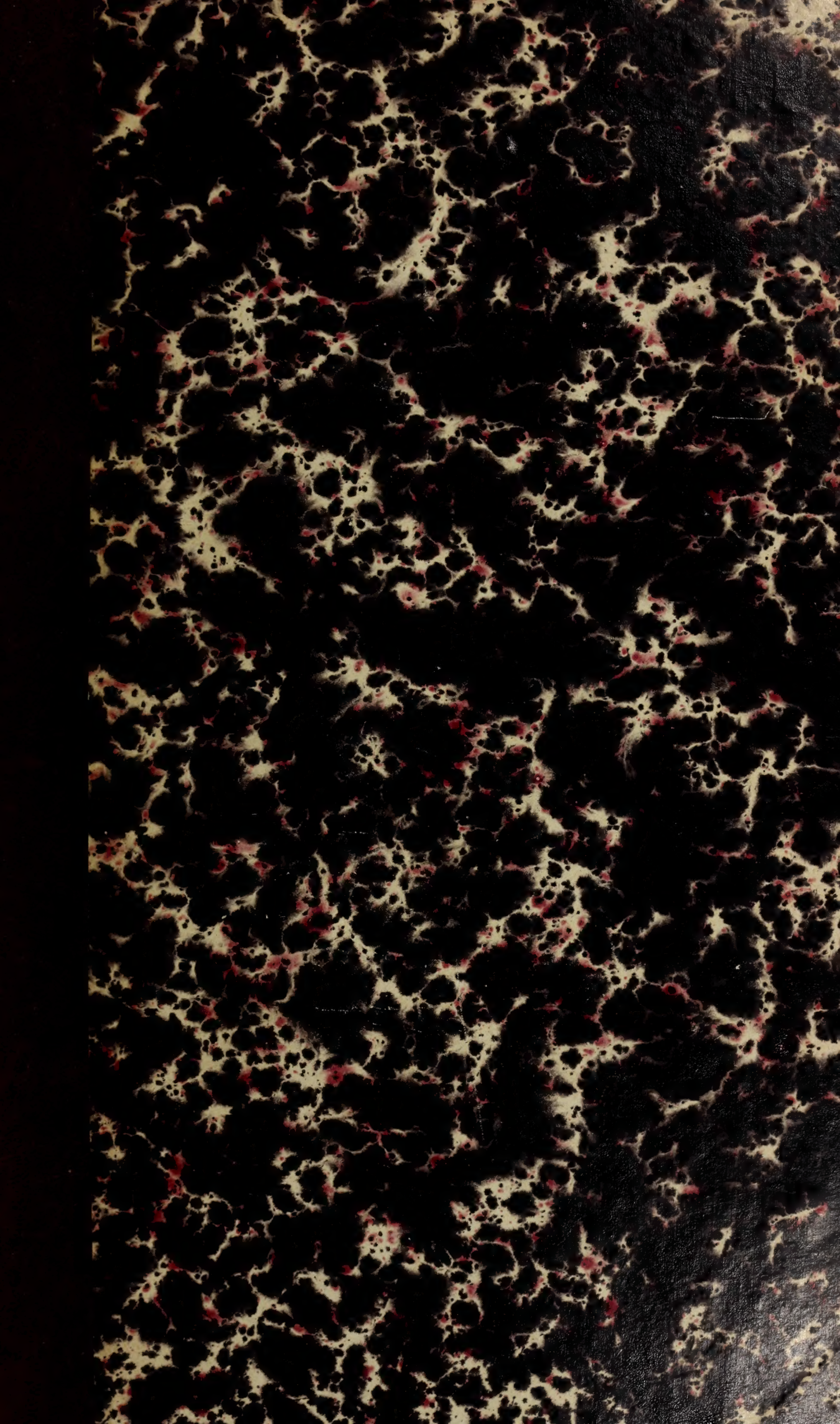
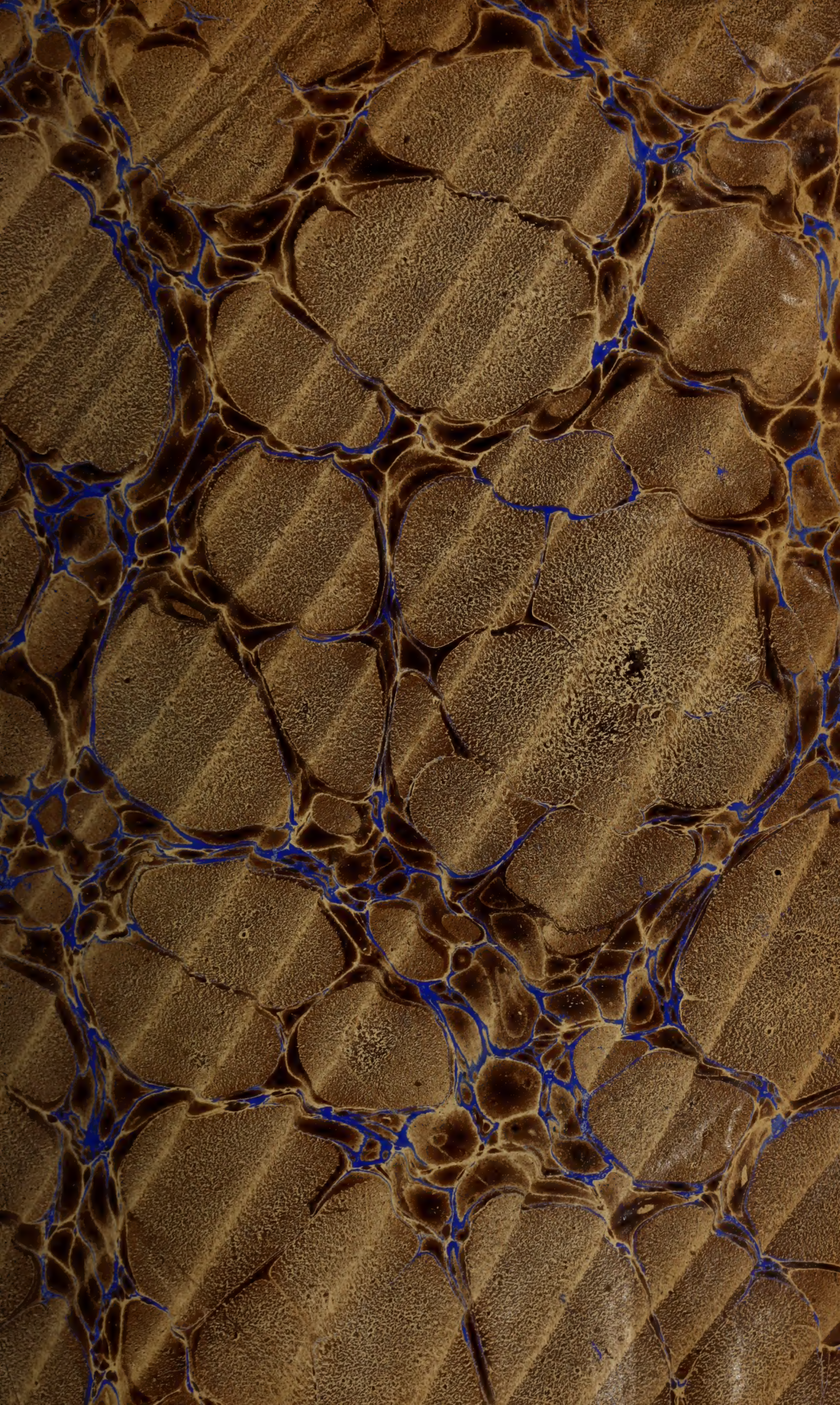


THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
054
CO
v.96



LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME QUATRE-VINGT-SEIZIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME SOIXANTIÈME

PARIS
CHARLES DOUNIOL ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS
29, RUE DE TOURNON, 29

1874

054
C6
v.96

LE CORRESPONDANT

AUGUSTIN COCHIN[1]

XII

ÉLECTIONS DE 1871. — PRÉFECTURE DE VERSAILLES.
MORT DE M. COCHIN.

Les préliminaires de la paix furent accompagnés de la convocation, à bref délai, d'une Assemblée constituante qui stipulât régulièrement et légalement au nom de la France. Ces élections générales furent fixées au 8 février, et Paris dut concourir à ce scrutin avant d'être rentré en complète communication avec le reste de la France. C'est dans le bouillonnement de ses propres passions et dans l'ignorance des sentiments généraux du pays qu'il improvisa ses listes. C'est sous le nom de république que Paris avait combattu et souffert, c'est sous le nom de république qu'il crut devoir signer et consolider la paix. Les hommes politiques qui, en petit nombre, étaient demeurés à Paris durant le siége, entrèrent presque tous dans cette voie, et à leur tête on distingua M. Dufaure et M. Vitet, qui, de vieille date, exerçaient leur influence sur l'esprit de M. Cochin. Ils l'inscrivirent sur la liste où ils écrivirent eux-mêmes leur propre nom, à côté de républicains plus anciens, mais qui prétendaient tous alors

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 février, 10 et 25 mars, 10 et 25 avril, 10 et 25 mai, 10 et 25 juin 1874.

370311

donner des gages à la république conservatrice. M. Cochin, tous ceux qui prirent part aux discussions de cette époque en rendent témoignage, résista énergiquement à l'adjonction d'un certain nombre de noms qui devaient se trouver à côté du sien; mais il ne voulut point donner le signal d'une scission dans des circonstances à la fois si périlleuses et si délicates; et, sans se faire aucune illusion sur les chances qui l'attendaient, il crut et voulut faire un acte de patriotique abnégation. Ce mouvement électoral, comme on pouvait aisément le prévoir, ne fut à Paris que le prélude d'un mouvement plus révolutionnaire et en contradiction avec le mouvement général de nos provinces.

Profitant de l'accablement des uns, de l'exaltation des autres, du mécompte et du mécontentement de tous, la démagogie, sous l'œil même des Prussiens, et probablement avec leur secrète connivence, reprit le fil des tentatives ajournées plutôt qu'avortées durant le siége. M. Cochin, que rien ne pouvait désintéresser ni détacher de Paris, suivait avec anxiété les symptômes de l'agitation croissante. Il se retrouvait à son poste de garde national le 17 mars, quand on voulut reprendre aux habitants de Belleville les canons qui étaient restés entre leurs mains. Ce jour même, il écrivait à son beau-père :

Samedi, 17 mars 1871.

« Le rappel a battu de bonne heure ce matin, et nous sommes sous les armes. On a repris les canons de Belleville et occupé le quartier des buttes Chaumont; mais, par malheur, une brigade envoyée à Charonne a tourné la crosse en l'air; on a arrêté un général, et nous en sommes là. Le gouvernement cherche les moyens de réprimer cette émeute, qui attend sans tirer ni désarmer. La garde nationale ne comprend pas le danger, et elle ne vient pas; nous sommes cent cinquante sur douze cents de mon bataillon. Demain on comprendra et on viendra peut-être; mais que se passera-t-il cette nuit? »

On sait ce qui se passa, et comment les plus douloureuses prévisions furent trop bien justifiées par le meurtre des généraux Lecomte et Clément Thomas.

M. Cochin attendait avec son bataillon un ordre de marche qui ne fut pas donné. Tout à coup, il entendit des cris furieux sortir d'un rassemblement formé aux abords du quai d'Orsay. En un instant, la foule s'accumule, se précipite sur un passant, le saisit et le menace ! « A mort! crie-t-on de toutes parts, à mort! c'est un espion ! » Cette soif de sang qui signala les débuts de la Révolution semblait s'emparer encore de Paris; on comptait depuis le matin plusieurs vic-

times, et le malheureux qui était alors poursuivi allait sans doute ajouter un nom de plus à cette honteuse liste. M. Cochin se jette au milieu du rassemblement et s'écrie : « Qu'allez-vous faire! Vous vous trompez, cet homme est de mes amis! » Et, profitant du premier temps d'arrêt causé par sa soudaine intervention, il s'approche de l'inconnu en lui disant à voix basse : « Votre nom et votre adresse? » Celui-ci répond en balbutiant, et quand la foule reprend son terrible cri de mort, M. Cochin arrête de la main les plus furieux et s'écrie : « Je vous répète que monsieur est un habitant de notre quartier; vous allez en juger par vous-mêmes. Monsieur, remettez-moi votre carte. » Aussitôt la carte circule. Devant ce témoignage, la foule s'arrête un moment, indécise; bientôt elle se retire, menaçante encore, mais désarmée. Une victime du moins avait été arrachée à la fureur populaire. On le voit, dans l'impossibilité de rendre un service public, M. Cochin ne laissait pas échapper l'occasion d'un service privé. C'était encore une fois le dévouement qui trompait sa faim.

M. Cochin, du reste, n'allait pas tarder à être menacé lui-même. Aussitôt que la Commune eut conçu l'infernal dessein de s'assurer des otages, il fut désigné. Dès le 18 mars, un mandat d'amener fut préparé contre lui, et signé le lendemain 19. Quelques membres influents de la Commune en pressaient l'exécution avec une ardente animosité. Mais la Providence avait ménagé une juste consolation à M. Cochin. Un ouvrier autrefois placé par lui n'avait pas su profiter longtemps de ce service ; il s'était jeté dans le désordre, et du désordre dans les affiliations révolutionnaires. Fort au courant des délibérations de l'Hôtel de Ville, il se rappela le bienfait quand il vit son bienfaiteur en danger ; il fit avertir secrètement M. Cochin du sort qui l'attendait, en l'engageant à quitter Paris au plus vite. M. Cochin resta d'abord sourd à cet avertissement, qui fut renouvelé quelques heures plus tard. « Partez, lui disait-on, partez sans délai! Si vous ne craignez pas pour vous, craignez au moins pour vos enfants que la Commune va enrôler. » Cette dernière considération triompha de sa résistance, et il résolut d'aller mettre les siens en sûreté, tout en gardant le projet de revenir seul à son poste. Il se rendit avec sa famille à la gare de Corbeil, pour gagner de là son habitation de la Roche. Mais il avait encore à subir les exigences prussiennes; on lui refusa une place dans le train qui allait partir; un homme d'équipe trouva moyen de l'introduire, avec madame Cochin et ses enfants, dans un wagon de bagages. Le 20, on se présenta rue de Grenelle pour l'arrêter, on fouilla tous ses papiers, et on apposa les scellés sur son bureau.

En rentrant à la Roche, quelle nouvelle épreuve! Sa maison était dévastée, ses meubles avaient été brûlés, des objets de prix enlevés;

sa bibliothèque était bouleversée, et ses papiers déchirés gisaient en lambeaux sur le parquet. Tous les spectacles qu'il avait sous les yeux excitaient sa douleur ou ses angoisses; tantôt il voyait passer devant sa porte les soldats débandés ou découragés qui allaient former l'armée de Versailles, tantôt il apercevait les escadrons prussiens qui manœuvraient encore dans la banlieue. Souvent il entendait à la fois le canon français qui foudroyait Paris, ce Paris qui lui était si cher, et les clairons ennemis qui lui rappelaient encore les tristesses du siége et les désastres de la patrie. Demeurer témoin impassible de tant de maux devint pour lui un supplice auquel il ne pouvait se résigner. Le 25 mars, il écrivait à son beau-frère, Augustin Benoist-d'Azy :

« Je veux t'écrire, et je ne me sens pas le courage de te parler de nos malheurs, ni la possibilité de parler d'autre chose. Paris est devenu fou, le siége lui a monté à la tête, fou stupide qu'on ne peut raisonner, fou furieux qu'on ne peut réduire. L'Assemblée est sans force matérielle pour se défendre, et il faut attendre, comme les Turcs devant un incendie, qu'il s'éteigne de lui-même. C'est honteux et c'est horrible.

« Après avoir fait mon devoir de garde national samedi et dimanche, prévenu que j'étais particulièrement dénoncé et n'ayant que du mal à voir et à subir, rien à faire, je suis venu mettre ici ta sœur et mes enfants à l'abri. Mais je m'agite, craignant de n'être pas au devoir, puisque je ne suis pas au danger, et je vais retourner seul à Paris dans deux jours. »

Il allait accomplir ce téméraire dessein, quand un jeune Angevin que, à ma recommandation, il avait admis dans les bureaux de la Compagnie d'Orléans, Édouard Clavreul, quitta nuitamment Paris pour venir l'avertir à la Roche des recherches dont il continuait à être l'objet. Sa maison était activement surveillée; les bureaux de la Compagnie d'Orléans, les bureaux de Saint-Gobain, tous les lieux enfin où l'appelaient habituellement ses affaires étaient entourés de regards vigilants, et l'on ne pouvait douter du sort qui l'attendait, s'il venait imprudemment braver de telles hostilités: tomber victime, sans avoir pu remplir son devoir de soldat ou de citoyen.

Pendant que le désordre et le crime dominaient Paris, un peu d'ordre et de sécurité renaissait dans le reste de la France. L'armée de Versailles retrouvait des chefs, des soldats et de l'énergie; l'Assemblée montrait à la France une majorité unie et compacte ; M. Thiers promettait de respecter la trêve des partis au profit de la régénération sociale et de la libération du territoire. Bien des regards amis cherchaient la place de M. Cochin dans ce mouvement réparateur et le pressaient de venir demander aux électeurs de province la justice que lui avaient refusée les électeurs de Paris. Son premier

mouvement fut de résister à l'attrait de nouvelles illusions. Cependant ses amis redoublaient d'instance, et l'appelaient surtout dans deux départements de l'Ouest, au moment où un grand nombre de réélections allaient rouvrir l'arène électorale.

On aura peine à comprendre qu'en un pareil moment, au lendemain du siége de Paris et du démembrement de la France, à la veille de la Commune, M. Cochin ait pu retrouver en face de lui des animosités prétendues religieuses, plus vivaces et plus acharnées que jamais. C'est cependant ce qui arriva, c'est le triste tableau que je suis condamné à montrer encore une fois. Je m'en afflige et je m'en excuse, mais je deviendrais un biographe doublement infidèle si j'omettais ici une page qui appartient peut-être à l'histoire de notre temps plus encore qu'à la vie de M. Cochin.

Après son échec de 1869, M. Cochin avait écrit au rédacteur en chef de *l'Univers* le billet suivant :

Plessis-Chenet (Seine-et-Oise), 10 juin 869.

« Cher monsieur,

« J'ai quitté Paris le lendemain de la bataille électorale, pour prendre un peu de repos et fuir les compliments. Cela m'a empêché d'aller vous voir, pour vous porter mes remercîments. Vous avez soutenu, caractérisé, regretté ma candidature, de manière à mériter toute ma reconnaissance. Je n'ai pas la sottise de croire que vous n'avez songé qu'à ma personne et non aux intérêts plus élevés dont je tenais momentanément le drapeau dans la mêlée. Mais, comme je ne comprends pas ces intérêts tout à fait comme vous, cette dissidence même m'a fait encore mieux apprécier ce qu'il a pu entrer de sympathie personnelle dans votre concours, et je vous prie de recevoir mes très-sincères remercîments avec l'assurance de ma considération dévouée[1].

« A. Cochin. »

Voici comment, moins de deux ans après, il fut remercié de cette bonne grâce.

Le mercredi 8 mars 1871, *l'Univers* apportait à ses lecteurs une révélation que rien n'avait ni préparée ni provoquée. Sur un prétexte puéril, *l'Univers* recommençait contre M. l'évêque d'Orléans, contre ses amis, et contre la mémoire de M. de Montalembert, une campagne sur la formule, alors fort oubliée, de *l'Église libre dans*

[1] Cette lettre n'était pas seulement un témoignage de l'habituelle générosité de M. Cochin, et elle peut s'expliquer aussi par plusieurs lettres antérieures du rédacteur en chef de *l'Univers*, les unes demandant un service pour un zouave pontifical, une autre présentant un homme de lettres pour être agréé, — qui l'aurait cru ? — parmi les rédacteurs du *Correspondant*.

l'État libre. Cette campagne prenait pour point de départ « le texte d'une inscription, gravée sur marbre, dans la chapelle du château de la Roche-en-Brénil, appartenant à feu M. de Montalembert :

In hoc sacello Felix Aurelianensis episcopus panem verbi tribuit et panem vitæ christianor. amicor. pusillo gregi qui pro Ecclesia libera in libera patria commilitare jamdudum soliti annos vitæ reliquos itidem Deo et libertati devovendi pactum instaurare[1].

Die octob. XIII A. D. M DCCC LXII.

Aderant Alfredus comes de Falloux, Theophilus Foisset, Augustinus Cochin, Carolus comes de Montalembert, absens quidem corpore præsens autem spiritu Albertus princeps de Broglie[2].

« Profitant de l'occasion, nous envoyons à Rome ce latin plus libéral que lapidaire. Il y soutiendra la renommée plaisante de l'épigraphie gauloise, mais en même temps il montrera ce qu'il y avait de naïveté dans l'âme de Montalembert, toujours enthousiaste et toujours disciple. » (*Univers* du mercredi 8 mars 1871.)

Le lendemain, 9 mars, *l'Univers* contenait un second article plus spécialement dirigé contre M. Cochin; il était ainsi conçu :

Bordeaux, 6 mars.

« Un correspondant italien de *l'International* lui annonce, avec toutes les formules de l'information la plus certaine, que l'ambassadeur de France à Rome est nommé, et que ce n'est pas M. de Corcelles, mais M. Augustin Cochin.

« C'est le même Augustinus Cochin qui assistait, dans la chapelle de la Roche-en-Brénil, au sermon de Mgr l'évêque d'Orléans, *pro Ecclesia libera in libera patria*, comme disent, en latin (?), les partisans de « l'Église libre dans l'État libre; » le même M. Cochin qui espéra de M. Ollivier la préfecture de la Seine; le même citoyen

[1] *Instaurare* a été imprimé par erreur dans *l'Univers;* l'inscription porte *instaurarunt.*

[2] Dans ce modeste sanctuaire, Félix, évêque d'Orléans, a donné le pain de la parole et le pain de la vie chrétienne à une petite réunion d'amis, lesquels, compagnons d'armes depuis longtemps déjà dans les combats pour la liberté de l'Église et la liberté de la patrie (mot à mot : pour l'Église libre dans la patrie libre), ont renouvelé leur commune résolution de consacrer le reste de leurs années à Dieu et à la liberté. — 13 octobre 1862.

Étaient présents : Alfred, comte de Falloux, Théophile Foisset, Augustin Cochin, Charles, comte de Montalembert; était absent de corps, mais présent d'esprit, Albert, prince de Broglie.

Cochin, républicain pour toujours, qui s'offrit aux électeurs de Paris sur la liste de « conciliation, » en tête de laquelle figuraient les citoyens Quinet, Hugo, Louis Blanc, et autres bons catholiques.

« Dans cette liste, il occupait à peu près le milieu; mais une conciliation s'établit, à son sujet, entre les cléricaux et les athées : les uns et les autres le biffèrent avec un égal empressement, et il ne passa point.

« A la suite de cette infortune électorale, QUI N'EST PAS LA PREMIÈRE, nous ignorons quel carambolage l'a pu bloquer ambassadeur à Rome. Du reste, un homme assez *entrant* pour recevoir le pain de vie dans la chapelle de Montalembert et rompre le pain politique avec M. Quinet, doit finir par se placer quelque part. Le savon libéral n'est pas le meilleur pour la grande lessive, mais il enlève parfaitement la maculature catholique, et il *détache*, en ce sens qu'il fait glisser. Avec son aide, on glisse sans difficulté d'un principe à un poste, et il sert de robe blanche pour les habitués de l'Église qui veulent passer aux tavernes académiques et politiques, *caupones scientiæ*, disait Tertullien.

« Qu'un catholique devînt ambassadeur à Rome, ce serait trop merveilleux, si ce catholique n'était pas en même temps autre chose.

« Louis-Philippe et Bonaparte envoyaient là des libres-penseurs, des viveurs, des semi-protestants. M. Thiers y envoie un catholique libéral, rebelle déclaré au *Syllabus*. C'est dans l'ordre de ce temps où il semble essentiel que rien ne soit dans l'ordre.

« Nous sommes convaincus que M. Thiers ne se propose point de contrister le pape. Il ne le voudrait pas, surtout dans des circonstances où la vieillesse de l'auguste pontife a tant de sujets d'affliction et d'angoisses. Nous sommes convaincu aussi que le Saint-Père dédaignera de marquer le moindre déplaisir pour un choix où il verra plus d'ignorance des questions religieuses que de mauvaise volonté envers ses décrets impuissants à courber le superbicule *Augustinus*.

« Mais cet ambassadeur quasi-sectaire sera pour Pie IX la preuve douloureuse que la France est toujours gouvernée par des hommes à qui la foudre n'a rien appris, et que le moment des efforts réparateurs n'est pas encore venu.

« A l'égard de l'opinion catholique, M. Thiers perdra tout le fruit de la bonne volonté qui l'a porté à faire un ambassadeur près du pape. Devant les catholiques, le choix de M. Cochin aura tout juste le succès du choix de M. Jules Favre devant les conservateurs. Les œuvres privées sont mises à part, bien entendu, et s'il n'était

question que de cela, M. Cochin serait loué unanimement. C'est un homme dont les papiers secrets n'ont absolument rien à craindre d'aucune publicité, au contraire.

« Il ne fera, d'ailleurs, rien de brillant. Les Romains s'amuseront de son nom, qu'ils prononcent d'une façon plaisante[1], et de la manière dont il porte son chapeau; les Italiens s'amuseront de son épée catholique et libérale, au fourreau en bois de laurier de l'Institut (5e classe). Ils verront en lui la figure décente de la pauvre République française. Hélas! nous ne jetons plus d'éclairs! Et il reviendra orné d'un cordon de Pie IX qui cachera un peu sur sa poitrine la croix de Napoléon.

« Quant à procurer à l'Église de France un évêque catholique libéral, et à obtenir la radiation d'un article du *Syllabus* ou un adoucissement quelconque du dogme de l'infaillibilité, naguère si combattu de lui, ce serait sa gloire! Qu'il y renonce[2]. »

Cet article révoltant ne révolta pas tout le monde; il jeta quelque division parmi les catholiques, fut soigneusement gardé dans plusieurs tiroirs, et reparaissant à l'heure opportune, à l'approche des élections, exerça une réelle influence sur la détermination prise par M. Cochin de renoncer à toute nouvelle candidature.

Maintenant, voici dans sa rigoureuse exactitude, la vérité sur des faits qui, assurément, n'étaient pas destinés au public et n'auraient jamais dû être portés devant lui.

M. Cochin n'avait pas brigué l'ambassade de Rome, et je ne sache pas qu'il en ait jamais été question pour lui.

Notre réunion de la Roche-en-Brénil avait été absolument fortuite et sans aucune ombre de dessein prémédité. M. de Montalembert fut touché de notre visite et voulut en garder la mémoire: cela entrait dans ses habitudes, le château et le parc de la Roche-en-Brénil en présentent de nombreux exemples. Son vieil ami, M. Foisset, avait le même goût, et ils composèrent en commun, sans y attacher d'autre

[1] Cette allusion à la prononciation italienne signifie sans doute qu'à Rome Cochin se prononçait Coquin.

[2] Deux attaques par numéro n'étaient pas trop contre M. Cochin, et l'article qu'on vient de lire était immédiatement précédé d'un premier article non moins injurieux :

« On parle de M. Dorian pour remplacer M. Jules Ferry, ce choix serait funeste. M. Dorian a trempé dans l'affaire du 31 octobre, etc., etc., etc.

« Il avait été question de donner ce poste à M. Cochin. CE CHOIX VAUDRAIT MIEUX QUE CELUI DE M. DORIAN. M. Cochin connaît mieux les affaires de Paris et pourrait les bien conduire, SURTOUT SI, LA QUESTION POLITIQUE ÉTANT LAISSÉE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, AU COMMANDANT DE LA GARDE NATIONALE ET AU PRÉFET DE POLICE, LE MAIRE N'AVAIT A S'OCCUPER QUE D'ADMINISTRATION. »

importance que celle d'un souvenir affectueux, l'inscription dont on veut faire aujourd'hui le monument d'une secte. Aucun de nous n'en fut informé, et nous n'avons appris l'existence de cette inscription que par *l'Univers*.

L'évêque d'Orléans donnant la communion à ses amis prononça quelques paroles d'émotion pieuse. « Au moment de la communion, dit un témoin désintéressé, l'évêque se tourna vers eux pour leur adresser quelques paroles; ils s'y attendaient si peu que M. Cochin, je m'en souviens, s'était déjà avancé jusqu'à la marche de l'autel, et il entendit ainsi agenouillé la très-courte exhortation de l'évêque d'Orléans[1]. »

Les quatre mots de l'évêque d'Orléans n'étaient donc point un discours, ne traçaient aucun plan de conduite, et ne posaient les fondements d'aucune secte; tout a été pure invention de *l'Univers*, et l'évêque d'Orléans a eu parfaitement le droit de lui écrire comme il l'a fait : « Toute cette polémique n'est qu'une série d'abominables calomnies[2]. »

A la Roche-en-Brénil, il n'y a qu'un très-petit oratoire dans lequel cinq ou six personnes à peine peuvent tenir, et que l'on persiste à nommer une chapelle pour grandir à la fois le monument et la manifestation que l'on prétend en faire sortir. Aucun lieu n'aurait pu être plus mal choisi pour une solennité quelconque.

Reste maintenant la formule : *l'Église libre dans l'État libre*, et la portée qu'on doit y attacher.

Ce mot célèbre avait trouvé place, pour la première fois, dans une virulente attaque de M. de Montalembert contre M. de Cavour; celui-ci jugea à propos de s'en emparer et de le tourner contre son auteur. M. de Montalembert le défendit encore au congrès de Malines; mais, averti de divers côtés, qu'on l'interprétait dans un sens contre lequel toute sa vie et tous ses écrits protestaient, il fut le premier à le modifier, puis à y renoncer. Le 12 mars 1862, il avait déjà écrit à M. Cochin : « Reprendre contre la Guéronnière notre formule : l'*Église libre dans une nation libre*, et non pas dans l'ÉTAT LIBRE, l'État n'étant déjà que trop libre. » C'est dans le même sens que M. de Montalembert fit graver, dans l'inscription de la Roche-en-Brénil, la patrie libre, au lieu de l'État libre. Enfin le prince de Broglie, dans *le Correspondant* du 25 octobre 1861, avait publié un article contre la séparation de l'Église et de l'État, et en faveur du système des concordats. Dans cet article intitulé : *La souveraineté*

[1] *Une page de la vie de M. de Montalembert*, par M. l'abbé Lagrange, *Correspondant* du 25 mars 1874.
[2] *Univers* du 3 juin 1874.

pontificale et la liberté, le prince de Broglie avait signalé le piége de M. de Cavour et repoussé toute ombre de solidarité avec lui. Mettre l'Église dans l'État, livrer, subordonner l'Église à l'État, est assurément un reproche auquel M. l'évêque d'Orléans, M. de Montalembert et leurs amis ne devaient pas se croire exposés.

Confiant dans l'évidence, nous laissâmes cette machine de guerre s'épuiser dans le vide, et M. Cochin se contenta d'écrire à M. l'abbé Lagrange, qui l'avait averti de la crédulité de quelques-uns des lecteurs de *l'Univers :*

Paris, 16 mars 1871.

« Cher monsieur l'abbé,

« Je ne veux pas tarder à vous dire combien votre excellente lettre me touche et me réconforte. J'y reconnais votre cœur tout entier, et la preuve d'une amitié à laquelle je corresponds de toute la mienne. Oui, il est bien dur d'être ainsi traité et défiguré dans ses actes les plus intimes et les plus religieux; mais combien je souffre surtout des obstacles qu'une telle polémique, devenue l'oracle du clergé français, accumule entre l'Évangile et les âmes! c'est à pleurer ; mais nous sommes au delà des larmes, comme dit Shakespeare. Il faut prendre Dieu pour appui et agir toujours et malgré tout.

« Recevez mes remercîments les plus vifs et mes dévoués respects.

« A. Cochin. »

On devait croire le silence de M. Cochin et le nôtre suffisamment justifiés, on pouvait espérer que la comédie du *Sectaire malgré lui* n'aurait qu'une représentation. Cette prévision a été trompée ; la même inscription et les mêmes commentaires ont reparu, aggravés, envenimés, à trois ans de distance. M. de Montalembert est mort, M. Cochin est mort, M. de Cavour et ses expédients ont disparu de la scène politique ; il n'est plus question, depuis longtemps, d'Église libre ni d'État libre, mais de persécutions, de spoliations, de destructions de toutes sortes. Néanmoins, une intarissable polémique sur ce vieux thème délaissé a déjà duré trois ou quatre mois et dure encore ! C'est, assurément, un des plus frappants exemples des misères et des plaies de la polémique religieuse de notre temps; rien ne justifie mieux la douleur noblement exprimée par M. Cochin à M. l'abbé Lagrange. Toutefois, on peut affirmer que cette douleur et cette honte seront passagères.

Cette orgie de haine, de diffamation et de discorde, cette constante agression au bon sens, à la justice, à la vérité, cette tyrannie d'une petite bande d'esprits mal faits et malfaisants sur un trop grand nombre d'hommes sincères, tous ces excès, précisément parce

qu'ils sont des excès, n'auront qu'une courte durée. Quand la raison et la droiture auront repris leur empire, quand elles se seront affranchies des passions et des malveillances systématiques, on s'étonnera profondément des victimes et des ruines qui auront été faites. Puisse du moins l'épreuve à laquelle notre génération est soumise devenir pour les générations prochaines une forte et durable leçon!

Refoulé dans la vie privée par les passions les plus contraires, M. Cochin, et ce fut là son constant mérite, ne se refroidit sur aucun des grands intérêts de son pays. Toutes ses espérances étaient déçues, mais le patriotisme luttait au fond de son cœur contre le désespoir, et il demandait encore, partout où il espérait les trouver, des forces contre le découragement.

M. Le Play avait été son initiateur aux questions sociales; les questions sociales se dressaient derrière la Commune de Paris plus ardentes et plus menaçantes que jamais. M. Cochin voulut recourir aux lumières d'un homme qu'il regardait, à juste titre, comme un maître, et le 3 mai il lui écrivait la lettre suivante, consultation inquiète pour un malade bien-aimé, la France :

Plessis-Chenet, 3 mai 1871.

« Mon cher ami,

« Séparé de la vie publique pour m'être trop exclusivement dévoué à Paris, puis banni de Paris par deux décrets d'arrestation, je suis venu comme vous chercher aux champs la sécurité, mais non le repos. Comment se reposer, pendant que la patrie souffre? Comment ne pas chercher avec passion les occasions de la servir?

« Nous n'avons, vous et moi, en ce moment, qu'un seul moyen d'être utiles et de nous consoler de notre impuissance forcée, c'est de nous consacrer à étudier et à dire la vérité, car la France a été mise à mort par le mensonge à tous les degrés et en tous les sens, fausses promesses faux systèmes, fausses idées, faux compliments, fausse politique. Elle est sevrée et elle est affamée de vérité.

« Vous avez publié un livre célèbre sur *la Réforme sociale* et un autre sur *l'Organisation du travail*. Il y a peu d'années, le titre de vos livres paraissait une chimère, il est devenu une prophétie. Je me souviens que M. Troplong, le serviteur le plus coupable de l'Empire, puisqu'il était le plus clairvoyant, souriait de vos efforts, en vous affirmant que le régime bonapartiste avait fait cesser tout malentendu entre les classes de la société désormais réconciliées. La réforme sociale, l'organisation du travail, telle que vous les entendez, en faisant sévère justice de toutes les utopies criminelles, sont les mots qui expriment le mieux les grandes nécessités que nos

malheurs nous imposent. Aussi la pensée m'est venue de vous interroger, de vous presser d'expliquer publiquement vos vues sur les origines et les remèdes de ces incalculables malheurs.

Nous avons devant nous les questions politiques et les questions sociales. Si vous le voulez bien, nous écarterons les questions politiques, quoiqu'elles aient le pas en ce moment sur les questions sociales. J'ai la plus grande confiance dans le patriotisme de l'Assemblée nationale, chargée de résoudre ces difficiles et importantes questions. Elle est à la hauteur de sa tâche. C'est l'honneur de la France, c'est la preuve de son inépuisable fécondité, que d'avoir fait tout à coup sortir de son sein meurtri, après vingt ans de décadence, suivis de six mois de catastrophes, une armée d'honnêtes gens capables : image, appui, salut du pays. Une nation qui enfante une telle assemblée et qui ressuscite aussitôt après, par un nouvel effort, une armée loyale, n'est pas une nation mourante et perdue.

« Nul ne peut supposer que la forme actuelle de l'État, composé d'un corps électoral qui délègue huit cents membres, lesquels délèguent à leur tour un président et des ministres sans pouvoir déterminé, soit une forme définitive. Ni les royalistes ne prennent cet état provisoire pour l'équivalent d'une monarchie, ni les républicains ne le regardent comme la forme régulière d'une république, ni les parlementaires ne le prennent pour un système raisonnable de délibération législative. C'est un pouvoir constituant destiné à se transformer quand il aura créé un pouvoir définitif pour le choix duquel le pays lui a donné un mandat illimité.

« Par une inspiration de haute et difficile sagesse, l'Assemblée et l'illustre chef du pouvoir exécutif ont retardé et ils retardent encore l'exercice de leur mandat. Combien le gouvernement du 4 Septembre n'avait-il pas été imprudent et coupable en proclamant la République, chargée ainsi de toutes les fautes de l'Empire et de toutes les malédictions qu'il avait méritées, au lieu de se consacrer exclusivement à la *défense nationale !* L'Assemblée n'a pas recommencé cette faute, elle n'a voulu être jusqu'ici que le gouvernement de la régénération nationale. Grâce à cette sagesse, l'horrible guerre civile de Paris, les discussions laborieuses avec les Prussiens, les rigueurs d'une situation exceptionnelle, ne pèsent ni sur la monarchie, ni sur la république. Il se fait comme une trêve, comme une période de convalescence, pendant laquelle la France reprend son sang-froid et ses forces, ne recevant de l'Assemblée que des exemples de patriotisme et des lois de liberté.

« Je ne sais pas si cette conduite si sage, mais si difficile, pourra être tenue longtemps, et je regrette que l'opinion publique, toujours impatiente, ne l'apprécie pas comme elle mérite de l'être.

« Tous les membres de l'Assemblée savent bien que la forme seule du gouvernement, le nom de monarchie ou le nom de république n'est pas un talisman merveilleux qui guérit tous les maux; ils savent bien qu'on ne sauve pas une nation par des règlements. La réforme sociale reste à peu près en dehors de l'action politique.

« Où en est la société française? Est-elle guérissable ou perdue? Quel est l'état du malade? Croyez-vous à la mort ou à la convalescence? N'avons-nous pas vu, depuis vingt ans, et surtout depuis un an, des symptômes affreux qui révèlent une maladie profonde et vraiment incurable? Oubli des devoirs dans toutes les fonctions, depuis le souverain jusqu'au garde-champêtre, mépris de l'autorité paternelle et de la tradition, dévergondage de la littérature et des théâtres, impiété honteuse et scandaleuse, amour exclusif du plaisir et de l'argent, haine de classe à classe et de famille à famille, guerre sourde ou violente entre les pauvres et les riches, les ouvriers et les patrons, les villes et les campagnes, les provinces et la capitale, que de maux à la fois! Faut-il voir dans ces maux la cause de nos malheurs ou le résultat de ces malheurs? N'est-ce que l'état et le fond habituel de la nature humaine, agité, bouleversé, convulsionné par un événement abominable, l'invasion d'une race armée se précipitant sur notre pays? Verrons-nous bientôt le calme après l'orage, le repos après la fièvre? Toutes les nations, soumises aux mêmes calamités, n'auraient-elles pas passé par les mêmes désordres? Ou bien sommes-nous obligés d'avouer humblement que la France est travaillée par une maladie à part, par un mal français. Quel est-il et comment le guérir?

« Je vous demande, mon cher ami, de me donner votre réponse. Je suis toujours du parti de l'espérance, je crois à la prompte et énergique convalescence de notre pays. J'aimerais à voir cette confiance partagée par un esprit sévère et sans illusion, comme le vôtre. Dites-moi donc, dans une première lettre, et d'une manière générale, ce que vous pensez de l'état de notre pays, et comment les nations comme l'Allemagne, qui ont traversé des crises presque aussi graves, s'y sont prises pour se relever.

« Puis, afin de ne pas nous perdre dans des considérations générales, je vous préviens que je vous demanderai votre avis, dans une seconde lettre, sur un point précis qui me paraît, quand je regarde Paris dont je ne puis détacher ma pensée, le point le plus grave, le plus pressé à examiner par tous les esprits sérieux, à savoir : *La condition des ouvriers dans les grandes villes*.

« Je vous provoquerai ensuite sur la décentralisation, et vous n'êtes pas au bout de mes questions. Si nous pouvons, sur ces graves problèmes, intéresser quelques bons esprits, provoquer des discus-

sions sérieuses, éclairer, rapprocher, éveiller et susciter aussi des critiques utiles, nous aurons rendu au pays un petit service. Pour moi, je suis sûr de mon salaire et de mon profit dès que vous m'ouvrez les trésors de votre expérience.

« Recevez, etc.

« A. Cochin. »

En même temps que M. Cochin interrogeait M. Le Play sur les questions capitales du dix-neuvième siècle, il écrivait à l'abbé Sénac, l'ami de son enfance et de sa vie tout entière, pour lui ouvrir plus intimement encore son cœur :

Plessis-Chenet (Seine-et-Oise), 6 mai 1871.

« Mon bien cher ami,

« Menacé deux fois d'arrestation dans ce Paris auquel je me suis tant dévoué, j'ai dû venir ici, où mon fils, prisonnier en Suisse, est venu nous rejoindre après le siége dont nous avons subi les rigueurs moins dures que l'état actuel. Nous sommes donc tous vivants et réunis, grâce à Dieu, dans notre maison pillée. Mais je souffre cruellement du douloureux martyre de l'inutilité. Trop catholique pour jamais réussir à Paris, trop libéral pour être adopté dans les circonscriptions catholiques, je me vois probablement condamné à continuer ma vie dans des travaux obscurs et des luttes pénibles. Mais que la volonté de Dieu soit faite ! *Non es christianus ut floreres in hoc mundo*, dit saint Augustin. Puis le pays est si profondément bouleversé que ses maux, faites-moi l'honneur de le croire, m'occupent avant les miens. Je m'efforce d'écrire, d'étudier, de travailler, de bien élever mes enfants, dans la joie d'un intérieur dont rien n'est du moins venu encore altérer la félicité, trop souvent triste, plus souvent soumis.

« Nous ne sommes pas au bout de nos maux ; la nation tourne le dos aux secours que le christianisme seul tient en réserve pour rendre aux hommes la vigueur morale et l'esprit de devoir. Je suis persuadé que vos regards s'abaissent tristement sur ce pauvre pays et sur ces radieuses espérances de votre jeunesse que vous ne verrez point réalisées. »

Cet ordre de pensées ramenait M. Cochin au travail favori qu'il ne perdait jamais de vue et dont il écrivait quelques lignes aussitôt qu'il pouvait goûter le repos : *Les espérances chrétiennes*. Plus que jamais, il sentait l'efficacité de ses croyances et le courage inépuisable qu'elles entretiennent dans l'âme ; plus que jamais aussi, il en comprenait l'action et la vertu dans les sociétés.

Suivant lui, le *Génie du christianisme* est toujours à refaire ; chaque siècle, chaque génération peut y ajouter ou y modifier un chapitre. Éternelles dans leur principe, immuables dans leurs dogmes, les idées chrétiennes gardent dans l'application une souplesse indéfinie. Ce que Chateaubriand avait fait, au commencement du siècle, au nom de l'imagination, on pouvait le faire aujourd'hui au nom de l'action pour une génération plus mûre. Tous les faits que lui apportait le cours de la vie, toutes les observations que lui suggérait l'étude de la société, étaient recueillis et fixés par M. Cochin en vue de cet ouvrage, resté inachevé, mais déjà plein de vues ingénieuses, d'enseignements, d'onction et d'autorité. Les malheurs publics lui montrèrent aussi sous une nouvelle face les ressources du christianisme. Lui seul console sans permettre l'indifférence ou l'oubli, lui seul adoucit la souffrance en ennoblissant et en épurant la douleur, lui seul sait combattre l'égoïsme en y substituant la charité.

Voici, datées des derniers temps de sa vie, quelques-unes des notes qui seraient devenues de belles pages dans le volume des espérances chrétiennes :

« A la pénurie des biens de la terre se surajoute l'avarice : on garde, on prend, on accumule, on ne donne pas ! Par avarice, ce père confie son fils à un précepteur suspect, et il sera corrompu ; par avarice, ce jeune homme est marié à une héritière stupide, et il est perdu ; par avarice, ces enfants laissent souffrir leur vieille mère dans son corps, dans son âme, dans ses habitudes, dans ses désirs ; on nous vole ou on nous déteste, on souffre et on se corrompt à cause de notre avarice ! Ce n'était pas assez que la terre fût pauvre, l'homme est avare et la faim grandit. »

« Les démocrates, qui veulent tuer la religion, seraient bien attrapés s'il n'y en avait pas ! Il faut une forte dose de christianisme intérieur pour rendre justice au nombre, pour croire que les petits sont nos frères, et pour aimer à descendre en les voyant monter ! C'est la religion qui a soulevé contre l'injustice, c'est par la paroisse qu'a commencé la vie municipale. Les puissants d'autrefois, les riches d'aujourd'hui, prennent d'abord les droits pour eux, puis ils les étendent, et le christianisme forçant la conscience, tous les progrès de la civilisation s'accomplissent. »

« Si le chrétien a du cœur et s'il est logique, il aime l'humanité tout entière ; il est l'avocat des pauvres, le redresseur des oppressions, le prédicateur de la justice et de l'égalité ; il ne cherche sur la terre qu'à relever le sang d'Adam par le sang de Jésus. Il plonge un

rameau dans les ondes évangéliques, et d'un bras vigoureux il lance une goutte au front de tous les hommes de toute la terre. Si quelqu'un parle des Cafres, il l'écoute, et si quelqu'un va visiter les lépreux, il le suit. »

« Quand on a formé sa conviction sur le fait de la chute du premier père des hommes, il ne faut pas se couvrir la tête de cendres, gémir sans fin, comme si l'on venait de perdre un royaume, et mener son propre deuil. On tient le vrai, on part de là pour agir, combattre et supporter ; on sait que la destinée est dure, la bataille ingrate, la palme éternelle ; on sait où est le médecin, on va le chercher, au lieu de se tordre sur sa couche dans les ténèbres ou dans la colère ; on voit la vie telle qu'elle est, un passage, la mort telle qu'elle est, un passage encore, et on passe, debout, soumis, gai, la croix en main. »

Voilà de quelles pensées ambitieuses et profanes se nourrissait M. Cochin, durant les cruelles journées qui s'écoulèrent entre Bordeaux et Versailles, entre la victoire et la défaite de la Commune, et voilà comment il songeait à la fortune et au pouvoir, lorsque ses amis redevinrent, à force de sacrifice et de dévouement, arbitres provisoires des destinées de la France.

L'armée du maréchal de Mac Mahon s'était rendue maîtresse de Paris, l'Assemblée avait fixé son séjour à Versailles, et M. Thiers présidait à la République. M. Lambrecht, alors ministre de l'intérieur, songea tout d'abord à M. Cochin pour la mairie centrale de Paris, ce qui équivalait à l'ancienne préfecture de la Seine; mais ce n'était pas dans de telles conditions que M. Cochin avait envisagé ce poste. Il sentait que pour cette ville, à la fois si malheureuse et si coupable, l'œuvre de la force devait durer longtemps encore, et que la première place appartenait à l'autorité militaire. M. Thiers, en outre, ne ratifia pas le choix de M. Lambrecht. Il fondait de grande espérances sur son jeune ami, comme il se plaisait à l'appeler; mais il parut craindre de blesser par cette nomination la susceptibilité du parti radical et d'éveiller ses ombrages, qu'il redoutait plus alors que les murmures du parti conservateur. Beaucoup d'instances furent employées pour faire accepter, en échange, à M. Cochin la préfecture de Versailles. Des circonstances exceptionnelles rendaient cette position fort importante; on sut montrer à M. Cochin un département ruiné tout à la fois par la guerre étrangère et par la guerre civile, beaucoup de plaies à guérir, beaucoup de destructions à réparer, un rôle conciliateur entre les partis, dans une ville qui allait devenir le centre du gouvernement, et près d'une assemblée où il comptait des amis dans tous les rangs.

M. Cochin fit encore ce qu'il ne refusa jamais, chaque fois qu'on adressa un appel à son dévouement, il céda modestement, simplement, tout en sentant lui-même et tout en entendant dire à la plupart de ses amis qu'il n'était pas à sa véritable place.

A peine installé, il se mit à l'œuvre avec une ardeur passionnée. Le département qu'on lui confiait comptait vingt-deux ponts détruits, d'innombrables villages incendiés, une administration bouleversée, des misères criantes, des ressources incertaines. On s'alarma en voyant avec quelle ardeur il allait se multipliant partout et pour tous. « Les souffrances n'ont pas le temps d'attendre, » répondait-il à ceux qui lui prêchaient la prudence. Levé de grand matin, il appelait le premier tout le monde au travail; il disait la prière en commun avec sa famille, entendait une lecture spirituelle habituellement empruntée à Bossuet, faisait souvent cette lecture lui-même et la commentait; puis, après ces premiers instants donnés à Dieu et à sa famille, il n'appartenait plus qu'à ses fonctions.

Son influence fut, en peu de temps, beaucoup plus considérable que sa situation; l'hôtel de la Préfecture devint un terrain neutre où se rencontraient et se rapprochaient volontiers tous les partis, et des conflits nés sur les bancs de l'Assemblée se tranchèrent maintes fois dans le salon ou dans le cabinet de M. Cochin.

Parmi les affaires spéciales qu'il se réserva, il faut placer les moindres affaires intéressant des malheureux. « Ceux-là ne se plaindront pas, disait-il, ou leurs plaintes seront étouffées, » et il étudiait lui-même leur dossier avec un soin minutieux. Les vagabonds, les malades, les prisonniers entassés dans l'Orangerie de Versailles, les orphelins, étaient son domaine personnel.

Je ne parlerai pas ici de M. Cochin comme administrateur, on a déjà vu et nul ne lui conteste sa supériorité en ce genre; raconter en détail son court passage à Versailles ne serait que s'imposer d'inutiles redites. Un seul fait, hélas! est à noter ici : M. Cochin acheva d'y user ses forces et paya de sa vie tout le bien qu'il voulait y accomplir. « Il ne faut pas se présenter à Dieu les mains vides, » répétait-il souvent, et il se hâta de les remplir. On a trouvé dans ses papiers ces deux lignes, tracées d'une main rapide : « Avant deux ans je serai mort, c'est pourquoi j'agirai. »

Des malaises plus fréquents vinrent l'avertir que son pressentiment ne l'avait pas trompé, et ses amis ne virent pas sans alarme ses traits fatigués, sa maigreur croissante. Pour lui, il continuait à se regarder comme un soldat placé à un poste dangereux et qu'il ne pouvait quitter sans en être relevé. En effet, c'était la mort qui seule devait rendre au repos cette sentinelle vigilante.

Les premiers symptômes graves éclatèrent au moment où l'em-

pereur du Brésil vint séjourner à Paris. M. Cochin voulut le voir plusieurs fois, afin d'obtenir de lui des concessions plus larges pour l'affranchissement des esclaves, auxquels il conservait toujours son ardente sollicitude. Chaque course à Paris dans une saison froide lui causa une fatigue dont il se plaignit, lui qui ne se plaignait jamais. Sa gaieté et sa facilité habituelles lui faisaient défaut; pour la première fois, son cerveau surmené semblait se refuser à la tâche énorme qui lui était imposée. La mort du P. Gratry vint encore ajouter une grande tristesse à ses impressions pénibles. Il lui en avait coûté beaucoup de ne point assister aux derniers moments de son ami; il voulut du moins l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure, et en rentrant à Versailles, il recueillit ses dernières forces pour rendre hommage à celui qui n'était plus. D'une main que l'émotion et la faiblesse faisaient trembler, il écrivit la lettre suivante à M. Ernest Naville, qui avait entouré de soins son ami à Montreux, aux confins du lac de Genève :

Versailles, 14 février 1872.

« Mon cher ami,

« Je vous remercie d'avoir entouré de votre affection les derniers jours du P. Gratry et de m'en avoir raconté les derniers combats, supportés avec une si calme énergie. Lundi, nous l'avons conduit à la porte de l'éternité. La messe s'est dite dans la chapelle des Missions, à deux pas de la sainte maison d'où partent, chaque année, trois cents jeunes Français qui vont évangéliser l'Afrique et l'Asie, en affrontant la mort, à vingt ans, au milieu des calomnies, des tortures et de la misère, pour l'amour de Jésus-Christ. Cet asile convenait aux obsèques du P. Gratry, car il était missionnaire ; il s'était dévoué, à vingt ans, à l'instruction des savants, des écrivains, des prêtres et des gens du monde, et comme les missionnaires commencent par apprendre la langue des tribus qu'ils vont évangéliser, le P. Gratry, pour convertir les savants, avait passé par l'École polytechnique, où il était de la même promotion que Lamoricière; pour parler de Dieu aux gens de lettres, il était devenu un grand écrivain, assez grand pour que des pages extraites de ses œuvres méritent de prendre place au rang des modèles de la langue française; il avait pris aux gens du monde les bonnes manières, les goûts et les délicatesses de la meilleure compagnie, et pour parler aux prêtres, il s'était fait religieux, sous la conduite d'un saint, le P. Petétot. Ce saint disait de lui qu'il avait une tête d'homme, le cœur d'une femme et le caractère d'un enfant; mais cet enfant s'est montré un héros, car il a traversé une grande crise religieuse sans perdre la foi, exerçant tour à tour le droit de se défendre et le devoir de se soumettre,

nous apprenant à respecter les traditions et l'autorité, qui sont les deux forces de notre Église. Il a traversé les malheurs de la patrie sans perdre l'espérance, les amertumes de la calomnie sans perdre la charité, les approches douloureuses de la mort sans perdre la patience. Il lui convenait de finir de vivre entre des amis, au milieu des montagnes, dans un pays libre, les yeux reposés par la vue d'un lac paisible et des frontières de la patrie, et les regards de l'âme fixés plus haut, sur les grands horizons de la bienheureuse éternité. Que des philosophes pédants le nomment un rêveur et un poëte qui raisonne, plutôt qu'un métaphysicien; que de sévères docteurs n'accordent à son nom qu'un regret équivoque; nous, ses amis, serrés autour de sa tombe, où nul ne manquait de tous ceux qui devaient y être : prêtres qu'il édifia, artistes qu'il convertit, femmes qu'il consola, lecteurs qu'il charma, nous l'avons pleuré, le saluant tous du nom de bienfaiteur et de père, et suivant de nos regards attendris cette âme ailée qui s'éleva si souvent devant nos yeux et nous emporta si haut, et qui plane maintenant, rapprochée par un dernier essor de la lumière éblouissante de Dieu, dont il aimait vivant à contempler et à transmettre les splendides rayons, et nous avons souhaité sans crainte la paix du ciel à cet ami qui a si passionnément cherché à l'établir sur la terre. Adieu, nous le retrouverons, mon ami, et d'ici là nous l'aimerons en notre commun Maître.

« Je vous remercie encore de vos soins et de votre lettre,

« A. Cochin. »

L'homme qui parlait ainsi des joies du ciel était déjà mûr pour elles; le lendemain, il se plaignit de douleurs plus vives à la tête; c'est là, en effet, que se fixa le siége du mal. Il éclata le 16 février. M. Cochin comprit aussitôt de quel coup il était frappé; ses amis, ses médecins, essayèrent en vain de lui rendre l'espérance; il repoussa les consolations vaines et les illusions : « Comme on me trompe, » disait-il en souriant, et il se prépara à mourir.

Le sacrifice de la vie lui coûta d'abord de douloureux regrets; il avait rêvé de nobles carrières et d'utiles services, le but s'était constamment dérobé à ses efforts; il pouvait se croire au moment de l'atteindre, et c'est à ce moment qu'il faut tomber sous le coup suprême, sans avoir donné sa mesure, sans avoir rempli son apparente destinée. M. Cochin ressentit vivement cette amertume; mais quoi que pût souffrir l'homme politique, le père de famille était bien plus sensiblement atteint. Sa femme et ses enfants, qui étaient à la fois son orgueil et sa tendresse, il allait les laisser sans guide, au moment où sa direction leur était le plus nécessaire, au moment où la vie, en devenant plus souriante, devenait aussi plus difficile. Ces pensées

troublèrent un instant l'âme du malade, mais la foi du chrétien en triompha bientôt. M. Cochin tourna son regard vers le ciel et ne l'en détourna plus. Dès qu'il sentit la victoire remportée, il voulut que sa famille vînt en jouir avec lui; il l'appela, et dit avec la plus douce effusion : « Venez me voir dans la paix du Seigneur. » A partir de cette parole, le désir, l'amour de la divine patrie, ne le quittèrent plus. Les douleurs et les épreuves de la maladie ne furent pas seulement acceptées avec douceur et avec patience, elles le furent avec joie. Aucun des soins qui l'entourèrent ne lui échappait; il en exprimait à chaque instant sa reconnaissance par un mot aimable ou affectueux. Jusqu'au dernier moment, le bonheur d'autrui l'occupa et le consola de ses propres souffrances. Son beau-père, le comte Benoist-d'Azy, devait célébrer alors la cinquantième année de son mariage, et cette fête touchante parlait d'autant plus vivement au cœur du mourant : « Que fait-on pour cette cinquantaine? disait-il souvent; parlez-moi de cette cinquantaine, » et il indiquait lui-même des préparatifs ingénieusement affectueux.

Malade bien longtemps avant lui, je lui avais souvent prêché la prudence, et je lui disais : « Prenez garde, tâchez de ne pas me ressembler. » Il voulut bien s'en souvenir sur son lit de douleur et il dicta pour moi une dernière lettre que je n'ai pas le courage de supprimer ici :

Versailles, 1er mars.

« Mon cher Alfred,

« Comme je vous comprends, depuis que je vous ressemble, et comme je vous admire en traversant des révoltes que vous n'avez pas connues! Qu'est-ce que nous avons donc tous fait au bon Dieu, mon bon ami? Était-ce donc bien mal de vouloir monter sur les toits pour le servir? Il a renversé l'échelle, et la tête même a donné contre le sol; mais que son saint nom soit béni par notre soumission et notre silence, et puissions-nous le bénir encore ensemble! Il paraît que je vais mieux. Donnez-moi de vos nouvelles. Je crains beaucoup les surprises pour notre pauvre pays d'ici à un mois.

« Tendres remercîments et respects autour de vous; je demande de faire prier pour moi les petites Sœurs des pauvres.

« Votre ami,

« A. Cochin. »

La première fois que l'évêque d'Orléans vint visiter son ami, celui-ci lui tendit la main en disant : « Je suis foudroyé, je sens que je m'enfonce dans la mort. Je meurs dans la foi de l'Église catholique, soumis et croyant, dans la foi des amis qui m'ont précédé et

que je vais rejoindre. » Comme l'évêque combattait ce découragement : « Ah ! dit M. Cochin, je ne désire vivre que pour servir Dieu et mourir que pour le rencontrer. »

Une amélioration de quelques jours se manifesta dans l'état du malade et vint réveiller des espérances auxquelles nous n'avions pas la force de renoncer. Nous ne pouvions pas, nous ne voulions pas croire que nous aurions à pleurer sur le plus jeune d'entre nous. Tant de nobles causes, tant de bonnes œuvres étaient intéressées à la conservation de cette vie, qu'elle devait, nous semblait-il, le garder pour elles à notre affection. Cette lueur d'espérance provoqua une joie qui eut son écho jusque dans les rangs les plus humbles de la société. Ce fut alors que les associations ouvrières, dont M. Cochin s'était occupé avec tant de persévérance, envoyèrent des délégués porter leurs félicitations à Versailles. Cette consolation si douce fut de courte durée. La maladie, un moment suspendue, reprit son cours, et, malgré quelques passagères améliorations, alla toujours en s'aggravant. Plus le mal devenait redoutable, plus il mettait en relief l'âme qui animait un corps si débile ; elle semblait se purifier sans cesse en approchant du moment suprême : on eût dit qu'elle recevait déjà un reflet du rayon divin.

La supérieure de l'hôpital de Versailles avait voulu veiller elle-même près d'un malade qu'elle avait promptement appris à connaître. Dès que M. Cochin s'en aperçut, il la gronda avec douceur : « Vous vous devez à vos cinq cents malades, lui dit-il, et vous ne pouvez pas les délaisser pour un seul. — Notre fondateur saint Vincent de Paul, répondit la supérieure, nous a aussi recommandé de soigner les bienfaiteurs des pauvres. — Oh ! reprit M. Cochin, bienfaiteur des pauvres, quel beau titre ! C'est le seul que j'aie jamais ambitionné. »

Un mot de sainte Thérèse revenait souvent sur ses lèvres défaillantes : « Seigneur, Seigneur, il est bien temps de nous voir. » Aux quelques amis qu'on laissait approcher de lui, il répéta : « Que je suis heureux ! » Ses adieux, sans ostentation et sans faiblesse, étaient tout empreints de la pensée d'en haut. Un fidèle domestique assistait en pleurant à ces scènes déchirantes : « Vous aussi, vous êtes mon ami, » lui dit-il, et il lui serra les mains avec effusion.

Parmi ses amis, il ne pouvait oublier celui qu'il avait aimé, peut-être, au delà de tous les autres et le plus ardemment voulu servir après l'Église, son pays. Les destinées de la France étaient alors entre les mains de M. Thiers ; ce fut à M. Thiers qu'il adressa l'une de ses dernières pensées. Il commença à dicter pour lui la lettre suivante, qui ne put être achevée et qui ne fut remise qu'après la mort :

« Mon cher Président et ami,

« J'ai dû succomber ces jours-ci aux attaques d'une fièvre pernicieuse dont il paraît que je reviens. Je serais mort à votre service sans me plaindre, parce que j'aime mon pays, votre personne, que j'admire profondément et que j'aurais aimé à partager jusqu'à la mort l'acte de dévouement qui couronne votre illustre carrière. Cependant j'aurais tort de ne pas vous faire voir toute la vérité, telle que l'approche de la mort me la fait voir. Vous pouvez la recevoir de moi, sachant que je n'ai jamais donné mon âme à aucun parti, ni républicain ni monarchique, mais seulement à Jésus-Christ, dans lequel votre puissant esprit finira par voir le vrai Dieu venu sur la terre par un décret sublime pour y déposer un germe perpétuel d'ordre intellectuel et de régénération morale.

« Ceci est la vérité éternelle, mais voici la vérité du moment telle que je la vois.

« Vous êtes encore assez fort, assez puissant, assez écouté dans le pays et dans l'Europe pour pouvoir disposer des destinées de la France, votre mère, et pour pouvoir lancer ce beau navire dans le courant de la république ou de la monarchie pendant bien des années, par un simple mouvement de votre main. Si vous le faites, vous aurez une grande place devant Dieu, qui vous aura choisi comme instrument, et dans l'histoire, qui n'aura jamais vu un héros sans épée changeant le cours des événements par la simple royauté de son esprit.

« Mais il faut se hâter et ne pas se tromper, car le temps presse, si vous voulez éviter la honte du retour de l'Empire ou la violente tentation des convoitises de nos voisins.

« Il serait plus viril de fonder la république, parce que son nom apaise les passions populaires et que nous pourrions faire en Europe une plus mâle figure sous ce nom que sous celui de la monarchie. Mais vous ne pouvez pas ressusciter une morte; la république a été assassinée par ses enfants, l'odieux 1793, l'imbécile 1848 ; 1870 l'a emportée au tombeau. Elle a été tuée par Robespierre et Marat, puis par tous les faiseurs de phrases, de complots, de dettes et de sottises qui sont à trois reprises montés sur ce char populaire... »

Après avoir béni sa famille, après avoir adressé son dernier adieu à ses amis, après avoir fixé un dernier regard sur les plaies de l'Église et de la patrie, M. Cochin demanda l'extrême-onction. Dès le 6 mars, on avait dressé un petit autel dans sa chambre. L'évêque d'Orléans y dit plusieurs fois la messe et lui donna la communion que toute sa famille recevait en même temps. L'extrême-onction lui fut donnée le mardi 12 mars, vers trois heures de l'après-midi; tous

ceux qui purent y assister étaient agenouillés à l'entrée et aux abords de sa chambre; près de son lit, le père Le Noury, confesseur de M. Cochin à Versailles ; puis l'évêque d'Orléans prononçant les sublimes prières de la mort d'une voix entrecoupée par les larmes. Le malade, on le voyait au mouvement de ses lèvres et à l'expression de son visage, s'unissait du fond de l'âme aux paroles sacrées. Après la cérémonie, il dit encore, d'une voix faible mais ferme : « Je vais donc enfin retrouver mes amis, Montalembert, l'abbé Perreyve, le P. Gratry. Dites à ceux qui restent que je prie pour eux. » Il me fit l'honneur de me nommer parmi ceux-là. Puis il se recueillit tout entier dans l'adoration. Lorsqu'il eut reçu la sainte hostie, avec une piété qui brillait encore sur son visage altéré, on l'entendit murmurer de nouveau quelques paroles. La sœur qui se tenait près du lit se pencha vers le malade et entendit distinctement ces versets du psalmiste : *In pace in idipsum dormiam et requiescam, quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me*[1]. Ce furent les dernières paroles qu'il put prononcer ; la foi qui avait rempli cette noble vie en inspira le dernier effort. Il perdit ensuite connaissance, et, le vendredi 15 mars, il expirait, à neuf heures du soir, après une pénible agonie, sans avoir joui de la dernière consolation qui lui était destinée, la bénédiction personnelle du souverain-pontife, transmise par le télégraphe dans la soirée du mercredi.

Tous les journaux ont raconté la touchante solennité de ses funérailles, l'émotion de la foule, le regret universel, et ces larmes sincères, cet hommage profond, qui entourèrent son cercueil. Je n'apprendrais rien à ceux qui connaissent désormais M. Cochin si je reproduisais ces détails, mais je donnerai ici le dernier trait de ce grand cœur en reproduisant le texte même de son testament :

« Ceci est mon testament.

« Au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il.

« Je fais profession de la foi catholique, apostolique et romaine.

« Je demande humblement à Dieu, par les mérites de mon Sauveur, l'intercession de la Sainte Vierge et de mes saints patrons, pardon de toutes les fautes de ma vie.

« Je le remercie de toutes mes forces des grâces innombrables dont il m'a comblé.

« Je le prie ardemment de protéger ma femme, mes enfants, mon frère et toute ma famille, et de nous réunir un jour au lieu de la félicité, de la lumière et du repos.

[1] Pour moi je m'endormirai et je me reposerai dans la paix, parce que c'est vous, Seigneur, qui m'avez établi dans l'espérance.

« Je demande pardon à tous ceux que j'ai pu offenser, particulièrement aux pauvres que j'ai pu négliger de servir. Je remercie tous ceux qui m'ont fait du bien, et aussi ceux qui ont pu me faire du mal, car Dieu l'a changé en bien.

« Je demande pardon à Dieu et aux hommes de mes fautes dans l'exercice des fonctions que j'ai remplies, de mes injustices dans les luttes auxquelles j'ai été mêlé, de mon orgueil et de ma paresse dans les œuvres de charité auxquelles j'ai eu le bonheur d'appartenir.

« Je remercie avec effusion ma bien-aimée femme, Adeline Benoist-d'Azy du bonheur que je lui dois. Elle a mérité tous les jours, à toute heure, mon profond respect et mon ardente tendresse.

« Je laisse avec une confiance absolue entre ses mains la tutelle de mes trois bien-aimés enfants; elle en fera des hommes honnêtes et des chrétiens zélés; qu'ils aiment, écoutent et respectent toute leur vie la sainte et intelligente mère qu'ils tiennent de la bonté de Dieu; qu'ils se rappellent que leur famille s'est élevée lentement par le travail, le dévouement, la probité, une religion profonde et pratique; qu'ils l'imitent et la continuent, cherchant avant tout le vrai, faisant le bien, songeant toujours à leur salut, non à leur fortune ou à leur ambition.

« *In manus tuas*, *Domine*, *commendo spiritum meum*.

« *Refugium peccatorum*, *ora pro me*.

« AUGUSTIN COCHIN. »

4 septembre 1870.

« Toutes les qualités supérieures s'ignorent elles-mêmes. Qui est-ce qui s'est jamais cru humble, sans être par là même orgueilleux ? La générosité ne croit-elle pas devoir tout ce qu'elle donne[1]? »

Nul n'a mieux que M. Cochin justifié cette pensée profonde d'une grande âme chrétienne.

La mémoire de M. Cochin sera honorée et bénie à bien des titres, mais ce qui en lui dominera et résumera tout, c'est l'esprit chrétien; l'esprit chrétien était la lumière de son intelligence et la règle de ses actions, il donne à sa vie l'harmonie et l'unité. C'est pourquoi ceux qui l'ont aimé, concevant, au milieu de leurs regrets, une inébranlable espérance, le voient en possession de la félicité qui ne passe pas et que rien ne trouble. Son dévouement, son zèle, son désintéressement et sa hauteur de vues laissent parmi nous un vide dont nous sentirons de plus en plus l'étendue. Il avait fait beaucoup, il

[1] Madame Swetchine.

songeait à faire davantage, et il était digne de couronner les œuvres accomplies par des œuvres plus grandes encore ; quelques-unes peut-être se poursuivront à l'aide de son souvenir, s'animeront de sa vertu et y puiseront une force. Qui ne voudrait devenir meilleur, plus actif et plus dévoué, au contact de cette belle âme ? Ceux qui, peut-être, auraient résisté à ses conseils ne se soustrairont pas à son exemple. Dans un siècle troublé, qui cherche avec angoisse sa direction et ses croyances, la vie d'Augustin Cochin montrera où est la vérité; dans un temps où le christianisme est suspecté, elle prouvera ce qu'il peut inspirer ; dans un moment de division où ceux qui marchent sous le même drapeau s'arment les uns contre les autres, elle apprendra comment on reste sensé au milieu des passions, ferme dans la mêlée, inébranlable dans la foi, charitable avant, pendant et après le combat, comment on demeure chrétien militant tout en restant l'homme de son siècle, comment on peut aimer la religion et rechercher la science, soumettre sa vie à une autorité incontestée et défendre la liberté dans de justes limites, voir les misères de l'homme et n'en concevoir que plus de pitié, comment on peut chercher dans l'industrie l'amélioration des âmes en même temps que le progrès matériel ; elle montrera aux orateurs que la parole n'est jamais plus sûre de rencontrer l'éloquence qu'en se mettant au service des nobles causes, aux hommes du monde qu'on peut songer à ceux qui souffrent sans renoncer aux charmes de la vie sociale, qu'on peut faire servir au profit des pauvres et des déshérités l'influence conquise parmi les heureux et les riches. Pourquoi de telles vies sont-elles brisées dans leur fleur ! Pourquoi de tels cœurs cessent-ils de battre avant d'avoir remporté leurs plus purs et leurs plus généreux triomphes ! Le monde n'a point de réponse à cette amère question, et l'Apôtre seul relève le courage en nous disant : « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles ! car qui a connu les desseins de Dieu ? ou qui est entré dans le secret de ses conseils ? ou qui lui a donné le premier, pour en attendre une récompense ? »

A. DE FALLOUX[1].

[1] Cette biographie de M. Cochin paraîtra en un volume au mois de novembre prochain ; d'ici là, tous les renseignements, toutes les additions ou rectifications qui pourraient être adressées à M. de Falloux seront reçues par lui avec une grande reconnaissance, au bénéfice de la publication définitive.

LE MOT DE L'ÉNIGME[1]

XL

Les premiers jours de deuil, d'inquiétude et d'attente qui suivirent celui-là, je les passai presque seule, ne sortant que pour aller au couvent, et ne voyant chez moi que Stella et ma tante, qui, bien que ressemblant fort peu à son frère, l'aimait tendrement et était inconsolable de sa perte.

Au bout d'une semaine cependant, je commençai à m'étonner de n'avoir pas encore reçu de nouvelles. Le procès devait être terminé. Je m'attendais presque déjà à voir revenir Lorenzo, en tous cas, à recevoir une lettre de lui. Mais je n'en reçus point, je n'appris rien, et je demeurai ainsi en suspens une durée de temps inexplicable. Enfin je reçus deux lignes écrites à la hâte, non pas de mon mari, mais de mon frère :

« J'arriverai le lendemain du jour où ce mot vous parviendra. Je vous dirai tout de vive voix. Ayez du courage.

« Mario. »

Lando était présent lorsque ce billet me parvint. Je le lus tout haut :

— Ah ! ciel ! s'écria-t-il, le procès est perdu, cela est manifeste ! Il vous le fait assez clairement comprendre !... Et, en vérité, je ne vois pas ce qu'il peut avoir maintenant de pire à ajouter à cela.

Il m'en dit beaucoup plus long, mais je ne l'écoutais pas : je lisais et relisais ces lignes. Pourquoi Lorenzo ne m'avait-il pas écrit? Pourquoi Mario venait-il, et pourquoi ne me disait-il pas que Lorenzo

[1] Voir *le Correspondant* des 25 avril, 10 et 25 mai, 10 et 25 juin 1874.

venait avec lui? Pourquoi ne prononçait-il pas même son nom?... Je n'osais pas m'avouer les folles terreurs qui me passaient par l'esprit; mais je me souvenais de ses paroles étranges, de son regard, de sa voix, de toute son attitude au moment où il m'avait dit adieu, et tout prenait à mes yeux un aspect inquiétant. Une vision se dressait devant moi, que je n'osais envisager, de peur de perdre la raison et avec elle le bienheureux souvenir qui était toute la force de ma vie! Je souffris cette nuit-là comme je n'avais pas souffert depuis les heures de douleur et de remords qui avaient suivi la mort de ma mère!

Enfin, le lendemain, à une heure tardive, j'aperçus le bateau venant de Sicile, et traversant lentement le golfe en luttant contre un vent violent et contraire; car à une longue durée de beaux jours succédaient maintenant cette série de jours sombres et orageux qui attristent souvent, à Naples, la fin du printemps. Mon premier mouvement fut de partir pour aller au devant de Mario sur le rivage; puis je changeai d'avis, et je me décidai à demeurer où j'étais, afin de me trouver seule lorsque je recevrais les nouvelles dont il était porteur.

J'eus de la peine cependant à maîtriser mon impatience, car il me fallut l'attendre ainsi près d'une heure encore. Mais enfin j'entendis son pas sur l'escalier; puis ma porte s'ouvrit, et il parut. A ce que j'éprouvai lorsque je vis qu'il était vraiment seul, je sentis que jusqu'à ce moment je m'étais flattée de revoir Lorenzo avec lui. Je le regardais, immobile, et n'ayant pas la force de l'interroger. Il vint à moi, me prit dans ses bras avec une tendresse que jamais de sa vie il ne m'avait témoignée à ce point, et je vis qu'en m'embrassant ses yeux étaient remplis de larmes.

— Lorenzo! Où est Lorenzo? m'écriai-je dès que je pus parler.

— Calme-toi, ma sœur, me dit-il; calme-toi, je t'en conjure... Je vais te dire toute la vérité, sans aucun déguisement.

— Mais, avant tout, dis-moi où est Lorenzo, et pourquoi il n'est pas ici?

— Ginevra, je ne puis te répondre, car, en ce moment, je ne le sais pas, j'ignore tout autant que toi ce qu'il est devenu.

A cette réponse, les battements de mon cœur devinrent si violents que je crus m'évanouir; mais je luttai contre l'angoisse dont j'étais saisie, et d'une voix sourde je dis à Mario :

— Tout ce que tu sais, dis-le-moi du moins sans retard et sans réticence.

Mario tira de sa poche une lettre soigneusement cachetée, qu'il semblait hésiter encore à me remettre. Mais j'en avais reconnu l'écriture, et je coupai court à toute autre explication en l'arrachant de

ses mains; puis je courus m'asseoir à l'extrémité la plus retirée de la chambre pour la lire à mon aise, et sans que mon frère pût, en me regardant, en deviner le contenu avant qu'il me plût de le lui communiquer.

« Ginevra! avant d'ouvrir cette lettre, vous aurez sans doute déjà appris que j'ai perdu mon procès, en d'autres termes, que je suis ruiné, irrévocablement ruiné. Je l'avais pressenti, lorsqu'à l'heure décisive, la mort m'a enlevé le seul homme qui pouvait en assurer l'issue favorable; et, en vous embrassant au moment de mon départ, je croyais bien vous dire adieu pour toujours... Tel que je suis, cette parole vous épouvantera sans doute. Quoique la perte d'un très-mauvais mari ne soit pas irréparable, vous frémissez, j'en suis certain, à la pensée de tout ce dont une situation désespérée pourrait me rendre capable, et l'idée la plus funeste vous a, je le gage, déjà traversé l'esprit. Eh bien, vous n'avez pas tort; cette idée, je l'ai eue, j'en conviens, et peut-être serez-vous satisfaite d'apprendre que c'est *vous* qui m'en avez détourné. Oui, Ginevra, votre image m'est apparue, et je n'ai pas voulu ajouter un horrible souvenir de plus à tous ceux que je vous laisse, et aggraver d'une façon sanglante une catastrophe déjà suffisamment tragique. C'eût été cependant vous rendre votre liberté et permettre à votre jeune vie de reprendre son cours et de retrouver un bonheur dont il ne m'est plus permis de vous parler. Cette pensée ajoutait donc une aison de plus à toutes celles que me suggérait le désespoir; mais ce regard doux et suppliant, ce regard inexplicable et céleste que vous avez attaché sur moi en me disant adieu, m'a arrêté, et ce souvenir me trouble encore. Que vouliez-vous me dire, Ginevra? Qu'aviez-vous à me demander? Quelle pouvait être la prière qui semblait errer sur vos lèvres? Je ne puis plus rien réparer aujourd'hui; le passé n'est plus en mon pouvoir, et l'avenir est détruit. Le charme enchanteur de votre beauté et de votre pure et noble tendresse n'a pas été assez puissant pour me défendre contre moi-même. Il est trop tard, vous le voyez bien. Laissons donc les regrets inutiles. Tout est fini. Mes fautes ont porté leurs dernières conséquences : je n'ai plus qu'à les subir, quelles qu'elles soient. J'accepte donc la lutte, et ce mot est même le seul qui me ranime; car lutter, c'est travailler, et le travail, je l'ai aimé jusqu'à la passion! Que n'est-ce à celle-là, et non à d'autres, que j'ai livré mon âme tout entière! Ah! si le passé pouvait revivre!... Mais revenons au présent. Je saurai donc travailler — oui, Ginevra, *travailler pour vivre.* — Quelque sybarite que j'aie pu paraître et être, je puis faire cela, je puis travailler, et je le ferai, mais loin de vous, sans vous. Grâce à la générosité de votre frère et à

quelques dispositions que je puis encore prendre et qui vous seron communiquées, vous ne souffrirez pas de ce grand revers. C'est là mon seul espoir, mon seul repos d'esprit; car, après avoir troublé vos beaux jours, vous appeler à partager avec moi les jours amers de l'infortune, cela soulèverait mon âme tout entière contre moi-même, et serait capable de réveiller en moi le désespoir. Soyez donc heureuse, si vous voulez que je ne me tue pas. Et maintenant, *adieu*. Ce mot se dit pour les plus courtes absences, pour les séparations d'un jour. Quelle sera la durée de la nôtre? celle de ma vie, apparemment... Puisse-t-elle être courte, et ne pas longtemps enchaîner la vôtre!

« Ginevra, tu es jeune, tu es belle, tu es faite pour aimer et pour plaire, et quelque traître, infidèle, parjure que je sois, je suis jaloux! Cependant je te laisse sans crainte sous la garde de ce quelque chose de mystérieux et d'incompréhensible qui veille en toi sur ta beauté et sur ta jeunesse! J'ai perdu le droit de te protéger et de t'aimer, mais j'ai encore celui de te connaître et de te vénérer comme une créature céleste et sainte! Ginevra, je devrais, je voudrais dire : Pardonne-moi! mais c'est là une vaine parole, lorsqu'il s'agit de l'irréparable. Je ferai donc mieux de te dire : « Oublie-moi! »

« LORENZO. »

Tandis que je lisais cette lettre avec une attention ardente, Mario était resté à la place où je l'avais laissé, la tête dans ses mains, absorbé, lui aussi, dans de tristes pensées. Je me rapprochai de lui. Il releva vivement les yeux :

— Eh bien, ma sœur, me dit-il avec anxiété, peux-tu me dire si tu es informée par le contenu de cette lettre du lieu où se trouve Lorenzo?

— Non.

— Non?... Et pourtant tu as l'air calme et rassurée. Quelle autre bonne nouvelle cette lettre a-t-elle pu t'apprendre?

Quelle bonne nouvelle!... Je fus réellement embarrassée de répondre à cette question. J'étais soulagée, cela était exact; quelque chose de joyeux palpitait dans mon cœur : mais il m'était impossible de le dire, ou du moins de le faire comprendre à Mario; et, par le fait, rien ne pouvait être plus grave que ma situation.

— Aucune bonne nouvelle, lui dis-je. Cette lettre ne contient rien de joyeux assurément, car elle m'annonce la perte de son procès, à laquelle ta lettre m'avait préparée. Ensuite Lorenzo semble me dire un éternel adieu et se figurer que je vais lui permettre de séparer entièrement ma vie de la sienne! Nous verrons cela. Mais pour que

je sache ce que j'ai à faire, il faut que tu me dises tout, Mario, tout, sans aucune restriction.

Mario s'était préparé à subir l'effort de chercher à m'épargner, en me faisant un récit incomplet; mais ainsi adjuré, il ne me cacha rien; il me sut gré du courage qui allégeait sa pénible mission.

Lorenzo était arrivé à Messine persuadé d'avance que la mort de mon père était pour lui un présage de ruine. Cependant la sentence ayant été rendue contre lui, ainsi qu'il s'y attendait, il resta, en apparence, très-calme. Pendant la soirée, il eut avec Mario une longue conversation, pendant laquelle il s'occupa de faire en ma faveur des arrangements qui devaient assurer mon bien-être, disposant dans mon intérêt de tout ce qui lui restait, et acceptant l'offre généreuse de mon frère, qui se refusait maintenant à profiter d'une renonciation de mes droits à l'héritage de mon père, faite par moi en sa faveur à l'époque de mon mariage. A diverses reprises, dans le courant de cette conversation, Lorenzo exprima le désir que cette tempête passât sur ma tête sans m'atteindre.

Le lendemain matin, Mario reçut une enveloppe contenant un résumé de cette conversation, régulièrement rédigé et signé, et la lettre cachetée qui m'était adressée, sans autre explication. Mon frère attendit Lorenzo à l'heure à laquelle ils s'étaient donné rendez-vous la veille en se quittant; mais Lorenzo ne parut pas, et lorsque Mario alla lui-même pour le chercher, il apprit qu'il était parti dans la nuit, sans laisser aucune indication sur la direction qu'il avait prise. Deux bateaux avaient, en effet, quitté Messine pendant cette même nuit. La direction de l'un était le Levant, celle de l'autre l'Amérique. Néanmoins, malgré toutes les précautions prises par Lorenzo pour empêcher qu'on ne suivît ses traces, Mario pensait que c'était sur le dernier de ces deux bateaux qu'il s'était embarqué.

Lorenzo avait chargé son ancien intendant de s'entendre avec lui pour l'exécution de ses volontés et pour toutes les dispositions à prendre en conséquence, soit à Naples, soit en Sicile. Mais, pas plus à cet intendant qu'à mon frère ou à moi, il n'avait révélé ses projets personnels, ni le lieu où il allait se rendre.

Après avoir écouté très-attentivement ce récit, je demandai à Mario de me quitter pendant quelques heures, pour me laisser réfléchir sur tout ce que je venais d'apprendre et considérer à loisir quelle conduite je devais suivre. J'avais en effet besoin de rassembler mes pensées dans la solitude et le silence; mais surtout... oh! surtout! j'avais besoin d'être seule pour tomber à genoux et bénir Dieu!

Oui, le bénir avec transport! La crainte, la crainte, seule horrible et intolérable, qui s'était emparée de mon esprit, était dissipée sans retour par le contenu de la lettre de Lorenzo. Le regret, sinon le re-

pentir de ses fautes, se trahissait dans chacune de ses lignes. L'énergie virile de son caractère s'y retrouvait aussi tout entière. Quant à ce qui me concernait, je me sentais plus touchée et plus fière de l'intérêt tendre, confiant, respectueux, qu'il m'exprimait, que de toute la passion de son langage d'autrefois, et je bénissais le ciel de n'en être point indigne. Enfin, enfin ce mot : *Je travaillerai pour vivre*, me faisait bondir de joie; car j'y voyais un adieu à la vie dangereuse, molle et funeste du passé, et une promesse de régénération et de salut, de salut matériel, moral, présent, futur, éternel! Il me semblait impossible, en vérité, d'estimer qu'une telle espérance pût être payée trop cher!

Je me souvins pourtant que j'allais avoir à traiter de mes affaires avec Mario, et peut-être aussi avec Lando (dont le cœur était chaudement ému de cette catastrophe), et je pris soin d'apaiser, avant de les revoir, cette joie qui leur eût semblé trop inexplicable, et qui (à l'heure même où, par le fait, j'étais plus raisonnable que je ne l'avais jamais été de ma vie) m'eût probablement fait passer à leurs yeux pour une personne extravagante, dénuée de tout sens pratique des choses de ce monde.

XLI

Lorsque donc je revis Mario, je le remerciai tendrement de sa générosité ; mais je lui déclarai que je n'acceptais point la restitution qu'il voulait me faire de l'héritage auquel j'avais renoncé en épousant le duc de Valenzano. Livia en avait fait autant en entrant au couvent. Mario était et devait demeurer l'unique héritier de mon père. J'étais décidée à ne rien laisser changer à ces dispositions. J'eus beaucoup de peine à vaincre sa résistance, et lorsque je tentai de lui dire que les sacrifices que je prévoyais me coûteraient fort peu, il m'arrêta en me disant que je n'en avais pas encore fait l'épreuve, et il exigea qu'à cet égard je ne prisse aucune résolution précipitée.

— A la bonne heure ! lui dis-je, si tu le veux ainsi, nous en reparlerons plus tard; ne songeons, en ce moment, qu'à ce qui est plus important encore. Tu comprends bien que nous ne pouvons ignorer longtemps en quel lieu Lorenzo se trouve, et que, dès que nous le saurons, je veux le rejoindre.

— Le rejoindre!

— Tu en doutes?

Mario me regarda avec surprise et se tut un instant ; puis il me dit :

— Ma sœur, la conduite de Lorenzo a été si publique, que, malgré la sollicitude dont je reconnais qu'il a fait preuve pour toi dans notre dernier entretien, nul ne s'étonnerait de te voir aujourd'hui demeurer près de nous et user des moyens qu'il a pris pour te soustraire aux dernières conséquences de ses folies.

— Accepter cette jolie villa, qu'il veut excepter de la vente de ses propriétés?... m'y établir dans le bien-être que vous m'avez préparé ensemble, et le laisser, lui, seul, pauvre, luttant contre les débuts difficiles de cette existence nouvelle?... En vérité, Mario, si tu as cru que j'y consentirais, cela prouve que, bien que tu sois moins sévère qu'autrefois pour ta petite sœur, tu n'es pas encore tout à fait juste pour elle.

Mario me prit la main et la baisa avec émotion.

— Pardonne-moi, Ginevra, je l'avoue, je ne te croyais ni aussi généreuse, ni aussi courageuse !

Courageuse!... Je ne l'étais pas tant qu'il le pensait. Une espérance s'était levée dans mon cœur qui m'eût rendu la misère facile à supporter, et même, en ce cas, je n'eusse point été à plaindre ; mais ici il n'était pas question de misère, j'y voyais plus clair que Mario ou Lando, et j'étais, au fait, plus sensée en ce moment que l'un ou l'autre de mes deux conseillers. Il s'agissait tout au plus d'une gêne passagère : les terres de Lorenzo, les richesses accumulées dans ses différentes demeures, et la vente de tous mes diamants, suffisaient et au delà pour combler l'abîme creusé par son extravagance, quelque profond qu'il fût. Son talent seul, dès qu'il voudrait s'en servir, excluait d'ailleurs toute crainte de pauvreté réelle. Ce simple nom de *Lorenzo*, dont il signait toujours ses œuvres, était depuis longtemps connu dans le monde des artistes, et il n'avait pas à s'y faire sa place.

Il s'agissait donc uniquement de la perte de tout cet éclat, de cette magnificence, de cette écrasante profusion de superfluités, de ce luxueux bien-être enfin dont j'étais environnée... Ah! je n'osais pas leur dire ce que je pensais de ce *sacrifice!* Je n'osais pas leur parler de mon indifférence, qui cependant facilitait beaucoup leur tâche, et moins encore osais-je leur en révéler la cause, de peur d'être taxée de folie, et cela au moment même où ils auraient eu lieu de reconnaître, avec évidence, que la vie ordinaire elle-même se trouve fort bien des effets de la vie surnaturelle Je me contentai donc de leur exposer simplement les raisons pour lesquelles ma situation ne me semblait nullement désespérée. Ils furent soulagés de me voir prendre la chose ainsi, et à dater de ce moment la besogne

nécessaire, et à leurs yeux si pénible, fut entreprise sans délai, sans hâte, sans effroi, sans dissimulation, et tous les soi-disant grands sacrifices commencèrent à s'accomplir.

Il m'est encore aujourd'hui difficile de rendre compte de ce que j'éprouvai pendant les jours et les semaines qui suivirent. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il me semblait voir tomber autour de moi des barrières et des entraves, et, à chaque pas, respirer un air plus libre!... Est-ce à dire que j'étais devenue une sainte, aspirant aux sacrifices héroïques, aux dépouillements complets? Assurément non. Je le répète, je ne pouvais avoir aucune vision de ce genre; je comprenais fort clairement que cette catastrophe, qui semblait terrible aux autres, que Lorenzo avait jugée au delà de mes forces, et qui l'avait jeté lui-même jusque dans l'excès du désespoir, n'arrachait à ma vie que son enveloppe extérieure et brillante. Mais cette enveloppe, un instinct confus et intermittent, souvent éprouvé et renaissant partout, m'avait sans cesse inspiré l'étrange et persistant désir de m'en affranchir, et il me semblait comprendre en ce moment mille choses demeurées jusqu'alors inexplicables dans le fond de ma pensée.

La magnificence qui m'avait entourée appartenait cependant à mon rang, et tout cet éclat n'était pas pour moi sans motif ou sans excuse; mais je sentais qu'il obstruait ma marche, et (comme l'a dit du bonheur lui-même une âme pieuse et profonde[1]), que, pour aller au vrai but, *il allongeait ma route !*

Je ne fus donc ni courageuse, ni résignée, en cette circonstance : je fus raisonnable et satisfaite comme l'est tout être humain qui, dans un échange quelconque, croit fermement avoir gagné mille fois plus qu'il n'a perdu! Le soin auquel je me livrai dès lors exclusivement, ce fut celui de découvrir le lieu où Lorenzo s'était fixé : je ne croyais nullement qu'il fût parti, soit pour le Levant, soit pour l'Amérique. A cet égard, tous les indices me semblaient seulement avoir été préparés par lui pour dérouter nos recherches. L'un des deux bâtiments qui avaient quitté Messine la nuit de son départ devait toucher à Marseille avant de poursuivre sa route. Mes réflexions et mon instinct me disaient également que Lorenzo n'avait pas été plus loin, et que de là il s'était rendu dans l'un des lieux où il pourrait le plus facilement reprendre ses travaux et commencer sa vie nouvelle. A cet égard, Rome ou Paris lui eussent également convenu; mais il semblait improbable qu'il fût revenu en Italie. Ce fut donc vers Paris que je dirigeai toutes mes recherches, et ce fut à madame de Kergy que je m'adressai pour m'aider à les poursuivre.

[1] Eugénie de la Ferronays.

Peut-être aurais-je hésité si Gilbert eût été près d'elle; mais il était absent, absent pour un an, et avant son retour j'aurais le temps de réfléchir sur ce que j'aurais à faire, et peut-être de demander des conseils à sa mère elle-même, à laquelle, en attendant, j'exposai ma situation actuelle, mes désirs, mes projets, et l'anxiété ardente à laquelle j'espérais, avec son aide. mettre un terme.

Sa réponse ne se fit pas attendre et fut meilleure encore que je n'osais l'espérer. Ce grand et tendre cœur semblait avoir non-seulement compris ce que je ne faisais qu'indiquer, mais avoir pénétré jusqu'au fond du mien et deviné tout ce que je ne disais pas. Je sentis que j'avais en elle un immense appui. Ses recherches furent promptes, efficaces, et leur résultat fut tel que je l'avais prévu. Lorenzo était, en effet, à Paris, caché au fond du faubourg Saint-Germain, dans une petite demeure voisine d'un grand atelier où il commençait à se mettre au travail. « Sa célébrité est trop grande, me disait madame de Kergy, pour que sa présence puisse demeurer longtemps ignorée, et d'ailleurs le but même qu'il se propose lui interdit de conserver longtemps un incognito impossible. Déjà plusieurs de ses amis l'ont découvert et l'ont été chercher, mais il n'a voulu recevoir qu'un seul d'entre eux dont les conseils et le concours lui sont indispensables. Cet ami est aussi le nôtre. Je sais donc, par lui, que, lorsqu'il se sera remis à l'œuvre, il a l'intention de rentrer en communication avec ceux qu'il a quittés, et probablement avec vous, ma chère Ginevra ; mais il persiste à vouloir vivre seul et loin de vous. Il se persuade qu'il a tout arrangé pour que votre vie demeure à peu près ce qu'elle était, sauf sa présence, qu'il n'a rien fait, dit-il, pour vous rendre regrettable. Vous aurez de la peine à vaincre son obstination à cet égard; il vous sera difficile de faire accepter à un homme qui se sent de si grands torts envers vous le lourd poids de la reconnaissance. Tous les sacrifices qu'il s'impose à lui-même lui coûteront moins que de consentir à celui que vous êtes si disposée à lui faire. Les hommes sont tous ainsi. Soyez donc patiente, adroite, et ayez assez d'esprit et de cœur pour parvenir à être généreuse de telle façon qu'il s'en aperçoive le moins possible... »

Il m'était d'autant plus facile de suivre le conseil de madame de Kergy que ce que j'avais à dire à Lorenzo était exactement vrai. Je lui écrivis donc, sans effort et sans contrainte, ce que me dictait mon cœur ; mais j'écrivis en vain : ma première et ma seconde lettre demeurèrent sans réponse ; la troisième en obtint une, mais cette réponse était un refus où je voyais percer tous les motifs signalés par ma vieille amie. Hélas! faire accepter un pardon est souvent plus difficile mille fois que de l'obtenir !

Toutefois, je ne me lassai pas : je fis mes préparatifs de départ, tout comme s'il m'y eût invitée, et j'attendis avec patience l'heure sur laquelle je comptais, décidée à trouver un moyen de la hâter si cette attente devenait trop longue.

XLII

Tandis que tant de tristesses, les unes réelles, les autres apparentes, s'accumulaient autour de moi, le fond rayonnant de ma vie ne se manifestait que par une activité et en même temps une tranquillité qui surprenaient fort mes amis, mon frère et surtout ma tante dont l'agitation était extrême.

Je ne dirai pas que donna Clelia éprouvât au moindre degré cette joie du malheur d'autrui, prêtée par un grand et malicieux esprit à tous les humains ; mais la transformation de nos situations respectives qui lui permettait maintenant, au lieu de m'envier, de me plaindre et de me protéger, ne déplaisait ni à son orgueil ni à sa bonté.

Elle m'offrit la plus large hospitalité. Elle aurait voulu m'établir dans son palais de Tolède, et m'abandonner, pour mon seul usage, le plus grand de ses grands salons. Elle ne comprenait pas qu'il me fût possible de demeurer dans ma maison pendant que l'on y faisait table rase de toutes ces magnificences dont la possession m'avait placée à ses yeux au sommet du bonheur. Mais je refusai de quitter, avant le dernier jour, ma chambre, ma terrasse et l'incomparable vue, dont la privation m'était plus sensible que tout le reste, Je demeurai donc dans le coin (encore fort spacieux) que je m'étais réservé dans ma belle demeure, encouragée par Stella, qui, sans exclamation et sans surprise, me comprenait et m'aidait à faire mes préparatifs de départ, et me réjouissait par la présence d'Angiolina, toujours près de nous, comme de coutume ; en sorte que, malgré la gravité du moment, je luttais presque sans effort contre l'abattement et la tristesse.

Les semaines s'écoulaient cependant et, quoique je n'eusse pas renoncé à l'espoir de vaincre l'obstination de Lorenzo, je commençais à perdre patience, et je songeais à partir sans son consentement, car il me semblait qu'une fois rapprochée de lui, il ne pourrait se refuser à me voir. Cette incertitude était la circonstance la plus pénible de ma situation actuelle, et, pendant sa durée, le temps orageux et pluvieux ajoutait encore sa triste influence à tout le reste. Mais, pour troubler ma paix et affaiblir mon courage, il me fallait

une épreuve plus sensible et plus difficile à supporter que celle-là.

Le ciel était redevenu serein, et nous avions enfin pu retourner sur la terrasse d'où la pluie nous avait bannies depuis longtemps. La verdure touffue du jardin, le parfum des fleurs, le bleu des montagnes, de la mer et du ciel, la nature tout entière enfin, semblait se dédommager par un éclat inaccoutumé d'avoir pendant quelques jours été contrainte de voiler sa beauté. Mais Stella, à ce spectacle, au lieu d'être ravie et transportée comme de coutume, le regarda longtemps gravement et en silence; puis, tout d'un coup, avec une soudaine explosion de douleur elle se jeta à mon cou :

— Ginevra ! que deviendrons-nous, Angiolina et moi, quand tu seras partie?... Ah! jamais je n'aurais dû aimer qu'elle seule en ce monde!

Elle s'assit sur l'un des siéges de la terrasse, et prit sur ses genoux l'enfant qui, ce jour-là, ne s'était pas éloignée un instant pour aller jouer, comme elle en avait l'habitude. Et lorsque l'enfant, les yeux pleins de larmes, lui demanda d'empêcher sa chère Lia Gina de partir, toute la fermeté de Stella l'abandonna un instant et elle éclata en sanglots.

Oh ! alors je sentis à mon tour quelle distance sépare les sacrifices pour ainsi dire extérieurs des vrais déchirements qui atteignent le cœur ! Le grand amour qui adoucit toutes les peines de ce monde n'affranchit d'aucune d'entre elles. On pourrait même dire le contraire, puisqu'il agrandit la sphère de la tendresse et de la pitié : il fait seulement comprendre la douleur, et il lui donne son sens véritable.

Je ne pus toutefois regarder en ce moment Stella telle qu'elle était là devant moi, sans être saisie d'une tristesse que la pensée de notre séparation ne m'avait jamais causée jusque-là. Ses larmes, qu'elle savait d'ordinaire si bien réprimer, continuaient à couler, tandis qu'elle berçait son enfant en silence. Et elle demeura ainsi sans parler et même sans me répondre, jusqu'à ce que la petite Angiolina, après avoir aussi pleuré longtemps tout bas, se fût endormie, d'un sommeil lourd et profond, dans les bras de sa mère.

C'était la première fois de sa vie que Stella me semblait manquer de courage. Le mien chancelait à cette vue, et cette heure — la dernière que nous devions passer ensemble sur cette terrasse, remplie de doux souvenirs, et que les petits pas d'Angiolina avaient tant de fois parcourue! — cette heure fut triste au delà de toute expression, et en apparence, de toute raison. Le ciel de l'âme, comme celui de l'Italie, se couvre ainsi parfois de ces nuages qui troublent et affligent d'autant plus que la lumière qu'ils obscurcissent est habituellement plus éclatante et plus sereine! Ni Stella ni moi cependant

n'étions disposées à croire aux pressentiments. Notre tristesse était d'ailleurs trop motivée pour qu'elle pût nous surprendre. Néanmoins quelque chose de plus sombre que l'heure présente pesait sur nous, et le lendemain jetait déjà son ombre sur cette dernière soirée !

Le soleil déclinait : Stella sortit subitement de sa rêverie pour réveiller Angiolina ; l'heure était venue de partir avec elle ; mais les yeux de l'enfant, si vifs d'ordinaire, étaient appesantis. Elle les ouvrit à peine, lorsque je m'approchai pour l'embrasser ; sa petite bouche fit un léger mouvement pour me rendre mon baiser, mais elle se rendormit sur-le-champ, et sa mère, surprise et un peu alarmée de cette langueur inaccoutumée, se hâta de l'envelopper d'un châle, et l'emporta ainsi en la garantissant le mieux possible de l'air du soir.

Le lendemain, de douloureuse mémoire, se leva pourtant pour moi, brillant et radieux, car, à mon réveil, une lettre de Lorenzo me fut remise. Une lettre qui mettait fin à toutes mes perplexités, et qui justifiait au delà de toutes mes espérances la confiance avec laquelle je l'avais attendue !

« Ginevra, tu l'emportes, j'ose enfin te demander pardon, car tes lettres m'ont rendu l'espoir de pouvoir un jour le mériter. Je ne crains donc plus de te revoir. Viens ! je t'appelle et je t'attends.

« LORENZO. »

Ces dernières lignes m'apportaient la meilleure promesse de bonheur que j'eusse jamais reçue de ma vie, et je les baisai avec émotion. J'aurais voulu pouvoir partir à l'heure même, et l'on ne s'étonnera pas si je regardais maintenant sans regret la somptueuse demeure que j'allais quitter pour toujours, et même le spectacle enchanteur dont mes yeux ne s'étaient jamais lassés ! Ce n'était point en effet ces objets extérieurs qui m'avaient donné la joie profonde et stable de mon âme. Ce n'était point à eux non plus que je devais ce bonheur rêvé pour ma vie, dont je croyais apercevoir en ce moment les premières lueurs. Aussi mon seul souci était-il de ne pouvoir partir assez vite. Tous mes préparatifs étaient faits et j'aurais pu me mettre en route à l'instant... Mais trois grands jours encore me séparaient de celui où partait pour Marseille le premier bateau sur lequel je pouvais m'embarquer, trois jours qui me semblaient un long délai ! J'étais loin de prévoir, hélas ! combien j'en trouverais la durée à la fois douloureuse et rapide !

Stella, depuis ces dernières semaines, passait la journée avec moi. Je l'attendais en ce moment pour lui communiquer ma joie. Mais l'heure à laquelle elle venait d'ordinaire s'écoula ; elle ne parut

point ; je fus surprise de ce retard, et, au lieu de l'attendre davantage, je m'acheminai à pied vers sa maison, située à peu de distance de la mienne. La soirée précédente ne m'avait laissé aucune inquiétude, et la tristesse de la veille était, chez moi, effacée par la joie du matin.

J'arrivai, je trouvai la porte ouverte. Aucun serviteur n'était là pour m'annoncer. Un silence inusité régnait partout. Je traversai une galerie, un grand salon, un cabinet, sans rencontrer personne. J'arrivai enfin à la chambre de Stella, où le petit lit d'Angiolina était placé à côté de celui de sa mère. J'entrai !... oh ! comment dépeindre le spectacle qui s'offrit à ma vue ! Comment dire ce que la surprise, la pitié, la tendresse et la douleur me firent éprouver à la fois !

Ma chère et malheureuse Stella était assise au milieu de la chambre, et elle tenait son enfant étendue sur ses genoux, son enfant, pâle, inanimée, en apparence sans vie !

Elle ne pleurait pas, elle ne parlait pas. Elle leva un instant vers moi, ses yeux démesurément grands, et elle me regarda. Quel regard: mon Dieu ! Il exprimait cette douleur que les mères seules peuvent connaître, et au delà de laquelle il n'y a rien ici-bas !... Je tombai à genoux près d'elle. Angiolina respirait encore. Mais elle était expirante. Elle ouvrit un moment ses beaux yeux... Un éclair de connaissance traversa son regard... il passa de sa mère à moi, et de moi à sa mère, puis il se voila. Un tressaillement convulsif agita ses membres, et ce fut fini. L'ange était au ciel, la mère avait perdu sur terre son unique enfant !

. . . .

Les plus longues années n'effacent point le souvenir d'une heure semblable, et le temps, qui parvient à adoucir toutes les douleurs, n'apporte jamais la faculté de parler de celle-ci : les mères qui ont été frappées par ce glaive ne le peuvent, les autres ne l'osent. La femme qui n'a pas d'enfant, en présence de celle qui vient de perdre le sien, ne peut que s'incliner avec respect et en silence, comme devant la majesté souveraine de la douleur !

Je ne dirai rien non plus des heures qui avaient précédé celle-là, si ce n'est que l'accablement de la veille au soir présageait, chez l'enfant, le mal qui s'était déclaré, violent et soudain, au milieu de la nuit. Après s'être apaisé vers le jour, il avait recommencé une heure plus tard, pour aller en croissant et ne plus se ralentir jusqu'à la fin.

Pour moi, qui avais donné à Angiolina toute cette place demeurée vide dans ma vie, l'excès de ma douleur servit à me faire mesurer celle du cœur plus déchiré que le mien, et à qui la mort venait de tout ravir en un coup. Je songeai, en frémissant, que cette douleur

surpassait la mienne, et je n'osai point penser à moi-même en présence d'une catastrophe qui jetait dans l'ombre toutes les souffrances que j'avais connues jusqu'à ce jour. Quel remède aux maux exagérés ou imaginaires de la vie, qu'une semblable apparition sur la route de la réalité la plus terrible du malheur!

Mais ce départ préparé depuis si longtemps, cette réunion appelée par tant de vœux, obtenue par tant d'efforts, de quel prix fallait-il les payer aujourd'hui !

Quitter Stella dans sa douleur, c'était là une épreuve que je n'avais pas prévue et à laquelle le plus impérieux devoir pouvait seul me faire consentir. Il le fallait pourtant ; mais ce ne fut pas du moins sans avoir réussi à satisfaire le seul vœu de son cœur brisé : « ... Se séparer pour quelques mois du monde, vivre seule, libre de se livrer exclusivement au cher et céleste souvenir de sa joie perdue... »

Stella n'avait pas proféré de plaintes. Sa douleur était muette. Mais elle avait formulé ce désir. Il fut exaucé. Livia obtint pour elle une retraite dans la partie non cloîtrée de son couvent. Ce fut là que je la quittai, la laissant à l'ombre de ce doux sanctuaire, près du cœur le plus tendre et le plus fort sur lequel le sien pût s'appuyer, en présence de cette splendide et calme nature, et sous le voile brillant de ce beau ciel, au delà duquel elle croyait pouvoir suivre encore son trésor disparu. Et elle se sentait assurée de le retrouver un jour!

XLIII

J'éprouvai une solennelle émotion lorsque, après avoir pris congé de mon frère et de tous les amis qui m'avaient accompagnée à bord, je me trouvais enfin sur le pont du bâtiment, seule avec Ottavia et regardant fuir les montagnes, les collines, les villas, et disparaître enfin toutes les rives riantes et fleuries du golfe de Naples. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis le jour où, pour la première fois, ce spectacle avait frappé mes yeux. Mais, pendant cette courte période, tant de sentiments avaient agité mon cœur et tant d'événements traversé ma vie, que ce temps me semblait avoir eu la durée d'une existence tout entière.

Joies et peines, espérances ardentes et amers mécomptes, souffrances aiguës, tentation périlleuse, lutte mortelle, grâce, enfin! grâce lumineuse et insigne, tout cela s'était rapidement succédé pour moi. Et à tous ces souvenirs, s'ajoutait maintenant la douleur

récente qui avait marqué ces jours d'adieu d'un cachet déchirant et lugubre! La perte d'un enfant semble, il est vrai, aux indifférents, ne pouvoir frapper d'autre cœur que celui de sa mère. Le mien, cependant, saignait à grands flots, et la mort soudaine de l'angélique petite créature que j'avais tant aimée, ainsi que la séparation qui l'avait trop vite suivie, rendaient maintenant douloureuse pour moi, au delà de toute expression, l'heure de ce départ désiré avec tant d'ardeur et au prix de sacrifices qui, jusque-là, ne m'avaient point semblé dignes d'être comptés. Certes, la parole déjà citée ne s'applique pas moins aux affections de la terre qu'au sentiment divin qui les domine et les renferme tous. « L'on ne vit sans douleur dans *aucun* amour. » Cela est indubitable; plus la tendresse est exquise, plus la souffrance, qu'elle traîne à sa suite, est redoutable! Mais, en revanche, à mesure que ces blessures cruelles se multiplient, l'amour stable et suprême leur apporte un remède en grandissant lui-même et pouvant suppléer seul à toutes ces joies brisées. Seul aussi, cependant, il donne la promesse et le gage de leur infaillible retour et de leur immortelle durée!

Aussi, quelle que fût la tristesse de cette heure, quelle que fût la désolation avec laquelle je regardais au loin, sur la hauteur, le couvent où Stella était demeurée près de ma sœur et où je venais de les quitter avec tant de larmes; quelles que fussent, en un mot, les impressions de toute nature qui se réunissaient pour m'accabler, il me semblait, en dépit d'elles, vivre dans une vérité plus haute et dans une liberté plus grande que lorsque, pour la première fois, environnée de mes illusions et de mes espérances mensongères, j'avais traversé ce golfe dans tout l'enivrement de mon rayonnant bonheur!

Ces pensées et bien d'autres me traversaient l'esprit, tandis que le bateau traçait rapidement son sillon sur la mer et que peu à peu le dernier contour des côtes d'Italie devenait plus indistinct et disparaissait enfin à mes yeux pour toujours. La nuit vint, les étoiles se levèrent, l'heure s'avança, mais je demeurai à la place où j'étais sans pouvoir me résoudre à la quitter.

Cette solitude en mer, la plus profonde de toutes, parle à l'âme un langage qui n'appartient qu'à elle seule. Je l'écoutais avec l'attention la plus recueillie, bénissant Dieu de m'avoir appris à y reconnaître sa voix et cherchant à n'écouter qu'elle, pendant cette trêve d'immobilité et de repos qui séparait la phase achevée de ma vie de celle qui allait commencer dans des conditions obscures et nouvelles.

Je ne m'arrêtai point à Marseille, car j'étais impatiente d'arriver. Et cependant, malgré l'appel auquel j'obéissais en ce mo-

ment, je n'étais point sans inquiétude sur l'accueil que je recevrais. Je connaissais la mobilité des impressions de Lorenzo, et la lettre que j'avais reçue de lui ne m'était point un sûr garant de la disposition dans laquelle je le trouverais. En effet, lorsqu'en arrivant je l'aperçus à la gare, je ne sus d'abord qu'en penser. Il était pâle, agité et sombre, et il dissimulait avec peine une souffrance que ses traits exprimaient beaucoup plus clairement que la joie de me revoir. Je sentis trembler le bras sur lequel je m'appuyai, et je gardai moi-même le silence, interdite et troublée.

Il me fit traverser rapidement la foule, me plaça dans une voiture, y fit monter Ottavia près de moi, puis il ferma la portière, d'un air contraint, en me disant qu'il allait me précéder.

Je fus d'abord étonnée de me trouver ainsi, de nouveau, séparée de lui lorsqu'à peine je l'avais revu. Mais, à son embarras, à la pénible confusion que trahissait son regard, je crus deviner ce qui se passait en lui et j'en fus émue. Pauvre Lorenzo! ce n'était point en effet ainsi qu'il avait amenée naguère sous son toit sa jeune épouse. Ce n'était point là le sort qu'il s'était plu à lui dépeindre et à lui promettre d'avance. Ce moment était le premier où l'immense changement de fortune qu'il avait subi allait apparaître aux yeux de la femme qu'il avait outragée et de laquelle il n'osait plus attendre ce sentiment qui suffit à tout et rend tous les sacrifices légers. Dans ce moment, je le compris, il regrettait de m'avoir appelée près de lui.

Après un long trajet, nous parvînmes enfin au bout d'une rue située à l'extrémité du faubourg Saint-Germain. Là, nous entrâmes dans une petite cour, et la voiture s'arrêta devant une porte de très-modeste apparence.

Toutefois, la maison à laquelle elle donnait accès, extérieurement revêtue de plantes grimpantes qui dissimulaient la teinte rougeâtre de ses murs, avait un aspect pittoresque qui n'appartient guère, à Paris, à aucune demeure, grande ou petite. L'œil d'artiste de Lorenzo avait su la découvrir, et il avait tout aussi bien su en diriger l'arrangement intérieur. Aussi, lorsqu'il me fit entrer dans un salon, donnant sur un petit parterre tout rempli de fleurs, et au delà duquel on apercevait les grands arbres d'un jardin adjacent, en sorte qu'au milieu de Paris on pouvait se croire dans une solitude champêtre; lorsqu'il me fit parcourir en entier avec lui ce rez-de-chaussée où tout était simple et rien n'était vulgaire, où partout je trouvais à la fois la trace de son goût et celle de sa sollicitude pour moi; lorsque surtout je vis, dans son cabinet de travail et dans son atelier, tous les indices de ses habitudes reprises de travail assidu et de sérieuse étude, une joie telle me remplit le cœur et rayonna dans mes yeux, qu'il ne put s'y méprendre.

Alors je vis se dissiper le nuage qui voilait son front.

— Est-ce possible?... est-ce vrai? me dit-il, tu es satisfaite, Ginevra? et je puis sans remords accepter ici ta présence?

Des larmes d'attendrissement me vinrent aux yeux.

— En vérité, lui dis-je avec une sincérité sur laquelle il ne pouvait se méprendre, cette soi-disant grande catastrophe ne fait que m'enlever les choses auxquelles je ne tenais pas, et elle me donne ici tout ce qui me plaît et *presque* tout ce que je désire.

Je le regardai en hésitant, ne sachant pas encore ce qu'il m'était permis de lui dire. Mais ce regard me donna du courage et je poursuivis avec émotion :

— Dis-moi, à ton tour, que tu ne regrettes rien et que ma présence te suffit, et je te le jure, Lorenzo, cette heure sera la plus heureuse de ma vie.

Alors, au lieu de me répondre, il se mit à genoux près du petit divan où je m'étais assise, et je vis briller dans ses yeux cette lumière apparue naguère dans de trop rapides instants. Non pas, maintenant, comme alors, fugitive et incertaine, mais calme, stable, profonde.

— Ginevra, me dit-il, si je viens aujourd'hui te dire que la raison m'est rendue, que je suis à jamais revenu de ma détestable aberration, que je te revois telle que je te vis lorsque tu fis évanouir de ma mémoire le souvenir de toute autre femme, que je t'aime enfin autant et mille fois plus que jamais, ce n'est pas t'en dire assez, ce n'est pas surtout te dire ce que tu entendras plus volontiers peut-être que tout cela.

J'ouvris les yeux, je le regardai fixement. Il comprit que mon âme cherchait à plonger dans la sienne. Il poursuivit d'une voix basse et émue :

— Tu m'as fait aimer, en toi, mieux que toi-même. Écoute-moi!... Ces longues et coupables années ont effacé de mon âme l'empreinte des choses divines qui y furent gravées dans mon enfance... Crois-tu pouvoir les raviver? Ce simple désir, je ne l'avais jamais éprouvé. C'est toi, Ginevra, qui l'as fait naître. Peux-tu le réaliser?

O mon Dieu! cette heure fut trop belle pour la terre! Elle ne me laissa plus un vœu à former. Elle réalisa dans toute leur étendue mes beaux rêves du passé, et elle me fit enfin toucher le sommet (toujours, hélas! redoutable et menacé) du bonheur de ce monde! Aucun nuage n'a pu en voiler le souvenir radieux et béni! Aucune souffrance, aucune épreuve n'a ralenti l'élan d'une reconnaissance présente, vivante, éternelle!

On comprend sans peine que, dans ces conditions nouvelles, notre existence fut promptement et doucement ordonnée. Chose étrange!

cette vie calme et simple, exempte de magnificence, de luxe et d'éclat mondain, c'était précisément la réalisation de ce désir latent qui régnait dans mon âme, et dont la signification m'avait été révélée dans ce grand jour de grâce que je pouvais nommer celui de ma *vraie naissance!*

C'eût donc été, de ma part, une dérision que de parler de sacrifice dans la situation où je me trouvais alors. Mais Lorenzo ne voyait pas encore les choses sous le même aspect que moi.

— Je conviens, me dit-il un jour, lorsque quelques semaines furent écoulées, je conviens que rien d'essentiel ne nous manque et que les épaves de notre naufrage nous laissent encore une aisance supportable; mais il me faut plus que cela pour toi, ma Ginevra. Il faut que le travail me donne les moyens de te rendre tout ce dont ma folie t'a dépouillée. Le public accueille mes œuvres avec une singulière faveur. Toutes, hormis une seule, qui ne me quittera jamais, ont été vendues à des prix fabuleux. Aussi, laisse-moi faire, et je te promets que le jour viendra où je placerai sur ton front un diadème plus brillant encore que celui que tu portais naguère.

Je fis un vif mouvement, et j'allais exprimer la répulsion que m'inspirait cette perspective. Mais je m'arrêtai. Il était bon que, n'importe en quelle manière, il fût stimulé par un but à atteindre, dans cette voie de laborieux efforts, où se retrempaient toutes ses facultés. Je le laissai donc rêver pour moi des parures, et m'entretenir de ses projets d'avenir, tandis qu'établie près de lui, dans l'atelier, je lui faisais la lecture, ou bien que, parfois encore, je lui servais de modèle. Et lorsqu'il parlait ainsi, je souriais sans le contredire.

Madame de Kergy et Diane étaient accourues dès le lendemain de mon arrivée. Nos rencontres, maintenant, devenaient à peu près journalières, et je trouvais, dans ce doux commerce, le plus ferme appui, les plus sages conseils aussi bien qu'une tendresse qui me permettait une expansion presque sans bornes.

Quant à Gilbert, il était toujours absent, et on n'attendait plus son retour que dans l'automne de l'année suivante.

Lorsque sa mère me donna cette nouvelle, j'éprouvai d'abord une sorte de soulagement. Il me semblait que mes rapports avec sa famille étaient simplifiés par son absence, et que je pouvais ainsi ajourner toute réflexion sur ce que j'aurais à faire à son retour. Mais lorsque je vis ma vénérable et chère amie essuyer furtivement une larme en me parlant de son fils, lorsque d'une voix tremblante elle ajouta « qu'à son âge de telles séparations étaient de bien rudes épreuves et qu'aucune ne l'avait affligée autant que celle-ci; »

lorsque Diane, ensuite, le cœur gros, vint me dire, de son côté, « que l'absence de Gilbert abrégeait les jours de sa mère, » oh! alors, un vif repentir m'étreignit le cœur, et je n'éprouvai plus qu'un ardent et douloureux désir de réparer le mal que j'avais fait, mal qui jamais (quoi qu'on en dise) n'est tout à fait involontaire!

Ah! si les femmes pouvaient mesurer jusqu'où porte parfois leur influence fatale, celles-là seules qui, à la passion de plaire, joignent la dureté du cœur, y seraient insensibles! Elles n'hésitent guère, souvent, à immoler la carrière, les facultés, l'existence tout entière d'un homme. La vanité et l'orgueil se plaisent en ce genre de ravages. Mais si leurs yeux allaient jusqu'aux foyers qu'elles attristent, jusqu'aux cœurs maternels qu'elles brisent, jusqu'aux familles dont elles troublent les plus douces joies, leurs trophées leur sembleraient sanglants, et peut-être comprendraient-elles ces paroles du Psaume que j'avais appris moi-même à répéter humblement : « *Seigneur! pardonnez-moi mes fautes cachées, et préservez-moi des fautes d'autrui!* »

La célébrité de Lorenzo, accrue par la première de ses œuvres qu'il exposa en public, la singularité même de notre situation et de ce retour à Paris dans des circonstances si différentes de celles qui avaient environné notre première apparition dans le grand monde, attirèrent sur nous l'attention de ce même monde, et peut-être la mode fût-elle encore venue nous chercher dans notre retraite. Mais, grâce au ciel, je n'eus point d'influence à exercer pour déterminer Lorenzo à s'y soustraire. Son orgueil y eût suffi, lors même que son temps tout entier n'eût pas été absorbé par le travail, et ce fut même avec peine qu'il consentit un soir à me suivre à l'hôtel de Kergy.

Après ce jour, toutefois, il y revint volontiers, attiré par la cordialité noble et simple de madame de Kergy aussi bien que par le charme du cercle intellectuel dont son salon était le centre; charme qu'en tous temps il eût apprécié, s'il n'avait subi un autre entraînement. Aujourd'hui que rien ne l'en éloignait, ce fut avec un plaisir croissant qu'il alla presque chaque soir s'y reposer des fatigues de sa journée et y chercher pour son esprit quelque chose de plus utile encore que le délassement.

Une âme noblement douée qui retrouve sa voie après de longs égarements rentre en réalité dans son élément véritable, et en ressent un immense bien-être. Aussi rien ne saurait dire quelle était sa joie et comment il savait l'exprimer! Rien, non plus, ne peut dire avec quels sentiments je l'écoutais!

La seule ombre de ma vie, pendant cette période, fut l'absence de Stella. Mille fois je l'avais conjurée de venir me rejoindre, puis-

qu'aucun devoir ne l'obligeait plus à demeurer à Naples. Je sentais que pour ce cœur brisé le seul soulagement possible serait de quitter des lieux où elle avait tant souffert, et que cette âme courageuse trouverait plus qu'ailleurs un aliment salutaire dans ce grand mouvement de la charité de Paris, qui était, à cette époque, dans tout l'élan de la première impulsion qui lui avait été imprimée quelques années plus tôt. Je l'appelais donc sans cesse. Mais, jusqu'à ce jour, je l'avais appelée en vain. Une répugnance invincible à quitter le refuge où elle avait abrité sa douleur la retenait loin de moi!

Ainsi se passèrent des jours, des semaines, des mois, au delà, enfin, d'une heureuse année tout entière. Ce bonheur rêvé était devenu pour moi la réalité de ma vie, et ce monde que j'avais naguère prétendu ouvrir à Lorenzo, seule, et en un jour, il y avait pénétré lui-même par l'épreuve, par l'humiliation et par le travail. Ce bouleversement total d'existence, signalé un jour par Lando comme un remède, avait en effet agi, selon ses prévisions, d'une manière bienfaisante, efficace et décisive.

Mais, on le sait, une des anomalies du cœur humain, c'est d'appeler et de vouloir le bonheur comme son droit et de ne pouvoir cependant le posséder un seul jour dans sa plénitude sans frémir, comme s'il sentait qu'il n'est pas ici-bas dans la nature des choses qu'il puisse le posséder longtemps.

Lorenzo, plus qu'un autre, était atteint de cette mélancolie du bonheur, et il s'y ajoutait, pour lui, un regret parfois trop sombre des écarts de sa vie. Il y portait la véhémence de son caractère, et il était difficile souvent de lutter contre la tristesse que réveillaient en lui les souvenirs du passé.

— Ginevra, me dit-il un jour, je suis beaucoup trop heureux pour un homme qui a si peu mérité de l'être.

Lorsque, d'un visage assombri, il me disait ces paroles, nous étions au début du printemps. L'air était doux, le ciel pur, les lilas de notre petit jardin étaient en fleurs et nous en respirions ensemble le parfum. Il répéta :

— Oui, ma vie est aujourd'hui trop belle; elle l'est trop, je le sens, pour pouvoir être de longue durée.

Parole presque banale, tant elle est souvent jetée comme un voile sur la lumière trop vive du bonheur terrestre! Mais je ne l'entendis point en ce moment sans tressaillir. Et cependant, que craindre?... que demander?... que refuser, lorsqu'on sait le présent et l'avenir aux mains de celui qu'on aime au delà de tout ce qu'on aime ici-bas!

Mme Craven.

La fin au prochain numéro.

LE THÉATRE DU SECOND EMPIRE

II[1]

IV

Contraste entre les théories des auteurs contemporains et leurs ouvrages. — *Video meliora*... — Corruption des lettres, suite de la corruption des mœurs. — Tableau des mœurs et des lettres romaines sous les successeurs d'Auguste, par M. D. Nisard. — Progrès de la corruption dans Paris avant le 2 décembre. — Première représentation, à cette date et par suite de l'avénement du second empire, de *la Dame aux Camélias*. — Règne des courtisanes au théâtre et à la ville. — Déclassement social. — *Demi-Monde*. — Progrès de la décadence. — Cri d'alarme jeté par les premiers auteurs du mal. — Préfaces de *la Dame aux Camélias* et du *Fils naturel.*

Ce qu'il y a d'étrange dans la situation, c'est le contraste que présentent les théories et les œuvres de nos auteurs à la mode. Jamais ne s'est mieux manifestée la vérité du *parturient montes* et du *video meliora, deteriora sequor ;* jamais promesses plus colossales et plus mesquins résultats ; jamais peinture plus effrontée des côtés les plus clandestins et les plus honteux de nos mœurs, et prétentions plus hautes à la moralité et à la régénération de la société par le théâtre.

« Nous sommes perdus, s'écrie M. Dumas fils, dans la préface du *Fils naturel*, et je le répète et l'affirme, ce grand art de la scène va s'effiloquer en oripeaux, haillons et fanfreluches ; il va devenir la propriété des saltimbanques et le plaisir grossier de la populace, si nous ne nous hâtons pas de le mettre au service des grandes réformes sociales et des grandes espérances de l'âme...

« ..... Le théâtre, ce n'est pas le but, c'est le moyen... Par la

[1] Voir *le Correspondant* du 10 juin 1874

comédie, par la tragédie, par le drame, par la bouffonnerie, dans la forme qui nous conviendra le mieux, inaugurons donc le théâtre *utile*, au risque d'entendre crier les apôtres de l'art pour l'art, trois mots absolument vides de sens. Toute littérature qui n'a pas en vue la perfectibilité, la moralisation, l'idéal, l'utile, en un mot, est une littérature rachitique et malsaine, née morte. »

Tout cela pour aboutir à *Monsieur Alphonse !*

A *la Ciguë* et à *Gabrielle* ont succédé *le Fils de Giboyer*, *la Contagion* et *Lions et Renards*. M. Sardou fait suivre ses invocations à sainte Mousseline de ces scènes d'*amour* (style convenu), qui, pour ne pas dégénérer en scènes de viol, se transforment en scènes de pugilat et dont le dénoûment dépend, non de l'éloquence passionnée du héros, mais de la vigueur de poignet de l'héroïne. M. Meilhac, enfin, jaloux d'égaler ceux de ses confrères qui avaient successivement réhabilité le fils naturel et la fille-mère, exalté la courtisane et outragé la paternité, les a rattrapés d'un bond, en bafouant en scène, dans *Nany*, la seule majesté qui gardât encore au théâtre son auréole intacte, en forçant la mère, cette autre royauté découronnée, à s'agenouiller devant le fils ! Seul, parmi les écrivains dramatiques de notre temps, Ponsard a maintenu jusqu'au bout, avec d'inévitables inégalités de talent et de succès, les grandes traditions.

Lorsqu'on lit les protestations trop fondées de M. Dumas contre l'abaissement du théâtre contemporain, comment ne pas s'étonner qu'une telle déchéance ait pu succéder au merveilleux réveil de la Restauration ? A nos yeux, les causes de ce phénomène sont diverses : les unes, sociales et générales ; les autres, purement artistiques ou, pour parler plus exactement, professionnelles. Parmi les premières, après avoir constaté l'invasion de l'art par la démocratie, nous signalerons, comme agent plus pernicieux encore de dissolution et de décadence, la corruption des mœurs et des esprits, toujours et partout suivie de la corruption des lettres.

« L'œuvre de l'unité romaine, écrivait M. Nisard, il y a quarante ans, dans son *Étude sur Lucain*, a été accomplie par César et affermie par Auguste. En même temps que cette unité, qu'on pourrait bien appeler l'universalité, l'œuvre littéraire de Rome a été consommée sous ce dernier prince. Ce sont deux faits qui sont nés et se sont développés simultanément, comme cela s'était vu en Grèce, comme cela se verra en France dix-sept siècles plus tard. Il y a là une loi de la Providence, qui fait vivre de la même vie les nationalités et les langues. Mais Rome a payé son unité de sa liberté. Sous la République, on avait déjà vu la corruption des mœurs ; l'Empire y ajoute la corruption des esprits. La civilisation est toute matérielle, tout se fait en vue du corps. C'est la fumée des festins, la

promiscuité des bains publics, le parfum des vins de la Grèce, la banalité des femmes, qui ont attiré les barbares. Depuis l'accomplissement de l'unité romaine jusqu'à la dispersion de l'Empire, tout se précipite, tout se rue vers la fin marquée, au bruit mêlé des hurras des barbares et des orgies impériales. »

Le futur sénateur du second empire gâtait, il est vrai, la prophétique vérité de ce tableau par le refrain obligé de 1830 en l'honneur de la Révolution : « L'analogie entre Rome et la France ne va pas plus loin. La révolution française est une renaissance inouïe dans l'histoire des hommes. Rome avait appelé les barbares pour guérir ses plaies; la France, malade aussi de bien des corruptions, n'a appelé personne pour se traiter; elle a mis, de ses propres mains, le fer et le feu dans ses plaies; et c'est peut-être pour cette raison-là qu'une crise qui a achevé de ruiner Rome, a ressuscité la France. L'homme est sorti de la Révolution agrandi et épuré. »

Illusions, hélas! qui portent leur date, et qui ne font que mieux ressortir la triste réalité! Nous avons eu, nous aussi, les barbares, mais la Révolution ne nous a pas sauvés; c'est elle qui achève de nous ruiner. Entre les deux empires, romain et français, l'analogie est donc complète; les causes et les effets de la décadence sont les mêmes.

Si j'avais du goût pour la déclamation, la paraphrase du passage de M. Nisard, que je viens de citer, m'en fournirait une belle occasion. Je m'en garde, aimant mieux laisser le lecteur à l'amertume salutaire de ses propres réflexions. Toutefois, il est deux points que je suis forcé de retenir, tant ils tiennent étroitement à mon sujet. Je veux parler de l'influence exercée sur le théâtre par ces *femmes* et ces *barbares* auxquels fait allusion l'auteur des *Études sur les poëtes latins*.

Le signe le plus caractéristique, à coup sûr, du théâtre contemporain, en cela miroir fidèle de son époque, c'est la place qu'y a prise « la femme banale » dont parle M. Nisard. En tout temps, il est vrai, la comédie s'est amusée de la galanterie; *les Bourgeoises à la mode*, *les Bourgeoises de qualité*, *le Chevalier à la mode*, *l'École des bourgeois*, pour ne citer, à près d'un siècle d'intervalle, que Dancourt et d'Allainval, en ont mis en scène les calculs, les ruses, les déceptions, les côtés odieux ou comiques. Mais, purement satiriques et de circonstance, ces comédies n'ont jamais affiché aucune prétention sociale; elles se sont contentées de faire rire des travers de leur temps. Si les mœurs peintes par le théâtre secondaire du dix-septième et du dix-huitième siècle sont exceptionnellement dissolues, elles sont, du moins, prises dans le milieu même de la société réglée, dont ce théâtre s'est borné à tourner en dérision

quelques types pervertis. « Que fait ordinairement votre chevalier? demande quelqu'un à une marquise de Dancourt. — Il ne fait rien, monsieur, il vit de mes rentes. » Ces *Dames de la Providence*, comme les appelaient alors les *Chevaliers à la mode*, n'ont, comme on voit, rien de commun avec nos *Dames aux Camélias* et nos *Filles de marbre*. Les premières expriment plaisamment les irrégularités d'une société régulière ; celles-ci répondent à toute une nouvelle classification sociale. Il est superflu, je crois, d'insister sur la différence.

Ce n'est donc pas d'avoir porté au théâtre les mœurs libres de la galanterie, ni même de les avoir ennoblies par la passion, que je blâme nos auteurs contemporains. Leurs devanciers l'avaient fait avant eux. *Marion Delorme* elle-même est une poétique *Dame aux Camélias;* elles sont l'une et l'autre deux couplets différents de l'éternelle chanson de la courtisane amoureuse. Le reproche que méritent les écrivains dramatiques du second empire, c'est d'avoir acclimaté sur la scène française, non un sentiment qui a été de tous les temps et qui prête singulièrement aux situations dramatiques, mais un type qui ne devrait s'y produire qu'à titre d'exception. Un type! qu'ai-je dit? C'est une classe tout entière qui a fini par y conquérir droit de cité, par y régner en souveraine et par en exclure tout ce qui ne se rapporte pas directement ou indirectement à elle.

La résistance même qu'opposa pendant longtemps l'administration supérieure à la première représentation de *la Dame aux Camélias* prouve bien qu'elle voyait dans cette pièce autre chose qu'un simple vaudeville. Ce qui rendait, aux yeux du gouvernement d'alors, la comédie de M. Dumas fils dangereuse, ce n'était pas l'amour d'Armand pour Marguerite, ni celui de Marguerite pour Armand; c'était le personnage même de l'héroïne, non pour la passion qu'il exprimait, mais à cause du milieu où il se développait et de la ressemblance même du portrait.

La *Dame aux Camélias* n'était pas, en effet, un personnage purement fictif, comme l'héroïne de La Fontaine; elle n'était pas un simple prétexte à tirades sentimentales et à situations passionnées. Elle avait porté dans la vie réelle un nom connu de tous; chacun des personnages de la pièce avait en quelque sorte un répondant dans les cercles parisiens. Elle était la personnification de tout un ordre d'idées et de mœurs nouvelles, qui frappaient à la porte de la société et voulaient en forcer l'entrée.

Pendant les dernières années de la monarchie de Juillet, le développement de la prospérité publique et des fortunes privées avait singulièrement favorisé les progrès de la corruption dans Paris. Si la prostitution dorée n'y était pas encore passée en quelque sorte à l'état d'institution, ainsi que cela devait se voir plus tard, elle com-

mençait déjà à y exercer, comme autrefois l'hétairie à Athènes, une véritable influence; elle y avait ses salons, son *monde*, sa chronique, ses princes et ses reines, dont Marie Duplessis, la *Dame aux Camélias*, fut une des plus brillantes. Il ne lui suffisait plus d'être tolérée; elle prétendait, à son tour, imposer ses lois.

Or, par la vérité même de quelques-uns de ses détails, par ce qu'elle avait de réel et de vivant, par les sympathies qu'elle exprimait pour la nouvelle et dangereuse classe à laquelle appartenait Marguerite Gautier, la comédie de M. Dumas fils répondait à cette situation. Lui ouvrir les portes du théâtre du Vaudeville, c'était faire officiellement consacrer par l'opinion publique des mœurs, une *classe*, — à dessein je répète le mot, — bannies jusqu'alors de la scène; c'était encourager, par l'exemple d'une réhabilitation touchant à l'apothéose, le développement d'un vice qui comprit si bien, d'ailleurs, le service que venait de lui rendre M. Dumas fils, qu'il crut devoir affirmer sa reconnaisssance par un hommage public : « *A l'auteur de la Dame aux Camélias, les amies de Marguerite Gautier !*

La première représentation de *la Dame aux Camélias* est donc une date importante, moins encore par la valeur de l'œuvre que par l'élément nouveau que cette œuvre introduisait au théâtre. Cette date, M. Dumas a eu soin de la préciser lui-même. « Pendant un an, dit-il, cette pièce avait été défendue par la censure, sous le ministère de M. Léon Faucher. M. Bouffé connaissait M. Fernand de Montguyon. M. Fernand de Montguyon était l'ami de M. de Morny. M. de Morny était l'ami du prince Louis-Napoléon. Le prince Louis était président de la République. M. Léon Faucher était ministre de l'intérieur. Il y avait peut-être moyen, en montant cette échelle de recommandations, de faire lever l'interdit... M. Léon Faucher refusa net et sans appel.

« J'attendis d'autant plus patiemment que M. de Morny m'avait conseillé de ne pas perdre tout espoir, en ajoutant : « *On ne sait pas* « *ce qui peut arriver*, » et que madame Doche m'avait appris en confidence que M. de Persigny agissait de son côté. Et, en effet, M. de Persigny, à la sollicitation de madame Doche, s'était déclaré le protecteur de cette pauvre *Dame aux Camélias.*

« Le 2 décembre arriva. M. de Morny remplaça M. Faucher. Trois jours après sa nomination, M. de Morny autorisa la pièce, sous sa seule responsabilité. »

Ainsi il est exactement, *littéralement* vrai que l'avénement du second Empire a été l'avénement de la « femme banale » au théâtre.

A coup sûr, M. Dumas fils, tout jeune encore, n'avait pas songé à faire de sa pièce un plaidoyer en l'honneur de la prostitution. Il n'y

avait vu qu'une anecdote, une exception attendrissante, à laquelle quelque souvenir personnel d'adolescence donnait peut-être un prix particulier pour lui. Il nous avait fait pleurer sur la femme aimée de ses vingt ans; il ne voulait pas autre chose, et ne s'était pas encore persuadé qu'il était un réformateur de la société : il se contentait d'en être un des plus sympathiques amuseurs. Mais, à son insu, il avait ouvert la brèche ; on s'y rua. Du haut du piédestal où il les avait hissées, les courtisanes, dont il avait su peindre sous des couleurs si touchantes l'amour désintéressé, n'étaient pas femmes à regarder passer, sans y prendre un bain prolongé, les flots d'or et d'argent que les spéculations et les folles hausses de la Bourse firent couler dans Paris pendant les premiers jours de l'empire.

Par suite de ce déclassement social qui est la conséquence de nos révolutions et la plaie de notre temps, il s'était formé des épaves de la corruption aristocratique, des vanités enrichies de la prime et du dont-dix et des modernes opulences de la prostitution, un monde encore innomé, mais déjà tout-puissant, où la grande bohême coudoyait la petite-pologne. Les richesses étalées par les héros équivoques de cette société mêlée ne reposaient sur aucune base certaine : ils dépensaient cent mille francs par an, sans en posséder cent mille de capital réel; leur existence tout entière était une aventure, ou, pour mieux dire, une partie de lansquenet où ils jouaient à chaque carte le tout pour le tout. Vivant d'expédients, au milieu de leur faste, comme ces pauvres filles, leurs sœurs, ou tout au moins leurs pareilles, qui passent en quelques mois de la soie à la laine et de la laine à la soie, des brodequins crottés aux huit-ressorts de Binder, de la misère à l'opulence insolente et de l'éclat tapageur à l'obscurité, vous les rencontriez tour à tour dans l'élégante américaine qui les conduisait à Longchamps, ou dans le fiacre qui les menait à Clichy — dont ils ont fini par obtenir la suppression. Leur existence, toute de surface, vous rappelait involontairement celle des courtisanes, qui semblaient d'ailleurs reconnaître en eux la similitude de race par la sympathie qu'elles leur témoignaient. Comme elles, en effet, ne fondaient-ils pas leur crédit sur leurs dettes, leur fortune sur leurs dépenses — et leur élégance extérieure, le trompe-l'œil de leur luxe, n'était-il pas pour eux aussi l'amorce qui cache l'hameçon?

Ce monde, que M. Dumas fils se chargea de définir et de qualifier, nous l'avons tous connu ; nous l'avons tous connue, cette époque d'ivresse obstinée et d'aveuglement volontaire, qui nous menait droit du demi-monde à la France réduite. N'insistons pas sur ce point douloureux. Ma tâche, heureusement, est toute littéraire. Sous l'empire, il est vrai, n'est-ce pas dans la littérature que s'était réfugiée

toute la vie politique? N'était-ce pas au théâtre et dans le roman que s'était alors concentré tout le mouvement des esprits? Le contraste est curieux, en effet, entre le mouvement littéraire et le mouvement politique de cet étrange temps. Jamais presse ni tribune politique plus calmes, plus accommodantes, plus portées au contentement et à l'admiration; jamais littérature plus âcre, plus passionnée, plus acharnée à la peinture de nos ridicules et de nos vices. Contradiction plus surprenante encore! Bien loin d'être animés de sentiments hostiles au pouvoir, ces écrivains, détracteurs des mœurs nouvelles, ces mécontents de l'ordre social, ces moralistes atrabilaires, ces révolutionnaires, destructeurs de la famille et de nos institutions les plus vénérables, étaient tous, ou presque tous, ce qu'on appelait alors des conservateurs bonapartistes, des satisfaits de la politique, des invités des fêtes officielles, des pensionnés de la liste civile, des enrubannés du 15 août, des courtisans de l'Empereur... et du prince Napoléon!

L'explication de cette anomalie, c'est qu'à une société blasée comme ce demi-monde qui remplissait alors les salons officiels et qui débordait jusque dans les salons aristocratiques, le sel, suivant l'expression de G. Sand, ne suffisait plus : il fallait du poivre. Non, certes, qu'elle professât un goût très-vif pour l'amère satire des Tacite et des Juvénal; cette satire-là lui déplaisait. Ce qu'elle aimait, c'était la peinture pimentée du vice aimable; c'était le miroir qui reproduisait ses propres défauts — en les flattant; c'était Marguerite Gautier, mettant en vogue les filles perdues; *Madame Bovary*, dans sa course en fiacre à travers les rues de Rouen; *Fanny* à sa toilette; la fameuse scène de *Nos intimes;* c'était la peinture indulgente de ces fripons, de ces débauchés, de ces enrichis suspects, de ces déclassés de tout sexe, de ces courtisanes et de ces courtisans offerts comme modèles, pour leur élégance, leur brillante audace et leurs succès, aux générations naissantes! La meilleure des réclames pour une pièce ne consistait-elle pas alors à répandre adroitement le bruit qu'elle était immorale? Les succès *littéraires* de ce temps, où le plus grand souci des grandes dames semblait être de ressembler, par leurs toilettes et leurs manières, aux petites, s'appelaient *Madame Bovary*, *Louise*, *Fanny*, *les Mémoires d'une femme de chambre*, *Mademoiselle Giraud ma femme*, etc., etc. Il n'était pas, enfin, jusqu'à certains vices, sortes de maladies secrètes du cœur humain, sans nom dans notre langue, qui, sous le titre de *M. de Saint-Bertrand*, des *Diables noirs*, ou sous tout autre, ne vinssent complaisamment s'étaler, avec ou sans vignettes, sur l'affiche des spectacles ou à l'étalage vitré des libraires à la mode.

Dans notre société déjà malade et prédisposée à la contagion, le

mal avait fait de si effrayants progrès, que les écrivains mêmes qui avaient le plus contribué à jeter le théâtre dans cette voie furent les premiers à pousser le cri d'alarme. M. Dumas fils, qui avait fait représenter, quelques jours après le 2 décembre, *la Dame aux camélias*, s'écriait, quelques mois avant Sedan :

« Nous allons à la prostitution universelle. Ne criez pas ! je sais ce que je dis... *La Dame aux camélias*, jouée le 2 février 1852, ne pourrait plus être écrite aujourd'hui. Ce serait un paradoxe. Cette pièce rentre dans l'archéologie. »

Et ailleurs, à propos du *Fils naturel* :

« Ce que je disais de l'amour dans *la Dame aux camélias*, je puis le dire de l'art dans cette préface nouvelle. »

Hélas ! *la Visite de noces*, *la Princesse Georges*, *la Femme de Claude*, *Monsieur Alphonse*, devaient bientôt venir confirmer les craintes de M. Dumas et démontrer une fois de plus que la corruption des lettres suit toujours, dans un pays, la corruption des mœurs et des esprits !

V

L'invasion étrangère, pacifique ou armée, conséquence de la corruption des mœurs, est une cause nouvelle et plus active encore de décadence dramatique. — Il n'y a pas de théâtre possible sans un public indigène et homogène. — Éclat du théâtre athénien. — Nullité du théâtre romain. — Le nôtre périt pour les mêmes motifs. — Protestations de la critique dès 1860. — Sous l'influence du goût exotique, la décadence s'accélère : par la complaisance des directeurs pour les appétits grossiers du nouveau public ; l'indulgence des auteurs pour leurs œuvres qui n'ont plus de juges ; la confusion des genres ; le développement des spectacles matériels, des *féeries ;* le système des reprises et des pièces commandées ; l'esprit industriel des directeurs ; le métier, chez les auteurs, substitué à l'art. — Découragement de ceux-ci. — Ralentissement de la production. — Épuisement et pénurie, dernier terme de la décadence.

La corruption des mœurs publiques ne se borne pas à exercer par elle-même une action directe sur les arts ; elle agit aussi indirectement sur eux par ses conséquences. C'est ainsi qu'en parlant des *Barbares* attirés à Rome par « la banalité des femmes, » l'auteur des *Études sur les poëtes latins de la décadence* a signalé, quarante ans d'avance, une des causes principales de notre déchéance dramatique. Rien n'est plus fatal au génie artistique d'un peuple, à son théâtre

surtout, que ces invasions d'étrangers — les plus pacifiques sont les plus corruptrices — venant substituer, dans une grande capitale, l'inintelligente grossièreté de leurs goûts au jugement d'un public dont ils ne comprennent ni le caractère ni la langue.

Sans un vrai peuple, un vrai théâtre est impossible. L'exquise délicatesse de goût du public d'Athènes s'explique par la composition même de ce public. C'était du sang athénien pur, sans alliage. Si Rome, au contraire, n'eut point de théâtre national, c'est qu'à l'époque où les lettres y prirent leur essor, il n'y avait déjà plus de vrai peuple romain. Que pouvait y faire le drame, chassé de la scène par la cohue des spectateurs échelonnés sur les gradins supérieurs, d'où ils pesaient sur la tête des chevaliers et des lettrés, condamnés à n'avoir d'autre avis au théâtre que celui de cette foule hétérogène?

Dès Auguste, le public de Rome avait cessé d'être romain, comme celui de Paris a cessé, sous le second empire, d'être parisien. Après l'amalgame auquel son oncle, le grand César, venait d'assujettir les diverses nations qu'il avait importées à Rome de toutes les parties du monde, il dut renoncer lui-même, lui, l'empereur qui pouvait tout, à instituer un théâtre latin chez ce peuple si divers d'origine, de mœurs, de religion et d'idiomes, que les seuls spectacles agréés par la foule étaient ceux où les acteurs ne parlaient aucune langue et s'adressaient uniquement aux sens, — les bêtes et les gladiateurs. Ni *le Thyeste* de Varius ni *la Médée* d'Ovide n'ont été composés pour la représentation. A l'époque surtout où les auteurs, quels qu'ils soient, de ces tragédies apocryphes et d'une latinité vicieuse qui s'appellent les tragédies de Sénèque, écrivaient leurs pièces, le public romain avait déserté depuis longtemps, pour les jeux du cirque et de l'amphithéâtre, les théâtres que nous appelons aujourd'hui les scènes littéraires.

Nous n'avions pas, nous, à offrir les tueries du cirque au public cosmopolite et ignorant, grossier et blasé, qui pendant vingt ans a rempli nos théâtres; nous lui avons offert les décors de nos féeries, les maillots de nos danseuses, la musique du *Pied qui remue*, nos photographies demi-nues et même tout à fait nues, et nos romans en vogue. Au fond, sous une forme moins virile, c'était toujours la même chose : même négation de toute littérature, même matéria lisme, même décadence.

Dès la première heure, les protestations n'ont pas manqué. « Le public, écrivions-nous nous-même, au commencement de 1863, dans la *Gazette de France*, le public dont les suffrages et l'influence déjouent, depuis quelques années, toutes les prévisions de la critique et du bon sens, c'est cette multitude innommée qui n'appartient à

aucune nation, parce qu'elle appartient à toutes, — cette cohue nomade que les chemins de fer vomissent chaque jour sur nos places publiques, et qui, de notre élégant, de notre littéraire et délicat Paris, fait brutalement son auberge; — c'est cette foule corrompue et corruptrice d'étrangers en goguette qui nous chasse de nos maisons et nous relègue à la barrière; qui s'installe dans nos voitures et nous force d'aller à pied; qui se substitue à nous, enfin, dans la possession de la vie parisienne, et dont on nous conjurait naguère, à l'époque des élections, de ne pas troubler le repos et les coûteux plaisirs par la libre manifestation de nos convictions et de nos sympathies politiques.

« Qu'importe à ce public, qui ne parle pas français, qu'une pièce soit écrite en français? Qu'importe à ce public qui ne comprend pas le drame auquel il assiste, un cure-dents aux lèvres et les yeux à demi fermés, que ce drame manque de logique? Ce qu'il aime, ce qu'il recherche, ce n'est pas notre littérature : un beau décor, de jolies jambes, des épaules nues jusqu'au talon, à la bonne heure! Voilà un langage qui se comprend partout, un spectacle qu'on ne voit qu'à Paris!

« Mais à quoi bon protester contre un mal qui prend sa source dans la constitution même du Paris moderne? Une fois admis ce principe que Paris doit être le joyeux rendez-vous de l'Europe, le centre éclatant des plaisirs, le caravansérail de l'univers entier, il faut savoir en supporter les conséquences.

« Il ne dépend pas de notre littérature de se soustraire à l'énervement général. Elle éclairait et réchauffait jadis le monde; eh bien, qu'elle se borne à l'amuser! Les théâtres ne sauraient échapper à l'influence de ce public qui les enrichit, comme il enrichit nos hôtels garnis, nos cafés chantants et nos restaurants à prix fixe. Sous peine de ruine, ils sont bien forcés de flatter les caprices de leurs spectateurs habituels. Autour de ces derniers se groupe d'ailleurs toute cette population interlope qui naît et qui vit du désordre prodigue et du vice opulent, population qui croît ou décroît à vue d'œil, selon que l'affluence des étrangers dans Paris augmente ou diminue. Quant au public parisien, à notre vrai public, il a disparu depuis longtemps, noyé dans ces flots troublés qui se renouvellent sans cesse, entraîné dans ce courant malsain dont la direction lui échappe.

« Cette décadence dramatique, dont je viens de signaler en passant une des causes principales, où en est le remède? Tout au plus est-il possible ici de l'indiquer. Contre une affection organique, tout traitement local est impuissant. Or ce n'est pas seulement une déviation littéraire qu'il s'agit aujourd'hui de redresser; c'est tout un système social à modifier. Avant de songer à rendre à la littérature

son éclat, à la saine critique son influence, au théâtre sa gloire passée, à l'esprit et au bon goût leur empire, rendons Paris aux Parisiens. Toute invasion étrangère est mauvaise... »

Que pouvaient faire, en effet, devant cette invasion de Brésiliens, de Turcs, d'Espagnols, de Cosaques, de Valaques, d'Italiens, d'Américains, de Chinois, d'Égyptiens, de tailleurs anglais et d'espions allemands, attirés, pour parler comme M. Nisard, « par la banalité des femmes et les orgies impériales, » que pouvaient faire les malheureux entrepreneurs de spectacles? Industriels placés, à la fin de chaque mois, en face d'une redoutable échéance, la question littéraire se réduit pour eux à la question du doit et avoir. Leur premier devoir est de faire honneur à leurs engagements commerciaux. Comment donc ne s'appliqueraient-ils pas à caresser les instincts de la foule, puisque c'est pour eux le seul moyen de faire vivre leur théâtre?

De son côté, lorsqu'il ne se sent plus aiguillonné par l'intelligente sévérité d'un public d'élite, l'écrivain se relâche involontairement de sa sévérité envers lui-même et néglige ce dernier coup d'ongle qui fait la statue, ce fini qui est l'art lui-même, cette perfection d'atticisme que recherchent seuls les poëtes et les artistes qui se sentent dans Athènes des juges dignes d'eux. Il fait ce que font, dans un autre ordre d'intérêts, ceux de nos industriels qui ne fabriquent plus seulement pour le marché français et qui travaillent pour l'exportation, gros au lieu de fin, vite au lieu de bien ; il remplace le dessin par l'enluminure, l'harmonie du dessin par les couleurs criardes, le travail à l'aiguille par la confection à la vapeur.

De là cette confusion des genres, signe fatal de décadence, qui caractérise d'une façon si particulière la littérature dramatique du second empire.

« Notre public démocratique et exotique, semblent s'être dit les auteurs à la mode de cette époque, offre un tel amalgame de spectateurs hétérogènes, que le meilleur moyen de réussir auprès de cette foule bigarrée serait peut-être, qui sait? de lui offrir des pièces disparates comme elle. Si le temps n'est pas encore venu de proscrire absolument du théâtre la comédie, l'esprit, l'observation, l'idée; s'il subsiste encore quelques esprits dont il faut ménager la délicatesse rebelle, cherchons du moins à retenir, par les émotions vulgaires du mélodrame, transportées dans la comédie, le vulgaire qui fait la recette; tâchons de contenter à la fois Athènes et la Béotie en juxtaposant l'un à l'autre deux genres qui n'ont rien de commun, en cousant les dentelles de Beaumarchais et les broderies de Marivaux avec le gros fil de la Chaussée, de Bouilly ou de Pixérécourt. »

Alors la critique désorientée vit naître ces pièces bizarres dont les

derniers actes semblent écrits par une autre main que les premiers : action incohérente qui, tournant tout à coup sur son pivot, sort brusquement de sa voie ; caractères en contradiction avec eux-mêmes ; conclusions démentant les prémisses ; effets de surprise substitués aux déductions de la psychologie et de la logique ; œuvres si singulièrement combinées que le spectateur qui s'en va après le troisième acte et qui revient, un autre soir, pour voir les deux derniers, se demande si c'est à la même pièce qu'il assiste et si le lugubre dénoûment du mélodrame final est bien le couronnement de l'amusante comédie dont il a déjà applaudi les premières scènes.

Dans tous les ouvrages d'esprit, dans les œuvres dramatiques particulièrement, le point délicat, le dernier mot de l'art, la pierre de touche en quelque sorte, c'est l'unité, non pas, cela va sans dire, de lieu, de temps, ni même d'action, mais de composition ; cette unité qui n'est autre chose, en définitive, que la logique et le bon sens. L'obstacle à vaincre est là. S'y dérober, le tourner au lieu de le franchir, ce n'est pas faire preuve d'habileté ; c'est faire simplement acte d'impuissance. Il n'y a de véritable œuvre d'art qu'autant qu'elle est homogène. L'essentiel, pour un écrivain qui prétend au titre de poëte comique, est d'empêcher sa comédie de dérailler dans le mélodrame. Presque toutes les pièces renferment une situation dramatique. Le difficile n'est pas de la forcer, mais de rester dans le ton de la comédie en la développant. A ce signe se reconnaissent les maîtres.

Dans *Tartuffe* et *le Mariage de Figaro*, pour ne citer entre cent autres que deux exemples illustres, on sent palpiter le drame sous la comédie. Au quatrième acte du *Tartuffe*, il déborde, il est prêt d'éclater. Se représente-t-on la scène de la table traitée par un auteur contemporain ? M. Sardou y aurait trouvé le prétexte d'une de ces *scènes de passion*, comme on dit aujourd'hui, dans lesquelles il ne cherche à produire sur le public ni effet comique ni effet pathétique, mais seulement un effet physique, et où il cesse de parler à l'intelligence pour ne parler qu'aux sens. M. Feuillet et M. Meilhac y auraient saisi, comme dans *Julie* ou dans *Froufrou*, l'occasion d'un adultère invraisemblable et en auraient fait le point de départ d'un mélodrame final et banal.

Le drame se laisse aussi deviner dans *le Mariage de Figaro*. Il y est même si bien contenu, que Beaumarchais a cru devoir plus tard l'en extraire lui-même. Seulement, comme Molière, il a maintenu l'unité de sa comédie pour lui conserver son caractère et sa portée. Sans renoncer à tirer parti, dans une autre œuvre, de la situation dramatique qui commence à poindre dans la scène entre la comtesse

et Chérubin, il s'est bien gardé d'amalgamer dans la même pièce *le Mariage de Figaro* et *la Mère coupable.*

Aujourd'hui comme au temps où le progrès mettait déjà le cœur à droite, nous avons changé cela. Tout vaudeville finit en mélodrame. Dès le premier jour, la critique, à peu près unanime, formula ses réserves; elle s'efforça de faire comprendre au public que ces compositions hybrides sont la négation même de l'art. *Vox clamantis in deserto.* Qu'il y ait eu chez les auteurs volonté calculée ou simplement impuissance, le procédé dramatique de M. Sardou n'en a pas moins définitivement prévalu.

Cette diversité des procédés est surtout intéressante à étudier dans notre théâtre de genre et dans le théâtre de second ordre des deux derniers siècles. Ce dernier a la gaieté saine des sociétés bien portantes; le nôtre s'est fait larmoyant et sermoneur; il a des gémissements qui tiennent du râle. Il s'indigne et prêche où l'autre plaisante; il pleure où l'autre rit; il nous fait — sentencieusement et solennellement — de la morale, où l'autre ne cherchait qu'une amusante moralité; il voit une infirmité sociale où l'autre ne voyait qu'un cas individuel de réjouissante extravagance ou de vice inoffensif à force d'être exceptionnel.

Le parallèle nous mènerait loin. N'arrêtons qu'un type au passage.

« Les femmes à qui leurs maris ne donnent point d'argent, dit la Lisette des *Bourgeoises à la mode*, de Dancourt, ne sont pas celles qui en dépensent le moins. »

N'est-ce pas *la Lionne pauvre*, de MM. E. Augier et Édouard Foussier, que Lisette vient de définir en définissant *la Bourgeoise à la mode?*

Si Angélique et Araminte, « ces deux escrocs femelles, sans bonne foi dans le commerce, » comme dit le critique Geoffroy, sont les sœurs aînées de madame Séraphine Pommeau, la même parenté, il faut bien l'avouer, ne se retrouve pas dans les deux comédies. Dans l'une et l'autre, sans doute, le point de départ est pareil. Où elles diffèrent, c'est dans les moyens mis en œuvre par ces courtisanes sournoises pour trouver les ressources malsaines qui entretiennent secrètement leur toilette, leur bourse de jeu et leurs équipages.

Tandis que *la Lionne pauvre* se jette à corps perdu dans l'infamie; tandis que la révélation de cette honte arrache au vieux Pommeau, son mari, des cris de rage et de douleur et le pousse au suicide; tandis que la pièce de nos jours verse en plein dans l'ornière du mélodrame, *la Bourgeoise à la mode*, pimpante, rieuse et faisant rire aux dépens des défauts de son mari comme des siens, se maintient

toujours dans le ton de la comédie. Angélique, la femme du notaire Simon, pour qui le commissaire Griffard fait des folies, avertit son amie, madame Griffard, pour qui le notaire Simon à son tour est en train de se ruiner, et les cadeaux faits à l'une sont scrupuleusement remis à l'autre. Au fond, le vice est le même; mais quelle différence dans la leçon, par la manière de la donner, et dans l'impression qui résulte, pour le spectateur, de l'une et de l'autre de ces deux comédies! De l'une, malgré son insouciant scepticisme, on sort, après s'être moqué des friponnes et des dupes, l'esprit soulagé par le rire et dispos; de l'autre, en dépit des tirades vertueuses de Bordognon, on sort l'esprit troublé par les idées qu'elle éveille et les passions qu'elle remue.

Est-ce seulement aux auteurs de la comédie moderne qu'il faut reprocher les allures mélodramatiques de leur pièce, ses effets à outrance, l'exagération des sentiments et des situations qu'elle contient? Est-ce Dancourt seul qu'il faut féliciter de sa légèreté de main? Non, ils ont écrit, eux et lui, pour leur temps, et par là tout s'explique. Dancourt savait qu'avec le public qui l'écoutait, public aristocratique et pénétrant, qui comprenait à demi-mot et aimait le demi-jour, le sous-entendu, l'allusion, plutôt que l'expression brutale, il serait dangereux de souligner certains traits, d'accentuer telle ou telle situation, de s'aventurer dans la déclamation, de se complaire dans l'immoralité du fait, sous prétexte de mieux faire ressortir la moralité du but. Il effleure son sujet d'une plume légère; il glisse, il tourne les situations scabreuses. MM. Augier et Foussier savaient, de leur côté, qu'avec le public cosmopolite d'alors, il fallait frapper fort pour se faire entendre, quitte à ne pas frapper toujours juste. Ne reprochons pas trop à nos écrivains dramatiques l'abaissement du théâtre moderne; c'est le public qui fait les auteurs. Souvent ils valent mieux que lui.

Si menu, menu, en effet, ou si mélangé que fût le caractère de la comédie mélodramatique du second empire — bizarre et significatif accouplement de mots! — elle était encore supérieure à la masse des spectateurs en vue de qui elle était composée. Ce qu'il fallait à ces *intelligences matérialisées*, c'était surtout un spectacle matériel. Ainsi s'explique à ce moment le succès inouï des féeries. Des quatre théâtres consacrés au drame, Porte Saint-Martin, Gaîté, Châtelet et Ambigu-Comique, un seul, le dernier, le plus étroit des quatre, resta fidèle à sa mission; les trois autres furent livrés tout entiers au décor, au maillot, à la parade. Ce n'était pas seulement *Peau-d'Ane* qui régnait et gouvernait sur nos scènes du Boulevard; c'était maître Aliboron lui-même.

Ce n'est pas, il est vrai, d'aujourd'hui seulement que date le

goût de Paris pour le luxe de la mise en scène. En plein dix-septième siècle, la foule courait de préférence aux spectacles faits pour les yeux. Les comédies-ballets de Molière, la tragédie-ballet de *Psyché*, qui unit dans la même collaboration Corneille, Molière et Quinault, plusieurs autres féeries d'écrivains moins illustres, réalisèrent des recettes dont n'approchent pas celles du *Misanthrope*, de *Cinna* ou de *Phèdre*. De même, au siècle suivant. Les registres de la Comédie-Française sont curieux à consulter à ce sujet. Ils prouvent que les poëtes dramatiques ne se faisaient pas illusion sur le sort réservé par le public aux œuvres purement philosophiques et littéraires. Ceux d'entre eux qui étaient assez puissants pour imposer leurs conditions obtenaient pour leurs comédies et leurs tragédies un droit fixe qui les protégeait contre l'indifférence populaire ; pour leurs pièces à danses et à décors, ils exigeaient un droit proportionnel, qui leur permettait de participer aux recettes.

Singulière anomalie! c'est d'un sentiment tout spiritualiste, de l'amour du merveilleux et du surnaturel, que naît le goût du public pour ces spectacles tout matériels. La féerie! Quoi de plus poétique et de plus charmant? Enfants, elle nous a bercés en souriant sur les genoux de notre mère; hommes, nous en retrouvons la chimère au fond de tous nos rêves d'amour ou d'ambition. Sur les ailes de l'imagination, elle vient nous surprendre à nos heures de doute et de tristesse, et s'appelle alors l'espérance ou l'oubli. C'est son immatérialité même qui fait son attrait. Aussi longtemps qu'en nous vivra la folle du logis, la féerie aura sa place marquée au théâtre comme dans le roman, et ce ne seront pas seulement les petits enfants qui prendront plaisir à entendre conter *Peau-d'âne*. Voltaire, dit quelque part Sainte-Beuve, se dérobait à lui-même, à tout le moins une fois l'an, deux ou trois heures qu'il donnait aux *Mille et une nuits*.

Par quelle déplorable contradiction faut-il que ces adorables visions se transforment, au théâtre, en réalités stupides? Pourquoi rejeter les pommes d'Hespérides

> Et presser tendrement un navet sur son cœur?

Comment se fait-il que l'œuvre théâtrale, qui semble par sa nature promettre à l'imagination les jouissances les plus vives, soit précisément celle où s'épanouissent le mieux la platitude, la trivialité, tranchons le mot, la bêtise, avec leur cortége enfantin de calembours, de coq-à-l'âne et de facéties ineptes?

Les maigres ressources dont disposait la peinture décorative expliquent les sottes féeries d'il y a cinquante ou soixante ans.

Aujourd'hui, tandis que les arts les plus nobles sont en train de se transformer en métiers vulgaires, les peintres-décorateurs, au contraire, ont élevé leur métier à la hauteur d'un art. Il y a désormais contradiction choquante entre la banalité grotesque de la pièce et les poétiques magnificences du décor. A un peintre comme Chéret, il faudrait pour collaborateurs un poëte comme Musset, un musicien comme Gounod.

Telle n'est pas, malheureusement, la voie où sont entrés les directeurs. J'aurais compris, comme à l'époque où nos pères cherchaient jusque dans le plaisir des yeux le plaisir de l'esprit et où Corneille, Molière et Quinault collaboraient à la même féerie, qu'une place fût faite à l'élément poétique à côté de l'élément comique; j'aurais compris un spectacle participant en quelque sorte de l'Opéra par l'attrait du poëme, le charme de la musique et les splendeurs de la mise en scène. Les marchands de *Pilules du Diable* et de *Pied de Mouton*, placés à la tête des théâtres, en ont disposé autrement; ils se sont invariablement contentés, sous l'Empire, des mêmes farces de tréteaux. En quoi diffèrent, je le demande, la *Biche au Bois*, *Rhotomago*, *la Chatte blanche*, etc.? Toutes ces rhapsodies se ressemblent, ou plutôt c'est toujours la même, jouée sous des noms différents. Seulement, les décorateurs étaient chargés chaque fois d'habiller de neuf la vieille poupée. Était-il nécessaire, en effet, de se mettre en frais d'imagination pour plaire à ce public que la fée du progrès semblait avoir touché de la baguette de Circé?

Au surplus, la féerie n'a pas été soumise seule, pendant ces années de décadence, au débilitant régime des *reprises*. Dans tous les genres, drame, comédie, vaudeville, les théâtres n'ont pas cessé de demander à d'anciennes pièces le succès qu'ils n'avaient plus la force de chercher dans des ouvrages nouveaux. Ces pièces, ce n'est pas seulement à leur propre répertoire qu'ils les empruntaient; c'était à des scènes rivales, à des scènes secondaires. Le second Théâtre-Français, subventionné par l'État pour encourager la haute littérature dramatique en facilitant les débuts des jeunes écrivains, a longtemps vécu des vieux mélodrames morts de l'Ambigu-Comique!

Au fait, pourquoi continuer à traiter comme des scènes parisiennes des théâtres d'où avait disparu le public parisien? Ce qui distingue les théâtres de Paris des théâtres de la banlieue et de la province, c'est précisément d'avoir à imprimer l'essor à la production, au lieu de n'avoir, comme ceux-ci, qu'à recueillir les fruits de l'intelligente administration de ceux-là. Trouver des pièces nouvelles, tel est le rôle des premiers; jouer, parmi les pièces représentées à Paris, celles qui ont le mieux réussi, voilà le rôle des

seconds. Puisque Paris était littérairement transformé, par suite de la transformation du public, en un autre Saint-Quentin ou un autre Saint-Flour, pourquoi le soumettre à un autre régime dramatique que Saint-Flour ou Saint-Quentin? Ce qui a réussi une fois au théâtre y réussit toujours. Les directeurs, se défiant à bon droit de leurs lumières et de leur sens critique, préfèrent naturellement les succès tout faits aux succès à faire, les vieilleries éprouvées aux nouveautés aventureuses. C'est au public à demander du neuf. Mais pour un public que renouvelaient chaque jour les chemins de fer tout n'était-il pas neuf comme lui?

Ces reprises multipliées devaient nécessairement exercer sur l'avenir de la littérature dramatique une mortelle influence. Oter aux auteurs l'espoir de voir leurs pièces nouvelles jouées, n'était-ce pas leur ôter le désir d'en faire? N'était-ce pas tarir la production à sa source, tuer la poule aux œufs d'or? Dans cette situation difficile, quel écrivain sérieux aurait perdu son temps à mettre cinq actes sur pied, s'il n'avait pas eu la promesse formelle que son drame serait représenté dans un délai déterminé? La pièce *reprise* se trouva ainsi avoir pour corollaire la pièce *commandée*, cette plaie du théâtre contemporain.

A ce sujet, quelques mots d'explication sont nécessaires.

Autrefois, les théâtres étaient à peu près également ouverts à tous les auteurs. Un écrivain se présentait, sa pièce à la main, et la soumettait au directeur. Un comité, institué à cet effet, était appelé à la juger. Homme et œuvre, chacun prenait son rang, subissait à son tour l'examen et était admis ou refusé, sans préoccupation de nom ni de personne. Nul n'était d'avance assuré de l'admission, mais nul non plus n'était découragé d'avance par la certitude du refus. Ainsi était entretenue l'émulation parmi les auteurs dramatiques, qui, connaissant la compétence et la loyauté de leurs juges, savaient, lorsqu'ils se mettaient à écrire une pièce, que de son mérite seul dépendait son sort. Une erreur pouvait être commise au détriment de l'un d'eux; il n'y avait de parti-pris contre aucun.

Sauf dans un ou deux théâtres, des comités de lecture il n'est plus question aujourd'hui. Les directeurs, livrés à eux-mêmes, blasés, ennuyés, et que n'aiguillonne plus la crainte d'un public intelligent et difficile, ont fini par renoncer à lire les pièces qui leur sont apportées. N'est-il pas plus commode, en effet, de grouper autour de soi quelques amis, quelques familiers, gens du métier d'ailleurs, dont on devient l'associé secret et à qui l'on confie la confection de la marchandise courante? Pour les grands jours, il est vrai, l'atelier habituel ne suffirait pas; on emploie une autre méthode. La plus sûre des réclames, le meilleur coup de tam-tam,

auprès de ce vulgaire qui s'en tient toujours aux surfaces, n'est-ce pas le scintillement tapageur de quelque nom en vogue? Eh bien, cela suffit. A quoi bon chercher autre chose? Le directeur Barnum demande donc, cinq ou six mois d'avance, à l'un des deux ou trois auteurs les plus fameux du moment ce qu'il appelle sa grande pièce d'hiver. Sans même s'inquiéter si cet écrivain a une idée de drame ou de comédie en tête et se trouve en disposition d'imaginer, de composer et d'écrire une œuvre dramatique quelconque, il lui offre ses meilleurs comédiens; bien mieux, il s'engage à décrocher pour lui les étoiles des firmaments voisins. Quant à la pièce, c'est à peine s'il se réserve de la lire quand elle sera bâclée; il en ignore jusqu'au sujet. Qu'importe? Le nom de l'auteur est la poudre que l'*impresario* jettera aux yeux de la foule. Les réclames à grand orchestre, leur savant crescendo, les indiscrétions calculées des chroniqueurs de la troisième page feront le reste,... et le succès est enlevé!

Il est facile de se rendre compte des inconvénients et des dangers de ce régime. Le plus grand de tous, c'est le découragement qu'il jette dans la foule des auteurs. Quel intérêt peut avoir à se mettre au travail un écrivain qui sait que la saison fructueuse et les comédiens en renom sont engagés d'*avance et quand même* à un de ses confrères, et qu'il ne peut compter, lui, si son ouvrage est accepté, cas fort douteux encore, que sur les artistes médiocres et les recettes chimériques de l'été? Mieux vaut le repos que de s'épuiser en veilles stériles, pour aboutir forcément à un insuccès qui servira de tremplin au facile triomphe de l'auteur joué dans des conditions exceptionnellement favorables!

L'administration théâtrale, ainsi comprise et pratiquée, n'a plus rien de commun avec l'art dramatique; c'est la plus pauvre des spéculations, la plus infime des industries. Les directeurs, à chaque pièce nouvelle, ont l'air de joueurs faisant leur reste; l'inattendu du coup de lansquenet est substitué à l'esprit de suite et au discernement administratifs. Un directeur peut gagner une partie à ce jeu de hasard, mais il est condamné, et, malheureusement, l'art dramatique avec lui, à perdre la belle. Au théâtre, en effet, les succès passés d'un auteur ont-ils jamais été les garants de ses succès futurs, et n'est-ce pas un axiome que les pendants y sont toujours dépareillés?

Le système des pièces commandées, conséquence obligée des reprises, n'a point d'ailleurs pour résultat unique de diminuer la production dramatique; il en altère aussi la qualité. Les ouvrages importants ne gagnent rien à être écrits avec la précipitation qu'entraîne toujours la nécessité d'avoir terminé à jour fixe une œuvre littéraire.

Malgré lui, un écrivain, assuré d'avance d'être représenté, se sent porté à l'indulgence envers lui-même et se laisse insensiblement séduire par l'appât du gain matériel. L'homme de lettres se transforme en homme d'affaires, l'artiste en artisan. Les esprits les plus distingués n'échappent pas eux-mêmes aux exigences de cette situation. Ne suffit-il pas de se rappeler les noms de M. Augier, de M. Sardou, de M. Meilhac, sans parler de tant d'autres, pour se convaincre que les plus grands s'y sont amoindris sans s'en apercevoir ?

On voit par quel logique et rigoureux enchaînement d'idées et de faits la littérature dramatique est tombée dans l'état d'abaissement et d'épuisement où nous la voyons languir aujourd'hui. D'une part, en introduisant sur la scène française, avec *la Dame aux Camélias* et les pièces de la même famille, les mœurs et les professions honteuses qui en avaient été jusqu'alors bannies ; en faisant de ces existences suspectes le principal et, pour ainsi dire, l'unique élément du théâtre moderne, les progrès de la corruption publique ont dénaturé le caractère de la comédie, qui doit être la peinture de l'humanité et de la société, et non, sauf dans quelques cas très-rares, celle de certaines excentricités locales, temporaires ou personnelles ; d'autre part, ils ont modifié toutes les conditions de la production dramatique, en attirant à Paris cette cohue d'étrangers qui venaient y chercher les plus grossiers plaisirs. De son côté, la démocratie, pénétrant de la politique dans les arts, a substitué les instincts vulgaires de la multitude aux goûts délicats de l'élite. Nous avons essayé de préciser et de faire ressortir le conséquences matérielles de ces causes toutes morales. Il nous reste à rechercher sur qui doit surtout retomber la responsabilité d'une déchéance qui, par suite du découragement des auteurs, a fini par dégénérer en disette absolue.

VI

Quelle est la part de responsabilité du public, des auteurs et de l'administration supérieure des théâtres dans la décadence de l'art dramatique en France ? — A côté du public *matérialisé* existait un public *lettré*. — En a-t-il été tenu compte ? — Quels ont été les auteurs les plus encouragés par le second empire ? — État actuel du théâtre. — Conclusion.

Par un de ces retours d'opinion familiers, en littérature comme en politique, au caractère français, il est d'usage aujourd'hui d'attribuer à la liberté des théâtres la décadence de l'art dramatique. Bien loin de produire tous les bons résultats qu'on en espérait, elle n'a

guère servi, en effet, qu'à favoriser la confusion des genres et qu'à encourager l'esprit mercantile des directeurs, libres désormais, dans l'exploitation de la sottise et de l'immoralité publiques, de tout frein et de toute entrave. Seulement on oublie que les mêmes reproches qui lui sont adressés aujourd'hui étaient dirigés, il y a huit ou dix ans, contre le système des priviléges en vigueur à ce moment. La critique et le public voyaient alors dans la liberté l'unique voie de salut et de régénération pour les théâtres. Il nous paraît donc injuste de faire peser sur le nouveau régime la responsabilité d'un mal qui lui est antérieur. Ce mal, nous l'avons montré, date de plus loin, et les racines en sont profondes; il remonte au delà même des premiers jours du dernier gouvernement. Toutefois, si la corruption simultanée des mœurs publiques et de la littérature dramatique n'est pas uniquement le fait du second empire; s'il est vrai que le théâtre, aujourd'hui comme toujours, soit le reflet de la société, — dépravé parce qu'elle est dépravée, vulgaire parce qu'elle est démocratique; si l'on ne peut pas nier que sa première déchéance précédait le coup d'État, il n'en est pas moins incontestable que le règne de Napoléon III a singulièrement précipité cette chute par les encouragements qu'il a donnés à la littérature interlope.

En tout temps, même au dix-septième siècle, nous l'avons vu, le théâtre littéraire, la tragédie, la grande comédie ont malaisément triomphé de l'indifférence du public. L'honneur de Louis XIV est précisément de les avoir protégés contre l'abandon de la foule et d'avoir toujours distingué, avec une infaillible sûreté de coup d'œil, au milieu des succès de vogue, les œuvres appelées à durer. Ce qu'on ne saurait trop reprocher à l'administration supérieure des théâtres, pendant les dix-huit années du second empire, c'est de n'avoir rien fait pour détourner la littérature dramatique de la voie où elle s'égarait; c'est d'avoir, au contraire, semblé l'y pousser par les faveurs dont elle n'a pas cessé de combler les *modistes* du jour.

Tandis que le *Livre Bleu* de 1866 signalait, comme un malheur public, la décadence de cet art qui fut pendant si longtemps une des gloires les plus éclatantes de la France, *le Lion amoureux*, en cette année-là, ne devait qu'à la chute d'*Henriette Maréchal* d'être représenté dans une saison favorable et se voyait même menacé d'être sacrifié à *la Contagion*, comme il l'avait été déjà à l'informe et malheureux essai de MM. de Goncourt. Plus d'un succès littéraire, signé du nom de Louis Bouilhet ou de tout autre, avait pourtant constaté, dès cette époque, qu'à côté de la multitude, fiévreusement éprise des féeries ou des comédies au gros poivre, il existait à Paris un public lettré assez nombreux pour remplir pendant des mois entiers la salle des deux Théâtres-Français. Ce n'était pas le monde qui faisait défaut aux œuvres élevées; c'étaient les œuvres à applaudir qui lui

manquaient. En faut-il d'autre preuve que la prospérité du petit théâtre de Cluny, honnêtement et modestement littéraire, à deux pas de l'Odéon voué désormais tout entier au vieux répertoire de l'Ambigu-Comique?

« Nous ne pouvons jouer, disaient les théâtres, que les pièces qu'on nous apporte. » Soit, mais on ne leur apportait que les pièces qu'ils demandaient. Lorsque M. É. Augier, par exemple, présentait *le Fils de Giboyer* à la Comédie-Française, le devoir du théâtre, au lieu d'exploiter ce scandale gros de recettes, n'était-il pas de préserver l'auteur de *la Ciguë*, de *Gabrielle*, du *Gendre de M. Poirier*, de *l'Aventurière*, de *Philiberte*, d'une regrettable et momentanée défaillance, en le rappelant au vrai caractère de son talent et aux nobles traditions de son passé littéraire? L'esprit ingénieux qui a écrit le second acte et le commencement du troisième acte de *Froufrou* se serait-il aussi longtemps oublié dans les vulgarités de la parodie, s'il avait trouvé, dans les encouragements accordés à la littérature élevée, la compensation de ses succès faciles ? Dans un autre temps que celui-là, M. Sardou qui a si bien su dégager et mettre en relief un des meilleurs types de son époque, les *Benoiton*, n'aurait-il pas essayé tout au moins une fois de sortir du vaudeville sans couplets pour s'élever jusqu'à la comédie ?

A côté de ces noms, d'ailleurs, n'en pourrait-on pas citer vingt autres pour qui le métier n'a été qu'un refuge forcé ? Lorsqu'on interroge le passé de la plupart de nos fournisseurs de pacotille théâtrale, on est tout étonné de découvrir qu'ils ont presque tous débuté par quelque œuvre à intentions littéraires. Avant de faire représenter ses bouffonneries, M. Crémieux lui-même lisait une tragédie — un *Fiesque*, si j'ai bonne mémoire, — au Théâtre-Français. C'est moins la faute de certains auteurs que celle des théâtres, fermés à leurs travaux sérieux et ouverts à leurs inepties, s'ils ont fini par la parade et la farce après avoir commencé par le drame en vers et la comédie.

Pures hypothèses, dira-t-on. Voici un fait. Il y a cinq ou six ans, paraissait, chez l'éditeur Michel Lévy, une *Jeanne Darc*. En tête de la préface, se lisaient les lignes suivantes : « Je publie cette pièce, n'ayant pu la faire jouer. Il a semblé au Théâtre-Français comme à l'Odéon, que l'action dramatique d'une *Jeanne Darc*, avec son dénoûment prévu, n'était pas assez riche pour payer sa gloire. »

M. Jules Barbier, l'auteur de cette *Jeanne Darc*, est un poëte; tout le monde se souvient de ses brillants débuts. Il semblait promettre alors, par l'harmonieuse ampleur de son style, par la rare élévation et l'honnêteté, plus rare encore, de ses pensées, un rival de Ponsard. Un jour, on le vit abandonner la Comédie-Française pour l'Opéra-Comique. Est-il besoin de rappeler les succès qu'il y a ob-

tenus? Peu à peu les facilités qu'il y a trouvées ont semblé le détourner de son but primitif. Il n'a pas renié pourtant ses premiers dieux, et s'il ne leur a plus rendu de culte public, il n'a jamais cessé de les adorer avec une ferveur d'autant plus vive qu'elle était plus concentrée. C'est ainsi que des veilles courageusement dérobées à son labeur quotidien, de ses études historiques, fécondées par son imagination de poëte, était né, au bout de plusieurs années de travail, le drame refusé par les deux Théâtres-Français.

Voilà donc un auteur qui voyait toutes les portes s'ouvrir devant lui, lorsqu'il se présentait chaussé des souliers plus ou moins finement ressemelés de Le Sage, de lord Byron, de Gœthe, de Shakespeare, de Molière lui-même, un auteur qui s'était fait un nom et une fortune en découpant, le malheureux, en petits couplets ces grands génies, brutalement éliminé, le jour où il apportait une œuvre originale, travaillée avec amour, pleine de beaux vers et de nobles pensées! Ce contraste donne à réfléchir. Si c'étaient là les encouragements accordés à l'art élevé, comment s'étonner que les écrivains aient déserté avec une unanimité significative ce métier de dupe?

Ajoutons que le drame de M. J. Barbier, joué depuis la guerre, a obtenu un succès dont Paris retentit encore. Donc, point d'équivoque. Ce n'est pas l'œuvre même qui fut refusée parce qu'on la jugeait indigne de la représentation; c'est le genre même auquel cette œuvre appartient. Ce qui le prouve, c'est la nature des pièces jouées précisément à l'époque où on repoussait celle-là. Est-il nécessaire d'en rappeler les titres oubliés?

Il semblait que la secousse imprimée à l'opinion par les événements dût avoir son contre-coup au théâtre. Dès nos premiers malheurs, nous avons entendu les éditeurs les plus autorisés de Paris, M. Michel Lévy, par exemple, et plus d'un écrivain parmi ceux-là mêmes qui ont le mieux réussi dans la littérature légère des derniers temps de l'Empire, M. Ludovic Halévy entre autres, prédire qu'un grand changement ne pouvait pas manquer de se manifester, après la paix, dans les goûts littéraires du public. Seul, Offenbach tenait bon, je m'en souviens, et soutenait à Bordeaux que nous reviendrions plus que jamais au théâtre de M. Sardou, à la politique de l'Empire et à la musique de *la Belle Hélène*.

Hélas! quels sont les titres des pièces et les noms des auteurs qui s'étalent aujourd'hui sur les affiches? Serait-il donc vrai qu'il n'y a rien de changé, en France, que le titre de son gouvernement et ses frontières?

A qui la faute? Au public? Non, je le dis bien haut cette fois, non! Toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion, depuis trois ans, il a manifesté son dédain pour la littérature dont on l'a soûlé pen-

dant vingt ans, son admiration pour les grandes œuvres. Sans que la passion politique entrât désormais pour rien dans le succès, *Ruy-Blas* a rempli, pendant près d'une année, la salle de l'Odéon; à la Comédie-Française, il n'a fallu qu'un début passable pour rendre au *Cid*, à *Britannicus*, le public de Rachel. Sur un théâtre de drame, cette *Jeanne Darc*, dont j'ai raconté les tribulations sous l'Empire, a été, durant trois mois, acclamée par une foule immense, et la fatigue de la tragédienne a seule suspendu le triomphe de l'héroïne. Pouvait-il en être autrement? Un peuple qui, après de tels coups et de tels avertissements, se complairait dans sa pourriture et retournerait à ses vomissements, mériterait d'être emporté par la peste à laquelle il aurait refusé de se soustraire. Non, ce n'est pas sur le public; c'est sur les théâtres seuls que doit retomber la responsabilité des pièces qui s'y jouent aujourd'hui. Il est impossible de ne pas être frappé de l'antagonisme qui s'accuse de jour en jour davantage entre les nouvelles aspirations du pays et des œuvres comme *Dalila*, *Hélène*, *Nany*, *la Femme de Claude*, *l'Oncle Sam*, *les Merveilleuses*, *Monsieur Alphonse*, *le Sphinx* et les mélodrames de l'Ambigu-Comique repris à l'Odéon.

L'art dramatique, depuis 1870, est resté soumis à la même impulsion qu'à l'époque où ce n'était pas seulement sur la scène que triomphait le demi-monde. C'est toujours, dans l'administration supérieure des théâtres, avec moins d'autorité mais avec tout autant de banalité, la même complaisance souriante pour la littérature sans grandeur et sans moralité qui a précédé nos malheurs. Sans doute, le goût littéraire ne se décrète pas plus que la foi religieuse; mais existe-t-il une seule nation où le public soit mieux disposé qu'en France à suivre, dans les choses d'art, l'exemple d'en haut? Ce qui lui a surtout manqué, dans ces vingt dernières années, c'est une direction morale et littéraire. Cette direction, il appartient à ceux qui se trouvent aujourd'hui au pouvoir, non de l'imposer, mais de l'indiquer par leurs préférences. Si l'administration des théâtres, héritière des traditions et des sympathies impériales, continue à encourager le répertoire interlope et le succès facile; si elle persiste à récompenser les auteurs et les directeurs qui s'obstinent à faire commerce d'immoralités ou d'insanités; si elle ne rappelle pas aux deux Théâtres-Français qu'ils sont subventionnés pour jouer autre chose que des vaudevilles sans musique ou les mélodrames usés du boulevard, les jours prédits par M. Dumas fils sont proches, et nous verrons bientôt notre antique et noble théâtre submergé tout entier, comme tant d'autres de nos gloires, sous le flot montant de la démocratie et de l'ineptie.

FRÉDÉRIC BÉCHARD.

LES SIX PREMIERS CHAPITRES DE DANIEL

I

Après les faits caractéristiques que nous avons constatés dans notre étude sur la divination et la science des présages chez les Chaldéens, il est difficile de ne pas faire un retour sur un des livres de la Bible dont l'authenticité est le plus vivement et le plus sérieusement contestée, sur le livre de Daniel. Comment, en effet, n'être pas frappé de la concordance singulière qui s'établit entre toutes ces visions de rois sur lesquelles, d'après leurs annales officielles, ils règlent leurs actes les plus importants après avoir consulté les interprètes autorisés des rêves, et les songes de Nabuchodorossor, l'importance qu'il y attache, la manière dont il interroge ses devins pour savoir ce que ces visions veulent dire, les honneurs dont il comble le jeune Hébreu introduit dans les rangs des docteurs chaldéens, quand il lui en explique le sens après que les autres sont restés muets? Tout ceci donne au livre de Daniel [1], au moins aux six premiers chapitres, une vérité de couleur babylonienne et une convenance au cadre historique de l'époque qui en grandit beaucoup la valeur.

[1] Quand on parle du livre de Daniel et de ses conditions d'authenticité, il est indispensable d'en abstraire tout d'abord les deux morceaux qui manquent à la Bible hébraïque, c'est-à-dire l'histoire de Susanne et celle du dragon de Bel. Ce sont des compositions d'une date très-postérieure, et qui n'ont aucunement le cachet du reste du livre. De même qu'elles sont absentes du Canon des Juifs, les Septante n'en ont pas eu connaissance. L'histoire de Susanne a été certainement composée en grec, puisqu'elle renferme des jeux de mots dans cette langue. C'est seulement au second siècle de notre ère que Théodotion incorpora ces morceaux au texte dans sa version grecque. Jules l'Africain, doué d'un esprit sagace et d'un vrai sens critique, se prononça nettement contre leur authenticité et engagea son ami Origène à les rejeter. Saint Jérôme ne les a admis dans sa traduction qu'avec une réserve formelle qui en fait porter à Théodotion toute la responsabilité.

Cependant il n'y a pas de livre qui ait été plus unanimement condamné par l'exégèse rationaliste, même par une exégèse modérée, que celui de Daniel. Les critiques de cette école sont d'accord pour lui refuser une origine ancienne et pour y voir une composition apocalyptique écrite au temps d'Antiochus Épiphane et de ses persécutions; quelques-uns vont même jusqu'à y fixer la date d'une année précise, 167 avant Jésus-Christ. La défense des écrivains orthodoxes a été jusqu'ici très-faible, à mes yeux du moins. Aussi je dois avouer qu'une partie des arguments invoqués par Corrodi, Eichhorn, Bertholdt, Jahn, Gesenius, De Wette, Lengerke, Ewald et Hitzig m'ont paru longtemps irréfutés. J'acceptai leur opinion et je l'ai même imprimée. Mes convictions chrétiennes ne me paraissaient pas avoir à s'en effrayer, car je ne suis pas de ceux qui condamnent à l'avance les hardiesses de l'exégèse, tout en cherchant autant que je le puis à me défendre de ses excès. Je ne crois pas que la valeur religieuse des livres de l'Ancien Testament dépende de questions de dates et de noms d'auteurs qui sont souvent douteuses. En particulier, pour le livre de Daniel, il me semblait que l'opinion des exégètes rationalistes y laissait intacte la chose véritablement essentielle pour la foi du chrétien. La prophétie messianique des soixante-dix semaines d'années restait aussi merveilleuse, aussi inexplicable humainement dans un écrit du temps d'Antiochus Épiphane que dans un livre de peu postérieur à Nabuchodorossor. Pour en annihiler la valeur, il eût fallu prouver que les prophéties de Daniel étaient l'œuvre d'un chrétien, et c'est ce que personne ne pouvait même tenter.

Ce sont donc des raisons uniquement et exclusivement scientifiques qui m'ont amené à changer d'opinion sur le livre de Daniel et à en revenir aux données de la tradition, surtout au données talmudiques qui attribuent cet écrit à l'époque de la Grande-Synagogue. Ma conviction nouvelle s'est formée sur l'étude des textes cunéiformes, dont le contrôle avait manqué pour le jugement, qu'il y a maintenant, je crois, nécessité de reviser. Le témoignage de ces textes est, en effet, un élément indispensable du débat, et seul il permet de prononcer en dernier ressort à la fois sur le livre de Daniel pris en lui-même et sur l'opinion de l'école exégétique. La question a été naturellement et comme forcément amenée par le sujet de nos travaux. Elle est assez grave pour que nous nous y arrêtions quelques instants avant de terminer ces études. J'ai déjà indiqué un argument qui milite puissamment en faveur du livre de Daniel; mais il n'est pas encore suffisant à lui seul. Après avoir partagé la manière de voir de ceux qui font descendre très-bas la composition de cette partie de la Bible, je vois presque un devoir de conscience à exposer, au moins d'une façon sommaire, les raisons qui me con-

duisent à l'abandonner. J'y tiens d'autant plus que ces raisons sont toutes intrinsèques, uniquement puisées dans la science et dans la critique, en dehors de toute préoccupation religieuse, de telle façon qu'elles me semblent de nature à produire quelque effet, même sur les rationalistes les plus décidés.

Je ne m'occuperai, du reste, ici, que des chapitres I à VI, des chapitres qui présentent un récit historique en laissant de côté les visions prophétiques et apocalyptiques des chapitres VII à XII. Ce sont, en effet, deux parties originairement bien distinctes, non par l'esprit, mais par la nature et par le plan, bien qu'elles aient ensuite été réunies en un même corps, où l'on n'a pourtant pas fait entièrement disparaître entre elles certaines divergences de rédaction[1]. Mais qu'on ne croie pas pour cela, si je borne mes observations à une partie seulement du livre, que je veuille, pour me servir d'une expression vulgaire, « jeter à l'eau » les visions de la fin. Je ne fais pas la part du feu pour me rendre la tâche plus facile. Je crois que la seconde moitié du Daniel peut être aussi bien défendue et justifiée devant la critique que la première. Peut-être un jour essayerai-je de le faire. Seulement il me semble que les deux parties de ce livre ont un caractère distinct, étaient séparées à l'origine, que la critique ne peut pas en être faite exactement avec le même ordre d'arguments; qu'ainsi l'antiquité du récit des premiers chapitres se défend par des preuves purement historiques, tandis que pour la seconde il faut aborder de front la grande question du prophétisme. D'ailleurs, je ne peux pas abuser indéfiniment de la patience du lecteur, et cet article, venant après plusieurs autres, sera suffisamment long déjà quand j'y aurai seulement indiqué les arguments que les études assyriologiques fournissent en faveur de l'ancienneté des six premiers chapitres de Daniel.

Remarquons d'abord que ce livre est peut-être de tout l'Ancien Testament celui qui nous est arrivé dans le plus triste état. L'examen de la version des Septante montre que les traducteurs alexandrins du temps des Ptolémées avaient sous les yeux un texte en bien des endroits différent de celui que nous possédons dans les Bibles hébraïques. Ce dernier lui-même est fait de pièces et de morceaux. Une partie (les chapitres I et VIII à XII) est dans un hébreu qui rappelle celui des derniers prophètes et surtout des écrits immédiatement postérieurs à la captivité, avec une certaine teinte d'aramaïsme cependant, qui peut « s'expliquer chez un écrivain ancien vivant au milieu des Araméens[2]; » ce sont là, sans doute, les débris du texte

[1] Comparez, par exemple, I, 21 à X, 1.

[2] Th. Nœldeke, *Histoire littéraire de l'Ancien Testament*, traduction H. Derenbourg et J. Soury, p. 333.

original. Mais dans les chapitres II à VII on a suppléé à sa perte par une version araméenne, qui semble par sa langue d'origine palestinienne et doit être postérieure à Alexandre et à la conquête des Macédoniens, puisqu'elle emploie des mots grecs, κίθαρις, σαμβύκη, ψαλτήριον, συμφωνία[1]. Dans le premier chapitre, les rédactions des deux langues s'enchevêtrent de la manière la plus bizarre.

Ainsi constitué, le texte parvenu jusqu'à nous est, de plus, criblé de fautes de copistes, qui se reconnaissent et se corrigent aisément dans un certain nombre de noms propres. Ainsi nous avons, non-seulement la faute de Nabucadnétzar pour Nabucadrétzar (Nabuchodorossor), qui s'est introduite aussi dans les Rois et dans les Chroniques, tandis que Jérémie[2] et Esdras[3] gardaient seuls la vraie leçon, mais encore Abad-Négo pour Abad-Nébo, Belschatzar pour Belscharatzar (Belsarossor). Le nom de Mischach, donné à un des jeunes compagnons de Daniel, est évidemment aussi l'altération, sous la

[1] III, 29.

On pourrait essayer, il est vrai, de justifier l'introduction de ces mots grecs, en relevant, dans les textes cunéiformes et ailleurs, une série d'indications sur des rapports entre les Hellènes et l'Assyrie ou Babylone dans les huitième et septième siècles. Sargon appelle la partie de la Méditerranée voisine de Cypre « la mer de Yavan » ou des Ioniens. Sennachérib se heurta aux Grecs en Célicie et éleva dans ce pays un monument commémoratif de sa victoire sur eux. (Beros. ap. Euseb., *Chron. Armen.*, p. 20, ed. Mai.) Assarahaddon et Assourbanipal énumèrent plusieurs rois grecs de l'île de Cypre parmi leurs tributaires. Il est probable que c'est un de ces rois. nommé Pythagoras, qui commandait déjà, sous Sennachérib, un corps de troupes grecques à la solde du monarque ninivite et que l'on confondit plus tard avec Pythagore le philosophe. (Beros. *Fragm.*, 12, ed. C. Müller; Abyden. *Fragm.*, 7, ed. C. Müller.) Le frère du poëte Alcée, au temps de Nabuchodorossor ou de ses successeurs immédiats, s'était illustré « aux plus lointains confins de la terre, en portant aide aux Babyloniens. » (Alc. *Fragm.*, 33, ed. Bergk.) Un camée de travail grec de l'Asie Mineure, conservé au Musée de Berlin (voy. la gravure dans Schenkel, *Bibel-Lexicon*, t. III, p. 511), a reçu une inscription cunéiforme contenant une dédicace au dieu Mardouk par un roi Nabuchodorossor; mais, d'après le style de la pierre, c'est le compétiteur de Darius, fils d'Hystaspe, plutôt que le vainqueur de Jérusalem.

Malgré cet ensemble de faits, les relations ne me paraissent pas avoir été assez considérables et assez suivies pour introduire des mots grecs dans l'usage à Babylone. On ne voit apparaître quelques expressions grecques, comme celle de στατήρ, dans les textes cunéiformes, que sous la domination des Séleucides, dans quelques contrats privés qui portent des dates de ces rois.

Au reste, ce n'est pas seulement sur la présence de mots grecs, qui pourraient au besoin s'expliquer par une interpolation, que je me fonde pour voir dans le texte araméen des chapitres II à VII de Daniel une version postérieure d'un premier texte qui devait être en hébreu; c'est aussi sur des raisons philologiques dont l'exposé ne serait pas à sa place ici, mais que je me réserve de développer quelque jour.

[2] XLII, 28.

[3] II, 1.

main des copistes, d'une forme originaire où le dernier élément de son nom juif de Mischaël avait été remplacé par l'appellation de quelque dieu babylonien, peut-être Mischa[marda]ch (assyrien *Masa-Marduk*). Je suis tenté d'attribuer la même origine à l'impossible Schadrach, qu'on pourrait peut-être, en y introduisant une correction, ramener sans trop de difficulté à un nom babylonien réel[1]. Enfin, il y a certainement une faute de copie dans l'un des nombres contradictoires de I, 5 et II, 1 ; il est probable que dans le second endroit le texte portait d'abord : « Dans la seconde année » (après que Daniel fut sorti de l'école des Chaldéens), et qu'on en a fait ensuite par erreur : « Dans la seconde année du règne de Nabuchodorossor. »

En outre, dans ce texte déjà si corrompu, des mains ignorantes et maladroites ont essayé d'introduire des corrections plus fâcheuses encore. Ainsi, l'erreur grossière du premier verset du chapitre I, mettant en l'an 3 de Joïakim la première prise de Jérusalem par Nabuchodorossor, qui n'était monté sur le trône que l'an 4 de ce roi de Juda[2], est manifestement le fait d'un individu qui aura voulu corriger un nombre altéré d'après II Rois XXIV, 1, mal compris. Je suis disposé à penser que c'est une tentative malheureuse du même genre qui aura introduit dans IX, 1 Akhaschvérosch, transcription hébraïque habituelle du nom de Xerxès, tandis que le texte primitif devait avoir probablement une transcription correspondant au perse Ouvakhsatarce, forme originale du nom de Cyaxare.

Toutes ces altérations du texte doivent être admises à moins de fermer volontairement les yeux à la lumière. Il faudrait un esprit singulièrement étroit pour supposer que Dieu, par un miracle perpétuel, a mis à l'abri des corruptions de ce genre tous les mots du livre sacré. Il suffit, d'ailleurs, d'un coup d'œil sur une Bible hébraïque avec ses *qeri* et *chethib* pour voir que le miracle n'a pas été fait. C'est dans les fautes que je viens d'indiquer que l'école exégétique puise presque toutes celles de ses objections contre l'ancienneté du livre de Daniel qui ne se rattachent pas à des idées préconçues sur l'impossibilité des prophéties et des miracles. Mais, de bonne foi, en est-il une seule qui dépasse les chances habituelles d'altération d'un texte excellent en lui-même sous la main des copistes? Il y a bien des écrivains grecs dont le texte a beaucoup plus souffert encore, sans qu'on en conteste pour cela l'authenticité ; on cherche seulement à le corriger et à le ramener à sa pureté première.

[1] Il est cependant possible que ce soit le nom élamite Soutrouk ou Soudrouk, lequel paraît, à cette époque, s'être naturalisé en Babylonie.

[2] II Rois, xxv, 8; Jérémie, xxv, 1.

C'est le fond du livre qu'il faut examiner avec rigueur après avoir fait la part de ces corruptions. Et c'est dans un tel examen qu'il me paraît reprendre toute sa valeur, maintenant qu'on peut le confronter avec les documents cunéiformes.

Le livre de Daniel contient des données historiques absentes de tout autre écrit sacré ou profane, et confirmées par le témoignage des monuments. Tel est le personnage de Belsarossor, fils de Nabonahid[1], et associé au trône par ce dernier monarque indigène, et indépendant de Babylone, dont l'existence réelle a été mise en lumière par le prisme découvert à Moughir (l'ancienne Our), et maintenant conservé à Londres. Quand je lis dans un fragment d'Abydène, l'abréviateur de Bérose, l'étrange récit de la fin de Nabuchodorossor, et quand j'y vois une allusion au rôle que joua dans la prise de Babylone par les Perses « un Mède dont se glorifiait jusqu'alors l'Assyrie[2], je ne puis m'empêcher de penser qu'il en est de même du fameux Darius le Mède, sur lequel on a fait tant de conjectures. Supposer, avec les hypercritiques, que le rédacteur du livre a confondu, par ignorance, Darius fils d'Hystaspe avec Cyrus, est tout simplement impossible. L'écrivain mentionne plusieurs fois, et très-exactement, Cyrus ; il sait la distinction des Mèdes et des Perses ; par conséquent, lorsqu'il dit que son Darius était Mède, c'est dans un sens précis. Mais rien de plus facile que d'admettre que Cyrus aura investi pour quelque temps d'une royauté vassale à Babylone, comme prix de sa trahison, le grand personnage d'origine médique qui avait contribué à lui livrer la ville. J'en trouve même un indice dans ce fait significatif, que sur les contrats babyloniens et chaldéens en écriture cunéiforme, Cyrus n'est qualifié de « roi de Babylone, roi des nations, » qu'à partir de l'an 3, compté depuis la prise de la cité ; dans les contrats de l'an 1 et de l'an 2, il est appelé seulement « roi des nations. »

Tous les noms propres, quand les fautes des copistes ne les ont pas altérés, sont parfaitement babyloniens, et tels qu'on n'eût pas pu les inventer en Palestine au second siècle avant notre ère : *Beltas-assur*, nom donné à Daniel ; *Abad-Nabu*, nom donné à l'un de ses compagnons ; *Asap-Nazi*, nom du chef des eunuques. Quelques-uns sont corrompus, il est vrai ; mais du moins on ne remarque dans le livre aucun de ces noms propres d'autres temps et d'autres pays que les auteurs de compositions de basse époque s'en vont chercher

[1] Il est vrai qu'il est question de « son père Nabuchodorossor » (v, 2, 11 et 18). Mais les exemples du mot de « père, » dans un sens vague, pour désigner seulement un ancêtre et un prédécesseur, sont fréquents dans les textes assyriens.

[2] Abyden. *Fragm.*, 9, ed. C. Müller.

maladroitement dans des écrits connus qui révèlent tout de suite la fraude.

La topographie n'est pas moins remarquable par son exactitude. Les indications du chapitre IV sur le palais royal bâti par Nabuchodorossor sont irréprochables. « La plaine de Doura, dans la province de Babylone, » où Nabuchodorossor fait élever l'idole qu'il commande d'adorer, est une localité immédiatement suburbaine qui garde encore aujourd'hui son nom.

Il est intéressant de comparer, sous ces divers points de vue, au livre de Daniel celui de Judith, auquel on ne peut plus, depuis les études assyriennes, attribuer un caractère historique[1], et qu'il faut de toute nécessité regarder comme une composition allégorique du temps des Macchabées. Qu'y voyons-nous? un roi d'Assyrie qui n'a jamais existé, un Nabuchodorossor ninivite, défait, dans la douzième année de son règne, sur le territoire d'un roi des Élamites non moins inconnu, Arioch, et à une époque où Elam venait de cesser d'avoir une existence indépendante, dans une plaine qui se trouve à la fois voisine de l'Euphrate, du Tigre et de l'Hydaspe (fleuve de l'Inde, soit dit en passant), un roi des Mèdes affublé du nom sémitique d'Arphaxad, emprunté à la descendance de Sem dans le chapitre X de la Genèse. Après avoir vaincu les Mèdes, le roi d'Assyrie veut conquérir le monde. Son général, qui porte un nom perse, Holopherne (Ouroufranâ), soumet toute la Syrie au travers d'une géographie fantastique, et vient enfin dans le pays de Juda, sous un roi qu'on ne nomme même pas, mettre le siége devant une ville qu'on ne sait où placer, et dont il n'est fait mention nulle autre part, mais dont le nom, Beth-eloah, « la maison de Dieu, » est tout à fait allégorique. C'est cette ville que délivre une femme dont le nom n'est pas moins significatif, car elle s'appelle Yehoudita, « la Juive. » Devant cette accumulation d'impossibilités, de noms pris au hasard, et qui jurent de se trouver ensemble, on sent tout de suite que l'on est dans le domaine de la fiction, et que l'auteur a inventé de toutes pièces un cadre aux admirables leçons morales qui donnent tant de valeur au livre de Judith pour l'âme et la conscience, s'il n'en a pas pour l'histoire[2]. Quelle différence avec le livre de Daniel! Ici, tous

[1] Voy. Oppert, dans l'*Annuaire de la Société d'ethnographie* pour 1865.

[2] Il y a plus d'un siècle que notre grand Fréret, avec l'esprit supérieur de critique qui caractérisait tous ses jugements, a dit que le livre de Judith ne pouvait pas être compté au nombre des monuments qui servent de base solide à l'histoire. L'auteur de ce livre s'est peut-être souvenu de la défaite de Phraorte, roi des Mèdes, par les Assyriens, qui paraît, en effet, d'après les données d'Hérodote, coïncider avec l'an 12 du Chiniladan du Canon de Ptolémée, c'est-à-dire l'an 12 du règne d'Assourbanipal à Babylone, après la mort de son frère Samoul-Moukin.

les personnages sont aussi historiques dans leur physionomie que ceux de la cour de Xerxès dans le livre d'Esther[1].

Plus je lis et je relis le livre de Daniel, en le comparant aux données des textes cunéiformes, plus je suis frappé de la vérité du tableau que les six premiers chapitres tracent de la cour de Babylone, et des idées spéciales au temps de Nabuchodorossor; plus je suis pénétré de la conviction qu'ils ont été écrits à Babylone même, et dans un temps encore rapproché des événements; plus je rencontre enfin d'impossibilités à en faire descendre la rédaction première jusqu'à l'époque d'Antiochus Épiphane.

Est-il admissible qu'un écrivain vivant en Palestine vers 167 avant Jésus-Christ fût aussi bien au courant de la place que les songes tenaient dans les préoccupations des Chaldéens et des Babyloniens, et de leur influence sur la conduite des rois précisément à l'époque où il a placé son récit? Il faudrait pour cela qu'il eût possédé une connaissance du passé et un instinct de couleur locale qui fait défaut à toutes les compositions factices de l'antiquité.

Où eût-il pris ce sentiment si vrai du caractère particulier de la royauté de Babylone, aussi sacerdotale que politique, même au temps de ses conquêtes, et où le premier titre des monarques était celui de « souverain pontife (*sakkanakka*), vicaire des dieux »? Une étude spéciale et approfondie de l'histoire, qui suffirait, quelle que fût sa

Mais ceci même est encore douteux, car la coïncidence de cette défaite de Phraorte avec une 12e année du Canon de Ptolémée résulte d'un calcul assez artificiel de raccordement entre la chronologie d'Hérodote et celle de l'astronome d'Alexandrie; d'autant plus, qu'en réalité cette 12e année de règne à Babylone était la 32e du règne total d'Assourbanipal en Assyrie. En admettant d'ailleurs, comme l'ont fait plusieurs savants d'un grand mérite, que la défaite d'Arphaxad soit celle de Phraorte, on tomberait dans un abîme de nouvelles impossibilités. Car les événements seraient contemporains de Josias, sous lequel il n'y a pas moyen de placer une invasion assyrienne inconnue aux livres des Rois et des Chroniques. Et d'ailleurs le grand-prêtre du temps de Josias ne s'appelait aucunement Eliachim, nom que nous lisons dans le livre de Judith et qui manque à la série sacerdotale authentique.

Le Talmud tient l'histoire de Judith comme faisant allusion à la lutte des Juifs contre les païens sous les Macchabées. Ceci me paraît absolument prouvé par cette circonstance que la fête qui aurait été fondée en mémoire de l'exploit de Judith (XVI, 11, dans le seul texte de saint Jérôme) correspond exactement à la fête du 13 adar, qui fut établie en réalité pour rappeler le souvenir de la défaite et de la mort de Nicanor, général de Démétrius Soter. (I Macchab., VII, 49; II Macchab., XV, 37.)

La question de savoir si le livre de Judith est positivement et directement historique ne porte aucune atteinte à la canonicité de ce livre, telle qu'elle a été proclamée par l'Église.

[2] Sur le livre d'Esther, voy. Oppert, dans les *Annales de philosophie chrétienne* de janvier 1864.

date, à donner à tout ce qu'il dit une importance hors ligne, lui eût seule appris que ce caractère était encore plus marqué que dans toute autre chez la dynastie fondée par Nabopolassar, et sortie de la caste sacerdotale des Chaldéens, puisque Nabuchodorossor, dans la tradition locale de Babylone, acceptée par les historiens qui travaillaient sur les documents originaux, comme Bérose, avait personnellement la renommée d'un voyant et d'un prophète [1]?

L'écrivain du temps d'Antiochus Épiphane eût-il pu connaître ou inventer les détails que le livre donne sur l'organisation de la caste sacerdotale et savante, ces cinq classes de docteurs qui correspondent exactement aux cinq grandes divisions que nous avons constatées dans les débris subsistants des livres sacrés, astrologiques, divinatoires et magiques?

Ce fait d'une langue spéciale aux sciences sacrées, l'accadien, enseignée dans les écoles palatines, et méritant, en réalité, le nom de « langue des Chaldéens [2]? »

Celui de l'éducation dans le palais de jeunes gens, en général choisis parmi les otages des nations vaincues, et destinés « à servir devant le roi? » C'est ce qu'on appelait en assyrien les *mirani*, et Sennachérib donne à leur sujet des indications bien précieuses à comparer avec le premier chapitre de Daniel, en parlant du jeune Bel-ibous, qui avait été élevé ainsi, et dont il fit un roi vassal à Babylone [3].

Les noms des instruments de musique sont grecs dans le chapitre III, et c'est, je l'ai déjà dit, un indice de la date de la version araméenne, qui seule en est restée, suivant moi. Mais un auteur séparé des événements par quatre siècles eût été un véritable érudit, comme il n'y en avait guère de son temps, s'il avait connu cette circonstance, attestée par les textes et par les monuments figurés, que la musique instrumentale, fort peu employée par les premiers rois assyriens, était devenue, précisément à partir du septième siècle, un élément capital de toutes les cérémonies religieuses et publiques en Assyrie et à Babylone.

Pour inventer le récit du même chapitre III, il lui eût fallu, de plus, savoir que la peine de mort, avec des tortures horribles et raffinées, était le châtiment légal des blasphémateurs qui refusaient de s'incliner devant la majesté des dieux. La science le constate aujourd'hui, grâce au soin qu'Assourbanipal a eu de faire représenter sur les murailles de son palais de Koyoundjik, avec une inscription ex-

[1] Abyden. *Fragm.*, 9, ed. C. Müller.
[2] I, 4.
[3] Layard, *Inscriptions*, pl. 65, l. 14.

plicative[1], le châtiment de deux blasphémateurs qu'on écorche vivants après leur avoir arraché la langue.

La fosse aux lions (chapitre VI) devient à son tour pour nous un détail d'une exactitude et d'une précision topiques, en présence des admirables bas-reliefs de chasses du même Assourbanipal, transportés à Londres, où nous voyons amener sur le terrain dans des cages les lions gardés pour les plaisirs du roi.

Sans doute il y a une exagération manifeste dans les proportions (60 coudées de haut sur 6 de large) de la statue divine d'or que Nabuchodorossor élève dans la plaine de Doura et propose à l'adoration de son peuple. Ici, l'auteur s'est fait l'écho des dires populaires[2], à moins qu'il n'y ait eu sous le calame des copistes une altération dans les nombres, comme il est arrivé en tant d'endroits de la Bible. Mais ces statues colossales d'or étaient tout à fait dans les usages babyloniens. Diodore de Sicile[3] décrit, avec des détails d'une précision qui ne peuvent s'expliquer que provenant d'un document réel, et en conformité parfaite avec les règles de la représentation des divinités chaldéo-babyloniennes, les trois statues qui, jusqu'au pillage de Xerxès, couronnaient la pyramide de Babylone, Ê-saggadhon, et qui, avec les autels placés devant et les autres accessoires, formaient une masse d'or de 6,330 talents, 194,014 kilogrammes, c'est-à-dire, *en poids*, 679 millions 49,000 francs de notre monnaie. Dans le sanctuaire inférieur de la pyramide à étages de Borsippa, toujours jusqu'à Xerxès, il y avait, au rapport d'Hérodote[4], qui visita Babylone peu après, une statue d'or massif de 12 coudées de haut.

A côté de ces proportions, bien mesquines sont les données que fournit une tablette originale du Musée britannique[5] contenant une plainte au roi contre deux grands officiers accusés d'avoir détourné l'or destiné à faire une statue. Elle est pourtant extrêmement précieuse comme prouvant, par un témoignage direct et incontestable, l'usage des statues d'or de grande dimension.

Au roi mon seigneur, ton serviteur Abad-nébo, salut.

Au roi mon seigneur. Qu'Assur, Samas, Bel, Zarpanit, Nébo, Tasmit, Istar de Ninive, Istar d'Arbèles, les dieux grands, protecteurs de la royauté, accordent cent ans de vie au roi mon seigneur, et des esclaves et des épouses en grand nombre au roi mon seigneur!

[1] W. A. I., III, 37, 7.

[2] Il est même assez probable, étant donné le système de la numération sexagésimale des Babyloniens, qu'il a employé le chiffre de soixante comme un nombre indéterminé. C'est ce qui m'empêche de voir ici une simple faute de copiste.

[3] II, 9.

[4] I, 181.

[5] K. 538. Encore inédite.

L'or que, dans le mois de tasrit, le ministre d'État (*melik*) et le préfet du palais (*mil hekal*) m'ont fait verser, trois talents d'or pur et quatre talents d'or allié, pour exécuter l'image de notre roi et de la mère du roi, n'a pas été donné (aux ouvriers).

Que le roi mon seigneur donne ordre au ministre d'État et au préfet du palais de rendre l'or, de le remettre d'ici au mois de ..... à l'armée, et de le faire exactement.

Il s'agit seulement ici de 214 kilogr. 550 grammes d'or, ou 750,925 francs en poids. C'était cependant déjà de quoi faire une jolie statue, surtout si on l'exécutait en métal repoussé au marteau.

La plainte trouvée dans les archives du palais d'Assourbanipal, à Ninive, paraît être du règne de ce prince, qui, nous l'apprenons par un autre document de son temps[1], avait fait appliquer aux grandes images de Mardouk et de Zarpanit, dans la pyramide de Babylone, des vêtements d'or pesant quatre talents (122 kilogr. 600 grammes ou 429,100 francs) et enrichi de pierreries.

Sous Nabuchodorossor, la masse de métaux précieux que le pillage d'une grande partie de l'Asie antérieure avait fait affluer à Babylone et que le roi, d'après le témoignage de Bérose[2], employa pour la décoration des édifices sacrés, dépasse l'imagination d'après les documents les plus authentiques. Prenons, par exemple, la grande inscription dite de la Compagnie des Indes, où ce monarque a raconté une partie de ses travaux dans sa capitale[3]. Nous y voyons qu'il a fait plaquer « en or pur d'un poids immense » un autel monumental transporté par ses soins devant la pyramide de Babylone, et revêtir intérieurement « d'or battu au marteau, brillant comme le levant et le couchant, » tout le sanctuaire supérieur de la pyramide de Borsippa. Dans cette dernière, Hérodote[4] vit encore de ses yeux, même après le passage de Xerxès, une table, un trône et un escabeau d'or pesant ensemble 800 talents, 24,520 kilogrammes, c'est-à-dire, toujours en poids, 85 millions 82,000 francs. L'érection de la statue d'or, au chapitre III de Daniel, devient un fait parfaitement vraisemblable au milieu de tous ces autres faits. Il a pleinement le cachet de l'époque.

Les deux fonctionnaires du palais mentionnés dans le texte hébreu du chapitre Ier, le *rab-saris* ou chef des eunuques et le *mil-assur* ou trésorier, sont deux personnages bien connus par les documents assyriens originaux, et le texte les met très-exactement en

[1] W. A. I., II, 38, 2.
[2] *Fragm.*, 14, ed. C. Müller.
[3] W. A. I., I, 53-58.
[4] I, 181.

scène dans leurs attributions réelles. Pour le second il emploie la forme même de son titre dans la langue assyrienne ; pour le premier l'équivalent qui correspond également dans le livre des Rois à la qualification assyrienne *rab-lub*, « chef de l'intérieur, » exprimant la surintendance du chef des eunuques sur tout le service intérieur du palais. Dans le chapitre III nous avons une longue énumération de fonctionnaires administratifs, politiques et judiciaires. Il n'est pas un des titres de cette énumération qui ne corresponde à un titre véritablement assyrien, mentionnés dans les documents des rois de Ninive ou de Babylone ; la correspondance en serait facile à donner et certaine. Mais il est à remarquer que pour deux de ces titres seulement, *pakhat* et *sakan*, répondant assez exactement à ce que sont dans la hiérarchie actuelle de l'empire ottoman pacha et kihaya, la forme assyrienne a été conservée ; pour tous les autres, le texte araméen donne des équivalents. Et, circonstance très-digne de remarque, ces équivalents sont empruntés à la langue perse et à l'administration des Achéménides. Ceci me paraît dater d'une manière précise l'époque de la composition des premiers chapitres de Daniel. Si le livre avait été inventé au temps d'Antiochus Épiphane, nous aurions là quelques mots grecs, comme les noms des instruments de musique dans le même chapitre ; nous aurions au moins le titre de στρατηγὸς, qui fut tout de suite adopté dans les langues sémitiques, ainsi que nous le voyons par les inscriptions araméennes. La même raison s'oppose à ce que ces équivalents aient été substitués aux titres réellement assyriens par l'auteur de la version araméenne, seule subsistante pour le chapitre III, puisque celui-ci écrivait du temps des successeurs d'Alexandre. Il faut de toute nécessité admettre qu'ils existaient déjà dans le premier texte hébraïque. Mais dès lors l'emploi des titres perses prouve que le livre, dans sa forme primitive, a été composé non sous les Séleucides, mais sous les Achéménides, quand à Babylone même, les qualifications perses des fonctions administratives supplantaient dans l'usage les anciennes dénominations assyriennes, et avant que la conquête grecque n'eût encore introduit d'autres noms, cette fois empruntés au grec.

II

Parmi les chapitres de la première partie de Daniel, un des plus importants et des plus curieux est le IV[e], qui contient le récit, placé dans la bouche de Nabuchodorossor et donné comme une sorte de proclamation officielle émanée de lui, de la démence du grand roi

de Babylone, de la vision qui l'avait annoncée et de l'explication que le prophète hébreu avait fournie de ce songe. Ce morceau mérite que nous l'examinions à part. J'ai placé sous les yeux du lecteur, dans mon précédent article, un récit de rêve prophétique tiré des annales officielles d'un roi d'Assyrie. Il est curieux d'y comparer le récit analogue que le livre biblique attribue au monarque de Babylone.

J'insérerai donc ici la traduction complète du chapitre IV de Daniel, telle que j'ai essayé de la faire directement sur le texte araméen. Elle servira de point de départ à mes quelques remarques sur ce chapitre.

Moi, Nabuchodorossor, j'étais tranquille dans ma demeure et florissant dans mon palais : je fis un songe qui m'épouvanta, et les pensées sur mon lit et les visions autour de ma tête me troublèrent d'effroi. Et je rendis un ordre pour introduire en ma présence tous les docteurs de Babylone afin qu'ils m'exposassent l'interprétation de mon songe.

Alors vinrent en ma présence les conjurateurs, les théosophes, les Chaldéens (astrologues) et les devins, et je leur dis mon songe, mais ils ne purent m'en faire connaître l'interprétation.

Enfin vint en ma présence Daniel, dont le nom est Beltasoussour[1], d'après le nom de mon dieu, et qui a en lui l'esprit des dieux saints, et je lui dis mon songe.

« Beltasoussour, chef des conjurateurs, puisque je sais que l'esprit des dieux saints est en toi et qu'aucun mystère n'est impénétrable pour toi, dis-moi les visions du songe que j'ai vu et leur interprétation. Les visions de ma tête sur ma couche étaient que je vis[2], et voici un arbre au milieu de la terre, et sa hauteur était considérable. L'arbre crût et devint fort ; sa hauteur atteignait le ciel, et on le voyait des extrémités de toute la terre. Son feuillage était beau et ses fruits abondants ; il y avait en lui de la nourriture pour tous ; sous lui les animaux des champs s'abritaient ; dans ses branches habitaient les oiseaux du ciel ; et de lui se nourrissait toute chair. Je voyais dans les visions de ma tête sur mon lit, et voilà qu'un éveillé et saint descendit du ciel. Il cria avec force et dit ainsi : « Abattez l'arbre et « coupez-en les branches ; faites tomber le feuillage et dispersez les fruits ; « et que fuient les animaux qui sont par dessous et les oiseaux de ses branches. Mais laissez dans la terre la souche à laquelle tiennent les racines, « qu'elle soit dans des liens de fer et d'airain dans l'herbe de la campagne, « qu'elle soit trempée de la rosée du ciel, et qu'elle partage avec les animaux « l'herbe de la terre ; que son cœur d'homme soit changé et qu'il lui soit « donné un cœur de bête, et que sept temps passent sur lui. Cette sentence

[1] « O Bel, garde les secrets, » nom bien significatif, qui avait été très-naturellement donné à un voyant.

[2] L'exemplaire sur lequel a été faite la version des Septante omettait tout ce qu est compris depuis les mots « et je rendis un ordre » jusqu'ici.

« est par le décret de ceux qui veillent, cette demande la résolution des saints, « jusqu'à ce que les vivants sachent qu'il y a un Très-Haut qui gouverne « l'empire des hommes, qu'il le donne à qui il lui plaît et qu'il y institue le « plus humble des hommes. » Voilà le songe que j'ai vu, moi, le roi Nabuchodorossor; quant à toi, Beltasoussour, dis-en l'explication, puisque tous les docteurs de mon royaume ne peuvent m'en révéler l'interprétation; toi, tu le peux, car l'esprit des dieux saints est en toi. »

Alors Daniel, dont le nom est Beltasoussour, demeura stupéfait quelque temps, et ses pensées le troublaient. Le roi reprit et dit :

« Beltasoussour, que le songe et l'explication ne te troublent pas. »

Alors Beltasoussour répondit et dit :

« Seigneur, que ton songe soit pour tes ennemis et la signification pour tes adversaires ! L'arbre que tu as vu, qui croissait et devenait fort, qui croissait et atteignait le ciel et qu'on voyait de toute la terre, dont le feuillage était beau et les fruits abondants, en qui il y avait de la nourriture pour tous, sous lequel s'abritaient les animaux des champs, et dans les branches duquel demeuraient les oiseaux du ciel, c'est toi ! ô roi, qui t'es élevé et accru, et ta grandeur est montée et a atteint jusqu'au ciel, et ta domination jusqu'à l'extrémité de la terre. De ce que le roi a vu un éveillé et saint descendre du ciel disant : « Abattez l'arbre et mettez-le en pièces, « mais laissez dans la terre la souche où sont les racines, dans des liens « de fer et d'airain, dans l'herbe du champ ; qu'elle soit trempée de la « rosée du ciel; que sa part soit avec les animaux des champs, jusqu'à ce « que sept temps aient passé sur elle ! » en voici l'explication, ô roi, et c'est la sentence du Très-Haut qui arrive à mon maître, le roi.

« On te repoussera du milieu des hommes, ta demeure sera en compagnie des animaux des champs, tu mangeras de l'herbe comme les bœufs, la rosée du ciel te trempera, et sept temps passeront sur toi, jusqu'à ce que tu saches que le Très-Haut gouverne l'empire des hommes et qu'il le donne à qui il veut. Mais puisqu'on a dit de laisser la souche des racines de l'arbre, ton royaume te restera, dès que tu reconnaîtras que le ciel gouverne. C'est pourquoi, ô roi ! puisse mon conseil te plaire ! Rachète tes péchés par la justice et tes transgressions par la miséricorde envers les malheureux; peut-être y aurait-il ainsi un remède à tes fautes. »

Tout cela arriva au roi Nabuchodorossor. Au bout de douze mois, comme il se promenait sur les terrasses du palais royal de Babylone, le roi commença et dit : « N'est-ce pas là cette grande Babylone que j'ai bâtie pour la demeure de ma royauté dans ma grande force, et pour la gloire de ma magnificence? »

La parole était encore dans la bouche du roi qu'une voix tomba du ciel : « Il t'est dit, roi Nabuchodorossor, ta royauté te sera enlevée; on te repoussera du milieu des hommes, ta demeure sera en compagnie des animaux des champs, tu mangeras de l'herbe comme les bœufs, et sept temps passeront sur toi, jusqu'à ce que tu saches que le Très-Haut gouverne l'empire des hommes et qu'il le donne à qui il veut. »

Au même moment la parole s'accomplit sur Nabuchodorossor; il fut repoussé du milieu des hommes, il mangea de l'herbe comme les bœufs, son

corps fut trempé de la rosée du ciel, jusqu'à ce que ses cheveux crurent comme les plumes aux aigles et ses ongles comme ceux des oiseaux.

Et, après le terme des jours, moi, Nabuchodorossor, je levai mes yeux vers le ciel, et ma raison me revint; je bénis le Très-Haut, je louai et glorifiai celui qui vit éternellement, celui dont la domination est une domination éternelle et dont l'empire dure de génération en génération. Tous les habitants de la terre ne comptent pour rien; il agit suivant sa volonté avec l'armée du ciel et les habitants de la terre; il n'y a personne pour résister à sa main, et lui dire : « Que fais-tu? »

En ce temps ma raison me revint; la dignité de ma royauté, ma magnificence, ma splendeur, me revinrent; mes conseillers et mes grands me recherchèrent; je fus rétabli dans ma royauté, et une puissance plus grande me fut accordée. Maintenant, moi, Nabuchodorossor, je loue, j'exalte et je glorifie le roi du ciel, dont toutes les œuvres sont vraies, dont les voies sont la justice, et qui peut humilier ceux qui marchent avec orgueil.

C'est là ce que, dans les vieilles bibles en images et malheureusement encore dans bien des petites Histoires saintes de nos jours, on appelle « Nabuchodonosor changé en bête »! car un zèle ignorant n'a pas épargné les travestissements ridicules aux récits bibliques. Dans la réalité il s'agit très-clairement, avec quelques expressions un peu poétiques, d'un cas de la forme de démence bien connue des aliénistes sous le nom de *lycanthropie*. Que Nabuchodorossor, qui était du reste un fort grand roi, ait subi dans les dernières années de son règne un accès de ce mal, aucune autre autorité, sans doute, ne nous l'apprend; mais le fait n'a rien en lui-même d'absolument inadmissible. Nos renseignements sur les événements du règne de ce prince sont encore très-incomplets, d'autant plus qu'une mauvaise chance a fait que jusqu'à présent aucune inscription proprement historique de lui n'a encore été retrouvée. Ainsi nous n'avons pas une ligne épigraphique sur ses conquêtes; les quelques inscriptions que l'on possède sont exclusivement relatives à ses constructions. Les trois quarts de ce que nous savons des guerres de Nabuchodorossor repose sur des narrations de la Bible qu'on ne peut pas plus contrôler que le fait de sa folie momentanée, relaté dans le livre de Daniel. Celui-ci devra donc être aussi bien accepté que les autres, si l'autorité du livre, et spécialement du chapitre dans lequel il se trouve, n'est pas viciée par quelque circonstance différente.

Il y a même plus, et, suivant une judicieuse remarque de M. Oppert[1], la folie temporaire de Nabuchodorossor fournit la seule solution acceptable pour un problème historique que nous offrent les inscriptions cunéiformes. Nergalsarossor, le gendre du destruc-

[1] *Expédition en Mésopotamie*, t. Ier, p. 186.

teur de Jérusalem, qui détrôna au bout de deux ans, pour s'emparer de la couronne, son beau-frère Amil-Mardouk (Evilmérodach), seul fils de Nabuchodorossor, — Nergalsarossor, dans ses inscriptions officielles, donne à son propre père Bel-soum-iskoun le titre de « roi de Babylone. » Mais dans la liste royale, que nous avons complète pour cette époque, il n'y a pas place pour ce nom. Force est donc d'admettre qu'en attribuant le titre de roi à son père, Nergalsarossor, une fois parvenu au trône, a voulu donner un caractère légitime à une tentative passagère d'usurpation de celui-ci, survenue pendant le règne de Nabuchodorossor et trop courte pour avoir trouvé place dans le Canon de Ptolémée, lequel omet systématiquement les personnages qui n'ont exercé le pouvoir que quelques mois. Un essai d'usurpation n'était pas chose facile sous un règne aussi puissant que celui de Nabuchodorossor ; il n'a guère pu se produire qu'à la faveur d'une circonstance telle que l'accès de démence du monarque.

Le roi Nergalsarossor paraît avoir été le petit-fils d'un autre Nergalsarossor qui apparaît dans Jérémie[1] comme revêtu, à l'époque de la prise de Jérusalem, du titre de *rubu-emga*[2], « chef glorieux » (transcrit dans la Bible *rab-mag*), titre que porta aussi le père de Nabonahid[3], et qui paraît avoir été celui du chef de la caste sacerdotale. Il était donc le petit-fils de ce chef des Chaldéens, entendus comme caste, qui avait exercé régulièrement, et par le droit de sa situation, la lieutenance du pouvoir suprême pendant l'intervalle entre la mort de Nabopolassar, et le retour à Babylone de Nabuchodorossor, alors engagé dans une expédition en Syrie[4]. Tout était héréditaire dans la caste des Chaldéens; par conséquent, le fils du premier Nergalsarossor, Belsoumiskoun, devait avoir le même rang

[1] xxxix, 3.

[2] La qualification de *emga*, « glorieux, » d'origine accadienne, paraît avoir appartenu à tous les docteurs d'un rang élevé; c'est pour cela qu'un certain nombre d'écrivains antiques ont placé des mages à Babylone, sans que ce nom eût rien à voir avec l'iranien *Magus*, appellation des mages de Médie. En combinant ce mot, naturalisé en assyrien, avec le sémitique *rubu*, « chef, » on a fait *rubu-emga*. De même, en combinant l'accadien *sak*, « officier, » passé en assyrien, avec le sémitique *rab*, « grand, » on a fait *rab-sak*, titre de grand-maître de l'état-major.

La langue assyrienne a emprunté beaucoup de titres de fonctions à l'accadien, entre autres ceux des grades militaires :

Sak, officier;

Supar-sak, officier supérieur;

Rab-sak, chef d'état-major;

Turtan, généralissime.

[3] W. A. I., I, 68, 2 et 3.

[4] Beros. *Fragm.*, 14, ed. C. Müller.

que son père. Quand le roi se trouva *empêché* par la folie, c'est à lui que revint de droit l'exercice de l'autorité suprême comme régent. Qu'il ait essayé de transformer cette régence en royauté formelle, cela n'a rien en soi que de vraisemblable. Je dirai même plus, certaines expressions du texte biblique paraissent assez clairement impliquer une usurpation pendant la folie du roi, usurpation à laquelle mit fin son retour à la raison : « Ma raison me revint; la dignité de ma royauté, ma magnificence, ma splendeur me revinrent; mes conseillers et mes grands me recherchèrent; *je fus rétabli dans ma royauté.* » Mais si l'on adopte cette explication, il est évident qu'on ne saurait, avec la majorité des interprètes jusqu'à ce jour, entendre de sept années les *sept temps* dont parle le chapitre de Daniel; la folie du roi a dû être en réalité très-courte. L'expression vague employée dans le texte pourrait, du reste, s'entendre aussi bien de sept mois; et avec cette durée on comprendrait comment l'usurpation de Belsoumiskoun ne serait pas mentionnée dans le Canon de Ptolémée; il y en aurait une double raison : son illégitimité, qui dut faire rayer le nom de l'usurpateur des listes royales, puis sa durée inférieure à un an.

Ainsi, le fait de la démence de Nabuchodorossor, qui forme le sujet du chapitre IV de Daniel, se justifie aux yeux de l'histoire, et tout semble indiquer que nous avons encore là une des données parfaitement exactes et infiniment précieuses que ce livre est seul à enregistrer. Mais ce n'est pas encore assez. Que devons-nous penser de la rédaction même du chapitre qui a conservé ce souvenir?

Ici, je crois qu'il faut reconnaître en même temps deux choses.

Il est impossible, quelque bonne volonté qu'on y apporte, d'admettre que nous ayons ici la reproduction pure et simple d'un acte émané de Nabuchodorossor. La main du rédacteur juif se sent en trop d'endroits, et il y a bien des choses contraires aux habitudes et au style des documents originaux assyriens et babyloniens. Si Nabuchodorossor fut réellement fou pendant quelques mois, et si cette folie donna lieu à une usurpation, il est certain que le fait aura été mentionné dans les annales de son règne. Mais on ne saurait croire qu'il y ait insisté de cette façon sur l'état d'abjection dans lequel il était tombé. Aucun de ceux qui ont pratiqué les documents indigènes et qui connaissent l'esprit de leur rédaction ne pourrait l'accepter. C'est ici qu'on distingue surtout la part personnelle de l'écrivain juif, se complaisant à représenter le tout-puissant dévastateur de sa patrie avili jusqu'à être semblable aux animaux.

Mais, d'un autre côté, il ne me semble pas moins impossible que le récit ait été composé de toutes pièces par cet écrivain juif. Même pour raconter à sa manière un fait historique, si la narration était

entièrement son œuvre personnelle, il y aurait donné en bien des endroits une autre couleur. Il aurait attribué un caractère formel à la conversion de Nabuchodorossor ; il lui aurait fait proclamer en termes précis la puissance du Dieu de Daniel, comme à la fin du chapitre III il lui fait rendre un hommage formel au Dieu des trois jeunes gens sortis de la fournaise. Il n'eût pas laissé, à côté des magnifiques expressions qui célèbrent la grandeur d'un dieu suprême, mentionner « son dieu » Bel-Mardouk, d'après lequel Daniel a été nommé, et parler de « l'esprit des dieux saints, » que le voyant porte en lui. Surtout il n'eût pas manqué de placer dans sa bouche un regret, un repentir pour le mal fait à Jérusalem et la destruction du temple de Jéhovah. Il l'eût fait parler, sous ce rapport, comme les livres des Macchabées font parler Antiochus Épiphane mourant.

Que si nous étudions le texte même de ce chapitre IV de Daniel en pesant chaque expression l'une après l'autre, en nous livrant à un minutieux examen philologique qui malheureusement ne peut trouver sa place dans ce recueil, nous y verrions avec étonnement deux faits exactement parallèles. A côté de passages où la main et l'esprit de l'écrivain juif sont évidents, où l'expression comme la pensée sont en désaccord complet avec les habitudes constantes des rédactions officielles des rois d'Assyrie ou de Babylone, il en est d'autres, particulièrement jusqu'au verset 16 et à partir du verset 31 jusqu'à la fin, où l'on sent encore, même au travers de deux versions successives, d'abord hébraïque, puis araméenne, le cachet d'une rédaction primitive assyrienne. En certains endroits, tandis que je traduisais le texte araméen, je voyais transparaître par dessous des phrases assyriennes, et ce serait un travail facile que de placer à côté de chaque expression de quelques versets des expressions assyriennes correspondantes, empruntées à des textes épigraphiques connus.

Je crois donc que le rédacteur juif de la première partie du livre de Daniel avait sous les yeux, en composant le chapitre IV, un document historique réellement babylonien, peut-être un fragment des annales de Nabuchodorossor, et qu'il l'a paraphrasé conformément à son propre esprit, en y introduisant des idées nouvelles et surtout en s'appesantissant sur des circonstances que le document ne devait indiquer que discrètement. La comparaison du texte des Bibles hébraïques et de celui des Septante semble même indiquer que la paraphrase a été en se développant dans les récensions successives du livre, car les Septante n'ont pas connu les versets 3-6, qui sont comme une réminiscence et une imitation des circonstances du chapitre II, où déjà Daniel n'est consulté que lorsque les devins officiels ont été impuissants à parler. Les versets 17-30 doivent,

je crois, être en entier attribués à la composition du rédacteur juif, et remplacent sans doute quelques phrases très-brèves où le document indigène indiquait la maladie du roi, en la palliant autant que faire se pouvait. Mais il me paraît qu'en même temps l'écrivain, dans son travail, a conservé presque textuellement certains passages des annales babyloniennes qui lui servaient de point de départ. Et je n'hésite pas à attribuer ce caractère, d'une façon presque affirmative, au premier récit du songe (versets 7-14) et à la glorification de la puissance divine qui remplit les versets 31 à 33. C'est spécialement ce dernier passage dont toutes les phrases, pour ainsi dire, se retrouvent dans des inscriptions assyriennes et surtout dans les hymnes, si voisins quelquefois par leur accent des Psaumes hébraïques, dont j'ai placé la traduction sous les yeux des lecteurs de ce recueil.

On objectera peut-être le ton d'humilité et de repentir qui y contraste avec l'orgueil triomphant des monuments épigraphiques de Nabuchodorossor parvenus jusqu'à nous, et en particulier de cette grande inscription dite de la Compagnie des Indes, qu'on peut résumer par la phrase même qui, dans notre chapitre biblique, amène sur le roi le châtiment céleste : « N'est-ce pas là cette grande Babylone que j'ai bâtie pour la demeure de la royauté dans ma grande force, et pour la gloire de ma magnificence? » Mais ce sentiment repentant et humble envers la divinité, qui a quelque chose de si noble, n'était pas étranger aux rois d'Assyrie et de Babylone, même aux plus orgueilleux. Ils savaient faire un retour sur eux-mêmes et s'avouer pécheurs sous les coups qui les frappaient. N'avons-nous pas cette admirable prière d'Assourbanipal, un roi qui pourtant ne le cède pas en orgueil à Nabuchodorossor dans ses autres documents?

Que le regard de sollicitude qui brille dans ta face éternelle dissipe ma tristesse, et que jamais n'approchent de moi la fureur et le courroux du Dieu.

Que l'absolution de mes transgressions et de mes péchés me réconcilie avec lui, moi qui suis son serviteur.

Que de ta face puissante vienne mon secours.

Qu'il brille comme le ciel et me comble de félicités et de richesses!

Qu'il abonde comme la terre en félicité et en biens innombrables[1]!

Ne voyons-nous pas ailleurs le dernier roi de Babylone, Nabonahid, au spectacle des orages qui commencent à s'amonceler du côté de la Perse et menacent sa couronne, dire dans une inscription officielle[2], en s'adressant au Dieu Sin?

[1] Musée Britannique, tablette K. 163.
[2] W. A. I., I, 68, 1, col. 2, l. 19-31.

Quant à moi, Nabonahid, dans mon état de péché envers sa grande divinité, sauve-moi, accorde-moi généreusement la prolongation de ma vie jusqu'à des jours reculés!

Et pour ce qui est de Belsarossor, mon fils aîné, le rejeton de mon cœur, inspire-lui dans son cœur la dévotion à ta grande divinité; que jamais il ne se laisse aller au péché et ne se plaise à la prévarication[1]!

Les magnifiques expressions qui, dans les versets du chapitre IV de Daniel décrivent la puissance du Très-Haut, sont employées dans l'inscription de la Compagnie des Indes et dans les autres monuments de Nabuchodorossor pour exalter Bel-Mardouk, le protecteur spécial de Babylone, celui qu'au verset 5 le roi appelle « mon dieu, » et envers lequel, en effet, il proclame partout sa dévotion en termes éclatants. Je n'aurais donc pas d'objection fondamentale à opposer à celui qui prétendrait qu'ici le rédacteur a quelque peu forcé la note du document qu'il avait sous les yeux, en y supprimant le nom du dieu babylonien Bel-Mardouk pour donner aux louanges qui le glorifiaient le caractère d'une reconnaissance du vrai Dieu. Seulement j'ajouterais qu'en agissant ainsi l'écrivain hébreu n'a peut-être pas, autant qu'on pourrait le croire, altéré l'esprit du texte original.

Une foule d'indices très-significatifs dans les textes établissent qu'au temps de Nabuchodorossor la doctrine philosophique et religieuse des écoles sacerdotales de Babylone et de la Chaldée était en véritable travail. La notion de l'unité de la substance divine, dont les différents dieux du Panthéon n'étaient que des hypostases plutôt que des êtres absolument distincts, avait toujours existé dans la religion chaldéo-babylonienne, qui ne peut se comprendre sans en tenir compte; mais elle y était à l'état de germe, encore mal définie. C'est précisément à l'époque des débuts du nouvel empire chaldéen que, par un progrès très-remarquable de la pensée religieuse, la notion d'un premier et unique principe, supérieur à tous les dieux, qui tous en émanent, commença à se dégager nettement, grâce à l'emploi d'une terminologie philosophique indépendante des noms symboliques des dieux. A ce point de vue les inscriptions de Nabuchodorossor présentent les expressions les plus curieuses. Alors se montre pour la première fois, avec des traits précis et un culte formel, le personnage d'Ilou, le dieu par excellence, le dieu absolu, qui couronne l'échelle de la hiérarchie divine et laisse échapper de

[1] N'y a-t-il pas, dans ces dernières expressions, auxquelles je ne connais rien d'analogue dans les textes cunéiformes jusqu'ici découverts, un certain accent d'inquiétude paternelle, dont la concordance avec le caractère de Belsarossor, tel que nous le trouvons dépeint dans le livre de Daniel, est frappante?

son sein toutes les émanations, le Un et le Bon, premier principe d'où sortent les triades supérieures des dieux[1]. Dans la fameuse école d'Érech ou Orchoé, du temps des Séleucides, cette conception était parvenue au dernier degré de précision, puisqu'on avait été jusqu'à adopter l'expression de « Dieu Un, » qui entre alors comme élément dans des noms propres de docteurs orchoéniens[2]. On n'avait pas encore été si loin, paraît-il, à l'époque de Nabuchodorossor, et surtout ce roi, dans sa dévotion spéciale à Mardouk, tendait personnellement à donner une autre forme à l'expression de l'idée religieuse en progrès. Avant lui les Assyriens avaient attribué à leur dieu national Assur le caractère d'un *deus exsuperantissimus*, père et maître de tous les autres dieux, et sa supériorité était tellement accusée par eux, qu'on ne peut y méconnaître un puissant effort vers le monothéisme, malgré la conservation du peuple de dieux, inférieurs à Assur, que la Babylonie avait communiqués à l'Assyrie. Nabuchodorossor essaya de faire de son Mardouk ce que les Assyriens avaient fait de leur dieu national, de le présenter et de le faire admettre par ses sujets comme un dieu de beaucoup supérieur à tous les autres, comme le premier principe, et d'attacher à son nom les notions d'unité de l'être divin primordial plus formellement conçues qu'auparavant, qui se dégageaient dans les spéculations religieuses du sacerdoce. Aussi prodigue-t-il à Mardouk des titres qui ne lui ont jamais été assignés auparavant, et qui donnent à sa physionomie, dans les inscriptions de Nabuchodorossor et rien que dans ces inscriptions, un aspect de divinité absolue, de dieu sans égal, encore plus prononcé peut-être que n'a jamais été celui d'Assur. Dans la seule inscription de la Compagnie des Indes il le qualifie de « maître suprême, premier-né, supérieur à tous les dieux, dieu conservateur du ciel et de la terre, dieu seigneur, sublime maître des dieux, » en même temps qu'il se déclare « le propagateur de son culte, » et il va jusqu'à l'identifier formellement au mystérieux Ilou.

L'écrivain juif du livre de Daniel était donc en droit de considérer cette notion religieuse, exprimée à chaque pas dans les documents de Nabuchodorossor comme une tendance réelle vers le monothéisme et comme un progrès sur les croyances babyloniennes antérieures. Il lui était même permis, dans une certaine mesure, de la dégager du nom idolâtrique auquel l'attachait le roi de Babylone. Il pouvait considérer Mardouk, tel que l'adorait et le proclamait Na-

[1] Anonym., *Compend. de doctr. Chaldaic.*; dans Stanley, *Histor. philosoph.*, t. II, p. 1125.

[2] Voy. mon *Essai sur un document mathématique chaldéen*, notes, p. 98 et suiv.

buchodorossor, environ de la même manière que le rédacteur du livre d'Esdras a envisagé l'Ahouramazdâ des Perses, comme une sorte d'imparfaite représentation du vrai Dieu, supérieure à la foule des idoles de la religion babylonienne. Et il était naturel qu'il fît honneur de ce progrès, bien qu'insuffisant, à l'influence exercée sur l'esprit du roi par un de ses compatriotes, par le voyant inspiré dont il racontait l'histoire.

On doit remarquer, du reste, que toutes les fois que l'auteur du livre fait parler directement Nabuchodorossor et semble avoir la prétention de citer un écrit émané du roi, on n'y trouve rien de plus que cette reconnaissance d'un dieu suprême, d'un premier principe supérieur à tous les autres dieux. Il n'y a non plus rien d'autre, rien de plus précis dans le sens du monothéisme tel que l'entendaient les Juifs dans les versets 31-33 du chapitre III[1]. La défense de blasphémer le dieu de Schadrach, Meschach et Abad-Nébo (III, 29) n'est pas donnée de même[2], non plus que le verset (I, 47) où le roi, frappé de la sagesse de Daniel, lui dit que son dieu est le dieu des dieux; ces deux endroits appartiennent au cours du récit, où l'écrivain, même voisin des événements, a dû les présenter à son point de vue particulier.

J'ajouterai qu'il serait même possible que dans le chapitre IV l'écrivain juif n'ait pas eu besoin de recourir à la suppression du nom de Mardouk. En effet, quelquefois Nabuchodorossor, dans ses textes épigraphiques, exprime sa croyance à un *deus exsuperantissimus* d'une manière purement abstraite, sans employer aucun nom connu du Panthéon. C'est ainsi qu'en tête de la fameuse inscription de Borsippa[3] il s'intitule « serviteur de l'Être existant» (*ribit Auv Kinav*), en substituant à tout nom divin déterminé une expression purement philosophique qui apparaît alors pour la première fois dans les textes.

Restent, après l'examen rapide, mais complet, que nous venons de faire des six premiers chapitres de Daniel, et en laissant de côté

[1] Il me semble, du reste, qu'ici la coupure des chapitres n'a pas été bien faite, et que ces trois versets devaient former, à l'origine, le début du document du chapitre IV.

[2] Au reste, cette défense, en elle-même, ne prouve rien de plus que la façon dont les Assyriens, dans tous leurs documents, parlent des dieux étrangers; ils les acceptaient pour des dieux, mais en les subordonnant à la toute-puissance d'Assur. De même Nabuchodorossor, frappé du prodige qu'il vient de voir, admet que le dieu des trois jeunes gens est un dieu réel, et comme tel il défend de le blasphémer; mais il n'en fait aucunement le dieu unique, ni même le dieu suprême. La nuance est importante à noter, car elle est toute en faveur du livre.

[3] W. A. I., I.

la question des miracles, sur laquelle je dirai quelques mots dans un instant, restent deux choses seulement qui me paraissent historiquement impossibles dans ces chapitres. Mais ces deux impossibilités portent sur des détails où l'on est en droit de voir des corruptions postérieures du texte.

C'est d'abord le nombre, évidemment exagéré, des cent vingt satrapies établies par Darius le Mède dans son royaume (VI, 2), surtout si on doit voir en lui un prince vassal installé par Cyrus à Babylone. Celui qui a introduit cette leçon dans le texte pensait peut-être aux vingt grandes satrapies organisées dans l'empire perse par Darius fils d'Hystaspe. Au reste, l'altération et le grossissement d'un nombre est un fait qui s'est produit sous le calame des copistes successifs dans beaucoup d'endroits de la Bible. Les commentateurs les plus orthodoxes admettent la fréquence de ce genre d'altérations.

Vient ensuite le passage (V, 11) où il est dit que Nabuchodorossor avait établi Daniel « chef des conjurateurs, des théosophes, des astrologues et des devins. » Il est évident qu'un Juif aussi fidèle observateur de la loi que le livre même dépeint Daniel n'aurait pas pu accepter ces fonctions essentiellement païennes, et que, d'un autre côté, les docteurs chaldéens, si fiers de la pureté de leur origine[1] et constitués en caste héréditaire, n'auraient pas supporté qu'on plaçât à leur tête un étranger, surtout faisant profession d'une autre religion qu'eux. Je n'hésite donc pas à considérer comme une interpolation relativement récente, dans le chapitre V, le second membre du verset 11 et le premier du verset 12, qui l'explique, aussi bien que le verset 6 du chapitre IV, où Daniel est apelé « Beltasoussour, chef des conjurateurs, » verset qui, nous l'avons constaté, n'existait pas encore dans le texte sur lequel les Septante ont fait leur traduction. La vraie leçon des titres décernés par Nabuchodorossor à Daniel me paraît être dans le verset 48 du chapitre II, où il n'est parlé que de fonctions administratives. Et là même encore je crois qu'on a introduit par interpolation une mention des « docteurs, » qui n'est pas du tout à sa place et dénature le sens véritable du texte. On en jugera par la traduction du verset en question, où j'ai placé entre crochets les mots que je crois ajoutés postérieurement par une main ignorante et maladroite :

Alors le roi éleva Daniel et lui fit des dons considérables, et il l'établit au gouvernement de la province de Babylone, comme chef des gouverneurs de districts (*sakan*) sur [tous les docteurs de] Babylone.

[1] Diod. Sic., II, 29.

Il me semble que la mention des docteurs n'a pu s'introduire ici qu'après que le sens administratif réel du titre assyrien de *sakan* a été oublié.

III

Résumons les conclusions qui ressortent des remarques précédentes.

Les six premiers chapitres de Daniel retracent un tableau très-exact de la cour de Babylone sous Nabuchodorossor et ses successeurs; ils ont une valeur historique considérable et que leur comparaison avec les textes cunéiformes ne rend plus possibles à contester.

Ils ont dû, par conséquent, être écrits à une époque encore rapprochée des personnages dont ils parlent, et on ne saurait y voir, conformément à l'opinion dominante dans l'école d'exégèse rationaliste, une composition factice du temps d'Antiochus Épiphane.

Il semble même que l'auteur y ait mis en œuvre, en les paraphrasant et en les présentant à son point de vue, certains documents babyloniens originaux, peut-être des passages des annales officielles de Nabuchodorossor.

Si donc la rédaction araméenne des chapitres II à VI, telle que nous la possédons seule, renferme des mots grecs qui semblent reporter après Alexandre, c'est qu'elle n'est probablement que la traduction d'un texte hébraïque primitif, conservé seulement pour une partie du chapitre Ier et perdu de très-bonne heure pour les autres.

Ce premier texte hébraïque doit avoir été écrit sous les Achéménides, sans qu'on puisse en préciser davantage la date; et cette époque est indiquée d'une manière tout à fait caractéristique par la substitution de titres perses aux titres assyriens en désignant certains fonctionnaires administratifs, titres dont les formes perses ont été conservées par le traducteur araméen, qui pourtant travaillait sous les Séleucides.

Ces conclusions, on le voit, conduisent précisément à la donnée du Talmud que le livre de Daniel date du temps de la Grande-Synagogue.

Elles suffiront, je m'y attends, à me faire classer par certaines personnes parmi les hommes à l'esprit arriéré et dépourvu de toute critique. Les adeptes de l'école ultra-exégétique me prendront en

pitié en lisant ce travail et se détourneront dédaigneusement, en se gardant bien d'y répondre. Pour eux, en effet, la composition du livre de Daniel au temps d Antiochus Épiphane est un véritable article de foi, et l'on ne mérite pas le titre de savant quand on ne partage pas leurs idées. « Quiconque, dit-on[1], n'est pas l'esclave d'un grossier supernaturalisme n'aura pas de peine, même après un examen superficiel, à rejeter absolument l'authenticité d'un pareil livre. » Le reproche ne m'effraye pas, car je crois hautement au surnaturel. Mais, suivant moi, cette question n'a rien à voir ici. Celle de la réalité et de la possibilité du don de prophétie se trouverait nécessairement soulevée à propos des visions qui terminent le livre et forment les chapitres VII à XII. Elle ne me ferait pas reculer, et je n'aurais pas, je crois, de peine à montrer que ceux qui n'admettent pas « qu'un prophète puisse prédire directement l'avenir » ne sauraient être conséquents avec leurs propres idées qu'en faisant descendre le livre de Daniel jusqu'aux temps chrétiens ; qu'à en placer la rédaction sous les Séleucides il est encore rempli de prophéties qui se sont réalisées, et qui, dans leur précision, ne sont pas moins extraordinaires que celles sur la succession des empires. Mais je n'ai voulu ici m'occuper que des six premiers chapitres, de ceux qui contiennent un récit historique, précisément afin de me placer sur un terrain où les arguments d'érudition eussent seuls à être invoqués, en dehors de toute préoccupation religieuse, d'apologie comme d'attaque. C'est sur ce terrain que j'appelle les hommes de bonne foi, quelles que soient leurs croyances. Je viens d'y produire des éléments nouveaux pour la question, des éléments d'un caractère purement scientifique, empruntés aux sources originales babyloniennes et assyriennes. Les faits que j'ai essayé de grouper amènent à envisager le livre sous un nouveau point de vue. On n'avait pu jusqu'à présent les faire entrer dans le débat, car c'est d'hier à peine que les documents qui les fournissent sont devenus accessibles à l'étude ; mais ils y auront une place nécessaire, et le jugement de l'école exégétique condamnant le livre de Daniel se trouve désormais pour le moins frappé d'appel. Pour ma part, je n'hésite pas à rétorquer ici la phrase que je citais il n'y a qu'un instant et à dire : Quiconque n'est pas l'esclave d'idées préconçues en vue d'une négation du surnaturel, quiconque ne fait point passer ces idées avant les faits arrivera nécessairement, après un examen, non plus superficiel, mais approfondi des six premiers chapitres du livre de Daniel,

[1] Th. Nœldeke, *Histoire littéraire de l'Ancien Testament*, traduction H. Derenbourg et J. Soury, p. 324.

en les comparant aux données des textes cunéiformes, à constater qu'ils sont réellement anciens et écrits à peu de distance des événements.

Au lecteur de juger si j'ai ou non réussi à le démontrer dans ce qui précède.

Quant à l'argument qui consiste à refuser à un tel écrit un caractère authentique et une valeur sérieuse pour l'histoire à cause des miracles qui s'y présentent à chaque page: les trois jeunes gens dans la fournaise, Daniel préservé dans la fosse aux lions, la main mystérieuse écrivant les mots fatidiques sur la muraille au milieu du festin de Belsarossor, etc., je le repousse de toute mon énergie comme un argument absolument faux, étranger aux sphères sereines de la science pure. Ce n'est pas seulement comme chrétien que je le rejette, c'est surtout comme érudit et au nom d'un principe de critique qui, à mes yeux, doit être le même dans l'étude des Livres saints et dans celle de tout autre document écrit de l'antiquité.

« La plupart des faits racontés dans le livre tiennent de la fable et n'ont pu s'accomplir. Qu'on songe seulement aux trois jeunes hommes délivrés du feu et aux autres merveilles aussi extravagantes[1]. » Voici un argument dont je n'admets pas qu'on ait le droit de se servir en bonne critique contre l'authenticité d'un livre, quand bien même on nie la possibilité du miracle, et on ne voit là que des « merveilles extravagantes. » Autre est la question de savoir si certains faits racontés dans un écrit doivent être tenus pour croyables ou rapportés à des illusions ; autre la question de la date de l'écrit en lui-même.

Quelque opinion que l'on professe sur le surnaturel et le miracle, il est impossible de nier que l'on possède même de nos jours bien des récits de prodiges aussi extraordinaires que ceux du livre de Daniel émanant de contemporains et d'hommes qui se déclarent témoins oculaires. On peut dire, et on ne s'en fait pas faute, qu'ils trompent ou qu'ils se sont trompés; c'est affaire d'appréciation du fait en lui-même et de la créance que mérite le narrateur. Mais on ne saurait pour cela qualifier son régit de légende postérieure et en contester l'authenticité matérielle. Avec l'argument qu'on emploie ici contre le Daniel ou tel autre livre de la Bible, je me ferais fort de démontrer que l'ouvrage de M. La Serre sur *Notre-Dame de Lourdes* n'a pu être composé qu'au vingt et unième ou au vingt-deuxième siècle.

Toute critique impartiale et réellement scientifique des textes doit

[1] Th. Nœldeke, *Histoire critique de l'Ancien Testament*, p. 350.

laisser en dehors et réserver exclusivement pour la critique des faits pris en eux-mêmes — qui ne sauraient sans inconvénient se confondre avec elle — la question du miracle. Elle n'a ni à la résoudre ni même à la soulever. Pour elle, si elle ne se laisse pas égarer par des théories faites à l'avance et étrangères à son domaine, un écrit contemporain des événements qu'il raconte peut être rempli de faits miraculeux ; il suffit pour cela qu'à l'époque où il a été composé on ait cru aux miracles. Et les convictions personnelles du critique ne doivent pas influencer son jugement.

En voici, ce me semble, un éclatant exemple qui a l'avantage inappréciable d'être absolument indépendant de toute question religieuse et de ne toucher aux miracles ni de la Bible ni du christianisme. Il ne peut donc pas y avoir à son égard de divergence d'appréciations entre chrétien et libre-penseur.

Est-il un seul livre de la Bible où nous trouvions plus de miracles accumulés que dans le récit de la stèle hiéroglyphique de Ramsès XII, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris ? Il y a d'abord la possession de la princesse Bent-Reschit ; puis le dialogue qui s'établit du fond de leurs arches sacrées, en présence des prêtres, entre le dieu *Khons, tranquille dans sa perfection*, et sa forme inférieure, *Khons, conseiller de Thèbes*, à laquelle il communique par quatre fois sa vertu divine contre les esprits mauvais ; vient ensuite la guérison de la princesse par l'attouchement de l'arche de Khons, apportée en Mésopotamie, guérison accompagnée des circonstances les plus merveilleuses, entre autres de discours que l'esprit possesseur tient par la bouche de la malade et où il avoue la puissance supérieure du dieu égyptien ; enfin le récit se termine par la vision miraculeuse du chef de Bakhten, à la suite de laquelle il se décide à laisser repartir la barque sainte et l'arche de Khons pour l'Égypte. Personne ne croit aux miracles de « Khons, conseiller dans Thèbes. » Pourtant il n'est venu à l'idée de personne de contester l'authenticité du monument où s'en lit le récit. On dit seulement qu'il porte l'empreinte des croyances du temps ; car ce n'est pas un livre légendaire ou du moins un livre qui ne nous soit parvenu qu'après plusieurs copies successives, c'est l'original même d'une inscription officielle gravée par les ordres du Pharaon, beau-frère de la princesse Bent-Reschit, aussitôt après le retour de l'arche du dieu dans son temple de Thèbes.

Que devient, en présence de cette page lapidaire, l'argument qui nie l'authenticité d'un écrit parce qu'il renferme des récits de miracles ?

Je ne demande qu'une chose à l'exégèse rationaliste, c'est d'avoir

assez de bonne foi pour ne pas employer deux poids et deux mesures et de juger les premiers chapitres du livre de Daniel ou tout autre des Livres saints, malgré leurs miracles, au même point de vue que la stèle du monarque égyptien.

C'est peu demander ; mais ce peu, nous sommes en droit de l'exiger d'une critique qui prétende réellement à ce titre et qui ne se mette pas aveuglément au service d'idées philosophiques préconçues. Une fois l'ancienneté et l'authenticité du livre reconnues par des preuves intrinsèques et extrinsèques, en dehors de toute préoccupation du caractère miraculeux de quelques-uns de ses récits, nous discuterons les miracles en eux-mêmes et leur crédibilité. Et, dans ce nouveau débat, qu'il serait contraire à la vraie méthode scientifique de confondre avec le premier, je ne redoute, pour les livres à l'inspiration desquels je crois fermement, aucun examen, pourvu qu'il soit impartial, ni même aucune attaque. Je sais que c'est du choc des opinions que jaillit la lumière et que la vérité porte en elle-même une force qui finit toujours par la faire triompher.

François Lenormant.

PÉRICLÈS

ET LA RÉPUBLIQUE A ATHÈNES

Histoire du siècle de Périclès, par M. Filleul. Paris, Didot, 1873, 2 vol. in-8°. — *Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne*, par Henry Houssaye. Paris. Didier, 1873, 2 vol. in-8°. — *Histoire de la guerre du Péloponèse par Thucydide*, texte et trad. franç. par Ambr.-Firmin Didot, t. I[er], 2[e] édit. Paris, 1872, in-8°. — *L'Acropole d'Athènes*, par E. Beulé. Paris, Didot, 1853, 2 vol. in-8°. — *Essais sur le droit public et privé de la République athénienne*, par M. Georges Perrot. Paris, Thorin, 1867, in-8°. — *Études historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains*, par E. Egger. Nouv. édit. Paris, A. Durand, 1866, in-8°. — *Histoire de la Grèce*, par G. Grote. Trad. de l'anglais par M. de Sadous. Paris, 1864-67, 19 vol. in-8°, t. V-VIII. — *Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand*, par Otfried Müller. Trad. par K. Hillebrand. Paris, Durand, 1865, 2 vol. in-8°. — *Aspasie de Milet*, par M. Becq de Fouquières. Paris, Didier, 1872, in-12.

Le cinquième siècle avant l'ère chrétienne est l'époque la plus intéressante de l'histoire grecque. Et, parmi les républiques de la Grèce, la plus curieuse à étudier est assurément la république d'Athènes. C'est elle, en effet, qui dans la lutte héroïque de la race hellénique contre les Perses, a tiré à la fois le plus de gloire et le plus de profit de la victoire; c'est elle qui, grande par l'intelligence au moins autant que par le courage, a produit dans les lettres comme dans les arts des génies capables d'immortaliser sa mémoire; c'est elle enfin dont la langue harmonieuse a mérité de vivre éternellement, admirable modèle de noblesse et de clarté! Il est encore un point particulier qui nous attire vers ces grands souvenirs : le peuple athénien est celui de tous dont nous nous rapprochons le plus, et par les qualités et par les défauts. Nous avons pris de lui

à travers les âges, et en passant par-dessus la civilisation romaine, son langage clair et mordant, ses mœurs et, pour ainsi dire, son caractère national. A mesure que nous avançons dans notre propre histoire et plus nous entrons dans les conditions d'une véritable démocratie, plus cette ressemblance est frappante et plus elle mérite d'être remarquée. Même légèreté et même insouciance ; même tendance à prendre les choses par le côté plaisant et peu pratique; même confiance dans une supériorité qui nous est acquise par droit de naissance; même besoin de nous mêler aux affaires publiques avec une ardeur de parole qu'on appelle facilement de l'éloquence; même animosité implacable des partis politiques ; même jalousie des classes les unes contre les autres; même besoin perpétuel d'une égalité théorique qui favorise si aisément l'amour-propre ; même aversion contre toutes les supériorités intellectuelles ; même amour de l'argent qui conduit à tout et que Plutus ou la Providence distribue toujours injustement au gré de ceux qui n'en ont pas assez ; même désir de liberté et même besoin d'un maître : tels sont les points de similitude qu'on pourrait aisément multiplier et qui ont souvent servi de thème à des déclamations renouvelées aussi des Grecs.

Mais l'histoire ne serait qu'un jeu d'esprit si on l'envisageait par ces côtés fort secondaires. Ce n'est point ainsi qu'on en a de nos jours poursuivi l'étude : au contraire, se mettant au-dessus des thèses banales et des traditions trop peu contrôlées, on a été chercher les sources elles-mêmes, on a tiré de documents connus des faits qui ne l'étaient point, on a essayé de faire revivre le passé par une observation plus attentive ; et on est arrivé à des résultats merveilleux de science et de précision. Ce que les Allemands avaient fait pour les origines romaines, un Anglais, M. Grote, l'a tenté avec le succès que l'on sait pour l'histoire de la Grèce; et nous avons eu chez nous, sur des points spéciaux, des travaux fort dignes d'estime. Tout dernièrement, un homme de goût, qui n'a pas la prétention d'être un savant ni un helléniste de profession, M. E. Filleul, nous a donné sur l'*Histoire du siècle de Périclès*, — le grand siècle de la démocratie athénienne, — un ouvrage qui sera lu avec fruit. Plus récemment encore, un jeune érudit, M. Henri Houssaye, a publié une fort curieuse *Histoire d'Alcibiade*, remplie de recherches consciencieuses et d'aperçus ingénieux. Il y a bientôt deux ans, un patient annotateur du plus grec de nos grands poëtes français, M. Becq de Fouquières, consacrait à l'illustre amie de Périclès, Aspasie de Milet, une monographie, pleine de souvenirs classiques, et dont les conclusions un peu imprévues attiraient l'attention.

C'est à l'aide de ces importantes publications, complétées par les

enseignements d'écrivains dont les noms font autorité dans la science des choses grecques, que nous voudrions restituer en quelques pages la figure toute athénienne, — j'allais dire toute française, — de Périclès. Ce n'est point l'époque, c'est l'homme, que nous essayerons surtout de mettre en lumière ; c'est le rôle personnel joué par Périclès dans l'histoire d'Athènes, ses moyens d'influence, le caractère de son gouvernement, les grandes choses qu'il a accomplies, l'éclat incomparable dont il a brillé et qui lui a valu de laisser son nom au plus grand siècle de l'antiquité.

I

Descendant par sa mère des Alcméonides, petit-neveu de Clysthène, fils de Xanthippe, le rival de Miltiade, Périclès appartenait par sa naissance au parti aristocratique d'Athènes, et il reçut, dès l'âge le plus tendre, l'éducation soignée qu'on donnait aux enfants des familles illustres. Il avait eu pour maître un certain Damon, sorte de précurseur de Socrate, esprit à la fois ironique et critique, fort au-dessus des préjugés de son temps et qui était accusé, sans doute à cause de l'élévation de sa doctrine, d'être un partisan de la tyrannie. Il avait entendu aussi Zénon d'Élée pendant un des séjours du philosophe à Athènes. Anaxagore enfin lui avait donné cette hauteur de vues, cette habitude philosophique de l'esprit qui fit empreinte sur son caractère et lui assura une gravité et une fierté précoces, dont tous ceux qui l'approchaient étaient frappés. Au moment où il débuta dans la carrière politique, Thémistocle, banni par un vote du peuple et compromis dans les coupables intrigues de Pausanias, était forcé de se réfugier en Asie (466 ans avant Jésus-Christ); Cimon, débarrassé de ce rival, et restant bientôt le chef incontesté du parti oligarchique ou conservateur, achevait de former la ligue des îles Ioniennes sous la présidence d'Athènes et dirigeait contre l'empire des Perses toutes les forces de cette confédération. Périclès avait alors trente-cinq ans environ et possédait déjà toutes les qualités de l'âge mûr, si précieuses chez celui qui aspire à conduire les hommes : une probité pécuniaire au-dessus de tout soupçon, des vues larges en politique, une discrétion et un empire sur lui-même que rien ne troublait jamais, une éloquence telle que personne avant lui n'en avait déployé de semblable, des connaissances musicales fort appréciées des anciens, enfin, comme nous l'avons dit déjà, la meilleure philosophie qu'on pût avoir à cette époque.

Dans quel rang politique allait-il combattre? A quel parti allait-il

apporter l'appoint de son influence? L'histoire rapporte qu'il sembla hésiter quelque temps, comme incertain de sa voie. Sa jeune expérience le porta à regarder l'avenir plutôt que le passé, et à se faire le chef d'une démocratie encore inconsciente d'elle-même contre une aristocratie qui puisait sa principale force dans les souvenirs des temps anciens. Il ne fallait pas d'ailleurs une grande clairvoyance pour s'apercevoir que la nécessité même allait donner bientôt à la classe la plus nombreuse la haute direction des affaires; et, comme rien ne la préparait à ce rôle, c'était à celui qui s'offrirait pour être son chef que devraient appartenir tout d'abord les plus éclatants et les plus faciles triomphes. Déjà, les réformes démocratiques de Clysthène ne suffisaient plus aux exigences des citoyens d'Athènes, dont les victoires remportées sur le grand roi avaient enflé l'orgueil. Le décisif combat de Salamine n'avait été gagné que grâce à cette multitude maritime, « ὁ ναυτικὸς ὄχλος, » comme dit Thucydide, dans laquelle les riches et les nobles de la cité étaient forcément confondus avec les plus humbles et les plus pauvres, mêlant leur sang et associant leur courage dans un commun effort pour la délivrance de la patrie. Il n'était pas possible que cette multitude, après une période pénible d'égalité forcée, pendant laquelle les priviléges politiques avaient été effacés, se prêtât volontiers, une fois revenue dans ses foyers, au rétablissement complet des anciens droits aristocratiques et des distinctions sociales. Aussi, l'éligibilité aux grandes magistratures de l'Etat ne tarda-t-elle point à être étendue, comme le droit de vote, à tous les citoyens sans restriction ; et ce fut sur la demande d'Aristide lui-même. Mais le peuple usa peu dans le commencement de cette faculté, parce qu'il manquait d'hommes et que, dans les élections, ses candidats, évidemment très-inférieurs en capacité à ceux de l'aristocratie, étaient toujours repoussés. Ce fut à Périclès qu'échut le rôle, relativement aisé, d'organiser ces forces mal sûres d'elles-mêmes.

Une autre considération, d'un ordre moins élevé, le poussa aussi dans la démocratie. La première place, dans le parti contraire, était occupée par Cimon, le fils de Miltiade. Or, la rivalité héréditaire qui existait entre les deux familles faisait de Périclès l'ennemi forcé du brillant adversaire des Perses. Son père, Xanthippe, le vainqueur de Mycale, avait déjà été l'accusateur de Miltiade. C'est par une accusation du même genre, contre Cimon, que Périclès débuta dans la vie publique. Assisté d'Ephialte qui, avec moins de modération, avait les mêmes idées et les mêmes aspirations, il commença, vers 468, une opposition contre le parti aristocratique qui attira sur lui l'attention populaire. Périclès, cependant, fut toujours le contraire de ce qu'on appelle un démagogue. Sorte de théo-

ricien du progrès, il était, en politique, de l'école de Solon : il s'était fait, de bonne heure, une idée déterminée de la mission d'Athènes. Pour les hommes d'État de sa trempe, le développement de la souveraineté populaire, l'industrie et le commerce, l'empire des mers, telle était la base sur laquelle la cité devait faire reposer son hégémonie sur toute la Grèce. Ce mouvement, que les conservateurs d'ancienne race voulaient tempérer, beaucoup plus que supprimer totalement, Périclès cherchait à le développer de tout son pouvoir. Il avait la profonde persuasion de ce qui convenait à Athènes, « τοῦ δεόντος, » comme il le répétait sans cesse; mais, plein de respect pour les droits de tous, c'était par la seule éloquence qu'il voulait faire triompher ses idées. Chef du parti de l'action contre celui de la résistance, — ou des libéraux contre les réactionnaires, comme nous dirions aujourd'hui, — il n'essaya jamais de s'appuyer sur les petits contre les grands, sur les pauvres contre les riches, évitant avec soin de soulever les passions basses et cupides, et ne faisant appel, pour préparer ses succès, qu'aux sentiments les plus élevés et les plus généreux. Il était infatigable dans son attention aux affaires publiques; mais il allait peu dans les réunions tumultueuses et dédaignait presque plus que de raison toute apparence de popularité. Son éloquence faisait une impression irrésistible. Pourtant, il n'en était point prodigue; il avait soin de la réserver pour les circonstances solennelles et il préférait employer le plus souvent l'action de ses amis et de ses partisans. Ne s'exposant pas de sa personne aux aventures de la lutte, il put ainsi conserver, pendant près de quarante ans, un pouvoir essentiellement provisoire et qui reposait uniquement sur la confiance publique. Anaxagore lui avait enseigné des principes de philosophie naturelle, qui détachèrent entièrement son esprit des superstitions religieuses du temps où il vivait, et lui donnèrent une force d'âme très-supérieure à celle de ses contemporains. Mais il se gardait d'afficher en public ce scepticisme qui aurait été très-mal vu de la masse, et lui aurait préparé peut-être le sort de Socrate.

A vrai dire, son rival Cimon, tout aristocrate qu'il était, savait beaucoup mieux que lui capter les faveurs populaires. Ses manières familières, sa prodigalité, son amour de la représentation et du luxe contrastaient avec le maintien régulier et imposant de Périclès. Cimon employait le riche butin que lui procuraient ses expéditions maritimes à des décorations publiques aussi bien qu'à des largesses faites aux citoyens pauvres; il mettait ses champs et ses fruits à la disposition de tous les habitants de sa tribu, et se faisait accompagner en public par des esclaves bien vêtus, qui

avaient ordre d'offrir leurs chaudes tuniques en échange des vêtements râpés de ceux qui semblaient être dans le besoin. La fortune de Périclès, au contraire, était administrée avec une économie rigoureuse; et il put, grâce à cette parfaite régularité, conserver sa complète et manifeste indépendance contre toute séduction pécuniaire. A Athènes, il était impossible d'être homme politique sans avoir en même temps de vrais talents militaires. Mais Cimon était un général brillant, aventureux, capable de risquer le sort de l'État dans une bataille; Périclès avait une bravoure froide et réfléchie, il cherchait peu les dangers inutiles, il était célèbre par le soin qu'il prenait de ses soldats et n'hésitait jamais à s'opposer ouvertement à toute entreprise téméraire. L'un était un lettré, n'aimant que la société des hommes intelligents, ne comprenant que la politique pratique, protégeant les savants, ami des arts; l'autre un gentilhomme fait pour la vie du dehors, peu soucieux d'éloquence ou de philosophie, ignorant la musique et la littérature, incapable d'étudier à fond une affaire, mais homme d'action séduisant et capable, à un moment donné, d'entraîner la foule. Malheureusement, on pouvait lui appliquer le mot du vieil Evandre sur le tyran lydien :

Mortua quinetiam jungebat corpora vivis.

Ce fut cet attachement à des idées surannées qui fit sa faiblesse, tandis que Périclès puisait dans des doctrines sagement progressives tout le secret de sa force et de sa popularité.

C'est sur une question de politique extérieure que la lutte s'engagea tout d'abord entre ces deux hommes. La puissance maritime croissante des Athéniens avait nécessité la création du port du Pirée : la jalousie des autres cités grecques fit naître la pensée de rendre la ville d'Athènes imprenable à l'aide de fortifications qui la rattacheraient à la mer. Entreprise prodigieuse pour le temps, car il ne s'agissait de rien moins que de la construction de deux murs de quatre à cinq milles chacun, c'est-à-dire de plus de six et sept kilomètres. Ces Longs-Murs étaient destinés à rendre la cité capable de soutenir la guerre contre toute attaque par terre et de défier les forces combinées du Péloponèse. Périclès, avec sa haute prévision des destinées futures de la patrie, soutenait vivement ce projet, qui avait le tort, il faut l'avouer, de sembler une menace permanente à l'adresse des autres puissances helléniques, et qui imposait en même temps à la république des dépenses considérables absolument improductives pour l'heure présente. Un grand nombre d'Athéniens s'opposaient à l'entreprise : les uns, parce

qu'à la suite de Cimon ils étaient partisans de l'alliance lacédémonienne et désiraient par-dessus tout maintenir la paix en Grèce; les autres, parce qu'en cas d'invasion de l'Attique, leurs grandes propriétés foncières seraient menacées d'une destruction presque complète; quelques-uns, parmi les aristocrates, parce qu'ils redoutaient un contact plus rapproché encore des anciens citoyens d'Athènes avec la multitude maritime du Pirée; d'autres, enfin, qui voulaient ménager les finances de l'État, et défendaient la cause, toujours populaire, des économies et des diminutions d'impôts.

Périclès et ses amis échouèrent d'abord dans leurs attaques contre ceux qui représentaient, en quelque sorte, la politique traditionnelle d'Athènes. Leurs idées semblaient trop progressistes, et elles dépassaient les aspirations générales du moment. Cimon, accusé, vers 463, après la reddition de Thasos, sur l'allégation qu'il avait reçu des présents du prince lacédémonien Alexandre, fut absous solennellement par le peuple. Et quand, bientôt, le parti oligarchique proposa d'envoyer des troupes à Lacédémone, pour l'aider à réduire ses ilotes révoltés, Cimon entraîna encore la majorité, en faisant appel à ses sentiments généreux, malgré la vive opposition d'Ephialte. Mais lorsque le général et les hoplites athéniens revinrent dans leur patrie, renvoyés de Sparte par suite de soupçons insultants, l'indignation des citoyens fut extrême. Ils répudièrent l'alliance lacédémonienne et se répandirent en reproches contre ceux qui les y avaient poussés. L'influence de Cimon fut considérablement amoindrie par cet incident. Et la division des partis en étant venue au dernier degré de violence, les adversaires des aristocrates profitèrent habilement de l'occasion pour proposer au peuple un vote d'ostracisme.

L'ostracisme, à Athènes, était une mesure politique qui faisait partie de la constitution et qui était, pour l'État, une garantie de tranquillité et, en quelque sorte, un expédient modérateur. Un citoyen, sans accusation spéciale, sans procès, était banni pour une période de dix ans, — postérieurement réduite à cinq, — par décision de la majorité de l'assemblée populaire. Ses biens n'étaient pas saisis, ni sa réputation entachée; de sorte que la pénalité consistait seulement à quitter momentanément la cité natale pour se retirer dans une autre ville de la Grèce. Aussi, l'ostracisme était-il plutôt un honneur qu'une honte. Ne l'obtenait pas qui voulait. Il fallait être chef d'un puissant parti et porter véritablement ombrage à la paix publique. La force qu'avait le gouvernement établi pour tenir tête à des conspirateurs ou à des ambitieux et pour faire respecter la loi était extrêmement res-

treinte; et il devenait de la plus grande importance d'empêcher les hommes influents de tenter une usurpation. Quand deux candidats, aspirant au pouvoir avec des dispositions criminelles, en venaient à une rivalité personnelle acharnée, les motifs qu'avait chacun d'eux d'abattre son adversaire, quoi qu'il en dût coûter à la prospérité de l'État, pouvaient bien devenir irrésistibles, à moins que quelque intervention impartiale et judicieuse ne pût arrêter la lutte à temps. Cette intervention pacifique, c'était l'ostracisme qui, donnant raison pour un jour à l'un des deux, enlevait à l'autre tout moyen de vengeance immédiate, en lui faisant quitter le terrain même du combat. « Si les Athéniens étaient sages, disait Aristide au plus fort de sa lutte politique avec Thémistocle, ils nous précipiteraient tous deux à la fois dans le Barathron. » Plus sages encore, les Athéniens se contentaient d'exiler Aristide. Ce qui ne l'empêcha point d'être rappelé au commencement de la seconde guerre médique et de remporter, de concert avec ce même Thémistocle, la victoire de Salamine.

C'était Clisthène qui avait régularisé ce rouage singulier de la constitution athénienne et l'avait entouré de garanties telles que cette arme de guerre, entre les mains des partis, entraînait forcément un vote important, expression du sentiment public réfléchi, et placé au-dessus des mesquines intrigues d'une faction. Le scrutin était secret, et il fallait au moins le quart du nombre entier des citoyens pour que l'épreuve fût valable. Puis l'ostracisme ne s'appliquait pas à un seul personnage nominativement; de sorte que celui qui l'invoquait contre son adversaire courait toujours la chance d'en être victime. La question légale qui était soumise à l'assemblée populaire était donc celle-ci : Est-il un homme que vous jugiez essentiellement dangereux pour l'État? et, dans ce cas, quel est-il? — On voit qu'une semblable question ne devait être posée qu'à la dernière extrémité et lorsque tout autre moyen de conciliation entre les partis semblait épuisé.

Il ne paraît pas que Périclès soit intervenu personnellement dans cette crise, qui ne fut soulevée pourtant qu'avec son assentiment, et sans doute d'après ses conseils. Cimon, du reste, accepta le défi presque sans répugnance, se croyant encore le plus fort et pouvant raisonnablement espérer que la sentence de bannissement tomberait sur Ephialte, ou même sur Périclès. L'événement en décida autrement; ce fut Cimon qui fut banni. Périclès et Ephialte, dès lors assurés de la majorité, exécutèrent leurs projets de réforme judiciaire. Le sénat de l'Aréopage fut privé de son pouvoir discrétionnaire, et le conseil des cinq-cents se vit enlever la connaissance des crimes ordinaires, qui fut transportée à des dicastes ou jurés choisis au sort

parmi tous les citoyens qui n'étaient frappés d'aucune incapacité légale. Cette mesure était d'autant plus importante, que, tous les fonctionnaires publics pouvant être mis en jugement pour prévarication ou abus de pouvoir, les actes du gouvernement se trouvaient ainsi échapper au contrôle de l'Aréopage pour passer sous celui du peuple tout entier. Une indemnité pécuniaire de trois oboles fut accordée aux dicastes pour les dédommager de la perte de leur temps. Grande fut l'indignation du parti conservateur qui prétendit défendre toutes les prérogatives anciennes de l'Aréopage, en dénonçant ces réformes comme des innovations coupables et impies. Périclès doit-il donc être accusé d'avoir lâché la bride à la démocratie athénienne, en supprimant les garanties établies par Solon? Ou bien est-ce l'aveuglement des partisans de l'ancien régime qui rendit nécessaire une révolution légale faite peut-être avec trop de précipiation? L'impatience du parti populaire et de ses chefs n'a-t-elle pas été provoquée par l'obstination même de la résistance? « Dans la démocratie, dit Aristote, c'est la classe distinguée qui conspire. » Toute l'histoire d'Athènes au cinquième siècle est la confirmation de cette curieuse maxime politique. Les aristocrates, depuis le moment où ils sentirent le terrain se dérober sous leurs pieds et l'ascendant leur échapper, ne cessèrent de tout remettre en question et de menacer jusqu'à l'ordre établi. On les a vus s'allier avec l'étranger et faire cause commune avec Sparte pour enlever le pouvoir à leurs adversaires. Jusqu'au jour où fut frappé l'Aréopage, cette compagnie fut la place forte où se cantonnèrent et autour de laquelle se groupèrent tous les préjugés, tous les intérêts, toutes les rancunes des classes élevées. Périclès trouva la même opposition qu'avait rencontrée Aristide. Ce que l'on combattait avec fureur, ce n'était pas seulement ses réformes démocratiques, c'était aussi sa personne et toutes ses idées, ses grands projets, ses somptueuses constructions, ses énormes dépenses. Périclès put à bon droit s'indigner de voir ses plus hautes pensées méconnues, ses plus sages desseins combattus par l'esprit de routine; il put éprouver une de ces colères qu'inspirent souvent aux hommes de génie les contradictions inintelligentes, les objections de mauvaise foi indéfiniment reproduites. Pourtant, malgré tous leurs griefs, ni la démocratie, ni Périclès ne songèrent à la violence et ne se laissèrent pousser en dehors de la légalité. Ce fut une loi régulièrement votée par le peuple qui brisa entre les mains des aréopagites les armes dont ils se servaient; il y eut là une simple réforme constitutionnelle, et non pas un de ces coups d audace ou de force auxquels les minorités aux abois sont parfois tentées de demander un triomphe toujours éphémère.

Cependant, le parti oligarchique exaspéré n'hésita point à avoir

recours à l'assassinat. Les ennemis d'Ephialte, — cet homme qui, suivant Platon, « versa à pleine coupe au peuple athénien la liberté et l'égalité, » — soudoyèrent un Béotien qui se débarrassa mystérieusement de sa personne. Cimon était en exil et ne prit aucune part à ce forfait; mais sa cause y perdit en considération morale. Périclès, resté le seul chef des démocrates, ne se laissa point intimider par la mort de son ami. Au contraire, il continua à poursuivre la même politique avec autant de fermeté et d'ardeur. De ce jour on peut dire qu'il devint le chef de l'administration de la république et, en quelque sorte, le premier ministre du peuple athénien. Ses débuts furent marqués par une série de brillants succès : l'acquisition de Mégare comme alliée, une guerre victorieuse contre Corinthe et Egine. C'étaient les premiers pas vers cette domination de la Grèce continentale qu'ambitionnaient les Athéniens, déjà maîtres de la mer. Mais quand Périclès, justement dans la prévision d'une coalition possible de toutes les républiques voisines contre leur puissante rivale, voulut reprendre la question des Longs-Murs, une vive opposition s'éleva encore contre lui, et les oligarchistes firent de nouveau appel à la jalousie de Sparte. L'armée lacédémonienne se massa vers les frontières et la lutte devint bientôt imminente. Périclès voulut tenir tête à l'orage; il réunit au plus vite une troupe choisie et offrit la bataille à l'ennemi. La rencontre eut lieu près de Tanagra (457 avant J.-C.). Le résultat ne fut point favorable aux Athéniens, car le combat, d'abord indécis, tourna contre eux vers la fin de la journée, par suite de la désertion de la cavalerie thessalienne. Mais le patriotisme de Cimon sauva la république. Il s'était noblement présenté sur le champ de bataille, réclamant qu'on lui permît d'occuper son poste comme hoplite et de combattre dans les rangs de sa tribu. L'autorisation lui fut refusée; mais ses amis, qu'il avait animés de son courage, déployèrent une telle bravoure qu'ils enlevèrent l'admiration de leurs adversaires politiques eux-mêmes.

A peine revenu à Athènes, Périclès, qui semble n'avoir jamais pratiqué la rancune, même contre ses ennemis les plus acharnés, demanda le rappel immédiat de Cimon. Le peuple le lui accorda sans peine; et on put assister, en face du danger commun, à une réconciliation sincère des partis, qui permit à tous les bons citoyens d'unir leurs efforts pour le salut de la patrie. Les résultats d'un si heureux événement ne se firent pas attendre : les Athéniens, sous les ordres de Myronidès, remportèrent la victoire décisive d'Œnophita, qui leur donna une suprématie incontestée sur tout le pays compris entre l'isthme de Corinthe et le défilé des Thermopyles. L'achèvement des Longs-Murs et la reddition d'Egine suivirent de près (455 avant J.-C.). Enfin, la trêve conclue avec les Spartiates

par l'influence de Cimon, la convention avantageuse faite avec les Perses pour la cessation des hostilités permirent aux Athéniens de poursuivre leur projet d'empire sur toute la Grèce. La rivalité de Périclès avec Cimon se transforma en une sorte de compromis, en vertu duquel les affaires intérieures de la cité furent laissées à l'un, et la conduite des expéditions étrangères à l'autre. Si bien que, pendant les dix années qui suivirent, Athènes parvint sans secousse à l'apogée de sa gloire et de sa puissance. On raconte que la sœur de Cimon, femme intrigante, et depuis longtemps versée dans la politique, n'avait pas été étrangère à cette réconciliation des deux adversaires. Mais c'est un fait qui ne semble pas assez prouvé pour prendre place dans l'histoire; il ne saurait avoir d'ailleurs qu'une importance très-secondaire.

La situation nouvelle du gouvernement d'Athènes fut bientôt assez singulière : il se forma un parti des mécontents qui menaça de devenir sérieusement gênant et auquel il fallut donner satisfaction. C'était la masse de tous les marins du Pirée et des côtes de l'Attique, qui habitués aux bénéfices de la guerre de piraterie, si heureusement pratiquée depuis quelques années par les Grecs, ne pouvaient comprendre ni accepter les avantages de la paix. On lâcha cette partie nombreuse et remuante de la population sur les barbares. Une expédition des Athéniens en Égypte venait justement d'échouer devant l'intervention du grand roi : il fallait venger des frères et des alliés malheureux, et faire payer à Artaxerxès son audace. Cimon partit pour la mer de Chypre à la tête d'une flotte de deux cents vaisseaux. Les forces du roi de Perse étaient formidables : trois cent mille hommes et trois cents navires. La victoire des Athéniens fut complète sur mer et sur terre. Mais le général périt dans l'expédition (449) ; et ce fut un certain Callias qui conclut avec la Perse un traité fort avantageux pour Athènes, traité qui interrompit pour longtemps la guerre des Grecs contre les barbares. Mais les conservateurs avaient perdu leur tête, ou plutôt la trêve des partis allait expirer forcément avec Cimon.

II

Les adversaires de Périclès ne tardèrent pas à trouver un autre chef dans la personne de Thucydide, fils de Mélésias, beau-père de Cimon. Sans être un grand capitaine, ce dernier avait commandé plusieurs fois avec succès, et il s'était fait remarquer également dans les luttes de la parole, par une éloquence habile et chaleureuse

digne de se mesurer avec celle du grand orateur d'Athènes. Il ne tarda pas à rallier autour de lui tout le parti oligarchique, qui n'avait point abdiqué ses rancunes et désirait sortir de la longue inaction à laquelle les circonstances l'avaient condamné. Les rivalités recommencèrent, les débats orageux reprirent plus fréquents que jamais. Et les tendances novatrices des amis de la multitude furent violemment combattues par ceux qui voulaient le retour à l'ancien état de choses et qui redoutaient tout changement capable de faire tort à leur influence.

Cependant la guerre, et la guerre intérieure, de Grecs à Grecs, vint bientôt suspendre les luttes de la tribune et de la place publique. Thucydide n'était pas lié comme Cimon avec les chefs de Sparte; il fut incapable de faire respecter la trêve de cinq ans que son beau-frère avait conclue avant de mourir. La mésintelligence entre les Athéniens et les Lacédémoniens se manifesta de nouveau à l'occasion du temple de Delphes, pour savoir qui des Phocidiens ou des Lacédémoniens aurait le droit de consulter le premier l'oracle. Athènes soutenait les Phocidiens. Une expédition, que commandait Périclès, alla reconquérir leurs droits violés les armes à la main par Sparte. Bientôt les hostilités devinrent générales, les Athéniens commencèrent par battre les Mégariens; mais une expédition, organisée par Tolmidès en Béotie, contrairement à l'avis de Périclès, fut désastreuse. Le général périt dans la défaite, et son armée fut anéantie près de Coronée. Les Péloponésiens profitèrent de l'effet produit par cette bataille pour envahir l'Attique; et ils avaient des forces si considérables, que Périclès, qui venait de reformer une nouvelle armée, ne jugea pas prudent de la faire marcher à une perte presque certaine. Il hésitait sur le parti à prendre. La vénalité des chefs spartiates le sauva. Ils étaient deux, chargés de se surveiller l'un l'autre, auxquels il suffit de partager vingt talents pour arranger l'affaire (445). Les Athéniens renoncèrent à quelques-unes de leurs villes tributaires et conclurent avec leurs envahisseurs une longue trêve, qui les sauvait du danger et leur laissait toute liberté d'action. Périclès en profita pour aller soumettre l'Eubée avec cinquante vaisseaux et cinq mille hommes. Quand il revint victorieux, il dut, selon l'usage, rendre ses comptes et avoua publiquement une somme de vingt talents employés « pour dépense nécessaire » — εἰς τὸ δεόν, — sans que personne osât lui faire d'observations.

Mais, le danger passé, l'aristocratie qui ne devait qu'à Périclès la conservation de ses terres, de ses maisons de campagne et de ses richesses, n'en continua pas moins contre lui les plus vives attaques. C'est à son administration intérieure, à ses grands projets de travaux publics qu'on s'en prit. Périclès avait cru pouvoir

transférer de Délos à Athènes le trésor de la Confédération ionienne et détourner cet argent de sa destination, c'est-à-dire de la guerre contre les Perses, pour l'employer aux embellissements d'Athènes. Thucydide, le chef de ceux qui s'appelaient eux-mêmes « le parti des nobles et des honnêtes gens, — καλοκάγαθι — » exploitait avec ses amis ce motif d'opposition, assez sérieux au premier abord, mais qu'ils auraient dû laisser aux petites gens et aux profanes, s'ils avaient eu le vrai sentiment de la gloire et de la grandeur de leur cité. Les assemblées retentissaient tous les jours de leurs accusations contre les procédés financiers de Périclès. « Le peuple se déshonore, s'écriaient-ils, et encourt le mépris universel en transportant de Délos à Athènes l'argent qui appartient à tous les Grecs. Le prétexte le plus plausible que nous pussions opposer à nos détracteurs, la crainte que les barbares ne s'emparassent là-bas du trésor commun et le désir de le mettre en sûreté, ce prétexte, Périclès ne nous l'a pas même laissé. La Grèce se croit outragée cruellement et soumise à une éclatante tyrannie, lorsqu'elle voit les sommes qu'elle a été forcée de déposer pour une guerre nationale, servir à dorer notre ville, à la couvrir d'ornements recherchés, comme une femme coquette chargée de pierres précieuses, à la remplir de statues et de temples de mille talents. »

Périclès répondait que les villes d'Ionie et les îles de la mer Égée, en se confédérant sous l'hégémonie d'Athènes, avaient pour but de se soustraire à la domination des Perses et d'assurer la sécurité de leur commerce maritime; que ce but était parfaitement atteint, que l'Ionie était délivrée des Perses et qu'une flotte athénienne protégeait la mer Égée, où pas un vaisseau de guerre perse ou phénicien n'aurait osé s'aventurer. Ainsi, les confédérés, obtenant au prix d'un faible tribut ce qu'ils avaient espéré de la ligue de Délos, n'avaient pas à s'occuper de l'usage que les Athéniens faisaient de cet argent. « C'est vous, disait Périclès aux citoyens d'Athènes, qui faites la guerre pour eux et qui tenez éloignés les barbares, tandis qu'ils ne vous fournissent ni un cheval, ni un vaisseau, ni un soldat, mais qu'ils payent une simple contribution. Or l'argent n'appartient point à celui qui le donne, mais à celui qui le reçoit, du moment qu'il tient les engagements qu'il a pris en le recevant. — Vous êtes pourvus abondamment de tout ce qui est nécessaire à la guerre; vous avez donc le droit d'employer le superflu à des ouvrages qui, achevés, vous assureront une gloire éternelle, et, pendant leur exécution, entretiennent un grand bien-être parmi nous; car ils exigent des travaux de tout genre, occupent tous les arts, mettent en mouvement toutes les mains et procurent un salaire à la ville presque entière, qui pourvoit ainsi elle-même à ses embellissements et tout

ensemble à sa subsistance. » C'est ainsi que Périclès, après avoir rassuré la conscience de ses auditeurs et fait appel à l'orgueil national, s'adressait directement aux intérêts de chacun, bien certain de trouver des juges favorables et au besoin des complices. Du reste, c'était justice à ses yeux, qu'après s'être sacrifiée pour la Grèce, la courageuse ville fut relevée par l'argent des Grecs, et que le trésor des alliés payât la magnificence d'Athènes, tandis que le sang athénien coulait pour la défense des alliés.

Ces arguments plaisaient au peuple, mais ne désarmaient pas l'opposition. Les orateurs du parti de Thucydide revenaient souvent à la charge, accusant Périclès de dilapider les finances et d'épuiser les revenus publics. Périclès, poussé à bout, demanda un jour au peuple assemblé s'il trouvait qu'il eût trop dépensé. — « Beaucoup trop, lui répondit-on. — Eh bien! ce n'est pas vous, c'est moi qui supporterai la dépense, et j'inscrirai mon propre nom sur les monuments que je consacrerai. » A ces mots, tous, soit frappés de sa grandeur d'âme, soit jaloux de l'honneur attaché à de telles œuvres, lui crièrent de puiser à son gré dans le trésor public et sans compter. L'anecdote est jolie et méritait bien d'être rapportée par Plutarque, ne fût-ce que comme trait caractéristique du système de gouvernement qu'employait Périclès en présence de la mobilité du peuple athénien. Mais ce n'était là qu'un expédient du moment, une agréable plaisanterie difficile à renouveler tous les jours. Le maître avait besoin, pour accomplir ses grands projets, d'un pouvoir mieux assuré : voulant en finir avec ces luttes intestines, il se décida à recourir à la ressource suprême, l'ostracisme. Le peuple, appelé à se prononcer entre les deux adversaires, vota l'exil de Thucydide (443).

A partir de ce moment Périclès put, sans être gêné par personne, exercer cette puissance suprême que les anciens ont nommée de son nom véritable, en l'appelant la monarchie, « ἰσχὺς ἐκείνη μοναρχία λεγομένη, » dit Plutarque. Il mit largement en pratique cette maxime d'Aristote qui semble s'appliquer directement à lui-même : « Vous devez agrandir et orner votre ville comme si vous en étiez l'administrateur et non pas le maître. » Cimon avait déjà commencé à pratiquer cette politique gouvernementale, avec d'autant plus de magnificence qu'il payait les dépenses de ses propres deniers, et achetait la popularité de tout l'or qu'il avait conquis sur les barbares. Le Théséon, le Gymnase, les jardins de l'Académie ont été construits par lui ; le temple de la Victoire lui est attribué ; peut-être commença-t-il aussi l'Acropole. Mais, pour ce dernier ensemble de monuments, tel que l'antiquité n'a rien produit de semblable, c'est à Périclès que l'honneur en revient tout entier. En quelques années,

l'Odéon, théâtre pour les représentations musicales et poétiques, le Parthénon ou temple d'Athéné, et les Propylées furent achevés. On peut avoir une idée de ce que coûtèrent toutes ces constructions par les seules Propylées qui exigèrent deux mille douze talents — un peu plus de douze millions de notre monnaie. — C'est Héliodore, dans un ouvrage sur l'Acropole d'Athènes, aujourd'hui perdu, qui nous donne ce renseignement, et il dit que ce travail ne dura que cinq années (436-431). Diodore de Sicile indique le même chiffre, car il écrit qu'on dépensa, pour la construction des Propylées et le siége de Potidée réunis, quatre mille talents, et l'on sait par Thucydide que le siége de Potidée en coûta deux mille. La grandeur de l'œuvre est plus étonnante d'ailleurs que le prix qu'elle a coûté. Il faut remarquer aussi que les dépenses considérables occasionnées par ces travaux rentraient dans le plan de gouvernement adopté par Périclès, et en constituaient elles-mêmes un des rouages nécessaires. C'était une distribution détournée des deniers publics, une sorte de partage des revenus communs, qui n'avait rien d'anormal dans la circonstance, puisque c'était toujours le prix du travail; principe dangereux cependant, qui mène tout droit au socialisme pratique, quand le gouvernement tombe en des mains moins honnêtes. A Athènes, au milieu du cinquième siècle, dans ce gouvernement républicain et démocratique dirigé par un seul homme, ceux que leur âge et leurs forces rendaient propres à la guerre recevaient une paye permanente. Pour les classes ouvrières, que leur profession exemptait du service militaire, Périclès voulut qu'elles eussent aussi leur part de l'argent conquis, et il proposa au peuple, nous dit Plutarque, « d'entreprendre de grandes constructions et des travaux de toutes sortes, qui devaient occuper longtemps les diverses industries. Par ce moyen, la population sédentaire avait, aussi bien que les citoyens qui étaient en campagne ou en garnison, le droit de profiter des richesses publiques et d'en recevoir sa part. » Les marins allaient chercher l'ivoire et l'ébène dans les pays lointains; les charretiers transportaient le marbre des carrières du Pentélique; les manouvriers se mettaient indifféremment au service de chaque métier. « C'est ainsi que ces travaux répandaient l'abondance parmi tous les âges et toutes les conditions. »

L'administration de Périclès eût été absolument régulière et en même temps plus habile, si, tout en accomplissant à Athènes ces grands travaux, gloire de la Grèce entière, il avait consulté les alliés sur l'emploi de leurs tributs. En se passant de leur consentement, on leur faisait trop sentir qu'ils n'étaient que des sujets et on fomentait en eux un mécontentement qui pouvait être fatal à l'empire maritime d'Athènes. En 440, la révolte de Samos, la plus puissante alliée

des Athéniens, vint démontrer la pesanteur du joug que supportaient les républiques voisines et la nécessité pour la métropole d'établir son autorité sur la terreur. Une flotte de soixante trirèmes, commandée par dix stratéges, au nombre desquels étaient Périclès lui-même et le poëte Sophocle, mit le siége devant Samos qui capitula au bout de neuf mois. La ville fut forcée de raser ses fortifications, de livrer tous ses vaisseaux de guerre, de donner des otages comme garante de sa conduite future et de payer une forte indemnité au vainqueur. Mais la Grèce tout entière avait failli intervenir en faveur de Samos. Dans une assemblée générale tenue à Sparte, les Corinthiens, presque seuls, s'étaient opposés à une guerre générale, à laquelle Athènes aurait eu grand' peine à tenir tête. Au retour de son expédition, Périclès fut choisi pour prononcer, selon l'usage, l'oraison funèbre des citoyens tués dans la lutte, et dont on ramenait solennellement les restes dans leur patrie. Son discours eut un tel succès, que les femmes, dans leur enthousiasme, entourèrent l'orateur lorsqu'il descendit de la tribune, et le couronnèrent de fleurs et de bandelettes comme un athlète victorieux. Malheureusement ce grand morceau oratoire ne nous est pas parvenu. Il n'est connu que par quelques mots de Plutarque, et le célèbre passage que nous a conservé Aristote, exclamation d'un sentiment si délicat et si tendre, bien faite pour émouvoir le cœur des mères et de toutes les femmes : « Athènes a perdu son printemps! » Périclès, avec son esprit plus philosophique que mystique, avait dit encore, en parlant de la gloire des guerriers morts : « Ces hommes sont devenus immortels comme les dieux ; car nous ne voyons pas les dieux eux-mêmes, mais les honneurs qu'on leur rend ; et les biens qu'ils nous donnent nous font juger qu'ils sont immortels : tel est aussi la condition de ceux qui sont morts pour la patrie ! » Grande pensée, qu'un Cicéron pourra reproduire et développer plus tard.

La situation de Périclès grandit encore après ce double triomphe. Pendant les quatre ou cinq années qui suivirent, son gouvernement ne rencontra guère d'obstacles. Athènes était puissante et respectée; mais la redoutable guerre du Péloponèse allait bientôt lui imposer de rudes épreuves. Pour étudier le rôle de Périclès dans cette phase nouvelle les documents ne manquent point, et on n'est plus réduit aux restitutions et aux conjectures. Nous avons pour guide le plus grand chef-d'œuvre historique des temps anciens, ces livres si sobres et si complets de Thucydide, dont la perfection n'a jamais été dépassée. Les détails particuliers que donne l'historien sur Périclès tiendraient dans peu de lignes, et, sauf les trois grands discours qu'il rapporte, il ne parle guère de lui qu'incidemment ; mais chaque fois il sait caractériser d'un mot l'homme et son temps, li-

vrant à la critique un texte digne de fournir matière à de longs commentaires. Il a fallu toute l'érudition moderne pour saisir la profondeur de quelques-uns de ses jugements. Ce n'est pas que nous trouvions chez le grave écrivain le texte même des harangues de l'orateur. Thucydide nous avertit lui-même « qu'il ne reproduit pas exactement les propres paroles qu'il a entendues ou qui lui ont été rapportées, mais qu'il a seulement travaillé à se tenir le plus près possible du sens général des discours qui ont été prononcés. » C'est déjà quelque chose. Mais une analyse, quelque consciencieuse qu'elle soit, ne donne point encore le trait, la flamme, l'abondance que les difficiles habitués du Pnyx estimaient à un si haut prix; et on regrette que Périclès ait vécu à une époque où on n'avait pas l'habitude de recueillir les discours des principaux orateurs. L'éloquence politique et judiciaire aurait possédé quelques-uns de ses plus rares modèles.

On sait quelle fut la cause ou plutôt le prétexte de la guerre du Péloponèse. Par l'alliance défensive, contractée peut-être inconsidérément avec les Corcyréens, par la promulgation d'un décret contre les Mégariens (437), qui mettait une cité dorienne, alliée de Sparte, au ban de toute la partie de la Grèce soumise aux Athéniens, les vieilles haines de race se réveillèrent; et l'animation des Corinthiens rendit impossible le maintien de la paix. Les adversaires de Périclès l'accusèrent d'avoir provoqué les hostilités afin de se rendre indispensable et de reconstituer par la guerre sa chancelante popularité, en évitant de rendre des comptes difficiles. On a raconté aussi que des jeunes gens ivres, conduits par Alcibiade, neveu de Périclès, avaient pénétré la nuit dans Mégare et enlevé la courtisane Simetha. De là, grande irritation des Mégariens, qui vinrent secrètement à Athènes et se saisirent de deux femmes logées chez Aspasie. Puis, fureur de Périclès qui se venge des ravisseurs en ruinant leur ville. Ce qui permit à Aristophane de faire dire à un ses personnages des *Acharniens* que « la Grèce fut en feu à cause de trois filles de joie. » Fable invraisemblable, qu'un scoliaste s'est plu bien inutilement à commenter. La vérité est que cette guerre inévitable était plus redoutée que désirée par les deux principaux adversaires, et qu'ils hésitèrent un moment à l'entreprendre. Le roi de Sparte, Archidamos, le futur commandant en chef de toutes les troupes de la coalition, fit dans sa nation un discours, que Thucydide nous a rapporté, dans lequel il cherchait à s'opposer aux résolutions belliqueuses de ses concitoyens. Selon lui, Sparte ne l'emportait sur sa rivale que par le nombre de ses fantassins. Sa marine, même renforcée par les navires corinthiens, était incapable de lutter contre celle d'Athènes. Elle n'avait point de trésor public; et le territoire

de l'Attique quelque facile à ravager qu'il soit, ne fournirait qu'un bien médiocre butin. La guerre, en outre, serait la ruine des idées aristocratiques, car en campagne on a besoin des masses populaires, et il faut leur faire de larges concessions pour les diriger. Mieux valait donc accepter les propositions des Athéniens qui consentaient à soumettre leurs griefs contre les Mégariens à une sorte de congrès hellénique. Ce sage avis ne prévalut pas dans l'assemblée. La haine et la jalousie des Spartiates l'emportèrent, et leur résolution fut approuvée unanimement par les confédérés. Par suite de cette décision, un *ultimatum* fut envoyé à Athènes.

C'est dans ces circonstances que Périclès intervint personnellement près du peuple athénien. Là aussi, l'opinion était très-divisée sur la conduite à tenir ; et, même après la délibération connue des Lacédémoniens, il ne manquait pas de citoyens qui aimaient mieux subir les exigences des alliés que de se lancer dans une lutte dont on ne prévoyait pas l'issue. Tel ne fut pas l'avis de Périclès. Il assurait qu'Athènes était prête et parfaitement en état de braver la coalition nouvelle. Sa marine ne le cédait à aucune autre pour le nombre des vaisseaux, leur bon armement, l'habileté des manœuvres. Les ennemis, au contraire, n'avaient pas la moindre expérience de la mer ; ils ne pourraient en acquérir de sitôt. La marine est un art difficile ; il ne souffre pas qu'on s'y applique en passant et par occasion ; il veut qu'on s'y livre sans partage. Quant à l'argent, qu'il faut se procurer promptement en temps de guerre, il ne manquait pas non plus aux Athéniens : on l'accumulait depuis longtemps dans les caisses du Parthénon, et, malgré les grands travaux accomplis en si peu d'années, plus de six mille talents, sans compter les richesses des temples, étaient immédiatement disponibles pour couvrir les premiers frais. Éclatante justification, que l'orateur aimait sans doute à faire incidemment, des attaques dont son administration avait souvent été l'objet ! Il ne fallait pas s'effrayer du nombre trop faible assurément des hoplites et des cavaliers : Athènes était protégée par son port, ses fortifications, ses Longs-Murs ; on pouvait sans crainte laisser ravager l'Attique, le butin fait sur les îles voisines du Péloponèse rachèterait vingt fois les pertes subies. On pouvait, du reste, mettre à l'abri dans la cité la plupart des richesses de la campagne[1]. L'opinion de Périclès l'emporta, d'autant plus aisément, insinue Xénophon, que les terres et les maisons à saccager appartenaient particulièrement aux riches, et que la population urbaine et maritime

[1] Nous avons résumé dans ces quelques lignes les deux discours, bien connus, rapportés par Thucydide ; le premier, avec un certain développement oratoire (liv. Ier, 140-144) ; le second, sous forme de discours indirect (liv. II, 13). — Voir l'excellente édition de M. Didot, p. 225 et 263.

était fort sensible à la proie facile que leur offraient les opulentes cités doriennes. On peut donc répéter, avec Aristophane, que « la petite étincelle du décret de Mégare alluma ce grand brasier de guerre dont la fumée aveugla tous les Grecs et leur fit couler tant de larmes. » Mais la lutte était préparée de longue date. Périclès, en l'écartant pour le moment, l'aurait léguée à ses successeurs, dans des conditions moins avantageuses peut-être pour Athènes. La guerre était ouverte entre les cités démocratiques et les cités aristocratiques. C'était à la fois pour la domination et pour l'indépendance que combattaient les deux grandes villes dans lesquelles se personnifie ce duel célèbre. Sparte, à la fin victorieuse, y perdit ses antiques priviléges oligarchiques qui lui tenaient tant à cœur ; la démocratie athénienne, après d'émouvantes péripéties, y laissa sa liberté civile, sa liberté politique, son hégémonie sur la Grèce ; elle n'y gagna que la tyrannie, conséquence ordinaire des intrigues et des discordes.

La révolte de Potidée, soulevée contre Athènes par des émissaires corinthiens, commença les hostilités (437 av. J.-C.). Une escadre de trente vaisseaux, commandée par le stratége Archestratos, fut envoyée contre la ville rebelle. Aristée, de son côté, partait de Corinthe, avec les contingents alliés, pour venir au secours des Potidéates. Une seconde armée athénienne, sous les ordres de Callias, ayant pu rejoindre par la Macédoine les mille hoplites d'Archestratos, la bataille générale s'engagea, en face même de Potidée. Ce fut pour Athènes une victoire complète. Mais, pendant le temps que dura cette expédition, la cité et son territoire ne laissèrent pas que de souffrir cruellement des incursions ennemies. Il était arrivé ce qu'on avait prévu. Les malheureux habitants de la campagne eurent beau transporter à Athènes tout ce qu'ils avaient de précieux, leurs provisions, leurs récoltes et jusqu'aux instruments aratoires, deux fois le vieux roi de Sparte, Archidamos, envahit l'Attique, ravageant tout sur son passage, dévastant les terres et les habitations, les belles mines d'argent du Laurium et les carrières de marbre du Pentélique. Périclès essayait de relever le moral des citoyens dépossédés, en leur offrant comme compensation les riches proies des côtes du Péloponèse ou le butin de la Mégaride, dans laquelle il entrait lui-même en conquérant, à la tête de l'armée de terre. Le pillage donnait satisfaction aux soldats, mais les mécontents demeurés à Athènes ne cessaient d'accuser le grand homme d'être la cause de tous leurs maux. Il vit le danger qu'une telle disposition des esprits allait produire. C'est pour y parer qu'il choisit l'occasion d'un discours funèbre en l'honneur des guerriers morts dans la précédente campagne, pour exposer aux Athéniens ses idées politiques et faire

un solennel appel à leur patriotisme et à leur raison. Dans la plus développée des trois harangues qui nous sont parvenues[1], il essayait de confirmer ses concitoyens dans leur confiance au succès, de les encourager par les plus vifs arguments à persévérer dans leur première résolution, dans leur premier enthousiasme. Moitié apologie personnelle, moitié éloge de la constitution d'Athènes, son discours est plein de sincérité, de noble dignité, de vues élevées et profondes. Il mériterait d'être cité presque en entier, s'il n'était entre toutes les mains et dans la mémoire des plus médiocres écoliers. Les prévisions de Périclès étaient justes, sa politique était à la fois hardie et sage; mais, comme il le dit lui-même quelque part, « il peut arriver que ce soit aussi bien les conjonctures qui marchent follement que les pensées des hommes. » Un affreux fléau s'était joint pour les Athéniens à ceux qu'entraîne la guerre : l'agglomération dans la banlieue et dans la ville elle-même des nombreux fugitifs campagnards n'avait pas tardé à engendrer une peste violente, dont les ravages inouïs ont été décrits par Thucydide et Lucrèce dans ce style ému et puissant qui distingue le poëte comme l'historien.

Il ne fallait pas tant de malheurs publics pour que les partis s'en emparassent et cherchassent à les exploiter au profit de leurs passions intéressées. Les ennemis de Périclès saisirent avec empressement cette occasion de le perdre dans l'esprit de la multitude et de lui enlever le pouvoir. Ce ne sont pas cette fois les chefs du parti oligarchique qu'il faut accuser de ce manque insigne de patriotisme. Quelque populaire que fût Périclès parmi les démocrates, quelque satisfaction qu'il eût donnée dans une juste mesure aux désirs de la multitude, il se trouvait encore dans la cité un certain nombre de démagogues qui voulaient plus de concessions et plus de faveurs, et qui ne le cédaient à personne en violence et en mauvaise foi. Ils étaient menés par un certain Cléon, corroyeur de son métier, mais doué d'une intelligence véritable et qui, avec une éloquence naturelle rehaussée par de grands mots, savait s'emparer de la populace, flatter son amour-propre et ses convoitises, en faire le marchepied de sa présomptueuse ambition. La noblesse, l'illustration, l'importance des services rendus n'étaient pour lui que des supériorités à abattre. Sa tactique consistait à n'avoir pour personne ni égards ni respects. Aussi, Aristophane, qu'il a poursuivi en justice, le peint comme un imbécile et un coquin, et Thucydide, qu'il a fait exiler, le livre à la postérité comme le plus vil des scélérats. S'attaquer aux grands hommes, c'était pour lui détruire dans son germe la tyrannie; et il professait la maxime que la populace athénienne

[1] Thucydide, liv. II, 35-46. — Trad. Didot, p. 297 et suiv.

n'avait pas besoin de chefs expérimentés pour vaincre, car, par son irrésistible valeur, elle devait du premier coup chasser les envahisseurs et triompher des ennemis les plus exercés. Il repoussait l'amitié, dit Plutarque, comme une cause d'amollissement pour les hommes et une occasion de les détourner de leurs devoirs en matière de gouvernement. Sa parole, rapporte encore Aristophane, « se déroulait comme un torrent; » il avait une voix retentissante, entrecoupée par de grossières exclamations. Il abordait la tribune vêtu comme un homme du peuple au travail, avec une tunique courte relevée à la taille, qui laissait nus ses bras depuis l'épaule, et ses cuisses sur lesquelles il frappait bruyamment, en se démenant avec des gestes d'énergumène.

Cléon, en homme habile, commença par s'assurer la faveur populaire par une suite de propositions capables de séduire la multitude. Il n'hésita pas à profiter dans cette intention du trouble même causé dans les esprits par la guerre. Privée de ses occupations habituelles, affamée et accablée par les souffrances de tout genre, la foule, concentrée entre les murailles de la ville, applaudissait à outrance et exaltait son représentant, quand il demandait, entre autres réformes urgentes, de porter à un chiffre plus élevé l'indemnité allouée aux dicastes ou à chacun de ceux qui assistaient à l'assemblée du peuple. Puis, conséquent avec lui-même, il faisait augmenter le nombre des juges qui siégeaient dans chaque procès et il établissait une périodicité de trois fois par mois pour les assemblées populaires, qui ne se réunissaient autrefois que bien plus rarement et seulement sur la convocation des stratéges. C'était un moyen facile de harceler à chaque instant le gouvernement qui, obligé de diriger les opérations militaires, sentait son prestige s'évanouir et devenait impuissant à répondre à la fois aux attaques du dedans et à celles du dehors. Après avoir commencé la guerre poussé par les clameurs des démagogues, Périclès se voyait accusé par eux de la conduire sans énergie et sans résolution. Rien n'était si facile, disaient-ils, que d'empêcher ces ravages périodiques de l'Attique : il n'y avait qu'à sortir de la ville et à se précipiter sur l'ennemi. Le manque d'armes et le petit nombre d'hommes dont on disposait ne semblaient pas des raisons suffisantes, puisque le peuple, par sa seule masse, aurait du premier coup culbuté les envahisseurs. La peste elle-même et la famine, n'était-ce point le gouvernement qui en était la cause, par ses mauvaises mesures et son incapacité. Les oracles aussi étaient exploités contre un pouvoir qui méritait la colère des Dieux. De ces accusations mensongères, quelques-unes portaient coup à la longue et groupaient, dans une opposition croissante, les mécontents et les exaltés de

toutes les opinions. Périclès se défendait avec sa haute raison et son sang-froid ordinaire; mais il cherchait en vain à remonter le moral des Athéniens. Il leur offrait la consolation la plus digne d'une âme virile, en leur prouvant que jusqu'à cette heure le destin, qu'on ne peut connaître, les avait seul trompés, tandis que leurs calculs et leurs prévisions avaient toujours été justes et le seraient encore dans l'avenir. « Il faut, disait-il, supporter avec résignation ce qui vient des dieux, et avec courage ce qui vient des ennemis. » Il combattait l'opinion de ceux qui étaient assez lâches pour oser implorer la paix et envoyer des ambassades suppliantes à Lacédémone. Ce n'était plus seulement pour l'hégémonie que combattait aujourd'hui Athènes, mais pour la liberté; car après avoir ambitionné ouvertement de commander à la majeure partie des Hellènes, c'est le dernier rang parmi les cités de la Grèce dont, en cas de défaite honteusement acceptée, il faudrait se contenter. Puis il faisait appel au souvenir des vertus des ancêtres, à ce grand renom de gloire, dont il serait si ignominieux et si dangereux à la fois de déchoir; et, s'adressant à l'élite de ses auditeurs, « dans les revers, s'écriait-il, ceux-là, dont l'âme désespère le moins et dont l'énergie s'obstine à résister, sont des villes et des citoyens les plus fermes appuis[1]. » Ses discours, empreints d'une teinte générale de mélancolie, ne produisaient plus d'effet; ils s'adressaient à la raison, tandis que c'était la passion qui l'emportait. Le succès n'était plus là pour appuyer son éloquence; et le peuple hésitait à suivre des inspirations dans lesquelles il n'avait point la confiance aveugle d'autrefois.

Le terrain était donc bien préparé pour les ennemis du grand homme. Cléon pouvait attaquer corps à corps un adversaire désormais moins redoutable. On lança contre Périclès une accusation de concussion : il était poursuivi pour avoir dilapidé le trésor public par ses dépenses exagérées, par une mauvaise administration, par le rendement improductif des impôts, griefs assez vagues, mais qu'on décida de porter devant le tribunal des dicastes au nombre de quinze cents pour faire gagner une bonne *journée* aux démocrates et avoir plus facilement raison de jurés aussi nombreux que peu éclairés. C'est pour répondre devant ses juges que Périclès dut quitter l'armée, remettant le commandement à Hagnon. Sa défense fut digne et modérée, il ne se départit pas un seul instant de sa mâle et grave éloquence. Mais sa cause était perdue d'avance : il fut condamné à une forte amende, qui équivalait presque à la confiscation totale de ses biens (430). Conséquence naturelle, et qu'avaient bien

[1] Thucydide, liv. II, 60-64. — Trad. Didot, p. 537 à 547.

prévue ses ennemis, aux élections générales qui eurent lieu quelques jours après, il ne fut pas réélu par l'assemblée du peuple à ces fonctions de stratége, que le libre choix de ses concitoyens lui avait imposées sans interruption depuis son entrée aux affaires et sur lesquelles reposait toute son influence. C'est ainsi qu'en un jour le pouvoir sortit de ses mains, après plus d'un quart de siècle de l'administration la plus glorieuse et presque la plus irréprochable qui fut jamais.

III

Nous avons laissé de côté la vie privée de Périclès ; mais avant de le voir reparaître sur la scène politique, où il ne reviendra que pour mourir enseveli dans son triomphe, il est intéressant de pénétrer dans les délicats mystères de l'existence de ce grand homme, mystères plus édifiants que ceux de la vie aventureuse d'Alcibiade, mais qui sont pourtant marqués au cachet de cette morale douteuse que n'a point dépassée l'antiquité, même dans ses plus beaux jours. Ici, nous allons voir apparaître une figure nouvelle, un personnage dont le rôle a été loin d'être sans influence sur les événements de son temps, une femme qui, au cinquième siècle avant l'ère chrétienne, tenait salon politique à Athènes, qui inspirait, disait-on, les discours des plus éloquents orateurs et qui relevait du moins l'état de courtisane, à une époque où l'on comptait pour bien peu de chose toute une moitié, et non la moins belle, du genre humain.

Périclès se maria jeune, sans doute à vingt-trois ou vingt-quatre ans, vers l'année 471, au temps même de l'exil de Thémistocle. Il avait épousé une femme dont les historiens ne nous ont pas conservé le nom, mais qui avait eu pour premier mari un certain Hipponicus. Elle lui donna deux fils, Xantippe et Paralus, personnages assez médiocres, qui firent, dans leur courte vie, le premier surtout, plus de tort que d'honneur à leur père. Moins de dix ans après leur naissance, usant des facilités que la loi accordait, Périclès répudia sa femme, en la dotant convenablement et en lui trouvant un autre mari. Elle était sans doute pour lui de celles dont Socrate disait : « Y a-t-il quelqu'un à qui tu parles moins qu'à ta femme? » C'est probablement à cette époque, ou même à une époque un peu antérieure, c'est-à-dire vers 455 ou 457, qu'il faut faire remonter la liaison du célèbre orateur avec Aspasie de Milet[1]. Cette femme, à

[1] Nous suivons ici la chronologie qu'a rétablie, avec une grande apparence de vérité, M. Becq de Fouquières, dans sa curieuse étude sur celle qu'il appelle « la seconde femme de Périclès. » — *Aspasie de Milet*, etc., p. 59 et suiv.

laquelle il est impossible de refuser des qualités supérieures d'intelligence et de cœur, et qui mérita l'insigne honneur d'être l'amie d'un Protagoras, d'un Socrate, d'un Phidias, d'un Euripide et de figurer dans les dialogues immortels du divin Platon, était à Athènes une étrangère par la naissance et par la race et elle ne pouvait, en conséquence, jouir régulièrement des priviléges que la république accordait aux véritables citoyens. Comment cette fille, originaire d'une ville longtemps soumise aux Perses, arriva-t-elle à Athènes? Comment, dès l'âge de vingt ans, parvint-elle à se faire une réputation et un cercle d'admirateurs? Où et comment Périclès la rencontra-t-il pour la première fois? Faut-il admettre la conjecture qui lie sa destinée à celle du philosophe Anaxagore? Ce sont des questions que son moderne chevalier, malgré toute la nouveauté de ses recherches, semble avoir beaucoup de peine à résoudre. Sa vertu même, qui n'a jamais passé pour bien farouche, peut-elle être présentée comme une noble exception, que les apparences seules ont fait longtemps méconnaître? Toujours est-il que Périclès ne semble avoir divorcé que pour lier plus intimement sa vie à celle de la belle Milésienne et la régulariser même par un de ces quasi-mariages comme on en pouvait contracter avec les étrangères. Trois ans plus tard, vers 452, naissait de cette union un fils qui est connu dans l'histoire sous le nom même de son père. Il devait passer pour illégitime aux yeux des Athéniens à cause de la condition de sa mère; et il fallut une loi spéciale pour rétablir son état civil. Il n'est donc pas étonnant que les ennemis de Périclès, les partisans des antiques formes aristocratiques, aient trouvé un motif d'incessantes attaques, de cruels traits d'esprit, de dédaigneuses injures dans cette situation un peu étrange à laquelle il s'était volontairement réduit. Il paraît que Périclès trouva dans cette durable affection, qui n'avait évidemment rien de vulgaire, de singulières compensations, même au point de vue de son influence politique. Jusqu'à la fin de sa vie, Aspasie fut pour lui une sage et dévouée conseillère : douée des dons les plus rares, d'une facilité d'élocution qui tenait ses auditeurs sous le charme, d'une sagacité et d'une finesse qui sont le privilége de certaines femmes, elle joua longtemps pour Périclès le rôle d'un bon génie. C'est beaucoup dire assurément que de prétendre qu'elle écrivait ses harangues! Mais, à une époque où la politique tout entière se dénouait sur la place publique, les réunions préparatoires des chefs de parti, les plans de batailles parlementaires devaient se faire sur un terrain neutre, dans une maison où les chefs démocratiques pouvaient avoir libre accès; et aucun lieu ne convenait mieux sous ce rapport que la demeure d'Aspasie. Ses relations étaient donc facilitées par sa situation même.

La philosophie régnait chez elle comme la politique : Anaxagore y professa vingt ans, devant un auditoire d'élite, les doctrines hardies qui lui valurent à la fin les poursuites de l'accusateur public ; Socrate l'appelait en souriant sa maîtresse en amour. Sa demeure était le rendez-vous de tous ceux qui se préparaient, par les leçons de Périclès, au maniement des affaires publiques et aux luttes de la parole. Des hommes, comme Lysiclès, sans naissance et enrichis par le commerce, s'y instruisaient, avec cette merveilleuse aptitude des Grecs à tout comprendre et à bien dire, dans les sciences de la politique et du droit, comme dans les règles de la stratégie. Alcibiade y fit ses premières armes; et Aspasie rassurait Socrate, dans des vers conservés par Athénée, sur « cet amour dont l'avaient foudroyé les yeux de l'inflexible enfant ; » elle promettait en même temps de le lui rendre « soumis. » Tristes mystères, dont le voile a été discrètement soulevé dans *le Premier Alcibiade*, dans *le Phèdre* ou dans *le Banquet* de Platon !

Il n'en fallait pas tant pour exciter contre Aspasie et son influence le courroux du parti aristocratique. En la frappant, les coups étaient surtout dirigés contre Périclès. Toujours vaincus dans les assemblées publiques, ses ennemis tentaient de se venger en déshonorant leur adversaire et en l'attaquant dans ses plus chères affections. On prétendit d'abord que Périclès n'avait fait décréter la guerre contre Samos que dans l'intérêt des Milésiens et sur les prières d'Aspasie. On ajouta même qu'Aspasie, emmenant à sa suite des courtisanes d'Athènes, avait accompagné l'expédition, et que « ces hétaires, pendant le temps que dura le siége, avaient tiré un grand profit du commerce de leur beauté. » Bruit fort peu vraisemblable, que le grand succès de la campagne dut bientôt étouffer. Mais les poëtes comiques prirent longtemps ces assertions mensongères comme thème ordinaire de leurs calomnies ; et, soutenus par le parti conservateur, ils en firent croire quelque chose. Cratinus et Aristophane n'étaient point les premiers venus dans l'art de manier la raillerie, et ils avaient autant d'influence près du peuple que les plus éloquents orateurs du Pnyx. Tandis que Périclès, dans le secret souvent trahi de sa maison, entretenait en lui cette sérénité d'âme qui s'élevait au-dessus des amertumes du présent, ses adversaires, infatigables et peu scrupuleux sur le choix des moyens, allaient partout semant des doutes sur la régularité de sa vie, sur l'honnêteté de son union avec Aspasie, dénonçant sa popularité comme un acheminement à la tyrannie, évoquant perfidement à cet effet le nom et le souvenir de Pisistrate, et présentant l'austérité apparente de sa manière de vivre, son existence retirée, comme des marques de dédain injurieux pour le peuple. Le succès qu'ils ne pouvaient espérer obtenir par des attaques directes

à l'Agora, ils s'efforçaient de le préparer pour des occasions éventuelles, en jetant artificieusement le trouble et la désunion dans le corps électoral. Or, à Athènes, le corps électoral c'était, moins les étrangers, les indigents et les esclaves, le peuple tout entier de l'Attique. Ils allaient donc, parcourant les quais du Pirée, les dêmes répandus aux alentours de la ville et, dans Athènes, fréquentant les places, les marchés, les promenades, les gymnases, les bains; se mêlant ici à la vie oisive, là aux disputes philosophiques et politiques, hantant tous ces clubs improvisés que la chaleur du jour et l'attrait des jeux répartissaient sous l'ombre des portiques, ravivant l'affection des uns pour les vieux usages de la Grèce, soulevant les scrupules religieux des autres, réveillant chez tous des préjugés de race, de caste ou de famille, attisant enfin au profit de leur ambition la faconde de ces Athéniens amoureux de beau langage. Quelle intarissable source d'observations pour les poëtes comiques que ce peuple à l'imagination ardente, qui leur fournissait chaque jour mille traits acérés qu'aiguisait encore leur génie! Ils ne se bornaient pas à ce genre d'allusions. Sachant le ridicule qui s'attache toujours à l'homme qui se laisse mener par les conseils d'une femme, quelque supérieure qu'elle soit, sûrs de l'effet qu'une semblable insinuation produirait sur un peuple qui faisait si peu de cas des femmes en général, ils essayaient de caractériser d'une façon saisissante l'ascendant qu'Aspasie exerçait sur l'esprit et par suite sur les actes de Périclès, qu'ils représentaient abjurant, nouvel Hercule, toute sa volonté aux pieds de cette nouvelle Omphale, et se guidant, dans sa vie politique, par les caprices d'une courtisane bien plus que par la volonté du peuple.

Au grand jour des assemblées populaires, Périclès ressaisissait toujours l'influence que les menées habilement perfides de ses adversaires lui faisaient souvent perdre dans l'esprit d'une multitude mobile et impressionnable. Mais ceux-ci, au lendemain de ses triomphes publics, quand son éloquence avait imposé au vote de la majorité des décrets conformes à ses vues, reprenaient sans découragement la lutte, s'attaquant non-seulement aux actes politiques de Périclès, mais s'acharnant à jeter la déconsidération sur le citoyen et sur l'homme, et pour cela s'adressant à l'envie que suscite si facilement le génie, et à la susceptibilité religieuse et morale que ne manque jamais d'éveiller un grand esprit, plus dégagé qu'il n'aurait dû le laisser paraître des préjugés de son temps. Or, dans un gouvernement qui reposait uniquement sur l'opinion et qui était instable comme elle, toute l'habileté d'un chef politique, soutenu seulement par quelques amis, avait peine à triompher d'attaques incessantes qui venaient entraver ses plus généreuses conceptions.

Périclès tenait tête à l'orage, n'esquivant aucune accusation, ne

laissant sans réponse aucun grief; et quand l'outrage vint s'adresser en face à son illustre compagne, quand on la traîna devant un tribunal, ce fut lui qui parut en personne pour la défendre. On s'expliquerait d'ailleurs assez mal l'accusation publique d'Hermippe contre Aspasie, si on ne la regardait comme la suite d'une intrigue ourdie depuis longtemps contre Périclès lui-même. Poursuivre une femme comme coupable de ne pas reconnaître les dieux de l'État, de participer à des discussions impies, de séduire et de corrompre la jeunesse par des doctrines dangereuses, de prostituer les jeunes filles qu'elle reçoit chez elle, lorsqu'on ne peut prouver aucun des faits allégués, ce serait l'œuvre d'un bas et vil délateur, si la passion politique n'était capable de tout expliquer. La législation athénienne n'atteignait, du reste, des crimes de ce genre que lorsqu'ils étaient certains et publics; et il fallut un décret spécial, voté sur la proposition de Diopithès, pour rendre possible l'accusation. Mais les partis ne s'arrêtent point à de semblables considérations. Lorsque le besoin s'en présente, ils n'hésitent point à faire des lois nouvelles pour créer des délits nouveaux. On en fit une qui autorisait de déférer aux tribunaux ceux qui étaient soupçonnés de ne point croire aux dieux et d'étudier en secret les phénomènes célestes. On pouvait dès lors, par ce décret monstrueux, poursuivre jusqu'à la pensée elle-même. C'est sur Anaxagore et sur Aspasie qu'on voulait éprouver cette arme de guerre. Les magistrats qui, pour la plupart, appartenaient au parti conservateur et aristocratique, et qui, par leur fortune et par le prestige de leur nom, disposaient d'une grande influence, secondèrent de toute leur influence les passions du moment. L'action, menée par l'archonte-roi et le polémarque, n'eut point devant le tribunal des héliastes le succès qu'on aurait pu espérer. Périclès se surpassa ce jour-là en éloquence. Il demanda grâce pour Aspasie, rapporte Plutarque, d'après Eschine, en versant des pleurs et en éclatant en de tels sanglots que les cœurs les plus durs se sentirent émus. Il répandit plus de larmes, en cette occasion, nous dit encore Antisthènes, que lorsque sa vie ou sa puissance avaient été en danger. Les juges, entraînés et attendris, acquittèrent Aspasie; et ainsi échoua cette manœuvre odieuse dirigée contre Périclès par des adversaires sans scrupules.

La fortune cependant semblait appesantir sur lui sa main cruelle et se venger des faveurs qu'elle lui avait longtemps prodiguées. Le procès d'Aspasie, celui de Phidias et d'Anaxagore, sa propre condamnation, sa chute du pouvoir, furent bientôt suivis d'épreuves plus personnelles et plus poignantes encore. La peste, qui désolait Athènes, et contre laquelle il avait lutté plus courageusement que qui que ce fût, vint frapper tout autour de lui des coups terribles.

Il vit périr en quelques jours son fils aîné Xantippe, sa sœur bien-aimée, plusieurs de ses parents et de ses amis, de ceux-là surtout qui avaient été comme ses lieutenants, les compagnons de son œuvre, qui portaient pour lui la parole dans les circonstances ordinaires, afin qu'il ne perdît pas son prestige sur le peuple par de trop fréquentes harangues. Enfin, le fléau frappa Paralus, le dernier de ses fils légitimes. Jusque-là, tous les malheurs qui l'avaient atteint comme homme politique ou comme homme privé n'avaient pu ébranler son impassible sérénité ni fléchir sa fermeté ordinaire. Même à cette suprême épreuve, il voulut se roidir contre la destinée, et présider lui-même à la célébration des funérailles. Mais quand, suivant le cérémonial accoutumé, le corps de Paralus, entouré des objets consacrés, eut été publiquement exposé, la face découverte, sur le seuil de la maison, et que le malheureux père, devant tous les assistants, s'avança pour déposer une couronne sur le front de cet enfant, l'unique espoir des Alcméonides, ce fut en vain qu'il essaya de conserver sa force d'âme et de dompter les mouvements impétueux de son cœur : à la vue du cadavre ses sanglots éclatèrent et il s'abandonna publiquement à tout son désespoir.

Aussitôt, par un revirement soudain de l'opinion populaire, à cette émotion de Périclès répondit une explosion de pitié et de sympathie générales. Oubliant en un instant tous leurs griefs, les Athéniens se sentirent pris, pour le grand homme malheureux, d'une commisération respectueuse qui se traduisit presque par de l'enthousiasme. Dans un mouvement de réaction naturelle, chacun voulut par un acte public témoigner de ses sympathies. Un décret du peuple, aussitôt voté que proposé, autorisa Périclès à légitimer le fils qu'il avait eu d'Aspasie et à l'inscrire, bien qu'enfant d'une étrangère, sur la liste des citoyens d'Athènes. Éclatante et un peu illégale réparation de l'injustice et de l'ingratitude avec laquelle on n'avait pas craint, l'année précédente, de poursuivre l'illustre citoyen! On fit plus encore : en présence des malheurs croissants de la patrie, la voix publique désignait Périclès comme le seul sauveur possible et demandait vivement son retour aux affaires. Mais lui, revenu des grandeurs et des misères qui s'attachent au gouvernement des hommes, inconsolable de la mort de ses fils, et voyant sa carrière politique terminée, restait sourd aux désirs du peuple. Enfermé dans sa demeure, il s'abandonnait à sa douleur et à son deuil. Ses amis, moins désintéressés que lui, et en particulier son jeune neveu Alcibiade, qui, à vingt ans, sentait déjà en lui l'étoffe d'un homme d'État, le supplièrent, au nom de la république en détresse, de reparaître au Pnyx. Pour l'y déterminer, Alcibiade lui exagéra encore la situation fâcheuse de la cité, la force et l'acharnement de ses ennemis,

son impuissance à se défendre s'il persistait dans sa résolution de ne point reprendre le commandement; il ravivait ainsi le noble orgueil et le patriotisme de cette grande âme. Cédant enfin à ces conseils et à ces prières, Périclès revint à l'assemblée. Lorsqu'il entra pour la première fois dans l'enceinte, le peuple entier l'acclama. Quelques jours après, il était réélu stratége et reprenait de nouveau les rênes du gouvernement.

Les successeurs de Périclès, Hagnon et Cléopompos, n'avaient point été heureux dans leurs opérations militaires. Potidée résistait toujours; et la moitié de l'armée assiégeante avait péri de la peste ou dans les combats. Un instant même, la fière démocratie, vaincue par l'infortune, avait voulu implorer la paix près des grands seigneurs de Sparte. Périclès lui rendit à la fois le courage et la confiance. On reprit avec ardeur les opérations militaires; Potidée succomba enfin. Le stratége Phormion, à la tête de vingt vaisseaux seulement, anéantit, auprès du golfe de Corinthe, la flotte péloponésienne dans deux rencontres successives qui firent le plus grand honneur à l'habileté des soldats d'Athènes. Périclès put encore jouir du bonheur de voir si clairement manifestée la supériorité de cette marine qu'il avait formée et exercée avec tant de soins. Mais son triomphe ne fut pas de longue durée: atteint lui aussi de la peste, il sembla d'abord résister à la maladie; puis, miné par une fièvre lente qui accabla bientôt son corps et son esprit, il fut obligé d'abandonner la direction des affaires et s'éteignit dans de cruelles angoisses vers l'automne de l'année 429 avant Jésus-Christ. Il conserva jusqu'au bout sa sérénité et sa présence d'esprit. Il passa ses derniers moments entouré de ses amis et des principaux magistrats de la république, les entendant, dans son agonie, célébrer ses victoires, son génie et ses vertus. Ils rappelaient, entre autres faits glorieux que Périclès avait, comme stratége, érigé neuf trophées en l'honneur d'Athènes, pour autant de batailles rangées qu'il avait gagnées. Soudain il se ranima et leur dit: « Je m'étonne que vous ayez si présents à l'esprit et que vous vantiez si fort des exploits dont la fortune doit partager la gloire, et dans lesquels tant d'autres stratéges m'ont égalé, tandis que vous oubliez ce qu'il y a de plus grand et de plus glorieux dans ma vie: c'est que je n'ai jamais fait prendre le deuil à aucun Athénien. »

Sublimes paroles, que bien peu de ceux qui ont tenu le pouvoir suprême, soit en république, soit en monarchie, ont le droit de répéter! Ce fut la gloire de Périclès, dans l'époque troublée où il vécut, obligé de lutter contre des passions violentes et des adversaires implacables, de n'avoir jamais sacrifié aucun citoyen à ses inimitiés personnelles. Il avait régné librement sur Athènes pendant près de quarante années, et il mourait à soixante-cinq ans dans toute la plé-

nitude de ses facultés, au moment où son autorité semblait moins contestée que jamais. Singulier spectacle que celui d'un pouvoir exercé si longtemps par un seul homme dans une république étroite et jalouse, qui ne supportait aucune supériorité et condamnait successivement tous ses grands hommes à la mort ou à l'exil ! L'habileté de Périclès consista justement à triompher de tous ces obstacles dont il n'eut jamais l'air de s'effrayer. On se tromperait singulièrement, du reste, en pensant qu'il exerça, à quelque titre que ce fût, ce que nous appellerions aujourd'hui une dictature. Son autorité, essentiellement précaire, ne reposa jamais que sur les lois : on ne fit aucune exception en sa faveur ; les magistratures qu'il occupa presque sans interruption, il les dut toujours à l'élection, et chaque fois il voyait librement renouveler des pouvoirs qu'il était sans cesse prêt à déposer sous le coup d'un vote populaire. Il n'était, en réalité, que l'homme le plus influent du parti qui disposait de la majorité des votes. Ses fonctions de stratége, auxquelles il fut réélu tant de fois, lui donnaient le commandement suprême des troupes et le laissaient libre de diriger à son gré les opérations militaires ; mais, à Athènes, elles lui permettaient seulement de convoquer quand il le jugeait nécessaire l'assemblée du peuple ; et, devant cette assemblée, il redevenait simple citoyen et ne pouvait faire prévaloir son avis que par son talent oratoire ou l'influence de ses amis. L'autorité qu'il tenait du peuple lui-même, un souffle pouvait la renverser ; un caprice de l'opinion pouvait la faire succomber tout d'un coup dans cette guerre de procès, de mises en accusation, d'appels à l'ostracisme, sans cesse renouvelée par des ambitieux que n'arrêtaient aucune considération patriotique et aucun respect pour les services rendus. On le vit bien le jour où il fut renversé par une intrigue dans laquelle figurait ce qu'il y avait de plus méprisable parmi les citoyens d'Athènes. En outre, chaque année, les comptes qu'il devait rendre avant de rentrer en charge donnaient lieu à d'orageux débats, dont il n'était jamais certain, malgré son habileté, de sortir vainqueur. Thucydide a donc caractérisé d'une façon bien profonde cette sorte de gouvernement, quand il a dit dans son sobre langage : « Puissant par sa dignité personnelle et par sa sagesse, et reconnu plus que personne comme incapable de se laisser corrompre, Périclès contenait la multitude par le noble ascendant qu'il prenait sur elle : ce n'était pas elle qui le menait, mais lui qui savait la conduire... Le gouvernement républicain subsistait de nom ; en fait, c'était le pouvoir du plus grand citoyen. »

Mais ce qui distingue Périclès de ses successeurs et ce qui constitue vraiment sa supériorité, c'est que pour conserver le pouvoir il ne se laissa jamais aller à flatter le peuple et à subir ses exigences. Élevé

dans l'opposition, la lutte contre l'oligarchie avait fait sa force et sa puissance; c'est pour cette lutte que les libéraux l'avaient fait leur chef, lui avaient donné ses charges et ses commandements. Le jour où ils eurent avec son aide renversé l'aristocratie, ils voulurent le pousser plus loin dans les idées démocratiques et le prendre comme instrument de leurs convoitises. Mais, démocrate de raison, bien plus que d'instinct ou de passion, avant tout patriote, et aussi exempt de préjugés que de rancunes, Périclès sut écarter de lui ces hommes de bas étage, qui répugnaient à ses mœurs, à son caractère, à la nature de son talent, et dont quelques-uns pourtant avaient servi à son élévation; tant il haïssait toute apparence de licence ou de désordre, tant il était résolu à en poursuivre sans merci les fauteurs. Il réussit dans cette tâche difficile, l'écueil ordinaire des hommes d'État médiocres; il y réussit sans violence, sans illégalité, par le seul respect des lois, par le seul prestige de sa personne. Et, après un court moment d'échec, pendant lequel sa retraite avait été un véritable malheur public, il était revenu au pouvoir plus grand, plus respecté, plus influent, et il aurait infailliblement tiré la république athénienne de la crise redoutable qu'elle traversait, s'il n'avait été enlevé dans toute la force de l'âge, à l'apogée de sa gloire et de son génie. Tel est l'homme que les temps anciens nous ont transmis comme un modèle inimitable, comme l'éternel objet de l'étonnement et de l'admiration des historiens, et qui a mérité de donner son nom au premier grand siècle du monde. Mais, selon la loi ordinaire, une longue époque de décadence suivit de près un si brillant éclat : Athènes au sommet de sa puissance, n'était pas bien éloignée de sa ruine.

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

LES AFFAIRES DU TONKIN

ET LE TRAITÉ FRANÇAIS

Le brillant fait d'armes accompli à Ha-Noï, capitale de la vice-royauté du Tonkin, par un de nos compatriotes ayant une certaine renommée (nous voulons parler du lieutenant de vaisseau Garnier), la situation exceptionnelle que nous avons pu, un instant, croire acquise à notre pavillon dans la partie méridionale de l'empire annamite, et au lieu de cela la mort tragique de M. Garnier, puis une odieuse persécution religieuse, telles sont les raisons qui ont appelé l'attention publique sur des affaires auxquelles elle reste en général complétement indifférente. C'est pour cela que le gouvernement de la Cochinchine française, presque aussi ignoré, en temps ordinaire, que s'il n'existait pas, a été l'objet d'attaques plus passionnées que raisonnables. Ces attaques ont été dirigées jusque sur le cabinet tombé le 16 mai, accusé de s'être servi du fil télégraphique qui fait que Saïgon est seulement à huit heures de Paris, pour donner des ordres absolument contraires au droit le plus naturel et à l'intérêt français.

Nous nous sommes proposé, dans l'étude qui va suivre, de rechercher ce qu'il peut y avoir de fondé dans les plaintes formulées, et nous nous sommes demandé s'il est vrai que les affaires de la France ont été confiées à des mains incapables et dénuées de patriotisme.

Ce n'est pas sans peine, nous devons l'avouer, que nous sommes arrivé à ce nous croyons être la vérité, et l'étude de la question nous a conduit si loin, que nous demandons par avance pardon au lecteur de l'entraîner dans quelques digressions, que nous ferons d'ailleurs aussi courtes que possible. L'état politique de l'Indo-Chine est fort compliqué, et nous n'avons pu le comprendre qu'après une lecture attentive des admirables travaux du capitaine de frégate

Doudart de Lagrée et des personnes qui l'ont secondé dans le voyage d'exploration qui lui a coûté la vie. Nous nous sommes également aidé des études qu'a publiées sur l'histoire annamite le R. P. Legrand de la Liraye.

I

D'après les savants que nous venons de nommer, on doit entendre par *Annamites* les descendants d'une tribu autochthone venue des régions du nord, probablement de la Mongolie, à une époque extrêmement reculée. La suprématie de cette tribu a toujours été reconnue par les peuplades qui se sont formées en Indo-Chine par suite de migrations et d'alliances chinoises, indiennes et malaises. L'Annamite pur a un signe distinctif qui frappe dès qu'on débarque dans le pays : il a le gros orteil écarté du deuxième d'une forte largeur de doigt, et ce signe ethnographique est si caractéristique, si typique et si ancien, que des historiens chinois écrivant vingt siècles avant l'ère chrétienne désignent par *Giao-chi* (mot qui veut dire *doigts séparés*) le peuple vivant au midi de l'empire du Milieu.

Dès que les Annamites eurent pris quelque développement, ils attirèrent l'attention du gouvernement chinois, qui établit les premières relations diplomatiques sur un pied de supériorité relative, tempérée par des formes polies. L'histoire annamite rapporte, en effet, qu'en l'an 1109 avant l'ère chrétienne l'empereur d'Annam fut invité à rendre hommage au souverain chinois. « Ce n'est pas un ordre que nous vous donnons, disait la lettre impériale, car le sage ne recherche pas l'esclavage des autres hommes. » Un ambassadeur se mit néanmoins en route pour répondre à cette invitation, et il offrit de la part des Annamites l'oiseau *bach-tri*, espèce de grande cigogne blanche.

Plus tard, le voisinage des Chinois devint plus gênant : 300 ans avant l'ère chrétienne, l'empereur Hoangti soumit momentanément l'Annam à sa domination ; et, enfin, de l'an 112 de notre ère jusqu'en 968, ce furent des fonctionnaires chinois qui administrèrent le pays. C'est pendant cette période que la religion et les mœurs chinoises pénétrèrent l'Annam, et que les *Giao-chis* adoptèrent l'écriture chinoise, les livres sacrés et la constitution sociale de leurs puissants voisins.

Une longue guerre d'indépendance chassa les Chinois, qui dominèrent encore de 1418 à 1434, mais pour la dernière fois. A cette époque, Ke-cho, la ville où a été tué M. Garnier, était la capitale des

Giao-chis. Leur empire était très-compacte et n'occupait guère plus que l'emplacement actuel du Tonkin. Débarrassés de la domination chinoise, très-nombreux sur leur territoire, les Annamites voulurent s'étendre dans le sud, et ils se rencontrèrent avec une de ces peuplades secondaires dont nous parlions tout à l'heure, et qui, ayant eu pour berceau notre colonie actuelle, s'était développée vers le nord et s'étendait jusqu'au delà de Hué, par environ 17° 30′ de latitude nord. Le pays qu'elle occupait était désigné sous le nom de royaume de Ciampah. Beaucoup plus faibles que les Giao-chis, n'ayant point ressenti les effets civilisateurs de la domination chinoise, les gens du Ciampah ne purent empêcher l'extension des Giaochis vers le sud, et dès 1450 la ville de Hué, ainsi que de vastes territoires plus méridionaux, furent encore conquis. En 1500, de nouveaux empiétements vers le sud étaient réalisés, et l'empire annamite parvenait à son apogée.

II

En 1600 l'histoire signale l'avénement d'un prince incapable et efféminé, et l'absorption du pouvoir par les grands de la cour. Ce fut une période absolument analogue à celle des rois fainéants chez nous et du taïcounat chez les Japonais. La seule différence fut que le pouvoir ne passa pas dans une seule famille, comme au Japon. En effet, au moment où le vrai souverain fut écarté des affaires, deux familles se trouvèrent en présence et se jugèrent assez équivalentes en force et en influence pour ne point risquer la lutte et pour croire plus prudent de partager l'héritage. L'empire fut divisé en deux parties, avec l'empereur légitime relégué dans le domaine idéal, et deux vice-rois qui établirent l'hérédité de fonctions dans leurs familles respectives; ils régnèrent l'un sur la partie nord, qui fut le Tonkin, avec Ke-cho pour capitale, l'autre sur la partie sud, qui fut la Cochinchine, avec Hué pour chef-lieu.

Nous n'avons pu retrouver la date précise à laquelle disparut la représentation du pouvoir unique supposé existant et gardé pour la forme. Ce qui est certain, c'est qu'on n'en parle plus aujourd'hui, et qu'il est permis de croire que la famille des anciens souverains s'est éteinte.

Des deux vice-royautés, transformées en peu de temps en pays indépendants et hostiles, la plus vitale fut celle de Cochinchine. Constamment elle gagna vers le sud, refoulant les Ciampahs, qui finirent par être chassés du littoral et par gagner vers l'orient le ter-

ritoire actuel du royaume de Cambodge. Dès 1675 Saïgon était conquis par le gouvernement de Hué, et le royaume de Ciampah se trouvait anéanti. Dès lors le pays, obéissant aux princes régnant à Hué, se divisa en deux provinces. L'une de ces provinces fut la haute Cochinchine, bornée au nord par le Tonkin, et commençant à Quang-binh, par 17° 30′ de latitude nord et s'étendant au sud jusqu'au delà de Tourane; l'autre fut la basse Cochinchine, limitée au nord par la haute Cochinchine, commençant par 14° de latitude nord, comprenant notre colonie actuelle, des bouches du Cambodge, et s'étendant jusqu'à la pointe de Camao, sur les bords du golfe de Siam.

Ce fut ensuite vers le nord que les souverains de Hué voulurent s'étendre, et ils entamèrent avec le Tonkin une guerre qui commença en 1788 et qui s'acheva, en 1802, par l'incorporation de cette province à l'Annam méridional. Cet empire se trouvait donc reconstitué comme en 1600, avant la séparation du royaume en deux; seulement la capitale, au lieu d'être Ke-cho, était devenue Hué, et le territoire s'était accru de l'ancien royaume de Ciampah, devenu la basse Cochinchine.

III

Le pays était dans cet état quand nous y arrivâmes en 1859. L'empire comptait alors vingt millions d'habitants, dont environ huit millions dans le Tonkin, et le reste en haute et basse Cochinchine. L'affaiblissement qui résulta pour l'empereur Tu-duc de sa longue guerre avec nous favorisa le désir d'indépendance qu'entretenaient depuis 1802 une partie des Tonkinois. Des indigènes influents s'efforcèrent de rendre à leur pays non pas la suprématie qu'il avait avant les rois fainéants (1600), mais au moins l'autonomie dont il avait joui du milieu du dix-septième siècle à 1802. Des soulèvements fréquents eurent lieu pendant les dix dernières années, mais ils furent toujours réprimés, et la situation du Tonkin se compliqua de dangers nouveaux.

Du côté du nord, le Tonkin confine avec la province chinoise du Yunnan, qui depuis plus de vingt ans est dans un état affreux. Vers 1852, un noyau assez important de Chinois mahométans, formé par des musulmans missionnaires de l'Inde, s'était isolé du reste de la population, adonné au bouddhisme. Les mahométans s'associaient entre eux pour tous leurs travaux, et ils exploitaient ensemble une mine d'or située près de Lin-ngan. Des Chinois bouddhistes vinrent

s'établir près d'eux pour faire le même travail ; mais les mahométans leur refusèrent le droit de partager les produits de la mine. Il s'en suivit des disputes, puis des escarmouches, et finalement les islamites s'organisèrent en bandes armées qui infestèrent les campagnes. Les Chinois crièrent au manque de protection et s'enrégimentèrent au nombre de 15,000. Ils marchèrent sur la capitale, qui, comme la province, porte le nom de Yunnan. Ils demandèrent hautement l'appui efficace de leurs mandarins. On fut obligé de leur fermer les portes de la ville, et, pour les calmer, les autorités lancèrent une proclamation dans laquelle elles disaient que des gens d'une religion étrangère, devenus eux-mêmes presque des étrangers, s'étaient réunis pour piller; que tous les honnêtes gens devaient se liguer pour s'opposer à leurs déprédations et les livrer à l'autorité. Cette proclamation fut le signal de représailles contre les musulmans. Beaucoup de ceux qui habitaient la campagne furent assassinés, qu'ils eussent pris part ou non aux désordres dont on se plaignait. Lorsque la nouvelle de ces tueries arriva à Taly-foo, où les mahométans étaient en force, ils s'emparèrent de la ville et des mandarins, qu'ils décapitèrent. Taly-foo devint alors le quartier-général des mahométans, et de là ils entreprirent la conquête de tous les pays d'alentour. Taly foo était le centre du commerce des pierres précieuses. Il y avait là des négociants puissamment riches, et, en les pillant, le gouvernement insurrectionnel se constitua de grandes ressources financières. En 1856, les chefs mahométans étaient aussi puissants que les représentants du gouvernement de Pékin établis à Yunnan, et depuis lors la lutte n'a cessé entre ces deux fractions de la population; elle a été si acharnée que la province comptait 15 millions d'habitants avant la rébellion, et n'en a plus maintenant que 5 millions.

Avant toutes ces catastrophes, le Yunnan était une province réputée riche. Tout le monde y vivait facilement. Les coolies gagnaient jusqu'à 3 francs par jour, alors que dans beaucoup d'autres parties du pays leurs gages ne montent qu'à 75 centimes. Cependant, le Yunnan est très-accidenté, et les montagnes, formées de terre rouge, sont absolument stériles, parce qu'il n'y pleut presque jamais. On peut dire que les trois quarts de la province sont incultes ; mais les vallées sont si fertiles que, malgré tout, le pays est riche au point de vue agricole. De plus, toutes ces montagnes dépourvues de végétation renferment les minerais les plus variés.

Le climat est sain, l'air très-vif. Les Européens y vivent à merveille, quoique la province soit sous le tropique. Le soleil est chaud dans la journée, mais à l'ombre la température est toujours agréable, et dès que la nuit vient, il fait si frais qu'on est obligé de porter

des vêtements de laine. La pluie ne vient que par averses d'une heure ou deux; elle est alors forte comme en Égypte, mais dès qu'elle a cessé le ciel est radieux.

IV

Le gouvernement de Pékin ne put reprendre sérieusement la pensée d'étouffer dans sa province la plus éloignée le pouvoir usurpateur qui y avait pris pied, qu'après avoir surmonté les difficultés très-grandes qui le mirent lui-même en péril, par suite de la guerre des Européens en 1860, et des insurrections connues sous le nom de guerres des *Taïpings* et des *Nien-feï*. C'est seulement à partir de 1867 que le cabinet de Pékin put envoyer de sérieux renforts à ceux de ses fonctionnaires qui résistaient encore, enfermés dans leurs villes, au gouvernement de Taly-foo.

Il y avait alors à Hankow, sur le Yantse-Kiang, un Français nommé M. Dupuis, fort bien vu des mandarins. D'un caractère actif et entreprenant, M. Dupuis s'était volontairement exilé de France par haine de l'Empire et des républicains radicaux, les seuls qu'il ait trouvés pour lui venir en aide dans les projets qu'il avait formés pour faire de l'opposition à la dynastie de 1852. Venu en Chine avec quelques ressources, il avait bien réussi dans le commerce, avait parcouru les provinces les plus reculées, s'était lié avec quantité de mandarins, et avait fini par s'établir dans une habitation des plus confortables à Han-yang, petite ville située au confluent de la rivière Han et du Yantse-Kiang, à 300 lieues de la côte. Là, M. Dupuis recevait souvent les plus hautes autorités de la province du Houpé, et sa demeure était toujours ouverte aux voyageurs européens, et surtout français, qui recevaient dans son petit domaine la plus gracieuse hospitalité.

D'Han-yang M. Dupuis envoya d'importantes fournitures d'armes perfectionnées aux troupes impériales qui luttaient dans le Yunnan. Satisfaits de ses chassepots et de ses remingtons, les mandarins lui demandèrent des canons et des mitrailleuses, puis des gens pour en enseigner le maniement à leurs hommes. M. Dupuis trouva pour remplir cette tâche d'anciens militaires ou marins restés en Chine à la suite des guerres, et qu'il envoya dans le fond du Yun-nan. Finalement il acquit dans la répression de la rébellion une position fort importante. Emporté par sa nature bouillante, il alla lui-même sur les lieux pour guider les généraux chinois dans l'emploi de l'armement perfectionné qu'il leur avait procuré.

Pendant ce voyage, M. Dupuis vit dans le Yunnan de grandes barques apportant du sel, des bords de la mer, en remontant le Song-koï ou Fleuve-Rouge. Il en conclut que ses armes pourraient bien suivre le même chemin, et il frêta à Hong-Kong deux vapeurs français, *le Louakai* et *le Hoang-Kiang*, qu'il chargea d'armes perfectionnées et de munitions. Puis il se mit en route pour la baie d'Ha-Noï, en emmenant avec lui un tout petit yacht à vapeur, propre à la navigation fluviale.

Accompagné d'un second, M. Millot, M. Dupuis se présenta devant l'entrée du Cuacoum, bras principal de l'estuaire du grand fleuve. Ainsi que c'était leur droit, les mandarins tonkinois refusèrent à M. Dupuis la permission d'entrer; mais ce dernier, devenu un peu Chinois, à force de fréquenter les Chinois, feignit d'abord de se montrer plein de déférence pour les autorités du pays, puis il déjoua leur surveillance et remonta crânement le Cuacoum, faisant fi des forteresses, à la grande stupéfaction des indigènes. Après un arrêt forcé à Ha-Noï, M. Dupuis continua sa route vers le haut fleuve, assez heureux pour traverser sans encombre deux armées de rebelles et une armée de réguliers qui se disputaient le pays. Dans les premiers jours de mars 1873, il s'arrêtait, non loin de Tali-Fou, au point où le Fleuve-Rouge cesse d'être navigable. Les autorités chinoises recevaient avec plaisir le précieux chargement qui devait les mettre à même d'achever la guerre d'extermination entreprise contre les mahométans.

Peu après, le Yunnan fut soumis, et M. Dupuis, redescendant à Ha-Noï, chercha à s'y installer pour continuer ses relations d'affaires avec le Yunnan et à en créer de nouvelles avec la basse Cochinchine. Il espérait être bien accueilli par les Tonkinois; car, en contribuant à pacifier le Yunnan, il les avait débarrassés d'un cruel fléau. Pendant tout le temps, en effet, que dura la lutte entre le gouvernement mahométan de Taly-Foo et le gouvernement bouddhiste de Yunnan, pendant les alternatives de revers et de succès qu'éprouva chaque parti, le Tonkin fut choisi comme lieu de refuge par les vaincus, et se trouva, presque sans interruption, envahi par des bandes battues et désorganisées qui venaient chez lui se refaire, piller et marauder.

M. Dupuis lui-même ne quitta le Yunnan, pour venir à Ha-Noï, qu'avec une escorte très-respectable de Chinois impériaux, de ceux avec lesquels les mahométans avaient été battus; mais il n'avait ces hommes que pour sa sûreté personnelle, il les maintenait dans le devoir, et ne demandait aux autorités de Ke-Cho que de le laisser commercer librement.

V

Comme Français, M. Dupuis n'avait pas le droit de s'installer au Tonkin, car la cour de Hué n'a pas encore voulu traiter avec nous; elle n'a pas reconnu officiellement la conquête que nous avons faite en 1867 des trois provinces méridionales de la basse Cochinchine. Nous y sommes, et elle ne peut pas nous en chasser; mais elle s'est refusée jusqu'à ce jour à nous déclarer propriétaires du sol. Cette situation n'est pas ignorée de nos nouveaux sujets de la basse Cochinchine, et ils en tirent encore les rares arguments de défiance qui leur restent quant à la permanence de notre établissement et à la possibilité d'un retour des anciens souverains. C'est pour cela que, depuis trois ans, le gouverneur de la Cochinchine fait des efforts considérables pour amener l'empereur Tu-Duc à traiter amicalement avec nous, à accepter notre voisinage sans arrière-pensée, et à permettre à nos négociants de débarquer librement au moins dans cinq ou six villes, pour établir des relations commerciales suivies entre notre colonie et les points les plus importants de l'empire annamite. Ces traités nouveaux sont demandés avec instance par le commerce de Saïgon, qui entrevoit très-clairement que si l'Annam était ouvert, les débouchés augmenteraient rapidement, et que, comme la Chine, le Japon, le Cambodge et l'Égypte, l'Annam s'adresserait directement à l'Europe pour avoir des vapeurs, des machines, des télégraphes, des effets d'équipement, des armes, des munitions, des tissus, de la quincaillerie, des articles de marine, des ponts, des arsenaux, tout ce qui constitue la civilisation matérielle de l'Occident.

Aussi, dans le courant de 1873, le contre-amiral Dupré fut-il investi de pleins pouvoirs pour traiter au nom du gouvernement de la république française. Il se hâta d'en informer la cour de Hué, qui consentit à envoyer à Saïgon des plénipotentiaires. Les négociations suivaient leur cours, et étaient même en bonne voie, lorsqu'éclata l'incident Dupuis. En consentant à traiter avec nous, l'empereur Tu-Duc voulait au moins en retirer quelque profit pour lui, et l'idée lui vint d'accéder à quelques-unes des clauses que nous demandions, si nous voulions bien le débarrasser des inquiétudes qu'il ressentait du côté du Tonkin, et qui lui venaient de deux causes : le désir d'indépendance des mandarins de Ke-Cho, et les incursions et empiétements des Chinois par le Yunnan. Le protectorat du Tonkin par la France eût du même coup fait disparaître tous ces graves ennuis, et cette solution était très-désirée par beaucoup d'Européens et d'in-

digènes. C'est vers elle qu'on s'acheminait, au moins par souhaits, lorsque M. Dupuis sortit du Yunnan et redescendit le Songkoï jusqu'à Ke-Cho.

Les allures indépendantes du commerçant français, son empire sur ses Chinois, le sang-froid avec lequel il s'occupait de ses affaires, en feignant de ne pas se douter qu'il était dans le seul pays de l'extrême Orient encore fermé aux Européens, tout cela inquiéta les mandarins, qui voulurent l'expulser, mais dont il méprisa les ordres, disant qu'il n'était plus Européen, mais agent chinois, et que jamais le Tonkin n'avait été fermé aux habitants de l'Empire du Milieu. Ne sachant comment s'y prendre pour intimider M. Dupuis, les autorités de Ke-Cho écrivirent à Hué, en demandant qu'on fît intervenir le gouverneur de la Cochinchine, et qu'on le priât de sommer son compatriote de se retirer.

Cette demande fut transmise à l'amiral Dupré par les ambassadeurs annamites arrivés depuis peu à Saïgon. Tout en faisant observer qu'un négociant français, général et négociant chinois, ne dépendait en rien de son autorité, le gouverneur consentit, par courtoisie, à écrire une lettre qui resta sans effet. Alors les mandarins de Ke-Cho devinrent beaucoup plus pressants : l'empereur Tu-Duc fit observer qu'aucun traité ne permettait à un Européen de séjourner dans ses États, et le gouverneur se décida à envoyer à Ke-Cho un officier français chargé de voir M. Dupuis, et d'étudier de près sa conduite et ses plans.

VI

M. Garnier revenait à ce moment d'un voyage qu'il avait exécuté dans l'intérieur de la Chine. Il avait remonté le Yangtse-Kiang (ou Fleuve-Bleu), au-dessus d'Hankow, le dernier port actuellement ouvert aux Européens, et avait étudié le haut fleuve dans le but de rechercher si, par la canalisation du lit actuel, ou par tout autre procédé, on ne parviendrait pas à faire transporter les marchandises européennes jusque dans le Zse-Chuen, la province la plus occidentale, la plus riche et la plus peuplée de la Chine. Au retour de ce voyage, M. Garnier entendit parler d'une mission scientifique qui devait partir pour le Tonkin, et dont faisait partie le lieutenant de vaisseau Delaporte, un de ses collaborateurs à l'exploration du Mey-Kong. Devenu fou des voyages, et surtout des voyages en extrême Orient, qui lui avaient valu une réputation européenne, M. Garnier quitta immédiatement la Chine pour accourir à Saïgon, et il se pré-

senta juste à temps pour être chargé d'aller voir M. Dupuis, et de faire cesser de ce côté-là tout désagrément au gouvernement annamite.

L'envoyé du gouverneur de la Cochinchine se mit en route vers le milieu d'octobre. La corvette *le Decrès* remorqua jusqu'à l'embouchure du Songkoï la canonnière de rivière *l'Espingole*, avec laquelle M. Garnier remonta jusqu'à Ha-Noï suivi d'une escorte de vingt hommes, commandée par le sous-lieutenant — aujourd'hui lieutenant — d'infanterie de marine de Trentinian. *Le Decrès* resta à l'embouchure du fleuve, et un peu plus tard, vers le 3 novembre, il fut rejoint par *le Scorpion*, canonnière de mer d'un tirant d'eau cependant assez faible pour pouvoir passer la barre à mer haute.

Dès son arrivée à Ha-Noï, M. Garnier se mit en relations avec M. Dupuis, et trouva en lui un homme beaucoup plus préoccupé des intérêts de la Cochinchine française que des siens propres. Loin de penser à chasser son compatriote du Tonkin, M. Garnier ne songea bientôt plus qu'à le seconder dans ses projets, qui consistaient simplement à essayer d'écarter du pouvoir les mandarins hostiles à la France, pour les remplacer par des partisans de relations presque libres avec notre colonie.

Dès que M. Garnier entrevit la possibilité d'arriver au résultat que poursuivait M. Dupuis, il épousa sa cause avec cette passion extraordinaire qu'il mettait en toute chose, et qui le dominait complétement lorsqu'il s'agissait de servir la France. Les mandarins, qui avaient compté sur l'envoyé de l'amiral Dupré pour mettre M. Dupuis à la raison, furent très-choqués de l'intimité qui s'établit entre les deux Français, et ne se gênèrent pas pour faire des observations à M. Garnier, qui ne les admettait pas, surtout de la part des mandarins qu'il s'était habitué à traiter cavalièrement et par l'intimidation, comme les voyageurs ont toujours été obligés de le faire. Peu à peu les relations s'aigrirent, et, parmi les personnages les plus hostiles à nos compatriotes, se distingua le grand-maréchal Uguyen-tsi-Phuang, Chinois au service du gouvernement de Ke-Cho.

Témoin des allures suspectes de cet officier étranger, et sachant qu'il éloignait de nous beaucoup de mandarins favorables à l'idée du protectorat français, M. Garnier tira du *Decrès*, et se fit envoyer par *le Scorpion*, un certain nombre de marins, et c'est avec trois canonnières et cent cinquante hommes qu'il résolut de contrebalancer l'influence du maréchal. Ce dernier habitait avec cinq mille ou six mille hommes dans la forteresse d'Ha-Noï, grande enceinte construite à la Vauban par l'un des nombreux Français qui, depuis plus d'un siècle, se sont succédé, presque sans interruption, au service des empereurs annamites. Il parut évident à M. Garnier que le maréchal faisait tous ses

efforts pour provoquer une collision; il présidait ostensiblement à des préparatifs d'attaque, de sorte que l'officier français crut devoir prendre les devants, sans attendre que le maréchal se fût mis manifestement dans son tort. Le 20 novembre, à six heures du matin, les trois canonnières bombardèrent la forteresse, et, au bout de quelques heures, la garnison en était si ébranlée, que l'assaut fut donné par les cent cinquante marins ou fantassins de M. Garnier et cent cinquante des Chinois de M. Dupuis. Le succès couronna cette tentative, d'une témérité inouïe. Cependant le vice-roi, qui habitait la citadelle, parvint à s'échapper; mais le maréchal resta, grièvement blessé[1], avec quinze cents des siens, au pouvoir de la poignée de Français qui avaient accompli ce fait d'armes extraordinaire. Une quantité prodigieuse d'armes, de vivres et de munitions, des chevaux, des éléphants, furent trouvés dans la citadelle. On en mura immédiatement la plupart des portes, pour rendre le service de garde plus facile. Quelques députations de la ville d'Ha-Noï vinrent rendre hommage au jeune conquérant, et il y en eut même qui furent assez plates et assez lâches pour renier leur drapeau national, et pour se faire précéder dans les rues mêmes de la ville par le drapeau tricolore.

VII

On peut dire que ce fut la grandeur du succès qui causa tout le mal; car, en apprenant la fuite du vice-roi, tous les gouvernants de Ke-Cho abandonnèrent leur poste, et M. Garnier, poussé par les circonstances et par la partie de la population favorable à la France, dut prendre en main la direction des provinces de Ha-Noï, Haï-Dzuong, Nam-Dinh et Ninh-Binh. Il fit appel aux chrétiens, en leur promettant l'appui futur de la France, et ces derniers lui fournirent des volontaires avec lesquels il se mit en devoir de mettre à la tête du pays des administrateurs amis des Européens. En quelques points on voulut lui résister; mais il employa le système audacieux qui lui avait si bien réussi à Ha-Noï : il fit attaquer les villes hostiles par de minimes détachements encore enlevés à la garnison déjà si faible de Ha-Noï. M. de Trentinian fut envoyé avec vingt hommes à Haï-Duong, où il se fortifia; M. Harmand, médecin de deuxième classe de la marine, transformé en militaire pour la circonstance, et qui s'acquitta fort bien de ses nouvelles fonctions, garda Nam-Duih avec quelques marins.

[1] Le maréchal est mort, peu après, des suites de sa blessure.

M. Garnier se transporta lui-même avec une escorte sur tous les points où l'on tenait pour les anciennes autorités, et partout, non sans essuyer quelques coups de fusil, il parvint à faire triompher l'organisation qu'il avait imposée. Dans son dernier rapport, daté du 13 décembre, l'intrépide officier annonçait que la tranquillité n'était plus troublée sur aucun point. C'était une révolution accomplie dans le pays par MM. Garnier et Dupuis avec cent cinquante Français et cent cinquante Chinois, et l'aide des chrétiens indigènes et d'un parti de païens, stimulés et entraînés par ces hommes d'action! M. Garnier se crut roi du pays, et alla jusqu'à lancer des proclamations en Chine.

Cependant une réaction ne tarda pas à se produire à Ha-Noï. Pendant l'absence de M. Garnier, pendant qu'il faisait la tournée dont nous avons parlé plus haut, le parti hostile au protectorat réunit des forces et s'adjoignit des pirates chinois qui infestaient le pays depuis la rébellion du Yun-Nan, et qui ont adopté le drapeau noir. Un corps de quatre mille hommes se forma ainsi à Ha-Noï et aux environs, et M. Garnier venait de rentrer dans sa citadelle, lorsque ces forces nouvelles, ne dépendant ni de l'ancien gouvernement ni du nouveau, vinrent l'attaquer. Grâce à la supériorité de son armement et à l'excellence de ses hommes, il fit essuyer de grandes pertes aux rebelles, qui se retirèrent. Cela ne suffit pas à M. Garnier : par un de ces excès d'audace qui lui étaient propres, il voulut encore infliger à ses ennemis défaits une poursuite énergique, et il sortit avec M. Balny, enseigne de vaisseau, et vingt matelots, pour activer la retraite. C'est en poursuivant les fuyards qu'il tomba dans une embuscade. Il paraîtrait qu'une fosse semblable à celles que l'on creuse dans le pays, pour prendre les tigres, et parfaitement dissimulée par les matériaux qui la recouvraient et qui figuraient le sol, se trouva sur le passage de la petite troupe. MM. Garnier, Balny, et trois de leurs hommes, tombèrent dans ce piége. S'en apercevant, les rebelles firent en grand nombre un retour offensif. Les quinze hommes qui restaient valides ne purent les contenir, et durent battre en retraite pour se jeter dans la citadelle, non sans avoir des blessés. MM. Garnier et Balny furent tués immédiatement.

VIII

La mort de M. Garnier causa une sensation profonde et chez les indigènes et chez les Français. Chez les premiers, les administrateurs installés par l'officier français abandonnèrent leur poste; chez

les seconds, on perdait la clef de toutes les combinaisons qui avaient germé dans le cerveau du chef de l'expédition, et l'on ne pensait plus à gouverner le pays, mais seulement à se défendre de l'impression causée par un isolement bien propre à frapper les imaginations. Heureusement *le Decrès* était au bas de la rivière; il envoya par *le Scorpion* cent hommes de renfort à la petite garnison de la citadelle, à laquelle ce secours permit de respirer plus à l'aise. En même temps, des rebelles affiliés à ceux qui avaient attaqué la citadelle d'Ha-Noï se jetèrent sur nos petites garnisons d'Haï-Duong et de Nam-Duih, où MM. de Trentinian et Harmant furent assez heureux pour pouvoir se maintenir.

Même dans ces pays, qui n'ont ni chemins de fer ni télégraphes électriques, les nouvelles frappantes se transmettent avec une incroyable rapidité, et quoiqu'il y ait plus de trois cents lieues de Ke-Cho à Saïgon, le gouverneur était informé dès le 25 du sort de son envoyé au Tonkin. Il dirigea immédiatement sur Ke-Cho une compagnie d'infanterie de marine, et, quelques jours après, un nouveau détachement de deux cent cinquante hommes partait par *la Sarthe*. Le 24, l'aviso *le d'Estrées* était lui-même arrivé de Tourane, de sorte que nous nous trouvions en force; et il n'était que temps, car des rebelles se levaient de toutes parts et menaçaient de nous couper nos communications avec la mer. Déjà on avait parlé de barrer le fleuve pour paralyser nos canonnières ; sur mer, à l'embouchure du Song-Koï, les pirates chinois s'étaient réunis en tel nombre, que *le d'Estrées*, qui leur fit la chasse, coula vingt-six jonques, armées de deux cent quarante canons.

Une pareille situation ne pouvait durer, et M. Philastre, inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine, fut envoyé à Ke-Cho avec un haut fonctionnaire de la cour de Hué, pour liquider les affaires et tâcher de rétablir l'ordre au milieu de l'épouvantable confusion dans laquelle se trouvait le pays, divisé qu'il était entre les mandarins primitifs et entre ceux qu'avait nommés M. Garnier, et parcouru par des bandes de rebelles qui avaient profité du trouble pour se lever et dévaster le pays. Tel était le résultat étrange auquel était arrivé M. Garnier, alors qu'il était venu dans le pays pour en faire partir M. Dupuis. S'il avait vécu, s'il n'était pas tombé dans cette triste embuscade, peut-être aurait-il exécuté dans tous ses détails le plan aventureux qu'il avait été amené à se tracer, complétement en dehors de ses instructions : il est cependant permis d'en douter.

IX

M. Garnier mort, deux partis à prendre se présentaient à nous : ou bien poursuivre la politique dont il avait pris l'initiative, ou bien en revenir simplement à l'exécution des instructions qu'il avait reçues, et dont l'esprit était d'aider la cour de Hué à reprendre sur le Tonkin l'ascendant auquel elle a droit, et de nous faire récompenser de ce service par la conclusion favorable des négociations entamées avec l'empereur Tu-Duc.

La première de ces politiques eût été de beaucoup la plus brillante ; elle eût eu des avantages immenses. En temps de prospérité il eût évidemment fallu l'adopter, mais elle eût entraîné l'envoi au Tonkin d'un véritable corps d'occupation. Il eût fallu avoir, outre des soldats à Ke-cho, une division navale dans le golfe ; il eût fallu ravitailler constamment toutes ces forces, et il y avait là une source de dépenses considérables auxquelles il eût été impossible de faire face avec l'exiguité des crédits qui sont, depuis la guerre, à la disposition du ministre de la marine et des colonies. Nous reviendrons avec détail sur ce point important de la question.

C'est donc au second des deux programmes que nous avons tracés que s'arrêta le gouverneur de la Cochinchine. M. Philastre reçut l'ordre de faire rentrer à Ha-Noï les détachements extérieurs et de profiter de l'influence que pourraient lui donner les 600 hommes et les bâtiments de guerre mis à sa disposition pour traiter de notre évacuation le plus dignement possible. Au commencement de février, nos marins quittèrent la citadelle de Ké-cho, se repliant sur le fort de Haï Phong à l'embouchure du fleuve. M. Dupuis lui-même installa en ce point le centre de son commerce. A Ké-cho, il ne resta que M. Rheinart, capitaine d'infanterie de marine, qui garda quelques soldats auprès de lui, et l'un des navires de M. Dupuis qui calait trop d'eau pour redescendre le fleuve, dont les eaux sont très-basses dans cette saison.

X

Malgré notre insuccès et le mouvement de retraite si marqué, peut-être même un peu précipité, du mois de février, les négociations se poursuivirent à Saïgon entre l'amiral Dupré et les deux ambassadeurs de l'empereur Tu-duc. Notre gouverneur n'obtint ce ré-

sultat qu'à force de persistance, et c'est bien à regret que les plénipotentiaires annamites apposèrent leur signature au bas de l'acte préparé par l'amiral Dupré, qui arracha, plutôt qu'il n'obtint, le consentement de ses hôtes entêtés. Les concessions qui nous sont faites ont, d'ailleurs, une telle importance qu'on conçoit toute la répugnance de la cour de Hué à conclure un tel arrangement.

Voici, en effet, le résumé du traité d'après lequel, en échange d'immenses avantages, nous n'avons à donner qu'une quantité insignifiante de matériel de guerre :

« 1° Ouverture au commerce de trois ports, dont Ha-Noi, dans la province du Tonkin ;

« 2° Liberté pour les Européens de résider et d'acquérir sur ces trois points du territoire tonkinois, sous la protection d'un consul français et d'une garnison de 100 hommes ;

« 3° Libre circulation dans l'intérieur du royaume au moyen de passe-ports visés par le consul ;

« 4° Autorisation de faire transiter les produits de la Chine à travers le Tonkin ;

« 5° Libre exercice de la religion catholique dans tout le royaume ;

« 6° Payement à l'Espagne par le gouvernement annamite d'une indemnité d'un million de piastres[1] ;

« 7° Cession par la France au gouvernement annamite de cinq vapeurs de la force de 500 chevaux, cent canons et mille fusils à tabatière ;

« 8° Interdiction au roi d'Annam, en cas de révolte ou de troubles intérieurs, de recourir à une autre puissance que la France. »

La dernière clause n'est pas l'une de celles auxquelles il faille faire le moins attention. Les agissements des Prussiens dans tout l'extrême Orient indiquent très-clairement qu'ils y cherchent une colonie. Or c'est assez pour nous de les avoir pour voisins, j'allais dire sur les bords du Rhin. Nous devons être heureux qu'on nous garde d'eux dans la Cochinchine française.

XI

La signature du traité fut annoncée à la colonie par une salve de vingt et un coups de canon tirée par le vaisseau *le Fleurus*. Elle eut

[1] Nous croyons que ce payement à l'Espagne lui est alloué comme dédommagement des dépenses faites pour les troupes de Manille qui ont participé à la conquête, en 1859, sous les ordres du colonel Palanca.

lieu le 14 mars, au milieu des fêtes et du concours de population amené dans la capitale de notre établissement par l'Exposition industrielle et agricole, ouverte avec solennité le 1er mars, en présence des ambassadeurs annamites et du roi du Cambodge. Une circonstance douloureuse attrista cependant cet heureux événement. On eut, à cette occasion, le pendant de la mort du mandarin Phantangian qu'occasionna, en 1867, la conquête des trois provinces, et le lendemain même du jour de la signature, le premier ambassadeur succomba.

Ces coïncidences ne sont pas sans prise sur l'esprit des indigènes, et le gouvernement local en atténua l'effet par les honneurs dont il entoura la mémoire du défunt. Le *Journal officiel* de la colonie fit paraître une note des plus élogieuses, et dont la dernière disposition fit très-bon effet sur une population qui a le culte des sépultures poussé jusqu'à la superstition, et pour laquelle ne point être enseveli sur le sol natal est presque une honte.

« S. Exc. Le-Tuan, dit le *Journal officiel*, ministre de la justice, premier ambassadeur de S. M. le roi d'Annam, a succombé le 17 mars, à trois heures du matin, à une longue et cruelle maladie. Il avait tenu, la veille de sa mort, quoique dans un état de faiblesse extrême, à signer le traité de paix et d'alliance entre la France et l'Annam.

« Ce haut fonctionnaire, qu'animaient et soutenaient au milieu de ses souffrances son dévouement pour son roi et son amour pour sa patrie, avait su, par la douceur et la sûreté de son caractère, ses hautes qualités morales, son intelligence remarquable et ses sympathies pour la France, s'attirer l'estime et l'amitié de M. le contre-amiral Dupré, gouverneur et commandant en chef. Il emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

« Le-Tuan était un des hommes les plus instruits de l'Annam; il avait compris tous les avantages que sa patrie pouvait retirer d'une étroite alliance avec la France.

« Dès son arrivée dans la colonie et tout en s'occupant de l'examen du projet de traité, il étudiait avec ardeur l'organisation financière et administrative française.

« Les restes mortels de Le-Tuan seront ultérieurement transportés à Hué par un bâtiment de l'État. »

XII

Aussitôt après avoir conclu avec les plénipotentiaires annamites le traité avantageux aujourd'hui connu, l'amiral Dupré se mit en

route pour la France où il était autorisé à se rendre pour rétablir sa santé fatiguée par un long séjour dans la colonie. L'amiral Krantz prit en main le gouvernement du pays et fut chargé d'élaborer les règlements secondaires qui devaient présider à l'établissement des relations ultérieures que promet le traité.

On se demanda, dans certains cercles, quel serait l'accueil fait à l'amiral Dupré par le gouvernement de la métropole. Le ministère de Broglie verrait il dans son agent en Cochinchine l'heureux signataire d'un traité avantageux, ou bien le gouverneur ayant choisi pour aller à Ke-cho un homme trop entreprenant, dont la bravoure et le patriotisme, faute d'être tempérés par la prudence, avaient finalement abouti à une catastrophe? Nous ne saurions dire au juste quelle opinion définitive exprima le conseil ; mais toujours est-il que l'amiral fut bien accueilli par le chef de l'État. Nous trouvons en effet dans les journaux anglais, qui ont suivi l'affaire de très-près, force notes du genre de la suivante :

« *The President of the Republic has just received Rear-Admiral Dupré, Governor of Cochin China, who was presented by the Minister of Marine. The President conversed with him for some time, and congratulated him on the favourable conditions which he had obtained in the new treaty between France and the Emperor Tu Duc.* »

Il était difficile, en effet, de s'intéresser quelque peu aux affaires de la France et de connaître, même superficiellement, la question de l'extrême Orient sans être vivement frappé des avantages inespérés du traité Dupré.

Cependant des rumeurs ne tardèrent pas à se faire jour. On apprit que les lettrés du Tonkin s'étaient mis en campagne et qu'ils ameutaient les populations contre les chrétiens, les accusant d'avoir trahi leur pays en se faisant les auxiliaires des Français dans leur lutte contre les autorités régulières et nationales. Plusieurs journaux français se crurent autorisés, nous ne savons pourquoi, à juger les événements de Paris et à faire croire au public qu'on pouvait tenir le Tonkin avec 500 hommes. C'est ainsi que nous trouvons, entre autres exemples, dans la chronique coloniale de la *Revue de France*[1], la trace des attaques dirigées contre le gouvernement local et l'affirmation de la très grande facilité qu'il y avait à poursuivre les plans de M. Garnier. L'article que nous avons sous les yeux se termine par les lignes suivantes :

« Comme le fait remarquer un journal peu suspect, *le Temps*, des événements semblables ne sont pas de nature à nous conserver les

[1] Voir le numéro du 31 mars 1874.

sympathies des populations de pays qui, comme le Tonkin, doivent compléter un jour ou l'autre notre colonie de Cochinchine.

« M. l'amiral Dupré revient en France, en congé d'après les uns, rappelé et en disgrâce d'après les autres; M. le contre-amiral Krantz a pris le gouvernement par intérim de la Cochinchine française. »

Depuis lors, la rage des lettrés n'a fait que s'accroître. Du Tonkin septentrional, la persécution s'est étendue à la partie méridionale de la vice-royauté. Il paraîtrait, d'ailleurs, qu'on a eu à enregistrer pendant cette réaction des actes d'intolérance barbares et cruels. Certains récits établissent « qu'en beaucoup d'endroits on avait placé des croix le long des routes et que l'on massacrait impitoyablement les chrétiens qui n'osaient, en les franchissant, faire un acte que leur conscience aurait désavoué. Dans le sac de plusieurs villages, on ne fit quartier à personne; les femmes et les enfants mêmes ne furent pas épargnés[1]. »

XIII

Tout en regrettant profondément les excès odieux qui ont pu être commis, tout en les déplorant autant que qui que ce soit, nous ne saurions comprendre qu'on en rendît nos agents responsables. Non-seulement on a accusé le gouvernement local, mais aussi le gouvernement de la métropole, comme si ce n'eût pas été la plus grossière des fautes que de vouloir conduire de Paris des négociations aussi délicates et dans lesquelles nous ne pouvions nullement, et pour mille raisons, imposer notre volonté. C'est jusqu'au vice-président du conseil des ministres tombé le 16 mai que certaines natures exaltées ont fait remonter la responsabilité d'actes iniques commis à quatre mille lieues de chez nous par des lettrés tonkinois. Grand a été notre étonnement en voyant ces récriminations se produire, non point dans un seul, mais dans plusieurs journaux. En exhalant leur indignation contre le pouvoir déchu qui mentait, disent-ils, à toutes ses promesses, ils ont été jusqu'à faire entrer en ligne de compte les affaires de Cochinchine et à s'exclamer : « Est-ce la peine de se dire catholique pour laisser massacrer les catholiques du Tonkin et faire à bord de l'*Orénoque* ce que M. Thiers n'avait pas osé? »

De pareils jugements ne peuvent s'excuser que par une ignorance absolue et bien regrettable de la situation française dans l'extrême Orient, et nous demandons à notre tour à poser certaines questions. Est-il vrai, d'abord, que l'armée française n'est pas trop nombreuse

[1] *Les Missions catholiques*, numéro du 1er mai 1874, p. 210.

pour défendre notre frontière? Sommes-nous un peuple qui dicte hautement ses volontés à l'étranger? ou bien venons-nous de perdre deux provinces et aurions-nous de grandes chances pour en perdre de nouvelles si, par malheur, la guerre venait à éclater du jour au lendemain? Notre armée est-elle réorganisée? nos forteresses sont-elles élevées? pouvons-nous, comme la Prusse, mobiliser en quelques jours onze cent mille hommes non révolutionnaires, bien armés, bien équipés, bien commandés et accompagnés d'une artillerie puissante? Le patriotisme est-il très-vivant chez nous ou bien l'organisation du pays est-elle absolument entravée par la lutte des partis? Faut-il garder nos soldats en France ou bien les envoyer faire de nouvelles conquêtes en Cochinchine? Nous ne pensons pas qu'il existe, en dehors des maisons d'aliénés, de personnes assez folles pour patronner ce dernier projet, et, si elles existaient, nous les prierions de créer des impôts nouveaux pour armer des transports et pour augmenter les cadres de l'infanterie de marine. Au besoin, nous les prierions de daigner jeter les yeux sur le compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale du 20 mars 1874. Elles y verraient, à moins de fermer exprès les yeux, que la marine dépérit faute des crédits nécessaires à son entretien, et que, malgré cela, la Chambre n'a pu trouver un sou pour remédier à des maux qu'il lui a été impossible de nier.

XIV

C'est donc avec la force dont nous disposons en Cochinchine qu'il faut mener les affaires, et il faut les mener assez prudemment pour être *sûr* de ne pas engager la métropole pour *un seul* soldat de plus. Elle a fait tout ce qu'elle pouvait : il ne faut lui demander rien de plus, sous peine de manquer de patriotisme et de bons sens. Partant de cette base, et nous pensons qu'on la trouvera juste, nous allons nous transporter en Cochinchine et voir si notre colonie est en état d'opérer par elle-même la conquête du Tonkin.

Nous sommes à Saïgon depuis 1859, et ce n'est qu'en 1867 que fut achevée la conquête des six provinces que nous occupons aujourd'hui. Depuis 1867 plusieurs rébellions nous ont tenus en éveil; les indigènes passés sous notre domination n'ont pu se donner franchement à nous que depuis fort peu de temps, si tant est que ce résultat soit acquis. Les idées d'abandon patronnées, on ne sait pourquoi, par des personnages influents du second Empire, avaient jeté du trouble dans l'esprit des indigènes; ils craignaient de se compro-

mettre vis-à-vis de nous et d'être ensuite l'objet de représailles de la part de la cour de Hué, si nous venions à nous retirer.. Presque sans cesse des agitateurs politiques, venus des provinces restées indépendantes, ont parcouru en secret nos propres villages, et le gouvernement a dû remettre à plus tard l'exécution d'un projet tendant à créer des corps indigènes pour ne garder, en fait de soldats blancs, que la garde du gouverneur. D'autre part, après la guerre de 1870, le corps d'occupation a été réduit en prenant le principe directeur suivant : *diminuer les effectifs autant qu'on le pourra ; ne garder, en fait de troupes blanches, que ce qui sera strictement nécessaire pour sauvegarder la situation actuelle.* L'exécution de ce programme réduit a été confiée à des militaires, et, à moins d'être plus militaire que les militaires, comme il y en a qui sont plus royalistes que le roi, il faut admettre cette conclusion : *Les troupes françaises présentement en Cochinchine suffisent strictement au maintien de l'ordre intérieur; elles sont insuffisantes pour une action extérieure quelconque, si minime qu'elle soit.*

XV

Mais alors, dira-t-on, pourquoi s'être lancé dans des affaires qu'on ne pouvait mener à bien? Mieux valait rester tranquillement chez soi. Il y a certainement de la raison dans cette manière de voir, mais elle n'est pas encore exacte parce qu'on n'est pas allé au Tonkin ; on a été amené à y aller. Maintenant que nous connaissons le détail des faits, suivons-en l'enchaînement, et peut-être la clarté se fera-t-elle dans plus d'un esprit. En tout cas, ce n'est pas le duc de Broglie que nous trouverons compromis.

Depuis 1867, le gouvernement de Hué s'obstine à refuser de reconnaître que nous sommes légalement propriétaires de la basse Cochinchine. C'est son droit. Cet état de choses entretient l'agitation dans les esprits et empêche nos sujets annamites de devenir franchement Français. Il nous oblige à entretenir huit mille hommes en Cochinchine, alors qu'il nous les faudrait en France. L'amiral Dupré comprend tout l'intérêt que nous avons à amener la cour de Hué à une réconciliation. Il entame des négociations. C'est son devoir. Il n'est, jusqu'à présent, point question du Tonkin.

Des plénipotentiaires annamites arrivent à Saïgon. Les pourparlers commencent. Pendant ces pourparlers, les ambassadeurs annamites en arrivent à dire : « Nous voyons fort bien que le traité est avantageux pour vous, mais nous voudrions bien qu'il le fût aussi quelque peu pour

nous. Vous parlez de vous lier avec nous d'une amitié sincère. Eh! bien, il y a en ce moment un excellent moyen de traduire en actes vos protestations de dévouement. Le vice-roi du Tonkin nous écrit qu'il y a chez lui un Français qui fait toutes ses volontés et qui ne veut pas partir quoique nous le menacions constamment et que nous lui fassions observer que les lois de l'empire ne permettent pas aux Européens de s'établir sur le sol annamite. Ce Français veut se faire passer pour Chinois, mais c'est absolument faux. Les mandarins du Yannan nous écrivent qu'il est non-seulement Français, mais encore Parisien et qu'il s'appelle Dupuis. Il a avec lui des gens très-déterminés, et si cela continue c'est lui qui commandera à Ha-Noï. Que faut-il faire? Si nous ne le protégeons pas et qu'il soit tué, les Français vont venir nous bombarder; si nous le protégeons, nos sujets crient à la trahison et nous demandent de montrer les lois nouvelles ouvrant le pays aux Européens.

« Les réclamations du vice-roi, ajoutent les ambassadeurs, doivent vous sembler on ne peut plus justes, et vous ne refuserez pas de nous aider à faire disparaître de notre province septentrionale un sujet de troubles intérieurs. En le faisant vous nous obligerez doublement, et nous serons, si vous réussissez, très-disposés à vous accorder à notre tour certaines des concessions que vous nous demandez et qui, nous ne vous le cachons pas, nous causent beaucoup de peine. Néanmoins nous vous céderons si vous nous servez au Tonkin. Vous n'ignorez pas, en effet, que le vice-roi de cette province a les tendances les plus accentuées à l'indépendance : s'il vous voit seconder ouvertement notre politique il sera certainement, à l'avenir, beaucoup plus soumis qu'il ne l'est depuis deux ans. Si vous nous débarrassez par votre influence des soucis constants qui nous viennent d'Ha-Noï, nous signons le traité des deux mains. »

XVI

L'occasion n'était-elle pas belle et fallait-il la laisser passer? Qui n'eût crié à la sottise si l'amiral Dupré n'avait essayé de rendre à la cour de Hué le service qu'elle demandait et qui n'eût eu raison de le faire? Aussi aucune objection ne s'éleva-t-elle, bien au contraire, lorsque M. Garnier partit pour le Tonkin. Il n'y allait pas en militaire, il y allait en envoyé politique et avec une simple escorte, sans laquelle un homme de distinction ne saurait voyager en Orient. Que ses instructions verbales et confidentielles lui prescrivissent d'agir autant qu'il le pourrait pour amener les gouvernants du Tonkin à

reconnaître la suprématie d'Annam, nous en sommes parfaitement convaincu ; mais qu'il ne les ait pas outrepassées, c'est une tout autre question. Il était envoyé pour faire partir M. Dupuis : tel était l'objet principal de sa mission, et, au lieu de l'exécuter, il fit alliance avec son compatriote et l'entraîna dans une lutte à main armée contre un pouvoir régulier. Venu en ami, il devenait conquérant une fois en dedans des défenses du Tonkin, et par un véritable tour de force il s'emparait de trois provinces, du moins pour un instant. C'était bien ce même homme qui, n'ayant pas vingt ans, et pendant sa première campagne, se jetait à la mer, de nuit, et parvenait à accomplir ce que les hommes les plus forts réussissent rarement : le sauvetage d'un homme au milieu des lames du large. C'était bien ce même homme qui, pendant son exploration du Meykong, se trouve un jour en face d'un rapide si dangereux que les indigènes qui conduisent sa pirogue et qui étaient de ces demi-sauvages doués sur l'eau d'une hardiesse et d'une habileté si merveilleuses, refusent d'avancer. Mais il y a une sonde à prendre au milieu même du rapide pour savoir si en faisant sauter telle roche les navires de la Cochinchine pourront remonter le fleuve. En voyant son patron faillir, et manœuvrer pour prendre une autre passe, M. Garnier saute sur lui, arme son revolver, le lui applique sur la tempe et lui donne à choisir entre la passe et la mort. La pirogue revient sur ses pas et est entraînée en tourbillonnant au milieu des rochers sur lesquels elle manque vingt fois de se briser. Les sondes sont prises et la carte du fleuve sera complète. C'est tout ce que voulait M. Garnier.

C'est au début de ce voyage de deux ans, si fécond en résultats, et qui l'a rendu célèbre, que M. Garnier risquait ainsi sa vie. Pendant tout le parcours de cet immense itinéraire, qui l'a fait passer au milieu de provinces en rébellion et déchirées par la guerre civile, notre intrépide compatriote a vu bien d'autres fois la mort de très-près, et, s'il y a échappé, ce n'est qu'à force d'audace ajoutée à l'audace. Dans toutes les provinces occidentales de la Chine il se heurta à la mauvaise volonté de mandarins qui croyaient que leur éloignement de la côte les préserverait à jamais de la vue des hommes à face pâle et qui n'eussent pas demandé mieux que de voir faire un mauvais parti à la petite troupe des voyageurs français. C'est pendant les circonstances périlleuses qui naquirent constamment sous ses pas, que M. Garnier prit ces habitudes d'intimidation qu'il voulut appliquer au Tonkin. C'est en venant avec impétuosité, la menace à la bouche et quelquefois la main levée, sommer les mandarins chinois de lui rendre justice qu'il parvint plus d'une fois à se sauver et à sauver ses compagnons de route.

Ces procédés, qui lui avaient miraculeusement réussi en Chine, il voulut les appliquer au Tonkin. Mais ce qui peut être bon, faute de mieux, lorsqu'on ne fait que passer rapidement dans un pays, ne l'est plus du tout lorsqu'il s'agit d'une action suivie, et nul ne nous contredira si nous affirmons que c'est la passion et non la raison qui guida les relations de M. Garnier avec le gouvernement de Ké-cho. Ses compagnons d'armes le sentaient, et, tout en exécutant les ordres de leur chef avec la plus grande fermeté, ils se demandaient où ils allaient en définitive. Le bon sens, que perd souvent l'homme exalté par la grandeur de ses propres actions, disait aux plus petits qu'une affreuse catastrophe pourrait bien être le couronnement de cette lutte insensée : il est de ces positions d'équilibre que l'acrobate peut garder pendant quelques secondes, mais dans lesquelles on ne peut lui demander de vivre et de sommeiller.

XVII

Où nous ne pouvons comprendre non plus M. Garnier, c'est dans l'appel qu'il fit aux catholiques tonkinois pour renverser les autorités des trois provinces qu'il a dominées un instant. Il avait voyagé en Chine, non-seulement il n'était pas hostile aux missionnaires, mais encore il leur était, croyons-nous pouvoir l'affirmer, extrêmement admirateur de leurs héroïques travaux. Armer les chrétiens, c'était le suprême de l'imprudence. Il n'est pas besoin, en effet, d'avoir résidé longtemps dans l'extrême Orient pour savoir combien il importe à l'extension du christianisme de dégager absolument la question politique de la question religieuse. Dans toute la Chine, les lettrés ameutent les populations les plus inoffensives contre les chrétiens, en représentant les indigènes convertis comme des hommes vendus aux missionnaires, lesquels, ajoutent-ils, ne sont que des espions payés par l'Europe pour préparer la conquête du pays. C'est en croyant sincèrement faire acte de patriotisme que les Chinois ignorants vont quelquefois piller ou brûler les demeures des chrétiens et des missionnaires.

On sait qu'au Japon la lutte contre les missions est encore soutenue au nom du même principe, et cela n'est pas nouveau, car, si, au dix-septième siècle, les missionnaires furent chassés du pays, on le doit en grande partie à l'outrecuidance d'un capitaine espagnol qui, mandé par l'empereur du Japon, pour lui expliquer comment les Espagnols s'y prenaient pour faire tant de conquêtes dans le Nouveau-Monde, répondit naïvement : « Quoi de plus simple? Nos

rois envoient les missionnaires prêcher l'Évangile, puis, lorsqu'il y a beaucoup de chrétiens, nos soldats arrivent. Alors les chrétiens se révoltent, puis ils se débarrassent des souverains indigènes, et le pays se soumet aux rois castillans. »

Nous ne pensons pas que ce soit avec réflexion que M. Garnier ait donné dans une politique que les rois d'Espagne ont peut-être pratiquée, mais qui, en tout cas, ne leur a guère réussi et dont la duplicité, pour qui se donne le temps de raisonner, est absolument condamnée par le sens moral le moins délicat. Le désir constant de M. Garnier, pendant les dernières années de sa trop courte existence, a été le développement de l'influence française dans l'extrême Orient. Impatient d'atteindre pleinement son but, il a cru pouvoir précipiter les événements par la force de sa volonté et la hardiesse de *son* plan. Telles étaient, en effet, sa valeur personnelle et la renommée qu'il s'était acquise, que les mandarins mirent sa tête à prix, et que c'est sans doute grâce à l'énorme somme d'argent qu'ils promirent à qui l'anéantirait que s'organisa si énergiquement l'attaque du 20 novembre. Dès que, tombé dans un vulgaire piége, l'héroïque jeune homme eut été percé de coups de lance, l'œuvre de la troupe ennemie sembla accomplie; elle laissa tranquilles les autres Français, et l'on eût dit que ces bandits avaient conscience du changement que leur triste exploit allait apporter dans la politique française Leur victime a succombé peu de temps après que s'éteignait, en Afrique, le docteur Livingstone, avec lequel M. Garnier avait partagé, en août 1871, la grande médaille d'honneur décernée, à Anvers, par le Congrès international de géographie. Notre compatriote est inférieur à l'illustre docteur comme étendue de carrière et comme somme de résultats acquis, mais peut-être lui a-t-il été supérieur au point de vue de l'ardeur du patriotisme et de l'exaltation du courage.

XVIII

Les plaintes qui ont été articulées contre le gouvernement, et dont nous nous sommes fait plus haut l'écho bien modéré, ont eu pour point de départ l'abandon, par M. Philastre, de la politique suivie par M. Garnier. M. Garnier, a-t-on dit, a fait la conquête de trois provinces avec 150 hommes. M. Philastre en avait 500 : il pouvait bien prendre tout le pays, et il le devait. On n'a pas compris, qu'en prenant la succession politique de M. Garnier, le nouvel envoyé ait pris en même temps la succession des instructions réelles

de son prédécesseur, et l'on a parlé d'interpeller à ce sujet un gouvernement assez bon pour nous préserver des radicaux. On a prétendu que c'était manquer à la justice et à l'humanité que de ne pas remplir, envers les chrétiens, les engagements imprudemment pris par M. Garnier. Or nous ne savons si nous déraisonnons, mais nous trouvons que le gouvernement ne peut être rendu responsable que de ce qu'il a ordonné. Tout ce que M. Garnier a fait, en se conformant aux instructions de l'amiral Dupré, est imputable au gouvernement qui, en même temps, ne peut et ne doit que désavouer ce qui a été fait en dehors de ses ordres.

Le ministère français n'a pas le moindre titre pour commander au Tonkin, et nous n'y aurons aucun droit tant qu'un traité, librement consenti, n'aura pas été ratifié par le gouvernement annamite et par le gouvernement français. Ce traité a été signé par les plénipotentiaires, et l'on attend, pour le soumettre à l'approbation des pouvoirs publics, que la partie commerciale en soit terminée. Si cette dernière phase des négociations réussit aussi bien que la première, regardons-nous comme fort heureux et bornons-nous à demander la stricte exécution des conventions nouvelles. Ce sera fort difficile, tant elles sont avantageuses, mais nous y arriverons peut-être à force de tact et de sagesse, tandis que nous ne réussirions, en employant la force, qu'à des succès douteux et seulement passagers.

Avant tout, ne parlons pas de la France comme du temps où nous croyions qu'il lui suffisait de dire un mot pour être obéie et où nous criions *à Berlin!* pour voir les Prussiens au Mans. Réorganisons-nous; gardons, avec un soin jaloux, le peu de colonies que nous avons, mais n'allons pas y chercher le point de départ d'entreprises périlleuses. Lorsque nous serons sûrs de nos nouvelles frontières, nous pourrons peut-être aviser, surtout si le nouveau traité est mal exécuté : jusque-là, et pour causes, L'ŒIL AU GUET.

P. DE VILLENEUVE.

LA FRACTION DU CENTRE

DANS LES CHAMBRES ALLEMANDES

Un des publicistes les plus distingués de l'Allemagne, qui est malheureusement un des plus hostiles au catholicisme, le docteur Rudolf Gneist, était, l'an dernier, le « Recteur magnifique » de l'université de Berlin. Pour le soixante-quatrième anniversaire de la fondation de ce grand foyer de sciences, il prononça un remarquable discours, qu'il vient de publier en brochure, sous le titre : *le Caractère propre de l'État prussien*[1]. Ce « caractère propre », nous devons le dire, a été assez fidèlement retracé par l'écrivain, qui n'a pas réussi à le rendre plus attrayant ni plus aimable qu'il n'est, de l'aveu de tous, et, en réalité, M. Gneist prétend que la Prusse a de bonne heure « personnifié l'idée nationale allemande », en quoi il se trompe, car cette revendication du patriotisme allemand pour la Prusse est une théorie depuis longtemps mise à néant par les historiens sérieux et impartiaux de l'Allemagne. Par contre, M. Gneist a complètement raison quand il affirme que la Prusse, depuis le Grand-Électeur, « a pris en main la défense des intérêts protestants dans l'intérieur de l'Empire et vis-à-vis des puissances étrangères. » Il nous montre la dynastie des Hapsbourg restant « la protectrice de l'ancienne Église, » tandis que la jeune puissance, élevée sur les ruines laissées par la guerre de Trente ans, s'occupe, s'il faut l'en croire, « de hausser le niveau moral et intellectuel de la nation tout entière. » Il est permis de prouver que les moyens employés à cette fin sont, pour le moins, singuliers. Ce même « Grand-Électeur » nommé plus haut a laissé un testament fort curieux, cité par Ranke, dans son *Histoire de Prusse*, daté de 1667. Il y passe en revue les provinces des États agrandis qu'il va léguer à ses fils, et se félicite de ce que deux d'entre elles, au moins la Poméranie et la marche de Brandebourg, « sont à peu près affranchies de l'abomination et de la superstition

[1] *Die Eigenart des preussischen Staates.*

papiste. » Plus loin, il conseille à ses fils de respecter, dans les autres provinces, puisqu'on ne peut mieux faire, les libertés traditionnelles des catholiques. Il y met pourtant une condition : le clergé catholique doit reconnaître le souverain « comme évêque suprême » (*supremum episcopum*); et s'il refuse, le prince « doit frapper d'amendes répétées les prêtres et les prélats rebelles, au besoin les déposer et les remplacer par d'autres plus dociles. » Ce ne sont donc point des prétentions nouvelles qu'émet aujourd'hui le gouvernement prussien. Les traditions du « Grand-Électeur » ont été reprises avec éclat par un de ses descendants. La situation religieuse est la même, à deux siècles de distance, avec cette différence pourtant que le petit État sur lequel régnait le vainqueur de Fehrbellin est devenu, après des succès inouïs autant qu'inespérés, une puissance de premier ordre faisant la loi à l'Europe au moins pour le moment et quelques années à venir. La Prusse reprend aujourd'hui ce qu'elle a toujours regardé comme sa mission : propager le protestantisme, lui assurer la prépondérance en Allemagne. Elle y travaille avec toutes les immenses ressources, matérielles et morales que lui ont procurées ses récents triomphes, et nous allons probablement assister à la lutte formidable et décisive qui, selon une prophétie ancienne et rappelée par le regretté cardinal Wiseman, doit se livrer entre l'Église catholique et l'hérésie sur les plaines arides et sablonneuses du Brandebourg.

Dieu a suscité, pour soutenir cette lutte du côté de l'Église, toute une légion d'hommes vaillants et pieux, au cœur éprouvé, fermes dans la foi et prêts à tous les sacrifices. Il a donné à l'Allemagne, et, en particulier, aux provinces catholiques de la Prusse, des évêques et des prêtres fidèles que n'ont point séduits les promesses ni les offres brillantes, que n'ont point effrayés les persécutions ni les menaces ; car beaucoup d'entre eux ont déjà montré qu'ils savent braver l'amende et la prison plutôt que de pactiser avec leur conscience et de donner à César ce qui appartient à Dieu. Dans les assemblées législatives de la Prusse et de l'Allemagne, il s'est trouvé un groupe d'hommes dévoués qui, voyant la liberté et les droits de l'Église menacés, se sont ligués pour les défendre, et ont consacré à cette noble tâche tout ce qu'ils avaient reçu de force et de talent. Ce groupe a pris d'abord dans les assemblées de Berlin le nom de *parti constitutionnel*, plus tard celui de *centre*, sous lequel il est connu aujourd'hui. Nous nous proposons de raconter brièvement l'origine et la formation de cette fraction parlementaire, ensuite d'esquisser les figures les plus intéressantes dans cette réunion d'hommes tous également dévoués et honorables, mais dont quelques-uns ont été particulièrement doués et doivent une véritable célébrité à l'élévation de leur caractère et à l'éclat de leur talent.

I

Bien avant la guerre de 1870, la deuxième chambre de Prusse avait déjà connu une « fraction catholique, » dont l'origine remontait jusqu'à 1852, et qui avait eu pour fondateurs les deux frères Auguste et Pierre Reichensperger. Elle disparut en 1861, et se fondit dans la fraction du *centre* qui admettait des protestants conservateurs dans ses rangs et n'avait aucun caractère confessionnel bien accusé. Le parlement de la Confédération du Nord, créé en 1867, n'eut pas davantage une fraction spécialement catholique, et les députés catholiques-romains se ralliaient, suivant leurs affinités politiques, aux groupes parlementaires qui répondaient le mieux à leurs préférences, à leur tempérament. L'illustre Waldeck siégeait avec les débris du grand parti progressiste qu'il avait fondé, et l'on voyait un respectable chanoine de Breslau, l'abbé Künzer, rester, jusqu'en juillet 1870, l'allié politique des conservateurs libres, fraction composée principalement de gentilshommes, pour la plupart Silésiens, ministériels sous condition, et conservant, à l'égard de M. de Bismark, dont ils appuyaient d'ordinaire la politique, une large indépendance.

Au reste, on peut le dire, le besoin d'un groupe catholique spécial ne se faisait point sentir à une époque où les idées conservatrices prédominaient dans la politique prussienne. Alors, en effet, l'Église était plus libre dans les États du roi Guillaume que dans certains pays catholiques de l'Allemagne. Aussi la Prusse avait-elle recueilli en 1866 dans sa lutte contre l'Autriche les fruits de cette sage tolérance et de cette liberté religieuse qui avaient affermi la paix à l'intérieur, attaché tous les sujets prussiens à la dynastie, et développé chez tous, sans distinction de confession, un ardent patriotisme. Ces faits étaient notoires en Europe et confirmés d'une manière expresse par un article, resté célèbre, du *Moniteur prussien*, publié peu après la victoire de Sadowa. Quand il eut fondé la Confédération du Nord, en 1867, M. de Bismark conserva encore assez de sagesse et de prévoyance pour persévérer dans cette politique juste autant qu'habile, pour résister aux entraînements du « parti libéral » ou « parti des professeurs. » Dès 1868, ce parti, enflé par des succès dont il revendiquait la gloire, demanda à grands cris que « la Prusse reprît sa mission historique et ouvrît la campagne contre l'Église catholique. » Peu après, des pétitions, provoquées par les meneurs du parti, arrivent à la deuxième chambre de Prusse, demandant la suppression de tous les ordres religieux. Le chef le plus clairvoyant de la majorité ministérielle, le député israélite Lasker, conseilla à ses amis politiques de garder le silence et d'attendre. « L'unité allemande, leur dit-il, était encore une œuvre inachevée; la barrière du Mein

séparait toujours les Allemands du Nord de leurs « frères » du Sud. Quand l'édifice serait achevé et couronné, quand l'Allemagne serait réunie sous un même toit, — c'était son expression, — alors il serait temps d'ouvrir la campagne de la science et des lumières contre la superstition et l'obscurantisme. En attendant, il fallait s'abstenir soigneusement de tout ce qui pourrait désunir la nation, en y jetant les ferments de la discorde religieuse. » Ces conseils, naïfs jusqu'au cynisme, furent donnés publiquement par M. Lasker à ses amis, et, quand ses paroles lui ont été rappelées naguère au parlement par un député catholique de la Bavière, M. Edmond Jarg, nous avons vu l'orateur israélite, d'ordinaire si fin, si subtil, si fécond en ressources, balbutier une dénégation embarrassée qui n'a convaincu personne.

Quant au gouvernement prussien, à cette époque, sa politique n'était pas seulement correcte et juste : elle revêtait même parfois, à l'égard du Saint-Siége, les formes d'une affectueuse vénération. C'est ainsi qu'en juin 1869 le roi Guillaume envoya à Rome une ambassade spéciale, composée du duc de Ratibor (qui depuis...!), du comte de Frankenberg, et autres gentilshommes catholiques, et chargée de féliciter Pie IX à l'occasion du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. La Prusse devait recueillir, l'année suivante, le fruit immédiat de cette politique. En juillet 1870, la majorité catholique de la deuxième chambre de Bavière hésitait à reconnaître le *casus fœderis* prévu par les traités de 1866, et à autoriser la mobilisation de l'armée bavaroise contre la France. Aux souvenirs amers laissés par l'année 1866, d'où la Bavière était sortie rançonnée et mutilée, s'unissaient chez les catholiques bavarois des appréhensions instinctives sur l'usage que pourrait faire plus tard de sa puissance cette Prusse protestante devenue prépondérante en Europe. Qui se chargea dans ce moment critique de rassurer les catholiques bavarois? qui sut triompher de leur résistance et les entraîner avec le reste de l'Allemagne contre nous? Ce furent les catholiques prussiens, ce fut M. Pierre Reichensperger, par exemple, qui se vante encore aujourd'hui d'avoir, par ses conseils pressants et par son influence, gagné l'alliance bavaroise à la Prusse. Ce fut lui encore qui, six mois plus tard, triompha des dernières hésitations de cette même majorité catholique à Munich, la décida à ratifier le traité de Versailles incorporant la Bavière à l'Empire. La plupart des catholiques allemands espéraient, à cette époque, que le pouvoir nouveau qui s'organisait à Versailles deviendrait la tête du parti conservateur en Europe. Le vénérable archevêque de Posen, aujourd'hui prisonnier à Ostrowo, crut que le nouvel empereur d'Allemagne interviendrait en faveur de l'auguste prisonnier du Vatican et il fut amené à Versailles par cette illusion, que les événements devaient bientôt et cruellement dissiper.

Les plus clairvoyants, parmi les catholiques prussiens, ne tardèrent pas longtemps à reconnaître le danger. Leurs craintes s'éveillèrent quand ils

virent la faveur et l'appui ouvertement accordés par le prince de Bismark à la secte des « vieux catholiques », et leurs illusions se dissipèrent complètement quand ils virent le clergé banni de l'école par une nouvelle législation, la guerre déclarée aux congrégations religieuses, et la presse officieuse ouvrir une ardente polémique contre l'Église catholique sous prétexte que les décrets du Vatican contredisaient les principes de la civilisation moderne. L'intention hostile était visible, les attaques contre l'Église se produisaient sur plusieurs points à la fois, et il était plus que temps de se mettre sur la défensive. Dans ce moment critique se faisaient les élections générales pour le premier parlement du nouvel Empire. Les catholiques, pris au dépourvu, n'avaient pas eu le temps de s'organiser pour la lutte, et 57 députés catholiques seulement, sur 382[1], furent envoyés au premier Reichstag de 1871. La deuxième chambre de Prusse de son côté, sur 432 membres, comptait 52 députés catholiques franchement dévoués à l'Église. Cette petite phalange se mit sans tarder à l'œuvre, rédigea son programme, dressa son plan de campagne, et, quand vint le moment du combat, la fraction du *centre*, déjà sérieusement organisée, opposait une base solide à la résistance. Les organisateurs furent d'abord les vétérans parlementaires du petit groupe catholique, les deux frères Reichensperger, MM. Mallinckrodt, Windthorst, et le célèbre évêque de Mayence, le baron Guillaume-Emmanuel de Ketteler.

Nous n'avons pas à faire connaître aux lecteurs de cette Revue le nom de cet éminent prélat toujours sur la brèche pour la défense de l'Église, dont la plume infatigable a donné à l'Allemagne catholique une foule d'admirables écrits où la chaleur de l'éloquence et l'éclat du style s'allient à la vigueur de la logique, à la solidité de la science. On a fait de lui le plus bel et le plus complet éloge en l'appelant « le Dupanloup » de l'épiscopat allemand. Mgr de Ketteler est né en 1811 dans cette robuste Westphalie, toujours féconde en hommes vaillants et forts, — « des chênes qui pensent », disait Heine, — et qui a eu la gloire de rester une des provinces les plus catholiques de la Prusse. Il fit ses études dans les universités de Gœttingue, de Heidelberg, de Berlin et servit un an, comme volontaire, dans un régiment de hussards. Appelé par une voix intérieure au service de l'Église, il alla étudier la théologie à Munich et fut ordonné prêtre à Münster en 1840. Il était, en 1850, curé de la paroisse catholique de Sainte-Hedwige à Berlin, quand le chapitre de Mayence l'appela au siége épiscopal de cette ville. Il avait fait ses débuts comme homme politique dans le parlement de Francfort en 1848. Au mois de mars 1871, l'évêque de Mayence, pénétré de la gravité des circonstances, sollicita les suffrages des électeurs catholiques, et fut envoyé au parlement de l'Empire par la quatorzième circonscription du grand-duché de Bade,

[1] Ce chiffre a été porté cette année-ci à 397 par l'accession des 15 représentants de l'Alsace-Lorraine.

tandis que son frère, lieutenant dans l'armée prussienne, était élu par la ville de Minden en Westphalie. Au début de la session, Mgr de Ketteler eut avec M. de Bismark quelques entretiens, d'où il rapporta la conviction que le chancelier de l'Empire verrait sans déplaisir la formation d'une fraction catholique qui, du reste, acceptait franchement le nouvel ordre de choses, parce qu'il espérait y trouver un appoint pour la majorité conservatrice, sur laquelle il prétendait s'appuyer[1].

Tout semble indiquer, en effet, qu'à cette date le prince de Bismark n'était point encore gagné aux théories et aux projets anti-chrétiens du « parti des professeurs » sur lequel il s'appuie aujourd'hui, qu'il n'était nullement disposé à se faire l'instrument de leurs desseins contre l'Église. L'évolution qu'il opéra de leur côté se fit néanmoins peu après et très-brusquement. Bien des hommes politiques, et des plus clairvoyants, ont été longtemps avant de pouvoir s'en rendre compte. Les uns se sont expliqué ce revirement soudain dans l'attitude de M. de Bismark par des engagements secrets pris avec le parti « libéral » à la veille de la guerre contre l'Autriche, engagements qui lui auraient été rappelés plus tard d'une façon impérieuse par les alliés d'autrefois. D'autres ont supposé que le prince de Bismark, enivré par le succès et ne doutant plus de rien, avait voulu consommer et cimenter l'unité nationale de l'Allemagne, en lui donnant pour base l'unité religieuse; qu'il avait rêvé d'effacer le catholicisme par une législation savamment calculée[2], de le miner d'abord à l'aide du schisme et de la secte nouvelle des « vieux catholiques, » et de détacher graduellement de Rome le clergé et les populations. Il avait compté sans la résistance courageuse des évêques et leur inébranlable fidélité au Saint-Siége, compté sans les populations pieuses, fidèles et dévouées à leurs pasteurs. Ç'a été la plus grande erreur où soit tombé cet esprit si lucide et si ferme; mais l'on comprend qu'il ait pu s'abuser à ce point, lui qui n'avait rencontré jusque-là que des adversaires sans principes et sans caractère, prêts à vendre la cause dont ils se servaient au lieu de la servir, à faire fléchir les convictions qu'ils affichaient comme une cocarde selon les besoins du temps. Pour la première fois de sa vie, M. de Bismark, en engageant la lutte contre l'Église, s'est heurté à cette force mystérieuse et invincible qui s'appelle la crainte de Dieu et la conscience. Cette résistance a produit chez lui une ir-

[1] On lira avec intérêt deux brochures de Mgr Ketteler, auxquelles nous avons fait plus d'un emprunt, et publiées sous les titres suivants : *La fraction du centre dans le premier Reichstag allemand* et *Les catholiques dans l'empire allemand*. Il en résulte clairement que les catholiques de l'Allemagne se fussent très-loyalement ralliés aux nouvelles institutions si on leur eût garanti la liberté de leur Église, l'entière liberté à laquelle ils avaient droit de prétendre.

[2] D'après un récit que nous ne prétendons point complétement garantir, le baron de Werthern, ministre de Prusse à Munich, aurait dit en 1872, devant un cercle d'amis : « Dans quatre ans, le catholicisme aura disparu de l'Allemagne. »

ritation mêlée de surprise, et, quoiqu'il dise bien haut: « Nous n'irons pas à Canossa, » on voit bien que son génie reste étonné et quelque peu confondu devant la fermeté calme et héroïque d'un pauvre évêque emprisonné. Souvent il nous est arrivé d'entendre des conservateurs et des catholiques prussiens qui ont gardé une admiration profonde et sympathique pour l'énergie morale et le grand esprit du prince de Bismark, exprimer leur vifs et sincères regrets qu'il ait rompu avec son passé, avec ses anciens principes, essentiellement conservateurs et monarchiques, pour s'engager dans une voie qui est, en fin de compte, celle des radicaux et des révolutionnaires.

Grande aussi a été la surprise des catholiques lorsqu'ils ont entendu M. de Bismark déclarer qu'il avait regardé la formation de la fraction du centre comme un acte d'hostilité, et, pour employer son expression, « comme la mobilisation du parti ultramontain et hostile à l'Empire. »

Nul, mieux que le grand chancelier, ne savait ce qu'il devait penser à cet égard. Il ne pouvait ignorer que, dans le principe, aucune arrière-pensée, hostile aux nouvelles institutions politiques, n'avait trouvé place dans l'esprit des hommes du *centre*, tous bons Allemands, tous dévoués à leur pays, en ayant parfois jusqu'aux préjugés, et qui venaient d'affirmer leur patriotisme partout sur les champs de bataille, dans les ambulances et les hôpitaux.

Mgr de Ketteler ne tarda point à se trouver mal à l'aise au milieu de cette assemblée nouvelle, où cependant il n'apporta jamais le costume épiscopal[1], car la plupart de ses collègues, hostiles au catholicisme, en dissimulant mal leurs sentiments, ne lui témoignaient même pas les simples égards auxquels un haut dignitaire ecclésiastique a le droit de prétendre. Il résigna son mandat pour rentrer dans son diocèse; mais il resta l'un des conseillers les plus autorisés de la fraction du *centre*, qu'il avait aidé à fonder, et chaque année il traita les questions brûlantes de la politique religieuse, dans de remarquable brochures qui éclairaient, fortifiaient les amis de l'Église et confondaient ses adversaires.

La période législative qui commença en avril 1871 ouvrit une série de luttes ardentes où les députés catholiques se virent obligés de payer chaque jour de leur personne. Dans le Reichstag, la loi d'expulsion qui frappait la compagnie de Jésus, cette glorieuse avant-garde de l'Église militante, fut vainement combattue avec une admirable éloquence par MM. Mallinckrodt, Windthorst et Reichensperger. Promulguée le 4 juillet 1872, elle fut aussitôt appliquée et aux Pères jésuites et aux autres ordres religieux coupables d'une prétendue affiliation à la docte société fondée par saint Ignace. Un ministre bavarois, dévoué à la Prusse, M. de Lutz, soumit à la

[1] Les évêques de Strasbourg et de Metz produisirent une véritable sensation en paraissant au Reichstag dans la tenue de voyage de leur costume épiscopal.

même assemblée un projet de loi « sur les abus de la chaire », et, en vertu de cette loi, nous avons vu les prêtres allemands épiés dans leurs églises, surveillés par une police occulte pendant leurs prônes, et frappés d'innombrables condamnations à la prison ou à l'amende.

La deuxième chambre de Prusse ne restait point en arrière, et, dans le premier mois de 1873, le nouveau ministre des cultes, qui avait remplacé M. de Muhler, jugé trop orthodoxe et trop conservateur, saisissait cette assemblée de quatre projets de lois confessionnelles, « destinées, disait-il, à régler les rapports entre l'Église et l'État. » Comme les lois nouvelles impliquaient une violation flagrante des articles 15 et 18 de la constitution prussienne, œuvre de Frédéric-Guillame IV, la majorité ministérielle, en un tour de main, abrogeait ces articles et pratiquait ainsi dans la constitution une large brèche par où pourraient passer toutes les réformes « libérales » projetées sur le domaine politico-religieux. Après de longs et orageux débats, malgré les protestations éloquentes et désespérées des orateurs catholiques, soutenus par un petit nombre de protestants conservateurs, ces lois fameuses furent votées dans les deux chambres, promulguées au mois de mai, et devinrent comme le legs funeste du premier parlement à l'Allemagne unifiée[1].

[1] Nous ne croyons pas superflu de rappeler ici les dispositions principales de ces fameuses « lois de mai » qui ont armé le gouvernement prussien contre l'Église et ont provoqué dans tous les diocèses prussiens de déplorables conflits suivis de persécutions ouvertes contre le clergé catholique.

La première de ces lois fixe les limites dans lesquelles devra s'exercer le droit de discipline et de censure ecclésiastique. Un évêque ne pourrait appliquer aucune peine ecclésiastique portant atteinte à l'honneur civil, ou pour une action prescrite par l'État. Toute excommunication publique, toute promulgation d'une peine ecclésiastique est interdite, et l'excommunication majeure absolument prohibée. Toute infraction entraîne une amende de 100 à 1,000 thalers, l'incapacité de remplir des emplois publics et la destitution temporaire de 1 à 5 ans.

La deuxième loi, assez inoffensive, règle les formalités à remplir par celui qui désire changer de confession religieuse.

La troisième, sur l'éducation des clercs et la nomination aux postes ecclésiastiques, est devenue la source principale des conflits auxquels nous assistons. D'après cette loi, un poste ecclésiastique en Allemagne ne peut être donné qu'à un sujet allemand ayant reçu l'éducation prescrite par la loi, et dont la personne est agréée par le gouvernement. Tout candidat à la prêtrise doit avoir reçu une éducation classique complète, telle qu'elle se donne dans les gymnases, et constatée par le diplôme d'*abiturient* (à peu près l'équivalent de notre baccalauréat). Il doit, en outre, avoir suivi pendant trois ans les cours d'une université allemande, et enfin avoir subi avec succès un examen devant des juges désignés par l'État. Cet examen porte sur la théologie, sur la philosophie, l'histoire et la littérature allemandes, et sur les langues classiques. Les petits et grands séminaires sont placés sous la surveillance de l'État ; l'établissement de nouveaux petits séminaires est interdit, et ceux qui existent ne peuvent admettre aucun élève nouveau. Le gouverneur de la province a le droit d'écarter un candidat à un poste ecclésiastique, et l'évêque est tenu de lui désigner d'avance le prêtre qu'il entend nommer. Les paroisses où il y a un desservant révocable doivent être pourvues de titulaires permanents et inamovibles. (Cette disposition s'appliquait à 1,241 paroisses de la province du Rhin, mais le gouvernement n'a pas encore osé l'appliquer, redoutant l'agitation formidable qui en serait résultée parmi les populations.) Toute infraction est punie d'une amende de 750 à 3,750

L'application immédiate qui en fut faite provoqua dans tout le pays une agitation qui n'a fait que grandir depuis un an, et les conflits religieux s'envenimèrent encore des haines nationales, toujours vivaces dans la Posnanie, certains districts de la Prusse orientale et de la haute Silésie, habitée par une population polonaise[1]. En même temps, d'autres manifestations hostiles, de la part du gouvernement, vinrent ajouter à la douloureuse émotion des catholiques : ce furent, par exemple, les attaques passionnées et inconvenantes dirigées par la presse officieuse contre le Saint-Père, à propos de l'allocution pontificale de Noël, où il avait rappelé l'allégorie biblique de la petite pierre qui renverse le colosse aux pieds d'argile. Ensuite ce fut la réponse brève et hautaine de l'Empereur à Pie IX, qui lui avait dénoncé les mesures prises par son gouvernement comme tendant à anéantir le catholicisme en Prusse. Cette réponse fut reproduite et distriquée dans le pays à plusieurs milliers d'exemplaires, avec des illustrations qui lui faisaient un singulier commentaire[2], et pour légende ce mot que M. de Bismark prononça un jour dans la deuxième chambre de Prusse : « Soyez sûrs d'une chose, c'est que nous n'irons pas à Canossa. » Enfin, peu après, un grand seigneur catholique du pays, grand dignitaire de la cour, le duc de Ratibor, frère de l'ambassadeur actuel d'Allemagne à Paris, gagné on ne sait par quelles influences, rédigeait avec quelques autres gentilshommes silésiens une adresse au roi où il donnait la plus complète approbation à la politique religieuse de M. de Bismark. Le roi lui faisait une réponse flatteuse, et le personnel administratif se mettait partout

francs, et, en cas de non-payement de l'amende, d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans. C'est en vertu de cette loi qu'ont été incarcérés les archevêques de Cologne et de Posen, et l'évêque de Trèves.

La quatrième loi religieuse, corollaire des précédentes, crée une nouvelle cour composée de onze membres, dite cour ecclésiastique. Elle est chargée, en particulier, de prévenir l'abus du pouvoir disciplinaire des évêques. Elle réforme ou annule les sentences ou censures portées par eux contre un ecclésiastique. Elle peut prononcer la destitution d'un prêtre ou d'un évêque pour violation réitérée des lois religieuses. C'est ainsi qu'elle vient de déclarer l'archevêque de Posen déchu de ses fonctions. Enfin une loi supplémentaire, que l'on a fait voter par le parlement allemand, autorise les gouvernements à interner ou à bannir de l'Empire tout évêque ou prêtre qui, après sa destitution d'office, persiste à exercer son ministère. Une autre loi, spéciale à la Prusse, confie à un commissaire royal l'administration des biens ecclésiastiques dans les diocèses vacants, et autorise les paroisses, dont le curé est mort ou a été destitué par l'État, à s'élire un curé schismatique.

[1] Au moment où nous écrivons ces lignes, au moins cinq cents condamnations à la prison ou à l'amende ont frappé les évêques et les prêtres catholiques en Prusse. Il en est qui ont comparu jusqu'à sept fois devant les tribunaux pour exercice illégal de leur ministère. Grâce aux conseils du clergé, les populations sont restées partout calmes et se sont bornées à des démonstrations imposantes (réunions populaires, députations de dix à douze mille personnes) en faveur de leurs évêques. Des troubles légers n'ont éclaté que dans quelques localités, à Münster, à Fulda, à Trèves, à Laurehütte en Silésie, à Calcar dans la principauté de Clèves, etc.

[2] On voyait le roi Guillaume écrivant sa réponse avec la pointe de son épée, et M. de Bismark brisant de sa main d'hercule la clef de saint Pierre, symbole de l'autorité pontificale.

en mouvement pour recueillir des adhésions à cette adresse. On remarquait parmi les signataires beaucoup de gendarmes, de gardes-champêtres et de maîtres d'école. Quelques mois plus tard, la lettre de l'empereur Guillaume au vieux lord Russell, l'organisateur des meetings fanatiques d'Exeter-Hall, avouait franchement ce que les ministres prussiens avaient toujours enveloppé de réticences : que c'était bien réellement au catholicisme et à la papauté que le gouvernement allemand avait déclaré la guerre, « au nom de la liberté religieuse des peuples. »

Les élections générales qui eurent lieu en 1873 pour la deuxième chambre de Prusse, en janvier 1874 pour le parlement allemand, vinrent fournir aux populations catholiques l'occasion de prouver qu'elles entendaient rester unies de cœur et d'âme à l'Église de Rome que la presse officieuse outrageait, à leurs évêques que M. de Bismark n'avait pas craint de dénoncer à la tribune comme des « révolutionnaires. » Le parti catholique resserra et étendit à la fois son organisation : une sorte de comité électoral permanent et d'une efficacité merveilleuse s'était formé depuis deux ans dans l'*Association des catholiques allemands*, fondée à Mayence, surveillée et presque traquée en Prusse, mais qui n'en fit pas moins de rapides progrès et compte aujourd'hui plus de cent mille membres, tous des hommes adultes, dont plusieurs sont des magistrats, des députés, des négociants, des savants, des professeurs, et quelques-uns de hauts fonctionnaires. De son côté, le gouvernement mettait en mouvement tout le personnel administratif pour combattre les candidatures des « ultramontains, » tandis que les feuilles ministérielles répétaient partout ce mot d'ordre dans les provinces : « Il s'agit de voter *pour l'Empereur* ou *pour le Pape.* » On vit même des organes peu scrupuleux aller jusqu'à mettre en suspicion le patriotisme des catholiques allemands, exploiter les souvenirs récents de la guerre et ajouter perfidement : « Il s'agit de voter pour l'Empire contre le Pape, ou, avec les ultramontains *et les Français*, contre la patrie allemande. »

Les comités catholiques, sans relever ces insinuations perfides, se contentèrent de travailler en silence, et répandirent dans les provinces des programmes électoraux, différents dans la forme, identiques pour le fond, et dont les points principaux étaient fort adroitement calculés pour donner satisfaction aux vœux légitimes de tous les États et de toutes les couches sociales dans les diverses parties de l'Empire. On trouvait, par exemple, un programme politique, religieux et social, dans le manifeste électoral de Mayence, qui contenait les points suivants :

1° Maintien du caractère constitutionnel de l'Empire comme État fédéral (en opposition aux tendances unitaires et centralistes du parti dominant à Berlin) ;

2° Une politique extérieure assurant la paix d'une manière durable ;

3° Garanties constitutionnelles assurant la liberté religieuse de tous les sujets de l'Empire;

4° Protection légale accordée aux droits des associations religieuses contre les empiétements de la législation;

5° Maintien intégral de la liberté d'enseignement religieux et du caractère religieux du mariage (on sait que le mariage civil vient d'être introduit en Prusse);

6° Rétablissement de la paix religieuse troublée;

7° Lois contre l'usure, contre les spéculations malhonnêtes et l'abus des sociétés par actions;

8° Diminution des impôts et des charges militaires;

9° Réforme de la législation sociale, en vue d'améliorer la situation des ouvriers et manœuvres;

10° Allégement aux charges financières de l'agriculture; moyens pour remédier au manque de bras;

11° Loi libérale sur la presse, pour permettre l'expression libre des vœux légitimes du peuple;

12° Indemnité aux députés du parlement, afin que le suffrage universel devienne une réalité.

Il y a peut-être plus d'un point discutable dans ce programme; mais, à coup sûr, il était fait pour recueillir l'adhésion des Allemands non-prussiens, jaloux de l'indépendance de leur pays, et des masses populaires sur lesquelles pèse si lourdement le système militaire et économique actuellement en vigueur.

Le Comité catholique central, qui avait son siége à Berlin, rédigea un manifeste précis et court, chose rare en Allemagne. Il commençait par le texte : *Justitia fundamentum regnorum*, résumait en quelques lignes les points du programme ci-dessus, et donnait pour mot d'ordre aux électeurs cette phrase, devenue la devise du *centre : Pour la vérité, le droit, la liberté!*

Ce manifeste était signé par MM. Reichensperger, Mallinckrodt, Savigny, Windthorst, pour la Prusse; Mayer, baron d'Arétin pour la Bavière, et le comte de Bissingen pour le Wurtemberg.

Les élections arrivèrent : les populations catholiques donnèrent un spectacle admirable d'élan calme, de tranquille et fière résolution. Sans se préoccuper des conséquences de leur vote[1], les habitants des villes et des villages allèrent, le plus souvent en procession et leur curé en tête, déposer leur bulletin pour le candidat du centre ou « du pape, » comme on

[1] Sur plus d'un point, et surtout en Silésie, quelques grands propriétaires firent cruellement expier à leurs fermiers, employés, manœuvres et subordonnés de toute sorte, les votes donnés aux candidats catholiques. De très-grands seigneurs sont descendus à ce genre de représailles contre de pauvres gens.

disait alors. Au dépouillement du scrutin pour le Reichstag, la surprise et l'émotion furent très-vives dans les régions officielles. La deuxième chambre de Prusse, élue par le suffrage à deux degrés, comptait, en fin décembre 1873, 86 députés catholiques au lieu de 52. Le parlement général de l'Allemagne, issu du suffrage universel et direct, avait 94 « ultramontains » au lieu de 57. Bien des voix s'étaient perdues dans les districts où les habitants catholiques vivent clair-semés au milieu d'une majorité protestante, mais, comme démonstration, tous les bulletins donnés à un candidat du *centre* avaient produit leur effet. Là où les catholiques étaient en majorité, ils avaient affirmé avec éclat leur résolution de « rester avec le pape et leurs évêques. » La Silésie avait envoyé au Reichstag 9 catholiques au lieu de 4, la Westphalie 8 sur 15, la province du Rhin 27 sur 35, et le chiffre total des voix recueillies par les candidats du *centre* dans cette province riche, intelligente, éclairée, atteignait 440,000. Trèves, Coblentz, Cologne, Aix-la-Chapelle, Crefeld, Bonn, Dusseldorf avaient élu « noir, » comme on disait avec horreur à Berlin. Mayence avait détrôné son ancien représentant prussophile et « libéral », et l'avait remplacé par M. Christophe Moufang, chanoine de la cathédrale, de sorte que le fleuve national de l'Allemagne, le Rhin majestueux qui déploie les vastes plis de sa robe azurée entre des montagnes pittoresques et des coteaux fertiles, le Rhin était devenu comme un « fleuve d'encre, » pour employer l'expression imagée que le dépit et le désespoir arrachèrent à un journaliste officieux.

La Saxe royale, où 50,000 catholiques seulement vivent épars au milieu de 2,500,000 protestants, ne fournit au *centre* aucune recrue ; elle eut, par contre, le triste privilége d'envoyer au Reichstag non moins de *sept* députés socialistes sur 23. De tous les États de l'Empire, celui où le mouvement catholique avait porté les fruits les plus heureux fut la Bavière. En 1871, elle avait élu seulement 11 députés catholiques sur 48 [1]. Les amers désappointements qui avaient suivi la « glorieuse » campagne de France, l'augmentation croissante des impôts, les rigueurs et les charges du militarisme avaient sans doute contribué au revirement opéré dans les esprits ; mais la question religieuse avait dominé toutes les autres, et les catholiques bavarois, en élisant les candidats du *centre*, entendaient surtout protester contre la politique religieuse de Berlin. Ils envoyaient au Reichstag 32 députés « noirs comme l'âme d'un jésuite, » disait d'un ton goguenard un de leurs organes à Munich. Les candidats bismarkiens avaient subi des défaites écrasantes ou n'avaient remporté que des victoires « blessées à mort. » Dans la Basse-Bavière, le Palatinat et la Souabe, ils avaient sauvé deux siéges à grand'peine. A Munich, le riche baron de Stauffenberg, prussophile et président de la deuxième chambre de Bavière, obtenait tout juste une majorité de quelques voix, et le reste de la

[1] D'après le recensement de 1872, la Bavière compte 4,852,020 habitants, dont 3,442,000 catholiques, 1,328,000 protestants et environ 50,000 israélites.

Haute-Bavière était conquis par les catholiques. Le chef-lieu de la Souabe, Augsbourg, la ville lettrée et savante, siége du journal le plus justement renommé de l'Allemagne, la fameuse *Gazette générale*, offrit un spectacle émouvant et curieux. On y vit en face l'un de l'autre les chefs des deux grands partis politiques et religieux qui se partagent la Bavière : M. Edmond Jœrg, l'orateur et le *leader* de la majorité catholique et *patriote*, c'est-à-dire autonomiste, dans la deuxième chambre de Munich, et M. Fischer, avocat et publiciste distingué, bourgmestre de la ville et chef reconnu du parti *progressiste* et prussien. La lutte des deux rivaux fixa l'attention de l'Allemagne entière. Les journaux « libéraux » dénoncèrent M. Jœrg comme « allié des Français, » comme « l'avant-garde de l'armée française. » Le fait est que ce député, dans la mémorable séance du 19 juillet 1870, vota contre l'alliance prussienne et pour la neutralité armée de la Bavière. *Quoique* ou *parce que* suspect de sympathie pour la France — c'est un point encore mal éclairé — M. Jœrg obtint dans la ville même d'Augsbourg une minorité fort respectable, qui fut changée en majorité par l'énorme appoint des communes rurales. En somme, 801,146 électeurs bavarois avaient pris part au vote, et 481,000 avaient donné leurs voix au parti catholique, qui gagna ainsi 21 siéges électoraux. Si l'on prend chaque État de l'Empire, on trouve que la Prusse avait fourni 48 députés catholiques, et même 57 en comptant les Polonais, la Bavière 32, le Wurtemberg 2, Bade 3, la Hesse grand-ducale et l'Oldenbourg chacun 1. Quelques semaines plus tard, la fraction du *centre* était encore renforcée par 11 députés catholiques de l'Alsace-Lorraine, dont 8 seulement, il est vrai, ont pris part aux travaux de la session. On a calculé que l'empire allemand compte environ 8,200,000 électeurs. Ses 14,561,000 catholiques en ont pour leur part 2,912,000 ou à peu près. D'après les résultats connus, on peut affirmer hardiment que les six huitièmes ont donné leurs voix aux candidats du centre[1].

Les catholiques allemands éprouvèrent une satisfaction calme et comme un noble orgueil, après ce grand acte de foi. Leurs élus se rendirent à Berlin, le cœur attristé mais ferme, et résolus à faire jusqu'au bout leur devoir.

II

La double session parlementaire qui a rempli les premiers mois de cette année, a été riche en incidents pleins d'intérêt. Dans la deuxième

[1] Nous ne tarderons pas à être renseignés plus exactement là-dessus par un grand travail officiel dont la publication prochaine est annoncée. C'est un relevé statistique très-complet des résultats des dernières élections générales en Allemagne. Ce travail s'achève en ce moment dans les bureaux de la chancellerie allemande.

chambre de Prusse, le gouvernement « a fait voter » la loi sur le mariage civil et deux nouvelles lois religieuses, complétant les « lois de mai » de l'an passé. Dans le Reichstag, la plus grande partie de la session a été absorbée par la loi militaire, par un projet de loi étendant le mariage civil à tout l'Empire[1], par les débats sur l'Alsace-Lorraine, par la loi sur la presse, enfin par la loi de proscription contre les ministres du culte catholique convaincus d'avoir exercé indûment les fonctions de leur ministère, par exemple : fait le catéchisme, dit la messe, baptisé, entendu des confessions dans une paroisse où ils n'ont pas été reconnus par l'État.

Les principaux orateurs du *centre* ont pris tour à tour la parole sur chacune de ces grandes et émouvantes questions, chaque fois pour défendre les principes de la vérité et du droit, de la vraie liberté religieuse, et les vrais intérêts économiques de la population. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'ils ont toujours et partout échoué, qu'ils ont été, chaque fois, écrasés par une majorité ministérielle qui, en ne comptant que les trois grandes fractions dites libérales[2], atteignait le chiffre de 230 membres. Le plus souvent, le gouvernement a réussi à gagner également à sa politique religieuse les débris du grand parti conservateur, en réveillant adroitement chez eux le fanatisme protestant. Nous devons renoncer à suivre les orateurs du *centre* dans ces grands et interminables débats où ils se sont montrés les dignes champions de la plus noble des causes, et nous nous bornerons, comme nous l'avons annoncé, à esquisser les figures les plus remarquables et les plus sympathiques de cette intéressante galerie[3].

Hermann de Mallinckrodt a tous les droits à y occuper le premier rang. Une mort prématurée et récente, pleurée par l'Allemagne catholique tout entière, est venue mettre le sceau à cette réputation brillante et pure, et entouré, pour ainsi dire, d'une auréole funèbre cette belle figure à l'expression douce, mais triste et sérieuse à la fois, reflétant les graves pensées, les douloureuses préoccupations de l'avenir, et en même temps la fermeté des convictions et la sereine confiance du croyant. C'était en effet un grand croyant cet homme intrépide que nous avons vu et admiré dans ces années de lutte et d'épreuves. Circonstance assez singulière, il eut pour

[1] Ce projet, issu de l'initiative parlementaire, a été repoussé par le conseil fédéral ; mais il sera remplacé par un nouveau projet, élaboré par cette assemblée qui réunit, sous l'Empire, les attributions d'une chambre haute et d'un conseil d'Etat.

[2] Ces fractions sont les suivantes : 1° *Nationaux-libéraux*, ou bismarkiens quand-même; 150 députés. 2° *Progressistes*, dont le programme est assez radical, et soutenant toujours le gouvernement contre l'Église catholique ; 49. 3° *Parti de l'empire libéral*, dont le chef était le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst; 31 membres.

[3] Quelques-uns des 94 députés qui forment la fraction catholique du Reichstag portent les noms les plus illustres de l'aristocratie allemande. La famille des Stolberg-Stolberg est représentée par trois de ses membres. Nous nommerons encore le jeune abbé de Radziwill, les comtes de Schœnborn-Wiesentheid, le comte de Waldburg, de la maison princière de ce nom ; le baron de Frankenstein, d'une vieille et illustre famille bavaroise, etc., etc.

père un protestant, mais un de ces protestants dignes dans leur vie, sincèrement croyants, qui sont devenus si rares dans la Prusse de nos jours. Detmar de Mallinckrodt avait épousé une jeune fille catholique de Paderborn, Bernardine de Hartmann, et souscrit à la condition posée par celle-ci, que tous leurs enfants seraient élevés dans la religion catholique, et cette condition fut strictement observée.

Le futur député du *centre* naquit le 5 février 1821, à Minden ; il appartient à cette vaillante province de Westphalie, dont la population a une antique et proverbiale réputation de constance, d'honneur et de loyauté. Il fit ses études dans le lycée d'Aix-la-Chapelle, ville où son père remplissait les fonctions de vice-président de *régence*, et, après avoir fait son droit dans les universités de Bonn et de Berlin, il entra dans la carrière judiciaire d'abord, et un peu plus tard dans l'administration. Il occupait un poste inférieur dans la *régence* d'Erfurt, en 1858, lorsque le comte Schwerin, président du conseil, l'appela comme chef de bureau au ministère de l'intérieur. Deux ans plus tard, il était nommé conseiller de *régence* à Dusseldorf, et comme le ministère Bismark lui reprochait d'y trop afficher ses convictions catholiques, il fut, en 1867, transféré en la même qualité à Merseburg. Au printemps de 1872, il donna sa démission pour être plus maître de ses allures et pour se consacrer entièrement à son double mandat parlementaire. Depuis 1852, il appartenait à la deuxième chambre de Prusse. En 1867, il fut élu au premier parlement de la Confédération du Nord, et de cette année date son rôle d'opposant. Il eut, en effet, ce rare mérite de pressentir le péril, à un moment où un grand nombre de ses amis politiques ne le soupçonnaient pas. On raconte que le prince de Bismark a dit, en apprenant sa mort : « Ç'a été le premier de mes adversaires. » Le prince, qui a une excellente mémoire, a rappelé alors un discours prononcé par Mallinckrodt le 12 mars 1867. Ce discours révèle, en effet, une singulière sagacité chez l'orateur catholique. Il y soumit à une sévère critique la politique suivie depuis 1866, à l'égard de l'Autriche, et flétrit comme une injustice et une faute l'annexion des duchés de l'Elbe. Quant à la constitution de la Confédération nouvelle, que l'ensemble était appelé à élaborer, il n'hésita pas à la repousser, car « il ne voyait dans la nouvelle organisation qu'un agrandissement de la Prusse, un acheminement vers l'État centraliste et unitaire, et rien de ce qui fait le véritable État fédéral. L'esprit âpre et dur de la vieille Prusse (il n'osa pas dire de la Prusse protestante) provoquerait inévitablement une réaction à l'ouest et au sud de l'Allemagne, et il en résulterait une foule de froissements, une série de conflits au sein de la nouvelle Confédération. »

Mallinckrodt avait donc clairement prévu et il prédisait à mots couverts l'attitude hostile que la Prusse protestante, agrandie, prendrait à l'égard du catholicisme, et les troubles qu'une pareille attitude susciterait en Allemagne. On ne l'écouta point, mais les événements allaient bientôt lui don-

ner raison. En 1871, il fut élu au premier parlement du nouvel empire, où la lutte qu'il avait pressentie allait sérieusement s'engager. Ses nouveaux collègues se pressèrent autour de ce chef éprouvé ; son expérience des affaires, ses habitudes conciliantes, l'élévation de son esprit, la simplicité digne de son caractère et son éloquence persuasive lui firent aussitôt une place à part dans la phalange du *centre* et lui permirent de rendre des services signalés à la cause catholique. Sa loyale nature commandait le respect même à ses ennemis les plus déclarés. Il ne fut l'objet d'attaques inconvenantes que dans certains organes d'une presse mercenaire, de la part d'écrivains qui, ne se respectant pas eux-mêmes, ne sauraient conserver de respect pour les autres. Dans un journal particulièrement dévoué à M. de Bismark, on le désignait comme « le funeste Mallinckrodt, » et certains journaux satiriques le dépeignaient comme « un reptile, » dont la bouche distillait le fiel ultramontain. On lui en a surtout voulu, dans le camp ministériel, d'avoir combattu la dernière loi militaire qui a si lourdement agravé les charges de nos vainqueurs, et les mènerait en quelques années, si la situation actuelle se prolonge, à la ruine économique et financière.

Jamais, peut-être, Mallinckrodt ne s'est élevé plus haut que dans un discours prononcé le 25 avril dernier à propos de la loi de prescription contre l'épiscopat et le clergé catholique. Il semblait que Dieu eût donné à son intelligence, à l'approche de la mort, une clarté merveilleuse et des lumières presque surnaturelles. Il rappela en quelques mots les origines de la lutte qu'il avait prévue et qui se préparait depuis longtemps, d'un côté entre l'Église catholique et de l'autre le faux libéralisme, le rationalisme présomptueux et la science orgueilleuse, qui veulent bannir Dieu de ce monde. Il avertit les conservateurs aveuglés par leur étroite haine contre l'Église : qu'en soutenant la politique du gouvernement ils mineraient le terrain sur lequel ils s'appuient, et le sentiraient un jour s'effondrer sous leurs pieds. Enfin, il affirma bien haut que les catholiques resteraient fidèles à leurs pasteurs et ceux-ci à l'Église, et que rien ne pourrait briser leur résistance. — « Ah ! vous avez cru, peut-être, s'écria-t-il, que nos évêques reculeraient devant les amendes, la prison et l'exil ! Voyez avec quel joyeux empressement ils courent au devant des persécutions. Les prêtres suivent cet exemple et les laïques marcheront, s'il le faut, sur leurs traces... Tous vos expédients se trouvent impuissants, toutes vos armes émoussées. Il vous en faudra fabriquer de plus tranchantes ; il est temps pour vous d'y songer. Pour nous, en attendant, nous méditons cette devise : *Per crucem ad lucem :* par la souffrance, à la lumière ! » Les députés du centre couvrirent de leurs applaudissements cette magnifique déclaration, ce défi vraiment chrétien lancé aux persécuteurs. Le 19 mai, Mallinckrodt prenait une dernière fois la parole ; cette fois, dans la deuxième chambre de Prusse, en faveur d'un pauvre curé des environs de Coblentz,

illégalement emprisonné par le *Landrath*, ou sous-préfet de son district. Quelques jours après, il était emporté par une fluxion de poitrine. Il s'éteignit une main dans les mains de sa jeune épouse, serrant de l'autre un crucifix qu'il pressait sur son cœur. Un service funèbre fut célébré pour lui dans l'église de Sainte-Hedwige. On vit réunis autour de son cercueil presque tous les députés catholiques, abîmés dans leur douleur. Ils eurent la consolation de rencontrer dans cette enceinte plusieurs des adversaires politiques les plus envenimés du défunt : M. Lasker, seul rival digne de lui et assurément le plus grand orateur des chambres allemandes; M. Wehrenpfennig, député, directeur de la principale Revue politique de Berlin ; enfin M. Ægidi, un des confidents de M. de Bismark, chef du bureau de la presse au ministère des affaires étrangères. Pareille affluence ne s'était point vue dans l'Église catholique depuis 1869, depuis les funérailles de l'illustre Waldeck, qui était, lui aussi, un Westphalien, un Prussien ardemment dévoué à son pays, l'idole de la nation et le vrai fondateur du régime constitutionnel dans la Prusse monarchique. Une courte oraison funèbre fut prononcée après la messe par M. l'abbé Müller, collègue du défunt, député de Plessen (Silésie). Le corps fut transporté à Bœdeken, bien patrimonial de la famille, près de Paderborn, et plusieurs milliers de catholiques l'accompagnèrent de la ville épiscopale jusqu'à l'humble chapelle où il repose. Toute la noblesse catholique prussienne, les deux chambres de Bavière s'étaient fait représenter par des députations, et l'on peut dire que toute l'Allemagne catholique est venue « verser des larmes et des prières » sur la tombe où descendait ce noble et valeureux champion de l'Église. Le gouvernement prussien se fit représenter par deux gendarmes, chargés de suivre le cortège et de surveiller les orateurs. Un franciscain, le P. Ignace Zeiler, dit au défunt le dernier adieu et prit pour texte de son allocution le texte de saint Paul : « J'ai consommé ma cause, j'ai combattu le bon combat, j'ai conservé la foi. » La presse catholique prit, pour ainsi dire, le deuil en Allemagne, en Autriche et en Hongrie, car l'action de ce grand catholique s'était fait sentir partout où résonne la langue allemande. Dans toutes les églises on célébra, pour l'âme du défunt, des services où les plus hauts dignitaires du clergé voulurent officier. Pour retrouver chez nous l'exemple d'un pareil deuil et de semblables hommages, il faut remonter à deux de nos morts vénérés qui furent tous deux de grands orateurs et de grands catholiques : Berryer et Charles de Montalembert, morts tous deux à une heure sombre où il semblait que les causes chères à leur cœur fussent condamnées du ciel et comme désespérées.

Mallinckrodt a emporté dans la tombe une confiance entière dans le triomphe définitif de l'Église ; mourant et en proie au délire de la fièvre, il exprimait ce consolant espoir. Un de ses collègues au parlement, le docteur Francis Lieber, un des secrétaires de la deuxième chambre de Prusse,

disait en revenant de ses obsèques : « Nous étions tentés de lui adresser nos prières au lieu de prier pour lui. »

Les principaux organes de la presse allemande, dont plusieurs avaient été injustes pour lui, se sont honorés par les hommages qu'ils ont rendus à l'adversaire couché dans sa tombe. « Il avait gagné et il méritait le respect de tous ses adversaires, » a dit la *Gazette de la Baltique.* « C'était un homme complet, a écrit la *Gazette d'Augsbourg*, un homme antique pour la loyauté et la droiture. » La *Gazette de Cologne* s'est exprimée à peu près dans le même sens ; mais, on peut le dire, sous ces éloges a percé plus d'une fois la satisfaction qu'a éprouvée le parti « libéral » d'être délivré d'un aussi redoutable adversaire. Tous ceux qui l'ont vu et entendu conserveront, de l'orateur catholique, un souvenir ineffaçable. Sa taille haute et simple, ses traits pâles mais accentués et taillés pour ainsi dire dans le marbre, sa longue figure mélancolique, encadrée d'une barbe grisonnante, ses cheveux partagés en deux nattes égales et unies sur son vaste front carré de Westphalien ; toute sa personne, en un mot, avait le cachet d'une élégance un peu austère, d'une haute et charmante distinction. Sa voix était douce et un peu voilée, mais pénétrante ; son ironie fine, sans fiel et de bon goût, donnait une saveur piquante à son éloquence d'ordinaire élevée et grave. Sa mort est une perte cruelle pour la fraction parlementaire dont il était l'ornement et le conseiller le plus écouté ; mais par les démonstrations qu'elle a provoquées dans toute l'Allemagne, par le zèle et les dévouements qu'elle a réveillés dans les cœurs catholiques, on peut dire que cette mort a efficacement servi la cause à laquelle Mallinckrodt avait voué sa vie.

La fraction du *centre* conserve heureusement encore plus d'un chef éminent par le savoir, le caractère, l'expérience et le talent. Sans avoir la prétention de les classer par ordre de mérite, nous passons à M. Windthorst, une des figures les plus originales de toutes les assemblées allemandes, et nous pouvons ajouter, sans crainte d'être démenti, une des plus justement populaires. L'an dernier, après la clôture de la session, les députés allemands furent invités à visiter la ville de Brême et le port militaire nouvellement créé de Wilhelmshafen. A toutes les stations du voyage, la foule se pressait au-devant des représentants de l'Allemagne, et partout les regards curieux de cette foule cherchaient deux hommes célèbres à des titres divers, deux adversaires déclarés : le « petit Windthorst » et le « petit Lasker, » deux pygmées selon la nature, grandis et haussés à la taille des géants par la voix de la renommée et l'admiration de leurs contemporains.

M. Windthorst est né le 17 janvier 1812, à Osnabrück, où son père était avocat. Il commença ses études dans le gymnase catholique de cette ville, les acheva dans les universités de Gœttingue et de Heidelberg. Il fut quel-

que temps avocat, puis président du *consistoire* d'Osnabrück et ensuite conseiller à la cour d'appel de Celle. Deux fois, le roi George, quoique peu favorable aux catholiques, l'appela dans ses conseils. Il lui confia le ministère de la justice à Hanovre, d'abord de 1851 à 1853, ensuite de 1862 à 1865. Les événements de 1866 le trouvèrent avocat général à Celle, et, peu après, le transportèrent sur une scène politique plus large, où il allait jouer un rôle éclatant. Dès 1849, il était entré dans la deuxième chambre de Hanovre, dont il devint président en 1851 et fit partie jusqu'en 1866. Il fut de ceux qui virent avec une douleur profonde l'annexion du Hanovre à la Prusse; néanmoins, il se fit élire en 1867 au parlement de la Confédération du Nord, plus tard au Reichstag de l'empire allemand. Il y représente les districts catholiques de Meppen et de Lingen, où sont situés les vastes domaines du duc d'Arenberg, chef de l'ancienne maison souveraine de ce nom. A Berlin, M. Windthorst fut, à ce qu'on assure, l'objet d'attentions prévenantes et même de certaines cajoleries de la part de la cour de Prusse, qui n'ignorait point le dévouement et le souvenir affectueux que ce député conservait à la maison de Hanovre et l'en estimait peut-être davantage. Il va sans dire que M. Windthorst, devenu l'adversaire résolu du gouvernement sur les questions religieuses, n'a plus reçu d'invitation aux bals ni aux petits soupers de la cour. Plus d'une fois, ses adversaires et les journalistes officieux ont prétendu que son opposition avait un caractère essentiellement politique et que chez lui le catholique servait seulement de masque au « Guelfe, » comme on appelle à Berlin les partisans de la maison de Hanovre. M. de Bismark fit un jour une allusion blessante dans le même sens, allusion qui ne tendait à rien moins qu'à mettre en suspicion la loyauté de M. Windthorst. Celui-ci fit une réponse éloquente et indignée à peu près en ces termes : « Le président du conseil a paru désirer savoir si je me considère encore comme le sujet du roi George. Je lui réponds que je conserve à ce prince un dévouement et une fidélité inébranlables et que ces sentiments me suivront dans ma tombe. Mais je dois tenir compte des faits accomplis, et, suivant le précepte de saint Paul, je me soumets aux pouvoirs existants : rien de plus, rien de moins. »

Le jour où furent déposés, sur le bureau de la deuxième chambre de Prusse les lois religieuses appelées « lois de mai, » — c'était le 10 janvier 1873, — M. Windthorst eut un magnifique succès d'indignation éloquente, et il s'écria, en se tournant vers les ministres et la majorité : « Non, vous n'avez pas le droit d'invoquer le nom sacré de la liberté, car vous ne voulez que l'esclavage. Vous voulez faire des églises chrétiennes des institutions de police... vous déniez au pape une infaillibilité limitée et vous réclamez pour l'État la toute-puissance et l'infaillibilité sur tous les domaines ! Nous, au contraire, nous défendons les institutions vraiment libérales de Frédéric-Guillaume IV contre le scepticisme religieux, contre les tendances démocratiques des bureaucrates, contre des ministres égarés. »

Bien des fois il nous a été donné d'admirer cette éloquence primesautière et presque sans apprêt, cette verve pétillante, cet esprit incisif et mordant qui n'excluent ni la vigueur du raisonnement, ni les considérations les plus élevées, ni, dans certains cas, le ton grave, convaincu et solennel qui convient aux grandes questions. M. Windthorst ne fait pas seulement de longs et beaux discours, il fait souvent des *mots* et la plupart sont des plus heureux et des plus fins. Le jour où la majorité supprima deux articles de la constitution prussienne pour faire passer les lois de mai, il fit pleuvoir ses traits les plus malicieux, les plus cruels sur ces hommes qui, de leurs mains imprudentes, démolissaient une constitution où ils s'étaient retranchés autrefois pour défendre les libertés du pays. Les Gneiss, les Lœwe, les Sybel, tous ces transfuges avaient jadis invoqué la constitution contre M. de Bismark et avaient trouvé pour la défendre leurs accents les plus éloquents. « J'admire, leur dit M. Windthorst, l'agilité avec laquelle vous apprenez en vieillissant à faire des cabrioles. » Une autre fois, il comparait toute la majorité à des soldats de plomb disposés sur une plaque tournante, mise en mouvement par le prince de Bismark. Nous n'affirmerons point que toutes les saillies échappées à M. Windthorst aient été d'un goût irréprochable et ses plaisanteries du plus pur sel attique, mais, à l'audition, ses malices et ses traits provoquent chaque fois uue irrésistible hilarité et empruntent une saveur particulière au ton, au geste, sans parler de la figure chiffonnée, grotesque même et spirituellement laide de l'orateur.

Nous avons déjà parlé de la popularité de M. Windthorst ; quand on sait qu'il doit prendre la parole, les cartes d'entrée font prime, et quand il traverse les rues, surtout le dimanche après la grand'messe de *Sainte-Hedwige*, on se le montre dans les rues comme une des curiosités de Berlin, comme on fait pour le vieux feld-marschall, connu des enfants sous le nom de « papa Wrangel. » Dans un vaudeville, qui a été joué plus de cent fois sur un théâtre populaire, M. Windthorst joue un rôle important, et, finalement, il est appelé par les Espagnols, émus de sa renommée, à occuper le trône toujours vacant d'Isabelle. Les amis bavarois de M. Windthorst lui ont posé dans leur pays une candidature plus sérieuse, et ils le désignent *in petto* comme le futur ministre de Bavière pour le jour où la majorité catholique aura renversé le cabinet actuel à Munich.

Si les ennemis de M. Windthorst ont quelque peu le droit de lui trouver une certaine ressemblance avec l'animal méchant et laid dont Darwin et Büchner prétendent que nous descendons tous, nul ne songera jamais à appliquer cette injurieuse comparaison au grave, digne et solennel Pierre Reichensperger, autre membre distingué de la fraction du *centre*, autre orateur puissant et écouté, mais se distinguant profondément des deux hommes que nous avons essayé de dépeindre.

M. Pierre-François Reichensperger, conseiller au tribunal supérieur (ou

cour de cassation) de Berlin, est né le 28 mai 1810 à Coblentz, a étudié dans le gymnase de Creuznach, fait son droit à Bonn et à Heidelberg. En 1847, il se faisait connaître par une brochure remarquable : *la Question agraire*, sur la propriété foncière, question délicate, que les réformes du célèbre Stein n'ont que partiellement résolue. Une seconde brochure portait ce titre : *l'Assemblée nationale prussienne et la constitution du 5 décembre* 1848. Une autre, publiée en 1860, était dirigée contre la suppression des lois sur l'usure, et la meilleure de ses brochures politiques, rédigée en collaboration avec son frère, était intitulée : *la Tâche immédiate de l'Allemagne*. Chez les Allemands, les brochures atteignent facilement les dimensions d'un livre. En 1848, M. Reichensperger fut envoyé à la première assemblée nationale prussienne ; en 1860, au parlement d'Erfurt (*Volkshaus*), et, depuis 1849, il représente le cercle d'Olpe dans la deuxième chambre de Prusse. Comme son frère Auguste, il appartint d'abord à l'opposition libérale ; en 1852, sous le ministère conservateur de MM. de Raumer et Westphalen, il forma la « fraction catholique » qui devint, en 1861, la « fraction du centre. » Membre du parlement constituant de 1867, il vota, avec la plupart des catholiques, contre la nouvelle constitution fédérale qui fortifiait la Prusse au détriment de la vraie liberté politique et religieuse de l'Allemagne ; mais, peu après, le Prussien l'emportait chez lui sur l'homme politique, et, dans la deuxième chambre de Berlin, il ratifiait par son vote la constitution fédérale qu'il avait condamnée au parlement. L'éloquence de cet orateur est, en général, austère et grave, un peu alourdie par des citations fréquentes, empruntées à des recueils juridiques, à des textes de loi ou à de savants ouvrages. La pédanterie, si elle était bannie du reste du monde, trouverait toujours un asile dans une chambre allemande. Nous avons entendu un jour M. de Sybel citer de longs extraits des théologiens et des Pères de l'Église, et subir ensuite la réplique de M. Lieber, député catholique, armé d'*in-folio* non moins poudreux et non moins formidables. La haute autorité dont jouit M. Reichensperger comme savant magistrat, la parfaite intégrité de son caractère donnent un poids considérable à sa parole, et chacun de ses discours est, pour ainsi dire, un événement.

Il fut un des plus ardents et des plus fermes à défendre la constitution prussienne qui était un peu son œuvre, quand elle fut remaniée par la majorité, en mars 1873, pour être adaptée à la nouvelle législation religieuse. Il vit dans cet acte un déplorable abus fait par les ministériels de leur supériorité numérique, et le ministre des cultes ayant dit, au cours des débats, que le gouvernement saurait bien briser la résistance des évêques et faire respecter la « légalité, » M. Reichensperger s'écria : « La légalité! La Convention et les Jacobins l'avaient aussi de leur côté! » Le plus remarquable de ses discours est, à notre avis, celui du 10 janvier 1874. Ce fut dans cette séance que le gouvernement déposa le projet

de loi sur le mariage civil, « complément et conséquence nécessaires des lois de mai » qui avaient privé et allaient priver tant de paroisses de leurs pasteurs. L'orateur catholique signala d'un ton de profonde tristesse les déplorables effets de la nouvelle législation dans les provinces, montra l'*interdit civil* jeté par l'État sur une foule de paroisses, et demanda si c'était ainsi que le gouvernement entendait tenir les promesses faites par Frédéric-Guillaume III, en 1815, en prenant possession des pays rhénans : « Je vous promets d'honorer et de protéger votre religion, le bien le plus précieux que possèdent les hommes. » Il signala les tentatives de M. de Bismark pour fonder une Église nationale sur les ruines du catholicisme ; il en prédit l'échec inévitable et certain, et rappela la réponse célèbre du vainqueur de Rivoli et de Marengo à ceux qui lui donnaient le conseil insensé de se mettre à la tête de l'Église gallicane, de devenir à la fois le pape et l'empereur des Français. L'assemblée entière fut remuée par la péroraison de ce discours mémorable, qui dura sept quarts d'heure, et, tout pénétré d'une tristesse solennelle et patriotique : « L'Église, dit-il, ne peut ni ne veut résister par la force à vos décisions, à vos mesures, mais elle vous opposera une résistance morale, toujours renaissante. L'Église est la pierre angulaire de la société humaine, et celui sur qui cette pierre tombe en est écrasé, j'espère que la Prusse, ma patrie, n'en fera pas la triste expérience. Mes paroles ont pour but d'écarter un tel malheur. » Aux bravos du *centre* répondirent les sifflets de la majorité, et le vote fut ce qu'on avait pu prévoir. M. Pierre Reichensperger est d'une haute taille ; ses cheveux grisonnent sur un front déjà dégarni, mais sa tenue est d une correction irréprochable, un peu voisine même d'une certaine coquetterie.

On trouve plus de simplicité, de bonhomie et de laisser-aller dans son frère aîné, M. Auguste Reichensperger, dont le teint est très-pâle, le large front presque entièrement chauve, avec une physionomie ouverte, une expression fine mais bienveillante. Il est, comme son frère, entré de bonne heure dans la magistrature, et il est aujourd'hui conseiller à la cour d'appel de Cologne. Né en 1808, il a fait ses études à Cologne, à Bonn, à Heidelberg et à Berlin. Il défendit autrefois avec énergie et succès les institutions judiciaires de la province du Rhin contre les tendances centralisatrices de Berlin, et le droit français a en lui un sincère et intelligent admirateur. C'est lui qui a fondé et dirigé, jusqu'en 1871, l'association nationale pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne. La grande tour doit recevoir une cloche monstre de 24 pieds de haut, faite avec le bronze de nos canons. Elle s'appellera la « cloche de l'Empereur » ; mais, bien que fondue déjà trois fois, elle s'obstine à « sonner faux, » ce qui a paru à plusieurs un fort mauvais augure. Il y a, dans M. Auguste Reichensperger, un artiste ou tout au moins un appréciateur délicat, un administrateur passionné des choses de l'art. On lui doit de nombreuses études sur l'art gothique en Allemagne, une monographie de l'architecte Ungewitter,

une brochure politique et une étude fort originale sur Shakespeare, où l'auteur émet et prouve d'une façon assez concluante que le grand poëte anglais vécut et mourut catholique. Une de ses brochures apologétiques a été traduite en français sous le titre *Phrases et rangaines*. Il est docteur de l'université de Louvain, membre de la commission pour la conservation des monuments nationaux de la Prusse, correspondant du *Royal institut of British Architets*, membre des comités historiques de France, de l'Institut des provinces, de plusieurs sociétés artistiques ou savantes, en Autriche et dans toute l'Allemagne ; il est le « Beulé » ou plutôt le Desjardin de l'Allemagne ; mais il n'a jamais été ministre, et a peu de chance de le devenir. Ses débuts dans la vie politique se firent au parlement de Francfort, où il fut élu par plusieurs colléges, puis au parlement d'Erfurt, et à la deuxième chambre de Prusse, dont il devint président en 1855. Il refusa d'entrer au parlement fédéral de 1867. Mais, élu par quatre colléges à la deuxième chambre de Prusse, en 1870, il accepta d'y représenter Coblentz et ses environs. Il est membre du Reichstag actuel. Sa parole élégante et châtiée, sa courtoisie parfaite et la modération de son caractère lui assurent un accueil bienveillant dans toutes les assemblées.

Une des plus précieuses recrues qu'ait gagnées le centre, dans ces dernières années, a été M. de Savigny. Bien qu'il prenne très-rarement la parole, il a apporté à ses collègues le concours de son expérience, de son savoir, et d'un sens politique excellent, mûri par de longues missions diplomatiques et un long commerce avec le monde officiel de l'Allemagne et d'une partie de l'Europe.

M. Charles-Frédéric de Savigny, conseiller intime et chambellan, né à Berlin en 1814, est fils de l'illustre et savant jurisconsulte qui devint ministre de la justice à Berlin, y professa le droit avec éclat et y mourut en 1861. Sa mère était la sœur aînée du vaporeux Clément Brentano, un des chefs les plus populaires de l'école romantique en Allemagne. Il commença ses études dans la maison de son père, les continua dans le *gymnase français* de Berlin, puis dans l'université de cette ville, et les acheva à Munich et à Paris. Entré, en 1836, dans la carrière diplomatique, il fut successivement secrétaire de légation à Londres, à Lisbonne, à la Haye, à Dresde et à Paris ; chargé d'affaires à Cassel ; ministre à Bade, à Dresde, à Bruxelles, et enfin, en 1864, envoyé par M. de Bismark à Francfort comme ministre plénipotentiaire de la Prusse auprès de la Diète fédérale, il devait y être le dernier représentant de son gouvernement : le 14 juin 1866, l'Autriche ayant fait voter par la majorité de la Diète la mobilisation des troupes fédérales, M. de Savigny, conformément à ses instructions, déclara le pacte fédéral rompu, soumit à la Diète les bases d'une nouvelle organisation fédérale, invita tous les membres de la Diète, sauf les délégués autrichiens, à les accepter, et, en présence d'un refus à peu près unanime et prévu d'avance, il quitta pour toujours la salle des séances, en prédi-

sant le triomphe certain de la Prusse dont il connaissait la force, la merveilleuse organisation et les ressources. Quelques mois après la guerre, M. de Savigny présida, en qualité de commissaire prussien, les conférences préliminaires où les délégués des États soumis malgré eux à l'hégémonie prussienne discutèrent ensemble les bases de la Confédération du Nord, qui est devenue, quatre ans plus tard, l'Empire allemand. En 1869, il entra dans la deuxième chambre de Prusse; l'année suivante dans le parlement, où il représente Coblentz. Malgré les services rendus, malgré son patriotisme éprouvé, il se vit bientôt mis à l'écart par M. de Bismark, et cette circonstance ne fut pas étrangère à la résolution qu'il prit en 1871 de se rallier à la fraction du centre dont il est devenu un des conseillers les plus écoutés. Aujourd'hui il est du nombre de ces Prussiens sincèrement dévoués au pays et au prince, qui, pour avoir osé combattre la politique religieuse du tout-puissant chancelier, se voient désignés et flétris dans la presse officieuse comme des ennemis de l'Empire (*Reichsfeinde*).

Un député qui fait un étrange contraste avec la nature froide, réservée, silencieuse de M. de Savigny est l'ardent, l'impétueux et militaire baron de Schorlemer-Alst, grand propriétaire et représentant de Steinfurt en Westphalie. Né en 1812 dans le château patrimonial de sa famille, il reçut son éducation dans l'École militaire de Dresde, fit de longs voyages dans les principaux États de l'Europe, entra dans l'armée prussienne, et en sortit, après douze ans de services, comme lieutenant de uhlans et avec la croix de l'Aigle rouge. Il est aussi camérier secret du Saint-Père et chevalier de l'ordre de Malte. Dans sa province, il est directeur de la Société agricole, et il a publié plusieurs écrits économiques justement remarqués. Il fit partie du Reichstag de 1870; mais il n'appartient point au parlement nouveau, et son rôle s'est renfermé cette année-ci dans l'enceinte de la deuxième chambre de Prusse. Il y a courageusement combattu les « lois de mai » et plusieurs fois pris à partie M. de Bismark lui-même, au point de faire dresser sur la tête chauve du chancelier les *trois cheveux* avec lesquels il est *pourtraict* dans les journaux de caricature. Un jour, M. de Schorlemer, pour répondre aux insinuations répétées du prince contre le patriotisme des catholiques, lui joua un tour cruel en apportant à la tribune la brochure fameuse du général Lamarmora. Il lut la dépêche de Govone, racontant que le ministre du roi de Prusse s'était déclaré prêt à céder, s'il le fallait, la frontière du Rhin à Napoléon, pour prix de sa neutralité, car, avait-il dit, il était Prussien avant d'être Allemand? — Voilà l'homme, ajouta M. de Schorlemer, qui ose incriminer notre patriotisme... ! Le prince, absent ce jour-là, parut le lendemain à la tribune et y prononça un de ses discours les plus violents, les plus courroucés, ce qui lui arrive surtout quand il a tort[1]. Le

[1] On le trouvera dans le cinquième volume des *Discours du prince de Bismark* (traduction française), chez Sandoz et Fischbacher, 33, rue de Seine, à Paris.

jour suivant, M. de Schorlemer riposta d'un ton intrépide, rappela ses longs services avec l'accent d'un légitime orgueil, et ajouta : « Je dénie à qui que ce soit le droit de me traiter de « révolutionnaire », moi qui ai jadis combattu la Révolution sous les ordres de Sa Majesté ! » Le baron fit, en 1849, partie de l'expédition prussienne dirigée contre les insurgés badois et commandée par le prince de Prusse, aujourd'hui l'empereur Guillaume. M. de Schorlemer a conservé la voix brève, haute et un peu dure de l'officier de cavalerie. Il débite ses discours avec une verve toute militaire et une variété d'intonations qui contraste agréablement avec le récitatif monotone qui est d'usage dans toutes les assemblées allemandes. Les meilleurs orateurs du *centre* ne sont pas exempts de ce défaut ; il semble qu'ils fassent un cours ou développent une thèse, et nous n'avons connu encore que le grand Waldeck qui sût varier avec un art achevé les intonations de sa voix sonore, harmonieuse et puissante, *mouvementer* son éloquence, accentuer ses paroles d'un geste expressif, naturel et presque magnétique.

Aucun des orateurs vivants de l'Allemagne ne méritera qu'on lui applique le fameux : *Quid si tonantem audivisses !* Les députés qui apportent à la tribune du parlement allemand nos habitudes de déclamation oratoire, y provoquent une vive surprise qui ressemble peu à de l'admiration.

Deux autres belles figures de gentilshommes catholiques sont celles du baron Félix de Loë et du comte de Ballestrem. Le premier, ancien *landrath* mis en disponibilité, ancien lieutenant de cavalerie et chevalier de l'ordre de Malte, s'est attiré l'an dernier l'honneur d'une poursuite judiciaire pour avoir adressé un télégramme de félicitations au Saint-Père, après son allocution de Noël 1872. C'était celle où Pie IX appliqua d'une manière fort transparente à l'empire allemand l'allégorie biblique du colosse aux pieds d'argile et de la « petite pierre[1]. » Le comte Franz de Ballestrem, capitaine de cavalerie en retraite, né à Breslau, a été élevé à Namur et à Liége et a été mis à la retraite après la campagne de France d'où il est revenu très-grièvement blessé. Il vient d'être nommé camérier secret du Saint-Père.

Nous n'aurons garde d'oublier l'abbé Paul Majunke, député de Trèves et rédacteur en chef de la *Germania* de Berlin. Né à Breslau en 1812, il fit ses études dans l'université de cette ville, remplit les fonctions de vicaire dans plusieurs paroisses du diocèse, alla rédiger un journal catholique de Cologne (*la Gazette du Peuple*), et, après la guerre, fut appelé à diriger la *Germania*, grand journal catholique, le plus important dans l'Allemagne du Nord, qui date de trois ans seulement et a déjà un tirage de plus de 12,000 numéros. Nature fine, modérée et bienveillante, l'abbé Majunke

[1] M. de Loë est le président de l'Association des catholiques allemands, qui a tenu sa deuxième réunion générale à Mayence.

n'en a pas moins excité l'ire du prince de Bismark, et s'est attiré, pour accusation d'injures au chancelier dans son journal, une série de condamnations qu'il a subies en partie et qui lui assurent pour longtemps encore un logement gratuit aux frais de l'État.

Un autre abbé député est le jeune prince Edmond de Radziwill, de la grande famille polonaise de ce nom, fils d'un membre de la chambre des seigneurs, petit-fils d'une princesse de Prusse, et, partant, cousin du roi Guillaume. Sa famille, établie depuis longtemps à Berlin, dans un vieil hôtel qui porte son nom, possède de vastes domaines en Posnanie et dans la Pologne russe. Le jeune abbé, mince comme un roseau et long comme un tambour-major, a fait toute la campagne de France comme aumônier du 3e corps d'armée prussien, et aujourd'hui il est vicaire dans la paroisse d'Ostrowo, petite ville de la Posnanie, où est détenu Mgr Ledochowski, le vénérable archevêque de Posen. Son cousin-germain, le prince Antoine de Radziwill, est aide de camp du roi de Prusse et allié à une illustre famille française. Son frère, le prince Ferdinand Radziwill, est également député au Reichstag où il siége avec la fraction polonaise. L'un et l'autre ne manquent jamais de voter, sur les questions religieuses, contre le gouvernement.

Le défaut d'espace nous force à être sobre de détails sur les députés catholiques des autres États de l'Empire. La Bavière a envoyé une foule d'hommes distingués sous plusieurs rapports, comme le baron d'Ow, président de la deuxième chambre des députés à Munich ; le comte de Preysing, chambellan, connu pour ses grands voyages en Égypte et en Nubie ; le baron de Frankenstein, membre de la Chambre haute de Bavière ; le baron de Hafenbrœdl, président de toutes les associations catholiques du royaume et surnommé le roi des paysans ; le docteur Westermayer, curé de Munich ; M. Schültinger, célèbre avocat de Bamberg. Nous nommerons encore les deux barons d'Arétin père et fils, le premier, membre de la chambre des seigneurs de Munich, chambellan et l'un des plus actifs coopérateurs des catholiques prussiens lors de la fondation du *centre;* l'autre, brillant officier de cavalerie, qui a fait toute la campagne de France et administre aujourd'hui les vastes domaines de son père.

Mais le plus précieux défenseur que la Bavière ait fourni à la cause de l'Église est le docteur Edmond Jœrg, député d'Augsbourg. Cet éminent et illustre écrivain, d'une taille courte et mal proportionnée, aux traits secs et un peu durs, à la voix métallique, a, en commun avec ses compatriotes, la laideur physique, la gaucherie, l'air emprunté et l'allure un peu lourde qui semblent caractériser tous les représentants de la Bavière au Reichstag. Mais quelle vive et fine intelligence, quel esprit ouvert et pénétrant, quelle merveilleuse habileté de parole et quel trésor de savoir et de solide érudition! M. Jœrg, né à Immenstadt en 1819, a fait ses études à l'université de Munich et a été pendant douze ans le secrétaire et le collaborateur de Dœl-

linger, qui, après avoir longtemps servi l'Église, l'a attristée par une révolte orgueilleuse où il s'obstine depuis quatre ans. M. Jœrg se garda de suivre son maître dans la voie du schisme, il se sépara ouvertement de lui et continua de rendre à la cause de la vérité catholique de précieux services en dirigeant les *Annales historico-politiques*, la plus importante revue catholique de la Bavière et de l'Allemagne, fondée par l'illustre Gœrres, qui ne séparait point la cause du catholicisme de celles de la science et de la liberté. On doit à M. Jœrg plusieurs ouvrages remarquables, dont : une *Histoire du protestantisme* dans ses phases les plus récentes, une *Histoire des partis sociaux et politiques en Allemagne* et une *Histoire de la guerre des paysans*. Il habite le château royal de Landshut, comme directeur des archives bavaroises. Dans le cours de la dernière session du Reichstag, M. Jœrg a prononcé deux excellents discours, l'un contre la loi militaire qui aggrave surtout les charges des Bavarois, l'autre pour combattre la loi de proscription contre les évêques. Il y a en lui un orateur élégant et habile, plein de tact et de modération, mais avec des convictions inébranlables, un catholique zélé, doublé d'un homme politique et d'un savant. Depuis longtemps membre de la deuxième chambre de Bavière, il est le chef reconnu de la majorité catholique, et il est appelé à jouer un rôle très-important dans son pays le jour où de nouvelles élections auront donné aux catholiques bavarois la majorité dans la Chambre comme ils l'ont dans le pays.

Un savant aussi, et dont la science est vraiment formidable, c'est le vénérable docteur Buss, député catholique badois, professeur de droit et d'économie politique à l'université de Fribourg en Brisgau. Avec ses nombreux ouvrages d'histoire, de politique, de droit et de polémique religieuse, on formerait déjà toute une bibliothèque. Comme politique, il est un des derniers survivants du « parti de la Grande-Allemagne, » qui voulait resserrer les liens de l'ancienne Confédération allemande, sans en exclure l'Autriche. La politique « de fer et de sang, » inaugurée par la Prusse en 1866 a rudement dissipé ces illusions et fait évanouir pour jamais ces rêves patriotiques. M. Buss, non content d'écrire de gros volumes, a traduit ceux des autres, en particulier les œuvres de Blanqui, de Gérando et autres économistes. Par malheur, il n'a point tous les dons de l'orateur et son savoir immense s'attache trop souvent comme du plomb aux ailes de son éloquence légèrement prétentieuse et déclamatoire. Au demeurant, une belle tête expressive avec un front plein de noblesse, des traits marqués et faits pour la statuaire. Une tenue correcte de professeur élégant et soucieux de sa personne : cheveux blancs coupés courts, favoris blancs, cravate et col blancs, et un grand air de distinction qui n'est pas commun, tant s'en faut, au delà du Rhin.

Les catholiques du Wurtemberg ont envoyé au Reichstag le jeune comte de Waldburg-Zeil, ancien lieutenant de cavalerie, né en 1839, élevé en

France au collége de Juilly, ensuite à l'université de Munich. Son frère aîné, le prince de Waldburg, appartenait au premier parlement allemand, et y siégeait à côté du prince Clodwig de Hohenlohe-Schillingsfürst, dans le « parti de l'empire, » fraction ministérielle composée des amis « du second degré ». Les catholiques du Wurtemberg ont, cette année, remplacé le prince par son frère, qui a pris rang dans la fraction du centre. Un autre de leurs représentants et le plus éminent est le comte Gaëtan de Bissingen-Nippenburg, chambellan de l'empereur d'Autriche, conseiller intime et possesseur de vastes fiefs et majorats en Allemagne et en Hongrie. Né en 1806, il fit ses études à l'université d'Innspruck, où il obtint le diplôme de docteur en droit. Après de grands voyages dans les principaux États de l'Europe, il entra en 1828 au service de l'Autriche, et fut employé pendant dix ans au tribunal d'Innspruck. A la mort de son père, qui lui laissa de grands biens, il s'établit dans la terre seigneuriale de Schramberg, dans le Wurtemberg. Il devint membre de la deuxième chambre de Stuttgart et fut élu, en 1848, au parlement de Francfort. Peu après l'avénement de François-Joseph en Autriche, il était nommé gouverneur du Tyrol, et, sept ans plus tard, de la Vénétie. Il occupa ce dernier poste jusqu'à la guerre d'Italie en 1859. L'année suivante il rentra dans son pays natal et, en 1872, fut envoyé au parlement allemand par les catholiques de Biberach et de Waldsee.

Dans la Hesse grand-ducale, la catholique cité de Mayence s'est fait représenter cette année au parlement par Mgr Christophe Moufang, chanoine de la cathédrale et protonotaire apostolique. Ce prêtre distingué a fait ses études dans les universités de Bonn, de Munich, de Giessen, et il a pris une part importante aux travaux préparatoires du concile du Vatican. Dans la chambre haute de Darmstadt, il est le fondé de pouvoirs de l'évêque de Mayence, et il a joué un rôle important dans cette assemblée, qui, bien que protestante en majorité, s'est toujours montrée animée d'un louable esprit conservateur. La belle tête du chanoine Moufang, ombragée de longs cheveux blancs, son front large et ouvert, ses grands yeux saillants et clairs, toute sa figure rappellent les traits caractéristiques de la race franque dans toute sa pureté.

Les lignes qui précèdent suffisent pour indiquer quelle somme de talent, de savoir, d'intelligence politique, d'expérience des affaires, quels dévouements éclairés et purs, quels caractères honorables se trouvent réunis dans cette fraction du *centre*, si admirablement composée par l'instinct des électeurs catholiques de l'Allemagne. La fraction est ouverte aux protestants conservateurs qui acceptent son programme, et quelques-uns se sont fait gloire de l'adopter. Dans le parlement de l'Empire, M. Ewald, le célèbre exégète et orientaliste de l'université de Gœttingue, un des Hano-

vriens les plus inébranlables dans leur fidélité au roi George, vote constamment avec la fraction du *centre*. Ainsi font, dans la chambre prussienne des députés, M. Bruël, surintendant protestant du Hanovre, et le vénéré M. de Gerlach, président de la cour d'appel de Magdebourg, ancien ami et confident de Frédéric-Guillaume IV, un des inspirateurs de la politique chrétienne, conservatrice et conciliante inaugurée par ce prince honnête, et qui a valu vingt-cinq ans de paix à la Prusse.

Ce serait également le cas de mentionner ici les députés polonais et ceux des représentants de l'Alsace-Lorraine, qui, sans prendre part aux réunions de la fraction du *centre*, se concertent et votent d'ordinaire avec elle sur toutes les questions religieuses et sur les questions politiques ou économiques où un principe supérieur est engagé ; mais cela nous entraînerait hors des limites que nous nous sommes tracées. Notre dessein était d'indiquer le rôle joué par la fraction du *centre* dans les deux principales assemblées législatives de l'Allemagne, et de faire connaître les plus éminents parmi les représentants des populations catholiques. Cette phalange d'hommes de bien, dont plusieurs sont des hommes de talent, a rendu un magnifique témoignage à la foi dans cette période de persécutions et d'épreuves douloureuses pour l'Église. Ils sont capables et dignes de servir à Dieu d'instruments pour le triomphe de la vérité catholique, et nous pouvons appliquer à tous ce que l'abbé Müller, député de Pless, a dit en songeant à Hermann de Mallinckrodt, et devant le cercueil de ce grand catholique : « Une cause défendue par de tels hommes ne saurait être une cause mauvaise, ni surtout une cause désespérée. »

J.-M. Gardet.

LA GESTION FINANCIÈRE

DE LA DÉLÉGATION DE TOURS ET DE BORDEAUX

VI

L'EMPRUNT MORGAN[1].

Le 1er juin 1874, un membre de l'Assemblée nationale a déposé une proposition de loi dont le but paraît être de parfaire l'équilibre des budgets sans recourir à de nouvelles surcharges fiscales.

La combinaison proposée peut se ramener à ces termes : émettre un emprunt d'un milliard et demi, en rentes perpétuelles ; remplacer ainsi d'abord par des rentes perpétuelles les deux cent quarante-cinq millions (245,070,000 francs) encore dus aux prêteurs de l'emprunt Morgan, et remboursables en trente-deux ans, et les huit cent soixante-dix millions (870,000,000 francs) encore dus à la Banque de France et remboursables en quatre ans et demi par un amortissement annuel de 200 millions; et dans cette émission de rentes perpétuelles motivée par des conversions, se procurer (outre les sommes exigées par les frais de l'opération) une belle somme d'environ 200 millions, dont on pourrait gratifier le budget des recettes de 1874 et consolider une partie de la dette flottante; enfin amortir 100 millions seulement, de rentes perpétuelles, au lieu des 203 millions actuellement remboursés chaque année, 200 à la Banque et 3 à l'emprunt Morgan ; c'est-à-dire amortir moins, tout en accroissant la dette publique.

De prime-abord, et comme d'instinct, l'Assemblée nationale et le public ont assez mal accueilli cette combinaison. Nous ne savons pourquoi quelques personnes mal prévenues ont soupçonné quelque

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 mai 1874.

arrière-pensée d'intérêt privé; d'autres, plus indulgentes, se méfiaient toutefois d'une proposition présentée d'une manière un peu théâtrale; d'autres enfin, mieux avisées peut-être, ont cru reconnaître à certains indices un acte de tactique parlementaire, assez ingénieux, destiné à opérer une diversion sur l'opinion publique par une grosse proposition évidemment inacceptable, afin de faire accepter, en définitive, une petite sous-proposition de nature délicate. La sous-proposition s'est présentée en effet le 3 juillet, et semble avoir assuré ses chances d'être agréée de l'Assemblée nationale et du public.

Et c'est peut-être bien cela, et cela seul, qu'on désirait : faire agréer de tous une réduction de l'amortissement de 200 millions à 150 ou même à 100 millions.

Quant à la grosse proposition imaginée et mise en avant pour les seuls besoins de la cause, on l'a bien vite abandonnée; mais elle a soulevé des questions qu'il ne faut pas laisser sans réponse, sous peine de laisser les esprits troublés et inquiets ; ainsi dans les arguments financiers opposés, ces derniers jours, à la proposition du 1er juin, nous croyons que les meilleures raisons restent à dire, surtout en ce qui concerne l'emprunt Morgan, que l'on ne semble pas connaître assez dans son économie et dans son état actuel. Et c'est pourquoi nos lecteurs liront avec un nouvel intérêt, avec l'intérêt de l'actualité, l'historique de cette opération financière de la délégation de Tours, historique que nous avons commencé dans *le Correspondant* du 10 mai dernier, et que nous allons continuer aujourd'hui. Cela les mettra à même de juger en pleine connaissance de cause la conversion de l'emprunt Morgan suggérée en ce moment à l'Assemblée nationale.

Dans l'enquête sur l'emprunt Morgan, les membres du Conseil des finances de la Délégation de Tours ont pris un soin scrupuleux de démontrer que l'emprunt était nécessaire; ils ont rappelé ce qu'ils avaient consigné dans les procès-verbaux de leurs séances du mois d'octobre 1870 : que les dépenses prévues, comparées aux recettes probables des impôts, de l'emprunt Magne et de quelques ressources de trésorerie, faisaient ressortir pour la fin de l'année une insuffisance de plus de 300 millions de francs.

Et l'on ne dépensait encore que 5 millions par jour; on allait en dépenser 10. En arrivant à Tours, M. Gambetta avait dit à M. de Roussy : « Je fais un appel à la France. Nous allons créer des armées considérables, et il nous faut de l'argent. » En cela, M. Gambetta avait raison. On pouvait calculer en effet que si Metz tenait bon avec son armée bien organisée de 170,000 hommes, comman-

dée par quatre maréchaux de France et les meilleurs officiers, que si Metz tenait en échec pendant quelques semaines encore une des plus fortes armées de l'ennemi, on aurait le temps d'organiser des forces nouvelles et de reprendre la lutte avec des chances de succès. Mais, comme le disait plus tard M. de Bismark, l'argent était le principal moyen d'une entreprise de cette nature. A 10 millions de dépenses par jour pour trois mois, c'était 1 milliard qu'il eût fallu s'assurer. Cette somme n'excédait pas le crédit de la France, mais à la condition que la France donnerait sa signature. Or, en ce moment, ceux qui pouvaient signer au nom de la France, ceux qui pouvaient engager la nation française, n'avaient pas qualité incontestable : ils n'osaient même pas se faire reconnaître comme gouvernement national ; ils refusaient d'appeler les citoyens à élire une Assemblée nationale, et ils retenaient un pouvoir douteux qui les rendait impuissants à justifier leur titre de gouvernement de la Défense nationale.

C'est dans ces conditions défectueuses que la Délégation financière de Tours eut à pourvoir aux dépenses ordinaires et extraordinaires de la France, moins Paris.

Nous avons montré que, dès les premiers jours d'octobre, le crédit de 150 millions de la Banque de France, emporté de Paris par M. de Roussy, était presque épuisé, et que les recettes par les impôts et les versements de l'emprunt Magne diminuaient de plus en plus.

On peut apprécier aujourd'hui la modicité de ces ressources par le relevé sommaire des sommes encaissées hors Paris depuis l'investissement de la capitale, en contributions et revenus publics et en versements de l'emprunt Magne de 805 millions. J'inscris les sommes rondes en millions :

	EN CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS	EN VERSEMENTS DE L'EMPRUNT MAGNE
Dans la 3e dizaine de sept. 1870.	30,7.	12,2
1re dizaine d'octobre.	34,8.	8,2
2e —	26,4.	7,9
3e —	34.8.	16,8
1re dizaine de novembre. . . .	26,6.	6,8
2e —	20,5.	4,0
3e —	29,8.	8,0
1re dizaine de décembre. . . .	31,8.	14,5
2e —	26,1.	6,5
3e —	51,1.	7,0
1re dizaine de janvier 1871. . .	20,2.	9,2

L'insuffisance réelle pour ces trois mois et demi s'est trouvée conforme à l'évaluation faite dans les premiers jours d'octobre. La nécessité d'un emprunt n'était donc que trop justifiée; et ce n'était pas trois cents millions qu'il eût fallu se procurer en octobre par un emprunt, mais un milliard, pour assurer à la défense nationale de puissants moyens d'action, pour obtenir sans retard, dans les plus brefs délais possibles, les armes et les munitions de guerre qu'on devait acheter à l'étranger.

Alors on aurait pu traiter pour ces fournitures à de bonnes conditions, et avec les fournisseurs les plus honorables, c'est-à-dire, loyaux et ponctuels. Mais, tout au contraire, on s'est vu condamné à tous les abus, à toutes les difficultés, d'une situation besogneuse en finances autant qu'irrégulière en politique.

La Délégation financière de Tours, dans ces circonstances déplorables, a tenté le possible, tout le possible, et avec autant d'habileté que de patriotisme. Reconnaissant, ce que nous avions indiqué au ministère de l'intérieur à Paris le 2 octobre : que l'on avait beaucoup de peine à recouvrer les impôts et les versements de l'emprunt Magne, qu'on ne pouvait plus rien demander en surcroît aux ressources financières du pays, et qu'on devait recourir par le crédit national aux capitalistes étrangers, la Délégation financière étudia les moyens d'un emprunt extérieur : M. Denion-Du Pin, administrateur des Messageries maritimes et membre des conseils d'administration de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans et de la Société générale, institutions d'industrie ou de crédit de premier ordre, fut prié à titre officieux de profiter de ses relations habituelles avec la Cité de Londres pour pressentir les principaux banquiers anglais sur les chances et les conditions d'un emprunt; sous l'influence de certaines idées dont je parlerai tout à l'heure, on eut le tort de vouloir proposer l'emprunt en Bons du Trésor.

M. Du Pin revint de sa mission le 10 octobre, et fit connaître que les principaux banquiers de la Cité avaient d'abord repoussé toute idée d'un emprunt en Bons du Trésor, titres absolument inconnus des capitalistes anglais; mais qu'ils avaient déclaré possible un emprunt en rentes ou en obligations d'État, en ajoutant toutefois que cette opération ne pourrait se faire qu'à des conditions onéreuses, à cause de la situation politique de la France, où l'on ne voyait en ce moment ni assemblée souveraine, ni gouvernement reconnu, pour sanctionner un emprunt à l'étranger. Les banquiers de la Cité de Londres, qui savaient que M. Gambetta venait d'arriver de Paris en annonçant que les élections pour une Assemblée nationale seraient indéfiniment ajournées, ne pensaient pas qu'on pût obtenir plus de

200 millions de francs (8 millions de livres sterling), dont la place de Londres, d'accord avec le marché d'Amsterdam, prendrait ferme 2 millions de livres sterling tout au plus, et dont le reste ne serait pris par les banquiers qu'à option ou à commission. Dans leur opinion, le taux net de l'argent emprunté ressortirait à 8 3/4 pour 100 au moins, et peut-être à 9 pour 100.

Voilà le taux où les gouvernants de la Défense nationale avaient fait tomber le crédit de la France, en refusant de régulariser leur pouvoir. Alors qu'en deux jours, les 23 et 24 août 1870, un gouvernement régulier, malgré nos premiers échecs militaires, avait trouvé 805 millions de souscriptions et encaissé 260 millions de bonnes espèces; alors qu'après notre défaite consommée, après une rançon imposée de cinq milliards, un autre gouvernement régulier bien que provisoire, a trouvé, par milliards réellement souscrits et exactement versés, les énormes emprunts de 1871 et 1872, — dans ces premiers jours d'octobre 1870, où les Allemands eux-mêmes doutaient de l'issue de la guerre, le premier marché financier du monde, inondé d'argent sans emploi, et cherchant dans la Cité placements à 2 1/2 pour 100, offrait à la France 200 millions au plus et à 9 pour 100.

Et dans cette offre encore, on peut croire que les banquiers de Londres avaient égard à la respectabilité personnelle des administrateurs honorables et bien connus qui intervenaient dans la négociation, tels que M. Du Pin et les membres du conseil des finances de Tours; car le 8 octobre, un Français, agissant en son nom et au nom de plusieurs capitalistes anglais, avait osé proposer au Gouvernement à Tours un emprunt au taux de 16 pour 100, et même avec une clause qui rappelle les contrats de prêt de certains usuriers légendaires : l'État aurait dû accepter, en déduction des versements de l'emprunt et jusqu'à concurrence de 12 millions, du lard et du porc salés à livrer à l'administration de la guerre.

La Délégation financière de Tours comprit que la mission de M. Du Pin ouvrait une voie convenable, et il résolut de négocier officiellement un emprunt extérieur en Angleterre, et même en Belgique et en Hollande.

Mais, en attendant le produit de cet emprunt à négocier, on dut songer à se pourvoir; et l'on s'adressa au sous-gouverneur délégué de la Banque de France.

VII

Le 13 octobre, dans le conseil des finances, M. Cuvier fut sollicité de prêter son aide par un prêt de cent millions, qui, s'ajoutant au

crédit de cent cinquante millions emporté de Paris par M. de Roussy, le 8 septembre, élèverait à 250 millions les prêts de la Banque de France à la Délégation de Tours.

M. Cuvier déclara qu'il n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour faire un traité avec l'État, pour faire une nouvelle avance; qu'il était parti de Paris précipitamment, chargé de diriger les affaires de la Banque en province et de centraliser à Tours le service des succursales, mais qu'il n'avait pas derrière lui le Conseil général de la Banque pour approuver ou consentir des avances; qu'en un mot la Banque était à Paris et non à Tours.

Ces arguments étaient rigoureusement conformes à la lettre des statuts de la Banque de France, et, dans les temps ordinaires, ils auraient dû rester sans réplique ; mais les circonstances étaient tout à fait extraordinaires : et le délégué de la Banque de France, à l'exemple des délégués du gouvernement, devait s'inspirer de l'intérêt même de la Banque dans la situation. Refuser des avances au Trésor, c'était amener une crise aussi redoutable pour le crédit de la Banque que pour le crédit de l'État, une crise fatale peut-être à la fortune de la France, qui comprend toutes les fortunes du pays. Séparé de Paris par la force des choses, M. Cuvier devait se considérer comme investi, par cette force des choses, des pleins pouvoirs du Conseil général de la Banque, qui avait trop de sagesse et de bon sens pour désavouer jamais un traité fait en vue de la défense du pays. Enfin M. Cuvier n'ignorait pas qu'en établissant, par la loi du 14 août 1870, le cours forcé, et en réglant à deux milliards quatre cents millions la somme des émissions de billets de banque, le ministère des finances avait convenu tacitement avec le gouvernement de la Banque de France qu'une partie de ces émissions pourrait être affectée, si besoin était, aux dépenses de la guerre.

Sur ce point, M. Cuvier répondait qu'il ne savait pas si des avances consenties à Paris par la Banque de France n'avaient pas déjà absorbé les émissions disponibles, et atteint ou approché la limite de 2,400 millions : argument qui pouvait avoir une certaine valeur plus tard, mais non pas au commencement d'octobre, peu de jours après l'investissement de Paris.

En définitive, M. Cuvier refusait obstinément : un tel refus semblait inexplicable, en face des hommes qui demandaient le secours. Ce n'étaient point des politiques, ce n'étaient point de ces gouvernants d'aventure, qui ne connaissent ni loi ni frein d'aucune sorte, et qui se croient tout permis, sous le moindre prétexte de raison d'État. Non, c'étaient de purs administrateurs, fonctionnaires vieillis dans la pratique des affaires, dans l'observance des règles, dans le service de l'État; c'étaient d'anciens collègues ou amis que le sous-

gouverneur délégué de la Banque de France avait vus à l'œuvre pendant de longues années, et dont il connaissait le caractère aussi sage qu'élevé, aussi droit et ferme que dévoué à l'intérêt public.

Et ces administrateurs émérites lui faisaient observer que si les statuts de la Banque de France donnaient au Conseil général seul le droit de contracter au nom des actionnaires de cet établissement, ces statuts n'avaient pas pu prévoir le cas extraordinaire où Paris, pendant plusieurs mois, serait séparé du reste de la France par un blocus absolu; que si le gouvernement légal de la Banque était à Paris, une forte partie des billets de banque était en circulation en province, et que le délégué de la Banque en province avait pour devoir de sauvegarder le crédit de ces billets en aidant à éviter toute mesure qui compromettrait la monnaie fiduciaire.

M. Cuvier semblait avoir les oreilles fermées à toute parole de bon sens, comme les yeux fermés à la situation extraordinaire où il se trouvait. A proprement parler, il n'avait plus la tête à lui; brave homme, très-capable pour présider au mécanisme régulier et méthodique de l'intérieur de ses bureaux, il se sentait pris de vertige sur les hauteurs où les circonstances venaient d'élever sa responsabilité; c'est là ce qui excuse son attitude, autrement inexplicable; c'est là ce qui explique la suggestion qu'il émit au conseil des finances le 13 octobre, et qui fut repoussée à l'unanimité de ses collègues, comme l'expédient le plus dangereux pour le crédit de la Banque autant que pour le crédit de l'État : M. Cuvier, plutôt que de consentir un prêt à l'État sur les 2 milliards 400 millions de billets de banque que la loi du 14 août avait autorisés en vue de ces prêts, conseilla de chercher des ressources pour l'État dans l'émission de 200 millions de monnaie de papier, — ou, pour parler comme le public n'eût pas manqué de le faire, — dans la création d'assignats. Et voici sa combinaison, intéressante à noter dans l'histoire, pour prévenir le retour de semblables erreurs.

L'investissement de Paris et l'invasion d'un quart de la France avaient produit leur effet naturel sur la circulation métallique : l'or et l'argent se cachaient, chaque chef de famille se formait une réserve. De là une pénurie de numéraire dans les transactions. Pour y obvier, il s'était créé dans plusieurs villes des syndicats qui, sur garantie d'un dépôt de billets de banque, émettaient des coupures de 1 franc, de 2 francs, de 5 francs, de 10 francs. Ces coupures, émises par ces syndicats d'hommes notables de la localité, circulaient fort bien dans l'étendue du département où avait lieu l'émission, et où l'on pouvait les échanger contre les billets de banque déposés en garantie. Le Conseil des finances de Tours avait sagement érigé en principe rigoureux que l'État resterait toujours et

complétement en dehors de ces combinaisons de crédit local, afin que rien, dans les actes financiers du gouvernement, ne pût rappeler, même de loin, même en apparence, le souvenir déplorable des *assignats*. Or M. Cuvier avait imaginé que l'État pourrait se procurer des ressources en émettant lui-même 200 millions de francs de ces coupures, et en les garantissant non plus sur des billets de banque, mais sur des rentes.

Le Conseil des finances répondit fermement que si une émission de billets comme celle qui avait lieu dans certains départements, sous la garantie de syndicats particuliers, pouvait être sans inconvénient grave, une émission de papier-monnaie par l'État déprécierait les billets de Banque eux-mêmes; et qu'il fallait éviter toute tendance à créer une valeur garantie par le seul crédit de l'État, une valeur qui serait d'autant plus avilie que le crédit de l'État serait anéanti par cette émission même.

Ainsi parlèrent en véritables financiers d'État, MM. de Roussy, Roy, et Dumoustier de Frédilly. M. Cuvier, poussé à bout d'arguments, se retira à Bordeaux, où il transféra, le 18 octobre, le siége de sa délégation; mais, sur une demande formelle du gouvernement de Tours, il finit par céder, et consentit un prêt de 100 millions, qui, avec 10 millions empruntés le 25 octobre à la Banque d'Algérie, et spécial aux dépenses de la colonie, permit au Trésor de vivre quelques jours, en attendant l'emprunt extérieur qu'on négociait. Ce prêt de 100 millions fut ratifié à Paris le 5 décembre par le Conseil général de la Banque, qui donnait ainsi raison au Conseil des finances de Tours.

La Délégation financière avait pris quelques mesures administratives pour ménager le plus possible ses ressources. Ainsi, des instructions avaient été envoyées aux trésoriers généraux des finances, de payer les arrérages semestriels du 21 septembre pour les rentes 4 1/2, et les arrérages trimestriels du 1er octobre, pour les rentes 3 pour 100, aux seuls rentiers inscrits sur les états du département, si ce n'est pour les rentiers de Paris et des départements envahis qui seraient autorisés par le Directeur général de la comptabilité publique.

D'autre part, le 3 octobre, furent publiés à Tours deux arrêtés de M. Picard, des 27 et 29 septembre, arrivés par ballons, et aux termes desquels le Trésor élevait de 5 à 6 pour 100 l'intérêt bonifié pour les versements anticipés de l'emprunt Magne, et l'intérêt des bons du Trésor remboursables de trois mois à un an.

La Délégation financière essaya de tirer tout le parti possible de ces Bons du Trésor ainsi améliorés, et que M. Picard avait même permis

de rendre nominatifs à la volonté du détenteur, qui n'aurait pour cela qu'à inscrire son nom sur la formule : dans les premiers jours d'octobre, on voit que les marchés passés par le ministère de l'intérieur pour l'équipement des gardes nationales mobiles, stipulent le payement des fournitures partie en numéraire, partie en bons du Trésor. C'est en bons du Trésor que l'on remboursera les dépôts des Caisses d'épargne, après un payement en numéraire de 50 francs par livret. Enfin, on recommande à tous les ordonnateurs des divers départements ministériels de stipuler, autant que cela sera possible sans aggraver les conditions des marchés, le payement moitié en numéraire et moitié en bons du Trésor, toujours afin de ménager l'encaisse des comptables.

VIII

Ces actes de minutieuse prévoyance nous révèlent la difficulté financière du moment. L'emprunt était de la nécessité la plus impérieuse : il fut résolu, par le Conseil des finances, à l'unanimité, dans la séance du 14 octobre; les bases en furent réglées dans la séance du lendemain.

L'idée d'un emprunt en bons du Trésor, reconnue par M. Du Pin impraticable sur les marchés étrangers, n'admettait pas de discussion sérieuse. Il fallait offrir aux capitalistes étrangers un titre d'État connu de tous et bien accrédité : ainsi, la rente française, titre de tout repos, qui, depuis soixante-dix-huit ans, depuis plus de trois-quarts de siècle, a traversé, inaltérable, tant de crises, de guerres et de révolutions.

Il fallait émettre un titre fort, du 6 p. 100, afin de ménager à un prochain avenir la possibilité d'une réduction de la dette, soit d'une amélioration du contrat d'emprunt, par une conversion normale, aussitôt que le cours arriverait au pair.

Le Conseil des finances de la Délégation de Tours adopta le titre fort de 6 p. 100, mais non pas en rentes perpétuelles; il se rappela les obligations trentenaires de 1861; et il décida que l'emprunt serait émis sous forme d'obligations 6 p. 100, remboursables en quinze ans, par voie d'amortissement, avec stipulation de rachat facultatif par le gouvernement français, qui pourrait reprendre ses titres au pair. A voir les discussions des négociateurs à Londres avec les banquiers de la cité, on peut croire qu'il eût mieux valu émettre tout simplement des rentes perpétuelles; le titre eût été mieux connu, mieux accepté, mieux traité à la souscription; et nous

aurions pu tout aussi bien rembourser notre dette, suivant nos convenances, par des conversions de 6 p. 100 en 5 p. 100, puis de 5 p. 100 en 4 1/2, à mesure de l'amélioration du cours de nos rentes; et enfin par le rachat des titres à la Bourse, au moyen de la Caisse d'amortissement, quand le titre étant assez abaissé par les conversions, le cours serait resté au-dessous du pair et nous aurait permis de racheter notre dette à prix doux.

La Délégation pensa peut-être que cet emprunt, spécial par sa forme, et spécifié remboursable à court terme, aurait le caractère d'une simple opération courante de trésorerie, et ne ferait pas dire que la Délégation de Tours avait rouvert le Grand-Livre. Je sais combien, en finances et en affaires de crédit public, il faut compter avec les mots, avec les impressions même les plus superficielles; mais je crois que, dans cette circonstance, le public français a fort peu remarqué la nuance : pour lui, c'était un emprunt d'État, ni plus ni moins; et pour le public étranger, les titres en rentes auraient trouvé plus de faveur.

La Délégation se rappela peut-être aussi cette maxime : qu'il convient de varier les titres pour étendre sa clientèle de prêteurs, et qu'il faut éviter d'émettre un uouvel emprunt en titres dont une émission n'est pas encore classée. La maxime est bonne, mais on peut croire que la différence d'un titre *Six pour cent* aux titres *Trois* et *Cinq* existants suffisait.

Était-il possible d'ouvrir une souscription publique sans intermédiaires? Par les résultats de la souscription ouverte en France et en Angleterre, du 27 au 29 octobre, on doit reconnaître qu'il était prudent alors de s'assurer des concours intéressés. Il est vrai qu'en regardant d'un peu près comment se sont pratiqués quelques emprunts par souscriptions publiques, ceux de 1863, de 1868, de 1871 et de 1872, on en vient à penser que ces procédés d'emprunt ressemblent beaucoup au fond aux emprunts par négociation avec les banquiers. Toute la différence est en ceci : que le Trésor fait garantir l'emprunt par des arrangements secrets au lieu d'une garantie ouvertement formulée et publiquement payée. C'est aussi cher, plus cher parfois, et c'est moins net. Quand les circonstances le permettent, la souscription publique, franchement publique, comme en 1854, 1855, 1859, et au 23 août 1870, est évidemment ce qu'il y a de mieux. Mais si l'on ne se croit pas certain du succès par cette voie, il faut assurer l'opération par des traités, déclarés ou secrets, avec des banquiers, et mieux vaut alors la négociation pure et simple.

Il s'agissait donc de négocier l'emprunt avec des banquiers de Londres. M. Du Pin avait indiqué la maison J.-S. Morgan et Cie, maison d'origine américaine, dirigée jusqu'en 1867 par le grand

philanthrope Peabody, à qui la Cité a élevé une statue en reconnaissance de sa charité aussi ingénieuse que magnifique envers les pauvres de Londres.

La maison Morgan est de toute respectabilité; mais peut-être eût-il été avantageux pour nous de traiter avec des banquiers plus liés aux affaires du continent européen, ou tout au moins avec une association de banquiers dont les relations plus étendues en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en France même, eussent procuré à la souscription des sources plus nombreuses et plus abondantes? A cela, on peut répondre qu'il est très-facile de livrer des batailles et de négocier des emprunts après coup dans les loisirs du cabinet d'étude. Et nous avons lieu de croire, en effet, que les négociateurs ont d'abord tenté le mieux, et sont entrés en définitive où la porte s'ouvrait.

Quant au taux de l'emprunt, le Conseil des finances, d'après le rapport de M. Du Pin, détermina ce taux et le consigna dans un pli cacheté qui fut envoyé aux Membres du gouvernement de la Défense nationale. Ceux-ci durent indiquer oralement le prix maximum fixé par eux au négociateur seul, et constater le chiffre sous un pli cacheté qui fut déposé entre les mains du délégué du ministre des finances, M. de Roussy, pour n'être ouvert qu'après la conclusion de l'emprunt. Ces précautions étaient réglées suivant le mode par lequel les ministres fixent le maximum pour une adjudication. Nous savons aujourd'hui que le maximum fut 9 p. 100.

M. Laurier, délégué par le gouvernement de Tours auprès du Conseil des finances, fut chargé de suivre les négociations relatives à cet emprunt tant en Angleterre qu'en Belgique et en Hollande.

M. Laurier, avocat habituel de plusieurs institutions de crédit de Paris, avait quelque habitude des affaires financières; mais sa principale raison d'être dans cette négociation était son caractère politique et son amitié avec le plus actif des gouvernants de Tours; et c'est pourquoi il demanda qu'on lui adjoignît un homme expérimenté en finances publiques, et investi de toute la confiance du Conseil des finances : ainsi fut désigné, pour la négociation, avec M. Laurier, le comte Adrien de Germiny, ancien inspecteur des finances, trésorier général de la Seine-Inférieure, régent de la Banque de France, et dont le nom seul devait suffire à titrer la loyauté du contrat.

Voici le texte authentique du traité, qui fut signé le 24 octobre à Londres par le comte de Germiny et M. Laurier d'une part, et de l'autre par MM. J.-S. Morgan et Ce, après avoir été soumis dans toute sa teneur, *ad referendum*, à l'approbation du gouvernement de Tours, qui ratifia le 22 octobre.

TRAITÉ DU 24 OCTOBRE 1870

EMPRUNT DE LA DÉFENSE NATIONALE

£ 10,000,000 OU FR. 250,000,000.

Entre les soussignés :

Article 1er. — Entre les parties soussignées, il est fait contrat d'un emprunt de 10 millions de livres sterling ou 250 millions de francs en obligations rapportant 6 pour 100. Cet emprunt sera l'objet d'une souscription publique en France et en Angleterre.

Art. 2. — Ces obligations seront remboursées dans un délai de 34 ans à partir du premier tirage, au moyen d'un fonds d'amortissement cumulatif. Le premier tirage aura lieu en janvier 1873.

Art. 3. — Le capital et les intérêts de l'emprunt seront payables au choix du porteur en livres sterling, à Londres, chez MM. J.-S. Morgan et Cie, et en France en francs, à Paris, au Trésor, et dans les départements, chez tous les trésoriers-payeurs généraux.

Art. 4. — MM. J.-S. Morgan et Cie agiront comme agents du gouvernement français à Londres pour tout ce qui concerne l'émission de l'emprunt et les opérations qui s'y rattachent.

Art. 5. — L'emprunt sera émis sous forme d'obligations de livres 1,000, ou francs 25,000 ; de livres 500, ou francs 12,500 ; de livres 100, ou francs 2,500 ; de livres 20 ou francs 500.

Art. 6. — Le taux de l'émission envers le public sera de 85 pour 100, avec jouissance du 1er octobre 1870.

Art. 7. — MM. J.-S. Morgan et Cie prennent ferme l'emprunt jusqu'à concurrence de livres 2 millions et demi nominal.

Pour couvrir les risques de cette prise ferme, il est consenti à MM. J.-S. Morgan et Cie un taux de faveur fixé à 80 pour 100.

Art. 8. — Pour tous les frais quelconques qui peuvent se rattacher à l'emprunt sous quelque forme et à quelques titre que ce soit, en y comprenant même les frais du timbre anglais, il est attribué à MM. J.-S. Morgan et Cie une allocation fixe de 3 1/4 pour 100 sur le nominal de l'emprunt. D'un autre côté il est bien entendu qu'il ne pourra rien être réclamé à MM. J.-S. Morgan et Cie pour les frais d'émission faits en France. Pour le cas où la somme de l'emprunt placé atteindrait 8 millions de livres, cette allocation sera réduite à 1 1/4 pour 100 sur la partie prise ferme par MM. Morgan et Cie, soit sur 2 1/2 millions.

Ladite allocation étant faite à forfait pour leurs frais et leurs

commissions, MM. J.-S. Morgan et Cie ne pourront en demander l'augmentation pour aucun motif, quelle que soit la nature et quel que soit le chiffre de leurs dépenses.

Art. 9. — Les versements seront faits comme suit :

5 pour 100		lors de la souscription;
15	—	lors de la répartition;
20	—	au 1er décembre 1870;
20	—	au 1er janvier 1871;
25	—	au 1er février 1871.
85 pour 100		

Art. 10. — Pour le cas où il y aurait 8 millions de livres placées et réparties, MM. J.-S. Morgan et Cie s'engagent à devancer les époques de versements pour les sommes prises ferme par eux, soit livres millions effectif et à en opérer le payement, un million de livres le 15 novembre, un million de livres le 1er décembre, sous déduction d'un escompte de 4 pour 100 l'an en concordance avec leur anticipation.

Art. 11. — La provision du premier coupon à échoir sera faite par la retenue entre les mains de MM. J.-S. Morgan et Cie de la somme nécessaire à cet objet. Pour les coupons semestriels postérieurs, la provision en sera faite 15 jours à l'avance entre les mains de MM. J.-S. Morgan et Cie par le gouvernement français.

Art. 12. — Le service de l'emprunt en Angleterre pendant toute sa durée sera fait par MM. J.-S. Morgan et Cie. Pour cet objet spécial ils auront droit à une commission de 1 pour 100, calculée sur le montant des coupons payés par leur intermédiaire, et 1/2 pour 100 pour les sommes versées entre les mains du public à titre de remboursement ou de liquidation de l'emprunt.

Art. 13. — Le gouvernement français aura en tout temps le droit de rembourser au pair les obligations créées en vertu du présent contrat, après avis préalable inséré six mois à l'avance au *Journal officiel* en France et dans le *Times* à Londres. Le remboursement ainsi prévu ne pourra être indiqué que pour une époque concordante avec un payement de coupons.

Art. 14. — Les souscripteurs de l'emprunt auront le droit d'avancer les termes et de se libérer par anticipation moyennant un escompte de 4 pour 100 l'an.

Art. 15. — Il sera fait compte et dressé état de toutes les sommes souscrites et versées en France. Les versements seront portés au crédit de MM. J.-S. Morgan et Cie et viendront en déduction de leurs engagements.

Art. 16. — En attendant la confection des titres définitifs,

MM. J.-S. Morgan et C[ie] ont qualité pour émettre des titres provisoires. Le gouvernement français par un de ses représentants, signera les titres définitifs qui seront contresignés par MM. J.-S. Morgan et C[ie].

Nous nous réservons d'exposer plus en détail les négociations, pour préciser la responsabilité de chacun dans cette œuvre délicate, pour marquer la part ou l'influence qu'y ont eue les deux négociateurs délégués, les membres du gouvernement de Tours, le conseil des finances de la délégation, et certains membres du gouvernement de Paris ; mais nous voudrions d'abord indiquer les résultat de l'emprunt, et arriver ainsi à l'examen de la proposition qui vient d'être faite le 1[er] juin, à l'Assemblée nationale, de convertir cette partie de notre dette publique en rentes perpétuelles.

La souscription fut ouverte, en même temps qu'en Angleterre, en France, du jeudi matin, 27 octobre, au samedi soir, quatre heures, 29 octobre. Les instructions et affiches ne purent parvenir que dans 310 arrondissements de la France sur 371 ; et Paris, investi, ne put être informé.

Sur les 250 millions en capital nominal de l'emprunt, 62,500,000 fr. furent pris ferme par MM. Morgan au taux de 80 p. 100, avec une commission de 1/4 p. 100 sur le nominal. Pour cette part, l'obligation de 500 francs produisit à l'État emprunteur 393 fr. 75 c. ; ce qui met l'intérêt à 7 fr. 61 c. p. 100.

163,738,500 francs furent souscrits par le public, savoir : 93,921,000 francs en France, et le reste en Angleterre, au taux de 85 pour 100, avec une commission de 3/4 sur le nominal. Pour cette seconde part, l'obligation de 500 fr. produisit à l'Etat emprunteur 408 fr. 75 c., ce qui met l'intérêt à 7 fr. 33 p. 100.

Enfin 23,761,500 fr. de reliquat furent pris ferme, après un nouveau traité, par MM. Morgan, au taux de 83 pour 100, avec une commission de 1 1/4 pour 100 sur le nominal. Pour cette troisième part, l'obligation de 500 fr. produisit à l'État 408 fr. 50 c., ce qui met l'intérêt à 7 fr. 33 pour 100.

En définitive, tous frais et commissions déduits, les obligations de 500 fr. se trouvent émises au taux moyen de 403 fr. 75 c., ce qui met l'intérêt moyen à 7,42, chiffre très-inférieur au maximum de 9 p. 100 fixé par le gouvernement de Tours aux négociateurs.

Ainsi, cet emprunt de 250 millions de francs a produit 208,899,770 francs, versés par les souscripteurs ; il a coûté 6,875,000 francs de frais payés à la maison Morgan ; et procuré au Trésor une somme nette de 202,024,770 francs.

Pour cette dette, l'État paye un intérêt annuel de 6 p. 100 sur le

capital nominal, dont la somme diminue d'année en année par l'amortissement annuel : amortissement progressif, qui a été de 2,400,000 francs en 1873, et de 2,530,000 francs en 1874. L'emprunt Morgan est aujourd'hui réduit, par ces deux tirages d'amortissement, à 245,070,000 francs.

Pour apprécier les conditions de contrat et d'opération de cet emprunt, on peut le rapprocher de l'emprunt de deux milliards, émis par M. Pouyer-Quertier le 20 juin 1871, après la paix de Francfort et le rétablissement de l'ordre intérieur par le gouvernement régulier de Versailles.

L'emprunt Pouyer-Quertier a produit la somme de 2,225,994,045 francs, exigeant un intérêt de 6,29 p. 100 et ayant coûté 3,71 p. 100 de frais d'opération.

L'emprunt Morgan a produit 208,899,770 francs, exigeant un intérêt de 7,42, et ayant coûté 3,29 p. 100 de frais.

Si l'on tient compte des circonstances militaires et politiques où se trouvait la France au mois d'octobre 1870, si l'on tient compte de l'irrégularité du gouvernement qui contractait au nom de la France en octobre 1870, on est amené à reconnaître que l'emprunt Morgan a été bien fait, en considérant surtout qu'il n'a coûté, en frais, que 6,875,000 francs, soit 3,29 p. 100, tandis que l'emprunt Pouyer-Quertier a coûté la somme énorme de 82 millions 671,196 francs, soit 3,71 p. 100.

Il est vrai qu'on pourrait faire observer que l'emprunt Pouyer-Quertier a été le plus coûteux en frais de tous les emprunts d'État contractés en France : l'emprunt Magne du 12 août 1870 n'a coûté que 0 fr. 82 c. p. 100; et l'emprunt Goulard du 15 juillet 1872, l'emprunt de trois milliards, la plus colossale opération financière connue, a coûté 2 fr. 42 c. p. 100, soit environ un tiers de moins que l'emprunt Pouyer-Quertier.

A voir avec quelle prodigalité les opérateurs de l'emprunt Pouyer-Quertier se sont crus obligés de faire largesse de l'argent du Trésor aux intermédiaires, aux gens de bourse et d'annonce, et à tous les tenants, il est permis de dire que les négociateurs de l'emprunt Morgan se sont montrés meilleurs ménagers de la fortune publique, malgré les circonstances critiques et les conditions malheureuses où ils opéraient. Et nous devons considérer que dans les emprunts, grands ou petits, il est un certain ordre de frais qui ne grossissent pas en proportion de la somme empruntée, et qu'un petit emprunt relativement doit coûter plus en frais d'émission.

Et quand nous établissons au chiffre de 6,875,000 francs les frais de l'emprunt Morgan, il serait peut-être juste de faire observer que

dans cette somme figurent les frais du timbre anglais payés au fisc de l'Angleterre, et que la maison Morgan avait pris à sa charge par l'article 8 du traité du 24 octsbre ; et ces frais du timbre, d'après la législation fiscale du Royaume-Uni, ont dû s'élever à la somme de 338,150 francs, savoir :

pour 150,000	titres de	500 fr.,	à 8 pence. .	120,000 fr.
— 18,200	—	2,500 —	à 2 sh. 6 p. .	57,102
— 5,528	—	12,509 —	à 12 sh. 6 p.	86,236
— 2,394	—	20,000 —	à 1 liv. 5 sh.	74,812
total pour 176,342 titres représentant 250 millions de francs.				338,150 fr.

Et nous devrions aussi équitablement noter que le délégué du ministère des finances, M. de Roussy, obtint de MM. Morgan qu'ils se chargeraient d'employer les fonds de l'emprunt souscrits à Londres, suivant les convenances du Trésor français, sans aucune espèce de commission ; la maison Morgan a payé, en effet, aux nombreux fournisseurs des différents ministères une somme totale de 131 millions 773,155 fr. qui, payée par l'intermédiaire de tout autre banquier, aurait exigé une commission de 1 pour 100 ; d'où résulte une économie ou profit, pour le Trésor français, de 1,317,731 francs.

On peut donc affirmer que les intérêts de la France ont été bien servis et bien défendus dans cette affaire.

A un autre point de vue, ajoutons que les négociateurs de l'emprunt Morgan se sont montrés peut-être plus francs d'intérêt de parti que les opérateurs des emprunts de 1871-72, comme nos lecteurs ont pu le voir dans notre Étude historique sur la *Politique financière en France* depuis 1870[1]. Et, en effet, ce qui nous frappe et ce qui n'a peut-être pas été assez noté, dans cette négociation de M. de Germiny et de M. Laurier à Londres, c'estqu'on ne trouve pas un fait, un mot, où se trahisse la moindre préoccupation de politique de parti. M. de Germiny, franchement opposé de sentiments et d'opinions au gouvernement qui tenait alors la France, est parti pour Londres sur l'invitation de M. de Roussy, son chef hiérarchique ; il a accepté cette mission par devoir de discipline administrative et par devoir patriotique : « Metz n'était pas tombé (a-t-il dit dans sa déposition) ; nous avions encore l'espoir de sauver la France, de ressaisir la victoire, j'aurais regardé comme une mauvaise action de refuser mon concours. » Et d'autre part, l'autre négociateur, M. Laurier, invité par le conseil des finances à se rendre à Londres pour l'emprunt, demande tout d'abord qu'on lui adjoigne

[1] *Le Correspondant* du 10 avril 1873.

un homme de compétence spéciale et investi de toute la confiance du Conseil; et il ajoute : « Surtout n'allez pas prendre un de mes amis politiques, parce qu'alors je refuse. »

Ainsi les deux négociateurs, pour cette œuvre de salut national, dominèrent leurs sentiments politiques; et ils agirent parfaitement d'accord, en communion loyale de but et d'action. Ainsi M. de Germiny a maintenu les nobles traditions de sa famille, et M. Laurier s'est montré digne d'avoir dans cette grande tâche un tel collègue.

Cet emprunt a été bien fait : non-seulement les frais de l'opération sont moindres que ceux de l'emprunt Pouyer-Quertier, mais le taux de l'émission a été fixé avec plus de souci de l'intérêt du Trésor français. Au lendemain de l'émission, l'emprunt du 20 juin 1871 faisait prime; au contraire, l'emprunt Morgan se cotait en octobre 1870 à des cours plus bas que l'émission, et pendant trois mois il restait de 3 à 4 pour 100 en perte. On ne saurait avoir de preuve plus concluante que le contrat avait été pour le Trésor français aussi avantageux que possible, dans cette dure situation de la France, puisque le prêteur, aussitôt après la souscription, perdait de 3 à 4 pour 100 sur son titre.

Telle est, dans son origine et dans sa constitution, cet emprunt Morgan, où nous ne trouvons à reprendre qu'une seule chose : la forme d'obligations trentenaires.

Assurément, l'emprunt en obligations trentenaires de 1861 avait été une bonne combinaison financière ; c'est qu'il était destiné à des dépenses reproductives, et devait trouver les ressources naturelles de son amortissement dans la plus-value des revenus fiscaux, déterminée par l'emploi même des sommes empruntées; mais, en 1870, il s'agissait d'une dépense de guerre, la plus impérieuse, sans doute, mais la moins reproductive de toutes les dépenses d'un État : il s'agissait d'un effort national où la génération présente devait surtout contribuer de ses bras et de son sang, et dont l'instrument financier devait être payé par les épargnes de plusieurs générations. Il fallait donc émettre l'emprunt en rentes perpétuelles; et cette forme seule du titre de l'emprunt, cette forme connue et très-anciennement accréditée, nous aurait valu des conditions de souscription plus avantageuses. Cette question de forme, si importante aux yeux des capitalistes étrangers, n'avait pour nous aucun inconvénient; car, au fond, l'emprunt Morgan tel qu'il a été stipulé, avec la faculté pour l'État de rembourser à sa volonté les titres au pair, c'est-à-dire avec la faculté pour l'État de convertir les obligations de 500 francs 6 p. 100 en rentes perpétuelles 5 p. 100, revient à un

emprunt en rentes 6 p. 100 que l'État peut convertir en 5 p. 100 dès que le cours du 6 p. 100 dépasse le pair.

Cette conversion est dès aujourd'hui réalisable, car les obligations de l'emprunt Morgan sont au cours de 515. Il s'agit de savoir si le moment est propice, ou s'il ne vaut pas mieux attendre que la rente 5 p. 100 soit à 100 francs, afin de substituer avec plus de profit encore à une obligation de 500 francs grevée de 30 francs d'intérêt, une rente de même capital nominal grevée de 25 francs seulement.

IX

Il s'agit de savoir si le moment est opportun pour mettre en mouvement les détenteurs de l'emprunt Morgan qui, pour la plupart, sont des capitalistes anglais; ces étrangers gardent aujourd'hui leurs titres dans leurs portefeuilles en grosses coupures de 25,000 francs, de 12,500 francs, de 2,500 francs[1], en grosses coupures difficilement transférables à nos petits rentiers français; et ils pourraient bien profiter de la conversion pour passer à des capitalistes français les titres fractionnés des nouvelles rentes : ce qui aurait pour résultat de changer nos prêteurs étrangers en prêteurs français; autrement dit, de faire sortir de France plus de cent cinquante millions dont les Anglais nous commanditent en ce moment de par l'emprunt Morgan. Or, après les milliards exportés de France pour la rançon, nous avons à reconstituer, par le travail et par l'épargne, notre capital national amoindri, avant de nous exposer bénévolement à des saignées nouvelles.

La bonne heure pour la conversion de l'emprunt Morgan en rentes perpétuelles 5 p. 100 arrivera, quand nous serons assez munis de capitaux, en France, pour rendre à l'étranger les millions qu'ils nous ont prêtés, et quand le cours de notre rente cinq pour cent sera assez relevé pour nous permettre d'emprunter à 5 p. 100, c'est-à-dire, de convertir les obligations 6 p. 100 en rentes 5 p. 100 au pair.

Et même alors, il conviendra d'examiner s'il ne serait pas utile au crédit d'État et à la politique de la France de conserver cet emprunt extérieur, qui est un lien entre les intérêts français et les intérêts anglais, qui habitue les capitalistes anglais à voir sur leur

[1] L'emprunt Morgan comprend pour 60 millions de francs de grosses coupures de 25,000 francs, pour 69 millions de francs de titres de 12,500 francs, pour 46 millions de titres de 2,500 francs, et pour 75 millions de francs seulement de petites coupures de 500 francs.

marché des titres de l'État français, et qui à un moment donné, serait un siphon tout amorcé pour nous ouvrir les abondantes ressources de la cité de Londres.

Entre l'Angleterre et la France, l'alliance politique doit se cimenter par la solidarité des intérêts matériels. Ce petit emprunt extérieur peut être un lien politique autant qu'un lien économique.

Il serait possible, d'ailleurs, quand le taux de notre crédit sera relevé, de proposer aux capitalistes anglais détenteurs des obligations de l'emprunt Morgan, une conversion en rentes perpétuelles au taux amélioré de 5 p. 100, mais en conservant à ces titres le caractère d'emprunt extérieur par le maintien des fortes coupures, et par le payement des arrérages à Londres comme en France pour les titres émis en Angleterre.

Nous avons tout lieu de penser que les capitalistes anglais, familiers aux conversions, et appréciant le titre offert, accepteraient volontiers l'opération. Et nous conserverions ce gage de confiance et de sympathie intéressée des anglais, nos alliés nécessaires.

Et c'est pourquoi nous repoussons comme dommageable autant qu'inopportune l'opération financière qui a été proposée le 1er juin à l'Assemblée nationale par M. Wolowski.

Examinons les motifs allégués de cette proposition :

Au mois de janvier de cette année, nous sommes entrés dans l'exercice de 1874 sans avoir assuré les recettes jugées nécessaires pour ce budget : il manquait 143 millions. L'Assemblée nationale a voté successivement dix taxes ou surtaxes nouvelles, sur les sucres, le savon et la stéarine, les boissons, les huiles végétales et minérales, les expéditions des contributions indirectes et les actes extrajudiciaires, la poste et les effets de commerce, les alcools dénaturés et les bouilleurs du cru, les viandes salées et la petite vitesse. On a créé ainsi une ressource de 122 millions. Il reste donc à trouver 21 millions.

Mais ce n'est pas tout : le retard à voter les impôts nécessaires porte à près de 40 millions le vide à combler pour le budget de 1874 ; et à ce déficit s'ajoute encore la moins-value des impôts par rapport aux prévisions : moins-value causée par la crise générale qui pèse sur toute l'Europe et les États-Unis d'Amérique depuis un an, et qui se complique en France de notre état politique précaire. On doit donc prévoir pour l'exercice 1874 un déficit de 80 millions à combler soit par des impôts nouveaux, soit par des emprunts, soit par l'ajournement de certaines charges ou dépenses.

Pour les impôts, nous sommes à la limite où les surtaxes ne rendent plus, où des taxes nouvelles affaiblissent l'ensemble de la pro-

duction nationale et tarissent les sources du fisc. Le ministre des finances, le conseil d'État, la commission du budget, le reconnaissent, et ne peuvent se mettre d'accord sur l'impôt le moins mauvais à ajouter dans la loi des finances de 1874. A grand'peine parviendra-t-on à trouver par l'impôt une trentaine de millions encore. Reste une somme d'environ cinquante millions en déficit.

Tout naturellement, on songe donc à la grande ressource des États embarrassés, à l'emprunt, et aussi à l'ajournement de certaines charges.

M. Wolowski a réuni d'abord les deux moyens :

Il a proposé, le 1er juin, d'emprunter treize à quatorze cent millions de francs par une émission d'un milliard et demi de rentes cinq pour cent.

Cet emprunt substituerait des rentes perpétuelles :

1° Aux obligations de l'emprunt Morgan, dont le capital nominal est aujourd'hui de 245 millions ;

2° A la dette de l'État à la Banque, dont la somme remboursable est aujourd'hui de 825 millions.

L'emprunt Morgan figure au budget de 1874 pour 17,759,795 francs, dont 14,700,000 pour intérêts à 6 pour 100, et le reste pour l'amortissement trentenaire des obligations. Par l'opération, il se trouverait converti en rentes perpétuelles empruntées sur le pied de 5.40 pour 100, médiocre bénéfice d'un dixième, on d'environ un million et demi de francs d'intérêts annuels. Et l'on supprimerait l'amortissement de cette part de notre dette publique.

La dette de l'État à la Banque figure au budget de 1874 pour 207,700,000 francs, dont 7,700,000 pour intérêts à 1 pour 100 et 200 millions pour l'amortissement en quatre ans et demi. Par l'opération, elle se trouverait convertie en rentes perpétuelles empruntées sur le pied de 5.40 pour 100, aggravation de près de 35 millions d'intérêts annuels ; et l'on réduirait l'amortissement des dettes publiques à 100 millions.

Après ces deux conversions de dettes, l'une médiocrement avantageuse, l'autre gravement onéreuse, on emploierait le reste du produit de l'emprunt à équilibrer le budget, qui d'ailleurs se trouverait allégé de 103 millions par la réduction de l'amortissement de 203 à 100 millions.

De toutes ces combinaisons, ce dernier point est le seul acceptable, et c'est peut-être le seul qui sera accepté, et probablement le seul que l'on avait en vue dans la proposition du 1er juin, transformée aujourd'hui en une seconde proposition du 3 juillet, qui de-

mande simplement la diminution de l'amortissement de la dette de l'État à la Banque.

Nous avons montré ce qu'il fallait penser au sujet de la conversion de l'emprunt Morgan.

Pour la Dette de la Banque, si légère au Trésor par la modicité de l'intérêt, 1 p. 100, on peut sans inconvénient la prolonger, en étendant sur six années l'amortissement de cette dette; la Banque de France a montré une telle intelligence de la situation, une telle sagesse et un tel dévouement public, dans cette crise de 1870, qu'elle ne refusera pas son aide pour mener à bonne fin le relèvement de nos finances.

Le cours forcé ne gêne personne, n'inquiète personne; et, grâce au tact de la Banque de France, il est devenu insensible : le cours « légal » que M. Wolowski imagine d'y substituer serait en fait le cours « forcé » pour la grande partie de nos populations éloignées des bureaux de change de la Banque de France et de ses succursales; et le cours légal appellerait d'ailleurs une modification des statuts de la Banque de France, une limitation statutaire de l'émission, qu'il ne paraît pas opportun de mettre en débat aujourd'hui. Puisque notre budget a besoin d'une réduction aux dépenses ou charges pour son équilibre, il sera aussi simple que facile de régler, par un nouveau traité avec la Banque de France, que les 825 millions encore dus s'amortiront à raison de 150 millions par an de 1874 à 1878, et le reste en 1879. Rappelons-nous que les 1425 millions prêtés à l'État par la Banque de France sont un capital qui n'a rien coûté à personne que la confiance, et qui ne coûte au Trésor qu'un intérêt de 1 pour 100.

Et ce capital de confiance, les 800 à 900 millions de billets de banque qui circulent encore aujourd'hui en plus de la circulation habituelle de la Banque, ce capital fiduciaire qui a suppléé fort heureusement notre monnaie métallique exportée, nous en avons besoin encore : l'encaisse métallique de plus d'un milliard que constate aujourd'hui le bilan de la Banque, ne doit pas nous faire illusion. Ce milliard est en chômage dans les caisses de la Banque, parce que les transactions sont ralenties. Mais vienne une reprise d'affaires, survienne un incident qui exige un grand mouvement d'espèces (car enfin il faut tout prévoir en homme d'État sage, vigilant et bon patriote), nous sentirions bien vite que notre outillage monétaire n'est pas encore reconstitué dans son ancienne puissance métallique, et que les billets de banque créés, sous le contre-seing de l'État, pour les besoins de nos transactions privées non moins que pour les besoins financiers du Trésor, ne sont pas encore superflus.

A. de Malarce.

MORTS POUR LA PATRIE

A LA MÉMOIRE D'HENRI D'ADHÉMAR-PUYSÉGUR

A SA MÈRE

Oui, j'appartiens aux morts tombés pour la patrie,
Madame! Et votre fils a des droits sur mes vers.
Le vieux chêne offre encor sur sa tête flétrie,
Pour orner ce tombeau, quelques feuillages verts.

Mes fils étaient enfants, et je suis vieux moi-même;
Dans ces affreux combats mon sang n'a pas coulé:
Mais, pleurant sur vos fils et sur l'honneur que j'aime,
Mères! ainsi que vous je reste inconsolé.

Je finirai vaincu, sans voir la délivrance,
Sans couronner de fleurs nos drapeaux triomphants...
Au moins, mon dernier cri je le donne à la France,
A tous vos jeunes morts... Ils sont tous mes enfants!

De mes débiles mains je leur construis un temple;
J'y graverai dans l'or leur nom et leur cimier;
Et, parmi ces vaillants proposés en exemple,
Noble Henri d'Adhémar, je t'inscris le premier.

A l'instant décisif d'une lutte enflammée,
Ton chef dit aux vaillants ces seuls mots, pleins de foi :
« A ce poste, là-bas, pour sauver notre armée,
Qui veut aller mourir? » Tu répondis : « C'est moi. »

Lorsqu'on te retrouva dans l'immense ossuaire,
Quand ton corps mutilé fut reconnu des tiens,
Tu portais sur ton cœur la croix, le scapulaire...
Mères, consolez-vous, ils sont morts en chrétiens!

Ils étaient comme lui, ces fils de vos entrailles,
Beaux, jeunes, caressés de l'aïeule et des sœurs,
Pleins d'espoir, souriant à la vie, aux batailles,
De quelque noble amour savourant les douceurs.

Ils laissaient derrière eux un monde héréditaire,
Des fleurs du souvenir un manoir embaumé;
Comblés des dons du ciel et des biens de la terre,
Ils avaient tout compris, ils avaient tout aimé!

Mais le jour vint, terrible aux vertus éphémères,
Où l'or et les grands cœurs s'éprouvent par le feu ;
Et tout, jeunesse, amour, trésors, douces chimères,
Ils ont oublié tout, pour la France et pour Dieu.

Ils sont morts! ajoutant aux gloires de leur race.
La croix du Dieu martyr veille sur leur tombeau.
Du baptême de sang ils ont reçu la grâce...
Mères qui survivez, leur sort est le plus beau!

Ah! si j'avais le don, l'accent qui perce l'âme,
Qui, pour l'avoir chanté, fait vivre un nom chéri,
Celui de votre enfant ne mourrait plus, madame!
Toute femme, avec vous, aimerait votre Henri.

Et toute mère en deuil qui lirait cette page,
Retenant à deux mains ses pleurs prêts à partir,
Croirait revoir son fils dans la vivante image
Que mes vers traceraient de votre doux martyr.

Pleurons avec respect, et remplis d'espérance,
Ces fils, ces morts sacrés qui seront des aïeux.
Ils ont cueilli leur palme et semé pour la France
Des lauriers qu'ils verront grandir du haut des cieux.

Leur nom sera pour nous une étoile qui brille,
Montrant le vrai chemin à ce peuple abattu :
Qu'à leurs neveux enfants on répète en famille
Ce nom, qui les oblige à la même vertu.

Nous, poëtes, quittons nos molles rêveries,
De tant de jours perdus effaçons le remords :
Enseignant le devoir aux âmes aguerries,
Ne chantons que pour Dieu, pour la France... et nos morts.

Victor de Laprade.

MÉLANGES

LE FER ET LA HOUILLE

Par M. Louis Reybaud[1]

Depuis longues années, l'Académie des sciences morales et politiques a ouvert et poursuit une enquête sur la condition des ouvriers dans les diverses industries; il n'est pas d'objet qui mérite mieux l'attention de cette académie; ainsi que l'a écrit éloquemment M. Cochin, « l'art d'améliorer la condition des petits, n'est-ce pas la science morale et politique par excellence? » Un économiste distingué, M. Louis Reybaud, a été spécialement chargé par ses collègues de parcourir les différentes régions industrielles de la France, d'examiner, dans chacune d'elles, les procédés de fabrication, les causes de la prospérité ou de la décadence de l'industrie, et avant tout, la tenue des ateliers, le sort des ouvriers qui y sont employés; il a successivement fait cette enquête, avec un soin minutieux, pour l'industrie de la soie, du coton et de la laine, et il en a consigné les résultats dans trois volumes trop connus du public pour qu'il soit nécessaire d'en refaire ici l'éloge[2]. Le nouvel ouvrage dont nous voulons parler aujourd'hui, *Le fer et la houille*, se rattache à cette mission que l'Académie des sciences morales avait confiée à M. Reybaud; il forme la dernière série de ses études sur le régime des manufactures en France.

La houille, répète-t-on souvent, est le pain de l'industrie; le rôle du fer n'est guère moins important: dans quelle usine ne figure-t-il pas, soit à l'état de fer brut, soit sous forme de machine? On a pu, depuis deux ans, juger jusqu'à quel point toute l'industrie est esclave de ces deux produits: l'augmentation subite des prix du fer et surtout du charbon a causé une émotion universelle et a eu son contre-coup dans toutes les branches de l'industrie. Aussi M. Reybaud a-t-il répondu à l'une des plus sérieuses préoc-

[1] Un volume in-8, chez Michel Lévy, éditeur. Paris, 1874.

[2] *Condition des ouvriers en soie. — Le Coton, son régime et ses problèmes. — La Laine.* — Michel Lévy, éditeur.

cupations des fabricants français, en recherchant les causes qui ont amené et maintenu cette élévation des prix, et en indiquant les principaux moyens de remédier à ce mal.

Nous n'essayerons pas ici d'aborder avec l'auteur tous les détails de la fabrication du fer ou de l'extraction de la houille. Dans son nouvel ouvrage, M. Reybaud est resté, avec raison, fidèle à la méthode qu'il avait adoptée pour ses précédentes enquêtes. Il a suivi l'ouvrier dans les galeries des mines, aux bouches des fours, ou dans cette tâche ingrate que l'on nomme le « percement du rocher. » Comme théâtre d'action, il a choisi les établissements de grande notoriété : Anzin et Commentry pour la houille; le Creuzot, Fourchambault, Saint-Chamond et Hayange pour la fonte et le fer, puis quelques autres établissements de moindre importance ; il a comparé les procédés d'industrie et recherché en quoi ces établissements diffèrent ou se rapprochent les uns des autres. En lisant les pages consacrées à cette étude, on est frappé de l'art avec lequel M. Reybaud, tout en donnant les détails techniques, sait se mettre à la portée de tous les esprits, même les plus étrangers à la matière : son style sobre, simple, précis, rend attrayantes les explications en apparence les plus arides et les plus compliquées.

Ce qui doit surtout attirer l'attention, dans les tableaux que M. Reyband a faits de nos forges et de nos houillères, ce sont les parties qui traitent de la condition des ouvriers, du règlement de leurs salaires, etc., etc. Ainsi que l'auteur nous le rappelle, « l'ouvrier des forges et des mines a posé devant lui pendant plusieurs années. » M. Reybaud s'est attaché à en rendre la physionomie, à en pénétrer le caractère; il a dressé le budget des ménages, recherché l'état de l'instruction, le nombre et la nature des écoles : en un mot il a étudié tout ce qui pouvait lui faire mieux connaître la situation matérielle, morale et intellectuelle des travailleurs.

Quelles sont les principales conclusions à tirer de cette vaste et intéressante enquête?

Les questions de salaire, toujours si importantes, méritent d'abord l'attention. En lisant l'ouvrage de M. Reybaud, on remarque qu'une tendance commune aux bons ouvriers de toutes les régions les porte à préférer le travail aux pièces au travail à la journée : ce qui prouve une fois de plus combien certains chefs du mouvement ouvrier, en réclamant l'égalité de tous les salaires, froissent les sentiments de l'élite de leurs camarades. Dans de nombreuses usines, surtout dans celles du bassin de la Moselle, le travail aux pièces, appelé dans certains cas « le prix fait, » et dans d'autres « le marchandage individuel ou collectif, » remplace le plus souvent le travail à la journée. L'ouvrier accepte une tâche à un prix déterminé, prend ses arrangements pour l'exécuter dans un délai fixe, en dispose et en répond. Les conditions sont débattues, quand il s'agit d'une pièce isolée, entre le chef d'atelier et l'ouvrier; quand il s'agit d'une pièce à exécuter en com-

mun, entre le chef d'atelier, après conseil pris avec ses camarades, et les ingénieurs, quelquefois les directeurs de la compagnie. Sans doute ces combinaisons présentent parfois certaines difficultés pratiques; mais, comme l'indique fort bien M. Reybaud, elles ont le grand mérite « d'éveiller dans l'atelier un point d'honneur, au moyen duquel l'individu fait le mieux possible et le plus possible dans le moins de temps possible. » La plupart du temps, ces marchés de gré à gré sont, pour ceux qui les acceptent, plus lucratifs que le travail à la journée : alors même que le profit n'est pas supérieur, beaucoup d'ouvriers préfèrent encore cette combinaison. En effet, ajoute l'auteur, « il y a chez l'ouvrier, quand on l'étudie bien, un sentiment supérieur à son intérêt: c'est un soin, jaloux jusqu'à l'excès, de sa dignité personnelle... On s'abuserait donc à chercher l'apaisement de ses prétentions dans des libéralités érigées en système... Plus on l'obligerait, plus il serait redevable, et c'est ce qui lui pèse... Pour les marchés de gré à gré, ce qui lui convient surtout, ce qui le détermine, c'est qu'il traite avec le chef d'industrie d'égal à égal et non de supérieur à subordonné. » Tels sont les motifs de la préférence du bon ouvrier pour les marchés de gré à gré. Nous dirons volontiers, comme M. Reybaud : « Que cette combinaison soit la bienvenue, si elle apporte un peu d'ordre au milieu de tant de passion, une certaine règle dans les actes parmi tant d'idées déréglées! »

Il serait trop long de passer en revue les diverses institutions par lesquelles les directeurs et administrateurs de mines ou de forges ont cherché à accroître le bien-être de leurs ouvriers, ou à développer leur moralité et leur intelligence. Sur ce point, les devoirs des patrons sont immenses; on n'oserait dire qu'ils les ont toujours bien compris : plusieurs d'entre eux, en voyant leur industrie se développer et la population de leurs ateliers s'accroître, ont cru que leur responsabilité diminuait, parce que leur surveillance devenait plus difficile. C'est le contraire qui est vrai : le régime de la grande industrie, loin de décharger les patrons d'aucun de leurs devoirs, leur crée de nouvelles et graves obligations.

C'est ainsi que l'ont compris les chefs de certains établissements qu'on peut citer comme modèles; les sacrifices qu'ils ont faits, leurs ouvriers les en ont presque toujours récompensés par leur discipline, leur ardeur au travail et même leur reconnaissance. Nul directeur d'usine ne mérite, à cet égard, plus d'éloges que la maison de Wendel, à Hayange, et surtout les régisseurs des mines d'Anzin. Il faut lire, dans M. Reybaud, le détail de tous les efforts faits par cette vieille et historique société pour rendre ses 15,000 ouvriers meilleurs, plus heureux et plus instruits. L'auteur peut dire, sans exagération, que « la *Compagnie prend l'ouvrier mineur au berceau et l'accompagne jusqu'à la tombe, avec les soins les plus vigilants, et en même temps avec les ménagements que comporte la dignité des personnes.* » De même que la gérance de l'entreprise s'est transmise aux héri-

tiers des fondateurs, de même, pour le travail des mines, les enfants et les petits-enfants ont succédé aux pères et aux aïeux. On comprend facilement qu'ils ne veuillent pas quitter ce sol hospitalier, quand on voit comment ils y sont traités : secours de toute sorte aux malades et aux blessés, concession de maisons ouvrières à des prix avantageux et avec de grandes facilités de payement, établissement de pensions de retraite, sans que les intéressés en aient fait, à un degré quelconque, la provision, reversibilité d'une partie de la pension sur la tête de la veuve et des orphelins, payement des frais funéraires, construction et entretien d'asiles et d'écoles pour les enfants, etc., etc., aucun acte de générosité et de protection envers l'ouvrier n'a été omis par la Compagnie, *qui dépense de la sorte* 25 *pour* 100 *de ses bénefices nets*. On serait presque tenté de dire que les régisseurs d'Anzin, à force de patronner l'ouvrier et d'assurer son avenir, émoussent en lui le sentiment de la responsabilité personnelle, l'habitude de la prévoyance, si, pour parer à ce danger, ils n'avaient fondé aussi des institutions où l'effort personnel est en jeu, comme des sociétés de secours mutuel, des caisses d'épargne, et même des sociétés coopératives. On sait combien le succès de ces dernières sociétés est rare et difficile : tandis que tant d'autres ont sombré, celle d'Anzin, qui date de 1865, et a eu les débuts les plus modestes, a fait, « pendant le dernier semestre de 1871, pour plus de 600,000 fr. d'affaires, avec un bénéfice net de 63,406 fr.; » elle a réparti entre les actionnaires un dividende de 9 pour 100, tout en mettant une certaine somme à la réserve, qui s'élève aujourd'hui à plus de 75,000 fr. L'honneur d'un pareil succès revient, en grande partie, aux régisseurs d'Anzin qui ont su diriger cette société dans la bonne voie et la préserver des écueils où tant d'autres associations coopératives ont fait naufrage.

Sans doute, tous les industriels ne peuvent faire pour leurs ouvriers ce que la puissante administration d'Anzin a réalisé en faveur de la population de ses mines : qu'ils cherchent au moins à imiter, dans la mesure de leurs forces, un aussi noble exemple. Avant tout, qu'ils s'attachent à créer entre eux et leurs ouvriers des rapports plus fréquents, des liens plus étroits et plus durables. Il ne faut pas l'oublier : l'isolement de l'ouvrier, l' « individualisme, » comme on dit quelquefois, est un des maux les plus graves de l'heure présente, un des principaux obstacles à la paix sociale. La grande industrie s'est développée en Europe au moment même où le triomphe, peut-être excessif, des idées de liberté et d'égalité rompait tous les liens qui unissaient jadis l'artisan au patron ou aux corporations par des rapports permanents. L'ouvrier est devenu alors la victime d'une conscription d'un nouveau genre, la conscription industrielle, aussi dure et plus funeste que la conscription militaire : il a dû renoncer, le plus souvent, à s'établir dans telle ou telle localité et à y fonder une famille; il a été réduit au rôle d'être nomade, voyageant d'atelier en atelier, selon les besoins du travail, privé de toute protection durable, inconnu des patrons

qui ne l'employaient pas hier et ne l'emploieront peut-être plus demain. Comment l'ouvrier s'améliorerait-il dans une pareille condition? Est-il étonnant qu'il prenne en haine les fortunes faites, les situations acquises, quand lui-même ne peut jamais compter sur un lendemain? Est-il étonnant qu'il s'élève contre la religion qu'on ne lui enseigne nulle part? contre la propriété, quand il a tant de chances de ne jamais devenir propriétaire? contre la famille, quand il a été arraché, dès l'enfance, à la sienne et se voit condamné, par sa vie errante, à ne former, au lieu d'une union légitime et durable, que des liaisons irrégulières, sans cesse rompues, sans cesse renouvelées? Tant que cet état de choses persistera, le désordre social en sera la conséquence inévitable.

C'est aux chefs d'industrie qu'il appartient surtout de réagir contre ce mal. Il y a longtemps déjà qu'un publiciste autorisé, M. Le Play, et un homme de cœur et de talent, M. Cochin, ont appelé sur ce point leur attention : la lecture de l'ouvrage de M. Reybaud confirme ce qu'ils ont tant de fois répété. A chaque page de son livre nous voyons que les établissements industriels les plus prospères, les mieux préservés des grèves et des émeutes sont ceux où les mêmes familles d'ouvriers travaillent, depuis longues années, sous les yeux et sous la protection des mêmes familles de patrons. On vient de montrer combien, à Anzin, étaient anciennes et étroites les relations entre les régisseurs et la population des mines : on en pourrait dire autant des établissements d'Hayange, dont les propriétaires actuels, comme autrefois le regretté M. de Wendel, connaissent jusqu'au dernier de leurs ouvriers. Sachons gré à M. Reybaud de nous avoir rappelé ces louables exemples : tous les chefs d'industrie qui liront son ouvrage tiendront à honneur de marcher sur ces nobles traces!

ANATOLE LANGLOIS.

NOTIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES DES IRRIGATIONS

Par M. CHARPENTIER DE COSSIGNY. — Paris, Société des agriculteurs. 1 vol. in-8, avec de nombreuses figures dans le texte.

L'ENGRAIS MINÉRAL

Sa formation, sa composition, ses effets, par M. DE BELENET. — 1 vol. in-12, Besançon.

« Labourage et pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée, » disait, il y a bientôt trois cents ans, Sully, et cela est encore vrai de nos jours. En effet, quelque place qu'ait prise l'industrie parmi les forces productives de notre pays, l'agriculture reste toujours notre principale source de richesse. C'est une conviction à laquelle on revient de

plus en plus, comme l'attestent les études chaque jour plus nombreuses faites chez nous sur les moyens d'entretenir et d'augmenter la puissance végétative du sol.

Cette puissance, que la production tend constamment à diminuer, a heureusement dans le sol lui-même le principe de son renouvellement. Les engrais qui gisent à sa surface et dans ses entrailles, et les eaux qui jaillissent de son sein, voilà en effet tout ce qu'il faut à la terre pour réparer ses pertes et se conserver éternellement jeune et féconde. Aider en le régularisant ce travail de régénération, c'est tout ce que Dieu demande à l'homme qui doit en recueillir les fruits.

C'est à nous éclairer et à nous diriger dans ce concours réclamé par la terre que sont destinés les deux ouvrages dont le titre précède et qui ont chacun pour objet l'un des deux éléments reproducteurs de la végétation terrestre, les engrais et les eaux.

La question des engrais n'est pas traitée dans son ensemble et au point de vue général par M. de Belenet. L'auteur n'étudie pas dans leur nature et leur action toutes les matières réputées fertilisantes. Il ne s'occupe que d'une, mais qui vaut, à elle seule, plus que toutes les autres ensemble et que l'auteur, à l'en croire du moins, aurait l'honneur d'avoir personnellement découverte : — « Un minerai qui est au fumier ce que le charbon de terre est au charbon de bois, dit-il, et que Dieu, dans sa providentielle bonté pour l'homme, a placé en couches inépuisables de quarante à cent mètres de puissance presque à la surface de la terre dans toutes les parties de sa France bien-aimée, pour nous engager à y puiser avec prodigalité sans souci de l'avenir. » Cette découverte arriverait avec un merveilleux à propos, selon M. de Belenet, au moment même où l'on proclame partout la nécessité de ce que les agronomes appellent « la culture intensive, » c'est-à-dire la production à haute dose, la production surabondante, sans laquelle l'agriculture ne saurait abaisser ses prix de revient et, par conséquent, se soutenir. Ne nous étonnons donc pas si M. de Belenet la proclame avec enthousiasme ou plutôt la chante sur un mode lyrique. Les résultats qu'il en attend sont bien dignes en effet d'enflammer son imagination et de faire battre son cœur. Il ne s'agit de rien moins, en effet, — l'auteur le répète à presque toutes les pages, — que d'une révolution complète dans les conditions de notre existence, d'un immense accroissement de bien-être physique, et par suite d'amélioration morale.

Reste à savoir, il est vrai, si, à l'épreuve, le minerai découvert par M. de Belenet tiendra ce qu'il promet, selon son inventeur. D'ailleurs, il y a encore malheureusement ceci à remarquer, c'est que, ledit minerai soutînt-il l'examen des chimistes et des agronomes au jugement desquels son inventeur le soumet, l'âge d'or, que son introduction dans l'agriculture doit amener, resterait encore subordonné, pour la France au moins, à une solution politique qui dépend des résolutions de l'Assemblée de Ver-

sailles. La « culture intensive » et les bienfaits qui doivent s'en suivre sont donc un peu compromis de ce chef.

Elle a plus de chances de succès du côté des eaux. M. de Cossigny ne prétend pas en avoir trouvé de nouvelles; il ne parle que de celles que tout le monde connaît, et il se borne à éclairer les cultivateurs sur le rôle qu'elles jouent dans la production agricole, rôle connu sans doute, mais non encore assez étudié. Leur nature, leur aménagement, leur distribution raisonnée, voilà ce dont s'occupe l'auteur. Mais les eaux ne sont pas seulement envisagées par M. de Cossigny dans leur action, à l'état naturel, sur le développement de la végétation, elles sont encore étudiées par lui à l'état d'altération où elles sont amenées par l'emploi industriel que l'on en fait. Ce chapitre des eaux corrompues a un double intérêt aujourd'hui, parce que, de pestilentielles qu'elles sont par elles-mêmes, elles peuvent devenir salutaires, et, au lieu de porter la mort à l'homme et aux animaux, donner la vie aux plantes dont ils se nourrissent. Le livre de M. Cossigny est donc un traité général de l'emploi des eaux dans l'agriculture. Il révèle des connaissances théoriques et pratiques très-développées, et accuse une grande justesse d'esprit. Nous ne savons s'il a été composé en vue du concours que la Société des agriculteurs français institua il y a quelques années au sujet du parti que l'agriculture peut tirer des eaux, mais il est certain qu'il répond complétement au programme qui avait été publié. Ce programme portait qu'un prix de 2,000 francs serait donné au meilleur ouvrage ou mémoire « ayant pour objet d'établir, au point de vue de la production agricole, les principes théoriques et pratiques de l'irrigation propre aux différentes contrées de la France. » Des dix mémoires qui furent présentés, celui de M. Cossigny parut, aux yeux des juges du concours, répondre si complétement au programme et avoir sur les autres une supériorité si remarquable, que, non-seulement le prix lui fut accordé, mais que la Société décida de le faire imprimer *in extenso* à ses frais. Les lecteurs compétents ratifieront son jugement, nous n'en doutons point, et les amateurs de beaux livres reconnaîtront qu'au point de vue typographique, elle a fait dignement les choses.

DELENTHES.

LA BIENHEUREUSE BÉATRIX D'ORNACIEU

VIERGE CHARTREUSINE DE PARMÉNIE AU TREIZIÈME SIÈCLE

Par le P. THÉODORE BELLANGER, prieur de Parménie (Isère). 1 vol., Grenoble.

Détruit par les Vaudois à la fin du quatorzième siècle, relevé vers 1687 par la bergère Louise Hours, confisqué par la Révolution en novembre

1789, puis racheté en 1808 par la *Petite-Église* des anti-concordataires, le monastère de Parménie finit par redevenir, en 1839, la propriété des évêques de Grenoble, rentrant ainsi dans les termes mêmes de la Charte de 1252 par laquelle l'évêque Falcoz, en faisant donation du domaine de Parménie aux religieuses chartreusines, stipulait que ce domaine rentrerait en la possession de ses successeurs au cas où il serait délaissé par lesdites religieuses. Il est actuellement confié aux Pères de la congrégation olivétaine chargés de desservir la modeste chapelle qui demeure à peu près seule pour perpétuer le souvenir des austères vertus autrefois pratiquées en ce lieu.

Le P. Théodore Bellanger, prieur de la communauté actuelle de Parménie, a voulu esquisser la vie ascétique et contemplative de la plus illustre des vierges qui sanctifièrent jadis cette solitude, Béatrix, membre de la noble et puissante maison de Ornacef ou Ornacieu[1], dont l'Église, par l'organe du Saint-Père, vient d'autoriser le culte public, par un décret en date du 15 avril 1869. Tel est le sujet du livre dont le titre précède.

Au début, quelques pages intitulées *Notes préliminaires* initient le lecteur à la situation géographique et pittoresque du pèlerinage qui occupe le sommet de la montagne dont il porte le nom, ainsi qu'aux principaux faits historiques qui s'y rattachent ou dont cette montagne fut le théâtre. Après quoi l'auteur entre au cœur de son sujet en retraçant la vie spirituelle de la Bienheureuse, son noviciat à Parménie, sa profession, ses austérités, ses extases, les épreuves qu'elle eut à subir, les hautes vertus qu'elle pratiqua; puis, après sa mort, les vicissitudes diverses qu'éprouvèrent ses restes conservés intacts jusqu'à nous.

La destruction des bâtiments, incendiés par les Vaudois, suivie de la dispersion de la communauté en 1391, leur réédification partielle par Sœur Louise trois cents ans plus tard, la conservation merveilleuse des ossements de Béatrix et de deux de ses compagnes, enfin les procédures canoniques qui ont amené sa béatification, tels sont les sujets traités dans la seconde partie de cet intéressant et surtout édifiant opuscule qu'achève de mener à fin un *Appendice* contenant quelques essais de critique, selon nous insuffisants, augmentés de quelques détails complémentaires.

Il est à regretter que, tout en insistant comme il l'a fait sur la vie intérieure et les vertus cachées de son héroïne, ainsi que sur les faveurs surnaturelles dont elle fut l'objet, l'auteur n'ait pas cherché davantage à donner à son œuvre une valeur historique. Il eût fallu qu'il introduisît, dans le corps même de son sujet, le récit suffisamment développé des faits contemporains en tout ce en quoi ils ont trait au monastère dont il s'est fait comme l'historiographe, la description de la société du moyen âge dans

[1] L'une des grandes familles féodales du Dauphiné, éteinte depuis le milieu du quatorzième siècle.

la contrée, le tableau des mœurs extrêmes de cette société à la fois brutale et héroïque, rude en même temps que raffinée, toutes choses dont ne sauraient tenir lieu quelques aperçus plus que sommaires et relégués, comme des hors-d'œuvre, dans les *Notes préliminaires*.

Par là, l'auteur eût considérablement accru le nombre de ses lecteurs au grand profit de l'édification des âmes et de la gloire de sa sainte. Tel qu'il est, son travail sera lu avec fruit et avec joie par les personnes pieuses. Il eût attiré en outre l'attention des érudits et de ceux des gens du monde qui sont assez sérieux pour s'intéresser aux études historiques soignées et approfondies.

JEAN D'ESTIENNE.

L'évasion de quelques-uns des principaux déportés de Nouméa et le projet qu'on a prêté au gouvernement de les réclamer auprès des États étrangers, ont reporté l'attention vers les questions peu connues de l'extradition. L'ouvrage que publie sur ce sujet M. Billot (*Traité de l'extradition.* 1 vol. in-8°, Ed. Plon, édit.) a donc, outre sa valeur propre, un véritable intérêt de circonstance. Cet ouvrage est, croyons-nous, le premier qui ait paru chez nous sur cette partie chaque jour plus importante du droit international. C'est un vrai travail de jurisconsulte, que l'auteur, par sa position de rédacteur au ministère des affaires étrangères, s'est trouvé en mesure de bien étudier. Il y a là en effet une législation à part, qui est du ressort de l'administration et qu'elle seule connaît bien. Le traité de M. Billot se recommande donc avant tout aux diplomates. Il intéresse aussi néanmoins la magistrature, devant laquelle revient nécessairement l'*extradé*. Le public lui-même, si prompt à prendre parti dans les questions de cette nature, trouvera là de quoi s'éclairer. L'ouvrage est complet sur la matière. Il se compose de deux parties : l'une théorique, où sont établies les bases du droit d'extradition et les principes qui le régissent ; la seconde, tout particulièrement précieuse, qui comprend un recueil complet des conventions conclues entre la France et les États étrangers relativement à l'extradition, ainsi qu'un tableau de la législation des pays voisins sur ce sujet.

Ce savant travail, rédigé d'ailleurs avec une parfaite clarté, est appelé à rendre de grands services à la diplomatie, à la magistrature et à l'opinion publique, qu'il mettra en garde contre ses entraînements passionnés.

Le Correspondant a publié, le 10 juin dernier, une pièce de vers intitulée : *Léon*, *histoire rimée*, et signée : Guy Dufaur de Pibrac. On nous a demandé de plusieurs côtés quel était ce Guy de Pibrac dont l'œuvre, paraît-il, a été remarquée. Nous devons répondre, tout au moins à celui de nos correspondants qui a l'honneur de porter ce nom célèbre dans notre histoire littéraire et politique du seizième siècle, que cette signature est un simple pseudonyme.

QUINZAINE POLITIQUE

9 juillet 1874.

La crainte qui, depuis les dates du 27 octobre et du 16 mai, serrait de plus en plus nos cœurs, à mesure que s'accroissaient les dissensions de l'Assemblée et que se séparaient les dernières forces du parti conservateur, cette crainte se trouve, hélas! justifiée par un douloureux événement, celui du 8 juillet : voici le ministère vaincu par M. Lucien Brun et M. Gambetta, M. Thiers et M. Grévy, adversaires désunis, aujourd'hui comme hier, par toutes leurs doctrines et tous leurs souvenirs, mais associés par des reproches divers, des haines égales ou des impatiences communes; sous ce coup de leur hostilité triomphante, le gouvernement vacille; le maréchal de Mac Mahon n'a plus, pour le service de l'ordre, de puissance réelle et certaine dans l'Assemblée, où la majorité semble lui manquer aujourd'hui, rompue et dispersée par ses propres discordes; et, l'Assemblée, divisée ainsi par de nouveaux dissentiments, se menace elle-même de se dissoudre; la France est livrée à l'inconnu : tel est, au soir de cette triste journée, l'état de notre patrie; et telle est la fin à laquelle aboutissent les incertitudes, les sophismes, les délais, les réticences, les entêtements et les agitations de ces trois années!

On sait trop (qui de nous ne doit le savoir par la conscience de ses erreurs et de ses fautes?), on sait trop qu'une cause unique, l'anarchie de nos nombreux partis et de nos nombreuses factions, est l'auteur du mal auquel succombe l'Assemblée. Cette anarchie, Dieu nous avait donné, pour la réduire et la faire cesser, les terribles leçons de la guerre et de la Commune : elles ne nous ont pas suffi longtemps, car nous n'en avons pas profité. Le provisoire et la liberté ne nous auront servi que pour prêter des droits et fournir des ressources à cette anarchie qui tue notre nation. Accusons-la, en nous condamnant tous ; et n'imputons pas seulement aux derniers événe-

ments les malheurs qui nous sont préparés. L'ordre du jour du maréchal de Mac Mahon, le manifeste de M. le comte de Chambord et la suspension de *l'Union* ne sont que des occasions et des prétextes dans la trop longue série des faits auxquels cette anarchie nous entraîne depuis trois ans.

Il est juste de nous dire la vérité : toutes nos trêves ont été mensongères, même alors que personne ne mentait en les concluant. La loi du 20 novembre a bien assuré pour sept ans la durée des pouvoirs confiés au maréchal de Mac Mahon : pour le nier, il faudrait ôter aux mots leur sens ; il faudrait oublier les déclarations de M. de Broglie ; il faudrait avouer devant l'histoire qu'en France et à cette époque, la loi ne lie plus l'honneur et l'obéissance de personne. Mais cette loi du 20 novembre, en réservant à de prochains débats les conditions du gouvernement, a vaguement autorisé toutes les espérances : elles ont été sincères, ces espérances, en se trompant elles-mêmes sur la foi de ces promesses ; elles ont été ingénieuses à se ménager leur liberté et l'avenir, à la faveur de cet ajournement. Or, comme c'est le propre du provisoire que de les entretenir, elles se sont fortifiées avec le temps ; et parmi elles, l'espérance de la monarchie pouvait-elle se croire moins légitime que celle de la république, devant un texte si peu précis, devant ce flux perpétuel de choses changeantes, devant tant de rivalités hardies ? L'équivoque qui était dans les choses a rendu plus facile l'équivoque des discours. Et c'est ainsi qu'on en est venu à ces disputes à la fois loyales et subtiles sur la loi du 20 novembre. Grâce à cet art d'assembler des impossibilités dans lequel nous avons, durant ces trois années, dépensé tant de soins habiles et même de vertus généreuses, on s'est habitué à faire concorder, par une sorte de fiction, le droit du septennat avec le droit de la monarchie et celui de la république. Soudain les nécessités deviennent pressantes ; le besoin d'un régime définitif s'empare des esprits ; les débats s'engagent : on se contredit, on s'étonne de ne pas s'accorder, on s'irrite, la déception se change en haine. Et qui donc pourrait pourtant jeter l'injure à l'honnêteté de M. le maréchal de Mac Mahon ou à celle de M. le comte de Chambord ? Qui pourrait douter de la parole de M. de Broglie ou de celle de M. de Larochefoucauld-Bisaccia ? Étaient-ce ces méprises qui devaient diviser la majorité conservatrice, dans un tel péril de la patrie et de la société ?

La vivacité des disputes au milieu desquelles s'est fait entendre l'appel si fier et si mélancolique que M. le comte de Chambord adressait à la France, a, ce semble, égaré plus d'un jugement. Ce manifeste ne démentait aucun des discours, aucune des lettres que M. le comte de Chambord rappelle lui-même à l'attention publique comme

les témoignages fidèles et constants de sa pensée. Parmi ces documents, l'histoire de ce temps, qui déjà mainte fois a tressailli à la voix du petit-fils d'Henri IV et de Louis XIV, ne peut oublier ces lignes mémorables que, le 25 janvier 1851, il écrivait à M. Berryer ou plutôt à la France elle-même : « Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité. Je respecte mon pays autant que je l'aime ; j'honore sa civilisation et sa gloire contemporaine, autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maximes qu'il a fortement à cœur et que vous avez rappelées à la tribune, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés comme à vous, comme à tous les Français. » Ces nobles paroles étaient alors pour la monarchie un noble programme digne d'elle et de cette France qu'elle a faite de plus en plus grande, dans un héroïque et patient travail de douze siècles. M. le comte de Chambord pouvait avec un juste orgueil s'en référer, dans son manifeste du 2 juillet, au souvenir de ces déclarations.

Ce manifeste n'a pas effacé la lettre du 27 octobre; il n'a rien « rétracté; » il n'a point touché à ces difficultés d'alors, d'où surgit la loi du 20 novembre : il est donc vrai qu'en l'écrivant, M. le comte de Chambord n'a pas eu le dessein de changer l'état présent de nos affaires; il n'a pas modifié la situation politique où la France et l'Assemblée se débattent, depuis qu'avec la monarchie nous avons vu, le 27 octobre, manquer à nos vœux « ces longues perspectives de l'avenir, sans lesquelles le présent, même tranquille, demeure inquiet et frappé de stérilité. » Cette raison, non moins que le désintéressement par lequel M. le comte de Chambord a comme augmenté la majesté de son infortune et de son exil, rendait inutile au gouvernement ce souci de réprimer un acte « factieux » dont M. de Fourtou a parlé devant l'Assemblée. L'Empire fut moins rigoureux, quand, dans les termes d'un respect dont il exagérait les égards avec une artificieuse hypocrisie, il annonçait et enregistrait au *Moniteur officiel* la protestation que M. le comte de Chambord élevait contre son avénement. Il ne nous siérait pas de dire que *l'Union*, par certaines violences de sa polémique, avait pu s'attirer plus tôt la sévérité dont arme le ministère l'arbitraire pouvoir de l'état de siége. Est-il sûr toutefois que, pour la publication de ce manifeste, M. de Fourtou eût puni un autre journal, moins

habitué à la faveur de M. le comte de Chambord et qui n'eût pas été son interprète autorisé, comme il en a puni *l'Union?* Et dès lors, ne commettait-il pas au moins une imprudence, en visant ainsi l'œuvre personnelle de M. le comte de Chambord? Ne froissait-il pas, dans la droite modérée, la susceptibilité d'un dévouement d'autant plus attentif et délicat que M. le comte de Chambord vit loin de la France et que la monarchie n'a point aujourd'hui de son côté la fortune et les hommes?

Ces torts, ces malentendus, ces mécontentements, ont servi, par un déplorable abus, à la seule vengeance de M. Thiers, à la seule convoitise de M. Gambetta, au seul profit de M. Rouher. Quelle politique! M. Lucien Brun a fait d'un sentiment de colère un moyen de ruine : il a renversé le ministère, mais en ébranlant le gouvernement, en détruisant la majorité, en bouleversant l'Assemblée, en dérobant à la monarchie ses forces mêmes et ses espérances. Le gouvernement! on l'a réduit à l'impuissance de se choisir des ministres dans cette Assemble où, parmi les suffrages victorieux, on compte à la fois ceux de M. Naquet et de M. Ernoul, de M. Ledru-Rollin et de M. Temple, de M. Christophle et de M. de Franclieu, de M. Littré et de M. Cazenove de Pradine. La majorité! elle a brisé tous ses liens; et cette dernière discorde ne la rend pas seulement incapable de se grouper demain, devant l'abîme, par un suprême effort d'union ; elle ne lui ôte pas seulement le pouvoir de rien constituer : elle la ramène devant le pays, déchirée, haletante de sa dernière colère, ennemie d'elle-même, épuisée par ses dissentiments, inférieure à ses adversaires. L'Assemblée! On dira que moralement, elle s'est décomposée hier dans des alliances impossibles et fractionnée dans des inimitiés qui ne souffrent plus dans son sein la concorde et la paix. Et la monarchie! qu'on nous dise ce que va devenir, aujourd'hui dans l'Assemblée, demain devant la nation, ce grand faisceau de noms et de votes qu'elle trouvait sous sa main, le 8 février 1871 à Bordeaux, et après le 5 août 1873 à Versailles; qu'on nous dise qui la représentera dans ces élections, peut-être prochaines, où le radicalisme et le césarisme vont attirer à eux, par toutes les séductions et de la licence et du despotisme, ici la multitude exaltée, ailleurs la foule fatiguée! L'imprévoyance du centre gauche et l'aveuglement de l'extrême droite n'ont pas voulu apercevoir ces maux ou compter sérieusement ces difficultés : l'abnégation courageuse de la droite modérée et l'attachement fidèle du centre droit, en soutenant le gouvernement au nom des intérêts supérieurs de la société et de la France, n'ont pu suppléer à ces défections de la majorité qui isolent le maréchal de MacMahon, à l'heure où s'apprêtent à l'assaillir M. Thiers, M. Rouher et M. Gambetta. Qui peut prévoir toutes les suites fu-

nestes d'une telle faute? On nous assure que le maréchal de Mac Mahon, ne se méprenant pas sur la gravité, volontaire ou involontaire, du vote qui a repoussé l'amendement Paris, doit y répondre par un Message qui sera lu aujourd'hui à l'Assemblée. Le maréchal y annoncera, dit-on, qu'il refuse péremptoirement la démission du ministère et qu'il maintient contre toute décision contraire la durée de sept ans attribuée à ses pouvoirs par la loi du 20 novembre.

A cette triste nouvelle, la France se réveille ce matin, en proie à une poignante anxiété : elle se réveille troublée par mille regrets, mille incertitudes, mille malédictions et mille frayeurs; elle se réveille, apercevant à cette frontière si proche de Paris et dégarnie de toutes ses défenses, un vainqueur qui applaudit à ces débats et qui calcule cette décadence ; elle se réveille devant un Trésor en déficit et une armée dont l'organisation est en suspens; elle se réveille sans loi électorale, dans une surprise où les plus fiévreuses ambitions et les plus violentes colères lui annoncent à l'envi la dissolution de l'Assemblée ; elle se réveille, divisée en plus de partis qu'elle n'en sentait au lendemain de l'invasion. Et, quand on songe à cet épuisement de tant d'espérances, de promesses et d'illusions; quand on regarde à ce sombre avenir de demain, dont pas une lumière n'éclaire l'obscurité, on est presque tenté, dans son angoisse, de crier à Dieu, à l'Assemblée, à tous les hommes qui nous ont fait la décevante histoire de ces trois années : « Rendez-nous, par grâce, cette heure du 8 février 1871, heure douloureuse aussi, mais sainte au moins dans son épreuve et dans tous ses vœux, où la France blessée, ennoblie par ses remords, relevée par une virile espérance, reprenait si vaillamment le travail de ses destinées ; ramenez-nous à l'heure de ces sacrifices généreux, de ces résolutions pures et de cette union bienfaisante, qui nous consolaient alors de tant de gloire et de prospérité perdues, parce qu'ils nous semblaient être les auspices d'une ère de réparation où la France saurait retrouver sa force en devenant meilleure ! »

A cette revue du 28 juillet, dont le lendemain a vu commencer la crise de ces dernières journées, la France avait eu sous les yeux le spectacle qu'elle aurait pu et qu'elle devait s'offrir à elle-même, comme l'image à la fois vivante et idéale de son devoir. Cette armée, qui passait à Longchamps, silencieuse et serrée, n'avait qu'un cœur et qu'un drapeau. Elle s'avançait unie et docile, animée seulement par ces deux forces magiques qui rendent les nations capables de bien vivre ou de bien mourir, le patriotisme et la discipline. Elle ne laissait voir au front d'aucun des siens le trouble de ces secrètes furies de la politique, que nos guerres civiles et les querelles de nos partis ont mises dans toutes les âmes. Elle défilait, mêlant dans ses

rangs toutes les obéissances et tous les dévouements, confondant dans son unité les noms des plus humbles et des plus illustres. Elle marchait, rayonnante de toutes nos espérances et de toutes nos gloires, malheureuses ou non : rien ne distinguait en elle, pour le spectateur étranger ou français qui la considérait, les soldats de Reichshoffen ou de Gravelotte, de Loigny ou de Saint-Quentin. Cette armée, fraternellement faite de toutes les puissances de notre race et avec tous les efforts de notre amour, oui, voilà l'image que la France, après la paix sinistre de 1871, devait tenir sous son regard. Nous avons pu, pendant quelques années, être une nation ainsi résignée, ainsi laborieuse, ainsi soumise à ses règles, ainsi dominée par une grande idée, ainsi intelligente de son salut. Eh bien, nous avons manqué à cette tâche sublime; nous avons méconnu cette suprême nécessité. Puisse l'histoire nous excuser! Que notre postérité nous pardonne! Que Dieu assiste la France!

Pour on ne sait quel temps, la fortune a condamné la France à ramener son regard sur elle-même, ou bien, quand elle pourra le détourner de ses blessures, à le tenir fixé sur sa frontière des Vosges. Divisée, affaiblie, impuissante, peut-elle, hélas! écouter autrement que les bras croisés, les bruits qui s'élèvent au midi de l'Europe? Des rumeurs nous viennent d'Orient, nous annonçant que l'empire turc continue peu à peu de tomber en ruines; mais ce n'est plus à la France qu'il convient de s'en émouvoir la première. De même, au-delà des Alpes, sa politique, enchaînée par les nécessités de sa situation, a des devoirs de réserve et de prudence qui eussent autrefois indigné sa fierté et que sa destinée la force aujourd'hui de pratiquer, sans qu'elle puisse en récuser l'impérieuse sagesse. L'Italie, placée depuis nos désastres sous le protectorat de l'Allemagne, sait bien, assurément, qu'elle n'a pas à redouter la menace de nos armes, et la France sait, non moins bien, qu'elle a la paix à garder jalousement sur le rivage de Nice et aux passages de la Savoie. L'Italie n'a-t-elle rien à craindre d'elle-même? C'est l'affaire de ses hommes d'État, c'est celle de Dieu aussi. L'Italie n'est pas si ferme dans sa puissance ni si maîtresse de l'avenir qu'on affecte de le croire au Quirinal. Elle trouvait, dans son dernier budget, un vide de 111 millions, et ses populations refusent d'autres impôts : quelques-unes même, par exemple à Naples, s'obstinent à ne considérer comme patrie que leur seule province. M. Minghetti, dont le ministère n'a plus de crédit dans la Chambre actuelle, sera bientôt contraint de la dissoudre. Peut-être trouvera-t-il un parti catholique sur les bancs de la prochaine Assemblée. Pie IX, célébrant le vingt-huitième anniversaire de son pontificat, disait naguère : « Je répète les plus solennelles protestations contre les usurpations du

pouvoir temporel du Saint-Siége, contre la spoliation sacrilége des églises, contre l'abolition des ordres religieux. » Le 21 juin, retentissait devant ses fenêtres le cri de « Vive le pape-roi! » Dans la nuit du 24, de grandes clameurs troublaient tout à coup son sommeil : les mots de « mort aux prêtres ! » grondaient dans la rue. Une agitation religieuse s'ajoutera-t-elle au mouvement des futures élections? Le gouvernement italien peut l'appréhender, et, dans ces circonstances, ce ne seraient ni les encouragements de l'Allemagne ni des lois comme celles de M. Falk qui lui permettraient de conjurer ses périls. La faveur de M. de Bismark n'a rien de si souverain ni d'éternel : l'Italie s'en persuadera tôt ou tard.

Un nouveau coup de tonnerre a traversé le ciel troublé de l'Espagne. Madrid, comme d'ordinaire, était plein de mystères et de murmures. M. Martos intriguait; M. Castelar méditait; M. Serrano, magnifique et vain, se reposait dans sa pompe; ceux-ci étaient à la recherche « du roi X...; » ceux-là provoquaient l'armée du Nord à un pronunciamiento, et prédisaient que le prince Alphonse entrerait à Madrid, le 15 août. Une victoire de don Carlos a foudroyé toutes ces espérances et interrompu tous ces songes. Cette victoire tuait le meilleur général de l'Espagne; elle mettait en fuite un ennemi « deux fois plus nombreux et dix fois mieux armé; » elle rendait aux royalistes les avantages perdus devant Bilbao. Qu'était-il arrivé? Le maréchal Concha avait voulu s'emparer d'Estella comme il avait débloqué Bilbao, à l'aide d'un mouvement tournant; il était venu menacer les carlistes sur leur ligne de retraite, essayant de les cerner dans Estella et les montagnes de la Navarre. Il est mort dans cette tentative, au moment où il commençait à juger perdue cette nouvelle bataille de trois jours; une tempête a seule sauvé les restes de son armée; à peine a-t-on pu arracher son cadavre aux mains du vainqueur; si Dorregaray avait eu une cavalerie suffisante, il enlevait aux républicains leurs convois et leurs canons mêmes. A la hâte, le vieux maréchal Zabala a recueilli à Tafalla ces troupes désespérées; peut-être faudra-t-il qu'il recule derrière l'Èbre. Déjà les carlistes entourent Bilbao et s'approchent de Santander. On ne saurait rien prévoir dans une guerre qui, comme celle-là, a tout l'extraordinaire de l'épopée et toutes les soudainetés de la fortune. Jusqu'ici, aucun des deux adversaires n'a pu franchir, avec un succès durable, l'une ou l'autre rive de l'Èbre. Une seconde victoire le permettra-t-elle aux carlistes? L'événement nous le dira. En attendant, à peine Madrid a-t-il conduit les funérailles de Concha qu'il a repris ses plaisirs et qu'il retombe dans sa langueur. Tour à tour riante et morne, toujours sanguinaire et paresseuse, l'Espagne, aussi fière qu'humiliée, semble s'amuser au drame qu'elle joue avec sa destinée : depuis dix-

huit mois, elle dépérit dans la guerre sociale ou dans la guerre civile; elle a vu déchoir son rang dans le monde; sa colonie de Cuba lui échappe de jour en jour; elle est accablée de dettes; elle a, depuis le mois de février 1873, changé six fois de gouvernement, sans qu'un seul ait mérité d'être reconnu de l'Europe; elle est divisée par dix partis et dévorée par autant d'ambitions qu'elle compte d'hommes politiques; la république lui a été fatale; elle résiste à la monarchie. Que deviendra-t-elle? Et quel tableau elle offre à la France qui déjà lui ressemble par tant de discordes et d'erreurs!

En Allemagne, M. de Bismark continue à sévir contre le catholicisme; et l'Église, au milieu de peuples de plus en plus émus, continue d'endurer, sans faiblir, cette persécution. Les catholiques allemands, qui se sont rassemblés à Mayence, ont jeté au monde chrétien et à leur patrie ces cris de protestation :

« La constitution allemande ne saura fonder le véritable salut de la nation, tant que sa protection ne s'étendra pas sur la liberté personnelle, sur l'autonomie des États, Diètes et corporations. »

« Le développement sans bornes du militarisme est incompatible avec le droit naturel de la liberté civile, ainsi qu'avec le salut intellectuel et matériel de la nation allemande. »

« La politique étrangère de l'empire allemand ne saurait assurer le maintien de la paix européenne. Elle est contraire aux principes et aux intérêts de la population catholique de l'Allemagne, notamment en ce qui concerne sa situation vis-à-vis du Saint-Siége. »

« La paix intérieure de l'Allemagne, comme celle de tous les États européens, est gravement menacée par le mécontentement de la classe ouvrière. »

« Le système politico-ecclésiastique que veulent introduire les partis hostiles à l'Église est en flagrante et inconciliable contradiction avec la constitution de l'Église catholique fondée par Dieu, sanctionnée par les siècles, reconnue par les États et garantie par le droit des gens. »

« Aucune autorité politique n'a le droit d'imposer aux citoyens des obligations qui se trouvent en contradiction avec les lois divines, avec les préceptes de Jésus-Christ et avec les commandements de l'Église. »

De leur côté, les évêques prussiens, réunis à Fulda, près du tombeau de saint Boniface, concertent la résistance dans laquelle ils veulent persévérer. Quel que soit le secret de leurs délibérations, on sait qu'ils ne peuvent rien céder de la religion et du culte

à l'intolérance des lois qui les oppriment. L'an dernier, ils ont déclaré que « les lois ecclésiastiques étaient une négation de l'institution divine et de la liberté de l'Église; qu'elles séparaient les évêques du pape, les évêques des fidèles, l'Église allemande de l'Église universelle. » Ce sont des déclarations que la rigueur de M. de Bismark, malgré leurs désirs de paix les plus évangéliques, les contraint de renouveler, dans des circonstances plus graves encore qu'à cette époque. L'empire allemand a donc, lui aussi, ses dissensions. Et, d'autre part, la nomination du nouveau ministre de la guerre en Autriche, les rapports devenus intimes de la Russie et de l'empire austro-hongrois, le voyage du grand-duc Constantin et ses discours à Vienne, la visite de l'archiduc Albert annoncée de la cour de Vienne à celle de Saint-Pétersbourg, le langage de l'opinion publique, les motions du Parlement de Munich et l'indépendance de plus en plus vive du patriotisme bavarois, sont, pour M. de Bismark, des présages de difficultés politiques où la liberté de ses desseins se trouverait plus entravée qu'il ne le voudrait pour l'essor de son ambition en Europe. M. de Bismark est trop habile pour ne pas le reconnaître.

Est-ce en prévision de la lutte suprême que M. Disraeli prophétise au monde? Est-ce dans la prévoyance du duel terrible que le général Menabrea, du sein du parlement italien, annonce à l'Europe? Est-ce par un noble et pur amour de la civilisation? La Russie propose une convention internationale qui déterminerait les lois et les coutumes de la guerre, comme le traité de Paris l'a fait, en 1856, pour les principes du droit maritime, et plus tard la convention de Genève pour les blessés et les médecins. Ce code, dont la Russie apporte le texte aux peuples, vaincus ou victorieux d'hier, qu'elle convoque au Congrès de Bruxelles, mérite leur plus studieuse attention : il est plein de sévérités barbares comme de précautions bienfaisantes. Il attribue au vainqueur des droits excessifs de propriété et de commandement, dans le pays occupé : il rend les populations absolument sujettes de sa volonté; il place sous sa dépendance les fonctionnaires de la justice et de la police. Il distingue équitablement, il est vrai, les combattants et les non-combattants. Il interdit les moyens de nuire qui sont inhumains ou inutiles. Il prescrit, pour les siéges et les bombardements, des règles de loyauté ou de miséricorde qu'on ne peut qu'approuver. Il réclame pour les prisonniers de guerre des traitements plus dignes de l'honneur du soldat, plus cléments à son infortune. Il diminue la rigueur du pouvoir militaire à l'égard des personnes privées. Il autorise, sous le titre de réquisitions et de contributions, des licences exorbitantes ; et certes, il n'est pas une de nos cités envahies en 1870 qui n'en repoussât l'arbitraire et qui

ne sourît tristement d'une si vague protection ; l'expérience, avec ses souvenirs et ses douleurs, a sur ce point instruit la France plus que la Russie et les peuples qu'elle convie à cette délibéaration. Ce code enfin définit si mal les conditions des représailles que la rage d'aucun belligérant n'y saurait trouver de lois précises ni de garanties obligatoires.

Qu'il soit insuffisant ou non, ce code d'humanité, la Russie s'honore en l'offrant aux suffrages de l'Europe : une telle proposition sied bien à sa grande puissance. L'Allemagne adoptera-t-elle aisément des règles qui modifieraient la plupart de ses procédés de combat et de conquête? Nous en doutons. Et pourtant le bénéfice pourrait lui en être doux, à ces heures cruelles de l'incertain avenir, où, peut-être à son tour, elle sentira les duretés de la brutale victoire. La France, elle, ne demande pas, au prix de la civilisation, les libertés de la vengeance, pour le jour où la fortune l'y exciterait par ses faveurs : notre patrie accepte pour ses armes toutes les retenues que la pitié humaine peut imposer à leur violence ; car la France, si Dieu lui donne jamais de replanter ses drapeaux sur son ancienne frontière, consent bien à couvrir de leurs plis toutes les gloires de la justice avec toutes celles de l'héroïsme. Mais à ce congrès de Bruxelles, sans se plaindre humblement ni récriminer avec colère, elle se souviendra de Bazeilles, de Strasbourg, d'Orléans, de Châteaudun, d'Etrépagny et de Saint-Cloud, pour réclamer des règles plus sûres ou des coutumes moins atroces. L'Angleterre réserve avec défiance son consentement : notre gouvernement l'imitera sans doute, dans les divers cas où des restrictions intentionnelles pourraient diminuer les ressources de notre défense nationale. Souhaitons, pour l'honneur de ce siècle et le bien des peuples, que cette convention adoucisse, comme on le propose, quelques-unes de ces lois du mal qu'on appelle les lois de la guerre. Ces adoucissements seraient un bienfait, si faible qu'il puisse encore paraître aux âmes que l'amour des hommes et le respect de Dieu rendent avides de pacifier les haines et les envies des nations. Il faut bien le reconnaître : un tel code, quelque imparfait qu'il fût, aurait au moins l'avantage d'édicter une jurisprudence et de poser des principes, là où règnent aujourd'hui soit l'incertitude et l'oubli, soit la force capricieuse du soldat et la sauvage fureur du conquérant. Nous ne pouvons donc que voir avec respect s'ouvrir les débats du congrès de Bruxelles.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE MOT DE L'ÉNIGME[1]

XLIV

Ce printemps était celui de l'année 1859. Malgré la retraite où nous vivions, malgré le travail assidu de Lorenzo, qui le privait souvent du temps nécessaire même pour lire un journal, les bruits précurseurs de guerre entre l'Autriche et l'Italie qui parvenaient jusqu'à nous l'avaient plus d'une fois ému et troublé. Ému, comme tout Italien du Nord, à cette époque, il l'était toujours à la pensée de voir son pays affranchi du joug étranger. Sur ce point, les sentiments étaient unanimes, et bien des gens aujourd'hui en France comprendront mieux qu'ils ne le firent peut-être alors ce cri, qui, parmi tous ceux que proféra plus tard la foule, était le seul vrai, le seul qui sortît du cœur de tous : *Fuori i Tedeschi*. Mais jusqu'au jour où la réalisation de ce vœu devint possible, il n'était manifesté que par ceux qui travaillaient dans l'ombre à hâter cette réalisation, et il semblait sommeiller chez les autres. La vie politique était interdite ou impossible; la vie folle et dissipée n'en était embrassée qu'avec plus d'ardeur, et cette situation avait fourni plus d'une excuse à Lorenzo à l'époque où il en cherchait de mauvaises.

Je l'avais cependant entendu souvent exprimer ses opinions, ses aspirations ou ses répulsions politiques et nationales ; mais en aucun temps ces questions ne m'avaient intéressée. J'aimais l'Italie telle que je la voyais; je la trouvais belle, riche et glorieuse. Je n'imaginais pas qu'il y eût quelque chose à ajouter au charme passé et présent dont la nature, la poésie, la religion et l'histoire l'avaient si magnifiquement douée. Puis, déjà parfois j'avais entendu murmurer ces mots, qui me faisaient horreur, et ne représentaient à

[1] Voir *le Correspondant* des 25 avril, 10 et 25 mai, 10 et 25 juin et 10 juillet 1874.

mon esprit d'autre idée que celle d'un monstrueux attentat religieux et national : *Roma capitale.* Ces mots seuls me causaient assez d'indignation pour émouvoir mon indifférence, et parvenaient à réveiller en moi un sentiment voisin de la répulsion pour tout ce qu'on nommait alors le *risorgimento* italien.

Stella, à cet égard, n'était point d'accord avec moi. Il était dans sa nature de s'exalter pour toute chose empreinte d'énergie, de courage et de dévouement, et ce sont là des traits dont le patriotisme plus ou moins bien compris, pourvu qu'il soit sincère, revêt très-facilement la séduisante apparence. Personne comme elle ne savait dire :

Italia ! Italia !...

. . . .

De'h ! fossi tu men bella ! o almen piu forte[1] !

ou bien la célèbre apostrophe du Dante :

Ahi serva Italia ! di dolore ostello[2] !

Jamais son talent n'apparaissait plus à son avantage que dans la déclamation de pareils morceaux : alors ses traits s'animaient, toute son attitude se transformait, et Lorenzo disait souvent, en souriant, que s'il voulait représenter la personnification poétique de l'Italie, il demanderait à Stella de lui servir de modèle. Pour ce qui était de Rome, elle ne comprenait même pas mes inquiétudes. Si quelques fous, en effet, poussaient dès lors ce cri menaçant, les plus éminents parmi les Italiens de ce temps n'avaient-ils pas déclaré que porter atteinte à la majesté de Rome, la dépouiller de cette souveraineté qui lui laissait, dans un nouveau sens, son titre antique de reine du monde, menacer enfin la papauté, « *l'unique grandeur vivante de l'Italie,* » ce serait commettre un crime de lèse-patrie et découronner l'Italie elle-même.

Hélas ! maintenant qu'approchait l'heure de la réalisation de quelques-uns de ses rêves, et de la dure déception des autres, Stella, absorbée dans sa douleur, était indifférente à tout ce qui se passait dans sa patrie, et ne s'apercevait même pas du grand mouvement qui se faisait autour d'elle ! Quant à moi, qui ne m'en étais point préoccupée naguère, j'y étais aujourd'hui plus inattentive que

[1] Italie ! Italie !
Oh ! que n'es-tu moins belle ou que n'es-tu plus forte !
(Filicaja.)

O Italie asservie ! asile de douleurs !
(Dante, *Purgatoire*, ch. vi.)

jamais, et j'écoutais à peine ce qui se disait à ce sujet dans le salon de madame de Kergy. J'étais loin de me douter que j'allais être violemment arrachée à mon indifférence.

C'était le dimanche de Pâques. Je revenais de l'église avec Lorenzo : nous y avions accompli ensemble le devoir doux et sacré de ce jour; l'union de nos âmes était complète, et nos cœurs étaient rayonnants à la fois et recueillis, c'est-à-dire en pleine harmonie avec la grande fête. Au retour, nous trouvâmes notre déjeuner servi. Ottavia qui, avec un seul serviteur, était chargée du soin de notre ménage, avait orné la table de fleurs, aussi bien que d'un peu plus d'argenterie que de coutume, afin de lui donner un air différent de l'ordinaire, et en rapport avec la solennité du jour. Au moyen de quelques vieux tableaux suspendus sur la sombre boiserie de notre petite salle à manger, et de vitraux de couleur placés aux fenêtres, Lorenzo lui avait donné un aspect à la fois sérieux et riant qui me plaisait beaucoup, et je me souviens encore de la sensation de gaieté et de joie avec laquelle j'entrai ce jour-là, au retour de l'église, dans cette petite pièce, dont les fenêtres ouvertes laissaient entrer, avec le grand soleil, le parfum du jasmin qui grimpait tout à l'entour. Les trois conditions de la vraie gaieté, l'ordre, la paix et le travail, nous les possédions alors, et nous étions dans cette disposition joyeuse qu'il n'appartient ni à la richesse, ni à l'ambition satisfaite, ni à aucune prospérité humaine, de faire épanouir dans le cœur.

Nous nous mîmes à table. Lorenzo avait près de lui une foule de lettres et de journaux; mais il ne les ouvrit pas d'abord. Il me regardait avec satisfaction et avec tendresse. De mon côté, je me disais que l'ordre humain et divin rétabli dans la vie avait assurément une influence bienfaisante dont l'effet était extérieur aussi bien qu'intérieur. Jamais le visage de Lorenzo n'avait eu cette expression; jamais la mâle beauté de ses traits ne m'avait paru aussi frappante.

Nos yeux se rencontrèrent : il sourit.

— Ma Ginevra, me dit-il, en vérité tu avais raison. La vie que nous menons maintenant doit être celle qui te convient, car tu embellis tous les jours.

— Cette vie ne te convient pas moins qu'à moi, Lorenzo, lui dis-je, et nous sommes tous les deux dans notre élément aujourd'hui. Que Dieu en soit béni! Sa bonté pour nous a été grande, en vérité!

— Oui, me dit-il avec une soudaine gravité, plus grande mille fois que je n'avais le droit de l'attendre, et je suis vraiment trop heureux!

Cette fois, je ne fis que rire de cette parole; mais je cherchai pourtant à le distraire de la pensée qui se réveillait.

— De qui as-tu des lettres?

Il en décacheta une et son visage s'épanouit :

— A merveille! Cela va très-bien. Voici un Américain qui veut une répétition de ma *Sapho*, et qui me fait une autre commande fort importante. Et puis quoi? Il veut la belle *Vestale* qu'il a vue dans mon atelier. Oh! pour cela, par exemple, non!... Ma *Vestale* est à moi, à moi seule, et personne ne l'aura jamais! Mais c'est égal, Ginevra, si les choses vont ainsi, je serai bien vite à flot, et gare aux diamants, alors!

Il savait aussi bien que moi ce que j'en pensais maintenant. Il se mit à rire, puis il poursuivit la lecture de ses lettres.

— Celle-ci est de Lando. Elle nous est adressée à tous les deux.

Il la parcourut des yeux :

— Voilà leur voyage de lune de miel à Paris encore ajourné : ils ne peuvent quitter donna Clelia.

Après avoir lu quelque temps en silence, il me dit d'un air animé :

— Cette lettre est ancienne; mais lorsqu'elle a été écrite, il paraît que des bruits de guerre circulaient déjà de tous côtés, si bien que la pauvre Mariuccia, à peine mariée à son baron allemand, a dû partir pour sa nouvelle patrie beaucoup plus vite qu'elle ne l'avait prévu.

J'écoutais tout cela avec un mélange de distraction et d'indifférence, lorsque tout d'un coup je vis Lorenzo bondir de la place où il était, en faisant une exclamation si vive, qu'elle ramena vite toute mon attention vers ce qui lui causait cette émotion soudaine.

Il venait de déployer son journal, et il y avait lu la grande nouvelle du jour : les Autrichiens avaient déclaré la guerre à l'Italie. L'entrée en campagne était imminente.

Hélas! un nuage bien sombre obscurcit en un instant mon beau jour de Pâques!

Lorenzo saisit son chapeau et me quitta presque immédiatement, pour aller prendre sur cet événement de plus amples informations. Je restai triste et troublée. Oh! comme je vivais loin des régions où s'agitent les grandes passions politiques! Que j'étais incapable de les comprendre! Depuis un an, mon âme avait été pénétrée d'émotions aussi profondes que douces. Après de grandes peines, de si grandes joies avaient été accordées à ma vie, que j'éprouvais maintenant une pénible appréhension à la moindre idée de changement. Toutefois, quoique la source de la souffrance fût toujours vive dans mon cœur, celle de l'agitation était tarie. De quelque façon qu'une main chérie se pose sur vous, on ne peut vouloir s'y soustraire. Je demeurai donc calme, quoiqu'une prévision douloureuse eût pris possession

de mon esprit, et quoique, deux heures après, quand je vis revenir Lorenzo, je fusse presque préparée à ce qu'il allait me dire.

Oui, je le savais : il voulait partir. Dans le pays auquel appartenait sa famille, tous prendraient part à cette guerre pour l'indépendance : il ne pouvait en ce moment demeurer loin de ses frères, de ses parents, de ses amis, qui allaient s'enrôler pour combattre la domination étrangère.

— C'est l'effort suprême : secondé cette fois par la France, l'issue n'en peut être douteuse. Toute ma vie, tu le sais, j'ai abhorré les conspirations, et mes longs voyages ont servi à me tenir éloigné de ceux qui auraient peut-être cherché à m'y entraîner. Mais aujourd'hui, comment veux-tu que j'hésite? Comment veux-tu qu'en ce moment je demeure tranquille et inactif? Tu serais, j'en suis sûr, la première à t'en étonner; et je m'attends aujourd'hui à te trouver courageuse aussi bien que prompte à me seconder, car il faut que je parte sans retard : il faut, ma pauvre Ginevra, tu le comprends, qu'avant demain je sois en route.

Il me dit toutes ces choses, et bien d'autres encore. Je ne cherchai ni à les discuter ni à lui répondre. Je comprenais qu'il croyait obéir à un devoir. Je n'avais aucun argument à employer pour l'en dissuader. Qu'avais-je donc à faire? A le seconder en effet, et à marcher sans fléchir sous ce coup inattendu qui venait, comme un orage soudain, renverser l'édifice reconstruit de mon bonheur paisible et béni!

Les heures tristes et rapides de ce jour furent remplies au point de nous laisser à peine à l'un et à l'autre le temps de réfléchir. Enfin tout ce que j'avais à faire fut achevé, et Lorenzo, qui était ressorti dans l'après-midi, trouva, en rentrant vers la chute du jour, que tout était prêt pour son départ. Ce départ devait avoir lieu dans cette même nuit.

Alors nous nous assîmes ensemble sur un petit banc adossé à la muraille de notre jardin. Le printemps, à Paris aussi, est beau, et, cette année-là, le jour de Pâques, tout était déjà en fleur, et l'air, même en Italie, n'aurait pu être plus doux, ni le ciel plus pur. Il me prit la main, j'appuyai ma tête sur son épaule, et pendant quelques instants, le cœur gonflé de mille sentiments que je ne pouvais exprimer, je laissai mes larmes couler en silence. Lorenzo aussi luttait contre une émotion qu'il ne voulait pas trahir, je le compris au tremblement de ses lèvres et à la pâleur de son visage.

J'essuyai mes yeux et je relevai la tête :

— Lorenzo, lui dis-je tout à coup, pourquoi me laisser ici et ne pas m'emmener avec toi?

— A la guerre? me dit-il en souriant.

— Non, mais en Italie. Tu me laisserais n'importe où. Mais enfin, de l'autre côté des Alpes, je serais près de toi, et... si tu avais besoin de moi, je serais là.

Il demeura pensif un instant, et il dit, comme se parlant à lui-même :

— Oui, si j'étais blessé, et que j'eusse le temps de te revoir, ce serait doux, cela est vrai...

Il se tut encore, tandis que mon cœur battait en attendant sa réponse. Enfin, d'un ton décidé, il me dit :

— Non, Ginevra, cela ne se peut. Reste ici, je te le demande — et il le faut!

— Pourquoi? lui dis-je en m'efforçant de réprimer les larmes que cette réponse faisait jaillir de mes yeux. Pourquoi? dis-le-moi.

— Parce que, me dit-il avec fermeté, rien ne peut me faire deviner quel sera l'effet de cette guerre en Italie. Très-probablement elle amènera partout des soulèvements, peut-être des révolutions.

— O mon Dieu! m'écriai-je avec effroi... Et tu veux qu'elle ne me fasse pas horreur! Lors même qu'elle ne fût pas venue bouleverser ma pauvre vie, puis-je ne pas trembler en songeant aux malheurs qu'elle va produire?

— Que veux-tu, Ginevra? Oui, ce sont de grands événements. Dieu seul sait ce qu'ils recèlent. Tu le vois, Mario nous écrit déjà que la Sicile est en feu. Que se passera-t-il à Naples? nul ne peut le prévoir. Je ne serais tranquille pour toi nulle part... Non, Ginevra, reste ici, *je le veux*.

Je connaissais l'accent que prenait sa voix lorsqu'il n'y avait point à répliquer, et je courbai la tête en silence. Il reprit doucement, en tenant ma main serrée dans les siennes :

— Cette guerre sera courte, je l'espère, Ginevra. Si je suis épargné, je me hâterai de venir reprendre près de toi notre chère vie d'à-présent. Si, au contraire...

Il s'arrêta un instant; puis il reprit tout d'un coup, tout autrement, et d'un accent que je n'oublierai jamais :

— Au fait, pourquoi te parler comme à une autre femme? Pourquoi ne pas compter sur cette vigueur secrète qui est en toi, et qui me frappe souvent autant que ta douceur? Je sais maintenant d'où te vient ta force, Ginevra, je m'y confie, et je vais te parler sans détour.

Je le regardai, surprise de ce préambule, et, à la douce lumière du soir, j'aperçus dans ses yeux un reflet du ciel, car j'y vis briller l'humilité et la foi, tandis qu'il me disait les paroles suivantes :

— Pourquoi te tromper, Ginevra? pourquoi ne pas te dire que je crois cette heure la dernière que nous passerons ensemble ici-bas?

Je frissonnai. Il passa son bras autour de ma taille et me rapprocha de lui :

— Non, ne tremble pas!... Écoute-moi!... Si je crois que je vais mourir, c'est que j'ai toujours pensé qu'à une vie comme la mienne il fallait une autre expiation encore que celle du repentir. Le bonheur que tu m'as rendu n'en est point une, et qui sait si sa durée ne serait pas pour moi un péril? Tandis qu'aujourd'hui, pour moi mourir c'est quelque chose; c'est un sacrifice digne d'être offert... et accepté.

Mon front était retombé sur son épaule, et mon cœur battait si fort que je ne pouvais parler.

— Lève les yeux, ma Ginevra, me dit-il d'une voix pénétrante. Lève-les maintenant vers ce ciel que tu m'as appris à regarder, à désirer et à espérer. Dis-moi que nous nous y retrouverons, et que là sera le bonheur et ne sera plus le danger!

Oh! oui, en l'entendant tenir ce langage, je sentis renaître en moi cette vigueur dont il venait de parler, et qui d'abord semblait défaillir; et cette heure terrible et douloureuse m'apparut ce qu'elle était : une heure de bénédiction.

— Lorenzo, lui dis-je alors d'une voix que, malgré mes larmes, je sus raffermir, oui, tu as raison, mille fois raison. Oui, quel que soit ton sort et le mien, bénissons Dieu!... Nous sommes heureux sans doute; mais notre vie présente, quelle que fût sa durée, ne serait jamais qu'un épisode bien court de cette vraie vie dont le bonheur infini nous attend! Qu'il en soit de celle-ci et de nous ce que Dieu voudra! En tous cas, il n'y a pas d'adieu pour nous!

Est-ce à dire qu'en ce moment la souffrance de la séparation se fût évanouie? oh! non, assurément. Il nous fallut en goûter l'amertume tout entière; mais il est une saveur mystérieuse qui ne se révèle au cœur que lorsque le sacrifice embrasse tout et ne refuse plus rien. Cette saveur, il nous fut donné, dans cette heure suprême, de la connaître, et de sentir qu'elle fortifiait nos âmes!

XLV

Les deux semaines qui suivirent cette soirée d'adieu demeurent dans ma mémoire comme une seule longue journée d'attente, dont rien ne vint soulager l'inquiète uniformité. Quelques lignes écrites à la hâte par Lorenzo lorsqu'il partait pour rejoindre l'armée, où le poste d'aide de camp de l'un des généraux lui avait été réservé, étaient les dernières nouvelles directes qui me fussent parvenues de lui.

Depuis ce jour, je ne savais plus rien que ce que les journaux pouvaient m'apprendre, ou bien ce que madame de Kergy et Diane parvenaient à recueillir parmi leurs amis qui, bien que presque tous peu favorables à la guerre où la France se trouvait engagée, s'occupaient cependant avec un ardent intérêt de tous ceux qui y prenaient part. Mais il ne circulait que des bruits vagues et confus, et ces rumeurs, loin de calmer mon agitation, ne pouvaient servir qu'à l'accroître.

Un soir j'étais restée à l'église plus tard que de coutume. Prosternée devant un des autels, où un grand nombre de cierges étaient allumés, je ne pouvais m'en arracher, quoique la nuit fût venue et que l'église fût devenue presque déserte. C'était une de ces heures sombres et douloureuses où la souffrance répugne, épouvante, et suscite dans toute notre nature le plus ardent désir de la repousser; Une de ces heures d'angoisse mortelle qu'aucune créature ne pourrait supporter, si un jour, un jour qui durera autant que le monde, cette agonie n'eût été soufferte par celui qui la partagea avec nous, pour être à jamais près de nous lorsqu'à notre tour il nous faudrait la partager avec lui!...

Oh! comme en ce moment je sentais que je m'étais vite rattachée à ce bonheur terrestre, qui m'avait été accordé, comme par surcroît, après l'accomplissement du plus grand de mes vœux! Quels sentiments vifs et profonds! quelles joies intimes et douces formaient déjà pour moi un trésor de souvenirs, où s'amassaient les matériaux du sacrifice le plus rude que je pusse être appelée à accomplir! Hélas! le cœur humain, même celui à qui Dieu a daigné se faire entendre, s'attache encore, avec véhémence, à tout ce qu'il lui est permis d'aimer ici-bas! Mais ce grand amour daigne être jaloux, et il est rare qu'il épargne à ces cœurs-là le déchirement complet qui enfin les lui donne sans partage!

Lorsque je quittai l'église, je vis de la foule dans la rue. Plusieurs maisons étaient illuminées, et j'entendis répéter de tous côtés que la nouvelle d'une grande victoire était arrivée à Paris.

Je rentrai chez moi, émue et troublée. De quel prix avait-elle été payée, cette victoire? Quels étaient ceux qui avaient succombé? Qu'allais-je apprendre? Et quand l'angoisse qui me serrait le cœur serait-elle dissipée... ou justifiée? Madame de Kergy, accourue pour partager avec moi cette agitation inquiète, ne pouvait la calmer. Mais notre incertitude ne fut pas de longue durée, et l'heure attendue avec l'épouvante d'un invincible pressentiment arriva bientôt!...

Le surlendemain soir, tandis que j'étais assise dans le jardin, sur le petit banc où nous avions eu ensemble notre dernier entretien, je reçus la nouvelle à laquelle il m'avait lui-même si étrangement préparée.

Sa prévision fatale était réalisée. Dans le premier combat, il avait été frappé l'un des premiers. Son nom, plus connu que celui de beaucoup d'autres, avait promptement circulé, et il figurait en tête de la liste des morts de cette journée ! . . . .
. . . .

Aucune préparation, aucune acceptation anticipée du malheur, aucun effort de soumission ou de courage ne purent en ce moment me préserver d'une secousse semblable à celle dont j'ai raconté les effets au début de ce récit. Comme alors, je perdis connaissance; comme alors, Ottavia me transporta dans ma chambre, sans que j'eusse repris mes sens ; comme alors aussi, je fus pendant plusieurs jours en proie à une fièvre brûlante, suivie d'une faiblesse et d'une prostration qui rendirent quelque temps mes pensées incohérentes et confuses ; enfin, comme lorsque j'avais quinze ans, ce fut aussi une émotion vive et soudaine qui aida le retour de mes forces physiques aussi bien que le réveil complet de ma raison et de mon âme.

Dans cette petite chambre où j'étais couchée, et où régnait le plus profond silence, je me sentais cependant entourée des soins les plus tendres. Je commençais même à reconnaître vaguement les voix de ceux qui m'approchaient, celle d'Ottavia d'abord, qui me fit verser mes premières larmes... larmes d'attendrissement, causées par un simple retour aux jours de mon enfance : je m'y croyais encore ; j'oubliais le reste. Mais ce premier soulagement ramena la lucidité dans mes pensées, et avec elle la conscience vive et présente du malheur accompli. Alors je poussai un cri, un cri qui effraya ma fidèle gardienne. Mais j'eus la force de la rassurer moi-même sur-le-champ.

— Laisse-moi pleurer, Ottavia, lui dis-je tout bas, je sais... je me souviens. Sois tranquille, je suis mieux, Ottavia, que Dieu soit béni ! je puis prier.

Je me tus, et je refermai les yeux. Mais, peu après, je les rouvris, et je me soulevai vivement. Que venais-je d'entendre ? Diane et madame de Kergy étaient là. Je reconnaissais leurs voix, maintenant je distinguais leurs visages. Mais quelle était cette autre voix qui venait de frapper mon oreille ? quel était ce doux visage si près du mien ? quelle était cette main qui serrait la mienne ?

— O ma Stella ! m'écriai-je, est-ce un rêve ? ou es-tu vraiment près de moi ? . . . .
. . . .

XLVI

Non, ce n'était pas un rêve. C'était bien Stella, arrachée à sa retraite, à sa solitude, à sa douleur, et accourue près de moi à la nouvelle du coup qui venait de me frapper. Elle avait suivi ma vie dans sa phase nouvelle, et le rayonnement lointain de mon bonheur avait été la seule joie de son cœur meurtri. Aujourd'hui, ce bonheur était tout d'un coup brisé... J'étais loin, j'étais malheureuse, j'étais seule : la gravité croissante des événements retenait mon frère en Sicile; mais elle était libre, libre, hélas ! de tout lien et de tout devoir. Elle fut près de moi aussi vite que le plus rapide voyage put l'y amener. Mais lorsqu'elle arriva j'étais hors d'état de m'apercevoir de sa présence; et lorsque maintenant je l'embrassais, depuis plus de huit jours déjà elle veillait à mon chevet !

Oh ! ce fut une douce consolation, ce fut le plus grand secours humain que le ciel pût m'envoyer, et ce fut un bienfait pour toutes les deux, car pour chacune il fut utile et bienfaisant d'avoir à penser à l'autre.

Ma santé se rétablit, et mon âme rentra bientôt dans la paix. Paix grave et profonde qui devait croître et ne pouvait plus m'être ravie, mais qui ne m'empêchait pas de sentir et de dire avec vérité que tout en ce monde était fini pour moi.

Oui, tout était fini, mais tout était accepté, et lorsque, après tant de nouvelles émotions, je me retrouvai devant l'autel où j'avais prié, un soir, avec tant d'angoisse, j'y tombai prosternée comme, après un rude combat ou au retour d'un long voyage, un enfant tombe épuisé au seuil de la maison paternelle, où il revient pour ne plus la quitter !

Si j'eusse alors obéi à mon impulsion naturelle, j'aurais été chercher la plus profonde retraite, et j'aurais voulu y vivre immobile et perdue dans cette pensée toujours présente depuis le grand jour de grâce qui m'en avait fait comprendre le sens : *Dieu m'aime!* à laquelle je pouvais ajouter désormais : *Et moi je n'aime plus que lui !*

Mais il est rare ici-bas que l'impulsion naturelle puisse être obéie, surtout lorsqu'elle conseille l'immobilité ou l'inaction. On ne peut guère se reposer sur terre, et plus on aime Dieu, moins il est permis de songer au repos : j'avais, en ce moment, à penser aux autres, et, avant toute autre, à cette amie fidèle et chère qui était venue de si loin me secourir.

Il avait fallu bien peu de temps à madame de Kergy pour discer-

ner la grandeur héroïque du caractère de Stella. Il lui en avait fallu moins encore pour attirer vers le cœur brisé de la mère d'Angiolina cet autre cœur maternel tant de fois frappé comme le sien. La sympathie que madame de Kergy éprouva pour Stella fut si vive, que j'aurais presque pu en être jalouse, si elle n'avait pas réalisé, précisément, un de mes plus chers désirs, et si d'ailleurs madame de Kergy n'eût été une de ces personnes dont l'affection est une image terrestre de la Providence, qui sait se donner à tous sans que les derniers venus diminuent jamais en rien la part des autres.

Elle comprit bien ce qui serait, pour cette âme malade, un remède efficace, et pour la mienne un utile et bienfaisant effort, et elle nous jeta l'une et l'autre, si je puis m'exprimer ainsi, dans cet océan de la charité, où toutes les pensées, toutes les peines, toutes les souffrances personnelles s'effacent, et où la joie de l'âme renaît au contact même des misères qu'on y rencontre et qu'on parvient à soulager.

Aucun spectacle, aucune fatigue, aucune contagion n'effrayaient le courage de Stella, aucun travail ne lassait sa patience, aucune étude et aucun effort ne dépassaient son aptitude et sa persévérance. Pour les âmes ainsi douées c'est un bien-être réel et positif que d'appliquer leurs nobles facultés, et de pouvoir satisfaire la soif de dévouement qui les dévore. Aussi, vis-je bientôt ses yeux briller, son visage s'animer, enfin, de temps en temps, comme un reflet du passé, reparaître sur ses lèvres entr'ouvertes le charmant sourire d'autrefois.

Certes il y a une jouissance, dont ne se doutent guère ceux qui ne l'ont point éprouvée, dans cette fatigue des visites lointaines, des longs escaliers montés et descendus, dans toutes ces rencontres d'un intérêt à la fois navrant et consolant ; et l'on peut, en vérité, affirmer que la gaieté elle-même attend plus sûrement à leur foyer ceux qui reviennent de ces courses lugubres, que les plus heureux de ce monde au retour de leurs fêtes brillantes et joyeuses. C'est bien aux premiers que l'on peut adresser ces paroles de saint François de Sales : « *Repensez hardiment aux plus chers et violents amusements qui aient jamais occupé votre cœur, et dites s'il en est un seul qui vaille la joie que vous goûtez?...* »

Ainsi la paix et la joie sereine revenaient peu à peu nous visiter, secondées par la plus douce, la plus tendre, la plus bienfaisante sympathie ; malgré la solitude où nous vivions, malgré le deuil que je ne voulais plus quitter et que Stella portait toujours, nous passions chaque soir une heure chez madame de Kergy, et nous la quittions avant le moment où se réunissait son cercle habituel ; mais cette heure était heureuse, et elle y tenait, car elle commençait à ne pou-

voir plus se priver de notre présence. Diane, loin d'en être jalouse, s'en applaudissait comme d'une joie ajoutée à leur vie, et un jour, dans un de ses élans de caressante tendresse, elle s'écria « que le bon Dieu avait rendu à sa mère les deux filles qu'elle avait tant pleurées. »

A ces mots, les yeux de madame de Kergy se voilèrent de larmes qu'elle essuya vivement ; mais, loin de contredire sa fille, elle nous tendit les bras, et elle nous tint embrassées l'une et l'autre dans une grave, tendre et maternelle étreinte !

XLVII

Ce qu'éprouva Stella en ce moment, je ne saurais le dire. Quant à moi, ce fut une impression encore plus douloureuse que douce. Je ne comprenais que trop bien la tristesse qui voilait le front cher et vénéré de la mère de Gilbert, et cette absence prolongée pesait sur mon cœur comme un remords. Sans doute, je ne pensais point en être la cause directe. Mais je me souvenais toutefois que Gilbert avait quitté son pays pour quelques semaines à peine, et que c'était seulement après son séjour à Naples qu'il avait pris la résolution soudaine de faire à peu près le tour du monde, c'est-à-dire un voyage dont la durée s'était transformée de semaines en mois, et de mois en années. Je comprenais qu'aucune joie ne renaîtrait au foyer d'où il était absent jusqu'au jour où il y reviendrait, et il me semblait que ce serait alors seulement que j'oserais goûter moi-même la paix recouvrée de mon âme.

Le temps s'écoulait cependant ; l'automne venait pour la seconde fois depuis l'arrivée de Stella, et l'époque de son départ approchait. J'avais résolu de l'accompagner et de retourner avec elle à Naples, pour y demeurer quelque temps avec elle et près de ma sœur ; mais des événements imprévus et très-divers vinrent modifier à la fois ses projets et les miens.

J'étais arrivée un jour à l'hôtel de Kergy à une heure un peu différente de celle où j'y venais d'habitude. Diane et sa mère étaient sorties. On me dit qu'elles rentreraient dans une heure. Je me décidai donc à les attendre, et, comme le temps était beau, j'allai m'asseoir dans le jardin, après avoir choisi un livre parmi ceux qui se trouvaient rangés sur une des tables du salon.

Tandis que je faisais ce choix, plusieurs lettres, placées sur cette table pour y attendre le retour de madame de Kergy, attirèrent mon

attention, et sur l'une d'elles je reconnus, avec une vive joie, l'écriture de Gilbert.

A la longueur de son absence, cette fois se joignait la rareté et l'inexactitude de ses lettres. Des mois entiers s'écoulaient souvent sans qu'il en parvînt aucune. J'espérai donc aujourd'hui que celle-ci apporterait enfin à sa mère la promesse tant désirée du retour, et, réjouie par cette pensée, je me plongeai dans une lecture qui me fit bientôt oublier et cette espérance, et ce souci, et tout le reste...

Le livre que je tenais à la main, c'était celui des Confessions de saint Augustin, et en l'ouvrant au hasard, le passage qui tomba sous mes yeux, fut celui-ci :

« .... Ce que je sais, non point avec doute, mais avec certitude; ce que je sais, mon Dieu, c'est que je vous aime! Votre parole a frappé mon cœur, et soudain il vous a aimé. Le ciel et la terre, et tout ce qu'ils renferment, ne me disent-ils pas aussi de toutes parts, ne crient-ils pas sans cesse à tous qu'il faut vous aimer? Mais celui dont il vous plaît d'avoir pitié entend seul ce langage [1]... »

O paroles anciennes et toujours nouvelles (comme la beauté elle-même qui les inspira)! Quel vol prirent mes pensées en les relisant ainsi dans ce moment de solitude et de silence!

Malgré les siècles écoulés depuis le jour où elles furent écrites, quelle expression exacte, quelle peinture fidèle de ce que j'éprouvais aujourd'hui! Et comme je sentais bien, à mon tour, que, sans la pitié et la miséricorde de Dieu, il m'eût été impossible d'entendre ce langage!

J'étais loin! bien loin! j'étais perdue dans la région, non pas des rêves, mais de réalités plus belles que les visions des poëtes, lorsqu'un bruit inaccoutumé me ramena brusquement à moi-même. Ce fut d'abord le roulement d'une voiture, que je pris pour celle de madame de Kergy. Mais, peu après, je vis deux ou trois serviteurs se précipiter vers la cour, comme si un événement imprévu était survenu. Puis, le vieux jardinier, qui soignait près de moi le parterre, jeta tout d'un coup son arrosoir, et, poussant un cri de surprise et de joie :

— O bonté de Dieu, s'écria-t-il d'une voix toute tremblante, voilà M. le comte! »

— M. le comte? m'écriai-je en me levant vivement...

Mais je n'eus pas le temps d'achever ma question. C'était véritablement lui, Gilbert. Il était là devant moi, à l'entrée du salon, au haut des marches du perron. Je m'élançai vers lui, avec une joie que je ne songeai ni à réprimer ni à dissimuler, et je lui tendis les deux mains en m'écriant :

[1] *Conf.*, l. X, ch. VI.

— Oh! que Dieu soit mille fois béni! c'est vous! Vous êtes revenu! quel bonheur! quelle joyeuse surprise pour votre mère! pour Diane, pour moi aussi, je vous assure!...

Je ne sais ce que j'allais ajouter encore, mais lorsque je vis qu'il me regardait immobile et semblait hors d'état de me répondre, une faible rougeur me monta au visage.

Était-il surpris et trop ému de cet accueil? Se trompait-il, par hasard, sur sa signification? Ce doute me causa un soudain embarras et arrêta sur mes lèvres les paroles que j'allais dire.

Enfin il m'expliqua son apparition soudaine. Sa lettre aurait dû le précéder... Il croyait sa mère prévenue... Il avait cherché à lui éviter ce saisissement...

— Je savais que vous étiez à Paris, poursuivit-il d'une voix dont il ne pouvait maîtriser l'accent troublé. Oui,... je le savais, et j'espérais vous revoir. Mais vous trouver ici... vous revoir ainsi, la première. Oh! madame! c'était un bonheur trop grand pour avoir osé y songer d'avance, et je ne puis concevoir encore que ce ne soit point un rêve!...

Tandis qu'il me parlait ainsi, en me regardant fixement, comme si j'étais une vision qui allait s'évanouir à ses yeux, mon accueil joyeux et cordial se transformait en une attitude d'une gravité extrême, et mes yeux se détournaient pendant que les siens passaient de mon visage à mes vêtements de deuil et que, pour la première fois, la pensée me venait qu'il me retrouvait libre et qu'en ce moment il y songeait peut-être!

Libre!... Oh! si j'ai réussi à dépeindre le mouvement de mon âme depuis cet instant lumineux qui marqua le plus beau de mes jours; s'il m'a été donné d'exprimer l'aspect que prirent dès lors, à mes yeux, le passé, le présent, l'avenir, et toutes les joies, et toutes les peines, et tous les événements de ma vie; si, dis-je, j'ai su me faire comprendre, ceux qui me lisent savent déjà ce que ce mot *libre* signifiait pour moi maintenant.

Libre! Oui, comme l'oiseau qui fend l'air est libre de rentrer dans sa cage; comme le captif qui cingle vers les rives de sa patrie est libre de retourner prendre sa chaîne. Ainsi est libre aussi de revenir au rêve évanoui du bonheur de ce monde l'âme heureuse qui a goûté la réalité de l'amour de Dieu.

« *Je ne le reprendrai pas,* » c'est là le cri de cette âme libre et affranchie, et il n'est ni étrange, ni nouveau[1]. Pas plus que l'oiseau ou le captif, elle ne peut être tentée de revenir en arrière!

. . . .

Je n'articulai pas une parole cependant, et le flot de pensées qui venait de se soulever en moi s'apaisa au milieu du joyeux tumulte

[1] *Récits d'une sœur*, vol. II, p. 393.

qui succéda à ce moment de silence. Madame de Kergy et Diane, appelées à la hâte, arrivaient pâles et émues. Et lorsque je vis Gilbert dans les bras de sa mère, je me sentis si heureuse que j'oubliai entièrement ce qui venait de se passer, et je ne fus pas même embarrassée lorsqu'au moment où j'allais les quitter j'entendis Diane dire à son frère « que sa mère avait maintenant deux filles de plus, et qu'il allait retrouver à la maison trois sœurs au lieu d'une. »

Je revins précipitamment chez moi. Pour la première fois, depuis bien longtemps, j'avais le cœur joyeux. Je cherchai Stella. Elle n'était ni dans la maison, ni au jardin. Je songeai alors à l'atelier, où je la trouvai en effet. Tout y était demeuré dans l'ordre où l'avait laissé Lorenzo, et Stella, qui avait un don naturel pour les arts, savait assez sculpter pour que ce talent pût occuper une partie de son temps. Elle avait réussi à faire un buste ressemblant de son Angiolina, et elle était occupée à ce travail lorsque je parus.

Elle me regarda d'un air surpris, car elle vit bien qu'il était survenu quelque chose d'inusité.

— Gilbert est revenu, m'écriai-je sans songer à la préparer à une nouvelle dont je n'avais pas assez prévu l'effet.

Elle pâlit mortellement, et son visage prit une expression que je ne lui avais jamais vue. Je fus tout à fait interdite.

Elle se leva avec un brusque mouvement, et d'une voix altérée elle me dit :

— Alors, il faut que je parte, Ginevra.

Puis tout d'un coup, fondant en larmes, elle posa ses lèvres sur le petit buste, produit si ressemblant de son travail et de sa douleur.

— O mon ange, dit-elle, pardonne-moi! Je le sais, je ne devais aimer que toi. J'ai été punie, cruellement punie. Et cependant je ne suis pas encore sûre de moi-même. Ginevra, je ne veux pas le revoir. Je veux partir.

C'était la première fois de sa vie que Stella me laissait ainsi pénétrer jusqu'au fond de son cœur. C'était la première fois que la violence d'une émotion quelconque brisait le mur de réserve dont elle savait s'entourer et triomphait de sa répugnance obstinée à parler d'elle-même ; c'était la première fois que je voyais enfin à découvert cette blessure si longtemps soupçonnée, et à laquelle, jusqu'à ce jour, je n'avais osé toucher.

Dieu sait avec quelle émotion je l'entendis. Quelles espérances se réveillèrent, et quelle prière sortit de mon cœur pendant l'instant de silence qui suivit ces ardentes paroles. Elle reprit bientôt avec une agitation nouvelle :

— Partir! Oui, il le faut sur l'heure. Jamais je n'avais prévu qu'il arriverait ainsi sans que j'eusse le temps de fuir!...

Puis elle ajouta d'une voix brève :

— Écoute, Ginevra. Pour cette fois, il faut que mon cœur s'épanche avec toi. Il t'aime, tu le sais, et maintenant que rien ne vous sépare plus, maintenant que tu es libre...

Mais elle s'arrêta tout court, surprise, je le pense, de la manière dont je la regardai.

— Elle aussi! Est-ce possible? murmurai-je, répondant à ma propre pensée.

Et mes yeux, d'abord fixés sur elle, se levaient involontairement vers cette lumière du ciel qui seule pénétrait dans l'atelier. Bientôt je lui dis d'une voix calme :

— Tu te trompes, Stella, je ne suis pas libre comme tu l'entends. Ne parlons pas de moi en ce moment, je t'en prie...

Elle m'écouta, mais sans me comprendre, et le mouvement de sa pensée, un instant interrompu, reprit son cours. J'étais loin de chercher à arrêter une expansion dont son cœur souffrant avait plus besoin qu'elle ne le savait. Je la laissai donc exhaler, sans contrainte, tout ce qui se pressait sur ses lèvres; je la laissai se livrer à son chimérique remords. Je ne l'arrêtai même point lorsqu'elle me répéta que son cher trésor ne lui eût point été ravi si elle eût été plus digne de le conserver, et si aucun autre amour ne se fût emparé de son cœur. Je ne contrariai point cette fantaisie, qui n'était que l'une de ces *perfidies de la douleur* (ainsi qu'on les a si bien nommées) qui, lorsque le malheur accable, viennent ajouter à la réalité le poids souvent plus lourd et toujours plus difficile à supporter des peines imaginaires.

Je l'assurai, au contraire, que nous partirions ensemble et que ce serait elle-même qui fixerait le jour de notre départ. Je la suppliai seulement de ne point hâter ce jour, de ne point quitter brusquement Paris, de ne pas affliger notre admirable et parfaite amie dans les premières heures de sa joie, de ne point faire pleurer Diane au moment où elle était si contente de se retrouver heureuse. J'obtins enfin la promesse que, pour le moment, les choses resteraient telles qu'elles étaient; qu'elle reviendrait, avec moi, à l'hôtel de Kergy, et que le retour de Gilbert ne changerait rien aux habitudes de la vie que nous menions, l'une et l'autre, depuis un an.

XLVIII

Rien ne fut changé en effet. Nos courses du matin, nos occupations de l'après-midi, nos réunions du soir, tout continua comme auparavant. Rien, en apparence, n'était survenu de nouveau, sinon

que la paix et la joie avaient reparu sous le toit de nos amis, et que tout y allait mieux que naguère, même lorsque Gilbert était présent; car, cette fois, il semblait décidé à mettre un frein à son humeur voyageuse et à se fixer enfin près de sa mère, pour ne plus la quitter.

Rien n'était donc changé. Et cependant, avant la fin de cette année, seule j'étais demeurée la même que le jour de l'arrivée de Gilbert, ce jour où Stella voulait partir pour le fuir, ce jour où (disons-le maintenant) lui-même se figurait que, si ma joie, en le revoyant, l'avait trompé, si mes sentiments ne répondaient point aux siens, si une nouvelle et infranchissable barrière remplaçait entre nous celle que la mort avait anéantie, alors il lui faudrait partir, s'expatrier de nouveau, s'exiler loin des siens... que sais-je? mourir? Oui, en vérité, mourir, de la douleur d'un cœur brisé!...

C'était bien à peu près en ces termes qu'il m'avait parlé quelque temps après son retour, un jour que je l'écoutais et le regardais avec une étrange sensation de surprise. Il était cependant toujours le même : c'était bien là ce Gilbert dont la présence avait été pour moi un si grand bonheur et un si grand danger. Rien n'était changé au charme de ses traits, de sa voix, de son esprit, à l'élévation de son caractère et de son âme, et cependant... je cherchais avec effort et en vain à me rappeler ces émotions du passé, si difficiles à dissimuler, si douloureuses à combattre, si impossibles à vaincre. Je ne parvenais point à réveiller le souvenir de ces rêves dont la réalisation m'était offerte, et à me persuader que c'était à moi que cette destinée avait semblé si heureuse et si digne d'envie! à moi! qui aujourd'hui la trouvais si fort au-dessous de l'ambition satisfaite de mon cœur! Ah! il me fallait revoir Gilbert! il me fallait regarder encore une fois en face ce bonheur de la terre, afin de mesurer exactement jusqu'à quelle profondeur avait pénétré dans mon âme le trait divin qui y avait fait jaillir la source unique et vraie du bonheur et de l'amour!

Toutes ces pensées, il ne me fut pas nécessaire de les articuler. Mieux qu'aucune parole, mieux qu'aucune explication, quelque chose d'insaisissable dans mes yeux, ma voix et mon langage, dans ma tranquillité en sa présence, dans mon amitié elle-même, évidente et sincère, produisirent peu à peu en lui cette conviction, à laquelle aucun homme ne résiste, à moins qu'il ne soit — ce que n'était point Gilbert — aveugle, présomptueux ou infatué par l'orgueil.

« *L'amour*, a dit notre grand poëte, *impose à celui qui est aimé d'aimer en retour*[1]. » Mais il aurait dû ajouter que si cette loi n'est

[1] « *Amor ch' a nullo amato amar perdona.* » (DANTE, *Enfer*, c. v.)

pas obéie, l'amour s'éteint, et que celui qui aime se lasse bien vite d'aimer en vain.

Gilbert ne fut point une exception à cette règle. Toutefois, la loi du poëte eut pour lui son heure et son accomplissement, et le jour vint où il la subit. Ce fut lent, graduel, insensible; mais enfin je vis naître, grandir et se réaliser ma plus chère espérance.

Le « *sang joyeux* » qui avait aidé naguère ma Stella à supporter sa triste jeunesse recommença à faire battre son cœur de joies et d'espérances nouvelles, ramena sur ses lèvres et dans ses yeux cet éclat de couleur et cette intensité d'expression qui étaient toujours le reflet des émotions de son âme, et me la rendit enfin telle que, depuis sa grande douleur, elle ne m'était plus apparue! . . .

. . . .

. . . .

Je la vis enfin heureuse, heureuse d'un bonheur qui, jusque-là, n'avait pas même effleuré sa vie. J'aurais pu partir maintenant, sans elle, et rejoindre Livia, comme j'en avais eu l'intention. Mais tandis que les changements que je viens d'indiquer s'accomplissaient autour de moi, la main lourde et impitoyable de la spoliation s'était appesantie sur le cher asile où ma sœur croyait avoir abrité le reste de sa vie. On avait besoin d'une caserne : le monastère fut envahi; les religieuses en furent expulsées. On infligea à ces vies innocentes une peine plus rude que l'exil, aussi rigoureuse que la mort (et qui fut effectivement la mort pour quelques-unes d'entre elles) : on les sépara les unes des autres. Les plus âgées furent recueillies dans de pieuses familles; les autres furent dispersées dans quelques couvents de leur ordre que la suppression épargnait encore en Italie; d'autres enfin cherchèrent un refuge dans les pays où ne soufflait point alors ce vent d'orage qui, de loin en loin, se lève sur l'Église et frappe les ordres religieux (comme la foudre frappe d'abord et toujours les cimes) sans avoir jamais réussi à en anéantir un seul, laissant seulement à tous les persécuteurs la flétrissure d'un attentat et la honte d'un échec!

Ma Livia fut au nombre de ces saintes exilées. Un couvent de son ordre, situé non loin de Paris, lui fut assigné comme refuge, et ce fut là que j'eus la joie de revoir son calme et angélique visage. Que de choses à nous dire! Quel accord maintenant entre nous! Quelle joie que celle de retrouver cette oreille attentive, ce cœur fidèle, cette âme forte et simple! Mais lorsque, après mes longs récits, je lui demandai de me parler à son tour de tout ce qu'elle avait souffert, de cet envahissement subit et violent, de cette profanation d'un lieu à la fois pour elle si sacré et si cher, de cet adieu au ciel brillant, aux belles montagnes et à tout l'enchantement du pays qu'elle aimait, elle sourit :

— Qu'importe tout cela? me dit-elle. Une seule chose est triste : c'est que ceux qui nous ont fait ce mal ont mal fait! Quant à nous, la seule spoliation redoutable, ils ne peuvent l'accomplir; le seul véritable exil, ils ne peuvent nous l'imposer. « *Toute la terre est au Seigneur que nous servons,* » et il n'appartient à aucune force humaine de nous séparer de lui!

Et maintenant, il me reste peu de lignes à ajouter.

Le bonheur de la terre, tel qu'il est, dans sa richesse et dans sa pauvreté, Gilbert et Stella le possèdent. Diane aussi, sans quitter le toit de sa mère, a trouvé un époux digne d'elle et de ce cher et noble intérieur. Mario fait de fréquents voyages en France pour y visiter ses deux sœurs, chacune dans sa retraite, et les aspérités du passé s'effacent chez lui de plus en plus. Lando et Térésina viennent aussi me voir à chacun de leurs retours à Paris, et je trouve toujours en lui un ami fidèle; mais j'ai beaucoup de peine à lui persuader que je ne me remarierai jamais, et encore davantage à lui faire comprendre que je puisse me trouver heureuse.

Heureuse!... Je le suis cependant, en vérité! je le suis comme je n'avais point imaginé qu'on pût l'être ici-bas; et si parfois la vie me semble longue, jamais je ne la trouve triste. L'ordre, la paix, l'activité, l'amitié bienfaisante, l'espérance divine se chargent de la combler de joies, et (comme une femme[1] qui, jeune encore, parvint, elle aussi, par la souffrance à la plus vive lumière), je dis à mon tour : Rien ne me manque, car « *je crois, j'aime et j'attends.* »

Oui! j'attends la plénitude de ce bonheur dont un seul rayonnement a suffi pour transformer toute ma vie. Je bénis Dieu de m'avoir fait lire le mot profond de l'énigme de mon cœur, et de m'avoir révélé aussi, dans la même clarté, celui de toutes les aspirations qui sont ici-bas l'honneur et le tourment de nos âmes!... Je lui rends grâces de comprendre et de croire avec assurance que ce qui nous rend insatiables de savoir, de repos, de bonheur, d'amour, de sécurité, et de tant d'autres biens inconnus à la terre dans l'étendue où nous les rêvons, c'est que tous « *nous sommes créés* UNIQUEMENT *pour ce que nous ne possédons pas encore*[2] *!* »

Mme CRAVEN.

[1] Alexandrine de la Ferronnays.
[2] Madame Swetchine.

M. DE BÉRULLE

Le P. de Bérulle, de l'Oratoire de Jésus, par l'abbé Houssaye. 1 vol. in-8°, Paris, 1874. — *Le cardinal de Bérulle; sa vie, ses écrits, son temps*, par M. Nourisson. 1 vol. in-12, Paris, 1869.

Pendant les années les plus violentes de nos guerres de religion, lorsque notre pauvre pays était plus déchiré, l'Église de France plus menacée que jamais, Dieu jetait au monde trois jeunes âmes : — en 1565, dans le château d'une noble famille savoyarde, et en face d'une image vénérée de saint François d'Assise ; — en 1575, dans une autre habitation châtelaine perdue au fond des bois entre la Champagne et la Bourgogne, — et enfin en 1576, dans un pauvre hameau des Landes; trois enfants naissaient qui devaient régénérer l'Église de France, et, soit par eux-mêmes, soit par leurs compagnons et leurs disciples, donner à notre pays une de ses époques les plus belles et les plus glorieusement chrétiennes. Je veux dire saint François de Sales, le cardinal de Bérulle et saint Vincent de Paul.

Certes, ils n'ont pas été les seuls ouvriers de cette grande œuvre. Je les nomme parce qu'il faut choisir. On peut dire, en effet, que, pendant l'époque qui suivit, les saintes âmes et les œuvres saintes ont pullulé sur la terre de France. Il semble qu'il y ait eu comme une conspiration dans le ciel pour jeter partout quelque âme de la même famille, destinée à tout purifier et à tout régénérer. La France est désolée, ses trente ans de guerre civile ont tout anéanti; les églises ont été dévastées, les peuples affolés ; les prêtres manquent, les scandales, les désordres, les abus, se sont multipliés et hors du clergé et dans le clergé. Cette sainte et salutaire réforme que le concile de Trente est venu opposer à la réforme prétendue de Luther, et sous l'action de laquelle, dans la seconde moitié du seizième siècle, le

catholicisme s'est réveillé; cette réforme qui a eu pour instruments, en Italie saint Philippe de Néri et saint Charles Borromée, en Espagne saint Ignace, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse; cette réforme-là, notre France, uniquement occupée de la guerre, n'en a pu goûter les bienfaits. Elle a défendu la foi par les armes; elle n'a pas eu le loisir de la fortifier par les œuvres. Elle a eu à combattre, pour parler le langage un peu bizarre de M. de Bérulle, ces prétendus apôtres « dont aucun n'a épousé la croix (bien les ont-ils abattues); qu'on a vus, non souffrant les géhennes et la prison, mais bien portant les armes sur les champs de bataille; dont les premiers conciles ont été des armées, les oracles, les foudroiements des canons, les miracles, non les feux descendus du ciel comme aux anciens prophètes, mais des feux allumés par les chrétientés, comme si leur évangile *empistolé* (plus évidemment *pistolique* qu'apostolique) devait à sa naissance sentir la poudre[1]. » La France a donc combattu par les armes cet évangile prêché par les armes; mais, comme une ville assiégée, la France et même l'Église de France a souffert la faim; elle a langui, elle n'a pas respiré l'atmosphère commune de la chrétienté, elle n'a pas marché dans les voies de la régénération du même pas que les Églises ses sœurs, plus libres parce qu'elles avaient la paix. Ses évêques ne se sont pourtant pas assoupis; l'assemblée de Melun, en 1579, les conciles de Rouen, de Bordeaux, de Reims, etc., pendant les années suivantes, ont essayé de pourvoir à l'exécution des réformes ordonnées à Trente, à la fondation surtout des séminaires pour recruter et améliorer le clergé; mais le bruit du canon a étouffé leur voix. Rien ne s'est fait, rien, peut-on dire, en comparaison de ce qui était à faire.

Attendez; pourtant la paix va venir, un règne nouveau va commencer. L'hérésie est enfin vaincue, vaincue par la conversion d'un roi, mieux que par une bataille. Henri IV a signé la paix à Saint-Denis avec la France, à Vervins avec l'Espagne, à Nantes avec l'aristocratie protestante trop puissante encore pour se soumettre sans conditions. Devenu roi catholique, il est devenu dès lors le roi de tous les Français; et, quand sa foi ne suffirait pas pour l'éclairer, il sentirait bien encore que le repos de la France et la sécurité de son trône exigent que l'Église catholique soit rassurée, consolée, honorée. Au bout de peu d'années, les jésuites bannis sont rappelés; Henri IV voit venir à lui François de Sales, il l'accueille, il l'admire, d'autant plus que le saint évêque refuse tout de lui et n'accepte que son amitié. Henri IV se promène à Fontainebleau entre M. de Bérulle et le P. Cotton : « Vous me voyez, dit-il, entre mes deux grands amis. »

Mais la faveur royale n'est pas nécessaire à l'Église : ce qu'il lui faut surtout, c'est la paix et la liberté. Dès qu'elles lui sont données,

[1] *De la mission des pasteurs,* cité par M. Nourisson.

les âmes que Dieu a préparées sortent comme d'une prison, se rencontrent, se reconnaissent comme sœurs et travaillent ensemble à la vigne du Père de famille. C'est chose touchante comme le bien a dès lors commencé et a continué longtemps de se faire, par le concours, disons mieux, par l'amitié de quelques belles âmes. François de Sales vient à Paris (1601), il y trouve M. de Bérulle, l'un et l'autre sont jeunes encore, mais déjà marqués au coin de la sainteté; l'un est coadjuteur à Genève, et l'autre est aumônier du roi; tous deux ont déjà écrit, parlé, combattu pour le Christ. « Les saints se reconnaissent vite, ils sont de même maison, » dit M. Houssaye. Ceux-ci, en effet, se reconnaissent et s'aiment bientôt. Par M. de Bérulle, saint François de Sales est amené à fréquenter un ménage de parlementaires et de ligueurs, mais de charitables ligueurs et de pieux parlementaires : il est introduit auprès de cette sainte femme, madame Acarie, qui, apprenant de lui tout à coup que les péchés involontaires ne sont pas des péchés, ne sait plus de quoi se confesser, et ne peut faire autre chose que de lui redire incessamment quelques fautes d'autrefois[1]. Saint François de Sales a fait comme Moïse : il a touché le rocher de sa verge, et le flot a jailli. Les saintes âmes et les saintes œuvres vont naître en foule. Avec madame Acarie, ce sont ses filles, c'est sa pieuse servante Levoix, ce sont des femmes de la magistrature et de la noblesse qui deviendront les premières carmélites, et pour lesquelles M. de Bérulle ira chercher en Espagne quelques-unes des filles de sainte Thérèse, les leur donnant pour directrices et pour modèles, et de plus leur donnant sa mère (1602). Pendant ce temps François de Sales est revenu dans ses montagnes, il y a connu madame de Chantal, et l'ordre de la Visitation sera bientôt créé (1610).

Mais rien ne semble s'être fait encore pour la grande œuvre de la restauration du clergé. Les femmes, plus ardentes, sont seules entrées dans la lice, et on ne doit pas s'en étonner. Les saintes femmes, qui restèrent les dernières au pied de la croix, furent aussi les premières au tombeau du Christ, et furent les premiers témoins de sa résurrection. Mais patience! le bien, là aussi, commence à se faire. Il y a déjà plusieurs années, loin de Paris, hors du royaume, César de Bus fonda à Avignon la communauté de la doctrine chrétienne, imitant en quelque chose l'œuvre de saint Philippe de Néri, à Rome. Dans un voyage inspiré de Dieu, M. de Bérulle a retrouvé saint François de Sales à Annecy, comme César de Bus à Avignon; la conversation de ces trois âmes donne à l'Église l'œuvre de l'Oratoire, et à M. de Bérulle, bien malgré lui, la direction de cette œuvre (1611).

Mais nous n'avons pas encore vu paraître sur la scène du monde

[1] M. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, III, 4. Tome Ier, p. 397.

cet humble pâtre landais dont je vous montrais tout à l'heure le berceau. N'ayez pas peur, il n'est pas resté oisif. Nous savons tous quelle destinée étrange ou plutôt quel merveilleux dessein de la Providence l'a conduit à Tunis pour y souffrir beaucoup, et y sauver quelques âmes, puis l'a amené dans ce Paris (1609), qui, avant de centraliser (puisque ce mot est reçu) les opinions et les pouvoirs, commençait à centraliser le zèle charitable. Là, il a vécu deux ans sous la discipline de M. de Bérulle qui lui a prédit qu'il donnerait naissance à une congrégation de saints prêtres. Là, dans ce bienheureux Paris (on peut l'appeller ainsi puisqu'il réunissait tant de bienheureux), François de Sales, pendant un nouveau voyage (1618), a rencontré Vincent de Paul, s'est attaché à lui, lui a confié ses chères filles de la Visitation, et l'a proclamé « le saint prêtre, le plus digne prêtre qu'il ait connu. »

Dans ce même voyage, François de Sales a rencontré aussi un personnage qui garde dans l'histoire un renom un peu différent : Angélique Arnauld, abbesse alors orthodoxe d'un Port-Royal orthodoxe et pieusement réformé par elle. En prêchant devant elle, un jour, l'émotion l'a saisi. Les larmes ont coupé sa voix, il s'est interrompu, et lorsque ensuite elle lui en a demandé la cause : « C'est que Dieu m'a fait connaître, a-t-il répondu, que votre maison perdra la foi. Le seul moyen de la conserver, c'est l'obéissance au saint-siége. »

Dans ce voyage à Paris, François de Sales a connu aussi un saint homme, mais un saint homme un peu rigide, très-animé sans doute contre ses propres faiblesses, mais au moins autant contre les faiblesses d'autrui, M. Bourdoise : c'est lui qui reprenait un jour M. Olier comme ayant une tenue trop peu ecclésiastique, saint Vincent de Paul comme étant trop *poule mouillée* et saint François de Sales comme trop occupé de ses Visitandines et pas assez de son clergé. Sur quoi le saint évêque disait à ceux qui blâmaient M. Bourdoise : « Nous n'avons pas encore ouï dire que personne ait été damné pour avoir poursuivi avec trop de zèle le rétablissement de la discipline ecclésiastique. »

Somme toute, ne maudissons pas trop Paris, au moins le Paris d'alors. Voyez, par les noms des fondateurs, tout ce qui est sorti de son sein et tout ce qu'il a aidé à se produire au dehors. Avec saint François de Sales, la Visitation ; avec le cardinal de Bérulle et madame Acarie, les Carmélites françaises ; avec le cardinal de Bérulle, l'Oratoire ; avec saint Vincent de Paul, les Confréries de charité, les Sœurs de charité, l'Œuvre des galères, les Missions de France, les Missions hors d'Europe. Je n'en finirais pas. Et si nous remontons à la source, nous verrons que la plus grande partie de ces œuvres s'était tramée ou au moins s'était préparée à Paris, dans

un modeste hôtel du Marais, rue des Juifs, près de la rue des Rosiers, où habitait à côté de sa sainte femme le bon M. Acarie, bon, mais irritable, et qui, prévoyant qu'elle serait canonisée un jour, se vantait de la part qu'il aurait à sa canonisation par l'exercice qu'il aurait donné à sa patience. Ce salon de la rue des Juifs ne nous semble-t-il pas comme un cénacle où tous ces apôtres, et bien d'autres que je ne nomme pas, se sont donné la main avant de partir, l'un pour sa chaire, l'autre pour sa cellule, mais tous pour travailler à la conversion de la France et du monde. Paris, si coupable et si entaché quelques années auparavant, si coupable et si entaché depuis, semblait alors comme régénéré. Saint François de Sales y revenait au bout de dix-sept ans : « J'ai trouvé, écrit-il, à Paris un tel accroissement de dévotion que j'en suis confondu[1]. »

Qu'importe, du reste, que le mouvement soit donné de Paris ou d'ailleurs? Il va bientôt être partout. Les carmélites de Notre-Dame des Champs auront avant six années des sœurs à Pontoise, à Dijon, à Amiens, à Tours, à Rouen, à Bordeaux, à Châlons. Et, de même, la Visitation, partie d'Annecy, arrivera bientôt à Lyon, à Moulins, à Grenoble, à Bourges, à Paris. Les Charités de M. Vincent, comme on les appelait (nous dirions aujourd'hui, à quelque différence près, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul), dont il avait semé la première dans une bourgade du pays de Dombes (Châtillon), arriveront au bout de deux ou trois ans, aux portes de Paris, puis jusque dans le diocèse d'Amiens; pieuses et bienfaisantes associations, les unes d'hommes, les autres de femmes, qui se partagent les œuvres, laissant aux hommes les indigents valides, réservant les malades pour la main plus délicate et la charité plus empressée de la femme. Et, d'un autre côté, les missions que saint Vincent de Paul avaient commencées autour de Paris, en 1618, il les répétait bientôt, aidé de ses compagnons, dans les diocèses de Beauvais, de Sens, de Chartres, jusqu'à ce que, pour consolider l'œuvre et multiplier les ouvriers, il fondât à Paris ce qu'il appela la Mission, l'Œuvre de Saint-Lazare, son œuvre capitale, toujours debout et toujours bienfaisante. Hors de France même, et sur une terre qui n'était pas encore française, un autre apôtre de la charité avait paru, un humble prêtre s'il en fût jamais, édifiant, consolant, régénérant d'abord son humble village, puis peu à peu édifiant, consolant, régénérant toute la Lorraine, y faisant presque à lui seul ce que tant d'autres réunis faisaient en France : organisation de confréries, réformes de couvents, fondation d'un ordre pour l'instruction de la jeunesse, établissement de missionnaires, assistance pour les pauvres, secours héroïques contre la disette, la peste et les souffrances de la guerre. Cette charité lorraine ne fut pas sans donner

[1] Lettres à Scaglia, 9 novembre 1618.

la main à la charité française et parisienne. La guerre avait beau sévir entre la Lorraine et la France, Louis XIII assiéger Nancy, et, quelques années plus tard, le duc Charles, en manière de représailles, porter, sous l'étendard de la Fronde, les ravages jusqu'au pied des murs de Paris. La Lorraine, sans être Française, était, dès cette époque, plus près de la France que de l'Allemagne; et, de la Lorraine à la France, si les souverains ne savaient pas s'entendre, les saints s'entendaient facilement. Plusieurs évêques de France demandaient au bienheureux Fourier la règle de ses chanoines, et Marie-Françoise de Chantal, qui s'était rencontrée avec lui dans leurs pieuses et ch ritables pérégrinations : « Voyez-vous, disait-elle, il suffirait d'avoir envisagé le bon père Fourier pour avoir de lui l'idée d'un saint, quand même on ne le connaîtrait pas pour tel. »

Le mouvement, disions-nous, sera partout; non-seulement partout, mais pour longtemps. Cette fraternité des saintes âmes ne sera pas stérile même pour un avenir éloigné; l'union de tant de saints enfantera des saints. Au bout de quelques années, sous les yeux de bien des survivants de la première génération, une nouvelle génération de missionnaires et d'apôtres commencera à se montrer, et saint François de Sales, bien peu avant sa mort, a vu venir à lui une mère et son jeune enfant. La mère se plaignait de son fils, turbulent, indocile, étourdi, qu'on réprimandait et fustigeait sans cesse sans parvenir à le corriger : « Un peu de patience, madame, lui a dit le saint; ne vous affligez pas, car Dieu prépare, en la personne de ce bon enfant, un grand serviteur de son Église. » Il l'a béni et l'a embrassé. Cet enfant turbulent, bien qu'il ne se soit pas corrigé tout de suite, n'en deviendra pas moins ce que saint François de Sales a prédit, et, sous le nom de M. Olier, il pourvoira, on peut le dire, à l'éducation du clergé de France jusqu'en notre siècle.

En même temps que saint François de Sales préparait ainsi des disciples, saint Vincent de Paul a trouvé des imitateurs; les missions dont il donne l'exemple se multiplient par d'autres mains dans toutes les provinces. Qu'il suffise de rappeler les noms de Julien Maunoir, pour la Bretagne (1640); du père Eudes (1643), pour la Normandie; de saint François Régis (1631), pour tout le Midi. Les ordres religieux se réforment en France par le cardinal de la Rochefoucauld, Alain de Solminihac et bien d'autres, comme en Lorraine, par le Bienheureux Fourier (1622). Si, par suite de la guerre étrangère et de la guerre civile, il y a plus de pauvres, il y a aussi plus de secours pour les pauvres. Le cardinal de la Rochefoucauld fonde à Paris l'hospice des incurables (1624), saint Vincent de Paul recueille les enfants trouvés (1638), et, peu après lui, un hospice spécial sera fondé pour eux. Les filles de charité (1633) se multiplient et cou-

vrent la France; des maisons se fondent pour les orphelins, des associations de secours spéciales pour les pauvres honteux. Toutes les institutions de la charité moderne datent de cette époque.

Les laïques ne sauraient rester en dehors de cette action. Leurs aumônes sont nécessaires, leurs cœurs et leurs mains sont nécessaires aussi, et ils les donnent. En ce siècle, heureusement pour lui, peu journaliste, il y a cependant des journaux charitables, moins nombreux, mais mieux lus peut-être que ceux d'aujourd'hui, et l'appel qu'ils font est écouté. Ce sont des conseillers du parlement, des seigneurs et des femmes de la cour qui, émus par les misères, suites des guerres de la Fronde, donnent à Vincent de Paul les abondantes aumônes qu'on le voit verser tour à tour sur des provinces entières. Ce sont des femmes de la cour et du Parlement qui deviennent, sous sa conduite, les premières dames de charité (1634) : telles que la présidente de Lamoignon, imitée par sa digne fille, et chez laquelle voyant entrer saint Vincent de Paul, le peuple disait : « Voici le père des pauvres qui va voir la mère des pauvres. » Ici les noms abondent, depuis Marie de Gonzague, l'héritière des ducs de Mantoue, et la chancelière de France Élisabeth d'Aligre, jusqu'à l'angélique Marie Rousseau, la cabaretière, qui, « d'un mot, fit bâtir deux hôpitaux, et par les mains de laquelle passait tout ce qui se faisait dans Paris d'entreprises charitables [1]. » C'est alors, ainsi que le dit saint Vincent de Paul [2], « la femme appelée de nouveau, et après huit cents ans d'interruption, à un emploi public dans l'Église, comme la diaconesse des premiers âges. » Ce sont les plus grandes dames se rendant à l'Hôtel-Dieu pour porter aide aux Filles de la charité, ceignant le tablier blanc des religieuses, servant les malades, mettant aux plus infirmes la nourriture dans la bouche, et « allant ensuite à genoux remercier Dieu de l'honneur et de la grâce qu'il leur avait faits de se laisser servir par elles dans la personne des pauvres [3]. » Le savant historien de saint Vincent de Paul le dit avec raison. La première partie du dix-septième siècle fut l'âge d'or de la femme chrétienne.

Et si la femme, dans cette voie, marchait la première, l'homme lui-même ne tardait pas à la suivre. C'est Marie qui nous a ouvert la voie du salut, comme, hélas! autrefois c'est Ève qui nous a ouvert la voie de la perdition. Mais le sexe égoïste lui-même finissait par imiter le sexe dévoué. L'avocat général Antoine Séguier fondait un hôpital pour les orphelins. Les plus grands noms de la magistrature

[1] M. Olier dans ses *Mémoires*.
[2] Discours aux Dames de charité du 11 juillet 1657.
[3] L'abbé Maynard, *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 310.

et de la cour se lisaient sur la liste des membres de cette association nouvelle pour la délivrance des prisonniers pour dettes, qui existait encore il y a peu d'années. Pendant que le coutelier Clément et le mercier Beaumais convertissaient les hérétiques par milliers, le baron de Renty, qui, dans son château transformé en hôpital, instruisait et servait lui-même les pauvres, qui, à Paris, faisait le catéchisme aux pensionnaires de l'hôpital Saint-Gervais ; le baron de Renty, dans une vie de moins de trente-huit années, trouvait le temps de participer à toutes les œuvres pieuses et à toutes les fondations charitables de son siècle, de répandre ses aumônes et de faire sentir son action jusque dans le Levant et au Canada, d'être le premier conseiller et l'aide principal de saint Vincent de Paul dans l'assistance qui fut donnée avec une merveilleuse délicatesse à la noblesse exilée de Lorraine, d'Irlande et d'Angleterre (1641). Pendant ces années, traversées par tant de guerres et tant de malheurs, de 1623 à 1660, Paris vit s'élever trois hôpitaux au moins, dus à la libéralité privée, celui d'Antoine Séguier dont je parlais tout à l'heure (1623) ; celui des incurables, dû au cardinal de la Rochefoucauld (1634); celui du nom de Jésus, dont le premier auteur fut un bourgeois qui vint déposer entre les mains de saint Vincent de Paul cent mille francs dans ce but, à la condition que son nom fût connu de Dieu seul (1653); et de cette dernière fondation sortit l'hôpital général fondé par Louis XIV, mais préparé par saint Vincent de Paul et par les dames de charité pour l'œuvre immense et bien peu réalisable, je le crains, de l'extinction de la mendicité (1657). Cette charité parisienne, je l'ai dit, ne s'arrêtait ni à l'enceinte de Paris, ni aux limites de la France, ni aux rivages mêmes de l'Océan. Sans parler des missions de Tunis et d'Alger, de celles de Corse, d'Irlande, de Pologne, de Madagascar, d'Orient et de Chine, et de tant d'autres dirigées ou préparées par saint Vincent de Paul et accomplies par ses disciples, ce furent les saintes âmes de ce temps-là, M. Olier à leur tête, qui, pour amener la conversion des sauvages, décidèrent quelques familles chrétiennes de cultivateurs, d'artisans, de gentilshommes, à passer la mer et aller fonder cette colonie de Ville-Marie, qui est devenue peu à peu le Canada français. Admirable colonie que les saints du dix-septième siècle donnèrent à la France, à la civilisation, à Dieu et à l'Église, et qui, grâce aux ministres philosophes du dix-huitième siècle, a été perdue, non pas, heureusement, pour la civilisation, pour l'Église, ni pour Dieu, mais, malheureusement, pour la France !

Tout marcha si vite, que les saints de la première heure, ceux que je nommais au commencement, purent encore assister à la naissance de toutes ces œuvres et en pressentir le magnifique développement.

Celle que Dieu enleva la première de cette première génération de saints, madame Acarie, mourut dans le cloître où ses filles l'avaient suivie, l'année même (1618) où naissait Anne de Melun, qui devait être à son tour fondatrice de couvents et d'hôpitaux. Saint François de Sales, partant pour le ciel en 1623, voyait se multiplier partout les Filles de sainte Chantal, et il avait béni dans la personne de M. Olier l'œuvre de la régénération du clergé de France. Le B. Fourier, mourant en 1640, avait déjà vu, en 1636, saint Vincent de Paul porter secours à la Lorraine, et était assuré qu'au milieu de douleurs nouvelles sa chère patrie aurait un consolateur. Enfin saint Vincent de Paul lui-même, pour qu'il pût conduire jusqu'au bout et voir prospérer jusqu'à la fin l'œuvre de salut qu'il avait entreprise, saint Vincent de Paul reçut le don d'une longue vie; Dieu voulut que, malgré tant de vicissitudes et de fatigues, il arrivât jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, gouvernant toujours l'empire de la charité par une sorte de délégation du prince, et surtout par la délégation de la Providence; — fondant sans cesse des œuvres nouvelles : séminaires, conférences ecclésiastiques, établissements de Filles de la charité; — envoyant ses Filles et ses missionnaires dans toutes les parties du monde; — recueillant aux coins des rues de Paris les pauvres enfants abandonnés, et allant aussi, de province en province, soulager, après les épouvantables maux de la guerre, la Champagne, la Picardie, la Lorraine; — réunissant dans cette maison de Saint-Lazare, où il formait ses prêtres, des échantillons de toutes les misères humaines, comme pour apprendre à les soulager toutes : lépreux, aliénés, débauchés jusque-là incorrigibles; — se faisant auprès du roi l'avocat de la charité, comme ailleurs il en était le ministre; imposant pour ainsi dire à Louis XIV la fondation de l'hôpital général; — appelé au conseil de conscience au temps de Richelieu, et y plaidant la cause de l'Église, comme au temps de la Fronde il devait plaider en face de Mazarin la cause de la France; — envoyé, ce semble, tout exprès pour soulager les douleurs de ces longues années de guerre étrangère et de guerre civile; — et enfin appelé au ciel alors seulement que la France eut la paix, et, grâce aux leçons, aux exemples, aux institutions qu'il lui laissait, eut moins besoin de sa présence.

Je me suis arrêté à considérer dans son ensemble cette grande époque de notre histoire chrétienne, parce que nulle ne saurait être plus utile à connaître et à étudier aujourd'hui. Elle est encore assez près de nous pour que ses exemples nous soient facilement applicables. Ses institutions vivent encore parmi nous; il semble que, par une permission spéciale de la Providence, les œuvres de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul aient été protégées à travers les siècles et à travers le cours des révolutions ; elles sont toutes

debout. — Et, en même temps, cet élan de zèle que ces saints rencontrèrent ou surent provoquer, combien ne serait-il pas désirable en notre siècle? Que de plaies aujourd'hui à guérir! Et, non-seulement des plaies corporelles comme celles de la Lorraine envahie ou de la Picardie ravagée, mais des plaies morales autrement profondes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient alors! Ne calomnions pas notre temps : il a eu aussi de grandes vertus, de grands exemples de charité, de grandes œuvres, mais presque toutes inspirées par les souvenirs et les leçons de nos pères. Notre siècle ne serait-il donc créateur qu'en fait de révolution?

On a voulu cependant, tout en glorifiant celui qui était alors comme le ministre officiel de la charité, lui sacrifier tout son siècle, ou plutôt sacrifier son siècle aux préjugés hautains des temps modernes. Il semblerait, d'après quelques travaux modernes, que saint Vincent de Paul ait été seul charitable au milieu d'une société à la fois misérable et corrompue, dévorée par des plaies morales et matérielles qu'elle était impuissante à guérir et qu'elle ne se souciait pas de guérir, viciée par des institutions uniques et abusives qui la menaient fatalement à la ruine. Heureusement, sommes-nous tentés d'ajouter, 1789 est venu, et, sous l'empire de ses glorieux principes, le bien-être s'est tellement accru, que les saint Vincent de Paul, on pourrait le croire, ne seront désormais plus nécessaires; la charité deviendra un jour la plus inutile des vertus, et l'homme aura un jour la satisfaction de tous ses besoins et même de tous ses désirs, sans devoir la moindre reconnaissance ni à personne ni à Dieu. Voilà, non pas ce que l'on dit, mais ce que nous serions amenés à croire.

Essayons cependant de justifier un peu le dix-septième siècle. D'abord saint Vincent de Paul n'était pas seul, je l'ai fait assez voir. J'ai nommé en assez grand nombre ses compagnons, ses rivaux, ses disciples et ceux même qu'on peut appeler ses maîtres. D'ailleurs qu'aurait pu faire sa charité si elle n'eût été aidée par la charité de tout son siècle? Ces millions qu'il jetait aux provinces dévastées, aux enfants abandonnés, aux malades, aux pauvres, à toutes les catégories de malheureux, il ne les prenait pas sans doute dans sa pauvre bourse de pasteur landais. Ils lui étaient donnés sans doute par ceux qui avaient quelque chose, nobles ou bourgeois, magistrats ou grands seigneurs; et cela dans un pays et dans un siècle où, quelques années plus tard, Vauban ne comptait pas plus de 10,000 familles en état de faire l'aumône (Vauban, *Dîme royale*). Il y avait donc, au dix-septième siècle, autre chose que des *frondeurs* et des *importants*, des ravageurs de campagne et des femmes perdues. S'il y avait un fou comme le duc Charles de Lorraine, il y avait un sage comme Pierre Fourier; s'il y avait un Gondi comme le cardinal de

Retz, il y avait une Gondi comme la marquise de Maignelay. Oui, sans doute, il y avait à cette époque beaucoup de souffrances et de misères. Et quelles institutions politiques, quelle civilisation, quel état social eût pu supporter, sans des souffrances inouïes, trente ans de guerre étrangère joints à quatorze ans de guerre civile dans le cours d'un demi-siècle? Nous venons d'avoir six mois seulement de guerre étrangère, suivis de deux mois de guerre civile, et notre convalescence ne laisse pas que d'être pénible. — A cette époque, avouons-le encore, la charité, si grande qu'elle pût être, était impuissante à tout guérir. Par malheur elle le sera toujours. Il y a eu des pauvres après saint Vincent de Paul, il y en a eu depuis, il y en a encore : « Nous aurons toujours des pauvres avec nous. »

Non, non, hommes du dix-neuvième siècle, ne nous vantons pas trop. Nous avons eu aussi et nous avons encore nos importants et nos frondeurs, plus sérieux même que ceux du dix-septième siècle. Il y a des uns aux autres la distance de Broussel et du cardinal de Retz à Marat et à Raoul Rigault. Ils ne nous ont pas fait, sans doute, tout le mal qu'ils eussent voulu nous faire. Il n'est pas douteux que le progrès des sciences, qu'à certains égards le progrès des institutions, que, surtout, le travail accumulé des générations passées ont multiplié pour l'homme les ressources de la vie et les moyens de moins souffrir. Il est vrai encore (et ce fait est peut-être le plus important de tous) que, grâce à la bonté de Dieu et à la force des circonstances bien plus qu'à la sagesse des hommes et à la puissance des talismans politiques, quarante années de paix, de 1814 à 1854, ont été données à l'Europe épuisée par les longues guerres de la Révolution. Mais, prenons-y garde, le charme qui agissait alors a cessé d'opérer. Nous voilà rentrés, depuis vingt ans, dans l'ornière habituelle de la vie européenne, une guerre à peu près tous les cinq ans, parce que chaque guerre, presque infailliblement, en amène une autre : et de cette succession de guerres qui sait quel degré de misère ne doit pas sortir? Somme toute, il y a, peut-être, aujourd'hui, en plus grand nombre qu'au temps de saint Vincent de Paul, des gens riches, des gens à leur aise; il y a moins de pauvres, je le crois; mais y a-t-il moins de mécontents ?

Je m'aperçois que je n'ai fait encore que nommer une fois ou deux M. de Bérulle, et c'est de lui que je voulais entretenir mes lecteurs. Mais toutes les œuvres de cette époque sont tellement liées les unes avec les autres, et les grands hommes de ce temps ont une telle affinité les uns avec les autres, que je n'ai pu penser à l'un sans penser à tous. M. de Bérulle, cependant, n'est pas le moindre d'entre eux. On peut dire que nul plus que lui n'a touché le point capital de la question. Il fallait régénérer ce siècle épuisé et cor-

rompu par les luttes sanglantes de l'époque précédente ; mais, pour le faire efficacement, il fallait avant tout régénérer le clergé ; il fallait, comme je l'ai dit, que la France, à son tour, après l'Italie et l'Espagne, reçût cette salutaire réforme dont le concile de Trente avait donné l'impulsion. Le peuple peut-il se relever si le sacerdoce ne se relève pas? A peine quelques efforts avaient été tentés dans ce but. Malgré les prescriptions du concile de fonder des séminaires, malgré les décisions multipliées des synodes provinciaux, rien ne se faisait. Il y avait tant d'abus et tant de gens puissants intéressés au maintien des abus, que le concile de Trente semblait une lettre morte. Les chanoines d'un côté, les magistrats de l'autre, temporisaient pour en empêcher la publication en France.

Il y eut chez M. de Bérulle comme une inspiration divine. Déjà il avait amené en France les carmélites d'Espagne (œuvre magnifique dont une plume autrement compétente que la mienne a parlé dans *le Correspondant*) ; il avait par là rendu un éminent service à l'ordre religieux. Mais, et lui, et bien d'autres avec lui, sentaient qu'une autre œuvre, la régénération du clergé, était plus nécessaire encore. Ses saints amis le pressaient de l'entreprendre et il semblait tellement désigné pour cette tâche que la pieuse madame de Maignelay, pour le décider à s'en charger, se jetait à ses pieds en lui offrant tout l'argent nécessaire. Il hésitait pourtant ; son humilité aurait voulu confier cette œuvre à l'évêque de Genève, mais l'évêque de Genève avait la charge épiscopale ; il disait même à certains moments qu'après avoir bien souvent essayé de former de bons prêtres, il n'en avait pu former qu'un et demi. M. de Bérulle avait songé aussi au vénérable César de Bus, fondateur de la doctrine chrétienne, et il était allé lui en parler à Avignon ; mais ce saint homme, devenu aveugle et averti d'ailleurs par la voix de Dieu : « Ce n'est pas moi, lui dit-il, qui dois me charger de cette tâche ; ce sera vous et non un autre. Telle est la volonté de Dieu, vous ne devez pas vous roidir contre elle. » M. de Bérulle n'avait pourtant pas encore pu se décider, lorsqu'un jour, s'entretenant au parloir des carmélites avec la Vénérable Mère Madeleine de Saint-Joseph, il sentit tout à coup son cœur rempli d'une incroyable effusion de l'Esprit divin, et comme changé en un autre homme, il ne put retenir le cri du prophète : « *Annuntiate inter gentes studia ejus*. Annoncez parmi les nations les conseils de Dieu. »

C'est ainsi que fut fondée la congrégation de l'Oratoire, dont M. l'abbé Houssaye nous raconte les débuts ; il la conduit jusqu'en 1625, c'est-à-dire pendant la première période de cette rénovation de l'Église de France que nous venons de décrire, en présence non-seulement de saint Vincent de Paul et du bienheureux Fourier,

mais aussi de madame Acarie et de saint François de Sales. Une petite maison de la rue Saint-Jacques, en face du couvent des carmélites, touchant alors à la campagne et sur l'emplacement de laquelle on a peu après bâti le Val-de-Grâce, reçut, avec M. de Bérulle, quatre autres prêtres. Le lendemain, 11 novembre 1611, avant le jour, la première messe fut dite en présence de M. de Marillac, le père de mademoiselle Legras; de madame Acarie, la mère temporelle des carmélites avant qu'elle ne fût carmélite elle-même, et de cette madame de Maignelay, une Gondi, sœur de l'évêque de Paris, qui, accomplissant sa promesse, donnait 50,000 livres à la nouvelle fondation. Le P. Cotton, cet habile et prudent jésuite, qui avait été le confesseur de Henri IV, et, pour les affaires de l'Église, son bon génie, vint le jour même embrasser les fondateurs de cette nouvelle milice de Jésus-Christ. Saint François de Sales, du fond de ses montagnes de Savoie, applaudissait à la naissance de cette congrégation qu'il estimait « une des plus fructueuses et apostoliques œuvres qui ayent été faictes en France il y a longtemps. » La reine-mère, Marie de Médicis, conférait le titre de fondation royale à cette compagnie sous l'influence de laquelle elle espérait voir renaître « la sincérité des mœurs qui avait rendu cy-devant la France si recommandable. » Toutes les puissances et toutes les saintetés d'alors se réunissaient pour la bénir.

Et cependant les obstacles et les difficultés ne devaient pas manquer sur son chemin. Il en vint de tous les côtés. A Rome, quelques cardinaux craignaient que la fondation nouvelle ne fût soumise aux évêques plus qu'au saint-siége, ils redoutaient qu'elle ne s'alliât quelque peu aux tendances anti-papales, très-violentes à ce moment, de la Sorbonne et du parlement; mais, de ce côté-là, le nuage fut bientôt dissipé, et la bulle de Paul V accorda même à M. de Bérulle plus qu'il ne demandait et ne désirait. Mais, d'un autre côté, la Sorbonne et le parlement, sous l'inspiration du terrible Richer, avaient du pape une terreur qui n'a été égalée que de nos jours. Richer qui, jadis, étant ligueur, avait glorifié l'assassin d'Henri III, royaliste maintenant, accusait le pape et les jésuites d'avoir mis le poignard aux mains de l'assassin d'Henri IV. Il ne put manquer de voir un petit bout du poignard sous la robe de M. de Bérulle et il voulait exciter la Sorbonne et le parlement contre la congrégation nouvelle, qu'il trouvait, pour parler le langage des temps postérieurs, trop ultramontaine. Il ne réussit qu'à demi. La Sorbonne vota en majorité en faveur de l'ordre nouveau. Richer en appela au parlement qui, n'osant mieux faire, interdit à la Sorbonne de délibérer sur ce sujet; par suite de quoi et au moyen d'une complication de procédure que j'aurais peine à expliquer, Richer fit prendre à la Sor-

bonne une délibération excluant de son sein les membres de l'Oratoire, ce que le parlement ne trouva pas mauvais, se contredisant comme la Sorbonne s'était contredite ; mais si les hommes sont sujets à se contredire, les assemblées le sont bien plus encore, nous en savons quelque chose.

Cette épreuve ne fut pas bien lourde à M. de Bérulle ; mais il devait en avoir une autre plus cruelle, parce que celle-là lui venait en partie de saintes âmes, d'âmes qui s'étaient attachées à lui et qui avaient marché sous sa direction dans les voies de Dieu, de prêtres, de religieux, de religieuses.

On le sait trop ; telle âme qui, au besoin, saura sacrifier son intérêt et son amour-propre, ne sait pas toujours sacrifier l'intérêt et l'amour-propre de sa communauté. Combattre pour soi-même, c'est de l'égoïsme ; combattre pour son ordre, c'est un devoir, et un devoir que parfois on exagère. Une association pieuse, une congrégation, un ordre religieux, c'est une patrie, et l'amour de la patrie a son excès ; c'est une famille, et on fait pour sa famille ce qu'on aurait scrupule de faire pour soi.

Lorsque M. de Bérulle avait amené les carmélites en France, le pape, en autorisant leur établissement, l'avait constitué leur supérieur. C'était enlever celles qui venaient d'Espagne à l'autorité du général des carmes résidant en ce pays ; c'était mettre à part les établissements de France, comme l'étaient déjà ceux d'Italie. Les carmes eurent peine à se soumettre, et les carmélites, au moins certaines d'entre elles, plus de peine encore. La lutte dura près de cinq ans. Elle est triste, cette lutte, et, si nous ne savions quelle part de faiblesse humaine il reste parfois au fond des âmes les plus pures, nous en serions confondus. On vénérait le pape et on était profondément soumis à son autorité, mais on trouvait cependant toujours moyen d'échapper à l'exécution de ses brefs ; ils étaient, disait-on, supposés, apocryphes, interpolés, subreptices; en un mot, on avait toujours quelque bonne raison pour ne pas mettre ici en pratique cette obéissance qu'on avait sincèrement au fond du cœur. On aimait son prochain, et on n'eût pas répondu par un mot tant soit peu amer à l'importunité du dernier mendiant ; mais on répondait (il faut dire qu'il s'agit ici d'un factum anonyme), on répondait à l'écrit d'un évêque en supposant, comme il est banal de le faire, que l'écrit n'était pas de lui, et partant de là pour déclarer que l'auteur était « un âne brayant, un corbeau croassant, un être qui ne se servait de la raison que pour être plus bête que les bêtes,... un impertinent qui débitait des bribes de latin tirées de Plaute et d'Apulée.» Et, comme le P. Cotton prenait parti dans le sens opposé : « Jugez par là, disait un autre, quels sont MM. les jésuites, gens du monde s'il y en eut

jamais, et qui ne vénèrent Votre Seigneurie (l'archevêque de Bordeaux), sinon quand ils en peuvent tirer du profit[1]. » On était humbles, pieuses, soumises, austères, graves ; on vénérait le roi presque à l'égal du pape ; mais quand, au nom du pape et au nom du roi, l'évêque et le gouvernement voulaient établir l'ordre dans le couvent de Saintes, leurs envoyés trouvaient les portes fermées, le chemin encombré de pierres et de fascines, et, dans une chambre haute, la prieure et sept religieuses qui, en signe de persévérance et de mutuel accord, s'étaient attachées ensemble par une chaîne d'argent.

Ne nous trompons pas cependant. On dira avec Virgile et Boileau : « Tant de fiel entre-t-il dans les âmes dévotes ! » Mais Boileau et même Virgile auraient su nous dire qu'il entre bien autrement de fiel dans les âmes indévotes. Celles-là invectivent, celles-ci guillotinent. La guerre de paroles des carmes contre l'Oratoire dura cinq ans, et elle finit par être apaisée par l'intervention réitérée du saint-siége ; mais la guerre sanglante excitée peu après ou par l'ambition de Condé, ou par la révolte de M. de Beaufort, ou par l'obstination des parlementaires, ou par le despotisme de Mazarin, ou par les beaux yeux de madame de Longueville, comme vous l'aimerez mieux, devait durer au moins aussi longtemps, faire infiniment plus de mal, et ne cesser qu'après bien des combats, bien des luttes, bien des haines, bien des trahisons, bien des négociations plus ou moins honorables pour ceux qui y participèrent. Et surtout la guerre excitée, il y a quatre-vingt-cinq ans, par les passions révolutionnaires et antichrétiennes (car ici, du moins, les âmes chrétiennes n'y sont pour rien), cette guerre a fait en France et en Europe bien autrement de mal ; et, celle-là, quand finira-t-elle ?

Resterait à parler d'une dernière phase de la vie de M. de Bérulle, celle où l'homme de Dieu devient forcément l'homme de la France, où ce prêtre, ce religieux, cet instituteur des carmélites, ce réformateur du clergé, se trouve voir de trop près les misères politiques de son temps pour pouvoir se refuser à y porter remède. L'abbé Houssaye, dans le volume qui vient de paraître, commence à nous montrer ce rôle de négociateur improvisé et, si je puis ainsi dire, de Richelieu modeste et désintéressé qui est imposé à l'abbé, non encore cardinal, de Bérulle ; — la réconciliation, renouvelée par deux fois, de Marie de Médicis et de Louis XIII, — la négociation à Rome pour le mariage de la fille de Henri IV avec le fils de Jacques Ier, — la négociation relative à la difficile et fâcheuse affaire de la Valteline. M. Nourrisson, dans son habile esquisse de la vie de Bérulle, le conduit jusqu'à sa dernière heure et nous raconte les faits qui rempliront le dernier volume de l'abbé Houssaye : — la mission de Bérulle

[1] M. Miard, chanoine de Bordeaux. Lettre du 24 décembre 1621.

pour suivre les espérances, malheureusement trompeuses, que l'on avait fondées sur le mariage royal en faveur de la liberté des catholiques anglais ; — sa présence et ses conseils au moment du siége de la Rochelle; sa rivalité involontaire vis-à-vis du cardinal de Richelieu, dont il n'ambitionnait pas la puissance, mais dont il ne pouvait approuver toute la politique. Nous lirons tout cela un jour dans M. Houssaye, avec tous les développements que ses recherches ne manqueront pas d'y ajouter, la richesse de documents qui lui est familière, et cette ténacité studieuse de la critique moderne, qui sait tout examiner, fouiller partout, tout vérifier et tout préciser, et mettre les points sur les *i* de la science. En attendant, nous pouvons en lire dans M. Nourrisson un récit complet et rapide, un jugement sagace et pris de haut, moins *bérullien* que ne le sera peut-être M. Houssaye, peut-être un peu plus moderne et un peu plus dix-neuvième siècle que nous ne serions, mais aboutissant en définitive à honorer la mémoire de ce prêtre, plus chrétien, sans aucun doute, politique non moins intelligent, et politique plus sage peut-être que Richelieu.

Richelieu, en effet, sous la robe du prélat et dans le cabinet de l'homme d'État, était surtout un esprit militant, plus occupé de combattre que de conserver, pensant à abaisser ses rivaux plus qu'à faire le bien de ses sujets. Il eut surtout une double pensée : — en France, abattre le protestantisme en tant que puissance politique, abattre cette aristocratie demeurée en armes depuis l'Édit de Nantes et prête à venir au secours de toute révolte aristocratique ; — hors de France, abattre ou affaiblir la maison d'Autriche. Dans la première de ces deux tâches, Bérulle le seconda, le devança même ; il conseilla l'expédition du Béarn, premier coup dirigé contre l'aristocratie calviniste ; et les catholiques du Béarn, opprimés jusque-là, lui durent la liberté de leur Église. Il eut une part importante, par ses encouragements et ses avis, à l'expédition de la Rochelle. Ce n'est pas qu'il fût homme à faire du prosélytisme par les armes, mais il sentait quel danger était pour la sécurité du pays cette Église constituée en force armée, avec ses places de sûreté et le droit de guerre qu'elle s'attribuait. Le protestantisme, dès sa première révolte, après l'Édit de Nantes, méritait d'être, non pas asservi, mais désarmé. — Mais, lorsque Richelieu, non content de cette victoire nécessaire sur des sujets révoltés, se plaisait à élever des favoris pour les renverser ensuite et les envoyer au bourreau ; lorsqu'il multipliait les vengeances politiques et noyait l'aristocratie dans le sang, faisant en sorte qu' « elle ne fût plus un obstacle, mais aussi qu'elle ne fût pas non plus un rempart ; » lorsqu'en même temps ce cardinal, qui écrasait les protestants en France, les soutenait en Allemagne, se faisait l'allié de Gustave-Adolphe et poursuivait de son hostilité la maison

d'Autriche jusqu'à poursuivre en même temps l'Église : alors, Bérulle n'était plus avec lui. Bérulle ne conspirait pas, on ne put jamais l'en accuser ; mais, d'un côté, ennemi des vengeances sanglantes, il sentait bien que l'aristocratie devait être comprimée, non pas ruinée ; de l'autre côté, catholique et Français, il n'aimait pas voir la France peser dans la balance européenne en faveur des puissances hérétiques. Il eût voulu bien plutôt la voir alliée à la maison d'Autriche contre l'Angleterre qu'alliée à l'Allemagne protestante contre la maison d'Autriche et contre l'Église. Cette rivalité entre les deux maisons de France et d'Autriche, inévitable peut-être au siècle précédent, mais prolongée à l'excès au dix-septième siècle, les a perdues l'une et l'autre, et avec elles a blessé au cœur l'Europe catholique.

J'aime à citer ici M. Nourrisson ; en même temps qu'il relève la sagesse politique de Bérulle, il confirme ce que nous disions tout à l'heure de la fécondité des œuvres chrétiennes en ce siècle : « Qu'on exalte, si l'on veut, le ministre de Louis XIII, mais qu'on ne dédaigne pas son modeste conseiller. Quant à nous, s'il fallait en deux mots caractériser Richelieu et Bérulle, nous dirions qu'autant l'un nous rappelle Ximénès, autant l'autre nous rappelle Suger; et en tous cas, à côté de Richelieu, quoique après lui, nous réclamons pour Bérulle une place parmi les cardinaux qui, en France, ont participé à l'exercice du pouvoir suprême, et qu'on peut nommer : Georges d'Amboise, Charles de Guise, Mazarin, Fleury..... « Aussi bien Bérulle a-t-il de nobles parties, par où il surpasse infiniment Richelieu, plus superstitieux que croyant, plus mondain que recueilli. Abîmé dans sa dévotion, sa jeunesse ne souffre d'être comparée qu'à l'existence angélique de Stanislas Kotska ; controversiste puissant, il continue Duperron et fraye la route à Bossuet. Ouvrier infatigable, il introduit les carmélites en France, avec le concours de madame Acarie, tandis que François de Sales institue les visitandines sous les auspices de madame de Chantal ; et pendant que César de Bus établit les doctrinaires, lui-même il fonde l'Oratoire de Jésus. Ce n'est pas tout. Son zèle enflamme les courages, et ses exemples suscitent des imitateurs. C'est saint Vincent de Paul avec les prêtres de la Mission et les Sœurs de charité ; c'est Eudes et la Congrégation de la mission ; c'est Adrien Bourdoise et la Communauté des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, tous trois disciples du P. de Bérulle ; c'est Olier et Saint-Sulpice ; c'est Bernard de Sainte-Thérèse et les Missions étrangères ; c'est de la Salle et les Frères de la doctrine chrétienne, âmes vraiment françaises, qui ont servi la patrie à l'égal des législateurs et des conquérants. »

Maintenant, en face de cette époque, si douloureuse par les épreuves qu'elle subit, si grande par les œuvres chrétiennes qu'elle en-

fanta, comment ne pas faire un retour sur nous-mêmes et sur notre siècle? Ne disons pas que nous n'avons eu ni de tels hommes, ni de telles œuvres; nous serions ingrats envers la Providence. La souche catholique n'est pas plus stérile aujourd'hui qu'il y a deux cents ans, et le siècle qui a vu naître l'Œuvre de la propagation de la foi et la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui a vu, après tant de suppressions, de proscriptions, de persécutions, se relever et les jésuites, et les carmes, et l'Oratoire lui-même, et tous les ordres religieux, sans qu'il en manque, pour ainsi dire, un seul, ce siècle-là n'est pas si déshérité. Mais quelle puissance de bien ne nous serait pas nécessaire contre la puissance du mal qui nous envahit et nous domine? Ce qu'il fallait de secours et d'efforts après la révolution de Luther et de Calvin, n'est rien auprès de ce qu'il faudrait après la révolution de Voltaire et de Robespierre. Ne pouvons-nous pas du moins espérer, ne pouvons-nous pas demander de voir épargner à notre siècle ces dissensions entre les saintes âmes qui empoisonnèrent la vie de M. de Bérulle? Nous avons, nous, chétiens, de tels ennemis, une telle guerre à soutenir : est-ce qu'il peut nous rester du temps, des forces, des armes, du cœur pour guerroyer les uns contre les autres? N'est-ce pas le cas de nous rappeler ce que dit si bien M. de Bérulle? « Comme, aux sacrifices anciens qui s'offraient pour la paix et la concorde conjugale, on ôtait le fiel des hosties, ainsi, aux labeurs qui sont voués et consacrés à la paix et concorde de l'Épouse de Dieu, c'est-à-dire de l'Église, on doit ôter le fiel et l'amertume des contentions qui tendent, non à réunir les âmes, mais à partir les courages. » Ce fiel de la victime, l'avons-nous bien ôté tout entier, et ce conseil qu'on donnait au dix-septième siècle, ne ferions-nous pas bien d'en prendre notre part?

Cela, d'autant plus que les querelles du dix-septième siècle ne laissent pas que de revivre parmi nous. La querelle des carmes contre M. de Bérulle, ou plutôt la querelle de quelques carmélites contre les bulles pontificales, à ce qu'il paraît, a tenté de se rallumer. L'idée d'assimiler le Carmel français au Carmel espagnol a encore souri à de pieuses âmes. Mais heureusement la controverse n'a pas fait le même bruit qu'au temps de M. Miard et du P. Cotton. Rome n'a pas eu à intervenir, et un mandement de M. l'évêque de Poitiers, plein d'onction et de sagesse, semble avoir mis fin à cette guerre.

Du reste, les querelles, au moins en notre siècle, ne seront jamais bien graves tant que la politique ne s'y mêlera pas, tant que les gouvernements ne viendront pas à la rescousse et qu'on n'y appellera pas les gouvernements, tant qu'on évitera de confondre deux choses d'ordre absolument différent, les dogmes de la foi et les accidents de la vie des nations. D'un côté, tout est absolu, certain, immuable, éternel;

de l'autre, tout est relatif, contestable, variable, passager. Nous n'avons pas ici-bas, saint Paul nous le dit, de cité permanente ; et, quant à notre cité d'un jour, plus, dans notre orgueil, nous lui donnerons le titre d'éternelle, moins elle durera; plus nous nous proclamerons définitifs, plus nous serons dans le provisoire; plus nous prétendrons édifier pour des siècles, et moins nous aurons de semaines devant nous. L'invariable et l'absolu sont pour la religion, la morale, les sciences exactes. Tout le reste est matière à exception, à objection, à changement. Ce n'est pas d'un empire, ni d'une institution politique quelconque, c'est de l'Église de Dieu qu'il a été dit : Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Ce n'est pas la parole d'un prince ni d'un législateur, quel qu'il soit, qui a été déclarée infaillible, c'est celle du vicaire de Jésus-Christ. L'Église peut se servir des institutions humaines, et surtout elle peut les aider à vivre: elle ne les épouse pas.

Mais, il faut en convenir, cet absolu, ce vrai éternel tenait bien autrement de place dans les âmes du dix-septième siècle que dans les nôtres. Je ne parle pas seulement de la masse incrédule d'aujourd'hui, qui, elle, se met en dehors de toute vérité et ne veut croire qu'à la matière; je parle même des chrétiens. En lisant les pages de l'abbé Houssaye, je suis frappé de l'élévation de ces âmes et du caractère élevé de la piété d'alors. Ces âmes-là ne se bornent pas à adorer Dieu et à le prier : elles vivent avec lui. Leur prière n'est pas seulement une demande, mais un entretien. Nous appelons aujourd'hui cela du mysticisme, et nous attachons à ce mot un sens plutôt défavorable; mais pour ces âmes-là, c'était purement et simplement du christianisme. Le mysticisme ou, pour mieux dire, la fausse mysticité, était là sans doute, épiant les faiblesses possibles de ces grandes âmes et réussissant parfois à les égarer. C'était sainte Thérèse, et madame Guyon un peu plus loin; on pouvait se tromper et prendre l'une pour l'autre. Mais ce danger-là, si grave qu'il soit, ne vaut-il pas mieux que notre sécheresse? Et, contre ce danger, la soumission filiale envers l'Église n'était-elle pas, lorsqu'on voulait y recourir, un antidote toujours prêt?

Aussi ne nous étonnons pas des faits surnaturels dont est semée cette histoire. Sans leur attribuer ce degré suprême de certitude que peut seul leur conférer le jugement de l'Église, M. l'abbé Houssaye les rapporte sans hésiter et sans se troubler devant un siècle qui a peur des miracles. — M. de Bérulle, encore jeune, est, pendant la nuit de Noël, « saisi d'un profond recueillement et reçoit sur l'Incarnation et la naissance du Fils de Dieu des lumières telles que le ciel en accorde à ses privilégiés. » — La présidente de Gourgues meurt à vingt-trois ans, pleine de sérénité et de confiance, disant

aux siens : « Je ne manquerai pas de demander à Dieu toutes les choses dont vous m'avez chargée. » Et, quand on l'interroge si quelque chose lui fait peine : « Rien, dit-elle; je ne fus jamais si contente que je suis de me voir proche d'un si grand bien. » Elle meurt, et M. de Bérulle reste auprès de son corps toute la nuit suivante. Après qu'il l'a quittée, on ne craint pas de lui demander si elle a été longtemps en purgatoire : « Oh! répond-il, elle n'y a guère été! Aussitôt qu'elle eut rendu l'esprit, je connus qu'elle avait besoin de moi et que j'étais obligé de demeurer auprès de son corps à prier pour elle, et j'y demeurai tant que je sentis qu'elle n'en avait plus affaire, ce qui fut à quatre heures du matin. » — Et bien d'autres traits pareils que M. Houssaye ne craint pas de citer en face du sourire des uns et de la timidité embarrassée de quelques autres. Je lui en sais bon gré. Quiconque croit sérieusement en Dieu, croit au miracle; pourquoi donc, quand ils sont certains, avoir peur des miracles?

Et, en même temps, si M. Houssaye n'a pas le respect humain qui n'ose alléguer les faits surnaturels, il n'a pas non plus cette prudence excessive qui voudrait taire toutes les faiblesses des grandes âmes et nous faire croire à la perfection dans les saints des temps modernes lorsque les apôtres eux-mêmes n'ont pas été parfaits. Je ne puis rendre trop de justice à la manière dont il trace, dans l'introduction de son premier volume, les devoirs de l'historien et en particulier de l'hagiographe. N'avoir ni les scrupules du respect humain, ni les scrupules d'une foi qui aurait peur de la vérité; ne pas isoler son héros de l'histoire de son temps qui lui sert comme de cadre, lui donne du relief et le fait mieux comprendre; mais éviter aussi de prendre son histoire par le côté exclusivement pittoresque, ne pas tomber dans l'excès de la couleur locale, comme un peintre qui, représentant un saint dans un paysage, noierait la figure du saint dans les détails étudiés du paysage; — pour tout résumer par une parole de Cicéron, « n'oser rien dire de faux, n'oser rien taire de vrai, » voilà ce que M. Houssaye nous promettait au début de son travail, et il tient sa promesse.

Il y a surtout, dans cette profession de foi de l'historien, un point que j'aime extrêmement. C'est celui où il parle de l'impartialité. Elle est, le plus souvent, singulièrement comprise. Quand un historien est bien froid, bien sec; qu'il parle des plus belles actions sans les louer, des plus grandes atrocités sans un mot de blâme; qu'il met sur la même ligne Charles Ier et Cromwel, saint Paul et Néron, Louis XVI et Robespierre, la victime et le bourreau, trouvant qu'il y a bien à redire aux vertus de celui-là, et qu'il y avait, après tout, du bon dans celui-ci; on le déclare impartial. On ne

s'aperçoit pas que, sous cette impartialité ou plutôt cette neutralité affectée, il y a presque toujours un parti-pris, facile à reconnaître, et une passion insidieuse d'autant plus acharnée qu'elle se montre moins. C'est ainsi qu'en particulier, dans quelques écrits de nos jours, on traite les premiers temps du christianisme, n'osant pas l'attaquer en face, ne le discutant pas, mais le dénigrant en dessous, taisant ce qu'on ne saurait comment critiquer, et, lorsqu'au contraire il y a prétexte à la critique, la laissant tomber sous la forme d'une froide, dédaigneuse et incontestable allégation. M. Houssaye et les écrivains qui agissent comme lui ont tout autrement d'impartialité en même temps qu'ils ont plus de franchise. L'impartialité, comme il le dit très-bien, n'est pas l'indifférence; l'impartialité, c'est la justice, et la justice ne serait pas complète s'il n'y avait énergique flétrissure pour le criminel, ardent éloge pour l'homme de bien.

L'historien impartial, à mes yeux, c'est Tacite. Certes, Tacite n'est ni froid, ni indifférent. Il sait cependant, au besoin, blâmer ceux qu'il aime; il sait, quand il le faut, justifier ceux qu'il n'aime pas. Mais ceux qu'il aime, ce sont les gens de bien, et il les aime franchement. Ceux qu'il condamne, ce sont les criminels, et il les condamne franchement. Il est juste, et par conséquent impartial. Toute autre impartialité m'inspire de la défiance.

J'ai à demander pardon à M. Houssaye; je ne devais parler que de sa nouvelle œuvre; j'ai parlé aussi de la première (quoique toutes les plumes si autorisées qui l'ont présentée à nos lecteurs n'eussent rien laissé à dire après elles); j'ai parlé du siècle qu'il nous peint; j'ai parlé de l'histoire et des devoirs de l'historien; j'ai parlé un peu de tout. Mais c'est qu'il m'a fait penser à tout. Ce sont les belles œuvres qui inspirent tant de pensées diverses, même aux esprits les plus lents à penser.

Il nous reste à demander à M. Houssaye la publication prochaine de son troisième volume, plus intéressant encore, ce me semble, puisqu'il touchera de plus près les grands événements du temps et la politique du grand cardinal.

F. de Champagny.

MARIE STUART

ET LES CAUSES DE SA CHUTE

D'APRÈS LES DERNIERS TRAVAUX PUBLIÉS EN ANGLETERRE EN ÉCOSSE ET EN FRANCE[1]

I. *Lives of the queens of Scotland*, etc., by Agnes Strickland. 7 vol. in-8°. Edinburgh and London, 1858. — II. *Histoire de Marie Stuart*, par M. Jules Gauthier. 3 vol. in-8°. Paris, 1869. — III. *History of England*, etc.; *Reign of Elisabeth*, by James Anthony Froude. 6 vol. in-8°. London, 1870. — IV. *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., by John Hosack, barrister at law. 2 vol. in-8°. Edinburgh and London, 1870-1874. — V. *Mary queen of Scots and her latest english historian*, etc., with some remarks on M. Froude's *History of England*, by James F. Meline. 1 vol. in-8°. London, 1872. — VI. *The history of Scotland*, etc., by John Hill Burton. Seconde édition. 8 vol. in-8°. Edinburgh and London, 1873. — VII. *Essais historiques et biographiques*, par Macaulay. 2 vol. in-8°. *Burleigh et son temps*. 1re série, etc., etc. Traduction de M. Guillaume Guizot.

I

Les causes de la chute de Marie Stuart ont donné lieu, comme on le sait, à d'inépuisables controverses depuis trois siècles. Il était réservé à la critique moderne, grâce aux précieuses découvertes qu'elle a faites dans les archives d'Écosse et d'Angleterre, de France et d'Espagne, de résoudre enfin ce problème, jusqu'à présent très-obscur. Le point essentiel qui se dégage aujourd'hui avec précision et clarté de ce long débat, c'est que les vraies causes de la chute de cette princesse ne doivent être attribuées ni à ses fautes[2], ni à sa préten-

[1] Voir *le Correspondant* du 10 juin 1874.

[2] Aucun historien n'a mieux éclairci cette question si controversée jusque-là que M. Gauthier dans sa belle *Histoire de Marie Stuart*. C'est principalement sur lui et sur M. Hosack que nous prendrons notre point d'appui.

due participation au meurtre de Darnley, mais à une conspiration secrète, ourdie de longue main, avec un art consommé, par Élisabeth et son ministre Cecil, de concert avec plusieurs des lords protestants d'Écosse. Ce qui est devenu manifeste, c'est que cette conspiration pour détrôner Marie Stuart fut permanente depuis son berceau jusqu'au champ de bataille de Langside. Il a été donné à la science de nos jours d'en surprendre et d'en suivre tous les fils sans interruption, d'en reconstituer la trame, aussi savante que criminelle. Les historiens qui ont uniquement attribué la ruine de la reine d'Écosse à sa complicité supposée dans l'assassinat du roi son mari et à son mariage avec Bothwell, se sont donc arrêtés à la cause occasionnelle. Ils n'ont pas remonté aux causes véritables. En étudiant cette conspiration en elle-même, en la dégageant autant que possible de tous les faits qui ne s'y rattachent pas d'une manière intime, il est plus facile d'en mettre à découvert les secrets et puissants ressorts. C'est ce que nous avons tenté de faire en nous aidant des derniers travaux.

Je ne sais quel moderne historien anglais a dit que Shakspeare lui-même n'a rien inventé de plus émouvant et de mieux construit que ce drame terrible, dont le premier acte se termine par le meurtre de Riccio, le second par celui de Darnley, le troisième par le mariage de la reine avec Bothwell, le quatrième par la prison de Marie à Lochleven, et le cinquième par sa ruine finale, irrémissible. Tout en effet s'y lie et s'y enchaîne fatalement; tout y est préparé pour le dénoûment avec un art diabolique. Ce qui est indiscutable aujourd'hui, c'est qu'il n'est pas un seul acte de ce drame qui n'ait été conçu, préparé et mis à exécution par les ennemis mêmes de Marie Stuart. Ce qui est devenu hors de doute, c'est que les assassins de Darnley ne donnèrent leur adhésion au mariage de la reine avec Bothwell que dans le but prémédité de faire croire à sa complicité dans le meurtre, et par là de précipiter sa ruine. Ce fut une de leurs infernales combinaisons, tout aussi bien que l'assassinat de Riccio et celui du jeune roi. On vit en effet ces mêmes hommes, qui avaient mis le plus de zèle à pousser la reine à cette union néfaste, crier les premiers au scandale et à l'abomination lorsqu'elle fut consommée.

Pour saisir le caractère des événements qui vont se dérouler, il est indispensable de jeter un rapide coup d'œil sur l'état de l'Écosse avant l'avénement de cette princesse. Jamais royaume ne fut plus profondément et plus longtemps déchiré par des luttes intestines et par des guerres étrangères, jamais souverains n'eurent un sceptre plus lourd à porter.

Deux races distinctes se partageaient le sol. Le pays des monta-

gnes était occupé par les Higlanders, une des branches de l'ancienne race celtique, qui en avaient gardé la langue, le costume, les armes, le caractère aventureux, batailleur, le courage héroïque et l'humeur mobile, sur un fond de mœurs à peu près immuables. Commettre un meurtre par vengeance était considéré par ces hommes à demi sauvages comme une vertu héréditaire. Ils vivaient sous le régime du *clan*.

Les plaines étaient partagées par les Lowlanders (habitants des basses terres), Anglo-Saxons de race germanique et Normands, qui, les uns et les autres, parlaient l'anglais et vivaient sous le régime féodal.

La guerre était permanente, non-seulement entre les Highlanders et les Lowlanders, mais de clan à clan, de famille à famille. Plusieurs chefs de clans et seigneurs féodaux étaient aussi puissants que des souverains. Tel d'entre eux, par exemple le chef des Douglas noirs, avait pour escorte de mille à quinze cents cavaliers, et pouvait lever une armée de trente à quarante mille hommes[1].

Ces barons, ne vivant la plupart du temps que de guerres et de rapines, avaient conservé toute la férocité des temps les plus mauvais du moyen âge. Ils faisaient entre eux assaut de perfidies, de trahisons, de scélératesse. Ils renchérissaient sur les Italiens du seizième siècle, qui, en se livrant aux plus grands crimes, gardaient toujours le masque d'une prudente hypocrisie. Pour les seigneurs écossais, nulle contrainte, nulle dissimulation : ils poussaient le cynisme jusqu'à signer ostensiblement entre eux des traités, des *bonds*, pour mettre à mort un ennemi commun. C'était même pour eux la forme du meurtre la plus usitée. Commettre des faux en écriture privée ou publique n'était à leurs yeux qu'une peccadille dont ils ne se faisaient jamais faute, pour peu que leur intérêt fût en jeu.

Ce dernier crime était si répandu parmi eux, de même que parmi les notaires et les habitants des villes, que les rois avaient été obligés, pour le réprimer, d'édicter une peine terrible. Le coupable était condamné à la perte du poing[2]; mais il ne paraît pas, à en juger par ce que l'on sait du nombre des crimes de ce genre qui furent commis en Écosse pendant le seizième siècle, que cette législation ait été alors bien efficace[3].

Plusieurs des aïeux de Marie Stuart avaient été impuissants à refréner cette dangereuse noblesse et à concentrer l'autorité dans leurs

[1] M. Mignet, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

[2] Hosack, t. Ier.

[3] Voir *passim*, dans Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier, de curieux passages sur ce point important et qu'il ne faut pas perdre de vue, lorsque nous étudierons l'affaire des lettres de la cassette.

mains. Sans armées permanentes, sans ressources financières, et ne trouvant d'autre point d'appui que dans les troupes de leurs vassaux, qui, le plus souvent, les trahissaient, ils avaient presque tous été victimes de leurs tentatives de réformes. Plusieurs même avaient trouvé une fin tragique.

Jacques I[er], pour avoir tenté d'introduire dans ses États un système de gouvernement analogue à celui de l'Angleterre ; pour avoir scindé en deux Chambres le Parlement unitaire d'Écosse, pour avoir fait rentrer dans le domaine royal des comtés et des domaines usurpés par quelques seigneurs, fut assassiné dans Perth, le 14 janvier 1437, par sa noblesse conjurée.

Jacques II, dans une lutte contre ses vassaux en pleine révolte, périt d'un éclat de canon en 1460.

Jacques III, après avoir perdu contre ses barons la bataille de Sanchie, fut égorgé de leur main (1488).

Jacques IV, dans sa lutte contre Henri VIII, trouva la mort sur le champ de bataille de Flodden; mais il eut du moins la consolation de tomber au milieu des Écossais restés fidèles à sa cause.

Quant à Jacques V, le père de Marie Stuart, il ne put échapper non plus à la triste destinée de ses aïeux. Pour avoir tenté comme eux d'utiles réformes, pour avoir travaillé à l'abaissement de sa turbulente noblesse, il fut lâchement abandonné par elle sur le champ de bataille de Solway, et il en mourut de honte et de désespoir à l'âge de trente et un ans.

M. Hosack a pris soin de relever le nombre des anciens rois écossais qui périrent de mort violente, et il a pu constater qu'il s'élève à plus de moitié. On sait de plus comment finirent plusieurs des régents qui avaient usurpé le pouvoir pendant la longue captivité de Marie Stuart.

Le régicide était donc à l'état d'institution chez ce petit peuple séparé du reste du monde.

Comment Marie Stuart eût-elle pu se soustraire à la loi commune?

Combien de fois sa vie ne courut-elle pas les plus grands dangers? Si elle ne tomba pas sous la dague des assassins de Darnley, c'est qu'ils comprirent sans doute que le meurtre d'une reine douairière de France, d'une princesse catholique ne resterait pas impuni, et que ce n'était pas en vain qu'ils s'exposeraient à braver la colère des Guise et de Philippe II. Sa perte n'en fut pas moins résolue ; mais au lieu d'employer le fer ou le poison, il leur parut moins dangereux de se défaire de cette princesse par la calomnie.

Pendant les cinq minorités qui avaient suivi la fin prématurée de ses derniers prédécesseurs, les barons avaient aboli toutes les

réformes dont ils avaient eu à souffrir, rétabli les anciens abus et fait de nouveau main basse sur les biens du domaine royal. Sous la minorité de Marie Stuart, la situation devint encore plus grave. A l'anarchie féodale vinrent se joindre les périls d'une révolution religieuse qui sapait les bases des trônes comme celles de l'autel, et qui prêtait de nouvelles armes à l'ambition des seigneurs. L'Angleterre enfin, qui, depuis Édouard I[er], n'avait cessé de convoiter l'Écosse, croyait le moment venu d'en faire sa proie.

Henri VIII jeta les yeux sur l'héritière de cette couronne, encore au berceau, et il résolut de la faire épouser à son fils Édouard. On sait comment, employant tour à tour la corruption et les menaces, il parvint à faire signer au parlement d'Écosse le traité de Greenwich (1[er] juillet 1543), par lequel il fut décidé que ce mariage aurait lieu dès que la jeune princesse aurait atteint sa majorité. On sait aussi comment ce prince, après une vaine tentative pour l'enlever, vit toutes ses espérances détruites par le traité signé, le 15 décembre 1543, entre le régent et les envoyés de François I[er], qui ratifiait tous les anciens traités conclus, depuis Robert I[er], entre les deux royaumes. Exaspéré par cette nouvelle, Henri VIII envoya une armée qui transforma les campagnes de l'Écosse en désert, et qui réduisit en cendres plusieurs villes, entre autres Édimbourg.

Lorsque Édouard VI eut succédé à son père, le duc de Sommerset, son oncle et son tuteur, reprit les deux projets de Henri VIII, le mariage du jeune prince avec Marie Stuart et l'annexion de l'Écosse à l'Angleterre. Il se rencontra des seigneurs écossais tout prêts à vendre leur pays. Mais la politique vigilante de Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart, secondée par le régent, comte d'Arran, fit échouer le complot. Sommerset, pour se venger, envahit l'Écosse à la tête de 14,000 hommes; mais il essuya une sanglante défaite près d'Édimbourg, et Marie de Lorraine, profitant de l'exaspération des esprits, convoqua une assemblée de la noblesse à Stirling (8 février 1548), dans laquelle il fut décidé que la jeune Marie serait conduite en France pour devenir l'épouse du dauphin, fils de Henri II. L'Écosse échappait encore une fois à l'Angleterre, et la flotte qui portait en France la jeune reine parvenait à se soustraire à une croisière anglaise. N'ayant pu saisir sa proie, Sommerset ravagea l'Écosse pendant deux ans; mais, ayant subi de rudes échecs, il fut obligé de conclure la paix le 1[er] avril 1550, en souscrivant au traité de Boulogne, qui mettait fin pour le moment aux hostilités entre la France et l'Angleterre, et dans lequel l'Écosse était comprise.

Nous glissons sur tous les événements qui ne se rattachent pas d'une manière immédiate aux causes de la chute de Marie Stuart.

Dans le contrat de mariage de la jeune reine et du dauphin, il fut stipulé que l'intégrité et l'indépendance de l'Écosse seraient garanties, ainsi que le maintien des anciennes lois et libertés du royaume. Marie et François s'y engageaient, ainsi que leurs successeurs, « à gouverner selon les anciennes lois. Si la reine venait à mourir sans postérité, la couronne passerait *au légitime héritier du trône*. En cas de descendance, le fils aîné serait roi des deux pays; mais s'il ne naissait que des filles, l'aînée succéderait au trône d'Écosse[1], etc. »

Or, contrairement à ces stipulations, Henri II, quinze jours auparavant, avait fait signer en secret à Marie Stuart trois actes d'une gravité extrême. Par le premier, elle s'engageait à céder au roi de France, « *qui est et sera*, » c'est-à-dire à Henri II et à ses successeurs, « *son royaume d'Écosse, et tous les droits qu'elle pouvait prétendre à la couronne d'Angleterre*, dans le cas où elle viendrait à mourir sans enfants. »

Par le second, elle engageait l'Écosse à Henri II et lui en cédait tous les revenus jusqu'à l'entier remboursement des sommes dues à la France, évaluées à un million d'or.

« Enfin, par le troisième, elle protestait contre le consentement qu'elle avait donné aux articles envoyés par les États d'Écosse, et contre toute déclaration qui pourrait lui être arrachée plus tard, au préjudice des dispositions qu'elle venait de faire en faveur de la France[2]. »

Marie n'avait que quinze ans, et son inexpérience pouvait seule l'absoudre d'avoir souscrit à des actes empreints d'une telle immoralité. Élevée à la cour de France et n'ayant eu jusque-là d'autre volonté que celle du roi et des princes lorrains ses oncles, elle ne se rendit pas assez compte de la portée de ces actes et de la terrible responsabilité qu'ils feraient un jour peser sur elle. Plus tard, elle fut contrainte, « ainsi que tous ceux qui les lui avaient conseillés, de les désavouer publiquement[3], » et l'on comprend à quel point ils durent lui être nuisibles auprès de ses sujets et de l'implacable Élisabeth.

Le parlement écossais, en ratifiant le traité de mariage et en accordant au dauphin de France la couronne matrimoniale, avec le titre de roi d'Écosse, mit le comble aux sourdes rancunes du gouvernement anglais.

Depuis peu était survenu un événement considérable, celui qui

[1] Jules Gauthier, *Histoire de Marie Stuart*, t. I[er].
[2] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. I[er]; *Correspondance* de la Mothe Fénelon, t. I[er], p. 425-431; Labanoff, t. I[er], p. 50-56.
[3] *Hist. de Marie Stuart*, par M. Jules Gauthier.

devait être le plus funeste à Marie Stuart. Marie Tudor venait de mourir sans postérité, et sa sœur Élisabeth était montée sur le trône. Déclarée illégitime par le parlement qui fit décapiter sa mère, Anne de Boleyn, il semblait de toute justice que la couronne revînt à Marie Stuart, petite-fille de Marguerite Tudor, sœur aînée de Henri VIII, mariée en premières noces à Jacques IV, roi d'Écosse. Mais ce même parlement, qui s'était montré si docile aux injonctions de Henri VIII pour écarter du trône Élisabeth, comme fille adultérine, s'empressa de sanctionner ses droits à la mort de sa sœur.

Cette princesse, qui, dans ses premières années, avait embrassé la Réforme, avait consenti, sans trop de contrainte, sous le terrible règne de sa sœur, Marie Tudor, à entendre la messe et même à ouvrir une chapelle catholique dans sa maison[1].

Elle conserva même une prédilection marquée, jusqu'à la fin de sa vie, pour une grande partie des doctrines et des cérémonies de l'Église catholique, qui lui semblaient mieux cadrer avec ses idées sur le pouvoir absolu que les opinions démagogiques de Knox et que celles des puritains pour lesquelles elle professait une horreur profonde. Aussi indifférente au fond aux idées du protestantisme qu'aux dogmes du catholicisme, elle était adiaphoriste, c'est-à-dire prête à se conformer tantôt à l'une, tantôt à l'autre communion, selon les besoins de sa politique ou de sa sûreté. En 1559, elle avait déclaré au duc de Feria, l'ambassadeur d'Espagne, qu'à peu de chose près, elle était catholique, puisqu'elle croyait, disait-elle, à la présence réelle dans l'Eucharistie[2].

Lorsqu'elle fut montée sur le trône, elle ne parut pencher ostensiblement ni pour le protestantisme ni pour le catholicisme, bien résolue à ne consulter que son intérêt pour fixer son choix. Elle notifia son avénement au pape Paul IV. De l'accueil qu'elle recevrait allait dépendre la décision d'Élisabeth, le sort du catholicisme et celui de Marie Stuart. Mais le pontife, au lieu de la reconnaître comme reine légitime en y mettant pour condition secrète le rétablissement de la foi catholique en Angleterre, ce qui n'eût pas pré-

[1] Dépêches de Noailles, et Lingard, t. III. M. Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

[2] De Feria à Philippe II, 29 avril 1559, Archives de Simancas, dépêche citée par M. Jules Gauthier. L'année suivante, même après avoir rétabli le protestantisme, Elisabeth disait à de Quadra, autre ambassadeur du même prince, qu'elle était aussi bonne catholique que lui (De Quadra à l'évêque d'Arras, 3 juin 1560, Archives de Simancas, *ibidem.*) Enfin, lorsque, plus tard, elle eut quelque velléité d'épouser Leicester, son mignon, elle offrit à Philippe II, s'il voulait être favorable à ce projet de mariage, de rétablir le catholicisme dans ses États. (Voir de curieux détails dans M. Froude, *History of England*, t. VII, et dans l'*Hist. de Marie Stuart* de M. Jules Gauthier, t. Ier.)

senté l'ombre d'une difficulté, le pontife, plus rigoriste qu'habile politique, « la traita de bâtarde, » suivant l'expression de Bossuet[1]. « Il s'étonna de son audace, poursuit-il, de prendre possession de la couronne d'Angleterre, qui était un fief du saint-siége, sans son aveu, et ne lui donna aucune espérance de mériter ses bonnes grâces, qu'en renonçant à ses prétentions et se soumettant au siége de Rome. De tels discours, continue Bossuet, qui voit les choses de haut, n'étaient guère propres à ramener une reine. Élisabeth rebutée s'éloigna aisément d'un siége dont aussi bien les décrets condamnaient sa naissance et s'engagea dans la nouvelle réformation, etc.[2]» A partir de ce moment, cette princesse, aussi altière que vindicative, devint une des plus dangereuses ennemies de la cour de Rome et l'un des plus fermes soutiens du protestantisme, non-seulement en Angleterre et en Écosse, mais en Europe.

En rétablissant le protestantisme, Élisabeth pouvait compter sur l'appui des réformés d'Écosse et de France. En même temps, elle donna tous ses soins à se concilier l'amitié de Philippe II. Ce prince, qui plaça souvent son intérêt au-dessus de sa foi religieuse, et qui préférait voir une reine hérétique sur le trône d'Angleterre plutôt « que de laisser une reine catholique (Marie Stuart), réunir sur sa tête les trois couronnes de France, d'Angleterre et d'Écosse, protesta qu'il ne séparerait point sa cause de celle d'Élisabeth. Lorsque le pape menaça d'excommunication cette princesse, il s'y opposa de toute sa force[3]. »

Ce fut à cette époque que Marie Stuart commit une faute qui devait à tout jamais exciter contre elle les défiances et la haine mortelle d'Élisabeth. A la mort de Marie Tudor, et à l'instigation de Henri II et des Guise, sans être le moins du monde en état de soutenir ses prétentions, elle ajouta imprudemment à ses titres celui de reine d'Angleterre et d'Irlande, et elle en prit les armes à côté de celles d'Écosse. C'est ainsi qu'avec ces titres son nom figurait dans un traité particulier, à la suite du traité de Cateau-Cambrésis (2 avril 1559), où l'on voit même que son jeune époux s'intitule souverain de ces mêmes royaumes[4]. Pour comble de témérité, les armes d'An-

[1] *Histoire des variations.*

[2] Bossuet, *ibidem;* Burnet, livre III, p. 555. « Paul IV, dit M. Jules Gauthier, répondit assez mal à cette avance; il demanda qu'avant tout Élisabeth soumît ses droits à l'examen du saint-siége. C'était les contester, et par conséquent la légitimité de sa naissance, au moment même où une rivale se posait en prétendante à la succession de Marie Tudor. » (*Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.)

[3] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier. Archives de Simancas. M. Mignet, *Hist. de Marie Stuart,* t. Ier, Appendice A, et Froude, *History of England*, t. VII.

[4] Mém. de Melvil, édition du Banatyne Club, p. 76, cités par M. Jules Gauthier.

gleterre furent gravées sur la vaisselle et sur les meubles de Marie Stuart[1], et Henri II les faisait promener par les hérauts d'armes du dauphin dans le champ clos où devait le frapper à mort la lance de Montgomery. A partir de ce moment, Élisabeth, en vraie fille de Henri VIII, se jura à elle-même de faire triompher sa cause et de tirer vengeance par tous les moyens de son imprudente rivale[2]. Rendue craintive et défiante à l'excès par le vice de sa naissance, elle qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, ne se faisait aucun scrupule de porter le titre de reine de France, ne put souffrir que Marie Stuart portât celui de reine d'Angleterre.

Elle fut admirablement servie dans ses desseins par un homme dont les intérêts étaient étroitement liés aux siens et qui fut l'ennemi le plus acharné de Marie Stuart. Lord Cecil, qui fut plus tard lord Burghley, avait embrassé la réforme sous Édouard VI, et, sous Marie Tudor, pour racheter sa tête compromise dans un complot, il avait pris un aumônier catholique et il n'avait jamais manqué chaque jour d'entendre la messe. Tenu à l'écart par cette princesse qui se fiait peu à la sincérité de son catholicisme, il devint le secret confident d'Élisabeth pendant qu'elle était disgraciée, et son ministre lorsqu'elle monta sur le trône. Insensible à la honte qui rejaillit sur les apostats, il redevint protestant lorsqu'il plut à sa maîtresse, et, en haine d'une religion sous le règne de laquelle il avait été éloigné des affaires, il ne cessa de la persécuter. En politique, il fut l'inspirateur constant d'Élisabeth et, de tous ses conseillers, le plus habile à triompher de ses perpétuelles hésitations. Son indifférence religieuse était au moins égale à celle de cette princesse, et, comme la plupart des lords de son époque, il eût embrassé, au gré de sa souveraine, « le judaïsme ou le mahométisme[3]. » Il était éminemment rusé tout en restant « brutalement anglais[4]. » « Il était excellent protestant, dit Macaulay, quand il n'était pas très-avantageux d'être papiste[5]; il ne mettait jamais à la torture, poursuit-il avec une ironie digne de Swift, que ceux auxquels il était probable qu'on pourrait arracher des renseignements utiles;... il n'abandonnait ses amis que lorsqu'il devenait très-incommode de leur rester fidèle,... et il porta tant de modération dans ses désirs qu'il ne laissa que

[1] Mémoires de Melvil.

[2] *Responsum serenissimæ Angliæ reginæ*, 15 *aprilis* 1560. (Teulet, tome Ier, p. 436.)

[3] Rapports des ambassadeurs vénitiens, cités par M. Jules Gauthier.

[4] Expression d'un envoyé d'Espagne, papiers de Simancas, cités par M. Jules Gauthier.

[5] *Essais historiques et biographiques*, par lord Macaulay, 1re série. *Burghley et son temps*. Voir l'excellente traduction de M. Guillaume Guizot.

trois cents domaines fonciers distincts, bien qu'il eût pu en laisser infiniment davantage, nous assure son fidèle serviteur, « s'il avait « pris de l'argent dans le trésor pour son usage, comme l'ont fait « bien des trésoriers »... « La tache indélébile imprimée à sa mémoire vient de ce qu'au temps de sa puissance il a sacrifié sans scrupule la vie des autres à des différences d'opinion pour lesquelles il n'avait rien voulu risquer. » C'est, lorsque le protestantisme eut triomphé, d'avoir fait pendre et tirer à quatre chevaux des catholiques, après avoir autrefois embrassé leur croyance par peur.

Et « ce qui fut... la grande tache du caractère de Burghley, dit enfin Macaulay, dont le témoignage ne saurait être suspect, est aussi la grande tache du caractère d'Élisabeth. Étant elle-même adiaphoriste, n'ayant aucun scrupule de se conformer à l'Église catholique, quand cette conformité était nécessaire à sa sûreté, ayant conservé jusqu'à la fin de sa vie le goût d'une grande partie des doctrines et des cérémonies de cette Église, elle la soumit pourtant à une persécution plus odieuse encore que la persécution dont sa sœur avait poursuivi les protestants. Nous disons plus odieuse encore, car Marie Tudor avait au moins l'excuse du fanatisme ; elle ne faisait rien pour sa religion qu'elle ne fût prête à souffrir pour elle. Il y a une excuse, une misérable excuse pour les massacres du Piémont et les auto-da-fé d'Espagne, mais que peut-on dire pour la défense d'une souveraine indifférente et intolérante ? C'est là le côté sombre du caractère d'Élisabeth. Pourtant, ce fut assurément une femme supérieure... Ferme, hautaine, parfois injuste et cruelle dans ses procédés envers les individus ou envers les partis de peu d'importance, elle évitait avec soin ou retirait promptement toutes les mesures qui pouvaient lui aliéner la masse de la population. »

Telle était la reine, tel était le ministre dont l'imprévoyante Marie n'avait pas craint d'éveiller contre elle la dangereuse inimitié et la politique sans scrupule et sans entrailles.

Cecil saisit sur-le-champ le prétexte qu'elle lui fournissait, en dévoilant ses prétentions à la couronne d'Angleterre, pour reprendre les ambitieux projets de Henri VIII et du duc de Sommerset sur le royaume d'Écosse. Il mit dès lors tout en œuvre pour y fomenter sans cesse les révoltes des réformés ; pour y remplacer l'alliance française par l'alliance anglaise ; pour détrôner Marie Stuart en mariant Élisabeth avec le comte d'Arran, qui, après elle, était le plus proche héritier de la couronne, et pour arriver enfin à l'annexion de l'Écosse à l'Angleterre. Les circonstances venaient merveilleusement en aide à ses desseins. La France commençait à être troublée par les prédications et les manœuvres du parti huguenot, et la guerre

avait éclaté en Écosse entre les partisans de la Réforme et le gouvernement de la régente[1].

Quelques mots sur le caractère de la Réforme en Écosse sont nécessaires, afin de rappeler au lecteur en présence de quelles difficultés insurmontables se trouva placée Marie Stuart.

En Angleterre le phénomène qui frappe à première vue, c'est le contraste de la force irrésistible du gouvernement et de l'extrême faiblesse des partis religieux. En quelques années, sauf quelques cas de résistance isolés, les Anglais passèrent successivement, avec une docilité extrême, du catholicisme séparatiste de Henri VIII au catholicisme ultra-romain de Marie Tudor, et du protestantisme radical de la confession d'Édouard VI à l'anglicanisme mitigé d'Élisabeth, qui semble avoir été une sorte de compromis entre les deux religions. Édouard persécuta les catholiques, Marie Tudor les protestants, Élisabeth se montra impitoyable envers les partisans de l'Église romaine. « Le père de ces trois souverains avait joui du plaisir de persécuter les deux sectes à la fois, et avait envoyé à la mort sur la même claie l'hérétique qui niait la présence réelle et le traître qui niait la suprématie royale[2]. » Mais, pendant ce temps-là, ni les protestants ni les catholiques ne s'engagèrent dans une résistance générale et bien organisée. A peine vit-on éclater quelques complots obscurs. La raison en est bien simple. Le nombre réuni des catholiques et des protestants vraiment zélés et dévoués corps et âme à leur foi ne constituait pas, au moment de la mort de Marie Tudor, la vingtième partie de la nation. Les dix-neuf vingtièmes flottaient entre les deux opinions et suivaient docilement la direction que leur donnaient sur ce point les gouvernements divers. Ils n'avaient point d'idées arrêtées sur les questions controversées entre les deux Églises. On les voyait tantôt protestants, tantôt catholiques, tantôt demi-protestants, tantôt demi-catholiques, sans que de tels changements fussent capables de leur inspirer les moindres sentiments de résistance. Obéir au souverain, même en matière de foi, parut à la plupart des Anglais, sous le règne despotique des Tudors, un indiscutable devoir.

Tout autres furent les caractères de la Réforme en Écosse. L'ignorance, l'avarice et la corruption des membres du clergé catholique y étaient extrêmes, et le mépris dans lequel étaient tombées les personnes avait rejailli jusque sur les doctrines. Pauvres et faméliques, les barons écossais « couvaient de l'œil, comme une bande de loups

[1] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

[2] Macaulay, *Essais historiques et biographiques*, 1re série, *Burghley et son temps*. Traduction de M. Guillaume Guizot.

affamés, les richesses et le bien-être[1] » des abbés commendataires et séculiers, qui se livraient aux derniers excès et aux derniers abus. Ici, parmi les nobles, nul respect pour l'autorité du souverain, et un esprit de révolte qui éclatait au moindre prétexte. Le terrain était donc tout préparé pour la Réforme. Sous le règne de Jacques V elle compta quelques martyrs, mais bientôt le nombre de ses adeptes devint considérable, grâce à la tolérance que montrèrent d'abord le régent, comte d'Arran, et Marie de Lorraine. Plusieurs des plus grands seigneurs de l'Écosse l'embrassèrent avec ardeur, entre autres les comtes de Glencairn, d'Argyle, de Morton, et en première ligne un frère naturel de Marie Stuart, qui devait lui être si fatal, le lord James, prieur de Saint-André, si connu plus tard sous le nom de comte de Moray.

Ces seigneurs, réunis sous le nom de lords de la Congrégation, s'engagèrent solennellement, par une association ou *covenant* signé à Édimbourg, à établir la vraie parole du Christ, et ils décidèrent que les *prières communes*, ainsi que certains passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, seraient lus du haut des chaires, et que les curés qui se refuseraient à ces lectures seraient remplacés par d'autres curés élus par le peuple dans la paroisse. Ce fut en vain que Marie de Lorraine voulut rétablir l'ancien culte. Bientôt, à la voix du farouche disciple de Calvin, de Knox, qui devait être le fondateur de l'Église presbytérienne, la foule se rue sur les églises et les couvents, brise les statues et les autels, et promène dans toute l'Écosse le pillage et la dévastation. Le 29 juin 1559, la capitale ouvrait ses portes à l'armée victorieuse des lords de la Congrégation. Il est certain que les rebelles s'appuyaient alors sur l'Angleterre. Marie de Lorraine les accusa formellement, dans une proclamation, d'entretenir une correspondance criminelle avec les Anglais, de vouloir changer la forme du gouvernement, et elle y signala lord James comme voulant usurper la couronne de sa sœur. Rentrée dans Édimbourg, elle assura, aux réformés, par un traité, la liberté de leur culte.

Lors de l'avénement de François II, Cecil s'entendit secrètement avec les lords de la Congrégation pour exciter de nouveaux troubles en Écosse. N'osant intervenir à main armée, à cause de la paix récemment signée entre l'Angleterre et la France, il leur envoya de l'argent et sir Ralph Sadler pour les pousser par toutes sortes de promesses à reprendre les armes. Sadler avait pour mission de les engager à déposer Marie Stuart, afin de la remplacer par le comte d'Arran, fils du régent, le plus proche héritier de la couronne[2]. Il

[1] Froude, *History of England.* Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart.*

[2] *Sadler's instructions,* t. Ier, p. 375, et Chalmers, t. Ier, p. 37, cités par J. Gauthier.

devait leur déclarer enfin que si lord James avait envie de s'en emparer, il fallait lui en laisser toute liberté[1]. Le candidat des lords était, selon toute probabilité, le prieur de Saint-André. Mais Cecil penchait pour le comte d'Arran, alors capitaine de la garde écossaise en France, et qui avait embrassé le protestantisme. Arran s'enfuit secrètement de France, et, après une entrevue avec la reine d'Angleterre, il se rendit en Écosse pour y profiter des événements.

Les lords de la Congrégation, à la tête d'une armée de douze mille hommes, s'étaient emparé de nouveau d'Édimbourg; mais, à la nouvelle que la régente marchait contre eux avec deux à trois mille vétérans écossais et français, ils se hâtèrent d'évacuer la place au milieu de la nuit.

Les lords, ne trouvant aucun point d'appui sérieux dans le peuple, qui n'était point avec eux, envoyèrent, d'après le conseil de Cecil, Lethington, le plus habile de leurs diplomates, auprès d'Élisabeth, pour lui offrir la couronne d'Écosse. Cette offre ne fut point acceptée. Mais les lords ayant offert de proclamer roi le comte d'Arran, avec obligation pour lui de reconnaître tenir son royaume d'Élisabeth et de lui payer un tribut annuel, il fut décidé par le gouvernement anglais que, sans déclaration de guerre à la France, on enverrait une flotte armée dans le Forth, avec trois mille hommes de troupes, sous les ordres de l'amiral Winter, et sur les frontières une armée de terre, commandée par Norfolk. Ils prirent l'engagement, pour garantir leurs promesses, de livrer aux Anglais les forteresses de Dunbar, de Dunbarton, de Dunfries, et l'île d'Inchkeith.

Ces engagements pris dans le plus grand secret, ils lancèrent, au nom de François II et de Marie Stuart, une proclamation dans laquelle ils déclaraient que Marie de Lorraine avait cessé d'être régente, et que le pouvoir tout entier était remis au conseil privé des lords. Pour couper court à ce commencement de révolte, M. d'Oysel, qui commandait un petit corps de Français, marcha sur Stirling, la place forte des réformés, et il força l'armée des lords à l'évacuer.

Pendant ce temps-là, l'amiral Winter pénétrait avec une flotte de quatorze vaisseaux dans le Forth. Il s'empara de deux vaisseaux français et fit tourner ses canons contre les troupes de la régente. Aux énergiques réclamations de cette princesse, l'amiral répondit qu'il avait agi sans les ordres de sa maîtresse, et de son propre mouvement, pour secourir les lords de la congrégation contre les Français. Cecil, de son côté, ne répondit que par l'offre dérisoire d'une enquête.

Cependant le duc de Norfolk, qui commandait l'armée destinée à

[1] *Sadler's instructions; State papers office*, et Chalmers, t. III, p. 344, cités par J. Gauthier.

opérer sur les frontières, et qui avait reçu en même temps la mission secrète de traiter avec les lords, s'était rendu à Berwick, auprès de leurs commissaires, James Stuart, Lethington, lord Ruthven, Balnaves et Pittarow. Élisabeth s'engageait à couvrir de sa protection le royaume d'Écosse, le duc de Châtellerault et les nobles de son parti, et même à leur donner tous les secours nécessaires pour expulser les Français. L'époque de l'entrée de l'armée anglaise en Écosse fut fixée au 25 mars 1568. Les lords s'engageaient de leur côté « à ne plus s'allier avec la France, à ne pas conclure la paix » sans le consentement d'Élisabeth, et à fournir quatre mille hommes à l'Angleterre, en cas d'attaque. Dans le traité fut insérée cette déclaration dérisoire que les lords « continueraient à obéir à leur reine et à leur roi, en tout ce qui ne porterait pas atteinte aux lois et aux libertés de l'Écosse. » Ce traité, conclu par une reine avec les sujets rebelles d'une reine son alliée, fut signé à Berwick le 27 février 1568. Il préparait la ruine de l'influence française, dont le mariage de Marie Stuart avait été l'apogée[1].

Cependant François II envoya au secours de la régente une flotte avec quelques troupes, sous les ordres du marquis d'Elbeuf. Mais cette flotte ayant fait naufrage, ce prince fut mis hors d'état de préparer une nouvelle expédition. Il fit proposer à Élisabeth de rappeler d'Écosse sa petite armée, si de son côté elle faisait retirer sa flotte. Il s'attachait à lui déclarer que ce n'était que sur les ordres formels de Henri II, que Marie Stuart avait pris le titre et les armes d'Angleterre, lui offrant de soumettre la question à une commission mixte, et de se conformer à sa décision, même si elle était défavorable. Mais Élisabeth répondit fièrement qu'elle n'entendait soumettre qu'à elle-même la question de ses droits.

Elle lança un manifeste pour essayer de justifier la guerre qu'elle préparait, non, disait-elle, contre le roi et la reine de France, dont elle voulait rester l'amie, mais contre les Guise, « qui avaient fait prendre à Marie Stuart, pendant sa minorité, les armes d'Angleterre, et qui, dans les vastes projets de leur ambition, rêvaient, après avoir subjugué l'Écosse, la conquête de l'Angleterre, pour y régner sous le nom de leur nièce. Ce n'était que pour s'opposer à une si violente entreprise qu'elle armait par terre et par mer[2]. » Mais elle déclarait en même temps qu'elle était prête à retirer ses troupes de l'Écosse dès que le roi de France rappellerait les siennes.

Déjà l'armée anglaise, unie à celle des lords de la congrégation, avait franchi la frontière, lorsque Montluc, évêque de Valence, en-

[1] J. Gauthier, *Hist. de Marie Stuart,* t. Ier.
[2] *Ibid.*

voyé auprès d'Élisabeth, offrit toutes les concessions compatibles avec l'honneur de la France. On signa un armistice. Sur ces entrefaites, Philippe II, aussi peu jaloux de l'agrandissement de la France aux dépens de l'Angleterre que de celui d'Élisabeth du côté de l'Écosse, menaça cette princesse d'une intervention armée en faveur des Français, si elle persistait à faire la guerre. En même temps il lui déclarait que ses griefs contre Marie Stuart, au sujet des armes et du titre de reine d'Angleterre qu'elle avait pris, n'étaient pas sérieux, et que le motif n'était pas suffisant pour recommencer les hostilités. Loin de se rendre aux sages remontrances du roi d'Espagne, Élisabeth en fut très-courroucée, et elle donna l'ordre de l'attaque. Mais enfin, après que son armée et celle des lords de la congrégation eurent été repoussées, avec des pertes considérables, au siége de Leith, défendu par les Français, les négociations pour la paix furent reprises à Édimbourg, le 16 juin 1560, deux jours après la mort de la régente Marie de Lorraine.

Il fut stipulé entre les envoyés français et anglais « que la reine d'Écosse s'abstiendrait de porter les armes d'Angleterre *dans tous les temps* à venir. » Les deux envoyés français, M. de Randan et M. de Valence, eurent l'imprudence de laisser insérer cet article sans réserver les droits de Marie Stuart, dans le cas où Élisabeth mourrait sans postérité. C'était une renonciation explicite au trône d'Angleterre. Ce qu'il y eut de non moins déplorable, c'est que la validité du traité de Berwick, conclu entre les lords révoltés et Élisabeth, fut reconnue, quoique en termes vagues, par les plénipotentiaires français. Il était stipulé dans les autres articles : que les troupes étrangères, à l'exception d'une centaine de soldats français, évacueraient l'Écosse; que les états du royaume seraient convoqués par Marie Stuart, et que sur le nombre de vingt-quatre membres présentés par eux, sept seraient choisis par elle et cinq par eux, pour former un conseil de gouvernement; que désormais aucun étranger ne serait admis aux grandes charges du royaume; que le duc de Châtellerault et les autres lords de la congrégation ne seraient inquiétés nullement, et rentreraient en possession de leurs revenus en France, et qu'enfin les ecclésiastiques seraient protégés dans leurs personnes et dans leurs biens. Il ne fut question en aucune sorte, dans le traité, du nouveau culte, prétexte de la révolte. Cecil, par prudence, écarta cet obstacle. Le traité fut signé le 6 juillet 1560. Par le traité de Berwick, le droit d'intervention dans les affaires de l'Écosse avait été explicitement reconnu en faveur d'Élisabeth, et les intérêts des lords rebelles sauvegardés contre leur souveraine légitime. Par le traité d'Édimbourg, l'alliance française recevait un coup fatal, et Marie Stuart était déchue de tous ses droits à la couronne d'Angleterre.

Cecil, dans la joie de son triomphe, disait à sa maîtresse que ce que n'avaient pu faire toutes les batailles gagnées par ses aïeux, elle l'obtiendrait par ce traité qui, tôt ou tard, finirait par lui procurer la conquête de l'Écosse ; « et qu'en attendant, il lui gagnerait le bon vouloir de la noblesse et du peuple écossais, ce qui valait mieux à coup sûr pour l'Angleterre que les revenus d'une aussi pauvre couronne. »

A peine le traité fut-il signé, que les lords de la Congrégation, sans daigner attendre l'ordre de convocation réservé à la prérogative royale, se forment en parlement le 1er août. Une pétition d'une violence inouïe, « contre les erreurs pestilentielles de l'Église romaine, » est présentée à l'assemblée. Les membres du clergé catholique y sont désignés par les épithètes de « canaille, de voleurs, de meurtriers, d'adultères, » « qu'il fallait poursuivre avec la dernière rigueur, et chasser du grand conseil de la nation, sous peine d'encourir les vengeances du ciel[1]. » La pétition fut accueillie sur tous les points, sauf sur celui par lequel il était demandé que les biens de l'Église catholique fussent rendus à leur primitive destination, « c'est-à-dire à l'entretien des ministres du culte, au rétablissement des écoles et au soulagement des pauvres[2]. » Les lords, qui voulaient s'en réserver une bonne part, rejetèrent cet article.

La confession de foi protestante fut adoptée par acclamation, sans qu'elle soulevât la moindre protestation de la part des catholiques, en très-faible minorité. Le culte des saints et la juridiction du pape furent abolis, ainsi que les statuts favorables à l'Église catholique. Défense de dire et d'entendre la messe, sous peine de confiscation pour la première fois, de bannissement pour la seconde et de mort pour la troisième récidive[3].

Le livre de discipline, par lequel était définie l'organisation de la future Église presbytérienne, décidait que les ministres seraient élus par le suffrage populaire, lequel suffirait à leur consécration sans l'imposition des mains. Il contenait de plus quelques règlements utiles, pour l'application desquels il était nécessaire d'avoir recours aux revenus de l'Église. Mais les barons « qui avaient pillé les biens de l'Église » refusèrent de l'accueillir « et s'en moquèrent, » au grand scandale de Knox.

On choisit ensuite les douze membres pour le gouvernement du royaume, sans attendre le choix de ceux qu'il était réservé à la reine de désigner ; on confirma le traité de Berwick ; enfin, il fut décidé,

[1] J. Gauthier, *Hist. de Marie Stuart.*
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.*

afin de rendre efficace et durable l'alliance anglaise, que le mariage du comte d'Arran, l'un des héritiers les plus proches de la couronne d'Écosse, serait proposé à Élisabeth. Lethington et les comtes de Morton et de Glencairn furent choisis pour la lui offrir. On sait que ce projet, dont l'inventeur était Cecil, n'avait d'autre but que la déposition de Marie Stuart et l'annexion de l'Écosse à l'Angleterre.

En même temps, les lords de la Congrégation envoyaient en France sir James Sadilands de Calder, prieur de Saint-Jean, pour demander au roi et à la reine l'approbation des actes du Parlement et la ratification du traité d'Édimbourg. Mais Marie Stuart et François II, comme ils auraient dû s'y attendre, refusèrent de reconnaître la validité de ces actes et celle du traité, malgré les pressantes instances de l'ambassadeur anglais sur ce dernier point. « Je regrette, dit Trockmorton en quittant la reine, que la notification du traité soit refusée par vous, car ce refus, joint à d'autres offenses faites à ma maîtresse, et notamment l'usurpation des armes d'Angleterre, que vous continuez à porter, lui donneront lieu de suspecter votre bon vouloir à son égard. »

Une seconde tentative de lord Saint-John, envoyé auprès de Marie par les états d'Écosse, n'eut pas plus de succès. Elle refusa de nouveau de signer le traité et d'approuver les actes d'un Parlement usurpateur, convoqué sans son autorisation.

Sur ces entrefaites arriva la mort de François II (5 décembre 1560), qui fut si fatale à Marie Stuart. Hier toute-puissante, aujourd'hui sans la moindre autorité, elle voyait ses oncles, les princes lorrains, éloignés des affaires, et Catherine de Médicis, sa jalouse ennemie, de nouveau maîtresse du pouvoir. Il ne lui restait plus d'autre perspective que de rentrer dans ses États, où, dans sa trop naïve confiance, elle espérait conquérir l'affection de ses rebelles sujets.

Un de ses premiers soins, après les quarante jours de son grand deuil, fut d'envoyer une députation en Écosse, avec des instructions pour les états, dont elle avait ordonné déjà la convocation, l'assurance du maintien de l'alliance française, et la promesse de mettre en oubli tout le passé.

Pendant ce temps-là, Élisabeth avait refusé le mariage du comte d'Arran, tout en promettant aux Écossais de les assister en toute occasion et de signer avec eux « *une ligue commune contre l'ennemi commun.* » Elle désignait par là Marie Stuart, qu'elle faisait circonvenir en même temps par Trockmorton pour l'engager, par les témoignages les plus affectueux, à contracter avec elle une alliance, afin de la détourner par cette fausse espérance de chercher d'autres protecteurs.

Les lords écossais, mécontents du refus d'Élisabeth de s'unir au

comte d'Arran, et comptant peu alors sur son appui, tournèrent les yeux vers leur jeune reine. Les déclarations dont ses envoyés étaient porteurs leur parurent si conciliantes, qu'ils résolurent à l'unanimité de l'appeler en Écosse le plus tôt possible. Il fut décidé par les États que lord James, son frère naturel, serait envoyé auprès d'elle, en qualité d'ambassadeur, pour lui porter ce message.

Aucun choix ne pouvait être plus néfaste. Lord James, chef des barons rebelles, soudoyé par Élisabeth, et entièrement dévoué à sa cause, n'aspirait qu'à supplanter sa sœur et à usurper son trône[1].

Bedford fut envoyé en même temps auprès de la royale veuve pour lui porter, de la part d'Élisabeth, des paroles de condoléance, et pour insister fortement auprès d'elle, de concert avec Trockmorton, pour qu'elle ratifiât le traité d'Édimbourg, par lequel étaient sacrifiés tous ses droits éventuels au trône d'Angleterre et son autorité souveraine au profit de ses sujets révoltés. Marie, se sentant trop faible pour répondre à cette demande par un refus motivé, qui eût semblé un défi, n'opposa d'abord aux pressantes instances de Bedford et de Trockmorton que des paroles pleines de circonspection et de prudence. Elle leur demanda un délai; ils ne lui donnèrent qu'un jour. Pour échapper à leurs obsessions, elle s'enfuit à Fontainebleau, puis en Champagne.

Pendant ce temps-là, lord James, qui s'était rendu secrètement en Angleterre, avait dévoilé à Élisabeth et à Cecil une partie de ses projets et de ceux de ses complices. Ce fut en vain que John Lesly, l'envoyé du parti catholique, qui s'était hâté de se rendre auprès de Marie Stuart, alors à Vitry, s'efforça de la tenir en garde contre les ambitieux projets de son frère, qui n'allaient à rien moins, disait-il, lorsqu'il aurait obtenu d'elle le gouvernement de l'Écosse, qu'à ruiner le catholicisme au profit de la religion réformée et à usurper ensuite la couronne. L'aveugle princesse refusa de croire à ces avis trop bien motivés, et elle fit à lord James l'accueil le plus fraternel. Le premier soin de ce fourbe consommé fut, suivant l'expression de Lethington, de se rendre maître « de l'esprit de la reine pour la dominer. »

Rien ne lui fut plus facile, grâce à l'art merveilleux qu'il possédait de cacher sa profonde duplicité sous un masque de bonhomie et de franchise. Il n'eut pas de peine à lui persuader qu'elle pourrait compter dorénavant sur sa fidélité, et que les lords de la Congrégation ne sortiraient jamais de leur devoir, pourvu qu'elle ne portât pas la moindre atteinte à l'Église réformée. Elle essaya de le rame-

[1] Hardwick, t. Ier, p. 158. Chalmers, t. II, pp. 154 et 155; Trockmorton à Cecil, 29 nov. 1560; *State papers office*, et Tytler, t. V, p. 163, — cités par M. Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

ner à la foi catholique en lui faisant espérer de riches abbayes et le chapeau de cardinal ; mais son ambition était plus haute, et il sut colorer ses refus d'une apparence de désintéressement qui acheva de séduire la trop crédule Marie. Elle était entretenue dans son aveuglement par la plupart de ses conseillers qui l'engagèrent à mettre toute sa confiance en lord James et à s'appuyer sur les chefs du parti réformé, sur Argyle, sur Lethington, sur Kirkaldy de Grange, qui étaient dévoués corps et âme à l'Angleterre. Le cardinal de Lorraine lui-même était d'avis qu'il fallait user des plus grands ménagements envers ces hommes dangereux.

Dans un moment d'abandon fatal, Marie, de plus en plus persuadée du dévouement absolu de son frère, lui dévoila, avec la plus déplorable imprudence, quels étaient ses projets. Elle lui divulgua qu'elle ne serait disposée à ratifier le traité d'Édimbourg qu'après son arrivée en Écosse et après qu'elle aurait consulté les états. Elle lui déclara que l'étroite union de l'Écosse et de l'Angleterre ne lui était nullement agréable ; qu'elle ne désirait rien autant que la rupture de cette ligue, et qu'elle ne souffrirait plus dorénavant le « trafic » de ses sujets avec l'Angleterre[1]. Enfin elle lui fit l'aveu qu'elle était résolue à épouser un prince étranger, mais avec le consentement préalable des Écossais[2].

En même temps, et en attendant qu'elle fût de retour en Écosse, elle lui promit de lui en confier le gouvernement, s'engageant à lui en expédier la commission. Lorsque lord James prit congé de sa sœur peu de jours après, elle le pria « de ne repasser ni par Paris ni par Londres. » Mais le traître ne tint aucun compte d'une prière qui, pour lui, devait être un ordre. Il n'eut rien de plus pressé que d'aller divulguer à Trockmorton toutes ses conversations les plus secrètes avec la reine et le cardinal de Lorraine[3]. Et sur-le-champ l'ambassadeur se hâta de transmettre ces révélations à Élisabeth, en l'engageant à gagner par des pensions les hommes les plus considérables de l'Écosse, et en première ligne lord James. Avertie à temps que le fourbe avait désobéi à ses ordres, Marie lui dépêcha le gentilhomme qu'il avait laissé auprès d'elle. Au lieu de sa nomination en qualité de chef provisoire du gouvernement, lord James ne reçut de sa sœur « qu'une lettre assez froide, » dans laquelle « elle lui annonçait qu'elle avait changé de résolution et qu'elle n'entendait confier l'autorité à aucun de ses sujets pendant son absence[4]. »

[1] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

[2] Keith, t. II, pp. 21 et 22, et Trockmorton à Elisabeth, 29 avril; *State papers office*. Tytler et miss Strickland, — cités par M. Jules Gauthier.

[3] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

[4] Jules Gauthier, t. Ier. — Trockmorton à Elisabeth, 1er mai 1561 ; Keith, t. II, p. 29 et Tytler, — cités par M. Jules Gauthier.

On peut juger à quel point le cœur du déloyal bâtard déborda de fiel et de colère, en recevant cette lettre. Dès lors, il n'eut plus d'autre pensée que d'empêcher, par tous les moyens, le retour de sa sœur en Écosse[1].

Nous touchons à un point essentiel, qui a été omis comme à dessein par quelques historiens, et qu'il est bon de rétablir pour donner la clef des événements qui vont suivre.

Lord James part sur-le-champ pour Londres, et, dans une entrevue avec Élisabeth et Cecil, il leur suggère qu'il est indispensable, dans l'intérêt de la réforme en Écosse, « de la paix en Angleterre et de la sécurité de la reine, » d'empêcher « par tous les moyens en leur pouvoir » le retour de sa sœur en Écosse. De là il se rend en Écosse en toute hâte pour s'entendre avec Lethington, afin de soulever contre Marie l'opinion publique et le parti de la Réforme[2].

Un autre sujet d'inquiétude et de jalousie pour Élisabeth était le nombre et la qualité des prétendants qui se disputaient la main de la belle reine d'Écosse. Du choix que ferait cette princesse pouvait dépendre le sort de la couronne d'Anglerre et celui d'Élisabeth. Ce ne fut pas sans un secret dépit qu'elle vit le jeune comte d'Arran, dont elle venait de refuser l'alliance, se mettre sur les rangs avec les rois de Suède et de Danemark, Hans Casimir, fils du comte Palatin, un archiduc d'Autriche, et don Carlos, fils aîné de Philippe II. Cette dernière union lui parut surtout des plus menaçantes ; mais, grâce aux manœuvres de son ambassadeur Trockmorton et de Catherine de Médicis, ce projet, conception des Guise, fut abandonné, du moins pour le moment.

Pendant son séjour en Champagne et en Lorraine, Marie Stuart ne put se soustraire aux obsessions des agents d'Élisabeth, qui la pressaient de plus en plus de souscrire au traité d'Édimbourg. A peine rentrée à Paris, Trokmorton lui ayant livré un nouvel assaut, elle lui déclara qu'elle ne pouvait décider de la question sans avoir consulté la noblesse de son royaume. Mécontente de ce refus, Élisabeth s'entendit de nouveau avec les lords de la Congrégation pour qu'ils l'aidassent à faire ratifier le traité par tous les moyens. A la demande que lui fit Marie Stuart de passer par l'Angleterre dans le cas où elle serait assaillie par le mauvais temps, elle répondit par un refus formel et se laissa même emporter jusqu'à déclarer qu'elle ne souffrirait pas que la reine d'Écosse rentrât dans son royaume.

Pendant ce temps-là, Marie, par les soins de Trockmorton, était

[1] Camden, éd. de 1615, p. 111; Mém. de lord Herries, p. 54; Trockmorton à lord James, 16 juin 1561, dans Tytler; Keith, t. II, p. 58, Chalmers et miss Strickland, — cités par M. Jules Gauthier.

[2] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

entourée d'espions qui devaient l'avertir du jour du départ afin qu'il pût en prévenir en temps utile Élisabeth et ses ministres. Le conseil d'Angleterre prit alors une décision qui était la plus grave insulte que pussent recevoir la justice et le droit des gens. D'après les conseils de lord James, fortement secondé par Lethington, il avait été résolu que Marie Stuart serait arrêtée en pleine mer lorsqu'elle se rendrait en Écosse[1]. « Nous avons plusieurs raisons, écrivait Cecil au comte de Sussex, de détester le retour de la reine d'Écosse ; nous n'alléguerons pour nous y opposer que son refus de ratifier le traité d'Édimbourg[2]. » Élisabeth, surmontant ses hésitations habituelles, donna l'ordre de mettre à la mer une flottille pour couper le chemin à sa rivale[3]. Soit que le gouvernement français connût cette perfide décision, soit qu'il en eût le soupçon, le secret fut si bien gardé, que tous les espions de l'ambassadeur anglais et de lord James ne purent le découvrir.

Pendant ce temps-là, le prieur de Saint-André, habilement secondé par Lethington, le plus adroit et le plus dangereux des seigneurs écossais, et par les agents de l'Angleterre, ne négligeait rien pour préparer la ruine de sa sœur[4]. Calomnies pour rendre odieuses Marie Stuart, fausses alarmes perfidement semées, sinistres prophéties, tout fut mis dès ce moment en œuvre afin d'atteindre ce but[5].

« Pour juger du caractère et de la conduite de Marie Stuart, a dit avec une grande justesse de coup d'œil un de ses plus récents historiens, pour apprécier ses fautes et les causes de sa chute, il faut bien connaître les difficultés de tout genre contre lesquelles elle eut à lutter, les piéges et les trahisons dont elle fut entourée, et, pour ainsi dire, enlacée. C'est pour n'avoir pas assez approfondi l'état moral et religieux de l'Écosse, pour avoir voulu ménager les principaux acteurs de sa tragique histoire, pour n'avoir pas jeté assez de lumière sur les menées ténébreuses de l'Angleterre qu'on a prêté à cette reine des crimes qui n'étaient pas les siens, et grossi ses erreurs au point de rejeter sur sa conduite seule la perte de sa couronne[6]. » Rien de plus vrai, rien de mieux dit.

[1] Keith, t. II, p. 55.

[2] Cecil à Sussex, 25 juillet 1561 ; *State papers office*, et Tytler, t. V, p. 188; cités par M. J. Gauthier, t. Ier.

[3] Rien n'est plus certain que l'existence de ce fait dont plusieurs historiens, par égard pour Élisabeth, n'ont pas voulu tenir compte. Il est consigné dans un discours du chancelier Bacon. Voir Goodall, t. Ier, p. 175 et 176, et J. Gauthier.

[4] Randolph à Cecil, 9 août 1561 ; Appendice de Robertson, cité par M. Jules Gauthier.

[5] Lethington à Cecil, 10 août 1561, dans Keith, Appendice, t. IIr, p. 211 ; Jules Gauthier, t. Ier.

[6] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

Une Élisabeth, une Catherine de Russie, placées dans la même situation que Marie Stuart et entourées d'ennemis tels que les seigneurs écossais, auraient sans aucun doute succombé comme elle.

De tous les pays de l'Europe il n'en était pas, à coup sûr, de plus difficile à gouverner à cette époque que l'Écosse. Rien n'égalait, nous l'avons dit, la turbulence, la rapacité et la dégradation morale des seigneurs écossais. Sans règle et sans frein, pour peu que leur intérêt fût en jeu, ils ne reculaient jamais devant les plus grands crimes. Il ne leur en coûtait pas plus de commettre un meurtre, et même un régicide, qu'un faux ou qu'un vol ordinaire. « L'immaculé Moray » ne se faisait pas plus de scrupule de voler les diamants de sa sœur, captive à Lochleven[1], que de la diffamer par les faux de Hay, son secrétaire, ou d'approuver tacitement les meurtres de Riccio et de Darnley. Le signe le plus caractéristique de l'extrême perversité des seigneurs écossais, c'est l'impudeur avec laquelle ils se liguaient pour commettre un meurtre. Le serment était la consécration du crime. « Le pays, dit un historien, fut pendant un temps rejeté en arrière, dans un état de barbarie presque digne des âges les plus sombres de la Scandinavie. » « On trouverait difficilement chez un peuple, à une époque quelconque de l'histoire, tant de violence dans les mœurs, tant de turpitude dans les actes, tant de bassesse dans les caractères, un ensemble aussi méprisable de vices, sans rien de grand qui les rehausse, si l'on peut ainsi parler. Et il faut ajouter à ce tableau un autre trait : l'hypocrisie. Ces rapaces barons aimaient à se draper du manteau de la religion ; mais l'intérêt de la Réforme n'était qu'un masque pour déguiser leur cupidité ou cacher le véritable but de leurs coupables entreprises[2]. »

Plus sincère que les seigneurs dans ses sentiments religieux, le peuple avait accueilli la Réforme avec une exaltation fanatique et sauvage. Il en avait salué l'avénement en profanant les églises, en brisant les autels, en violant les tombeaux, en proscrivant et en menaçant de mort les catholiques. Knox avait soufflé partout le feu de la sédition contre les prêtres et les rois. Il aspirait à faire de l'Écosse une république à l'instar de celle de Genève, à fonder un despotisme théocratique aussi redoutable dans son infaillibilité que celui de son maître Calvin.

Telle était la nation qu'était appelée à gouverner une reine de dix-huit ans, sans expérience, et livrée, sans appui d'aucune sorte, à la violence d'un peuple déchaîné, au fanatisme de sectaires sans pitié,

[1] Hosack, t. Ier.
[2] J. Gauthier, *Hist. de Marie Stuart,* t. Ier.

à l'ambition et à la rapacité insatiables d'une noblesse factieuse et sanguinaire.

Le chef avoué de tous les mécontents et de tous les réformés était, nous l'avons dit, lord James, bâtard de Jacques V et de Marguerite Erskine, qui, bien que mariée à Robert Douglas, seigneur de Lochleven, au moment de la naissance de ce fils, n'en soutenait pas moins qu'il était le légitime héritier de la couronne d'Écosse[1]. Né avec une ambition sans bornes et caressant en secret les illusions de sa mère, il ne négligea rien pour se frayer une voie à la plus haute fortune. Avec une grande sûreté de coup d'œil, il comprit de bonne heure que c'en était fait du catholicisme en Écosse et que l'avenir appartenait à la Réforme. Prieur de Saint-André, il jeta le froc, devint le zélé partisan de la religion nouvelle et garda les bénéfices[2]. Tout le parti réformé le reconnut bientôt pour son chef. Les ministres protestants se laissèrent prendre à son air austère, les politiques à l'illustration de sa naissance et aux espérances qu'il ne cessait de leur donner de défendre leurs intérêts, le peuple à ses manières affables et pleines d'une apparente bonhomie[3].

Bien qu'il fût loin d'atteindre à l'extrême « souplesse d'esprit et à l'habileté de Lethington, » ce n'en était pas moins un homme plein d'adresse et de ruse. « Jamais conspirateur ne sut mieux cacher ses projets, jamais ambitieux ne marcha d'un pas plus ferme vers le but de son ambition; aucune félonie, aucune ingratitude, aucune bassesse ne l'arrêta. Les témoignages contemporains l'accusent de n'avoir aspiré à rien moins qu'à la couronne d'Écosse; sa conduite, comme on le verra dans la suite, ne laisse guère de doute à cet égard[4]. » A cette physionomie si bien peinte, essayons d'ajouter quelques traits : Moray était trop austère pour exécuter un meurtre de sa main; il se contentait de l'approuver par son silence et de le voir commettre à travers ses doigts; il était trop vertueux assurément pour tracer un faux de sa propre écriture, mais il était en même temps si indulgent, qu'il fermait les yeux sur ceux que fabriquait son secrétaire pour nuire à sa sœur Marie Stuart. Son intégrité ne lui eût pas permis de dérober une obole au patrimoine des pauvres, mais il se faisait adjuger sans le moindre scrupule les riches domaines confisqués sur les Gordon, faussement accusés par lui de trahison. Enfin, lorsque sa sœur devint sa prisonnière à Lochleven, rien ne l'empêchait sans doute de vendre ses diamants et de s'ap-

[1] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

[2] *Ibidem.*

[3] *Ibidem*, et Goodall, t. Ier, p. 152, et Chalmers, t. III, pp. 119 et suiv., cités par M. J. Gauthier.

[4] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t, Ier.

proprier la somme énorme qu'ils pouvaient valoir. Il n'en fit rien pourtant et se contenta d'en faire don à sa femme pour qu'ils ne sortissent pas de sa famille. Voilà ce qui a valu, sans doute, à Moray d'être proclamé par un historien « *le pieux régent,* » « *le noble Moray sans tache,* » « *l'immaculé Moray*[1]. »

Cecil, par la rupture du mariage qu'il avait projeté entre Élisabeth et le comte d'Arran, n'ayant pu détrôner Marie Stuart et faire de l'Écosse une province de l'Angleterre, résolut d'en faire au moins une vassale, et ce fut sur lord James qu'il jeta les yeux pour réaliser ce projet.

La conspiration ourdie d'abord entre ces deux hommes pour consommer la ruine de Marie est reprise par Cecil avec une opiniâtre persévérance pour ne plus être interrompue jusqu'au moment où le but qu'il se propose est atteint. Désormais sa dangereuse influence se fera sentir dans tous les complots, dans toutes les séditions, dans tous les meurtres qui doivent préparer le dénoûment du drame. Serviteur dévoué corps et âme à la reine des protestants, il ne reculera devant rien pour se venger sur la reine des catholiques des mépris de Marie Tudor.

II

Marie Stuart était une des princesses les plus accomplies du seizième siècle par sa rare beauté, par sa grâce, par son esprit, par le charme qui rayonnait dans toute sa personne. Jamais femme n'exerça une plus irrésistible séduction. D'une grande culture intellectuelle, elle avait appris tout ce que l'on pouvait savoir alors de l'histoire et de la géographie. Elle connaissait plusieurs langues : l'italien, le français surtout, qui fut toujours sa langue de prédilection, le latin et le grec. Elle lisait à livre ouvert Tite-Live, Cicéron, Virgile. Initiée de bonne heure aux règles de la versification par Ronsard, elle aimait la poésie et s'amusait parfois à faire des vers. Ses grands yeux bruns respiraient l'intelligence et la douceur. Ses cheveux, d'un blond vif et naturellement bouclés, répandaient de chauds rayons sur l'extrême blancheur de son teint. Elle avait les mains belles, effilées, la taille élancée, élégante, le port d'une reine. Sa voix était douce, ses manières affables et toujours dignes, ses sentiments pleins de générosité et d'élévation. Jamais princesse ne fut plus dévouée à ses amis de cœur et d'âme ; jamais maîtresse ne fut plus

[1] M. Froude, *History of England; Reign of Elisabeth,* passim.

tendre et plus reconnaissante envers ses serviteurs. Elle avait le haut sentiment de sa dignité et un courage naturel qui s'élevait parfois jusqu'à l'héroïsme. Elle pardonnait avec magnanimité à ses ennemis lorsqu'ils demandaient grâce, et les poursuivait à outrance lorsqu'ils persistaient dans leurs rébellions.

Pendant de longues années, son plus grand défaut fut une crédulité extrême, une confiance poussée à l'excès. L'expérience lui apprit trop tard que, pour lutter avec les hommes de son siècle, il fallait, comme eux, pratiquer la ruse au besoin, sous peine d'être dupe et victime. La plus grande de ses passions, celle qui devait exercer le plus d'influence sur sa tragique destinée, ce fut l'ambition. Pour être reconnue légitime héritière d'Élisabeth, elle oublia plus d'une fois, il faut bien l'avouer, le sentiment de sa dignité de reine et de femme. Il est juste de dire aussi, à son immortel honneur, que le sacrifice de sa foi, qui pouvait lui assurer la possession de cette couronne, fut le seul auquel elle ne put se résoudre.

Telle était la princesse qui était appelée à gouverner le royaume le plus troublé de son siècle.

Avant que Marie Stuart rentrât en Écosse, il avait été convenu entre elle, les envoyés de ses États et les lords de la Congrégation, qu'elle exercerait librement son culte et qu'il en serait de même de tous les gens attachés à sa maison. Mais le dimanche après son arrivée, lorsqu'elle fit célébrer la messe dans sa chapelle, les réformés entourèrent Holyrood avec des clameurs menaçantes, et ce ne fut qu'à grand'peine que l'on put sauver de leur fureur l'aumônier, les chapelains et l'abbaye. Le jour suivant, afin de calmer cette effervescence, Marie publia une proclamation dans laquelle elle s'engageait à maintenir la religion protestante et à défendre sous peine de mort qu'il y fût porté la moindre atteinte. En retour, elle demandait pour elle la même liberté. Vivre en paix avec l'Angleterre, s'appuyer sur les protestants en leur accordant une liberté de conscience absolue, telle fut la politique qu'elle adopta et qu'elle était résolue de suivre en toute sincérité. En formant son conseil privé, elle eut soin d'y faire entrer plusieurs protestants parmi lesquels se trouvaient lord James et Lethington. Choix déplorable qui devait entraîner sa perte! Un de ses premiers soins fut d'envoyer auprès d'Élisabeth le second de ces perfides conseillers, afin de l'assurer de son vif désir de maintenir la paix entre les deux royaumes. Mais cet homme, qui ne cessa d'être le plus dangereux ennemi de Marie Stuart et qui s'entendit sans doute avec Cecil, proposa à Élisabeth de reconnaître les droits de sa maîtrese à la couronne d'Angleterre. Cette demande, qui n'était point comprise dans ses instructions, produisit l'effet qu'il en espérait. Pour toute réponse, Élisabeth réclama de nouveau la rati-

fication du traité d'Édimbourg. Marie déclara qu'elle ne pouvait renoncer à ses droits et demanda qu'une commission mixte fût nommée pour réviser ce traité, promettant de se conformer à sa décision si elle n'était pas incompatible avec son honneur. Il fut impossible de s'entendre et tout resta en suspens.

Pendant ce temps-là, les réformés, animés par le fanatisme sans frein de Knox, se déchaînaient avec fureur contre la reine, sans tenir le moindre compte de sa tolérance, et les catholiques, mécontents de voir leur culte sacrifié, formaient dans l'État un parti redoutable à la tête duquel se trouvaient le duc de Châtelleraull et le comte d'Arran, son fils, qui croyaient trouver leur intérêt à oublier qu'ils étaient protestants pour faire cause commune avec leurs ennemis. Devenus de plus en plus exigeants, les réformés, dans une pétition adressée au conseil privé, demandèrent impérieusement que la messe fût abolie dans la chapelle royale aussi bien que dans le reste du royaume ; que le *Livre de discipline* y fût adopté, que les ministres de la réforme reçussent une subvention et que tous les papistes fussent exclus du conseil privé.

La subvention seule fut accordée par la reine qui reconnaissait ainsi légalement la religion nouvelle. Cette concession blessa profondément les deux partis. Les réformés trouvaient insuffisante la part qui leur était faite et les catholiques y voyaient la ruine de leur religion.

Afin de préparer les voies d'une alliance avec l'Angleterre, Marie envoya Lethington auprès d'Élisabeth pour lui demander une entrevue, mais celle-ci, pour l'éluder, choisit le prétexte de la guerre civile qui venait d'éclater en France (1562).

Pendant ce temps-là, lord James, devenu, grâce à sa sœur, comte de Moray, était entré si avant dans sa faveur que la trop confiante princesse en était venue à ne plus voir que par ses yeux. Il était l'inspirateur de la politique qu'elle suivait à l'égard des réformés et de l'Angleterre. Ne songeant qu'à détruire ses ennemis pour s'enrichir de leurs dépouilles et pour rendre son pouvoir plus fort, Moray eut l'art de persuader à Marie que les Gordon, l'une des plus riches et des plus puissantes familles catholiques de l'Écosse, conspiraient contre elle, et il l'entraîna dans une expédition contre eux. Leurs châteaux furent rasés, plusieurs d'entre eux furent pendus et leurs biens confisqués au profit de l'insatiable Moray. Quiconque lui portait ombrage était aussitôt écarté sur un ordre de l'aveugle Marie. Le comte de Bothwell, qui s'était montré d'une fidélité à toute épreuve envers Marie Stuart et sa mère, fut contraint de prendre la fuite ; Châtellerault et son fils tombèrent en disgrâce, et plusieurs autres nobles furent chassés du royaume ou jetés en pri-

son, ou mis à mort. Moray était parvenu à réduire sa sœur en tutelle et à se rendre maître absolu du pouvoir.

Afin d'entretenir contre elle la haine d'Élisabeth, il insista de nouveau avec Lethington pour que cette princesse reconnût les droits de Marie à la couronne d'Angleterre. L'un et l'autre n'ignoraient pas qu'Élisabeth « la détestait surtout à cause de ses droits. » Le bruit se répandit qu'irritée de cette nouvelle demande elle menaça d'opposer à sa rivale un autre prétendant[1].

Pendant la guerre qui venait d'éclater entre l'Angleterre et la France, Marie Stuart garda la plus stricte neutralité; elle offrit même sa médiation à Élisabeth pour y mettre un terme, mais Cecil, qui avait intérêt à prolonger la lutte, eut l'art de persuader à sa maîtresse que ces offres cachaient un piége. Marie n'en persista pas moins dans sa ligne de conduite. Lorsque le duc de Guise, son oncle, tomba sous la balle de Poltrot de Méré, devant les murs d'Orléans, Catherine de Médicis fit auprès de Marie une tentative pour renouer l'alliance de la France avec l'Écosse; mais elle refusa d'accueillir sa demande et déclara à l'ambassadeur anglais « qu'elle regardait l'amitié de la reine d'Angleterre comme plus profitable pour elle que l'amitié de sa belle-mère[2]. » Tant de bon vouloir et de loyauté n'eurent jamais d'autre prix que la trahison et la calomnie.

La fascination que Moray exerçait sur l'esprit de sa sœur était arrivée à ce point qu'elle en vint à tolérer sans mot dire les persécutions que les réformés faisaient subir aux prêtres catholiques qui disaient clandestinement la messe. Et, lors de la réunion des états (26 mai 1563), elle laissa sanctionner sans protestation la ruine des Gordon, ses anciens amis, et la confiscation de leurs biens au profit de son frère.

Sur ces entrefaites, Cecil découvrit par ses espions que Philippe II avait entamé de nouvelles négociations avec Marie Stuart pour qu'elle donnât sa main à son fils don Carlos. Rien ne pouvait être plus menaçant pour le gouvernement anglais et pour Élisabeth. Ce fut alors que l'astucieuse princesse, qui ne songeait qu'à traverser ce projet par tous les moyens, fit offrir la main de son mignon, lord Dudley, à la reine d'Écosse, lui promettant, si elle consentait à cette union, de la reconnaître comme l'héritière immédiate de la couronne d'Angleterre. En même temps, elle lui proposait l'entrevue refusée jusque-là sous de vains prétextes. Marie, cette fois, ne fut point dupe, et déclara qu'elle n'irait en Angleterre que lorsque le

[1] Lethington à Cecil, 14 novembre 1562, dans Keith, t. II, p. 184; cité par M. Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

[2] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier. Randolph à Cecil, 10 avril 1563, dans Keith, t. II, pp. 196 et 197.

parlement anglais l'aurait préalablement reconnue comme héritière présomptive de la couronne.

Cependant, l'état de santé de don Carlos mit fin à ce projet d'alliance, et lord Darnley, fils du comte de Lennox, le plus proche héritier de la couronne d'Écosse, se mit sur les rangs. Élisabeth, que le seul nom d'héritier livrait à tous les transports de la jalousie et à toutes les inquiétudes de la crainte, renouvela sa comédie. Elle voulait à tout prix que la reine d'Écosse restât comme elle « un tronc stérile. » Afin de neutraliser les deux projets de mariage l'un par l'autre, elle remit en scène son favori et permit à Darnley de revenir en Écosse. Cecil avait eu l'art de persuader à sa maîtresse que les biens du jeune prince étant situés en Angleterre et sa mère y restant comme en otage, elle le tiendrait toujours dans sa main et pourrait disposer de lui à son gré.

Darnley avait quatre ans de moins que sa cousine Marie Stuart. Il était d'une taille élevée, mais trop mince, ce qui lui donnait l'air un peu gauche d'un jeune Anglais ; le fond de son caractère était un singulier mélange de faiblesse et d'entêtement, d'orgueil et de bas instincts ; il était capricieux, violent et frivole comme un enfant et s'abandonnait sans frein à l'ivrognerie et à la débauche. Cependant, à son arrivée à Édimbourg[1] et pendant le temps qui s'écoula avant son mariage, il eut l'art de se contraindre et de faire illusion à la reine par la beauté de son visage et l'affable empressement qu'il mit à lui plaire. Son retour avait éveillé les inquiétudes et les craintes de plusieurs des hauts barons. Le duc de Châtellerault voyait en lui le plus dangereux de ses compétiteurs à la couronne ; le comte de Morton, l'héritier légitime du comté d'Angus, qu'il avait usurpé; le comte d'Argyle, le fils de Lennox, dont il avait obtenu par confiscation une partie des biens. Mais Darnley, bien conseillé, rendit leurs ressentiments inutiles en se plaçant sous la protection de Moray qui, croyant ne voir en lui qu'un homme insignifiant, la lui accorda sans peine.

Élisabeth ayant refusé de nouveau de reconnaître pour sa légitime héritière Marie Stuart, celle-ci se crut à bon droit dispensée de prendre ses avis sur le choix d'un époux. Elle venait de découvrir que Moray cherchait à se faire légitimer sous main ; il lui avait même proposé de le choisir comme héritier de sa couronne, ou, à son défaut, le comte d'Argyle, et, enfin, de se défaire des Hamilton, comme elle avait fait de Huntly et des Gordon. Il lui tardait d'échapper à cette tutelle qui ne tendait à rien moins qu'à une usurpation[2].

[1] 12 février 1565.

[2] C'est ce que nous apprend Marie elle-même dans un Mémoire sur son second mariage. Labanoff, t. Ier, pp. 296, 299.

Son parti fut bientôt pris. Elle choisit Darnley. Par cette union elle fortifiait ses droits et ceux de sa descendance à la couronne d'Angleterre, dont ce prince était après elle le plus proche héritier. D'après les conseils de Riccio, le secrétaire et l'intime confident de la reine, le mariage officiel, qui ne devait être célébré que plus tard, fut précédé d'une bénédiction secrète par un prêtre catholique dans la chambre même du secrétaire[1].

A peine Darnley fut-il arrivé à cette haute fortune que la tête lui tourna. Il se voyait déjà roi d'Angleterre, et prétendait, dans sa vanité, qu'il y comptait un grand parti. Il s'aliéna bientôt par ses hauteurs ceux des seigneurs qui semblaient lui être favorables. Un jour, ayant jeté les yeux sur une carte d'Écosse, et considérant la vaste étendue qu'occupaient les domaines de Moray, qui n'en possédait aucun par héritage de famille, il s'écria avec la dernière imprudence : « C'est trop pour un sujet[2] ! » Aussitôt Moray, Argyle, le duc de Châtelleraull, tous les seigneurs qui se virent menacés dans leurs intérêts, mirent tout en œuvre pour empêcher ce mariage. Ils tournèrent les yeux vers Élisabeth, qui en était fort mécontente[3]. Pour concerter avec elle un soulèvement, Moray quitta brusquement la cour, et Lethington, pour l'irriter de plus en plus, lui demandait, sans en avoir le moindre mandat, de reconnaître les droits de sa maîtresse à la couronne d'Angleterre. Sur l'avis du conseil d'Angleterre, qui déclarait ce mariage préjudiciable au maintien de l'alliance entre les deux couronnes, Élisabeth refusa de l'approuver, et poussant à bout l'hypocrisie, elle offrit à la reine d'Écosse de faire un libre choix parmi les seigneurs de ses États ou de tout autre pays, pourvu que ce choix pût être approuvé par les deux nations[4]. Ce fut Trockmorton qui fut chargé de notifier à Marie la décision du conseil et celle d'Élisabeth. En même temps Randolph, l'ambassadeur anglais en Écosse, fit espérer aux mécontents l'appui de sa maîtresse s'ils étaient contraints à prendre les armes. Ce fut à partir de ce jour que ce dangereux agitateur inaugura contre Marie Stuart cette guerre sourde de mensonges, de faux bruits, de calomnies atroces, qui furent la principale cause de la chute de cette princesse. Selon lui, « la reine n'est plus qu'une femme capricieuse et sans dignité, qui a perdu en quelques jours les belles qualités qu'il admirait en elle, et dont la conduite n'excite plus que plaintes et murmures... » Il suffit que Moray

[1] Labanoff, t. VII, p. 67. Jules Gauthier, t. Ier.

[2] Randolph à Cecil, 20 mars 1565, dans Keith, t. II, pp. 268, 275, cité par Jules Gauthier.

[3] Randolph à Cecil, 20 mars 1565, dans Keith, p. 268 à 275.

[4] Keith, t. II, p. 277, et Stevenson, p. 116, cités par M. Jules Gauthier.

soit écarté des affaires pour qu'aussitôt l'Écosse soit, à ses yeux, menacée des plus grands malheurs. « La religion est en danger, les élus persécutés, la justice impuissante à réprimer les crimes qui jettent partout la terreur; l'Écosse est sur le penchant de sa ruine[1]. » « Ce projet de mariage, poursuit-il afin d'entraîner Élisabeth à prêter son appui aux révoltés, est si contraire à leurs désirs, qu'ils le regardent, s'il s'accomplit, comme la honte de leur reine et la ruine de leur pays. Il ne pouvait rien arriver de plus malheureux pour la reine d'Écosse, et, par conséquent, de plus profitable pour Sa Majesté... Celle-là est devenue, pour tout dire en un mot, l'objet du dernier mépris de la part de ses sujets; et elle-même les tient en telle suspicion que, si l'on n'y remédie promptement, les pires mesures sont à craindre. » Il insinuait que Moray, Argyle et le duc de Châtelleranlt craignaient d'être assassinés, ainsi que les ministres presbytériens, et il peignait l'Écosse comme un théâtre de vols et de meurtres. « Enfin, disait-il, on est content de Sa Majesté depuis qu'on sait qu'elle désapprouve ce mariage. On craint cependant qu'elle ne se hâte trop de le permettre; on voudrait qu'elle témoignât son déplaisir... Les Écossais n'ont d'espoir qu'en elle; ils sont disposés à lui obéir plus qu'à personne, et ne veulent recevoir que d'elle l'appui dont ils ont besoin[2]. »

Rien de plus faux que cette peinture de la situation. Loin de menacer les barons, Marie n'avait rien épargné pour les gagner par les voies de la douceur. Moray, d'abord très-favorable au mariage tant qu'il eut l'espoir de « manier l'affaire tout seul[3], » ne s'était montré hostile que lorsqu'il s'aperçut qu'une partie du pouvoir allait lui échapper. La reine mit tout en œuvre pour le fléchir : elle lui demanda d'apposer sa signature sur un acte d'approbation de son mariage; mais il s'y refusa, prétendant que l'affaire méritait réflexion. Elle insista; il fut inflexible, et déclara « qu'il serait bien fâché de contribuer à l'élévation d'un homme qui semblait devoir être l'ennemi plutôt que le défenseur de la Réforme. » A ces mots, Marie, ne pouvant maîtriser sa juste colère, l'expulsa de son palais en l'accusant de n'être que l'instrument de l'Angleterre[4]. La reine passa outre : elle convoqua, le 13 mai, la noblesse à Stirling, et tous ses membres, à l'unanimité, approuvèrent son mariage. Le duc de Châtelleranlt lui-même signa, sur l'assurance qui lui fut donnée que ses

[1] Jules Gauthier, t. Ier.

[2] Randolph à Cecil, 3 mai 1565, *State papers office;* dépêche analysée par M. Jules Gauthier.

[3] Marie à Paul de Foix, 8 novembre 1565, dans Labanoff, t. Ier, p. 301.

[4] Randolph à Cecil, 8 mai, *State papers office*, et Chalmers, t. III, p. 197, cité par M. Jules Gauthier.

biens ne seraient pas confisqués, et Moray, plein de confusion de rester seul, dit froidement que, puisque tous les autres lords avaient voté en faveur du projet, il croyait devoir se ranger à leur avis [1].

Quelle ne fut pas la mortification qu'éprouva Trockmorton, l'ambassadeur anglais, lorsqu'à peine arrivé à Stirling il apprit que les hommes sur lesquels on avait compté le plus pour soulever l'Écosse, que les Châtellerault, les Argyle, les Morton, les Glencairn et jusqu'à Moray, avaient été contraints de donner leur approbation au mariage. Il voulut tenter un dernier effort pour qu'il fût rompu. Il exprima avec hauteur, et d'un ton voisin de la menace, l'extrême déplaisir de sa maîtresse, et il demanda que Marie Stuart renonçât à cette union. Peu après, il écrivait à Cecil : « La reine est tellement décidée à épouser Darnley qu'il ne reste, pour empêcher le mariage, d'autre moyen que la force [2]. »

A une tentative que fit Marie pour apaiser le mécontentement d'Élisabeth, celle-ci ne répondit qu'en faisant jeter en prison la comtesse de Lennox.

Randolph se mit aussitôt à l'œuvre. Afin de préparer un soulèvement, il demanda qu'une somme d'argent fût envoyée aux lords mécontents. Et comme s'il eût été initié déjà aux sinistres projets que semblent avoir formé dès cette époque ceux qui devaient être plus tard les assassins de Darnley, il adressait, le 9 juin, à Leicester cette dépêche vraiment caractéristique : « Les conseillers de la reine d'Écosse sont maintenant ceux qu'autrefois elle aimait le moins. Moray vit où il lui plaît ; Lethington jouit de peu de crédit ; David Riccio est celui qui fait tout : il est le principal secrétaire de la reine et le gouverneur de son cher fiancé. Il se dit ici des choses étranges ; les dangers qui menacent Darnley et sa maison sont merveilleusement grands ; son orgueil est intolérable, ses paroles aussi, lorsqu'il ne se trouve personne pour lui répondre. Il ne se prive pas, pour faire voir qu'il est homme, de faire pleuvoir les coups là où il sait qu'ils seront acceptés ; ses emportements, ses fureurs, sont tels qu'on a peine à y croire. Si les Écossais ont lieu de se réjouir de l'acquisition d'un si digne prince, le monde peut en juger. Aussi, quand ils ont tout dit et cherché partout un remède, ils concluent qu'*il faut que Dieu lui envoie une prompte fin*, sans quoi ils ne prévoient pour eux-mêmes qu'une vie misérable sous un gouvernement pareil. Ils demandent quel appui et quel secours ils peuvent attendre de Sa Majesté la reine s'ils entreprennent quelque chose ; car la plupart sont

[1] Jules Gauthier, t. Ier. Keith, t. II, Chalmers, Knox, Tytler, miss Strickland.
[2] Jules Gauthier, t. Ier. — Trockmorton à Cecil, mai, dans Keith, t. II, p. 287.

persuadés que c'est pour cette fin qu'il a été envoyé en Ecosse... Voir tant d'hommes en danger de perdre leur vie, leurs terres et leurs biens, c'est une grande pitié ! *Le seul moyen de remédier à ce malheur, c'est qu'on se débarrasse de Darnley, et que ceux qu'il déteste trouvent assez d'appui pour faire retomber sur lui ce qu'il médite contre eux.* Très-peu d'argent dépensé en temps utile peut porter un double fruit. Que seraient pour Sa Majesté, si elle ne veut pas employer la force, trois ou quatre mille livres, quand avec cette somme elle pourrait faire de ce pays ce qu'elle voudrait [1]. »

Il n'était pas de bruits si absurdes qu'ils fussent dont Randolph ne se fît l'écho. « La reine, ajoutait-il, comble de tant de faveurs son futur époux, que quelques-uns disent qu'elle a été ensorcelée. On nomme les auteurs ; les gages, — des bagues, des bracelets — ont été trouvés, qui contiennent des lignes cabalistiques [2]. »

Jamais plus favorable occasion d'allumer la guerre civile en Écosse ne s'était offerte à Élisabeth. Elle promit son appui aux mécontents s'ils voulaient prendre les armes, et Trockmorton et Randolph firent assaut de zèle et de ruse pour les y pousser. A la suite d'une correspondance échangée entre Moray, Bedford et Cecil, un petit corps d'armée anglais avait été expédié sur les frontières de l'Écosse, pendant que rien n'était négligé pour endormir les cours de France et d'Espagne [3].

Le Conseil d'Angleterre fut consulté pour la seconde fois par Élisabeth sur la question du mariage. Cecil, dans un Mémoire écrit en entier de sa main, exposa les dangers qui, suivant lui, pouvaient menacer le trône de sa souveraine. Cette union devait fortifier les droits de la reine d'Écosse à la couronne d'Angleterre ; elle était accueillie avec faveur par les papistes des deux royaumes, dont le nombre ne cessait de grandir d'une manière menaçante jusque dans le Parlement et même à la cour [4]. Les seuls moyens de remédier au mal, disait Cecil, c'était de marier la reine d'Angleterre, de consolider la Réforme, et surtout d'entretenir sans cesse des troubles en Écosse, en fournissant en secret des secours aux mécontents [5]. Le conseil approuva à l'unanimité les conclusions de Cecil, et sur-le-champ Élisabeth écrivit à Randolph « d'encourager ceux qui, pour défendre la religion, s'opposaient au mariage de leur reine, et de les

[1] Randolph à Leicester, 3 juin 1565, dans Keith, t. II, et Tytler, t. V. Dépêche traduite par M. Jules Gauthier, dans son *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

[2] *Ibidem.*

[3] Keith, t. II; Chalmers, t. II, p. 483.

[4] Suivant Burghley, dans ce même Mémoire, les protestants dévoués au gouvernement formaient tout au plus le tiers de la nation anglaise.

[5] Keith, *Appendix*, pp. 221, 223. Jules Gauthier, t. Ier.

assurer de son appui. » En même temps « elle somma Lennox et son fils, comme étant ses sujets, de rentrer en Angleterre; » et, par une lettre menaçante adressée à la reine d'Écosse, elle réclamait pour eux un sauf-conduit. A cette insolente injonction Marie ne répondit que par un noble refus[1].

Dans une nouvelle assemblée de la noblesse tenue à Perth, où Marie s'était rendue en quittant Stirling, fut réglé tout ce qui pouvait intéresser son mariage, et on en fixa l'époque. Moray refusa d'en faire partie, prétendant, sans la moindre preuve, que Darnley et Lennox avaient formé un complot contre sa vie[2].

Tout se préparait pour la révolte. Knox, jouant à la fois le rôle d'apôtre et de tribun, proposa, dans une réunion populaire fort orageuse, tenue à Saint-Leonard's Craigs, « d'armer les bourgeois, de choisir des capitaines, et d'enlever leurs armes à ceux qui étaient favorables au mariage de la reine[3]. »

L'assemblée générale du clergé presbytérien, réunie à Édimbourg, ne fut pas moins violente. Elle rédigea une adresse, d'une audace inouïe, dans laquelle il était demandé à Marie Stuart « que le blasphème de la messe et toute idolâtrie papiste fussent abolis, non-seulement dans le royaume, mais encore dans la chapelle du palais; que la vraie religion, fondée sur la parole de Dieu, fût professée aussi bien par la personne royale que par ses sujets, et que ce fût une obligation pour tous d'assister aux prêches et aux prières publiques, sinon tous les jours, au moins tous les dimanches[4]. »

C'était un piége que Moray et ses amis tendaient à la reine d'Écosse. Si elle se rendait aux vœux de l'assemblée, elle porterait une atteinte fatale à son honneur, mais ses ennemis n'y comptaient guère. Si elle s'y refusait, son refus serait la preuve manifeste de sa haine « pour la vraie foi[5]. »

Marie répondit avec fermeté, mais en termes conciliants, « qu'elle ne pouvait ni renoncer à la messe ni l'abolir dans sa maison, parce qu'elle n'était pas encore persuadée que la réforme fût la vraie religion, et qu'elle ne voyait aucune impiété dans la sienne. » Elle rappela toutes les concessions qu'elle avait faites « pour assurer à tous ses sujets le libre exercice de leur culte, et dit qu'elle attendait, en retour, la même liberté pour elle[6]. » Quant à l'établisse-

[1] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.
[2] Marie à Paul de Foix, dans Labanoff, t. Ier, p. 302; Chalmers, Tytler, miss Strickland, cités par M. Jules Gauthier.
[3] Jules Gauthier, t. Ier, d'après Spottisvood et Tytler.
[4] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.
[5] Russel, *Church of Scotland*, t. Ier, p. 270, cité par Jules Gauthier.
[6] J. Gauthier, t. Ier.

ment de la religion réformée, cette question, ajouta-t-elle, dépendait des états, et elle était prête à la leur soumettre dès qu'ils seraient convoqués[1]. »

Marie avait été forcée de sacrifier le culte extérieur de ses sujets catholiques aux fanatiques exigences des presbytériens. Ce n'était point encore assez pour eux. Sa réponse devint le prétexte et le signal de la révolte. Cette formule : *La religion est en danger*, vola bientôt de bouche en bouche. Moray, Argyle, lord Boyd et le comte de Rothes se réunirent secrètement à Lochleven vers la fin de juin, et mirent Randolph au courant de leurs affreux projets. « Ce qu'il adviendra de Darnley, écrivait l'ambassadeur à Cecil, je l'ignore; mais il est grandement à craindre qu'il n'ait pas une longue vie parmi ce peuple... On m'a demandé si, dans le cas où lui et son père nous seraient livrés à Berwick, nous voudrions les recevoir. J'ai répondu que nous ne pourrions pas refuser des gens qui nous appartiennent, de quelque façon qu'ils nous fussent remis[2]. »

Sûrs de l'appui, ou tout au moins du silence du gouvernement anglais, les quatre lords, auxquels se joignit Knox, signèrent un *bond* par lequel ils faisaient serment de mettre à mort Darnley et son père, de s'emparer du gouvernement, et d'emprisonner la reine à Lochleven jusqu'à la fin de ses jours[3].

Il fut convenu entre eux qu'ils se saisiraient de la reine dans une embuscade. Lethington fut laissé auprès d'elle pour épier tous ses mouvements. Il apprit bientôt à ses complices qu'elle devait se rendre à Callander pour y assister au baptême d'un enfant de lord Levingston dont elle devait être la marraine. Elle pria Moray de l'accompagner; mais il prit un prétexte pour s'excuser, et se retira au château de Lochleven, qu'il venait de fortifier, pour y attendre les événements sans avoir l'air d'y avoir prêté les mains. Les conjurés avaient choisi pour exécuter leur guet-apens un endroit désert par où devait passer la reine. Mais, avertie à temps par un gentilhomme mis dans la confidence du complot, elle partit de Perth à toute bride, escortée de trois cents cavaliers, et arriva à Callander à l'heure même où les conjurés supposaient qu'elle devait se mettre en route.

La nouvelle du complot, connue le jour même, excita la plus vive indignation dans la partie saine du peuple. Moray, avec son hypo-

[1] Spottiswood, *History of the Church of Scotland;* Russel, Keith, etc.

[2] Randolph à Cecil, 2 juillet 1565, dans Keith, t. II, pp. 300 et suiv., cité par Jules Gauthier.

[3] Bannatyne's memorials; Goodall, t. Ier, pp. 207, 211; Marie à Paul de Foix, dans Labanoff, t. Ier, pp. 304 et 305. Instructions et articles dans Goodall, t. II, pp. 358 et 359, et Melvil, *Mémoires*, p. 135. Citations de M. Jules Gauthier.

crisie ordinaire, essaya, par de mensongères explications, de donner le change à la reine. Il promettait de se rendre à Édimbourg pour y expliquer sa conduite; il offrait de se justifier devant un tribunal; il affectait le plus grand chagrin des injustes défiances de la reine envers lui et ses amis [1], et en même temps il concertait à Lochleven, avec Argyle et lord Boyd, une prise d'armes. Un messager fut envoyé par eux sur-le-champ à Randolph, pour l'informer de la mauvaise issue de la conspiration et pour le presser de hâter l'envoi des secours promis. En attendant, ils se rendirent à toute bride à Édimbourg et tentèrent d'y soulever le peuple; mais ils ne réussirent à faire prendre les armes qu'à un petit nombre de fanatiques. A la nouvelle de ce soulèvement, la reine, avec une faible escorte, se dirigea vers sa capitale, et, à son approche, toute la bande, avec ses chefs, prit la fuite [2]. La reine se contenta de faire emprisonner quatre des plus mutins pendant quelques jours, et de les frapper d'une amende [3].

Aussitôt les « élus du Seigneur » crièrent à la persécution, et Randolph se fit l'écho des bruits les plus faux et les plus exagérés. « La reine, écrivait-il, a l'intention de persécuter tous ceux de la religion; elle le proclame hautement [4]. » Il la représentait comme persécutant « tyranniquement » les nobles, quand elle se montrait à leur égard patiente jusqu'à la faiblesse; comme acharnée à la destruction de la réforme, quand depuis cinq ans elle la maintenait telle qu'elle l'avait trouvée, et qu'elle laissait à chacun toute liberté de conscience [5]. »

A défaut de troupes qu'il ne comptait guère obtenir, Randolph pressait vivement sa maîtresse d'envoyer au moins de l'argent aux lords rebelles. Moyennant trois mille livres seulement, Moray et ses amis s'engageaient à tenir en échec la reine d'Écosse, et l'avare Élisabeth, tout en promettant de leur venir en aide, leur conseillait « de ne pas faire plus de dépenses que n'exigerait leur sûreté [6].

Sur cette vague et dérisoire assurance, ils se préparaient à prendre les armes, lorsque la reine, avertie, leur intima l'ordre de se dis-

[1] Randolph à Cecil, 4 juillet, dans Keith, t. II, pp. 311 et 314. Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier, pp. 311 et 314.

[2] Randolph à Cecil, 4 juillet, dans Keith, t. II, pp. 315 et 325, Knox, Spottiswood, etc. Jules Gauthier, t. Ier.

[3] *Ibidem.*

[4] Randolph à Cecil, 2, 3, 4 juillet 1565, dans Keith, t. II, pp. 292, 293, cité par Jules Gauthier, t. Ier.

[5] Tytler, t. V, p. 311.

[6] Élisabeth à Randolph, 10 juillet 1565, dans Keith, t. II, pp. 322 et 323. Jules Gauthier.

perser, sous peine d'être déclarés coupables de trahison[1]. Sans tenir compte de cet ordre, ils déclarèrent, dans une réunion à Stirling, qu'ils formaient une association pour réformer l'Église et l'État, et aussitôt ils envoyèrent un messager à la cour d'Angleterre pour hâter l'envoi des subsides. Il ne restait plus d'autre ressource à Marie que de les réduire à l'obéissance par la force. Les membres du conseil privé dévoués à sa cause lancèrent une proclamation dans laquelle ils déclaraient que les projets prêtés à la reine contre la religion réformée n'étaient que de faux bruits semés par les factieux pour colorer leur révolte d'une apparence de justice. En même temps ils invitaient les sujets fidèles à se rendre à Édimbourg avec leurs armes et des provisions pour quinze jours, afin de marcher contre les rebelles. En trois jours, la reine se vit entourée d'une force imposante qui lui promettait la victoire. Afin de réduire à néant les calomnies de ses ennemis, elle fit dresser par son conseil un acte par lequel elle confirmait le maintien de la religion réformée, et afficher dans Édimbourg, pour être ensuite répandue dans ses États, une proclamation pour garantir qu'à l'avenir, comme par le passé, nul Écossais ne serait inquiété pour sa religion. Elle écrivit même de sa main à plusieurs barons pour leur renouveler cette promesse[2].

Avant d'employer la force, elle fit une dernière tentative pour faire rentrer Moray dans le devoir. Il avait accusé formellement Darnley et Lennox d'avoir voulu l'assassiner, et, malgré leurs énergiques dénégations, il n'en persistait pas moins dans son accusation calomnieuse. La reine le somma de comparaître afin d'en fournir la preuve, « l'assurant de ne vouloir passer outre en son mariage si ledit comte de Lennox et son fils étaient coupables de la conspiration de sa mort. » Sur sa promesse de comparaître et de prouver son dire si on voulait lui donner l'assurance que sa vie ne serait point en danger, on lui expédia un sauf-conduit signé de la main de la reine et par tout le conseil privé. Mais on l'attendit en vain. On comprit facilement alors que toutes ces vaines accusations n'étaient qu'une manœuvre pour justifier sa révolte[3]. Il écrivit sur-le-champ à Bedford que sa vie était en danger, et le pressait de faire envahir l'Écosse par les troupes anglaises[4]. A une nouvelle demande d'argent appuyée par Randolph, Élisabeth ne répondait qu'en réclamant

[1] Keith, *The history of the affairs of Church and state in Scotland*, etc., t. II.
[2] Keith, t. II, p. 327; Labanoff, t. Ier, pp. 375-377, cités par Jules Gauthier.
[3] Actes du conseil privé dans Keith, *Appendix*, pp. 239, 243; Marie à Paul de Foix, 8 novembre 1565, dans Labanoff, t. Ier, pp. 302 et 303. Goodall, Chalmers, Jules Gauthier.
[4] Moray à Bedford, 22 juillet, dans Keith, t. II. Jules Gauthier, t. Ier.

de nouveau qu'on lui livrât Lennox et Darnley. Randolph eut une entrevue avec Marie Stuart; il la pressa vivement de renvoyer en Angleterre le père et le fils, et de se convertir au protestantisme, la menaçant, si elle passait outre à son mariage, de toute la colère de sa maîtresse. Marie, à ces insolentes injonctions, ne répondit que par un nouveau refus. L'ambassadeur anglais ne trouva pas Lennox et Darnley plus dociles. Randolph éclata en menaces devant le jeune prince, ajoutant « qu'il espérait voir un jour le naufrage et la ruine de tous ceux qui pensaient comme lui, et il le quitta sans le saluer, » « mais tous les empêchements apportés par l'Angleterre au mariage de la reine d'Écosse ne firent que le hâter[1]. »

Un mariage secret eut lieu d'abord dans Holyrood, le 9 juillet 1565, en présence de sept témoins[2]; puis, l'évêque de Dumblane ayant rapporté les dispenses de Rome et la cour de France ayant donné son consentement, les bans du mariage officiel furent publiés, le 21 juillet, dans l'église de Canongate. Darnley, non content des faveurs dont il fut comblé par la reine à cette occasion, voulut, dans sa présomptueuse vanité, y joindre le titre de roi. Et la reine, sans consulter son parlement, ce qui était une faute, eut la faiblesse de céder. Le 28 juillet, elle fit publier une proclamation par laquelle elle donnait ce titre à son nouvel époux, et déclarait que désormais tous les actes royaux seraient signés de leurs deux noms[3].

La veille même de son mariage, la reine, voulant épuiser toutes les voies de la douceur, invita les principaux chefs des rebelles à cette cérémonie, en envoyant à Moray un sauf-conduit pour lui et quatre-vingts personnes de sa suite. Pour toute réponse, ils déclarèrent « qu'ils étaient assemblés en armes pour défendre leurs vies et leurs biens et pour empêcher l'usurpation de Darnley. » En même temps ils lancèrent des proclamations pour faire un appel à la révolte et pour rendre la reine odieuse[4].

Malgré tous les efforts des conspirateurs, le mariage fut célébré sans le moindre trouble, le 29 juillet 1565, et Darnley fut proclamé roi, en présence de la noblesse, à la croix du Marché, à Édimbourg[5].

Une si haute fortune, improvisée par la reine, sans le concours

[1] Melvil, *Mémoires*, p. 136.

[2] Journal de Cecil, Stevenson, p. 141; Randolph à Cecil, 16 juillet; Thorpe, t. Ier, p. 214; Jules Gauthier, t. Ier.

[3] Keith, t. II, pp. 342 et 343.

[4] Keith, *Appendix*. Goodall, t. Ier, p. 215, et Marie à Paul de Foix, dans Labanoff, t. Ier, p. 304. Jules Gauthier, t. Ier.

[5] Randolph à Leicester, 31 juillet; Wright, t. Ier; Keith, t. II; Jules Gauthier, t. Ier.

de son Parlement, fournit aux nobles mécontents un prétexte à de nouvelles plaintes. Ils prétendirent « qu'un roi était imposé de force à l'Écosse, et que, par là, le royaume était mis en danger et les libertés compromises. » Ils avaient compté sur un soulèvement ; mais la majorité de la nation écossaise avait appris depuis longtemps à les connaître. Elle avait vu avec plaisir le mariage de la reine qui raffermissait son pouvoir et la stabilité dans l'État. Aussi n'accueillit-elle toutes ces provocations que par un profond silence. Knox avoue lui-même, témoignage précieux à recueillir, que les clameurs des seigneurs étaient généralement attribuées « à la haine et à l'envie d'une élévation soudaine, ou à d'autres causes mondaines, plus qu'au zèle pour la religion[1]. »

Tous les moyens de conciliation étaient épuisés. Le 1er août, Marie fit sommer Moray par son conseil privé, de comparaître devant elle, et ses deux principaux complices, Rothes et Kirkaldy de Grange, de se constituer prisonniers, sous peine de haute trahison. Aucun d'eux n'obéit, et Moray fut déclaré en état de rébellion par le Parlement. Ordre fut aussitôt donné aux comtes, lords et barons des divers comtés, de venir rejoindre le roi et la reine avec leurs vassaux en armes et des provisions de campagne[2]. En même temps Marie rappela les proscrits de Moray dont le seul crime était d'avoir excité ses convoitises et d'avoir porté ombrage à son ambition. Lord Gordon, plus heureux que la plupart des membres de sa famille, avait échappé aux fourches patibulaires ; il sortit de prison et fut rétabli dans ses biens qui étaient devenus la proie de l'avide bâtard. Le comte de Bothwell, qui avait préféré l'exil et la pauvreté plutôt que de se vendre à l'Angleterre, put rentrer en Écosse, ainsi que Sutherland[3].

Cependant Élisabeth, profondément irritée du mariage de la reine d'Écosse, qui s'était accompli malgré ses conseils, ses intrigues et ses menaces, lui envoya Tanworth pour lui exposer ses plaintes et ses griefs. Il lui enjoignit avec hauteur, au nom de sa maîtresse, de s'abstenir de toute entreprise contre l'Église réformée, et se plaignit du traitement qu'elle faisait subir à Moray.

A ces étranges griefs, Marie ne put se défendre de répondre sur un ton ironique. « Les craintes que l'on affecte à propos de la religion réformée, ajouta-t-elle, ne sont pas moins merveilleuses. La réforme n'a-t-elle pas été établie en Écosse à la satisfaction des Écossais? Personne a-t-il rien tenté pour la détruire? Quant à l'intention

[1] Knox, t. II.
[2] Keith, t. II. Jules Gauthier, t. Ier.
[3] *Ibid.*

qu'on me prête de l'attaquer en Angleterre, en vérité cette accusation est nouvelle... Si je voulais nuire à ma bonne sœur, je ne me contenterais pas d'aussi pauvres intrigues.... Je n'entends me mêler en rien de son gouvernement; et comme il n'est pas juste qu'un État mette le doigt dans la politique d'un autre État, je la prie de ne plus intervenir dans les affaires intérieures de mon royaume, et de me laisser le soin d'y maintenir la paix; j'y suis plus intéressée que personne. » Puis, se laissant entraîner par sa dignité blessée sur un terrain brûlant et dangereux, elle dit imprudemment : « La place que j'occupe, en vertu de mes droits à la couronne d'Angleterre, n'est point quelque chose de vain et d'imaginaire; et avec l'aide de Dieu, le monde pourra voir que mes espérances sont aussi bien fondées que le furent jamais en aucun temps les prétentions de mes voisins. » Après cette dangereuse déclaration, elle fit demander à Élisabeth le rétablissement de l'alliance entre les deux couronnes. Enfin, elle promit « de ne rien innover en Angleterre, si jamais Dieu l'appelait à y régner. » En échange de ses offres, elle demandait « que ses droits fussent reconnus par un acte du Parlement, et, après les siens, ceux de la comtesse de Lennox, et qu'enfin la reine d'Angleterre s'engageât à ne plus intriguer avec les Écossais et à ne point les aider dans leur révolte[1].

La passion dominante de Marie Stuart, c'était l'ambition, et, il faut bien le dire, elle mit à faire valoir ses droits à la succession d'une rivale aussi jalouse de son pouvoir que redoutable dans ses haines, une imprévoyance et une insistance qui devaient lui être fatales. Ses droits étaient indiscutables et inaliénables; qui en doutait? N'était-ce pas manquer à la fois de prudence et de dignité que d'en solliciter sans cesse la reconnaissance comme une faveur[2]? N'eût-elle pas mieux fait de se borner à réclamer contre les perfidies du gouvernement anglais, et de s'attacher uniquement à calmer les ressentiments et les soupçons d'une ennemie qui n'oubliait jamais et ne désarmait pas.

Dès que Marie découvrit les sourdes intrigues de Randolph et de Tanworth, elle les menaça de faire placer des gardes à leur porte. Tanworth, craignant quelque traitement plus rigoureux, s'enfuit vers l'Angleterre; mais il fut arrêté sur la frontière par les ordres de la reine, et ce ne fut que sur les réclamations pressantes de Randolph qu'il fut rendu à la liberté.

Élisabeth, retenue par la crainte d'être découverte, s'était bornée à envoyer secrètement aux rebelles quelques secours d'argent, et ils

[1] Jules Gauthier, t. Ier. Keith, *Appendix*, n° VII.
[2] Jules Gauthier, t. Ier.

avaient pris les armes ayant à leur tête le comte de Moray. Marie déploya la plus grande énergie et la plus grande activité pour étouffer la révolte. Elle convoqua le ban et l'arrière-ban de son armée féodale; elle fit sommer les châteaux et les forteresses occupés par les ennemis de se rendre, et, en même temps, elle adressa une nouvelle proclamation aux réformés pour leur garantir le maintien de leur religion. Cette petite armée fut bientôt sur pied, et tel fut l'empressement général à en finir avec des rebelles qui entretenaient sans cesse une stérile agitation, qu'il se forma dans divers comtés des ligues entre la noblesse et le peuple pour défendre la reine et le roi contre tous leurs ennemis[1].

Le 25 août, Marie et le roi, à la tête de leurs troupes, marchèrent sur Glasgow, occupé par Moray et ses complices. Ne se sentant pas en force, ils s'étaient repliés sur Édimbourg sans défense et ils y pénétrèrent sans obstacle, mais sans qu'un seul habitant fît cause commune avec eux. Pendant cette expédition, qui fut plutôt une promenade militaire, la reine avait montré le plus grand courage; on la vit, durant toute une journée, rester à cheval, malgré un ouragan terrible et une pluie torrentielle.

Hors d'état de soutenir la lutte, les insurgés n'en poursuivaient pas moins leurs prétentions avec une incroyable audace. Ils n'offraient à la reine de faire leur soumission que si on leur rendait leurs biens et leurs dignités; que si on leur donnait le droit de désigner les conseillers de la reine; que si elle éloignait d'elle tous les étrangers et que si elle renonçait à entendre la messe. En cas de refus, ils menaçaient de combattre jusqu'à la mort[2]. Mais sans attendre la réponse de la reine, ils crurent plus prudent de s'enfuir avant le jour (2 septembre) à Dumfries pour y presser l'envoi des secours promis par la reine d'Angleterre ou pour être plus à portée de se réfugier dans ses États. A leur tête se trouvaient Moray, le duc de Châtellerault, les comtes de Glencairn et de Rothes, les lords Boyd et Ochiltree, le laird Kirkaldy de Grange et sir John Maxwell qui, sur les instances de Randolph, avait permis aux factieux de pénétrer dans les Marches occidentales placées sous son commandement[3].

Leur premier soin, en arrivant à Dumfries, fut de publier un nouveau manifeste pour déclarer que, s'ils avaient pris les armes, c'était uniquement dans l'intérêt de la religion, pour rendre à la noblesse le gouvernement du pays et pour obtenir l'expulsion de deux ou trois étrangers qui s'étaient rendus maîtres de l'esprit de la reine[4].

[1] Keith, *Appendix*, pp. 244-248. Jules Gauthier, t. I[er].
[2] Knox, *Hist. of the Reform.*; Goodall, t. I[er], p. 217. Jules Gauthier, t. I[er].
[3] Jules Gauthier, t. I[er].
[4] Keith, t. II. Chalmers, t. I[er]. Jules Gauthier, t. I[er].

Ils voulaient indiquer par là Darnley et les deux frères Riccio.

La reine leur répondit par une proclamation où elle les démasquait sans pitié. Pour eux la religion n'était qu'un prétexte ; mus par une ambition sans bornes que n'avaient pu satisfaire ni les richesses ni les honneurs dont elle les avait comblés, ce qu'ils voulaient, c'était de mettre la main sur elle et sur son royaume pour en user et en abuser sans merci. Leur lettre ne prouvait-elle pas qu'ils voulaient usurper le pouvoir royal en lui imposant un conseil de leur choix ? « Pour parler en bon langage, disait-elle, ils voudraient être rois ou tout au moins ne nous en laisser que le nom et prendre pour eux le maniement du royaume. » A ceux de ses sujets qui lui garderaient fidélité, Marie promettait de les traiter avec douceur, de leur laisser toute liberté de conscience, et, à la fin des troubles, de faire confirmer par le parlement toutes les concessions faites par elle aux réformés[1].

Cette proclamation fut pour les rebelles un coup de foudre. Impuissants à soutenir la lutte, n'osant sortir de Dumfries, leur seul espoir était dans Élisabeth. Mais l'avare et prudente princesse, qui craignait de se compromettre, se contenta de leur faire toucher secrètement une somme de 3,000 livres et d'autoriser Bedford à leur fournir 300 hommes sous sa propre responsabilité[2]. Ce faible contingent leur parut si dérisoire qu'ils lui expédièrent Melvil pour solliciter l'envoi de 3,000 hommes et d'une flotte dans le Forth. C'était demander à Élisabeth qu'elle déclarât la guerre à la reine d'Écosse. Élisabeth fit la sourde oreille. Elle venait d'écrire à Marie pour l'assurer de son estime et de ses bonnes intentions. Moray et ses complices n'ayant pu la toucher par leurs prières résolurent de l'effrayer. Dans un nouveau manifeste, ils prétendirent que Marie et Darnley n'avait d'autre but « que la ruine entière de la réforme en Écosse et le rétablissement du papisme avec toutes ses superstitions. » Ils faisaient ensuite le plus sombre tableau de l'état du royaume. On avait mis au pillage les revenus de la couronne. Des étrangers pleins de ruse, « particulièrement deux Italiens, » avaient usurpé dans le conseil la place de l'ancienne noblesse, et « un autre étranger, un *intrus*, prétendait au nom et à l'autorité de roi sans leur consentement, contrairement aux usages du royaume[3]. C'était pour avoir voulu mettre un terme à ces abus et à ces énormités que lui, Moray, et ses amis étaient persécutés, déclarés traîtres et enne-

[1] Déclaration de Marie, dans Keith, *Appendix*, pp. 250 et 251 ; Goodall, t. Ier; Chalmers; Jules Gauthier, t. Ier.

[2] Élisabeth à Bedford, dans Robertson, *Appendix*, n°s XII et XIII. J. Gauthier.

[3] Jules Gauthier, t. Ier.

mis du bien public[1]. » Élisabeth ne tint aucun compte de ces représentations. Elle comprit qu'elle avait été induite en erreur par Randolph, que la faction de Moray n'était qu'une faible minorité et que Marie pouvait s'appuyer sur toute l'Écosse. Dans la crainte d'une intervention des princes du continent, elle jugea plus prudent d'en rester là.

Marie, entièrement revenue de ses rêves d'une alliance avec l'Angleterre, avait tourné les yeux vers les princes catholiques et s'était décidée à implorer leur assistance contre les dangereuses intrigues de sa voisine. Elle avait sollicité du pape des secours en argent et offert à Philippe II de placer sa couronne sous sa protection. Le pape s'était empressé de lui envoyer 8,000 écus d'or. Quant à Philippe II, il n'avait pas négligé cette excellente occasion de s'immiscer de nouveau dans les différends des deux reines. Il promit à Marie de l'aider, non-seulement contre ses sujets rebelles, mais aussi contre Élisabeth dans le cas où cette princesse leur viendrait en aide « et même de soutenir ses prétentions à la couronne d'Angleterre[2]. » Charles IX, alors en pourparlers de mariage avec Élisabeth, n'offrit qu'une simple médiation.

A la suite de ces plaintes adressées par Marie aux princes catholiques, leurs ambassadeurs firent des remontrances à la reine d'Angleterre au nom de leurs souverains et l'accusèrent formellement d'avoir mis la main dans les troubles de l'Écosse.

Élisabeth, alarmée, changea de conduite et de ton. En même temps qu'elle donnait en secret l'assurance aux chefs des rebelles qu'elle s'intéressait toujours à leur cause et qu'elle prenait leur sort en pitié[3], elle adressait à Marie Stuart des protestations d'amitié et lui offrait sa médiation pour rétablir la paix entre elle et ses sujets.

Marie ne donna point dans le piége. Elle répondit que si l'offre de sa bonne sœur n'était qu'un prétexte pour s'immiscer de nouveau dans les affaires intérieures de l'Écosse, « elle était décidée à ne souffrir une telle intervention ni de la part de la reine d'Angleterre, ni de la part d'aucun autre prince, car elle était en état, disait-elle fièrement, de mettre elle-même à la raison ses rebelles sujets[4]. »

[1] *Informations to the queen's Majesty of England : State papers office*, et Tytler, t. V. Cités par J. Gauthier.

[2] Marie à Philippe II, 10 septembre 1565. Labanoff, t. Ier, pp. 281 et 282. Ambassade de Paul de Foix, dans Teulet, t. II, et *Memorias*, etc., t. VII, p. 312. Cit. de Jules Gauthier.

[3] *State papers office*, et Tytler, t. V, p. 325; Jules Gauthier, t. Ier.

[4] Lettres de Paul de Foix à Catherine de Médicis, des 18 et 19 septembre 1565, dans Teulet, t. II, pp. 219 et 230. Jules Gauthier, t. Ier.

Cette énergique réponse, qui blessa au vif Élisabeth, ne lui laissait aucun espoir de triompher de Marie par la ruse et par ses faux semblants d'amitié.

Paul de Foix, l'ambassadeur de France en Angleterre, s'offrit comme médiateur entre les deux reines. Cecil se fit l'interprète auprès de lui des griefs et des exigences des rebelles. Il feignit d'abord d'ignorer à qui il fallait attribuer la vraie cause de la révolte. Tout le mal, lui avait-on dit, venait du mariage de la reine, et cette opinion paraissait fondée, puisque, auparavant, elle et ses sujets vivaient en bonne harmonie, « grâce à la sage administration de ceux qui étaient aujourd'hui poursuivis comme des traîtres. » Il faisait allusion surtout au gouvernement de Moray.

Pressé par Paul de Foix d'articuler les demandes de Moray et de ses partisans, Cecil répondit qu'ils réclamaient de la reine d'Écosse « qu'elle leur rendît la tranquillité dont ils jouissaient » avant son mariage, « et qu'elle fît disparaître toutes les causes de mécontentement qu'elle leur avait donnés par ses innovations contre les lois, les libertés du royaume et les priviléges de la noblesse. »

Paul de Foix lui ayant demandé quelles étaient ces innovations, Cecil montra quelque embarras. Il prétendit que le duc de Châtellerault et le comte d'Argyle avaient été exclus des conseils royaux, tandis qu'il était certain qu'eux-mêmes en étaient volontairement sortis. Il allégua la haute position faite par la reine à Darnley et le prétendu complot qu'il aurait ourdi avec son père pour se défaire de Moray ; enfin l'influence et le pouvoir que la reine avait accordés à deux Italiens, David Riccio et son frère[1].

De si misérables prétextes pouvaient-ils justifier la révolte des lords et surtout l'intervention occulte de l'Angleterre ? Élisabeth sentait à quel point sa position était fausse ; elle soutint effrontément qu'elle n'avait prêté aucun appui aux rebelles ; elle osa même affirmer avec serment à Paul de Foix, qui lui donnait la preuve qu'elle leur avait envoyé des secours en argent, « qu'il n'en était rien. » Il paraît que l'ambassadeur français se laissa gagner par ces explications et par les intrigues d'Élisabeth et de Cecil, car il fit entrer pleinement dans leurs vues M. Castelnau de Mauvissière, que la cour de France envoyait à Londres, et de là en Écosse, pour tenter un accord entre les deux reines. Mauvissière, arrivé à Édimbourg, plaida auprès de Marie la cause des lords rebelles, en cherchant à justifier leurs griefs. Non moins surprise qu'indignée d'un langage si peu conforme à la vérité des faits, la reine apprit à l'ambassadeur que l'ambition des lords était l'unique cause de leur révolte, et elle

[1] Ambassade de Paul de Foix, dans Teulet, t. II. Jules Gauthier, t. Ier.

lui déclara, d'un ton énergique, qu'elle était résolue de les contraindre à l'obéissance par la force[1]. « Ce qu'ils veulent, dit-elle, c'est de régner à ma place. Mais j'ai le cœur trop haut pour souffrir que des sujets me fassent la loi et changent en république un royaume qui, dès les temps les plus reculés, est une monarchie. » Dût-elle perdre sa couronne, ajouta-t-elle, elle ne capitulerait jamais avec des traîtres vendus à l'étranger[2].

Aussitôt elle alla se mettre à la tête de ses troupes, campées à Biggar, et composées de dix-huit mille hommes prêts à combattre vaillamment pour sa cause. Elle fut bientôt rejointe par lord Gordon et par les deux chefs de l'armée en qui elle avait le plus de confiance, Athol et Bothwell[3]. Elle portait secrètement sous son costume et sa coiffure une cotte de mailles très-fine; une dague pendait à l'arçon de sa selle[4]. Elle avait été probablement avertie du complot qui la menaçait : Moray et ses complices avaient résolu « d'assassiner Darnley et de livrer Marie à Élisabeth[5]. » « Plusieurs ont été désignés, écrivait Randolph, pour se jeter sur le mari de la reine, en cas de bataille, et ils se sont liés par serment à le tuer ou à mourir... » Puis il ajoutait : « Si Sa Majesté veut les aider, ils ne doutent pas qu'un seul pays ne reçoive bientôt les deux reines[6]. » Par ce mot à double entente il voulait dire, sans doute, qu'Élisabeth serait bientôt maîtresse de l'Écosse, ou Marie prisonnière d'Élisabeth.

Cependant Moray, n'ayant pu lever que douze cents hommes avec le peu d'argent que lui avait envoyé la reine d'Angleterre, se vit contraint de prendre la fuite et de lui demander asile[7].

Le jour suivant, Marie entra dans Dumfries, et le lendemain dans Édimbourg. Elle avait laissé Bothwell sur les Marches occidentales, pour surveiller les mouvements des rebelles. Poussant à bout l'indulgence, elle accorda leur grâce à tous ceux d'entre eux qui se soumirent.

La facilité et la rapidité avec lesquelles elle avait dissipé la rébellion de Moray, bien qu'il eût pour auxiliaires les principaux chefs de la faction protestante, fournissaient la preuve manifeste qu'en dé-

[1] Ambassade de Paul de Foix, dans Teulet, t. II, et Jules Gauthier.
[2] Jules Gauthier, t. Ier.
[3] Randolph à Cecil, 8 octobre, dans Chalmers, t. III, p. 206; Jules Gauthier, t. Ier.
[4] *Ibidem.*
[5] Jules Gauthier, t. Ier.
[6] Randolph à Cecil, 3 et 4 septembre, dans Keith, *Appendix,* et Chalmers; Jules Gauthier, t, Ier.
[7] *Mémoires* de Melvil.

pit de la religion elle avait gagné l'affection de toutes les classes de ses sujets[1].

Élisabeth, pour échapper à tout soupçon de complicité avec les lords rebelles, prépara une comédie dont personne ne fut la dupe. Elle exigea que Moray, en présence des ambassadeurs de France et d'Espagne, s'agenouillât devant elle, et, lui ayant donné le nom de traître, elle le chassa de sa présence. Mais elle lui permit en secret d'aller, ainsi que ses affidés, sur les frontières du nord de l'Angleterre pour entretenir l'agitation, avec l'aide de Cecil, de Bedford et de Randolph. Celui-ci donnait avis à Cecil que le comte de Morton et lord Ruthven, puissamment secondés par Lethington, le plus artificieux de leurs amis, n'attendaient qu'une occasion favorable pour recommencer la guerre.

De nouvelles complications vinrent bientôt aggraver la situation déjà si grave de la reine. Darnley, oublieux de la haute fortune qu'il ne devait qu'à elle, entendait gouverner le royaume au gré de ses caprices. Il voulait que son père fût lieutenant général, tandis que la reine lui préférait Bothwell comme plus capable[2]. De là des dissentiments qui faisaient la joie de l'ambassadeur anglais. Le nouvel époux de Marie avait la prétention de se mêler de toutes les affaires importantes du gouvernement, et, passant son temps à la chasse, il trouvait étrange qu'elles fussent traitées sans lui et qu'il n'y eût pas une assez grande part. Né avec de grossiers instincts, à la société de la femme la plus séduisante du seizième siècle, il préféra bientôt les plus crapuleuses débauches[3]. Sa vaniteuse ambition n'était pas moins grande que son humeur libertine. Non content du titre de roi, il ne rêvait plus que la couronne matrimoniale qu'avait portée François II et qui l'avait rendu l'égal de la reine. Son père, aussi ambitieux et aussi imprudent que lui, le poussait dans cette voie fatale. Il n'avait cessé de convoiter le comté d'Arran, et il ne pouvait pardonner à Marie Stuart de l'avoir frustré de ce riche domaine en faisant grâce au duc de Châtellerault.

La reine, bientôt éclairée sur les vices de Darnley et sur son insuffisance, ne répondit que par un refus formel à toutes ses importunités pour obtenir la couronne matrimoniale. Dans son dépit, il quitta Holyrood au milieu de l'hiver, et se retira dans le comté de Peebles, avec quelques-uns de ses compagnons de plaisir, pour y passer joyeusement le temps[4]. Rien pourtant ne pouvait laisser

[1] John Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier, p. 222.

[2] Randolph à Cecil, 13 octobre 1565; Chalmers, t. Ier, et *State papers office*. J. Gauthier, t. Ier.

[3] Knox et Keith, cités par M. J. Gauthier.

[4] Knox. — Buchanan prétend, ainsi que ceux qui l'ont cru sur parole, que ce

craindre une rupture définitive, et Randolph lui-même écrivait que ce n'étaient « que des querelles d'amants et de ménage, sans importance si elles ne s'aggravaient point[1]. » La reine, malgré les vices et les fautes de Darnley, l'aimait encore ; elle ne négligea rien pour le ramener à d'autres sentiments. Mais ses avances et les bons conseils de James Melvil, qu'elle avait choisi pour son intermédiaire, vinrent échouer devant la puérile et sotte vanité du jeune prince.

Marie ajourna ceux des chefs rebelles qui n'avaient point fait leur soumission devant le parlement, dont l'ouverture devait avoir lieu aux premiers jours de l'année 1566. La peine qui devait les frapper était la confiscation de leurs biens et la privation de leurs dignités Moray adressa des prières suppliantes à Cecil, à Élisabeth, pour qu'ils intervinssent en sa faveur[2]. Il s'abaissa au point d'envoyer à Riccio un riche diamant dans une lettre « pleine de repentir et de belles promesses, lui demandant d'être son ami et son protecteur[3]. »

Par l'entremise de Paul de Foix, Élisabeth offrit à Marie la liberté de la comtesse de Lennox si elle voulait accorder son pardon aux chefs de la révolte.

Marie comprit qu'elle avait déjà poussé trop loin la longanimité. Elle répondit par un refus plein de dignité. Aussitôt Élisabeth donna l'ordre à Bedford de faire un mouvement sur les frontières de l'Écosse, afin de faciliter la rentrée de Moray et de ses amis ; mais ce plan échoua[4]. Pendant ce temps-là, les autres complices de Moray, qui avaient obtenu de rester en Écosse, n'étaient pas inactifs. Les Morton, les Lethington, les Rutven, les Lindsay, mettaient tout en œuvre pour retarder l'ouverture du Parlement et empêcher ainsi la condamnation des coupables. Robert Melvil, qui au fond était plutôt leur ami que celui de la reine, mit à profit la faveur dont il jouissait auprès d'elle pour plaider leur cause et pour obtenir leur grâce. Il insinua qu'il y aurait de l'imprudence à ne pas céder, et que, si elle ne prenait le parti de la douceur, « *des entreprises étranges pourraient être tentées avant l'ouverture du parlement.* » Il donna le même avis à Riccio, qui affecta de n'en tenir aucun compte. « Je crains, lui dit alors Melvil d'un ton significatif, que vous ne vous repentiez un jour, mais trop tard, de vos dédains[5]. » Un des plus fins

fut la reine qui le força de s'éloigner. Mais c'est une pure calomnie, ainsi que le prouve une lettre de Lennox qui dit formellement que son fils s'exila à Peebles de son propre mouvement. (Keith, préface, pp. 98 et 99, et J. Gauthier.)

[1] Randolph à Cecil, 25 décembre 1565 ; *State papers office.*

[2] Moray à Élisabeth et à Cecil, dans Thorpe, t. Ier, cité par M. Jules Gauthier.

[3] *Mémoires* de Melvil.

[4] Keith, t. II, et Jules Gauthier, t. Ier.

[5] *Memoires* de Melvil et Jules Gauthier, t. Ier.

diplomates anglais, Trockmorton, joignit ses efforts à ceux de Melvil en faveur des exilés. Il écrivit à Marie une lettre d'une habileté extrême, pleine de considérations captieuses, dans laquelle il caressait le plus cher de ses vœux, la plus vive de ses passions : « Vos qualités et vos vertus, lui disait-il, vous ont gagné en Angleterre de nombreux partisans ; mais vous y comptez encore des ennemis. Les uns et les autres désirent cependant que vos droits à la succession soient établis ; seule, la reine Élisabeth s'y oppose, et, comme le parlement va s'assembler prochainement pour examiner la question, il est nécessaire que vous travailliez à vous assurer le plus de suffrages possible. Votre mariage a augmenté le nombre de vos amis : en continuant à ne point gêner le libre exercice de la religion réformée, en usant de clémence envers vos sujets, vous désarmerez vos adversaires. Réconciliée avec eux, vous n'aurez plus à redouter dans vos États les intrigues de la reine d'Angleterre ; votre popularité en sera accrue parmi les Anglais, qui tous s'estimeront heureux à la pensée d'être un jour les sujets d'une princesse toujours prête à pardonner... Quoiqu'on ne puisse nier, ajoutait-il, que milord Moray ne se soit très-mal conduit et que Votre Majesté n'ait de justes causes d'être irritée contre lui, il sera difficile de persuader aux protestants que sa religion ne soit pas une partie de ses torts. » Il finissait en l'engageant à publier une proclamation dans laquelle, après avoir récapitulé tous ses griefs contre les rebelles, elle leur accorderait une amnistie pleine et entière[1]. La reine, portée naturellement à la clémence, et qui croyait que c'était le meilleur moyen, d'après les avis de Trockmorton, d'avancer ses affaires en Angleterre, était sur le point de céder. Elle prorogea du 4 février au 7 mars le parlement qui devait prononcer la sentence de haute trahison. Marie mit à profit cet intervalle pour tenter un accommodement avec Élisabeth et les lords exilés.

Il est à remarquer que Riccio s'associa pleinement aux vues de sa maîtresse. Le 2 février, Marie écrivit à Élisabeth une lettre que fut chargé de lui porter Robert Melvil, un des amis secrets des rebelles, et dans laquelle elle exprimait le plus vif désir de renouer d'amicales relations avec sa bonne sœur. Pendant ces négociations, une opposition énergique s'était manifestée au sein du conseil de la reine. Plusieurs de ses membres, qui avaient eu à se plaindre des lords bannis, ou qui convoitaient leurs domaines, ne voulaient entendre parler de grâce à aucun prix. Darnley surtout, fort animé contre Moray, qui lui inspirait autant de haine que de crainte, fai-

[1] Jules Gauthier, t. Ier; Melvil et Keith.

sait tous ses efforts pour empêcher le retour de cet homme si dangereux, déjà coupable de trois trahisons.

Ce fut à cette heure décisive que vinrent en Écosse plusieurs gentilshommes français, au nombre desquels se trouvaient M. de Clarnault, agent confidentiel du cardinal de Lorraine, et Thorton, député par l'archevêque Beaton, ambassadeur d'Écosse à Paris. Ils étaient porteurs d'une lettre du pape pour la reine, dans laquelle il lui recommandait les intérêts du catholicisme et la priait d'envoyer quelques évêques écossais au concile de Trente[1]. Ils lui communiquèrent, selon toute probabilité, un projet de ligue entre les princes catholiques pour rétablir l'ancienne religion, et l'engagèrent à en faire partie. Dans tous les cas, il n'est point douteux qu'ils lui conseillèrent de maintenir dans leur exil Moray et ses complices. « Il ne manquait pas de raisons plausibles à faire valoir en faveur de cette politique. Qu'avait gagné Marie à s'appuyer sur la faction protestante et à rechercher l'alliance exclusive de l'Angleterre? A ses bienfaits, les lords de la Congrégation avaient répondu par l'ingratitude, à sa confiance par la trahison, à sa tolérance par un fanatisme insupportable. Et les avances à Élisabeth n'avaient été payées que par la plus noire perfidie. Elle n'avait rien de mieux à espérer dans l'avenir. Si elle ne saisissait point cette occasion légitime d'affaiblir le parti protestant, ligué pour sa perte avec l'Angleterre, elle ne la retrouverait plus; et les chagrins qu'elle venait d'éprouver n'étaient que le prélude des malheurs qui la menaçaient[2]. »

Riccio, qui avait d'abord été d'avis que la reine usât de clémence envers les rebelles, se rangea bientôt à l'opinion des envoyés français, et il les appuya de toute son influence[3].

Plusieurs historiens sont d'accord sur ce point, que si Marie eût été livrée à ses seules inspirations, elle eût cédé encore une fois à son penchant pour la clémence[4]. Mais les instances de son oncle le cardinal de Lorraine, les raisons que firent valoir les envoyés français, et enfin la résistance de Darnley et de quelques membres de son conseil, la décidèrent à renoncer aux voies de la douceur pour recourir à celles de la justice.

Un puissant motif la confirma sans doute dans cette dernière résolution. Sous l'administration fanatique de Moray et de ses amis,

[1] Jebb, t. II, p. 25; Tytler, t. V; Labanoff, t. Ier; Jules Gauthier, t. Ier.

[2] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier.

[3] Keith, t. II; Melvil et Jules Gauthier.

[4] William Tytler, *An inquiry historical and critical into the evidence against Mary queen of Scots*. Hume, t. III; Robertson, t. Ier; Fraser Tytler, t. V; Goodall; Chalmers, Glassford Bell; Jules Gauthier, t. Ier.

Marie n'avait rien pu tenter en faveur des catholiques. Elle espéra qu'en leur absence elle pourrait établir « d'une manière légale, et sans user de violence, la tolérance religieuse dans son royaume[1]. »

« On m'a donné pour certain, écrivait Randolph, que la reine a obtenu la signature de divers nobles et autres, qui se sont engagés à la soutenir contre les protestants, si elle essaye, dans le parlement qui va s'assembler, de faire passer une loi pour la liberté de conscience[2]. »

Enfin, à tant de raisons pour renoncer à une politique qui jusque-là n'avait été d'aucun profit pour elle, vint se joindre la découverte d'une partie des intrigues de l'Angleterre. Elle eut la preuve que Randolph avait fourni à Moray et à ses complices, pour les aider dans leur révolte, une somme de trois mille livres. Elle le cita devant son conseil privé, et lui reprocha en termes amers d'avoir violé tous les devoirs d'un ambassadeur. Randolph nia l'accusation avec cynisme, et la reine, pour le confondre, le mit en présence de l'agent qui avait livré la somme à la comtesse de Moray. Puis, lui ayant ordonné de quitter l'Écosse, elle le fit reconduire à Berwick sous escorte. Dans un premier moment de colère, Élisabeth fit des menaces ; puis elle se calma, de peur d'autres découvertes, et elle garda le silence[3]. Telles furent les raisons qui engagèrent Marie à passer outre, et à faire déclarer traîtres par le parlement Moray et ses complices. La cause devait lui être soumise le 12 mars.

Quelques historiens, fort mal informés, ont attribué le changement de politique de Marie à une alliance qu'elle aurait contractée alors avec les princes catholiques du continent.

Ils ont même avancé, sans aucune preuve, qu'elle signa avec le pape et plusieurs de ces princes la ligue qui avait pour but la suppression du protestantisme, et que c'est à cette cause, principalement, qu'il faut attribuer la chute de cette princesse. C'est là une erreur sans fondement[4].

Il est probable que ce fut Philippe II qui engagea Marie Stuart à souscrire à la ligue, pour prix de l'assistance qu'il lui avait donnée

[1] Jules Gauthier, t. Ier.

[2] Randolph à Trockmorton, 7 février 1566. Mms. advocates'library, Edinburgh, cité par Jules Gauthier, t. Ier.

[3] Labanoff, t. Ier, pp. 317 et suiv. Maitland, *Miscellany*, t. III; Thorpe, t. Ier; et Keith, t. II, cités par Jules Gauthier.

[4] Cette erreur a été propagée, comme nous l'avons dit déjà, par Robertson et Tytler. D'autres historiens n'ont fait que les copier, sans remonter aux sources qui prouvent le contraire. M. Froude est de ce nombre (*History of England*, t. VIII, p. 255). « Elle s'unit, dit-il, à une association bigote et sans principes, qui, sous le masque de défendre la vérité, outrageait les plus simples préceptes de l'Evangile. » (*Ibidem*, t. VII, p. 20.)

pendant la dernière rébellion[1]. Randolph eut vent de la proposition. Il écrivait à Cecil, le 7 février 1566 : « Il y a une confédération, récemment organisée, dans laquelle le dernier pape, l'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, divers princes d'Italie et la reine-mère (Catherine de Médicis) *sont soupçonnés* de faire partie, à l'effet de maintenir la papisterie dans toute la chrétienté. Ce projet d'union a été envoyé de France par Thorton, *et est souscrit par cette reine.* La copie reste entre ses mains, et l'original doit être renvoyé sous peu, comme je l'entends dire, par M. Stephen Wilson, qui est bien le ministre qu'il faut pour un projet si diabolique. Si je puis en obtenir copie, je vous l'enverrai aussitôt qu'il me sera possible. » Randolph ne parlait que par ouï-dire ; il n'avait vu ni l'original ni la copie du traité. Peu de jours après, Bedford informait Cecil que Randolph avait été mal renseigné (14 février). « Il y a, lui écrivait-il, une ligue conclue entre le roi d'Espagne, le duc de Savoie, et divers autres princes papistes, pour le renversement de la religion — comme vous en apprendrez davantage par d'autres — qui est venue entre les mains de la reine, *mais qui n'est pas encore signée*[2]. »

La question est de savoir si Marie signa cette ligue plus tard, et rien de semblable n'est affirmé ni par Randolph ni par aucun autre. Si elle se fût jointe à la ligue, un fait d'une telle importance n'eût pu rester longtemps caché et ses ennemis n'eussent pas manqué de lui en faire un juste et constant reproche[3].

Deux motifs puissants durent l'engager à s'abstenir ; elle n'avait plus besoin de l'assistance du roi d'Espagne, car elle avait pleinement réussi avec ses propres forces à dompter la rébellion de Moray ; d'un autre côté, comme la France ne faisait pas partie de la ligue, elle ne voulut pas prendre un engagement de cette importance sans le concours et l'exemple de sa grande alliée continentale. On croira sans peine que de puissantes considérations pour signer la ligue tinrent, pendant quelque temps, son esprit en suspens. Que de tentations ne dut-elle pas éprouver de s'allier avec tous les princes ca-

[1] Robertson, III, *Appendix*, 315.

[2] Stevenson's *Illustrations*, p. 159. J. Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier.

[3] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier. Les historiens protestants de cette période, Knox et Buchanan, en Écosse, Camden et Hollinshed, en Angleterre, de Thou, en France, gardent tous le silence le plus absolu sur ce sujet. A ce fort témoignage négatif, ajoutons un témoignage positif, de source catholique et contemporaine, sur les puissances qui s'unirent à la Ligue : c'étaient le pape Pie V, l'empereur, les rois d'Espagne et de Portugal, les ducs de Bavière et de Savoie et la république de Venise. Ni la France, ni l'Ecosse, par conséquent, ne faisaient, à cette époque, partie de la Ligue. (Gonzalez, *Apuntamientos*, 322. — Hosack, t. Ier.)

tholiques! Quand on considère la fermeté de ses sentiments religieux, les provocations sans nombre de la faction protestante, les complots des nobles, l'insolence des prédicateurs, les intrigues incessantes d'Élisabeth, on est surpris de son abstention. L'influence de Riccio était fort grande à cette époque, et l'on ne saurait douter qu'il fit tous ses efforts pour engager la reine à faire partie de la ligue[1]. Ses conseillers catholiques, dit un presbytérien qui se fait toujours un point d'honneur de rendre hommage à la vérité, ne pouvaient manquer de lui représenter que son refus de se joindre à la Confédération lui aliénerait ses amis sans lui concilier ses ennemis; et les suggestions de l'ambition, aussi bien que le souvenir des injures, auraient pu tenter plus d'un souverain moins sage que Marie Stuart à saisir cette occasion de victoire et de vengeance. Un esprit de désaffection avait prévalu, dès cette époque, dans les États de sa rivale, qui pouvait se changer soudain en révolte sérieuse. Les comtés du nord de l'Angleterre, comme le prouvèrent les événements subséquents, étaient mûrs pour la révolte, et le grand chef irlandais O'Neal avait déjà offert son amitié et son hommage à la reine d'Écosse. Jamais responsabilité plus lourde ne pesa sur une femme jeune et abandonnée.

« De sa décision dépendait une guerre religieuse, non-seulement en Écosse, mais encore dans tous les États de la Grande-Bretagne; une guerre semblable à celle qui avait déjà éclaté en France et qui, dans le siècle suivant, désola l'Allemagne pendant trente ans. Chaque époque de la vie de Marie Stuart a été ingénieusement mal interprétée par la malice persévérante de ses ennemis, mais en cette occasion ils trouveraient difficilement quelque indigne motif pour l'accuser. En refusant de s'associer à la ligue catholique, elle maintenait les promesses solennelles faites à ses sujets protestants; elle éloignait de ses États le démon de la discorde religieuse, et la postérité ne peut qu'applaudir à la sagesse aussi bien qu'à la grandeur du sacrifice qu'elle fit à cette crise du moment[2]. »

Il nous a paru indispensable, dans le sujet que nous étudions, de rétablir sur ce point essentiel la vérité des faits, et, en prouvant que Marie n'a point signé la ligue catholique, d'écarter cette prétendue cause de sa chute.

Ce n'était pas seulement la sentence du Parlement qui menaçait d'atteindre Moray et ses complices. On sait qu'en vertu d'un privilége attaché à leur couronne, les princes écossais pouvaient, pendant la première année de leur majorité, révoquer, avec le concours

[1] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier.
[2] *Ibid.*

des États, les donations arrachées à la faiblesse de leurs régents. Or, la plus grande partie des biens du domaine royal avaient été prodigués, pendant la minorité de Marie Stuart, à Moray et à plusieurs de ses amis.

La reine comptait user de ce droit, et Riccio et Darnley la confirmaient de tous leurs efforts dans cette résolution. Le parlement allait être appelé à examiner les titres de tous ceux qui, depuis quelques années, s'étaient enrichis des dépouilles de l'Église et de l'État. Marie se disposait, de plus, à faire rentrer dans le domaine de la couronne tous les biens ecclésiastiques restés vacants; elle devait en consacrer une partie à soutenir le clergé enseignant, « y compris le clergé catholique, dans les parties du royaume où l'ancienne foi dominait encore; une autre à établir dans les paroisses des écoles, des collégiales et des hôpitaux pour les malades et les gens sans ressources. Le reste, appliqué aux besoins du gouvernement, devait permettre de diminuer les taxes sur la population si pauvre de l'Écosse[1].

Ces mesures, si sages en elles-mêmes, ne pouvaient être exécutées sans une grande résistance. « Elles devaient atteindre beaucoup de nobles pillards, d'abbés, de laïques, de commandataires débauchés, qui, sous prétexte de zèle religieux, n'avaient cherché pendant les troubles qu'à sortir de leur pauvreté ou à doubler leurs domaines. Tous ceux qui craignaient les investigations du parlement embrassèrent plus étroitement la cause des exilés, et résolurent de s'opposer à leur condamnation et à l'exécution des mesures projetées. Ils étaient en assez grand nombre. Les principaux étaient Morton, Lindsay, Ruthven et le secrétaire Lethington[2]. »

Écartés des affaires et tenus pour suspects, ils étaient prêts à se soulever au premier signal. « Cette cour est si divisée, écrivait Randolph, que nous nous attendons chaque jour à quelque nouveau coup, » Il ne doutait pas qu'une nouvelle révolte n'éclatât avec plus de chances de succès, si les lords exilés pouvaient rentrer en Écosse[3]. Ils pouvaient compter, d'ailleurs, plus que jamais, sur l'appui d'Élisabeth.

La nouvelle de la grossesse de la reine d'Écosse, qui augmentait ses chances à succéder au trône d'Angleterre, la mit dans une telle colère qu'elle menaça de faire pendre le messager envoyé pour

[1] Jules Gauthier, *Hist. de Marie Stuart*, t. Ier; Keith, t. II, p. 593, et miss Strickland, t. IV, pp. 233 et 234.

[2] *Hist. de Marie Stuart*, par J. Gauthier, t. Ier.

[3] Randolph à Trockmorton, 7 février, Ms. Advocates' Library; Edinburgh, cité par J. Gauthier.

la porter à la comtesse de Lennox[1]. « Il faut, écrivait le digne émule de Cecil, l'agitateur Randolph, il faut qu'on fasse quelque chose pour écarter une telle éventualité[2]. » Élisabeth n'avait pas appris sans une secrète joie les dissensions qui s'étaient élevées entre Darnley et la reine. Elle résolut de les mettre à profit, et s'il faut en croire l'ambassadeur d'Espagne qui l'en accuse formellement, elle forma « le projet de s'emparer peu à peu de la couronne d'Écosse[3]. « De tant de passions surexcitées et complices les unes des autres, sortit une horrible conjuration, dont le prétexte fut la mort de Riccio, mais dont le véritable but était de renverser le gouvernement, de se débarrasser de la reine après l'avoir déshonorée, et, si on ne pouvait unir les deux royaumes, de mettre au pouvoir les instruments de la politique anglaise[4]. »

CHANTELAUZE.

[1] Jules Gauthier, t. Ier.
[2] Randolph à Trockmorton, 10 février 1566. *State papers office.*
[3] *Memorias*, etc., t. VII, p. 319, cités par Jules Gauthier.
[4] Jules Gauthier, *Histoire de Marie Stuart*, t. Ier.

La suite prochainement.

HILDEBRAND

JUSQU'A SON CARDINALAT

Monumenta Germaniæ historica inde ab anno Christi 500 *usque ad a.* 1500 ; edidit G. H. Pertz. Hannoveræ, 1826-1872. Ont paru 4 vol. in-folio *legum* et le 22ᵉ volume *scriptorum*. Mais les vol. 13, 14, 15 *scriptorum* n'ayant pas encore été publiés, la collection de Pertz comprend en réalité 23 vol. grand in-folio, c'est-à-dire 4 vol. *legum* et 19 vol. *scriptorum*.

Bibliotheca rerum Germanicarum. Tomus secundus. *Monumenta Gregoriana.* Edidit Philippus Jaffe. Berolini apud Weidmannos, 1865. In-8 de 712 p.

Regesta Pontificum romanorum ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII. Berolini, Veit et socius, 1851. In-4 de xxiii-951 p.

Pontificum romanorum qui fuerunt inde ab exeunte sæculo IX usque ad finem sæculi XIII vitæ ab æqualibus conscriptæ. Edidit J.-M. Watterich, t. I, de l'année 872 à 1099. Lipsiæ, Engelmann, 1862, cv-753 p.

Geschichte der deutschen Kaiserzeit, von Wilhelm v. Giesebrecht. Zweiter Band. *Blüthe des Kaiserthums.* Dritter Band. *Das Kaiserthum im Kampfe mit dem Papsthum.* Braunschweig, C. A. Schwetschke und Sohn, 1863 et 1868.

Pabst Gregorius VII und sein Zeitalter, duch A. Fr. Gfrörer, ord. professor der Geschichte an der Universität Freiburg. 7 volum. in-8. Schaffouse, chez Hurter, 1859-1861.

Hildebrand als Papst Gregorius der Siebente und sein Zeitalter aus den Quellen dargestelt, von Johannes Voigt. Zweite vielfach, veränderte Auflage. Weimar, 1846, xlii-625 p.

En tête du volume, se trouve une curieuse correspondance échangée entre Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle, et J. Voigt, à l'occasion de la première édition de *Grégoire VII*.

Histoire du pape Grégoire VII et de son siècle d'après les monuments originaux, par J. Voigt, professeur à l'Université de Hall; traduite de l'allemand, augmentée d'une introduction, de notes historiques et de pièces justificatives, par M. l'abbé Jäger, professeur à la Faculté de théologie de Paris, etc., etc. 4ᵉ édit., Paris, A. Vaton, 1854, 2 vol. in-12.

Histoire de Grégoire VII, précédée d'un discours sur l'histoire de la papauté jusqu'au onzième siècle, par M. Villemain. Paris, Didier, 2 vol. in-8 de 451 et 409 p.

A l'occasion du livre de M. Villemain, M. Charles Giraud, de l'Institut de

France, a publié, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 mars et 1er et 15 avril 1873, trois remarquables articles intitulés : *Études nouvelles sur Grégoire VII et son temps*. — En 1872, le *Journal des Savants* (avril et mai) a également publié sur Grégoire VII deux articles de M. F. Roquain, qui s'est surtout préoccupé du côté chronologique de la question.

L'histoire de Hildebrand, devenu pape sous le nom de Grégoire VII, offre des difficultés particulières. Pour beaucoup de questions, l'historien se trouve en face de deux groupes bien distincts de documents. S'ils consulte les uns, il a affaire à des panégyriques enthousiastes du célèbre moine : le rôle déjà si grand qu'il a joué, s'agrandit outre mesure, on lui prête des intentions et des projets qu'il n'a pas eus, afin de pouvoir ajouter de nouveaux traits à son éloge. Comme il arrive pour la plupart des personnages qui dominent toute une époque, on le sépare de ses contemporains pour lui attribuer exclusivement le mérite des grandes choses qui se sont faites à ce moment et dont une partie revient cependant à des collaborateurs moins illustres. Si, soucieux de contrôler ses données, l'historien aborde l'autre famille de documents, il constate bien vite que l'enthousiasme a fait place à des haines implacables ; ce qui tout à l'heure était un sujet d'éloge est devenu une marque d'infamie : les actions les plus désintéressées, les démarches les plus loyales de l'illustre proscrit de Salerne fournissent aux césariens du onzième siècle l'occasion de déverser sur Hildebrand d'effroyables injures et les accusations les plus éhontées. Si encore les faits étaient racontés d'une manière exacte dans ces dithyrambes et dans ces amers réquisitoires, il serait facile de faire la part de l'exagération et de s'orienter ; mais, nous aurons souvent l'occasion de le constater, les historiens du onzième et du douzième siècle ont parfois sacrifié la vérité aux ardeurs et aux besoins de la polémique. La falsification a été, dans certains cas, d'une audace inconcevable ; ainsi un chroniqueur contemporain de Grégoire VII a soutenu et a voulu prouver que Charlemagne n'avait jamais été empereur, et que le premier empereur de race franque avait été Louis le Débonnaire !

Entre ces pamphlétaires et ces panégyristes, l'historien est obligé de tracer sa voie avec infiniment de précautions, sondant à chaque pas le terrain pour s'assurer qu'il ne fait pas fausse route et s'entourant des moyens que la critique met à sa disposition pour arriver à connaître la vérité.

A ces difficultés spéciales à un travail sur Grégoire VII, viennent se joindre celles qui compliquent toute étude concernant le onzième

siècle. Les documents contemporains laissent trop souvent dans un vague désespérant les questions chronologiques les plus importantes. C'est ainsi que nous ignorons encore la date de la naissance de Grégoire VII. Parfois même ce sont entre les divers auteurs ou entre les données du même auteur d'inextricables contradictions chronologiques qui s'obstinent à ne pas livrer leur secret ou qui reposent uniquement sur un *lapsus memoriæ* d'un chroniqueur.

La part quelquefois si large que les annalistes du onzième siècle font à la légende est aussi une grande source d'erreur. Au moyen âge la légende se glisse partout; tout le monde l'appelle à son aide, on lui demande de défendre toutes les causes, les plus justes comme les plus détestables. Parfois il est facile de la constater et de passer outre; lorsque Wibert de Toul, plus grave d'ordinaire, raconte l'histoire d'un chien qui disait distinctement *Deus meus* en aboyant, le lecteur n'a qu'à aller au passage qui suit. Mais que de cas où le récit et la légende se fondent si parfaitement que la soudure reste invisible, ou demande des yeux très-exercés! Et puis, en cherchant à dégager les éléments légendaires qui sont mêlés aux parcelles de vérité, nous qui croyons au surnaturel en histoire, qui ne procédons pas par ces mutilations *a priori* si fort recommandées par l'école positiviste, nous avons à agir avec plus de respect et de précautions que d'autres. Nous ne rejetons pas brutalement tel fait parce qu'il présente un côté surnaturel; nous aimons mieux suivre en cette occurence le précepte de saint Pierre : *Cuncta probate, quod bonum est tenete.*

Enfin, il n'est guère possible d'étudier le pontificat de saint Grégoire VII ou ceux des papes qui ont régné après lui, sans se demander quelle a été l'influence des fausses decrétales sur les actes de ces papes et sur les événements religieux de toute cette période. La question, on le devine, est fort grave et très-délicate, elle fournit à elle seule une série de problèmes très-compliqués, et, pour la traiter, il faut une connaissance approfondie des sources mise au service d'une sincérité absolue.

Nonobstant ces dificultés dont il faut prendre son parti, car elles subsisteront toujours, le moment paraît bien choisi pour publier en France de nouvelles études sur saint Grégoire VII. En effet, nous avons présentement à peu près toutes les pièces des dossiers à étudier pour connaître son pontificat.

Depuis cinquante ans environ on a imprimé, surtout en Allemagne, un nombre considérable de documents, demeurés jusqu'ici manuscrits et ayant trait à l'histoire du onzième siècle, en particulier au pontificat de Grégoire VII, et aux célèbres démêlés de ce pape avec l'empereur Henri IV. Ainsi, la belle collection de Pertz intitulée :

Monumenta Germaniæ historica a mis en circulation une quantité de textes tout à fait inaccessibles auparavant, ou bien elle a donné d'excellentes éditions critiques de plusieurs auteurs qui avaient été moins bien traités dans les collections du dix-septième et du dix-huitième siècle. Il faut nous féliciter de ce que Pertz a dépassé les limites du programme indiqué par le titre qu'il a écrit au frontispice de ses *Monumenta*. Cette heureuse inconséquence nous a valu la publication d'un grand nombre d'annales ayant trait, non pas à l'Allemagne, mais à l'Italie, à la France, à l'Angleterre, à l'Écosse, etc...

A côté des *Monumenta Germaniæ* de Pertz, il faut placer la *Bibliotheca rerum germanicarum* de Jaffé. Malheureusement, la mort de l'auteur est survenue lorsque la *Bibliotheca* ne comptait encore que peu de volumes. Elle n'en mérite pas moins une mention ici, car, parmi les volumes parus se trouvent les *Monumenta gregoriana*, c'est-à-dire une très-belle édition de la correspondance de saint Grégoire VII et de quelques documents ayant trait à son pontificat. Auparavant déjà, Jaffé avait rendu un service inappréciable à l'histoire ecclésiastique par la publication de ses *Regesta Pontificum*, manuel de quiconque veut étudier l'histoire de la papauté dans les premiers siècles de l'Église et au moyen âge. Enfin M. Watterich a publié sur les papes des neuvième, dizième, onzième, douzième et treizième siècles une précieuse collection de textes, dont quelques-uns voient le jour pour la première fois.

Ces publications font voir la nécessité de reviser plusieurs côtés de l'histoire de Grégoire VII ; il y a des données nouvelles dont il faut tenir compte, il y en a d'autres au contraire qui étaient acceptées jusqu'ici et qu'il faut rejeter ; en un mot, il faut soumettre à un nouveau travail analytique cette partie si importante de l'histoire de l'Église. Ce travail a déjà été fait en Allemagne, avec plus ou moins de succès, soit dans des monographies, soit dans des œuvres d'ensemble. Parmi ces dernières, je me bornerai à citer la remarquable histoire de l'empire d'Allemagne, par Giesebrecht, et l'histoire de Grégoire VII, par Gfrörer. On peut ne pas être d'accord avec Giesebrecht sur certains points, mais il faut reconnaître dans son œuvre une vaste science, une grande clarté d'exposition et une consciencieuse étude des faits. Les *Anmerkungen* qu'il a placées à la fin de chacun de ses volumes sont fort utiles pour s'orienter dans la bibliographie du onzième siècle. Gfrörer raconte que son histoire de Grégoire VII lui a coûté dix ans d'un travail herculéen, et il suffit en effet de parcourir ses sept énormes volumes pour comprendre qu'il n'y a rien d'exagéré dans cette assertion. On reste confondu devant la prodigieuse quantité de faits, de textes, de raisonnements

et de suppositions accumulés dans ces interminables pages. Malheureusement Gfrörer est diffus et indigeste ; il n'a pas cette sobriété qui rend si attrayante la lecture du livre de Giesebrecht. Les hypothèses quelquefois les plus hasardées viennent trop souvent déparer son œuvre, et égarent le lecteur qui n'est pas sur ses gardes.

Comme la lutte du sacerdoce et de l'Empire dans la seconde moitié du onzième siècle n'a été, à proprement parler, qu'un gigantesque duel entre les papes et les empereurs d'Allemagne, on comprend que les savants allemands aient multiplié les publications de toute sorte pour faire connaître les diverses phases de cette célèbre lutte ; c'est une raison analogue qui nous a amenés en France à étudier, avec plus d'intérêt, l'histoire de Boniface VIII et des papes d'Avignon, ou, dans les temps modernes, l'histoire du pape Pie VII. Mais la France n'a joué qu'un rôle secondaire dans le conflit entre Grégoire VII et l'empereur Henri IV ; le récit de ce conflit peut nous intéresser au point de vue religieux et parce qu'il renferme de graves leçons : il ne saurait nous toucher au point de vue national. De là, chez nous, le petit nombre d'ouvrages qui racontent d'une façon détaillée et approfondie l'histoire du pontificat de saint Grégoire VII.

Jusque dans ces derniers temps, on s'est contenté en France de lire la traduction française de l'histoire allemande de Grégoire VII, par Voigt. La première édition de l'ouvrage allemand a paru en 1816, et la seconde en 1846. Écrit à une époque où l'Allemagne oubliant ses divisions confessionnelles avait réuni tous ses enfants pour lutter contre Napoléon Ier, ce livre a profité de l'apaisement qui s'était fait alors dans beaucoup d'esprits. Voigt s'est efforcé de juger Grégoire VII d'une manière équitable, et il y est parvenu en partie. Néanmoins comme son œuvre renfermait encore quelques notes discordantes, elle n'a été traduite en français par M. l'abbé Jäger qu'avec diverses modifications. Ces changements plus apologétiques qu'historiques, et les notes ajoutées plus tard par M. Audley, lors de la quatrième édition, n'ont pas modifié le fond du livre, dont la vraie date est toujours 1816. Bien des faits acquis à la science, bien des aperçus nouveaux, bien des rectifications devenues nécessaires ne sauraient donc s'y trouver ; il est bon de le lire lorsqu'on veut se rendre compte des jugements portés à diverses époques sur Grégoire VII, mais les renseignements historiques qu'il fournit au lecteur sont maintenant insuffisants.

On lit dans le court préambule qui précède l'histoire de Grégoire VII par M. Villemain, que « les deux volumes de l'histoire du grand pape étaient achevés en 1834 », et, un peu plus loin, que « les dix livres ou chapitres de l'histoire de Grégoire VII étaient alors terminés. » Depuis cette époque, dit l'éditeur, M. Villemain ne s'est guère

occupé de son livre que pour écrire l'introduction sur l'histoire de la papauté avant Grégoire VII.

La lecture de l'ouvrage confirme ces renseignements de l'éditeur ; quoique ayant vu le jour en 1873, le livre est bien de la fin de la Restauration et du commencement de la monarchie de Juillet ; c'est un enfant né le front sillonné des rides de la vieillesse. Mais à côté de ce défaut se retrouvent aussi les qualités qui ont fait de M. Villemain un des premiers écrivains de notre époque. Bien des pages sont écrites de ce beau et grand style qui rappelle les écrivains du dix-septième siècle ; certaines figures que le pinceau de l'artiste à caressées de préférence se détachent fort bien sur ce fond assez sombre du onzième siècle. Malheureusement toute la trame historique du récit laisse beaucoup à désirer ; lorsque la forme est belle, le fond est souvent très-contestable, pour ne pas dire plus. Il en est du Grégoire VII de Villemain comme de ces tableaux qui, ayant été faits sur des toiles détestables, ont péri avant que les procédés modernes pour changer les toiles des tableaux aient été découverts. Au lieu de composer son inutile introduction, M. Villemain aurait dû creuser son sujet, suivre le mouvement scientifique de la France et de l'Allemagne sur le moyen âge, et étayer ses divers chapitres : son livre aurait duré, tandis qu'il n'est déjà plus.

La traduction de M. l'abbé Jäger et le livre de M. Villemain sont les deux seuls ouvrages de quelque importance publiés en France sur Grégoire VII. Il est inutile de mentionner quelques autres travaux sur le même sujet, parce qu'ils trahissent une complète ignorance des sources et ne remplacent même pas l'œuvre du docteur Voigt.

L'insuffisance de ces publications françaises fait voir la nécessité de se remettre à la besogne et de serrer les textes originaux de plus près. C'est là le mobile qui m'a déterminé à composer l'étude qui suit ; le lecteur remarquera qu'elle est surtout une mosaïque de textes rattachés entre eux et expliqués par un commentaire aussi sobre que possible. Cette méthode peut avoir ses inconvénients, mais elle a un grand avantage : elle permet de fournir des renseignements sûrs et précis. Telle page de Lambert de Hersfeld ou de Hermann de Reichenau, telle lettre de saint Pierre Damiani ou de saint Grégoire VII, en disent plus long dans leur brièveté que les plus belles explications du monde. Si ce commerce immédiat avec les documents originaux exige quelque effort, en revanche il fait justice des Grégoire VII légendaires, et il montre tel qu'il est ce fier et âpre génie qui domine le moyen âge tout entier.

I

PREMIÈRES ANNÉES DE HILDEBRAND.

On ne connaît pas l'année de la naissance de Hildebrand. Les deux données chronologiques fournies par un rituel de l'Église romaine de la fin du onzième siècle[1] et par la lettre écrite le 22 janvier 1075, par le pape Grégoire VII à Hugo, abbé de Cluny[2], sont trop vagues pour permettre d'arriver à une indication précise. Les calculs faits dernièrement encore par Jaffé ne paraissent pas avoir résolu la question[3]. En général, les historiens vont de 1015 à 1025 ; ainsi les Bollandistes[4] ont proposé 1020.

La patrie de Hildebrand a aussi donné lieu à quelques contestations, à cause d'un texte de Hugo de Flavigny qui le fait naître à Rome[5] et de deux passages de la correspondance de Grégoire VII[6] ; mais il est certain qu'il est né à Roavacum, lieu de peu d'importance situé sur le territoire de Soana, ville de Toscane[7].

Le nom de *Hildebrand*, qui est incontestablement germanique, s'explique par les nombreuses relations existant alors entre l'Allemagne et l'Italie, sans qu'il soit nécessaire de donner une origine

[1] Nam et illi sedi (apostolicæ) nostro tempore talem Deus gubernatorem, reverendæ inquam memoriæ Gregorium papam, imposuit, qui *sub decem suis antecessoribus a puero Romæ nutritus et eruditus* omnes apostolicas traditiones diligentissime investigavit et investigatas studiosissime in actum referre curavit. (*Microl. de ecclesiast. observationibus,* c. XIV, in *Max. biblioth. Patrum*, Lugduni, 1677, t. XVIII, p. 475.)

[2] .... Romæ, in qua jam a vigenti annis inhabitavi. (*Gregor. registrum*, II, 49 ; dans Jaffe, *Monumenta Gregoriana*, p. 163.)

[3] Jaffe, *l. c.*, p. 632, note 6.

[4] *Acta Sanct.*, Maii, t. VI, p. 107.

[5] Natus est igitur in urbe Roma, parentibus civibus romanis. [Hugo Flaviniacensis, *Chronicon* (Virdunense); dans Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VIII, p. 422.]

[6] Sanctus Petrus a puero me in domo sua dulciter nutrierat. (*Gregorii VII Registrum*, VII, 23.)

Debito amore apostolorum principis, qui me ab infantia mea sub alis suis singulari quadam pietate nutrivit et in gremio suæ clementiæ fovit. (*Registrum*, I, 39.)

[7] On lit dans les catalogues officiels des papes : 1° dans les *Vies des Papes*, par Pierre Pisan : *Gregorius, qui vocatur Ildebrandus, natione Tuscus, de oppido Raouaco, ex patre Bonizo, sedit a. XII, m. I, d. III ;* 2° dans la collection de Cencius : *Gregorius qui vocatur Ildebrandus, natione Tuscus, ex patre Bunico sedit ann. XII, m. I, d. II.* (Watterich, *Vitæ pontificum*, t. I, p. 293.)

germanique au grand adversaire de l'empereur d'Allemagne Henri IV[1].

Le père de Hildebrand s'appelait Bonizo; au rapport de Benzo, évêque d'Albe, c'était un pauvre chevrier toscan marié à une femme de la campagne de Rome[2]. Au douzième siècle, l'Annaliste saxon a raconté dans un récit devenu célèbre que Hildebrand était le fils d'un charpentier; mais nous prouverons plus loin que ce récit est beaucoup trop légendaire pour qu'on puisse lui accorder quelque créance[3]. L'évêque d'Albe et l'Annaliste saxon s'accordent du moins sur ce point qu'ils font naître l'un et l'autre Hildebrand d'une famille placée dans une condition très-modeste. Cette tradition est confirmée par une lettre d'un abbé de Metz, Guillaume, à Grégoire VII, dans laquelle Guillaume appelle le pape « un plébéien[4]. »

Le texte du rituel romain cité plus haut prouve que Hildebrand a commencé à résider à Rome sous le pontificat du pape Benoît IX (1033-1048)[5]. A cette époque il fut confié par ses parents à un on-

[1] Paul Bernried commence en ces termes la *Vie de Grégoire VII* qu'il a écrite vers 1128 : Igitur Gregorius Septimus, super quem vere primi Gregorii requievit spiritus, natione Tuscus, patrem habuit nomine Bonicum, et ipse Hiltebrandi sortitus est in baptismo vocabulum non sine grandi præsagio futurorum. Hiltebrandus enim Teutonicæ linguæ vernacula nuncupatione perustionem significat cupiditatis terrenæ, qualem Psalmista sibi divinitus impertiri precatur dicens psalmo xxv : *Proba me, Domine, et tenta me, ure renes meos et cor meum.* (Watterich, *Vitæ Pontificum*, t. I, p. 474.) — En revanche, les adversaires de Grégoire VII traduisaient son nom par « tison d'enfer, Hællebrand ». Le nom de Hildebrand signifie en réalité *pugnæ conflagratio; Brand* signifie *incendium* et *Hilt, pugna.* — Paul Bernried a lu seulement Hillibrand, et a donné *Hilli* comme synonyme de *Willi*, *volonté*, *désir*, *concupiscence*, etc. (Cf. Watterich, t. I, p. 474, note.)

[2] Natus matre suburbana, de patre caprario. (Benzo, dans Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XI, p. 660.) A la page 659, Benzo appelle Grégoire VII : Quidam homuntio ventre lato crure curto.

Dans un passage de Guillaume de Malmesbury, on voit Hugo, abbé de Cluny, définir Hildebrand, alors archidiacre, par : Homuncionem exilis naturæ, despicabilis parentelæ. — Cf. Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. X, p. 474.

[3] *Annalista Saxo*, dans Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VI, p. 701.

Annales Palidenses, dans Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XVI, p. 69.

Voyez plus loin le récit de l'Annaliste saxon.

[4] « Vir de plebe. »

Voyez cette lettre dans Watterich, t. I, p. 740 et sq.

[5] En effet, ce texte du Micrologue, écrit du vivant même du pape Grégoire VII, ou peu de temps après sa mort, affirme que Grégoire a été nourri et élevé à Rome sous *dix* de ses prédécesseurs. Si nous faisons abstraction des deux antipapes, Benoît X et Cadolus, que l'auteur du Micrologue, tout dévoué à Grégoire VII, n'admettait certainement pas, nous trouvons que ces dix prédécesseurs de Grégoire sont : Alexandre II, Nicolas II, Étienne X, Victor II, Léon IX, Damase II, Clément II, Grégoire VI, Silvestre III et Benoît IX. C'est donc sous le

cle qui était abbé du couvent de Sainte-Marie sur le mont Aventin, à Rome, et qui se chargea d'élever et d'instruire l'enfant[1]. Dans cette école monastique, qui ouvrait également ses portes à des élèves se destinant à la vie laïque, Hildebrand eut pour condisciples plusieurs membres de l'aristocratie romaine, notamment Albéric et Cencius; celui-ci, fils de Jean Cencius, préfet de Rome, obtint par la suite la dignité de son père[2].

Ce fut dans cet asile qu'Hildebrand apprit à connaître et à aimer la vie monastique qu'il se décida à embrasser, ce fut là qu'il s'imprégna des traditions de l'école réformatrice de Cluny dont il est devenu ensuite le plus illustre représentant. Dans la première moitié du dixième siècle, Albéric, prince des Romains, voulant remédier à la triste situation des monastères italiens tombés dans le relâchement et ruinés par les invasions des Arabes, avait fait venir à Rome saint Odon, abbé de Cluny (927-942), et lui avait donné sa maison du mont Aventin pour que l'abbé de Cluny en fît un monastère dédié à la Sainte Vierge[3]. Depuis cette époque, la fondation d'Odon était restée un poste avancé de la congrégation de Cluny en Italie; c'est au couvent du mont Aventin que descendaient les abbés de cette congrégation lorsqu'ils venaient à Rome[4], et les affaires importantes dont ils étaient chargés les obligeaient à faire fréquemment ce voyage.

Nous savons par le cadinal Benno[5] que dans sa jeunesse Hildebrand suivit aussi les leçons de Laurent, archevêque d'Amalfi, lequel résidait à Rome, et de l'archiprêtre Jean Gratien, devenu pape sous le nom de Grégoire VI. Ces deux hommes, anciens élèves de

pontificat de Benoît IX, c'est-à-dire de 1033 à 1048, que Hildebrand est venu à Rome pour y faire son éducation.

[1] Avunculo suo abbati monasterii Sanctæ Dei genitricis Mariæ in Aventino monte ad instructionem liberalis scientiæ et compositionem moralis disciplinæ a parentibus commendatus, in brevi ostendit spectabiles flores utriusque nutrimenti. (Paul Bernried dans Watterich, *Vitæ pontificum*, t. I, p. 477.)

[2] Inter quos duo familiares nostri, Albericus et Cincius, et ab ipsa pene adolescentia in Romano palatio (?) nobiscum enutriti.

(Lettre de Grégoire VII à Anazir, roi de la Mauritanie Sitifensis, *Registrum* III, 21.)

On lit également, dans le Commentaire sur l'élection de Grégoire VII (*Registr.*, I, 1) :

In gremio hujus matris Ecclesiæ (Romanæ) a pueritia satis notabiliter educatum (Hildebrandum) et doctum.

[3] *Annal. Farf.*, op. Hugonis, c. 7, dans Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XI, p. 589.

[4] Cum Dei famulus (Odilon, abbé de Cluny, de 995-1049) in Romana urbe consisteret et hospitium in monte Aventino apud monasterium beatæ Dei genitricis haberet, etc. (*Vita S. Odilonis*, a P. Damiani; Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIV, col. 933 D.)

[5] Cf. ed. Goldast, *Apologiæ pro Henrico IV.* Hannoviæ, 1611, c. 10 et sqq.

l'illustre pape Silvestre II, passaient pour très-savants ; Pierre Damiani dit en particulier de Laurent, dans sa *Vie de saint Odilon*, qu'il savait le grec et le latin, et que sa vie était tout à fait digne d'éloges[1].

« Devenu adolescent, dit Paul Bernried dans sa *Vie de Grégoire VII*, Hildebrand, voulant dompter les tentations de la chair par la fatigue des voyages et par l'étude, partit pour la France[2]. Après un séjour de quelques années, comme il se préparait à regagner Rome, il passa quelque temps à la cour d'Henri III, et l'empereur déclara qu'il n'avait jamais entendu d'orateur annonçant la parole de Dieu avec une telle conviction. Les évêques les plus estimés admiraient également les paroles de grâce qui sortaient de sa bouche. »

« Il revint ensuite à Rome, où il travailla à sa perfection ; mais comme il cherchait à faire fructifier, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue pratique les talents qu'il avait reçus de Dieu, il eut à constater qu'il avait des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils étaient plus près de lui, et il éprouva la vérité du proverbe : *Nul n'est prophète dans son pays*. Aussi, voulant couper court à la jalousie et sacrifiant tout à la charité, il se décida à gagner la Germanie et les Gaules ; mais lorsqu'il fut arrivé à *Aquas Pendentes*[3], le bienheureux Pierre lui apparut en songe et lui défendit d'aller plus loin. Hildebrand, croyant n'avoir eu affaire qu'à une image trompeuse, continua sa route ; la seconde nuit la vision reparut, enfin la troisième nuit l'apôtre lui apparut sous un aspect terrible et le menaça de châtiments sévères s'il ne revenait à Rome. Hildebrand n'hésita plus et revint sur ses pas[4]. »

[1] Proxima quoque quadragesima (1050) succedente, sanctæ ac venerandæ memoriæ Laurentius, Amalfitanæ sedis archiepiscopus, qui potens in litteris ac biglossus, grece noverat et latine, et quod longe prestantius est, laudabilis vitæ claritate pollebat. (*Vita S. Odilonis*, a S. Damiani; Migne, t. CXLIV, col. 944 B.)

Dans les Actes du synode romain tenu sous Benoît IX, en 1044, au sujet du patriarchat de Grado, on lit dans les signatures : *Joannes archicanonicus et archipresb. canonicæ S. Jo. ante portam Latinam*. Et un peu plus loin : « *Ego Joannes archicanonicus et archipresb. interfui et subscr.* » C'est évidemment la signature de Jean Gratien. Cf. Mansi, t. XIX, col. 610 et sqq.

[2] Il n'est pas facile de déterminer ce que Paul Bernried entend par le mot France, *Franciam :* quelques lignes plus loin, et en d'autres passages, il emploie le mot *Gallia* ou *Galliæ*. Entendait-il *Francia* dans le sens restreint et comme désignant le pays situé à l'ouest du royaume et du duché de Bourgogne et au nord de l'Aquitaine, ou bien dans son sens le plus large et en y comprenant la Franconie jusqu'au delà de Bamberg ? Le contexte ne permet pas de résoudre la question ; du reste, on voit par la suite du récit que Hildebrand a dû voyager en divers pays ; toutefois Paul Bernried ne dit pas explicitement qu'il soit allé à Cluny à cette époque.

[3] Aquapendente dans l'Étrurie.

[4] Voyez le texte de P. Bernried dans Watterich, t. I, p. 477 et sq.

Telles sont les données les plus certaines, fournies par les documents originaux sur l'origine et sur la jeunesse de Hildebrand ; il en existe quelques autres qui ne paraissent pas aussi fondées ou qui sont manifestement fausses.

Parmi ces dernières, il faut compter celles qui proviennent de l'Annaliste saxon et qui sont reproduites presque mot à mot par les Annales de Poehlde. Néanmoins, nous donnons ici le récit de l'historien saxon, parce qu'il contient quelques parcelles de vérité et parce que certaines parties de ce récit ont été souvent reproduites par les historiens de Grégoire VII.

« A cette époque mourut le pape Alexandre, de pieuse mémoire, et il eut pour successeur Hildebrand, qui fut appelé Grégoire VII. Cet Hildebrand était moine et archidiacre du siége de Rome : ce fut pendant son pontificat que l'Église commença à être agitée par des erreurs schismatiques inconnues auparavant.

« J'ai jugé à propos d'insérer ici un trait de son enfance qui mérite d'être rapporté. Son père, qui était menuisier à Rome, fut chargé par un clerc de faire des travaux à un édifice, lorsque Hildebrand était encore tout enfant. Il arriva que l'enfant, jouant avec les copeaux qui tombeaient de l'établi, les disposait en forme de lettres, quoiqu'il ne sût pas lire. Sur ces entrefaites, le clerc étant survenu et ayant remarqué ce que faisait l'enfant, il constata que les lettres avaient été disposées de façon à reproduire ce texte : *Je dominerai d'une mer à l'autre mer.* Le clerc, rempli d'admiration, prédit alors au père que l'enfant monterait un jour sur le siége apostolique. Aussi, réalisant une pensée qu'il avait eue déjà, il le fit étudier. Son instruction terminée, il vint à la cour de l'empereur Henri, et commença à obéir aux chapelains en écrivant ce qu'ils lui commandaient d'écrire. Or il était très-brun et d'un extérieur assez disgracieux. Aussi le fils de l'empereur, l'ayant aperçu et voulant s'amuser à ses dépens, lui prodiguait toute sorte d'avanies, car il (Henri) était alors un tout jeune enfant, et l'empereur riait souvent de ses espiégleries; mais l'impératrice ne vit pas cela de bon œil et reprimanda sévèrement son fils pour qu'il cessât ce système d'affronts.

« Une nuit, l'empereur vit en songe son fils assis à une table avec les attributs de la royauté, et, en face, à une autre table, le même étudiant (Hildebrand); ils se provoquaient l'un l'autre d'une manière injurieuse. L'empereur remarqua alors qu'une corne avait poussé sur le front de l'étudiant, et que celui-ci s'en servit pour saisir son adversaire et le jeter dans la boue. Lorsque l'empereur eut raconté son songe à l'impératrice, celle-ci prédit que cet étudiant serait un jour pape et qu'il chasserait son fils du trône. Aussi l'empereur, rempli de crainte pour l'avenir de son fils et espérant modifier

les desseins de Dieu, fit appréhender au corps l'étudiant et l'envoya dans le camp de Hamerstein pour qu'il y mourût de faim; mais l'impératrice, ne pouvant supporter une pareille injustice, intercéda pour Hildebrand dans une réunion des grands, et reprocha à l'empereur de vouloir faire périr un homme à cause d'un songe. Ayant, par suite de ces instances, recouvré la liberté, il vint se désaltérer aux sources de la philosophie. Enfin, voulant dire adieu aux choses du monde, il se proposa d'étudier la vraie philosophie. Il se fit moine, et comme il venait souvent à Rome avec son abbé, le pape Benoît le distingua et il devint archidiacre de l'Église romaine[1]. »

Tout ce qui, dans cette narration, a trait aux rapports de Hildebrand avec le fils de Henri III, est évidemment faux, car ce fils, devenu plus tard Henri IV, est né le 11 novembre 1050, à une époque par conséquent où Hildebrand, déjà absorbé par les affaires de l'Église, résidait à Rome auprès de Léon IX. Dans sa correspondance, Grégoire VII déclare lui-même qu'il n'a eu qu'à se louer des procédés de Henri III à son égard, et que ce prince l'a toujours honoré d'une bienveillance particulière[2].

Il est également hors de doute que Hildebrand n'a jamais été archidiacre de l'Église romaine sous Benoît IX. Pendant le pontificat de Grégoire VI, successeur de Benoît IX, Hildebrand n'occupe encore qu'une modeste place dans la curie, et tout prouve qu'il a été plutôt l'adversaire déclaré de Benoît que son partisan. Comme l'historien saxon écrivait plusieurs années après les terribles luttes entre Grégoire VII et l'empereur Henri IV, il s'est fait l'écho des légendes inspirées par le spectacle de ces luttes, mais la chronologie seule suffit pour infirmer son récit.

II

PONTIFICAT DE GRÉGOIRE VI. — HILDEBRAND SON CHAPELAIN.

Nous sommes sur un terrain plus ferme à partir de l'année 1045, date de l'avénement de Grégoire VI sur le trône pontifical, car nous

[1] *Annalista Saxo* dans Pertz, *Mon. Ger.*, *SS.*, t. VI, p. 701 et sq.

[2] Laudandæ memoriæ Henricus imperator (Henri III) inter omnes Italicos in curia sua speciali honore me tractavit. (Lettre de Grég. VII à Rodolphe, duc de Souabe, *Registrum*, I, 19.)

Dans une autre lettre à Judith, reine de Hongrie (*Regist.*, II, 44), Grégoire écrit : Clarissimus imperator Heinricus (Henri III) pater tuus et Agnes mater tua, jam nunc non humanitus sed Dei misericordia cœlitus imperatrix augusta, ex quo me cognoverunt, pro sua magnitudine honorifice et præ ceteris sanctæ Romanæ Ecclesiæ filiis caritative habuerunt.

savons que Hildebrand fut *chapelain* de ce pape et qu'il partagea ensuite son exil[1]. On est supris de voir Hildebrand, devenu par la suite un adversaire si déterminé de la simonie, débuter par être chapelain d'un pape qui a été déposé ou qui s'est déposé lui-même pour cause de simonie. Il faut, pour comprendre cette anomalie, se rendre compte de la situation de l'Église romaine au commencement de l'année 1045.

En 1033, après la mort de son frère le pape Jean XIX, le consul Albéric de Tusculum, ayant distribué de grandes sommes d'argent, parvint à faire monter sur le trône pontifical son fils âgé d'environ douze ans, et il donna la dignité de patrice à son autre fils Grégoire[2]. Ce pape, qui prit le nom de Benoît IX, souilla pendant quinze ans l'Église romaine des crimes les plus épouvantables et des actions les plus honteuses[3]. Du vivant de l'empereur Conrad, les Romains

[1] Quem (Grégoire VI) secutus est Deo amabilis Hildebrandus, volens erga dominum suum exhibere reverentiam; nam antea fuerat suus capellanus. (Bonitho ad amicum; dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 630.)

[2] Voici les deux textes de Raoul Glaber touchant l'avénement de Benoît IX :

« Nam et ipse universalis papa Romanus, nepos scilicet duorum Benedicti atque Joannis, qui ei præcesserant, puer ferme decennis, intercedente thesaurorum pecunia, electus exstitit a Romanis. A quibus exinde frequenter ejectus et inhoneste receptus, nulla potestate viguit. » (Rodulfus Glaber, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 679.)

« Ipso quoque in tempore, Romana sedes, quæ universalis jure habetur in orbe terrarum, præfato morbo pestifero (la simonie) per vigenti quinque annorum spatia miserrime laboraverat. Fuerat enim eidem sedi ordinatus quidam puer circiter annorum 12, contra jus fasque. Quem scilicet sola pecunia auri et argenti plus commendavit quam ætas aut sanctitas. Et quoniam infelicem habuit introitum, infeliciorem persensit exitum. » (Rodulfus Glaber, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 698.)

Raoul Glaber est le seul qui ait donné l'âge de Benoît IX lors de son avénement. Si un seul passage de ce chroniqueur portait que Benoît IX est monté sur le trône pontifical à l'âge de douze ans, on pourrait peut-être dire qu'une erreur de copiste s'est glissée dans le texte. Mais il y a deux passages très-formels : aussi cette opinion n'est pas soutenable. En revanche, on peut se demander si Raoul Glaber ne s'est pas trompé en donnant ce chiffre. Les mots *ferme* et *circiter* prouvent qu'il hésite; il fallait qu'il eût de bien graves motifs pour le faire, car ses ouvrages attestent chez lui une crédulité à toute épreuve. Et puis comment s'imaginer un enfant de douze ans qui commet des adultères, des homicides, etc.? Quelques lignes plus loin, Raoul Glaber tombe du reste dans une erreur manifeste; il suppose que l'empereur Henri III obligea Benoît IX à résigner le souverain pontificat entre les mains de Grégoire VI; on verra qu'Henri III ne fut pour rien dans ces négociations. Cette erreur permet d'hésiter devant une autre assertion si peu vraisemblable en elle-même. Quant au caractère absolument odieux de Benoît IX, nous ne le connaissons pas seulement par Raoul Glaber : le pape Victor III, Léon, moine du Mont-Cassin, et Bonitho, évêque de Sutri, font de ce pontife un portrait identique, c'est-à-dire également repoussant.

[3] Igitur dum per aliquot annos nonnulli solo nomine Pontificum cathedram obtinerent, Benedictus quidam nomine, non tamen opere, cujusdam Alberici

avaient déjà cherché, une première fois, à chasser Benoît IX et à se débarrasser de son odieuse tyrannie; mais, grâce au concours de l'empereur et à l'appui des Tusculans, le pape avait réussi à conserver le pouvoir[1]. Au début de 1044, une nouvelle sédition éclata contre Benoît IX; voici comment les *Annales romaines* rapportent cet événement : « Une grande révolte eut lieu à Rome; les Romains se soulevèrent comme un seul homme et expulsèrent Benoît. La même année, le jour de Sainte-Cécile, il y eut une éclipse de soleil qui dura trois heures. Après l'expulsion du pontife, une violente querelle s'éleva entre les Romains et les Transtévérins; les Romains se réunirent pour aller assiéger le Transtévère, et le 7 janvier un combat considérable s'engagea entre les Romains et les Transtévérins. Les Romains furent obligés de prendre la fuite parce qu'ils furent attaqués par les comtes qui descendirent des pays montagneux, et en particulier par Girard, fils de Rainer, suivi d'une nombreuse cavalerie. Ces comtes, qui étaient partisans de Benoît, arrivèrent jusqu'à la porte Sassie. Les Romains s'étant dans leur fuite précipités vers cette porte, il y eut un tel encombrement que plus de cent personnes furent étouffées; le troisième jour, un grand tremblement de terre agita la ville, les cloches des églises sonnèrent toutes seules. Les Romains s'étant alors réunis, élurent pour leur pontife le 22 février 1044 Jean, évêque de Sabine, auquel ils donnèrent le nom de Silvestre[2]. » Cette élection s'était encore faite à l'aide de distributions

consulis filius, magi potius Simonis quam Simonis Petri vestigia sectatus, non parva a patre in populum profligata pecunia, summum sibi sacerdotium vendicavit. Cujus quidem post adeptum sacerdotium vita quam turpis, quam fæda, quamque execranda extiterit, horresco referre; eo potius qualiter omnipotens Deus in faciem Ecclesiæ sit dignatus respicere, exordior enarrare. (*Victoris papæ dialog.*, dans la *Biblioth. max. Patr.*, t. XVIII, p. 853.)

Horrendum quippe referri turpitudo illius conversationis et vitæ. (Rodulf. Glaber, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 698.)

[1] « Schon einmal hatten bei Lebzeiten Konrads II die Römer Benedict vertrieben, und nur durch die Macht des Kaisers war er wieder zur Herrschaft, gelangt. » (Cf. Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. III, p. 410, 3e édition.)

[2] *Annales Romani*, dans Watterich, *Vitæ pontif.*, t. I, p. 71 et sq.

Le récit des Annales romaines est confirmé par plusieurs auteurs contemporains, ainsi : 1° Par le pape Victor : « Denique cum rapinas, cœdes aliaque nefanda in Romanum populum aliquanta per tempora sine ulla dilatione ageret, congregati in unum populi, quia ejus nequitiam amplius ferre nequibant, eum a pontificatus cathedra exturbantes, urbe pellunt alterumque in loco ejus, Johannem videlicet Sabinensem episcopum — non tamen vacua manu —, canonica parvipendentes decreta, substituunt. » (*Victor. papæ Dialog.*, dans la *Biblioth. max.*, t. XVIII, p. 853.) — 2° Par Léon du Mont-Cassin : «Romæ præterea cum Papa Benedictus per annos 12 sedem Apostolicam obsedisset potius, quam sedisset, a Romanis expulsus est et Joannes Savinensis episcopus, qui Silvester vocatus est

d'argent, et Silvestre ne se montra en aucune façon disposé à s'employer pour la réforme de l'Église ; de plus il manquait de fermeté et de courage. De son côté, Benoît IX se hâta d'excommunier son compétiteur ; ses partisans entourèrent Rome de tous côtés, et le 10 avril 1044 il rentra en maître dans le Latran, tandis que Silvestre III, après quarante-neuf jours d'un pouvoir bien éphémère, regagnait en vaincu son évêché de Sabine[1].

Après être remonté sur le trône, Benoît IX continua de mener une vie de débauches; au rapport de Bonitho, évêque de Sutri, il voulut épouser sa cousine germaine, la fille de Girard de Saxo; mais le père, refusant d'être complice d'un si épouvantable sacrilége, déclara à Benoît qu'il devait abdiquer le pontificat s'il voulait obtenir la main de sa fille. Le pape, sentant peser sur lui le mépris du peuple et du clergé romain, et craignant une nouvelle révolte s'il le bravait une fois de plus, consentit à renoncer au pouvoir pour épouser sa cousine. Le 1er mai 1045, plus d'un an après le renversement de Silvestre III, il abdiqua en faveur de son parrain l'archiprêtre Jean Gratien, que tous les contemporains représentent comme un homme recommandable et de mœurs irréprochables[2]; nous avons

— non tamen gratis — in Romanum pontificium subrogatus. » (Raoul Glaber, *l. c.*)

Les Annales de Farfa (Pertz, *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, t. XI, p. 573), Hermann de Reichenau (Pertz, *Monum. Germ. hist.*, *Script.*, t. V, p. 125) s'expriment dans le même sens.

[1] « Qui (Silvester) optinuit pontificatum diebus 49; quo ejecto, Benedictum pontificem reduxerunt in sua sede. » (*Annales Romani* dans Watterich, t. I, p. 72.)

« Qui (Silvester) tribus non amplius mensibus Romanæ usus Cathedræ successione, Benedicto undique suis cum propinquis infestante urbem, quia ex consulibus terræ ortus erat — et in eis maxima virtus — urbe cum dedecore pulsus, suum ad episcopatum reversus est. » (*Victoris papæ dialog.* dans la *Biblioth. max. patrum*, t. XVIII, p. 853.)

« Qui cum trium ibi mensium spatio prœfuisset (Silvester); expulsus Benedictus, propinquis suis, Tusculanis proceribus annitentibus, Silvestro repulso, Romanam sedem iterum occupavit. (Leo Casinensis, dans Pertz, *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, t. VII, p. 682.)

Des textes analogues se trouvent dans Hermann de Reichenau (Pertz, *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, t. V, p. 125) dans les Annales de Farfa (Pertz, *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, t. XI, p. 573).

[2] Voici les trois principaux textes originaux sur l'abdication de Benoît IX et l'avénement de Grégoire VI :

1° Tunc prædictus Benedictus non sufferens Romanum populum, ejusdem pontificatus sui honorem per cartulam refutavit Joanni archipresbytero Sancti Joannis ad portam Latinam, suo patrino, in die kalend. maias; cui posuerunt nomen Gregorius. (*Annales Romani*, dans Watterich, *Vitæ Pontif.*, t. I, p. 72.)

2° Benedictus igitur quod amiserat, sacerdotium recepit, pristinos tamen mores minime mutavit, secundum quod scriptum est : *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea.* Et quia durum est in corde veteri nova

déjà dit que Gratien, formé à l'école de Gerbert (Silvestre II), avait à son tour donné des leçons à Hildebrand. Le choix de l'archiprêtre de San-Giovanni près la porte Latine était excellent; malheureusement, avant de descendre de la chaire de saint Pierre et de se retirer dans ses châteaux-forts, Benoît IX avait exigé, par un contrat formel, que Gratien lui comptât une compensation de 1,000 livres d'argent et qu'il lui abandonnât la possession du denier de saint Pierre prélevé en Angleterre[1]. Cette concession peut s'expliquer par le désir de voir se terminer le honteux pontificat de Benoît IX, mais elle n'en constituait pas moins un acte de simonie, et par là même mettait en question la validité de l'élection du nouveau pape qui prit le nom de *Grégoire VI.*

L'avénement de Gratien fut salué avec bonheur par tous ceux qui désiraient la réforme de l'Église, d'autant mieux qu'au début, les stipulations pécuniaires conclues avec Benoît IX restèrent ignorées du public. Guillaume de Malmesbury nous a laissé sur la situation de l'Église romaine, dans les premiers mois du pontificat de Grégoire VI, une curieuse page qui trahit peut-ère un peu d'exagération, mais qui n'en contient pas moins de précieux renseignements.

meditari, in eisdem pravis et perversis operibus, ut ante, perseverabat. Cumque se a clero simul et populo propter nequitias suas contemni respiceret, et fama suorum facinorum omnium aures impleri cerneret, tandem reperto consilio, qui voluptati deditus, ut Epicurus magis quam ut Pontifex vivere malebat, cuidam Joanni archipresbytero, qui tunc in urbe religiosior ceteris clericis videbatur, non parva ab eo accepta pecunia, summum sacerdotium relinquens tradidit. Ipse vero in propriis se castellis recipiens, urbe cessit. (*Victoris papæ dialog.*, in *Bibl. max. Patrum*, t. XVIII, p. 853.)

3° « Nam, ut superius memoravimus, urbis Romæ Capitanei, et maxime Tusculani, per patriciatus inania nomina Romanam vastabant Ecclesiam, ita ut quodam hereditario jure viderentur sibi possidere pontificatum. Enim vero, mortuo Johanne, Benedicti pape fratre, qui uno eodemque die et prefectus fuit et papa, cum successisset ei Theophylatus, qui Alberici fuit filius, Gregorius frater ejus nomen sibi vendicabat patriciatus. Hac occasione Theophylatus, neque Deum timens, neque hominem reveritus, qui *cata antifrasin* vocabatur Benedictus, post multa turpia adulteria et homicidia manibus suis perpetrata, postremo — cum vellet consobrinam accipere conjugem, filiam scilicet Girardi de Saxo, et ille diceret : nullo modo se daturum, nisi renunciaret pontificatui — ad quendam sacerdotem Johannem, qui tunc magni meriti putabatur, se contulit ejusque consilio semetipsum dampnavit pontificatuique renunciavit. » (Bonitho, *Lib. ad Amic.*, V, dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 626.)

[1] Un ancien catalogue des papes (Muratori, *Script.*, III, 2, p. 345) fixe à « mille libræ denariorum Papiensium » la somme donnée à Benoît IX par Grégoire VI. — Le cardinal Benno la porte jusqu'à « libræ mille quingentæ » ; et enfin le *Codex vatic.*, 1340 (cité par Watterich, t. I, p. 70, note 16), va plus loin encore; on y lit : « Qui emit papatum a prædicto Benedicto duo millia librarum. » La donnée touchant le denier de saint Pierre prélevé en Angleterre est extraite d'Otto de Freising (*Chronicor.*, VI, 32.)

« Alors, dit Guillaume de Malmesbury, vivait le pape Grégoire VI, appelé auparavant *Gratien*, homme d'une grande religion et d'une grande sévérité. A son avénement, il trouva, par suite de l'incurie de ses prédécesseurs, l'État romain tellement diminué, qu'à l'exception de quelques fermes situées près de Rome et des offrandes des fidèles, le pape était tout à fait sans ressources. Les villes et les biens appartenant à l'Église, mais situés au loin, avaient été la proie de ravisseurs; dans toute l'Italie, les chemins et les voies publiques étaient infectés de voleurs, et nul n'osait faire un voyage sans avoir main-forte avec lui... On cessa dans toutes les provinces d'aller à Rome, chacun préféra faire des donations aux églises de son pays plutôt que de travailler au profit des voleurs. Et dans la ville même, dans cette ville, autrefois siége unique de sainteté, sur le Forum, se promenaient les sicaires... si quelqu'un osait, au péril de sa tête, visiter l'église de l'Apôtre, il tombait au milieu de ces sicaires et perdait sa fortune ou sa vie. Les glaives étaient dégaînés jusque sur les corps des saints apôtres et martyrs, et sur les autels sacrés les offrandes étaient à peine déposées qu'elles étaient enlevées et elles servaient à des orgies et à la luxure. Tous ces maux affligèrent beaucoup le pape Grégoire. Il essaya d'abord d'y remédier par des moyens pleins de douceur, par des admonestations...; mais, voyant que ces moyens n'avaient pas de succès ou n'en avaient que peu, il résolut de se montrer plus sévère vis-à-vis de ce mal invétéré. Il excommunia tous ceux qui agissaient ainsi et jusqu'à ceux qui mangeaient avec ces malfaiteurs ou qui leur parlaient... Ceux-ci, devenus furieux, remplirent l'air de leurs menaces, firent résonner leurs armes autour des murs de la ville et faillirent vaincre le pape. Mais Grégoire comprit que le moment de se servir du glaive était venu; il acheta partout des armes et des chevaux, équipa des soldats et de la cavalerie, et, occupant d'abord la basilique de Saint-Pierre, tua ou mit en fuite ceux qui enlevaient des offrandes. Voyant que la fortune lui souriait, il alla plus loin, et, après avoir fait périr ceux qui lui résistaient, il fit valoir ses droits sur les biens et les châteaux-forts perdus depuis longtemps[1]. »

Guillaume de Malmesbury raconte ensuite que les « *Quirites* » furent très-mécontents de ce rétablissement de l'ordre, mais il se trompe lorsqu'il prétend que les Romains voulurent plus tard se venger de Grégoire VI en ne lui accordant pas d'être enterré dans le lieu ordinaire de la sépulture des papes. On sait que Grégoire est mort sur les bords du Rhin; il n'était plus pape au moment de sa mort, et rien n'indique que son corps ait été rapporté à Rome.

[1] Cf. le texte latin dans Pertz, *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, t. X, p. 470.

Il n'est pas possible de déterminer en détail la part de Hildebrand dans les tentatives de réforme essayées par Grégore VI; toutefois un renseignement fourni par Bonitho permet de conjecturer qu'elle fut considérable. Nous avons déjà dit que, d'après cet historien, Hildebrand fut attaché à la curie de Grégoire VI en qualité de chapelain, et qu'en 1047, lorsque ce pape fut exilé en Allemagne, Hildebrand partagea son exil[1]. N'est-ce pas indiquer par là que Hildebrand était l'un des plus fermes soutiens de Grégoire VI?

On lit dans un ouvrage de polémique, écrit par Guido, évêque de Ferrare et partisan de l'antipape Guibert, un passage qui, mis en regard de certaines expressions du récit de Guillaume de Malmesbury donné plus haut, permet de conjecturer quel a été le rôle joué par Hildebrand, sous le pontificat de Grégoire VI. Voici le fragment du livre de Guido, lequel est écrit sous forme de dialogue.

R. « Dès son enfance[2], il s'est occupé des choses militaires, il a toujours étudié l'art de la guerre, il s'est rendu coupable de plusieurs homicides, il s'est souillé d'un sacrilége, il s'est parjuré... »

P. « Il a vraiment agi contre les règles des Pères, s'il est constant qu'il ait commis tous ces forfaits. Mais je voudrais être certain qu'il les ait commis, et, de plus, je voudrais connaître ce que les saints Pères pensent de pareilles actions. »

R. « Qu'il se soit occupé des choses militaires, qu'il ait étudié l'art de la guerre, c'est ce que prouve le témoignage de tous les Romains ses contemporains. Car, *lorsqu'il était encore tout jeune moine, il a réuni une grande somme d'argent, et, sous couleur de défendre l'Église romaine et de la délivrer, il s'est entouré de soldats auxquels il distribuait ensuite des dépouilles, suivant la coutume des anciens Romains*[3]. »

[1] Cf. supra, page 338, note 1.

[2] Il s'agit d'Hildebrand.

Nous n'avons pas besoin de dire que, l'ouvrage de l'évêque Guido étant un pamphlet d'une extrême violence, la calomnie et l'exagération s'y sont donné pleine carrière.

[3] R. « A puero terrenæ militiæ studuit, rebus bellicis semper operam impendit, multimodis sese homicidiis immiscuit, sacrilegio se polluit, perjuriis obligavit....

P. « Vere contra patrum regulam vixit, si hæc omnia illum fecisse constiterit. Sed velim mihi notum fieri, quod ista vere fecerit et quid de his patres sancti testati fuerint.

R. « Quod terrenæ militiæ studuerit et bellis semper operam dederit, omnium Romanorum sibi contemporalium testimonio comprobatur. Nam cum adhuc adulescentulus monachus diceretur, magnam sibi pecuniam congregavit et quasi sub

D'après Guido de Ferrare, Hildebrand, « n'étant encore qu'un tout jeune moine », ce qui se rapporte très-bien à l'époque de Grégoire VI, aurait donc employé les armes pour la défense et pour la délivrance de l'Église romaine. Comme Guillaume de Malmesbury en dit autant de Grégoire VI, tout porte à croire que le pape et son chapelain firent cette campagne ensemble.

Avec le pape Grégoire VI se trouvait également la grande congrégation de Cluny; Grégoire chercha visiblement à s'appuyer sur elle, comme le prouve un document par lequel, à la demande de l'abbé Odilon, il confirmait les libertés et les droits du monastère de Cluny et assurait à la congrégation la possession du « monastère romain » à la condition de donner pendant cinq ans dix sous à l'urne de Saint-Pierre[1].

Aussi Raoul Glaber qui a mis, à Cluny même, la dernière main à son ouvrage historique, peut-il être regardé comme exprimant fidèlement les sentiments de l'illustre congrégation, lorsqu'il termine par les paroles suivantes son cinquième et dernier livre :

« A cette même époque, le siége de Rome, qui jouit d'un droit universel sur le monde entier, fut, pendant vingt-cinq ans, en proie à cette peste (la simonie). En effet, on avait, au mépris du droit, placé sur ce siége un enfant d'environ douze ans : l'argent et l'or avaient, pour son élection, tenu lieu d'âge et de sainteté. Il eut un commencement très-malheureux et une fin plus triste encore. J'aurais honte de raconter sa vie et sa conduite. Mais enfin, du consentement de tout le peuple romain, et par ordre de l'Empereur, il fut renversé de son siége, et on mit à sa place un homme très-religieux et remarquable par sa sainteté, Grégoire, natif de Rome. Celui-ci réforma ce que l'autre avait corrompu[2]. »

Henri I[er], roi de France, entra aussi en communication avec Gré-

spe defendendi et liberandi Romanam Ecclesiam satellitium fecit et, sicut solebat apud Romanos antiquitus fieri, donativa sua singulis militibus erogabat. »

(Wido, episcopus Ferrariensis : *de Scismate Hildebrandi*, dans Pertz, *Monum. Germ. hist.*, *Script.*, t. XII, p. 169.)

[1] Cf. Jaffé, *Regesta Pontificum romanorum*, p. 363, n° 3136.

Tout porte à croire que ce « monastère romain » est le couvent de Sainte-Marie, sur le mont Aventin.

[2] Nous avons déjà donné, note 2 de la page 338, le texte latin de ce passage qui se trouve dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 698, ou dans dom Bousquet, *Recueil des historiens*, etc., t. X, p. 63. Raoul Glaber se trompe lorsqu'il prétend que Benoît IX céda, par ordre de l'Empereur, le souverain pontificat à Grégoire VI. La conduite que l'empereur Henri III suivit plus tard à l'égard de Grégoire VI prouve qu'il ne fut pour rien dans son élévation; aussi l'assertion de Raoul Glaber n'est-elle confirmée par aucun contemporain.

goire VI et lui demanda de prendre sous la protection immédiate du saint-siége une *cella* (chapelle, souvent prieuré), dépendant de l'abbaye du mont Saint-Quentin, dans le Vermandois. Le pape répondit favorablement à cette demande par une bulle datée du 26 février 1046. Ce document est adressé à Gualéran, abbé du mont Saint-Quentin; il contient l'énumération des biens qui devaient à tout jamais appartenir à la *cella*[1]. Comme, du consentement des évêques comprovinciaux, cette même bulle menace de l'anathème du pape ceux qui transgresseraient l'ordonnance apostolique, Mansi en a conclu qu'elle avait dû être rédigée dans *un concile romain*, « parce que, dit-il, jamais les souverains pontifes n'ont mis en avant ce consentement des évêques de leur province ecclésiastique, si ce n'est lorsque ces évêques étaient réunis autoup d'eux en concile[2]. » Ce fait d'un concile célébré par Grégoire VI dans les derniers jours de février, c'est-à-dire vers l'époque où se célébrait d'ordinaire le synode annuel de l'Église romaine, est important à constater, car il prouve que les évêques ne firent aucune difficulté pour reconnaître comme légitime l'élection de Grégoire.

Ainsi que l'indique Guillaume de Malmesbury, la grande préoccupation de Grégoire VI fut de relever les églises de Rome qui tombaient en ruines, après la triste époque qu'on venait de traverser, et, en particulier les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il employa dans ce but les biens qu'il possédait, et, lorsqu'ils furent épuisés, il implora le secours des princes de la chrétienté. Guillaume, « le glorieux duc d'Aquitaine », entendit cet appel et fit faire des quêtes parmi les clercs et parmi les laïques. Aussi le pape, touché de cet empressement, accorda plusieurs avantages spirituels au duc et à ses sujets. Voici la bulle écrite à ce sujet par le pape; elle est curieuse à lire, car elle montre combien l'esprit de l'Église romaine est resté le même, jusque dans les époques les plus troublées et les plus néfastes de son histoire, et combien le style de sa chancellerie a peu changé; on croirait lire une page écrite hier par le pape Pie IX.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous ceux qui ont la foi chrétienne, qui reconnaissent pour la mère de toutes les Églises celle qui possède le siége du prince des apôtres, salut et absolution de tous les péchés par la bénédiction et par les mérites des bienheureux Pierre et Paul, princes des apôtres.

Nos très-chers frères, c'est de la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, que le rayonnement de la sainte reli-

[1] Cf. Jaffé, *Regesta Pontificum*, n° 3139. — La bulle de Grégoire VI se trouve dans Mansi, t. XIX, p. 618, et dans plusieurs autres collections.

[2] Mansi, *l. c.*, p. 618.

gion a illuminé le monde entier; c'est cette même Église qui a pieusement distribué dans les diverses parties de la terre ce qui était nécessaire à un grand nombre d'indigents : mais, par suite de nos péchés, par suites des péchés de plusieurs nations, cette Église a vu sa religion diminuer, et, en outre, elle a perdu la majeure partie de ses biens temporels. Des empereurs, des rois, des princes, des personnes d'un autre rang, possédés par une misérable cupidité, n'ont pas craint d'encourir la malédiction de leur mère, ont fait invasion sur ses biens, les ont pris et s'en sont servis pour leur usage. Lorsqu'ils ont été frappés par le glaive de l'anathème, lorsque semblables à Judas, ils ont eu à leur cou comme le lien du sacrilége, ils se sont hâtés de dissiper ces biens de peur qu'ils ne vinssent à se repentir. De là la misère, les dévastations, les vols, les rapines contre le chef même de cette Église, c'est-à-dire contre le bienheureux Pierre. Aussi son Église et celle du bienheureux Paul qui, par la possession des corps de ces apôtres, rayonnent sur le monde entier et attirent toutes les nations sont, hélas!! hélas! menacées de ruine. Malgré nos faibles mérites, et, quoique nous ne soyons pas riches, nous avons essayé de conjurer un si grand danger, et, avec le secours de Dieu, nous avons voulu tendre une main secourable. Ce que voyant, des clercs remplis de religion et de nombreux laïques, que Guillaume, le glorieux duc d'Aquitaine[1], avait engagés à venir à notre secours, ont offert de nous donner tous les ans une partie de leurs offrandes, afin que l'on fît les restaurations et les constructions nécessaires dans l'église de Saint-Pierre. Ils espèrent que, grâce aux mérites des apôtres, et aux prières spéciales de la sainte Église romaine, le Seigneur tout-puissant leur accordera de se raviver, par une vraie pénitence, dans la foi qu'ils ont jurée à leur baptême, et qu'il les placera dans la béatitude éternelle, après avoir réparé les brèches de leur vie spirituelle. Pour nous, constatant ce dévouement et ce louable attachement pour la mère commune, nous avons promis, pour nous et pour nos successeurs, que nous célébrerions trois fois par an, avec toutes les Églises romaines, le saint sacrifice de la messe et que, pendant sept fois, nous ferions spécialement mémoire d'eux à d'autres messes, afin que, par les mérites de la Mère de Dieu, qui a toujours protégé d'une manière spéciale l'Église romaine, et par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, ainsi que par les prières de tous les saints, surtout de ceux

[1] Il s'agit de Guillaume V, duc d'Aquitaine, troisième fils de Guillaume le Grand. Guillaume V succéda, en 1039, à son frère Odon, et mourut en 1058.

Cf. Gfrörer, *Pabst Gregorius VII und Sein Zeitalter*, t. VI, p. 490 et sq. — Les raisonnements de Gfrörer, pour prouver qu'il s'agit, dans la bulle de Grégoire VI, de Guillaume le Grand ou Guillaume III, mort en 1030, ne sont pas décisifs.

dont les reliques sont à Rome, le Seigneur tout-puissant les absolve de leurs fautes et les conduise à la vie éternelle[1]. »

Cette activité du pape Grégoire VI, ce souci des choses saintes, ce langage élevé, touchaient les chrétiens, et faisaient espérer un avenir meilleur; ce sentiment se retrouve surtout dans les deux lettres suivantes écrites au pape par saint Pierre Damiani, dans sa solitude de Fonte-Avellana. Ces lettres, jointes aux documents que nous venons de donner, complètent la physionomie de l'Église romaine pour l'époque qui va de l'avénement de Gratien au synode de Sutri.

« *Au seigneur Grégoire, très-saint pape, Pierre, moine pécheur, présente l'hommage de son profond dévouement.*

« Très-révérend seigneur, je rends grâces au Christ, roi des rois, parce que j'ai le plus grand désir d'entendre dire du bien du siége apostolique. Aussi le témoignage de plusieurs personnes faisant de vous de grands éloges m'a-t-il été au cœur. J'ai bu là comme un breuvage d'une douceur extraordinaire, et, au milieu de ma joie, j'ai répété spontanément cette parole : « *Gloire à Dieu au plus haut* « *des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*[2]. » Dieu seul, en effet, ainsi qu'il est écrit, peut changer les temps et transférer les royaumes. Le monde rempli d'admiration voit maintenant l'accomplissement de cette antique prophétie : « *Le Très-Haut dominera dans le royaume des hommes et il donnera ce royaume à qui il voudra*[3]. » Que les cieux se réjouissent donc, que la terre tressaille de joie, que la sainte Église se félicite d'avoir recouvré l'antique privilége de son droit; que la tête du serpent venimeux et à mille formes soit écrasée; que ce commerce absolument inique ne se continue plus; que le faussaire Simon ne batte plus de fausse monnaie dans l'Église; que Giési[4] ne rapporte plus des présents extorqués; que la colombe revienne à l'Arche et que les feuilles vertes de l'olivier annoncent à la terre le retour de la paix. Revienne maintenant l'âge d'or des apôtres, et puisse, sous votre prudence, refleurir la discipline de l'Église. Il faut réprimer l'avarice de ceux qui aspirent à la dignité épiscopale; il faut renverser les chaires des changeurs, de ceux qui vendent des colombes. Du reste, l'Église de Pezaro[5] va pouvoir constater si les espérances que je viens d'émettre ont quelque chose de fondé. En effet, si cette Église n'est pas arrachée des mains de cet adultère, de cet incestueeux, de ce parjure,

[1] Dans Mansi, t. XIX, p. 611. — La bulle se trouve également dans d'Achéry, *Spicil.*, III, 398.
[2] S. Luc, II, 14.
[3] Deutéron., IV. Daniel, II.
[4] IV Rois, V.
[5] Pezaro, sur les bords de l'Adriatique, au sud de Ravenne.

de ce voleur, c'en est fait de cet espoir du peuple comptant sur une réforme du monde. Tous les yeux sont dirigés vers ce but, toutes les oreilles cherchent à entendre ce mot d'ordre. Si cet homme couvert de crimes est réintégré dans son épiscopat, il n'y a rien de bon à attendre du saint-siége par la suite. Il y en a trois qui rendent témoignage : le siége de Castellane, celui de Fano et celui de Pezaro[1]; « que tout témoignage soit dans la bouche de deux ou de trois « témoins[2]. » Ces trois montrent clairement quel espoir il faut conserver pour la suite. Que le Tout-Puissant, ô très-saint Père, te conserve pour que les droits de l'Église soient sauvegardés, et qu'il ne permette pas que le peuple se soit réjoui en vain sous un tel pontife[3]! »

Au seigneur Grégoire, très-saint pape, Pierre, moine, pécheur, présente l'hommage de son profond dévouement.

« Que Votre Béatitude sache, ô très-pieux seigneur, que pour nos péchés, il ne se trouve pas dans nos contrées de clercs dignes de l'épiscopat! Tous cherchent leur propre avantage et non pas celui de Jésus-Christ[4]. Sous l'influence de l'avarice et de l'orgueil, ils ambitionnent le sacerdoce, mais ils ne se préoccupent pas de se rendre dignes de ce sacerdoce. Ils veulent commander, mais ils se soucient fort peu d'être utiles. Aussi, vu le malheur des temps et le manque de candidats, il me semble que cet archiprêtre pourrait être élevé à l'épiscopat, si Votre Sainteté le juge à propos. Il est vrai qu'il est ambitieux, il désire vivement arriver au sommet de la charge pastorale. Je tiens à vous faire connaître cette circonstance pour que vous l'appréciiez ; si elle ne constitue pas un obstacle, je crois, après avoir repassé dans mon esprit la série des clercs de l'église de Sempronius, que cet archiprêtre est un peu meilleur que les autres. Si donc votre très-prudente Sainteté le juge à propos, puisqu'il a été élu par le clergé et par le peuple, puisque diverses personnes l'ont déclaré digne de cette charge, qu'il fasse pénitence pour son ambition, et qu'il soit sacré. Que le Dieu tout-puissant vous fasse connaître par la grâce de son Esprit-Saint, ce qu'il faut faire touchant cette affaire, qu'il manifeste sa volonté à votre cœur. Je ne solliciterai qu'une

[1] Fano et Castellane, villes voisines de Pézaro.
[2] Deut., XIX. S. Matth., XVIII.
[3] Voyez le texte latin de cette lettre dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIV, col. 205 et sq.
[4] Ad Philipp., II.

seule chose de votre clémence, c'est que, si vous ne le consacrez pas, vous ne nommiez personne pour le siége de cette église sans m'avoir vu[1]. »

Malheureusement, les bonnes intentions de Grégoire VI ne tardèrent pas à être paralysées par des difficultés de toutes sortes; la situation empira au lieu de continuer à s'améliorer, et elle ne tarda pas à devenir intolérable. Girard de Saxo ne tint pas la parole donnée à Benoît IX; il persista à lui refuser sa fille, même après que Benoît eut abdiqué. Celui-ci, revenant alors sur sa décision, émit de nouvelles prétentions à la tiare, et recommença à agiter Rome[2]. D'un autre côté, Girard de Saxo, devenu l'adversaire déclaré de Benoît IX, favorisa le parti de l'évêque de Sabine, l'antipape Silvestre III; aussi cet antipape, s'appuyant en outre sur les Crescentii, se posa de nouveau en prétendant[3]. Rome et la chrétienté eurent le navrant spectacle de trois papes, résidant, l'un à Saint-Pierre, l'autre dans le Latran, le troisième à Sainte-Marie-Majeure, et tous les trois se disputant le souverain pouvoir à l'aide des armes temporelles et spirituelles[4].

« Vers cette époque, dit Otto de Freising, l'Église de Dieu eut à supporter à Rome un douloureux affront. Trois intrus dont l'un s'appelait Benoît occupaient en même temps le siége romain. Pour comble de misère, ils s'étaient partagés entre eux les patriarcats avec leurs revenus. L'un siégeait à Saint-Pierre, l'autre à Sainte-Marie-Majeure, le troisième, c'est-à-dire Benoît, dans le palais de Latran, et tous les trois, ainsi que je l'ai appris moi-même à Rome de la bouche des Romains, menaient une vie infâme et dissolue. Un prêtre rempli de religion et nommé Gratien, voyant la désastreuse situation de l'Église, fut touché de compassion pour l'état où il voyait

[1] Migne, *l. c.*, col. 306 et sq.

[2] Gregorius patricius et Petrus germani Theophylatum (Benedictum IX), spe conjugis deceptum, ad pontificalia iterum sublevant fastigia. (Bonitho, *Ad Amicum*, lib. V; dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 626.)

[3] His ita gestis (c'est-à-dire après l'élévation de Gratien sur le saint-siége) Gerardus de Saxo cum aliis capitaneis quendam Sabinorum episcopum sibi eligunt pontificem, quem verso nomine vocaverunt Silvestrum. (Bonitho, *Ad Am.*, *l. c.*)

Bonitho se trompe en plaçant après l'élévation de Grégoire VI la première apparition de l'antipape Silvestre III. Le témoignage formel des *Annales Romani*, du pape Victor III et des catalogues officiels des papes prouve que Silvestre III a paru une première fois, du 22 février 1044 au 10 avril de la même année, par conséquent avant l'élection de Grégoire VI. C'est la seconde tentative qui, en réalité, est mentionnée ici par Bonitho.

[4] Erant ibi tres papæ, dit Lupus Protospatarius, Silvester in ecclesia Sancti Petri, in Laterano Gregorius, et Benedictus in Tusculano. (Pertz, *Monum. Germ. hist.*, t. V, p. 59.)

sa mère; il vint trouver ces hommes et leur persuada de renoncer aux revenus ecclésiastiques dont ils s'étaient emparé. On permit seulement à Benoît, parce qu'il paraissait avoir plus d'autorité que les autres, de conserver les revenus qui venaient d'Angleterre. Les résultats obtenus par ce prêtre le firent regarder par les Romains comme le libérateur de l'Église de Dieu; il fut nommé souverain pontife et prit le nom de Grégoire VI[1]. »

Pour apprécier la valeur historique de ce texte d'Otto de Freising, il faut se souvenir que cet évêque est mort le 22 septembre 1158; en supposant, ce qui est tout à fait admissible, qu'il ait composé sa chronique vers 1145, on voit qu'il était éloigné d'un siècle entier des événements qu'il rapportait. Il ne faut donc pas s'exagérer la portée de cette parole d'Otto : « Ainsi que je l'ai appris moi-même à Rome de la bouche des Romains. » Dans une ville aussi agitée que la Rome du moyen âge, que pouvaient bien être, un siècle après l'événement, des traditions orales rapportées par des témoins qui n'avaient rien vu par eux-mêmes? Un Italien et même un Romain aurait eu de la peine à s'orienter dans des données de cette nature, à plus forte raison devaient-elles embarrasser un Allemand qui n'habitait pas Rome et n'y faisait que de courts séjours. De là les erreurs qui se sont glissées dans le récit d'Otto de Freising et que nous tenons à relever parce qu'elles sont reproduites par un grand nombre d'historiens. D'après Otto, il y aurait eu à Rome trois papes d'une conduite très-répréhensible qui auraient ensuite cédé la place à un homme recommandable par sa piété, le prêtre Gratien, devenu le pape Grégoire VI. Tous les chroniqueurs contemporains, déjà cités plusieurs fois dans le cours de ce récit, sont opposés à cette donnée. Il y a eu, en effet, trois papes simultanés : la tradition sur ce point ne trompait pas Otto; mais, dans ces trois, il faut comprendre le prêtre Jean Gratien, c'est-à-dire Grégoire VI. Ce que l'évêque de Freising dit de la moralité des prétendants à la papauté peut bien s'entendre de Benoît IX, peut-être aussi de Silvestre III, mais ne saurait s'appliquer à Grégoire VI, dont Otto est le premier à faire l'éloge. Rien de surprenant si Otto ne peut donner les noms des trois papes qui auraient négocié avec le prêtre Gratien, puisqu'ils n'existaient pas tous les trois; il n'y eut à négocier que Benoît IX, dont le chroniqueur a, en effet, gardé le nom. Silvestre III était déjà renversé lorsque Grégoire VI monta sur le trône, et le troisième négociateur est purement légendaire.

Les renseignements fournis par le *Codex regius* ont un trait de

[1] Otto de Freising, *Chronicon.*, lib. VI, cap. xxxii; dans Watterich, *Vitæ pontif.*, t. I, p. 712 et sq.

ressemblance avec ceux d'Otto de Freising ; ils renferment quelques données vraies, mais mêlées à d'autres données tout à fait fausses. Voici le passage de ce *Codex* concernant Benoît IX et Grégoire VI. « Benoît IX de Tusculum, et fils d'Albéric, régna treize ans. Il fut chassé du pontificat, et, à sa place, on nomma pape un évêque qui prit le nom de Silvestre. Celui-ci fut chassé, et Benoît recouvra le pontificat. Benoît ayant été renversé une fois de plus, la papauté fut donnée à Jean, archiprêtre de Saint-Jean devant la porte Latine, qui prit le nom de Grégoire VI. Devenu pape, Grégoire VI, qui était tout à fait illettré, fit sacrer avec lui un autre pape pour qu'il remplît les fonctions du ministère ecclésiastique. Cette mesure ayant déplu à beaucoup de personnes, un troisième pape s'éleva qui remplit seul les fonctions des deux autres. On les vit donc un contre deux et deux contre un se disputer la papauté. Grégoire étant mort, l'empereur Henri vint à Rome pour procéder contre les deux papes qui restaient et ils furent déposés de par une condamnation canonique et impériale, et l'évêque de Bamberg, Suidger, qui prit ensuite le nom de Clément II, leur fut substitué de force sur le siége pontifical[1]. »

Jusqu'à cette phrase « devenu pape, Grégoire VI, etc., » le *Codex regius* rapporte exactement les faits ; mais ce qui suit est un tissu d'erreur, et mérite à peine d'être réfuté. Des témoignages positifs établissent en effet que Grégoire VI était lettré, qu'il n'a jamais créé de pape coadjuteur, qu'il n'était pas mort lorsque Henri III est venu en Italie, et que les seuls prétendants à la papauté déposés à Sutri et à Rome ont été Grégoire VI, Silvestre III et Benoît IX. Je serais porté à croire avec Grégorovius que cette légende d'un pape coadjuteur de Grégoire VI n'est que le souvenir altéré du rôle déjà considérable joué par Hildebrand pendant le pontificat de Grégoire VI. On aura métamorphosé en pape coadjuteur le jeune moine qui, dès sa première entrée aux affaires, avait fait preuve d'une activité et d'une intelligence peu commune.

L'abbé O. Delarc.

[1] *Codex regius,* fol. 125.

La suite prochainement

L'ÉMIGRATION AU BRÉSIL

L'Empire du Brésil à l'Exposition universelle de Vienne en 1873. Rio-de-Janeiro, in-8.
Dr Lund, *Du climat et des maladies du Brésil.*

Il se produit, en ce moment, une sorte de révolution très-curieuse dans le mouvement de l'émigration européenne. Depuis plusieurs années, les Allemands et les peuples scandinaves, agents spéciaux de ce déplacement, et dont les groupes expatriés présentaient les chiffres les plus importants, avaient surtout en vue les États-Unis. Plusieurs causes contribuaient à maintenir cette préférence. A tort ou à raison, il était généralement admis que le travail était mieux rémunéré, et trouvait un emploi plus aisé dans la république transatlantique. La terre y était facile à obtenir et donnait des résultats satisfaisants. On citait, non-seulement des succès exceptionnels, attrait toujours puissant sur l'imagination des hommes qui se décident à aller chercher au loin ce qu'ils désespèrent de trouver chez eux; mais encore une moyenne très-séduisante, pour la raison la plus positive, de fortunes honnêtes recueillies en peu d'années, et qui semblaient promettre la réussite à tout labeur, soutenu de prévoyance et de sage modération. D'autres motifs se joignaient à ces espérances très-naturelles pour rendre les territoires de l'Union américaine fort attrayants. Une grande égalité sociale, des institutions absolument libres, l'espérance permise d'une ambition polilitique considérée comme illimitée, exaltaient beaucoup de têtes. On avait entendu dire, on avait lu dans les prospectus des compagnies d'émigration et dans beaucoup de lettres particulières, on répétait partout, on pensait que se faire Américain, c'était, à coup sûr, devenir libre, riche, homme dans toute la signification du mot, et on partait pour le nord du nouveau continent, en invitant ses amis à faire de même.

Cette année, tout a semblé se modifier, et l'émigration entre dans une nouvelle phase. Un grand nombre de personnes qui avaient quitté l'Europe, pleines de projets et de certitudes d'un bel avenir, y sont revenues. Par tous les paquebots, on voit des Allemands, des Suédois, des Danois, des Norvégiens se rapatrier en nombre considérable. Dernièrement, les ports de la Suède ont pu compter quelques centaines d'hommes et de femmes désabusés, qui ont renoncé à leurs plans et sont revenus profondément désillusionnés; de sorte qu'il est fort à croire que la partialité anciennement professée pour former des établissements dans les comtés de l'Union, subit une sorte de transformation, et que, désormais, pour quitter l'Europe, on étudiera la question d'une tout autre manière que par le passé; c'est, du reste, ce que viennent de faire les communautés memnonites de la Russie. Résolues à abandonner l'empire des Tsars, elles ne paraissent pas devoir se rendre aux États-Unis ; elles sont disposées, en ce moment, à se diriger vers le Canada.

La presse allemande étudie les causes de cette nouveauté, et est disposée à les trouver dans la crise financière qui vient d'affecter le marché américain. On suppose que le malaise considérable qui s'en est suivi, en affectant sensiblement la production, a arrêté le travail et que, par suite, les ouvriers se trouvant sans ouvrage, il en est résulté pour les nouveaux venus une gêne qui a produit le découragement, et les a portés à abandonner la partie et à regagner l'Europe. On en conclut que, lorsque l'équilibre financier sera rétabli, les choses reprendront le même cours que par le passé. Cette conclusion peut sembler un peu superficielle.

Assurément, la mauvaise situation actuelle n'est pas sans avoir exercé une influence réelle sur les rapatriements de cette année; elle les a augmentés et d'autant plus qu'elle venait, elle-même, après d'autres crises qui n'ont pas manqué dans les époques dernières; et la fréquence redoublée de ces tensions extrêmes des intérêts opérait déjà depuis quelque temps de manière à rendre la situation des émigrants de plus en plus différente de ce que les intéressés avaient espéré trouver sur le sol qu'ils allaient chercher comme une nouvelle patrie. On supporte une crise, on y résiste, on se promet mieux de l'avenir ; mais quand on est obligé de reconnaître que cette explosion de circonstances mauvaises n'est que la conséquence d'autres explosions et force à comprendre qu'il y en aura encore de nouvelles, on est porté à se décourager, et lorsqu'on n'est pas encore trop retenu, on se détache et on s'en va. C'est précisément ce qui arrive.

En outre, la concurrence américaine est illimitée, et on a longtemps considéré ce fait comme un avantage inappréciable. C'était lorsque le nombre des concurrents était lui-même relativement petit,

et que chacun trouvait dans une liberté absolue ses coudées d'autant plus franches, qu'on ne gênait en réalité personne et que personne ne vous gênait. Mais depuis que la population est devenue plus dense, tout le monde se gêne; et l'extrême complaisance des institutions légales pour l'activité personnelle et l'énergie donnent à la lutte une âpreté que les gens du pays savent soutenir, mais sous laquelle les étrangers succombent trop aisément. Ce que les Américains sont accoutumés à considérer, avec estime, comme du savoir-faire, de l'intrépidité, de la présence d'esprit, comme les effets naturels d'une intelligence pratique, les étrangers, doués de ces avantages à un degré moindre, les qualifient de noms plus sévères, se croient et se déclarent lésés, et se plaignent de ne pas trouver, sur un sol si inhospitalier, la protection positive qu'ils se rappellent avoir eue derrière eux dans cette Europe quittée naguère avec tant de dédain. Il n'est pas toujours favorable de se trouver dans les mains de tels habitants de New-York, de la Nouvelle-Orléans ou de Chicago; il ne l'est pas non plus d'avoir à tenir tête aux hardis indigènes des États de l'Ouest, et plus d'un émigrant, repentant, fait de ses aventures un tel récit qu'on supposerait qu'il a été plus maltraité par les citoyens libres des États qu'il n'aurait pu l'être par les Peaux-Rouges.

La vie politique ne se présente pas davantage sous des aspects toujours séduisants à l'observation des Allemands et des Scandinaves. Ils se trouvent en présence de hordes irlandaises assez farouches; celles-ci, il est vrai, leur inculquent une haute idée de la puissance de la démocratie, mais une assez faible de la douceur de ses procédés, et encore bien moins de sa modération. Ainsi l'ouvrier ou le laboureur qui s'était transporté dans le nouveau monde pour s'y créer une situation meilleure par un travail honnête, bien rémunéré, et devenir un citoyen paisible et honoré, se voit dans le risque d'être écrasé par des concurrents peu délicats sur les moyens, très-enclins à en venir aux coups, et en outre exploité par ceux qui l'emploient; enfin, il est terrorisé dans l'emploi de ses droits politiques par le *mob* le plus furieux et le plus émancipé qui soit au monde. Dans cette situation, il quitte la partie, regagne son ancien pays, fait des États-Unis une peinture peut-être aussi partiale dans le sens défavorable qu'elle l'était jadis dans le sens contraire, et c'est ainsi qu'il est à croire que le mouvement d'émigration va se modifier et transporter les masses ambulantes vers d'autres points du continent occidental. Ce ne sera point un fait transitoire; d'autre part, on ne cessera pas de se rendre aux États-Unis; mais les différentes parties de l'Amérique partageront désormais, d'une manière plus équitable, avec cette région jusqu'à présent privilégiée, l'affluence humaine qui s'y portait presque exclusivement.

En effet, ce qui se produit est une simple oscillation, et il n'est nullement certain que les tendances au déplacement viennent à cesser dans les différentes populations européennes. Elles sont entrées dans les tendances générales; elles ont toujours existé, plus ou moins, dans les instincts, et pris, suivant les époques différentes, des formes spéciales. Au seizième siècle, elles ont été militaires, et ont produit, pour la Suisse et l'Allemagne, ces bandes de reîtres, de lansquenets et de fantassins qui ont servi simultanément toutes les causes dans tous les pays. Au dix-septième siècle, des régiments entiers de Français se formaient aisément en Italie et passaient de la solde de Venise à celle de Ferrare, de Parme, du Saint-Siége, en même temps que des cadets de famille en aussi grand nombre, des jeunes gens de la bourgeoisie et des fils de paysans allaient coloniser la Nouvelle-France et les îles Sous-le-Vent. Rien ne saurait arrêter des dispositions que bien des causes, au contraire, excitent et activent, et seulement on consulte un peu plus la carte du monde en ce moment qu'on ne le faisait naguère, pour savoir où l'on ira fixer des destinées qui se détachent résolûment des affections antérieures.

On vient de voir tout à l'heure que les memnonites se tournent vers le Canada. De même, on commence à étudier de plus près et à examiner avec une curiosité plus sympathique les conditions que pourrait offrir le Brésil à ceux qui prétendraient lui demander un avenir. Le Brésil semble, en effet, se recommander d'une manière toute spéciale à la partie la plus saine de l'émigration, à celle qui veut n'obtenir la prospérité à laquelle elle aspire que par le travail soutenu, la bonne conduite, et l'exercice consciencieux et calme de la liberté. Les colonisations déjà formées dans l'empire américain permettent beaucoup d'espérances et légitiment les aspirations les plus flatteuses. De grands établissements allemands, dans la province de Sainte-Catherine, dans celle de Minas-Geraes, présentant de 40 à 50 mille âmes sur un point et 10 à 15 mille sur l'autre, démontrent, par l'état prospère dans lequel on les voit, que les agriculteurs ont beaucoup à gagner en choisissant ces régions pour leur but. Toutefois, on sait encore assez mal ce que c'est que l'immense territoire soumis au sceptre de la maison de Bragance; on connaît peu son mode d'existence, et on craint assez généralement de ne pas trouver sur cette plage lointaine l'accueil sympathique nécessaire aux nouveaux débarqués. On s'imagine assez aisément qu'un État paré du titre de république sera plus favorable aux intérêts de toute nature représentés par des ouvriers et des agriculteurs, et on a quelque méfiance envers un gouvernement monarchique, tandis qu'on se sent en fonds d'indulgence pour les communautés espagnoles du Sud, uniquement parce que le titre politique qu'elles se donnent laisse

espérer une somme d'indépendance personnelle qui n'est pas toujours accompagnée, on le sait d'ailleurs, d'une proportion égale de sécurité et de repos.

A l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne, le gouvernement brésilien s'est préoccupé avec raison de ces doutes répandus dans l'opinion publique. Il a profité de l'attention que la beauté et la richesse de ses produits a éveillée d'une façon si remarquable, pour publier un livre très-bien fait, très-consciencieux, très-savant sur les régions qu'il possède; et cet excellent moyen d'examen ne contribuera pas peu, sans nul doute, à fournir à l'observation pratique les éléments d'appréciation qui lui ont manqué jusqu'ici. On est désormais en mesure de savoir avec la plus rigoureuse et la plus satisfaisante exactitude ce que c'est que le Brésil, comment il est gouverné, sous quel régime il existe, et on peut comprendre, avec les causes de son éclatante opulence, celles qui lui promettent un développement bien supérieur encore dans l'avenir, A tous les points de vue, il importe d'examiner et de recueillir les faits que la statistique du Brésil fait connaître.

I

L'empire découvert par Costa Cabral et colonisé par les Portugais s'étend dans la partie de l'Amérique du Sud qui est située le plus à l'est, se développe sur 7,920 kilomètres de côtes, et comprend dans son immense étendue le quinzième de la surface totale du globe, c'est-à-dire entre 12 et 13 millions de kilomètres carrés. La région montagneuse en occupe la plus grande partie, et bien que le pays contienne de larges vallées et de vastes plaines, ce sont en général des plateaux élevés, coupés par des chaînes courant en différentes directions. Quarante-deux ports ouverts sur le littoral assurent des communications faciles avec le reste du monde. Le Para, Maranhão, Pernambuco, Bahia, Ilhéos, Victoria, Santos, Paranagua, Sainte-Catherine, sont très-fréquentés par les navires; mais, assurément, Rio-Janeiro l'emporte de beaucoup par sa beauté, qui en fait un des points pittoresques les plus admirables du monde, et aussi par sa grandeur, car il mesure près de 200 kilomètres de tour.

Les cours d'eau sont importants et assurent la facilité des communications avec les provinces les plus éloignées. L'Amazone, sur un cours de 3,828 kilomètres, reçoit dix-neuf affluents de première grandeur; quelques-uns ont plus de 3,000 kilomètres de parcours. Au moyen de l'Amazone, le Brésil touche par l'intérieur la Bolivie, le Pérou, l'État de l'Équateur, la Nouvelle-Grenade et le Venezuela, et

les met en relations directes avec le port du Para. Depuis dix-huit ans déjà, une navigation à vapeur, subventionnée par le gouvernement brésilien, parcourt l'Amazone et plusieurs de ses affluents. En 1867, deux nouvelles compagnies se sont encore formées pour relier la navigation supérieure de la rivière Madeira à l'inférieure, au-dessous des chutes; une concession vient d'être faite pour un chemin de fer qui doit être terminé dans quatre ans.

D'une importance presque égale à celle du bassin de l'Amazone, celui du Parana, formé de la jonction du Rio Grande et du Parnahyba, sous le 20e degré de latitude méridionale, comprend les provinces de Saint-Paul et de Parana, et les unit à la région argentine du Corrientes dans l'est; à l'ouest, il embrasse toute la région immense de Matto-Grosso, la république du Paraguay et le reste de la Confédération argentine. Les différents cours d'eau qui s'unissent à cette immense masse sont considérables; leur navigabilité est parfaite et ils traversent des territoires d'une fertilité remarquable. Jusqu'à présent, les chemins de fer projetés pour relier ces voies fluviales n'ont pas encore reçu un commencement d'exécution; mais des travaux préparatoires ont eu lieu et des voyages d'exploration, ordonnés par le gouvernement, ont donné des résultats scientifiques qui ne tarderont pas à aboutir à des réalisations matérielles.

La partie centrale du Brésil, c'est-à-dire les provinces de Minas-Geraes, Bahia, Pernambuco, Alagoas et Sergipe, ont pour grande voie fluviale le Saõ-Francisco, dans lequel se jettent le Rio das Velhas, le Paracatu, le Rio Verde et le Rio Grande, avec d'autres rivières moins considérables. Interrompu par la cascade immense de Paulo-Affonso, le Saõ-Francisco est encore navigable au-dessus de ce point, sur une étendue de 1,518 kilomètres; au-dessous, il acquiert une profondeur telle que, devant Penedo, dans la province d'Alagoas, il reçoit aisément des navires calant 3m,9.

Les ressources fluviales du Brésil ne se bornent pas aux trois courants de l'Amazone, du Parana et du Saõ-Francisco, flanqués de leurs affluents. Il faut encore énumérer les fleuves les plus importants et qui, partout ailleurs, attireraient plus d'attention : le Gurupy, le Turyassu, le Mearim, l'Uapicuru, le Parnahyba, le Paraguassu, le Rio de Contas, le Jequitin honha, le Pardo, le Mucury, le Doce, le Parahyba du Sud et le Rio Grande du Sud. Plusieurs de ces cours d'eau sont remontés par les bateaux à vapeur, sur des parcours de 600 kilomètres et plus.

Cette grande abondance de voies fluviales est certainement destinée à jouer le premier rôle dans l'histoire économique du Brésil. Elle invite à pénétrer partout, elle semble appeler les efforts de l'exploitation et promettre un concours de moyens assurément considé-

rables. Il était donc naturel que l'attention de l'administration locale se portât d'une façon toute particulière, à étudier, pour bien les connaître, les facilités ou les obstacles que les lieux apportent à la navigabilité de tant de masses d'eaux. Il en est résulté, comme cela a été dit tout à l'heure, non-seulement des voyages d'exploration de la plus haute importance dans le bassin de l'Amazone, dans celui du Parana, du Saõ-Francisco ; mais d'autres explorations dirigées par des ingénieurs qui se sont donné pour but d'apprécier surtout la navigabilité des cours d'eau secondaires. Le gouvernement local s'est porté avec un tel zèle à ce genre d'examen, que, depuis une dizaine d'années environ, il n'y a pas eu moins d'une vingtaine d'expéditions scientifiques exécutées avec toutes les ressources possibles par des hommes d'un mérite reconnu, au nombre desquels il convient de placer, en première ligne, feu M. le professeur Agassiz, dont la magnifique exploration de l'Amazone a produit pour la science des avantages de premier ordre. Une fois entré dans cette voie, le gouvernement brésilien ne songe nullement à en sortir. Il est allé trop loin pour éprouver le désir de s'arrêter, et les explorations continuent et continueront avec un zèle que les beaux résultats obtenus et l'intérêt démontré des découvertes qui restent encore à faire en grand nombre, suffit abondamment à expliquer.

Dans une région aussi accidentée que le Brésil, placée dans des conditions géographiques si spéciales, coupée de montagnes, pourvue de plaines hautes, bordée d'un rivage baigné par des mers équatoriales, on doit s'attendre, assurément, à trouver des conditions climatériques assez variées, et il en est ainsi. Toute la partie du pays compris entre les tropiques est principalement chaude et humide pendant la saison des pluies; en dehors de cette période, elle est soumise à une température tempérée et sèche. En certaines années, il arrive, dans les contrées intérieures, dans le Ceara, le Pernambuco, le Parahyba, le Rio-Grande do Norte, que la pluie manque presque absolument et il en résulte des sécheresses excessives. Ailleurs et même dans la zone intertropicale, on trouve un climat extrêmement doux, comme conséquence de l'élévation du sol, de la régularité des brises et de la richesse de la végétation. En somme, dans les endroits où la chaleur atteint son maximum, elle ne dépasse guère 36° centigrades. D'ordinaire le froid ne se fait guère sentir. Cependant sur quelques points, on a parfois 3°,2 au-dessous de zéro. On a même constaté, dans la chaîne d'Itatriac, en juin 1858 et au même mois de 1859, une dépression thermométrique de 6°. Dans cette contrée la neige n'est pas rare et les lacs y sont quelquefois couverts d'une surface glacée de 0^m,055 d'épaisseur. Il en est à peu près de même sur les plateaux découverts de Saõ-Pedro-do-Rio-

Grande-do-Sul, où le thermomètre descend quelquefois jusqu'à 2°,5 au-dessous de zéro. Une des parties les plus chaudes de l'empire, c'est certainement, la vallée de l'Amazone. La température moyenne y est de 27°. On en souffre peu, parce que les brises venant de l'est abaissent constamment l'atmosphère et parce que les nuits dont la température va quelquefois s'abaissant de 12°, sont toujours fraîches. Quant à la différence entre l'été et l'hiver, elle est à peine sensible et ne dépasse pas 3°.

De l'Amazone à Rio-de-Janeiro, ces conditions thermométriques se maintiennent à peu près, mais, au sud de la capitale, la chaleur décroît sensiblement. Les provinces de Saint-Paul, Parana, Sainte-Catherine, Saõ-Pedro-do-Rio-Grande-do-Sul et une partie de Minas-Geraes sont fraîches, et, naturellement, plus on pénètre dans l'intérieur où l'on subit l'influence de l'élévation du terrain, plus on se soustrait à l'action de la chaleur.

Depuis 1850, des navires venant du golfe du Mexique ont importé à plusieurs reprises dans les ports de l'empire, tantôt la fièvre jaune, tantôt le choléra, et déterminé des épidémies qui n'ont pas cessé de sévir d'une manière assez grave. L'opinion publique s'en est fortement préoccupée dans les deux Amériques et surtout en Europe. Sous ce rapport, le Brésil a subi et subira sans doute encore le sort commun des différentes parties du globe et ne restera pas absolument exempt de pareils fléaux. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que ni la fièvre jaune ni le choléra n'y sont endémiques; le climat, au contraire, y est extrêmement sain et favorable au développement de la vie humaine. Toutes les fois qu'un des fléaux morbides a éclaté, c'est qu'on l'avait apporté, et il ne se renouvelle jamais que par une cause semblable.

Les pluies jouent un rôle considérable dans l'économie climatologique du Brésil et influent, à la fois, sur la santé des hommes, la reproduction animale et végétale, et, par conséquent, sur la richesse du pays. En général, elles commencent en novembre et se continuent jusqu'en juin. Cependant, il y a des différences sensibles suivant les localités. Dans les régions intermédiaires de l'Amazone et du Parnahyba, les pluies sont d'ordinaire très-abondantes, et cette condition atmosphérique s'étend jusqu'au Saõ-Francisco et au delà vers le sud. Sur ce dernier point, une régularité assez tranchée donne lieu aux habitants de distinguer deux saisons qu'ils nomment *sertaõ;* la première, fort humide, comprend de janvier à mai; l'autre très-sèche va de mai à décembre. Sous l'influence de cet état du ciel, la végétation s'arrête au mois de juin. A cette époque, la plupart des plantes ont atteint leur maturité, et c'est une morte saison qui commence. Les feuilles tombent en juillet; en août s'établit un as-

pect général qui ressemble assez à l'hiver de nos climats, moins la neige. Les arbres, à peu d'exception près, sont complétement dépouillés, et les graminées desséchées et présentant un aspect jaunâtre forment une sorte de foin employé pour la nourriture des troupeaux fort abondants dans ces régions. Alors, on a opéré la récolte du café recueilli sur les montagnes, et on profite de la sécheresse des terres pour placer les produits sur des terrains particulièrement exempts d'humidité. Ils y atteignent promptement et facilement le degré de siccité voulu.

Au mois de décembre et en janvier, les pluies tombent en extrême abondance; les rivières, dont la saison sèche avait mis le lit à nu, s'élèvent rapidement et acquièrent un volume énorme. Quelques jours suffisent pour rendre aux végétaux toute leur vigueur; les fleurs poussent partout, et avec une variété de formes et de couleurs qui ne trouve d'égale sur le globe que dans les régions de l'archipel indien; enfin toute la nature déploie une fécondité dont il est difficile, à moins de l'avoir vue, de se faire une image exacte.

On estime à 2 mètres et davantage la quantité d'eau qui tombe annuellement sur la côte du Brésil. A Pernambuco, la proportion est plus forte, et monte jusqu'à $2^{m},62$. Les orages sont assez peu fréquents. A Rio-Janeiro, la moyenne paraît être de 62 jours dans l'année.

La faune brésilienne, encore peu connue, présente une grande richesse et une variété considérable. Rien n'est plus naturel. On vient de voir à quel point les conditions climatériques sont favorables au développement de toutes les formes de la vie. L'extrême et plantureuse abondance des produits végétaux assure une somme de nourriture pour ainsi dire inépuisable à une grande quantité d'herbivores; il est, en quelque sorte, nécessaire que sur cette base qui adoucit sensiblement *the struggle for life*, un développement correspondant se fasse apercevoir dans les espèces animales. La colonisation européenne a introduit dans le pays tous les animaux utiles dont l'ancien monde a contracté le besoin. Le cheval ne semble pourtant pas jusqu'à ce jour avoir atteint de bonnes conditions d'existence, et il faut en grande partie, sans doute, attribuer cette anomalie à la façon peu rationnelle dont cet animal est nourri et soigné. L'importation des chevaux, comme on le verra en son lieu, porte témoignage de cette infériorité, qui est tout accidentelle, et qui certainement ne saurait durer. Sous tous les autres rapports, les animaux de provenance européenne se sont complétement acclimatés et donnent tout ce qu'on peut attendre d'eux. Quant aux animaux indigènes, leur caractère est tout à fait spécial, et mérite d'être signalé.

Dans la classe des mammifères, on compte des singes en fort grand nombre. Plusieurs espèces des genres stentor, atèles, lagotrix, cebus, pithecia, jacchus, midas et callithrix, sont amplement représentées. Dans cette catégorie d'êtres, les guaribas, ou singes ronfleurs, sont les plus grands et les plus robustes de tous ceux que possèdent les forêts brésiliennes. Les ouistitis, ces sortes de miniatures, sont extrêmement abondants. Le sagui du Maranhão est un singe d'une couleur jaune tirant sur l'or; le sagui rouge a été découvert par Hoffmansegg dans les bois du Para; le pithecia saturnina, d'une belle couleur noire, a été décrit par le docteur E. Maia. Toute cette population agile, sautante et grimacière, donne aux solitudes boisées de l'intérieur une physionomie toute spéciale.

Quand le soir vient et que se répand la clarté bleue de ces nuits intertropicales, qui semblent éclairées par une lueur électrique émanée de tous les points de la voûte céleste, des chauve-souris s'élèvent en grand nombre et volent rapidement dans l'atmosphère nocturne. Elles appartiennent principalement aux genres vampirus, vespertilio, plerotus et phyllostoma. Plusieurs ont une envergure gigantesque, et ne laissent pas que de se rendre redoutables aux animaux endormis dans les champs. En même temps, sortent des lisières des grands bois des carnassiers appartenant à différentes espèces. L'once, presque aussi remarquable, par sa taille, que le tigre royal de l'Asie, et qui, répandu surtout dans la région centrale, se tient volontiers sur les grands arbres d'où il guette sa proie et s'élance sur elle; l'once noire, plus petite; la suçuarana, autre animal du genre *feles;* la maracaja et le chat-tigre. Avec ces hôtes dangereux errent le loup rouge, le renard et l'innocent guaximini, dont tous les exploits s'exécutent aux dépens des crabes.

Parmi les rongeurs, on trouve le capivara, qui n'a pas de rival dans l'ancien monde pour le développement de sa taille; le paca, l'agouti, le moco, le caxinguele, le cuanda, le preà.

Le tapir, pachyderme singulier, est le plus élevé en taille de tous les mammifères indigènes; mais les cactelus, sorte de porcs sauvages, sont le meilleur gibier. Il y a plusieurs espèces de cerfs; on trouve aussi, dans l'ordre des édentés, les tatus, les tamanduces, ou fourmiliers, et les paresseux. Plusieurs gambas représentent l'ordre des marsupiaux.

Comme transition aux animaux aquatiques, on rencontre le peixe-boi ou lamantin. Ce cétacé herbivore, cantonné dans les eaux de l'Amazone ou dans les lacs voisins, atteint souvent un développement considérable. Sur les côtes passent les baleines, et, en grand nombre, des dauphins qui atteignent plus de deux mètres de longueur.

La classe des oiseaux est fort riche. Une sorte de vautour, l'urubu,

se trouve partout. Des chouettes de différents genres, des espèces de tourterelles, le corruptao, le carauna, le papu, le xexeos, un grand nombre d'autres, animent de leurs chants variés les solitudes de l'intérieur. Plusieurs gallinacés, comme les jacus, les mutuus, les nhambus, les codoruizes, des pigeons, des perdrix, se mêlent aux tuyus et aux émas, sorte d'autruche de petite taille, et à d'autres échassiers, à des hérons, arapapas, spatules, jaburus, qui peuplent de la façon la plus gaie les rivages des cours d'eau ; des bécassines, des alcyons, des ibis, des canards, des plongeurs, des cygnes à cou noir, complètent le tableau.

Sur ces plages sablonneuses, dans les grands herbages, errent les tortues, excellente et abondante ressource alimentaire, principalement appréciée dans la région de l'Amazone, où, avec les œufs de ces chéloniens, on fabrique la substance connue sous le nom de beurre de tortue, branche de commerce très-importante.

Les alligators se trouvent dans presque toutes les rivières. Le jacaré atteint jusqu'à deux et trois mètres de longueur. Des serpents, dont plusieurs espèces non venimeuses, d'autres gigantesques, comme le boa, se présentent sur toutes les lisières des forêts.

La pêche a largement ce qu'il lui faut pour exercer son activité et récompenser ses efforts. Il serait d'autant plus impossible de dresser un catalogue des différentes espèces de poissons vivant dans les eaux du Brésil, que la plupart sont encore inconnues. Rien que dans la vallée de l'Amazone, le professeur Agassiz a collectionné plusieurs milliers d'espèces, parmi lesquelles il s'en trouvait d'absolument nouvelles. Ce que l'on emploie actuellement, c'est particulièrement le peravucu, poisson énorme qui sert de nourriture principale à la population du Para ; on possède aussi la dorade, la gymnote, le saumon : celui-ci fréquente surtout les eaux du Cayabé.

Les mollusques et les crustacés sont d'une extrême abondance, d'une variété égale. Quant aux insectes, il n'est pas de terre plus féconde en ce genre. Il suffit d'appeler ici l'attention sur certaines variétés d'abeilles dont les produits sont déjà fort heureusement exploités, ainsi que des vers à soie, principalement de l'espèce saturnia, sur lesquels l'attention commence à se fixer, et qui peuvent, dans l'avenir, donner lieu à de très-grands et très-utiles résultats commerciaux. Il est d'autant plus à espérer que des efforts soutenus vont se faire dans ce sens, que l'espèce exotique des vers à soie est déjà l'objet d'une culture fort intelligente dans quelques provinces, et principalement à Saõ-Pedro-do-Rio-Grande-do-Sul. On a commencé à exporter, et tout présage une rapide augmentation. La province de Sainte-Catherine s'occupe avec succès de la fabrication des fleurs artificielles et d'autres articles de fantaisie dont les coléoptères, par

la vivacité, l'éclat de leurs couleurs métalliques, fournissent la matière première.

L'action de l'homme s'est fait sentir très-peu jusqu'ici sur la terre brésilienne, et rien n'est plus concevable : l'empire est si immense, et la population relativement si faible, que la nature s'appartient, pour ainsi dire, encore à elle-même, et se produit, et se prodigue, et se dépense d'une façon le plus souvent ignorée et inappréciée. La forêt vierge couvre des espaces qui seraient ailleurs des royaumes, et de cette façon souveraine, hautaine, violente, absolue, qu'il est bien difficile de comprendre lorsque les yeux ne se sont pas étonnés devant cet aspect grandiose. Un fourré impénétrable, telle est la forêt vierge. Des bambous énormes atteignent des hauteurs gigantesques et se pressent les uns contre les autres; la hache ne saurait frayer un chemin à travers ce faisceau serré de troncs vigoureux et vivants; la flamme pas davantage : elle s'éteint devant l'humidité invincible de ces corps végétaux. Des lianes relient entre eux ces bambous, et, tombant ensuite de leurs sommets, allongent vers la terre des troncs puissants qui, lorsqu'ils auront touché le sol, prendront racine et formeront de nouveaux arbres, tandis que leurs festons, opulents et copieux, couvrent d'une masse épaisse tout ce qu'ils embrassent. Sur ce manteau vert, des plantes innombrables apportées par le vent jettent leurs semences; les semences poussent, les rejetons se cramponnent en l'air par leurs crochets, par leurs vrilles; des générations infinies montent les unes sur les autres; des fleurs splendides, bleues, rouges, violettes, blanches, et de toutes grandeurs et de toutes formes, s'épanouissent de tous les côtés, à toutes les hauteurs, montent, descendent, pendent en guirlandes, s'élèvent en fusées; les orchidées étalent leurs bigarrures et leurs magnificences à travers toute cette splendeur; et quand tout cet amas est devenu, en quelque sorte, solide, inébranlable, homogène, par la pression que les tiges exercent les unes sur les autres, les sommets forment une sorte de plan ondulé sur lequel viennent tomber les semences de nouveaux arbres, une autre forêt monte sur l'autre; et, bientôt organisée et inébranlable comme la première, elle sert de piédestal à une troisième. Voilà ce qu'est une forêt vierge, et on peut se rendre à peu près compte, en y songeant, de l'aspect démesuré, fantastique, effrayant pour l'imagination, qu'étale ce pêle-mêle de troncs, de tiges, de lianes, de fleurs, de plantes de toutes tailles, grimpant, se suspendant, se collant sur le monument qui pousse incessamment, qui chemine en haut et qui vit; on peut entrevoir ce que doit livrer aux yeux du spectateur ce mélange d'énormités et de délicatesses inouïes. Mais, pour se représenter tout cela, je le répète, il faut l'avoir vu.

Dans cette impénétrabilité, les cours d'eau grands et petits créent des passages. Alors, là, on est dans les forêts sans y être. Au milieu des flaques d'eau ou rivières tournantes, on circule, et des dômes feuillus, vastes comme des bas-côtés de cathédrales, vous entourent, vous dominent de très-haut, vous pressent de très-près. On sent instinctivement que cette nature est ennemie de l'homme. Elle l'écrase de ses pompes et de son silence, car dans ce domaine la vie organique ne pénètre pas. Il n'y a pas d'oiseaux, il n'y a pas d'animaux; les reptiles n'existent qu'en suivant les eaux. Tout se tait, parce que le règne du végétal est ici absolu, et ne souffre pas de concurrence.

Pour donner quelque idée de la richesse de ce monde, il suffit de dire que l'on connaît actuellement de la flore brésilienne dix-sept mille espèces, et il en reste encore beaucoup à classer. Les bois les plus résistants s'offrent en grande abondance à la construction des maisons et des navires, tandis que la menuiserie et l'ébénisterie n'ont qu'à choisir entre les échantillons les plus beaux et les plus précieux que leur industrie puisse employer. Parmi les matériaux de charpente les plus estimés, on compte le peroba, le tapinhoa, le calsiena ou jacaranda noir, le bois-brésil, le bacuri, le sucipita, l'arveira, l'ipé, le pequia jaune, le bois-de-fer, le cèdre, le laurier, et d'autres en très-grand nombre. L'ébénisterie ne dispose pas de moins d'espèces. La teinturerie s'empare du bois-brésil, du mangue-vermelho, et, parmi les plantes, de l'indigo et du rocou. On emploie le goumarim pour la gravure sur bois avec autant d'avantage que l'on peut faire le buis. Des seringueiras et du mangabeira on extrait le caoutchouc; le myristica donne du suif végétal; le cacaoyer est la base de la fabrication du chocolat.

La vanille, la noix muscade, le poivre indigène, sont très-abondants, et d'excellente qualité.

Le mangle donne cinq fois plus de tannin que le chêne d'Europe; le barbarinão en produit 80 pour 100.

Parmi les plantes culinaires, on fait un usage journalier du manioc, du pinhão, du jacalupè, et autres. Tout le monde connaît la fécondité des forêts brésiliennes en plantes médicinales : c'est la salsepareille, l'ipécacuanha, le jalap, la caroba, les différentes plantes connues sous le nom de quinquina, la capillaire. A côté de ces utiles produits se placent les baumes : le jabahy, l'andiroba, le copahu, l'angico, comme fournissant un résumé aussi complet que possible de tous les mérites, de toutes les qualités et de l'aptitude à tous les emplois remplis par les différents individus de la flore brésilienne. Il y aurait injustice à ne pas citer le carnauba, palmier indigène qui fait principalement la richesse des provinces de Ceara, de Rio-

Grande-do-Norte, et de quelques autres voisines. Cet arbre, qui porte sa verdure à travers toutes les saisons et qui résiste à toutes les sécheresses, s'appuie sur des racines dont les vertus médicinales sont celles de la salsepareille. Son tronc fournit une fibre très-forte et très-légère à laquelle on peut donner un beau poli. On tire du bois des poteaux et des solives pour les maisons, ainsi que des pieux pour les haies. Le cœur de l'arbre se mange, et constitue un aliment très-savoureux et très-nourrissant. On fait aussi de cette moelle du vin, du vinaigre, du marc et de la fécule analogue au sagou.

Avec les branches on fabrique des instruments de musique, des tubes, des pompes. Les tiges et les feuilles remplacent le liége. Le fruit est agréable au goût, et l'amande torréfiée tient lieu de café pour les habitants de l'intérieur. De l'écorce on fait des nattes, des chapeaux, des paniers, avec un tel succès, que l'exportation pour l'Europe atteint déjà un chiffre d'environ 2,826,000 fr. Les feuilles produisent une sorte de cire dont on compose des bougies dans le nord, particulièrement à Ceara. L'exportation annuelle en est de 880,000 kilos; la consommation sur place ne paraît pas être inférieure à 734,000. Le chiffre de la valeur pour la production totale est d'au moins 4,220,000 fr. On voit assez par ces détails à quel avenir est appelé l'industrie qui prendra pour objet l'exploitation de ce précieux palmier.

Il convient maintenant de placer en regard du monde végétal et du monde organique, tel qu'il se manifeste au Brésil, l'ensemble de l'organisation de la matière proprement dite. Il y a corrélation parfaite entre l'exubérance de l'un et l'accumulation de l'autre. Et, en commençant par ce qui attire d'avantage l'imagination et l'attention, il convient de parler des pierres précieuses. Les diamants ont été principalement exploités jusqu'à ce jour dans la province de Minas-Geraes, le long de la chaîne d'Espinhaço. L'étendue des recherches embrasse, sur ce point, un territoire qui va des limites septentrionales de ces montagnes jusque dans les gorges situées au sud-ouest des sources du Saõ-Francisco. Bahia produit aussi ces gemmes précieuses. Dans les pays de Goyan, de Matto-Grosso, de Parana, de Saõ-Pedro-do-Rio-Grande-do-Sul et de Saint-Paul, on en a rencontré également, mais de peu remarquables. Il faut ajouter qu'on a peu cherché jusqu'ici et que la faible densité de la population n'en donnait pas les moyens. Il est probable que des efforts plus puissants, mieux dirigés, mieux continués, aboutiront à des résultats considérables. Le gouvernement accorde désormais toute liberté à ce genre de recherches, sous certaines conditions réglées par une loi.

Les émeraudes sont assez abondantes dans Minas-Geraes, ainsi que les euclases, les saphirs, les rubis, les béryles, les tourmalines,

noires, bleues et vertes, les zirconites et d'autres gemmes. Jusqu'ici les grenats, assez abondants, n'ont pas présenté de beaux échantillons. Pour le cristal de roche, on l'obtient en masses considérables et très-pures dans le Minas-Geraes, le Goyans, le Saint-Paul et le Parana, qui livre aussi des améthystes d'une rare beauté. Les opales, les chalcédoines, les agates, les jaspes se trouvent un peu partout dans la région de l'intérieur ; mais un commerce d'exportation déjà fort remarquable a lieu pour les chalcédoines et les agates dans la province de Saõ-Pedro-do-Rio-Grande-do-Sul.

L'or a été rencontré partout au Brésil ; mais l'exploitation en a lieu surtout dans le bassin supérieur du Saõ-Francisco, où plusieurs compagnies anglaises sont à l'œuvre. Depuis quelques années, des spéculateurs brésiliens se sont joints aux étrangers et ont formé une société d'exploitation, au capital de 2,250,000 fr. Le système d'extraction employé jusqu'ici est celui qui est appliqué dans les mines de l'Australie. Cependant les particuliers qui se livrent à la recherche du précieux métal, n'ayant pas à leur disposition tous les moyens nécessaires, se contentent de laver les sables provenant des roches aurifères et déposé dans les cours d'eau.

Ces sables contiennent aussi du platine, de l'iridium et quelques parties de palladium, mais en petite quantité.

On a trouvé assez d'argent pour espérer qu'avec des recherches mieux dirigées on arrivera à compter ce minerai parmi les produits les plus importants du pays. De très-riches gisements de mercure existent dans le Parana. Le cuivre est commun dans le Matto-Grosso, le Goyan, le Minas-Geraes, le Bahia, le Marannaõ, le Ceara et surtout dans Saõ-Pedro-do-Rio-Grande-do-Sul. La bourgade de Santo-Antonio das Lavras, qui fait partie de cette province, exploite des mines, où le métal pur atteint dans le minerai la proportion de 60 à 70 pour 100.

L'étain, le plomb, le manganèse, l'antimoine, le bismuth, l'arsenic, sont encore rencontrés dans le pays, mais le fer surtout y est remarquable. Non-seulement il est fort abondant ; mais il se montre supérieur aux qualités les plus estimées du Danemark et de la Suède, attendu qu'il est absolument libre de tout mélange de pyrite, ce qui n'existe pas ailleurs. Le fer magnétique du Brésil contient 72,2 pour 100 de fer pur ; l'oligiste, le martite et le micacé en ont 70 pour 100 ; les qualités inférieures 25 et 20 pour 100. On ne perd pas de vue, en considérant cette richesse extraordinaire du plus essentiel des métaux, que l'abondance inépuisable du bois dans des régions où les forêts exploitées se renouvellent en dix ans, permet à la métallurgie de préférer les meilleures méthodes de fonte. Une usine considérable fonctionne entre autres à Ipanema, dans la pro-

vince de Saint-Paul. Elle est pourvue d'un chemin de fer, et le gouvernement, très-frappé et préoccupé des excellents résultats déjà obtenus, va y fonder une école industrielle, où il s'efforce d'appeler, avec des conditions excellentes, les ouvriers européens capables de faire des élèves. Il est de toute certitude que la production du fer sera un des principaux éléments de la richesse du Brésil.

Dans cette rapide énumération des éléments qui constituent la propriété métallique de l'empire, on a pu se convaincre qu'aucun pays du monde ne saurait présenter un pareil bilan. Comme conséquence naturelle de l'effort auquel a été livrée la croûte supérieure du globe pour fabriquer tant de métaux divers, on a encore à passer en revue les roches de toute espèce, propres à offrir bien des ressources au travail humain. Entre le douzième et le trentième degré de latitude, la côte méridionale est formée principalement de roches primitives, granits, gneiss, diorites verts et noirs, quartzites, porphyres, syénites. Partout il y a des calcaires. On exploite du marbre d'une rare beauté, surtout dans la variété noire. La chaux et le marbre sont abondants. Jusqu'à présent, toutefois, je n'ai pas connaissance qu'on ait découvert cette matière si rare et si précieuse qui constitue le beau marbre blanc statuaire, comme la Grèce et l'Italie le possèdent. Mais il se peut que des recherches plus suivies le fasse trouver un jour. En s'en tenant donc aux espèces industrielles on peut constater toutefois que le marbre noir se présente au Brésil dans des conditions excellentes pour l'ornementation. Les argiles sont partout et donnent lieu à une fabrication de tuiles, de briques et de poterie commune à laquelle la nature offre autant d'éléments de succès que le travail humain, dans toutes ses variétés, en pourra produire. On n'a pas encore exécuté de faïences ; il y a tout pour en faire et de très-belle qualité : le kaolin est commun, mais grossier.

On a mis à jour des gisements houilliers en différentes provinces, et une compagnie anglaise en exploite une mine dans la province de Saõ-Pedro-de-Rio-Grande-do-Sul. Un chemin de fer est en construction sur ce point, et les produits de Candiota vont venir faire concurrence à ceux d'Arroio dos Ratos qui, déjà, sont employés par les navires à vapeur naviguant sur le lac dos Ratos et sur quelques rivières de la province. On annonce l'ouverture prochaine d'une troisième mine à Tubaraô dans la province de Sainte-Catherine. Il suffit, pour terminer cette nomenclature des richesses naturelles du Brésil, de constater encore que la lignite, les schistes bitumineux, la graphite, que le soufre et le salpêtre, l'alun, le sel gemme, le sulfate de magnésie, la soude et le chlorure de sodium ne font pas plus

défaut à cette opulente région que les eaux minérales des espèces les plus variées, ferrées, gazeuses, sulfureuses, salines et autres.

Quand une terre est ainsi pourvue, il n'est pas à révoquer en doute que, dans un temps donné, elle ne soit destinée à devenir le centre d'une agglomération importante de la race humaine. Pouvant répondre à tous les besoins et satisfaire à toutes les convoitises, pouvant également faciliter le développement numérique des populations et leur assurer la richesse destinée à élever leur intelligence et à perfectionner leur état social, en tant que la valeur intrinsèque de la race domiciliée peut s'y prêter, une terre semblable doit nécessairement attirer tout ce qui, parmi les hommes, a soif de travail fructueux et de bien-être assuré. En ce moment, il faut le reconnaître, les moyens de mettre tant de trésors en valeur font, en grande partie, défaut, et cela parce que les bras manquent, parce que les établissements sont trop clairsemés sur ces territoires immenses, et, dès-lors, les forces intelligentes sont dominées trop haut par la magnificence vigoureuse mais égoïste de la nature désintéressée à l'égard des besoins de l'homme. Les plus récentes statistiques fixent à 11,780,000 âmes la population totale de ce quinzième du globe terrestre représenté par le Brésil. C'est à peine suffisant pour que le pays ne soit pas à considérer comme un désert, surtout si l'on observe que la très-grande majorité de cette population se concentre dans quelques villes du littoral et de telle sorte que Riò-de-Janeiro, pour sa part, compte environ 600,000 habitants. Il y a plus : on peut douter que le chiffre de 11 à 12 millions donné par la statistique officielle soit très-exact ; car on ne comprend pas d'une manière très-claire par quels procédés d'enquête il a pu être obtenu. La population urbaine a été recensée avec vérité, ce point est admissible. Mais qu'il en soit de même pour cette population agricole si clair-semée, qu'elle est comme perdue au milieu de parcours très-considérables, on éprouve quelque peine à s'en trouver convaincu. J'ai entendu estimer à beaucoup moins la somme totale de la population du Brésil, et certains observateurs qui m'ont semblé assez compétents et qui appuyaient leurs déductions sur des calculs raisonnables, ne la portaient pas au delà de 9 millions d'âmes. Il y a plus, dans l'espace de trente années, ce chiffre de 9 millions était devenu le reliquat d'une somme antérieure de 10 millions. Par conséquent, un million avait disparu en trente ans. Le fait est intéressant à reconnaître et tout à la fois inexplicable. La très-grande majorité de la population brésilienne est métisse et résulte de mélanges contractés entre les indigènes, les noirs et un petit nombre de Portugais. Tous les pays d'Amérique, soit dans le nord, soit dans le sud, montrent

aujourd'hui d'une manière irréfragable que les mulâtres des différents degrés ne se reproduisent pas au delà d'un nombre limité de générations. L'infécondité n'est pas toujours dans les mariages; mais les produits arrivent graduellement à être si malsains, si peu viables, qu'ils disparaissent, soit avant d'avoir donné le jour à des enfants, soit en laissant des enfants qui ne peuvent pas vivre. Ce qu'on observe à Saint-Domingue est le superlatif de cette situation; mais, sur tous les autres points où le sang mulâtre tend à s'étendre et à dominer au milieu des autres éléments ethniques, on observe un état analogue. Il est incontestable que, avant cinquante ans, tous les mulâtres d'Haïti auront disparu. Au Brésil, on vient de voir qu'une période trentenaire a enlevé un million d'âmes.

Si l'on prend cette observation comme base fixe d'un calcul de probabilités, et si l'on admet, pour éviter toute complication, que l'accumulation des mélanges ne précipite pas le mouvement d'annihilation, ce qui n'est nullement probable, on conclura qu'une période trentenaire coûtant un million d'habitants au Brésil, les neuf millions auxquels je crois auront disparu complétement jusqu'au dernier homme, au bout d'une période de 270 ans. Mais si on considère que j'admets ici un principe très-peu recevable, c'est-à-dire la non accélération du mouvement par le fait de la plus grande intensité donnée à la dégénérescence brésilienne comme résultat de la continuation indéfinie des mélanges métisses entiers, on est porté à croire que le chiffre de 270 ans est extrêmement exagéré et qu'il faudra moins de 200 ans, en réalité, pour voir la fin de la postérité des compagnons de Costa-Cabral et des émigrants qui les ont suivis. Le Brésil est d'ailleurs accoutumé à un pareil spectacle. Sans parler des nombreuses tribus de Guaranis, qui n'ont pas même laissé plus que leurs noms sur le sol possédé par elles il y a fort peu d'années encore, des variétés métisses, naguères très-connues et en possession de jouer un rôle important, n'existent plus aujourd'hui; les mamelucos, par exemple, que, d'ailleurs, la province du Para ne regrette pas.

Mais si, au lieu de se reproduire par elle-même, la population brésilienne était en position de subdiviser davantage les éléments fâcheux de sa constitution ethnique actuelle, en les fortifiant par des alliances d'une valeur plus haute avec les races européennes, alors le mouvement de destruction observé dans ses rangs s'arrêterait et ferait place à une action toute contraire. La race se relèverait, la santé publique s'améliorerait, le tempérament moral serait retrempé et les modifications les plus heureuses s'introduiraient dans l'état social de cet admirable pays.

En conservant le chiffre de 11 millions 780,000 âmes, soit, en chiffres ronds, 12 millions, comme étant celui qu'atteint réellement

la population de l'empire, il y faut distinguer 500,000 sauvages et 1 million 400,000 esclaves.

En ce qui concerne les sauvages, le gouvernement impérial se montre animé à leur égard d'un esprit de justice et de mansuétude qui lui fait assurément grand honneur. Il cherche à les retirer de leurs solitudes et à leur procurer, dans la mesure du possible, l'aptitude aux avantages de la vie sociale. Il faut avouer qu'il y a très-peu réussi jusqu'à présent, car il se trouve précisément dans les mêmes conditions d'insuccès que tous les philanthropiques efforts du passé ont malheureusement mis au jour. C'est un rêve fort généreux sans doute que celui de la civilisation des sauvages, et il va de pair avec la moralisation des criminels. Nombre d'esprits sérieux doutent beaucoup de la réalisation du second. Je ne fais pas doute que celle du premier ne soit impossible par la raison qu'on n'a jamais pu la produire jusqu'à ce jour, malgré des tentatives multipliées. L'esprit d'une race ne se métamorphose pas tant que la race reste elle-même, et si cette race est en contact avec une puissance étrangère et plus forte, il est fâcheux de le dire, elle ne s'assimile pas à cette puissance, elle meurt et disparaît. Les différentes tribus aborigènes du Brésil feront de même. En attendant, on emploie plusieurs méthodes pour les attirer dans des villages construits à leur intention. Des missionnaires, capucins et observantins, en nombre malheureusement trop petit, soixante-sept en tout, s'occupent de ces pauvres gens ; on achète des enfants aux parents, moyennant quelques outils ; on reçoit ceux qui sont livrés volontairement et on les élève du mieux possible dans les écoles spéciales. Encore une fois, jusqu'à ce jour, les résultats sont extrêmement minces. Toutefois, le gouvernement brésilien persévère, et on ne saurait trop l'en louer ; peut-être réussira-t-il à assurer l'existence de quelques individus isolés, et c'est assurément assez pour que son travail ne soit pas à déclarer stérile ; quant au reste, il serait contraire à toute expérience d'y compter.

Une institution tout à fait contraire aux habitudes et aux convictions de l'esprit moderne a jeté longtemps sur le Brésil une ombre de défaveur. Je veux parler de l'esclavage. Ce n'était pas seulement l'Europe qui voyait avec répugnance cet état de choses. Le souverain éclairé qui préside aux destinées du grand empire américain, n'avait jamais dissimulé sa répugnance pour la continuation d'un pareil état de choses et il avait pris, à différentes reprises, des mesures énergiques propres à faire bien apprécier la solidité de ses vues à cet égard. Il n'est que juste de faire remarquer aussi l'empressement d'un grand nombre de ses sujets à le suivre dans cette voie, et si, pendant longtemps, aucune mesure radicale n'était venue mettre

fin à une anomalie si généralement désapprouvée, il n'est pas besoin d'une grande force d'attention ni d'un examen bien approfondi pour en comprendre les motifs. Les pays à esclaves, dans les deux Amériques, n'étaient, pour la plupart, que des colonies, et, en émancipant les nègres, telles métropoles n'avaient, en définitive, mis en jeu que les intérêts d'une minime partie de leurs administrés. Dans cet essai, beaucoup de mal avait été produit. Ce n'était pas impunément qu'une race servile avait été appelée à la libre disposition d'elle-même. Il s'en était suivi, presque partout, la cessation du travail, la ruine économique des contrées naguère florissantes, et, dans plus d'un lieu, des massacres. Le Brésil ne pouvait et ne voulait tenter de si grosses aventures. Il hésitait à s'engager dans les voies qui devaient y conduire, et, bien qu'à regret, il attendait que les circonstances lui permissent de résoudre la difficulté à moins de frais. La culture du café est d'une telle importance pour la population, que des entraves apportées à la production pouvaient en quelque sorte anéantir le pays; il est naturel que les hommes réfléchis ne se décident pas à courir de si gros risques, et on les courrait en émancipant prématurément les esclaves; or, deux points paraissent démontrés : l'incapacité du nègre au travail volontaire et l'impossibilité de remplacer ce travailleur dans les latitudes chaudes par des ouvriers de race blanche.

L'expérience a cependant prouvé, dans ces dernières années, qu'il y avait beaucoup à revenir sur la première de ces notions. Les nègres émancipés du Brésil ne se sont pas montrés aussi hostiles au labeur qu'on l'avait prévu, et, d'autre part, on a pu se convaincre que non-seulement les ouvriers blancs étaient en état de subir les fatigues agricoles sans courir aucun risque pour leur santé et pour leur vie, mais, de plus, que la somme de production de ces ouvriers, et particulièrement des Portugais des Açores, était infiniment supérieure à celle que l'on est en droit d'attendre des nègres. Aujourd'hui, sur plusieurs points du Brésil, la culture du café a lieu au moyen d'émigrants européens qui s'en tirent à merveille et laissent espérer pour l'avenir des résultats plus satisfaisants encore.

En présence de faits semblables, les intentions de l'empereur ont pu recevoir leur exécution. Une loi a été rendue le 28 septembre 1871, en vertu de laquelle l'esclavage est aboli dans tout l'empire. Personne ne naît plus esclave; tous les esclaves appartenant à la nation ou à la maison impériale ont été affranchis en bloc. Un fonds d'émancipation, destiné à racheter les esclaves appartenant aux particuliers, a été établi par la législature. Les allocations votées en 1871, 1872 et 1873 l'ont porté à 5,045,828 francs; dans plusieurs provinces on a suivi cet exemple et créé des caisses particu-

lières dont les fonds sont attribués au même objet. C'est, en outre, un usage de plus en plus répandu et pratiqué que celui de l'affranchissement spontané par les maîtres, et la loi y apporte non-seulement toutes les facilités, mais encore tous les encouragements désirables. Enfin, les esclaves, généralement traités avec douceur, possédant dans la plupart des fazendas des terrains dont les produits leur appartiennent exclusivement, n'étant plus astreints qu'à un travail réglementé de quelques heures par jour et ayant les soirées libres, peuvent se former un pécule et l'attribuer à leur rachat. Devant un pareil état de choses, la transformation a lieu graduellement sans secousses et sans danger pour la sûreté publique, et comme le nombre total des esclaves n'est plus, pour tout l'empire, que de 1,400,000 qui diminuent chaque année dans une proportion croissante, on peut prévoir, dans un avenir très-rapproché, le moment où le Brésil n'aura plus que des habitants libres. Nulle part, la question n'aura été résolue d'une manière plus habile ; car il faut considérer que le pays où une transformation si importante s'est accomplie le plus doucement, la Russie, n'en a pas moins souffert assez sensiblement de perturbations dans les fortunes et d'un certain malaise financier. Rien de semblable n'aura même eu lieu au Brésil, qui aura continué à accroître sensiblement sa production et partant sa prospérité, en même temps qu'il accomplissait une transition si redoutée et, en effet, si redoutable.

S'il y a beaucoup à attribuer, dans cette affaire, à la sage temporisation et à l'habileté avec laquelle le gouvernement brésilien a poursuivi un but que, depuis plusieurs années, il n'a jamais perdu de vue, il faut aussi accorder une part considérable du succès à la douceur générale du tempérament brésilien, au peu de goût des populations pour les violences, et à la constitution politique dont l'influence sur cette heureuse disposition n'est pas à méconnaître. La nation brésilienne est gouvernée et administrée aussi libéralement que toutes les républiques du nouveau continent peuvent l'être, sans en excepter les États-Unis ; elle a en moins l'anarchie et la tyrannie de la populace ou des militaires.

L'acte constitutionnel, base des institutions politiques, date du 25 mars 1824. Il n'existe dans le monde que deux constitutions plus anciennes. L'empereur don Pedro II, actuellement régnant, est monté sur le trône en 1831. Le pays est catholique, mais toutes les religions sont permises et protégées. La loi punit de prison et d'amende toute offense à un culte quelconque. Des fonds ont été souvent accordés par l'État pour la construction de maisons de prières destinées à des communions dissidentes. Les enfants non catholiques ne sont pas astreints à recevoir des leçons étrangères à

leurs dogmes; les mariages célébrés suivant les rites protestants et autres ont tous leurs effets légaux; en un mot, la liberté de conscience la plus absolue est établie sur tout le territoire de l'empire.

La nation est représentée par l'empereur et l'assemblée générale, composée de deux chambres, un sénat, des députés. C'est cette dernière qui fixe les dépenses, établit le budget, crée les impôts, décide les questions d'hérédité impériale, nomme le tuteur de l'empereur, en cas de minorité, et concurremment avec le pouvoir exécutif, propose les lois qui peuvent venir de l'initiative de chaque membre en particulier. Les députés et les sénateurs sont payés pendant la durée des sessions. Le sénat est nommé à vie; la chambre des députés se renouvelle tous les quatre ans, peut être dissoute par l'empereur, et, investie du droit d'établir des enquêtes sur la marche de l'administration, elle l'est également de celui de mettre en accusation les ministres, s'ils lui paraissent avoir mal usé de leur pouvoir. L'assemblée générale jouit en outre de la prérogative de convertir en loi et de faire reconnaître comme telle toute proposition émanée d'elle, qui, bien que repoussée deux fois par le *veto* suspensif du pouvoir souverain, aura été reprise, discutée de nouveau et dans les mêmes termes. Ce sont là, assurément, des caractères inhérents aux constitutions les plus libres, et il n'est aucune république qui puisse aller au delà.

Dans chaque province fonctionne une administration ou, pour mieux dire, un gouvernement particulier calqué sur le gouvernement central de l'empire. Un président nommé par l'administration et révocable à volonté, préside aux opérations des assemblées provinciales. Celles-ci ont été évidemment constituées d'après l'idée et le type des gouvernements d'État dans la république des États-Unis. Elles jouissent d'une autorité peu compatible avec les idées de centralisation absolue, étrangères d'ailleurs aux notions politiques admises dans la constitution brésilienne. Elles votent les budgets provinciaux, statuent sur les dépenses, décrètent les travaux publics, augmentent ou diminuent, payent les forces de police. L'instruction publique secondaire est dans leurs attributions; elles peuvent, d'accord avec le président, suspendre certains effets de la constitution générale. Les membres de ces assemblées perçoivent un traitement pendant le temps des sessions, absolument comme les sénateurs, les députés, et il leur est alloué aussi des frais spéciaux, pour payer leurs voyages d'aller et de retour au chef-lieu de la province. Les municipalités, nommées par les électeurs, sont présidées par celui des conseillers qui a obtenu le plus de votes.

Quant aux droits individuels, ils comportent la liberté de conscience, celle de la presse, celle de voyager dans l'empire et hors de l'empire, celle d'exercer, sans autre contrôle que celui des bonnes mœurs et de la sécurité commune, tel métier ou telle industrie que l'on veut. L'égalité devant la loi est absolue.

L'armée est fixée à 16,000 hommes en temps de paix et à 32,000 en temps de guerre. Il y a une garde nationale calculée à 741,782 hommes, en service actif, avec une réserve de 125,186 hommes. Quelques colonies militaires servent de défense contre les Indiens et veillent à la sécurité des frontières. Le budget de l'empire établi, pour l'exercice 1870-71, à 458,161,190 francs, s'est soldé, en 1871-72, par un excédant de 27,702,112 francs.

Dans une telle situation, et comme on vient de le voir, avec des dépenses militaires fort restreintes, le gros des ressources publiques peut se porter et se porte, en effet, sur l'exploitation du pays et l'extension des intérêts commerciaux. Le tableau suivant est, à l'égard des progrès constatés, d'une grande éloquence. Il embrasse les périodes quinquennales de 1836 à 1871 : on a les chiffres suivants :

	MOYENNE QUINQUENNALE.	AUGMENTATION.
	—	—
De 1836 à 1841. . . .	fr. 249,786,520	» » »
De 1841 à 1846. . . .	fr. 381,159,432	31,372,912
De 1846 à 1851. . . .	fr. 312,527,800	31,368,368
De 1851 à 1856. . . .	fr. 480,694,992	168,167,192
De 1856 à 1861. . . .	fr. 666,406,500	185,611,608
De 1861 à 1866. . . .	fr. 724,299,684	57,993,084
De 1866 à 1871. . . .	fr. 971,086,880	246,787,281

Cette progression croissante a déterminé, dans les rapports commerciaux du Brésil avec les autres pays du monde, dans les dix années comprises entre 1861 et 1871, un solde de 549,314,325 francs en faveur du Brésil, ce qui est, assurément, bien considérable ; mais tout fait présager que la situation actuelle produira des résultats plus considérables encore ; et cependant la guerre du Paraguay, fait extrêmement anormal et qui ne saurait avoir beaucoup de similaires dans l'avenir, aurait pu être considérée à bon droit comme propre à causer un temps d'arrêt dans la prospérité de l'empire, ce qui n'est pas arrivé.

Les raisons en sont facilement appréciables. La culture du café au lieu d'être affectée d'une manière fâcheuse par les lois dirigées

contre l'esclavage, a pris, au contraire, un essor considérable. De 1840 à 1841, la quantité produite était de 74,294,689 kilos, représentant une valeur de 56,800,000 francs. Pour la période de 1871 à 1872, les chiffres ont monté jusqu'à 213,584,360 kilos; soit, en valeur, 203,473,674 francs, dont la plus considérable partie prend son chemin vers l'Europe.

Le coton est également en voie de prospérité. De 1860 à 1861, le pays n'en avait produit que 9,854,933 kilos représentant une valeur de 13,297,277 francs. Les dernières statistiques pour 1871-1872, accusent 53,589,838 kilos, valeur 101,191,756 francs. Le sucre, les cuirs, le caoutchouc donnent des progressions analogues.

Une considération frappe surtout l'esprit lorsque l'on examine la situation du Brésil. Richesses extraordinaires, lois sages, libérales, protectrices, grandes garanties de paix et de calme, précieux éléments de prospérité et de travail, rien ne manque, sauf une population suffisante, et, par conséquent, des bras. On s'étonnerait que, si longtemps, le flot de l'émigration européenne se soit porté de préférence sur des contrées incontestablement moins favorisées, si l'on ne savait à quel point les idées préconçues ont de pouvoir sur l'imagination des hommes. Il a suffi que des préventions, soigneusement entretenues par les maisons de commerce en possession d'opérer le transport des émigrants, aient persuadé à ceux-ci qu'un pays dont le gouvernement s'intitulait républicain, était infiniment préférable à celui où subsistait la forme monarchique, pour persuader aux masses qu'il fallait préférer à tout la vie militante du colon aux États-Unis ou les aventures des nouveaux débarqués dans les anciens territoires espagnols. Comme après tout, ce nouveau monde, dans son étendue entière, fournit aux travailleurs plus de moyens de prospérité que l'Europe, tous les expatriés qui ont réussi, se sont contentés du bien sans songer qu'il y avait mieux, et ont attiré sur leurs pas des parents et des amis facilement entraînés par leurs rapports favorables. Mais, maintenant que le Brésil va être mieux connu et que, grâce à l'ouvrage excellent que j'ai eu surtout pour objet de faire connaître, on pourra facilement se rendre compte de ce que vaut ce pays et établir des comparaisons ; maintenant surtout que les émigrants commencent sérieusement et après une série trop longue de déconvenues, à se désabuser de leurs illusions sur le séjour aux États-Unis, il est à croire que l'émigration va se diriger de plus en plus vers le Brésil, et, dans cette terre de promission, travailler à produire un développement économique dont on peut prévoir que l'élan sera merveilleux, pour peu que

l'industrie humaine sache tirer parti de la prodigalité de la nature.

C'est une entreprise toujours sérieuse, grave et soumise à des éventualités de toute nature, que de quitter son pays natal pour aller chercher fortune dans un autre. L'histoire des émigrations depuis les temps les plus reculés jusqu'au moment actuel est féconde en péripéties fort dramatiques, et ceux qui cherchent la fortune sur une nouvelle terre, ne la trouvent pas toujours. Il y a souvent de leur faute; souvent aussi les circonstances, les hommes, ont été contre eux, et ils n'ont pu vaincre les obstacles amassés sous leurs pas. Dans les établissements tentés au Brésil, on a vu quelquefois se produire des incidents fort malheureux. Ce n'est pas là une particularité qu'il faille mettre à la charge de l'empire sud-américain; tous les autres territoires du nouveau monde ont connu des catastrophes, souvent bien autrement funestes. Mais ce qu'il est juste de signaler, c'est que l'administration brésilienne, éclairée par l'expérience, multiplie chaque année les prescriptions, les précautions favorables aux émigrants, et qu'il n'est peut-être pas un pays où l'on s'occupe d'une manière plus constante de la sécurité et de l'avenir des hommes, sur lesquels on fonde d'ailleurs de justes espérances pour la prospérité du pays.

Comte de Gobineau.

POUR LE SCEPTRE

ET LA COURONNE

ROMAN CONTEMPORAIN, PAR ERNEST SAMAROW

I

La Prusse a vaincu l'Autriche à Sadowa ; elle a triomphé de Napoléon III à Sedan. Insatiable et âpre à la curée, elle a étendu sa main avide sur toute l'Allemagne; elle a pris l'Alsace et la Lorraine, et rempli ses coffres des trésors de la France. Ce n'est pas assez : ambitieuse et égoïste, elle veut paraître humaine et désintéressée. Élevée sur les ruines de l'Allemagne, agrandie aux dépens des princes qu'elle a dépouillés, elle veut leur persuader qu'elle remplit une mission de générosité, d'abnégation ; et à chaque nouvelle couronne qu'il pose sur sa tête, à chaque nouvel État qu'il escamote, l'empereur Guillaume s'humilie, frappe sa poitrine et verse des larmes.

Jamais le succès n'a manqué de flatteurs. Toutes les plumes vénales se sont réunies pour célébrer en un concert de louanges les vertus de ce victorieux : journaux, revues, brochures ont retenti de sa gloire ; ses victimes elles-mêmes lui ont prodigué l'encens de leur admiration. Mais cette littérature quotidienne, ces publications éphémères passent entre les mains, elles n'y demeurent pas. A de si grandes actions il faut des récits plus durables, sinon moins familiers ; il faut le livre, le roman, qui convient aux lectures de famille, frappe les imaginations, les captive, fait naître la conviction sans éveiller la défiance. Tel est évidemment le but du roman dont le titre figure en tête de cet article, et que nous voulons essayer de faire connaître ici.

Publié d'abord à Stuttgard, dans le journal hebdomadaire (*Ueber Land und Meer*) que dirige un écrivain renommé en Allemagne, M. Hacklander, ce roman a vite atteint sa seconde édition, et produit une sensation de nature à provoquer de notre part plus d'attention que les œuvres d'imagination étrangères n'en obtiennent ordinairement chez nous. Du reste, l'imagination proprement dite est la partie fort secondaire de ce livre, dont le but est évidemment de rappeler le fait, la réalité de la guerre sous le jour le plus favorable à ceux qui en ont exclusivemeut profité, et de glorifier Guillaume I[er] et son ministre Bismark, en faisant ressortir la douceur, la piété de leur cœur, en même temps que la supériorité de leur esprit.

Malgré le nom d'auteur placé sur le titre, personne, je crois, n'a pris au sérieux l'écrivain ainsi désigné, et jusqu'alors entièrement inconnu. Ces pages révélaient trop de connaissance des cours et des chancelleries de l'Europe pour avoir été écrites par le premier venu, et celui dont la main dirigeait les fils compliqués de cette lanterne magique, où les souverains apparaissent chacun à leur tour, devait nécessairement vivre près du théâtre où il les faisait agir et parler. Aussi, malgré le mystère dont il s'entoure, a-t-on cru pouvoir désigner comme le vrai nom du véritable auteur, celui d'un homme d'État, attaché à la cour du Hanovre à l'ouverture des événements, M. de Meding, et qui, Prussien d'origine, est rentré après la guerre dans le giron de la mère-patrie. Par le fait, la manière dont il raconte ce qui s'est passé dans ce malheureux petit royaume; la peinture qu'il trace de l'intérieur de la cour, du caractère de son roi, trahissent un homme admis dans l'intimité de la famille royale, aussi bien qu'initié aux arcanes de la politique.

Dès le début, nous sommes introduits chez le grand ministre prussien. La solennité de cette introduction est frappante. Le respect, mieux encore, le culte empreint à chaque page, nous indiquent, avec une sorte de naïveté, l'admiration sans bornes qu'on veut nous inspirer et qu'on attend de nous. Voyons plutôt :

Par une sombre soirée d'avril de l'année 1866, à neuf heures du soir, un droschki suivait au trot la Wilhemstrasse, et s'arrêtait au n° 76, devant la grande porte cochère du Ministère des affaires étrangères. Un homme de taille moyenne en descendit, paya le cocher et tira fortement la sonnette placée à l'un des côtés de la porte. Celle-ci s'ouvrit immédiatement et laissa voir une vaste entrée, au bout de laquelle s'élevait l'escalier principal entre deux puissants lions au repos. Cet homme pouvait avoir environ soixante ans. Son teint quelque peu bilieux indiquait la santé; son œil vif et pénétrant exprimait la bienveillance à travers ses lunettes d'or.

Le portier mit la tête à la fenêtre de sa loge avec l'expression de suprême indifférence propre à ces vénérables gardiens des grandes demeures ; mais à peine eut-il aperçu le regard interrogateur que l'étranger jeta de son côté en se dirigeant d'un pas calme et mesuré vers l'escalier, que sa physionomie se transforma comme par enchantement. A l'indifférence dédaigneuse succéda une obséquiosité servile; et, sortant à la hâte de la loge, il se tint debout dans une attitude militaire.

— Le ministre est-il chez lui, demanda le visiteur avec la simplicité affable de l'homme comme il faut.

— A vos ordres, Excellence, répondit humblement le portier. L'ambassadeur de France sort à l'instant, il doit être seul.

— Comment va, mon brave? Toujours solide?

— Je remercie bien humblement Votre Excellence, cela va toujours, un peu plus faible, mais tout le monde n'est pas comme Votre Excellence.

— Euh! euh! nous vieillissons tous, et nous marchons vers la fin... Allons, bonne santé, que Dieu soit avec vous!

Dans l'antichambre se trouvait le valet de chambre du comte de Bismark-Schönhausen. Il introduisit immédiatement le visiteur, en annonçant : Son Excellence M. de Manteuffel!

M. de Bismark était assis devant un grand bureau, chargé de papiers. Au nom de son prédécesseur, il se leva et alla à sa rencontre. M. de Manteuffel jeta un regard rapide autour de lui, et, avec un sourire d'une imperceptible tristesse, il prit la main que le ministre lui tendait.

Ces deux hommes ainsi rapprochés présentaient un frappant contraste : l'un était le passé, l'autre, l'avenir ; celui-là, l'ancienne Prusse, celui-ci, la nouvelle. Tous deux restèrent un moment silencieux. M. de Manteuffel debout, tenant dans sa main droite la main de M. de Bismark, et son chapeau dans sa main gauche, conservait le calme stéréotypé sur son visage, et le sceau d'une réserve froide était imprimé sur toute sa personne. M. de Bismark le dépassait presque de la tête. Son attitude indiquait l'habitude de revêtir l'uniforme; ses traits, fortement accentués, trahissaient les passions qui agitaient sa vie; ses yeux, d'un gris clair, attachaient un regard assuré sur l'objet qu'ils considéraient; et derrière son large front chauve, on pouvait deviner le travail incessant d'une pensée servie par une volonté de fer.

— Merci de votre visite, dit-il enfin, vous avez préféré venir ici au lieu de me recevoir.

— Cela vaut mieux. Votre présence aurait éveillé l'attention; et

si, comme je le pense, l'objet de notre entretien est sérieux, nous risquons moins d'être écoutés.

— C'est, il est vrai, une grave circonstance qui me procure la joie de recevoir les conseils de mon ancien chef; vous savez combien je le désire, et pourtant vous évitez toujours d'échanger vos pensées avec moi.

— A quoi bon? répondit M. de Manteuffel d'un ton poli mais froid. Quand j'occupais la place où vous êtes, j'avais pour principe que l'action doit être personnelle comme la responsabilité. Dès que l'homme d'État recherche les conseils d'autrui, il perd la force de se diriger avec indépendance, et n'entend plus la voix de sa conscience ni de sa raison.

— Franchement, ce n'est pas mon défaut, et la résolution ne me manque pas pour suivre mon propre chemin, dit M. de Bismark avec vivacité. Puis il ajouta en souriant finement : Mes amis, MM. les orateurs de la Chambre, me reprochent journellement de ne pas écouter leurs conseils. Pourtant vous m'accorderez bien qu'il y a certains moments où l'esprit le plus ferme soupire après les lumières d'un maître tel que vous, mon honorable ami.

— Et nous sommes à un de ces moments, dit M. de Manteuffel avec calme, sans répondre au compliment qui lui était adressé.

— Oui, nous approchons d'une crise d'où dépend peut-être l'avenir des siècles.

— Permettez, reprit M. de Manteuffel après une pause, vous connaissez ma profonde répugnance à me mêler de ce qui ne me regarde pas. Puis-je vous demander si le roi est informé de notre entretien?

— Non-seulement Sa Majesté en est informée, mais elle désire avoir votre avis.

— Alors il est de mon devoir de vous le donner tout entier. Mais je dois connaître auparavant vos vues, votre but, et par quels moyens vous espérez réussir. Laissez-moi donc vous soumettre mes observations personnelles à cet égard, vous me direz franchement si j'ai raison ou si je me trompe.

M. de Bismark s'inclina en silence, et fixa un regard attentif sur M. de Manteuffel.

— Vous voulez, si je juge bien, dénouer la question allemande ou plutôt la trancher. Vous voulez mettre la Prusse à la tête des forces économiques et militaires de l'Allemagne, et tourner la pointe de votre épée contre quiconque voudra s'y opposer. En un mot, vous voulez déterminer une crise aiguë dans la longue maladie que l'on appelle la question allemande, et la guérir une fois pour toutes par le fer et par le sang.

— Je le veux, dit le ministre d'une voix vibrante comme un cliquetis d'armes, tandis que son œil lançait des éclairs.

Tels retentirent jadis les flancs du cheval de Troie sous la lance de Laocoon, premier cliquetis des armes grecques, première note du formidable accord qui devait renverser les murs de Pergame, et qui, depuis douze siècles, grâce à la lyre inspirée d'Homère, fait vibrer le cœur des générations humaines.

— Ne vous y trompez pas, vous rencontrerez une résistance vigoureuse. On s'apprête de l'autre côté à des mesures décisives.

— Je le sais.

— Il ne s'agit donc que des moyens dont vous disposez : l'armée, d'abord, dont je ne suis pas juge, mais qui, dit-on, possède des avantages considérables, puis les alliances, l'opinion publique...

— Est-ce qu'il y en a une?

M. de Manteuffel sourit et continua :

— Dans les temps ordinaires, ce n'est qu'un souffle impuissant, un effet de théâtre dans les mains d'un machiniste habile, nous connaissons tous deux ces procédés de coulisse; mais dans les temps troublés c'est un vent impétueux, ingouvernable, et qui souffle en tempête. La guerre contenue dans le sein d'un avenir prochain, c'est une guerre d'Allemands contre Allemands, une guerre civile; et dans une pareille guerre l'opinion publique réclame son droit, et devient ou un allié puissant ou un ennemi redoutable, surtout pour les vaincus contre lesquels elle prononce sans pitié son *Væ victis!* Or, l'opinion publique est contre la guerre, en Prusse plus encore qu'en Allemagne, peut-être, et ceci n'est pas indifférent au moment de la formation de l'armée prussienne.

— Craindriez-vous donc, s'écria vivement M. de Bismark, que...

— L'armée pût oublier son devoir, interrompit M. de Manteuffel. Non, certes..., elle est l'incarnation de l'obéissance. Toutefois, la différence est grande entre le devoir accompli avec enthousiasme ou accepté avec répugnance.

— D'accord, pour le moment l'opinion publique est contre moi. Et encore laquelle? Celle des bavards du barreau, des brasseries, superficiellement formés à un vain libéralisme... Mais l'opinion du vrai peuple prussien, celle qui prend naissance dans l'armée et se propage par elle, celle-là est bien différente, et à son sens l'État de Marie-Thérèse est l'ennemi de la monarchie fondée par le vieux Fritz. Quant aux faiseurs de phrases, je ne les crains pas, ils tourneront comme des girouettes avec le succès.

— Mais le succès, en êtes-vous sûr? Interrogeons maintenant vos

alliances, ce moyen si important ! Quelles sont vos relations avec la France, avec Napoléon III?

A cette question, posée d'un ton net, M. de Bismark eut une seconde d'hésitation, mais il se remit sur-le-champ, et répondit de sa voix métallique :

— Bonnes, autant qu'elles peuvent l'être avec ce sphinx.

— Avez-vous des promesses, des traités ou, mieux encore, une parole personnelle de Napoléon ?

— Vous me posez des questions délicates, mais je suis devant mon maître, et je dois y répondre. Sachez donc où j'en suis de ce côté : Dès le mois de novembre 1864, je m'entretins avec l'Empereur, à l'occasion de la question danoise, — il désirait vivement la restitution du Nord-Schleswig au Danemark, — et je fis ressortir la situation difficile de la Prusse avec les délimitations actuelles, insistant sur l'inopportunité de créer dans le Nord un nouveau petit État, et montrant combien il serait plus avantageux pour le Danemark d'avoir pour voisin un grand et puissant royaume. Comme toujours, l'Empereur m'écouta sans s'expliquer ; pourtant il était clair qu'il nourrissait contre l'Autriche un vif mécontentement, et qu'il ne croyait pas pouvoir compter sur elle.

— Lui avez-vous promis les districts du Nord-Schleswig, s'il entre dans vos desseins ?

— Il peut le croire, répondit M. de Bismark en souriant, mais comme il se bornait à quelques signes de tête en m'écoutant, je ne jugeai pas à propos de sortir des généralités. Quelques pourparlers eurent lieu à l'occasion du traité de Gastein, et j'allai à Biarritz en novembre 1865. Là encore il me fut impossible de rien tirer de cet homme silencieux... Je le savais en négociations suivies pour obtenir la conclusion de la question italienne ; peut-être était-ce là le secret de sa réserve envers moi, peut-être aussi... Vous connaissez le comte de Goltz?

— Sans doute, répondit en souriant M. de Manteuffel.

— Vous devez savoir qu'il se tramait alors quelque chose, comme de le mettre à ma place. Je ne savais rien de précis sur ce qui se faisait à Paris, sinon qu'on n'y agissait pas comme je le souhaitais. Bref, à mon retour de Biarritz, j'allai trouver le prince Napoléon et je reconnus que l'Italie était le point par lequel il fallait s'emparer de la politique impériale. Le bon prince Napoléon devint tout feu, je fis agir à Florence et en peu de temps j'obtins les résultats que voici : (M. de Bismark feuillette des papiers placés sur la table à portée de sa main.) Ceci est le traité par lequel le général Govone s'engage à attaquer l'Autriche méridionale avec toutes ses forces de terre et de mer.

— Et la France?

— L'empereur concède l'acquisition du Holstein et du Schleswig moins les districts du Nord, il admet la nécessité de relier ensemble les deux moitiés de la monarchie prussienne par l'acquisition d'une partie du Hanovre et de la Hesse électorale et ne s'oppose point à ce que le dixième corps de l'armée confédérée passe sous nos ordres.

— Que demande-t-il?

— La Vénétie pour l'Italie.

— Et pour lui-même, pour la France?

— Rien !

— Rien! répéta M. de Manteuffel, rien? Ne lui soupçonnez-vous pas quelque arrière-pensée?

— Je soupçonne que l'acquisition du Luxembourg lui sourit fort et que l'annexion de la Belgique pourrait bien jouer un rôle dans ses combinaisons.

— Que lui avez-vous laissé entrevoir de vos dispositions à ce sujet?

— Tout ce qu'il a voulu. Dès qu'il ne demande rien, je n'ai rien à lui répondre, et certes, ce n'est pas mon affaire de lui montrer la folie et l'impossibilité de ses prétentions... Le Hanovre devra être dédommagé de ce qu'il perdra dans le Lauenbourg et le Holstein. Le roi attache une grande importance à l'avoir pour nous dans la lutte prochaine, et à maintenir les anciens liens de famille qui rattachent les deux maisons royales.

— Mais vous, que pensez-vous de cette question du Hanovre?

— Si je me place au vrai point de vue politique, je dois désirer que le Hanovre n'existe plus, et je regrette vivement qu'au congrès de Vienne, notre diplomatie n'ait pas réussi à déposséder cette branche de la maison d'Angleterre. Le Hanovre est un dard attaché à nos flancs, il nous blesse sans cesse, même avec les meilleures intentions. Si j'étais le Machiavel qu'on me croit, j'aurais mis tous mes soins à m'en emparer, et peut-être n'aurais-je pas eu grand peine. Ni la nation anglaise, ni la maison royale d'Angleterre ne s'en seraient, je crois, beaucoup souciée... Mais notre royal maître est très-conservateur, et respecte profondément les traditions hanovero-prussiennes représentées par Sophie-Charlotte et la reine Louise, moi, je me pique de ne l'être pas moins que lui... Seulement il nous faut des garanties ; car plus notre vie s'accentue et se concentre, et moins il nous est possible de conserver si près de nous un élément étranger et peut-être hostile. Donc, si le Hanovre nous est fidèle, je ne demande pas mieux que de lui assurer une situation brillante au Nord de l'Allemagne, mais il faut pour cela qu'on cesse de nous faire sentir qu'on peut devenir un obstacle.

— Espérez-vous arriver à une alliance sérieuse?

— Le comte Platen a été ici. Vous le connaissez?

M. de Manteuffel sourit.

— On l'a accablé d'amabilités de toutes sortes, on lui a donné la grande croix de l'Aigle-Rouge...

— Et celle de l'Aigle-Noir?

— Bah! Il faut toujours garder quelque chose pour la bonne bouche... Il était ravi... Je lui ai proposé une union de famille que Sa Majesté désire vivement... Moi j'attache plus d'importance à une union politique...

— Que vous a-t-il promis?

— La neutralité, comme au prince Ysenburg.

— Le traité est-il conclu?

— Il craint d'éveiller les susceptibilités de Vienne et de Francfort. Mais il s'est exprimé avec tant d'amertume sur le compte de M. de Beust et sur la chancellerie viennoise, que j'ai lieu de le croire.

— En somme vous n'en êtes encore qu'aux pourparlers... N'aurait-il pas mieux valu faire une démarche directe près du roi de Hanovre. Georges V n'est pas un Louis XIII, le comte Platen un Richelieu.

— J'ai déjà cherché à exercer une action en Hanovre par certaines voies détournées, peut-être réussirai-je. La Hesse marche avec le Hanovre, le prince électeur suivra les traces du roi. Mais ceci me donne peu de souci, ce n'est pas une question dynastique, les successeurs nous sont acquis.

— Et la Bavière, et le Wurtemberg resteront-ils neutres en cas de guerre avec l'Autriche?

— Non. Le parti autrichien est tout-puissant à Munich, surtout depuis qu'on a eu vent d'une alliance avec l'Italie. Tout ce qu'on pourrait espérer ce serait une action tiède. Du reste cela ira de soi; le point important sera toujours en Bohême... Et maintenant, cher maître, que je vous ai exposé la situation, puis-je vous prier de me donner votre opinion *en connaissance de cause*?

M. de Manteuffel se recueillit un instant, les yeux fixés sur le parquet, puis les reportant sur le visage inquiet de son interlocuteur, il dit, de ce ton pénétrant et persuasif qui lui donnait tant d'éloquence dans une conversation intime :

« Je vois que vous avez beaucoup fait pour vous assurer des chances favorables; pourtant, sauf l'armée, rien n'est sûr. L'attitude de la France est ambiguë; l'Allemagne me paraît hostile; le Hanovre et la Hesse peuvent devenir très-dangereux; rappelez-vous que la brigade Kalik est encore dans le Holstein... Quant à l'Italie, sur

laquelle vous comptez... je ne crois pas son armée capable de résister à l'Autriche dans le quadrilatère. »

— Mais par cela seul que celle-ci devra combattre sur deux champs de bataille, sa situation est fort périlleuse. D'ailleurs elle veut faire croire aux cours allemandes qu'elle peut mettre 800,000 hommes en ligne, elle n'en a même pas la moitié.

— Soit, admettons que vous ayez toutes les chances de votre côté, reste encore l'importante question de la nécessité de la guerre. La situation exige-t-elle qu'on affronte un si grand péril? Comme vous, je veux mettre la Prusse à la tête de l'Allemagne, je n'ai cessé d'y travailler, mais je compte pour cela sur l'action du temps. Les princes et les peuples redoutent la Prusse : ceux-là pour leur souveraineté et l'avenir de leur dynastie, ceux-ci pour leur autonomie. Avant tout, il faudrait gagner la confiance de l'Allemagne... Si nous y parvenons, le rôle de l'Autriche est fini, car sans cette méfiance tout se porte vers nous : l'esprit allemand, les tendances allemandes, la vie et le progrès national allemands... Pourquoi compromettre notre position, si forte en restant l'arme au pied?... Vous me considérez peut-être comme un homme au cœur étroit et craintif, mais vous m'avez demandé mon opinion et je vous la donne.

M. de Bismark, dont le visage avait trahi pendant tout ce temps une impatience et une agitation croissantes, se leva vivement et saisissant la main de l'ancienne ministre, il s'écria :

« Je connais vos vues et la noblesse de vos sentiments ; pas plus que vous, je ne voudrais jouer légèrement le sort de la Prusse, mais ce n'est pas moi qui provoque. Je subis la pression extérieure. Vienne veut la guerre, Vienne veut nous étouffer dans les complications du lien fédéral. Vous les connaissez, elles vous ont causé à vous-même bien des soucis. Dois-je donc attendre tranquillement qu'un moment favorable leur permette de renouveler la comédie de Francfort, avec un parlement de leur façon pour replacer François-Joseph sur le trône impérial? Non, il y a des heures solennelles, où il faut savoir se décider et agir. L'histoire de la Prusse nous l'enseigne d'un bout à l'autre. Que serait-il arrivé d'elle, si le grand Frédéric dans une situation identique à celle-ci, eût donné à l'Autriche et à la Saxe le temps de mûrir leurs plans? si York n'avait pas pris une résolution hardie? Eh bien, je crois fermement que l'esprit du grand Frédéric, que l'esprit de 1813 souffle toujours parmi nous, et que la grande horloge du monde marque l'heure où la Prusse doit faire un nouveau pas en avant. »

M. de Manteuffel se leva à son tour et dit :

« Vous touchez ici une corde toujours prête à vibrer dans un cœur

prussien... Certes, nul moins que nous ne peut nier qu'à certains moments le salut dépend de la hardiesse de l'action, mais sommes-nous à un de ces moments? Voilà ce que je ne discuterais pas volontiers avec vous. A ceux qui sont placés sur les marches du trône revient la tâche de juger et d'agir, vous êtes de ceux-là, et moi, Dieu soit loué! j'ai cessé d'en être. Seulement rappelez-vous que quoi qu'il arrive, vous aurez à en répondre devant l'histoire, devant le pays, devant le roi... Une question encore, une seule, la plus importante peut-être : Qu'avez-vous préparé, qu'avez-vous combiné pour sauver la Prusse du danger, peut-être même de la ruine complète, si vos calculs se trouvent faux, si les hasards de la guerre tournent contre nous ? J'ai toujours eu pour principe, vous le savez, qu'un bon général doit d'abord songer à la retraite, vous comprendrez donc l'importance que j'attache à cette question. »

Le visage de M. de Bismark jusqu'alors si vivement ému, prit une expression de tranquillité fière, ses yeux, pareils à un glaive, lançaient des éclairs, il dit de cette voix métallique qui ressemblait parfois au cliquetis des épées :

— Si j'admettais que l'armée prussienne pût être battue par l'Autriche, je ne serais pas ministre de Prusse.

A ces paroles, empreintes d'une si profonde conviction, M. de Manteuffel recula d'un pas et regarda son interlocuteur avec un étonnement voisin de la stupeur. Puis, prenant lentement son chapeau et saluant avec politesse :

— Je crois, dit-il, que le but de notre entretien est atteint, nous avons épuisé le sujet, permettez-moi de ne pas abuser plus longtemps de vos moments si précieux.

Un nuage de tristesse assombrit le visage du ministre, il répondit :

— Le sujet n'est pas épuisé, dites plutôt que vous ne voulez pas le discuter plus au long, et je le comprends à la rigueur, car nous occupons deux points d'un cercle excentrique qui n'ont rien de commun ensemble.

— En ce cas, nos efforts pour nous rapprocher et nous entendre ne sauraient aboutir... Mais nous sommes d'accord en ceci, c'est que le temps est trop précieux pour le dépenser en vaines paroles.

— Adieu donc, dit gravement M. de Bismark, vous me laissez plus pauvre d'une expérience, et plus faible d'un appui.

— Vous n'avez besoin d'aucun secours étranger, et soyez convaincu que quoi qu'il arrive, mes souhaits les plus ardents seront toujours pour la grandeur et la gloire de la Prusse.

Il sortit, et M. de Bismark, après l'avoir reconduit en silence jusqu'à l'antichambre, revint s'asseoir devant son bureau, plongé dans

de profondes réflexions. Soudain il se leva et se mit à arpenter son cabinet à pas pressés.

— Ils chantent tous la même chanson, s'écria-t-il, responsabilité, danger, misères de la guerre! Eh! ne le sais-je pas aussi bien qu'eux? Mais parce que je vois le danger, dois-je le fuir, et rejeter loin de moi la responsabilité d'un acte nécessaire? Je sais bien pourquoi la plupart de ces gens-là veulent me retenir; ces parlementaires libéraux craignent le bruit des armes? qui sait! peut-être même craignent-ils la victoire? Esprits faibles et paresseux! Ils se cramponnent à aujourd'hui pour n'avoir pas à affronter demain; ils ont été les mêmes dans tous les temps... Mais lui! c'est un homme de courage et d'action; il connaît le danger et ne le craint pas, pourtant il recule! Ceci est grave... Il veut préparer la retraite! N'a-t-il pas raison? Si le succès m'échappait, si la Prusse était battue? Il faudrait se retirer, joueur imprudent, condamné de tous, la risée du monde et de l'histoire... Oui, mais avoir la conscience du succès et reculer! Perdre le moment et avec lui l'avenir de la Prusse que je vois si grand, si puissant, si glorieux!... Oh! qui m'éclairera dans cette obscurité?... Il me faut le ciel au-dessus de ma tête, l'air frais pour rafraîchir mon sang...

Et il saisit son chapeau, descendit l'escalier, traversa la cour à grands pas et se plongea dans l'obscurité du vaste jardin dont les arbres immenses entourent l'hôtel des affaires étrangères.

Dans un salon élégant et bien éclairé, du même hôtel, la table de thé était préparée et la bouillotte chantait ce chant joyeux qui pour l'Anglais représente la musique du foyer, la voix de la patrie. Deux dames étaient assises occupées à quelque ouvrage d'aiguille, c'était madame de Bismark et sa fille. Près d'elles se trouvait le conseiller de légation, de Keudell, confident intime de son chef.

— Savez-vous si mon mari a encore du monde chez lui, mon cher Keudell? demanda madame de Bismark. Je crains toujours que de si accablantes préoccupations n'attaquent sa santé, et je ne puis pardonner à ceux qui lui dérobent le peu d'instants dont il peut disposer pour rester avec nous.

La porte s'ouvrit, M. de Bismark entra. Il salua affectueusement sa femme et sa fille, serra la main de M. de Keudell et prit place dans le petit cercle. Mademoiselle de Bismark servit le thé tandis qu'un laquais apportait au ministre un verre mousseux de bière de Bavière qu'il avala d'un trait.

— Le feld-maréchal Wrangel est venu me voir, dit madame de Bismark, il m'a apporté quelque chose de charmant et qui nous a fait bien rire.

En disant cela, elle tira d'une enveloppe une petite carte et la

présenta au comte. Il y jeta les yeux ; aussitôt un gai sourire éclaira son visage soucieux.

— Ah ! mon portrait avec la petite Lucca, dit-il, déjà dans le public ! Au fait, je n'ai rien contre. Nous sommes tous les deux en très-convenable compagnie.

Il se prit à rire en considérant de nouveau la petite carte. L'autre jour, je la rencontre sous les Tilleuls et je l'accompagne un bout de chemin. Elle se plaignait amèrement de l'ennui et me dit d'un ton découragé qu'elle ne voyait pas autre chose pour passer le temps que de se faire photographier. Je lui propose de partager cet étrange amusement avec elle. Ainsi naquit cette petite photographie, fort comique du reste, et sur laquelle on ne manquera pas de bavarder. Tant mieux, ce sera la queue du chien d'Alcibiade !

Madame de Bismark s'amusa encore un moment de la photographie, tandis que le comte retombait dans ses méditations. Il en sortit quand la conversation s'arrêta et, se tournant vers le conseiller de légation, il dit :

— Un peu de musique, mon cher Keudell, voulez-vous ?

M. de Keudell plaqua quelques accords et commença de main de maître un prélude qui, développé à travers une série de dissonnances saisissantes, semblait répondre à la situation d'esprit du ministre. Celui-ci se leva et se mit à parcourir le salon à pas lents et contenus pour ne rien perdre de la musique et de l'impression qu'il en ressentait.

Plongé dans le monde des sons évoqués sous ses doigts, les dissonnances se dégageant de plus en plus claires, M. de Keudell, après une transition habilement ménagée, commença la sonate en *la* bémol majeur de Beethoven. A peine les premières notes du thème si simple et pourtant si puissant se firent-elles entendre, que M. de Bismark s'arrêta. Son œil s'agrandit, un sourire de satisfaction erra sur ses lèvres, témoignant que M. de Keudell avait rencontré juste. Puis il reprit sa promenade, tandis que se déroulaient les magnifiques variations sorties du thème sous l'inspiration créatrice du génie. Les émotions les plus contraires se peignaient sur le visage du ministre ; tantôt il s'arrêtait indécis, murmurant des paroles inintelligibles ; tantôt il poursuivait sa marche, le regard voilé et perdu dans l'espace.

Madame de Bismark suivait avec un intérêt inquiet les mouvements de son mari, interrogeant ses traits agités et souffrants. M. de Keudell se surpassait. Il était arrivé à cette partie de la sonate, désignée par Beethoven sous le titre de : *Marche funèbre sur la mort d'un héros*, et ses doigts puissants faisaient retentir le salon des sombres accords.

M. de Bismark restait immobile, sa forte main enveloppait le dossier d'un siége, il écoutait, le regard inspiré, ces notes émouvantes. Entraîné lui-même par la beauté de la composition, sa poitrine se soulevait plus puissante, les muscles de son bras se dessinaient plus fortement tendus, ses yeux lançaient des éclairs et semblaient vouloir percer le plafond du salon pour s'élever jusqu'aux étoiles du ciel. Les trompettes retentirent, les notes éclatèrent en salves bruyantes, M. de Keudell était arrivé au finale de la sonate.

M. de Bismark sembla sortir d'un rêve; il murmura à part lui : « Eh bien, si je dois succomber, mon âme montera au ciel sur ces sons divins. Un poëte, devant la tombe d'un héros, ressentirait-il ce que cette musique exprime, s'il ne se trouvait pas un homme capable de vaincre le doute : *Jacta est alea !* » Et, oublieux de son entourage, il sortit sans bruit du salon.

Quand M. de Keudell revint prendre place près de madame de Bismark, elle lui dit :

— Je suis convaincue que mon mari est malade; tâchez donc de lui persuader qu'il doit se ménager davantage.

— Je fais ce que je peux, madame; mais la tâche n'est pas facile. Du reste, je ne crois pas que le comte soit souffrant. Souvent la musuque lui suggère des pensées...; il aura été les consigner sur-le-champ dans ses notes.

Cependant M. de Bismark était rentré dans son cabinet, et s'était mis à écrire; son visage ne trahissait plus la moindre émotion, la moindre hésitation, mais bien plutôt une volonté inflexible.

Au bout d'une demi-heure environ, il fit appeler le conseiller.

— Mon cher Keudell, lui dit il, voici des notes destinées à nos envoyés à Vienne, Francfort et Paris; voulez-vous veiller à ce qu'elles soient expédiées immédiatement. Abeken les rédigera avec son habileté ordinaire. Usedom doit recevoir cette instruction avec le supplément qui se trouve en marge.

— Demain, l'expédition sera faite, dit M. de Keudell.

Puis jetant son regard sur le papier, il s'écria, effrayé :

— Mais c'est la guerre, Excellence !

— C'est la guerre, répondit M. de Bismark. Et maintenant, allons nous coucher, il faut dormir; je suis vraiment très-fatigué. Bonne nuit! A demain.

Ainsi la guerre est résolue, et l'on voit avec quel soin, quelles précautions infinies l'auteur nous présente M. de Bismark forcé, par l'obstination et le mauvais vouloir de l'Autriche, à l'accabler, à la réduire, et contraint par la plus impérieuse nécessité d'opérer l'agrandissement de la Prusse aux dépens de tous ses voisins. Rien n'est négligé pour pallier, que dis-je, pour justifier l'ambition de l'homme

d'État; pour le montrer à la fois fort et résolu dans son cabinet de premier ministre, doux, affectueux dans le salon de madame de Bismark, où l'art, dans son expression la plus élevée, repose, charme, inspire ce génie tutélaire.

Ici, l'auteur, pour justifier sans doute le titre de roman qu'il a donné à son livre, abandonne la grande peinture politique pour se livrer au tableau de genre. En fermant la porte du cabinet du ministre où vient d'être décidé le sort de l'Allemagne, il nous ouvre les perspectives souriantes d'un coin du Hanovre, et décrit le Wendland, pays de vastes plaines, de prairies verdoyantes parsemées de riches bouquets de grands arbres, avec la complaisance d'un homme qui le connaît et qui l'aime. Au milieu de ce paysage tranquille, il nous montre un pasteur dévoué à ses ouailles, vivant dans le voisinage et dans l'intimité de l'Oberamtmann et de sa famille, gens aux mœurs patriarcales, aimés et estimés des populations champêtres qui les entourent. La maison du pasteur abrite une jeune fille, modeste et pure; celle de l'Oberamtmann un jeune officier, ardent et brave. L'amour naît entre ces deux jeunes cœurs presqu'à leur insu; traversé, ou plutôt développé par la guerre, par ses cruelles péripéties, par la séparation, le sang versé, le dévouement; amour qui murmure à travers ces longues pages politiques comme un petit ruisseau à travers les aspérités des montagnes. C'est l'idylle après le poëme épique, le souffle du zéphyr après les grondements du canon. Malheureusement, il nous faut détourner les yeux de ces images attrayantes; les événements nous réclament ailleurs.

II

Transportons-nous à Vienne; pénétrons dans le cabinet de M. de Mensdorff, sans même entrer chez la comtesse, où se trouve pourtant une société choisie de personnages politiques, de grands seigneurs, d'officiers généraux et de belles dames de la cour; tout ce monde cachant sous un sourire les préoccupations de l'heure présente.

Le ministre est chez l'empereur : deux hommes causent en l'attendant dans la pièce qui précède son cabinet; l'un est le baron de Meysenbug, sous-secrétaire d'État; l'autre, le conseiller ministériel de Biegeleben. M. de Meysenbug paraît soucieux.

— Le comte tarde bien à venir, dit-il; que va-t-il nous apprendre? Je crains fort qu'il ne nous fasse un tour de sa façon, qu'il ne persuade à l'empereur de reculer.

— Je ne le crois pas. Sa Majesté est trop désireuse de reprendre en Allemagne l'ancienne place des Habsbourg, pour pactiser avec les prétentions prussiennes. Il a vu revivre à Francfort les glorieux souvenirs de l'Empire et senti l'amertume de l'échec que lui a ménagé la Prusse. Il sera ferme.

— Dans ce cas, le comte de Mensdorff se retirera plutôt que d'affronter les suites d'une rupture...

A ce moment, la porte s'ouvrit ; le comte lui-même parut. Son aspect n'avait rien de particulièrement remarquable. De taille moyenne, sa figure distinguée et maladive rappelait le type français. Il portait ses cheveux noirs coupés courts et un cordon de barbe. Son état de maladie chronique rendait sa démarche chancelante. Sur son uniforme de feld-maréchal brillait l'étoile de l'ordre de Léopold. Il s'excusa d'avoir été retenu plus longtemps qu'il n'avait prévu, et entra, suivi des deux conseillers, dans son cabinet, vaste pièce éclairée par une seule lampe posée sur son bureau.

Le comte paraissait très-fatigué ; il garda un moment le silence, tandis que la plus vive curiosité se peignait sur le visage de ses subordonnés.

— Eh bien, messieurs, dit-il enfin, vos désirs semblent devoir s'accomplir ; Sa Majesté ne veut pas absolument faire un pas en arrière, ni accepter à aucun prix les projets de réforme de la Prusse... C'est la rupture et peut-être la guerre, ajouta-t-il en comprimant un soupir.

Une grande satisfaction éclata sur la figure des deux conseillers. Le ministre continua :

— J'ai fait tout mon possible pour détourner l'empereur d'une résolution si dangereuse. Je n'ai pas la prétention, vous le savez, d'être un profond politique ; je m'en rapporte volontiers à vos lumières sur ce point ; mais je suis soldat, et sans être un grand général, je sais fort bien ce que doit être une armée prête à entrer en campagne. Or, messieurs, la nôtre n'est pas prête ! Où donc allons-nous?

M. de Mensdorff s'arrêta épuisé.

— Mais nous avons huit cent mille hommes sur pied, le ministre de la guerre le constate.

— Le ministre de la guerre peut constater ce qui lui plaît, reprit vivement le comte de Mensdorff ; mais je suis soldat, je connais l'armée, et si nous pouvions mettre en ligne la moitié de vos huit cent mille hommes, je serais content. De plus, ajoutez que nous devons opérer sur deux champs de bataille différents... Car, au premier coup de canon, l'Italie se remuera ; je suis même convaincu qu'il existe un traité d'alliance avec la Prusse...

M. de Biegeleben sourit, de ce sourire de l'homme pratique qui entend parler un amateur, et dit :

— Nos ambassadeurs, tant à Berlin qu'à Florence, que Votre Excellence me permette de le lui rappeler, affirment le contraire...

— Oui, oui, je sais, ils nient toute alliance prusso-italienne; mais moi, j'ai ma conviction... Je crois même que les premiers fils de cette alliance sont réunis à Paris...

— Mais, dit M. de Meysenbug, le duc de Gramont ne viendrait pourtant pas...

— Gramont! s'écria le ministre avec feu; croyez-vous donc que Gramont sache ce qui se passe à Paris? Croyez-vous que l'empereur Napoléon lui envoie dans ses dépêches le dernier mot de sa politique tortueuse? Gramont sait ce qu'il doit dire, et ne doit rien dire contre la guerre, laquelle est considérée comme favorable aux intérêts français. L'union de la Prusse et de l'Autriche dans le Holstein a fait grand'peur à Paris ; voilà pourquoi l'Allemagne doit verser son sang. L'Allemagne, ne vous y trompez pas, succombera avec le vaincu, la France triomphera avec le vainqueur.

— Votre Excellence voit trop en noir, dit M. de Meysenbug en souriant. J'espère, au contraire, que la victoire de nos armes opérera l'unité allemande à l'ombre du drapeau autrichien... Et si l'Italie remue, folle qui veut anéantir l'Église et l'État, eh bien, nous la remettrons à sa place.

— Que ne puis-je partager votre confiance!... Quand Benedek connaîtra la situation de l'armée comme je la connais, il sera de mon avis. J'ai tout dit à l'empereur, et je l'ai prié d'accepter ma démission d'un ministère où j'ai la responsabilité d'une politiqne qui conduit à l'abîme... Mais Sa Majesté m'a ordonné de rester à mon poste, et j'y reste comme soldat; comme soldat, entendez-vous bien, car si j'étais un ministre de l'école moderne, je n'y resterais pas.

La conversation se prolonge ainsi : découragée et clairvoyante de la part du ministre, confiante et aveugle de la part de ses subordonnés. Selon eux, les Duchés sont acquis à l'Autriche qui, en y convoquant les États, fait d'un conflit avec la Prusse un conflit national. L'Allemagne est prête. M. de Beust presse vivement la convocation des États du Holstein, comme le meilleur moyen d'éclairer la situation. Quant au Hanovre, tout va bien. Le comte de Platen arrive de Berlin ; il a repoussé les ouvertures de la Prusse, et il pense que ses intentions sont connues à Vienne. Le roi Georges ne veut pas entendre parler de guerre; il insiste sur le bon accord de la Prusse et de l'Autriche pour le salut de l'Allemagne... mais il sera certainement avec l'Autriche si la rupture a lieu...

En cela, comme en tout le reste, M. de Mensdorff n'est guère de

l'avis de ses conseillers; et lorsque M. de Meysenbug propose d'offrir au roi de Hanovre la Westphalie et le Holstein, après la guerre, afin de s'en faire un puissant allié contre la Prusse, le ministre rappelle en souriant la fable de *l'Ours et les deux Chasseurs* ; encore lui semble-t-il douteux que le Hanovre s'expose à un si grand péril sur de simples promesses.

— Mais nous pouvons l'en préserver ; nous avons dans le Nord la brigade de Kalik, laissons-la à sa disposition avec le feld-maréchal-lieutenant de Gablenz pour chef.

— Nos meilleures troupes ! s'écrie M. de Mensdorff... Elle occupe, il est vrai, un poste bien important... Mais si le roi Georges refuse tout?

— Alors les événements suivront leur cours. Les hésitations du comte Platen, qui ne peut se décider à rien, créeront des défiances, c'est M. de Meysenbug qui le dit; la Prusse se fâchera enfin, elle brusquera le Hanovre, la fierté de son roi en sera blessée, et ainsi des forces importantes pourront être absorbées dans le Nord au profit de l'Autriche et sans qu'elle ait contracté d'engagement avec le Hanovre...

On se sépare sur cette riante perspective : les deux conseillers, pour préparer des dépêches; le ministre, pour paraître un moment à la réception de la comtesse.

La page tourne : nous assistons à un épisode romanesque tel que la vie légère de Vienne peut en fournir si facilement. Entre une de ces liaisons éphémères, dont les liens fragiles en apparence sont pourtant si lourds et parfois si difficiles à briser, et un amour plus noble et d'aspirations plus élevées, il s'établit une lutte dont les péripéties peu intéressantes, du reste, se déroulent à travers le livre, non plus comme un ruisseau paisible, mais comme un torrent capricieux aux eaux troublées et noirâtres. Passons, rien ne nous arrête ici.

III

Un homme se fait annoncer chez M. Piétri, le secrétaire intime de l'empereur Napoléon III : c'est le candidat Hansen, l'infatigable agitateur danois en faveur de sa patrie. Il arrive d'Allemagne.

M. Piétri le fait asseoir, l'interroge sur ce qu'il a vu et entendu.

— Je viens de Berlin, dit M. Hansen, et je n'ai rien négligé pour me renseigner sur les intentions des hommes d'État et sur les dispositions du peuple; je crois être parvenu à une juste appréciation des choses.

A ce moment, quelque bruit se fait entendre au haut d'un petit escalier tournant, placé au fond du cabinet et conduisant aux appartements supérieurs. Une épaisse portière s'ouvre, un homme pose le pied sur la première marche : c'est Napoléon III, qui vient chez son secrétaire.

Au bruit, M. Piétri s'était levé; M. Hansen l'avait imité.

L'Empereur descendait lentement, chassant devant lui la fumée d'une cigarette qu'il tenait entre ses lèvres. Il s'approcha de son secrétaire et sembla l'interroger, en jetant de ses yeux voilés un regard scrutateur sur M. Hansen.

— Sire, dit M. Piétri, M. Hansen, un Danois dévoué à son pays, et qui nous a rendu à nous-mêmes bien des services, car, en sa qualité de Danois, il aime la France. Il vient de faire un voyage en Allemagne et s'apprêtait à me communiquer le résultat de ses observations.

L'empereur inclina légèrement la tête vers M. Hansen; une expression bienveillante éclaira comme un rayon de soleil son visage fatigué.

— Je sais, dit-il, de cette voix claire et pénétrante qui reproduisait si bien les nuances les plus délicates; je sais que tous les Danois aiment leur patrie et qu'ils aiment aussi la France, l'amie de leur pays. Votre nom m'est connu, monsieur, comme celui d'un homme qui s'est distingué par son ardent patriotisme, même dans une nation patriotique entre toutes.

Puis prenant des mains de son secrétaire la correspondance du jour, il roula un fauteuil près de la fenêtre avec un reste de vivacité juvénile, tira une cigarette de son étui et l'alluma à celle qu'il achevait de fumer.

— Je ne veux pas troubler votre entretien, dit-il avec un sourire; faites comme s'il n'y avait personne; je vais lire tranquillement mes lettres.

Les deux interlocuteurs reprirent leurs places.

— J'ai acquis la conviction que le grand conflit allemand est inévitable, dit M. Hansen.

— On le veut donc absolument?

— Non; mais on veut ce qu'on ne peut obtenir autrement.

— Quoi?

— La réforme radicale de la Confédération; l'hégémonie militaire de la Prusse jusqu'au Rhin; l'abandon complet des traditions de M. de Metternich; voilà ce que M. de Bismark est décidé à obtenir, et il sait bien qu'il ne pourra y réussir sans combats.

— Ne se contenterait-on pas de la possession sans partage du Holstein et du Schleswig? Je croyais qu'on était même prêt à accepter

la rectification des frontières en Silésie, à condition que l'Autriche renonçât à sa part de domination dans les Duchés.

Une rougeur fugitive monta au visage de M. Hansen. Toutefois il reprit d'une voix calme :

— Je crois bien qu'on ferait de grandes concessions pour enlever les Duchés à l'Autriche, et qu'on pourrait bien aussi restituer les districts danois du Nord-Schleswig, si la France le demandait positivement... Mais le conflit ne sera pas conjuré par ces palliatifs ; car, il ne s'agit pas ici des Duchés. L'agrandissement de la Prusse, tout est là. La Prusse veut reprendre la place qui lui revient naturellement, et que l'Autriche détient injustement. Ce conflit, déjà vieux de bien des années, aurait pu rester encore longtemps à l'état latent pour amuser la diplomatie, si M. de Bismark n'était survenu. Cet homme d'État est l'incarnation même de l'être prussien. Il s'entend à développer dans toutes les directions les forces du pays, et il est fermement résolu à changer de fond en comble les conditions actuelles. Il n'ira pas à Olmültz, lui ; il donnera à la Prusse sa place en Allemagne, ou il périra.

L'empereur avait posé lentement sur ses genoux la main qui tenait les papiers, et ses yeux grands ouverts, où brillait un feu sombre, étaient attachés sur M. Hansen. Son attention n'échappa pas à Piétri, qui dit en riant :

— N'est-il pas curieux d'entendre un Danois parler à Paris si chaleureusement de ce ministre prussien !

— L'homme qui sait ce qu'il veut, reprit tranquillement M. Hansen, et qui appelle à lui toutes ses ressources pour faire réussir sa volonté ; qui aime son pays et qui veut l'élever à la grandeur et à la puissance, cet homme m'en impose ; ses efforts méritent la considération ; il a droit à l'admiration s'il réussit. Entre moi et M. de Bismark se place le Danemark, ma patrie. Mais si nous obtenons ce qu'il faut au Danemark pour protéger ses frontières, nous n'avons aucune raison d'être les ennemis de la Prusse ni de l'Allemagne ; si on nous refuse, alors elles trouveront partout et en tout temps le petit Danemark du côté de leurs adversaires ;

Napoléon III écoutait avec attention.

— Avez-vous donc lieu de penser que la Prusse serait disposée à aller au-devant de vos désirs ? demanda M. Piétri.

— Cela ne me paraît pas impossible, surtout — et M. Hansen accentua ces paroles — surtout si la Prusse, dont la situation est toujours difficile, pouvait, par un semblable arrangement, s'unir avec une grande puissance. Il ne s'agirait plus alors que de fixer les limites entre les intérêts allemands et les intérêts danois.

En disant cela, il tourna lentement ses regards vers l'empereur.

Celui-ci releva la lettre à la hauteur de ses yeux et les y fixa, sans trahir sa pensée par aucune expression.

— Avez-vous entendu dire, à Berlin, qu'on songeât à remplacer M. de Bismark par M. de Goltz? demanda M. Piétri.

— Non, répondit nettement M. Hansen. La situation de M. de Bismark est assurée. La confiance du roi est inébranlable.

— Pourquoi donc?

— Parce qu'il est soldat.

— C'est-à-dire qu'il porte l'uniforme de la landwehr.

— Cette enseigne n'est pas ici une vaine apparence. M. de Bismark est un soldat, un homme d'action. Sa plume de diplomate, active et clairvoyante, ne tremble ni au bruit du canon, ni au cliquetis des armes, il galope aussi tranquillement sur un champ de bataille, qu'il s'assied devant son bureau. Le roi comprend cela, c'est pourquoi il a confiance en lui. Le comte de Goltz a beaucoup d'amis, je le sais, mais ces amis se font illusion, et je puis vous assurer que si on parle de lui à Paris pour remplacer M. de Bismark, on n'y songe pas à Berlin...

— Ainsi vous croyez au triomphe de la Prusse? demanda M. Piétri d'un ton de doute.

— J'y crois, et j'estime qu'une politique sage et prévoyante doit enir grand compte de cette chance.

— Quelles seront, selon vous, les prétentions de la Prusse, en cas de victoire?

— Elle prendra tout ce qu'elle pourra prendre et conserver... c'est-à-dire, tout le Nord de l'Allemagne.

M. Piétri fit un geste d'incrédulité.

— Soyez assuré que je ne me trompe pas. La nation elle-même demandera les plus vastes conquêtes dès que le sang prussien aura coulé. Ce qu'on peut obtenir de la Prusse doit l'être AVANT la guerre, APRÈS, elle ne concédera rien.

L'empereur se leva. Piétri et Hansen l'imitèrent. L'empereur posa sur la table les papiers qu'il avait reçus de son secrétaire et congédia M. Hansen avec quelques paroles obligeantes. Dès que le patriote danois fut sorti, il s'approcha vivement de Piétri, le visage animé, et lui dit :

— Croyez-vous que cet homme voie juste, et qu'il soit bien informé?

— Je le tiens pour un observateur très-habile, et quant à ses informations, je sais que M. de Bismark l'a reçu; qu'il s'est entretenu avec beaucoup d'hommes politiques en Allemagne, et qu'il s'entend très-bien à saisir la direction de l'opinion publique. Toute-

fois, je crois qu'il s'exagère la puissance de la Prusse : M. de Bismark lui en a imposé et son opinion s'en ressent.

L'empereur exprime alors les craintes que lui inspire la situation, et son secrétaire, plein de confiance, combat ses appréhensions.

— Vous ne connaissez pas les Allemands, dit enfin l'empereur, moi je les connais, car j'ai vécu parmi eux. Ce peuple est un lion qui ignore sa puissance, une chaîne de fleurs dans la main d'un enfant suffirait à le conduire; mais il a la force de détruire le vieux monde européen, il n'a besoin, pour cela, que de se connaître lui-même et d'avoir léché le sang. Or, il le léchera dans cette guerre... Le vieux dicton : *l'appétit vient en mangeant*, peut trouver ici une application terrible...

Piétri s'attache à réfuter les idées de son maître, comme on réfute les illusions d'un malade. Pour lui, le lion allemand est toujours endormi, il n'a d'autre élément que le sommeil, et, s'il voulait bouger, l'aigle impérial saurait le remettre à sa place.

On annonce M. Drouyn de Lhuys et l'empereur remonte dans son cabinet pour le recevoir.

« Sire, dit le ministre qui déjà, à trois reprises différentes et dans des circonstances très-difficiles, avait dirigé la politique étrangère, Sire, l'Europe est malade, et si Votre Majesté n'y met obstacle, elle se trouvera bientôt dans un paroxysme dangereux...

— C'est-à-dire, reprend l'empereur gravement, sans métaphore, que le conflit allemand est sur le point d'éclater.

— Oui, Sire. Je reçois un rapport de Vienne qui constate que l'Autriche, dans un aveuglement incroyable, est résolue à brusquer la rupture. On réunira les États, dans les Duchés, sans prévenir la Prusse, et le comte de Mensdorff a déjà envoyé à Berlin une dépêche, presque une sommation d'arrêter tous les préparatifs militaires... D'autre part, M. Benedetti m'informe que M. de Bismark est résolu à mettre la Prusse au rang qu'il veut lui faire occuper en Allemagne. Les projets de réforme qu'il a présentés à l'Assemblée de Francfort sont une déclaration morale de guerre contre la situation prépondérante jusqu'ici de l'Autriche... Les choses marchent donc des deux côtés avec une extrême rapidité; dans peu de jours, les armées pourraient être en présence, et l'Europe dans la situation la plus critique, si Votre Majesté ne s'y oppose...

L'empereur se demande s'il est assez fort pour faire rentrer dans le fourreau le glaive déjà tiré à demi... Ne s'exposerait-il pas à se faire écraser par les deux adversaires?

Le ministre rapporte alors une conversation qu'il a eue avec M. de Bismark, la dernière fois qu'il l'a vu. Celui-ci, après s'être

expliqué avec une grande franchise sur la situation qu'il veut donner à la Prusse, déclara toutefois qu'il ne sera pas assez fou pour se mettre la France et l'Autriche sur les bras, que si donc l'empereur ne veut pas laisser trancher maintenant la difficulté, on n'a qu'à le dire clairement et franchement. Lui, M. de Bismark, attendra encore.

— Je conjure Votre Majesté, continue M. Drouyn de Lhuys, de m'autoriser à lui faire cette déclaration catégorique qu'il réclame; c'est-à-dire, que la France ne veut pas une guerre en Allemagne, et que, si elle venait à éclater, ses armées avanceraient à la frontière.

— ... Je vois comme vous, reprend l'empereur, les grands dangers qu'une guerre en Allemagne peut faire courir à la France. Je comprends la justesse de vos vues. Les anciens rapports de la Confédération nous permettent d'exercer très-facilement notre influence en Allemagne. Mais peuvent-ils encore subsister? dit-il pensif. Il règne un souffle, à travers le monde, qui pousse les nations à s'agglomérer dans une activité et un travail communs; je crois qu'il serait très-dangereux de s'opposer à cet entraînement... Je vois que vous n'approuvez pas ce que j'ai fait en Italie, et ce que peut-être je serai obligé de faire encore, pourtant je crois avoir raison. La vie de la société est trop puissante aujourd'hui pour qu'on puisse maintenir l'équilibre dans le monde par les petits moyens de l'ancienne politique appliquée sans cesse à faire pencher la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. L'agglomération des nationalités s'accomplira, notre tâche consiste seulement à peser d'un poids assez lourd pour n'être pas entraînés. — Quant à l'Allemagne, elle ne saurait être aussi dangereuse pour nous que vous le redoutez. Les races germaniques n'ont pas le goût de la centralisation; elles ne sont pas offensives, et tendent toujours à la forme fédérative... Dans le cas présent, je ne crois pas que l'un des deux adversaires écrase entièrement l'autre; ils s'affaibliront, et nous nous interposerons alors entre eux......

— Ainsi donc, Votre Majesté ne s'opposera pas à la guerre? demande M. Drouyn de Lhuys.

— Il me semble que je ne le puis, ni ne le dois,... l'Italie est là, d'ailleurs, qui me presse de tenir ma parole : Libre jusqu'à l'Adriatique.

— Parole que vous n'auriez jamais dû prononcer, Sire, dit le ministre avec fermeté.

— Peut-être, mais je l'ai fait, et je ne puis laisser toutes les questions pendantes,... déjà le Mexique pèse assez lourdement sur moi. Toutefois, essayons de concilier nos vues. Informez-vous, à Vienne,

si l'on serait disposé à m'abandonner la Vénétie pour l'Italie? Cela pourrait être la base d'une alliance avec l'Autriche, et nous faciliter les moyens d'agir plus efficacement dans les affaires de l'Allemagne... En tout cas, quelle que soit l'issue de cette négociation, nous conserverons toujours notre liberté de décision.

— Je ne crois pas au succès de cette démarche, Sire, la maison de Habsbourg tient trop à la Vénétie... et, d'ailleurs, j'aimerais à laisser subsister, entre l'Italie et l'Autriche, cette *pomme de discorde*, sans laquelle elles pourraient un jour faire alliance contre nous.

— Il serait bon aussi de s'informer confidentiellement, à Berlin, des garanties que M. de Bismark offrirait dans le cas où ses plans réussiraient. Vous savez, ajoute Napoléon, de quelle manière évasive et dilatoire cette question a été traitée jusqu'ici. On veut que je formule une demande, il ne me plaît pas de le faire directement.

M. Drouyn de Lhuys s'incline en silence.

— Vous n'êtes pas content de moi, mon cher ministre, dit l'empereur d'un ton caressant, pourtant, croyez-le, cette politique est la meilleure : elle nous donne du temps, et le temps est un grand maître, il accorde tout à ceux qui savent en profiter.

IV

Dans le palais d'été du roi de Hanovre, Herrenhausen, deux hommes attendent. L'un est encore jeune, trente-six ans environ; il a les cheveux d'un blond vif, la moustache relevée en croc et porte un costume civil, c'est M. Meding, conseiller de gouvernement[1]. L'autre est un vieillard à moustache et cheveux blancs, il porte l'uniforme de lieutenant-général hanovrien, sa poitrine est couverte de la grande croix de l'ordre des Guelfes, de la médaille militaire de 1813 et de la médaille de Waterloo. C'est le général de Tschirschnitz, le bras droit du roi.

— Croyez-vous que nous attendions longtemps? dit le général au conseiller.

— Le roi travaille avec le conseiller intime Lex.

— Savez-vous combien j'ai déjà attendu dans ma vie, mon cher conseiller? Huit ans, six mois, trois semaines et quatre jours, dit le général avec humeur.

M. Meding ne put tout à fait retenir un éclat de rire.

[1] Celui à qui l'on attribue le livre *Pour le sceptre et la couronne*.

— La patience de Votre Excellence a été mise à une rude épreuve, dit-il.

— Oui, dit le général d'un ton moitié fâché, moitié plaisant. J'ai enregistré, dès l'origine, le temps que j'ai attendu dans les antichambres, et cela fait ce que je dis. On prétend que j'ai soixante-huit ans, c'est faux; je n'ai vécu que cinquante-neuf ans, cinq mois, une semaine et trois jours. Le reste, j'ai attendu.

Là-dessus il s'enfonça dans son fauteuil d'un air résigné.

Cependant, on vient appeler M. Meding, et celui-ci pénètre dans le cabinet du roi.

Georges V avait alors quarante-six ans; c'était un bel homme, d'une santé florissante; son visage fier, aux lignes pures et classiques, exprimait la bienveillance et la sérénité, et, au premier coup d'œil, personne n'aurait pu deviner que le roi était aveugle.

Le conseiller intime Lex, à l'air intelligent et fin, quoique modeste et presque timide, était en train de ramasser ses papiers, il se retira quand il les eut réunis.

— Eh bien, dit le roi à M. de Meding, où en est l'opinion publique?

— Très-excitée; elle voudrait hâter la guerre contre la Prusse et que Votre Majesté s'alliât à l'Autriche.

— Comment cela? Les aimables feuilles de l'opposition font pourtant des vœux si ardents pour la Prusse!

— Il y aurait beaucoup à dire là-dessus, bien des influences sont en jeu, mais le fait existe, l'opinion publique en Hanovre veut l'alliance avec l'Autriche.

— Étrange, en vérité! le comte Decken m'a dit hier la même chose; il est Autrichien enragé.

— Le comte Decken est l'expression de l'*Union de la Grande-Allemagne*, qu'il a fondée; c'est l'admirateur de M. de Beust.

— Est-il vrai aussi que tout le monde prédise la guerre, l'armée en tête et surtout les jeunes officiers?

— C'est vrai, Sire.

— Que faites-vous pour résister à ce torrent?

— Je cherche à le détourner, autant que mon influence sur la presse me le permet, car je considère cet entraînement comme dangereux. Cette guerre peut exposer le Hanovre aux plus grands périls.

— Vous avez raison, reprit le roi vivement, il faut tout faire pour calmer cette fièvre anti-prussienne. Vous savez, qu'à mes yeux, la bonne entente des deux grandes puissances de la Confédération est la seule garantie de sécurité pour l'Allemagne. On prétend que je suis ennemi de la Prusse, il n'en est rien. Je défends mon indépen-

dance, ma souveraineté, mais je désire vivre en paix et en bonne harmonie avec elle. Ceux qui veulent troubler cette paix, méconnaissent l'intérêt des deux États. Oh! que ne puis-je servir de lien aux deux grandes puissances allemandes!... Mais si la rupture avait lieu, ce qu'à Dieu ne plaise, je ne prendrais parti ni pour l'une ni pour l'autre... Vous faites donc très bien de résister de toutes vos forces à la propagande anti-prussienne.

— Je suis d'autant plus heureux d'avoir répondu aux intentions de Votre Majesté, que, Prussien de naissance, ma situation est particulièrement difficile dans cette crise... Pourtant, elle doit savoir qu'il y a, dans la diplomatie allemande et même européenne, comme un mot d'ordre pour ne pas croire à la guerre. Tout ce monde-là ressemble à l'autruche, qui cache sa tête pour ne pas voir le danger.

— Vous croyez donc à la guerre? dit le roi.

— J'y crois, sire,... et il n'est pas jusqu'à l'attitude de la presse officielle et officieuse, dans les deux pays, qui n'augmente ma conviction.

— Elle est très-pacifique, m'avez-vous dit hier.

— C'est précisément pourquoi je crois aux résolutions extrêmes des deux parts. Si on ne voulait que menacer et se servir des armements pour préparer un arrangement diplomatique, on ferait jeter feu et flamme aux journaux. Mais leur ton paisible m'inquiète. Chacun cherche un *casus belli* et s'efforce de rejeter la faute sur son adversaire. Je ne serais pas surpris de nous trouver jetés au beau milieu de la guerre en un tour de main. Le comte Platen, il est vrai, ne veut pas y croire.

— Le comte Platen fait comme l'autruche.

— Cette situation est plus dangereuse pour le Hanovre que pour tout autre État, car, une fois dans l'action, la Prusse ne gardera aucun ménagement.

— J'ai déjà déclaré que je voulais rester neutre dans tous les cas.

— Sans doute, mais le traité n'est pas conclu. Le comte Platen a parlé vaguement au prince Ysenburg des intentions de Votre Majesté, rien de plus.

— Croyez-vous donc un traité nécessaire?

— Je le crois indispensable. Aujourd'hui, la Prusse le concluera encore volontiers... Plus tard, elle exigera davantage, et après la victoire... A mes yeux, ce traité est la garantie de l'indépendance, je dirai plus, de l'existence du Hanovre.

— Serait-il donc possible qu'on songeât à aller jusque-là?

— Je n'en répondrais pas...

— Mais si l'Autriche est victorieuse?

— Même alors, donnerait-elle le Hanovre à la Prusse?... D'ailleurs, Votre Majesté sait que je ne crois pas au triomphe de l'Autriche.

— Ma situation est bien difficile! Hier, sir Charles Wyke me conjurait de me tenir fermement à la Confédération. Il m'a remis une lettre de lord Clarendon, dans ce sens.

— Je comprends parfaitement la politique anglaise : on veut maintenir la paix à tout prix, et l'on ne serait pas fâché de donner une leçon à la Prusse. Une fois Votre Majesté engagée, on espère l'effrayer, lui arracher quelques concessions, faire accepter l'intervention anglaise, et peut-être obtenir, sans qu'il en coûte rien, certaines compensations pour le Danemark. Mais que Votre Majesté se trouve en péril, par suite des conseils de l'Angleterre, celle-ci ne lui donnera pour la soutenir ni un homme, ni une canonnière. Une seule mesure me paraîtrait efficace, si Votre Majesté me permet de lui dire ma pensée, ce serait l'action en commun avec la Hesse et le grand-duché d'Oldenbourg, par conséquent un traité de neutralité, signé en commun avec la Hesse. Si plus tard, ce que je ne veux pas admettre, ce traité n'était pas respecté, la résistance pourrait, du moins, être plus efficace; et, d'ailleurs, une démarche aussi énergique nous donnerait plus de chance d'empêcher la guerre que tous les conseils de lord Clarendon.

— Vous avez raison, s'écrie le roi, vous avez parfaitement raison!

Et faisant appeler sur-le-champ le conseiller Lex, il le charge de rédiger une lettre au prince électoral, conjointement avec M. de Meding, lequel partira immédiatement porteur des propositions du roi.

Bientôt on annonce le général Tschirschnitz, le comte Platen, ministre des affaires étrangères, le général de Brandis, ministre de la guerre, le ministre de l'intérieur Bacmeister. C'est un conseil de cabinet. La grande question du jour est agitée de nouveau. Le comte Platen est d'avis que la guerre n'est pas aussi imminente qu'on le pense, qu'en tout cas il faut garder une complète neutralité, sans toutefois conclure de traité. Dieu garde! il faut avant tout, pardessus tout gagner du temps. Les autres membres du conseil, malgré leurs sympathies ou leurs répugnances plus ou moins vives, sont, au contraire, d'avis qu'il faut conclure le traité sans plus tarder.

Le roi se range à cette opinion, au grand déplaisir du comte Platen. Mais le conseil est interrompu par l'arrivée du prince Charles Solms, demi-frère du roi par leur mère la reine Frédérique.

Le prince, au service de l'Autriche, est envoyé par elle pour solliciter l'alliance du Hanovre, mettant à sa disposition la brigade

Kalik, encore cantonnée dans le Holstein, et le général Gablenz, pour toute la durée de la guerre. Garantissant de plus, dans tous les cas, l'intégrité du Hanovre, et s'engageant, si elle est victorieuse, à y ajouter le Holstein et la Westphalie.

— Victorieuse, dit le roi, crois-tu donc à sa victoire?

Le prince hésite, et ne répond que d'une manière ambiguë.

Les ministres sont rappelés et reçoivent communication des propositions de l'Autriche. Le comte Platen se frotte les mains, et dit au roi à demi-voix :

— Votre Majesté voit comme on nous recherche, et quelle situation avantageuse notre politique nous procure.

Mais le roi, sans permettre à personne d'émettre une opinion, déclare tout d'abord qu'à ses yeux la guerre entre deux membres de la Confédération est une impossibilité; que jamais de son consentement les troupes hanovriennes ne combattront contre les troupes allemandes, moins le cas d'absolue nécessité; qu'il ne saurait conclure un traité par lequel il porterait la main sur le bien d'autrui, ayant toujours mis son orgueil et sa joie à ne posséder que ce qui appartient légitimement à sa maison... ; que la Westphalie est au roi de Prusse ; que si la possession du Holstein est en ce moment contestée, il sait fort bien qu'il n'y a aucun droit; donc les propositions de l'Autriche ne sont pas acceptables. Cependant, il les soumet à l'examen de ses ministres, leur donnant jusqu'au lendemain pour lui faire connaître leur opinion.

On se sépare sans rien décider.

Ainsi irrésolution, timidité, hésitation, scrupules, tels sont les obstacles que la Prusse trouve devant elle pour arrêter ses projets ambitieux, ses préparatifs habiles, ses décisions viriles et soudaines. Un pareil ennemi en face de pareils adversaires, le résultat pouvait-il être douteux? Et quel ennemi! Aucun moyen ne lui échappe, et tous les moyens lui sont bons! Voyons plutôt.

V

Au Ministère des affaires étrangères, le conseiller de légation, de Keudell, est engagé dans une conversation animée avec un homme d'environ trente-sept ans, cheveux et barbe blonde, visage ouvert, offrant le type allemand du Nord; et, regardant de ses yeux gris clair avec un mélange d'*humour*, de bonhomie et de ruse. Cet homme, vêtu avec une certaine recherche, moitié élégant, moitié

vulgaire, échange avec le confident intime de M. de Bismark les curieuses idées que voici :

— Vous croyez donc, mon cher Beckmann, dit M. de Keudell, qu'il sera possible de nous rendre la presse parisienne favorable pendant la guerre, et même d'empêcher ainsi que l'opinion publique se prononce en France pour l'Autriche?

— Rien de plus facile, répond M. Beckmann, l'habile et spirituel rédacteur du journal *le Temps*, qui, vivant depuis bientôt vingt ans au milieu des journalistes de Paris, versé dans toutes les particularités de la presse de la grande ville, n'avait pas perdu pour cela le cachet de la patrie allemande. Rien de plus facile. Nefftzer est tout à fait dans vos idées, il soutiendra vos intérêts avec conviction, sans quoi il ne le ferait pas. *Le Siècle* vous est acquis, toutes les feuilles libérales aussi; pour elles vous êtes le progrès, l'Autriche, la réaction. C'est pourquoi elles considèrent l'alliance de la France avec l'Autriche comme une très-grande sottise, et pourquoi elles accueilleront votre succès avec joie. Il est donc à peine nécessaire de disposer ces journaux pour vous, il suffit de leur imprimer la direction et de leur transmettre les nouvelles diplomatiques et militaires promptement et convenablement arrangées. De cela *je m'en charge.*

Là-dessus M. Beckmann passe la main sur son chapeau, tire complaisamment sa petite moustache blonde, et se renverse dans son fauteuil d'un air profondément convaincu.

— Mais les feuilles cléricales, *le Monde*, *l'Univers?* dit M. de Keudell.

— *Ah! c'est plus difficile!* Cette société est très-autrichienne. Le correspondant du *Monde*, qui signe Hermann Schultze, est mon propre neveu, le docteur Onno Klopp.

— Vraiment?

— *Il a cet avantage*, mais je dois reconnaître qu'il écrit d'une façon très-ennuyeuse; et comme on est obligé de traduire ses articles, cela les rend encore moins agréables aux lecteurs français. Du reste, peu importe. Il suffit que ces feuilles prennent parti dans un sens, pour que le public parisien prenne parti dans l'autre.

— Mais n'ont-elles aucune influence sur la cour?

— Pas la moindre. L'Empereur n'écoute que les feuilles indépendantes, il ne lit jamais les journaux ultramontains. Je puis vous assurer qu'un article du *Siècle* ou du *Temps* agit bien plus sur lui que toute une campagne du *Monde* ou de *l'Univers*.

— Ne pensez-vous pas que l'Autriche, de son côté, travaille aussi la presse?... Elle ne reculera pas devant ces moyens... le prince de Metternich...

— Le prince de Metternich ne peut rien; il est trop grand sei-

gneur pour s'occuper de la presse. Il a près de lui le chevalier Debraux de Saldapenha, qui lui écrira, dans son *Mémorial diplomatique*, quelques articles très-diplomatiques, très-bien faits, mais que personne ne lira... Restent les *Revues*, qui exercent presque autant d'influence que les journaux quotidiens, parce qu'on les lit à loisir et qu'on les digère mieux. Mais, là encore, le terrain nous est favorable; je connais les rédacteurs, et je sais que je pourrai les gagner facilement à vos intérêts. Vous vous rappelez avec quelle faveur on a accueilli partout ma brochure sur le *Traité de Gastein*, écrite après mon entrevue avec le ministre-président à Wiesbaden?

— Parfaitement. Je fus étonné de l'appui que nous donnait la presse française... Nous vous en sommes encore reconnaissants.

— *Pas de quoi!* J'ai fait de mon mieux pour répandre en France l'idée d'une nouvelle organisation de l'Allemagne, d'après les plans du comte Bismark; je continuerai, car je tiens cette idée pour juste et nécessaire...

Il se leva, M. de Keudell lui tendit la main.

— Faites-nous bientôt savoir le résultat de votre activité, lui dit-il.

VI

. . . .

Le temps marche, et les indécis, les somnolents vont tout à l'heure se réveiller sous les coups répétés de la foudre.

C'est, d'abord, l'empereur d'Autriche, qu'une dépêche du général Benedeck tire de sa quiétude, tandis qu'il examine encore les chances d'une alliance avec la France. « Faites la paix à tout prix, écrit le général, l'armée ne peut entrer en ligne! » Mais la paix à cette heure, la paix sans combattre, c'est plus qu'une défaite, c'est le déshonneur. Le comte Mensdorff lui-même, de tout temps opposé à la guerre, ne saurait le conseiller. Il faut donc recourir aux armées confédérées, les appeler à son aide, moins comme auxiliaires actifs que comme moyens d'absorber une partie des forces prussiennes. Tel est l'avis du général baron de Gablenz, au moment de partir pour l'armée, son avis prévaut, et l'ordre de mobilisation est immédiatement envoyé aux États de la Confédération par les soins de M. de Mensdorff.

Vient ensuite le tour du roi Georges. Au moment où, touché par les raisons du conseiller intime Lex, il se détermine enfin à conclure avec la Prusse le traité de neutralité, arrive le comte Platen, dont la physionomie soucieuse a beaucoup perdu de son calme satisfait.

Hélas! la sage résolution du roi arrive trop tard, comme tant d'autres. Il ne s'agit plus de neutralité; la Prusse veut une alliance basée sur les réformes proposées par elle, et qui sont la cause de la guerre.

— Quoi! s'écrie le roi, ces réformes qui m'enlèvent la plus grande part de ma souveraineté, que j'ai déjà repoussées?... Jamais je ne les accepterai!

Cependant, le comte Platen insiste pour lire la note. La situation est grave. On exige une réponse immédiate, et si elle n'est point satisfaisante, la Prusse se considérera en état de guerre avec le Hanovre.

Le roi, profondément ému, mais maître de lui-même, écoute la sommation prussienne, après quoi il demande au comte Platen ce qu'il en pense.

Fidèle à son caractère hésitant, le ministre répond qu'au fond les choses n'en sont peut-être pas au point où la note voudrait le faire croire..., qu'il faudrait tâcher de gagner du temps..., prendre un moyen terme..., par exemple, se déclarer prêt à conclure un traité, tout en évitant soigneusement le mot alliance, et proposer d'en discuter les conditions... Dans l'intervalle, les choses peuvent changer... Le ministre de Saxe attend d'un moment à l'autre la nouvelle de l'entrée des troupes autrichiennes en Saxe.

Le roi persiste dans son refus pur et simple. Il veut, dit-il, transmettre intacts à son fils les droits de sa couronne, tels qu'il les a reçus de ses ancêtres, tels que toute l'Europe les lui a garantis.

Les ministres sont convoqués, ils partagent l'opinion du roi. Cette alliance, qui lui enlève le commandement de ses troupes, en les réunissant aux troupes prussiennes contre l'Autriche et les États confédérés, ne saurait être acceptée.

Il ne s'agit donc plus que de rassembler l'armée et de la diriger vers le Sud, car le roi veut éviter l'effusion du sang dans son propre royaume. Il se mettra à la tête de ses soldats, accompagné du Prince royal.

A peine les ministres sont-ils sortis que la porte s'ouvre à deux battants, et que le valet de chambre annonce :

— Sa Majesté la Reine!

Elle se dirige vivement vers Georges V, qui se lève et tend les mains vers elle.

La reine Marie pouvait avoir environ quarante-cinq ans; elle était grande, d'une taille élégante et souple. Son visage, entouré d'abondantes boucles blondes, avait perdu la fraîcheur et le charme qui distinguaient son portrait peint en buste au moment de son mariage, et suspendu au-dessus du bureau du roi; mais un souffle

de jeunesse l'animait encore, et de ses yeux, d'un gris foncé, s'échappait un regard de bonté radieuse. Hélas! aujourd'hui, ce regard était plein de trouble, et sa voix profonde et mélodieuse tremblait lorsqu'elle dit :

— J'ai vu entrer de ma fenêtre le comte Platen, et dans ces temps d'angoisse je crains toujours quelque mauvaise nouvelle. Que se passe-t-il ? et elle interrogeait avec anxiété le visage du roi.

Georges V répondit :

— Vouloir te cacher la vérité serait folie, tu l'apprendrais bientôt... ; et, d'ailleurs, une reine doit savoir supporter les grandes crises.

Il posa doucement sa main sur la tête de sa femme, et continua :

— Oui, la situation est grave. Ce soir nous avons la guerre avec la Prusse.

— Mon Dieu! s'écria la reine, tremblante, est-ce possible? Tu voulais rester neutre...

— On m'impose des conditions que je ne puis accepter sans compromettre la dignité, l'honneur de ma couronne. Je les repousse, la guerre sera déclarée.

Le roi prononça ces dernières paroles presqu'à voix basse, comme pour en atténuer l'effet sur la reine.

— Horrible! dit-elle. Un arrangement est-il donc impossible? Ne puis-je rien pour y contribuer?... La reine Augusta reculera, comme moi, devant cette guerre fratricide!

— Fratricide, en effet, dans le vrai sens du mot, car bien des familles ont un fils dans mon camp et un autre dans le camp prussien. Mais il n'y a plus rien à faire, j'en suis convaincu. Tout au plus peut-on éviter de faire couler le sang dans ce pays... Platen, il est vrai, croit encore qu'il y aurait moyen...

— Ah! s'il n'avait pas cherché si longtemps des moyens, s'écria la reine, nous ne serions pas où nous en sommes!... Aurait-il dû, par exemple, laisser partir Gablenz et ses troupes?... Croyez-moi, mon ami, ce ridicule double jeu nous précipite tous dans l'abîme!

Le visage du roi était sombre.

— Il nous faut accepter la situation telle qu'elle est, dit-il. Cette nuit, je pars avec l'armée pour aller la conduire dans le Sud ; nous nous réunirons aux troupes confédérées.

— Et nous, s'écria la reine avec angoisse, où irons-nous?

Le roi se pencha sur son front, y déposa un baiser, et lui dit avec un mélange de fermeté et de douceur ineffable :

— Toi et les princesses, vous restez ici!

— Ici, dit la reine, en reculant d'un pas, pendant l'occupation ennemie, jamais! Tu ne parles pas sérieusement.

— Très-sérieusement, et toi, ma bien-aimée, après avoir réfléchi un instant, tu seras de mon opinion, j'en suis certain.

La reine secoua négativement la tête, en attachant sur lui un regard interrogateur.

— Je veux épargner à mon peuple, continua Georges V, les horreurs de la guerre, à mon armée, une lutte inégale. Ma place est au milieu d'elle. Mais je ne puis préserver mes sujets des maux de l'occupation. Ils seront obligés de recevoir les soldats ennemis, tandis que leurs fils seront sur le champ de bataille. De même que je partagerai avec mon fils le sort de mon armée, de même toi, la reine, tu devras partager avec tes filles le sort de la nation. C'est notre devoir. Il ne faut pas qu'il soit dit, dans une seule famille du Hanovre, que la famille royale agit autrement qu'elle ne demande à ses sujets d'agir. Une union de dix siècles nous attache au pays, nous sommes la chair de sa chair, le sang de son sang... Voudrais-tu qu'on pût dire : La reine est loin d'ici, tranquille, en sûreté, pendant que les mauvais jours pèsent sur nous ?

La reine avait croisé les mains; ses yeux, attachés sur son mari, brillaient d'un vif éclat. Quand il se tut, elle se pressa contre lui avec tendresse, et lui dit :

— Tu as raison, raison comme toujours. Ton grand et noble cœur trouve ce qui est vrai et juste. Oui, mon roi, mon époux, je reste ici, séparée de toi, mais unie à toi par notre pays, notre amour, notre devoir.

— Je savais bien que tu approuverais ma résolution, dit le roi avec douceur, ma reine ne pouvait penser autrement que moi.

Ils se tinrent longtemps embrassés. La reine, la tête appuyée sur la poitrine du roi, versait des larmes silencieuses, tandis qu'il flattait de la main sa riche chevelure. Les fleurs exhalaient leurs parfums, les oiseaux chantaient dans les arbres, toute la nature respirait la joie et la paix. Mais au-dessus de ces parfums, de ces chants, de cet éclat du soleil, planait, invisible, le sombre nuage dont la foudre allait réduire à néant tout ce tranquille bonheur, toute cette splendeur royale.

. . . .

Il était neuf heures du soir quand le conseiller Meding arriva au château de Herrenhaus, porteur de la réponse adressée à la Prusse. Le portier se tenait debout devant sa loge; les laquais dans leur livrée écarlate traversaient sans bruit les vestibules; tous les visages étaient graves. Dans la cour, on chargeait des fourgons déjà attelés et lanternes allumées.

— Le roi est-il dans son cabinet? demanda le conseiller.

— Le roi est chez Sa Majesté la reine.

M. Meding suivit le vieux valet de chambre à travers un vaste vestibule, et pénétra dans le salon de la reine. Là, se trouvait réunie toute la famille royale autour de la table à thé.

Le roi, en uniforme de campagne, était assis près de la reine, souriant et serein, tandis qu'elle s'efforçait de retenir des larmes toujours prêtes à couler.

Près d'elle, la jeune princesse Marie, âgée de dix-sept ans, à la taille frêle, aux traits nobles et beaux, au regard inspiré, portait incessamment son mouchoir à ses yeux rougis par les larmes. Sa sœur aînée, la princesse Frédérique, blonde, grande, mince, se tenait près du roi dont elle avait la physionomie noble et princière, et toute éloignée qu'elle était d'un sentiment d'orgueil, chacun de ses mouvements révélait la dignité de sa naissance. Elle ne pleurait pas; son œil bleu, grand et pur, brillait fier et assuré. Souvent elle mordait de ses dents blanches ses lèvres pleines et fraîches, et quiconque aurait pu voir dans son cœur y aurait certainement trouvé le désir d'accompagner son père à l'armée, plutôt que de rester inactive à attendre des nouvelles.

En face d'elle, assis, ou plutôt à demi-renversé en arrière, était le prince royal Ernest-Auguste, grand, long jeune homme de vingt et un ans, qui ne rappelait en rien son père. Un front étroit, fuyant, presque entièrement recouvert d'épais cheveux blonds; un nez plat, très-enfoncé à sa racine; une grande bouche qui s'ouvrait avec difficulté pour laisser passer des paroles lentes et lourdes, ne prévenaient pas en sa faveur. Mais de belles dents, une certaine bonhomie dans le regard, lui donnaient quelque chose de sympathique. Le prince royal portait l'uniforme des hussards de la garde, et, tout en mangeant les ongles de sa main gauche, il jouait de la main droite avec un petit basset, debout devant lui.

Le conseiller Meding soupira en regardant ce tableau de famille et s'approcha du roi.

— Veux-tu que nous te laissions seul? demanda la reine.

— Non; vous êtes tous aussi intéressés que moi dans cette réponse. Asseyez-vous, mon cher Meding, et veuillez la lire.

Le roi se couvrit le visage de la main pour mieux écouter, suivant sa coutume; la reine et la princesse Marie pleuraient tout bas; la princesse Frédérique suivait attentivement chaque mot; le prince royal continuait à jouer avec son chien.

Après avoir remercié M. Meding de la manière dont il avait rendu sa pensée, le roi, préoccupé d'accentuer son refus, afin qu'on ne le soupçonnât pas de vouloir transiger sur les projets de réformes, demanda une seconde lecture. Il s'en montra satisfait, et se contenta d'interroger sa famille.

— As-tu quelques observations à faire? demanda-t-il à la reine.

— Puisqu'il faut que cela soit, dit-elle en comprimant ses larmes.

— Et toi, Ernest?

— Non, dit le prince royal en soupirant, et en prenant son chien sur ses genoux.

— Et vous deux, mes enfants?

— Non, répondit la princesse Frédérique en relevant fièrement la tête.

— Non, sanglota sa jeune sœur.

— Eh bien, tout est fini! dit le roi. Mon cher Meding, donnez-moi le papier que je le signe.

Le conseiller prit une plume sur la table de la reine, la présenta au roi, lequel apposa d'une main ferme sur la feuille ses initiales G. R.

L'infortuné monarque venait de signer sa déchéance.

A partir de ce moment les événements se pressent sans relâche.

La Prusse déclare la guerre.

Le roi part avec ses troupes ; mais les hésitations, les lenteurs qui accompagnent une armée condamnée se manifestent dès l'abord. A peine arrivé à Göttingue, le prince royal vient informer son père que les troupes n'ont point confiance dans le chef qu'il leur a donné, et qu'elles réclament à leur tête le général von Arentschild.

Le cas est grave. Le roi cède à regret, mais il cède; et au lendemain de l'entrée en campagne, la conduite de l'armée est remise aux mains d'hommes nouveaux, nullement préparés à leur tâche.

Cette mesure décide du sort de la guerre.

Le premier acte de ce nouvel état-major est de déclarer que l'armée n'est pas prête à marcher, et qu'elle doit rester quatre jours à Göttingue pour s'y préparer.

La route de Fulda, qui doit la conduire aux Hessois, est libre; mais sur le bruit vague de la présence des Prussiens, le nouvel état-major abandonne cette voie et se jette sur la route d'Eisenach, en plein pays prussien, entre deux armées prussiennes.

Pendant ce temps, l'incorrigible comte Platen prête l'oreille à de nouvelles ouvertures et rêve encore la paix, tandis que la Prusse, qui l'amuse, masse ses troupes et entoure l'armée hanovrienne, toujours immobile sous le même prétexte qu'elle n'est pas prête à marcher.

A travers toutes ces fautes, toutes ces lenteurs, on atteint le 27 juillet. L'armée, campée autour de Langensalza, livre, malgré ses chefs, un combat où elle demeure maîtresse du champ de bataille. Mais ce succès ne modifie nullement l'attitude de l'état-major : il déclare à l'unanimité qu'il ne reste plus rien à faire qu'à capituler.

Le roi courbe la tête et part pour Vienne.

On sait le reste. La foudre tombe sur la maison de Habsbourg; la défaite de Sadowa est annoncée. La stupeur s'empare de toutes les âmes.

Bade, à la première nouvelle de Sadowa fait défection. L'armée de Bavière, mal commandée par le prince Charles, trop âgé pour prendre une résolution énergique, découragée d'ailleurs par la marche incompréhensible des troupes hanovriennes qui, au nombre de dix-neuf mille hommes, auraient dû, selon elle, se frayer un passage au lieu d'aller en zigzag s'acculer dans une impasse pour s'y faire écraser..., est impuissante à rien réparer.

L'Autriche prend une résolution extrême, hélas! inutile. Elle abandonne l'Italie et remet la Vénétie à Napoléon III.

Mais tandis que celui-ci se félicite, et se voit l'arbitre de l'Europe, M. Drouyn de Lhuys vient arrêter l'élan de sa satisfaction, en lui montrant froidement la situation : l'Autriche rejetée en dehors de l'Allemagne; le Hanovre, la Hesse, la Saxe annexés à la Prusse. Sombre tableau, qui paraît laisser l'empereur indifférent, excepté pour la Saxe en faveur de laquelle il montre un éclair de fermeté.

— La Hesse ne me regarde pas, dit-il à son ministre; j'ai de la considération et une vraie sympathie pour le roi de Hanovre, depuis que j'ai appris à le connaître à Bade-Bade; mais c'est l'affaire de l'Angleterre. — Quant à la Saxe, c'est autre chose, cela touche aux traditions de ma maison... Je m'oppose formellement à son annexion.

Après quoi il retombe dans sa politique d'attermoiement; se contentant d'envoyer à Benedetti l'ordre d'avoir un entretien confidentiel avec M. de Bismark sur la question des compensations, mais sans trop s'engager, sans poser d'ultimatum ; car il faut rester libre, aller doucement, sonder le terrain et voir comment seront accueillies les propositions de la France. L'article d'un journal russe l'affermit dans sa confiance, en lui persuadant que les dispositions de la Russie sont défavorables à la Prusse et pourraient se prêter à une alliance avec la France.

— Attendons donc, dit l'empereur, attendons; dans l'attente réside ma force...

Bien différente est la conduite de M. de Bismark, pendant ce temps.

Le ministre président, établi dans le château du prince de Dietrichstein, à Nikolsburg, y occupe une vaste chambre, au milieu de laquelle se trouve une grande table couverte de papiers, de lettres et d'une carte qu'il étudie avec soin. Une bouteille de bière de Bohême et un grand verre sont placés sur une petite table à côté de lui. Le son de la trompette, le roulement du tambour, le hennissement des chevaux, le cliquetis des armes, en un mot tout le bruit d'une

armée au bivouac retentit au dehors. En face du ministre, le secrétaire de légation von Keudell dépouille la correspondance. Il attire l'attention de M. de Bismark sur une lettre de Saint-Pétersbour, où le mécontentement de la Russie se trouve confirmé.

— Voilà, dit le ministre, un nuage qu'il faut dissiper pour le présent et pour l'avenir, car l'avenir nous réserve encore bien de la besogne.

On annonce le ministre de Bavière, M. de Pfordten ; mais M. de Bismark répond qu'il le recevra plus tard ; il est bon de lui faire sentir la main du maître. Bientôt arrive l'ambassadeur de France, retour de Vienne, où il est allé négocier la paix ; celui-là est admis sur-le-champ. Il apporte avec lui les préliminaires tels que la Prusse les a posés et auxquels son gouvernement ne trouve rien à redire, sinon à propos de la Saxe, et comme sur ce point le ton de l'ambassadeur devient plus ferme, M. de Bismark ne fait point d'objection. Seulement, quand il a consenti à ce que la Saxe reste indépendante, il ajoute, sous forme de résumé : — Donc, l'Autriche accepte tous les changements de territoire qui se feront dans l'Allemagne du Nord, c'est-à-dire l'incorporation du Hanovre, de la Hesse-Électorale, du duché de Nassau, de Francfort... A ces mots, le visage calme de M. Benedetti trahit une légère émotion : — Je ne me rappelle pas, dit-il, qu'il ait été question de Nassau et de Francfort... Mais M. de Bismark, sans s'émouvoir : — Il nous sont nécessaires pour nous arrondir, notamment si nous renonçons à la Saxe. — M. Benedetti garde le silence. Toutefois, fidèle à ses instructions, il croit devoir sonder le terrain, toucher quelque chose de la rectification des frontières de France, à titre, bien entendu, de garanties éventuelles pour l'avenir, et en vue de l'énorme agrandissement de la Prusse. Mais quand, s'aventurant davantage, il essaye d'accentuer un peu plus ce qu'il appelle ses idées personnelles, il soulève une tempête, devant laquelle il croit bon de ne pas insister, ajournant jusqu'après la paix un entretien dont il était pourtant bien clair que l'issue favorable dépendait précisément de l'état de guerre où se trouvait la Prusse. Il se retire, croyant avoir les atouts dans la main, comme le dit ironiquement M. de Bismark, lequel ajoute :

« Je mêlerai un peu les cartes et nous verrons... Quand nous serons prêts, messieurs les Français recevront la réponse qu'ils méritent, et de plus une petite surprise à laquelle ils ne s'attendent pas. »

Cependant, on accorde à M. de Pfordten la paix qu'il vient solliciter, car il faut sortir de la condition précaire où l'on se trouve et d'ailleurs on compte sur lui pour agir sur la Hesse et le Wurtemberg.

Un aide de camp du roi de Hanovre arrive au quartier-général prussien, M. Samarow en profite pour nous montrer dans toute sa beauté l'âme sensible de Guillaume.

— Oh ! s'écrie le monarque prussien, que ne puis-je l'aider, le pauvre Georges ! Ne pourrait-on lui laisser un petit Hanovre bien limité, sans armée indépendante?

Mais M. de Bismark, l'homme de la grandeur et des intérêts prussiens ne manque pas de bonnes raisons pour s'opposer tout d'abord à la réception de l'envoyé hanovrien, et ensuite à toute restitution même considérablement diminuée.

— La reine Frédérique était la sœur de ma mère, dit le roi d'une voix attendrie.

— Je respecte les liens qui unissent le sang royal de Votre Majesté à celui du roi Georges, reprend l'impitoyable ministre, mais si Elle accueille l'envoyé du roi Georges, elle ouvrira la porte à des négociations qui ne doivent pas avoir lieu.

Le roi soupire encore profondément et dit :

— Dieu m'est témoin que j'ai tout fait pour empêcher cette rupture et préserver Georges du triste sort qui le frappe... En accomplissant sa déchéance de ma propre main, mon cœur fait à la Prusse, à sa grandeur, à sa mission un bien douloureux sacrifice...

Les yeux du roi se mouillent, il ajoute :

— Soit, je ne recevrai pas l'envoyé.

Aussitôt M. de Bismark de s'écrier :

— Que Dieu bénisse Votre Majesté au nom de la Prusse et de l'Allemagne !

Et M. de Moltke profondément ému, lève sur son auguste maître un regard plein d'admiration et d'amour.

Le roi fait un geste de la main et se détourne en silence.

Le comte de Bismark et le général se retirent.

Tableau vraiment touchant ! Ce roi qui pleure sur ses victimes sans leur épargner un seul des coups dont il les frappe !

. . . .

A l'extrémité du charmant village de Hietzing, dont le parc de Schönbrunn est tout entouré, dans la jolie villa du duc de Brunswick, le roi Georges fixe sa résidence éventuelle. Le roi Jean, de Saxe, qui, lui aussi, attend l'issue des négociations, habite le petit palais surnommé *Stöckl*, bâti par Marie-Thérèse pour son médecin, le célèbre Van Swiéten, près de ce château royal tout rempli des sou-

venirs de l'impératrice-reine et de Napoléon Ier dont les aigles se voient encore sur les deux obélisques de l'entrée.

Le roi Jean fait annoncer sa visite à son frère de Hanovre. Il vient l'informer que les bases de sa paix avec la Prusse sont arrêtées, puis ajoute en lui serrant la main :

« Crois que si je n'écoutais que mes sentiments personnels, je préférerais de beaucoup ton sort au mien. J'aimerais mieux, bien mieux, me retirer dans une solitude paisible, occupant mes derniers jours de sciences et d'art que rentrer sur la scène à des conditions si humiliantes et si dures... Mais, toi, dis-moi que vas-tu faire? Resteras-tu ici? Iras-tu en Angleterre? »

— En Angleterre! s'écrie Georges V, cette Angleterre qui n'a pas levé un doigt pour me protéger, pour défendre le pays qui lui a donné une longue suite de rois et dont les enfants ont versé leur sang dans toutes ses guerres! Non, non. Je reste ici, dans la demeure que mon cousin a si amicalement mise à ma disposition, et où du moins, je suis encore en pays guelfe.

. . . .

M. de Bismark est de retour à Berlin, et il s'est remis au travail avec une infatigable énergie.

Nous le retrouvons dans le salon de la comtesse, avec les mêmes personnes que nous y avons vues au commencement du livre; nous assistons à peu près à la même scène. Madame de Bismark, sa fille, M. de Keudell sont autour de la table de thé; de nouveau M. de Bismark vide d'un seul trait un grand verre de bière mousseuse, madame de Bismark met sous ses yeux le *Kladderadatsch* qui provoque de la part du ministre un grand éclat de rire fort naturel cette fois, car le *Charivari* berlinois a représenté l'empereur Napoléon sous les traits d'un vieux mendiant qui, le chapeau à la main, demande l'aumône aux passants. Une fenêtre s'ouvre, la tête du ministre-président en sort, au bas on lit ces mots : « On ne donne rien ici. » Comme dans la scène précédente, M. de Bismark demande à son favori de lui faire un peu de musique, de lui jouer cette marche funèbre de Beethoven qu'il lui a fait entendre, un soir avant la guerre... Et M. de Keudell se met au piano; il frappe les merveilleux accords de ce puissant hymne guerrier. Les dames l'écoutent avec recueillement; tandis que M. de Bismark prête l'oreille, lui aussi, debout, la tête haute, le visage inspiré.

Quand M. de Keudell a fini, il dit d'une voix profonde :

— Bien des héros sont tombés, mais ils ont atteint le but, leur

sang n'a pas coulé en vain. Le temps a engendré bien des douleurs, l'avenir renferme en son sein bien des dissonances ; puisse le Tout-puissant les fondre dans l'harmonie souveraine d'une Allemagne grande et unie !

Sa voix avait retenti dans toute la chambre, la comtesse le contemplait d'un regard humide. Gravement, et comme emporté par une impulsion irrésistible, M. de Keudell éleva les mains, puis les laissant retomber sur les touches, *le Chant du Réformateur allemand* éclata tout à coup. M. de Bismark sembla transfiguré : les yeux tournés vers le ciel, les mains jointes, on l'entendit murmurer : « Notre Dieu est notre forteresse, notre défense et nos armes. »

. . . .

En nous faisant assister à cet enthousiasme protestant du pieux ministre, a-t-on voulu s'en servir comme du présage des persécutions exercées maintenant contre l'Église catholique ? On pourrait le penser et ce serait au fond la digne conclusion d'un livre destiné à glorifier l'oppression du faible par le fort, et à déguiser sous le nom de nécessité politique l'emploi de la violence et de l'injustice.

Mme A. Audley.

VOYAGE

DANS L'AMÉRIQUE DU SUD

QUITO

Quito est, comme chacun sait, la seconde capitale des Incas. Autrefois, en lisant les beaux récits de Marmontel, ma jeune imagination avait fait de cette capitale une ville d'or. J'avais pris gîte dans l'ancienne demeure du président Florès, un vrai palais, par ses dimensions du moins, et dont le maître était absent; mais là encore, il n'y avait d'or que celui qui papillotait sur les papiers de tenture apportés par le général de nos prosaïques fabriques d'Europe. Les murailles étaient construites d'*adobès*; les pavements étaient également d'*adobès* et les toits plats, faits aussi d'*adobès*, laissaient, dans les jours d'orages, filtrer l'eau abondamment. Des baquets placés dans tous les coins, indiquaient assez les gouttières, indiscrètement ouvertes au milieu des plafonds. Cette maison avait pourtant coûté cinq cent mille francs à son propriétaire, dans un pays où la journée du maçon vaut six sols; mais les procédés de construction sont encore tellement primitifs et barbares, le travail manuel si lent et si inhabile, que les œuvres d'architecture sont, en résultat, aussi coûteuses qu'imparfaites. Je voyais des maçons indiens monter et descendre de leurs échelles portant une poignée de mortier dans une petite peau de bête, dont ils rassemblaient les quatre coins dans la main. Dans les pays où la vie de l'homme et son temps ont peu de prix, on ne fait aucun effort pour agrandir et simplifier les procédés du travail; il est probable que les pyramides d'Égypte ont été faites, à peu près de cette manière et par un labeur de fourmis. Cette maison,

comme toutes celles de Quito, était construite sur des abîmes. En mettant la tête à une fenêtre je vis qu'elle donnait sur une *quebrada* de quatre-vingts pieds de profondeur. La ville s'élève sur un réseau de ravins que les rues franchissent au moyen de ponts. Les Indiens avaient choisi, dit-on, cet emplacement inhospitalier pour procurer à leur capitale des retranchements naturels. La guerre, la défiance, le besoin de défendre son repos, ses biens et sa vie, rendent raison de la moitié des faits au commencement de la période historique. Les nécessités de la lutte sont au fond de toute organisation sociale, comme la lie au fond du vase. Aujourd'hui, cette espèce de claie de ravins qui supporte Quito, sert à l'assainir en le purifiant des détritus des villes et à écouler les torrents de ses pluies diluviennes. Pendant six mois de l'année les vents alisés apportent périodiquement, vers deux heures de l'après-midi, une pluie grosse et pressée, qui change subitement ses rues en fleuves et fait succéder les ténèbres à la pénétrante lumière. Ce sont de ces trombes d'eau comme on n'en voit que dans les tropiques. Un moment après le soleil équatorial reprend ses droits, le pavé blanc luit comme du marbre et l'air subtil et léger emplit la poitrine et baigne les objets comme l'éther du septième ciel. L'évaporation ne se fait guère aux lieux où la pluie est tombée. Les ravins aux pentes rapides l'ont déjà écoulée par torrents sur ce versant occidental des Cordillères, d'où ces masses d'eau courent dans la mer. Au reste s'il y avait évaporation sur ces hauteurs, elle s'y ferait avec une grande rapidité; car il est aisé de sentir que l'on est à dix mille pieds d'altitude; un vent sec, aigu, vient friser la peau, tandis que la raréfaction de l'air accélère le pouls. On vit physiquement très-vite à ces hauteurs; le cœur s'y use par un travail trop actif et les cas de longévité y sont presque inconnus. C'est par une fiction poétique que le printemps perpétuel a passé pour un bienfait des Dieux. De même que rien ne serait plus funeste au moral de l'homme qu'un repos absolu, rien n'est plus préjudiciable à sa santé physique que l'absence des réactions du corps contre les violences de l'atmosphère. 14 à 17 degrés centigrades est, pendant l'année toute entière, la température de Quito et ses habitants descendent souvent dans la plaine, parce qu'ils sentent le besoin d'aller suer, disent-ils. La cessation de la transpiration cutanée engendre, à la longue, ou, tout au moins, conserve dans la race, cette affreuse maladie de la lèpre, fléau de l'Asie, importé en Europe, où il a désolé le moyen âge et disparu avec lui; l'histoire ne dit point s'il était connu en Amérique avant la venue des Européens; mais une vaste lazaret occupe encore un quartier de la ville. Là de pauvres parias vivent séquestrés de leurs familles et étrangers à la vie publique. Leurs droits civils sont pourtant respectés et, sous la

protection de l'Église, le mariage entre eux leur est permis. C'est une apparente monstruosité que cette propagation d'une race à jamais misérable; mais des considérations morales ont déterminé le clergé dans cette question. Des familles entières peuplent donc le lazaret et elles se multiplieraient beaucoup sans doute, à la faveur de l'oisiveté de ces malheureux, si la maladie n'abrégeait leurs jours. La lèpre hideuse prend là toutes les formes, celle surtout de l'éléphantiasis. Quand on promène, avec une longue vue, du haut de quelque observatoire, un regard indiscret dans les cours et dans les jardins, on voit des oreilles monstrueuses et des lèvres horribles qui descendent sur les épaules et pendent sur les poitrines. La grosseur démesurée des membres et la laideur des ulcères, ne sont rien en comparaison de ces difformités.

Avant que d'arriver à de tels développements, et même avant de se manifester à l'extérieur, la lèpre couve longtemps chez ses victimes. Dans le monde et parmi les gens auxquels ont donne la main, on m'a désigné bien des pauvres malades qui ne l'avouaient guère. J'ai connu un homme, riche et distingué, qui s'est tué pour échapper aux horreurs du lazaret. On a nié que la lèpre fût une maladie transmissible par simple contact. Je ne suis point compétent pour résoudre la question ; mais je puis dire que j'ai été témoin d'un fait de dévouement qui a coûté cher à son auteur. Un médecin non lépreux (la léproserie possède des médecins lépreux, des prêtres lépreux et forme une république où règne la triste égalité du malheur), ayant voulu s'enfermer dans le lazaret, pour essayer sur les malades des moyens curatifs dans lesquels il avait confiance, n'en est plus ressorti. Noble sacrifice ignoré du monde et digne du regard de Dieu !

Dans les pays où l'homme est atteint de la lèpre le porc l'est aussi; sa chair est d'un usage dangereux à Quito et la prohibition de la loi judaïque aurait ici sa raison d'être.

Ennuyé de plonger mes regards dans l'abîme vertigineux de la quebrada, je cherchai les fenêtres ouvertes sur la façade opposée de ma maison ; elles donnaient sur la rue et je vis, à cette heure matinale, les matrones de la ville se diriger vers les Églises. Elles étaient vêtues de noir et enveloppées d'un châle qui leur couvrait la tête et une partie du visage. Cet arrangement et cette couleur, leur donnait un peu l'air d'une procession de bouteilles. Le jour, les dames quitenas offrent aux yeux un plus gracieux aspect. Ayant l'habitude de se laver les cheveux aussi souvent que nous le visage, elles gardent, pour la sécher, leur chevelure sur leurs épaules et ce beau vêtement naturel fait ressortir la grâce de leur démarche ondoyante; le matin, affublées du châle, qui remplace la mantille espagnole, elles ne lais-

sent entrevoir que leurs yeux et le petit pied chaussé de satin. Mais quand on les a vues une fois dans le nuage de leurs cheveux magnifiques où l'intense lumière du soleil se joue, car ces filles d'Ève ont conservé la chevelure de leur mère, l'imagination les voit toujours dans cette auréole ; elles ne sont point inévitablement brunes, comme les belles guayaquiléniennes, et des teintes plus lumineuses ajoutent à l'effet du manteau transparent.

Outre les femmes drapées dans leur châle, j'en vis qui portaient des costumes semi-monastiques. Les unes et les autres étaient suivies de petites Indiennes chargées du tapis sur lequel les femmes blanches s'agenouillent à l'Église. Les bancs et les chaises qui déparent nos monuments d'architecture religieuse, sont inconnus là, comme autrefois en Italie. Le tapis pour les femmes du monde, la dalle nue pour les femmes du peuple et pour les hommes, est le seul confortable offert aux fidèles à l'Église. On m'apprit que les femmes aux costumes religieux étaient des béates de divers ordres; autrement dit, des sœurs de différents tiers ordres qui portent à l'église et dans les assemblées pieuses l'habit, qu'en Espagne, elles portent partout. Cette variété de costumes monastiques, joint au va-et-vient des prêtres et des moines, donne aux rues le matin, un aspect conventuel que complète encore l'air solennel des hommes drapés dans la cape traditionnelle d'Almaviva. Un bon Espagnol ou fils d'Espagnol ne saurait vivre sans sa cape discrète et majestueuse, « *La Capa todo lo tapa* », est un proverbe qui donne un peu le secret de son attachement à ce vêtement protecteur.

En somme, l'aspect des rues de Quito me parut fort triste. Pas un bruit; pas une voiture. A cette époque le mauvais état du pavage dans la ville et des routes au dehors, dont pas une n'était carrossable, empêchait une population de soixante-dix mille âmes de connaître les douceurs des véhicules les plus vulgaires. On allait à cheval dans les rues, comme à Paris sous François I[er]. Depuis, le pays a fait quelques progrès sous le gouvernement plus éclairé de Garcia Moreno. Les routes aux abords de la ville ont été rendues viables, et les ponts des *quebradas*, alors infranchissables, ont été mis au niveau des rues. Mais en dépit de cette amélioration, Quito conserve encore tout entière la physionomie qu'il avait en 1857. C'est une ville espagnole du moyen âge et une ville des hautes montagnes où la race humaine semble à demi-morte comme la nature, car, bien que sous l'équateur, le manque de chaleur suffisante y éteint les forces de la vie.

Des Indiens mélancoliques, et des Indiennes à l'air craintif et malheureux ne corrigent point la tristesse de ce tableau. Les couleurs vives de leur costume égayent seules un peu le regard. Sur une chemise basse qui laisse nu les bras et les épaules, elles por-

tent le *rébozo* rouge et la jupe courte en lainage à long poil appelée *bayeta*, produit de leur propre industrie. Les missionnaires, qui ont été les premiers initiateurs du pays en toutes choses, ont appris aux Indiens l'art du tisserand, celui du teinturier et l'on raconte que venus, selon le conseil divin, sans emporter deux vêtements, les franciscains se trouvèrent, au bout d'un an d'apostolat, dans un état de presque nudité. La robe brune de leur ordre tombait en lambeaux; ils se mirent à parfiler l'étoffe, firent, par les Indiennes, filer une seconde fois la laine, enseignèrent aux Indiens à la tisser et la teignirent en indigo. Voilà pourquoi les moines franciscains de l'Amérique du sud portent, encore aujourd'hui, bleu, l'habit que leurs frères d'Europe portent brun.

Toutes les villes de l'Amérique espagnole se ressemblent; elles ont été construites, à peu de différence près, à la même époque, sous l'empire d'une même idée et sur un même plan venu de Madrid. Une *plaza mayor;* le palais du gouvernement au côté principal du quadrilatère; la cathédrale à droite; l'archevêché à gauche; trois ou quatre maisons de généraux ou de riches fonctionnaires en face; enfin toutes les grosses pierres de l'édifice social bien et visiblement assises, et, parties de ce centre, des rues en échiquier, alignées au cordeau de l'idéal autoritaire. La nature a exempté Quito de cette régularité monotone; les rues franchissent capricieusement les *quebradas* et le volcan Pitchincha, qui le domine, prête à la ville froide et triste sa grandiose beauté. Le cratère est éteint depuis longtemps et les flancs du mont sont couverts d'une végétation toujours verte. On le croirait à portée de la main dans cette atmosphère transparente, et l'on vit à ses pieds comme au pieds d'un ami. C'est lui qui garde quelque mystère pour l'habitant des hauts sommets, dont le regard embrasserait, sans cela, toute la nature qui l'entoure. Bien peu de promeneurs sont montés jusqu'aux lieux d'où l'œil plonge dans le cratère béant. Quelques chasseurs y poursuivent seuls la *Gallina del monte*, grosse perdrix double de la nôtre, le coq de bruyère, et les oiseaux de saphirs et d'émeraudes qui voltigent dans le soleil. Une espèce nouvelle de ces colibris charmants a été découverte, il y a vingt ans, par un Français qui lui a donné le nom de Pitchincha. On peut le voir avec sa robe noire et verte, son bec effilé, ses manchettes de duvet blanc à la vitrine de nos premiers naturalistes. Que de fois les petits oiseaux-mouches, habitants de ces régions de lumière, sont venus, égarés, s'abattre dans les rideaux de mon lit! Le tourbillon de leurs petites ailes et de leur queue légère fait étinceler les joyaux de leur parure. Le sifflement de leur vol rapide, en fait, comme leur nom l'indique, moins des oiseaux que des insectes ailés.

La journée m'apporta les bienveillants témoignages de l'antique

hospitalité castillane. Des visites d'hommes, des cartes de femmes, signifiant une invitation à me présenter chez elles; des fruits; des conserves et confitures de toutes sortes; un veau vivant, chose de quelque valeur, parce que la mère à l'état libre, privée de son nourrisson, meurt de son lait; du beurre et du fromage; des *helados* et des *frescos*; enfin tout ce dont il était autrefois d'usage de pourvoir un arrivant, considéré comme un personnage, dans un pays où les auberges n'existaient point et où l'état des routes et du commerce, rendait les ressources difficiles à se procurer. Parmi ces petits présents je remarquai, à côté d'un agneau pascal en beurre, un beau vase de chine plein de lait. Le contenant avait, aux yeux du donateur, moins de prix que le contenu.

Le Président de la République avait salué mon arrivée d'une carte et d'un message. Je sortis le lendemain pour lui rendre une visite. C'était un petit homme, sorti de l'intrigue et de la trahison, dont l'avénement était une histoire digne de Bysance. Il avait arboré le drapeau démagogique par rancune et par intérêt; mais les drapeaux politiques sont des fictions dans les pays corrompus, l'intérêt personnel étant le seul mobile des partis. Je m'acquittai le soir des visites de politesse aux dames et je trouvai les maisons grandes ouvertes, comme à Guayaquil. L'architecture intérieure est celle qui domine dans la vieille Espagne : la cour carrée ou *patio* entourée d'une galerie à double étage sur laquelle s'ouvrent les portes-fenêtres des chambres et des salons; à l'extérieur, le balcon si cher au traditions amoureuses. Des globes de verre suspendus aux plafonds, éclairaient les appartements nus d'un jour sépulcral; il ne règne point là l'air joyeux de Guayaquil. Chez la belle épouse du propriétaire qui m'avait donné l'hospitalité sur une route, un garçon de douze ans me fut présenté. C'était un fils unique adoré de cette aveugle adoration qu'ont pour leurs fils ces mères passionnées, enfants de la nature. Manongo avait, à douze ans, ses serviteurs et son cuisinier dont il disposait comme un prince, ses chevaux et sa liberté. Il allait, pourtant, au collége, à certaines heures, pour suivre les études qu'il était censé faire. Qu'étudiez-vous, à présent au collége? dis-je à ce jeune gentilhomme vêtu comme un gandin de Paris le chapeau à la main et le stick sous le bras. — L'enfant répondit de l'air le plus assuré du monde. — Monsieur, j'étudie le droit public. — Et c'était vrai. La confusion des idées fait naître, dans ces républiques, la confusion des études, et du désordre des études naît, à son tour, le désordre des idées.

Parmi les visites que j'avais à rendre, il y en avait une à un vieux docteur en droit de la plus belle eau, un vrai docteur espagnol du moyen âge, ignorant, entêté, et même orgueilleux de son titre dans

un pays où tout le monde est plus ou moins docteur. Docteur en médecine, docteur en droit; docteur en théologie, surtout, il n'y a guère d'hommes à petites fortunes qui ne s'en mêlent. Mon vieux Bartholo et sa dévote compagne, qui ne savait point lire, habitaient une maison fort sale, rendue plus sale encore par la présence de leurs coqs de combat : sur les rampes d'escaliers, sur tous les balustres, perchaient les héros du logis. Ces coqs guerriers sont affreux à voir : mutilés des combats de toute leur vie, saignants de leurs derniers exploits, rouges, l'œil ivre de colère stupide, ils semblent les génies de la brutalité plutôt que ceux de la vaillance. Le docteur, comme beaucoup de ses compatriotes, nourrissait la passion des combats de coqs, et s'y livrait dans le secret de sa maison. Il faut aimer le sang pour le sang, et trouver dans la vue de la douleur une honteuse volupté, pour goûter ce plaisir barbare. Un grand portrait en pied du maître du logis ornait la pièce principale; c'était l'œuvre d'un commis-voyageur en peinture, d'un barbouilleur d'enseignes, venu d'Europe pour exploiter la naïve vanité américaine. « Comment voulez-vous être peint? lui avait demandé l'artiste. — Dans l'attitude de Montesquieu, composant l'*Esprit des Lois*, avait répondu le maître des coqs; » et l'artiste avait obéi de son mieux à son inspiration théâtrale.

Beaucoup de compliments furent échangés dans ces visites, et toutes les maisons *mises à ma disposition*. Mais nulle part je ne trouvai la grande, sincère et cordiale hospitalité, autant que dans la noble famille des V..... Vingt-quatre personnes dînaient tous les jours à leur table; c'étaient des parents éloignés de provinces lointaines, des amis de ces parents, des recommandés de toutes sortes. Ils exerçaient un vrai patronage, comme jadis les grandes maisons d'Italie. Le vieux V....., tantôt ministre, tantôt président, tantôt proscrit, expiait alors dans les forêts du Napo le crime de son influence. Il y vivait en exil, et sa femme, quoique fort âgée, par une exception rare en ce pays où les femmes abdiquent jeunes, le remplaçait dans sa maison et même un peu dans son parti. Cette madame de Longueville se rappelait d'avoir fait des révolutions dans sa jeunesse. Elle avait été recherchée comme alliée par les rivaux à la présidence, et plus d'une fois elle avait disposé de la première magistrature. L'empire des femmes est souverain en Amérique; elles y dominent par les défauts, par les qualités des hommes, et surtout par leur supériorité réelle sur eux. C'est une vieille et générale remarque que là où la moralité publique décline et la vie politique se corrompt, les femmes conservent, les dernières, les passions viriles et les nobles instincts. Une femme a quelquefois sauvé une nation qui s'abandonnait elle-même, ou

protesté seule contre l'injustice temporaire de la fortune. L'Américaine du Sud, violente, quelquefois grossière, mais pétrie de courage; ignorante, mais remplie d'intuitions naïves; passionnée, mais dévouée jusqu'à la mort, a cent fois la valeur de son apathique et pédant époux.

La vieille dame Catita m'accueillit avec une simplicité noble. Elle vivait alors au milieu de ses servantes comme Pénélope, et dans le Gymnase, comme les Grecques; ne sortait jamais, et faisait de la dentelle pour l'ornement des autels. Les nattes de ses cheveux blancs tombaient sur ses épaules; sa robe découvrait ses bras, son cou ridé; et ses joues, autrefois belles, étaient pâles et amaigries. Elle était l'image de la vieillesse antique. Elle m'appela sa colombe et son âme, noms que les vieilles dames donnent volontiers aux hommes jeunes encore dans ces pays où les formules les plus caressantes ne sont que la monnaie courante de la politesse, et me présenta sa fille, son gendre et ses trois petites-filles, toutes trois d'une rare beauté. Les deux aînées étaient les vrais modèles de la beauté plastique de la jeunesse, et complétaient, avec leur grand'-mère, le tableau d'une famille grecque. La régularité des traits du visage était leur moindre mérite. Le dessin des épaules, la forme des bras et des mains, les pieds légers, révélaient des corps de nymphes. Pas un geste qui ne fût net, sobre, tranché; pas un mouvement qui ne fût sûr et précis. Une immobilité habituelle, exempte de roideur, exprimait le calme de la force et le sentiment natif d'une beauté souveraine. Hélas! ces deux jeunes déesses devaient quelques années plus tard, dans le tremblement de terre de 1868, périr sous les décombres de leur propre maison, en tenant leurs enfants dans leurs bras!

La famille se composait, en outre, de deux jeunes garçons, qui jouissaient déjà de leur indépendance; Guilhermo, le plus jeune, âgé de onze ans à peine, avait sa cuisinière pour satisfaire les fantaisies de son palais, et sa nourrice, celles de son cœur. Vingt servantes et autant de serviteurs, qui couchaient la nuit tout habillés sur des peaux de mouton à la porte de leurs maîtres, peuplaient cette demeure. Ils apportent au travail si peu d'intelligence et d'activité, que leur grand nombre n'est pas superflu. Leurs gages sont nuls, et leur nourriture bien peu coûteuse. A cette époque, un mouton tout entier se vendait cinquante sols, et l'*arroba* de bœuf, poids de vingt-cinq livres, deux francs à peine. Encore les Indiens ne mangent-ils point de viande, et se trouvent-ils suffisamment nourris avec des ignames et des pommes de terre. La douce familiarité des mœurs méridionales, l'ancien esprit de patronage patriarcal d'Espagne et d'Italie se retrouvent dans les rapports de

l'Américain du Sud avec ses serviteurs. Leur nom seul, *criados*, indique l'esprit de ces rapports. Élevé dans la maison, tel est le sens de *criado*. J'avais eu déjà l'occasion de faire cette observation à Porto-Rico et à Cuba. Tandis que nous avons, en France, perdu le sens, d'une part, de la protection, de l'autre, du respect domestiques; que nous avons contracté, à cet égard, les dures habitudes de l'Angleterre et des États-Unis; que la dépendance mutuelle des serviteurs et des maîtres dégénère en une continuité d'hostilités secrètes, l'Américain du Sud a conservé l'amour de ce lien social, le premier après celui de parenté, de ce lien qui se forme par la nécessité sous le même toit et au même foyer domestique! ce mot est doux pour qui en comprend tout le sens, et nous le comprenions jadis! Être que le même *domus* abrite, que le même pain nourrit avec nos enfants et avec nous-mêmes! La *famiglia*, dit l'Italien! Le *criado* l'élève, dit l'Espagnol et l'Américain son fils! Quel malheur que la part faite dans le monde à la charité, à l'amour, à la fraternité des cœurs, se rétrécisse en proportion des acquisitions de la raison et du droit, comme les douces plages où l'homme peut jouir du repos et du soleil se resserrent de tout l'espace conquis par la mer!

La nourrice de Guilhermo, métis presque indienne, était un type touchant de l'antique fidélité domestique. Quand, deux ans après, son jeune maître fut conduit à Guayaquil, pour y être embarqué à bord d'un steamer anglais, et venir chercher en Europe une instruction mieux graduée, une éducation plus saine, elle partit à pied avant lui sans rien dire. Pendant cent lieues elle précéda sa marche, et l'enfant trouvait à chaque étape une femme assise, pleurant sur le bord du chemin.

J'avais appris beaucoup en quelques jours sur la situation morale et politique de l'Équateur. Le temps et l'expérience ont confirmé, d'une façon plus certaine, mes premiers jugements. Mais la seule vue d'une société suffit, sans plus d'études, à révéler les principaux traits de son organisation. A voir l'abattement des Indiens de la campagne, l'esprit de profonde dépendance de ceux qui vivent dans l'état de domesticité, l'attitude fière et protectrice des blancs, on sentait bien que le régime de la conquête n'était effacé que de nom. L'Indien n'a jamais été esclave, dans les colonies espagnoles, au même titre que l'Africain; mais ses droits civils étaient restreints, une législation particulière le régissait, et sa condition était celle du servage dans toute sa rigueur. Après la guerre de l'Indépendance et l'émancipation de la mère patrie, des lois plus libérales furent faites en sa faveur; mais il est aisé de voir que les mœurs ont survécu aux institutions, et que l'Indien, affranchi par le code,

ne l'est point par le fait. Il est fort curieux de lire les décrets de Philippe II à leur sujet, agissant au nom de Charles-Quint son père. Dans des dispositions, iniques en elles-mêmes, on sent encore l'esprit du pouvoir royal, protecteur, à cette époque, de la faiblesse : « Considérant, » disent, à chaque page, ces curieux décrets, « que nous voulons étendre notre protection sur nos sujets des Indes, et ne point souffrir qu'ils soient maltraités ni dépouillés par nos généraux, nous ordonnons, etc. » Et les ordonnances qui suivent témoignent, en effet, de la monstruosité des abus.

On comprend que dans un pays où la population est partagée en deux races profondément distinctes, la bourgeoisie se constitue difficilement. Dans tous les cas, elle manque de son vrai caractère, qui est celui d'état transitoire pour les individus qui la composent; une bourgeoisie qui ne peut arriver aux premiers rangs, qui porte dans la couleur du visage, et dans les préjugés qui s'y attachent, un sceau d'infériorité indélébile, ne peut être qu'une plèbe plus ou moins aisée; elle forme cette classe des affranchis, si malfaisante à Rome, des mulâtres, si oppressive et si jalouse dans nos colonies. La bourgeoisie, pour exercer une action salutaire sur le progrès d'une nation, pour avoir une sérieuse existence politique, doit être la partie vivante, éclairée, active de cette nation. Les métis nés de blancs et d'Indiens sont peu propres à ce rôle. Ils forment la classe des petits marchands et des maîtres ouvriers des villes; mais il y a plus loin de ces petits bourgeois au descendant de l'Européen, que du mineur de Tydfil au pair d'Angleterre. Là, les barrières sont conventionnelles; elles peuvent être franchies, et quelquefois, par degrés, elles le sont; ici, elles ont été posées par la main de la nature elle-même; des signes extérieurs en témoignent, et l'infériorité intellectuelle et morale du métis, relativement au blanc, les confirme, comme par une loi de fatalité.

On n'accepte pas sans peine cette croyance à l'infériorité intrinsèque de certaines races et, malgré l'universalité de la loi de progrès, on répugne à flétrir d'un signe indélébile une portion quelconque de l'humanité. Mais il faut d'abord reconnaître les faits particuliers, sauf à chercher plus tard dans leur groupement, ou dans leur généralisation, les lois qui les expliquent à notre intelligence ou qui en consolent notre cœur. J'ai eu de longs et nombreux rapports avec les Indiens des bords du Pacifique pendant mes séjours prolongés dans ce pays. J'ai fait une étude bienveillante et consciencieuse de leur caractère. Or, en séparant des traits de nature ceux que laissent chez un peuple conquis la défiance, la haine, et une législation d'exception, j'ai trouvé chez eux une inaptitude à recevoir l'idée d'honneur et une absence de sincérité

native, faites pour décourager un moraliste. Leur intelligence, comme celle des sauvages, mais à un moindre degré que chez eux, est toute composée d'instincts, de divination, d'intuition; leur sens moral est à l'état rudimentaire. Non-seulement ils n'ont pas l'idée du bien et du mal, telle que l'éducation la leur présente, mais ils ne s'élèvent jamais à la notion du bien et du mal absolus. Le vol et le mensonge, le meurtre lâche et l'abus de la force, n'éveillent pas plus chez eux l'idée d'une loi morale que l'inceste ou la polygamie. Tout est permis qui réussit, et l'instinct est la seule loi.

Dans ce triste état moral, la force brutale est la seule puissance reconnue et respectée; le châtiment n'est rien autre chose qu'une application de la force. L'Indien se soumet parce qu'il est faible, et que sa lâcheté le rend tel; mais malheur à celui qui serait plus faible et plus lâche que lui; c'est la bête fauve qui dévore le chasseur qui fuit.

L'Indien a le système nerveux si peu développé, qu'étant le moins fier et le moins brave des hommes, il peut, en apparence, braver la douleur, je dis en apparence, puisque l'insensibilité de son organisation le préserve d'en avoir la réalité. Un de ses jeux favoris est d'envelopper dans un mouchoir des coings énormes, et de s'en frapper la tête, en faisant le moulinet avec cet assommoir. Il se blesse rarement dans les chutes les plus épouvantables, et se rit secrètement des coups que lui donne son maître. Mon *huasicama*, ou portier de ma maison, me volait tous les jours; tout lui était bon : les poulets de ma basse-cour, le foin de mes chevaux, la soupe de mes chiens, le pain de mes domestiques, et quelquefois mon propre dîner. Je le battais, hélas! unique quoique triste argument dont je pusse user! le lendemain, il l'avait oublié, et pour la moindre satisfaction de sa gourmandise s'exposait à recevoir cent coups.

Peut-être est-ce surtout dans l'infériorité naturelle de la race indienne qu'il faut chercher l'origine et l'explication des imperfections morales de ses dominateurs. Il est impossible que quelques gouttes de son sang ne se soient point infusées, à la longue, dans les veines des conquérants. Au début de la colonisation, peu de femmes suivirent les Espagnols, et quelques-uns des plus considérables épousèrent des filles de la race des Incas. Cet exemple fut suivi, à l'égard des sujettes, sous l'empire de la loi de nature, et, dès les premiers temps, une race de métis était formée. Ceux-ci durent se mêler aux blancs de nouveau, à la faveur des unions libres ou clandestines, et il est permis de croire qu'aucune famille européenne, anciennement établie en Amérique, ne possède un sang pur de tout mélange. Or, dans des contrées où la popula-

tion n'est formée que d'une seule race, les infériorités sociales, dues à la différence de fortune et de rang, sont bien vite effacées, et l'effet des mésalliances est aussitôt détruit par l'usage du rang et de la fortune. Mais une plus vraie et durable mésalliance résulte de la fusion d'une race noble avec une race plus médiocrement douée. Le sang de la famille sémitique circule mal sous le front bas et dans l'étroit cerveau du Mongol ; les grandes pensées y sont comprimées, les sentiments nobles étouffés ; et l'Européen métis recueille, du vice originel de sa naissance, une infériorité morale, dont il n'a ni la conscience ni la responsabilité.

L'étranger, transplanté parmi les anciens créoles de l'Amérique du Sud, est enclin à des jugements sévères sur ce peuple dont les qualités le blessent autant que les défauts. Il faut, à la fois, plus de bienveillance et plus de justice. Si l'Américain du Sud joint à l'emphase et aux prétentions de l'hidalgo la faiblesse morale de l'Indien, s'il est peu sûr et peu loyal dans le commerce de la vie, ses allures chevaleresques, la grâce et la douceur de ses manières attestent, à la fois, son origine guerrière et le goût exquis des peuples civilisés du midi de l'Europe. S'il est lâche sur les champs de bataille, il retrouve son courage devant la mort toutes les fois qu'elle se présente inévitable. J'ai vu des hommes, qui avaient fui vingt fois devant l'ennemi, montrer un calme véritable devant le peloton de soldats chargé de leur exécution; s'il est traître et félon dans la vie politique, il est stoïque dans les persécutions; et d'ailleurs, dans ces pauvres républiques, où les institutions contrastent avec les mœurs, l'incertitude des principes rend raison de l'incertitude de la conduite des hommes et de l'inconstance des faits. L'Américain, tout entaché qu'il est des habitudes despotiques de l'Espagne monarchique, des vices de la race indienne et de l'influence d'un long régime colonial, tel que les Espagnols le comprenaient, donne encore, par sa vive intelligence, son désir de s'instruire et son exquise politesse, une heureuse mesure de l'aptitude de sa nation à faire souche pour les générations de l'avenir.

Il est donc certain que la vraie bourgeoisie n'existe point dans l'Équateur. Entre la race blanche, de toutes les aristocraties la plus hautaine, la plus incontestable, la plus incontestée, et la race indienne, il n'y a que la classe des *cholos*, métis voués à une infériorité de convention et de nature. C'est peut-être le vrai, le grand malheur de la situation. Si la race métisse arrive quelque jour à s'emparer du pouvoir, comme elle l'a fait à Saint-Domingue, comme elle l'a tenté dans nos colonies et comme elle l'essayait à Quito en 1855, à l'ombre du drapeau démagogique, le niveau de la civilisation intellectuelle et morale du pays devra s'en trouver abaissé. Si, au con-

traire, la race blanche conserve indivis le gouvernement des affaires, son infériorité numérique la voue à la condition des aristocraties qui ne peuvent se recruter. Viciée par le trop long usage de ses priviléges, faible par le nombre et réduite à quelques familles dont la rivalité est, comme dans l'Italie du moyen âge, une source de révolutions incessantes, elle devient le fléau du pays au lieu d'en être la vie. Dans les luttes de l'intérêt privé, le peuple, indifférent, s'abrutit et souffre. Étranger à la chose publique et aux intérêts qui se débattent, il reste, au milieu des guerres civiles, la bête de somme à laquelle il était assimilé par les mœurs et par les lois des colonies.

C'est une chose curieuse que l'histoire d'une révolution et d'une bataille dans ces quatre ou cinq républiques qui partagent le territoire de la Nouvelle-Grenade et de l'ancien Pérou. Une ambition personnelle en est ordinairement l'origine. Autour de cette ambition se groupent les ambitions secondaires de la famille et des amis. Voilà un *parti* formé. On prend un drapeau, nécessairement le drapeau opposé à celui dont le représentant est au pouvoir; quelquefois on n'en prend point du tout, et le nom seul du chef sert, comme au moyen âge, de signe de ralliement. « Capulet! Montagu! sus! sus! les uns aux autres! » On se hait, on se fusille, on s'assassine à l'ombre de ces deux noms. Les chefs se répandent dans les campagnes; on enrégimente de force les Indiens qu'on traîne à l'exercice, la corde au cou, sur les places des villages, et l'on publie que les partis se grossissent de volontaires. Les armées parcourent le pays, sans discipline, sans vivres, précédées d'une armée de femmes, plus redoutables que les armées elles-mêmes, et qui, pour les nourrir, pillent et dévastent tout. Enfin, elles se trouvent en présence. Les pauvres Indiens, qui ne savent pour qui et pour quoi ils se battent, et qui sont complétement désintéressés dans la cause, n'attendaient que ce jour pour regagner leurs chaumières. Aux premiers coups de fusils, ils jettent leurs armes; la débandade commence avant qu'une balle n'ait porté. Mais l'ivresse de la panique produit les mêmes effets que l'ivresse du sang; la cavalerie des deux armées se précipite à la poursuite de l'infanterie ennemie et en fait un facile carnage. Le massacre, non du guerrier, mais du chasseur commence; les cavaliers clouent de leurs lances les fantassins par derrière; les sentiers sont jonchés de mourants, de cadavres, et nul secours n'est porté aux blessés. Si quelque chose rend ces boucheries humaines plus hideuses encore que la lâcheté des vainqueurs et des vaincus, c'est leur inutilité désolante. Le parti qui peut rassembler ses débris et tenir la campagne, marche sur la capitale et monte au pouvoir. Celui qui reste dispersé est, pour le temps que ce pouvoir dure, voué à la mort, à la ruine, à la proscription; mais

ce temps est court, et chacun, à son heure, assouvit sa vengeance.

D'autres fois, les révolutions se font par des intrigues de palais et des *pronunciamentos* de casernes. Les meneurs se glissent parmi les soldats, leur promettent la haute-paye ou simplement la paye, car le plus souvent ils ne la reçoivent point, et le service du trésor public est, dans ces pays, problématique. Le sergent sera officier; l'officier sera colonel; le colonel passera général; il ne s'agit pour cela que de faire justice du *tyran*. Si tous les régiments se laissent séduire, le fait est accompli, la révolution est achevée; mais souvent un colonel pense qu'on ne l'achète pas assez cher; un autre, qu'il pourrait rendre la fidélité plus profitable; un troisième que, dans la lutte entre plusieurs, il pourrait bien, lui aussi, escalader la présidence. Alors la partie se complique; le président, quelquefois prévenu, déjoue la conspiration dont les chefs sont fusillés sur place avec des phrases dignes des Catilinaires. Quelquefois la bataille entre soldats commence; ils y vont mollement, comme il convient entre frères, entre gens du métier qui sentent bien qu'il s'agit d'une feinte et d'un combat simulé. C'est alors une mêlée d'intérêts, de calculs, de trahisons, de défections, dans laquelle un Européen perdrait la tête et un Talleyrand perdrait le fil; mais un Américain du Sud est comme un Italien du moyen âge : il se retrouve toujours dans le labyrinthe de toutes les duplicités. Enfin la balance incline d'un côté; aussitôt les défections en masse abondent et la fortune est déclarée. Reviennent les fusillades, les proscriptions, les confiscations; et en voilà pour trois ou quatre ans.

Cet état de guerre permanent entre un certain nombre de familles fait, dans les républiques américaines, le Chili peut-être excepté, toute la vie politique du pays. Depuis le jour où Bolivar, après avoir séparé les colonies de la mère patrie, est mort dans les désillusions de ses espérances, ses lieutenants, les meilleurs hommes que l'Amérique ait encore eus, se sont d'abord partagé son héritage comme les lieutenants d'Alexandre; puis, ils s'en sont disputé les lambeaux. Leurs successeurs, dont la main était moins puissante et les talents militaires nuls, se sont bornés aux luttes intestines de la guerre civile. Leur activité s'y consume; les forces du pays s'y épuisent; le sens moral du peuple achève de s'y détruire, et tout progrès y trouve un obstacle insurmontable. L'Équateur était, à l'époque, encore fort récente, dont je parle, la proie d'un parti qu'on pouvait appeler plus particulièrement le parti des aventuriers. Depuis lors, il a trouvé dans Garcia Moreno un président instruit par un long séjour fait en Europe pendant le temps de ses proscriptions, éclairé, actif et vraiment désireux de procurer le bien de son pays. Un grand nombre d'améliorations matérielles et de progrès administratifs lui sont dus;

mais son existence n'en est pas moins précaire et ne se conserve qu'au prix des mêmes rigueurs que son parti a jadis essuyées. On fusille souvent dans les prisons et sur les places publiques de Quito.

Je ne parle point des assassinats auxquels donnent lieu ces mœurs politiques encore barbares. J'ai vu peu de familles qui n'attribuassent à des vengeances de partis la mort tragique de quelqu'un des leurs. On m'a raconté des histoires de rencontres sur les routes, d'embuscades dans les bois, d'hommes jetés par-dessus les ponts au fond des abîmes, comme dans les romans de cape et d'épée. Les mœurs retracées par Sismonde de Sismondi se retrouvent là tout entières.

Un des moyens employés par le victorieux pour se débarrasser du vaincu est, dans l'Équateur, l'exil au Napo. Le Napo joue là le rôle de la Sibérie dans le code des châtiments politiques. Cette province, située sur le versant oriental des Cordillères, peuplée de sauvages et dépourvue de toutes ressources, passe de plus pour être malsaine aux blancs, et beaucoup n'en reviennent point. La chaleur y est extrême; les forêts y dominent et, dans les pays chauds, les forêts sont toujours un séjour dangereux. Aussi l'exil au Napo est-il regardé comme un acte de vengeance. Mais pour le voyageur, l'Européen, libre de n'y faire qu'un rapide séjour, cette province est remplie d'intérêt. Les hommes nus qui l'habitent ne sont point tout à fait des sauvages. Là, encore, on est déçu dans l'espoir de rencontrer enfin cet homme vraiment primitif, ce sauvage parfait, dont l'étude serait si féconde, croyons-nous, en révélations instructives. Partout la civilisation a, plus ou moins, effleuré l'homme de son aile, et le plus hardi voyageur n'a point encore trouvé le pur enfant de la nature. L'indigène du Napo a reçu le baptême et subi le contact de l'Européen; mais hors cela c'est le sauvage : méfiant, traître, lâche et rusé; il est le miroir peu flatteur de la nature humaine. Tous les habitants du versant oriental des Andes présentent à peu près les mêmes traits. Ils sont complétement différents des Indiens par la forme du corps et par le type du visage. Mieux faits, plus élancés, la peau moins brune, ils appartiennent évidemment à d'autres races. Peut-être sont-ce les véritables aborigènes, que les Indiens ont refoulés quand ils ont fait la conquête des Cordillères et se sont établis sur le plateau de cette grande chaîne.

Si l'on se reporte à la configuration topographique des Andes, on voit que leur vaste étendue se divise longitudinalement en trois zones, assez vastes chacune pour former des États : le versant oriental, le versant occidental et le plateau. Le versant occidental est tout occupé par la race blanche, qui a importé la race africaine; le plateau, par la nation indienne, qui n'est probablement qu'une pre-

mière race de conquérants, et le versant oriental, par des sauvages qui sont sans doute les indigènes de ces contrées. Ce passage, tiré d'Augustin Zarate, *secrétaire des grâces du prince Philippe, roi d'Angleterre, écrivant par ordre de Charles-Quint, en* 1545, *sur des données recueillies par l'auteur dans son voyage au Pérou*, peut servir à confirmer cette dernière conjecture. On y remarquera que le nom d'*Indiens* lui sert à désigner également les conquérants et les conquis; mais les Espagnols donnaient indifféremment ce nom à tous les habitants de ce continent, qu'ils appelèrent improprement les Indes, parce qu'ils crurent d'abord, lorsqu'ils y abordèrent, avoir touché aux Indes Orientales :

« Il y avait autrefois dans les provinces du Pérou, dit-il, des chefs que les Indiens nommaient curacas et auxquels les Espagnols donnèrent le noms de caciques, qu'ils avaient pris aux Antilles. Ces chefs gouvernaient leurs Indiens dans la paix et dans la guerre, et il n'y avait point de suzerain du pays, jusqu'au temps où débarquèrent, près du Callao, des conquérants inconnus, sous un chef désigné par le nom d'*Inga*, qui veut dire simplement Seigneur, et que les peuples conquis nommèrent l'*Inga Viracocha* ou Écume de la mer, parce qu'ignorant d'où il pouvait venir, ils le supposèrent sorti de cet élément. La succession héréditaire amena sur le trône l'Inca Guaynacaba ou Homme riche, qui fut le plus grand conquérant de sa race et qui subjugua la province de Quito. Lorqu'il était parti pour cette conquête, il avait trouvé le chemin des montagnes fort rude; et ce fut pour faciliter son retour que son peuple, enthousiaste de ses victoires, lui ouvrit ce chemin de Quito à Cusco, long de cinq cents lieues, et sur lequel on pouvait aller en voiture avant que, dans les guerres avec les chrétiens, on ne l'eût coupé en plusieurs endroits. Plus tard, ce même Guaynacaba ayant voulu visiter de nouveau la province conquise de Quito et faire le voyage par les plaines, les Indiens lui élevèrent dans les vallées humides une chaussée de quarante pieds de large, couverte de tentes qu'ils portaient devant lui, et semée de fleurs odorantes. Telle était l'autorité de ces Incas qu'avec un fil détaché de leur couronne de laine rouge, un de leurs sujets, un de leurs *orejones*, ainsi nommés à cause de leurs longues oreilles percées, se transportait dans une province éloignée et en tuait tous les habitants, hommes et femmes, qui s'offraient d'eux-mêmes à la mort sur l'ordre qui en était publié. Jamais aucun pouvoir ne contint une idée si haute de l'autorité. »

On peut inférer de ce récit, comme de l'observation des faits actuels, que les différentes peuplades sauvages qui couvrent le versant oriental des Andes, et dont une habite la province de Napo, sont les véritables indigènes, ou tout au moins les hommes qui occupaient le

plateau plus sain et plus heureux des montagnes à une époque où ils en furent chassés par le peuple des Incas. Aujourd'hui encore aucune fraternité ne semble exister entre eux et les Indiens, dont les plus grossiers les traitent avec supériorité et avec mépris. De temps en temps, des sauvages du Napo se présentent aux portes de Quito; ils sont entièrement nus, et la pudeur publique s'empresse de les vêtir; mais aussitôt qu'ils reprennent la route de leurs déserts, ils suspendent aux premiers arbres du chemin les brayes incommodes dont on les a forcés de se couvrir. Le but de leur voyage est d'échanger la poudre d'or, qu'ils recueillent dans les fleuves, contre des hameçons pour la pêche et des instruments tranchants. J'en reçus quelques-uns chez moi; je leur offris de la nourriture, et, confiant moi-même dans mes bons traitements, je leur demandai de revenir; mais ils ne revinrent jamais. Leur crainte soupçonneuse des blancs est insurmontable, et cette invitation dut leur paraître un piége. Au reste, les tribus sauvages qui peuplent le versant ouest des Cordillères ne sont pas toutes féroces: mais elles sont redoutables, et c'est pour avoir été sans défiance à leur égard que M. d'Osery, d'aimable mémoire, a trouvé chez elle, en 1846, la mort pendant son sommeil.

Dès l'origine de la colonisation, des missionnaires ont parcouru la province du Napo, et aujourd'hui encore des prêtres la visitent et des curés sont censés y résider; mais ce sont des paroisses *in partibus infidelium* que les titulaires n'habitent guère. Il en est ainsi, au reste, dans beaucoup de villages appartenant aux provinces civilisées de l'Équateur. Les pasteurs n'y paraissent qu'une fois l'an, à la fête patronale, où les recettes paroissiales promettent d'être plus abondantes que dans le reste de l'année. Ils font, à cette époque, tous les baptêmes, tous les mariages, tous les services funèbres des douze mois. Les districts demi-civilisés de la province de Napo, qui possèdent des pasteurs, reçoivent quelquefois leur visite. Les sauvages y sont presque tous baptisés et assez vêtus pour satisfaire aux lois les plus impérieuses de la décence. Entre eux et les sauvages farouches qui viennent parfois, d'un air défiant et craintif, faire aux portes des blancs une apparition fugitive, il existe déjà de grandes différences. On trouve chez eux les premiers linéaments d'une société civile et religieuse, car la famille y est constituée. Je me souviens qu'étant, un jour, sur ma porte, je vis, à la porte de l'évêque qui demeurait en face, une femme à peau brun-rouge et à cheveux noirs tombant sur le visage, presque nue et accroupie, qui pleurait. Elle avait sur son dos un enfant d'un an, et, à côté d'elle, un homme de sa couleur et de sa race, le visage également couvert de cheveux pendants. Tous deux paraissaient implorer et attendre avec moins de résignation que n'en ont ordinairement les malheureux et moins

d'impassibilité que les sauvages. J'appelai un de mes domestiques, un métis qui parlait la langue *quitchoua* et pouvait me servir d'interprète; car le quitchoua, langue des Indiens, n'est pas tout à fait étranger à ces sauvages demi-civilisés. J'appris qu'ils avaient quitté le désert pour venir présenter leur enfant à la confirmation de l'évêque (dans ces diocèses, la confirmation se donne comme dans la primitive Église, aussitôt après le baptême), que celui-ci était en voyage et que les domestiques les avaient repoussés sans vouloir leur dire quand il reviendrait. Pendant qu'ils faisaient ce récit, Mgr Valdivieso débusquait à cheval, à l'extrémité de la rue, vêtu du rochet et de l'étole et suivi de son escorte. Comme au temps de la conquête, les évêques ne se montrent guère, même en voyage, que revêtus des insignes sacerdotaux qui les désignent au respect des populations naïves. Sur ma prière, il donna au petit sauvage le sacrement qu'on lui demandait, en mettant pied à terre sur le seuil de sa maison. Je fus parrain dans cette cérémonie d'une simplicité toute évangélique, et le filleul, que je ne devais plus revoir, reprit le chemin du désert, sur le dos de ses parents, tout comblé de mes dons.

L'excursion au Napo n'est pas la seule qui tente l'Européen voyageant dans l'Équateur. Les mystères de ces vastes solitudes qui s'ouvrent à lui, dans toutes les directions, le séduisent et l'attirent. On voudrait avoir la taille d'un géant pour embrasser la nature. Je reçus une double invitation de MM. Gijon et Salvador pour leurs haciendas situées dans les vallées de Chillo et d'Olaya. Olaya est, par excellence, la plaine du soleil. C'est là que s'élèvent les pyramides qui marquent le passage de la ligne équatoriale et consacrent le souvenir de l'expédition de savants français qui a déterminé ce point. Mais il avait plu, et la *quebrada*, qu'il fallait franchir sur la route, était devenue périlleuse. C'est une chose effroyable que la rapidité avec laquelle une *quebrada* devient un torrent. Souvent l'orage est tombé au loin et rien ne vous avertit du péril; vous descendez dans le ravin; vous engagez votre cheval dans le lit de rochers qui en forme le fond; ce lit est sec et semble n'avoir jamais eu d'eau; vous longez votre chemin pierreux entre deux murailles hautes de cent ou deux cents pieds, confiant et cherchant le point par où l'on sort de cette prison. Tout à coup un bruit de tonnerre se fait entendre; vous tournez la tête et vous voyez un fleuve furieux qui arrive et s'élance sur vous. C'est la mort inévitable! J'ai vu un pauvre Indien, qui passait devant ses maîtresses, emporté, roulé, brisé, déchiqueté sur les rochers par le tourbillon des eaux. Les dames et moi-même nous n'avions pas encore quitté le bord. Le curé d'un village voisin, accourant à bride abattue, nous avait sauvé

la vie : « Ne passez pas, nous criait-il, l'orage est tombé à tel endroit ! »

Je trouvai cependant un moment favorable pour visiter la vallée d'Olaya et pour aller inscrire pieusement mon nom sur les Pyramides élevées à la science par les mains courageuses de nos anciens savants. Ces monuments sont petits et médiocres ; mais ils empruntent à leur objet et à leur isolement au milieu d'une vaste et lumineuse plaine, une grandeur plus frappante pour l'esprit que celle de l'architecture. Je remarquai là un phénomène naturel, dont on éprouve partout dans l'Équateur, où l'air est vif et le soleil brûlant, la nuisible influence. Tandis qu'une de mes mains, garantie du soleil, se glaçait dans la bise, l'autre, exposée à ses rayons, n'en pouvait supporter l'ardeur.

Mais rien ne m'a laissé un souvenir plus grandiose, plus enchanté que le panorama qu'on découvre en approchant de la vallée de Chillo. Une immense étendue, peuplée de montagnes, se déroule aux pieds du voyageur, comme s'il planait, dans un aérostat, au-dessus de toutes les cimes des Andes, et, dans un bleu transparent, tous ces sommets, dont quelques-uns sont couronnés de points neigeux, semblables à une légère écume, ressemblent aux vagues d'une mer agitée par la brise dans un jour serein. De pareils effets ne peuvent se produire que là où l'atmosphère est si pure et l'observatoire si haut que l'œil embrasse des espaces immenses. J'avais cent lieues carrées de pays devant moi, et, dans un pli de ces Cordillères qui se déroulaient à mes yeux, la main d'un géant aurait pu insérer la chaîne des Pyrénées ou des Alpes. La vallée dans laquelle sont situées les haciendas, les fabriques et la maison de M. Gijon est une des plus douces de l'Équateur. Le riche propriétaire y a créé des jardins presque à l'européenne, ce qui est le plus grand luxe du pays. Un poirier ou un pommier, donnant des fruits rabougris, sans saveur et sans goût, est une conquête de l'art sur la nature et joue là le rôle que jouent chez nous les fruits insipides des tropiques obtenus à grands frais dans nos serres. Encore la difficulté est-elle plus grande et le succès plus rare, parce qu'il est plus aisé d'augmenter la chaleur que de la tempérer. J'ai appris avec regret que la belle maison où j'avais reçu l'hospitalité avait été détruite par le tremblement de terre de 1868. Le pavillon que j'habitais, construit sur le bord d'une *quebrada*, a fondu comme sucre, coulé dans le ravin et disparu. Le sol s'était écroulé lui-même, et, le lendemain, aucune trace, aucun vestige ne restait de cette habitation. Les mouvements de terrain avaient subi, dans toute la propriété, des modifications considérables. Ce n'est pas la première fois qu'un propriétaire équa-

torien trouve des changements survenus dans ses terres par des bouleversements violents ou par de lentes transformations. — « Voyez-vous cette rivière? me disait un jour l'un d'eux, elle passait l'année dernière à l'autre extrémité de la plaine; à ma dernière visite, je l'ai trouvée ici; le sol, en s'élevant d'un côté et s'abaissant de l'autre, l'a forcée de changer son cours et mes moulins sont restés à sec. »

Un furieux travail souterrain se fait incessamment dans ces contrées volcaniques, et les tremblements de terre, quand ils ne sont pas trop violents, sont une soupape de sûreté ouverte pour le plus grand bien du pays. Quito, trop longtemps exempt de ces calamités, a éprouvé en 1858 et en 1868 deux catastrophes qui ont englouti des populations tout entières; tout y est menace, même le repos. Quelquefois des phénomènes inaccoutumés viennent réveiller le sentiment d'une crainte vague. Le 12 décembre, au matin, en regardant de ma terrasse dans la direction du Cotopaxi, je vis de ce côté le ciel chargé d'un nuage roux, auprès duquel d'autres nuages gris ou blancs attestaient, non un phénomène de la lumière, mais la présence de deux substances différentes, propres à réfléchir diversement les rayons du soleil. Vers dix heures du matin, le nuage roux avait grossi et tout le monde déclara que ce n'était point un nuage de vapeur, mais un nuage de terre qui s'approchait. A deux heures il arriva à notre zénith et une pluie de cendres commença à tomber sur nos têtes. Le soir, à travers l'obscurité profonde, nous voyions s'élever, au-dessus du volcan, des flammes dont la lueur parvenait à percer, pour arriver jusqu'à nous, une colonne de cendres de huit lieues d'épaisseur. La pluie de terre calcinée était devenue si abondante qu'on ne pouvait sortir sans en être à l'instant couvert, ni ouvrir les yeux pour regarder ce prodige dont le premier effet était de rendre aveugles ses admirateurs. Aussitôt la terreur s'était répandue dans la ville. Toute la nuit, des processions se formèrent, les cloches sonnèrent le glas, les images furent enlevées des églises et portées sur les places publiques. Les rues retentissaient des invocations : « Jésus ! Maria ! Seigneur, miséricorde ! » des prières et des lamentations de tout un peuple. Au lever du jour, lequel finit par percer une heure plus tard que de coutume l'atmosphère obscurcie, nous trouvâmes nos maisons et nos jardins couverts d'une épaisse couche de cendres qui, à l'éclat de la blancheur près, produisait tous les effets que produit une chute de neige. Les feuilles et les branches des arbres se courbaient sous son poids et toute la nature était vêtue de ce triste manteau. Des voyageurs, venus de différentes directions, nous apprirent que plusieurs courants s'étant partagé dans

les airs les projectiles du volcan, les villes de Latacunga, d'Ambato et d'autres avaient été comme Quito inondées de cendres, de sorte que le Cotopaxi en avait, en moins de vingt-quatre heures, couvert le pays dans un rayon d'environ dix lieues. On racontait, en outre, que les bestiaux ne trouvant plus de nourriture et frappés de terreur, comme les animaux le sont toujours, d'instinct, par les phénomènes anormaux de la nature, couraient eux-mêmes au devant de la mort et se précipitaient affolés dans les ravins. Aussi, aux premières lamentations de l'épouvante, succédaient les plaintes mieux fondées des propriétaires qui prévoyaient la destruction de leurs troupeaux, quand des pluies abondantes vinrent mettre fin à ces inquiétudes en lavant les pâturages. La végétation reparut; mais la cendre resta sur la terre; les animaux la broyaient sous les dents avec l'herbe, et, au bout d'un an, la plupart moururent, parce que leurs dents ébranlées tombaient et qu'ils ne pouvaient plus se nourrir. J'ai vu des têtes de bœufs et de cerfs dont les mâchoires étaient entièrement dégarnies. Inutile de dire que dans les villes, entrée dans toutes les maisons et ramenée par le moindre souffle du vent, cette poussière volcanique devint un véritable fléau. Il fallut bien des orages, des trombes d'eau tropicales pour en délivrer les ménagères quiténiennes. Nul doute que ces phénomènes, aujourd'hui rares, et dont personne n'avait le souvenir, n'aient été fréquents dans le passé. A ces hauteurs, les terres végétales ne sont point formées par les alluvions des eaux, mais par ce qu'on pourrait nommer les alluvions des volcans.

Et cependant, quoique le repos et la vie de l'homme soient, dans ces pays, incessamment menacés par la nature, il y sent, au milieu de sa faiblesse, comme un secret orgueil d'être admis à d'aussi grands spectacles; il lui semble assister à l'enfantement du globe et se sentir plus près du Créateur. Les jouissances intellectuelles nous créent de bien autres attaches que le bien-être, et le montagnard est plus riche de ses grands horizons que l'habitant des plaines de son champ fertile. Et puis, liberté! liberté! nul ne te connaît au sein de la civilisation! nul ne sait ce que vaut, à côté de cette liberté abstraite, qui est la seule dont l'homme puisse jouir dans l'état social, la liberté matérielle, la liberté de fait du sauvage. Là l'homme n'a d'autres maîtres que les lois de la nature; il n'est assujetti qu'à la maladie et à la mort; mais tant qu'il vit, la création est son domaine et son amie; l'espace lui appartient; les animaux le nourrissent et ne le craignent point. Quand je chassais dans les Cordillères, en Bolivie, des troupes de flamants roses se laissaient approcher par moi comme par un compagnon. Si l'un d'eux tombait sous mes balles, les autres, éton-

nés, s'envolaient à quelques pas, puis revenaient sans avoir compris sa mort. Lorsque, dans l'Équateur, mes chiens poursuivaient un cerf, il venait se réfugier dans mes jambes et me demander protection. Qui donc a dit aux poëtes qu'Orphée avait apprivoisé les habitants des forêts? L'homme a lui-même enseigné à le craindre aux animaux qui, dans l'état sauvage, sont sans défiance à son égard.

Jamais chasseur d'Europe n'a, dans la solitude des bois, connu les jouissances des chasseurs du désert. C'est le même sentiment d'indépendance et d'oubli, doublé par l'immensité, mais c'est aussi la grandeur d'un sublime tête-à-tête avec les œuvres de Dieu. Bien peu d'Européens, transplantés dans l'Amérique du Sud, ont voulu en revenir. Ils oublient la patrie et ses biens pour cette patrie première et ce premier bien : le désert et la liberté.

C'est ainsi que l'Institut de France lui-même a été quelquefois abusé par des voyageurs savants, qui se sont attachés aux lieux de leurs explorations, et qui, pour n'en point revenir, ont feint des obstacles imaginaires. M. de Bonpland, entre autres, n'a pas été retenu par Francia aussi longtemps qu'il a bien voulu l'écrire. Il aimait les solitudes du nouveau monde, et, dans une chaumière des Pampas, il avait secrètement dit adieu aux voûtes du palais Mazarin.

V. Villamus.

REVUE CRITIQUE

I. *Moines et sibylles dans l'antiquité judéo-grecque,* par M. F. Delaunay. 1 vol. — II. *Le Théâtre sous Louis XIV,* par M. Eug. Despois. 1 vol. — *Histoire administrative de la Comédie-Française,* par M. J. de Bonnassies. 1 vol. — III. *La Cour littéraire de don Juan II, roi de Castille,* par M. de Puymaigre. 2 vol. — IV. *Histoire de la Restauration,* par M. Henri de l'Epinois. 1 vol. — V. *Vie de Jésus-Christ racontée aux enfants,* par mademoiselle de la Ponneraye. 1 vol.

I

Trois peuples dans l'antiquité ont eu une grande vocation et ont concouru, dans des proportions supérieures, au développement providentiel de l'humanité : ce sont les Grecs, les Romains et les Juifs. La mission des deux premiers, on la sait et on l'a cent fois caractérisée : pour les Grecs, ce fut l'art ou la science du beau; quant aux Romains, leur poëte a si justement et si magnifiquement dit ce à quoi ils étaient appelés, qu'il n'est pas permis de l'exprimer autrement :

> Tu regere imperio populos, Romane, memento :
> Hæ tibi erunt artes...

Plus grande encore et plus noble fut la destinée du troisième de ces peuples, le plus petit, le plus humble, le moins doué pourtant de moyens d'action : la garde du dogme de l'unité de Dieu et de toutes les promesses primitivement faites aux hommes fut confiée à la nation juive, qui veilla sur ce dépôt, toute l'histoire l'atteste et tout le monde le reconnaît, en sentinelle vigilante et incorruptible.

Mais ce rôle de factionnaire aux portes du temple de la Vérité est-il bien le seul que ce peuple ait rempli ? S'est-il réellement borné, dans le cours de sa longue et dramatique existence, et dans ses transplantations et ses migrations nombreuses, à maintenir intactes l'idée partout altérée de Dieu et celle du rachat de l'homme qu'il n'en séparait pas ? Le Juif n'a-t-il pas été aussi, au moins à une certaine époque et en certains lieux, apôtre,

missionnaire? Ces dogmes, ces traditions qu'il porte partout où il va et où il est emmené, qu'il surveille avec une sollicitude farouche, n'a-t-il jamais cherché à les propager? ne s'est-il jamais dit avec Joad :

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?

A-t-il toujours orgueilleusement gardé pour lui le trésor intellectuel et moral qu'il tenait de ses pères, et en a-t-il toujours et partout considéré comme indignes les nations au centre desquelles il vivait sur son sol aride ou qu'il visitait dans ses excursions commerciales? En un mot, le Juif fut-il destitué de l'esprit de prosélytisme? ne chercha-t-il pas à répandre ses doctrines religieuses? n'eut-il point sa part dans l'élaboration d'idées qui prépara le monde païen à recevoir la doctrine chrétienne? Voilà une question qui n'a jamais été faite, du moins à notre connaissance, un problème historique qui n'a jamais été posé dans ces termes.

L'idée qu'on se fait généralement du caractère du Juif semble, au premier aspect, exclusive des qualités que suppose l'esprit de propagande. Il est de fait cependant que, malgré tout ce qu'il avait de répulsif, le Juif faisait des conquêtes à sa religion. Nous voyons, en effet, surtout dans les temps voisins de l'apparition du Messie, qu'il y avait des prosélytes du mosaïsme. On en distinguait même de deux sortes : ceux qui ne s'engageaient qu'à suivre les préceptes de la loi sans s'astreindre à ses pratiques, et qu'on appelait les *prosélytes de la porte*, et ceux qui, s'engageant à suivre toute la loi, jouissaient de tous les droits des Juifs de naissance, et portaient le nom de *prosélytes de justice*. N'en fut-il pas ainsi plus tôt?

Dans quelles conditions et à l'aide de quels moyens les Juifs firent-ils ces conquêtes religieuses? Quels étaient leurs missionnaires, leurs instruments de propagande et les côtés par lesquels ils avaient prise sur l'esprit des païens?

Sans aborder directement ces questions, un livre savant et curieux, qui vient de paraître, y répond à beaucoup d'égards, et par des raisons solides. C'est le volume intitulé : *Moines et sibylles dans l'antiquité judéo-grecque*[1], de notre collaborateur, M. Ferdinand Delaunay. Ce livre n'a aucune prétention théologique; ce qu'il y a de religieux dans les sujets qu'il traite, l'auteur s'abstient respectueusement d'y toucher ou n'y touche que par le côté qui confine à la science. Or la science est aujourd'hui, sur ces matières, en possession de lumières nouvelles; les faits dont elle dispose à cet égard sont plus nombreux et mieux connus, et les instruments d'étude dont elle se sert sont plus éprouvés et plus sûrs. Aussi — ce qui devait nécessairement arriver — les conclusions auxquelles elle aboutit sont-elles de plus en plus conformes à la vérité religieuse.

Pris en lui-même, le livre de M. Ferdinand Delaunay est une étude nou-

[1] 1 vol. in-8. Didier et Cie, édit.

velle de deux questions très-anciennes, celle du monachisme chez les Juifs et celle des livres sibyllins : problèmes difficiles, très-controversés de tout temps et redevenus plus actuels que jamais.

Ces problèmes, nos lecteurs ont pu en juger, M. Ferdinand Delaunay les a traités, non-seulement avec un remarquable savoir et une haute et ferme raison, mais avec une rare portée d'esprit. L'auteur voit par delà le point d'érudition dont il s'occupe, et, sans se le proposer, c'est à l'histoire des préludes du christianisme qu'il pense?

M. Ferdinand Delaunay considère, en effet, les Juifs comme les précurseurs les plus directs et les plus actifs des apôtres. Ces moines, ces sibyllistes dont il nous retrace la vie et nous fait connaître les œuvres, qu'étaient-ils, selon lui, sinon les agents du prosélytisme juif, les propagateurs des croyances messianiques qui avaient soutenu Israël dans toutes ses épreuves et qui étaient la base divine de la doctrine chrétienne.

Quand commença chez les Juifs cette propagande religieuse dont, pendant longtemps, ils parurent se garder avec un soin tout particulier? M. Ferdinand Delaunay ne le recherche pas, mais il incline à croire que cet esprit nouveau se manifesta chez eux à l'époque de leurs premières colonisations, et que c'est dans leurs établissements chez les Gentils qu'il fut le plus actif et porta le plus de fruits; ce serait la confirmation d'une remarque que M. Delaunay fait à plusieurs reprises, à savoir que c'est dans les colonies plutôt que dans les métropoles que se produit le véritable génie des peuples.

Or, des colonies, les Juifs en eurent partout, mais surtout dans le monde grec. Pour l'historien, c'est là un fait qui s'explique matériellement par la prospérité dont jouissaient les républiques helléniques, et les avantages qu'y trouvaient l'instinct commercial des fils d'Abraham. Pour nous, chrétiens, qui connaissons les desseins de la Providence, nous voyons, dans l'établissement des Juifs au milieu d'une race entourée d'un grand prestige intellectuel et dont la langue était le véhicule universel des idées, une disposition prise pour faciliter la propagation de la doctrine du salut par le Christ.

Alexandrie fut la plus grande, la plus riche, la plus considérée des colonies juives, celle qui fit la propagande la plus active, la plus habile et la plus efficace. Il faut voir dans M. F. Delaunay le tableau de cette autre Jérusalem, avec sa synagogue, son temple, ses écoles et ses monastères. Il y avait là des docteurs savants dans la langue, les lettres et les sciences de la Grèce, qui mirent un art consommé à concilier à la leur la philosophie hellénique, et à se faire accepter, eux les humbles, dans le monde superbe des maîtres de la pensée. Philon est le type de ces esprits ingénieux et habiles qui surent faire agréer, dans une certaine mesure, leurs croyances par des hommes qui jusque-là les avaient méprisées. M. F. Delaunay, qui, dans un précédent ouvrage (*Philon*, *écrits historiques*, 1 vol.

in-12, Didier) s'était déjà occupé de cet écrivain, revient encore ici sur lui, en le considérant, non plus cette fois comme historien, mais comme exégète, ou plutôt comme initiateur et vulgarisateur, auprès des Gentils, des mystères de la philosophie juive.

Pour nous faire comprendre à nous-mêmes, dans ce qu'elle a de plus intime, cette philosophie peu connue, M. F. Delaunay nous a donné une traduction fort bien faite de l'ouvrage où Philon l'a le mieux exposée, nous voulons dire son livre *De la Vie contemplative*, œuvre curieuse et d'un grand prix, que M. Renan avait traitée de roman théologique et dont quelques érudits ont nié l'authenticité, mais qui est ici victorieusement vengée de cette double accusation. Grâce à ce savant travail de revendication et d'interprétation, nous pourrons pénétrer au cœur de l'école judéo-alexandrine, et, dès maintenant, pressentir l'action qu'elle a exercée sur les esprits dans le dernier foyer intellectuel de la vie païenne, ainsi que l'influence qu'elle a dû avoir comme prodrome de la prédication chrétienne.

L'activité morale, dans le monde judéo-alexandrin, avait encore un autre centre que celui que nous représente Philon. La vie monastique s'était développée chez les Juifs alexandrins aussi bien que chez les Juifs palestiniens; il y avait des moines dans le bassin du Nil aussi bien que dans celui du Jourdain, et la religion de Moïse y était commentée, en actions et en paroles, d'une façon très-intéressante au moment où Jésus-Christ en allait apporter la suprême interprétation et le divin complément. Ces moines portaient des noms différents: en Palestine, on les appelait *Esséniens;* en Égypte, sur les bords du lac Maria, où ils étaient établis, on leur donnait le nom de *Thérapeutes.*

Une foule de problèmes ont été agités au sujet de ces deux communautés monastiques. Avaient-elles, au fond, les mêmes doctrines, et étaient-elles, comme on dirait aujourd'hui, du même Ordre? première question. M. F. Delaunay y répond savamment et péremptoirement; il montre que, malgré certaines ressemblances, certains traits communs, Thérapeutes et Esséniens différaient notablement entre eux, les uns étant des solitaires contemplatifs comme sont restés tous les moines de l'Orient, les autres des cénobites actifs qui mêlaient le travail à la méditation, et les œuvres à la pensée, ainsi qu'ont fait généralement les ordres religieux dans l'Église latine.

Des historiens ecclésiastiques et des Pères de l'Église ont regardé les Thérapeutes comme des chrétiens judaïsants, provenant d'une Église fondée par saint Marc, à Alexandrie, dans les premières années de la prédication chrétienne. M. F. Delaunay combat victorieusement cette opinion et démontre que les Thérapeutes formaient une communauté juive, demeurée fidèle au mosaïsme. Les arguments dont l'ancienne opinion a

été étayée dans ces derniers temps, en Allemagne et en France, ne tiennent pas devant les raisons du nouveau critique.

Dans un chapitre spécial, consacré aux analogies qui existent, tant chez les Esséniens que chez les Thérapeutes, entre le monachisme juif et le christianisme, M. F. Delaunay examine les deux systèmes qu'on a bâtis sur ce fond plus apparent que réel, systèmes contraires et extrêmes, dont l'un nie absolument la valeur ou la réalité de ces analogies, et dont l'autre les estime tellement considérables, dit-il, qu'il absorbe le christianisme dans le monachisme juif. S'isolant, quant à lui, de toutes ces controverses, il prend une position plus haute, qui est le résultat d'une étude plus indépendante et aussi plus profonde. Voici comment il s'exprime :

« Laissant à d'autres le domaine de la révélation et mettant hors de notre examen tout ce qui touche à l'ordre miraculeux ou divin, nous voulons rester fermement établi sur le terrain de la philosophie. Nous admettrons donc tout d'abord que l'institution chrétienne, si l'on considère en elle le côté humain, n'a pas échappé à la loi générale d'après laquelle tout fait ou ensemble de faits ne se produit jamais sans antécédents et contient en germe des conséquences logiques. L'œuvre de Jésus-Christ, embrassée du point de vue philosophique, ne nous paraît pas moins animée d'un esprit propre; elle a son but, sa raison d'être. Bien qu'elle ait des points de contact et des liens de parenté avec le mosaïsme, avec l'essénisme, avec le monachisme alexandrin, avec l'école de Philon, même avec l'hellénisme, elle ne se confond avec aucune de ces choses. Elle est supérieure à toutes. »

Tout l'esprit du livre de M. F. Delaunay est dans cette page. Cette étude du grand mouvement d'idées qui se fit chez les Juifs aux environs de l'ère chrétienne, est exempte de toute visée dogmatique. C'est de la science dans le sens honnête et loyal du mot. M. F. Delaunay n'est pas en gestation d'une thèse, il ne remue pas le terrain de l'érudition pour y déposer son œuf. Ce qu'il cherche, dans ce sol encore imparfaitement exploré, et pourtant déjà exploité, de la philosophie juive, c'est le minerai scientifique qu'il peut renfermer. Le recueillir, le dégager, l'éprouver, en constater l'origine et la valeur, voilà ce qu'a fait le jeune savant. On a insinué, dans certain rapport, du reste très-flatteur, qu'il pourrait s'être exagéré l'importance de quelques-uns des matériaux qu'il a analysés, et qu'il estime peut-être plus qu'elles ne valent les doctrines élaborées ou professées par le monachisme juif. A cet égard, nous croyons qu'on est dans l'erreur. Le livre d'Énoch mérite la peine prise pour sa défense. Quant à l'exégèse des moines juifs, elle avait sa grandeur, et elle n'a pas médiocrement concouru à préparer les esprits à l'intelligence de la révélation chrétienne.

A côté du monachisme, il y avait, chez les Juifs tant de la Palestine que des colonies, ce que M. F. Delaunay appelle le *prophétisme*, c'est-à-dire qu'avec des penseurs comme Philon ou des ascètes comme les Thérapeutes et les Esséniens, on rencontrait là des espèces de poëtes qui annonçaient l'avenir dans la forme consacrée chez les païens pour les oracles des sibylles. Sous cette forme très-populaire et très-respectée, ces Juifs répandirent largement leurs croyances à l'endroit du salut à venir de l'humanité et de l'apparition d'un Messie libérateur et régénérateur. M. F. Delaunay a fait, dans le recueil connu et officiel des vers sibyllins, un triage considérable de textes d'origine manifestement et incontestablement juive. Pour la plupart, ces textes passaient jusqu'ici pour être de source chrétienne. M. Delaunay, avec une perspicacité et une sûreté de critique qu'ont reconnues les hommes compétents, leur a rendu leur place dans le trésor des œuvres juives, où ils acquièrent, comme témoignages du travail moral qui se faisait dans la nation, un prix considérable.

Certes, il peut y avoir des assertions contestables, des erreurs même, dans le livre de M. F. Delaunay; mais au moins est-ce un livre sérieux et sincère, qui se place avec un heureux à-propos dans le mouvement des études contemporaines. Sans chercher à aider la cause chrétienne, l'auteur lui a, croyons-nous, rendu, par ce travail sympathique, un incontestable service.

II

On aurait cru que tout était dit sur notre théâtre des seizième et dix-septième siècles. Nul sujet n'a été plus fouillé et retourné depuis quarante ans. Il est vrai que c'est au point de vue littéraire qu'on s'en est occupé à peu près exclusivement : aux yeux de la génération qui s'en va, c'en était le côté intéressant. On a aujourd'hui d'autres curiosités; on aime à voir les choses dans leur réalité matérielle et par leurs petits côtés.

C'est à cet attrait d'un ordre inférieur, mais très-général, nous le reconnaissons, que satisfont, dans une large mesure, deux ouvrages récemment publiés : *le Théâtre sous Louis XIV*, par M. Eug. Despois[1], et l'*Histoire administrative de la Comédie-Française*, par M. J. Bonnassies[2]. Ces deux ouvrages n'en font qu'un en réalité et auraient gagné à être fondus ensemble. L'objet en est le même, le même aussi en est l'esprit. La différence est dans le talent : M. Despois est un lettré spirituel et savant, aristocrate d'intelligence bien que démocrate d'opinion; M. Bonnassies est, comme il signe, un « ancien attaché à la Direction des beaux-arts (bureau des théâtres). »

Les deux livres ont été, à l'insu des auteurs, écrits en même temps ;

[1] 1 vol. in-12. Librairie Hachette.
[2] 1 vol. in-12. Librairie Didier.

M. Despois avait achevé son travail et en surveillait l'impression quand M. Bonnassies terminait le sien. Ils se sont entr'aidés, du reste, loyalement autant qu'ils l'ont pu, avant la publication ; mais il ne leur a pas été possible de ne point se marcher par moments sur les pieds.

Le sujet des deux ouvrages est exactement le même ; c'est l'état du théâtre sous Louis XIV, le tableau de cette branche particulière et alor nouvellement organisée des services généraux qui ont pour objet les plaisirs publics. Le théâtre existait depuis longtemps, comme on sait, et c'était l'un des genres de récréation les plus goûtés des grands et des petits. L'idée première en revenait à l'Église, qui n'avait pu en garder la direction. Cette direction du théâtre, le gouvernement l'avait prise au temps dont nous parlons et c'est la situation qu'il lui avait faite que décrivent MM. Despois et Bonnassies. Ce dernier, chose assez plaisante chez un employé de l'administration des théâtres, s'indigne de cette main-mise du pouvoir sur celle des branches du domaine des lettres qui a le plus besoin de liberté, et traite les « commis » de « cailloux stupides. » Direction, réglementation, censure, autant d'obstacles, selon lui, au développement de l'art dramatique, autant de causes de décadence. M. Despois, peu autoritaire cependant, et point « commis, » que nous sachions, n'a point de ces colères contre l'ingérence de l'autorité à l'endroit du théâtre. Il est même, lui, républicain déclaré, fort sympathique à ce qu'a fait sur ce point Louis XIV. Il convient, en effet, que sans « le grand roi » nous n'aurions eu ni Molière, ni probablement le théâtre qui fait la plus belle partie de notre gloire littéraire.

Après avoir raconté, dans un chapitre préliminaire, comment disparurent, pour faire place à la Comédie-Française, les divers théâtres qui existaient dans Paris à l'avénement de Louis XIV, M. Despois fait le tableau du local et décrit la situation du personnel de cet établissement. La disposition de la salle, la mise en scène, les décors, l'éclairage, l'affichage, le prix des places, les jours et heures de représentation sont l'objet de recherches très-neuves et très-intéressantes aujourd'hui que toutes ces choses ont tant changé. La position des comédiens, leur organisation intérieure, leurs règlements et leurs honoraires font la matière d'un autre chapitre assez curieux aussi, mais moins détaillé et moins précis que ne l'est celui qu'on trouve sur ce sujet dans le livre de M. Bonnassies, qui a eu l'avantage de fouiller à son gré dans les archives de la Comédie-Française.

Le sort des acteurs était comparativement préférable à celui des auteurs qui les faisaient vivre. C'était une triste condition que celle des écrivains de théâtre. On sait beaucoup de choses étonnantes là-dessus, on en apprendra encore de lamentables et de surprenantes chez M. Despois. Aujourd'hui, avec un peu de savoir-faire, on acquiert des millions dans le métier d'écrivain dramatique ; alors, avec du génie, on y mourait de faim si l'on n'avait recours aux moyens traditionnels employés pour vivre dans la pro-

fession des lettres : les pensions et les dédicaces. Ce que coûtaient de mortifications à l'amour-propre et à la dignité personnelle ces deux ressources misérables, on le comprend, bien qu'on se l'exagère parfois en voyant trop les choses au point de vue de notre temps. Mais c'est un fait à proclamer à la louange de Louis XIV qu'il n'humilia jamais les écrivains qu'il aida, et que, de son règne, et par suite de son exemple, date le relèvement, disons, si l'on veut, l'affranchissement de la littérature. Et d'abord il se montra homme d'esprit et de goût ; son approbation ne fut jamais mal placée ; il fit triompher le bon sens, la liberté de la raison, l'autorité du génie. M. Despois le proclame : « En littérature, au moins, Louis XIV n'impose son goût personnel que par l'exemple, et ce goût est meilleur que celui de Richelieu. Le roi a été de la bonne école, celle de Molière, de Racine, de Boileau, et il le fut à une date où il y avait quelque mérite à l'être, car cette opinion n'était pas celle qui prévalait alors, surtout parmi les beaux esprits. » Qu'il n'ait pas toujours assez justement apprécié le génie de Corneille ou de Racine ; si même il ne leur a pas maintenu tout le temps sa faveur, il n'en est pas moins vrai que leurs œuvres sont toujours restées en possession de son estime, et qu'il les faisait représenter et les applaudissait même à l'époque où leurs auteurs étaient en disgrâce. D'ailleurs, il y eut un de ces trois grands hommes qui conserva jusqu'à la fin la faveur de Louis XIV. La protection accordée par le grand roi à Molière a été spontanée, constante et vraiment méritoire. Ce qui ne veut pas dire que nous admettions plus que M. Despois la familiarité de rapports entre le roi et le comédien que voudrait faire croire certaine légende popularisée par la peinture, mais sans fondement historique. A cela près qu'il ne l'a pas fait dîner avec lui, Louis XIV a toujours traité Molière avec les égards qui sont dus au génie. Même les attaques contre *le Tartuffe* n'ont rien changé à ses dispositions pour lui.

La permission accordée par le roi de jouer cette pièce qui causait et qui a causé depuis tant de scandale, nous fait penser que le roi ne la supposait pas faite à mauvais dessein. C'est ce qu'affirmait Molière, on le sait, et c'est ce que M. Despois semble tenir pour vrai. On se tromperait beaucoup cependant si l'on supposait que le loyal critique regarde cette pièce comme innocente et en croit la représentation exempte de dangers ; nullement, et le jugement qu'il en porte est trop remarquable sous sa plume pour ne pas être cité ; il fait honneur à l'élévation et à l'indépendance de son esprit : « En signalant pour point de départ de l'animosité que suscita contre le théâtre la représentation de *Tartuffe*, nous n'entendons blâmer personne, dit M. Despois. Quand on parle de cette immortelle peinture de l'hypocrisie, c'est bien le moins d'être soi-même sincère et de ne pas faire semblant de s'étonner des colères soulevées par cette comédie. On dirait vraiment qu'elle n'a pu irriter que les tartuffes et que quiconque se prononçait contre la pièce se dénonçait comme un hypocrite. Nous ne savons pas au juste quelles étaient les intentions de Molière et si lui-même

s'en rendait bien compte ; mais pouvait-il se faire illusion sur la portée de sa pièce? Toutes ces distinctions que faisait Molière entre la vraie et la fausse dévotion, et que l'on répète encore au sujet de cette pièce, disparaissent pour le plus grand nombre ; et, de même qu'à propos de choses beaucoup moins graves, en attaquant les *fausses* précieuses, Molière pouvait bien se douter que les vraies se sentiraient atteintes, de même aussi cette double caricature d'une dévotion sincère chez Orgon, d'une dévotion menteuse chez Tartuffe, prêtait à des assimilations que Molière devait prévoir. Il faut être ici de bonne foi : je le demande à tout croyant sincère, quelle que soit sa croyance religieuse, philosophique, politique, serait-il bien aise de voir offrir aux adversaires de ses convictions l'occasion d'une confusion trop facile entre ce qu'elles ont de respectable chez les uns, de comique ou d'odieux chez les autres? »

Voilà un langage honnête que nous retrouvons souvent dans cet ouvrage, où il nous frappe d'autant plus que les sentiments religieux et les idées politiques qui y règnent ne sont pas les nôtres. Ainsi, loin d'injurier, comme le fait M. Bonnassies, l'Église et les gens religieux et de leur faire un crime de leur attitude envers les gens de théâtre, M. Despois remarque que cette hostilité se manifeste assez tard, et il avoue que, bien que l'Église fût peut-être pour quelque chose dans les mœurs domestiques des comédiens, ces mœurs autorisèrent manifestement l'éloignement que les prêtres et les hommes sincèrement chrétiens avaient pour eux. Toute cette partie de l'ouvrage sur les rapports du théâtre avec l'Église et la société doit être lue sans prévention. Tout n'est pas à excuser ou à justifier dans ce que l'auteur blâme ; il y a même des choses qu'il faut vertement condamner, ne serait-ce que la façon peu digne avec laquelle certains ordres monastiques allaient mendier à la porte des comédiens qu'ils excommuniaient dans leurs églises. Somme toute, et toutes réserves faites, le livre de M. Despois est une œuvre d'une érudition sûre, variée et piquante, qui forme le complément indispensable de tout ce qui a été écrit sur l'histoire du théâtre français au dix-septième siècle.

III

Nous avons parlé ici, il y a quelques années (voir *le Correspondant* du 25 juillet 1862) d'un livre dont plusieurs de nos lecteurs ont dû garder le souvenir : *les Vieux auteurs castillans*. Ce livre étendait en effet largement pour nous dans le passé l'horizon de la littérature espagnole. L'auteur de ce savant travail, M. de Puymaigre, soutenu par l'accueil qui lui fut fait, n'a, depuis lors, cessé d'étudier la littérature de ce noble peuple espagnol dont la révolution a fait, en moins d'un siècle, ce que nous voyons au-

jourd'hui. Un nouvel ouvrage, faisant suite au premier, a paru vers la fin de l'année dernière, sous ce titre : *la Cour littéraire de don Juan II, roi de Castille*[1]. Ce prince, qui régna, comme on sait, de 1406 à 1454, n'est, comme son contemporain le roi René d'Anjou, connu que par le goût passionné qu'il eut pour la poésie et les fêtes chevaleresques. Pendant que le « grand connétable » Alvarez de Luna gouvernait au milieu des obstacles que lui créaient les intrigues jalouses des grands, et, par une conduite habile, préparait la chute de Grenade, don Juan organisait des tournois et présidait à des concours littéraires. Sa cour était le rendez-vous de ce qu'il restait en Europe de troubadours errants. Italiens et Français y affluaient, et y faisaient prédominer alternativement les imitations de la *Divine Comédie* et celles du *Roman de la Rose*. Allégories et visions, voilà ce qui avait la faveur. A part quelques chants lyriques d'une inspiration vigoureuse et vraie, entre lesquels brillent ceux du grand connétable, dont la plume valait l'épée, rien d'original, rien de national, rien qui accuse une réelle activité d'intelligence dans cette fébrile agitation d'esprit. D'abord tout, ou presque tout, est vers, dans les produits de cette école. Ce qu'il y a d'œuvres en prose manque de spontanéité et sent l'artifice : imitation du moyen âge français ou imitation de l'antiquité latine ; d'originalité, point. Cherchez là des sermons, des histoires, des traités de morale écrits en vue d'un bien immédiat à produire, vous n'en trouverez pas. Ce que vous rencontrerez en ce genre est travail de lettré que la forme préoccupe avant tout et qui ne vise qu'à briller.

Ce souci est plus sensible encore chez les poëtes; mais non-seulement la conscience manque à leurs conceptions; la pensée même en est souvent mauvaise. Les thèmes immoraux de nos trouvères sur le mariage et les femmes sont fréquemment repris par les favoris de don Juan II. A lire ce qu'on admirait chez ce prince, qui croirait que don Juan II était le roi d'un peuple qui se glorifiait, avant tout autre, de son titre de vieux chrétien?

Lorsqu'on voudra chercher les causes de l'état lamentable où est tombé le peuple espagnol, il sera bon de remonter plus haut dans le passé qu'on ne le fait, et de ne s'arrêter ni à Charles II, ni à Philippe II, ni à Charles-Quint. Un siècle avant que régnât la maison d'Autriche et que la constitution politique de l'Espagne fût entamée, sa constitution morale était déjà gravement atteinte. C'est ce que le livre très-curieux de M. de Puymaigre contribuera à mettre en évidence. Ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, ce à quoi l'auteur a pensé ; peut-être même s'affligera-t-il de ce résultat imprévu. M. de Puymaigre est avant tout un littérateur; il étudie les lettres en elles-mêmes et pour elles-mêmes; il n'y cherche que la jouissance immédiate qu'elles procurent. Il n'a vu qu'elles dans le règne de don Juan II. Les agitations, les révolutions, les catastrophes dont ce règne a été tra

[1] 2 vol. in-8. Librairie Franck.

versé, il en détourne sa pensée, et réussit à en détourner celle du lecteur. Son livre, plein de citations bien choisies et bien traduites, tant en vers qu'en prose, offre ainsi une lecture agréable. C'est là, auprès de bien des gens, un titre que nous nous reprocherions de lui retirer, d'autant qu'il n'est pas très-commun par le temps qui court, et qu'après tout il n'en exclut pas d'autres.

IV

Il n'y a pas, à l'heure où nous sommes, d'époque plus importante à étudier dans notre histoire que celle de la Restauration. La même question qu'en 1814 se pose aujourd'hui pour nous; nous avons le même problème à résoudre que les hommes d'alors : que faut-il laisser ou prendre de la Révolution? Les mêmes opinions et les mêmes partis sont en présence; il y a aussi, en ce moment, ceux qui, de la Révolution, ne veulent rien prendre et ceux qui veulent qu'on en prenne tout. Les noms ont changé et la valeur des hommes a baissé, voilà toute la différence. Entre ces doctrines extrêmes se place, comme alors, mais moins nombreux, hélas! un groupe d'esprits modérés et pratiques, plus préoccupés des intérêts du pays que de l'importance des principes, qui prêchent l'accord et les transactions, mais dont les intentions sont suspectées et les efforts entravés.

C'est avec ces éléments, identiques à ceux de la Restauration, que nous avons à remplir la tâche que la Restauration remplit, c'est-à-dire à reconstituer un gouvernement. Celui de la Restauration a été assez glorieux pour mériter, sinon d'être pris pour modèle, — une époque ne saurait utilement en copier une autre, — au moins d'être sérieusement étudiée.

Mais cette étude est difficile et demande du temps. Les histoires que nous avons de cette période sont, pour la plupart, empreintes d'un ardent esprit de parti. D'ailleurs, les dimensions en sont presque toujours considérables. Nous ne connaissons qu'un livre qui soit exempt de ce double inconvénient, et plusieurs de nos lecteurs le connaissent aussi probablement, car il compte déjà plusieurs mois de publication et la place nous a manqué jusqu'ici pour le signaler. Nous voulons parler de l'*Histoire de la Restauration*, par M. Henri de l'Épinois[1].

Cet ouvrage est, quant à l'esprit qui l'a inspiré, d'une modération remarquable, et rappelle, à cet égard, le grand travail de M. Nettement qu'il y a un an l'Académie française a couronné et qui a mérité, surtout pour la haute équité de ses jugements, cette éminente distinction. Les doctrines politiques de M. de l'Épinois n'ont rien d'équivoque. Voici, en

[1] 1 vol. in-12. Librairie Palmé.

effet, comme il s'exprime en résumant le tableau des grands résultats obtenus par le gouvernement de la Restauration : « Si le gouvernement de la Restauration a pu obtenir de tels résultats, conserver notre territoire, rétablir nos finances, fonder la liberté politique; s'il a efficacement servi parmi nous la bonne cause, comme l'a dit M. Guizot, la cause des libertés publiques, de l'ordre moral et des intérêts nationaux; c'est qu'il reposait sur le principe traditionnel en France de la monarchie légitime : de là lui vient sa force. » L'auteur n'en reconnaît pas moins que la Restauration eut ses torts, notamment au début. « La Restauration commença, dit-il, par s'aliéner l'opinion par de petites choses provoquées par de petits esprits auxquels d'autres petits esprits accordaient également une souveraine importance, les uns pour les maintenir, les autres pour les repousser, tous commettant la faute insigne d'abandonner la proie pour l'ombre, de se prendre aux apparences et de ne pas se placer dans la situation vraie des choses. »

Mais, par bonheur, la royauté avait alors pour représentant un prince d'une intelligence supérieure, qui comprenait que la politique n'est pas le domaine de l'absolu. La force des choses imposait une transaction. Louis XVIII le comprit. Il sut céder et garder, mais, dans ses concessions, se conserver la bonne part. Le succès de son règne tint moins à l'esprit des affaires, que le prince n'avait pas, qu'au sens politique dont il était doué, et au mérite qu'il eut, comme l'a dit M. Poujoulat cité par M. de l'Épinois, de comprendre que « les restaurations et les transactions vont ensemble. »

La fin déplorable du règne de son successeur vint-elle de ce que ce mérite ne se joignait pas, chez Charles X, aux vertus chevaleresques que ses ennemis eux-mêmes lui ont reconnues? Peut-être; mais une cause plus profonde et plus active de la catastrophe de 1830 fut assurément, ainsi que l'avait prévu de bonne heure M. Berryer, la division que la mort de Louis XVIII fit éclater entre les royalistes et qui rompit leur faisceau, déjà faiblement uni, en face de celui de leurs adversaires, qui se resserrait de jour en jour.

Donc, à quelque époque qu'on la prenne, l'histoire de la Restauration est riche en leçons pour nous. Ces leçons ressortent d'autant mieux du récit de M. de l'Épinois, que ce récit est plus sobre, et que, par suite, le résultat des faits est plus immédiat et plus sensible. Il est plus difficile de dégager l'enseignement qu'un événement renferme quand le tableau en est largement tracé, que lorsqu'il est resserré en une esquisse ferme et nette. *Esquisse* est le terme qui convient pour caractériser le livre de M. de l'Épinois; il dit plus et dit mieux que tel autre que nous pourrions choisir parmi les analogues. Ce mot emporte l'idée d'arrangement, d'ordonnance, de proportion enfin, et, si petit que soit l'ouvrage, il y en a dans l'*Histoire de la Restauration*.

V

Que de fois n'a-t-on pas essayé de coordonner entre eux, pour en faire une narration régulière et suivie, les récits qu'ont faits de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ les quatre Évangélistes? Ces *Concordes*, comme on appelle, croyons-nous, les travaux de ce genre, sont très-nombreuses dans tous les pays. L'un des derniers et des plus remarquables est, chez nous, l'*Histoire de Jésus-Christ* de notre savant et regrettable ami M. Foisset. Mais celui-ci, ainsi que tous les autres, est écrit pour les hommes faits — sinon pour les savants. Comment, dans tout cela, n'a-t-on pas songé aux enfants? C'est pour eux surtout qu'une biographie régulière du Sauveur, faite avec les propres paroles des Évangiles, était importante, et c'est à eux qu'elle était de nature à plaire; on peut en juger par l'attrait qu'ils ont pour les fragments détachés qu'ils apprennent sous le nom d'*Évangiles des dimanches et fêtes de l'année*.

Une femme d'esprit et de talent, véritable mère chrétienne, d'ailleurs, feu la comtesse de Virieu, avait senti le besoin d'un livre pareil pour l'enseignement du premier âge, et elle avait écrit et publié sans y mettre son nom un volume qui servit de modèle à un spéculateur et fut absorbé dans une collection longtemps célèbre sous le titre général d'*Histoires racontées aux enfants*. La comtesse de Virieu, dans sa narration, fort bien faite d'ailleurs, avait eu le tort de ne pas se tenir assez près du texte sacré, ou de le modifier en le reproduisant, sous prétexte de le mieux accommoder à la langue de notre temps.

Une personne qui, à une habitude manifeste de l'enseignement, joint un non moins remarquable talent d'écrire, mademoiselle de la Ponneraye, vient de faire, dans ce genre, une tentative plus heureuse. Le volume qu'elle a récemment publié sous ce titre : *Vie de Jésus-Christ racontée aux enfants*[1] est une heureuse fusion de la partie narrative des Évangiles, discrètement nourrie des enseignements qu'y ont mêlés les auteurs sacrés. C'est le récit qui domine, en effet, dans le livre de mademoiselle de la Ponneraye, ce sont les faits qui forment le tissu visible où se place naturellement et comme de soi la leçon dogmatique et morale. Le titre de *Vie* donné par l'auteur à son livre est donc bien justifié. Ce qui ajoute au mérite de cette heureuse mise en œuvre des documents canoniques, c'est que mademoiselle de la Ponneraye s'est religieusement abstenue d'y rien ajouter d'elle-même, ni des traditions légendaires les plus respectables. Il n'y a pas jusqu'aux encadrements historiques et géographiques, dont les éléments ne

[1] 1 vol. in-8, chez Courtois, rue Bonaparte.

sont pas toujours dans le Nouveau Testament, qu'elle n'ait employés avec réserve. Donc, là, point de témérités pieuses, point d'immixtion de la fantaisie littéraire : un récit strictement orthodoxe et doctrinal, et cependant d'une lecture facile et pleine d'attraits pour tout le monde. Cela est le résultat d'une connaissance intime des saints Évangiles et d'une longue habitude de parler et d'écrire pour les enfants. C'est ce qui a frappé tout d'abord le grand et austère catholique sous le patronage vénérable duquel l'auteur a placé son travail : « Ce livre est écrit avec clarté, exactitude, simplicité; tout s'y suit avec naturel, tout se comprend sans effort, et la marche du récit ne se mêle à rien de trop, » a dit M. Poujoulat dans la préface qu'il a placée en tête du volume. Il ajoute : « On sent que l'auteur est accoutumée à parler à l'enfance, son langage a quelque chose d'attractif et de doux. » Nous ne saurions dire plus ni avoir la prétention de dire mieux.

P. Douhaire.

La sensation qu'a faite le dernier roman du prince Lubomirski : *Fonctionnaires et Boyards*, ne s'est pas bornée au cercle de nos lecteurs : cette peinture si vive et si dramatique de la vie aristocratique et de la vie officielle en Russie, a éveillé une curiosité générale. Aussi, à peine terminé dans *le Correspondant*, ce roman a-t-il été réimprimé. La librairie Didier vient d'en donner une édition (1 vol. in-12) dans le même format que *Safar-Hadji — les Russes à Samarkand*, cet autre dramatique tableau des mœurs du monde russe en Orient qui a eu aussi tant de succès. Ces deux volumes, qui se font pendant l'un à l'autre, seront une lecture bien venue par ce temps de villégiature générale.

MÉLANGES

MONSEIGNEUR DE MÉRODE

La mort soudaine de Mgr de Mérode a douloureusement ému le monde catholique. On a beaucoup parlé de lui ces jours derniers, et toute la presse, même celle qui n'est point religieuse, a rendu hommage au grand caractère de l'illustre prélat. Tout n'a pas été dit cependant, faute de connaître ou de se rappeler tant de services, et bien des traits de cette rare figure sont restés dans l'ombre. On va essayer d'en donner ici une image plus complète et plus fidèle. Ce ne sera qu'une bien rapide esquisse, car le moment n'est pas venu de retracer cette vie brillante et si féconde en grandes œuvres. Mais ce sera le témoignage sincère de l'admiration, du respect et en même temps de la reconnaissance et d'un attachement ineffaçable. Si quelqu'un peut parler fidèlement de Mgr de Mérode, ce sont ses anciens soldats, ceux qui l'ont vu de près pendant de longues années, dont il a été le chef, le guide et l'exemple, qui lui doivent en somme le plus grand honneur de leur vie. Tous les anciens volontaires pontificaux, dispersés aujourd'hui, entourent sa mémoire des mêmes regrets.

Frédéric-Xavier-Ghislain de Mérode était né à Bruxelles, en 1820. Il est superflu de rappeler ici la grandeur et les gloires de sa maison, si ce n'est pour dire qu'il fut le digne fils de cette race et que, de tous les siens, pas un peut-être n'aura jeté plus d'éclat sur son nom. Sa mère l'éleva à Villersexel, et quand elle mourut en 1823, le jeune Xavier resta confié à sa grand'mère, la marquise de Gramont. Il reçut auprès d'elle les traditions et les exemples d'une austère piété. On a gardé de sa première enfance le souvenir de traits charmants qui peignent une âme et qui n'étonneront pas ceux qui ont connu plus tard le saint aumônier de Pie IX. Sa plus grande joie était d'aller chez les pauvres de Villersexel portant lui-même une charge de légumes, et, dans son zèle d'enfant pour le soulagement de ses pauvres, il leur ramassait lui-même le

bois mort dans le parc de sa grand'mère. Ainsi se révélait dès les premières années cette charité ardente, *pratique*, si j'ose ainsi parler, qui fut la passion de sa vie et qu'il exerça partout avec une grandeur et une simplicité si originales. Il fit ses études au collége de Juilly, sous la direction de MM. de Salinis et de Scorbiac, et entra à dix-huit ans à l'École militaire de Bruxelles, d'où il sortit officier dans un régiment de grenadiers.

Le jeune lieutenant n'était pas de ceux qui peuvent supporter la vie de garnison lorsqu'elle n'offre en perspective que l'inaction sans fin. Vraiment épris des armes, il sollicita et obtint de son gouvernement la faveur d'être envoyé en Algérie, le seul coin du monde alors où l'on pût voir la guerre. Mais on la voyait belle, et le comte Xavier de Mérode, attaché comme officier étranger à l'état-major du maréchal Bugeaud, fut conduit là par une bonne étoile. Sans parler de Bugeaud, il fut pendant trois ans l'élève et l'ami des généraux de Lamoricière, Bedeau, Charras, Cavaignac et bien d'autres. Voilà à quelle école il apprit la guerre, et lorsque, plus tard, ministre des armes de Sa Sainteté, il fut vraiment chef d'une armée, bien qu'il ne pût la conduire ni sur le champ de bataille ni sur le terrain de manœuvres, il avait quelque droit de parler de son expérience militaire. Ce fut ainsi que la Providence le prépara à son rôle futur. Toujours à la suite de Bugeaud, il assista à plusieurs combats. Les services qu'il rendit dans la retraite du général Comman en 1843, lui valurent la croix de la Légion d'honneur, et, à ce propos, le maréchal Saint-Arnaud, dans sa correspondance, citait avec éloge la brillante valeur du jeune officier belge.

Peu de temps après son retour d'Afrique, Mgr de Mérode, très-touché de la mort édifiante de sa belle-mère, conçut la première pensée de la vocation ecclésiastique. Il partit pour Rome en 1847 et fit ses études de théologie au collége romain. Pendant le siége de Rome par les Français, n'étant encore que diacre, il aidait ses amis, MM. les abbés Bastide et du Cosquer, à transporter, à soigner les blessés des deux armées. Il lui arriva même d'être prisonnier des garibaldiens, pendant une nuit, dans ce même palais de la Pilota où il devait se retrouver un jour ministre des armes et le plus ardent adversaire de la Révolution italienne.

Au moment de l'entrée des Français dans Rome, M. de Mérode fut ordonné prêtre. Notre ambassadeur à Rome, M. de Corcelles, qui commençait dès lors à servir si bien la France et le Saint-Siége, doit se souvenir de la première messe que dit le jeune prêtre sur le tombeau de saint Pierre ; tous deux se lièrent depuis ce temps-là d'une étroite amitié. L'abbé de Mérode, cherchant aussitôt un objet pour son zèle sacerdotal, vit l'armée française dénuée d'aumôniers et prit pour sa part la garnison de Viterbe. Il vécut là, dans un couvent de capucins, aumônier volontaire et in-

connu d'un régiment. C'était peu pour lui d'évangéliser : on le voyait aller de Viterbe à Rome, assis familièrement avec les soldats sur les voitures du train, pour apporter à ses malades du linge ou des médicaments.

Pie IX était encore à Gaëte lorsqu'il nomma M. de Mérode son camérier *participant*, c'est-à-dire attaché à sa cour. Cette grandeur soudaine, qui venait chercher l'aumônier de Viterbe sur le seuil même de sa carrière sacerdotale, lui causa une pénible surprise. Il eût préféré cent fois embrasser une vie de missionnaire, un apostolat obscur, et personne mieux que lui n'a mis en pratique la fière devise de sa maison : *Plus d'honneur que d'honneurs*. Il hésita donc beaucoup à accepter la prélature, mais le Saint-Père l'ordonnait et il obéit. Peu après, lorsque Pie IX fut rentré dans Rome et qu'il voulut donner à l'armée française une bénédiction solennelle sur la place Saint-Pierre, Mgr de Mérode, placé à côté du Souverain-Pontife, vit défiler devant lui un régiment avec lequel il avait fait campagne en Afrique, le 53e, et beaucoup de ses anciens compagnons d'armes.

Camérier du pape et n'ayant encore d'autre pouvoir que la grande amitié dont l'honorait Pie IX, Mgr de Mérode commença dès lors à vouloir le *progrès* en toutes choses. Il réforma de fond en comble les prisons civiles, fit venir de Belgique des religieuses et des Frères consacrés uniquement aux prisonniers, et les établit à la grande prison des *Termini*, puis à Sainte-Balbine, où il créa une maison spéciale pour les jeunes détenus au-dessous de quinze ans. Cette réforme fut son premier grand ouvrage à Rome ; peu après, il établit les mêmes congrégations à Bologne et à Pérouse, où le gouvernement italien a été forcé de les maintenir.

Mais l'activité de Mgr de Mérode eut bientôt un autre élément. Après l'invasion des Romagnes en 1859, il fut le premier à conseiller au Saint-Père de prendre l'attitude d'une résistance hardie. Prévoyant avec une grande clairvoyance ce qui devait se passer, il disait souvent : « L'empereur Napoléon nous soutient comme une maison qu'on étaye pour la démolir. » Et il eût voulu que le Saint-Siége rompît ouvertement avec le gouvernement impérial. N'ayant pu obtenir sur ce point ce qu'il désirait, il parvint cependant, en dépit des conseils opposés, à persuader au Pape de refaire son armée et il eut le premier la pensée d'en donner le commandement au général de Lamoricière. On sait comment le prélat amena à Rome le glorieux proscrit du 2 décembre et comment tous deux se mirent à l'œuvre de concert, l'un comme général en chef, l'autre comme Pro-Ministre des Armes, charge que Lamoricière avait demandée pour son ancien ami.

C'est ici, dans la vie de Mgr de Mérode, la partie la plus éclatante et la plus connue. Elle serait longue à raconter. Qui n'en connaît les traits principaux? Qui ne sait quelle activité, quelle énergie, quelle hardiesse déploya le pro-ministre? L'armée de 25,000 hommes qu'il avait organisée en quatre mois avec Lamoricière ayant été anéantie à Castelfidardo et à Ancône, il en prépara aussitôt une autre avec quelques dépôts. Celle-ci fut encore plus

que la première une création : on l'a vue à l'œuvre en 1867 et en 1870. Mgr de Mérode pensait à tout, aux choses comme aux hommes : à côté des bataillons il créait le matériel. Avec le plus modique budget il établit peu à peu une fonderie de canons, un arsenal, un manége couvert, la magnifique caserne du Camp-Prétorien, enfin l'hôpital militaire de *San Spirito*, qu'il confia aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul[1].

Il y a eu dans cette armée du pape un corps dont le nom est plus particulièrement uni, aux yeux des catholiques, au nom de Mgr de Mérode, les zouaves pontificaux, appelés d'abord les *tirailleurs franco-belges*. J'ai dit qu'ils lui devaient leur existence. N'est-ce pas lui en effet qui les a appelés à Rome dans la personne de Lamoricière? Tous n'ont fait que suivre de près ou de loin l'illustre général, et quand ils furent à Rome, le pro-ministre leur donna la vie militaire qu'ils demandaient. Personne mieux que ce fils des croisés ne devait comprendre le sentiment qui animait les volontaires de Pie IX. S'il n'eût porté l'habit du prêtre, il se fût montré partout à leur tête. Belge et Français lui-même, il aimait en eux ses deux patries. Il les traitait avec une sollicitude de père et une amitié constante, méprisant vis-à-vis de tout le monde les préjugés qu'ils éveillaient parfois, comme ce jour où, nommant au grade de commandant M. de Charette, dont le nom, lui disait-on, était un drapeau, il répondit : « Soit, mais un drapeau troué par les balles de Castelfidardo. » Au reste, ses soins s'étendaient également à tous les corps de l'armée, et tous ses officiers pouvaient apprendre à son exemple les grandes vertus militaires, non-seulement le courage, l'honneur, la fierté, mais la discipline, le travail incessant, le sacrifice perpétuel de soi-même.

Pour un homme tel que Mgr de Mérode, c'était un jeu d'administrer sept ou huit mille hommes. Il voulut être en même temps ministre des travaux publics, et il put en remplir volontairement la tâche par la puissance que lui donnaient à Rome sa haute valeur, sa grande fortune et l'amitié de Pie IX. Les Romains virent alors ce que pouvait un prélat passionné pour le progrès moderne, et furent tout d'un coup transportés à mille lieues des temps de Grégoire XVI. Non-seulement Mgr de Mérode n'avait peur de rien dans les conquêtes de l'industrie, dans l'accroissement du bien-être matériel, mais il voulait réaliser tout ce progrès contemporain dans le domaine de l'Église. Quand il avait terminé son travail avec ses officiers, il s'entourait d'architectes et d'ingénieurs et entreprenait des travaux dont souvent il faisait les frais lui-même. Il créa ainsi la fontaine d'Anagni avec une machine qui élève l'eau à 250 mètres[2], la route de Subiaco à Olevano, le nouveau bagne et les écoles à Civita-Vecchia, le grand établissement agricole des Trappistes à Saint-Paul-Trois-Fontaines, à Rome

[1] La vénérable Sœur *Lequette*, que le ministre y établit comme supérieure et qui y rendit tant de services, est aujourd'hui supérieure générale de l'Ordre.

[2] Le Saint-Père voulut payer sur sa cassette une grande part de ce bel ouvrage.

la place des Termini, la place Pia. C'est Rome surtout qu'il voulait embellir d'une façon moderne, sans toucher toutefois à ses monuments; il perçait des rues, projetait des ponts, des quartiers nouveaux, et la municipalité révolutionnaire d'aujourd'hui exécute elle-même des plans qu'il a laissés.

Tant de travaux et de fatigues altérèrent sa santé d'autant plus vite qu'il n'en prenait jamais soin. Chez lui, au Vatican, il couchait sur un pauvre petit grabat pareil à ceux de ses soldats dans les casernes: on peut juger par là de sa façon de vivre. Il prit la fièvre de Rome avec une telle violence qu'il ne put continuer ses fonctions, et se retira du ministère dans l'automne de 1865. Le général Kanzler lui succéda avec regret. Le Saint-Père nomma Mgr de Mérode archevêque de Mélytène *in partibus* et le prit pour aumônier. Pie IX ne pouvait offrir à son ancien ministre une retraite plus digne de lui, ni choisir un aumônier plus digne de cet emploi. Il donnait ainsi à Mgr de Mérode l'occasion d'exercer sans repos, sans mesure, son admirable charité.

Une des fonctions de l'aumônier du Pape, c'est la surveillance de presque tous les établissements de bienfaisance et d'instruction primaire. Que n'a pas fait Mgr de Mérode pour les améliorer et les étendre? Réforme de la grande maison des *Zoccolette* pour l'éducation des petites filles, fondation de nouvelles écoles, de salles d'asile, de pharmacies gratuites, etc.; le nombre de ses créations est sans fin. Mais ce sont là ses œuvres pour ainsi dire *officielles*. Il en est d'autres, plus nombreuses et plus belles, que les hommes ignorent. Car tout le monde connaît le prélat hardi, belliqueux, implacable contre les ennemis du Saint-Siége, altier parfois, quand il fallait soutenir la dignité de son gouvernement et l'honneur de son armée. On connaît aussi le réformateur infatigable qui voulait faire une Rome nouvelle; mais on connaît peu le saint prêtre qui cachait au monde des vertus angéliques. On aurait pu les deviner quand on le voyait célébrer le sacrifice de la messe. Mais pour tout savoir il aurait fallu suivre cet autre saint Charles Borromée, ce visiteur des pauvres, s'en allant porter ses aumônes dans les plus misérables taudis, seul, à pied le plus souvent, et choisissant les heures où personne ne le pouvait rencontrer. Depuis qu'il fut archevêque, une grande part de son temps se passait à confirmer les enfants pauvres en danger de mort, suivant l'usage romain. Son zèle redoublait au milieu d'une épidémie: on l'a vu, en 1854, soigner lui-même, se dépouiller pour frotter avec de la flanelle les pauvres cholériques et les arracher à la mort.

Souffrant toujours des fièvres depuis dix ans, il prit un refroidissement le mois dernier à *Tor-Marancia*, au milieu des fouilles qu'il faisait exécuter, ayant acheté là d'immenses terrains pour sauvegarder les précieuses catacombes de *Domitilla* et de *Saint-Nérée*. Sa destinée était vraiment de mourir debout, dans le travail et la charité: une pneumonie se déclara et

l'enleva en cinq jours. Il a vu approcher la mort avec le courage et la sérénité de toute sa vie, n'ayant qu'un regret, celui de ne pouvoir se dévouer encore à la Papauté. Pie IX est venu visiter à son chevet celui qui fut entre tous son serviteur et son ami. Seule de tous les siens, sa sœur, la comtesse de Montalembert, a pu assister à ses derniers moments. Rome entière a pleuré son incomparable bienfaiteur, qui lui laisse en dons pieux une grande part de sa fortune. Si la Révolution n'était pas maîtresse de la ville dont Mgr de Mérode avait fait sa patrie, on aurait vu à ses funérailles, avec ses pauvres, l'armée pontificale en deuil et ses anciens officiers agenouillés autour de son cercueil pour demander à cette grande âme la force, la constance, la foi invincible et l'inébranlable fidélité.

S. Jacquemont.

LA VRAIE ET LA FAUSSE INFAILLIBILITÉ DES PAPES

Par Mgr Joseph Fessler, évêque de Saint-Hippolyte (Autriche), secrétaire général du concile du Vatican. Ouvrage qui a été honoré d'un bref approbatif de S. S. Pie IX. Traduit de l'allemand par ***, précédé d'une introduction par Emmanuel Cosquin, et suivi de la Constitution dogmatique du concile du Vatican et d'un index analytique. — Paris, Plon, édit.

Les poëtes qui ont raconté la descente d'Énée et de Télémaque aux enfers, nous les ont montrés écartant de la pointe de leur glaive les ombres qui voltigeaient devant eux. Comme l'épée des héros mythologiques, l'œuvre de Mgr Fessler, *La vraie et la fausse infaillibilité*, peut dissiper et refouler dans la nuit bien des fantômes : j'entends par là ces idées fausses, ces doutes pénibles, ces épouvantes naïves ou calculées, que la seule annonce d'une définition probable de l'infaillibilité pontificale avait fait naître dans beaucoup d'esprits, et qui, depuis que cette définition a eu lieu, ont abouti chez quelques-uns au schisme et à l'apostasie. Nul plus que Mgr Fessler n'était en état de préciser le sens et la portée du mémorable décret de juillet 1870; nul n'était mieux armé et plus autorisé que lui pour repousser les interprétations malignes qu'on a prétendu donner à ce décret, et les conséquences excessives qu'on a essayé d'en tirer. Tour à tour professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canon à l'université de Vienne, évêque de Nysse *in partibus*, et évêque de Saint-Hippolyte, en Autriche, Mgr Fessler, qu'une mort prématurée a enlevé il y a deux ans à l'Église et à la science, avait été nommé par Pie IX secrétaire général du concile du Vatican. De telles fonctions disent assez l'estime qu'on faisait en haut lieu de sa doctrine et de son orthodoxie. J'ajouterai que *La vraie et la fausse infaillibilité*, avant de paraître, avait été examinée, à Rome même, par une commission de théologiens, et que le souverain pontife, dans une lettre écrite de sa propre main, exprima à l'auteur le plein contentement que ce livre lui avait causé.

L'ouvrage de Mgr Fessler est la réfutation d'un pamphlet dans lequel le

docteur Schulte, professeur à l'université de Prague, s'est plu à ramasser et à présenter comme autant de définitions *ex cathedra* un certain nombre d'actes pontificaux dont plusieurs peuvent alarmer et exciter contre Rome les susceptilités de ce qu'on appelle l'esprit moderne, et surtout de l'esprit germanique. En publiant cette œuvre habile et perverse, le docteur Schulte continuait la triste campagne que le *Janus* avait ouverte, et qui se poursuit à cette heure en Suisse et en Allemagne, je ne dirai pas à l'aide de quelles armes et de quels alliés. Heureusement, le docteur Schulte a trouvé à qui parler, et Mgr Fessler a su lui répondre. Il a montré que ceux d'entre ces actes qui émanent réellement des souverains pontifes, et qui ont bien la signification que le docteur Schulte leur attribue, ne sauraient, aux termes mêmes de la constitution du 18 juillet 1870, être rangés parmi les définitions *ex cathedra*. Sans doute, c'est bien le pape qui parle dans ces décrets disciplinaires, dans ces lois pénales, dans ces expositions théologiques et canoniques, et qui, à ce titre, mérite le respect et l'obéissance des fidèles. Sans doute aussi, la science peut rechercher, justifier, défendre les opinions et les principes d'après lesquels les papes ont agi dans ces manifestations de leur pouvoir, et que leur conscience avait jugés les plus probables et les plus sûrs [1]; si les papes n'ont besoin que de la vérité, ils ont droit à la vérité, et le plus souvent la vérité les glorifie et les venge. Mais transformer en souveraines et irréformables définitions ces décrets disciplinaires et ces lois pénales; avancer que les opinions et les principes qui sont exprimés ou supposés dans ces divers actes pontificaux sont des dogmes et commandent la foi, ce sont là d'étranges et intolérables prétentions qui étonneraient sous la plume d'un canoniste autrefois estimé, si l'on ne se rappelait que la haine comme l'amour a ses raisons. C'est par une consciencieuse analyse de la constitution du 18 juillet, étudiée, comme il convenait, à la lumière de l'enseignement traditionnel, et par un examen loyal des textes incriminés, que Mgr Fessler a fait justice des explications et des exagérations du docteur Schulte. Il l'a invinciblement prouvé : « C'est uniquement au sujet des décisions du pape touchant la foi et les mœurs qu'il est déclaré comme dogme révélé de Dieu, que ces décisions, grâce à l'assistance divine promise au pape dans la personne de saint Pierre, ont un caractère de certitude à l'abri de toute erreur, autrement dit infaillible... Même dans les décrets dogmatiques, bulles dogmatiques, etc., ajoute Mgr Fessler, suivant en cela les plus sûrs représentants des doctrines romaines, on ne doit pas regarder indistinctement tout ce qui s'y trouve comme *décision dogmatique*, et partant comme objet de l'infaillibité : en particulier, il ne faut pas considérer comme tel ce qui n'est mentionné qu'en passant ou ce qui ne sert que d'introduction ou de considérants. » Enfin, l'infaillibilité du souverain pontife n'est point du même ordre que l'inspiration qui dirigeait les écrivains sacrés, et leur découvrait les mystères du temps et ceux de l'éternité. L'assistance promise au pape ne lui ré-

[1] V. Ballerini, *De vi ac ratione primatus Roman. Pficum*, c. XV, § 10.

vèle pas la vérité, elle le préserve du péril d'imposer l'erreur à l'Église, dans les circonstances où il parle *ex cathedra*. « L'Évangile est, comme la sainte Écriture tout entière, *inspiré de Dieu*, dit Mgr Fessler, tandis que le concile du Vatican, ni aucune autorité doctrinale dans l'Église, n'a jamais enseigné que les décisions pontificales de foi, les jugements infaillibles *ex cathedra* fussent inspirés de Dieu. »

Un tel enseignement — et c'est celui que donne ou qu'implique la constitution de juillet 1870 — est l'enseignement de la tradition catholique : Mgr Fessler, si connu par son excellente *Patrologie*, n'a pas eu de peine à l'établir. Un tel enseignement ne peut donc infirmer d'autres points de la doctrine catholique. Le décret du concile du Vatican n'a eu ni pour but ni pour résultat de donner à la souveraineté pontificale le caractère d'une omnipotence sans limites et sans règle ; il n'a point isolé du corps des évêques le pape devenu, si l'on en croit nos adversaires, l'unique organe de la vérité. Certes, ce n'est pas du consentement de l'Église, c'est de l'assistance divine que le pape tient son infaillibilité, — et cette même assistance produit, et produit seule, l'infaillibilité de l'Église soit réunie, soit dispersée ; — mais, après comme avant le décret qui a proclamé l'infaillibilité pontificale, le pape, quand il voudra porter avec la plénitude de son pouvoir un jugement dogmatique, aura recours à quelques-uns de ces moyens d'information dont tous les successeurs de saint Pierre se sont servis, et dont la constitution *Pastor æternus* fait un si soigneux dénombrement[1]. Après comme avant la définition, les évêques gardent leur dignité et leurs droits de pasteurs et de juges ; comme le disait Thomassin, « l'union de la tête et du corps est intime ; le nœud qui les lie est indissoluble. Un même esprit, l'Esprit du Christ, l'Esprit de vérité les anime[2]. »

La traduction du livre de Mgr Fessler a été enrichie par M. Emmanuel Cosquin d'une introduction intéressante et d'un index alphabétique très-détaillé. Par cette publication, M. Cosquin a rendu aux lecteurs français, croyants ou non, un incontestable service. Les croyants y apprendront à mieux connaître l'objet de leur foi, et l'inexpugnable terrain sur lequel cette foi repose. Les incroyants perdront, à cette lecture, quelques préjugés, partant quelques répugnances et même quelques haines. De nos jours, comme au temps de Tertullien, ce qui manque le plus à la vérité, c'est d'être connue ; et souvent on ne la combat que parce qu'on l'ignore.

AUGUSTIN LARGENT,
Prêtre de l'Oratoire.

[1] « . . . Les Pontifes romains, selon que le leur conseillait la condition des temps et des choses, tantôt en convoquant des conciles œcuméniques, tantôt en consultant l'Église dispersée dans l'univers, tantôt par des synodes particuliers, tantôt par d'autres moyens que la Providence leur fournissait, ont défini qu'il fallait tenir tout ce que, avec l'aide de Dieu, ils avaient reconnu conforme aux saintes Écritures et aux traditions apostoliques. » (Constitut., *Pastor æternus*, c. IV, trad. de M. Emmanuel Cosquin.)

[2] *Dissert. in Concil. Dissert IV*, n. XXX.

HISTOIRE D'ALCIBIADE ET DE LA RÉPUBLIQUE ATHÉNIENNE

Depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avénement des trente tyrans, par M. Henri Houssaye. 2 vol. in-8. 3e édition. — Didier et Cie, lib.-édit.

Il suffit d'ouvrir Ésope ou Aristophane pour reconnaître les analogies qui existent entre la démocratie athénienne et la nôtre. Même mobilité d'impressions ; mêmes révolutions ; au bout, mêmes désastres. Dans les fables et les comédies grecques, nous retrouvons tous les traits de notre caractère ; la situation politique est la même. Quant aux faits, la ressemblance est tout aussi frappante. Les événements de l'histoire d'Athènes, à l'époque dont M. Henri Houssaye a fait l'objet particulier de ses études, se reproduisent depuis quatre-vingts ans dans la nôtre : agitations intérieures, guerres tour à tour brillantes et funestes, invasion et occupation étrangères. Quelque soin qu'ait mis l'auteur de l'*Histoire d'Alcibiade et de la République d'Athènes* à éviter toute apparence d'allusion à nos fautes et à nos malheurs, il est impossible de lire son ouvrage sans se reporter involontairement par la pensée au temps où nous vivons.

Le savant et beau livre que l'Académie française vient d'honorer du grand prix quinquennal fondé par M. Thiers tire de ces rapprochements, surtout dans sa dernière partie, un intérêt d'autant plus grand que l'auteur ne les a pas cherchés et qu'ils s'imposent d'eux-mêmes à l'esprit. Les chapitres qui précèdent immédiatement l'avénement des Trente sont d'un enseignement saisissant. Sous la plume nette et précise de M. Henri Houssaye, le récit rapide de ces événements fait naître la réflexion sans avoir l'air de la provoquer. La mort dramatique d'Alcibiade elle-même est racontée avec une simplicité d'expression, une sobriété de couleur, une sincérité d'émotion, qui ajoutent encore à l'horreur du crime des Trente. On sait qu'ils obtinrent des éphores de Sparte l'ordre d'assassinat, et que cet ordre, transmis par les éphores à Lysandre, fut exécuté, sur la route de Suze, par les émissaires du satrape Pharnabaze, au moment où le héros grec se rendait auprès d'Artaxercès Memnon pour solliciter l'alliance du grand roi en faveur de cette même Athènes qui le faisait égorger.

M. Henri Houssaye peint son modèle avec amour. A la vérité, quelle figure historique est mieux faite pour tenter le pinceau d'un jeune écrivain ? Le luxe d'Alcibiade, ses richesses, son élégance, ses succès sur le champ de courses, à l'armée, à la tribune, suffiraient à l'attrait d'un roman. Sans négliger aucun des détails romanesques de la jeunesse de son héros, l'auteur de l'*Histoire d'Alcibiade* ne s'est jamais départi de la rigide autorité de l'histoire.

Il ne faut chercher dans son livre ni les tableaux licencieux que le sujet semble promettre et auxquels tant d'auteurs de nos jours auraient demandé un succès facile, ni les descriptions éclatantes, ni les phrases à effet. On retrouve dans son livre la mâle et brève simplicité des historiens grecs dont il s'est inspiré. Il se borne à énoncer le fait et à indiquer sa pensée, laissant au lecteur le soin de les orner ou d'en tirer les conséquences.

Où se révèle sa prédilection pour l'illustre Alcméonide, ce n'est pas dans les caresses de son pinceau, généralement un peu sec ; c'est dans l'art avec lequel il atténue les crimes d'Alcibiade qu'il se garde d'ailleurs de nier. A dessein nous disons les crimes : le plus beau des Grecs fut le plus grand des criminels. Traître envers la patrie, traître envers toutes les nations qui l'accueillirent tour à tour, envers Lacédémone après Athènes, envers la Perse après la Grèce, n'écoutant jamais que la voix de la vanité froissée ou de l'ambition impatiente, Alcibiade est le type de ces politiques qui voient dans le pouvoir, non un devoir à remplir, mais une vanité ou un orgueil à satisfaire : rapportant tout à eux, également propres aux grandes choses et capables des pires, livrant la patrie ou la sauvant, suivant qu'en eux le sentiment personnel se trouve d'accord ou en contradiction avec le patriotisme.

Que la lutte d'Athènes et de Sparte soit une véritable guerre de nation à nation, ou bien, comme essaye de le démontrer M. Henri Houssaye pour disculper Alcibiade, qu'il faille seulement y voir une simple guerre de partis déchirant la partie commune, qu'importe? Ce fut toujours le dépit ou l'amour-propre qui fit passer l'Alcméonide d'un camp dans l'autre. L'homme que le regret du pouvoir perdu et le désir de le ressaisir poussent à trahir les intérêts de sa patrie au profit de l'étranger, cet homme-là, quels que soient les services qu'il a déjà pu rendre, mérite le mépris public. Tel fut Alcibiade.

Hélas ! ses vices sont de ceux que notre temps connaît. Ils sont rares aujourd'hui, dans tous les partis, les hommes qui consentent à s'effacer plutôt que de troubler le pays par leur remuante ambition. Dans les siècles de foi religieuse ou politique, le désintéressement et le patriotisme sont une force ; ils deviennent presque un ridicule à ces époques de corruption et de décadence où le pouvoir appartient à l'esprit d'intrigue mis au service du désir d'arriver à tout prix.

M. Henri Houssaye ne s'est pas contenté de raconter les faits ; il a étudié, avec la conscience d'un bénédictin et la pénétration d'un savant allemand, la constitution et les lois athéniennes. Ces recherches laborieuses ne lui suffisant pas, il est parti pour la Grèce afin d'en rapporter les éléments qui lui manquaient encore et cette connaissance exacte des lieux qui seule précise et fixe bien les faits dans l'esprit de l'historien. Depuis longtemps n'avait pas paru en France un livre d'histoire d'une science aussi sûre d'elle-même, aussi sobre de vains ornements et aussi riche de faits et de documents authentiques. C'est à ces qualités sérieuses et de jour en jour plus rares parmi nous que l'Académie française a rendu hommage, en décernant à M. Henri Houssaye le grand prix d'histoire fondé par M. Thiers et dont elle avait à disposer pour la première fois. *L'Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à la mort des Trente tyrans* sera lue par tous ceux qui voudront connaître dans tous leurs détails minutieusement et scrupuleusement contrôlés les mœurs, les événements et les lois d'un temps et d'un pays qui, sous tant de rapports, hélas ! et par tant de points, ressemblent aux nôtres.

FRÉDÉRIC BÉCHARD.

QUINZAINE POLITIQUE

24 juillet 1874.

C'est le propre des nations dont la vie est incertaine et le gouvernement provisoire, que de ne pouvoir considérer que le présent et de s'émouvoir avec une égale violence de tous les événements qui passent : il semble que, dans chacun d'eux, elles sentent leur destinée en suspens ; il semble que la fragilité de leur sort les rende inquiètes du moindre accident, comme d'un coup de fortune capable de tout ébranler dans leur précaire existence. Tel est, actuellement, l'état de la France ; et l'ordinaire vivacité de nos passions, la curiosité familière à notre race, font plus intense encore l'intérêt qui, dans l'instable et vague situation où nous sommes, nous attache tout entiers à chacun des incidents politiques du jour. De là l'ardeur et l'anxiété qui nous agitent presque continuellement, aussi bien à la vue d'un journal qu'on interdit ou d'un ministre qui se retire qu'à la lecture d'un message présidentiel ou d'une lettre de député. C'est un trouble que tout sert à perpétuer, les petites causes comme les grandes ; et M. Casimir Périer se trompe, s'il croit au mot de république une vertu suffisante pour apaiser cette fièvre.

Dans cette succession de faits et de discours dont la rapidité nous entraîne d'oubli en oubli comme d'émotion en émotion, il faudra que la mémoire de l'Assemblée et du pays reste attentive au Message du 9 juillet. Il y a là une affirmation qui résout plus d'un doute et clôt plus d'une dispute. « Les pouvoirs dont vous m'avez investi, a dit le maréchal, ont une durée fixe. Votre confiance les a rendus irrévocables. » Et cette déclaration a le plus loyal et le plus précis des commentaires dans ces lignes de M. Chesnelong, écrites au *Mémorial des Pyrénées :* « Nous pensons que la loi du 20 novembre a conféré pour sept ans à M. le maréchal de Mac Mahon un pouvoir auquel il peut renoncer, mais qui ne peut lui être repris. Les lois constitutionnelles peuvent en modifier le titre et les conditions ; elles ne peu-

vent pas en abréger la durée. L'Assemblée garde le droit de choisir et de proclamer la forme définitive du gouvernement, Monarchie ou République, si elle le croit utile au pays, mais sous la condition de concilier l'exercice de ce droit avec le respect du pouvoir septennal de M. le maréchal de Mac Mahon. » Voilà donc éclairé d'une lumière qui sera celle de l'histoire comme celle de la loi, un point de ce statut du 20 novembre que, parmi nos partis, les uns trouvaient obscur et que les autres laissaient à dessein dans l'ombre. Le maréchal de Mac Mahon a dit encore : « Le vote de l'Assemblée m'a imposé de grands devoirs, dont je suis responsable envers la France, et auxquels, dans aucun cas, il ne m'est permis de me soustraire. » Chacun de ces mots a bien sa signification; il s'y cache ou plutôt il s'y manifeste un sentiment de courage dont l'assurance nous est précieuse; ce ferme langage répond à certaines menaces sourdes et terrifiantes de l'avenir. Par cette double déclaration, le maréchal de Mac Mahon annonce qu'il occupera fidèlement, durant sept années, cette première place où tendent tant de prétentions, surtout dans la libre convoitise des ambitions républicaines ; il invite aussi la France à se reposer sur la constance qu'il lui promet comme gardien de la société et de la patrie. C'est pour notre pays une double raison de confiance; et c'est aussi, pour les factions trop dédaigneuses ou trop entreprenantes, la révélation d'une force dont il faudra qu'elles envisagent avec plus de respect la puissance.

A quelques jours de ces dates parlementaires du 8 et du 9 juillet, où l'Assemblée s'était montrée travaillée par tant de discordes, il nous aurait plu de voir entrer dans la salle de ses séances quelqu'un des patriotes qu'attriste et fatigue le bruit de ces fatales querelles, ou bien un des fils captifs et tendrement regrettés que la France a perdus au delà des Vosges, ou bien l'ombre d'un de ces soldats qui errent aux plaines funèbres de Gravelotte ou du Mans, y recherchant nos gloires disparues et nos armes anéanties. Il aurait eu le spectacle d'une Assemblée unie dans un seul amour; il l'aurait entendue parler de ces grands et nobles biens de la nationalité qui sont communs à tous les cœurs français. Oui, l'Assemblée interrompant ses bruyants débats politiques afin de pourvoir à nos besoins militaires; l'Assemblée ainsi grave, recueillie, animée des seules inspirations de son patriotisme, déposant toutes ses haines et concentrant toutes ses forces pour donner à l'armée de la France des lois qui fassent bien le service de notre honneur et de notre sécurité : voilà l'Assemblée qu'il est doux de contempler et d'écouter, au milieu de nos malheurs et devant nos nécessités. Qu'elle réglât la juridiction des commandements de Paris et de Lyon, qu'elle améliorât la condition de nos sous-officiers, ou qu'elle déterminât le plan général des for-

tifications qui, de Mézières à Grenoble, vont revêtir la France d'une défense efficace, l'Assemblée accomplissait, ces jours-là, une œuvre utile à la postérité ; elle était occupée des soins les plus beaux d'entre ceux qui devinrent sa tâche le 8 février 1871 ; elle complétait le travail immense qu'elle a effectué déjà en innovant le recrutement actuel, en réorganisant l'armée, puis en traçant la ligne nouvelle des forts de Paris ; elle ajoutait donc un titre à ceux qu'elle a mérités de la reconnaissance nationale, et nous aimons à le mentionner devant les ingrats qu'elle compte parmi ses détracteurs.

L'Assemblée a remédié au pénible état de nos finances. L'insuffisance de nos ressources, le retard des votes budgétaires, les pertes éprouvées dans le rendement des contributions indirectes au cours de ce premier semestre, certaines exigences imprévues avaient aggravé le déficit : pour égaler les recettes aux dépenses, c'était plus de quarante millions qu'il fallait arracher à la souffrance de nos contribuables si accablés déjà. Pouvait-on voter de nouveaux impôts? Quelles étaient les charges qu'on n'eût pas encore fait peser sur la nation épuisée? L'imagination de nos financiers, quel qu'en soit le renom traditionnel, se trouvait à court : on ne savait plus quelles taxes proposer ; quelques-unes avaient successivement frappé sept fois l'industrie et le commerce ; toutes paraissaient à l'Assemblée exorbitantes ou injustes, à les considérer séparément. L'Assemblée, sous l'influence de ces motifs, n'a voulu ni de l'impôt sur le sel qu'on lui présentait une seconde fois, ni du demi-décime additionnel auquel M. Magne la conseillait de recourir, ni de l'émission de bons du Trésor, ni du système des obligations trentenaires que réclamaient M. Pouyer-Quertier et M. Gouin. Cette discussion, où M. Bocher est intervenu avec cette rare éloquence qui mêle à la justesse des vues et à la sagacité des calculs l'émotion du plus vif patriotisme, cette discussion a été longue, et peu s'en est fallu que la seule proposition qui restât sous les yeux de l'Assemblée, celle de M. Wolowski, ne fût rejetée comme les autres. Il y avait, dans l'Assemblée, plus d'un scrupule et plus d'une alarme légitime, à l'idée de modifier, selon le vœu de M. Wolowski, le contrat conclu en 1871 entre la Banque de France et l'État. L'Assemblée, pourtant, s'est résignée à cet expédient, le moins mauvais, ce semble, de ceux qu'on l'invitait à subir. Si donc, la Banque de France, cédant à l'intérêt national un peu de son droit et de sa liberté, accepte cette réduction, qui abaisserait de 200 à 150 millions son remboursement annuel, nous aurions enfin rétabli l'équilibre dans notre budget. Il faut féliciter l'Assemblée d'avoir, parmi tant d'embarras douloureux, obstinément voulu cet équilibre : il y a là un principe d'ordre et d'économie que, jusque dans nos misères présentes, il

importait de maintenir comme une règle supérieure et comme un devoir impérieux. La France s'est honorée par son exactitude et sa probité dans le payement de son énorme rançon de cinq milliards. Eh bien, quand, malgré cet appauvrissement, elle réussit, en trois années pleines chacune de tant de difficultés et d'incertitudes, à équilibrer son budget comme une nation en pleine possession d'elle-même, nous affirmons que la France accroît encore l'estime que l'histoire lui doit. Plaise à Dieu maintenant qu'aucun événement funeste ne l'empêche de continuer heureusement ce grand effort, ce profitable commencement et ce bon exemple!

La discussion de ces lois de finances s'achevait à peine, que le ministère se renouvelait. M. Magne, à qui son ancien crédit avait manqué trois fois de suite dans l'Assemblée, se retirait avec un dépit parlementaire trop juste pour qu'il n'en soit pas loué ici. Le regret public n'a pas été, comme on l'avait présagé longtemps, égal à la vieille réputation de M. Magne. Ne serait-ce pas qu'outre le tort de certain népotisme dont la faveur caressait comme une famille le parti bonapartiste tout entier, M. Magne s'est montré à l'épreuve financier plus disert qu'inventif, moins expert à créer des ressources qu'adroit à régulariser des comptes, un peu nonchalant dans l'action et timide de sa responsabilité? On était plus surpris d'apprendre la retraite de M. de Fourtou. Sa rapide fortune interrompait bien vite sa course; son talent et son énergie paraissaient contenir plus de promesses; on était étonné qu'il abandonnât soudainement un pouvoir auquel son goût semblait l'attacher davantage. Faute de causes manifestes, on a cherché plus d'une raison secrète pour s'expliquer un tel départ. Est-il vrai que l'énergie de M. de Fourtou le rendît jaloux de militer plus hardiment en faveur du septennat, et que, ce zèle menaçant d'entraîner tôt ou tard le gouvernement à quelque conflit de son autorité avec celle de l'Assemblée, le maréchal ait jugé prudent de se séparer de M. de Fourtou? Est-il vrai que le jeune ministre de l'intérieur, en se croyant impartial, ait été trop indulgent pour le parti bonapartiste et l'ait voulu ménager plus que la justice ne le permet, plus que le maréchal et ses ministres ne le pensent légitime, plus que l'intelligent et loyal préfet de police, M. Léon Renault, n'en avait le droit dans sa mission? Peut-être ces deux suppositions sont-elles des vérités, pourvu qu'on ne les sépare pas : ces deux motifs se seraient combinés dans la résolution de M. de Fourtou. Quoi qu'il en soit, M. Magne à qui les bonapartistes portaient plus de demandes qu'ils ne donnaient de votes, et M. de Fourtou qui avait perdu au centre gauche les quelques amitiés dont il y jouissait naguère, ont été remplacés par deux hommes estimés et capables, M. de Chabaud-Latour et M. Mathieu

Bodet, sans qu'il y ait eu déplaisir dans l'Assemblée, sinon parmi les césariens de M. Rouher : on peut même ajouter que ce choix a été avantageux à la majorité, où il a ramené quelques dissidents.

Le rapport de M. de Ventavon, en donnant l'avis des Trente sur la trop fameuse proposition de M. Casimir Périer, est venu présenter à l'Assemblée une constitution en cinq articles. Ce rapport, qui concède et refuse presque tout aux doctrines et aux espérances des partis, en satisfait-il vraiment aucun? A-t-il cette logique vigoureuse qui sait les captiver? L'art avec lequel il offre à chacun un avantage constitutionnel, lui conciliera-t-il une majorité suffisante? Réunit-il dans une commune adhésion tous les conservateurs? On a de sérieuses raisons pour en douter. Les uns se sont plaints qu'en définissant le septennat, il ne rendît pas définitive, complète et sûre, la trêve qu'il veut faire régner sous ce nom; ils ont craint que cette trêve, avec ses facilités, fût pour les partis moins une paix armée, une expectative réelle de toutes leurs hostilités, qu'une guerre incessante et opiniâtre comme celle qui trouble en ce moment l'esprit public; ils se sont pris à redouter dans le septennat ainsi organisé une incertitude de sept ans, haletante de mille disputes et de mille efforts contraires. Les autres ont reproché au rapport d'accorder au maréchal, par l'article 5, un pouvoir de révision continuelle : ils ont aperçu dans un tel droit l'empire d'une volonté variable, qui, libre de tout remettre en question de jour en jour, laisserait douter de la fixité d'aucun des points de la constitution; il leur a semblé qu'une telle prérogative rendrait bien incertaine cette sécurité constitutionnelle qu'on voudrait aujourd'hui garantir au moins pour sept années. Ils ont convenu que le caractère du maréchal le sauvegarde de tout soupçon injurieux. Est-il certain pourtant, se sont-ils écriés, qu'en dépit d'une volonté si droite et si pure, la sagesse du maréchal, faillible après tout, ou bien ne l'avise de changements constitutionnels qui seraient nuisibles au pays, ou bien ne se laisse surprendre par des conseils dangereux et ne serve, avec une sorte d'honnêteté inconsciente, au dessein intéressé de tel ou tel parti? Ces doutes et ces objections se sont élevés avec une force assez grande contre le rapport de M. de Ventavon pour qu'on puisse appréhender l'épreuve du débat et du vote auxquels il sera soumis.

Pour notre part, nous le louerons d'avoir décidé, parmi tant de contestations, que « le maréchal président de la République est investi du droit de dissoudre la chambre des députés. » C'est, à nos yeux, un droit qu'il convient de ne pas diviser entre le chef de l'État et le sénat, comme on l'a plusieurs fois proposé depuis deux ans. On sait assez, par la pratique des peuples libres, que si le droit de dis-

solution n'appartient pas au chef de l'État, il n'y a pas de responsabilité ministérielle qui soit possible : ce sont des garanties corrélatives qui s'assurent l'une l'autre. A l'aide de la dissolution, la nation peut soutenir une assemblée contre un mauvais ministère ou soutenir un ministère contre une mauvaise assemblée. Pourquoi un intermédiaire autre que le chef de l'État, pour juger de l'heure où la nation doit décider entre tel ministère et telle assemblée? L'aide du sénat n'est pas indispensable. Si la dissolution est opportune et nécessaire, ce n'est pas le consentement du sénat qui rendra cet acte plus louable ; ce n'est pas l'autorité du sénat qui ajoutera du poids à la nécessité. Il y a plus : ce pouvoir donné en partage au sénat ravit au chef de l'État quelque chose de son initiative et lui soustrait une force; car ce partage, où le sénat intervient avec ses passions politiques, diminue cette haute position du chef de l'État planant dans son arbitrage au-dessus des assemblées et des partis. Cette puissance est même excessive aux mains du sénat ; elle lui permet de dominer d'un côté la chambre basse, de l'autre le gouvernement ; elle en fait comme un deuxième pouvoir exécutif, un deuxième souverain ; elle le place entre le chef de l'État et la nation, pour les empêcher au besoin de s'interroger et de s'entendre, pour leur ôter un moyen naturel et facile de s'accorder ou de se réconcilier. Cette participation gêne en réalité le chef de l'État ; elle n'allége pas sa responsabilité devant le pays. Le sénat, dit-on, sera en partie élu par la nation, en partie par le chef de l'État. Une telle origine le rend-il bien apte au rôle qu'on veut lui confier? Que diraient les électeurs, si le sénat ne permettait pas que le gouvernement les convoquât pour prononcer sur les mérites de leurs députés? D'ailleurs, pourquoi cette confiance absolue dans le sénat ? Est-on si sûr que le sénat sera toujours dévoué aux idées conservatrices, étranger à l'esprit d'intrigue, inaccessible aux mouvements des factions, incapable d'entraînements aveugles, libre de toute conspiration? D'autre part, si on lui confère un tel droit, on lui subordonne la chambre basse; on risque donc d'exciter le mauvais vouloir de l'une contre l'autre ; on les prédispose aux conflits. Enfin, dans la pratique, l'exercice de ce droit serait une complication désavantageuse. Le droit de dissolution doit, en certains cas, avoir une action sinon immédiate, du moins rapide. Or, la formalité d'une consultation sénatoriale lui dérobe cet avantage ; la délibération d'un sénat veut du temps. Cette délibération, si elle est publique, a de grands inconvénients ; secrète, elle est moins effective pour le pays, elle devient inutile ; elle suscite, en tout cas, des discussions nouvelles, des querelles irritantes et superflues. On peut même supposer le sénat rebelle au conseil du chef de l'État, et qu'arrivera-t-il alors? N'y

aura-t-il pas amoindrissement pour l'un ou pour l'autre? Et puis, qu'est-ce qu'un décret de dissolution qui ne serait sanctionné que par une majorité de quelques voix?

Le droit de dissolution remis au seul chef de l'État le munit d'une force trop grande, dit-on. Et d'abord, c'est une force préservatrice de la liberté. Les coups d'État sont-ils nécessaires à d'autres qu'à des gouvernements faibles ou isolés? Au surplus, on ne saurait appeler excessive une puissance qui consiste seulement à demander au pays son sentiment, une puissance qui se limite par son exercice même et qui se trouve contenue par son propre usage : elle ressemble, en effet, à une arme qui tue quiconque s'en sert mal; celui qui consulte la nation sent bien qu'il ne la bravera pas sans se perdre : il s'incline à l'avance devant elle. Pourvu de ce droit, il n'a pas besoin de violence : ce droit lui fournit le moyen de ne pas subir la tyrannie d'une Assemblée; et rien qu'en usant de ce droit, il atteste qu'il ne veut pas, de son côté, soumettre la nation à sa tyrannie personnelle. On nous dit encore que ce décret de dissolution convient à une monarchie. Soit et tant mieux, répondrons-nous. Si vous savez une république où le droit de dissolution et la responsabilité ministérielle existent séparément ou coexistent, nommez-la-nous. Sont-ce les États-Unis? Est-ce la Suisse? Laissez-nous donc prendre à la monarchie une de ses meilleures libertés. Pour nous, qui sous le nom de république septennale aurions voulu voir s'établir une monarchie temporaire attendant son prince, une royauté septennale où le monarque aurait trouvé dès son entrée presque tous les instruments nécessaires à la monarchie, nous avouons franchement que pour être monarchique et constitutionnel, ce droit de dissolution ne nous en paraît que plus profitable. Nous reprenons ainsi une tradition qui pourrait être une de nos institutions demain.

Hier enfin avait lieu ce grand débat constitutionnel dont chacun semblait devenu impatient et dont les controverses avaient tant agité le pays d'avance. Des deux côtés, tout avait été dit : la guerre était dénoncée; on avait entendu les défis; il ne restait plus qu'à donner les coups d'épée. Or, la bataille a été courte. M. Lambert de Sainte-Croix et M. de Broglie, deux monarchistes restés fidèles à la doctrine de la royauté constitutionnelle, ont vaincu M. Casimir Périer et M. Dufaure, deux monarchistes convertis à l'idée de la république par M. Thiers, et, ajoutent-ils, par la fatalité. La constitution présentée par M. Casimir Périer a été rejetée, et la demande de dissolution qui a suivi a eu le même sort, malgré l'appui des bonapartistes, ces étranges conservateurs qui précipitent si volontiers et si témérairement la France à l'abîme et dans le chaos.

M. Lambert de Sainte-Croix l'a dit spirituellement : M. Casimir Pé-

rier offrait « la république sans conditions ; » les radicaux consentaient à voter le titre de la république ; ils refusaient ensuite, avec le reste de la loi, tout ce qui devait rendre conservatrice la république idéale de M. Casimir Périer : on la proclamait, on ne l'organisait pas. Et comment les républicains, une fois maîtres de ce nom auquel leur imagination prête mille vertus mystérieuses et divines, en feraient-ils une réalité? comment organiseraient-ils la république? A cette question, M. de Broglie a répondu avec toute l'éloquence de l'histoire et la vigueur de la dialectique la plus serrée, en démontrant que, s'ils s'accordent sur le mot, les républicains ne s'accordent nullement sur la chose. Sera-ce la république avec les cinq constitutions qu'elle a prodiguées à la France en moins d'un siècle? sera-ce la république de M. Laboulaye, ou celle de M. Grévy, ou celle de M. Gambetta, ou celle de M. Louis Blanc? Chacune a ses annales, ses théories, ses dogmes et ses tendances. Or, cette diversité peut-elle être autre chose qu'une lutte perpétuelle, qu'une contradiction incessante, qu'une mêlée de toutes les prétentions républicaines, au sein de laquelle l'entité de la république n'est plus qu'une force abstraite, vague et lointaine, qui se trouve incapable de contenir les partis, incapable d'exclure leurs espérances, incapable de régler l'avenir de manière à les enchaîner dans le présent? Pourquoi donc prétendre que la république, avec cet antagonisme de ses sectes et de ses ambitions, avec sa mobile souveraineté, imposerait à la France un principe de gouvernement plus sûr de lui-même, plus puissant dans son évidence, plus respectable et plus respecté que le septennat? Proclamer la république est donc inutile. Ce contentement de pure métaphysique, que réclament les doctrinaires républicains par la bouche de M. Casimir Périer, ne serait pas seulement inutile au pays : ce serait une satisfaction dangereuse. La république à peine proclamée conservatrice, on voudrait la constituer radicale; on voudrait aussitôt l'affranchir de tous les conservateurs qu'on y admet aujourd'hui comme sujets, et qu'on en expulserait demain comme étrangers. L'appétit du mot une fois rassasié, l'appétit de la chose commencerait : on aurait fourni un degré à la violence républicaine. Le parti de la république, tel qu'il nous apparaît dans les traditions de ce siècle, s'élèverait tyrannique et menaçant, bientôt débarrassé de ses alliés et des complices avec l'aide desquels il se serait dressé. Vaine et nuisible, telle serait donc, comme l'a dit supérieurement M. de Broglie, cette proclamation de la république dont M. Casimir Périer se fait le héraut.

Dans ces termes, la question, on le voit aisément, était posée avec la précision la plus rigoureuse. Nous n'exagérons pas, à la manière

des polémistes qui ne sont soucieux que de ménager à leur opinion un triomphe facile et spécieux, nous n'exagérons rien en affirmant que ni M. Casimir Périer, dans son discours incohérent, ni M. Dufaure, avec son ironie sarcastique, n'ont abordé de près cette question. Et pourquoi ne le dirions-nous pas sans crainte ni désir de manquer au respect? M. Dufaure a mêlé à des vérités de détail de nombreux sophismes et de fort petits arguments. Quoi! il déclare que la république doit être proclamée parce que l'état actuel de la France est un provisoire et comme une anarchie où elle dépérit; et M. Dufaure s'amuse en même temps à reprocher à M. de Broglie d'avoir servi à l'ambassade de Londres cette république pour laquelle il sollicite aujourd'hui seulement un titre définitif et une constitution légale. Quoi, M. Dufaure, selon le culte de M. Gambetta, fait de la république une sorte de déité vivante, supérieure à la patrie et régnant au plus haut du ciel de la France : il la représente à la tête des armées, menant les drapeaux de la France et les conduisant glorieusement à l'ennemi, comme un archange de la victoire! Quoi, c'est à ces minces raisons, c'est à ces jeux d'imagination et à ces fables que se réduirait maintenant le bon sens qui a si longtemps honoré l'éloquence de M. Dufaure!

Au nom du gouvernement, M. de Cissey a fait une déclaration qui, avec le discours de M. de Broglie, aura été dans le débat la preuve péremptoire et décisive. Il a prouvé que la loi constitutionnelle de M. Casimir Périer ne serait ni pour le pays le gage d'une sécurité nouvelle, ni pour le gouvernement la ressource d'une nouvelle force. Pour la durée du septennat, elle ne fait que reproduire la loi du 20 novembre; pour la création d'une seconde Chambre, elle ne fait que répéter la loi du 13 mars 1873. Que reste-t-il donc de cette constitution que M. Casimir Périer juge si nécessaire? une proclamation théorique et doctrinale, une formule, qui ne servirait en rien à cette organisation du pouvoir dont le gouvernement a besoin. En gardant le titre attribué au maréchal de Mac Mahon, déterminer les conditions d'une seconde Chambre; conférer au Président le droit de dissoudre la Chambre des députés; réformer le suffrage universel, pour mieux garantir la moralité et la sincérité de l'élection : voilà les secours et les sûretés que, dans la pratique des choses, il importe de donner au gouvernement, sans tout le faste de ces mots orgueilleux ni toute la pompe de ces décrets d'éternité auxquels se complaisent le parti républicain et M. Casimir Périer. « Organisons d'abord pour sept ans, a dit M. de Cissey. Plus tard, le pays, resté maître de lui-même et éclairé par les événements, prononcera sur sa destinée. »

Cet accord du parti conservateur, ainsi soutenu par le gouverne-

ment, a suffi : la majorité, brisée si aveuglément au 16 mai, a retrouvé son union et sa puissance. Qu'adviendra-t-il aujourd'hui ou demain? Cette majorité se dispersera-t-elle, en se divisant selon les questions? L'extrême droite profitera-t-elle des enseignements que l'expérience vient de lui donner, dans cette néfaste confusion et des choses et des hommes que nous avons vue depuis deux mois? L'intérêt de la société et de la patrie va-t-il de nouveau dominer tous les regrets et tous les ressentiments? La nécessité va-t-elle replacer les esprits sous sa loi? Les conseils de la politique seront-ils mieux entendus maintenant? Nous ne savons. Mais ce qui est sûr, c'est que l'Assemblée, si elle ne s'agite que pour tout résoudre dans le nihilisme, se frapperait de mort elle-même mieux que ne la frapperaient M. Thiers, M. Gambetta et M. Rouher associés l'un à l'autre pour la dissoudre. Si une majorité se forme par une coalition de tous les dépits, pour repousser, après les propositions de M. Casimir Périer et de M. Wallon, celles de M. Lambert de Sainte-Croix et des Trente ou une autre encore, elle aura témoigné si bien son impuissance qu'elle aura, pour ainsi dire, prononcé sa déchéance elle-même. Ce serait le pire des maux qu'une dissolution de ce genre; et vraiment la monarchie, pas plus que le septennat, ne sauraient ni se relever ni se maintenir, au milieu de ces ruines de l'Assemblée où le radicalisme et l'empire seraient les plus prompts à se disputer et à s'arracher l'un à l'autre la proie qu'ils y trouveraient gisante, la France!

Le 11 juillet, dans un élan de fierté enthousiaste, l'Assemblée se levait et battait des mains tout entière à ces belles et justes paroles de M. Bocher : « Il y avait une nation — était-ce une république ou une monarchie, qu'importe? — une nation gouvernée temporairement par une réunion d'hommes, je peux bien le dire devant vous, car l'histoire le dira un jour après moi, pleins de bonne volonté, du plus grand dévouement, du plus pur amour du pays ; cette nation, elle aussi, avait traversé toutes les horreurs de la guerre civile, après les désastres de la guerre la plus soudaine et la plus malheureuse ; elle avait eu à dépenser, pour les frais de cette double guerre, au moins dix milliards. Elle avait à payer, non pas à elle-même, non pas à ses propres nationaux, non pas sur son propre sol, comme les États-Unis, mais à un créancier étranger, que vous connaissez, un tribut de cinq milliards en métal! Et l'on pouvait croire alors que cette somme énorme dépassait toute la puissance monétaire du pays. Eh bien, comme les États-Unis, aussi bien qu'eux, elle a accepté, elle a supporté les plus lourds sacrifices, en poussant à ses dernières limites le poids des seuls impôts que les traités laissaient à sa disposition : en moins de trois ans, presque en deux ans, elle avait payé

toutes ses dettes, elle était libre et quitte envers tout le monde. Cette nation, c'est la France... »

A notre tour, nous le demandons à tous ceux qui, monarchistes ou républicains, ont une âme vraiment française : est-ce que nos enfants, est-ce que les peuples qui nous regardent nous débattant hier au fond de nos désastres et aujourd'hui dans nos discordes, est-ce que les historiens un jour ne battraient pas des mains, si plus tard on pouvait dire de nous tous : « Ils étaient divisés par leurs souvenirs et leurs espérances ; mais, se voyant malheureux et se rencontrant couverts des larmes que leur patrie avait laissées tomber sur eux avec son sang, ils se sont serré la main ; ils ont senti aux tressaillements de leur cœur attristé qu'ils étaient nés, devant les mêmes autels, aux foyers d'une seule et même race ; ils se sont promis de contenir toutes leurs ambitions et de refouler toutes leurs colères, et, appelant un soldat qui était le plus noble et le plus infortuné de leurs derniers héros, ils se sont rassemblés autour de lui pour travailler sept ans au seul profit de leur pays ; ils ont abaissé devant lui toutes leurs bannières ; ils ont mieux aimé se refaire un trésor et une armée que de faire et de défaire des constitutions ; ils n'ont plus pensé qu'à améliorer leurs mœurs, à éclairer leurs esprits, à ensemencer leurs champs, à enrichir leurs ateliers ; ils ont travaillé à mille lois, ils ont élaboré mille réformes dont la guerre leur avait montré le besoin ; ils ont guéri toutes leurs blessures, ils ont réparé toutes leurs misères ; ils ont consolé, fortifié, honoré leur nation ; ils l'ont préparée dignement aux faveurs de la fortune et aux grâces de Dieu ; ils ont cessé d'être leurs propres ennemis, et sur leurs partis volontairement humiliés ils ont redressé plus belle que jamais l'image de la France. Et comment ont-ils recouvré ainsi la gloire et la prospérité de leurs pères? C'est que pendant sept ans ils avaient tenu un sublime serment de patriotisme et de sagesse, celui d'être seulement d'honnêtes gens et de bons citoyens, celui d'oublier qu'ils avaient été républicains ou monarchistes, celui d'être uniquement des Français ! »

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA

GUERRE CIVILE AUX ÉTATS-UNIS

Histoire de la guerre civile en Amérique, par M. le comte de Paris, ancien aide de camp du général Mac-Clellan [1].

On ne saurait assurément, sans intéresser la France, raconter la guerre civile qui ravagea naguère cette vaste république des États-Unis que notre vieille et glorieuse royauté, il y a un siècle, aidait à devenir une nation. Cette histoire n'éclaire pas seulement notre curiosité, qui connaît mal ou peu ce grand événement; elle nous montre bien des essais, des efforts, des souffrances dont l'exemple fournit à notre infortune plus d'un enseignement. Ce peuple qu'elle nous fait voir se débattant dans une telle angoisse, elle nous permet aussi de le mieux juger, et, par conséquent, de mieux mesurer dans l'avenir les rapports de notre politique avec sa puissance. Enfin, dans les périls de la lutte que cette histoire nous rappelle, s'agitait une des idées vitales de l'humanité, celle de la liberté, celle de l'esclavage affranchi. A tous ces titres donc, nous avons à remercier M. le comte de Paris de l'ample et beau récit où il a commencé de nous décrire la sécession des États-Unis.

Cette guerre civile a eu pour cause l'esclavage, pour occasion l'élection présidentielle de Lincoln, pour moyen le fédéralisme. La cause a disparu, on le sait, dans ces batailles du Nord et du Sud où elle a mené à la mort un million d'hommes. Il y a des principes que la guerre peut abolir, mais qu'elle ne peut recréer au cours des générations : l'esclavage est de ceux-là. Quelle insolence, en effet,

[1] Paris, Michel Lévy frères, éditeurs. 1874.

serait désormais capable, aux États-Unis, de redemander des combats pour y rétablir l'esclavage? Quant aux désavantages et aux périls des élections présidentielles et du fédéralisme, la république américaine aura sans doute encore, dans la suite de ses destinées, plus d'une instante raison pour y attacher son regard ou y reporter son souvenir; et, depuis la néfaste année de 1870, la France elle-même a plus d'une fois pu interroger à ce sujet l'histoire des États-Unis.

Bien longtemps avant que la victoire ne se décidât, *le Correspondant* avait eu l'honneur de condamner cette iniquité de l'esclavage, impie devant Dieu, déshonorante devant les nations, infructueuse devant la société. La France, maintenant plus libre et mieux informée qu'en 1861, n'a pas besoin qu'on lui redise ce que lui disait alors ici, ou M. de Montalembert, dans ses éloquentes imprécations, ou M. Cochin, avec les arguments de l'utile comme avec ceux du bien, ou M. Moreau, avec la claire notion du juste et les leçons du droit. Éloignée d'un temps où la politique lui voilait un peu la vérité, elle discerne exactement aujourd'hui et les motifs et les effets de cette guerre où quelques-uns semblaient craindre que son cœur ne prît le parti de la conscience humaine. Elle sait que, comme le prouve M. le comte de Paris, il n'y avait aucune différence réelle d'origine entre le Nord et le Sud, où dominait également la race anglo-saxonne ; elle sait que, dans l'échange de leurs richesses, rien ne les divisait non plus : ceux qui ont prétendu constater dans l'animosité du Sud la seule irritation d'un grief commercial, ceux qui ont soutenu que cette guerre était uniquement pour le Nord une affaire de tarifs, ont oublié que le Nord, loin de faire les lois, les avait reçues pour la plupart : « car le tarif Morrill, le plus élevé qu'aient eu les États-Unis, fut voté sous le gouvernement de M. Buchanan, alors que le président et le congrès étaient dévoués aux intérêts du Sud ; et s'ils laissèrent passer cette mesure qu'ils pouvaient empêcher, c'est qu'ils ne la croyaient pas dangereuse pour ces intérêts. » La haine du Nord et du Sud procédait d'un autre sentiment. L'esclavage, qui dégradait l'homme dans le serviteur, avait dépravé l'homme dans le maître aussi, qu'il démoralisait en faussant en lui la droiture et l'équité, en pervertissant dans son esprit l'idée de la liberté et dans son âme jusqu'au sentiment de la miséricorde : élevé au milieu de ses haras d'esclaves, le planteur s'habituait si naturellement à les vendre et à les acheter, qu'il les considérait comme une propriété égale à n'importe quelle autre, comme un bétail aussi légitimement parqué dans ses étables que le troupeau de porcs ou de bœufs nourri par le fermier du Nord ; le prêtre lui-même, en s'accoutumant dans le Sud à jouir des bénéfices de l'esclavage, osait,

par de sacriléges sophismes, le justifier devant les autels avec la parole de Dieu ; le politique, à son tour, en célébrait l'institution : n'est-ce pas à la face du monde que, le 21 mars 1861, le vice-président des confédérés, M. Stephens, déclarait, dans un discours où se manifestait fastueusement toute la foi du Sud, que l'esclavage est conforme à la religion et autorisé par la Bible, conforme à la science et nécessité par l'inégalité des races, bienfaisant à la société et indispensable à la civilisation? On peut donc dire qu'en régnant au Sud avec ces doctrines et ces coutumes, l'esclavage l'avait peu à peu séparé du Nord : sous la même république, il avait créé deux peuples dissemblables et hostiles, et ce fut cet antagonisme moral qui devint la cause initiale et majeure de leur guerre civile, cause qu'aucun historien, croyons-nous, n'aura indiquée avec plus de précision que M. le comte de Paris.

Ceux qui, pour louer plus à l'aise la déplorable expédition du Mexique, se complurent autour de Napoléon III à contester cette vérité, entrevoyaient-ils bien les conséquences du parti auquel leurs excitations invitaient la France? On peut en douter. Ils ne semblaient guère comprendre, en effet, que leur politique eût mis la France au service d'une injustice que l'humanité n'aurait cessé de lui reprocher. Car, fût-il cent fois vrai que la haine de l'esclavage animait le Nord moins que la convoitise ou la jalousie, encore est-il certain que le triomphe du Sud, c'était le règne de l'esclavage consacré par la victoire et garanti par les traités : ainsi la France, qui qui avait donné au monde l'exemple de l'abolir, eût versé son argent et son sang pour le perpétuer en Amérique ! elle eût aidé le Sud à en faire un principe reconnu des nations civilisées ! Cette politique, d'ailleurs, l'intérêt ne la conseillait pas mieux. Que voulait donc Napoléon III par les faveurs qu'il ménageait secrètement au Sud? Affaiblir les États-Unis? C'était avoir, au delà de l'Océan, le souci d'une bien lointaine vigilance, alors que se dressaient sur le Rhin, aux yeux des hommes d'État clairvoyants, les menaces d'une rivalité bien autrement pressante ; et puis c'était un soin qu'on pouvait laisser à l'inquiétude et à l'égoïsme de l'Angleterre. Voulait-on plutôt, en divisant les États-Unis, assurer au Mexique l'existence d'un empire latin ? C'était ou une chimère ou une erreur. Le Mexique aurait eu dans une république du Sud son voisin le plus envieux, son ennemi le plus audacieux. Le Sud, plus que le Nord, avait entrepris et dirigé au Mexique la guerre de 1846-1847 ; il y avait envoyé quarante mille volontaires, ardents à la conquête comme des flibustiers ; et le besoin de fournir à l'esclavage de nouveaux territoires y eût bientôt ramené son ambition, plus hardie et plus insatiable que jamais. Rien donc ne justifiait cette politique de

l'Empire. En tout cas, bonne ou mauvaise, il fallait la pratiquer énergiquement : Napoléon III n'osa pas se servir des armes et n'usa que d'intrigues; il s'aliéna sans profit l'amitié des États-Unis ; il dut à leur ressentiment l'affront de voir leur impérieuse république, après sa victoire, pousser d'un signe vers le rivage l'armée de Bazaine et la France; il dut à leur ressentiment l'abandon où leur vengeresse indifférence, malveillante à nos plus grands malheurs, laissa plus tard notre pays, que leur sympathie déserta pour passer au camp de la Prusse. Oui, l'histoire l'affirme déjà : ce ne fut pas Napoléon III qui, dans cette guerre des États-Unis, représenta la tradition de la France, sa raison jadis plus haute, son âme jadis plus noble; ce furent deux exilés, petits-fils de Henri IV, que suivait, pour ainsi dire, en les encourageant, l'ombre de ce généreux Louis XVI qui fut l'hôte de Franklin et l'allié de Washington; ce furent ces deux princes, dignes soldats de la patrie absente, qui vinrent se battre aux côtés de Mac-Clellan : nous avons nommé le comte de Paris et le duc de Chartres...

L'élection présidentielle de Lincoln fut l'occasion de cette guerre. Le chapitre où M. le comte de Paris a retracé les préparatifs, les incidents et les résultats de cette élection, est peut-être le plus instructif de son livre pour les citoyens de notre incertaine république. Jamais on ne vit plus clairement que dans cette lutte combien cette royauté républicaine, la présidence, offerte à toutes les compétitions et faite pour durer quatre ans, est une souveraineté moins capable que celle de la monarchie constitutionnelle de commander aux passions des partis, d'élever au-dessus d'eux son arbitrage, de limiter leurs ambitions, de décourager leurs fureurs ou leur avidité en ajournant leur règne dans une longue suite de délais, et, ainsi, de rendre moins subversifs leurs désordres et plus rares les perturbations de la paix publique. Le président n'appartient pas, comme le roi, à la nation tout entière : il est d'avance l'homme du Sud ou du Nord; il gouverne au nom et avec l'assistance d'un seul parti, de celui dont il dépend ; son avénement amène au pouvoir telle doctrine ou tel sentiment populaire. Et ce fut dans cette certitude que le Sud trouva le dépit, la colère, la crainte, sous l'impulsion desquels il s'insurgea. La nouvelle de l'élection de Lincoln suffit à sa rébellion et en décida ; il n'attendit même pas que Lincoln fût installé dans sa présidence ; six semaines auparavant, Jefferson Davis était proclamé par l'assemblée de Montgomery président de la confédération esclavagiste. On put en même temps reconnaître sous une autre forme ce vice de la souveraineté républicaine. Buchanan, un sudiste, l'avait alors entre ses mains; or, sa complaisance trahit sa patrie pour son parti : il toléra la conspiration des confédérés; il favorisa leur dé-

fection par d'indignes facilités ; il les laissa réunir ou préparer leurs forces ; il permit à ses ministres, à Floyd surtout, de transporter du Nord au Sud presque tous les instruments de la guerre ; il leur livra le reste de l'Union, désarmé, surpris, à demi impuissant. Et pourquoi ? C'est que, tenant d'eux l'honneur de sa présidence, il se faisait un devoir d'en employer la puissance à leur usage et pour leur cause. Double et grave avertissement que devraient moins oublier, parmi nous, les métaphysiciens trop arrogants de l'idée républicaine !

Le fédéralisme, ce même droit d'autonomie qui constituait la liberté de chaque État dans l'immense mouvement de la nation, servit de moyen politique à la rébellion du Sud : Jefferson Davis en fit le droit de la sécession. L'assemblée de Montgomery décréta « la souveraineté absolue des États. » Les sudistes « prétendaient, dit M. le comte de Paris, que chaque État était toujours libre de reprendre la part de souveraineté qu'il avait, par le pacte fédéral, concédée à la communauté ; que les États formés depuis l'Union pouvaient également le réclamer, et que la puissante république, dont l'unité avait profité tour à tour à chacun d'entre eux, devait ainsi être démembrée à la première opposition locale que rencontreraient les actes constitutionnels et les vœux de la majorité. » Cette doctrine, que le Sud voulait appliquer à la patrie et que la Commune, on sait sous quels regards et parmi quels crimes, tenta d'appliquer chez nous à la société, était-ce autre chose qu'un système de destruction volontaire, propre à morceler toute nationalité à l'infini ? Le Sud lui-même se fût anéanti dans cette expérience. Il le sentit, pendant la guerre, à plus d'un déchirement. Beauregard, un jour qu'il était devant l'ennemi, apprit que ses meilleures troupes, celles de la division Hindmann, levaient le camp, rappelées dans leurs foyers par le gouvernement de l'Arkansas : celui-ci réclamait leur secours pour la défense de son propre sol ; il usait simplement de sa souveraineté particulière. Mais Beauregard voyait son armée perdue par cette désertion : le revolver au poing, il retint les soldats et intimida les chefs. Cette audace même était un acte de despotisme qui violait le droit des États. Qu'importe ! La nécessité parla plus haut à Richemond que les anciennes promesses n'avaient parlé à Montgomery. Pendant un an, Jefferson Davis dut vingt fois recourir à la contrainte la plus arbitraire, pour maintenir sur les champs de bataille l'union des confédérés ; il reprocha même à la Caroline du Nord comme une trahison sa première velléité de liberté ! Ainsi le Sud se voyait forcé de démentir lui-même sa doctrine du fédéralisme : à l'épreuve, il lui fallait ramener à l'unité, obéissantes malgré elles, toutes ces forces éparses auxquelles il promettait la plus licencieuse indépen-

dance. Eh bien, n'y a-t-il pas, au-delà et même en deçà des Pyrénées, des utopistes qu'instruirait utilement cette leçon offerte par la république américaine aux peuples tentés de se diviser?

La rébellion commença, le 20 novembre 1860, jour où la Caroline du Sud vit sa Convention rendre « une ordonnance de sécession. » C'est le 12 avril que fut donné le signal de la guerre civile; c'est de la plage de Charleston que le premier coup de canon fut tiré sur le drapeau des États-Unis, arboré au fort Sumter. Déjà sept étoiles manquaient à ce drapeau. Déjà, par surprise ou par trahison, les séparatistes s'étaient emparé de cinq arsenaux et de sept forts. Déjà, au Texas, le général Twiggs leur avait perfidement livré ses troupes. A la nouvelle qu'ils avaient pris le fort Sumter, le Nord tout entier tressaillit d'étonnement et de colère: la confédération était rompue. Lincoln appela aux armes 75,000 volontaires, et bientôt, comme les menaces du Sud se précipitaient, 42,000 autres, avec 18,000 marins et 22,714 soldats de l'armé permanente; puis, il proclama le blocus sur toute la côte des États révoltés, du Rio-Grande, sur la frontière du Mexique, à l'embouchure du Potomac, près de Washington.

La fortune enhardit d'abord les rebelles. Ils mirent la main sur Annapolis. On ne put leur dérober, que par l'incendie, la grande fabrique d'armes d Harpers-Ferry et l'arsenal de Norfolk. La population de Baltimore se souleva en leur faveur : leurs partisans y régnèrent un mois, maîtres des communications qui, aux abords de cette ville, reliaient Washington et toute la région du Nord. Enfin, quatre États s'unirent à eux, la Caroline du Nord, la Virginie, l'Arkansas et le Tennessee. Les fédéraux se réveillèrent alors de leur confiance. Par milliers, leurs volontaires accoururent à Washington. On put à temps occuper et garder le fort Monroë qui commandait la baie de la Chesapeake. Butler reprit Baltimore; dans le Missouri, un homme de cœur, le capitaine Lyon, préserva l'importante cité de Saint-Louis. L'insurrection s'arrêta : elle avait trouvé ses limites.

Ce n'étaient là que les hostilités hâtives et confuses d'une guerre locale : tout manquait aux deux peuples pour une grande bataille; tout, sauf leur haine, leur était nouveau dans ce conflit. On ne distinguait encore nettement, dans ces premières agitations de la lutte, ni desseins, ni forces, ni chances. Toutefois, on pouvait déjà tracer la ligne qui devait séparer les belligérants. « Il ne restait plus aux insurgés, dit M. le comte de Paris, aucune propriété nationale à saisir sur leur sol; des combats de rue avaient décidé du sort des deux grandes villes qu'ils auraient pu, au premier moment, entraîner avec eux. Le gouvernement fédéral savait désormais où étaient ses amis et ses ennemis, avantage qu'il avait payé bien cher, il est vrai. Ces tristes préliminaires étaient accomplis avant la fin de mai; et,

dans tous les États qui avaient proclamé la séparation, le drapeau fédéral ne flottait plus que sur trois points isolés de la côte, les forts Mac-Raë, Monroë et les forts des îlots jumeaux de Key-West et de Garden-Key. En un mot, sauf deux langues de sable et deux rochers déserts, cet immense territoire était tout entier à reconquérir. »

On ne tarda point à s'assaillir, dans des combats, peu sanglants mais nombreux, qui furent comme les préludes de la grande guerre. Lyon, victorieux à Booneville, assurait à l'Union la fidélité du Missouri. Mac-Clellan, dans la Virginie occidentale, forçait les confédérés à reculer, tandis qu'eux-mêmes, aux environs de Yorktown, repoussaient les fédéraux et les ramenaient jusqu'au fort Monroë. Mais Mac-Clellan allait frappant de son épée des coups plus rudes et plus glorieux : à Beverley, six cents ennemis déposaient devant lui leurs armes ; il dispersait ensuite les troupes de Garnett, en leur enlevant toute leur artillerie et leurs bagages : il avait rétabli dans la Virginie occidentale l'autorité de l'Union. Son nom remplissait le Nord ; son courage et son bonheur firent croire à de prompts prodiges ; à peine commencée, la lutte semblait finir; on n'attendait qu'une victoire de Mac-Clellan pour pardonner au Sud repentant et humilié. C'était une bien trompeuse présomption, que l'événement devait vite démentir.

Des deux côtés on mesurait d'un œil avide la courte distance qu'on avait à parcourir d'une capitale à l'autre, entre Richmond et Washington. Mais cet étroit espace, théâtre des premiers et des derniers combats, il fallut le couvrir de sang pendant quatre années, avant que la vengeance du Nord pût le franchir ; et sur les deux plus hautes collines, d'où le regard domine cette vallée et aperçoit les eaux du Potomac, il fallut toujours, en s'avançant à ces batailles fratricides, trouver, ici pour être comme un conseil de paix et d'union, là comme une excitation à la discorde et à la fureur, les maisons de Washington et de Lee : à Mount-Vernon le foyer et la tombe de celui qui avait fait des États-Unis une terre libre et une patrie, à Arlington le toit de celui qui faillit détruire leur confédération. Dieu, qui met quelquefois ses leçons dans ces hasards des lieux et dans ces rencontres des souvenirs, avait comme voulu que ces deux demeures, dont l'une est devenue si célèbre après l'autre, fussent sur ces hauteurs les immobiles et mélancoliques témoins de cette guerre civile. A cette première heure, les fédéraux qui, sous les ordres de Mac-Dowell, protégeaient la ville de Washington, ne passaient guère devant l'habitation de Lee sans maudire sa défection et celle du Sud ; mais en y passant, sans doute ils durent plus d'une fois méditer sur la faiblesse de ces liens du fédéralisme, liens plus lâches encore que libres, qui laissent si aisément se disjoindre les forces des na-

tions. La maison de Washington, « du grand citoyen que les deux partis invoquaient et dont chacun voulait s'approprier la mémoire, se trouvait justement entre les deux lignes d'avant-postes, comme s'il eût hésité entre eux ou cherché encore à les réunir, » dit éloquemment M. le comte de Paris. Mais quoi ! à cette vue de Mount-Vernon, Beauregard et ses soldats, dont les armes menaçaient aujourd'hui de si près Lincoln et son gouvernement, ne pensèrent-ils jamais qu'en ce même endroit Washington mourant avait affranchi ses esclaves, par un acte suprême de sagesse et d'humanité qui fut le plus utile et le plus beau des exemples donnés par ses vertus à son pays ?

L'armée de Beauregard campait à Manassas-Junction, à dix lieues de Washington. Celle de Mac-Dowell, forte de 35,000 hommes, mais formée de troupes encore incapables de faire campagne, s'était retranchée, autour de cette ville, derrière les fortifications en terre élevées à la hâte. Malgré les avis du vieux maréchal Scott, malgré les conseils de Mac-Dowell, Lincoln, entraîné par les instances du Congrès et par l'impatience du public qui commandait de marcher sur Richmond, donna l'ordre d'aller à l'ennemi. Cette incohérente et faible armée heurta son adversaire au plateau de Manassas, sur les bords du Bull-Run. Ce fut une lutte désordonnée. Mac-Dowell eut d'abord l'avantage. Les confédérés étaient défaits, sans l'héroïque résistance de l'inébranlable Jackson qui reçut là, dans la mêlée même, son immortel surnom de *Stonewall* (Mur de pierre). La victoire changea de parti plusieurs fois. L'artillerie de Mac-Dowell fut prise et reprise. Mais un renfort survint du côté des confédérés : les unionistes plièrent et s'enfuirent dans une déroute affreuse; peu s'en fallut que ce fût un désastre irréparable ; on put craindre un instant que les vainqueurs n'arrivassent avec les vaincus à Washington, où une folle panique ramenait avec les soldats les membres du Congrès, « les bouillants orateurs des rues, » les journalistes et les photographes, qui s'étaient mis à la suite de l'armée pour assister à son triomphe. Cette armée était comme dissoute. Heureusement, les confédérés, épuisés eux-mêmes, restèrent inactifs et comme attachés au champ de bataille de Bull-Run : ils se contentèrent de leurs trophées, 10 drapeaux, 28 canons et 1,216 prisonniers. Mais la fortune des belligérants avait bien changé : Richmond se trouvait maintenant à l'abri de toute attaque; Washington sentait sa sécurité menacée. Au Sud, on reprit confiance ; au Nord, la tristesse n'abattit pas les courages : on redoubla d'efforts, et les préparatifs qu'on commença furent extraordinaires. Des deux côtés, on vit enfin sans illusions l'horreur de cette guerre et ses nécessités ; on se résigna aux sacrifices; on ne songea plus qu'à égaler ses forces à la gran-

deur des difficultés et des périls qu'on venait d'apercevoir dans une si effrayante réalité ; et c'est à augmenter ainsi leur puissance, à perfectionner leurs moyens, que les deux rivaux employèrent cette sorte de trêve de neuf mois où ils laissèrent reposer, sur les rives du Potomac, et leurs armes et la mort.

La guerre civile continua de sévir dans le Missouri : aux bandes d'assassins et de pillards qui le désolèrent d'abord avaient enfin succédé les soldats. Les fédéraux y avaient formé une petite armée, dont une brigade, battue à Carthage, s'était retirée à Springfield, quand Frémont reçut le commandement de l'Ouest. Sa brillante bravoure, ses aventureux exploits du Mexique, sa haine de l'esclavage, sa popularité, le rendaient d'avance cher à ses troupes. Mais il ne satisfit guère à l'espérance publique ; et les causes qui l'en empêchèrent, ce furent ses disputes avec ses généraux, l'équipement défectueux de ses régiments, la négligence du gouvernement et sa propre impéritie. Il ne sut ni distribuer ses forces, ni les mouvoir. Les confédérés vainquirent ses lieutenants à Wilsons-Creek, puis à Lexington, où 2,700 hommes capitulèrent. Les fédéraux relevèrent pourtant leur bannière à Fredericktown et à Springfield. Sur ces entrefaites, Frémont fut destitué : il avait outrepassé ses pouvoirs par certains décrets politiques, et, de plus, il avait laissé commettre autour de lui des malversations. Après son départ, le sang de son armée coula deux fois encore : à Belmont, où elle fut défaite, et à Black-Water, où elle l'emporta. A la fin de l'année 1861, elle se trouvait maîtresse de tout le nord du Missouri. Dans la Virginie méridionale et dans le Kentucky, même série de manœuvres incomplètes et de rencontres imprévues, mêmes hasards dans les opérations, mêmes alternatives de succès et de revers : neuf combats violents n'y décidaient rien. Plus bas, aux bords du Potomac, sauf une imprudente reconnaissance où un millier de fédéraux succombèrent sur la falaise de Balls-Bluff, aucun événement ne troubla le repos des deux armées : celle de Mac-Clellan, abritée sous Washington, comptait 133,000 hommes ; vis-à-vis, Johnston en avait 62,000 sous ses drapeaux, à Manassas : tous deux s'observaient, défiants de leurs ressources et se redoutant l'un l'autre.

Vers cette époque, un corsaire du Sud, le *Sumter*, écumait l'Océan. Mais la marine fédérale, à laquelle il échappait, faisait utilement son devoir sur les côtes qu'elle surveillait : malgré les assauts de la tempête, elle bloquait étroitement tous les ports des confédérés. Une de ses flottilles, à l'embouchure de Mississipi, repoussait, après des chocs répétés, le bélier le *Manassas* que le commodore Hollins lançait contre elle. Avec son aide, le général Butler prenait le fort de Hatteras, et Sherman, emmenant 15,600 hommes sur les

vaisseaux du commodore Dupont, allait conquérir, dans un combat glorieux, les passes de Hilton-Head, Port-Royal, et toutes les îles qui bordent les rivages de la Caroline du Sud et de la Géorgie. Par malheur, un de ses trop hardis capitaines violait le droit des gens sur le navire anglais le *Trent*, où il saisissait deux commissaires du Sud, M. Mason et M. Slidell, que les rebelles envoyaient à Londres et à Paris : c'était fournir à la malveillance de l'Angleterre une légitime occasion d'hostilité; mais, grâce au bon sens de Lincoln et à la dextérité de Seward, la république frémissante rendit les deux prisonniers et s'épargna ainsi le surcroît d'une guerre terrible.

La première année de la lutte s'achevait; l'acharnement avait commencé, et pour tant de maux déjà supportés le Nord n'avait encore reconquis, sur le domaine de l'esclavage, que le Maryland, la Virginie occidentale, certains districts de Kentucky, une partie du Missouri et quelques postes maritimes.

Deux grandes batailles eurent lieu, en 1862, à l'ouest des Alléghanies. Grant, assisté des bateaux cuirassés du vaillant commodore Foote, réduisit en son pouvoir le fort Henry. Puis, il investit le fort Donelson, se jeta sur ses retranchements, échoua, l'attaqua de nouveau le lendemain, et, dans une mêlée où chacun des adversaires vainquit tour à tour, il finit par soumettre à ses armes obstinées la place et 14,623 hommes qui lui livrèrent 17,000 fusils et 65 canons : il avait vengé à Donelson l'affront de Bull-Run. Les séparatistes s'empressèrent d'évacuer Nashville et Columbus; ils abandonnaient tout l'État de Kentucky Beauregard vint disputer à Grant cette vallée du Mississipi où il avançait d'un pas si rapide. En vain essaye-t-il de retarder sa marche devant New-Madrid et l'île n° 10; Grant s'en empare et détruit une flotille en passant : le Mississipi lui est ouvert sur une longueur de plus de vingt-cinq lieues, jusqu'aux falaises de terre amoncelée qui s'élèvent près de Memphis. Il veut y descendre, mais il amène d'abord son armée à Pittsburg et concerte ses mouvements avec celle de Buell, à qui il indique Memphis comme rendez-vous. De leur côté, Beauregard et Johnston réunissent leurs armées à Corinth, et de là fondent à l'improviste sur Pittsburg. C'est la sanglante journée du 6 avril. Surprise dans ses campements mêmes, l'armée de Grant en est chassée : un instant, l'intrépide Sherman défend presque seul l'honneur de l'Union autour de la petite chapelle de Shiloh; une foule éperdue de fuyards se presse aux embarcadères de Pittsburg; on a laissé aux mains de l'ennemi trente canons. Grant reforme pourtant ses lignes vacillantes, et voit enfin, au soleil couchant, apparaître le secours qu'il attend, une division de Buell. Beauregard alors suspend le combat : il se croit sûr du lendemain! Mais, le lendemain, l'armée de Buell a

tout entière pris place aux côtés de Grant : les fédéraux reconquièrent le terrain, et Beauregard, dans une longue et pénible retraite, ramène à Corinth ses troupes décimées. Sur ce champ de bataille il était tombé 23,000 hommes. Des deux côtés on chanta victoire. Il est sûr toutefois que les confédérés furent dès lors contraints, dans cette région, à la plus stricte défensive. Ce combat de Pittsburg avait, selon le mot de Sherman, « épouvé la virilité de deux armées » : elles apprirent à se respecter en se redoutant et en s'admirant. Les fédéraux surtout profitèrent de cette terrifiante leçon ; ils se firent une idée nouvelle de l'art militaire : « Depuis lors, dit M. le comte de Paris, Grant ne cessa de répéter que le principal objectif de la guerre devait être la destruction des armées ennemies plutôt que la conquête de telle ou telle portion du territoire. »

Pendant ce temps-là, les fédéraux, conduits par Curtis, pénétraient dans l'Arkansas : ils y battaient les séparatistes à Pea-Ridge ; mais cette victoire les affaiblissait tellement que l'ennemi put disparaître à loisir « dans les vastes espaces d'où il était subitement sorti ; » et Curtis jugea prudent de rentrer dans le Missouri. On avait guerroyé aussi au Nouveau-Mexique ; les fédéraux s'en assurèrent pour toujours la possession. Devant Washington, Mac-Clellan, obsédé par les stratégistes de la présidence et du congrès, ne pouvait rien faire encore. Il aurait voulu mener son armée à Annapolis, la transporter dans une des trois baies profondes de la Chesapeake, et, de là, remonter vers Richmond. En attendant que Lincoln le laissât maître de son dessein, il envoya Burnside et le commodore Goldsborough rétablir la domination fédérale dans la mer intérieure de la Caroline du Nord, sur tous ses rivages. Ce fut une expédition de 16,000 hommes et de 65 navires. On prit l'île de Roanoke, les villes d'Élisabeth-City, de Newberne, de Beaufort et le fort Mâcon. Mais, au lieu de ramener à l'armée du Potomac la division de Burnside, on l'oublia, oisive et inutile, dans les garnisons qu'elle venait de conquérir : cette faute était grave, on eut plus tard à la regretter.

Cependant, aucune de ces batailles n'émut l'Amérique comme le duel du *Virginia* et du *Monitor*. Le 8 mars, le *Virginia* avait tout à coup paru au milieu des cinq navires de guerre qui se trouvaient à l'embouchure du James-River : ce monstre, avec sa croupe bardée de fer, arrivait, calme, lent, et si bas qu'on l'eût dit caché sous le flot dans lequel il cheminait ; les obus qu'il lançait en ouvrant de temps en temps son double sabord et l'éperon qu'il enfonçait aux flancs de ses adversaires devaient promptement les vaincre ; leurs plus gros projectiles n'avaient fait que rebondir comme dans un jeu sur son épaisse et luisante carapace. Sous ses coups, le *Cumberland* s'engloutit ; le *Congress* amène son pavillon, et l'ennemi le brûle ; le

Roanoke se réfugie sous le fort Monroë ; le *Minnesota* et le *Saint-Lawrence* fuient et vont s'échouer dans la vase. La nuit seule, en les couvrant de son ombre, les sauva. Le lendemain matin, comme le *Virginia* venait se ruer sur le *Minnesota*, un petit bateau blindé et surmonté d'une tourelle, qui, lui aussi, portait sous son invulnérable armure un équipage invisible, se détache du *Minnesota*, derrière lequel il se dissimulait, et court droit au *Virginia* étonné : c'était le *Monitor*, survenu comme par miracle. Pendant quatre heures, ils tournent l'un autour de l'autre en se frappant presque de bord à bord ; les boulets volent sur leur cuirasse. Mais enfin, le *Virginia*, atteint à sa ligne de flottaison et mal servi par sa machine, dut se retirer et regagna Norfolk. Le Nord, épouvanté la veille, respira : il avait pu croire perdu pour lui l'empire de la mer ; le *Monitor* le lui rendait. Le combat de Hampton-Roads avait mis à l'essai les puissances les plus destructrices et les plus mystérieuses de la guerre moderne : ce fut un enseignement pour toutes les marines comme un nouveau sujet de terreur pour l'humanité.

L'armée du Potomac bivouaquait toujours devant Washington. La politique lui donnait, hélas ! ses ordres autant que la guerre. Lincoln aurait voulu et n'osait la commander en chef; mais, tantôt par une faiblesse qui le rendait docile aux cris des partis, tantôt par une impatiente présomption ou bien avec une bonne foi naïve, il changeait tous les plans de Mac-Clellan, en contrariait l'exécution ou les suspendait tout à coup. Mac-Clellan, au milieu de ses desseins sans cesse traversés, perdait son temps avec sa peine et ne pouvait rien entreprendre. Les batteries des confédérés, en interceptant la navigation du bas Potomac, bloquaient alors Washington de ce côté : la ville en était indignée ; le congrès se plaignait de Mac-Clellan. Soudain, comme Mac-Clellan organisait une expédition pour délivrer ce fleuve assiégé, on apprit que les sudistes avaient évacué Manassas et qu'ils abandonnaient leurs batteries sur la rive : Johnston, en effet, avait soupçonné que Mac-Clellan s'apprêtait à prendre à revers son armée ; il s'était retiré sur le Rappahannock, laissant Stonewall Jackson dans la vallée de la Virginie, avec la liberté d'y agir à son gré. Un des lieutenants de Mac-Clellan, Shields, attira et vainquit Jackson à Kernstown, dans un combat où les deux ennemis rivalisèrent de bravoure. Le feu de la guerre civile s'était donc rallumé dans cette contrée : il allait l'envelopper de ses flammes. Mac-Clellan, redevenu maître enfin de son armée qu'à son départ Lincoln démembrait encore sans l'avertir, la conduisit sur la plage du fort de Monroë ; et c'est là que M. le comte de Paris, en finissant le deuxième volume de cette histoire, nous la montre, « pleine de confiance et d'espoir, heureuse d'être délivrée d'une longue inaction, » et menée

par Mac-Clellan à la lutte la plus gigantesque sous laquelle eût jamais tremblé le continent de l'Amérique.

La grande et tumultueuse république des États-Unis, dans cette guerre qui l'avait surprise si dédaigneuse des armes et si libre sous ses lois, avait subi une bien terrible épreuve. Sa démocratie y avait-elle agi plus sagement que celle des autres peuples républicains, dans l'antiquité et à l'époque contemporaine? Non ; et cette histoire dissipe, à cet égard, les enchantements dont circonviennent notre esprit les apologistes qui nous invitent si sommairement tous les jours à faire de la république américaine l'idéal de l'humanité et d'abord le nôtre. La vérité, c'est qu'aux États-Unis comme ailleurs la démocratie embarrassa plus d'une fois cette guerre par ses erreurs et en égara plus d'une fois la conduite par ses passions. Là aussi on la voit faire d'étranges promesses, vantarde autant que crédule, se complaisant à des déclamations insensées, inconstante et manquant à sa parole ; là aussi on voit la populace, amoureuse de grades élevés et d'uniformes brillants, mêlant le charlatanisme à l'amour vrai du pays, poussant dans la défaite des cris de trahison, de loin invectivant l'ennemi avec fureur, « parlant toujours de mourir plutôt que de reculer ou de se rendre, » prompte à la panique, profitant de la guerre comme d'un désordre et pillant les dépôts de vivres militaires; là aussi on voit le peuple joignant les maux de l'anarchie à ceux de la guerre, et détruisant la discipline par son goût excessif de l'égalité et sa jalousie ombrageuse. Et la fortune lui inflige les mêmes leçons qu'ailleurs. Il a voulu, selon le mode démocratique, élire les officiers : il faut abandonner ce système, pour rendre à l'autorité et à la capacité tous leurs droits. Il a voulu une armée de volontaires : à constater qu'ils rompent leurs engagements avec une si ponctuelle exactitude le matin même d'un combat, à souffrir de leur inexpérience ou de leur indocilité, on reconnaît la nécessité de l'armée permanente ; le Nord et le Sud sont bientôt contraints de recourir à la conscription européenne. On a cru la guerre facile avec des armées improvisées; on a eu dans leur valeur la confiance la plus orgueilleuse : la déception des revers ramène les esprits à des idées plus justes. Le lendemain de Bull-Run, « l'Amérique tout entière, dit M. le comte de Paris, comprit qu'une armée ne saurait vivre et mourir comme un individu ; qu'il faut, d'une part, un état-major actif et instruit pour régler ses mouvements; d'autre part, une administration expérimentée pour pourvoir à ses besoins journaliers; et que, sans ces deux ressorts, elle n'est entre les mains du chef le plus habile qu'un corps inerte et sans vie. Elle comprit qu'il ne suffisait pas d'avoir mis 500,000 hommes à la disposition du président, mais qu'il fallait encore l'aider à en faire des soldats; elle oublia toutes

ses préventions et renonça à toutes ses illusions. » Enfin, Lincoln, président de la République, devient dictateur civil de la guerre; il veut exercer en personne le commandement suprême des armées; il dirige les généraux, il gouverne leurs troupes malgré eux ou même à leur insu, il leur impose ses plans; il viole les règles de la hiérarchie militaire; il disgracie à plaisir les chefs, même Grant et Sherman un moment. Mais l'événement le détrompa : « ses déplorables essais de stratégie » ne causèrent que des désastres. Lincoln et la nation profitèrent, il est vrai, de cette cruelle expérience : l'un et l'autre se corrigèrent noblement et à temps. En tous cas, cette histoire des États-Unis confirme bien la nôtre : plaise à notre démocratie de s'en souvenir un jour[1]!

Il ne sera jamais facile d'associer la guerre et la liberté. A notre avis, plus d'une page de ce livre atteste que, pendant ces luttes suprêmes, « le despotisme parfait » qui doit, selon le mot de Washington, régner dans une armée, ne doit pas moins régner alors dans la nation. Sans doute, un peuple qui, comme la France en 1870, est en proie à l'anarchie et à l'invasion dans le même temps, a besoin d'une Assemblée pour lui créer un gouvernement, pour le représenter avec autorité devant l'ennemi et devant le monde. Mais un peuple qui est muni de toutes ses institutions et qui garde devant l'ennemi sa tranquillité civile, a-t-il donc, à ce moment terrible de l'action militaire, besoin d'un pouvoir délibérant auprès du pouvoir exécutif? Nous ne le croyons pas. Nous voulons jalousement qu'on pratique durant la paix la maxime latine : *Cedant arma togæ;* mais, durant la guerre, nous voulons absolument le contraire de cette maxime. Parlementaires dans les loisirs de la paix, nous ne le sommes plus dans les nécessités de la guerre; car il nous semble que cette heure de péril national n'est pas faite pour les assemblées politiques, avec leurs débats, leurs exigences, leurs indiscrétions et leurs intrigues. La prudence exige qu'on suspende le règne des parlements au milieu de ces batailles et durant ces invasions où la promptitude, la décision et l'unité sont comme autant d'armes

[1] En 1862, Lincoln, « sans même prévenir celui qu'il avait nommé chef de ses armées, publie, le 27 janvier, sous le titre de « Premier ordre de guerre du Président », un document qui demeurera comme un des monuments les plus étranges de cette époque. Cet ordre prescrit à toutes les armées de terre et de mer de la République d'attaquer l'ennemi le même jour, et leur fixe, à cet effet, la date du 22 février, anniversaire de la naissance de Washington. Les généraux, les ministres et leurs employés seront chacun responsables de la non-exécution de cet ordre, quoique aucun d'entre eux n'ait été consulté, et quoique la date de ce mouvement simultané ait été fixée sans tenir compte ni des différences de climat, ni des positions de l'ennemi, ni des conditions particulières où se trouvait chaque armée. » (*Histoire de la guerre civile en Amérique*, t. II, page 526.)

qu'on ne peut partager avec une assemblée. Il reste qu'à l'avance on se fasse attribuer, par un vote de confiance, les pouvoirs de cette indispensable dictature; il reste que, selon l'urgence des cas, on convoque extraordinairement les Chambres. L'exemple des États-Unis confirme cette opinion. Au Sud, Jefferson Davis dut restreindre ou même annuler l'indépendance des États; quant au congrès de Richmond, il ne délibéra bientôt plus que dans des séances secrètes et devint « un aveugle instrument du pouvoir exécutif. » Nous ne blâmerons pas, pour notre part, ce despotisme de Jefferson Davis : le salut du Sud le lui imposa : est-ce que, dans le danger de mort où la patrie est engagée, ce genre de dictature, pourvu qu'il ne serve à aucun crime, n'est pas justifiable? Au Nord, Lincoln dut suspendre l'*habeas corpus;* il n'hésita pas, sous la réserve constitutionnelle de la sanction que le congrès lui donnerait ultérieurement, il n'hésita pas à user de tous les pouvoirs que la circonstance lui rendait possibles et qu'elle légitimait. Sans doute, il maintint le congrès près de lui, mais peut-on dire que les services du congrès aient réellement compensé le détriment de ses torts? Assurément, ses lentes formalités causèrent plus d'un retard préjudiciable. Par exemple, après la défaite de Bull-Run, le Congrès accorda bien à Lincoln cent millions de dollars et cent mille volontaires de plus qu'il n'en avait demandé. « Mais, dit M. le comte de Paris, les amendements des partisans de la paix à tout prix, auxquels on laissait une entière liberté de parole, et qui prétendaient empêcher le président d'employer ces ressources à la réduction de l'insurrection, avaient retardé le vote définitif qui devait sanctionner le projet. » Que de fois, d'ailleurs, l'obsession du Congrès gêna Lincoln ou les généraux ! Comme son intempestive intervention dans les affaires militaires nuisit aux opérations! Ainsi, on n'ignore plus maintenant que « la peur » que Lincoln avait du Congrès, lui fit, à la veille de Bull-Run, « préférer les chances d'un désastre aux difficultés politiques que lui créait l'inaction de Mac-Dowell. » Et qu'est-ce que ce comité du Congrès, institué pour surveiller les généraux, pour dénoncer leurs fautes et les juger après les batailles perdues? En vérité, ce régime parlementaire est-il utile à la conduite des armées et peut-il contribuer à la victoire?

L'armée américaine, dont M. le comte de Paris nous raconte avec de si intéressants détails l'origine et les traditions, mériterait, ne fût-ce que par son organisation improvisée de 1861, l'attention de nos écrivains militaires. Ses soldats montrèrent, dans la lutte de la sécession, les qualités qu'ils avaient déjà déployées dans la guerre de l'indépendance et dans celles du Mexique et du Far-West : « l'adresse, la force, la bravoure et l'intelligence individuelle. » Elle comptait

seulement une dizaine de mille réguliers, à l'époque où le Sud se sépara du Nord. Pour la reconstituer, pour enfanter ses prodigieuses armées de volontaires, le Nord, auquel alors tout manquait, n'épargna rien, ni efforts, ni douleurs : quant à son argent, il jeta plus de treize milliards dans ce gouffre qui débordait de son sang. L'énergie, que donne la virile habitude de la liberté, l'aida dans ce pénible travail. Car M. le comte de Paris le dit avec raison : « Dans ces instants suprêmes où l'existence d'une nation dépend, non de la perfection des moyens employés pour la sauver, mais de la rapidité avec laquelle ils sont appliqués, les peuples habitués à laisser un champ libre à l'initiative individuelle, savent tirer parti sans retard de toutes leurs ressources, tandis qu'une administration centralisée, accoutumée à tout faire par elle-même, s'agite trop souvent dans une stérile impuissance. » Mais on sait qu'au commencement, la hâte et l'inexpérience, aussi bien que la pénurie, étaient égales des deux côtés : cette égalité retarda longtemps les coups décisifs, elle fit la lenteur et les hésitations de cette guerre. L'une ou l'autre armée eût immédiatement succombé, et sa cause avec elle, si, aux premiers jours, « elle avait eu à combattre des troupes aguerries et disciplinées : » il convient que nous ne perdions pas de vue cet enseignement. Peut-être, en 1870, la France aurait-elle pu profiter, après ses désastres de Sedan et de Metz, des exemples de promptitude et de libre initiative que les États-Unis offrirent au monde, dans la formation de ces régiments volontaires auxquels, par plus d'un trait, ont tant ressemblé ceux de nos mobiles. Aujourd'hui la réorganisation de notre armée, avec ses lointains préparatifs et ses cercles immenses, ne nous laisse rien ou presque rien à imiter au delà de l'Atlantique : derrière les Vosges, nous avons un ennemi, toujours debout et toujours prêt, dont la vue nous instruira davantage. Nous doutons pourtant qu'on organise jamais avec un ordre plus ingénieux, avec une méthode plus sûre qu'aux États-Unis, des opérations combinées sur mer et sur terre : les Américains ont excellé dans cet accord de leur armée et de leur flotte : l'expédition de Burnside à Roanoke est un chef-d'œuvre de disposition; et la sévère et sage prévoyance de Mac-Clellan, dans le transport de ses troupes sur le Potomac, servirait utilement de modèle à nos meilleurs généraux. Disons encore que les volontaires américains, tout citoyen d'une république que chacun d'eux pût se vanter d'être, ne furent ni turbulents ni indociles comme les nôtres. La discipline de l'armée régulière avait toujours été singulièrement sévère[1]. Elle prévalut peu à peu dans l'armée nou-

[1] « Dans l'automne de 1861, les habitants de Washington, passant près des

velle, sans qu'on eût besoin d'appliquer à d'autres qu'aux traîtres la justice des cours martiales. « Quelques avertissements suffirent pour rappeler aux volontaires que, le serment une fois prêté, il n'y avait plus d'amateurs sous les drapeaux ». Ils acceptèrent de bon cœur, « avec une résolution plus méritoire que bien des actes d'héroïsme », l'interdiction absolue des liqueurs fermentées : « On ne vit jamais un homme ivre dans les camps, et dans les villes mêmes ces désordres cessèrent aussitôt que la police militaire, mieux organisée, empêcha les soldats de quitter leurs tentes pour visiter les *bar-rooms*[1]. » Ce sont des souvenirs qui honorent l'Amérique, et ce sont des règles dont la pratique importerait fort à notre armée[2].

Ce livre de M. le comte de Paris a une grande étendue : c'est l'histoire moderne avec sa vaste information. Le dessin en est large, la composition bien ordonnée ; il y a une juste proportion dans cet immense tableau. L'homme de lettres y trouve des récits pleins de variété et d'animation, comme ceux des batailles de Bull-Run et de Shiloh ; le politique, un très-clair aperçu de la constitution fédérale, ainsi qu'une perspicace étude de la politique du Sud ; le militaire, de savantes critiques des opérations. Nous en estimons, pour notre part, les portraits : l'auteur les a tracés d'une main ferme et sobre ; ce ne sont pas des peintures à la fois indiscrètes et minutieuses, pleines de détails inutiles, selon la manière de ces historiens qui font d'un portrait comme l'inventaire complet d'un personnage ; nous aimons mieux voir Lincoln, Lee, Jackson, Mac-Clellan, Sherman et Grant ainsi peints. Partout se manifeste, dans cet ouvrage, la loyale volonté d'être impartial : M. le comte de Paris juge avec un libéralisme, une honnêteté et une modération que les plus prévenus auront peine à contester. Partout aussi se révèle l'habitude d'un esprit méditatif, curieux des causes, cherchant la leçon dans l'événement, observateur attentif des caractères et qui se plaît dans cette observation. Ajoutons que ce livre, écrit d'un style grave et simple, contient plus

batteries d'artillerie campées sur leurs places, voyaient avec étonnement des soldats coupables de quelque infraction à la discipline, tantôt liés à l'affût d'un canon, tantôt à demi-suspendus par les pouces, tantôt obligés de se promener avec un bâillon dans la bouche ou la tête passée dans un tonneau défoncé, symboles de leur insolence ou de leur ivrognerie. » (*Histoire de la guerre civile en Amérique*, par M. le comte de Paris, t. I, p. 40.)

[1] *Idem*, page 491, t. I.

[2] Il serait intéressant de savoir comment, des deux côtés, le vainqueur traitait la population du pays envahi. Nous émettons le vœu que M. le comte de Paris, dans la suite de cet ouvrage, renseigne à cet égard le public français, devenu, depuis nos malheurs et nos souffrances de 1870, justement curieux de tous les procédés de la guerre.

d'une description agréable : la comparaison y est juste et précise, et maintes fois l'image, dans ses couleurs, présente aux yeux du lecteur la vérité du fait, avec cette réalité qui en est la poésie, comme dans cette belle narration où, peignant un combat sanglant sous bois, M. le comte de Paris nous montre les soldats morts et étendus « sous le vert linceul de la forêt. »

La pensée de la France anime ce livre en plus d'un endroit. M. le comte de Paris a mis, dans mainte page de cette histoire, comme une tendresse studieuse à y marquer l'empreinte de sa patrie. Il n'est pas seulement joyeux de retrouver aux États-Unis la mémoire des soldats que la France envoya au pays de Washington pour aider les premiers défenseurs de l'indépendance américaine; il ne loue pas seulement la jeune république, pour avoir « placé le nom de Bourbon parmi ceux qui doivent perpétuer le souvenir de la France sur son sol. » Il rappelle avec orgueil, après les services de Lafayette et de Rochambeau, ceux de ce général Bernard, un Français aussi, qui éleva presque tous les forts autour desquels s'abrita l'armée fédérale en 1861. Il applaudit à Frémont et à de Trobriand, menant les troupes du Nord au combat avec cet élan de la France dont ils sont les petits-fils. Il célèbre la mort de ce colonel V. de Monteil, dont il dit : « V. de Monteil, à Roanoke, assistait en volontaire au combat, où son régiment n'était pas engagé, et, accrochant sa tunique à un arbre, il s'était armé d'une carabine, dont il se servait comme un simple soldat. Lorsque le 9e New-York chargea l'ouvrage ennemi, il se joignit à ce régiment et fut tué à sa tête en soutenant dignement l'honneur de son pays. » Il se plaît à voir aux mains des officiers américains « les règlements français traduits par Scott; » il mentionne tout ce que doivent à la France ceux d'entre eux qui ont fait dans nos écoles et dans nos guerres d'Afrique leur apprentissage de la vie militaire. M. le comte de Paris commet toutefois une injustice, l'honorable et légitime injustice de la modestie : il oublie ces deux volontaires français qui prirent part si vaillamment au siége de York-Town, et aux trois grandes batailles de Williamsburg, de Fair-Oaks et de Gaine's Hill; ces deux officiers d'état-major de Mac-Clellan, qui, à la meurtrière journée de Gaine's Hill, ramenèrent les fuyards au feu en se jetant dans la mêlée, l'épée haute, comme la tenaient leurs ancêtres à Taillebourg, à Marignan ou à Fontaine-Française : ceux-là aussi, qu'ils s'appellent ou non comte de Paris et duc de Chartres, ont honoré la France aux États-Unis.

L'exil est sombre et triste : rarement un rayon de gloire y pénètre pour en éclairer la solitude. Il n'a pas tenu aux princes d'Orléans que cette lumière n'y vînt parfois consoler leur regard. Écrivains, soldats, voyageurs, ils ont à l'envi voulu qu'un peu de cette clarté

les entourât à l'étranger, comme pour mieux indiquer en eux l'honneur de leur race et de la France. C'était juste : ils devaient ce soin, ce respect, cet hommage au nom de nos rois et à celui de notre pays. Cette pensée aura bien inspiré M. le comte de Paris, le premier d'entre eux : rentré dans la patrie, il lui offre aujourd'hui un ouvrage utile, un livre qui manquait à l'instruction de notre nation et qui prendra place dans sa littérature. C'est une grande joie que celle-là : elle récompense un prince plus que tous les éloges. Pour nous, nous n'avons pas seulement pensé maintes fois, en lisant cette histoire, qu'il y avait là une œuvre profitable à nos compatriotes : noble louange pour celui qui la mérite dans un temps où la France a tant besoin d'être servie par tous nos amours, dans tous nos actes et toutes nos paroles. Nous nous sommes encore dit, en fermant ces deux volumes que six autres compléteront plus tard : « Ce livre commencé sur la terre étrangère et continué dans la cité natale, puisse-t-il s'y achever devant une France heureuse ! Puissions-nous en reprendre la suite en des jours moins pleins d'incertitudes et d'injustices, en un temps où la France, redevenue un peuple plus uni et plus paisible, aura recouvré toute la fierté de son passé et toute la sûreté de son avenir ! »

AUGUSTE BOUCHER.

UNE ÉDUCATION UTILITAIRE

MEMOIRES DE JOHN STUART MILL

Le barbarisme qui se trouve en tête de cet article appartient à Stuart Mill, qui déclare qu'il en est, sinon l'auteur, du moins le parrain, et s'en montre très-fier. On avait cru Bentham l'auteur de ce néologisme ; mais Stuart Mill revendique l'honneur d'avoir, à l'âge de quinze ans, imposé cette épithète, singulièrement bien choisie, sans doute, puisque, très-peu de temps après son apparition, elle servait à désigner un philosophe célèbre, son système et ses adeptes.

Quel était donc cet enfant qui enrichissait ainsi l'Europe savante et lettrée d'un mot nouveau à l'âge où ses pareils jouent au cheval fondu ou à la balle au mur ?

Le nom de cet homme et ses écrits sont familiers à tous les lecteurs du *Correspondant*. Stuart Mill a été invoqué, loué ou ménagé par tous les partis. Ses ouvrages, *la Logique*, *la Liberté*, les *Principes d'économie politique*, sont cités journellement dans les camps les plus opposés : le livre de *la Liberté* surtout. Il parut sous l'Empire, à une époque de grande compression politique et intellectuelle. Nous souffrions de la centralisation excessive du régime impérial, et nous soupirions après les libertés politiques dont nous nous montrons si peu dignes. On acclama l'allié qui nous venait ainsi de l'autre côté du détroit. Son livre fut aussitôt traduit, lu, cité et commenté. Il semblait fait en vue de protéger l'individu contre la domination abusive de l'État. On pouvait s'y tromper, car il ne m'est pas prouvé que l'auteur n'ait pas partagé lui-même cette illusion. C'était donc, en apparence, un éloquent, ou mieux, un solide plaidoyer en faveur de la liberté de conscience, du droit d'association, de l'expansion humaine dans toutes les directions où il lui était bon et commode de

se répandre. On lut comme on lit en France, du pouce, et en pensant à sa pensée, et non à celle de l'auteur, et l'on commit ainsi les plus étranges bévues. Je viens de relire ce livre, et, éclairé, j'en conviens, par les lumières que m'ont fourni le temps, les mémoires de l'auteur et nos révolutions, je me suis aperçu que cet ouvrage, fait en faveur de la liberté individuelle, contenait en germe et en principe le plan d'asservissement le plus complet de l'homme à la tyrannie collective. Le service obligatoire, l'éducation obligatoire, l'aumône obligatoire, la fiscalité sans limitation, tout y était concédé à ce Moloch qu'on appelle l'État. Il n'y avait qu'un point, un seul, sur lequel Stuart Mill revendiquait avec une sorte d'emportement en désaccord avec la froideur de son tempérament et de sa forme littéraire, la liberté absolue, voire même la licence. C'était la faculté de nier par la parole, par la plume, sur une estrade, sur une borne comme dans un livre ou un journal, non-seulement toutes les religions, mais Dieu lui-même et la morale, de quelque adoucissement, de quelque tempérament qu'on l'accommodât. C'était là, au fond, la liberté, toute la liberté, la seule liberté. Stuart Mill posait bien ce principe que, pour être logique, il fallait étendre cette licence de la presse à l'attaque du gouvernement, et n'élever contre elle aucune digue, pas même celle de la vie privée; mais, effrayé des conséquences de ces principes, il admettait dans la pratique quelques tempéraments, un peu de prison après beaucoup d'incitations à la guerre civile ou d'appels aux armes. Il concédait encore, non sans grande répugnance, que l'on pût interdire l'impression de romans obscènes; car, revêtue d'une forme scientifique, toute indécence devenait licite; mais il permettait en termes précis l'*outrage*, l'invective à Dieu, à la morale, à ses ministres ou à ses défenseurs[1].

Quoi qu'il en soit, nous ne vîmes dans ce livre que ce qu'il nous plaisait d'y voir, et nous saluâmes dans Stuart Mill le champion de la liberté individuelle. Ce fut mieux encore quand, séduit par le système ingénieux de M. Hare, Stuart Mill préconisa la représentation des minorités. Nous étions alors en minorité, comme nous le serons bien probablement encore dans l'avenir, et nous accueillîmes avec joie cet allié, sans bien nous rendre compte si son secours était plus dangereux qu'utile. Quant aux économistes, ils n'avaient pas attendu la publication de ces derniers ouvrages pour proclamer Stuart Mill l'émule et l'héritier d'Adam Smith et de Ricardo. N'était-il pas d'ailleurs une sorte d'enfant de la balle? Il avait été bercé sur les genoux de Bentham; ses vacances, il les passait en France, chez J.-B. Say; Ricardo, à l'âge de quinze ans, lui faisait cor-

[1] *De la liberté*, traduction de Dupont White. 1864. Pages 187, 189.

riger ses épreuves; enfin il portait un nom honorablement connu déjà dans l'école : son père était un économiste distingué, que la gloire seule de son jeune héritier tenait un peu dans l'ombre.

Ce furent cependant les économistes qui s'aperçurent les premiers que l'encens prodigué avec excès aux idoles peut parfois asphyxier le thuriféraire. Un beau jour, *horresco referens!* le chef reconnu de l'élite économiste en Angleterre, l'émule et l'héritier d'Adam Smith et de Ricardo, passait dans le camp ennemi, emportant avec lui, comme David, les richesses des Amalécites. Adoptant plusieurs des idées de Comte, de Saint-Simon et de Proudhon, Stuart Mill osait se déclarer socialiste, et, avec cette logique séduisante qui caractérisait son talent, cet air de bonne foi, cette modération anglaise de la forme qui cachait chez lui la violence du fond, il reniait une portion notable des articles du *credo* économique. Respectant la théorie de la formation des richesses, il battait en brèche celle du libre échange, de la concurrence, en un mot, de la distribution de ces mêmes richesses. Il annonçait que, dans un avenir lointain peut-être, mais assuré, l'humanité en progrès considérerait l'héritage, la liberté commerciale et les lois de l'échange du même œil qu'elle envisage aujourd'hui l'esclavage ou l'inquisition[1].

Le scandale eût été trop grand : on chercha à l'étouffer; on voulut tourner la chose en raillerie : « Stuart Mill a tant d'esprit, qu'il ne peut résister à développer un paradoxe amusant; » ou bien : « Le chagrin de la mort de sa femme lui a tourné la cervelle; » ou encore : « Nous comprenons mal ces nouvelles théories : elles cachent un sens profond comme les oracles de Delphes ou de Cumes. »

La perte que faisait le parti économiste était grande en effet, et de nature à jeter le trouble dans le cerveau le plus économiquement équilibré. C'était quelque chose comme M. Garnier reniant Malthus ou M. Block devenant protectionniste. Eh quoi! fallait-il donc se résoudre à ce divorce douloureux? L'harmonie était si complète jusqu'alors! Pas une dissidence, pas une fausse note! Mêmes idées en politique, en philosophie, en religion! Car, chose singulière! l'économie politique, qui n'est et ne doit être qu'une science positive, comme la chimie ou la physique, est devenue, par la faute de ses professeurs et de ses adeptes, une sorte de dogme sinon révélé, au moins inspiré, embrassant l'homme tout entier plus que ne le fait aucune religion, décidant en dernier ressort de ses droits et de ses

[1] Les Saint-Simoniens contribuèrent, par leurs écrits, à m'ouvrir les yeux sur la valeur qu'avait eue en son temps et pour son temps la vieille économie politique qui admet que la propriété privée et le droit à l'héritage sont des faits indéfectibles, et que la liberté de production et d'échange sont le dernier mot du progrès social. (*Mémoires*, page 159.)

devoirs, de ses perspectives en ce monde et dans l'autre, comprenant la théologie, la sociologie et jusqu'à la politique de chaque jour. Sachez-le bien, si vous êtes sceptique à l'endroit de la république conservatrice, du progrès indéfini ou de la révolution italienne, vous n'avez pas le droit de vous dire économiste. Il faut choisir entre l'Évangile et le libre échange. Le socialisme et le christianisme sont les deux pôles également inhabitables : à l'équateur et sous le soleil de la vérité fleurit et repose l'économie politique[1].

Stuart Mill, plus logique ou plus hardi, rompit donc ouvertement, il y a une dizaine d'années, avec la vieille école et ses vieilles formules. Le socialisme l'attirait. Ce n'était plus de Bentham, de Ricardo, ou même de son père, qu'il se proclamait l'adepte, mais d'Auguste Comte, à la louange duquel il publiait un de ses derniers ouvrages. Se sentait-il assez fort de sa réputation européenne pour dire toute sa pensée, le rôle de chef du parti républicain en Angleterre le tentait-il, voulait-il se venger du peu de succès qu'il avait eu dans le Parlement, et rappeler à lui l'attention publique par un scandale? Je ne sais trop. Les mobiles des actions humaines sont plus complexes qu'on ne le croit d'ordinaire. Quoi qu'il en soit, Stuart Mill, de son vivant, osa se dire socialiste; ce n'est qu'après sa mort qu'il voulut se révéler tout entier, et ne pas laisser subsister un doute sur ce qu'on pouvait entrevoir dans ses écrits, sans qu'il l'eût néanmoins nettement formulé : son athéisme absolu, réfléchi, balbutié au berceau et confessé sur le bord de la tombe.

I

Les Mémoires de John Stuart Mill sont plutôt un panégyrique de M. Mill le père et un programme d'éducation qu'une biographie. Les trois quarts du volume sont consacrés au récit des études de l'enfant et de la formation de ses idées; le reste (quelques pages) raconte le roman de la vie de l'auteur, nous montre la seule fleur qui ait poussé dans ce désert, puis une sèche nomenclature des derniers ouvrages, et c'est tout.

Quel a été le mobile de Stuart Mill en écrivant ce livre singulier? Il a cru évidemment remplir un devoir filial; il a cherché à mettre

[1] Nous ne voulons attaquer ici ni l'économie politique qui est une science et dont, à tort, on voudrait faire une Église; ni un grand nombre d'économistes distingués. Mais il n'en est pas moins vrai que ceux qui se considèrent comme les chefs de l'École sont très-hostiles aux idées chrétiennes et font entrer la République dans leurs théories où elle n'a que faire.

en lumière un homme pour lequel la postérité lui semblait injuste. Mais, par l'effet d'une vanité presque inconsciente, Stuart Mill semble nous dire : « La grande œuvre de mon père, c'est moi. C'est là son véritable ouvrage, son meilleur livre. Il faut que je vous raconte avec quel soin, quelle intelligence et quel succès il a été composé. »

M. Mill le père n'avait pas joui de semblables avantages. Il s'était fait lui-même. Élevé par charité dans un collége, il avait d'abord été précepteur, puis journaliste, et n'était arrivé à une position lucrative et indépendante que sur ses vieux jours. Il s'était marié de bonne heure, et, bien qu'il professât avec une sorte de passion les principes de Malthus, « *il eut beaucoup d'enfants*, nous dit son fils, *tenant en cela une conduite des plus opposées aux opinions qu'il professait énergiquement.* » D'où venait cette dérogation à ses principes? Madame Stuart Mill ne partageait-elle pas les idées de son époux? Quelle femme était-ce? Bonne ou méchante, laide ou belle, spirituelle ou sotte? L'auteur a sans doute quelque motif pour le taire : il ne nous dit pas un mot de sa mère dans ce volume.

En revanche, il s'étend longuement sur tout ce qui est relatif à son père. Après nous avoir raconté les débuts pénibles et honorables de cette carrière laborieuse, il insiste sur le rôle considérable que M. Mill joua dans le parti avancé (on disait alors jacobin) qui sympathisait en Angleterre avec la Révolution française. John Stuart Mill cherche à donner à son père cette physionomie à part que le théâtre et le roman ont personnifié chez nous dans *l'austère conventionnel.* On connaît ce type faux et odieux, démenti égal à l'histoire et à la nature : le puritain inflexible, l'athée vertueux, le savant méthodique, l'âme de feu sous une enveloppe de glace, le proconsul sensible, le régicide attendri. Ces derniers traits manquent heureusement au portrait que Stuart Mill fait de son père, les Anglais n'ayant pas eu le bonheur de voir à l'épreuve ces philanthropes de la guillotine.

Stuart Mill nous montre donc son père, l'*athée vertueux et rigide*, dans son humble maison de Queen-square ou de Newington-green, petit bourgeois presque misérable, vivant de sa plume, et, en dépit de l'obscurité de son origine et de l'indigence, devenu l'oracle de tout ce qui s'intitulait radical en Angleterre. M. Hume subissait la puissante influence de son intelligence; Bentham n'écrivait pas une ligne qui n'eût passé sous ses yeux avant l'impression; J.-S. Say était son correspondant habituel; Ricardo n'eût pas publié son grand ouvrage, si M. Mill ne lui eût en quelque sorte fait violence. Ce fils pieux nous l'affirme, et je crois qu'il dit vrai. M. Mill le père fut, en effet, un personnage étrange, mais doué, pour quelques-uns, d'un pouvoir éminent de fascination. On devait le trouver très-attractif ou

très-répulsif : le contact avec de tels hommes n'est jamais indifférent.

J'insiste à ce point sur le père de notre auteur, parce que, après tout, c'est bien plus de lui que de son fils qu'il s'agit dans le livre dont nous rendons compte. Ce livre est, à vraiment parler, l'histoire d'une éducation, et si l'élève est le tableau, c'est le professeur qui est le peintre.

Qu'on se représente donc un ancien précepteur, mathématicien, philosophe, économiste, vivant de sa plume. Il est le père d'une nombreuse famille. Il est hors d'état d'envoyer ses enfants aux écoles. Les insuffisances de son budget, jointes à l'amour paternel, lui suggèrent un plan ingénieux : « J'élèverai l'aîné de telle sorte qu'à douze ans il puisse, à son tour, enseigner ses frères. » Mais ce n'est là que la moitié de la tâche que le père avisé s'impose. Il faut en outre que cet aîné, cet *élève-professeur*, parvenu à l'âge d'homme, soit le premier penseur de l'Angleterre. A-t-il dans les mains, pour manufacturer ce produit, la matière première d'un Montaigne ou d'un Pascal? Point, nous dit modestement l'auteur. « Si j'avais été doué naturellement d'une grande facilité à saisir ce qu'on m'enseignait, ou si j'avais possédé une mémoire très-exacte et très-fidèle, ou bien encore si j'avais eu un caractère éminemment actif et énergique, l'épreuve n'aurait pas été concluante. Mais, pour toutes ces qualités, je reste plutôt au-dessous de la moyenne que je ne la dépasse. Ce que j'ai fait, assurément un garçon ou une fille de capacité moyenne et de bonne santé peuvent le faire. »

Stuart Mill le père, son plan d'éducation ainsi arrêté, procéda résolûment et de bonne heure à son exécution. Il attachait une grande importance à la connaissance du grec, je ne sais trop pourquoi, et dès l'âge de trois ans il faisait apprendre par cœur à son fils des vocables grecs, c'est-à-dire des listes de mots grecs avec leur signification en anglais. « Après qu'il m'eut garni la mémoire de vocables, mon père me mit tout à coup à la traduction. Je me rappelle vaguement que je déchiffrais les fables d'Ésope, le premier livre grec que j'aie lu. Je n'ai commencé le latin qu'à huit ans. A cet âge j'avais déjà lu, sous la direction de mon père, plusieurs prosateurs grecs, parmi lesquels Hérodote que j'ai lu tout entier, ainsi que la *Cyropédie* et les *Entretiens mémorables de Socrate*, etc., etc. Je lus aussi, en 1813 (à sept ans), les six premiers Dialogues de Platon, depuis l'*Eutyphron* jusqu'à *Theétète*. Il aurait mieux valu me faire passer ce dernier dialogue, puisqu'il m'était absolument impossible de le comprendre ; mais mon père, dans toutes les parties de son enseignement, exigeait de moi non-seulement tout ce que je pouvais, mais encore ce qu'il m'était souvent impossible de faire. »

Voilà, certes, un système nouveau et étrange d'éducation : il était basé entièrement sur cette idée : Je veux, pensait M. Stuart Mill le père, qu'un jeune homme d'une intelligence ordinaire se trouve un jour, par le fait de l'élimination bien entendue de nombre de connaissances inutiles et en le forçant à raisonner et à réfléchir à l'âge où les autres répètent et apprennent, en avance sur ses contemporains d'un *quart de siècle*[1].

Je ne blâme ni n'approuve; je me permets seulement de douter que M. Stuart Mill le père ne se fût pas aperçu que le sol dont il forçait ainsi la culture était particulièrement riche et fertile.

Ce système fut invariablement suivi depuis l'âge de trois ans jusqu'à celui de quinze, où le jeune Mill, abandonné à lui-même, continua ses études à sa guise. A onze ans il devient le professeur de ses frères plus jeunes ; à douze ans il étudie la logique; à treize, l'économie politique ; à quatorze ans, il révise, corrige et commente les ouvrages de son père ; à quinze ans, enfin, je viens de le dire, l'homme est fait, et son père le lance dans la mêlée, suffisamment armé et outillé pour livrer victorieusement son combat pour l'existence.

On eût pu croire que M. Mill le père, l'homme des faits, des sciences exactes, de la statistique, l'ennemi de tout ce qui était imagination, poésie ou sentiment, aurait attaché à l'étude des mathématiques un prix particulier. Il n'en était pas ainsi. Quoique très-versé dans cette branche des connaissances humaines, il la considérait comme une nourriture dangereuse pour une jeune intelligence, et lui préférait de beaucoup l'étude de la logique. « On vante beaucoup, nous dit Stuart Mill d'après son père, l'influence des mathématiques pour atteindre ce résultat (la rectitude de l'esprit) ; elle n'est rien en comparaison de celle de la logique. En effet, dans les opérations mathématiques on ne rencontre aucune des difficultés qui sont les obstacles d'un raisonnement correct. La logique est aussi l'étude qui convient le mieux aux premiers temps de l'éducation des élèves en philosophie... Je suis convaincu que toute l'habileté que j'ai acquise à disséquer un mauvais argument et à trouver le gîte de l'erreur, je la dois à la persévérance infatigable avec laquelle mon père m'avait dressé à cette gymnastique intellectuelle. »

Mais, dans une éducation bien comprise, le professeur ne se borne pas à instruire son élève. Il ne suffit pas de développer son cerveau ; il faut encore former et élever son cœur, ou plutôt — un positiviste comme M. Mill répugnant à une expression aussi peu physiologique — il faut imprimer aux idées une direction forte vers le but d'utilité

[1] Page 29.

générale et particulière que les hommes ont appelé *la morale*. C'est ici que nous allons voir M. Mill le père inaugurer un système d'éducation réellement nouveau et singulier.

On le sait, M. Mill était athée. Cette opinion, qui avait succédé chez lui à une foi religieuse assez vive, avait pris la violence et l'ardeur de propagande d'une croyance de sectaire. Ce phénomène, au reste, n'est pas aussi rare qu'on pourrait le croire. Les choses divines ne nous laissent pas indifférents. Le vrai sceptique n'existe guère. Toutefois le positiviste le plus convaincu hésite, d'ordinaire, avant d'initier dès leur plus bas âge ses enfants à ses doctrines. Soit que l'étincelle sacrée brille encore dans l'âme du père quand il songe à son jeune fils, soit qu'il trouve cette nourriture trop forte pour un être débile, l'athée à son foyer domestique n'enseigne pas ou enseigne tard. Il n'en fut pas ainsi dans le cottage de Queen-square; M. Mill n'avait pas de tels scrupules. D'ailleurs, pour maintenir l'avance *du quart de siècle*, on ne pouvait s'y prendre trop tôt.

Je laisse ici la parole à Stuart Mill; c'est lui qui va nous initier à cet effroyable système d'éducation. Je ne veux pas qu'on puisse croire que j'invente ou que j'exagère. D'ailleurs ces trois pages sont, à vraiment parler, tout le livre dont nous rendons compte:

« J'ai été élevé, dès le début, sans aucune croyance religieuse, au sens que l'on donne d'ordinaire à ces deux mots. Mon père avait été instruit dans la foi de l'Église presbytérienne d'Écosse; mais, par ses études et par ses réflexions, il en était venu au point de rejeter non-seulement la croyance à la révélation, mais les bases de ce qu'on appelle communément la religion naturelle. Je lui ai entendu dire que la révolution qui s'était faite dans son esprit, en matière religieuse, datait de l'époque où il avait lu *l'Analogie* de Butler. Cet ouvrage, dont il n'a jamais cessé de parler avec respect, l'entretint assez longtemps, disait-il, dans la croyance à la divinité du christianisme; il y trouvait la démonstration que, si l'on rencontre de très-grandes difficultés à croire que l'Ancien Testament et le Nouveau sont en même temps l'œuvre et l'histoire d'un être souverainement sage et bon, on les retrouve, avec d'autres bien plus grandes encore, à croire qu'un être de cette nature soit l'auteur de l'univers. Mon père regardait l'argument de Butler comme concluant, mais seulement contre les opposants que Butler se proposait de combattre. *Ceux qui admettent qu'un être tout-puissant, aussi bien que souverainement juste et bon, est l'auteur d'un monde tel que celui où nous vivons, ne sauraient élever contre le christianisme aucune objection qu'on ne puisse, au moins avec autant de force, retourner contre eux.* Le déisme ne lui semblant pas tenable, mon père resta dans un état de perplexité jusqu'à ce que, sans doute après bien des luttes, il s'arrêta à

la conviction que l'on ne peut rien savoir de l'origine des choses. Nulle autre expression ne rend mieux son opinion. En effet, il trouvait l'athéisme dogmatique absurde, comme l'ont toujours fait la plupart de ceux que le monde a regardés comme des athées. Ces détails sont importants, parce qu'ils montrent qu'en rejetant tout ce qu'on appelle croyance religieuse, mon père ne cédait pas, *comme on pourrait le croire, à la force de la logique et de la preuve* ; ses motifs étaient plutôt d'ordre moral que d'ordre intellectuel. Il ne pouvait croire qu'un monde si plein de mal fût l'œuvre d'un auteur qui réunit à la fois la puissance infinie, la parfaite bonté et la souveraine justice...

« L'aversion qu'il éprouvait pour la religion telle qu'on la comprend ordinairement était du même genre que celle de Lucrèce : il la regardait avec les sentiments que mérite non pas une simple tromperie, mais un grand mal moral. Il la considérait comme le pire ennemi de la moralité, d'abord parce qu'elle crée des mérites fictifs, notamment l'adhésion à des formules de foi, la profession des sentiments de dévotion et la participation à des cérémonies qui ne se rattachent les unes et les autres par aucun lien avec le bonheur du genre humain ; ensuite parce qu'elle les fait accepter comme tenant lieu des vertus véritables ; mais par-dessus tout parce qu'elle corrompt essentiellement le critérium de la morale en la faisant consister dans l'accomplissement de la volonté d'un être auquel elle prodigue tous les termes d'adulation, en même temps qu'elle en fait la peinture la plus odieuse. Je lui ai cent fois entendu dire que, dans tous les siècles et dans toutes les nations, on avait représenté les dieux comme des êtres méchants, un siècle renchérissant sur l'autre par une progression constamment croissante ; que les hommes n'avaient jamais cessé d'ajouter de nouveaux traits à l'image de leurs dieux, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint la conception la plus parfaite de la méchanceté que l'esprit humain puisse imaginer, conception qu'ils ont appelée le *bien* et qu'ils ont adorée. Ce *nec plus ultra* de la méchanceté *s'incarnait*, selon lui, *dans la doctrine que l'on nous présente habituellement sous le nom de foi chrétienne !...*

« Le temps s'approche, je crois, où cette épouvantable façon de concevoir le dieu qu'on adore ne se confondra plus avec le christianisme, et que tous les gens capables de sentir le bien et le mal le regarderont avec autant d'horreur que mon père le faisait. Il savait, aussi bien que personne, que les chrétiens ne subissent pas *tous* d'une façon aussi funeste qu'on aurait pu s'y attendre les conséquences démoralisantes qui paraissent inhérentes à cette croyance : la paresse de la pensée, la soumission de la raison à des craintes, à des désirs, à des affections qui rendent les hommes capables d'ac-

cepter une doctrine dont les termes impliquent contradiction, les empêche aussi d'apercevoir les conséquences logiques qui en découlent...

« Mon père se fût mis complétement en contradiction avec ses idées sur le devoir, s'il m'eût laissé acquérir des impressions contraires à ses convictions et à ses sentiments sur la religion. *Dès le début*, il imprima dans mon esprit l'idée que la façon dont le monde avait commencé était un problème sur lequel on ne savait rien. « A « la question : *Qui m'a fait?* disait-il, on ne peut répondre, parce « qu'on n'a aucune expérience, aucune information authentique... » Il prit le soin, à la même époque, de me faire apprendre ce que le genre humain avait pensé sur ces impénétrables problèmes. J'étais bien jeune encore, comme je l'ai déjà dit, quand il me fit lire l'histoire ecclésiastique ; il m'enseigna à prendre un grand intérêt à *la Réforme*, et *à considérer ce grand débat comme la lutte suprême entre la tyrannie sacerdotale et la liberté de penser.*

« Je suis donc une des rares personnes d'Angleterre dont on peut dire non pas qu'elles ont rejeté la croyance de la religion, mais qu'elles ne l'ont jamais eue. A cet égard, j'ai grandi dans un état négatif. Je considérais la religion des temps modernes du même œil que celles de l'antiquité, c'est-à-dire comme une affaire qui ne me regardait en rien. Je ne trouvais pas plus étrange de rencontrer chez les Anglais des croyances que je ne partageais pas, que si je les eusse rencontrées chez les peuples dont parle Hérodote... Cependant le fait eût pu avoir sur mon éducation première une fâcheuse conséquence que je dois mentionner. En même temps que mon père me donnait une opinion contraire à celle du monde, *il crut nécessaire de me faire savoir qu'il n'était pas prudent d'en faire profession devant le monde.* J'étais encore enfant, et le conseil de garder mes pensées pour moi pouvait entraîner des conséquences morales fâcheuses. »

Je ne sais si le lecteur partage l'impression que ces pages m'ont fait éprouver ; mais, je l'avoue, ce fut avec un sentiment de dégoût et de colère que je refermai le livre. Cette corruption froide, réglée, mathématique en quelque sorte, entreprise par un père sur son fils à peine parvenu à l'âge où l'enfant apprend d'ordinaire à balbutier le nom du bon Dieu, l'hypocrisie et le mensonge murmurés ainsi à cette jeune oreille, enseignés avec le reste et comme le complément nécessaire de la doctrine, n'y a-t-il pas là de quoi révolter? Dans chaque parole du père, si bien comprise et si bien retenue par le fils, qui nous les répète cinquante années après les avoir entendues, ne sent-on pas une haine furieuse et aveugle contre Dieu, une haine qui fait oublier à ce grand logicien les plus simples notions du bon

sens? Et d'abord pourquoi cet homme, qui fait ainsi table rase de tout ce que l'humanité a cru, espéré ou aimé avant lui, rejette-t-il *a priori* une doctrine quelconque parce qu'elle lui paraît *immorale?* Quels sont donc les droits de cette étrange et nouvelle divinité : *la morale?* Quel théologien des vieilles religions oserait affirmer son mépris de la logique au point de dire comme Mill : « En rejetant cette croyance (à la divinité), je ne cède pas, comme on pourrait le croire, à la force de la logique et de la preuve ; mes motifs sont plutôt *d'ordre moral que d'ordre intellectuel.* N'y a-t-il pas là un aveu précieux en même temps qu'une étrange contradiction? Que vous importe la bonté de Dieu, à vous, le hardi philosophe qui ne tenez compte d'aucune idée reçue, d'aucune vieillerie de l'école. La question est de savoir s'il est ou s'il n'est pas ; vous vous occuperez ensuite de savoir s'il est bon ou méchant, et auparavant vous définirez ce qu'est, au point de vue positiviste, la bonté ou la méchanceté, la justice ou l'injustice. Quel réactif chimique, quelle formule algébrique vous a, de grâce, fourni ces notions : la bonté, la méchanceté, le vice, la vertu, le juste et l'injuste? Quand nous vous les opposons, quand nous les proclamons innées et sues avant toute science, divinement empreintes et révélées à l'âme humaine, vous haussez les épaules, et vous les appelez des sécrétions de la matière cérébrale. Ne rejetez donc pas Dieu parce qu'il vous semble ou mauvais, ou immoral, ou injuste. C'est notre bien, nos termes, nos idées que vous nous empruntez là. Au point de vue de votre logique, vous n'avez rien prouvé contre Dieu quand vous croyez avoir démontré son injustice; tout au plus pourriez-vous lui contester une des qualités que nous lui reconnaissons. Si votre fils avait eu, comme il s'en vante, la précoce et rare faculté de « disséquer un mauvais argument » et de « trouver le gîte de l'erreur, » il vous eût fait apercevoir que vous n'aviez pas *bien débrouillé une idée confuse et contradictoire.*

Cependant, dans des intelligences aussi savamment exercées que celles de ce père et de ce fils, l'erreur même devait apparaître revêtue de quelques-unes des enveloppes de la vérité. Il est un point où ils ont vu juste tous deux. « Le déisme, nous dit Stuart Mill, ne semblait pas tenable à mon père. » Et, en effet, le déisme n'est pas tenable séparé d'une doctrine dogmatique et religieuse. Toutes les objections faites au Dieu du christianisme s'opposent encore plus fortes à la notion confuse du Dieu du déisme. Étant admis que l'on croit à un être souverainement bon, le problème est bien tel que les deux Mill l'avaient reconnu : le mal, la mort, la souffrance. On ne saurait trouver une difficulté de plus dans l'immortalité de l'âme ou l'éternité même des peines. Retranchez ces dogmes et vous n'êtes pas plus avancés, tout au contraire. La mort continuelle, puisque la

vie se renouvelle sans cesse, la souffrance, la loi de lutte et de destruction, tout cela subsiste plus mystérieux et plus sombre encore dans le déisme le plus épuré. Le christianisme seul nous donne, non pas la clarté absolue, puisque notre intelligence ne saurait la supporter; mais la seule lumière qui se projette sur ce fond obscur. Oui, la bonté de Dieu nous semble difficile à concilier avec l'apparition et la durée du mal; mais la rédemption, mais l'incarnation, la souffrance et la mort d'un Dieu nous montre la bonté divine aussi incommensurable que sa justice. Dans toutes les autres religions, le mal est, pour ainsi dire, sans contre-poids; dans le christianisme seul, au mystère de son origine, nous opposons le mystère de son rachat.

C'est vouloir éclairer l'obscurité à l'aide de nouvelles ténèbres, nous objecteront les incroyants. Le mystère, par cela même qu'il est, ne s'explique pas, répondrons-nous. Aussi n'est-ce pas là l'objet de notre recherche. Nous ne prétendons donc pas expliquer l'origine du mal, mais nous affirmons que la rédemption désintéresse la bonté et la justice de Dieu. La mort d'un Dieu n'est-elle pas une compensation plus qu'équivalente à la souffrance et au démérite de la créature?

Un des plus admirables caractères du christianisme, c'est qu'il jouit, en quelque sorte, d'une élasticité immortelle et surnaturelle. Il s'adapte à tous les temps comme à toutes les intelligences, et celui qui doute de sa divinité doit être confondu de ce caractère unique d'appropriation aux formes diverses que revêt la pensée humaine à travers les âges. Aux premiers temps du christianisme, la conscience humaine se révoltait-elle, au point où elle le fait de nos jours, contre le mal et ses origines? Non ; autres étaient les répulsions comme les attractions. Soit que l'esprit fût moins affiné, la cruauté et le mépris de la vie humaine plus familiers à ces natures robustes, on voit pas que l'éternité des peines, déjà admise dans les religions païennes, que la mort et surtout la souffrance de tout ce qui vit et respire, fût la sérieuse objection des incrédules d'alors. On se sentait plus homme et moins mollusque, plante ou insecte. Il en fut de même au moyen âge. La Réforme elle-même, en dépit de l'admiration qu'elle inspire à Stuart Mill, et qui serait incompréhensible si l'on ne devinait pas que l'athée y voyait le coup le plus funeste porté à Jésus-Christ, la Réforme elle-même, dis-je, ne fit qu'assombrir la doctrine en faisant dépendre le salut, non de la libre volonté de l'homme, mais de la grâce seule, c'est-à-dire d'une prédestination arbitraire.

A ces diverses époques, il pouvait sembler que l'incarnation et la mort d'un Dieu fussent, en quelque sorte, un excès de la bonté di-

vine. Mais d'autres hommes succèdent à ceux-là. Ces hommes nouveaux, — et, étant de leur temps et de leur race, je partage leurs passions et leurs terreurs, — amollis ou affinés, ne voyent plus que le terrible problème de leurs souffrances et de leur destinée. A ceux-là l'éternelle vérité se présente; vous êtes prêts à maudire Dieu parce qu'il a permis le mal: bénissez-le puisqu'il s'est fait homme pour le détruire et vous en faire mieux comprendre l'horreur.

Donc, à quelques égards, Stuart Mill père et fils avaient raison. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, qu'on soit chrétien, musulman, panthéiste ou athée, le mal est là, terrible, éternel : mystère pour les uns comme pour les autres. Ceux qui nient un dessein divin et qui croient à d'aveugles forces produisant le monstrueux asemblage des mondes doivent se croire les victimes d'une épouvantable fatalité de hasard. D'autre part, ceux qui se refusent à adorer un Dieu fait homme sont fatalement conduits à trouver ce Dieu méchant et injuste ; ces chrétiens seuls ont le droit de dire : Vous êtes en face de deux mystères, le mal et l'incarnation. Un de ces mystères s'impose à vous, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas ; l'autre, vous êtes libre de le rejeter ou au moins d'en faire le semblant, mais sans lui l'obscurité est plus profonde et le désespoir est complet.

M. Mill le père ayant ainsi prémuni son fils, dès l'âge de quatre ans, contre les dangers et les erreurs des vieux dogmes, dut cependant chercher à lui donner une règle de conduite. Sur cette table rase, il fallait édifier quelque chose. Ce fut la doctrine épicurienne qu'il enseigna à l'enfant. « Dans ses idées sur la conduite, nous dit Stuart Mill, mon père suivait les préceptes des stoïciens, des épicuriens et des cyniques. Mots qu'il faut entendre, non au sens moderne, mais au sens ancien... Il empruntait son critérium moral aux épicuriens, puisqu'il était utilitaire et qu'il considérait comme juge du bien et du mal la tendance des actions à produire du plaisir et de la peine. »

Cependant, comme ces préceptes auraient pu offrir quelque danger, si l'élève, pénétré de ces leçons, eût voulu les mettre de trop bonne heure en pratique, M. Mill insistait sur la nécessité de la tempérance qui rend les plaisirs plus vifs et de plus longue durée en les modérant. Enfin, comme il désirait aussi que le fruit d'une éducation aussi rare ne fût pas perdu et que le jeune homme mît à profit pour sa gloire, pour celle de son père et du radicalisme, l'avance d'un quart de siècle qu'il lui avait donnée, il proposa pour but à cette jeune ambition la gloire d'être un réformateur de l'humanité, un grand révolutionnaire. Le rôle d'un girondin dans la future Conven-

tion anglaise. On avait alors de ces timidités, et l'on répugnait encore à s'avouer hébertiste ou maratiste !

Avec la fougue et la sincérité de l'enfance, le jeune Stuart Mill marcha à pas précipités dans la voie ouverte devant lui. Il se pénétra de toutes les idées de son père, crut à ces théories et s'éprit d'un égal enthousiasme pour Knox et pour Vergniaud, pour Épicure et pour Bentham. Il était à cette période heureuse de la vie où un enfant bien né, pour peu qu'il respecte celui qui l'élève, considère tout ce qu'il vous enseigne comme l'expression exacte et complète de la vérité, où l'ignorance des passions rend innocentes les théories d'Épicure. Stuart Mill était un bon élève ; il travaillait avec ardeur. On l'avait prudemment tenu à l'écart de la société des enfants de son âge. Aussi, ne subissant d'autre influence que celle de son père et de la nature, il se laissait pétrir comme une cire complaisante.

En somme, quel fut le résultat de cette pédagogie d'un nouveau genre?

En premier lieu, M. Mill qui avait pour ses enfants une tendresse très-vive, ne parvint pas à se faire aimer, au moins par les aînés. « Les cadets, nous dit Stuart Mill, lui furent très-attachés, et, *si je n'en puis dire autant pour mon compte*, je lui fus loyalement dévoué. » Je soupçonne que cette opposition de sentiments doit être imputée à un changement dans le système d'éducation du père professeur. Les cadets furent probablement moins ferrés sur la logique, mais on n'étouffa pas d'aussi bonne heure en eux le germe de la sensibilité et l'idée du devoir. En second lieu, Stuart Mill, à quinze ans, devait être un pédant insupportable, et d'autant plus déplaisant qu'il se croyait fort modeste. « Je l'affirme hautement, quoique ce ne soit pas l'impression des personnes qui m'ont connu dans mon enfance. Elles me trouvaient, je l'ai su depuis, d'une suffisance fort désagréable, probablement parce que j'étais disputeur et que je n'éprouvais aucun scrupule à opposer une contradiction directe à ce que j'entendais dire. J'avais, je crois, acquis cette mauvaise habitude, parce qu'on m'avait encouragé d'une façon toute exceptionnelle à m'entretenir de sujets au-dessus de mon âge avec de grandes personnes, et qu'on ne m'avait jamais inculqué le respect dont elles sont habituellement l'objet. »

Voilà donc ce jeune pédant, bourré de grec et d'économie politique, ayant, non pas une avance d'un quart de siècle, mais une avance de quatre ou cinq années sur ses camarades, considéré et se considérant comme un phénomène, consulté par Ricardo, écouté par J.-B. Say, corrigeant les épreuves de Bentham, fondant, à dix-sept ans, un club politique, écrivant dans des revues, le voilà, dis-je, lancé dans la vie. Ne l'oublions pas, c'est un esprit éminent; il fut

plus tard un écrivain célèbre ; son éducation ne fut pas un avortement, comme celle de tant de petits prodiges, et cependant le premier ouvrage qui le tira de son obscurité fut publié par lui à l'âge de trente-sept ans. Il avait, avant cette époque, prodigieusement noirci du papier ; son œuvre eût formé des volumes ; néanmoins l'ingrate Angleterre attendit que le nouveau Pic de la Mirandole eût trente-huit ans pour lire un de ses écrits, et lui-même laisse entendre que, de tous ses travaux antérieurs, rien n'est resté, parce que rien ne méritait l'attention.

Nous reviendrons plus tard sur cette singularité, et nous tâcherons d'en expliquer la cause. Il y a là un enseignement important et un démenti très-grave à la théorie de l'éducation surchauffée.

Stuart Mill ayant atteint l'âge de dix-sept ans, pensa qu'il était temps de commencer son apostolat. « La Révolution française, nous dit-il, était maîtresse de mon esprit. Elle donna sa couleur à mes juvéniles aspirations ; je ne voyais pas pourquoi des événements si récents ne se renouvelleraient pas. » Les deux moyens qui lui parurent le plus propres à le conduire au terme désiré, et les meilleurs, en effet, au point de vue révolutionnaire, furent la fondation d'un club et celle d'un journal. Au club il donna le nom de Société *utilitaire*, la feuille prit le titre de *Revue de Westminster*. Grâce aux relations que M. Mill, le père, avait avec tout ce qui était radical alors, l'entreprise du fils réussit au gré de ses souhaits. Les jeunes gens désireux, comme Stuart Mill, de se faire un nom dans le parti démocratique, consentirent à subir la direction et le patronage du plus jeune d'entre eux. Stuart Mill fut donc élu président d'une petite académie et il montra du tact et de l'intelligence dans le choix de ses coopérateurs. Presque tous se sont fait un nom depuis dans la politique ou dans les lettres. C'étaient les deux Austin, Grote et le fameux John Arthur Roebuck. Le succès de cette première tentative les porta à donner plus de développement à leur idée. Renonçant à s'enfermer dans un cercle étroit, composé d'adeptes et d'amis, ils pensèrent qu'ils se feraient connaître davantage et qu'ils auraient plus de facilité à augmenter le nombre de leurs prosélytes s'ils convoquaient leurs adversaires à discuter en public avec eux. Ils s'adressèrent à cet effet à des hommes, jeunes encore, mais qui s'étaient déjà fait un nom dans la politique, à des membres de la Chambre des communes, à ces héritiers de la pairie. La première réunion de cette sorte de *conférence Molé* fut très-brillante. Au nombre des adhérents et des orateurs on comptait Mac Aulay, Édouard et Henri Bulwer, Samuel Wilberforce, le fils et le digne héritier du grand abolitionniste, lord Sydenham, George Villiers, plus tard lord Clarendon, Mac Culloch, l'économiste, et bien d'autres dont les noms

sont moins connus en France. L'entreprise aboutit cependant à un véritable fiasco. Le bon sens anglais ne pouvait s'accommoder de ces disputes vaines et de ces exercices de rhéteurs. Les membres de la Chambre des communes se retirèrent les premiers, peu soucieux de perdre ainsi leurs paroles et leur temps à faire de la politique spéculative. On tâcha de suppléer à leur absence. Stuart Mill et Roebuck se multiplièrent, ils prenaient la parole à chaque réunion ; quoique ou parce que, la parlotte finit par se taire.

La *Revue* eut à peu près le même sort. Elle commença bien et finit mal. Elle était destinée à battre en brèche et à ruiner la célèbre *Revue d'Édimbourg*. Toute la jeune armée du radicalisme donna d'abord avec ardeur, mais, à la longue, le public trouva cette nourriture trop forte pour son goût ; les lecteurs et les fonds vinrent à manquer, et l'éditeur, à la grande indignation de la pléïade, vendit un beau jour, sans même prévenir les rédacteurs, son titre, sa presse et ses abonnés.

En dépit de ces échecs, Stuart Mill avait à peu près atteint son but. Il s'était fait connaître. N'était-ce rien que d'avoir, à vingt ans, déjà tué sous lui deux clubs et une *Revue*. D'ailleurs, le parti démocratique est le plus indulgent de tous. A qui le sert sans marchander, il sait presque autant de gré d'une défaite que d'une victoire. Stuart Mill, son amour-propre ainsi sauvegardé, n'avait rien à redouter pour sa bourse. Une place dans les bureaux de la Compagnie des Indes lui donnait à la fois un traitement lucratif et la libre disposition d'une partie notable de son temps.

Que manquait-il donc à ce jeune homme ? Son avenir était assuré, son nom était déjà, sinon célèbre, du moins connu ; l'austérité de ses principes ne l'empêchait pas « de cueillir sur la route, comme il le dit lui-même, le plus de fleurs qu'il le pouvait ; » il jouissait d'une santé robuste, et, de plus, sa vie avait un but, but élevé, puisque c'était la réforme de la société, but qu'on est toujours le maître de croire proche ou éloigné, à son choix, selon les proportions que l'on donne à son idéal. Cependant, Stuart Mill avait vingt ans à peine quand le désenchantement de toutes choses, le sentiment juste et vif que la recherche de la satisfaction personnelle était vaine si on ne la faisait consister que dans la satisfaction de tous, s'emparèrent de lui. Il étouffait dans cet horizon borné que ses principes avaient créé autour de lui. Il avait soif de poésie, de tendresse, d'épanchements, mais c'était une soif qu'il savait ne pouvoir étancher. La poésie ! Son père lui avait enseigné le mépris des émotions passionnées de tous genres. « Il y voyait une forme de la folie. » L'élève de philosophie épicurienne, stoïque et cynique, avait appris à raisonner et non à aimer. La leçon n'avait pas été perdue. Stuart Mill

n'aimait ni sa mère, ni son père, ni l'humanité, et il en vint bientôt à ne plus s'aimer lui-même. Laissons-lui raconter le naufrage universel qu'il intitule : *Une crise dans mes idées*. Nul ne nous montrera mieux que la victime elle-même les ravages d'une éducation utilitaire :

« C'était dans l'automne de 1826 (il avait vingt ans) ; je me trouvais dans cet état d'engourdissement nerveux que tout le monde est susceptible de traverser; insensible à toute jouissance comme à toute sensation agréable... dans l'état, dirais-je, où se trouvent ordinairement les personnes qui se convertissent au méthodisme, quand elles se sentent atteintes pour la première fois de la *conviction du péché*. J'étais dans cet état d'esprit quand il m'arriva de me poser directement cette question : « Supposé que tous les objets que tu poursuis « dans la vie soient réalisés, que tous les changements dans les opi- « nions et les institutions dans l'attente desquels tu consumes ton « existence puissent s'accomplir sur l'heure, en éprouverais-tu une « grande joie? serais-tu bien heureux? » — « Non! » me répondit nettement une voix intérieure que je ne pouvais réprimer. Je me sentis défaillir ; tout ce qui me soutenait dans la vie s'écroula. Tout mon bonheur, je devais le tenir de la poursuite incessante de cette fin, le charme qui me fascinait était rompu ; insensible à la fin, pouvais-je encore m'intéresser aux moyens? Il ne me restait plus rien à quoi je pusse consacrer ma vie!

« Au premier moment, j'espérai que le nuage qui venait d'obscurcir mon existence se dissiperait de lui-même ; il n'en fut rien. Une nuit de sommeil, ce remède souverain contre les petits ennuis de la vie, n'eut aucun effet sur mes souffrances. Je fis un nouvel appel à ma conscience ; j'entendis encore la néfaste réponse. Je portais partout ma tristesse avec moi, je la retrouvais dans toutes mes occupations. C'est à peine si parfois un objet avait le pouvoir de me la faire oublier quelques minutes... C'était en vain que je cherchais un adoucissement à ma peine en revenant à mes livres favoris. — Ces souvenirs d'une noblesse et d'une grandeur passées, où j'avais jusqu'alors puisé la force et le courage, je les lus sans rien éprouver, ou plutôt avec le même sentiment qu'autrefois, moins le charme, et je restai persuadé que mon amour de l'humanité et ma passion de la perfection pour le bien de l'humanité étaient désormais éteints. Je ne cherchai pas à soulager mes peines en les confiant à autrui. Si j'avais assez aimé quelqu'un pour sentir la nécessité de les lui confier, je ne me serais pas trouvé dans l'état qui faisait mon malheur. Je sentais, hélas ! que ma souffrance n'était pas intéressante et qu'il n'y avait rien en elle de respectable, rien qui éveillât la sympathie... Mon père, à qui il eût été naturel que j'eusse recours dans tous mes

embarras, était la dernière personne dont je dusse attendre un remède dans l'état où j'étais. Tout me portait à croire qu'il ne savait rien de mon malaise d'esprit, et, même, s'il eût pu le comprendre, il n'était pas le médecin qu'il fallait pour le guérir. Mon éducation était tout son ouvrage, il l'avait conduite sans jamais songer qu'elle pouvait aboutir à ce résultat : je ne voyais pas d'avantage à l'affliger en lui faisant voir que son plan avait échoué quand l'échec était probablement irréparable et de nature à défier la puissance de *ses* remèdes. Pouvais-je me confier à des amis? A cette époque je n'en avais pas à qui je pusse espérer de faire comprendre mon état. Je ne le comprenais que trop bien moi-même, et plus j'y songeais, plus je le trouvais désespéré... Je m'apercevais alors ou je croyais m'apercevoir d'une vérité que j'avais toujours auparavant accueillie avec incrédulité : je reconnaissais que l'habitude de l'analyse tend à ruiner les sentiments... « Ce qui constitue l'excellence de l'analyse, me disais-je, c'est qu'elle tend à affaiblir, à saper toutes les opinions qui dérivent de préjugés. » Je croyais que l'esprit d'analyse était favorable à la prudence et à la clairvoyance, mais qu'il ruine sans relâche les fondements de toutes les vertus, et surtout qu'il sape, avec une persévérance effrayante, tous les désirs et tous les plaisirs qui sont les effets de l'association, c'est-à-dire, suivant la philosophie que je professais, tout ce qui n'est pas purement physique ou organique, et personne n'était plus convaincu que moi-même de l'insuffisance radicale de cet ordre de plaisirs pour faire aimer la vie.

« Telles étaient les lois de la nature humaine en vertu desquelles, à ce qu'il me semblait, j'avais été amené à l'état dont je souffrais... Je venais donc m'échouer, me disais-je, en sortant du port avec un vaisseau bien armé, pourvu d'une boussole, mais privé de voiles; il n'y avait en moi aucun désir véritable qui me portât vers la fin que l'on s'était proposée, quand on avait dépensé tant de soins à m'armer pour la lutte. Je ne prenais aucun plaisir à la vertu, ni au bien général, mais je n'en prenais pas davantage à autre chose. Les sources de la vanité et de l'ambition paraissaient éteintes en moi, aussi complétement que celles de la bienveillance. J'avais eu, me rappelais-je, des satisfactions de vanité beaucoup trop tôt, et, comme tous les plaisirs dont on jouit prématurément, cette jouissance m'avait laissé blasé et indifférent. Ni les plaisirs égoïstes, ni ceux qui leur sont opposés, n'étaient des plaisirs pour moi. Il me semblait qu'aucune puissance, dans la nature, ne pouvait refaire mon caractère, et créer dans un esprit alors irrévocablement analytique, de nouvelles associations de plaisir avec n'importe lequel des objets que l'homme désire! »

« J'ai tué l'innocent sommeil! » s'écrie lady Macbeth dans le drame

de Shakespeare. J'ai tué l'innocente poésie, l'innocent amour, les innocentes espérances et les innocentes joies, eût pu dire le père de Stuart Mill, s'il eût appris ou deviné le naufrage intellectuel de son fils. Rien n'est debout dans cette pauvre âme, rien, sinon ce qu'elle appelle la logique, sorte de divinité malfaisante dominant seule cette ruine et cette confusion. Dans un semblable ébranlement de l'esprit, il semble que la moindre impulsion eût pu faire tomber le révolté au pied des autels. Il le laisse entendre, et peut-être que s'il eût vécu dans un pays catholique, un chant d'église, la vue d'un crucifix, une grande parole comme celle de Lacordaire, eussent en un instant produit une de ces métamorphoses complètes dont nous avons été souvent les témoins.

C'était au cœur, en effet, qu'il fallait parler, et non à cette raison trop fière, trop exercée et trop dévoyée, à la fois, pour être capable d'aucune soumission. Mais le protestantisme ne fait guère de tels miracles. Tout est froid en lui, ses temples comme ses apôtres.

Stuart Mill ne se convertit donc pas. Il chercha le remède ailleurs. Ce fut à la poésie qu'il s'adressa d'abord. Il confesse naïvement qu'il découvrit seulement alors que la poésie était quelque chose de réel, de vivant, et non un vain cliquetis de mots. Il eut recours ensuite à la musique, et là encore, son impitoyable esprit d'analyse empoisonne la source à laquelle il essayait de se rafraîchir. « J'étais obsédé de la crainte, nous dit-il, que les combinaisons musicales pourraient s'épuiser. L'octave ne se compose que de cinq tons et de deux demi-tons qui ne peuvent former qu'un nombre limité de combinaisons, parmi lesquelles un petit nombre seulement sont belles. »

Un médecin aliéniste soulignerait le passage. Il y verrait le symptôme précurseur et ordinaire de la folie.

Cependant Stuart Mill ne devint pas fou; il ne se convertit pas; il parvint même à se guérir à peu près. Ce fut, quoi qu'il ne le dise qu'en termes voilés, ce fut l'amour qui fut le médecin. Un amour très-grand et très-profond, mais malsain et au fond malheureux puisque, pendant quinze années, il dut être une sorte de torture, et que, loin de ramener cette âme égarée et troublée dans le sentier commun du devoir, de la paternité et de la foi, il ne fit que l'écarter davantage de toutes les idées reçues, de toutes les lois divines et humaines.

Stuart Mill rencontra, à vingt-cinq ans, une madame Taylor, moins âgée que lui de deux années, mariée de bonne heure « à un homme loyal, excellent, considéré, d'opinions libérales et d'une bonne éducation. » C'était une femme d'une grande beauté et

d'une intelligence supérieure. Elle avait la passion des choses de l'esprit et ne se plaisait que dans la société des gens de lettres et des hommes politiques. Elle avait réuni autour d'elle une coterie dont elle était l'Égérie. Ses opinions très-indépendantes et très-hardies l'avaient dirigée dans le choix de ses relations. C'étaient, pour la plupart, des libres-penseurs et des radicaux, au premier rang desquels devait briller le précoce et mélancolique Stuart Mill. Ils s'étaient connus dans leur enfance, les maisons de leurs parents étaient voisines; quand ils se retrouvèrent, les souvenirs communs, la conformité de leurs opinions et de leurs aspirations et probablement de leur découragement les attira l'un vers l'autre. Au début, comme il arrive d'ordinaire, il ne fut question que d'amitié, d'association d'idées, d'aspirations communes. Cela dura quelque temps, quelques années même, dit l'auteur, puis l'amour vint ou se dévoila, et un beau jour Stuart Mill et la belle madame Taylor s'avouèrent que leurs âmes étaient faites l'une pour l'autre.

Stuart Mill nous fait longuement la description morale de celle qui n'était alors que son amie et qui devint plus tard sa femme. « Madame Taylor, nous dit-il, possédait réunies les qualités que je n'avais rencontrées isolément que chez les autres personnes que j'avais connues. Au-dessus de toute espèce de superstition, sans en excepter celle qui attribue une prétendue perfection à l'ordre de la nature et de l'univers, elle protestait énergiquement contre les nombreux abus qui font encore partie de la constitution de la société. Toutefois, cette liberté de pensée et ces protestations ne venaient pas de la logique d'un esprit rigoureux, mais de la force et de l'élévation des sentiments.... Son âme ardente et tendre, son éloquence vigoureuse en auraient fait un grand orateur... Le caractère général de son intelligence, son tempérament et son organisation m'ont conduit souvent à la comparer telle qu'elle était en ce temps-là au poëte Shelley; mais, pour la portée de l'intelligence et la profondeur de la pensée, Shelley, au point où une mort prématurée l'a arrêté, n'était qu'un enfant en comparaison de ce qu'elle est enfin devenue. »

Ce dithyrambe remplit plusieurs pages. En dépit de l'émotion sincère et du sentiment vrai qui les a évidemment dictées, le lecteur a de la peine à partager l'admiration de l'auteur. Madame Taylor, athée, socialiste, bas-bleu dans toute l'acception du terme, nous paraît avoir trop de parties du saint-simonien pour ne pas manquer de quelques-unes de celles de la femme, de l'épouse et de la mère.

Il existe, en Amérique, une secte bizarre et qui a pris, je crois, naissance en Prusse. Elle se propose de réformer les incompatibi-

lités des humeurs des époux par ce qu'elle appelle le mariage spirituel. Si le hasard ne vous a pas uni à votre époux ou à votre épouse spirituels, cherchez jusqu'à ce que vous ayez trouvé cette moitié de vous-même. Jusque-là, rien de bien original, c'est la vieille histoire; voici, toutefois, en quoi consiste le progrès. Quand vous aurez trouvé, inutile de songer au divorce, ne vous laissez pas davantage entraîner par la chair, restez fidèle à l'époux ou à l'épouse de la loi, scrupuleusement fidèle en tout ce qui concerne le corps. Quant à l'âme, elle est tenue, sous peine d'adultère spirituel, à s'unir à cette âme unique. Tout ce qui est idées, peines, joies, société des intelligences, doit être commun. L'union complète s'accomplira dans le ciel.

Moins les perspectives de l'autre vie, auxquelles leurs intelligences se refusaient à croire, Stuart Mill et madame Taylor adoptèrent en partie les croyances et les rites de la secte nouvelle. Madame Taylor vivait, avec sa fille, dans un petit bourg voisin de Londres, et ne venait que rarement à la ville voir son mari. Celui-ci, fort débonnaire, fort confiant, ou peut-être peu épris, s'accommodait de cette séparation à l'amiable. Stuart Mill était le compagnon habituel à la ville comme aux champs. Madame Taylor méprisait les fausses interprétations qu'on pouvait donner à ces fréquentes visites. Elle poussait ce dédain si loin, qu'elle ne craignait pas de faire maritalement des voyages avec son *ami*.

Mais Stuart Mill nous affirme, et nous ne nous refusons nullement à croire, que leurs rapports étaient purement intellectuels et moraux; « car, observe-t-il, si nous ne considérions pas les règles de la société comme obligatoires, en une matière *si complètement personnelle*, nous nous sentions tenus à ce que notre conduite ne portât pas la plus légère atteinte à l'honneur de son mari et par conséquent au sien. »

Cette intimité dura pendant dix-huit années. Chaque jour la rendait plus complète. Il est probable, qu'au point de vue des *convenances du monde*, le ménage spirituel devait garder bien peu de mesure, mais la *vraie* morale n'en souffrait point. Madame Taylor et Stuart Mill étaient devenus de véritables collaborateurs, quelque chose comme MM. Erkmann et Chatrian. C'était la belle philosophe qui pensait, Stuart Mill qui tenait la plume, parfois, au contraire, les rôles étaient renversés. Ils en étaient venus à ne guère distinguer la part de chacun dans l'œuvre commune. Cet enfantement littéraire leur tenait lieu des joies moins éthérées de la famille, quand un événement sur lequel ils ne comptaient pas vint changer leur vie. M. Taylor mourut en juillet 1849.

Stuart Mill ne veut pas nous laisser ignorer que sa vertu lui

coûtait, ou, qu'au moins, il eût ardemment désiré l'union complète de leurs existences, mais il ajoute qu'il eût fait le sacrifice de cette suprême joie pour conserver les jours du digne M. Taylor. La Providence ne le mit pas à cette épreuve, et le roman se termina enfin par un mariage. Philémon avait quarante-cinq ans, et Baucis en comptait quarante-trois.

II

L'épouse spirituelle de Stuart Mill était socialiste par instinct plutôt que par raisonnement. Son disciple et son ami, dont le seul progrès intellectuel consistait, nous dit-il, à ne plus faire autant de cas de la logique et à tenir en quelque estime l'induction, suivit son guide féminin dans la voie dangereuse, mais pleine d'attraits, de mystères et de découvertes, où elle le conviait à la suivre. Ce fut alors qu'il entra en correspondance avec Comte et qu'il adopta en partie ses idées.

Stuart Mill avait trop d'esprit pour ne pas entrevoir une portion de la vérité, qu'il s'agît de religion ou d'économie politique, mais il avait en même temps trop de préjugés pour l'embrasser tout entière. De même qu'il avait compris que le déisme *n'était pas tenable*, il se rendait également compte que le *laissez-faire* et le *laissez-passer* n'étaient pas le dernier mot de la science sociale. Il était, en outre, par nature, délicat, fier et tendre, la vulgarité et la brutalité des démocraties le dégoûtaient et l'effrayaient. Il avait inventé cet aphorisme qu'Alphonse Karr lui eût envié, car il semble frappé de la marque : « Une masse n'est qu'une médiocrité collective, et le gouvernement de la médiocrité sera toujours un gouvernement médiocre. » Stuart Mill rêvait donc quelque chose de plus relevé que cette tyrannie mobile et brutale. Où la trouver, l'Évangile étant hors de cause? — dans une organisation systématique de la société; dans la direction et l'autorité absolue des sages. Telle fut la conclusion à laquelle Stuart Mill, sous l'influence de madame Taylor, s'arrêta encore de bonne heure, mais les leçons de prudence que lui avait données son père n'avaient pas été perdues. Il dissimula son apostasie économiste avec tant de soin que lorsque, longtemps après, il publia les *Principes d'économie politique*, nulle proposition malsonnante ne put faire deviner que c'était un socialiste qui avait tenu la plume.

A l'époque où nous sommes parvenus dans ce récit, c'est-à-dire de 1830 à 1840, Stuart Mill écrivit beaucoup. Il s'était mis de nouveau à la tête d'une Revue (*London et Westminster Revue*). Ce

recueil avait du succès; néanmoins, le directeur et le principal rédacteur ne parvenaient pas à s'élever, dans l'opinion du public, au-dessus de la médiocrité. Il enregistre avec soin les témoignages d'estime qu'il reçut et les succès qu'il obtint : le bagage est mince. La renommée ne vint enfin que lors de la publication du livre de *la Logique*. Soit découragement, soit modestie, Stuart Mill ne s'attendait pas à cette bonne fortune. Il n'avait prétendu faire qu'une sorte de manuel, et il se trouvait avoir lancé un manifeste, adressé un défi à l'opinion. Le livre était franchement matérialiste, il s'attaquait, sans ménagement, à cette grande école écossaise qui avait fait l'admiration de l'Europe; il complétait, commentait et réhabilitait Condillac. L'heure était bien choisie. On était las d'avoir marché si longtemps dans les sentiers battus. Ramener la nouvelle génération dans la vieille route du dix-huitième siècle semblait une nouveauté. C'est l'éternelle histoire du vieux-neuf.

La Logique parut en 1843. L'auteur avait trente-sept ans. Sa première publication datait de 1822. Il s'était donc adressé au public pendant vingt et un ans sans se faire écouter de lui. Pourquoi cet écrivain si précoce obtint-il un succès si tardif? Est-ce là un pur caprice du sort? Nous ne le croyons pas. Stuart Mill n'obtint un succès véritable que lorsqu'il eut appris à penser et à écrire. « Dans sa jeunesse, on ne le considérait, nous avoue-t-il, que comme un homme artificiel; un produit de fabrication qui portait comme une marque imprimée certaines idées : tout ce qu'il pouvait faire n'étant que de les reproduire. » Il se récrie contre ce jugement, et cependant il était équitable. Sa fameuse avance était un retard dont toute sa vie se ressentit.

Il lui fallut vingt ans pour réagir contre les habitudes qu'une mauvaise gymnastique de l'esprit lui avait données. Il lui fallut oublier pour apprendre de nouveau. Madame Taylor ne fut sans doute pas étrangère à cette seconde éducation. Elle lui enseigna le charme; il fallait sans doute qu'il fût en état de l'apprendre pour en profiter, mais tout nous prouve que Stuart Mill était un admirable écolier.

A partir de ce premier succès, les livres se succédèrent et la renommée ne cessa pas d'être fidèle. Après *la Logique*, parurent *les Principes d'économie politique*, enfin *la Liberté*, qui mit le sceau à la réputation du philosophe et de l'écrivain.

Ce dernier ouvrage ne lui appartient, pour ainsi dire, pas. Il fut en grande partie composé et écrit par madame Taylor, devenue, à cette époque, madame Stuart Mill. Le ménage passait la plus grande partie de l'année sur le continent, soit dans le Midi de la France, soit en Italie. « C'est en montant les marches du Capitole, en jan-

vier 1855, que l'idée nous vint d'en faire un volume. Après que je l'eus écrit, suivant mon habitude, deux fois en entier, nous le gardâmes par devers nous. De temps en temps nous le reprenions, *de novo*, lisant, pesant, critiquant chaque phrase. » C'est bien là une œuvre faite avec amour; ce fut le dernier mot, non-seulement de leur collaboration littéraire, mais de leur association ici-bas. Madame Stuart Mill, après sept années de mariage, mourut subitement à Avignon, d'une fluxion de poitrine.

Les *Mémoires* sont le testament de Stuart Mill ; on peut dire que *la Liberté* fut celui de madame Taylor. La dédicace désolée que Stuart Mill a placée en tête du livre semble nous l'indiquer. Le public apprit avec surprise et intéret à qui il était redevable non-seulement de cette œuvre, mais des progrès si marqués qu'il avait applaudis dans le talent de Stuart Mill. Cette *attraction*, comme disent nos voisins, vint en aide, sans doute, au succès, qui fut très-grand en Angleterre comme en France, et à beaucoup d'égards il était mérité. Le livre était court, nerveux, original; l'horreur profonde des doctrines spiritualistes et des lois sociales avait été assez adroitement dissimulé pour que le poison passât d'abord inaperçu. Certaines théories inquiétaient cependant déjà les économistes, et entre autres le traducteur distingué, M. Dupont-White, qui nous faisait connaître l'ouvrage. Mais on était disposé à attribuer à la femme les tendances socialistes qui eussent révolté dans le mari.

Quant à nous, si ce livre nous oblige à reconnaître que l'admiration de Stuart Mill pour les rares talents de sa femme n'était qu'un hommage rendu à la vérité et non un aveuglement de l'amour, il nous révèle en même temps un état de conscience qui n'est ni attrayant ni respectable. On devine, entre autres, dans le chapitre sur les Mormons, la révolte d'une âme longtemps froissée par la tyrannie de l'Évangile, du code et même de l'opinion. Il n'est certes pas probable que madame Taylor enviât le sort de ses compagnons du lac Salé, et qu'au nom de la liberté de conscience elle trouvât justifiable l'oppression exercée par Brigham-Young; cependant, aveuglée par sa haine pour les vieilles Églises, elle déclare que les Mormons ont le droit pour eux, et que les contraindre est un acte de tyrannie.

C'est là, sans doute, pousser bien loin la théorie de la liberté individuelle. Faut-il imputer cette étrange apologie au désir de rester rigoureusement conséquent avec les prémisses posées? Nullement, car quelques pages plus haut madame Stuart Mill reconnaît à la société le droit d'imposer aux époux *la limitation du nombre de leurs enfants!*

Stuart Mill proposait pour les morts un culte analogue en plus d'un point à celui que le christianisme a introduit dans le monde.

On a beau se croire dépouillé de toute cette friperie du passé, malgré soi, quoi qu'on fasse, dans l'expression de ses pensées comme dans leur conception, on reste profondément chrétien. Honneur, vertu, morale, pudeur, devoir, vice, qu'adviendrait-il de ces mots et des idées qu'ils représentent dans une langue vraiment matérialiste? « Notre civilisation est une éponge gonflée de christianisme, a dit un humoriste : on l'a sortie de l'eau, mais elle n'est pas encore complétement asséchée et tordue. »

Donc Stuart Mill honorait les morts à sa façon. Le culte qu'il leur croyait dû, c'était la continuation de leur œuvre et la propagation de leurs idées. L'hommage le plus pur à la mémoire de son père lui semblait la poursuite obstinée de cet apostolat positiviste dont il avait été la première victime. Sur la tombe de madame Taylor il jura de travailler avec ardeur à rendre le droit de suffrage aux femmes, cette moitié injustement déshéritée de la communauté politique. Il promit encore de favoriser de tout son pouvoir l'avénement d'une ère nouvelle où seraient proscrites les vieilles lois de la famille et de la religion. Il était temps, pensait-il, d'oser dire sa pensée entière : il devait à sa chère morte l'honnêteté d'un aveu sans détours.

Il ne brusqua rien cependant. Dans chaque ouvrage publié depuis qu'il était veuf, il indiquait plus clairement sa conversion aux idées nouvelles. Enfin, il leva complétement le masque dans son livre sur Auguste Comte et le positivisme.

La franchise de Stuart Mill était moins méritoire et moins désintéressée qu'elle ne le semblait au premier abord. S'il se brouillait ouvertement avec les économistes, obligés cependant à quelques ménagements envers lui, en raison même des éloges dont ils l'avaient jadis accablé, il retrouvait dans le camp radical de plus nombreux et surtout de plus utiles amis. Du jour où Stuart Mill se fut déclaré socialiste, il fut immédiatement considéré par le parti avancé comme un de ses chefs. Bright, en vieillissant, paraissait disposé à transiger, et d'ailleurs ses opinions religieuses n'étaient pas correctes. Rœbuck était la parole du parti, Stuart Mill en devint la plume, et l'on songea à récompenser son dévouement et à payer ses services par un siége au Parlement. Mais ici une difficulté se présentait. L'auteur de *la Liberté* n'était pas riche et ne se souciait pas de supporter les frais d'une élection. Il écrivit en réponse à l'offre qui lui avait été faite une lettre *à sensation*. Il déclarait qu'il n'avait nulle envie d'entrer au Parlement, qu'il ne voulait pas solliciter les suffrages, et qu'une fois nommé il dédaignerait les intérêts locaux des électeurs pour ne s'occuper que des questions générales. C'était la première fois qu'un candidat tendait si orgueilleusement la main à ses amis, un peu à la façon du mendiant de *Gil Blas*, une escopette d'une main et son cha-

peau de l'autre. Un de ses amis, homme de lettres célèbre, effrayé de sa hardiesse, s'était écrié : « Le Tout-Puissant lui-même n'aurait aucune chance d'être élu sur un pareil programme. »

En dépit de cette prédiction, ni l'ambition, ni la bourse de Stuart Mill n'eurent à souffrir. Des comités se formèrent, réunirent des souscripteurs, et la campagne fut vigoureusement menée. Ce fut en vain qu'on tendit au candidat un piége très-perfide. Dans un écrit intitulé : *Idées sur la réforme parlementaire*, Stuart Mill, n'ayant pas alors de visées électorales, avait écrit cette phrase : « Les classes ouvrières de l'Angleterre, bien que différant de celles de quelques autres pays en ce qu'elles rougissent de mentir, n'en sont pas moins généralement adonnées au mensonge. » Un adversaire fit imprimer ce passage et l'afficha sur les murs. Dans une réunion publique où on posait des questions au candidat, un ouvrier se leva et demanda à Stuart Mill s'il était vrai qu'il eût écrit et publié cette phrase. — « Oui, » répondit-il sans hésitation. Cet aveu simple et franc fut couvert d'applaudissements. Le sentiment très-juste et très-prompt de toutes les foules avait fait comprendre à celle-ci qu'il ne fallait pas rompre avec un allié précieux pour une phrase malsonnante et si courageusement confessée. D'ailleurs, un radical très-pur et d'une grande notoriété démocratique, M. Odger, se hâta d'ajouter que les classes ouvrières étaient reconnaissantes des vérités que leurs amis croyaient devoir leur dire dans leur intérêt.

Stuart Mill fut élu. Son ambition semblait alors sur le point d'atteindre le point culminant où elle pouvait prétendre. Il était déjà un écrivain célèbre, son siége à la Chambre des communes n'allait-il pas ajouter à sa gloire celle de l'éloquence et lui faire décerner, par suite, la direction suprême du parti radical? Un échec était-il à craindre? Cela était peu probable. Le précoce élève de M. Mill le père avait été assoupli par toutes les gymnastiques. Dès l'âge de dix-huit ans il *débattait* dans de grandes réunions publiques.

Néanmoins, Stuart Mill se trompait, et sa carrière parlementaire avorta misérablement. Il parlait froidement, sentencieusement, ne traitant que des sujets abstraits et soutenant des thèses sentimentales qui répugnaient au bon sens pratique de ses collègues. Son idée fixe était l'attribution aux femmes du droit de suffrage. Il fallut tout le prestige dont son nom était entouré pour que, lorsqu'il introduisit son bill, l'auteur ne fût pas accueilli par un éclat de rire.

Quand on s'attache à un parti, et surtout à un parti extrême, il semble qu'on ait fait un de ces pactes avec les esprits mauvais dont parlent les légendes. C'est en vain qu'on voudrait s'arrêter, qu'on voudrait rompre, une force irrésistible vous pousse en avant, victime désolée mais soumise. Stuart Mill, jusqu'à son entrée à la

Chambre, n'avait fait que de la politique de pupitre, le jour allait venir où l'on demanderait au rhéteur des actes et non plus des mots.

Les ouvriers de Londres avaient projeté de tenir un meeting radical à Hyde-Park. C'était à l'époque où la chute du ministère Russell avait ramené les tories au pouvoir. Redoutant l'émotion que pouvaient faire naître les discours violents qu'on savait devoir être tenus par les orateurs de la borne, la police ferma les grilles du parc. La foule essaya de les briser et fut repoussée par la force. Les têtes se montèrent. Les démagogues de la Chambre, et Stuart Mill, le premier, prétendirent qu'aucune loi n'interdisait au peuple de se réunir dans les parcs publics pour y faire ce que bon lui semblerait : se promener, siffler l'aristocratie ou traiter en plein vent de ses affaires. Une émeute était imminente. Le gouvernement, poussé à bout, avait déclaré qu'il donnerait l'ordre aux troupes de se servir de leurs armes. La conspiration s'organisait au grand jour et les délégués des ouvriers vinrent réclamer l'appui direct de leurs représentants au Parlement. Stuart Mill, en véritable révolutionnaire, s'était montré hardi dans la Chambre, mais se souciait très-peu de compromettre sa dignité et sa sécurité dans un conflit avec la police. Ce fut lui que les chefs du parti radical, compromis et intimidés, chargèrent de faire entendre raison aux ouvriers. Il y consentit et voilà comment il s'y prit : « J'eus recours, dit-il, aux grands moyens. Je leur dis qu'une démarche qui ne manquerait pas d'amener une collision avec l'armée, ne saurait se justifier qu'à deux conditions : *si l'état des affaires était devenu tel qu'une révolution fût désirable, et s'ils se croyaient de force à en accomplir une.*

Devant ces arguments les ouvriers cédèrent en murmurant.

Était-ce là le langage honnête et fier dont Stuart Mill prétendait avoir l'audace lorsqu'il s'adressait au peuple? A la question : « Avons-nous le droit pour nous et êtes-vous des nôtres? » il répondait par cette échappatoire : « Jugez par vous-mêmes et consultez vos forces. » — Tel est bien le langage d'un démocrate peu hardi et peu consciencieux. Devait-il se trouver dans la bouche d'un ami véritable de la paix et de la justice?

Stuart Mill, quelque effort qu'il fît à la suite de cette échauffourée pour retrouver sa popularité, n'y parvint pas. On le renvoya à ses livres et à ses chères études. Au Parlement suivant, il ne fut pas réélu. Il semble l'avoir peu regretté et avoir enfin compris qu'il n'était ni un homme de tribune ni un homme d'action.

Le reste de sa vie se passa dans le Midi, auprès du tombeau de cette femme dont les conseils intelligents et affectueux lui eussent peut-être épargné quelques-uns de ses échecs parlementaires. Bien

qu'éloigné du théâtre de la lutte, il ensuivait les phases avec un vif intérêt, s'alliant chaque jour plus étroitement au parti athée et socialiste. On disait jadis : la sagesse des vieillards; cette sagesse semble, de nos jours, avoir été remplacée par la folie sénile. Les années n'apportent avec elles ni repentir ni enseignement. Ce que le jeune homme a commencé, le vieillard l'achève. Ceux qui ont abandonné les voies droites à leur entrée dans la vie ne s'arrêtent guère en chemin, et plus la route est longue, plus elle détourne du but.

III

Stuart Mill termine assez brusquement ses *Mémoires* sur une phrase qui semble indiquer le projet de leur donner une suite. La mort s'est chargée de mettre le mot « fin » à l'œuvre que l'auteur jugeait incomplète. Au point de vue de l'intérêt et de l'unité du livre, on n'en éprouve pas de regrets. La pensée qui l'a inspiré était de montrer comment l'éducation influe sur la formation des idées, et ce que l'enseignement de la vie vient ajouter à l'enseignement pédagogique. Est-ce un modèle qu'il nous propose ou un exemple à éviter qu'il nous montre? En fermant le livre on reste perplexe. Certes, l'homme qui a si éloquemment décrit les ravages de la philosophie positiviste, de ce qu'il nomme la logique, dans une jeune intelligence, ne peut se faire illusion au point de croire qu'aucun père sera jamais tenté de se livrer sur son fils à de pareilles expériences. D'autre part, il y a une si naïve et si ouverte complaisance dans le tableau qu'il nous fait de ses progrès, de sa précocité, de ses talents que ces *Mémoires* vous apparaissent, en définitive, comme une nouvelle Cyropédie. Forcé de reconnaître certaines défectuosités de la nouvelle méthode, Stuart Mill mit à cet aveu une fierté égale à celle avec laquelle Rousseau nous énumère ses vices en tête de ses *Confessions*. Si l'on veut absolument résumer la pensée de l'auteur, on peut, ce me semble, le faire ainsi : Lorsque vous voudrez produire un homme complet, tâchez de trouver un professeur comme mon père, un élève tel que moi et une maîtresse semblable à madame Taylor.

Pour nous, critiques et lecteurs, peu nous importent les conclusions de l'auteur. L'œuvre est, par bonheur, assez consciencieuse pour que nous puissions décider par nous-mêmes.

Voici un enfant merveilleusement bien doué, quoi qu'il en dise, soumis à une pression intellectuelle que seul peut supporter le cerveau d'un Pascal ou d'un Laplace, mais qui développe une force im-

mense quand elle ne détermine pas une explosion. Cet enfant est non-seulement favorisé d'une intelligence rare, mais il est tendre, il est aimant, il est naturellement sage et bon. Il est docile aussi, il croit facilement à ce qu'on lui enseigne. On lui apprend qu'il n'y a pas de Dieu, qu'il n'y a pas d'âme, que le monde est le produit d'une force inconsciente, et lui une des victimes de la fatalité du destin; que le but qu'il doit se proposer est de corriger autant qu'il dépendra de lui le crime ou l'erreur du sort; que, né pour la mort et pour la souffrance, il doit s'efforcer de jouir et de durer. Cette jouissance, il peut la chercher à son gré là où il croira la rencontrer, mais l'expérience des autres lui apprend qu'on la trouve plus aisément dans la modération et dans la philanthropie. L'enfant apprend tout cela, le croit, et s'aperçoit, à peine a-t-il fait quelques pas seul dans la vie, que le bonheur n'est pas là, qu'il lui importe très-peu que l'humanité soit heureuse si lui il souffre : que la poésie, l'amour, l'idéal, sont des réalités aussi bien que la nourriture ou le vêtement; mais qu'il lui est désormais aussi impossible de ressaisir ces biens perdus que de vivre sans eux. Enfin, que ce serait une grande joie de lever ses regards au ciel, si on ne lui avait pas appris que ce firmament n'est autre chose qu'un peu de vapeur d'eau, illuminée çà et là par de la matière brule en fusion.

Cet homme tombe dans un tel désespoir quand le voile se déchire ainsi, qu'il est sur le point de se tuer ou de devenir fou. Au plus fort de cette crise, une femme vient à lui. Cette femme est mariée à un honnête homme, elle est mère et n'a nullement le droit de se plaindre ou de se venger de l'époux. Mais, à elle comme à Stuart Mill, il manque quelque chose. Elle ne croit à rien. Le devoir, la vertu, tout cela lui est conventions et préjugés. Néanmoins, elle respecte la parole qu'elle a donnée en raison d'un instinct dont elle ne se rend pas compte. Stuart Mill et cette femme s'associent, ils bravent le monde et ses médisances, mais ils en souffrent; cela est impossible autrement, car ils n'ont ni les joies défendues ni celles de la vertu.

De cette union malsaine et incomplète, il ne pouvait rien sortir de fort ni de viril. La vie et les travaux de ces deux grandes intelligences nous le montrent assez. Jusqu'au jour où Stuart Mill subit le joug intellectuel de madame Taylor, il était athée et positiviste; mais, du moins, ses doctrines politiques et sociales étaient sensées : il s'inclinait devant la sagesse des lois qui ont de tout temps présidé aux rapports des hommes entre eux; il respectait l'héritage, la propriété et le mariage. Mais une de ces lois, au moins, vient à imposer aux deux amis une contrainte cruelle. De la trouver gênante à la trouver injuste, pour des consciences sans guide, il n'y avait qu'un pas. A l'égard de la propriété, ils trouvent dans la bonté de leur

cœur aussi bien que dans la pénétration de leurs intelligences des motifs sérieux de douter que la possession du capital, étant donnée une nation athée, démocratique et uniquement préoccupée des intérêts matériels, ne devienne pas la cause de conflits effroyables et ne produise alternativement, ou une oppression cruelle, ou une dépossession injuste et sanguinaire : l'Évangile leur eût sans doute offert une autre solution : celle qui consiste à ordonner aux riches d'êtres pauvres en esprit et aux pauvres d'être riches en vertus. Mais, pour ces adeptes du progrès, qu'était-ce que l'Évangile? Quelque chose d'intermédiaire entre les Vêdas et le Coran. A la société moderne, pensaient-ils, il faut un Code nouveau; aux convoitises matérielles surexcitées, un frein matériel et puissant; aussi Stuart Mill et madame Taylor rêvaient-ils une nouvelle Jérusalem sociale, où, la contrainte étant exercée par des sages, ceux-ci distribueraient à chacun sa part de liberté, de bonheur et de possession.

Voici tous les degrés de cette chute... Ne sont-ils pas effrayants? Son père fait de Stuart Mill un athée, sa femme un socialiste, les ouvriers, ses amis, un quasi-chef de barricades. Stuart Mill a eu, hélas! raison de se proposer comme un modèle de l'homme d'éducation; nul n'a jamais été plus que lui un écolier et un disciple.

Le livre dont nous rendons compte en est une preuve affligeante, mais sans réplique. L'auteur s'est trompé en l'écrivant comme il s'est trompé toute sa vie. Il a cru faire une œuvre de paix, il a accompli une œuvre de haine; il a voulu nous montrer comment on élève un sage, et nous lisons, tout au contraire, dans ces curieuses mais tristes pages, comment une éducation mauvaise vient à bout de gâter les dons les plus rares du cœur et de l'esprit.

Une vie manquée, une intelligence obscurcie, voilà en résumé le fruit de la pédagogie utilitaire.

Comte DE LUDRE.

JOURNAL DE LA BRUYÈRE

DANS LA MAISON DE CONDÉ

On conserve dans la galerie de la maison de Condé un charmant tableau de Largillière, que le malheur des temps avait fait transporter en Angleterre, mais qui, je l'espère, sera bientot revenu en France. C'est le portrait d'un courtisan français de 1684 à 1696. Il porte la grande perruque, l'habit serré, le bas uni. La physionomie est très-expressive, le front large, noble et intelligent, la bouche bien fendue et sérieuse, mais prête à sourire; le nez un peu fort, un peu court, mais avec des narines ouvertes qui respirent à l'aise et trahissent la subtilité de l'odorat; les yeux très-clairs, assez grands, pleins de finesse et de curiosité; après tout cela, un menton un peu épais, qui décèle quelque bonhomie. L'ensemble des traits rappelle ce passage de Saint-Simon : « C'était un fort honnête homme, de bien bonne compagnie, simple, sans rien de pédant, et fort désintéressé. Je l'avais assez connu pour le regretter, et les ouvrages que son âge et sa santé permettaient d'espérer de lui. »

Saint-Simon parlait ainsi de la Bruyère au moment où il venait de mourir à Versailles, dans l'hôtel où l'on voit encore une inscription, et qui appartenait alors à la famille de Condé. Or, il existe dans la maison de Condé une tradition qui veut que ce portait soit celui de la Bruyère, gentilhomme de M. le duc d'Enghien. Nous pourrions signaler quelques différences entre ce portrait et ceux que l'on connaît déjà. Celui-ci nous semble avoir plus de noblesse et de finesse. Quoi d'étonnant? Le la Bruyère qui est là, devant nous, c'est M. de la Bruyère de la maison de Condé. Le propriétaire de ce tableau, le digne héritier et l'historien des Condé, nous a permis de compulser ses archives et d'y relever ce qui pourrait avoir rapport à la Bruyère. Nous avons pu ainsi, en face de ce portrait, refaire le journal de la Bruyère dans la maison de Condé pendant une période

importante de sa vie, depuis le 5 septembre 1684 au commencement de l'année 1687, c'est-à-dire au moment où l'auteur des *Caractères* recueillit les plus curieuses observations et composa la première édition de son livre immortel. Mais avant d'entamer ce récit, nous devons résoudre deux questions jusqu'ici bien débattues, et assez confuses : quand et comment la Bruyère entra-t-il dans la maison de Condé? Nous allons commencer par la première.

I

Parmi les grands écrivains français, il n'y en a peut-être pas dont la vie soit plus obscure que celle de la Bruyère jusqu'à l'âge de quarante ans. On sait qu'au temps de la Ligue, il y avait à Paris une famille bourgeoise du nom de la Bruyère; qu'elle se distingua par l'âpreté de ses sentiments ligueurs; qu'elle fut exilée par Henri IV; qu'elle se retira en terres espagnoles, soit à Anvers, soit à Naples; mais qu'elle était rentrée en France depuis longtemps, lorsque de noble homme Loys de la Bruyère, contrôleur des rentes de la ville de Paris, et de demoiselle Izabelle Hamouyn, son épouse, naquit Jean de la Bruyère, qui fut baptisé en l'église Saint-Christophe, leur paroisse, le 17 août 1645. On suppose que l'enfant grandit au pied des tours Notre-Dame, où demeuraient ses parents. Du moins il se souvint longtemps « du bruit des cloches qui réveille les chantres et les enfants de chœur pendant la nuit, mais dont la mélodie endort les chanoines et les berce de doux rêves, jusqu'à ce que tard dans la matinée ils viennent à l'église réclamer le prix d'avoir bien dormi. » On croit qu'il fit ses études à l'Oratoire, refuge, dit-on, des débris de la Ligue, et qu'il y apprit plusieurs langues mortes et vivantes, entre autres le grec et l'allemand. Il est certain qu'il n'était étranger à aucun genre de doctrine, qu'il avait sérieusement étudié l'histoire et la philosophie, et que plus tard il poussa fort loin ces deux sciences.

Il acquit aussi la connaissance du droit; car dans sa vingtième année, en 1664, il présenta ses thèses à Orléans, sur les tutelles et les douaires. Il semble nous avoir conservé le résumé de ses thèses, qu'il a jeté avec une sorte de négligence dans son chapitre de la société et de la conversation : « L'on peut compter sûrement sur la dot, le douaire et les conventions, mais faiblement sur les nourritures : elles dépendent d'une union fragile de la belle-mère et de la bru, et qui périt souvent dans l'année du mariage. » Il prit ensuite le titre d'avocat au parlement de Paris. Il ne paraît pas qu'il ait ja-

mais eu de succès au barreau. Il a toujours regardé la fonction d'avocat comme trop pénible et trop laborieuse : elle suppose dans celui qui l'exerce un riche fonds et de grandes ressources qu'il n'avait pas. « L'avocat ne doit jamais demeurer court : il prononce de graves plaidoyers devant des juges qui peuvent lui imposer silence, contre des adversaires qui parfois l'interrompent; il doit être prêt sur la réplique : il parle en un même jour, dans divers tribunaux, de différentes affaires. On ne vient pas le féliciter sur l'agrément et sur la politesse de son langage; il faut qu'il porte la conviction dans l'esprit de ses juges et qu'il gagne son procès. Et quand il est rentré chez lui, sa maison n'est pas un lieu de repos et de retraite, ni un asile contre les plaideurs : elle est ouverte à tous ceux qui viennent l'accabler de leurs questions et de leurs doutes. Il se délasse d'un long discours par de longs écrits; il ne fait que changer de travaux et de fatigues. La Bruyère osa même dire que l'avocat était, dans son genre, ce qu'étaient dans le leur les premiers hommes apostoliques. » Non, il n'était pas fait pour exercer cet apostolat : il avait le goût trop pur, le jugement trop exact, la critique trop sûre. Quoi! pour lui, dans la conversation ordinaire de la société, dire d'une chose, modestement, ou qu'elle est bonne ou qu'elle est mauvaise, et les raisons pourquoi elle est telle, demande du bon sens et de l'expression : C'est une affaire! Que dirait-il donc des affaires du barreau? « Il faut chercher seulement à penser et à parler juste, sans vouloir amener les autres à notre goût et à nos sentiments. C'est une trop grande entreprise. » « Il est vrai, le métier de la parole ressemble en une chose à celui de la guerre : il y a plus de risque qu'ailleurs, mais la fortune est plus rapide. » Il conclut ainsi : « C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire. » Donc il se tut et demeura tranquille chez lui.

Qu'y faisait-il? Qui peut le savoir? Il était si jeune alors, le ciel si clair, l'air si pur et le règne si beau. Colbert donnait à la prospérité du royaume un vigoureux élan; Louvois préparait l'organisation de l'armée; Turenne et Condé conduisaient les soldats à la victoire. La littérature jetait son plus vif éclat : on pouvait encore admirer l'*Œdipe* de Corneille vieilli; Molière composait et jouait ses chefs-d'œuvre; Racine entrait dans sa brillante carrière; Boileau faisait de la critique; Bossuet prêchait, et, malgré ses censeurs, commençait l'éducation du Dauphin; Bourdaloue arrivait à la cour; Louis XIV était amoureux de la douce et belle la Vallière, et la France était amoureuse de son roi. Quel jeune homme, à cette époque, n'eût pas trouvé la vie facile et heureuse? « Jusqu'à trente ans, on ne songe point à faire fortune, » dit la Bruyère, et il n'y songea point. Il est possible

que plusieurs de ses pensées sur le cœur, sur les femmes, sur la société et sur la littérature soient de ce moment-là; car il avait pris déjà l'habitude de penser, et d'écrire ce qu'il pensait. En voici une preuve singulière, mais concluante : « Un homme fat et ridicule, dit-il, porte un long chapeau, un pourpoint à ailerons, des chausses à aiguillettes et des bottines; il rêve la veille comment il pourra se faire remarquer le jour qui suit. Il y a autant de faiblesse à fuir la mode qu'à l'affecter. » Cette remarque est évidemment du jour où l'on commença à mettre des ailerons au pourpoint, des aiguillettes aux chausses, c'est-à-dire aux environs de 1665. On pourrait aussi donner cette date à la pensée suivante : « Il faut une sorte d'esprit pour faire fortune, et surtout une grande fortune : ce n'est ni le bon ni le bel esprit, ni le grand, ni le sublime, ni le fort, ni le délicat; je ne sais précisément lequel c'est, et j'attends que quelqu'un veuille bien m'en instruire. » Mais il voyait bien « que ceux qui aspirent aux biens de la fortune ouvrent et étalent tous les matins pour tromper leur monde, et ferment le soir après avoir trompé tout le jour. » Ce n'était pas là ce qu'il rêvait. En 1667, on avait rapporté en France les restes de Descartes, mort en Suède. La doctrine de ce grand philosophe eut alors une grande popularité. La Bruyère, qui l'avait étudiée de bonne heure sous l'Esclache, se laissa entraîner au mouvement et conserva toute sa vie une profonde admiration pour la philosophie cartésienne. C'est peut-être même à cela qu'il dut la connaissance et l'amitié de M. de Cordemoy et de Bossuet. Descartes lui fournit à la fois une méthode pour chercher la vérité et une règle pour diriger sa vie. « La règle de Descartes, dit-il, qui ne veut pas qu'on décide sur les moindres vérités avant qu'elles ne soient connues clairement et distinctement, est assez belle et assez juste pour devoir s'étendre au jugement des personnes. » Voilà sa voie tracée, mais comment la suivre? Il ne pouvait pas se retirer dans la solitude, en Hollande, comme Descartes, pour étudier un système abstrait; il devait demeurer en France pour étudier la société française. Alors que faire? « Il faut en France beaucoup de fermeté et une grande étendue d'esprit pour se passer des charges et des emplois, et consentir ainsi à demeurer chez soi et à ne rien faire. Personne presque n'a assez de fond pour remplir le vide du temps sans ce que le vulgaire appelle des affaires. Il ne manque cependant à l'oisiveté du sage qu'un meilleur nom, et que méditer, parler, lire et être tranquille s'appelle travailler. » Il avait déjà la notion très-nette de sa véritable vocation.

Mais il ne pouvait pas encore suivre sa vocation en pleine liberté : avant tout, il fallait vivre. Nous pouvons nous en rapporter à ces honnêtes bourgeois qui étaient ses parents, pour lui avoir souvent

rappelé cette vérité. Père ou mère, frères ou sœurs, oncle ou tante, parrain ou marraine, quels que fussent ceux avec lesquels il vécut, il s'en trouva nécessairement qui blâmèrent son travail et le traitèrent de paresse ou de folie. Ils lui disaient alors ce qu'il a répété vers la fin de sa vie avec une amère ironie, et moins de bon sens : « Quand même vous auriez acquis un grand nom et beaucoup de gloire, seriez-vous mieux nourri, mieux vêtu? auriez-vous une chambre à l'abri du nord, un lit de plume, ou seulement un grain de ce métal qui procure toutes choses? On paye au tuilier sa tuile, à l'ouvrier son temps et son ouvrage : paye-t-on à un auteur ce qu'il pense et ce qu'il écrit, et s'il pense très-bien, le paye-t-on très-largement? Se meuble-t-il, s'anoblit-il à force de penser et d'écrire juste? Il faut que les hommes soient habillés, qu'ils soient rasés; il faut que, retirés dans leur maison, ils aient une porte qui ferme bien : est-il nécessaire qu'ils soient instruits? Folie, simplicité, imbécillité, de mettre l'enseigne d'auteur ou de philosophe : avoir, s'il se peut, un office lucratif qui rende la vie aimable, qui fasse prêter à ses amis et donner à ceux qui ne peuvent rendre : écrire alors par jeu, par oisiveté, et, comme Tityre siffle, on joue de la flûte. Voilà la vraie raison. » Et le jeune philosophe répondait : « N'envions point à une sorte de gens leurs grandes richesses : ils les ont à titre onéreux, et qui ne nous accommoderait point. Ils ont mis leur repos, leur santé, leur honneur et leur conscience pour les avoir : cela est trop cher, et il n'y a rien à gagner à un tel marché. » Le frère aîné de la Bruyère fut plus sage que lui : il épousa une fille bâtarde d'un célèbre conseiller d'État, M. de Novion, et il fut premier huissier au Parlement. Ensuite il mena une vie honnête et grave. « Eh bien, disait la Bruyère, faut-il de si grands talents et une si bonne tête pour arriver à ces fins? » Puis, faisant retour sur lui-même, il ne pouvait s'empêcher, en soupirant, d'expliquer ainsi sa propre situation : « Personne presque ne s'avise du mérite d'un autre. Les hommes sont trop occupés d'eux-mêmes pour avoir le loisir de pénétrer et de discerner les autres. De là vient qu'avec un très-grand mérite et une plus grande modestie on peut être longtemps ignoré. »

Qui donc s'est avisé de son mérite? qui a percé l'obscurité dont il était enveloppé? Voici enfin un rayon de lumière qui l'éclaire. Le 11 novembre 1673, un nommé Metezeau, qui avait des liens de famille avec Bossuet, précepteur du dauphin, déclara en présence des conseillers du roi, notaires et garde-notes de Sa Majesté en son Châtelet de Paris, qu'il *ne* voulait se faire pourvoir de l'office de trésorier de France et général en la généralité de Caen, dont M. de Metz, trésorier des parties casuelles, lui avait passé quittance ; et, par le même acte, il constitua M. de *** son procureur général et spécial

avec pouvoir et puissance de, pour lui et en son nom, disposer de ladite charge en faveur de M. Jean de la Bruyère, avocat. La philosophie de la Bruyère devenait assez commode. Il se trouvait revêtu d'une bonne et belle sinécure ; non-seulement il pourra mieux s'abriter contre le vent, le froid ou la pluie, non-seulement il pourra faire quelque bien à ses parents et prêter à ceux qui ne peuvent rendre, mais encore le voilà anobli, ce qui lui permettra de prendre sans rougir, dans une des plus grandes maisons de France, le titre de gentilhomme. Singulière coïncidence : à la même époque, Racine reçut le même office dans la généralité de Moulins. Mais Racine, alors, avait donné *Andromaque*, *les Plaideurs*, *Britannicus*, *Mithridate*, *Bajazet* et donnait *Iphigénie en Aulide*. Et la Bruyère, qu'avait-il fait pour mériter une si agréable et si honorable récompense? On a supposé souvent que la Bruyère avait aidé Bossuet dans les grands travaux que s'imposa le précepteur du dauphin pour l'éducation de son royal élève. Nous avons examiné à la Bibliothèque nationale les divers manuscrits des ouvrages qui furent composés alors pour instruire le fils de Louis XIV. Nous sommes obligé d'avouer que nous n'avons rien trouvé qui rappelât ni de près ni de loin la collaboration de la Bruyère. Un seul ouvrage a frappé notre attention, c'est une collection volumineuse de sentences, apophthegmes, maximes, réflexions diverses qui ont été recueillies dans les principaux écrivains de l'antiquité grecque et romaine. Cet ouvrage, annoté par Bossuet lui-même et de sa propre main, fut ensuite résumé en un petit volume qui fut mis sous les yeux du dauphin. Est-ce la Bruyère qui avait ramassé cette volumineuse collection ? C'est possible, cependant le manuscrit que nous possédons n'est point de son écriture. — On a fait bien d'autres conjectures pour expliquer la nomination de la Bruyère à l'office de trésorier de France : la seule qui nous paraisse incontestable, c'est que la Bruyère, étant dans sa trentième année, allait enfin songer à sa fortune.

En effet, comme l'a très-bien démontré M. Eugène Châtel, archiviste paléographe, il se mit à étudier les finances et se prépara sérieusement à remplir sa charge. Le 27 mars 1674, après diverses formalités pour s'en assurer la possession, il fit le versement de 1696 pour les droits et marcs d'or dudit office. Puis, vers le 20 août, il alla à Rouen se présenter devant les officiers de la Chambre des comptes de Normandie. Ils furent convoqués le 23 août 1674; ils ne se trouvèrent pas en nombre; le semestre fut remis à un autre jour. Le 11 septembre, l'information nécessaire sur l'âge, vie, mœurs, vacations, religion, extraction, comportement et moyens de Jean de la Bruyère était achevée, et, le 13 septembre, maître Michel Tesson, commis au greffe de la Chambre, tenant le plumitif, alla querir

avec tout l'appareil d'usage M. de la Bruyère, et l'introduisit devant l'assemblée que présidait M. de la Place. Parvenu jusqu'au banc de MM. les présidents, après les salutations ordinaires et accoutumées, M. de la Bruyère fit une harangue en français pour supplier messieurs d'accepter son serment. Avant d'y consentir, MM. les présidents et plusieurs de MM. les conseillers maîtres lui adressèrent des questions sur les fonctions de sa charge et sur les finances. Il faut que ses réponses aient paru satisfaisantes, car aussitôt après une courte délibération de la Chambre, il fut reçu au serment qu'il prêta entre les mains de M. de la Place sur le livre ouvert des saints Évangiles. Huit jours après, la Bruyère était à Caen, et, sur simple requête, sans aucun autre cérémonial, était installé à son bureau. Cette place avait deux grands avantages : elle n'exigeait pas la résidence et rapportait un assez joli denier pour l'époque : 2,500 livres de rente.

Outre cette agréable sinécure, la Bruyère rapporta de Normandie quelques observations sur les mœurs du pays ; en voici une qui sent bien la malice et la vanité du Parisien en voyage : « Les provinciaux et les sots sont toujours prêts à croire qu'on se moque d'eux ou qu'on les méprise. Il ne faut jamais hasarder la plaisanterie la plus douce et la plus permise qu'avec des gens polis et qui ont de l'esprit. » Cette observation fut publiée après que la Bruyère eut étudié les Bourguignons, mais il l'avait déjà faite sur les Normands : « Il y a en Europe une province maritime d'un grand royaume, où le villageois est doux et insinuant, le magistrat, au contraire, grossier et dont la rusticité peut passer en proverbe. » Cette province n'est-elle pas la Normandie ? ce villageois, le paysan normand ? Mais ce magistrat, quel est-il ? Plusieurs villes se disputaient l'honneur de le posséder ; deux surtout offraient des titres sérieux à cet avantage : Rouen, la capitale du pays de Sapience, avait alors des magistrats que l'on disait extrêmement sévères ; peut-être la Bruyère se vengeait-il de la manière dont ils l'avaient traité à son examen. Caen était la patrie de Perrin Dandin, ce Caton de basse Normandie, dont le caractère un peu rustique était en train de passer en proverbe : du reste, pour éviter tout procès, la Bruyère a concédé ce magistrat à toutes les villes de Normandie sans distinction. Mais c'est à Rouen qu'il faut placer l'histoire d'*Émire*, ce joli roman si vif et si naturel que la Bruyère a raconté dans sa 4e édition. Quelle objection peut-on faire à cette hypothèse ? Aucune. On peut dire seulement que la Bruyère a pu mettre à Rouen aussi bien qu'à Smyrne une aventure qui se serait passée ailleurs, à Orléans, à Dijon ou à Paris. Je l'avoue ; alors nous permettra-t-on d'assurer sans crainte d'être contredit, que la Bruyère distingua fort bien l'accent normand

à Rouen et à Falaise? Nous pouvons dire aussi qu'il reconnut dans la société de Mortagne et de Bellême, comme plus tard dans celle de Romorantin, les mêmes passions que dans celle de Paris ou de Versailles; qu'il remarqua que pour une femme de province un homme de la ville est précisément ce qu'est pour une femme de la ville un homme de la cour; mais que de la province il n'y a rien de si beau à voir que la cour, et que c'est là son véritable point de vue pour paraître une chose admirable dont les agréments diminuent quand on la regarde de plus près.

II

Il est possible que la Bruyère, attiré par cet éclat extraordinaire de la cour, ait cherché à s'en approcher peu de temps après son retour à Paris. Le P. Niceron affirme qu'à ce moment la Bruyère entra dans la maison de Condé avec le titre et les fonctions de précepteur de M. le duc de Bourbon. Beaucoup d'autres l'ont répété d'après cette autorité. M. Eugène Châtel, qui a retrouvé dans les archives de Caen et de Rouen les actes relatifs à la nomination de la Bruyère comme trésorier de France, accepte cette opinion et suppose que la Bruyère fut appelé auprès du jeune prince en 1674 comme professeur d'histoire. M. Édouard Fournier, dans la *Comédie de la Bruyère*, opte pour l'année 1676. Alors le petit prince, dit-il, avait sept ans et c'est l'âge où les princes passaient des mains des femmes dans celles des précepteurs. Mais pendant longtemps presque personne n'a douté que la Bruyère n'ait été chargé en tout ou partie de l'éducation de M. le duc de Bourbon pendant toute l'enfance du jeune prince jusqu'à la fin de ses études classiques. C'était une tradition si bien établie qu'on a même supposé que la Bruyère avait traduit Théophraste pour apprendre à son élève à faire des versions grecques comme Fénelon avait écrit *le Télémaque* pour donner au duc de Bourgogne de jolis thèmes latins, ou tout au moins comme Bossuet avait composé son *Discours sur l'histoire universelle* pour l'instruction du grand dauphin. C'est pourquoi nous avons examiné dans les archives de la maison de Condé tous les documents relatifs à l'éducation du duc de Bourbon depuis l'année 1676, et nous avons vu la place que la Bruyère y occupait.

On trouve dans ces archives des volumes entiers de lettres des précepteurs de M. le duc de Bourbon, des gentilshommes qui étaient à son service et des médecins attachés à sa personne. En les lisant, toute espèce de doute s'évanouit : la Bruyère n'est pas là. Il n'y a pas même de professeur d'histoire. L'éducation du jeune prince est tout

entière entre les mains des jésuites qui n'admettent point de partage dans une entreprise aussi importante. C'est un privilége qu'ils possèdent depuis trois générations d'élever les princes de la maison de Condé et avec quel éclat n'exerçaient-ils pas ce privilége? Condé, autrement dit M. le Prince, ne faisait guère que sortir de leurs mains quand il gagna la bataille de Rocroy. Que n'avait-on pas dit des brillantes études de son fils le duc d'Enghien dans leur maison de Namur, en Belgique! Il était naturel, et il semblait juste, que M. le duc de Bourbon, fils du duc d'Enghien et petit-fils de Condé, suivît la tradition de sa famille : vers la fin de 1676, il fut mis au collége de Clermont à Paris, qui appartenait à la Compagnie de Jésus.

Ce collége jouissait alors de la plus brillante prospérité. Sans compter un nombre infini de professeurs distingués et de maîtres d'études « triés sur le volet, » il y avait plus de cent domestiques pour soigner trois cents élèves qui étaient tous de bonne naissance. Cela ne suffit pas encore pour un aussi grand prince que M. le duc de Bourbon. Les jésuites lui donnèrent deux précepteurs, les RR. PP. Du Rozel et Alleaume, hommes de grand mérite, de caractères différents mais qui se complétaient l'un l'autre. Engagés pour huit ans, avec l'approbation du Père général de la Compagnie, au service du jeune prince, ces deux précepteurs ne le quittaient jamais; quand l'un était absent, l'autre prenait sa place; quoi que fît leur élève, il était toujours sous leurs yeux, pendant le jeu et pendant le travail, pendant qu'il était au collége et pendant qu'il était en vacances à Paris, à Chantilly ou ailleurs. Ils se surveillaient l'un l'autre et rendaient compte de leurs actions à la Compagnie. Ce n'est pas tout : afin de procurer à M. le duc de Bourbon les avantages réunis de l'éducation publique et privée, les jésuites imaginèrent le moyen jusque-là ignoré de mettre le collége chez lui. M. le duc, qui demeurait avec madame la duchesse et ses filles à l'hôtel de Condé, permit à son fils de s'installer avec quelques personnes de sa suite dans un petit hôtel contigu au collége de Clermont. Les jésuites n'eurent plus qu'à venir avec leurs élèves dans la classe de M. le duc de Bourbon. Une porte de communication fit l'affaire; pour M. le duc, c'était un bon calcul : en faisant espérer qu'il laisserait cet hôtel aux jésuites, il autorisait les soins particuliers que recevait son fils. Pour les jésuites, c'était un magnifique salaire, cela leur permettait d'agrandir leur maison devenue trop petite pour le nombre croissant de leurs élèves. Enfin, pour M. le duc de Bourbon, c'était un avantage incontestable : comme jadis son grand-père à Bourges, il avait à Paris, dans sa classe, un petit trône d'où il semblait régner sur son véritable domaine. Les jésuites lui attachèrent comme professeur le R. P. Labaune, un des plus habiles latinistes de cette époque. Comme

c'était leur habitude dans les colléges de leur ordre, le R. P. Labaune changeait de classe chaque année en même temps que ses élèves. Il suivit ainsi M. le duc de Bourbon jusqu'en rhétorique. Dans un édifice si bien construit et si hermétiquement fermé, y avait-il place pour la Bruyère? Non.

Du reste, il n'en avait pas besoin. Alors la Bruyère et sa famille jouissaient d'une certaine aisance. Sa charge, celle de son père, celle de son frère et même celle de son oncle suffisaient largement pour donner à la maison entière des ressources qui leur permirent d'avoir deux chevaux et une voiture. Du moins, on les a vus alors avec ce gentil équipage de bons bourgeois qui mènent une vie honorable. La Bruyère lui-même, après avoir vu le monde et réfléchi sur les misères humaines, en était venu à des maximes de généreuse tolérance à l'égard de ses parents. « Rien n'engage tant, dit-il, un esprit raisonnable à supporter tranquillement des parents et des amis les torts qu'ils ont à son égard que la réflexion qu'il fait sur les vices de l'humanité, et combien il est pénible aux hommes d'être constants, généreux, fidèles, d'être touchés d'une amitié plus forte que leur intérêt. Comme il connaît leur portée, il n'exige point d'eux qu'ils pénètrent les corps, qu'ils volent dans l'air, qu'ils aient de l'équité. Il peut haïr les hommes en général, où il y a si peu de vertu; mais il excuse les particuliers, il les aime même par des motifs plus relevés, et il s'étudie à mériter le moins qu'il peut une pareille indulgence. » — Il n'y avait qu'une espèce d'hommes auxquels il ne pouvait pardonner: « c'étaient les âmes sales pétries de boue et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu; capables d'une seule volupté, qui est celle d'acquérir ou de ne point perdre, curieuses et avides du denier dix, uniquement occupées de leurs débiteurs, toujours inquiètes sur le rabais ou sur le décry des monnaies, enfoncées et comme abîmées dans les contrats, les titres et les parchemins. De telles gens ne sont ni parents, ni amis, ni citoyens, ni chrétiens, ni peut-être des hommes : ils ont de l'argent ! »

Cependant, même en maudissant l'avarice, il ne pouvait refuser sa pitié aux victimes de cette sale passion. « Il y a des gens, écrivait-il, qui sont mal logés, mal couchés, mal habillés et plus mal nourris ; qui essuient les rigueurs des saisons ; qui se privent eux-mêmes de la société des hommes et passent leurs jours dans la solitude; qui souffrent du présent, du passé et de l'avenir; dont la vie est une pénitence continuelle, et qui ont ainsi trouvé le secret d'aller à leur perte par le chemin le plus pénible : ce sont les avares. » — La Bruyère en avait sous les yeux des exemples déplorables. « N*** est moins affaibli par l'âge que par la maladie, car il ne passe

point soixante-huit ans ; mais il a la goutte et il est sujet à une colique néphrétique ; il a le visage décharné, le teint verdâtre et qui menace ruine. Il fait bâtir dans la rue *** une maison solide de pierres de taille, raffermies dans les encoignures par des mains de fer dont il assure qu'on ne verra jamais la fin. Il se promène tous les jours dans ses ateliers sur les bras d'un valet qui le soulage. Ce n'est point pour ses enfants qu'il bâtit, car il n'en a point ; ni pour ses héritiers, personnes viles qui se sont brouillées avec lui ; c'est pour lui seul, et il mourra demain. » — Ces différents types d'avares sont tous de la bourgeoisie où vivait alors la Bruyère, ce sont tous des vieillards ; la jeunesse a toujours remarqué que l'avarice était la passion de la vieillesse. Pourquoi ? La Bruyère voulut en connaître la cause, et le jeune moraliste trouva cette explication qui est parfaitement juste. — « Ce n'est point le besoin d'argent où les vieillards peuvent appréhender de tomber un jour, qui les rend avares : car il y en a de tels qu'ils ne peuvent guère avoir cette inquiétude, et d'ailleurs comment pourraient-ils craindre de manquer dans leur caducité des commodités de la vie, puisqu'ils s'en privent eux-mêmes volontairement pour satisfaire à leur avarice ? Ce n'est point aussi l'envie de laisser de plus grandes richesses à leurs enfants ; car il n'est pas naturel d'aimer quelque autre chose plus que soi-même, outre qu'il se trouve des avares qui n'ont point d'héritiers. Ce vice est plutôt l'effet de l'âge et de la complexion des vieillards, qui s'y abandonnent aussi naturellement qu'ils suivaient leurs plaisirs dans leur jeunesse, ou leur ambition dans l'âge viril ; il ne faut ni vigueur, ni jeunesse, ni santé pour être avare : l'on n'a aussi nul besoin de s'empresser ou de se donner le moindre mouvement pour épargner ses revenus ; il faut seulement laisser son bien dans les coffres et se priver de tout : cela est commode aux vieillards, à qui il faut une passion parce qu'ils sont hommes. »

La Bruyère avait d'autres pensées et des vues plus élevées, mais plus difficiles à comprendre. Il lisait beaucoup, et déjà il avait assez écrit pour faire un livre. Pourquoi donc ne l'imprimait-il pas ? Avocat au Parlement, il ne voulait pas plaider ; trésorier du roi à Caen, il philosophait à Paris ; il était oisif, tout le monde le voyait bien : mais n'était-il propre à rien ? Il répondait : « C'est un métier que de faire un livre comme de faire une pendule. Il faut plus que de l'esprit pour être auteur. » — « Un magistrat allait par son mérite à la première dignité : il était homme délié et pratique dans les affaires ; il a fait imprimer un ouvrage moral qui est rare par le ridicule. » « Ce magistrat, dit M. Servois (*Grands écrivains de la France*, la Bruyère, t. I, p. 403, etc.), s'appelait Pierre Poncet de la Rivière, comte d'Ablys, conseiller d'État et membre du conseil royal des

finances. Il était d'origine ligueuse et fort connu de la famille la Bruyère. Patelin, souple et adroit, il avait fait sa fortune avec la protection du chancelier Séguier, dont il avait suivi aveuglément les volontés. Maintenant il marchait seul vers la place de premier président que M. de Lamoignon laissa vacante le 10 décembre 1677. Il était déjà sur les rangs pour l'obtenir. Le roi ne savait à qui la donner. La grande richesse de M. Poncet n'était nullement un obstacle à ses désirs; mais il venait d'y ajouter un nouveau titre qui détruisit toutes ses chances. C'était un livre intitulé : *Considérations sur la vieillesse dans la vie chrétienne, politique, civile, économique et solitaire.* Il s'efforçait de démontrer, entre autres choses, la vertu des nombres 7 et 9 joints ensemble à l'égard du corps humain. Autrement dit, le bel âge pour lui était 79 ans. Il y touchait quand, le 12 juin 1678, la succession de l'illustre M. de Lamoignon fut donnée à M. de Noviou, beau-père de ce M. de la Bruyère aîné, huissier au Parlement. Il ne faut pas demander si Jean de la Bruyère se moqua de la malheureuse démangeaison d'imprimer qui avait fait tant de tort à M. Poncet. Il continuait silencieusement ses études philosophiques quand M. Poncet fit d'autres publications qui eurent quelque succès. La Bruyère, à son tour, fut raillé sur son goût pour la perfection. « Il n'est pas si aisé, répondait-il, de se faire un nom avec un ouvrage parfait, que d'en faire valoir un médiocre par le nom qu'on s'est déjà acquis. » On le laissa étudier comme il l'entendait.

Il n'étudiait pas moins les hommes dans la société que dans les livres. Non-seulement il augmentait ainsi chaque jour son recueil d'observations, mais encore il classait déjà les différents caractères. Il mettait dans la même classe des ennuyeux les étourdis qui parlent un moment avant d'avoir pensé, les puristes qui font une fade attention à tout ce qu'ils disent, les mauvais plaisants sur lesquels on marche en tout pays comme sur une pluie d'insectes, les esprits obscènes ou médisants qui ignorent le grand art de badiner avec grâce, les gens d'une honnêteté douteuse qui appuient tout ce qu'ils disent dans la conversation, jusqu'aux choses les plus indifférentes, de longs et fastidieux serments; ces galants de bas étage qui, pour imiter la ville et la cour, parlaient encore comme à l'hôtel de Rambouillet en y ajoutant des pointes et des équivoques. Il prenait un plaisir extrême à fixer ces caractères dans sa collection ; aussi « le caractère le plus fade à son goût est de n'en avoir aucun. » Heureusement cela est bien rare : il en trouvait partout qui l'intéressaient; le hasard même lui en offrait jusque dans « cet inconnu qui venait se placer à côté de lui à une fête, à un spectacle ou dans une voiture publique. Pour le connaître, il n'avait guère qu'à l'écouter ; et bientôt il savait son nom, sa demeure, son pays, l'état de ses biens, son

emploi, celui de son père, la famille dont était sa mère, sa parenté, ses alliances et les armes de sa maison. » Y avait-il plusieurs personnes auprès de lui? Elles s'entretenaient ensemble ; il était rare qu'elles fussent parfaitement d'accord : elles discutaient et même elles s'échauffaient. La Bruyère faisait cette réflexion : « L'on parle impétueusement dans les entretiens, souvent par vanité ou par humeur, rarement avec assez d'attention : tout occupé du désir de répondre à ce qu'on n'écoute point, l'on suit ses idées et on les explique sans le moindre égard pour les raisonnements d'autrui. L'on est bien éloigné de trouver ensemble la vérité, on n'est pas encore convenu de celle que l'on cherche. Qui pourrait écouter ces sortes de conversations et les écrire ferait voir quelquefois de bonnes choses et qui n'ont nulle suite. » L'aveu de sa part est précieux, nous le prenons pour ainsi dire en flagrant délit, et nous voyons le parti qu'il savait tirer de la société dans laquelle il vivait : il agissait partout ainsi, et il étendait autant que possible le champ de ses observations. On le trouvait dans les endroits les plus fréquentés, dans les rendez-vous publics, soit aux cours et aux Tuileries, où l'on venait exactement tous les soirs pour se regarder au visage et se désapprouver les uns les autres; soit dans les promenades, comme la plaine des Sablons, où l'on passait en revue carrosses, livrées, armoiries, et où chacun disait son mot sur les personnes et les équipages; soit au quai Saint-Bernard, où les hommes se baignaient pendant les chaleurs de la canicule, et où les femmes de la ville ne se promenaient jamais ni avant ni après la saison des bains; soit au boulevard Saint-Antoine, qui était déjà très-fréquenté; soit au jardin de Rambouillet, où la foule aimait à aller danser et se divertir. Dans ces divers endroits il faisait partout une riche récolte : ce qui était d'abord pour lui un goût et un amusement devint peu à peu un attachement et une passion. « On ne peut se passer, dit-il, de ce même monde qu'on n'aime point et dont on se moque. » Mais sur les tablettes de sa collection, déjà bien garnies, il y avait encore des vides considérables qui lui blessaient la vue : ainsi il n'avait pas encore pu connaître la cour, et il s'en faisait un reproche sans soupçonner que « ce reproche fût un compliment. »

Cependant il s'approchait de plus en plus de la cour en parcourant les diverses classes sociales. Il se trouva souvent dans les petites sociétés de la ville, qui sont comme autant de républiques, qui ont leurs lois, leurs usages, leur jargon, leurs mots pour rire, leurs mauvais plaisants qui dominent en héros. Il remarqua leur esprit de dénigrement pour quiconque n'est point de leurs plaisirs et se montre insensible aux fadaises de la bande joyeuse. Cela lui rappelait la société des petites villes de province, avec cette différence

considérable que jamais deux années ne passent sur la même coterie parisienne : il y a toujours, dès la première année, des semences de division qui dérangent la république et lui portent enfin le coup mortel. Il n'est, en fort peu de temps, non plus parlé de cette nation que des mouches de l'année passée. Il fut aussi souvent témoin de ces visites que, chaque après-dînée, se faisaient les femmes de la ville, de leur impatience quand elles ne se rencontraient point, de la stérilité de leur conversation quand elles se rencontraient, de leur satisfaction, le soir en rentrant chez elles, d'avoir vu en cinq petites heures trois suisses, une femme que l'on connaît et une autre que l'on n'aime guère. Il connut aussi ces hommes du monde qui étaient d'une correction scrupuleuse et irréprochable, qui avaient leurs heures de toilette, qui allaient à la belle messe aux Feuillants ou aux Minimes, hommes d'un bon commerce, sur lesquels on comptait dans le quartier de *** pour faire un tiers ou un cinquième à l'hombre ou au reversi, qui lisaient exactement la *Gazette de Hollande* et le *Mercure galant*, les livres à la mode et les poésies en vogue, qui se promenaient au Cours avec les femmes, qui étaient d'une ponctualité religieuse sur les visites, et dont la nullité seule égalait la bonne opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes : aussi les appelle-t-il tous du même nom : Narcisse. En étudiant les finances, il avait encore étudié les financiers ; il poussa très-loin ce dernier genre d'étude, surtout chez M. de Pontchartrain, son ami, qui fut plus tard ministre et qui pouvait déjà le faire pénétrer fort avant dans le monde de la finance. Qui a mieux discerné que lui les petitesses et les prétentions des Fauconnets, leur orgueil, leur faiblesse et leur dureté? L'étrange bonheur d'un Sosie qui, de valet, s'était élevé sur les ruines de plusieurs familles, de place en place, jusqu'à l'opulence et à la noblesse, et à qui il ne manquait plus que d'être homme de bien quand une place de marguillier fit ce prodige? La vertu obscure et la dévotion longtemps cachée d'une pauvre bourgeoise qui, depuis que son mari est dans le huitième denier et a fait une monstrueuse fortune, n'arrive plus à l'église que dans un char, avec une lourde queue que l'on porte, au milieu du sermon que l'orateur interrompt pendant qu'elle se place, auprès des prêtres qui briguent l'honneur de la confesser et voulaient tous l'absoudre lorsque le curé l'emporte? Le malheur de Crésus que l'on porte au cimetière mort insolvable, sans secours durant sa maladie, sans julep, sans cordiaux, sans médecins, sans le moindre confesseur pour l'assurer de son salut, après qu'il avait épuisé par le luxe et la bonne chère les immenses richesses qu'il avait acquises par le vol et la concussion? L'erreur fort excusable de ce pauvre Champagne devenu un gros personnage? Au sortir d'un long dîner qui lui enflait l'estomac et dans les

douces fumées d'un vin d'Avenay ou de Sillery, Champagne a signé un ordre qui ôtait le pain à toute une province ; mais aussi quel moyen de comprendre, dans la première heure de la digestion, qu'on puisse mourir de faim quelque part ? La Bruyère était arrivé à si bien connaître cette classe de gens qu'il lisait, dit-il, écrit sur leurs visages le plus ou moins de mille livres de rentes qu'ils avaient.

Eh bien ! de tous ceux-là il n'y en avait pas un seul qui n'eût une indifférence grossière des choses rurales et champêtres, et une prévention aveugle pour tout ce qui touchait à la cour ; pas un marchand tout occupé d'aunage, de tarif, de sol pour livre ; pas de vil praticien enfermé dans son étude sombre et enfumée, et absorbé par la plus noire chicane qui ne méprisât le laboureur qui jouit du ciel, cultive la terre, et fait les riches moissons ; pas un qui ne fût si entêté des grands, de leurs gestes, de leur mine, de leur ton de voix, de leurs manières en général, que s'ils s'avisaient d'être bons, il ne fût tout près d'aller jusqu'à l'idolâtrie. Et leurs femmes! C'était bien pis encore. Une femme de la ville entendait-elle le bruit d'un carrosse qui s'arrêtait à sa porte? elle pétillait de goût et de complaisance pour quiconque était dedans : pourvu que ce fût un homme de cour, elle était capable de s'amuser avec la philosophie et la vertu. Paris était le singe de la cour : il manquait à la Bruyère d'étudier l'original dont il avait connu avec tant de plaisir la contrefaçon.

III

M. Destailleurs, qui a publié une excellente édition des *Caractères* et a fait une étude approfondie de la vie de l'auteur, admet que la Bruyère entra dans la maison de Condé vers 1680.

Nous voyons par les archives qu'il se passa, vers cette époque, dans l'éducation du duc de Bourbon de bizarres événements et des changements considérables : il se pouvait donc faire que la Bruyère, appelé alors près du jeune prince dans la maison de Condé, ait été ainsi introduit à la cour de France. Examinons cette hypothèse : peut-être en sortira-t-il quelque éclaircissement.

Quoique M. le Prince ne fût pas encore très-âgé, il avait déjà, depuis quelques années, sous prétexte de fatigue et d'infirmités, quitté le commandement des armées de Sa Majesté; et le roi, son cousin, avait renoncé sans trop de peine aux services d'un si grand capitaine. « Il m'importait, dit Louis XIV, que les princes de mon sang ne conçussent pas de plus hautes espérances que celles qu'il me plaisait de leur donner. » Mais l'opinion publique, reconnaissante,

surtout depuis la mort de Turenne, des belles actions de Condé, et oubliant les fautes qu'il avait réparées par un noble repentir, lui avait décerné un titre que le roi lui-même n'aurait pu lui donner : on appelait communément M. le Prince le héros, comme on l'appelle aujourd'hui le grand Condé. Il s'était retiré à Chantilly, « comme les guerriers d'Homère dans les Champs-Élysées. » Madame de Grignan prétendait que les feuilles mêmes de ses grands bois murmuraient ses louanges. Il venait rarement à la cour, et quand il y venait, il ne semblait plus s'occuper des affaires ni des personnes du jour : tout en lui, jusqu'à son extérieur assez négligé, laissait paraître le peu de soin qu'il avait des choses de ce monde. Mais à Chantilly, comme ailleurs, soit qu'il fût occupé « à embellir cette magnifique et délicieuse demeure, du même air que jadis il fortifiait un camp; soit qu'il se promenât dans ces superbes allées avec ses compagnons d'armes ou de savants amis, comme lorsqu'il marchait avec son armée au milieu des périls et du fracas des armes, c'était toujours le même homme, et sa gloire le suivait partout. » Cette gloire le suivra-t-elle toujours, ou mourra-t-elle avec lui? Son plus grand désir eût été que sa famille pût en hériter comme de ses biens et de son nom. Mais il avait sur ce sujet les plus justes inquiétudes. C'est le secret chagrin qui le consumait et qui explique quelques bizarreries de sa conduite.

M. le Duc, son fils unique, lui avait donné les plus grandes espérances. Après avoir fait pendant leur exil ces études si prônées par les jésuites, comme disait la grande Mademoiselle, il était rentré en France avec la réputation d'un prodige. Pendant la paix qui suivit le traité des Pyrénées, M. le Prince avait mis son application à lui enseigner le grand art dans lequel il excellait. Quand il conquit la Franche-Comté et fit la guerre de Hollande, il le mena aux leçons vivantes et à la pratique; il lui expliqua tout à la tête des armées, si bien qu'au fameux passage du Rhin on accusa M. le Prince d'avoir été meilleur père que bon général. « Vous verrez, disait-on, que M. le Duc sera cause de la mort de M. le Prince : l'amour du père passe toutes autres passions. »

Cette triste prédiction faillit s'accomplir à Senef : Condé fut renversé tout en sang dans un fossé, sous les yeux de son fils, qui, blessé lui-même, tomba dans les bras d'un père si tendre. Ces épreuves n'avaient nullement lassé la patience paternelle : dans les campagnes suivantes, Condé avait encore son fils avec lui; et même il essaya de le mettre en chef, pour qu'il prît l'habitude du commandement, et, pendant ce temps, il restait auprès de lui et lui servait de conseil; ou enfin, il se tenait dans quelque place voisine et à portée, avec la permission du roi, sous prétexte de maladie, et pour

venir en aide à son fils en cas de besoin. Mais quelque soin qu'il pût prendre, jamais il ne put trouver en son fils la moindre capacité pour faire la guerre. A la fin, il cessa de s'en occuper : il le connaissait. Alors il tourna tristement les yeux autour de lui pour chercher qui pourrait hériter de sa gloire. Il pensa à son petit-fils, le duc de Bourbon, et ne put s'empêcher de faire reposer sur cette jeune tête les espérances et les illusions auxquelles il ne savait pas renoncer.

Cela donna un caractère singulier à l'éducation de M. le duc de Bourbon. On jouit d'un spectacle touchant quand on voit la correspondance que le grand-père entretenait avec toutes les personnes qui s'approchaient de son petit-fils. Et de leur côté, ces personnes n'ignorant pas la faiblesse de S. A. S. M. le Prince, lui racontaient tous les détails de l'éducation de Mgr le duc de Bourbon. Il n'y avait si petite chose en cette éducation qui ne fût remarquée et signalée, comme s'il se fût agi du gouvernement de Louis XIV. Rien ne devait échapper à la surveillance du grand-père : on dirait que là aussi tout marchait en ordre à sa parole, comme jadis dans les armées de Sa Majesté. C'est qu'il y avait là une entreprise bien grave : on voulait faire un héros.

Il faut reconnaître que, pour préparer le duc de Bourbon à ces hautes destinées, les jésuites montrèrent la plus ingénieuse dextérité. Non-seulement ils employèrent le meilleur moyen que pouvait leur suggérer leur vieille expérience, mais encore ils inventèrent pour la circonstance une sorte de système particulier.

Jusque dans les plus humbles exercices de la vie d'écolier, le jeune prince devait se pénétrer de cette noble passion qui fait les héros : l'amour de la gloire. Les élèves de sa classe étaient moins ses camarades que ses soldats : ils étaient partagés en deux camps, qui avaient chacun un général en chef, deux tribuns et quatre centurions. Le général en chef s'appelait l'empereur, du latin *imperator*, ou général vainqueur. A la tête du camp des internes était naturellement M. le duc de Bourbon. C'était pour lui une grande et rare punition de n'être pas empereur. Nous avons la preuve authentique qu'il tomba quelquefois au rang de tribun; peut-être lui arriva-t-il de faire de plus lourdes chutes et de n'être que centurion; nous avons perdu la trace d'une si grande honte. Ordinairement il était dans les grades les plus élevés, et prenait ainsi l'habitude du commandement et des luttes guerrières; car les deux armées des internes et des externes se livraient des combats terribles, soit en travaillant silencieusement à faire des thèmes et des versions, soit en disputant à haute voix sur divers passages des anciens auteurs, ou en récitant avec emphase de beaux morceaux de poésie, ou même en déclamant quelques scènes de la tragédie latine du carnaval. Rien

de plus sérieux que les rapports quasi-militaires des deux précepteurs, les RR. PP. Alleaume et du Rosel, sur ces engagements de collége. Souvent la victoire était disputée avec acharnement; parfois elle demeurait indécise, parce que de chaque côté l'on était venu bien préparé, et avec des forces égales. Puis M. le duc de Bourbon avait des adversaires vraiment redoutables : c'était Billy, le tribun Billy qui provoquait sa colère; c'était le prince de Nassau, souvent empereur des ennemis, et qui lui résistait avec une grande fermeté. Cependant le parti des internes était ordinairement le plus fort, et les victoires de M. le duc de Bourbon étaient célébrées avec éclat. Tantôt le P. Alleaume composait en son honneur des épigrammes latines que les fameux poëtes latins aimés de Condé, les Vavasseur et les Rapin, trouvaient excellentes et très-belles; tantôt le R. P. Commire, à qui nous devons quelques hymnes chantées jadis dans nos églises, et qui faisait des vers même en dormant, composait sur la gloire du jeune prince une ode dont Santeuil lui-même fut jaloux.

Enfin on s'échauffait tant et si bien dans cette guerre pédantesque, que cela finit par une émeute de collége lorsque Mgr le duc de Bourbon quitta le commandement des internes. Le principal, R. P. Talon, écrivit, le 22 mai 1681, à M. le Prince : « Je viens de conduire Mgr le duc de Bourbon de sa classe à notre chapelle; en allant, j'ai rencontré une sorte d'embarras : nos pensionnaires sont venus me persécuter en chemin sur ce que Mgr le duc de Bourbon les avait abandonnés pour se mettre à la tête des externes. Ceux-ci sont assurément pour gagner la bataille, ayant à leur tête un si bon chef qui a bien la mine de faire parler de lui un jour, et de faire bien des journées de Thionville, Rocroy, Fribourg, Nordlingue et Limbourg. Le cœur me dit que je ne pourrai plus passer dans notre cour sans être enveloppé par un peloton de nos pensionnaires, qui m'obligeront à passer par-dessus les murailles. Ce qui me console, c'est que le P. la Baune me promet de faire cesser cette guerre, à condition que lui et moi cherchions quelque autre stratagème pour entretenir l'ardeur de nos champions. » Pour consoler les internes et soutenir leur courage, voici le stratagème qui fut inventé. On célébra de grandes réjouissances où le général victorieux passa en revue ses fidèles soldats après cette pénible et heureuse campagne. Il est vrai que les soldats ne se refusèrent aucun divertissement. Comme Mgr le duc de Bourbon revenait de Chantilly, où il avait été prendre quelque repos auprès de son grand-père, « les internes du collége de Clermont (14 juin 1681) se réunirent, dit le P. Talon, dans son empire avec des rébus, des énigmes, des emblèmes, des gryphes, des logogriphes et avec toutes sortes de cascarinettes et de turlupinades. Notre jeune prince est en passe de n'ignorer quoi que ce soit. » La fête dura trois jours. Le

dimanche, des affiches lui furent présentées avec des énigmes et des vers latins de toutes sortes par ses divers condisciples. Le lundi, la fête continua par des apostrophes et semblables exercices, non pourtant sans laisser quelques moments de repos pour respirer. Le mardi fut le plus grand jour. Mgr le duc de Bourbon vint, assisté de M. de Gourville qui représentait M. le Duc, de ses gentilshommes y compris M. Deschamps, qui était particulièrement chargé des études militaires; enfin de ses précepteurs et du R. P. Bergier, qu'on appelait le *pastor fido* de M. le Prince. Les fils de M. le ministre Louvois, après avoir reçu le jeune prince en cérémonie, lui expliquèrent l'énigme de seconde; les fils de M. de Bertillac expliquèrent le logogriphe de troisième; enfin les fils du président Lambert lui expliquèrent les jeux d'esprit de rhétorique. Chacune de ces explications était, bien entendu, un compliment à Son Altesse. Après avoir écouté tant de discours éloquents, le héros de la fête alla un peu se rafraîchir et se promener avec les orateurs dans le jardin des Révérends Pères, et termina cette longue série de triomphes en distribuant des prix à ceux qui sous ses ordres s'étaient le plus distingués.

Mais pourquoi Mgr le duc de Bourbon quittait-il le commandement des internes? C'est, d'une part, que M. le Prince, malgré son indulgence de grand-père, trouvait ces luttes scolastiques un peu puériles, et qu'il était temps pour son petit-fils de faire des études militaires un peu plus sérieuses. C'est d'autre part, que Mgr le Duc, profitant de ce que son fils venait de faire sa première communion, l'avait retiré du collége de Clermont pour l'installer au petit Luxembourg avec sa maison. N'était-ce pas le moment pour Mgr le Duc d'appeler la Bruyère auprès de son fils, pour lui enseigner l'histoire et une foule d'autres connaissances pratiques qu'on n'apprenait point au collége et dont le jeune prince allait avoir besoin? Sans doute; et la Bruyère eût peut-être accepté, d'autant plus volontiers qu'à la suite de cruelles épreuves, il se trouva alors condamné à une pénible solitude.

La mort du père de la Bruyère et l'appauvrissement de sa famille, la mort de son oncle et les querelles entre les héritiers, avaient déchiré cette petite société qui avait vécu si heureuse sous un même toit. D'un côté vivait la mère, veuve; d'un autre côté, le fils aîné avec sa femme et ses enfants ; plus loin la Bruyère avec sa sœur Marguerite; enfin le jeune frère, après être resté quelque temps avec ces derniers, allait se faire prêtre. Le père, mort avant 1679, avait laissé au moins une rente de 800 livres. L'oncle, mort avant 1682, avait laissé au moins une maison à Sceaux avec cinq arpents huit perches de terre; les arrangements de famille avaient été longs et difficiles. — « Les hommes ont tant de peine à s'approcher sur

les affaires, sont si épineux sur les moindres intérêts, si hérissés de difficultés, veulent si fort tromper et si peu être trompés, mettent si haut ce qui leur appartient et si bas ce qui appartient aux autres, que j'avoue que je ne sais pas où et comment se peuvent conclure les mariages, les contrats, les acquisitions, la paix, la trêve, les traités, les alliances. Mais enfin, s'il arrive que l'on tombe dans ces maux effroyables et cès horribles malheurs, l'on se trouve des ressources que l'on ne se connaissait point, l'on se raidit contre son infortune, et l'on fait mieux qu'on ne l'espérait. » — Il osera même écrire en pensant peut-être à ce qu'il avait vu après la mort de son oncle : « Il ne faut quelquefois qu'une jolie maison dont on hérite, qu'un beau cheval ou un joli chien dont on se trouve le maître, qu'une tapisserie, qu'une pendule, pour adoucir une grande douleur et faire moins sentir une grande perte. »

Les événements que nous avons indiqués ne furent, à notre avis, que l'occasion de la brouille qui divisa la famille de la Bruyère : En voici, je crois, la vraie cause. — « Tel connu dans le monde par de grands talents, honoré et chéri partout où il se trouve, est petit dans son domestique et aux yeux de ses proches, qu'il n'a pu réduire à l'estimer. » — C'est M. le trésorier de France à Caen qui parle ainsi de lui-même. — « Tel autre, au contraire, prophète dans son pays, jouit d'une vogue qu'il a parmi les siens et qui est réservée dans l'enceinte de sa maison, s'applaudit d'un mérite rare et singulier qui lui est accordé par sa famille dont il est l'idole, mais qu'il laisse chez lui toutes les fois qu'il sort, et qu'il ne porte nulle part. » — C'est le premier huissier au Parlement dont son frère fait ainsi le portrait. Du reste, le trésorier célibataire se rend parfaitement compte du caractère de son frère. — « Le mariage, qui devrait être à l'homme une source de tous les biens, lui est souvent, par la disposition de sa fortune, un lourd fardeau sous lequel il succombe : c'est alors qu'une femme et des enfants sont une violente tentation à la fraude, au mensonge, aux gains illicites; il se trouve entre la friponnerie et l'indigence : étrange situation ! » — Le philosophe retiré chez lui a d'abord redouté la solitude. — « Tout notre mal vient de ne pouvoir être seuls : de là le jeu, le luxe, la dissipation, le vin, les femmes, l'ignorance, la médisance, l'envie, l'oubli de soi-même et de Dieu. » — Mais il a bientôt compris qu'il pouvait se suffire à lui-même : le moindre mal qui pût alors lui arriver était de s'ennuyer ; il s'est mis au travail, sans cesser de fréquenter le monde, et il ne rougit pas de sa philosophie, qu'il prétend bonne à tous et à tout. — Oui, il soutient « qu'il n'est personne au monde qui n'en dût avoir une forte teinture, que la pratique en est utile à tous les âges, à tous les sexes, à toutes les conditions : elle nous console du bonheur

d'autrui, des indignes préférences, des mauvais succès, du déclin de nos forces et de notre beauté, elle nous arme contre la pauvreté, la vieillesse, la maladie et la mort, contre les sots et les mauvais railleurs; elle nous fait vivre sans femme ou supporter celle avec qui nous vivons.

Jusqu'ici nous ne voyons pas qu'il songeât sérieusement à entrer dans la maison de Condé. Ni M. le Prince, ni M. le Duc, ni le duc de Bourbon ne pensaient à l'appeler auprès d'eux ou, du moins, il nous est impossible d'en trouver aucune preuve. Il fut peut-être connu de quelque personne de la maison; mais qui lui aurait offert une part dans l'éducation du duc de Bourbon? Qui l'aurait voulu? Qui l'aurait pu?

Ce n'étaient pas les jésuites : ils avaient d'autres soucis. Le duc de Bourbon, en devenant externe, leur avait laissé son hôtel et donné son portrait. Ils arrangèrent l'hôtel à leur usage et l'occupèrent avec leurs élèves : ils firent du portrait une multitude de copies de diverses grandeurs et de toutes les couleurs, et les répandirent dans leurs provinces. Le R. P. Bergier, ayant fait un voyage à la Flèche, écrivait à Condé qu'il avait trouvé ce collége rempli de portraits de M. le duc de Bourbon. Enfin un exemplaire bien verni, dans un cadre doré, fut porté à Rome et placé dans la chambre du Père général, afin, dit le P. Talon, qu'il fût vu de tous les jésuites et que cet aimable et admirable enfant pût leur dire en deux petits vers latins : « Si vous voulez me peindre, représentez en même temps mon père et mon grand-père. » C'est-à-dire : vous voyez là, sous les traits du même enfant, un grand capitaine et un grand politique. Le P. Garnier, avec ce portrait, « partit bien résolu de proclamer à son de trompe les obligations incroyables de la Compagnie de Jésus envers la maison de Condé. » En mon particulier, ajoute Talon, je n'ai pu me tenir de lui donner quelques petits mémoires qui feront crier à nos bons messieurs : *Dio mio! Dio mio!* Loin de céder à M. de la Bruyère la moindre place auprès de M. le duc de Bourbon, les jésuites tâcheront de regagner le terrain qu'ils ont perdu et d'envahir le petit Luxembourg où le jeune prince s'est retiré. En attendant, ils sont en train de demander au roi avec l'appui de la maison de Condé, du ministre Louvois, etc., et d'obtenir pour leur collége de Clermont, l'honneur de porter le nom de Louis-le-Grand.

Ce ne sera pas non plus M. de Gourville qui ouvrira à la Bruyère la maison de Condé. Cet habile homme d'affaires qui administrait alors la fortune de M. le Prince et de M. le Duc, et qui prit aussi vers ce temps la direction des dépenses de M. le duc de Bourbon, avait probablement dicté ces quelques petits mémoires tant applaudis de la Compagnie de Jésus. Il faisait tout dans la maison de Condé, vou-

lait tout savoir et y maintenait avec un soin jaloux son autorité. Il eut l'œil toujours ouvert sur ce qui se passait auprès du duc de Bourbon, vint souvent voir le jeune prince au petit Luxembourg, et le reçut souvent chez lui dans sa magnifique maison de Saint-Maur, en noble et aimable compagnie, pour lui apprendre à tenir son rang dans le monde. En fait d'intrigues, de manége, de savoir-faire et de finesse diplomatique, nul ne pouvait donner les conseils d'une expérience plus consommée que l'ancien laquais qui avait épousé secrétement la sœur de M. de la Rochefoucauld, que le hardi commis, qui, après s'être enrichi avec le surintendant Fouquet, avait su se tirer pour 500,000 livres du désastre de son protecteur; que cet homme extraordinaire, qui, condamné à mort et pendu en effigie à Paris, avait trouvé moyen d'être en Allemagne plénipotentiaire du roi, de revenir à la cour, de jouer aux cartes avec Sa Majesté et de gagner un million; enfin que cet audacieux, qui, après s'être converti non sans éclat avec l'applaudissement des serviteurs de Dieu, osera dire qu'il allait être nommé ministre de Louis XIV à la place de Colbert, s'il avait su lire et écrire un peu plus couramment et s'il avait été moins attaché à la maison de Condé. Un tel homme n'aimait pas les philosophes comme la Bruyère : ils sont, dit-il, « trop chagrins contre les hommes d'affaires à cause de leurs grands biens, et trop amis de la chambre de justice. »

Ce ne seront pas non plus MM. de Férensac, de la Noue du Vair et du Bouchet qui offriront à côté d'eux une place de gentilhomme de M. le duc de Bourbon à M. de la Bruyère, pour achever l'éducation du jeune prince. Ces honnêtes gentilshommes ne faisaient pas grand cas de la noblesse d'un trésorier de France. — « Il n'avait point une chaumière répandue dans la campagne ou une ruine qui trempait dans un marécage et qu'on pût appeler château. » — Pouvait-il apprendre à M. le duc de Bourbon le soin de son rang, les égards dus à la naissance, la politesse des manières, la solidité à cheval, l'élégance au bal et le savoir-vivre? N'eussent-ils contre la Bruyère aucun autre grief, ils avaient au moins une prévention toute établie contre les savants à qui ils ôtaient les manières du monde et l'esprit de société, et qu'ils renvoyaient ainsi dépouillés à leur cabinet et à leurs livres.

Enfin serait-ce M. Deschamps qui demanderait l'aide de la Bruyère pour enseigner l'histoire au duc de Bourbon? Assurément rien ne lui serait plus utile. Tant que Deschamps donnera ses leçons sous les yeux de Condé à Chantilly, il pourra faire respecter sa science et son autorité; mais à Paris, loin de M. le Prince, quand il faudra lutter contre l'influence des jésuites, il sera bien empêché s'il est obligé d'apprendre au duc de Bourbon tout ce que le jeune prince devra

savoir. Il ne suffira pas alors de parler des dernières campagnes de Turenne dont il nous a laissé une relation fort estimée. Qu'importe? Un homme de son mérite n'est appliqué qu'à bien faire et ne veut partager avec personne ni la peine ni l'honneur de sa charge.

Quoi donc! la Bruyère ne sera-t-il jamais admis dans la maison de Condé? Si encore il était docteur, peut-être pourrait-on lui trouver quelque emploi. — « Un homme à la cour, et souvent à la ville, qui a un long manteau de soie ou de drap de Hollande, une ceinture large et placée haut sur l'estomac, le soulier de maroquin, la calotte de même, d'un beau grain, un collet bien fait et bien empesé, les cheveux arrangés et le teint vermeil; qui, avec cela, se souvient de quelques distinctions métaphysiques, explique ce que c'est que la lumière de gloire, et sait précisément comment l'on voit Dieu; cela s'appelle un docteur. » — Mais la Bruyère n'était rien de tout cela. — « Une personne humble qui est enseveli dans le cabinet, qui a médité, cherché, consulté, confronté, lu ou écrit pendant toute sa vie est un homme docte. » — Voilà ce qu'était la Bruyère, et il risque fort de rester ainsi jusqu'à la fin des études classiques de son futur élève.

Alors pourquoi ne pas attendre que le jeune prince vienne à se marier? Il sera sur le point de le faire, et la Bruyère viendra l'y préparer. Et quel rôle le philosophe peut-il jouer dans ce roman de la cour de Louis XIV? C'est ce que nous allons voir. En attendant, la Bruyère pourra dire sans se tromper : Quelle horrible peine a un homme qui est sans prôneur et sans cabale, qui n'est engagé dans aucun corps et qui n'a que beaucoup de mérites pour toute recommandation, de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve, et de venir au niveau d'un fat qui est en crédit!

Étienne Allaire.

La suite prochainement.

LE SECRET DE LA COMTESSE

CAUSERIE EN UN ACTE ET EN PROSE

PERSONNAGES

BERTHE DE CHAMPLIEU, jeune veuve.
MATHILDE DE FLAVERGES, amie de Berthe.
GASPARD DE MAULEVRIER, voisin de Berthe.
LE Dr CARON, médecin.

VALETS DE CHAMBRE. — GARDES FORESTIERS.

La scène se passe de nos jours en province.

Le théâtre représente le grand salon du château de Champlieu, en Sologne : au fond, grande porte à deux battants, à gauche une porte masquée par une portière en tapisserie, à droite une cheminée entre deux fenêtres, donnant sur le parc.

SCÈNE PREMIÈRE

BERTHE seule (en déshabillé du matin : peignoir de cachemire blanc avec des agréments de soie mauve. Elle tient à la main un papier qu'elle lit).

« Libre pour huit jours ; pars à 9 heures, arrive à 12. Envoie chevaux à station. Allons bien nous amuser. Mathilde. »

Quel admirable langage et comme le télégraphe est un grand maître de style ! Voilà un petit carré de papier qui n'a l'air de rien. Il est grand comme la main, d'une écriture banale, d'une propreté douteuse, mais sa vue m'a fait trembler d'émotion et sa lecture me comble de joie. Ah ! c'est qu'il m'apporte une bonne nouvelle et qu'il est signé d'un nom aimé, auquel sont associés les meilleurs souvenirs de mon enfance. Cette chère Mathilde, comme elle a bien deviné le plaisir que me ferait sa visite ! Ah ! en quoi elle s'est trompée, par exemple, c'est en supposant qu'elle va s'amuser ici. Ah ! non, ma petite, il faut rayer cela. Allons pas nous amuser du tout, mais pas du tout. Cette demeure n'a jamais été bien gaie, elle l'est moins

encore depuis que la mort l'a visitée et m'a enlevé l'ami toujours regretté qui m'avait préparé cet asile. On est veuve, on est triste ; la maîtresse est en deuil, la maison aussi ; on n'a pas le cœur à la joie. C'est égal, nous serons si heureuse de revoir notre amie, nous lui ferons si bon accueil qu'en nous donnant un moment de bonheur elle oubliera que le plaisir est la grande affaire de la vie pour une Parisienne. D'ailleurs, nous tâcherons d'imaginer quelques distractions. Voyons, que pourrait-on bien organiser? Un whist avec le curé ? C'est peut-être un plaisir un peu sévère pour cette belle mondaine? Quoi, alors ? Des promenades à Maulevrier? Non, c'est une idée malheureuse, il faudra chercher autre chose. Mais il est midi et demi, Mathilde ne doit pas être loin... La voici !

SCÈNE II

BERTHE, MATHILDE (élégant costume de voyage en drap gros-bleu garni de fourrures).

BERTHE.

Ah ! que tu es bonne, ma chère Mathilde, et que je suis heureuse de te voir !

MATHILDE.

N'est-ce pas que c'est bien à moi de quitter Paris, en plein hiver, pour venir, au fond de la Sologne, visiter une petite femme sauvage, qui fuit le monde, néglige ses amies et s'enterre vivante dans un château, très-confortable sans doute, mais qui a le tort d'être à 200 kilomètres de Paris.

BERTHE.

Tu es bien fatiguée ?

MATHILDE.

Moi? Jamais ! Pourtant, c'est une justice à te rendre, tu as des chemins... nous avons failli rester au fond d'une ornière. C'est égal, je te vois et tout est oublié. Tu sais que j'ai huit jours de congé, je te les donne.

BERTHE.

Huit jours, comme c'est court !

MATHILDE.

C'est beaucoup dans ma position et dans cette saison. Aussi a-t-il fallu les vacances de la Chambre pour me permettre cette équipée. M. de Flaverges en a profité pour aller se montrer à ses électeurs du Lot-Inférieur. Car tu sais que mon mari est député. J'ai juré qu'il serait ministre. Quand nous en serons là, je donnerai les plus beaux

bals de tout Paris et nous te ferons des chemins tout neufs. En attendant, j'ouvre mes salons à deux battants, j'ai toute une ménagerie d'hommes d'État qui mangent dans ma main et ne me quittent pas d'une semelle, et je ne manque ni une soirée à la Présidence, ni une représentation extraordinaire au théâtre de Versailles.

BERTHE.

Et cette vie t'amuse?

MATHILDE.

Énormément. Et puis cela fait enrager toutes nos bonnes amies de la pension Camusot. Mais, à propos, j'allais oublier qu'elles m'ont chargée d'une mission de confiance auprès de toi.

BERTHE.

Une mission pour moi, et laquelle?

MATHILDE.

Celle de te ramener à Paris ou de découvrir ton secret.

BERTHE, un peu troublée.

Mon secret? Mais je n'ai pas de secret, je t'assure.

MATHILDE, riant.

Comme tu as bien dit cela! Vraiment, ma toute belle, quand on n'a pas de secret on ne rougit pas ainsi, et tu ferais croire... Sois bien persuadée, au moins, que je ne crois rien du tout, mais toutes nos amies sont convaincues que ta retraite prolongée cache quelque mystère d'iniquité.

BERTHE.

Je te jure...

MATHILDE.

Oh! ne jure rien. Va, je connais assez ton petit cœur pour savoir que rien de mal ou d'équivoque ne saurait y trouver accès. Mais regarde-moi bien en face et parlons raison. Certainement, le mauve et le lilas sont des nuances discrètes et suaves qui font admirablement valoir la pureté de tes traits et la couleur harmonieuse de tes cheveux.

BERTHE.

Mathilde!

MATHILDE.

N'interrompez pas, vous répondrez. Je parle sérieusement. Je reconnais que le mauve te sied; mais est-ce une raison suffisante pour éterniser ton veuvage et te consumer à petit feu sur l'autel du souvenir comme une femme du Malabar? Mariée à seize ans, veuve à dix-neuf, crois-tu que tout soit dit pour toi et que tu sois quitte avec les ennuis, les devoirs et les bonheurs de cette vie? Ton mari, le contre-amiral de Champlieu, avait trente ans de plus que toi; il a plu

à Dieu de le rappeler dans le paradis des marins, que pouvons-nous à cela ? Tu l'as aimé ?

BERTHE.

Oh ! de tout mon cœur.

MATHILDE.

Tu lui as été fidèle.

BERTHE.

Peux-tu douter?

MATHILDE.

Oh ! non, je ne doute pas de toi; mais c'est qu'il y a des femmes... on dit, du moins, qu'il y a des femmes... Enfin, tu as été fidèle à ton mari, c'est un fait acquis à la cause. Tu l'as soigné pendant sa maladie, tu l'as pleuré après sa mort.

BERTHE.

Oui, et je le pleure encore tous les jours.

MATHILDE.

Pauvre amie !... Mais c'est trop, cela. Il ne faut rien exagérer. Tu lui as fait élever, dans le cimetière de sa paroisse, un superbe mausolée où les lauriers se marient aux cyprès, avec une épitaphe qui célèbre ses vertus publiques et privées. Tu as porté son deuil correctement, sévèrement même, d'abord en grand noir avec du crêpe plein les cheveux, — tu devais être adorable ainsi, — puis avec de la soie et du velours, plus tard du violet et du gris, tu en es au mauve maintenant... Eh bien, crois-moi, renonce au mauve, qui, d'ailleurs, te va à merveille.

BERTHE.

Cependant...

MATHILDE.

Pas d'objection. Le rose t'ira aussi bien et il découragera moins les prétendants.

BERTHE.

A quoi vas-tu penser là ?

MATHILDE.

A quoi je pense, mais à te marier. J'ai justement un parti à t'offrir. C'est un cousin à moi, un ancien officier aux cent-gardes, en disponibilité pour cause de suppression d'emploi et qui cherche une position ; très-bel homme, naturellement.

BERTHE.

Mathilde !

MATHILDE.

Oh! cela ne gâte rien, je t'assure. Très-bon garçon, d'ailleurs, quoique un peu satisfait de sa personne. On dit qu'il a quelque peu

ébréché son patrimoine, mais tu es assez riche pour que cela ne tire pas à conséquence. Mon parti te plaît-il ?

BERTHE.

Je ne veux pas me remarier.

MATHILDE.

Eh bien, puisqu'il te déplaît, nous en chercherons un autre et il ne sera pas dit que la plus séduisante des veuves restera veuve faute d'un mari à sa convenance.

BERTHE.

Mais, je te l'ai déjà dit, ce n'est pas le mari que je refuse, c'est le mariage.

MATHILDE.

Sérieusement?

BERTHE.

Très-sérieusement.

MATHILDE.

En ce cas, tu donnes raison à nos amies de la pension Camusot, et je vais croire aussi que tu as au cœur quelque blessure cachée ou quelque sentiment inavouable. Tu dis que non? Mais alors explique-moi ta conduite. Tu refuses de me suivre à Paris, tu repousses un mari très-confortable, tu dédaignes le mariage, tu ne peux te décider à quitter un pays qui possède des chemins détestables... que veux-tu que je pense? As-tu du monde à voir au moins? Que fais-tu le soir? Avec qui causes-tu? Avec qui joues-tu? Avec qui manges-tu?

BERTHE.

Nous ne brillons guère plus par le monde que par les chemins, et j'ai bien peur, ma chère Mathilde, que mon ordinaire ne soit pas de ton goût. J'ose à peine te présenter nos modestes ressources.

MATHILDE.

Bon, va toujours! Dans le Lot-Inférieur j'en vois bien d'autres, et les électeurs de M. de Flaverges ne me permettent pas d'être trop difficile en matière de bonne compagnie.

BERTHE.

Eh bien, nous avons d'abord le curé d'Aurelles, un excellent vieillard qui joue le whist dans la perfection.

MATHILDE.

Un prêtre!

BERTHE.

Eh bien! est-ce que tu ne les aimes pas?

MATHILDE.

Moi? Je les adore, surtout quand ils sont bien vieux, bien simples et bien indulgents.

BERTHE.

L'abbé Vincent est tout cela.

MATHILDE.

Tant mieux ! Mais, si tu veux, nous le verrons le moins possible.

BERTHE.

Comme tu voudras ; mais pourquoi cela ?

MATHILDE.

Oh ! rien... mais si on venait à savoir dans le Lot-Inférieur que je fréquente le clergé, M. de Flaverges serait bien vite suspect de cléricalisme et notre réélection pourrait être sérieusement compromise.

BERTHE, riant.

Ah ! oui, la politique... Eh bien, nous avons encore le docteur Caron. Celui-là ne te compromettra pas auprès des électeurs mal pensants. Sa plus chère prétention est d'être matérialiste et athée. Il a même imaginé un petit système fort ingénieux qui réduit toutes les questions de ce monde à une affaire de tempérament. Pour lui, les hommes ne sont ni bons, ni méchants, ni vertueux, ni criminels ; ils sont sanguins, lymphatiques ou nerveux ; au demeurant, le meilleur des hommes et toujours disposé à tout croire, justement parce qu'il a la prétention de ne croire à rien. Le docteur est un ancien chirurgien de marine que l'amiral avait pris en amitié et qu'il a installé dans ce pays en prenant sa retraite. C'est un ami qu'il m'a légué et qui abuse parfois des droits de l'amitié pour jouer le rôle d'un tuteur bienfaisant, mais bourru.

MATHILDE.

Pauvre Berthe ! Et c'est là toute ta société ?

BERTHE.

Pardon ! nous avons encore la douairière de Vieuxbois, une fort aimable vieille, qui vient déjeuner avec moi tous les dimanches après la grand'messe.

MATHILDE.

Des vieux et puis des vieilles ! Et c'est pour ces vieux et pour ces vieilles que tu t'obstines à rester ici ! Franchement, cela n'est pas naturel. Serait-ce le charme du paysage qui te retient ? Il est triste et monotone. C'est peut-être une qualité à tes yeux. Mais, à propos, qu'est-ce donc qu'une grande machine carrée qu'on voit sur la gauche en venant ici ?

BERTHE.

Je ne sais pas ce que tu veux dire.

MATHILDE.

Si ! une sorte de château fort avec des meurtrières et des créneaux tout autour. Cela fait un très-bel effet dans le paysage.

BERTHE.

Ah! j'y suis. Tu veux parler du moulin d'Aurelles.

MATHILDE.

Mais non, mais non. Le moulin est à droite et mon monument est à gauche. (S'approchant de la fenêtre.) Mais, au fait, je crois qu'on doit le voir d'ici. Précisément! Tiens, vois-tu là-bas?

BERTHE.

Je ne distingue pas bien.

MATHILDE.

Tu y mets de la mauvaise volonté. Tiens, là, tout en face. Justement, voici un rayon de soleil qui vient se poser au sommet de la tour et la mettre en pleine lumière. Impossible de ne pas la voir.

BERTHE.

Ah! oui, je crois que j'y suis maintenant.

MATHILDE.

Eh bien?

BERTHE.

Eh bien, c'est un vieux château féodal.

MATHILDE.

Sans doute; mais son nom, son histoire?

BERTHE.

Son nom ne t'apprendra rien. C'est le château de Maulevrier.

MATHILDE.

A la bonne heure! Mais on dirait que cela t'ennuie de parler de ce château?

BERTHE.

Moi, pas du tout. Parlons-en, si cela te plaît.

MATHILDE.

Oui, cela me plaît. Ce donjon est-il habité?

BERTHE.

Oui.

MATHILDE.

Qu'est-ce que les Maulevrier?

BERTHE.

C'est la plus grande, la plus ancienne, la plus illustre famille de la province. Les Maulevrier sont nobles comme le roi. Il y avait des Maulevrier à la première croisade, et l'un d'eux, Gaspard III, fut tué au siége de Jérusalem, aux côtés de Godefroy de Bouillon. Les Maulevrier ont une ligne dans toutes les grandes pages de notre histoire.

MATHILDE.

Riches?

BERTHE.

Ils ont possédé toute la contrée. Le château où nous sommes fut une de leurs fermes. Mais la Révolution a passé par là et n'a laissé que des ruines.

MATHILDE.

Eh bien! à la bonne heure!

BERTHE.

Quoi donc?

MATHILDE.

Voilà que tu parles maintenant! Il ne s'agissait que de t'y mettre. Et ces Maulevrier morts à Jérusalem ont un descendant?

BERTHE.

Oui, M. Gaspard de Maulevrier, propriétaire et habitant de ce donjon qui a si vivement excité ta curiosité, et qui me vaut cet interrogatoire.

MATHILDE.

Il est jeune?

BERTHE.

Oui.

MATHILDE.

Marié?

BERTHE.

Non.

MATHILDE.

Joli garçon?

BERTHE.

Je ne sais.

MATHILDE.

Oui, non, je ne sais... Voilà que tu retombes dans les monosyllabes, et cela ne nous mènera pas loin. Voyons, quel homme est-ce?

BERTHE.

Mon Dieu, le marquis...

MATHILDE.

Il est marquis? C'est déjà très-bien de sa part. Ensuite?

BERTHE.

On dit beaucoup de bien de lui. Il est doux, affable, bien élevé, un peu sauvage peut-être et ombrageux, mais d'une délicatesse exquise et d'une bonté parfaite pour tous ceux qui l'approchent. Il a, dit-on, toute la bravoure des anciens preux, ses ancêtres, et quoi qu'il ait renoncé de bonne heure à l'état militaire pour se consacrer tout entier à sa vieille mère aveugle, il a repris bravement son épée pendant la dernière guerre, et s'est illustré à la tête de nos mo-

biles du Loiret. Il a même été décoré pour sa belle conduite sur le champ de bataille de Coulmiers.

MATHILDE.

C'est-à-dire que c'est tout simplement un héros.

BERTHE.

Presque.

MATHILDE.

Et tu l'aimes beaucoup?

BERTHE.

Tu es folle, ma chère Mathilde.

MATHILDE.

Alors tu ne l'aimes pas?

BERTHE.

Sûrement.

MATHILDE.

Tu le vois souvent?

BERTHE.

Quelquefois, par hasard.

UN VALET DE CHAMBRE, annonçant.

M. le marquis de Maulevrier.

MATHILDE, riant.

Le hasard est tout à fait aimable pour moi.

BERTHE, embarrassée.

Oui, on dirait que c'est un fait exprès.

SCÈNE III

LES MÊMES, GASPARD.

GASPARD, à Berthe.

Madame, je vous présente mes devoirs.

BERTHE, à Gaspard.

Bonjour, monsieur de Maulevrier.

GASPARD, s'inclinant devant Mathilde.

Madame ..

BERTHE.

(A Mathilde.) M. de Maulevrier, un de mes bons voisins. (A Gaspard.) Madame de Flaverges, ma meilleure amie.

MATHILDE.

M. de Maulevrier n'est déjà plus un inconnu pour moi, et, à ne vous rien cacher, monsieur, nous parlions de vous quand vous êtes entré.

GASPARD.

Voilà qui me flatte beaucoup et qui m'effraye davantage.

MATHILDE.

Et pourquoi donc, monsieur? Auriez-vous quelque crime sur la conscience?

GASPARD.

Non, madame, ma conscience ne me reproche rien; mais l'innocent lui-même tremble parfois devant ses juges.

MATHILDE.

Parce que vos juges sont des hommes, c'est-à-dire des êtres durs et impitoyables, tandis que nous autres femmes nous avons des trésors d'indulgence pour l'innocent... et même pour le coupable.

GASPARD.

Alors je respire, et il ne me reste qu'à remercier le tribunal de sa bienveillance; mais me sera-t-il permis de m'enquérir à quel propos j'étais sur la sellette?

MATHILDE.

Monsieur, n'en accusez que ma curiosité; mais c'est votre demeure qui en est cause. Ce vieux débris d'un glorieux passé a vivement excité mon intérêt. J'ai voulu savoir son histoire, et j'ai appris la vôtre en même temps, ce dont nous n'avons à nous plaindre ni l'un ni l'autre.

GASPARD.

Oui, c'est vrai, ma bicoque est fort appréciée de MM. les archéologues. C'est un grand honneur qu'ils lui font.

MATHILDE.

Faut-il vous avouer que je meurs d'envie de la visiter?

BERTHE.

Mathilde!

GASPARD.

Ce sera un grand honneur que vous lui ferez, madame, et à moi aussi.

MATHILDE.

Ainsi vous permettez; et vous nous ferez vous-même les honneurs de votre habitation?

GASPARD.

Très-volontiers! Mais il faudra vous hâter un peu, car je pars ce soir même pour Paris.

BERTHE, *vivement.*

Pour Paris?

GASPARD.

Hélas! oui, madame : une affaire urgente... et imprévue...

BERTHE.

Et vous n'en disiez rien?

GASPARD.

Pardon, madame, j'étais venu dans l'intention de vous en faire part.

BERTHE.

Et votre absence sera longue?

GASPARD.

Très-courte, je l'espère. Pourtant, je n'ai pas voulu m'éloigner sans prendre congé des personnes qui veulent bien m'accorder quelque sympathie.

BERTHE.

En ce cas, monsieur, vous verrez tout le monde.

GASPARD.

Et sans leur demander de vouloir bien me garder leur souvenir.

BERTHE.

Ne nous avez-vous pas fait espérer, monsieur, que votre absence serait assez courte pour ne laisser aucun prétexte à l'oubli?

GASPARD.

Merci, madame, et adieu, ou plutôt au revoir et à bientôt!

MATHILDE.

Vous pouvez compter sur nous.

(Il sort par la porte du fond.)

SCÈNE IV

BERTHE, MATHILDE.

BERTHE.

A quoi as-tu pensé? Nous voilà forcées maintenant d'aller à Maulevrier.

MATHILDE.

Et tu t'en plains? Sais-tu qu'il est charmant, ton marquis? Mais gare! si tu le laisses partir, on pourrait bien ne plus te le rendre. Les hommes de sa valeur sont rares partout, même à Paris.

BERTHE.

Qu'à cela ne tienne!

MATHILDE.

Ainsi, c'est bien décidé, tu ne penses pas à lui?

BERTHE.

Oh! pas plus qu'il ne pense à moi. Mais il faut que je te laisse un

moment pour aller faire un bout de toilette, car je ne puis pourtant pas sortir dans cet accoutrement, et puisque tu l'as voulu...

MATHILDE.

C'est juste. Va vite et fais-toi bien belle.

BERTHE.

Pourquoi?

MATHILDE.

Oh! pour rien.... Pour plaire à cette bonne madame de Maulevrier, qui est aveugle. Pour moi, qui ne veux plaire à personne, je garde mon costume de voyage. (Berthe sort par la gauche.)

SCÈNE V

MATHILDE, seule.

Je ne pense pas plus à lui qu'il ne pense à moi!... En analysant cette petite phrase, car au fond Berthe a raison, j'aime à analyser; j'y trouve à la fois un mensonge et une erreur. Certes, Berthe ment quand elle dit qu'elle ne pense pas au marquis. Elle ne pense qu'à cela, et ce n'est pas moi qui l'en blâmerai. Mais où elle se trompe, c'est quand elle croit qu'il ne pense pas à elle. Pauvre innocente! Elle n'a su comprendre ni la façon tendre et respectueuse à la fois dont il la regarde, ni la voix émue dont il lui parle, ni ces mille riens qu'on ne saurait exprimer, qu'on peut à peine saisir, mais qui sont les plus sûrs indices d'une passion vraie. Cependant, comment l'ignore-t-elle et pourquoi ne parle-t-il pas plus clairement? Libres tous deux et dignes l'un de l'autre, quel obstacle peut les séparer? L'orgueil? Non, l'amour n'est pas si pointilleux. D'ailleurs, s'il est marquis, Berthe est comtesse, et leurs deux écussons peuvent s'accoupler sans mésalliance. Quoi donc alors? La timidité? Pourquoi pas? On dit toujours que les hommes ne sont pas timides; eh bien! c'est une grave erreur. J'en ai connu pour ma part qui l'étaient fort et qui avaient besoin de beaucoup d'encouragements, et ce sont souvent les meilleurs qui sont ainsi. C'est cela! M. de Maulevrier est timide. Berthe elle-même n'a-t-elle pas avoué qu'il était fier, un peu sauvage, un peu ombrageux, d'une délicatesse outrée? Oui, c'est bien cela, et je crois comprendre aussi le mobile de cette fierté et de cette timidité : un grand nom avec une petite fortune! C'est un chapitre à ajouter à l'éternel roman d'un jeune homme pauvre. Eh bien, ce jeune homme m'intéresse et je veux faire quelque chose pour lui.

SCÈNE VI

MATHILDE, LE DOCTEUR CARON.

UN VALET DE CHAMBRE, annonçant.

M. le docteur Caron.

MATHILDE, s'avançant vers le docteur.

Docteur, soyez le bienvenu.

LE DOCTEUR.

Madame, je n'ai pas l'honneur...

MATHILDE.

Qu'à cela ne tienne, et, en l'absence de madame de Champlieu, permettez-moi de vous présenter son amie d'enfance, Mathilde de Flaverges.

LE DOCTEUR.

La femme de M. de Flaverges, député du Lot-Inférieur ?

MATHILDE.

Pour vous servir, docteur.

LE DOCTEUR.

Ah ! tant pis, madame, tant pis !

MATHILDE, riant.

Comment, tant pis, docteur ! Vous connaissez donc M. de Flaverges ?

LE DOCTEUR.

Nullement, madame.

MATHILDE.

Eh bien, alors, que lui reprochez-vous ?

LE DOCTEUR.

Son tempérament, madame.

MATHILDE.

Comment, sans le connaître? Quelle plaisanterie!

LE DOCTEUR.

Je ne plaisante jamais, madame. Suivez bien mon raisonnement M. de Flaverges siége au centre ?

MATHILDE.

Sans doute, puisqu'il veut être ministre. Qu'est-ce que cela prouve et qu'est-ce que cela a de commun avec son tempérament ?

LE DOCTEUR.

Cela prouve, madame, qu'il n'est ni sanguin, ni nerveux, ni sincèrement bilieux, qu'il possède, en un mot, un de ces tempéraments

neutres et flegmatiques qui font la fortune des hommes d'Etat et la ruine des empires.

MATHILDE.

Vous avez de belles théories, docteur.

LE DOCTEUR.

Oui, et j'oublie en les développant que je ne suis pas venu ici pour faire un cours de physiologie politique à l'usage des dames, mais pour chercher...

MATHILDE.

Vous cherchez Berthe, elle va rentrer.

LE DOCTEUR.

Non, pas ça.

MATHILDE.

Quoi donc, alors?

LE DOCTEUR.

C'est M. de Maulevrier que je cherche.

MATHILDE.

Chez madame de Champlieu?

LE DOCTEUR.

Pourquoi pas? J'arrive de Maulevrier, on m'a dit qu'il était ici. Où se cache-t-il?

MATHILDE.

Il est venu, en effet, mais il est reparti.

LE DOCTEUR.

Pourriez-vous alors me dire où il est allé?

MATHILDE.

Ma foi, docteur, puisque vous ne l'avez pas trouvé chez lui, ni rencontré sur votre chemin, je ne sais trop... Ah! j'y songe! oui, c'est cela, il doit être à Paris.

LE DOCTEUR.

Comment? à Paris?

MATHILDE.

Sans doute, il est venu prendre congé de Berthe, et je me souviens bien maintenant qu'il a dit qu'il partait pour Paris.

LE DOCTEUR.

Vous voulez dire pour Bruxelles!

MATHILDE.

Non, je dis bien, pour Paris.

LE DOCTEUR.

Pour Bruxelles, madame, pour Bruxelles! Je le sais parbleu bien, puisque nous partons ensemble, mais ce soir seulement, par le train de sept heures.

MATHILDE.

(A part.) Qu'est-ce que cela signifie? (Haut.) Pardon, docteur, est-ce que M. le marquis de Maulevrier ferait la contrebande, par hasard?

LE DOCTEUR.

Madame!

MATHILDE.

Sans doute! On ne passe cette frontière suspecte que pour faire la contrebande, ou bien encore quand on a fait banqueroute, et comme je ne suppose pas que M. le marquis...

LE DOCTEUR.

Pardon, madame, on passe aussi la frontière pour des motifs où l'honneur seul...

MATHILDE.

Ah! oui, pour se battre en duel, par exemple.

LE DOCTEUR.

Puisque vous le savez, madame!

MATHILDE.

(A part.) Il paraît que j'ai deviné juste. (Haut.) Oui, docteur, je sais tout. M. de Maulevrier s'est pris de querelle avec un monsieur.

LE DOCTEUR.

Non, pas ça, pas ça.

MATHILDE.

Comment, pas ça! Ce n'est pourtant pas avec une dame qu'il va se battre.

LE DOCTEUR.

Ni l'un, ni l'autre, madame, mais un militaire, le capitaine Mongelin, des chasseurs à pied.

MATHILDE.

Oui, je sais, à la suite d'une discussion politique sur l'armée.

LE DOCTEUR.

Pas ça.

MATHILDE.

Je veux dire à propos d'une dame. (A part.) Puisque ce n'est pas la politique, c'est la femme. Ces messieurs ont les passions si peu variées!

LE DOCTEUR.

Justement.

MATHILDE.

Mais c'est fort intéressant. Contez-moi donc cela, docteur.

LE DOCTEUR.

Mais puisque vous savez.

MATHILDE.

Sans doute, je sais... mais les détails?

LE DOCTEUR.

Oh ! bien simples, les détails. Hier, après un dîner honnête, arrosé de vins généreux, le capitaine Mongelin, qui est un peu sanguin et qui avait une pointe, s'est avisé de plaisanter Maulevrier sur ses assiduités auprès d'une jeune veuve.

MATHILDE.

Ah !

LE DOCTEUR.

Cela vous intéresse ?

MATHILDE.

Vivement, docteur. Continuez.

LE DOCTEUR.

Maulevrier faisait grise mine et n'osait se fâcher de peur de compromettre madame de Champlieu.

MATHILDE.

Comment ? Berthe !

LE DOCTEUR.

Vous ne saviez pas ?

MATHILDE.

Je m'en doutais. Et c'est pour elle qu'il va se battre ?

LE DOCTEUR.

Non, pas ça. Voyant son embarras, je suis intervenu et j'ai arrangé tout cela.

MATHILDE.

Alors, on ne se bat pas ?

LE DOCTEUR.

Au contraire.

MATHILDE.

Mais puisque vous avez arrangé...

LE DOCTEUR.

Oui, j'ai détourné adroitement la conversation en parlant de la vertu des femmes en général. Je savais que le capitaine a, sur ce sujet, des théories un peu... militaires et qu'il ne manquerait pas de fournir à Maulevrier l'occasion d'une querelle. En effet, à peine parti, il a dit des choses énormes.

MATHILDE.

Vraiment ! Mais c'est affreux, docteur. Et qu'a-t-il donc dit ?

LE DOCTEUR.

Ma foi, madame, je ne sais si j'oserai... Enfin, il a dit... il a dit que toutes les femmes...

MATHILDE.

Que toutes les femmes ?...

LE DOCTEUR.

Ai-je dit toutes les femmes? Non je veux dire que les femmes ne sont pas toutes vertueuses.

MATHILDE.

Comment! il a dit que les femmes ne sont pas toutes vertueuses! Mais c'est un monstre, votre capitaine Mongelin.

LE DOCTEUR.

Non, pas méchant, un peu sanguin seulement. Maulevrier, qui guettait l'occasion, ne s'est pas fait prier pour prendre la défense du beau sexe, et il l'a fait avec une telle vivacité qu'une rencontre est devenue inévitable.

MATHILDE.

Ah! c'est bien, cela!

LE DOCTEUR.

Vous trouvez? Ma foi, je ne suis pas de votre avis. Moi, je trouve ça absurde. Pourtant je lui servirai de second, puisque j'ai promis.

MATHILDE.

Et c'est en Belgique qu'ils vont se battre?

LE DOCTEUR.

Non, pas ça; car ce matin même le capitaine a reçu de très-mauvaises nouvelles de son père, le général Mongelin, qui est à Nice, où il vient d'avoir une attaque d'apoplexie. C'est la troisième, la dernière, par conséquent. Trop sanguin aussi le général! Il rappelle son fils en toute hâte auprès de lui, et comme Bruxelles n'est pas précisément sur la route de Nice, il m'a conté son embarras et j'ai arrangé tout cela.

MATHILDE.

Alors on ne se bat plus?

LE DOCTEUR.

Pardon! On se bat tout à l'heure, à deux pas d'ici, dans un endroit charmant que j'ai choisi moi-même et qu'on appelle la Mare-aux-Loups. C'est au beau milieu de la forêt de Champlieu, sous des hêtres superbes. On sera là le mieux du monde. Vous comprenez, on avait choisi la frontière à cause de la police; mais comme la chose sera tenue secrète...

MATHILDE.

En effet.

LE DOCTEUR.

N'est-ce pas? Les témoins sont prévenus et seront dans une heure au rendez-vous. Maulevrier seul n'est pas averti et voilà pourquoi je le cherche.

MATHILDE.

(A part.) Voilà qui se complique. J'admire comme ce bon docteur

excelle à arranger les choses. Si je me mêlais aussi de les arranger un peu à ma façon ! Berthe ne m'en voudrait pas trop, sans doute. Essayons.

LE DOCTEUR.

Eh bien, madame, j'attends.

MATHILDE.

Vous attendez, docteur ?

LE DOCTEUR.

Oui, que vous veuilliez bien me dire enfin où a passé M. de Maulevrier.

MATHILDE.

Eh bien, docteur, puisqu'il s'agit d'affaires sérieuses, je vais vous donner un renseignement positif. Venez par là. (Elle le conduit près d'une fenêtre qu'elle ouvre.) Il a passé par ce joli petit chemin que vous voyez d'ici et qui serpente à travers la prairie, tout le long de la rivière.

LE DOCTEUR.

A droite ?

MATHILDE.

Oui, à droite. C'est cela.

LE DOCTEUR.

Du côté du moulin, très-bien ! Je ne tarderai pas à le rejoindre.

MATHILDE.

Docteur, je ne vous cache pas qu'il marchait d'un bon pas, et, si vous voulez le rattraper, vous n'avez pas un instant à perdre.

LE DOCTEUR.

Merci, madame, j'ai de bonnes jambes.

(Il sort par le fond du théâtre.)

SCÈNE VII

MATHILDE, seule.

(A part.) Allons, tout va bien. (Haut, par la fenêtre, au docteur qui passe.) Bonne chance, docteur ! Bien, c'est cela, à droite. En allant toujours de ce pas, vous ne pouvez manquer de l'atteindre. (Après avoir refermé la fenêtre.) Eh bien ! en voilà du nouveau ! Quel que fût mon désir de pénétrer le mystère de Champlieu, jamais je n'aurais rêvé une pareille confidence. Ce docteur est d'une indiscrétion ! Et maintenant, que faire ? Si je parle, je vais effrayer Berthe, c'est sûr. Si je me tais... si je me tais, ce duel aura lieu, cela n'est pas douteux. J'ai gagné du temps, mais on a beau se tourner le dos, on finit toujours par se rencontrer quand on se cherche. Décidément, je ne puis

prendre sur moi une pareille responsabilité, et il faut absolument que je prévienne Berthe en douceur. Ce sera, d'ailleurs, un moyen de savoir ce qui se passe au fond de son cœur, et, si ce que je soupçonne est vrai, elle trouvera bien un moyen d'empêcher ce combat. Dans le cas contraire, à la grâce de Dieu ! Attention! la voici !

SCÈNE VIII

MATHILDE, BERTHE (costume de velours scabieuse, chapeau de velours noir, orné d'un bouquet de scabieuses).

BERTHE.

Pardon de t'avoir ainsi abandonnée. Ai-je été bien longue?

MATHILDE.

Pas trop pour le résultat qui est charmant. Certainement, si M. de Maulevrier t'avait vue avec cette robe et ce chapeau, il n'aurait pu se décider à partir pour Bruxelles.

BERTHE, en arrangeant son chapeau devant une glace

Tu veux dire pour Paris?

MATHILDE.

Non, pour Bruxelles. Tu ne sais donc rien?

BERTHE.

Mais toi, qui t'a faite si savante?

MATHILDE.

Le docteur qui sort d'ici et qui cherchait le marquis.

BERTHE.

M. de Maulevrier part pour Bruxelles?

MATHILDE.

Oui, c'est-à-dire non : il ne part plus pour Bruxelles, il ne part même plus du tout, car le docteur a arrangé tout cela, et le duel aura lieu dans la forêt de Champlieu.

BERTHE.

Es-tu folle? De qui parles-tu? De quoi parles-tu? Quel est ce duel? Que veux-tu dire enfin?

MATHILDE.

C'est vrai que tu ne sais rien. Eh bien, je parle du duel de M. de Maulevrier avec le capitaine Mongelin, qui devait avoir lieu en Belgique, et qui, par suite de circonstances qu'il serait trop long de t'expliquer, aura lieu dans la forêt voisine. C'est bien simple, et il n'y a pas là de quoi si fort s'étonner... Mais qu'as-tu donc?

BERTHE, avec effort.

Moi, rien... je n'ai rien. Ainsi tu dis que ce duel doit avoir lieu ici près?

MATHILDE.

Oui, à la Mare-aux-Loups.

BERTHE.

Aujourd'hui même?

MATHILDE.

Dans une heure. Mais te voilà toute pâle, tout à l'heure tu étais rouge ; je t'assure que tu as quelque chose.

BERTHE.

Je t'assure que je n'ai rien.

MATHILDE.

Voyons, ne me cache rien, et peut-être qu'à nous deux, nous pourrons...

BERTHE, avec fermeté.

Je n'ai rien, te dis-je; mais il ne me plaît pas qu'on prenne mes bois pour le théâtre d'un duel. C'est un manque d'égards que je n'aurais pas attendu de ces messieurs et que je ne souffrirai pas. (Sonnant et appelant.) Joseph! Joseph!

UN VALET DE CHAMBRE.

Madame a sonné?

BERTHE.

Voyez si les gardes de la forêt sont chez eux; dites-leur de se rendre sans retard à la Mare-aux-Loups, d'arrêter toutes les personnes qui s'y trouveront et de les conduire ici, toutes, sans exception : vous m'entendez?

LE VALET DE CHAMBRE.

Oui, madame. Faudra-t-il dresser procès-verbal?

BERTHE.

C'est inutile. Ah! encore ceci : Que Pierre monte à cheval et coure jusqu'à Maulevrier; qu'il prie M. le marquis de venir me parler immédiatement, qu'il l'accompagne jusqu'ici et ne le quitte sous aucun prétexte. C'est tout.

LE VALET DE CHAMBRE.

Madame sera obéie. (Il sort.)

MATHILDE.

Voyons, Berthe, je ne suis pas dupe de cette prétendue jalousie de propriétaire. Tu as, pour agir avec cette fermeté qui n'est pas dans ton caractère et que j'admire, des motifs plus sérieux et plus humains, que tu as tort de me taire, car je les ai devinés dès la première heure. Tu aimes M. de Maulevrier, n'essaye pas de le nier.

BERTHE, se laissant aller sur un canapé.

Eh bien, oui, je l'aime; je l'aime de toutes les forces de mon âme.

MATHILDE.

Et pourquoi me le cacher avec tant d'obstination?

BERTHE.

Je n'osais te l'avouer.

MATHILDE.

Et pourquoi? S'il s'agissait d'une passion coupable, je comprendrais; mais la tienne n'a rien que d'honorable et me paraît tout à fait bien placée. Le marquis est digne de toi, il est libre comme toi. Tu peux donc l'aimer sans peur... et sans reproche.

BERTHE.

Voilà justement ce qui te trompe; j'ai des remords.

MATHILDE.

Toi, des remords? Je ne le croirai jamais.

BERTHE.

C'est pourtant vrai. C'est le secret que je n'osais te confier et qui m'étouffe.

MATHILDE.

Parle, je t'écoute, prête à te donner l'absolution.

BERTHE.

Je suis libre, c'est vrai; mais je ne l'ai pas toujours été et j'aimais Gaspard avant de l'être. C'était notre plus proche voisin. L'amiral l'aimait comme un fils et l'attirait beaucoup. Je le voyais presque tous les jours... Tu as pu voir combien il est aimable!

MATHILDE.

Oh! charmant! On n'est pas mieux que lui.

BERTHE.

Et si tendre, si bon, si généreux! Que te dirai-je? Je n'ai pu le voir sans l'aimer, et je l'ai aimé alors que je n'aurais dû aimer que mon mari. Oh! je me suis vaillamment défendue, je te le jure, et je n'ai cédé à cette fatale passion qu'après une longue résistance. C'est égal, je suis bien coupable. N'est-ce pas que c'est mal et que tu me condamnes?

MATHILDE.

Ah! cela dépend!

BERTHE.

Cela dépend?

MATHILDE.

Oui, de bien des circonstances : de la nature de vos relations..., du degré de confiance que tu lui as accordé!

BERTHE.

Je ne te comprends pas ; explique-toi.

MATHILDE.

Mais il me serait difficile de m'expliquer plus clairement. Enfin jusqu'où allait ton intimité avec le beau marquis?

BERTHE.

Mon intimité?

MATHILDE.

Sans doute. Où en êtes-vous enfin de vos amours?

BERTHE.

Mais Gaspard ignore le sentiment coupable qu'il m'a inspiré, et j'espère bien qu'il l'ignorera toujours.

MATHILDE.

Pauvre petite! et tu t'accuses? Tu es tout simplement héroïque, et je connais plus d'une femme qui réclamerait le prix Monthyon pour moins que cela.

BERTHE.

Alors tu ne me trouves pas trop coupable?

MATHILDE.

Tu es un ange de candeur, et puisque tu l'aimes...

BERTHE.

Oui ; mais s'il ne m'aime pas, lui?

MATHILDE.

Ah! tu crois qu'il ne t'aime pas?

BERTHE.

Il ne me l'a jamais dit, du moins.

MATHILDE.

Alors pourrais-tu m'expliquer pourquoi il se bat pour toi?

BERTHE.

Pour moi?

MATHILDE.

Oh! rassure-toi, ton nom n'a même pas été prononcé, et ta réputation ne court aucun risque.

BERTHE.

Mais lui! Ce duel?

MATHILDE.

Ne crains rien. Ce duel n'aura pas lieu, car tandis que M. de Maulevrier rentrait tranquillement chez lui, j'ai envoyé le docteur à sa recherche du côté du moulin. Ils se tournent le dos. Les précautions que tu viens de prendre assureront le succès de ma ruse, et tes émissaires nous ramèneront M. de Maulevrier avant qu'il ait pu voir son terrible témoin. Justement, j'entends du bruit dans l'escalier : ce doit être lui. Veux-tu qu'il t'avoue ici-même son amour?

BERTHE.

Je ne demande pas mieux ; mais comment t'y prendras-tu?

MATHILDE.

C'est mon secret. Tout ce que je te demande, c'est, quoi que je dise, de dire toujours comme moi.

BERTHE.

Et si ce n'est pas la vérité?

MATHILDE.

Si ce n'est pas la vérité... Eh bien alors, tu mentiras.

BERTHE.

Tu sais donc mentir, toi?

MATHILDE.

Oui, depuis que je suis dans la politique. Ainsi, c'est bien entendu, dis toujours comme moi, quoi qu'il arrive.

SCÈNE IX

LES MÊMES, M. DE MAULEVRIER, accompagné d'un domestique de la comtesse.

GASPARD.

Mesdames, vous me voyez en état de récidive ; mais quel que pût être mon désir de me retrouver près de vous (montrant le domestique), mon guide vous dira que si ma première visite a été toute volontaire et spontanée, la seconde ne saurait prétendre au même mérite. C'est à Maulevrier et non ici que j'avais espéré vous revoir.

MATHILDE.

Et nous aussi, monsieur. Aussi étions-nous prêtes à partir, comme vous pouvez voir. Un incident a retardé notre départ et nous a fait désirer votre retour. Berthe va vous mettre au courant de la situation. Pendant ce temps, je jetterai un coup d'œil aux journaux que je n'ai pas encore lus ce matin. Cela me manque. Ils sont si intéressants dans ce moment, les journaux! Il y a surtout la question des matières premières qui est d'un intérêt! Et les drawbaks donc! Moi, ces choses-là me passionnent. Vous permettez, n'est-ce pas? (Elle s'assied devant un guéridon chargé de journaux et déploie le Journal des Débats.)

GASPARD, à Berthe.

Parlez, madame, que se passe-t-il?

BERTHE.

C'est à moi de vous le demander, monsieur. Le docteur...

GASPARD.

Vous l'avez vu?

BERTHE.

Non, mais il est venu.

GASPARD.

Ici?

BERTHE.

Oui, il vous cherchait. Il n'a trouvé que Mathilde.

GASPARD.

Et il a parlé?

BERTHE.

Oui, monsieur, il a parlé, et c'est par suite de ses confidences...

MATHILDE, cessant de lire.

Ah! mon Dieu! ah! mon Dieu!

GASPARD, à Berthe, se tournant vers elle.

Qu'y a-t-il? Qu'avez-vous?

MATHILDE.

Quel coup de foudre!

BERTHE.

Mais quoi donc?

MATHILDE, la regardant tristement.

Pauvre amie!

BERTHE.

Que veux-tu dire?

MATHILDE.

Promets-moi que tu auras du courage.

BERTHE.

Mais qu'est-ce donc? Tu me fais peur.

MATHILDE, montrant le journal.

Là.

BERTHE.

Comment? En quoi ta lecture peut-elle me concerner? Mais parle donc!

MATHILDE.

C'est...

BERTHE.

C'est?

MATHILDE, lui tendant le journal.

Non, je ne peux pas. Tiens, lis toi-même. Là, à la troisième page, à côté du chocolat Ménier.

BERTHE, regardant.

Je ne vois pas; dis-moi ce que c'est.

MATHILDE.

L'amiral ne faisait-il pas des affaires avec la maison Mayer frères de Paris et Francfort? (Bas.) Dis que oui.

BERTHE.

Oui, je crois que c'est le nom de nos banquiers.

MATHILDE.

Des Allemands ! quelle imprudence !

BERTHE.

Mais enfin qu'ont-ils fait ?

MATHILDE.

Tu me le demandes ! Ils ont fait ce que font ces gens-là, une superbe faillite qui les enrichira peut-être, mais qui ruine leurs créanciers. Ta fortune n'est-elle pas entre leurs mains ? (Bas.) Dis toujours que oui.

BERTHE.

Oui, je crois...

MATHILDE.

Ainsi te voilà ruinée ?

BERTHE.

Il paraît...

MATHILDE.

Ma pauvre Berthe ! que vas-tu devenir ? Heureusement tu as des amis. Ils ne t'abandonneront pas, va ! Tu peux compter sur eux, sur moi d'abord : justement je vois beaucoup, cet hiver, une grande dame russe qui cherche une gouvernante pour ses filles. Comme cela se rencontre bien ! Tu as quelques talents, un excellent caractère, une éducation parfaite, et, sur ma recommandation, on t'acceptera les yeux fermés.

GASPARD.

Madame, vous vous dites l'amie de madame de Champlieu, et vous lui proposez une place d'institutrice !

MATHILDE.

Sans doute, monsieur. Vous n'avez donc pas compris ? Songez donc que Berthe est ruinée. Que voulez-vous qu'elle fasse ? Ah ! si ce matin même elle n'avait pas refusé la main de mon cousin le cent-garde !... Et encore il est peu probable qu'il eût persisté dans sa demande en apprenant ce qui vient d'arriver. De nos jours, les hommes n'épousent guère les femmes ruinées.

GASPARD.

Madame !

MATHILDE, bas à Berthe.

Cela va bien : il est furieux ! (Haut.) Mais j'y songe ! Comme veuve d'amiral, tu as droit aux faveurs du gouvernement, et tu peux solliciter, à ton choix, un bureau de tabac ou un bureau de poste. Moi, je ne te cache pas que je préférerais le tabac. Passer ses journées à mettre des points noirs sur de petites images bleues, c'est ingrat

et un peu monotone, tandis qu'il peut y avoir de certaines compensations à peser de jolis petits paquets, dans de jolies petites balances, en avançant une jolie petite main blanche, ou même à offrir à de beaux jeunes gens des londrès de choix, enveloppés de quelques sourires officiels et discrets.

GASPARD.

Madame, madame !

MATHILDE.

Sans doute, monsieur, il faut bien encourager la consommation. (A Berthe.) C'est entendu ; nous optons pour le bureau de tabac, et je vais immédiatement écrire à M. de Flaverges pour qu'il se mette en campagne. Je trouverai ce qu'il faut pour écrire dans ta chambre, n'est-ce pas ?

BERTHE.

Oui, sur mon petit bureau. (Bas.) Mais ne me quitte pas, je t'en prie ; j'ai peur.

MATHILDE, de même.

Oui, je crois qu'il va se passer des choses épouvantables. Mais ne crains rien, je serai là, derrière ce rideau, prête à accourir au premier danger. (Haut.) Merci. Le temps d'écrire cette lettre, et je reviens.

(Fausse sortie. Elle reste cachée derrière la portière en tapisserie, à gauche.)

GASPARD.

Madame, pardonnez-moi ce que je vais dire. Je ne puis vous offenser, car vous êtes ce que je respecte le plus au monde. Aussi, quoi que je dise, soyez indulgente pour mes paroles. J'ai lutté longtemps contre une puissance plus forte que ma volonté, et, sans ce qui vient de se passer, peut-être n'auriez-vous jamais rien su de cette lutte et de mon long tourment. Tout à l'heure, devant cette femme qui se dit votre amie, j'ai failli éclater. Par ce qu'elle a osé vous proposer, voyez ce que vaut l'amitié et ce que vous pouvez attendre d'elle.

MATHILDE, derrière le rideau et avançant la tête.

Eh bien, il va bien, M. de Moulevrier ; il m'arrange à merveille; mais je lui pardonne, car il le regrettera tout à l'heure.

GASPARD.

Je n'ai jamais envié la richesse; mais je voudrais avoir tous les trésors de la terre pour les mettre à vos pieds. Malheureusement je ne suis pas riche. La Révolution ne m'a laissé que quelques pierres et quelques arpents de bois. C'est peu, assez cependant pour vivre honorablement. Madame, si vous avez quelque estime et quelque pitié pour moi, ne me refusez pas la grâce que je vous demande à genoux. Permettez-moi de partager avec vous ces épaves de mon naufrage.

BERTHE.

Y pensez-vous, monsieur ; et à quel titre?

GASPARD.

Le plus sacré de tous, mon amour !

BERTHE.

Vous m'aimez, monsieur ?

GASPARD.

Depuis que je vous connais, madame, et vous ne pouvez l'ignorer.

BERTHE.

Comment le saurais-je, monsieur, puisque vous ne m'en avez jamais rien dit ?

GASPARD.

Quand cet amour a commencé, vous apparteniez à un autre, dont je devais respecter les droits.

BERTHE.

Vous l'avez fait, et je vous en remercie ; mais depuis ?

GASPARD.

Depuis... que vous dirai-je?... J'avais contracté l'habitude du silence, et puis...

BERTHE.

Et puis ?

GASPARD.

Et puis... j'ai comparé votre opulence à ma pauvreté, et j'ai craint d'encourir un soupçon dont je n'aurais pu supporter la pensée.

BERTHE.

Ainsi c'est par orgueil, monsieur, que vous avez gardé le silence?

GASPARD.

Par dignité, madame. Mais, Dieu merci ! mes scrupules ne sont plus de saison. Cette fortune qui nous séparait n'existe plus, et je puis à la fois vous déclarer mon amour et vous demander votre main.

BERTHE.

Vous êtes généreux, monsieur ; mais est-ce une raison pour que je me montre égoïste, et ne dois-je pas à mon tour consulter la voix de mon orgueil, ou, comme vous dites si bien, le soin de ma dignité?

GASPARD.

Est-ce sérieux, madame?

BERTHE.

Très-sérieux, monsieur.

GASPARD.

Ainsi vous êtes insensible à ma tendresse, et je dois à tout jamais

renoncer à l'espoir de vous voir partager un sentiment qui me remplit tout entier et qui ne cessera qu'avec ma vie.

BERTHE.

Je n'ai pas dit cela, monsieur, mais...

GASPARD.

Mais?

BERTHE.

Mais... (A part.) C'est que je suis fort embarrassée.

MATHILDE, à part.

Je crois qu'il est temps que je me montre. (Sortant de sa cachette. Haut.) J'ai réfléchi, ma chérie, et je crois bien que cette lettre est inutile.

GASPARD, froidement.

Je le crois aussi, madame.

MATHILDE.

Car j'ai été trop vite. Réflexion faite, tu n'es pas aussi ruinée que je pensais.

GASPARD, vivement.

Ainsi cette faillite...?

MATHILDE.

Oh! la faillite est authentique. Les Allemands sont des gens sérieux qui ne plaisantent pas en matière d'argent. Mais je songe que la terre et le château de Champlieu ne devaient pas être déposés dans la caisse de MM. Mayer frères de Francfort.

BERTHE.

C'est juste.

MATHILDE.

Ni tes fermes de Normandie.

BERTHE.

C'est vrai.

MATHILDE.

Ni tes rentes sur l'État, peut-être?

BERTHE.

Tu as raison, et, tout compte fait, je crois bien que je n'avais là que quelques économies insignifiantes.

GASPARD, à Mathilde, d'un air fâché.

C'est-à-dire, madame, que vous m'avez joué comme un enfant.

MATHILDE.

Et vous osez vous en plaindre? Oui, monsieur, je vous ai tendu un piége, oh! bien grossier, j'en conviens, et bien usé; et il a fallu toute votre candeur, toute votre honnêteté pour vous y laisser prendre. Votre délicatesse exagérée était un obstacle au bonheur de

Berthe et au vôtre; je l'avais deviné. J'ai tourné l'obstacle, ne pouvant le vaincre. M'en voulez-vous beaucoup pour cela?

GASPARD.

Je vois bien, madame, qu'il faudra que je vous remercie.

MATHILDE, lui tendant la main.

A la bonne heure, monsieur de Maulevrier! vous êtes un galant homme, et je n'attendais pas moins de vous. En retour de cette bonne parole, je vous accorde la main de madame la comtesse de Champlieu, mon amie.

BERTHE.

Un moment! je n'ai rien promis encore, et je mets une condition à mon consentement.

GASPARD.

Ordonnez; je n'ai rien à vous refuser.

BERTHE.

C'est que vous renoncerez à ce duel.

GASPARD.

Vous me demandez là, madame, la seule chose que je ne puisse pas vous accorder.

BERTHE.

Oh! Gaspard!

MATHILDE.

Quoi! monsieur, déjà un refus!

GASPARD.

Madame, vous le savez, il s'agit de mon honneur.

MATHILDE.

Oui, je sais : l'honneur des hommes est plein d'exigences barbares; mais croyez-vous que le nôtre soit moins exigeant et moins susceptible. Cependant, quand il le faut, nous savons faire des concessions.

BERTHE.

Promettez-moi que vous ne vous battrez pas.

GASPARD.

Je ne puis.

BERTHE.

J'en mourrai!

GASPARD.

Berthe, vous m'aimez!

BERTHE.

Il en doutait!... Vous promettez, n'est-ce pas?

GASPARD.

De grâce! laissez-moi faire mon devoir!

BERTHE.

Oh! les hommes sont cruels!... Eh bien, non, monsieur, je ne veux pas vous aimer! je ne vous aime pas!

GASPARD.

Non, Berthe, ne me retirez pas cette douce parole, que je tâcherai de mériter, et dont je vous remercie à genoux! Avec votre amour je suis invulnérable, et demain je reviendrai de Belgique sain et sauf.

MATHILDE.

De Belgique? Mais vous ne savez donc rien, et Berthe ne vous a donc pas expliqué?...

BERTHE.

Je n'ai pas eu le temps. Tu nous as interrompus quand j'allais commencer.

MATHILDE.

Eh bien, sachez, monsieur, que vous n'allez plus en Belgique. Le père de M. Mongelin, frappé d'un mal subit et grave, appelle en hâte son fils auprès de lui, et, pour favoriser son départ, on a décidé que votre duel aurait lieu dans la forêt voisine. Le docteur vous a cherché partout pour vous apprendre ce petit changement de mise en scène.

BERTHE.

Mathilde, que fais-tu?

MATHILDE, à Berthe.

Laisse-moi achever. (A Gaspard.) Mais comme il entrait dans mes plans que ce duel n'eût pas lieu, j'ai envoyé le docteur vous chercher là où vous n'étiez pas, et je crois que maintenant il serait un peu tard...

GASPARD.

Trop tard! Mais alors que va-t-on penser de moi? Oh! non, il n'est pas trop tard, et je cours...

BERTHE.

Gaspard, arrêtez! Vous ne sortirez pas!

GASPARD.

De grâce!

BERTHE.

Non, monsieur, vous ne sortirez pas, vous dis-je!

GASPARD.

Berthe, c'est vous qui êtes cruelle, car vous me demandez le sacrifice de mon honneur, le seul que je ne puisse vous faire!

BERTHE.

Eh bien, allez, monsieur, je ne vous retiens plus.

UN VALET DE CHAMBRE.

Une lettre pressée pour monsieur le marquis.

GASPARD, prenant la lettre.

Vous permettez, mesdames? Il paraît que cela presse.

MATHILDE et BERTHE.

Lisez vite!

GASPARD, ouvrant la lettre.

Qu'est-ce que cela peut être? (Lisant.) « Monsieur, ma démarche n'est pas correcte, je ne l'ignore point; mais la situation est impérieuse, le temps presse, et je sais aussi que je n'ai rien à redouter en mettant mon honneur sous la sauvegarde de votre loyauté.

« Une seconde dépêche, plus alarmante que la première, m'annonce que mon père est au plus mal, et que je n'ai pas une minute à perdre si je veux le revoir vivant. Ce devoir prime tous les autres. Je pars, sans craindre que vous donniez une interprétation fâcheuse à ma résolution. Vous vous rappellerez Coulmiers, où ensemble nous avons fait notre devoir, et ne douterez pas plus de moi que je n'eusse douté de vous.

« A mon retour je me mettrai à vos ordres. En attendant, je n'hésite pas à regretter ce qu'il y a eu d'excessif dans mes paroles d'hier soir, et à les condamner.

« Agréez, monsieur, etc.

« Signé MONGELIN. »

GASPARD.

Ce pauvre Mongelin! Je le plains de tout mon cœur, car il adorait son père, et il doit être bien malheureux. Et il me fait presque des excuses, tandis que c'est moi qui, par ma vivacité...

BERTHE.

Ainsi vous ne vous battrez pas?

GASPARD.

Avec Mongelin? Oh! non, jamais.

BERTHE.

Avec personne, monsieur, je vous le défends! Je ne veux pas d'un mari duelliste... Mais quel est ce bruit?

SCÈNE X

LES MÊMES, LE DOCTEUR, accompagné d'un garde forestier.

LE DOCTEUR, à la cantonade.

Sang et bile! Voilà une chose inouïe, tout à fait inouïe. Attendez-moi là, messieurs, je vais éclaircir cette affaire, et je vous rejoins. (Entrant, à Berthe.) Madame, veuillez m'expliquer à qui je dois l'outrage qu'on vient de me faire chez vous.

BERTHE.

Mes gens vous auraient-ils manqué, docteur?

LE DOCTEUR.

Non, ils ne m'ont pas manqué : ils m'ont pris, madame, et traîné jusqu'à votre porte comme un vulgaire malfaiteur!

MATHILDE.

Docteur, le reproche n'est pas aimable, et atténue un peu le plaisir que nous avons à vous revoir.

LE DOCTEUR.

Je ne viens pas pour vous voir, madame, mais pour obtenir une réparation. J'y ai droit, jugez-en vous-même. J'étais tranquillement à me promener avec des amis sous des arbres de haute futaie, en devisant sur les mœurs des poissons volants, sujet de conversation des plus inoffensifs, ce me semble, et qui ne touche que très-indirectement à la politique, lorsque les sbires de madame la comtesse m'ont invité à les suivre.

MATHILDE.

Jureriez-vous, docteur, que vous étiez là uniquement pour deviser sur les mœurs des poissons volants?

LE DOCTEUR.

Pour ne vous rien cacher, nous attendions aussi M. Mongelin et M. de Maulevrier, qui, il faut bien leur rendre cette justice, n'ont pas mis un grand empressement à nous rejoindre. M. de Maulevrier avait sans doute mieux à faire, et quand on est en si bonne compagnie, je comprends qu'on oublie un rendez-vous moins agréable.

GASPARD.

Permettez, docteur!

LE DOCTEUR.

Monsieur le marquis, à cette heure, il s'agit de dégaîner, et non de faire la cour aux dames. Allons!

MATHILDE.

Pas ça, docteur.

LE DOCTEUR.

Comment, pas ça?

MATHILDE.

Non, nous avons arrangé tout cela. On ne se bat plus; on nous a fait des excuses.

LE DOCTEUR.

Pas possible! Un sanguin comme Mongelin! A qui se fier désormais?

MATHILDE, *lui donnant la lettre.*

Voyez plutôt.

LE DOCTEUR, après avoir parcouru la lettre.

Ah! vous m'en direz tant! Alors il ne me reste plus qu'à congédier ces messieurs.

BERTHE.

Quels messieurs?

LE DOCTEUR.

Eh! les témoins que j'ai entreposés dans votre antichambre.

MATHILDE.

Gardez-les, au contraire; ils serviront pour le mariage.

LE DOCTEUR.

Comment, le mariage? Que voulez-vous dire? Ma foi! je m'y perds. On part, on ne part pas; on se cherche, on ne se trouve pas; on se bat, on ne se bat pas; et, pour couronner l'œuvre, on se marie!... Ma parole d'honneur, on dirait que nous jouons la comédie.

MATHILDE.

Docteur, voilà une observation des plus judicieuses, et qui fait grand honneur à votre pénétration.

LE DOCTEUR.

Oui, ma pénétration est bien connue... Mais me direz-vous au moins qui est-ce qui se marie?

MATHILDE.

Oui, docteur, on vous le dira... plus tard. Pour aujourd'hui, c'est encore le secret de la comtesse.

L. CHABAUD.

HILDEBRAND

JUSQU'A SON CARDINALAT

III[1]

SYNODE DE SUTRI ; DÉPOSITION DE GRÉGOIRE VI

La détresse de l'Église et de la papauté était si grande que les regards de ceux qui ne voulaient pas désespérer de l'avenir se portèrent instinctivement vers le successeur de Charlemagne et des Otto; vers celui qui, d'après la tradition chrétienne, devait être le protecteur et le défenseur de l'Église. Un ermite adressa à ce prince, c'est-à-dire à Henri III, roi d'Allemagne, une courte supplique en vers latins pour lui demander de venir délivrer la belle Sumanite, c'est-à-dire l'Église romaine, que déshonoraient trois époux, c'est-à-dire trois papes[2].

D'après Bonitho, ce furent surtout des membres de l'Église romaine qui déterminèrent le roi à venir en Italie et à intervenir dans les af-

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juillet 1874.

[2] Una Sunamitis
Nupsit tribus maritis.
Rex Heinrice,
Omnipotentis vice,
Solve connubium
Triforme dubium.

L'Annaliste saxon (Pertz, *Mon. Germ.*, *Hist.*, t. VIII, p. 687) donne ces vers et raconte qu'ils furent envoyés au roi par un ermite; on a prétendu que cet ermite n'était autre que Pierre Damiani (Watterich, *Vitæ pontif.*, t. I, p. 82), mais, d'après la Chronique de Repgowsch, p. 336, citée par Giesebrecht (*Geschichte d. D. K. Zeit*, t. II, p. 645), ils seraient d'un ermite nommé Wiprecht et confesseur d'Henri III.

faires de l'Église. « Au milieu de toutes ces calamités [1], dit ce chroniqueur, la seule consolation qui nous reste est cette parole évangélique qui a aussi réconforté l'apôtre : « J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille pas. » Et, en effet, la foi de Pierre n'a pas défailli et la foi de l'Église romaine ne défaillira jamais. Dans une si grande et si terrible tempête, Dieu suscita un certain Pierre, archidiacre de l'Église romaine, lequel, convoquant les cardinaux-évêques, les clercs, les moines, les hommes et les femmes que la crainte du Seigneur avait quelques peu touchés, les sépara de la communion des intrus indiqués plus haut. Guidé par le zèle de Dieu, comme autrefois le prêtre juif Onias, il traversa les Alpes et vint trouver le roi, non pas pour porter des accusations, mais pour servir les intérêts généraux de l'Église. S'étant jeté aux pieds du roi, il le suppliait avec larmes de venir au secours de sa mère plongée dans la désolation. Il convoqua les évêques qui étaient présents, et il leur prescrivit de venir à Rome avec le roi et de réunir un synode. Ce qui fut fait sans retard [2]. »

L'archidiacre Pierre ne dut pas avoir beaucoup de peine à décider le roi Henri III à venir en Italie, car, depuis longtemps déjà, ce prince était impatient de se rendre à Rome pour y être couronné empereur. Depuis son avénement au trône en 1039, diverses guerres, en particulier ses guerres toujours renaissantes avec la Hongrie, et ses démêlés avec plusieurs vassaux l'avaient empêché de réaliser ce projet ; mais, durant l'été de 1046, le moment parut favorable pour se mettre en route. La Hongrie se tenait tranquille, pour bien peu de temps, il est vrai, et avait accepté la suzeraineté du royaume d'Allemagne. Les ducs de Pologne, de Bohême, de Poméranie vivaient en bons rapports avec Henri III, et l'avaient même choisi pour arbitre dans un démêlé. Une courte campagne contre les *Liutices* avait suffi pour rétablir et pour assurer la paix dans les marches du nord-est de la Saxe. A l'intérieur du royaume, Gottfried, duc de Lorraine, dont il sera bien souvent question dans la suite de cette histoire, avait enfin, peu de temps après sa sortie de la prison de Giebichenstein, fait sa soumission au roi, et celui-ci lui avait rendu une partie de ses États [3]. Henri III profitant de ce calme momentané et pressé en

[1] Il vient de parler de la rivalité des trois prétendants au trône pontifical.

[2] Jaffe, *Monumenta Gregoriana*, p. 626 et sq.

Comme beaucoup de passages de Bonitho, celui-ci trahit une certaine exagération ; d'un autre côté, il est assez étrange que les chroniqueurs contemporains n'aient jamais parlé de cet archidiacre Pierre qui, d'après Bonitho, jouissait d'une si grande autorité à Rome et en Allemagne. Les procès-verbaux des synodes ne mentionnent non plus jamais son nom. Toutefois, un argument *ex silentio* ne saurait prévaloir contre un témoignage si positif.

[3] Voyez, dans Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. III, p. 386 et sqq.

outre par les nouvelles qu'il recevait de Rome, réunit à Augsbourg, dans les premiers jours de septembre 1046, à l'époque de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, une armée considérable, et se dirigea avec elle vers l'Italie. Il amenait les principaux seigneurs de son royaume, et notamment les grands vassaux ecclésiastiques : Adalbert, archevêque de Brême, Baudouin de Salzbourg, etc.

En traversant les défilés des Alpes, Henri III apprit que les Hongrois, se soulevant une fois de plus, avaient déposé son protégé le roi Pierre, lui avaient crevé les yeux et avaient mis à sa place sur le trône André, beau-frère de Pierre. C'était là un rude coup pour Henri ; mais il n'en continua pas moins sa marche, et, durant l'automne, il déboucha avec son armée dans les belles plaines de la Lombardie. Il y fut reçu d'une façon magnifique par Boniface, margrave de Toscane, seigneur de Mantoue, de Modène et de Ferrare, le prince le plus riche et le plus puissant de la Lombardie.

Dans les derniers jours d'octobre, Henri III étant arrivé à Pavie y réunit un synode pour s'occuper des diverses questions ecclésiastiques pendantes, et en particulier d'un conflit survenu dans la province ecclésiastique d'Aquilée, touchant l'évêché de Vérone. L'évêque de Vérone prétendait avoir droit à la première place après le patriarche d'Aquilée dans les réunions des évêques de la province ; le synode de Pavie déclara que cette prétention était fondée. Le procès-verbal rédigé à la suite de cette décision indique comme ayant pris part au synode : Eberhard, patriarche d'Aquilée ; Wido (Guido), archevêque de Milan ; Adalbert, archevêque de Brême ; Raimbald, archevêque d'Arles ; Ugo, archevêque de Besançon, et vingt-trois évêques du nord de l'Italie. On y remarquait encore : Baudouin, archevêque de Salzbourg ; Gebhard, de Ratisbonne ; Liuterus (Suidgerius), de Bamberg ; Poppo, de Brixen ; Severus, de Prague ; Ebemann, de Firma ; Sibigo, de Spire ; Arnaud, de Worms, et quatre autres évêques ainsi que les chanoines de l'église de Vérone[1].

l'exposé de la situation du royaume d'Allemagne lors du départ d'Henri III pour l'Italie. Pour corriger ce que le tableau, tracé par Giesebrecht, pourrait avoir de trop flatté, cf. le t. VI de Gfrörer, *Geschichte des Pabst Gregorius VII.*

[1] Cf. Mansi, *Collect. Conc.*, t. XIX, p. 617 et sq., ou bien Ughellus, *Italia Sacra*, t. V, p. 760. Voici les premières lignes du procès-verbal du synode :

« Anno D. incarn. 1046, indict. 15, octavo Kal. Novembris, regnante domino nostro invictissimo rege Heinrico III, præcepto ejusdem gloriosi, congregata est Papiæ generalis Synodus ; cumque multæ res in eadem Synodo juste atque rationabiliter in ejusdem gloriosi regis præsentia, archiepiscoporum illius et episcoporum pertractarentur, etc.... » Viennent ensuite les noms des évêques, tant Italiens qu'Allemands, qui assistèrent au concile.

Les Annales de Corbie mentionnent ce concile de Pavie : « Synodus magna et prima Papiæ, præsente domno Heinrico tunc rege » (Pertz, *M. Germ.*, t. III, p. 6),

De Pavie, le roi Henri vint à Plaisance, où il rencontra le pape Grégoire VI accouru au devant de lui. Les événements survenus après cette entrevue sont racontés comme il suit par Bonitho dans le *Liber ad amicum*. Nous examinerons ensuite quelle est la valeur historique de son récit.

« Le roi fit prier ce Grégoire, qui, par suite d'un abus, paraissait assis sur le siége de l'Église romaine, de venir au devant de lui, et Grégoire, croyant n'avoir rien à se reprocher, ainsi que l'événement l'a prouvé plus tard, vint jusqu'à Plaisance et y trouva le roi. Celui-ci le reçut avec les honneurs accordés ordinairement à un pape, car les évêques qui se trouvaient là ne pensaient pas qu'on dût, sans les formes judiciaires, condamner un évêque, et, à plus forte raison, celui qui passait pour le pontife d'un si grand siége.

« Ils vinrent donc tous ensemble jusqu'à Sutri. Dans cette ville, le roi pria celui qui passait pour être le pontife de réunir un synode. Grégoire y consentit et promulgua un décret dans ce sens, car il ne soupçonnait rien et était d'une simplicité absolue.

« Lorsque le synode fut réuni, il fut présidé par celui qui remplissait les fonctions de pontife romain, et, par son ordre, les patriarches, les métropolitains et les évêques prirent place selon leur rang. Parmi eux se trouvaient Poppo, patriarche d'Aquilée, homme d'une grande éloquence ; Bruno, évêque d'Augsbourg ; Rembald, archevêque d'Arles, ainsi que beaucoup d'autres. On discuta d'abord le cas de l'intrus Silvestre, et tous furent unanimes à le déclarer dépouillé de l'épiscopat et de la prêtrise et à le reléguer dans un monastère pour le reste de ses jours. A l'égard de Théophylate, on décida de passer outre, puisque, étant pontife romain, il avait lui-même conclu à sa déposition.

« Mais que faire à l'égard du troisième, quelle conduite tenir, puisqu'il n'était permis ni d'accuser un juge ni de porter témoignage contre lui ? Les évêques le supplièrent de faire connaître les incidents de son élection, et, comme il ne soupçonnait rien encore, il se rendit à ces prières. Il raconta comment, grâce à la miséricorde de Dieu, il avait pu conserver durant tout son sacerdoce une réputation intacte ; il avait vécu dans la chasteté depuis son enfance, ce qui était non-seulement digne d'éloges, mais presque angélique aux yeux des Romains à cette époque. Aussi cette conduite, ajoutait-il, lui avait valu de grandes richesses. Il gardait ces biens pour l'entretien de l'Église ou pour faire quelque chose de nouveau et de grand dans la ville de Rome. Ayant réfléchi à la tyrannie des patrices qui s'arro-

ainsi qu'Hermann Contract. : « Rex Heinricus... coadunato exercitu Papiæ Synodum celebravit » (Pertz, t. V, p. 126).

geaient le droit de créer des pontifes sans aucune élection du clergé et du peuple, il avait pensé que le mieux était d'employer son argent à rendre au clergé et au peuple cette élection qui avait été injustement enlevée par les tyrans.

« Les évêques (*viri religiosi*), entendant ces paroles, commencèrent à faire comprendre (à Grégoire), avec les plus grandes marques de respect, combien étaient perfides les ruses de l'antique ennemi, et ils lui dirent que rien de ce qui était vénal ne pouvait être regardé comme saint.

« (Grégoire) fut éclairé par ces remontrances et par quelques autres, le Saint-Esprit entra dans son âme, il comprit que le zèle dont il avait été animé n'était pas selon la science et il s'adressa en ces termes aux évêques : « Je prends Dieu à témoin, ô hommes mes « frères, qu'en agissant ainsi j'avais cru obtenir la rémission de mes « péchés et la grâce de Dieu. Mais maintenant je connais les ruses de « l'antique ennemi, aussi veuillez me dire ce que j'ai à faire. » (Les évêques) lui répondirent : « Réfléchis toi-même à ta propre cause, « juge-toi toi-même. Il vaut mieux que, dans cette vie, tu sois pau- « vre comme l'a été le bienheureux Pierre pour l'amour duquel tu « as agi de cette manière, et que tu sois riche dans l'éternité plutôt « que d'être riche sur la terre comme l'a été Simon le magicien, qui « t'a trompé, et de te perdre pour l'éternité. » Ayant entendu ces paroles, il prononça contre lui-même la sentence suivante : « Moi, « Grégoire, évêque, servit ur des serviteurs de Dieu, puisque, par « la ruse de l'antique ennemi, mon élection a été entachée d'une « vénalité très-honteuse, simoniaque et hérétique, je me juge indigne « de l'épiscopat romain. » Et il ajouta : « Approuvez-vous cela? » Ils répondirent : « Nous approuvons ce que tu as décidé. »

« Le synode ayant été ainsi célébré d'une manière régulière, le roi et les évêques vinrent à Rome, non sans avoir de vives préoccupations, parce qu'il n'y avait plus de pape pour donner au roi la dignité impériale ; et, quant à en élire un autre, ils pouvaient, il est vrai, compter sur l'élection du clergé, mais ils ne savaient pas si le peuple accepterait un nouveau choix. En effet, ce même Jean avait fait prêter serment au peuple de ne jamais acclamer, lui vivant, un autre pontife.

« Comme ils n'avaient pas de candidat qui fût du diocèse même (de Rome) ; — car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la tête étant malade, tous les membres étaient aussi en souffrance, et, dans une si grande Église, c'était à peine si on pouvait trouver un clerc qui ne fût ou absolument ignorant, ou simoniaque, ou concubinaire, — ils se virent dans la nécessité de faire choix de Sicherius (Suidgerius), évêque de Bamberg, quoique, d'après les canons, nul ne doive

monter sur le siége de Rome s'il n'a été ordonné prêtre ou diacre dans cette Église. Il n'y eut à l'acclamer que quelques laïques qui ne s'étaient pas engagés vis-à-vis de Jean. Depuis le bienheureux prince des apôtres, dans cette longue série des pontifes romains, il fut donc le premier pape qui eût été ailleurs sacré (évêque; on lui donna le nom de Clément). Mais, selon les décrets du bienheureux pape Innocent : « Ce que la nécessité a obligé de faire comme palliatif ne « doit pas continuer à se faire lorsque la nécessité n'existe plus ; car « autre chose est l'ordre normal et autre chose une usurpation ame- « née nécessairement par les circonstances. » Mais revenons à notre récit.

« Après avoir revêtu la dignité impériale, le roi eut pitié des malheurs de la république et délivra la ville de la tyrannie des patrices. Cette action aurait été fort louable si l'éclat n'en avait été ensuite terni. En effet (l'empereur), se laissant entraîner par la faveur populaire, à laquelle il est si important de savoir résister, voulut exercer pour son propre compte le pouvoir tyrannique des patrices, comme si, dans l'ordre laïque, il pouvait y avoir une autorité constituée qui eût plus de pouvoir que la majesté impériale. N'était-ce pas un malheur inouï et sans exemple que celui-là même qui, quelque temps auparavant, avait puni les Tusculans à cause de leur tyrannie, voulût maintenant agir comme ces Tusculans? Si un tel homme s'est laissé entraîner à commettre une telle faute, c'est parce qu'il a cru que la dignité de patrice lui donnait le droit de nommer le pontife romain. Mais, hélas ! à quoi a donc servi la prudence de tant d'évêques, à quoi la science de tant de jurisconsultes, puisqu'ils ont pensé que les inférieurs pouvaient avoir des droits que les supérieurs n'avaient même pas? Il n'a été permis à aucun empereur possédant le pouvoir suprême d'intervenir dans l'élection d'un pontife romain quelconque, comment alors ce droit serait-il accordé à une personne en sous-ordre? On objecte : « *Nous lisons que le grand* « *Charles a été décoré du titre de patrice.* » Mais ils ont mal compris ce qu'ils ont lu. A l'époque de Charlemagne, c'étaient Constantin et Irène qui gouvernaient l'empire romain ; que pouvait alors désirer de plus glorieux l'excellent roi des Francs, sinon d'avoir le titre de père et de protecteur de Rome? Aussi le texte porte-t-il : «Charles, roi « des Francs et des Lombards et patrice des Romains. » Nous n'avons jamais lu qu'il ait été décoré de la dignité impériale. Après sa mort, son fils Louis fut le premier de tous les rois qui, n'ayant pas de sang romain dans les veines, mérita néanmoins d'être couronné empereur ; aussi, ayant obtenu le rang suprême, il ne rechercha pas de dignité inférieure. Mais revenons à notre narration.

« Les affaires d'Italie ayant été de cette manière mises en bon

ordre, l'empereur Henri regagna sa patrie et amena avec lui ce vénérable Jean dont nous avons parlé plus haut. Celui-ci fut suivi par le pieux Hildebrand qui voulut par là témoigner de son respect pour son maître, car auparavant il avait été son chapelain. Au bout de quelque temps, le susdit Jean étant arrivé sur les bords du Rhin, y tomba malade et mourut. Ses funérailles terminées, le vénérable Hildebrand vint à Cluny, y devint moine, et, au milieu de ces hommes pleins de religion, s'adonna énergiquement à l'étude[1]. »

Trois historiens : Stenzel, Schirmer et surtout Jaffé[2] ont attaqué ce récit de Bonitho et ont prétendu que, dans l'intérêt de sa cause, ce chroniqueur avait falsifié l'histoire et fourni des renseignements erronés. Avant d'examiner la valeur de cette accusation, constatons quelques erreurs de fait commises par Bonitho ; ainsi il fait assister Poppo, patriarche d'Aquilée, au synode de Sutri, en 1046, tandis que ce patriarche est mort en 1042. Il en fait autant pour Bruno, évêque d'Augsbourg, mort en 1029. Cette double erreur n'est rien à côté de l'énormité qui se trouve à la fin du récit ; on y lit, en effet, que Charlemagne n'a jamais été empereur, que le premier empereur a été son fils Louis le Débonnaire, et que le grand Charles a été simplement roi des Francs et des Lombards et patrice des Romains. Une pareille affirmation accuse évidemment une ignorance déplorable, ou bien est le fait d'un homme décidé à falsifier audacieusement l'histoire pour les besoins de sa polémique. Or, le but de Bonitho est de prouver que l'empereur ne doit pas être en même temps patrice et empereur, et comme on lui objectait que Charlemagne avait été à la fois empereur et patrice, il nie hardiment qu'il ait été empereur. Il semblerait donc que l'erreur de Bonitho n'a pas été involontaire, et que, s'il a glissé d'une si fâcheuse manière sur le terrain de la vérité historique, c'est à la polémique qu'il faut s'en prendre.

Ces erreurs de fait ne sauraient soulever de difficulté, mais un débat provoqué surtout par les trois historiens nommés plus haut, Stenzel, Schirmer et Jaffé, s'est engagé au sujet de l'abdication de Grégoire VI, telle qu'elle est racontée par Bonitho. Jaffé en particulier a accumulé les textes pour prouver que Grégoire VI n'avait pas abdiqué sa charge, mais avait été déposé par l'empereur. Il cite successivement, à l'appui de sa thèse, les *Annales* de Corbie (diocèse de

[1] Jaffe, *Monumenta Gregoriana*, p. 626 et sqq.

[2] Stenzel, *Geschichte Deutschlands unter den frankischen Kaisern*, t. II, pp. 70-72.

Schirmer, *De Hildebrando subdiacono Ecclesiæ romanæ*, 1860. Berlin, chez Schade. Brochure de 60 pages.

Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 577 et sqq.

Paderborn), de Hildesheim, de Laubie, de Liége, les *Annales* de Lambert de Hersfeld, les *Annales romaines*, la *Chronique* de saint Benoît de Dijon, Benzo évêque d'Albe, Adam, l'historien des archevêques de Hambourg; le pape Clément II, celui-là même qui a succédé à Grégoire VI; les *Annales* d'Augsbourg, Hermann de Reinchenau, le catalogue des papes, Wazon, évêque de Liége, et Pierre Damiani[1].

[1] Voici les témoignages cités par Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 594 et sqq :

1° Annales de Corbie (Pertz, *Monum. Germ.*, *Histor.*, t. III, p. 6) : « Synodus... secunda Sutriæ, in qua in præsentia regis secundum instituta canonum depositi sunt papæ duo (Silvester III et Gregorius VI); tercia Romæ — in qua canonice et synodice depositus est papa Benedictus. »

2° Annales de Hildesheim (Pertz, *Monum. G.*, *Hist.*, t. III, p. 104) : « Heinricus rex — papas tres non digne constitutos synodaliter deposuit. »

3° Annales de Laubie et de Liége (Pertz, *Monum. Germ.*, *Hist.*, t. V, p. 19) : « Heinricus.... fit imperator, et tres papæ ab eo deponuntur. »

4° Annales de Lambert (Pertz, *Monum. Germ.*, *Hist.*, t. V, p. 154) : « Tribus depositis, qui sedem apostolicam contra ecclesiasticas regulas invaserant. »

5° Annales Romaines (Pertz, *Monum. Germ.*, *Hist.*, t. V, p. 469) : « In sancta igitur Sutrina ecclesia mirabile sinodum inesse decrevit (Heinricus). Et Jo nnem Savinensem episcopum, cui imposuerunt nomen Silvestri; et Joannem Archipresbyterum, cui imposuerunt nomen Gregorius; et Benedictum pontificem — canonice et juste judicando, sacris et religiosis hec per canones ostendendo, perpetue anathematem obligavit. »

6° La Chronique de S. Benoît de Dijon (*Mon. Germ.*, *Hist.*, t. VII, p. 237) : « Fecit deponi Johannem (Gregorium VI) qui tunc cathedræ præsidebat, et Benedictum atque Silvestrum. »

7° Benzo, évêque d'Albe (Pertz, *Mon. Germ.*, *Hist.*, t. XI, p. 670) : « Dominus noster Cesar — audivit, tres diabolos usurpasse cathedram apostolicæ sessionis. Quibus præcipiendo mandavit, ut sibi occurrerent Sutrio. Sed non venerunt nisi duo. Facta est autem ibi Synodus, ubi — uterque eorum justo judicio est condemnatus; tertius vero, qui aufugit, anathematis facula fulminatus. »

8° Adam (Pertz, *Monum Germ.*, *Hist.*, t. VII, p. 337) : « Depositis, qui pro apostolica sede certaverunt : Benedicto, Gratiano et Silvestro scismaticis. »

9° Clément II dans sa lettre à l'Église de Bamberg (Jaffé, *Regesta Pontificum*, n° 3154) : « Cum Romana sedes hæretico morbo laboraret et Heinrici imperatoris præsentia ad hoc invigilaret, ut hujusmodi ægritudinem propulsaret, explosis tribus illis, quibus nomen papatus rapina dedisset.... »

10° Les Annales d'Augsbourg (Pertz, *Mon. Germ.*, *Hist.*, t. III, p. 126) : « Rex Italiam perrexit, Gratianum papam deposuit. »

11° Annales d'Hermann de Reinchenau (Pertz, *Mon. Germ.*, *Hist.*, t. V, p. 126) : « Apud Sutriam synodo acta — Gratianum papam convictum pastorali baculo privavit (Heinricus III). »

12° Le catalogue des papes dans Watterich, *Pontif. Rom. vitæ*, t. I, p. 70 : « Gregorius, qui vocatur Gratianus qui etiam tenuit pontificatum — per imperatorem legaliter perdidit illum. »

13° Anselmi gesta episcop. Leodi. (Pertz, *Mon. Germ.*, *Hist.*, t. VII, p. 228). Wazon, évêque de Liége, s'adressant à l'empereur Henri III lui dit : « Recogitet serenitas vestra, ne forte summi pontificis sedes, depositi a quibus non oportuit, ipsi divinitus sit reservata; cum is, quem vice ejus ordinari jussisti, defunctus cessisse videatur eidem adhuc superstiti. »

14° Pierre Damiani *Opera*, édit. Cajét., t. III, p. 220 : « Benedictus papa —

On peut dire de quelques-uns des témoignages produits par Jaffé qu'ils ne sont pas décisifs en sa faveur; ainsi plusieurs des *Annales* monastiques mentionnées par cet historien se contentent d'ordinaire d'indiquer les événements d'une façon laconique et sans donner de détails; souvent, du reste, le chroniqueur ignorait complétement ces détails. Il se pourrait donc que quelques-uns d'entre eux aient parlé d'une manière générale de la déposition du pape Grégoire VI sans se préoccuper de savoir ou de dire si cette déposition avait été forcée ou si elle était la conséquence d'une abdication volontaire. Mais une pareille argumentation n'est pas soutenable à l'égard des citations empruntées à Clément II, à Wazon, évêque de Liége, et à Pierre Damiani. Ces trois témoignages ruinent l'autorité de Bonitho et permettent d'affirmer que Grégoire VI a été déposé dans le synode de Sutri, et qu'il n'y a pas abdiqué volontairement le souverain pontificat[1]. Tout au plus pourrait-on dire, si l'on ne veut pas faire abstraction complète du récit de Bonitho, que Grégoire a abdiqué comme ont abdiqué dans notre siècle tant de rois qui ont dû s'incliner devant l'insurrection triomphante, et prévenir par une abdication forcée une sentence de déchéance. Cette dernière version paraît, du reste, s'accorder avec le récit que nous a laissé Didier, abbé du Mont-Cassin, et qui devint ensuite pape sous le nom de Victor III[2].

apostolici se culminis administratione privavit, successoremque sibi Gregorium, qui Gratianus dicebatur, in Romana sede constituit. Super quibus, præsente Henrico imperatore, cum disceptaret postmodum synodale concilium, quia venalitas intervenerat, *depositus est qui suscepit*. »

Jaffé aurait pu encore citer à l'appui de son sentiment la vieille traduction française de l'*Histoire des Normands*, par Aimé, moine du Mont-Cassin; on lit en effet, dans le chap. I du IIIe livre de cette histoire :

« En l'an de l'Incarnation de Nostre Seignor Ihu-Christ mille XLVII, Corrat (Henri), fil de lo impereor (Conrad) auguste de bone récordation et mémoire, voulant saillir à la dignité de lo impère, et vint à Rome pour prendre la corone, trova là injustement troiz papes, lesquelz il cassa, et fist lo quart justement estre pape (Clément II).

[1] Voyez les nos 9, 13 et 14 de la note 63. Ces trois contemporains étaient évidemment bien informés, surtout Clément II et saint Pierre Damiani, et leur témoignage est très-explicite.

[2] Desiderii *Dial.*, l. III, in *Max. Bibl. Patr.*, XVIII, 853. « Sed antequam urbem ingrederetur (Heinricus), concilio congregato, Johannem, qui Gregorius dictus est, missis ad eum episcopis, ut de ecclesiasticis negotiis maximeque de Romana tunc Ecclesia, quæ tres simul habere pontifices videbatur, ipso præsidente, tractaretur, venire rogavit (Heinricus III). Sed hæc de industria agebantur. Jam enim dudum regio animo insederat, ut tres illos, qui injuste sedem invaserant, cum consilio et auctoritate totius concilii juste depelleret. — Prædictu itaque pontifex — Sutrium, ubi synodus congregata est, allectus spe, quod aliis duobus depositis, sibi soli pontificatus confirmaretur, gratanter perrexit. Sed postquam eo ventum est et res agitari ac discuti a synodo cœpta est, agnoscens

Grégoire VI est donc tombé victime du roi Henri III; en 1038, le père de ce prince, l'empereur Conrad II, avait employé son pouvoir à rétablir la détestable autorité de Benoît IX, et, lorsque Rome trouve enfin un pape de mœurs irréprochables et animé des meilleures intentions, le fils s'empresse de le briser.

Dans les deux cas, c'était singulièrement remplir le rôle de protecteur de l'Église. La pensée d'Henri III a été évidemment de se substituer aux comtes de Tusculum, de jouer le rôle que cette famille avait, depuis de trop longues années, joué dans les élections des papes; c'est là le motif qui l'a déterminé à prêter l'oreille aux nombreux ennemis que Grégoire VI s'étaient faits à Rome par ses tentatives de réforme; c'est pour cela qu'il a ajouté à ses nombreux titres celui de *patrice de Rome*. Plusieurs papes allemands se sont en effet succédé sur le siége de saint Pierre après la déposition de Grégoire VI, et il est juste de reconnaître que les choix faits par Henri III et par la cour d'Allemagne ont été presque tous excellents, tandis que ceux des Tusculans étaient souvent scandaleux; mais il n'y avait pas moins un grave danger pour l'avenir dans la prérogative dictatoriale que s'arrogeait Henri III, et nous verrons Hildebrand employer tous ses efforts et tout son génie à atténuer, sinon à faire disparaître cette servitude, et à rendre à l'Église romaine sa liberté électorale. Le 22 avril 1073, lorsque Hildebrand fut appelé au souverain pontificat, lorsqu'il quitta son nom de Hildebrand, il voulut être appelé Grégoire VII, pour protester contre la radiation de Grégoire VI du catalogue des papes et contre la décision du concile de Sutri; devant cette fidélité au malheur, devant cette ténacité qui protestait encore vingt-sept ans après la sentence et qui finissait par avoir le dernier mot, Otto de Freising avait raison de citer le vers de Lucain, qui se présente si souvent à la mémoire quand il s'agit de Hildebrand :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni [1].

se non posse juste honorem tanti sacerdotii administrare, e pontificali sella exiliens ac semetipsum pontificalia indumenta exuens, postulata venia, summi sacerdotii dignitatem deposuit. »

Dans sa *Chronique du Mont-Cassin*, Léon a suivi les données de Didier, ainsi que celles de Bonitho et des *Annales romaines*. Cf. Pertz, *Mon. Germ.*, *Hist.*, t. VII, p. 682.

[1] Otto Frising. *Chron.*, l. VI, c. XXXII : « Hunc Gratianum Alpes transcendentem secutum fuisse tradunt Hildebrandum. Qui postmodum summus pontifex factus, ob ejus amorem — quia de catalogo pontificum semotus fuerat — se Gregorium VII vocari voluit. Et sicut in Lucano habes :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

ita et huic Hildebrando, qui semper in ecclesiastico rigore constantissimus fuit, causa ista, in qua sententia principis et episcoporum prævaluit, semper displicuit. »

IV

PONTIFICAT DE CLÉMENT II. — LES NORMANDS EN ITALIE.

Nous avons vu comment Bonitho, qui s'inspire visiblement des idées chères à saint Grégoire VII, raconte l'élévation de Clément II ; voici comment le même événement est rapporté par les *Annales romaines*, qui sont, au contraire, très-favorables à l'empereur, très-césariennes, dirions-nous aujourd'hui :

« Henri III se rendit à Rome avec une grande armée, de telle sorte que la ville ne pouvait contenir une foule si considérable. Alors Henri, par la miséricorde de Dieu, pieux et bienveillant roi, réunit le peuple romain dans la basilique de saint Pierre, prince des apôtres, avec les évêques, les abbés et tout le clergé romain ; il y célébra un saint et glorieux synode, et, la veille de Noël, il fit ordonner pour pontife de la sainte Église romaine le vénérable, le saint et le bon Clément. Le jour même de Noël, le roi fut couronné par son saint et vénérable pontife[1], et toute la ville de Rome fut remplie de joie : la sainte Église romaine fut exaltée et glorifiée, parce qu'une si grande hérésie avait été extirpée par la miséricorde de Dieu. Le sérénissime prince, voyant que telle était la volonté de tous les Romains, mit alors sur sa tête la couronne dont les anciens Romains se servaient pour couronner leurs patrices, et les Romains lui accordèrent de faire ordonner leurs pontifes ainsi que les évêques qui avaient des régales. Conjointement avec les Romains et avec les vénérables Pères, le pieux pontife régla que le sacre du pape ne pourrait jamais avoir lieu avant qu'il eût reçu l'investiture du roi ; et de même que le saint pape Adrien et les autres pontifes avaient confirmé ce privilége, de même (Clément II) confirma au présent roi Henri et aux futurs rois la possession du patriciat et des droits y adhérant[2]. »

Les *Annales* de Corbie ajoutent aux renseignements fournis par les *Annales romaines*, que Benoit IX fut déposé selon les formes canoniques dans le synode tenu à Rome la veille de la Noël[3].

Enfin, quant à la dignité de patrice accordée à Henri III avec l'important privilége que les Romains y rattachaient, nous avons, outre le témoignage explicite des *Annales romaines*, celui de Bonitho

[1] L'impératrice Agnès le fut en même temps que lui.
[2] *Annales Romani* dans Pertz, *Mon. Germ. histor.*, t. V, p. 469.
[3] Cf. n° 1 de la note 63 ou bien Pertz, *Mon. Germ., Hist.*, t. III, p. 6.

dont le récit a été donné dans le paragraphe précédent. Pierre Damiani confirme également ce fait, car il écrit dans la célèbre *Disceptatio synodalis :* « L'empereur Henri a été fait patrice des Romains et a reçu d'eux le droit d'exercer le principal rôle dans les élections des souverains pontifes[1]. »

Comme pour mettre immédiatement en pratique le droit qui lui avait été confirmé, le 24 décembre 1046, de nommer les titulaires des siéges épiscopaux possédant des régales, Henri III désigna pour l'archevêché de Ravenne, Humfried, son chancelier en Italie; pour l'évêché de Constance, Théodorich, son chancelier pour d'autres pays; pour l'évêché de Strasbourg, Herrand, prévôt de Spire; enfin pour l'évêché de Verdun, Théoderich, prévôt de Bâle[2].

De son côté, le nouveau pape Clément II réunit à Rome, dès le 5 janvier 1047, un synode auquel prirent part les nombreux évêques soit allemands soit italiens, venus pour assister au couronnement de l'empereur. L'assemblée s'occupa surtout de condamner et d'extirper la simonie, ce qui était une manière détournée de condamner une seconde fois les prétendants à la papauté déposés quelques jours auparavant, puisqu'ils l'avaient été pour cause de simonie. Le premier jour du synode, une altercation très-vive s'éleva entre les archevêques de Ravenne et de Milan et le patriarche d'Aquilée, pour savoir lequel des trois avait le droit de s'asseoir à la droite du pape, lorsque l'empereur était absent. Clément II dut, pour mettre une fin à la dispute, publier une bulle par laquelle il donnait raison au nouvel archevêque de Ravenne[3]. Comme décision synodale proprement dite, nous ne possédons du concile de Clément II qu'une sentence d'anathème contre ceux qui « vendraient les consécrations des églises, les ordres de la cléricature, la dignité d'archiprêtre, les bénéfices, la collation des églises, les abbayes, les prélatures[4]. » On se demande s'il faut aussi rapporter au concile de janvier 1047 ce décret contre la simonie, qui, d'après Pierre Damiani, a été porté par Clément II. « Celui qui s'est fait ordonner par un simoniaque, quoiqu'il sût, à l'époque de son ordination, qu'il était (le consécrateur) simoniaque, devra faire pénitence pendant

[1] S. Petri Damiani *Op. omnia*, édit. Cajétan, t. III, p. 55.

[2] Hermann Augiensis, dans Pertz, *Monum. Germ.*, *Hist.*, t. V, p. 126.

[3] Jaffe, *Regesta pontificum*, n° 3147. Le jugement rendu par Clément II se ressent peut-être un peu du voisinage d'Henri III, protecteur du nouvel archevêque de Ravenne, car, en 1027, le pape Jean XIX avait, dans une discussion identique, donné raison à l'archevêque de Milan. Cf. Gfrörer, *Geschichte Greg. VII*, t. VI, p. 529.

[4] Mansi, t. XIX, p. 627. « Aut ecclesiarum consecrationem, aut clericatus ordinationem, aut archipresbyteratum, aut commendationes altarium, aut traditiones ecclesiarum, aut abbatias, aut præposituras vendiderint. »

quarante jours et il pourra ensuite continuer à remplir les fonctions de l'ordre qu'il a reçu [1]. »

Pendant que Clément II préludait ainsi à l'œuvre de la réforme de l'Église, l'empereur Henri III soumit quelques châteaux-forts des environs de Rome qui ne voulaient pas reconnaître son autorité [2]. Il est bien probable que ces châteaux appartenaient aux Tusculans sinon à Benoît IX lui-même, et que le motif de la révolte était la déposition de Benoît et l'élévation de Clément II.

Dans les derniers jours de janvier, le pape et l'empereur partirent ensemble pour visiter l'Italie méridionale ; mais, avant de mentionner les résultats de leur voyage, il est nécessaire de faire connaître la situation du sud de l'Italie, ce qui nous amène à parler des établissements des Normands en Italie. Le rôle joué dans toute la période de Grégoire VII par ces hardis aventuriers ou par leurs descendants est si important qu'il n'est pas hors de propos d'entrer dans quelques détails sur l'origine de leur puissance.

L'histoire du moyen âge a peu d'épisodes aussi curieux et aussi intéressants que le récit de la conquête de l'Italie méridionale par des habitants du nord-ouest de la France ; l'Homère de cette Odyssée a été un moine du Mont-Cassin nommé Aimé, dont l'ouvrage n'est pas arrivé jusqu'à nous dans sa forme originale. Le livre d'Aimé était écrit en latin ; il fut, au treizième siècle, traduit en français, probablement en Italie, et nous possédons encore cette traduction [3]. Voici, d'après cette version, la première apparition des Normands en Italie en 1016. L'auteur raconte comment, à cette date, quarante chevaliers normands qui revenaient du saint Sépulcre délivrèrent la ville de Salerne alors assiégée par les Sarrasins.

[1] « Ut quicumque a simoniaco consecratus esset in ipso ordinationis suæ tempore, non ignorans simoniacum (esse) cui se obtulerat promovendum, quadraginta nunc dierum pænitentiam ageret et sic in accepti ordinis officio ministraret. » (S. P. Damiani *Op.*, éd. Cajétan, t. III, p. 136, in libro Gratissimo.)

[2] Herimanni Augiensis *Chronicon.*, dans Pertz, *Monum. Germ.*, *Hist.*, t. V, p. 126 et sq.

« Imperator vero Romæ egressus nonnulla castella sibi rebellantia capit, provincias illas prout videbatur disposuit. »

[3] *L'Ystoire de li Normant et la Chronique de Robert Viscart*, par Aimé, moine du Mont-Cassin; publiées pour la première fois, d'après un manuscrit françois inédit du treizième siècle, par M. Champollion-Figeac. Paris, J. Renouard, 1035, in-12, CVII–370.

Le livre est dédié à Désidère (Didier), abbé du Mont-Cassin, lequel devint pape en 1086 sous le nom de Victor III; on peut donc conclure de là que Didier n'était pas encore pape lorsque *l'Ystoire* lui a été dédiée, et par conséquent qu'elle a été composée avant 1086. Aimé composa son livre en latin. Rien de certain sur l'auteur de la version française du treizième siècle. Champollion présume qu'elle a été faite en Italie.

Cap. xvii. — Avant mille, puis que Christ lo nostre Seignor prist char en la virgine Marie, apparurent en lo monde xl. vaillant pèlerin; venoient del saint Sépulcre de Jérusalem pour aorer Jhucrist. Et vindrent à Salerne, laquelle estait asségié de Sarrasin, et tant mené mal qu'il se vouloient rendre. Et avant Salerne estait faite tributaire de li Sarrazin ; mès se tardèrent qu'il non paierent chascun an li tribut à lor terme, et encontinent venoient li Sarrazin o tout moult de nefs, et tailloient et occioient, et gastoient la terre. Et li pélegrin de Normendie vindrent là, non porent soustenir tant injure de la seignorie de li Sarrazin, ne que li chrestien en fussent subject à li Sarrazin. Cestui pelegrin alèrent à Guaimarie serenissime principe, liquel governait Salerne o droite justice, et proièrent qu'il lor fust donné arme et chevauz, et qu'il voulaient combatre contre li Sarrazin, et non pour pris de monnoie, mès qu'il non pooient soustenir tant superbe de li Sarrazin, et demandoient chevaux. Et quant il orent pris armes et chevaux, il assallirent li Sarrazin et moult en occistrent, et moult s'encorurent vers le marine, et li autre fouirent par li camp ; et ensi li vaillant Normant furent veinceor, et furent li Salernitain délivré de la servitude de li pagan.

Cap. xviii. — Et quant ceste grand vittoire fut ensi faite par la vallantise de ces .xl. Normant pélergrin, lo prince et tuit li pueple de Salerne les regracièrent moult, et lor offrirent domps, et lor prometoient rendre grant guerredon. Et lor prièrent qu'il demorassent à deffendre li chrestien. Mès li Normant non vouloient prendre mérite de deniers de ce qu'il avoient fait por lo amor de Dieu, et se excusèrent qu'il non poient demorer[1].

Les quarante chevaliers revinrent donc dans leur pays, mais ils y furent accompagnés par une ambassade de Salernitains qui s'efforcèrent de recruter en Normandie des combattants contre les infidèles. Les Italiens avaient apporté avec eux, pour mieux attirer les Normands, des fruits et des produits de leur beau pays, des amandes, des oranges, des manteaux de soie, des armes magnifiquement travaillées, etc..., et les Normands ne furent pas inaccessibles à ces séductions. Auparavant, ceux d'entre eux qui voulaient conbattre les infidèles se rendaient en Espagne, mais, à partir de cette époque, ils commencèrent à aller aussi vers l'Est et à suivre les passages des Alpes pour guerroyer en Italie contre les ennemis du Christ. Dès l'année 1017, deux cent cinquante Normands, conduits par un chef nommé Rodolphe, descendirent de cette manière en Italie et se présentèrent au pape Benoît VIII, en lui annonçant leur intention de porter secours aux Italiens contre les Arabes. Benoît VIII qui se

[1] *L'Ystoire de li Normant*, etc., p. 15 et sq.

préoccupait aussi de chasser les Grecs de l'Italie, engagea les chevaliers normands à tourner leurs armes contre ces schismatiques et il les mit, dans ce but, en relation avec Mélus, qui commandait la ville de Capoue.

Mélus, qui avait déjà commencé à recruter dans les principautés Lombardes une armée de mercenaires, se réjouit fort de l'arrivée de ce renfort, et commença à attaquer les Grecs, alors maîtres de toute l'Apulie. Les débuts de la guerre lui furent favorables, il vainquit Léon Pacianus, lieutenant du catapan Andronicus ; le catapan lui-même prit la fuite, et Mélus parvint en vainqueur jusqu'à Trani, sur les rivages de l'Adriatique. Mais le nouveau catapan Basile Bugianus, envoyé par l'empereur de Constantinople, fut plus heureux que son prédécesseur. En 1018, il battit complétement Mélus à Ofanto ; tous les Normands, victimes de leur bravoure, périrent dans ce combat, à l'exception de six qui se réfugièrent avec Mélus à Salerne. Lorsque la Normandie eut envoyé de nouveaux chevaliers pour venger ceux qui avaient péri à Ofanto, Mélus les conduisit encore contre les Grecs. Mais, au lieu de prendre sa revanche, il éprouva une seconde défaite. Sur trois mille Normands, il n'y en eut que cinq cents à opérer leur retraite, les autres furent tués ou faits prisonniers. Quelques mois après, Mélus et Rodolphe, celui qui avait conduit la première bande de deux cent cinquante Normands, allèrent conjointement, avec le pape Benoît VIII, trouver à Bamberg l'empereur d'Allemagne Henri II; leur but était bien probablement d'implorer le secours des armes impériales contre les Grecs. Henri II vint en effet en Italie, remporta contre les Grecs et contre ses rebelles vassaux des principautés lombardes de brillants succès et, avant de regagner l'Allemagne, permit à quelques Normands de s'établir à Salerne et à Sora au nord du mont Cassin. Les autres revinrent en Normandie.

Telle fut la première période des luttes des Normands en Italie ; elle va de 1016 à 1022, et se termine par la fondation de quelques modestes colonies : rien ne fait prévoir le brillant avenir qui leur est réservé.

De 1022 à 1030, les Normands continuèrent à descendre en Italie et à servir tour à tour pour ou contre les princes turbulents de Salerne, de Capoue ou de Bénévent ; mais, à cette dernière date, ils obtinrent de Sergius, prince de Naples, la permission de fonder, à quelques lieues au nord de Naples, la principauté d'Aversa, et ils ne tardèrent pas à faire de cette petite ville une position formidable. Lorsque l'empereur Conrad vint en Italie, en 1038, il reconnut le nouveau fief; Rainulf, qui en était le maître, fut reçu au nombre des princes du saint-empire, et l'empereur lui confia la défense de Vai-

mar, prince de Salerne, dont il venait d'augmenter grandement la puissance.

Une nouvelle ère commença pour les Normands d'Italie, lorsque arrivèrent dans ce pays, en 1038, Guillaume Bras-de-Fer, Drogon et Umfroy, les trois fils aînés de Tancrède, seigneur de Hauteville, près de Coutances en Normandie. Comme, à cette époque, Constantinople et l'empire d'Occident vivaient en bonne intelligence, le prince de Salerne avec ses troupes, et Guillaume Bras-de-Fer avec ses trois cents Normands, se joignirent aux Grecs pour les aider à chasser les Arabes de l'île de Sicile. L'expédition était commandée par le patrice Georges Maniacès ; si elle ne réussit pas, et si, nonobstant les prodiges de valeur opérés par les Normands, il fallut, en 1040, abandonner successivement les conquêtes déjà faites et regagner le continent, ce fut la faute de Maniacès qui, après avoir indisposé tout le monde par ses procédés et son ingratitude, abandonna ses alliés pour aller à Constantinople recevoir la récompense de ses prétendues victoires. Du reste, la prison l'y attendait au lieu du pompeux triomphe qu'il avait rêvé.

Un Milanais nommé Hardouin, lequel avait fait avec les Grecs la campagne de Sicile, ayant été grandement humilié par eux, pour avoir voulu garder le cheval d'un Sarrasin qu'il avait tué, résolut de se venger ; mais il dissimula ses projets pour les mieux réaliser en temps opportun. Voici, d'après la version française, l'histoire de cet incident qui fut l'origine de la conquête de la Pouille par les Normands.

Cap. xiv. — Quand la bataille de Sycille, dont nous avons parlé devant, se faisoit, un qui se clamoit Arduyn, servicial de saint Ambroise, archevesque de Melan, combatant soi en celle bataille, et abati un Sarrazin ; et lo caval de li Sarrazin estait moult bel, si lo mena à son hostel ; et li duc de la militie troiz foiz manda pour lo cheval, et Arduine non lui vouloit mander, e dist que o sa main victoriose l'avait conquesté et o l'aide de Dieu. Et par lo commandement de lo superbe duc, injuriosement fut mené Arduino et lo cheval ; et secont la pessime costumance de li grex, fu batut tout nu, et li cheval lui fu levé. Et ensi ot vergoingne de son cors pour ce qu'il non voloit donner lo cheval de sa volenté ; il s'apensa et s'appareilla de soi vengier. Mès en ceste manière remainst ceste cose, et soulfri l'ynjure, et toutes voiez la tint en son cuer qu'il devoit faire puiz.

Cap. xv. — Puiz que la Sicylle fu vaincu, tout lo exercit retorna en Puille (1040) ; et comme nous avons dit, Manachia por estre empéreour ala en Costentinoble ; mès là fu crudélement taillié, et en lo lieu de cestui fu mis Duchane Captapan est constitui en Puille.

Cap. xvi. — Et Arduyn, loquel avait eu lo cuer l'ynjure qu'il avait receue, ala à cesti Duchane, et lui dona moult or, et fu honorablement receu, et fu en hautesce de honor fait, et fu fait préfet de moult de citez[1]...

Hardouin devenu ainsi, à force de ruses, l'un des principaux personnages de la Pouille, employa son autorité à se rendre populaire, et, lorsqu'il y fut parvenu, il travailla à indisposer les habitants contre les Grecs et à leur persuader de secouer leur domination. Lorsqu'il crut le moment favorable, il vint à Aversa et traita comme il suit avec les Normands.

Cap. xvii. — Après ce, Arduine fist semblant d'aler à Rome à la pardonnace, et ensi s'appareilla à guaitier à li grex, et ala à la cité d'Averse plene de chevalerie, et parla à lo conte Raynulfe, et lui dist : « Je sui venu pour accroistre lo honor de vostre majesté et seignorie ; je me delitto de conjoindre lo mien estat petit avec vostre grant amistié, et se volez donner foi à ce que je vouz conseillerai, vous serez accressut en grant utilité...

Cap. xviii. — Quant li conte entendi la parole de cestui Erduyne, il prist li meillor de son conseill, et sur ceste parole se conseilla et tuit sont en volenté. Et prometent li Normant d'aler à ceste cose à laquelle sont envités et font une compaingnie et sacrement ensemble avec Arduyne, et jurent que de ce qu'il acquesteroient donroient la moitié à Arduyne. Et eslut li conte. Xij. pare à liquel comanda que equalement deuusent partir ce qu'il acquesteroient. Et lor donna troiz cens fortissimes Normans, à liquel donna li Goffanon por veinchre et le baissa en bocche, et les manda à la bataille por combatre fortement en la compaingnie de Erduyne, liquel avoit grant volenté de soi vengier[2].

Les Normands se mirent en marche dans le commencement de 1041, sous la conduite de Guillaume Bras-de-Fer et de Drogon, et Hardouin leur ouvrit les portes de Melfi, ville forte, et la clef de toute l'Apulie. Ils commencèrent dès lors à parcourir le pays, prenant tout ce qui leur faisait plaisir et ne trouvant nulle part de résistance. Constantinople finit par s'émouvoir, et le catapan Docéanus réunit une armée très-considérable pour chasser les envahisseurs. Une première bataille se livra le 17 mars 1041 à Olivento, près Vénosa, et, quoique les Normands combattissent presque un contre cent, ils remportèrent une victoire complète. Une seconde bataille, livrée le 4 mai suivant à Ofanto, fut encore désastreuse pour le catapan Docéanus qui dut abandonner aux Normands toutes ses positions et un splendide butin.

[1] *L'Ystoire de li Normant*, etc., livre secont, p. 41 et sqq.
[2] *Ibid.*, p. 42.

L'empereur destitua son catapan, et lui donna pour successeur Basile Bugianus, fils de ce catapan Bugianus, qui, en 1018, avait chassé les Normands de l'Apulie. Mais le fils fut moins heureux que le père ; il fut complétement battu et fait prisonnier à la bataille de Montépeloso. Les Normands, qui, en face des formidables préparatifs des Grecs, avaient cru devoir faire alliance avec Aténulf, frère du prince de Bénévent, et même se mettre quelque temps sous ses ordres, livrèrent le catapan Bugianus à Aténulf. Celui-ci, espérant obtenir de Constantinople une forte somme d'argent pour le rachat de son prisonnier, commença à négocier avec les Grecs, et les Béné-ventins abandonnèrent, au bout de quelque temps, les Normands, pour faire cause commune avec les Grecs. Les Normands s'allièrent alors avec Argyros, et conquirent avec lui presque toute la Pouille ; mais Argyros finit aussi par être gagné par la cour de Constantinople et trahit ses compagnons d'armes ; ce revirement permit aux Grecs de recouvrer une partie de leurs possessions dans la Pouille. Pour ne plus s'exposer à de pareilles trahisons, les Normands mirent à leur tête, comme chef unique, l'un des leurs, Guillaume Bras-de-Fer, qu'ils acclamèrent comte de la Pouille, et ils se taillèrent des seigneuries dans leur nouvelle conquête. Néanmoins ils voulurent, par respect pour leurs traditions et aussi pour se ménager des amis, que Guillaume reconnût pour ses suzerains Waimar de Salerne et Rainulf d'Aversa. En retour Waimar accorda à Guillaume la main de la fille de son frère Guido.

Guillaume Bras-de-Fer resta jusqu'à sa mort, survenue en 1046, fidèle à Waimar de Salerne ; leurs forces réunies défirent à plusieurs reprises les Grecs, soit en Calabre, soit dans la Pouille. Drogon fut choisi par les Normands pour succéder à son frère, et Waimar donna sa fille en mariage au nouveau seigneur. De là entre la Pouille et Salerne une union plus étroite que jamais, si bien que, des difficultés étant survenues entre Waimar et Rainulf d'Aversa, Drogon n'hésita pas à se ranger du côté de Waimar contre les Normands d'Aversa. Cet appui des Normands fut très-profitable au seigneur de Salerne, qui devint le suzerain le plus puissant de l'Italie méridionale. Sa cour était très-fréquentée ; il entretenait de fréquents rapports d'amitié avec le margrave Boniface qui, dans le nord, avait une situation analogue à la sienne dans le midi, et, deux fois par an, ses messagers traversaient les Alpes pour porter au roi Henri de magnifiques présents ; le roi avait soin de renvoyer les messagers avec d'autres magnifiques présents pour leur maître.

Telle était la situation de l'Italie méridionale et des Normands lorsque Henri III et Clément II quittèrent Rome dans les derniers jours de janvier 1047. L'empereur, accompagné d'une partie de son

armée, vint au Mont-Cassin, où il fut reçu avec de grands honneurs par les religieux[1]. Il offrit à l'autel de Saint-Benoît deux chasubles dont l'une, de couleur rouge, était enrichie d'or et de pierres précieuses ; de plus il donna aux religieux quelques livres d'or, et après s'être humblement recommandé aux prières de la communauté, il se dirigea vers Capoue. A Capoue, où il se trouvait à la date du 3 février[2], l'empereur convoqua les princes du midi de l'Italie, « et adont, dit le traducteur d'Aimé, la paour de l'empereour estait en lo cuer de li princes dont ceux qui sentaient que avaient fait mal avaient paour de venir à la cort de lo impereour. Et avec li conte et li baron soe vint moult honorablement et gloriousement, et ensi comme fu receu lo père fu receu lo filz. Guaymère se glorifia en la compaingnie de li Normant, et li Normant se magnificoient en li don de lor prince. Drogo et Ranulfe furent glorifiez de l'empereor, et mis en possession de lor contés.

Cap. iii. Et malitiousement failli Guaymère que rendi Capue à la impereour, et trahi la cité, et fu rendue à Pandulfe, sanz provision de justice s'il avait mal fait à la cité ou non. Grant dolor orent cil de Capue, car il attendoient mort et pene ; ma l'ire de l'home non lor poit nuire, més celle de Dieu.

Cap. iv. Et puiz que se fu parti l'empereor, si se repenti Guaymère de ce qu'il avait rendu Capue à l'emperour, et cercha de la recovrer, et assembla trois eschilles de Normans, et mist siège à la cité de Capue, et comforta li fort chevalier, et la pristrent. Pandulfe se humilia et requist concorde et paiz, et vindrent convenances, et avieingne que non fussent clérez les convenances ; toutes voies se partirent o paiz et concorde[3].

L'abbé Delarc.

[1] Post hæc (p. consecrationem suam), sumpto exercitu, imperator ad hoc monasterium venit.
(Leo Casinensis, dans Pertz, *Mon. Germ*, *SS.*, t. VII, p. 683.)

[2] Cf. Böhmer, *Regesta imperat.*, n° 1556.

[3] *L'Ystoire de li Normant*, etc., p. 72 et sq.

La suite prochainement.

UN NOUVEAU

VOYAGE AU GROËNLAND[1]

Dans les ports septentrionaux de la France, principalement dans celui de Dunkerque, chaque année des centaines de marins s'embarquent pour aller pêcher la morue dans les eaux de l'Islande, et quelquefois s'avancent vers les parages du Groënland. Rude est leur tâche, cruelle la mer où ils s'aventurent, très-incertaine leur récolte. Mais ils sont vigoureux, alertes, résolus, et telle est leur ardeur que, si on les laissait faire, ils partiraient à l'équinoxe du printemps : la périlleuse saison. De sages ordonnances ne leur permettent plus d'entreprendre cette expédition avant le mois d'avril. Par une autre bienfaisante disposition, un bâtiment de guerre est envoyé chaque année vers ces aventureuses flottilles. Pour leurs navires, faibles navires de 60 à 80 tonneaux, montés par une douzaine d'hommes, et mal approvisionnés, la corvette militaire c'est le patronage, c'est l'autorité, c'est le secours de la patrie. Là, dans une collision, est le pouvoir armé; là, pour des matelots turbulents, la loi de la discipline; là, pour les malades, le médecin et la pharmacie.

Jeune — il y a longtemps — j'ai eu le bonheur de naviguer sur un de ces salutaires bâtiments, sur la corvette *la Recherche*, et je me rappelle encore deux épisodes de notre traversée entre les rocs des Feroë et la plage de Reykiavik.

Un jour, nous recueillîmes un pêcheur qui, en tombant d'un hunier, s'était brisé la jambe. Ses camarades lui avaient fait de leur mieux une ligature avec deux planchettes et du fil carret. Il était robuste, mais très-souffrant et en grand danger de rester à jamais

[1] *La Terre de désolation*. Excursion d'été au Groënland, par le docteur J. Hayes. 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1874.

estropié. Notre chirurgien s'empara de lui, le pansa, le soigna assidûment. Quand nous rentrâmes en France, il était guéri.

Un autre jour, nous vîmes venir un brave homme tout effaré : c'était le capitaine d'un équipage en révolte. Une enquête rigoureuse démontra l'exactitude des faits qu'il racontait. Les deux principaux insurgés furent transportés sur *la Recherche* et condamnés au châtiment qu'ils méritaient. En quelques heures l'affaire était terminée, l'ordre rétabli. L'honnête capitaine ne savait comment exprimer sa reconnaissance.

En 1833, *la Lilloise* allait ainsi visiter nos pêcheurs. Elle était commandée par un habile et vaillant officier, M. de Blosseville, qui, dans sa juvénile ardeur, avait sollicité l'autorisation de faire au delà de l'Islande une courageuse tentative.

Le 21 juillet, il appareillait à Dunkerque. Le 4 août, il écrivait au ministre de la marine qu'il allait s'efforcer d'atteindre la côte orientale du Groënland.

Après cette dépêche, plus rien. Pas la moindre nouvelle de lui, ni de son bâtiment. L'année suivante, le brick de guerre *la Bordelaise* fut envoyé en Islande pour s'enquérir du sort de *la Lilloise*, et ne rapporta de son voyage aucun des indices si désirés. Pour continuer dans une zone plus étendue ces perquisitions, le ministère de la marine arma, en 1835, *la Recherche*, et en confia le commandement à un vigoureux Breton, simple mousse au début de sa carrière, comme ses deux nobles contemporains Roussin et Duperré, et comme eux élevé graduellement, par l'éclat de ses services, au rang suprême d'amiral, l'amiral Tréhouard, dont on a fait, il y a quelques mois, les obsèques.

En deux années consécutives, il explora la côte occidentale d'Islande, s'arrêtant en divers ports, interrogeant le fonctionnaire, le pêcheur, le marchand. Il explora la banquise qui s'étend entre le cercle polaire et le cap Farewell; puis enfin visita plusieurs établissements du Groënland. Inutile investigation ! La Chambre des députés avait voté une somme de 100,000 francs pour quiconque donnerait quelques renseignements sur *la Lilloise*. Le zèle d'un grand nombre de pauvres gens du nord était fort stimulé par l'appât de cette récompense. Personne ne put la gagner.

Dans les mers de l'Inde, un bâtiment peut tout à coup être pris par un cyclone, et totalement englouti en un instant. Dans les régions polaires, il peut être cerné par un amas de glaces flottantes, serré, broyé et enseveli de telle sorte qu'on n'en revoie pas un débris. Telle a été probablement la fin de *la Lilloise*.

En se dirigeant vers le Groënland, M. de Blosseville ne comptait pas y découvrir, comme Frobisher, la voie la plus courte pour aller

en Chine, ni comme les premiers délégués de la Compagnie danoise, des collines de sable pleines de pépites d'or. Non, il aspirait à voir cette fameuse côte orientale, jadis très-fréquentée par les Norvégiens qui y avaient fondé d'importantes colonies, et maintenant fermée par une barrière de glaces. Quel honneur pour lui, s'il accomplissait la tâche vainement entreprise à diverses époques par plusieurs valeureux marins, notamment Graah[1] et Scoresby[2], s'il parvenait à résoudre la question historique et géographique, si longtemps discutée et si indécise encore ! Peut-être aussi M. de Blosseville, en sa qualité de Normand, éprouvait-il un intérêt particulier pour les plages boréales conquises par les Vikings scandinaves comme son doux pays de Normandie.

« Le Viking, s'écrie le jeune aventurier si bien dépeint par Geijer, le Viking m'a reçu sur son navire. Le vent vigoureux souffle dans nos voiles, il nous emporte au sein de la mer sur les ondes bleuâtres, sur les vagues élevées de l'abîme, et je suis si joyeux et si résolu ! Je tiens entre mes mains la vieille épée de mon père. J'ai juré que la mer me conduirait à la conquête d'un autre royaume[3]. »

Ces intrépides Vikings, avec leurs navires primitifs, leurs drakars, sans carte et sans boussole, ils allaient sur les mers lointaines, à l'est et à l'ouest, au nord et au sud, vers les dunes de l'Angleterre et les rives fleuries de la Sicile, vers les côtes de l'Espagne et les plaines de la Russie; ils allaient à l'aventure exaltés par leurs rêves de gloire barbares, fiers de leur audace et non moins fiers de leurs pillages. A leur retour au foyer paternel, ils étalaient avec orgueil les dépouilles enlevées à la maison étrangère. Le scalde chantait leurs exploits; la jeune fille les regardait en rougissant avec une candide admiration, et, quand ils succombaient dans une de leurs luttes, ils savaient qu'ils seraient récompensés de leur valeur par les joies du Valhalla, assis à la table d'Odin, servis par les Valkyries, buvant le miœd dans des coupes inépuisables.

Ceux qui les avaient vus, ces terribles pirates, ne pouvaient les oublier. A leur aspect, Charlemagne, dit-on, pleura, et, dans les provinces par lesquelles ils avaient passé, on ajoutait ce verset aux litanies : *A furore Normannorum libera nos, Domine.*

Si tous prétendaient se signaler par la même bravoure, tous ne pouvaient avoir la même fortune. Les uns étaient jetés par une tempête dans une île sauvage ; d'autres abordaient sur des rives fécondes. Rolf, banni de Norvége pour un acte de violence, s'en va avec

[1] *Undersœgelse Reise til Æstkysten af Grœnland i aarene* 1828-1831. Copenhague, 1832.

[2] *Journal of a voyage to the northern whale-fishery*. Edinburg, 1833.

[3] *Skaldestycken*, af E.-G. Géier. Upsala, 1835.

une bande d'aventuriers vers l'Angleterre, puis traverse la Manche, remonte la Seine, s'empare de Rouen et devient duc de Normandie. Un autre banni, Éric le Rouge, quitte l'Islande avec sa jeune femme et va débarquer au Groënland. Celui-là aussi était d'un tempérament peu idyllique. Un soir, dit une vieille légende citée par Egède, en revenant de la chasse, il trouve sa femme morte et près d'elle un garçon à qui elle venait de donner le jour. Il s'enfonce un dard aigu dans la poitrine, et du sang qui en jaillit abreuve l'enfant[1].

A la migration de ce farouche Viking (986), commence l'histoire du Groënland, étrange histoire racontée en partie dans les sagas islandaises, discutée longuement sur plusieurs points par les érudits scandinaves, écrite en latin par le savant Torfesen[2].

Eric retourna en Islande, fit une pompeuse description de la terre où il avait séjourné, qu'il appelait, pour la rendre plus attrayante : la *Terre verte* (Groënland), et détermina plusieurs familles à s'y établir avec lui.

Quelques années après, Leif, un de ses fils, ayant fait un voyage en Norvége, sous le régne d'Olof Tryggvason, l'ardent provocateur de la doctrine évangélique, se convertit au christianisme et emmena avec lui un zélé prêtre qui catéchisa, éclaira et baptisa la colonie groënlandaise.

Quelques années après, ce même Leif ayant entendu parler d'une autre contrée vers laquelle un navire norvégien avait été emporté par un ouragan, voulut la connaître. Il s'embarqua avec une trentaine d'hommes, parmi lesquels se trouvait un ancien serviteur de son père, un Allemand nommé Tyrker. En se dirigeant vers l'ouest, selon l'indication qui lui avait été donnée, il arriva d'abord à un rivage rocailleux au-dessus duquel s'élevaient des glaciers, et l'appela Helluland. Plus loin, il vit une côte sans escarpement, des bancs de sable blanc, une terre couverte de bois, et lui donna le nom de Markland (terre de bois). Deux jours après, l'aventureux navire, poussé par un vent de nord-est, atteignit une autre plage traversée par une rivière qui tombait dans la mer. Leif remonta cette rivière, jeta l'ancre près d'un lac d'où elle descendait, et résolut de passer là l'hiver. Il divisa son équipage en deux troupes qui tour à tour devaient travailler à la construction des huttes et faire des excursions dans le voisinage. A tous, par une sage prévoyance, il recommanda expressément de ne pas trop s'éloigner du campement, et de ne pas se séparer les uns des autres. Un jour, Tyrker disparut. Leif, inquiet, prit avec lui douze hommes pour aller à sa recherche, et le rencon-

[1] *Dagbog*, af Pastor Hans Egede.
[2] *Gronlandia antiqua*. Copenhague, 1715.

tra revenant tout joyeux d'une excursion à travers champs. « Je suis né, dit-il, dans un pays où l'on connaît la vigne, et je viens de trouver ici des rameaux de vigne. »

Leif alors donna à ce pays le nom de Vinland.

Tel est l'événement cité dans plusieurs sagas, raconté en détail par Snorre Sturlesson dans sa *Heimskringla*, par Torfeus dans sa *Vinlandia antiqua*, par Schoning dans son Histoire de Norvége, l'événement commenté par un grand nombre de chroniqueurs et de géographes. Il n'est pas contestable et n'a guère été contesté. Évidemment, les Scandinaves ont dès le dixième siècle atteint le sol d'Amérique. Un des écrivains qui, tout en reconnaissant l'authenticité de ces voyages, en nient les résultats, M. Murray, a tenté de prouver que le Vinland est tout simplement la partie méridionale du Groënland, séparée par un golfe du district où Éric s'était établi[1]. Mais la subtilité de ses calculs ne peut changer en cette question la croyance générale. M. Rafn, l'actif secrétaire de la Société des antiquaires du Nord, a, dans une savante dissertation, démontré catégoriquement par des observations de géographie, d'astronomie et d'histoire naturelle, que le rivage rocailleux auquel Leif donna le nom de Hellulund est Terre-Neuve; que le Markland est la Nouvelle-Écosse, et le Vinland une des rives du Massachusetts[2].

Leif passa tranquillement l'hiver sur un sol où s'élevaient de beaux bois, près d'une rivière où il faisait des pêches abondantes. Au printemps, il retourna, comme un oiseau de passage, vers sa demeure septentrionale. Un de ses frères, Thorvald, voulut visiter cette région où l'on prenait si aisément de si beaux poissons, et fit à l'est et au nord d'autres découvertes. Leif, dans le cours de son expédition, n'avait rencontré aucun être humain. Un jour, ses compagnons aperçurent trois canots d'où sortirent trois hommes de petite taille, à la face large et aux cheveux noirs. C'étaient des Esquimaux. Les vigoureux Norvégiens leur donnèrent par mépris le nom de Skrællinger[3], et, sans la moindre provocation, en tuèrent huit. Le neuvième réussit à s'échapper. Peu de temps après, une nuit, comme ils dormaient paisiblement sur leur navire, ils furent tout à coup réveillés par des cris stridents. Une quantité d'embarcations les cernaient, et les Skrællingers lançaient sur eux des volées de flè-

[1] *Historical account of discoveries and travels in North America*, t. Ier, p. 15.

[2] *Découverte de l'Amérique au dixième siècle*. Dans les Mémoires de la Société des antiquaires du Nord. Copenhague, 1839. — *Antiquités américaines*, par Ch. Rafn. Copenhague, 1845. — Voir aussi l'excellent livre publié récemment par M. Gabriel Gravier : *Découverte de l'Amérique par les Normands au dixième siècle*. Rouen, 1874.

[3] Le mot islandais Skraellinger signifie une chose desséchée. Le mot danois signifie littéralement une pelure, et figurément un homme chétif.

ches. Cette impétueuse attaque fut vaillamment repoussée, et la flotte ennemie vaincue, obligée de fuir. Cependant Thorvald avait reçu une flèche en pleine poitrine, et, se sentant mortellement blessé, il appela autour de lui ses compagnons : « Préparez-vous, leur dit-il, à retourner dans notre pays. Auparavant, il faudra m'ensevelir sur ce promontoire qui m'a paru si beau. A mes pieds vous planterez une croix, et désormais ce lieu s'appellera Korsnaes (Cap de la Croix). »

Ainsi fut fait. Mais les fils d'Éric le Rouge avaient, comme leur père, l'ardeur de la migration. Un troisième fils, Thorstein, s'embarqua pour le Vinland avec sa femme Gudrida, une jeune et vaillante femme dont l'histoire se retrouve dans plusieurs romantiques sagas. Le navire qui devait l'emporter sur les plages d'Amérique fut rejeté par une violente tempête sur la côte du Groënland. Thorstein y mourut.

Quelques années après, Gudrida épousa un descendant du fameux Regnar Lodbrok, un noble islandais nommé Thorfinn Karlsefne, qui se sentait aussi attiré vers le Vinland, non point pour y faire une simple exploration, mais pour y fonder un établissement. Il équipa dans ce but trois bâtiments, y mit du bétail, des instruments d'agriculture, et emmena avec lui soixante hommes. Il atteignit une baie près de laquelle croissait le maïs, et rencontra de pacifiques Skrellingers avec lesquels il fit de fructueux échanges; car pour une bandelette, un lambeau d'étoffe, les bonnes gens lui donnaient des fourrures superbes, et pour une tasse de lait tout ce qu'ils avaient de meilleur. Ce lait leur était totalement inconnu, et lorsque pour la première fois ils entendirent le beuglement d'une vache, ils s'enfuirent épouvantés.

Mais l'année suivante, une armée d'autres Skrællingers attaqua la petite troupe d'émigrants. Thorsfinn, ayant failli périr dans la mêlée, abandonna ses projets de colonisation. Il repartit pour le Groënland, puis pour l'Islande, avec la précieuse cargaison qu'il avait amassée, et il mourut, disent les chroniques, très-riche et très-honoré.

Gudrida, la belle Islandaise, subissant son nouveau deuil, ayant, dans son dévouement conjugal, accompli tant de rudes traversées et bravé tant de périls, voulut se reconforter l'âme par un pieux pèlerinage. Déjà plusieurs descendants des farouches sectateurs d'Odin, plusieurs fervents catholiques, avaient été humblement s'agenouiller dans la sainte cité de Jérusalem[1]. Une autre sainte mé-

[1] V. le curieux et savant livre de M. P. Riant : *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte.* Paris, 1865.

tropole attirait la pensée de la jeune chrétienne. Elle alla faire ses dévotions à Rome, puis revint en Islande finir ses jours dans un couvent fondé par un de ses fils. Heureuse fin, après de si cruelles épreuves!

Longtemps encore les Scandinaves s'en allèrent à la recherche des terres occidentales, et plusieurs s'y fixèrent. Puis tout à coup plus rien; plus de voyages vers la contrée découverte, explorée par les fils d'Éric, habitée trois années de suite par Gudrida; plus aucune notion de Vinland. L'aurore d'une immense révélation disparaît dans de grandes ombres. Un voile ténébreux s'étend sur la mer par laquelle on arrivait à un nouveau monde. L'Amérique, un instant entrevue, puis délaissée, oubliée, perdue dans les errements du moyen âge, attendait ses vrais découvreurs. Les Antilles embaumées attendaient Christophe Colomb; le Canada, où la France fut si aimée, où elle est encore aimée, attendait notre valeureux Jacques Cartier.

On pense que la colonie norvégienne qui commençait à s'établir autour du Korsnes fut anéantie par les indigènes, ou se mêla graduellement à eux de telle sorte qu'elle finit par y perdre son caractère distinctif et le souvenir de son origine.

Au Groënland, la colonie norvégienne s'accroissait à l'est et à l'ouest. Dès le commencement du douzième siècle, elle formait un diocèse; elle avait un évêque institué par le roi de Norvége, proclamé par la papauté. Au quatorzième siècle, un de ses monastères est décrit d'une façon étonnante dans le livre de deux célèbres voyageurs vénitiens, les deux fils de Carlo Zeno, le héros de la guerre de Venise contre les Génois [1].

« Ce monastère, dit Nicolas Zeno, est construit au pied d'une montagne volcanique de laquelle descend une source d'eau chaude dont les religieux font un heureux emploi. Sur cette eau, ils font cuire dans des bassins de cuivre leur pain et leurs autres aliments. Cette même eau, introduite dans divers tuyaux de cuivre, d'étain ou de pierre, chauffe leur réfectoire, leurs cellules et leur église. Par d'autres conduits elle se répand à travers des jardins abrités sous un toit, et y entretient une si douce température qu'on voit sur ce sol groënlandais éclore les fleurs et mûrir les fruits des régions méridionales. »

Un éminent officier de la marine danoise, M. Zarthmann, a fait une étude approfondie de cette narration, publiée cent soixante-dix ans après le temps où elle fut écrite, et il en parle sévèrement. « Elle a trompé, dit-il, Frobisher dans son expédition au nord-ouest, et elle

[1] Darue, *Histoire de Venise*, livre XI.

est tellement fabuleuse, qu'elle ne peut donner aucune juste idée des contrées qui y sont décrites[1].

Mais, quelles que soient les erreurs et les inventions des deux Zeni ou les interpolations de Mazolini, qui recueillit leurs lettres, il est certain que si le Groënland n'a pas mérité son nom de Terre-Verte, comme la verte Érin, il n'a pas été non plus jadis la terre de si grande désolation.

Jadis, sur ses rives occidentales, s'élevaient quatre églises paroissiales et une centaine de villages; sur sa rive orientale, cent quatre-vingt-dix villages, douze églises, deux couvents et le siége épiscopal[2]. Les habitants de ces villages avaient des pâturages et des bestiaux, et chaque été vendaient leurs produits à des navires étrangers. Mais, de plus en plus, les glaces ont recouvert la surface du pays, les glaces se sont amassées le long de la côte orientale de telle sorte que nulle embarcation, pas même le léger kayak, ne peut maintenant y arriver. La peste noire qui, au quatorzième siècle, ravagea les plus riantes régions de l'Europe, atteignit aussi les Groënlandais dans leurs remparts de neige, et les décima. A ces mortels fléaux se joignit celui des batailles. Petites images des grandes choses! Déroute d'Arbelle! désastre de Hastings en de petits pays qui ne seront célébrés par aucun historien et par aucun poëte! Les derniers descendants d'Eric furent attaqués à l'improviste et vaincus par une bande d'Esquimaux qui s'empara de leurs bancs de pêche, de leurs cabanes, comme Alexandre des trésors de Darius, et Guillaume le Conquérant du royaume de Harold.

A la mort du roi Hagen, vers l'année 1380, Olaf, en adjoignant la couronne de Norvége à celle de Danemark, devenait par là le souverain des colonies norvégiennes. Ni lui, ni la plupart de ses successeurs ne s'occupèrent de celle qui était reléguée si loin d'eux, ayant si grand besoin de secours. On prétendait pourtant qu'il devait y avoir là des mines d'or. Les lecteurs de la Bible affirmaient le fait en citant un des versets du livre de Job où il est dit : « L'or vient du septentrion, » et les adeptes des sciences cabalistiques en citant un des écrits de Théophraste Paracelse. Mais cette belle croyance n'allait guère au delà d'un cercle restreint de *scholars*. Généralement, on n'avait par la tradition qu'une effrayante idée du Groënland, et dans les agitations des quinzième et seizième siècles, combinaisons politiques, luttes intestines, divisions de l'aristocratie, soulèvement

[1] *Bemœrkninyer om de Zeni tilskrevne Reiser i Nordem.* Dans le *Nordisk Tidskrift*, tome II, Copenhague, 1833. Washington Irving exprime à peu près la même opinion. *History of the life and discoveries*, of Ch. Colombus. Appendice, n° XIII.

[2] Egede, *Description du Groënland*, p. 8 et 16.

des paysans, batailles de tous côtés, ni l'habile Marguerite, qui fit l'union de Calmar; ni son malheureux pupille, Éric de Poméranie; ni Christophe de Bavière, dans son règne rapide; ni Christian II, dans ses luttes sanguinaires, ne pouvaient songer aux pauvres peuplades perdues dans l'abîme des glaces polaires.

Au dix-septième siècle, les entreprises des Anglais, les voyages de Willoughby, Frobisher, Davis, éveillèrent l'ambition de Christian IV, le grand roi de Danemark. Il voulut aussi chercher le chemin de l'Inde par le nord-ouest, et, dans ce but, il organisa successivement quatre expéditions qui n'eurent aucun utile résultat. Un vaillant marin, Jens Munk, qui commandait la quatrième expédition, fut arrêté dans sa traversée par les glaces, obligé de passer l'hiver dans une île déserte, et retourna l'année suivante en Danemark avec deux hommes de son équipage. Tous les autres étaient morts[1].

Deux navires furent encore envoyés au Groënland par des armateurs de Copenhague qui espéraient faire une brillante spéculation. Leurs capitaines, peu experts en minéralogie, ramenèrent un amas de sable qu'ils considéraient comme un minerai précieux, et qui ne renfermait pas le moindre grain de métal.

Après ces diverses tentatives, le Groënland est de nouveau abandonné. D'un acte de dévouement religieux date sa nouvelle histoire. Au commencement du dix-huitième siècle, dans le village de Vaagen, en Norvége, vivait un charitable pasteur, Jean Égède, jeune encore, père de famille, très-estimé de ses paroissiens, assez riche du produit de son pastorat, et fort heureux. Par une sorte de prédestination, il lisait avec un intérêt tout particulier, à ses heures de loisir, ce qui avait été écrit sur cette malheureuse terre, décorée du nom de Terre-Verte. Il recherchait ceux qui en avaient quelque connaissance spéciale, et se sentait le cœur attendri en songeant à ces infortunés Groënlandais, oubliés dans leur sinistre isolement, condamnés aux plus rudes souffrances, et privés des consolations de la foi par leur idolâtrie.

De ce sentiment de pitié peu à peu il en vint à l'idée d'aller lui-même à eux, de les secourir tant qu'il le pourrait et de leur enseigner la douce doctrine de l'Évangile. Il écrivit à son évêque pour lui soumettre son charitable désir. On peut voir, par la réponse qui lui fut faite, à quel point d'ignorance les Norvégiens en étaient venus à l'égard de cette contrée découverte et habitée par leurs ancêtres, et de temps à autre entrevue encore par les baleiniers de Bergen.

« Le Groënland, dit le candide prélat, est sans doute une partie de l'Amérique très-peu éloignée de Cuba et d'Hispaniola, où l'on trouve une quantité d'or. »

[1] C.-F. Allen, *Faedrelandets historie*, p. 373.

Puis il ajoute : « Le seul que je sache qui ait voyagé dans ce pays, c'est Louis Hennepin, missionnaire français. Il a longtemps parcouru des régions qui ne peuvent être que le Vieux-Groënland, sous le même degré que celui sous lequel nous habitons, un peu au nord de celles où il place la Nouvelle-France, dans laquelle il y a un siége épiscopal nommé Québec. »

L'évêque engageait Égède à persister dans ses généreuses intentions, mais ne lui donnait aucun secours.

Longtemps le zélé pasteur chercha vainement en Norvége et en Danemark, dans le clergé et le commerce, les moyens d'accomplir son œuvre évangélique. De tout côté, il ne trouvait qu'une froide indifférence ou un mauvais vouloir. Les uns ne pouvaient raisonnablement, disaient-ils, s'associer à une entreprise inutile et dangereuse. D'autres ne comprenaient pas qu'il pût se déterminer à quitter un paisible et fructueux pastorat pour errer à l'aventure. D'autres l'accusaient de manquer à tous ses devoirs d'époux et de père, de faire un acte de barbarie s'il se séparait de sa famille ou s'il l'emmenait dans des contrées affreuses occupées certainement par des anthropophages.

Égède s'affermit contre toutes les difficultés, et parvint à les vaincre. Le conseil des missions siégeant à Copenhague s'intéressait à lui ; le roi de Danemark lui accorda sa protection. Il obtint enfin ce qu'il avait si patiemment sollicité. Au mois de mai 1721, il s'embarqua avec sa femme, résolue comme lui, et ses enfants tout jeunes. Le gouvernement lui donnait des matériaux pour construire une habitation, des ustensiles de travail, des vivres pour un an. Quelques Norvégiens l'accompagnaient, décidés à passer avec lui au moins l'hiver. Après une pénible et périlleuse navigation, il s'arrêta dans une île, au 64e degré de latitude, et fonda la colonie à laquelle il donna le nom de Godhaab (bon espoir). Les indigènes regardèrent avec étonnement ces nouveaux venus, et ne se montrèrent envers eux ni défiants, ni hostiles. Leur pacifique attitude réjouit Égède. Il y voyait un présage de succès. Le grand obstacle à l'accomplissement de sa tâche de prédicateur était une ignorance complète de la langue groënlandaise, et la difficulté de l'apprendre. Nul rapport entre cette langue et celles qu'il connaissait, nulle grammaire, nul dictionnaire, pas même un primitif abécédaire et pas un interprète. Il fallait que le pasteur norvégien s'appliquât lui-même à chercher patiemment le sens de chaque expression, à deviner et à saisir des règles de déclinaison et de conjugaison que personne ne pouvait lui expliquer, et s'exerçât à prononcer des mots bien longs et biens durs pour un fils des Scaldes, pour un disciple de la classique Université de Copenhague.

Boileau se sentait l'oreille effrayée par les noms hollandais, les noms de Woerden et de Zuyderzée. Le délicat Boileau !

Voici un mot groënlandais qui n'est pas un des plus longs, dit M. Hall, ni un des plus gutturaux[1] :

Piniagagiakardluarungnoerangat.

Les Esquimaux profèrent cet amas de syllabes aisément.

Pour acquérir les connaissances qu'il désirait si ardemment, Égède se mit à vivre de la vie des indigènes, s'installa dans leurs cabanes, supporta courageusement leur saleté. Tandis qu'il poursuivait ainsi son œuvre généreuse, il vit arriver près de lui et il assista chrétiennement deux autres prédicateurs animés comme lui d'un zèle religieux, deux envoyés de la communauté de ces missionnaires qu'on appelle, en raison de leur origine, les frères Moraves, et en raison de leur établissement en Silésie, sur les domaines du comte de Zinzendorf, les Herrnhutes.

Nous devons à ces vaillants hommes, particulièrement à Jean Égède, à son fils Paul et à Cranz, les notions les plus détaillées et les plus exactes sur le Groënland. Ils n'ont pu, ni par terre, ni par mer, pénétrer jusqu'à l'emplacement des constructions norvégiennes, sur la côte orientale. Mais leur œuvre, continuée par leurs successeurs, s'est propagée le long de la côte occidentale, bien au delà du cercle polaire. Le Danemark leur doit dans cette contrée la reconstruction des anciens établissements scandinaves anéantis au quatorzième siècle. La peuplade des Esquimaux leur doit son éducation religieuse et civile. Ils ont appris à parler couramment sa langue; ils ont traduit dans cette langue les livres évangéliques, plusieurs livres d'instruction pratique et quelques livres littéraires. L'un d'eux a même traduit la charmante fiction de Daniel de Foë, les aventures de Robinson. Les Esquimaux doivent être bien émerveillés en lisant la description de l'île où le jeune aventurier anglais fait naufrage, une île où quelques graines tombées par hasard sur le sol produisent des épis de blé, une île où l'on voit les melons mûrir au soleil, et les rameaux de vignes s'enlacer aux arbres. Pauvre Groënland !

Pour apprécier le courage de ceux qui, les premiers, allèrent s'établir là afin de révéler la vérité du christianisme à une population barbare, il faut se représenter l'état de ce pays. Un immense plateau de neige et de glace dont on ne connaît pas encore les limites; sur ce plateau, des pointes de rocs noirs et des pyramides de glaces éternelles ; sur la mer qui l'entoure, des montagnes de glaces

[1] Hall, *Life with the Esquimaux*, p. 49.

flottantes. Pas le moindre sillon agricole, pas de verts enclos, pas d'arbres, et un silence lugubre interrompu par le mugissement des flots, par le fracas des avalanches qui s'écroulent, ou des blocs de glace qui se brisent l'un contre l'autre. Seulement, dans les interstices des rochers où s'amasse un peu de terre et de sable, dans les îles où nichent les oiseaux, sur les toits des maisons, on peut voir quelques arbustes, quelques plantes chétives, des mousses, et, par une grâce providentielle, du cochléaria, remède du scorbut.

Au mois de mai, les Groënlandais quittent leurs habitations d'hiver et vont camper sous des tentes. A cette époque, disent-ils, commence leur été, et il doit durer jusqu'à la fin de septembre[1]. Naïf espoir! Il n'y a pas d'apparence de dégel avant le mois de juin, pendant les jours où le soleil reste presque constamment à l'horizon, et ce dégel ne s'opère qu'à la surface du sol. Au mois d'août, la neige tombe à gros flocons, et un robuste négociant ayant entrepris de faire une excursion du côté de l'est au mois de septembre, raconta que jamais il n'avait tant souffert du froid[2].

Après ces quelques semaines qu'on est convenu d'appeler l'été, voici l'hiver, le véritable hiver, avec ses tempêtes sans trêve et ses nuits sans fin.

A Hammerfest, la petite ville septentrionale de Norvége, un jour le pasteur me disait : « Les gens du midi s'imaginent que nous n'avons aucune intermittence dans nos nuits d'hiver. Eh bien, je vous assure que plus d'une fois, au mois de janvier, en me mettant à midi précis devant ma fenêtre, j'ai pu me raser sans avoir besoin de placer une lampe à côté de moi. »

Et le bon M. Aal était tout fier de me donner une si belle idée de son pays.

Dans sa solitaire demeure de Godhaab, à une latitude bien moins élevée que celle de Hammerfest, Égède ne faisait pas la même réflexion. Les navires qui, au printemps, partaient du Danemark pour porter aux colons du Groënland des provisions, des lettres, des nouvelles de la terre natale, s'en retournaient en automne. « En les voyant s'éloigner, dit le brave missionnaire, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment pénible. Ils nous laissent toute une année encore dans notre isolement, toute une année sans relations aucunes avec la patrie. Mais nous éprouvons une émotion plus triste encore quand le soleil nous quitte au 26 novembre. Quelques jours auparavant, vers midi, je vais au haut d'une montagne contempler ses derniers rayons; puis je leur dis douloureusement adieu, et nous

[1] Cranz, *Historie von Groenland*, p. 58.
[2] *Grœnlandske Relation*, par M. L. Dalager, p. 97.

voilà pour de longues semaines dans les ténèbres. Les chiens hurlent, le vent mugit; les flots de la mer, soulevés par la tempête, battent les flancs du coteau sur lequel notre cabane est bâtie, et lancent leur écume sur nos fenêtres. Ah! les malheureuses semaines[1]! »

Aux tristesses de l'isolement et de l'obscurité, il faut joindre les rigueurs du froid, et quel froid! Nous nous plaignons en notre doux pays de France, quand le thermomètre descend à quelques degrés au-dessous de zéro. Ingrats que nous sommes, Dieu nous ayant donné la meilleure place sur ce vaste globe. Au Groënland, en hiver, il n'y a plus de degrés à marquer : l'encre gèle auprès du feu, le vin et l'eau-de-vie gèlent dans les tonneaux, la fumée de l'âtre gèle au haut de la cheminée; les pierres se brisent par la force de la gelée.

Les Groënlandais passent cette longue saison dans des cabanes, ou pour mieux dire dans des terriers de quelques pieds de haut, éclairés par de petites fenêtres où l'on ne voit pas un brin de vitre, mais en certains endroits une espèce de parchemin façonné avec des intestins de poisson, et ailleurs des plaques taillées dans des blocs de glace. L'entrée de ces habitations est si basse et si étroite que, pour y pénétrer, il faut se courber jusqu'à terre. Ordinairement, plusieurs familles demeurent sous le même toit. Un rideau les sépare l'une de l'autre, et leur mobilier n'occupe pas une grande place. Au fond de chaque compartiment, une planche recouverte de quelques peaux de phoques et de rennes, c'est le lit; çà et là quelques grossiers ustensiles. Le meuble essentiel est une lampe d'un pied de longueur que l'on remplit d'huile de poisson, et où l'on met de la mousse pilée en guise de mèches. Cette lampe sert à la fois à cuire les aliments, à sécher les vêtements mouillés et à chauffer l'habitation. Tout cela, pour l'Esquimau, est assez ingénieusement combiné. Mais pour l'Européen, ce qu'il y a de plus cruel, c'est de passer quelques instants dans ces chambres basses totalement privées d'air. La famille groënlandaise, constamment revêtue de peaux d'animaux, sans la moindre parcelle de linge, et ne vivant que de lard ou d'huile de poisson, la lampe nuit et jour allumée, les vases de cuisine que jamais nulle main ne nettoie, des viandes corrompues que l'on garde pour le repas du soir ou pour celui du lendemain, d'autres saletés encore répandent dans cet étroit espacé l'odeur la plus horrible.

Là, sans cesse la femme travaille. Elle a tant de choses à faire. C'est elle qui doit veiller aux besoins du ménage, préparer les repas, coudre les vêtements. C'est elle qui doit rapporter au logis les di-

[1] Dagbog, *Groenland*, p. 134.

vers animaux tués par la flèche ou le harpon, les dépecer pour en extraire les intestins et les nerfs dont elle fera du fil, pour en faire fondre la graisse, pour en tanner la peau. C'est elle qui doit réparer les fissures des bateaux et construire ou réparer aussi les maisons.

L'homme chasse et pêche. Ce sont là ses deux seules tâches, à la vérité assez importantes et assez pénibles. De son sol il ne peut absolument rien retirer, pas le moindre tubercule ni le moindre grain d'orge. De son habileté à la chasse et à la pêche dépend son existence. L'oiseau de mer ne lui donne qu'une nourriture insuffisante ; le renne, en certains districts, n'est pas commun ; la capture d'un ours ou d'une baleine est un heureux mais rare événement. Pour le Groënlandais, l'animal providentiel est le phoque, comme le renne pour le Lapon et le morse pour les indigentes peuplades des rives de la mer Glaciale, dont l'amiral Wrangell nous a fait une si émouvante peinture[1]. Le phoque fournit à la famille groënlandaise l'huile qui l'éclaire et la réchauffe, la chair qui la nourrit, les intestins dont elle forme des vitres, des sacs, des cordages, les tendons dont elle fera un fil menu, la peau qu'elle emploiera à tapisser les murs humides de son foyer, à recouvrir la légère charpente de la nacelle, à façonner des vêtements imperméables.

Toute l'année l'Esquimau est occupé de cette chasse précieuse. L'été, il s'en va à la recherche de sa proie assis dans son kayak, glissant sur les flots comme un poisson[2]. L'hiver, il creuse des trous dans la glace, et, le harpon à la main, attend le moment où le phoque sans défiance s'approche de la perfide ouverture pour respirer.

Malheureusement, à son activité il ne joint guère la prévoyance. S'il échoue dans son labeur habituel, il peut vivre plusieurs jours sans manger comme le chameau sans boire. Mais s'il a réussi à prendre quelque grosse pièce, il ne la ménage guère. Son nom d'Esquimau signifie, dit Charlevoix, mangeur de chair crue. Que cette chair soit crue ou cuite, il la mange gloutonnement. Si le froid excessif se prolonge au delà d'une certaine limite, si les blocs de glace s'amoncellent et se condensent dans les fiords de façon à rendre la chasse et la pêche impossibles, c'est un désastre mortel. Alors, le Groënlandais est obligé de tuer ses chiens qui lui sont si utiles. Puis il fait bouillir les peaux tannées et desséchées qu'il gardait pour recouvrir la tente ou le kayak. Puis, enfin, quelquefois, dans son affreuse extrémité, il en vient, dit le capitaine Graah, à des actes d'an-

[1] *Reise laengs der Nordküste von Siberien und auf dem Eismern.*

[2] Nous ne croyons pas exagérer, dit M. Méquet, en constatant que le kayak peut filer quinze pieds par seconde, grande vitesse de chemin de fer (*Voyage en Islande et au Groënland*, p. 128).

thropophagie[1]. Dans ces longs hivers, les animaux aussi souffrent de rudes privations. Sur le navire *l'Hecla*, commandé par Parry, on prit au mois de janvier un renard et on ne trouva dans son estomac qu'un peloton de fil[2].

Si cruelle que soit cette terre boréale, le Groënlandais l'aime et ne peut se décider à la quitter. Si on l'en éloigne forcément, il meurt de nostalgie. Le même fait a été remarqué dans d'autres rigoureuses contrées. On m'a raconté en Laponie l'histoire mélancolique de deux jeunes pâtres nomades qu'un riche highlander avait à tout prix voulu emmener en Écosse avec un troupeau de rennes qu'il espérait acclimater dans ses montagnes. Les rennes périrent l'un après l'autre. Lorsque le dernier disparut, les jeunes Lapons n'ayant près d'eux, sur le sol étranger, plus rien de leur pays natal, furent saisis par la nostalgie et languirent et moururent presque en même temps.

J'ai connu en Islande un poëte distingué, M. Thornrensen, que nulle tentation de gloire littéraire n'avait pu arracher à son obscure demeure. Il habitait un des districts les plus arides de cette île si aride. Il en contemplait avec bonheur les plaines et les montagnes et il s'écriait :

Ma vieille et noble Islande, ô ma douce patrie!
Reine des monts glacés, tes fils te chériront,
Tant que la mer ceindra la grève et la prairie
Tant qu'au soleil de mai nos champs reverdiront.

J'ai passé dans cette même pauvre Islande plusieurs jours chez un prêtre qui, après avoir achevé d'excellentes études à l'université de Copenhague, avait longuement et fort intelligemment voyagé en Allemagne, en France, en Italie. Ni Vienne, ni Paris, ni la grandeur de Rome, ni les jardins de Florence, ni la beauté du ciel et de la mer de Naples n'avaient pu lui faire oublier sa cabane recouverte d'une couche de terre, et son petit enclos au pied des rocs dénudés, au bord des vagues orageuses. De ses diverses excursions, il avait rapporté quelques images des grandes cités européennes, une collection de livres qu'il se plaisait à relire en ses longues soirées d'hiver et à montrer aux voyageurs. Dans son humble pastorat, avec l'amour de son pays, il n'avait aucune inquiète ambition. Il était heureux.

Ovide disait, il y a dix-neuf cents ans :

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.

[1] *Undersægelses Reise*, p. 118.
[2] *The private Journal of Captain Lyon*, p. 169

Depuis le temps où Égède publiait sa relation, le nombre des Groënlandais ne s'est pas notablement accru. On n'en compte guère plus de six mille disséminés le long de la côte occidentale, depuis le 59e jusqu'au 72e degré de latitude[1]. Leurs mariages sont, en général, peu féconds, et la durée de leur vie ordinairement fort restreinte. Très-peu d'entre eux dépassent la cinquantaine. Leur situation a cependant été fort améliorée par les missionnaires et par le gouvernement. Leur territoire est divisé en douze districts. Dans chaque district, il y a plusieurs fonctionnaires danois, l'église et l'école, et un magasin où l'on ne respire certes pas l'air parfumé des bazars de l'Orient, où l'on ne voit rien des beaux étalages de Paris. Mais, pour les Groënlandais, c'est un très-utile établissement. Ils apportent là leurs denrées, c'est-à-dire des peaux de divers animaux, de l'huile de poisson, des dents de morse, quelques sacs d'édredon, et peuvent acheter là, à de justes prix, les choses qu'ils désirent le plus : farine, tabac, ustensiles en fer, quelques étoffes en laine, voire même des colliers de verre et des rubans pour les jeunes Groënlandaises qui ont aussi leur coquetterie.

En faisant ces diverses emplettes, ils rendent hommage à l'industrie danoise, mais gardent leur orgueil. Car ils sont orgueilleux, ces Esquimaux qui nous semblent si misérables. Ils se croient bien supérieurs à l'étranger qui ne sait pas manœuvrer comme eux le kayak, ni harponner le phoque.

En se convertissant au christianisme, ils n'ont point entièrement abdiqué l'idolâtrie de leurs aïeux. Le sorcier qu'ils appellent l'Angekok est pour eux, comme pour les Lapons et les Tchoutckis, un personnage important qui doit être consulté en de graves circonstances. Ils lui attribuent la faculté d'évoquer et parfois même de subjuguer les esprits infernaux. Dans quelques-unes de leurs idées traditionnelles, il y a de la poésie; dans d'autres, une singulière naïveté. Comme les Peaux-Rouges, de l'Amérique, ils croient à une autre vie qui sera la continuation de la vie terrestre, mais dans un état merveilleux, dans de vastes plaines où l'on jouit perpétuellement de la lumière du soleil, où l'on peut, sans difficulté, prendre chaque jour les plus beaux phoques. Pour arriver à ces régions fortunées, ils doivent passer par un long sentier ténébreux, et, quand ils enterrent un enfant, ils placent à côté de lui une tête de chien, le pauvre petit ne pouvant, disent-ils, trouver seul sa route, l'intelligence du chien le guidera. Le phénomène de l'aurore boréale n'a point encore été positivement expliqué par les savants, pas même par mes chers regrettés compagnons de voyage : Bravais et Lottin,

[1] Thaarup, *Statistik Udsigt af den danske Stat*, p. 56.

qui ont passé tant de nuits d'hiver à l'étudier sur le rude plateau de Bossekop. Les Groënlandais ont trouvé, sans se donner tant de peine, la solution de ce problème. Quand ils voient flamboyer les rayons mobiles, les rayons magiques de l'aurore boréale, ils disent que ce sont les âmes des morts qui dansent à la surface du ciel.

Ils expliquent aussi les diverses phases de la lune, mais d'une façon un peu matérielle. Lorsque la lune, à son dernier quartier, n'apparaît plus que comme un mince filet d'argent, ils disent qu'elle est amaigrie par la faim. Alors elle monte sur son traîneau attelé de quatre chiens et va pêcher le phoque, puis revient rassasiée, fortifiée et brillante. Son éclipse est produite par le soleil qui cherche à la dévorer. Pour le détourner de son affreux dessein, pour l'épouvanter et le faire fuir, les Groënlandais frappent de toutes leurs forces sur leurs coffres en bois et leurs ustensiles en cuivre. L'éclipse du soleil les émeut bien plus. Il leur semble que tout va s'anéantir. Les femmes alors pincent leurs chiens pour les faire crier. S'ils crient, c'est un signe que le monde subsiste et subsistera encore, car le chien, créé avant l'homme, a une plus prompte compréhension du péril et du désastre.

Les Groënlandais ne sont pas poëtes comme leurs voisins d'Islande, ni comme les Finlandais. Ils n'ont point fait un *Edda*, ni un *Kalerala*, ni un *Kanteletar*. Cependant une émotion de cœur leur a parfois inspiré quelques strophes touchantes. Un marchand danois, M. Dalager, à qui nous devons un livre intéressant sur leurs habitudes, cite un de leurs chants funèbres qui a été inséré par Cranz dans son *Histoire* et reproduit par Herder dans son *Recueil de chants populaires*. C'est l'élégie d'un père sur la mort de son fils :

« Malheur à moi, qui désormais dois voir ta place vide, et à ta mère, qui ferait en vain sécher tes vêtements. Ma joie est envolée dans la montagne, elle est perdue dans les ténèbres. Autrefois, j'allais le soir à ta rencontre et je te voyais arriver avec les jeunes et les vieux ramant bravement. Jamais tu ne revenais de la mer sans un chargement d'oiseaux et de phoques. Ta mère attisait la lampe, et, grâce à toi, nous avions tous une ample nourriture. De loin, tu reconnaissais à sa banderolle rouge la demeure du marchand. Tu allais à lui, et, pour le produit de ta chasse et de ta pêche, il te donnait de bonnes étoffes et des lances de fer. A présent, c'est fini. Quand je pense à toi, je me sens le cœur tout bouleversé. Ah! si je pouvais pleurer, les pleurs adouciraient peut-être mon chagrin. Que faire? Je voudrais mourir, mais qui prendrait soin de ma femme et de mes autres enfants? Pour eux, il faut que je vive, et je vivrai constamment dans la tristesse ! »

C'est ce pays de Groënland que le capitaine anglais Davis nom-

mait, en 1555, à juste titre, la terre de désolation. Davis le côtoyait en cherchant le fameux passage nord-ouest. Des Américains viennent de le parcourir pour leur agrément.

Les Anglais et les Américains ont une singulière façon de voyager. Il y a quelques années, lord Dufferin, avec son léger yacht, son *Foam*, s'en allait en Islande, à l'île Jean-Mayen, à Beeren Eiland, jusqu'au Spitzberg, et chacun sait quel charmant récit il a fait de son audacieuse expédition[1]. Voici maintenant un artiste américain, M. Bradford, le peintre des régions polaires, qui pour accroître sa collection par de nouvelles études, organise comme un train de plaisir un voyage à la Terre de désolation. Il équipe un petit steamer qu'il appelle *la Panthère*, choisit un capitaine résolu, invite quelques amis à s'adjoindre à lui, et l'ancre est levée, la vapeur siffle, l'hélice se meut; *la Panthère* court sur les flots. Cap au nord : *Go ahead.*

Sur ce bateau est M. le docteur J.-J. Hayes, l'infatigable explorateur des parages hyperboréens. Il avait été l'un des principaux auxiliaires du docteur Kean sur le *Grinnell*, qui, de 1853 à 1855, alla de nouveau si loin et si bravement chercher les traces de Franklin[2]. Il avait ensuite organisé et dirigé lui-même une autre expédition à travers les contrées arctiques et il a intéressé le monde entier à la relation de ses aventures[3]. M. Bradford va partir. M. Hayes ne peut manquer cette belle occasion de revoir des neiges et des Esquimaux. Il s'embarque comme passager sur *la Panthère*, et, en racontant les péripéties de cette navigation, à travers de formidables barrières, il a prouvé une fois de plus qu'à sa science de médecin, à son courage de voyageur, il unit les qualités de l'écrivain et de l'homme d'esprit.

Par une sombre nuit du mois de juillet, *la Panthère*, ayant fait une rapide traversée, se trouve tout à coup prise dans une ceinture de glaces. C'est le commencement de ses épreuves. Impossible de découvrir une issue, de tenter une manœuvre au milieu de la brume épaisse qui, de toutes parts, enveloppe l'horizon. Il faut se résoudre à l'immobilité et attendre, au risque d'être d'une minute à l'autre anéantis.

Le lendemain, au point du jour, apparaissent au-dessus des nuées les cimes des montagnes couvertes de neige; à leur base, le sol rocailleux et la côte assiégée par les glaces qui, en se heurtant les unes contre les autres, produisent un bruit lamentable. « Nos yeux, dit M. Hayes, cherchaient en vain quelque indice de foyer. Ils n'a-

[1] *Letters from the high latitudes.*
[2] *Arctic explorations*, 2 vol. in-8°, 1856.
[3] *La mer libre du pôle*, traduit par M. F. de Lanoye. 1 vol. in-8°, Hachette, 1868.

percevaient que roches arides et déserts glacés. Ils voyaient les falaises noires se dresser abruptes et menaçantes, et, plus loin, les plaines couvertes par la neige des siècles dans une solitude blanche, morne, immense. En se détournant de cette perspective sans fin, le regard retombait sur les eaux troublées. Nulle part un signe de vie, partout la désolation. Et cependant le spectacle était grandiose, et l'ouragan accourait pour en augmenter la sombre horreur. Le vent se changea en tempête. La pluie, la grêle, la neige firent rage sur le navire. »

Le bateau avait dérivé en dedans d'une ligne d'écueils. Les vagues tumultueuses moutonnaient de toutes parts ; les glaces et les récifs formaient une chaîne continue. Quand l'ouragan fut apaisé, le capitaine, M. Bartlett, réussit cependant à entrevoir une ouverture au milieu de cette terrible enceinte et se dirigea vers la côte où il espérait trouver une station de pêche. Longtemps il continue ses recherches, tirant à de réguliers intervalles des coups de canon qui n'ont d'autre résultat que de faire fuir les mouettes. Enfin, l'œil exercé du marin aperçoit un point noir et mobile. Il glisse à la surface des flots, il se rapproche. Bientôt on distingue le mouvement d'une rame, la pointe d'un canot, puis une forme humaine. C'est un habitant du pays, qui semble incarné dans son kayak comme le centaure dans les membres de son cheval. Il monte à bord de *la Panthère*, et, par un fiord tortueux, la conduit à Julianahaab, minime capitale d'un long district, bien plus petite que Reykiavik, en Islande, et Cétinie, dans le Montenegro, les deux plus petites capitales de l'Europe[1]. On n'y voit point, comme à Reykiavik, un évêché, une bibliothèque et une auberge, ni, comme à Cétinie, au-dessus d'une cinquantaine de modestes habitations, un vaste édifice en pierre qui est le palais du prince, mais des huttes d'Esquimaux avec leur étroit couloir, leurs parois tapissées de peaux de phoque, leurs toits chargés d'une couche de terre sur laquelle, parfois, au printemps, verdit un peu de gazon, puis quelques maisons en bois faites en Danemark, goudronnées comme des navires et occupées par les hauts dignitaires de la cité : le gouverneur, le prêtre, le médecin.

Julianahaab est situé à peu près à la même latitude que Pétersbourg et Helsingfors. Qui pourrait le croire? Près de la cité finlandaise, les délicieux jardins de Traeskhaenda ; sur les rives de la Néva, tant de grandeur et de magnificence, et, sur la plage groënlandaise, tant de misères ! Ici, le missionnaire est tout fier de ses succès d'horticulteur quand il a pu parvenir, à force de soins assidus et de chaleur factice, à faire croître sous ses fenêtres quelques radis.

[1] Au temps où je les ai visitées, à Reykiakik, 600 habitants ; à Cétinié, 200.

Le nom de Julianahaab signifie : esprit de Juliane. Triste hommage de quelques courtisans danois du siècle dernier à la mémoire de la vieille cruelle douairière Juliane, qui persécuta si impitoyablement la belle reine Mathilde et fit mourir Struensee.

M. Hayes retrouve là un missionnaire qu'il avait connu à Upernavik, la station la plus septentrionale du Groënland. La faiblesse de sa santé ne lui avait pas permis de rester plus longtemps dans cette *Ultima Thule*, et, pour continuer son œuvre évangélique, il était venu s'etablir à Julianahaab. C'était sa ville de Nice. Pour résider dans cette Nice groënlandaise, on doit avoir de solides vêtements et une maison bien calfeutrée. Avec ce zélé missionnaire, M. Hayes s'embarque sur un oumiak pour faire de côté et d'autres diverses excursions. L'oumiak est une véritable curiosité nautique, un bateau de trente-six pieds de longueur, sans boulons, sans clous, sans vis, sans chevilles, une légère charpente reliée par des lanières en cuir et revêtues de peaux de phoque séchées, tannées, huilées, parfaitement imperméables et artistement rejointes l'une à l'autre. A voir cette embarcation renversée sur la plage, on la prendrait pour un ballon, et, si l'on frappe sur ses flancs, elle résonne comme un tambour. C'est le canot des femmes. Elles-mêmes le construisent et le réparent, ayant toujours dans leurs poches du fil et des aiguilles pour refaire une couture et fermer ainsi une voie d'eau.

Ceux qui ont vu les blondes Dalécarliennes du lac Mélar, les coquettes nautonnières de Brienz, avec leurs longues nattes de cheveux, et les belles filles d'Orebicino plongeant si fièrement leurs rames dans les flots de l'Adriatique, éprouveraient un rude désenchantement s'ils espéraient retrouver quelque image pareille dans les fiords de Julianahaab. Les Groënlandaises ne sont généralement pas jolies, et il leur serait difficile d'être gracieuses avec les lourdes peaux de rennes et de phoques dont elles sont vêtues de la tête aux pieds. Mais elles font très-bien leur métier de batelières, et six d'entre elles ont lestement conduit M. Hayes dans le golfe près duquel on voit encore quelques ruines des anciens villages norvégiens. Ces ruines déjà visitées, dessinées et décrites en 1823 par M. le capitaine Graah[1], ajoutent leurs témoignages à celui des traditions historiques. On voit que, sur les rives de ce fiord auquel Éric donna son nom (Eriksfiord), il y a eu des édifices spacieux, solidement bâtis, et une population considérable. A divers indices on peut reconnaître qu'il y a eu là aussi des champs cultivés et des pâturages, probablement ces pâturages dont on envoyait, dit Torfesen, de si belles pièces

[1] *Undersægelses Reise*, p. 42.

de bœuf aux rois de Norvége. Dans l'espace de huit siècles, ce sol a bien changé. Il a été envahi par le débordement des glaciers, comme celui de l'Islande par l'éruption des cratères.

Maintenant, on ne voit plus au Groënland d'autre population que celle de la côte occidentale. Pauvre petite population, égrenée dans ces sombres solitudes, sur un espace de trois cents lieues. Les traditions de ses ancêtres, si nous pouvions en discerner les traces dans les nuages du passé, résoudraient cependant peut-être pour nous cette énorme question : Comment l'Amérique a-t-elle été primitivement peuplée?

Les Esquimaux du Groënland, du Labrador, de la baie d'Hudson, de la péninsule de Melville, du détroit de Behring, d'Alaska, dans l'Amérique russe, et une partie des Tschoutchis sont de la même famille, probablement de l'immense famille mongole.

On comprend très-bien que, de la pointe septentrionale de l'Asie, par le détroit de Behring, ils aient pu pénétrer en Amérique. Mais pourquoi cette migration? et à quelle époque? et, après, que leur est-il advenu?

Le savant professeur de Lund, M. Nilsson, a, par ses études ethnographiques, acquis la preuve que les Lapons, refoulés maintenant à l'extrémité de la zone scandinave, ont jadis occupé le midi de la Suède[1].

Les Esquimaux n'ont-ils pas eu à peu près un sort semblable? N'ont-ils pas été refoulés au nord de l'Amérique par les Peaux-Rouges qui sont de même refoulés aujourd'hui par la race anglo-saxonne. La plupart d'entre eux sont restés sur les plages désertes où ils pouvaient, par la chasse et la pêche, subvenir à leurs besoins. D'autres, plus hardis, ont lancé leurs canots à la mer, et, par la baie de Baffin ou le détroit de Smith, ont atteint, pour l'anéantir, la colonie norvégienne, qui, jadis, épouvantait leurs aïeux.

Tristes pages de l'histoire humaine! Dans les plus misérables comme dans les magnifiques contrées, partout l'ambition et la guerre, les cruautés et les représailles; mais aujourd'hui les Groënlandais sont très-pacifiques : personne ne songe à leur enlever leur pauvre refuge ; ils n'ont nul rival à craindre, et nul ennemi à combattre : leur unique souci est de vivre, et, pour se procurer au jour le jour le moyen de vivre, n'ont-ils pas assez de luttes à soutenir contre les glaces et les tempêtes?

La *Panthère*, en quittant Julianahand pour continuer vers les parages du Nord ses explorations, dut lutter ainsi contre les *calf*, les *floe*, les *driftice*, les *hammocks*, les *iceberg*, les *icefield*, les *packs* au-

[1] *Scandinaviens Urinvonare.* Lund, 1828-1843. *Les habitants primitifs de la Scandinavie.* 1 vol. in-8°, Reinwald, Paris, 1868.

tant de glaces de diverses dimensions et de diverses formes auxquelles les navigateurs des régions arctiques ont donné différents noms.

M. Hayes a lu attentivement les livres de Forbes, Tyndall, Agassiz, et sans doute aussi ceux de notre excellent compatriote M. Ch. Grad. Il a étudié, selon les principes de ces habiles naturalistes, la formation, le mouvement et la progression des glaciers. Il les observe avec la rectitude de la science, il les décrit avec une verve poétique. On en jugera par ce chapitre intitulé : *La naissance d'un iceberg* (montagne de glace).

« Un jour, dit-il, du haut d'un pic élevé, seul avec le chasseur Philippe d'Upernavik, je regardais la grande mer de glace qui s'étend à l'intérieur du pays, ne faisant des montagnes et des vallées qu'une verte plaine de neige. Le glacier, me dit tout à coup Philippe, va mettre bas. C'est ainsi que s'appelle, au Groënland, le phénomène qui allait s'accomplir devant nous.

« Une forte explosion retentit. Je ne savais d'abord à quoi l'attribuer ; d'autres suivirent de plus en plus fortes, semblables aux roulements souterrains précurseurs des trépidations du sol.

« Regardez, me dit Philippe, le voilà qui se lève. Je vis, en effet, une portion du glacier sortir lentement des eaux. Une vague énorme, formée et refoulée vers lui par ce mouvement de bas en haut, alla frapper les icebergs immobiles dans le fiord. Le bruit jusqu'alors profond et sourd éclata dans les airs comme une décharge de grosse artillerie : une crevasse s'était ouverte dans le fleuve glacé, un quartier énorme s'en dégageait. Il se souleva comme un léviathan surgissant des abîmes, et montrant sa croupe monstrueuse au-dessus des flots. La fissure atteignit le sommet ; le fragment, complétement détaché, tomba à la mer en faisant un demi-tour sur lui-même.

« L'iceberg était né.

« Aucune description ne saurait donner l'idée de l'agitation sauvage de ce fils des gelées polaires. Lancé à la mer avec une impétuosité terrible, le bloc immense, qui mesurait au moins 500 mètres de hauteur sur 800 de longueur, se balance pendant des heures entières d'arrière en avant et d'avant en arrière, faisant jaillir d'énormes gerbes d'écume. Le bouleversement de la mer était splendide. Des lames gigantesques venaient frapper le glacier d'où leur embrun retombait en épaisses ondées ; d'autres couraient au loin, sur le fiord; la glace craquait, se fendait, s'émiettait sur leur passage; les plus petits icebergs disparaissaient dans les eaux furieuses. La nouvelle montagne, cause de tout ce fracas, continuait à se bercer dans les flots ; à chacun de ses mouvements, des fragments se détachaient de sa masse. D'autres icebergs, arrachés par

les lames aux bas-fonds sur lesquels ils étaient échoués, se désagrégeaient en crépitant. Enfin, comme pour marquer le grand final de la pièce, une énorme montagne vers le centre du fiord se fendit soudain par le milieu, et bien au-dessus des voix des brisans et du branle des glaces s'élevèrent dans les airs les retentissements des croulements sonores, tandis qu'à cette musique à grand orchestre de la nature, toutes les glaces du fiord exécutaient sur les eaux une danse sauvage. »

Comme tous ceux qui ont navigué dans les mers polaires, M. Hayes a été émerveillé en voyant la hauteur prodigieuse des glaces flottantes, la variété de leurs formes et l'éclat de leurs couleurs aux rayons de l'éphémère soleil d'été.

Un jour il gravit au sommet d'un plateau et il dit : « Si le temps et les circonstances l'eussent permis, j'aurais aimé à planter là ma tente, afin de regarder longuement les panoramas de l'Océan et de ses rives, de suivre des yeux la zone d'or du soleil tournant dans le ciel sans nuage, et changeant d'heure en heure l'aspect de tous les objets visibles, argentant l'iceberg ou le faisant voguer enflammé dans une mer de saphirs ou d'émeraudes, embrasant les falaises escarpées du fiord ou les rejetant dans l'ombre comme les tristes murailles qui renferment les géants de Dante, dorant au loin les montagnes, tandis que là-bas la grande mer de Glace, presque confondue avec l'azur du firmament, se couvre de rubis ou resplendit dans sa blancheur immaculée.

« Après avoir retrouvé ma route, je descendis de mon observatoire et regagnai le canot. Nous passions devant des glaces semblables à des donjons démantelés, à des clochers en ruines, à de vastes cavernes. Nous passions devant un iceberg d'une profondeur de 480 mètres et d'un pourtour de 5,900 mètres. Selon mon calcul, cela représente une masse de 900 millions de mètres cubes. Tous les navires du globe ne suffiraient pas pour l'enlever. Mais quelle plume pourrait décrire la beauté de cette mobile montagne? La lumière s'y joue comme à travers l'opale. A la fois solide et diaphane, elle étincelle de feux de toutes couleurs. Aux rayons du soleil qui se brisent sur ses angles, et par l'effet des nuages qui se mirent sur ses parois, elle devient tour à tour calcédoine, émeraude, rubis, saphir, topaze. »

M. Hayes n'a pas vu un phénomène groënlandais auquel M. G. Scoresby consacre plusieurs pages dans sa curieuse narration. Je veux parler de la réfraction atmosphérique qui produit des effets si bizarres en certains moments, en d'autres si merveilleux : tantôt une apparence de grande ville avec des tours, des créneaux, des cloches, des remparts, tantôt l'image des rocs et des glaciers renversés et

réfléchie dans la pureté de l'air, comme ailleurs les bois et les maisons dans le cristal des eaux. Parfois ces images surgissent dans des proportions démesurées et changent subitement. A la place d'une cathédrale apparaît un château, puis un obélisque gigantesque; parfois aussi elles sont très-nettes et restent assez longtemps élevées au-dessus de l'horizon. C'est ainsi que, par une belle nuit limpide du mois de juillet, M. G. Scoresby a pu attentivement observer l'image d'un navire, et s'écrier : C'est le navire de mon père!

En effet, c'était le navire de son père. A la distance de trente milles, son œil de marin le reconnaissait par l'effet magique de la réfraction[1].

M. Hayes n'a pu voir que par hasard en été l'illumination de l'aurore boréale, cette merveille de l'hiver. Mais combien d'autres choses il a vues!

Pour satisfaire sa curiosité dans sa longue exploration, que de mortels périls il a bravés! Et tout ce qu'il a vu, il le dit de la façon la plus intéressante, avec un sentiment de cœur, ou un bon naturel *humour*. Après les passages que j'ai cités, je note encore dans son livre le passage où il dépeint la beauté du soleil de minuit, celui où il représente *la Panthère* s'élançant à l'assaut d'un rempart de glace qu'elle finit par briser, puis une chasse à l'ours très-spirituellement racontée, puis une halte à Tessuisak, au 73e degré de latitude.

En arrivant un soir dans la cabane d'un pêcheur, au 73e degré de latitude, je croyais avoir découvert l'habitation la plus septentrionale du globe. La station groënlandaise de Tessuisak est encore plus près du pôle.

M. Hayes a retrouvé là un Danois nommé Jenssen, qu'il avait employé dans son précédent voyage. Avec la petite somme acquise en cette occasion par ses fidèles services, Jenssen était allé à Copenhague et avait obtenu le titre de régisseur de Tessuisak; puis il s'était marié avec une douce jeune femme, et il l'avait emmenée en son gîte lointain, au-delà de toute habitation humaine. Jeune encore, intelligent et robuste, il espérait amasser peu à peu, par le produit de ses chasses et par son traitement de fonctionnaire, une petite fortune. Mais il s'était trompé dans ses calculs. Tout bien compté, il gagnait seulement de quoi vivre, et de quelle vie! « Dans le plus profond isolement, dans une région où le soleil disparaît complétement pendant plus de cent jours, où en hiver la maison doit être blindée avec de la neige et garnie de doubles vitres, où poêles et lampes brûlent sans cesse pour écarter le froid terrible. »

Les enfants souffraient du scorbut. La mère était patiente et

[1] *Journal of a voyage to the northern whale-fishery*, p. 106, 118, 166, 190.

calme. Autour d'elle, dans sa chambre sombre, elle avait rangé des photographies qui lui rappelaient les joies de son enfance, les riantes perspectives, les trésors d'affection de son pays natal. Depuis sept ans, elle n'avait plus revu ses parents; elle ne devait peut-être jamais en revoir aucun. Elle ne se plaignait pas. Elle avait dit à son mari comme Ruth à Noémi : « Là où vous irez, j'irai; et là où vous vous arrêterez, je m'arrêterai. »

Dans ses misères matérielles, par la puissance de sa tendresse maternelle et de sa tendresse conjugale, peut-être était-elle heureuse!

Au milieu des plus pénibles circonstances de la vie humaine, on ne sait pas ce qu'il peut y avoir de bonheur dans ce petit arcane qu'on appelle le cœur!

J'ai cependant éprouvé une sorte de soulagement à la fin de ce mélancolique chapitre, quand M. Hayes raconte que le jour de son départ il fit tirer, des flancs de son navire, diverses sortes d'aliments, des médicaments et du charbon, qui furent portés à l'honnête famille danoise. Grâces à ces secours inattendus, un de ses hivers aura été moins dur.

Après cette bonne œuvre, *la Panthère* vire de bord, retourne vers le sud et s'arrête à Upernavik, puis à Godhavn, la capitale du Groënland septentrional, une vraie capitale par son animation et son luxe, si on la compare aux autres stations. De très-loin, les Esquimaux y apportent leurs denrées : édredon, peaux de phoques, dents de morses, cornes de narval, fanons de baleine. La plupart des navires qui ont été à la recherche de Franklin se sont arrêtés à Godhavn; tous les pêcheurs étrangers y relâchent volontiers, et tous les capitaines danois doivent aller y prendre, à leur arrivée et à leur départ, les ordres de l'inspecteur.

Cet important fonctionnaire habite une maison en bois construite par les charpentiers du Danemark, couverte à l'extérieur d'une épaisse couche de goudron. Quel édifice superbe au milieu des terriers d'Esquimaux! Et à l'intérieur, quelle organisation princière! Une salle à manger, un salon, un piano; avec ce piano, naturellement, des cahiers de musique, peut-être les chants joyeux de nos opéras, peut-être les mélodies de Mozart, les pastorales de Beethoven dans ce Sahara de neige, dans ce fracas des avalanches et des ouragans.

On voit aussi à Godhavn des livres, non-seulement dans l'idéale habitation de l'inspecteur, mais dans les cabanes des Esquimaux. « Les missionnaires moraves, a dit un des officiers distingués de *la Recherche*, M. le baron Méquet, ont travaillé avec un zèle continu à l'éducation morale et religieuse de cette pauvre région. Ils ont été

dignement soutenus dans leur œuvre chrétienne par le gouvernement danois, et des rives méridionales du cap Farewell jusqu'à Upernavik, partout ils ont répandu de bons germes d'instruction[1]. »

Les excellentes institutions que M. Méquet se plaisait à signaler il y a quarante ans, n'ont point périclité. Au contraire, elles se sont agrandies par le perpétuel dévouement des missionnaires, par l'active coopération du gouvernement danois.

En Danemark, l'instruction primaire est offerte très-libéralement au pauvre, et nulle loi ne la déclare obligatoire, et nul arrêté n'inflige à qui s'en éloigne l'amende ou la prison; mais une rigide ordonnance attend à sa majorité l'oublieux, l'indolent, le réfractaire. En vertu de cette ordonnance, aucun Danois ne peut jouir de ses droits civils, ne peut même se marier s'il n'a été confirmé, et il ne peut à aucun prix être confirmé s'il ne sait lire et écrire.

Grâce à cet accord de l'Église et de l'État, il n'est dans tout le royaume pas un honnête père de famille qui n'envoie ses enfants à l'école.

Le même principe a été admis au Groënland, et maintenant le rayon des salutaires enseignements est répandu dans toutes ces pauvres demeures, où la nuit d'hiver est si longue et la solitude si triste. Chaque village a son prêtre et son église, son instituteur et sa petite bibliothèque. Godhaab a même l'honneur de posséder une imprimerie, une modeste et vertueuse imprimerie, qui n'inquiète aucun censeur et ne redoute aucun règlement de colportage. Ses humbles presses ne produisent que des ouvrages élémentaires, des traités de morale et de religion; pas la moindre chronique scandaleuse, ni le plus petit pamphlet politique. C'est l'imprimerie dans son primitif essor, dans sa virginale candeur, avant l'entraînement vers le fruit défendu. Il faut espérer qu'elle ne se laissera point vicier dans son innocence par de funestes tentations, par l'attrait du mauvais journal et du mauvais livre.

XAVIER MARMIER.

[1] *Voyage en Islande et au Groënland*, p. 141.

DIX ANNÉES
DE LA VIE D'UNE REINE

MARIE-ANTOINETTE, MARIE-THÉRÈSE ET LE COMTE DE MERCY[1]

MM. Geffroy et d'Arneth viennent de rendre un nouveau service aux amis de l'histoire impartiale et vraie. La publication des rapports secrets du comte de Mercy, conservés à Vienne, est le commentaire autorisé, nous dirions volontiers indispensable, de la *Correspondance de Marie-Antoinette et de Marie-Thérèse*, déjà mise au jour par M. d'Arneth; elle éclaire et complète bien des points obscurs de cette correspondance. C'est le récit jour par jour, et souvent heure par heure, de la vie de la Dauphine et de la Reine pendant dix ans[2];

[1] *Marie-Antoinette. — Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, publiée avec une introduction et des notes, par M. le chevalier Alfred d'Arneth, directeur des Archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche, et M. A. Geffroy, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Didot, 1874, 3 vol. grand in-8°.

[2] Il est assez curieux de lire dans Mercy le détail des moyens de police secrète dont il disposait et qui garantissaient l'exactitude de ses informations. « Je me suis assuré de trois personnes du service en sous-ordre de Madame l'archiduchesse; c'est une de ses femmes et deux garçons de chambre qui me rendent un compte exact de ce qui se passe dans l'intérieur; je suis informé, jour par jour, des conversations de l'archiduchesse avec l'abbé de Vermond, auquel elle ne cache rien; j'apprends, par la marquise de Durfort, jusqu'au moindre propos de ce qui se dit chez Mesdames, et j'ai plus de monde et de moyens encore à savoir ce qui se passe chez le roi, quand Madame la Dauphine s'y trouve. A cela, je joins encore mes propres observations, de façon qu'il n'est pas d'heure, dans la journée, de laquelle je ne fusse en état de rendre compte sur ce que Madame

c'est le tableau, d'autant plus fidèle qu'il n'était point destiné à la lumière, des intrigues et des passions qui s'agitaient à la cour de France autour de la gracieuse et infortunée souveraine. Près de cette jeune femme lancée, encore enfant et sans expérience, dans un monde divisé et corrompu, le sage et discret ambassadeur a rempli, par l'ordre et sous l'inspiration de l'Impératrice, un rôle quasi maternel. « Suivez les avis de Mercy, avait dit Marie-Thérèse à sa fille, quand elle avait quitté Schœnbrunn; Mercy est estimé par tout le monde, raisonnable, et ne saurait que vous faire honneur et du bien en l'écoutant[1]. » Mercy répondit merveilleusement à cette confiance de son auguste maîtresse : il fut toute sa vie le témoin attentif, le conseiller prudent, le serviteur dévoué de la reine de France.

I

Marie-Antoinette n'avait pas quinze ans[2], quand à Strasbourg, dans une île du Rhin, sa maison allemande vint la remettre aux mains de sa maison française. Elle emportait de Vienne, comme un guide précieux, avec le souvenir d'une mère qu'elle adorait, et sous ce titre : *Règlement à lire tous les mois*[3], des instructions rédigées par l'Impératrice, où tous les devoirs de la chrétienne, de la femme, de la dauphine, étaient tracés avec une rare sagesse et une haute raison[4]. Malheureusement, les leçons données jusque-là à la jeune archiduchesse ne l'avaient qu'imparfaitement préparée à profiter de ces augustes et prudentes recommandations. Grande souveraine, épouse dévouée, mère perspicace, Marie-Thérèse ne s'était pas montrée au même degré éducatrice vigilante et habile. Absorbée par les soucis de la politique et l'administration de son vaste empire, elle avait dû abandonner à des gouvernantes le soin d'élever ses filles, et, il faut bien l'avouer, quoi qu'en dise Weber, les gouvernantes n'avaient pas été à la hauteur de cette délicate mission. L'Impéra-

l'archiduchesse peut avoir dit, ou fait, ou entendu, surtout pendant le séjour à Compiègne ou ici (Fontainebleau), et j'ai donné à mes recherches toute cette étendue, parce que je sens combien le repos de Votre Majesté y est intéressé. » Mercy à Marie-Thérèse, 16 novembre 1770, I, 98.

[1] *Correspondance secrète*, 8 mai 1771, t. Ier, p. 160.

[2] Elle était née à Vienne le 2 novembre 1755.

[3] Tome Ier, p. 1.

[4] Marie-Antoinette avait également des instructions laissées par son père sous ce titre : *Instructions pour mes enfants, tant pour la vie spirituelle que pour la vie temporelle.* Ces avis, d'une solide et large piété, ont été publiés par M. de Viel-Castel dans son livre sur *Marie-Antoinette et la Révolution française.*

trice se plaignait elle-même à Mercy du « dégoût de la lecture commun presque à tous ses enfants[1]. » L'une de ses filles, Marie-Amélie, mariée au duc de Parme, soulevait ses sujets et désolait les cours de France et d'Espagne, protectrices de l'Infant, par son caractère capricieux et insubordonné, par ses folles dépenses, par sa manie de se mêler de tout. Joseph II ne fut, au fond, qu'un ambitieux, brouillon et sans génie, et l'on sait toute la gaucherie et la médiocrité de Maximilien.

Avec de grandes qualités naturelles, Marie-Antoinette avait peu de talents acquis. « Son esprit n'avait été accoutumé à aucune contention jusqu'à l'âge de douze ans[2]. » La comtesse de Brandis, qui l'avait élevée, « l'aimait beaucoup, la gâtait, et ne la gênait par aucune espèce d'application[3]. » Madame de Lerchenfeld, qui avait succédé à la comtesse de Brandis, et l'abbé de Vermond, choisi par Mercy pour enseigner le français à l'archiduchesse, avaient cherché à réagir contre cette fâcheuse tendance. Mais madame de Lerchenfeld était d'une humeur difficile, qui sympathisait mal avec le caractère enjoué de son élève; et le temps d'ailleurs leur avait manqué à l'un et à l'autre pour réparer les négligences de la première éducation. L'écriture de la Dauphine était mauvaise; ses connaissances en histoire, peu étendues; quant à son orthographe, quoique Vermond prétendît l'avoir réformée[4], ses lettres prouvent qu'elle prenait avec elle de singulières libertés. Hâtons-nous de dire toutefois que c'était une ignorance qui lui était commune avec la plupart des grandes dames et des femmes d'esprit du temps. Elle savait peu la musique, malgré les leçons de professeurs habiles, et ses dessins étaient tellement retouchés par la main du maître, qu'on avait peine à y retrouver la part personnelle de la jeune princesse. « Vous n'avez, lui écrivait Marie-Thérèse, insistant sur la nécessité des lectures sérieuses, vous n'avez aucun acquis, ni la musique, ni le dessin, ni la danse, ni la peinture, et autres sciences agréables[5]. »

Avec cela, un caractère franc et ouvert, un cœur tendre et aimant, un jugement naturellement droit, mais facile à subir une influence étrangère; une bonté toute de premier mouvement, une spontanéité un peu vive parfois, mais pleine de grâce; le désir de faire plaisir, la crainte d'affliger; une figure non pas régulièrement

[1] 3 janvier 1775, t. II, p. 277.

[2] Vermond à Mercy, 14 octobre 1769. — *Maria-Theresa und Marie-Antoinette*, Supplément, p. 359.

[3] *Ibid.*, p. 354, 21 janvier 1769.

[4] Vermond à Mercy. — *Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, Supplément, p. 360.

[5] 6 janvier 1771, t. I[er], 117.

belle, mais jolie et expressive, une taille bien prise, un teint éblouissant. C'est avec ces qualités charmantes et dangereuses que Marie-Antoinette faisait son entrée à la cour de France[1].

Sur cette mer pleine d'écueils, à cette enfant naïve et confiante, mélange encore confus d'indolence et d'ardeur, d'énergie et d'abandon, il eût fallu un guide sûr et aimant, qui, par la fermeté de son esprit, la netteté de ses vues, dominât cette irréflexion, calmât cette vivacité, dirigeât ces élans, secouât cette nonchalance, développât, en un mot, les germes précieux développés par Dieu dans cette âme d'élite. A ce cœur de quinze ans, tout prêt à se donner, et affamé de tendresse, il eût fallu un cœur qui lui répondît, qui l'enveloppât, pour ainsi dire, d'un amour profond et démonstratif, le satisfît par ces épanchements intimes qui sont si doux, et, profitant de sa confiance, lui faisant entendre à la fois la voix de l'affection et celle de la raison, tempérant et fécondant l'une par l'autre, sût, non pas comprimer, mais régler ses battements. Direction soutenue, tendresse expansive, Marie-Antoinette avait besoin de rencontrer l'une et l'autre dans son mari; elle ne les rencontra malheureusement pas.

Nature molle et engourdie, caractère timide et renfermé, absorbé par la chasse, les exercices manuels ou des études solitaires, le Dauphin n'avait pas pour sa jeune femme les prévenances et les empressements qu'elle était en droit d'attendre de lui. Il l'avait trouvée à son goût, et c'était tout. A Compiègne, en la voyant pour la première fois, il avait manifesté plus de curiosité que d'ardeur. Tandis que le Roi embrassait tendrement l'archiduchesse, lui, suivant l'étiquette, la saluait assez froidement à la joue. Quelques jours après, le 23 mai, entrant le matin chez la Dauphine : « Avez-vous dormi ? » lui disait-il. — « Oui, » répondait la princesse; et c'est à ce court échange de mots que se bornait, huit jours après leur mariage, l'entretien des deux

[1] Voici comment Bachaumont traçait le portrait de la Dauphine le 23 mai 1770 : « Cette princesse est d'une taille proportionnée à son âge, maigre sans être décharnée, et telle que l'est une jeune personne qui n'est pas encore formée. Elle est très-bien faite, bien proportionnée dans tous ses membres. Ses cheveux sont d'un beau blond; on juge qu'ils seront un jour d'un châtain cendré; ils sont bien plantés. Elle a le front beau, la forme du visage d'un ovale beau, mais un peu allongé; les sourcils aussi bien fournis qu'une blonde peut les avoir. Ses yeux sont bleus, sans être fades, et jouent avec une vivacité pleine d'esprit. Son nez est aquilin, un peu effilé par le bout; sa bouche est petite; ses lèvres sont épaisses, surtout l'inférieure, qu'on sait être la lèvre autrichienne. La blancheur de son teint est éblouissante; et elle a des couleurs naturelles qui peuvent la dispenser de mettre du rouge. Son port est celui d'une archiduchesse; mais sa dignité est tempérée par sa douceur; il est difficile, en voyant cette princesse, de se refuser à un respect mêlé de tendresse. » *Mémoires de Bachaumont*, édition Barrière, p. 331.

jeunes époux[1]. Il y avait chez le jeune prince tant de réserve, ou plutôt tant de froideur et de taciturnité, que Marie-Thérèse, après l'avoir cru d'abord un « sot, » se demandait avec épouvante s'il n'était pas « faux et hypocrite[2]. » C'était une grave erreur : nul n'était plus loyal que celui qui devait s'appeler Louis XVI ; sa franchise dégénérait même en brusquerie. Nul n'avait un plus grand désir de bien faire ; nul même n'avait, au fond, un plus sincère attachement pour sa jeune épouse ; mais ces qualités, sérieuses et solides, étaient renfermées dans une enveloppe de glace que rien ne pouvait fondre. Une timidité invincible en paralysait la manifestation. La Dauphine était heureuse de rencontrer chez le compagnon de sa vie d'aussi réelles vertus, dans les heures trop rares d'intimité qu'elle recherchait et provoquait, sans se décourager, mais malheureusement sans réussir autant qu'elle l'eût désiré. Elle déclarait « qu'elle était contente de lui, que les petits défauts de l'extérieur provenaient de l'éducation négligée qu'il avait eue, mais que son fond était excellent ; qu'il était le meilleur enfant et du meilleur caractère[3]. » Mais elle était obligée, pour ainsi dire, de *découvrir* son mari, comme on découvre une terre inexplorée, tandis qu'elle eût voulu qu'il se livrât à elle avec le touchant et irrésistible abandon d'un jeune époux. Et, ce qui était plus grave, ce qu'elle ne pouvait manquer de sentir promptement avec sa vive intelligence, c'était elle qui devait former et diriger son mari, au lieu qu'elle eût dû être formée et dirigée par lui[4].

A défaut du Dauphin, trouvait-elle du moins dans sa nouvelle famille ce conseiller de chaque jour, de chaque instant, dont une enfant de son âge aurait eu besoin dans une cour aussi dangereuse que celle de France? Le Roi, intelligent et souvent perspicace, mais insouciant et faible, n'avait jamais cherché à exercer la moindre influence sur les princes de son sang. Son cœur, blasé par les plaisirs et desséché par l'égoïsme, ne s'ouvrait plus guère aux saintes affections de la famille. Il ne voulait pas que ses enfants gênassent ses amusements ou se permissent de critiquer sa conduite ; mais, pourvu qu'ils le laissassent tranquille, il ne s'occupait guère de ce qu'ils faisaient eux-mêmes. Rarement il leur parlait, et quand quelque chose en eux lui déplaisait, il aimait mieux « le supporter que d'y remédier par la moindre représentation directe[5]. » « Il n'avait jamais, disait Mercy, marqué une volonté à ses enfants, ni attribué

[1] Vermond à Mercy, 23 mai 1770. — *Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, Supplément, p. 365.
[2] Marie-Thérèse à Mercy, 4 janvier 1771, t. Ier, p. 116.
[3] Mercy à Marie-Thérèse, 20 août 1770, t. Ier, p. 40.
[4] Voir notamment t. Ier, pp. 374, 417, 441.
[5] Mercy à Marie-Thérèse, 17 mai 1771, t. Ier, p. 144.

sur eux la moindre autorité à qui que ce soit[1]. » « Il aime ses enfants avec tendresse, écrivait, de son côté, le comte de Creutz, ambassadeur de Suède, il ne les gêne en rien, et leur permet de se livrer en toute liberté à tous les amusements de leur âge[2]. »

D'ailleurs, quel étrange mentor c'eût été pour une jeune femme chaste et pure, que ce vieillard libertin, dont les débauches scandalisaient la France et l'Europe, et dont les sens blasés abaissaient la plus belle couronne du monde aux pieds de cette courtisane de bas étage et de mauvais ton, sans pudeur comme sans courage, qui ne sut ni bien vivre ni bien mourir, et qui s'appelait la comtesse du Barry?

Restaient Mesdames, filles de Louis XV, dont la réputation était sans tache au milieu de cette société gangrénée. Mais Mesdames, princesses respectables sans doute, mais vieilles filles « dodues et massives[3], » avec tous les défauts des vieilles filles, absolues, acariâtres, à l'esprit étroit, à la dévotion maussade, à l'éducation négligée, sans prestige et sans grâce, d'autant plus jalouses de leur influence qu'elles en avaient moins, ne voyaient pas sans envie cette jeune et brillante étoile qui se levait à l'horizon de la cour. Suivant le mot de Racine, elles embrassaient leur rivale, mais pour l'étouffer. Madame Adélaïde, la politique de la famille, ne pardonnait pas à sa nièce son origine autrichienne. Dans une occasion où la Dauphine, passant outre aux conseils de ses tantes, avait agi avec une fermeté que celles-ci n'auraient point eue : « On voit bien, s'écriait madame Adélaïde d'un ton piqué, que vous n'êtes point de notre sang[4]. » Cette différence de race, la vieille princesse ne l'oublia jamais. Madame Victoire, plus douce et plus modérée, mieux disposée pour Marie-Antoinette, qui l'entourait de charmantes prévenances, subissait trop souvent l'ascendant dominateur de sa sœur aînée. Quant à madame Sophie, dont on ne parlait pas, absolument nulle, restant parfois des journées sans ouvrir la bouche, elle n'était qu'un satellite sans importance, gravitant dans l'orbite de madame Adélaïde. Madame Louise, la carmélite, essayait d'oublier à Saint-Denis, sans y parvenir toujours, les bruits du monde et les intrigues de la cour, et quand elle s'en souvenait, c'était rarement avec sympathie pour Marie-Antoinette.

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 19 septembre 1770, t. Ier, p. 54.

[2] Dépêche du 12 août 1773, Archives de Stockholm, citée dans la *Correspondance secrète*, etc., t. Ier, p. 463.

[3] Lettre d'Horace Walpole à John Chute, 3 octobre 1765. — *Lettres d'Horace Walpole écrites à ses amis pendant ses voyages en France* (1739-1775), traduites et précédées d'une introduction par le comte de Baillon, p. 43; Paris, Didier.

[4] Mercy à Marie-Thérèse, 16 novembre 1770, t. Ier, p. 89.

Quelles qu'elles fussent toutefois, c'était encore du côté de ses tantes que devait se tourner la jeune princesse. Marie-Thérèse, préoccupée avant tout de conserver pures les mœurs de sa fille, au sein de ce monde dissolu, lui avait recommandé la société de Mesdames[1]. « J'espère, lui disait-elle, que vous mériterez leur amitié[2]. » Mercy donnait les mêmes conseils; mais il avait soin d'ajouter que, « en conservant toute l'amitié possible pour Mesdames ses tantes, il importait à madame la Dauphine de ne pas suivre aveuglément leurs préceptes, bien moins encore de leur confier tout sans réserve[3]. » C'est cette mesure dans l'intimité et dans la confiance, mesure si difficile à garder, que Marie-Antoinette franchit parfois, et presque toujours à son détriment. Nous retrouverons, dans le cours de cette étude, cette influence de Mesdames, cherchant à s'imposer tout d'abord, compromettant la Dauphine; puis, lorsqu'elle eut secoué le joug, manifestant leur mécontentement par des propos aigres, par de sourdes menées, par des calomnies au besoin.

Les deux vrais conseillers de Marie-Antoinette en France, ce furent le comte de Mercy et l'abbé de Vermond : Mercy, connaissant bien la cour, sachant manier les hommes, rempli pour la fille de sa souveraine d'un respectueux et fidèle attachement; Vermond, que la publication de MM. Geffroy et d'Arneth lave victorieusement des reproches que lui adressait, par jalousie de métier sans doute, madame Campan ; Vermond, qui, dans l'œuvre de protection et de préservation, si je puis ainsi parler, confiée par Marie-Thérèse à la sollicitude de son ambassadeur, fut pour Mercy un collaborateur intelligent et zélé; et qui, s'il ne montra pas toujours un esprit très-élevé et un désintéressement absolu[4], fit preuve du moins d'un dévouement sans bornes et habituellement d'une perspicace clairvoyance. De Vienne, Marie-Thérèse joignait sa voix austère et grave à celle de ses deux agents; mais cette voix, qui n'arrivait que de temps à autre, comme un écho lointain, et qui parfois ne distinguait pas avec assez de prudence et de ménagements la Reine de vingt-cinq ans de la Dauphine de quinze[5], cette voix, même doublée de celles de Mercy et de Vermond, pouvait-elle suppléer à ce manque de conseils éclairés et d'affectueuse bienveillance que la princesse trouvait dans sa plus proche famille? Pouvait-elle suppléer surtout à ce défaut de di-

[1] Marie-Thérèse à Mercy, 1er septembre 1770, I, 47.

[2] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 4 août 1770, I, 7.

[3] Mercy à Marie-Thérèse, 20 août 1770, I, 41.

[4] Voir les lettres de Vermond à Mercy du 14 mars 1770 et du 14 août 1773. — *Maria Theresia und Marie-Antoinette*, Supplément, pp. 363 et 384.

[5] Marie-Antoinette se révoltait à la pensée que sa mère voulait la traiter comme un enfant jusqu'à trente ans. — Vermond à Mercy, mai 1772. *Ibid.*, p. 379.

rection et d'expansion que la jeune femme sentait chez son fidèle, mais trop froid mari?

Si nous avons tant insisté sur ce fait, c'est que là est pour nous le point de départ, l'explication vraie des fautes de Marie-Antoinette, fautes que nous ne cherchons pas à nier, mais qui, bien moins fréquentes, bien moins graves surtout que ne le prétendaient des pamphlétaires vendus et des calomniateurs indignes, apparaissent ici dans toute leur simplicité, on peut ajouter dans toute leur naïveté. M. de Mercy ne déguise rien : il dit tout, le mal comme le bien, avec l'impartialité et la sincérité d'un serviteur dévoué, et c'est à la lumière de ses rapports que se dégagera, éclatante et incontestable, la vérité historique.

II

Les débuts de la Dauphine furent heureux[1]. De Strasbourg, où elle entra en France, jusqu'à Compiègne, où l'attendaient le roi et le Dauphin, sa marche fut un véritable triomphe. Elle gagnait tous les cœurs par sa bonté affable, par sa dignité pleine de charmes, par l'à-propos de ses réponses. La première impression de la famille royale ne lui fut pas moins favorable. « Notre archiduchesse-dauphine, écrivait Mercy, a, dans son début à Strasbourg, surpassé toutes nos espérances, tant par son maintien que par la justesse et la grâce qu'elle a mises dans ses propos... L'entrevue de cette après-midi dans la forêt de Compiègne a couronné l'œuvre; on ne peut paraître sous des auspices plus heureux que ne vient de le faire notre Dauphine[2]. »

A cette cour de France, où trop souvent la vertu était maussade et la beauté libertine, c'était un attrait et une nouveauté que le spectacle de cette grâce décente et de cette vertu aimable. La vue de cette enfant folâtre et rieuse, fraîche et pure, rajeunissait, pour un moment, le cœur de ce vieux roi blasé. « Le Roi, écrivait Mercy, continue à être très-satisfait de madame la Dauphine; elle le caresse tou-

[1] Un témoin non suspect, l'auteur de l'odieux et ignoble pamphet intitulé *Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche*, n'a pu s'empêcher de rendre hommage au prestige de la Dauphine; il a écrit : « La Dauphine, arrivant à la cour, y plut généralement : une jolie physionomie, une taille svelte, de l'enjouement, caressante, attentive et bien instruite; elle fut un moment l'idole de la cour et de la nation; son début fut heureux. » Ire partie, p. 12.

[2] Lettre inédite du comte de Mercy au baron de Neny, 14 mai 1770, publiée dans la *Correspondance secrète*, I, 10.

jours avec à-propos, avec grâce, et d'une façon très-touchante. Le roi (comme il me fit l'honneur de me le dire l'autre jour) la trouve vive et un peu enfant; « mais, ajoute-t-il, cela est bien de son âge. » Mesdames de France sont enchantées de madame la dauphine; toute la cour et le public font les plus grands éloges de son affabilité, de ce qu'elle sait dire de gracieux à ceux qui l'approchent. On la trouve remplie de grâce, et je puis assurer Votre Majesté que ce n'est point la flatterie, mais une conviction très-vraie, qui dicte les propos qui se tiennent là-dessus, et qui sont universels[1]. » Choiseul s'entretenait avec elle et sortait enthousiasmé : « On n'a jamais rien vu de pareil à son âge[2], » s'écriait-il.

Le charme exercé par Marie-Antoinette sur Louis XV était si bien reconnu, que les courtisans habiles voyaient poindre là l'aurore d'une influence nouvelle, qui pouvait contrebalancer celle de la favorite et devenir un jour toute-puissante. Le duc de Noailles, « l'homme de France qui » avait « peut-être le plus d'esprit et qui » connaissait « le mieux son souverain et la cour, » disait à Mercy que, « en jugeant d'après son expérience et d'après les qualités qu'il voyait dans cette princesse, il était persuadé qu'elle gouvernerait un jour l'esprit du Roi, que, les goûts momentanés de ce monarque s'affaiblissant avec l'âge, il en reviendrait à chercher le bonheur au sein de sa famille, et que ce serait alors que les charmes de madame la Dauphine prendraient sur lui tout l'empire qu'ils doivent avoir[3]. »

Dans le public, le succès n'était pas moins grand. Au spectacle de la cour, quand on chantait des vers à sa louange, les assistants applaudissaient[4]. Une pluie torrentielle avait eu beau éteindre le feu d'artifice de Versailles et d'épouvantables accidents attrister les fêtes de Paris; en dépit de ces malheurs, où les superstitieux eussent vu des présages funestes, le peuple aimait *sa* Dauphine. « Sa jeunesse, dit Montbarey, sa figure, ses grâces tournèrent toutes les têtes. Il serait difficile d'imaginer une plus grande popularité; depuis le roi jusqu'au dernier de ses sujets, tous en furent idolâtres. » Elle était le phare vers lequel se tournaient tous les yeux, la source féconde d'où découlaient tous les biens. « Madame la Dauphine se fait adorer ici, écrivait Mercy, et l'opinion publique est tellement décidée à son égard que, passé quelques jours, et à l'occasion d'une diminution du prix du pain, le peuple de Paris disait hautement, dans les rues et dans les marchés, « que sûrement

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 15 juin 1770, I, 14.
[2] *Id.*, 20 août 1770, I, 39.
[3] *Id.*, *ibid.*, I, 34.
[4] *Id.*, 16 novembre 1770, I, 95.

« c'était madame la Dauphine qui avait sollicité et obtenu cette diminution en faveur des pauvres gens[1]. »

Des traits charmants, échappés du cœur de la jeune princesse, et racontés par les mille voix de la renommée, entretenaient et augmentaient l'enthousiasme populaire. Un jour, en revenant de la chasse, le postillon de son carrosse était tombé sous les pieds des chevaux; on l'avait relevé sanglant et sans connaissance. Marie-Antoinette avait fait arrêter immédiatement sa voiture, présidé elle-même aux premiers soins donnés au blessé, adressé ses recommandations les plus pressantes aux chirurgiens; et la cour, émerveillée de cette sensibilité dont elle avait sous les yeux si peu d'exemples, s'était écriée « que Marie-Thérèse aurait reconnu sa fille, et Henri IV son héritière[2]. »

Un autre jour, à la chasse encore, le cerf était aux abois dans la rivière; le postillon, pour arriver plus vite, voulut traverser un champ de blé; mais « madame l'archiduchesse déclara qu'elle aimait mieux manquer ce spectacle de la chasse que de se le procurer en faisant du tort aux cultivateurs, qui sont toujours peu et mal dédommagés dans de semblables occasions. Ce sentiment de bonté et d'humanité fit un merveilleux effet et fut le sujet de la conversation de tout Compiègne[3]. »

Une autre fois encore, un an plus tard, c'était un palefrenier de la suite de la comtesse de Provence qui tombait de cheval et se blessait grièvement. La princesse continuait sa route, sans plus s'inquiéter de l'accident. « Mais madame la Dauphine, qui suivait à une petite distance, fit arrêter sa voiture et ne voulut pas quitter la place jusqu'à ce qu'elle eût vu remplir les ordres, qu'elle donna sur-le-champ, pour que ce malheureux blessé fût secouru. Cette différence de conduite a été fort remarquée; on en parla toute la soirée, à la cour et en ville : la bonté, l'humanité de madame l'archiduchesse reçurent les justes éloges qui leur sont dus[4]. »

Il y aurait mille traits de ce genre à citer; l'exquise sensibilité et la charité spontanée de la Dauphine se faisaient jour en mille circonstances, et la plupart du temps par un contraste remarqué avec la timidité embarrassée ou la froideur égoïste des autres membres de la famille royale. C'est ainsi que l'Hôtel-Dieu ayant brûlé, Marie-Antoinette s'empressait d'envoyer mille écus de sa bourse à l'archevêque de Paris, directeur de l'hospice, et, avec une pudeur charmante qui doublait le prix du bienfait, elle n'en parlait à per-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 17 décembre 1770, I, 108.
[2] *Id.*, *ibid.*, I, 107.
[3] *Id.*, 2 septembre 1771, I, 206.
[4] Mercy à Marie-Thérèse, 16 septembre 1772, I, 346.

sonne, pas même à Vermond. Mercy n'apprenait ce trait de bienfaisance qu'à grand'peine, et, en en rendant compte à l'Impératrice, il ajoutait : « Il est bien certain que ce n'est pas par un effet de l'exemple que madame l'archiduchesse a été portée à cette bonne œuvre; personne, dans la famille royale, n'a songé à venir au secours des pauvres dans un malheur aussi pressant, et cette circonstance ajoute d'autant plus au mérite d'une action si belle et si digne du cœur de la Dauphine[1]. »

Aussi, lorsque le 8 juin 1773, précédée de tous ces souvenirs et portant l'auréole de toutes ces espérances, Marie-Antoinette fit enfin son entrée à Paris, ce fut, dans la population parisienne tout entière, un enthousiasme indescriptible. « J'ai eu, mardi dernier, une (fête) que je n'oublierai de ma vie, écrivait la princesse à sa mère; nous avons fait notre entrée à Paris. Pour les honneurs, nous avons reçu tous ceux qu'on a pu imaginer; tout cela, quoique fort bien, n'est pas ce qui m'a touché le plus, mais c'est la tendresse et l'empressement du pauvre peuple, qui, malgré les impôts dont il était accablé, était transporté de joie de nous voir. Lorsque nous avons été nous promener aux Tuileries, il y avait une si grande foule que nous avons été trois quarts d'heure sans pouvoir ni avancer ni reculer. M. le Dauphin et moi avons recommandé plusieurs fois aux gardes de ne frapper personne, ce qui a fait un très-bon effet. Il y a eu si bon ordre dans cette journée que, malgré le monde énorme qui nous a suivis partout, il n'y a eu personne de blessé. Au retour de la promenade, nous sommes montés sur une terrasse découverte et y sommes restés une demi-heure. Je ne puis vous dire, ma chère maman, les transports de joie et d'affection qu'on nous a témoignés dans ce moment. Avant de nous retirer, nous avons salué avec la main le peuple, ce qui a fait grand plaisir. Qu'on est heureux, dans notre état, de gagner l'amitié de tout un peuple à si bon marché! Il n'y a pourtant rien de si précieux; je l'ai bien senti et ne l'oublierai jamais[2]. »

Le Dauphin lui-même, électrisé par la grâce communicative de sa jeune femme et par les acclamations de tout ce peuple, avait vaincu son habituelle timidité et laissé s'épancher au dehors la bonté native de son cœur. Mais le peuple ne voyait que la Dauphine, et c'était à elle qu'il faisait remonter l'honneur de la transformation inattendue de son mari. « Cette entrée, ajoutait Mercy, confirmant pleinement les détails transmis par Marie-Antoinette à sa mère, cette entrée était d'une grande conséquence pour fixer l'opinion pu-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 17 février 1773, I, 416.
[2] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 14 juin 1773, I, 459.

blique, et il est impossible de se montrer avec plus de grâce, plus de charmes et plus de présence d'esprit que n'en a marqué madame l'archiduchesse dans cette conjoncture[1]. »

C'était le jour où le maréchal de Brissac, s'inclinant devant la jeune princesse et lui montrant la foule, ivre d'enthousiasme, qui se pressait au pied des Tuileries, lui disait ce mot si connu et si français : « Madame, n'en déplaise à M. le Dauphin, ce sont autant d'amoureux qui vous regardent. » Qui eût pu prévoir alors que, vingt ans plus tard, cette même foule pousserait, dans ce même lieu, des cris de mort contre cette même femme?

C'était l'époque encore où Burke, admis à la cour de Versailles et apercevant la Dauphine, était tellement ébloui de cette idéale apparition et enivré du parfum de grâce et de bonté qui émanait de toute sa personne, que, dix-sept ans après, il en conservait vivant l'ineffaçable souvenir : « Il y a actuellement seize ou dix-sept ans, écrivait-il, que je n'ai vu la reine de France, alors dauphine, à Versailles, et sûrement jamais vision plus céleste n'apparut dans cet orbite qu'elle semblait à peine toucher; je la vis, au moment où elle paraissait sur l'horizon, l'ornement et les délices de la sphère dans laquelle elle commençait à se mouvoir; elle était, ainsi que l'étoile du matin, brillante de santé, de bonheur et de gloire[2]! »

Et cependant, à ce moment déjà, en 1773, bien des grondements sourds et menaçants avaient retenti dans ce ciel qui paraissait sans nuages!

III

Si les sympathies pour la Dauphine étaient vives, les haines ne l'étaient pas moins. Au cortége des admirateurs et des amis n'avait pas tardé à se joindre celui des ennemis, avoués ou secrets. C'étaient les adversaires de Choiseul, mal disposés pour une princesse dont Choiseul avait négocié le mariage; c'étaient les partisans de la Prusse et de la vieille politique de Richelieu, naturellement hostiles à une Autrichienne; c'étaient tous ceux qu'effrayait l'apparition, à la cour, d'une influence nouvelle. C'était l'ancien gouverneur du Dauphin, le duc de la Vauguyon, qui prétendait s'imposer à l'intimité des jeunes époux et qui poussait l'indiscré-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 16 juin 1773, I, 466.

[2] Burke : *Réflexions sur la Révolution de France*, traduit de l'anglais sur la 3me édition, Paris, Laurent fils, Londres, 1er novembre 1790, p. 156.

tion jusqu'à écouter à leur porte[1]; c'était le duc d'Aiguillon, rival de Choiseul, et bientôt son successeur, incapable et léger, platement dévoué à madame du Barry; c'était la gouvernante des enfants de France, la comtesse de Marsan, « intrigante et vindicative[2], » qui, « partout où elle pouvait placer un mot contre madame l'archiduchesse, s'en acquittait avec tout le fiel et toute la méchanceté possibles[3]. » C'étaient les Rohan et parmi eux le coadjuteur de Strasbourg, ambassadeur de France à Vienne, le trop fameux prince Louis, « plus soldat que coadjuteur[4], » « sans mœurs, sans caractère, sans talents[5], » et dans lequel la clairvoyance maternelle de Marie-Thérèse avait comme deviné l'homme qui devait un jour infliger à sa fille un mortel outrage[6].

Réduites au silence, mais non désarmées par l'éclatant succès de la Dauphine, toutes ces haines se cachaient dans l'ombre, épiant les paroles et les actes de Marie-Antoinette, « épluchant sa conduite, tâchant de lui trouver des défauts, débitant des mensonges propres à induire le public en erreur[7], » et guettant la première imprudence pour l'exploiter à leur profit. Et quelle est la jeune femme de quinze ans, assez sûre de sa raison, assez maîtresse

[1] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 9 juillet 1770, I, 17.

[2] Mercy à Marie-Thérèse, 15 mars 1772, I, 286.

[3] *Id.*, 19 décembre 1771, I, 252.

[4] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 21 juin 1771, I, 171.

[5] Marie-Thérèse à Mercy, 2 octobre 1772, I, 354.

[6] Les lettres de Marie-Thérèse à Mercy et à Marie-Antoinette sont remplies de plaintes contre Rohan, nommé, par l'influence de la cabale, ambassadeur à Vienne, et dont la vie était un scandale public. C'est ainsi qu'elle écrivait, le 1er mars 1772, à Mercy : « Je ne saurais accorder mon approbation à l'ambassadeur Rohan; c'est un gros volume farci de bien mauvais propos, peu conformes à son état d'ecclésiastique et de ministre et qu'il débite avec impudence en toute rencontre; sans connaissance d'affaires et sans talents suffisants, avec un fonds de légèreté, présomption et inconséquences. On ne saurait faire fond ni sur ses explications ni sur ses rapports. La cohue de sa suite est de même un mélange de gens sans mérite et sans mœurs. » (I, 284.) Ce « mauvais sujet » tournait la tête de toutes les femmes à Vienne, et, ce qui pourrait paraître plus étrange, plaisait infiniment à Joseph II et à Kaunitz : « Rohan est toujours le même; mais presque toutes nos femmes, jeunes et vieilles, belles et laides, ne sont pas moins ensorcelées de ce bien mauvais original d'extravagances et d'étourderies. » (Marie-Thérèse à Mercy, 1er septembre 1772, I, 345.) — « Le prince de Rohan me déplaît de plus en plus ; c'est un bien mauvais sujet; sans talents, sans prudence, sans mœurs, il soutient fort mal le caractère de ministre et d'ecclésiastique. L'empereur aime à la vérité à s'entretenir avec lui, mais c'est pour lui faire dire des inepties, bavardises et turlupinades. Kaunitz paraît aussi content de lui, parce qu'il ne l'incommode pas. » (Marie-Thérèse à Mercy, 18 mars 1772, I, 289.) On ferait un volume avec les doléances de l'impératrice sur le compte de ce singulier représentant de la France en Autriche.

[7] Mercy à Marie-Thérèse, 16 novembre 1770, I, 97.

d'elle-même pour se diriger, sans faire de faux pas, au milieu de ce dédale d'intrigues qui était comme l'état normal de la cour de Louis XV? Rien ne saurait donner une idée de toutes ces petites jalousies, de ces rivalités de parti, de ces rancunes misérables, de ces ambitions mesquines, de ces tempêtes dans un verre d'eau, qui s'agitaient là, à toute heure, sur toute chose, pour la moindre faveur, pour le moindre poste, pour un voyage à Marly, pour une invitation à un bal, pour une place de femme de chambre, pour le choix d'un confesseur. Tout, comme le disait Mercy, était matière à « tracasseries[1]. » « Dans un tourbillon aussi pervers que celui-ci, écrivait-il, et où il est aussi difficile de se reconnaître, les inconvénients de l'âge, de l'inexpérience, de la vivacité, doivent sans doute se faire ressentir[2]. » Là où de vieux politiques échouaient, est-il étonnant qu'une enfant sans expérience, privée de ses appuis naturels, ait quelquefois failli? Marie-Antoinette avait, de l'aveu même de Mercy, « un jugement très-sain, le cœur et le caractère très-bons[3]; » mais, naïve et confiante, n'ayant pas été habituée, par son éducation, à réfléchir, et n'ayant, comme disait sa mère, « aucun goût pour s'appliquer[4], » elle subissait trop facilement des influences étrangères, et ces influences n'étaient pas toujours suffisamment clairvoyantes ni sincèrement dévouées.

Le plus difficile et le plus dangereux des écueils que la Dauphine trouvait sous ses pas, c'était la conduite à tenir vis-à-vis de madame du Barry, et la domination absolue exercée par cette femme sur le petit-fils de Louis XIV. A peine arrivée en France, Marie-Antoinette avait dû subir l'humiliation de souper avec la favorite, et sa fière pudeur s'était indignée de la société étrange qui lui avait été imposée. Elle avait peine à se plier aux conseils que ne cessait de lui donner sa mère sur ce sujet délicat. Politique avant tout, Marie-Thérèse voulait que sa fille marquât certains égards à la femme qu'avait distinguée le roi de France; elle y revenait presque dans chaque lettre, et Mercy, fidèle interprète de la volonté de sa souveraine, ne manquait pas d'insister aussi sur ce point. « Il vous suffit, disait l'Impératrice, que c'est le Roi qui distingue un tel ou une telle, que vous lui devez des égards, pas des bassesses[5]. » — « Madame l'archiduchesse, écrivait de son côté Mercy, est censée devoir ignorer le personnage que joue ici la comtesse du Barry; par conséquent, Son Altesse Royale ne peut la regarder que comme une

1 Mercy à Marie-Thérèse, 17 février 1773, I, 415.
2 *Id.*, 17 mars 1773, I, 434.
3 *Id.*, *ibid.*
4 Marie-Thérèse à Mercy, 24 mai 1770, I, 9.
5 Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 9 juillet 1771, I, 186.

femme présentée à la cour et qui est dans le cas de participer plus ou moins au traitement qu'éprouvent celles qui y sont admises. De là je dois soumettre aux hautes lumières de Votre Majesté s'il y aurait de l'inconvénient que, lorsque la comtesse du Barry se trouve dans le cercle des dames qui font leur cour à madame la Dauphine, Son Altesse Royale, qui parle à toutes les femmes, adressât aussi la parole une seule fois à la favorite, soit sur sa robe, soit sur son éventail, ou quelque propos de ce genre. Il est au moins certain qu'une pareille circonstance ferait cesser bien des tracasseries, et j'en juge par l'effet qu'ont produit deux ou trois paroles que madame la Dauphine a dites à cette favorite en jouant le dernier soir à Marly; et il est à observer que ces paroles étaient indispensables à dire, parce que le jeu même exigeait qu'elles fussent prononcées[1]. » Et Marie-Thérèse, satisfaite du zèle de Mercy, se contentait, pour cette fois, d'écrire à sa fille : « Je ne m'étends plus sur ce chapitre (de madame du Barry) ; Mercy est chargé de vous parler clair[2]. »

Mais, six semaines après, le 30 septembre 1771, elle était plus explicite[3] : « Vous ne devez connaître ni voir la Barry d'un autre œil que d'être une dame admise à la cour et à la société du Roi. Vous êtes la première sujette de lui ; vous lui devez obéissance et soumission ; vous devez l'exemple à la cour, aux courtisans, que les volontés de votre maître s'exécutent. Si on exigeait de vous des bassesses, des familiarités, ni moi, ni personne ne pourrait vous les conseiller, mais une parole indifférente, de certains regards, non pour la dame, mais pour votre grand-père, votre maître, votre bienfaiteur! Et vous lui manquez si sensiblement, dans la première occasion où vous pouvez l'obliger, et lui marquer votre attachement, qui ne reviendra pas de sitôt[4]! » Marie-Thérèse se trompait : les occasions revenaient souvent; la favorite, et le Roi à son instigation, cherchaient à les faire naître; mais les répugnances de la Dauphine subsistaient. Encouragée d'ailleurs par son mari qui, sur ce point, était pleinement d'accord avec elle, poussée par ses tantes, elle ne pouvait se résoudre, malgré les avertissements de Mercy et les obsessions de sa mère, à adresser la

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 24 juillet 1771, I, 191.

[2] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 17 août 1771, I, 197.

[3] Le 11 août, Marie-Antoinette avait promis à Mercy de parler à madame du Barry, au cercle du roi; mais, au moment où elle s'avançait vers elle, madame Adélaïde s'était écriée : « Il est temps de s'en aller; partons. » Et la Dauphine, obéissant à cette inspiration de sa tante, était partie sans dire un mot à la favorite. De là, colère de madame du Barry, irritation du roi et mécontentement de Marie-Thérèse. Voir le récit de cette scène dans le rapport de Mercy du 2 septembre 1771, I, 209.

[4] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 30 septembre 1771, I, 218.

parole à la « créature. » Madame du Barry se plaignait; le Roi s'irritait; Mercy tâchait de rétablir l'harmonie. Il insinuait à la « dame » quelques « réflexions sur le présent et sur l'*avenir*[1] » qui la faisaient, en effet, réfléchir elle-même, et il s'efforçait d'apaiser le Roi. Marie-Thérèse redoublait ses instances, et la Dauphine, après avoir résisté d'abord, après avoir écrit : « Si vous étiez à portée de voir, comme moi, tout ce qui se passe ici, vous croiriez que cette femme et sa clique ne seraient pas contentes d'une parole, et ce serait toujours à recommencer[2] » ; la Dauphine prenait enfin son parti de dire un mot à la comtesse ; mais elle s'empressait d'ajouter : « J'ai parlé une fois, mais je suis bien décidée à en rester là, et cette femme n'entendra plus le son de ma voix[3]. »

Pendant quatre ans ce furent les mêmes intrigues de la favorite, les mêmes instances de Marie-Thérèse, les mêmes révoltes de Marie-Antoinette, des paroles dures souvent de la part de la mère, des paroles vives parfois de la part de la fille. « Vous pouvez bien croire, écrit la Dauphine poussée à bout, un jour que l'Impératrice lui a fait entrevoir derrière sa froideur pour madame du Barry la rupture possible de l'alliance austro-française, vous pouvez bien croire que je sacrifierai toujours tous mes préjugés et répugnances, tant qu'on ne me proposera rien d'affiché et contre l'honneur. Ce serait le malheur de ma vie, s'il arrivait de la brouillerie entre nos deux familles. Mon cœur sera toujours pour la mienne, et mes devoirs ici seront bien durs à remplir. Je frémis de cette idée; j'espère que cela n'arrivera jamais et qu'au moins je n'en fournirai pas le prétexte[4]. »

Et Marie-Thérèse riposte rudement et impérieusement :

« Vous m'avez fait rire de vous imaginer que moi ou mon ministre pourrait jamais vous donner des conseils *contre l'honneur*, pas même contre la moindre décence. Voyez par ces traits combien les préjugés et les mauvais conseils ont pris sur votre esprit. Votre agitation après ce peu de paroles, le propos de n'en plus y venir font trembler pour vous... Qui peut vous conseiller mieux, mériter votre confiance que mon ministre, qui connaît à fond tout l'État et les instruments qui y travaillent?... *Il faut suivre tous les conseils sans exception qu'il vous donnera*[5]. »

Dans ce débat, si long et si vif parfois, et dont la cause était si misérable, entre la mère et la fille, il est difficile de ne pas prendre parti pour la fille contre la mère. Peut-être les vues de Marie-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 15 octobre 1771, I, 227.
[2] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 13 octobre 1771, I, 220.
[3] Mercy à Marie-Thérèse, 23 janvier 1772, I, 264.
[4] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 21 janvier 1772, II, 260.
[5] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 13 février 1772, I, 271.

Thérèse sont-elles plus prudentes ; mais celles de Marie-Antoinette sont assurément plus généreuses. On aime à sentir vibrer, dans le cœur de cette jeune femme, cette fibre délicate de la pudeur blessée, et l'on contemple avec émotion cette « chasteté de l'honneur[1] », qui craint de souiller ses ailes par un contact indigne. Marie-Antoinette sort de ce conflit plus grande et plus pure. Si la poliique la condamne, l'honnêteté publique l'absout.

IV

Il y avait d'ailleurs d'autres préoccupations plus sérieuses et plus dignes d'attirer l'attention et d'éveiller l'inquiète sollicitude de Marie-Thérèse. La Dauphine, disait Mercy, se négligeait ; elle s'affranchissait de l'étiquette, au grand désespoir de sa dame d'hoonneur, la comtesse de Noailles; elle n'aimait pas à tenir sa cour et s'en dispensait trop facilement. Elle se plaisait à courir à cheval, à s'entourer de jeunes gens ; elle marquait parfois peu de déférence pour les personnes âgées. « On dit, lui écrivait sa mère, que vous négligez de parler et distinguer les grands, qu'à la table, au jeu, vous ne vous entretenez qu'avec vos jeunes dames; en leur parlant à l'oreille et riant avec elles[2]. » — « Il me revient de toutes parts, écrivait-elle une autre fois, que vous avez beaucoup diminué de vos attentions et politesses à dire à chacun quelque chose d'agréable et de convenable, de faire des distinctions entre les personnes... On prétend que vous commencez à donner du ridicule au monde, d'éclater de rire au visage des gens[3]. » Ardente au plaisir, la jeune princesse ne savait pas s'astreindre aux occupations sérieuses ; ses lettres étaient courtes ; ses lectures, rares. L'abbé de Vermond ne parvenait pas à fixer cet esprit indolent et distrait. « Elle a, disait Mercy, une conception heureuse et facile, au moyen de laquelle elle saisit et retient ce qu'elle lit ; mais elle y emploie trop peu de temps[4]. » Le moment vint même où elle n'y employa plus de temps du tout. Marie-Thérèse avait beau revenir, dans chaque lettre, sur ce chapitre dont elle comprenait toute l'importance, dans une cour aussi futile que la cour de France, et avec une éducation aussi incomplète que l'avait été celle de l'archiduchesse. Elle avait beau demander qu'on lui en-

[1] Burke, *Réflexions sur la Révolution de France.*
[2] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 8 mai 1771, I, 160.
[3] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 17 août 1771, I, 197.
[4] Mercy à Marie-Thérèse, 20 octobre 1770, I, 65.

voyât le journal des lectures; on éludait la question, et l'on n'y répondait pas. « Le silence était la grande ressource de la Dauphine, quand elle était embarrassée[1]. »

Quelquefois cependant on prenait de bonnes résolutions; on commençait même à les exécuter. Les conversations avec l'abbé de Vermond devenaient « plus longues, plus sérieuses et plus instructives[2]. » — « S. A. R., écrivait l'ambassadeur, continue régulièrement ses lectures; il est même très-visible qu'elle y prend plus de goût, et si elle ne préfère pas toujours des livres sérieux, au moins elle les choisit avec goût, et dans un genre propre à former l'esprit[3]. » Mais bientôt la mobilité de l'intelligence, le mouvement de la cour, les dissipations du dehors venaient affaiblir ces bonnes résolutions et détruire ces heureux commencements.

Chose plus grave aux yeux de l'Impératrice, l'attitude de la Dauphine vis-à-vis du Roi avait singulièrement changé, et chaque jour voyait diminuer l'ascendant qu'elle avait pris sur lui tout d'abord. Au début, elle lui avait plu par sa vivacité, sa spontanéité, sa pétulance parfois audacieuse. Louis XV avait cru trouver en elle sa « duchesse de Bourgogne. » Tout d'un coup elle était devenue froide, réservée, timide, silencieuse; elle n'osait plus lui parler. Avait-elle quelque grâce à obtenir, elle aimait mieux écrire que de la demander de vive voix, et le Roi, qui ne savait guère résister en face aux sollicitations, refusait presque toujours par lettre. Mercy s'efforçait en vain de réagir contre cette attitude embarrassée, qui ne semblait pas être dans la nature prime-sautière de la Dauphine, qui compromettait son crédit et donnait naissance à mille tracasseries. « Depuis assez longtemps, écrivait-il le 18 juillet 1772, je vois que le caractère de madame la Dauphine contracte une empreinte de faiblesse qui n'est que l'effet des exemples qu'elle a sous les yeux et qui dans bien des cas a donné lieu à des représentations instantes de ma part. Son Altesse Royale s'accoutume à avoir peur de tout et à se laisser subjuguer par cette même peur[4]. »

D'où pouvait provenir ce changement étrange, cette timidité extraordinaire dans une jeune femme vive et énergique comme Marie-Antoinette? Était-ce la suite de ce penchant à l'indolence que lui reprochait Vermond? Était-ce défiance d'elle-même, crainte de la responsabilité, appréciation fausse de la situation de la cour et de la conduite à tenir? Cependant son esprit était juste, son sens droit.

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 15 juin 1772, I, 311.

[2] *Id.*, 16 novembre 1770, I, 89.

[3] *Id.*, 23 janvier 1772, I, 265. Voir encore les rapports des 1er mai 1772 et 18 mai 1773, t. Ier, pp. 301 et 453.

[4] Mercy à Marie-Thérèse, 18 juillet 1772, I, 323.

« Votre jugement, lui disait sa mère, quand il n'est pas dirigé par d'autres, est toujours au vrai et pour le mieux[1]. » — « Tout, écrivait de son côté Mercy, tout caractérise en elle une belle âme, de la vérité et un jugement très-sain[2]. »Mais Mercy ajoutait : « Il n'y a que la vivacité de l'âge et les *insinuations déraisonnables de Mesdames* qui répandent un nuage sur de si excellentes qualités[3]. »

L'influence de Mesdames, voilà la source mystérieuse de ce changement de caractère et de conduite, inexplicable pour ceux qui connaissaient mal la cour. C'était l'écueil contre lequel se heurtaient les gronderies de Marie-Thérèse et les sages avertissements de Mercy. Marie-Antoinette, dans les premiers temps de son séjour en France, allait régulièrement trois fois par jour chez ses tantes[4], et Mercy, qui ne la voyait que deux fois par semaine, ne réussissait pas toujours, dans ses visites bi-hebdomadaires, à corriger l'impression mauvaise faite par la conversation et les exemples de Mesdames. Leurs insinuations, tombant périodiquement sur l'esprit de la jeune princesse, finissaient par y pénétrer, quelles que fussent d'abord ses répugnances et les protestations de son bon sens, comme l'eau qui coule goutte à goutte vient à bout d'user le roc le plus ferme. Mesdames furent le mauvais génie de la Dauphine, avant de devenir les ennemies et les calomniatrices de la Reine[5].

N'ayant jamais eu aucun prestige, elles étaient jalouses de celui que leur nièce semblait devoir tout naturellement exercer. Gauches et embarrassées quand elles devaient paraître en public[6], elles voyaient avec amertume cette jeune femme dont la grâce et les mots heureux séduisaient tout le monde, et, ne pouvant rivaliser avec elle, elles avaient résolu de l'effacer. Abandonnées du monde auquel elle n'avaient jamais su plaire, elles cherchaient à en inspirer à Marie-Antoinette le dégoût et la crainte. Elles s'efforçaient de toutes façon de l'empêcher de tenir la cour[7], comme c'était son droit et son devoir, et l'engageaient à ne pas répondre aux harangues qu'on lui adressait[8]. Enfin, timides avec leur père, elles communiquaient à leur nièce cette même frayeur, l'éloignaient du Roi le plus possible

[1] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 30 septembre 1771, I, 218.

[2] Mercy à Marie-Thérèse, 15 octobre 1771, I, 231.

[3] *Id.*, *ibid.*

[4] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 12 juillet 1770, I, 19.

[5] Consulter, pour plus de détails, le très-curieux livre de M. E. de Barthélemy sur *Mesdames de France*, Paris, Didier, 1870. — Voir encore *Louis XV et sa famille*, par M. H. Bonhomme, Paris, Dentu, 1874.

[6] Voir la lettre, déjà citée, d'Horace Walpole à sir John Chute, du 30 octobre 1765.

[7] Mercy à Marie-Thérèse, 19 septembre 1770, I, 54.

[8] *Id.*, *ibid.*, I, 56.

et tâchaient de l'entraîner dans leur coterie en lui faisant partager leurs répulsions et leurs rancunes. « Je dois avouer, écrivait Mercy dès le 19 septembre 1770, que la société la plus convenable à madame la Dauphine est celle de Mesdames ses tantes; mais il serait désirable et possible que madame la Dauphine aimât Mesdames sans suivre aveuglément en tout leur exemple et leurs conseils; et c'est ce qui est arrivé malheureusement et a occasionné les petits inconvénients survenus jusqu'à cette heure. Cela regarde plus particulièrement madame Adélaïde; c'est par ses conseils que madame la Dauphine a demandé la femme de chambre, nommée Thierry, qui ne convenait en aucune façon. Le refus de porter un corps de baleines, la répugnance à tenir le cercle et le jeu, le discrédit de madame la comtesse de Noailles, un peu plus de timidité contractée vis-à-vis du Roi, tout cela et bien d'autres petites circonstances sont l'effet des conseils de madame Adélaïde. Mesdames, par leur éducation, sont timides et dépourvues de tous les agréments propres à plaire, et *elles voudraient être imitées par madame la Dauphine*[1].

Cette ingérence perpétuelle de Mesdames dans les affaires les plus intimes de Marie-Antoinette, en la mêlant à des divisions et à des intrigues en dehors desquelles elle aurait dû rester, amenait les résultats les plus déplorables, quand Mercy ne réussissait pas à en prévenir les conséquences funestes. Tantôt elles persuadaient à la Dauphine de traiter froidement la comtesse de Provence, dont on attendait la prochaine arrivée[2]; tantôt, par leur indiscrétion, elles risquaient de la brouiller avec son mari[3]; tantôt madame Adélaïde et madame Sophie cherchaient à lui inspirer de l'éloignement pour madame Victoire, « la meilleure des trois sœurs[4]. » Une autre fois, c'était du fidèle Vermond qu'elles s'efforçaient de la détacher, parce que son dévouement contrecarrait leurs idées envahissantes[5]. Puis c'était le choix d'une dame d'atours ou d'un confesseur dans lequel elles intervenaient opiniâtrement, visant, par tous les moyens possibles, à annuler l'influence de leur nièce au profit de leur propre crédit, et à la maintenir elle-même sous leur domination. Leur ambition embrassait tout; leur main se portait sur tout : « Mesdames ne se bornent pas à gouverner madame la Dauphine dans les choses qui lui sont personnelles; elles veulent aussi étendre leur pouvoir sur les gens attachés au service de Son Altesse Royale, porter atteinte à leurs prérogatives, confondre leurs rangs et diminuer ainsi la dif-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 19 septembre 1770, I, 55.
[2] Mercy à Marie-Thérèse, 20 octobre 1770, I, 63.
[3] *Id., ibid.*, I, 79.
[4] *Id., ibid.*, I, 68.
[5] *Id.*, 28 janvier 1771, I, 118.

férence très-marquée qui doit exister entre l'état d'une Dauphine et celui de Mesdames de France[1]. »

C'est ainsi encore qu'elles voulaient s'imposer comme intermédiaires entre Marie-Antoinette et le vieux monarque, et que, pour arriver à ce but, elles tâchaient de l'empêcher de parler au Roi : « J'ai cru ne devoir rien omettre, écrivait Mercy, après avoir raconté en détails un de ces mille incidents où la désastreuse influence des tantes s'était fait sentir, pour que Votre Majesté soit à même d'apercevoir jusqu'à quel point les conseils de Mesdames tendent à *énerver* l'âme de madame la Dauphine... L'influence de Mesdames porte sur l'objet le plus essentiel, qui est d'inspirer à madame la Dauphine d'avoir peur du Roi et de s'éloigner de lui... Madame Adélaïde conserve sur madame la Dauphine tout son empire et en use de façon à éloigner Son Altesse Royale de tout ce qui pourrait être raisonnable et utile[2]. » A l'instigation de sa tante, Marie-Antoinette tantôt prenait trop chaudement le parti des uns, tantôt marquait aux autres, au duc d'Aiguillon, par exemple[3], une froideur méprisante qui les exaspérait. De là des imprudences, des froisssements, des tracasseries sans nombre, dont le résultat le plus clair était de compromettre la Dauphine, de lui créer des inimitiés puissantes et irréconciliables, et de jeter le Roi de plus en plus dans les bras de madame du Barry[4].

Nous pourrions multiplier les exemples ; ceux-là suffisent pour faire voir quelle influence fatale eut sur Marie-Antoinette son intimité avec ses tantes. Assurément nous ne voulons point dissimuler les torts qu'a pu avoir la jeune Dauphine ; dans cette étude sur des documents essentiellement impartiaux, nous ne nous pardonnerions pas d'apporter de la passion et de la partialité. Mais, après avoir lu les consciencieux rapports de Mercy, nul ne saurait nier que, si la Dauphine a commis des fautes et si elle en doit porter la responsabilité devant l'histoire, une grande part de cette responsabilité, la plus lourde peut-être, retombe sur Mesdames, et principalement sur madame Adélaïde.

Marie-Antoinette se décida pourtant à rompre ces liens que son âge et son isolement l'avaient déterminée à former et qu'une habitude quotidienne avait resserrés. « Ne copiez pas des originaux qui n'ont jamais réussi dans le public[5], » ne cessait de lui répéter Marie-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 25 février 1771, I, 132.
[2] Mercy à Marie-Thérèse, 2 septembre 1771, I, 208.
[3] *Id.*, 22 juin 1771, I, 179.
[4] « L'ascendant que la comtesse du Barry a pris sur l'esprit du roi n'a presque plus de bornes ; cela influe visiblement en tout ce qui concerne la famille royale. » (Mercy à Marie-Thérèse, 19 décembre 1771, I, 251.)
[5] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 17 août 1771, I, 198.

Thérèse; et ces avertissements austères, joints aux pressantes représentations de Mercy, finirent, non pas par l'éclairer, — elle l'était depuis longtemps, — mais par lui donner la force de secouer le joug. A partir de la dernière moitié, et surtout de la fin de 1772, la correspondance de Mercy constate une diminution croissante de ce qu'il appelle le « petit despotisme[1] » de Mesdames, et, en même temps, une progression parallèle du crédit de la Dauphine près de son mari. « L'ascendant qu'elle a sur lui, écrivait le fidèle ministre, augmente visiblement; elle lui parle très-naturellement de ses défauts; il reçoit très-bien ce qui lui est dit à cet égard, et il y fait attention. Il en est résulté un changement favorable dans le maintien et le langage du jeune prince, et c'est bien sûrement l'ouvrage de madame l'archiduchesse[2]. » Grâce à elle, la timidité naturelle du Dauphin tendait à s'atténuer; il était moins brusque, moins sauvage, plus aimable; il parlait à l'abbé de Vermond, se montrait prévenant pour Mercy[3]; il paraissait à la danse et y prenait plaisir[4]. Marie-Antoinette osait même lui faire de vives représentations « sur son goût immodéré pour la chasse, qui détruisait sa santé, et sur l'air de négligence et de rudesse que cet exercice lui faisait contracter. » Le Dauphin était si ému de ces reproches qu'il se mettait à pleurer. La Dauphine mêlait ses larmes aux siennes, et le « racommodement » était « fort tendre[5]. » Loin de garder rancune de cette « mercuriale, » le Dauphin devenait plus prévenant pour sa femme; il était presque « galant, » autant du moins que le permettait sa nature froide et sauvage[6]. « Sa déférence pour madame l'archiduchesse, écrivait Mercy trois semaines à peine avant la mort de Louis XV, prouve le cas qu'il fait de ses avis et on voit qu'il en a une reconnaissance qui l'attache de plus en plus à son auguste épouse[7]. » Le public, lui non plus, ne s'y trompait pas, et il faisait honneur à la Dauphine des changements heureux qu'il remarquait dans la tenue et le caractère du prince. Quant à elle, quoi qu'elle eût à désirer encore, elle était touchée de ces marques de déférence de son mari, et un jour, irritée du caractère faux et des petites intrigues du comte de Provence, blessée des légèretés du comte d'Artois, elle se jetait au cou du Dauphin, et, l'embrassant avec transport, elle s'écriait : « Je sens, mon cher mari, que je vous aime tous les

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 16 décembre 1772, I, 386.
[2] Mercy à Marie-Thérèse, 15 juin 1772, I, 311.
[3] *Id.*, 14 août 1772, I, 336, 339.
[4] *Id.*, 23 janvier, 15 juin 1772, I, 265, 311.
[5] *Id.*, 24 juillet 1771, I, 189.
[6] *Id.*, 16 novembre 1771, 12 novembre 1773, I, 245; II, 75.
[7] *Id.*, 19 avril 1774, II, 128.

jours davantage. Votre caractère d'honnêteté et de franchise me charme : plus je vous compare avec d'autres, plus je connais combien vous valez mieux qu'eux[1]. »

Les rapports de Mercy donnent pleinement raison à cet élan du cœur de Marie-Antoinette. Si Louis XVI y paraît sous son vrai jour, — un vif désir du bien allié à une extrême faiblesse, un mérite réel gâté par une déplorable timidité, — ses frères y sont peints sous des couleurs qui ne semblent nullement chargées, et qui, il faut bien l'avouer, ne leur sont guère favorables. Le comte de Provence qui devait, quarante ans plus tard, inaugurer si heureusement le régime constitutionnel en France et panser d'une main si ferme et si sage les blessures profondes faites au pays par la Révolution et par l'Empire, était loin de montrer, à cette époque, les grandes et solides qualités qu'il devait déployer sur le trône. Esprit fin et littéraire, mais ambitieux et égoïste, il cherchait, par mille petits moyens plus ou moins avouables, à acquérir cette situation prédominante, à laquelle il se croyait appelé, et que sa naissance ne lui donnait pas. » « Toute la tournure de ce jeune prince, disait Mercy, tend à la fausseté, et son petit manége politique semble se porter au delà des vues que son âge peut admettre. Il marque en tout une ambition trop étendue; il attire à lui, par toutes sortes de moyens, le parti dominant, et cherche à s'établir comme le point de ralliement de ce parti[2]. » Marie-Antoinette se défiait de lui et non sans motifs : en plus d'une circonstance, elle l'avait surpris en flagrant délit de conspiration avec ses ennemis[3]. Plus tard, le comte de Provence changea de tactique; n'ayant pu détruire l'autorité de la Dauphine, il s'efforça de gagner sa confiance et de substituer son influence à celle de Mesdames, alors à son déclin[4]. Il échoua devant la ferme raison de Marie-Antoinette et la prudente sollicitude de Mercy. Les relations restèrent bonnes en apparence, mais sans intimité et sans abandon.

Le comte d'Artois, lui, n'avait pas des visées si hautes; il se préoccupait moins d'affaires que de plaisirs; il ne voulait pas dominer, mais amuser et s'amuser. Son caractère était tout l'opposé de celui du comte de Provence. Autant l'un était froid et dissimulé, ne

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 19 décembre 1771, I, 254.
[2] *Id.*, 19 décembre 1771, I, 252.
[3] *Id.*, *ibid.*, I, 254. — Louis XVI partageait contre son frère les préventions de sa femme. Un jour que les princes s'étaient amusés à jouer entre eux quelques scènes de comédie et que le comte de Provence avait rempli le rôle de *Tartuffe* : « Cela a été rendu à merveille, dit le roi, — alors Louis XVI; — les personnages y étaient dans leur naturel. » (Mercy à Marie-Thérèse, 28 juin 1774, II, 184.)
[4] Mercy à Marie-Thérèse, 14 novembre 1772, I, 363, 365.

laissant rien au hasard, autant l'autre se montrait gai et ouvert, aimable et plein d'entrain ; mais vaniteux et léger, inconsidéré dans ses propos, inconséquent dans sa conduite. Narguant les ministres, se moquant de l'opinion, n'écoutant personne, il s'était attiré mainte fois le mécontentement et les remontrances de son frère. La Dauphine affectait de ne pas le prendre au sérieux et de « tourner en plaisanterie ce qu'il pouvait dire et commettre de déraisonnable[1]. » Mais elle ne réussissait pas toujours à lui imposer, et la société de ce beau-frère spirituel et agréable, mais étourdi, turbulent, sans mesure dans ses paroles et dans ses actes, « hardi à l'excès, » pouvait devenir et devint en effet, pour elle, un réel danger.

Quant à la comtesse d'Artois et à la comtesse de Provence, toutes deux princesses de la maison de Savoie : l'une ne manquant pas d'esprit et d'une certaine habileté, mais peu franche comme son mari, et d'ailleurs dominée par lui; l'autre « petite, médiocrement prise dans sa taille, avec un nez fort allongé et désagréablement terminé, des yeux mal tournés, une bouche grande, une physionomie irrégulière et des plus communes[2], » sans esprit comme sans grâce, elles ne pouvaient être pour la Dauphine des rivales sérieuses. Marie-Thérèse avait redouté d'abord pour sa fille l'arrivée de ces deux princesses sœurs, dont la coalition, habilement exploitée, pouvait être une puissance et par suite un péril. L'ambassadeur de Sardaigne, le comte de la Marmora, avait même tenté de former à la cour un parti piémontais[3], et la « cabale » de madame du Barry avait cherché à se servir successivement de la comtesse de Provence et de la comtesse d'Artois contre l'influence croissante de la Dauphine ; mais tous ces efforts avaient échoué, et Mercy n'avait jamais partagé sur ce point les appréhensions de l'Impératrice. « Quelle que puisse devenir leur union par la suite, elles (les princesses de Savoie) n'auront jamais d'autre parti utile et raisonnable à prendre que celui de tâcher de trouver un appui dans l'amitié et la bienveillance de madame la Dauphine, dont les avantages immenses s'accroissent de plus en plus par la supériorité de son rang, par ses qualités personnelles qui

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 19 janvier 1774, II, 94. « Le jeune prince (le comte d'Artois), écrivait Mercy, traite mal les ministres, auxquels il annonce ses ordres d'un ton absolu et violent; il n'a d'égards pour personne. Il règne, dans l'arrangement de son service intérieur, un désordre qui s'étend sur tout; il brusque ceux qui lui sont attachés et qui, par conséquent, le servent avec dégoût et sans le moindre zèle. Dans quelques occasions, on a remarqué qu'il était enclin à l'intempérance dans la boisson, qu'il aimait les jeux de hasard, et que, tout récemment, il avait permis et même provoqué un très-gros jeu chez lui. » (19 avril 1774, II, 128.)

[2] Mercy à Marie-Thérèse, 18 décembre 1773, II, 78.

[3] *Id., ibid.*, II, 82.

éclipsent tout à cette cour et par le peu de sensation qu'ont produit les mariages des deux princes, frères de M. le Dauphin [1]. »

Forte de cette supériorité et guidée par l'inspiration de son cœur, Marie-Antoinette était parvenue, par ses bons soins, par d'ingénieuses attentions, par une absence complète de jalousie, à maintenir, malgré les cabales, malgré la légèreté des uns, la diplomatie des autres, malgré même les discussions parfois violentes entre les frères[2], à maintenir merveilleusement, en apparence du moins, l'union et la bonne harmonie dans la famille royale[3]. Et c'est ainsi qu'aimée du public, jalousée peut-être mais respectée à la cour, ménagée même par le parti dominant, elle s'avançait, non pas, hélas! sans ennemis, mais sans rivales ; non pas sans écueils, mais avec confiance, vers l'heure prochaine où la Dauphine allait devenir Reine de France.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

[1] Mercy à Marie-Thérèse, *ibid.*, II, 79.

[2] Il y avait eu, un jour, une altercation très-violente, une véritable scène de pugilat entre le Dauphin et le comte de Provence. La Dauphine avait dû intervenir pour séparer les combattants et avait même reçu, à cette occasion, une égratignure à la main. (Mercy à Marie-Thérèse, 15 juin 1772, I, 313.)

[3] Mercy à Marie-Thérèse, 19 janvier 1774, II, 94.

La suite prochainement.

DU LATIN

DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

I

Il est de certaines éditions des bons livres (je m'occupe ici du meilleur de tous et du plus divin, après l'Évangile) qui s'emparent de notre esprit avec une force étonnante, et qui l'obligent à s'appliquer, comme il n'avait jamais fait, aux mots, et par les mots à la substance des choses. On n'en est pas pour cela à une révélation première des choses; cela ressemblerait par trop à de l'illuminisme ou aux intuitions surnaturelles des saints; auquel cas on tomberait dans le péché d'orgueil. Non, ces éditions des bons livres, chères à chacun de nous, les bibliophiles connaissent bien cela, ne nous en apprennent pas plus sur des beautés de littérature ou de doctrine qu'au commun des lecteurs. Surtout elles ne nous découvrent pas les choses, comme cela arrive aux saints, par des coups de la grâce soudains et fulgurants. Mais nous vivons si familièrement, il faudrait dire si domestiquement, avec ces chères éditions, elles sont tellement de notre maison, nous les avons si bien établies chez nous et casées à portée de la main, qu'il n'est pas téméraire à vous et à moi d'affirmer qu'elles nous parlent avec une vivacité extraordinaire de l'état sain ou malade de notre âme, du fond trouble ou limpide de notre cœur, en un mot, de tout le particulier de nos mœurs et de notre conduite.

Quel livre me dit mieux ces choses-là, et d'une manière plus divine, que cette édition de l'*Imitation de Jésus-Christ* que j'ai dans les mains? Elle est d'espèce portative, s'il en fut jamais : elle tiendrait dans le creux de votre main. Le format n'est point riche et pas du tout élégant; mais il est solide, à l'épreuve des chocs et des heurts de toute sorte, indifférent aux intempéries des saisons, aux

excès du chaud et du froid, impénétrable à la tarière des mites. Elles jeûneraient aux côtés de ce petit livre. Le papier dont est fait ce trésor de l'âme est un papier de Paris, de 1710, de chez Louis Coignard (*ex typis Ludovici Coignard*), un papier des dernières années du grand siècle. Il est ferme sous les doigts; il supporte tout sans se plaindre, cornes aux coins des pages, annotations marginales à la plume, barres à l'encre, affreux pâtés et tant d'autres macules! Qui aime bien maltraite bien; je l'entends des livres seulement et de ceux de poche. Les dévots de la bibliographie ne me démentiront pas sur ce point. Mon édition *Louis Coignard* est imprimée menu; elle n'irait pas à tous les yeux; mais cela est si net qu'on le lit avec les yeux de l'esprit. Elle m'a été donnée en pur don en 1855, la date importe pour ces présents d'amitié, par l'un de mes bien chers et distingués confrères et collaborateurs dans l'enseignement secondaire. Je ne le nommerai pas, de peur de fâcher sa modestie et bonhomie, l'une et l'autre exquises. Nous faisions la rhétorique ensemble dans l'un des lycées de Paris les plus fréquentés par la belle jeunesse. Ce lycée a toujours regorgé de monde, et d'un monde point mal élevé et point sot. Nous avions une part égale dans cette lourde tâche; si ce n'est que lui, qui avait de meilleurs flancs que moi, *latera oratoris*, n'entendait pas que le moins robuste des deux fît autant que le plus robuste. Je ne pouvais pas l'empêcher de prendre à son compte ceci ou cela de ma besogne. Nous étions bien, lui et moi, les deux bœufs attachés au même joug. Il y en a toujours un qui tire plus du col que l'autre. Ah! la bonne confraternité des anciens temps! On dit qu'on ne la rencontre plus guère dans la moderne Université. Alors nous avions encore affaire à des jeunes gens de dix-sept à dix-huit ans, à des mineurs selon la nature et la loi civile. Aujourd'hui, passé quatorze ans, ils sont majeurs et citoyens. Que ne fait-on d'eux des électeurs et *a fortiori* des éligibles? En ceci on mettrait la loi d'accord avec les mœurs.

II

Quand cette édition me fut donnée par mon excellent confrère, j'allais prendre possession en province de ce qu'on appelait alors un des beaux postes administratifs de l'Université. Je quittais l'enseignement pour l'administration, le commerce des jeunes gens pour le commerce et, Dieu me pardonne, pour une sorte de gouvernement *in partibus minimis* des hommes. Ah! que les deux conditions diffèrent l'une de l'autre! Et qu'il n'en va pas de même de gouverner de tendres imaginations et de manier des amours-propres

irréductibles! L'un vous anime et vous remplit de magnifiques espérances; l'autre vous afflige et vous décourage. N'est-il pas vrai qu'avec les hommes vous êtes communément au-dessous de ce qui convient, ou à côté? L'autorité vous enfle ou elle vous écrase. Avec les jeunes gens vous tenez toujours la bonne mesure, parce que vous leur êtes vraiment supérieur. Cela m'a induit à penser que mon bon collègue, de qui j'allais me séparer (il restait, lui, avec nos chères brebis), ayant prévu les tribulations qui m'attendaient là-bas, m'avait remis ce petit livre en qualité de spécifique spirituel bon à prendre en toute rencontre. Il avait écrit de sa propre main, à la première page, le jugement que Fontenelle a porté sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, jugement parfait dans sa brièveté : « Ce livre, le plus beau qui soit parti de la main d'un homme, puisque l'Évangile n'en vient pas, n'irait pas droit au cœur, comme il fait, et ne s'en saisirait pas avec tant de force, s'il n'avait un air naturel et tendre, à quoi la négligence même du style aide beaucoup. »

Durant l'exercice de ma charge, il ne se passa pas un jour où je n'eusse à faire usage de la médecine divine. Dire à propos de quoi et de quelles tribulations grandes et petites ne serait pas exorbitant à quelque saint homme. Les saints, quand ils nous parlent d'eux, ne tombent pas dans le moi haïssable; ils sont même tenus de nous édifier par ces communications familières et par ces épanchements de leur âme militante et souffrante. Ils sont si forts dans le combat, et si rarement ils y défaillent, qu'ils nous doivent à nous, les femmelettes de la Croix, des peintures vives et expresses des actes de vigueur spirituelle accomplis par eux. Mais quoi dire de soi, misérable homme, qui puisse faire exemple et servir à autrui dans le travail de la perfection intérieure? On dira bien, et vous direz cela tout aussi bien que moi : telle chose m'advint dans l'exercice de mes fonctions qui mit mon amour-propre en feu, et qui manqua de me jeter hors de toute mesure. Je pris temps pour lire quelques lignes de l'*Imitation de Jésus-Christ*, les premières qui me tombèrent sous les yeux. Elles me rendirent tout honteux de moi-même, et cette levûre d'orgueil tomba dans mon cœur plus vite qu'elle ne s'y était formée. Telle injonction, qui ressemblait à un firman émané de quelque cour d'Orient, me vint des puissances de qui je dépendais. On demandait de moi une chose qui excédait la raisonnable obéissance. On insistait avec une dureté inouïe et comminatoire pour que la chose fût faite dans les vingt-quatre heures. On me tentait presque dans mon honneur. J'allai demander conseil à ma chère édition, elle ne me laissa pas longtemps perplexe; elle me dit : Ne fais pas cela, et, si l'on te presse davantage, résigne ton poste. Je ne fis pas la chose, et mon poste me fut gardé. Peut-être celui qui m'avait commandé cela

en avait-il référé de son côté à son édition, chapitre *Des devoirs des supérieurs envers leurs inférieurs;* et ce chapitre l'avait averti qu'il allait abuser de sa maîtrise. J'ai toujours aimé à le penser et à le lui imputer à bien.

Un autre jour c'est la maladie qui entre chez moi, et le médecin tôt après. Il n'y a pas de pires épreuves et de troubles de la chair comparables à ceux-là. Si peu de chose sépare la maladie de la mort que l'une nous figure le maître des cérémonies de l'autre. Ce fils que Dieu m'a donné, et que dans son extrême bonté il a bien voulu me conserver, Dieu va-t-il me l'ôter? Et pourquoi m'épargnerait-il dans mon sang, lui qui n'a pas épargné tant de braves pères meilleurs que moi? Dans ces heures d'angoisses extrêmes, où notre cœur, pour ainsi dire arraché de son fond, ne sait même plus former de prière, que devenir? A quoi se tourner? *Et nunc, Pater dilecte, quid dicam?* On trouve cela et le reste qu'on peut y lire dans le chapitre XXIX du livre III : *Qualiter, instante tribulatione, Deus invocandus est et benedicendus.* J'ai recours à ce chapitre XXIX, et je le mets au lieu et place de mon misérable cœur ; je ne peux pas prier de moi-même. Celui qui a écrit ce chapitre pour les désolés de ce monde prie pour moi ; et je redis toutes ses paroles comme un enfant auquel on fait réciter son *Pater* ou son *Credo*. A cela, des braves de l'Académie ou du Lycée me disent : Comment peut-on s'abêtir ainsi, ayant été un bel esprit de collége et ne l'étant que trop encore? — Que voulez-vous? Apportez-moi un bon raisonnement philosophique de votre Académie ou de votre Lycée qui me rende fort contre moi-même, et qui m'aide à me comporter un peu plus bravement chez moi. Je le prendrai de n'importe quelle main, et j'avalerai tout d'un trait votre cordial. Hélas! combien n'en ai-je pas pris de ces cordiaux de l'école! ils ne m'ont absolument rien fait.

Autres sont les secours de la philosophie, autres ceux de la religion. Ceux-là sont pour l'usage externe, comme parle la médecine; ceux-ci pour l'usage interne ou pour l'entretien de la vie spirituelle. Et pour qui veut bien examiner l'état de son âme, après qu'il l'a traitée par la méthode philosophique ou rationnelle, il se trouve aussi malade qu'avant. Il n'a de la santé que les apparences et le vermillon dont les femmes de théâtre enduisent leur visage avant de se produire à la rampe.

Quel livre que l'*Imitation* pour le dedans de la maison! C'est le bréviaire du séculier. Voici un chapitre qui a été écrit pour moi, non pas pour moi seulement, en tant que je suis homme et partie prenante au fond commun des misères de la pauvre humanité, mais pour moi, en l'état où je suis aujourd'hui. Je me vois, dans cet autre chapitre, tel que je me suis levé ce matin, le cœur barbouillé de mé-

lancolie, qu'on me passe le mot s'il dit bien la chose, l'esprit enseveli dans d'épaisses vapeurs, inerte et comme assujetti à l'organe qui secrète en nous la bile. Se lever stupide et n'avoir pas du tout d'ouverture aux choses qu'on a à faire, est-il rien de plus désespérant et qui vous rende plus insupportable à vous-même et à autrui? D'où cela vient-il? de la tête ou de l'estomac? Bas examen, outre qu'il ne m'apprend rien sur la cause de cet épaississement de mon âme! A cela, mon chapitre qui m'attend à mes mauvais levers me dit que je suis un homme à dispositions changeantes, journalières, que je n'ai rien de Dieu, pas même de l'ange, et que ces états de bêtise, pour les appeler du nom qui leur convient, sont de l'ordre de Dieu. Ils sont très-propres à m'empêcher de m'infatuer les jours où je me lèverai dispos, un peu lumineux, et voyant clair à mes affaires. Alors je m'humilie ou je tâche de m'humilier, et je m'applique à l'endroit malade le doux topique de ces paroles : *Si me vis esse in tenebris, sis benedictus; et, si me vis esse in luce, sis iterum benedictus*... (Liv. III, ch. XVII.)

Mais, pour ne pas sortir de cet ordre des petites misères de l'âme, parlons moins magnifiquement des petites misères du sens propre. En est-il une plus cuisante, et qui soit, comme certaines fièvres, moins sujette à rémittence que n'est celle-ci? Vous relevez de quelqu'un en ce monde, et vous relevez immédiatement de ce quelqu'un. Il est votre supérieur de par les lois ou conventions qui règlent les prélatures, et qui veulent qu'il y ait ici-bas des subordonnés et des obéissants. Vous avez le col à la chaîne, et vous l'avez pelé, souvent meurtri, comme celui du chien de la fable. Cela est dur; mais il importe au bon ordre d'un État ou d'une communauté qu'il en soit ainsi. Ce n'est pourtant pas le plus dur de la chose. La plaie, la vraie meurtrissure du cœur, c'est que l'homme auquel vous êtes obligé de vous soumettre ne vous vaut ni par les lumières, ni par le caractère, ni par les mœurs. Vous le jugez tel, et le monde aussi avec vous. Vous avez beau peser et soupeser dans le creux de votre main cette autorité bouffie, pompeuse, médiocre et même au-dessous, qu'un vent de fortune ou le caprice tout-puissant du souverain a tirée du néant et mise sur votre tête. Il ne vous faut pas moins la reconnaître et y déférer. La mortification est grande, dites même qu'elle est sanctifiante. Qui me la fera recevoir? Ma raison? mais ma raison enrage de ce qu'on veut d'elle; et c'est en frémissant qu'elle se range, si on appelle cela se ranger. — Mon esprit? mais pour peu qu'il domine ce supérieur de hasard qu'on lui a donné, et qu'il se paye le malin plaisir de le déshabiller et détailler, comment se rangera-t-il lui aussi? C'est lui, encore plus que ma raison, qui est l'insoumis. Que faire donc? me rabattre à ma condition, qu'il a plu à Dieu de faire petite et dé-

pendante ; mais surtout me rendre à la vérité et à la douceur contraignante de ces belles paroles du chapitre XIX du livre III : *Insipiens est talis cogitatio quæ virtutem patientiæ non considerat, sed magis personas*. Regarde non pas à la personne de celui auquel il te faut obéir, mais à la vertu même de la patience ou de l'obéissance ; en d'autres termes, au bon plaisir de Dieu, du souverain dispensateur des conditions humaines.

III

Que suis-je, que sommes-nous, tous ceux dont les tempes ont blanchi et dont le sang commence à se glacer, que sommes-nous, dans ces effroyables commotions du monde qui s'appellent la guerre, les invasions, les siéges, les discordes civiles, les démembrements de la patrie? Qu'est-ce que nos personnes inutiles, à charge à l'État et à la cité, qu'est-ce que nos bras languissants, et à peine bons à pousser le trait sans portée du vieux Priam, peuvent, soit pour arrêter l'ennemi du dehors, qui s'avance d'étapes en étapes jusqu'à nos provinces du milieu, soit pour combattre l'ennemi du dedans et les factions qui achèvent d'égorger la patrie? Nous ne pouvons rien, sinon gémir de ces misères extrêmes, dévorer nos larmes et nos hontes, et prier Dieu qu'il ait enfin pitié de cette nation qui s'arrache à elle-même les entrailles. *Nos turba inermis*, disaient les Latins ; *inermis*, oui, mais point insensible ni indemne. Les hommes qui agissent en de pareils temps pour le bien ou pour le mal de leur pays, et qui ont l'une et l'autre vigueur, celle du bras et celle du conseil, les mauvais citoyens eux-mêmes, les brouillons ou les factieux, dépensent leur activité à des choses qui sont de leur génie et qui leur plaisent. Ils travaillent ou ils s'agitent. Mais les plus misérables dans ces conjonctures sont les hommes qui, ne pouvant rien pour la chose publique en mal de mort, se donnent le répit de penser, et soutiennent la vue de toutes ces choses confuses, violentes et caduques. Ce ne sont pas des contemplateurs à la manière béate du sage de Lucrèce, auxquels il est doux de contempler du rivage le naufrage d'autrui. Ce sont des contemplateurs en participation de la misère publique, de bons fils de la France, que tous les coups portés à leur mère atteignent et font saigner. Je dis que ceux-là sont les plus misérables des hommes, parce que, n'ayant les mains à aucune action perverse ou simplement intéressée, rien ne s'interpose entre leur sens et les objets qui l'affligent et le consternent. Ils souffrent d'autant plus de ce qui se fait sans eux ou contre eux, qu'ils le voient d'un esprit plus libre et avec des lumières qui manquent aux joueurs

embarqués dans les jeux équivoques ou difficultueux de la politique. Ces contemplateurs connaissent une autre misère de l'esprit qui, elle aussi, est bien grande; et néanmoins ils s'y attachent et ils s'y complaisent. En lisant les histoires anciennes, ils y relèvent des faits entièrement semblables à ceux que, vivants, ils voient s'accomplir autour d'eux, et s'enchaîner les uns aux autres par l'invincible nécessité des intérêts et des passions. En ceci, l'identité persévérante de l'homme réjouit beaucoup leur intelligence; mais elle abat leur cœur, parce qu'ils voient leur pays s'affaiblir et se consumer par les mêmes maladies qui ont perdu les nations les plus célèbres de l'antiquité.

A qui donc crierai-je du fond de ces abîmes? A Dieu sans doute. Et comment articuler ma plainte, si je n'ai pas recours à la langue elle-même des tristesses et des supplications de l'esprit les plus intérieures et les plus propitiatoires, à la langue de l'*Imitation de Jésus-Christ?* Je dis plus, je ne ferais pas ainsi mon propre de cette langue dérivée de la croix, et toute pleine du Verbe fait chair; encore moins irais-je à elle pour l'accommoder à mes états de désolation, s'il n'était manifeste pour moi que le livre du disciple se ressent en chacune de ses lignes des chocs qu'a reçus de tous les côtés l'âme d'un bon citoyen, d'un brave homme et d'un chrétien candide, l'une de ces âmes qui ont bâti sur Jésus-Christ : *Fundati in Christo.* Que ce livre soit de Gerson ou de quelqu'un d'avant lui, c'est aux érudits à en décider, et ils en disputeront longtemps encore. Je vois donc un état de l'âme conforme au mien, et une fortune peu différente de la mienne, dans le personnage, quel qu'il soit, de qui nous tenons l'*Imitation de Jésus-Christ.* La manière d'être et de penser, disons simplement la manière de vivre de ce personnage est celle d'un homme affaibli et molesté au temporel au delà de ce qu'on peut imaginer. Il n'a pas où se mettre à couvert des piéges ou des attentats des méchants; et, quoiqu'il soit des moins en vue parmi ses concitoyens, à cause de son mépris pour le monde et du néant d'humilité dans lequel il s'est enfoncé, il n'a même pas l'assurance d'être le peu qu'il est jusqu'au lendemain : tant les lois qui le devraient protéger sont faibles! tant est vain le recours à elles! Il ne voit que gens armés et sur le pied de l'offensive ou de la défensive, qu'oppresseurs et qu'opprimés, cris de guerre ou cris de sédition, soulèvements des misérables, l'anarchie partout maîtresse, le bien et la vie d'autrui au plus fort; partout voleries et pilleries; mille tyranneaux qui tiennent en échec l'autorité royale, d'effroyables violences impunies, la foi en Dieu et en la Rédemption qui s'en va des cœurs des petits, à cause de l'excès de leurs misères. C'est dans ce mauvais monde que vit notre pieux personnage, sujet à tous les coups pour ce qui est de

la chair, l'esprit pacifié et « fondé en Jésus-Christ. » *Cor meum pacifica.* On n'imagine pas en de pareils temps un lieu si retiré et si bien muni, que ce serviteur de Dieu ait pu y mettre sa personne à couvert du tumulte des affaires et des violences des hommes. Comment s'est-il préservé? Où s'est-il caché, lui qui fait consister le souverain bien à être ignoré du siècle : *Nesciri in hoc sæculo.*

N'en doutez pas : c'est la misère des temps, ce sont les misères de tout le monde, qui, opprimant cette âme bonne et grande, et l'empêchant de se dilater à l'air et à la lumière du siècle, ont fait qu'elle s'est ramassée en elle-même avec une intensité de réflexion et une douceur et profondeur de charité qui n'ont pas été égalées depuis le Christ et les apôtres. Je ne prétends pas apprendre à personne rien de nouveau sur l'*Imitation de Jésus-Christ.* Je n'ai ni plus ni moins de lumières sur ce manuel du chrétien que n'en ont tous ceux de ma foi et de ma communion. Si je m'attache, avec une vivacité qui a l'air de m'être personnelle, à ce grand personnage, auteur de l'*Imitation*, c'est ma chère édition qui en est cause. A force de l'avoir eue avec moi et sur moi, comme disent de leur portefeuille les gens de finance; à force de l'avoir interrogée et pressée sur tout ce qui regarde Dieu, l'homme et ce misérable monde, *hunc miserum mundum*, j'ai pu croire que ce discours, écrit pour les âmes souffrantes, et dont j'expérimentais l'efficace incomparable, avait été écrit pour moi, et que ce consolateur, plein de force et d'onction, portait avec moi, et mieux que je ne faisais, le poids des maux publics. J'en usais avec lui comme avec un homme de mon siècle. Et ces temps de violences sauvages, d'oppression du faible par le fort, de remuements politiques et sociaux, ce moyen âge, qu'il nous sied bien de mépriser aujourd'hui, était-il donc si différent de notre barbarie savante, de nos mœurs caduques et sanguinaires, de nos méthodes brevetées de tueries et d'incendies, de notre liberté incontinente et stérile, de nos égalité et fraternité qu'on dirait être les filles jumelles de la païenne Erynnis?

Sur quoi ne me suis-je point épanché avec lui durant les mauvais jours de 1870-71, qui, empirant par leur succession, semblaient devoir être les derniers jours de la France? Ceux qui ne virent pas les affaires aussi bas qu'elles étaient alors, et qui, leur bourse et leur personne mises en lieu sûr, goûtant les douceurs de la santé sous un ciel tépide et toujours bleu, espéraient que tout irait au mieux, dans la quinzaine de Pâques, pour la France, pour notre chère moribonde : ceux-là, j'en ai rencontré de tels, je les tenais pour des gens bien sottement heureux et bien cruels à leur pays. Et je m'en irritais jusqu'à manquer à la sociabilité avec ces personnes d'ailleurs honnêtes et bien élevées. Combien de fois, sous le coup

des nouvelles mauvaises ou mensongères qui nous venaient de nos armées, ai-je prié le bon disciple de me répéter ces paroles, d'une tendresse fortifiante (elles sont du Père du genre humain, de Dieu lui-même) : *Ego sum qui eruo sperantes in me usque in finem.* Et plus vous êtes proche de la désespérance, plus vous les entendez et mieux vous les recevez en vous. Elles me récréaient par une lumière qui ne venait pas de moi et par une force d'enchantement qui m'était inconnue. Oui, c'est sans illusion que je parle aujourd'hui de cela, comme j'étais sans illusion pour le recevoir dans mon esprit. Ces divines paroles me faisaient tenir contre tout, contre le témoignage de l'ouïe et du toucher, contre les triomphes brutaux du nombre et de la dynamique, contre les preuves accumulées de nos défaites et de l'écrasement de nos armées, et surtout contre la déclamation affichée, les forfanteries et les faux en écritures des pseudo-Machabées d'Israël anéanti. *Ego sum qui eruo.*

IV

Et la mort, la mort amère, *amara mors !* qui parle mieux d'elle à ma chair et à mon esprit que ne le fait ce livre? Qui m'applique plus fortement ou plus doucement à cet objet, banal, s'il regarde la totalité du genre humain, extraordinaire et unique, si c'est moi qu'il touche ou quelqu'un de mes très-proches? « Chacun est un tout à soi-même. Car, lui mort, le tout est mort pour soi. Et de là vient que chacun croit être tout à tous. » (Pascal, *Pensées*, art. xxv, § 19, édition Havet.) Il n'est que Pascal pour dire ainsi les choses, et pour nous épouvanter de ce *moi* qui fait à chacun l'effet d'être tout le monde. Or cette vue du trépas, ou trop générale, ou trop particulière, le chapitre xxiii du livre I, *De meditatione mortis*, la redresse en moi et la rétablit dans le point de justesse de la morale chrétienne. Ici on me parle de la mort comme d'une peine attachée au péché d'Adam, et transmise par notre premier père à toute sa race, et j'entends qu'elle n'est pas pour nous, comme pour les bêtes, une simple nécessité naturelle, la dernière à laquelle succombe l'organisme animal. J'entends qu'elle est pour tous un châtiment, le coup le plus dur que Dieu inflige à la chair, la plus grande douleur que nous puissions connaître, ou par ceux de notre sang ou par les personnes de nos amis. Ce Vingt-troisième chapitre, à la fois doux et terrible, doux à ma faiblesse, terrible à mon égoïsme, me tire de l'ordre des faits de nature par lesquels je confine à la bête; et il m'élève à une vue toute spirituelle de la mort. C'est en effet la seule

manière d'envisager notre dissolution corporelle, et d'en soutenir l'horreur. Ou bien il n'y faut pas penser du tout, même en médecin ou en philosophe atomistique; car, croyez-le bien, le moment venu, on n'est pas plus brave dans ce camp-là que dans le nôtre. Or, comme il ne s'écoule pas une seconde ici-bas où quelqu'un n'exhale son dernier souffle, un père, une mère, un cher enfant, un ami, vous faites sans doute comme moi; et vous inscrivez à la marge de ce Vingt-troisième chapitre de votre édition les noms de ceux que la mort vous a enlevés dans l'année. Ce ne sont pas là des tables de mortalité semblables à celles que dressent les statisticiens. Vous ne tenez pas les registres de la Libitine publique. C'est un memento à votre usage, et qui ne laisse chômer en vous l'idée non plus que la méditation de votre propre mortalité. Moyennant cette méthode, on n'a pas sujet de se flatter et de s'en faire accroire sur quoi que ce soit en ce monde, santé, argent, solidité de la condition et des affaires, verdeur des ans, maturité florissante ou vieillesse impunie. Il faut être sur le qui-vive, et tout prêt à faire son paquet. Voyez plutôt ce qu'on nous dit des morts subites dans ce verset 7 : *Ah, stulte, quid cogitas te diu victurum?* C'est à ne pas mettre le pied hors de chez soi sans songer qu'on vous y rapportera mort ou mourant avant la fin de la journée. Jeunes, vieux ou de moyen âge, nous sommes tous au moment de manquer. La dominante ici-bas, *vis lethi*, disaient les païens, c'est la mort. Et comme ce chapitre XXIII nous dit cela, et nous le ressasse, à la manière des maîtres de grammaire, afin de nous le bien inculquer à nous tous, qui avons l'entendement dur à cet *Abécédé* du mourir! Quel ressasseur, en effet, de la vérité la plus élémentaire et la plus redoutable! Il nous assomme avec sa mort. Dirai-je les morts ou les mortes que j'ai inscrits en marge de ce Vingt-troisième chapitre! Les jeunes! on en a le cœur et la raison toute renversée. Cela va jusqu'à vous tenter du côté de Dieu. Qu'ont à faire les jeunes de mourir avant moi? Quel mal ont-ils fait, quelle coulpe est la leur, pour que le châtiment leur ait été si prématurément infligé?

Cette jeune femme, elle est morte le mois passé, en donnant la vie à un enfant que Dieu lui a permis de prendre dans ses bras et de toucher de ses lèvres brûlantes de fièvre; et puis ç'a été tout. Elle m'était quelqu'un de bien proche par le sang. Je l'avais vue naître, et croître d'année en année, et devenir une personne tout à fait gentille. Elle ignorait le mal — il est pourtant si près de nos filles! — Elle l'ignorait, pour n'avoir jamais voulu le regarder, et pas même y penser. On ne le croira pas : elle avait l'innocence de l'imagination. Dirai-je que c'est la vraie innocence d'une fille? A quel homme donner ce trésor, et le lui donner en propre? On la maria, puisqu'il est

bon qu'une fille se marie, médiocrement, mais assez avantageusement pour elle, comme parle le monde. Elle épousa un honnête homme, c'est beaucoup; digne d'elle? quel homme est tout à fait digne d'une pudicité aussi exquise? Elle a à peine connu la douceur d'être mère; et c'est dans la mort qu'elle s'est reposée du travail de l'enfantement. Toutefois Dieu, avant de la rappeler à lui, a bien voulu lui accorder quelques minutes pour se réjouir « d'avoir mis un homme au monde. » Elle est morte à vingt ans, avec quelle angélique douceur! on ne saurait s'en faire une idée. Et se peut-il qu'à vingt ans on se fasse si peu prier pour quitter la vie? Est-ce magnanimité naturelle aux jeunes; ou bien, n'ayant fait que goûter à la coupe, l'ont-ils rejetée à cause de l'absinthe que déjà ils sentaient monter du fond à leurs lèvres? Sans doute il plaît à Dieu, à cette heure suprême dont personne n'a d'idée, si ce n'est les mourants, de les charmer et tirer à lui par une lumière de sa face d'autant plus manifeste que ce corps miné et cette chair réduite à rien empêchent moins de la voir. Cette aimable enfant a passé à Dieu, comme si Dieu lui eût apparu de la manière la plus douce et la plus tempérée. Comme elle lui abandonnait ce corps, ces grâces et cette maternité de vingt ans! Et ces yeux qu'elle tint attachés à la croix jusqu'à ce qu'ils se fermassent! c'étaient les yeux de la foi elle-même. Et, son dernier souffle exhalé, dans quel repos elle est entrée! C'était une morte encore charmante, si cela peut se dire d'un objet aussi pitoyable. Ah! cachons-nous dans notre honte, nous, les vieux amants de la vie!

Toutes morts sont bonnes à noter en marge de ce chapitre XXIII. Je l'entends de celles qui nous touchent en quelque chose, et auxquelles nous pensons un peu plus que passé la journée. Mais la leçon par excellence de mortalité, c'est celle qui nous vient de nos contemporains ou de nos aînés de peu dans le siècle. L'avertissement est net, et nous le trouvons brutal. « Comment? un tel, notre camarade de classes, est mort! — On l'enterre demain. — Il n'était pas bien âgé; il n'avait que soixante-quatre ans, et encore les avait-il? — De quoi a-t-il pu mourir? — Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est mort, et que nous sommes priés de son convoi pour demain. » Nous assistons à ce convoi, et, l'eau bénite donnée, nous nous en revenons chez nous pour vaquer à nos affaires : nous sommes tous si occupés! « Le cas est rare qui a emporté notre ami; c'est un pur accident que cette mort. — Je le veux bien. Le coup n'en a pas moins porté juste, si pas très-profondément. » Et me voilà prévenu pour mon propre compte. C'est ici que ce chapitre XXIII me dit la chose avec une force à laquelle je n'avais jamais songé. « Écoutez, méditez, et ruminez, comme parle Bossuet, ce verset 8 : *Quis memorabitur tui post mortem? Quis orabit pro te?* Oui, qui se souviendra de vous

mort? qui priera pour vous? Personne, ou pas grand monde. Et même qui le ferait, si l'Église ne se souvenait pas pour ceux qui ne se souviennent pas, et ne priait pour ceux qui ne prient pas? Mais elle a ses jours de commémoration universelle, pendant lesquels elle pleure tous ses enfants et intercède pour eux auprès du Père des miséricordes. Elle a d'intarissables larmes pour ces ossements desséchés. Elle a la mémoire des personnes ou des âmes, c'est tout un pour elle. Cette Église catholique est une pleureuse sublime et perpétuelle. Elle ne frappe point l'air d'éjulations vaines et indistinctes. Elle a des paroles fortes et précises qui emportent rachat et libération. Elle seule console les inconsolables, en leur promettant, de la part de Dieu, qu'ils n'auront plus sujet de pleurer une fois qu'ils seront arrivés au lieu des esprits. L'Église seule nous relève, nous et les nôtres, de cette basse et malheureuse condition du mourir et « des quatre planches » de Pascal : et nous ne sommes vraiment assurés que par elle que nous ne mourons pas et ne retournons pas à la terre, à la manière des chiens et des pourceaux. Ces quadrupèdes, nos semblables et nos congénères, nous dit-on aujourd'hui, peuvent mourir dans l'impénitence finale. Pour ces bêtes, cela n'a d'inconvénient ni actuel ni ultérieur.

« Qui se souviendra de vous, quand vous ne serez plus? » Jamais je n'étais allé autant au fond de ces paroles que je l'ai fait depuis que je vis avec l'auteur de l'*Imitation*. Jusque-là j'avais cru que je me souvenais des morts autant que cela compatit avec le mouvement et les travaux de la vie présente. La vérité est que je me souvenais faiblement de ces chers défunts. Vous ne pensez bien à eux qu'en rapportant à vous-même ce que vous savez, par votre catéchisme, de leur condition surnaturelle. Si vous ne considérez pas un peu fixement que vous serez bientôt semblable à ces oubliés, et que si peu de gens se souviendront de vous, si peu prieront pour vous; vous n'entendrez pas votre propre fin comme vous devez l'entendre, à savoir, comme une affaire unique et dernière à traiter entre Dieu et vous. « Vous serez seul à mourir, » seul, entendez-vous? dit Pascal. L'auteur de l'*Imitation* me dit la même chose dans ce chapitre XXIII; il me le dit moins durement, et, en quelque sorte, moins *ad hominem*. Mais il a pris avec moi le vrai tour pour m'y disposer, en me persuadant du peu que vaut ma personne actuelle, qui est comme perdue dans la multitude des vivants, et qui, morte, ira s'engloutir dans des abîmes d'oubli (*in terra oblivionis*); expression d'une beauté unique! Longtemps je l'avais prise pour une figure poétique tirée du magasin commun des figures. Le chapitre XXIII me l'a fait recevoir au propre, et, mieux que ce chapitre, mes propres légèretés de mémoire à l'égard des personnes défuntes. Ah! certes, cette terre est bien la

terre de l'oubli! Et si, la pelletée de sable jetée sur nos restes, tout était dit pour nous du futur, si rien de nous, pas même ces mânes légers qu'avaient imaginés les païens, ne devait paraître devant Dieu, cet oubli des morts serait la preuve la plus simple de la non-spiritualité de l'âme et de la totale extinction de nos personnes.

« *Si vidisti aliquando hominem mori, cogita quia et tu per eamdem viam transibis.* » « Si vous avez vu quelqu'un mourir, pensez que, vous aussi, vous passerez par le même chemin. » Comme cela est dit! C'est le *mourir* dans sa nudité naturelle. Nous n'avons rien à nous apprendre les uns aux autres sur ces départs des nôtres, si vite effectués, avec si peu de remuements dans la maison, avec si peu d'entassements de paquets et de hardes. Tous nous avons vu quelques-uns des nôtres passer de vie à trépas. Il n'y a partie de nous-même qui ne se tourne et ne s'attache avec l'intérêt le plus véhément à cet acte de la dissolution naturelle. C'est donc ainsi que notre corps finira, que nos organes cesseront l'un après l'autre, ou tous ensemble, de faire leurs fonctions, que ce souffle sera gêné, raccourci, obstrué, que toute cette machine aux pièces si bien ajustées, et, il y a huit jours, si bien allante, entrera dans l'angoisse des angoisses. Et plus la nature est résistante chez les mourants, plus le travail de la dissolution est dur, ou nous paraît tel, comme le fait remarquer Buffon. Ne dit-on pas de certains mourants qu'ils ne peuvent pas mourir? Mais ceci ne regarde que le sensible; et jusqu'ici, l'animal seul en nous s'étonne et se trouble à la vue de cette matière qui tombe en ruine. La nature n'a pas le pouvoir de parler à notre sens moral. Cette opératrice de la vie et de la mort ne sait que faire et défaire les choses avec quelque diversité et selon les individus; et dans le fait matériel de la mort elle se montre bien routinière.

Là donc n'est pas l'enseignement que nous recevons des mourants. Ce qui parle à tout mon être, ce qui abat ma chair et mon esprit devant la majesté de la mort, c'est cette personne de notre ami que je vois là, gisante sur ce lit, et qui s'éteint peu à peu, se retire du milieu de nous et entre dans la nuit éternelle. Quel objet à contempler! On ne soutient bien cela qu'avec les yeux de la foi. Saint Augustin nous dit que le bon larron regardait en cette manière surnaturelle le Christ à la croix. C'est encore notre ami, et ce n'est plus lui. Quels obscurcissements dans les pensées de cet agonisant! quel désordre étrange et quelle incohérence dans le peu de paroles qu'il profère! Quoi! c'est là cet esprit qui, la semaine dernière, était encore si présent aux choses de ce monde et à ses propres affaires! Que s'est-il donc passé dans cette âme, dont les opérations sont toutes dérangées et comme embrouillées? Elle a encore des yeux pour voir,

et elle ne paraît pas faire usage de ces yeux. Elle ne nous reconnaît plus. Notre ami est perdu pour nous; et néanmoins notre sens, à nous qui vivons, est tellement notre fort, que cette personne, noyée pour ainsi dire dans la mort, et qui ne reviendra pas sur l'eau, nous ne pouvons pas l'ôter de céans, même en idée, et nous l'ôter à nous-mêmes, aussi longtemps qu'il reste du souffle à ce corps dévolu au linceul.

Je ne sais pas comment les païens recevaient ce coup des séparations dernières. On voit bien, par tout ce qu'ils ont écrit sur la plus acerbe des nécessités, qu'ils étaient vrais dans leurs douleurs privées, et qu'ils s'y abandonnaient sans pudeur. Leurs poëtes sont des chantres exquis de la mort et des « rigueurs à nulle autre pareilles » de l'Orcus. Ils ont pleuré leurs chers morts comme nous, et comme nous ils ont vidé de larmes leurs yeux. Quels tombeaux délicieux, et du plus intérieur de la maison, que ces urnes pleines des cendres des leurs : *Plenæque sororibus urnæ!* Tout cela est vrai, humain, universel. Ce l'était avant le Christ. Mais quand je pense que le Christ, la caution de nos âmes et de nos corps, a peine à me faire soutenir la vue de ce chrétien qui meurt, de cette chair qui périt pour renaître; quand ma foi est tout près de céder à mes sens, trop occupés du travail de la mort naturelle, je me demande quels hommes étaient ces païens au chevet de leurs mourants, et de quel esprit ils voyaient ces personnes chéries passer de la vie supérieure aux sombres demeures des mânes. Tout devait défaillir, que dis-je, défaillir? s'écrouler, chez ces adorateurs de l'implacable Pluton, tout, les entrailles, le cœur et le sens. Eh! nous-mêmes, sommes-nous donc si forts sous la Croix? Les bonnes gens parmi eux, à qui les destins avaient ravi une épouse, un fils, une fille, belle et toute formée, l'ornement et les délices de la maison, poussaient au ciel leur plainte et appelaient les dieux cruels; après quoi, ils demeuraient comme abîmés dans l'irréparable. Les poëtes, amoureux des formes passagères de la vie et des apparences de l'être, voyant que la mort déshonore et détruit tout cela, déploraient ces corps charmants d'où le sang, les esprits et les couleurs s'étaient retirés, et qui, fermes et pleins de sucs avant que la fièvre ne les eût dévorés, s'en allaient vides et légers, et pour n'en jamais revenir, dans le royaume des ombres.

... *Non vanæ redeat sanguis imagini...* (Horace, ode XXIV.) Leur poétique génie se jouait, avec une tristesse et des agréments infinis, autour de cette enveloppe mortelle. Il n'allait pas jusqu'à la personne elle-même, laquelle paraît mourir, et ne meurt pas même en sa chair, que le Christ, en la revêtant, a faite capable de ressusciter. Les philosophes, de leur côté, qu'ils procèdent de Platon, d'Aristote ou d'Épicure, n'entendent qu'à demi la mort, ou ne l'entendent pas

du tout; parce que ni la syllogistique ni la mathématique n'ont rien à voir à cette redoutable inconnue. Le sentiment seul nous en découvre quelque chose, et la religion y apporte toute la lumière désirable. Les belles conjectures de ces sages touchant la condition ultérieure de mon être ne manquent pas : elle surabondent; et, si je pouvais m'en contenter, je m'acheminerais assez tranquillement vers cet autre monde. Avec le divin Platon, vous ne mourez pas trop dénué ; vous sauvez quelque chose de la maison, et de l'hôte qui l'a habitée. Avec Épicure, vous n'emportez rien au départ, rien, pas même une vapeur. C'était déjà l'enterrement civil : ce n'est pas nous qui l'avons inventé et mis à la mode. Il me faut du certain dans cette affaire unique, où ma raison ne voit pas à se conduire et à se décider, quoique toute ma personne, « la chair et l'esprit pur, » comme le dit Tertullien (*caro et spiritus solus ac purus*), y soit embarquée. Or ces philosophes ne me laissent ni l'un ni l'autre, et ils les enveloppent dans la même catastrophe. Ou bien ils me laissent l'un sans l'autre, sauvant l'âme, sans me dire où elle ira, et la séparant du corps, sans trouver par où les deux substances, désunies pour un temps, seront de nouveau conjointes et revivront la même et immortelle vie. En un mot, ils ne me disent pas, « à moi qui veux vivre, qui veux vivre! » dit Bossuet, comment ils me feront subsister tout entier, soit dans leur univers vide de Dieu, ou plein de cet Être absorbant et sans amour, soit dans leur monde idéal, fait de premiers principes et de prototypes des choses. Ici mon âme, occupée seulement d'abstractions sublimes et d'entités qui la fuient, ne retrouvera plus son corps, « ce cher compagnon de ses travaux et de ses peines, » ce bon serviteur qui s'est exténué à la servir, toutes les fois qu'elle a su le ranger sous elle et lui commander en souveraine. Comme je suis tout moi-même dans cette vie-ci, je veux être tout moi-même dans l'autre, et en la manière qu'il plaira à Dieu d'opérer à l'égard de ma personne. Eh! qu'importe que ma raison soit confondue, si ma foi en Jésus-Christ m'assure ce bien des biens? Or cela m'est dit, dans ce Vingt-troisième chapitre, par un homme si rempli de la mort et de la vue du jugement, que je n'ai point de paroles pour disputer contre lui. Il me promet ce que ma chair et mon cœur aiment le mieux et désirent avec le plus de véhémence ; et il me le promet de la part du divin Maître, avec une autorité et une douceur d'affirmation qui découlent du Verbe lui-même, et qui emportent mes derniers et faibles raisonnements.

V

L'*Imitation de Jésus-Christ* est un livre dans lequel nous lisons tous les uns aussi bien que les autres. L'esprit n'y fait rien, ou il y fait si peu! Le bon entendeur dans la science du Christ, c'est le cœur. Faites attention que l'esprit, j'entends le bel esprit, met plus du sien propre dans ce livre qu'il n'en tire ce qui s'y trouve. Ainsi, le bel esprit nous soutient que l'*Imitation* a été écrite par un moine, et pour des moines, et qu'elle ne regarde aucunement les personnes du siècle. Et d'où vient donc qu'elle me convient, dans tous les moments de ma vie, à moi qui ne fais usage ni de la haire ni de la discipline, et qui maltraite mon corps le moins que je peux? Je suis bien peu du monde. Encore en suis-je assez pour le voir tel qu'il est, pour souffrir de ses duretés ou de ses sottises, et pour combattre au moins mal de mon âme le combat journalier de l'homme de bien. Comment se fait-il que, sortant de cette presse toujours froissé et souvent meurtri, je ne revienne pas à ce livre qu'il ne m'oblige à rentrer en moi-même? Dire que je deviens humble avec ce livre, ce ce serait mentir. Les saints eux-mêmes n'ont pas une entière persuasion de leur humilité. Mais j'ai une vue du monde plus juste, plus nette et plus tranquille. Je croirais volontiers que la vanité et l'aigreur m'offusquent un peu moins le sens, et que « ce pacifique, » comme il s'appelle lui-même, *pacificus*, me renvoie à mes semblables plein de la bonne volonté de les supporter et de me faire supporter par eux. Et surtout j'ai la mesure de mon petit individu. Est-ce être humble cela? Hélas! non; on est encore à cent lieues de la chose. Néanmoins, pour un séculier, c'est un petit commencement. Vous voyez bien que ce livre n'opère pas que sur des religieux, et qu'il n'a pas été écrit pour le cloître seulement. L'Église, le cloître, le siècle, tout ce qui prie, médite ou agit, les détachés et les affairés, ceux de la cellule et ceux de la place publique, aucun homme n'a le cœur si pur, l'entendement si net, la volonté si droite, que cela le dispense d'aller à cette école de vertu parfaite, de sainteté compatible avec la chair, de prudence séculière et résolutive. On se laisse tout dire par ce livre, et principalement les choses qu'on ne veut pas ou qu'on ne sait pas se dire à soi-même. On se confesse à ce bon disciple du Christ, sans penser qu'on est là agenouillé devant le plus perspicace et le plus miséricordieux des confesseurs. On lui débite bonnement ce qu'on a sur la conscience. Il vous fait chercher et trouver de vous-même bien des peccadilles

et des petites vilenies dont vous vous croyiez exempt. Ah! il ne fait pas bon aller à ce confesseur, quand on s'est jugé homme de bien, et qu'on s'en est administré à soi-même le brevet! Il vous force à en rabattre terriblement; et je sais certain chapitre VII du livre IV de ma petite édition, *De discussione propriæ conscientiæ*, qui ne vous laisse pas dormir d'un somme bien tranquille, après qu'on l'a lu à la veille d'une communion, et même en temps ordinaire. N'allez pas à ce médecin, auquel on n'en remontre pas dans sa pathologie et sa thérapeutique, si vous ne voulez pas qu'il vous amène à lui déclarer *dicenda tacenda*.

Je cherche pourquoi ce livre, en quelque endroit que je l'ouvre, m'est si intelligible, et comment il se fait qu'il a si tôt rempli de sa lumière tout l'intérieur de mon âme. Est-ce qu'il se met en frais d'éloquence tout exprès pour moi qui suis un lettré, et qui ai fréquenté les écoles des beaux parleurs? Est-ce qu'il me prend par mon faible de lettré, essayant sur moi la force des arguments ou le charme d'une belle diction? Mais il en fait autant sur un homme de nulle littérature, pourvu que cet homme soit candide et bien disposé pour la vérité; mais il touche et il persuade des femmelettes qui viennent à lui avec une créance en Dieu, faite et cimentée, ai-je besoin d'ajouter, avec la charge de soucis et de maux sous laquelle toute créature humaine gémit et se sent près de succomber. *Venite ad me omnes qui onerati estis*... Qu'est-ce donc que ce discours de l'*Imitation* qui est sur-le-champ compréhensible pour tout le monde? Ni les rhétoriques, ni les poétiques ne nous y ont préparés. La persuasion s'opère en nous comme d'elle-même et par la vertu immédiate des paroles. Je ne m'aperçois pas que cet homme, vraiment évangélique, fasse l'orateur ou, si peu que ce soit, l'homme habile avec moi. Je ne le vois pas venir avec son art de discourir et avec les rets dans lesquels tout beau parleur essaye de me prendre. — *Ego doceo sine strepitu verborum, sine pugnatione argumentorum* (Liv. III, chap. XLIII). — Dès que je l'ai entendu, je suis à lui. Je lui suis gagné par tout ce qu'il sait de moi mieux que moi-même et d'une science plus spirituelle. Il cherche si peu à m'endormir sur les deux ou trois affaires capitales dont j'ai à m'occuper ici-bas, et qui sont, je pense, de vivre en homme de bien, de ne cesser d'avoir guerre avec mes passions, et de tenir mes comptes à peu près au net pour le grand jour du jugement. Tant de probité et si peu de littérature, tant de vraie affection pour ma personne, un souci de mon âme immortelle si prévenant et si tendre, et une si vive appréhension que ce beau destin, sottement compromis par moi, ne s'en aille en fumée; c'est cela qui me fait me donner à ce véritable ami, plus jaloux que moi-même du total de mon être et de ma santé morale. Il m'avertit

ou il me réprimande avec une hauteur de religion et de raison étonnante; et il ne me dit jamais rien qui me chagrine ou qui m'offense. Il me remplit de confusion sur le sujet de mes fautes; et il ne m'accable pas du poids de ses censures. Et sa charité est si grande avec moi que je ne mets plus de mesure à mes aveux. Ah! il est bien établi, lui aussi, dans la charge de médecin des âmes. *Cœlestis medicus animarum.* Je ne lui cèle aucun de mes maux intestins; et celles des pestes que je sens le moins, parce qu'elles m'ont passé en nature, et qu'elles coulent du même cours que mes humeurs, il les rend perceptibles pour moi à l'égal des sensations les plus vives; il y met la pointe et les feux de la douleur. Quel diagnostic profond que le sien, et en même temps quel procédé suave et pudique! Ce médecin, vraiment céleste, a les yeux et le toucher de Celui qui a guéri l'aveugle-né, et qui a relevé la femme adultère abattue dans la poudre du chemin. *Tu solamen pressuræ* (liv. III, ch. LV). Il n'y a pas, après l'Évangile d'où ce livre est sorti tout bon et tout vrai, une pharmacopée des âmes comparable à celle-là pour les propriétés, les vertus et le mélange des simples. La médecine des corps fait tant parler d'elle aujourd'hui, et même elle affecte de telles capacités et une domination si nouvelle dans la morale, dans la morale des nerfs, que nous pouvons bien de notre côté vanter un peu la médecine des esprits et les guérisons qu'elle opère.

Il faut avoir été de la troupe des malades que ce bon guérisseur a remis sur pied, pour pouvoir se bien rendre compte à soi-même du pauvre état dans lequel il vous a trouvé, et de la santé, hélas! toujours précaire, dans laquelle il vous a rétabli. C'est votre convalescence qui lui est particulièrement précieuse. C'est votre grande faiblesse qui met en travail ce prodigieux génie de direction, et qui le rend si inventif contre les rechutes. Je défie bien un homme, un peu capable, de se regarder dans son fonds (je ne parle pas d'un religieux pour qui c'est une occupation et une vertu d'état); je prends l'un des nôtres, un séculier, un combattant, un blessé de la vie contentieuse; et je le mets au défi de dérober quelque partie que ce soit de sa personne au coup d'œil et au toucher de ce maître guérisseur. Avec lui, il n'y a grimaces qui tiennent, ni fausse pudeur, ni manière de lui marquer et de ne lui marquer pas l'endroit où vous souffrez. *Passionum tuarum miserias...* Où souffrez-vous? Dans votre vanité? La vanité est le mal du plus grand nombre. Il pousse partout, comme la folle-avoine; et partout, il fait mourir la bonne herbe. Il a des racines ténues et misérables, qui se nourrissent de rien. Les vents en répandent la semence par la campagne. Vous l'ôtez d'ici, il reparaît par là-bas. On le contrarie et on le gêne bien un peu; mais d'en nettoyer tout à fait le cœur, cela ne se voit pas, sinon quand le cœur lui-

même a cessé de battre. Vous vivez malaisément avec vous-même et avec les autres. J'entends par là que votre condition, étroite et pas beaucoup différente de la pauvreté, vous déplaît et vous aigrit. Votre maison, votre chez-vous n'est pas, à proprement parler, un lieu de délices. Il y manque ceci et cela, et cette autre chose encore qui confine au superflu. C est le défectueux qui y surabonde. Vous regardez beaucoup chez votre voisin, où l'on regorge de tout ce qui n'est pas chez vous; il vous semble que vous êtes dans l'indigence. Et vous y êtes en effet par comparaison, et par l'effroyable vanité de paraître à laquelle vous assujettissent les mœurs du temps, votre éducation libérale et vos grands sentiments. Votre esprit voudrait bien vaquer à l'idéal et ne faire que cela ; mais le domestique vous tire en bas et vous exerce petitement. Voici que vous avez sur les bras une grande fille, *grandem filiam*, a dit Térence, en âge d'être pourvue. Elle est belle et saine. Vous l'avez élevée pour l'une de ces situations moyennes qui n'est ni la richesse, ni la pauvreté. Elle a de la religion assez, ce qu il en faut pour vivre dans le monde, et pas le plus petit grain de roman dans la tête. Elle n'a vu chez vous que choses honnêtes, raisonnables, le plus souvent difficultueuses. Cette fille ferait une très-bonne femme, si cela constituait aujourd'hui l'apport principal en mariage. Mais elle n'a pas de dot, ou elle en a si peu qu'on n'en parle pas, et que sa personne en paraît comme enlaidie. Il vous faudra donc voir cette fleur de jeunesse et de grâce se passer au bout de peu d'années. Elle ne sera plus même, pour vos yeux de père, cette belle jeune fille, votre sang et votre orgueil. Ah ! les temps sont durs et le siècle est à l'argent. On n'épouse plus que chez Plutus et dans la clientèle de Plutus. Vous supportez mal, pour votre chère enfant, cette disgrâce. Ce n'est pas, certes, un petit chagrin que celui là, et il s'accroît de toute la malice avec laquelle le monde en parle. Votre cœur s'en aigrit. Convenez que les établissements heureux de ces filles dotées, dont on vous rebat les oreilles, vous ont fait connaître le mal de l'envie. Oui, depuis que vous avez regardé dans la maison d'autrui, vous êtes devenu un envieux. Ce poison s'est insinué dans votre cœur. Vous êtes bien à plaindre. Qu'ai-je à vous dire? Je suis aussi malade que vous, quoique d'une autre manière. Allons ensemble au même médecin. Il est inépuisable en remèdes et en soulagements. Il en a pour vous, il en a pour moi, il en a pour tout le monde. *Tu solus sufficientissimus et solatiosissimus es* (liv. III, chap. XXI).

VI

Avant d'en venir à cette langue unique de l'*Imitation de Jésus-Christ* (*De Imitatione Christi*), à ce latin qui sonne le barbare à nos oreilles cicéroniennes, considérons, vous et moi, l'un des plus grands troubles et des plus constants de cette vie-ci. Il a sa cause dans le même fonds de malice originelle que j'ai dit plus haut. Il naît du même ferment d'envie. Voici un homme avec lequel vous vous rencontrez dans un endroit qu'on a disposé tout exprès pour que beaucoup de personnes y puissent attendre, bâiller ensemble d'ennui et ensemble sécher d'impatience. Cet endroit-là s'appelle l'antichambre d'un Grand. Depuis les beaux temps de la monarchie, le lieu n'a pas beaucoup changé, ni ce qu'on y vient faire, ni les airs et les attitudes des gens. Comment se fait-il que vous soyez ici? Pourquoi cet habit et ce linge blanc du solliciteur? Vous n'aviez pas à vous déranger de chez vous. Ce que vous demandez vous est cent fois dû. Tout le monde vous met dans ce poste, et s'étonne de ne pas vous y voir. Mais quelqu'un vous dispute la place; il est ici avec vous, et plus près de la porte par laquelle on est introduit dans le Saint-des-Saints. Il connaît mieux que vous et depuis plus longtemps la maison et ses êtres. Il a d'anciennes familiarités avec les gens qui introduisent. Aussi est-il introduit avant vous. L'audience a été courte. Il en sort radieux, d'un pas précipité, et, vous éventant de la basque de son habit, il vous fait un petit salut qui veut dire : J'ai votre place. Vous venez après, et l'on vous retient plus longtemps. C'est qu'on a beaucoup de paroles à vous dire, de ces paroles par lesquelles on tâche de rappeler les noyés à la vie. Allez à ce beau livre, croyez-moi, en rentrant chez vous, et ne manquez pas à l'ouvrir au liv. III, chap. XLIX.

Vous y lirez ceci : *Petent alii et accipient, tu petes et non impetrabis.* Et il ajoute, tant il sait parler à propos à votre cœur et au mien : *Propter hoc natura quandoque contristabitur, et magnum, si silens portaveris* (liv. III, chap. XLIX).

Oh! oui, vous crierez partout qu'on vous a assassiné dans votre droit, dans vos titres acquis, et, peu s'en faut, dans votre honneur. Nous sommes ainsi faits. Qu'est-ce que le chagrin d'une affaire temporelle manquée ne vous arrache pas de violent et d'outré? Et y a-t-il rien de plus plaintif et de plus déclamatoire que notre amour-propre, quand il a reçu un coup fourré? Contre ces abattements de l'âme (tous sont mentionnés et spécifiés dans l'*Imitation*, et je ne

m'attache qu'aux plus communs), vous ne pouvez rien de vous-même. Vous roidir et ramasser vos muscles à la manière des athlètes d'Olympie, c'est de la plastique d'école; ce n'est rien de plus. Allez plutôt au livre des humbles, et faites ce qu'il vous dit. Il veut de vous beaucoup moins et beaucoup plus que cette imperturbabilité de la surface; il vous veut réduit au dedans, pacifié, entièrement tourné vers Dieu et à sa discrétion. *Serva cor liberum et ad Deum sursum erectum* (liv. I, chap. XVIII).

Ne dites pas que ceci est l'affaire d'un moine et non pas la vôtre. C'est bien plus la vôtre que celle d'un moine. Lui, il est humble par état, et il mange un pain fait de la poussière de la terre. Le monde ne connaît plus, ne blesse plus cet homme mort et déjà enseveli; sa chair ne lui est plus rien. Ne voyez-vous pas qu'elle repose en paix ou qu'il s'en faut de peu; mais la vôtre est toute vive et toute sensible. Par quoi n'est-elle pas chatouillée ou percée? Quelles choses ne l'enflent ou ne la crèvent? Une parole tombée des lèvres d'un homme puissant vous porte au septième ciel; une parole désagréable de ce même homme vous est un coup de massue. Ici on vous déprime, là on vous joue. Ailleurs vous êtes traversé et supplanté par moins capable et moins méritant que vous. Ce bon ami vous manque le jour même où vous vous réclamez de lui. Hier il vous disait : « Je suis tout à vous, disposez de moi. » La bonne parole, et comme cela vous remue, quand on est soi-même un peu bonhomme et capable de sauter au cou des gens pour les remercier! S'offrir à autrui est divin; avoir à remercier quelqu'un est deux fois divin. Quand ni l'un ni l'autre n'ont lieu, ce monde-ci n'est plus qu'un effroyable désert; et vous n'avez plus commerce qu'avec des fantômes creux, semblables à ceux de l'antique Élysée, ou avec des mimes. Tiens ton cœur élevé « vers le Dieu qui est aux cieux, » me dit mon maître dans la science des choses divines et humaines; et tout ce mauvais chagrin, qui procède d'orgueil, ira s'abîmer dans la bienheureuse volonté de Dieu, comme ces ruisseaux chargés de matières impures qui vont se perdre dans les eaux d'un grand fleuve, et qui s'y déchargent de leurs souillures. En ceci, fais-je acte de mysticité? Non pas; je cherche la vérité sur moi-même, et je la cherche où elle est, en Dieu.

— Ce discours de *l'Imitation* n'en veut ni à ma littérature, si j'ai beaucoup de celle-ci, ni à ma finesse d'esprit, si j'en ai quelque peu, ni à ma science, à supposer qu'elle égale celle des plus savants, et que par elle j'embrasse et possède toute l'économie des mondes. A quoi donc en veut-il de ma personne? A mon cœur. Et c'est le tout de l'homme. *Omnis homo cor*, a dit l'Écriture. Aucune philosophie, ni l'académique, ni la péripatétique, ni la stoïque, ni l'épicurique,

n'est tombée sur ce fonds de notre être, ne s'est arrêtée à ce vrai *substratum*. Toutes ont passé outre ; ou bien elles se sont jouées à l'entour, *circùm præcordia*, prenant l'être métaphysique pour l'homme, pour le sujet vivant. En effet, par où, si ce n'est par le cœur, ai-je ouverture à ces choses de l'*Imitation?* C'est un art de persuader « d'un autre ordre » que celui des rhéteurs et tout autrement puissant. Il ne procède point par les raisonnements ; non pas qu'il les méprise, et qu'il ne les trouve d'un bon usage pour le gouvernement ordinaire de la vie; mais comme les choses qu'il entreprend de nous persuader ne comportent pas plus ou moins de probabilité, et qu'elles doivent être certaines ou n'être pas du tout, il ne s'évertue pas à disputer. Il se dispense du syllogisme et des enchaînements ingénieux du sorite. Et c'est du premier coup et par une vive illumination du dedans qu'il nous convainc des vérités du salut. Tel a été l'art de persuader de N. S. Jésus-Christ durant sa vie mortelle. C'est l'art du disciple, auteur de l'*Imitation*. Lui aussi « il a des paroles de vie éternelle. » A quel rhéteur, à quel dialecticien irions-nous, quand il s'agit de la vie éternelle? Je n'en voudrais aucun pour garant d'un bien aussi considérable; je ne risquerais pas avec eux un cheveu de ma tête. Si vous vous approchez des Saintes Lettres avec une compréhension autre que celle du cœur, vous n'approcherez jamais de ce vrai, simple et subjuguant; ou si vous y venez avec de la science, ce ne sera pas à votre avantage. Et c'est inutilement que vous agiterez dans le van de votre exégèse ce froment céleste. Il ne s'en envolera pas dans l'air un brin de paille ou d'ivraie. Ce n'est pas pour rien que N. S. Jésus-Christ, qui voyait venir ces éplucheurs malheureux de sa parole, remercie son Père « de ce qu'il lui a plu de révéler ces choses aux petits de ce monde. » Pourquoi aux petits? Ce sont des ignorants, des grossiers, et néanmoins ils entendent. Et même ils ont été les premiers pris ; et par où donc, si ce n'est par le cœur?

VII

Venons enfin au corps même de cette langue de l'*Imitation*, à la diction latine. Pour porter tout l'ordre de vérités spirituelles, il faut que ce latin-là soit bien fort, et que rien ne lui manque de ce qui fait le bon latin. Ah! sur ce point nous ne sommes pas peu déçus, nous autres cicéroniens et virgiliens. C'est du petit latin, tout ce qu'il y a de plus petit latin au monde. Il est plat, tout près de terre, du

dernier familier, disons du dernier domestique. Il va avec la grammaire, quand la grammaire est pour lui ; sans la grammaire, quand celle-ci le contrarie. Et de quelque manière qu'il se comporte, il est aisé, doux, coulant, mélodieux à réciter, clair, mieux que cela, translucide à l'entendement. C'est du latin de bonnes femmes. Celles ci doivent en attraper quelque chose, quand par hasard elles y regardent. Tant il est simple de cette simplicité universelle dont rien ne se perd ni ne s'altère à passer par la version dans tous les idiomes modernes ! Je ne pense pas qu'après le latin des Évangiles, celui de la Vulgate, il s'en rencontre un autre qui soit plus propre à rendre la vérité intelligible, et qui la revête d'un vêtement plus pur et plus lumineux. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque la facilité qu'on trouve à faire passer l'original de *l'Imitation* dans toutes les langues a été la cause de la diffusion vraiment universelle de ce divin livre. Pour ne parler que des traductions que j'en ai lues (les polyglottes en pourraient dire là-dessus plus long que moi), je ne me suis pas médiocrement étonné du peu de changement que ce latin avait subi par le travail de la traduction. Il paraissait avoir plutôt tiré à lui et changé en sa propre forme l'idiome qui le traduisait qu'avoir reçu la loi de cet idiome. Que dirai-je de cette traduction en grec ancien et classique (1615) d'un père jésuite allemand *Georgius Mayr*, traduction que je suppose n'être pas connue de beaucoup de monde, et pas très-lue? Dans cette version, hellénique-ment très-concise, le latin se voit pour ainsi dire à travers le grec, et la marque de l'inventeur y est toute vive. Ce latin a quelque chose d'incorruptible et d'incommutable. Il a les propriétés intrinsèques des vérités qu'il exprime, et qu'il nous fait recevoir par les canaux secrets de la foi et du sentiment. D'où est ce latin? A qui l'auteur de l'*Imitation*, ce latiniste si pauvret, l'a-t-il pris? Ce n'est pas aux Pères latins, dont nous avons aujourd'hui les meilleurs extraits dans la publication de l'abbé J.-M.-S. Gorini, publication de laquelle un bon nombre de catholiques, ignorant leurs antiquités, ont fort à le remercier. Je ne vois pas, dans le *De Imitatione Christi*, trace de cette vraiment basse latinité des Pères, je dis vraiment basse auprès de Cicéron et au jugement des cicéroniens; car elle n'a de vicieux chez les Pères que l'écorce. Une séve nouvelle abonde au cœur de l'olivier greffé, et monte du tronc au faîte de l'arbre. C'est la séve de la croix. Ce mauvais latin, en passant, comme l'a dit Bossuet, par ces bouches sacrées, et servant de véhicule à la parole de Dieu, est redevenu du bon latin. Il est de nouveau et d'une autre manière ce qu'il était sous le peuple-roi, une langue d'action, de conquête et de gouvernement. Comme il a aidé Rome à l'universel asservissement des corps, il va aider l'Église

naissante à s'assujettir les esprits. Pour qui aime la pure moëlle des choses et qui sait la tirer des mots, c'est un beau et grand latin que celui des Pères. On ne le couronnerait pas dans nos concours universitaires, et l'on aurait raison. Il fourmille de solécismes, de barbarismes, de patois provincial, au suprême degré chez les Pères africains, de petits jeux d'anthithèses, de termes opposés les uns aux autres par leurs facettes, que sais-je? de toutes sortes de barbaries crues, et pas moins généreuses, à cause de l'idéal chrétien qui est là-dessous et qui pousse en vigueur. C'est bien la vieille langue romaine, la mère des nôtres, épuisée d'ans, et qui ne produit plus que des fruits de vieillesse. Les Pères usent d'elle en l'état où ils la trouvent. Ce latin-là n'est pas mauvais du fait de ces génies nouveaux, enfants de la foi, hommes d'action, de direction, de sacrifice, soldats de la vérité, *usque ad sanguinem*, jusqu'à l'effusion de leur sang. Il est mauvais du fait de l'inéluctable destin des nations, et parce que, les mœurs tombant en pourriture, les langues y tombent avec les mœurs et par les mœurs. Mais à des idées nouvelles, sublimes, raisonnables et régénérantes, tout organe est bon qui les aide à se répandre et à se soumettre les âmes. Voilà comment le latin des Pères vit et fructifie dans sa corruption, étant plein d'un esprit qui ne passera pas plus que le Christ et ses promesses.

Je ne trouve dans le *De Imitatione Christi* aucun de ces reliefs succulents et agréables de la civilisation romaine. Ici aucun effort pour bien dire et pour se donner de l'*ore rotundo;* pas le plus petit tour de maître ou d'écolier de rhétorique; une ignorance ou une horreur absolue de ces manières-là; aucune littérature chez cet homme de Dieu. La prière et la méditation ne tiennent pas lieu à elles seules de belles-lettres : encore elles n'y suppléent pas médiocrement. Entretenez-vous un peu, si le cœur vous en dit, avec une personne vraiment dévote, et qui est sans cesse en commerce avec Dieu, et vous verrez quelles lumières sur toutes choses jaillissent de ce fonds pur et tranquille. Donc pas d'homme de lettres dans l'auteur de l'*Imitation*. Aussi quel naturel et quelle candeur! *Ego non novi litteraturam*, a dit le psalmiste. Tout notre latin de l'*Imitation* ne viendrait-il pas de la Vulgate, *e latere Vulgatæ*, comme je lis dans une préface latine d'une édition des Psaumes (*Versio vulgata et versio nova*, MDCCLV). Et, en effet, vous n'avez qu'à passer des Psaumes à votre *Imitatio Christi*, et à faire s'entre-suivre les deux lectures; vous vous sentirez comme embarqué dans ces mêmes pensées et dans ce même latin, petit, commun, populaire. Vous ferez peu de différence entre l'un et l'autre discours, si ce n'est que celui de l'*Imitation*, dérivé de la bouche même du Christ, se ressent plus pleinement de cette dérivation divine. Il a les mouvements, les

transports et les frémissements séraphiques du roi-prophète, s'accompagnant sur sa harpe. Il a surtout, et il a sans mesure, les tendresses de la loi nouvelle, de la loi de grâce, les embrasements du divin amour, et mille traits de ce Verbe fait chair qui est venu lui-même parler aux hommes. Entrez un peu dans le contexte de l'*Imitation*, et vous verrez, par ce qui est du psalmiste et par ce qui appartient à notre auteur, comment celui-là donne en quelque sorte la note à celui-ci, et comment ce dernier la redit, l'étend, la vulgarise et la met à la portée des simples de ce monde. Nul n'a mieux connu que David notre misère et les racines de cette misère, lesquelles plongent dans notre limon terrestre et s'en nourrissent. Nul non plus, avant le Christ, n'a mieux connu et marqué aux fils d'Adam le principe de réparation et de sainteté qu'ils portent en eux-mêmes, et qui contre-pèse la vilenie de leur naissance charnelle. Ce principe et ce moyen, les deux ne font qu'un, c'est la prière, aussi naturelle à notre âme que la respiration l'est à notre corps ; si bien qu'excepté chez les brutes et les impies, « ce gémissement de la colombe » ne cesse en nous qu'avec le souffle de la vie. Être, c'est prier, si de cela même que vous êtes il suit que vous êtes misérable et dans le besoin. C'est notre condition mortelle qui fait de nous des plaintifs et des suppliants. Qu'il lève la main en signe d'affirmation celui qui est dans une telle affluence de toutes choses qu'il n'a rien à demander à Dieu, rien pour ce corps, rien pour cette âme, compagnons inséparables dans la peine, la joie ou la coulpe! Le psalmiste est le père de la prière, de même qu'il est l'exemplaire de la purification intérieure par le feu et les larmes de la pénitence. Et la prière elle-même qu'est-elle, sinon un acte propitiatoire?

Elle se produit partout dans l'*Imitation :* ici, nette et précise dans les termes, et spécifiant son objet, ce qui exclut l'éblouissement mystique; là, marquant au bon guérisseur la blessure du cœur encore saignante ou mal cicatrisée; ailleurs, perçant d'un regard les voiles qui nous cachent la lumière incréée, et tirant de l'aile vers les cieux des cieux, afin de se reposer dans la maison du Père : *Ad volandum et pausandum in te.* — Et ce petit latin ne se donne pas plus de mal que vous voyez, pour nous dire ces sublimités. Nulle part il ne se travaille, ne se guinde et ne se rengorge, soit qu'il nous retienne sur la morale commune, soit qu'il nous enlève vers les sommets de la science sacrée et des contemplations éternelles. Il est tellement le latin des choses, et si peu un latin d'ornement, que là où vous craignez qu'il ne manque aux choses faute de termes propres et adéquats, comme parlent les philosophes, il se fait barbare, et il ne montre en aucune occasion plus de génie. Par exemple, sur

le sujet de la nature de Dieu que l'esprit humain s'est fatigué à définir, ce latin *De Imitatione Christi* dira *sufficientissimus* et *solatiosissimus*. Deux barbarismes d'un bon calibre! Oui, mais quelle définition satisfaisante de l'Être un et de ses deux attributs les plus essentiels et les plus excellents! Il se suffit à soi-même, et il est infiniment bon. La naïve métaphysique, et si pleine de son objet! Elle contente les petites gens, et elle ne mécontenterait pas les philosophes eux-mêmes. Et comme ce Dieu « de toute consolation » est contenu et se fait goûter dans ce *solatiosissimus!* Nous rencontrerons ailleurs un *nihileitas*, — *in profundum nihileitatis meæ*. Cela n'est-il pas bien trouvé pour dire tout notre néant? Et ceci, touchant l'état des bienheureux, ou la claire vue, et ce qu'il nous est possible d'en préjuger dès ici-bas, dans cette maison de boue : « *De claritate in claritatem abyssalis Deitatis transformati, gustant verbum Dei caro factum* (liv. IV, ch. VI). Voilà qui est bien haut pour nous, et d'un transcendant à donner le vertige! Oui, si votre raison prétend à s'envoler toute seule vers ce bienheureux empyrée, et s'y établir comme dans le lieu de ses raisonnements; non, si elle veut bien que la foi la prenne sur ses ailes comme l'aigle fait ses petits, et la porte jusqu'au seuil de ces demeures lumineuses où l'on goûte le Verbe tout pur. Mais n'est-ce pas que ce latin a une précision théologique et doctrinale étonnante, et telle que l'illusion en est absente même à ce degré du pur intelligible, et qu'il est licite à notre logique ordinaire d'atteindre par voie de conséquence « à ces adorables idées » et d'en appréhender quelque chose dès ce monde? *Apprehende vitam æternam*.

Je ne me lasse pas de ce latin. Il me donne contentement sur tout ce qui est de spéculation et de pratique. Il dogmatise sans dogmatiser, et pour le cœur toujours et uniquement, comme dans le liv. IV, *De Sacramento*, *Du Sacrement des Sacrements*. Il me démontre la *Présence réelle*, sans y employer les formes et les *ergo* de l'école, mais en m'y attirant par la foi, par le sentiment de mon indigence naturelle, par l'infinie simplicité et tendresse de la parole opérante du Fils, le dirai-je? par une beauté presque visible et saisissable de l'objet du sacrement : « *Habeo enim te in Sacramento vere præsentem* » (ch. XI). Tant de foi m'épouvante pour l'homme, si c'est folie que cette foi. Mais comme « ceci » m'est un réconfortant et un « viatique » en cette vie et pour m'acheminer vers l'autre, et que je ne m'en trouve pas moins sain d'esprit avec un goût plus vif pour mes devoirs et pour les choses honnêtes, je dis que la foi, poussée jusqu'à cet acte incompréhensible, n'est point folie. Et je m'en vais de cette table, dressée pour les ignorants et les doctes,

ayant tout mon entendement à moi, et le cœur abîmé dans les bontés de Dieu.

Bossuet a écrit sur « la Présence réelle dans l'Eucharistie » vingt chapitres (*Méditations sur l'Évangile*) de controverse haute, serrée, et j'ajoute victorieuse, ou bien la vérité n'est pas la vérité. Il y met à néant la grossièreté et l'orgueil des Capharnaïtes. Cela s'adresse aux esprits contredisants et durs; et s'il en est parmi eux qui, ayant lu et relu ces chapitres, tiennent encore pour leur propre sens contre le littéral de l'Institution défendu par Bossuet, ils ne sont pas peu opiniâtres. Eh bien, le dernier coup de la persuasion ne me vient pas de Bossuet. J'abats ma raison sous la parole du plus grand des docteurs de l'Église. Mais mon cœur se rend tout entier au discours tendre et brûlant de ce pèlerin d'Emmaüs qui se souvient de la vive voix du Christ, et qui a reconnu le Seigneur à la fraction du pain.

VIII

Appelons donc « une langue vivante », et nous l'appellerons de son vrai nom, le latin du *De Imitatione Christi*. Oui, c'est une langue vivante que celle dont j'use le plus volontiers pour prier Dieu et pour lui parler des misères inhérentes à ma condition, pour confesser à ce miséricordieux Père et Juge mes manquements à sa loi sainte. Ces versets de l'*Imitation*, qui sortent du fond de notre mortalité, s'entre-suivent comme les couplets d'une douce litanie. Je les ai sur les lèvres dès que j'ai du mal, et que je cherche en vain quelqu'un à qui me plaindre, *quæsivi qui mecum contristaretur et non inveni*. Il faut bien alors que j'aille à Dieu, ou que, ma brave raison me lâchant au péril et à l'angoisse, je me dévore moi-même : la sèche et triste pâture! Prier, c'est beaucoup; et malheureux est l'homme qui n'a pas en lui cette source jaillissante de l'oraison, au moins de l'oraison commune, qui se forme d'elle-même dans toute âme un peu atteinte! Mais agir conséquemment à la prière et dans la dépendance de Dieu, c'est tout l'homme de bien; et j'en trouve le précepte et la règle positive chez ce maître, savant dans les choses temporelles autant qu'il l'est dans les spirituelles, et qui me dit de cette vie-ci qu'elle est toute militante : *Tota militia est*. Je ne m'endors donc pas, moi séculier, comme peut le faire le moine épuisé par les veilles, sur ce latin qui me parle de mes affaires bonnement et vivement, et qui m'impute à mal de les négliger : *Age quod agis. Scribe, lege, canta, ora, geme, tace, sustine viriliter contraria* (liv. III,

ch. XLVII). Il me réveille, au contraire, sur tout ce qui me touche et m'importe, sur mes devoirs et mes mœurs, sur mon état et ses appartenances, sur mes relations « avec toutes sortes de personnes, » comme a dit saint Paul, ce connaisseur profond de l'humeur et du commerce épineux du monde. Est-ce pour des reclus ou pour des combattants du siècle qu'est fait ce latin-ci : « *Non sis familiaris alicui mulieri* » (liv. I, ch. VIII). Qu'en pensent les gens du monde et nos épilogueurs de l'exégèse, lesquels lisent ce beau livre avec la pointe de leur occiput, le cœur n'étant pas formé chez eux, et qui nous soutiennent que ces choses de la vraie vie humaine dans l'*Imitation*, cette science des passions régnantes est le fait d'un tonsuré et prieur de couvent, un peu plus lettré que ses moines? Mais on a le fin mot de cette exégèse exotique, ergotante, calomnieuse et ravalante. Et ce fin mot, le voici : L'*Imitation de Jésus-Christ* est bien gênante en morale ; elle l'est de jour et de nuit. Avec elle on ne sait comment faire pour bien faire. Elle vous prend toujours en péché ou tout près d'y être. On n'a vraiment pas ses commodités avec cette perpétuelle réprimandeuse. A chaque instant elle contrarie ou rabat la bonne religion naturelle. On ne peut pourtant pas vivre avec des Français du dix-neuvième siècle comme s'ils étaient des saints. Et parmi nos mondains quel sot ira faire usage de ce petit latin d'oratoire, qui vous dit de vous tenir bas en toute rencontre, le plus bas que vous pourrez : « *Cum enim bassari refugis...* » (Liv. II, ch. XLVI.) *Bassari*, quelle horreur ! Qu'est-ce que ce latin-là? Il est du dernier bas en effet, et il ne peut venir que d'un idiot ou d'un homme accoutumé, comme saint Jean-Baptiste, à se nourrir de sauterelles. Et voilà le beau motif pour lequel l'exégèse, qui ne se nourrit pas de sauterelles, exécute le *De Imitatione Christi !*

C'est par gerbées qu'on apporterait des exemples de cette langue vivante et vivifiante du *De Imitatione Christi :* vivante, parce qu'elle m'est un verbe intérieur qui forme en moi le cri de la prière, et qui m'aide à l'articuler devant Dieu ; vivifiante, parce qu'elle ranime en moi la vue de l'esprit et le goût de la morale, et qu'à défaut de la sainteté où je n'ai pas à prétendre, elle m'enflamme d'un certain amour de l'honnête et des moyennes vertus compatibles avec le monde. — *Proprietarii*, hommes attachés à leurs propres sens et leur temporel aussi, comme nous appelle dans son latin domestique ce bon disciple du Christ, *proprietarii !* Il ne nous demande pas d'être des saints ou des anges : *Homo es*, *non Deus ; caro es*, *non angelus.* Il nous demande, et avec quelle bonté exquise, « de ne pas aller jusqu'au bout de nos concupiscences. » *Tu ergo*, *fili*, *post concupiscentias tuas non eas* (liv. III, ch. XII). Je sais bien que Cicéron et Sénèque n'auraient pas dit : *Ire post concupiscentias suas*. Ils pos-

sédaient trop bien leur langue pour écrire de telles platitudes. Ils ont dit l'un et l'autre sur l'homme de fort belles choses, et très-difficiles à pratiquer. Dieu me garde de démonétiser la morale antique! Je l'ai longtemps enseignée et expliquée pour ce qu'elle vaut. On s'arrangerait encore de vivre et de converser avec des païens tels qu'un Cicéron et un Sénèque. Mais comment se fait-il que leur beau latin, dont mon oreille est charmée et mon esprit agréablement occupé, ne parle pas à ma concupiscence d'une manière aussi topique et avec le même efficace que ce *post concupiscentias tuas non eas?* J'en ai la chair comme transpercée, et mon être en a mal partout. N'est-ce pas que le maître chrétien enfonce là où le maître païen se prend à la surface de l'honnête; *ad speciem honesti*, et que pour l'un je suis un homme, connu de Dieu, la créature et l'enfant de Dieu, *quod es hoc es* (liv. II, ch. vi), et pour l'autre un personnage connu du monde, et tenu seulement à un maintien correct? J'aime infiniment le latin de Cicéron en qualité de latin : j'aime mieux celui du *De Imitatione* en tant que moyen de me connaître. Je vais à l'un comme à des délices de l'esprit ; je me tiens à l'autre comme à la règle de la santé.

Il est trop clair que dans l'ordre suréminent de la sainteté et dans la matière ordinaire de la morale et des devoirs chrétiens ce latin du *De Imitatione* est vivant et populaire. Expliquons-nous sur ces deux qualificatifs, et sur le dernier principalement. Populaire ne veut pas dire ici que le peuple l'entend comme vous et moi. Nous n'admettons pas, depuis le polyglottisme miraculeux des apôtres, qu'il y ait en qui que ce soit un don infus des langues. Le Saint-Esprit, hélas! ne se montre plus si magnifique à notre égard. Et nous ne l'y sollicitons guère présentement. Ce latin est populaire au même sens que l'est notre grande liturgie catholique. « Le peuple, » ou le commun des fidèles, entend cette liturgie sans l'entendre, par le fait de l'accoutumance, à cause de la gravité de la mélopée et d'une harmonie imitative des paroles qui rend les choses sensibles aux plus ignorants. Est-ce qu'il est nécessaire que cette bonne femme, dont parle Fénelon, croyante et toute en Dieu, sache le latin pour être touchée du rhythme pathétique et des redoutables grandeurs du *Stabat*, du *Dies iræ* et du *De profundis?* Pourquoi est-elle transportée par le *Magnificat*, ce cantique des humbles glorifiés? C'est donc qu'elle saisit quelque chose, quoi? je ne sais, de ce latin simple et majestueux, de cette langue romaine que le catholicisme (Bossuet en a fait la remarque) a rétabli dans son génie impérieux et dans sa fortune éternelle. C'est une manière non contestable, quoique purement liturgique, d'expliquer ce caractère populaire du latin de l'*Imitation*. Mais la manière psychologique vaut

mieux : et s'il est avéré qu'il y a en nous, selon la divine doctrine de saint Paul, un esprit qui ne se lasse pas de prier, *sine intermissione*, et qui ne nous laisse jamais stupides devant Dieu, c'est-à-dire, sans voix, sans paroles, sans requête, et comme sans idées, convenons que cette langue des suppliants, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient, riches, pauvres, savants, ignorants (*pusillis cum majoribus*), est sortie vive et abondante de l'esprit qui prie en nous, et qui ne se lasse pas de prier. C'est un discours créé pour les nécessités de l'âme, comme il y a un discours commun dont nous usons pour déclarer nos besoins et nos misères corporelles : celui-ci est bien vite dépensé ; celui-là surabonde. Chacun y est inventif à l'infini. L'homme qui prie, le philosophe lui-même, quand il s'abaisse à cela dans les désolations de l'esprit ou « les tribulations de la chair, » a la fécondité du Verbe divin, *prolixius orabat* (Évangile de la Passion selon saint Jean).

Or, il tombe sous le sens d'un lecteur candide de l'*Imitation* que tout est prière dans ce livre unique ou se soutient sur la prière, religion, morale, science du monde, direction chrétienne, métaphysique, théologie surtout. Aussi, voyez comme cet esprit de prière est créateur de mots répondant à la vérité des choses et pleins de la substance évangélique. Sur les mystères, ce latin a une précision sacramentelle avec les tendres excès d'une foi indéfectible : *O dulcissime Domine Jesu... Non alius devotæ animæ cibus manducandus proponitur, nisi tu super omnia desideria cordis ejus desiderandus* (liv. IV, ch. XI). Et combien d'autres élans ou épanchements de cette foi doctrinale et toute enflammée à laquelle le terme propre ne manque jamais ! Est-ce que la création mentale n'apparaît pas en force et en beauté dans le latin que voici, et qui fait effort pour atteindre à l'être du Dieu, et l'exprimer autant que cela est possible ? L'ontologie d'Aristote, avec ses *à priori*, est d'une subtilité puissante : « Dieu est la pensée de la pensée ; Dieu se pense lui-même. » J'entends cela avec la pointe de mon intellect ; et je m'établis dans la nature divine aussi absolument que dans un rapport mathématique. Mais je n'ai à cela ni joie, ni le plus petit élargissement du cœur. C'est bien haut et bien sec pour un pauvre homme comme moi. Je voudrais voir un peu clair à aimer Dieu, et je ne peux l'aimer qu'autant que je me sens n'être rien par rapport à lui, et ne subsister que par sa toute-puissance et sa gratuite bonté. Or, Aristote ne me dit pas un mot de cette dépendance où je suis de Dieu par mon origine, et qui me laisse, moi sa créature, sous sa main et à sa merci. Avec Aristote, je suis un esprit qui en mesure un autre, l'esprit de Dieu. Quelle pitié ! Je ne suis pas le créé qui s'évanouit, pour ainsi dire, dans l'incréé, un néant qui s'abîme dans

l'être des êtres. Et c'est précisément cela qui m'est dit ici, à propos des jugements insondables de Dieu... *Ubi nihil aliud me esse invenio quam nihil et nihil* (liv. III, ch. XIV). *Intonas super me judicia tua;* et les images venant donner corps et couleurs à cette métaphysique aussi humble qu'elle est lumineuse, le penseur chrétien ajoute avec un saint enthousiaste : *O pondus immensum! O pelagus intransnatabile, ubi nihil de me reperio quam in toto nihil.* (*Id.*) Quel cicéronien trouverait à redire à ce latin, qui lui-même est si peu cicéronien? Mais il part d'un cœur qui s'est rendu familier avec Dieu à force d'épanchements affectueux et d'abaissements du sens propre. Où la tête vaque à la syllogistique, le cœur est sans mouvement.

Dans les mœurs, dans les choses de direction spirituelle, ce latin a une vigueur incomparable. C'est la vigueur requise au combat de la vie. Ah! combien Sénèque a d'esprit auprès de ce bon dévôt! Il vous en dégoûte. Où nos exégétiques ont-ils donc vu que l'*Imitation de Jésus-Christ* était une école de contemplation béate et presque de quiétisme? Serait-ce pas dans ce chap. XII : *De informatione patientiæ et luctamine adversus concupiscentias?* Mais c'est la palestre elle-même de l'homme de bien. Je cite ces deux versets du divin dialogue du Christ et de l'âme chrétienne : « ... *Domine mi... nam qualitercumque ordinavero de pace mea, non potest esse sine bello et dolore vita mea.* » — « *Ita est, fili; sed volo te non talem quærere pacem, quæ tentationibus careat, aut contraria non sentiet.* » Est-ce ou n'est-ce pas là votre vie et la mienne, et votre incapacité naturelle et la mienne d'ordonner de notre paix? Et ce bon dévot, à peine de la force d'un sixième en latin, ne nous connaît-il pas pour ce que nous sommes? J'ignore s'il a passé sa vie dans un cloître; la chose est probable. Alors ce cloître avait jour sur le monde par quelque ouverture d'où ce saint homme apercevait tout le train des choses d'ici-bas. Ou bien convenez que ces âmes, toujours en Dieu et priantes, reçoivent de lui des lumières bien extraordinaires. Qu'est-ce donc que connaître ainsi l'homme par intuition, et de surpasser en cela les méthodes déductives les plus déliées? N'est-ce pas que les âmes des humbles, toutes retirées en elles-mêmes et « cachées en Dieu, dans le sein de la lumière et dans le principe de voir » (Bossuet), ont acquis une telle acuité de vue qu'elles percent au plus renfermé de l'homme. Comme elles participent de la pureté des natures angéliques, elles ont quelque chose de la pénétration infinie de ces célestes esprits. Vous leur êtes plus connu que vous-même ne l'êtes à vous-même. Et s'il vous déplaît d'être pénétré, n'allez pas à ces voyants au cœur pur. Ce sont de terribles psychologues. Ni les cieux, ni les enfers ne sont trop profonds pour

leur vue. « *Cor mundum penetrat cœlos et infernum* » (liv. II, ch. IV).

Que cela est beau et vrai! Et, pour descendre au particulier de la vie, il n'y a pas de coquin si ténébreux qu'il puisse se rendre impénétrable à un homme ayant le cœur et les mains nets.

Je reviens à l'action chrétienne. Vous la trouvez partout dans l'*Imitation*. Ce mauvais latin est tout aussi plein de l'esprit de force que de l'esprit de douceur du christianisme. Ceci, par exemple, qui regarde la chair, est il écrit pour les ascètes seulement ou pour tout le monde? « *Remurmurabit caro, sed fervore spiritus frœnabitur* » (liv. III, ch. XII). La singulière dévotion passive! Comme si nous n'avions pas tous affaire au même ennemi, et n'étions pas tous revêtus de cette chair qui murmure de se sentir réfrénée. Nous n'y pouvons pas ce que peuvent les ascètes. Mais Dieu sait si nous combattons, je parle de ceux qui combattent, *pro parte virili!* Trouvez-vous, chez les Latins et dans l'éthique de leurs philosophes, beaucoup d'expressions d'un aussi grand caractère que celle-ci? « ... *Si interior homo non fuerit devastatus* » (chap. XIII, liv. III). *Devastatus* est beau comme du Pascal. Et de qui entendre cet homme intérieur dévasté, sinon du séculier, de l'homme du monde, qui n'a pas mis, comme le religieux, son âme en lieu sûr, mais que les tentations assaillent à droite et à gauche, et ne laissent pas respirer? Ce *devastatus*, c'est le malade que nous rencontrons tous les jours dans le monde. C'est vous, c'est moi. Il a un air de frivolité qui imite ou plutôt qui contrefait la santé. Au dedans il est tout gâté, et des humeurs pernicieuses le minent. Il languit au travail. Ce qu'il a à faire et qui ressortit à sa condition est justement ce qu'il n'aime pas. Il le fait, parce qu'il en subsiste, et parce que murmurer dans le désert contre Dieu et contre son serviteur Moïse n'emplit pas le ventre. Quelle lâcheté à l'action! Quelle mutinerie de l'homme intérieur!

Mais on me répond dans ce petit latin de l'*Imitation :* « *Sta ad beneplacitum meum*, » à mon bon plaisir. Ces quatre paroles contiennent en elles la règle et la paix de l'esprit. S'il s'élève en moi un trouble plus grand au sujet de la Providence et de l'apparente confusion des choses humaines, et si l'idée de Dieu s'obscurcit dans mon entendement à ce point que je retire « à ce grand Dieu » le gouvernement du monde pour le donner à l'aveugle fortune; si cette lumière « du bon plaisir » de Dieu me manquant, je ne vois plus où est le bien au moral, où le devoir, où la nécessité de me conduire en tout par la religion et de rendre le moins possible la main à « l'homme animal, » alors j'ai recours, dans les obscurcissements ou lâchetés de ma conscience, à la belle prière au Christ que

voici : « *Clarifica me, Jesu bone, claritate interni luminis, et educ de habitaculo cordis mei tenebras universas* » (liv. II, ch. XXIII). Et ailleurs, avec plus d'instance et de confiance chrétienne. « *Purifica, lætifica, clarifica et vivifica spiritum meum cum suis potentiis* » (liv. III, ch. XXXIV). La métaphysique séculière, la mieux faite et la mieux constituée, a-t-elle beaucoup de termes de cette force et de cette plénitude spirituelles, *cum suis potentiis?* C'est bien de « tout moi-même » qu'on me parle ici. L'esprit et le cœur en sont l'un et l'autre, et non pas le premier seulement qui, considéré à part, ressemble tant à une abstraction fastueuse et inanimée. La métaphysique me divise d'avec moi-même. C'est un procédé propre à elle; il lui est commode pour opérer sur l'être; je ne le lui reproche pas. J'aime mieux me retrouver tout entier, non pas dans mes principes ontologiques (hélas, leur ténuité est cause qu'ils me fuient!), mais dans mes états vrais et naturels, dans l'ensemble de ma personne vivante, laquelle, je le sens bien, ne pense juste et n'agit raisonnablement que sous l'empire et par la grâce de Dieu : je ne dis pas « en Dieu, » à la manière de Malebranche. Pesez bien chacun des termes de cette prière (*purifica*, *lætifica*, *clarifica*, etc.) au Père des lumières; il n'y a pas en eux un grain d'illuminisme; et ils satisferaient un grammairien.

IX

Que celui qui n'entend pas ou qui ne veut pas entendre « la vigueur de l'Évangile, » *Vigorem Evangelii*, dit saint Cyprien, aille aux endroits de l'*Imitation* où cette vigueur chrétienne s'accuse dans un latin singulièrement expressif. Ces endroits sont nombreux. Je ne peux pas m'occuper de tous. Or tous se rapportent aux deux principales affaires du chrétien ou de l'homme de bien qui a accepté le joug du maître sans prétendre l'alléger d'un fétu. Ces deux affaires sont, d'une part, d'avancer chaque jour un peu plus dans la perfection, et d'autre part, les défaillances survenant et l'haleine manquant au coureur, de se ranimer par la bonne honte et de réparer ses forces par la pénitence. En cela consiste bien l'exercice ordinaire de la milice chrétienne, et ce que l'Église, dès sa prise de possession des âmes, avait appelé « le combat spirituel. » La chose et le nom étaient nouveaux pour les moralistes païens. *Omnia nova!* Non pas que les plus éclairés parmi eux, et les plus savants dans la science de l'homme, n'aient conçu et même égalé à Jupiter le parfait honnête homme, le juste irréprochable, le saint.

Oui, ils ont imaginé et peut-être pressenti le Saint; ils l'ont certainement figuré; et Platon a donné de lui des traits qu'on dirait empruntés à Isaïe. Socrate et Epictète, l'un, quoique prodigieusement subtil, l'autre, nonobstant l'ostentation stoïcienne, ont été les parfaits du monde païen, nous ne disons pas les saints. Il s'en manquait de tout le sang répandu sur le Calvaire. Qui dédaignerait la perfection païenne, je le trouverais bien difficile. Laissons-la en son temps et en son rang; ce n'est pas la déprécier. Ce sont les voies de cette perfection socratique qui diffèrent singulièrement des nôtres.

Expliquons ceci, comme nous avons entrepris de le faire, au moyen de notre texte *de Imitatione Christi*, et par les beautés elles-mêmes de ce latin succulent. Je lis, au chap. XIII du liv. II, ces paroles d'une vigueur évangélique étonnante : « *Exardesce contra te, nec patiaris tumorem in te vivere.* » Il s'agit de s'humilier devant Dieu, et de se faire si petit devant cette Majesté suprême que les hommes puissent marcher sur vous comme sur la boue des rues. « *Ut omnes super te ambulare possint, et sicut lutum platearum conculcare.* » Certes, voilà qui est fort, ne manquent pas de nous dire les délicats de l'exégèse, qui n'aiment pas eux cette boue des anéantis et des désappropriés, et encore moins y salir leur blanc plumage. Si cela ne pue pas uniquement le froc et les sandales, qu'est-ce que cela fait donc? Ce triste latin les dégoûte. Ils n'y ont pas même touché du bout du doigt. Comment songeraient-ils à y enfoncer. Voyons à le faire pour eux. D'abord ils errent totalement sur la vertu d'humilité. Elle est si peu leur fait. Ils n'entendent pas que la fin de l'humilité et le terme des abaissements volontaires de la créature, c'est Dieu, et non pas l'homme ou le monde. Cela ne marque pas peu la disproportion entre celui qui s'anéantit et celui devant lequel on s'anéantit. Et qui osera dire qu'il se fait trop bas pour Dieu? Cette « boue des rues » est donc une image, à peine proportionnée, de notre petitesse par rapport à l'immensité de Dieu. C'est ce que les charnels ne voient pas, et qui éclate aux yeux des spirituels. Telle est l'humilité, rapportée à son principe, et contemplée en quelque sorte dans sa belle et douce lumière théologique. Qu'il y a loin de là à cet abêtissement monacal sous lequel on la veut écraser et déshonorer! Regardez agir ces humbles. Sont-ils assez vifs, assez fermes, assez perspicaces dans leur bassesse et dans ce rien du tout qu'ils se vantent d'être devant Dieu! Qu'est-ce qu'ils ne supportent pas qui nous ferait tomber en faiblesse, nous les fanfarons de la métaphysique, et les commençants du devoir? Qu'est-ce qu'ils n'expédient pas avec célérité et droiture de leurs propres affaires ou des nôtres, quand nous les prions de s'occuper

des nôtres? Ils ont la crainte de Dieu dans la moelle des os, *medullitus* (liv. IV). Ces bonnes gens, à la face ouverte, au regard direct et simple (il s'en rencontre de tout habit dans le monde), vous ont vite pénétré et mesuré. Le pharisaïsme ou la sophistique enfarinée ne les embarrasse guère. Ils ont le toucher exquis et un art à eux de débarbouiller les visages, et d'en ôter tout le plâtre et tous les enduits. Pourquoi? Parce qu'ils ont coutume de se mettre pour ainsi dire nus devant Dieu.

Mais où ils laissent infiniment au-dessous d'eux les plus sages et les plus hommes de bien parmi les païens, c'est dans l'effort vertueux; c'est dans le travail qui enfante la perfection, dans le combat spirituel ou « le bon combat » de l'apôtre des Gentils. Je vois et j'admire chez les païens, dans les beaux temps de leurs républiques, des sages effectifs, des hommes tempérants, désintéressés, assez maîtres, quelques-uns, nous dit-on, tout à fait maîtres de l'appétit, et si peu infatués du souverain pouvoir, quand il leur est échu, que volontiers vous prendriez ces polythéistes pour des humbles de cœur. Je lis aussi et je n'admire pas moins chez leurs moralistes, poëtes et philosophes, et même chez leurs rhéteurs, d'incomparables maximes pour le gouvernement de la vie, des accents de vertu et d'honneur qui vous transportent, et des notions de la conscience, du Dieu intérieur, si nettes et si fortes, qu'on a pu se demander si le Christ avait apporté mieux que cela aux enfants de la loi de grâce. Horace, l'Horace grisonnant des *Épîtres*, me fait souvenir, entre autres lieux communs de morale vraiment beaux, d'un *Te ipsum concute*, qui confine à notre examen de conscience, et où il y a, si peu que ce soit, du *mea culpa* de la confession auriculaire. C'étaient les soliloques d'Horace à jeun, *impransus*, comme il l'a dit lui-même. Je sais encore du même Horace un *Sapere aude* qui a bien de la vivacité. Tout le monde connaît le *Nil conscire sibi* de Juvénal, qui est bien fort aussi dans sa brièveté. Le *nulla pallescere culpa*, qui vient après pour renforcer la chose, est de trop. C'est de la clameur d'école. Certes, la conscience, ce moi que je ne peux pas ne pas être, comme dit Sosie, est assez attestée par les païens, poëtes, philosophes, rhéteurs ou simples gens de bien. Socrate a mieux aimé mourir que dire ce qu'il ne pensait pas, et, le disant, déshonorer son âme immortelle. Eh bien, si de l'éthique païenne, belle en soi, et à laquelle il ne déplaît pas de s'étaler devant le monde, je reviens aux bassesses évangéliques du *de Imitatione Christi* et à cette vie et conduite « cachées en Dieu, » j'aperçois là seulement le combat intérieur, le « bon combat, » ou la difficulté tout entière de vivre en homme de bien. Là seulement j'aperçois aux prises l'un avec l'autre les deux hommes que je

porte en moi, l'un qui met l'autre sous lui, et qui y est mis à son tour.

Là seulement m'est distinctement montrée « la loi des membres » qui, le plus souvent, quand ce n'est pas toujours, prévaut contre l'esprit. Voilà bien la guerre apportée au milieu de nous, à la place de la paix, par l'Homme-Dieu, et que les sages païens, les plus instruits de la nature de l'homme, ne soupçonnaient pas être si violente et si implacable. C'est cette guerre que les saints ne sont pas les seuls à soutenir ; et j'ajoute, ils ne sont pas les seuls à y être aidés d'une manière qui passe la nature. Qui ne connaît quelques-unes de ces saintes personnes du siècle ? Aucun signe extérieur, froc ou soutane, ne les distingue des autres hommes. Leur habit a la coupe du vôtre et du mien. Ils vaquent tous les jours à leurs petites affaires : petites, en effet ! ils n'y ont mis que du leur, et rien de celui d'autrui. Ils en vivent bien ou mal en eux et leurs familles. Ils ont bien de l'occupation chez eux, et bien de la peine à y ordonner les choses conformément à la bonne arithmétique, à la raison, à l'honneur et à la bienséance. Ils en viennent à bout. Comment font-ils pour cela ? Le monde ne le sait pas ; mais Dieu le sait, et il leur donne aide et courage. Satan, à ce qu'il semble, n'a que faire de venir visiter des gens qui ont si peu le temps d'être à lui. Il y vient néanmoins. En combien de manières et sous combien de figures, ce n'est pas à moi à vous le dire. Il est certain qu'il leur donne de la tablature autant qu'à un ermite, je veux dire toute celle qu'ils sont en état de supporter. Il sait bien, le malin esprit, introduire chez eux toute la sequelle des mauvaises bêtes, *istas malas bestias*. Ce n'est pas moi qui les nomme ainsi, c'est le bon disciple au chap. XXIII du liv. III, toutes les concupiscences enchanteresses, *illecebrosas concupiscentias*, qui lui arrachent, au fort du combat, ce grand cri de l'âme en perdition : *Non me vincat*, *Deus meus*, *non vincat caro et sanguis* (liv. III, ch. XXVI). Je n'entends pas Épictète lui-même, le plus semblable à nos chrétiens, pousser à Dieu ce cri de l'homme.

On s'examine soi-même chez les païens, et même on le fait avec sévérité et scrupule. Pythagore prescrivait à ses disciples ce salutaire exercice, et il le voulait d'eux quotidien. Nous ne pouvons guère juger de la manière dont ils se traitaient en qualité de pécheurs, ni de la vivacité de leur contrition, n'ayant d'eux aucun acte qui en témoigne. Il faut croire qu'ils y allaient en toute candeur. Ils s'examinaient, cela est certain, en présence de leurs dieux, qui devaient se montrer bien indulgents. Ils secouaient, selon la belle expression du poëte, ce cœur chargé d'humeurs aigres et noires, de mauvaises joies, *Mala gaudia mentis*, a dit Virgile, ou de tristesses pernicieuses, de concupiscences satisfaites ou d'autres à satisfaire. Oui, c'é-

taient d'honnêtes gens que ce petit nombre d'adorateurs de la sage Minerve. Cependant aucun d'eux n'a connu et approfondi sa misère originelle; aucun d'eux ne l'a sue tout entière, ni de qui elle lui est venue, ni par qui elle devait être réparée. Aucun d'eux n'a conçu de honte de sa naissance charnelle, « du péché de sa mère, » comme nous disons nous autres chrétiens qui faisons grand cas de notre corps, puisqu'il doit ressusciter, et encore plus de cas de notre âme, puisqu'elle ne meurt point. Le *Te ipsum concute* d'Horace est beau; c'est surtout supérieur aux mœurs publiques de la Rome d'Auguste. Mais que pensez-vous de notre homme de bien de l'*Imitation*, de ce dévot sans lettres et sans agrément de dialectique ou de poésie, lequel s'examinant devant Dieu, ne trouve en lui-même que matière à combat, et qui, l'action engagée, s'impute à lâcheté de reprendre haleine, et de remettre au lendemain à vaincre l'ennemi? Aussi comme il s'anime lui-même à l'attaque, et quelle exhortation vigoureuse aux tièdes et aux pusillanimes à faire comme lui! *Exardesce contra te!* Voilà qui me fait haïr mon vice jusqu'à me tourner contre lui pour le détruire en moi, si je peux. La connaissance de soi-même n'est vraiment militante et quelquefois victorieuse que dans le christianisme. Libre à ceux qui pensent qu'on peut se sauver avec Horace, ou plus près de nous avec Montaigne, de tenter l'aventure; mais alors qu'ils ne quittent pas ces deux aimables directeurs pour aller à l'*Imitation de Jésus-Christ*, et pour demeurer un peu sur celle-ci; car elle les saisira et captivera de telle sorte qu'ils ne pourront plus s'en déprendre.

X

Tel est ce latin du *de Imitatione Christi*, latin original dans sa bassesse et sa misère; dégénéré, plus qu'on ne saurait le dire, de ses grands ancêtres les Romains, et malgré cela, de race franche; mort et passé pour les cicéroniens, et néanmoins vivant et florissant dans l'état où il s'offre à nous; mort et vivant, comme saint Paul l'a dit des chrétiens, mort pour les beaux esprits et les grammairiens d'Alexandrie et pour leur postérité, vivant pour les bonnes âmes, où qu'elles soient, dans le monde ou dans le cloître, à l'action ou à l'oraison, aux choses qui passent ou à celles qui ne passent pas: *Sint temporalia in usu, æterna in desiderio.*

Latin vivant de la vie du Verbe fait chair, plein de la nature divine et de la nature humaine, « plein de grâce et de vérité. » Il vit, en effet, il se renouvelle, il s'accroît et s'amplifie, il s'échauffe, s'en-

flamme et s'illumine sans cesse par l'oraison intérieure et par un commerce avec la seconde personne de la Trinité, doux, profond, familier et proportionné. Ou bien encore, et toujours par le moyen de l'oraison mentale, il s'épure et il se rend délié à l'égal de la métaphysique déductive la plus fine et la plus serrée. Bon pour l'argumentation, il n'argumente pas. Il dogmatise, sans affecter la forme dogmatique. Il traite de l'être de Dieu, sans faire montre de théologie doctrinale. Il porte aisément, et il n'en paraît pas exténué, les mystères les plus ineffables. Il explique aux humbles et même aux superbes tout ce qui peut leur être expliqué de ces choses trois fois saintes, tout ce qui peut les amener à elles par un acquiescement de raison, de foi et d'amour. Je dis acquiescement de raison, parce que cette langue du *de Imitatione Christi*, par je ne sais quelle grâce de Dieu, étant commune et populaire en tout sujet, ne se dérobe nulle part à mon bon sens sous la couverture sacrée du mysticisme. Aucun des termes de ce latin ne laisse pour ainsi dire ma raison en l'air, et ne la déçoit par des images vides et voltigeantes. Sans doute ma raison n'appréhende pas tout du surnaturel; car si cela était, le surnaturel lui-même ne serait pas. Elle commence par aller à Dieu toute seule. Qui le nie ou le conteste, puisque Dieu l'a créée à cette fin? Mais à quelle hauteur et profondeur du divin est-elle capable d'atteindre par ses propres forces, et de combien ne s'en manque-t-il pas pour qu'elle se dise satisfaite? C'est ce défaut-là que la foi seule peut réparer, et qu'effectivement elle répare, au moins jusqu'au jour où « ce qui est parfait sera venu, et où l'usage des sacrements cessera. » *Cum autem venerit quod perfectum est, cessabit usus sacramentorum* (liv. IV, ch. XI). C'est donc un grand tort à la raison de se dire humiliée et contrecarrée par la foi. La foi ne fait ni l'un ni l'autre. Où la raison ne peut voler d'elle-même et se reposer, *ad volandum et pausandum*, la foi l'y portera sur ses ailes de flamme. Mais la raison tirait déjà d'une aile vigoureuse vers ce lieu de la vérité sans voile et du repos parfait.

C'est bien cela, ce n'est pas moins que cela que j'ai lu et goûté dans ma chère édition latine (*de Imitatione Christi*) de 1710, et que chacun peut lire et goûter dans la sienne, pourvu qu'il le fasse *simpliciter ac fideliter*, en présence de Dieu et loin, bien loin des exégétiques des pays d'Allemagne ou de ceux du pays de France.

AUGUSTE NISARD.

MÉLANGES

A propos d'un travail de critique exégétique publié dans *le Correspondant* du 10 juillet dernier par notre savant collaborateur et ami M. François Lenormant, nous avons reçu et nous nous faisons un devoir de publier la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Le récent article de M. François Lenormant sur *Les six premiers chapitres de Daniel* devait appeler l'attention; de nombreux lecteurs y ont reconnu ce zèle apologétique, cette érudition ingénieuse et solide qui font partie de son glorieux héritage. Me permettra-t-on cependant de signaler dans ces pages certaines assertions qui, parmi tant de faits confirmatifs de nos croyances, sont de nature à alarmer les légitimes susceptibilités de l'orthodoxie? M. Fr. Lenormant retranche du livre de Daniel l'histoire de Suzanne et celle du dragon de Bel, et il refuse au livre de Judith tout caractère historique.

« Je me hâte d'ajouter que les négations de M. François Lenormant n'atteignent pas la canonicité et la divine inspiration des deux fragments de Daniel et du livre de Judith. Je sais que, lorsqu'il s'agit des livres de l'Écriture, la question d'authenticité (au sens critique) et celle de canonicité et d'inspiration ne doivent pas être confondues ; cette dernière seule a été tranchée par les conciles de Trente et du Vatican, qui en ont fait la matière de décrets dogmatiques. Je sais encore que des écrivains de l'antiquité chrétienne « ont regardé » plusieurs des livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament, et en particulier le livre de Judith, seulement comme des livres propres à édifier et à nourrir la piété des fidèles, » comme « des histoires allégoriques ou des paraboles. » (P. Lamy, *Introduction à l'Écriture sainte,* liv. II, ch. II). Mais cette opinion n'a pas prévalu parmi les Pères et les exégètes catholiques, et elle ne pouvait prévaloir. Pour ne parler que du livre de Judith, n'est-il pas évident que maints passages de cette œuvre décèlent chez son auteur des intentions histori-

ques? Je me borne à indiquer le chapitre VIII, qui donne la généalogie de l'héroïne, et le chapitre XVI, si précis sur l'âge auquel mourut Judith, et sur certaines circonstances de sa vie. Contester l'authenticité des deux fragments de Daniel et le caractère historique du livre de Judith, c'est donc s'isoler du grand courant de la tradition, laquelle, même en matière de critique et d'histoire, a bien le droit d'être respectée ; c'est faire à nos adversaires des concessions inutiles et périlleuses.

« Je n'ignore pas les objections que l'on soulève, au nom de l'histoire et de la géographie, contre l'authenticité, contre la réalité des récits en question. Je n'ai pas à répondre ici à ces objections, à résoudre ces difficultés. Qu'il me suffise de remarquer que des hommes d'une science incontestable, par exemple le docteur Welte, n'ont pas cru que les objections fussent invincibles, et ont persisté à défendre des positions d'où l'ennemi n'a pu les chasser. J'ose espérer — et M. François Lenormant ne me fera pas un crime de mon espérance — que lui-même, un jour, défendra avec l'habileté, l'ardeur et la science qui le distinguent, les points qu'il abandonne aujourd'hui. Naguère il rejetait au temps d'Antiochus Épiphane la composition du livre de Daniel ; son article du 10 juillet montre avec éclat qu'il est revenu à l'antique et unanime sentiment des orthodoxes ; aurais-je tort d'attendre, sur d'autres points encore, la conversion d'un si sincère et si courageux esprit?

« Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'hommage de mon plus respectueux dévouement,

AUGUSTIN LARGENT,
Prêtre de l'Oratoire. »

M. François Lenormant, en ce moment éloigné de Paris, ayant eu connaissance des graves observations du P. Largent, a répondu par la note cidessous qui termine ce différend, comme devraient se terminer tous les différends entre écrivains de même foi et de même bonne foi.

« Je ne puis que remercier le R. P. Largent de la bienveillance et de la flatteuse courtoisie de sa critique. Je le remercie surtout de ne pas mettre en doute ma foi et ma soumission à l'Église. Il établit parfaitement luimême que « la question d'authenticité (au sens critique) et celle de canonicité et d'inspiration ne doivent pas être confondues », que cette dernière seule a été tranchée dogmatiquement, enfin qu'une partie des auteurs de l'antiquité chrétienne envisagent le livre de Judith comme une histoire allégorique. La question de la date de ce livre et des événements auxquels il se rapporte est donc une question qui reste ouverte à la critique et n'est point définie de foi. C'est pour cela que je me suis cru en droit d'exprimer une conviction que chaque jour des faits nouveaux confirment dans mon esprit, sans autre préoccupation que celle de la vérité scientifique. Est-elle exacte? C'est affaire d'un débat de pure science exégétique et non d'ortho-

doxie. Ici comme partout je ne demande qu'une chose, c'est l'application du précepte que le R. P. Largent met si bien en pratique : *in necessariis unitas*, IN DUBIIS LIBERTAS, *in omnibus caritas*.

« F. LENORMANT. »

LES BRONZES D'OSUNA

Fragments nouvellement découverts de la loi coloniale de Genetiva Julia. Par M. Ch. GIRAUD, de l'Institut, professeur à la faculté de droit de Paris.

Si on peut contester la valeur littéraire de l'époque où nous vivons, et surtout de la génération actuelle, il est une gloire qu'on ne saurait sans injustice refuser au dix-neuvième siècle, c'est celle des travaux historiques. L'histoire a cela de commun avec les sciences mathématiques et physiques qu'elle s'enrichit constamment des découvertes des âges précédents ; elle possède un trésor qui ne peut jamais que s'accroître. C'est de ce côté que se porte en grande partie aujourd'hui l'activité de l'esprit humain, et un mouvement aussi remarquable a produit les plus heureux résultats. Indépendamment des documents anciens, ce zèle d'investigation a eu à s'exercer sur des monuments nouveaux, dont la découverte semble une récompense accordée par la Providence à la vocation de notre siècle pour les études historiques. Tantôt les palimpsestes, tantôt l'épigraphie, ont mis au jour des textes, aussi curieux qu'importants, qui ont changé la face de la science. Pour ne parler que de la jurisprudence romaine, que de lumières ont jailli de la découverte successive des Institutes de Gaïus, des fragments du Vatican, et, plus récemment, des tables de Malaga !

Tous les amis des études historiques ont apprécié l'importance des tables de Malaga, qui avaient vivement frappé l'attention du comte de Montalembert, cet esprit si large et si compréhensif. Ces tables nous avaient révélé la prospérité des municipes espagnols sous la dynastie des Flaviens, en nous apprenant à ne point confondre la situation des provinces sous Domitien avec celle de Rome, malgré l'assertion de Juvénal :

Cum jam semianimum laceraret Flavius orbem
Ultimus, et calvo serviret Roma Neroni.

La nouvelle découverte est peut-être plus précieuse encore, en ce qu'elle nous montre la vie municipale développée dans cette même Espagne dès l'époque de César.

Les bronzes récemment rendus à la lumière ont été trouvés dans des fouilles exécutées, vers la fin de 1870 ou au commencement de 1871, près

d'Osuna (l'antique *Urso* de Pline), à cinquante milles environ sud-est de Séville (l'antique *Hispalis*). Jalouse de ses richesses épigraphiques, la seule fortune que possède actuellement ce malheureux pays, l'Espagne a refusé de laisser prendre les empreintes des tables d'Osuna aux savants français qui en avaient sollicité la faveur, en 1872, par la voie de l'ambassade française. L'honneur de la publication s'est trouvé ainsi réservé à don Manuel Rodriguez de Berlanga, le même qui avait publié, vingt ans auparavant, les tables de Malaga. Cet infatigable érudit a eu le courage de poursuivre son œuvre, en 1873, à Malaga, au milieu de la coupable et sanglante insurrection qui a désolé le midi de l'Espagne. Un riche amateur, qui a racheté les bronzes et en a fait l'ornement de son cabinet à Séville, a communiqué l'ouvrage de M. Berlanga à plusieurs savants européens. Le texte, soigneusement révisé par M. Hübner, a été publié par les soins de l'Académie de Berlin et commenté par un des princes de l'érudition allemande, M. Mommsen; c'est ce texte que reproduit aujourd'hui, en le traduisant, M. Giraud, dont le nom seul fait autorité en ces matières; il y a ajouté une introduction pleine d'intérêt et de savantes annotations.

La découverte des bronzes d'Osuna a rendu un éminent service à la science historique, soit qu'on envisage le document dans son ensemble, soit qu'on se préoccupe des détails qu'il met au jour sur la vie municipale de l'Espagne au temps de César.

Après la bataille de Munda, les habitants d'Orson, qui avaient pris parti pour les Pompéiens furent dépouillés de leurs propriétés par le dictateur, et sur leur territoire fut fondée une colonie sous le nom de *Julia Genetiva*; l'appellation de *Genetiva* devait remplacer celle de *Respublica Orsunensium*, que nous voyons toutefois reparaître sous Domitien, et qui est devenue Osuna. Les bronzes, qui nous font connaître une partie de la nouvelle loi municipale, nous révèlent par l'esprit général de cette loi, la politique dudit fondateur de l'empire, fidèlement suivie par ses successeurs.

« Il est difficile, dit M. Giraud, de déterminer quels pouvaient être, au sujet de la forme définitive du gouvernement, les projets ultérieurs de César, dictateur sans enfants, que la supériorité de son génie et la passion de dominer, plutôt que des opinions décidées, avaient guidé dans son ambition. En cette disposition d'esprit, il cherchait à fonder sa puissance sur l'inclination des peuples; et, comme il avait beaucoup vécu dans les provinces, il en connaissait les vœux et les besoins, et il essaya de leur donner ce que la république leur avait refusé, l'ordre, la sécurité, quelque peu de liberté, la disposition d'elles-mêmes. Les regrets des provinces, à sa mort, montrèrent qu'il avait visé juste. Ce trait de génie du fondateur impérial nous donne le secret de l'établissement définitif du nouveau régime, ainsi que de l'assentiment qu'il a trouvé dans les provinces, où dominaient jadis si arbitrairement et si abusivement les proconsuls de la République. L'empire était abhorré à Rome, acclamé dans la province; Rome avait tout

perdu par l'empire, la province avait tout gagné. Rectifier l'administration provinciale, développer le bien-être des colonies ou des municipes, contenir l'aristocratie romaine, telles ont été les maximes du gouvernement des Césars. Aussi l'on est surpris de constater, sous l'empire, la brillante situation des provinces et de l'Égypte elle-même, si maltraitée pendant les désordres des guerres civiles. »

Sans doute, ce caractère du régime impérial mis en relief par M. Giraud, caractère qui seul en explique la durée, avait déjà été signalé par de bons esprits ; mais ce que l'on ne savait pas, c'est que cette tendance au développement municipal remontait au génie même du fondateur de l'empire.

Maintenant, si de la donnée générale des libertés municipales fondées par César en Espagne nous descendons aux détails, des révélations non moins curieuses nous attendent.

En ce qui touche l'organisation municipale, nous trouvons (chap. XCI) cette prescription remarquable que nul ne peut être élu, dans la colonie, augure, pontife ou décurion, s'il n'y a *cinq ans de domicile*, afin, dit le texte, que l'on puisse saisir les gages que l'on est en droit d'exiger d'eux. Ainsi nous voyons transportée dans les colonies la *pignoris capio*, usitée à Rome pour contraindre le magistrat, le pontife même, à exercer ses fonctions. Ainsi se justifient par une vieille expérience, dans la vie municipale, ces sévères conditions de domicile dont la prévention et l'ignorance voudraient faire une exigence moderne.

Lorsqu'il s'agit de confier à un membre de la colonie une légation publique, le duumvir (chap. XCII) doit déférer le choix aux décurions, qui statuent à la majorité. Le citoyen ainsi délégué doit accomplir sa mission ou se donner un remplaçant, sous peine de payer à la colonie une amende de dix mille sesterces, qui peut être réclamée contre lui par tout membre du municipe. De plus, tout décurion (chap. XCVI) peut requérir le duumvir de convoquer la curie, toutes les fois qu'il s'agit d'une question de deniers publics, ou de conservation soit des édifices, soit des propriétés rurales de la colonie. On voit dans ces dispositions un certain développement, au sein de la colonie espagnole, de la vie publique, au moment même où elle tendait à s'effacer à Rome.

La loi de la colonie Julia Genetiva avait également porté sa sollicitude sur les travaux publics. Le chapitre XCVIII établit les prestations en nature pour la réparation (*munitio*) des chemins : cinq journées de travail, chaque année, pour chaque homme pubère ; trois journées pour chaque attelage de chariot. On croirait lire notre loi de 1837 sur les chemins vicinaux. De même, s'il s'agit (chap. XCIX) d'amener des eaux publiques dans la cité, les décurions, réunis au nombre des deux tiers, déterminent les propriétés à travers lesquelles il sera permis de diriger les eaux. Mais les édifices servant à l'habitation sont exempts de cette servitude, restriction qui se trouve textuellement dans notre loi du 10 juin 1854 sur le drainage.

Une disposition fort libérale sur les accusations publiques (chap. CII) est celle qui donne à l'accusé ou à son avocat, pour la défense, le double du temps qui est accordé à l'accusateur. A Rome, il y avait six heures à partager également entre l'accusateur et l'accusé. On voit que la loi coloniale se dessine toujours avec un accroissement de libertés et de garanties.

Signalons enfin la défense portée par le chapitre CXXXII, à quiconque brigue les suffrages publics, de donner à manger, dans l'intérêt de sa candidature, pendant l'année qui précède l'élection, à moins qu'il ne s'agisse d'invitations privées comprenant neuf personnes au plus. Ceci rappelle les difficultés soulevées de nos jours sur la distinction des réunions publiques et des réunions privées. Ici, il faut avouer qne la liberté individuelle souffrait bien quelque atteinte, puisqu'une réunion de dix personnes était présumée publique; mais on sait que les anciens, dont l'existence se passait presque entièrement au dehors, n'éprouvaient pas au même degré que nous le besoin des franchises de la vie privée.

Les fragments découverts jusqu'ici, dont nous venons de présenter une analyse sommaire, ne sont qu'une partie de la loi coloniale de Genetiva Julia, écrite d'ailleurs avec cette élégante correction qui caractérise le style de César. On peut espérer, à l'aide de fouilles intelligentes, arriver à une restitution plus complète des bronzes d'Osuna, qui nous ménagent peut-être encore de curieuses révélations. Tel qu'il est, ce monument fait essentiellement honneur à la dictature de César, et il jette un jour remarquable sur les origines de cette organisation coloniale et municipale qui a déposé dans les provinces de l'empire le germe de vie et de liberté d'où devaient sortir plus tard les municipes du moyen âge.

E. Bonnier,
Professeur à la Faculté de droit de Paris.

DEUX CHRÉTIENNES PENDANT LA PESTE DE 1720

D'après des documents originaux, par Charles de Ribbe. — Paris, Albanel. 1874. 1 vol. in-12.

M. Charles de Ribbe poursuit, avec une ardeur doublée par le succès, le cours des intéressantes publications dont on a, plusieurs fois déjà, signalé, dans ce Recueil, la valeur et la portée. La veine qu'il exploite n'est pas près de tarir ni son zèle de se ralentir. Après l'intéressante monographie de la famille du Laurens, après le curieux ouvrage sur les « *livres de raison*, » paru l'année dernière et déjà parvenu à sa deuxième édition, voici un récit plus animé et presque dramatique encore emprunté aux archives domestiques de l'ancienne Provence.

Il ne s'agit, cette fois, ni des « Cincinnatus campagnards, » ni des patriarches chrétiens dont l'auteur faisait revivre naguère les austères figures : ce qu'il nous retrace aujourd'hui, c'est la touchante et sublime histoire de deux jeunes filles de sa famille, de deux sœurs de dix-neuf et de vingt-deux ans, ou plutôt, pour rappeler le titre simplement éloquent du volume, de « *deux chrétiennes* » tombées victimes volontaires de la charité pendant la peste de 1720. Ce fléau, dont la peinture saisissante ouvre le volume, ne borna pas ses ravages à Marseille : il s'étendit à plusieurs autres villes de Provence et notamment à Aix. Si, à Marseille, il suscita l'admirable dévouement de Mgr de Belzunce, à Aix il provoqua l'héroïque et virginal sacrifice des demoiselles de Ribbe, dont la mémoire est aujourd'hui tirée de l'oubli par la plume exercée de leur arrière-neveu.

Lorsque la peste, en décroissance à Toulon et à Marseille, fit son apparition à Aix, Delphine et Marie de Ribbe habitaient, avec leur famille, à quelques lieues de distance, la petite ville de Rogne, que la contagion épargna ; mais il n'était pas besoin, pour exciter leur dévouement, que le mal fût sous leurs yeux. Au même instant naissent dans leur âme la pensée et le désir de se consacrer au service des malades. Au même instant, sans se confier leur précieux secret, toutes deux consultent séparément leur confesseur, qui n'hésite pas à les détourner de leur projet, à leur recommander le calme, à leur imposer le devoir de la réflexion. Inutiles conseils ! plus les heures s'écoulent, plus le mal étend ses ravages, plus grandit et s'enflamme au fond de ces deux cœurs de vierges la généreuse passion de l'immolation et du martyre. Enfin, leurs instances l'emportent : l'archevêque d'Aix, consulté, autorise leur départ ; le sacrifice s'accomplit, sans retard et sans hésitation. Ce n'est pas cependant que la tristesse de leurs parents ne réagisse, dans une certaine mesure, sur les deux jeunes héroïnes, et qu'au moment de se séparer de tout ce qu'elles ont aimé ou vénéré ici-bas, elles ne sentent au fond du cœur un véritable déchirement. Leur consécration à Dieu ne repose pas sur une sorte de froideur ou d'indifférence pour leur famille. Elles obéissent avec joie à la volonté de Dieu ; mais cette joie, comme toute joie du cœur, n'est pas exempte d'une secrète amertume. Toutes deux, il est vrai, ne l'avouent pas avec une égale simplicité. La plus jeune des deux sœurs, Thérèse-Delphine, ne sait ni se roidir contre l'émotion, ni dissimuler les combats qu'elle a dû soutenir. « Nous avons eu, écrit-elle à sa mère peu de temps après son entrée à l'hôpital d'Aix, nous avons eu une grande peine à surmonter les sentiments et les résistances de la nature ; et même quand nous avons reçu les lettres de messieurs les prêtres, nous avons été fort attendries. Mais le Seigneur nous a aussitôt soutenues et nous avons été fermes... » Et elle ajoute : « Ne tirez aucune peine de nous ; pour moi, je ne crois pas avoir le mal ; s'il me vient, je le recevrai avec soumission, venant de la part de mon Dieu. Tout ce que j'appréhende, c'est que peut-

être je ne le souffrirai pas avec toute la patience que Dieu exige de nous. »

Plus fière, sinon plus énergique, l'aînée, Marguerite-Marie, ne fait nulle allusion à ses déchirements intimes; ses lettres sont de continuelles actions de grâce, de perpétuels chants de triomphe. Écrit-elle à ses parents pour leur faire part de ses résolutions : « C'est, dit-elle, en versant un torrent de larmes qui partent d'un cœur noyé dans la joie que je vous apprends toutes ces choses... Jamais de ma vie je n'avais ressenti ce que je ressens à présent : plus j'approche du moment de mon départ, plus je suis contente. » Plus tard, lorsqu'elle est arrivée à l'hôpital d'Aix, qu'elle a commencé son rude métier d'infirmière et déjà vu mourir sa sœur à ses côtés, elle trouve des expressions plus vives encore pour faire comprendre l'étendue et la profondeur de sa joie croissante : « Vous ne sauriez croire, écrit-elle, quel est mon contentement; il n'y a pas de reine dans son royaume qui soit plus contente que je le suis parmi les pestiférés. N'est-ce point la marque que Dieu me veut auprès d'eux ?... Je ne voudrais pas lui offrir une vie pleine de misères comme la mienne, mais mille si je le pouvais. »

Ce vœu héroïque ne devait pas tarder à être exaucé. Différentes de caractère et de sentiments, les deux sœurs se montrèrent également fermes, également « douces devant la mort. » Delphine de Ribbe, atteinte presque dès son arrivée à Aix, avait été emportée en quelques jours par la contagion; Marie-Marguerite, plus vigoureusement trempée, résista quatre mois : seule, en face de la maladie et de la mort, sans appui ni consolation terrestres, elle ne faiblit pas une heure, pas un instant, et s'éteignit en rendant grâces à Dieu. Quand parfois sa pensée se reportait vers ceux qu'elle avait laissés derrière elle, c'était pour appeler sur eux la bénédiction divine, pour leur adresser de pieuses recommandations, pour régler l'emploi des parures que, jeune fille, elle avait portées : suivant un touchant usage des femmes provençales, elle voulut qu'après elle sa plus belle robe, « sa robe de chambre de satin, » servît à couvrir le tabernacle et que ses perles fussent données à la Sainte Vierge. C'était là, pour elle, le seul souvenir et comme le seul reste de sa vie mondaine. Toutes ses autres pensées étaient tournées vers Celui dont la voix l'avait appelée au chevet des mourants, vers Celui à qui elle regrettait de n'avoir pas assez donné. « Trop heureuse suis-je, disait-elle à son lit de mort, trop heureuse suis-je de pouvoir me donner à Celui qui s'est donné tout à moi ! Que ne l'ai-je aimé davantage ! Pourquoi n'ai-je qu'un cœur à lui offrir, qu'une vie à lui consacrer? Qu'il est dur de vivre séparé de lui ! Que mon âme ne se détache-t-elle donc au plus tôt pour s'unir plus étroitement à Lui, puisque ce n'est qu'en Lui que je peux être véritablement heureuse ! »

Il faut remercier M. de Ribbe de nous avoir conservé le souvenir de ce langage de feu que l'amour divin a si visiblement inspiré. Les dernières paroles des deux héroïnes chrétiennes dont il est le neveu sont des paroles

de saintes : il est toujours bon de les recueillir et de les perpétuer, il est bon de montrer constamment vivace et fécond, dans tous les temps, cet esprit de sacrifice et d'abnégation qui inspirait les pénitences presque surhumaines des premières vierges de la Thébaïde, qui, de nos jours encore, entraîne chaque année, au sein des hôpitaux, des écoles, des prisons, des bagnes et des missions, tant de centaines de frêles jeunes filles, et qui n'a cessé, dans l'intervalle, d'enfanter des dévouements comparables à celui des demoiselles de Ribbe. Dans de pareils récits, on retrouve, on sent, en quelque sorte, l'action mystérieuse et souveraine de cet amant divin dont M. le comte de Montalembert parlait un jour avec l'émotion poignante d'un père brisé mais soumis ; on croit entendre le murmure de cette voix si douce et si puissante à la fois qui, de siècle en siècle, ne cesse d'attirer à elle les âmes assez pures pour l'écouter, assez héroïques pour la suivre ; on adore la toute-puissance divine dans sa création la plus admirable, c'est-à-dire dans le cœur ardent et tendre d'une jeune fille élevée, pour ainsi dire, au-dessus de la terre par le goût austère des choses du ciel, et consacrant tous les trésors de sa vive et chaude nature au bonheur de ceux qui l'entourent, soit au fond du cloître, soit au foyer de la famille.

R. L.

JOURNAL D'UN MINISTRE

Œuvre posthume du comte de Guernon-Ranville, ancien membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen ; publié au nom de cette compagnie, par son secrétaire, M. Julien Travers. — Caen, typ. de F. Le Blanc-Harder, libr., 1874.

L'auteur de ces mémoires curieux à plus d'un titre, M. le comte de Guernon-Ranville, né à Caen le 2 mai 1787, mort à Ranville le 28 avril 1866, avait été, en 1813, reçu avocat au barreau de Caen. La nouvelle du débarquement de Napoléon en 1815 l'ayant poussé à s'engager comme volontaire dans la petite armée vendéenne, il y servit avec éclat et continua pendant quelques années la carrière militaire. Forcé par sa santé de l'abandonner en 1820, il passait dans la magistrature. Il fut successivement avocat général près la cour de Colmar, procureur général à Limoges, procureur général à Grenoble. Il était procureur général à Lyon depuis le 26 août 1829, quand il fut appelé, le 18 novembre de la même année, au ministère de l'instruction publique. Huit mois et demi après il commençait, dans les prisons de Tours, cette détention qui, continuée à Vincennes, puis au fort de Ham, devait durer six longues années (août

1830 au 24 novembre 1836). Rare exemple de rapide élévation et de chute plus rapide encore.

L'œuvre posthume de l'ancien ministre de Charles X est divisée en deux parties bien distinctes. La première contient les notes qu'il prenait chaque jour sur ce qui s'était passé au conseil, soit dans les réunions particulières des ministres, soit en présence du roi ; la seconde est le journal de sa captivité.

Quel intéressant et curieux retour sur ces derniers mois de la Restauration ! D'un côté le spectacle du gouvernement le plus honnête et le mieux intentionné battu en brêche et renversé par une Chambre qui, comme toujours, croyait n'attaquer qu'un ministère et dont les membres, pour la plupart, étaient loin de prévoir les conséquences de leur opposition ; d'autre part les fautes commises alors dans la région du pouvoir par le souverain et ses conseillers.

M. de Polignac, chef du cabinet, homme instruit, causeur spirituel, dont M. de Guernon-Ranville vante, à bon droit d'ailleurs, les talents diplomatiques, n'était, hélas ! il faut bien le reconnaître, que trop inférieur au poste si difficile où l'avait placé la confiance aveugle du roi. Léger, suffisant, d'un entêtement qui n'avait d'égal que son optimisme, il fut toujours surpris par les événements qu'il n'avait su ni prévenir ni prévoir. Il est juste, au reste, de constater que M. de Guernon-Ranville fut le seul de tous ses collègues qui s'opposa dans le conseil à la promulgation des Ordonnances jugées par lui *inutiles et impuissantes à rien arrêter*. Il aurait voulu que cette Chambre des 221 ne fût pas dissoute, mais que le ministère continuât à gouverner avec elle jusqu'à ce qu'un éclat de sa part, tel que le refus du vote de l'impôt, eût ramené l'opinion publique, en éclairant les esprits et leur faisant comprendre et approuver cette mesure violente d'une dissolution. Il est bien difficile de conjecturer aujourd'hui ce qui serait arrivé si une marche pareille avait été suivie. Le mal datait de bien loin en effet. L'extrême droite unie aux libéraux[1] avait commencé dès le ministère de M. de Serre cette guerre d'opposition systématique qui avait tant contribué à renverser cet éloquent homme de bien et qui, poursuivie avec une énergie, une fureur toujours croissantes contre M. de Villèle et M. de Martignac, avait fini par désorganiser le parti royaliste si uni et si compacte à l'origine de la Restauration. Ce parti, qui formait presque à lui seul la totalité de la Chambre de 1821, à laquelle, plus justement encore qu'à son aînée de 1815, on pourrait appliquer l'épithète d'*introuvable*, avait été tellement débordé par le libéralisme, qu'il s'en était laissé pour ainsi dire submerger, l'extrême droite donnant dans tous les votes importants la main aux députés de l'extrême gauche.

[1] Voir les numé s du *Correspondant* des 10 et 25 mars et 10 avril dernier : *l'Extrême droite et les roy s sous la Restauration,* par M. Paul Thureau-Dangin.

Mais si nous parlons ainsi de l'opposition de droite que dirons-nous de celle du parti libéral, qui n'était arrêté, lui, par aucun scrupule d'honneur ou de conscience, et qui combattait le pouvoir avec les armes les plus déloyales, les plus empoisonnées? Les pamphlets de P.-L. Courier et les chansons de Béranger donnent le ton de la polémique de ce temps, où l'on attaquait dans le même couplet, à la fois grivois et impie, les bonnes mœurs et le clergé, qualifié de l'épithète injurieuse d'*hommes noirs* ou de *parti prêtre*, et où l'on tournait en ridicule dans la même page l'autorité et ses représentants les plus augustes. C'est qu'alors la religion semblait si indissolublement liée au pouvoir, qu'on croyait nécessaire d'abattre l'une pour renverser l'autre, et le malheur d'alors c'est que personne, pour ainsi dire, n'osait prendre dans les salons la défense de cette religion attaquée: l'impiété y semblait de bon ton, et le respect humain surtout y régnait en maître. On rougissait de passer pour catholique pratiquant, et ceux mêmes qui remplissaient leurs devoirs de religion s'en cachaient avec soin comme d'une action honteuse ou, ce qui est bien pis, ridicule. Si mauvais que puisse être notre temps, il aura du moins cet insigne honneur d'avoir émancipé la conscience humaine en lui rendant la liberté du bien, et vu naître, par le généreux entraînement de quelques hommes, envers qui nous ne serons jamais assez reconnaissants, ce grand parti catholique luttant depuis si longtemps déjà corps à corps avec le parti du mal et enrôlant aujourd'hui dans ses rangs l'élite de notre jeunesse.

Et n'était-ce pas aussi une manœuvre révolutionnaire que ce fléau des incendies, qui, depuis le commencement de cette fatale année 1830, de même qu'en 1789, désolait la Normandie? Les ennemis de la dynastie avaient beau en accuser le gouvernement et le clergé, il est aujourd'hui bien difficile de ne pas croire que c'était là encore un moyen vraiment infernal dont ils se servaient eux-mêmes pour effrayer d'abord, pour exaspérer ensuite et soulever les populations des campagnes. Après bien des hésitations, le gouvernement, sur la proposition de M. de Guernon-Ranville, envoya des troupes dans les départements dévastés, et, les incendies cessèrent presque aussitôt. Les esprits se calmèrent peu à peu ; mais il n'en restait pas moins un grand mal produit : on avait jeté dans ces populations des germes féconds de méfiance et de désaffection vis-à-vis du pouvoir. Les paysans s'étaient armés, et les plus absurdes, les plus infâmes calomnies circulaient dans ces contrées.

Une chose console pourtant de tant de tristesse et de misères, c'est le récit du si glorieux, du si chevaleresque épisode de la conquête d'Alger. Ici, du moins, il faut rendre une entière, une éclatante justice au ministère Polignac. On ne saurait trop le louer, en effet, des succès qu'il remporta en cette occasion, non-seulement dans les longues et difficiles né-

gociations poursuivies avec les gouvernements étrangers, principalement avec l'Angleterre, qui voulait à tout prix empêcher l'expédition, et qui en fut pour ses impuissantes menaces, mais encore dans la défense du projet contre une opposition aussi forcenée que peu patriotique. En méprisant, comme il le fit, les arrogantes prétentions de l'Angleterre et les attaques de l'opposition, Charles X déploya une énergie et une force de volonté qui n'étaient pas dans sa nature et montraient bien la façon toute royale dont il comprenait l'honneur national et le sentiment du patriotisme offensé. Quant à la promptitude avec laquelle, une fois l'expédition décidée, les préparatifs en furent terminés, elle ne le céda peut-être qu'à l'intrépidité et au courage déployés par nos troupes, qui nous assurèrent un succès aussi brillant que rapide.

Tant de gloire au dehors et des embarras si cruels au dedans! Quel triste contraste! nous écrierons-nous avec M. de Guernon-Ranville. C'est le 10 juillet, en effet, qu'arrivait à Paris la nouvelle de la prise d'Alger, et le 25 au matin le roi signait ces fatales Ordonnances qui effrayaient tant M. de Guernon-Ranville et laissaient au contraire M. de Polignac si tranquille, si complétement rassuré. On sait ce qu'il en advint. Les Ordonnances signées, tout pouvait sans doute encore être sauvé, si on les avait énergiquement soutenues. Mais les mesures de défense contre l'insurrection furent d'abord bien étrangement prises, puis abandonnées tout à fait sans la moindre raison apparente. Au fond, quelque imprévoyant que l'on eût été, il paraît incontestable qu'on avait au moins une force suffisante pour dominer l'émeute; seulement l'on ne sut pas s'en servir. Quant à la conduite du duc de Raguse, elle reste absolument inexplicable. M. de Guernon-Ranville ne montre que trop, hélas! par les détails circonstanciés qu'il nous donne, qu'en écartant même toute pensée de trahison, il n'y a point d'excuse à une pareille aberration d'idées, à des manœuvres stratégiques si absurdes, si injustifiables.

« La Révolution l'emporte encore une fois!..... La légitimité, *qui s'est abandonnée elle-même*,... est de nouveau proscrite et exilée, et nous entraîne dans la chute du trône. » C'est de la sorte que M. de Guernon-Ranville commence le récit des trois journées de l'émeute.

On ne peut lire dans M. de Guernon-Ranville, sans se sentir le cœur déchiré, le récit qu'il nous donne de ces journées : ces conseils que l'on demande et que l'on écoute sans vouloir ou pouvoir les suivre; ces projets tant de fois repris et abandonnés; ces tentatives d'accommodement avec les révoltés; ces ministères faits et défaits en une heure; ces hésitations fatales, enfin, qui achevèrent de tout perdre. Quand tout fut fini, quand la double abdication eut été signée, et que le roi, se mettant en route pour l'exil, MM. de Guernon-Ranville et de Chantelauze se disposaient à l'y suivre, un officier général, qu'ils ne connaissaient pas, leur

dit assez rudement que leur présence compromettrait la sûreté du roi et qu'ils devaient s'éloigner. Ni l'un ni l'autre ne tenant compte de cette brutale injonction, ils allaient, malgré tout, se joindre au cortége, quand M. Capelle, qui venait de voir le roi, leur dit que Sa Majesté, pleine d'espoir encore dans la possibilité d'un arrangement amiable avec les chefs du mouvement parisien, craignait que la présence des ministres signataires des Ordonnances n'excitât les méfiances, et qu'ils feraient bien de s'éloigner. Comprenant que cette insinuation équivalait à un ordre, les deux ministres s'y conformèrent et ne songèrent désormais plus qu'à se mettre en sûreté.

Ici commence, dans le livre de M. de Guernon-Ranville, le récit d'une odyssée mêlée des épisodes les plus dramatiques. S'il eût été seul à se sauver, M. de Guernon-Ranville, très-fort et très-agile, grand marcheur et ayant en outre un esprit des plus fertiles en ressources ingénieuses, n'aurait pas tardé à se mettre à l'abri de toute atteinte. Mais il s'était réuni à M. de Chantelauze, qui, faible et souffrant, ne pouvait qu'au prix d'une fatigue excessive franchir les moindres distances. En vain M. de Chantelauze suppliait M. de Guernon-Ranville de l'abandonner. Celui-ci, on le comprend, ne voulut jamais y consentir. Nous ne les suivrons pas, sous leurs déguisements divers, dans leurs étapes successives : Chartres, Châteaudun et Tours, où eut lieu leur arrestation.

De Tours, ils furent transportés à Vincennes, où ils restèrent pendant la durée de ce procès trop célèbre, dont la fatale issue devait amener leur détention au fort de Ham, en compagnie de deux autres de leurs collègues, le prince de Polignac et M. de Peyronnet.

Le journal de ces six longues années de captivité occupe près de la moitié du livre de M. de Guernon-Ranville. Mais, hélas ! ce n'est trop souvent — au travers de quelques curieuses conversations avec le prince de Polignac et de quelques piquantes anecdotes — que l'étude de l'âme humaine analysée au microscope et étudiée dans ses petitesses et ses ridicules. Est-il rien de plus triste, que la peinture de cette vie en commun de quatre prisonniers, hommes d'esprit, de cœur et de talent, qui, livrés au désœuvrement forcé et sentant se consumer dans l'inutilité des facultés qu'ils auraient voulu consacrer encore au service de leur pays, passent leur temps à se disputer, à se reprocher le passé, à se bouder, à se raccommoder, à se brouiller encore, à se dire les uns aux autres les choses les plus dures, à se rendre enfin, comme à plaisir, chacune de leurs journées si longues déjà et si ennuyeuses plus longues et plus insupportables encore.

Tel est ce livre avec ses qualités et ses défauts, ses révélations souvent bien indiscrètes et ses détails curieux et inédits; modèle de franchise et de sincérité, d'ailleurs, où la belle âme de M. de Guernon-Ran-

ville se reflète comme dans un miroir fidèle. Aussi ajouterons-nous, en terminant, avec l'auteur de la préface, que toute collection de Mémoires sur l'histoire du dix-neuvième siècle sera incomplète si elle ne contient pas ce véridique journal.

L. DE LIMAS.

LA DÉPORTATION DES MORTS

Par M. Victor FOURNEL. — Éditeur, Charles Douniol, Paris.

Notre érudit et spirituel collaborateur, M. Victor Fournel, a composé, sous l'Empire, une opuscule intitulé *la Déportation des morts*, et qui parut d'abord dans *le Correspondant*. C'était à l'époque où M. Haussmann concevait ce fameux projet de Méry-sur-Oise, que les radicaux du conseil municipal de Paris lui ont récemment emprunté en même temps que plusieurs doctrines césariennes.

Personne n'a mieux traité que M. Victor Fournel ne le fit, dans ce petit livre, les graves questions de sentiment religieux, de convenance et d'hygiène qui se rapportent à ce projet si débattu en ce moment même. M. Victor Fournel avait été à Londres étudier les usages funéraires pratiqués dans cette immense cité. Les renseignements qu'il avait puisés dans ce voyage donnent, aujourd'hui encore, un attrait particulier à cette brochure.

Il y a là un historique et une discussion qui sont dignes de l'attention de nos lecteurs parisiens. Nous les leur signalons comme l'œuvre d'un homme de grand sens, doué d'un talent exquis d'écrivain. B.

QUINZAINE POLITIQUE

8 août 1874.

L'Assemblée a clos l'année parlementaire. Voici que semble entré déjà dans l'histoire le souvenir de toutes ces luttes où deux ministères se sont renouvelés, où la majorité a rompu ses liens, où les partis se sont heurtés furieux et impuissants, mais où, devant la France incertaine, le maréchal de Mac Mahon est resté debout, ferme et respecté. Déjà s'assourdit, dans le bruit qui s'éloigne, l'écho de tous ces discours et de ces cris tumultueux qui, hier, retentissaient de Versailles dans le pays. Qu'aujourd'hui nos députés goûtent ou non, parmi les murmures des bois et des fontaines, l'aimable oubli de l'Assemblée, de ses disputes et de son agitation, il est sûr que déjà la nation ne sait plus, de toutes ces batailles et de ces travaux de l'Assemblée, que leurs effets les plus généraux.

Dans ce recueillement, la France, sans doute, se dit avec tristesse qu'il est revenu, pour la troisième fois, l'anniversaire des journées maudites de 1870, où tombèrent nos drapeaux et où l'invasion commença à se répandre sur notre territoire, suivie de si près par l'anarchie. Or l'interrègne de ce vague provisoire où la France a langui depuis sa défaite, mais en pansant ses premières blessures, s'est continué, sans que rien n'y devînt fixe ou précis, rien que sa durée. Au 4 septembre, quatre ans se seront écoulés, et la France n'a pas encore reconstitué son gouvernement. Ne nous plaignons pas pourtant jusqu'à l'injustice. La France était mourante alors : elle a vécu; et l'avoir fait sous le pied de la Prusse et les coups de la Commune, s'être ranimée, avoir payé sa rançon, avoir recouvré son crédit et préparé une nouvelle armée, avoir repris une place parmi les peuples en conjurant les menaces des uns et en regagnant l'estime des autres, avoir opéré ces miracles dans une telle confusion de ses dernières forces et dans un tel désespoir de sa fortune, c'est une œuvre qui honore son courage, c'est un bonheur même dont il faut

nous féliciter. Mesurés à nos vœux, ces biens sont modestes, assurément ; mais on ne serait pas équitable si, perdant la mémoire de tant de difficultés et de périls, on se contentait de s'écrier aujourd'hui, dans une de ces faciles malédictions dont quelques-uns se plaisent à frapper l'Assemblée : Le déficit du budget sera de 25 millions en 1875 ; les cadres de notre armée ne sont pas rétablis ; les lois constitutionnelles nous manquent. Il faut ramener son regard à ce chaos sanglant où l'Assemblée retrouva la France. Il faut considérer ses récents services : elle a remis en équilibre nos dépenses et nos recettes de 1874 ; elle a amélioré le sort de l'armée, elle a tracé les fortifications de Paris et de l'Est ; elle a, pour sept ans, non-seulement donné au gouvernement une personne, mais mis le pouvoir au-dessus des ambitions et des violences des partis. Il faut, par justice aussi, reconnaître que ces discordes dont nous contemplons avec tant de hauteur le trouble et le mal au sein de l'Assemblée, sévissent dans le cœur de la nation elle-même, et que la faute en vient de nous tous, de nos guerres civiles, de nos révolutions, de nos passions populaires et de nos erreurs. Il faut enfin ne pas compter les mois dans la vie d'un peuple comme les heures dans celle d'un homme : la France, Dieu merci, peut maintenant être plus patiente qu'à ces moments néfastes où l'écrasait la victoire des uns, où la déchirait la rébellion des autres ; l'ajournement de l'Assemblée n'est pas un délai où notre patrie soit condamnée à perdre son temps : elle a pour cela trop de pertes encore à réparer, trop de ruines à relever, trop de besogne matérielle et morale à accomplir.

Cet ajournement, qui, au milieu du repos public, paraîtra bientôt plus naturel que ne l'a prétendu M. Gambetta, a été demandé en latin et en français, dans des circonstances qu'il est devenu inutile de rappeler. Parmi bien d'autres arguments, on a dit : « Ce n'est pas en vain que l'Assemblée donnerait au pays le spectacle d'un nouvel aveu d'impuissance... Mieux vaut appeler à votre secours cet auxiliaire puissant qui tant de fois a sauvé les causes les plus compromises, qui ne connaît ni rancunes ni parti pris, et qui s'appelle le temps. » La première de ces raisons n'est pas la plus sûre, ce semble ; car, qu'une Assemblée se sépare pour ne point paraître impuissante, elle fournit néanmoins, par cette précaution même de la fuite, le témoignage de l'impuissance qu'elle est jalouse de dissimuler. Quant au temps, on peut s'y confier un peu plus. Ah ! nous voudrions bien que le Temps fût une déité politique douée de tant de pouvoir, une déité qui oublie ou qui pardonne, qui désintéresse, qui communique aux hommes les nobles mérites de l'abnégation et de l'impartialité. Mais nous avouons avoir dans le temps, invoqué par M. de Castellane avec tant de foi et placé par lui sur les autels de

l'Assemblée, une espérance moins religieuse. Le temps aura-t-il, selon son souhait, la vertu de réaliser, sans rien dire ni rien faire, ce que l'Assemblée, en parlant beaucoup et en agissant autant que possible, n'a pas pu pourtant, à savoir des lois constitutionnelles? Nous le désirons et nous sommes prêts à aider au temps par notre part de silence et d'inaction, si ce sont là des conditions efficaces. Nous le désirons, quoique avec la réserve d'un certain doute. Que ce délai donc, dans sa nécessité, soit salutaire au pays et à l'Assemblée; qu'il serve à pacifier les esprits et à rapprocher les hommes; que la majorité revienne unie et fortifiée : nous voulons être, avec M. Depeyre, « de ceux qui, pour désespérer du bien, attendent le dernier jour et la dernière heure! » L'Assemblée, à son retour, trouvera déposés déjà sur ses bureaux les projets des Trente, que lui présentent M. de Ventavon, M. Antonin Lefèvre-Pontalis et M. Batbie; et plaise à Dieu qu'alors elle ne se montre pas impuissante à rien organiser! Ce serait la dissolution.

Légalement, il ne peut y avoir de dissolution que le jour où l'Assemblée aura manqué à sa promesse d'une organisation constitutionnelle, épuisé sa bonne volonté et ainsi manifesté son impuissance à la face du pays. Or, elle n'a pas jusqu'à ce moment trahi son mandat, elle n'a pas tout examiné et tout refusé : elle s'est seulement ménagé un délai; elle garde pour un débat définitif les propositions des Trente, qui concernent les pouvoirs du maréchal de Mac Mahon, le sénat et la loi électorale; et jusqu'au moment où, ayant porté sur ces trois propositions sa discussion et ses refus, l'Assemblée n'aura pas fait défaut à ses engagements, la gauche n'aura point le droit de réclamer la dissolution comme une mesure de bien public, comme un acte nécessaire et obligatoire. La loi du 13 mars 1873 l'a dit, avant que celle du 20 novembre le déclarât à la France : « L'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir statué » sur ces trois points. Ces deux lois, on le sait, forment le seul texte de constitution que nous ayons : l'une a reconnu comme légitime la force constituante de l'Assemblée; l'autre a institué le maréchal de Mac Mahon chef de l'État pour sept années : toutes deux ont annoncé une organisation constitutionnelle. On peut donc affirmer que vouloir dissoudre l'Assemblée avant qu'elle ait satisfait à ces deux lois ou du moins tout tenté dans la respectueuse obéissance qui leur est due, c'est une demande inconstitutionnelle. Quant aux dangers d'une dissolution, préparée en haine du gouvernement, décrétée par la colère des partis et sollicitée par leur convoitise, ces dangers étaient effrayants : d'une part, aucune loi électorale n'a encore été édictée par l'Assemblée depuis celle que l'arbitraire de M. Gambetta nous prescrivit en 1871; de l'autre, isolée dans le règne de sa durée, l'au-

torité du maréchal de Mac Mahon n'est encore pourvue d'aucune des garanties que la plus simple prévoyance exige. M. Raoul Duval, une sorte de solitaire bonapartiste qui habitue son éloquence aux louanges et même aux mérites de la secte radicale, est libre de méconnaître ces dangers. Mais qu'est-ce donc qui plaît, dans ce désordre de la dissolution, aux espérances impatientes ou aux regrets cupides de M. Gambetta et de M. Rouher, assistés par cette ambition jamais désespérée de M. Thiers? Qu'est-ce, sinon l'occasion de relever leur fortune politique? Eh bien, la prospérité de la France n'est pas si subordonnée à cette satisfaction de MM. Gambetta et Rouher, ni si dépendante du contentement de M. Thiers, qu'il fallût livrer le pays à cet inconnu, à ces hasards, à ces risques terribles d'une dissolution survenue, dans de pareilles conditions, au lendemain de nos derniers événements parlementaires. Il était facile aux gens de bon sens de le remarquer : les désavantages de la situation présente n'ont rien de comparable à de tels périls. La majorité l'a compris, et nous l'en remercions.

Pendant ces vacances parlementaires et pour la date du 19 octobre, se fera le renouvellement triennal des conseils généraux : on y procédera en se servant des listes d'électeurs qu'établit la nouvelle loi municipale. Cette loi, quelle influence aura-t-elle? Déjà elle a trompé, dans les votes de la Chambre, les vœux de la plupart des conservateurs : ils ne sauraient, en effet, trouver suffisantes les garanties d'âge et de résidence qu'elle impose. On se souvient des circonstances défavorables où cette loi fut produite à la tribune. La majorité venait de se démembrer dans la dissension funeste du 16 mai. Aucune direction n'était plus sentie à la droite de l'Assemblée. Le gouvernement s'abstenait du débat. La commission des Trente, que la connexion de la loi municipale avec la loi électorale obligeait de prêter son assistance à la commission de décentralisation, restait inerte et muette. C'est ce désarroi des volontés, c'est ce défaut de concours qui rendirent vains les vaillants efforts de M. de Chabrol, l'ingénieux et savant rapporteur de cette loi qu'il défendit presque seul contre la gauche, le jour surtout où, avec une éloquence indignée, il vengeait la société et la majorité des soupçons calomnieux de M. Jouin. Peut-être faut-il constater aussi que, si libérales qu'elles fussent, plusieurs des idées essentielles qui avaient présidé à la préparation de cette loi, et qui sont familières aux peuples les plus studieux de leur droit municipal, étaient comme des nouveautés pour notre esprit public : elles en étonnaient l'ignorance ou elles en alarmaient la timidité. Peut-être l'heure n'était-elle pas venue encore pour l'essai de ces systèmes, quelque claire que soit pourtant, par exemple, la notion d'une représentation exacte et

proportionnelle des intérêts. Enfin, ici l'amour, ailleurs la crainte du suffrage universel, ont mêlé à l'examen de cette loi municipale la préoccupation de la politique; et sans doute on aura plus d'une fois à regretter dans l'électoral politique les facilités concédées dans l'électorat municipal.

Avant les élections des conseils généraux, le scrutin politique du Calvados nous permettra de constater quelques-unes des dispositions du pays. Les conservateurs se rangeront tous autour de M. de Fontette; les républicains n'émettent une candidature, celle de M. Aubert, qu'avec un désespoir à peine dissimulé ; les bonapartistes soutiennent M. Le Provost de Launay, avec sa double bannière d'impérialiste et de septennaliste. Nous ne sommes pas assez libres pour recommander, selon ses mérites, le talent et le caractère de M. de Fontette, l'un de nos collaborateurs; mais le Calvados se souvient des services qu'il a rendus déjà comme député ; il connaît sa modération, son bon sens, son esprit bienveillant, son expérience des affaires et son savoir. M. Le Provost de Launay, si artificieuse que soit l'hypocrisie de son césarisme, est de ceux que n'a pas instruits cette affreuse leçon donnée à la France, en 1870, par la fortune et les fautes de l'Empire; il est de ceux dans l'âme de qui n'a pas pénétré cette douleur de l'invasion ; il est de ceux qui sont prosternés devant la photographie de l'écolier de Woolwich et qui y contemplent l'image d'un maître digne de représenter, aux yeux de l'Alsace-Lorraine, le pays où les Napoléon ont trois fois attiré l'Allemagne, la patrie qu'ils ont deux fois laissée mutilée, saignante, violée par l'étranger, déshonorée, appauvrie! M. Le Provost de Launay croit, sans doute, que de tels souvenirs ne sont rien : il veut réparer les maux de la France avec le maréchal de Mac Mahon ; il se réserve de la rendre ensuite à Napoléon IV ! Les gens qui ont eu, ne serait-ce qu'un jour, le cœur ému de ces souffrances du patriotisme français, refuseront leur suffrage à M. Le Provost de Launay, c'est-à-dire à son parti. M. Le Provost de Launay n'a qu'un titre : il a été dans le Calvados, au temps de l'Empire, un satrape plus ou moins débonnaire. Mais il a été aussi préfet du Loiret, et c'est lui qui, lors des débats de la question romaine, interdisait aux fonctionnaires orléanais le droit de rendre visite à Mgr Dupanloup, coupable d'avoir déplu dans ces débats au gouvernement impérial : voilà la mesure du libéralisme et de l'indépendance de M. Le Provost de Launay ! Nous en donnons avis aux électeurs du Calvados.

La gauche, à l'instant même où l'Assemblée achevait ses travaux, faisait savoir au pays, avec tout le faste banal d'un grand manifeste, qu'elle consulterait la nation, dans l'élection des conseils généraux, sur la république définitive, la république souveraine, éternelle,

nécessaire! La gauche excelle à mettre toutes les lois, les plus simples, les plus locales, les plus modestement protectrices des affaires, sous le joug de ce qu'on appelle l'idée républicaine; elle excelle à dénaturer l'usage pacifique de ces lois au profit de sa maxime et de son nom chéri de république : elle provoque cette agitation dans les votes les plus ordinaires ; puis elle s'indigne quand on lui reproche d'être un parti toujours remuant, toujours inquiet ou toujours inquiétant! puis, elle déclame sur la tranquillité de la nation, elle dénonce les « menées » et les « intrigues » de la droite! En vérité, si la gauche veut bien que la France se repose, respire, et sente dans le calme le bien de cette vie qu'elle reprend peu à peu, eh bien, que la gauche laisse elle-même s'assoupir sa fièvre, qu'elle refrène sa fougueuse propagande, qu'elle retienne le souffle ardent de son éloquence, qu'elle boive moins bruyamment aux banquets, qu'elle crie moins fort du haut des balcons, qu'elle supporte l'ennui d'un peu de loisir : l'exemple en sera bon. Pour notre part, nous invitons les conservateurs à pratiquer la paix la plus parfaite, afin que la France sache bien le respect qu'ils ont de sa faiblesse et de sa fatigue. Ah! si, pendant quatre mois au moins, elle pouvait, le jour, vaquer à son travail, et le soir s'endormir, libre de son sommeil, comme le plus humble de ses enfants, sans être, de l'aube à la nuit et de la nuit à l'aube, toujours harcelée par nos partis, toujours réveillée par nos factions! Combien cette trêve lui serait douce! combien ce repos lui serait bienfaisant!

La crainte du lendemain obsède la France, et, cette année surtout, elle a été aiguë. Cette crainte qui paralyse les affaires, qui retient tant de bonnes volontés et qui aggrave tous les maux, est plus habituelle qu'on ne croit à notre tempérament national : nous sommes un peuple nerveux, dont la sensibilité est irritable et que sa vive imagination entraîne volontiers loin du présent. Nous aimons à prévoir. Moins que les autres nations, la France vit dans l'heure qui passe : ses rêves, ses impatiences, ses regrets, sa mobilité naturelle la poussent toujours plus vite et plus avant dans l'avenir. De plus, elle a éprouvé hier de telles douleurs, que le souvenir de ces souffrances la fait soupirer davantage après la sécurité de demain : encore tout ébranlée de cette secousse, les yeux encore effrayés de ce spectacle, elle se compose dans le temps prochain l'image d'une quiétude et d'une sûreté complète. Or, son état actuel n'est pas stable; et la république, fût-elle célébrée par des millions de voix comme le plus fixe des gouvernements, ne lui paraîtrait jamais qu'un asile provisoire, un abri que le vent rapide et changeant de la multitude ébranle ou renverse trop aisément. De là tant de doutes et tant de défiance; de là ce souci du mal futur dont le tourment dépasse

la violence du mal présent ; et c'est là un des traits caractéristiques que l'historien pourra observer plus tard dans l'état moral de la France de 1874.

Comment ne pas signaler aussi l'affectation du mépris témoigné, cette année, aux parlementaires, par les beaux-esprits du positivisme, par les zélateurs des dictatures, par certains libéraux bien vite rebutés, par la foule amoureuse du pouvoir personnel? L'autre jour, la rente a monté, à la nouvelle que l'Assemblée, sans rien constituer, ajournait ses travaux au 6 janvier. Que signifiait cette joie de nos financiers? Se disaient-ils seulement que ce repos de la politique laisserait aux affaires un plus libre soin d'elles-mêmes? Se disaient-ils encore que l'Assemblée, étant impuissante, avait la sagesse de ne pas s'acharner à d'infructueux essais, et voulaient-ils la louer de renoncer pour quelque temps à une besogne maintenant stérile? Ou bien ne disaient-ils pas : « Plus d'Assemblée, plus de discours inutiles, plus de querelles, plus de bruit : nous n'en vivrons que dans une tranquillité plus profonde. » On doit craindre que ce dernier sentiment n'ait été le plus prompt et le plus puissant : il est commun en France, où il a toujours été si facile de faire haïr du populaire les Assemblées. Sentiment dangereux dont les conservateurs intelligents devraient s'alarmer davantage, parce que c'est là le commencement de cette lâche faveur que la hardiesse de tel ou tel despotisme peut trouver tout à coup dans une nation comme la nôtre.

Oui, par une étrange imprudence, quelques-uns des mécontents qui décrient le plus aujourd'hui le régime parlementaire, sont de ceux qu'on voyait, sous l'Empire, résolus à supporter les inconvénients de cette sorte de gouvernement, pour s'assurer, par compensation, ses précieux avantages de contrôle, d'initiative et de liberté. A ceux-là nous demandons si, persévérants comme ils le sont dans leur préférence d'un gouvernement libre, ils ne seraient pas embarrassés d'en trouver un autre que le régime parlementaire, à moins de transporter l'État sur la place publique, comme dans les républiques anciennes. Que les radicaux et les bonapartistes dénigrent avec une insolente émulation le régime parlementaire, ce dénigrement a sa logique, puisqu'il conspire avec leur ambition, les uns aspirant au règne tyrannique de la foule, les autres à celui d'un seul. Ce dédain est moins permis à qui que ce soit des monarchistes. Théoriquement, on distingue plus ou moins aisément par des mots le régime parlementaire et le régime représentatif. Dans la pratique, que devient cette distinction? Car ou tous deux autorisent les mêmes droits, ou le régime représentatif n'est que le régime parlementaire privé de sa sanction et de sa

principale garantie, la responsabilité ministérielle : si on garde cette responsabilité, le mot de représentatif n'empêche pas le régime d'être parlementaire; si on la supprime, on découvre la royauté et on l'expose, ou bientôt on la transforme en gouvernement personnel. Quant à l'histoire, consultez-la dans les annales de ce siècle : elle vous atteste que les trente-trois années où la France a été le plus prospère, c'est le régime parlementaire qui en a dirigé le cours. Certes, dans le temps même où il régnait, on se plaignait, comme aujourd'hui, de ses débats, de ses délais, de ses prétentions. Mais qu'on regarde à distance cette époque où les contemporains, par une critique excessive, jugeaient tout médiocre, paix et honneur : où y verrait-on les grandes hontes, les grands désastres que nous avons connus en 1815 et en 1870? Les fautes du régime parlementaire peuvent inquiéter le présent; ses vertus préservent de fautes plus graves encore les gouvernements et les nations, et elles assurent ainsi l'avenir.

Nous convenons qu'on a compromis par plus d'une erreur l'autorité du régime parlementaire. M. Thiers a plusieurs fois asservi l'Assemblée à sa volonté; il a excité contre elle à plaisir la haine ou le mépris; il a divisé la majorité en la décomposant et en la recomposant sans cesse selon son dessein de chaque jour. Quant à l'Assemblée, elle a diminué de plusieurs façons le crédit du régime parlementaire. D'abord, elle a mal réglé quelques-uns de ses droits : elle a trop aisément admis les interpellations inutiles; elle a laissé une durée trop étendue au travail de ses grandes commissions, dont quelques-unes sont devenues comme de petites assemblées : la réforme de ces abus serait facile. En outre, l'Assemblée a une discipline trop bénigne : son règlement, qui fournit peu d'armes à son président, la laisse elle-même trop faible dans ces combats d'injures bonapartistes et radicales, où sa dignité se trouve atteinte par des violences dont le public se scandalise. Enfin, l'ajournement des lois constitutionnelles l'a fait suspecter d'impuissance. Mais, en vérité, cette impuissance, qui est aussi celle de la nation, n'est pas un effet du régime parlementaire. Les Parlements ne sont guère propres à créer un gouvernement, surtout chez un peuple si divisé : leur vraie qualité, c'est d'être des assemblées qui contrôlent et qui conseillent. Il faut que leurs mouvements, pour n'être pas fatigants au pays ou bien dangereux à sa tranquillité, aient lieu autour d'un point fixe, c'est-à-dire d'un gouvernement défini et définitif. Et d'ailleurs, est-ce qu'on peut prendre pour un régime parlementaire un régime auquel manque ainsi, outre le contrepoids d'un gouvernement sûr de lui-même, le contrepoids d'une seconde Chambre? Soyons donc plus justes; et craignons qu'après avoir écouté ces ennemis de l'Assem-

blée, ces détracteurs du régime parlementaire, nous n'ayons un jour à regretter l'un et l'autre, sous le règne d'un César venu d'un peu plus bas ou d'un peu plus haut.

En résumé, on ne peut nier que l'Assemblée n'ait manqué à son propre désir d'apaiser cette crainte violente qu'inspire à la nation la vue de l'avenir : elle laisse le pays, sinon flottant dans le vide, du moins privé de ces appuis des lois constitutionnelles qui lui eussent donné un peu de stabilité. On ne peut nier non plus que le régime parlementaire n'ait perdu, au sein de l'Assemblée, quelques-uns de ses avantages, et dans le public une partie du respect et de l'estime qu'il mérite des peuples libres. Mais ne resterait-il donc de cette année législative le souvenir d'aucune amélioration? Il y aurait une criante injustice à le dire. Il est, en effet, certain que le gouvernement du maréchal de Mac Mahon a eu avec l'Assemblée les rapports loyaux et faciles que le droit parlementaire commande : le maréchal, mieux que M. Thiers, a su laisser libre le ressort de la responsabilité ministérielle; il n'est pas venu exercer sur l'Assemblée l'action de son pouvoir et de son crédit particulier; il a élevé plus haut, dans une région plus éloignée des partis, la personnalité du gouvernement : ainsi ont cessé ces grandes crises causées par la témérité de M. Thiers, qui engageait si volontiers dans tous les conflits le chef de l'État lui-même; et ainsi, dans les crises secondaires de cette année, a diminué l'inquiétude antérieure du pays, sûr qu'il s'est trouvé de garder intacte et permanente dans tous les changements qui s'opéraient la force de son premier magistrat. D'un autre côté, la loi du 20 novembre a déterminé pour sept ans la durée des pouvoirs qu'exerce le maréchal de Mac Mahon; on se rappelle quelle sécurité le pays, que tant de vicissitudes effrayaient, ressentit le jour où, la monarchie lui manquant, il se vit assuré pour sept ans le gouvernement d'un homme dont l'honnêteté et l fermeté devaient, comme sous un bouclier, l'abriter du radicalisme. M. de Cumont a donc eu raison de le dire mardi à la Sorbonne : « Ne soyons pas ingrats envers la Providence; remercions Dieu de nous avoir donné, en ces jours de trouble et d'anxiété profonde, le grand citoyen dont l'honneur est notre garantie, le pouvoir notre sauvegarde. Fidèle à la loi, non moins fidèle à sa parole, il a dit qu'il maintiendrait quand même, et pendant sept années, l'ordre et la paix publique. Il l'a dit, il le fera. »

Les nécessités de la France lui sont dures dans sa vie intérieure; elles lui sont bien cruelles aussi, dans ses relations avec l'étranger; et nulle part autant qu'en Italie elle n'en sent vivement la poignante contrainte. Ces exigences, si coûteuses à notre dignité nationale, le *Journal officiel* nous en a fourni un témoignage non moins douloureux qu'inattendu : nous voulons dire la note relative à la dernière pastorale de Mgr l'archevêque de Paris. *Le Correspondant* se-

rait infidèle à toutes ses traditions, à son amour de tous les droits supérieurs et de tous les grands devoirs, s'il ne revendiquait aujourd'hui aussi bien qu'hier le respect dû à la liberté de la parole épiscopale. Qu'un évêque, dans un mandement, traitât d'une affaire diplomatique, prêchât sur un impôt, discutât sur la meilleure forme de gouvernement et recommandât, au nom de l'Église, tel ou tel parti politique, le pouvoir civil aurait raison de blâmer cette ingérence, qui n'a rien de religieux et qui peut même troubler les rapports de l'Église et de l'État; et dans ce cas, d'ailleurs, la sévérité de l'opinion publique devancerait celle du pouvoir civil. Mais, quand il s'agit de l'Église même et de ce qu'on appelle encore la question du Pape, comment admettre qu'on puisse défendre à un évêque de s'en préoccuper et d'exprimer l'inquiétude de son cœur, la plainte de son âme? Nous ne sommes pas tentés de discuter sur ce point. Nous concevons que le gouvernement ait dû dégager sa responsabilité particulière. Nous comprenons que, même en réservant une liberté si sainte, il faille ne rien oublier des obligations de cette prudence patriotique que le sort précaire de notre malheureux pays rend sacrée aussi. Nous voyons bien les mortels dangers au milieu desquels notre diplomatie s'efforce de sauver la paix de la France. Mais si on ne les peut voir sans en tenir un juste compte, comment, par une pudeur bien française aussi, ne pas en être attristé et ne pas déplorer de si pénibles nécessités?

Le nom de la France a été, durant ces derniers jours, prononcé au delà des Vosges et des Pyrénées plus qu'il ne sied à la justice, plus qu'il n'importe à notre tranquillité nationale. L'Espagne, irritée ou effrayée des coups hardis et victorieux dont les carlistes, à Cuença comme aux bords de l'Èbre, frappent les troupes du maréchal Serrano, nous impute presque le détriment ou la honte de ses défaites : comme si sa force dépendait de quelques envois d'armes ou de vêtements introduits par contrebande à travers les Pyrénées! Ce grief, peu digne de la fierté castillane, est faux d'ailleurs ou plus qu'exagéré : les journaux de notre pays l'ont prouvé, ceux même de l'étranger l'ont démontré, et lord Derby l'a déclaré dans le Parlement anglais. La France, que le soin de sa sécurité avertirait suffisamment, au surplus, de ne faire à l'extérieur aucune politique républicaine ou monarchique, ne s'inquiète, au delà de ses frontières, que des amitiés ou des inimitiés des peuples : elle a pratiqué la neutralité au pied des Pyrénées; et c'est un devoir qui ne résultait pas seulement pour elle du droit international, il était dans les conditions mêmes de sa situation, dans les nécessités de sa propre vie. Elle n'a aucune intervention, soit directe, soit indirecte, à tenter dans la destinée de ses voisins, elle qui se sent si peu maîtresse encore de la sienne, elle que surveille, avec une

âpre jalousie, avec une haine anxieuse, ce vainqueur dont la puissance commande, du haut de Metz et de Strasbourg, tous les chemins d'une invasion sur notre territoire. Et ces accusations de l'Espagne, frivoles vraiment à une heure où les États-Unis fournissent à don Carlos des canons et l'Angleterre des fusils, sous le regard d'une marine inactive, ces accusations n'ont de gravité que parce qu'elles correspondent à certains sentiments secrets de M. de Bismark, et que les cris entendus à Madrid ne sont que l'écho de certains cris poussés à Berlin.

M. de Bismark, devenu plus que jamais violent contre l'Église depuis l'attentat de Kissingen, poursuit partout de sa fureur le catholicisme : lui-même l'avoue hautement. Serait-ce pourtant le catholicisme plus que la France qu'il aimerait à atteindre d'un de ses coups, en portant dans le nord de l'Espagne les armes que ses publicistes y appellent, pour y venger sur les carlistes, disent-ils, la mort du capitaine Schmidt? Nous en doutons. M. de Bismark a une politique adroite et prévoyante qui consiste à mettre chacun de ses adversaires entre les feux d'une double guerre : ainsi lui a servi l'Italie au sud de l'Autriche; ainsi lui servirait l'Espagne au sud de la France. Or, l'occasion lui semble bonne, pour convertir d'avance l'Espagne à cet usage : s'il obtient de l'Europe qu'elle reconnaisse le gouvernement de Serrano, il s'acquiert la gratitude de celui-ci ; s'il contribue par telle ou telle expédition à une défaite des carlistes, il en obtient à Madrid le même bénéfice, ou plutôt un profit plus grand encore : dans l'un et l'autre cas, il continue, d'ailleurs, par les excitations de ses agents, à provoquer contre la France l'animosité de l'Espagne. On ne sait pas encore au juste si, au risque d'offenser l'orgueil si ombrageux d'une partie du peuple espagnol, au risque d'accroître dans le sentiment populaire la force de don Carlos, il interviendra en Espagne par une action quelconque. L'Europe ne se méprend pas à cet office prétendu de gendarmerie internationale dont se targue l'Allemagne : l'Angleterre notamment voit avec déplaisir cette intervention ; l'Autriche et la Russie n'y sourient pas davantage. Ne nous inquiétons pas trop de ce dessein de M. de Bismark. Si l'Europe devient défiante de l'Allemagne, nous ne saurions nous en plaindre. Et puis, pourquoi M. de Bismark n'apprendrait-il pas à ses dépens ce que peut rapporter, sur les côtes de la Biscaye, une entreprise semblable à celle que Napoléon III fit au Mexique?

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA RELIGION ROMAINE

D'AUGUSTE AUX ANTONINS[1]

Le titre de ce livre ne dit pas tout ce qu'il contient. Il semble ne devoir parler que de la religion de Rome : il parle de la religion du monde entier.

Est-ce parce que, le monde étant devenu romain, la religion de Rome était devenue forcément celle du monde? Il s'en faut de beaucoup; il serait plus vrai de dire que la religion du monde était devenue celle de Rome.

Quoi qu'il en soit, ce que M. Boissier présente à nos regards, c'est en son entier la situation religieuse du monde romain, c'est-à-dire du monde civilisé, à cette époque solennelle des premiers développements du christianisme.

Il y avait eu cependant et il y avait encore une religion romaine, que M. Boissier caractérise très-bien. L'esprit en était tout autre que celui de la religion grecque. Le Romain n'était pas poëte, et n'était pas non plus philosophe; il n'y avait chez lui ni une mythologie gracieuse, riante, dramatique, comme celle des Grecs, ni un ensemble de doctrines abstraites et de vérités fondamentales que les Grecs eux-mêmes ne possédèrent pas. Le Romain n'avait ni poésie ni théologie. Homme de prose, et, comme nous dirions, utilitaire, il avait de bons petits dieux domestiques et bourgeois qui lui servaient pour tous les offices de la vie terrestre; leurs légendes étaient pauvres, et ne parlaient pas à l'imagination, mais leur culte (je parle ici des temps anciens et de la grande époque de la vie romaine), leur culte était scrupuleusement observé. On invoquait chacun de ces dieux à son heure, en son lieu : *Éduca*, pour faire manger les

[1] *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, par Gaston Boissier. — 2 vol. in-8°. Paris, Hachette.

enfants; *Potina*, pour les faire boire; *Cuba*, pour les faire dormir; *Abeona*, pour s'en aller; *Domiduca*, pour rentrer chez soi. *Cloacina* était la déesse des égouts, *Sterquilinius* le dieu du fumier, *Méphitis* la déesse des mauvaises odeurs, *Robigo* de la rouille, et *Laverna* des voleuses, sans parler d'autres qui ne se peuvent nommer. Il y avait d'ailleurs, pour maintenir ce culte, et en rendre les règles inviolables, une multitude de prêtres, de pontifes, d'augures, d'aruspices, tous délégués par les pouvoirs publics et fidèles serviteurs du sénat, le vrai roi de la république romaine. On croyait pieusement à cette théodicée nationale, si peu explicite et si peu logique qu'elle pût être; on observait surtout avec une fidélité sincère ce cérémonial national; on vivait de cette loi; on était moral, on était sérieux, on était courageux, parce qu'elle ordonnait de l'être, et par respect pour la tradition des ancêtres; et c'est ainsi que l'on devenait maître du monde.

Mais quand Rome eut conquis le monde, et dans ce monde la Grèce, par le contact avec ce malheureux peuple grec, tout commença à se gâter. Le peuple grec arrivait, lui, non avec des légendes prosaïquement honnêtes et domestiques, bien adaptées au terre-à-terre de l'*atrium* sabin (en anglais *home*), mais avec des fables aventureuses et romanesques, avec tous les scandales de son Olympe et tous les contes irrévérencieux par lesquels il lui avait plu de poétiser ses dieux; il arrivait, non avec une doctrine arrêtée, complète, sérieuse, sur la Divinité et sur l'origine des choses (ni Grecs ni Romains ne la possédèrent jamais), mais avec les rêveries de ses philosophes, qui, pour être pleines de contradictions et d'inconséquences, n'en étaient pas moins hardies, et s'attaquaient à tout, même aux dieux. Il arrivait avec l'épicuréisme surtout, de toutes les philosophies la plus populaire à cette époque, cette doctrine qui méprisait les dieux et qui avilissait les hommes. Les dieux osques ou sabins s'identifièrent tant bien que mal avec les dieux de l'Olympe hellénique : Jupiter se confondit avec Zeus, Junon avec Héra, Cérès avec Demêter, Minerve avec Pallas-Athênê. A cette personnification nouvelle, ils gagnaient de l'éclat, de la poésie, un certain prestige artistique et littéraire; mais ils perdaient leur honnêteté, leur simplicité, leur gravité; ils montaient au ciel, mais ce ciel était moins pur que le foyer de la matrone sabine qui leur offrait de temps à autre, avec un peu d'encens, un gâteau de sa plus belle farine. Comme citoyen, on croyait, ou du moins on pratiquait la religion de Rome; comme philosophe, on la discutait et on la niait: distinction périlleuse autant qu'elle est fausse. Somme toute, on était moins honnête homme, moins citoyen, moins Romain.

Auguste sentit bien cela. Auguste, quel qu'il fût d'ailleurs, était

un homme d'un grand sens; et les malheurs des guerres civiles, et la décadence de cette république, qui était morte entre ses mains plutôt encore qu'il ne l'avait tuée, l'avertissaient assez que son peuple ne risquait d'être ni trop honnête homme, ni trop religieux, ni trop Romain. A la différence de bien d'autres usurpateurs qui croient, en avilissant leur peuple et en effaçant les souvenirs du passé, s'assurer un gouvernement plus facile, il sentit que toute la force de son empire était dans la religion et dans les mœurs du passé. Le siècle était si peu républicain, que l'empereur pouvait, sans l'ombre d'un péril, faire appel à toutes les gloires et à toutes les traditions de la république. Il se plut donc à relever les temples, à honorer les sacerdoces, à mettre en honneur les dieux de Rome. Nous avons comme un reflet de sa pensée dans les paroles de ses poëtes, Horace, Virgile, Ovide. Horace, entre autres, a bien été quelque peu épicurien dans ses idées, quelque peu Athénien dans ses mœurs; mais, dit-il, un coup de foudre par un temps serein l'a converti : il loue maintenant les dieux et les mœurs de l'ancienne Rome, bien que pourtant il lui arrive, comme son esclave le lui reproche, « quand un dieu le pousse vers la pratique de ces bonnes vieilles mœurs, de résister, et d'avoir quelque peine à retirer son pied du bourbier où il a marché[1]. »

Il faut même ajouter que le siècle d'Horace, pris dans son ensemble, était peut-être plus décidé, sinon plus sincère que lui. On avait traversé vingt ans de guerres civiles, on avait tremblé, on avait souffert; par suite, on s'était rapproché des dieux. La poésie de Lucrèce, les aimables blasphèmes des épicuriens, tout cela était bon aux jours de paix et de sécurité, au milieu des festins joyeux et pour des fronts couronnés de roses; mais lorsque les listes de proscrits étaient affichées au Forum, lorsque Sextus Pompée ravageait les côtes d'Italie, lorsque Catilina menaçait d'incendier Rome, on en revenait à ces dieux Lares, à ces petits dieux du temple et du foyer domestique dont on se moquait la veille, mais que l'on invoquait aujourd'hui, faute de connaître un Dieu meilleur. Encore une fois, le Romain n'eut jamais l'esprit philosophique; il n'était pas en lui de s'élever par la seule force de sa raison jusqu'à la conception du Dieu suprême que Platon avait entrevu; mais il lui fallait

[1] ..... Laudas
Fortunam et mores antiquæ plebis; et idem,
Si quis ad illa Deus subito te agat, usque recuses,
Aut quia non sentis quod clamas rectius esse,
Aut quia non firmus rectum defendis, et hæres
Nequidquam cœno cupiens evellere plantam.
(Sat., II, 7.)

une divinité, comme il en faut une à tout homme qui a le sentiment de sa misère et de ses périls; disons plus simplement, à tout homme.

C'était donc sans péril pour le pouvoir; il y a plus, c'était au grand profit de son pouvoir et de la paix du monde, qu'Auguste relevait les dieux de la république. Il relevait même autant qu'il était en lui les mœurs et les souvenirs de la république, tant il savait que le danger n'était pas de ce côté-là. César, lui, avait été un usurpateur franc et naïf. Avec cette puérilité d'imagination qui est souvent le fait des grands hommes, César eût aimé ceindre le diadème (je prends le mot à la lettre); et, en effet, au moment où il tomba sous le glaive, il allait se le faire donner. Son petit-neveu n'avait rien de cette orgueilleuse niaiserie. Il sentait que Rome, pour vivre en paix, pour rester maîtresse du monde, avait besoin de toujours rester le plus possible la vieille Rome.

Auguste, on peut le dire, ne réussit pas mal dans cette tâche. Il réussit, en particulier, à relever les dieux romains, et même à relever ou à voir se relever le sentiment religieux chez son peuple. M. Boissier le montre très-bien, et comment le siècle qui suivit fut croyant, dévot, superstitieux même, tout autrement que le siècle qui avait précédé. Les dieux et les superstitions de la vieille Rome ne disparurent pas : ils vécurent seulement entourés de bien des dieux et de bien des superstitions nouvelles. Dans le paganisme, un culte et une adoration ne nuisent pas à un autre. L'Olympe est large; quand on a ouvert la porte à une centaine de dieux, on peut bien l'ouvrir à un millier. Rome s'était mise en contact avec le monde, envoyait ses dieux au monde, et le monde, à son tour, lui apportait ses propres dieux. Pourquoi Rome ne les eût-elle pas reçus et mis à côté des siens? Il n'y avait pas de dogme dans le paganisme. Or, si un dogme en contredit forcément un autre, au contraire, une idole, une cérémonie, un rite, n'est pas exposé à en contredire un autre. Il n'y avait pas d'intolérance, parce que, dans le sens sérieux du mot, il n'y avait point de foi.

De là un singulier mélange de sentiments et de pratiques que M. Boissier juge peut-être avec beaucoup d'indulgence, mais peint avec beaucoup de vérité. On croyait à tout et on ne croyait à rien; ou, pour mieux dire, on pratiquait tout sans rien croire d'une manière formelle. Il ne faut pas chercher une doctrine philosophiquement ou théologiquement comprise dans le chaos des idées de ce siècle. On est idolâtre, on est épicurien, on est panthéiste, ou même tout cela à la fois. « Plusieurs m'ont précédé, j'attends tous les autres; mange, bois, joue et viens à moi; quand tu bois, tu fais bien; tu ne porteras que cela avec toi. » C'est l'épitaphe d'un prêtre des

mystères sabaziens à laquelle on ajoute ces mots : « Ici repose celui qui a célébré avec une âme pieuse le culte des dieux. »

Marc-Aurèle lui-même, dont M. Boissier, avec raison, oppose l'esprit et les habitudes religieuses à l'absence de religion pratique chez Cicéron comme des symptômes caractéristiques des deux époques ; Marc-Aurèle n'échappe pas plus qu'un autre à l'infirmité de son siècle, dont la prière est si fréquente, dont la croyance est si vague. Marc-Aurèle n'a pas auprès de lui un malade qui lui est cher sans adresser pour lui une prière aux dieux ; il va au pied de tous les autels, il visite tous les bois sacrés, il offre ses dévotions à tous les arbres bénis des dieux. Mais qui peut nous dire quelle est, sur la Divinité, sur l'origine du monde et de l'homme, sur le but de la vie et ce qui suit la vie, la pensée arrêtée, sérieuse, philosophique de Marc-Aurèle ? Il flotte sans cesse entre deux systèmes : celui des atomes, selon Démocrite, celui de l'âme universelle, selon un autre ; celui-là athée, celui-ci panthéiste ; il se sent si peu en état de faire un choix que tout son travail est d'adapter, tant bien que mal, sa morale à l'un comme à l'autre. Mais qu'est-ce qu'une philosophie et une religion qui vacillent ainsi sur leur base, ayant un pied sur la rive droite et un pied sur la rive gauche, et ne sachant sur lequel s'appuyer ?... Marc-Aurèle prie les dieux ; mais y a-t-il des dieux ? peuvent-ils et font-ils quelque chose ? y a-t-il une Providence ? y a-t-il une autre vie ? Il pose toutes ces questions et ne les résout jamais avec une entière certitude. Qu'est-ce qu'une religion ainsi bâtie dans les nuages et une morale qui ne sait le pourquoi d'aucun de ses préceptes ?

La philosophie ne lui donne pas plus d'aide que la religion. La philosophie, au temps de Pythagore, de Socrate, de Platon, de Zénon, s'était bien essayée à résoudre la question suprême et à savoir quelque chose sur Dieu, l'homme et le monde. Puis le découragement, puis le doute, puis l'indifférence étaient venus. Des trois académies qui avaient successivement continué l'école de Platon, la première avait fidèlement marché sur la trace du maître, la seconde était tombée dans le scepticisme d'Arcésilas, la troisième dans le probabilisme de Carnéade. Celle-ci n'était plus, à vrai dire, qu'une école, non de philosophie, mais de rhétorique, où l'on mettait son talent et sa gloire à rendre le pour et le contre aussi spécieux l'un que l'autre. La philosophie, en s'impatronisant à Rome, n'avait rien gagné en fait de certitude. Cicéron, le plus illustre et le plus sincère des platoniciens de Rome, âme vraiment religieuse, esprit noblement investigateur, Cicéron, quand il pose les grands problèmes, arrive tout près de la certitude absolue, mais il ne la possède pas. On voit qu'il la désire et l'embrasserait de tout son cœur ; un scrupule d'a-

cadémicien l'arrête, et son travail philosophique, s'il n'ôte rien à la puissance du sentiment religieux, n'y ajoute pas non plus grand'-chose. Après Cicéron viennent les stoïciens de Rome, les maîtres de Sénèque, Attale, Fabianus, Sénèque lui-même, Epictète. Ils obéissent à un instinct profondément honnête ; ils réprouvent le vice ; ils se sentent entraînés vers la vertu. Mais pourquoi? A cette question, point de réponse ; nulle pensée dominante tant soit peu définie, nulle raison de la piété qu'ils commandent, nulle raison du devoir qu'ils imposent. Sénèque et Épictète sont incroyablement pauvres, flottants, contradictoires quand ils touchent aux dogmes qui devraient motiver leur morale. Voilà ce qui devait toujours manquer au temple païen et aux écoles païennes ; ils ne savaient dire ni la raison de leur piété, ni la raison de leur vertu, et c'est ce qui devait faire l'éternelle faiblesse et de leur piété et de la vertu. Ils pouvaient ressentir et ils ressentirent souvent les instincts religieux et les instincts honnêtes de l'âme humaine, ils n'en surent pas dire assez pour transformer ces instincts en convictions. Les prêtres du paganisme ne furent jamais des théologiens ; et les plus illustres moralistes de l'Empire romain furent d'honnêtes rhéteurs plus que des philosophes.

C'est sous cette réserve, c'est en soulignant cette incurable et fondamentale lacune de la sagesse païenne que j'admets la thèse de M. Boissier, que cette rénovation de la religion romaine, ou plutôt des religions de l'Empire romain au temps d'Auguste, fut une préparation au christianisme. Oui, sans doute, dans la formation de l'Empire romain ; dans cette ère de paix donnée au monde après tant de révolutions et tant de guerres, plus complète qu'elle ne l'avait été et ne le fut jamais; dans ce contact de tant de peuples, de tant de croyances, ou, plutôt, de tant de pratiques diverses en fait de religion ; dans ce réveil bien incomplet encore du sentiment religieux par les malheurs des temps, du sentiment moral par le labeur des philosophes ; dans tout cela nous ne pouvons méconnaître l'accomplissement du grand dessein de la Providence qui ouvrait la voie au christianisme et faisait aboutir tous les siècles de l'histoire et toutes les révolutions des peuples au pied du berceau de Béthleem. Mais l'obstacle n'en demeurait pas moins, le génie païen n'en restait pas moins frappé de cette radicale incapacité de se rendre compte de sa loi et d'appuyer ou sa prière ou sa vertu sur une doctrine. Même quand il pratiquait le devoir, il n'avait pas la raison du devoir.

Il n'en est pas moins vrai, et M. Boissier nous le fait parfaitement sentir, que ce moment de l'histoire fut, aux yeux mêmes des contemporains, un moment singulièrement solennel. Je n'en veux pour preuve que cette quatrième églogue de Virgile que M. Boissier com-

mente si bien, et que je ne relis jamais sans étonnement. Oui, certes, nous l'avouons, M. Boissier et moi, M. de Maistre lui-même l'avoue, Virgile n'est pas un prophète; il écrit quarante ans avant le berceau de Béthleem, et ses yeux ne le voient pas dans l'avenir. Il songe tout simplement à célébrer la naissance de quelque rejeton d'une famille puissante, de la famille d'Octave probablement (bien qu'Octave ne soit encore qu'à demi Auguste, qu'il n'ait pas gagné la bataille d'Actium, qu'il ait encore Antoine en face de lui et ne gouverne qu'une moitié du monde romain). Et même, si nous adoptons l'hypothèse qui paraît à M. Boissier la plus probable, Virgile s'expose à une singulière déconvenue : dans cette hypothèse, le héros qu'il célèbre est encore dans le sein de sa mère, et il se trouva n'être qu'une fille[1]. Or, comprenez-vous de quel prestige surhumain Virgile entoure ce berceau d'un enfant né ou à naître? A ce fils (si c'est un fils) du triumvir Octave ou de tout autre, il ne présage pas seulement un long règne, de grandes victoires, des conquêtes, l'Empire romain porté jusqu'aux limites du monde; non, il annonce quelque chose de bien plus grand et de plus surhumain, il annonce une rénovation du monde, une régénération de la race humaine; c'est un « rejeton nouveau qui descend du ciel; » c'est « une nouvelle série de siècles qui va commencer[2] », c'est « une tache séculaire qui va enfin être effacée, un crime qui pesait sur la race humaine et dont le souvenir la tenait dans une perpétuelle terreur, mais dont, cette fois, les derniers vestiges disparaîtront[3]. La terre sera régénérée; il n'y aura plus ni bêtes féroces, ni serpents, ni plantes vénéneuses[4]. Le raisin naîtra au milieu des ronces, le miel coulera de l'écorce des chênes; la serpe et le râteau deviendront inutiles ; toute terre portera tous les fruits, et, en paissant dans les prés, l'agneau et le bélier se revêtiront des couleurs de la pourpre[5]. » Aussi voit-on « le monde, dans sa religieuse

[1] Dans cette hypothèse, Virgile aurait eu en vue l'enfant non encore né d'Auguste et de Scribonia, qui venait de devenir sa femme. Or cet enfant fut la trop célèbre Julie, mère de la seconde et non moins célèbre Julie.

[2] Ultima Cumœi venit jam carminis ætas;
Magnus ab integro seclorum nascitur ordo....
Jam nova progenies cœlo demittitur alto....

[3] Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri
Ultima, perpetua solvent formidine terras....

[4] Occidet et serpens, et fallax herba veneni
Occidet....
..... Nec magnos metuent armenta leones....

[5] Jam duræ quercus sudabunt roscida mella
Incultisque rubens pendebit sentibus uva....
Nec rastros patietur humus, nec vinea falcem....
. . . . Omnis feret omnia tellus....
Sponte sua sandyx pascentes vestiet agnos....

attente, chanceler sur son axe ébranlé. Regardez : et la terre, et l'Océan, et le ciel se réjouissent en pensant au siècle qui va naître[1]. » Voilà ce que Virgile présage, selon les uns, au fils du consul Asinius Pollion, personnage plus ou moins important de l'Empire, mais non empereur ; selon d'autres, au fils non encore né d'Auguste et de Scribonia ! (lequel se trouva être une fille, et quelle fille !)

N'est-il pas clair que Virgile ne peut être ici que l'écho d'un sentiment universel qu'il rattache, par amitié ou par flatterie, à un berceau placé près de lui ? Était-ce révélation ? était-ce tradition ? était-ce, comme Virgile semble le dire, un oracle de la sibylle ? était-ce instinct ? était-ce pressentiment ? Le fait est que le plus fanatique adulateur des rois n'a jamais enguirlandé un berceau royal de fleurs comme celles que Virgile tresse pour le berceau de cet enfant anonyme, né ou à naître ? Il fallait que le monde attendît quelque chose de bien extraordinaire et de bien grand pour qu'on osât traduire ainsi cette attente. Non, Virgile n'a pas été prophète, mais c'est le genre humain qui était prophète.

Il y avait donc attente, mais en même temps obstacle, opposition, contradiction. Cette simultanéité de sentiments opposés est fréquente (ne pouvons-nous pas dire perpétuelle ?) dans l'histoire des nations et dans l'histoire de l'homme. Ce qui manquait au monde romain, cette raison de sa prière, cette raison de sa vertu, cette vérité dogmatique dont la piété a besoin comme la morale, pourquoi n'allait-il pas le demander aux Juifs ? Les Juifs la possédaient : Sénèque lui-même le remarque. « Ils connaissent, dit-il, la raison de leurs rites, et, chez nous, la plus grande partie du peuple (il aurait bien pu dire tout le peuple) ignore pourquoi elle fait ce qu'elle fait[2]. » — Les Juifs étaient-ils donc une nation ignorée des autres nations de l'Empire ? Non, nous voyons, dès cette époque, les Juifs partout répandus, citoyens de toutes les villes depuis Alexandrie jusqu'à Rome, compatriotes bon gré mal gré de tous les peuples ; nous les voyons riches, actifs, intelligents, jouant un rôle et un rôle bruyant dans les assemblées populaires (comme aujourd'hui ils en jouent un dans la politique, dans les finances, dans la presse) ; nous les voyons favorisés même du pouvoir romain qui voyait dans leur patriotisme cosmopolite un utile contrepoids aux révoltes du patriotisme local. Rome maintenait leur culte libre dans toutes leurs synagogues, honoré et respecté dans le temple de Jérusalem. Auguste y envoyait des of-

[1] Aspice convexo nutantem pondere mundum,
Terrasque tractusque maris cœlumque profundum,
Aspice venturo lætentur ut omnia seclo.

[2] Illi tamen causam ritus sui noverunt; et major populi facit quod cur facia ignorat. (Dans saint Augustin, *Cité de Dieu*, VI, 11.)

frandes, et on vient de découvrir des fragments de l'inscription placée à l'entrée de l'enceinte réservée du temple, menaçant de mort, au nom du pouvoir romain, l'étranger qui l'eût franchie[1]. Sénèque, tout en détestant ce peuple, nous montre bien quelle était, non-seulement sa liberté, mais sa puissance : « Tel a été le progrès de cette nation scélérate. Elle est admise partout ; vaincus, ils font la loi au vainqueur[2]. »

Les Juifs, de leur côté, n'étaient pas tellement jaloux de la vérité qu'ils possédaient, qu'ils ne cherchassent pas à la transmettre aux Gentils. Sur la demande d'un prince païen, et dans l'intérêt de leur culte et de leur foi, ils avaient traduit en grec, c'est-à-dire dans la langue civilisée par excellence, leurs livres sacrés, que, bien injustement, Juvénal les accuse plus tard de tenir secrets[3]. Leurs fêtes, leurs chants, leurs sabbats, se célébraient à la face de Rome et attiraient bien des âmes. Bien des cœurs inquiets, bien des imaginations frappées, des hommes, des femmes surtout, acceptaient du judaïsme quelque chose : c'était une pratique, c'était un rite, c'était une consolation ou, si l'on veut, une superstition de plus ; quelques-uns même arrivaient à la pleine croyance, à l'adhésion complète, à la circoncision. Ces *prosélytes de la justice*, comme les appelaient les synagogues par opposition aux *prosélytes de la porte*, étaient moins rares qu'on ne le pense[4].

Je trouve qu'en parlant de l'état des Juifs sous l'Empire romain, de la tolérance qu'ils rencontraient, de la manière dont ils étaient jugés, M. Boissier ne distingue pas assez deux époques. Jusqu'à leur révolte sous Néron et la destruction de Jérusalem, les Juifs sont une

[1] *Antiq.*, XV, 11, 5. — *De bello*, V, 5, 2 ; VI, 2, 4. — Je crois utile, à cause de son importance et de sa nouveauté, de citer ici le texte de cette inscription (*Revue archéologique*, avril 1872) :

> Μηθενα αλλογενη εισπορευεσθαι εντος
> του περι τον ιερον τρυφακτου και
> περιβολου ος δαν ληφθη εαυτω
> αιτιος εσται δια το εξακολυνθειν
> θανατον.

« Qu'il n'arrive à aucun étranger de pénétrer au dedans de cette balustrade et de cette enceinte qui entoure le sanctuaire. Celui qui y sera pris, sera cause du supplice mortel qui lui sera infligé. »

Josèphe parle aussi de cette inscription qui, écrite dans les deux langues, grecque et latine, interdisait à tout étranger, soit Grec, soit même Romain, d'entrer, en le menaçant de la peine de mort.

[2] Sénèque dans saint Augustin, *De civitate Dei*, VI, 11.

[3] Condidit arcano quæcumque volumine Moses.

[4] Voyez les inscriptions sépulcrales juives à Rome et ailleurs. *Proselita an* XVI *nomine Sara mater synagorum... Religioni judaicae metuenti.*

nation soumise à l'Empire et en général docile à ses lois; Rome, qui respecte les nationalités dès qu'elles veulent bien se soumettre et leur accorde une assez large autonomie, Rome respecte la nationalité juive et le culte juif. C'est le temps où les offrandes des empepereur affluent au temple de Jérusalem, où les gouverneurs romains protégent les synagogues contre les insultes de la populace païenne, où l'autorité romaine punit de mort les étrangers qui osent franchir l'enceinte sacrée. Les lettrés de cette époque, plus ou moins initiés à la science de la doctrine juive, en parlent plutôt avec étonnement qu'avec hostilité. Cicéron, plaidant pour un de leurs ennemis, loue cependant Pompée de n'avoir pas profané le temple de Jérusalem, et, semblable sous ce rapport à Sénèque, il peint les Juifs comme si puissants à Rome qu'il a presque peur de les attaquer. Il ne proscrit pas le judaïsme ; il se contente de dire : « Chaque cité a sa religion, nous avons la nôtre. » Or, cette religion des Juifs, bien que le culte mosaïque ne s'alliât pas aux cultes païens, comme les cultes païens s'alliaient entre eux, bien que le Dieu de Jérusalem ne tendît pas la main au Jupiter du Capitole, comme le faisait l'Égyptien Sérapis ou le Syrien Adonis, bien que la synagogue demeurât, je ne dirai pas intolérante, mais exclusive, parce qu'elle possédait la vérité, la religion des Juifs demeura libre. C'était la religion d'une nation, et Rome, tant qu'elle pouvait le faire sans danger pour son pouvoir, Rome respectait les nations.

Même à l'époque suivante, après Néron, lorsque cette nation, révoltée contre la loi romaine, s'était vue dépouillée de son sol natal, avait vu sa ville détruite, son temple livré aux flammes, elle ne laissa pas que de retrouver encore dans l'Empire, et même à Rome, une plus modeste, plus humble, mais encore réelle, liberté. Ce ne furent plus des citoyens, ce furent des vaincus ; mais des vaincus que la haine avait cessé de poursuivre. Seulement, dans l'esprit du vainqueur, à partir de ce jour, la grandeur du judaïsme fut méconnue ; Pline, Plutarque, Tacite, Martial, Juvénal, n'en parlent plus qu'avec mépris. Israël, non pas proscrit, mais vaincu, humilié, abaissé, abaissé par sa défaite, et il faut le dire aussi, par son déclin intérieur, Israël ne leur sembla pas mériter qu'on l'étudiât sérieusement.

Quoi qu'il en soit, la science ou la piété antique ne pénétra jamais assez avant dans les enseignements de la loi mosaïque pour y trouver ce qui lui manquait. Elle ne pouvait le trouver que dans le christianisme, mais elle ne pouvait l'y trouver sans se démentir, sans abdiquer tout son passé. Aussi la lutte devait-elle être longue et coûter des flots de sang, non pas au vaincu, mais au vainqueur.

Je le dirai donc volontiers avec M. Boissier : dans ce mouvement religieux qui signale le règne d'Auguste, dans ce mélange des cultes

païens d'où ressortait, non pas une grande intelligence des vérités suprêmes, mais une plus grande effervescence de prières et de rites religieux ; dans ce labeur des philosophes qui, las de chercher la vérité, s'étaient rabattus à ne chercher que la vertu, sans songer que la vertu a besoin de la vérité : oui, dans tout cela il y avait une préparation au christianisme ; tous les instincts honnêtes, tous les goûts de vérité, toutes les inclinations pieuses de l'âme sont faites pour mener à lui. Mais (et l'événement l'a bien prouvé) la barrière restait infranchissable pour le grand nombre ; elle restait telle qu'elle ne pouvait être levée que par la force, je ne dis pas la force qui combat et qui tue, mais la force qui souffre et qui meurt.

Il y avait en effet, dans le christianisme, quelque chose d'indépendant et de supérieur qui le mettait forcément à part. La philosophie à elle seule ne pouvait arriver à la vérité entière, au plein contentement de l'esprit et de l'âme. M. Boissier cite très à propos ce mot de Platon : « Si l'on ne peut découvrir la vérité de soi-même, il faut choisir parmi les opinions humaines celle qui paraîtra la meilleure et la plus sûre, et s'y établir comme sur un radeau pour traverser la vie : à moins, ajoute-t-il par une sorte de pressentiment, qu'on ne puisse trouver à s'embarquer sur un vaisseau plus solide, sur *une parole divine*, qui nous conduise en sûreté au terme du voyage. » (*Phédon.*) Le christianisme était cette parole divine qui donnait enfin la vérité attendue, c'était le divin navire qui seul pouvait recueillir et ramener les pauvres naufragés errants sur les fragiles radeaux de la philosophie. Ces radeaux ne les eussent jamais conduits au port, mais ils permettaient d'aborder le navire. Ce qu'il y avait de vérités entrevues, ce qu'il y avait surtout de sentiments honnêtes dans le monde païen de cette époque, le christianisme, venu d'un autre monde que le monde romain, ou plutôt d'un autre monde que notre monde, le christianisme le reprenait comme son bien ; mais, avec des éléments épars et imparfaits, on n'eût jamais construit quelque chose comme le christianisme.

J'aurais maintenant une autre question à débattre avec M. Boissier. Cette amélioration des idées, des habitudes religieuses, et, à certains égards, des mœurs païennes qui se fait remarquer à partir du règne d'Auguste, mais bien plus à partir du temps de Néron, sous la dynastie de Vespasien et sous la dynastie adoptive de Nerva, a été sans doute un aide pour le christianisme. Mais n'a-t-elle pas été, en partie du moins, l'amie du christianisme ? N'était-ce pas le résultat de son influence, et comme un reflet lointain de ce flambeau que l'on ne possédait pas ? Un *crépuscule* matinal qui s'élevait dans les âmes avant que le grand jour ne leur apparût ? M. Boissier pose la ques-

tion, la tient comme douteuse, mais penche plutôt pour la négative. Je pencherais dans le sens opposé.

D'abord cette vertu et cette piété païennes sont accompagnées de tels contrastes, je ne dirai pas seulement dans la même société et aux mêmes époques, mais chez les mêmes hommes, que j'ai peine à y voir un fruit du sol, et à ne pas les croire exotiques. Sénèque a des passages pleins d'un sentiment admirable d'humanité; mais il a loué le meurtre d'Agrippine. Stace est plein d'un esprit de famille rare chez les anciens ; mais il est lâche flatteur de Domitien, et les égorgements de l'amphithéâtre le font sourire. Trajan emploie des millions à une œuvre de politique et en même temps de bienfaisance, à l'entretien de quelques milliers d'enfants indigents (inspiration tout à fait nouvelle dans le paganisme); oui, sans doute, mais plus tard, Trajan a hâté la fin d'un règne glorieux par une folle manie de conquête, à peine pardonnable chez un Alexandre de vingt ans, par une ivrognerie et une infamie de mœurs que l'exemple d'Alexandre ne justifie pas. Marc-Aurèle lui-même, malgré la hauteur de sentiment moral que ses pensées nous révèlent, n'a-t-il pas été faible en bien des circonstances? n'a-t-il pas laissé la persécution antichrétienne sévir avec plus de violence que sous ses devanciers, lui qui, par toutes ses sympathies d'homme de bien, devait se sentir rapproché des chrétiens? et n'avait-il pas, lui aussi, reçu dans sa jeunesse l'empreinte de ce même stigmate qui a flétri Trajan, qui a flétri les plus grands hommes de l'antiquité, Socrate, Platon, Cicéron[1]? Je le sais, le vice de ces hommes venait de la tradition païenne, de l'antiquité romaine et surtout de l'antiquité hellénique. Mais d'où leur venait donc leur vertu?

Il y a ici un fait historique que trop souvent l'on ignore ou l'on oublie : la publicité du christianisme dès son premier jour. Lisez les *Actes des Apôtres*, ce livre si remarquablement historique, qui s'accorde si bien avec ce que nous savons des mœurs antiques et des traditions de l'empire romain et qui nous raconte avec une simplicité si véridique l'histoire de la première prédication du christianisme. Rien ne s'y passe dans l'ombre. La première prédication a lieu sur la place publique de Jérusalem, au milieu d'un concours de Juifs de tous les pays appelés par les fêtes de Pâques; Pierre convertit trois mille hommes, et ces hommes, Perses, Mèdes, Élamites, etc., vont porter, dans les climats les plus divers, la bonne nouvelle qu'ils ont reçue. Les apôtres comparaissent devant le sanhédrin. Saint Etienne est lapidé par le peuple et devant tout le peuple. Saint

[1] *Pensées*, I, 16, 17.

Paul parcourt tout l'orient de l'Empire romain, prêchant ou dans le sein de la synagogue juive ou en plein air dans l'*Agora* du peuple païen, « agissant avec confiance au nom du Seigneur, parlant aux Gentils et disputant avec les Grecs ; » à Icone, dans la synagogue, où il convertit grand nombre et de Juifs et de Gentils ; à Philippes, sur le Forum ; à Athènes, devant l'Aréopage ; à Corinthe, devant le proconsul ; à Ephèse (par lui ou par ses disciples), devant le peuple réuni au théâtre ; à Jérusalem, devant tout le peuple et en présence du tribun romain ; à Césarée, devant le gouverneur Festus et le roi juif Agrippa. « Je parle, dit-il, sans crainte devant le roi : il sait ce qui en est ; car rien de tout ceci n'est caché ; rien de ce qui s'est fait ne s'est fait dans l'ombre. » (*Act.*, XXVI, 26.) Et plus tard, lorsqu'il est captif dans Rome, il invite les principaux d'entre les Juifs de Rome à venir le trouver dans sa prison ; ils ont entendu parler du christianisme, ils voudraient en savoir davantage. « Dis-nous ce que tu penses, lui disent-ils ; car nous savons de cette secte qu'elle est partout l'objet de contradictions. » (XXVIII, 22.) Nous nous figurons volontiers les chrétiens de cette première heure comme formant une sorte de franc-maçonnerie pieuse, cachés dans les catacombes, se communiquant par des signes secrets, faisant mystère de leur doctrine et de leur culte. Il en put être ainsi, à certains égards, lorsque la persécution eut commencée, et eut imposé bon gré mal gré, l'obscurité, le secret et le silence. Mais dans ces premières années de la foi chrétienne, il n'en était pas ainsi. Le pouvoir romain restait encore fidèle à sa tradition de ne pas troubler inutilement la religion des peuples sujets. Il tolérait bien les Juifs, tout aussi coupables envers les idoles ; pourquoi n'eût-il pas toléré les chrétiens ? Les chrétiens étaient pour lui une secte juive dissidente de la synagogue ; que lui importaient ces dissidences ? Les Juifs pouvaient bien, avec leurs habitudes hautaines et tapageuses, faire émeute contre ces prédicateurs nouveaux, soulever parfois contre eux une partie de la populace païenne, leur attirer quelques heures de prison ou quelques coups de verge dont on était alors fort libéral et qui ne tiraient pas autrement à conséquence ; mais lorsqu'on en arrivait à un examen sérieux, lorsque le magistrat romain intervenait, le magistrat, ne voyant là qu'une question de théologie judaïque qu'il ne se chargeait pas de résoudre, s'en prenait à ceux qui avaient fait tapage, mettait les Juifs à la porte, parfois un peu rudement, et leur faisait rendre quelques-uns des coups qu'ils avaient portés aux chrétiens ; c'est ce que fit à Corinthe le proconsul Gallion, frère de Sénèque. Lorsqu'enfin à Rome, où le pouvoir craignait plus encore qu'ailleurs le bruit de l'émeute, l'agitation des Juifs alla trop loin, l'empereur Claude, sans trancher plus que les autres la querelle du

fond, mit à la porte de Rome tous les Juifs (les chrétiens y compris); c'est ce que Suétone nous raconte par cette phrase singulière : « Il chassa de Rome les Juifs, qui, excités par Chrest, y causaient sans cesse du tumulte; » de la même façon absolument que quelques-années auparavant Tibère avait expulsé et le culte égyptien et la nation juive. Mais Égyptiens, Juifs, chrétiens même, ne tardaient pas à revenir, et le christianisme n'était pas plus qu'auparavant une doctrine proscrite dans l'empire romain.

Dans cet état au moins de demi-liberté, le christianisme se développait rapidement; des chrétientés surgissaient dans toutes les villes ; la prédication, la prière, l'assemblée des saints, les agapes, tout cela avait lieu librement, ouvertement, simplement, au risque sans doute de quelques injures de la part des dévotes de Sérapis et de quelques horions de la part de gens du peuple ameutés par les Juifs. C'est étrangement méconnaître les vraisemblances historiques que de supposer, comme on le fait parfois, que, même les plus lettrés et les mieux renseignés ne savaient rien ou à peu près rien du christianisme; que cette révolution religieuse s'opérait tellement dans l'ombre et si bas au-dessous d'eux, qu'ils n'en voyaient rien; qu'un Sénèque, par exemple, qui avait presque gouverné l'Empire, et qui avait vu des chrétiens dans le palais même de Néron, qui de plus était curieux en fait de doctrine et écoutait volontiers tous les maîtres, pût ne pas se douter des enseignements ou même de l'existence des chrétiens. Qu'il se soit fait chrétien lui-même, je n'ai jamais été de ceux qui l'ont soutenu; qu'il ait connu saint Paul, je ne l'affirme nullement. Mais, s'il ne l'a pas connu, il a connu d'autres chrétiens. Il n'a pu ignorer le nom de ce Christ qui, dès le temps de Claude, selon Suétone, provoquait dans Rome de tels orages. Il n'a pu méconnaître l'importance de cette école qui comptait déjà dans son sein quelques-uns des grands noms de Rome (les inscriptions funéraires en donnent la preuve), et le nom même d'un membre ou d'un affranchi de sa famille (un *Annæus*, surnommé à son baptême *Pierre-Paul*. De Rossi, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1867); il n'a pu ignorer l'existence d'une secte qui avait comparu à Corinthe devant son frère Gallion, et qui enfin était assez connue dans la ville des Césars pour que la haine populaire la désignât à l'attention de Néron, et que plus tard, à l'époque où celui-ci eut à se décharger de la responsabilité de l'incendie de Rome, il ne trouvât rien de mieux à faire que de sortir enfin des habitudes de tolérance du pouvoir romain, et de faire, en une nuit, parmi ces chrétiens, une multitude de martyrs. Tacite le dit : *Multitudo ingens*[1].

[1] Et les autres expressions de Tacite attestent bien la notoriété populaire (favo-

Non, ne tombons ni dans un excès, ni dans l'autre. Un écrivain distingué et un investigateur curieux, M. Amédée Fleury, a soutenu la thèse du christianisme de Sénèque ; il a même retrouvé, par une série de suppositions ingénieuses, mais de suppositions, toute l'histoire chrétienne de Sénèque, et de son intervention en faveur de saint Paul : c'est aller trop loin. Mais, si on nous prêche dédaigneusement que Sénèque, ce rhéteur philosophe de la cour néronienne, ce confident du César Auguste, possesseur de quelques milliers d'esclaves et de quelques millions de deniers, était placé bien trop haut pour se douter de l'existence d'une petite secte de valets ou de cordonniers juifs, grecs, asiatiques, qui grouillaient à ses pieds dans quelque quartier malsain de la vieille Rome (car c'est surtout à l'endroit du christianisme naissant que l'on savoure cette exquise jouissance du dédain, qui remplace si avantageusement les fades satisfactions de l'admiration et du respect), de ce côté-là aussi on va trop loin. Quand on me soutient que Sénèque et tous les lettrés de son temps ont ignoré une doctrine qui pénétrait partout autour d'eux et à qui Néron allait conférer ou venait de conférer la gloire du martyre, je réponds que c'est impossible.

M. Boissier, hâtons-nous de le dire, n'est pas de ceux-là. Quelle que soit son opinion sur les rapports de Sénèque avec les chrétiens et sur la part à faire à l'influence chrétienne dans le progrès moral de l'empire romain, il sait bien reconnaître que « le christianisme donna satisfaction à tous ces besoins confus qu'éprouvait le monde et que les religions anciennes ne contentaient qu'à moitié. Chez lui, ajoute M. Boissier, l'unité de Dieu est entière ; il l'accepte sans réserve, il la proclame sans compromis et sans réticence. Il regarde la morale comme inséparable de la religion ou plutôt comme la religion même. Il rend toute sa liberté à la prière et commande qu'on s'adresse à Dieu du fond du cœur et non pas du bout des lèvres. Il n'a point d'initiations secrètes réservées à un petit nombre d'élus, point de doctrine cachée qui ne soit révélée qu'à quelques personnes ; il enseigne les mystères à tous les fidèles sans distinction… « Qui veut apprendre, peut entrer. » (Tatien, *Adversus Græcos.*) Cet enseignement, si libéralement donné, ne consiste pas en discussions subtiles et en hypothèses ingénieuses, mais en dogmes précis. Pour la première fois, tous les problèmes qui tourmentent les âmes reçoivent une solution formelle et définitive… Ces grandes vérités que les sages avaient entrevues et discutées dans l'ombre des écoles, se répandent partout. Elles deviennent familières aux ignorants et aux

rable ou défavorable, peu importe) du christianisme. *Odium generis humani… vulgus christianos vocat… propter flagitia invisos.*

pauvres et pénètrent jusque chez les nations les plus sauvages. » En un mot, le christianisme donne toute la vérité, tandis que, philosophes et prêtres païens, donnent tout au plus des fragments de la vérité. Le christianisme est le fleuve, disons mieux, c'est l'océan, tandis que les écoles païennes sont les ruisseaux ; mais si ruisseaux et fleuves vont à la mer, vous savez aussi qu'à bien prendre ils viennent de la mer.

Peut-être reprochera-t-on à M. Boissier d'avoir trop peint le premier siècle de l'Empire romain comme un siècle de progrès. Rien, à vrai dire, n'est plus difficile que d'apprécier la valeur relative de deux époques historiques. Presque toujours, hélas! l'époque que nous étudions particulièrement nous semble un temps de décadence; le genre humain est un éternel malade, et nous aimons toujours à croire que l'heure à laquelle nous le considérons, et qui nous le montre si languissant ou si fiévreux, a été précédée d'une heure de calme et de bien-être. Nous avons besoin de croire à la santé; ne la trouvant pas dans le présent, ne l'espérant pas dans l'avenir, nous la cherchons dans le passé.

Mais, quant aux premiers temps de l'Empire romain comparés aux derniers temps de la république, M. Boissier nous montre très-bien ce qui s'est développé de sentiments et de pensées morales, depuis la fin des guerres civiles et sous la paix établie par Auguste. Il compare à plusieurs reprises Cicéron et Sénèque; le premier certes bien supérieur par les dons de l'intelligence, par l'éducation, par la dignité de la vie, et le second qui, sur plusieurs points cependant, a, dans l'ordre religieux et dans l'ordre moral, des lumières que Cicéron, sceptique malgré lui, n'a jamais possédées (raison de plus pour moi de croire à l'influence chrétienne chez Sénèque). Oui, tout cela est vrai ; il est vrai encore que la république romaine des derniers temps était une république bien déchue ; que le gouvernement populaire, si jamais il avait eu une existence sérieuse à Rome, était devenu matériellement impossible, puisqu'il eût fallu rassembler, sur les deux ou trois arpents du Forum, un million ou à peu près de citoyens romains; que, par suite, tout se passait entre quelques chefs de bande achetant des voix, enrégimentant des esclaves, et, par leurs mains, inspirant, à coups de bâton et à coups de pierre, les décisions du peuple souverain, faisant ainsi les élections par la puissance de l'argent et les lois par la puissance du gourdin; qu'enfin cette indépendance et cette dignité du caractère que l'on croit propre aux gouvernements libres étaient déjà devenues bien rares. Mais, d'un autre côté, et sans prétendre ici creuser la question jusqu'au fond, je vois dans la Rome impériale deux tristes symptômes, deux symptômes d'une évidence pour ainsi dire maté-

rielle, et que je ne crains pas de mettre sur la même ligne : la popularité des thermes et la popularité de l'amphithéâtre, l'une et l'autre croissantes à dater du temps des premiers empereurs, et laissant à Rome de si nombreux et de si remarquables vestiges. Ce rapprochement peut paraître étrange. C'est que nous ne nous doutons pas de ce qu'était le bain du Romain, si fréquent, si raffiné ; jusqu'à quel point il énervait les corps, corrompait les âmes, dépravait les mœurs. Les philosophes contemporains, qui savaient à quoi s'en tenir, mettaient le baigneur sur la même ligne que l'intendant des maisons de jeux ou l'intendant des maisons de débauche. A se baigner à la façon des Romains, n'eût-ce été qu'une fois par jour (et plusieurs se baignaient trois, quatre, sept fois par jour), on devenait promptement incapable d'être ou soldat, ou citoyen, ou même honnête homme.

Quant à l'autre symptôme, il est connu de tous. C'est un affreux plaisir, mais, il n'est que trop vrai, c'est un plaisir pour l'homme dépravé que la mort violente de son semblable. Un malade expirant dans son lit, c'est un épouvantail et un avertissement, et l'égoïste se détournera ; mais un homme plein de santé, luttant pour sa vie et succombant dans la lutte, c'est un drame, et l'égoïste s'y plaît. Le peuple court aux combats de taureaux ; il court aux exhibitions de bêtes fauves, d'autant plus qu'il y a plus de chance pour que le dompteur périsse ; il court là où se dresse la guillotine ; bien plus encore courrait-il aux combats de gladiateurs. C'est un spectacle ; mais, de ce spectacle où l'on fait un jeu de la mort d'autrui, qui ne revient plus égoïste, ou, comme Sénèque le dit très-bien, moins homme? Or, même aux époques les moins malsaines de l'Empire, nous voyons ce drame de l'agonie humaine jouir d'un degré de faveur qui ne nous est pas signalé sous la république. Stace, poëte vertueux, s'amuse des femmes que l'on fait combattre avec l'épée et des nains qui égayent le public de leur petite agonie ; il rend grâces à Domitien, son maître, pour ces charmantes inventions ajoutées à toutes les magnificences dont il veut bien doter son peuple. Les exécutions de criminels deviennent parfois des représentations dramatiques, avec décors, costumes, musique, où le condamné joue, bon gré, mal gré, le rôle de Marsyas, d'Actéon, de Cacus. Sous les empereurs, la Grèce elle-même, qui, plus humaine jusque-là, avait longtemps repoussé les jeux sanglants de l'arène, finit par se laisser prendre à leur attrait. Dans le théâtre de Bacchus, ce théâtre où retentissaient jadis, dans des fêtes toutes poétiques, les nobles chants de Sophocle et d'Euripide, nos antiquaires remarquent les changements qu'ont fait subir à l'édifice les architectes impériaux, afin de l'accommoder au progrès de la civilisation, c'est-à-dire aux fêtes

homicides de l'époque des Césars; ils reconnaissent entre autres l'égout souterrain qui devait emmener le sang du gladiateur. (Fr. Lenormant, *Revue archéologique*, juin 1864.)

Voici un trait bien frappant que signale M. Boissier : La foule se presse sur la route d'Aricie ; la poussière tourbillonne ; les élégantes matrones passent, mollement couchées dans leurs litières ; les belles affranchies, sémillantes et parées, conduisent elles-mêmes les chevaux fringants de leur voiture. Que va-t-on voir? Le couronnement d'un roi. En effet, le prêtre de la Diane des bois porte ce titre, et, le titulaire venant de mourir, on va installer son successeur. Mais ce successeur, c'est un assassin, et il lui succède parce qu'il l'a tué. Tel est le droit et la tradition du temple : on attaque le roi régnant, on se bat contre lui en combat singulier, on le tue et on devient roi à sa place. Cette royauté sacerdotale passe ainsi de victime en meurtrier (ce qui ne laisse pas que de ressembler à l'histoire de l'Empire romain) ; et quand un règne dure trop, que le titulaire se défend trop longtemps, le beau monde se plaint et attend avec impatience le jour où un coup bien dirigé lui procurera une nouvelle fête et le triomphe d'un nouvel assassin[1].

Ne poussons donc rien à l'excès. La république (j'entends la république des derniers temps) avait ses vices comme l'Empire ; et, du reste, le dernier fait que je viens de citer peut être imputé à la république comme à l'Empire. Mais quand je vois sous l'Empire, d'un côté de telles horreurs subsistantes et croissantes plutôt qu'elles ne diminuent, d'un autre côté des signes de progrès moral aussi remarquables chez certains hommes et pour certaines choses, je ne puis m'empêcher de penser que ce progrès venait de quelqne source étrangère, et que les hommes chez qui je trouve, semés çà et là dans leurs écrits, de tels sentiments et de telles doctrines, ne les avaient pas puisés aux sources où buvaient leurs aïeux.

Il faut en finir; nous causerions longtemps des choses romaines, M. Boissier et moi. Mais si les lecteurs du *Correspondant* ne doivent pas se lasser de sa prose, par contre ils se lasseraient bien vite de la mienne. Je ne voudrais cependant pas leur laisser ignorer les mérites d'une œuvre où l'érudition est si abondante, et pour laquelle (chose rare!) toutes les sources ont été étudiées, je dirais épuisées si c'était possible. — Sur ces sujets classiques, on s'en tient volontiers à ce que nos souvenirs classiques nous disent. On a lu Cicéron, Virgile, Horace, Tite Live ; on les a lus un peu au col-

[1] V. Strabon, V; Servius, *in Œneid.*, VI, 137; Ovide, *de Arte amandi*, I, 259; *Fastes*, III, 271 ; Valerius Flaccus, II, 305. Le Grec Strabon trouve cette coutume un peu barbare et digne des Scythes. Mais les auteurs latins en parlent fort tranquillement.

lége, pas beaucoup depuis, et on s'en tient là. Et l'on croit connaître sa vieille Rome autant et même plus que son Paris moderne. Hélas! Paris moderne lui-même est difficile à bien connaître. Et pour Rome, on ne sait pas qu'il y a en dehors des livres toute une histoire romaine dont notre bon Rollin lui-même se doutait peu ; on ne sait pas que, chaque année ou même chaque mois, la pioche de nos ouvriers met au jour quelque article ou quelque fragment d'article de journal rédigé par des citoyens ou des sujets de l'ancienne Rome. Dans ce temps-là, en effet, où l'on avait comme nous la prétention de publier et d'éterniser sa pensée, n'ayant pas la presse, on recourait à la pierre et au marbre. On gravait sa pensée au lieu de l'imprimer. Et ces siècles-là, siècles civilisés, penseurs, où les relations de la vie se compliquaient déjà beaucoup, nous donnent à lire infiniment plus d'inscriptions que probablement, au bout de quinze siècles et après quatre ou cinq invasions de barbares, nous n'en donnerons à lire à nos successeurs. Aussi l'épigraphie joue-t-elle, dans les investigations historiques, un rôle chaque jour plus important. Sans doute, elle ne dit pas tout. Elle est muette ou à peu près sur les événements politiques ; ceux-là, c'est la numismatique qui nous en parle ; la numismatique, c'est la gazette d'alors, mais une gazette officielle, par conséquent toujours optimiste et souvent menteuse. Mais, en revanche, sur la vie municipale et sur la vie de famille, sur les temples et les sacerdoces, sur les rapports du citoyen avec sa ville, et les largesses par lesquelles il cherche à se rendre populaire et à immortaliser son nom ; sur les rapports du père de famille avec sa famille, enfants, esclaves, affranchis ; sur tout cela, l'épigraphie nous donne des lumières que chaque jour le rapprochement fait ressortir davantage et que les découvertes augmentent. M. Boissier n'a pas négligé cette source si abondante et si curieuse d'informations. Avec l'épigraphie, il fait l'histoire des temples et des sacerdoces antiques, qui, dans les écrivains, ne se trouve que d'une manière incomplète.

Mais il ne néglige pas non plus les écrivains ; et les plus classiques, les plus souvent étudiés, lui fournissent parfois des lumières nouvelles. Je n'en voudrais pour preuve que son étude sur la religion de Virgile ; peut-être veut-il trop lire entre les lignes, comme on dit aujourd'hui ; mais il est impossible de ne pas suivre avec grand plaisir les curieuses inductions de sa science et l'intérêt philosophique, historique, moral qu'il donne à ces pages si oubliées depuis le collége, et qui, au collége, nous ont parfois bien ennuyés. Le sixième livre de l'*Énéide* surtout, la description du Tartare et de l'Élysée, qui ne nous paraissait guère qu'un ramas de banalités mythologiques dont les Romains eux-mêmes se moquaient, encadrant

des prophéties faites après coup en l'honneur de Rome et d'Auguste; le sixième livre de l'*Énéide* nous apparaît ici comme une révélation de ce qu'étaient, en face de la tradition hellénique, des contradictions de la philosophie et du sentiment religieux récemment relevé et épuré, l'âme d'un Virgile et les âmes bien douées de son temps.

La seule chose que je regrette en ce livre, c'est que la situation du christianisme et la place qu'il occupe dans l'histoire du monde n'y soient pas toujours nettement dessinées. L'auteur admet bien certainement qu'il est supérieur à tout ce qui l'environne ; il n'est point de ceux qui, « s'obstinant à ne voir que les grands principes proclamés par les philosophes, sans chercher s'ils ont été appliqués, font de ce siècle des tableaux si séduisants et mettent la sagesse ancienne si haut que la révolution chrétienne devient inutile, ou plutôt qu'il n'y a plus de révolution chrétienne, et que la religion nouvelle se trouve être une sorte de continuation naturelle des religions et des philosophies antiques. » (*Préface.*) Il n'est pas non plus, et je l'en loue, de ceux qui « énumèrent avec complaisance tous les crimes dont les écrivains de l'antiquité nous ont conservé le souvenir et en viennent à nier entièrement les vertus de la société païenne, oubliant que les Pères de l'Église en ont plus d'une fois rendu témoignage. » (*Ibid.*) Mais, entre ces deux excès, a-t-il assez marqué où est la vérité? Le christianisme a-t-il plus ou moins influé sur les progrès de la moralité de l'époque contemporaine? ou, au contraire, le christianisme a-t-il trouvé dans ce progrès un appui plus ou moins important, une préparation plus ou moins décisive en sa faveur? Mais, surtout, n'y avait-il pas dans le christianisme une force tout autre que celle qu'il pouvait emprunter à la société païenne, une origine tout autre, un tout autre principe, tout autrement complet, dogmatique, philosophique, dirai-je volontiers dans le vrai sens du mot, que tout ce qui était au monde avant lui? Le christianisme n'était-il que le miroir qui concentre les rayons lumineux ou, au contraire, était-il le foyer dont la lumière est partie? Ceci est une question de fait, tout à fait dans le domaine de l'historien, et il peut la résoudre sans sortir de son impartialité et sans tomber dans la polémique. L'impartialité n'est pas la neutralité, je ne cesserai de le dire ; et la science de M. Boissier n'eût rien perdu de son autorité si elle se fût écriée comme Pauline : « Je suis chrétienne. »

F. de Champagny.

ROYALISTES ET RÉPUBLICAINS

Essais historiques sur des questions de politique contemporaine,
par Paul Thureau-Dangin. — Plon et comp., édit.

Nous arrivons tard pour parler de ce livre ; mais nous avons trois excuses. D'abord, ce n'est pas aux lecteurs du *Correspondant* que nous avions à apprendre tout ce que l'ouvrage de M. Paul Thureau-Dangin renferme de souvenirs intéressants et de vérités utiles, exprimées dans un noble et ferme langage. Le succès était acquis d'avance et il n'a pas fait défaut à cette belle étude, où les mécomptes et les illusions du passé peuvent servir de leçon et de miroir au présent. En outre, cet ouvrage est de ceux auxquels chaque jour ajoute une *actualité* nouvelle, à mesure que s'aggravent les malentendus et les périls. Enfin, le dirons-nous? il nous a semblé que nous devions attendre les vacances parlementaires pour revenir sur toutes ces dates instructives qui vont de thermidor à brumaire, et de 1815 à 1830, afin de mieux échapper à ces tristes spectacles de violence ou de défaillance, qui troublent à la fois la sérénité de la critique et l'impartialité de l'histoire.

M. Paul Thureau appartient à cette jeune génération que rien ne décourage, dont le libéralisme sincère et l'ardent patriotisme ont été tour à tour froissés par les insolentes prospérités de l'Empire et par les douloureuses humiliations de la France ; elle persiste à chercher le salut du pays, si souvent entrevu et si souvent compromis, à une distance égale du césarisme et de l'anarchie, dans une réconciliation définitive de la royauté séculaire et de la liberté véritable. Il s'est demandé, premièrement, quels obstacles avaient empêché le retour de la monarchie ou la fondation de la république après le 9 thermidor ; secondement, quelles causes fatales avaient conduit

la Restauration au grand naufrage de 1830. La réponse à ces questions, voilà son livre, et je n'en connais pas qui s'applique plus exactement aux misères de notre époque.

Est-ce à dire que nous soyons partout et toujours du même avis que M. Paul Thureau? Non, et nos légers dissentiments doivent, hélas! s'attribuer à la différence de nos âges. Cette dernière phase de la république de 92, qu'il a étudiée avec un soin et une sagacité incomparables, nous est apparue, au seuil de notre jeunesse, dans les souvenirs et les récits des témoins oculaires. Cet essai de gouvernement parlementaire sous une monarchie légitime, qui lui a fourni tant de sages réflexions, de portraits ressemblants et de pages éloquentes, nous avons pu, sur les bancs de l'École de droit, aux cours de la Sorbonne ou dans les rues de Paris, en deviner le fort et le faible, en ressentir les vicissitudes, en prévoir le dénoûment. Là où M. Paul Thureau ne compte que huit ou dix ans de déceptions, nous en comptons près d'un demi-siècle. C'est assez, sinon pour changer les vérités en mensonges, les illusions en réalités et les principes en paradoxes, au moins pour justifier certaines méfiances à l'égard de tout régime où le conflit des opinions serait préféré à l'exercice du pouvoir. Dans ces deux tableaux qui réveillent tant de souvenirs, soulèvent tant d'idées, suggèrent tant de rapprochements et font, pour ainsi dire, pendant l'un à l'autre, le jeune et judicieux historien a surtout cherché les similitudes; je tâcherai de découvrir quelques différences de plus, et il n'en faudra pas davantage pour expliquer ces dissidences de détail qui n'ôtent rien à la sympathie et à l'estime.

I

Il existe, dans la révolution française, un petit nombre de points culminants, de dates néfastes ou mémorables, qui gardent le privilége d'attirer le regard et dont quelques-unes, jugées de loin d'après une légende généralement acceptée, ne sont pas même bien connues et bien définies. Quiconque n'est pas absolument inculte ou illettré sait à peu près ce que signifient 1789, 1792, le 10 août, la Terreur, le 9 thermidor, le 18 brumaire, et, si l'on se querelle sur le sens de ces dates, on est d'accord sur leur importance. Il n'en est pas ainsi des années qui séparent de la chute de Robespierre l'aurore du Consulat. Vous diriez des steppes ou mieux encore des marécages dont l'œil se détourne, où le pied hésite à s'aventurer, de peur d'y rencontrer, non pas des lions et des tigres, mais toutes

sortes de bêtes venimeuses, d'immondes reptiles et de miasmes infects. L'humanité sauvée et vengée par le 9 thermidor, la république tuée et enterrée par le 18 brumaire; entre ces deux étapes d'une même réaction, six ans de malaise, de désordre, de dilapidation, de fièvre, de lassitude, de dévergondage, marqués par deux ou trois tentatives de reprise de possession révolutionnaire au profit des survivants du terrorisme; Robespierre et l'échafaud à un bout, Buonaparte et le sabre à un autre : on ne veut pas en savoir davantage.

Eh bien, c'est de ces années d'apparence malsaine et stérile, rebutante et maussade, que M. Paul Thureau a fait jaillir un premier enseignement. Dans cette courte période que les esprits superficiels sont tentés de regarder comme une lacune, il a trouvé de quoi démontrer que la république avait été déshonorée et perdue par la faute des républicains, et que le rétablissement de la monarchie avait été retardé de vingt ans par la faute d'une partie des royalistes. Sur le premier point, on ne peut que surabonder dans le sens de l'éminent publiciste; sur le second, nous demanderons peut-être à faire quelques réserves.

Nous sommes trop enclins à voir dans le 9 thermidor, non pas ce qu'il a été, mais ce qu'il aurait dû être. Nous pourrions le comparer à ces œuvres de l'esprit où les commentateurs finissent par découvrir ce que l'auteur n'y a pas mis. Il est resté dans l'imagination et la mémoire des hommes comme une première revanche des lois immortelles de la justice contre une bande d'effroyables scélérats. En réalité, il ne fut qu'une joute de bourreaux, forcés de prendre l'avance les uns sur les autres, parce qu'ils étaient sûrs que ceux qui n'immoleraient pas seraient immolés. Un tel prestige de terreur, d'omnipotence et d'atrocité s'attachait au nom et au groupe de Robespierre, que leur chute suffit à faire croire que la France était délivrée. Au fond, leurs vainqueurs ne valaient pas mieux ; ils étaient presque aussi cruels et peut-être plus vicieux. Lorsqu'ils entendirent l'immense cri d'allégement et de joie qui s'échappa de toutes les poitrines, ils furent étonnés et embarrassés de leur ouvrage ; mais ils se virent contraints de l'accepter tel que l'interprétaient les victimes arrachées à la mort, les juges et les exécuteurs fatigués de leur besogne, les suspects arrivés à ce point de détresse où l'on aime mieux se livrer que se cacher, la masse d'indifférents en qui n'était pas éteint tout sentiment de pitié, la nation tout entière éveillée d'un épouvantable cauchemar et parlant trop haut pour ne pas être écoutée.

Tel fut l'effet immédiat, irrésistible, du 9 thermidor; mais quelles devaient en être les conséquences politiques? On avait devant soi

deux issues : ou une république modérée, constituée, réparatrice, qui fût enfin un gouvernement au lieu d'être la plus exécrable des crises; ou un retour à la monarchie tempérée, telle que l'avaient rêvée les précurseurs de la Révolution pendant les belles années d'illusion et d'espérance, telle que Louis XVI l'aurait donnée à la France si ses ennemis et quelques-uns de ses amis l'avaient laissé faire.

C'est ici que l'on peut déjà reconnaître tout ce que le prétendu dévouement des républicains à un idéal de liberté, de patriotisme et de grandeur contient d'égoïsme, de passions basses, d'ignominieuses alternatives d'audace et de peur. Entre les thermidoriens, conventionnels, terroristes, ralliés par un intérêt commun, assez intelligents pour comprendre que le pouvoir était leur seule sauvegarde contre l'indignation et le mépris, et les royalistes passionnés, dont la réaction thermidorienne ranimait les espérances, il y avait un parti d'honnêtes gens, de bons citoyens, d'esprits supérieurs et de sages, dont les préférences étaient certainement pour la monarchie, mais qui, par abnégation patriotique, se seraient résignés à accepter la république et à la rendre possible en l'acceptant. A droite, ils seraient allés jusqu'au maréchal de Castries et au comte de Saint-Priest ; à gauche, jusqu'à Daunou, Lanjuinais et même Cambacérès. Ces hommes d'élite, dignes de prendre pour devise le *si Pergama*..., avons-nous besoin de les nommer ? C'étaient Malouet, dont les *Mémoires*, publiés par son petit-fils, attestent l'excellent esprit politique ; Lally-Tollendal, Lacretelle, Fontanes, Bertin de Vaux, et ce journaliste admirable, que M. Paul Thureau a le droit d'invoquer comme un ancêtre, Mallet du Pan. Celui-là, puisque nous en sommes aux souvenirs virgiliens, aurait pu se comparer à Cassandre ; il eut, comme elle, le don de prophétie, et, comme elle, il ne fut pas écouté.

Malouet, Mallet du Pan et leurs amis rencontrèrent, à gauche et à droite, des obstacles que l'auteur de ce livre étudie avec une lucidité bien remarquable ; mais nous n'étonnerons personne en rappelant que M. Paul Thureau, s'il blâme les exagérations et les illusions royalistes, mêle à son blâme des nuances de regret et de respect ; tandis qu'il flétrit avec l'indignation la plus énergique et le mépris le plus éloquent l'obstination des républicains du 10 août et du 9 thermidor à repousser tout ce qui aurait purifié, adouci et réhabilité la république, coupé court à un régime d'opprobre et conjuré ou ajourné la nécessité d'un coup d'État.

Leur république, nous l'avons dit, offrait à ces hommes tarés, haïs, tachés de sang, obsédés par le souvenir de leurs crimes, le double avantage de les maintenir en jouissance de leur dictature, de leur fortune, de leurs plaisirs, et de les protéger contre d'imminentes re-

présailles. Leur pouvoir était synonyme de leur sécurité ; leur expérience et leurs remords leur disaient à l'envi que, le jour où ils cesseraient de gouverner, ils risqueraient de périr. La plupart avaient voté la mort du roi Louis XVI, et, malgré leur affectation cynique à célébrer comme une fête l'anniversaire du 21 janvier, la date sinistre les poursuivait comme un spectre. Le régicide est une arme à deux tranchants ; le coup dont il frappe la plus auguste des victimes pénètre jusqu'au fond de la conscience de ses juges et leur laisse une secrète blessure. De là une agitation invincible, un malaise inexorable qui les rend semblables aux personnages antiques persécutés par les Furies, et qu'ils ne réussissent à cacher ni sous la carmagnole du tribun, ni sous l'uniforme du courtisan. Ils ont beau réveiller les souvenirs de la Grèce et de Rome, répéter complaisamment les noms de Brutus, de Caton et de Thrasybule, alléguer les grands mots de raison d'État et de patrie en danger ; peine perdue ! Il leur semble toujours que, par ce vote impie, ils sont devenus les débiteurs d'une puissance inconnue qui, tôt ou tard, couvrira de leur propre sang leur sanglante signature. Or, si nous avons vu, dans ces dernières années, un homme illustre, dont le dossier est, Dieu merci ! beaucoup moins lourd, déployer toutes ses ruses pour esquiver une solution monarchique, de peur d'avoir à expier son passé révolutionnaire, que devaient être les méfiances et les terreurs de ces survivants de l'échafaud, tellement chargés de meurtres et de crimes que la chute de Robespierre était leur seul titre à l'amnistie ?

Ce qu'ils firent, M. Thureau le raconte avec l'inflexible sévérité de l'histoire. Ces parleurs de légalité eurent des orgies d'arbitraire ; ces parleurs de vertu se gorgèrent d'argent mal acquis et de voluptés grossières. Ces charlatans de liberté opprimèrent et proscrivirent quiconque essayait d'arracher le pays à leur pillage et à leur joug. Ces histrions de patriotisme trouvèrent bon que la France descendît, sous leur règne, à un tel degré d'abaissement moral et de lassitude politique, qu'il eût suffi d'un échec de nos armées pour la livrer, inerte et passive, au brigandage du dedans et à l'invasion du dehors. Enfin, ces dignes précepteurs d'une école révolutionnaire dont la tradition la plus chère est de sacrifier le militaire au civil ou, en d'autres termes, la discipline à l'anarchie, appelèrent lâchement à leur aide, le 13 vendémiaire et le 18 fructidor, le militarisme de la pire espèce, celui qui prête des fusils, des épaulettes et des tambours à la révolte factieuse contre l'autorité légale. L'attentat de fructidor, cette dernière convulsion d'une agonie malfaisante, ne prépara pas seulement l'éternelle réhabilitation du 18 brumaire ; il en détermina le caractère ; il en prouva l'urgence ; il le força, par comparaison, de devenir une date glorieuse ; et aujourd'hui, lorsque les odieux ou

grotesques héritiers des néo-terroristes de fructidor déclament contre les coups d'État de brumaire et de décembre, ils oublient que l'initiative et l'exemple en appartiennent à leurs devanciers ; que ce sont eux qui, les premiers, en recourant à la force contre la loi, désarmèrent la loi contre la force.

Soyons justes pourtant. Ces misérables furent mieux inspirés, mieux servis par le souvenir de leurs crimes que d'autres par leur excès de vertu. En se laissant déposséder par le jeune vainqueur d'Arcole, ils trouvèrent d'instinct le seul dénoûment qui pût s'accorder avec leur ambition et leur frayeur. La dictature militaire, entre les mains d'un homme de génie passant d'un rôle de faux démocrate à la toute-puissance, devait nécessairement s'assimiler ces éléments viciés qu'une monarchie constitutionnelle ou une république conservatrice n'aurait pas manqué de rejeter à l'écart. Buonaparte avait le coup-d'œil trop net et trop pénétrant pour ne pas comprendre le parti qu'il pouvait tirer de ces aspirants à l'apostasie ; leurs antécédents les lui livraient comme la sixième chambre livre ses habitués à la police. Le 18 brumaire fit l'impossible en ajoutant au déshonneur des hommes du 10 août et de fructidor, et le vraisemblable en leur enseignant tout ce que la palinodie a de plus honteux et le servilisme de plus bas. Il faut lire et relire, dans le beau livre de M. Paul Thureau, les pages vengeresses qu'il intitule : *Républicains après le* 18 *brumaire*. Si éloquentes qu'elles soient, elles le sont moins que les notes où se déroule la nomenclature des régicides, des conventionnels, des montagnards, des fructidoriens, des échappés de la Commune, du Comité de Salut public et du tribunal révolutionnaire, qui affirmaient n'avoir combattu les modérés que pour sauver la république, et qui la jetaient, morte et flétrie, aux pieds du revenant des Pyramides, en échange d'une impunité dorée et brodée sur toutes les coutures. Et dire que, parmi ces personnages badigeonnés de dotations, de dignités et de titres, qui préférèrent, en fait d'honneur et de conscience, le pluriel au singulier, il en est dont les petits-fils ont prétendu et prétendent encore nous donner des leçons de libéralisme !...

A présent, quelle fut la part des royalistes dans l'avortement de ces idées de sagesse qui auraient pu réconcilier la France de 1795 avec la monarchie de 1789 ? Ici la tâche de l'historien et du critique devient plus délicate. Essayons cependant d'exposer l'opinion de M. Paul Thureau et d'en dégager la nôtre.

Si le pouvoir a ses ivresses, l'exil a ses mirages. Les erreurs du lointain sont d'un autre genre, mais tout aussi décevant que les erreurs du trop-près. Les courtisans de l'exil sont mille fois plus estimables que les courtisans de la puissance ; ils sont peut-être plus

funestes. La flatterie n'est jamais plus dangereuse que lorsqu'elle devient une vertu. Le prince régnant, pourvu qu'il ne soit pas dénué d'intelligence et de bonté, donne accès à la vérité, même désagréable et alarmante. Elle lui arrive par bouffées ; il l'aspire par tous les pores ; il subit à son insu ses influences, par cela même qu'il vit, pense, parle, regarde, écoute, sur les lieux où elle s'extrait des événements de chaque jour. Il se méfie d'adulations et de mensonges qu'il est en mesure de payer comptant, et il a mille moyens de comparer, heure par heure, ce qu'on lui dit à ce qu'il doit croire. Le prince exilé, quelles que soient la justesse de son esprit et la droiture de son cœur, finit par perdre le sentiment de la proportion entre la partie perdue et la revanche possible. Ceux qui l'entourent ou qui le visitent sont si justement fiers de cet honneur que leur dévouement ou leur émotion remplace pour eux la réflexion, le raisonnement, le calcul et parfois l'évidence. Il s'établit parmi eux une chevaleresque émulation à qui trouvera le meilleur baume pour guérir la royale blessure, les plus douces paroles pour consoler et charmer la plus imméritée des infortunes. La recette ne varie pas ; elle consiste à présenter comme sûr ce qui est douteux, comme prochain ce qui est éloigné, et à joindre le conseil de ne rien céder à la certitude de tout obtenir. Voilà ce qui explique comment Louis XVIII, qui devait plus tard faire preuve de tant de sagacité, de modération et de sagesse, ne vit pas clair dans la situation des partis en 1795, et comment l'on put supposer qu'il n'admettait rien en dehors du droit divin et de l'ancien régime.

Si Louis XVIII se laissa un moment tromper par l'optique de l'exil, que dire de l'extrême droite, des royalistes de l'émigration et de Coblentz ? Ici encore, nous ne saurions être assez respectueux, sous peine d'irrévérence filiale. M. Paul Thureau d'ailleurs nous donne l'exemple de ces loyales concessions, qui ne suppriment pas le blâme, mais qui l'ennoblissent. Les gentilshommes français, sauf des exceptions peu enviables, contribuèrent, avant 1792, à précipiter les événements ; après le 9 thermidor, ils ne furent pas étrangers à cet ensemble d'obstacles qui rendirent impossible le rétablissement de la monarchie. Les catastrophes avaient été si rapides, les souffrances si cruelles, les misères si profondes, que leur éducation politique resta en arrière de leurs douloureuses épreuves. Ils n'eurent pas le temps de se rendre compte du coup qui les foudroyait. Il leur fut plus facile de supporter les rigueurs de l'adversité que de profiter de ses leçons ; ils s'acclimatèrent moins vite à la vérité qu'au malheur. Passer bravement du palais de Versailles dans quelque galetas de Cologne ou de Londres, se battre, vivre de peu, inventer pour vivre les industries les plus singulières, conserver sous leurs

habits râpés leurs grands airs, leur gaieté insouciante, leurs traditions de famille, rester en un mot, dans leur nouvelle fortune, ces types d'élégance, de frivolité spirituelle et de grâce qui donnaient le ton à toute l'Europe, voilà ce qu'ils apprirent d'emblée; ce qu'ils ignorèrent, c'est le sens formidable de ce mouvement immense qui déplaçait pour eux l'idée de patrie; c'est l'art de transiger avec l'irrévocable pour réparer le réparable; leur tort fut de croire que la Révolution était un accident, que la tempête était une bourrasque, que l'excès du mal ramènerait au bien, et qu'il leur suffisait, en attendant, de se venger de leurs persécuteurs par la raillerie et le dédain.

Ajoutez à ces dispositions fâcheuses l'habitude de n'admettre l'image de la patrie que sous les traits du souverain, et le penchant des partis extrêmes à renchérir sur le voisin de peur de passer pour tiède, à se dédommager des tristesses de la défaite par les plaisirs du triage, à faire de leur exagération une condition essentielle de leur fidélité; vous comprendrez aisément que les royalistes de cette nuance aient fait tort à la plus noble des causes par la plus noble des erreurs, qu'ils aient déjoué par leurs bravades les plans de Malouet et de ses amis, justifié les sombres prophéties de Mallet du Pan, et préféré à toutes les combinaisons politiques ou diplomatiques cette solution par les armes qui s'accordait bien mieux avec leurs idées, leurs souvenirs, leur éducation, leur nature. Ce fut un faute énorme, dont nous ressentons encore les effets. Mais ce que nous appelons faute ne devrait-il pas plutôt s'appeler fatalité? C'est ici que se placent quelques objections.

Dans la pensée des royalistes modérés, — et j'avoue qu'elle m'eût semblé paradoxale, — la restauration monarchique n'était facile ou possible que si elle s'opérait à l'intérieur, sans aucun de ces éléments étrangers qui touchaient de si près à l'ennemi et ne pouvaient que froisser les susceptibilités nationales. Pour réaliser ce rêve, que fallait-il? Aller chercher le royal orphelin dans la prison du Temple, et poser la couronne de France sur cette pâle tête d'enfant, courbée sous le fouet de l'infâme Simon. De sages conseillers auraient suppléé à l'insuffisance de ce monarque de dix ans, et jamais le gouvernement constitutionnel ou parlementaire n'aurait eu ses coudées plus franches; car cette ombre mélancolique et maladive eût tenu tout juste assez de place pour permettre à l'assemblée et aux ministres de régner et de gouverner en son nom. Malheureusement, — quoi qu'en aient dit depuis lors MM. de Naundorff et Jules Favre, — Louis XVII mourut le 8 juin 1795, et la déclaration de Louis XVIII, où l'on crut voir des velléités de retour à l'ancien régime, aggrava les difficultés.

Ces difficultés, leurs causes et leurs conséquences, je les déplore comme M. Thureau ; je reconnais avec lui qu'une large part en revient aux illusions, aux erreurs, à l'aveuglement d'une fraction des royalistes. Mais n'étaient-elles pas insurmontables? Nos regrets peuvent-ils se fixer sur un point déterminé? Était-il possible de prendre au sérieux ce coup de théâtre monarchique qui eût fait d'un cachot un palais et du Temple les Tuileries? Dans ce pays encore humide de sang, encore chaud du fer rouge de la Révolution, où les places publiques gardaient l'empreinte de l'échafaud, où les partis violents refusaient d'abdiquer, où le passant pouvait suivre la trace des massacreurs et des assassins, qu'aurait pu être cette royauté nominale, cette royauté de fantôme exercée par un enfant dont personne, à cette date, n'ignorait la prostration physique et morale, œuvre d'un calcul infernal et d'un épouvantable martyre? Cette monarchie qui, pour revivre, avait besoin de toutes ses forces, commençait par l'ankylose et par l'atrophie. Quelle garantie de durée aurait-elle pu offrir, si pures ou si habiles que fussent les mains chargées d'en tracer le programme et d'en conserver le dépôt? Pouvait-on d'ailleurs asseoir sur le trône le fils de Louis XVI, sans rappeler ses oncles, ses cousins, les serviteurs de sa race, tout le personnel de l'émigration et de l'armée de Condé? Une fois en France, Monsieur n'eût-il pas légitimement réclamé le titre et les fonctions de régent, et en fallait-il davantage pour qu'il devînt le vrai roi? On se trouvait donc en présence des mêmes inconvénients, des mêmes embarras que si la monarchie fût arrivée du dehors. Cette monarchie à peine convalescente, pressée, suffoquée entre le groupe des modérés, des politiques et des sages et la foule des compagnons de l'exil grossie de cette masse d'intrigants qui n'y vont pas, mais qui en reviennent, aurait eu à subir d'autres assauts, d'autres conflits que ceux dont nous allons être témoins en étudiant, avec M. Paul Thureau, les luttes parlementaires de la Restauration. Ce n'eût pas été, comme vingt ans plus tard, dans une société régulière, sur un sol aplani et déblayé par un gouvernement réparateur, en plein accroissement de la prospérité et de la richesse publiques, que la révolution et la monarchie, l'extrême droite et l'extrême gauche, se seraient trouvées en présence, mais sur un tas de ruines, quand fumaient encore les châteaux incendiés, quand l'encre des actes de vente nationale n'était pas encore séchée, quand rien n'était apaisé, ni l'effroi des spoliateurs, ni la colère des spoliés, quand le noble en haillons rencontrait à chaque pas l'acquéreur en voiture; quand tous les intérêts, toutes les passions, tous les griefs, tous les remords, toutes les peurs, s'apprêtaient à se liguer contre un gouvernement modéré. On oublie

trop peut-être, en cherchant des analogies, ce qui, selon nous, doit dominer ce chapitre de notre histoire : la question de temps.

Ce n'est pas, en effet, des rechutes révolutionnaires ou des retours monarchiques que l'on peut dire, comme du sonnet d'Oronte : « Le temps ne fait rien à l'affaire. » — Songez qu'entre le meurtre de la reine et le réveil des espérances royalistes, il n'y avait pas un espace de deux ans ; que l'on n'était séparé de la Terreur que par un intervalle de onze mois ; que chaque individu ayant ou croyant avoir un enjeu quelconque dans les catastrophes récentes, pouvait, sans invraisemblance, annoncer, comme autant de certitudes, les poursuites contre toutes les variétés de scélérats ou de coupables, la restitution des biens confisqués à leurs anciens propriétaires, l'abrogation des nouvelles lois, la résurrection de l'ancienne cour, le rétablissement des priviléges et des abus de l'ancien régime, avec ce surcroît d'âpreté et de rigueur qui distingue la réaction de l'état normal et la revanche de la tradition. Songez que ces menaçants fantômes des abus et des priviléges apparaissaient à ceux-là même qui en avaient ressenti le poids, qui en gardaient les meurtrissures, et non pas à leurs arrière-neveux. Songez enfin qu'aujourd'hui ou demain, quatre-vingts ans après le 9 thermidor, un tribun de village, voulant faire réussir une candidature radicale, trouve encore des auditoires prêts à accepter comme parole d'Évangile le retour possible ou probable de la dîme, de la torture et de la corvée. Ce qui ne fait pas hausser les épaules en 1874, ne devait-il pas faire trembler ou rugir en 1795? On le voit ; avouons les fautes, mais accusons la fatalité.

Ces différences ne sont pas les seules. Mallet du Pan écrivait en juillet 1795 : « Écrasées sous Robespierre, les campagnes respirent aujourd'hui ; elles s'enrichissent de la misère des villes ; elles font des gains fabuleux ; un sac de blé paye au fermier le prix du bail d'une terre. Les paysans aisés sont devenus calculateurs, agioteurs, achètent des meubles recherchés, se disputent les ventes des biens d'émigrés, n'acquittent aucune imposition, se félicitent journellement de l'abolition de la dîme et des droits féodaux, et seront, jusqu'au changement de cette prospérité, jusqu'au retour d'une nouvelle oppression, assez contents de leur sort pour recevoir la république sans murmurer. »

Prenez exactement le contre-pied de cette note : vous aurez, sauf quelques rares exceptions, l'état actuel de nos populations rurales. Nous ne parlons, bien entendu, ni des misères de l'invasion, ni des frais de la guerre, ni des milliards de la rançon, traduits en impôts toujours aggravés et toujours insuffisants. Mais on dirait une sorte

de *jettatura* républicaine. Tous les fléaux se joignent à toutes les calamités : maladies de la vigne, sécheresses implacables, mévente de tous les produits, débordements des fleuves, orages chargés de grêle, impossibilité, pour le propriétaire, de toucher ses revenus; pour le fermier, d'acquitter sa dette ; pour le travailleur, de gagner sa vie. Certes, parmi ces fléaux, il en est que l'on ne pourrait sans injustice attribuer à telle ou telle forme de gouvernement. Mais ces distinctions sont trop subtiles pour le paysan qui souffre. Il se dit : « Sous les Bourbons, sous la monarchie de 1830, les récoltes étaient meilleures, et tout se vendait mieux. » Son raisonnement ne va pas plus loin.

J'ai hâte de m'arracher à ce spectacle de détresse pour signaler une différence qui nous apparaît à travers des images de deuil, mais qui n'en est pas moins chère à notre patriotisme. La France de 1796 fut victorieuse; la France de 1870 a été vaincue. Ici, Arcole et Castiglione ; là, Reichshoffen et Patay. Seulement, les victoires des généraux républicains devaient nous éloigner de la royauté, puisque, grâce au malheur des temps et au déplacement de l'idée de patrie, les royalistes se battaient sous un autre drapeau que les armées de la Révolution. Nos défaites d'il y a quatre ans auraient dû nous rapprocher de la monarchie, puisque toutes les nuances d'opinion, tous les préjugés de caste, toutes les traditions de race se fondirent dans un même battement de cœur, puisque les plus beaux noms de notre vieille France brillèrent aux premiers rangs de cette lutte inégale. Tandis que les proconsuls et les tribuns du 4 septembre faisaient bombance dans les hôtels de préfecture, créaient les camps de Conlie ou des Alpines, paralysaient, sous prétexte de royalisme suspect, cinquante mille Bretons, flattaient la populace, subissaient le drapeau rouge, refusaient d'interroger le pays, préparaient la Commune, prodiguaient de loin le luxe de leurs fanfaronnades et de leurs mensonges et fermaient complaisamment les yeux devant les abominables excès des garibaldiens du dedans ou du dehors, l'honneur de la France, le *Gloria victis!* était sauvé par ceux-là mêmes que la République insultait ou menaçait, et qui n'avaient qu'à feuilleter leurs papiers de famille pour y retrouver les victimes du tribunal révolutionnaire. Ainsi, singulier contraste! le *Sic vos non vobis* du poëte aurait pu s'appliquer aux armées républicaines, si la monarchie avait été restaurée en 1795 ; et il s'appliquerait aujourd'hui aux partisans de la monarchie, si la république parvenait à se fonder.

Encore une dernière réflexion avant de passer à une époque plus récente et mieux connue. Certes, nous avouons, avec M. Paul Thureau, que la Déclaration de Louis XVIII, datée de Vérone en juil-

let 1795, était peu propre à dissiper les méfiances, à satisfaire les modérés, à ramener les dissidents et à triompher des obstacles. Étant données la disposition des esprits, les plaies saignantes, les appréhensions de ceux-ci, les exigences de ceux-là, le nouveau roi y parlait trop en monarque de droit divin, n'admettant les concessions que sous forme de pardon, revendiquant *a priori* toutes les prérogatives de la royauté d'ancien régime; pas assez comme un conciliateur appelé à servir de trait d'union entre le présent et le passé. Pourtant, si on nous accorde que, même avec des airs de résignation constitutionnelle et d'accommodement révolutionnaire, la Restauration, à cette date, avait en somme peu de chances, on nous permettra d'ajouter que cet excès d'affirmation royale, combiné avec les leçons de l'expérience et les méditations d'un esprit supérieur, fut peut-être, en 1814 et surtout en 1815, le vrai passeport de Louis XVIII pour revenir de Hartwell au trône et de Gand aux Tuileries. Que dis-je? Ce ne fut pas seulement à le refaire roi, au milieu des innombrables hésitations de la première heure ou des sombres lendemains de Waterloo, que servit cette certitude d'un droit antérieur à tous les événements, supérieur à toutes les diplomaties, indépendant de toutes les catastrophes. Il lui dut un privilége mille fois plus précieux, celui de suppléer par ce seul prestige à la force matérielle qui lui manquait, de forcer nos vainqueurs à modérer leur victoire, et de relever en sa personne la France anéantie et brisée, par ce seul fait que le roi de France paraissait, en ce moment suprême, plus roi que tous les rois de l'Europe. Ceci nous conduit tout naturellement à la seconde partie du bel ouvrage de M. Paul Thureau : *L'extrême droite et les royalistes sous la Restauration.*

II

S'il ne s'agissait que de juger, au point de vue de la plus impartiale critique, les chapitres que l'écrivain, si jeune encore et déjà si mûr, consacre « à l'âge héroïque du régime parlementaire en France, » à M. de Serre, à M. de Villèle, à M. de Martignac, aux personnages éminents qui honorèrent la monarchie, aux exagérations qui la compromirent, à tout cet ensemble, où de hautes vertus, d'admirables talents, des intentions excellentes, ne purent réussir à conjurer les révolutions nouvelles, notre tâche serait bien facile, ou plutôt elle serait finie. Encore une fois, nous n'aurions qu'à rappeler aux lecteurs du *Correspondant* quelques-uns de leurs meil-

leurs souvenirs, puis à copier, au bas de ces éloquentes pages, ce que Voltaire voulait écrire en marge de chaque scène des tragédies de Racine. Mais la critique, telle que nous la comprenons, emprunte plus au moraliste qu'au politique. C'est en moraliste que nous voudrions présenter à M. Paul Thureau quelques objections ou quelques réserves.

Un vieillard presque nonagénaire, en pleine possession de ses idées et de ses souvenirs, nous entendait un jour attribuer tous les malheurs de la France à la révolution de Juillet : « Non, mon ami, nous répondit-il; remontez de quinze ans plus haut : le retour de l'île d'Elbe, voilà l'origine de tous nos malheurs! »

Gardons-nous, en effet, de confondre 1815 avec 1814. 1814 fut une délivrance, 1815 une réaction. La première de ces deux dates arrivait, hélas! avec son cortége d'humiliations et de tristesses; mais elle était si nécessaire, il était si clair que, sans elle, la France allait périr, qu'avec elle une renaissance devenait possible et probable, qu'elle s'empara de tous les esprits avant même d'être officiellement proclamée. La joie d'une nation sauvée prévalut contre les douleurs d'une nation vaincue. Il n'y eut, dans l'accueil universel, que des degrés du délire à l'enthousiasme, de l'enthousiasme à l'acquiescement, de l'acquiescement à la résignation; point de répulsion déclarée ou dissimulée. Les uns saluèrent la Restauration comme bienfaisante, les autres l'acceptèrent comme inévitable. Tels furent les courants électriques de l'opinion, excepté dans l'armée dont la revanche devait être si funeste, qu'il n'y eut plus que des royalistes dans ce pays si longtemps déchiré par la guerre civile ou divisé par la violence des partis. Les petits-fils des victimes se jetaient dans les bras des héritiers de leurs persécuteurs. Le cri unanime de *Vive le Roi!* semblait avoir des propriétés magiques; il apaisait les haines, cicatrisait les blessures, réconciliait les intérêts les plus hostiles, rendait à la vie une génération décimée par le despotisme et la défaite. Figurez-vous maintenant un roi sage, des ministres éloquents, des serviteurs dévoués, répondant au sentiment public et associés à la pensée du maître; tous profitent de ces conditions si favorables; l'extrême droite n'a plus de raison d'être; la gauche s'agite dans le vide. Le bonapartisme meurt d'inanition; la monarchie tempérée s'installe sans secousse. La Restauration, aussi bien établie que bien nommée, n'est plus un épisode; elle est vraiment l'ère nouvelle, l'ère du jeune siècle, de l'autorité assainie, de la liberté purifiée.

Le retour de l'île d'Elbe et les Cent-Jours sont venus tout envenimer, tout aigrir, déchirer toutes les transactions, rompre tous les équilibres, substituer toutes les amertumes à tous les apaisements.

Une légende des Alpes-Maritimes raconte qu'un paysan des environs de Cannes, caché derrière une haie, tint un moment au bout de son fusil Buonaparte, qui venait de débarquer au golfe Jouan. Il n'osa pas tirer. S'il avait osé, ce grossier rival de Charlotte Corday eût sauvé la France, et la révolution se fût arrêtée à ce sentier de Vallauris qui n'a pas de nom dans l'histoire.

On n'est jamais plus violent que lorsqu'on s'est senti faible; on est plus enclin à se venger d'une humiliation que d'un malheur. Or il suffit de parcourir les journaux royalistes du temps — notamment le *Journal des Débats*, qui préludait au règne de M. Caraguel par d'intarissables effusions monarchiques — pour reconnaître que le ton change. Cette royauté à laquelle on promettait, au milieu des acclamations populaires, de longues années de prospérité, cette légitimité séculaire, gage de stabilité et de durée, avait précipitamment plié sa tente et pris la fuite à l'approche de cet homme fatal qui s'était appelé ogre au golfe Jouan, monstre à Sisteron, factieux à Grenoble, usurpateur à Lyon et empereur aux Tuileries. Toutes les phrases sentimentales, tous les pastiches de Bossuet, n'y pouvaient rien. La blessure était incurable. De là des colères, des représailles, des procès, des exécutions, des cours prévôtales, tout ce qui tend à créer deux nations dans une seule et à transformer des adversaires résignés en ennemis implacables. Les récidives ont pour effet de déconcerter la clémence, de justifier la rigueur, et d'assurer la prépondérance des violents sur les habiles. Sur ce terrain nouveau, l'extrême droite ne pouvait pas ne pas avoir sa part et réclamer sa place. Après 1814, elle était le gui; après 1815, elle fut le chêne. A chacun des pas qui rapprochaient Buonaparte de Paris, à chacun des coups de canon qui grondaient à Waterloo, répondait ce *tout ou rien!* qui est le mot d'ordre des partis extrêmes. Si Buonaparte est vainqueur, une nouvelle étape sur la route de l'exil, où le roi retrouvera ses vrais amis. S'il est vaincu, cette fameuse Chambre, plus excessive que servile, que Louis XVIII lui-même se chargea de baptiser. La Chambre *introuvable* fut bien moins l'héritière des illusions de l'ancien régime, des folies de l'émigration, des fautes de 1795, que le produit immédiat et logique du retour de l'île d'Elbe et des Cent-Jours.

Dans le camp opposé, même métamorphose. On n'attend plus le pardon que l'on a cessé de mériter; on préfère les jouissances de la haine aux bienfaits de l'amnistie. On est d'autant plus exacerbé qu'on a été plus coupable. La rechute conduit à l'impénitence. Des deux grandes idées qu'avait personnifiées Buonaparte, l'autorité servie par la force et la Révolution confisquée par le génie, une seule subsistait à dater du 20 mars. Napoléon n'était plus et ne pouvait

plus être qu'une figure révolutionnaire, confiant à la démocratie le cinquième acte de son drame, et remontant, à travers l'Empire et le Consulat, jusqu'aux souvenirs de vendémiaire et de fructidor. Ainsi s'explique l'alliance, justement qualifiée de monstrueuse, entre le bonapartisme aux abois et le libéralisme à outrance. Réduit à lui-même, le bonapartisme ne pouvait plus rien, puisque « l'Angleterre avait pris l'aigle et l'Autriche l'aiglon. » Renonçant à se parer des images d'une gloire qui avait coûté si cher et qu'il ne pouvait revendiquer sans une nouvelle apostasie, le libéralisme révolutionnaire aurait échoué peut-être dans ses perfides efforts pour atteindre la monarchie en visant ses ministres. Ils s'unirent, et cette union rendit la tâche du gouvernement trop difficile pour qu'il pût éviter de commettre des fautes. Dans ce mariage de la main gauche, l'Empire apporta son poëme, la Révolution son pamphlet. Paul-Louis Courier, Béranger et *le Constitutionnel* signèrent au contrat. Le chauvinisme et la mauvaise foi servirent de témoins, et la France paya les frais.

Que pouvait produire une situation aussi *tendue*, comme on dirait aujourd'hui, compliquée de l'essai d'un gouvernement nouveau? Hélas! tout, excepté le sang-froid, la modération et le bon sens. Depuis 1815 jusqu'à l'avénement du ministère Villèle, l'extrême droite fut plutôt l'interprète d'une légitime rancune, d'une passion ardente, d'une profonde émotion, qu'un parti organisé. Organisée! elle l'était si peu, que l'on rencontre dans ses rangs des hommes bien étonnés, dix ans plus tard, d'avoir combattu ensemble. A côté des *ultras*, des *purs*, qui restèrent jusqu'au bout fanatiques, convaincus et bornés, militaient le vicomte de Bonald, métaphysicien trop ingénieux pour être un énergumène; Chateaubriand, qui venait d'écrire *la Monarchie selon la Charte;* l'abbé de Lamennais, qui devait passer si brusquement d'un extrême à l'autre. L'élégiaque Lally-Tollendal, que nous avons vu, en 1795, entre Malouet et Mallet du Pan, partage en 1815, avec le vénérable de Sèze, le premier prix de royalisme lacrymatoire. Les diverses fractions du parti empiétaient trop aisément l'une sur l'autre pour qu'il fût possible de fixer la limite où commençait la folie, où finissait la sagesse. Quelle était, quelle devait être la principale exigence de ces hommes auxquels ne manquaient, après tout, ni l'éloquence, ni le talent, ni la vertu, ni surtout les arguments sans cesse fournis par l'opposition révolutionnaire? Avoir un ministère à eux, bien à eux. Ce ministère, ils l'attendirent six ans, et cette attente, entremêlée d'épisodes irritants, odieux ou tragiques, explique trop bien les tiraillements, les orages et les crises où se consumèrent tant de généreux efforts, de beaux caractères et de merveilles oratoires.

Certes, nous partageons l'éloquente admiration de M. Paul Thureau pour le duc de Richelieu, pour M. Lainé, pour M. de Serre; ce dernier fut si grand, si pathétique à la tribune, que nul ne l'a surpassé depuis lors, et que Royer-Collard, brouillé avec lui, a dit qu'après l'avoir entendu on ne pouvait plus écouter personne. Si le duc de Richelieu, vrai libérateur du territoire, celui-là, et avec des raffinements d'abnégation patriotique qui n'ont pas eu d'imitateur; si M. Lainé, dont la mélancolique vieillesse m'a laissé des souvenirs ineffaçables; si enfin M. de Serre, le modèle du royaliste, de l'orateur et de l'honnête homme, n'accomplirent pas toute leur tâche et purent un moment se croire méconnus par d'ingrats amis, c'est d'abord parce que tous trois — je le tiens de M. Lainé lui-même — eurent le défaut des grandes âmes, et opposèrent une susceptibilité trop vive à des injustices qu'auraient bravées des consciences moins ombrageuses; c'est ensuite, parce que la confiance de Louis XVIII, resté libéral et modéré au milieu de toutes ces colères et malgré ses propres sujets de rancune, les plaçait dans l'alternative ou de déplaire à ce roi dont ils étaient les conseillers et les ministres, ou de froisser un parti qui les accusait de froideur, dès qu'ils refusaient de brûler avec lui.

Sans doute ce parti mérite d'être blâmé; mais, pour que ce blâme fût absolu, il faudrait que l'on pût nous désigner sous la Restauration une phase — une seule, — où le libéralisme révolutionnaire et bonapartiste n'ait pas visé, dans ses attaques, plus haut que les ministres, l'extrême droite et les détracteurs de la Charte. Reprenons une à une ces années à la fois si fécondes et si agitées, si rayonnantes et si orageuses, également pleines de vagues inquiétudes et de légitimes espérances. Admettons que l'assassinat du duc de Berry fut un crime isolé. Rien de moins sensé que les récriminations de la droite contre un ministre élevé au faîte des honneurs par la faveur de Louis XVIII. A des époques plus voisines de la féodalité, un Montmorency ou un Rohan pouvait trahir le roi, dont il se considérait presque comme l'égal; un favori, j'allais dire un parvenu tel que M. Decazes, est plus à craindre comme courtisan que comme traître. Oui, mais les complots en permanence? Avaient-ils uniquement pour but de sauvegarder la charte constitutionnelle, de chicaner l'article 14? Et les héros de l'extrême gauche, — quelques-uns fort grands seigneurs! — dirigeant du fond de leur château les conspirations militaires, sauf à les renier au dénoûment? Et l'élection du régicide Grégoire, insulte directe à la duchesse d'Angoulême? Et l'expulsion de ce misérable Manuel, qui n'avait pas même du talent, et qui devint immédiatement l'idole des libéraux? Et les chansons de Béranger, vantées au delà de leurs mérites, non pas pour la spi-

rituelle malice du *Roi d'Yvetot* ou du *Sénateur*, mais pour les flèches empoisonnées qui s'adressaient à Louis XVIII sous le pseudonyme de Louis XI ou de Tibère ? Et les procès de presse, changés en ovations populaires? Et les émeutes trouvant jusque dans les concessions du gouvernement aux bons bourgeois de Paris le prétexte de scènes tumultueuses où les gendarmes qui se défendaient était signalés le lendemain comme des sbires du despotisme et de l'arbitraire ? Et la garde nationale, dont on a pu admirer depuis lors le profond esprit politique et la résistance efficace aux tentatives de désordre ? N'allons pas plus loin ; le dénombrement serait trop long et le dossier trop lourd. L'extrême droite a eu tort, grand tort ; mais à ceux qui nous disent que ses violences justifiaient les attaques de la gauche, on pourra toujours répondre que les perfidies de la gauche justifiaient l'extrême droite.

Voilà, selon moi, la seule lacune du beau travail de M. Paul Thureau. Je sais bien, ou je devine quelle est au fond sa pensée, et je l'en remercie : « *Il va sans dire* que l'extrême gauche a été, comme d'habitude, coupable, perverse, agressive, menteuse, meurtrière, funeste ; on ne pouvait le rappeler sans pléonasme, tandis qu'il est utile, pour notre enseignement particulier et notre *gouverne*, de se remémorer le mal qu'a fait l'extrême droite. N'importe ! Il est difficile de bien déterminer la dose de blâme qu'elle mérite si, en regard des Labourdonnaye, des Salaberry, des Clausel de Coussergues, des Castelbajac, des Piet, des Donnadieu, des Marcellus, on ne place les Audry de Puyraveau, les Chauvelin, les Voyer d'Argenson, les la Fayette, les Manuel, les Laffitte, les Labbey de Pompières. Ce serait à la fois un contraste, un parallèle et une revanche. Aux uns on dirait : « Osez prétendre que vous ne songiez pas, sous prétexte d'op- « position libérale, à renverser la monarchie. » — Après quoi, l'on condamnerait les autres.

Nous sommes bien plus à l'aise en abordant le ministère de M. de Villèle ; car nous nous rapprochons encore plus de l'époque où nous pouvions, sinon juger, au moins regarder et entendre. M. Paul Thureau fait bonne mesure au grand ministre, et, sous la plume du jeune et pur *libéral* de 1874, ces éloges nous consolent comme une réparation. L'histoire politique n'a pas d'exemple d'une impopularité plus imméritée, plus honorable et plus complète que celle de cet homme illustre, qui posséda au plus haut degré le génie des affaires et fut comme la traduction vivante de ce mot de restauration, si justement appliqué au gouvernement qu'il servit avec tant de lucidité et de sagesse. Tous, étudiants, écoliers, beaux esprits, journalistes, professeurs, auteurs, poëtes, nous payâmes notre tribut à cette maligne *influence*, à l'épidémie de satires et de quolibets

contre ce bienfaiteur qui sut enrichir la France sans la corrompre, rassurer les intérêts nouveaux sans négliger les droits anciens, et ajouter l'incroyable prospérité de nos finances, en guise de lest, à notre renaissance intellectuelle, politique et littéraire. Que voulez-vous? Nous ressemblions à ces enfants gâtés qui demandent à la fois deux choses incompatibles, ou à ces femmes romanesques qui reprochent à leur mari de ne leur donner que le bonheur. M. de Villèle ne répondait pas aux chimères de nos imaginations juvéniles, infatuées de je ne sais quel idéal hellénique et byronien. Il nous restituait au centuple ce que nous avaient pris une fausse gloire et une fausse liberté ; nous aurions voulu qu'il nous rendît par surcroît la liberté des vainqueurs de Marathon et la gloire des vainqueurs d'Austerlitz. Il résista, et malheureusement cette résistance se résuma dans sa rupture avec M. de Chateaubriand. Dès lors notre orgueil se fit l'arbitre de nos antipathies et de nos préférences ; nous aimâmes mieux avoir tort avec le poëte que raison avec l'homme d'État.

M. Paul Thureau a merveilleusement rétabli les proportions et les nuances. Dans ces chapitres écrits de main de maître, un seul détail me semble discutable : « M. de Villèle compromis par l'extrême droite. » — Si je consulte mes impressions et mes souvenirs, je ne crois pas me tromper en affirmant que l'extrême droite, sous M. de Villèle, subit une transformation et accepta des alliances. Quels que soient les services et les mérites d'un ministre, il y a toujours des ambitions trompées, des vanités froissées, que l'on ne saurait sans paradoxe classer dans tel ou tel parti. Des gentilshommes de province qui attendaient depuis trop longtemps la pairie, des royalistes qui s'intitulaient constitutionnels et qui avaient pied dans les bureaux de *la Quotidienne*, s'unirent au groupe de M. de la Bourdonnaye; la gauche profita de ce renfort, dont les opinions politiques dépendaient des circonstances et variaient entre le néo-libéralisme des *Débats* et les spirituelles épigrammes de M. Michaud. Si je ne craignais de manquer de respect à une puissance redoutable et charmante que les révolutions avertissent sans l'entamer, je dirais que M. de Villèle fut souvent contrarié, quelquefois compromis, non pas par l'extrême droite, mais par le faubourg Saint-Germain. Les duchesses et les marquises sont femmes, et les femmes admettent rarement que ce qu'elles désirent ou demandent soit difficile ou impossible. Lorsque ces grandes et belles dames trouvaient *leur* ministre récalcitrant, elles s'amusaient à contrefaire son accent toulousain ; elles s'égayaient aux dépens du *petit Corbière*, et prétendaient que sa mère, étant venue le visiter au ministère de l'intérieur, avait commencé par s'écrier : « Toi dans ce palais! La Révolution n'est donc pas finie ! » — Rien de plus curieux que ces légères vel-

léités d'opposition aristocratique et de fronde mondaine, au moment où des prodiges d'habileté et d'honnêteté enrichissaient tout ensemble la noblesse et le peuple, la bourgeoisie et la France.

Nous n'avons pas à insister sur la chute du ministère Villèle. Au point d'irritation où arrivèrent, en 1827, Paris, les salons, les journaux, les cours publics, les ateliers, la rue, les meneurs de l'opinion et la foule immense des politiques de Panurge, cette chute était inévitable. On lui dut, faute de mieux, cette *oasis* pour laquelle il faudrait épuiser les mots les plus doux de la langue française, et qui s'est appelée le ministère Martignac. Cette trop tardive et trop courte lune de miel royaliste et parlementaire a inspiré à M. Paul Thureau des pages qui ne nous laissent rien à dire. Il était impossible de mieux exprimer le mélange de sympathie et de regret qu'éveille cette suave figure, douée d'un charme presque féminin, persuasive comme une prière, touchante comme un adieu, mélancoliquement inclinée sur le tombeau de la monarchie. En taquinant des hommes tels que MM. de Martignac, Hyde de Neuville, de la Ferronnays, de Vatimesnil et leurs dignes collègues, en créant des difficultés à cette politique de conciliation exquise, l'extrême droite montrait une fois de plus tout le mal que peuvent faire la passion et l'esprit de parti. Fut-elle seule coupable ? Oui, si, en relisant les discussions de la tribune et de la presse, j'y vois l'extrême gauche anéantie, la gauche désarmée, le centre gauche s'absorbant dans le centre droit, les fatales appréhensions de Charles X apaisées par l'harmonieux accord de quiconque, à cette époque, ne rêvait pas le renversement de la royauté. Ce fut malheureusement tout le contraire. Ce ministère délicieux, mais de complexion un peu frêle comme le ministre qui lui donna son nom, aurait eu besoin des ménagements les plus attentifs ; il eût fallu le traiter, dès le premier jour, en convalescent, — car la crise de violence et de haine qui avait emporté M. de Villèle ressemblait à un accès de fièvre chaude, — l'entourer d'une atmosphère balsamique, inventer à son profit un langage débonnaire, où tout, jusqu'à « je vous hais, » se serait dit tendrement... Cette trêve fut rudement refusée ou promptement rompue. On rendait justice à l'éloquence *melliflue* de M. de Martignac ; ses adversaires lui disaient tout bas : « Tais-toi, sirène ! » — Mais on agissait comme si la sirène avait été une harpie, comme si le chant du cygne avait été le cri de l'orfraie. Le centre gauche lui-même fut impitoyable, et ce fut dans ses rangs que M. de Cormenin préluda à ces fameux pamphlets dont la vogue aura été une des hontes de la société polie, et où il prouvait — en 1842 ! — que Louis-Philippe et M. Guizot étaient en train de ruiner la France. Est-ce tout ? Pas encore. Peu de personnes se souviennent aujourd'hui des ordonnances de 1828, qui nous firent assister à cette

étrange anomalie : un roi, dénoncé comme type de la plus excessive dévotion par tous les organes du libéralisme, apposant sa signature au bas de l'arrêt qui interdit l'enseignement aux congrégations religieuses ! Ce ne fut probablement pas l'extrême droite qui lui conseilla de se déjuger ainsi, de faire violence à sa piété fervente, d'attrister presque tous les catholiques de son royaume. Non, — encore et toujours, — ce fut la fatalité de ce règne en qui se résuma l'agonie de l'antique monarchie.

Quel fut l'effet de ce bizarre épisode ? Le ministère Martignac eut désormais contre lui trois sortes d'ennemis : l'extrême droite, toutes les variétés de la gauche, et le parti de l'abbé de Lamennais, alors à l'apogée de son talent et de son influence. Si vous voulez savoir combien ce ministère à jamais regrettable pesait peu dans l'opinion des hommes célèbres qui n'avaient rien de commun avec l'extrême droite et qui auraient pu dompter ou diriger l'opinion publique, lisez d'abord, dans les *Mémoires* de Chateaubriand[1], — du Chateaubriand *converti* au libéralisme, — une page vraiment inqualifiable, où M. de Martignac est traité avec un suprême dédain, où la *sirène* devient une sorte de femmelette exténuée, n'ayant plus que le souffle, victime de passions fort différentes de celles de l'extrême droite ; le tout avec ces sous-entendus voluptueux dont René avait le secret ; puis, ouvrez la fougueuse brochure intitulée : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*, où le futur auteur des *Paroles d'un croyant* confond dans le même anathème et jette sur le même brasier rois, ministres, ambassadeurs, députés, professeurs, pairs de France, universitaires et prélats.

La tentation était trop forte pour le débile cerveau de Charles X, obsédé de ses souvenirs, menacé dans sa royauté, tourmenté dans sa conscience, trop enclin à faire de ses amitiés personnelles le gage de sa confiance politique, à croire que la gauche, en s'acharnant contre un ministère de raison, lui donnait le droit de choisir un ministère de cœur[2]. M. de Polignac représenta bien moins, pour le roi, une idée de réaction absolutiste qu'une satisfation intime, justifiée par les cahots et les secousses du régime parlementaire.

[1] Voici le texte : « M. de Martignac, d'un talent de parole AGRÉABLE, avait une voix douce et épuisée comme celle d'un homme à qui les femmes ont donné quelque chose de leur séduction et de leur faiblesse. Pythagore se souvenait d'avoir été une COURTISANE charmante nommée Alcée ! ! »

[2] Voici un détail que je tiens du noble et excellent Melchior de Polignac, le plus jeune des frères du prince Jules. Celui-ci, beaucoup moins aveugle qu'on ne l'a dit, suppliait, le 2 juin 1830, Charles X d'accepter sa démission. « Sire, disait-il, mon impopularité fait grand tort à la monarchie. » Alors le roi, posant sa main sur le front de son ministre, lui répondit : « Jules, si je te demandais ta tête, me la refuserais-tu? » — Concluez!

La triste histoire de ce ministère du 8 août 1829 sert d'épilogue au livre de M. Thureau : Nous n'oserions le contredire, car la catastrophe finale est comparable, hélas! aux *preuves* qui complètent une opération mathématique. Il a écrit, d'ailleurs, ces pages quasi-funèbres avec la fermeté respectueuse dont il ne s'est jamais départi. Et pourtant, même dans cette cause difficile à plaider, que de réserves possibles! que de circonstances atténuantes! Qu'on me pardonne un rapprochement bien trivial : quand je me rappelle les premières phases du ministère Polignac, je ne puis m'empêcher de songer à ces pauvres débutants des théâtres de province contre lesquels s'organise une cabale, et que l'on siffle avant qu'ils aient ouvert la bouche. Le brillant prince Jules, devenu tout à coup un idiot, un crétin, une momie d'ancien régime emmaillottée dans les bandelettes de l'absolutisme, incapable de faire autre chose que se prêter aux projets sanguinaires et au féroce despotisme de Charles X, n'aurait-il pas pu répéter après Royer-Collard : « On me persécute pour des idées que je n'ai pas, et que la persécution finira par me donner? » Je ne l'excuse pas; son tort fut de se refuser à comprendre la signification de son nom et de vouloir associer, dans une politique vaguement ébauchée, deux éléments réfractaires; l'anglomanie et l'illuminisme. Comment aurait-il pu tenir tête aux partis exaspérés et enfiévrés, ce mystique bourré d'idées anglaises, condamné par l'ensemble de sa vie aux contradictions les plus paradoxales? Il se croyait très-sincèrement libéral, et il personnifiait l'émigration. Il n'aurait pas voulu faire verser une goutte de sang, et il se lançait en aveugle, avec son royal ami, dans une aventure qui devait aboutir à une répression sanglante, à une insurrection meurtrière ou à la guerre civile. Il revenait de *Wesminster-palace* en passant par Trianon. Il prétendait continuer les traditions de Pitt et de Canning, et il lui était plus facile de causer avec tous les souverains de l'Europe que de prononcer une phrase devant MM. Barthe, Dupin, Passy et Cunin-Gridaine.

Oui, mais si nous regardons à gauche, quel spectacle! Il n'y a plus à s'y tromper; ce ministère déjà malade d'une impopularité préventive, on eût dit que la Révolution l'avait attendu et désiré, tant elle se hâte de lever le masque. L'opposition constitutionnelle ne lui suffit plus; elle imagine de nouvelles armes de guerre. Si l'on peut croire que le nom des ministres et l'aveuglement de Charles X rendent plausibles les alarmes du libéralisme, on peut dire que la virulence des attaques explique l'idée fixe du frère de Louis XVI. Le plus ardent, le plus audacieux, le plus prédestiné de ces agresseurs acharnés à « emprisonner le roi dans la Charte pour le faire sauter par la fenêtre, » en vient, par excès d'amour pour la liberté, à se ran-

ger du côté de l'Angleterre et du dey d'Alger contre notre armée et notre flotte. Il indique chaque matin aux Anglais ce qu'ils doivent faire pour nous entraver, aux pirates comment ils doivent s'y prendre pour nous détruire. La prise d'Alger lui inspire le même sentiment de colère et de douleur qu'éprouvaient, disait-on, certains émigrés en apprenant les victoires de nos troupes républicaines. C'en est fait ; ce n'est plus entre l'extrême droite et la Charte, c'est entre la Révolution et la Royauté que la lutte suprême s'engage ; on en connaît le dénoûment. M. Paul Thureau termine son récit par des pages d'une vérité poignante : *l'incapacité dans la crise ;* mais, nous le lui demandons, si Charles X avait habilement préparé et énergiquement soutenu la défense, s'il avait fait revenir d'Afrique M. de Bourmont et l'armée victorieuse, s'il eût profité, à Rambouillet, des imprudences de l'insurrection parisienne, s'il y eût gagné un sursis, une prolongation de règne, semblerait-il moins coupable aux amants de la liberté? Pour l'absoudre, il eût fallu prévoir à quelles calamités lointaines sa déchéance allait nous livrer.

Nous ne saurions assez le redire. L'excellent ouvrage de M. Paul Thureau n'a pas à souffrir des réflexions qu'il nous suggère. Tel qu'il est, nous hésiterions à changer une ligne aux pages que nous avons l'air de réfuter. Nos sympathies ne nous abusent pas ; ce livre est plus qu'un livre ordinaire ; il est la préface d'un rôle politique qui doit écheoir tôt ou tard au vaillant publiciste dont la sérieuse jeunesse a toute la fermeté, toute la clairvoyance de l'âge mûr. Nul n'est plus digne ni plus capable que lui d'aborder la politique active, d'appliquer à la vie publique les austères leçons de l'histoire contemporaine, de combattre pour les principes sans se laisser corrompre par les faits. S'il lui arrive alors de se heurter à de dures réalités, d'apprendre, au contact des hommes et des affaires, que les partis modérés ne savent pas toujours prévenir ou réparer les fautes des partis extrêmes, nous lui recommandons d'avance deux souvenirs empruntés à l'époque qu'il a si éloquemment retracée. La veille du 18 fructidor, Barbé-Marbois disait : « Qu'avons-nous à craindre? Nous avons pour nous les canons moraux de la loi. » Le lendemain, ces canons moraux étaient muets, et les vrais canons, pointés par Augereau, balayaient jusqu'à Sinnamary les martyrs de la légalité. Quelques jours auparavant, Mallet du Pan avait écrit ces paroles historiques et prophétiques : « Pétaudières ou brûlots, voilà les assemblées souveraines. »

ARMAND DE PONTMARTIN.

UNE IDYLLE NORMANDE

Le comte Henri de Morsalines avait sa trentaine sonnée depuis deux mois et cinq jours, le 15 avril 1860. Son père, ancien armateur du Havre, n'avait pas cru trop déroger en gagnant, à grande vitesse, en toute probité du reste, l'argent fiévreux des affaires. De larges entreprises maritimes, confiées à d'intelligents capitaines et favorisées d'une heureuse étoile et d'un bon vent, l'avaient promptement enrichi. Il avait eu l'esprit de se retirer en veine de gain, et d'acheter écus comptants plusieurs grosses fermes dans la haute et la basse Normandie ; son fils unique n'avait eu que la peine de naître, en vrai fils de roi, dans la plume de grèbe. Comme ceux à qui tout vient à souhait, il n'avait presque jamais rien désiré. Ayant reçu une très-belle éducation, du reste, au collége Henri IV, et fait son droit comme tout le monde, il se trouvait à sa majorité possesseur de trois cents bonnes mille livres de rentes, en revenus de biens-fonds qui ne roulent pas comme des pièces d'or et ne s'envolent pas comme des billets. Dans ces conditions on est à peu près libre de nos jours. Sans être un homme de génie, il était fort intelligent, d'aptitudes variées, et très-heureusement pour un petit monde d'élite, accusait une préférence marquée pour les belles œuvres d'art, surtout les toiles de paysagiste. Il ne ressemblait en rien à quelques-uns de nos riches prud'hommes contemporains qui furètent sans pudeur les ateliers, achètent peu et parfois gratifient l'artiste d'un sourire de commisération gouailleuse à faire lever les épaules des plus humbles. Lui, admirait sérieusement, et payait fort bien. On dit même que plus d'un peintre en détresse avait pu recevoir sans rougir quelque sérieux service de ses belles mains généreuses. Dans le monde des arts on ne parlait de lui qu'avec la plus courtoise déférence. Savoir donner de bonne grâce est vraiment si rare, qu'on s'étonne parfois du petit nombre des ingrats.

L'homme physique était grand, vif, alerte, robuste, prompt à la

réplique. Un jour de marché, un gars un peu aviné s'étant permis quelques paroles outrecuidantes sur la fille d'un de ses fermiers, avait été vivement appréhendé au corps, et fait à genoux amende honorable devant la pauvre fille rougissante et confuse. Dans son monde à lui, pour deux ou trois petites affaires d'honneur dont j'oublie l'incident, il s'était fort correctement comporté. De sorte que, si les paysannes le regardaient comme un bon et solide garçon, courageux et bienveillant, les dames du meilleur monde le considéraient comme un parfait gentilhomme. A son âge il avait un peu navigué, un peu chevauché, un peu joué, un peu aimé, dans le hasard des jours, sans s'être jamais ni trop amusé, ni trop ennuyé. Presque sans s'en apercevoir il avait tout doucement coulé dans la trentaine en restant garçon. A ceux qui lui demandaient pourquoi il ne s'était pas encore marié, il répondait qu'il n'avait pas eu le temps d'y songe. A ce parfait gentleman, il manquait pourtant quelque chose, je ne sais quoi, un rien, une lueur dans la physionomie : sa mère était morte en lui donnant la vie. Le sourire et le regard maternels n'avaient pas éclairé son berceau.

Ce jour-là, le comte avait passé la matinée à tuer des lapins entre Ravenoville et Saint-Marcouf, dans un parc accidenté dont les vieilles futaies dominent les hauteurs du pays, et regardent de fort loin moutonner la grande nappe bleue de la mer, étalée magnifiquement depuis la pointe de la Hougue jusqu'aux grèves amoncelées de la Vire. « Une guerre aux lapins, se disait-il, saint Hubert me pardonne, je suis honteux d'un massacre pareil. Et tout n'est pas détruit. Deux ou trois qu'on oublie en donnent presque un millier l'an après. Quelle fécondité chez ces aimables rongeurs! dans l'insondable mystère de leurs profonds labyrinthes ! on parle de la Vénus marine, et la Vénus souterraine, qu'en dira-t-on?... mais je me sens quelque raideur au jarret; » et le chasseur s'allongea, parallèle à son arme, dans l'ombre d'un vieux chêne, en aspirant à petites bouffées un long havane craquant sec, dont il appréciait la valeur, tandis qu'un rossignol tout frais arrivé de la veille inaugurait à plein gosier les premières aubades du printemps.

Accoudé nonchalamment sur un talus de mousse, le comte se prit d'abord à rêver, le regard perdu tout au fond de ces longues avenues où le ciel n'est pas grand de trois aunes, comme aux yeux de Virgile, mais apparaît en demi-lune bleue, si petite, si étroite et si loin qu'on dirait à peine une sortie d'écureuil.

Puis il ramena graduellement ses regards dans le voisinage, au bord d'un chemin creux où le jour tamisé par une haute rangée de hêtres répandait magiquement sa lumière bleuâtre. Là il aperçut quelque chose d'insolite, blanc comme neige, hémisphérique comme

un champignon gigantesque. « Tiens, s'exclama-t-il, un parasol de paysagiste... le parasol et la boîte à couleurs, et la pique et le sac de voyage... l'équipement complet de l'heureux bohême qui chemine à son gré pour faire ses études en plein air, et replier bagage au bon plaisir de Sa Grâce nomade. J'admire ce fervent adorateur de la nature, si carrément établi dans mon parc réservé; j'aimerais à savoir quelle route il a dû prendre en dehors de ma grille et des murs de clôture, qui n'ont pas une seule brèche. Je ne connais que la taupe et l'hirondelle pour se frayer sans façon un chemin si commode. Après tout, ce rêveur peu soucieux des gardes champêtres m'a tout l'air d'un juif errant qui serait à la mode. Soyons hospitalier, abordons poliment notre homme. » Et sans plus attendre le comte descendit à la rencontre de l'inconnu.

— Monsieur, mille pardons, mais je n'ai pas l'honneur...

— De me connaître? De profil, c'est possible, mais de face...

— Oui, l'œil et la voix... mais la barbe me désoriente, et j'ai beau fouiller mes souvenirs...

— Allons, un effort de mémoire... un portrait de jeune peintre, en habit somptueux comme Breughel de Velours... Cheveux blonds à torrents. Dans la galerie, à droite.

— Georges!

— Parbleu...

Et les deux amis s'embrassèrent très-cordialement, puis comme d'anciens camarades revinrent s'asseoir côte-à-côte sur le talus de mousse, tandis que, surpris de leur indifférence à son égard, le rossignol redoublait de vitesse et d'intensité dans l'émission de ses vocalises.

— Vraiment, dit Henri, je ne t'aurais pas reconnu avec ce masque bronzé, et ta barbe en éventail, comme celle du feu roi mon patron...

— Dame! les soleils étrangers, les fatigues, les années... sais-tu qu'en voilà sept ou huit.

— Huit... en réfléchissant... et je l'espère, tu nous reviens pour longtemps...

— Qui sait? à une époque d'ordre composite aussi bizarre que la nôtre, les histoires les plus authentiques ressemblent à des aventures de roman, et je ne sais vraiment pas ce que l'avenir me réserve...

— Et tu reviens de fort loin?...

— D'Égypte, d'Arabie, de la côte orientale d'Afrique, où, entre parenthèses, j'ai failli laisser mes os de paysagiste, avant d'avoir fini mon œuvre, ce qui ne m'eût pas absolument égayé, et ce qui t'explique un peu mon absence prolongée...

— Et depuis quand débarqué?

— D'avant-hier seulement, à Granville, après avoir tourné l'Espagne par Gibraltar. Ah ! mon ami, le croirais-tu? à la fin de cette longue traversée, quand je n'ai plus senti sous mon pied le bercement du navire, quand j'ai pris terre en flairant des herbes, j'ai voulu d'abord m'enfouir comme un ruminant dans ces bonnes et grasses vallées normandes, ne pouvant détacher mes regards des longs prés qui verdoient et verdoieraient jusqu'au bout du monde si la mer ne les arrêtait pas... j'ai laissé filer toutes seules mes malles sur Paris, et je bats la campagne à travers les herbages, ivre de verdure et de joie dans ce magnifique pays occidental qui, pour la première fois se révèle dans toute sa gloire à mes yeux fatigués. Comme je porte toujours avec moi quelque bout de toile et ma boîte à couleurs, je n'ai pu me défendre de planter ici ma pique et mon parasol, et je commençais mon esquisse, dans la fièvre du premier mouvement, quand tu m'as dérangé... pardon, cher ami, surpris et embrassé comme un vieux camarade, aussi étonné sans doute de me voir dans cette antique futaie que moi de t'y rencontrer... Après tout, j'y pense, peut-être suis-je ici chez toi, car tu possèdes tant de châteaux qui ne sont pas en Espagne...

— Oui, quelques-uns; tu es ici parfaitement chez toi tant qu'il te plaira d'y séjourner et même si tôt ou tard tu veux y faire un nid, mon cher oiseau de passage...

— A la bonne heure ; les années ne t'ont pas amoindri : toujours même jeunesse de cœur.

— Parbleu, avec des artistes tels que toi... parti obscur, tu reviens célèbre. Sais-tu que depuis trois ou quatre ans on ne parle que de toi dans Paris... on couvre d'or les plus petites toiles de Georges Fontan... tes derniers envois au Salon rayonnent de lumière... C'est de l'Orient comme on n'en voyait plus... et tu gagnes de quatre-vingts à cent mille francs chaque année... la gloire et la fortune t'arrivent de compagnie.

— Oui, l'Orient est d'un assez bon rapport pour les paysagistes... quelques touffes de palmiers-doums, un passage d'autruches à la ligne d'horizon, un vol de flamants roses, quatre ou cinq étoiles miroitant sur un bout de grève mouillée ; il n'en faut pas davantage.

Mais je n'ai pas oublié le bon génie auquel je dois une si grande part de mon succès. N'est-ce pas toi qui m'as tendu la main et généreusement ouvert ta bourse toute grande, dans un jour de détresse? Tu m'as donné spontanément et sans arrière-pensée trente mille francs que tu pouvais parfaitement croire à fonds perdus, quand je n'étais encore qu'un mince bohême perdant courage et bien près de sombrer dans le grand inconnu...

— Trente millle francs que depuis tu m'as intégralement remboursés.

— Je n'en reste pas moins ton éternel obligé, comme à un frère de cœur et d'art. Aussi je bénis le hasard providentiel qui me jette aujourd'hui sur ta route pour t'exprimer ma vive gratitude, et si jamais à une heure quelconque de ma vie...

— J'en suis convaincu, cher et illustre maître...

— Je m'en veux pourtant de t'avoir caché quelque chose au jour néfaste où tu m'as secouru... tu n'as jamais connu le fond de cette vieille histoire, le plus douloureux et le plus cher secret de ma jeunesse : tu vas le connaître.

— J'avais, en effet, toujours pressenti quelque mystérieuse aventure dans ton passé, et puisque tu me crois digne de la confidence, j'écoute :

— Tu sais qu'en faisant mes premières études de paysagiste, je courais un peu les grèves bretonnes et normandes, Houlgate, Cancale, Arromanches, la Chapelle-en-Saint-Briac, etc... A vingt et un ans, robuste et bon nageur, je m'aventurais assez loin en mer, à l'aise dans l'eau, comme la mouette dans l'air, et prenant de préférence mon bain de sel et de lumière aux dernières lueurs du soleil couchant.

Un soir (c'était à la Chapelle-en-Saint-Briac), je raconte sans phrases, au courant des souvenirs, je prenais mon bain comme d'habitude, en toute nonchalanee. Il y avait ce jour-là beaucoup de promeneurs sur la grève, la dune et les roches. Au coucher du soleil, je crus m'apercevoir d'un mouvement inusité dans la foule des promeneurs, courant par bandes affolées sur le bord des plus hautes roches, avec de grands gestes, que je distinguais fort bien, et sans doute de grands cris que la distance et le bruit des lames m'empêchaient d'entendre. Je compris qu'il y avait un baigneur en danger. D'un rapide coup d'œil, j'embrassai l'horizon et me dirigeai en toute hâte vers le point de la mer où semblaient converger les gestes de la foule... A quelques brasses de moi, une tête blonde roulait échevelée dans l'écume des lames, je fus bientôt sur elle et pus saisir à plein corps une jeune fille presque évanouie... Elle ouvrit démesurément les yeux, me regarda fixement et riva ses deux mains à mon cou dans une étreinte désespérée, mais presque aussitôt les mains se détendirent, et je n'eus qu'une masse inerte à maintenir à flot tandis que je nageais d'un bras. La grève n'était pas loin, mais la mer se retirait et tu sais que, dans cette *conche* étroite creusée en entonnoir, le flot de jusant, très-rapide, est presque insurmontable : j'eus peine à vaincre la barre d'écume et j'étais à bout de forces quand je heurtai la grève... pris de vertige j'eus comme un éblouis-

sement funèbre avec un grand frisson d'anéantissement; mes yeux se fermèrent... voilà tout dans mes souvenirs.

— Et tous deux furent sauvés, interrompit vivement le comte.

— Oui, mais attends la fin. Je n'ouvris les yeux que douze heures après dans mon lit d'auberge. Au chevet un grave personnage inconnu semblait épier mon réveil.

— Sauvée? dis-je d'instinct...

— Oui, me répondit-il, en me prenant les mains avec effusion... Ma fille... grâce à vous... puis, après quelques instants de silence : « Quand on a fait preuve d'un tel courage, on doit être homme d'honneur. Je vous en prie, ne cherchez pas à me connaître... Vous me voyez heureux et navré, victime d'un grand désastre, obligé de cacher mon nom, même de quitter la France; mais certainement nous nous reverrons, dans un avenir très-prochain. Aujourd'hui, pardonnez-moi. Et me serrant de nouveau les mains, le mystérieux personnage disparut en hâte, comme si quelque inexorable fatalité lui poussait les talons. »

Pour ma part, j'eus un mois de fièvre et quand je pus me rendre Saint-Malo, le père et la fille avaient quitté l'hôtel depuis vingt jours pour une destination inconnue. Où étaient-ils? le sillon de tant de navires s'efface à chaque heure sur la mer! on les supposait d'une grande famille étrangère, de l'Amérique espagnole, je crois. A une époque aussi troublée que la nôtre, était-ce une affaire politique ou quelque sinistre financier qui les expatriait? Je ne l'ai jamais su.

— Et cette jeune fille, continua le comte ému et surpris, avant l'heure du péril, tu ne l'avais pas encore vue?

— Je l'avais rencontrée deux fois sur la grève, et j'avais admiré sa bonne grâce de petite fée grandissante (elle avait quinze ans peut-être); sa luxuriante chevelure m'avait ébloui, et j'étais resté sous le charme de ses yeux songeurs, révélant tout un monde de pensées dans l'aurore de la femme.

— Comme tu parles, quel afflux d'éloquence! dit Henri avec le plus bienveillant des sourires.

— Je raconte simplement, reprit Georges. Je fus comme un fou durant toute la saison chaude. Aux premières fraîcheurs de septembre, le cerveau se calma. Ce fut alors que je me réfugiai dans l'art comme un désespéré, et qu'un matin d'octobre (je m'en souviens, si tu l'as oublié), je vins à toi en te disant : « Henri, comme coloriste, j'ai quelque chose en moi. Je voudrais voir l'Orient. Qu'en penses-tu? Peut-être dix mille francs suffiraient... » Et, pour toute réponse, tu m'en donnas trente, avec le geste affable et le sourire princier de Laurent le Magnifique.

— Le dieu des beaux-arts m'en a su gré. Tes succès me récompensent. Mais, pour en revenir une fois encore à cette jeune fille, tu ne l'as jamais revue?

— Jamais.

— Et si tôt ou tard tu la rencontrais?

— Ah! je donnerais tous mes rêves de gloire et mes plus saintes joies d'artiste pour une heure d'amour en toute franchise de cœur... Mais descendons de ces nuages platoniques et parlons un peu de toi, cher ami. On prend des années sous les hautes futaies de son parc aussi bien que sur les planches d'un navire. A ton tour, raconte-moi tes aventures. Es-tu resté garçon, ou n'aurais-tu pas de beaux enfants à me faire embrasser?

— Pas encore... Mon genre de vie placide et d'apparence heureuse ne s'est guère modifié depuis ton départ : bains de mer, villes thermales, champs de courses, bals et théâtres, toujours la même chose et toujours à peu près les mêmes figures. Cette éternelle existence au beau fixe, implacable comme le bleu indigo du ciel napolitain chanté par les guitaristes, commençait à me donner sur les nerfs, quand un incident fort inattendu s'est présenté dans ma vie... Quelques mots suffiront, puisque tu veux bien m'écouter.

Dans l'après-midi d'une chaude journée fleurie (il y avait quelques nuées d'orage dans l'air et les plantes du jardin embaumaient), je répétais au piano une fantaisie de Chopin, ému, comme toujours, de cette musique étrange, nerveuse et saccadée, qui vous emporte dans son tourbillon de fièvre avec des notes poignantes comme un sanglot dans un rêve, quand j'aperçus derrière moi dans la glace, et comme encadrée dans le chambranle de la porte, une jeune femme blonde, vêtue de noir, immobile comme une statue, et semblant écouter de tout son être dans le religieux silence du recueillement. Je voulus m'interrompre; mais, d'un geste souverain et d'un regard où il y avait autant de prière que d'autorité, elle m'obligea de continuer mon thème; et seulement lorsque les dernières vibrations s'éteignirent, elle vint à moi, comme les apparitions en longues robes traînantes que Jean de Fiesole fait glisser dans les fresques de ses paradis. Sa grande chevelure lui ruisselait aux épaules; elle n'était pas d'un blond cendré, ni blond d'ambre, ni blond de lin, mais d'un blond tonique, presque châtain, à reflets d'or.

Ici l'attention de Georges redoubla.

— Très-bien, monsieur le comte, me dit-elle, vous comprenez la musique des maîtres.

Je m'empressai de faire asseoir ma belle visiteuse et lui demandai ce qui me valait l'honneur de sa venue.

— Un vulgaire motif d'intérêt, me répondit-elle d'une voix toute musicale. Nous tombons des hauteurs de l'art sur la réalité plate. Mais avant de vous exposer l'objet de ma visite, permettez-moi de vous présenter l'indiscrète personne qui a pris la liberté de vous déranger.

Je m'inclinai respectueusement.

— Vous ne vous en doutiez peut-être pas, continua-t-elle; mais je suis de vos parentes. Je me nomme Marie Alvarès. Vous souvient-il de ce nom-là dans votre famille?

— En effet, répondis-je après réflexion, du côté maternel, parenté latérale, un peu lointaine, mais réelle.

— Ma mère étant cousine de la vôtre, reprit-elle d'une voix réservée, je me trouve donc un peu votre nièce. Nous avons très-longtemps vécu à l'étranger. Moi-même je suis née en mer, aux bercements du navire, dans un voyage au long cours de Liverpool à Valparaiso. Ma mère était trop souffrante pour me donner son lait, et comme il y avait une chèvre à bord, elle fut ma première nourrice : ce qui explique, m'a-t-on dit, mon caractère fantasque.

— Très-bizarre, en effet, interrompit Georges d'un ton de surprise enjouée. Absolument comme l'ancien maître des dieux, dont je comprends aujourd'hui l'humeur capricante : tu m'y fais songer pour la première fois. Mais pardon, continue.

— J'abrége mon récit, pour ne pas t'ennuyer. Elle me raconta que son père, un Espagnol de race, s'était réfugié à la frontière de France en temps de troubles (on se battra toujours au delà des Pyrénées); qu'il avait connu et épousé sa mère à Argelès; qu'espérant refaire sa fortune, il avait navigué dans l'Inde et les deux Amériques; qu'en fin de compte, comme un lièvre qui fait sa randonnée, il était revenu au gîte pour être successivement maître de forges dans l'Ariége, raffineur de sucre dans le Pas-de-Calais (à Corbehem, je crois), et que tout récemment il était venu s'échouer dans une filature à Fleury-sur-Andelle, où il se trouvait traqué par une meute de créanciers, avec un passif de deux cent mille francs; que, dans cette crise désastreuse, elle craignait un coup de tête, que son père avait quelque chose d'égaré dans les yeux, et qu'elle avait pris sur elle de venir à moi de son propre mouvement. Elle me parut très-digne et très-émue, et me dit en achevant : « Monsieur le comte, si ma démarche vous paraît étrange, oubliez-la et pardonnez-moi; si elle vous semble toute naturelle, faites simplement ce que vous dira votre cœur. »

Je la rassurai en prenant congé d'elle, et il résulta de mes informations que le noble Castillan, habile joueur de guitare et grand rouleur de cigarettes, n'était pas plus fait pour l'industrie qu'un

poëte lyrique pour la traite des noirs; qu'il avait constamment périclité dans les deux mondes; et, en résumé, comme la mauvaise chance entrait au moins pour les trois quarts dans son jeu, je payai les créanciers.

— Et de deux, pour ce dévouement de famille! s'écria Georges spontanément, dans un sincère élan d'enthousiasme.

— Oui, reprit Henri d'un ton modeste; mais, grâce à moi, l'honnête homme, depuis, a pu tranquillement s'éteindre dans son lit, et il m'a légué son trésor de fille.

— Destinée sans doute à devenir ton joyau de femme?

— Comme tu le dis... Elle me semblait un peu brusque et bizarre d'abord, mais j'ai pris l'habitude de sa compagnie. Elle est vive, intelligente, enjouée, spirituelle, très-bonne musicienne, et je dois te dire qu'elle comprend très-bien tes paysages, qu'elle admire à tous les Salons. C'est une de tes enthousiastes, et récemment elle a su trouver bec et ongles pour te défendre contre un groupe de prétendus réalistes qui voient mal, et qui peignent lourd, gris, terne, sec et dur en croyant copier la nature, qui se moque éternellement d'eux, sachant qu'elle n'est pas comprise. Marie Alvarès, cher ami, connaît toutes tes œuvres, et t'apprécie, crois-le bien, à ta rare valeur. Mais je me trouve naïf : voilà une grande heure que je dépense à te parler d'elle, quand j'ai sur moi son portrait : une miniature ovale tout récemment peinte, et assez bien venue, sur une feuille d'ivoire. En attendant que je te présente à l'original, tiens, regarde... Qu'en dis-tu?

Ici Georges fit un haut-le-corps à en perdre l'équilibre s'il n'avait eu si bonne assiette sur son trône de mousse. La jeune fille qu'il avait sauvée, devenue femme, lui souriait comme la Joconde dans ce petit cadre ovale à fil d'or.

Sa voix lui resta dans la gorge.

Mais comme, pour sa part, le comte attachait des yeux fort complaisants sur la gracieuse et vivante image, le trouble de Georges lui échappa sans doute; et quand il interrogea du regard le paysagiste :

— Très-belle, répondit Georges. Et... tu l'aimes?

— Je l'aime, oui et non, pas précisément. Je n'en suis pas fou, ce n'est pas du délire; mais, entrée dans ma vie par surprise, elle y est restée comme un enchantement, et je crois que si je venais à la perdre, je ne m'en consolerais pas.

— Alors, tu l'aimes profondément, dit Georges d'une voix lente et toute songeuse.

Et un combat terrible se passa dans le cœur du pauvre artiste, qui se trouvait entre l'homme dévoué, l'ami des grands jours qui

l'avait arraché lui-même de l'abîme, et la femme de ses rêves qui lui souriait dans tout le rayonnement de sa beauté. Il allait la revoir sans doute, dans une heure peut-être. Il comprit que s'il restait, il n'aurait plus la force de partir, et il fallait se décider vite. La lutte fut héroïque. Il triompha : des perles de sueur froide lui couronnaient les tempes. « Allons, se dit-il, soyons homme! » Et il chercha quel honnête prétexte il pourrait bien inventer pour que son brusque départ eût une apparence de raison.

Il se creusa la tête et crut avoir enfin trouvé. Pour mieux jouer sa grave comédie, il se frappa le front comme au choc d'une idée subite, descendit vivement de son tertre sans mot dire, et, d'un air fort préoccupé, s'étira, s'ébroua, étouffa même un petit bâillement, cligna des yeux du côté de sa pique et de son parasol; puis, se plantant droit devant le comte :

— Tous mes regrets, cher ami; mais avec toi j'oublie les heures. Non pas que je veuille, en égoïste, achever mon esquisse aujourd'hui; mais le soleil baisse, et, pour être en gare avant la nuit, je n'ai pas trop de mes deux jambes.

— Comment, en gare? tes deux jambes? répliqua le comte surpris, et faisant la moue, tu plaisantes. Tu ne veux donc pas me donner l'étrenne de ton retour? Puisque tu as tant fait que de venir jusqu'à mes vieux arbres, reste au moins une semaine ou deux, que j'aie le temps de te reconnaître. Qui t'en empêche et qui te presse? Tu n'as pas, je suppose, quelque diablotin à tes trousses, comme aux ballades du moyen âge? Allons, c'est décidé, tu restes.

— Impossible, répondit Georges avec le plus grand sérieux. Je m'aperçois un peu tard, comme toujours, que je suis un pauvre étourdi, m'amusant aux fleurs de la route et oubliant le principal, comme le Chaperon rouge. Tiens, regarde : Départ de Hambourg le 18, à six heures du matin. Nous sommes au 15; à peine ai-je le temps en toute hâte.

Et, à l'appui de son dire, le paysagiste exhibait une carte imprimée des Vapeurs réguliers faisant par mer le service de Hambourg à Berghem, carte qu'il avait prise à tout hasard en passant à Granville. Il ajouta :

— Je serais seul, peu m'importerait l'époque du voyage; mais là-bas doit m'attendre un camarade d'atelier de la rue Carnot, un ami fervent qui, durant ma longue absence de Paris, s'est religieusement consacré à mes succès d'artiste, en exposant mes toiles à tous les Salons. C'est grâce à lui que mes envois de chaque année n'ont pas été interrompus. Puis-je décemment lui fausser compagnie et laisser se morfondre au quai d'embarquement un si brave camarade, après avoir engagé ma parole? Nous devons faire ensemble notre tour de

Norwége. Des pays du soleil je remonte au pays des neiges. Après avoir peint des palmiers et des cèdres, on fera des bouleaux et des pins. N'est-ce pas original, comme loi de contrastes?

— Et, sans être trop indiscret, poursuivit le comte opiniâtre, saurai-je le nom du malencontreux ami qui t'enlève?

— Jules Boër, le peintre de marines, dont tu possèdes une *Écluse* et un *Bassin de carénage.*

Et, entraîné lui-même par la conviction de son courageux mensonge, Georges fût allé en Norwége, comme il le disait, pour être jusqu'au bout dans la logique de son rôle.

Henri se récria pourtant. Georges répliqua et plaida si chaudement sa cause, qu'elle était bien près d'être gagnée... Mais quelque chose d'imprévu dérangea toutes les combinaisons. La fatalité s'en mêla, comme toujours. Cette fois, elle tenait en main une petite ombrelle verte au fond de la grande avenue. Le comte l'aperçut le premier, et, le cœur allégé, s'écria tout joyeux :

— Ah ! ma foi ! tant pis pour toi ! Voici la châtelaine qui s'avance de notre côté, tu lui expliqueras tes raisons comme tu pourras. Essaye de la convaincre. Pour moi, je m'efface absolument.

II

La belle promeneuse n'avait pas encore aperçu nos deux personnages quand elle arriva au point culminant de la grande avenue, sur la pelouse de haute lisse où se croisaient les quatre chemins verts. Là, elle s'arrêta court en repliant son ombrelle. Soit que la pente, assez rude à monter, l'eût un peu fatiguée ; soit qu'elle fût trop animée par une marche rapide ; soit enfin que les rayons vivifiants des premiers soleils lui eussent empourpré les joues, elle jugea à propos de faire une halte, s'orienta du regard et respira longuement. Étaient-ce les parfums des pommiers en fleurs, répandus par larges traînées dans l'air attiédi ; étaient-ce les violettes cachées ou les épines blanches qui parlaient du printemps à ses petites narines roses, dilatées et toutes frémissantes? non sans doute ; sa pensée était ailleurs qu'aux idylles ce jour-là. D'instinct elle flairait quelque chose d'inconnu dans la brise. D'ailleurs les attributs de l'artiste en voyage, la pique et le parasol au bord du chemin creux, n'avaient pas échappé à son premier coup d'œil et venaient d'évoquer brusquement dans sa mémoire toute une scène lumineuse du passé, mais d'une époque déjà lointaine où la réalité se mariait au rêve. Elle tressaillit, comme éclairée d'un infaillible pressentiment ; et quand d'assez

loin, près du comte, elle aperçut l'étranger, elle n'eut pas un doute. C'est lui, pensa-t-elle. Presque sans le voir, elle l'avait reconnu. Tout le sang de ses veines lui reflua au cœur. Elle n'était guère préparée à une commotion si forte, et fut obligée de s'appuyer un instant sur la haute canne de son ombrelle marine. Elle se maîtrisa pourtant peu à peu, et quand elle put reprendre sa marche, cette fois, grave et recueillie, elle avait recouvré tout le sang-froid apparent qu'exigeait la situation nouvelle.

Le comte vint à sa rencontre et lui prenant la main :

— Heureuse fortune pour nous, Marie. Permettez-moi de vous présenter un de mes plus anciens amis, que jusqu'à présent vous connaissiez simplement par ses œuvres, Georges Fontan qui nous revient d'Égypte...

Georges s'inclina profondément en essayant de voiler son trouble.

— Soyez le bienvenu, monsieur, dit Marie, de sa voix musicale et pénétrante, impassible de visage, mais avec l'accent du plus grand accueil.

— J'ose espérer, Marie, reprit le comte, que vous serez plus heureuse que moi. Georges voulait absolument repartir ce soir-même. A peine ai-je eu le temps de l'entrevoir. Faites-moi la grâce d'insister pour qu'il nous reste, au moins quelques jours.

— Ah ! monsieur, dit Marie, en le regardant bien cette fois, je... vous en prie.

Pour toute réponse l'artiste s'inclina de nouveau dans le rayonnement de son regard. Il était subjugué.

Le comte de Morsalines ramassa son fusil, qu'il avait failli oublier (faute assez grave pour un chasseur), Georges boucla, tant bien que mal, sur un coin d'épaule les courroies de son équipement, et Marie Alvarès rouvrit son ombrelle, en reprenant le milieu de l'avenue. Ils revinrent ensemble à menus pas au château, en échangeant un peu au hasard quelques phrases toutes faites sur la belle soirée d'avril.

De quel siècle datait le château? était-ce brique ou granit de Barfleur? Et le mobilier? de style Renaissance ou Louis XV? Peu nous importe, n'est-ce pas? Ce que je puis vous affirmer, c'est que notre nouvel hôte trouva dans sa chambre d'ami, linge de luxe, brosse à barbe, lime à ongles, rasoirs de bonne trempe; ciseaux droits et curvilignes, petits et grands miroirs, savons très-onctueux, eaux de senteur où les Flores d'Amérique et d'Asie se donnaient rendez-vous, en un mot tout ce qu'il lui fallait pour refaire sa toilette de pèlerin, de sorte qu'il descendit fort présentable à l'heure du dîner.

Ils devaient dîner seuls. Il y avait bien un quatrième couvert, pour

une respectable demoiselle de la maison, une sœur puînée de feu Alvarès, que je cite seulement pour mémoire, mais elle fut peu gênante ce soir-là, ayant dû s'absenter pour une œuvre de charité et pousser à quelques lieues jusqu'à Sainte-Mère-Église, d'où elle devait revenir le lendemain.

Ils dînèrent donc tous trois seuls, et purent deviser librement en toute fantaisie.

Je crois que, parmi les nombreux indigènes de la Manche et du Calvados, et même des cinq départements de l'ancienne Normandie (pour ne pas trop élargir notre cercle), on eût trouvé difficilement, dans la sélection humaine, des types aussi accentués que ceux de nos trois personnages, comme richesse intrinsèque d'organisme, et rares produits modernes de notre monde civilisé.

Il avait très-belle mine, le paysagiste, avec sa fine barbe rousse en éventail, comme les aimait notre cher et regretté Ricard, petit-fils du Titien, né par erreur sous notre latitude; mais ce qu'il avait de particulièrement remarquable, c'était l'œil : l'iris brun, comme une goutte de café noir, était sablé de points d'or, et le regard, sérieux et recueilli, avait une longue portée comme ceux des marins, des rêveurs et des fauves, habitués à embrasser d'un coup d'œil de grands espaces de mer ou de ciel. Pour avoir longtemps vécu dans les sables d'Égypte, il avait gardé dans l'œil un vague reflet du désert, et quand le regard s'animait sous une paupière frangée de longs cils, il y avait là du velours et du feu. A l'appui du regard la parole était vive, ardente, colorée tout en images comme les versets de la Bible et les récits des conteurs orientaux. A son insu, Marie Alvarès subissait le charme étrange de ses regards et vibrait aux sons purs de ses paroles magiques.

Elle était vêtue simplement d'une robe vert pâle, garnie de dentelles noires, dont le corsage échancré carrément faisait singulièrement valoir la jeune femme épanouie dans son luxe de beauté. Le cou, d'une blancheur mate, était merveilleux d'inflexions aux moindres caprices de la pensée; et, aux torsades opulentes de sa chevelure, on comprenait qu'à la rigueur elle aurait pu s'en habiller comme Ève. Sa voix musicale était grave comme un son d'orgue ou caressante comme une prière de petite fille.

Le comte, dont vous connaissez déjà le portrait, fut, comme toujours, affable et spirituel, doué de la rare faculté de savoir bien écouter, très-sobre d'interruptions, fort heureux d'assister à cette paisible fête de l'intelligence où le cœur entrait pour une grande part, nullement fâché d'ailleurs de réchauffer son flegme un peu britannique à cette ardente causerie dont Georges et Marie faisaient à eux deux presque tous les frais. C'est réellement tout un monde que

la conversation intime d'un artiste bien doué, qui voit juste, apprécie bien et trouve la plus belle des langues, la nôtre, pour traduire en notes rapides et colorées tout son flux pittoresque de riches pensées inattendues.

Bien que d'un ton fort réservé, Marie Alvarès fut très-curieuse au fond, comme sans doute elle se croyait en droit de l'être ; nerveuse, inquiète, incisive, interrogeante, elle multiplia les questions sur tous les points, serrée d'arguments comme un réquisitoire ; elle voulut tout savoir de sa vie, surtout après son départ d'Alexandrie, depuis trois années, époque de ses dernières nouvelles au comte de Morsalines, son meilleur ami. Comme Georges n'avait rien à cacher, rien à inventer, ses explications furent toutes naturelles. Il raconta qu'à son arrivée à Alexandrie, et durant son séjour au Caire, jaloux d'abord de se faire un nom à tout prix, il avait travaillé avec rage, à en perdre les yeux : étudiant les sables, les ciels, les grèves ; essayant de rendre la grâce de forme ou la grandeur d'aspect des platanes, des lentisques, des cèdres ou des tamariniers ; à ses yeux la couleur n'était plus dans l'empâtement en éclaboussures papillottantes des romantiques, ni dans les froides grisailles aux maigres contours des ingristes. Pour lui la vraie couleur était simplement la logique de la lumière tombant sur les objets et en précisant les valeurs relatives : ce qu'il avait essayé de rendre et ce qui constituait la réelle originalité de ses œuvres, grassement éclairées sans charlatanisme de tons criards.

Il raconta qu'en partant d'Alexandrie il était allé à Zanzibar, de là sur la côte orientale d'Afrique, et qu'en s'engageant dans l'intérieur des terres, lui et son escorte avaient été capturés par un chef de tribu indigène qui l'avait gardé trois ans prisonnier. Qu'il avait eu la vie sauve grâce à son talent de peintre ; il avait grossièrement esquissé, disait-il, Sa Majesté africaine, assez haute en couleur, nuancée d'acajou, une espèce de Soulouque moins l'uniforme, ainsi que la reine teintée de palissandre, les principaux dignitaires couronnés de plumes d'oiseaux rares, et toute leur progéniture, vrais singes d'enfants grotesques, à jambes grêles et à têtes d'hydrocéphales, tels que déjà nous les avait montrés Decamps, etc., etc. Au bout de trois années d'anxiétés, de fièvres, de nuits à moustiques, de peintures forcées, il avait dû sa délivrance au passage d'une grande caravane anglaise qui l'avait très-hospitalièrement recueilli. Il rapportait dans ses poches de voyageur une foule de menus objets tenant peu de place, mais du plus grand prix. Il étala sur les fleurs de neige de la nappe damassée de petits scarabées historiques de cornaline orientale, d'émeraude et de jaspe vert, qui avaient eu l'honneur insigne de dormir, plusieurs siècles, sur la poitrine des Pharaons

défunts dans un hypogée de la Haute-Égypte; des fragments d'ambre jaune d'une admirable transparence où s'enchâssaient, parfaitement conservés, des insectes au corselet noir et aux élytres de vermillon, curieux spécimens d'espèces disparues, qui, bien avant notre déluge, depuis des milliers d'années, furent embaumés tout vifs dans ces merveilleuses larmes d'or; enfin il exhiba deux perles rares, que lui avait données l'iman de Mascate, perles en forme de poire, grosses comme les perles blanches de notre gui d'Europe et que Marie Alvarès trouva fort belles; il glissa ces deux gouttes de lait irisées dans le creux de sa petite main longue, fluette, moite et rose, et pour elles Marie Alvarès eut un éclair involontaire dans les yeux.

Après le dîner, toute la soirée fut charmante : elle se passa en musique. Marie Alvarès, d'une voix émue, pénétrante, fraîche de timbre comme celle d'un enfant, chanta les plus belles pages de *Don Juan* et de *la Flûte enchantée*. La voix du paysagiste un peu rude d'accent, mais d'une riche sonorité, fort juste et bien rhythmée, ne fut pas trop indigne de *Pamina* dans le fameux duo d'amour en andante qu'on bisse toujours au théâtre. Il fut également bissé par le comte, formant à lui seul tout l'auditoire, et lui-même fit preuve de la meilleure grâce en exécutant avec la sûreté de main d'un maître *la Marche turque*, vraie musique de fête, de joie et de lumière, qui pour le nouvel hôte s'épanouissait en fleurs de bienvenue.

On se quitta un peu tard. Marie Alvarès fit une profonde révérence au paysagiste, mais sans lui offrir la main, et le comte reconduisit Georges à son oreiller en lui disant :

— Comme tu es ici chez toi, tu commanderas. Demain, à ton gré, tu dormiras ta grasse matinée ou tu continueras ton esquisse dans l'*avenue des Hêtres;* moi je reprendai mon fusil et les furets pour achever, si faire se peut, l'extinction de mes rongeurs. A onze heures précises, le déjeuner, si l'heure te convient. Alors nous aviserons pour l'après-midi.

Le programme fut adopté.

Nos rêves, a-t-on dit, ne sont pas autre chose que l'intensité de la vie réelle, en rose ou en noir. Cette nuit-là, tous trois dormirent en rose, mais les rêves furent bien différents.

Marie Alvarès se demanda d'abord si les raisons que l'artiste avait données de sa longue absence étaient fort concluantes. Il restait à cet égard, dans sa pensée, quelques nuages persistants; mais ils se dissipèrent dans l'envahissement du premier sommeil. Quand elle fut entrée dans le pays des songes, perdant les notions de l'espace et du temps, elle rêva que Georges lui faisait une cour assidue de huit années (un an de plus que Jacob pour Rachel; mais les événements s'accomplissaient dans les plus singulières conditions : elle

traversait à la nage un grand lac d'Égypte dont elle ignorait le nom (bien au delà du Nil blanc), et dans les eaux tièdes et parfumées, parmi les roses bleues des nymphœas, Georges la poursuivait sans pouvoir jamais l'atteindre. Ce lac était immense, et la poursuite dura huit années, au bout desquelles le nageur épuisé succombait. Au dernier souffle, au dernier regard de l'infortuné poursuivant, elle fut prise de pitié, se détourna pour l'envelopper de ses deux bras, et put le ramener vivant dans une île fleurie, où commença pour eux l'éternité des plus saintes joies permises, comme dans une féerie de l'Ancien Testament.

Le sommeil de Georges le conduisit, par des chemins de traverse, au palais de la Belle-au-Bois-Dormant. La difficulté n'était pas d'y rentrer, mais, cette fois, d'en sortir. D'antiques forêts sans issues, hautes comme des flèches de cathédrale, en défendaient les abords, et de la dernière fenêtre on n'apercevait ni la campagne ni la mer. Georges essayait de fuir, mais ses jambes se dérobaient, et dans un palais diaphane, en costume de cérémonie, sur un grand lit de parade, une jeune et belle dormeuse, la fiancée de son meilleur ami, lui souriait, les yeux fermés, l'apercevant fort bien à travers ses paupières closes, et il entendait sa pensée lui dire clairement : « Pas d'efforts inutiles, tu ne partiras plus. »

Pour le comte, il rêva tout naturellement de son prochain mariage (Georges étant son témoin), et de longues années d'un bonheur paisible où toute une lignée de petits Morsalines, élevés dans les traditions du père, vivaient en protecteurs intelligents des beaux-arts, comme une vraie filière moderne de Médicis, par un heureux anachronisme, dans notre siècle de fer anglo-américain.

Georges fut sur pied de grand matin et chercha à savoir où il se trouvait. Était-ce bien sur notre planète ou dans le royaume des fées? Il ouvrit ses fenêtres, l'air vif le dégrisa : la mer écumait en bas à trois quarts de lieue, et sur les pentes boisées la grasse Normandie étalait franchement ses verdures aux caresses de l'aurore. L'instinct du paysagiste se réveilla, Georges partit pour l'avenue des Hêtres, se mit résolûment à l'œuvre dans la rosée et à onze heures son esquisse était finie, avec une large traînée de soleil sous les branches et une fine buée d'opale à la ligne d'horizon.

— Tiens, dit-il à Henri, qui vint à sa rencontre, voilà ton Avenue pour décorer ta salle à manger, je n'en suis pas mécontent. Elle fera très-bon effet dans un petit cadre à biseau sablé.

Marie était descendue; elle admira l'esquisse, et on déjeuna d'assez joyeuse humeur, l'acclimatation morale et intellectuelle étant déjà parfaite entre les trois convives. A table on parla de ce qu'il y aurait à voir aux environs dans l'après-midi. On cita la tour de la

Hougue, célèbre par l'éclatant désastre de Tourville; le phare de Barfleur, qui ne ressemble en rien à son illustre frère de Cordouan, le somptueux édifice de Louis XIV, mais qui, tout moderne, dresse d'un jet dans le ciel sa tige de granit monochrome, comme un jonc démesuré d'un seul brin qui, planté dans l'écume des marées, peut sans crainte osciller aux tempêtes avec son étoile blanche au front qui regarde à dix lieues. Enfin on parla de la *Sinope*, petite rivière sinueuse dans une vallée profonde, très-pittoresque vers la fin de son parcours, entre le hameau de Lestre et le havre de Quinéville. Consulté sur les trois points, Georges donna la préférence à la petite rivière.

— Adopté, dit Henri, et, puisqu'il en est ainsi, la vallée se trouvant à une lieue tout au plus, je vous y conduirai d'abord, et Marie t'en fera les honneurs, tandis que je retournerai jusqu'à Sainte-Mère-Église, chercher mademoiselle Marthe Alvarès, pure Espagnole du pays des oranges, qui n'aime guère à voyager seule en voiture et que mon plus habile cocher ne rassure pas. Vous aurez tout le loisir de faire une belle promenade, et les premiers rentrés à la maison attendront les retardataires. Le plan fut agréé. On attela à midi et demi. A une heure, près de Quinéville, à l'embranchement des routes, Georges et Marie mirent pied à terre et le comte tourna bride en leur disant : A ce soir.

La vallée s'ouvrait à quelques pas de la route. Georges et Marie n'eurent qu'à descendre, par un étroit sentier entre deux haies où deux personnes ne pouvaient passer de front. Marie prit les devants à titre de cicerone en marchant assez vite, et bientôt les deux promeneurs virent miroiter la petite rivière déroulée comme un ruban d'azur au fond de sa vallée.

Le temps était superbe. Dans le ciel calme, d'un bleu pâle, quelques nuées diaphanes traînaient nonchalamment comme des écharpes blanches. Le printemps n'était pas très-avancé, les ormes et les chênes n'avaient pas encore de feuilles, mais par milliers les bourgeons pétillaient au bout des branches, et les petits saules de la rivière, tout frais habillés de vert tendre, se contemplaient en compagnie des larges fleurs d'or des populages, des aigrettes neigeuses du trèfle d'eau et des élégantes cardamines rosées. Les églantiers n'avaient pas encore fleuri, mais déjà les pommiers, les aubépines, les violettes avaient donné leurs notes suaves dans le concert des parfums printaniers. Et les oiseaux chantaient. Le merle redisait tout en joie sa ritournelle aux sons flûtés, la grive répétait sa phrase accentuée au timbre guttural; de fort loin, à la cime des hauts arbres, les ramiers roucoulant à voix sourde et profonde, versaient au cœur de graves pensées d'amour; et par intervalles, au vent frais

de la côte, la mer, qui brisait à une demi-lieue, et qu'on entendait sans la voir, dominait tous ces bruits sans les éteindre, et jetait comme un orgue de fête sa rumeur grandiose aux premières solennités du printemps.

Ils étaient seuls tous deux, libres, pour la première fois, d'échanger sans contrainte leurs pensées, et ils avaient tant de choses à se dire, eux surtout qui ne s'étaient jamais parlé. Bien qu'il se fût passé huit années depuis la scène tragique où Georges avait fait preuve d'un si grand courage, le souvenir en était présent dans la mémoire de Marie Alvarès comme si l'épisode eût daté de la veille. Ce grave paysagiste, revenu, sans mot dire, des pays étrangers, bronzé par les soleils du Nil, et déjà célèbre à un âge où tant d'autres commencent à peine à faire parler d'eux, il était là, marchant tout près d'elle, réglant son pas sur le sien, et l'enveloppant de ses regards discrets, dont il essayait d'assoupir les lueurs, qui révélaient une rare énergie dans l'homme, et dans l'artiste une douceur infinie. Quand ils furent arrivés presque à la berge de la rivière, sur une haute pelouse arrondie en divan naturel, elle s'arrêta et lui indiqua du geste, comme elle lui eût offert un fauteuil dans son salon, une place dans l'herbe où elle s'était assise la première; elle jugea que l'heure était venue d'être enfin éclairée, elle était fort émue, mais décidée à tout savoir. Elle se recueillit un instant pour assurer son courage et entama l'entretien résolûment, en femme assez forte pour tenir tête aux éventualités les plus désespérantes.

Elle commença presque sur le ton de l'indifférence.

— Vous m'avez bien reconnue, n'est-ce pas? dit-elle, ses yeux d'un vert sombre interrogeant les siens.

D'un signe de tête affirmatif, Georges répondit aussitôt, comme si l'ombre d'un doute l'eût gravement injurié.

— Et, continua-t-elle, vous n'avez pas songé un seul instant que cette petite fille, devenue grande depuis, dont vous avez sauvé la vie au péril de la vôtre, pourrait en conserver quelque gratitude, et serait peut-être un jour... heureuse de vous l'exprimer?

— Ce que j'ai fait était fort simple, très-naturel, et tout autre à ma place...

— En eût fait autant, vous croyez? répliqua-t-elle, un peu désappointée. Alors, en sauvant cette jeune fille, vous n'avez obéi qu'à un mouvement de commisération banale. Vous l'avez secourue comme toute autre baigneuse anonyme en détresse, ne vous préoccupant que d'un facile devoir accompli.

— Non, certes, se récria vivement l'artiste, et j'aurais donné tout le sang de mes veines pour préserver des injures de la mer une seule boucle de sa chevelure.

— Ah! fit-elle, tout heureuse, en voilant l'éclair de ses yeux, vous la connaissiez donc un peu déjà, vous l'aviez sans doute aperçue...

— Parmi les promeneuses de la grève, et j'avais admiré sa bonne grâce toute française, et quelque chose de plus en elle, un type étranger, d'une aristocratie rare, qui me parlait de l'Espagne où l'Arabie a passé...

— Impression très juste, pensa-t-elle, avec une imperceptible rougeur de joie; et reprenant la parole : Pourtant, depuis, vous n'avez pas cherché à savoir ce qu'elle était devenue?

— C'était mon vœu le plus cher, mais après un mois de fièvre, quand je pus enfin marcher et revivre, elle et sa famille avaient déjà fait voile pour un pays inconnu...

— Le monde est-il donc si grand? répliqua-t-elle, aujourd'hui qu'on en peut faire le tour en trois ou quatre mois. Dans un siècle de vapeur et de voies rapides, on cherche, on demande, on s'enquiert, on s'informe... il suffit de quelques signes indicateurs, en voulant bien, avec un peu de persistance...

— Et le vrai nom que je ne savais pas!... reprit-il avec une certaine animation, bien plus ému par ces lointains souvenirs que préoccupé de sa défense personnelle.

Ce fut alors qu'il lui raconta la visite précipitée qu'il avait reçue de son père, voyageant sous un nom d'emprunt et le suppliant d'oublier ses traces.

— J'ignorais ces détails, répondit-elle, surprise et troublée; il ne m'en avait jamais rien dit; et son cœur, immuable jusque-là, commençait à plaider de lui-même les circonstances atténuantes en faveur de l'artiste qui la contemplait.

Georges ajouta :

— Quelque chose de plus grave m'arrêtait... J'avais pressenti qu'elle-même m'interdirait de la connaître, qu'un abîme se creusait entre nous deux, qu'elle avait passé l'Océan pour me défendre l'espérance... et, en effet, à quoi pouvais-je prétendre alors?

— Les vrais artistes peuvent prétendre à tout, répliqua-t-elle vivement, et sans transition, n'admettant pas les moyens termes, elle lui cita Titien, Vélasquez et Rubens, traités comme des princes par les souverains de leur temps.

— Oui, reprit-il, en essayant un triste sourire, mais alors j'avais encore tout à faire... Aussi je voulus d'abord et à tout prix conquérir un nom pour être digne un jour de la femme qui m'était

apparue comme dans un rêve, si jamais le hasard ou la Providence me permettaient de la rencontrer.

Un soupir involontaire échappa à Marie Alvarès.

— Il ne faut plus y songer, se dit-elle tout bas, le cœur plein de larmes.

Et il y eut un long silence tandis qu'elle regardait en elle.

Elle venait d'entrer dans un nouvel ordre de pensées, où sa ferme volonté fléchissait. Elle en fut effrayée. Comme si elle se repentait d'en avoir trop dit, ou craignant peut-être d'en révéler davantage, elle se leva brusquement, et montrant du doigt, sur la haute colline d'en face, les ruines de Saint-Michel, qu'ils n'avaient pas encore visitées :

— Passons la rivière, dit-elle, nous verrons l'abside romane en débris, où se plaisent de grosses touffes de giroflées sauvages.

Ils franchirent le petit pont d'une arche, près d'un moulin en ruines, tout silencieux en travers de sa rivière, avec une grande roue immobile dans son biez, et quand ils parvinrent aux débris de la chapelle, Georges escalada la haute niche d'un vieux saint de pierre pour lui arracher ses fleurs, sans crainte de sacrilége, puisqu'elle les voulait. Puis ils donnèrent ensemble un coup d'œil panoramique à la fraîche vallée, sinueuse, intime et profonde, tout en accordant un religieux souvenir aux saintes croyances des ancêtres et en admirant leur merveilleux instinct dans le choix des hauteurs pour le facile essor des prières.

Descendus de la colline, ils longèrent la Sinope en suivant l'autre bord. Apercevant les trèfles d'eau, elle désira quelques-unes de ces fleurs de neige en miniature si délicatement ouvrées par le grand ciseleur inconnu, et pour les atteindre Georges se mit la poitrine dans la rivière; il effraya même un grave martin-pêcheur, au guet sur une branche morte, qui disparut aussitôt comme une étoile filante horizontale, en leur jetant son reflet d'aigue-marine dans les yeux. Puis il cueillit dans l'herbe, au hasard des rencontres, violettes, marguerites, primevères, anémones, qui, mêlées à des branches d'aubépines et de pommiers, composèrent un énorme bouquet, assez peu harmonique, presque invraisemblable, mais varié de formes, de nuances et de parfums, les petites fleurs étouffées par les grandes, des tiges de roseaux servant d'armature, et de hautes panicules de graminées ondulant à la brise comme touffes décoratives. Ils reprirent à pied lentement le chemin du parc, avec de longs silences ou de brèves paroles dans la sainte logique de leur trouble mutuel. Et lui ne songea pas un seul instant à lui demander l'appui de son bras sur le sien : il avait trop compris qu'elle refuse-

rait. Quand ils repassèrent dans l'avenue des Hêtres, où ils s'étaient rencontrés la veille et où il avait travaillé le matin même, elle fit une seconde halte : ils vinrent s'y rasseoir.

Ce fut alors que Marie Alvarès renoua le premier dialogue interrompu. Elle était arrivée à une de ces heures décisives qui, dans la joie ou dans les pleurs, marquent les grandes étapes de la vie. Aux intonations sérieuses, presque solennelles de sa voix, aux regards fixes de ses yeux graves, Georges comprit que ses paroles seraient irrévocables.

— Monsieur Fontan, dit-elle, j'ai quelque chose à vous demander, pas à l'artiste, à l'homme simplement.

Georges affirma qu'il obéirait en aveugle à toutes ses volontés.

— Merci, reprit-elle. Écoutez-moi donc quelques instants, je vous prie, et veuillez me répondre sans arrière-pensée comme je vous parle moi-même.

Il fit un signe d'assentiment. Elle continua :

— Saviez-vous que le comte de Morsalines (il y a trois ans bientôt) avait sauvé quelque chose de plus précieux que ma vie : celle de mon père et même son honneur compromis?

Georges répondit affirmativement.

— Il vous en a donc parlé? reprit-elle. Vous a-t-il aussi informé de la parenté qui nous lie..? vous a-t-il dit qu'il m'avait demandé d'être sa femme, et que... j'avais promis de l'être?

Georges avoua que le comte lui avait tout appris.

— Alors, reprit-elle, je n'ai plus de secrets à vous révéler : vous savez tout et vous voyez clair dans ma vie..., qui désormais ne m'appartient plus.

Et elle murmura comme à demi-voix :

— Les rêves doivent rester dans la région des rêves.

Georges n'avait que trop compris.

— Hier, continua-t-elle, vous deviez partir pour un voyage au Nord ; c'est mon intervention qui vous a retenu, pardonnez-moi. Je souhaite aujourd'hui que ce voyage ne soit pas différé... Vous partirez bientôt, n'est-ce pas? demain...

Ce dernier mot fut prononcé d'une voix si faible que Georges le devina au mouvement de ses lèvres plutôt qu'il ne l'entendit.

— Ah! de grâce, fit-il, pliant à son insu sous l'autorité de cette brusque prière, ne m'accorderez-vous pas au moins encore un jour... peut-être à la veille d'un adieu éternel.

Elle ne répondit pas d'abord, elle parut réfléchir, comme interrogeant son courage, puis :

— Eh bien, dit-elle, le jour d'après ?

Elle voulut reprendre l'énorme bouquet qu'elle avait oublié,

mais cette grosse gerbe de plantes mal nouées s'éparpilla dans l'herbe, et quand ils s'empressèrent de les rattacher ensemble en resserrant les brins de viorne et d'osier, leurs mains se rencontrèrent dans les fleurs; il pressa les deux siennes, qui ne purent se défendre de lui répondre par une étreinte, et alors, comme un fou, il porta ses deux mains à ses lèvres. Elle se leva brusquement, irritée, hors d'elle-même, et tous deux reprirent lentement leur chemin, marchant l'un près de l'autre, mais sans échanger ni regards ni paroles, comme deux boudeurs divins, gardant la conscience de leur bonheur perdu, qui tiennent en main la clef des Paradis terrestres et s'interdiraient eux-mêmes de jamais les ouvrir.

Ils rentrèrent les premiers. La petite église de Saint-Marcouf avait tinté six heures dans l'éloignement. Henri de Morsalines n'était pas revenu. Elle se mit au piano comme pour rompre un mauvais charme et chasser toute une obsédante légion de pensées noires. Les partitions d'*Euryanthe* et d'*Obéron* se trouvant ouvertes par hasard, elle joua, comme elle eût joué tout autre chose, la musique pénétrante de Weber, le génie d'outre-Rhin qui a le mieux compris la poésie des bois : le son lointain des cors, le frisson des feuilles, le murmure des sources cachées. Georges écoutait. Peu à peu, sous l'influence de ces œuvres magiques, il fut envahi par une sensation de fraîcheur religieuse comme s'il entrait dans une forêt haute : les tempes se calmèrent, les nerfs se détendirent, un souverain philtre d'apaisement s'infusa dans ses veines, et, du fond de son cœur assoupi, commençait à déborder le torrent des larmes, lorsqu'un bruit de roues sur le pavé de la cour annonça l'arrivée du comte. Marie se leva pour le recevoir, et Georges, mal réveillé de son rêve musical, s'attarda au salon. Lorsqu'il put enfin s'arracher de son fauteuil, il aperçut, oubliée sur un coin du piano, une petite cravate de dentelle noire encore tout embaumée de sa chevelure.

Il se jeta comme un chat sauvage sur ce chiffon béni dont le parfum l'enivrait, le couvrit de baisers et de larmes convulsives, et, voleur inquiet, le serra vivement dans sa poitrine; mais son geste rapide fut aperçu par le comte, qui passait devant la porte-fenêtre du jardin. Pour lui ce ne fut qu'un éclair, mais lui donnant la mesure d'un abîme et lui révélant pour la première fois à lui-même toute la profondeur de son amour. Le comte avait pu voir sans être vu. Il passa vite comme si de rien n'était, se jeta brusquement dans une contre-allée ombreuse du jardin et se laissa tomber sur un banc, presque anéanti, la tête enfouie dans ses deux mains, comme cherchant à retenir ses dernières lueurs de raison.

Vous souvient-il de ces clairs et profonds étangs des bois où, dans le sillage d'un cerf, toute une meute en délire a passé? Il ne suffit pas d'un instant pour que la vase retombe, que les grandes herbes tourmentées se dénouent et que les eaux remuées aplanissent le miroir où les hauts peupliers redressent lentement leur image.

Le cerveau troublé du comte de Morsalines resta d'abord dans un désordre pareil : il lui fallut quelque temps pour retrouver le fil de ses pensées perdues et se reconnaître dans la nuit morale qui s'était faite en lui.

— C'est elle que Georges a sauvée, murmurait-il d'une voix sourde... toutes les preuves sont là : sa chevelure blonde, cette plage bretonne, les désastre du père, l'origine franco-espagnole de Marie, son âge (il y a huit ans... elle en avait quinze), les dates et jusqu'aux chiffres des années, tout concorde : les moindres détails ne laissent pas un doute dans leur inexorable enchaînement.

Et se levant pour arpenter à grands pas les allées :

— Quel aveuglement, disait-il, j'aurais dû tout prévoir. Il l'aime avec rage, et c'est dans un élan de passion comprimée qu'il a mouillé de ses larmes et couvert de baisers la petite dentelle noire de son cou.

Puis, réfléchissant :

— Après tout, pensait-il, suis-je en droit de lui jeter mon blâme? Peut-être ne lui a-t-il rien dit et ne s'est-il pas départi de la réserve absolue que lui commandaient notre ancienne amitié, les plus simples devoirs d'un hôte et ses protestations de gratitude. Il n'est coupable d'aucun aveu sans doute, mais la voix, le geste, le regard ont parlé... Elle a dû le comprendre à ne pas s'y tromper. Hier, dans la soirée, au seul récit de ses voyages, comme elle écoutait, et comme elle le regardait! Jamais elle ne m'avait paru si belle, tous deux se transfiguraient dans le rayonnement l'un de l'autre, et quand elle a chanté son duo d'amour, jamais tant d'âme n'a vibré dans sa voix! D'ailleurs, n'est-ce pas lui qui l'a sauvée? Est-il étrange qu'elle en ait gardé souvenir? Et moi, qu'ai-je donc fait pour elle? un sacrifice de portefeuille, quelques chiffons de bank-notes pour tranquilliser son père dans une heure de crise? Voilà tout.

Georges est un grand artiste, qui porte un nom justement célèbre, et moi? qui suis-je? Sans faire partie du vulgaire troupeau des hommes, puis-je me compter parmi ces êtres supérieurs qui naissent avec une lumière en eux pour éclairer les foules? Puis-je entrer en lutte?

Et pourtant, qui sait? Pourquoi me créer des fantômes? Sans vouloir être trop fier, dois-je naïvement descendre au plus humble des rôles? Il me semble, sans orgueil, que je vaux aussi quelque

chose. Georges l'aime, soit! mais elle? qui le prouve? Ce néfaste épisode de mer date de huit ou dix années. N'a-t-elle pas eu le temps de l'oublier, si jamais, du reste, elle a réellement songé à lui? Il a vécu dans les pays lointains, comme s'il n'était plus de ce monde, sans donner de ses nouvelles et s'être jamais enquis de personne. Marie peut être fantasque, bizarre, d'un caractère impossible à classer, elle m'a dit souvent qu'elle se regardait comme une énigme pour elle-même, mais chez elle le cœur est un diamant pur, et quand elle a mis, tout récemment, sa petite main dans la mienne, j'ai pu lire sa réponse dans son limpide regard. J'ai cru en elle, et j'y crois encore bien plus qu'en moi-même et que dans tous ces froids raisonnements qui s'enchevêtrent dans mon cerveau malade... Demain, dans la matinée, à tête et cœur reposés, à l'heure où elle descend au jardin faire visite à ses fleurs, je lui parlerai, et je verrai clair dans ce qu'elle me dira, à la franche lumière du premier soleil.

Et dans la rapide contradiction de ses pensés, le comte se rattachait des deux mains à ces petites branches menues et pliantes, mais solides toujours, que sur le bord des abîmes se complaît à nous tendre la maternelle espérance.

Dans les revirements de son esprit, il en vint presque à excuser l'artiste d'abord si gravement incriminé. Il se représenta dans ses moindres détails la scène de la veille, la présence inattendue de Georges dans son parc, leur joie mutuelle de cette rencontre, toute fortuite, qui assurément n'avait rien de prémédité (le hasard est si grand, et parfois si rude!). Le comte se rappela la surprise, nullement jouée, du paysagiste à la vue du portrait sur ivoire, et son trouble subit, qu'il n'avait pas remarqué d'abord, quand il lui demanda si l'image était belle... Il se souvint parfaitement que l'artiste, devenu pâle, avait gardé quelque temps le silence, trop ému sans doute pour trouver à l'instant sa réponse.

— Dès qu'il l'a reconnue, se disait le comte, il a compris le danger... et quand il a pu se remettre de son trouble, le brave et digne garçon a voulu partir, réalisant en un clin d'œil un héroïque sacrifice dont je ne me doutais pas... Tandis que j'insistais, me fâchant presque pour le retenir, lui cherchait en hâte quelque honnête prétexte pour expliquer son brusque départ (ce voyage en Norwége doit être de pure invention); il était déjà descendu pour boucler son bagage, et serait déjà loin à cette heure, si Marie n'était venue. De nouveau, j'ai dit : « Reste, » et sur mon insistance réitérée, c'est elle qui l'en a prié. Sous le charme de sa voix et de son regard, il n'a pu se défendre, je le comprends, et n'ai rien à dire; je dois attendre, j'attendrai que la pleine lumière se fasse; d'ici là pas de bruit sinis-

tre ou banal chez un vrai gentilhomme, comme je prétends l'être... il ne se passera rien qui ne soit digne d'elle, de mon hôte ou de moi-même.

Il rentra, déjà presque maître de lui, et, de toute la soirée, rien, dans son attitude ou son regard, ne révéla les grandes crises de l'orage intérieur. Quand mademoiselle Marthe Alvarès descendit, à l'heure un peu tardive du dîner, le comte la présenta fort gracieusement au paysagiste.

Mademoiselle Marthe n'a guère été citée que pour mémoire au début de ce récit. Je lui demande humblement pardon de mon irrévérence. C'était encore une très-belle personne. Tous les âges ont leur genre de beauté, et quelques femmes ont vraiment tort de regretter si amèrement leur première jeunesse. Il est des arrière-saisons, chez les brunes surtout, qui n'ont absolument rien à envier aux vertes richesses des printemps. Mademoiselle Marthe avait d'admirables épaules, et des bras d'un modelé superbe, en pleine chair sans empâtement, avec les deux fossettes légendaires souriant à la rondeur des coudes. Aux lumières, elle avait une splendeur de reine, et elle faisait encore sensation dans un bal de charité. Aux temps mythologiques, le maître de l'Olympe l'eût certainement préférée à toute la suite juvénile, mais un peu ascétique, de la Diane chasseresse, et de nos jours, un lieutenant-colonel du génie, un très-beau capitaine de frégate, et même un propriétaire de hauts fourneaux, personnage considérable de l'Eure, avaient sérieusement aspiré à sa main potelée ; mais l'armée de terre et l'armée de mer, ainsi que la grande usine, avaient échoué devant son ferme vouloir de rester demoiselle. Quelque mystérieux hidalgo défunt lui souriait-il encore au fond de son passé dormant ? Ceci la regardait seule. Elle adorait sa nièce, se plaisait à revivre en elle, et le surplus de son cœur se répandait en bonnes œuvres, largement et sagement réparties. Fort pieuse, très-aimée des pauvres, elle savait encore occuper sa vie et la poétiser dans ses reflets de soleil couchant.

Elle était peut-être imbue de quelques préjugés, mais ces légères imperfections donnaient du relief à ses qualités grandes. Sa présence fut très-heureuse ce soir-là, au milieu des passions contenues qui couvaient autour d'elle, sans qu'elle pût s'en douter. Georges lui plut de prime abord. Toute vive elle eut son franc-parler. Elle avait gardé la nostalgie de l'Estramadure et fut très-injuste pour la France méridionale, qu'elle déclarait une mauvaise parodie de l'Espagne. Les arènes d'Arles et de Nîmes ne furent pas épargnées et furent baptisées par elle de faux cirques où grimaçaient de faux toréadors, évoluant sous de faux soleils. Carcassonne, Collioure et Perpignan sonnaient mal à son oreille, à côté de Séville, de Grenade et de Cordoue, et elle

avoua que les dialectes de la Provence et du Languedoc lui donnaient particulièrement sur les nerfs, quand elle songeait à sa belle langue espagnole, faite de musique et de lumière, où de simples porteurs d'eau se nomment des *aguadores*.

Son petit Havanais, gros comme le poing, dont Georges caressait les belles soies blanches, tout en lui donnant du sucre et en admirant ses oreilles roses, fit également très-bon accueil au paysagiste. La conversation ne languit pas un instant. Mademoiselle Marthe s'étonna à bon droit de plusieurs choses qu'elle avait peine à comprendre... elle trouvait que les Français, pour la plupart si contents d'eux-mêmes, sont généralement d'une ignorance de carpe sur les détails les plus habituels de la vie. Je n'en connais pas un sur mille, disait-elle, sachant que le café dont il boit tous les jours lui vient d'un arbuste à fruits rouges comme nos cerises.

Elle avait demandé un jour dans un cercle d'érudits, où se trouvaient quelques botanistes, le vrai nom de l'arbre qui fournit le palissandre, et personne n'avait pu lui répondre.

Mademoiselle Marthe ayant beaucoup voyagé, se plut à donner à Georges de curieux détails sur les pépites, les paillettes et la poudre d'or, vannés, sur la côte de Guinée, dans le sable des rivières, par de beaux noirs du plus magnifique ébène, et elle raconta qu'elle avait ramassé de sa main des diamants à fleur de terre dans les antiques forêts incendiées du Brésil. Il n'y eut pas de lacunes regrettables dans les dialogues variés de la soirée, mais il n'y eut pas de musique non plus, et on se quitta d'assez bonne heure. Le trio des masques (ils furent assez dissimulés pour mériter ce nom-là), Henri, Georges et Marie, furent affligés d'insomnies bien différentes des beaux rêves de la veille. Seule, mademoiselle Marthe passa la nuit calme. Avant de fermer les yeux, en songeant à Georges, elle crut bien avoir déjà vu cette figure-là quelque part, mais dans un souvenir très-lointain et très-vague, et comme cet effort de mémoire commençait à lui fatiguer le cerveau, elle prit le parti de ne plus y penser et s'endormit en paix du sommeil des heureux et des justes.

III

Le lendemain, le premier rayon du soleil levant tomba sur la palette de Georges, installé déjà sur le pont d'une arche attenant au vieux moulin de la Sinope. Il était revenu seul au bord de la petite rivière où ils étaient deux la veille. Condamné à partir le jour d'après, il n'avait pas voulu quitter sa chère vallée sans lui dire un

dernier adieu, et il tenait à emporter dans son bagage d'artiste un vivant souvenir de cette promenade où pour la première fois son amour avait discrètement parlé.

Le comte, qui n'avait pas fermé l'œil de la nuit, était parti de grand matin pour les dunes de Ravenoville, espérant qu'une longue course à cheval dans les brumes de la Manche lui rafraîchirait un peu le sang, et que l'agitation du corps endormirait la tempête morale; mais il eut beau longer les grèves et lancer son coureur au ras du flot, jusque dans la haute et folle écume des lames, rien ne put calmer sa fièvre, et il eu grand'peine à patienter jusqu'à l'heure habituelle où Marie descendait au jardin.

Elle n'avait pas dormi non plus, et pour elle surtout cette nuit fut terrible. Pour échapper aux tourments de son insomnie, elle essaya de lire; mais nos plus grand écrivains, prosateurs et poëtes, étaient fades près du roman de son cœur. Elle jeta un rapide coup d'œil sur sa vie... que devait clore bientôt l'union projetée avec Henri de Morsalines. Ce mariage qui lui avait presque souri le mois précédent, lui semblait aujourd'hui sérieux comme une prise de voile, mais elle était résolue au grand sacrifice, se regardant comme engagée par sa promesse antérieure et comme indissolublement liée au grave gentilhomme qui avait si courtoisement aspiré à l'honneur de cette union. Le jour de sa demande, elle avait, sans arrière-pensée, mis franchement sa main dans la sienne, et ce jour-là, très-certainement, sa petite main n'avait pas menti.

Elle descendit à dix heures comme d'habitude. A sa vue le comte, pour la première fois, fut troublé comme un enfant; il lui sembla que toute son énergie s'en allait. Il était planté tout songeur derrière une grosse touffe de lilas, confus d'abord et presque hésitant. Elle ne l'avait pas encore aperçu.

Cette fois, elle ne fit pas attention aux grandes corolles de ses magnolias, à peine accorda-t-elle un regard distrait aux myosotis des sources acclimatés dans l'eau de son jardin, mais en passant près d'une plate-bande de sable, elle se baissa vivement pour cueillir une jacinthe orientale, puis quelques brins d'hysope aux fleurettes bleues qui, ce jour-là peut-être, lui disaient quelque chose de la Bible et de Jérusalem. Elle était vêtue de blanc, un simple ruban mauve nouait sa chevelure. Tout en froissant les fleurettes parfumées dans ses doigts, elle marchait avec lenteur et recueillement. Henri la contemplait. De vagues ressouvenirs de poésie sacrée, d'Esther et de Saint-Cyr lui revenaient en mémoire avec des fraîcheurs d'aurore, et jamais il n'avait eu pour elle une si religieuse admiration. Dès qu'elle put apercevoir le comte, elle vint à lui, qui semblait se trouver là comme par hasard, tandis qu'en réalité il attendait depuis deux mortelles heures. Quand les yeux de Marie répondirent aux siens,

ce clair regard apaisa comme un enchantement tous les tumultes de son cœur. Il se demanda comment il avait pu douter d'elle un seul instant; mais décidé d'avance à lui parler le matin même, il entama l'entretien d'un ton qui n'était ni trop intime ni trop solennel, mais avec une certaine gravité dans la voix.

— Marie, lui dit-il en forme d'exorde, je suis vraiment heureux de pouvoir causer avec vous quelques instants ce matin, si vous le permettez. Je tiendrais à votre assentiment sur quelques points en litige dans mon for intérieur, et serais très-désireux de connaître votre manière de voir et de penser sur une question qui me donne à réfléchir.

Sans témoigner trop de surprise à ce grave début, Marie fit signe qu'elle écoutait. Il continua :

— Je dois vous avouer en toute franchise qu'il m'est venu des scrupules, puérils peut-être, qui assurément ne pèsent pas sur ma conscience comme des remords, mais qui me préoccupent néanmoins, et même assez sérieusement pour que je prenne la liberté de vous en faire part : je me suis demandé parfois si, malgré de belles apparences qui plaident en ma faveur, je ne serais pas, au fond, un très-grand égoïste?

Marie répondit par un geste de dénégation, en essayant de le détromper : elle commençait à comprendre où il voulait en venir.

— Je songeais ce matin même, dit le comte, à un *gentleman farmer* pas très-vieux encore, c'est possible, mais un peu mûr déjà, ayant passé la trentaine, d'habitudes rustiques, presque sauvages, aimant la chasse à courre, le son des trompes, sa meute aux longs abois et même le hennissement de ses chevaux, et je me demandais si ce gentilhomme campagnard, confiné dans son manoir féodal comme un seigneur du temps jadis, a bien le droit d'enchaîner à son existence monotone la vie d'une femme jeune, belle, intelligente, faite pour s'épanouir en pleine lumière dans les bals ou les salons de Paris, qui seuls peuvent apprécier dignement ses éclairs de jeunesse, l'aristocratie de sa beauté, toutes les fleurs de son esprit charmant, et même — pourquoi ne pas le dire? — le grand style de ses toilettes vraiment incomparables!

— Vous vous calomniez, monsieur le comte, répondit-elle avec un demi-sourire.

— Certes, non. Mais, en réalité, est-ce une perspective bien attrayante, que cet éternel horizon de prés, de bois et de grèves, aux fenêtres d'un vieux château perdu dans un fond de province, où trop souvent l'ennui doit tomber des plafonds? Enterrer de gaieté de cœur la jeunesse d'une femme et ses plus belles années dans une pareille solitude, n'est-ce pas aussi cruel que de prendre de beaux papillons de jour, encore tout frémissants de la sainte lumière du soleil, pour les clouer vivants dans les ténèbres?

— Vos comparaisons ne sont-elles pas un peu outrées, et ne représentez-vous pas sous des couleurs bien sombres quelques scènes tranquilles de villégiature? Arrivez au but simplement.

— Pardonnez-moi, reprit-il avec animation, si je n'ai pas dit précisément ce que je voulais dire, et permettez-moi d'expliquer plus clairement ma pensée.

Et, mettant dans ses paroles un respect absolu et les nuances de la plus discrète réserve, mais avec un tremblement nerveux dans la voix :

— Marie, dit-il, le jour où, n'écoutant que mes vœux personnels, je vous ai demandé votre main, ce jour-là peut-être vous êtes-vous crue liée à mon égard par des sentiments de gratitude exagérée, que j'apprécie sans doute, et qui vous font à mes yeux le plus grand honneur. Mais si je n'avais rien dit encore, si je vous adressais aujourd'hui cette demande pour la première fois, votre réponse serait-elle absolument la même, en toute liberté d'esprit, en pleine indépendance de cœur?

— Oui, monsieur le comte, dit-elle à voix basse et les yeux gravement baissés.

Le comte respira. Il y eut un long silence, et quand ils se levèrent tous deux, avec son intuition de femme, Marie ajouta :

— Saviez-vous que M. Fontan veut absolument nous quitter demain? Sa résolution est inébranlable. Il paraît que ce voyage au Nord lui tient décidément à cœur.

— Et moi, dit le comte, qui jusqu'alors avais regardé ce nouveau pèlerinage comme un simple prétexte! C'est donc réellement sérieux?

— Très-sérieux, répondit-elle.

S'il restait encore des nuages dans la pensée du comte, ils furent promptement dissipés.

Le paysagiste, bon marcheur, rentra à l'heure militaire, rapportant l'esquisse de la Sinope, que le comte trouva fort belle, et que Marie Alvarès ne put voir sans être émue profondément.

— Hier, dit Georges à Henri, je t'ai fait cadeau de mon *Avenue des Hêtres;* aujourd'hui, si tu le permets, je garde pour moi ce coin de vallée comme un souvenir du pays.

En déjeunant, on avait parlé pour l'après-midi d'une excursion à Saint-Waast de la Hougue. On attela *Sélim*, alezan brûlé à crinière et queue flottantes, un Arabe très-doux, de onze ans déjà, âge fort respectable pour un cheval. Néanmoins mademoiselle Marthe, qui cette fois n'était pas sollicitée par une œuvre de charité, préféra rester à la maison. Ils étaient donc trois pour ce voyage : Georges et Henri sur le devant de la voiture (Henri conduisait), Marie seule dans le fond, où sa longue robe pouvait à l'aise épanouir son ampleur. Par

la vitre baissée, il lui était facile, du reste, de renouer l'entretien interrompu, quand, de temps à autre, il lui en prenait fantaisie. Tout alla bien jusqu'à la croix des routes de Montebourg à Quinéville; mais un peu plus loin, en vue des hautes ruines de Saint-Michel, où commence une côte rapide qui descend en droite ligne, *Sélim* fut quelque peu effarouché par de longs nuages emportés au vent de mer, et qui, passant entre soleil et terre, barraient la route par intervalles de leurs grandes ombres fuyantes. Ce n'eût rien été; mais un troupeau de moutons poudreux se jeta dans les roues : on coupa le troupeau. Pour surcroît d'embarras (c'était ce jour-là foire de Quettehou, près Saint-Waast, on n'y avait pas songé), une bande indisciplinée de gros bétail, bœufs, taureaux, vaches et bouvillons, descendait la pente opposée et venait rapidement à leur rencontre. (Les bêtes se rangent moins volontiers que les hommes.)

Il y avait surtout dans le nombre un petit taureau noir sauvage, aux regards de travers, qui faisait blanc de son œil, et à qui, sans doute, la robe alezan de *Sélim* ne revenait pas. Il se rua sur lui en droite ligne et se campa sur ses quatre pieds en baissant la tête, comme s'il voulait éventrer le cheval et mettre à néant l'équipage. *Sélim* fit un bond de côté, se cabra, partit à fond de train sans qu'on pût l'arrêter, et vint s'abattre au bas de la côte, sur la borne kilométrique. Georges et Henri furent jetés à terre violemment, Georges sur le gros tas de pierres des cantonniers, Henri au revers du fossé. Marie Alvarès, à part quelques éclats de vitre, n'eut aucun mal. Elle s'échappa comme un éclair de la voiture renversée, et quand elle aperçut Georges étendu sans mouvement, pâle et la tête en sang, elle ne fut plus maîtresse d'elle-même, et courut à lui d'abord. La rivière étant là tout près, elle y descendit en hâte pour mouiller une grande plaie ouverte à la tempe; son foulard, son mouchoir de cou, ses manches de batiste y passèrent; et, pour assujettir le bandeau improvisé, elle noua convulsivement sur le tout la coiffure en grosse cotonnade bleue de la petite bergère aux moutons, qui se trouvait là. Georges revint à lui.

— Merci, Marie, ce n'est rien! dit-il à voix basse.

Pour le comte, brusquement étourdi de sa chute, quand il rouvrit les yeux, il eût préféré ne jamais les rouvrir. Il avait tout vu dans l'empressement affolé de Marie près de Georges, et désormais il n'était que trop éclairé. Sous le coup rapide de cette commotion morale qui le frappait si rudement en plein cœur, il retomba dans un long évanouissement réel, et quand il reprit conscience de la vie, Georges, Marie et la petite bergère lui jetaient encore de l'eau froide au visage.

La voiture étant brisée et le pauvre *Sélim* couronné, ils revinrent dans une longue charrette de paysan que son conducteur ramenait

à vide. Au retour, on coucha l'artiste pris de fièvre; mais le médecin déclara son état sans danger (deux ou trois jours de repos devaient suffire), et mademoiselle Marthe s'installa au chevet du malade en vraie sœur hospitalière.

Le comte n'avait aucune blessure sérieuse apparente. Sa détermination était prise. Il s'était dit :

— Je comprends tout maintenant de Marie Alvarès. Rien ne prévaudra contre son opiniâtre et inflexible volonté. Georges serait parti demain ; c'est elle qui a dû hâter son départ. Elle en a eu le courage. Je la connais bien : esclave d'une première parole donnée, elle aurait mis sa main dans la mienne sans hypocrisie, et elle aurait suivi jusqu'au bout la ligne rigoureuse du devoir, j'en suis sûr. Il est des femmes que leur dignité sauvegarde, qui d'instinct ont horreur d'une tache, comme l'hermine de la boue; mais elle en serait morte. Et moi, d'ailleurs, aurais-je pu étouffer ses pensées, renverser d'un souffle les images de ses rêves, écraser ses lèvres, qui peut-être la nuit, dans la franche illusion du sommeil, auraient prononcé à voix haute le seul nom qui lui reste au cœur! Aurais-je eu la force d'assister froidement à cette lente agonie? Non, ce viol moral me révolte. Il faut une victime, je disparaîtrai.

De toute la soirée, le comte ne laissa rien voir de son agitation; il resta impassible. Marie put croire même que son empressement spontané près de Georges blessé n'avait pas été aperçu. Avant de rentrer chez lui, le comte de Morsalines vint s'informer de la santé de l'artiste, qui sommeillait; et quand il prit congé de Marie, il lui souhaita le bonsoir affectueusement, mais simplement, comme s'il devait la revoir le lendemain. Pourtant elle remarqua quelque chose de singulier dans son regard, un peu fixe ce soir-là, mais affable toujours.

Le comte de Morsalines ne se coucha pas de la nuit, et voulut partir sans phrases, sans récriminations banales, sans faux attendrissements sur lui-même. Il écrivit trois lettres, dont deux très-courtes, à Georges et à Marie, la troisième à son notaire, sous le couvert de mademoiselle Marthe. Voici les deux premières :

« Marie,

« J'ai compris le secret de votre héroïque mensonge, mais je n'accepte pas le sacrifice. Vous êtes libre. Je me suis toujours fait une joie d'obéir à vos moindres volontés, je désire que pour une fois les miennes soient exécutées. J'ai prié mademoiselle Marthe de vous les exprimer. »

La seconde lettre était ainsi conçue :

« Georges,

« La vie est semée de singuliers inattendus. Nos deux rôles sont

changés. Aujourd'hui c'est moi qui voyage, et pour revenir Dieu sait quand? J'ai toujours eu l'envie de connaître la flore de l'Himalaya.

En post-scriptum, il avait ajouté :

« Reste. Ton départ l'aurait tuée. »

Dans la troisième lettre, destinée à son notaire, le comte, voulant que Marie, qui, après tout, était de sa famille, parente de sa mère, figurât au contrat avec un apport convenable, lui donnait en pleine propriété le château du Haut-Mesnil, où elle se trouvait, et toutes ses dépendances.

Il descendit les grands escaliers bien avant l'aube, sur la pointe du pied, à pas furtifs, pour n'éveiller personne. Dans la cour, un chien de chasse lui mit en silence ses deux pattes sur la poitrine, comme s'il comprenait. Le comte embrassa sa fine tête de bonne race, et s'esquiva en toute hâte. Son coupé l'attendait à quelques minutes de là, au village de Fontenay.

Par une amère ironie de sa destinée, une heure après, il rencontra sur la route, dans la pleine lumière du soleil levant, deux personnages de sa connaissance, des enfants de ses fermiers, qu'il avait mariés la semaine passée : François Corbin et Guillette Mauger. Guillette avait sur l'épaule la grosse *canne* de cuivre où chaque fille du pays porte son lait; François, en guise de collier sur sa blouse neuve, le talbot de sa vache et les *enferges* de sa *Grise*. A leur salut, le comte fit arrêter :

— Eh bien, mes enfants, leur dit-il, vous voilà bien heureux, n'est-ce pas? Il ne vous manque rien?

François affirma naïvement que tous ses vœux étaient comblés.

— Et toi, Guillette? dit Henri.

— Dame, répondit la petite Normande à la mine éveillée, il y aurait bien le pré de la Gervaise, attenant à la maison... mais, faute de cinq cents francs...

— Voici le pré de la Gervaise, dit le comte en lui glissant un billet dans la main. Adieu, mes enfants.

Il arriva à Valognes quelques minutes avant l'arrêt du train. Le chef de gare, qui le connaissait, le salua avec les marques du plus profond respect, lui ouvrit le wagon, sa casquette à la main, et quand il eut refermé la portière au sifflet de vapeur, il remarqua avec surprise deux grosses larmes dans les yeux du gentilhomme qui n'avait jamais pleuré.

ANDRÉ LEMOYNE.

MARIE STUART

ET LES CAUSES DE SA CHUTE

D'APRÈS LES DERNIERS TRAVAUX PUBLIÉS EN ANGLETERRE EN ÉCOSSE ET EN FRANCE[1]

III

David Riccio, né à Pancalieri en Piémont, avait été d'abord secrétaire de l'archevêque de Turin, et, en 1561, il avait suivi en Écosse, avec la même fonction, le comte de Moretta, ambassadeur du duc de Savoie. C'était un homme contrefait et d'une grande laideur[2], mais qui rachetait ces défauts par les dons les plus variés de l'esprit. Plusieurs historiens ont dit qu'il était vieux[3]. Un Italien de son temps assure au contraire qu'il n'avait que vingt-huit ans à son arrivée en Écosse, — ce qui nous semble plus près de la vérité, — et il ajoute qu'il « était poli, sage et vertueux. »

[1] Voir *le Correspondant* des 10 juin et 25 juillet 1874.

[2] ... *Non faciem cultus honestabat, sed facies cultum destruebat. Igitur regina... in supremum ordinem eum nititur protrahere, ut... corporis vitia fortuitæ claritatis obtentu tegat.* (Buchanan, édition in-fólio, p. 344.) « ... Lequel était bien respecté de sa maîtresse, non par aucune beauté ou bonne grâce qui fût en lui, étant homme assez âgé, laid, morne, mal plaisant, mais pour sa grande fidélité, sagesse et prudence, et à cause de plusieurs autres bonnes parties dont son esprit était dignement orné... » (Blackvood, *Martyre de Marie Stuart, Royne d'Escosse*, dans Jebb, t. II.) Blackvood, serviteur de Marie Stuart, avait pu faire le portrait de Riccio de ses propres yeux. Antonio Herrera, dans son *Historia del Reyno de Escocia;* Nicolas Caussin, dans son *Histoire de l'incomparable reyne Marie Stuart;* et l'Écossais G. Conœus, dans sa *Vita Mariæ Stuartæ*, peignent le secrétaire sous les mêmes traits.

[3] M. Hill Burton lui-même, bien que fort hostile à Marie Stuart, avoue qu'il a été généralement accepté par les historiens que Riccio était vieux, contrefait et extrêmement laid. (*History of Scotland.*)

Il n'y avait pas un clerc dans toute l'Écosse dont les connaissances pussent être égalées aux siennes, et pas un seigneur qui ne lui fût très-inférieur par la noblesse et l'élévation des sentiments[1].

En vrai compatriote de Machiavel, il avait appris à connaître à fond les affaires et les hommes de son temps. « Il était notamment très-versé dans la politique troublée de l'Écosse[2]. » Lorsque le comte de Moretta fut rappelé en Savoie, la reine le pria de lui laisser Riccio, dont le mérite avait attiré son attention. Elle en fit d'abord son valet de chambre. Peu à peu, par ses bons services et sa fidélité à toute épreuve, il sut gagner la confiance de sa maîtresse, qui, s'étant de plus en plus rendu compte de sa haute intelligence, le nomma, en 1564, son secrétaire pour la correspondance française, en remplacement de Raullet, qu'elle avait renvoyé pour inconduite[3]. Ce dernier, « bien qu'étranger et papiste, » n'avait excité aucune jalousie parmi les seigneurs écossais. « Mais Riccio était un homme capable, rempli de talent ; et la reine, pleine de confiance dans son intégrité, avait l'habitude de le consulter dans les affaires les plus importantes[4]. » Une faveur si bien justifiée ne pouvait que porter ombrage à la partie la plus remuante et la plus ambitieuse de la noblesse. Toutefois, « il s'acquittait si bien de ses nouvelles fonctions ; il se conduisait avec tant de prudence et menait toute chose à si bonne fin, qu'il était très-apprécié de la reine, et que la plupart des seigneurs et du peuple faisaient mine de l'aimer et de l'honorer[5]. » Par son influence il avait fort contribué au mariage de Darnley, dont il était devenu bientôt le conseiller et le confident intime.

Ce fut là le point de départ de l'implacable haine des seigneurs, qui s'étaient montrés le plus hostiles à cette union et qui ne pouvaient pardonner d'ailleurs à ce roturier son savoir, sa loyauté et son crédit. Des bruits aussi absurdes que mensongers, tels que ceux que semait d'habitude Randolph, ne tardèrent pas circuler. On disait que Riccio, en correspondance secrète « avec le pape dont il était le mignon et le pensionnaire, » était d'accord avec la reine

[1] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier. Walter Scott dit qu'il « n'aurait pas été possible de trouver un tel agent en Écosse, à moins de choisir un prêtre catholique, ce qui aurait encore plus mécontenté les sujets protestants. (*Hist. d'Écosse.*) Knox dit que la reine l'employait pour toutes ses affaires secrètes avec la France et d'autres pays. (James F. Meline, *Mary queen of Scots and her latest english historian.* 1 vol. in-8°. 1872.)

[2] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier.

[3] Jules Gauthier, t. Ier.

[4] Hosack, t. Ier.

[5] *Mémoire adressé à Cosme Ier, grand-duc de Toscane,* dans Labanoff, t. VII, p. 65.

pour extirper « la foi nouvelle et rétablir le catholicisme[1]; » on l'accusait de vouloir donner à la reine une garde de *condottieri* italiens[2]; on faisait courir le bruit qu'il allait remplacer le comte de Morton en qualité de chancelier du royaume[3]; on prétendait faussement qu'il prenait des airs dédaigneux et offensants vis-à-vis des principaux chefs de la noblesse[4]. La vérité est que, loin d'agir à leur égard avec arrogance, il était traité par eux avec insolence et rudesse. Ils ne cessaient de lui lancer des regards farouches, et, s'ils le rencontraient, dans le palais, sur leur passage, ils le poussaient brutalement du coude pour qu'il se rangeât de côté[5].

Riccio n'était donc haï que parce qu'il avait gagné la confiance de la reine, et parce que cette princesse, incapable de dissimuler ses vrais sentiments, ne faisait un secret à personne de sa haute estime pour la capacité et le caractère de son secrétaire[6]. Il est fort aisé de dire qu'il n'était pas prudent de placer une telle confiance sur un étranger sans point d'appui dans le pays. Il serait moins facile de désigner parmi ces nobles turbulents et traîtres quel est l'homme auquel aurait pu se confier Marie Stuart[7].

Deux mois et demi seulement après le mariage de la reine, ses ennemis faisaient circuler les bruits les plus odieux et les plus invraisemblables. Ils insinuaient déjà, quoiqu'elle fût encore très-éprise de Darnley, qu'elle accordait ses faveurs à Riccio, que Buchanan lui-même nous dépeint comme d'une extrême laideur. Dès le lendemain de la fuite de Moray en Angleterre, Randolph écrivait à Cecil : « La haine que la reine a conçue contre Moray ne vient ni de la religion, ni de ce qu'il a voulu, comme elle le prétend, lui arracher la couronne, mais de ce qu'elle sait qu'il a découvert un secret qui ne doit point, par respect pour elle, être révélé. C'est une chose qui la déshonore, et que Moray, étant son frère, déteste tant qu'il ne peut plus se montrer pour elle ce qu'il a été, et qu'elle, de son côté, ne peut plus que le haïr mortellement[8]. »

[1] Jules Gauthier, *Histoire de Marie Stuart*, t. Ier.

[2] Buchanan, Calderwood; Jules Gauthier, t. Ier.

[3] Randolph à Cecil, 6 mars; Jules Gauthier. Knox va même jusqu'à prétendre que les sceaux furent donnés à Riccio, ce qui est absolument inexact. Morton ne perdit ses fonctions de chancelier qu'après le meurtre du secrétaire.

[4] Knox et Buchanan.

[5] *Mémoires* de Melvil. Riccio se plaignit à Melvil de ces grossiers procédés des seigneurs. Il reçut de lui de bons conseils, et Melvil parle de lui dans les termes les plus affectueux.

[6] Hosack, t. Ier. M. Froude, à qui la vérité échappe quelquefois, dit, à propos de la faveur que Marie témoignait à Riccio, « qu'elle était ardente et vraie dans ses amitiés. » (*History of England*, t. VIII, p. 191, note.)

[7] Hosack, t. Ier. James Meline.

[8] Randolph à Cecil, 13 octobre 1565; *State papers office*;

Paul de Foix ayant pressé Élisabeth de lui faire connaître la vraie cause de la haine de Marie Stuart pour Moray, elle lui répondit que c'était parce que la reine d'Écosse avait appris que Moray avait voulu faire pendre un Italien nommé David, qu'elle aimait et favorisait, et qu'elle lui donnait plus de crédit et d'autorité que ses affaires et son honneur ne le demandaient[1]. Élisabeth et ses ministres se faisaient déjà les échos complaisants de Moray et de ses complices pour perdre Marie Stuart par la calomnie. Ce système de dénigrement adopté, ils ne s'en départirent jamais.

On voit quelle est la source de tous ces bruits odieux, et dans quel but ils sont propagés[2].

Marie avait trop à se louer des sages conseils et du dévouement de Riccio pour vouloir le sacrifier à ses ennemis dont les plaintes se faisaient jour jusqu'à elle[3].

Le complot contre la vie du malheureux Italien devait être exécuté au commencement du mois de février[4]. Il était préparé depuis le mois de janvier, et les conjurés s'étaient adjoint de nouveaux adhérents.

Darnley continuait à délaisser sa belle et charmante épouse, pour se livrer, avec de jeunes débauchés, à son goût pour la chasse au faucon et pour de honteux passe-temps. Il s'abandonnait sans contrainte à son penchant pour l'ivrognerie, et si la reine l'engageait à moins boire, il se laissait aller à des paroles si inconvenantes qu'elle

[1] Paul de Foix au roi, 16 octobre 1565, dans Teulet, t. II, p. 242 et 243. Jules Gauthier, t. Ier.

[2] « Ces discours, dit lord Herries, étaient regardés par les indifférents comme des calomnies répandues pour déshonorer la reine et donner plus beau jeu à ses ennemis. » (*Mémoires* de lord Herries, p. 75, cités par J. Gauthier.) S'il fallait en croire James Melvil, il donna le conseil à Riccio de se montrer plus modeste; et il avertit même la reine « que les seigneurs étaient offusqués lorsque, en entrant dans son appartement, ils la trouvaient en tête à tête avec son secrétaire. Il lui rappela le déplaisir que lui avaient causé autrefois la conduite de Chatelard et celle du comte d'Arran, et lui dit que moins de familiarité avec des étrangers inspirerait plus de respect pour son honneur et plus de contentement à ses sujets. Elle accueillit très-bien ce conseil et promit d'en tenir compte. » (*Mémoires* de Melvil, p. 132, 133 et 134. Jules Gauthier, t. Ier.)

[3] C'est à Riccio que semble s'appliquer ce curieux passage d'un Mémoire que la reine écrivit à cette époque : « Si le roi trouve un homme de bas état, pauvre en biens, mais généreux d'esprit, fidèle en cœur et propre à la charge requise pour son service, il ne lui osera commettre autorité, parce que les grands qui ont déjà veulent encore! » (*Fragment d'un Mémoire de Marie Stuart sur la noblesse;* Labanoff, t. VII, p. 297-299)

[4] Le 5 février, Randolph écrivait à Cecil : « Les plus sages détestent à tel point cet état de choses et ce gouvernement, qu'ils veulent à tout prix faire rentrer les exilés pour les rétablir dans leurs charges, ou tout hasarder une seconde fois. » (Goodall, t. Ier, p. 294.)

se retirait toute en larmes[1]. Par cette conduite dégradante, Darnley était tombé dans le dernier mépris parmi la noblesse et le peuple[2]. Rien n'égalait son insolence et sa brutalité. Son père lui-même, pour se mettre à l'abri de ses insultes, fut obligé de quitter la cour[3].

Cependant, au milieu de ses dissipations et de ses débauches, Darnley ne perdait pas de vue la couronne matrimoniale qui lui aurait assuré les priviléges de la royauté pendant sa vie[4]. Avec une opiniâtreté infatigable, il pressait la reine de la lui accorder, et elle mettait d'autant plus de résistance à la lui refuser qu'il s'en montrait de moins en moins digne[5]. C'est pour l'avoir fortifiée dans cette sage résolution, que Riccio se fit de Darnley un ennemi mortel. Dans son impatience d'usurper le pouvoir de la reine, Darnley s'avisa un jour de donner des ordres à son insu. Elle le prit fort mal, et s'apercevant qu'il faisait déjà cause commune avec ses ennemis, elle défendit à Riccio de sceller désormais aucune pièce avant qu'elle l'eût signée la première[6]. Darnley fut très-mécontent de cet acte d'autorité; mais ce qui l'exaspéra par-dessus tout ce fut l'ordre donné par la reine de proroger le Parlement, duquel il espérait obtenir la couronne matrimoniale et la confiscation, pour forfaiture, des biens de Moray[7], riche proie que son père et lui convoitaient avidement et qu'ils craignaient de voir leur échapper comme celle du duc de Châtellerault.

Les ennemis de Riccio, instruits de la désunion qui existait entre le roi et la reine, et de l'accord entre le père et le fils, résolurent de les gagner l'un et l'autre au complot. En cas d'insuccès, ils espéraient ainsi se mettre à couvert, car la reine, dans la crainte de frapper trop haut, ne pourrait manquer de faire grâce aux principaux conjurés. En cas de réussite, ils comptaient que la rupture entre le roi et la reine serait irrémissible. Le comte de Morton et Maitland de Lethington, qui avaient été les secrets complices des rebelles et qui étaient encore leurs amis secrets, eurent l'extrême habileté de gagner à leur cause l'esprit violent et versatile du roi[8]. Jusqu'alors Darnley s'était fortement opposé au pardon des rebelles. Mais sa haine pour Riccio l'entraîna à s'unir au parti puissant qui

[1] Drury à Cecil, 16 février; dans Keith, t. II, pp. 403 et 404. Jules Gauthier, t. Ier.

[2] *Mémoire à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII, p. 70.

[3] *Strype's annals*, t. Ier; et Ellis, 2e série, t. II, cités par Jules Gauthier.

[4] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier.

[5] Randolph à Cecil, 16 janvier 1566, dans Stevenson et Jules Gauthier. Le même au même, 24 janvier; Keith, t. II; et Jules Gauthier, t. Ier.

[6] *Mémoires* de lord Herries; Jules Gauthier, t. Ier.

[7] *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 70.

[8] Hosack, t. Ier.

avait secrètement soutenu leur rébellion, et qui depuis avait toujours essayé, par tous les moyens possibles, de les garantir contre les conséquences de leurs crimes [1]. Il fallait à tout prix que le Parlement, qui avait été convoqué au printemps de 1566, afin de punir les coupables, ne pût se réunir à cette époque. Pour l'empêcher de prononcer l'arrêt, une révolution était nécessaire.

Le chancelier du royaume, le comte de Morton, avec un art diabolique, auquel venait encore en aide le génie inventif et pervers de Lethington, prépara les voies. « Aucun des nobles écossais n'avait eu une plus large part que lui dans le pillage des biens des Églises; nul ne faisait plus hautement profession que lui de religion, et personne n'était plus dissolu dans la vie privée. Le bruit courait qu'à l'ouverture du Parlement la couronne voudrait rentrer en possession de certaines terres du domaine royal dont il s'était emparé injustement. Il était donc aussi intéressé que les lords rebelles à ce que le Parlement ne pût s'assembler à l'époque fixée, et il n'ignorait pas que Riccio pressait vivement la reine de faire exécuter ces restitutions [2]. »

Morton avait pour parent Georges Douglas, frère bâtard de la comtesse de Lennox et compagnon habituel des débauches de Darnley, qui n'avait rien de caché pour lui. Ce fut ce Georges Douglas sur qui Morton jeta les yeux pour travailler secrètement Darnley [3]. Morton exigea préalablement de lui et de son père qu'ils renonceraient à tous leurs droits sur les immenses possessions de la maison d'Angus, et que ces droits seraient fixés sur la tête du jeune comte de Morton, alors âgé de onze ans, et dont le chancelier était à la fois l'oncle et le tuteur [4]. Georges Douglas mit Darnley en rela-

[1] Hosack, t. I[er].

[2] *Ibidem.*

[3] « Le comte de Morton et ses défenseurs, dit Melvil dans ses *Mémoires*, craignaient une résolution qui devait être prise au Parlement. De grandes concessions qui avaient été faites pendant la minorité de la reine devaient retourner à la couronne, et plusieurs bénéfices, dont les nobles s'étaient emparés pendant les guerres civiles, sous prétexte de religion, devaient subir le même sort. Ceci et d'autres choses les portaient à s'entendre ensemble pour empêcher le Parlement d'opérer ces changements en cour de justice. Le comte de Morton avait une tête fertile en ruses et un cousin appelé Georges Douglas, fils naturel du comte d'Angus qui était aussi père de dame Marguerite Douglas, comtesse de Lennox, mère du roi. Ledit Georges Douglas était constamment auprès du roi comme frère de sa mère, et il lui mit dans la tête de tels soupçons contre *il signor David*, qu'il obtint facilement le consentement du roi pour le meurtre dudit David, lequel, les lords Morton, Ruthven, Lindsay et autres avaient projeté pour se rendre maîtres de la cour et enrayer le Parlement. »

[4] Keith, t. II, pp. 395 et 396; Chalmers, t. I[er], p. 255; Melvil, p. 148; Herries, p. 74, cités par Jules Gauthier.

D'après la version de deux des conspirateurs, Morton et Ruthven, et qui, par

tion avec les conjurés. « Était-il convenable, lui dirent-ils, qu'il fût sous la tutelle de son épouse? Et d'après les lois divines et humaines, n'était-ce pas à l'homme de commander et non à la femme? Tout le royaume avait les yeux fixés sur lui. Un étranger, un simple secrétaire gouvernait l'État, tandis que lui, le roi, restait sans crédit et sans autorité. La couronne matrimoniale lui avait été en vain promise, il ne l'obtiendrait point tant que la reine aurait des conseillers comme Bothwel, Athol, Huntly, tant que Riccio conserverait son influence. Ils ajoutaient, « par aventure, beaucoup d'autres choses « qui n'étaient pas vraies; » c'est-à-dire que la faveur dont Marie honorait Riccio était pour lui un déshonneur[1]. »

conséquent, ne peut être acceptée qu'avec une extrême réserve, ce serait Darnley qui, le premier, aurait communiqué à son oncle naturel, Georges Douglas, le dessein de tuer Riccio. Douglas alors aurait pris conseil de lord Ruthven, qui avait épousé une parente de la maison d'Angus, et qui, par conséquent, était allié au roi. Ruthven, connaissant à fond le caractère faible et versatile de Darnley, refusa de s'unir à toute entreprise jusqu'à ce qu'il eût solennellement juré de tout cacher à la reine. Darnley y consentit sur-le-champ. Ruthven demanda de plus, comme une condition de son concours, que les lords bannis pour la parole de Dieu pourraient retourner dans leur pays et dans leurs domaines. (*Ruthven and Morton's Narrative*, Keith, t. III, p. 261. Hosack, t. Ier.) Darnley y consentit encore à la condition que, de leur côté, les lords bannis et tous leurs amis d'Écosse feraient en sorte qu'il obtînt la couronne matrimoniale, le plus grand objet de son ambition. (Hosack, t. Ier.) La version de Melvil est, selon toutes probabilités, la seule vraie. Suivant lui, ce fut le comte de Morton qui prépara et organisa tout le complot.

[1] Jules Gauthier, t. Ier; et *Mémoire à Cosme Ier*. « Aggiundo per avventura più cose assai che non erano vere... » (Labanoff, t. VII, p. 71.)

Peu de jours après le meurtre de Riccio, les meurtriers s'efforcèrent d'en faire retomber toute la responsabilité sur Darnley, prétendant que c'était lui qui les avait entraînés, pour se venger des outrages du secrétaire et pour mettre fin à la haute faveur dont il jouissait. Ils avouèrent pourtant que la crainte de voir leurs biens confisqués fut pour beaucoup dans leur résolution de se défaire de Riccio. « Nous nous hâtâmes, écrivaient à Cecil, le 27 mars, Morton et Ruthven, à cause de la prochaine ouverture du Parlement, dans lequel on devait prendre une détermination pour ruiner toute la noblesse, alors bannie, mesure qui devait être suivie d'un bouleversement de la religion dans tout le royaume.... Nous fûmes aisément conduits à l'exécution de cette entreprise, *nous, les plus honnêtes et les plus dignes de la noblesse*, et à approuver le dessein du roi... Ceci est la vérité, quoi que le roi en puisse dire maintenant, etc.» (Mss., *State papers office*.) Ils soutenaient même que le roi eût tué Riccio de sa propre main s'ils ne l'eussent aidé. (Lettre à Trockmorton, du 2 avril. Goodall, t. Ier.)

Afin de prouver que la jalousie de Darnley était la principale cause du meurtre, ils rédigèrent un récit de cet événement pour l'envoyer à Cecil, en le priant de le corriger et d'y faire les changements qu'il jugerait à propos, afin qu'on pût en répandre des copies en Écosse, en France et partout où il serait nécessaire. C'est le récit connu sous le nom de *Ruthven's Narrative*. (Morton et Ruthven à Cecil, 2 avril 1566, dans Tytler, t. V, Appendice.) Élisabeth alla même plus loin que ses agents et les meurtriers. Elle fit répandre le bruit par Cecil que Riccio avait été

Les conjurés, après avoir irrité l'orgueil et la jalousie de Darnley, ouvrirent pleine carrière à son ambition. Ils lui promirent de lui faire conférer par le Parlement la couronne matrimoniale, et de la maintenir sur sa tête en cas de mort de la reine ; si elle opposait quelque résistance à ce projet, « ils s'engageaient à la tenir en pri« son le reste de ses jours. » On exigea du père et du fils, comme conditions, que la religion réformée serait rétablie par le roi ; « que « les exilés seraient déclarés innocents et rétablis dans leurs biens « et dignités ; » enfin que Riccio serait mis à mort comme l'auteur de tous les maux de l'État, et parce que, tant qu'il vivrait, le succès du complot serait incertain [1]. »

Buchanan attribue le meurtre de Riccio à la jalousie de Darnley et à la haine des nobles ; mais on sait aujourd'hui que la vengeance personnelle ne fut qu'une question secondaire pour ceux qui décidèrent sa mort. « Ils ne considérèrent ce meurtre que comme un premier pas pour atteindre ce qu'ils avaient principalement en vue : la restauration des lords rebelles, la déposition de la reine et l'élévation de Darnley au trône vacant [2]. » L'ambition, et non la jalousie, tel fut le principal mobile de Darnley [3]. Riccio avait conseillé à la reine de refuser à Darnley la couronne matrimoniale et de confisquer les terres de Moray et de ses complices, comme une juste punition de leur rébellion. Telles furent les véritables causes de sa mort, et non ses prétendues relations avec la reine, qui ne sont qu'une invention de ses assassins [4].

Dès les premiers jours de février, le complot était sur le point d'éclater. « Je tiens pour certain, écrivait, le 13, Randolph à Lei-

surpris dans le lit de la reine. « La regina d'Ingliterra... fece scrivere per il suo secretario Cecile, per tutto il regno, que la causa di tutto... era perchè il re haveva trovato il detto Ricciolo a dormire con la regina. Il che non fu mai vero, ma ella parla con passione... » (*Avvisi di Scotia*, mars 1566, Labanoff, VII, p. 62.)

Paul de Foix, ennemi de Marie Stuart, et fort avant dans les bonnes grâces de Catherine de Médicis, tenait cette princesse au courant de tous les bruits fâcheux qui couraient à la cour d'Angleterre sur le compte de sa belle-fille. Il lui raconte, dans une lettre en date du 20 mars, qu'Élisabeth a été informée que Darnley, s'étant rendu à une heure du matin dans la chambre de sa femme, avait trouvé, blotti dans un cabinet, Riccio « en chemise et couvert seulement d'une robe fourrée. » (Teulet, t. II, pp. 266 et 267.)

[1] *Mémoires à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII ; Melvil, Herries, Keith, Goodall, Chalmers, Tytler et Jules Gauthier.

[2] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier.

[3] « On dit clairement, écrivait l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, que le secrétaire a été mis à mort parce qu'il avait plus de part aux affaires que ne voulait le roi. » (Don Gusman de Silva à Philippe II, 23 mars 1566 ; Archives de Simancas ; Jules Gauthier, t. Ier.)

[4] Hosack, t. Ier.

cester, que la reine se repent de son mariage, et qu'elle déteste Darnley et toute sa parenté. Je sais que lui-même est informé que quelqu'un partage avec lui les faveurs de sa femme ; je sais qu'il y a sous main des pratiques entre le père et le fils pour arriver à la couronne malgré la reine. Je sais que si ce qu'on projette s'exécute, David, avec le consentement du roi, aura la gorge coupée avant dix jours. Beaucoup d'autres projets plus graves et pires que ceux-là m'ont été révélés ; mais des choses qu'on médite contre la personne de la reine, comme je pense qu'il vaut mieux les tenir secrètes, je ne parle aujourd'hui qu'à Votre Seigneurie [1]. »

De nombreux documents contemporains viennent confirmer les horribles révélations de Randolph. Riccio devait tomber sous le fer des assassins, ainsi que plusieurs des conseillers de la reine ; elle-même devait être jetée en prison pour le reste de ses jours, « si toutefois elle échappait à la mort. » Car, après qu'on eut promis à Darnley la couronne héréditaire, il consentit à la mort de sa femme, comme il avait déjà consenti au meurtre du secrétaire [2].

Morton, l'âme du complot, mit dans le secret les deux ministres presbytériens d'Édimbourg, Knox et Craig, et les chargea de surexciter et de préparer les esprits par de fanatiques prédications. Leur tâche était d'autant plus facile qu'aux premiers jours de mars s'ouvrait, à Édimbourg, un jeûne général qui devait attirer une grande affluence de réformés, tous dévoués à la cause des assassins [3]. En même temps, Morton, afin de faire participer au complot les lords rebelles, qui avaient fixé leur résidence à Newcastle, leur expédia le comte de Lennox, porteur de deux *bonds*, l'un déjà signé par son fils, l'autre destiné à recevoir la signature de Moray et de ses amis. Le séjour toléré de Lennox en Angleterre, au moment même où sa femme était détenue à la Tour, ne peut laisser aucun doute sur la connivence d'Élisabeth dans la conspiration [4]. Lennox, faisant taire ses ressentiments contre Moray, l'initia au complot, ainsi que les comtes d'Argyle et de Rothes, les lords Boyd et Ochiltree et le laird Kirkaldy de Grange.

Aucun d'eux n'hésita à en faire partie, mais il fut décidé entre eux

[1] Randolph à Leicester, 13 février ; *State papers office;* Tytler, miss Strickland et Hosack.

[2] « Li rebelli di Scozia... trattavano co il re suddetto di darli la corona hereditale acciò che lui restasse Re assoluto, ancora che la Regina morisse senza figlioli. Detto Re persuadendosi simil fatto, consentiva alla morte della regina sua moglie, et già haveva consentito alla morte di David Riccio lo secretario della regina. » (*Avvisi di Scotia,* delli 11, 13 et 28 marzo, adressés à Cosme Ier. Labanoff, t. VII, p. 69.)

[3] Knox, *History of the Reform* ; Goodall, Chalmers et Tytler.

[4] Hosack, t. Ier.

qu'ils ne rentreraient dans Édimbourg qu'après l'exécution du meurtre[1]. Ils s'engagèrent sous serment, et par des *bonds* signés de leur main, à la garantie réciproque de l'impunité et de certains avantages. Le premier de ces *bonds*, daté d'Édimbourg le 1er mars, « était fait au nom du roi seul. » Il y était dit « que, vu le bon naturel et les autres qualités de la reine, c'était pitié qu'elle fût abusée par certains conseillers, et entre autres par un Italien nommé David, et qu'il était de son devoir à lui, son époux, d'y porter un prompt remède. Il avait résolu, en conséquence, de punir les coupables comme ils le méritaient, de les saisir et de les tuer sur-le-champ en quelque endroit que ce fût. Et comme il était possible que quelques grands personnages voulussent s'y opposer et qu'il s'ensuivît la mort de quelques-uns, et comme, en outre, l'exécution pourrait bien avoir lieu en présence de la reine ou dans l'enceinte du palais, il s'engageait solennellement, et sur sa parole de prince, à défendre ses associés de tout son pouvoir et à ne pas souffrir qu'ils fussent, pour l'aide qu'ils lui auraient prêtée, ni inquiétés, ni molestés dans rien de ce qui leur appartenait[2]. »

Toutefois, Darnley ne s'engageait à obtenir leur pardon que lorsqu'il aurait été mis en possession par leur entremise de la couronne matrimoniale. Il s'obligeait encore à leur faire rendre la jouissance entière de leurs terres et de leurs titres, et le libre exercice de leur religion[3].

Il est à remarquer que l'unique motif que fait valoir Darnley pour que Riccio soit mis à mort, c'est l'influence politique dont il jouit auprès de la reine. Il n'y fait pas la moindre allusion à son prétendu déshonneur.

Par le second *bond*, les comtes de Moray, d'Argyle, de Rothes et de Glencairn, les lords Boyd, Ochiltree et leurs amis, s'engageaient « envers le noble et puissant prince Henri, roi d'Écosse, à devenir ses loyaux sujets, ses hommes et ses fidèles serviteurs, à embrasser toutes ses querelles, à hasarder pour lui leurs vies, leurs terres et tout ce qu'ils possédaient, à lui faire octroyer par le Parlement, aussitôt après leur retour, la couronne matrimoniale, à lutter pour lui par tous les moyens envers et contre tous, et à maintenir ses jus-

[1] Bedford et Randolph à Cecil, 8 mars, et Moray à Cecil, même date, dans Thorpe, t. Ier, p. 230; Chalmers et Tytler, cités par J. Gauthier.

[2] *Bond of assurance for the murder to be committed*... Goodall, t. Ier, pp. 266 et 267. L'original n'existe plus, mais il en reste plusieurs copies du temps, dont l'une, au *British museum*, est endossée par Randolph. « Cette absence de l'original laisse ignorer quels furent les signataires autres que le roi, Morton et Ruthven. » (J. Gauthier, t. Ier.)

[3] Hosack, t. Ier.

tes droits au trône d'Écosse, à défaut d'héritier issu de la reine ; et si quelqu'un, n'importe qui, les lui disputait, ils étaient prêts, suivant son bon plaisir, à les extirper d'Écosse ou à les saisir et les tuer[1]. Ils étaient aussi résolus, avec l'assistance que leur fournirait le roi, à établir plus solidement la religion du Christ, et à poursuivre tous ceux qui tenteraient de s'opposer à cette mesure. Enfin, après de nouvelles protestations de dévouement, ils promettaient d'employer leur crédit auprès d'Élisabeth en faveur de Darnley et de sa mère, et de soutenir ses justes querelles contre tout prince étranger qui songerait à l'inquiéter[2]. »

Darnley s'engageait de son côté envers les lords bannis, dès qu'il aurait obtenu par leur entremise la couronne matrimoniale, à leur garantir l'entier oubli du passé et à ne pas permettre que le Parlement prononçât contre eux la sentence de forfaiture.

Depuis son expulsion de l'Écosse, Randolph s'était réfugié à Berwick auprès du comte de Bedford qui en était gouverneur. Là ils reçurent communication des *bonds* par les conjurés ; il leur fut même permis d'en prendre des copies qu'ils s'empressèrent de transmettre à Cecil avec tous les détails de la conspiration. Trois jours avant qu'elle éclatât, le 6 mars, ils écrivirent à Élisabeth qu'un événement d'une grande importance, dont le principal résultat devait être le retour de Moray dans son pays, se préparait en Écosse et était sur le point d'avoir lieu[3]. Pour lui en donner la clef, ils l'engageaient à lire une dépêche qu'ils adressaient le même jour à Cecil, et dans laquelle on lisait ce passage : « Vous avez sans doute entendu parler des désaccords et querelles survenus entre la reine d'Écosse et son mari, en partie parce qu'elle lui a refusé la couronne matrimoniale, en partie parce qu'il a la certitude qu'elle fait de sa personne un usage tel qu'un mari ne saurait le supporter[4], tel que, si ce n'était un fait trop connu, nous aurions peine à le croire. Pous écarter cette occasion de scandale, il est déterminé à assister

[1] En d'autres termes, il devait être préféré au duc de Châtellerault, avec lequel Moray avait conspiré, il y avait quelques mois à peine, pour détrôner Darnley. (Hosack.)

[2] Keith, *Appendix*, p. 263, et Goodall, t. II; Jules Gauthier, t. Ier. « L'original existe encore et porte les signatures autographes de Moray, Argyle, Rothes, Glencairn, Boyd et Ochiltree, avec cette date : Newcastle 2d of march 1565 (1566). » (J. Gauthier.)

Il est déposé dans les archives du comte de Leven. (Hosack, t. Ier. *Maitland club miscellany*, III.)

[3] Bedford et Randolph à Élisabeth, 6 mars 1566, dans Thorpe, t. Ier, cité par J. Gauthier, t. Ier.

[4] Bedford et Randolph à Cecil, 6 mars; *State papers office;* Thorpe, Tytler, etc., Jules Gauthier, t. Ier, et James F. Meline.

lui-même à l'arrestation et à l'exécution de celui qu'*il* peut convaincre de lui avoir infligé le plus grand déshonneur qui puisse être infligé à un homme, et surtout à un prince. Nous n'avons pas besoin de vous décrire le personnage : vous savez de qui nous voulons parler. — Quant à ce qui fait l'objet de l'ambition du roi, qui est la couronne matrimoniale, ce point a été réglé entre lui et les nobles, comme vous le verrez par les engagements qu'ils ont pris, dont *Randolph a vu les originaux et qu'il a copiés de sa propre main.*

« L'exécution du complot doit avoir lieu avant la réunion du Parlement qui est très-rapprochée... Si leur reine ne veut point céder à la persuasion, ils ont l'intention de procéder nous ne savons trop de quelle manière... » Ils ajoutaient : « Nous espérons que par ce moyen milord Moray sera ramené à la maison sans que Votre Majesté ait besoin de prier la reine d'Écosse, sa souveraine. Et sur ce, nous avons pensé qu'il était bon d'arrêter au passage les lettres de Votre Majesté en sa faveur[1]. »

Élisabeth et ses ministres n'ignoraient donc rien des criminels projets des conjurés. Ils savaient que l'on préparait une révolution qui devait bouleverser l'Écosse; ils savaient que Riccio devait être égorgé sous les yeux mêmes de sa maîtresse, enceinte de six ou sept mois, afin de provoquer un avortement; ils savaient que l'on devait l'emprisonner elle-même ou la mettre à mort si elle faisait la moindre résistance; et non-seulement ils n'avertirent pas cette princesse des dangers qui menaçaient sa vie, mais ils approuvèrent de tous points, par leur silence cet abominable guet-apens. L'ambassadeur de France en Écosse, Castelnau, était convaincu « que, si les Anglais n'avaient pas ordonné le meurtre de Riccio, ils y avaient du moins consenti[2]; et l'ambassadeur d'Espagne reçut avis qu'Élisabeth « l'avait payé huit mille écus[3]. » Ce qu'il y a de certain, c'est que Moray reçut trois cents livres, après le meurtre, pour payer les frais de son retour en Écosse[4].

[1] « Le fait de retenir les lettres de leur maîtresse, dit M. Hosack, est une preuve certaine de la confiance qu'avaient Bedford et Randolph dans le succès de la conspiration. »

[2] Don Gusman de Silva à Philippe II, 18 mai 1566; Archives de Simancas, leg. 819, fol. 1; Jules Gauthier, t. Ier.

[3] Le même au même, 12 avril 1566 ; Arch. de Simancas, leg. 812, fol. 77. Jules Gauthier, t. Ier.

[4] Bedford à Elisabeth, 16 mars, Chalmers, t. III.

« Entre la date de cette lettre (de Randolph du 13 février), dit M. Hosack, et l'exécution du complot, il y avait plus que le temps nécessaire pour Leicester et ses collègues de prévenir la reine d'Écosse du danger qui la menaçait. Mais, d'après leur silence et surtout d'après la conduite ultérieure de Randolph et de Bedford, nous sommes forcé de conclure que les desseins des conspirateurs étaient approuvés par Élisabeth. » (*Mary queen of Scots and her accusers*, vol. 1.)

Cependant le secret des conjurés n'avait pas été si bien gardé qu'il n'en transpirât une vague rumeur. Un astrologue français conseilla, dit-on, à Riccio de se défier de Moray. Mais d'un caractère insouciant et gai, il ne tint aucun compte de cet avertissement, et la reine, à qui il en parla, ne parut pas s'en inquiéter plus que lui. Elle le pria même de rester auprès d'elle en lui disant que l'on ne tenait ces propos que pour l'effrayer[1]. Il est probable que Darnley fut informé que Riccio avait reçu quelque avertissement, car on dit que, pour dissiper ses soupçons, il joua à la paume avec sa victime la veille même du meurtre[2].

Le 3 mars avait commencé le grand jeûne de huit jours annoncé par Knox, et un grand nombre de réformés s'étaient rendus à Édimbourg pour y assister.

Les chaires retentirent plus violemment que jamais d'accusations d'idolâtrie contre la reine. D'après le langage enflammé de plusieurs membres du clergé, il paraît manifeste qu'ils avaient été initiés à la conspiration et qu'ils se servaient de ce moyen pour préparer l'esprit public à la révolution qui était sur le point d'éclater[3]. Ils avaient choisi de préférence, dans la Bible, les textes qui décrivent les vengeances encourues par les persécuteurs du peuple de Dieu ; tels, par exemple, que : le jeûne d'Esther qui précéda le supplice d'Aman, la défaite des Madianites et des Amalécites par Gédéon, le massacre des Assyriens et de Sennachérib, la fin tragique de Jézabel. Des lettres circulaires furent adressées à tous les ministres réformés de l'Écosse pour les préparer à un grand combat qui allait se livrer, et pour qu'ils se tinssent « prêts à exécuter les ordres de Dieu, s'il leur commandait ce qu'il avait autrefois exigé du peuple d'Israël[4]. »

Le meurtre de Riccio résolu, les conjurés délibérèrent sur le lieu et les moyens de le commettre. Leur première pensée avait été de le tuer dans le château de Seaton, où la reine était allé se promener ; mais ayant appris que le seigneur du lieu, dans la crainte de quelque coup de main, avait fait venir des gens armés, ils abandonnèrent ce projet. Une autre fois ils proposèrent de l'égorger dans un jeu de paume où il avait l'habitude de jouer souvent avec le roi ; mais Darnley insista pour que le meurtre fût commis en présence

[1] « Et David che già era stato avvertito che costoro trattavano di ammazarlo, ne fece conscia la Reina, la quale in risposta gli disse non sarebbe vero altramente, et que di questo parlavano per impaurirlo, ma pero che egli continuamente dovessi starsene appresso di lei. » (*Mémoire à Cosme I*er, dans Labanoff, t. VII, p. 72.)

[2] *Lives of the queens of Scotland*, by Agnes Strickland. — Hosack.

[3] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier.

[4] Goodall, t. Ier, pp. 247-250; et Jules Gauthier, t. Ier.

même de la reine[1]. Son avis fut d'autant mieux accueilli par ses complices qu'ils pensèrent que cette manière d'exécuter le meurtre laisserait soupçonner au peuple que la jalousie du roi n'était pas sans fondement. Ils espéraient, de plus, qu'un tel acte de violence commis sous les yeux d'une femme enceinte de six mois, serait de nature à provoquer un avortement. On sait, en effet, que la mort de la reine avait été prévue, et que, dans ce cas, Darnley eût été proclamé son successeur, à l'exclusion de la famille des Hamilton[2].

Le 7 mars, la reine fit en personne l'ouverture du parlement. Ce fut en vain qu'elle supplia Darnley de l'accompagner. Il répondit que, puisqu'il n'était pas roi, il ne croyait pas qu'il fût de son honneur d'assister comme simple témoin à une telle cérémonie[3]. Il monta à cheval et, entouré de ses compagnons de plaisir, il se rendit à Leith, laissant la reine paraître seule au Tolbooth, où le parlement était assemblé[4].

Dans cette première séance, on lut l'acte d'accusation contre Moray et les autres chefs rebelles, ainsi qu'une sommation qui leur fut adressée pour qu'ils eussent à comparaître le 12 devant le parlement, sous peine de confiscation de leurs titres et domaines, afin d'y répondre sur les chefs de leur trahison.

Il fallait se hâter pour prévenir la sentence qui eût porté un coup si funeste à Moray et à ses adhérents. On fixa donc au 9 mars l'exé-

[1] « La prima resolution que fu fatta era che fosse ammazzato dentro un castello chiamato Setton, 8 miglia discosto da Edimborgo, ove la Reina era andata a spasso; nondimeno temendo il signor di quel luogho di qualche cose, per impedire ordinò che venissero genti, et cosi non si potè far nulla. Un' altra volta proposero di ammazarlo in un giuoco di palla ove era solito spesso giuocarre insieme con il Re. Uno dei complici disse non esser buono di farlo in quel luogho, all' assenza della Reina, per rispetto dei popoli, ma che facendo alla presenza di lei et in camera sua, li popoli si serian creduti che egli fosse stato trovato in atto tale che il Re non havrebbe potuto di meno che farlo morire allora. » (*Mémoire à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII, pp. 72 et 73.) La fin de ce passage du Mémoire prouve assez clairement quelle fut l'odieuse combinaison des conjurés en massacrant Riccio en présence de la reine. — Morton et Ruthven assurent que ce fut Darnley qui insista pour que le meurtre fût commis sous les yeux mêmes de la princesse (*Ruthven' Narrative*); ce qui prouve la vérité de leur assertion, c'est que Darnley, dans le *bond* par lequel il s'engage au meurtre de Riccio, dit « qu'on peut avoir la chance de le commettre en présence de la reine ou dans son palais d'Holyrood. » — « Because it may chance to be done in presence of the queen's Majesty or within in her palace of Holyrood house... » (*Bond for the murder*, dans Goodall, t. Ier, p. 266.) En déshonorant la reine, le but des conspirateurs était de rendre plus facile le succès de leur entreprise, dont le but principal était de la détrôner.

[2] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier.

[3] *Memorias*, . VII, p. 314.

[4] Hosack, t. Ier.

cution du complot. Dès la veille, Randolph et le gouverneur de Berwick, renseignés jour par jour sur ce qui se passait, écrivirent à Leicester et à Cecil que l'affaire était sur le point d'aboutir, que les conjurés étaient prêts, et que, le lendemain du jour « où certain personnage aurait été dépêché, » Moray serait à Édimbourg[1]. Et, le même jour, Moray expédiait à Cecil un courrier pour lui annoncer que lui et ses amis étaient rappelés en Écosse « *pour le bien de la religion et l'aplanissement de graves différends.* » Le courrier devait dire verbalement à Cecil certaines choses que Moray ne jugeait pas à propos de révéler dans sa lettre[2].

Le 9 mars, à la tombée de la nuit, les conjurés, au nombre d'environ deux cents[3], et conduits par le comte de Morton, cernèrent le palais d'Holyrood. Ils étaient, pour la plupart, couverts de leurs armures et armés de dagues et de pistolets. Quelques-uns d'entre eux, en costume civil, tenaient leurs poignards cachés sous leurs vêtements. Ils s'étaient ménagé, sans doute, des intelligences dans la place, car, sur les sept heures, le comte de Morton, suivi de la plupart de ses sicaires, avait pu pénétrer dans la cour sans rencontrer la moindre résistance. Son premier soin fut de faire fermer et garder toutes les issues. Le vieux comte de Ruthven, dévoré depuis quelque temps par la fièvre et qui pouvait à peine faire deux pas, avait quitté son lit pour prendre part au drame sanglant. A la tête de l'élite des assassins, il se traîna jusqu'à l'appartement de Darnley, situé au-dessous de celui de la reine : « Sire, nous sommes prêts, » dirent les meurtriers en l'abordant[4]. Et le roi, sans mot dire, se rendit par un passage secret à la chambre de la reine, et la trouva à souper dans un étroit cabinet[5], où l'on ne pouvait pénétrer que par cette chambre. Elle avait à sa table la comtesse d'Argyle, sa sœur naturelle; Robert Stuart, abbé commendataire d'Holyrood, autre bâtard de Jacques V ; son intendant, Beaton, laird de Creich, et son écuyer, Arthur Erskine. A l'autre bout de la table se trouvait Riccio[6], entouré de quelques autres serviteurs de la reine. Il était vêtu d'un pourpoint de satin, d'un haut-de-chausses de velours foncé et d'une robe de chambre de damas garnie de fourrures[7].

A la vue de Darnley, qui entrait seul : « Avez-vous donc déjà

[1] Bedford et Randolph à Cecil et à Leicester, 8 mars 1566, dans Thorpe, t. Ier, p. 230 ; cité par J. Gauthier.

[2] Moray à Cecil, 8 mars 1566, dans Thorpe, *loc. cit.*

[3] M. Hosack dit cent soixante.

[4] *Mémoire à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. Ier, p. 73.

[5] Ce cabinet était d'environ douze pieds de longueur sur dix de largeur.

[6] Keith, *Appendix;* Camden, p. 109. Édition de 1625.

[7] Bedford et Randolph à Cecil, 27 mars, dans Robertson, Wright et Ellis; Jules Gauthier.

soupé, milord, lui dit la reine ; je croyais assurément que vous étiez à table en ce moment. » Il alla se placer sans répondre derrière le siége de la reine, qui tourna soudain la tête, et ils se donnèrent un baiser[1].

En ce moment, Ruthven pénétra dans le cabinet. Il portait, sous sa robe de damas, garnie de fourrures, un jacques, ou cotte de mailles, à la mode écossaise; sur la tête, un bonnet d'acier en forme de béret, et il soulevait avec peine une lourde épée[2]. A la vue de cet homme sous les armes, qui avait la réputation d'un sorcier et d'un assassin, de ce spectre au visage pâle, aux yeux enfoncés dans leur orbite, et étincelants de fièvre et de colère, la reine s'écria :

— Qui vous amène à cette heure, milord, et qui vous a permis?...

— C'est pour ce poltron, qui est au bout de la table, que je suis venu ici, répondit Ruthven en lançant un regard féroce sur Riccio ; c'est pour ce vilain qui ne mérite ni cette place, ni ces honneurs[3].

Cependant ceux des meurtriers qui avaient suivi Ruthven s'étaient glissés dans la chambre de la reine, tandis que l'autre bande, sous les ordres de Morton et de Lindsay, avait pénétré par le grand escalier dans la salle d'apparat ou de présence. Georges Douglas, le parent de Morton, Ker de Fawdonside, Patrick Bellenden, Henri Yair, prêtre apostat, le master[4] de Ruthven et d'autres conjurés en armes envahirent le cabinet de la reine[5]. Riccio, saisi de terreur, courut se placer à côté de sa maîtresse en s'écriant :

[1] El Re si pose dietro la sedia della Reina, la quale subito rivoltata si bacciorno insieme. (*Mémoire à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII, p. 73.)

[2] « Con una vesta di damasco foderata di pelle, et sotto era armato di un giacco a modo loro, con un gaschetto in capo in foggia di berretta. » (*Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 73.)

[3] La Reina li disse chi lo facesse andare in quel luogo, in quell' hora, et chi gliene haveva data licentia? Il quale fece risposta dicendo : « Quel poltrone ch'è qui in fondo di tavola mi ci ha fatto venire, il qual non merita haver quel luogho nè tanti favori. » (*Mém. à Cosme Ier*, Labanoff, VII, p. 73.)

On lit, dans un autre Mémoire, adressé au même prince, d'autres curieux détails : « La Regina li domando che novità era questa che venivano à quel'hora cosi armati; et voltatasi poi a milor di Ruvenna, il quale era stato malissimo et li giorno proprio era corso la fama per la corte que stava in estremità di morte, et li disse : « Milor, io pensava venirvi a vedere in camera vostra, perchè havevo inteso « che voi stavi molto male, et voi siete cosi armato! che vuol dir questo? » — Rispose : « E ben vero, Madama, ch'io son stato molto male, hora mi trovo bene, « et son venuto qui a questo modo per farvi servitio. » Alhora la Regina li rispose mezo ridendo, pensando che farneticasse : « Et che servitio mi volete far voi à « questa hora? » Et lui rispose : « Noi volemo quel galante là (mostrandole il se- « cretario Davit) et non volemo esser governati per un servitore. » (*Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, VII, p. 92.)

[4] On donnait le nom de *master* ou *maître* aux fils aînés des lords.

[5] Herries et Tytler; Jules Gauthier.

— Madame, je suis mort[1] !

Alors Ruthven, s'avançant vers lui, s'écria :

— Viens dehors, galant[2].

Et il tendit la main pour le saisir[3].

La reine se souleva de son siége, et, transportée de colère, elle menaçait les meurtriers et les appelait traîtres[4] :

— Si mon secrétaire a commis quelque faute, dit-elle, je le mettrai sous la main de la justice.

Et elle les somma de se retirer sous peine de trahison.

Alors Ker de Fawdonside, tirant une corde de sa poche, s'écria :

— La voilà, la justice[5].

Pendant ce temps-là, Darnley, saisissant la reine par derrière et l'étreignant avec force dans ses bras, la contenait appuyée sur le dossier de son siége, sans qu'elle pût faire le moindre mouvement. Robert Stuart, Erskine, le laird de Creich, le médecin français et quelques autres serviteurs s'efforcèrent en vain de retenir Ruthven et sa bande qui se ruaient vers Riccio. Au milieu de la lutte, la table fut renversée avec tout son service et les flambeaux. Une seule lampe, qui fut retenue par la comtesse d'Argyle, éclaira cette scène d'horreur. Ker de Fawdonside, dirigeant sur la poitrine de la reine le canon de la petite arquebuse dont il était armé[6], et vomissant d'horribles injures mêlées d'imprécations, menaça de faire feu si elle résistait :

— Tirez ! s'écria la reine avec énergie, si vous ne respectez pas l'enfant que je porte là.

Soit que le bandit fût désarmé par l'intrépidité de cette femme sans défense, soit que son arme fût mal amorcée, le coup ne partit pas[7].

Pendant ce temps-là, l'infortuné Riccio, s'attachant avec toute l'énergie du désespoir à la robe de sa maîtresse, s'écriait d'une voix éteinte par la peur :

— Justice ! justice ! Sauvez ma vie, madame, sauvez ma vie !

Puis, se tournant vers Darnley, il lui disait :

[1] « Allora si accosto David alla Reina, dicendo : « Madama, io son morto ! » (*Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, VII, p. 74.)

[2] « Et cosi comincio à dire : « Vien fuora, galante, » movendosi per pigliarlo. » (*Mém. à Cosme Ier*, Labanoff, VII, p. 93.)

[3] *Mémoire à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII, p. 93.

[4] *Ibidem.*

[5] « Questa medema sarà la guistitia, » tirando fuore dalla tasca una corda. » (*Ibidem*, p. 74.)

[6] « Li pose l'archibusino allo stomaco, et ella disse pur che tirasse se non rispettava cio che haveva nel ventre. » (*Mém. à Cosme Ier*, Labanoff, VII, p. 74.)

[7] Lord Herries, dans ses *Mémoires*, p. 76, dit que l'arme refusa de faire feu.

— Souffrirez-vous, milord, que l'on m'égorge sous vos yeux, et ne vous souvient-il plus de mes bons et fidèles services[1]?

La reine, moins préoccupée de son propre danger que de celui qui menaçait son serviteur, suppliait les assassins de l'épargner :

— Si ce n'est pour l'amour de moi, s'écriait-elle, faites-le pour l'amour de l'enfant que je porte dans mon sein. Si mon secrétaire a commis quelque faute qui mérite punition, je le ferai mettre en prison et il sera châtié suivant l'importance du délit.

Toutes ses supplications furent inutiles. Les assassins firent un dernier effort pour arracher Riccio hors de la vue de sa maîtresse :

— Souffrirez-vous cela? s'écria la reine avec désespoir et en s'adressant à Darnley.

— Laissez-le aller, madame, répondit-il d'un ton hypocrite, il ne lui sera fait aucun mal.

Et il engageait le secrétaire à sortir, lui assurant qu'il n'avait rien à craindre[2].

L'un des assassins, dans son impatience, frappa Riccio par-dessus la tête de la reine. D'autres, le saisissant par le cou, l'entraînèrent dans la chambre à coucher. Là, Riccio, tout sanglant, se cramponna avec une force désespérée au lit de sa maîtresse, puis à une cheminée, mais Ker de Fawdonside lui fit lâcher prise en lui frappant les mains de la crosse de son arquebuse. Riccio fut entraîné, déjà couvert de blessures, jusqu'à la salle de présence. Alors l'un des assassins lui plongea dans le cœur la dague de Darnley, dont il s'était emparé tout exprès, et il s'écria :

— Voilà le coup royal!

Afin de prouver que le crime était commis par l'ordre même du roi, on laissa l'arme dans la plaie. A peine le malheureux, tout mutilé et expirant, fut-il transporté dans la salle de présence, que les bandits de Morton, se ruant sur lui avec des cris sauvages et d'affreux blasphèmes, criblèrent de coups son cadavre.

— Pauvre David! s'écriait la reine avec désespoir, en entendant

[1] « Il quale si raccomandava alla Regina ritirandosi presso di lei, dicendo anco al Re se voleva comportare che l'amazzassino davanti li suoi occhi, sovvenendoli li buoni et fedeli servitii che gl'haveva fatto. La Regina, dall'altra banda essendo tenuta, gridava che non dovessino farli male per amor di lei, o, se non, lo facessero per amor del frutto che havea nel suo ventre, promettendoli che se il detto secretario gl'havea fatto qualche torto o cosa che meritasse punitione, che lei lo farebbe mettere [in] prigione et castigare secondo il delitto. » (*Mém. à Cosme Ier*, Labanoff, VII, p. 93.

[2] « Et dicendo la Regina al Re, prima che lo menassin fuora, perchè comportava questo : « Lasciatelo andare, Madama, disse, che non li sarà fatto alcun « male; » et cosi disse anco al secretario che uscisse fuora, che non li saria fatto alcun dispiacere... » (*Mém. à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 93.)

les cris de détresse de la victime, mon bon et fidèle serviteur, que Dieu ait pitié de votre âme !

Elle fit un effort pour se soulever, mais les conjurés restés autour d'elle la continrent de la pointe de leurs épées.

La confusion était si horrible, la lueur des torches si flottante et si incertaine que plusieurs des meurtriers se frappèrent entre eux. Le cadavre, percé de cinquante-quatre coups et tout ruisselant de sang, fut traîné au sommet du grand escalier, et peu après, dépouillé de tous ses vêtements, il fut précipité dans la cour du château[1].

Pendant ce temps-là, quelques-uns des conjurés avaient enfermé la reine dans sa chambre avec le roi, qui, pour unique consolation, ne cessait de lui dire : « Ce n'est rien! ce n'est rien[2]! » Ruthven, tout couvert de sang et exténué de fatigue, rentra auprès d'eux, et, se laissant tomber sur un siége, il demanda qu'on lui servît une coupe de vin. A la vue de cet homme qui avait pénétré, à main armée, dans son palais pour s'emparer de force d'un de ses serviteurs, la reine lui reprocha sa conduite dans les termes les plus amers. Le cynique bandit ne lui répondit qu'en faisant son apologie et celle de ces complices : il accusa la reine d'avoir gouverné avec tyrannie ; d'avoir écarté de sa personne les premiers barons de l'Écosse, pour n'écouter que les conseils d'un Italien de basse condition, et d'avoir comploté la ruine de la religion avec lui et de concert avec les puissances étrangères. « Ainsi, lui répliqua la reine, j'aurais commis, selon vous, de grandes fautes. Eh bien, je consens à remettre mon pouvoir entre les mains des lords des articles, et, s'ils jugent que j'ai mal gouverné, à le confier à celui qu'ils choisiront[3]. » Il lui apprit en même temps le prochain retour de Moray et des autres lords auxquels le roi avait accordé son pardon. Darnley, d'abord surpris de cette indiscrète révélation de son complice, finit par avouer qu'il avait en effet rappelé les bannis sans la prévenir. « S'ils sont restés si longtemps en exil, dit la reine avec une surprise mêlée d'amer-

[1] *Mémoires à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII, pp. 74, 75, 93, 94. Randolph et Bedford à Cecil, 21 mars; dépêche citée par J. Gauthier; Marie à l'archevêque de Glasgow; Labanoff, t. Ier, p. 345. *Suceso de la muerte del secretario;* Archives de Simancas; J. Gauthier, t. Ier; Melvil, Herries et Birrel. Les lieux qui furent témoins de ce drame, dans Holyrood, sont encore tels qu'ils étaient au moment où le crime fut commis. On peut en lire une description dans le tome Ier de l'*Histoire de Marie Stuart* de M. Jules Gauthier, qui les a visités et décrits avec soin. « Dans un coin de la salle de *présence*, on montre, à l'endroit où le cadavre fut laissé agonisant, une tache noire, *ineffaçable*, produite, dit-on, par le sang de ce malheureux. » (*Ibidem.*)

[2] *Nouvelles venues d'Écosse*, dans Teulet, t. II, p. 262.

[3] *Ruthven's Narrative*, dans Keith, *App.*

tume, ce n'est pas sur moi que doit en retomber le blâme ; si je n'avais craint de blesser le roi, j'aurais été heureuse de les rappeler[1]. »

En ce moment un écuyer du palais entra dans la chambre de la reine. Elle ne pouvait croire encore que Riccio eût été massacré ; il lui restait un doute ; elle demanda avec vivacité à l'écuyer si l'on conduisait David en prison et en quel lieu ? « Madame, lui répondit-il, plus n'est besoin de parler de David : il est mort. » — « Ah ! traître ! fils de traître ! » s'écria la reine, les yeux enflammés de colère et de mépris, et en se tournant vers Darnley : « Voilà donc la récompense que tu réservais à celui qui t'a comblé de tant de biens et d'honneurs ! Voilà ta reconnaissance pour celle qui t'a élevé à une dignité si haute ! » A ces mots, elle s'évanouit[2].

S'il fallait ajouter foi au récit de Ruthven, Darnley aurait répondu à la reine, lorsqu'elle fut revenue à elle : « J'ai d'excellents motifs pour avoir agi de la sorte, car depuis que ce David est venu en crédit et en familiarité avec Votre Majesté, vous ne m'avez plus témoigné ni empressement ni confiance. Auparavant vous aviez l'habitude, avant votre dîner, de passer quelques heures avec moi dans ma chambre ; mais depuis longtemps il n'en est plus ainsi, et quand j'allais dans votre appartement, à moins que David ne fût en tiers, vous ne me teniez que peu compagnie ; après souper, vous aimiez à jouer aux cartes avec lui jusqu'à une heure ou deux après minuit. — Ce n'est point à la femme, répondit la reine, d'aller dans la chambre de son mari, mais au mari d'aller dans celle de sa femme. — Vous veniez cependant dans la mienne, reprit Darnley, il y a six mois, avant que Riccio fût en si grande faveur auprès de vous. Qu'ai-je fait pour que vous me repoussiez..., et que je sois devenu l'objet de vos dédains ?... » Marie ne pouvant contenir son indignation lui répondit « que désormais elle ne vivrait plus avec lui comme sa femme[3]. »

Dans un premier mouvement de colère, elle dit à Ruthven et à ses complices : « Quelques-uns d'entre vous payeront cher le sang de

[1] *Ruthven's Narrative*, dans Keith, *Appendix*, p. 270 ; Bedford et Randolph au conseil privé, 27 mars ; Ellis, 2e série, t. II ; Jules Gauthier, t. Ier.

[2] « Et fermatisi il Re et la Reina nella camera sua, venne a entrare un scudiere di lei al quale subito lei dimandò se coloro menassero David in prigioni e dove? El scudiero rispose : « Madama, più non bisogna parlar di David, perciò che egli « è morto. » Allora voltatasi la Reina verso il Re gli disse : « Ha traditore, figliuolo « di traditore, questa è la ricompensa che hai dato a colui che t'ha fatto tanto « bene et honor cosi grande ; questo è il riconoscimento che dai a me per haverti « inalzato a dignità cosi alta ! » Laquale dette queste parole, incontanente svanì. » (*Mém. à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 75.)

[3] *Ruthven's Narrative*, dans Keith, *App.*, et Jules Gauthier, t. Ier.

Riccio. L'enfant que je porte dans mon sein vengera un jour tant de cruautés et d'affronts, et si lui et moi venons à périr, je laisserai ce soin à mes parents, les rois de France et d'Espagne[1]. » Lorsqu'elle parlait ainsi, la malheureuse princesse était abandonnée et sans défense. Tous ses serviteurs avaient été chassés et menacés de mort, et les meurtriers avaient gardé soigneusement les portes pour les empêcher de rentrer et de porter secours à leur maîtresse. Bothwell, Huntly et Athol, qui lui étaient entièrement dévoués, et qui auraient voulu tenter un coup de main pour la délivrer, comprirent bientôt que tous leurs efforts seraient inutiles, et ils s'enfuirent par les fenêtres pour échapper au fer des assassins. Ceux-ci avaient résolu de « pendre à la porte du logis de la reine maître James Balfour, de tuer les seigneurs de Flemming et de Levingtston, et de noyer quelques-unes des femmes les plus dévouées[2]. » Mais ils ne purent exécuter leur dessein ; tous les serviteurs et amis de la reine parvinrent à s'échapper sains et saufs.

En quelques minutes la nouvelle s'était répandue dans la ville que le château avait été surpris et envahi par une troupe armée. On sonne le tocsin, et quatre mille hommes environ, ayant à leur tête le prévôt, courent aussitôt en armes à Holyrood, en demandant à grands cris de voir la reine. Il leur fut répondu, au nom du roi, qu'elle allait bien, mais qu'on ne pouvait ni la voir ni lui parler ; que le tumulte qui avait eu lieu dans le palais n'était qu'entre Français, qu'il était apaisé, et qu'ils devaient se retirer. Alors le peuple redoubla ses cris et ses menaces, disant qu'il voulait voir la reine et lui parler, ou sinon qu'il allait mettre le palais à feu et à sac et massacrer tous ceux qui l'avaient envahi. La reine, entendant ce tumulte et comprenant que le peuple voulait la délivrer, s'élança vers une fenêtre; mais les conjurés la retinrent et la menacèrent, si elle disait un seul mot et s'aventurait à aller vers la fenêtre, de la mettre en pièces et de la jeter par-dessus les murs[3].

Ils députèrent alors Darnley en personne pour commander au peuple de se disperser sous peine de rébellion ; mais on ne tint aucun compte de ses ordres, et le tumulte allait toujours en augmentant. Enfin l'un des conjurés s'étant glissé dans la foule déclara que la reine était saine et sauve, et que la seule cause du trouble était la juste punition que venait de subir un ennemi de la religion réformée et un pensionnaire du pape[4]. « Au nom de ce personnage, qui

[1] Lettre de Bedford; Jules Gauthier, t. I[er]. *Ruthven's Narrative.*
[2] *Nouvelles venues d'Écosse,* dans Teulet, t. II, p. 262; J. Gauthier.
[3] Marie à son ambassadeur à Paris, dans Keith; Hosack, t. I[er].
[4] *Mémoire à Cosme I[er]*, dans Labanoff, VII, p. 94.

était considéré en Écosse comme l'ambassadeur accrédité du diable sur la terre, l'artifice réussit, et le peuple se dispersa[1]. »

Afin d'empêcher dorénavant de semblables manifestations, le roi enjoignit aux magistrats de consigner les catholiques dans leurs maisons et de ne laisser sortir que les réformés[2].

A une heure avancée de la nuit, Ruthven, après avoir placé des gardes à toutes les issues de la chambre de la reine, proposa à ses compagnons de descendre dans celle de Darnley[3]. La malheureuse princesse fut laissée seule comme à dessein, sans l'assistance d'une seule de ses femmes[4]. Quoique brisée d'émotions et de fatigues, absorbée par l'horreur de sa situation, elle ne put trouver le moindre repos et passa la nuit dans les larmes, la prière et l'inquiétude du sort qui lui était réservé. « Ses femmes craignirent un accouchement prématuré; mais leurs craintes ne se réalisèrent pas, grâce à l'excellente constitution de la reine, qui lui permit de surmonter le premier des dangers auquel avaient voulu l'exposer les assassins[5].

Le jour suivant, qui était un dimanche, Marie apprit que le roi, usurpant toute l'autorité, avait dissous en son nom seul le Parlement et enjoint à tous ses membres de quitter Édimbourg dans les trois heures, sous peine de trahison. Tous les prélats, pairs, barons et bourgeois qui en faisaient partie, obéirent sans la moindre résistance[6].

Le même jour, Moray et ses amis exilés rentrèrent dans Édimbourg à la tête d'une troupe de mille cavaliers. Ils firent le vain simulacre de se rendre au Tolbooth, siége du Parlement, dont ils n'ignoraient pas la dissolution, puis ils allèrent au palais d'Holyrood[7]. Darnley, surmontant la répulsion profonde qu'il éprouvait, parut l'accueillir avec joie, et la trop crédule Marie, cédant à un mouvement de sensibilité bien naturel dans sa situation, se jeta dans ses bras : « Ah! mon frère, s'écria-t-elle en l'embrassant avec effu-

[1] Hosack, t. I[er].

[2] *Ruthven's Narrative; Mémoire à Cosme I[er]*, dans Labanoff, t. VII, p. 94. D'après le récit de ces événements envoyé par Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, les meurtriers de Riccio menacèrent le peuple de la mettre à mort s'il insistait pour la voir. (Labanoff, t. I[er], pp. 342 et suiv.)

[3] *Ruthven's Narrative.*

[4] Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 2 avril 1566, Labanoff, t. I[er], pp. 343 et suiv.

[5] Hosack, t. I[er].

[6] Marie à l'archevêque de Glasgow, Labanoff; *ibidem*, Jules Gauthier, Hosack t. I[er].

[7] Herries, Chalmers et Gauthier. « Le fait de quitter Newcastle avant le meurtre de Riccio est une preuve de la pleine confiance des exilés dans le succès de la conspiration. » (Hosack, t. I[er].)

sion, si vous aviez été ici, vous n'auriez point permis que je fusse si cruellement traitée[1]. » Moray, acteur consommé, fit semblant d'être ému et trouva même des larmes de commande[2]. Marie lui protesta « que ce n'était point sa faute s'il était resté si longtemps en exil; mais qu'il était le bienvenu, et qu'elle était prête à lui rendre toute sa faveur s'il voulait sincèrement rentrer dans le devoir[3]. »

Moray et plusieurs des exilés, qui étaient présents à cette scène, mirent le genou en terre devant la reine en lui demandant pardon et lui promettant d'être à l'avenir et en toute occasion de bons et fidèles serviteurs. La reine, qui craignait que sa vie ne fût en danger, leur pardonna; elle engagea son frère et les autres conjurés à lui être plus fidèles désormais, et à lui venir en aide pour venger le sanglant outrage commis en sa présence. Tous le lui promirent[4]. Mais, à peine l'eurent-ils quittée, que Moray les conduisit chez le comte de Morton, afin de délibérer sur les moyens à prendre pour mettre à profit les événements. Là, il fut arrêté que la reine serait conduite au château de Stirling, où elle serait gardée prisonnière jusqu'à ce qu'elle eût sanctionné toute leur entreprise, c'est-à-dire établi la religion protestante, — ce qui impliquait le maintien en possession des biens de l'Église entre les mains des usurpateurs, — et donné au roi son mari la couronne matrimoniale et la régence du royaume. Ils résolurent, en cas de résistance, de la mettre à mort, ou tout au moins de la garder en prison jusqu'à la fin de sa vie[5].

Cependant, la reine, qui avait pu se mettre en communication, par une fenêtre et par signes, avec son fidèle serviteur James Melvil, le pria de lui venir en aide. Melvil sonda le prévôt d'Édimbourg et apprit de sa bouche que le peuple, ne s'intéressant en rien au sort de Riccio, n'était nullement disposé à prendre les armes. Cette nouvelle consterna Marie Stuart[6]. Effrayée de l'horrible isolement dans le-

[1] M. Froude assure ses lecteurs que tout ceci n'était qu'un faux semblant et « qu'elle détestait son frère avec la haine de l'enfer. » (*History of England*, vol. VIII, p. 260; Hosack, t. Ier.)

[2] Melvil,, p. 150; J. Gauthier, t. Ier.

[3] Melvil et J. Gauthier.

[4] *Mémoire à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII, p. 95.

[5] Marie à l'archevêque de Glasgow, 2 avril 1566, Labanoff, t. Ier, p. 347. — *Nouvelles venues d'Écosse*, Teulet, t. II, p. 262.

« Moray vota la mort de sa sœur; autrement, dit-il, il ne pourrait y avoir aucune sécurité pour la religion, si on lui rendait l'autorité royale. » (Blackwood's, *Life of Mary*, Maitland Club édition.) « Par religion, Moray voulait dire les terres de l'Église qu'il s'était appropriées. » (Meline, *Mary queen of Scots and her latest english historian*, etc.) « Une telle mesure, mort ou prison pour la reine, dit philosophiquement M. Froude, était la conséquence toute naturelle de leur entreprise. » (*History of England*, t. VIII, p. 268. Meline, *ibidem*.)

[6] *Mémoires* de Melvil.

quel elle se trouvait, elle passa la nuit suivante dans le délire de la terreur. Elle se voyait détrônée, prisonnière d'une bande de meurtriers dont le roi son mari paraissait être le chef. Était-ce une prison ou la mort qui lui était réservée? L'imagination frappée des affreux souvenirs de la nuit précédente, de la vue du spectre qui lui était apparu pâle et sanglant dans son armure; elle crut le voir encore entrer chez elle brandissant son épée pour lui donner la mort. Elle poussa des cris déchirants. Darnley en fut ému. Il envoya auprès d'elle un de ses officiers, mais on l'arrêta au passage. Darnley se rendit alors en personne auprès de Marie, et ce ne fut qu'à grand' peine qu'il obtint que la pauvre captive serait servie par quelques-unes de ses femmes, celles dont on se défiait le moins, et encore avec cette précaution qu'il n'en sortirait aucune sans qu'elle eût le visage découvert [1].

Le jour suivant, le comte de Morton, afin d'entretenir les sentiments d'inimitié de la reine contre son époux, se rendit auprès d'elle. Il lui dit qu'il n'était pas venu pour lui demander pardon du meurtre de David, dont il était complétement innocent, mais afin de s'informer pour quel motif, les États étant convoqués, elle refusait de donner la couronne matrimoniale au roi son mari. « Mon cousin, lui répondit-elle, je n'ai jamais refusé d'honorer mon mari en aucune manière; loin de là, depuis mon mariage je n'ai cessé de le combler de biens, de dignités et d'honneurs. Mais ce sont ceux-là même auxquels le roi donne aujourd'hui toute sa confiance qui m'en ont toujours voulu dissuader. » Et comme le comte insistait, disant que la convocation des États lui fournissait l'occasion de prouver son bon vouloir, la reine lui répondit prudemment « qu'étant prisonnière, tout ce qu'elle ferait serait nul, que les princes étrangers pourraient croire que son peuple lui dictait la loi et qu'en cette circonstance elle aurait la main forcée [2]. »

De là, Morton se rendit auprès de Darnley, chez qui se trouvait le comte de Lennox, son père ; il leur parla de sa conversation avec la reine et des moyens de conduire leur entreprise à bonne fin. Il fut résolu que le roi, feignant un retour de tendresse pour la reine, irait passer la nuit auprès d'elle, qu'il s'efforcerait de l'apaiser et de lui faire croire que lui et ses amis se repentaient de l'*accident* arrivé à David ; qu'ils désiraient lui donner toute satisfaction ; que la garde de cinq cents hommes qui entouraient le palais serait levée ; et qu'il serait permis à ses serviteurs d'entrer et de sortir à volonté, pour lui prouver qu'elle était absolument libre [3].

1 *Ruthven's Narrative;* Jules Gauthier.
2 *Mémoire à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII, pp. 75 et 76.
3 *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 76. » Et fu risoluto che sotto spetie

« L'Italie dit, à propos de cette conspiration d'un caractère si monstrueux, l'un des derniers historiens de Marie Stuart, l'Italie a été généralement considérée comme la contrée où, dans le moyen âge, l'art de la politique perfide atteignit son plus haut degré de perfection ; mais nous chercherions en vain dans les annales de Rome ou de Venise un complot dans lequel la profondeur de la scélératesse pût égaler celui dont le meurtre de Riccio ne fut que le premier acte. Que pouvait-il résulter de ce crime commis sous les yeux de la reine? Un avortement probable, peut-être sa mort, et à défaut de cela sa déposition et son emprisonnement[1]. »

« Que pouvait-il encore arriver? L'élévation au trône d'un prince, objet de haine et de mépris pour tous ses complices, et dont l'incorrigible folie leur eût promptement fourni l'occasion et le prétexte de le priver de son autorité. Alors, et pas avant, auraient été dévoilés les projets réels des assassins de Riccio, c'est-à-dire l'usurpation du gouvernement avec l'appui certain de la partie la plus fanatique des Écossais protestants, et l'appui non moins certain de la reine d'Angleterre. Machiavel n'a jamais conçu — et certainement n'a jamais décrit — un complot plus diabolique dans ses desseins que celui qui fut ourdi par les chefs des conspirateurs, en apparence pour le meurtre de Riccio, mais en réalité pour la destruction de Marie Stuart et du roi son époux. Jusqu'ici la conspiration avait réussi ; Riccio était tué, le Parlement dissous, les lords bannis rappelés, la reine prisonnière, car il avait été résolu qu'elle serait enfermée dans le château de Stirling[2]. Mais avant que ce projet pût être effectué, les plans et les espérances des conspirateurs furent dispersés au vent par l'esprit ferme et résolu de leur souveraine[3]. »

Darnley, qui n'avait point été appelé à la réunion des bannis chez Morton, où l'on avait agité sans lui le sort du royaume, trembla que le perfide bâtard ne s'emparât de nouveau du pouvoir. En proie à tous les tourments de la jalousie et de l'ambition, il se rendit chez la reine. Elle vit d'un coup d'œil tous les combats qui se livraient dans son âme, et tout le parti qu'elle pouvait en tirer pour sa délivrance. Elle essaya de l'attendrir et de l'éclairer. Elle lui dit avec douceur que Riccio n'avait été mis à mort qu'afin qu'elle fût exposée à d'o-

di amorevolezza il Re anderebbe a dormire con la Reina et per placarla et con farli ancor credere d'esser pentiti del caso seguito di David, etc. »

[1] *Mémoires* de Melvil. Melvil, qui était alors à Holyrood, dit que, la reine étant grosse, le meurtre parut avoir été commis pour détruire à la fois la mère et l'enfant, car les meurtriers auraient pu tuer Riccio tout autre part et dans un tout autre moment.

[2] Tytler, t. VII, p. 33.

[3] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier.

dieux soupçons, surtout parmi les souverains, et en particulier dans cette France qui fut si longtemps témoin de sa vertu[1]. Ne devait-il pas craindre à son tour que ceux qui n'avaient épargné ni l'honneur ni l'autorité de leur légitime souveraine, n'eussent le ferme espoir de le ruiner aussi, lui qui ne tenait son pouvoir que d'elle-même[2]. Darnley fut frappé de l'évidence de ces paroles. « Il se crut perdu comme la reine, et dans ce premier moment d'abandon, il avoua sa faute et la pria de lui pardonner. Il lui révéla que les conjurés devaient faire pendre à la porte du château James Balfour, tuer les seigneurs de Flamming et de Levingston et noyer quelques-unes de ses femmes[3]. Il lui confessa de plus que, si elle n'échappait bientôt de leurs mains, ils avaient délibéré de la tuer. »

« Sur quoi la pauvre dame, ainsi grosse comme elle est, voulait entreprendre de descendre avec des cordes la hauteur d'un clocher pour se sauver à la forteresse de Dumbarton[4]. » Elle donna l'ordre secrètement à Bothwell et Huntly de lui en faire fabriquer sur-le-champ[5], et de lui préparer des secours[6]. En même temps elle fit jurer à Darnley de ne découvrir leur projet à personne[7].

Depuis trois jours et trois nuits les portes du palais étaient rigoureusement gardées par quatre-vingts arquebusiers. Comment échapper à leur surveillance? Darnley usa d'un expédient que pouvait seule justifier la scélératesse des hommes auxquels il avait affaire. Il promit à ses complices que la reine signerait leur pardon, s'ils lui rendaient la liberté. Il dit à Morton et à Ruthven que « c'était une loyale princesse, et qu'il engagerait volontiers sa vie pour garantir ce qu'elle avait promis[8]. » Suivant la version de Ruthven, la reine renouvela aux meurtriers, qui furent admis en sa présence, la promesse de leur pardon, mais cette princesse assure, dans une lettre qu'elle écrivit peu de temps après à l'archevêque de Glasgow (2 avril 1566) que ce fut le roi seul « qui prit sur lui cet engagement[9]. » Dès le soir même, les conjurés confièrent à Darnley les articles rédigés par eux qui devaient leur servir de sauvegarde dès que la reine y aurait apposé son sceau et sa signature. Darnley se fit fort de l'obte-

[1] « ... Et in particolare nella Francia, ove lei virtuosissimamente per tanto tempo haveva vissuto. » (*Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 77.)

[2] *Mém. à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, pp. 76, 77.

[3] *Extrait des nouvelles venues d'Écosse*, dans Teulet, t. II, p. 262.

[4] *Extrait des nouvelles venues d'Écosse*, etc., Teulet, t. II, p. 262.

[5] *Ibidem*, p. 263.

[6] *Ruthven's Narrative*; Jules Gauthier.

[7] *Mémoire à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 77.

[8] *Ruthven's Narrative;* Jules Gauthier, Keith, *Appendix.*

[9] Labanoff, t. VII, p. 347.

nir, s'ils consentaient, pour cette nuit-là, que toute liberté fût laissée à sa femme. C'était le seul moyen, leur insinua-t-il adroitement, de la mettre hors d'état de révoquer plus tard leur pardon, sous prétexte qu'en le signant elle était encore leur prisonnière. Il leur promit en même temps de se constituer lui-même son gardien et d'empêcher toute tentative d'évasion[1]. Ce ne fut pas sans de grandes hésitations que les conjurés se rendirent au conseil de Darnley, et, en se retirant, ils lui firent entendre d'un ton menaçant que « tous les malheurs qui pourraient s'ensuivre retomberaient sur sa tête[2]. »

Ils espéraient sans doute que la reine, dans son état de grossesse avancée, et accablée par tant d'émotions, serait hors d'état « de rien entreprendre[3]. » Ils avaient compté sans l'intrépidité de l'héroïne de Carbery-Hill, et l'on ne saurait trop s'étonner de leur imprudence.

La nuit venue, la reine et le roi quittèrent les seigneurs de leur conseil, comme pour aller se coucher. Marie fit aussitôt appeler dans sa chambre Erskine, son écuyer, et lui donna l'ordre de tout préparer pour la fuite. Vers minuit, elle se leva, et, après s'être assurée que le plus profond silence régnait dans le château, elle alla réveiller le roi et une seule de ses femmes. Tous trois descendirent à pas discrets par un petit escalier à colimaçon qui conduisait au cimetière de l'abbaye, et ayant ouvert une porte secrète pratiquée dans la muraille, ils trouvèrent l'écuyer qui les attendait avec un homme sûr et trois chevaux de selle. Le roi sauta sur l'un d'eux, la reine se mit en croupe sur celui d'Erskine, la suivante derrière l'autre serviteur, et la petite troupe partit à bride abattue à travers la campagne déserte et silencieuse. Dans leur aveuglement les conjurés n'avaient posé de gardes nulle part. Au point du jour, après avoir parcouru vingt milles tout d'une traite, la reine arrivait à Dunbar brisée de fatigue. Elle fit allumer un grand feu pour se réchauffer, et, après un frugal déjeuner qui ne se composait que de quelques œufs frais qu'elle avait fait cuire de sa main, elle écrivit au roi de France et à ses oncles les princes lorrains pour leur apprendre son extrême détresse. Sa lettre au cardinal de Lorraine portait cette signature : « Votre nièce Marie, reine sans royaume[4]. » Elle fit aussitôt connaître le lieu de sa retraite à ses amis les plus dévoués des comtés des basses terres, et quelques heures après son arrivée, elle se vit à

[1] *Extrait des nouvelles venues d'Écosse*, etc., Teulet, t. II, p. 263.
[2] *Ruthven's Narrative.*
[3] *Extrait des nouvelles venues d'Écosse*, Teulet, t. II, p. 263.
[4] *Mémoire à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII, pp. 77, 78 et 79.

la tête de plus de douze cents hommes, prêts à mourir pour sa cause. Parmi eux se trouvaient Huntly, Athol, Bothwell, Caithness, Marshal, l'archevêque de Saint-André, les lords Seaton, Hume, Yester, Sempil et une foule de barons et de gentilshommes[1].

On peut juger de la surprise et de la consternation des conjurés lorsque, le lendemain, ils apprirent que la reine s'était enfuie et qu'elle était entourée de ses amis les plus dévoués. On aura peine à croire que ces hommes de ruse et de sang eurent la naïveté d'envoyer ce même jour, pour la seconde fois, à la reine, les articles qu'ils avaient rédigés pour leur sauvegarde, et l'on trouvera tout naturel que Marie, qui n'avait promis de les signer que le fer sur la gorge, ne se crût pas engagée par un tel serment[2].

Cinq jours après, la reine, à la tête d'une armée de huit à dix mille lances, marcha sur Édimbourg, qui lui ouvrit ses portes sans la moindre résistance[3]. Elle y fut reçue avec des transports de joie, éclatant démenti donné aux impudentes calomnies des Knox et des Randolph, qui ne cessent de la peindre alors comme un objet de haine et de mépris pour les Écossais[4].

Saisis de terreur, les assassins de Riccio avaient disparu en un clin d'œil. Les chefs du complot, Morton, qui en avait été l'âme, Lethington[5] le conseiller, Ruthwen, Ker de Fawdonside, Lindsay, les terribles instruments; Knox[6], qui l'avait sanctifié par son pieux

[1] Herries, p. 78; Lettre de Marie à l'archevêque de Glasgow, 2 avril 1566, Labanoff, t. Ier, p. 348.

[2] Plusieurs historiens ont adressé à Marie Stuart le singulier reproche d'avoir manqué de parole aux assassins de Riccio; mais M. Jules Gauthier fait remarquer à bon droit qu'ils ne se montrent pas si rigides « lorsqu'il s'agit de l'hypocrisie de Moray ou du machiavélisme de Cecil. »

[3] 18 mars 1566.

[4] Jules Gauthier, t. Ier.

[5] Lethington, qui avait pris une part active dans la conspiration, mais qui s'était tenu artificieusement à l'écart, se retira chez un lord de ses amis dans les hautes terres. (Hosack.)

[6] On n'a pas de preuves de la participation de Knox à la conspiration, mais il la sut et l'approuva. (Hosack, t. Ier, et James Meline, *Mary queen of Scots*, etc.) M. Froude, dans son récit de la conspiration contre Riccio (vol. VIII), affirme, entre autres erreurs, qu'un *bond* fut signé par Ruthven et par Maitland (de Lethington) et que Morton le signa aussi « dans un paroxysme de rage, » parce qu'il fut, à ce moment-là, privé de la chancellerie, haute dignité que la reine avait l'intention de conférer à Riccio. L'original du bond, qui existe encore, n'a point été vu sans doute par M. Froude. Il ne porte ni la signature de Ruthven, ni celle de Morton, ni celle de Maitland. Il n'est signé que par Darnley et les lords bannis. Ruthven, Maitland et Morton, quoique parties actives dans le complot, n'avaient pas le même intérêt immédiat que Darnley et ses associés, et c'est pour cela qu'ils ne signèrent pas le *bond*. Quant au projet de destitution de Morton de son office de chancelier *avant* le meurtre de Riccio, on n'en trouve pas la moindre preuve.

silence, se sauvèrent, les uns à Newcastle, les autres dans les lieux les plus retirés de l'Écosse[1].

A peine rentrée dans Édimbourg, la reine voulut accomplir un devoir. Le corps de l'infortuné Riccio avait été inhumé dans le cimetière protestant de Canongate. Elle le fit transporter dans le cimetière de l'abbaye d'Holyrood et enterrer avec les prières et les cérémonies du culte catholique[2]. Cette action si simple ne put trouver grâce devant les diffamateurs à gage de Marie Stuart. Ils répandirent le bruit que Riccio avait été déposé avec une pompe extraordinaire dans le tombeau des rois, « *entre les bras de Madeleine de Valois*[3]. » Paul de Foix, dans une dépêche à Catherine de Médicis, se fit l'écho de ce bruit absurde, et quelques graves historiens s'appuient sur lui comme sur une autorité[4].

En résumé, la plupart des historiens, même plusieurs de ceux qui sont le plus hostiles à Marie Stuart, ont rejeté la fable de ses amours avec Riccio. Buchanan, tout en avouant que le secrétaire de la reine était fort disgracié de la nature, et n'était rien moins que séduisant, est le premier qui l'ait mise en avant. Payé par Moray pour diffamer la princesse qui l'avait sauvé de la potence lors de la conspiration d'Amboise, dans laquelle il était impliqué, on sait avec quelle conscience il s'est acquitté de sa tâche. De Thou est le seul des historiens contemporains qui se fasse l'écho de ce bruit mensonger. James Melvil est muet sur ce point, et John Knox lui-même ne dit pas un mot qui puisse faire soupçonner des relations coupables entre la reine et son secrétaire. « Les viles éclaboussures qu'on a cherché à faire rejaillir sur l'honneur de la reine, dit Keith, comme entretenant une familiarité criminelle avec le laid et disgracié Riccio, ne méritent aucun crédit[5]. » Hume traite cette accusation de déraisonnable, sinon d'absurde[6]. « Il paraît presque impossible, dit de son côté Robertson, que la reine, à moins qu'on ne la suppose une femme tout à fait éhontée, ait pu entretenir une intrigue criminelle avec Riccio[7]. » Malcolm Laing, le plus passionné des ennemis de

On voit, au contraire, dans *Narrative of Morton and Ruthven* (Keiss, vol. III, p. 261), que Morton, le *lendemain* du meurtre, parle à la reine en qualité de chancelier. M. Froude ne pourrait citer aucun document ou aucun historien du temps à l'appui de ce qu'il avance. (Hosack.)

[1] Tytler, t. V, *Appendix;* Chalmers, miss Strickland, J. Gauthier, Hosack.

[2] *Balfour's Annals*, t. Ier; Keith, t. II; D. Gusman de Silva à Philippe II, Archives de Simancas; citations de M. J. Gauthier.

[3] Jules Gauthier, t. Ier.

[4] Dépêche du 20 mars 1566, dans Teulet.

[5] Keith, t. Ier.

[6] Edition de 1848, t. III.

[7] Robertson, t. Ier.

Marie Stuart, a écrit ces mots caractéristiques : « Je ne me préoccupe pas de la familiarité de Riccio avec Marie, de laquelle nous n'avons maintenant d'autre preuve que les soupçons de son mari [1]. » Enfin M. Hill Burton pense que la reine, ayant fasciné Riccio comme elle fascinait tant d'autres hommes, il n'est pas probable qu'elle soit allée plus loin avec lui qu'avec d'autres [2].

« On peut même se demander, dit M. Hosack, si Darnley fut vraiment jaloux de Riccio? Cela est affirmé dans *Narrative of Ruthwen and Morton*. Cependant ce document lui-même contient de fortes preuves du contraire. Darnley, parlant de la reine, dit, même après le meurtre de Riccio, comme on vient de le voir, « qu'elle était une princesse vraie, et qu'il répondrait sur sa vie d'une promesse faite par elle [3]. » Ces paroles, qui sont rapportées par deux de ses pires ennemis, semblent être complétement incompatibles avec la jalousie. Il est plus que probable que, dans toute cette affaire, Darnley fut la dupe de Morton et de ses complices, et que, quels que fussent ses soupçons contre Riccio, ils n'étaient que le résultat de leurs intrigues [4]. »

M. Froude, sans tenir compte de tant de preuves, n'en persiste pas moins à soutenir que Riccio fut aimé de la reine, et que, « musicien accompli, il charmait les longues heures de sa solitude *par des chants d'amour*. » Il va sans dire qu'il passe sous silence les vraies causes de l'assassinat de Riccio, pour ne l'attribuer qu'à la jalousie du jeune roi [5].

IV

La reine ne pouvait douter de la complicité de Darnley dans le meurtre de Riccio ; mais elle ignorait encore s'il y avait eu préméditation de sa part, et si dans cette conspiration il existait des clauses secrètes auxquelles il eût souscrit. Dans l'espoir insensé de se mettre à couvert de la rumeur publique et des dangereuses révélations de ses complices, dont il n'avait trahi à cette époque que les chefs apparents, voici l'étrange moyen que Darnley crut avoir trouvé

[1] Malcolm Laing, t. Ier. Voir la remarquable dissertation de M. Gauthier sur les prétendues relations de Marie avec Riccio, dans l'Appendice de son tome Ier.

[2] Hill Burton, *History of Scotland*, vol. IV, p. 300. James F. Meline, *Mary queen of Scots and her latest english historian* (1872).

[3] Keith, t. III.

[4] Hosack, t. Ier.

[5] *Mary queen of Scots and her latest english historian*, etc., by James F. Meline. Chapter X, *Murder of Riccio*, pp. 98, 99, 100, 101.

pour leur imposer silence. Après avoir déclaré audacieusement devant le conseil privé qu'il n'avait participé en rien au complot, il obtint de la reine que sa déclaration serait lue à Édimbourg, sur la place du Marché, et que défense serait faite à tout Écossais, sous peine de trahison, de dire qu'il avait trempé en quoi que ce fût dans la dernière conjuration [1].

« Lorsque ces étranges procédés furent connus des conspirateurs exilés, leur indignation ne connut plus de bornes. Même dans cet âge barbare, il y avait certaines règles considérées comme sacrées, et qui liaient entre eux tous les hommes. Refuser de poursuivre une entreprise pour laquelle on avait engagé son sceau et sa signature, et, qui plus est, trahir un de ses associés, exposait l'offenseur à une vengeance presque certaine. Dès lors, Darnley devint doublement odieux à ses complices. Lui seul avait été cause de l'avortement de la conspiration; et, non content de les abandonner lorsque le succès semblait certain, il avait cherché son salut dans leur propre ruine. Ce fut là l'un des principaux motifs qui, plus tard, entraînèrent Morton et Lethington à entrer dans la conspiration contre la vie de Darnley [2]. »

Darnley n'avait nommé ni Moray ni les autres lords exilés avec lesquels il avait signé les *bonds*. Ceux-ci mirent à profit son silence; ils firent leur soumission à la reine et obtinrent des lettres d'abolition. Plusieurs même rentrèrent en faveur, et Moray, admis de nouveau dans le conseil, reprit auprès de la reine une partie de son ancienne influence. Quant aux envahisseurs d'Holyrood, faute d'avoir comparu en justice, ils furent mis hors la loi et leurs biens confisqués. Ce fut alors seulement que les sceaux furent enlevés à Morton, pour passer dans les mains de Huntly [3]. Deux des assassins subalternes de Riccio furent exécutés : Henri Yair, prêtre apostat, et Thomas Scott, shériff de Perth. Deux autres bourgeois, condamnés à mort, Harlow et Mowbray, furent graciés par la reine. Peu à peu, et sans doute sous l'influence secrète de Moray et de ses amis, la reine pardonna à plusieurs autres coupables, et, au bout d'un an, la plupart étaient rentrés en Écosse.

En apprenant la réconciliation de Darnley et de Marie, Élisabeth en conçut autant de dépit que leur rupture lui avait causé de joie. Elle fit écrire dans tout son royaume par Cecil que Riccio n'avait

[1] J. Gauthier, et Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier.

[2] Hosack, t. Ier.

[3] Lethington, à cause de sa trahison, fut dépouillé des terres de l'abbaye de Haddington, et elles furent accordées à Bothwell, à cause de ses récents services. (Hosack.)

été dagué que parce que le roi l'avait trouvé couché avec la reine[1]. En même temps, aussi habile à feindre qu'à dissimuler, elle disait à l'ambassadeur d'Espagne « qu'elle était très-affligée de la peine qui était survenue à sa bonne sœur; qu'elle voulait oublier tous leurs différends, qui se bornaient à peu de chose, et lui venir en aide[2]. » Elle lui fit même transmettre l'expression de ses plus tendres sympathies. Marie, qui n'était pas sans soupçon de la complicité d'Élisabeth, mais qui n'en avait aucune preuve, lui dépêcha un envoyé pour la remercier des marques d'intérêt qu'elle lui donnait, et pour lui demander en même temps que Morton et ses complices lui fussent livrés, ou qu'elle les expulsât de son royaume. Élisabeth fit semblant de condescendre à une si juste réclamation, qu'appuyait le roi de France; mais elle se contenta de faire avertir sous main Morton et ses amis qu'elle n'exigeait d'eux qu'un changement de résidence. Sur cet avis, ils cherchèrent un refuge à Alnwich, d'où ils étaient à portée de s'entendre avec leurs amis d'Écosse[3]. Morton, Lethington, et leurs complices, ne laissaient pas pourtant de faire à cette époque les plus grands efforts pour obtenir leur pardon. Moray et même Bothwell intercédaient auprès de la reine en leur faveur[4]; et peut-être, avec son extrême facilité à oublier les injures, eût-elle cédé à leurs prières, sans la violente opposition de Darnley. Il avait été la principale cause de l'exil de Morton, et il savait que Morton ne pardonnait pas. « Un vague sentiment du danger suspendu sur sa tête hantait à ce point son esprit, qu'il avait parlé de quitter l'Écosse si Morton était rappelé[5]. » Pour empêcher à tout prix le retour de cet homme si redoutable et de ses complices, il fit de nouvelles révélations à la reine sur leur compte, et, entraîné par la peur, il lui divulgua les noms des lords revenus d'exil qui avaient pris part à la conjuration. Il accusa même Lethington d'en avoir été « le principal moteur. » Cette imprudence devait lui coûter la vie. Pour se venger, Moray et ses complices mirent aussitôt sous les yeux de Marie les *bonds* signés de la main de Darnley, qui prouvaient que ce n'était pas seulement la mort de Riccio qu'il avait préméditée, mais encore le déshonneur, la ruine et le meurtre de sa femme et de sa souveraine[6]. La reine fut accablée par cette révélation, qui lui montrait

[1] *Avvisi di Scotia,* Labanoff, t. VII, p. 62. Teulet, t. II, p. 267.

[2] D. Guzman de Silva à Philippe II, 30 mars, 11 et 29 avril 1566, Archives de Simancas; J. Gauthier, t. Ier.

[3] Keith, t. II; Chalmers, t. III; Jules Gauthier, t. Ier.

[4] Randolph à Cecil, 2 avril, et Robert Melvil à Cecil, 3 avril; *State papers office;* J. Gauthier, Hosack.

[5] Hosack, t. Ier.

[6] « La reine vit alors tous les *covenants et bonds* qui avaient été passés entre le

sous un jour si odieux celui qu'elle avait tant aimé, et qu'elle aimait encore. « La folie et la perversité de cet homme, qui s'était montré aussi faux envers elle qu'envers ses compagnons de meurtre, la plongèrent dans le désespoir[1]. » Elle tomba dans un abattement profond. Elle n'eut cependant pas la force de se séparer de cet indigne époux, et ils continuèrent à vivre sous le même toit. Darnley semblait prendre à tâche d'aggraver ses torts et ses fautes, et chaque jour éclataient de nouveaux orages[2].

La reine fit de vains efforts pour lui faire changer de conduite et pour le ramener à elle. Sa situation devint bientôt si intolérable qu'elle pensa sérieusement à se retirer en France[3]. Son dessein était de former un conseil de régence pour gouverner en son absence son ingouvernable royaume. Elle avait même désigné les noms de membres qui devaient en faire partie, Moray, Mar, Huntly, Athol et Bothwell[4]. Mais ses principaux conseillers s'opposèrent fortement à ce projet extraordinaire, et comme le terme de sa grossesse approchait, il fut mis pour un temps de côté[5]. Randolph prétendit même qu'elle ne fut pas éloignée de divorcer[6]; mais, à la veille de ses couches, rien n'est moins probable qu'elle ait conçu un tel dessein.

C'est à ce moment de crise que Buchanan, avec un art perfide, place l'origine de la prétendue passion de Marie pour Bothwell. Mais comment croire que cette princesse qui sut résister aux gentilshommes les plus beaux, les plus spirituels, les plus séduisants de la cour de France, dont la vertu ne fut jamais effleurée par nos chroniques scandaleuses, qui fit virilement trancher la tête à l'imprudent Chatelard pour se mettre à l'abri de tout soupçon, et qui, dans les prisons d'Élisabeth, ne fut en butte qu'aux ridicules calomnies de la comtesse de Shrewsbury, comment croire que cette princesse aît choisi pour premier amant le digracié Riccio et qu'elle ait éprouvé une violente passion pour ce Bothwell, que Brantôme nous dépeint comme « le plus laid homme et d'aussi mauvaise grâce qui se pût voir[7]? » Un tel soupçon est aussi loin de la vraisemblance que de

roi et les seigneurs, et trouva que la déclaration que Darnley avait faite, devant elle et le Conseil, de son innocence du meurtre de David, était fausse. » (Randolph à Cecil, 4 avril 1566; dans Hosack.)

[1] Hosack, t. I[er].

[2] Marie à la duchesse de Guise, mai 1566, dans Labanoff, t. I[er], p. 354.

[3] Lethington à Randolph, 27 avril, *State papers office,* et D Guzman de Silva à Philippe II, 18 mai; Jules Gauthier; Hosack, t. I[er].

[4] Lettre de Morton à Randolph, 27 avril 1566, Coton. libr. Caligula B. 244; citée par M. Hosack.

[5] Hosack, t. I[er].

[6] Randolph à Cecil, 25 avril, *State papers office;* J. Gauthier.

[7] Jebb, t. II, p. 486.

la vérité. Il faut remarquer de plus que la réputation de Marie Stuart, restée hors d'atteinte pendant son séjour en France et en Angleterre, n'a jamais été attaquée que par les assassins de Riccio et de Darnley, et par les hommes à leurs gages. Il suffisait que Bothwell jouît de la faveur, alors très-méritée, de la reine pour qu'il fût aussitôt accusé, de même que Riccio, d'être son amant[1].

Après le duc de Châtellerault, le comte de Bothwell par ses vastes possessions et les charges héréditaires dont il était revêtu, était le plus puissant des barons du sud. Il était shériff de Berwick et d'Édimbourg, bailly de Lauderdale et grand amiral d'Écosse. Ennemi juré de l'Angleterre et des lords de la congrégation, bien que protestant, il avait rendu de grands services à Marie de Lorraine pendant sa régence, et elle lui avait confié la lieutenance des Marches. Dans sa jeunesse, Bothwell avait été capitaine de la garde écossaise du roi de France. Il accompagna Marie Stuart à son retour en Écosse. Accusé peu après par Moray d'avoir formé un complot pour enlever cette princesse, il fut exilé, et, quoique ses biens fussent confisqués, il refusa de se vendre à l'Angleterre comme la plupart des seigneurs écossais de son temps. Lors de la révolte de Moray et de ses amis, la reine le rappela, et ce fut lui qui, par son énergie et son courage, contribua le plus puissamment à leur défaite. La reine lui rendit alors ses biens, ses dignités et la lieutenance des Marches du sud. En retour il lui montra un dévouement à toute épreuve; il devint le plus ferme soutien du trône et le plus redoutable adversaire de la faction anglaise. D'un caractère aventureux, d'une ambition sans bornes, d'une audace extrême, indifférent au bien comme au mal, Bothwell n'était retenu par aucun frein. Trop riche pour être vénal comme les autres lords écossais, trop aveuglément confiant dans sa force pour être hypocrite et perfide comme eux, d'un orgueil trop haut pour marcher à leur suite, par ces qualités plus apparentes que réelles il s'était fait une place à part au milieu des hommes pervers de son temps et de son pays. Le bandit, pour qui le meurtre d'un roi ne devait être qu'un jeu, portait alors le masque d'un chevalier.

Il pouvait avoir alors trente-cinq ans, et il y avait trois mois à peine qu'il venait d'épouser la sœur du comte de Huntly, Jane Gordon. La reine s'était montrée entièrement favorable à ce mariage; elle avait assisté au contrat et donné à cette occasion une série de fêtes[2]. Or, c'est à partir des trois mois qui suivirent ce mariage que Bucha-

[1] Robertson et Laing ont surtout contribué à propager la calomnieuse invention de Buchanan.

[2] Registres du sceau privé, 9 février. (Hosack.)

man, sans la moindre preuve, fait remonter la prétendue passion de Marie pour Bothwell[1].

A la veille des couches de la reine, le conseil privé, dans la crainte d'un coup de main de la part de Morton et des autres meurtriers de Riccio, fut d'avis qu'elle devait s'enfermer dans le château d'Édimbourg ou ne sortir qu'avec une nombreuse escorte[2]. Elle se rendit à ce conseil. Dans la prévision d'un événement tragique, trop bien justifiée par le souvenir de la nuit sanglante d'Holyrood, elle fit son testament et se réconcilia de nouveau avec Darnley[3]. Puis ayant réuni dans un banquet Moray, Argyle, Huntly, Athol et Bothwell, elle leur fit jurer de vivre entre eux en bonne intelligence, et elle pardonna encore à plusieurs des complices de Riccio. Mais Darnley s'opposa de toutes ses forces au rappel de Lethington[4].

Moray avait repris tout son empire sur l'esprit de sa sœur. Comme s'il eût eu en vue de se rendre maître de la situation en cas d'accident, il obtint pour lui et pour son beau-frère Argyle la permission de loger dans le château sous prétexte de veiller avec le roi à la sûreté de la reine. Bothwell et Huntly ayant sollicité la même faveur, Moray fut assez influent pour qu'elle leur fût refusée et pour que Bothwell fût envoyé sur les frontières afin d'y exercer son commandement[5]. Étonnés de ces étranges mesures, et pleins de défiance contre Moray, Huntly, Bothwell et l'évêque de Ross proposèrent à la reine de garder Moray à vue jusqu'à ce qu'elle fût accouchée ; mais elle refusa de prêter l'oreille à leurs soupçons et à leurs instances.

La nouvelle de la naissance d'un prince royal fut accueillie avec enthousiasme dans toute l'Écosse. Lorsque Élisabeth l'apprit, elle se laissa tomber sur un siége : « La reine d'Écosse, dit-elle avec un soupir, est mère d'un bel enfant, et je ne suis qu'une souche stérile[6] ! » Elle accepta pourtant d'être la marraine du jeune prince, et, peu de jours après, elle envoya Killigrew auprès de Marie pour la complimenter. L'ambassadeur trouva les comtes d'Argyle, de Moray, de Mar et Athol installés dans le château ; Bothwell, obéissant à l'ordre qui lui avait été donné, s'était rendu sur les frontières.

[1] M. Jules Gauthier fait remarquer avec raison que les historiens qui ont suivi la trace de Buchanan ne sont point d'accord entre eux. « Suivant les uns, dit-il, Marie devint folle d'amour avant ses couches; suivant d'autres, après. Malcolm Laing assure qu'elle aimait Bothwell avant que celui-ci eût épousé Jane Gordon, c'est-à-dire quand d'autres prétendent qu'elle aimait Riccio. »

[2] Keith, t. II; Jules Gauthier, t. Ier.

[3] Randolph à Cecil, 7 juin; Chalmers, t. III, et Jules Gauthier. La reine parlait de Darnley dans son testament en termes affectueux. (Hosack, t. Ier.)

[4] Keiss, Tytler et miss Strickland.

[5] Randolph à Cecil; Chalmers, t. III, et J. Gauthier.

[6] *Mémoires* de Melvil.

La reine resta enfermée dans le château d'Édimbourg depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de juillet. A cette époque où elle alla passer huit jours à Alloa chez le comte de Mar, elle était accompagnée de Moray et de quelques membres de son conseil. Darnley vint l'y rejoindre. Vainement elle essaya de le réconcilier avec les nobles. Il n'y eut de rapprochement qu'entre elle et lui. « Depuis la venue de Mauvissière, écrivait Bedford, ils n'ont fait qu'un lit; on pense qu'il pourra en résulter une meilleure entente[1]. » Elle dura peu. Deux jours après sa rentrée à Holyrood, la reine ayant accordé son pardon à Lethington et à quelques autres meurtriers de Riccio, par les instances de Moray, Darnley fut tellement irrité de voir que l'influence du bâtard l'emportait sur la sienne, qu'il menaça de le tuer. La reine crut devoir en prévenir Moray, afin qu'il se tînt sur ses gardes. De nouveaux efforts qu'elle tenta pour les réconcilier n'eurent aucun succès[2]. Darnley, outré de colère, quitta le château. Peu de jours après, comme s'il eût mis en oubli son ressentiment, il revint auprès de la reine, il l'accompagna dans plusieurs parties de chasse et vécut avec elle dans les meilleurs termes[3].

Le 20 septembre, la reine, en quittant Stirling pour retourner à Édimbourg, pria Darnley de l'accompagner; il s'y refusa. A peine fut-elle partie qu'il dit confidemment à Du Croc, le nouvel ambassadeur de France, que la reine avait laissé auprès de lui pour lui donner de bons conseils, qu'il avait l'intention de passer la mer et de se rendre sur le continent. Il s'ouvrit aussi à son père de ce projet, et celui-ci s'empressa d'en instruire la reine, en la prévenant qu'un vaisseau était déjà prêt. Surprise au dernier point de cette étrange nouvelle, Marie en fit part à son conseil (29 juillet). Darnley arriva le même jour à Édimbourg et passa la nuit auprès de la reine. Elle le pressa vivement de lui faire connaître les causes de son mécontentement et de ce départ précipité; elle ne put lui arracher aucune parole. Le lendemain, les lords du conseil et Du Croc lui représentèrent que son départ « intéressait son honneur, celui de la reine et du conseil, » puisqu'il ne pouvait avoir pour motif qu'une offense vraie ou supposée. Ils lui offraient une satisfaction, s'ils étaient reconnus coupables de quelque offense envers lui, et ils insistèrent pour qu'il s'expliquât. Il resta muet. Enfin, la reine l'ayant pris à part, et lui ayant parlé avec une extrême douceur, il finit par dé-

[1] Bedford à Cecil, 12 août, J. Gauthier, t. Ier.

[2] Lettre de Bedford à Cecil du 3 août 1566, citée par Von Raumer, p. 88, et par Hosack, t. Ier, p. 154; Chalmers, t. Ier, et Jules Gauthier, t. Ier.

[3] Lettre de l'évêque Parkurst, dans miss Strickland, t. IV. — Charles IX à M. de la Forest, Bibl. du Louvre, et Chéruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis*.

clarer qu'elle ne lui avait donné aucun sujet de mécontentement, et qu'il n'avait aucun motif de se plaindre d'elle, mais il refusa obstinément d'avouer qu'il eût formé le projet de partir. La reine lui dit alors, pour mettre fin à cette scène étrange, qu'elle se contentait de cette explication, et Darnley lui répondit d'un ton boudeur : « Adieu, madame, vous ne me reverrez de longtemps[1]. » On eut quelque soupçon que Lennox avait imaginé cette « fausse alarme » pour forcer la reine de donner à son fils plus d'autorité, et de révoquer de leurs fonctions le secrétaire Lethington, Macgill, le clerc de la justice, et le clerc du registre, ses anciens complices. Darnley, retiré à Glasgow, auprès de son père, finit par articuler ses griefs. Il écrivit à la reine pour se plaindre « de ce qu'elle ne lui accordait pas assez d'autorité, » et de ce que toute la noblesse fuyait sa compagnie. La reine lui répondit que ce n'était point à elle, mais à lui-même qu'il devait s'en prendre ; qu'elle s'était mal trouvée du crédit qu'elle lui avait donné, puisqu'il ne s'en était servi que pour protéger ceux qui l'avaient si gravement offensée ; que, bien que les meurtriers de son serviteur eussent pénétré après lui dans sa chambre et l'eussent nommé leur chef, elle n'avait jamais voulu l'accuser, par respect pour sa personne ; elle l'avait même toujours excusé, et elle avait feint de ne rien croire. Quant aux nobles, il a pris si peu de peine de les gagner et de se faire aimer d'eux, qu'il n'y a rien d'étonnant s'ils l'abandonnent, et ses déportements envers eux en sont cause. S'il veut les ramener, il faut premièrement qu'il se fasse aimer, et pour cela qu'il se rende aimable ; qu'autrement il lui serait malaisé à elle-même d'y donner ordre, et surtout de les faire consentir à ce qu'il ait le maniement des affaires entre les mains, ce qui serait impossible[2].

Ces sages conseils furent inutiles. Darnley faisait mine tous les jours de vouloir s'embarquer. En attendant, il se répandait en propos calomnieux contre la reine, et il essayait d'exciter les esprits pour provoquer une sédition. En même temps, il écrivait au pape et aux rois de France et d'Espagne que l'Écosse était en proie à un extrême désordre, parce que la reine n'y soutenait pas avec assez de fermeté la cause du catholicisme. Une de ces lettres tomba sous les yeux de Marie[3].

[1] Les seigneurs du conseil d'Écosse à Catherine de Médicis, 8 octobre, dans Keith, Chalmers et Jules Gauthier.

[2] *Mémoire des seigneurs du conseil privé d'Écosse à Catherine de Médicis*, 8 octobre 1566. Ce Mémoire, envoyé à la cour de France par Du Croc, avait pour but de l'éclairer sur la conduite de Darnley, afin de prévenir le mauvais effet de ses explications dans le cas où il serait parti furtivement. (Teulet, t. II.)

[3] Knox, *History of Reform;* Chalmers, Tytler, J. Gauthier.

Darnley s'agitait dans le vide; il était jugé à sa valeur. La reine, au contraire, était « aimée, estimée et honorée, » et « grâce à sa sage conduite, » une « grande harmonie » existait alors « entre tous ses sujets[1]. » Ce qui est digne de remarque et ce qui donne le démenti le plus formel aux calomnies de Buchanan, c'est qu'au milieu des récriminations multipliées qu'il confiait alors à tous les échos, Darnley n'élève pas une seule plainte contre la conduite de la reine. Si elle eût été scandaleuse, comme l'a inventé l'immonde pamphlétaire, quel excellent argument pour Darnley! Mais on n'en trouve pas la moindre trace dans la correspondance des ambassadeurs.

Les frontières de l'Écosse étaient depuis quelque temps le théâtre de rencontres sanglantes entre deux familles rivales, les Armstrong et les Johnston. Bothwell, lieutenant des Marches, fut chargé par le conseil de réprimer ces désordres et d'arrêter les malfaiteurs qui en profitaient pour piller le pays. En s'acquittant de cette tâche, il eut à soutenir un combat corps à corps avec un célèbre pirate, nommé John Elliot du Park et il reçut trois blessures que l'on crut mortelles (7 octobre 1566)[2].

La reine, avant que cette nouvelle lui fût parvenue, quittait Édimbourg le lendemain[3] pour aller tenir les assises à Jedburgh. Elle y arriva le soir même, avec une partie de son conseil, et pendant les huit jours suivants elle s'occupa uniquement « de juger les perturbateurs et de présider son conseil[4]. »

Le 16, seulement, après la clôture des assises[5], accompagnée de Moray et de plusieurs seigneurs, elle se rendit à l'Hermitage, où

[1] Du Croc à l'archevêque de Glasgow, 15 octobre, dans Keith, Chalmers et Jules Gauthier.

[2] Bothwell put arrêter les principaux chefs insurgés. Mais un pirate fameux, John Elliot du Park, qui s'était longtemps ri de la loi, n'avait pas été atteint. Le 7 octobre, Bothwell l'aperçut dans la partie haute du Liddesdale; Elliot s'enfuit, mais Bothwell, mieux monté que lui, l'eut bientôt rejoint. Le corsaire voyant qu'il n'y avait pas de fuite possible se retourna brusquement contre Bothwell, et un combat singulier s'en suivit, dans lequel Elliot fut tué sur place après avoir blessé grièvement Bothwell qui tomba évanoui. Le coup n'était cependant pas mortel, et on put le transporter à son château de l'Hermitage qui était fort peu éloigné. (Hosack, t. Ier.)

[3] Lord Scrope à Cecil, 8 octobre 1566; *State papers office; Diurnal of occurrents*, pp. 100 et 101; Jules Gauthier, t. Ier.

[4] « D'après le *Diurnal of occurrents*, dit M. J. Gauthier, c'est le 8 que la reine partit d'Edimbourg et que Bothwell fut blessé; il est, en cela, d'accord avec la lettre de Scrope. Le *Birrel's Diary* place également les deux événements le même jour, mais il dit le 7 au lieu du 8. »

[5] D'après le registre du conseil privé, Marie donna une charte à l'Hermitage le 16 octobre; Chalmers, t. II, et Jules Gauthier, t. Ier.

Bothwell avait été transporté. Elle tenait à donner cette marque de sympathie à un serviteur dévoué, qui venait de recevoir plusieurs graves blessures à son service ; elle avait de plus à se rendre compte de ses propres yeux des affaires du district dont Bothwell était gouverneur [1]. Elle passa deux heures auprès de lui [2], en présence de Moray et des autres seigneurs de sa suite [3], et le jour même elle retourna à Jedburgh après avoir parcouru trente-six milles à cheval.

Ce ne fut donc pas seulement une visite de courtoisie que la reine fit à Botwell, mais encore une visite d'affaires, car un contemporain français dit formellement qu'on lui donna le conseil de s'entendre avec lui sur l'état des frontières [4].

Cette visite faite par la reine à l'un de ses plus fidèles sujets, grièvement blessé à son service, a été donnée par ses ennemis comme une preuve évidente de sa passion pour Bothwell, et Buchanan a défiguré ce simple incident de la façon la plus ignoble. Plusieurs historiens l'ont aveuglément copié. Buchanan n'écrivait son pamphlet que cinq ans après ce voyage, et pour les Anglais qui étaient peu au courant de ce qui s'était passé. Il l'écrivait sous les yeux du *vertueux* Moray, qui assistait à cette visite et qui se garda bien de le démentir [5].

Il accuse formellement Marie et Bothwell d'avoir notoirement vécu dans l'adultère longtemps avant le baptême du petit prince, et par conséquent du vivant même de Darnley. Or, on n'en trouve pas la moindre trace, non-seulement dans la correspondance de Bedford et de Du Croc, mais, ce qui est plus significatif, dans les rapports adres-

[1] C'est ce qui est dit formellement dans le *Fragment d'une histoire contemporaine de Marie Stuart*, déposé au *British Museum. Diurnal of occurrents;* Tytler, miss Strickland, J. Gauthier ; Hosack.

[2] Lettre de lord Scrope à Cecil, citée par Tytler, t. V, par Jules Gauthier et Hosack, t. Ier.

[3] *Fragment d'une hist. contemporaine de Marie Stuart*, etc. Hosack, t. Ier.

[4] Caligula, l. IV, p. 104. Document mss. cité par M. Hosack. Le lendemain de la visite de la reine, quantité de papiers furent envoyés de Jedburgh à Bothwell, se rapportant aux affaires de son office. (Chalmers, t. Ier, p. 296 ; Hosack.)

[5] Hosack, t. Ier.

« Si Robertson et Laing, de même que ceux qui les ont copiés, avaient eu accès au *Ricord office*, ils auraient trouvé, dans la correspondance de lord Scrope, écrite en ce temps-là, et sans aucun motif pour altérer la vérité, qu'au lieu de se hâter de visiter Bothwell immédiatement après la nouvelle de sa blessure, comme l'avancent faussement Buchanan et ses copistes, la reine attendit à Jedburgh, pendant toute une semaine, que toutes les affaires des assises fussent terminées. Ils auraient vu, de plus, que le voyage ne fut pas accompli au milieu de l'hiver mais au milieu d'octobre, lorsque le temps, dans l'Écosse du sud, est souvent beau, et qu'au lieu d'être entourée de la pire compagnie, comme l'avance encore ce misérable Buchanan, la reine était avec son frère Moray et d'autres seigneurs. » (Hosack, t. Ier.)

sés par Drury au gouvernement anglais, de la frontière d'Écosse, où affluaient toutes les calomnies, les récits scandaleux et les espions aux gages de l'Angleterre. Il faut remarquer de plus que cette accusation est portée contre une femme qui, par sa position de reine, ne pouvait vivre d'une manière privée, et dont les moindres actions ne pouvaient échapper aux regards. Et si une telle conduite eût pu être dérobée à l'attention publique, elle n'aurait pu rester secrète aux yeux et aux oreilles des ambassadeurs étrangers, des courtisans mécontents, des espions à gage, des serviteurs de la reine. Or, parmi les nombreux domestiques qui composaient sa maison, Écossais, Français et Anglais, hommes et femmes, protestants et catholiques, il ne s'est jamais trouvé un seul témoin qui ait déposé contre elle sur ce point, même lorsqu'elle fut détrônée, même lorsquelle passa dix-huit ans dans les prisons d'Élisabeth[1].

Voici une autre preuve des calomnies de Buchanan :

Le jour même de la visite de la reine à l'Hermitage, Du Croc, l'ambassadeur du roi de France, qui l'avait accompagnée à Jedburgh, écrivit à Paris, et, après avoir décrit l'incompréhensible conduite de Darnley, et le mépris dans lequel l'avaient fait tomber ses folies, il s'exprime ainsi sur le compte de la reine : « Jamais je n'ai vu Sa Majesté aussi estimée, aimée et honorée, ni une si grande harmonie régner entre ses sujets, comme au temps présent, ce qui est le résultat de sa conduite, et je ne puis apercevoir le plus petit différend et la plus petite division[2]. » Le contraste entre le témoignage de ce témoin désintéressé, qui écrit sur place, et les calomnies inventées cinq ans après par Buchanan n'est-il pas instructif[3] ?

Le lendemain de cette course violente à l'Hermitage, la reine fut atteinte d'une fièvre putride causée par la fatigue autant que par ses chagrins domestiques. La maladie prit un tel caractère de gravité qu'on l'a crut et qu'elle se crut perdue. Elle fit le sacrifice de sa vie avec grandeur d'âme et une pieuse résignation. Elle supplia Moray et les lords qui entouraient son lit de renoncer à leurs discordes pour se vouer uniquement à l'administration du royaume ; elle leur recommanda, principalement à Moray, de veiller sur son fils ; elle les pria de se montrer tolérants et de n'exercer aucune violence sur les catholiques ; elle dit qu'elle mourait fidèle à sa foi, qu'elle pardonnait à tous ceux qui l'avaient offensée et en particulier à son mari, puis, ayant déclaré de nouveau à l'ambassadeur de France

[1] *Mary queen of Scots and her latest english historian*, etc , by James F. Meline (1872).
[2] Keith, t. II, p. 451, et Hosack, t. Ier.
[3] Hosack, t. Ier.

qu'elle mourait catholique, « elle le pria de recommander au roi de France son fils et son royaume[1]. » Mais, le neuvième jour, après une forte crise, la reine fut sauvée, à la vive satisfaction de tous les seigneurs qui l'entouraient et qui lui témoignèrent le plus tendre attachement[2]. Bothwell convalescent ne put rejoindre ses collègues que le 25 octobre. La reine apprit avec plaisir sa guérison, « car, dit Du Croc, ce ne lui eût pas été peu de perte de le perdre[3]. »

Pendant toute la maladie de la reine, Darnley, qui se trouvait à Glasgow, s'abstint de venir auprès d'elle, bien qu'on l'eût fait avertir par un messager de la gravité du mal[4]. Il ne vint que pendant la convalescence, et repartit le jour suivant[5].

CHANTELAUZE.

[1] Lettre de l'évêque de Ross à l'arch. de Glasgow, 26 octobre, dans Keith; J. Gauthier; Hosack, t. Ier.

[2] « Nous espérons que Dieu ne permettra pas que ce pauvre royaume soit assez malheureux pour perdre une si bonne et si gracieuse souveraine, » écrivaient les lords du conseil privé à l'archevêque de Glasgow. (Keith, *Appendix*, Jules Gauthier.)

[3] Du Croc à Catherine de Médicis, 17 octobre, dans Labanoff, t. Ier, p. 378.

[4] Du Croc à l'archev. de Glasgow, dans Keith, t. II, p. 467, *Append.*; Hosack. Dans cette lettre, Du Croc dit que la conduite de Darnley fut sans excuse. Buchanan, avec la plus insigne mauvaise foi, prétend au contraire, dans son pamphlet, que Darnley accourut en poste à Jedburgh pour reconforter la reine, pour lui rendre tous les services affectueux qu'il pouvait, et lui montrer par là son affection, etc.; mais qu'il fut traité avec un mépris et une dureté étudiés. (*Detection*; Hosack, t. Ier.) La reine, profondément affligée de l'étrange conduite de Darnley, et voyant toutes ses illusions détruites, ne tenait plus à la vie. « Je pourrais désirer la mort, » disait-elle souvent à Du Croc, qui essayait vainement de ramener la paix dans la maison royale. (Keith, t. Ier, xcvi; Hosack, t. Ier.)

[5] Du Croc à l'archevêque de Glasgow, Keith, préface; Chalmers, Knox, Jules Gauthier.

La suite prochainement.

LA GESTION FINANCIÈRE

DE LA DÉLÉGATION DE TOURS ET DE BORDEAUX

X[1]

L'emprunt de 250 millions émis le 27 octobre 1870 par la Délégation de Tours a donc été aussi bien fait qu'il était bien justifié. Mais on peut se demander aujourd'hui quel fut son effet utile pour la défense nationale du pays. C'est notre grand ennemi, c'est M. de Bismark lui-même, qui nous donnera la réponse à cette question.

M. de Bismark se montra profondément irrité à la nouvelle de cet emprunt : Comment! alors que la capitulation de Metz venait de livrer à l'Allemagne la dernière armée organisée de la France, soixante-dix mille hommes, quatre maréchaux de France, six mille des meilleurs de nos officiers, cinquante-sept drapeaux, et une énorme quantité d'armes et de munitions de guerre, tout ce qui semblait nous rester encore de forces morales et matérielles; alors que la capitulation de Metz rendait disponible la meilleure armée des envahisseurs, l'armée du prince Frédéric-Charles, qui allait se ruer par torrents sur nos provinces intérieures, enserrant plus que jamais Paris dans un blocus sans espoir de secours; alors que le roi Guillaume croit déjà pouvoir montrer aux puissances neutres, témoins encore hésitants de ce duel de peuples, la France démoralisée, désarmée et pantelante sous les serres de l'aigle de Brandebourg; c'est alors, c'est le jour même de la capitulation de Metz, c'est le 27 octobre, que la Délégation de Tours émet un emprunt en Angleterre, rallie ainsi à la France la sympathie intéressée des Anglais ses prêteurs, et ouvre à la France, dans le réservoir universel des capitaux,

[1] Voir *le Correspondant* des 10, 25 mai et 10 juillet 1874.

dans la Cité de Londres, une source abondante d'argent, c'est-à-dire le moyen de reconstituer des armées!

Voici en effet que la presse anglaise, jusque-là sympathique à la cause allemande, change de ton, et paraît s'aviser qu'une formidable réaction patriotique est possible dans un pays envahi et chez un grand peuple, brave et ardent. Le principal organe de la Cité, le *Times*, qui, au début de la guerre, avait soutenu les envahisseurs, sert notre emprunt, embrasse notre cause, et recommande aux Allemands de ne pas pousser à bout leur aventure, par crainte que la France, dans un accès de désespoir, ne se relève de toute sa hauteur, et, ralliant tous ses enfants, ne coupe la retraite à l'armée d'invasion.

Et voilà qu'en effet, dès le 9 novembre, trois corps d'armée français, forts de soixante-quinze mille hommes, surgissent sur la Loire, et, quelques semaines après, nous comptons là deux cent mille hommes. Et la victoire un moment nous ranime d'un sourire. Mais, hélas! nous n'avions pas assez pour acheter ses complètes faveurs avec les deux cents et quelques millions de francs de l'emprunt du 27 octobre. En dehors de l'armée de la Loire, nous ne parvînmes pas à réorganiser des armées; nous n'eûmes guère que des bandes à peine outillées et déplorablement munies.

N'importe; cet éclair de fortune de nos armes fit trembler l'état-major allemand campé sur le sol français; et M. de Bismark, allumé de colère, et ne pouvant rien contre la Cité de Londres qui commanditait notre défense nationale, M. de Bismark lança des mandats d'arrêt contre quelques banquiers de Francfort, accusés d'avoir souscrit à l'emprunt français.

Car cet emprunt ne nous avait pas seulement valu de réelles sympathies en Angleterre; il avait donné lieu en Allemagne à une manifestation de sentiments qui devaient inquiéter M. de Bismark dans sa politique intérieure. Les souscriptions de Francfort à l'emprunt français rappelaient au chancelier prussien que plusieurs États de l'Allemagne, asservis par la Prusse après la victoire de Sadowa, et entraînés sous le commandement du roi Guillaume, en juillet 1870, contre la France, retenaient au fond des âmes un ferment de haine contre la Prusse, et que le moindre échec de l'armée allemande pouvait donner à la France des alliés secrets en Allemagne même, comme des alliés déclarés en Angleterre. M. de Bismark sentait vivement et voyait clair sa situation critique, et c'est pourquoi il voulait frapper sans merci les banquiers de Francfort.

En vain ces banquiers firent valoir qu'ils avaient souscrit publiquement, sans mystère, par des dépêches télégraphiques déposées dans un bureau officiel, et qu'ils avaient pensé en cela user du

droit de tout capitaliste de placer ses capitaux en liberté. Cette manière ouverte de procéder fut tenue pour bravade d'opposant politique, et ne fit que mieux ressortir le danger entrevu par la Prusse dans la dissidence possible de certaines populations allemandes.

Oui, de l'aveu même de nos ennemis, la France, après l'emprunt de Tours, et malgré le désastre de Metz, eut un moment heureux où l'on put croire que les armées allemandes seraient coupées, Paris débloqué, et l'invasion rejetée, par lambeaux, par delà les frontières, au milieu de l'Allemagne désunie.

Écoutez l'avocat général du roi de Prusse dans son réquisitoire contre les banquiers de Francfort : « C'est l'appui que la nation française trouve ainsi à l'étranger, appui en fournitures d'armes et d'argent, qui rend la guerre actuelle aussi opiniâtre. Sans cette assistance, l'armée de la Loire n'aurait pas été constituée ; car l'argent est le nerf principal dans une entreprise de ce genre. »

Et l'avocat général prussien disait juste ; car le délégué des finances de Tours, M. de Roussy, a déclaré, dans sa déposition du 20 juillet 1872, que c'est l'emprunt Morgan qui nous a permis de nous procurer des armes par des achats à l'étranger, et que ces achats se sont élevés en définitive à plus de 300 millions.

A voir ce que 200 millions de francs ont pu faire alors, il faut bien reconnaître qu'un milliard bien employé nous eût probablement sauvés. Pourquoi ce milliard nous a-t-il fait défaut? C'est ici que nous avons à rechercher les responsabilités de nos derniers malheurs.

XI

L'emprunt de Tours de 250 millions de francs ne fut pas entièrement couvert à la souscription, et cela par diverses causes que voici : d'abord on eut le tort de trop précipiter les choses, sous la pression du besoin d'argent; on n'ouvrit la souscription que pendant trois jours, du jeudi matin 27 octobre au samedi soir quatre heures. En France, la Délégation financière eut à peine le temps d'organiser l'opération ; les instructions et affiches ne parvinrent que dans 310 arrondissements sur 371, soit par le fait de l'invasion, soit par défaut de temps. D'après les rapports des trésoriers généraux, on peut croire qu'un plus long délai donné aux souscripteurs aurait assuré un parfait résultat. La souscription en France produisit la

somme de 93,921,000 francs, en 144,652 obligations, qui naturellement ne furent pas réduites, et qui se composaient de

139,577	obligations de.	. . . . . .	500 fr.
4,273	—	. . . . . .	2,500 fr.
528	—	. . . . . .	12,500 fr.
et 274	—	. . . . . .	25,000 fr.

Si l'on rapproche ce tableau du tableau de toute la souscription des 250 millions, telle que nous la voyons définitivement répartie en Angleterre et en France, nous remarquons que, pour les petits titres de 500 francs, 139,577 ont été souscrits en France, et 10,000 seulement en Angleterre; tandis que les titres forts ont été surtout souscrits en Angleterre :

Obligations de 2,500 fr. :	13,927 en Angleterre	et 4,273 en France.
Obligations de 12,500 fr. :	5,000 en Angleterre	et 528 en France.
Obligations de 25,000 fr. :	2,120 en Angleterre	et 274 en France.

Ce qui vérifie l'observation que nous avons faite sur la convenance des titres forts pour classer et maintenir l'emprunt en Angleterre, où les grandes fortunes sont plus nombreuses et plus élevées que chez nous.

En Angleterre, les souscriptions furent suffisantes; mais elles ne furent pas toutes admises, par suite d'un droit conféré par l'usage au banquier négociateur, et que M. Morgan appliqua plus largement peut-être que de coutume.

Ce droit, c'est l'*allotment*, faculté pour le banquier qui émet un emprunt de faire un triage des souscripteurs, et de réduire ou de rejeter les souscriptions qui sont jugées trop lourdes pour le crédit des preneurs, et qui pourraient, aussitôt après l'emprunt, affluer sur le marché, écraser les cours et retarder le classement sérieux et régulier des titres. Comme l'a fort bien dit M. de Germiny dans sa déposition à l'enquête, « cela a son bon côté, cela empêche la spéculation effrénée de celui qui souscrit et ne garde rien. »

Cette manière de procéder, si différente de la nôtre, mérite qu'on la signale ici, non point dans la pensée d'y conformer nos mœurs, trop éloignées de tels usages, mais pour corriger un peu, s'il se pouvait, nos procédés par trop mécaniques.

En France, nous trouvons en effet un certain charme à voir toutes choses marcher par règlements automatiques : ne rien laisser, dans les affaires publiques, au tact, au discernement, à la loyauté de ceux qui dirigent, nous paraît le dernier mot de la sagesse des peuples. Nous ne sommes pas encore arrivés à comprendre la responsabilité des hommes publics; et, dans notre méfiance aveugle, tout notre souci est de les entourer de liens légaux, sans nous dire que pour agir ils devront briser ces liens par violence, s'il le faut, et par fraude, s'il se peut. De là ces souscriptions fantastiques par dizaines de milliards, d'où les petits souscripteurs sont évincés au profit de quelques gros traitants, pour assurer en secret le succès de la souscription prétendue publique. Il est vrai que le peuple français ne se fâche point de ces fraudes ; il en rit même, si le tour a été habile. Mais qu'en résulte-t-il en définitive? En outre du mauvais exemple de la loi violée, il en résulte une certaine déconsidération pour les financiers d'État coupables de la fraude, et rejetés par là au rang de ces faiseurs, que l'on appelle, par une méprisante ironie, les habiles.

En Angleterre, on tient qu'habileté et loyauté peuvent aller de compagnie, et que la véritable habileté financière ne heurte jamais la loi morale; et pour que cette loyale habileté ne se trouve point gênée par la loi écrite, on accorde aux hommes publics une large confiance, toute la latitude de pouvoir nécessaire à l'exercice de leur tâche. On ne présume pas, comme chez nous, la déloyauté dans l'homme investi d'un mandat public; on le suppose au contraire raisonnable, intelligent de ses véritables intérêts, et par conséquent soucieux de justifier la confiance pour perpétuer son crédit et son pouvoir.

C'est ainsi qu'on laisse au banquier d'un emprunt la faculté de l'*allotment*, la faculté de n'agréer que les souscriptions jugées garanties par la solvabilité des souscripteurs. MM. Morgan se montrèrent fort timorés dans l'*allotment;* ils ne voulaient accepter que des souscripteurs de tout repos, et bien des considérations leur dictaient cette conduite circonspecte. Des souscripteurs aventureux pouvaient, au moindre échec nouveau de nos armes, au moindre trouble révolutionnaire de nos populations, jeter sur le marché des masses d'obligations et avilir le titre; il n'était pas impossible que la politique soit de Berlin, soit de Versailles, n'agît secrètement pour ménager une telle manœuvre, hostile au crédit de la France; enfin l'emprunt n'était pas seulement contracté par un gouvernement à pouvoir douteux, mais ce qui ajoutait encore à la gravité de la situation, le contrat signé par la Délégation de Tours était désavoué par le ministre des finances du gouvernement de Paris.

Comme si ce n'était pas assez de toutes nos misères, en effet, il fallait encore que la discorde de nos gouvernants vînt ajouter à notre

discrédit national. Il est constaté aujourd'hui que la délégation financière de Tours avait fait tout le possible pour informer le ministre des finances de Paris des situations de la province, des besoins du Trésor et des actes financiers du gouvernement délégué. Mais, par une fatalité que nous ne sommes pas en droit d'expliquer ici, les rapports expédiés de Tours par pigeons et par messagers à M. Picard, ministre des finances à Paris, ne parvenaient pas; l'emploi que l'on fit ensuite du chiffre des affaires étrangères, par l'intermédiaire obligeant de M. de Chaudordy, sembla conjurer ce mauvais sort, et les dépêches, expédiées par pigeons au ministère des affaires étrangères, arrivèrent à Paris assez heureusement. On répugne à penser que M. Picard, qui comme ministre des finances avait la haute main sur le service des dépêches de toute voie, aurait reçu et dissimulé des dépêches écrites à son ministère, pour avoir un prétexte de désavouer la délégation de Tours. Dans les conseils du gouvernement de Paris, notamment à la séance de l'Hôtel de Ville du 18 décembre, M. Picard fut accusé par quelques-uns de ses collègues, par M. Jules Ferry surtout, de n'avoir jamais voulu communiquer au conseil du gouvernement les dépêches reçues par lui comme ministre des finances. A défaut d'éclaircissement sur cette affaire, bornons-nous à dire que M. Picard n'a pas eu les pigeons favorables. Et l'on va voir que cette malechance fut un véritable malheur public.

Suivant une dépêche de M. Jules Favre à M. Gambetta, M. Picard se disait peiné de n'être pas tenu au courant; il s'en plaignait, en effet, très-haut dans le cercle de ses amis, et le journal *l'Électeur libre*, dirigé par quelques-uns de ses intimes, se faisait l'écho de ces plaintes.

On sait que les Allemands avaient trouvé moyen de se procurer les journaux publiés à Paris; et, quand ils y découvraient des signes d'hostilité entre les membres du gouvernement de la Défense nationale, ils avaient bien soin de faire reproduire ces déplorables nouvelles dans la presse anglaise, toujours avide d'informations, et même dans certains journaux français, exploités en séquestre et propagés par nos envahisseurs. C'est ainsi que, peu après l'émission de l'emprunt, et dès le lendemain même, on publiait en Angleterre que l'opération courait grand risque de n'être pas validée par le ministre des finances de Paris, supposé en désaccord absolu avec la délégation de Tours.

L'aigreur de M. Picard s'accentua plus encore, et dès lors officiellement, lorsque, le 4 novembre, la population de Paris reçut, par des journaux anglais introduits dans la ville, la nouvelle de l'emprunt de Tours. Aux séances du gouvernement du 4 et du 6 novembre, le général Trochu, M. Jules Favre et M. Ernest Picard élevaient une sorte d'accusation contre la délégation de Tours, qui semblait dédaigner, disaient-ils, de consulter le gouvernement de

Paris avant d'agir et qui ne l'informait même pas après avoir agi. M. Garnier-Pagès, plus calme et plus sensé, fit observer que des dépêches avaient pu être envoyées et s'être perdues dans le trajet ou avoir été saisies par l'ennemi. On décida que, pour répondre au désir de la population de Paris, impatiente de nouvelles, le *Journal officiel* constaterait dans une note « l'ignorance du gouvernement à l'endroit du prétendu emprunt contracté à Tours. »

Pour en finir du récit de ces luttes intestines, ajoutons que, le 17 novembre, alors que tout Paris connaissait, par une nouvelle introduction de journaux anglais, les conditions de la souscription des 27-29 octobre, M. Picard déclarait n'avoir encore reçu aucune dépêche officielle et proposait à ses collègues de décliner toute responsabilité de l'emprunt de Londres. Ses collègues eurent le bon esprit de comprendre combien il serait fâcheux pour le crédit de la France, pour l'autorité morale du gouvernement même de Paris, de désavouer la Délégation avant de savoir en termes précis ce qu'elle avait fait, ajoutant qu'il fallait éviter surtout de paraître, aux yeux du public et en face de l'ennemi, jouer un double jeu à Paris et à Tours.

Enfin, le 18 novembre, une dépêche au chiffre des affaires étrangères arrive à M. Jules Favre, qui la fait traduire, et, voyant qu'il s'agissait de finances, la remet à M. Picard ; c'est un rapport de M. de Roussy, daté de Tours, 3 novembre, et qui donne un exposé de la situation financière de la province, exposé aussi détaillé que le permettait le mode des dépêches par pigeons : M. de Roussy rappelle qu'il a déjà adressé antérieurement trois rapports chiffrés, et il énumère toutes les mesures qu'il a prises depuis son arrivée à Tours jusqu'à l'émission de l'emprunt Morgan ; il établit la situation de la Banque, celle du Trésor, les recettes des impôts et de l'emprunt Morgan, et donne un aperçu des besoins et des ressources pour les mois de novembre et décembre.

Toutefois encore, dans la séance du gouvernement du 26 novembre, M. Picard déclara que les informations reçues de Tours n'étaient ni assez précises ni assez complètes pour éclairer et rassurer sa responsabilité, et il mit ses collègues en demeure de se prononcer par un vote sur l'emprunt de Tours, c'est-à-dire contre l'emprunt, contre l'emprunt qu'il prétendait ne pas connaître assez pour le juger. M. Garnier-Pagès, dont on doit constater dans toute cette affaire un sens très-juste, demanda que le droit des tiers contractants fût au moins reconnu ; et M. Pelletan, plus sage encore, déclara résolûment que, dans l'ignorance des faits, il convenait de maintenir le *statu quo* jusqu'à plus ample informé. M. Ferry et M. Garnier-Pagès appuyèrent cet avis, qui fut adopté par le conseil.

Aujourd'hui, nous savons que, dès le 31 octobre, deux jours après

la clôture de la souscription, M. de Roussy et M. Roy avaient adressé à M. Picard un rapport détaillé et complet sur l'emprunt de Londres et sur la situation financière de la province, et nous savons aussi que ce rapport était parvenu à destination, puisque certaines parties de ce rapport avaient été prises en considération par M. Picard dans les premiers jours de novembre.

Comment expliquer l'attitude de M. Picard dans cette circonstance? Comment expliquer que, le 15 novembre, le ministre des finances de Paris écrivît à M. de Roussy et à M. Roy pour se plaindre de n'avoir rien reçu et pour paraître croire que la délégation financière de Tours était contrainte au silence par la délégation politique.

Évidemment, M. Picard, brave et résolu sur le terrain politique, comme il le prouva le soir de l'émeute du 31 octobre, se sentait timide à l'excès sur le terrain financier, où sa position était doublement fausse, et par le caractère irrégulier du gouvernement de la Défense nationale, et par cela que le ministre des finances, en se cantonant dans Paris investi et en retenant le pouvoir, s'était rendu impuissant pour le bien sans cesser d'être responsable. M. Picard avait peur de cette responsabilité qui pouvait, en effet, le frapper jusque dans sa fortune personnelle, si, après la guerre, une autorité nationale régulièrement constituée mettait en jugement tous ceux qui, sans mandat légal, avaient manié les finances et le crédit de l'État. Enfin, il faut dire encore, pour faire valoir avec toute l'indulgence possible les circonstances atténuantes, que M. Picard, naturellement sceptique, avait peu de confiance dans ses associés politiques, qui, du reste, constituaient entre eux tous une société de méfiance et de dénigrement mutuels. Et c'est pourquoi, en recevant le rapport de Tours du 31 octobre sur l'emprunt de Londres, il a, sans doute, eu peine à admettre que ses collègues, membres de la délégation politique, eussent pu faire un emprunt d'État irréprochable.

Les signataires du rapport étaient pourtant M. de Roussy et M. Roy; mais M. Picard, étranger aux affaires publiques, ne connaissait pas ces deux vétérans de l'administration française; il les supposait capables de tout écrire sous la dictée impérieuse du pouvoir politique de Tours; et c'est dans cette pensée, offensante pour l'administration française, dont certains politiques, habitués à une morale publique fort relâchée, comprennent peu les mœurs et le caractère, c'est dans cette mauvaise pensée que M. Picard écrivait de sa main ce post-scriptum à sa dépêche du 15 novembre, adressée en double exemplaire à M. Roy et à M. de Roussy :

« Je confirme les prescriptions de cette lettre, et j'invite M. le directeur général, sous sa responsabilité, et quels que soient les ordres différents qui puissent lui être donnés, à répondre aux questions qui précèdent. »

XII

Cette manière d'agir de M. Picard, connue à Londres dès la fin d'octobre, rendit M. Morgan circonspect à l'excès dans l'*allotment*, qui réduisit les souscriptions publiques d'Angleterre à 69,817,500 francs en capital nominal, soit à 59,344,875 francs en capital réel. M. Morgan aurait même poussé la réduction jusqu'à 7 millions de plus, si M. de Germiny n'était intervenu de sa grande autorité morale. Les souscriptions de France avaient donné 93,921,000 francs en capital nominal, soit 79,832,850 fr. en capital réel; et M. Morgan ayant pris ferme, par le traité du 24 octobre, 62,500,000 francs en capital nominal, soit 50,000,000 en capital réel; l'emprunt se trouvait souscrit jusqu'à concurrence de 226,238,500 fr. ; il restait donc un solde de 23,761,500 francs.

Ce solde retardait l'admission de l'emprunt à la cote du Stock-Exchange, qui exige, aux termes du règlement de la Bourse de Londres, qu'un emprunt soit entièrement souscrit pour être coté. Et il y avait urgence, pour le Trésor français comme pour le banquier, à faire coter l'emprunt pour hâter la réalisation des titres, c'est-à-dire des ressources.

M. Morgan engagea les négociateurs à souscrire provisoirement le solde au nom du gouvernement français, et M. Laurier lui remit la lettre suivante :

« Ne connaissant pas encore le chiffre exact des souscriptions françaises, et, conformément aux usages anglais, pour vous assurer la cote au Stock-Exchange, je vais, à titre provisoire, souscrire pour le gouvernement français, que vous débiterez en conséquence, 1,500,000 livres sterling, à l'emprunt de la Défense nationale. Lorsque le compte de souscriptions françaises sera définitivement établi, vous voudrez bien, s'il y a lieu, rectifier les écritures pour les rendre conformes. »

Cela fait, et la cote obtenue, M. Laurier entra en nouvelle négociation avec M. Morgan pour lui faire accepter les 23 millions de solde de l'emprunt.

M. Laurier put faire valoir à M. Morgan que, d'ordinaire, quand un banquier traite pour un emprunt, il s'engage à prendre les titres qui n'auraient pas été souscrits ; que si le traité du 24 octobre avait seulement engagé M. Morgan pour 62 millions et demi de francs en nominal, ou 50 millions au réel, cette clause, peu avantageuse pour

l'Etat français, exposait, d'autre part, le banquier contractant à voir le solde non souscrit livré à vil prix à d'autres banquiers : ce qui aurait pu nuire au placement convenable des titres pris ferme par M. Morgan.

On parut comprendre l'intérêt solidaire du Trésor français et du banquier anglais, et on discuta les conditions d'un traité complémentaire. M. Morgan demandait une amélioration de prix, motivée par la baisse de notre crédit.

M. de Bismark, en effet, manœuvrait aussi activement, à Londres, contre notre Trésor, que M. de Moltke en France, contre nos armées; il comprenait que si la France s'ouvrait à Londres des ressources faciles et abondantes, la lutte serait ranimée, prolongée, et pourrait tourner en définitive contre les armées de l'invasion. Cet emprunt français, coté et souscrit à Londres, était un danger pour la cause prussienne; il fallait en arrêter les effets et en prévenir les suites. Sous les mauvais bruits répandus par les agents prussiens, l'emprunt perdit 3 et 4 pour 100, ce qui rendit toute idée de nouvel emprunt impossible et l'emprunt actuel difficile à classer.

Ce n'étaient pas seulement les menaces de désaveu de M. Picard et les menées de M. de Bismark qui affectaient les cours de l'emprunt : pour faire face aux besoins de la guerre, on avait été amené à livrer en payement à quelques fournisseurs des bons du Trésor (au total : il en fut délivré ainsi, pendant la guerre, par l'intermédiaire de notre ambassade de Londres, pour une somme de 3,714,441 fr.); ces paquets de bons du Trésor n'étaient pas considérables; mais pour déprécier le titre sur le marché anglais, et affecter par suite notre crédit d'État, il suffisait que certains de ces fournisseurs, en général mal crédités, comme on l'a vu dans les dernières enquêtes, réalisassent précipitamment à la cité de Londres leurs bons du Trésor, qui se négocièrent ainsi à vil prix, quelquefois à 15 pour 100 de perte.

Nous devons rendre cette justice à la Délégation financière de Tours et de Bordeaux que, malgré la situation difficile et de plus en plus besogneuse, elle a usé dans une sage limite des bons du Trésor, instruments de trésorerie qui semblent fort commodes, mais qui n'agissent que dans une mesure assez restreinte; au delà de cette limite, on ne trouve plus de preneurs sérieux, mais seulement des spéculateurs interlopes, visant à exploiter la gêne d'un Trésor public qui n'ose pas franchement et ouvertement faire fonds de son crédit.

Si, dans les premiers temps de Tours, le 16 octobre, alors qu'on pouvait espérer de s'ouvrir à Londres, par de larges emprunts extérieurs, des ressouces illimitées, la Délégation du ministère des finan-

ces a admis que les marchés passés par le ministère de l'intérieur pour l'équipement des gardes mobiles stipuleraient le payement des fournitures partie en numéraire, partie en bons du Trésor, elle n'a pas tardé à restreindre autant que possible cette disposition ; et, le 6 janvier 1871, une circulaire de M. de Roussy aux trésoriers-généraux des finances fait connaître la suppression de la faculté de payer en bons du Trésor les marchés pour fournitures : tous les marchés contractés depuis lors furent payables et payés en espèces ayant cours, numéraire ou billets de banque. Et aussitôt après la paix, une circulaire de M. de Roussy, datée du 3 mars 1871, annonce que les fournisseurs même qui devaient, aux termes de leurs marchés, recevoir des bons du Trésor seraient payés en numéraire.

En définitive, la Délégation financière a créé des bons du Trésor (outre les bons délivrés aux fournisseurs), pour les sommes suivantes :

Bons ordinaires demandés par des capitalistes et créés à l'intérêt de 5 1/2 pour 100 pour les bons de trois mois à un an (arrêté du 17 septembre 1870), et plus tard (arrêté du 29 septembre 1870) créés à l'intérêt de 5 pour 100 pour les bons à un mois, 5 1/2 pour 100 à deux mois, et 6 pour 100 de trois mois à un an :

A Tours.	35,563,785 fr.
A Bordeaux.	40,311,891
Total. . .	75,875,676 fr.

Bons pour remboursements réclamés par les déposants aux Caisses d'épargne :

A Tours.	1,738,550 fr.
A Bordeaux.	1,289,650
Total. . .	3,028,200 fr.

On voit que la demande de bons du Trésor, pendant ces cinq mois, par les capitalistes en quête de placement pour leur argent de caisse, et par les déposants des Caisses d'épargne, fut assez faible : et cela devait indiquer à la Délégation financière que les bons du Trésor livrés en payement, même en petite quantité, à des fournisseurs aventureux, couraient risque d'être négociés à bas prix : ce qui arriva, sur le marché de Londres, dès le mois de novembre.

Sous ces impressions, M. Morgan et M. Laurier signèrent *ad referendum*, le 3 novembre, le traité suivant, qui fut ratifié le 4 novembre :

« TRAITÉ DU 4 NOVEMBRE 1870.

« Entre les parties soussignées a été dit et convenu ce qui suit :

« Un contrat d'emprunt pour la somme de dix millions de livres sterling est intervenu entre MM. J.-S. Morgan et Ce et le gouvernement de la Défense nationale.

« Les sommes définitivement placées et réparties se montent à neuf millions quarante-neuf mille cinq cent quarante livres sterling. Il reste donc neuf cent cinquante mille quatre cent soixante livres sterling pour compte du gouvernement français.

« MM. J.-S. Morgan et Ce *prennent ferme ces neuf cent cinquante mille quatre cent soixante livres sterling* à leurs risques et périls, et s'engagent à en faire les fonds entre les mains du gouvernement.

« Cette prise ferme du reliquat de l'emprunt a lieu *sur le cours de quatre-vingts pour cent* (80 p. 100), et, de plus, MM. Morgan et Ce seront bonifiés d'une *commission de deux pour cent* (2 p. 100) *sur le nominal dudit reliquat. Aucune autre commission quelconque ne leur sera due pour cette partie de l'emprunt.*

« Ils feront le payement y afférent en deux portions égales, moitié le 1er mars 1871, moitié le 1er avril suivant.

« Le coupon d'octobre prochain de l'emprunt de la Défense nationale sera retenu par voie d'imputation, et avec bonification d'intérêt de 4 p. 100 l'an, au profit du gouvernement, moitié sur le premier, moitié sur le second des versements ci-dessus.

« Le présent traité deviendra nul et de nul effet, sur la demande de MM. J.-S. Morgan et Ce, si, au moment de l'une et de l'autre des échéances ci-dessus désignées, la Rente française trois pour cent était cotée au-dessous du cours de quarante-cinq francs.

« MM. J.-S. Morgan et Ce pourront se libérer par anticipation, moyennant un escompte de 4 p. 100 l'an.

« Londres, le 3 novembre 1870.

Ne varietur : CL. LAURIER.

Ne varietur : J.-S. MORGAN.

« En vertu de mes pouvoirs et de la ratification donnée par le gouvernement au traité ci-dessus, dont je lui ai télégraphié toute la teneur, je signe le présent contrat, sous cette modification pourtant que la commission de MM. Morgan et Ce sur le reliquat de l'emprunt

pris ferme par eux, est réduite de deux pour cent à un et quart pour cent.

« Londres, le 4 novembre 1870.

« *Signé:*

« Clément Laurier. J.-S. Morgan et Cᵉ. »

Entre la signature et la ratification, M. Laurier avait obtenu de M. Morgan que la commission stipulée sur le reliquat pris ferme par M. Morgan, ne serait plus que 1 1/4 pour 100 au lieu de 2 pour 100 ; ce qui fut écrit, comme on vient de le voir, dans le contrat signé *ne varietur* le 4 novembre.

L'affaire semblait terminée ; mais la baisse persistante et même aggravée des cours inquiétait M. Morgan, qui chercha dans l'interprétation du traité une compensation nouvelle à ses risques : il prétendit que la commission de 1 1/4 pour 100 stipulée le 4 novembre sur le reliquat de 950,000 livres devait se cumuler avec la commission de 3 1/4 stipulée le 24 octobre sur la totalité. En vain on lui opposait le texte même du traité du 4 novembre : « Aucune autre commission quelconque ne leur sera due pour cette partie de l'emprunt.» M. Morgan répliquait par cet argument assez ingénieux que, si pour le solde on avait traité avec un autre banquier, on aurait payé à ce banquier une commission pour ce solde, et la maison Morgan aurait gardé sans conteste le bénéfice acquis de 3 1/4 pour 100 sur la totalité de l'emprunt.

M. de Germiny, qui était rentré en France après le premier traité, revint à Londres et se prononça contre la prétention de M. Morgan. Néanmoins, le gouvernement politique de Tours, consulté, prit, à l'unanimité des membres (MM. Gambetta, Crémieux, Fourichon et Glais-Bizoin), la décision suivante, datée du 17 novembre, et qui révèle des gouvernants plus faciles à l'élan fiévreux que capables de réflexion calme et d'action ferme :

« ... Le besoin qu'on a de MM. Morgan (dit le procès-verbal officiel de cette délibération), pour obtenir d'eux non pas seulement la stricte exécution des contrats, mais des avances rendues nécessaires par les besoins de la Défense nationale, ne permettent pas de pousser à bout un conflit de ce genre. En conséquence, ils donnent mandat à M. Laurier de transiger au mieux des intérêts du Trésor, en l'autorisant à admettre l'interprétation de MM. Morgan, si une transaction était impossible. »

Sur ce, M. Morgan offrit le choix suivant : ou résiliation pure et simple du contrat du 4 novembre, ou maintien de ce contrat en

supprimant la commission spéciale de 1 1/4 pour 100, mais avec une modification de la clause de résiliement éventuel stipulée en sa faveur pour le cas où la rente française tomberait au-dessous du cours de 45 francs; cette clause serait applicable non-seulement si le cours était atteint au moment des échéances du contrat du 4 novembre, mais encore si seulement ce cours était touché pendant la durée du contrat.

Le Conseil des finances fut consulté le 23 novembre, et, avec un langage digne qui semblait s'inspirer du noble passé de notre crédit national et de la grandeur même de la France, il répondit « qu'il y avait intérêt pour le Trésor à résilier purement et simplement le second traité, et à rester placé sous la loi du premier, les obligations non émises demeurant d'ailleurs à la disposition du gouvernement, qui se réservait de les placer au mieux des intérêts du Trésor. »

Cet avis, agréé par tous les membres du gouvernement politique de Tours, fut télégraphié à M. Laurier. Il produisit son effet naturel : M. Morgan, considérant en outre que le solde disponible pesait sur son marché, se montra plus traitable; et, le 3 décembre, fut signé à Londres, entre MM. de Germiny et Laurier et M. Morgan, le traité suivant, ratifié le lendemain par les quatre membres de la Délégation politique à Tours :

« TRAITÉ DU 5 DÉCEMBRE 1870.

« Entre les soussignés :

« 1° MM. *Clément Laurier* et *Adrien de Germiny*, au nom du Gouvernement français;

« 2° MM. *J.-S. Morgan* et *C*^e^,

« A été dit et convenu ce qui suit :

« Sur les 950,460 livres de l'emprunt de la Défense nationale qui restent disponibles entre les mains du gouvernement français, celui-ci cède à MM. J.-S. Morgan et Ce 500,000 *liv. st. au cours de 85 p. 100 net*, sous condition du payement immédiat des termes échus et de ceux à échoir aux époques prévues par le traité du 24 octobre dernier.

« La seule condition que MM. J.-S. Morgan et Ce mettent à la prise ferme de ces 500,000 liv. st. est que le gouvernement français laisse à leur disposition jusqu'au 1er janvier prochain, au même prix que

celui stipulé dans le présent contrat, et aux mêmes conditions, les 450,460 liv. st. formant le seul solde disponible de l'emprunt.

« Fait double à Londres, le 3 décembre 1870.

« *Ne varietur :*

« *Signé :* CLÉMENT LAURIER, COMTE DE GERMINY.

« *Ne varietur :*

« *Signé :* J.-S. MORGAN.

« Le 5 décembre au matin, M. Laurier a reçu du gouvernement de la Défense nationale le télégramme suivant :

« *Le Délégué des affaires étrangères au Chargé d'affaires de France à Londres.*

« Tours, 4 décembre, 7 heures soir.

« POUR M. LAURIER.

« Nous recevons votre dépêche d'hier, signée : Germiny et Laurier, et contenant, avec le *ne varietur* Morgan, le nouveau traité que le Gouvernement vous autorise à signer définitivement.

« *Signé :* AD. CRÉMIEUX.
« LÉON GAMBETTA.
« L. FOURICHON.
« GLAIS-BIZOIN.

« Vu, pour copie conforme et légalisation des signatures ci-dessus :

« Londres, le 5 décembre 1870.

« *Le Chancelier de l'ambassade de France.*

« *Signé :* HIPP. ROUX.

« En conséquence, nous signons le présent contrat et le rendons définitif, conformément aux ordres du Gouvernement.

« Londres, le 5 décembre 1870.

« *Signé :*

« CLÉMENT LAURIER, Comte A. DE GERMINY,
« J.-S. MORGAN et Ce. »

Mais le Conseil des finances n'avait pas été consulté sur ce nouveau traité ; justement blessé de ce procédé du gouvernement politique, il protesta, et fit observer, en outre, que l'option qui était laissée à M. Morgan pour le dernier solde de 450,000 livres constituait au profit du banquier un avantage marqué en sa faveur, puisque M. Morgan conservait sa liberté d'action, tandis que le Trésor se trouvait lié.

A Londres, nos négociateurs, M. de Germiny et M. Laurier, s'applaudissaient, au contraire, d'avoir pu placer la plus grande partie du reliquat, soit 12,500,000 francs sur 23,700,000, au prix de 83 francs, supérieur au prix de 80 du premier traité du 24 octobre, et d'avoir ouvert à notre Trésorerie un surcroît de ressources immédiates, qu'on n'aurait pu réaliser que très-lentement par le placement direct au public des obligations non émises; et M. de Germiny, resté seul à Londres, était alors félicité par le gouvernement de Tours et recevait pleins pouvoirs de terminer la prise ferme du dernier solde.

Le droit d'option une fois consenti par le traité du 5 décembre, on n'avait qu'une chose à faire, obtenir de M. Morgan la prise ferme le plus tôt possible et au meilleur prix possible. Les événements militaires empiraient alors de plus en plus notre situation et faisaient pressentir une fin désastreuse. M. de Germiny pensa qu'il était bon de prolonger à M. Morgan le droit d'option pour les 450,000 livres du solde, au prix stipulé de 83, alors que l'emprunt se cotait à 3 pour 100 de perte sur le cours de 85 de l'émission. Ce délai d'option fut ainsi prolongé jusqu'au 15 février; et, en définitive, par un dernier traité du 28 janvier 1871, M. Morgan prit ferme le dernier reliquat de l'emprunt au prix de 83.

En résumé, voici le tableau des opérations de l'emprunt Morgan, suivant la série des traités :

		NOMBRE D'OBLIGATIONS.	CAPITAL NOMINAL.	TAUX D'ÉMISSION.	PRODUIT RÉEL.
1er traité, 24 octobre 1870.	Souscription ferme, prise par Morgan.	125.000	62.500.000 fr.	80 °/o	50.000.000 fr.
	Public anglais. . .	139.635	69.817.500	85 °/o	59.344.875
	— français . .	187.842	93.921.000	85 °/o	79.832.850
	Total du 1er traité.	452.477	226.238.500 fr.		189.177.725 fr.
2me traité, 4 novembre 1870 (résilié).		»	»	»	»
3me traité, 5 décembre 1870, sur le solde de l'Emprunt.	2me souscription ferme prise par Morgan.	25.000	12.500.000	83 °/o	10.375.000
	2me souscription éventuelle, devenue ferme le 28 janvier 1871, par Morgan.	22.523	11.261.500	83 °/o	9.347.045
Totaux.		500.000	250.000.000 fr.		208.899.770 fr.

Ainsi fut terminée par M. de Germiny cette série de laborieuses négociations, qui durèrent autant que la guerre, et qui dans ces temps troublés laissent un sillon pur et franc.

Dans ce récit historique, nos lecteurs trouveront des enseignements précieux pour la finance, pour le maniement habile et l'extension possible de notre crédit d'État sur les places étrangères; ils y trouveront aussi un encouragement moral en voyant de braves gens, aux prises avec des difficultés inouïes, dans des responsabilités imprévues et tout à fait extraordinaires, agir vaillamment et honnêtement, indépendants toujours sous la dictature des politiques les plus violents, fidèles aux règles et aux principes administratifs sous un pouvoir révolutionnaire, et toujours irréprochables dans les opérations les plus délicates.

Nous allons les montrer maintenant dans une situation plus grave encore, lorsque le gouvernement, menacé par l'invasion victorieuse, s'est retiré à Bordeaux.

A. DE MALARCE.

DIX ANNÉES
DE LA VIE D'UNE REINE

MARIE-ANTOINETTE, MARIE-THÉRÈSE ET LE COMTE DE MERCY[1]

V

Le 10 mai 1774, entre trois et quatre heures du soir, une bougie, placée sur une fenêtre du château de Versailles, annonçait à la cour et à la France l'avénement d'un nouveau souverain. Ramené par la maladie aux sentiments de son enfance, le vieux roi avait donné, avant de mourir, « des marques d'une pénitence et d'une piété vraiment chrétiennes; » il avait demandé publiquement pardon à Dieu et à ses sujets des scandales de sa vie. A six heures, la famille royale partait pour Choisy; les courtisans se précipitaient à sa suite; le règne de Louis XVI commençait.

Un roi de vingt ans, qui n'avait jamais été mêlé aux affaires[2]; une reine de dix-neuf, qui n'en avait pas le goût ; une cour divisée; des finances en ruines; à l'extérieur, nul prestige; à l'intérieur, des difficultés inextricables, aggravées chaque jour par l'insouciance de Louis XV ; et avec cela une opinion publique d'autant plus exigeante que les réformes étaient plus nécessaires et les espérances plus im-

[1] Voir *le Correspondant* du 10 août 1874.

[2] « Il n'y a que quatre mois encore qu'on m'avait excommunié, disait Louis XVI à Maurepas, quelque temps après son avénement; on avait peur quand je parlais à un ministre. » Cité par M. de Larcy dans sa remarquable étude sur *Louis XVI et urgot; Correspondant* du 25 août 1866.

patientes ; ah ! Marie-Thérèse n'avait que trop raison de dire : « Je suis en peine et vraiment en peine... le fardeau est grand[1] ! »

Dans le public, on était tout à la joie et à l'épanouissement. On attendait beaucoup de ce jeune prince qu'on savait sérieux, appliqué, bienfaisant, sous son enveloppe timide ; on attendait plus encore de cette jeune princesse qu'on avait vue si belle et si bonne. Les premiers actes des nouveaux souverains ne faisaient qu'accroître la confiance et exalter l'enthousiasme. Le Roi, qui déjà la veille de la mort de son grand-père, avait, sur sa cassette, envoyé deux cent mille livres aux pauvres de Paris, abandonnait le *droit de joyeux avénement ;* la Reine faisait remise du *droit de ceinture.* On écrivait au pied de la statue de Henri IV : *Resurrexit.* A la Muette, où la cour s'était transportée en quittant Choisy, Marie-Antoinette accueillait tout le monde avec sa bonne grâce accoutumée. « Il y a toujours une foule de peuple autour du château, écrivait Mercy, et une infinité de monde répandu dans le bois de Boulogne aux heures où on suppose que la Reine peut s'y promener. Dans ces occasions, Sa Majesté ne manque jamais de donner au public des marques de la bonté la plus touchante, et il en est résulté un enchantement général. »

« Bien des gens qui ne s'étaient pas toujours comportés d'une façon trop convenable vis-à-vis de madame la ci-devant Dauphine, et qui craignaient son ressentiment, n'éprouvent de la part de la Reine que générosité et clémence[2]. »

En même temps, l'exil de la favorite et de sa famille donnait une satisfaction à la conscience publique. « Tout est en extase, tout est fou de vous autres, écrivait l'Impératrice à Marie-Antoinette ; on se promet le plus grand bonheur. Vous faites revivre une nation qui était aux abois, et que son affection pour ses princes soutenait seule[3]. » Toutefois, malgré ces heureux débuts, Marie-Thérèse avait peur. « La situation du Roi, des ministres, de l'État même n'a rien qui me calme, » écrivait-elle à Mercy ; et avec ce pressentiment mystérieux qui parfois illumine un cœur de mère, elle ajoutait, sur l'avenir de sa fille, cette phrase mélancolique, que l'événement, hélas ! n'a que trop justifiée : « Je compte ses beaux jours finis[4]. »

Les intrigues et les manœuvres avaient entouré, jusqu'à la dernière heure, la couche funèbre de Louis XV[5] ; elles allaient se retrouver, non moins impatientes et non moins opiniâtres, autour du trône de Louis XVI. Tandis que le cadavre gangrené du vieux roi

[1] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 18 mai 1774, II, 150.
[2] Mercy à Marie-Thérèse, 7 juin 1774, II, 162.
[3] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 16 juillet 1774, II, 204.
[4] Marie-Thérèse à Mercy, 18 mai 1774, II, 149.
[5] Mercy à Marie-Thérèse, 17 mai 1774, II, 144.

était porté sans pompe et sans suite à Saint-Denis, au milieu des malédictions et des insultes de la foule, on se disputait le pouvoir et les places avec acharnement. « Les brigues sont abominables à cette nouvelle cour, écrivait l'abbé Baudeau à la date du 30 juin, et il faudrait être pis qu'un archange pour s'en démêler[1]. » Le duc d'Aiguillon, l'homme de la du Barry, ne pouvait rester premier ministre après la chute de sa protectrice. Qui le remplacerait? C'était le champ de bataille sur lequel luttaient les diverses influences. Mesdames, dont Mercy redoutait l'ascendant sur le faible Louis XVI, venaient, il est vrai, d'être séparées de la cour par la petite vérole, qu'elles avaient gagnée en soignant leur père avec un dévouement au-dessus de tout éloge; mais, avant d'être atteinte par la maladie, madame Adélaïde avait eu le temps de lancer un dernier trait qui devait frapper le règne tout entier d'une blessure mortelle : à Choiseul que désirait la Reine, à Machault qu'avait choisi le Roi comme successeur du duc d'Aiguillon, elle avait fait préférer le comte de Maurepas, vieillard insouciant et frivole, plus habitué aux chansons qu'aux affaires sérieuses, homme d'expédients plutôt qu'homme de principes, moins habile à résoudre les difficultés qu'à les esquiver, et désireux avant tout de ne pas troubler sa quiétude ni celle du Roi. Louis XVI, on le sait, était rempli des meilleures intentions; mais il était en même temps plein d'inexpérience et de faiblesse; c'était, pour nous servir d'un mot de Joseph II, « une matière encore en globe[2], » et ses idées réformatrices, qui auraient eu besoin d'un appui et d'un guide, ne trouvaient ni l'un ni l'autre chez un ministre pour lequel les abus étaient de vieilles connaissances et presque de vieux amis. C'est ainsi qu'au moment où le trésor royal était vide, le duc d'Aiguillon, destitué, se faisait accorder une gratification de cinq cent mille livres[3], et cette récompense étrange, octroyée à un ministre disgracié et odieux, jetait dans le public des germes de mécontentement qui se traduisaient en murmures.

Qu'allait faire la Reine, au milieu de toutes ces divisions, et à ce début de règne dont toute la suite pouvait dépendre? Marie-Thérèse voulait qu'elle se tînt rigoureusement à l'écart des affaires. « Je n'écris à ma fille qu'en général, mandait-elle à Mercy, en lui conseillant toujours de vous écouter, de suivre vos conseils et de se garder à se mêler des affaires; qu'elle soit la confidente et amie du

[1] *Chronique secrète de Paris sous Louis XVI,* par l'abbé Baudeau (*Revue rétrospective,* Ire série, t. III).

[2] Lettre de Joseph II à Léopold, 9 juin 1777, citée dans la *Correspondance secrète,* III, 74.

[3] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 7 juin 1774, II, 163.

Roi, mais ne paraisse point vouloir gouverner avec lui ; qu'elle évite qu'à force d'applaudissements on n'excite l'envie et la jalousie contre elle. Sa situation est bien délicate, et à dix-neuf ans ! Mon espérance n'est qu'en vous[1]. » Assurément cette pensée était sage, et, dans des circonstances ordinaires, le mieux eût été que la Reine se gardât soigneusement de toute immixtion dans la politique ; avec la cour à tenir, les misères à soulager et le bien à faire de toutes parts, il lui restait encore un assez beau rôle. Mais étant donnés le caractère indécis et faible du Roi, la certitude qu'il serait dominé par quelqu'un, cette retraite absolue de sa femme était-elle souhaitable? Marie-Thérèse, qui prêchait si résolûment l'abstention, était la première à oublier ses propres avis, et le jour même où elle écrivait à Mercy la page que nous venons de citer, elle adressait à sa fille les conseils les plus précis sur la ligne politique à suivre, en y joignant les plus vives instances sur la nécessité de resserrer l'alliance austro-française, et elle le faisait dans les termes le plus propres à émouvoir le cœur et à saisir l'imagination de la jeune souveraine : « Nos intérêts non-seulement de cœur, mais de nos États, sont liés si intimement, que, pour les bien faire, il faut les faire avec une intimité, comme feu le roi a bien voulu y mettre la première base, et la continuer, nonobstant les divers changements arrivés, toujours de même.

« O mes chers enfants, j'attends bien autant; *une diminution me donnerait la mort.* Il ne faut à nos deux monarchies que du repos pour ranger nos affaires. Si nous agissons bien étroitement liés ensemble, personne ne troublera nos travaux, et l'Europe jouira du bonheur de la tranquillité. Non-seulement nos peuples seront heureux, mais même tous les autres, qui ne cherchent qu'à troubler par leurs intérêts particuliers. Les premiers vingt ans de mon règne en font preuve, et, depuis notre heureuse alliance qui est cimentée par tant de liens les plus tendres, ce repos commence à s'établir, qui est à souhaiter pour de longues années. Mercy pourra vous informer de tout ce qui peut avoir connexion aux affaires générales; je ne lui laisserai rien ignorer[2]. »

Il était difficile d'avouer plus clairement que de Vienne on comptait indiquer la direction à prendre dans toutes les affaires, et que l'Impératrice se proposait de faire de sa fille son premier agent à Versailles. Les actes ne tardaient pas à se joindre aux paroles, et, quelques jours après cette lettre, on faisait remettre à Marie-Antoinette un mémoire de Kaunitz dont elle devait se servir pour inspirer

[1] Marie-Thérèse à Mercy, 30 mai 1774, II, 153.
[2] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 30 mai 1774, II, 156.

son mari dans les diverses questions politiques du jour[1]. Marie-Thérèse ignorait-elle donc quelles préventions soulevait en France l'alliance conclue par Choiseul, et que les ennemis de la Reine n'avaient pas de moyens plus dangereux de la dépopulariser que de la désigner sous le nom de « l'Autrichienne, » et de l'accuser d'avoir débaptisé son palais de Trianon pour l'appeler le « Petit-Vienne? »

Quant à Mercy, sans se placer, comme l'Impératrice, au point de vue exclusif de la politique autrichienne, il avait toujours pensé que la Reine devait avoir l'œil ouvert sur les affaires de France[2]. Sa raison était simple et spécieuse. Convaincu que Louis XVI n'avait point assez d'initiative pour se décider seul, et qu'il subirait nécessairement une influence, il aimait mieux que cette influence fût celle de sa femme que celle de ses tantes ou de tout autre. « Si, dans ces premiers temps, le Roi se laisse gouverner, écrivait-il dès le 17 mai, et que le public s'aperçoive que Mesdames jouissent de cet avantage, le crédit de la Reine en recevra un choc mortel. Je l'ai suppliée d'être très-circonspecte à se mêler d'affaires ; mais il ne faut pas qu'elle souffre que personne de la famille s'ingère en pareille matière.

« Le Roi, auquel je suppose réellement des qualités solides, n'en a que bien peu d'aimables. Son extérieur est rude; les affaires pourraient même lui donner des moments d'humeur. Il faut que la Reine apprenne à les supporter : son bonheur en dépend. Elle est aimée par son époux ; avec de la modération, de la complaisance et des caresses, elle acquerra un pouvoir absolu sur le Roi ; mais il faut qu'elle le gouverne sans paraître vouloir le gouverner[3]. »

Le 15 juin, il écrit encore :

« Tout dépend que cette princesse (la Reine) veuille bien surmonter un peu son extrême répugnance pour tout objet sérieux ; qu'elle daigne écouter avec attention et méditer un peu sur ce qu'on lui expose en ce genre. Son esprit et son discernement naturels la feront toujours agir avec justesse, soit relativement aux choses ou aux circonstances ; mais il faut qu'elle s'occupe de cette grande vérité : 1° que le Roi est d'un caractère un peu faible ; 2° que par conséquent quelqu'un s'emparera de lui ; et 3° que, dans tous les cas, il faut que la Reine ne perde jamais un instant de vue tous les moyens quelconques qui lui assureront un ascendant entier et exclusif sur l'esprit de son époux[4]. »

[1] Marie-Thérèse à Mercy, 1er juin 1774, II, 158.
[2] Voir notamment la dépêche du 14 août 1773, II, 31, alors que la Reine n'était encore que Dauphine.
[3] Mercy à Marie-Thérèse, 17 mai 1774, II, 147.
[4] Mercy à Marie-Thérèse, 15 juin 1774, II, 174.

La Reine cependant n'avait personnellement aucun goût pour les affaires. Elle les comprenait avec une merveilleuse facilité, mais elle les craignait à l'excès[1]. Elle n'avait pas songé qu'elle dût avoir un jour puissance et autorité, et son caractère, alors qu'elle était Dauphine, avait plutôt « incliné à prendre une tournure passive et dépendante[2]. » Son penchant l'eût conduite de préférence à une « incurie totale[3], » et rien ne semblait la prédisposer à jouer un rôle politique.

Vermond ne la jugeait pas autrement que Mercy, car voici ce qu'il écrivait à l'ambassadeur :

« J'ai vu la Reine un peu piquée des craintes qu'on a à Vienne qu'elle ne se mêle d'affaires; *elle en est et en a toujours été si éloignée par principes et par goût* qu'elle ne comprend pas cette inquiétude. Pour moi, je désire, plus que je n'espère, que la Reine entende et s'occupe assez d'affaires pour entretenir et augmenter la confiance de son auguste époux. Depuis qu'il est monté sur le trône, il s'en occupe réellement beaucoup; il est impossible qu'il ait grande confiance dans la Reine sans lui en parler, et il ne continuera pas, à moins qu'elle ne s'accoutume à les comprendre et à en raisonner. La Reine me faisait elle-même une observation précieuse; elle sent qu'elle serait malheureuse, si jamais il arrivait brouillerie entre les deux cours. « Comment l'empêcherais-je, me disait-elle, si « je ne dois jamais me mêler d'affaires? » Je sais bien qu'elle ne doit jamais entrer dans les intrigues des particuliers; mais je crois qu'il est bon qu'elle en connaisse les principaux ressorts. Je sais encore qu'il serait fort dangereux pour elle de vouloir influer journellement sur le détail; mais, *pour l'amener à ce point, il faudrait la changer des pieds à la tête*, et qui en viendrait à bout[4]? »

Ainsi, tout poussait Marie-Antoinette, malgré la répulsion de son esprit, à s'occuper d'affaires; tout, depuis le caractère de son mari qui demandait à être gouverné, jusqu'à sa mère qui l'insinuait, en ayant l'air de prêcher le contraire, jusqu'à ses conseillers de chaque jour, Mercy et Vermond, qui eux du moins le disaient franchement. Malgré ces avis et ces instances, sa répugnance était extrême. Elle redoutait les embarras qui pouvaient « résulter des circonstances présentes ou à venir[5], » et pour les éviter, elle désirait, au début du moins, se tenir à l'écart de tout.

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 17 août 1773, II, 31.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] *Id.*, 7 juin 1774, II, 165.
[4] Vermond à Mercy, 7 juin 1774, II, 171.
[5] Mercy à Marie-Thérèse, 15 juillet 1774, II, 194.

VI

Cependant, son influence grandissait chaque jour, sans qu'elle le cherchât. Louis XVI subissait l'ascendant de cette nature charmante, de ce caractère plus ferme que le sien. Il se plaisait parfois à lui parler d'affaires, et la Reine, triomphant à la fois de sa vivacité et de son indolence, l'écoutait « sans répugnance et même avec attention[1]. » Quand le chancelier Maupeou et le contrôleur général Terray tombèrent sous le coup de l'animadversion publique, le roi ne voulut point décider la formation du nouveau ministère sans en parler à sa femme ; il alla la trouver dans son cabinet et la consulta sur les choix qu'il avait à faire. C'était elle déjà qui avait provoqué l'exil du duc d'Aiguillon, auquel elle ne pardonnait pas sa plate complaisance pour la du Barry. Elle fit plus : elle obtint le rappel de Choiseul. Le Roi résistait, se souvenant des altercations violentes de son père avec le duc, dont il redoutait d'ailleurs le caractère altier et aventureux. La Reine exigea ; le Roi céda. Mais là se borna le triomphe de Marie-Antoinette : elle ne put déterminer son mari à faire au négociateur de son mariage un accueil aimable et à lui rendre une situation influente à la cour[2]. « Vous avez bien vieilli, monsieur de Choiseul ; vous avez bien engraissé ; vous perdez vos cheveux ; vous devenez chauve. » Tels furent les seuls mots adressés par le Roi à l'ancien ministre. La Reine essaya de réparer par des paroles gracieuses cette réception plus que froide ; mais l'effet était produit : Choiseul retourna à Chanteloup[3].

Dans d'autres circonstances, la jeune souveraine était plus heureuse. Elle présentait au Roi « des réflexions fort utiles sur la nécessité d'avoir de la force et de la suite dans le caractère, et de se préserver de tout ce qui peut partir de motif de faiblesse[4]. » Et elle parvenait ainsi à l'empêcher d'accorder des demandes déplacées et de se prêter à certaines prétentions exorbitantes.

Mais ce qu'elle prêchait si bien, elle l'exécutait mal : Mercy ne

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 28 septembre 1774, II, 257.

[2] Marie-Thérèse ici n'était point d'accord avec sa fille : elle ne désirait nullement le retour aux affaires de Choiseul, dont elle appréhendait la vigilance et la fermeté : « Choiseul, j'espère, sera rappelé de son exil, *sans être remis en place ;* j'avoue : *je le craindrais.* » — Marie-Thérèse à Mercy, 25 mai 1774, II, 153. Voir encore II, 460, et III, 172.

[3] *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau, 13 juin.

[4] Mercy à Marie-Thérèse, 16 novembre 1774, II, 258.

cessait de se plaindre du peu d'esprit de suite qu'elle mettait elle-même dans les affaires. « Je répéterai avec certitude et assurance, écrivait-il, qu'il est au pouvoir de la Reine d'avoir autant de crédit qu'elle en voudra, et que, dans l'état actuel des choses, ni la jalousie de la famille royale, ni la cabale des ministres ne pourraient de longtemps rien changer ni altérer à la façon de penser du Roi envers son auguste épouse. Il en est amoureux dans toute l'étendue du terme, et il joint à ce sentiment celui de l'estime, parce qu'il est en effet impossible de la refuser aux qualités de l'esprit et du caractère dont cette princesse est douée; mais je dois répéter aussi que la Reine n'attache aucune importance à avoir du crédit, et que, malgré tout ce que je ne cesse de lui représenter, les idées solides et qui s'étendent sur l'avenir ne prennent que médiocrement sur son attention et n'y produisent que des effets momentanés, toujours subordonnés à une dissipation outrée. A la suite de quelques années et d'un peu d'expérience, ce fâcheux inconvénient se dissipera sans doute[1]. »

Il y avait un point pourtant, sur lequel la Reine, à force d'opiniâtreté et d'énergie, avait fini par triompher des répugnances du Roi et de la sourde influence de ses tantes. Marie-Antoinette désirait depuis longtemps — plus d'un an avant de monter sur le trône — établir au palais des soupers où elle pût inviter les princes de la famille royale et les principaux personnages de la cour. L'étiquette voulait que la Reine et les princesses de la maison de France ne mangeassent point avec des hommes. Il en résultait que quand le roi allait à la chasse, — et l'on sait combien Louis XVI était passionné pour cet exercice, — il y avait, au retour, des soupers de chasseurs qui offraient, à tous points de vue, de graves inconvénients; on ne s'en était que trop aperçu sous Louis XV. La Reine résolut d'abolir cet usage, qui la séparait de son mari, et de remplacer ces soupers d'hommes, dangereux pour un prince vertueux, mais jeune et faible, par des soupers de société. Mercy l'y encourageait, et « toutes les personnes raisonnables et honnêtes étaient d'accord sur l'importance et l'utilité de l'établissement de ces soupers, et les regardaient comme le moyen le plus sûr de maintenir l'ordre, la décence à la cour, et d'éloigner du roi les occasions de mauvaise compagnie[2]. »

La Reine en parla donc à son mari; mais, à la première ouververture, celui-ci resta froid et embarrassé, demanda du temps pour réfléchir, et déclara qu'il voulait en écrire à sa tante Victoire, n'o-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 7 octobre 1774, II, 245.
[2] *Id.*, 17 novembre 1774, II, 260.

sant pas dire : madame Adélaïde. Surprise et mécontente de ces faux-fuyants, la reine insista, eut une explication très-vive, et finalement l'emporta : les soupers furent établis, et le premier, annoncé pour le samedi 22 octobre, « quoique ce fût un jour maigre, ajoute Mercy, mais parce que le dimanche il y avait grand couvert et que *Mesdames étaient attendues le lundi.* » Mesdames, toujours Mesdames! Leur néfaste et jalouse influence se retrouve aux premiers jours du nouveau règne comme aux derniers jours de l'ancien.

L'innovation fut accueillie avec faveur. « Aussitôt que le public fut instruit, il n'y eut qu'une voix d'applaudissement sur ce nouvel établissement, et cela occasionna la sensation la plus favorable pour la Reine[1]. » — « Quant au nouvel usage des soupers avec des dames et seigneurs, titrés ou non, dit Métra, il faut observer que la jeune Reine l'a moins provoqué pour le plaisir de souper en grande compagnie que par une prudence politique bien entendue... Aujourd'hui le Roi n'est plus séparé de son épouse que quand il va à la chasse ou quand il tient conseil, et les vils courtisans qui oseraient essayer de corrompre leur maître n'en trouveraient plus le temps[2]. »

A la cour, le succès fut grand aussi : chacun briguait l'honneur d'être invité à ces soupers et en sortait ravi. « Toutes les personnes faites pour y être admises, écrivait Mercy trois mois plus tard, ont joui successivement de cette faveur, au moyen de quoi il n'y a point de mécontents. La Reine sait tellement bien mettre ces occasions à profit que tout le monde est plus enchanté que jamais de ses grâces ; elles forment le sujet des conversations journalières dans Paris, et on y relève sans cesse quelque nouveau trait de bonté ou de charme de la Reine. Au reste elle a été de tout temps la même à cet égard; mais ce qui cause un vrai étonnement dans le public, c'est la nature sociable et polie que le Roi a prise envers ceux qu'il admet dans sa société. Il est envers les femmes d'une attention telle que pourrait l'exercer un particulier aimable, et cela sans y mettre la moindre nuance ou de préférence ou de galanterie. Il traite les hommes avec bonté et une sorte de familiarité qui n'admet que de l'aisance, sans aller au delà des bornes convenables. On voit qu'il se plaît dans la bonne société, et on ne pourrait rien ajouter à la perfection de la tenue de ces soupers et de l'excellent effet qu'ils occasionnent. Cet article est d'une utilité immense pour la Reine, parce que la nation reconnaît et avoue généralement qu'elle a à cette auguste princesse l'importante obligation d'avoir produit, sur l'esprit

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 17 novembre 1774, II, 261.
[2] *Correspondance* de Métra, I, 105.

et le maintien du Roi, un changement en bien que rien n'annonçait et dont on n'aurait jamais osé se flatter[1]. »

Il peut sembler étrange qu'un personnage aussi grave que l'ambassadeur d'Autriche ait attaché tant d'importance à une chose, en apparence futile, comme l'établissement de soupers hebdomadaires. Mais, outre qu'il y avait là une preuve irrécusable de l'heureuse influence de la Reine, rien n'était à négliger dans une cour aussi divisée et aussi remplie d'intrigues que la cour de France, et c'est pour n'avoir pas toujours compris cette vérité, c'est pour n'avoir pas suffisamment senti les exigences de la situation et les susceptibilités de l'opinion, que Marie-Antoinette a été, dans le public d'abord, dans les mémoires ensuite, l'objet ou plutôt la victime de ces accusations passionnées et calomnieuses que l'histoire a dû combattre et qu'elle a victorieusement, mais laborieusement, réfutées.

VII

Il était impossible qu'un succès si éclatant et un crédit si marqué ne soulevassent point des mécontentements et des jalousies. Comme jadis dans le cortége des triomphateurs romains, la voix aigre de l'envie venait mêler sa note discordante au concert de louanges qui s'élevait de toutes parts. La modération même avec laquelle la Reine usait de son autorité ne la garantissait pas des tracasseries et des haines. Mesdames étaient furieuses de l'échec de leur influence; madame Adélaïde surtout, « la plus piquée et la plus jalouse de la famille, » ne cessait « de donner des marques d'humeur[2]. » Le comte de Provence, qui s'était flatté de jouer un grand rôle, ne

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 18 décembre 1774, II, 271, 272. — C'était peu après, que Walpole, non moins enthousiasmé que Burke à la vue de Marie-Antoinette, écrivait à la comtesse d'Ossory : « On ne peut avoir d'yeux que pour la Reine! Les Hébés et les Flores, les Hélènes et les Grâces ne sont que des coureuses de rues à côté d'elle! Quand elle est debout ou assise, c'est la statue de la beauté; quand elle se meut, c'est la grâce en personne. Elle avait une robe d'argent semée de lauriers roses, peu de diamants et des plumes.... On dit qu'elle ne danse pas en mesure; mais alors c'est la mesure qui a tort!... Il n'y a eu que huit menuets, et outre la Reine et les princesses, huit dames seulement y ont figuré... En fait de beautés, je n'en ai vu aucune, ou bien la Reine les effaçait toutes. » (*Lettres d'Horace Walpole*, pp. 281, 282.)

[2] Mercy à Marie-Thérèse, 15 août 1774, II, 220, 217. — Mercy écrivait encore, le 18 mars 1777 : « Madame Adélaïde, mais particulièrement madame Sophie, n'aiment point la Reine. » (III, 33.)

voyait pas sans dépit ses espérances déçues ou tout au moins fort retardées. Le duc d'Aiguillon, disgracié, se mettait à la tête des ennemis de la Reine et se servait de ses anciennes relations et de sa connaissance des intrigues de la cour pour cabaler contre celle qu'il accusait de sa chute. Maurepas prenait chaque jour plus d'ombrage de l'influence croissante de Marie-Antoinette, et, dominé par sa femme, tante de d'Aiguillon, il s'efforçait de détruire dans l'esprit du Roi l'effet des conseils et de l'ascendant de la gracieuse souveraine. Le prince de Rohan, enfin, rappelé de Vienne, à la grande joie de Marie-Thérèse, et la comtesse de Marsan, continuaient leurs manœuvres, et n'épargnaient pas plus la Reine qu'ils n'avaient épargné la Dauphine. L'œuvre souterraine des calomniateurs commençait; des propos méchants, des bruits odieux, des chansons satiriques, partaient de Versailles et se répandaient dans Paris. On vilipendait la souveraine; on diffamait l'épouse; on insultait grossièrement la femme. « On tire à boulets rouges sur la Reine, écrit, à la date du 11 juillet 1774, l'abbé Baudeau; il n'y a pas d'horreurs qu'on n'en débite, et les plus contradictoires sont admises par certaines gens. » Des écrits anonymes contre elle étaient glissés jusque sous la serviette du roi. A Paris, on faisait courir des épigrammes « diaboliques » dans le genre de celle-ci :

Peuples des rives de la Seine,
Apprenez mieux la vérité;
Henri n'est pas ressuscité,
Mais vraiment la Samaritaine [1].

Des pamphlets infâmes s'imprimaient à l'étranger, et la vigilance de la police ne parvenait pas toujours à les empêcher de pénétrer en France[2]. Ce grand et détestable complot de calomnies et de haines, qui a été ourdi pendant plus de vingt ans, et qui a abouti à l'échafaud du 16 octobre, s'organisait déjà avec persévérance et étendait ses ramifications de tous côtés. Mercy pensait que ces bruits étaient trop absurdes pour nuire à la Reine[3]; les événements ont tristement démenti son optimisme.

A la cour, la mauvaise humeur de la famille royale contre Marie-

[1] Allusion au mot de *Resurrexit*, gravé au pied de la statue de Henri IV sur le pont Neuf, où se trouvait également la fontaine de la Samaritaine. (*Chronique secrète* de l'abbé Baudeau.)

[2] On connaît l'histoire du pamphlet que Beaumarchais avait été chargé de détruire et qu'il avait probablement inventé. La correspondance de Marie-Thérèse et de Mercy est remplie de détails sur cet incident mystérieux que l'Impératrice qualifie d'« horreurs. » Voir notamment t. II, pp. 224, 230, 232, 240.

[3] Mercy à Marie-Thérèse, 11 septembre 1774, II, 232.

Antoinette était extrême. Le comte et la comtesse de Provence, le comte et la comtesse d'Artois, en venaient même, à l'instigation des tantes, jusqu'à refuser de faire leur cour au Roi et à la Reine, le matin, aux heures de représentation, comme l'usage le voulait. Et le Roi, faible suivant sa coutume, n'exigeait pas de ses frères qu'ils se conformassent à l'étiquette et gardassent, vis-à-vis de lui et de sa femme, la déférence qu'ils devaient au chef de l'État. Il leur avait laissé prendre des habitudes de familiarité, admissibles quand il était Dauphin, mais véritablement choquantes depuis qu'il portait le sceptre. Le comte d'Artois surtout abusait de cette excessive patience; aux yeux des étrangers, c'était lui qui avait l'air du véritable souverain[1]. Louis XVI se fâchait parfois quand les légèretés dépassaient par trop la mesure ; mais il s'apaisait vite et laissait faire, comme son grand-père avait laissé faire. La Reine elle-même, poussée d'un côté par sa grande bonté, de l'autre par l'ennui de l'étiquette, permettait à ses beaux-frères trop de liberté. Marie-Thérèse sentait quels inconvénients pouvaient naître de ces familiarités, avec le caractère entreprenant du comte d'Artois et des langues aussi méchantes que celles de la cour ; elle ne cessait d'en adresser des reproches à sa fille : « Cela ne me convient pas que vous le tolériez (le comte d'Artois), écrivait-elle, et vous pourriez à la longue vous en trouver le plus mal ; il faut rester à sa place, savoir jouer son rôle ; par là on se met et tout le monde à son aise. Toutes les complaisances et attentions pour tous ; mais point de familiarité ni jouer la commère[2]. » La Reine n'était pas moins choquée que sa mère de « l'effervescence » du jeune prince[3]; mais elle n'osait parler ferme ; elle tolérait et « il en résultait les impressions les plus fâcheuses dans le public[4]. »

A cette tolérance, qui, comme le disait Mercy, était une faiblesse, se joignait un amour extrême du plaisir. C'est ce goût des amusements qui assurait l'impunité du comte d'Artois, habile à inventer des divertissements ; c'est lui encore qui entraînait la Reine à s'affranchir, plus qu'elle ne l'aurait dû parfois, de la gêne de l'étiquette, et à chercher des distractions qui n'étaient pas sans danger. On allait sans le Roi au bal de l'Opéra[5] ; on courait en cabriolet[6]; on donnait dans ses appartements des concerts d'où « toute étiquette était

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 15 août 1774, II, 217.
[2] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 16 juillet 1774, II, 205.
[3] Elle va même une fois jusqu'à traiter les étourderies du jeune prince de « polissonneries. » 16 novembre 1774, II, 254.
[4] Mercy à Marie-Thérèse, 7 octobre 1774, II, 245.
[5] *Id.*, 28 février 1776, II, 431.
[6] *Id.*, 31 juillet 1774, II, 208.

ôtée[1], » et d'autres imprudences qui se retrouvent dans tous les mémoires contemporains. « Quoique du côté des principes fondamentaux de morale et de conduite, la Reine soit sans reproches, elle ne l'est pas absolument du côté des formes, du côté des apparences, et de cette prudence de conduite, qui serait nécessaire à établir la consistance et le crédit de Sa Majesté[2]. » C'étaient ces apparences, habilement exploitées par ses ennemis, qui servaient de prétexte aux calomnies propagées contre elle; forte de sa conscience et de la pureté de ses intentions, Marie-Antoinette ne s'en préoccupait pas assez. Elle allait seule aux courses de chevaux, organisées par le comte d'Artois et le duc de Chartres; le nom même et la réputation des organisateurs faisaient mauvais effet dans le public, et la tenue des spectateurs laissaient singulièrement à désirer. Les hommes y arrivaient à cheval, en négligé, et cependant la plupart étaient admis dans le salon où se tenait la Reine[3]. « On a bâti pour Sa Majesté une sorte d'estrade, où elle se place pour voir ces spectacles, où il y a toujours une affluence de monde peu choisi, beaucoup de jeunes gens mal vêtus, ce qui, joint à beaucoup de confusion et de bruit, forme un ensemble qui ne s'accorde pas avec la dignité qui doit environner une grande princesse[4]. » D'autres fois elle allait voir le comte d'Artois jouer à la paume; « il s'y faisait des paris, et le choix des spectateurs n'y était pas toujours des mieux assortis, non plus que dans un grand salon du château, où la Reine allait souvent jouer au billard. Un tourbillon de jeunesse s'y rendait à sa suite et y occasionnait plus ou moins d'inconvénients de légèreté et de vivacité, qui se répriment plus difficilement dans cette nation que dans une autre[5]. »

La Reine s'entourait de jeunes gens, et parfois de courtisans d'une réputation douteuse, recommandés à sa préférence, les uns par leur attachement pour Choiseul, les autres par la communauté d'amusements. C'était le duc de Guines, auquel elle s'intéressait avec une chaleur excessive dans son procès contre le duc d'Aiguillon[6]; c'était le duc de Coigny, premier écuyer du roi, qui, par son entremise, obtenait de son maître des faveurs inattendues; c'était le marquis de Conflans, l'un des anglomanes les plus ar-

[1] Marie-Antoinette au comte de Rosemberg, II, 361.
[2] Mercy à Marie-Thérèse, 18 août 1775, II, 371.
[3] *Id.*, 15 novembre 1776, II, 518.
[4] *Id.*, 15 avril 1776, II, 434.
[5] *Id.*, 15 novembre 1776, II, 519.
[6] Ce procès, qui ne fut pas sans inconvénients pour la Reine par la part qu'elle y prit, tient une place considérable dans les rapports de Mercy. Voir notamment t. II, pp. 313, 318, 428, 446, 466.

dents; c'était le brillant et fou duc de Lauzun. C'étaient aussi des étrangers de distinction, la plupart au service de la France : le baron de Besenval, lieutenant-colonel des Suisses, vieillard fat et entreprenant, que la reine traitait « comme un bon Suisse sans conséquence, » et que, cependant, elle dut mettre un jour à la porte de son cabinet; le spirituel et aimable prince de Ligne; le comte Valentin Esterhazy, « caractère honnête » et qui se montra aussi dévoué dans le malheur qu'il avait été bien traité dans la bonne fortune : exemple trop rare; car, dès 1776, Mercy se plaignait « du peu de zèle, de fidélité et d'attachement qu'éprouvait la reine de la part de ceux qu'elle comblait le plus de bontés[1]. »

Ces engouements, d'ailleurs, étaient subits et duraient peu. La Reine, avec sa vive intelligence, voyait aussi vite les défauts qu'elle avait été séduite par les qualités. Au fond, il n'y avait aucun attachement sérieux pour tous ces favoris, pas même pour le comte d'Artois, mais un simple lien d'amusement[2]. « Cette auguste princesse, disait Mercy, a trop d'esprit et de jugement pour se méprendre sur la valeur intrinsèque des gens qui l'environnent; elle les connaît et sait, dans le fond de son âme, évaluer parfaitement leurs bonnes et leurs mauvaises qualités; mais la Reine ne calcule pas l'effet de ces dernières, et elle ne s'en méfie point assez. Elle passe tout à ceux qui se rendent utiles à ses amusements[3]. » Le public était plus exigeant, et il murmurait; les pamphlets et les chansons circulaient de plus belle; la vaniteuse fatuité de quelques-uns de ces hommes compromettait la Reine, en attendant qu'ils la calomniassent, et accréditait les bruits défavorables et les préjugés haineux.

Et cependant, au milieu de ces entraînements, dans cette société encore infestée de la corruption de Louis XV, parmi cette jeunesse frivole et parfois entreprenante, nous avons le droit de le dire, au point de vue moral, il n'y a pas eu une faute de commise. « En tant que cela concerne les mœurs, *il n'y a pas eu, dans la conduite de la Reine, la moindre nuance qui n'ait porté l'empreinte de l'âme la*

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 13 avril 1776, II, 435.

[2] « On a remarqué avec quelque surprise combien peu la Reine s'était occupée de la maladie, d'abord assez vive, de M. le comte d'Artois. Je pris la liberté de parler de cette remarque à Sa Majesté, et elle avoua tout naturellement qu'elle ne prenait aucun intérêt au prince son beau-frère; que, liée avec lui par des occasions de pur amusement, toute amitié cessait avec ces mêmes amusements, parce que le jeune prince n'avait aucune qualité qui pût lui concilier plus d'affection. » (Mercy à Marie-Thérèse, 16 juillet 1776, II, 467.) « La Reine, écrivait encore Mercy le 31 mai 1778, est considérablement revenue sur la conduite de ce prince. » (III, 208.)

[3] Mercy à Marie-Thérèse, 13 avril 1776, II, 435.

plus vertueuse, la plus droite, la plus rigide sur tous les principes qui tiennent à l'honnêteté du caractère.... Personne n'est plus intimement convaincu de cette vérité que le Roi[1]. » Tel est le témoignage que Mercy a rendu à la princesse calomniée, et, après avoir étudié scrupuleusement les rapports de ce fidèle et loyal serviteur, de ce témoin consciencieux, qui dit tout, qui force même un peu le tableau, afin de provoquer de vives remontrances de la part de l'Impératrice et des réflexions sérieuses de la part de la Reine[2], qui ne cache pas les imprudences et qui n'eût pas davantage dissimulé les fautes, s'il y en avait eu[3], mais qui n'en a pas trouvé une seule à signaler à la sollicitude de Marie-Thérèse; après avoir étudié ces rapports, il n'est pas un historien impartial qui ne s'associe aux paroles vengeresses de Mercy; pas un qui ne doive demeurer convaincu de la pleine et parfaite innocence de Marie-Antoinette; pas un qui ne souscrive à l'hommage que Joseph II rendait à sa sœur, quand il écrivait à Léopold, en quittant Versailles : « *Sa vertu est intacte....* C'est une aimable et honnête femme, un peu jeune, peu réfléchie, mais qui a un fonds d'honnêteté et de vertu vraiment respectable[4]; » pas un qui ne dise, avec M. Geffroy, qu'on ne peut plus désormais descendre « à répéter les médisances, les calomnies, les erreurs grossières de Besenval, de Lauzun et de Soulavie[5]; » pas un, enfin, qui ne transcrive, avec une chaleureuse conviction, cette page du prince de Ligne :

« Sa prétendue galanterie ne fut jamais qu'un sentiment profond d'amitié et peut être distingué pour une ou deux personnes, et une coquetterie générale de femme et de reine pour plaire à tout le monde. Dans le temps même où la jeunesse, le défaut d'expérience pouvaient engager à se mettre trop à son aise vis-à-vis d'elle, il n'y eut jamais aucun de nous, qui avions le bonheur de la voir tous les jours, qui osât en abuser par la plus petite inconvenance; elle faisait la reine sans s'en douter; on l'adorait sans songer à l'aimer[6]. »

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 11 septembre 1774, II, 232.

[2] « Votre Majesté daignera observer que je fis un tableau *bien plus grave qu'il n'est en effet.* » Mercy à Marie-Thérèse, 18 septembre 1775, II, 381.

[3] « Relativement à madame la Dauphine, mon devoir me prescrit la loi d'exposer dans mes très-humbles rapports la plus exacte fidélité, le bien et le mal des circonstances. *Jamais je ne croirai devoir tranquilliser Votre Majesté aux dépens de la vérité des faits.* » Mercy à Marie-Thérèse, 16 avril 1771, I, 135.

[4] Joseph II à Léopold, 11 mai, 2 juin 1777.

[5] Introduction, p. I.

[6] *Mémoires du prince de Ligne*, édition Barrière, p. 26.

VIII

Ce qui ne faisait pas moins de tort à la Reine que la société de quelques jeunes hommes, ce que Mercy ne déplorait pas moins, c'était le crédit de quelques jeunes femmes. Marie-Antoinette avait, de bonne heure, distingué la princesse de Lamballe, veuve, au bout d'un an, d'un mari tué par la débauche. La princesse était douce, aimante, avec « un caractère honnête, éloigné de l'intrigue, » et une réputation intacte, ce qui était rare à cette cour; si dévouée, d'ailleurs, à sa royale amie, qu'à l'heure de l'épreuve, elle n'hésita pas à affronter, pour la rejoindre, — quand elle eût pu vivre ailleurs tranquille et en sûreté, — la plus horrible des morts. Cependant, malgré la candeur naïve et le désintéressement personnel de madame de Lamballe, les inconvénients de cette inclination si vive ne tardèrent pas à se manifester, et nous les retrouverons bientôt. Puis c'était la comtesse de Dillon, promptement supplantée par la comtesse Jules de Polignac[1], jeune femme de vingt ans, à la physionomie agréable, au caractère nonchalant, avec je ne sais quelle sensibilité touchante qui séduisait tout d'abord; puis la princesse de Guéménée, fille du maréchal de Soubise, qui avait succédé à la comtesse de Marsan dans la charge de gouvernante des enfants de France. La princesse de Guéménée et madame de Polignac aimaient le monde; elles réunissaient chez elles « une société bruyante et beaucoup de jeunesse[2]. » La Reine semblait se plaire dans ces salons « où on ne parle que d'objets à sa portée, où on est fort occupé de la flatter et de l'amuser, et où elle croit se dédommager de l'ennui qu'elle croit avoir pris pendant tout le reste de la journée[3]. » Elle allait souvent y passer des heures de la soirée, et Mercy s'effrayait de ces liaisons, qui faisaient négliger les occupations sérieuses.

Était-ce donc seulement le goût du plaisir, qui attirait ainsi Marie-Antoinette chez les favorites et la déterminait à former ces lien ? Non; il y avait un sentiment plus noble, il y avait ce besoin d'aimer et d'être aimée pour elle-même, cette soif d'affection qui dévorait le cœur de la Reine, et qui ne trouvait pas de quoi se satis-

[1] La comtesse de Dillon fut plus tard nommée dame du palais surnuméraire, ce qui fit croire, mais à tort, à un retour de faveur. — Mercy à Marie-Thérèse, 18 février 1780, III, 400, 401.

[2] Mercy à Marie-Thérèse, 19 octobre 1775, II, 390.

[3] Vermond à Mercy, 1776, *Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, p. 395.

faire dans son intérieur. Le Roi, nous le savons, était plein de bontés, souvent de prévenances pour sa femme; Mercy l'avait même un jour déclaré amoureux d'elle. Mais c'était un amour froid, timide, embarrassé, qui répondait mal aux ardeurs d'un cœur de vingt ans, fait de flamme et de tendresse. Cette chaleur de sentiments, ces épanchements intimes, que Marie-Antoinette ne trouvait pas chez son mari, elle les cherchait chez ses amies, et n'obtenant point l'amour, tel qu'elle l'entendait, elle voulait au moins l'amitié.

A cette raison, d'ailleurs, s'en joignait une autre, et ce sentiment n'était pas le seul. Il y avait un vide dans la vie de la Reine, un vide douloureux, et qui l'affectait profondément. Ce goût de dissipation, cette passion d'amusements qui l'emportait trop souvent et inspirait de si vives et de si légitimes craintes à Mercy et à Marie-Thérèse, n'était la plupart du temps qu'un besoin extrême de distraction, un désir irrésistible d'échapper à l'ennui mortel qui la rongeait, à l'ennui le plus sensible au cœur d'une épouse. Ces plaisirs n'étaient qu'un voile jeté sur une tristesse qu'elle ne voulait pas avouer, et ces éclats de rire bruyants cachaient des larmes amères. On sait désormais — les rapports de Mercy l'établissent à chaque page — quelle fut, pendant plus de sept ans, la situation délicate créée à Marie-Antoinette par l'étrange froideur de son mari. Elle portait la couronne de France; mais elle soupirait en vain après cette couronne de la maternité qui ajoute un éclat si pur et une dignité si haute à un front de vingt ans. C'était, pour la jeune femme, le plus subtil des dangers, en même temps que la plus poignante des tristesses. La sollicitude maternelle de Marie-Thérèse s'en alarmait. Le public savait mauvais gré à la Reine de cette situation si pénible pour elle; il ne lui pardonnait pas de s'être laissé devancer par la comtesse d'Artois dans la mission, toute royale, de donner des héritiers au trône[1].

« La grossesse presque certaine de la comtesse d'Artois, écrivait Mercy, ne donne que trop de sujets à des réflexions désagréables, et je suis dans une vraie inquiétude sur les effets qu'elle pourra produire à la longue dans l'âme de la Reine. Quelque brillante que soit, dans ce moment, sa position, elle ne peut acquérir de consistance solide que quand cette auguste princesse aura donné un héritier à l'État. Jusqu'à cette époque si désirable, les avantages même dont la Reine jouit entraînent certains inconvénients; son

[1] Lors de la naissance du duc d'Angoulême, premier enfant du comte d'Artois, les poissardes admises à Versailles, d'après la coutume, poursuivirent la Reine « jusqu'aux portes de ses cabinets, en lui criant avec les expressions les plus licencieuses que c'était à elle de donner des héritiers. » (*Mémoires de madame Campan*, édition Barrière, p. 109.)

influence, son pouvoir inquiètent quelquefois une nation pétulante et légère, qui craint d'être gouvernée par une princesse *à laquelle il manque la qualité de mère pour être regardée comme Française*[1]. » Marie-Antoinette le sentait vivement et douloureusement[2], et c'est pour échapper à cet ennui terrible, c'est pour s'étourdir sur ces réflexions si sombres, qu'elle se lançait dans le tourbillon des plaisirs. C'est parce que, dans cette vie de la cour, et malheureusement aussi dans sa vie intime, il n'y avait rien pour le cœur, qu'elle reportait sur des amies de son choix l'affection ardente et prête à se donner, que son mari ne ressentait pas comme elle, et qu'elle ne pouvait épancher sur de blondes têtes d'enfants, elle qui les aimait tant[3] !

Assurément, ces raisons étaient graves; ces mobiles étaient nobles, et le principe de cette amitié était pur; les conséquences n'en furent pas moins désastreuses. Les favorites n'étaient pas toujours désintéressées, et quand elles l'étaient, pour elles-mêmes et pour les autres, — ce qui était rare, — c'était quelquefois la Reine qui ne l'était pas pour elle. Son affection tenait à leur donner des marques sensibles; comme elle les retenait près d'elle, elle les voulait riches, honorées, puissantes. La comtesse de Noailles, devenue maréchale de Mouchy, ayant quitté la cour pour aller rejoindre son mari en Guyenne, la Reine en profita pour rétablir, en faveur de madame de Lamballe, la première en titre et en date dans son cœur, la charge de surintendante, abolie depuis la mort de mademoiselle de Clermont, en 1740[4]. « Jugez de mon bonheur, écrivait Marie-Antoinette en annonçant cette nouvelle au comte de Rosemberg, je rendrai mon amie intime heureuse, et j'en jouirai encore plus qu'elle[5]. » Le plaisir de faire une heureuse, la Reine n'avait

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 17 décembre 1775, II, 409.

[2] Malgré sa tristesse profonde, la Reine fut parfaite pour sa belle-sœur. « L'occasion la plus essentielle où la Reine a donné de nouvelles preuves de sa bonté a été le moment des couches de madame la comtesse d'Artois. Personne de la famille royale n'a témoigné à cette princesse plus d'amitié, plus d'intérêt, plus de soins que ne lui en a marqués la Reine. Elle s'est occupée journellement et de la meilleure grâce tant de l'accouchée que de la princesse nouveau-née. » (Mercy à Marie-Thérèse, 17 août 1776, II, 475.)

[3] Marie-Antoinette avait la passion des enfants. Dauphine, elle avait pris dans sa chambre les enfants de deux de ses femmes, madame Thierry et madame de Misery. (Rapport du 20 août 1770, I, 56.) « Elle a toujours beaucoup aimé à s'entretenir avec des enfants, » écrivait sa mère. (1er septembre 1770, I, 46.) Reine, elle adopta l'enfant d'une pauvre femme. (Rapport du 17 août 1776, II, 477.) Mais comme si tout devait tourner contre elle, même les bienfaits, cet enfant devint par la suite un des plus sanguinaires terroristes de Versailles.

[4] Mercy à Marie-Thérèse, 17 septembre 1776, II, 496.

[5] Marie-Antoinette au comte de Rosemberg, 13 juillet 1775, II, 363.

vu que cela. Mais le rétablissement de cette charge entraînait de lourdes dépenses, — le traitement seul était de cent cinquante mille livres, — à un moment où l'on cherchait de tous côtés à réaliser des économies. Mais cette prééminence, accordée à madame de Lamballe, mécontentait vivement les dames du palais et excitait « beaucoup de jalousies dans l'intérieur. » La princesse de Chimay et la comtesse de Mailly, nommées en même temps, la première, dame d'honneur, la seconde, dame d'atours, hésitaient à accepter. Les attributions de la surintendante étaient mal définies; c'était « une porte ouverte aux réclamations et aux tracasseries[1]. » Madame de Lamballe, très-bonne, mais avec peu d'esprit, n'avait pas assez d'autorité ni de tact pour les faire cesser.

Madame de Polignac n'avait pas, à la cour, la haute situation de la belle-fille du duc de Penthièvre. Sa fortune était médiocre; sa conduite, équivoque, au dire de Mercy[2]; le rôle de sa famille, un peu effacé depuis le cardinal de ce nom. Son élévation excita donc bien plus de rumeurs encore que celle de la surintendante. « Toutes les dames du palais sont en jalousie et en rumeurs, » écrivait l'ambassadeur[3]. Douce et indolente, madame de Polignac n'avait, suivant lui, « ni l'esprit, ni le jugement, ni même le caractère nécessaire à jouir de la confiance d'une grande princesse[4]. » Elle semblait peu dangereuse par elle-même; elle l'était par ses entours, par sa tante, la comtesse d'Andlau, jadis renvoyée de la cour pour avoir prêté de mauvais livres à madame Adélaïde[5]; par ses amis : le comte de Vaudreuil[6]; le baron de Besenval, le comte d'Adhémar, et d'autres encore, la plupart étourdis et légers.

Les deux favorites ne tardèrent pas à devenir rivales; deux partis se formèrent, qui se disputèrent les bonnes grâces de la Reine. La princesse de Lamballe, disait Mercy, « est soutenue par le comte d'Artois, par le duc de Chartres, son parent, et par tout ce qui com-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 19 octobre 1775, II, 387.

[2] *Id.*, 17 septembre 1776, II, 495. Mercy soupçonnait madame de Poilgnac d'agir sous l'influence de son oncle de Maurepas, dont il se méfiait. — Mercy à Marie-Thérèse, 16 mai, 16 juillet 1776, II, pp. 445, 446, 19 novembre 1777, III, 140. — Nous voyons qu'en cela Mercy se trompait; madame de Polignac était sincèrement dévouée à la Reine. Le danger venait moins de son caractère que de ses amis, aux importunités desquels elle ne savait pas résister.

[3] Mercy à Marie-Thérèse, 16 août 1775, II, 367.

[4] *Id.*, 18 septembre 1775, II, 378. Nous devons dire que tous les auteurs de Mémoires ne sont pas aussi sévères que Mercy pour madame de Polignac. La plupart lui accordent « la grâce qui attire, la décence qui attache, et la raison qui conserve les amis véritables. » (Voir notamment les *Mémoires de Weber*.)

[5] Mercy à Marie-Thérèse, 19 octobre 1775, II, 391.

[6] *Id.*, 17 septembre 1776, II, 490.

pose le Palais-Royal, dont je redoute infiniment les démarches intrigantes. La comtesse de Polignac a pour partisans, le baron de Besenval, plusieurs jeunes gens de la cour, une tante d'assez mauvaise réputation et des entours également dangereux[1]. » Cette rivalité n'effrayait pas Mercy; il en était plutôt satisfait, espérant que les deux influences se neutraliseraient en se combattant. Mais il y avait malheureusement un terrain sur lequel elles se rencontraient : c'était celui des sollicitations. Madame de Lamballe avait eu une dot de cent mille francs pour une de ses protégées, mademoiselle de Guébriant[2], et une pension de trente mille livres pour son frère, le prince de Carignan[3]; elle avait même osé demander l'accensement d'une partie des domaines de la Lorraine, ce qui équivalait à un revenu de six cent mille livres[4]. Madame de Polignac était mieux partagée encore; elle obtenait pour elle quatre cent mille livres pour payer ses dettes, huit cent mille livres pour la dot de sa fille[5]; elle faisait accorder à son beau-père l'ambassade de Suisse, au détriment du frère du ministre, le président de Vergennes[6]; à sa tante, la comtesse d'Andlau, une pension de six mille livres; à son mari — et cela était plus grave peut-être — la survivance de la place de premier écuyer de la reine, au grand froissement du titulaire, le comte de Tessé, et des Noailles, alliés de Tessé[7]. C'était la Reine qui s'intéressait elle-même, pour la favorite, près du Roi et des ministres, sans considérer suffisamment les charges qui grevaient ainsi le trésor royal; la seule survivance, reconnue au comte de Polignac, à une époque où l'on avait résolu de les supprimer toutes, entraînait une dépense de quatre-vingt mille livres[8]. Mais, comme pour le titre de surintendante, Marie-Antoinette n'avait envisagé que la joie de faire plaisir à une amie. Le crédit de madame de Polignac grandissait tellement, que Mercy souhaitait le retour de madame de Lamballe, alors à Plombières, pour faire échec à la nouvelle favorite, qui, disait-il, « est plus dangereuse pour sa tournure et ses vices[9]. » Toutes ces grâces, prodiguées à une famille, ne

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 15 novembre 1775, II, 397.

[2] *Id.*, 20 octobre 1774, II, 249.

[3] *Id.*, 15 janvier 1775, II, 281.

[4] Cette demande, du reste, fut éconduite. — Mercy à Marie-Thérèse, 19 septembre 1778, III, 255, 256.

[5] Mercy à Marie-Thérèse, 18 mars 1780, III, 412. — Voir encore, sur les demandes de madame de Polignac et les faveurs accordées à sa famille, Mercy à Marie-Thérèse, 17 décembre 1779, 17 janvier, 18 juin 1780, III, 381, 391, 440.

[6] Mercy à Marie-Thérèse, 17 décembre 1775, II, 408.

[7] Mercy à Marie-Thérèse, 17 août 1776, II, 476. *Id.*, 18 avril 1777, III, 44, 45.

[8] *Id.*, 31 juillet, 17 décembre 1776, II, 476, 488, 495,

[9] *Id.*, 16 juillet 1776, II, 467.

mécontentaient pas seulement la cour : elles indisposaient le public. « Sa Majesté croit avoir sacrifié à l'amitié, disait le fidèle ministre, et le public ne veut voir qu'engouement et aveuglement pour la comtesse de Polignac [1]. »

Et cependant, dans les premiers temps de son séjour en France, Marie-Antoinette aimait peu à se mêler de recommandations. Sa mère l'avait engagée à s'en abstenir, et son goût ne l'y portait pas. « La Reine, disait Vermond, a, par caractère et par principe, aversion et embarras pour recommander; si elle s'est quelquefois laissée aller à l'importunité, les occasions ont été rares, et pour des choses peu importantes [2]. » Mercy lui rendait ce témoignage qu'elle avait moins de reproches à se faire sur ce chapitre que qui que ce soit dans la famille royale [3]. » C'étaient Mercy et Vermond, c'est-à-dire ses plus sages conseillers, qui, lorsque la dauphine était devenue reine, avaient insisté fortement pour qu'elle se décidât enfin à recommander les personnes de sa maison et les gens distingués par leur naissance et leur place; c'étaient eux qui avaient le plus énergiquement combattu les avis contraires partis de Vienne. « Si la Reine se refusait absolument et constamment à ce genre de recommandations, écrivait Vermond, les places n'en seraient sûrement pas mieux remplies; ses frères, sœurs ou tantes ne s'y oublieraient pas, s'en feraient des amis et des créatures, et, malgré les grâces et le rang de la Reine, en peu d'années sa cour se réduirait à sa seule maison... Les Français, ajoutait-il finement, en homme qui connaît sa cour, les Français font cas du bon accueil, mais ils n'oublient pas tout à fait leur intérêt : ils diraient bientôt que toute la bonté de la Reine se borne aux mines et aux révérences [4]. »

Au point de vue du crédit de la souveraine, l'ambassadeur et l'abbé avaient raison; il fallait que la Reine fît sentir sa protection et son pouvoir; mais, avec sa nature ardente, il lui arriva souvent de dépasser le but. Elle avait malheureusement un défaut de caractère toujours fâcheux, mais nuisible surtout à une grande princesse : elle ne savait pas résister aux sollicitations. Il suffisait d'insister avec quelque opiniâtreté, pour qu'elle cédât. Cette timidité et cette faiblesse avaient commencé lorsqu'elle était dauphine. « Ceux qui ont assez de hardiesse pour oser la fatiguer par leur importunité, écrivait Mercy dès 1772, sont presque sûrs de prendre de l'ascendant sur Son Altesse Royale; et, sans qu'elle fasse cas de leur personne,

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 17 septembre 1776, II, 494.
[2] Vermond à Mercy, 7 juin 1774, II, 170.
[3] Mercy à Marie-Thérèse, 7 juin 1774, II, 167.
[4] Vermond à Mercy, 7 juin 1774, II, 171.

connaissant même l'injustice de leurs demandes, elle s'y prête souvent, uniquement par crainte, tandis qu'il ne lui en coûte pas de résister à des instances mieux fondées, mais qui lui sont exposées avec modération, discrétion et respect[1]. » L'âge n'avait point corrigé cette fatale disposition, dont les favorites abusaient; et, ce qu'il y avait de non moins regrettable, c'est qu'autant la Reine était timide pour résister aux sollicitations, autant elle devenait ardente à solliciter pour ses amis.

« La Reine est vive, et part presque toujours de l'exposé du demandeur. Il faudrait, avant de demander, qu'elle s'informât de la portée et de l'étendue des demandes, ainsi que des services et des titres du demandeur. L'idée du crédit de la Reine est telle, que la plupart des ministres ne savent que lui obéir, sans se permettre de représentations. La Reine se charge de demander, aussi souvent par embarras de refuser que par goût et volonté; elle aura beaucoup gagné, quand elle aura acquis la force et le talent de refuser les demandes qui lui paraissent déraisonnables, ou dont elle ne se soucie pas[2]. »

Madame de Polignac et les autres n'avaient pas tardé à s'apercevoir de cette faiblesse et à l'exploiter à leur profit. Si la Reine ne savait rien refuser aux sollicitations persévérantes, elle résistait bien moins encore aux larmes, et c'était le dernier moyen auquel la favorite avait recours, quand elle rencontrait chez sa royale amie une fermeté sur laquelle elle n'avait pas compté. C'étaient « de petites plaintes respectueuses et tendres, des démonstrations d'inquiétude, de chagrin,... tout cela concerté avec les confidents du parti[3]. » Devant ce suprême assaut, la Reine se rendait. Mais au dehors on murmurait. Dans les premières années du règne, on avait su gré au Roi de ses goûts d'économie, et à la Reine de sa modération dans la dépense[4]. Maintenant, dès qu'une place avait été donnée à quelqu'un de l'entourage des favorites, c'était à Marie-Antoinette qu'on s'en prenait de cette nomination, même lorsqu'elle n'y était pour rien. Madame de Lamballe obtenait une pension de cinquante mille livres pour la comtesse de la Marche : c'était à la Reine qu'on l'imputait. Le chevalier de Luxembourg recevait quarante mille livres; la Reine en était mécontente, et le témoignait : n'importe, c'était elle encore qu'on en rendait responsable[5]. Les courtisans, froissés de ces grâces répandues et de cette passion exclusive pour cinq ou six favorites

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 18 juillet 1772, I, 324.
[2] *Id.*, 17 décembre 1776, II, 497.
[3] *Id.*, 15 novembre 1776, II, 520.
[4] *Id.*, 18 décembre 1774, II, 270.
[5] *Id.*, 17 septembre 1776, II, 496.

« dont l'âge et le rang ne méritaient pas cette préférence[1], » manifestaient tout haut leur humeur. Les autres dames, « plus distinguées, » privées des honneurs auxquels elles prétendaient avoir droit, ne venaient plus à Versailles; la cour ne pouvait plus se tenir, faute de monde; les bals étaient déserts et le palais à demi abandonné[2].

IX

« Parmi les bruits qui s'élèvent contre la gloire et la considération essentielles à une reine de France, écrivait Mercy, il en est un qui paraît plus dangereux et plus fâcheux que les autres. Il est dangereux, parce que, de sa nature, il doit faire impression sur tous les ordres de l'État, et particulièrement sur le peuple; il est fâcheux, parce qu'en retranchant les mensonges et les exagérations inséparables de bruits publics, il reste néanmoins un nombre de faits très-authentiques auxquels il serait à désirer que la Reine ne se fût jamais prêtée. On se plaint assez publiquement que la Reine fait et occasionne des dépenses considérables. Ce cri ne peut aller qu'en augmentant, si la Reine n'adopte bientôt quelque principe de modération sur cet article. Il n'a commencé que depuis la mort du feu roi, mais il est déjà bien considérable[3]. » La Dauphine — car il convient ici de distinguer la Dauphine de la Reine — la Dauphine n'avait jamais eu le goût de la dépense; Mercy lui reprochait même de « pencher vers une économie un peu stricte... » « *Il n'y a pas d'exemple*, disait-il, *que madame la Dauphine ait fait de son propre mouvement quelque libéralité marquée*[4]. » Un an plus tard, il remarquait encore avec chagrin que « madame l'archiduchesse n'avait donné que bien rarement des marques de disposition aux largesses[5], » et il se demandait quel usage il pourrait faire des mille louis que l'Impératrice l'avait autorisé à mettre à la disposition de sa fille[6]. Au début même du règne, la Reine s'était montrée très-résolue à éviter toute dépense « inutile ou superflue; » elle n'hésitait pas à renoncer à des amusements qu'elle croyait susceptibles de devenir « dispendieux et embarras-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 18 décembre 1776, II, 537.
[2] *Id.*, 16 mai, 18 décembre 1776, II, 443, 537.
[3] Mercy à Marie-Thérèse, 17 septembre 1776, II, 493. — C'est dans ce rapport du 17 septembre que sont résumés presque tous les griefs de l'ambassadeur contre la Reine.
[4] *Id.*, 14 novembre 1772, I, 364.
[5] *Id.*, 18 décembre 1773, II, 81.
[6] *Id.*, 20 octobre 1770, 29 février 1772, I, 70, 278.

sants[1]. » C'est avec le crédit des favorites que commencent les dépenses exagérées, et c'est à elles qu'il faut reprocher d'avoir entraîné la Reine dans ces prodigalités qui faisaient murmurer un peuple écrasé d'impôts. C'était la nomination de M. de Polignac comme survivancier du comte de Tessé, qui forçait à porter le nombre des chevaux de l'écurie de la Reine à trois cents, et les frais à deux cent mille francs de plus que du temps de la feue reine[2]. C'était M. de Polignac encore qui élevait à dix mille six cents livres le budget extraordinaire d'entretien, fixé primitivement à six mille livres[3]. » C'était pour ses amies que la Reine donnait à Trianon une fête dispendieuse[4], ou à la Muette des dîners qui coûtaient fort cher.

Une fois sur cette pente, on ne s'arrêtait pas aisément. La Dauphine dépensait peu pour sa toilette[5]. Quoiqu'elle aimât beaucoup les pierreries, elle avait refusé des pendants d'oreille formés de brillants d'une grosseur extraordinaire, que la comtesse du Barry lui avait fait offrir, en proposant de les faire payer par Louis XV. La princesse avait répondu simplement « qu'elle avait assez de diamants, et qu'elle ne se proposait point d'en augmenter le nombre[6]. » Une fois reine, emportée par ses amies dans le tourbillon du luxe et des fêtes, son goût pour les pierreries revint avec plus de force, et les considérations de la dépense ne la retinrent plus. Tantôt c'étaient des « girandoles » en brillants de 460,000 francs[7]; tantôt des bracelets de 240,000 livres. « Cette emplette, disait Mercy, s'est décidée par tentation de la part des entours de la reine et par protection accordée à quelques joailliers[8]. » Cette fois, la somme était si forte, que la cassette ne put suffire : il fallut vendre des bijoux à vil prix; il fallut — ce qui était plus humiliant encore — demander 2,000 louis au Roi. Le Roi fit quelques observations et versa les 2,000 louis[9]. Marie-Thérèse fut moins patiente : elle adressa de vifs reproches : « Ces sortes d'aventures percent mon cœur, sur-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 18 décembre 1774, II, 270.

[2] *Id.*, 17 septembre 1776, II, 495.

[3] Papiers de la maison de la reine, Archives nationales, carton O[1] 3794. — Cité dans l'introduction, p. LVII.

[4] Mercy à Marie-Thérèse, 17 septembre 1776, II, 495.

[5] *Id.*, 29 février 1772, I, 277.

[6] *Id.*, 19 janvier 1774, II, 81.

[7] *Id.*, 19 janvier 1776, II, 418.

[8] Mercy à Marie-Thérèse, 16 juillet 1776, II, 469.

[9] Ce ne fut pas la seule fois que le Roi paya les dettes de la Reine. — Voir encore Mercy à Marie-Thérèse, 17 janvier 1777, 17 janvier 1778, III, 7, 155. Il faut dire d'ailleurs que, frappée des inconvénients graves qui résultaient de ces dépenses, la Reine prit la résolution de les modérer (III, 289), et Mercy remarqua en effet, dans son rapport du 18 février 1780, qu'elle était fidèle à cette résolution. (III, 401.)

tout pour l'avenir, écrivait-elle... Celle des diamants m'a humiliée! Cette légèreté française avec toutes ces extraordinaires parures! Ma fille, ma chère fille, la première reine, le deviendrait elle-même! Cette idée m'est insupportable[1]. » Marie-Antoinette s'efforça de se défendre en tournant la chose en plaisanterie; elle traita l'achat des bracelets de « bagatelles[2]. » L'Impératrice riposta vivement : « Vous passez fort légèrement sur ces bracelets, dit-elle; mais cela n'est pas tel que vous voulez l'envisager... Une souveraine s'avilit en se parant[3]. » Marie-Thérèse avait raison; son langage était sévère, mais cette sévérité était légitime, et ces craintes n'étaient que trop fondées. Derrière ces dépenses excessives, on voit apparaître dans l'avenir, comme un menaçant fantôme, le procès du collier.

La société de la princesse de Guéménée n'était pas moins périlleuse que celle de madame de Polignac. Madame de Guéménée n'avait pas une réputation intacte : elle passait pour la maîtresse du duc de Coigny. Le monde qui se rassemblait chez elle n'était pas toujours irréprochable. « C'est là, disait Mercy, que se forgent les intrigues de tout genre et que l'on favorise tous les moyens de dissipation[4]. » On y jouait gros jeu, et si, dans les premiers bals, on avait soin de faire disparaître les cartes avant l'arrivée du Roi[5], on les reprenait après son départ. La Reine, qui, au commencement, aimait peu le jeu[6], qui d'abord n'avait fait que des pertes modérées, finit par y prendre un goût très-vif. « Son jeu est devenu fort cher, écrivait Mercy; elle ne joue plus aux jeux de commerce, dont la perte est nécessairement bornée : le lansquenet est devenu son jeu ordinaire, et parfois le pharaon, lorsque son jeu n'est pas entièrement public. Les dames et les courtisans sont effrayés et affligés des pertes auxquelles ils s'exposent pour faire leur cour à la Reine. Il est de même vrai que le gros jeu déplaît au Roi, et qu'on se cache de lui autant que possible[7]. »

L'entraînement devint si puissant, que ce ne fut plus seulement chez madame de Guéménée qu'on joua, ce fut aussi chez la princesse de Lamballe. « Les séances chez cette dernière n'étaient guère moins dangereuses; les intrigants s'y trouvaient d'un genre un peu plus illustre : c'était presque la seule différence[8]. » Pendant un

[1] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 2 septembre 1776, II, 485.
[2] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 14 septembre 1776, II, 487.
[3] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 1er octobre 1776, II, 500.
[4] Mercy à Marie-Thérèse, 16 mai 1776, II, 445.
[5] *Id.*, 20 février 1776, II, 427.
[6] *Id.*, 29 octobre 1770, 26 février 1772, I, 69, 278.
[7] *Id.*, 17 septembre 1776, II, 497.
[8] *Id.*, 15 novembre 1776, II, 521. — Voir encore 18 mars, 19 novembre 1777, 16 novembre 1779. — III, 55, 132, 367. — La Reine finit cependant par trouver

voyage à Fontainebleau, on imagina même de faire venir des banquiers de Paris pour tailler au pharaon. On en demanda la permission au roi, qui fit quelques représentations sur le mauvais exemple, mais finit par céder, à condition qu'on ne jouerait qu'une seule soirée. « Les banquiers arrivèrent le 30 octobre, et taillèrent toute la nuit et la matinée du 31, chez la princesse de Lamballe, où la Reine resta jusqu'à cinq heures du matin; après quoi, Sa Majesté fit encore tailler le soir, et bien avant dans la matinée du 1er novembre, jour de Toussaint. La Reine joua elle-même jusqu'à trois heures du matin. Le grand mal de cela était qu'une pareille veillée tombait dans la matinée d'une fête solennelle, et il en est résulté des propos dans le public. La Reine se tira de là par une plaisanterie, en disant au Roi qu'il avait permis une séance de jeu, sans en déterminer la durée; qu'ainsi on avait été en droit de la prolonger pendant trente-six heures. Le Roi se mit à rire, et répondit gaiement : « Allez, vous « ne valez rien, tous tant que vous êtes[1]. »

Hâtons-nous d'ajouter qu'au milieu de cette dissipation et de cette société un peu mélangée, la Reine savait toujours garder une contenance qui commandait le respect et retenait la liberté des propos[2]. L'ardeur même avec laquelle elle se livrait aux frivolités ne changeait pas son esprit ni le fond de son caractère, et Mercy restait convaincu que « l'un et l'autre, naturellement enclins au bien, l'effectueraient de préférence dans des temps tranquilles et recueillis[3]. » « Dans l'exacte vérité, disait encore Mercy, *il y a moins à se plaindre du mal qui existe que du défaut de tout le bien qui pourrait exister*[4]. » Chose plus extraordinaire, cette passion de plaisirs n'altérait pas sensiblement le fond de piété que la Reine devait aux principes de sa mère et aux instructions de son père : elle continuait à donner à la cour — l'ambassadeur le constate avec empressement — l'exemple de la régularité et de l'exactitude dans les pratiques religieuses[5].

Il ne faut d'ailleurs rien exagérer. Quelque fâcheuse que fût cette apparente frivolité de Marie-Antoinette, quelque dangereux que fût ce goût de dépenses, c'était peu de chose à côté de la dissipation et du luxe des règnes précédents. Qu'était-ce, par exemple, que la

qu'on jouait trop gros jeu chez madame de Lamballe, et par faire des reproches à la surintendante. — III, 367.

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 15 novembre 1776, II, 525. — Le Roi, voyant que la Reine s'était amusée à ce jeu, fit revenir les banquiers le 11 novembre.

[2] *Id., ibid.*, p. 520.

[3] *Id.*, 15 novembre 1776, II, 523.

[4] *Id.*, 18 septembre 1775, II, 381.

[5] Voir notamment 15 juin 1776, II, 454 et bien d'autres passages.

perte de cinq cents louis, que la Reine avait faite un jour au lansquenet[1] auprès du jeu effréné de madame de Montespan, dont les coups allaient jusqu'à un million? Qu'étaient-ce que les 150,000 fr. qu'on dépensait pour transformer le jardin de Trianon en jardin anglais, en face des sommes énormes, englouties, nous ne dirons pas par Louis XIV à Versailles, mais par Louis XV pour la Pompadour à Bellevue, pour la du Barry à Luciennes? « Comment comparer, dit justement M. Geffroy, aux folles prodigalités que se permettaient sans scrupule Louis XIV et Louis XV, ce que dépensait l'économe et modeste Louis XVI, y compris les dettes de la Reine, que le plus souvent il acquittait sur sa cassette, sans rien demander aux ministres[2]? » Marie-Antoinette — cela nous paraît ressortir avec évidence des consciencieux rapports de Mercy — était entraînée dans ce tourbillon et dans ces dépenses, moins encore par son goût pour les amusements que par son goût pour ses amies, moins par le désir de briller elle même que par le désir de faire briller les autres; pauvre femme, qu'une sorte de fatalité mystérieuse enveloppa sans cesse comme d'un inextricable réseau; que tout contribua à perdre: ses qualités comme ses défauts, la bonté de son cœur, comme la vivacité de son esprit, ses amis comme ses ennemis.

Ce fut encore cette influence néfaste des favorites et des courtisans qui fit commettre à la Reine sa première faute politique, faute ignorée jusqu'à nos jours et révélée par la publication de MM. Geffroy et d'Arneth: nous voulons parler de la part qu'elle prit au départ de Turgot. Lorsque l'ancien intendant de Limoges fut nommé ministre de la marine, puis contrôleur général, Marie-Antoinette l'avait déclaré un « très-honnête homme[3]. » Et de son côté le rigide Turgot, ami d'ailleurs de Vermond, paraissait très-décidé à s'attacher à la Reine et à lui « marquer du zèle[4]. » Mais Turgot apportait à la cour un vaste plan de réformes et une inébranlable volonté de le mettre en œuvre. Avec une probité incontestée, un extrême amour du bien et de grandes connaissances, il avait une raideur de caractère et un mépris des oppositions qui devaient empêcher le succès de son entreprise et hâter sa chute. « La foi qu'il avait dans ses doctrines, a écrit M. de Larcy dans son remarquable article sur Louis XVI et Turgot, le rendait trop dédaigneux pour les obstacles qu'il ne pouvait manquer de rencontrer[5]. » Son plan était immense, et il voulut le réaliser trop vite, sans ménagements pour personne et

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 15 septembre 1775, II, 375.
[2] Introduction, p. LVII.
[3] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 30 juillet, 7 septembre 1774, II, 207, 229.
[4] Mercy à Marie-Thérèse, 27 septembre 1774, II, 241.
[5] *Louis XVI et Turgot*, par M. de Larcy (*Correspondant* du 25 août 1866).

sans tenir compte des difficultés d'exécution, des préjugés populaires et des droits acquis. Il souleva contre lui tous les intérêts. « M. Turgot, écrivait le comte de Creutz à Gustave III, se trouve en butte à la ligue la plus formidable, composée de tous le grands du royaume, de tous les Parlements, de toute la finance, de toutes les femmes de la cour et de tous les dévots. » On pourrait ajouter ici du peuple, c'est-à-dire de tout le monde. A Paris, à Versailles, dans plusieurs villes, il y eut des émeutes contre la liberté du commerce des grains. Le Parlement, à peine rétabli sur son siége, s'opposait aux réformes préparées par le ministre, et il fallut la pompe solennelle et le coup de force d'un lit de justice pour l'obliger à enregistrer les édits. « Les grands changements qui se préparent dans l'administration économique de l'État, écrivait Mercy de son côté, donnent beaucoup d'humeur à ceux qui trouvent leur intérêt dans ces désordres ; cette fermentation occasionne une licence scandaleuse dans les propos et dans les écrits[1]. » Et comme en France tout finit par des chansons, on chantait à Paris des couplets satiriques contre le contrôleur général, où le Roi et la Reine n'étaient pas épargnés.

On juge si la cour était favorable à un ministre décidé à réduire les pensions, et qui refusait sèchement à tout le monde, même à ses amis, même aux puissants du jour, même à Maurepas, même à Malesherbes. La Reine vivait au milieu de ces froissements perpétuels, de ce mécontentement général, dont on avait soin de faire parvenir l'écho bruyant à son oreille. On lui représentait que les réformes de Turgot soulevaient le peuple, aliénaient le Parlement, multipliaient et grossissaient les complications intérieures, déjà si redoutables; que, par conséquent, le renvoi du contrôleur général correspondrait à un besoin et à un vœu publics. Maurepas lui-même, d'abord partisan du ministre, parce qu'il comptait sur la popularité de ses mesures, commençait à s'ennuyer et à s'irriter de cette émotion universelle, qui troublait sa quiétude. Il souhaitait le départ de Turgot; il y travailla sourdement et parvint à faire passer ses antipathies dans l'esprit de Marie-Antoinette, trop habilement aigri déjà par ses entours. En outre, dans le procès du comte de Guines, auquel la reine s'intéressait vivement, trop vivement même, Turgot passait, comme Vergennes, pour avoir pris parti contre l'ancien ambassadeur à Londres. C'en était trop : « Sa Majesté est obsédée, écrivait Mercy ; elle veut se débarrasser ; on parvient à piquer son amour-propre, à l'irriter, à noircir ceux qui, pour le bien de la chose, peuvent résister à ses volontés; tout cela s'opère pendant des courses ou des parties de plaisir, dans les conversations de la soirée chez la princesse

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 17 décembre 1775, II, 410.

de Guéménée ; enfin on réussit tellement à tenir la Reine hors d'elle-même, à l'enivrer de dissipation, que, cela joint à l'extrême condescendance du Roi, il n'y a dans certains moments aucun moyen de faire percer la raison[1]. » L'influence de Mercy fut impuissante contre celle des favorites, et le résultat fut que Marie-Antoinette, poussée à bout, circonvenue par les propos qui se tenaient autour d'elle, entra résolûment dans le dessein de ses amis et porta le dernier coup au crédit déjà bien ébranlé de Turgot. « Maurepas, certain d'être soutenu par la Reine, obtint du Roi de lui signifier son congé[2]. »

X

L'influence des favorites sur la politique de la Reine n'avait pas été heureuse ; celle de sa mère ne le fut guère plus. On sait avec quelle ardeur passionnée Marie-Thérèse tenait à l'alliance de l'Autriche et de la France ; c'était à ses yeux une des gloires de son règne et une des garanties de sa puissance. Sa grande crainte était que sa fille ne s'intéressât pas aussi vivement qu'elle à l'union des deux empires et n'oubliât trop facilement son origine germanique : « Restez bonne Allemande[3], » lui disait-elle sans cesse. Sa correspondance est remplie de conseils de ce genre, de recommandations sur l'accueil à faire aux Allemands qui venaient en France : « Faites un accueil distingué aux premiers, et des bontés à tous les Allemands. » Et encore : « Ne soyez pas honteuse d'être Allemande jusqu'aux gaucheries..... Les Français vous estiment plus et feront plus de compte sur vous, si l'on trouve la solidité et la franchise allemande[4]. » « Il serait fâcheux si vous ne vous sentiez plus d'inclination pour vos compatriotes..... Le sang allemand coule dans vos veines ; n'ayez pas honte de l'être[5]. » La recommandation n'était pas superflue : Marie-Antoinette était si bien devenue Française, qu'elle avait oublié jusqu'à sa langue naturelle ; l'empereur lui ayant écrit une lettre en allemand, elle avait été obligée de la faire traduire par Mercy[6].

Toutefois, s'il n'y avait eu que ces instances, excessives cependant, sur la convenance de bien recevoir les Allemands de passage en France, il n'y eût eu que demi-mal. Cela eût donné naissance peut-être à des tracasseries comme celles qui avaient signalé le ma-

[1] Mercy à Marie-Thérèse, 16 mai 1776, II, 447.
[2] *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse*, etc., note de la page 142, t. II.
[3] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 10 février 1771, I, 129.
[4] *Id.*, 8 mai 1771, I, 159.
[5] *Id.*, 30 novembre 1772, I, 381.
[6] Mercy à Marie-Thérèse, 19 janvier 1775, II, 289.

riage de la Dauphine ou le voyage de l'archiduc Maximilien à Versailles. C'était trop déjà sans doute ; mais avec de la prudence on fût venu à bout de ces difficultés. Malheureusement l'Impératrice ne se bornait pas là. Marie-Antoinette, par son mariage, avait cimenté l'alliance austro-française ; elle devait en rester le lien et l'appui. A peine était-elle montée sur le trône que Marie-Thérèse lui écrivait : « Regardez-le (Mercy) autant comme un ministre de vous que le mien..... L'intérêt de nos deux États exige que nous nous tenions étroitement liés d'intérêts comme de famille..... et que le monde soit convaincu de la solidité de ce lien[1]. » Docile aux instructions de sa souveraine, Mercy s'attachait à donner à la Reine « des idées claires » sur la guerre entre la Russie et la Porte, sur le partage de la Pologne, sur la politique de la Prusse, et surtout sur l'importance de maintenir l'union « entre la maison d'Autriche et les cours de Bourbons[2]. » Marie-Thérèse approuvait et insistait encore : « Il est bon que vous ne diminuiez pas vos assiduités auprès de ma fille[3]. » Et, comme pour donner la raison d'être de ces « assiduités, » quelques jours plus tard, elle « faisait sentir » à Breteuil, ambassadeur à Vienne, que « pour arrêter les vues dangereuses du roi de Prusse et de ses partisans, la France ferait bien d'agir avec plus de concert avec nous[4]. »

Marie-Thérèse et son ministre ne négligeaient donc aucun moyen de faire pénétrer dans l'esprit de Marie-Antoinette les principes de la politique autrichienne. L'occasion de faire germer ces semences, déposées avec tant de soin, ne devait pas tarder à se présenter. On connaît l'histoire de la guerre de la succession de Bavière, née de l'imprudente ambition de Joseph II : l'Empereur, à la mort de l'électeur, occupant subitement la basse Bavière ; Frédéric II envahissant à son tour la Bohême, la France gardant, entre les deux adversaires, une attentive neutralité. Dès le début, Marie-Thérèse écrit à sa fille. Ce ne sont plus des sévérités et des gronderies, comme en contient ordinairement sa correspondance : ce sont les caresses les plus tendres, les prières les plus touchantes, les instances les plus pathétiques. L'Impératrice prend la plume dès « cinq heures du matin, » « pour obvier aux plus noires et malicieuses insinuations du roi de Prusse ; » elle ne compte que sur la justice de Louis XVI et sa tendresse pour sa « chère petite femme ; » l'intérêt des deux maisons est en jeu ; l'idée de la guerre la « fait presque succomber[5]. »

[1] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 18 mai 1774, II, 150.
[2] Mercy à Marie-Thérèse, 17 novembre 1774, II, 257.
[3] Marie-Thérèse à Mercy, 31 octobre 1776, II, 508.
[4] *Id.*, 31 octobre 1776, II, 513.
[5] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 19 février 1778, III, 170, 171.

La Reine a vingt-trois ans ; elle adore sa mère ; elle la voit triste, inquiète, presque malade. Peut-elle faire autre chose que de se rendre à de si pressantes et de si émouvantes sollicitations? Le roi semble bien disposé ; mais que pensent les ministres ? La Reine fait venir Maurepas et Vergennes et leur parle fortement[1] ; elle s'afflige de ne pouvoir leur faire entendre que « ce qu'on fait et demande à Vienne est juste et raisonnable[2]. » Marie-Thérèse revient à la charge ; elle fait appel à l'antipathie bien connue de Marie-Antoinette pour Frédéric II, et, après avoir invoqué l'affection de la fille, elle s'efforce d'éveiller les craintes de la mère sur les dangers que prépare l'ambition du roi de Prusse à cet enfant dont la Reine a maintenant l'espérance[3] : « Ma chère fille, rien n'est de trop dit dans ce que je vous marque..... Profitez de ma vieille tête grise pour recevoir mes plus tendres conseils pour le bien-être de nos royaumes, familles et de nos chers enfants[4]. » L'Empereur presse de son côté; il écrit d'un ton tragique : « Puisque vous ne voulez pas empêcher la guerre, nous nous battrons en braves gens, et, dans toutes les circonstances, vous n'aurez pas à rougir d'un frère qui méritera toujours votre estime[5]. Marie-Antoinette se trouble, à la pensée des dangers de son frère, des angoisses de sa mère; elle fond en larmes; elle conjure son mari ; elle sollicite Maurepas; elle lui parle avec une vigueur et une connaissance de la question qui confondent le vieux ministre[6]. Mais, en somme, que demande-t-elle? Non pas que la France prenne les armes et soutienne l'Autriche; simplement qu'elle interpose sa médiation pour arrêter la querelle[7]. Sans doute elle trouve le langage de Vergennes un peu faible ; elle voudrait qu'il en eût un plus ferme, et elle en fait l'observation à Maurepas. Mais, en dépit des instances et nous pouvons dire des importunités de sa mère, elle se contient, « *pour ne pas mettre le Roi dans l'embarras entre son ministre et sa femme*, » et elle est bien résolue à n'agir en tout que « *pour la gloire du Roi et le bien de la France*[8]. » Et voilà la souveraine qu'on accuse d'avoir tout sacrifié aux ambitions de sa famille! N'est-il pas évident, au contraire, qu'ici encore la Reine, malgré la chaleur de son cœur, malgré l'activité de sa correspondance, et

[1] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 19 avril 1778, III, 186.
[2] *Id.*, 16 mai 1778, *ibid.*, p. 252.
[3] Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 17 mai 1778, III, 202, 203.
[4] *Id.*, 1[er] juin 1778, III, 22.
[5] Mercy à Marie-Thérèse, 20 avril 1778, III, 191.
[6] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 15 juillet 1778, III, 221 ; et Mercy à Marie-Thérèse, 17 juillet 1778 et note, III, 227.
[7] Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 14 août 1778, III, 235.
[8] *Id.*, 17 octobre 1778, III, 258. — Mercy s'était même plaint de n'avoir pu « obtenir de la Reine des démarches aussi précises et aussi suivies que l'auraient exigé les circonstances. » (20 mars 1778, III, 179.)

même, si l'on veut, l'ardeur de ses sollicitations, a montré plus de prudence et de tact que sa mère, et qu'elle a cherché à sauvegarder à la fois et l'honneur de l'Autriche et les intérêts de la France?

Deux ans après, le 29 novembre 1780, Marie-Thérèse mourait, emportant dans la tombe la consolation d'avoir vu la première maternité de sa fille et le regret de ne la savoir point encore mère d'un Dauphin. On dit que, dans la bénédiction suprême qu'elle donna à tous ses enfants, deux jours avant sa mort, quand elle prononça le nom de Marie-Antoinette, sa voix se troubla et ses yeux se remplirent de larmes. Eut-elle, à cette heure dernière, comme une intuition soudaine de l'avenir sanglant réservé à une princesse si enviée alors et si brillante? Ou parcourut-elle, en un instant rapide, les dix années qui s'étaient écoulées depuis le jour où l'archiduchesse quittait Vienne, gracieuse et souriant à la vie, et en contemplant, avec cette claire vue que donne l'approche de la mort, tout le mal que des influences successives, la sienne même parfois, trop facilement acceptées, avaient fait à cette jeune femme, si aimable et si richement douée, comprit-elle les dangers qui allaient l'assaillir encore? Pour nous, dans cette étude que nous avons essayé de faire complète et que nous espérons avoir faite impartiale, nous avons cru que, pour juger avec équité une souveraine, si étrangement défigurée par les passions, par l'exaltation des uns comme par le dénigrement des autres, il ne fallait pas seulement envisager ses actes, mais en rechercher soigneusement les inspirations et en examiner les circonstances. Là est l'explication vraie de sa conduite et le nœud de sa destinée. Presque toujours, chez elle, le premier mouvement est bon, parce qu'il lui est propre; le second l'est moins, parce qu'un ascendant étranger a surgi. Le tort de Marie-Antoinette devant l'histoire, c'est d'avoir subi cet ascendant et cédé à ces importunités, d'où qu'elles vinssent. Son affection pour ses amies l'a entraînée, et son amour pour sa mère a pu l'égarer; mais sa vertu est restée pure parmi ces entraînements, et, au milieu de ces faiblesses, son caractère s'est révélé avec ces hauteurs qui font les souveraines courageuses, les femmes fortes et les martyres. Marie-Antoinette a commis des imprudences; on nous rendra cette justice que nous n'avons pas cherché à les dissimuler; mais les plus coupables ne sont-ils pas ceux qui l'ont poussée à ces imprudences, ceux qui ont exploité, au profit de leurs convoitises et de leurs ambitions personnelles, la trop facile bonté de son cœur? Et, pour nous résumer en un mot, n'avons-nous pas le droit de dire que, si ses qualités furent bien d'elle-même, ses défauts furent surtout de son entourage et de son temps?

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

LE DROIT CRIMINEL

EN EUROPE

Histoire du droit criminel de la France depuis le seizième jusqu'au dix-neuvième siècle, comparé avec celui de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre, par Albert du Boys, ancien magistrat, pour faire suite à l'*Histoire du droit criminel des peuples modernes*, du même auteur[1].

Il y a vingt ans[2], je signalais à ceux des lecteurs du *Correspondant* que peuvent intéresser ces matières le premier volume de la série dont j'annonce aujourd'hui le complément. Trois autres avaient paru depuis, sur chacun desquels j'avais appelé leur attention, leur faisant suivre ainsi pas à pas pour ainsi dire la marche de l'auteur dans la voie qu'il s'était tracée, et qu'il parcourait avec autant de persévérance que de succès. Et maintenant je les convie à le féliciter avec moi d'avoir achevé son œuvre, et à mieux en apprécier par une vue d'ensemble les difficultés et le mérite.

Après avoir précédemment fait de l'*Histoire du droit criminel chez les peuples anciens* l'objet d'un important et consciencieux travail, M. du Boys en a entrepris un semblable à l'égard des peuples modernes, et l'on pourrait croire qu'il a trouvé là un terrain plus déblayé et d'une exploration plus facile. Ce serait se tromper étrangement, et méconnaître les origines mêlées des nationalités et de la civilisation européennes et les influences multiples qui ont présidé à leur développement. L'élément barbare qui y a joué un si grand rôle reporte l'observateur au même point de départ que lui ont offert les premières générations du monde antique, et exige de lui le

[1] 2 volumes. — Paris, Durand et Pedone-Lauriel.
[2] 25 août 1854. Tome XXXIV, p. 641.

même discernement pour saisir à travers des traditions plus ou moins confuses des notions rudimentaires de droit public.

Un fait très remarquable simplifie toutefois cette tâche ; c'est l'analogie, ou pour mieux dire l'identité, qui se révèle entre les idées de justice pénale admises dans toutes les sociétés naissantes : identité que n'atteste pas seulement la comparaison des deux époques que je viens de rapprocher, mais dont déposent également les mœurs des peuplades sauvages constatées par les plus récentes découvertes. Partout où la civilisation est restée ou revenue à l'état d'enfance, la vengeance privée est tenue pour légitime, et constitue le seul mode de répression de tous les méfaits qui ne s'attaquent pas directement au corps de la tribu. Comment concilier ce fait, trop général pour ne pas être entré dans les vues de la Providence sur le développement des peuples, avec le caractère éminemment social que toute saine philosophie assigne au droit de punir ? La question est plus aisée à poser qu'à résoudre, et l'auteur, dans une réponse relativement satisfaisante aux difficultés que je m'étais permis de lui soumettre à ce sujet, ne l'a peut-être pas complétement éclaircie ; mais ces difficultés ne sauraient ébranler une certitude établie par l'unanimité des témoignages, et ne peuvent aboutir, pour ceux qui en seraient le plus frappés, qu'à faire, en cette matière comme en tant d'autres, apparaître à l'origine des choses une inconnue qu'il n'est pas donné à notre science bornée de dégager.

Quoi qu'il en soit, si le règne illimité de la vengeance privée constitue une phase normale de la vie des sociétés, c'est une phase d'imperfection manifeste, et le restreindre doit être le premier pas à faire dans la voie du progrès. Aux influences religieuses il est réservé de l'accomplir ; c'est encore un fait aussi universel que le précédent, dont on retrouve la trace dans tous les temps et dans tous les lieux. C'est au nom de la divinité qu'un pouvoir supérieur, s'interposant entre l'offenseur et l'offensé, oblige celui-ci à se contenter de satisfactions pécuniaires, d'abord arbitrées pour chaque cas spécial, puis réglées par la coutume sous le nom de *compositions* suivant la gravité des divers délits : genre de tarif qui choque nos idées modernes, mais qui rendit alors l'immense service d'arrêter le cours des vengeances et de donner des garanties de paix, et dans lequel l'expiation sociale trouva sa place à côté de la réparation individuelle par l'attribution à la communauté, à titre d'amende, d'une portion déterminée de la somme exigée de l'auteur du méfait. En même temps le coupable qui s'obstine à troubler l'ordre en ne profitant pas des facilités qu'on lui donne pour y rentrer, ou qui lui a porté des atteintes d'une nature trop grave et trop générale pour se prêter à l'idée d'expiation et de rachat, se voit frappé d'une sorte d'excom-

munication qui, en lui retirant la protection sociale, arme contre lui la nation tout entière, et le fait considérer comme un ennemi public.

Cette seconde période, à laquelle il faut encore rapporter, pour les barbares qui ont peuplé une partie de notre Europe, l'origine de certains usages relatifs à la procédure criminelle, tels que le jugement de l'accusé par ses pairs, la publicité des débats, l'emploi des *ordalies* ou épreuves du feu et de l'eau et du duel judiciaire, cette période, dis-je, avait commencé son cours mais non acquis tous ses développements avant leur conversion au christianisme. Cet événement ne l'interrompit pas brusquement, grâces aux sages ménagements dont usa l'Église envers ces rudes néophytes, mais il la modifia d'une manière sensible et lui imprima une physionomie nouvelle, que M. du Boys caractérise par le nom d'*époque de prépondérance ecclésiastique*.

Ici, il semble à première vue que la législation va suivre une marche de plus en plus régulière, et recevoir, en subissant l'action bienfaisante du catholicisme, l'empreinte de sa puissante unité. Il n'y aurait plus alors à envisager à part que le droit musulman, auquel l'auteur consacre en effet à ce moment, pour n'y plus revenir, une étude particulière, constatant à la fois les améliorations notables introduites par Mahomet dans le système pénal né du sein de la barbarie, et l'imperfectibilité à laquelle il a voué son œuvre en la soudant en quelque sorte au dogme religieux du Coran.

Mais bien loin que l'influence chrétienne ait produit l'uniformité partout où elle s'est exercée, c'est à partir du point où nous sommes arrivés que les nuances locales s'accentuent davantage, et que l'historien du droit criminel a besoin de toute sa patience pour compulser et rapprocher les documents, et de tout son talent d'exposition pour présenter le résultat de ses recherches avec méthode et clarté.

L'Église en effet, je l'ai déjà dit, en se chargeant de l'éducation, qu'elle seule pouvait entreprendre, des peuples incultes et grossiers appelés à renouveler la face de l'Europe, procéda avec une prudence infinie, souvent taxée d'excès, solidement justifiée par M. du Boys, mais qu'enfin elle porta jusqu'à tolérer pour un temps des pratiques contraires à son esprit, réservant la rigueur de ses anathèmes pour la violation directe et formelle de ses lois les plus saintes. Combien plus ne dut-elle pas laisser de latitude à l'exercice de la liberté humaine en ce qui n'intéressait pas la religion, mais appartenait à l'ordre purement temporel ! Or les diverses tribus barbares n'avaient pas toutes apporté de leurs forêts des traditions parfaitement identiques, et des différences plus ou moins marquées dans le caractère national les distinguaient entre elles. De plus, n'ayant pas exterminé

les peuples vaincus, elles ne se trouvaient pas mêlées partout avec eux dans les mêmes proportions, et par suite n'éprouvaient pas au même degré les effets de ce mélange et du contact journalier qu'il amenait entre les deux races. Enfin l'action des causes générales ne supprime pas celle des hommes, et il est permis de supposer que, malgré la déférence de Charlemagne pour les évêques, ses idées personnelles avaient plus de chances de prévaloir dans les assemblées où il s'entourait de leurs avis que n'en pouvaient avoir dans les conciles de Tolède celles des monarques wisigoths.

Trois législations principales s'offrent donc à l'étude, ayant chacune un aspect particulier : celle du grand empereur, dont le domaine comprend la France, une partie de l'Allemagne et l'Italie ; celle de l'Angleterre et celle de l'Espagne. Je ne parle pas de la Russie, qui ne gravite pas dans le même orbite puisqu'elle ne reçoit pas l'impulsion de Rome, et à laquelle, pour cette raison et pour d'autres [1], M. du Boys a réservé un appendice spécial embrassant tout le temps écoulé depuis les origines de son histoire jusqu'à nos jours.

Avec Charlemagne, c'est, quoi qu'on en ait dit des tendances latines qu'il se serait laissé imposer avec la couronne impériale, c'est l'esprit germanique qui continue à dominer, modifié sans doute par l'esprit chrétien, mais ne laissant effacer sa trace ni dans le système pénal, qui, sauf des exceptions toutes politiques et de circonstance, continue à reposer sur la base des *compositions* et de leur tarif légal, ni dans la procédure criminelle, où les épreuves et le duel conservent leur place. Le clergé, si largement associé qu'il soit à la législation et à l'administration générale, demeure en dehors de l'organisation des tribunaux ordinaires ; en revanche sa juridiction spéciale se développe sur une vaste échelle, et embrasse à différents titres, outre les causes intéressant les clercs, bon nombre d'autres affaires qui la font empiéter notablement sur le domaine séculier ; mais elle ne jouit pas, même dans celui qui lui est propre, d'une indépendance absolue, le prince s'étant réservé le droit de réviser d'office toutes ses décisions.

[1] La principale, c'est que la féodalité, qui, comme on va le voir, marque de son sceau la période suivante, n'ayant jamais existé en Russie, on ne pourrait mener ce pays de front avec les autres contrées de l'Europe à travers les diverses étapes qu'ont parcourues celles-ci. Cette considération s'appliquant aussi à la Pologne, l'auteur l'a réunie à son heureuse et cruelle rivale, tout en consacrant à chacune d'elles un chapitre séparé et en faisant ressortir avec grand soin l'écart considérable qui existe entre leurs législations respectives : écart, il faut le dire, tout à l'avantage de la nation catholique, et dont il est d'autant plus juste de faire honneur à l'influence romaine que les deux grands peuples slaves sont de ceux où a régné le plus longtemps et avec le plus de force la prépondérance ecclésiastique.

En Angleterre, l'administration de la justice tend davantage à se centraliser et les crimes à prendre, sous le nom de *forfaitures*, le caractères d'offenses envers la société tout entière, que de simples *compositions* ne suffisent plus à punir, et qui entraînent la confiscation de tous les biens au profit du roi. La juridiction ecclésiastique est au moins aussi étendue que sur le continent; mais de plus — et c'est peut-être là le trait le plus saillant des institutions anglo-saxonnes — l'évêque ou le prêtre siége à côté du magistrat civil dans les tribunaux de droit commun. Pouvoir exorbitant, ce semble, mais dont les écrivains anglais les plus hostiles au catholicisme reconnaissent que le clergé fit un noble usage, toujours secourable aux faibles et aux opprimés.

Bien plus à part des autres législations de l'Europe contemporaine est celle de l'Espagne, née de la fusion qui s'opéra, après la conversion des Wisigoths à la foi catholique, entre la race conquérante et les anciens habitants du sol. Elle puise ses éléments à une double source; mais l'influence des évêques, qui formulent dans les conciles de Tolède une grande partie des règles codifiées ensuite par les rois dans le *Forum judicum*, y fait prédominer les principes du droit romain sur les traditions barbares. C'est ainsi qu'elle substitue le droit territorial au droit personnel, qu'elle attribue à la couronne l'institution des juges et appelle ceux-ci à statuer sans le concours d'assesseurs pris parmi les pairs de l'accusé, qu'elle est muette sur le duel et sur les épreuves, que, dans un grand nombre de cas, elle remplace ou aggrave la peine pécuniaire par un châtiment corporel. Son système pénal se distingue encore de tous ceux de cette époque en ce que, par une pensée d'un ordre plus élevé, il cherche à proportionner la répression à la perversité morale plutôt qu'au résultat matériel du délit ou à la condition de la victime. La procédure s'écarte aussi des habitudes germaniques par une moins grande importance attachée à la publicité du débat, et, il faut bien le dire, par l'emploi de la torture, surtout à l'égard des esclaves, emprunt malheureux fait à la pratique romaine. Le clergé, comme on devait s'y attendre, a une part considérable à l'administration de la justice; toutes les sentences des tribunaux inférieurs peuvent être déférées par voie d'appel à l'évêque, sauf recours au roi contre sa propre décision; mais, par une sorte de compensation qui, sous une forme ou sous une autre, se retrouve presque toujours dans les rapports des deux puissances, certains méfaits des ecclésiastiques peuvent être poursuivis, et même, dans les cas les plus graves, définitivement réprimés par le juge séculier.

Cependant l'état de choses dont je viens d'esquisser les caractères généraux et les modifications locales va bientôt être profondément trans-

formé par des événements dissemblables entre eux de nature et de date, mais aboutissant également à un régime dont les applications varieront, elles aussi, selon les lieux, mais dont le principe, partout le même, lui assignera un nom et une place à part dans l'histoire politique de l'Europe. J'ai suffisamment désigné le système féodal, né de l'effondrement de la puissance souveraine dans les anciens États de Charlemagne, importé en Angleterre par la conquête normande, suscité en Espagne par des causes moins apparentes et restées plus ou moins incertaines, mais dont l'invasion musulmane avait pu seule rendre l'établissement possible en brisant les traditions latines incarnées dans la législation wisigothique. Aux deux premières périodes décrites par M. du Boys en succède donc une troisième, la période féodale.

Un fait d'autant plus digne d'attention qu'il était, ce semble, moins facile à prévoir, en marque le début. La féodalité, caractérisée par le morcellement indéfini de l'autorité et du territoire, devient à certains égards un élément d'unification. On lui doit un progrès déjà réalisé par l'influence romaine dans la péninsule ibérique, mais que les institutions carlovingiennes n'avaient pas cherché à obtenir, la soumission à une même loi de toutes les populations obéissant à un même maître, sans distinction d'origine. La politique des seigneurs, dont chacun veut régir dans des conditions identiques tout ce qui se trouve dans l'enclave de ses domaines, fait ce que n'avait pas même tenté celle des rois et des empereurs, et la fusion des races, facilitée par l'abolition du statut personnel, prépare pour l'avenir la grande unité nationale, si compromise dans le présent par l'éparpillement du pouvoir.

Le régime nouveau a un autre effet qui ne paraît pas plus en harmonie avec son principe, la centralisation de l'action sociale de l'Église. Le clergé, dont la sagesse de Charlemagne avait réclamé les conseils, dont la faiblesse de ses successeurs avait imploré l'appui pour étayer une autorité défaillante, trouve désormais sur toute la surface du sol une domination locale fière et jalouse de ses droits, plus disposée à opprimer la puissance spirituelle qu'à chercher en elle un modérateur et un guide. Lutter directement et de près contre ses exigences serait pour les membres isolés du corps ecclésiastique une tâche trop difficile; mais, par une admirable disposition de la Providence, la tête est restée libre, et la papauté, s'interposant d'assez haut pour dominer l'organisation féodale, fait prévaloir l'unité religieuse sur la division des pouvoirs et des intérêts temporels.

A côté de ces conséquences générales de l'établissement de la féodalité, que de variété dans les détails, et souvent dans des détails fort importants, de l'application de ce système! Quelle diversité

dans les coutumes et dans les jurisprudences locales, dont l'ensemble formait toute la législation d'alors! A combien de sources différentes les éléments en furent-ils puisés! Tradition romaine, tradition germanique, quelques restes même de tradition celtique, inspirations chrétiennes, concourent à former et à modifier le droit féodal, et cela non au même degré dans tous les pays ni à toutes les époques, et l'on comprend à quelle bigarrure, à quelles oscillations, un tel conflit d'influences doit aboutir là où il n'existe dans l'ordre législatif ou judiciaire aucun régulateur commun.

Toutefois, au milieu de ce chaos apparaissent quelques traits qui signalent une marche plus ou moins soutenue, mais réelle, dans le sens des idées devenues le patrimoine de la civilisation moderne. Si selon la théorie professée par les légistes du treizième siècle le vilain est livré sans aucune garantie à la discrétion de son seigneur, certaines coutumes lui assurent le privilége d'être jugé par la cour des pairs de la seigneurie, et dans d'autres lieux l'usage s'introduit d'exiger le concours des *prudhommes* à sa condamnation. — L'aveu obtenu de l'accusé captif est réputé non avenu s'il le rétracte une fois rendu à la liberté. — La noblesse du coupable est considérée comme une circonstance aggravante qui le soumet à une répression plus sévère. — La condamnation pécuniaire, dont on cesse peu à peu de faire profiter la victime du délit pour en attribuer le bénéfice au justicier, revêt par là même le caractère exclusivement pénal qui doit achever de faire prédominer la notion de l'expiation sociale sur celle de la réparation privée, tendance que favorise aussi la poursuite d'office autorisée dans certains cas. — Les épreuves et le duel comptent encore parmi les preuves judiciaires, qu'on cherche en général dans des présomptions légales obligatoires pour le juge; mais un commencement de réaction s'attache à éviter et à restreindre l'emploi de ces moyens, et saint Louis, en abolissant le duel dans ses domaines, inaugure une réforme plus radicale dont l'avenir est désormais assuré.

Tout ce que je viens de noter s'applique plus particulièrement à la France, et j'ai nommé le prince qui a donné à l'amélioration de son droit public l'impulsion la plus décisive. Son âme chrétienne visait au bien en toutes choses, et un esprit plus avancé que son temps lui suggérait pour l'accomplir des procédés réguliers et méthodiques inconnus jusqu'alors au moyen âge, et qu'on dirait appartenir à une époque plus rapprochée de nous.

Un de ses contemporains, bien inférieur à lui sous le rapport moral, présente, à un plus haut degré encore peut-être, le même phénomène. Les *Constitutions augustales* de Frédéric II sont pour le midi de l'Italie un véritable code dans le genre de ceux qu'on élabore

de nos jours, et marquent, pour le fond comme pour la forme, un grand pas fait dans la voie du progrès moderne. Une hiérarchie judiciaire organisée et rattachée à un centre commun, les compétences nettement fixées, le principe du jugement par les pairs remplacé par celui de la justice émanant du monarque, l'usage du duel évidemment conservé à regret et renfermé dans d'étroites limites, les mineurs, les orphelins, les veuves et les pauvres pourvus d'avocats ou de champions d'office aux frais de l'État, voilà ce qu'on s'étonne de trouver dans cette œuvre du treizième siècle, et, plus encore peut-être, de voir disparaître en partie au quinzième, où les rois de Naples de la dynastie d'Aragon, battant monnaie avec les prérogatives de la couronne, laissent se reformer les justices féodales, destinées à ne succomber définitivement que sous l'autorité des princes de la maison de Bourbon.

L'Allemagne n'a point son législateur progressif, et les améliorations ne s'y introduisent que peu à peu, et généralement plus tard que dans les pays voisins. Tout y est pour le moins aussi peu homogène, et les disparates y abondent, soit d'une localité ou d'une époque à une autre, soit entre la théorie et la pratique d'un même temps et d'un même lieu. Les points les plus saillants qui émergent de cette confusion sont, dans la procédure criminelle, l'origine élective donnée au pouvoir judiciaire et l'application de ce principe à une juridiction improvisée analogue à celle qui fonctionne en Amérique en vertu de la *loi de Lynch*, dans le droit pénal une réaction qui se produit à la fin du douzième siècle contre l'insuffisance de la répression et fait adopter le supplice de la roue, sans effacer entièrement toutefois l'ancien système de la vengeance du sang rachetable à prix d'argent.

Dans la période féodale comme dans la précédente, l'Angleterre et l'Espagne ont une physionomie assez originale pour exiger un examen séparé, auquel M. du Boys n'a pas dû consacrer moins d'un volume pour chacune de ces contrées.

L'Angleterre est le seul pays où la pratique du régime féodal ait présenté quelque unité. Au lieu de s'y former par une sorte de fermentation insensible modifiée par des influences multiples, il y fut apporté tout organisé par Guillaume, et n'y rencontra que peu d'éléments de nature à réagir sur ses principes constitutifs. Trois grands faits se lient à son établissement : la réserve des droits du suzerain introduite par le Conquérant dans le serment des arrière-vassaux, précaution qui désarme les feudataires immédiats dans leurs querelles avec la couronne; — le soin qu'il prend d'exclure le clergé des tribunaux séculiers pour le réduire à l'exercice de la juridiction ecclésiastique, dont il ne se fait même pas faute, non plus que ses

successeurs, de restreindre et d'entraver l'action; — la persécution dirigée contre les Saxons, auxquels on n'épargne ni les humiliations ni les supplices. Autant de circonstances favorables au despotisme, qui ne tarda pas, en effet, sous les rois normands et sous les premiers princes de la maison d'Anjou, à peser sur les vainqueurs aussi bien que sur les vaincus, faisant reculer le principe du jugement par les pairs devant les envahissements de la prérogative royale, et forçant les accusés riches à livrer par l'*amerciament*, ou abandon à la miséricorde du monarque, leur fortune entière à son bon plaisir. Cependant les idées de justice et de résistance à l'oppression ne sont pas complétement éteintes; le système électif conservé pour un grand nombre de fonctions judiciaires, l'esprit d'association transmis par les Saxons à leurs envahisseurs, la fusion des deux races opérée plus promptement qu'on n'aurait pu s'y attendre, concourent à leur développement, et une réaction formidable impose à Jean sans Terre cette grande charte que l'Angleterre regarde comme le titre primordial de ses libertés, et qui, parmi les abus qu'elle proscrit, prend soin de ne pas oublier l'arbitraire dans les jugements; car elle stipule au profit de tous les sujets du roi la substitution aux rigueurs discrétionnaires de l'*amerciament* d'une amende proportionnée à la gravité de la faute, et fixée dans chaque affaire par l'appréciation des pairs ou des voisins de l'accusé. Dans le même temps et dans le même ordre d'idées, non toutefois comme il serait naturel de le penser par une conséquence volontairement et théoriquement déduite, mais sous la pression des difficultés que crée à la justice la condamnation absolue par le quatrième concile de Latran des épreuves du feu et de l'eau, naît l'institution du jury, bien éloignée, sans doute, à son origine, de son état actuel, présentant pendant longtemps encore bien des imperfections et des anomalies, mais se constituant et s'améliorant par degrés en même temps qu'elle gagne du terrain sur la procédure dite de *l'appel* et aboutissant au duel, lequel avait survécu aux épreuves, jusqu'à ce qu'elle finisse par l'absorber dans la généralité de sa compétence, devenue celle du droit commun.

Mais ce droit commun voit bientôt son domaine singulièrement restreint par une politique sans scrupules et sans pudeur. La tyrannie, restaurée par les Tudors, plus savante et plus raffinée entre leurs mains que dans celles des Plantagenets, institue, sous les noms de *chambre étoilée*, *haute cour*, *de commission*, etc., des tribunaux exceptionnels investis des pouvoirs les plus étendus et les plus arbitraires, employant comme moyen habituel d'instruction la torture, que les Anglais réclament pour leur justice ordinaire l'honneur de n'avoir pas connue. Elle fait du Parlement lui-même

une commission complaisante entre toutes, et obtient de sa servilité les plus monstrueuses violations du droit de la défense, le plus révoltant cumul des fonctions de législateur et de celles de juge. Et non contente de ces empiétements sur la compétence du jury, elle s'attache, dans les affaires dont la connaissance lui est laissée, à peser sur son indépendance, et altère par la séduction ou par la crainte l'impartialité de ses décisions. La législation pénale n'est pas plus à l'abri de ses atteintes : ne se trouvant pas suffisamment armée contre le crime de haute trahison, déjà voué pourtant à un supplice atroce, et poursuivi de génération en génération par la fiction ingénieusement cruelle de la *corruption du sang*, elle en remanie la définition à plusieurs reprises pour ne laisser échapper aucun de ceux qui lui sont suspects ; et quand l'apostasie d'Henri VIII la met aux prises avec les consciences restées fidèles à l'ancienne croyance, elle crée, pour les atteindre dans leurs derniers retranchements, un code qui résume tout ce que la persécution peut inventer de plus odieux.

Une nouvelle réaction était nécessaire. Elle éclate sous Charles I[er] ; mais au tort de n'apporter aucun allégement à l'oppression des catholiques elle ajoute celui de dépasser le but, et n'aboutit qu'à remplacer un despotisme par un autre. A la restauration de 1660 il était réservé de faire revivre avec l'ancienne Constitution britannique les garanties judiciaires contre l'arbitraire, et de clore, en inaugurant le droit moderne, la période historique à laquelle l'influence, dominante à son origine et plus ou moins sensible jusqu'à sa fin, de l'élément féodal, a donné son caractère et son nom. Encore convient-il d'observer qu'il a fallu bien des années pour faire produire aux principes toutes leurs conséquences, là surtout où l'intolérance religieuse avait intérêt à les fausser, que même en cessant d'appliquer des prescriptions vraiment barbares, on leur a longtemps conservé leur force légale, et que ce n'est que de nos jours, et grâce aux efforts de Robert Peel et de Brougham, que le droit criminel anglais a été mis en parfaite harmonie avec les progrès de la civilisation.

Ce ne fut pas à un jour donné et tout d'une pièce, comme en Angleterre, que la féodalité s'introduisit en Espagne. On en est même à se demander comment elle y prit naissance : si elle y fut le produit d'une importation étrangère ou de l'éclosion d'un germe déposé, si l'on peut le dire, dans le sang des Wisigoths, et se développant de lui-même quand la législation des conciles de Tolède, engloutie dans le naufrage de l'ancienne monarchie et de l'indépendance nationale, cessa de le comprimer. Ce qu'il y a de certain, c'est que, plus encore que dans la Grande-Bretagne, elle revêtit, en

Castille notamment, des caractères différents de ceux qu'elle présentait dans les États formés des débris de la puissance carlovingienne, sans toutefois que ces différences, qui portèrent principalement sur les rapports des seigneurs avec leurs vassaux, rendissent, il s'en faut de beaucoup, l'aristocratie plus dépendante de la couronne. Ce qui est encore à remarquer et ce qui s'explique à la fois par la division des territoires peu à peu reconquis sur les Mores entre plusieurs souverainetés que n'unissait aucun lien hiérarchique et par la création successive, à mesure qu'on refoulait l'ennemi, d'agglomérations nouvelles placées dans des conditions diverses, c'est que nulle part n'éclatèrent d'une manière plus sensible cette variété, cette incohérence, qui distinguent plus ou moins, dans toute l'Europe continentale, le moyen âge et le régime des fiefs. La comparaison des divers *fueros* ou anciens statuts locaux qui, pendant longtemps, régirent seuls l'Espagne chrétienne, en fournit des preuves frappantes, en montrant, par exemple, deux lois de la même date, dont l'une admet le vieux système des compositions pour des crimes que l'autre punit du dernier supplice ; et si les rois de Castille firent de louables efforts pour substituer à cette marqueterie, tantôt en remettant en vigueur le *forum judicum*, tantôt en promulguant un nouveau code, un droit commun plus rationnel, des résistances routinières ou intéressées en paralysèrent l'effet, et ne permirent d'appliquer que beaucoup plus tard des conceptions juridiques qui ne peuvent échapper elles-mêmes à tout reproche d'inconséquence, mais qui honorent, à tout prendre, et par le fond et par la forme, également remarquables pour l'époque, la mémoire d'Alphonse X, leur principal auteur.

Ce n'est donc qu'à grand'peine qu'on peut indiquer, en ce qui concerne la législation criminelle, certaines données fondamentales comme paraissant avoir été admises dans une assez grande partie de la Péninsule et pendant un assez long espace de temps pour qu'on leur assigne un caractère au moins relatif d'universalité. Telles sont, pour commencer par celles qui sont le plus empreintes de l'esprit du temps : le droit de vengeance et de guerre privée, qu'on s'attache du reste à réglementer de façon à en entraver l'exercice, en attendant que l'accroissement progressif du pouvoir royal permette de le supprimer ; — l'usage du duel, d'abord employé concurremment avec les épreuves, puis se maintenant seul après qu'elles sont, d'assez bonne heure, tombées en désuétude ; — celui de la torture, dont les divers États sont plus ou moins prodigues, mais qu'aucun ne repousse absolument et sans exception [1] ; — l'inégalité,

[1] Cependant M. du Boys, dans un de ses derniers volumes (tome V, page 186), et sans doute d'après de nouvelles recherches, cite l'Aragon comme l'ayant constamment repoussée.

en sens inverse de celle qui faisait honneur à la France, dans l'application des peines eu égard au rang du coupable, le noble en étant quitte pour le bannissement là où le vilain encourt la peine de mort; — semblable inégalité dans la protection accordée aux personnes, les mêmes violences étant plus ou moins sévèrement punies selon qu'elles s'adressent à des habitants du lieu ou à des étrangers, à des infidèles ou à des chrétiens.

Puis, d'un autre côté, par un contraste qui semble révéler deux courants opposés d'idées et d'inspirations :

L'inviolabilité du domicile garantie contre les recherches de la justice; — la faculté ouverte à l'accusé d'obtenir sa liberté provisoire moyennant caution; — le principe de la personnalité des fautes hautement reconnu, et, comme conséquence, la confiscation écartée ou exercée avec une modération remarquable; — l'institution de l'avocat d'office en faveur de la partie dénuée de ressources et d'appui.

Singulier mélange, qui n'a cessé que partiellement avec le règne de la féodalité, puisque la torture n'a pas été abolie avant 1812, et qu'un système de pénalités bizarre et draconien n'a disparu que devant le nouveau code promulgué en 1843, dont il est juste de louer les sages et judicieuses dispositions.

Après avoir rappelé aussi sommairement que possible, et en élaguant tout ce qui n'était pas nécessaire pour rendre l'ensemble du sujet présent à l'esprit du lecteur, la partie qu'en a traitée M. du Boys dans ses quatre premiers volumes, j'arrive à celle qui fait l'objet de sa récente publication, et qui naturellement appelle et justifie des considérations un peu plus étendues. Elle comprend l'histoire du droit criminel depuis la fin du régime féodal jusqu'au temps actuel, particulièrement dans les États du centre de l'Europe, où cette période a été plus qu'en Angleterre et en Espagne une période d'évolution et de progrès. On vient de voir en effet que de l'autre côté de la Manche les principes modernes ont été fixés dès la seconde moitié du dix-septième siècle, tandis qu'au delà des Pyrénées, le dix-neuvième seul les a fait entièrement triompher de la tradition du moyen âge.

Pour se faire une juste idée de la transformation qu'a subie le droit criminel en se dégageant des liens de la féodalité, il faut d'abord envisager les divers agents qui ont concouru à cette œuvre, et se rendre compte de la part d'influence qu'y a apportée chacun d'eux.

Le premier de tous a été le pouvoir central, par ses efforts soutenus avec un succès toujours croissant pour refréner la puissance des seigneurs et la dépouiller de ses prérogatives. Et ici, par pouvoir central on ne doit pas entendre seulement la royauté, son re-

présentant éminent et habituel, mais aussi, en France, les états généraux, autre personnification de l'unité nationale que leur réunion contribua à former. Si celle-là est parvenue à faire reconnaître son droit, ignoré au douzième siècle et encore contesté sous saint Louis, de faire des lois et règlements *pour le commun profit* (Beaumanoir); si elle tire parti même de ses revers momentanés, en attachant l'idée d'une concession aux priviléges féodaux que Louis le Hutin se voit contraint de confirmer ou de rétablir, ceux-ci portent, en 1356, un coup fatal à l'indépendance des possesseurs de fiefs, que le mouvement démocratique, quoique bientôt avorté, oblige à chercher un abri près du trône et à se montrer plus accommodants envers une autorité devenue leur propre sauvegarde contre un péril commun. Et comme cette indépendance trouve dans le droit de juridiction son expression la plus caractéristique et l'un de ses plus fermes appuis, c'est lui surtout que l'effort centralisateur s'attache à restreindre et à affaiblir. L'institution des baillis se développant dans un sens de plus en plus antiféodal, celle des procureurs du roi, exclusivement chargés d'abord de défendre les intérêts domaniaux de la couronne, puis revêtus peu à peu d'un caractère plus élevé, et devenus pour les seigneurs des surveillants incommodes dont ils n'obtiennent la suppresion en 1318 que pour les voir rétablir en 1344, l'appel ouvert devant la Cour du Roi contre les sentences de toutes les cours féodales, l'organisation des parlements de province, qui donne satisfaction aux prétentions locales, tout en faisant dériver d'une source unique le pouvoir de juger en dernier ressort, les interprétations des jurisconsultes qui font considérer la justice comme distincte du fief, et autorisent le roi à se la réserver dans toute concession nouvelle : tels sont les moyens concurremment ou successivement employés pour obtenir cet important résultat, que complétera, aux seizième et dix-septième siècles, la reconnaissance non équivoque du grand principe : Toute justice émane du roi.

Une autre influence dont il convient de tenir compte pour apprécier la révolution législative de cette époque, c'est celle du droit romain. Il n'avait pas cessé, comme on l'a cru longtemps, d'être connu en Occident, non-seulement en Italie, où son enseignement avait passé de Rome à Ravenne, et de là à Bologne, mais même en France, ainsi que le prouvent les écrits de Petrus de Valence et d'Yves de Chartres, publiés dès la fin du onzième siècle ou le commencemenu du douzième ; et la découverte en 1135 des célèbres Pandectes d'Amalfi ne fit que donner à des études déjà en honneur une direction plus sûre et une plus vive impulsion. A mesure qu'elles se propagèrent des deux côtés des Alpes, une sorte de popularité s'attacha, parmi la bourgeoisie des villes, à la législation de Justinien, où l'on vit un

élément de réaction contre le droit féodal; et, bien que cette tendance ait été plus marquée dans nos provinces du Midi, l'ouvrage de Pierre de Fontaines atteste que dès la seconde moitié du treizième siècle elle avait gagné celles du Nord.

Enfin on ne doit pas omettre l'action du droit canonique, qui se fit particulièrement sentir dans la substitution de la procédure *inquisitoriale* à la procédure *accusatoire*[1].

Cette substitution est l'un des faits principaux qui signalent dans la sphère du droit criminel la fin de l'ère féodale.

Sous le régime des fiefs, la procédure criminelle ne se distingue pas de la procédure civile. Dans l'un comme dans l'autre, il y a toujours un demandeur et un défendeur; les témoins sont produits et entendus à l'audience, la cause bruyamment discutée, et si l'accusateur ne fournit pas preuve suffisante du méfait qu'il allègue, il encourt la même peine que l'accusé convaincu aurait dû subir. Ce vestige de la primitive vengeance du sang et de l'emploi du duel comme moyen de terminer les procès existe encore sous saint Louis. Cependant une exception est admise pour le cas de flagrant délit constaté par la *clameur de haro*, et bientôt étendue à l'hypothèse du crime notoire, ainsi qu'à celle où l'individu suspect consent, sur l'interpellation du bailli, à accepter *loyale enqueste*, consentement dont le refus autorise, surtout s'il a mauvaise renommée, le magistrat à le retenir en prison.

[1] Les jurisconsultes, qui ont constamment et de plus en plus cherché à séculariser la science (cette tendance, déjà sensible au treizième siècle, s'est surtout accentuée à partir du quinzième), ont voulu faire honneur au droit romain de ce que l'on s'accordait à regarder comme un progrès; mais ils ont été forcés de reconnaître que le droit canonique avait tracé à cet égard des règles plus précises. Et il est évident que les praticiens du moyen âge ont dû plutôt se modeler sur une institution qui fonctionnait sous leurs yeux que sur une législation morte qu'ils ne pouvaient connaître que par les livres.

On a, dans un sens opposé, exagéré l'influence de la procédure ecclésiastique pour lui attribuer l'emploi de la torture comme moyen d'obtenir l'aveu du coupable. Quand le tribunal de l'Inquisition l'adopta, l'usage en était déjà général en France, et jusque-là on ne voit la torture mentionnée dans les monuments du droit canonique que comme devant forcer le voleur à restituer les objets volés ou à indiquer le lieu où il les a mis.

Notons encore, au sujet de ce tribunal si décrié, que M. du Boys, qui n'en dissimule nullement les abus, trouve leur cause principale dans l'exagération du secret de l'information, qu'on poussa, d'abord à titre d'exception, passée bientôt en règle générale, jusqu'à refuser à l'accusé toute confrontation avec les témoins et même la communication de leurs noms. Il fait remarquer, d'un autre côté, que l'Inquisition donnait aux accusés qui n'avouaient pas des défenseurs d'office quand cette institution était et devait être longtemps encore inconnue en France, et qu'elle consacra le principe de l'appréciation séparée du fait et du droit qui est devenu fondamental dans la législation anglaise et qui tend à se généraliser en Europe avec le jugement par jurés.

Le droit canonique, au contraire, sans repousser d'une manière absolue le système de l'accusation et du débat public, adopte de préférence celui de l information secrète, soit provoquée par une simple *dénonciation*, soit exercée d'office quand la clameur publique met en mouvement l'action du juge. Avec l'un ou l'autre de ces points de départ, la procédure inquisitoriale est devenue, au temps d'Innocent III et du quatrième concile de Latran, la règle ordinaire pour les tribunaux ecclésiastiques, comme la procédure accusatoire est de droit commun devant les juridictions séculières.

Les empiétements successifs de la première sur la seconde constituent le grand travail de transformation de l'instruction criminelle. Après avoir admis la dénonciation à l'égard des faits notoires, on la tient pour recevable sans cette condition, et dès lors celle du consentement de l'accusé n'est plus requise pour légitimer l'enquête. Aussitôt, dénonciations et enquêtes se multiplient au point d'exciter, avec l'opposition de la noblesse, dont ce mode de procéder choque les habitudes chevaleresques et batailleuses, la sollicitude de la royauté, qui prend des mesures contre l'abus de la délation en sévissant contre les calomniateurs, et en rendant le juge lui-même responsable envers l'inculpé arrêté sur des soupçons dénués de fondement. Mais la nouvelle jurisprudence n'en fait pas moins son chemin; en dehors même des cas de flagrant délit, de notoriété et de dénonciation, elle consacre sous le nom d'*aprise*, et avec l'intervention du ministère public, une procédure inquisitoriale à laquelle nulle hypothèse ne peut échapper, et dont l'usage, suspendu par la suppression des procureurs du roi, renaît avec cette institution et devient général en France vers 1350. Ce n'est qu'un peu plus tard qu'une pratique analogue est complétement admise en Italie. L'Allemagne résiste encore plus longtemps, en théorie surtout, et cède principalement à l'influence du droit romain; mais, avant la fin du seizième siècle, la procédure inquisitoriale a triomphé partout; et là même où, comme dans les Pays-Bas, semble se maintenir parallèlement avec elle la procédure accusatoire, le caractère de celle-ci, profondément modifié par la substitution du ministère public à la partie privée, enlève à une distinction qui n'affecte plus que la nature des preuves et la manière de les administrer, une partie de l'intérêt qu'elle présentait quand il s'agissait de savoir si le silence de la victime empêcherait ou non la société de poursuivre la répression du délit[1].

[1] En Allemagne, l'absence du ministère public avait pour corrélatif le droit accordé au juge d'ordonner d'office toutes les mesures d'instruction que l'affaire pouvait réclamer. Sous un autre rapport, au point de vue du contrôle à exercer sur les actes du juge lui-même, il y était suppléé par l'obligation imposée à celui-

Ce n'est cependant point à dire que la question du mode de preuve n'ait pas aussi une grande importance, et il est essentiel d'apprécier les changements opérés sous ce rapport par le courant d'idées qui amena la ruine du système féodal.

Il est presque inutile de parler de l'abolition des ordalies et de celle du duel judiciaire, qui ne disparut pas avec elles, mais dont l'emploi, interdit, comme on l'a vu, par saint Louis, dans ses domaines, fut dans le reste de la France progressivement restreint, jusqu'à ce que le parlement, qui s'était réservé la faculté de l'autoriser, cessât d'en faire usage après le combat tristement célèbre du sire de Carrouges avec Jacques Legris[1].

Avec ces épreuves paraissait tomber le système des preuves légales, de ces éléments de conviction ou de justification définis à l'avance, dont le juge n'a qu'à constater la réalité matérielle pour en déduire la culpabilité ou l'innocence par une opération qui ne demande aucun effort d'esprit, aucun appel au sens intime. Il n'en fut rien pourtant, et cette opération en quelque sorte mécanique ne fit guère que changer d'objet. C'était désormais dans les témoignages, dans l'aveu de l'accusé, dans les diverses présomptions qui pouvaient naître des circonstances de la cause, qu'on devait chercher les moyens de découvrir la vérité : on voulut soumettre leur appréciation à des règles juridiques, et les commentateurs du droit canon portèrent dans ce travail, qu'ils basaient à la fois sur la Bible et sur les lois romaines, toute la subtilité propre à la scolastique du moyen âge. Les légistes séculiers vinrent à leur tour avec leurs distinctions et leurs classifications méthodiques, enclins par état aux théories savantes, intéressés peut-être à faire du droit criminel une science ardue, inaccessible aux profanes; et ainsi se forma une doctrine compliquée qui prétendait prévoir et régler tous les cas, et dont l'application, destinée à prévenir l'arbitraire, n'aboutissait à rien de moins qu'à garroter la conscience à ce point que, suivant un éminent juriste milanais du seizième siècle (Julius Clarus), le magistrat instruit par une voie extra-judiciaire de l'innocence de l'accusé était obligé de le condamner sur les preuves légales produites au procès. Là était l'abus; car on ne peut nier que la conscience elle-même ne trouve satisfaction et profit à prendre pour guides certains principes déduits de l'observation et de l'expérience; et sous ce rap-

ci de soumettre ses décisions avec les pièces de la procédure à des colléges de jurisconsultes ou aux facultés de droit des universités.

[1] En 1385. — M. du Boys fait observer avec raison que les duels qui eurent lieu depuis lors avec la permission du roi n'avaient point le caractère judiciaire, et n'étaient destinés qu'à satisfaire le point d'honneur, non à décider du sort d'un procès.

port, aujourd'hui même qu'on ne reconnaît plus de preuves légales, au moins dans les matières graves (car la force probante accordée à certains procès-verbaux devant les tribunaux de police est un reste de ce système), il n'est pas toujours inutile de se reporter aux décisions des anciens jurisconsultes, pour s'en aider dans la solution des délicats problèmes que présentent souvent les procès criminels.

Quoi qu'il en soit, on sentait bien dès lors tout ce qu'avait de peu sûr ce mécanisme artificiel, et quels démentis pouvait donner à sa précision mathématique le jeu *ondoyant et divers* des pensées et des passions humaines. De là, aussi bien que de l'esprit de l'Église, qui, la première, avait mis en honneur la procédure inquisitoriale, et pour laquelle la confession est le grand moyen de satisfaire à la justice ; de là, dis-je, l'extrême importance attachée à l'aveu de l'accusé, dont les criminalistes allemands en vinrent à faire une condition *sine qua non* de toute condamnation capitale. Scrupule louable en lui-même, mais dont les conséquences ont fait pendant des siècles gémir l'humanité[1].

On avait commencé par faire prêter à l'accusé, lors de son interrogatoire, le serment de dire la vérité, et cette exigence, consacrée contre l'avis du président de Lamoignon dans la grande ordonnance criminelle de 1670, était déjà une atteinte portée à la liberté de la défense en même temps qu'une sorte de provocation au parjure. Mais on ne s'en tint pas là, et, pour se procurer ce précieux aveu qui devait rassurer la conscience du juge, on n'imagina rien de mieux que de l'arracher à l'aide des tourments. On ne parut pas comprendre combien une confession ainsi obtenue offrait peu de gages de véracité, et la torture, en faveur de laquelle on pouvait d'ailleurs invoquer l'autorité du droit romain, devint d'un usage général et tellement accepté par l'opinion, que les meilleurs jurisconsultes, Gambiglioni, Augustin de Rimini, Julius Clarus en Italie, Damhouder dans les Pays-Bays, Carpzovius en Allemagne, s'ils cherchent à le restreindre et à le modérer dans l'application, n'osent pas le condamner en principe, et qu'un Français du siècle dernier, Muyart de Vouglans, ne craint pas d'écrire que l'accusé lui-même y trouve une garantie « en ce qu'on le rend par là juge dans sa propre cause, et qu'il devient le maître d'éviter la peine capitale attachée au crime

[1] Ce n'est pas la seule fois que d'un principe libéral on a fait sortir une pratique odieuse. C'est ainsi qu'en Angleterre, après avoir admis qu'un accusé ne pouvait être traduit devant le jury s'il n'avait accepté ce mode de jugement, on en vint à appliquer à celui qui refusait de s'y soumettre cette *peine forte et dure* qui, pour n'avoir pas légalement un caractère pénal, n'en était pas moins, en fait, le plus affreux des supplices. Nouvel et triste exemple des aberrations de l'esprit humain!

dont il est prévenu[1]. » Mieux inspiré, le jésuite Allemand Spée avait, près de cent cinquante ans plus tôt (en 1631), attaqué de front la torture en dévoilant les nombreuses iniquités judiciaires qu'elle avait amenées dans les procès de sorcellerie ; mais ni ce cri d'humanité ni celui que jetait dans le même temps l'arminien hollandais Grevius n'avaient été entendus, tant était enraciné dans les esprits ce préjugé déplorable qui ne devait disparaître qu'avec la plupart des anciennes institutions de l'Europe, et dont nous avons peine à concevoir qu'on ait tant tardé à reconnaître la barbarie et l'absurdité.

On n'a pas tout dit sur le système des preuves quand on a déterminé leur nature et le degré de confiance accordé à chacune d'elles. La manière dont elles sont recueillies n'est pas moins à considérer, et ici se présente cette question capitale : l'interrogatoire de l'accusé,

[1] En effet, celui qui persistait à nier dans les tourments ne pouvait jamais, d'après l'ordonnance de 1670, être condamné à mort; mais si les juges avaient eu soin de n'ordonner la question que *sous réserve de preuves*, ils étaient en droit de lui appliquer toute autre espèce de peine : distinction fondée sans doute sur le caractère de peine irréparable exclusivement attribué au dernier supplice, comme s'il était possible de faire que l'emprisonnement, que les châtiments corporels injustement subis fussent réputés non avenus pour le condamné reconnu innocent.

La pratique italienne était un peu plus humaine. Les dénégations de l'accusé torturé établissaient en sa faveur une présomption d'innocence, mais non tellement absolue qu'elle ne dût céder à des preuves nouvelles administrées dans un délai fixé par le juge.

Dans les Pays-Bas, cette dernière condition n'était même pas exigée, et le malheureux restait toute sa vie exposé à une reprise des poursuites par un acquittement *en l'état* — C'est ce qu'on appelait, en France, *l'élargissement usquequo*, et plus tard *le plus ample informé indéfini :* mode de prononcer admis dans tous les cas où ni la culpabilité ni l'innocence n'étaient suffisamment établies, mais vivement critiqué par les criminalistes indépendants, et qui, aux yeux de Muyart de Vouglans lui-même, infligeait à celui qui en était l'objet une situation pire que celle du condamné aux galères perpétuelles.

Quant à l'aveu obtenu par la torture, il ne formait preuve complète que lorsqu'il était ratifié en dehors de la question. Mais, même rétracté, il pouvait encore avoir effet si des vérifications judiciaires amenaient la confirmation des nouveaux indices qu'il avait révélés.

Enfin il faut reconnaître, pour ne rien outrer et pour être juste même envers une institution barbare, que, sous l'ordonnance de 1670, la question, où l'on n'avait vu jusque-là qu'un moyen supplémentaire de preuve dont de faibles indices pouvaient autoriser l'emploi, fut considérée comme une véritable peine, et ne dut dès lors être ordonnée que là où l'on avait acquis la presque certitude de la culpabilité.

On ne parle ici que de la question dite *préparatoire;* il y avait en outre la question *préalable*, à laquelle on soumettait le condamné avant de le conduire au supplice pour lui faire dénoncer les complices de son crime. La première fut abolie par Louis XVI en 1780, la seconde en 1788.

l'audition des témoins auront-ils lieu secrètement ou en public? On l'a déjà vu, la publicité du débat était de l'essence de la procédure accusatoire. La voie inquisitoriale aurait pu rigoureusement l'admettre, mais les tribunaux ecclésiastiques qui en furent les propagateurs pratiquaient l'information secrète, qui dès lors fut naturellement adoptée avec les autres errements empruntés au droit canonique. Cependant on associa pendant quelque temps, au moins dans certains cas, les deux systèmes, en portant l'affaire, d'abord instruite secrètement, à l'audience pour y être discutée et jugée; c'est ce que suppose une ordonnance de Charles VIII du mois de juillet 1493; mais le débat oral, vivement critiqué dès le milieu du quinzième siècle par Thomas Basin, évêque de Lisieux, finit par être entièrement abandonné, et ne trouva pas place dans la procédure organisée par les ordonnances de 1539 et de 1670[1]. Il disparut aussi de la pratique allemande, qui remplaça les garanties qu'il pouvait offrir par celle de l'examen des pièces par une commission de jurisconsultes avant le jugement définitif, et il ne paraît s'être maintenu que dans les Pays-Bas pour les causes auxquelles, comme je l'ai dit plus haut[2], le mode accusatoire était encore appliqué.

Un dernier point peut servir à fixer les caractères essentiels d'une procédure criminelle : la part plus ou moins large qu'elle fait au droit de défense. Ici la France, il faut bien l'avouer, était restée en arrière des contrées voisines, et avait eu moins de souci qu'elles de compenser autant que possible le désavantage qui résultait partout pour l'accusé de l'absence d'une discussion publique et de plaidoiries contradictoires. Ainsi les décisions des légistes italiens du quinzième siècle indiquent plus de respect pour les priviléges de la défense que les dispositions de nos ordonnances du seizième et du dix-septième; et Carpzovius, qui écrivait en Allemagne entre 1630 et 1640 avec une grande autorité, y fit admettre comme autant de déductions de la loi naturelle que tout accusé doit être reçu à établir son innocence, —que ce droit lui est ouvert à toutes les phases de la procédure, même après sa condamnation et lorsqu'il va être conduit à l'échafaud,— qu'il peut employer tous les moyens de justification et se prévaloir d'une déposition isolée mais non contredite, ou de témoi-

[1] Ces deux ordonnances sont conçues dans le même esprit et organisent un système identique avec quelques variantes de détail, qui ne dénotent pas toujours dans la plus récente une tendance plus humaine.

[2] Mais, même dans ces causes, la publicité cessait dès que les juges avaient cru devoir ordonner la torture, et par suite elle persistait rarement dans les affaires capitales, où l'emploi de la torture était une application presque forcée du principe qui ne permettait pas de condamner à mort sans l'aveu du coupable.

gnages qui seraient réputés suspects dans une cause moins favorable, — qu'enfin on ne saurait lui refuser ni la copie des pièces de l'information, ni l'assistance d'un avocat. Qu'il y a loin de là aux entraves que notre ancienne procédure française ne cesse de mettre à la défense en privant, au moins en principe[1], l'inculpé de tout conseil, — en ne lui faisant connaître les déclarations qui l'incriminent que par sa confrontation avec les témoins, contre lesquels il doit proposer immédiatement ses *reproches* sous peine de ne pouvoir plus en alléguer qui ne soient justifiés par écrit,— en soumettant à des conditions rigoureuses la production de ses faits justificatifs, et en ajournant la preuve, dont il doit avancer les frais, jusqu'à la fin de l'instruction, — en ne l'admettant à s'expliquer de vive voix que dans l'interrogatoire *sur la sellette*, dont l'appareil sinistre est fait pour le glacer d'effroi, et où il voit le prélude de la torture tenue en réserve comme le dernier moyen de lui arracher des aveux[2]. En regard de toutes ces atteintes portées au droit naturel invoqué par Carpzovius, on ne trouve qu'une seule garantie protectrice : la nécessité de soumettre à la révision du tribunal supérieur tout jugement de première instance prononçant une peine afflictive ou infamante, ou ordonnant l'application à la question, alors même qu'aucun appel n'est formé ni par la partie poursuivante ni par le condamné.

On peut maintenant se représenter ce qu'était en substance (j'ai dû négliger, quoiqu'à regret, beaucoup de détails) la conduite d'un procès criminel sous l'ancien régime, et voir d'un coup d'œil ce qu'en a rejeté, ce qu'en a retenu la législation maintenant en vigueur. La poursuite d'office, les preuves légales, le secret de la procédure, le droit de défense resserré dans les bornes les plus étroites, quand il n'était pas outrageusement méconnu par l'emploi de la violence physique pour forcer l'inculpé à s'accuser lui-même, c'est sur ces quatre données que tout reposait autrefois. Nous avons conservé soigneusement la première, terme extrême du progrès social mesuré à partir du règne exclusif des vengeances privées chez les peuples naissants. La dernière s'est évanouie sous un souffle d'humanité

[1] Il y avait exception facultative pour le juge : 1° dans les accusations non capitales; 2° dans celles qui, quoique capitales, pouvaient donner lieu à des discussions de droit, comme lorsqu'il s'agissait de péculat, de concussion, de banqueroute frauduleuse, de faux, etc. Les magistrats paraissent avoir usé largement, surtout dans le dix-huitième siècle, de la latitude qui leur était laissée à cet égard.

[2] Il y avait encore une autre ressource après l'arrêt définitif, l'obtention de lettres de révision, qui donnait lieu à une procédure beaucoup plus favorable aux libres allures de la défense. Mais c'était là une voie extraordinaire dont le gouvernement pouvait, d'une façon plus ou moins arbitraire, interdire ou faciliter l'usage.

aussi général aujourd'hui que l'était jadis le sentiment qui faisait prévaloir la crainte de laisser un coupable impuni sur celle de condamner un innocent. Les deux autres ont eu un sort moins absolu : le système des preuves légales, j'en ai déjà fait la remarque, n'a pas été entièrement mis à l'écart, mais ne s'applique plus qu'à des questions secondaires où les biens les plus précieux des citoyens ne sont pas en jeu ; et quant à la procédure secrète, nous lui avons fait sa part dans l'instruction préparatoire, en réservant pour le débat suprême et décisif la garantie de la publicité, revenant ainsi dans une mesure plus générale à la pratique suivie sous Charles VIII pour certaines affaires, mais devenue depuis tellement étrangère à toutes les habitudes qu'en 1791, plutôt que d'accepter des dépositions purement orales, on exigea que les témoins à charge ou à décharge qui devaient paraître pour la première fois à l'audience fussent préalablement entendus par un magistrat qui ferait rédiger leurs déclarations par écrit.

Qu'on ajoute à ce que je viens de résumer l'institution du jury importée d'Angleterre avec l'attribution à des juridictions distinctes de la constatation du fait et de l'application de la peine, et l'on aura le produit net de l'éclectisme législatif à l'aide duquel s'est formé en cette matière notre droit actuel.

Un travail analogue s'est opéré sur la législation pénale, que M. du Boys a étudiée, pour cette période comme pour les précédentes, avec autant de soin et d'exactitude que les règles de l'instruction ; mais cette partie du sujet se prête moins à l'analyse rationnelle et à la classification méthodique, et je me bornerai à la jalonner par quelques indications sommaires.

Les peines n'ont jamais été fixées dans notre ancien droit français avec une précision rigoureuse obligatoire pour les magistrats chargés de les appliquer. La plupart des coutumes étaient muettes à cet égard, et celles qui contenaient quelques dispositions pénales étaient loin (sauf peut-être la coutume de Bretagne, rédigée par l'illustre d'Argentré) de rien offrir qui ressemblât à un code régulier et complet. Il s'était formé toutefois vers le quinzième siècle, sous l'influence des jurisconsultes et des précédents judiciaires, une sorte de droit commun qui, sans lier le juge, lui servait de guide et prévenait les plus grands écarts d'un pouvoir discrétionnaire. Ce droit commun, tel qu'il nous est retracé par Bouteiller, conseiller au Parlement de Paris, empruntait à la législation romaine le supplice des parricides et cette loi atroce d'Arcadius qui veut que les enfants du traître soient mis à mort, érigeait en crimes capitaux des faits punis beaucoup moins sévèrement aujourd'hui, ou même, tels que la coalition d'ouvriers qu'on qualifiait alors de *monopole*, regardés comme

l'usage légitime d'un droit, mais posait sur les éléments constitutifs de la criminalité et sur les circonstances aggravantes et atténuantes des règles équitables et peu différentes de celles qui sont encore suivies parmi nous. On peut encore remarquer, comme un signe de la tendance à *séculariser* le droit qui se manifestait à cette époque, que le suicide n'était pas frappé d'une réprobation aussi absolue que celle que lui inflige l'Église, et ne donnait lieu à la confiscation des biens du défunt que lorsque celui-ci s'était ôté la vie pour se soustraire aux conséquences d'un acte criminel ou infamant[1].

Celles des coutumes qui s'occupaient de la pénalité se rapprochaient plus ou moins dans leurs dispositions des solutions consacrées par la jurisprudence. Seulement, « comme une montre qui retarde, » suivant l'heureuse expression de M. du Boys, elles conservaient sur quelques points plus de traces de la législation barbare, dont elles avaient à leur origine recueilli les débris.

Plus tard, lorsque les ordonnances de 1539 et de 1670 réglementèrent dans tous ses détails l'instruction criminelle, rien de semblable ne fut tenté pour la codification du droit pénal. Quelques édits particuliers prononçaient contre certains crimes des peines déterminées, dont les parlements prirent plus d'une fois sur eux de modérer la rigueur (notamment pour le faux témoignage et la banqueroute fraudeleuse) ; mais, en général, les magistrats restèrent investis du pouvoir de proportionner, suivant leurs lumières et leur conscience, la gravité de la répression à celle du délit, et jusqu'en 1789 l'unique régulateur de leurs décisions fut leur propre jurisprudence, qui acquit du reste un assez grand caractère d'uniformité pour permettre de former un corps de doctrine de ses principales applications.

Elle respirait généralement une extrême sévérité, comme si l'on eût voulu compenser, au point de vue de l'intimidation, les chances d'impunité que le système des preuves légales offrait au criminel par la rigueur du châtiment qu'il avait à craindre s'il était convaincu. Elle était parfois moins conforme aux vrais principes que celle qui avait eu cours au quinzième siècle, par exemple, en ce qu'elle n'admettait pas la légitime défense comme exemptant l'homicide de toute peine sans lettres du prince ; elle présentait certaines inconséquences, assimilant la tentative au crime consommé pour l'incendie et non pour l'empoisonnement, et faisait, c'est l'observation d'un jurisconsulte moderne, des emprunts peu judicieux à la législation romaine, en appliquant au droit criminel, en matière de

[1] Au dix-septième siècle, il fut puni sur le cadavre et sur la fortune de son auteur, hors le cas de folie, quels qu'en eussent été les motifs.

circonstances aggravantes et atténuantes, des solutions de droit civil relatives aux réparations privées dues par les auteurs des délits.

Il régnait également dans les Pays-Bas beaucoup de vague et d'arbitraire en matière pénale; chaque circonscription judiciaire, chaque grande ville s'était fait des règles particulières; et si aux quinzième et seizième siècles elles furent ramenées à l'unité, ce ne fut pas par une loi positive, mais, là aussi, par une jurisprudence tirée des analogies que le droit romain et les ordonnances des princes pouvaient fournir.

On ne voit pas non plus qu'en Italie l'échelle de la répression ait été légalement fixée, et les grands criminalistes qui ont illustré ce pays à l'époque de la Renaissance se sont plus attachés aux questions de procédure qu'à celles de pénalité.

Il en alla autrement en Allemagne, où, dès 1532, la constitution de Charles-Quint connue sous le nom de *Caroline* édicta un système pénal homogène et complet. Les réserves qu'elle dut stipuler en faveur du droit spécial des différents États relevant de l'empire nuisirent à l'uniformité de son application, que faussèrent aussi parfois les interprétations puisées dans les maximes du droit romain ou du droit canonique; mais elle n'en resta pas moins un monument législatif d'une grande et générale autorité. Diversement appréciée et quelquefois critiquée avec excès, elle ne peut échapper au reproche d'une sévérité outrée; mais elle gradue les peines d'une manière assez exacte, et s'inspire de théories qui marquent un progrès sensible sur les idées reçues jusqu'alors, et qui ont été acceptées par le droit moderne. C'est ainsi qu'elle proclame la non-culpabilité de l'homicide dans le cas de légitime défense[1], qu'elle efface l'aggravation de peine précédemment appliquée en Allemagne au coupable surpris en flagrant délit, qu'elle assimile au crime consommé, quel qu'il soit, la tentative caractérisée par des actes extérieurs manifestant la volonté de le commettre, et qu'elle définit à peu près comme notre législateur de 1810 les éléments de la complicité.

Tel était dans ses points culminants l'état de choses antérieur aux grands événements contemporains en ce qui concerne les deux branches du droit criminel. Il me resterait, pour suivre M. du Boys jusqu'au bout, à reproduire après lui l'historique de la réaction qui s'opéra dans les esprits avant de se traduire dans les faits contre les idées dont cet état portait l'empreinte, réaction dont l'Angevin Ayrault avait été le précurseur au commencement du dix-septième

[1] On a vu que, sur ce point, notre jurisprudence française avait au contraire reculé du quinzième siècle aux temps postérieurs. Elle était aussi, on peut se le rappeler, moins avancée et moins logique que la Caroline en ce qui concerne la tentative.

siècle, et dont le Milanais Beccaria fut, dans la seconde moitié du dix-huitième, le plus éminent et le plus efficace promoteur; puis à montrer la pensée d'une réforme radicale se formulant dans la législation de 1791, recevant des énormités révolutionnaires un cruel démenti, remaniant son expression légale en l'an IV, et aboutissant enfin aux codes de 1808 et de 1810, et aux diverses modifications que, jusqu'à ces derniers temps, des lois spéciales leur ont fait subir; enfin, à relater et à apprécier ce qui s'est fait et se fait encore tous les jours dans les autres contrées de l'Europe pour mettre cette partie du droit public en harmonie avec les exigences actuelles de la civilisation. Mais si je voulais remplir ce programme, je serais infini sans parvenir à être complet; j'aime donc mieux renvoyer au livre même ceux qui désireront avoir sur tous ces points (ainsi que sur beaucoup d'autres que je n'ai pas même pu indiquer) des notions précises et détaillées, et je ne m'arrête plus qu'à quelques conclusions de l'auteur particulièrement dignes d'attention.

Et d'abord il se demande si notre législation actuelle, comparée à celle d'avant 1789, constitue un progrès réel, et sa réponse affirmative, on peut aisément le prévoir, est exempte d'hésitation et de réserve. Est-ce à dire pour cela qu'elle ait atteint le terme de la perfection? Il est loin de le penser, et, sans adopter la théorie, trop souvent et trop cruellement démentie par l'histoire, de la marche constamment ascendante de l'humanité, il salue de loin le jour où des améliorations nouvelles pourront s'ajouter à celles dont la France a eu l'initiative, et dont les autres nations du continent se sont successivement approprié le bienfait. Mais ce jour ne viendra qu'après que nous aurons surmonté la crise sociale où nous nous débattons; jusque-là nous ne pouvons que louvoyer comme le navigateur pendant la tempête, et c'est se laisser abuser par le mirage d'un adoucissement des mœurs qui n'est qu'à la surface, que de vouloir supprimer le frein douloureux mais nécessaire de la peine de mort, tant que les passions sauvages qui bouillonnent dans les bas-fonds de la société ne se seront pas calmées, tant que les influences religieuses n'auront pas repris leur empire, auxiliaire indispensable des lois humaines, et condition essentielle de leur efficacité. Mais louvoyer ce n'est pas être immobile, et l'immobilité complète, M. du Boys le reconnaît, n'est pas possible ici-bas. Ce n'est donc point un travail oiseux que de rechercher les modifications qu'il pourrait être utile d'apporter à nos institutions et à nos codes, et le lecteur sera bien aise de connaître les vues d'un esprit si judicieux sur deux questions d'un intérêt dominant : la question du jury et celle du traitement moral des condamnés.

Le jury peut être envisagé dans son existence même, dans son

mode de fonctionnement et dans ses attributions. Pour commencer par ce dernier point de vue, auquel se rattachent des idées de réforme moins radicales, je note l'improbation donnée par M. du Boys à la loi de 1832, qui a consacré l'omnipotence des jurés en les autorisant à admettre des circonstances atténuantes dans tous les cas possibles et sans déduire aucun motif. Sans doute, suivant lui, le Code pénal de 1810 appelait une révision sévère; plusieurs de ses dispositions avaient besoin d'être adoucies; mais il eût fallu prendre la peine de les étudier une à une pour appliquer à chacune d'elles le tempérament convenable, au lieu de tout confondre dans cette faculté générale d'atténuation qui anéantit en quelque sorte la classification des crimes, et a fait abandonner en France l'étude approfondie du droid pénal. De là des disparates étranges dans la répression d'un fait semblable soumis à l'appréciation de deux cours d'assises voisines ; de là le scandale de nombreux parricides trouvant dans l'indulgence du jury l'excuse qui leur avait été déniée par la loi ; de là une habitude de relâchement moral qui a réagi même sur les déclarations de culpabilité et multiplié les acquittements contraires à l'évidence, dont on avait prétendu diminuer le nombre par le système nouveau.

Cette critique n'est assurément pas sans fondement, quoiqu'il me paraisse douteux, nonobstant les exemples cités par l'auteur, auxquels j'en pourrais opposer de contraires, que la proportion des acquittements aille croissant, même pour les genres de crimes qu'il regarde comme ayant le plus de chances d'impunité parce que le juré ne se sent pas menacé par eux dans son intérêt personnel. Ce qui me frappe davantage, c'est la contagion d'indulgence, souvent excessive, qui du jury s'est répandue dans les autres jurid ctions. Les condamnations correctionnelles sont certainement beaucoup moins rigoureuses qu'il y a quarante ans, et les conseils de guerre eux-mêmes (je ne les considère pas comme juges des crimes politiques) se sont singulièrement départis de leur traditionnelle inflexibilité. Mais ce mal n'est-il pas trop invétéré pour qu'on puisse y porter remède? Un brusque changement de législation ferait-il remonter un courant établi depuis près d'un demi-siècle? Et n'aurait il pas pour effet, en indisposant les jurés, qui y verraient un témoignage de défiance à leur égard, de les faire revenir avec exagération à leur ancienne habitude de protester contre la sévérité trop grande à leurs yeux de la peine encourue, par une déclaration de non-culpabilité ? M. du Boys propose, il est vrai, de remplacer la faculté qui leur serait retirée par une plus grande latitude laissée aux juges dans l'application de la loi pénale. Mais lui-même constate, en l'expliquant par

l'esprit qui a présidé à l'introduction du jury en France, l'espèce d'antagonisme qui, au rebours de ce qu'on voit en Angleterre, existe entre lui et la magistrature, et cette disposition permettrait-elle d'espérer que ses membres se reposeraient volontiers sur la cour du soin de modérer dans la mesure de leurs propres inspirations les conséquences de leur verdict?

Aussi serait-il tenté d'aller plus loin, et ne craint-il pas de mettre en question la conservation même du jury. Un projet présenté en Allemagne, où il s'est élevé des doutes sur le mérite de cette institution, projet qui, bien que repoussé quant à présent par le conseil fédéral, n'est peut-être pas sans chances d'avenir, lui suggère l'idée de substituer à nos jurés appelés à statuer uniquement, mais à statuer seuls sur le point de fait, des assesseurs (désignés par l'érudition germanique sous le nom de *scabius* ou *échevins*) qui, pris, eux aussi, parmi les simples citoyens, se réuniraient aux magistrats pour juger conjointement avec eux la cause tout entière sans distinction du fait et du droit[1]. Il faut lire, dans la très-intéressante analyse qu'en donne M. du Boys, les considérations invoquées par l'exposé des motifs en faveur de cette innovation, et notamment une critique fort spécieuse de la séparation absolue qu'on a prétendu établir entre le domaine du jury et celui du juge, comme si le fait et le droit n'étaient pas connexes l'un à l'autre, et comme si la position des questions ne limitait pas la liberté d'appréciation des jurés. On prévoit la grave objection tirée de ce que, dans une délibération commune, l'élément *laïque*, pour parler comme nos voisins, sera absorbé par l'élément légiste, et l'on y répond par le soin qu'on doit prendre de faire figurer les assesseurs en majorité dans le tribunal, et d'exiger pour toute condamnation au moins les deux tiers des voix. Cette réponse est-elle pleinement satisfaisante? Et surtout avec les allures de *parti pris* du caractère français, échappera-t-on facilement à cette alternative : ou une docilité excessive des assesseurs, destructive de la garantie qu'on aura cherchée dans leur intervention; ou, s'ils ont été une fois blessés par quelque air de supériorité des magistrats, une opposition systématique et un regrettable abus de la majorité qu'on aura cru devoir leur assurer?

Plus réservé que le criminaliste allemand, notre savant compatriote n'entend pas trancher la question, mais simplement la mettre

[1] Ce système, renouvelé de la législation carlovingienne, fonctionne déjà en Prusse, en Saxe, en Wurtemberg, etc., mais seulement pour le jugement des délits d'un ordre inférieur; il ne s'agirait donc pour l'Allemagne que d'en étendre l'application au grand criminel en même temps qu'on la rendrait commune à tous les États.

à l'étude ; lui-même ne verrait pas sans tristesse succomber une institution qui, sans être ancienne parmi nous, y a déjà acquis un certain prestige, « et cette nouvelle ruine s'ajouter à tant d'autres ruines, entassées les unes sur les autres par nos incessantes révolutions, » et, avant de condamner le jury, il veut qu'on essaye de réformer ce qui, dans son organisation, lui paraît le plus défectueux. Or, il n'hésite pas à signaler en première ligne la latitude laissée à l'accusé pour les récusations, par l'effet de laquelle tantôt la complaisance de l'avocat, tantôt la crainte de trouver dans les hommes éclairés des juges plus sévères, élimine ceux des jurés qui seraient le plus en état de rendre une bonne et impartiale justice. Il me sera peut-être permis de rappeler que j'avais, à une époque déjà bien éloignée, déploré dans ce recueil l'abus du droit de récusation dans les procès de presse portés devant les cours d'assises sous la monarchie de Juillet, où tous les citoyens connus pour avoir une opinion politique, autrement dit tous ceux qui avaient à la fois quelque portée dans l'esprit et quelque notoriété dans la contrée, étant écartés, les uns par le ministère public, les autres par la défense, il ne restait pour prononcer sur les nuances souvent si délicates de la discussion permise et de l'agression interdite dans un article de journal que des gens parfaitement incapables de les apprécier. Les inconvénients m'apparaissent un peu moins graves dans les affaires ordinaires ; je ne m'en dissimule cependant pas la réalité, et quoi qu'on pût objecter au nom du principe anglais, plus théorique que pratique, qui veut que l'accusé soit censé avoir accepté ses juges, je souscrirais sans peine à l'avis émis par M. du Boys de retirer aux deux parties le droit de récusation péremptoire pour ne plus admettre que les reproches motivés sur lesquels la cour d'assises statuerait à huis-clos en la chambre du conseil.

Mais que penserait-il à son tour (c'est une question que je prends la liberté de lui soumettre) d'une réforme bien plus considérable qui s'est souvent offerte à mon esprit comme pouvant amener d'heureux résultats ? Elle n'irait à rien de moins qu'à changer complétement dans le sens de la procédure anglaise la forme du débat. Les plaidoiries seraient supprimées, les témoins à charge et à décharge respectivement interrogés et *contre-interrogés* par le ministère public et par le défenseur sans l'intervention du président, qui tout au plus resterait chargé de l'interrogatoire de l'accusé, si l'on ne jugeait pas plus logique et plus convenable de retrancher cet interrogatoire en tant qu'il irait au delà d'une simple constatation d'identité. Demeuré ainsi en dehors de tout ce qui peut passionner la discussion, ce magistrat n'aurait plus qu'à exposer dans son résumé,

qui acquerrait par cela même une importance capitale, non plus comme aujourd'hui les arguments invoqués de part et d'autre, puisqu'il n'y aurait pas eu d'argumentation proprement dite, mais les raisons qui militeraient réellement aux yeux d'un homme sensé soit en faveur de l accusation, soit dans l'intérêt de la défense. Ce tableau présenté froidement, avec simplicité, méthode, et une impartialité que l'absence de toute immixtion dans le débat rendrait facile, ne disposerait-il pas mieux les jurés à prononcer suivant les inspirations d'une conscience droite et suffisamment éclairée que ces appels ardents qu'on adresse aujourd'hui des deux côtés à leur imagination et à leur cœur, et dont la parole du président, alors même qu'elle ne s'y associe pas dans une certaine mesure, arrive trop tard pour effacer l'impression? Il est vrai, et c'est peut-être la seule difficulté sérieuse qu'on puisse opposer à ce système, qu'il suppose chez celui dont il fait le grand et presque l'unique instrument de la préparation immédiate des jugements criminels un talent d'exposition et d'analyse qui ne se rencontre pas tous les jours, même chez d'excellents magistrats; mais dût-on concentrer dans une élite d'aptitudes spéciales la mission de présider les assises, je ne saurais croire qu'on ne pût pas trouver dans chaque cour souveraine les éléments nécessaires à l'accomplissement satisfaisant de cette mission dans les divers chefs-lieux judiciaires de son ressort.

On me pardonnera, j'espère, d'avoir laissé une idée personnelle dérober un moment d'attention à celles de M. du Boys, auxquelles je me hâte de revenir pour faire connaître en finissant comment il envisage la question encore si controversée des moyens les plus efficaces de moraliser les condamnés : œuvre qui n'est pas, n'en déplaise à la philantropie moderne, le *but* de la justice pénale, mais qui, le fait de la condamnation étant donné, s'impose à une société éclairée et chrétienne comme également commandée par la charité et par l'intérêt bien entendu.

Pour satisfaire à cette double exigence, on ne connaît jusqu'à présent que deux moyens : la transportation des condamnés dans un pays lointain où l'on s'efforce de les initier par la colonisation à une vie nouvelle, et le régime pénitentiaire auquel on les soumet dans l'intérieur des prisons.

S'appuyant sur les autorités les plus graves (Brougham en Angleterre, Tocqueville et Bérenger en France, etc.), ainsi que sur l'expérience acquise chez nos voisins d'outre-Manche, l'historien du droit criminel repousse la transportation comme inefficace à la fois au point de vue de l'intimidation et à celui de l'amendement des malfaiteurs, qui, relégués loin de leur patrie, ne font que porter sous un

autre climat leur perversité et leurs vices, et dont la présence n'a cessé d'être une cause de trouble pour les établissements trop vantés de la Nouvelle-Galles du Sud que lorsque l'introduction d'un assez grand nombre d'émigrants libres est venue annuler leur influence en les absorbant dans une masse plus saine. Il ne lui reconnaît d'avantages que lorsqu'il s'agit d'hommes simplement égarés qui, pour s'être mis en révolte contre les institutions politiques de leur pays, n'en remplissent pas moins les conditions morales en dehors desquelles une société ne peut ni s'établir ni prospérer.

Quant au régime pénitentiaire, qui se subdivise, comme on sait, en deux branches, les systèmes dits de *Philadelphie* et d'*Auburn* (réclusion solitaire de jour et de nuit, séparation pendant la nuit seulement avec travail en commun pendant le jour), après avoir discuté le fort et le faible de chacun de ces systèmes, il se prononce définitivement pour le second, qu'il regarde comme plus conforme à l'instinct social de la nature humaine, moins funeste à la santé physique, intellectuelle et morale des détenus, plus compatible avec l'exercice d'une surveillance réelle et continue, plus favorable enfin à l'action religieuse, élément essentiel de toute amélioration. Cette conclusion peut paraître trop absolue à qui a entendu, il y a quelques années, le vénérable et regrettable M. Ducpétiaux rendre compte à la Société d'Économie Charitable des résultats obtenus dans les prisons cellulaires de la Belgique; mais il faut tenir compte en toutes choses des circonstances et des *milieux*, et je suis forcé d'avouer qu'en France, le peu de développement de l'esprit d'association et de propagande offre un terrain des moins propices à l'application d'un régime qui ne peut produire de bons effets qu'autant que des visites assidues, inspirées par la charité libre, substituent pour le condamné aux rapports qui lui sont interdits avec ses pareils une sorte d'intimité avec les gens de bien.

Ce caractère relatif de la bonté d'une institution, cette liaison étroite entre son mérite et celui des personnes qui la mettent en œuvre, M. du Boys en fournit une preuve frappante dans les pages, pleines de détails curieux, qu'il consacre à un système nouveau récemment adopté en Angleterre sous le nom de *servitude pénale:* mécanisme très-ingénieux dans son apparente simplicité, qui, en mettant le condamné à la disposition de l'administration, permet à celle-ci de varier presque à l'infini le traitement qu'elle lui inflige ; le resserrant plus ou moins étroitement selon qu'elle le juge nécessaire, le transportant au delà des mers si son degré d'amendement fait pressentir en lui un colon honnête et utile, le remettant provisoirement en liberté lorsqu'il s'est montré digne de cette faveur, et la lui retirant

dès qu'il vient à en abuser. Cet état de choses date de 1857, et si l'on en étudie les résultats depuis cette époque, on voit que, médiocres dans l'Angleterre proprement dite, ils ont été merveilleux en Irlande. A quoi tient cette différence? A l'ascendant d'un homme, le capitaine Crofton, président des directeurs des prisons irlandaises, qui n'a pas trouvé d'émule digne de lui de l'autre côté du canal.

Ai-je réussi à donner une idée un peu nette des états divers par lesquels a passé le droit criminel depuis le jour où il s'est révélé sous sa forme la plus embryonnaire à nos barbares aïeux? Ai-je surtout fait comprendre avec quelle ampleur, avec quelle sûreté d'informations et de vues ils sont décrits dans l'ouvrage dont, au risque de me répéter et parfois de me copier moi-même, j'ai cru devoir remettre la suite entière sous les yeux du lecteur? Tel est le but que je me suis proposé, et si j'ai été assez heureux pour l'atteindre, on excusera peut-être l'aridité et l'imperfection de mon travail.

E. DE FONTETTE.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Vacances et distributions de prix. Le grand concours et l'Académie française. Expositions partout. La future exposition des Musées de province. Les envois de Rome. Le concours pour l'église du Sacré-Cœur. Course rapide à travers soixante-dix-huit projets. Les manufactures nationales et l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie. Musée rétrospectif du costume. A propos de bottes. — Théâtres : *Une Chute* au Gymnase. *L'Esclave* à l'Opéra. Les vingt-cinq ans d'attente de M. Membrée. Une prédiction à longue échéance de M. Jules Sandeau. Les reprises du Théâtre-Français : *Polyeucte* et *Zaïre*. Ce que Voltaire pensait de *Zaïre* et ce qu'en pensaient ses contemporains. Ce qu'il faut en penser aujourd'hui. — M. Rio. Le centenaire de Pétrarque.

I

Nous sommes entrés, depuis le commencement du mois, dans la saison bénie des vacances. Vacances pour les lycées, pour les députés, pour les magistrats! Vacances partout et pour tous — excepté pour le chroniqueur. O vacances! mot magique, également compris et apprécié des jeunes et des vieux, des esprits les plus sévères comme les plus frivoles, des partisans de la république comme des soldats du drapeau blanc, de ceux enfin qui peuvent en goûter le charme par eux-mêmes, comme de ceux qui en sont réduits à ne le sentir qu'en imagination seulement, sur la parole des autres et par le souvenir!

Les vacances ne vont pas sans leur inévitable cortége de distributions de prix. On a coupé tout ce qui restait de lauriers en France pour en faire des couronnes à nos collégiens (*spes altera Romæ*), aux élèves de l'École des beaux-arts et du Conservatoire, aux lauréats du Salon et à ceux de l'Académie. Au grand concours, où le lycée Fontanes, qui était hier le lycée Condorcet, et qui sera peut-être demain

le lycée Bonaparte, en attendant qu'il redevienne le lycée Bourbon, a glorieusement consacré son nom nouveau, désormais bien connu, et au Conservatoire de musique et de déclamation, où grandissent les Rachel et les Duprez de l'avenir, le ministre de l'instruction publique, M. de Cumont, a fait applaudir de tous d'excellents conseils dans un langage excellent. A l'Académie, le secrétaire perpétuel, M. Patin, avec l'autorité de son caractère, la conscience et la courtoisie de son talent, a su faire écouter d'un public délicat la longue liste — trop courte encore pour la multitude des concurrents — des ouvrages qui se sont partagé les prix dont la libéralité des Mécènes modernes ne cesse d'enrichir sa caisse, et M. Cuvillier-Fleury, avec une éloquence ingénieuse et une grande élévation morale, nous a révélé les humbles vertus de ces pauvres gens qui, suivant l'énergique expression de l'Écriture sainte, sont le sel de la terre, et que la philanthropie posthume de M. de Montyon tire chaque année de leur ombre et de leur silence pour les condamner aux honneurs du triomphe. Dieu soit loué! le niveau du bien n'a pas baissé en France avec le niveau de la gloire. L'auditoire a pu savourer longuement ce plaisir assez rare, dont lui parlait M. Guizot en 1859, « de ne voir de notre société que ses vertus, et de ne parler de nos contemporains que pour les louer. »

A l'École des Beaux-Arts, M. de Chennevières nous a annoncé une bonne nouvelle : l'exposition prochaine des chefs-d'œuvre de nos musées de province, que personne ne connaît mieux que lui, et dont il a été l'inspecteur et l'historien. Dès 1848, longtemps avant de devenir directeur des Beaux-Arts, M. de Chennevières s'était préoccupé du délaissement des musées provinciaux, et, dans un de ses rapports, il demandait déjà au ministre de faire dresser un inventaire des objets d'art qu'ils renferment, et d'en faire constater l'état de conservation. On ne se doute guère du nombre et de l'importance des œuvres artistiques disséminées dans des collections départementales souvent mal tenues, cataloguées sommairement, et visitées à peine le dimanche par une douzaine d'habitants désœuvrés. Après le décret du 14 fructidor an VIII, qui en instituait dans quinze villes de la République, 846 tableaux, appartenant pour la plupart aux écoles étrangères, furent répartis entre ces musées, dont le noyau avait déjà été formé par les anciennes Académies provinciales et les dépouilles des couvents. Plus tard, en 1811, l'empereur achevait l'œuvre du Premier consul, en attribuant encore 209 tableaux à six villes de province. En 1815, les reprises des alliés s'exercèrent à peu près exclusivement sur le Musée du Louvre : c'est à peine s'ils eurent connaissance des envois faits aux départements, et certainement ils n'en soupçonnèrent pas l'importance. On peut dire en toute vé-

rité qu'il existe une seconde galerie du Louvre dispersée d'un bout à l'autre de la France.

Hélas! des quinze villes si richement favorisées par Bonaparte, il en est trois, Bruxelles, Genève et Mayence, qui ne nous appartiennent plus depuis soixante ans, et une autre, Strasbourg, qui ne nous enverra pas non plus ses chefs-d'œuvre. Mais il en reste assez pour une exposition qui rappellera celle des Trésors d'art organisée par les Anglais à Manchester. Si l'excellent projet de M. de Chennevières ne se heurte pas à des oppositions sourdes, s'il rencontre le concours qu'il a droit d'espérer, cette exhumation de tant de morts illustres, toujours vivants dans leurs ouvrages, qui permettra de grouper et de réunir les productions éparses d'un maître, et même, comme pour l'un des Pérugin du musée de Lyon, de reconstituer une œuvre capitale, en rassemblant ses fragments disséminés çà et là, fera l'effet d'une révélation.

En attendant, Paris n'a point chômé d'expositions artistiques. Celle du Palais-Bourbon n'a pas encore épuisé son succès. Les envois de Rome ont devancé de trois à quatre mois, j'ignore pour quel motif, leur date ordinaire. C'est sans doute à cette circonstance qu'il faut attribuer le trop petit nombre et l'insuffisance des envois. La moitié des peintres et des sculpteurs étaient absents : ils se reposaient peut-être sur leurs lauriers du Salon. Les élèves de Rome ont pris, depuis quelques années, l'habitude de sacrifier à des ambitions plus hautes, et un peu hâtives, les obligations qui leur sont imposées par le règlement; et peut-être y aurait-il lieu prochainement d'examiner jusqu'à quel point il est bon que ces jeunes gens, pendant le cours de leurs études, se mêlent à des luttes trop bruyantes, pleines de tentations et d'entraînements dangereux.

Les graveurs de la villa Médicis ont continué à ne pas graver : c'est la spécialité qui les distingue, bien qu'il ne manque pas à Rome de tableaux à reproduire par le burin. Les architectes seuls ont vaillamment payé de leurs personnes. Ils étaient là quatre qui avaient fait de la besogne comme quarante. La grande salle était tapissée de leurs œuvres. Rendons hommage en passant au zèle de M. Thomas et à la science de M. Dutert. Mais la foule passait indifférente devant ces restaurations du Forum romain, du temple d'Athéné Polias, etc., rébus plus compliqués et moins amusants pour elle que ceux de *l'Illustration*. Jamais épure n'excita l'enthousiasme, et les plus beaux lavis du monde ne peuvent prétendre qu'à l'une de ces admirations discrètes et confiantes qui ont soin de se maintenir à distance respectueuse.

M. Ferrier, qui a encore tout le zèle de la première année, exposait nombre de dessins et une grande toile : l'*Enlèvement de Gany-*

mède, lieu commun mythologique consacré par vingt chefs-d'œuvre de la statuaire antique et de la peinture moderne. Le futur échanson de l'Olympe, bel adolescent à la chevelure couronnée de marguerites, à la figure efféminée et d'un sexe indécis, se laisse emporter complaisamment dans l'air bleu par un aigle de puissante encolure. Tableau d'une couleur gaie, claire, lumineuse, d'une facture facile et souple plus que solide peut-être. M. Ferrier promet un peintre; est-ce trop de lui demander à l'avenir un plus grand effort d'invention, et de lui conseiller des sujets à la fois moins osés et moins usés?

Nous nous arrêterons davantage au *Sacrifice à la patrie* de M. Merson. Bien que l'artiste n'eût pas eu le temps de l'achever, c'était, sans contredit, le plus important des envois de Rome. Cette fois, nous n'avons pas affaire seulement à un morceau de peinture, mais à un tableau composé par un esprit qui pense et qui cherche. Il y a là de quoi racheter bien des défauts. Au seuil d'un temple dont on aperçoit les marches et la base des colonnes, sur un autel où est gravé le mot *Patrie*, gît le cadavre d'un jeune soldat recouvert d'une palme et d'une couronne d'immortelles. Sa mère, à genoux près de lui, se renverse en arrière dans un geste convulsif et désespéré, qui rompt trop violemment peut-être l'harmonie de cette œuvre sévère. Debout à ses côtés, la Foi ou la Religion, élevant son calice vers le ciel, comme pour offrir à Dieu le sang de la victime, abaisse sur la mère un regard d'une expression équivoque, et lui touche le bras d'un geste dont la signification manque de clarté. A la tête du cadavre, une Renommée aux joues bouffies, aux draperies ronflantes et boursouflées voltigeant en écharpes au-dessus de sa tête, sonne de la trompette, tandis qu'en avant, parmi les débris d'aigles et d'enseignes qui jonchent la terre, un petit Génie présente un cartouche sur lequel se lit ce vers d'Horace :

Bella matribus detestata.

A cette description sommaire, on peut soupçonner déjà le défaut principal de la composition : elle sent trop la combinaison artificielle. C'est, en quelque sorte, une mosaïque plus qu'un tableau. Inspirée probablement par le *Gloria victis* de M. Mercié, elle n'en a point la chaleur, l'émotion et l'élan ; elle n'est pas venue tout d'un jet, et les personnages, appartenant à des symbolismes d'un ordre différent, comme la Religion avec son calice et la Renommée avec son clairon, ne se groupent pas dans une action fortement concentrée. Il n'y en a pas moins dans cette œuvre une tournure, un accent, une science assez rares, et surtout un sentiment du style sur lequel

nous ne sommes pas suffisamment blasé pour lui ménager nos éloges. M. Merson, qui est un esprit curieux, tout plein de recherches et de réminiscences, se rapproche maintenant de la simplicité, après avoir passé par la bizarrerie. Il n'y est pas encore, mais il finira peut-être par y arriver. C'est la grâce que je lui souhaite.

Nous n'entrerons pas à l'exposition des œuvres d'art acquises par la ville de Paris. Bornons-nous à la saluer en passant comme une idée excellente, qui témoigne d'un louable désir de soumettre au contrôle de l'opinion publique les choix de l'administration, et les efforts des artistes pour les justifier.

La plus intéressante de ces expositions innombrables, que nous renonçons même à énumérer toutes, a été, sans contredit, celle des 78 plans du concours institué par l'archevêque de Paris pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur sur les buttes Montmartre. Le chiffre total des concurrents, dont plusieurs étaient venus de l'étranger, et le talent d'un grand nombre d'entre eux, lui donnaient une importance tout à fait exceptionnelle. A quelque religion qu'on appartînt, fût-ce à celle du *Siècle* et de *la République française*, il a bien fallu s'avouer une fois de plus que les arts doivent une certaine reconnaissance au catholicisme, et que les grandes sources d'inspiration qu'il leur a ouvertes depuis dix-huit siècles ne sont pas encore taries.

Rappelons tout d'abord les principales conditions du programme.

L'emplacement destiné à recevoir l'église du Sacré-Cœur sur les buttes Montmartre a 90 mètres de long sur 50 de large. Le monument doit être surmonté d'une ou plusieurs parties hautes, visibles de loin, et d'un accès facile. Outre la nef principale, elle aura des bas-côtés tournant autour du sanctuaire, des tribunes au-dessus des bas-côtés, et une crypte communiquant à la fois avec le dehors et avec l'église extérieure. Il faut que le sanctuaire et le chœur soient assez vastes pour se prêter à de grandes cérémonies publiques. Une statue du Sacré-Cœur s'élèvera extérieurement, d'une façon très-apparente. Les bâtiments destinés aux sacristies comme à l'habitation du clergé seront placés en dehors de l'église, et réunis à elle par une galerie couverte qui ne se confondra pas avec l'édifice. Enfin les projets devaient comprendre un plan d'ensemble de l'église, avec ses dépendances, ses abords et ses accès, et le devis total du monument, non compris la décoration ni *l'ameublement*, était limité au chiffre maximum de sept millions.

Sur les 78 plans exposés, il n'y en avait guère plus d'une demi-douzaine qui fussent ridicules, notamment une église gothique de forme triangulaire, comme les Pyramides; une autre affectant la configuration d'un cœur, ce qui était pousser le symbolisme un peu

loin, et un projet visant à la simplicité grandiose, mais n'arrivant qu'à la singularité bizarre, envoyé par M. Étex, cet artiste universel, qui a tant de génie qu'il oublie souvent d'avoir du talent et quelquefois même du sens commun. Dans une peinture sommaire, capable de faire reculer d'effroi les critiques les plus endurcis, M. Étex avait pris soin de représenter l'effet de son église vue de la station de Meudon : une tache orange au sommet des buttes, sur un fond d'un vert monotone et exaspéré. C'était tout le tableau, et le coup d'œil n'avait rien d'engageant. Mais quelle œuvre d'art que le devis, arrêté par l'artiste à la somme totale de 5,561,678 francs 22 centimes! Admirez ces 22 centimes! La fière idée qu'ils donnent de la précision des calculs de M. Étex!

Tous les genres et tous les styles alternaient dans les plans exposés. On trouvait là du grec et du romain, de l'indien, du chinois, de la renaissance, du dix-septième siècle, de la fantaisie pure, du gothique et du byzantin. Les deux tiers des projets se rattachaient plus ou moins au roman. Au lieu d'une église, M. Berruyer avait envoyé le plan d'une forteresse, d'un bastion, d'une citadelle du treizième siècle, hérissée d'une forêt de tourelles. Le monument de M. Boudier, comme celui de MM. Raulin et Dillon, offrait vaguement l'aspect d'une pagode : beaucoup de science, mais encore plus de complication; des détails surchargés, un aspect lourd et massif. Plusieurs, comme MM. Chipiez, Coisel et Mangeant, n'étaient point sans analogie avec saint Augustin, dont ils avaient reproduit le portail encore agrandi.

On eût pu classer les projets en trois catégories : les églises à flèches, les églises à tours et les églises à dômes. Dans la première catégorie, nous citerons M. Normand, qui a fort heureusement suppléé au défaut de masse des flèches en les groupant et les étageant, de manière à les compléter pour ainsi dire l'une par l'autre et à obtenir un bon effet d'ensemble; puis M. Hawke, dont l'église gothique du treizième siècle rappelle Notre-Dame, comme la plupart des projets conçus dans ce style, et témoigne d'une science réelle : il est fâcheux qu'elle présente au regard une façade trop grêle et trop découpée pour la perspective, malgré le soin que l'architecte a pris de la décorer et de la remplir par des arcs-boutants, sur lesquels il a pratiqué des galeries, afin de les rendre plus solides et de faire illusion sur la masse qui manque à son édifice. D'après la physionomie de son nom, M. Hawke doit être un Anglais. Ses compatriotes, MM. Lee et Smith, Phipps et Phené Spiers, se sont fait également remarquer au concours : les premiers par une église du quatorzième siècle, trop prodigue d'ornementation, de détails et d'accessoires; les seconds par un édifice mi-renaissance et mi-fantaisie, dont la magnificence de

décoration semblait avoir séduit une très-grande partie du public.

Parmi les églises à tours, du reste assez rares, la meilleure était celle de MM. Magne père et fils, monument d'une physionomie originale, d'un ensemble imposant et riche. Les tours de M. Brisacier étaient trop maigres pour le point de vue. Beaucoup d'architectes ont commis la faute de ne pas se préoccuper suffisamment des conditions toutes spéciales créées par l'emplacement et le caractère votif de l'édifice. Ils ont cru pouvoir établir leurs plans comme s'il s'agissait d'une église ordinaire, sauf à les adapter ensuite tant bien que mal au terrain désigné. Mais il fallait avant tout partir de cette idée que les buttes sont le soubassement gigantesque destiné à porter le monument, pour l'élever, à la façon d'un phare, au-dessus de Paris et des environs, et le faire pour ainsi dire rayonner dans la nue. Il doit former corps avec elles comme une statue avec son piédestal, s'y relier étroitement et s'harmoniser avec la décoration des pentes.

C'est cette considération qui a fait adopter le dôme par la plupart des concurrents. Rien de plus gracieux et d'un effet plus charmant qu'une flèche plantée au sommet d'un petit édifice, émergeant d'un flot de maisons et montrant le ciel comme un doigt levé. Mais pour un monument de vastes dimensions, qui doit dominer toute la ville, être vu de loin et détacher sa silhouette sur l'immensité du ciel, le dôme, joignant la solidité à l'élévation, se trouvait naturellement indiqué. On peut dire qu'à distance l'effet produit est en raison directe de la masse. Il faudrait ici quelque chose d'analogue à la coupole de Saint-Pierre, dont l'imposante majesté plane sur la ville éternelle, fixe le regard des points les plus éloignés de l'horizon et emplit, pour ainsi dire, toute la campagne romaine.

Montez sur l'Arc de Triomphe ou sur les coteaux de Meudon, et examinez le panorama de Paris. De cet océan de toits, de cheminées, d'aiguilles, de colonnes, de tours et de flèches, quels sont les monuments qui se détachent et rayonnent comme des fanaux puissants où l'œil s'attache aussitôt? Deux monuments à dôme : les Invalides et le Panthéon.

C'est de ce côté que le jury a décerné presque toutes les récompenses dont il pouvait disposer. Les artistes se sont ingéniés à varier l'aspect de leurs coupoles. Celle de M. Chipiez ressemble à un gâteau de Savoie très-orné. M. Moyaux a coiffé la sienne d'une tiare, ce qui ne manque pas d'originalité. M. Demimuid a copié, avec quelques variantes, le clocher prismatique de l'église russe. D'autres reproduisent les tours bulbeuses de l'Inde ou de la Perse. MM. Suisse et Duclos ont imaginé de recouvrir leur dôme central d'une espèce de ciborium, où s'élève comme dans une niche la statue du Christ. Ci-

tons encore en courant M. Crépinet, dont l'édifice pseudo-roman, mélangé d'ornements hybrides et trop étroit de façade, est coiffé d'un dôme excellent; puis MM. Davioud et Lamerre, qui se sont associés pour exécuter un plan d'un style analogue, mais beaucoup plus pur, et dont la coupole, avec les petits dômes étagés sur ses flancs, forme un point de vue savamment calculé, qui rachète ce que l'ensemble a d'un peu triste et froid.

Les honneurs du triomphe ont été décernés par le jury au projet de M. Abadie. C'est une basilique dans le style du onzième siècle, d'un aspect sévère et religieux, dont la façade, précédée d'un porche en saillie et terminée par un fronton triangulaire, que surmonte la statue du Christ montrant son cœur saignant, est décorée à droite et à gauche des groupes de saint Martin et de saint Georges. Un peu en arrière s'élèvent aux angles deux petits dômes, que répètent exactement deux autres placés plus loin : ils encadrent la coupole principale qui surmonte le centre de la nef. A l'extrémité de l'édifice s'élève un campanile isolé. On sait que M. Abadie compte parmi les plus importants travaux d'une carrière déjà longue la restauration de l'église Saint-Front, de Périgueux. Il s'est si bien pénétré du style de cet édifice, le type le plus complet de l'architecture byzantine en France, que, sans le copier, il l'a reproduit dans ses lignes générales en envoyant au concours le projet qui a remporté la palme. C'est surtout une œuvre d'archéologue, où la science brille plus que l'invention et qu'on prendrait pour la restitution d'un monument ancien plutôt que pour le plan d'un monument nouveau. Cependant, à force d'être antique, l'aspect frappe tout d'abord par un caractère qui ressemble à de l'originalité. M. Abadie s'est plu à nous montrer, dans une série de plans très-soigneusement exécutés, son église sous toutes les faces : celui où il développe *la perspective extérieure*, est surtout, malgré l'extrême sévérité du style, d'un coup d'œil saisissant. Il est à souhaiter seulement que l'auteur de ce projet, s'il est chargé de l'exécution, comme tout porte à le croire, quoique ce ne soit pas le droit absolu du vainqueur, puisse donner plus d'ampleur à sa façade, trop basse et trop étroite pour l'emplacement.

En dehors du concours, M. Abadie a déjà recueilli l'honneur et le profit de sa victoire : il a été nommé architecte diocésain, en remplacement de M. Viollet-le-Duc, lequel, piqué sur ses vieux jours de la tarentule démocratique, a compris qu'il devait décemment se démettre de fonctions qui n'étaient plus en harmonie avec ses opinions nouvelles publiquement affichées. Nous applaudissons à cette nomination ainsi qu'au choix du jury. Néanmoins, sans vouloir opposer notre faible compétence à celle des arbitres du concours, ni trancher sommairement une question dont nous n'avons

pas, comme eux, tous les éléments entre les mains, il nous sera permis de dire, en nous plaçant exclusivement au point de vue artistique, que nous aurions partagé le prix *ex æquo* entre M. Abadie et MM. Douillard frères. MM. Douillard, dont l'un, si je ne me trompe, est un prêtre, ont envoyé deux plans, conçus tous deux dans le style roman pur, dégagé de tout élément bâtard. Nous ne nous occuperons que du plus remarquable (n° 55), qui frappait tous les yeux par la juste proportion, la grandeur sans effort, l'heureuse harmonie et la parfaite appropriation de chaque partie à l'ensemble de l'édifice, comme à sa destination, enfin par la richesse et le goût de la partie décorative. Leur église appartient au roman secondaire du commencement du douzième siècle. Elle est en forme de croix, avec façade à trois portails surmontés de trois frontons triangulaires et correspondant au trois nefs, galerie de statues, baies à vitraux et dôme aux vastes proportions, érigé au centre de la croix. C'est la plus grande et la plus majestueuse des coupoles exposées. Elle se rattache par des plans inclinés à une base quadrangulaire décorée de lanternes et de pinacles portant des statues, qui ressemble à une seconde église posée sur la première. Je préfère, pour ma part, ce grand parti-pris d'un dôme unique, avec sa masse colossale, au compromis de M. Abadie, qui sera loin de produire à distance un effet aussi imposant. Ajoutons qu'on ne saurait rien voir de mieux entendu pour les besoins du culte et le déploiement des pompes religieuses que l'intérieur de ce vaste édifice, évidemment combiné dans toutes ses parties par des architectes qui connaissent les églises autrement que de nom et ne les ont pas seulement pratiquées dans les traités techniques.

En réfléchissant aux motifs qui ont pu faire reculer au cinquième ou sixième rang un projet d'une telle valeur, nous ne saurions nous arrêter à quelques détails un peu lourds, qu'il eût été bien facile de rectifier, et nous n'en pouvons voir ou plutôt soupçonner d'autres que la trop évidente disproportion entre les dépenses qu'exigerait l'édifice et le chiffre *maximum* fixé par le programme. Sept millions sont, assurément, une belle somme; mais il suffit de songer à ce qu'a coûté et ce que coûtera encore le nouvel Opéra, de calculer en gros le prix des travaux préparatoires et des fondations, puis de jeter un coup d'œil sur les projets et de supputer la valeur des riches matériaux employés, pour comprendre que si la plupart des concurrents ont respecté sur le papier les limites imposées à la fougue de leur imagination, il est prudent de ne pas prendre au mot ces devis fictifs, dont les architectes nous ont appris depuis longtemps à nous défier, et qui, comme tous les budgets, se soldent toujours en déficit.

Enfin, pour clore ce long défilé, le 10 août se sont ouvertes simul-

tanément, au Palais des Champs-Élysées, l'exposition des manufactures nationales et celle des beaux-arts appliqués à l'industrie.

La première ne remplit qu'une salle. Vingt-deux tapisseries de Beauvais, qui sont pour la plupart des garnitures de canapés et de fauteuils; dix à douze pièces des Gobelins, en particulier les six panneaux allégoriques destinés à la décoration du nouvel Opéra et les copies de deux tableaux du Corrége et d'André del Sarte, garnissent le pourtour de la salle. Ce sont des œuvres sans défauts et sans rivales, que la France peut montrer à ses amis comme à ses ennemis. Le centre du Salon est occupé par les produits de la manufacture de Sèvres, tous de date récente, aussi bien que les envois de Beauvais et des Gobelins. Là encore on trouvera beaucoup à admirer; il serait injuste de ne point le reconnaître. La plupart des vases exposés sont des morceaux de rois ; plusieurs peuvent passer pour irréprochables et soutiennent dignement la vieille réputation de Sèvres; il y en a d'un grand style et d'autres d'un style exquis et charmant. Mais quelques-uns, ayons le courage d'en convenir, au risque de scandaliser ceux qui s'extasient en bloc et par tradition, pèchent par une certaine lourdeur de lignes, voire par un goût douteux et quelque vulgarité de composition. L'exécution est toujours excellente, car Sèvres a des ouvriers parfaits, et elle a plutôt gagné que perdu en ce qui concerne les procédés de pur métier; par malheur, vous ne trouverez pas dans tous ses produits cette pureté de conception, cette harmonie de l'ensemble qui dénotent une direction vraiment supérieure. Le choix des ornements laisse parfois à désirer, le rôle de la peinture est en décadence et il est telle pièce où je ne sens pas, entre les motifs de décoration et les montures ou les formes, cet étroit accord qui donne aux œuvres vraiment artistiques le cachet d'unité dans la variété, et fait croire qu'elles ont été créées d'un seul jet.

Les ateliers de Sèvres maniaient autrefois toutes les couleurs vitrifiables. Sous le gouvernement de Juillet, ils ont fourni de vitraux, d'après les dessins de Paul Delaroche et de M. Chenavard, les fenêtres de la chapelle d'Eu. Depuis quelques années, ils ont renoncé même à la fabrication des faïences d'art, afin de se concentrer exclusivement sur la porcelaine. C'est une raison de plus pour y exceller. Noblesse oblige. Il ne suffit pas, quand on s'appelle Sèvres, de devancer les autres et de garder le premier rang, il faut planer au-dessus d'eux, être l'initiateur, le guide et le modèle. Ceux qui ne jugent Sèvres que d'après son éblouissant Musée céramique et ses pièces de choix, croiront sans doute que son présent est resté digne de son passé et que sa gloire n'est menacée d'aucune déchéance; mais quiconque y aura regardé de plus près et suivi surtout sa

fabrication courante, ses menus produits, où elle devrait exceller aussi bien que dans ses grands ouvrages, s'apercevra tout au moins que les distances entre notre célèbre manufacture nationale et ses concurrents se sont singulièrement rapprochées.

Le directeur des beaux-arts a voulu que cette exposition des établissements de l'État eût lieu en même temps que celle des industries privées, afin de provoquer des rapprochements et d'exciter l'émulation. La céramique est justement aujourd'hui, parmi les arts industriels, l'un des plus florissants, celui peut-être, qui, avec MM. Deck, Pull, Léon Parvillée, J. Houry, Barbizet, Sergent et d'autres encore, brille du plus vif éclat dans l'exposition organisée par les soins de l'Union centrale. Elle dépasse même l'ébénisterie d'art, la fabrication des articles de Paris, l'orfévrerie et la joaillerie. Les visiteurs de l'exposition de Vienne se retrouveront en pays de connaissance : la grande nef du Palais, réservée à l'industrie contemporaine, a recueilli beaucoup des objets chargés l'an dernier d'aller dans la capitale de l'Autriche démontrer que la vieille habileté de l'art parisien est restée intacte et qu'il mérite toujours sa renommée d'élégance et de goût.

Mais, ce qui nous a frappé surtout, dans notre promenade le long des kiosques, des tentes, des vitrines, disposés avec un sentiment exquis de l'art décoratif sous la voûte de verre du Palais des Champs-Élysées, c'est le progrès croissant de l'imitation, de l'artificiel et du faux. L'art s'étudie de plus en plus à remplacer la réalité par l'apparence ; il déploie chaque jour des ressources plus subtiles, de plus ingénieux stratagèmes pour tromper le regard et accréditer ses mensonges. On fait du marbre avec du stuc, du bronze avec du zinc, de l'acajou avec du bois blanc, de l'or avec de l'aluminium, de l'argent avec du ruolz et du plaqué, comme on fait des fleurs avec des étoffes et du papier, des diamants avec du strass, et des gravures avec des reproductions héliographiques ou phototypiques. On avait inventé la galvanoplastie; on vient d'inventer la métallisation du plâtre. Sous cette étiquette, non loin de l'orfévrerie Christofle, vous verrez des bustes, des statues, des plats, des boucliers ciselés et couverts de bas-reliefs, reproduits avec une perfection qui tromperait l'œil le plus exercé : la couleur du métal, la patine des siècles, tout y est à faire illusion. *A l'ombre du vrai !* c'est l'enseigne d'un magasin de Paris ; ce pourrait être la devise de l'exposition des arts industriels, et celle d'une époque qui se contente d'à peu près, ne va point au delà des surfaces et que dominent l'habitude et le besoin du luxe, les entraînements de la vanité, le désir de *paraître*.

Il n'est pas jusqu'au bel escalier monumental, dont l'aspect com-

plète si heureusement la décoration du rez-de-chaussée, qui ne simule des assises de pierre à l'aide de ses tentures de toile peinte. Par les doubles rampes de cet escalier, on gagne l'exposition rétrospective du costume, organisée par M. de Longpérier au premier étage. Elle se déroule dans l'ordre géographique, en parcourant les diverses contrées du globe depuis l'extrême Orient jusqu'à l'extrême Occident. La France occupe naturellement la plus large place dans ce musée d'un nouveau genre, et les subdivisions historiques correspondant aux grandes périodes de ses annales, depuis la période gauloise jusqu'au dix-huitième siècle, remplissent six vastes salles, sans parler de la galerie supplémentaire consacrée aux anciens costumes de nos provinces.

A côté des costumes civils, on a placé les costumes militaires et les armures, les costumes de théâtre, de ballets, de tournois, les masques scéniques, les bijoux de corps, les insignes de dignités, les habillements royaux et ecclésiastiques. Les étoffes, coiffures, broderies, dentelles, qui démontrent les divers procédés de fabrication, les progrès du luxe et de l'industrie, peuvent fournir au visiteur studieux quelques-uns des principaux éléments de l'histoire du travail dans les siècles passés. Enfin l'exposition se complète par celle des œuvres d'art, tableaux ou statuettes, estampes ou miniatures, vases peints, médaillons, coffrets, nielles, mosaïques, cristaux gravés, tapisseries à personnages, où se trouvent reproduits les habillements des diverses époques et qui forment comme l'illustration vivante et animée de cette histoire du costume.

Ce que le public regarde avec le plus d'intérêt et ce qu'il comprend le mieux, l'intermède piquant de cette pièce encore un peu embrouillée et confuse, c'est la curieuse collection des chaussures de nos pères, entassées dans une grande vitrine, depuis les souliers à poulaine jusqu'aux talons rouges de la Régence ; depuis les mules, patins, souliers à bec, souliers de cour, mignonnes bottines de femmes aux contours capricieux et bizarres, jusqu'aux amples et fortes bottes de postillons, de chasseurs, de soldats, bottes évasées, à entonnoirs et à chaudrons, où disparaîtrait jusqu'à la ceinture un cavalier de nos jours. Leur vue donne le vertige, et on se recule instinctivement de peur de tomber dans le gouffre. Ces bottes comme les enfants doivent en voir dans leurs rêves, après avoir lu l'histoire de l'ogre, ressemblent à une formidable facétie de Rabelais, et on les croirait faites pour la jambe de Pantagruel ou de Gargantua. Rien ne démontre mieux la profonde dégénérescence de la race humaine que ces mirifiques chaussures devant lesquelles nos carabiniers s'arrêteraient rêveurs et nos gendarmes se sentiraient humiliés.

II

Le théâtre, pendant ces deux mois de morte-saison, n'a donné que deux pièces nouvelles : *la Chute* de M. Louis Leroy au Gymnase, et *l'Esclave* de M. Membrée à l'Opéra.

Une chute! Sous ce titre de mauvais augure, qui eût fait reculer un Romain, mais qui ne pouvait effrayer un sceptique rédacteur du *Charivari*, M. Leroy a remis au théâtre l'éternelle histoire de l'adultère, aussi peu fardée et aussi peu renouvelée que possible. L'action se passe dans le grand monde, si l'on en juge par les titres des personnages, mais certainement dans la mauvaise compagnie, à n'en juger que par leur langage et leurs mœurs. L'auteur semble avoir réuni à plaisir une collection d'hommes et de femmes plus odieux ou plus ridicules les uns que les autres. Il n'en est pas un seul qui puisse exciter la moindre sympathie, et il en est quelques-uns, comme la Carmina, ex-dame des chœurs à l'Opéra-Comique, créature éhontée, vicieuse et perverse jusqu'à la moelle des os, qu'on ne saurait montrer au public, comme l'a fait M. Leroy, sans lui manquer pour ainsi dire de respect.

La pièce oscille sans cesse du vaudeville au drame. Le vaudeville est son vrai terrain. M. Louis Leroy en parle naturellement la langue; il en a la verve facile, mais toujours vulgaire; il y trouve même quelques situations originales, comme celles de son premier acte; mais les scènes mélodramatiques qui arrivent tout à coup, sans aucune préparation, après les drôleries et les gravelures courantes, ont peine à se faire prendre au sérieux, et produisent l'effet d'une mystification. Au dénoûment, quand le mari trompé, que sa mort même ne relève pas, tant l'auteur l'a avili, reçoit un coup d'épée et vient expirer sur la scène, on s'attend toujours qu'il va se retourner vers le spectateur en clignant de l'œil d'un air malicieux.

La principale qualité de M. Leroy, c'est la gaieté : nous n'en faisons pas fi. Il porte dans les scènes plaisantes un entrain et une belle humeur communicatifs qui l'entraînent parfois jusqu'à la charge d'atelier. Dès qu'il essaye d'en sortir et surtout de s'élever à la peinture du monde aristocratique, il tombe dans une trivialité qui consterne chez un homme d'esprit. Que M. Leroy ne force point son talent; qu'il se maintienne dans ce milieu, qui est le sien, mais qui n'est pas, ou ne devrait pas être celui du Gymnase, et qu'il se souvienne que Paul de Kock, le maître du genre, eut presque toujours

le bon esprit de reconnaître ses vraies aptitudes et de s'enfermer dans le domaine pour lequel son style est si bien fait.

L'Esclave de M. Edmond Membrée, représenté à l'Opéra vers le 15 juillet dernier, a eu son âge préhistorique, et occupé les cent voix de la Renommée longtemps avant que de naître. Maintenant qu'il a vu le jour, on n'en parlera jamais autant que lorsqu'il n'était pas né encore. L'Opéra, sans cesse assailli par une armée de compositeurs, toujours encombré de partitions dont il monte à peine une chaque année, s'est fait une réputation proverbiale, pour les longues attentes qu'il impose à ses néophytes. La chronique en pourrait citer d'innombrables exemples, dont pas un toutefois n'approche du cas mémorable de M. Membrée. Il y a près de vingt-cinq ans que *l'Esclave* était fait, et plus de vingt qu'il était reçu. Vingt-cinq ans! Qu'on pense à ce que représente ce quart de siècle, d'abord d'espérances, de projets et de rêves ardents, puis d'inquiétudes, de tristesse, de découragement, de désespoir. Avant le coup d'État, M. Membrée passait déjà, dans le petit cercle des initiés, pour l'un des jeunes compositeurs dont le brillant avenir était à la fois le plus sûr et le plus proche, et je lisais récemment un feuilleton enthousiaste publié par M. Jules Sandeau dans *l'Opinion publique* du 11 avril 1850, où le célèbre romancier, après avoir entendu six trios inédits du futur auteur de *l'Esclave*, et quelques autres de ses compositions : le *Chant des Magyars*, *les Nuits d'Orient*, *Page*, *écuyer et capitaine*, lui donnait l'*assurance* (ah! le bon billet!) que le jour n'était pas loin où il arriverait à la gloire. Vanité des prédictions humaines! M. Sandeau croyait écrire une histoire, et il écrivait encore un roman.

En attendant ce jour-là, il s'est vu passer successivement sur le corps *le Juif errant* et *la Magicienne* d'Halévy, *les Vêpres siciliennes*, *le Trouvère*, le *Don Carlos* de Verdi, le *Marco Spada* et *le Cheval de bronze* d'Auber; la *Sapho*, *la Reine de Saba*, le *Faust* de Gounod; l'*Herculanum* de Félicien David; le *Pierre de Médicis* de Poniatowsky; *l'Africaine* de Meyerbeer; l'*Hamlet* d'Ambroise Thomas; le *Roland* de Mermet; *la Coupe du roi de Thulé* d'Eugène Diaz, qui était encore au berceau, quand son opéra, à lui Membrée, était déjà reçu, comme les chanteurs Gailhard et Lasalle avaient cinq ans à peine lorsqu'il écrivait la note finale de l'ouvrage où ils devaient jouer les principaux rôles.

Il a vu naître et mourir des compositeurs par douzaine, des réputations éclater, grandir et s'éteindre. Il a vu passer cinq directions et autant de gouvernements. Le septennat avait succédé à M. Thiers, M. Thiers à M. Gambetta, M. Gambetta à l'empire, qui avait succédé lui-même à la république; M. Halanzier avait remplacé M. Perrin,

qui avait remplacé M. Alphonse Royer, qui avait remplacé M. Crosnier, qui avait remplacé Nestor Roqueplan; la France avait été envahie, nous avions vu la Commune, et *l'Esclave* restait inédit. Le jeune et brillant M. Membrée avait eu le temps de grisonner et de devenir chauve. Parmi les directeurs, l'un voulait bien de la pièce, mais il ne voulait pas de la musique; l'autre acceptait la musique, mais il demandait un texte de Scribe. Il y en eut un qui la trouva trop longue et la fit remettre en trois actes; après quoi, il la trouva trop courte et la fit remettre en cinq. On lui avait joué un petit acte, *François Villon*, en 1857, pour le faire patienter; mais *l'Esclave* était toujours pour l'année prochaine, sans faute, et toujours, le moment venu, il se trouvait à point nommé une nouvelle œuvre qu'on avait les plus excellentes raisons du monde pour substituer à la sienne.

Découragé, M. Membrée porte *l'Esclave* au Théâtre-Lyrique. On l'accepte, on le met en répétition. Mais M. de Gramont déclare la guerre à la Prusse, Paris est bloqué, et la Commune brûle le Théâtre-Lyrique. La partition échappe aux flammes. L'auteur la rapporte à l'Opéra, qui l'accueille derechef. Est-ce fini cette fois? Non : l'Opéra est dévoré à son tour par l'incendie, et voilà *l'Esclave* encore sans asile.

Il a fallu l'énergique intervention de la presse, saisie de compassion, pour décider M. Halanzier à le monter sur la scène du Théâtre-Italien, où il aurait trouvé beaucoup plus commode de vivre de son ancien répertoire. Mais la malechance a poursuivi jusqu'au bout cette partition née sous une mauvaise étoile : l'ambassade de Russie est intervenue pour demander de nombreuses coupures, dont le livret, surtout au dernier acte, porte la trace visible, et enfin *l'Esclave* n'a pu arriver à se produire qu'au mois de juillet, par une chaleur à faire éclore les vers à soie. Un succès compte double dans ces conditions désastreuses.

Nous dirons peu de chose du livret, dû à MM. Foussier et Got. C'était d'abord une tragédie romaine présentée au Théâtre-Français, puis elle est devenue un poëme d'opéra dont l'action se passe en Russie. Le principal mérite des librettistes est d'avoir réuni le plus possible de situations musicales, empruntées, par malheur, tantôt au *Prophète* ou aux *Huguenots*, tantôt à *Guillaume Tell*, tantôt à *la Favorite*, tantôt à *la Juive*, pour nous borner au répertoire de l'Opéra, et dont les nombreuses réminiscences ont pu provoquer celles du compositeur, en même temps qu'elles éveillent à chaque pas des souvenirs dangereux.

L'Esclave n'a pas d'ouverture, et l'orchestration en est généralement assez pauvre, même lorsqu'elle est bruyante. Beaucoup de

morceaux sont traités en romances. Ce qui domine dans la partition, c'est la couleur italienne : c'est pourquoi les critiques un peu rogues qui se rattachent à l'école de l'avenir se sont généralement montrés fort durs pour elle. Nous ne les imiterons pas. Au premier acte, notons une très-belle scène — l'intérieur du pope et de sa famille. Il y a là une prière d'un excellent caractère religieux, quoiqu'elle ait rappelé à tout le monde la Pâque de *la Juive*. Elle a cependant son originalité, et il en faut louer la largeur, la simplicité, la noblesse. Le *finale* de cet acte a de la chaleur et du coloris.

Le deuxième acte n'est, dans toute sa première partie, qu'un long duo amoureux entre l'esclave Kaledji et la fille du pope. Signalons particulièrement une romance d'un goût exquis et d'une grâce charmante, où l'amour parcourt toute la gamme du sentiment. De beaux chœurs, pleins de souffle, d'ampleur et d'énergie, mais qui font trop de tapage, ont emporté ensuite tous les applaudissements. Les chœurs jouent un rôle considérable dans *l'Esclave*, et M. Membrée a une prédilection visible pour les masses vocales et les unissons bruyants. Ces grands finales italiens étaient alors le dernier mot de la mode dans l'opéra. Le malheur de cet acte est de faire songer, vers la fin, aux *Huguenots* et à *Guillaume Tell*. C'est plus encore peut-être la faute des librettistes que de M. Membrée, mais c'est un peu sa faute aussi. Il est fâcheux que sa musique n'ait pas autant d'originalité et de science que de couleur et de mouvement.

Plusieurs morceaux de l'acte suivant ont obtenu grâce devant les critiques les plus sévères : l'air du baryton, qui renferme une phrase ravissante, et un large motif, d'abord chanté par Kaledji, puis repris par le chœur. L'intervention de l'esclave pour protéger sa fiancée contre son maître est très-dramatique, et les chœurs qui suivent soutiennent l'impression produite sur les auditeurs. Pourquoi faut-il que la pièce ne finisse pas là? Il était si facile de faire sortir un dénoûment rapide de la situation! Malheureusement, les auteurs ont assis leur pyramide sur la pointe : le quatrième acte, divisé en deux tableaux, est le plus vide de tous. Dans le duo entre la mère et la fille, on sent couler un flot facile, large, coloré, on entend passer çà et là des cris qui remuent l'âme; mais cette musique éveille toujours quelques vagues et lointains souvenirs, et quand le père vient compléter le trio, nous tombons en plein dans la mélodie banale et la stérile abondance. Le second tableau ne renferme qu'une scène, celle qui finit par la mort de la jeune fille sur le cadavre de Kaledji; et, si courte qu'elle soit, cette scène, qui demandait à être enlevée, a bien des endroits faibles et languissants.

Résumons-nous : *l'Esclave* est une partition touffue, d'une mélodie facile et copieuse, d'une imagination souple et féconde, où

M. Membrée a prodigué sans réserve tout ce qu'il se sentait d'inspirations dans la tête et dans le cœur; une de ces œuvres où la jeunesse brille dans sa fleur, éclate dans sa fougue, et où l'auteur se met tout entier. On y sent l'influence des maîtres en vogue il y a vingt-trois ans, de Rossini, de Donizetti, de Verdi surtout, dans l'abus des sonorités et du cri. En musique, comme dans tous les arts, il est malaisé de se dérober entièrement à la mode du jour, dont les variations se confondent souvent avec les progrès du goût. Ce serait une rude et périlleuse épreuve, même pour un artiste d'ordre tout à fait supérieur, que d'arriver tout à coup devant le public avec une œuvre écrite un quart de siècle auparavant, et de la produire dans une atmosphère si changée, dans un courant d'idées si différent de ce qu'il était alors. L'art est éternel, mais ses formules changent et ses procédés vieillissent. De là, dans cette partition à la fois récente et ancienne, quelque chose d'un peu arriéré. On y sent l'ambition d'un disciple partagé entre toutes les imitations, qui surcharge son ouvrage pour frapper un coup d'éclat, et qui arrive à la confusion en cherchant la richesse. Il sera intéressant de suivre les progrès de ce jeune compositeur de cinquante-quatre ans. Le Châtelet, transformé en Opéra populaire, vient de lui demander *le Paria :* nous irons l'entendre avec une curiosité sympathique, dans l'espoir que cette nature richement douée aura fini par dégager nettement sa personnalité artistique.

Le Théâtre-Français ne nous fournit que deux reprises, celle de *Polyeucte* et celle de *Zaïre*. Ce rapprochement semble calculé pour provoquer la critique à l'un de ces parallèles où triomphait jadis la littérature académique. Voltaire, nous le verrons tout à l'heure, ne s'est pas fait faute de soulever imprudemment lui-même la comparaison. Nous résisterons pourtant à la tentation. Que dire de neuf sur la grande tragédie où le génie de Corneille, s'élevant avec le sujet, a trouvé des accents inconnus jusqu'à lui pour peindre le triomphe du devoir sur la passion — du devoir le plus haut et le plus sacré, poussé jusqu'au martyre, sur la passion la plus légitime et la plus noble : l'amour dans le mariage? Nous avions vu jouer Polyeucte et Pauline par Beauvallet et mademoiselle Rachel — souvenirs redoutables, celui-ci surtout. Mademoiselle Favart n'a point fait oublier l'actrice inspirée qui animait d'une telle flamme la scène de la conversion, la Juive qui disait : « Je suis chrétienne enfin! » comme les néophytes de la primitive Église devaient le dire devant les proconsuls. Son jeu est le triomphe de la tradition et la perfection du *convenu*. Elle récite le vers avec charme, elle fait parfaitement le geste, elle a des attitudes savamment étudiées; mais où est l'âme? où est le sentiment sincère et profond? Le succès a été pour un jeune artiste

inconnu la veille, M. Dupont-Vernon, qui a très-soigneusement étudié et composé le personnage de Polyeucte. Son débit excellent, sa voix douce et grave, sa physionomie austère, ont donné à ce rôle un grand cachet de noblesse dans un accent profond de conviction chaleureuse.

De *Polyeucte* à *Zaïre* la chute est profonde; et quand même cette seconde reprise n'aurait servi qu'à nous faire mesurer la distance qui sépare le génie du talent, l'inspiration vraiment chrétienne d'un christianisme de surface et de convention, employé uniquement comme machine dramatique, elle n'aurait pas été inutile. Non pas que je veuille dénier toute valeur à l'œuvre de Voltaire : *Zaïre* tient assurément, avec *Mérope*, la première place dans son théâtre, et le triomphe qu'elle remporta jadis, comme le succès qu'elle obtient encore aujourd'hui, se justifie par des qualités réelles, éclatantes même, mais qu'il faut chercher ailleurs que dans la grandeur de la conception, des sentiments et des idées; ailleurs aussi que dans la profondeur des caractères et la beauté du style.

Voltaire venait de faire jouer *Éryphile*, où l'imitation d'*Hamlet* dans l'apparition de l'ombre d'Amphiaraüs ne lui avait pas porté bonheur. « Après cet échec, raconte la Harpe en son *Cours de littérature*, les beaux esprits que madame de Tencin rassemblait chez elle, et à leur tête Fontenelle et la Motte, engagèrent cette dame à le détourner du théâtre. Je demandai à Voltaire ce qu'il avait répondu à ce beau conseil : « Rien, me dit-il, mais je donnai *Zaïre*. »

Zaïre devait être la revanche d'*Éryphile*. Il y imitait à la fois Corneille et encore Shakespeare, qu'il devait traiter plus tard de *sauvage ivre*. Nous n'avons pas besoin de signaler en détail des analogies qui sautent aux yeux, surtout dans les deux derniers actes. Orosmane, c'est Othello transporté sur les bords du Jourdain, ennobli, changé en soudan, élevé à la dignité tragique; la vertueuse Zaïre, c'est Desdémona ; Corasmin lui-même est un Yago édulcoré et affadi. Les deux lettres dédicatoires à M. Falkener, négociant anglais, quoiqu'il affecte, tout en y parlant de Dryden, d'Addison et du théâtre britannique, de ne pas prononcer le nom de Shakespeare, suffiraient à désigner la source où il a puisé; on peut même dire que ce silence est un argument de plus.

Voltaire écrivit *Zaïre* en vingt-deux jours; il s'en vante dans l'*Avertissement* et dans sa Correspondance. Alceste lui eût répondu : « Le temps ne fait rien à l'affaire. » — « Le sujet m'entraînait, écrit-il à M. de Formont. La pièce se faisait toute seule. Tout le monde me reproche ici que je ne mets pas d'amour dans mes pièces. Ils en auront cette fois-ci, je vous jure, et ce ne sera pas de la galanterie. Je veux qu'il n'y ait rien de si turc, de si chrétien, de si amoureux, de

si tendre, de si furieux, que ce que je versifie à présent pour leur plaire. J'ai déjà l'honneur d'en avoir fait un acte. Ou je suis fort trompé, ou ce sera la pièce la plus singulière que nous ayons au théâtre. Les noms de Montmorency, de saint Louis, de Saladin, de Jésus et de Mahomet s'y trouveront. On y parlera de la Seine et du Jourdain, de Paris et de Jérusalem. On aimera, on baptisera, on tuera. » Mais ne vous laissez pas prendre à cette apparente ironie, à ce ton d'escamoteur méditant un tour de passe-passe où les badauds ne verront que du feu. Voltaire attachait une extrême importance à *Zaïre;* il était persuadé que la précipitation et la fièvre avec lesquelles il l'avait composée étaient l'inspiration de la sybille sur son trépied; et les passages même où il en parle avec cette légèreté inséparable de son style ordinaire ne prouvent-ils point quels avaient été, jusque dans l'entraînement du sujet, l'effort et l'artifice de ses combinaisons? *Zaïre* touchait à toutes les cordes et pouvait satisfaire tout le monde : les femmes, par la tendresse et la passion qui débordent de chaque scène; les *patriotes*, par les grands souvenirs de l'histoire de France; les chrétiens, par la chaleur des tirades religieuses et l'épisode de Lusignan; les philosophes, par l'espèce d'égalité établie entre le christianisme et le mahométisme, l'intérêt jeté sur Orosmane, les exemples de vertu, de grandeur d'âme et de générosité puisés dans les deux religions.

Oui, je vais, mon cher Cideville,

écrivait-il un mois avant la représentation,

Vous envoyer incessamment
La pièce où j'unis hardiment
Et l'Alcoran et l'Evangile,
Et justaucorps et doliman,
Et la babouche et le bas blanc,
Et le plumet et le turban.....

En faudrait-il davantage pour juger cette tragédie *chrétienne*, dont il dit négligemment ailleurs : « On l'a jouée fort souvent à la place de *Polyeucte*. » Mais enfin la chevalerie et l'amour, l'Orient et la France, le dix-huitième siècle et le treizième, se trouvaient mêlés dans un amalgame habile qui donnait à la pièce l'illusion de la nouveauté, les apparences d'une conception originale, d'un drame religieux et national à la fois. *Zaïre* remuait toutes les fibres d'un auditoire qui n'était pas encore, en 1732, comme il le fut plus tard, profondément desséché par le scepticisme, et qui, à la voix de Voltaire, crut revenir à la nature, se retremper et se rajeunir.

Cependant la victoire ne fut pas remportée sans combat. Les comédiens, dépaysés dans un milieu nouveau pour eux, alarmés peut-être des *hardiesses* de l'auteur, jouèrent d'abord assez mollement. Le parterre, le premier soir, était partagé en deux camps à peu près égaux, et les ennemis du poëte ne laissèrent point passer les négligences échappées à son improvisation. Voltaire corrigea en toute hâte les fautes soulignées par les murmures des spectateurs hostiles ou simplement impartiaux. Mais la tâche la plus difficile était de faire accepter ces remaniements au glorieux Quinault-Dufresne, chargé du rôle d'Orosmane. Il s'avisa d'un stratagème ingénieux, et fit parvenir ses corrections au comédien sous le couvert d'un pâté, où des rangées de perdrix tenaient en leur bec de petits papiers dont chacun renfermait une retouche de l'auteur. Quinault-Dufresne fut désarmé par ce trait, et, quelques jours après, Voltaire pouvait écrire à Cideville : « Jamais pièce ne fut si bien jouée que *Zaïre* à la quatrième représentation... Je parus dans une loge, et tout le parterre me battit des mains. Je rougissais, je me cachais, mais je serais un fripon si je ne vous avouais que j'étais sensiblement touché. »

La vogue une fois conquise ne se refroidit plus. *Zaïre* marqua, pour ainsi dire, une ère nouvelle au théâtre ; elle fut, toutes proportions gardées, quelque chose comme *le Cid* du dix-huitième siècle : « Voltaire, s'écrie un biographe enthousiaste (M. Eugène Noël), Voltaire ne venait pas seulement de faire un chef-d'œuvre ; le génie s'allume au génie : il venait de créer des grands hommes : Les J.-J. Rousseau, les Buffon, les d'Alembert, les Diderot, furent comme évoqués par cet éclat sublime. On vit que tout n'était pas dit, que tout, au contraire, était encore à dire et à faire, et qu'il s'agissait, en littérature, en philosophie, en politique, de la création d'un nouvel ordre de choses. Le monde se retrouvait comme aux premiers jours. Les âmes candides s'emplissaient de délices, et, trente ans plus tard, si l'on eût interrogé les grands hommes du siècle, tous auraient retrouvé dans leurs souvenirs ce moment de *Zaïre*. Quand un tel chef-d'œuvre est donné au monde, celui même qui en est l'auteur ne peut savoir l'étendue de la tâche qu'il accomplit, car il devient, même à son insu. une des colonnes de la conscience publique. Heureux et bénis ceux qui, chez un peuple, ont entretenu l'enthousiasme, ont éveillé et fortifié la conscience ! Celui qui fut le plus agrandi par le succès de *Zaïre*, ce fut Voltaire lui-même : plus de repos, chefs-d'œuvre sur chefs-d'œuvre !... Dirai-je que deux ou trois gazetiers, opprobre de la littérature, firent de la critique et se firent huer ? Mais qu'importent des gazetiers ? Pour ne pas sentir une telle œuvre, de tels vers, il fallait être la plus abandonnée créature, un abbé Desfontaines, un Fréron. »

Que les temps sont changés! Parmi les critiques actuels, ce sont justement les plus voltairiens qui ont le plus maltraité *Zaïre*. M. Vacquerie, particulièrement, dans le *Rappel*, s'est conduit comme « la plus abandonnée créature ; » il a dépassé Desfontaines et Fréron en dénonçant presque, dans la reprise de cette tragédie, une manœuvre des cléricaux, qui, pour déshonorer Voltaire, vont exhumer les parties inférieures de son œuvre. M. Vacquerie se laisse entraîner trop loin par son ardeur romantique. Il est certain que l'auteur de *Ruy-Blas* n'eût pas signé *Zaïre* et que les défauts en sont nombreux et choquants. L'intrigue est puérile, le plan défectueux, la forme surannée. Quelques scènes appartiennent au domaine du mélodrame plutôt que de la tragédie. La croix, grâce à laquelle Lusignan reconnaît sa fille, vaut la fameuse *croix de ma mère* qui a fait un si long service au boulevard du Crime, et le dénoûment repose sur une sorte de calembour, sur le double sens du mot *fidèle*, qui termine le billet de Nérestan à Zaïre, et qu'Orosmane interprète comme une trahison à sa *flamme*, tandis qu'il est simplement synonyme de *chrétienne*. La fragilité des ressorts qui amènent ce dénoûment affreux est extrême et leur invraisemblance excessive : comment admettre qu'un homme du caractère d'Orosmane, intelligent, généreux, magnanime, soit conduit à l'assassinat de ce qu'il aime par un billet d'une insignifiance aussi absolue, conçu en termes tellement vagues dans leur physionomie ambiguë qu'on n'imagina jamais moyen plus primitif, et que la moindre explication suffirait pour tout éclaircir? Comment admettre la prolongation de cette équivoque, où se trahit sans cesse l'effort de l'auteur pour écarter le mot qui la dissiperait si naturellement? Tous ces ressorts mesquins sont en disproportion trop évidente avec la catastrophe qu'ils produisent, et celle-ci n'est pas mieux préparée par la peinture superficielle de la jalousie d'Orosmane que par les moyens matériels et l'intrigue du drame. Voltaire, qui traitait Shakspeare de sauvage, aurait eu tout à apprendre de lui pour l'art savant des préparations, des développements et des caractères.

Ce n'est pas tout : l'auteur nous peint un Orient de fantaisie, comme il nous montre des chevaliers de romance. Le moyen âge de Voltaire est, à peu de chose près, celui du comte de Tressan. Sa *jeune et belle* Zaïre eût été digne d'épouser le *jeune et beau* Dunois. Oserai-je même dire que, malgré les farouches *turqueries* de la fin, les amours d'Orosmane et de sa captive font songer à celles de Mathilde et de Malek-Adel dans le roman de madame Cottin? Les personnages posent, déclament, se répandent en longues tirades et en maximes bouffies. L'abus de la sentence est poussé presque aussi loin que celui de l'épithète oiseuse, dans ce style d'une trame molle et lâche,

relevée de quelques traits brillants, dans cette versification facile et diffuse, aussi éloignée de la perfection de Racine que de la vigueur de Corneille.

Mais la pièce a la qualité souveraine sans laquelle les autres ne sont rien et qui recouvre tous les défauts : elle plaît, elle émeut, elle entraîne. L'intérêt se soutient et croît d'un bout à l'autre. Il y a là une jeunesse, un pathétique, une flamme, une émotion sincère et communicative que Voltaire ne retrouvera plus. Les beaux *couplets*, comme on disait jadis, abondent dans *Zaïre* et remuent l'âme de l'auditeur. Pièce enchanteresse, a écrit Rousseau, et le mot est vrai ; *Zaïre* a ce charme qui, sur certains visages, domine toutes les imperfections et les irrégularités. Elle a obtenu, en 1874 comme en 1732, un succès qu'on ne saurait complétement expliquer par le soin d'une mise en scène exacte et pittoresque sans excès, ni même par le talent des interprètes, — entre lesquels il faut citer en première ligne M. Mounet-Sully, qui s'est bien relevé de ses derniers échecs et s'est montré grand comédien, malgré quelques gestes désordonnés, quelques éclats de voix par trop furieux et sauvages dans les derniers actes ; puis Mlle Sarah-Bernhardt, dont la *jeune Gaussin* n'a jamais dû dépasser « la voix touchante et les sons enchanteurs. » J'ai remarqué que le deuxième acte laissait dans la salle un de ces longs frémissements que soulèvent les grandes situations dramatiques. Les plus blasés ne peuvent entendre la tirade classique du vieux Lusignan sans que le cœur leur batte. Aussi, quoique cette tragédie soit une pièce d'un intérêt purement romanesque, où Voltaire semble tenir la balance égale entre le christianisme et le mahométisme, où même le spectateur *sensible* se trouve incité à prendre les intérêts de l'amour de *Zaïre* contre la dureté de la foi qu'on lui impose, ce n'en est pas moins à la source chrétienne que Voltaire a puisé son inspiration la plus haute et la plus irrésistible. « Mon cher ami, disait Charles Nodier à Casimir Delavigne après ses premières *Messéniennes*, je n'ai qu'un conseil à vous donner : c'est, lorsque vous voudrez vous remettre à rimer, de conduire d'abord votre muse à la messe. » Casimir Delavigne se souvint de ce conseil en écrivant sa *Jeanne d'Arc*, et cela lui porta bonheur. Voltaire, lui aussi, a conduit une fois sa muse à la messe, et il en est né l'admirable épisode de Lusignan. N'est-ce pas la plus grande et la plus significative victoire dont puisse se vanter la poésie chrétienne que d'avoir, en un jour d'inspiration, de sincérité, de jeunesse, échauffé, fécondé Voltaire lui-même, jusqu'à lui dicter le plus beau et le plus éloquent passage qui soit jamais sorti de sa plume !

III

La mort, qui ne suspend ni ne ralentit jamais sa sinistre besogne, s'est du moins montrée plus clémente qu'elle ne l'avait été depuis bien longtemps envers nos écrivains célèbres. Elle n'a guère frappé chez nous que des coups obscurs. Les seuls noms qui relèvent de cette chronique sont celui de M. Charles Asselineau, un bibliophile, un érudit, un critique, dont la réputation discrète n'avait point dépassé le cercle des lettrés, et M. Alexis-François Rio, que tous les lecteurs du *Correspondant* connaissent bien. M. Rio est mort dans sa soixante-dix-huitième année. Depuis bien longtemps déjà, la paralysie le clouait dans son fauteuil, mais la pensée restait toujours active et vigilante dans l'âme de ce vieillard, bâti avec l'indestructible granit de sa patrie bretonne.

M. Rio s'est mis tout entier dans l'*Art chrétien*. Ce livre, qui est l'œuvre de sa vie, et qu'il a sans cesse remanié, développé, complété, suffit à sa gloire et ne permettra pas que son nom périsse. Il avait quarante-quatre ans lorsqu'il en donna le premier volume, mais il le portait depuis longtemps dans son esprit ; il l'avait mûri par de fortes études, des recherches persévérantes, des méditations assidues. Il avait soixante-quinze ans lorsqu'il en publia l'*Épilogue*, autobiographie critique et philosophique, toute pleine de détails précieux, — Mémoires de son âme autant que de sa vie, où, en racontant ses voyages, les épisodes de sa longue carrière, ses relations avec M. de Montalembert, les héros du *Récit d'une sœur* et beaucoup d'autres personnages illustres, il ajoute à l'exposé théorique de ses idées le tableau vivant des impressions et des influences qui les ont fait éclore en lui.

M. Rio a été plus qu'un critique perspicace et un savant historien de l'art : il a été un initiateur et un révélateur. C'est vraiment à lui qu'on doit la connaissance de la peinture italienne avant Raphaël, l'exhumation d'une foule de belles œuvres dédaignées et de grands artistes inconnus. Il a donné la valeur d'un dogme esthétique à la puissance de l'inspiration religieuse et à l'influence du christianisme sur le développement artistique. On sait avec quelle élévation de vues, quelle chaleur de style, quelle ardeur de conviction il a exposé le résultat de ses nombreuses recherches. Cette inflexible unité de principes fait l'autorité de son livre. On ne saurait désormais parler de l'école siennoise, de la première école florentine, de l'école om-

brienne et de toutes les écoles mystiques, sans aller puiser largement à cette source abondante et pure.

Faut-il joindre à ces noms celui de Pétrarque? Il y a bien longtemps que Pétrarque est mort, mais on a pu croire un moment, le 18 juillet dernier, que c'était d'hier. Un jour, raconte je ne sais plus quel *ana*, la femme de chambre de mademoiselle Chouars trouva sa maîtresse et le poëte Chapelle qui pleuraient à chaudes larmes : « Eh! qu'avez-vous? fit-elle, saisie d'inquiétude. — Nous pleurons, dit Chapelle entre deux hoquets, la mort de ce pauvre Pindare, si méchamment tué par les médecins il y a deux mille deux cents ans. » Et aussitôt de raconter ce funeste événement avec une éloquence si pathétique et d'éclater en sanglots si navrants que la femme de chambre elle-même, surprise d'abord, mais bientôt gagnée par l'exemple, se prit à pleurer plus fort que lui. Cette anecdote m'est revenue à la mémoire en voyant la bonne ville d'Avignon célébrer avec tant de pompe le cinquième centenaire de la mort de Pétrarque; les félibres, ces héritiers des troubadours, s'assembler avec les poëtes, les orateurs, les hauts fonctionnaires de France et d'Italie, pour mener le deuil du platonique amant de Laure, et se répandre en accès de sensibilité rétrospective sur le trépas très-antique et très-peu prématuré de cet heureux poëte, dont la vie ne fut qu'un long triomphe et qui était né sous une si heureuse étoile qu'on le couronne encore au Capitole cinq siècles après sa mort.

Laissons aux sceptiques le facile plaisir de railler les fêtes d'Avignon. Il ne faut pas décourager les honneurs rendus à la poésie. Un maire, un préfet, un ambassadeur, se joignant à quelques rimeurs enthousiastes et entraînant à leur suite les ardentes populations du Midi pour organiser une ovation à l'ombre d'un faiseur de sonnets, le cas est intéressant, et d'ailleurs assez rare pour n'avoir rien de contagieux. N'est-ce pas un beau et curieux spectacle que cette assemblée des représentants de la politique, de l'autorité et de la force, réunis uniquement pour rendre hommage à la grandeur des lettres dans la mémoire d'un étranger mort depuis cinq cents ans, et cette puissance de l'esprit qui persiste bien au delà de la tombe et sacre à jamais, mieux que les royautés les plus éclatantes, les lieux où elle a vécu et tout ce qu'elle a touché! Bornons-nous à rappeler seulement que la France aussi a ses grands hommes, auxquels nulle ville n'a jamais décerné l'honneur d'un triomphe posthume pareil à celui d'Avignon : nous serions heureux de voir Rouen, dans dix années d'ici, célébrer le deuxième centenaire de Corneille, comme la ville des papes a fêté le cinquième de Pétrarque.

Victor Fournel.

AMARYLLIS

PREMIÈRE PARTIE

ARGUMENT

Le Pays aimé. — Un contre-sens dans le Paysage. — Un Discours qui a des longueurs. — L'effet qu'il produit sur une paire de bœufs. — Le Toit d'Évandre. — Pourquoi le narrateur accepte une invitation à dîner. — Un gentilhomme sans parapluie. — L'Incendie de Troie. — Comme quoi le ridicule n'empêche pas le sublime. — Belle résolution du gentilhomme sans parapluie.

I

Des plateaux parfumés de lavande et de thym,
Où les bruns chevriers, errant dès le matin,
Conduisent, à travers les rocs et les épines,
La brebis lente et douce et les chèvres mutines;
D'antiques bois de pins, dont la sombre épaisseur
Livre à peine un sentier aux courses du chasseur;
Des coteaux où la vigne attache ses guirlandes,
Lieux enchantés quand vient la récolte; des landes
Mornes, rudes à l'œil, mais qui, de jour en jour,
Sont par l'homme obstiné conquises au labour;
Ici, poudreuse, aride, au soleil qui rayonne,
L'Afrique, moins pourtant le tigre et la lionne;
Là, des prés, des gazons, des foins venus à bien,
La Normandie avec un ciel italien;
Cher pays! Je lui dois mes meilleures journées.

Dans un de ses recoins, voilà bien des années,
On m'avait envoyé, jeune convalescent,
Reprendre un peu de force et de chaleur au sang.
Un parent m'hébergeait dans sa demeure antique,
Homme excellent, moitié bourgeois, moitié rustique,
Dont l'habitation, non moins aimable à voir,
Tenait de la chaumière et tenait du manoir.
Ce furent de beaux jours, de ces jours dont l'image,
Seule, de maint ennui plus tard nous dédommage.
Aux douleurs, à la fièvre échappé récemment,
Avez-vous une fois connu l'enivrement
D'aller, de respirer l'air joyeux, l'air salubre,
D'oublier la souffrance et l'alcôve lugubre ;
Au lieu du papier gris tendu sur la cloison,
De revoir tout à coup le ciel bleu, l'horizon,
La campagne, où l'on marche, âme intacte et ravie;
De dire enfin : « Je sens le rhythme de la vie! »
Je connus ce bonheur, je le bus à longs traits.
Le matin, l'air n'étant ni trop chaud ni trop frais,
Sortir, longer la haie où le merle babille,
Rencontrer les fermiers qui s'en vont en famille
A leur travail du jour, vendange ou fenaison;
D'un détail inconnu demander la raison ;
Plus loin, à quelque seuil modeste où pend un lierre,
S'arrêter ; d'une femme, aïeule hospitalière,
Acheter en passant un morceau de pain bis,
Une tasse de lait qui sort de la brebis;
Gravir, pour embrasser de haut le paysage,
L'abrupt escarpement d'une terre sauvage;
Reconnaître en montant l'odeur du romarin,
Pour parfumer ses doigts en froisser quelque brin;
Du soleil élevé quand la chaleur augmente,
Redescendre, chercher au bord d'une eau dormante
L'ombre épaisse ; de là, voir la vache au poil roux
A qui l'herbe du pré monte jusqu'aux genoux;
Au murmure du bois touffu qui vous abrite,

Lire un poëte cher, Virgile ou Théocrite,
Lafontaine ou Chénier ; dans un bon tas de foin
Rester longtemps couché, les yeux errant au loin ;
Suivre un nuage au ciel, flocon de couleur tendre;
Oublier la maison, l'hôte qu'on fait attendre,
Et le monde, et la vie aux douloureux tributs,
Je connus ce bonheur, à longs traits je le bus!

II

Un jour donc qu'à travers la campagne odorante
Je suivais au hasard ma fantaisie errante,
Une chose imprévue, absurde, étrange à voir,
S'offrit à mes regards. — Aimez-vous l'habit noir?
Aimez-vous cet habit des banquiers, des notaires,
De tous les directeurs, de tous leurs secrétaires,
Du prince et de l'huissier? Quant à moi, c'est selon :
Je l'admets au besoin dans un grave salon ;
Derrière un corbillard je l'admets dans la rue ;
Mais au milieu des champs, derrière une charrue,
Si ce même habit noir habille un laboureur,
Je ne le verrai pas sans crier à l'erreur,
Sans vous prendre à témoin, nature et poésie,
De cette abominable et suprême hérésie !
L'homme qui me donna cet ébahissement,
Piquant deux maigres bœufs sur le sillon fumant,
Vers la rive où j'étais menait son attelage,
Et s'arrêtait parfois pour juger du sillage.
D'un regard curieux je pus l'examiner :
L'habit du personnage, on peut le deviner,
N'était pas d'un galant qui pratique la mode.
La forme, d'une ampleur magistrale et commode,
Le tissu, que le temps avait fort maltraité,

Tout rendait témoignage à son antiquité.
Il en était de même à l'égard du bonhomme :
Il comptait soixante ans, sauf erreur à la somme ;
Mais, robuste, nerveux, sec de tempérament,
Il les portait encore assez gaillardement.
C'était un grand vieillard dont la mine un peu rude
D'un haut commandement trahissait l'habitude :
Poil grisonnant, sourcils froncés ; à son aspect,
On sentait naître en soi comme un vague respect.
Par nos temps si féconds en illustres naufrages,
Était-ce un roi déchu qui fuyait les orages,
Et trouvait dans les champs, esprit désabusé,
Le repos et l'oubli de son pouvoir brisé ?
Quant aux bœufs accouplés dont il suivait la trace,
Ce n'étaient pas ces bœufs de poétique race,
Ces taureaux de Clytumne, au manteau sombre et roux,
Solennels d'encolure et massifs de genoux,
Qui, jadis, aux grands jours, couronnés de guirlandes,
Devant l'autel des dieux tombaient, dignes offrandes.
Tels qu'ils étaient pourtant, solides et nerveux,
La paire apparemment suffisait à ses vœux.
Arrivé près de moi, le rustre énigmatique
Tint aux deux animaux ce discours sympathique :
« C'est assez ! le repos maintenant vous est dû.
Laissons jusqu'à demain le travail suspendu.
D'ici là, compagnons, vous irez à la crèche
Dormir d'un bon sommeil sur la litière fraîche,
Dormir, cela s'entend, après avoir goûté
Le foin réparateur vraiment bien mérité,
Et trempé vos naseaux dans l'onde cristalline. »
Caressant de la main leur tête qui s'incline,
Il leur parlait ainsi. — Ce fut à ce moment
Que, spectateur muet, raide d'étonnement,
J'apparus à ses yeux. Le personnage agreste,
Me saluant alors de la voix et du geste :
« Jeune ami, car ce nom me doit être permis,

(Tous les hommes des champs ne sont-ils pas amis?)
Avouez avec moi qu'une âme honnête et pure
Ne goûte un bonheur vrai que dans l'agriculture! »

III

Il reprit : « Art divin! le plus ancien de tous!
Art suprême! Sans lui, mortels, où seriez-vous?
L'homme peut négliger le dessin, la musique;
On peut vivre et mourir sans connaître un classique;
Mais l'art que Triptolème autrefois mit au jour,
S'en passe-t-on jamais? Ah! monsieur, le labour!
L'agriculture! Elle est la science féconde;
De tout temps elle fut la nourrice du monde!
Elle ne borne pas ses bienfaits seulement
A nous donner le pain, le toit, le vêtement;
Elle endurcit le corps, l'habitue à l'ouvrage,
Des diverses saisons lui fait braver l'outrage;
Elle entretient les mœurs dans leur simplicité,
Inspire les vertus, l'humble frugalité,
Le goût des plaisirs vrais, des tendresses intimes,
Le respect des aïeux et des droits légitimes.
Certe, ils la connaissaient profitable aux humains,
Ces grands législateurs grecs et surtout romains,
Qui des États naissants, tout d'abord, faisaient d'elle
Le fondement certain, la gardienne fidèle;
Qui, pour mieux consacrer ses modestes travaux,
Les entouraient d'honneurs, d'hommages sans rivaux;
Enfin, qui la mettaient, aux yeux de la patrie,
Plus haut que tous les arts et que toute industrie.
Ainsi fait Romulus, ainsi le bon Numa,
Par qui Rome devient *pulcherrima Roma!* »

En prononçant ce mot, le bonhomme rustique
Avait l'œil éclairé d'une joie extatique.
Tandis qu'il poursuivait majestueusement,
Ses bœufs firent entendre un sourd mugissement,
Dont le timbre plaintif, prolongé, lamentable,
Semblait dire : « Tantôt vous parliez de l'étable.
Pourquoi nous faites-vous, décevant orateur,
Attendre si longtemps le foin réparateur,
Et languir après l'eau de la source prochaine? »

Sans même s'interrompre et sans reprendre haleine,
Lui de continuer : « Beaux siècles! heureux temps!
Que ceux où nous vivons, hélas! en sont distants!
Dans ces jours de vertus, d'innocence première,
C'était aux champs, c'était dans quelque humble chaumière
Que Rome, qui savait où trouver les héros,
Que Rome allait chercher ses plus grands généraux,
Ses plus grands dictateurs. Les faits que nous retrace
Si merveilleusement Denys d'Halicarnasse,
Les avez-vous présents, mon ami? Quant à moi,
Je suis là, spectateur, de mes yeux je les voi.
J'assiste à ce moment où le Sénat de Rome,
Voulant à ses tribuns opposer un grand homme,
Un consul couronné de toutes les vertus,
Vient dans son petit champ trouver Cincinnatus.
De toute ambition esprit dès longtemps libre,
Lui-même labourait sa terre au bord du Tibre.
Quand sous son toit obscur les faisceaux des licteurs
Entrèrent, quand la voix des nobles sénateurs
Le salua consul : « Ma terre abandonnée
Ne produira donc rien, dit-il, de cette année!... »
Qui ne s'attendrirait à ce propos touchant?
Il part, il est vainqueur, il revient à son champ.
La République en vain le rappelle, n'importe;
Il échappe au triomphe, âme sereine et forte.

Populaires faveurs, pourpre du consulat,
Adieu! Sous l'humble chaume il rentre sans éclat;
Il revoit sa compagne et ses dieux domestiques.
Telles étaient, monsieur, ces belles mœurs antiques,
Alors que rien encor n'en était altéré,
Hanc olim veteres vitam coluere.
Heureux l'agriculteur fidèle à ses dieux lares :
Loin du bruit des cités, vaines, folles, avares,
Il retrouvait le calme au soin des champs uni,
Les sommeils sous l'ormeau, *sub arbore somni*,
Les usages pieux transmis par les ancêtres,
La chanson des bergers assis au pied des hêtres,
Doux bruits qu'il préférait aux clameurs du Forum,
Et la voix de ses bœufs, *mugitusque boum.* »

Je les vis, à ce mot, ces bœufs mélancoliques,
Vers le cruel parleur tourner leurs yeux obliques,
Puis, relevant tous deux leurs mufles lentement,
Frapper l'écho voisin d'un second beuglement :
« Aurait-il résolu de nous mettre en colère?
Disaient-ils cette fois d'une façon plus claire;
Nous tiendra-t-il sur pied jusqu'à demain matin?
Au diable sa harangue et surtout son latin!
« — J'agis, poursuivit l'homme, à l'instar des grands sages.
J'ai fui de la cité les vaniteux usages.
J'ai pris Cincinnatus pour immortel patron.

« — Monsieur, dis-je à la fin, me découvrant le front.
Je vous vois, en effet, sans cortége et sans gloire,
Conduire de vos mains l'instrument aratoire,
Et j'admire beaucoup votre discours savant;
Mais enfin, s'il vous plaît, que faisiez-vous avant?

« — J'ai, dit-il, professé quarante ans la sixième.

« — J'aurais dû m'en douter, murmurai-je en moi-même.

« — Jean Leroux est mon nom, poursuivit l'orateur,
Aggravant son discours d'une docte lenteur.
Oui, monsieur, quarante ans, installé sur ma chaise,
J'instruisis au latin la jeunesse française.
Durant tout ce temps-là, que de jeunes esprits,
Du suc des bons auteurs, j'ai nourris, j'ai pétris!
Du Mantouan surtout, de cet aimable maître,
Le plus cher favori de la muse champêtre!
Combien de fois, en classe, exalté par ses vers,
Ne me disais-je pas : « Oh! revoir les prés verts,
« Rejeter ma férule, instrument de martyre,
« Vers l'ombrage du hêtre aller comme Tityre,
« *Sub tegmine fagi patulæ recubans;*
« Camper là ces gamins accroupis sur leurs bancs! »
Car, j'en conviens, parmi ces natures diverses,
Il en était parfois d'ingrates, de perverses.
Les vauriens, en sortant, devenaient avocats,
Robins, traitants, courtauds; ceux dont je faisais cas,
Ceux qui furent la fleur et l'orgueil de l'école,
Sont tous présentement d'un comice agricole.
Un jour donc, j'abdiquai; de mon ancien pouvoir
Je ne conservai rien, — que ce simple habit noir.
J'aurais abandonné l'habit comme le reste,
S'il convenait de voir un professeur en veste.
Et maintenant, monsieur, ces mains, ces mêmes mains
Qui naguère, aux leçons des Grecs et des Romains,
Formaient une jeunesse oublieuse, indocile,
Cultivent un terrain à mes vœux plus facile.
Du champêtre labeur je remplis chaque soin.
Je sarcle, tiens le soc, fauche, rentre mon foin.
J'entoure de tendresse et de sollicitude
Mes bœufs, doux compagnons d'un travail parfois rude;
Mes chers bœufs!

— Ah! c'est trop! » durent penser les bœufs,
Car, à ce mot, voilà qu'ils partirent tous deux,
Rapides, entraînant la rustique machine
Qui sautait, qui battait leur flanc et leur échine,
Enfin, la corne au vent, fougueux. — Mon péroreur,
S'il était fort disert, n'était pas fort coureur.
Abandonnerait-il pourtant son attelage?
Il partit, d'un jarret un peu raidi par l'âge;
En chasse également par pitié je me mis.
Beau spectacle, de voir ces vieux bœufs insoumis,
Comme deux écoliers échappés de la classe,
Prendre le trot — et nous, suivre à l'envi leur trace.

Ils coururent si bien où les menait la faim,
Qu'avec nous à l'étable ils parvinrent enfin.

IV

« Ménalque! je punis ces animaux revêches,
Dit mon homme en entrant. A quelques pailles sèches,
Ce soir, je les condamne. Il faut un châtiment.
Les gueux! ils nous ont fait courir éperdument.
J'en souffle encor, voyez! Tant pis, un brin de paille
Sera, vous m'entendez, leur unique ripaille.
A mon ordre, Ménalque, êtes-vous attentif? »
L'autre fit de la tête un signe affirmatif.
A titre de bouvier résidant à la ferme,
Ménalque était un gars actif comme un dieu Terme;
Il paraissait avoir d'esprit et de raison
A peu près ce qu'en tient le cerveau d'un oison.
C'était le fils des champs dans sa nature gauche,
Regard terne, front lourd... Mais pourquoi cette ébauche?
A quoi bon l'achever par des traits superflus,
Puisque dans le récit il ne paraîtra plus!

V

Curieux, j'observais la demeure, le site,
Qui devaient au hasard ma première visite,

Pauvre était le tableau. Borné de toute part,
L'horizon refusait l'étendue au regard.
Point de gai découvert, point d'heureuse échappée.
En face, une colline indigente, râpée,
Égratignait le ciel de ses sommets ingrats;
A gauche, des coteaux où, contournant leurs bras,
Végétaient quelques ceps, vignoble inculte, étrange,
Fréquenté des moineaux qui pillaient la vendange.
Seulement, vers la droite, un arpent de taillis,
Un verger moitié clos d'un réseau de palis :
Arbustes clair-semés, dont la dent de l'automne
Avait rongé déjà le tiers de la couronne.
Une écluse par là, dont on entendait l'eau,
Sans voir sa claire nappe. Au centre du tableau
La maison s'élevait, résidence équivoque,
Maison ou métairie, au demeurant, bicoque.
Du côté du levant, le logis s'adossait
A des blocs de granit, rempart qui se dressait
En forme de menace, et de haut semblait pendre
Sur ce toit, qui faisait songer au toit d'Évandre.
L'objet le plus aimable était un jardinet
Qui longeait la façade. Un lit de sable net
En dorait les sentiers. Au soleil des jours blêmes,
Des plantes et des fleurs s'y groupaient : chrysanthèmes,
Résédas, liserons, fusains, renonculiers.
Là se sentaient un art et des soins réguliers.
Enfin, dernier détail du triste paysage,
Une route à travers le vallon, un passage

Qui, seul, donnait peut-être au site infréquenté
Un peu de mouvement et de variété.
En somme, scène étroite et nature mauvaise,
Pour que le cœur longtemps y respirât à l'aise.

Cela vu, je prenais congé du magister :
« Non pas, dit-il, non pas ; vous resterez, mon cher.
Vous dînez avec nous ; je vous retiens pour hôte.
Quoi ! l'hospitalité me trouverait en faute,
Cet usage des Grecs et des Latins pieux !
Béni soit l'étranger qui vient au nom des dieux !
Si nous ne lavons pas ses pieds dans une aiguière,
Que la maison du moins à lui soit tout entière ;
Qu'il goûte de nos champs les généreux tributs.
De mets non achetés, *inemptis dapibus*,
Nous lui composerons un régal assez digne,
Et certe, il connaîtra le vin de notre vigne ! »

Je déclinais l'honneur, quand à mes yeux, soudain,
Une femme apparut, descendant au jardin,
Si fraîche, si charmante au matin de son âge,
Que, ma foi ! j'acceptai l'offre du personnage.

J. AUTRAN.

La suite prochainement.

MÉLANGES

LA FÊTE DE MADELEINE

Poëme par M. C. Robinot-Bertrand[1].

Si l'inspiration poétique attendait, pour se révéler et se produire, la solution des problèmes qui nous inquiètent, l'apaisement des passions qui nous agitent, on aurait à craindre, pour longtemps encore peut-être, le plus menaçant, le plus attristant des silences. Heureusement, il n'en est pas ainsi. L'imagination du poëte, son intime délicatesse de sentiments, l'activité de sa pensée ne dépendent point des vicissitudes de la politique. Pourvu que la contemplation des beaux spectacles naturels élève l'âme de l'artiste, pourvu qu'il observe ou qu'il éprouve de vives, de profondes émotions, la source lui demeure ouverte, si défavorables que puissent être les circonstances.

Le nouveau poëme de M. Robinot-Bertrand, *la Fête de Madeleine,* ne relève en rien des préoccupations ni des fièvres du jour. C'est une agréable et saine composition, dont la vie familière a fourni le cadre et qui s'ennoblit par le but moral, hautement poursuivi. M. Robinot-Bertrand a bien fait de se rappeler, par ce petit poëme, au souvenir des amis des lettres. Depuis 1870, nous n'avions rien vu de lui, et il est de ceux que l'on se permet de quereller amicalement sur leur mutisme, parce que leur parole, sobre et simple, est toujours substantielle. Fatale entre toutes, funeste dans l'ordre intellectuel et littéraire comme dans le monde des faits, l'année 1870 a laissé sombrer, on pourrait même dire qu'elle a dévoré et englouti les livres publiés pendant ses premiers mois. Ils sont demeurés en quelque sorte comme non avenus, et ce n'est que justice d'y revenir quand l'occasion s'en présente.

Au bord du fleuve, qui parut à cette triste époque, n'était point le premier ouvrage de l'auteur. M. Robinot-Bertrand a débuté, en 1867, par un

[1] Chez Lemerre.

volume de vers intitulé *la Légende rustique*. C'est un récit grave et mâle, uni de ton, élevé de tendance. Les descriptions n'y empiètent pas sur l'analyse psychologique, mais elles sont traitées avec beaucoup de soin et de conscience. Le poëte a étudié Brizeux. Toutefois, sa manière large et quelque peu flottante a surtout de l'analogie avec celle de M. Victor de Laprade. Des développements ingénieux, parfois éloquents, rachètent ce qu'il y a d'insuffisant dans la partie dramatique. C'est là le côté faible. M. Robinot-Bertrand s'est montré trop timide. Il a usé avec infiniment trop de circonspection de la licence en vertu de laquelle l'artiste peut et doit même modifier les conditions de son sujet. La réalité n'est qu'un point de départ. Il ne s'y faut appuyer que pour prendre un élan plus vigoureux, pour donner à l'accent plus de pénétration. C'est en mariant ainsi l'idéal au réel que Victor de Laprade a donné tant d'intérêt à *Pernette*.

Le poëte est plus à son aise lorsqu'il parle en son propre nom, lorsqu'il exprime ses idées et traduit ses sentiments. Il a dans l'âme de belles cordes lyriques, et il s'entend à les faire résonner. Une personnalité distinguée, originale, se révèle dans le second volume de M. Robinot-Bertrand, *Au bord du fleuve*. La main est plus ferme, le dessin plus arrêté. Le réel, étudié de près, résolûment abordé, est reproduit avec une fidélité saisissante dans *les Casseurs de pierres*. La légende dégagée de tout mélange, saisie dans sa pureté et interprétée dans son plus beau sens, conserve, grâce au savoir déjà exercé de l'artiste, cet attrait de candeur qui communique tant de charme aux tableaux des peintres primitifs. On pourra s'en convaincre en lisant la pièce suivante :

LA ROBE D'AZUR

Un matin, une vierge assise au bord des flots
Exhalait sa pensée innocente en ces mots :

« Comme la vaste mer au loin en molles ondes
Développe les plis de ses vagues profondes!
Comme les bleus sillons creusés par l'air changeant
Se couronnent de flamme et d'écume d'argent!
Tu sembles, mer d'azur de longs reflets semée,
La robe dont les rois parent leur bien-aimée! »

Le fils du roi passait et l'ouït en passant :

« Qu'on achète un tissu d'azur éblouissant.
Holà! pages, holà! qu'on cherche par la ville
Des plus habiles mains la main la plus habile,
Que l'éclatant rubis et le diamant fin
De leurs plus gais rayons rehaussent le satin.
Que l'émeraude coule en rivière limpide;
Et quand tout sera prêt qu'un messager rapide
Porte sans être vu ces habits sous ce toit. »

On obéit. La vierge au logis rentre et voit
Le bleu tissu moiré : sa splendeur la fascine;

Elle admire, elle avance une main enfantine,
Hésite, s'enhardit, presse avec volupté
L'étoffe frissonnante, en pare sa beauté,
Et, contemplant ses traits dans le miroir fidèle,
Tout heureuse, rougit de se trouver si belle.

Mais une voix : « Enfant, je suis infirme et vieux;
Je vais seul et courbé sous le vent pluvieux;
Mon manteau déchiré par un trop long usage
Laisse mon corps en butte aux fureurs de l'orage.
Mes biens furent nombreux jadis! mais à présent
Je demande mon pain au riche méprisant,
Et mon chant affaibli n'attendrit plus personne :
Étant si belle, enfant, vous devez être bonne. »

Or, la vierge : « Prenez ces perles, ces rubis,
Prenez les diamants qui couvrent ces habits,
Prenez... Séductions que le démon sans doute
A fait luire à mes yeux, bijoux que je redoute,
Vains objets d'un désir qui peut m'être fatal,
Vous deviendrez sacrés en soulageant le mal.
Le ciel ainsi, vieillard, vous rend votre richesse. »

A ces mots le vieillard aux bras tremblants se dresse,
Et, jetant son manteau, devient le fils du roi :

O fleur! dit-il, ô lis sans tache! écoutez-moi.
Votre image vivra toujours en ma pensée;
Je vous aime : acceptez d'être ma fiancée,
Et jamais pour mon cœur n'aura lui si beau jour!

La vierge, aimant le prince, agréa son amour.

L'histoire évangélique devait attirer M. Robinot-Bertrand. Cet admirable texte, source éternelle de méditations et de grandes pensées, lui a suggéré une de ses meilleures pièces : *Pourquoi veux-tu que je m'éveille?* C'est Lazare qui prononce ces paroles en réponse aux touchantes et puissantes adjurations de Jésus-Christ. A chacune des évocations de l'ami divin, du maître incomparable, Lazare oppose une interrogation douloureuse. Il demande si la sagesse est devenue plus tolérante, la multitude moins esclave de ses passions, la vie moins aride et moins lourde; et lorsque son auguste interlocuteur est obligé d'avouer que rien n'est changé encore sur la terre, le frère de Marthe et de Marie se sent un invincible éloignement à quitter le domaine du repos céleste pour revenir prendre sa part des déboires et des labeurs de l'existence humaine. Il s'adresse en ces termes à son doux et pressant solliciteur :

« O Jésus! puisque tout succombe,
Puisque, sous l'éternel effort
Du mal, le bien chancelle et tombe,
Laisse dormir celui qui dort.
Ici, vois-tu, je fais un rêve
Plus beau que la réalité,
Et que ne peut tuer le glaive
De la dure fatalité;
Je crois, pendant que je sommeille,

A l'amour, à la liberté :
Pourquoi veux-tu que je m'éveille?

— Ainsi, je porterai donc seul
La croix pesante qui me blesse? »

Or, Lazare à ces mots se dresse
Et sort vivant de son linceul!

Cette conclusion est fort belle. Selon l'immortel précepte, elle ne s'écarte de la lettre que pour mieux saisir et glorifier l'esprit. A qui comprend ainsi l'Évangile, on peut accorder une certaine liberté de traduction : le poëte ne glissera jamais dans l'infidélité.

Après un silence de quatre ans, M. Robinot-Bertrand ne se bornera pas sans doute à une simple brochure. *La Fête de Madeleine*, narration rapide qui remplit à peine quelques pages, n'acquitte point l'auteur envers les personnes désireuses de le voir s'avancer dans la carrière et donner à ses facultés poétiques un plein développement.

Les détails gracieux, les variations brillamment exécutées abondent dans *la Fête de Madeleine*. Le début est remarquable, mais quelque confusion se fait sentir vers la fin, et l'emploi du fantastique n'y est pas suffisamment justifié. Toutefois, ce poëme constitue un progrès sur *la Légende rustique*. L'auteur a compris que rien n'interdit à l'imagination de féconder la réalité, et que cette alliance multiplie pour la poésie les moyens de renouvellement et d'action.

C'est sur la conception de ses poëmes que M. Robinot-Bertrand doit porter une attention particulière. Les plans sont trop simples, les situations trop aisément prévues. Nous ne demandons pas au poëte de courir après les incidents, les surprises, de prodiguer les péripéties, de suspendre l'intérêt comme dans un roman-feuilleton. Cependant, sans aller jusqu'au mélodrame, il importe que le poëme, par la vigueur de l'invention, se détache du récit anecdotique et le domine. Le labeur comme aussi la gloire de l'écrivain consiste à trouver le milieu qui convient et à s'y maintenir avec une dextérité vaillante. La droiture du cœur, l'élévation des idées communiquent sans doute une grande force à l'artiste; mais, ne l'oublions pas, une œuvre généreuse n'atteint à son entière efficacité que grâce à la hardiesse, à l'originalité de la conception.

Jules Levallois.

LES COUSINS DE NORMANDIE

Par M. Ch. d'Héricault. — 1 vol. in-12, Didier, éditeur.

Aucun de nos lecteurs, assurément, n'a oublié le roman de *Thermidor;* des scènes si vives, si haletantes et d'une si saisissante réalité ne

sortent pas ainsi de la mémoire. M. d'Héricault a, entre tous nos romanciers actuels, une manière à lui. On peut la goûter plus ou moins, mais c'est déjà une originalité, une distinction, et il y en a si peu aujourd'hui dans le genre auquel il s'est adonné! Son action ne s'attarde pas dans un récit plus ou moins bien ordonné; c'est une accumulation d'incidents et d'épisodes distincts, où figurent, à la vérité, les mêmes acteurs, mais dont le lieu change à chaque instant, dont le lien même disparaît parfois, mais qui n'en convergent pas moins, en réalité, vers une catastrophe ou une péripétie où se montre tout à coup leur vivante unité. On dirait une pièce de Shakespeare racontée sous la forme où elle a été jouée. De plus, M. d'Héricault, qui a débuté par l'histoire et l'archéologie, en a conservé le goût et l'habitude en passant au roman : il est, dans la mise en scène de ses fictions, aussi exact, aussi scrupuleux, aussi fidèle que s'il n'inventait point. Pas un site, pas un édifice, pas une allusion du dialogue, pas un détail de costume ou d'armement, qui n'ait été étudié à la lumière des documents et des pièces de l'époque.

On retrouvera toutes ces qualités, mêlées à quelques-uns des défauts qu'entraîne ce procédé de composition, dans le nouveau roman de M. Ch. d'Héricault. *Les Cousins de Normandie* sont, eux aussi, une histoire du temps de la Terreur. Cette histoire est empruntée aux souvenirs qu'a laissés dans les contrées charmantes où depuis se sont élevés Trouville, Dauville, Villerville, et autres villes d'eaux, une de ces associations comme il y en eut alors dans diverses provinces, et dont la plus célèbre est celle des *Compagnons de Jéhu*. Il y a là des gentilshommes admirables d'habileté et d'intrépidité, de jeunes femmes courageuses comme de vieux soldats. A côté, ou mêlé à ce monde aristocratique poursuivi et traqué, s'en trouve un autre, celui des persécuteurs, des traqueurs d'hommes, monde de gredins politiques qui, en leur qualité de Normands, ne font pas les choses à demi. Impossible de donner même une idée de cette histoire aussi mouvementée au moins que *Thermidor*, mais où passe plus souvent un souffle rafraîchissant de tendresse et de foi. Il faut lire ce roman; nous allions dire : il faut assister à ce drame shakespearien.

P. Douhaire.

La librairie Didier vient de publier le dernier roman de madame Craven : *le Mot de l'énigme* (2 vol. in-12). Nous n'avons pas à louer ce roman, qui, par l'élévation des idées, la pureté des sentiments, l'intérêt tout à part des situations et la rare distinction du style, a fait durant trois mois le charme de nos lecteurs; nous ne voulons que leur signaler l'apparition de ces deux volumes, qui ont leur place marquée à côté d'*Anne Séverin* et de *Fleurange*, dont ils complètent la belle et chrétienne trilogie.

QUINZAINE POLITIQUE

24 août 1874.

On ne peut nier que notre pays ne ressente un calme assez bienfaisant. La politique intérieure est moins active et moins bruyante; les partis, soit par fatigue, soit par sagesse, se reposent et songent; ils veulent bien jouir un instant du soleil de la France, sans trop s'ingénier à prédire l'orage, à regarder au fond du ciel les nuages qui se forment et presque à appeler de leurs vœux les coups de la tempête. Les disputes de la république, de la monarchie et du septennat se sont un peu apaisées; on ne parle plus des Trente ni même de M. Casimir Périer; à peine prête-t-on l'oreille à M. de Franclieu et à M. de Malleville; on ne disserte qu'un jour sur les questions agitées dans la commission de permanence. Ce n'est pas que plus d'une querelle ne retentisse encore : nous sommes un peuple d'orateurs, d'avocats et de journalistes, trop nombreux et trop amoureux du tapage pour nous taire si vite et nous abstenir si rigoureusement d'éloquence et de subtilités. Mais il y a moins de fièvre et de violence : plaise à Dieu que ceux-là nous concèdent cette remarque, qui restent tranquilles à leur insu ou malgré eux!

Notre nation, si curieuse du bien dire, a goûté ce plaisir dans les distributions de prix qui ont succédé aux débats de l'Assemblée comme pour continuer de satisfaire en nous cet amour de la parole. Les leçons données à notre jeunesse, depuis nos malheurs, ont une gravité qui se mesure à nos nécessités présentes et surtout aux charges de notre avenir. Il sied bien qu'on invite nos enfants à se préparer studieusement une forte et patiente virilité. M. le duc d'Aumale l'a fait à Besançon, avec la mâle et noble autorité d'un soldat, en disant : « Vous vous souviendrez que, pour exercer, pour conserver les droits qui appartiennent aux citoyens d'un pays libre, ce

que vous serez bientôt, et ce que, plaise à Dieu, vous resterez toujours ; vous vous souviendrez que, pour conserver à votre pays ce grand bien, la liberté, il faut observer toujours l'austère et sainte loi du devoir. » M. le duc de Broglie l'a fait, aussi à Évreux, avec l'autorité d'un historien et d'un homme d'État, en recommandant aux élèves qui l'écoutaient d'acquérir, quelque régime politique qui doive les gouverner plus tard, « l'énergie personnelle du caractère. » *Esto vir*, voilà le précepte dont il les a priés de se munir pour toutes les luttes où la vie les jettera. « Oui, leur a-t-il dit, nos vieux classiques avaient raison quand ils expliquaient les vicissitudes prospères ou malheureuses des États, non par l'accomplissement d'une loi fatale qui donnerait aux vainqueurs toujours raison et aux vaincus toujours tort, mais par le châtiment dû aux faiblesses des chefs ou des peuples, par l'épreuve ou la récompense de leurs vertus. Jeunes gens, vous ne pouvez trop redire cette grande vérité avec eux, soit pour tirer la moralité du passé, soit pour vous préparer aux épreuves de l'avenir. Quelle que soit la destinée future de votre patrie, pour la servir, pour la sauver, pour lui assurer le repos après tant de malheurs, ne comptez avec trop de confiance ni sur aucune institution, ni sur aucun principe; ne comptez, après Dieu, que sur vous-mêmes, sur le courage que vous saurez déployer, sur les sacrifices que vous saurez vous imposer, sur le dévouement dont vous trouverez la source dans votre cœur. » Il a fallu une complaisance bien sophistique ou une attention bien distraite pour incriminer un tel conseil. On a, en effet, reproché à M. de Broglie de contester qu'un État dût s'appuyer sur des institutions et des principes ; on a feint de croire qu'à son avis les nations ne devaient se fier qu'aux qualités des hommes ; on n'a pas voulu relire dans son discours ces lignes où lui-même réfute et flétrit la théorie des historiens pour qui « le progrès s'opère chez les peuples par un développement spontané et inévitable, sans l'aide de leurs vertus, en dépit de leurs vices et même de leurs crimes, dans la négation absolue de leur liberté. » M. de Broglie ne veut pas de « la faiblesse des caractères s'abritant derrière la force réputée invincible des idées. » Il demande qu'à côté des institutions et des principes, il y ait des âmes, des caractères, des hommes. Il le dit expressément aux maîtres : « Législateurs, nous vous faisons des institutions : maîtres, faites-nous des hommes pour les appliquer. » En réalité, M. de Broglie n'a revendiqué dans tout ce discours que l'honneur de la moralité humaine et le droit de la liberté. Est-il devenu absurde de réclamer pour les principes le secours des caractères? Faudra-t-il déclarer désormais, pour obtenir un certificat de libéralisme, que les institutions suffi-

sent et que leurs vertus n'ont besoin d'être aidées ni par les vertus des peuples ni par celles des individus? Et devra-t-on condamner Barnave aussi, Barnave jugeant nécessaire à l'œuvre de la liberté le concours de « cette énergie personnelle du caractère » dont parle M. de Broglie; Barnave écrivant ceci, en 1792 : « Nous avons remué la terre bien profond; nous avons trouvé un sol fécond et nouveau ; mais combien en est-il sorti d'exhalaisons corrompues ! Combien d'esprit dans les individus, combien de courage dans la masse, mais combien peu de caractère réel, de force calme et surtout de véritable vertu ! »

Bazaine s'est évadé, comme Rochefort. Il avait su rester captif à Metz, où il retenait dans sa captivité volontaire l'honneur de la France et les drapeaux de son armée; il s'était résigné, en Allemagne, à vivre prisonnier de son vainqueur : il n'a pu supporter le séjour de l'île Sainte-Marguerite ; « il s'y ennuyait! » a dit nous ne savons plus quel bon chrétien. Il s'en était remis, le jour où sa condamnation fut prononcée, à la justice de Dieu et de la postérité : il a été bien vite fatigué, ce semble, de s'enfermer dans cette confiance vertueuse ; il a été vite las des consolations que lui offrait cette vue de l'équitable avenir. Soit : il s'est évadé ; il n'a pas eu le courage ou la force du stoïcisme dont il s'était paré d'abord. Il avait demandé des juges, avec une grande ostentation d'innocence : puis, il a contesté leur sentence et s'est soustrait à la peine. Il a méprisé l'arrêt de cette justice militaire que, maréchal de France, il proclamait naguère souveraine et infaillible : il s'est révolté contre elle ; il n'a pas même, dans cette révolte, fait le compte de la clémence qui lui avait épargné la vie. Ah ! Dieu nous garde d'évoquer devant lui les divinités de ces lois que Socrate croyait apercevoir, majestueuses et sévères, au seuil de sa prison, pour l'arrêter à l'heure où il oserait s'échapper de son cachot et se dérober à leur empire ! Ces apparitions ne sont pas pour les yeux de Bazaine. Ses yeux n'ont pas le sens de ces nobles visions; des remparts de Metz, ils n'ont pas aperçu l'image de la France qui l'appelait. A Sainte-Marguerite, il était naturel qu'avec cet aveuglement de l'âme, il n'aperçût pas davantage l'image de la discipline qui lui défendait de s'enfuir. Contentons-nous de dire que son évasion délie du respect tous ceux qui pouvaient plaindre ce condamné foudroyé deux fois dans sa grandeur, un jour par la victoire de l'étranger, un autre par la réprobation de la patrie. Redevenu libre, il s'ôte à lui-même ce droit à la pitié que donne l'expiation, ce droit à l'estime que donne l'acceptation de l'injustice. Il ne s'est affranchi de sa punition que pour aggraver la sévérité de l'histoire.

Les radicaux se sont fort indignés de cette évasion : ils en ont imputé la faute à la négligence du gouvernement, surtout à sa faiblesse : son impuissance, ont-ils dit, permet que tous les devoirs se relâchent. Nous ne leur disputons pas la gloire de prouver que les républicains sont seuls capables d'être des geôliers parfaits, et que la république a, dans son génie et dans son régime, une force occulte qui garde sûrement un prisonnier sous les verroux. Il est fâcheux, toutefois, que certains exemples contredisent un peu leur doctrine : sans parler de la troisième république, dont on ne peut savoir si elle existe ou n'existe pas, rappellerons-nous que l'austère police de la première laissa s'évader de Sinnamari le général Pichegru qu'elle y avait déporté? Rappellerons-nous que celle de la seconde ne put, pendant vingt-trois jours, découvrir à Paris la retraite de M. Ledru-Rollin et qu'elle ne le vit pas s'esquiver à la frontière? Les radicaux ont trop volontiers assuré, d'ailleurs, que l'incertitude de notre condition politique infirmait la certitude de la loi morale dans l'esprit des serviteurs de l'État. C'est trop rabaisser l'idée même du devoir : cette idée, pour le magistrat le plus inférieur comme le plus élevé, pour le soldat comme pour le maréchal de France, plane bien au-dessus des constitutions et des révolutions. On a prétendu que, devant une autorité passagère, instable et vague, l'obéissance calculait, se ménageait, et, par prévoyance, manquait à ses règles. C'est une remarque imprudente et qui ne sied bien qu'aux moralistes d'une nation en décadence. Les républicains qui l'ont faite n'ont pas songé que les vicissitudes, les renouvellements périodiques, les hasards et les luttes du gouvernement républicain, rendent, sous son empire, la fidélité du présent bien plus douteuse et la cupidité de l'avenir plus vive que sous aucun autre régime; leur convenait-il donc de reprocher au septennat de ne pas savoir enchaîner la foi du devoir et resserrer l'obligation de l'obéissance? Et puis, n'est-il pas étrange qu'on assimile des gardiens de prison à des fonctionnaires politiques? Quoi! sous tous les gouvernements qui passent, ne sont-ils pas, par profession, les exécuteurs de la justice? Est-ce que leur serment n'est pas indépendant des débats qui agitent nos assemblées? Est-ce que, pour assurer leur vigilance, il faudra leur démontrer d'abord que le gouvernement est bien défini et définitif? Pour affermir leur conscience, leur faut-il nécessairement un septennat complété par les soins de M. Casimir Périer?

On connaît les injustes, futiles et tardives récriminations dont Bazaine, à peine libre, poursuit déjà ses juges. On sait à qui il a offert les premiers hommages de sa liberté. Il est allé à Arenenberg

baiser la main de l'impératrice, dans un entretien où, certes, la mémoire de Metz était à l'aise avec celle de Sedan. Allons! il ne reste plus à l'héritier de Napoléon III qu'à gratifier Bazaine d'un nouveau bâton de commandement; qu'il lui rende cette épée de maréchal déposée, le 30 octobre 1870, aux pieds de l'Allemagne victorieuse : ils pourront alors reparaître l'un et l'autre sur la frontière de France, soit qu'ils viennent par l'Alsace, soit qu'ils arrivent par la Lorraine. L'Empire a laissé aux Vosges la borne de notre patrie; c'est là qu'ils devront passer, l'un pour atteindre au trône, l'autre pour se présenter à l'armée. Bazaine, accourant d'Arenenberg en Allemagne, a porté ensuite les prémices de sa politesse au gouverneur de Cologne, au général von Kummer, ce même Prussien qui, lui succédant dans Metz, eut l'honneur de tenir le premier la cité vierge sous le joug. Bazaine continue bien sa légende, on le voit : il se soucie peu des soupçons qu'il ajoute à sa condamnation; il n'a que faire des scrupules de la pudeur nationale. A notre tour, ne nous occupons plus de cet homme, qui, après avoir cessé d'être maréchal, cesse d'être Français. Dégradé par un conseil de guerre, avili par son évasion, blâmé par l'histoire et loué par les Allemands, il n'a plus de services à rendre ici-bas, ni en France, ni en Espagne, ni même au Mexique : qu'il dorme dans l'oubli jusqu'à la fin de ses jours et qu'il y meure tranquille!

Contrairement à nos souhaits, M. Le Provost de Launay a été élu député du Calvados : la défaveur des souvenirs néfastes que l'Empire a laissés au cœur de la France n'a pas suffi pour prévenir un tel choix. Après M. de Bourgoing, M. Le Provost de Launay : jusqu'où ira cette succession de personnages qui reviennent de l'Empire? voilà le problème. On a rivalisé de sagacité subtile ou complaisante à deviner le secret de ce scrutin, le mystère de ces vagues et muettes volontés que M. Le Provost de Launay a ralliées autour de son nom. On a énuméré bien des causes : chaque parti a mis en lumière celle qu'il lui convenait de prétexter : tous n'ont-ils pas eu raison? Oui, il est vrai qu'aux yeux des populations plus jalouses de stabilité que de mouvement, la République, avec sa mobilité incessante et le fracas de ses changements, paraît offrir à l'ordre un fondement moins solide même que celui de l'Empire; il est vrai aussi que, dans cette tumultueuse confusion d'idées et de principes où nous sommes, l'esprit populaire ne sait où se fixer : son caprice le mène çà et là, son ignorance et sa fatigue l'entraînent aux extrêmes, et c'est, en France, un appât puissant pour la multitude que les promesses de la démocratie et de l'autorité mêlées ensemble. On ne peut nier, d'autre

part, que l'Empire, si attentif à satisfaire les besoins matériels du pays et si studieux de tout ce qui pouvait engourdir l'âme de la nation dans le bien-être et l'égoïsme, n'ait laissé derrière lui bien des intérêts repus et des cupidités affamées, dont la clientèle, entretenue vingt ans, se retrouve aisément autour de ceux qui en avaient naguère le triste patronage. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que M. Le Provost de Launay étalait dans le Calvados les titres d'un administrateur longtemps agréable au département : c'est l'ancien préfet surtout que ses électeurs choisissaient en lui. Enfin, on ne saurait oublier que M. Le Provost de Launay, avec une sincérité suspectée seulement des plus perspicaces, avait déclaré qu'il soutiendrait le maréchal de Mac Mahon et qu'il appuierait le septennat ; et peut-être est-ce pour avoir revêtu cette apparence d'ami du gouvernement qu'il s'est attiré l'assistance d'un si grand nombre de maires.

Générales ou particulières, toutes ces causes ont agi : nous le croyons. Mais combien les fautes de ses adversaires n'ont-elles pas mieux encore servi l'ambition de M. Le Provost de Launay, une ambition qui se taisait, se cachait et restait immobile, il y a trois ans, à l'heure où la France ensanglantée maudissait tout entière l'Empire, Sedan et Napoléon III, et où, sous cette malédiction, les bonapartistes s'inclinaient sans trouver dans leur cœur consterné une seule protestation ! Il y a eu d'abord, parmi ces fautes, cette indignité civique de l'abstention : on a compté plus de suffrages absents que M. Le Provost de Launay n'en recueillait dans les urnes. Il y a eu aussi cette naïveté ridicule des gens qui se sont laissé leurrer par le mot de « septennaliste » dont le candidat se parait : comme si les amis de M. Le Provost de Launay n'avaient pas été dans l'Assemblée les ennemis du septennat, cette barrière qui, pour sept ans, limite et contient la convoitise de leur jeune César ! comme si M. Rouher et ceux près de qui M. Le Provost de Launay ira s'asseoir, n'avaient pas repoussé la loi du 20 novembre et rejeté les lois constitutionnelles, tout ce qui a fondé et tout ce qui pourrait organiser le septennat ! Mais les partis qui s'opposaient séparément à M. Le Provost de Launay ont été plus malhabiles encore dans leur discorde : tous deux, en effet, le combattaient parce qu'il représentait cette criminelle fatalité, l'Empire, qui a ruiné l'honneur et la force de la France : c'est avec la noble vivacité du sentiment national, c'est en mémoire de l'invasion, c'est au nom de la patrie démembrée, qu'ils s'élevaient contre ce satellite de l'Empire ; la lutte, portée sur ce terrain, cessait d'être politique : dès lors, ou bien il fallait s'unir et s'allier dans la même indignation du patriotisme irrité ; ou bien il fallait se garder d'invoquer une si haute raison, une raison qui

n'admet pas d'inimitiés et de divisions. Au surplus, des fautes, pour ainsi dire plus profondes et plus vastes, ont englouti et M. de Fontette et M. Aubert : ce sont celles qu'à leurs côtés ont commises, non pas hier ni la veille seulement, mais depuis trois ans, ici l'extrême droite et là l'extrême gauche, les partis auxquels les leurs touchaient et où l'injustice de leurs adversaires les rangeait à dessein. M. de Fontette, qui ne méritait en rien ce reproche, a été dépeint comme un ultra-royaliste; M. Aubert, comme un radical. L'un a été atteint par une contagion d'impopularité qui ne devait pas venir jusqu'à lui; l'autre a porté la peine d'excès auxquels il était étranger. M. Aubert a échoué là où M. Paris avait réussi; M. de Fontette n'a pas la moitié des votes obtenus par M. de Fournès : le parti républicain n'a pu s'accroître dans le Calvados, le parti monarchique y a diminué. A quoi donc a servi à l'extrême droite sa prétendue victoire du 16 mai? Quel profit l'extrême gauche a-t-elle tiré de tant d'intempérance et de déclamations, de tant de fureurs, de tant de menaces? En réalité, les modérés, à droite non moins qu'à gauche, doivent à ce voisinage le détriment qu'ils subissent, le malheur d'expier des erreurs dont ils ne sont pas coupables. Tel est le train des choses politiques, dans ces heures de trouble, ainsi prévalent les préjugés et les préventions!

Satisfaits de voir, dans le Calvados au moins, l'influence de la droite affaiblie et l'action de la gauche interrompue, les bonapartistes s'écriaient dans un de leurs journaux, *l'Ordre* : « Les populations honnêtes et laborieuses, après quatre ans de patience et d'épreuves, ont réfléchi et comparé; leur parti est pris : elles veulent l'Empire et elles l'auront!... Républicains, la déroute est commencée; légitimistes et orléanistes, résignez-vous au néant! » Ils disent dans un autre, *le Pays* : « Le pays est revenu de la stupeur dans laquelle l'ont plongé l'invasion des Prussiens et celle de M. Gambetta et de ses amis. » Ces cris de triomphe nous alarment moins que ne le voudraient ceux qui les poussent. A notre avis, l'élection du Calvados n'a pas une signification si précise : elle marque plus d'inquiétude que de résolution; elle indique un de ces doutes où la volonté populaire flotte souvent avant de se précipiter ici ou là; elle nous montre le suffrage universel changeant déjà, mais encore incertain, comme s'il attendait, entrevoyait et cherchait une direction : état grave d'hésitation et de lassitude, où une impulsion peut décider de tout. Assurément, l'Empire n'est pas fait : bien des événements s'accumuleraient avant que ce mot pût être prononcé encore une fois; et s'il est vrai, comme La Rochefoucauld l'affirmait un jour devant Mazarin, que « tout arrive en France, » il n'en est pas moins sûr qu'il

y a dans notre fortune et notre esprit public bien de quoi démentir les espérances des bonapartistes et anéantir leur dessein. Mais c'est trop déjà que l'Empire paraisse possible; et cette possibilité, l'élection du Calvados la manifeste, après les élections du Pas-de-Calais et de la Nièvre : il ne faut pas s'y tromper. Sans croire à l'avénement de l'Empire, il est temps que royalistes et républicains s'inquiètent des sourdes dispositions que cette élection permet de constater. Non, les quarante mille électeurs de M. Le Provost de Launay ne sont pas royalistes et ne sont pas républicains; ils ne répondraient pas peut-être qu'ils sont impérialistes, si on le leur demandait. Mais ne sont-ils pas prêts à une dictature? Et ont-ils de notre histoire cette mémoire vengeresse et implacable contre les fauteurs de nos désastres, ont-ils de l'inexpiable politique de 1870 cette notion nette et à vif ressentiment, ont-ils de nos destinées cette sollicitude délicate et vigilante, qui doivent rendre impossibles à des âmes françaises le pardon de l'Empire et l'oubli de ses fautes? Telle est la double et douloureuse question qui se pose, dans cette élection du Calvados, non pas seulement pour quiconque connaît la nature de la foule et qui sait l'éducation qu'elle a reçue vingt ans des maîtres du suffrage universel, mais pour quiconque se soucie de la liberté et de l'honneur national.

S'ils veulent bien considérer les menaces que la victoire de M. Le Provost de Launay traîne à sa suite, tous ceux qui aiment en effet et la liberté et l'honneur national comme les premiers des biens qu'il faille garder intacts sous tous les gouvernements, ceux-là sentiront la nécessité de calmer leurs haines réciproques, de chercher un lieu de ralliement et de joindre leurs forces contre leur commun adversaire. Sans nul doute, une telle entente est difficile et laborieuse; il y a bien des torts à oublier, bien des espérances à ajourner, bien des sacrifices à faire et bien des précautions à prendre. Mais l'heure devient pressante, le mal s'accroît, le péril approche; prenons garde d'aviser trop tard. Il faut ici ne plus outrager l'Assemblée, là ne plus tourner en moquerie ce parlementarisme que l'empire supprimerait avec la liberté elle-même; il faut, des derniers bancs de la droite aux bancs de la gauche, cesser toutes ces résistances qui, en sens contraire, partagent l'Assemblée pour la rendre impuissante. Le septennat, dans quelques mois, ne sera plus pour les républicains et les royalistes un régime d'expédient auquel ils devront encore opposer la force de leurs propres principes : ce sera, si l'audace et la fortune du parti bonapartiste ont dans trois ou quatre départements le même cours que dans le Calvados, ce sera comme le milieu politique où ils pourront le mieux concilier leurs efforts, en réser-

vant leurs espérances ; ce sera le point de rencontre où, vis-à-vis de l'empire, ils pourront le plus aisément se rapprocher ; ce sera l'unique abri où ils pourront se retrouver ensemble et reconstituer leur union libérale d'autrefois.

Cet acte d'abnégation politique et de sagesse patriotique, le maréchal de Mac Mahon semble préparer à l'Assemblée les moyens de l'accomplir plus facilement : la popularité qui l'accueille en effet dans son voyage de Bretagne et qui ne lui manquera pas davantage dans le reste du pays, ajoute au septennat une puissance qui le rend plus capable de résister aux prétentions du parti bonapartiste. « Après ses immenses malheurs, en face de ses divisions, la France, a dit le vénérable évêque de Saint-Brieuc au maréchal de Mac Mahon, la France a besoin de repos et de silence pour se recueillir et se reconstituer dans l'ordre; le septennat, qui lui promet et lui donnera ce repos nécessaire, a été l'inspiration du patriotisme le plus élevé, de ce patriotisme qui oublie, pour un temps au moins, toutes les opinions, tous les intérêts, même les plus respectables, pour ne voir avant tout que l'intérêt de la France. » On peut ajouter à ces paroles, qu'aujourd'hui l'intérêt le plus immédiat de la France, c'est de la préserver de cet empire qui, couronné de despotisme et de honte, ne se relèverait qu'en opprimant la dignité nationale et la liberté politique. Aussi, est-ce par un sentiment de patriotisme autant que de prévoyance sociale qu'il faut applaudir à ce langage de la droite modérée, programme accepté d'avance par le centre droit : « A la rentrée, la réunion Colbert se retrouvera ce qu'elle est aujourd'hui. Sachant qu'en politique on ne doit pas exiger l'impossible et qu'il faut admettre l'inévitable, elle remplira intégralement et dans l'esprit qui les a dictés les engagements stipulés le 20 novembre, et elle ne reculera devant aucun effort pour préserver le pays des périls extérieurs et intérieurs que lui ferait courir une Assemblée unique succédant à l'Assemblée actuelle et devenant une Convention mi-partie jacobine, mi-partie bonapartiste. Aucun des membres de la réunion ne fera défaut le jour où il s'agira de voter les pouvoirs du maréchal. » Qu'autour de la droite modérée et du centre droit, une majorité se forme par coalition, au mois de décembre; et M. Rouher verra bientôt décroître toutes ses espérances : le septennat aura assez de force pour rendre l'empire inutile aux uns comme impossible aux autres.

A l'extérieur, l'Espagne semble attirer à elle, non plus seulement l'attention de tous ceux qu'attristent les longues fureurs de sa guerre civile, mais tout le travail de la diplomatie européenne. Reconnaîtra-

t-on le gouvernement de Serrano à cette même heure où don Carlos s'empare de la Guardia et de la Seu d'Urgel, menace Bilbao et Santander, bat son adversaire dans trois rencontres et envoie ses troupes jusqu'à quinze lieues de Madrid, jusqu'aux portes de la Granja? Toutes les puissances de l'Europe s'uniront-elles pour cet acte diplomatique, selon le souhait impérieux de l'Allemagne? La France, au cas où se réaliserait cet accord des grandes nations, devrait-elle s'en isoler et le pourrait-elle sans péril? Ces diverses questions sont en suspens depuis quelques jours. Mille affirmations contradictoires s'échangent à ce propos; rien n'est décidé absolument, quoi qu'en disent, à l'heure même où nous écrivons, les rumeurs de nos nouvellistes. Ces questions se représenteront à nous, dans la suite des événements, avec des éléments de certitude qui nous manquent aujourd'hui. Les assurances que M. le duc Decazes a données à la commission de permanence sont restées un secret. Nous attendrons que la réalité des faits ou des informations officielles nous aient renseignés. En attendant, nous avons la ferme confiance que, dans ce débat de la politique européenne, où la haine de M. de Bismark vise la France plus que son amitié ne sert l'Espagne, le gouvernement saura ménager l'intérêt de notre paix nationale en sauvegardant notre honneur.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

PROTECTION AUX MARINS

Les événements de la guerre 1870-1871 ont appelé l'attention publique sur une classe d'hommes généreux et dévoués, jusqu'ici trop ignorée, parce que son activité se déploie sur un théâtre lointain et comme inconnu de nos concitoyens.

Nous voulons parler des marins, caractères imprévoyants, parfois même téméraires, mais aussi simples, francs, déterminés, ayant conservé la foi en eux-mêmes et le respect des grandes choses, — capables de généreux dévouements.

Si la valeur que nos marins ont montrée dans ces jours désastreux, si leurs efforts soutenus pour la défense nationale ont pu leur valoir quelques sympathies parmi les âmes généreuses, c'est à ces sympathies que nous venons aujourd'hui faire appel.

Qu'est-ce donc que le matelot et où trouver sa vraie définition? Pour obtenir une bonne réponse à cette question naturelle de nos lecteurs, il faut remonter à notre vieille *Encyclopédie de Marine*, publiée en 1783, sous les auspices du maréchal de Castries, ministre de la marine. — « Ce qu'on appelle *matelot*, c'est un homme de main, bon à tout faire. »

Le matelot aime et respecte ses officiers, parce qu'il s'en sait aimé et protégé. Aussi n'est-ce pas sans quelque raison que l'on a comparé les équipages de nos bâtiments bien commandés à une famille nombreuse et cependant unie. — Dans la marine, les commandants et les états-majors, ayant le sentiment de leur devoir et de leur mission, se considèrent tour à tour comme les chefs et les pères de leurs matelots.

En haut, c'est donc un bienveillant et paternel intérêt, s'exerçant d'autant plus librement qu'il s'appuie en tout temps sur une autorité incontestée! — En bas, c'est une discipline bien entendue, l'obéissance rendue facile, un respectueux dévouement, d'autant mieux

assis qu'il repose sur le sentiment d'une supériorité acquise que nul ne songe à mettre en question.

Si le mal révolutionnaire, auquel nous sommes en proie depuis près d'un siècle, a singulièrement affaibli, en France, les grandes notions de respect et de hiérarchie sociale, base primordiale d'une nation et d'une armée bien ordonnées, dans la marine militaire, au moins, aucun matelot ni maître ne songe à élever la prétention de remplacer son commandant et ses officiers !

Le marin est impressionnable, malgré son sang-froid. Les longs jours passés dans cette vie claustrale du bord, les regrets du foyer absent, la contemplation des grandes scènes de la nature, les impressions graves d'un horizon sans bornes ouvrent son âme à la méditation et souvent à une sorte de mélancolie.

L'habitude du commandement exercé dès l'adolescence, et soit qu'il s'agisse de la direction d'un quart ou de celle d'un canot, — le sentiment d'une responsabilité précoce, en développant un juste sentiment de fierté professionnelle, mûrissent de bonne heure la plupart de nos jeunes officiers. — Dans ces conditions de vie sérieuse, tous ceux qui possèdent une certaine étoffe et qui ont connu les bienfaits de l'éducation première éprouvent le besoin de comparer et d'étudier. — Le contact des étrangers, le frottement des hommes et des choses fait justice de nos préjugés nationaux et arrive à les nantir d'un certain fonds d'initiative, de judiciaire et de connaissances acquises.

Si quelque lecteur, curieux des choses de la mer, venait à nous demander à son tour : « Qu'est-ce donc qu'un officier de marine? » Nous serions tentés de répondre avec un amiral célèbre : « C'est un homme qui doit être aussi à l'aise dans un salon que solide sur un banc de quart, » réunir les qualités de l'officier militaire aux sentiments d'un parfait gentleman, être adroit à tous les exercices de corps, parler plusieurs langues, capable de conduire une affaire internationale tout comme son vaisseau, de monter à cheval et de diriger une expédition, comme de tenir une plume autour d'un tapis vert. — Souvent livré à ses seules inspirations, dans des temps difficiles, au milieu d'un pays lointain, l'officier de marine doit encore s'efforcer d'acquérir un jugement sain, de l'instruction, un esprit ouvert et éclairé. — Si cette définition est difficile à remplir, il importe au bien du service et à l'honneur du pays que notre type s'en écarte le moins possible.

Dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, M. Thiers, frappé de la ferme contenance des troupes de la marine durant les sanglantes batailles de Lutzen et de Bautzen, signale ce qu'il appelle « *le fier esprit de la marine !* »

Ce fier esprit, qui a souvent fait la plus grande force de nos marins, nous le retrouvons encore à Montrouge et à Avron comme au Bourget, à Fréteval comme sous les murs d'Orléans et d'Amiens, dans ces beaux combats de l'armée du Nord où leur attitude arrachait des éloges inaccoutumés aux écrivains Allemands eux-mêmes. — Dans la guerre contre la Commune, lors du second siége de Paris, la marine, toujours fidèle au devoir, était encore à son poste. — Sans ce fier esprit, sans ce ressort particulier, mélange d'audace et de persévérance, croit-on que la marine se fût relevée de Trafalgar et d'Aboukir?

Ce sentiment a donc été pour elle d'un puissant secours, durant la longue histoire, féconde en péripéties de tous genres, qui a été celle des marins français depuis trois siècles. — Selon la belle image d'un écrivain de talent, on peut souvent dire de nos hommes de mer : — « La France compte peu d'enfants plus dignes d'elle que ceux qui, dans leur cœur solitaire, ont longtemps porté la patrie absente! »

Les marins sont d'ordinaire très-généreux pour les infortunes des leurs. — Il suffit de voir les enchères souvent extravagantes qu'ils se font un vrai point d'honneur de mettre sur les effets de leurs camarades défunts. — Leur empressement à se jeter dans un canot de sauvetage, comme à porter leurs offrandes aux quêtes pour les veuves et orphelins, le jour du payement, n'est pas moins significatif et ne laisse aucun doute sur la sensibilité de leur cœur.

Chez des hommes de cette trempe, le sentiment religieux existe plus ou moins, à l'état latent, et, pour le réveiller, il suffit d'une de ces fortes émotions que la vie de la mer manque rarement de vous apporter. — Tantôt c'est un combat ou bien une épidémie, tantôt c'est une avarie grave, un naufrage ou une tempête! Tantôt c'est un malheur de famille ou la parole émue d'un digne aumônier. Tantôt c'est un de ces nombreux accidents du métier qui font voir la mort d'assez près pour que la vie ne semble plus tenir qu'à un fil, accidents que les Anglais ont si bien dépeints par leur expression caractéristique : « *Hair-breadth escapes !* »

Pendant ces heures d'anxiété où il a senti vibrer les cordes les plus intimes de son être, dans le silence de son cœur le marin s'est incliné sous la main toute-puissante de Dieu! — Au milieu des multiples impressions de son existence aventureuse, il a eu parfois de ces révélations intérieures où l'homme a profondément senti son néant et la longue chaîne de ses infirmités. Devant son Créateur, il s'est retrouvé, selon la belle parole de l'Écriture, « comme le bâton dans la main du voyageur! »

Pour parvenir à enseigner aux gens de mer ces habitudes de prévoyance, si contraires à la nature des choses et aux entraînements

de leur vie agitée, « l'exemple doit venir de haut. » — Quand les marins auront vu plusieurs des familles qui les entourent protégées de la misère par quelque généreuse et perspicace initiative, cet exemple pourra devenir contagieux.

Aussi le patronage de la marine tout entière, depuis l'amiral de France jusqu'au plus modeste maître au cabotage, est-il en quelque sorte indispensable pour faire pénétrer dans tous les rangs de la grande famille maritime l'Œuvre de l'Assurance sur la vie des marins.

Nous débuterons par promener un rapide coup d'œil sur les misères qui assaillent la population maritime. Puis nous examinerons les effets et les causes des grands sinistres de mer, ainsi que les nouvelles garanties à invoquer pour la protection de la vie des navigateurs. — Après cet exposé des maux qu'il faut tout au moins s'efforcer de pallier s'il n'appartient qu'à Dieu de les guérir, nous aborderons l'étude des institutions de prévoyance qui intéressent particulièrement les marins.

Colbert avait fondé sa Caisse des invalides. — Notre époque peut revendiquer la Société centrale de sauvetage des naufragés et les pupilles de la marine française, les *Sailor's homes* de l'Angleterre et de la Hollande. Que Dieu seconde cet effort et que bientôt l'on puisse joindre à cette nomenclature — l'Assurance en cas d'accidents, sur la vie des marins français!

I

LA GRANDE FAMILLE MARITIME.

Adopter ou patronner une famille de marins, c'est, en principe, faire assurer contre les événements de mer cette vie si précieuse et si menacée du chef de famille, d'où dépend le sort de la femme et des enfants.

Si l'on parcourt les populeuses communes du littoral, on ne tardera pas à être douloureusement frappé de la quantité de veuves et d'orphelins que les sinistres de mer et les maladies des pays étrangers, sans compter la guerre et les grandes expéditions (Crimée, Chine, Cochinchine et Mexique) ont, pour ainsi dire, échelonnés tout le long de nos rivages.

Si l'on interroge d'autre part les curés, les maires, les notables de ces paroisses riveraines ou encore les Sœurs chargées de la visite

des malades, on achèvera de se convaincre qu'il y a là, tout près de nous, bien des misères pressantes à soulager.

Et si notre belle charité chrétienne trouve des dévouements et des ressources pour les œuvres les plus lointaines et les moins connues, telles que celles des petits Chinois ou des orphelins arabes, qui peut douter que, sur les rivages mêmes de notre généreuse France, le cœur de nos compatriotes ne s'ouvre au cri de détresse de nos veuves et orphelins de marins.

Malgré tous ses efforts, le département de la marine est réduit, par les charges de plus en plus grandes de sa Caisse des invalides, à ne pouvoir accorder, la plupart du temps, que des secours temporaires et éventuels absolument insuffisants.

En dehors des événements de mer et de guerre prévus par la loi, et qui seuls ouvrent des droits à des pensions régulières, pour certaines catégories de veuves et d'orphelins, le fonds de secours éventuels et temporaires de l'institution des Invalides ne peut allouer d'ordinaire, en cas de naufrages, aux familles privées de leurs chefs, qu'un secours de 50 à 60 francs, payable tous les deux ans seulement.

Il ne saurait en être autrement depuis les changements profonds que la marche du temps, nos guerres et nos révolutions ont apportés dans les attributions de la Caisse des invalides. — Dans la pensée de Colbert, cette institution ne devait être qu'une vaste tontine, uniquement destinée à soulager la classe des maîtres et des matelots. Cette fondation était donc d'un caractère essentiellement démocratique. — Sous l'ancienne monarchie, il était vrai de dire que l'état-major de nos flottes « servait pour l'honneur. » La croix de Saint-Louis, qui, seule, couronnait la carrière de tant d'officiers, était en effet gratuite. Par ailleurs, les rares pensions de retraite, accordées aux officiers de marine pauvres se payaient sur la cassette du roi.

Mais, depuis la Révolution de 89, le recrutement égalitaire de la flotte transforma, par la force des choses, l'institution de Colbert en une caisse générale des pensions de retraite pour tous les grades de la marine, depuis l'amiral jusqu'au dernier matelot. — A côté de recettes demeurées les mêmes, les charges de la Caisse des Invalides s'accrurent dans une proportion immense et telles que le Trésor public est désormais obligé de lui venir en aide par une subvention annuelle.

Ce secours du Trésor ressemble beaucoup, d'ailleurs, à une simple restitution. — La première République et Napoléon Ier, dans leurs périodes de détresse financière, puisèrent, sans plus de cérémonie, bon nombre de millions dans cette caisse, vrai patrimoine

des marins, alors enrichi par le produit des prises nombreuses faites sur l'ennemi.

D'après les règlements de la Caisse des Invalides, ont seuls droit à la pension :

Les veuves ou orphelins des marins du commerce, en jouissance d'une demi-solde de retraite, c'est-à-dire cinquantenaires et parvenus à atteindre le terme plus difficile encore de 25 années effectives de navigation.

S'il s'agit du service de l'État, la pension n'est allouée en principe qu'aux familles des hommes réunissant, sans condition d'âge, vingt-cinq ans de service à terre ou sous le pavillon des vaisseaux.

Autrement, il faut que le marin mort avant le terme légal ait été victime d'un service périlleux et commandé, ou emporté par une maladie épidémique, ou enfin qu'il soit tombé « frappé par le fer ou le feu de l'ennemi, » selon l'énergique expression de la loi de brumaire an IV.

Par suite, si le matelot du commerce ne parvient pas à réunir cette longue suite de campagnes de mer, indispensables pour cumuler *trois cents* mois d'embarquement, — ou s'il succombe avant l'âge de cinquante ans, sa veuve et ses orphelins ne sauraient prétendre qu'à un secours éventuel et facultatif de 50 à 60 francs, alloué d'ordinaire tous les deux ans.

Or, ne l'oublions pas, nous sommes en présence d'une classe d'hommes où la mort frappe à coups redoublés. On serait parfois tenté de comparer leurs chances de vie à celles des ouvriers voués aux « professions dangereuses ! » — Il résulte des statistiques « qu'au milieu des hasards de leur périlleuse carrière, les trois quarts des marins inscrits disparaissent avant l'âge de cinquante ans ! »

D'autre part, à la considérer dans son ensemble, et sauf de rares exceptions, la population maritime n'est rien moins qu'aisée. — Minime est le nombre des familles de marins que la possession d'une petite maison, de faibles économies ou de quelques morceaux de terre ne laisse pas à la merci d'un salaire quotidien, éventuel. Nous disons *éventuel*, car peu d'industries sont atteintes de chômages plus fréquents que les divers genres de navigation. En France surtout, où le sol et l'industrie fournissent pour l'exportation trop peu de produits *encombrants*, nous demeurons nécessairement pauvres en fret national de sortie. Or, le fret de sortie, c'est le principal stimulant et la véritable base du cabotage et du long-cours.

Tantôt c'est le mauvais temps qui interdit la pêche, tantôt c'est le poisson qui manque ! Ailleurs, c'est le caboteur qui reste à vide, le long du quai, en attendant un chargement à fret rémunérateur. Ou

bien c'est le long courrier, retour du Pacifique ou de l'Inde, qui, par une habitude déplorable, à peine dans les jetées de Marseille ou du Havre, obligé de désarmer, congédie son équipage, pour décharger avec des portefaix. Ce n'est pas ainsi que les capitaines marchands réaliseront le grand *desideratum* d'équipages attachés à leurs navires et dévoués à leurs chefs. Enfin, c'est le matelot qui, ne trouvant pas à s'embarquer dans son pays natal, par suite des souffrances de notre navigation, est souvent contraint de faire plusieurs centaines de lieues pour aller chercher un navire français, — si même il n'est réduit à la douloureuse nécessité de s'expatrier, pour aller gagner son pain sous un pavillon étranger !

Hâtons-nous de le dire, le gouvernement a entendu le cri de détresse de la marine marchande.

A défaut de cette liberté absolue de l'Angleterre ou des États-Unis que les conditions mêmes d'existence de notre inscription maritime ne permettent point de lui accorder, les plus hautes considérations politiques et militaires commandent de donner en échange, à notre marine de commerce, une protection qui rétablisse l'équilibre. — On a depuis longtemps appliqué et non sans raison, à la grande institution de Colbert, le vieil adage romain : « *Salus populi, suprema lex !* »

Une commission nombreuse s'occupe encore une fois des moyens de procurer à notre marine marchande ce relèvement durable, devenu pour elle une question de vie ou de mort. Nos récents traités de commerce nous ont privés de cette protection efficace : — la *surtaxe de pavillon*, à l'ombre de laquelle notre navigation s'était maintenue malgré bien des causes d'infériorité, jadis exposées avec talent dans l'Enquête de 1825 sur la cherté de la navigation française. — A défaut de la surtaxe de pavillon, désormais difficile à rétablir, assurément l'un des expédients les plus efficaces sera sans doute cette prime quotidienne qu'il est question d'allouer aux armateurs, par tête de marin engagé dans la navigation, dite de concurrence. — Question vitale, car elle intéresse au plus haut degré l'existence de la meilleure école de marins *hauturiers*, véritable pépinière des hommes d'élite de la flotte de guerre.

Habitué à vivre au jour le jour, insoucieux du lendemain, le matelot ignore absolument l'existence de ces institutions de prévoyance qui sont l'honneur et l'espérance de notre siècle, en attendant que, par une active et intelligente propagande, elles deviennent la sauvegarde de notre société contre les convoitises des masses. — Combien pourrait-on en trouver qui aient appris à connaître le chemin de la caisse d'épargne ou des sociétés de secours mutuels ?

Quant aux assurances sur la vie, en cas de décès, aux caisses de

retraite pour la vieillesse, ou de pensions aux ouvriers et de secours à leurs veuves, en cas d'accidents, autant de lettres closes ou de mondes inconnus pour ces braves gens! — Autant et mieux vaudrait-il leur parler Cochinchine, Japon, pays des Ashantees ou Monomotapa! On les mettrait assurément plus à l'aise, sur le chapitre pays lointains et aventures extraordinaires.

C'est à peine si dans nos plus riches stations de bains de mer l'initiative de quelques rares administrateurs de la marine est parvenue, avec le concours des baigneurs, à organiser quelques caisses locales de secours mutuels.

D'ordinaire très-enclin au mariage, de bonne heure le marin devient père de nombreux enfants. — Cependant, avec ses gains aléatoires de la pêche ou ses salaires fixes du cabotage ou du long-cours (en dehors même de la redoutable éventualité des chômages maritimes), c'est tout au plus s'il réunit l'un dans l'autre environ 40 à 50 francs par mois.

Supposons au matelot une famille moyenne d'une femme et de trois enfants, que la présence au foyer d'un vieux père ou d'une vieille mère portera souvent au chiffre de cinq à six bouches à nourrir. — Ce salaire de 40 à 50 francs aura à supporter les charges qui suivent :

Dépenses du marin au départ, pour monter son coffre d'effets, tabac, savon, etc.

Dettes de la famille, pendant son absence, chez le boulanger, etc.

Retenue fixe de 3 p. 100, pour la Caisse des invalides de la marine.

Chômages éventuels de la navigation ou de la pêche.

Maladies et accidents, etc.

Par ailleurs, les gains des marins du cabotage, du long-cours ou de la grande pêche, par suite d'absences de plusieurs mois, ne parviennent à leurs familles que d'une façon très-intermittente. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que tous les armateurs, mus par un sentiment charitable, consentissent, à l'exemple des plus bienfaisants d'entre eux, à faire des avances en cours de campagne, et constituassent ainsi aux familles de leurs matelots une sorte de délégation bénévole.

On aperçoit d'ici dans quelles conditions précaires s'établit le petit budget de ces cinq ou six personnes constituant la famille du marin! — Aussi peut-on le dire en toute vérité : leur existence est à la merci du plus léger accident.

Si le marin meurt dans les pays malsains d'outre-mer ou revient au foyer frappé de blessures ou d'infirmités qui le réduisent à l'état

d'invalide, voilà cinq ou six personnes immédiatement réduites à la plus complète misère. Nul ne pourrait le contester !

Malgré les améliorations de tout genre que le département de la marine s'efforce, depuis une trentaine d'années, d'apporter à la condition morale et matérielle de l'homme de mer[1], il reste là quelque chose à faire !

II

LES SINISTRES DE MER

C'est le propre des grands sinistres maritimes d'appeler l'attention publique sur les institutions protectrices des hommes voués au rude métier de la mer.

L'année 1873 et les premiers mois de 1874 ont été féconds en calamités de ce genre. — Tous ceux de nos concitoyens qui savent trouver dans leur cœur un écho pour les grandes infortunes n'ont eu que trop d'occasions de tressaillir à ces récits lamentables.

A mesure que le génie de l'homme étend son empire sur l'immense domaine des mers et des continents lointains, les périls de la navigation augmentent, il faut bien le dire, en raison même :

Du nombre et de la fréquence des voyages ;

De la rapidité des traversées qui entraîne aux constructions de plus en plus légères et de plus en plus allongées ;

De la rareté du personnel d'élite, nécessaire pour mener les navires à bon port ;

De certaines imprudences de route, nées du désir d'arriver plus vite que ses concurrents.

Pour relater cette lugubre histoire, avec les développements qu'elle comporte, il faudrait des volumes, et notre cadre ne nous accorde que quelques pages. Force nous sera donc de nous borner à glaner, à travers ce champ funèbre, quelques-uns des souvenirs les plus saillants.

Les amateurs de statistique qui voudront approfondir ces ques-

[1] Le bilan de cette sollicitude serait bien long à retracer, mais il restera un véritable titre d'honneur pour la haute administration de la marine française. — Bornons-nous à citer les rengagements avec congé, les secours aux enfants de marins au-dessous de dix ans, la levée permanente, les sursis de levée, le service des délégations aux familles, les améliorations de solde, de nourriture, de vêtement, l'instruction élémentaire, les secours religieux, — en un mot un très-grand nombre de réformes qui, d'un régime jadis trop souvent abhorré, ont fait de la flotte le service le plus justement populaire qui existe maintenant en France.

tions pourront d'ailleurs consulter avec le plus grand fruit les belles cartes de naufrages et d'abordages, dressées et publiées annuellement par les soins de l'Amirauté anglaise (*Wreck and Collisions Charts*).

Bien qu'elles ne comprennent que les seuls parages de la Manche et des Iles-Britanniques, ces cartes sont parsemées d'une multitude de petites croix, particulièrement accumulées, comme les tombes de nos cimetières, sur certains écueils ou passages étroits. — Ces cartes sont d'ailleurs indispensables tant pour déterminer la meilleure position à donner aux phares, bateaux-feux, balises ou stations de sauvetage, que pour provoquer un redoublement de vigilance chez les capitaines de navire, au milieu de ces dangereux parages. Depuis sa fondation, la Société centrale de sauvetage de Paris publie également, chaque année, la carte des naufrages survenus sur les côtes de France.

Mais revenons aux sinistres les plus marquants de ces derniers temps.

C'est par centaines et par milliers qu'il faut compter les marins de toute nation qui, selon l'expression caractéristique des Anglais, ont trouvé, au sein des mers, une tombe liquide : « *Who found a watery grave !* »

N'ayant ainsi que l'embarras du choix, nous relaterons de préférence les événements qui intéressent la France.

En 1855, au plus fort de la guerre de Crimée, c'est la frégate-transport la *Sémillante* se brisant dans une tempête, au milieu de la nuit, sur les écueils des bouches de Bonifacio. — Plus de 600 soldats ou marins trouvent la mort dans cette catastrophe dont pas un homme n'échappe. — Ajoutons, en passant, à l'honneur de notre marine nationale, que, pendant cet immense va et vient de *trois* ans, et de 400,000 hommes, entre la France et l'Orient, ce sinistre est le seul qu'elle ait eu à enregistrer.

Il semble que les catastrophes, comme les crimes et les épidémies, aient quelque chose de contagieux, et qu'il s'y dessine de grands courants qui, à certaines époques, les entraînent dans un sens déterminé. — Ainsi les naufrages par suite de collision entre deux navires, en temps de brouillard ou de nuit, très-rares autrefois, sont devenus si communs depuis la multiplication des navires à vapeur, qu'ils démontrent évidemment l'insuffisance des précautions actuelles.

Rappelons seulement quelques-uns de ces sinistres.

Au mois de septembre 1854, le paquebot l'*Arctic*, appartenant à la Compagnie anglaise Collins, était abordé en vue du cap Race par le petit steamer français *Vesta*, commandant Duchesne. — Ce fut une

catastrophe plus terrible encore que celle de *la Ville-du-Havre*, car il y périt au moins trois cents personnes.

En 1869, le paquebot de la Corse *Général-Abbatucci*, abordé dans la nuit du 7 mai, sombre à une légère distance des côtes de l'Italie, entraînant dans le gouffre presque tous les passagers avec son équipage.

La même année, par une des plus sombres nuits et des plus violentes tempêtes de l'hiver, c'est l'aviso à vapeur de la marine nationale *la Gorgone*, naufragée et perdue corps et biens, avec les 88 hommes qui la montaient, dans les roches dangereuses de l'Iroise, à l'entrée de Brest.

Par un temps de neige, au cœur du rude hiver de la guerre, c'est la perte du transport de l'État *la Sèvre*, chargée de troupes, dans le raz Blanchard. — Grâce au dévouement des officiers, de l'équipage et des pêcheurs riverains, on put sauver une partie des passagers. Mais le commandant périt à son poste avec le plus grand nombre de ses officiers et marins.

En 1872, c'est le grand navire anglais le *Northfleet*, au mouillage dans les environs des Dunes et chargé d'émigrants, abordé de nuit par le vapeur espagnol *Murillo*, qui le coule avec plus de 400 personnes, l'auteur du sinistre (par une exception heureusement bien rare chez les marins), ayant continué sa route sans s'occuper du navire abordé.

En 1865, le 15 décembre, c'est le paquebot des Messageries le *Borysthène*, naufragé sur les côtes d'Algérie, avec un détachement de zouaves; puis c'est l'*Evening-Star*, vapeur américain, périssant avec toute la troupe théâtrale qu'il conduisait à la Nouvelle-Orléans.

Dans la nuit du 6 mars 1873, par une de ces tempêtes qui marquent la fin de l'hiver, dans les régions hyperboréennes, cinq navires du Portrieux et de Paimpol se brisaient sous les falaises escarpées des côtes d'Islande. — Sans attendre une saison plus clémente, impatients d'arriver les premiers sur les lieux de la pêche de la morue, ils étaient partis sans regarder derrière eux. — Sur 110 Bretons, composant les équipages de ces 5 pêcheurs, 3 navires (*Express*, *Notre-Dame*, *Joséphine*) avaient péri corps et biens, et la mer avait englouti 79 victimes[1].

Déjà, en 1863, les marins des Côtes-du-Nord venaient de payer un tribut bien sensible à la rigueur des éléments. — Un coup de vent de Nord frappant en foudre avait surpris, dans la baie de Saint-

[1] *Le Pays de Caux*, journal de Saint-Valery, annonce la perte de deux navires pêcheurs de ce port, partis en 1874, pour la pêche d'Islande, avec 40 hommes bord.

Brieuc, nos pêcheurs de poissons frais. — Le bilan des noyés était de plus de 30 marins, presque tous pères de famille.

En novembre 1873, au milieu de l'Atlantique, survient l'épouvantable collision de *la Ville-du-Havre* et du *Loch-Earn*. — Cet abordage entre deux colosses de la mer, lancés à grande vitesse, sur la perpendiculaire de leurs routes respectives, ne pouvait manquer d'être fatal au navire abordé. — Dix minutes à peine après un choc terrible, le paquebot transatlantique, littéralement coupé en deux, sombrait avec une telle rapidité qu'il entraînait dans l'abîme la plus grande partie de son personnel : 228 marins et passagers.

Non loin de ces mêmes parages, sur le banc de Terre-Neuve, au mois d'août 1873, sévissait une série de tempêtes qui devait être cruellement fatale à nos pêcheurs de morue.

Le dernier courrier de Saint-Pierre et Miquelon porte au chiffre énorme de 303 hommes le nombre de nos marins disparus : les uns engloutis dans leurs chaloupes de pêche, les autres sombrés à l'ancre ou à la voile, sur les navires eux-mêmes. — Ces pertes extraordinaires des banquiers de Terre-Neuve, jointes à celles des pêcheurs d'Islande et au sinistre de *la Ville-du-Havre*, sans parler des autres sinstres de moindre importance que nous ignorons, dépassent le total lamentable de 420 marins. Aussi peut-on dire que cette date fatale de 1873-1874 vivra longtemps gravée en traits funèbres dans la mémoire de nos populations des côtes de France[1].

En mars 1874, c'était le sinistre du paquebot *le Nil*, des Messageries nationales, périssant avec 89 personnes à bord, sur un écueil, dans les mers du Japon. — A part 4 hommes sauvés, ce fut une catastrophe complète. A en croire le récit de ces rares survivants, *le Nil* une fois dégagé des roches qui venaient de labourer ses flancs, aurait succombé par la rupture de ses cloisons-étanches de l'avant et ne serait retombé dans des eaux profondes que pour s'y engloutir, avec une rapidité telle qu'aucun moyen de sauvetage n'avait été possible.

Si les grandes Compagnies françaises viennent de payer coup sur coup, aux périls de la mer, un tribut vraiment extraordinaire et tout à fait inusité dans leurs annales, ce n'est que justice de rappeler ici le bilan de vingt années de services des Messageries nationales.

Dans son excellente étude sur la *Protection de la vie des navigateurs*, M. Alfred de Courcy[2], directeur de la Compagnie d'Assurances

[1] Voici dans quelle proportion ce désastre de Terre-Neuve a frappé nos différents ports de Bretagne et de Normandie :

Granville, 24 hommes; — Saint-Malo, 42 hommes; — Cancale, 88 hommes; — Dinan, 23 hommes; — Saint-Pierre et Miquelon, 14 hommes; — Saint-Jean-de-Luz, 16 hommes; — autres ports, 64 hommes.

[2] *Le Correspondant* des 25 décembre 1873 et 25 janvier 1874.

générales maritimes de Paris et écrivain de talent, a récemment traité, avec une remarquable autorité, la question de confiance.

« Depuis vingt ans que la Compagnie des Messageries nationales dessert les escales de la Méditerranée, depuis dix ans qu'elle exploite les lignes du Brésil et de l'Inde, elle n'avait pas transporté, jusqu'à la fin de 1871, moins de 3,577,424 passagers.

« Si elle a eu plusieurs naufrages, bien qu'en proportion très-faible, elle n'en compte qu'*un seul*, la perte du *Borysthène*, qui ait coûté la vie à 57 passagers, soldats ou marins. — Par ailleurs, en *vingt* années, sur un parcours de plus de *sept* millions de lieues marines, rien !!!

« La Compagnie générale transatlantique a été fondée en 1862, et jusqu'à la perte de *la Ville-du-Havre*, en 1873, c'est-à-dire depuis *onze* ans qu'elle parcourt les mers les plus dures, elle n'avait eu aucune catastrophe à déplorer. »

Quant au double sinistre des deux paquebots *l'Europe* et *l'Amérique*, tous deux ayant subi de soudaines voies d'eau, à la suite de mauvais temps, par des causes que nous indiquerons plus loin, bien que la perte matérielle soit considérable, pour les Assurances et la Compagnie, — au moins l'humanité n'a-t-elle ici que la perte d'*un* seul homme à regretter!

Il faut le dire bien haut.

Les deux grands steamers transatlantiques sortaient à peine des chantiers anglais et leurs voies d'eau ont surgi sans aucun échouage sérieux. — Par suite, la responsabilité de ces avaries subites et si extraordinaires ne pourrait-elle pas remonter à certains vices d'installation ou de construction dont les ingénieurs anglais seraient les premiers auteurs?

Depuis la production à outrance de vapeurs neufs (conséquence de l'ouverture du canal de Suez), les constructeurs de l'autre côté de la Manche ont été de plus en plus entraînés en dehors de leur anciennes et très-respectables traditions, par la concurrence si redoutable du bon marché.

« Pour économiser le fer, observe M. de Courcy, dans sa belle étude sur les *Périls de la mer*[1], on a tellement aminci l'épaisseur des tôles que, suivant une locution usitée, plusieurs navires ne flottent que sur leur couche de peinture. Au moindre choc, la coque se déchire et la mer fait irruption.

« Pour économiser le charbon, on a réduit la force de la machine. Pour compenser cette réduction de la force propulsive, on a démesurément allongé les formes, jusqu'à dix fois la largeur et plus en-

[1] *Le Correspondant* du 25 décembre 1873.

core. — L'idéal de certains constructeurs a été d'imiter la forme du saumon, sinon de l'anguille. Mais les vertèbres du navire n'ont point la souplesse ni la solidité d'assemblage de celles du poisson.

« Si les ingénieurs des Messageries nationales, dont l'expérience ne saurait être contestée, admettent la proportion de neuf ou dix fois la largeur, — c'est à la condition de fortes liaisons qui manquent à la plupart de ces constructions !

« Jusqu'à ces derniers temps, la disparition d'un navire à vapeur, avec tout son équipage, était chose extrêmement rare, remarque M. de Courcy. Aussi l'émotion fut vive lorsqu'à la fin de l'hiver de 1872-1873, on eut à constater en Angleterre que plus de 20 vapeurs, presque tous d'un fort tonnage et de construction très-récente, manquaient à l'appel.

« Dix-huit autres vapeurs anglais, dont treize neufs, avaient été abandonnés en mer, sans avoir subi aucun choc. Les équipages avaient pu se sauver, après avoir couru les plus grands dangers. »

Cette statistique effrayante n'a pas besoin de commentaires. Jamais la responsabilité du gouvernement anglais ne fut plus vivement engagée. — La Commission royale des navires innavigables (*Royal commission on unseaworthy ships*) résoudra-t-elle le problème? Jusqu'ici on paraît en douter.

Un dernier fait serait capable de dissiper les injustes préventions que les derniers événements de nos paquebots (exploités avec plus ou moins d'adresse, par certains journaux étrangers), dans un but de concurrence facile à deviner, auraient pu faire naître, à l'endroit des constructeurs et des capitaines français. — « On n'a souvenir, dit l'honorable directeur des Assurances maritimes de Paris, que de *trois* bâtiments à vapeur, sous pavillon français, qui aient jamais disparu sans nouvelles : — *l'Atlas*, *l'Adeline Félix* et *l'Ardent*. Ces deux derniers étaient presque neufs et de construction anglaise. »

C'est là une perte bien faible, en regard de *vingt* vapeurs anglais, disparus dans une seule année !

III

COLLISIONS. — NAUFRAGES. — SAUVETAGES.

Jusqu'à ces derniers temps, les sinistres maritimes, qui affligent plus ou moins périodiquement nos populations des côtes, restaient inconnus et comme cachés au reste des humains. — Le cortége de

douleurs et de misères qui en est la suite, demeurait, pour ainsi dire, enseveli dans la zone du littoral. Aujourd'hui, depuis les communications rapides d'un bout du monde à l'autre, leur retentissement commence à émouvoir l'Europe et le pays tout entier.

Bon nombre d'accidents de mer, entraînant perte de navire et mort d'hommes, proviennent des *alea* très-nombreux du métier de marin ou de la rigueur des éléments.—Toute la sagesse des gouvernements et des nations, mise en commun, ne saurait se flatter de supprimer les périls de la navigation. — Il n'est jamais entré dans le plan de la Providence que, sur aucun théâtre où se déploie son esprit d'entreprise, l'homme pût perdre la notion du danger. — Point n'est besoin d'être un grand philosophe pour comprendre qu'il soit salutaire à la légèreté ou à l'orgueil humain de recevoir de temps en temps, sous forme de grandes secousses morales, de ces avertissements d'en-haut qui lui rappellent sa faiblesse et ses misères. Et ce n'est point là assurément l'une des moindres marques de la sagesse et de la miséricorde divine. — Au lendemain d'un grand danger couru, d'un péril heureusement conjuré, notre prière se change en élan de reconnaissance pour le Dieu puissant qui, dans ces heures critiques, nous a donné le sang-froid, l'inspiration et la force.

Mais si l'homme de mer, dans l'intérêt même de son perfectionnement moral, doit se résoudre à sentir une sorte d'épée de Damoclès toujours suspendue sur sa tête, raison de plus pour rejeter loin de lui toute tendance fataliste. — En poursuivant persévéramment l'étude des sinistres de mer, nul doute qu'on ne parvienne à en atténuer la fréquence et parfois même la gravité.

Tel est le cas pour la question des abordages. Depuis que la vapeur a accéléré et multiplié les voyages, chacun veut couper au plus court, à ses risques et périls. — Entre les capitaines, c'est une constante émulation de voyages rapides ! Raser les pointes et les écueils, marcher à toute vitesse de jour et de nuit, atterrir dans la brume ou sur un point douteux, devient une sorte d'entraînement, de *steeple-chase*, auquel bien peu de capitaines ont la sagesse de résister. — Il en résulte que pour le passage dans les détroits resserrés, nombre de navires suivant des sillons fort voisins les uns des autres, sont exposés à se rencontrer.

Il existe, il est vrai, un règlement international de 1862, destiné à indiquer les manœuvres les plus propres à prévenir les collisions. — Mais rien n'est en réalité plus difficile à formuler qu'un bon règlement de ce genre. — Pour être à la portée de tous les marins, il faut que, traduites dans toutes les langues, les règles à suivre soient rendues claires, nettes et surtout concises. On annonce un

congrès international qui se réunirait prochainement à Londres, en vue d'obtenir ce grand *desideratum*. — Car il faut bien convenir qu'on le poursuit depuis longtemps sans avoir obtenu jusqu'ici autre chose que de très-maigres palliatifs.

En matière de collisions, il existe encore bon nombre de cas douteux susceptibles de controverse.

En vue de simplifier les nouvelles règles, tous les bâtiments à voiles poussés par des vents favorables et faisant par suite *route directe* par la ligne de plus courte distance, pourraient être assimilés aux navires à vapeur.

Selon le vœu de l'illustre hydrographe Maury, pourquoi, sur les lignes les plus fréquentées, comme entre Liverpool et New-York, par exemple, avec embranchement sur le Havre, n'adopterait-on pas sur la carte des routes internationales d'aller et de retour, assez espacées pour prévenir toute chance de ces collisions à contre-bord, les plus redoutables de toutes? Dans les détroits et canaux les plus difficiles où l'espace fait défaut, il faudrait s'en tenir, pour les navires faisant route directe, à la vieille et salutaire règle, d'obliger chacun à prendre sa droite, en multipliant les sonneries d'avertissement.

Ces premières conventions de route ne sont d'ailleurs nullement applicables aux bâtiments à voiles, obligés de louvoyer contre des vents contraires.

Dans tous les passages vraiment étroits, les voiliers remontant dans le vent par une série de bordées seront toujours exposés à croiser la route des vapeurs. — En ce sens, les premières améliorations à apporter aux règles existantes ne consisteraient-elles pas :

A adopter un mode uniforme de commander à la barre, mode qui devînt une règle internationale. — Ainsi, *Tribord toute!* signifierait pour tout le monde : — Lancer en grand sur tribord ;

A augmenter l'éclairage des *louvoyeurs*, en les astreignant rigoureusement à porter des feux de position, et à faire exécuter par l'homme de vigie une sonnerie de cloche ou de cornet à bouquin, indiquant le sens de leurs amures ;

A prescrire à tous les vapeurs et voiliers ayant le vent favorable, de traverser les canaux et détroits sous une vitesse modérée, ne dépassant pas 7 ou 8 nœuds, par exemple. — Les voiliers faisant route directe avec vent favorable devraient en tout temps, pour l'éclairage, être assimilés aux vapeurs.

Dans le cas de rencontre inopinée, dans la brume ou par une nuit obscure, la règle qui paraît la plus naturelle et la plus simple, c'est de lancer son navire du bord opposé au danger.

Pour les vapeurs on devrait, en outre, stopper et même, si cela ne suffit pas, marcher résolûment en arrière.

La plupart des collisions proviennent d'ailleurs :

Soit d'un défaut de surveillance extérieure;

Soit de l'indifférence ou de la brutalité de certains navigateurs ;

Soit du retard apporté par l'officier de quart à manœuvrer, c'est-à-dire à *changer* sa route.

Dès qu'un feu ou la silhouette sombre d'un navire est aperçue dans l'obscurité, il n'y a pas un instant à perdre pour observer et agir. L'une des méthodes les plus pratiques, c'est de *relever* très-fréquemment l'étranger, soit au compas, soit mieux encore à l'œil, par un point de son propre navire.

Si l'angle s'*ouvre* par rapport à votre route, c'est signe que les navires tendent à s'éloigner.

Mais, si cette angle se *ferme* ou même demeure stationnaire, il faut immédiatement s'écarter, en donnant un bon coup de barre qui change votre route de plusieurs quarts.

En pareille aventure, l'indécision et la lenteur sont pour le marin la pire chose de toutes!!

Il va de soi que ces règles, commises à la surveillance des consuls et navires de guerre de toute nation, devraient avoir, pour sanction, — de fortes amendes, en cas de dérogation constatée, sans préjudice de peines plus graves, dans les cas de collisions où l'abordeur aurait tenu une conduite contraire au devoir et à l'honneur.

Vient ensuite le long chapitre des accidents de mer attribuables aux erreurs de compas et de route, ou à la sévérité des éléments, etc.

Grâce aux excellentes publications de notre *Société centrale de sauvetage des naufragés*, nous commençons à posséder une première statistique des accidents de mer, au moins quant à ceux survenus sur les côtes de France. — Durant l'espace de 5 années, de 1867 à 1871, nos rivages ont été le théâtre de 1,695 sinistres, répartis sur des bâtiments de toute grandeur, depuis la chaloupe de pêche jusqu'au plus grand clipper, et représentant :

Tonnage. . . .	158,093 tonneaux.
Équipages. . .	11,195 hommes.

Sur 980 navires naufragés dans les trois dernières années 1869, 1870 et 1871, pour lesquelles on possède des données plus précises, on trouve comme causes des sinistres :

NAVIRES ÉCHOUÉS.

A la voile, par	mauvais temps	200
—	beau temps	52
—	brume ou neige	35
—	calme et courants	41
—	erreurs de route ou de feux	39
—	désemparés	30
—	par voie d'eau	40
Au mouillage ayant chassé ou brisé leurs chaînes		187
	Total	624

NAVIRE SOMBRÉS.

Remplis par la mer ou chavirés		160
Par suite de voies d'eau		47
—	d'échouage	44
—	d'incendie	9
	Total	260

Nombre d'abordages	53
Navires perdus corps et biens, trouvés à l'état d'épaves	17
Sans indications suffisantes	26
Total	96

Au demeurant, on peut attribuer 569 sinistres à des cas de force majeure, — 204 Négligence, impéritie ou fausses manœuvres, — 164 Insuffisance d'équipement, mauvaise construction ou chargement dangereux, — 43 sans indications.

Pendant ces trois années, sur un ensemble de 937 navires sinistrés, 846 personnes ont péri; 6,088 se sont sauvées.

L'année 1869, à elle seule, compte 430 victimes. Il convient de remarquer qu'à eux seuls les vapeurs de l'État *la Gorgone* et *la Sèvre*, les paquebots *Prince-Pierre* et *Général Abattucci*, comptent, dans ces pertes de trois années, pour 248 noyés.

La partie la plus intéressante de cette statistique a trait aux navires et équipages sauvés. — Depuis 1865, date de sa fondation, voici le bilan des services rendus à l'humanité par la Société centrale de sauvetage de Paris, sous la direction de deux de nos amiraux, Rigault de Genouilly et de la Roncière Le Noury, avec le concours de

bien des hommes de bonne volonté, depuis les plus hautes notabilités jusqu'au dernier matelot de notre littoral.

Nombre de	personnes sauvées par les engins de la société.	936
—	navires sauvés	56
—	navires secourus.	253
—	stations de canots de sauvetage	48
—	postes des porte-amarres.	175
—	médailles décernées.	178
—	diplômes d'honneur.	191

Achat et entretien du matériel.	900,108 fr.
Dépenses pour récompenses et indemnités aux sauveteurs	104,587
Total des dépenses. . . .	1,004,695 fr.

« Il faut encore au moins 400,000 fr. pour compléter l'organisation des stations de sauvetage et postes de secours. — Les dépenses d'entretien, ajoutent les *Annales* du sauvetage maritime, s'élèveront en outre à 150,000 fr. par an. Enfin, une réserve est indispensable pour assurer la perpétuité de l'œuvre.

« Le Conseil sollicite donc avec instance le concours de toutes les personnes bienfaisantes pour achever une œuvre qui, pouvons-nous ajouter, est digne du cœur généreux de la France[1]. — Donnez et l'on vous rendra ! ! »

IV

ENQUÊTE PRÉVENTIVE SUR LES ACCIDENTS DE MER.

Si l'on se reporte à la statistique des naufrages sur les côtes de France, d'après la Société centrale de sauvetage, ils reconnaîtraient pour causes principales :

Les abordages ou collisions;

L'insuffisance des ancres et chaînes ;

La faiblesse ou la vétusté de construction;

Les chargements dangereux ;

[1] « Toute somme, si minime qu'elle soit, est acceptée avec reconnaissance.

« Les souscriptions annuelles de 20 francs et au-dessus, et les donations une fois versées de 100 francs et au-dessus, donnent seules le titre de *fondateur* et le droit d'assister aux assemblées générales. »

On souscrit chez les receveurs généraux et particuliers; — chez les trésoriers des invalides de la marine; — chez les consuls de France, etc., etc., etc.

La négligence, l'impéritie ou les fausses manœuvres, ou, en d'autres termes, l'*insuffisance* du commandement.

Nous avons parlé des abordages et tenté d'indiquer quelques précautions de nature à en raréfier le nombre devenu de plus en plus inquiétant.

Quant à l'insuffisance trop fréquente des apparaux de mouillage des navires marchands, elle ressort de ce fait que, durant une période de 3 ans, 187 bâtiments, étant au mouillage sur les côtes de France, — « sont venus s'échouer ayant chassé ou brisé leurs chaînes. »

Il faut savoir gré à la Société centrale de sauvetage de la publicité qu'elle a donnée à ces chiffres.

La connaissance exacte du mal n'est-elle pas le premier moyen de découvrir le remède? — Ce dernier ne consisterait-il pas à faire en sorte que les navires marchands fussent pourvus d'ancres et de chaînes, de poids et de diamètres proportionnels à leurs déplacements?

Bien que l'administration du *Veritas* exige en principe l'observation de cette règle, pour admettre les navires à sa cote et par suite aux assurances, il paraîtrait que les chaînes et ancres du commerce ne sont pas régulièrement soumises aux épreuves indispensables de force et de résistance en usage dans la marine nationale. — Un maillon de la chaîne devrait porter la marque du fabricant et l'indication de la tension d'épreuve. Les commissions de visite devraient se montrer impitoyables sur ce point capital.

Avec des ancres plus lourdes et des chaînes plus fortes, les bâtiments résisteraient mieux au mouillage, et le chiffre moyen de 62 échouages par an se réduirait, sans nul doute, à un très-petit nombre.

La faiblesse de construction des nouveaux types de vapeurs très-allongés réclame toute l'attention des hommes de l'art. — Depuis la grande épidémie de disparition à la mer qui a sévi sur les vapeurs anglais, pendant l'hiver 1872-1873, il ne paraît plus possible que les commissions de visite, au départ des navires, se contentent de ce qui paraissait suffire autrefois.

L'enquête actuelle, sur les causes des voies d'eau qui ont fait abandonner les paquebots *l'Europe* et *l'Amérique*, jettera sans doute quelque lumière sur cette situation obscure.

Serait-ce la construction en fer elle-même qu'il faut fortifier par de nouvelles liaisons?

Ou bien le travail de rivure des tôles, leur échantillon et les consolidations intérieures en ciment ou béton qui auraient laissé à désirer?

Serait-ce enfin, comme l'ont avancé certains journaux anglais, à des accidents de robinets de machine ou de prises d'eau demeurées ouvertes qu'il faudrait s'en prendre?

Ne serait-ce pas, en tout cas, l'énergie des moyens d'épuisement qu'il conviendrait d'accroître dans le grand compartiment des machines, en dotant ces grands paquebots d'une pompe rotative indépendante, à *générateur* exhaussé, telle qu'en reçoivent maintenant dans la marine militaire nos cuirassés de première classe?

Serait-ce enfin le commandement de ces paquebots qu'il importerait de constituer avec les garanties bien connues dont a toujours joui la flotte des Messageries nationales? Cependant il est de ces capitaines de transatlantiques qui ont acquis une réputation méritée, au milieu de plus d'un événement tragique.

Ou bien les commissions de visite dites d'Amirauté et celles de recette de ces navires, qui devraient être fortifiées et astreintes à des examens plus minutieux?

De toute manière, la question, une fois soulevée par des événements aussi graves, doit être nécessairement vidée. — Il y va de l'honneur de notre marine commerciale et de la renommée de la Compagnie transatlantique.

Depuis que nous écrivions ces lignes, *l'Amérique* a été inspectée au Havre par une commission d'enquête présidée par un officier général de la marine. — Il a été constaté que les voies d'eau ne provenaient d'aucun vice de construction, mais bien de fausses manœuvres, de robinets d'arrosage de machine non fermés, de pompes engorgées, etc., etc.

Avec un personnel plus expérimenté et des moyens d'épuisement mieux entendus, nul doute qu'on ne remédie à de pareils événement, toujours pénibles pour le pavillon national.

Vient ensuite l'histoire des sinistres par chargements dangereux. — Ici encore nous devons laisser la parole au digne directeur de la Compagnie d'assurances générales maritimes.

Il faut lire la belle étude de M. Alfred de Courcy, sur les *Périls de la mer*[1], pour mesurer l'étendue du mal et la nécessité d'apporter un prompt remède. — Voici l'analyse de cette partie de son travail :

« Trop souvent, dans notre siècle de progrès, les navires périssent par l'imprudence qui a présidé à leurs chargements. — Ou leurs ponts ont été encombrés, surchargés et leur stabilité compromise, ou du blé en grenier a été entassé dans leurs cales, sans les séparations indispensables pour maintenir son centre de gravité; ou l'on a pris à bord des cargaisons spécialement dangereuses : minerais,

[1] *Le Correspondant*, décembre 1873 et 25 janvier 1874.

pétrole, sel, coolies chinois, etc., etc... Dans le seul hiver 1872-1873, quarante navires à vapeur ont disparu. La plupart étaient chargés de blé en *vrac*. — Aussi, est-ce par les meilleures raisons que l'honorable directeur des assurances maritimes s'élève contre l'imprudence des capitaines et des chargeurs. — Une loi de douane et de navigation internationale, obligeant, sous peine d'amende et d'interdiction de départ, les capitaines et assureurs à prendre toutes les précautions d'expérience, et à respecter une ligne de chargement *maximum*, rendue réglementaire, et peinte ou tracée sur la coque du navire, pourrait seule remédier à la plaie des chargements dangereux. »

Tant qu'à faire une loi sur la sécurité de la navigation, n'y aurait-il pas certaines mesures à prendre pour faciliter aux consuls et aux commandants de navires de guerre les enquêtes à faire sur prévention du crime de baraterie ou de naufrage prémédité. — D'après M. de Courcy, la proportion des pertes serait moitié moindre pour les navires non assurés. — De plus, s'il est un fait d'observation, c'est que, selon un dicton bien connu dans les ports, quand les frets vont mal, le nombre des naufrages augmente. Il importe à l'ordre public que la baraterie, de quelque façon qu'elle se dissimule, ne puisse désormais se flatter d'échapper aux justes sévérités de la loi.

Les Compagnies d'assurances auraient tout intérêt à ce qu'il en fût ainsi. — En Angleterre, les compagnies ou armateurs ne dédaignent pas d'ailleurs d'encourager les principaux faits de sauvetage de navires ou de cargaisons par des récompenses régulièrement adressées aux sauveteurs.

Si l'on considère les dangers courus dans la plupart de ces opérations, le temps qu'elles réclament et la dépense qu'elles occasionnent aux sauveteurs, obligés d'interrompre leur voyage, et souvent de hasarder leur navire ou la vie de leurs hommes, on ne saurait voir dans cette coutume qu'une juste rémunération, jointe à une instigation au bien.

Aux équipages, on offre des primes en nature ou en argent, aux officiers on donne en souvenir une pièce d'argenterie gravée d'une inscription commémorative, et connue sous le nom de *Testimonial*. — Quel marin n'a vu de ces témoignages de services rendus figurer sur la table de bon nombre d'amiraux, de consuls et de capitaines anglais. Et nous ne croyons pas nous tromper en pensant que l'adoption définitive de cette coutume par nos Assurances françaises, serait d'un légitime stimulant aux navigateurs et du meilleur exemple. — La justice serait ici d'accord avec leur intérêt bien entendu.

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la façon dont certains agents consulaires français dirigent les sauvetages de nos bâtiments marchands naufragés à l'étranger. — A notre sens, ces opérations ne devraient être entreprises que si elles payent leurs frais. Là où il existe des télégraphes, l'armateur et les Assurances dont les intérêts sont en jeu, devraient être toujours consultés et mis en demeure de se faire représenter sur les lieux. — Pour les pays trop lointains, la présence d'un homme compétent, délégué spécial de nos missions diplomatiques ne serait-elle pas utile pour contrôler ce genre d'opérations?

Il nous reste à parler de la question délicate entre toutes.

Pour une période de trois ans, ayant pour théâtre les côtes de France, les *Annales du sauvetage maritime* n'attribuent pas moins de 204 naufrages, à « l'insuffisance du commandement. » — De son côté, le directeur des Assurances générales laisse percer la même idée quand il recommande dans les termes les plus nets l'usage de n'employer que des capitaines pécuniairement désintéressés dans les navires, c'est-à-dire uniquement choisis pour leur bonne renommée.

« Les grandes maisons d'armement qui possèdent de nombreux navires ont soin de *choisir* des capitaines non intéressés. — Les exemples les plus remarquables en France ont été donnés par MM. Peulvé, Petitdidier et C[ie] qui ont armé à la fois 60 navires à voiles, et par la Compagnie des Messageries nationales. — Aussi, pour ces deux entreprises, la proportion des naufrages a-t-elle été beaucoup au-dessous de la moyenne.

M. de Courcy remarque que l'obtention d'un brevet de capitaine du commerce n'est, en fait, qu'une simple probabilité d'aptitude au commandement. — Une fois l'examen passé et le brevet obtenu, qui peut affirmer d'avance comment le capitaine se conduira à la mer? Ce n'est assurément pas dans un examen oral, passé à terre, dans une chambre, qu'on pourra jamais apprécier le caractère, le jugement et le sentiment marin des candidats au commandement? — Tout au plus, avec le système encore en vigueur, l'examinateur pourra-t-il se faire une idée de l'intelligence et des connaissances theoriques du marin examiné.

Si l'on voulait que le brevet offrît plus de garanties, il faudrait imiter certaines nations du nord de l'Europe et faire en sorte que les examens de pratique, pour le cabotage et le long-cours, eussent désormais lieu, sur un navire-école, à la mer. — Si l'on voulait faire mieux encore, il faudrait tendre à remplacer graduellement les écoles d'hydrographie à terre, par deux ou trois navires-écoles où

les candidats au brevet de capitaine s'instruiraient et navigueraient en même temps.

Si ce système arrivait à coûter un peu plus cher que les écoles à terre, il offrirait d'essentielles garanties, en permettant d'éprouver sur le terrain même de la pratique, le caractère, le coup d'œil, le sang-froid et le sentiment marin des candidats. — Les plus mauvais ou médiocres seraient aisément éliminés. Personnellement, les futurs capitaines s'instruiraient plus vite et à meilleur marché ; ils éviteraient de prendre, dans ces écoles à terre, bon nombre de mauvaises habitudes qui ne sont que trop favorisées par ce long séjour obligatoire sur le pavé des ports.

C'est à flot, sur des vaisseaux, corvettes et bricks-écoles, que sont instruits, depuis plus de soixante ans, nos futurs officiers de la marine militaire. L'instruction à bord, à la mer et sur rade a donc, pour elle, la garantie de l'expérience acquise. — Il va de soi que, pour être menée à bonne fin, l'organisation des navires-écoles du cabotage et du long-cours devrait être soigneusement étudiée et concertée entre le département de la marine et les chambres de commerce des ports. — Pour être admis dans ces écoles, les jeunes marins auraient à subir un examen préparatoire, à justifier du temps de mer habituel et surtout de bons certificats. C'est dans ces conditions que se recrute notre navire-école des *Pilotes de la flotte*, institution qui a déjà produit des sujets très-remarquables, et qui deviendra parfaite dès qu'elle aura reçu son complément par l'entretien permanent des Pilotes brevetés. — Les navires-écoles délivreraient plusieurs *classes* de brevets, avec annotations, excellent moyen de graduer l'aptitude de leurs candidats. — Par la force des choses, il s'établirait ainsi certaines nuances dans la valeur professionnelle, et par suite dans le degré de confiance que le commerce devrait accorder aux nouveaux capitaines.

M. de Courcy demande que les capitaines de commerce qui auraient perdu leurs navires soient, à l'exemple des commandants de la marine militaire, traduits devant un tribunal compétent. — Il rappelle qu'avant 1848 un des directeurs les plus éminents de l'administration de la marine, M. Marec, « s'était voué à l'idée de remédier à ce désordre. »

L'article 87 du décret-loi de mars 1852, en confiant au ministre de la marine le droit de juger la conduite des capitaines de commerce a, il est vrai, amélioré cette situation « en mettant un terme, dit M. de Courcy, à des impunités vraiment scandaleuses. »

Aujourd'hui la Commission supérieure de la Marine marchande émet le vœu que la responsabilité des capitaines du commerce soit

déterminée par une loi. — On remédierait ainsi du même coup, et au danger « de récidive des impérities notoires, et aux plaintes des capitaines marins, contre le régime de procédure à huis-clos, qui, si indulgente qu'elle paraisse d'ordinaire, ne s'exerce pas moins sans défense et débat contradictoire. »

Ainsi donc, en ce qui touche le commandement des navires du commerce, la tendance actuelle consisterait (autant que la différence des deux services le comporte), à se rapprocher des traditions en usage dans la marine nationale. — Des tribunaux maritimes compétents, composés de capitaines au long-cours et au cabotage, mais présidés par un officier de vaisseau, connaîtraient de tous les accidents de mer, sauf les contestations pécuniaires qui relèveraient des tribunaux de commerce.

La loi à intervenir déterminerait la sanction pénale applicable aux capitaines marchands, dans les cas d'impéritie, de négligence, de fausses manœuvres ou d'oubli des obligations professionnelles, tracées par « le devoir et l'honneur. »

Enfin la même loi ou une autre loi connexe pourrait, dans une de ses parties, statuer sur le nouveau mode d'instruction, d'éducation et d'examen de ces mêmes capitaines.

De toutes les protections réclamées pour la vie des navigateurs et des passagers, ces nouvelles institutions seraient sans contredit les plus efficaces, car elles tendraient à affermir dans la marine de commerce, avec plus de garanties d'expérience, ces sentiments de dignité professionnelle et cet esprit de corps qui sont la meilleure force de notre marine de guerre.

V

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE SUR LA VIE DES GENS DE MER.

Nous avons maintenant le devoir de rechercher les moyens les plus pratiques de réaliser notre principal objectif — le meilleur mode d'assurance sur la vie des marins.

L'institution de garanties financières protectrices de l'existence des familles des marins remplira, en vérité, une étrange lacune qui, dans un siècle aussi charitable que le nôtre, constituait une véritable tache morale. — Ainsi cessera ce pénible contraste de vieille date : le matériel (cargaison et navire) couvert et assuré contre tous risques de mer, à côté du personnel (passagers et marins de l'équipage) demeurant exposé, sans aucune compensation, à tous les ha-

sards de la profession la plus périlleuse. — On semblait avoir oublié que si les pertes d'argent se réparent, la vie des hommes sera toujours le plus précieux des biens.

Jusqu'ici, un très-petit nombre de compagnies françaises ont seules entrepris l'assurance des gens de mer, qui aurait pris naissance en Angleterre, pays d'origine de tous les genres d'assurance, depuis l'incendie jusqu'aux accidents de chemins de fer.

Cherchons à esquisser brièvement la méthode et le plan d'ensemble de ces compagnies.

L'Étoile de la Mer.

Cette Compagnie a son siége social à Paris, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires. Elle assure la vie des marins et des passagers contre les périls de la navigation.

Le premier mode consiste dans l'assurance au voyage. (Voir les tarifs spéciaux à chaque traversée.)

A terme fixe, l'Assurance est au mois, de 25 centimes, ou à l'année, 2 francs 40 centimes, par chaque 100 francs de capital assuré.

Les tarifs au mois et au voyage sont proportionnels aux risques de la saison et aux dangers plus ou moins grands des parages traversés. — L'assurance à l'année est au taux fixe de 2,40 pour 100.

Nous ne pouvons mieux faire que de donner ici la parole à la notice publiée par *l'Étoile de la Mer* elle-même, le ministre de la marine ayant recommandé cette Compagnie dans les ports par une circulaire datée de Versailles, 6 novembre 1872 :

« Toutes les personnes qui ont à faire accidentellement un voyage en mer ont intérêt à recourir à ce mode d'assurance, qui n'exige qu'un sacrifice momentané, et de peu d'importance. Les émigrants peuvent y trouver une ressource précieuse.

« Quant aux marins, il semble que l'assurance sur la vie est pour eux le complément indispensable de la Caisse des Invalides de la marine. — En effet, la Caisse des invalides de la marine leur fait une pension, lorsqu'ils sont mis dans l'impossibilité de travailler, soit par l'âge, soit par un accident ; mais s'ils viennent à périr dans un naufrage, la Caisse des Invalides ne fait rien (ou bien peu de chose) pour leur famille. — Tout marin marié a donc intérêt à recourir à l'assurance sur la vie, afin de laisser à sa femme et à ses enfants quelques petites ressources, dans le cas où il viendrait à périr dans un naufrage.

« Il en est de même du marin célibataire qui est le soutien de son père, de sa mère, ou de ses frères et sœurs mineurs.

« Mais, indépendamment de la circonstance fatale où elle est ap-

pelée à procurer une indemnité, l'assurance sur la vie peut rendre des services importants. — Elle peut être, par exemple, un moyen de crédit très-efficace pour une mère de famille dont le mari est en cours de voyage.

« Les fournisseurs consentent généralement à faire crédit à la femme, au moyen d'une délégation sur les décomptes du mari; mais ils ne le font que dans une mesure très-restreinte, parce qu'ils ne sont jamais sûrs que le montant du décompte sera suffisant pour les couvrir. En effet, si un marin engagé au mois vient à mourir peu de temps après son départ, son décompte peut se réduire à bien peu de chose. — Avec une assurance sur la vie, cet inconvénient disparaît, puisque, en cas de mort, la famille ayant une indemnité à toucher de la Compagnie, les fournisseurs peuvent, sans crainte, lui faire des avances jusqu'à concurrence du montant de cette indemnité. Il suffira qu'ils se fassent remettre la police, qui est payable au porteur.

« Enfin, à un autre point de vue purement commercial, l'assurance des personnes contre les accidents de mer facilitera certaines opérations qui peuvent être très-fructueuses pour les intéressés. — Un homme est intelligent et honnête; quoiqu'il n'ait pas de fortune, il trouverait aisément un négociant qui lui confierait volontiers une petite pacotille pour la réaliser outre mer, s'il n'y avait pas à craindre les dangers de la navigation. L'assurance de la marchandise n'est pas suffisante pour conjurer ces dangers. — Une assurance sur la vie du voyageur compléterait la sécurité du négociant. L'opération dont nous parlons se ferait plus fréquemment, et les deux intéressés s'en trouveraient bien. »

Il y a beaucoup de vrai dans ces diverses considérations. — L'assurance sur la vie doit exercer une influence des plus favorables sur le développement de nos entreprises d'outre-mer. — Beaucoup de gens qui hésiteraient à s'y lancer, sans rien laisser derrière eux, en cas de malheur, les aborderont résolûment le jour où ils pourront garantir un héritage *posthume* à leurs femmes ou à leurs enfants.

Plusieurs assurances de 20 à 50,000 et même 100,000 francs, contractées par des capitaines et des négociants, en cours de voyage dans les cinq parties du monde, figurent sur les livres de *l'Étoile de la mer*.

Hors le cas des conventions spéciales que la direction de l'entreprise se réserve de faire dans certains cas, pour garantir les assurés contre tout genre de mort, voici quelles sont les conditions ordinaires des assurances accordées aux marins, d'après les polices répandues dans les ports.

La Compagnie ne répond pas des cas de mort naturelle par ma-

ladie; mais, en pareille circonstance, la prime entière est restituée à la famille de l'assuré, à titre de dédommagement.

L'indemnité convenue est acquise à l'assuré, ou à ses héritiers, dans les cas d'événements de mer entraînant la mort ou une mutilation grave.

Le maximum du capital assurable sur une seule tête est fixé comme il suit :

Long-cours, capitaine.	10,000 fr.
Officier	6,000
Maître au cabotage.	6,000
Second	4,000
Patron de petite pêche.	5,000
Marin	3,000

Pour fixer les idées, prenons quelques exemples des primes à payer à *l'Étoile de la Mer.*

Assurance de 500 francs, à l'année, sur la tête d'un marin (cabotage ou long-cours). . . . . 12 fr.
Assurance de 1,000 fr. dito dito. . 24

Campagne de six mois à Terre-Neuve, — pêche de la côte, et probablement aussi pêche de la morue en Islande. Pour un capital de 500 francs, à raison de 25 centimes par mois, soit 1.5 0/0 pour les six mois . . . . 7 fr. 50

Campagne du banc de Terre-Neuve. — Pêche en pleine mer dans les embarcations, pour un séjour de trois mois au banc, 1 1/2 0/0, mais avec une addition de 3/4 0/0 pour les risques supplémentaires. . . . . 11 fr. 25

Total, 2 1/4 0/0 sur un capital de 500 francs.

Il est bon d'ajouter ici, pour les lecteurs peu versés dans les choses de la mer, que la pêche du banc de Terre-Neuve est peut-être la plus dangereuse qui existe, à ce point que les Anglais et les Américains eux-mêmes ont renoncé à s'y livrer, alors que nos marins bretons et normands y persévèrent depuis plus de deux siècles. — Quelle preuve plus décisive de vaillance et d'intrépidité pourrait-on demander à nos Malouins, Granvillais et Dieppois !

Une autre Compagnie, nommée *la Sécurité générale* (10, rue de Ménars, Paris), annonce également des assurances à primes fixes contre les accidents de mer pouvant atteindre les marins.

L'assurance porte sur les accidents corporels de toute nature qui peuvent atteindre la vie humaine, en la frappant de mort violente :

Chutes, incendies, explosions de machines, tonnerre;
Accidents sur la glace, à la chasse, à la pêche, voyages de mer, en chemin de fer, en diligence.

Article 6 des Statuts :

L'assurance donne droit, moyennant une prime annuelle, à une indemnité pécuniaire déterminée par la Police, et consistant :

En cas de mort, en une somme fixe une fois payée;
En cas d'incapacité permanente de travail, en une rente viagère.

Pas plus que *l'Étoile de la Mer*, *la Sécurité générale* ne répond de certains accidents reconnaissant pour causes l'imprudence ou l'inconduite des assurés. — Cette nomenclature des accidents *illégitimes* est passablement étendue, et s'étend aux jeux, rixes, duels, suicides, révoltes, natation, à moins que le fait ne soit un acte d'obéissance aux ordres des supérieurs ou un acte de dévouement pour le salut de l'équipage.

Cette dernière vise de plus, parmi les motifs de déchéance de tous droits à indemnité, les cas de folie, d'ivresse, de guerre ou d'émeute.

Les deux Compagnies admettent les faits de sauvetage au nombre des accidents légitimes. — *L'Étoile de la Mer*, d'après les *Annales de sauvetage*, aurait inauguré ses opérations par un acte de bienfaisance très-méritoire, en assurant *gratuitement* tous marins volontaires qui se dévouent au service périlleux des canots de notre Société de sauvetage.

Un autre exemple vient d'être donné dans les Côtes-du-Nord par une famille bienfaisante que d'anciens souvenirs rattachent à la marine. — Les trente-six hommes formant l'équipage de deux pêcheurs d'Islande, *les Deux-Élises* et *le Monitor*, appartenant au port de Tréguier, viennent d'être assurés à *l'Étoile de la Mer* pour la campagne de 1874.

Voici d'ailleurs l'aperçu que nous avons pu obtenir sur les opérations de cette Compagnie.

« Les capitaines du commerce, mais surtout les négociants et autres passagers, s'assurent assez volontiers. Quant aux matelots, il est permis de croire que la plupart ignorent encore l'existence d'une caisse de prévoyance à leur profit. — Bien que ce genre d'assurance ne soit qu'à ses débuts, il y a cependant progrès incontestable, à Granville surtout.

« Ainsi, en 1873, 130 marins ont été assurés ; 2 ont péri. La prime moyenne ressortant à 1 1/2 p. 100, *l'Étoile de la Mer* a payé un peu plus qu'elle n'avait reçu. »

« En 1874, on a assuré jusqu'en juillet seulement 275 marins (plus du double quant au chiffre de 1873). — La plupart sont des pêcheurs de morue de Terre-Neuve ou d'Islande, qui ont été assurés soit par la sollicitude de leurs armateurs, soit par l'aide de personnes bienfaisantes, quelques-uns même par la prévoyance de leurs femmes. — Aussi M. Billette, directeur de la Compagnie, a-t-il l'intention d'adresser des circulaires spéciales aux armateurs, capitaines de navire, et même aux femmes de marins. — C'est en effet par ces divers canaux que l'institution a le plus de chances de pénétrer sur le littoral. »

Quelques grandes compagnies d'armements maritimes, émues de la situation faite à leurs marins en cas de naufrage, ont constitué des caisses de secours. Nous sommes heureux de pouvoir citer la très-honorable initiative prise à cet égard par MM. Peulvé, Petitdidier et Ce,

« MM. A. Petitdidier et Ce portent à la connaissance de leurs capitaines et de leurs équipages, qu'en cas de mort par accident des marins embarqués sur leurs navires, dont les départs s'effectueront à dater du 1er janvier 1869, les sommes ci-après :

Pour le capitaine		1,500 fr.
— deuxième capitaine		1,000
— maître d'équipage		750
— lieutenants	Chacun	600
— charpentiers	Chacun	600
— voiliers	Chacun	600
— matelots	Chacun	600
— cuisiniers	Chacun	600
— novices		400
— mousses		300

seront payés par lesdits armateurs :

1° A la veuve du marin décédé;

2° A défaut de veuve, aux enfants, en répartissant la somme afférente à l'emploi du marin au prorata du nombre des enfants;

3° A défaut de veuve et d'enfants, au père du marin décédé, ou à défaut, à la mère.

L'indemnité sera due, soit que la mort par accident ait lieu à bord, soit à terre, pour le service du navire.

A la suite de tout événement ou accident ayant donné lieu à mortalité, MM. les capitaines devront, à leur arrivée au premier port à destination, en donner l'avis régulier à MM. A. Petitdidier et Ce, en y joignant la copie du procès-verbal constatant le (ou les) décès.

VI

L'ASSURANCE DES MARINS EN CAS D'ACCIDENTS.

Il est facile de comprendre que, quelles que soient d'ailleurs leurs combinaisons, des compagnies particulières, obligées, sous peine de mort commerciale, de servir à leurs actionnaires des dividendes en rapport avec le cours des valeurs de Bourse, seront toujours contraintes de maintenir des tarifs d'assurances relativement assez élevés.

Mais si l'État lui-même, dans une belle pensée d'humanité et de conservation sociale, venait, vis-à-vis des professions dangereuses, à prendre lui-même ce rôle d'*assureur;* si, en dehors de toute pensée de bénéfice, une institution, au contraire, légèrement subventionnée par le budget, c'est-à-dire plutôt un peu onéreuse aux finances que rémunératrice, se chargeait de cette œuvre si méritoire, n'est-il pas clair que l'on atteindrait, *ipso facto*, le *nec plus ultra* des avantages offerts aux assurés?

Or, depuis la loi du 11 juillet 1868 et le décret du 11 août de la même année, ce vœu, en apparence si téméraire, que nous exprimons, est devenu une réalité, par la création de la *Caisse d'assurances en cas d'accidents*, garantie par l'État.

Cette institution, qui n'est autre chose qu'une branche de notre grande Caisse des dépôts et consignations, a son siége à Paris, rue de Lille, 56, et forme, par suite, une véritable dépendance de notre ministère des finances.

Voici dailleurs les

PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DE L'ASSURANCE EN CAS D'ACCIDENTS.

« 1-2. La Caisse d'assurances en cas d'accidents (art. 1er et 2 de la loi) a pour objet de constituer des pensions viagères aux ouvriers de l'industrie ou de l'agriculture qui, dans l'exécution de ces travaux, seront atteints de blessures entraînant une incapacité permanente ou absolue de travail, — et de donner des secours aux veuves et orphelins mineurs; ou, à leur défaut, — aux pères et mères sexagénaires des assurés ayant péri dans l'exécution desdits travaux professionnels.

3. — Les assurances en cas d'accidents ont lieu par année. L'assuré verse à son choix, et pour chaque année, 8 francs, 5 francs ou 3 francs. (Art. 8 de la loi.)

4. — Les ressources de la Caisse d'assurances en cas d'accidents se composent :

1° Du montant des cotisations versées par les assurés, comme il est dit ci-dessus;

2° D'une subvention de l'État à inscrire annuellement au budget, et qui, pour la première année, est fixée à 1 million;

3° Des dons et legs faits à la Caisse. (Art. 9 de la loi.)

5. — Pour le règlement des pensions viagères à concéder, les accidents sont distingués en deux classes :

1° Accidents ayant occasionné une incapacité absolue de travail;

2° Accidents ayant occasionné une incapacité permanente du travail de la profession.

La pension accordée pour les accidents de la première classe est calculée suivant l'âge de l'assuré, d'après un tarif dont un extrait est ci-joint.

La pension accordée pour les accidents de la seconde classe n'est que la moitié de la pension afférente aux accidents de la première. (Art. 10 de la loi.)

6. — La pension viagère due aux assurés, suivant la distinction du paragraphe précédent, est inscrite au Grand-Livre de la dette publique, à la diligence de la Caisse de retraites pour la vieillesse. (Art. 11 de la loi.)

7. — Les secours à allouer, en cas de mort par suite d'accident, à la veuve de l'assuré, et, s'il est célibataire ou veuf sans enfants, à son père ou à sa mère sexagénaires, est égal à *deux* années de la pension à laquelle il aurait eu droit.

L'enfant ou les enfants mineurs reçoivent un secours égal à celui qui est attribué à la veuve, et qui se *cumule* avec lui.

Les secours se payeront en deux annuités. (Art. 12 de la loi.)

Suivent les dispositions d'ordre relatives soit aux constatations et justifications à fournir en cas d'accidents, soit aux formalités, d'ailleurs fort simples, à remplir pour contracter les susdites assurances. On peut s'adresser, dans ce but, à tous les agents des finances, sans exception :

Receveurs ou trésoriers généraux,
Receveurs particuliers,
Percepteurs des contributions,
Directeur des Postes.

En accordant ces remarquables facilités aux ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, la loi du 11 juillet 1868 a eu pour but de suppléer à l'insuffisance reconnue de la plupart des institutions locales de prévoyance, telles que les Caisses de secours des grandes compagnies ou celles des Sociétés de secours mutuels.

Il est en effet avéré que si ces caisses particulières accordent à

l'ouvrier blessé, ou malade, les soins du médecin, les médicaments, et un secours quotidien, pendant la durée de la maladie, — ces Sociétés sont généralement obligées, au bout d'un temps plus ou moins long, faute de ressources pécuniaires suffisantes, de suspendre ces secours et d'abandonner l'ouvrier temporairement privé des moyens de gagner sa vie, ou devenu absolument infirme, aux étreintes de la misère.

Dans le cercle de nos institutions économiques, et vis-à-vis de la classe si nombreuse des travailleurs manuels, la Caisse des accidents remplit donc une véritable lacune. Ajoutons que subventionnée par l'État, capable de recevoir des dons et des legs, il n'est pas surprenant que cette fondation populaire se présente à tous, dans des conditions d'avantages exceptionnels. — Son seul défaut grave, quoique heureusement remédiable, c'est de manquer d'agents locaux intéressés à cette propagande populaire du bien, c'est d'être encore trop peu connue !

Par le fait même de leurs habitudes de vie au jour le jour et trop souvent de leur manque d'instruction, il n'est que vrai de dire que les classes laborieuses, prises dans leur ensemble, répugnent à l'esprit de prévoyance. — Pour le leur inspirer, les classes dirigeantes ne doivent pas reculer devant une sorte d'apostolat moral et chrétien qui est pour elles de devoir étroit ; efforts de propagande, publicité des journaux, livres, brochures, affiches, conférences dans les comices agricoles, les sociétés de secours mutuels. — Cette campagne si conservatrice, il importe de s'y préparer de bonne heure, comme à une sorte de « *compelle intrare !* »

Dans un pays aussi travaillé que le nôtre du mal révolutionnaire, point n'est difficile d'entrevoir la portée sociale d'un mouvement de ce genre. Pour peu qu'on parvienne à les étendre et à les populariser sur de larges bases, qui pourrait douter que toutes les institutions provoquant à l'épargne et au maintien des lois existantes ne soient appelées à devenir, pour notre pauvre France, un véritable paratonnerre social ! — De ce nombre sont les deux sœurs de l'établissement dont nous parlons : la *Caisse des retraites pour la vieillesse* et la *Caisse d'assurances, en cas de décès*, toutes deux établies sous la garantie de l'État, dans des conditions analogues et accessibles à tous les citoyens français.

Au milieu de ces pensées et de ces recherches, frappés des bienfaits possibles de cette Caisse des accidents, et du grand avenir de ces fondations de prévoyance en décembre 1873, nous en arrivâmes à nous demander pourquoi dans le silence de la loi, les marins, travailleurs de la mer, ne seraient pas appelés à en profiter tout aussi bien que les ouvriers de la terre ferme?

La pensée nous vint décrire directement à M. le directeur général

de la Caisse des dépôts et consignations et de lui soumettre notre désir et nos doutes. Sous la date du 6 janvier 1874, nous recevions de l'honorable M. Dufrayer la réponse suivante :

« Vous me demandez si un donateur officieux peut faire assurer la vie des marins, pères de famille ;

« Si un armateur ou un capitaine de navire peut assurer la vie de ses passagers et de son équipage (à l'année, dans les deux cas).

« La loi du 11 juillet 1868 ne prévoit aucun cas d'exclusion, et, par suite, rien ne s'oppose à ce que les marins soient appelés à profiter de ce mode d'assurance qui paraît convenir parfaitement à leur situation spéciale et aux dangers auxquels ils sont continuellement exposés.

« Les assurances en cas d'accidents peuvent donc être valablement contractées au profit des équipages des navires.

« La question est plus douteuse en ce qui regarde les passagers, car si l'on peut soutenir que le voyage dans lequel le passager a été blessé ou a péri, a été entrepris dans un but industriel ou agricole, on est obligé de reconnaître que le rôle de celui-ci, à bord, est purement *passif*, et qu'il ne prend aucune part aux travaux dans l'exécution desquels le sinistre s'est produit. Je ne puis donc faire, sur ce point, de réponse catégorique, et il serait nécessaire, si l'on désirait entrer dans cette voie, d'en référer au ministre de l'agriculture et du commerce.

« Quant à la constatation de la nature et de la gravité des accidents, elle serait faite, conformément aux articles 23 à 30 du décret du 10 août 1868, par le comité institué au chef-lieu de l'arrondissement du port d'armement du navire. Seulement l'intervention du maire se trouverait remplacée, par analogie à ce qui se passe, pour la constatation des naissances et des décès, pendant les voyages de mer, par celle du capitaine, maître ou patron du navire.

« *Signé :* DUFRAYER. »

Le lecteur reconnaîtra sans doute qu'aucun ami des marins ne pouvait espérer de réponse plus probante, ni plus sympathique que cette excellente lettre, par laquelle l'honorable directeur s'est acquis des titres imprescriptibles à la reconnaissance de la marine tout entière.

C'est à ce précieux encouragement que nous dûmes de persévérer dans l'œuvre entreprise. Car il ne suffisait pas de dire : — Assurons la vie de nos marins pour sauvegarder l'avenir de leurs femmes et de leurs enfants. — Il fallait trouver avant tout un mode d'assurances, parfaitement simple, conçu dans un esprit large, de toute sécurité, et à la portée des plus petites bourses.

Si nous examinons maintenant d'un rapide coup d'œil le méca-

nisme de la *Caisse des accidents*, dans ses rapports nouveaux avec la grande famille maritime, — il faut bien reconnaître que cette institution semble avoir été créée tout exprès pour cette classe étendue de professions dangereuses, au premier rang desquelles les marins ont eu de tout temps l'honneur de figurer.

Donnons ici le tableau des tarifs de cette fondation :

CAISSE D'ASSURANCES EN CAS D'ACCIDENTS

PENSIONS ALLOUÉES A CHAQUE AGE POUR DES ACCIDENTS AYANT OCCASIONNÉ UNE INCAPACITÉ ABSOLUE DE TRAVAIL

AGE DE L'ASSURÉ.	COTISATION DE			AGE DE L'ASSURÉ.	COTISATION DE		
	3 FR.	5 FR.	8 FR.		3 FR.	5 FR.	8 FR.
	fr.	fr.	fr.		fr.	fr.	fr.
12 ans . .	150	200	313	39 ans . .	150	230	367
13 — . .	150	200	315	40 — . .	150	232	372
14 — . .	150	200	316	41 — . .	150	235	376
15 — . .	150	200	318	42 — . .	150	238	381
16 — . .	150	200	319	43 — . .	150	242	387
17 — . .	150	200	321	44 — . .	150	246	393
18 — . .	150	201	322	45 — . .	150	250	399
19 — . .	150	202	324	46 — . .	152	254	406
20 — . .	150	203	325	47 — . .	155	258	413
21 — . .	150	204	327	48 — . .	158	263	421
22 — . .	150	205	328	49 — . .	161	268	429
23 — . .	150	206	330	50 — . .	164	273	437
24 — . .	150	207	331	51 — . .	167	278	445
25 — . .	150	208	333	52 — . .	170	283	454
26 — . .	150	209	334	53 — . .	173	289	463
27 — . .	150	210	336	54 — . .	177	295	472
28 — . .	150	211	338	55 — . .	181	301	482
29 — . .	150	212	340	56 — . .	185	308	493
30 — . .	150	214	342	57 — . .	189	316	505
31 — . .	150	215	344	58 — . .	194	323	517
32 — . .	150	216	346	59 — . .	199	331	530
33 — . .	150	218	349	60 — . .	204	341	545
34 — . .	150	219	351	61 — . .	210	351	561
35 — . .	150	221	354	62 — . .	217	362	579
36 — . .	150	223	357	63 — . .	224	374	598
37 — . .	150	225	360	64 — . .	232	387	620
38 — . .	150	227	363	65 — . . et au-dessus.	242	403	644

Les pensions allouées pour les accidents n'entraînant qu'une incapacité *permanente* du travail de la profession sont *moitié* de celles ci-dessus.

Le simple contraste de l'extrême modicité des versements, par rapport au chiffre des pensions accordées, en dit plus que tous les éloges. — Cherchons à bien saisir l'esprit de ces tarifs.

Moyennant l'économie bien minime de 1, 2 ou 3 centimes au plus, par journée de travail, tout ouvrier ou marin, quels que soient son âge et sa profession, est admis à se faire garantir, en cas d'accidents de métier.

Dès l'âge de 12 ans, par une cotisation insignifiante de 3 francs par an, l'apprenti-ouvrier, le *mousse* de bord, devenu la ressource à venir de ses vieux parents, peut être assuré au moyen d'un simple prélèvement sur son salaire, soit par sa famille ou par son patron, ou par l'entremise bienfaisante d'un généreux donataire.

A mesure que le travailleur avance en âge, la pension pour incapacité de travail augmente lentement, il est vrai, mais cependant graduellement et dans une proportion croissante avec les besoins de l'assuré.

L'apprenti d'atelier, le mousse, le *novice* de bord ou le jeune garçon de ferme est devenu un homme fait, un travailleur de toutes pièces. — Désormais on lui confiera des travaux professionnels plus difficiles, et, par suite, il va courir plus de dangers. — C'est le moment de l'amener à s'assurer par une cotisation de 3 à 5 francs par an.

Enfin, si l'ouvrier ou le marin ont accepté les charges d'une famille, s'ils ont monté en grade et acquis un peu d'aisance, ne serace pas le moment, pour ses chefs directs ou protecteurs bénévoles, de déployer les plus grands efforts de persuasion pour l'amener à la cotisation *maximum* et cependant bien modique de 5 à 8 francs par an?

Dans tout ceci, il convient de ne pas perdre de vue que si l'on veut aussi prévoir les cas de mort *naturelle* par maladie, c'est à la Caisse d'assurances *en cas de décès* qu'il faut recourir pour assurer un capital déterminé au profit de sa veuve et de ses enfants. Ce capital ne saurait dépasser un maximum de 3,000 francs. — Les marins et ouvriers prévoyants ou dotés de quelque aisance feront bien de s'assurer aux deux Caisses à la fois.

Et comme il faut tout traduire par des exemples, cherchons à faire l'application du tarif en cas d'accident, à nos marins, dans les diverses conditions d'état civil.

Si nos gens de mer sont blessés par accident de bord et rendus incapables de servir, ils ont droit à une véritable pension de retraite sur les bases suivantes :

PRIMES	PENSIONS SELON L'AGE
3 fr.	de 150 fr. à 242 fr.
5 fr.	de 200 fr. à 403 fr.
8 fr.	de 313 fr. à 644 fr.

Dans les limites qui précèdent, c'est toujours l'âge de l'assuré, combiné avec la prime versée, qui détermine le chiffre de ces pensions, qui atteignent leur maximum à 65 ans.

Quant aux pensions pour blessures n'ayant entraîné qu'une incapacité permanente ou *temporaire* de travail du marin, elles sont fixées à la moitié des précédentes allocations.

Enfin, sommes-nous en présence du cas le plus douloureux — et malheureusement aussi le plus fréquent, — naufrage et disparition du marin père de famille, voici la situation faite aux *veuves* et *orphelins :* L'indemnité est la même, qu'il y ait un seul ou plusieurs enfants mineurs ; mais, par une de ses dispositions les mieux conçues, la loi accorde aux enfants mineurs les mêmes droits qu'à leur mère, et admet le cumul des deux indemnités :

PRIMES.	INDEMNITÉS AUX VEUVES ET ORPHELINS.
3 fr.	de 600 fr. à 968 fr.
5 fr.	de 800 fr. à 1,612 fr.
8 fr.	de 1,252 fr. à 2,576 fr.

Ainsi, dans le cas le plus intéressant, la veuve du marin chargée d'enfants recevra, en définitive, une indemnité, une fois payée, égale à *quatre* années de la pension de retraite de son mari, s'il eût survécu.

Il est d'ailleurs tout naturel que les indemnités des positions moins critiques soient fixées à *deux* années seulement de la pension de retraite, c'est-à-dire à la moitié des précédentes allocations :

PRIMES	INDEMNITÉS AUX VEUVES SANS ENFANTS, PÈRE ET MÈRE DE 60 ANS.
3 fr.	de 300 fr. à 484 fr.
5 fr.	de 400 fr. à 806 fr.
8 fr.	de 626 fr. à 1,288 fr.

Pour nos veuves de marins bretons, ce sont là des secours inespérés, car ils équivalent, pour nos familles du littoral, à deux, trois, quatre, cinq années et plus d'existence assurée. — Pendant ce long répit des besoins matériels, les enfants grandissent et les protecteurs bénévoles de ces grandes infortunes ont le temps d'agir.

Quoi qu'il arrive désormais, les veuves et orphelins de la mer, au moment de leurs douleurs les plus cruelles et de leurs besoins les plus pressants, pourront trouver un premier et puissant secours sous l'égide de ces institutions tutélaires.

VII

CONCLUSION

Quiconque a pratiqué les marins et connu les allures de leurs familles ne saurait s'empêcher de reconnaître à quel point toutes les dispositions qui précèdent leur sont particulièrement adaptées.

L'État, en tant qu'assureur sur la vie, prend la question de haut et ne fait aucune distinction entre les différents genres de navigation. La loi ne s'inquiète pas de savoir, comme toutes les Compagnies particulières, si le marin court plus de dangers dans telle saison ou dans tels parages. — L'assurance est annuelle et accompagne l'homme de mer sur toute espèce de navires, quels que puissent être d'ailleurs les périls de son entreprise.

Cette largeur de vues est de nature à éviter bien des déceptions, que les nombreuses clauses restrictives des Sociétés privées, d'ailleurs peu compréhensibles pour les gens sans instruction, pourraient préparer, dans plus d'un cas, aux simples marins et à leurs familles.

Les Compagnies, telles que *l'Étoile de la Mer*, auront toujours comme clientèle obligée ceux des capitaines, officiers ou passagers des navires qui ne se contenteraient pas des tarifs de l'État et prétendraient se faire assurer pour de fortes sommes. — Rien de plus naturel ni de plus légitime !

Quant à l'assurance par l'État, considérée en elle-même, tout au plus pourrait-on émettre un vœu relatif au mode de payement des secours en plusieurs annuités. — Pour qui connaît le manque de prévoyance de la plupart de nos familles du littoral et les habitudes de dissipation de quelques-unes, il conviendrait sans nul doute d'étudier s'il ne vaudrait pas mieux apporter à l'article 12 de la loi une addition ainsi conçue :

« Le montant des secours à payer aux familles pourra (sur leur demande ou sur celle de leurs mandataires) être échelonné sur un nombre d'annuités à déterminer selon les besoins.

« Cette indemnité pourra de plus être convertie, soit en totalité ou en partie, en rentes sur l'État. »

Qu'on songe à l'inexpérience de pauvres gens qui n'ont jamais vécu qu'au jour le jour. — Pour eux, recevoir, d'un seul coup et comme une bombe, une annuité variant entre 300, 744 et même

1,288 francs, ne serait-ce pas subir une de ces tentations de dépense à peu près irrésistible?

Pour garantir le bienfait moral que l'Œuvre des marins a en vue, jamais les comités de patronage ou les donataires officieux ne sauraient intervenir plus à propos, en vue d'exercer une influence salutaire?

Se montrer prévoyants pour nos familles riveraines par voie de persuasion et de conseils, leur faire comprendre leurs véritables intérêts, ce serait du même coup ménager le présent et sauvegarder l'avenir de leurs enfants.

Dans l'intérêt même de l'institution, et pour compléter les bienfaits de la Caisse des accidents, ne pourrait-on pas encore émettre le vœu de voir abaisser la barrière des 60 ans d'âge? Ainsi les fils aînés de veuves, les aînés d'orphelins, les fils de parents infirmes ne sont assurément pas dans des situations moins intéressantes que les enfants de parents sexagénaires, et cependant, en l'état des choses, ils ne peuvent remplir, en cas de mort par accident, leur rôle de soutiens de famille. — Il semble qu'il y ait là une sorte de lacune à combler. Bon nombre de marins appartiennent à ces diverses catégories. — Les fils de veuves ne sont malheureusement que trop nombreux.

Les marins de l'État eux-mêmes auraient intérêt à se faire assurer, car, sans préjudice de leurs droits éventuels à une pension de la marine pour accidents en service commandé ou mort par maladie épidémique, leurs familles ou les marins de l'État eux-mêmes, s'ils survivaient, trouveraient dans ces institutions un supplément considérable de ressources. — Mais il n'est que juste d'observer que leur situation, en matière de pensions et d'événements de mer, est déjà beaucoup mieux garantie que celle des marins du commerce.

Toutefois, si, à leur égard, la jurisprudence de la Caisse des accidents ne paraît point encore fixée, les marins de l'État peuvent, dès à présent, recourir à une autre institution, ouverte à tous les citoyens français.

La Caisse d'assurances, *en cas de décès*, moyennant un versement unique ou des primes annuelles, échelonnées sur des durées de 5, 10, 15 ou 20 ans, ou même payables pendant toute la durée de la vie, au choix des assurés, garantit à leurs familles ou ayants droit un héritage posthume. — Ainsi que l'indique le tableau ci-joint, ces primes sont calculées d'après les tables de mortalité et l'âge des assurés.

Il suffit que l'assuré ait atteint 16 ans au moins et 60 ans au plus. — Il n'y a pas de visite de médecin, mais il faut que l'assurance ait

été contractée *deux ans* au moins avant le décès de l'assuré. — Si ce dernier vient à succomber plus tôt, les primes versées, avec intérêts à 4 p. 100, sont remboursées aux héritiers. — Exemple : un homme de 35 à 36 ans voulant assurer 3,000 francs à sa famille, payerait, toute sa vie, une prime de 60 fr. 60 c. par an.

Nos capitaines, officiers, maîtres et marins du commerce, nos sous-officiers, employés divers et marins de la flotte, à l'aide d'un léger prélèvement sur leurs salaires, pourront ainsi, en cas de morts prématurées sous le climat dévorant de certaines stations ou colonies, garantir à leurs veuves et orphelins un héritage variant depuis 100 francs jusqu'à 3,000 francs. — Un bon fils, soutien de sa mère, de sa sœur ou de ses vieux parents, pourra, en partant pour une expédition lointaine, leur donner la même sécurité.

CAISSE D'ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS

EXTRAIT DES TARIFS

PRIMES A PAYER POUR UNE ASSURANCE DE 100 FRANCS PAYABLE AU DÉCÈS

AGE DE L'ASSURÉ.	PRIMES UNIQUES.	PRIMES ANNUELLES A PAYER PENDANT				
		5 ANS.	10 ANS.	15 ANS.	20 ANS.	LA DURÉE DE LA VIE.
De 16 à 17 ans.	25 96	5 63	3 15	2 34	1 95	1 32
De 20 à 21 ans.	27 55	5 98	3 35	2 49	2 08	1 43
De 25 à 26 ans.	29 67	6 44	3 61	2 69	2 24	1 58
De 30 à 31 ans.	32 17	6 99	3 92	2 92	2 44	1 77
De 35 à 36 ans.	35 22	7 65	4 28	3 19	2 68	2 02
De 40 à 41 ans.	39 38	8 55	4 80	3 61	3 05	2 41
De 45 à 46 ans.	44 41	9 67	5 48	4 16	3 55	2 93
De 50 à 51 ans.	49 52	10 81	6 20	4 75	4 10	3 57
De 55 à 56 ans.	54 81	12 01	6 95	5 41	4 77	4 36
De 59 à 60 ans.	59 44	13 06	7 67	6 10	5 50	5 20

La Caisse *en cas de décès* a son siége rue de Lille, n° 56, et, de concert avec ses sœurs, la Caisse des retraites pour la vieillesse et la Caisse en cas d'accidents, forme un faisceau d'institutions de prévoyance qui, par leur caractère vraiment démocratique, témoignent hautement de la générosité de la France, vis-à-vis des classes laborieuses.

Les officiers et fonctionnaires d'un grade un peu élevé, les négociants, les capitaines de navire, qui voudraient placer sur la tête de leurs femmes, de leurs enfants ou de leurs parents des sommes supérieures à 3,000 francs, devront s'adresser aux compagnies privées, telles que *l'Étoile de la Mer* et autres.

Enfin, la Caisse *des retraites pour la vieillesse*, la plus ancienne et la mieux connue de ces institutions, ouvre ses portes à tous les citoyens français des deux sexes. — Moyennant un versement annuel qu'on peut commencer à tout âge, tout homme ou femme vivant de son travail peut s'assurer, à partir de cinquante ans, une pension viagère de retraite. — La Caisse des retraites conviendrait encore très-bien aux marins du commerce qui ont encore tant de peine à atteindre les conditions requises pour la demi-solde des Invalides.

Les pères de famille peuvent ainsi mettre leurs enfants à l'abri des événements pour la fin de leur carrière. — Les enfants peuvent, de leur côté, garantir des moyens d'existence à leurs vieux parents.

Enfin, les bons maîtres parviennent ainsi à récompenser d'anciens et fidèles serviteurs. — Les chefs de commerce et d'industrie, les Compagnies, trouvent dans le don d'un livret de cette Caisse des retraites un moyen de s'attacher leurs employés ou leurs agents, et de stimuler leur zèle par la perspective d'une fin de carrière assurée.

Il nous faut borner là ces considérations générales sur l'application de la prévoyance à la carrière maritime. — Nulle part elle ne saurait jouer un rôle plus intéressant, ni trouver plus de douleurs à consoler.

Sous l'influence des grands sinistres qui ont si cruellement décimé notre population des côtes, un mouvement favorable s'est produit dans notre région du littoral.

Nous avons cité l'initiative d'une famille bienfaisante, assurant pour la campagne de 1874 trente-six de nos pêcheurs d'Islande. — Plusieurs armateurs songent à en faire autant. — Aussitôt que la Caisse a ouvert ses portes, en avril, l'un d'eux, appartenant au Légué (Saint-Brieuc), a fait assurer vingt marins, tous pères de famille pauvres, partis pour Terre-Neuve sur les navires *l'Utile* et *l'Espérance*. M. Charpentier, commissaire de la marine à Saint-Brieuc, avec le concours de quelques personnes charitables, a, de son côté, décidé une cinquantaine de matelots à verser eux-mêmes une partie de la prime. — Grâce à cet excellent exemple, et rivalisant de zèle avec cet honorable administrateur, M. Fournier, commissaire de Binic, a de son côté organisé un sous-comité de quartier et fait assurer

une centaine de marins. — Les administrateurs de la marine qui sauront prendre ce rôle paternel à cœur, trouveront dès à présent le moyen de rendre à nos populations riveraines d'inestimables services.

Il appartenait aux Côtes-du-Nord, le département de la France qui compte peut-être le plus grand nombre de marins, de donner le signal de cette croisade et d'inaugurer une Œuvre dont l'action locale intéresse une population de près de 80,000 âmes, en attendant qu'elle s'étende sur tout le littoral français.

L'honorable M. Dufrayer, directeur général, s'associant à ce généreux mouvement, a bien voulu, en avril dernier, faire imprimer une affiche spéciale d'assurances en cas d'accidents, *applicable aux marins.* — Ce document, que l'on s'efforce en ce moment de répandre et de faire afficher sur tous les points de notre vaste littoral, est destiné à appeler l'attention des armateurs, capitaines et marins. L'affiche des marins établit que les commissions chargées de constater les blessures ou décès par accident professionnel s'ouvriront aux représentants naturels des gens de mer, armateurs, capitaines de navire et administrateurs de la marine.

Enfin, Mgr David, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, dans la *Semaine religieuse* des Côtes-du-Nord, adressait naguère à ses diocésains un généreux appel, au sujet d'une Œuvre des Marins à créer, et de Comités à former.

Un comité spontanément formé à Saint-Brieuc vient de faire appel à la population des Côtes-du-Nord. — En deux mois, ce comité a réuni 150 notables adhésions. Avant d'avoir circulé dans le pays, la liste de souscription a reçu près de 3,000 francs. — Environ 200 marins sont déjà assurés.

Si, pour acclimater l'assurance parmi nos gens de mer, et triompher de cette trop puissante routine qui paralyse tant de bonnes intentions, des comités de patronage et l'exemple de donations bénévoles sont, dans les débuts, tout à fait indispensables, — évidemment le but d'une œuvre sérieuse doit être de développer l'initiative privée et l'effort personnel des marins. — En un mot, il faut admettre qu'après avoir reçu l'impulsion de ce généreux patronage qui, de notre temps, comme l'a si bien démontré M. Le Play, constitue la véritable mission des classes dirigeantes, nos hommes de mer soient entretenus dans l'idée de se suffire bientôt à eux-mêmes.

Il va de soi que les comités devront se borner à dire aux marins : « Venez à nous, faites la moitié de la prime, nos souscripteurs feront le reste ! » — Il n'y a d'Œuvres durables que celles qui reposent sur la prévoyance et l'énergie individuelles.

Quant à la composition des Comités de nos centres maritimes, ils comprendraient tout naturellement d'un côté, les armateurs, les capitaines de navire, les commissaires et les officiers de la marine présents sur le littoral; de l'autre, les autorités, maires et adjoints, les curés, les notables, et tous les hommes de cœur et d'entrain des localités intéressées.

Les armateurs et capitaines de navire, de concert avec les administrateurs de la marine et les syndics des gens de mer, doivent être les colonnes de l'Œuvre. — Ici encore ils auront un rôle essentiel à remplir, et que nul ne saurait leur disputer : celui de convaincre les marins de la nécessité de l'assurance, en propageant tout d'abord, comme condition d'engagement des équipages, la règle suivante :

« Aucun marin ne pourra être engagé par nous, s'il ne consent à se faire assurer au taux *minimum* de 3 francs par an. »

Plus que personne, les armateurs sont intéressés à l'établissement de cette coutume; car, si on leur connaît un cœur sensible, n'est-ce pas tout d'abord à leur porte que les veuves et orphelins de leurs navires perdus viendront tendre la main?

Au contraire, par l'assurance de leurs équipages, armateurs et capitaines de navire allégeront singulièrement leur responsabilité morale, en cas de malheur. — Par l'adoption de cette règle de prévoyance, ils feront acte de bon chrétien et sauvegarderont les plus chers intérêts des hommes dont l'existence leur est confiée.

Dès lors, au départ des navires, si l'assurance est faite *sans* clause de substitution, il suffirait à l'armateur ou au capitaine de remplir un des imprimés de l'assurance collective ou les polices individuelles, pour que chaque homme reçût en échange, de la Caisse, son *livret spécial*, qu'il ferait d'ailleurs sagement de laisser en sûreté à terre, chez lui ou chez son armateur.

Si, au contraire, l'assurance a lieu *avec* clause de substitution, le souscripteur de la proposition conserve le droit de substituer les noms des marins engagés en cours de campagne à ceux des marins congédiés, sur une liste nominative des assurés approuvée par la direction générale.

Une fois l'assurance des marins passée dans les mœurs, qui sait même si la Caisse des Invalides, jalouse de marcher avec les temps et fidèle à son ancienne mission tutélaire, ne consentirait pas à se charger, un jour à venir, d'organiser en grand le service des propositions d'assurances? Dans cette hypothèse, les Invalides, par l'intermédiaire des administrateurs de la marine, ne pourraient-ils pas exercer d'office, en même temps que leur prélèvement de 3 pour 100,

une retenue générale d'assurance en rapport avec le grade et le montant du salaire du marin? — Il y a tout lieu de croire, d'après les taux actuels des salaires de marins, qu'une retenue de 1 pour 100 au plus suffirait à établir, pour toute la France, une Assurance générale obligatoire qui étendrait dès lors sa protection sur une population maritime de 6 à 700,000 âmes. — Le reste du service incomberait, comme à l'ordinaire, à la Caisse en cas d'accidents.

Devant la grandeur du but à atteindre et l'étendue des misères à soulager, le lecteur nous pardonnera d'être entré dans ces trop longs détails. — Il nous a paru sage de développer l'idée dans toutes ses conséquences.

Marin nous-même et fils de marin, associé dès l'enfance à la vie de nos hommes de mer; plus d'une fois compagnon et témoin de leurs travaux en paix comme en guerre, c'est avec un véritable entraînement de cœur que nous avons cherché à apporter notre pierre à l'édifice d'une fondation capable d'essuyer bien des larmes.

Que les uns apportent donc leur nom, leur exemple et leur argent, les autres leur influence et leurs efforts de propagande, à cette œuvre consolatrice des veuves et des orphelins de la grande famille maritime.

Notre propagande réussira, si l'on sait s'adresser à l'esprit prévoyant des mères de famille, et amener les femmes de marins à exercer, au départ des navires, une influence le plus souvent irrésistible. — La Société centrale de sauvetage, la presse de Paris et des ports, et le département de la Marine lui-même, voudront sans doute contribuer à la propagation de cette bonne nouvelle, en aidant à l'assurance des marins par toutes leurs ressources de publicité. — La Société centrale de sauvetage, qui possède une organisation complète, une haute influence et des cadres pleins de zèle, ne sera-t-elle pas un jour tentée de joindre ce mandat au sien? Personne n'est plus en mesure qu'elle d'assumer cette honorable mission, en devenant à la fois Société de sauvetage et de patronage pour l'assurance des marins. Avec les relations qu'elle a su établir tout le long des côtes de France, cette Société n'a qu'un mot à dire pour faire de tous ses agents et correspondants autant de propagateurs capables et zélés de l'Œuvre des marins.

Notre but serait atteint, si nous avions réussi à démontrer à toutes les âmes sympathiques, si nombreuses encore dans ce noble pays de France :

Que l'Œuvre du patronage des marins est nécessaire et possible;

Que ce patronage doit tout d'abord se réaliser par une assurance sur la vie ;

Que les trois Caisses d'assurances en cas d'accidents, et en cas de décès et enfin de retraite pour la vieillesse, garanties par l'État, sont appelées à couvrir notre population maritime de la protection la plus efficace.

Comme nous l'écrivions il y a cinq ans, dans un ouvrage professionnel[1], le plus grand tort qu'ait la marine en France, c'est d'être trop peu connue de nos concitoyens. En conséquence, il faut avoir le courage de dire aux gens du monde quels sont ceux dont nous plaidons la cause.

« Il s'agit d'une population spéciale de six à sept cent mille âmes au plus, décimée de père en fils au service de la France. — Depuis le pacte de Colbert, qui remonte aux beaux jours de Louis XIV, l'*inscription maritime* est pour nos frontières de mer une véritable *colonie militaire*, prenant les armes et montant sur nos vaisseaux au premier bruit du canon, comme les régiments-frontières de l'Autriche et de la Russie. — Ses rares priviléges (droit de prise, secours et demi-solde des invalides) ne sont que la compensation de la vie la plus dure et des plus austères devoirs. »

Les aïeux de cette milice combattaient avec Tourville à La Hougue ou avec le grand Du Quesne, vainqueur de Ruyter, dans la mer de Sicile. — Les générations suivantes supportaient tout le poids de la terrible guerre de la succession d'Espagne, sous Jean-Bart et Forbin; sous Duguay-Trouin, elles livraient des abordages demeurés célèbres et enlevaient Rio-Janeiro avec une audace inouïe. — Au temps de Louis XV, les fils des marins du grand roi versaient de nouveau leur sang dans les mers de l'Inde, sous Dupleix, et dans les eaux du Canada, au temps de l'héroïque Montcalm.

Si les pères s'étaient vus impuissants à défendre notre empire colonial, dans ce temps de décadence où l'on voyait les côtes de France, elles-mêmes, assaillies et ravagées par les expéditions anglaises, la génération suivante prenait une noble revanche, tantôt combattant dans l'Inde, sous l'immortel Suffren, tantôt affranchissant l'Amérique, avec Guichen, de Grasse et d'Estaing. — Quelque vingt ans après, la famille maritime avait à supporter les longues et cruelles guerres de la Révolution et de l'Empire, avec le 13 prairial, Aboukir, Trafalgar, Santo-Domingo — et les pontons de l'Angleterre, — souvenirs douloureux qu'Algésiras et le Grand-Port ne suffisaient pas à effacer.

[1] *De la Guerre maritime*, p. 25. Paris, 1869. — Arthur Bertrand et Dumaine.

Enfin les pères de nos marins d'aujourd'hui enlevaient Alger ou affranchissaient la Grèce, à Navarin. — La génération actuelle portait notre pavillon dans la Baltique, devant Sébastopol, à Saïgon et jusque sur les bords de Pei-Ho. — Vient enfin la guerre désastreuse de l'invasion allemande. — Écoutons parler le correspondant de *la Gazette de Cologne* : — « Marins, soldats et artilleurs de marine, tous hommes forts, endurcis, d'une bravoure à toute épreuve et qui combattirent avec le plus entier mépris de la mort. — Les officiers et équipages de la flotte furent réellement, pendant la seconde période de la guerre, nos plus dangereux adversaires. — Froissés dans l'âme que la marine française eût obtenu de si pauvres résultats dans la Baltique, ils tinrent à prouver que la faute n'en était pas à eux et se battirent avec un dévouement admirable. »

On voit si les fils ont été dignes de leurs aïeux et s'ils ont soutenu des titres de noblesse écrits avec leur sang, et qui remontent déjà à plus de deux siècles.

A tous ceux et celles qui ont bien voulu nous suivre jusqu'ici, à travers plus d'un détail trop aride, nous dirons en terminant :

« A l'œuvre donc! Le moment est venu de solliciter un généreux entraînement. — Ouvrons nos cœurs, et, pour les premiers temps seulement, notre bourse! Dieu fera le reste! »

Baron Grivel.
Capitaine de vaisseau.

BÉNÉDICTE WYNIEFÇKA

I

Mistress Arabella Lawson, collaboratrice de plusieurs *Magazines* d'outre-Manche, et auteur de quelques romans finement observés, avait l'habitude de passer une partie de la belle saison dans la banlieue lyonnaise, chez une amie de sa famille, la bonne vieille madame du Quesnay. Bien que l'attrait que cette aimable femme exerçait sur toutes les personnes admises à l'honneur de son intimité fût assez vif pour expliquer l'empressement annuel de madame Lawson à la visiter dans sa maison de campagne des Massues, cet attrait s'était accru chez son amie anglaise d'une curiosité singulière, lorsqu'elle quitta Londres pour Lyon dans l'été de 1868.

Madame Lawson espérait apprendre de madame du Quesnay le mot d'une énigme dont elle avait l'esprit occupé depuis plusieurs mois. Il n'est point rare que les écrivains, lors même que leur talent n'est apprécié que par un public restreint, reçoivent de personnes inconnues des témoignages de sympathie. Il en était arrivé plus d'une fois autant à madame Lawson, mais aucune des lettres que lui avaient values ses succès ne lui avait plu autant qu'une correspondance de l'hiver précédent, datée de Lyon.

La modestie de madame Lawson lui persuadant que ses œuvres n'étaient connues, dans cette ville, que du groupe amical qu'elle y retrouvait chaque année, elle pensait que madame du Quesnay était dans le secret de cette correspondance dont l'auteur n'avait donné ni son nom ni son adresse. Ces lettres, inaugurées par la fine critique d'un de ses romans, avaient pris peu à peu le caractère de confidences d'autant plus intéressantes, que la personnalité qu'elles révélaient paraissait noble, fière et, à certains égards, originale, dans

le sens anglais et nullement critique, de ce mot. Elles lui étaient arrivées à des époques irrégulières : tantôt rares, ce qui indiquait une accalmie dans l'état moral de son correspondant; tantôt fréquentes et dépeignant alors avec une âpre éloquence les souffrances d'une âme peu commune. Le trait particulier de ces confidences était qu'elles coulaient de source, comme en témoignait l'écriture hâtée, et néanmoins sans que rien permît de deviner l'état, l'âge, ni presque le sexe de cet ami énigmatique. C'étaient des réflexions sur les luttes de la vie, des débats entre une foi religieuse très-fervente et les suggestions que provoquele spectacle des désordres inherants à toute société humaine ; puis des mépris pour l'égoïsme prosaïque dans lequel la plupart placent l'idéal de la sagesse, et encore des élans vers un but de dévouement hors de portée ; enfin les cris d'un être qui se sent propre aux grandes choses et qui doit consumer des forces héroïques à un labeur vulgaire.

Rien de banal cependant dans ces jets d'une âme qui, après avoir couvé longtemps sans doute sa flamme intérieure, lançait au loin les laves volcaniques de ses émotions ignorées ; rien qui sentît l'apprêt ni la prétention littéraire. Tout abstraites que fussent ces confidences, une individualité précise, souffrant d'une destinée manquée et étouffant dans un milieu hostile ou indifférent, se dessinait sous le voile de leur généralité.

Madame Lawson s'était étonnée d'abord de n'en pas deviner davantage; puis elle s'était piquée au jeu par le souvenir des procédés d'induction qui ont permis aux savants de reconstituer des types disparus de la série animale et végétale ; et, comme tout est signe à qui sait observer, elle avait compris que son correspondant était une femme avant que celle-ci ne signât, après quatre mois de confidences, du joli nom d'Irène. C'étaient certaines pudeurs d'expression, certaines inexpériences éparses au travers de pensées énergiques qui lui avaient fait résoudre ce point, plutôt que l'aspect matériel de ces lettres. L'écriture n'était en effet ni l'anglaise mécanique et sans style, ni la bâtarde française, si diverse d'aspects dans son irrégulière rondeur. Les traits de cette écriture étaient droits et nerveux, plus hauts que ne le comporte le format ordinaire de nos papiers à lettre, avec des mollesses inattendues à certains jambages, et, à d'autres, des impétuosités d'allures qui se trahissaient par des pleins nets et inflexibles.

S'il est vrai que chaque être laisse une trace de sa virtualité propre dans tout ce qui sort de sa main, une telle écriture caractérisait l'inconnue. Aussi la curiosité première de madame Lawson était-elle devenue de la sympathie, et une sympathie si délicate qu'Arabelle n'avait jamais parlé de son Irène — comment la nommer

autrement? — dans ses lettres à madame du Quesnay; elle ne voulait pas déflorer ses joies d'avant-propos qu'un seul détail gâtait : rien ne la renseignait sur l'âge de sa mystérieuse amie. Telle de ses lettres, par sa désillusion, accusait trente ans; telle autre, vingt, par son ingénuité spirituelle, ses images aussi fraîches que les premières violettes de mars, et ses battements d'aile vers l'idéal du bien.

Lorsque madame du Quesnay eut appris à madame Lawson que nulle femme ne se nommait Irène dans le cercle de ses relations, Arabelle se prit à croire que cette correspondance avait été un jeu d'esprit imaginé pour surexciter sa verve de romancier. Mais réelle ou créée par une fantaisie amicale, cette figure inconnue et rêvée d'Irène hantait sans cesse son esprit, et cette obsession accroissait en elle le désir d'apprendre le mot de cette énigme.

Ce mot-là, madame Lawson ne l'épela que lettre à lettre, et ce fut pour y découvrir un de ces beaux romans que les manœuvres de la plume ne sauraient inventer, et qu'ils ne font que transcrire, quand il leur est permis de les mettre au jour.

II

Madame du Quesnay attirait chez elle, par son aménité, une compagnie à la fois si nombreuse et si choisie, que ce fut un étonnement pour madame Arabella Lawson de dîner en tête-à-tête avec elle un soir de la seconde semaine de son séjour aux Massues.

— Vous serez privée de votre whist ce soir, lui dit-elle quand elles furent rentrées au salon, en se donnant le bras avec une cérémonie enjouée. Comment se fait-il qu'il ne vous soit venu personne?

— Mais j'attends du monde, ma chère belle, répondit madame du Quesnay, à laquelle ses soixante ans permettaient de traiter presque maternellement madame Lawson, qui n'en avait que trente-cinq. Ah!... des gens qui ne vous amuseront point, par parenthèse, et je vous en demande bien pardon : M. Labourier, ce riche banquier qui a une maison de campagne au Point-du-Jour, sa femme et sa fille. Celle-ci, qui a lu votre dernier roman, se fait une fête de vous voir, mais une fête! Vous devrez donc prendre en gré les parents en faveur de la sympathie de leur fille.

— Se nomme-t-elle Irène? demanda vivement madame Lawson.

— Pourquoi Irène?... Ah! toujours votre idée fixe, chère belle!... Au fait, ce nom serait encore moins prétentieux que le sien : elle s'appelle Hermance, de par cette manie qu'ont certains parvenus de s'attribuer des distinctions puériles pour compenser celles qui leur

manquent. Mais vous me faites médire de mes hôtes, et c'est d'autant plus mal à moi que j'attends un service de M. Labourier. J'espère qu'il prendra chez lui, à titre d'apprenti financier, notre *sire de Bel-Esbat.*

Ce sobriquet avait été donné par madame Lawson au neveu de son amie, Émile du Quesnay, qui l'avait mérité par toutes les folies que peut faire un jeune homme livré à lui-même de trop bonne heure. Il avait perdu son père à vingt ans, et, autant pour fuir les conseils alarmés de sa tante que pour exercer ses talents de dissipateur sur un théâtre plus brillant que Lyon, il s'était enfui à Paris. Après sept ans de vie élégante, il était revenu cet été-là aux Massues, plus usé qu'un cheval favori entraîné sur tous les champs de course européens, plus pauvre que Job, car l'Écriture sainte ne dit pas que des créanciers disputassent à celui-ci la possession de son fumier légendaire, et Émile ne pouvait poser ses deux pieds sur dix pouces de terre qui lui appartinssent complétement; il n'avait pas même le droit de dire siens les habits qu'il portait quand il était venu frapper aux Massues. Il avait même plaisanté sur ce fait, en énumérant à sa tante les tempéraments divers de la gent créancière, les maquignons étant, d'après lui, grippe-sous et rageurs; les joailliers, tatillons, soupçonneux, et les tailleurs, seuls longanimes et crédules. Cette paraphrase des mésaventures de cet enfant prodigue sans haillons avait fait rire madame du Quesnay, mais sans la désarmer de son bon sens.

— Je tuerai le veau gras de la réconciliation, avait-elle dit à son neveu, et pour l'honneur de la famille je payerai tous tes créanciers, les impatients et les crédules; mais c'est un sacrifice que je ne renouvellerai plus, ne voulant pas être complice de tes sottises. Maintenant, quels sont tes projets? Je sais bien que s'il ne te reste plus un sou vaillant de l'héritage paternel, tu es riche d'espérances, puisque je suis ta tante et que l'on nomme ainsi les perspectives d'héritage. Mais le désespoir de l'amoureux de Philis risquerait de devenir le tien, car le docteur affirme que, sauf accident, je puis vivre encore vingt ans comme ma mère et ma sœur. Il faut donc en rabattre sur la possibilité d'avoir de sitôt une nouvelle fortune à croquer... Oh! ne proteste pas. Je ne te parle net de ces choses qu'afin de n'y jamais revenir... Donc, ma maison est la tienne; mais je te prendrais en déplaisance si tu y vivais en oisif. Ce ne serait le moyen ni de faire pénitence de tes péchés, ni de t'accoutumer à une existence sérieuse. Si tu ne te résignais pas à faire quoi que ce soit d'utile, tu n'aurais à attendre de moi que les soins que j'aurais le devoir de rendre à un parent estropié des deux bras et un peu aussi de la cervelle; mes autres neveux hériteraient de cette charge de tu-

telle à ma mort... Si, comme je le souhaite au contraire, tu n'as fait que gaspiller tes biens et ton temps sans perdre ton sens moral, tu me le prouveras en essayant de t'occuper. Le travail te relèvera à mes yeux et aux tiens ; il te refera la conscience et... l'estomac, car l'un et l'autre me paraissent un peu atteints chez toi, mon cher Émile.

L'orgueil du jeune homme avait pâti de cette mercuriale. Il avait parlé d'abord de s'engager; puis, soit que la dureté de la vie militaire l'effrayât, soit qu'une révolution se fût accomplie en lui-même, il avait adhéré au vœu de sa tante, qui était de placer son neveu chez quelque banquier, puisqu'il n'avait aucun titre acquis pour embrasser une profession libérale.

Madame du Quesnay avait fait pressentir M. Labourier, son voisin du Point-du-Jour, au sujet d'un emploi pour Émile. Le banquier, alléché par l'idée d'entrer en relations avec une personne qui ne l'avait jamais reçu chez elle, avait répondu aux démarches d'un vieil habitué des Massues par une invitation à dîner pour madame du Quesnay et son neveu.

Cette méthode villageoise de traiter les affaires était trop en dehors des mœurs de madame du Quesnay pour qu'elle s'y soumît. Elle s'en était donc tenue à quelques visites cérémonieuses; mais comme M. Labourier faisait attendre la solution désirée, elle avait pris un moyen terme le jour où les instances du banquier pour la recevoir étaient devenues trop vives. Alléguant la présence de madame Lawson chez elle pour se dispenser d'aller au Point-du-Jour, elle y avait envoyé Émile, qui devait, après ce dîner vraiment obligatoire, ramener la famille Labourier aux Massues pour y passer la soirée.

Quand madame Lawson eut été mise au courant de cette petite combinaison, elle ne put s'empêcher de dire :

— Ce n'est pas un employé, mais un gendre, que ce M. Labourier cherche chez vous.

— Je ne le pense pas, répliqua madame du Quesnay avec un fin sourire. Les sacs d'or de M. Labourier sont plus authentiques que nos parchemins ne sont vieux, et les plus forts en science héraldique dans notre siècle égalitaire, ce sont les roturiers. Les du Quesnay, ma chère, n'ont qu'une noblesse d'échevinage, comme toute la petite gentilhommerie du Lyonnais. Nous ne datons que du passage d'Henri IV dans sa bonne ville de Lyon, lors de son mariage avec l'Italienne Marie de Médicis, cette autre commerçante anoblie. Là où son écusson porte trois pilules, le nôtre, aussi parlant, porte au chef le lion rampant des armes de la ville, et en abîme trois dés d'or sur fond de sable. Or, quand on paye un nom, il faut qu'il vaille mieux la peine d'être acheté. Et qu'est la particule sans un titre? Bon à nous,

les du Quesnay, de nous estimer dans une certaine mesure, en constatant que, depuis quelques générations, nous faisons partie de ceux que le dix-septième siècle nommait avec tant de justesse les *honnêtes gens*, c'est-à-dire les familles de vie indépendante, de mœurs honorables, d'esprit cultivé, de traditions polies. Mais ce sont là des qualités trop peu brillantes pour entêter M. Labourier. Puis, s'il faut tout dire, notre sire de Bel-Esbat est occupé ailleurs... de cœur s'entend.

— Je le croyais si dégagé de ses anciens souvenirs! Il me jurait hier qu'il n'y songeait qu'avec dégoût.

— Raison de plus pour qu'il savoure un sentiment délicat. Il en a le cœur tout rafraîchi, l'esprit tout reposé, car je ne me trompe pas à l'ardeur dont il étudie ses traités de comptabilité. Sans l'adjuvant de cette passion naissante, il les aurait jetés par la fenêtre, depuis huit jours qu'il s'escrime à les déchiffrer. Mais assez sur ce sujet. Je veux vous laisser le plaisir de tout deviner. Aussi bien, voici nos visiteurs, car l'on sonne à la grille.

III

Madame du Quesnay ne s'était pas trompée en annonçant que la compagnie attendue ce soir-là ne serait pas récréative. Sauf quelques exceptions généralement parisiennes, les manipulateurs d'argent manquent des qualités que l'on apprécie dans un salon, surtout lorsqu'ils sont les fils de leurs œuvres, selon la formule consacrée. Leur intelligence est, dans ce cas, toute spéciale, et ils sont dépaysés hors de la matière financière. Si encore M. Labourier n'eût été que lourd, il aurait été supportable; mais il était odieux à force de jactance, et, comme Émile le disait le lendemain de cette soirée, en se servant d'une image de maquignon, ce banquier, ancien directeur d'une compagnie de diligences, faisait claquer son fouet à tout propos. Ses maisons, son parc, ses équipages, ses fêtes d'hiver, faisaient tous les frais de sa conversation, et il suivait son instinct commercial en parant du mieux qu'il pouvait son étalage.

Madame Labourier n'était pas faite pour rendre indulgent envers son mari. D'une obésité de fermière, elle parlait de ses nerfs, se plaignait de manquer d'appétit, en dépit d'un teint enluminé par le travail d'une digestion copieuse, et racontait ses vapeurs avec des gestes arrondis, des mouvements d'épaules et des plongeons de son buste dans sa chauffeuse, qui visaient la distinction et n'atteignaient que le ridicule.

La jeunesse porte en soi un tel charme, qu'Hermance Labourier plut dès le premier coup d'œil à madame Lawson, qui n'accusa que le goût maternel de sa toilette, surchargée de pompons, de nœuds, de dentelles, et qui trouva aimable sa tête brune. Elle avait des yeux parlants à force de vivacité, et ce petit air décidé des riches héritières, qui n'est pas encore de l'aplomb, mais une gracieuse mutinerie, tant qu'elles n'ont pas encore passé vingt ans.

Hermance s'empara de madame Lawson avec une aisance d'enfant gâté, et elle lui adressa de si grands compliments, que celle-ci pensa tout de suite à sa mystérieuse Irène; mais le gentil verbiage d'Hermance manquait de style; ce n'était pas ainsi que la correspondante de madame Lawson l'aurait abordée.

Madame du Quesnay se devant à ses deux autres visiteurs, Émile se partagea entre les deux groupes bien distincts formés au salon. Il ne s'amusait pas, lui non plus, le sire de Bel-Esbat, et, qu'il vînt donner la réplique à Hermance, ou qu'il opinât du bonnet à quelque axiome financier, c'était du même air distrait.

Tout en causant, Arabelle Lawson regardait le jeune homme d'un œil rendu perspicace par la demi-confidence de son amie, et le changement que madame du Quesnay avait signalé chez son neveu lui fut démontré.

Madame Lawson avait connu Émile fanfaron de vices à vingt ans, portant sur le front ce contentement juvénile que donne à l'homme ce qu'il croit être le premier exercice de sa liberté, tandis que ce n'est le plus souvent que l'apprentissage d'esclavages divers. Plus tard, dans les rares visites qu'il lui faisait, soit à Paris, soit à Londres, elle l'avait vu léger, railleur, critiquant tout le premier, et non sans esprit, sa folle existence. Comme il n'allait la visiter que dans ses jours de remords, il lui parlait alors de ses cheveux qui s'éclaircissaient, de ses plaisirs qui l'excédaient, de ses gens qui le pillaient; et quand elle sommait son jeune ami de rompre avec une existence qu'il jugeait lui-même si sévèrement, il prenait congé d'elle, en objectant qu'une fois pris dans un engrenage, il est d'une vérité mécanique qu'on y doit passer tout entier. A cette époque, madame Lawson avait cru Émile destiné à devenir une victime de ces plaisirs qui tuent plus vite que les rudes labeurs; car elle avait remarqué dans ses traits légèrement stupéfiés et dans la couleur anémique de son teint les premiers symptômes de cette maladie innommée propre à ceux qui abusent de tout, et surtout d'eux-mêmes.

A vrai dire, depuis son arrivée aux Massues, Arabelle Lawson avait peu observé Émile. En sa qualité d'Anglaise, elle prisait, avant toutes autres qualités chez un homme, l'énergie et l'esprit d'initiative, et elle avait trouvé fort piteux le retour de l'enfant prodigue aux Mas-

sues. Elle l'eût estimé de ne faire fonds que sur lui-même pour se tirer d'embarras. Que sa tante l'eût aidé dans ce cas, c'eût été juste; mais le rôle de directeur laissé à madame du Quesnay par la faiblesse d'Émile lui paraissait humiliant pour lui. Elle l'avait donc, elle aussi, « pris en déplaisance, » et ne lui avait pas accordé l'honneur d'une attention sérieuse. Mais la curiosité revenant à madame Lawson, elle l'observa alors pendant qu'il allait et venait dans le salon, et elle vit sur la figure du jeune homme une expression qui ne lui était pas familière.

Le sourire tout parisien qui relevait du côté gauche sa lèvre supérieure était effacé; ses mouvements n'avaient plus leur correcte impertinence, tout son être semblait s'être assoupli, et son regard vague avait des lueurs douces et comme recueillies. Ce n'était certes pas Hermance qui avait opéré ce miracle. Il y avait cependant une sorte de coquetterie dans tout ce qu'elle disait à Émile; mais l'indifférence de celui-ci ne distinguait pas cette nuance, et il ne se montrait que strictement poli envers mademoiselle Labourier.

Madame Lawson vit tout à coup madame du Quesnay si embarrassée de soutenir la conversation banale dont l'incommodaient les Labourier, qu'elle ramena Hermance auprès du groupe principal. Du chapitre des inventoriations de fortune l'on était passé à celui des relations de voisinage.

— Vous devez être bien esseulée l'hiver, madame? disait madame Labourier à madame du Quesnay, qui résidait toute l'année dans son beau domaine des Massues.

— On n'est jamais esseulée à vingt minutes de la ville, répondit la maîtresse de la maison. Mes fidèles de Lyon bravent vent et neige pour venir me voir; puis, j'ai des amis à Sainte-Foy, à Saint-Irénée et même aux Massues.

— Aux Massues? Mais je crois, madame, qu'après la belle saison, il n'y reste que de petites gens que vous ne sauriez voir.

— C'est une erreur que j'ai longtemps partagée, répondit madame du Quesnay. Il est même curieux que j'aie passé quinze ans aux Massues sans y recevoir une famille aimable dont la propriété jouxte la mienne. Il a fallu, cet hiver, la chute d'un mur mitoyen, pour que j'entrasse en connaissance avec ces voisins, que j'apprécie hautement. Mais vous devez les connaître, madame, au moins de nom : je veux parler de M. Wyniefçki et de sa fille.

— Ah! ces exilés polonais! des gens ruinés! dit M. Labourier. Leur petite propriété est hypothéquée, et elle se vendra un de ces jours au profit de ce vieil avare d'Herbelot, qui n'attend, pour entrer en possession de cette bicoque, que le retard d'un payement dans les intérêts hypothécaires.

— Tu vois, maman, s'écria Hermance, que tu pouvais bien recevoir chez toi mademoiselle Wyniefçka, quoiqu'elle m'ait donné au couvent des leçons de musique. Madame du Quesnay la reçoit bien.

— Il y a une distinction à faire, répondit madame Labourier d'un air pincé. Madame n'a jamais payé de cachets à mademoiselle Wyniefçka.

— En vérité, si je n'étais si vieille, je lui en payerais volontiers, ne fût-ce que pour l'aider dans son œuvre de dévouement, répliqua la maîtresse de la maison. Mais elle ne trouverait pas vraisemblable que j'apprisse le piano à mon âge, et sa dignité s'offenserait de cet expédient imaginé pour l'obliger... Est-ce que mademoiselle Labourier prend encore des leçons de musique?

— Oh! son éducation est terminée, répondit pompeusement madame Labourier avec la satisfaction d'une femme qui, d'après la somme totale dépensée pour cet objet, ne doute pas que sa fille ne soit pétrie de science et de talent.

— Est-ce que mademoiselle Wyniefçka vient quelquefois chez vous le soir, madame? demanda Hermance. Oh! que j'aurais plaisir à la rencontrer! Je ne l'ai pas vue depuis sa dernière leçon, il y a six mois, et je la trouvais si aimable, si distinguée surtout! Elle était en tout mon modèle : j'aurais voulu lui ressembler.

Madame Labourier était au supplice : son code de bienséances venait d'être bouleversé par la décision supérieure de madame du Quesnay.

— Si j'avais su que tu tenais autant à cette relation! dit-elle à Hermance, en lui signifiant des yeux son désir de clore l'incident.

— Je n'ai pas vu mademoiselle Wyniefçka depuis dix jours, reprit madame du Quesnay. Elle donnait tous ses moments de liberté à sa grand'mère malade. Mais j'envoie prendre des nouvelles de madame Ambert chaque matin; je la sais en convalescence; de sorte que si vous désirez voir Bénédicte, mademoiselle, je puis la faire prier de nous donner sa soirée. Vous avez gardé un trop bon souvenir d'elle pour que la sympathie ne soit pas mutuelle entre vous : elle me saura gré de vous avoir réunies.

Madame Labourier opéra une volte-face héroïque :

— Je profiterai de l'occasion, dit-elle, pour engager mademoiselle Wyniefçka à nous visiter. Mes scrupules sont détruits par l'accueil que vous lui faites, madame; mais vous les approuverez, quand je vous aurai dit que je ne savais rien de mademoiselle Wyniefçka, sinon qu'elle m'avait été prônée comme une bonne musicienne... et il est si utile de surveiller ses relations!...

— Mademoiselle Wyniefçka n'est pas la première venue, repartit madame du Guesnay d'un ton de douce autorité; sa famille réside

dans le quartier des Massues depuis près de trente ans, et, si elle n'est pas favorisée de la fortune, personne n'a jamais mis en doute son honorabilité. Pour ma part, je ne connais pas d'homme plus respectable que le comte Wyniefçki.

— Ah! il est comte! s'écria madame Labourier, conquise sans restriction par ce dernier argument.

— Eh! tous les Polonais exilés sont nobles, comme tous les Espagnols! dit lourdement le banquier.

Nulle maîtresse de maison ne possède à l'égal de madame du Quesnay l'art de diriger la conversation, sans la laisser s'égarer dans le sentier épineux de la médisance ou s'embourber dans le marais de la platitude. Elle voulut donc n'avoir pas entendu ces deux exclamations, et elle dit à Hermance :

— Voulez-vous ôter à mademoiselle Wyniefçka la possibilité de nous refuser sa présence? allez vous-même la chercher. Il n'est pas nécessaire pour cela de sortir par le chemin : d'un commun accord, M. Wyniefçki et moi, nous avons laissé subsister la brèche du mur. Emile vous conduira jusqu'à cette limite de mon domaine, et vous y attendra.

— Partons, monsieur! s'écria Hermance.

Cette fois, Émile s'empressa, et d'un mouvement si prompt, que madame Lawson, observatrice par nature et par métier, surprit l'échange d'un regard expressif entre le banquier et sa femme, et recueillit des lèvres de madame du Quesnay un sourire qui contenait à lui seul une révélation.

IV

Ce n'est pas seulement l'art qui se plaît aux contrastes, ou plutôt, s'il les met en œuvre, c'est pour obéir à un instinct de nature; car madame Lawson ne fut pas seule à admirer, un quart d'heure après, le joli tableau que présentèrent les deux jeunes filles en entrant au salon, amicalement enlacées. Pendant le temps qu'elles mirent à traverser cette vaste pièce, madame du Quesnay dit tout bas à madame Labourier que jamais Hermance ne lui avait paru si gracieuse, et le banquier, qui regardait mademoiselle Wyniefçka, murmurait entre ses dents, sans y prendre garde :

— Elle n'est vraiment pas mal!

En effet, Hermance Labourier et Bénédicte Wyniefçka se faisaient valoir l'une l'autre par l'opposition de leur type et le style divers de leur maintien. Le laisser-aller bourgeois de la première était plus

sémillant à côté de la réserve patricienne de mademoiselle Wyniefçka; sa toilette empruntait un nouvel éclat à la robe noire toute unie de la fille pauvre de l'exilé. Par un geste mignon, Hermance tenait dans ses mains à fossettes, un peu courtes, la main fuselée de Bénédicte. Ce rapprochement, qui mettait en évidence la différence de leur race, pouvait être poursuivi et trouvé sensible dans les moindres traits de leurs personnes.

Toutes deux avaient des cheveux châtains; mais ceux d'Hermance, drus et gros, se pressaient sur ses tempes en mouvements ondulés qui faisaient trouver vraisemblable la masse de boucles rejetées sur ses épaules. D'un ton plus cendré et d'une finesse arachnéenne, la chevelure de Bénédicte formait simplement un nœud sur sa tête, et les folles mèches qui se jouaient sur son cou un peu long frisaient en torsions moins serrées, avec une grâce vaporeuse. Toutes deux avaient des sourcils noirs, trop épais et incorrects de dessin chez Hermance; minces, luisants et d'une courbe harmonieuse chez Bénédicte. Leur arc mollement détendu obombrait des yeux un peu enchâssés dans leur orbite et dont la prunelle grise empruntait une étrangeté aux rayons bizarrement colorés de leurs cils, très-blonds à leur naissance, bruns à leur extrémité recourbée. Là où l'œil noir à fleur de tête d'Hermance se laissait pénétrer, l'œil septentrional de Bénédicte, protégé par ce voile mouvant, devait mieux garder ses secrets.

Bien que mademoiselle Wyniefçka eût vingt-trois ans, elle avait conservé cette fleur de jeunesse qui se flétrit si vite; mais ce charme printannier ne s'épanouissait pas chez elle en cette coloration duvetée qui faisait ressembler les joues d'Hermance à des pêches mordues par le soleil d'août. Le teint de la Polonaise était comparable à ces églantines qui entr'ouvrent à l'incertain soleil de mai leurs corolles à peine rosées; c'était par la finesse et non par l'éclat qu'il se distinguait, car le sang bleuissait l'épiderme soyeux de ses tempes, tandis que la pulpe serrée de la carnation d'Hermance voilait chez elle ces réseaux délicats.

Cette demi-pâleur de Bénédicte n'était pas maladive, car sa bouche, à coupe sculpturale, était d'un rouge plus pourpré que la bouche rieuse de mademoiselle Labourier, et si le trait le plus polonais de sa figure, son nez busqué, à narines un peu serrées, lui donnait un air de hauteur, on appréciait mieux la noblesse de cette ligne hardie en constatant que la vulgarité de la physionomie d'Hermance lui venait de l'incorrection d'un nez trop charnu, à plans arrondis.

La fille du banquier rachetait ce défaut par la fraîche vitalité de l'ensemble, et son léger embonpoint devait avoir, pour beaucoup,

plus d'attraits que la stature svelte de Bénédicte. Elle devait attirer plus de regards, mais retenir moins de suffrages délicats. L'on pouvait dire la première plus jolie, et la seconde, plus attachante. Toutes deux possédant un charme qui tenait à leur position sociale autant qu'au caractère de leur beauté, chacune d'elles avait un empire inaccessible à l'autre.

Ce fut sans doute pour donner une petite leçon à ses hôtes que madame du Quesnay se leva de sa bergère et fit quelques pas vers Bénédicte qu'elle baisa maternellement au front; mais cette leçon fut perdue, car, après une demi-heure de propos tels qu'on peut se les imaginer entre gens d'une éducation si différente, madame Labourier demanda à mademoiselle Wyniefçka si elle leur accorderait le plaisir de se faire entendre au piano.

Bénédicte rougit. Émile, qui était rentré silencieusement derrière les deux jeunes filles, laissa tomber d'impatience l'album qu'il feuilletait. Mais madame Labourier avait trop bien médité ce qu'elle croyait être un honneur à faire à la nouvelle venue pour renoncer à sa motion; ses instances furent telles que mademoiselle Wyniefçka dut se résigner à voir la soirée qu'elle croyait consacrée à une causerie amicale se changer en exhibition de son talent.

Elle avait été présentée à madame Lawson par madame du Quesnay, et le sérieux de l'esprit n'émoussait pas en elle la malice juvénile, car elle sut prouver à Arabella qu'elle ne la confondait pas avec la tribu des Labourier; en passant devant madame Lawson pour aller s'installer au piano, elle lui dit un « Je vous demande pardon, madame, » qui protestait très-joliment contre cette audition de musique forcée et qui avait même une profondeur qu'Arabelle ne pouvait pas soupçonner ce soir-là.

En effet, mise à part sa contrariété de voir mademoiselle Wyniefçka traitée en subalterne qu'on somme d'exercer son emploi, madame Lawson se réjouissait de cet intermède à la causerie; mais elle en fut pour son espoir de dilettante. Non pas que Bénédicte ne fût pas une virtuose. Tout au contraire : elle l'était trop. Après dix minutes d'audition, Arabella était éblouie, ahurie, noyée sous une avalanche de trilles, de traits, de cadences perlées ou martelées. De mélodie, pas l'ombre dans ce bruit savamment organisé dont le salon retentissait. A défaut du plaisir de l'ouïe, elle se donna celui des yeux en regardant voler sur le clavier les mains légères de mademoiselle Wyniefçka. Ces mains-là glissaient, bondissaient, s'abattaient, pétrissaient les touches d'ivoire et d'ébène, et il sortait de l'instrument soumis à leur action vigoureuse un ouragan de notes qui faisait tinter les cristaux du lustre et qui transpor-

tait le banquier, émerveillé par ces exercices de haute voltige chromatique.

— Tu n'en sauras jamais faire autant, et tu as dix ans de leçons, tant de mademoiselle que d'autres maîtres! dit-il à sa fille après avoir applaudi ce morceau de bravoure.

— Moi?... Je gage que si. Est-ce que c'est bien difficile? demanda Hermance à Bénédicte.

— Un peu, répondit celle-ci en souriant; pourtant, si vous travailliez quelques heures par jour...

— Quelques heures! interrompit madame Labourier; mais son piano reste fermé des semaines entières et s'abîme de n'être pas exercé... Un superbe piano d'Erard!

— Où prendrais-je le goût d'étudier seule, puisque je n'ai personne pour me guider? Ah! si j'avais mademoiselle Wyniefçka!

— Voilà bien les petites filles! dit le banquier; sans férule, elles ne sauraient rien faire. Ainsi, avec l'aide de mademoiselle, tu te ferais forte de jouer ce beau morceau?

— Oui, et je ne suis pas si paresseuse que tu crois, cher petit père, car si tu consens à ce que je reprenne des leçons, je vais prier mademoiselle Wyniefçka de m'écrire le titre de ce morceau, et je l'aurai déchiffré la première fois qu'elle viendra au Point-du-Jour.

L'accord fut fait sur ces données, et l'on cherchait, sans les trouver, encre et papier sur les tables du salon, quand madame Lawson, précautionnée d'agendas en sa qualité d'Anglaise, tira un petit carnet de sa poche et offrit un crayon et un feuillet pour écrire les indications demandées.

Ce bon office était un peu intéressé. Bien que Bénédicte l'eût abordée en étrangère, Arabelle ne voulait pas laisser perdre une seule occasion de trouver son Irène, et celle-là lui eût agréé entre toutes, en dépit de ses préférences pour les bavardages brillants de certaine musique moderne.

Ce qu'allait écrire mademoiselle Wyniefçka n'étant qu'un nom d'auteur et d'éditeur, madame Lawson ne pouvait craindre d'être indiscrète en demeurant placée de façon à voir distinctement le feuillet déchiré, et elle aurait cru au dessein de déjouer sa curiosité en suivant du regard deux lignes de ronde calligraphiées suivant toutes les règles de l'art, si Hermance n'eût dit à Bénédicte :

— Toujours votre petite ronde! Est-ce que ce n'est pas plus fatigant pour la main qu'une écriture coulée?

— L'habitude de copier de la musique! répondit légèrement mademoiselle Wyniefçka.

Elle n'était pas quitte pour la soirée des obsessions de la famille Labourier. Pendant que les jeunes filles étaient groupées ainsi près du piano, le banquier avait eu avec sa femme un à-parté dont le résultat fut une demande officiellement adressée par celui-ci à mademoiselle Wyniefçka. Se proposant de donner un concert l'hiver suivant, il l'engageait à y faire entendre quelques pièces de musique de chambre, et même à y chanter quelques airs d'opéra : « Car ma fille, conclut-il, m'a dit que votre talent de cantatrice est au moins égal à votre habileté comme pianiste. »

Bénédicte ne rougit pas, cette fois; elle devint blême; ses yeux se portèrent tour à tour sur Émile, qui avait tressailli, et sur madame du Quesnay, qui se chargea de répondre pour elle.

— Mademoiselle Wyniefçka, dit-elle au banquier, a dû se résigner à tirer parti de ses talents, et je loue sa vaillance de cœur à cet égard; mais elle ne saurait se résoudre à se donner en spectacle. Elle vous est reconnaissante de l'intention de votre demande, mais...

— Assurément, reprit M. Labourier, je ne pensais pas blesser mademoiselle; j'espérais, au contraire, lui être agréable : une audition dans un concert est chèrement rétribuée et met une artiste en évidence.

— C'est cette dernière raison qui m'oblige à ne pas accepter votre offre bienveillante, monsieur, répondit Bénédicte avec un léger tremblement dans la voix.

— De très-honorables personnes, des jeunes filles estimées n'ont pas ce scrupule, insista madame Labourier. Vous enfouissez vos talents à vos dépens, permettez-moi de vous le dire, mademoiselle. Je suis sûre que M. du Quesnay pense comme moi, lui qui a passé tant d'années à Paris.

Le regard de Bénédicte se leva sur Émile avec une expression d'anxiété qui s'effaça peu à peu pendant qu'il répondait :

— Les artistes qui se font entendre en public ont été généralement élevées dans ce but; elles sont aguerries contre les hasards de la publicité. C'est une question de milieu social, de convenances, de traditions de famille. Là où j'applaudirais madame ou mademoiselle *une telle*, je souffrirais pour mademoiselle Wyniefçka et avec elle des hommages d'une assemblée nombreuse.

— Vous n'êtes pas un homme d'affaires, puisque vous entendez si peu l'exploitation d'un beau capital, lui répondit jovialement M. Labourier.

Ce fut sur cette plaisanterie, qui dérida un peu l'embarras causé par le dernier incident, que se termina la soirée.

V

Dans les premiers jours de son séjour aux Massues, madame Lawson avait été occupée à recevoir ses amis lyonnais ou à visiter les habitués du salon de madame du Quesnay établis à Sainte-Foy et à la Demi-Lune. Elle n'avait donc encore, ni joui de sa résidence d'été, ni repris ce mode de travail matinal qui remplace si avantageusement en province les veillées parisiennes. Enfin quitte de ses devoirs de bienséance, le jour où son amie attendait la famille Labourier, elle avait aménagé son pupitre et ses livres dans le pavillon du parc qui lui était attribué habituellement, à cause de sa solitude loin des bruits de l'habitation.

Ce pavillon hexagone était une sorte de kiosque assez vulgaire à l'extérieur, car il était orné de toutes les fanfreluches architecturales qui ont la prétention d'imiter le style chinois : bouquet de fleurs en zinc au-dessus du toit pointu, clochettes peintes aux angles de ce toit, retroussés comme des souliers à la poulaine, verrières de couleur encadrées dans des panneaux de chêne aussi découpés qu'un moucharaby. Il était assis sur un monticule de ces gros cailloux ronds que les jardiniers de Saint-Irénée sont obligés d'extraire de la terre végétale à un mètre de profondeur, et dont l'énorme lit à fleur de sol explique l'ancien pavé coupant des vieilles rues de Saint-Just et du quartier Saint-Jean.

Ce monticule représentait la somme des travaux de terrassement opérés dans le parc, et l'on avait tiré bon parti de sa masse tassée et cimentée par le temps, en y plantant ce kiosque, d'où la vue était belle. Si cette fabrique était pour le parc un ornement d'un goût médiocre, la critique expirait dès qu'on en avait franchi le seuil, tellement tout y était disposé à souhait pour le recueillement de l'étude et pour les aises de la rêverie.

Quelque chaleur qu'il fît au dehors, l'élévation du toit, formant une voûte conique peinte en bleu et semée d'étoiles, maintenait d'autant mieux une température agréable, que l'air extérieur pénétrait par les six faces des découpures, ou pouvait être exclu, à volonté, grâce à un mécanisme ingénieux qui déroulait, par la seule pression d'un bouton, des volets ajourés en sens contraire. Un divan en soie de Brousse tapissait cinq faces du kiosque en s'adaptant à leurs angles intérieurs, dont chaque encoignure au-dessus était garnie d'une étagère à plateaux divergents supportant une vingtaine de livres choisis. Des piles de coussins sur le tapis à dessins turcs,

une table de marqueterie et deux fauteuils en bambou complétaient l'ameublement de ce *buen-retiro*, qui avait à peine quatre mètres carrés, mais où rien ne manquait ni au bien-être du corps, ni au plaisir de l'imagination, puisque chaque verrière regardait un point de vue particulier.

La nostalgie des habitudes invétérées n'est pas moins invincible que celle du pays natal. Quand madame Lawson se fut retirée chez elle, après cette soirée dont elle avait pris en patience la durée peu récréative, elle forma le projet d'aller le lendemain, de bonne heure, travailler dans son pavillon.

De bonne heure, pour une personne de sens rassis qui rentrait dans son appartement à minuit, c'était six heures du matin; mais ce projet ne tenait pas compte des impatiences de l'instinct, des ordres secrets de ce génie de l'habitude qui maîtrise si souvent les arrêts de la raison; et en dépit d'elle-même, comme madame Lawson s'endormit en songeant au plaisir d'une matinée laborieuse, cette même pensée l'éveilla au petit jour. Après s'être assurée que le taon de cette idée fixe ne lui permettrait plus le repos, elle descendit doucement, afin de ne réveiller personne, car il n'était pas encore quatre heures du matin, et les jardiniers eux-mêmes n'étaient pas levés.

Elle crut être seule à jouir de l'aube riante qui moirait de frissons diamantés les gazons des pelouses et qui éveillait une chanson dans tous les arbres du parc; mais l'inanité des conjectures humaines et celle non moins grande des projets les moins compliqués d'interventions étrangères lui furent démontrés ce matin-là d'une façon aussi pénible qu'inattendue.

Arabelle parcourut rapidement les allées, ne se laissant attarder par aucune des beautés de cette heure matinale; elle ne déroba, ni aux corbeilles de roses le secret de ce frais incarnat qu'elles aspirent, semble-t-il, des rayons pourprés de l'aurore, ni au concert des fauvettes le sens de leur hymne matinal, ni aux grandes lignes du paysage la gradation souriante de leur émersion dans la lumière nuancée d'hyacinthe, de safran et d'or qui montait dans les profondeurs de l'azur.

Elle gravit le petit sentier tournant pratiqué autour du monticule, et c'est à peine si elle remarqua que son aridité, encore visible l'année précédente, se dissimulait sous le fouillis des arums tachetés, des fougères et du lierre vivant sur sa surface rocailleuse, grâce à quelques filons rapportés de terre végétale. Elle n'eut pas même un regard pour le cerisier sauvage qu'elle avait planté elle-même entre deux cailloux, et qui protestait contre les railleries dont madame du Quesnay avait salué les essais horticoles de son

amie, en secouant au vent du matin ses six branches couvertes de feuilles.

Madame Lawson entra dans le pavillon, si détachée de toute distraction extérieure qu'elle ne se serait pas aperçue de la présence d'un intrus si une exclamation échappée à celui-ci n'avait révélé sa présence. Elle aurait d'autant mieux pu ne pas remarquer Émile du Quesnay — car c'était lui qui l'avait précédée au pavillon — qu'il était assis sur le divan dans un coin opposé au plan de la table à écrire, et qu'il était dissimulé par un grand métier à tapisserie dressé droit et couvert de sa lustrine verte.

Après le premier moment de surprise et quelques plaisanteries sur l'exemple édifiant qu'ils donnaient l'un et l'autre aux provinciaux encore endormis, Arabelle se rendit compte de l'attrait qui amenait Émile dans le pavillon. Le côté latéral du kiosque où il avait élu domicile plongeait sur la propriété voisine, que quelques indications données la veille par madame du Quesnay lui rappelèrent être celle de M. Wyniefçki. Elle comprit que c'était là le poste d'observation d'Émile; mais elle ne prenait pas assez d'intérêt à son petit roman pour lui abandonner la place, et, par une malice dont elle tut les sous-entendus, elle réprima le mouvement poli qui portait le jeune homme à s'éloigner; elle lui dit que son travail ne souffrirait pas de la présence d'un tiers, pourvu qu'il n'étudiât pas à haute voix ce manuel du parfait banquier qui était, on le devine, le passeport obligé des promenades matinales d'Émile. Ce manuel gisait à terre près du métier à tapisserie, couverture et feuillets en l'air. Émile le ramassa avec résignation, et Arabelle ne s'occupa plus de lui.

La convention faite entre eux portait pour seule exigence qu'il n'adresserait pas la parole à madame Lawson; à peine à son pupitre, celle-ci ne s'inquiéta pas de savoir s'il étudiait ou s'il reprenait sa faction d'amoureux espagnol; mais si elle ne perdit pas une ligne pour l'entendre se promener à grands pas, si sa fougue de travail ne fut pas gênée par les exclamations à demi-voix qu'Émile lançait de temps en temps, elle fut bien obligée de poser sa plume quand, venant se placer devant sa table à écrire, Émile vint lui dire d'un air fort agité :

— Madame, je vous en prie, regardez avec moi de ce côté : il se passe chez nos voisins quelque chose d'étrange.

VI

Madame Lawson suivit le jeune homme près de la verrière qui donnait sur le jardin de M. Wyniefçki, et tout d'abord elle n'aperçut rien qui méritât l'appel anxieux qui lui avait été adressé.

Le kiosque était dressé près des limites des deux propriétés, et l'exilé n'avait pas dû voir sans amertume l'élévation de cette fabrique qui lui ôtait la dernière pudeur du pauvre : la liberté d'être misérable à huis-clos; car le premier regard était suffisant pour deviner que la nécessité seule livrait tout le terrain de cette propriété à la culture la plus vulgaire. Ni gazons, ni massifs de fleurs ; partout des carrés de légumes, jusque sous les portes-fenêtres de la maison, dont les proportions, quoique médiocres, témoignaient d'une ancienne aisance changée en gêne.

En effet, si les murs étaient peints, comme ceux de tant de villas lyonnaises, fidèles par cette mode aux souvenirs italiens de cette province, les intempéries de bien des hivers avaient écaillé et délayé cette peinture, qui reparaissait par taches jaunes et brunes autour des fenêtres, dont les volets étaient déjetés et fendillés dans leur longueur. La lèpre grise des mousses rongeait les tuiles mal en ordre du toit, et la rouille donnait des tons roux au joli balcon de fer forgé qui ouvrait sa corbeille arrondie autour des principales ouvertures du premier étage. Tout témoignait d'une incurie causée par le défaut d'argent, depuis les dégradations de cette façade jusqu'à la substitution d'emploi d'un large bassin ovale qui devait avoir été autrefois le miroir liquide de cette oasis de verdure, et qui, changé en citerne, fournissait maintenant à l'arrosage ses eaux verdies et stagnantes. Le seul vestige qui restât des agréments de cette propriété était une belle allée de platanes, déshonorée en ce moment par un système d'étendage appliqué à leurs maîtresses branches, et qui supportait une quantité de linge lavé auquel la rosée du matin donnait un complément de blancheur.

Néanmoins, malgré son air d'abandon et ses prosaïques carrés de légumes, cet enclos n'était pas vulgaire, et il était visible qu'il n'appartenait pas à des gens du commun. Les allées étaient gazonnées; ces sentiers verts courant entre deux haies d'espaliers avaient un ton charmant; puis, comme pour protester contre l'envahissement des cultures utiles, les abords de la maison s'entouraient d'une triple rangée de pots en terre vernissée contenant des arbustes et des fleurs.

Arabelle contempla cet asile de l'exil et de la pauvreté vaillante avec un intérêt qui lui fit, pour la première fois, comprendre le charme de ce coin champêtre qu'elle n'avait jamais goûté, car les choses ne valent que par l'idée qu'on y attache; puis, ne voyant personne dans les allées du jardin, elle demanda à M. du Quesnay s'il craignait que les voisins ne fussent morts, parce que leurs volets étaient encore fermés à quatre heures et quart du matin.

— S'*il* ne revient pas à portée de notre vue, lui répondit-il sans relever l'ironie de cette question, je vous prierai de me dire si je dois aller réveiller M. Wyniefçki, car, à l'attitude de cet homme et à ses gestes, il est visible qu'il est hors de lui... Mais j'oublie que vous ne pouvez me comprendre... Il s'agit du domestique de M. Wyniefçki, un brave vieux soldat qui lui a été très-dévoué pendant la guerre de Pologne, et qui s'est enfui avec lui après l'avoir tiré des mains des Russes. M. Wyniefçki le garde par reconnaissance, malgré les scènes dangereuses que fait Ladislas quand il est pris de vin. Chez cette nature abrupte, rendue concentrée par l'exil, l'ivresse est une folie. Une fois déjà, Ladislas a mis le feu à la maison, dans le charitable désir de brûler toute la famille, afin de la délivrer du déshonneur de la misère. Une autre fois — il y a trois semaines à peine — il a lancé un couteau à la tête de Josette, la nourrice de mademoiselle Wyniefçka. Enfin, comment ne serais-je point alarmé quand je viens de le voir se promener à travers ses cultures, qu'il soigne si bien dans ses moments lucides, et aiguiser un rasoir sur cette meule que vous voyez là-bas, au coin de l'allée de platanes?

— Je comprends vos inquiétudes, lui répondit Arabelle.

Elle allait lui demander d'autres explications, quand il s'écria:

— Le voici!

Une forme bizarre sortait en effet du berceau de chèvrefeuille placé au fond de la grande allée; mais ce qui frappa tout d'abord madame Lawson, ce ne fut ni la stature gauche de cet homme de six pieds, qui faisait des enjambées grotesques en portant son long et maigre corps en avant; ni sa tête anguleuse aux pommettes saillantes, aux joues évidées; ni la forêt de cheveux à couleur jaune de chanvre à demi roui qui retombait presque jusque sur ses yeux hagards; ce fut son costume, qui se composait, sur un pantalon de toile grossière, d'une vieille veste d'uniforme polonais, et d'une paire de bottes à l'écuyère. Elle ne put deviner tout de suite quel objet il pressait tendrement sur les brandebourgs de sa veste; mais, à un moment où il le porta à ses lèvres, elle vit que cet objet était un kalpack, et elle dit à Émile que la folie de Ladislas ne serait pas dangereuse cette fois, puisqu'elle s'accusait seulement par cette fantaisie de mascarade, assez touchante malgré son ridicule.

— Attendez! lui répondit-il; ne voyez-vous pas qu'il boit encore? Quelle nouvelle dose de déraison va-t-il aspirer à cette gourde, que j'irais lui arracher si vous n'ébranliez mes craintes en vous en moquant!

Ladislas buvait en effet coup sur coup, et madame Lawson se prit à partager les alarmes d'Émile en s'apercevant que le Polonais puisait une surexcitation étrange dans la liqueur, qu'il finit par avaler jusqu'à la dernière goutte. Il ne trébuchait ni ne vacillait cependant sur ses longues jambes, mais il fournissait une course têtue à travers arbustes et plantations.

Enfin son pied heurta une pierre, et il tomba sur le gazon d'une allée. Ses invisibles observateurs crurent que cette chute était une grâce d'état, et qu'il allait réparer dans un repos inconscient la dépense de forces à laquelle il s'était livré; mais il se releva brusquement sur ses deux genoux, et, la face élevée vers le ciel, il adressa en haut, à Dieu apparemment, une prière entremêlée de plaintes amères, car sa main droite, tendue, par un geste pathétique, vers la maison de ses maîtres, s'élevait de temps en temps, comme pour en appeler de la misère des Wyniefçki au divin dispensateur de tous les biens terrestres.

Du kiosque il était impossible de l'entendre, et sans doute, d'ailleurs, il s'exprimait en polonais; mais sa mimique était très-expressive; madame Lawson et M. du Quesnay la comprirent jusqu'au moment où Ladislas se frappa la poitrine par trois fois, comme s'il récitait son *Confiteor;* ensuite, il baisa par trois fois la terre.

Il se dirigea lentement, mais d'un pas sec et résolu, vers l'allée de platanes, et là il dépouilla de leur charge de linge les cordes d'étendage. Il posait si paisiblement les paquets sur les buissons de groseilliers, qu'Arabelle crut le voir reprendre avec son calme la suite de son travail quotidien, et qu'elle n'eût rien compris à l'essai qu'il fit de la solidité de la corde en la tirant des deux bouts après l'avoir détachée, si Émile ne se fût brusquement écrié :

— Un couteau! Avez-vous un couteau ici?

— Non, et pourquoi faire?

— Vite! un instrument tranchant quelconque!

— Voici les grands ciseaux du métier à tapisserie. Mais à quoi bon?

Émile, qui regardait toujours dans la direction des platanes pendant que madame Lawson cherchait les ciseaux et les lui tendait, poussa un cri.

— Ah! c'est fait! s'exclama-t-il avec terreur. Pour Dieu! madame, ne regardez pas!

Et il s'enfuit en courant.

La crainte d'un danger pour M. du Quesnay conduisit madame Lawson à la verrière, dès que la stupeur que lui avait causée la sortie du jeune homme se fut dissipée.

Elle ne vit d'abord qu'Émile, courant dans le jardin de M. Wyniefçki, ses ciseaux tout grands ouverts à la main, et quand elle crut apercevoir au loin derrière le plus gros platane deux pieds chaussés de hautes bottes qui s'agitaient convulsivement à un demi-mètre du sol, elle ferma les yeux et se cacha la tête dans les coussins du divan.

Ce ne fut qu'une minute de faiblesse. Sans affecter d'énergie masculine, madame Lawson était brave et surtout généreuse de cœur ; elle ne voulut pas se montrer plus lâche qu'Émile dont elle avait tant de fois blâmé l'égoïste légèreté. Pensant qu'elle aussi pouvait être utile, elle descendit rapidement du kiosque, franchit la brèche qui était voisine et se dirigea vers les platanes, où elle retrouva M. du Quesnay agenouillé près du Polonais, étendu à terre et sans connaissance.

VII

L'élan généreux d'Arabelle fut arrêté un instant par une terreur toute féminine quand elle se trouva près de Ladislas dont la poitrine était soulevée par des soubresauts spasmodiques, et dont les traits contractés et les lèvres noircies étaient réellement affreux à voir. Elle eut honte bientôt de sa faiblesse et demanda à M. du Quesnay, qui était toujours penché vers Ladislas, en quoi elle pourrait lui être utile dans cette œuvre de sauvetage.

— Attendez un moment, lui répondit-il ; je crois que la respiration se rétablit d'elle-même ; la strangulation a duré à peine quelques secondes... J'ai couru si vite. Ah ! il l'échappe belle !

— Mais il saigne ! s'écria madame Lawson. En effet, un large filet de sang coulait à travers les cheveux emmêlés du Polonais et traçait une rigole pourprée sur le sable battu de l'allée.

Émile souleva la tête du patient chez lequel la vie animale luttait pour retrouver son équilibre, et en voyant que cette masse inerte se laissait manier, Arabelle osa aider Émile à chercher la blessure de Ladislas ; cette blessure était à la tête, large, mais peu profonde, car la boîte osseuse, dure comme un silex, n'avait pas été entamée ; il fallait que l'occiput eût porté contre un caillou bien tranchant pour présenter une entaille aussi nette. Madame Lawson courut au bassin baigner d'eau son mouchoir afin d'arrêter l'effusion du sang en lavant cette

plaie ; mais Émile ne voulut pas la bander tout de suite, parce qu'il se souvint que la saignée est un des premiers traitements prescrits en cas de strangulation incomplète. Il offrit seulement de profiter de l'état d'atonie où était Ladislas pour couper ses cheveux autour de la blessure. Madame Lawson voulut remplir elle-même cet office charitable ; elle s'y livra sans dégoût, avec une réelle pitié, mais non sans frayeur, car elle craignait toujours que Ladislas ne revînt à lui et ne retombât dans sa frénésie.

Émile la rassura en lui disant que la prostration du pauvre homme était trop profonde pour qu'il reprît si vite ses sens, et que les angoisses physiques de cette ébauche de suicide et la perte de sang causée par la blessure étaient suffisantes pour détruire le délire alcoolique de Ladislas.

En effet, à mesure que sa poitrine s'emplissait d'air respirable et que sa gorge entr'ouverte permettait à ses poumons de fonctionner, Ladislas blêmissait, et ses yeux, qui avaient été jusque-là hideusement ouverts, mais sans regard, se voilaient de leurs paupières alourdies. Enfin, par une dernière et faible convulsion, sa tête, qu'Arabelle tenait appuyée près de son genou, se pencha de côté et tomba à terre. Il était tout à fait évanoui.

Alors ses deux sauveteurs tinrent conseil. Émile désirait cacher à la famille Wyniefçka le suicide manqué de son serviteur ; il proposa de faire porter ce misérable chez sa tante, sûr d'avance qu'elle approuverait cette décision, qui offrait l'avantage d'épargner la sensibilité de mademoiselle Wyniefçka et de sa grand'mère, si elle avait l'inconvénient d'immiscer des étrangers dans ce triste secret.

Ne voulant pas laisser madame Lawson seule auprès du blessé, Émile la pria d'aller chercher les jardiniers, qui étaient les deux hommes les plus robustes et aussi les plus discrets de la domesticité de sa tante. Il fallait se hâter si on ne voulait pas être aperçu de la maison Wyniefçka, où l'on était habituellement matinal.

Arabelle fit un détour dans le jardin pour ne point passer devant la maison ; mais, au tournant d'une allée, elle jeta un coup d'œil de ce côté, et elle pâlit en apercevant une fenêtre du rez-de-chaussée ouverte. Au même instant, un prélude au piano passa comme une brise matinale dans l'atmosphère du jardin, et les premières mesures du *Calme de la mer*, par Beethoven, se firent entendre. C'était de la vraie musique cette fois, interprétée non pas seulement avec goût, mais avec âme.

Madame Lawson n'était pas dans une situation d'esprit qui lui permît de porter ce jugement ; tout au plus trouva-t-elle dans ce contraste de la jouissance artistique de ce réveil avec l'affreuse surprise que des étrangers avaient épargnée à la musicienne, un

exemple entre mille de la fausse sécurité dans laquelle les destinées humaines se bercent, ignorantes des découvertes que leur réserve l'heure prochaine.

Elle s'éloignait donc d'autant plus vite que le transport de Ladislas allait offrir plus de difficultés, quand elle fut arrêtée près de la brèche par le salut très-cordial que lui offrait un personnage qu'à son type et d'après son âge elle présuma être le comte de Wyniefçki.

Il était à trois pas d'elle, occupé à relever avec des brins de paille de jeunes branches de pêchers en espalier, et, bien que sa physionomie n'indiquât ni curiosité ni colère de l'intrusion d'une inconnue dans son domaine, madame Lawson s'arrêta en rougissant devant lui, désolée de voir rendu impossible le projet de cacher l'accident, et peut-être plus confuse, en sa qualité d'Anglaise, de se trouver si irrégulièrement chez un étranger qui pouvait être choqué de cet envahissement de sa propriété.

M. Wyniefçki n'était pas si préoccupé de questions d'étiquette, et, qu'il s'étonnât ou non de voir une personne s'amuser à inspecter ses plants de légumes, il n'accueillit pas moins madame Lawson de son plus aimable sourire, en lui disant :

— Un superbe temps, madame, et une belle heure pour jouir de ce soleil de juin sans en être aveuglé !

— Monsieur, balbutia Arabelle, je vous prie d'excuser... je ne sais comment me faire pardonner ma présence chez vous !

— Eh ! reprit M. Wyniefçki en se dressant avec une aisance courtoise, car il était resté jusqu'alors courbé sur l'espalier qu'il assujettissait, a-t-on besoin d'expliquer aux gens un honneur qu'on leur fait ! Je regrette que mon jardin vaille si peu la peine d'être visité. Pas une pauvre fleur à vous offrir !... Ah ! si, voilà un pied de rosier oublié parmi les salades. Permettez ! pour fleurir en si vulgaire compagnie, les roses n'en seront pas moins parfumées.

Il courut, armé du sécateur qu'il tira de la poche de son vieux paletot, et il dépouilla le rosier de ses roses, jusqu'au moindre bouton.

Madame Lawson le laissa faire, plutôt par surprise que par calcul ; elle avait été trop déconcertée pour pouvoir lier deux idées ensemble, et la vivacité de M. Wyniefçki, si contraire à ce qu'elle imaginait de l'exilé, lui faisait trouver difficile la révélation qu'elle était maintenant obligée de lui faire.

Il revint vers elle avec son bouquet ; un peu remise de son émotion, elle put cette fois admirer sa haute stature de paladin, le grand air qu'il savait conserver malgré un embonpoint qui, chez un autre, eût été vulgaire, tandis qu'il était martial et superbe chez lui, car

il n'était pas distribué au-dessous de la ceinture en rotondités bourgeoises : il prenait des épaules, gonflant la poitrine et le thorax, de façon à expliquer le bombage des armures gigantesques dont se servaient ses aïeux quand ils combattaient les musulmans.

Sur ce corps d'athlète que ses soixante-trois ans n'alourdissaient pas encore, le comte portait une tête bien polonaise : un front busqué, fuyant, couronné de cheveux gris taillés en brosse ; des yeux dont le bleu clair et l'expression presque naïve offrait la caractéristique d'une âme sans détour et toute de premier mouvement ; sous un nez à plans diffus, incorrects, une bouche à lèvres épaisses, sillonnée de ces plis perpendiculaires qui annoncent la simplesse et la bonté. De longues moustaches bouclées à leur extrémité grisonnante étaient le trait le plus étrange de cette figure qui devait arrêter le regard de tout observateur.

— Ce bouquet n'est pas beau comme je le souhaiterais, madame, dit-il avec une sorte de confusion à Arabelle, en lui tendant la touffe de roses ; mais c'est tout ce que j'ai dans ce pauvre jardin.

— Il est superbe et je vous en remercie de tout mon cœur, monsieur le comte, répondit Arabelle, qui voulut, en énonçant le titre de M. Wyniefçki, adoucir, par cette marque de déférence, l'amère allusion qu'il avait faite à sa pauvreté.

M. Wyniefçki posa familièrement sa forte main sur le bras d'Arabelle.

— Madame... dit-il, madame Lawson, sans doute? Ma fille vous a vue hier chez notre amie, madame du Quesnay, et d'ailleurs on ne peut entrer ici que par la brèche ; notre porte sur le chemin est encore fermée. Eh bien, madame, faites-moi la grâce de me nommer simplement M. Wyniefçki. Dans notre siècle d'argent, il n'est pas de comte sans comté ; je dis cela au point de vue des gens sans éducation ni naissance. Quant aux autres, le nom leur suffit. Il y a plus de pudeur à laisser ces souvenirs, ces priviléges de famille sous la triple serrure de la fierté, de la discrétion et d'un culte secret qu'à compenser ce qui manque aux aises de la vie par la vaine fumée d'une appellation nobiliaire... Mais pardon ; je vous ai froissée... Qu'avez-vous donc, madame, vous pâlissez ! Grand Dieu ! vos mains sont tachées de sang.

— Ce n'est pas le mien, répondit Arabelle, qui lui raconta, en usant de tous les ménagements possibles, le suicide manqué de Ladislas.

Il l'écoutait avec beaucoup d'émotion, laissant échapper des exclamations qu'il articulait sans le savoir, dans sa langue maternelle, tant il était troublé. Quand Arabelle eut terminé son récit, il lui dit avec dignité :

— Je vous suis très-reconnaissant de m'avoir conservé ce serviteur que j'aime malgré ses écarts, et j'admire votre courage, madame; mais Ladislas ne doit pas sortir de ma maison ; il nous appartient de le soigner, de le garder avec nous, ses lubies dussent-elles plus tard nous devenir funestes, soit aux uns, soit aux autres. Allons le retrouver.

Comme ils passaient tous les deux devant la fenêtre ouverte du rez-de-chaussée, d'où sortait encore le bruit des accords du piano, M. Wyniefçki appela deux fois : « Bénédicte! Bénédicte! »

— Ne craignez-vous pas, monsieur, lui dit Arabelle, qu'une telle émotion ne soit trop forte pour une jeune personne?

— Elle est la fille d'un soldat, répondit M. Wyniefçki, et d'ailleurs le courage est une nécessité de tous les jours pour cette brave enfant.

Bénédicte parut dans le cadre de la fenêtre.

— Sais-tu ce qui arrive? lui dit son père. Voici madame Lawson et M. du Quesnay qui ont empêché notre vieux Ladislas de se suicider. C'était déjà à moitié fait. Viens-tu le voir avec nous?

La fenêtre était haute d'un mètre et demi environ. Le comte se posta contre l'ouverture et tendit son épaule à Bénédicte qui, montant sur le rebord de la pierre et s'appuyant sur son père par une manœuvre familière sans doute, sauta légèrement à terre auprès d'eux.

— Merci, madame, dit-elle à Arabelle sans penser à essuyer les larmes qui, aux premiers mots de son père, avaient inondé son visage.

Ce fut avec la même spontanéité qu'après s'être agenouillée un instant auprès du blessé, elle tendit la main à Émile.

Après avoir savouré le charme de cette récompense, M. du Quesnay dit au comte que, puisqu'il répugnait à mettre des étrangers dans la confidence de ce qui s'était passé, il leur serait possible, à eux deux, de transporter Ladislas à la maison.

— A nous deux? c'est inutile, répondit M. Wyniefçki. N'en avez-vous pas assez fait pour votre part?

Il se baissa et souleva Ladislas, qu'il emporta comme un enfant, tenant les épaules du blessé sur son bras droit, et soulevant de la main gauche les cuisses infléchies. Les jambes pendaient presque jusqu'à terre; mais le comte ne vacillait pas sous ce fardeau, et il n'eut pas besoin de l'aide d'Émile, qui le suivit pourtant, afin de le relayer au besoin.

Ce ne fut qu'au seuil de la porte-fenêtre du salon que Bénédicte était allée ouvrir à l'avance que madame Lawson hésita à suivre ce

triste cortége; mais le comte, après être allé déposer Ladislas sur un canapé, revint vers elle et lui dit :

— Madame, vous ne sauriez nous quitter ainsi, pas plus que M. du Quesnay. Ma fille va d'abord vous conduire chez elle pour que vous vous débarrassiez des taches de sang qui souillent vos mains et votre robe.

— Je prendrai ce soin chez madame du Quesnay, répondit Arabelle; je ne voudrais pas vous gêner dans un moment où...

— Madame, c'est un service personnel que je vous demande en vous priant de ne point partir à l'instant. Mon vieux fou de Ladislas est revenu à lui; il a l'œil bon, les idées nettes, quoique sa langue soit encore embarrassée. Il m'a dit des tendresses en polonais pendant que je le portais ici. Puisque vous avez été témoins de son suicide, je souhaite que vous le soyez aussi de l'explication que je vais avoir avec lui à ce sujet. Il a des sentiments de fierté. La honte qu'il éprouvera devant vous lui servira de leçon.

VIII

Toute tension d'énergie nerveuse, chez les femmes, se résout, après l'effort, en une réaction de faiblesse. C'est ce qu'éprouva madame Lawson dès qu'elle eut été introduite dans la chambre de Bénédicte. Au lieu de procéder à sa toilette d'infirmière, elle se laissa tomber sur un siége, et là, sans perdre connaissance, elle pâlit et se prit à trembler si fort que ses dents claquaient les unes contre les autres. Sans bruit, sans vaines paroles, Bénédicte s'occupa d'elle en surmontant sa propre émotion.

— Ma chère enfant, lui dit Arabelle, vous êtes tout aussi malade que moi; ne prenez pas tant de peine. Tenez, asseyez-vous près de moi, laissez-moi fermer les yeux. Dix minutes de repos me rendront mes esprits vraiment troublés par cette affreuse scène.

Madame Lawson s'abandonna à cette sorte de demi-syncope pendant laquelle ses nerfs se calmèrent assez pour qu'en revenant tout à fait à elle elle se sentît bien remise. Quand elle chercha Bénédicte que ses plus récents souvenirs lui représentaient assise à ses côtés et lui tenant la main, elle ne l'y trouva plus. La jeune fille avait disparu sans qu'Arabelle l'entendît sortir.

Madame Lawson alla laver ses mains à la toilette où elle trouva tout disposé à cet effet. Cette toilette était une simple table de sapin couverte d'un napperon très-blanc et entourée de rideaux de toile

écrue bordés d'un galon de laine rouge. L'absence de flacons de parfums et de cosmétiques prouvait que le teint de Bénédicte ne devait rien à l'art; le savon était des plus communs, mais tous les ustensiles nécessaires à la propreté la plus recherchée étaient groupés symétriquement sur cette table.

Arabelle ne put s'empêcher de profiter de sa solitude pour étudier, dans l'aspect de la chambre, le caractère de celle qui l'habitait, et l'examen fut favorable à Bénédicte.

Quand celle-ci s'était mise au piano une demi-heure avant, sa chambre était déjà faite, car le lit était couvert de sa courte-pointe de toile écrue à galons rouges; les rideaux semblables étaient bien drapés, et Arabelle apprécia le goût de la jeune fille d'après le choix de cette tenture d'étoffe grossière, mais solide et jolie de ton, plus meublante que ces flasques rideaux de mousseline qui sont le *nec plus ultra* du luxe pour tant de provinciaux.

Cette toile formait, des deux côtés de la fenêtre, de gros plis étoffés pincés par des embrasses brodées à la main en laine rouge; elle était en harmonie avec le papier tout uni de la tenture qui s'encadrait à chaque panneau d'une bordure rouge assortie. Ces deux couleurs s'alliaient au ton des vieux meubles d'acajou datant du premier Empire et garnis de plaques de cuivre.

Madame Lawson vit une absence de coquetterie dans la disposition de la psyché reléguée au coin le plus obscur de la chambre, et elle fut contente de trouver sur la table à pieds droits, à dessus de marbre, une broderie et un tricot à côté de feuilles de musique notées au crayon, pour la composition sans doute.

Sur la cheminée, point de glace : deux flambeaux de cristal, deux cache-pots contenant des plantes vertes, et au milieu, dans un baguier, la petite montre d'argent de Bénédicte. Au-dessus du piano étaient les seuls objets d'art qui fussent dans cette chambre : un paysage plutôt ébauché que peint, mais d'une composition charmante, contenant des parties achevées d'une exquise délicatesse de pinceau; sous cette toile, dans un cadre en bois noir, une petite photographie faite évidemment d'après un dessin au crayon et représentant une tête étrange, insexuelle, d'une expression concentrée et presque farouche, mais farouche à la façon de l'archange exterminateur, tant la pureté respirait dans ces traits de sibylle ou d'adolescent vierge de cœur et de pensées.

Bénédicte devait avoir voué un culte à cette image, car deux branches de palmes s'entre-croisaient derrière le cadre, et leurs extrémités flottaient sur cette photographie, faisant comme une auréole à cette tête inspirée de poëte ou de martyr.

Arabelle recomposa devant ce type singulier ces cent romans qui

viennent à l'imagination d'un écrivain quand il rencontre une personnalité qui le frappe, et elle le regardait encore quand Bénédicte rentra, portant un plateau chargé d'un bol, d'un verre et d'un flacon.

— Ah! vous voici remise, madame, dit-elle avec empressement à Arabelle. Pendant que j'étais près de vous, j'ai pensé que j'avais été maladroite à soigner votre faiblesse. Vous n'aviez sûrement rien pris de si grand matin,... et cette émotion par surcroît... Je vous apporte donc, d'après le conseil de mon père, une liqueur du pays, — de l'eau d'arquebuse, — qu'on dit efficace en cas d'émotion violente... Ah! les substances alcoolisées vous répugnent?... A moi aussi; et j'ai eu mon idée, comme mon père. Je suis allée traire la chèvre, et voici un bol de lait tout chaud. Excusez-nous si nous avons peu de choix dans les réconfortants que nous vous offrons.

Arabelle sentit les aiguillons d'un appétit vraiment britannique en voyant la mousse tremblante qui débordait hors du bol de faïence bleue.

— J'accepte si bien le lait de chèvre, dit-elle, que je vous demanderai un morceau de pain.

Bénédicte rougit beaucoup; puis elle sortit et revint, portant sur une assiette de vieux-Chine un morceau de pain bis rassis; elle eut le bon goût de ne pas s'excuser de nouveau, mais madame Lawson, s'apercevant avec peine qu'elle venait d'être indiscrète, voulut détourner la pensée de la jeune fille de cet incident, et lui dit tout en émiettant le pain dans son lait :

— Vous m'avez surprise tout à l'heure dans une contemplation indiscrète.

Sans en entendre davantage, Bénédicte lui répondit :

— J'étais sûre que si vous me faisiez jamais l'honneur d'entrer dans ma chambre, vous iriez tout droit regarder mon cher Joseph Pagnon.

— Ah! c'est donc un portrait, et un portrait d'homme!... J'en ai douté en le regardant.

— Je vous parlerai de lui, mais un autre jour, dit Bénédicte. Joseph Pagnon, que j'ai à peine connu, car j'étais une enfant quand il venait visiter ma mère; Joseph Pagnon est mon modèle idéal. Mais je ne veux pas mêler son pur souvenir aux tristesses de ce matin. Madame, j'ai une prière à vous adresser. Voulez-vous me faire la grâce de ne pas assister à l'interrogatoire de Ladislas? Si vous vous y refusez nettement, mon père est trop courtois pour vous imposer une scène pénible et je...

— Mademoiselle, interrompit madame Lawson, croyez qu'il était

dans mes vues de ne pas m'immiscer plus que de raison dans les causes de ce triste incident.

Ces paroles, inspirées par le plus pur formalisme britannique, parurent à Bénédicte l'expression de la délicatesse froissée, et elle reprit en faisant effort sur elle-même :

— Je crains de vous avoir blessée, madame; mais vous comprendrez cette prière quand je vous en aurai dit le motif.

— Oh! de grâce! protesta Arabelle en se levant et en prenant ses gants qu'elle avait posés sur la table.

Bénédicte la laissa faire ses préparatifs de départ sans mot dire; mais, quand madame Lawson lui tendit la main pour prendre congé, elle fut surprise de voir les yeux de la jeune fille baignés de larmes.

— Qu'avez-vous, mon enfant? s'écria-t-elle en oubliant, dans son émotion, qu'interroger est bien plus familier que recevoir une confidence.

— Me suis-je trompée, dit Bénédicte d'une voix tremblante; me suis-je trompée en me figurant, d'après vos livres lus cet hiver chez madame du Quesnay, que vous étiez une âme sympathique à toute souffrance!... Mon cœur allait à vous tout à l'heure. Oui, j'allais vous confier ce que je ne dirais à personne, pas même à madame du Quesnay, que je vénère, et vous m'avez interrompue pour me répondre : « Je suis une étrangère qui passe. Je vous rends service; peu m'importe pourquoi et comment! » Oui, voilà ce que voulait dire votre politesse, madame, et je suis une sauvage si peu faite à ces réserves de bon goût que j'ai souffert de les retrouver dans votre bouche. Ce n'est pas ainsi que j'imaginais que nous serions l'une pour l'autre. J'avais rêvé à votre supériorité tant d'indulgence, à votre jugement tant de divination!... Mais c'était trop d'orgueil que d'espérer gagner votre sympathie...

— Est-il possible que vous ayiez interprété aussi cruellement ma discrétion? s'écria Arabelle en pressant les deux mains de Bénédicte. Parlez, mon enfant, c'est une amie qui vous écoute. Dites-moi pourquoi je ne dois pas assister à l'interrogatoire de Ladislas.

— C'est que je crains que toutes les... misères de la maison n'y soient dévoilées. Ne prenez pas notre pauvre Ladislas pour un être vulgaire. C'est une intelligence courte, mais un grand cœur. Quelque malheur nouveau, que j'ignore, a causé son acte de désespoir ou plutôt de folie, car il est catholique très-fervent, et, en cette qualité, il sait que le suicide est un crime. Pour qu'il ait perdu ainsi le sens et oublié ses principes, il faut que nous soyons me-

nacés d'un danger. Peu m'importerait que ce triste mystère fût dévoilé devant vous, madame; mais...

— J'entends, dit Arabelle qui vint au secours de l'embarras qui empêchait Bénédicte de prononcer le nom d'Émile; il ne sied pas que cette explication ait lieu devant M. du Quesnay.

— J'en souffrirais, dit Bénédicte en rougissant jusqu'au front.

— Vous n'avez donc pas en lui la confiance dont vous voulez bien m'honorer? demanda madame Lawson avec une douce malice.

— Ce n'est pas cela, madame.

— Vous craignez qu'il ne conte tout à sa tante, et que celle-ci vous impose son aide, au nom de son amitié pour vous?

— Oui, madame, c'est une de mes raisons. Nous avons traversé des jours plus mauvais sans aucun secours amical. S'il surgit des difficultés nouvelles, nous les vaincrons de même.

— Une de vos raisons, dites-vous? insista madame Lawson, passée d'une excessive réserve à la curiosité la plus vive. Dois-je en arguer qu'il en existe d'autres?... Et vous vouliez tout me confier, je crois?

Bénédicte était palpitante sous le regard à la fois doux et pénétrant d'Arabelle.

— Ah! madame, dit-elle enfin, si vous me devinez tout à fait, plaignez-moi, mais ne me forcez pas à m'expliquer. Je ne sais pas parler de moi-même.

Cette dernière phrase, jetée avec une sincérité d'intonation inexprimable, empêcha madame Lawson d'adresser une dernière question à Bénédicte. Ce que la jeune fille avait dit de sa sympathie pour l'auteur de quelques livres émouvants avait fait soupçonner à Arabelle que ce pouvait être là l'Irène de sa correspondance; mais cette Bénédicte « *qui ne savait point parler d'elle-même* » était une autre personne que celle qui serait venue reprendre de bouche à oreille, auprès de madame Lawson, la série interrompue du récit de ses peines morales.

Néanmoins, Arabelle resta frappée de la loyauté, de la fière réserve de Bénédicte, et elle ne la quitta qu'en l'assurant de son amitié. Cette protestation n'était pas banale dans la bouche de madame Lawson.

IX

Le secret d'un accident, facile à dissimuler à Paris où les habitants d'une même maison s'ignorent, est impossible à garder en province. Il n'y a pas là de mur de clôture si haut qu'il empêche

d'inspecter le voisin, et, ce qu'on ne voit pas chez lui, on le devine à l'aide de ces commentaires à la Zadig qu'inspire la curiosité désoccupée de soins personnels.

Pourtant la révélation de ce secret fut faite à madame du Quesnay d'une façon plus originale que par des racontages de femme de chambre ou d'habitants du Point-du-Jour.

Le déjeuner était servi habituellement à onze heures. Ce n'était qu'à ce moment-là que madame du Quesnay paraissait au rez-de-chaussée, car sa matinée était invariablement prise par une course à Fourvières, où elle allait entendre la messe, et par quelques visites de charité ou des soins de direction domestique à son retour.

Madame Lawson et Émile avaient donc eu le temps de convenir d'une discrétion absolue à son égard. Ce fut avec cette fausse gaieté sous laquelle on voile l'agitation nerveuse qui suit les incidents tragiques, — gaieté bruyante, aiguë, chercheuse de bons mots, — qu'ils l'accueillirent. Madame du Quesnay était trop jeune d'esprit pour ne pas être émoustillée à ce jeu, et elle leur donnait la réplique avec grâce quand le timbre de la grande porte se fit entendre.

— Qui nous arrive de si grand matin? demanda la maîtresse de la maison.

— Madame, c'est le docteur Portal, je reconnais son coupé, dit la femme de chambre en regardant par la large baie vitrée qui donnait sur la cour.

Un instant après, le docteur faisait une entrée familière dans la salle à manger, après avoir tourné le dos au valet de pied qui lui ouvrait cérémonieusement la porte du salon.

— Docteur, quelle aimable surprise ! dit madame du Quesnay en tendant la main au nouveau venu.

Soit humeur, soit distraction, le docteur ne répondit pas à ce geste amical. Il fronça ses larges sourcils grisonnants, fit de ses grosses lèvres plissées une moue saillante et regarda au visage les trois convives de ce coup d'œil médical qui diagnostique les émotions morales aussi bien que les dispositions physiques.

— Une surprise ! répondit-il enfin d'un ton bourru, dites plutôt une mystification, madame, puisque vous ne m'avez pas même attendu pour déjeuner. Allons, le proverbe aura raison une fois de plus : Au dernier venu les os !

— Mais, docteur, d'où aurais-je su que vous viendriez ce matin ? dit madame du Quesnay avec une bonne foi si évidente que le docteur alla lui serrer la main en lui disant :

— Oh ! pardon, je devine. Puisqu'il y a dans votre maison une romancière distinguée, — il envoya un petit salut de la main à madame Law-

son, — un héros de roman... moderne, — il donna une chiquenaude à la moustache d'Émile, — ce n'est pas vous qui m'avez lancé dans l'aventure de ce matin. Bon! nous expliquerons cela au dessert.

— Tout de suite, je vous en prie, docteur, dit madame du Quesnay avec curiosité.

— Non pas, non pas; il ne sera pas dit que je déjeunerai d'un apologue, et voilà un filet de bœuf très-tentant pour un homme qui a couru toute la matinée. C'est étonnant comme l'air des Massues est vif!

Quelques questions que lui adressât madame du Quesnay, le docteur ne perdit pas un coup de dent dès qu'il fut attablé; elle dut se rabattre sur Émile et madame Lawson, qui se défendirent à bon droit d'être pour quelque chose dans la présence du docteur. A chacune de leurs dénégations, celui-ci levait en l'air son couteau et sa fourchette en signe de protestation indignée; mais il se borna à cette pantomime muette tout le temps que dura sa réfection.

C'était un homme de grande science et d'esprit vif que le docteur Portal; mais, ailleurs qu'à Lyon, où il s'était acquis une célébrité méritée par de brillantes cures et par un dévouement absolu dans tous les cas d'épidémie, son caractère brusque, ses façons bourrues auraient éloigné de lui les sympathies. On n'aurait pu supporter ni ses phrases incisives, tranchantes comme ses scalpels, qui taillaient net dans ces ambages polis dont on se paye trop souvent dans le monde, ni le regard acéré de son œil gris qui semblait entrer comme une vrille dans la prunelle de ses interlocuteurs et pénétrer jusqu'à leur cerveau pour y saisir la pensée cachée. Cet anatomiste habile, ce physiologiste éminent paraissait apte à tout disséquer, à tout analyser, les sentiments faux comme les maladies simulées, les passions mauvaises, ces ulcères de l'âme, aussi bien que les plaies du corps. Or une telle perspicacité est gênante pour qui ne se sent point parfaitement sain.

Mais à Lyon, il était si peu de familles qui ne dussent au docteur la santé ou la conservation d'un de leurs membres, que M. Portal y était partout honoré, sinon vénéré. La vénération s'attache aux personnalités bienfaisantes quand elles parent leurs actions de cette aménité chrétienne qui est la grâce de la bonté; mais la causticité trop âpre du docteur Portal repoussait cet hommage. Il ne s'en souciait guère, d'ailleurs, et quoique appartenant à une bonne famille de la bourgeoisie lyonnaise, il faisait volontiers fi de tout ce qui était forme ou coutume consacrée, et jouissait à cet égard des immunités les plus larges.

Quelle que fût l'impatience de madame du Quesnay, elle dut attendre le bon plaisir du docteur. Elle était faite dès longtemps à ses

caprices, et elle connaissait même si bien son faible, qui était, comme chez tous les esprits absolus, de ne rien décider ni commencer qu'à son heure, qu'elle ne lui adressa pas une seule question, même après que le café eut été servi sous la vérandah du parterre.

Émile et madame Lawson n'avaient garde de commettre une maladresse analogue, non pas qu'ils fussent peu curieux, mais parce qu'ils cherchaient, à part eux, comment le docteur pouvait les soupçonner de l'avoir amené aux Massues. Cette visite survenant au jour et à l'heure où elle était nécessaire à Ladislas, ils ne l'avaient pas provoquée et ils se demandaient si elle avait quelque rapport avec l'incident du matin, et surtout comment le docteur en avait été instruit.

X

M. Portal se décida enfin à s'expliquer, mais il le fit de la manière la plus inattendue. Après avoir repoussé sa tasse de café sur le plateau qui occupait le milieu de la table de bambou, il tira son portefeuille de sa poche, l'ouvrit devant lui et dit d'une voix rogue :

— Procédons à l'interrogatoire.

— Il y a donc des coupables ? répliqua gaiement madame du Quesnay ; moi, sans doute, de n'avoir pas deviné que vous me feriez le plaisir de me demander à déjeuner ce matin... Mais vous niez les pressentiments et la double vue, cher docteur. Il vous faut donc m'absoudre au nom de vos principes.

— Il y a si bien des coupables, reprit-il, que voici les pièces de conviction.

Il tira de son portefeuille un billet de banque de cinquante francs qu'il prit dédaigneusement par les deux coins supérieurs et qu'il promena devant la figure de madame du Quesnay en lui disant :

— Qu'est-ce que c'est que ça? qu'est-ce que c'est que ça?... Depuis quel temps, pour me faire monter aux Massues, est-il nécessaire que vous m'envoyiez des billets de banque?

— Moi!... repartit madame du Quesnay, piquée du ton aigre du docteur ; ce ne sont pas là mes façons, et je m'étonne que vous vous y soyez trompé. Je vous demande à mon tour : Qu'est-ce que ce rébus?

— Très-bien, dit le docteur en serrant le billet : voici un point fixé. Il vous importe autant qu'à moi de deviner le mot de cette énigme, car... Mais procédons par ordre. Connaissez-vous cette écriture?

Il lui passa une lettre pliée en quatre sans enveloppe, portant de deux côtés les débris rompus d'un cachet de cire rouge sans empreinte.

— Pas du tout, répondit madame du Quesnay. L'écriture est nette, cursive. On dirait la calligraphie d'un homme d'affaires, huissier, avoué ou notaire.

— Ah! vous m'allez au cœur, dit tout à coup M. Portal en serrant les deux mains de sa vieille amie. Comme vous êtes perspicace!

Puis, sans regarder ni Arabelle ni Émile, il continua :

— Ainsi cette écriture n'est ni celle de madame Lawson, ni celle de votre neveu ?

— J'en suis certaine. Eussent-ils eu l'intention maligne de vous intriguer que ni l'un ni l'autre n'aurait moulé ces jambages tracés à la diable et pourtant si lisibles. Voyons, docteur, cette calligraphie est bien *sui generis*, comme vous dites à propos de tout. Bon! voilà que vous me faites parler latin.

Le docteur se tourna vers Arabelle :

— Madame, avez-vous envoyé quelqu'un chez moi ce matin ?

— Ni moi, ni M. du Quesnay nous ne vous avons rien fait dire, et pourtant nous souhaitions votre présence aux Massues.

— Pourquoi donc? demanda madame du Quesnay.

— Alors la question se complique, interrompit le docteur.

Il posa ses coudes sur la table, prit à poignées ses cheveux emmêlés et drus, et resta quelques minutes ainsi, le menton rentré dans sa cravate et les yeux fermés. Personne ne disait mot; chacun se demandait où il voulait en venir.

Il sortit enfin de sa méditation, et ce fut pour s'écrier d'un air dépité :

— Je n'en viendrai pas à bout à moi tout seul. Faisons donc à nous tous l'analyse des faits... J'allais sortir de chez moi, ce matin, à huit heures, quand mon domestique m'a remis le billet dont voici la teneur. Ecoutez :

« Madame du Quesnay prie M. le docteur Portal de monter aux Massues, toute affaire cessante, pour donner des secours médicaux au domestique de M. Wyniefçki, qui a tenté de se suicider. Madame du Quesnay désire qu'on ignore que c'est elle qui envoie le docteur. Elle se fie à celui-ci pour présenter ses bons offices comme fortuits et provoqués, s'il le peut, par une visite purement amicale. »

— Voilà la prose, ornée, comme ci-dessus dit, de cette vignette aux armes de la banque de France.

Madame du Quesnay interrompit le docteur pour s'exclamer sur cette nouvelle du suicide de Ladislas. Arabelle lui conta la scène en

peu de mots, et quand tous furent persuadés que cette démarche auprès du docteur était due à une intervention inconnue, la maîtresse de la maison dit à M. Portal :

— Mais qui donc vous a porté cette lettre? Vous ne vous êtes pas informé du messager? Vous avez préféré croire que je vous faisais l'injure de vous envoyer des honoraires à l'avance, et que je prenais un secrétaire justement pour vous écrire?

— La, la, ne vous pressez pas tant de me rendre la monnaie de ma pièce. Oui bien, j'ai questionné, et comment n'aurais-je pas cru à un message émanant, sinon de vous, du moins de votre maison, quand la lettre a été remise chez moi par un de vos voisins, le petit Joannès Herbelot?

— Le fils de ce vieil usurier qui habite le terrain aliéné depuis dix ans par les Wyniefçki?

— Justement. Ce garçon descend tous les matins à Lyon, où il est clerc dans l'étude de maître C**, avoué; il était naturel, dans le remue-ménage qu'amènent tous les accidents, qu'il se fût trouvé là, qu'il se fût proposé à porter la lettre, et voilà par quelle suite de conjectures vraisemblables ce que vous nommez ma perspicacité a été mis en défaut... Ceci est donc entendu : Joannès Herbelot, n'osant pas agir en son nom personnel, a usé de votre nom, qu'il savait devoir me faire accourir. L'adjonction du billet de banque a été la seule absurdité de cette conception assez réussie... Mais procédons par ordre. Il reste acquis, de par la teneur de sa lettre, que les Wyniefçki n'étaient pas dans le secret de ma visite. C'est donc à sa propre inspiration que Joannès Herbelot a obéi. Quel était son but? Être utile à la famille Wyniefçka. Quel sentiment peut l'y pousser? Un sentiment assez vif, puisque ce jeune homme, qui est vêtu pauvrement et que son père fait vivre d'une façon sordide, a déboursé cinquante francs pour m'indemniser d'une course aux Massues. Si le vieux Petrus Herbelot apprenait cette folle dépense, il mettrait son Joannès au pain et à l'eau pour un mois.

— Un jeune homme de vingt-cinq ans! s'écria madame du Quesnay. Allons, docteur, ne renchérissez pas sur les contes qu'on fait aux Massues et à Saint-Irénée de l'avarice du père Herbelot.

— Je suis peu au courant des contes qu'on en fait, mais vous me permettrez de croire à tous sur la foi de ce que je sais moi-même. Je suis locataire du père Herbelot, j'habite une des sept maisons qu'il possède sur la place de Lyon, et...

— Elles sont donc moins fantastiques que les sept châteaux du roi de Bohême? interrompit Arabelle en riant; j'avoue n'y avoir jamais cru en voyant passer M. Petrus Herbelot dans sa vieille houppelande grise grimaçant sur son buste ratatiné.

— Eh bien! reprit le docteur en souriant, savez-vous sur quel papier était écrite ma dernière quittance de loyer? sur un de ces prospectus de marchand d'habits qu'on distribue à tous les coins de rue. Les industriels qui laissent une page blanche à leurs réclames ignorent que leur prodigalité permet une économie à certains millionnaires. Mais ceci est une parenthèse; revenons à maître Joannès. Nous cherchions le mobile de sa démarche. Quel est-il?... De la pitié pour les Wyniefçki, auxquels son père enlèvera un jour ou l'autre ce qui leur reste de leur propriété?... Ce bon garçon aurait trop à faire s'il s'intéressait à ceux que son père met sur la paille.— Oh! toujours légalement, c'est sa spécialité. — Si je ne me trompe, Joannès n'a jamais été admis dans l'intimité des Wyniefçki, trop fiers pour frayer avec sa famille. Mais... entre les deux propriétés il n'y a qu'une haie, et... eh! oui, c'est cela : pour être le fils d'un avare, on n'en a pas moins vingt-cinq ans, une espèce de cœur et les yeux clairs, et mademoiselle Wyniefçka est très-jolie.

— Monsieur! s'écria involontairement Émile.

Le docteur le regarda avec un sérieux d'inquisiteur.

— Tiens! tiens! continua-t-il, j'oubliais qu'il y a de ce côté une brèche au mur : cela vaut une haie. Mais ce n'est pas là votre affaire, mon cher *sire de Bel-Esbat*. Si vous vous le figurez, vous vous trompez vous-même et vous risquez d'en tromper d'autres, ce qui est plus grave.

— Faites-moi grâce de vos analyses; elles sont desséchantes et elles n'outragent pas que moi, répliqua Émile qui prit ainsi franchement son parti au sujet de l'aveu de ses sentiments.

— Oseriez-vous prétendre qu'elles sont blessantes pour mademoiselle Wyniefçka? poursuivit le docteur avec une gravité ironique. Depuis quand donc les jeunes personnes sont-elles comptables des sentiments qu'elles inspirent à leur insu? Mademoiselle Wyniefçka est en dehors de la question, aussi bien dans la conjecture que j'ai faite au sujet de son voisin de droite que dans l'aveu dénué d'artifice que nous tenons de son voisin de gauche. Moi, je suis dans mon rôle d'observateur et d'ami en soutenant qu'étant donnés votre passé, vos habitudes, votre situation actuelle, vous ne pouvez prétendre honnêtement à mademoiselle Wyniefçka, car vous êtes incapable de vous plier aux labeurs qu'un tel mariage vous imposerait. Vous avez trop mené la vie à grandes guides, mon cher, pour vous astreindre à compter par sous et par centimes; vous êtes trop sanguin pour vous priver de vos aises, et ne voyez-vous pas que votre taille épaissit déjà, à vingt-huit ans! Vous ne vous passerez pas de dîners fins, mon bel ami. Chacun de vos sens réclamera toutes les flatteries du luxe; vous avez trop chiffonné la soie pour ne pas trou-

ver la laine rude et grossière. Un beau jour, trop tard peut-être, votre rêve vous semblera plat, mesquin, et vous le planterez là pour aller sacrifier à vos anciennes idoles.

— La mercuriale est rude, dit madame du Quesnay; mais comme le passé d'Émile la justifie un peu, je ne la relèverais pas, si elle ne venait à propos d'une jeune fille que nous estimons tous ici. Le docteur s'est mépris à l'exclamation d'Émile, et s'il avait eu l'oreille plus attentive, il m'aurait entendue protester en même temps que mon neveu. Il s'agit d'amitié de notre part à tous pour mademoiselle Wyniefçka, et non pas d'autres sentiments, mon cher docteur.

— Bien! bien! dit celui-ci, averti par un regard de la maîtresse de la maison. Ce que j'ai dit n'en reste pas moins bien dit. Mais nous nous égarons d'incident en incident. Il nous reste à résoudre ce que je dois faire de ce billet, et s'il faut prévenir M. Wyniefçki de l'intervention anonyme de son voisin dans ses affaires.

— A quoi bon lui causer ce nouveau trouble? dit Arabelle. Il serait à bon droit humilié de cette sorte de secours.

— Je ne veux pourtant pas garder cet argent, objecta le docteur, car j'ai été aise d'avoir cette occasion de revoir madame Ambert. Elle ne m'avait pas gardé comme médecin après la perte de sa fortune. Pure fierté! J'aurais continué à la soigner; mais on ne peut s'imposer aux gens. Je l'ai trouvée bien faible. L'anémie la tuera avant qu'il soit peu, et que deviendront alors ces pauvres gens?

— Leurs moyens d'existence tiennent-ils donc à la vie de la grand'mère de Bénédicte? demanda madame Lawson.

— Presque absolument, répondit madame du Quesnay. Mais vous ne sauriez comprendre leur situation sans connaître ce que des cœurs de femmes lyonnaises ont témoigné de dévouement au pauvre exilé Polonais. Le docteur sait mieux que moi cette histoire, car il y a été mêlé. Priez-le, chère belle, de vous la raconter.

— Vous avez raison, madame, dit le docteur; bien que j'aie eu dans cette histoire toute la part d'une initiative aveugle, je conviens qu'elle est touchante et digne de l'attention de votre amie. Je suis donc aux ordres de madame Lawson.

— Commencez vite, docteur, s'écria celle-ci, donnez-moi de nouvelles raisons d'aimer Bénédicte.

S. Blandy.

La suite au prochain numéro.

JOURNAL DE LA BRUYÈRE

DANS LA MAISON DE CONDÉ

IV[1]

Henri Jules de Bourbon, duc d'Enghien, qu'on appelait ordinairement monsieur le Duc, « était, dit Saint-Simon avec son exagération ordinaire, un composé des plus rares qui se soit rencontré. Personne n'a eu plus d'esprit, et de toute sorte d'esprit, ni rarement tant de savoir en presque tous les genres, jusqu'aux arts mécaniques, avec un goût exquis et universel; jamais encore personne n'a eu une valeur plus franche et plus naturelle, ni plus grande envie de bien faire; et quand il voulait plaire, jamais personne n'a montré plus de grâce, de gentillesse, de politesse, de noblesse, tant d'art caché, coulant comme de source; jamais enfin personne n'a déployé tant d'industrie, d'invention, de pénétration, d'imagination, pour n'être que son propre bourreau et le fléau des autres. »

C'est que M. le duc était naturellement jaloux. Son insuccès dans la carrière militaire avait développé cette passion jusqu'à la folie. Envers sa femme, Anne de Bavière, sa jalousie était absolument insensée. « Madame la duchesse, poursuit Saint-Simon, était également laide, contrefaite et vertueuse. Sa piété, son attention infatigable, sa douceur, sa soumission de novice, ne purent la garantir ni des injures fréquentes, ni des coups de pied et de poing qui n'étaient pas rares. Elle n'était pas maîtresse des plus petites choses : elle n'en osait demander ni proposer aucune. Il la faisait partir à l'instant que la fantaisie le prenait, et la rappelait de même. Il la faisait descendre de carrosse ou revenir du bout de la rue sans autre

[1] Voir *le Correspondant* du 10 août 1874.

motif. D'autres fois, il l'envoyait quérir à l'église et lui faisait quitter la grand'messe; il la manda même plus d'une fois au moment où elle allait communier. Ce n'était pas qu'il eût besoin d'elle; non, mais par pure fantaisie de jaloux. »

Sa jalousie envers le prince de Conti, sans être plus raisonnable, avait cependant de meilleures excuses.

C'était le moment le plus brillant du règne. Tous les princes de l'Europe, qui s'étaient déclarés l'un après l'autre contre Louis XIV, vaincus par ses armes et sa politique, avaient reçu sa loi, recherché son amitié, et signé à Nimègue un traité qui laissait en doute s'il avait fait plus glorieusement la guerre ou s'il l'avait terminée avec plus d'éclat. Sa fortune, heureuse en tout, tirait même de ses fautes qu'il aurait dû pleurer, des sujets de joie et de triomphe. Il mariait mademoiselle de Blois, sa fille, née de son adultère avec mademoiselle de la Vallière, et faisait le bonheur du neveu de Condé, de M. le prince de Conti. Comme son frère cadet, le prince de la Roche-sur-Yon, Conti avait été élevé auprès du grand Dauphin, sous les yeux sévères du duc de Montausier et sous la surveillance de Bossuet, par Claude Fleury, qui fut plus tard l'auteur célèbre de la grande histoire ecclésiastique; enfin avec la protection de son oncle, M. le Prince, qui avait tenu à remplacer son frère et sa belle-sœur, la vertueuse Anne Martinozzi, auprès des jeunes orphelins. Les deux princes de Conti, ainsi qu'on les appelait souvent, désireux de plaire au cordonnier, au laquais, au porteur de chaise, comme au ministre d'État, au grand seigneur et au général d'armée, étaient aimés de tout le monde, même du Parlement et de la Sorbonne; mais alors ils faisaient surtout les délices de la cour, et l'aîné était porté aux nues par la sublime faveur de Sa Majesté. Il n'était personne qui ne prît plaisir à voir les transports du jeune prince amoureux; on lui pardonnait tout, on admirait tout. Le roi s'amusait à l'exciter, à lui donner des transes : il faisait dire que les articles du contrat n'étaient pas sans difficulté, et qu'il faudrait remettre l'affaire à l'année prochaine. Le prince tombait comme évanoui. La princesse l'assurait qu'elle n'épouserait jamais que lui! Maintes fois il ne savait plus ce qu'il faisait, ce qu'il disait. Le matin de la noce, il passa par-dessus les gens qu'il trouvait sur son chemin, bouscula madame de Colbert, la femme du ministre, força les portes pour aller se jeter aux pieds de sa fiancée et lui baiser la main. Ce jour-là, pour servir de père à son neveu dans la cérémonie, Condé fit une chose que madame de Sévigné raconte à sa fille comme la nouvelle la plus grande et la plus extraordinaire : il fit sa barbe, ou plutôt il la laissa faire! Madame de Langeron, grande maîtresse de la parure dans la maison de Condé, profita habilement de la bonne volonté que M. le Prince mettait à sa

toilette : « Au moment où, sortant des mains du barbier, il avait encore les jambes croisées comme le lion, elle lui fit passer un justaucorps avec des boutonnières de diamant. Un valet de chambre, abusant aussi de sa patience, le frisa, lui mit de la poudre, et le réduisit enfin à être l'homme de la cour de la meilleure mine et une tête qui effaçait toutes les perruques. Enfin M. le Prince prit son épée garnie de pierreries, la fameuse épée pour qui la victoire était certaine. » Le mariage se fit avec une grande solennité. « La mariée était une bonne petite princesse, si tendre, si jolie, qu'on eût voulu la manger. Sa mère la carmélite, était toujours aussi douce et aussi modeste que lorsqu'elle mit au monde la nouvelle princesse de Conty. Le prince de Conty aimait et adorait sa belle-mère, voulait en faire son directeur de conscience : on ne doutait pas qu'il fût dévot comme feu son père. » Le roi se réjouissait de tout cela avec une charmante bonhomie; il mariait sa fille comme un autre, et faisait des compliments à tous les parents de son gendre. M. le Prince en eut la première part, et dut croire que l'avenir de son neveu était assuré. Aussi toute la cour fit des compliments à M. le prince de Conti. Le maréchal de Grammont, l'un des anciens compagnons d'armes de Condé, dit au marié : « Monsieur, je me réjouis de votre mariage; mais, croyez-moi, ménagez votre beau-père, ne le chicanez point, ne prenez point garde à peu de chose avec lui, vivez bien dans cette famille, et je vous réponds que vous vous trouverez bien de cette alliance. » La reine elle-même donna la chemise à la mariée. Mais les jours suivants on ne cessa de dire des merveilles de M. le prince de Conti : « Il jetait l'argent héroïquement; il avait des bontés de Henri IV, des procédés du chevalier Bayard et des justices de Sylla. On contait de lui cinq ou six choses admirables. » Tout le monde était satisfait. Le plus content de tous était M. le Prince; le moins content était son fils, M. le duc, quoique ce fût lui qui montrât le plus de joie.

M. le Duc n'était point jaloux de la beauté éclatante de sa nouvelle cousine, ni de ses triomphes dans les bals de la cour et les soirées du Dauphin. La preuve en est qu'il lui donna une « fête extrêmement enchantée à l'hôtel de Condé. Madame la princesse de Conti nommait une des filles de M. le Duc avec le prince de la Roche-sur-Yon. C'était d'abord le baptême, et puis la collation du baptême ; mais quelle collation! et puis une comédie, mais quelle comédie! toute chamarrée des beaux endroits de la musique et des bons danseurs de l'Opéra! Un théâtre bâti par les fées, des enfoncements, des orangers tout chargés de fleurs et de fruits, des festons, des perspectives, des pilastres : enfin, cette petite soirée coûtait plus de deux mille louis, et le tout pour cette jolie princesse. » Après cela, il était

impossible de dire que M. le Duc portait envie à M. le prince de Conti. D'ailleurs, s'il avait eu ce malheur, il s'en fût vite consolé, en voyant les désagréments que valut à son cousin, l'avantage d'avoir une si jolie femme. C'est une chose étrange que les mauvais bruits qui coururent sur le prince de Conti : il en fut vite embarrassé. Le jeune prince de la Roche-sur-Yon le désolait. Un jour que la princesse de Conti dansait, il dit tout haut : « Vraiment, voilà une fille qui danse bien! » Cette folie, toute simple et toute brusque, fit rougir le pauvre frère aîné et le défit à plate couture. Alors, pour faire l'homme dégagé et montrer qu'il n'avait pas la faiblesse d'être jaloux, le prince de Conti amenait chez sa femme, avec son frère, les jeunes gens de la cour les plus éveillés et les mieux faits. Cette conduite, comme on peut le croire, fournit ample matière à des récits piquants dont M. le Duc s'amusait fort avec ses amis. Il avait bien ri de la fantaisie qu'avait eue son cousin de vouloir se battre en duel avec le chevalier de Lorraine, pour défendre son honneur, celui de sa femme, et de son frère accusé d'être son rival; il avait trouvé très-divertissante la gravité avec laquelle le roi avait déclaré qu'il ne voulait pas qu'on se battît, et exigé de grands repentirs d'y avoir seulement pensé. Ce n'était même pas sans une secrète gaieté qu'il avait remarqué que le prince de Conti, furieux de ne pouvoir ni se battre ni faire taire les mauvaises langues, avait tenté vainement de s'échapper de la cour de France. Non, M. le Duc n'était pas jaloux de tout cela, mais d'un avantage plus solide que M. le prince de Conti avait obtenu en épousant la fille du roi, et que lui, son aîné, n'avait pu obtenir jnsque-là d'aucune manière.

En quoi consistait cet avantage? A pouvoir, dans le temps assez court qui séparait le souper du coucher du roi, entrer dans son cabinet et goûter avec lui ce que nous appellerions aujourd'hui la vie de famille, pendant que le reste de la cour attendait à la porte que Sa Majesté vînt se déshabiller. C'est ce que l'on appelait les grandes entrées. Aujourd'hui, cela nous paraît peu de chose; cependant c'était beaucoup pour M. le Duc. En être privé, c'était végéter dans la foule des courtisans, desservi sans le savoir, éloigné de la source des faveurs au moment où le roi offrait le plus facile accès. Quelles ressources M. le Duc eût tirées d'un tel privilége, dont M. le prince de Conti ne savait rien faire! C'est pour l'obtenir, que M. le Duc arrangea ses pièces, prépara ses batteries, et donna à l'éducation de son fils une nouvelle direction; c'est pour cela qu'il le fit venir au Petit-Luxembourg, où demeurait la fameuse princesse Palatine du Rhin, mère de madame la duchesse.

Le héros désiré, demandé et promis par les jésuites, ne paraissait pas encore bien clairement dans la personne de M. le duc de Bour-

bon. M. le Duc s'en consolait assez facilement; mais il était trop bon père pour ne pas vouloir faire le bonheur de son fils en même temps que le sien. Il ne renonça pas aux avantages déjà obtenus par le jeune prince dans la carrière militaire; il engagea même M. Deschamps à cultiver sérieusement ces heureuses dispositions qu'on avait déjà remarquées dans cet enfant; mais il insista sur la nécessité de mettre M. le duc de Bourbon en état de paraître prochainement à la cour. Il ne semblait pas probable que le jeune prince fût de sitôt appelé à commander les armées de Sa Majesté; mais il pouvait être très-prochainement obligé de se produire devant le roi, de répondre à la bonté du Dauphin, et de se bien conduire sur ce champ de bataille, fertile en désastres, qu'on appelait la cour. Savoir la cour, tel était le principal but de l'éducation du jeune prince. Cela ne demandait, après tout, qu'une portée d'esprit fort médiocre; mais il ne devait pour aucun prix se résigner à faire moins bonne et moins belle figure que ses cousins les princes de Conti.

Voilà l'ouverture par où la Bruyère entrera dans la maison de Condé. Mais, avant qu'il y entre, que d'obstacles à écarter! que de difficultés, de rivalités d'entourage, d'intrigues et de contentions auxquelles il ne prendra point part! « Nous devons, dit-il, travailler à nous rendre très-dignes de quelque emploi : le reste ne nous regarde pas. Cela regarde les autres. »

V

Les jésuites, qui admiraient M. le Duc comme un profond politique, ne s'attendaient pas à toutes les tribulations qu'il leur ménageait avec ses secrets desseins sur l'éducation et l'avenir du duc de Bourbon. Ils eurent à soutenir contre les gentilshommes de son service, et contre tous ceux qui, pour plaire à M. le Duc, voulaient émanciper son fils et lui apprendre la cour, une guerre d'influence, bien autrement sérieuse et ardente que les combats classiques entre les externes et les internes du collége de Clermont. Les archives de la maison de Condé nous fournissent sur ce sujet les documents les plus complets. Nous nous contenterons d'indiquer ceux qui pourront faire comprendre comment la Bruyère entrera dans cette maison, et quelle situation lui sera faite.

Le premier qui s'engagea dans la lutte avec les jésuites fut un vieux savant, Pierre Michon, dit l'*abbé Bourdelot*. Il n'était ni prêtre, ni religieux, nullement janséniste, encore moins gallican, pas même chrétien; mais il avait de bonne heure été attaché comme

médecin au grand Condé et se trouvait lié par une sorte de camaraderie avec le R. P. Talon et autres jésuites qui avaient connu et servi M. le prince dans sa jeunesse. Il devait son titre d'abbé à Christine de Suède, auprès de laquelle il était demeuré quelques années à Stockholm ; il avait acquis sur cette reine bizarre un si grand empire qu'il écartait tous les savants dont il était jaloux : quand il était revenu en France, Christine avait obtenu pour lui l'abbaye de Massai que le pape Urbain VIII n'avait accordée qu'à la condition expresse que le bénéficiaire exercerait gratuitement la médecine. L'abbé Bourdelot observait cette condition en faveur des pauvres, et se croyait parfaitement quitte du reste. Sous prétexte qu'il pratiquait la charité, et qu'il avait perdu la foi, il s'était moqué de l'espérance, dans un livre clandestin qui fit scandale, mais où il ne mit point son nom. Sans se soucier autrement des vertus théologales, il avait acquis, par ses voyages, ses études très-variées et ses connaissances médicales, la réputation d'un esprit des plus forts de cette époque, et il avait pris part à toutes les hardiesses philosophiques de Condé. On racontait à la cour de France, non sans effroi, qu'il avait essayé avec M. le Prince et madame la Princesse palatine, de brûler un morceau de la vraie croix et qu'il n'avait jamais pu y parvenir. Le testament de cette princesse contient la mention de ce fait. Il adorait le roi dont il louait les fredaines et la sagesse, les médecines et la santé. Tant qu'il fut de mode à la cour d'être libertin, il fut très-recherché des courtisans qu'il traitait avec une sorte de familiarité. Il osa appeler madame de Sévigné la *reine des amours*. Elle lui répondit avec sa bonne plume. Quelle rage il lui avait inspirée! Et cependant elle ne cessa pas de le consulter. Il avait publié un éloge en vers français de M. le Prince et de M. le Duc : ses vers étaient d'une froideur et d'un goût à faire mal au cœur. Mais M. le Prince et M. le Duc lui pardonnaient tout en faveur de son attachement à leur maison, et des renseignements précieux qu'il leur fournissait sur la cour, la ville, les sciences et les arts ; mêlé à tout, instruit de tout, il entretenait avec Condé, retiré à Chantilly, une correspondance des plus intéressantes et demeurait à Paris chargé de la santé de M. le duc de Bourbon. Sur ce point, il avait un système qui trahit le secret de ses succès : « L'éducation de la campagne n'était bonne, disait-il, que pour les enfants des rustauds ou de ceux qui leur ressemblaient ; quant aux enfants délicats, de bonne famille, en voulant les faire robustes, on les faisait morts. » Il veillait avec le plus grand soin à dégager les esprits de M. le duc de Bourbon de tous les éléments grossiers qui ne convenaient pas même aux enfants de ses valets ; mais il ne lui donnait pas une purgation ou un lavement qu'il n'en rendît un compte exact et minutieux. Il trouvait naturel de parler à

ce propos des études et des progrès moraux du jeune prince; il le faisait avec sa franchise ordinaire. Le grand-père attendri lui envoyait des biches et des sangliers de Chantilly pour régaler les savants de tous genres qui venaient dîner chez lui ou assister aux séances de son académie du Pont-Neuf.

Lorsque le duc de Bourbon quitta l'internat des jésuites et vint s'établir au Petit-Luxembourg, l'abbé Bourdelot crut comprendre les vues de M. le Duc mieux que M. le Duc lui-même, et il dit tout haut devant le duc de Bourbon ce qu'il pensait de l'éducation des jésuites et des thèmes latins du jeune prince. Le R. P. Talon alla chez l'abbé Bourdelot de grand matin lui faire à ce sujet quelques remontrances. On peut facilement deviner comment elles furent accueillies, car Talon en écrivit ainsi à Condé : « Je veux être parfaitement bien avec mon ami Bourdelot, à condition néanmoins que Votre Altesse Sérénissime, sans les ordres de laquelle je ne veux rien faire, me permette de lui percer un petit bout de la langue, si, lorsque je rirai bonnement avec lui et avec ma simplicité ordinaire, il vient à se mettre en colère et à jurer ou à dire que moi, qui ne bois que de l'eau, je me suis enivré deux heures avant de dire ma messe. Si pourtant Votre Altesse trouve ce supplice trop rigoureux et trop dommageable au public que de percer la langue au plus éloquent homme de ce siècle, je vous demande au moins la permission de faire jeter sur son bénéfice un dévolu ou par le petit compagnon du P. Bergier, ou par le mien dont la morale est assez relâchée pour faire ce coup. » — L'abbé Bourdelot reçut du dehors un secours puissant, ou, plutôt, il se fit une utile diversion en sa faveur. L'affaire de la Régale et de l'évêché de Pamiers avait échauffé les esprits contre la cour de Rome. M. l'avocat général accusa les Révérends Pères d'avoir reçu un bref du pape et d'être des perturbateurs du repos de l'État. Les débats de ce procès furent très-animés, à la grande joie de l'abbé Bourdelot. « M. l'avocat général, dit du Rosel, battit la campagne et discourut à tort et à travers » ; mais du Rosel disait ces choses tout bas et en prévenant Condé qu'il ne les redirait pas aisément comme réflexion de jésuite. L'abbé Bourdelot ne perdit pas son bénéfice, et les jésuites, pour se venger de ses diatribes, l'accablèrent d'épigrammes latines et de petites invectives en vers et en prose.

M. le prince fit venir Bourdelot à Chantilly, où, sans doute, il l'invita à se montrer prudent. Le R. P. Talon profita de l'occasion pour écrire une lettre fort piquante contre le médecin. Il ajoute : « Je lui envoie aujourd'hui une corbeille où il y a un gros chat tout en vie et qui peut bien lui sauter au nez quand il l'ouvrira. C'est pourquoi je prie le P. Bergier de lui laisser ouvrir la corbeille à lui seul. Je lui

envoie aussi un gros rat tout en vie et cinq ou six petits rats, dont M. Bourdelot pourra faire l'anatomie pour ses expériences de médecine quand bon lui semblera. Nos pères sont toujours déchaînés contre lui : pour moi, je serai toujours bénin à l'égard de notre pauvre ami Bourdelot. » La malice du P. Talon était moins innocente qu'elle n'en avait l'air ; ces bêtes qu'il avait envoyées étaient un symbole : le chat était le jansénisme, les rats étaient les gallicans. Du Rosel révèle le sens apocalyptique de cet envoi : « C'est le jansénisme qui, comme un chat méchant, flatte le pouvoir et déchire les jésuites ; les rats ce sont nos seigneurs les prélats de France qui se veulent assembler pour défendre les prétendues libertés de l'Église gallicane, et pourraient bien être dévorés par le chat si l'on n'y prend garde. Mais puisqu'ils veulent être au moins maltraités dans leurs propres intérêts, la cour de Rome les laissera dans l'oppression sans s'en occuper davantage. » De retour à Paris, Bourdelot discuta avec Talon à son académie du Pont-Neuf, mais ne répondit pas à ce qu'il appelait avec mépris la cohue des jeunes poëtes en colère : il continua à veiller sur la santé de M. le duc de Bourbon, non sans rire au besoin de ses solécismes, et, au moyen de fréquentes purgations, il faisait courir dans les veines du jeune prince des esprits vitaux bien clairs et bien vifs. Pendant ce temps-là, il se moquait de tout le monde, même de l'oratorien Malebranche, qui était allé à Chantilly enseigner avec discernement la recherche de la vérité, et montrer que son esprit subtil savait couper un fil en quatre ; mais surtout du grand prédicateur Bourdaloue, qui avait demandé en vain d'aller admirer le délicieux domaine de Condé pour travailler à la conversion du propriétaire.

Aussi Bourdelot demeura dans l'opinion des jésuites comme le type le plus franc des jansénistes et des gallicans qu'ils appelaient entre eux *les bêtes*. En juillet 1681, le vénérable P. Vavasseur rencontra le P. Talon et lui dit froidement : « Eh bien ! les bêtes se sont-elles tues à la fin ? — Prenez garde, je m'en vais vous faire une grosse affaire avec ce que vous dites là : c'est la matière de la plus jolie épigramme que vous ayez jamais faite : j'en ferai part à M. Bourdelot. Songez à vous tirer de ce mauvais pas. » Un ris dédaigneux fut toute la réponse. « Je vis bien, ajoute Talon, qu'il méprisait fort ceux dont je le menaçais. » Le duc de Bourbon, excité par ses maîtres, dit en raillant au vieux médecin qu'il ne serait pas content qu'il ne fît des vers latins plus beaux que les siens. « Je vous cède, monseigneur, la gloire de la poésie latine ; mais permettez-moi de me retrancher dans les madrigaux et les épigrammes françaises : jamais les jésuites ne m'attaqueront de ce côté. » Alors les jésuites proclamèrent la victoire du jeune prince dont la gloire

éclatait dans la classe de rhétorique et dans tout l'univers, en même temps que son affection héréditaire pour la Compagnie de Jésus.

Avec M. Deschamps, la lutte pour s'emparer du duc de Bourbon fut plus difficile : Deschamps avait mieux choisi son terrain; il ne s'occupait point de théologie ; chargé par M. le Duc de surveiller l'ensemble de l'éducation du jeune prince, il tâchait de suppléer aux lacunes qu'il apercevait et ne songeait qu'à préparer Son Altesse à la cour et à la guerre. Le jour des énigmes et des logogriphes, il avait aisément remarqué que sur ce point les jésuites prêtaient le flanc à l'attaque. Imbu des principes de Turenne, qui étaient aussi ceux de Condé, « il faut, disait-il, s'habituer à bien faire en toutes choses, et il ne faut aimer le bon témoignage de sa conscience et l'applaudissement d'autrui que comme la preuve qu'on a bien fait. Si une fois nous pouvons obtenir que monseigneur veuille se plaire à lui-même et plaire aux autres, je ne doute pas que tout n'aille bien. » Mais était-ce là ce qu'en était le duc de Bourbon. Les maîtres avouaient eux-mêmes que monseigneur aimait ce qui ne lui coûtait aucune peine : par exemple, qu'on lui expliquât les figures de rhétorique ou les beautés des auteurs, ou qu'on lui fît voir sur la carte et la sphère les agréments de la géographie; telle était sa curiosité naturelle, mais telle était surtout l'habileté de ses maîtres, qu'il comprenait facilement même ce qui rebutait d'autres jeunes gens. Les professeurs étaient contents, et le P. Talon, transporté d'enthousiasme prophétique, annonçait solennellement qu'on verrait quelque chose de surprenant dans M. le duc de Bourbon. Mais, s'agissait-il pour monseigneur d'expliquer ce qu'il avait conçu, de raconter ce qu'il avait entendu, d'écrire ou composer ce qu'il avait appris, de penser ou de travailler seul, en un mot de faire un effort de lui-même, il était aussitôt distrait, ennuyé. Qu'était-ce donc quand il était obligé d'agir ou de se produire en public ? Quand il devait monter à cheval ou danser? Il demeurait gauche et maussade. Avec ses parents qu'il allait voir plus souvent, il était embarrassé, morose : au jeu de billard, il faisait naître des incidents, des disputes. Il n'était à l'aise que dans la société de ceux de ses maîtres qui l'avaient suivi ou venaient le voir au Petit-Bourbon. Quel étrange caractère! Cependant monseigneur avait un bon fonds, une heureuse nature ; qui eût osé en douter? Alors d'où venaient ses défauts? Après y avoir bien réfléchi, Deschamps écrivit à M. le Prince (en décembre 1681) : « Le collége et les pédants ne sont pas de grande utilité : monseigneur en apprendrait cent fois plus dans le monde par le commerce de ses semblables ou des personnes de son âge. » La guerre, ainsi déclarée, eut diverses péripéties qui ne laissèrent pas d'émouvoir Condé lui-même dans sa retraite de Chantilly.

Mais d'abord, pour corriger l'influence dominante des jésuites, Deschamps s'entendit avec M. le Duc et madame la Duchesse sur divers moyens qui furent employés. On fit venir auprès de M. le duc de Bourbon deux gentils jeunes gens de son âge et de son rang, les princes de Saxe-Eisenach. Il les reçut sans gaieté, d'un air sérieux et froid. On le fit danser six jours de suite pour le dégourdir; il se tint mal et n'y mit point de bonne grâce. L'ambassadeur du Maroc vint le visiter avec une tigresse apprivoisée. Son Altesse flatta la tigresse, non sans peur; il est vrai que cette bête, si douce, avait certaines façons de tigresse qui donnaient à penser que son ancien naturel pourrait bien revenir. Le Marocain étendit le bras, mit la main sur la tête du prince, et dit : « Il sera royal comme son aïeul; » mais le prince n'avait pas l'attitude d'un roi : sa tête penchée, ses bras tombants ne rappelaient nullement le port de Louis XIV dans les portraits de Rigault. Un fils de Sa Majesté et de madame de la Vallière, élevé comme les princes de Conti par Claude Fleury, vint au carnaval de 1682 pour s'amuser avec M. le duc de Bourbon. M. le Duc tenait beaucoup à ce que son fils prît plaisir à la compagnie du duc de Vermandois, grand amiral de France. M. le duc de Bourbon n'eut pour lui qu'une civilité peu polie. Tout le monde était mécontent, plusieurs se plaignirent, et Deschamps prononça les plus graves remontrances. « Monseigneur ne veut pas secouer les restes de l'enfance ni ses distractions. Tout ce que peuvent dire ou faire les personnes qui sont auprès de lui ne sert à rien. Il n'y a qu'un moyen, c'est de le jeter dans le monde; il faudra bien qu'il fasse comme les autres pour se tirer d'affaire. »

Malgré le mécontentement des professeurs du jeune prince, Deschamps n'en poursuivait pas moins sa campagne : il fit lire *Don Quichotte* à Son Altesse, qui voulut bien prendre quelque intérêt aux aventures ridicules du vieil hidalgo.

C'était une ouverture; il fallait vite en profiter. Deschamps lit aussitôt à Son Altesse les passages les plus gais des *Lettres* de Voiture, et surtout les jolis compliments adressés à Condé. Mais les grâces galantes du vieil épistolier, pas plus que ses petits vers badins, ne purent dérider le duc de Bourbon : il ne comprit pas. Deschamps eut recours à quelque chose de plus touchant et de plus nouveau, le délicieux roman d'une grande amie de la maison de Condé : *la Princesse de Clèves*, de madame de la Fayette. Qu'est-ce qui pouvait, avec autant de délicatesse, s'insinuer dans un jeune cœur, y éveiller de douces et généreuses passions et secouer la poussière du collége? Pourtant cela ne fit aucun effet sur le duc de Bourbon : il ne sentait pas. Deschamps en tira cette conclusion : « Quand il ne sera plus avec des enfants, le commerce des personnes raisonnables le fera promp-

tement changer.» Le P. Alleaume est désolé. « Monseigneur, dit-il, ne peut rien faire seul; il est allé en classe sans avoir fait son thème, et il en a eu la honte publique. Il passe des heures à rêver... » Deschamps persiste à signaler le développement du caractère du jeune rhétoricien. « Décidément, monseigneur est despote, il veut tout ce qu'il veut, absolument, et ne peut jouer sans chagrin ni dispute. » Pour adoucir cette humeur sauvage, on le conduit à l'Opéra italien et à dîner chez M. de Gourville avec plusieurs jeunes gens de la cour et de haute famille. Le prudent Gourville assure que, dans cette grave circonstance, monseigneur a fait aussi bien qu'on le pouvait souhaiter. Et le P. du Rosel, plus content que son collègue Alleaume, fait raconter en latin à Son Altesse ce qu'elle avait vu à l'Opéra et à Saint-Maur. « En vérité, dit-il, elle le fit aisément et sans trop de peine, à quelques mots près, qui étaient un peu extraordinaires pour expliquer les détails de l'opéra.

La rhétorique était finie. N'était-ce pas le moment de prendre un renfort? Le jeune prince allait faire sa philosophie. Si M. le Duc eût bien voulu appeler un philosophe comme la Bruyère auprès de son fils, il eût peut-être assuré le succès de M. Deschamps. Mais il s'agissait bien de la Bruyère en ce moment! M. le Duc avait d'autres idées en tête, et la Bruyère pouvait écrire alors ces réflexions fort sages : « Si les grands ont l'occasion de nous faire du bien, ils en ont rarement la volonté, ils n'en trouvent pas toujours les occasions. Ainsi l'on peut être trompé dans l'espèce de culte qu'on leur rend, s'il n'est fondé que sur l'espérance ou sur la crainte, et une longue vie se termine quelquefois sans qu'il arrive de dépendre d'eux pour le moindre intérêt, ou que l'on leur doive sa bonne ou sa mauvaise fortune. Nous devons les honorer, parce qu'ils sont grands et que nous sommes petits, et qu'il y en a d'autres, plus petits que nous, qui nous honorent. »

Dans ce temps-là, la Bruyère était logé modestement, non dans une mansarde, comme on l'a trop vite conclu des paroles d'un moine envieux, mais dans sa maison, comme un petit bourgeois. « Il n'y avait, dit le chartreux Bonaventure d'Argonne, sous le pseudonyme de Vigneul de Marville, il n'y avait qu'une porte à ouvrir, et qu'une chambre proche du ciel, séparée en deux par une légère tapisserie. Le vent, bon serviteur des philosophes, courant au-devant de ceux qui arrivaient, et retournant avec le mouvement de la porte, levait adroitement la tapisserie, et laissait voir le philosophe, le visage riant, et bien content d'avoir occasion de distiller dans l'esprit et le cœur des survenants l'élixir de ses méditations. » Quel était cet élixir? Nous croyons que, vers cette époque, la Bruyère se mit à traduire Théophraste; mais il connaissait trop bien la variété des carac-

tères et des goûts, pour n'avoir pas su, dans ses entretiens, varier le sujet et l'expression de ses pensées. On voit clairement. à travers les plaisanteries de Bonaventure d'Argonne, que l'élixir ou la conversation de la Bruyère était fort de son goût. Or, étant donné le caractère de ce chartreux jaloux et bel esprit, on peut supposer qu'à la date où nous sommes, il parlait volontiers à la Bruyère de l'injuste répartition des biens de la fortune et de la renommée. Là-dessus le philosophe était armé de toutes pièces. On trouve des souvenirs de leurs entretiens dans les pensées snivantes : « Qui peut, avec les plus rares talents et le plus excellent mérite, n'être pas convaincu de son inutilité, quand il considère qu'il laisse en mourant un monde qui ne se sent pas de sa perte? — Combien d'hommes admirables, qui avaient de très-beaux génies, sont morts sans qu'on en ait parlé? — Combien vivent encore dont on ne parle point, et dont on ne parlera jamais? — Si on ne le voyait de ses yeux, pourrait-on jamais s'imaginer l'étrange disproportion que le plus ou moins de pièces de monnaie met entre les hommes. Cependant ce plus ou ce moins détermine à l'épée, à la robe ou à l'Église; il n'y a presque point d'autre vocation. » A ce propos, Bonaventure d'Argonne racontait que l'on venait de donner une nouvelle abbaye, celle de Bonnefontaine, à M. le Tellier, frère de Louvois; et cependant il était déjà, quoique jeune encore, archevêque de Reims, abbé de Breteuil, de Lagny, de Sainte-Bénigne de Dijon, de Saint-Étienne de Caen, de Saint-Remi de Reims. — « Oui, disait la Bruyère, ce garçon si frais, si fleuri, et d'une si belle santé, est seigneur d'une abbaye et de dix autres bénéfices; tous ensemble lui rapportent six vingt mille livres de revenu dont il n'est payé qu'en médailles d'or. Il y a ailleurs six vingt familles indigentes qui ne se chauffent point pendant l'hiver, qui n'ont point d'habits pour se couvrir, et qui souvent manquent de pain. Leur pauvreté est extrême et honteuse. Quel partage! Cela ne prouve-t-il pas clairement un avenir? » Alors s'engagea entre le chartreux et le solitaire une singulière conversation sur l'idée de Pascal, qui avait voulu jouer à pile ou face la vérité de la religion. « La religion est vraie ou elle est fausse. Si elle n'est qu'une vaine fiction, voilà, si l'on veut, soixante années de perdues pour l'homme de bien, pour le chartreux ou le solitaire; ils ne courent pas un autre risque. Mais si elle est fondée sur la vérité même, c'est alors un épouvantable malheur pour l'homme vicieux : l'idée seule des maux qu'il se prépare me trouble l'imagination : la pensée est trop faible pour les concevoir et les paroles trop vaines pour les exprimer. Certes, en supposant même dans le monde moins de certitude qu'il ne s'en trouve en effet sur la religion, il n'y a point pour l'homme de meilleur parti que la vertu. »

Tandis que le chartreux et le solitaire devisaient ainsi sur les pensées de Pascal, que faisait donc M. le Duc? Il pensait qu'il aimerait peut-être mieux mourir avec les oratoriens, mais qu'en attendant il aimait mieux vivre avec les jésuites. Leur morale n'était pas si relâchée qu'elle ne suffît à faire trembler ceux qui écoutaient Bourdaloue; pourtant, dans les affaires de ce monde, c'étaient bien les gens les plus commodes qu'on pût trouver : la dignité de leur conduite morale couvrait les irrégularités de sa vie, et jamais il n'avait été plus libre. Il s'entendit avec Gourville pour que les dépenses du duc de Bourbon fussent mises à la charge de M. le Prince, ce dont le grand-père fut enchanté. Quant à M. le Duc, il abandonna tout, pourvu qu'on lui assurât cent mille francs par an pour ses dépenses personnelles et ses menus plaisirs. Mais il n'abandonna pas son espérance la plus chère, celle d'obtenir les grandes entrées, comme M. le prince de Conti. Gourville nous assure que M. le Duc avait plus d'esprit et d'imagination que personne au monde. Voici l'ingénieuse combinaison qu'il imagina : la communauté de jalousie réunit parfois mieux que la communauté d'affection : or qui pouvait être jaloux comme M. le Duc du mariage de M. le prince de Conti avec la fille de mademoiselle de la Vallière? La reine? point du tout. Marie-Thérèse d'Autriche, qui avait supporté avec une patience pleine de dignité les folles passions du roi, qu'une résistance emportée n'eût fait qu'aigrir, était trop heureuse de cacher le souvenir des fautes de son mari sous le voile d'un honnête et brillant mariage. Qui donc pouvait partager la jalousie de M. le Duc? la belle et impérieuse maîtresse de Sa Majesté, madame de Montespan, qui avait eu de son double adultère de nombreux enfants aussi bien nés que madame la princesse de Conti. Longtemps ces enfants avaient été dérobés à la vue de la cour, élevés en secret sous les ailes de la discrète madame de Maintenon; mais on venait de les produire au grand jour : ils étaient légitimés et vivaient près du roi; encore un peu de temps, ils iront dans les carrosses de Sa Majesté. Ce fut là un trait de lumière pour M. le Duc. Le raisonnement qu'il fit saute aux yeux : mademoiselle de Nantes, fille aînée du roi et de madame de Montespan, avait déjà près de dix ans. Elle était fort jolie, et promettait de le devenir plus encore. Or, si le roi consent à la marier avec M. le duc de Bourbon, le jeune prince aura ses grandes entrées comme M. le prince de Conti. Eh bien, laissera-t-il alors son père s'endormir à la porte sur un tabouret? ce n'est pas possible. Le père suivra l'enfant dans le cabinet du roi, comme l'enfant aura la survivance du père pour ses plus hautes dignités. Il fallut donc, tout en faisant étudier la philosophie à M. le duc de Bourbon, le préparer activement, mais en secret, à épouser bientôt mademoiselle de Nantes.

VI

Depuis quelque temps, les jésuites, prévoyant peut-être le danger qui les menaçait, cherchaient un professeur de philosophie qui, par ses talents et ses qualités particulières, pût satisfaire à tous les besoins de la situation. Le R. P. Bergier avait, durant son voyage à la Flèche, si bien dirigé les recherches de ce côté, qu'il y trouva l'homme qu'il fallait. C'était un professeur du plus grand mérite, aussi distingué par la sagesse et l'élévation de ses idées que par la clarté et l'élégance de son élocution latine, le R. P. Jouvency, celui-là même qui expurgea les auteurs classiques, et dont Voltaire, au siècle suivant, fit un si bel éloge. On lui adjoignit, comme répétiteur du duc de Bourbon, un homme d'expérience et de grand discernement, le P. Martineau, l'ami, le confident, et plus tard l'éditeur de Bourdaloue. De tels hommes, appuyés des deux précepteurs, parvinrent à apprendre au jeune prince ce que l'on appelait la logique. Le P. Alleaume put écrire à Condé que M. le duc de Bourbon se pénétrait bien des règles du syllogisme : « Il a une grande facilité pour cela qui fait de la peine aux autres, et qui est la véritable logique. » Afin de l'habituer à bien se servir de cet instrument, qu'on définissait alors l'art de raisonner, on essaya de lui faire prendre goût aux disputes d'école; on le mit aux prises avec de jeunes jésuites ou des personnes instruites; mais il était alors bien difficile de le tirer de sa nonchalance. Cependant, après l'avoir bien préparé à ce qu'il avait à dire, on arrangea une dispute solennelle (janvier 1683) dans la classe de logique. « Monseigneur, dit le P. Alleaume, ne discuta pas avec grand feu; mais du moins il ne languit pas, comme il faisait ordinairement : il dit d'une voix haute, avec assez de présence d'esprit, l'essentiel de ce qu'il fallait. » Mais cette séance avait pour but de flatter M. le Prince, de lui rappeler un souvenir de sa jeunesse qu'il aimait beaucoup, sa fameuse dispute avec Bossuet, lorsque le vainqueur de Rocroy trouva dans une salle de la Sorbonne un adversaire digne de lui, dont il ne put pas triompher. Aussi fallait-il absolument faire un succès au duc de Bourbon. Le P. Talon s'écrie : « Monseigneur a fait rage dans cette journée; tous nos messieurs de la maison-professe et tous nos messieurs du noviciat sont sortis ravis de la séance et l'ont accablé de compliments. » Le vénérable P. Jourdan pleurait de joie. Le P. Commire embouche aussitôt la trompette héroïque : il présente à Monseigneur un impromptu en vers latins où il le met bien au-dessus de son père et de son grand-père. « Qu'avaient

fait M. le Duc et M. le Prince? Ils avaient aimé la guerre; ils s'étaient laissé entraîner par les charmes de la victoire! Mais vous, Louis III de Bourbon, vous combattez seul, et seul vous triomphez. Aucun soldat ne partage votre gloire. Voilà ce que n'ont pu vous apprendre ni votre père ni votre grand-père. » Cependant, comme on avait remarqué que ces victoires pénibles, où personne n'était humilié, plaisaient peu à Son Altesse, on lui en prépara d'autres qui étaient plus de son goût. Quand il n'avait pour adversaires que des enfants dont il pouvait triompher, son amour-propre dévorait ces faciles jouissances. On le fit donc disputer devant M. de Lamoignon avec le petit de Broglie, qui ne put lui tenir tête, et avec le petit du Chaillou, dont le père fut ravi de voir son fils vaincu par Son Altesse. Un jour, il démontra que la relation n'est pas la même chose que le fondement; un autre jour, il prouva que Dieu ne devait pas être mis dans la catégorie de la substance de la même manière que la créature. Chacune de ces disputes fut pour lui un succès assuré. « Monseigneur, dit du Rosel, n'aimait pas à parler en public sans le bien faire; » mais il aimait surtout à écraser de plus faibles que lui. Les jésuites avaient repris l'avantage : jamais messieurs de Port-Royal, avec leur fameuse logique simplifiée, n'auraient fait un raisonneur comme Son Altesse. Le jeune prince vit avec plaisir ses chers maîtres s'insinuer au Petit-Bourbon et le remplir, aux heures de récréation, de leurs novices et de leurs élèves. Ils regagnèrent ainsi cette année-là tout le terrain que l'année précédente ils avaient perdu. Le P. Talon était dans la joie : le roi avait daigné se déclarer le fondateur de son collége, qui allait s'appeler le collége Louis-le-Grand, et M. le Prince « lui avait envoyé du gibier et divers cadeaux ».

Pendant ce temps-là, M. Deschamps avait beau moraliser sur les devoirs de la civilité, Monseigneur se souciait peu de cette vulgaire vertu. Deschamps avait beau faire venir le grand maître de la danse Fabvier, Monseigneur tenait toujours ses bras en arrière et en contrainte pendant qu'il dansait, et ne voulait pas comprendre combien il était dangereux pour lui, à son âge, de contracter de mauvaises habitudes dont plus tard il ne pourra plus se guérir. Deschamps avait beau faire lire à Son Altesse de bons livres d'histoire de France, pour l'amuser et l'instruire sur les choses pratiques les plus utiles, Monseigneur était toujours rêveur, et ne daignait y faire la moindre attention. Deschamps aurait bien voulu présenter Monseigneur à la cour : on s'y amusait bien; madame la princesse de Conti y faisait merveille chez le Dauphin. Le roi lui-même mettait tout en train : Bourdelot disait qu'à la médianoche (du 14 février 1683) on fit mille folies amusantes, jusqu'à se jeter des serviettes à la tête. Mais comment lancer dans ce monde Monseigneur, qui avait l'air gauche,

se tenait mal, ne pensait qu'à des enfantillages, et ne se plaisait qu'avec des pédants ou leurs élèves? Pour consoler Son Altesse, les jésuites le pressèrent de venir au collége assister à leur tragédie latine. Une dispute s'engagea, où Deschamps déconcerta la logique des jésuites par un argument qu'ils n'avaient pas prévu : « Qu'est-ce que votre spectacle? dit-il. Une tragédie de seconde, où il n'entrera point d'enfant de nom et de qualité! Or Monseigneur est philosophe et de haute naissance, donc il ne peut se contenter de si peu : il ira prendre les divertissements que lui réserve madame la duchesse sa mère. » Elle le conduisit à la foire et à l'Opéra italien. M. le duc de Bourbon n'en fut que plus attaché à la société des jésuites et de leurs élèves. Cependant, là même, son caractère éclatait parfois avec une étrange violence. Un jour qu'il voulait argumenter, à son ordinaire, avec le jeune M. de Duras, l'un de ses camarades, ne pouvant le convaincre d'erreur, il se mit si fort en colère qu'il le battit et lui fit grand mal. M. du Bouchet, ce bon vieux gentilhomme qui avait la charge de son écurie et de ses chevaux, mais qui alors tenait la place de Deschamps, absent ou malade, gronda fort Son Altesse, et, pour la punir, voulut la retenir au Petit-Bourbon. Il s'ensuivit une querelle terrible. Monseigneur finit par s'échapper à l'hôtel de Condé, auprès de sa mère, à qui il voulut persuader qu'il avait raison. Comme ses syllogismes ne réussissaient pas mieux là qu'ailleurs, il s'emporta de nouveau, et, tout hors de lui, fit si grande rumeur dans toute la maison que personne ne savait où se cacher. Deschamps revint, trouva que « Monseigneur argumentait bien, mais qu'il n'était pas honnête et ne s'appliquait qu'à de petites choses. » Incivil envers tout le monde, insolent envers ses inférieurs, brutal envers ses gens, « il prenait plaisir à leur cracher des injures à la face, à les battre et à les accabler de mauvais traitements. » Ce n'était certes pas dans la compagnie des jésuites qu'il apprenait ces belles manières ; mais d'instinct « il n'avait de goût que pour les puérilités, et ne faisait aucun cas des hommes et des choses qui pouvaient polir son esprit et son caractère. » Deschamps commençait à se sentir malade ; il avait des rhumatismes, un peu de goutte ; son humeur en était altérée, et il parlait déjà de prendre sa retraite. Cependant il n'était pas encore au terme de ses peines.

M. le duc de Bourbon avait encore à faire sa seconde année de philosophie. Il devait apprendre chez les jésuites les divers systèmes philosophiques, pour discerner le bon, étudier les principes de Descartes pour les combattre, connaître des mathématiques ce qui était nécessaire à la profession des armes, et embrasser les sciences physiques au moins aussi bien que les disciples de feu M. Pascal le janséniste. Tout l'art et toute la science des Jouvency et des Martineau

étaient à peine suffisants pour mener à bien cette grave entreprise. Cela pourtant n'était rien auprès de la tâche de Deschamps, qui devait à tout prix tirer Monseigneur de l'enfance et le faire entrer à la cour avec autant d'éclat que MM. les princes de Conti. Avant de revenir à Paris, M. le Prince lui avait donné des ordres formels pour atteindre ce but, et Deschamps les exécutait ponctuellement, mais sans beaucoup de succès. L'étude de l'histoire était toujours languissante, et celle de la philosophie manquait d'application. Tout bon logicien qu'il était, Monseigneur faisait toujours des mines et des grimaces à ses maîtres, et il ne voulait pas danser. Sa mère intervint avec l'autorité qu'elle pouvait avoir, et lui dit fortement qu'il fallait qu'il fût plus assidu que par le passé. Un jour il dansa fort bien devant elle; mais il commença aussitôt à dénigrer ses serviteurs avec un acharnement que rien ne pouvait apaiser. Enfin, le 14 novembre, M. le Duc se mit aussi de la partie, et plus sérieusement que jamais. Par son ordre, Deschamps dut chaque jour répéter bien en détail au jeune prince toute la maison du Roi et officiers de la couronne, tout ce qui pouvait y avoir relation pour les fonctions et les personnes, enfin toutes autres choses de cette nature qui pouvaient tomber en conversation, et qu'il fallait nécessairement savoir.

Le temps pressait : M. le duc de Bourbon avait eu quinze ans révolus le 11 novembre 1683; il en aura presque seize, quand ses études seront finies. Il va falloir le marier; il doit donc immédiatement tout apprendre pour paraître et briller près du roi.

En effet, pendant l'hiver, on le mena une fois à la cour. Il eut un peu meilleure attitude; sa vanité satisfaite parut de l'aisance, et sa timidité naturelle parut de la modestie. Le 10 décembre 1683, il eut la satisfaction d'écouter dans l'église des jésuites l'oraison funèbre de son arrière-grand-père, Henri de Bourbon, prononcée par le même P. Bourdaloue, qui avait assisté plusieurs fois à ses discussions scolastiques. Toute sa famille était là. Il entendit l'illustre prédicateur célébrer « les vertus de ce prince parfait, » qui ne l'était pourtant guère, et « demander à Dieu de convertir M. le Prince, de répandre la plénitude de ses grâces sur M. le Duc et son génie sublime, sur madame la duchesse, l'idéal de tous les devoirs que la cour révère, et sur ce petit-fils, sa consolation et sa joie, déjà le miracle de son âge, bientôt la copie vivante de son père et de son aïeul; sur sa sœur, sur ses cousins, les princes de Conti, semblables à deux étoiles nouvellement découvertes, et appelés dans le globe céleste Astres de Bourbon, qui sont tout proches du Soleil, et qui ne s'en éloignent jamais; enfin sur la princesse de Conti, parée de tous les dons de la nature, du roi et de Dieu! » « Le 4 janvier 1684, il faisait mauvais temps, dit le P. Talon, je me suis réfugié dans notre

petit hôtel de Bourbon, où j'ai trouvé monseigneur le duc de ce nom, grand, gras, beau et fort gai. Me voyant de loin, il a fendu la presse de quinze ou vingt jésuites et d'autant de nos pensionnaires, pour venir me sauter au cou. » C'était encore avec les jésuites qu'il se plaisait le mieux. Mais Deschamps se plaignait toujours des badineries et enfantillages de M. le duc de Bourbon. M. le Prince, perdant patience, voulut savoir au juste en quoi cela consistait. Deschamps n'essaya point d'adoucir les traits du portrait qu'il fit de son jeune maître. « Cela consiste, dit-il, à demeurer avec des enfants, dès qu'il en trouve l'occasion ; à s'y occuper de bagatelles avec fureur ; à ne pas vouloir s'en détacher, malgré les avis de son père, de sa mère et de ses maîtres ; à se tenir toujours de travers, comme s'il était contrefait ; à se moquer de tous les hommes sérieux ; à battre ses gens ; à se précipiter avec violence, soit qu'il entre dans un appartement, ou qu'il en sorte, au risque de se casser la tête. » « C'était une meule toujours en l'air, et qui faisait fuir devant elle, comme dira plus tard Saint-Simon, tantôt par des malices sournoises, quand Monseigneur ne pouvait pas dominer, tantôt, quand il se sentait le plus fort, par des plaisanteries cruelles ou des outrages plus cruels encore. » M. le Prince gronda ; son petit-fils se soumit en pleurant de colère et revint à ses habitudes. On fit devant lui, au Petit-Bourbon, des expériences sur la pesanteur de l'air. Il invita toute sa classe à y assister. Il y prit moins de plaisir qu'à fronder l'horreur du vide et ceux qni avaient soutenu cette hypothèse abandonnée. Ce fut pourtant là une bonne journée où il battit sans peine des gens qui ne pouvaient plus se défendre, et reçut force compliments qui lui furent très-agréables.

Vers le même temps, il alla avec M. Deschamps chez madame de la Fayette, pour y étudier les grâces de la conversation et les habitudes de la société. C'était bien le moins qu'il pût faire d'y aller. « Madame de la Fayette s'était proposé, dit Gourville, de remplir la place de madame la marquise de Sablé, à laquelle tous les jeunes gens avaient accoutumé de rendre de grands devoirs, parce qu'après qu'elle les avait un peu façonnés, ce leur était un titre pour entrer dans le monde. Elle passait ordinairement deux heures de la matinée à entretenir commerce avec tous ceux qui pouvaient lui être bons à quelque chose, et à faire des reproches à ceux qui ne la voyaient pas aussi souvent qu'elle le voulait, pour les tenir sous sa main et voir à quel usage elle pouvait les mettre un jour. » Si, au dire de l'injuste Gourville, elle agissait ainsi avec les jeunes gens qui voulaient entrer dans le monde, que ne dut-elle pas faire pour M. le duc de Bourbon, l'espoir de la maison de Condé? Assurément, elle y mit toute la finesse de son esprit, toute la douceur de son caractère

liant et « toute la prudence de sa raison, de sa divine raison, qui était sa qualité principale, » dit madame de Sévigné. Deschamps avait mis là ses dernières espérances : c'était là qu'enfin M. le Duc apprendra à être un homme. Il y vint donc un jour qu'il y avait une société choisie exprès pour lui. M. et madame de Richelieu y étaient. Il ne fit nulle attention à leur présence. Cependant M. de Richelieu était neveu de l'illustre cardinal et cousin germain de la femme de M. le Prince, grand'mère du duc de Bourbon. Mais le jeune prince ne connaissait pas sa grand'mère, quoiqu'elle vécût encore à Châteauroux, et ne se souvenait pas de l'avoir jamais vue. Au moins il devait savoir que M. le duc de Richelieu était chevalier d'honneur de la Dauphine. Qui pouvait alors ignorer cela? Le duc de Bourbon s'en occupait fort peu. Aura-t-il la même indifférence pour madame de Richelieu? Ancienne dame d'honneur de la reine, et maintenant dame d'honneur de madame la Dauphine, elle remplissait alors les fonctions les plus délicates de la cour. Elle en était comme accablée et en perdait le boire et le manger; même quelquefois elle en perdait la tête. Mais c'était une raison de plus pour que madame de la Fayette lui sût gré de sa visite et que M. le duc de Bourbon profitât avec empressement d'une si belle occasion de s'instruire agréablement des choses de la cour. Du reste, madame de Richelieu ne se faisait pas prier pour donner beaucoup de nouvelles et de détails qui étaient de la plus haute importance. Elle parlait vite et bien : « Son moulin ne chômait guère, » disait madame de Sévigné. M. le duc de Bourbon, ne pouvant argumenter en forme ni faire d'épigramme de collége, resta muet et de mauvaise humeur. Madame de la Fayette fit de vains efforts pour solliciter au moins sa bienveillance. On finit par le laisser bouder. M. et madame de Richelieu se retirèrent. Madame de la Fayette demanda au jeune prince s'il ne connaissait pas M. et madame de Richelieu. Il répondit brusquement qu'il n'avait jamais ouï le nom de ces gens-là. — Peut-être au moins il avait entendu parler des fonctions qu'ils avaient remplies eux et leur famille, à la cour de France? Le prince s'entêta à soutenir qu'il ne connaissait les Richelieu, ni leurs fonctions, ni leurs actions, ni dans le présent ni dans le passé. Deschamps voulut tourner la chose en plaisanterie, pour éviter une explication qui ne pouvait être que cruelle; mais Monseigneur, ferme sur les principes, ne voulut pas en démordre. Deschamps ne pouvait comprendre que Son Altesse ne sût pas une chose de cette nature, qu'il lui avait répétée tant de fois, et tant de fois donnée par écrit. M. Deschamps eut une telle mortification de cette aventure, qu'il ne put jamais s'en consoler. De quoi n'était pas capable Monseigneur avec ses distractions, puisqu'il avait pu oublier cela? « Mais Monseigneur était insensible à tout. »

Insensible à tout? M. le Duc ne voulait pas le croire. Il résolut sur-le-champ de préparer son fils à débuter dans les bals de la cour le mieux possible. Il lui faisait apprendre à danser la chaconne avec des castagnettes. Son maître, Fabvier, excellait dans cet art nouveau, et l'enseignait fort bien. M. le duc de Bourbon pouvait par ce moyen se placer du premier coup à la hauteur des plus brillants courtisans; mais, soit qu'il eût peu d'aptitude naturelle pour ce bel exercice, soit qu'il l'eût pris en dégoût et se fût mis dans la tête qu'il ne danserait pas la chaconne avec des castagnettes, Deschamps avait fait en vain les plus éloquentes remontrances. M. le Duc entreprit de dompter le capricieux entêtement d'un enfant gâté : jamais il ne put en venir à bout. L'hôtel du Petit-Bourbon retentit longtemps des cris formidables du père, des injures dont il accabla son fils, de la colère du fils et du bruit de sa résistance, qui demeura victorieuse. Eh bien, si rien ne peut le toucher, c'est une raison de plus pour le marier tout de suite, ou du moins le mettre en rapport avec mademoiselle de Nantes. Peut-être ne sera-t-il pas insensible à l'attrait de sa beauté.

Dès le printemps de 1684, mademoiselle de Nantes commença à sortir avec le roi en carrosse, et M. le Duc commença à démasquer le plan qu'il cachait depuis longtemps. Il en parla à son père, à madame la duchesse sa femme, à tous ceux qui pouvaient avoir une influence sur son fils, et il poussa dans cette direction tout ce qui avait part à l'éducation de M. le duc de Bourbon. Il n'y avait pas de temps à perdre : le prince de Conti et le prince de la Roche-sur-Yon étaient à l'armée devant Luxembourg assiégé; à la cour, on s'entretenait avec intérêt de leur belle conduite, de leur ardeur au métier de soldat; on citait avec complaisance sur leur compte des traits de courage et des mots heureux qui circulaient de bouche en bouche et leur faisaient grand honneur. Que pouvait-on attendre de M. le duc de Bourbon, s'il languissait dans une éternelle enfance? Pour le dérober à ses habitudes enfantines, il lui fut permis de faire des promenades à cheval au moment de ses récréations. Maîtriser un animal fougueux et docile, avec l'éloge de ses gentilshommes, fut pour lui une heureuse distraction. On lui permit aussi de venir plus souvent dans la société de ses sœurs, à l'hôtel de Condé. S'y trouver en bonne compagnie, y être traité comme le fils unique et l'héritier de la maison, n'était pas sans lui faire quelque plaisir ; il ne demandait pas mieux que d'entrer dans un monde plus étendu, où il pouvait encore, jusqu'à un certain point, prendre la liberté d'un maître. Le résultat le plus clair de cette dernière combinaison fut qu'il ne voulut plus se donner aucune peine à quoi que ce fût. Il écoutait encore volontiers les leçons intéressantes des jé-

suites; mais il n'y pensait guère plus qu'à un sermon qu'il aurait entendu. Son grand-père lui fit cadeau d'un baromètre et d'un thermomètre, pour l'encourager dans ses études de physique : il en tira peu de profit. M. le Prince lui écrivit et lui parla avec plus de solennité que jamais, pour élever son esprit à de hautes et solides pensées ; ce fut peine inutile. Le P. Bergier lui envoya de Chantilly plusieurs lettres de métaphysique, pour piquer sa curiosité et l'obliger à répondre. Cela l'ennuya ; il finit par ne plus répondre. Mais avec Deschamps ce fut bien pis encore : il ne voulait plus même l'écouter. Madame la duchesse essaya de faire répéter les leçons d'histoire; Monseigneur n'en savait mot. Elle le pressa de questions sur sa propre famille et les choses les plus indispensables de la cour et du royaume; quoique l'on eût soin de les lui répéter une infinité de fois, il les ignorait à l'instant même où l'on venait de les lui enseigner. Madame la duchesse, malgré son indulgence, lui infligea diverses mortifications : il n'en tint compte. Elle l'obligea de travailler avec les jésuites, au lieu de s'amuser à l'hôtel de Condé : il s'en moqua. A l'autorité qu'il ne pouvait secouer, il opposait la plus parfaite indifférence. Mais malheur à ceux qui n'étaient pas bien armés contre lui ! il les écrasait impitoyablement. Deschamps finit par avouer sa défaite. Comme M. le Prince l'engageait à redoubler d'efforts, il lui répondit (juin 1684) « qu'il ne pouvait vaincre l'indifférence de M. le duc de Bourbon. » Peut-être avait-il gagné quelque chose sur Monseigneur pour le faire tenir droit. « Au moins il n'est pas si souvent de travers. Il me semble aussi que ses jambes ont un peu allongé; on le dit, et je le crois aussi. » Voilà le fruit des longs efforts de M. Deschamps auprès du duc de Bourbon. Vaincu, souffrant, brisé, désespéré, il n'avait plus qu'à se retirer. Il demanda un congé qui lui fut accordé.

Tout, en ce moment, semblait devenir favorable aux adversaires de l'éducation exclusivement mondaine et militaire que Deschamps prétendait donner au jeune prince : le roi déclarait hautement que, Luxembourg pris, il ne voulait plus faire la guerre. Madame de Montespan ne le dominait plus; madame de Fontanges avait perdu étourdiment son crédit; Colbert était mort, et l'on avait insulté sa mémoire. Sous le ministère absolu de Louvois, on commençait à persécuter les huguenots. On ne voulait plus de protestants dans le royaume. Condé lui-même ne pouvait plus protéger ceux qui étaient à son service. La cour changeait d'aspect. L'ancienne mode faisait place à une nouvelle. « Autrefois, disait la Bruyère, le courtisan avait des cheveux, était en chausses et en pourpoint, portait de larges chausses, et il était libertin. Aujourd'hui cela ne sied plus : il porte perruque, l'habit serré, le bas uni, et il est dévot. »

N'était-ce pas le moment de faire son chemin à la cour avec l'appui du R. P. de la Chaise, confesseur de Sa Majesté? Assurément, M. le Duc n'entendait pas se priver du crédit des jésuites et de leur attachement à son fils. Mais ce fut précisément alors que M. le Duc pensa à introduire la Bruyère dans sa maison, auprès de son fils, pour remplacer M. Deschamps; pour reprendre, en la corrigeant, l'influence philosophique de Bourdelot; pour lui enseigner ce que ses premiers maîtres n'avaient pu lui apprendre, et le préparer à son prochain mariage avec la fille du roi.

VII

Cette tâche était grande et difficile. Elle pouvait étonner le plus ferme courage. Sans connaître tous les détails que nous avons exposés, la Bruyère en sut assez pour deviner le reste. Avant d'accepter une pareille charge, il dut faire de mûres réflexions. Ce ne sera pas sans regret qu'il quittera sa modeste maison pour le palais des princes, sa retraite de philosophe pour l'existence agitée d'un courtisan, sa famille et ses amis pour une société d'indifférents qui, peut-être, le mépriseront. Déjà il se sentait vieillir : il paraissait plus âgé qu'il ne l'était réellement. A son âge, avec son caractère et ses habitudes, « on ne s'accoutume pas sans peine à une vie qui se passe dans une antichambre, dans des cours et sur l'escalier. »

Enfin fallait-il abandonner ses études, son travail, le livre qu'il avait commencé? « On va quelquefois à la cour, pour en revenir et se faire respecter par là du noble de sa province. » Mais il n'avait ni « cet intérêt, ni cette vanité. » Il ne voulait pas « être esclave quelque part pour puiser là de quoi dominer ailleurs. » Il aimait mieux être libre chez lui.

La Bruyère était alors très-lié avec Cordemoi; leur amitié avait commencé par une commune admiration pour Descartes que Cordemoi défendit et prôna dans divers écrits assez élégants ; elle s'était maintenue depuis par une commune admiration pour Bossuet qui savait mieux que personne unir la philosophie à la religion, et la religion à la politique. Ils ne manquèrent pas de se rendre aussi quelques services réciproques. On dit que la Bruyère alors aidait Cordemoi à composer son histoire de France ; il est certain que Cordemoi, qui avait grand crédit dans la maison de Condé, et qui remerciait en ce moment M. le Prince de ses bienfaits, aida la Bruyère à comprendre la situation et l'avenir qui s'ouvraient devant lui. C'était un homme d'esprit que cet académicien si profondément oublié aujourd'hui : il avait découvert deux secrets merveilleux : 1° pour

faire à volonté de beaux rêves ; 2° pour faire de la France une nation parfaite. Le premier secret, fort employé de nos jours par bien des gens qui ne savent pas que l'inventeur fut lecteur de la chambre du grand Dauphin, est bien simple : il suffit, dit-il, de s'entretenir le soir de belles choses et de se coucher sans souper. Le second dépend du premier, il en fit l'expérience. Une nuit, après s'y être bien préparé par le procédé connu, il fit un songe admirable. Il se promenait avec son ami le savant et silencieux Conrart, et il lui disait : « Nous avons une religion parfaite dans l'Église catholique, un Dieu parfait dans le système de feu M. Descartes, un gouvernement parfait dans la monarchie absolue et héréditaire, un roi parfait dans la personne de Sa Majesté Louis XIV; que nous faut-il maintenant chercher? Des sujets dignes de leur maître, une nation parfaite. Cela était difficile à obtenir, mais cela méritait le concours de tous les gens de bien. Platon dans sa *République*, Xénophon dans sa *Cyropédie*, avaient montré que, par une bonne éducation de la jeunesse, on peut faire une nation parfaite : pour la France, la moitié de ce grand ouvrage était déjà accomplie. Le Dauphin, doué par sa naissance de tous les dons des cieux, élevé par le vertueux M. de Montausier, et par l'évêque de Meaux, n'avait pas de peine à être parfait. Il ne restait donc plus qu'à élever sur les mêmes principes tous les jeunes gens qui devaient être un jour les sujets du Dauphin, surtout ses plus proches parents et ses meilleurs amis. Alors on verra... Ici l'admiration avait fait parler Conrart : de même que les jeunes Persans apprirent mille vertus en mangeant du cresson alénois avec Cyrus, de même que Cyrus les avait tous surpassés par ses qualités naturelles et acquises, et les avait conduits dociles et semblables à lui à la conquête du monde; de même le Dauphin, entouré de la nouvelle nation, meilleure que ses pères, accomplira encore plus de merveilles que Louis XIV. » Cordemoi travailla sérieusement à réaliser ce beau rêve en prenant part à l'éducation du Dauphin; pourquoi la Bruyère n'y travaillerait-il pas de son côté en perfectionnant l'éducation de M. le duc de Bourbou? C'est ainsi qu'on entendait alors le progrès et le patriotisme.

Les jésuites, qui ne goûtaient pas Descartes et n'enseignaient pas l'histoire moderne, n'avaient pu achever l'éducation d'un prince. Bossuet avait dit que l'histoire est la science des princes : Cordemoi en avait conclu qu'elle devait être leur principale étude, et il avait imaginé le moyen d'enseigner les sciences humaines en racontant l'histoire. « On les y peut mêler avec tant d'adresse, disait-il, que le jeune prince sache ce qu'il en doit savoir, avant même de s'apercevoir qu'il les a étudiées. Il importe avant tout de rendre l'histoire agréable : elle l'est par elle-même, surtout lorsqu'elle est racontée

par un homme qui parle avec aisance et clarté; mais elle est insupportable à un jeune esprit que l'on contraint de répéter tout ce qu'on lui dit. Quand on est assez patient pour répéter ce qu'on voit qu'il n'a pas retenu, cette répétition lui rend les choses familières, et son esprit ne se trouve pas fatigué comme quand on l'oblige d'enfiler des noms et des dates, par la crainte d'être réprimandé. » Voilà pourquoi M. Deschamps n'avait pas réussi. Mais pourquoi la Bruyère ne ferait-il pas mieux que M. Deschamps?

Cordemoi avait écrit pour le Dauphin un petit livre de maximes tirées de l'histoire, comme la politique de Bossuet tirée de l'Écriture sainte. Ce sont des conseils pour diriger un État, où l'auteur ne propose pas une seule règle sans la réduire d'abord en formule aussi brève, aussi claire que possible, ni sans la démontrer ensuite par des exemples bien déduits et empruntés à l'histoire récente; c'est une morale politique en action qui devait inculquer dans l'esprit du Dauphin le sens et la portée de la plupart des événements. Pourquoi la Bruyère ne ferait-il pas pour le duc de Bourbon quelque chose de semblable à ce que Cordemoi avait fait pour le Dauphin? Pourquoi ne montrerait-il pas au jeune prince les mœurs et le caractère des hommes dans la société, comme Cordemoi avait montré la manière de les conduire dans la politique et l'histoire? La Bruyère venait de traduire Théopraste, et il avait recueilli dans les livres anciens tout ce qu'ils pouvaient lui fournir, sur la société antique; il avait aussi, en examinant la société moderne à la lumière de la méthode cartésienne, ramassé assez de notes et d'observations pour comparer la vie et les habitudes de Paris à celle d'Athènes, et constituer ce qu'il appelait la science des mœurs. Mais sans connaître la cour, les grands et le souverain, à quoi tout cela pouvait-il lui servir? Quelle fausse idée on se fût fait alors de la société française en supprimant le roi, les grands et la cour! C'était la maîtresse pièce de toute l'œuvre entreprise par la Bruyère, le couronnement de son édifice. Mais comment pouvait-il gravir ces hauteurs inaccessibles? Comment pouvait-il examiner de près ces colosses de puissance qu'il n'avait jamais aperçus que de loin et à force de lever la tête? Par la maison de Condé il entrerait de plein pied à la cour et pourrait l'étudier à son aise sans avoir à supporter la plupart des ennuis de ceux qui y demeurent. Cela était si vrai, et la Bruyère en avait si bien le secret sentiment, que depuis longtemps il s'approchait peu à peu de la cour sans avoir pu y parvenir : tout récemment encore il venait d'étudier les grands dans les maximes de la Rochefoucault dont il admirait également la délicatesse et la pénétration : il avait distingué sous les formes les plus fines et les plus multipliées la principale, l'unique passion de la cour où tout roule sur l'intérêt; mais dans

l'intérêt de cette peinture des grands il avait remarqué aussi les ménagements qui leur sont dus, et, dans cet ouvrage ébauché, il n'avait pu se faire une juste idée d'un pays où il faut avoir vécu pour le connaître.

La Bruyère était donc très-digne de l'emploi qu'on lui destinait. Le reste regardait M. le Duc qui avait déjà tout préparé en vue du prochain mariage du duc de Bourbon.

VIII

« L'un des malheurs du prince, écrivait alors la Bruyère, est d'être souvent trop plein de son secret, par le péril qu'il y a de le répandre : son bonheur est de rencontrer une personne sûre qui l'en décharge. » Tel fut le charme par lequel madame de Maintenon, à cinquante ans, s'empara de la confiance de Louis XIV qui n'en avait que quarante-six. Le roi avait quitté Versailles vers la fin de mai 1684, pour aller assister au siége de Luxembourg pendant que son escadre de la Méditerrannée opérait contre la république de Gênes. Le 2 juin, Bourdelot écrivait à Condé : « On dit que depuis que le roi est parti sans mener madame de Richelieu dans son carrosse, elle a toujours pleuré et gémi : elle est morte au bout, en deux jours, d'esquinancie. La douleur l'a étranglée. » Le même jour, 2 juin, Dangeau écrivait à Condé au nom du roi : « Gênes est brûlée et Luxembourg aux abois. On parle beaucoup de la belle action de madame de Maintenon, et tout le monde la loue fort. Elle a refusé la charge de dame d'honneur : le roi la lui voulut donner dans le moment où il apprit la mort de madame de Richelieu. La Dauphine la pressa aussi de son côté de l'accepter. Rien n'y fit : elle soutint qu'il y avait en France beaucoup de dames qui méritaient et rempliraient cette charge mieux qu'elle, qu'il lui suffisait d'être honorée de l'estime et des bonnes grâces du roi ; que si, par hasard, cela venait à changer, elle ne voulait pas d'une charge qui la retînt à la cour. » Le même jour, 2 juin, Dangeau écrivait encore à Condé pour lui annoncer la prise de Luxembourg que l'on venait d'apprendre... Il ajoutait : « M. le Duc arrivera à Chantilly peut-être aussitôt que notre lettre. Il me semble qu'il est fort bien à la cour et fort bien avec les courtisans. » En effet, madame de Maintenon, sûre désormais de l'estime et des bonnes grâces du roi, avait désarmé la colère de madame de Montespan en appuyant de ses conseils le projet de M. le Duc qui venait d'être approuvé du roi. Quand M. le Prince apprit à Chantilly de la bouche de son fils ce qui s'était passé, il pût être sur-

pris, mais put-il faire autrement que de donner aussi son approbation?

C'était pour la veuve du cul-de-jatte Scarron, au moment où elle prenait sans bruit la première place du royaume, un degré de bonheur au-dessus de toute comparaison, de pouvoir, en prouvant son détachement du reste du monde, marier la fille naturelle du roi qu'elle avait élevée et qu'elle chérissait, avec un prince du sang, unique héritier de la maison de Condé. Peut-être y avait-il aussi pour la favorite une secrète satisfaction d'amour-propre à protéger M. le Duc, un si grand prince qui n'avait pas toujours été heureux à la cour, et à lui faire plaisir en prévenant ses sollicitations, dans une chose juste où elle eût soin de ne pas se laisser voir pour éviter ses remercîments, mais en comptant bien sur sa reconnaissance.

La cour venait de rentrer à Versailles, et M. le duc de Bourbon allait s'y présenter au sortir du collége lorsque mourut, au palais du Luxembourg (6 juillet 1684), la fameuse princesse palatine Anne de Gonzague et de Clèves, mère de madame la Duchesse : il fallut bien attendre au moins les trois semaines de rigueur consacrées au deuil d'un petit-fils. Il fallut bien aussi que M. le Duc rendît les devoirs funèbres à sa belle-mère, qu'il ne regrettait guère, mais qu'il avait toujours honorée : il eut la satisfaction de voir une grande partie de la cour venir après le Dauphin offrir ses compliments de condoléance avec un zèle de fort bon augure : aussi s'engagea-t-il à continuer ses soins et sa protection à tout ce qui avait été cher à sa belle-mère, en interprétant favorablement ses moindres désirs. Mais madame la Duchesse était inconsolable : ni les témoignages de respect et de sympathie dont elle fut accablée, ni les bontés des princes et princesses qui se plaisaient à reconnaître la grandeur de sa famille par de si dignes distinctions, ni la bienveillance attentive du roi qui voulait contracter avec elle une alliance plus intime, ne pouvaient sécher ses larmes. Quelle que fût la foule de ceux qui prenaient part à son deuil, elle ne pouvait oublier la tendresse d'une mère sans égale, ce trésor inépuisable de bons conseils qui l'avaient soutenue et consolée dans ses chagrins. C'est ce qu'elle fit entendre à l'évêque de Meaux, qui eut avec elle plus d'un entretien à cette occasion. Bossuet admirait la piété de madame la Duchesse qui avait résisté aux plus dangereuses tentations, sa patience au milieu des épreuves que lui avait infligées la jalousie de son mari; son esprit qui se faisait sentir sans vouloir briller, et supérieur à l'esprit du monde se montrait surtout dans l'éducation de ses enfants ; sa vertu enfin qui « avait forcé l'estime des hommes et du premier des mortels, et qui allait comme une vive lumière percer tout à coup avec un grand

éclat un beau mais sombre nuage. » Madame la Duchesse avoua à Bossuet que sa douleur était envenimée par deux grandes inquiétudes : l'une sur la mémoire de sa mère, l'autre sur l'avenir de son fils. Elle ne pouvait ignorer les fautes, les erreurs et l'incrédulité scandaleuse où avait trop longtemps vécu madame la princesse Palatine. Dieu, certainement, les lui avait pardonnées par égard pour les douze années de pénitence austère qui avaient terminé sa vie; mais le monde ne les pardonnait pas. Souvent ces cruels souvenirs venaient affliger sa pieuse fille qui les retrouvait jusque dans les paroles irritées de son mari. Il n'y avait que la voix de Bossuet qui pût faire taire les méchantes langues et rendre à la princesse Palatine l'hommage qui lui était dû. Celui qui avait prononcé l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, de la duchesse d'Orléans, et en dernier lieu de la reine de France, pouvait seul raconter dignement une telle vie et une telle mort. Bossuet ne put refuser de s'en occuper. Les craintes de madame la Duchesse sur l'avenir de son fils n'étaient pas moins fondées. Elle savait mieux que personne combien le duc de Bourbon, au moment où il allait entrer dans la vie politique, était peu instruit des choses qui s'y rapportent et des personnes qu'il rencontrerait à la cour. Elle tremblait de peur que, jeté subitement sur ce théâtre où les moindres paroles ont souvent un si grand retentissement, où les actions les plus simples peuvent avoir une portée redoutable, il ne compromît, par une de ces distractions auxquelles il était fort sujet, toutes les espérances que l'on avait fondées sur lui. A quelles terribles misères madame la Duchesse et sa famille ne seraient-elles pas exposées, si son mari voyait crouler à la fois, peut-être pour quelque enfantillage de son fils, tout l'édifice de ses projets et des bontés du roi ! Bossuet, l'ancien précepteur du Dauphin, l'homme de France qui avait pour l'éducation des princes auprès du roi, de la cour et du public, la plus grande autorité, aurait-il pu refuser au petit-fils de Condé son concours et son appui qu'il avait accordés aux fils de feu M. le prince de Conti? Sa Majesté et M. le Prince n'auraient pas voulu le soustraire à cette obligation.

Les trois semaines une fois données au deuil, M. le duc de Bourbon, vêtu de beaux habits dont il était assez fier, fut conduit à Versailles, où il demeura une quinzaine de jours avec ses deux précepteurs jésuites et deux gentilshommes de service. Son père l'accompagna au commencement, mais ne put rester toujours avec lui à cause de son deuil et autres affaires. Dès le 1er août le jeune prince alla chez le roi, chez le Dauphin et chez madame de Thianges, sœur de madame de Montespan, où il trouva M. le duc du Maine et mademoiselle de Nantes. M. le Duc voulait en finir : M. le prince de

Conti venait d'arriver de l'armée, et le roi l'avait loué de sa conduite devant toute la compagnie. Maintenant M. le duc de Bourbon pourra aussi se distinguer, et sous les yeux du roi. En effet, on le trouva partout fort gentil et sans embarras ; la cour s'occupait même beaucoup de lui, et le roi voulait qu'il fût à son coucher. Un jour, à cause de sa petite taille, il se trouvait perdu dans la foule, le roi demanda s'il était ici, et quand il se montra le reçut avec un sourire de satisfaction. Il vint présenter la chemise à Sa Majesté comme s'il n'avait fait que cela toute sa vie. Courtisan fort assidu, il ne manquait ni dîner, ni souper, et partout où le roi le voyait il lui faisait quelque honnêteté. Le duc de Bourbon ne fut pas traité moins agréablement par le dauphin : le 8 août, il assistait au lever du Dauphin et lui donnait la chemise, et, appelé ensuite dans le cabinet, il restait avec le dauphin une grosse heure pendant laquelle ils parlèrent fort de chasse. Cela suffisait pour plaire à l'élève de Bossuet ! Le duc de Bourbon fut encore plus favorablement jugé chez madame de Montespan, et surtout chez madame de Thianges, qui ne connaissait rien d'aussi beau ni d'aussi pur que la race des Mortemart, si ce n'est, peut-être, celle des Bourbon. Elle le trouva joli, bien sur ses jambes, de bon air, extrêmement honnête. Il avait la grâce d'un nain et le succès d'un grand seigneur. Le roi le retint à la cour plus longtemps qu'on ne s'y était attendu; il le rappela même de Paris, pour assister aux soirées de Marly. Il voulait le considérer auprès de mademoiselle de Nantes, et quand il vit ces deux enfants, l'un de seize ans et l'autre de onze, il jugea qu'ils feraient un charmant couple capable d'égayer la solennité de ses fêtes. Delanoue Duvair résuma ainsi l'impression de la cour, dans une lettre à Condé : « En vérité, monseigneur, il me paraît que Votre Altesse doit être contente de monseigneur le duc de Bourbon : on ne saurait mieux enfourner, ni obtenir une approbation plus générale. » Le P. Talon, informé de ce qui se passait par du Rosel et Alleaume, ne peut contenir un cri de triomphe : Qu'on vienne donc douter aujourd'hui de ses prophéties sur M. le duc de Bourbon et mépriser le pédantisme de son collége ! Il se se moque agréablement des étourderies du P. Bergier qui ne sait plus ce qu'il fait ni ce qu'il écrit, et se trompe d'adresse en lui envoyant des lettres un peu tristes et inquiètes, destinées à d'autres.

Cependant Bossuet eut plusieurs conférences avec M. le Duc. A l'une d'elles assistait le fameux cartésien Régis qui la raconta, non sans joie, à l'abbé Bourdelot. M. le Duc avait parfaitement compris la polique de ceux qui cherchaient à irriter le pape contre la maison de France au moment même où le roi se déclarait d'une manière si éclatante le protecteur de l'unité religieuse. Il ne suffisait pas, disait

Bossuet, d'abattre les temples des protestants si en même temps on leur offrait dans leur conscience un asile impénétrable par des doctrines excessives, encore moins solides qu'attrayantes. » Et M. le Duc soutenait que les Révérends Pères de la Société de Jésus dont il louait fort le zèle, la science et la piété, donnaient trop de prise aux attaques des jansénistes et des hérétiques par leur dédain pour la philosophie de Descartes et leur attachement trop marqué à la logique d'Aristote : telle était du moins l'opinion de M. le Prince son père et la sienne. Régis fut ravi de l'esprit et de la pénétration de M. le Duc, et demanda instamment l'honneur d'aller à Chantilly entendre parler M. le prince ; et M. le duc admit sans scrupule, de la main de M. de Meaux, pour mener à bonne fin l'excellente éducation de son fils, en histoire, en géographie, en politique, en philosophie et en littérature, le trésorier du roi en la généralité de Caen, M. de la Bruyère. Cordemoi, lecteur du Dauphin et auteur de l'*Histoire de France*, garantissait ses connaissances historiques, son esprit souple et d'un tour agréable; Bossuet attestait sa moralité et sa foi, sa capacité et son aptitude particulière pour l'enseignement. La Bruyère, en venant auprès de M. le duc de Bourbon, comme Claude Fleury était venu auprès des princes de Conti, continuait la tradition de l'éducation du Dauphin (août 1684). Qu'est-ce que M. le Duc, dans la circonstance, pouvait souhaiter de mieux? Le roi ne manqua pas d'approuver le choix de l'évêque de Meaux; le Dauphin le vit avec plaisir, et M. le Prince attendait avec impatience son petit-fils à Chantilly pour disposer sur un nouveau plan les soins qu'on devait donner à son instruction.

La Bruyère, reconnaissant de ce que Bossuet et Cordemoi avaient fait pour lui, écrivait cette pensée pleine d'enthousiasme : « Il y a un goût dans la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres! » Et il ajoutait avec la gaieté un peu risquée du parvenu : « Il faut qu'un honnête homme ait tâté de la cour; il y découvre, en y entrant, comme un nouveau monde qui lui était inconnu, où il voit régner également le vice et la politesse, et où tout lui est utile, le bon et le mauvais. »

ETIENNE ALLAIRE.

La suite prochainement.

LES MIRABEAU

XIV[1]

UN PROCÈS EN SÉPARATION SOUS L'ANCIEN RÉGIME. LE MARI, LA FEMME ET LES ENFANTS. LA VIEILLESSE DE LA MARQUISE.

I

J'espère que ceux des lecteurs du *Correspondant* qui veulent bien s'intéresser à mon travail, trop souvent interrompu, sur les *Mirabeau*, n'ont pas oublié où nous en sommes restés[2]. Après avoir exposé les rapports orageux de la marquise de Mirabeau avec son mari, nous nous sommes séparé de celle-ci pour nous occuper de sa rivale, madame de Pailly, au moment où le procès en séparation de corps et de biens que la femme intente à son mari va être jugé pour la première fois par le parlement de Paris. Nous rentrons maintenant dans le récit des vicissitudes de ce procès, des incidents

[1] Voir *le Correspondant* des 10 mars, 10 avril, 25 juillet, 10 août 1870, 10 octobre et 25 décembre 1871, 10 septembre et 10 novembre 1872, 25 juin, 10 juillet, 25 août, 25 novembre et 25 décembre 1873.

[2] Je les prie de croire que si j'ai suspendu cette publication depuis le 25 décembre dernier, juste au moment où je touchais à la fin de la première partie de l'ouvrage et où je n'avais plus qu'à achever la biographie de la personne étrange et jusqu'ici inconnue qui fut la mère du fameux tribun de la Constituante, il a fallu que j'y fusse contraint tout à la fois par d'autres devoirs encore plus impérieux que celui d'un écrivain envers ses lecteurs et par un assez grave affaiblissement dans ma santé. Aujourd'hui que je me retrouve pourvu d'un peu plus de loisirs et d'un peu plus de forces, je reviens avec empressement à l'entreprise laborieuse que je me suis imposée, et je compte que je pourrai désormais la conduire jusqu'au bout sans la couper par des lacunes aussi considérables que la dernière.

bizarres qui l'ont accompagné, et des discordes violentes qu'il a fait naître parmi les enfants des deux plaideurs. Nous donnerons surtout une idée de l'attitude du plus célèbre d'entre eux, et nous reviendrons ensuite à la marquise, que nous ne quitterons plus jusqu'à sa mort.

On se rappelle que dans les premiers mois de 1777, à la veille de la décision du Parlement, l'auteur de *l'Ami des hommes* a pour adversaires acharnés, non-seulement sa femme, mais sa troisième fille, madame de Cabris, et son fils aîné, tous trois ligués et engagés contre lui dans une guerre où ils ne reculent devant aucun moyen, pas même celui des diffamations imprimées les plus outrageantes, pour arracher au chef de la famille la jouissance des biens de la femme, que celle-ci promet à ses deux alliés de partager avec eux.

Ce n'est pas dans cette première partie de notre travail, c'est dans la seconde, plus spécialement consacrée à Mirabeau, que nous nous réservons d'exposer avec impartialité et pièces en main, les vrais rapports du futur tribun avec son père, rapports qui jusqu'ici n'ont été présentés qu'au détriment du père. Cependant il est bien difficile, en achevant le tableau des luttes du mari et de la femme, de ne pas parler du rôle très-actif et très-différent que Mirabeau a joué dans le cours de ce long conflit entre ses parents. Cela est d'autant plus difficile que la plupart des mesures violentes prises par le père contre le fils ont eu précisément pour cause le procès que nous racontons aujourd'hui. D'un autre côté, ne voulant pas compliquer notre récit par des diversions trop multipliées, nous nous bornerons à résumer brièvement (sauf à prouver plus tard nos affirmations) les circonstances qui poussèrent Mirabeau à combattre ardemment pour sa mère contre son père, dans la première phase du procès, et dans la seconde à prendre parti avec la même ardeur pour son père contre sa mère.

Dix-huit mois avant que la marquise, rompant les engagements qu'elle avait pris avec son mari, quittât le Limousin pour venir plaider contre lui, son fils, âgé de vingt-trois ans, s'était marié en Provence, le 18 août 1772, avec mademoiselle de Marignane. Il vivait alors en bons termes avec son père, mais en revanche, ou mieux, par une conséquence qui fut une des grandes fatalités de sa vie, il était au plus mal avec sa mère. Celle-ci, non-seulement avait refusé de figurer dans son contrat de mariage, et de s'engager pour sa part dans la pension dotale constituée au nouvel époux par le père seul, mais elle avait rompu toute relation avec son fils, et ne répondait même plus à ses lettres. Le marquis de Mirabeau, au contraire, n'avait pas hésité à faire pour son fils, à l'occasion de ce mariage,

tous les sacrifices que lui permettait sa situation. Libre, par l'acte constitutif des substitutions de sa maison, de nommer celui de ses deux fils qu'il lui plairait de choisir, il avait assuré sur la tête de l'aîné toute la partie substituée de la terre de Mirabeau ; il lui avait de plus accordé, par contrat de mariage, une pension dotale de 6,000 livres à prélever sur le fermage de cette terre, et qui devait augmenter chaque année de 500 livres, jusqu'à ce qu'elle eût atteint le chiffre de 8,500. Nous verrons ailleurs Mirabeau, après sa rupture avec son père, s'indigner contre la parcimonie avec laquelle il aurait été doté par ce dernier. Or il faut remarquer d'abord que la riche et unique héritière dont le futur tribun était alors si fier de devenir l'époux, recevait de ses parents, pour toute dot, un revenu de 3,000 livres, et que, par conséquent, le père de Mirabeau faisait plus que doubler, en faveur de son fils, les avantages accordés par le marquis de Marignane à sa fille. Il faut aussi, pour apprécier les sacrifices du père dans cette circonstance, se souvenir de la situation désastreuse qui lui avait été faite par son propre mariage. Ceux qui ont lu nos précédents articles savent déjà que toute sa fortune disponible s'était à peu près fondue à attendre, pendant vingt-sept ans, le brillant héritage réservé à sa femme ; qu'il avait doté ses filles, élevé ses garçons, et qu'au moment où il mariait l'aîné et où il venait à peine d'entrer en jouissance de la totalité des biens de la marquise. celle-ci, mécontente de la part trop minime, suivant elle, qu'il lui accordait sur cette jouissance, le menaçait de la lui enlever tout entière par un procès en séparation, et en même temps refusait d'engager sa signature dans la pension dotale constituée à l'aîné de leurs enfants. Un père qui, dans une pareille situation, se prive de 8,500 livres de revenu en faveur de son fils, aura peut-être quelque droit de s'irriter plus tard, quand ce fils, devenu son ennemi, le dénoncera au ministre Malesherbes comme le plus égoïste, le plus avare des pères, et comme ayant fait à son fils, en le mariant, un *traitement sans nom*[1]. Ajoutons enfin, pour faire ressortir ce qui va suivre, que les deux époux, entrant en ménage avec 9,000 livres de rente, qui devaient être portées en cinq ans à 11,500 livres, étaient nourris et logés, eux et leurs gens, chez la grand'mère de la nouvelle mariée, moyennant *deux mille* livres de pension annuelle.

C'est dans de pareilles circonstance que le jeune Mirabeau, pour son début comme chef de famille et comme administrateur, trouva le secret de faire, en quinze mois de temps, non pas *quelques dettes*,

[1] C'est la phrase qui se trouve dans la première lettre de Mirabeau à Malesherbes, faisant partie du Mémoire publié par sa mère en 1776.

comme le disent encore la plupart de ses biographes[1], mais un bloc de dettes qu'il déclare lui-même, dans le procès-verbal de l'interrogatoire qui précéda son interdiction, s'élever au chiffre de *cent quatre-vingt huit mille six cent vingt-quatre livres*, et encore le débiteur ajoute-t-il que ce total est à deux cents pistoles près[2]. Parmi ces dettes figurent, il est vrai, 136,375 livres de lettres de change souscrites par le jeune homme à des usuriers juifs, desquels il déclare n'avoir pas reçu, soit en argent, soit en marchandises, une valeur égale à 50,000 livres; malheureusement ces lettres de change, qui auraient pu être attaquées comme dettes usuraires et souscrites par un mineur (Mirabeau n'ayant pas encore vingt-cinq ans), n'avaient été acceptées par les juifs qu'avec des endossements, et le jeune dissipateur avait eu assez d'éloquence pour entraîner des parents et des amis majeurs à garantir sa signature. Un de ses cousins, notamment, quoique âgé de cinquante ans et père de famille, avait poussé la simplicité jusqu'à endosser à lui seul 60,000 livres de lettres de change, et pour donner de suite une idée de la manière dont Mirabeau comprenait alors les devoirs de son père envers lui, citons seulement une phrase d'une lettre inédite écrite par lui à ce cousin, en date du 9 avril 1774 : « Dès que vous êtes compromis, il faudrait que mon père *fût plus que chat sauvage* pour ne pas acquitter ces dettes-là les premières. »

Qu'on se figure maintenant le marquis de Mirabeau, toujours obéré lui-même dans ses affaires et ne pouvant se tenir en équilibre que par des *revirements* (c'est son expression), qu'on se le figure recevant presque en même temps, à la fin de 1773, la nouvelle de l'inconcevable dérangement dans lequel s'est plongé son fils aîné en Provence, et de l'arrivée à Paris de sa femme, qu'il croyait tenir en Limousin, et qui, aidée de l'argent qu'il a emprunté pour doter sa fille, madame de Cabris, vient lui intenter un procès ruineux.

Quoique la mère et le fils ne se soient pas encore formellement ligués contre lui, il commence par les associer dans sa fureur. « Mieux vaudrait, cher frère, écrit-il le 13 décembre 1773 au bailli, pour notre repos momentané, écrouer ce mauvais fils d'une mauvaise mère; mais à ce que je vois du caractère de sa femme, nous détruirions toute la race d'un coup[3]. »

[1] En y comprenant même M. Sainte-Beuve qui, habituellement mieux informé, dit aussi, dans ses *Causeries du lundi* (t. IV, p. 4), que Mirabeau fit *quelques dettes*.

[2] Nous reviendrons ailleurs sur la nature de ces dettes, dont le détail accuse, chez Mirabeau, un gaspillage d'enfant, qui d'ailleurs le distingua toujours en matière d'argent; nous reviendrons aussi sur le chiffre souvent contesté par lui, mais que son père et son beau-père estimaient au moins à 200,000 livres.

[3] Le marquis suppose ici que la jeune femme de Mirabeau, nouvellement accouchée d'un fils, est beaucoup plus attachée à son mari qu'elle ne l'était en effet.

Il écarte donc d'abord l'idée de faire enfermer son fils[1]. Il obtient seulement un ordre du roi, en date du 28 décembre 1773, qui prescrit à celui-ci de résider avec sa femme au château de Mirabeau; deux mois et demi après, on lui écrit que son fils, toujours pressé par ses créanciers, fait argent de tout dans cette terre, qu'il y coupe des bois et qu'il y vend même des meubles ; il le fait alors envoyer en résidence à Manosque, et avec le concours du beau-père, de l'oncle et des parents paternels du jeune dissipateur, il obtient contre lui une sentence d'interdiction qui fut prononcée en mai 1774. Par cette sentence, destinée à empêcher Mirabeau de contracter de nouvelles dettes et en même temps à le forcer de payer graduellement sur son revenu les anciennes, il lui était alloué, ainsi qu'à sa femme, à titre de pension strictement alimentaire, le tiers de son revenu; les deux autres tiers étaient saisis au profit de ses créanciers. Son père acceptait le titre de curateur honoraire à l'interdiction, et il avait fait nommer curateur onéraire son fidèle serviteur Garçon, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Nous discuterons dans l'histoire de Mirabeau les arguments allégués par lui contre cette mesure, qui l'irrita profondément; et s'il est vrai, comme il le dit, que son père pouvait facilement l'aider à payer ses dettes, ce qui est certain, c'est qu'il eût bien mieux valu, pour le repos du père, qu'il laissât son fils se démêler seul avec ses créanciers, car du moment où il ne croyait pas pouvoir lui venir en aide par des sacrifices personnels, il s'exposait, en acceptant le titre de curateur à son interdiction, à se trouver en quelque sorte moralement responsable de l'arrangement d'une situation très-difficile, vis-à-vis d'un jeune homme fougueux, présomptueux et irrité.

On verra pourtant, dans la seconde partie de ces études, que sans les incidents bizarres et invraisemblables qui firent de cette année 1774 l'année climatérique de la vie de Mirabeau, ses affaires se fussent arrangées assez promptement, car dès l'année suivante, la mort de la grand'mère de sa femme lui eût permis, avec le consentement de celle-ci, de disposer pour le règlement de ses dettes d'une somme de 60,000 livres. On eût obtenu au moins de fortes réductions sur les dettes usuraires ; quelques années d'une économie sévère sur ses revenus eussent permis au débiteur de se délivrer du

[1] On n'apprendra peut-être pas sans surprise qu'il résulte d'une lettre de M. de Marignane, le beau-père de Mirabeau, du 2 novembre 1773, que la première idée de celui-ci, au moment où il se vit abîmé de dettes et poursuivi par de nombreux créanciers, fut d'écrire à un homme de loi, chargé de ses affaires, que si ses parents ne voulaient pas s'arranger avec ses créanciers, il était prêt à solliciter lui-même de son père une lettre de cachet pour être enfermé au château d'If ou dans tout autre château.

boulet qu'il avait si étourdiment attaché à son pied, de faire lever la sentence d'interdiction et d'entrer dans la vie sociale par la grande porte. Mais il était dans sa destinée de passer par tous les désordres, tous les expédients, toutes les misères d'une carrière d'aventurier, avant d'être transformé en homme d'État par la Révolution.

Nous ne voulons raconter ici ni le grave affront qu'il reçoit de sa jeune femme après dix-huit mois de mariage, affront d'autant plus imprévu qu'elle l'avait préféré à plusieurs concurrents, ni sa fureur, suivie d'une réconciliation, trop prompte pour être solide, réconciliation qui le détermine à envoyer l'épouse coupable à Paris et au Bignon plaider sa cause auprès de son père; ni l'imprudence qu'il commet, quelques jours avant le départ de celle-ci, en rompant le ban qui le retenait par ordre du roi à Manosque, non point pour venger sa sœur, madame de Cabris, comme il l'a dit ostensiblement, mais (chose bizarre) pour aller renouer un projet de mariage en faveur du jeune mousquetaire qui avait séduit sa femme; ni la rencontre fortuite, au retour de ce voyage, qu'il fait d'un gentilhomme ayant, en effet, tenu de mauvais propos contre sa sœur, personne peu respectable; ni la rixe violente qui fut le résultat de cette rencontre, et à la suite de laquelle le baron de Villeneuve-Moans lui intente un procès criminel et obtient contre lui un décret de prise de corps[1].

C'est alors seulement, le 12 septembre 1774, que son père, pour le soustraire aux conséquences de cette procédure, compliquée d'infraction aux ordres du roi, demande et obtient une nouvelle lettre de cachet, en vertu de laquelle il est conduit prisonnier au château d'If.

Nous n'entrerons pas davantage ici dans l'examen de la singulière correspondance que le prisonnier entretient avec la comtesse sa femme, établie au Bignon auprès de son père; elle s'est séparée de lui, reconnaissante en apparence du pardon généreux qu'il venait de lui accorder, et promettant de s'employer tout entière à lui faire rendre sa liberté; elle n'a qu'un mot à dire pour cela; elle s'engage sans cesse à le dire, et elle ne le dit jamais; il lui suffirait de déclarer à son beau-père que si la captivité de son mari se prolonge, elle la partagera. Cette correspondance, entremêlée de tendresse et d'aigreur, qui se termine, au bout d'un an, par une rupture absolue

[1] Mirabeau ayant trop insisté, dans cette circonstance, sur l'énergie de son procédé et sur la poltronnerie de son adversaire, nous sommes obligé de noter, en passant, ce qu'il n'a pas dit, c'est que l'homme qu'il avait frappé et renversé par terre était presque un vieillard. Le baron de Moans avait près de soixante ans, il était obèse et apoplectique, la femme de Mirabeau lui donne le sobriquet de *gras-fondu*.

entre les deux époux, rend beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru jusqu'ici la responsalité de la comtesse de Mirabeau dans les égarements de son mari[1].

Mais si Mirabeau ne fut pas plus heureux en mariage que ne l'avait été son père, ce qui fut pour lui plus funeste encore, c'est l'animosité cruelle qui régnait entre son père et sa mère, et c'est ce point seulement que nous voulons aujourd'hui mettre en lumière. On sait déjà que le marquis et la marquise de Mirabeau, en affectant publiquement de ne demander à leurs enfants que de rester neutres dans leurs discordes (car la mère fait à ce sujet les mêmes protestations officielles que le père), travaillent en réalité à leur enlever tout sentiment de respect pour leurs parents, en se déchirant réciproquement dans leurs confidences avec chacun d'eux, et tout sens moral, en excitant chez eux l'esprit de rivalité, de duplicité, de convoitise, par des promesses d'héritage et des menaces d'exhérédation. On reconnaîtra cependant que sur ce dernier point le marquis de Mirabeau est bien plus scrupuleux que sa femme, car il a fait des sacrifices pécuniaires pour tous ses enfants indistinctement; il n'a pas hésité à se lier les mains dans la question des substitutions, même envers celui d'entre eux qui sera un instant son plus dangereux ennemi; tandis que la marquise, qui d'ailleurs n'a pas de biens substitués, fait à chacun des promesses proportionnées au zèle qu'il déploiera pour elle, et ne s'engage jamais définitivement. Citons tout de suite un exemple de l'effet produit par ce déplorable système de conduite sur le moral d'un jeune homme de vingt-trois ans, destiné à exercer plus tard une influence considérable dans les affaires de son pays.

Nous venons de dire que Mirabeau était brouillé avec sa mère au moment de son mariage, par cette seule raison qu'il vivait en bons termes avec son père. Mais avant même que le père connût le dérangement pécuniaire où son fils commençait à se plonger, celui-ci, prévoyant déjà qu'il trouverait en lui un juge plus disposé à le réprimer qu'à lui venir en aide, s'abandonne à l'espoir de tirer parti de sa mère, en lui offrant son appui dans la guerre qu'elle était toujours prête à commencer contre son mari. Le 8 octobre 1772, un

[1] La correspondance en question n'est connue du public que par les fragments volontairement tronqués que chacun des deux époux fit imprimer dans des Mémoires judiciaires, lorsque après une séparation de huit ans, Mirabeau essaya, en 1782, de reconquérir sa femme par autorité de justice. L'auteur des *Mémoires de Mirabeau* ne la connaissait pas lui-même, lorsqu'il publia son ouvrage en 1834 et 1835, et c'est ce qui lui a fait mettre en doute l'infidélité conjugale très-réelle de la jeune comtesse. Tous les papiers relatifs à sa femme avaient été confiés par Mirabeau, en 1783, à un ami anglais, sir Gilbert Elliot, et c'est seulement en 1840 que le fils de sir Elliot, lord Minto, envoya ces papiers à M. Lucas de Montigny.

peu moins de deux mois après son mariage, il adresse à sa mère, encore établie en Limousin, à Saint-Junien, la lettre autographe qui suit, et que nous donnerons tout entière. Le lecteur y reconnaîtra sans peine tous les sentiments mauvais et artificieux qui se produisent au sein d'une famille, quand le père et la mère se détestent.

A Aix, 8 octobre 1772.

Ma très-chère maman,

Des routes de traverses qui m'ont éloigné de toute poste dans un voyage nécessaire que j'ai fait depuis quelques jours, m'ont empêché pendant trois courriers de vous demander de vos nouvelles et de continuer à solliciter mon pardon. La dernière lettre que j'eus l'honneur d'écrire à M. Larrieu[1] vous aura convaincue, qu'une trame ourdie par gens plus fins que moi, nous avait éloignés l'un de l'autre, sans que nous pussions nous en douter. Quand je dis *éloignés*, vous ne me croyez pas sans doute, ma très-chère maman, un cœur assez différent du vôtre, pour soupçonner qu'aucune tracasserie, aucune brigue, aucune fausseté aient jamais pu altérer mon tendre et profond respect pour vous ; mais on m'a privé de votre confiance et on a aliéné la mienne, que je vous dois à tant de titres et qu'il m'est si doux de vous livrer tout entière. Rien de tout cela ne m'étonne, ces coups partent d'une main dont nous en avons essuyé l'un et l'autre tant d'autres, qu'en vérité je suis résigné à tout, depuis que je suis bien évidemment convaincu que le loup est entré dans la bergerie, et que moi et l'un des principaux membres de ma famille avons dans son sein le plus cruel de nos ennemis[2]. Mais, ma chère maman, vous qui en avez tant souffert, vous qui devez tant et si cruellement vous en plaindre, lui donnerez-vous le triomphe d'avoir altéré le seul de vos enfants qui puisse aujourd'hui par sa position espérer de vous être de quelque utilité ; un enfant que vous avez toujours chéri et qui n'a de torts avec vous que ceux qu'on l'a forcé pour ainsi dire d'avoir en le faisant tomber dans un piége indigne[3]. Ne serait-il pas plus doux, ma chère maman, pour votre excellent cœur, plus sûr pour vos intérêts, de *faire ligue* avec cet enfant qu'on cherche à vous faire exhéréder, contre d'autres (dirai-je enfants ?) adoptifs, qui ne cherchent qu'à faire prévaloir leur haine et leurs intérêts[4]. Je

[1] C'était un abbé limousin, confident et agent de la marquise de Mirabeau.

[2] On pourrait croire qu'il s'agit ici de madame de Pailly, mais ce serait une erreur, il y avait déjà six ans au moins que celle-ci était intimement liée avec le marquis, tandis que c'est dans cette même année 1772 que le marquis commence à habiter régulièrement avec sa seconde fille et par suite avec le mari de cette dernière, le marquis du Saillant, dont il se loue beaucoup, qui, par conséquent, est très-mal avec sa belle-mère et qui inspire une très-vive jalousie à Mirabeau. C'est lui qu'il désigne par ces mots : *le loup dans la bergerie.*

[3] Il attribue ici à son père ou à son beau-frère je ne sais quel artifice qui l'aurait entraîné à se brouiller avec sa mère.

[4] Il suppose ici à son père, à sa sœur, à son beau-frère, le projet de faire avantager par sa mère, et à son détriment, les enfants du Saillant.

crois, j'ose croire, ma chère maman, que vous ne me soupçonnez pas de l'indigne, de l'atroce cupidité de marchander votre succession ; quelque nécessaire qu'elle soit à mes pauvres enfants [1], puissé-je la perdre à jamais si cette perte n'entraîne pas celle de votre cœur, plutôt que d'être soupçonné d'une infamie aussi gratuite, puisqu'il y a tant de probabilités que le ciel vous conservera assez de temps pour que les méchants ne puissent me soupçonner d'avoir aspiré à une aussi cruelle jouissance. Il est des moyens, ma chère maman, il est des moyens qui vous mettraient fort au-dessus des connivences dangereuses, qui vous mettraient en état de *faire la loi*, moyens sur lesquels il n'est assurément pas décent que je m'ouvre le premier, mais auxquels vous me verrez toujours me prêter avec toute l'activité de l'amour filial et de celui de la justice.

J'espère, ma chère maman, que vous voudrez bien avoir pour moi le ménagement de ne communiquer mes lettres à qui que ce soit qu'à M. Larrieu, de l'amitié et du zèle duquel je ne saurais être assez reconnaissant. Ma tendre et bonne maman, rendez-moi vos bontés, votre confiance et ayez à mes sentiments pour vous celle que mérite le très-profond et tendre respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, ma très-chère maman, votre très-humble et obéissant serviteur.

MIRABEAU *fils*.

Pour faire ressortir le caractère insidieux de cette lettre, nous sommes obligé de la rapprocher d'une autre du 23 septembre, séparée, par conséquent, de celle-ci par quinze jours seulement et adressée par Mirabeau à cette même sœur, madame du Saillant, qu'il présente à sa mère comme associée à son mari pour faire prévaloir *leur haine* et *leur intérêt*. La lettre du 23 septembre est pleine de protestations affectueuses pour sa sœur : « Crois, lui écrit-il, que mon amitié ne cèdera jamais à la tienne, et que, s'il n'est pas de meilleure sœur que toi, il n'est pas de plus tendre frère que le tien. Embrasse pour moi ton mari. » Bientôt nous le verrons, parlant encore à sa mère de cette sœur dont il est le tendre frère, la qualifier « votre fille dénaturée, » et son mari « votre monstre de gendre. » Il n'est pas jusqu'à madame de Pailly qui, dans cette lettre du 23 septembre, ne soit l'objet des cajoleries menteuses du jeune Mirabeau : « Reproche, je te prie, à madame de Pailly, très-vivement, écrit-il à sa sœur, que, dans la lettre de sa meilleure amie, il ne se trouve pas un mot d'elle pour le frère de cette amie. Présente-lui mon tendre respect. » C'est ainsi que, dès sa jeunesse, Mirabeau s'était habitué, sous l'influence des divisions de sa famille, à mélanger une forte dose de fourberie à la fougue naturelle de son caractère, et à justifier cette phrase de son père, parlant de lui en 1778 :

[1] Les *pauvres enfants* ne sont encore qu'une hypothèse destinée à attendrir sa mère, puisque Mirabeau n'est marié que depuis deux mois.

« Faut-il être singe, loup ou renard, tout lui est égal, rien ne lui coûte. »

Cependant sa mère persiste encore pendant plus d'un an à refuser la *ligue* qu'il lui propose, car lorsque le désordre de ses affaires est au comble, quand son père, instruit de tout, se prépare à lui faire imposer, par ordre du roi, la résidence forcée à Mirabeau, nous le voyons adresser encore à sa mère, le 25 décembre 1773, la lettre suivante :

« Ma chère maman,

« Oublié de vous, au sein du malheur, à la veille de perdre ma liberté, je n'en suis pas moins tout ce que je dois être pour vous, c'est-à-dire le fils le plus tendre et le plus respectueux, mais aussi le plus dans l'impuissance de vous prouver qu'il n'est rien que vous ne deviez attendre de son cœur. Ah ! maman, les ennemis qui nous poursuivent sont communs[1], et nos intérêts sont désunis ! Quand connaîtrez-vous votre fils ? Quand retrouvera-t-il une mère si bonne et si tendre, auprès de laquelle on a si bien réussi à le perdre ? Voici trois lettres sans réponse, à deux mois de distance : daignez du moins agréer les assurances des vœux que je forme pour vous au renouvellement de cette année, et celles du tendre et profond respect avec lequel, je suis, ma chère maman, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« MIRABEAU *fils*. »

Il nous paraît probable que si la marquise ne répond pas encore à son fils, c'est d'abord qu'elle se méfie de lui, et ensuite, c'est qu'au lieu d'avoir à lui offrir le seul genre de secours dont elle a besoin pour plaider à mort contre son mari, c'est-à-dire de l'argent; il ne peut lui faire hommage que de 200,000 livres de dettes à ajouter à celles dont elle-même est largement pourvue. Mirabeau ignore encore que, dans cette même année 1773, sa troisième sœur, madame de Cabris, a pris les devants sur lui auprès de leur mère, qu'elle lui a remis en Limousin 20,000 livres sur la dot reçue de son père, et que la marquise est déjà arrivée à Paris où elle va commencer les hostilités contre son mari[2].

[1] Ces ennemis communs sont pour lui, à cette époque, son père, sa sœur et son beau-frère, M. du Saillant; on peut y joindre madame de Pailly; mais c'est surtout M. du Saillant qui est alors l'objet de la haine de sa mère et de la sienne.

[2] Ce qui prouve que Mirabeau n'est pas alors au courant des mouvements de sa mère, c'est que sa lettre du 25 décembre 1773 est encore adressée à la marquise de Mirabeau, à Saint-Junien, en Bas-Limousin. Sur l'adresse, la poste de Saint-Junien a fait suivre : « au couvent des Dames de la Croix, rue Saint-Antoine, à Paris. »

Après cet exploit, madame de Cabris est d'abord revenue en Provence, et c'est elle qui se chargera bientôt de réconcilier le fils et la mère et de les réunir tous deux contre le chef de la famille. Sept ans plus tard, après avoir exprimé pendant deux ans à cette troisième sœur la plus vive tendresse, Mirabeau, prisonnier à Vincennes, l'accablera des injures les plus cruelles, il dira d'elle notamment que : « son moindre vice est d'être une prostituée », et, comme il est à ce moment question de le réconcilier avec son père, il présentera, non sans raison d'ailleurs, madame de Cabris comme la cheville ouvrière de ce qu'il nomme, en 1780, le *fatal procès* entre son père et sa mère, oubliant qu'il a eu le tort de se jeter lui-même à corps perdu dans ce procès : « Dès 1772, écrit-il à madame de Monnier, le 9 janvier 1780, madame de Cabris avait levé le masque et dépouillé toute pudeur. Dès 1773, elle captait hautement l'héritage de ma mère; est-il fort étonnant que mon oncle ne la traitât plus amicalement? avait-il grand tort de parler du prêt fait en Limousin pour commencer le *grand et fatal* procès comme d'un procédé indigne? Qui n'en a pas pensé ainsi? »

Mirabeau ne veut pas se souvenir que, loin de penser ainsi, il louait alors sa sœur de son dévouement à sa mère et qualifiait aussi madame de Cabris la plus tendre et la meilleure des sœurs. C'est sous son influence que la mère était enfin rentrée en rapport avec le fils. Nous n'avons pas les lettres de sa mère à cette date, mais, si nous en croyons la femme de Mirabeau, ce serait la marquise qui, après avoir fermé l'oreille aux propositions de son fils en 1772 et 1773, aurait changé de rôle et l'aurait ardemment sollicité, en 1774, de se liguer avec elle contre son mari, et c'est le fils qui aurait résisté. Mais la comtesse de Mirabeau a intérêt, en 1774, à mentir au profit de son mari, qu'elle défend alors auprès de son père, et la première lettre de la mère au fils, que nous citerons tout à l'heure, ne s'accorde guère avec cette assertion.

Ce qui est certain, c'est que, pendant les huit mois que dure la détention de Mirabeau au château d'If, le marquis n'a pas encore pour son fils les sentiments d'animosité implacable qu'on se plaît à lui attribuer dès cette époque. Nous prouverons, dans la seconde partie de ce travail, que, s'il parle quelquefois durement du jeune dissipateur qui vient d'ajouter un fardeau écrasant à tous ceux qui pèsent déjà sur lui, il est très-sincèrement résolu à arranger de son mieux les affaires du prisonnier. Il est si vrai qu'il ne désespère pas encore de lui que, dans tous les pourparlers de ses gens d'affaires avec ceux de sa femme, la condition qu'il impose toujours à tout arrangement avec celle-ci, c'est qu'elle fera donation de la nue propriété de ses biens à son fils aîné, et c'est la marquise qui refuse

toujours. Au fond, la préoccupation dominante du père à cette époque, c'est, d'une part, de régler les dettes de son fils sans que celui-ci s'en mêle, et, d'autre part, d'empêcher sa femme et sa fille Cabris de l'associer à la coalition qu'elles ont formée contre lui. Dans ce double but, il envoie en Provence son gendre, le marquis du Saillant, qui a toute sa confiance et qui est chargé d'assembler les créanciers de Mirabeau et de prendre des arrangements avec eux[1], et, d'autre part, apprenant que madame de Cabris, qui est encore en Provence, entretient, malgré les précautions qu'il a prises pour l'empêcher, une correspondance secrète avec le prisonnier du château d'If, il le fait transférer à l'autre extrémité de la France, au château de Joux, près Pontarlier. Mais ce n'est pas pour resserrer sa captivité, c'est, au contraire, pour qu'il puisse jouir sans inconvénient d'une liberté plus grande. Ses intentions ressortent clairement d'une lettre qu'il écrit à son frère, le bailli, en date du 9 mai 1775 : « J'ai fait transférer mon fils du château d'If au château de Joux, frontière de Franche-Comté, *où il sera moins resserré.* Du Saillant veut bien faire le voyage de Provence pour les affaires de ses dettes et de ce décret[2] qui ne vont point. »

Une lettre de la femme de Mirabeau à son mari, datée du 27 avril 1775, confirme les intentions exprimées au bailli : « Comme j'étais hier, lui écrit-elle, à solliciter votre père comme à mon ordinaire, il m'a dit qu'enfin je serais satisfaite, et, qu'en attendant que la tournure de vos affaires permît davantage, vous alliez être dans un endroit beaucoup plus convenable que le château d'If, et que, de plus, il n'avait donné aucun ordre contre votre liberté, sinon au commandant de répondre de vous jusqu'à nouvel ordre. En vain lui ai-je demandé le lieu que vous alliez habiter, il m'a seulement répondu que vous seriez plus à portée de moi, et que vous m'en instruiriez

[1] Quoiqu'il déteste alors son beau-frère, du Saillant, qu'il outragera bientôt violemment dans les lettres au ministre Malesherbes dont nous parlerons tout à l'heure, Mirabeau, instruit de la mission dont il s'est chargé dans son intérêt, croit devoir lui écrire le tendre billet qui suit :

« 12 janvier 1775, château d'If.

« Mon cher frère, je comptais sur votre amitié, avant que vous m'en eussiez donné autant de preuves. J'apprends de partout que vous me les prodiguez tous les jours avec un zèle et une activité qui font honneur à votre cœur et que je mérite par mon attachement pour vous. Continuez-moi tous vos sentiments, et rendez-moi heureux de votre bonheur, puisque le mien semble échappé sans retour. Mes vœux et ma tendre amitié ne se démentiront jamais pour vous.

« MIRABEAU fils. »

[2] Le décret de prise de corps rendu à la suite de la rixe de Mirabeau avec le baron de Moans.

vous-même, ayant désormais pleine liberté d'écrire. » Et, dans la lettre suivante du 2 juin 1775, elle ajoute : « Votre père vient de faire l'acquisition d'un hôtel immense rue de Seine, et je l'ai vu avec plaisir vous y choisir un appartement. » Le père n'a donc pas encore de parti pris contre son fils. On pourra trouver étrange que, tout en lui choisissant d'avance un appartement dans son hôtel, il le fasse passer d'une prison dans une autre, mais il est alors en pleine lutte contre sa femme, qui vient de faire, le 30 mai 1775, dans le domicile qu'il occupe encore rue de Vaugirard, une première invasion, déjà racontée par nous; il veut d'abord en finir avec elle, et, comme nous venons de le dire, il redoute par-dessus tout qu'elle n'entraîne son fils dans la guerre violente qu'elle a déclarée à son mari : voilà pourquoi, lorsque le bailli, plus judicieux que son aîné, l'exhorte à se tenir en paix, à ne pas persister dans la curatelle d'un fils mécontent et ingrat et à le laisser se tirer lui-même des embarras où il s'est plongé, il lui répond : « Je suivrai ton conseil dès que je n'aurai plus d'intérêt à ce que la prison le tienne, de crainte qu'il ne vienne ici seconder sa mère. »

Mais la mère n'était pas femme à s'abstenir d'enrôler son fils dans sa querelle. Les communications entre eux avaient été gênées au château d'If, elles devenaient plus libres dans le nouveau séjour de Mirabeau et elle s'empresse d'en profiter. Voici la première lettre d'elle à son fils que nous trouvons dans le dossier qui est sous nos yeux, elle n'annonce nullement, comme le disait la comtesse de Mirabeau dans l'intérêt de son mari, que le fils a résisté aux tentations de la mère, mais bien plutôt qu'il s'est plaint de son silence :

« *Aux dames de la Trinité, rue de Reuilly, faubourg Saint-Antoine.*

2 janvier 1775[1].

« Je partage bien vivement toutes vos peines, mon fils, je me flatte que vous ne doutez pas du cœur de votre mère, elle vous en aurait donné des preuves il y a longtemps s'il n'y avait pas eu bien des inconvénients pour recevoir de ses lettres. Je me décide à vous écrire parce que votre sœur (madame de Cabris) me dit que je puis adresser ma lettre à poste restante. Envoyez-moi un pouvoir pour constituer un procureur ou telle autre personne pour faire en votre nom ce qui sera nécessaire, et croyez que je me prêterai à tout ce que je pourrai pour adoucir votre sort. Les événements, cher fils, doivent vous avoir appris à réfléchir et à réparer le passé. Je voudrais être la seule malheureuse de ma famille, il semble que je se-

[1] Nous devons noter que la marquise, avec son étourderie ordinaire, se trompe d'un an dans la date de sa lettre; il faut lire janvier 1776, attendu que la lettre est adressée à Pontarlier, où Mirabeau est arrivé à la fin de mai 1775, et celui-ci y répond le 16 janvier 1776.

rais moins à plaindre ; mais il semble que tout contribue à m'attrister, j'ai une âme sensible qui partage vivement tous les malheurs des miens, votre situation me touche encore plus que la malheureuse situation où je me trouve, dont les détails seraient trop longs à vous faire écrit. Nous avons un ministre plein de justice, éclairé ; il y a tout à espérer de sa justice. Mettez-moi au fait de tout ce qui vous regarde..... Je suis ici depuis neuf mois et j'ignore quand mon affaire finira ; c'est plus pour ma famille que pour moi que je travaille, et j'ose dire que j'y suis d'une manière peu convenable à ma fortune et à mon état. Le moindre domestique de votre père est mieux que moi[1], jugez combien je dois être peinée de tout ce que j'éprouve, je suis encore plus malheureuse de vous savoir souffrant. Voilà le cœur de votre mère qui ne changera jamais.

« VASSAN, Marquise DE MIRABEAU. »

Cette lettre, qui provoquait Mirabeau à sortir de l'état passif qu'il avait gardé jusqu'ici envers son père, tout en se plaignant de lui, et à constituer un procureur, tombait dans un moment où le prisonnier de Pontarlier n'était que trop disposé à suivre l'impulsion qu'on lui donnait. Le marquis de Mirabeau, très-prévenu en faveur du comte de Saint-Mauris, gouverneur du château de Joux, avait déclaré à son fils qu'il se réconcilierait avec lui le jour où l'homme à la surveillance duquel il l'avait confié serait sa caution, et Mirabeau, en rupture ouverte avec M. de Saint-Mauris, venait de lui écrire une lettre des plus injurieuses où il déclarait se soustraire à son autorité, et, rompant son ban une seconde fois comme il l'avait fait à Manosque, il se tenait caché à Pontarlier, d'abord chez madame de Monnier, dont il était déjà devenu l'amant, et qui le garda plusieurs jours dans le domicile conjugal sans que personne s'en aperçût, et ensuite chez une affidée de sa maîtresse. Aussi accepte-t-il avec ardeur les propositions de sa mère; il lui adresse une lettre qu'elle doit remettre au ministre de la guerre, le comte de Saint-Germain. Dans cette lettre, communiquée au marquis par le ministre, le fils commence déjà à attaquer son père[2].

Bientôt, excitée par son fils, qui lui écrit : « Rendez-moi libre, c'est le plus important pour tous deux. Je pourrai vous aider, et

[1] Ne pas oublier qu'au moment où la marquise parle ainsi, elle a touché outre les 20,000 livres de sa fille, de fortes sommes de son mari, obtenues à titre de *provisions* et par sentence judiciaire.

[2] Dans son dévouement pour la mémoire de Mirabeau, M. Lucas de Montigny, en citant la lettre au comte de Saint-Germain, a eu soin de supprimer la seule phrase qui explique et motive ces mots du père, *il me prend à partie*. Voici cette phrase : « Ah! monsieur le comte, ne sera-ce pas obliger mon père lui-même que de lui ôter les armes dont *une aveugle animosité* lui a fait faire un si cruel usage. »

certainement on ne parlerait pas si haut si nous étions réunis, » la mère de Mirabeau associe à sa cause celle de son fils; et comme elle n'y va pas de main morte en fait d'exagérations, voici une lettre d'elle adressée au ministre Malesherbes, en date du 25 janvier 1776, dans laquelle elle déclare que son fils a expié par une détention de *dix années* de légers écarts de jeunesse. Peut-être a-t-elle voulu écrire : *deux années*, quoique Mirabeau ne soit détenu que depuis seize mois. Ce qui est certain, c'est qu'elle écrit : dix années.

Mirabeau, de son côté, fait tenir par sa mère à Malesherbes, sous forme de lettres, plusieurs mémoires contre son père, dont le premier est relativement modéré, car il débute en ces termes : « Peu de fils ont aimé leur père autant que j'ai idolâtré le mien. J'en fais serment, jamais je ne m'élèverai contre celui qui m'a donné le jour; mais si une aveugle prévention l'acharne à ma perte, je respecte assez son cœur pour croire que je l'obligerai si je parviens à me sauver de sa violence. » Puis, s'excitant d'un mémoire à l'autre par son impétuosité naturelle, il en vient, dans le dernier, à écrire ces lignes : « Mon père a mangé mon bien; oui, mon bien, car une substitution est un dépôt. Il m'a poursuivi depuis mon enfance avec une haine implacable; il m'a desservi en tout et pour tout; il accumule les calomnies, les trames de toute espèce contre moi. » Et, pour expliquer toute la conduite de son père envers lui, il ne craint pas de dire : « Il n'est pas étonnant que mon père cherche à me soustraire à la société; il n'a pas pour cent pistoles de bien libre, et je *suis nommé* aux substitutions de ma maison[1]. » Aussi le marquis, de plus en plus furieux contre son fils, écrit-il au bailli, le 30 avril 1776 : « Je suis pressé par un rendez-vous subit de Malesherbes. J'ai répondu à sa lettre de manière à lui montrer que je sentais la plaie de plaider contradictoirement, et avec quel fils! »

Mais à mesure que l'irritation de son père augmente, Mirabeau

[1] Pour comprendre l'indignation que ce passage, communiqué par Malesherbes au marquis de Mirabeau et d'ailleurs imprimé trois mois plus tard par la marquise, a dû soulever dans l'âme d'un père, habitué à vénérer le sien, il faut se rappeler ici ce que nous avons établi plus haut, c'est que si Mirabeau pouvait dire *je suis nommé aux substitutions de ma maison*, c'était uniquement par le libre choix de son père. C'était encore son père qui venait de faire enregistrer cette nomination, s'interdisant ainsi à lui-même, autant qu'à son fils, la possibilité de toucher aux biens substitués, auxquels, d'ailleurs, il n'avait jamais touché, et c'est précisément pour cela que, réduit à ses biens libres et menacé de perdre toute la jouissance des biens de sa femme, il n'en avait que plus de mérite à s'être privé, pour son fils, de 8,500 livres de revenu. Mirabeau sait d'ailleurs parfaitement que son accusation est fausse, car, dans une lettre à sa mère, il écrit cette phrase non moins ingrate pour son père, mais plus juste en elle-même : « Nous veillerons aux substitutions, *elles sont publiées* (par le père), comme vous savez, et il en était temps. »

rend sa cause de plus en plus mauvaise, même auprès d'un ministre aussi soucieux de légalité que Malesherbes. Madame de Monnier, pour faire tomber les mauvais bruits qui courent sur elle à Pontarlier, quitte cette ville et se retire dans sa famille, à Dijon. Mirabeau a l'audace de l'y suivre sous un faux nom. La mère de madame de Monnier, madame de Ruffey, le fait arrêter et enfermer au château de Dijon. Il insiste alors plus que jamais auprès de sa mère, afin qu'elle obtienne de Malesherbes qu'il soit transféré à Paris pour plaider lui-même sa cause, en l'associant à la cause maternelle. « Hélas! oui, ma chère maman, lui écrit-il le 27 avril 1776, si nous eussions fait ligue, votre *fille dénaturée*, votre *monstre de gendre*[1], ne triompheraient pas. Il en est temps encore, roidissons-nous, et surtout que leurs efforts ne lassent pas votre généreuse constance. Si Louise[2] venait me voir à Dijon, je la déciderais bientôt à s'en aller auprès de vous. »

Menacé d'être transféré au Mont-Saint-Michel, il s'échappe du château de Dijon. Son père, s'appuyant de la déclaration des Ruffey, qui dénoncent Mirabeau comme préparant l'enlèvement de leur fille, obtient l'autorisation de le faire réintégrer en prison à ses frais. Il met à ses trousses deux agents de police qui le poursuivent pendant plusieurs mois dans toutes les parties de la France sans pouvoir le saisir. Aidé par sa sœur, madame de Cabris, et un aventurier nommé Brianson, qui est l'amant de celle-ci, il échappe à toutes les recherches. Enfin madame de Monnier vient le rejoindre en Suisse, et tous deux partent pour la Hollande.

Quelle est à ce moment la vraie disposition d'esprit du marquis de Mirabeau à l'égard de son fils? Il vient de dépenser en vain 6,600 livres pour empêcher celui-ci d'enlever une femme de qualité et de se liguer contre lui avec sa mère. Il n'y a gagné que de voir cette dernière le dénoncer, d'abord dans un mémoire imprimé, comme le plus odieux des époux et des pères, puis publier les lettres si injurieuses écrites à Malesherbes contre le père par le fils[3].

[1] On se rappelle qu'il désigne ici sa seconde sœur, madame du Saillant, et ce même beau-frère du Saillant auquel il écrivait le tendre billet du 12 janvier 1775 que nous venons de citer.

[2] Louise est sa troisième sœur, madame de Cabris, qu'il exhorte alors à se rendre à Paris pour s'associer à sa mère, et qu'il qualifiera plus tard si outrageusement pour avoir ourdi le *fatal procès* entre son père et sa mère.

[3] En les publiant, en octobre 1776, la mère, tout entière à sa haine contre son mari, ne prenait pas même la peine de faire disparaître ce passage écrit par Mirabeau, trois mois auparavant. et dans lequel, répondant à son père qui l'avait accusé auprès de Malesherbes et sur la déclaration de la famille de Ruffey, de préparer l'enlèvement de madame de Monnier, il s'écrie avec son aplomb ordinaire : « Il faut être bien *atroce* (car il faut une fois appeler les choses par leur

Maintenant que Mirabeau est à l'étranger, le marquis espère qu'il n'aura plus à se débattre qu'avec la mère, et il se décide enfin à suivre le conseil que son frère, le judicieux bailli, lui donne si souvent, mais sans succès :

« Je te dirai, lui écrit-il le 25 novembre 1776, que résolu de ne plus courir après ce misérable, je fais signifier à son dernier domicile en Provence et aux procureurs de ses créanciers, que moi et le tuteur onéraire, nous nous désistons de la curatelle et de tout ce qui résulte de son interdiction. Je renonce à le faire suivre : 1° parce que ce que j'en ai fait avant le mal consommé m'a épuisé ; 2° parce que si je le tenais il se trouverait à la fin que j'aurais tort et qu'il n'aurait fait que des fredaines ; 3° parce qu'aujourd'hui qu'il m'a dénoncé au public pour son ennemi et son tyran, je paraîtrais suivre ma propre vengeance. Voilà mes raisons pour le laisser se faire son sort. Quant à celles pour renoncer à la curatelle, il a dit que je le mangeais, ne payais personne, etc., et enfin quand on se fait tuteur ou l'on y est forcé, ou l'on espère quelque bien et quelque gré de son pupille. Mais l'être d'un furieux qui vous dénonce, et qui reviendrait peut-être un jour sur votre héritage, lui demander des comptes sans raison, cela ne se peut. »

Jamais le père de Mirabeau n'avait raisonné avec plus de bon sens[1]. Comment en quelques mois change-t-il d'avis si radicalement, qu'il dépense encore 11,600 livres pour faire arrêter son fils en Hollande et le faire enfermer au donjon de Vincennes? C'est ici sur-

nom), pour machiner des inventions telles que l'enlèvement d'une femme de qualité. Quoi! j'ai enlevé une femme titrée et je ne suis pas poursuivi criminellement par deux familles! En vérité, j'ai honte de répondre à ce que mes ennemis n'ont pas honte de m'objecter. Oh! qu'ils se donneraient moins de peine pour me trouver des crimes, ceux qui veulent me perdre, s'ils avaient de tels délits à me reprocher! » Et la mère imprimait cette déclaration, juste au moment où Mirabeau, après avoir enlevé avec tout l'éclat possible madame de Monnier, venait de s'établir avec elle à Amsterdam.

[1] Il est même à remarquer que, dans le temps où il fait poursuivre son fils, le 16 août 1776, un agent de sa femme étant venu lui porter une dernière proposition d'arrangement en le menaçant de la publication de l'injurieux Mémoire qui parut en effet quinze jours après, il répond par un billet où se trouve cette phrase : « Rien à accorder sans le préliminaire de la donation aux enfants, ou au moins de la terre de Pierre Buffière au fils aîné, non doté par sa mère, avec substitution aux mâles. » Ainsi le père de Mirabeau stipulait encore dans l'intérêt de son fils tout en le faisant poursuivre, tandis que, quelques mois auparavant, Mirabeau, toujours préoccupé de s'assurer le bien de sa mère, écrivait à celle-ci, le 26 février 1776 : « Je vous adresse ce mot pour vous avertir que je viens de recevoir une lettre anonyme où l'on me prévient que mon père me tend un piége en vous sollicitant de donner votre bien à votre petit-fils, espérant, par là, prolonger ma captivité, qu'il espère obtenir jusqu'à ma mort, et m'ôter toute ressource après la sienne. Je suis si sûr de la bonté de votre cœur que ces intentions ne peuvent m'effrayer, mais j'ai cru devoir vous en prévenir. »

tout qu'il importe de constater la fatale influence de la mère sur le fils. En apprenant l'enlèvement de madame de Monnier, la marquise de Mirabeau feint d'abord d'être fort irritée contre un fils coupable d'un acte aussi scandaleux. Nous n'avons pas ses lettres, mais nous avons les réponses du fils, où celui-ci reproduit des phrases maternelles qui sont très-dures : « ... Je ne saurais ni vous aimer ni vous estimer... Je punirai le coupable, quand il suivra sa tête,... » lui écrit-elle d'abord, et elle exigeait qu'il renvoyât immédiatement madame de Monnier à son mari. Le fils connaît trop l'ardente mobilité de l'esprit de sa mère pour s'effrayer de ses violences : en un tour de main, il la ramène si complétement à ses idées sur le bien et le mal, qu'elle entre en correspondance avec madame de Monnier, qui lui envoie son portrait, et à qui elle permet de l'appeler *ma chère maman*, de même qu'elle nomme *mon gendre* l'aventurier Brianson, amant de sa fille, madame de Cabris. Mais comme Mirabeau s'est fermé la voie à toute réconciliation avec son père, comme il n'a plus d'espoir que dans la victoire de sa mère, qui la rendra maîtresse de la totalité de ses revenus, et comme il ne peut gagner sa mère qu'en la servant sans scrupule et sans mesure, il se trouve conduit à commettre contre son père les actes à la fois les plus téméraires et les plus coupables ; car si l'on peut admettre, à la rigueur, qu'un fils, au moment où il lutte contre l'oppression d'un père, puisse être entraîné à dépasser les limites de la défense, comment excuser un fils qui, après s'être affranchi de toute oppression, croyant n'avoir plus rien à redouter de son père, redouble de violence contre lui, et l'accable, tantôt sous l'anonyme, tantôt au nom de sa mère, des diffamations les plus outrageantes et les plus noires. C'est ce que fit Mirabeau pendant son séjour en Hollande depuis le mois d'octobre 1776, jusqu'au moment où son père, en mai 1777, ne résista plus au désir de se venger, et en même temps de se débarrasser d'un ennemi devenu pour lui aussi redoutable qu'odieux.

Dans les lettres de Vincennes, lorsque Dupont (de Nemours) parle au prisonnier de ses véritables méfaits envers son père, celui-ci reconnaît ses torts dans une certaine mesure, mais en les atténuant beaucoup. L'équité nous fera un devoir, quand nous traiterons à fond, dans la seconde partie de ce travail, des rapports du père et du fils, de mettre ces torts dans tout leur jour. Nous prouverons que ce n'est pas seulement, comme le dit le prisonnier de Vincennes, sous l'influence des supplications ardentes de sa mère qu'il a écrit des libelles contre son père, mais que c'est bien plutôt lui qui excite sa mère ; c'est lui qui, caressant en elle le doux espoir de ruiner son mari, lui écrit d'Amsterdam, le 10 avril 1777 : « Tranquillisez-vous, ma chère maman, votre procès n'est pas perdable ;... les redditions

de comptes embarrasseront, je crois, un peu le philosophe démasqué (c'est son père); l'hôtel de Paris et le Bignon sauteront certainement;... quant à moi, je ne vous demanderai que de répondre pour moi, dans le très-petit et resserré train de vie que je mène, mais qui est cher à cause du pays. » Nous prouverons que ce n'est pas uniquement comme avocat de sa mère que Mirabeau, en Hollande, attaque son père. Non-seulement il alimente les journaux hollandais de *lardons* (c'est le mot du marquis) injurieux pour l'*Ami des hommes*, et qui se répandent dans Paris et dans l'Europe entière, mais il prend la peine de composer et de faire imprimer à Amsterdam un pamphlet spécialement dirigé contre son père, pamphlet curieux dont nous reparlerons, et très-peu connu, car il fut saisi en France par la police, il avait adressé à sa mère un ballot de 550 exemplaires de ce pamphlet, avec cette recommandation d'une impudeur naïve : « Je vous supplie de confier ces exemplaires à quelque colporteur; car cela ne se débitera guère que sous le manteau, et il faut que cela le soit avec rapidité, ou cela serait contrefait sur-le-champ, et *vous sentez bien que je désire retirer au moins mes frais.* » Dans la lettre suivante, du 23 décembre 1776, il revient sur le pamphlet, et prie sa mère de le faire vendre 12 ou 15 sols pièce. La marquise, toujours aussi étourdie que turbulente, se persuade qu'elle a un grand crédit dans les bureaux de la police, et elle donne à son fils la consigne d'adresser, sous le couvert de M. de Sartines lui-même, tout ce qu'il écrit et publie en Hollande contre son père, et c'est précisément celui-ci qui en a la primeur.

On vient d'entendre tout à l'heure le père exprimer la résolution très-arrêtée de ne plus se mêler des affaires de son fils et de le laisser se *faire son sort;* mais à mesure que les attaques du fils, souvent d'autant plus irritantes pour lui qu'une raillerie insolente s'y mêle à de la déclamation, passent sous ses yeux, la fureur le gagne; il rend compte au bailli de tout ce qu'imprime contre lui *ce scélérat qui est en Hollande :* « Il s'est fait naturaliser, écrit-il le 8 février 1777, ce qui ne le sauverait pas si je voulais, mais il n'est pas temps; il a encore envoyé 500 exemplaires à sa mère d'un autre gros mémoire contre moi, ils sont arrêtés (les exemplaires); le temps amènera tout peut-être. »

Le bailli, qui partage toute la colère de son aîné, écrit alors sur son neveu, le 9 février 1777, cette phrase expressive : « Ce misérable devrait bien se faire assommer dans quelque coin ; » et loin de contenir le marquis, il l'excite en lui disant : « Je ne crois pas que la plus grande rigueur vis-à-vis de cette mégère et de son indigne fils, puisse jamais te donner l'air de la tyrannie. » Bientôt les Ruffey, craignant que leur fille, madame de Monnier, ne soit aban-

donnée à l'étranger par Mirabeau et ne tombe au dernier degré de l'avilissement, obtiennent contre elle une demande d'extradition. Le marquis a d'abord refusé de s'associer à la mesure pour ce qui concerne son fils, car il prévoit qu'elle sera plus coûteuse pour lui que pour les Ruffey; mais comment résister à la tentation de punir ce qu'il appelle des *faits et gestes de parricide?*

Il cède enfin, quoique indépendamment de la somme donnée par lui à l'agent de police chargé de l'exécution, l'ambassadeur de France en Hollande n'ait pu obtenir l'adhésion du gouvernement hollandais qu'à la condition que les dettes contractées dans le pays par les deux fugitifs fussent soldées : il a avancé lui-même à cet effet 9,500 livres que le marquis doit, à son grand regret, restituer. Mais ce désagrément s'efface devant la joie féroce avec laquelle il annonce la capture de son fils au bailli, dans une lettre du 21 mai 1777, qui fait un singulier contraste avec celle du 25 novembre 1776, que nous venons de citer :

« Je reçus hier avis que le scélérat était serré et aux fers. Tu juges ce qu'il a fallu de secours, de peines et de frais pour faire enlever ces gens-là en pays étranger, où il s'était fait recevoir bourgeois. Je l'ai fait contre l'avis de tous qui voulaient que je le laissasse *se faire son sort*, refrein éternel; mais ma conscience à moi me disait qu'indépendamment des crimes qu'il va semant comme la paille, ce sort serait finalement de se faire rouer sous notre nom, et ce n'est pas pour souffrir cela que nos pères nous l'ont transmis avec ses avantages. Quant à celui-là, mon plan est que l'autorité seule et moi nous sachions où il sera, et qu'à ma mort un billet cacheté l'apprenne à mon substitut. »

Si nous n'avions pas insisté sur les faits qui précèdent, on pourrait croire, d'après ce passage, que la fureur du marquis de Mirabeau est personnellement désintéressée, et que s'il fait emprisonner son fils, c'est uniquement pour l'empêcher de déshonorer son nom. Il pose volontiers en justicier austère, qui n'a d'autre pensée que de combattre pour l'ordre moral et social contre sa femme et ceux de ses enfants qui en violent les lois. Mais nous montrerons tout à l'heure que ce n'est là qu'une prétention dont on a précisément tiré parti contre lui, et en attendant, pour mettre hors de doute que sa fureur contre son fils a des motifs plus naturels, c'est-à-dire plus personnels que ceux qu'il allègue parfois, nous citerons seulement un passage d'une lettre écrite par lui, le 2 septembre 1777, c'est-à-dire trois mois après l'entrée de Mirabeau à Vincennes, et adressée à la femme de son prisonnier, alors complétement brouillée avec son mari : « Quand un forcené dont le caractère a été tâté tant de fois, serait susceptible d'amendement, chose absolument impossible, il s'est fermé toutes

les portes à une réintégration quelconque par les libelles infâmes et répétés qu'il a publiés contre son père avec une fureur qui ne pouvait avoir d'objet que la fureur même et le sot orgueil de faire du bruit en faisant détourner tout le monde. Le pire pour un tel homme serait de devenir honnête homme, il se pendrait de honte de lui-même, mais il n'en est pas là. »

Tandis que Mirabeau va expier, par une détention de quarante-deux mois, le tort grave sans doute, mais peut-être bien rigoureusement et dans tous les cas, illégalement puni, d'avoir écrit des libelles contre son père, et en même temps l'imprudence de lui avoir fourni, par l'enlèvement d'une femme mariée, un prétexte avouable pour se mettre à l'abri de la coalition ardente et intéressée de la mère et du fils, il est temps de revenir à la mère, qui se prépare à associer son fils à son triomphe sur son mari, et qui doit, au contraire, subir le même sort que lui et presque le même jour.

II

Nous avons expliqué, dans un de nos précédents articles, le système habile en apparence qu'avait adopté le marquis de Mirabeau pour se défendre contre sa femme. Au lieu de répondre par des récriminations du même genre aux mémoires outrageants et multipliés qu'elle publiait contre lui, il gardait le silence, ou se bornait, dans un seul Mémoire, à justifier son administration domestique, en ajoutant seulement quelques mots de mépris pour les imputations noires ou ignobles dont il était l'objet, et qu'il attribuait aux gens d'affaires dont sa femme était assiégée; mais s'il ménageait sa femme en public, il prenait sa revanche sur elle dans ses rapports avec les ministres et ceux des magistrats qui étaient le moins prévenus contre lui. Outre les documents ignominieux écrits de la main de la marquise et dont nous avons déjà parlé (tout en mentionnant aussi, comme le voulait l'équité, l'interprétation innocente que celle-ci leur donnait), il avait assez de preuves à fournir de l'extravagance habituelle de sa *partie* pour que le caractère honteux des griefs qu'elle publiait contre lui, sans les prouver, tournât contre elle et la fît aisément considérer par beaucoup de personnes comme une folle impudente et méchante. Aussi, lorsque l'affaire, dont le jugement avait été si longtemps retardé, arriva, le 12 mai 1777, devant la grand' chambre du parlement, quoique les juges fussent en majorité, et par les motifs déjà indiqués ailleurs, malveillants pour le disciple de Quesnay et le confrère de Turgot en économisme, la

marquise échoua dans sa demande en séparation de corps et de biens, elle fut purement et simplement déboutée.

Le marquis était resté sur la défensive en se bornant à repousser comme inexacts les griefs non prouvés qu'elle invoquait contre lui. Mais sa victoire n'allégeait pas sa situation, attendu que l'arrêt, loin de le débarrasser de sa femme, renvoyait implicitement celle-ci au domicile conjugal qu'elle avait quitté depuis quinze ans. Aussi l'*Ami des hommes* raconte-t-il à son frère que ceux des juges qui lui étaient hostiles, en sortant de l'audience, disaient malignement, de ces deux vieux époux depuis si longtemps furieux l'un contre l'autre : « On nous rendra compte de la première nuit. » Il avait prévu ce danger, et que la marquise ne tarderait pas à venir de nouveau chez lui chercher des sévices et injures graves. Mais il comptait, pour y pourvoir, sur l'extravagance de sa femme, et sur son habileté à en profiter. L'arrêt venait à peine d'être rendu, lorsque la marquise fait une nouvelle invasion dans le domicile de son mari. On se rappelle que, deux ans auparavant, le 30 mai 1775, elle avait déjà tenté un moyen du même genre, mais cette première tentative, qui n'avait duré que deux heures et n'avait pas eu de suites, n'était pas sérieuse ; tandis que dans la seconde, la marquise, indignée de n'avoir pu obtenir l'arrêt de séparation sur lequel elle avait compté, arrivait avec la résolution de pousser les choses jusqu'à la dernière extrémité, et d'arracher, à tout prix, de son mari les moyens de recommencer le procès qu'elle venait de perdre.

Le marquis n'habitait plus la maison de la rue de Vaugirard, où avait eu lieu la première invasion ; il venait d'acheter un vaste hôtel qui a porté assez longtemps le nom d'hôtel Mirabeau, et qui existe encore rue de Seine, au n° 6, en face la rue Mazarine. C'est dans cet hôtel que la marquise se présente, le 12 mai 1777, à sept heures du soir, escortée non-seulement de deux notaires, comme la première fois, mais encore d'un ex-conseiller au Parlement-Maupeou, à Toulouse, qui se prétendait son parent, quoiqu'il ne le fût pas, qui se qualifiait de marquis, et qui devait être un personnage très-peu respectable, à en juger par le langage fort injurieux que tint plus tard sur lui en pleine audience l'avocat du mari de madame de Mirabeau ; elle était accompagnée encore d'une dame de Neuville, qui ne devait pas être, non plus, une personne de la première distinction, car elle fut expulsée de Paris quelques jours après, ainsi que le prétendu marquis. Le suisse de l'hôtel de Mirabeau, en voyant entrer avec ce cortége une femme qu'il ne connaissait pas, essaye de l'arrêter en lui disant, ce qui était vrai, que son maître est absent ; mais elle insiste, déclinant ses noms et qualités, les notaires affirment son droit à partager le domicile conjugal, et le suisse, qui

avait été sans doute averti par le marquis, du cas qui pouvait se présenter et de la conduite à tenir, la laisse passer avec sa suite :

« Elle a traversé, dit le procès-verbal des notaires, la cour de l'hôtel, et est montée par un escalier étant au fond de ladite cour, au premier étage d'un bâtiment ayant vue sur le jardin, où étant, et suivie du suisse et d'un autre domestique, elle a ouvert la porte à droite de l'escalier, à laquelle était une clef, avec une étiquette portant : clef du premier, à droite et à gauche, et est entrée, toujours suivie du suisse et du même domestique, dans une antichambre, un salon ensuite, dans la cheminée duquel il y avait du feu, et dans une chambre à coucher au retour ayant vue sur la cour. De retour dans le salon, ladite dame a demandé au suisse, ainsi qu'au domestique qui était avec lui, si cet appartement était celui de M. de Mirabeau ; à quoi dans deux moments consécutifs, l'un a répondu que c'était celui de M. du Saillant, et l'autre celui de madame la comtesse de Mirabeau[1]. Après laquelle réponse, le suisse, ainsi que le domestique, se sont retirés, et ont laissé ladite dame et lesdits notaires dans l'appartement.

« Après quelque temps écoulé, il s'est présenté à la porte dudit appartement, un particulier vêtu d'un habit galonné, qui a dit être le secrétaire de M. le marquis de Mirabeau ; et qui, sur la demande à lui faite par la dame requérante, si l'appartement dans lequel elle était, n'était pas celui de M. le marquis de Mirabeau, a répondu que *c'était l'appartement de M. le marquis*, après laquelle réponse madame de Mirabeau ayant dit au particulier qui elle était, et demandé où était M. de Mirabeau et à quelle heure il rentrerait, celui-ci a répondu qu'il n'avait pas l'honneur de la connaître, et qu'il ne savait pas à quelle heure rentrerait M. le marquis de Mirabeau; après quoi, il a été à la porte de la chambre à coucher, qu'il a fermée, et dont il a pris la clef, en disant que c'était par les ordres de M. de Mirabeau, dont il ne pouvait pas compromettre les intérêts, et s'est retiré.

« Ayant attendu dans ledit appartement jusqu'à dix heures et demie sonnées, et le particulier, se disant secrétaire, y étant rentré, ladite dame de Mirabeau lui a demandé de lui faire servir à souper ; ce qu'il a fait, en disant qu'il prenait sur lui l'exécution des ordres de ladite dame, et a remis aussitôt à la porte de la chambre à coucher la clef qu'il en avait retirée. »

Le lecteur a peut-être déjà reconnu ce particulier en habit galonné, secrétaire du marquis ; c'est M. Garçon, l'exécuteur toujours poli, laconique, mais fidèle des volontés de son maître, qui l'emploie dans toutes les occurrences délicates. Il a d'abord retiré la clef de la chambre à coucher du marquis, il est allé ensuite prendre des instructions auprès de celui-ci, il la remet et fait servir à souper nor-

[1] Cette réponse, qui concerne la femme de l'orateur, est une défaite, car celle-ci, après avoir habité en effet chez son beau-père, était repartie pour la Provence depuis un an.

seulement à la marquise, mais aussi aux deux notaires, à son prétendu parent et à la dame de Neuville, desquels, par parenthèse, le procès-verbal des notaires, très-inexact sur ce point, ne dit mot, sans doute à cause du caractère fort irrégulier de leur intervention dans la circonstance. Après que les notaires et l'ex-conseiller au parlement de Toulouse se sont retirés, à onze heures et demie du soir, M. Garçon reparaît, et, sur l'ordre de la marquise, il fait préparer la chambre à coucher de son maître en demandant toutefois à madame de Mirabeau s'il ne faut pas un lit particulier pour cette dame inconnue qu'elle ne veut pas quitter. La marquise répond que cela est inutile, que cette dame couchera avec elle. Le lendemain, cependant, dit M. Garçon, elle a fait tendre un lit particulier pour la dame dans la chambre de son mari.

On se demande, sans doute, où était le marquis de Mirabeau pendant que cette femme, depuis si longtemps détestée, qui venait de le déchirer et de le faire déchirer publiquement dans son honneur par son propre fils s'installait dans sa chambre à coucher et dans son lit. Quoique son hôtel fût très-vaste et qu'il fût habité, notamment par son gendre et sa fille, M. et madame du Saillant et leur nombreuse famille, il l'avait abandonné. Soit que le seul fait de se trouver sous le même toit que sa femme lui fût odieux, soit qu'il craignît, s'il restait à sa portée, de ne pouvoir se contenir et de lui fournir ce qu'elle venait chercher, un motif plus décisif de séparation légale, il s'était installé chez son ami le duc de Nivernois, dont l'hôtel, situé rue de Tournon, au bout de la rue de Seine, était assez rapproché de sa maison pour lui permettre de savoir d'une minute à l'autre tout ce qui s'y passait et d'envoyer ses instructions. L'hôtel de Nivernois était d'ailleurs le centre de tous ses moyens de défense et d'attaque contre sa femme. Le maître de la maison, son ami de quarante ans, était le beau-frère de M. de Maurepas, le principal ministre. A la vérité, depuis que la marquise de Mirabeau lui avait prouvé qu'elle ne craignait pas le bruit, qu'elle savait mettre en mouvement des avocats, publier des libelles, armer son fils contre son mari et se faire un parti parmi les adversaires de l'économisme, le duc de Nivernois, homme essentiellement circonspect, se tenait sur la réserve. Mais la duchesse, sa femme, personne très pieuse et d'un caractère très-vif, la comtesse de Rochefort, très-dévouée au marquis de Mirabeau, madame de Maurepas elle-même, personne très-correcte et qui connaissait aussi le marquis depuis longtemps, toutes ces dames étaient indignées du scandale public que madame de Mirabeau venait de donner par ses mémoires grossiers et injurieux, par sa ligue avec une fille déjà mal famée, madame de Cabris, et avec un fils que l'enlèvement de madame de Monnier avait gravement com-

promis, et madame de Maurepas était toute-puissante sur l'esprit de son mari.

Il aurait donc fallu à madame de Mirabeau une extrême prudence pour se garantir des effets du penchant très-prononcé du marquis pour les lettres de cachet, et la prudence n'était pas son fort. A la vérité, le détestable abus en vertu duquel le gouvernement se laissait engager dans les querelles de famille, et mettait la force publique au service de celui des contendants qui avait le plus de crédit, cet abus était plus ou moins gêné par des usages[1]. La magistrature, et c'est son honneur, n'avait jamais admis en principe l'intervention de l'arbitraire ministériel, déguisé sous le nom d'*ordre du roi*, dans les dissensions des particuliers soumises à ses jugements. Tant que durait un procès, les plaideurs étaient à l'abri d'un coup d'autorité sous forme de lettre de cachet. Un mari même qui eût avoué devant les tribunaux qu'à une époque quelconque il avait sollicité et obtenu contre sa femme un ordre du roi, s'exposait à voir ce seul fait considéré par les magistrats comme une injure grave envers la femme, et une cause suffisante de séparation. Aussi les maris qui se trouvaient dans ce cas avaient-ils soin de faire plaider par leurs avocats qu'ils étaient étrangers à la mesure prise contre leurs femmes, que l'ordre étant émané du propre mouvement du roi, ne pouvait pas être discuté dans ses motifs. Et cependant on verra bientôt le marquis de Mirabeau employer vainement cette argumentation, et perdre définitivement son procès pour avoir abusé des ordres du roi.

En attendant, il épiait le moment favorable pour s'en servir con-

[1] Nous reviendrons sur la question dans la seconde partie de ces études. Qu'on nous permette seulement de faire remarquer, dès à présent, que l'esprit public étant, de nos jours, très-variable, il ne manque pas de personnes, au moment actuel, qui sont disposées à dédaigner comme une déclamation vaine tout ce qui s'est dit contre les lettres de cachet, et à demander si la liberté individuelle est beaucoup plus respectée depuis 1789 qu'elle ne l'était avant. Il est incontestable que sous le rapport politique, on pourrait citer, depuis 1789, bien des actes attentatoires aux garanties légales les plus élémentaires, mais il ne faut pas confondre les deux formes distinctes de la lettre de cachet sous l'ancien régime. Celle pour *raison d'État*, comme l'on disait alors, a survécu à l'ancien régime, et subsistera probablement parmi nous, tant que nous ne serons pas sortis de l'ornière révolutionnaire. Mais la lettre de cachet pour *raison de famille*, la plus insupportable des deux, parce qu'elle prêtait plus encore que l'autre aux iniquités de l'intérêt personnel, celle-là du moins a disparu, et il faudrait être singulièrement fanatique du passé pour la regretter. On se tromperait d'ailleurs si l'on croyait que les lettres de cachet pour *raison de famille* étaient toujours obtenues au profit du chef de la famille, elles pouvaient l'être aussi au profit de la femme contre le mari, on voyait même plus d'une fois des enfants ayant du crédit faire enfermer leur père par lettre de cachet.

tre sa femme. Le dernier arrêt du Parlement ayant terminé le procès, le gouvernement était plus à l'aise pour intervenir au cas où la femme ferait scandale dans le domicile conjugal, et le marquis se flattait, non sans raison, de l'espoir qu'elle s'abandonnerait à cette impétuosité qui autorisait son fils à dire, même au temps où il combattait pour sa mère : « Elle sera toujours la dupe de sa propre violence. »

Dès le lendemain de sa prise de possession de la chambre à coucher de son mari, tout en se disant malade, en gardant le lit, en appelant des médecins pour la soigner, et, en même temps, un huissier pour dresser procès-verbal de l'absence de son mari, elle avait convoqué toutes ses connaissances qui arrivaient à la file. Le marquis, toujours installé à l'hôtel Nivernois, envoyait des ordres qui se croisaient avec les siens. Quoiqu'il recommandât à son concierge de laisser entrer assez de personnes pour que la marquise ne pût pas se plaindre qu'on la tenait en chartre privée, il avait formellement excepté de cette tolérance l'avocat de sa femme dans cette période du procès, M. Delacroix-Frainville, signataire de mémoires fort injurieux pour lui, qui venait de plaider contre lui dans un débat jugé et perdu par la femme, et dont, par conséquent, la présence au domicile conjugal était une injure gratuite pour le mari. C'était précisément celui des visiteurs que la marquise tenait le plus à recevoir. Le suisse l'ayant arrêté au milieu de la cour et s'étant opposé, au nom de son maître, à ce qu'il allât plus loin, il avait repris le chemin de la porte, lorsque la marquise reconnaît sa voix, se jette à bas de son lit, prend à peine le temps de passer un jupon, se précipite dans l'escalier, traverse la cour jambes nues à six heures du soir et arrive jusqu'à la porte pour empêcher qu'elle ne se ferme sur son avocat. Le suisse insiste, un rassemblement se forme dans la rue ; la marquise, dans le costume que nous venons de décrire, interpelle les passants et invoque leur assistance contre le suisse, agent des persécutions de son mari, qui veut l'empêcher de voir son avocat ; la foule s'émeut et se prépare à envahir la cour ; le suisse, aidé des domestiques de la maison, s'efforce de fermer la porte, et, comme la marquise s'y cramponne, il la prend à bras-le-corps. Elle prétendit plus tard qu'il avait voulu la jeter dans la rue, mais il est évident qu'il cherchait à dégager sa porte pour la fermer, et, ce qui est certain, c'est que, lorsqu'il y parvient enfin, la marquise se trouve au dedans de la maison, mais son exaspération était si grande qu'elle entre dans la loge du suisse où se trouvait une fenêtre donnant sur la rue, elle se met à cette fenêtre, et, apostrophant de nouveau la foule, elle déclare qu'elle est prête à mourir, qu'elle veut

sortir à l'instant, aller chez un notaire pour y faire son testament[1]; et ce n'est pas sans peine que les habitants de l'hôtel parviennent à la décider moitié de gré, moitié de force, à rentrer dans sa chambre et dans son lit.

Cette scène et d'autres analogues qui la suivirent n'étaient pas perdues pour le marquis; il insistait et on insistait pour lui auprès de M. de Maurepas, afin que le ministre mît un terme à de tels désordres. Huit jours après sa rentrée au domicile conjugal, madame de Mirabeau fut enlevée par ordre du roi le 20 mai et enfermée au couvent des dames de Saint-Michel. Il paraît, d'après une lettre du marquis à son frère, que la mesure prise contre sa femme ne fut pas prise à la légère, sans doute à cause des adversaires assez nombreux que le marquis s'était faits parmi les membres du parlement ; elle fut l'objet d'une délibération des ministres à laquelle le roi lui-même assistait : « M. de Maurepas, écrit-il le 21 mai 1777, a fait décider la chose devant le roi en un comité composé de lui, du garde des sceaux, de M. Amelot et de M. de Sartines. Il me connaît depuis quarante ans, il connaît mes maux et l'extravagance dont je souffre depuis quinze ans, il a laissé égoutter toute la lie des formes, il a ensuite pris toutes les précautions, et comme la folie de l'autre et mon oppression ont été patentes, il n'y avait plus à reculer. » Le jour même où le gouvernement le débarrassait de sa femme, il apprenait que son fils aîné, arrêté à Amsterdam le 14 mai, prenait la route du donjon de Vincennes où il entrait le 7 juin.

Ces victoires cruelles remportées sur une femme et un fils, devenus à la vérité des ennemis implacables eux-mêmes et effrénés, ne suffisaient pas au marquis de Mirabeau. Le plus dangereux de ses adversaires restait encore libre sur le pavé de Paris, c'était sa troisième fille, la marquise de Cabris, jeune, belle, éloquente, passionnée, audacieuse, remuante, obstinée ; c'était à elle qu'il attribuait (et l'on a vu que Mirabeau pensait lui-même sur ce point comme son père) toutes ses tribulations domestiques. C'était elle qui, dans son âpre jalousie contre sa sœur, madame du Saillant, et dans son orgueil blessé par son père, avait poussé sa mère à une guerre acharnée contre le chef de la famille; c'était elle qui avait ligué le fils avec la mère, et qui avait perdu le fils en se faisant la complice de l'enlèvement de madame de Monnier; c'était elle enfin qui, après l'emprisonnement du fils et de la mère, restait à Paris, non pas pour plaider la cause de son frère, car elle était déjà brouillée mortelle-

[1] C'était une des manies les plus caractérisées de la mère de Mirabeau que de faire et de déchirer sans cesse des testaments, et en définitive je crois qu'elle n'en a pas laissé un.

ment avec lui, mais pour exciter l'irritation des jeunes conseillers aux enquêtes contre la tyrannie du marquis envers sa femme. Tout ce que celui-ci put obtenir d'abord, ce fut une lettre de cachet enjoignant à madame de Cabris de retourner dans le couvent de Lyon, où elle s'était retirée elle-même volontairement deux ans auparavant, après une querelle avec le marquis de Cabris, son mari, et d'où elle était sortie d'abord pour rejoindre son frère quand il s'était évadé du château de Dijon, et ensuite pour venir à Paris, assistée de l'aventurier Brianson, se mettre au service de sa mère. Mais le marquis voulait davantage : « Tant que je ne tiendrai pas celle-ci sous clef, écrit-il dans une lettre à son frère, je ne tiendrai rien, elle est l'âme de cette ligue de brigands, la mère même sera démantelée quand elle ne l'aura plus... quoique les deux que j'ai à garder soient bien fols, bien turbulents, actifs et méchants, si pourtant sont-ils ou furent-ils susceptibles de crainte et d'abattement, et les grands coups ne sont jamais partis que de *Rongelime*[1]. Pour celle-là, jamais elle ne démord, elle est du bois précis dont on fait les damnés. » Aussi était-elle plus difficile à clore que les autres ; sans le bailli, qui y mit vigoureusement la main, le marquis n'en fût jamais venu à bout. Mais nous renvoyons cet épisode à l'histoire de Mirabeau, où nous exposerons en détail les divers rapports du père avec chacun de ses enfants, et nous revenons à la lutte du marquis contre sa femme.

Quoique la prisonnière du couvent des dames de Saint-Michel, eût reçu défense expresse de communiquer avec le dehors, la défense n'était pas strictement observée. Malgré les grilles, la marquise écrivait à outrance, travaillait de son mieux à recommencer son procès en séparation, et le marquis rêvait aux moyens de se procurer pour elle une prison mieux close. Il exprime souvent avec mélancolie le regret qu'elle ne soit pas tout à fait folle : « Malheureusement, elle n'est, dit-il, que semi-folle », et cette demi-folie s'associe à toutes les ressources de l'esprit le plus remuant. Il espère pourtant qu'il trouvera un séjour où elle se découragera de plaider : « Je compte, écrit-il à son frère, le 18 juillet 1777, la placer sous la protection et la couleuvrine de ce bon archevêque de Paris (Christophe de Beaumont), qui la connaît bien et qui me secourt en bon et brave gentilhomme qu'il est. » L'archevêque avait proposé le couvent du Valdône, à Charenton. Ce séjour n'avait qu'un léger inconvénient, c'est qu'on y enfermait des folles, mais je crois, sans en être pour-

[1] C'est le sobriquet que les deux vieillards donnaient habituellement à madame de Cabris, par allusion au serpent de La Fontaine. Quant à eux, ils représentaient la lime. Nous verrons pourtant que le serpent, dans cette circonstance, finit par ronger la lime.

tant bien sûr, qu'on y enfermait aussi des semi-folles. Dans tous les cas, le marquis n'était pas homme à y regarder de si près : « C'est aujourd'hui, je crois, écrit-il au bailli, qu'on conduit la dame au Valdône ; entre nous, l'archevêque m'a promis qu'il n'y aurait aucune correspondance au dehors, ni de vive voix, ni par écrit. Nous verrons s'il sera mieux obéi que le gouvernement et la police à qui appartient le couvent où elle était et d'où il sortait lettres et placets. C'est encore un ameublement complet d'un appartement qui m'est tombé sur le corps. »

On voit par cette lettre que l'auteur de l'*Ami des hommes* parle déjà de cette translation comme si elle avait eu lieu, et, en effet, le gouvernement l'avait accordée. Le mari, plein de sollicitude pour sa femme, lui avait fait d'avance préparer et meubler un appartement au Valdône, il avait payé d'avance un quartier de pension pour elle et pour une femme de chambre sûre choisie par la supérieure. Tout était donc réglé, mais lorsque, le 29 juillet 1777, un exempt de police, escorté d'agents, se présente avec une voiture à la porte du couvent, des dames de Saint-Michel, pour réclamer la marquise *au nom du roi ;* celle-ci déclare qu'elle ne sortira pas. L'exempt somme la supérieure de faire ouvrir les portes pour qu'il puisse exécuter les ordres du roi ; la marquise proteste et s'écrie qu'on ne l'arrachera qu'en lambeaux. La supérieure, effrayée de la scène qui se prépare, demande, avant de laisser franchir sa clôture, qu'il en soit référé à l'archevêque de Paris. L'exempt se retire pour en référer, de son côté, au lieutenant de police, qui en réfère à M. de Maurepas, lequel, fatigué de cette difficulté inattendue, décide qu'on laissera la marquise dans le couvent où elle veut rester, et le marquis en est pour ses frais. Il n'en revient pas de la faiblesse du gouvernement, et le bailli qui, on le sait déjà, n'est pas tendre pour sa belle-sœur, tire de ce fait des conséquences effrayantes : « Je vois, cher frère, écrit-il, le 18 août 1777, que celui qui a dit le premier que nul État ni République ne pourrait subsister quand la vertu en serait bannie, avait raison, car justice en disparaît. Il est bien singulier que dans le lieu où l'on a vu répandre par une infâme créature les libelles les plus odieux et les plus calomnieux contre un mari estimé de tous et dont nul ne se plaint, et qui, enfin, finit par être déboutée des demandes qu'elle fait, ce qui prouve la fausseté de tout son exposé, il y ait tant de peine à faire ôter de dessus l'horizon un monstre qui en infecte l'air, parce qu'elle ajoute à tous ses forfaits l'impudence de dire qu'elle ne veut point obéir. »

III

Non-seulement la marquise de Mirabeau ne veut point obéir, mais elle veut absolument recommencer à plaider ; elle a des gens d'affaires d'autant plus zélés qu'ils comptent sur la victoire de leur cliente pour s'indemniser largement de leurs soins. Aussi, malgré les prohibitions ministérielles elle ne se tient pas tranquille et se rappelle au souvenir de son mari plus souvent qu'il ne voudrait. Une requête est présentée, en son nom, au procureur du roi, portant plainte au criminel contre le marquis, auteur de sa détention illégale, avec menace au procureur du roi de l'attaquer lui-même en déni de justice, s'il n'y donne suite. La requête est renvoyée au lieutenant criminel, qui la renvoie au parlement. La prisonnière adresse en même temps une circulaire à chacun des membres du parlement. Le garde des sceaux intervient, et la requête est rejetée. On ne lui permet plus d'imprimer : elle fait courir des mémoires à la main. Le marquis appuie de son mieux sur les verrous ; il espère toujours que l'ennui de la clôture déterminera *sa partie* à accepter un arrangement qui l'empêche de dissiper ses biens, et qui le mette lui-même à l'abri d'un procès interminable en liquidation. Il a pour intermédiaires auprès de sa femme le garde des sceaux et le procureur général, tous deux ses parents à elle, et qui offrent au marquis une garantie *singulière :* chacun d'eux tient, comme lui, sa femme enfermée, mais cette garantie n'a pas la même valeur auprès de la marquise. Cependant M. de Maurepas, qui n'a point usé de ce procédé envers la sienne, se lasse parfois des réclamations qui lui arrivent de la prisonnière de Saint-Michel et du prisonnier de Vincennes.

« Il m'a fait conseiller, écrit le marquis à son frère, de me débarrasser de tant de soins envers gens indomptables et qui étaient majeurs, et de renoncer à vouloir exécuter des romans de *bon ordre domestique*, comme j'en avais proposé de *bon ordre social.* J'ai répondu que je le priais de se tenir pour dit qu'ayant fait, en face de tous, tout ce qu'il faut pour montrer que je ne connive en rien à la turpitude de ma famille et à ses excès, qu'ayant fait justice en qualité de tribunal naturel et domestique, si, loin de me soutenir, l'autorité civile ou l'autorité politique me tracasse, je l'en charge, et je verrai sans remords la mère sur les tréteaux, le fils à la grève, et n'en irai pas moins tête levée et le sein découvert. »

C'est ici que le marquis pose, comme nous le disions plus haut, en

vieux Romain, qui n'a point d'intérêt personnel dans la question, qui n'a songé qu'à faire son devoir de justicier envers une femme et des enfants désordonnés, et qui laisse au gouvernement la responsabilité morale d'une tolérance pour le mal dont il ne veut pas se rendre complice.

Quand on le présente uniquement sous cet aspect, comme l'a fait l'auteur des *Mémoires de Mirabeau*, il paraît peut-être plus original; mais si, en même temps, on passe sous silence les outrages qu'il a reçus de sa femme, de son fils aîné, d'une de ses filles, et la ruine qui doit être pour lui la conséquence de leur coalition, les torts de ceux-ci s'effacent; ils n'en ont plus d'autre que le malheur d'avoir été soumis à la tyrannie d'un époux et d'un père maniaque, infatué de son autorité conjugale et paternelle jusqu'à la folie; et c'est ainsi que le marquis de Mirabeau, en cherchant pour se grandir, à déguiser aux autres et à se déguiser parfois à lui-même, les vrais motifs qui le font agir, s'est exposé à voir défigurer sa physionomie et sa situation. Il nous faut donc montrer, dès à présent et en peu de mots, sauf à y revenir dans l'histoire du fils de ce prétendu Romain, que le marquis est tout simplement un époux et un père orgueilleux et doué d'une bonne part d'égoïsme, qui, attaqué dans son honneur, menacé dans ses intérêts par sa femme et deux de ses enfants, se défend violemment contre leur égoïsme à tous, aussi violent et, après tout, moins justifiable que le sien.

Pour mettre ce fait en lumière, il nous suffira de recourir à la correspondance des deux frères. Le bon bailli, tout en fulminant, à cette époque, aussi bien contre son neveu que contre sa belle-sœur et sa nièce, tout en s'indignant qu'il soit si difficile de faire clore et surtout de faire taire tous ces mauvais sujets, se préoccupe constamment des moyens d'assurer à son frère un bien qu'il préfère, quant à lui, à tous les autres, et dont malheureusement l'auteur de *l'Ami des hommes*, ne fait pas assez de cas, c'est-à-dire le repos. Redoutant pour son aîné que, dans la situation où il est vis-à-vis de sa femme, il ne puisse jamais ni la vaincre, ni s'arranger avec elle, ni l'empêcher de dissiper sa fortune; convaincu que c'est l'appât de cette fortune de la mère qui anime le fils et la fille contre le père, le bailli voudrait que le marquis eût le courage d'assurer sa tranquillité en acceptant purement et simplement la séparation de corps et de biens demandée par la femme : « Si en abandonnant à ces scélérats, écrit-il à son frère, le 28 avril 1779, ce qui les fait tous agir, qui est l'appât du bien de la mère, il te restait de quoi vivre en garçon, à ta place, j'abandonnerais à ton indigne femme son revenu, et je regarderais ma race comme finie. »

On voit que le bailli suppose que son frère ne sera pas tout à

fait ruiné par la séparation de biens. Il n'ignore pas que celui-ci a vécu dix-neuf ans dans l'état conjugal, presque sur son seul revenu, qu'il dépassait toujours, dans l'espoir de combler ses déficits avec le revenu considérable destiné à sa femme et dont il n'a pu jouir en totalité qu'après vingt-sept ans de mariage, mais il pense qu'il restera toujours à son frère au moins 10,000 livres de revenu personnel, et sur cette base, à laquelle il ajoute les 15,000 livres de pension annuelle qu'il fait lui-même à son aîné, il présente, à plusieurs reprises, à celui-ci un plan de vie heureuse en commun, tantôt à Mirabeau, tantôt à Marseille, tantôt dans une maison de campagne au bord de la mer, où le marquis, nourri et logé par son frère, pourra mettre de côté son revenu tout entier, pour le cas où le bailli mourrait avant lui, et, en attendant, il vivra tranquille, indépendant et affranchi de tous les horribles tracas que lui donne une partie de sa famille.

L'aîné ne répond pas toujours aux exhortations de ce genre, souvent répétées dans les lettres du cadet, ou bien il répond évasivement par des phrases comme celle-ci, par exemple : « Quand je voudrais aujourd'hui quitter le gouvernail, ce ne serait que pour me noyer avec tous les autres. » Mais, lorsque son frère le presse beaucoup, il s'explique plus nettement, et les mobiles de sa conduite deviennent très-clairs pour nous. Voici, notamment, ce qu'il écrit le 18 juillet 1777 :

Avant de traiter, cher frère, de ce que je ferai de mon indépendance, il faut la tenir. Jusqu'à présent, il ne s'est pas agi pour moi de me reposer, mais d'empêcher qu'on ne me *précipitât au fond de l'abîme de la honte et de la misère.* Quand cette femme me demandait son bien, elle y ajoutait des prétentions de onze cent mille livres de dégradations et spoliations que j'y aurais faites, et si j'avais succombé à la première des demandes, la plus extraordinaire de toutes, les autres auraient suivi et seraient bien venues me chercher à Marseille et ailleurs, car une fois battus Pompée et Antoine ne trouvent plus que des assassins partout. Quand son scélérat de fils courait les pays étrangers, tous me disaient de le laisser se faire son sort (car les conseils de se débarrasser manquent moins ici qu'ailleurs), mais il inondait de libelles affreux contre moi et mon nom toute l'Europe, et finalement il eût fait rouer sous ce nom le petit-fils de notre père. Quelle est la bastide qui après cela eût ombragé mon repos ? Cette troisième enfin (madame de Cabris), je l'avais donnée à d'autres, c'était leur affaire, il ne fallait pas me mêler de cela. J'ai cru un instant ce conseil, contre mon propre avis, et la conscience et le courage que Dieu m'a donnés, et cet instant me décuple mon travail.

Il ne s'agit plus ici, on le voit, de l'époux et du père costumé à la romaine, dont ceux qui ne le connaissaient pas ont écrit « qu'il

se croyait naïvement le droit de vie et de mort sur sa femme et sur ses enfants. » Ce masque a disparu, et sauf la phrase déjà employée quelques mois auparavant sur « le fils se faisant rouer, » qui implique une sollicitude moins absolument personnelle, tout le reste est d'un homme qui se défend avec acharnement contre des ennemis acharnés. Si sa femme voulait se contenter de reprendre ses biens dans l'état où ils sont, il les céderait encore, mais il la sait résolue à le persécuter jusqu'à la fin de ses jours, par des réclamations folles. Le dernier paragraphe de cette lettre, qui se rapporte à madame de Cabris, est surtout typique en ce qui concerne le marquis. Il se reproche de s'être contenté de la faire renvoyer de Paris; elle est en effet partie plus irritée que jamais contre son père, elle est allée en Provence se réconcilier avec son mari, dont la tête baisse de plus en plus, et elle a obtenu de lui qu'il s'associât, par une requête judiciaire rédigée en son nom et adressée au Parlement de Paris, aux réclamations de sa belle mère, enfermée au couvent de Saint-Michel. C'est ce que le marquis appelle *décupler* son travail. Pour simplifier ce travail, il entreprend, sans quitter Paris, de faire interdire le mari de madame de Cabris en Provence, et de faire clore, par lettre de cachet, sa fille au couvent de Sisteron. Grâce au bailli, qui met en mouvement la famille de M. de Cabris contre sa femme, il y réussit. Mais c'est alors que sur un Mémoire très-violent de madame de Cabris, imprimé à Paris à un grand nombre d'exemplaires, un cri public s'élève contre cet amateur insatiable des *ordres du Roi*.

Ici encore, il importe de distinguer entre les diverses attitudes du marquis. Celle qu'il affecte assez volontiers est l'attitude du dédain et du triomphe, et c'est surtout dans cette pose qu'il est peint par l'auteur des *Mémoires de Mirabeau*, en deux pages où se trouvent réunies diverses phrases répandues dans ses lettres :

« Le public n'est point mon juge, s'écrie-t-il; je foule aux pieds ses jugements ignorants et précipités par des passions d'emprunt... Et tant que santé et volonté me dureront, je serai Rhadamante, puisque Dieu m'y a condamné... Au fait, je voulais gagner mon procès, je l'ai gagné; je voulais faire clore ces folles, elles le sont; je voulais faire enfermer ce forcené, il l'est... Il y a quatre jours, que je rencontrai Montpezat, que je n'avais pas vu depuis vingt ans : « Votre procès, me dit-il, avec madame la marquise, est-il fini? — Je l'ai gagné. — Et où est-elle? — Au couvent. — Et monsieur votre fils, où est-il? — Au couvent. — Et madame votre fille de Provence? — Au couvent. — Vous avez donc entrepris de peupler les couvents? — Oui, monsieur, et si vous étiez mon fils, il y a longtemps que vous y seriez. »

Mais, en réalité, le marquis n'est pas toujours si content de lui; et il nous paraît plus intéressant et au moins aussi naturel, quoique toujours hyperbolique, lorsqu'il écrit, le 26 avril 1779, à son ami, Lefranc de Pompignan :

Depuis cinq ans je repoussais le triste sentiment de me faire pitié à moi-même. Il faudrait se rappeler tout ce que j'ai dû souffrir pour forcer le naturel, le sentiment, la vanité même, pour m'accoutumer au déchirement d'un voile que je tenais avec tant d'angoisses depuis trente ans[1] et dont je couvrais toutes mes plaies, pour savourer le scandale public, l'opprobre de mon nom, la calomnie personnelle enfin qui est quelque chose, pour battre à mon âge les antichambres des juges, des ministres et sous-ministres, des commissaires, des exempts, que sais-je ! Et toutes les horreurs et toutes les souillures à ramasser et à recueillir. Quelle offrande à la succession de mes vénérables pères ! Quelle fin d'une carrière ambitieuse d'estime et d'une considération méritée, du moins par la modération ! Il n'était donc pas étonnant que je fusse quelquefois tenté de me prendre en pitié moi-même, mais à l'instant où je reçus ce nouvel arrêt de la Providence[2], je me pris tout à coup en rebut ; j'élevai les mains au ciel et lui demandai avec sanglots, ou de me juger sur l'heure même, ou de me donner une autre conscience qui m'éclairât et m'apprît comment j'avais été mauvais fils, mauvais frère, mauvais époux, mauvais père, mauvais ami, mauvais maître, mauvais seigneur, mauvais voisin, en pensant être tout le contraire.

Un autre jour, apprenant la mort imminente d'un ami de jeunesse, il écrit à son frère, le 22 février 1779 :

Combien, j'aimerais mieux être sous terre, avec gens de cette trempe que dessus avec ceux qui y sont... Cher frère, ce n'est point le témoignage des hommes que j'ambitionne, ce n'est pas leur justice après laquelle je cours, mais si ma propre existence me pèse, comment ne pèserait-elle point aux autres ? Environné de débris, la mère et sur cinq enfants trois[3] d'enfermés, débris de nom, débris de fortune, débris d'amis, que puis-je sentir en moi qui me rassure contre le coup d'œil extérieur des décrets de la Providence. Si c'étaient des revers, ils sont faits pour tous les hommes, mais ils supposent un envers et je n'en eus jamais. On m'a remis ma maison saine, florissante, sans dettes, ni procès, parfumée d'honneurs et

[1] Il s'agit ici de ses rapports avec sa femme.

[2] La mort de son petit-fils, de l'unique enfant que Mirabeau avait eu de son mariage.

[3] Il y a le chiffre 4 dans le texte, qui est une copie du secrétaire Garçon, mais c'est évidemment une erreur, car le marquis n'a jamais tenu enfermés que trois de ses enfants : sa fille aînée, d'ailleurs religieuse, et qui avait des accès trop réels de folie complète, ce qui obligeait la supérieure de son couvent à la soumettre à un régime particulier (celle-là, du moins, disait le marquis, ce n'est pas sa faute); ensuite son fils aîné et enfin madame de Cabris.

de dignité, en possession de l'estime générale. En quel état !... n'allons pas plus loin. Mais tu dois sentir comment et pourquoi ma conscience intérieure appelle des témoins, ou regrette ceux qui eussent pu rappeler à ma mémoire que ma jeunesse fut timorée et de bonne volonté, mon âge mûr pénible et constant ; que dans mes travaux subsidiaires et toujours subordonnés à mes devoirs naturels, je n'ai point cherché cette importune célébrité qui seule me reste, et que j'aurais à partager, si j'en faisais cas, avec tous les fols et les impies, et qu'en aucun temps de ma vie, je ne fus volontairement vain ni méchant. »

Dans une autre circonstance, recevant un legs modique d'un ami mort pauvre, et qu'il refuse, d'ailleurs, ne voulant pas, dit-il, en frustrer sa famille, il écrit, le 25 août 1777 : « J'ai été touché de cette marque d'amitié, c'était le plus ancien témoin de mon ménage, il avait vu tout ce que j'avais souffert et me rendait une justice que je n'oserais plus me rendre à moi-même, tant mes malheurs m'ont effacé à mes propres yeux. »

Le même homme, dédaigneux des avocats qui veulent, dit-il, le traiter comme Romulus, raconte à son ami Pompignan, avec un accent de surprise attristée, qu'ayant été appelé à exposer, devant un avocat de madame de Cabris, les griefs qu'il reprochait à sa fille, « cet homme a porté, dit-il, l'insolence jusqu'à dire : « Nous « verrons par qui finiront les entraves, » et *l'impiété*, jusqu'à répondre à un homme qui lui dit que, jusqu'à soixante ans, il a passé pour un honnête homme, dans toute la force du mot : « Vous « ne vous flattez pas, sans doute, qu'il en soit de même aujour- « d'hui. » Je me souvins du *tolle* et laissai les témoins de la scène se fâcher pour moi. »

Au moment où il apprend que cette fille, madame de Cabris, si aimée de lui dans son enfance, et qu'il nomme, maintenant, une fille impie et scélérate, est enfin clôturée, il éprouve comme un besoin de conscience de récapituler, devant le bailli, tout ce qu'elle a fait contre son père, dans une belle page que le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire en entier, mais dont voici le début :

« On s'effraye, en quelque sorte, en songeant à quel sort s'est réduit une femme de vingt-cinq ans, et avec quels avantages. Mais vois tout le cours de sa vie, à quel âge je l'ai mariée, et comment, en un temps où madame de Vassan ne menaçant pas de mourir, j'étais à vingt-sept années d'attente et d'avances pour toute dot. Que lui avais-je fait quand, en 1773, elle court en Limousin pour susciter sa mère et lui donner les moyens de me poursuivre, et elle m'envoie cette femme à la fin de l'année. Tu sais quel coup ce fut pour moi... »

Dans tous ces passages, et dans bien d'autres que nous pourrions citer, le marquis oublie ce rôle de justicier désintéressé autant

qu'implacable, plus sévère que la loi elle-même, et dont l'unique but est de préserver l'ordre moral et social, pour se montrer à nous dans le rôle plus naturel d'un homme qui se défend à outrance, mais souvent avec tristesse, contre des adversaires de son nom et de son sang par lesquels il est attaqué à outrance. Il a certainement sa part de torts dans les faits qui ont produit une guerre aussi cruelle; et quand cette guerre est allumée, il serait plus digne de lui de la soutenir loyalement devant les tribunaux et devant l'opinion, que de combattre avec des lettres de cachet, sous prétexte de sauver l'honneur de la famille. Mais quel époux, quel père, même de nos jours, pourrait garantir que, s'il était de la part de sa femme et de ses enfants, l'objet des mêmes attaques; que s'il était menacé par eux d'être ruiné et déshonoré; que si leur conduite désordonnée lui fournissait les mêmes moyens de défense; que s'il pouvait enfin se servir contre eux des mêmes armes, il ne s'en servirait pas? Heureusement, ces armes de l'égoïsme en crédit, appuyé sur l'arbitraire ministériel, ne sont plus aujourd'hui à la disposition de personne. La suite de ce récit prouvera d'ailleurs que leur usage portait déjà malheur à ceux qui y avaient recours, et elle prouvera aussi une fois de plus que la prétention du marquis de Mirabeau de pratiquer la paternité à la romaine n'est qu'un masque transparent[1].

Et en effet, lorsqu'il commence enfin à comprendre qu'il ne pourra peut-être pas venir à bout de sa femme, que deux époux qui ne veulent ni vivre ensemble, ni se séparer à l'amiable, doivent nécessairement être séparés par autorité de justice, et que si le mari ne peut pas ou ne veut pas prouver l'adultère de sa femme, la séparation de corps, entraînant celle des biens, pourra être prononcée contre lui; lorsqu'enfin il se résigne à cette séparation de biens, pourvu qu'elle ne l'entraîne pas dans une ruine complète, à qui songe ce

[1] Le fait ressortirait encore davantage si nous voulions traiter ici des rapports du marquis avec son second fils, le chevalier, depuis vicomte, que nous réservons également pour la seconde partie de ce travail. On verrait que le frère du tribun a donné à son père autant de chagrins et de tracas que son aîné, et que si e marquis avait été réellement ce champion désintéressé de l'ordre moral dont il prend parfois les allures, il aurait également sévi contre son second fils, car il peint souvent son caractère et sa conduite avec des couleurs aussi vives que celles qu'il emploie en parlant de l'aîné, et cependant il ne l'a jamais tenu en prison par lettre de cachet, et il n'a jamais rompu absolument avec lui. Pourquoi cela? C'est tout simplement parce que le père, tout en se plaignant beaucoup et souvent de ce fils, pouvait dire et disait : *celui-là, du moins, ne m'a jamais manqué*. Il voulait dire : il n'a jamais écrit de libelles contre moi, il ne m'a jamais tourné en ridicule, il n'a jamais pris parti dans mes cruels débats avec ma femme, et, en effet, le vicomte se contenta toujours de tirer le plus d'argent possible de son père, de son oncle surtout et aussi de sa mère, mais sans jamais entrer dans les divisions de sa famille.

prétendu Brutus pour amener un accord entre sa femme et lui? précisément au *scélérat* qui est à Vincennes, à ce fils contre lequel il écrivait encore, en avril 1779, à son ami Pompignan, cette tirade énergique : « Chargé de crimes civils et publics, de forfaits et de dettes mêlées d'un tissu de friponneries insignes, du délit public d'avoir calomnié son père, de l'avoir poursuivi de *lardons* dans toutes les gazettes et les papiers publics de l'Europe, de pamphlets imprimés exprès, etc., etc., la conversion de saint Paul même ferait un autre homme, mais ne ressusciterait pas celui-là. »

IV

Ce n'est pas il est vrai le seul désir de tirer parti à son profit de l'influence de Mirabeau sur sa mère qui inspire, en avril 1780, au marquis l'idée de rendre la liberté au prisonnier de Vincennes. La mort de l'unique enfant de son fils a été d'autant plus sensible au cœur de l'aïeul qu'il est, dit le bailli, en proie au démon de la *postéromanie*. Il espère donc qu'il pourra réconcilier ce *forcené* avec sa femme et en *tirer race;* mais il compte aussi que le fils jouera, dit-il, ses *grands jeux* auprès de sa mère pour la déterminer à un arrangement favorable à son père, et c'est la première négociation dont Mirabeau doit se charger en sortant du donjon; Toutefois, il va sans dire qu'il ne doit pas se douter que l'idée vient du marquis. Dupont de Nemours, l'ami du père et du prisonnier, doit disposer celui-ci à écrire le premier à madame du Saillant, sa sœur, qu'il a injuriée autrefois, et c'est madame du Saillant qui prendra l'initiative de cette négociation avec son frère, en ayant soin de lui faire croire que son père ignore tout. On comprend sans peine que cette comédie, imaginée par le marquis, pour sauvegarder sa dignité, est sur-le-champ devinée par Mirabeau, qui naturellement s'empresse de manifester le plus vif enthousiasme pour la mission dont le premier effet doit être de le tirer de prison. « Lui seul est capable de faire entendre raison à sa mère, et il brûle de le tenter. » « Il gagnera, écrit-il à sa sœur, la bataille, ou il mourra aux pieds de son père. » Mais à peine s'est-il présenté au parloir du couvent de Saint-Michel, où la marquise est encore enfermée, qu'il s'aperçoit que son crédit sur elle a disparu dès qu'il n'est plus l'ennemi de son père. « Les circonstances sont bien difficiles, écrit-il à sa sœur, madame du Saillant, après cette première entrevue, le 30 décembre 1780, et je me méfie beaucoup de moi-même. Si tu savais combien de fripons obsèdent cette *pauvre femme* (sa mère), incapable

d'écouter tous autres que les flagorneurs qui la pillent et la flattent! Cela est inimaginable; jamais je ne vis telle opiniâtreté, telle déraison. Enfin, ma tendre amie, on ne me jugera pas sur l'événement, on me jugera sur mon zèle et mes démarches, et j'ose espérer que tu les avoueras. »

Le régime de la prison, quoique le marquis espérât toujours qu'il aurait ce résultat, n'avait pas inspiré en effet, à la marquise, des pensées conciliantes. Nous n'avons que quelques lettres d'elle, écrites du couvent de Saint-Michel. La plus intéressante, quoique toujours fort incorrecte, et plus ou moins triviale, nous paraît être celle-ci, datée du 26 avril 1778, dont nous citerons la partie la plus propre à nous tenir au courant de ses dispositions. Elle ne porte pas le nom du personnage auquel elle est adressée, et qui doit être sans doute quelque protecteur influent.

Les jours, pour une infortunée comme moi, sont des siècles, et chaque instant creuse mon tombeau. Je me vois détruire, je ni ne dors ni mange : je ne digère rien, tout se tourne en bile et en glaires ; je dépéris, et les langueurs me tuent. J'ai déjà envoyé des pouvoirs il y a plus de quatre mois pour retirer les papiers, entre les mains de M. Guyet et de M. Delacroix[1]. J'envoie les deux pouvoirs en cas que l'un se rejette sur l'autre, pour qu'on retire les papiers qu'ils avaient entre les mains quand mon tyran m'a fait enfermer ici.

On retarde de voir M. de Maurepas ; il fera des propositions pour retarder les démarches et les poursuites pour que j'aie ma liberté. M. de Mirabeau a des émissaires qui jettent en avant qu'il veut s'arranger, pour amuser et retarder mes affaires et les poursuites pour que j'obtienne justice. La conduite de M. de Maurepas à mon égard prouve qu'il m'a sacrifiée aux intérêts de M. de Mirabeau, qu'il le ferait encore... Mes malheurs m'ont mis dans le cas de ne plus dépendre de mon persécuteur ; je ne souscrirai qu'à un *arrêt d'accord*[2], pour lui éviter la honte de nouveaux plaidoyers. Mais un homme injuste, perfide, qui a perdu et fait enfermer toute sa famille pour avoir leurs biens, qui ne connaît ni les droits du sang, ni de l'humanité, qui n'a jamais rien tenu de ce qu'il a promis, comme c'est prouvé par tous les sous-seings privés et conventions faites entre nous; qui m'a disputé le codicile et le testament de ma mère et retenu ma pension; qui m'a laissé manquer du nécessaire à la vie, avec une fortune aussi considérable; il faut un arrêt, qui me mette à l'abri de ses cruautés et perfidies, et qui conserve le bien de mes malheureux enfants[3]..... Tout ceci traîne en longueur, je gémis; je souffre, qu'on se

[1] Son procureur et son avocat dans la première phase du procès.

[2] C'est-à-dire à un arrêt de séparation sans réserve, demandé en commun par les deux époux.

[3] Le lecteur connaît déjà assez, par nos précédents articles, les procédés réels de chacun des deux époux envers l'autre, pour être en garde contre les assertions toujours plus ou moins inexactes de la marquise de Mirabeau. Quant à la

mette à ma place, et on verra ce que c'est que ma position. Depuis un an espionnée, suivie dans toutes mes démarches, mal nourrie, point soignée ; ma santé exigeant la nuit d'avoir quelqu'un auprès de moi ; sans secours, avec des êtres insensibles et cruels, qui ne sont occupés qu'à vous empêcher d'écrire et d'avoir des nouvelles ; manquant de tout et n'ayant rien à disposer, un cœur sensible à bien à souffrir, je l'éprouve dans ce moment à tous égards. Daignez vous occuper de moi, abrégez mes souffrances, finissez les maux d'une infortunée victime du devoir et de la tendresse qu'elle a pour ses enfants..... Je vous supplie de me faire dire quand je serai libre, l'impatience est permise dans mon état ; si on le connaissait on ne saurait pas comment j'ai pu exister si longtemps [1].

Depuis cette lettre, la surveillance dont la marquise se plaint si amèrement d'être l'objet de la part des religieuses s'était de plus en plus relâchée : elle recevait au parloir ceux pour qui elle demandait des permissions, et son fils vient lui-même de nous apprendre qu'à la fin de 1780 « elle était obsédée de fripons qui la pillaient. » Aidé de son ami Boucher, le secrétaire de la police, Mirabeau essaye d'obtenir que quelques-uns des agents de la marquise qui s'opposent à tout arrangement entre elle et son mari ne soient plus admis auprès d'elle ; il n'y parvient pas, et sa mère finit par refuser formellement de le recevoir lui-même. Piqué au vif, il commence bientôt à excéder son rôle filial. La marquise a fait présenter une requête au roi, signée d'un certain nombre de ses parents, à la suite de laquelle il aurait été décidé qu'elle serait mise en liberté, si son mari ne s'accommodait pas au plus tôt avec elle. Mirabeau se met en travers, va visiter les parents de sa mère qui ont signé, dit le père, la requête sans la lire, et fait suspendre l'exécution de l'ordre du roi. Le plaisant, c'est que le marquis, à ce moment, se préoccupe d'empêcher son impétueux fils de dépasser la mesure avec sa mère : « Je tâcherai, écrit-il le 30 décembre 1780, à sa fille, madame du Saillant, de le porter à la dignité de son personnage naturel, et le seul admissible dans cette affaire; car, petit à petit, on le tournerait à celui d'avocat partie. Il n'avait pas besoin de cela, je crois, pour bien connaître sa *respectable mère* [2]; mais il m'en reviendra du moins que ses amis (ceux de son fils) la connaîtront aussi. »

Bientôt la marquise refuse un arrangement proposé par l'avocat

phrase sur l'intérêt des *malheureux enfants*, qui revient encore plus bas, on verra tout à l'heure comment la marquise a conformé sa conduite à cette prétendue sollicitude que le marquis, d'ailleurs, arbore aussi de son côté, mais moins souvent que sa femme.

[1] Elle a survécu à presque toute sa famille.

[2] Le mot est souligné par le marquis lui-même, et c'est à sa fille qu'il écrit, et les deux époux ont toujours protesté devant le public qu'ils n'avaient jamais mal parlé l'un de l'autre à leurs enfants.

Gerbier, qu'elle avait cependant choisi pour conseil, arrangement accepté par le mari, qui rendait à la femme la jouissance de tous ses biens, sauf la donation du fonds aux enfants, dans l'ordre de successibilité réglé par les lois, avec quelques autres réserves concernant son administration. Assiégé de *placets* par la prisonnière, le Parlement l'admet à former une nouvelle demande en séparation. Le marquis espère que l'arrêt qui l'a déjà déboutée, le 12 mai 1777, sera maintenu, et il se résigne à plaider de nouveau. L'affaire vint, je crois, à l'audience le 3 mai 1781, en présence d'une foule nombreuse, car dans sa seconde et dernière période, ce procès eut beaucoup plus de retentissement que dans la première. L'impopularité de l'auteur de l'*Ami des hommes* était alors à son comble. La profusion des lettres de cachet obtenues par lui, et le mémoire artificieux et déclamatoire de sa fille Cabris, quoique plus particulièrement dirigé contre le bailli, avaient excité l'indignation publique. Il va sans dire qu'aucun des deux plaideurs n'assistait aux plaidoiries; mais le marquis était représenté devant la Cour par son fils aîné, le futur tribun, et par son gendre, M. du Saillant, longtemps ennemis, alors réconciliés, et tous deux également ardents à manifester leur zèle pour leur père et beau-père. Ils commencèrent par demander, au nom de celui-ci, que l'affaire fût plaidée à huis clos. Le marquis était-il résolu à tout dire contre sa femme, ou bien craignait-il l'influence du public sur les juges? Il ne s'explique pas sur ce point dans ses lettres. Toujours est-il que la demande de huis clos fut rejetée. La cause de la marquise était confiée à un jeune avocat très-distingué, M. Delamalle, depuis conseiller d'État sous l'Empire et sous la Restauration. L'avocat du marquis, M. Coquebert, jouissait aussi d'une certaine réputation au barreau. « L'avocat adverse, écrit l'*Ami des hommes* à son frère, le 8 mai 1781, m'a bravement chargé d'injures, et badauds d'applaudir. Ces gens-là ne me voyaient pas quand ils m'exaltaient; ils me voient encore moins quand ils m'injurient; il semblait, dit-on, que les juges buvaient cela comme du lait. » Mais ce qui le frappe le plus, c'est l'attitude à l'audience de ce fils, dont la destinée est encore inconnue, et qu'il vient de tirer de prison : « A vrai dire, cher frère, dans tout autre royaume et siècle, il serait bien singulier de voir un homme décrété et *effigié*[1] ailleurs paraître ici, sous son nom, dans la grande chambre, à la buvette, chez tous les juges, toujours avec du Saillant, et celui-ci dit qu'il parle au mieux, pour le poids et la dignité. Aux séances futures néanmoins, j'ordonnerai qu'il soit en frac; mais

[1] On sait que Mirabeau avait été condamné à mort par contumace par les juges de Pontarlier, et exécuté en effigie.

hier c'était *in fiocchi*, et jusqu'à l'avocat adverse qui vient dire : *Êtes-vous content, monsieur le comte?* Il est bien singulier qu'un tel homme en impose là au point d'étouffer les battements de mains, quand ils lui déplaisent, et de faire dire à la basoche : *Doucement, sur les affaires des grands!* Mais comme je sais, moi, 1° qu'il est bizarre et choquant qu'il y paraisse ; 2° que la *toge* fait payer ces sortes de jactances ; 3° que puisqu'on me joue tant de tours à moi, l'homme le plus modeste en mœurs et le plus retiré qu'il soit possible, à plus forte raison je le ferai tenir dans la foule. »

Ainsi, le marquis se préoccupe du *décorum* bien plus que Mirabeau lui-même, excessif jusqu'à l'impudence dans son rôle de partisan de son père, comme il l'avait été dans celui de défenseur de sa mère. Il existe sur ce point un témoignage important que nous ne pouvons passer sous silence, c'est le témoignage de l'avocat de la marquise qui, publiant, longtemps après l'événement, en 1827, un recueil de ses plaidoyers, où figure celui qu'il prononça en faveur de la mère de Mirabeau, y ajoute cette note : « Le comte de Mirabeau, depuis si fameux, assista aux plaidoiries de cette cause, sollicitant pour son père contre sa mère, après avoir sollicité et même écrit, lors du premier procès, pour sa mère contre son père. Lorsque l'avocat général conclut pour madame de Mirabeau, on entendit le fils dire assez haut à l'avocat de son père : « *Dites donc que c'est couronner le vice* [1]. » Étrange pendant à cette phrase, écrite par lui, en 1776, dans ses lettres à Malesherbes, et publiée par sa mère : « Un de mes crimes, je le sais, est d'aimer tendrement ma mère ; mais ce que je ne saurai jamais, c'est de m'en repentir. » Du reste, l'avocat de la marquise ne savait pas tout, puisqu'il croit que Mirabeau se borna, en 1781, à solliciter contre sa mère : il fit plus, et son père, malgré la préoccupation du *décorum*, partant sans doute de l'idée que la chose resterait ignorée, lui permit de rédiger et de publier sous le nom de son avocat un mémoire contre sa mère : « Je t'envoie ci-joint, écrit-il, le 17 mai 1781, au bailli, un mémoire de ceux que mes enfants (sa fille et son gendre), ameutés par le tourbillon d'Honoré (c'est Mirabeau), font courir à Paris. *A quelques césures près de l'avocat, c'est l'ouvrage d'Honoré.* Cette signature (de l'avocat sans doute) me coûtera encore vingt-cinq louis, et l'impression au moins autant. Que Dieu les bénisse ! » Dans une lettre, du 4 septembre 1781, à Longo, auquel il envoie aussi ce mémoire contre sa femme, le marquis déclare positivement qu'il a été rédigé par son fils aîné [2].

[1] *Plaidoyers choisis et œuvres diverses de M. Delamalle*, t. Ier, p. 334.

[2] J'ai fait, jusqu'ici, de vaines recherches pour me procurer ce Mémoire de Mirabeau contre sa mère, dont l'existence ne laisse aucun doute dans mon esprit.

Vainement, l'avocat du marquis de Mirabeau soutint que rien n'était changé dans la situation réciproque des deux époux, depuis que le Parlement avait repoussé, en mai 1777, la première demande en séparation formée par la femme, vainement il fit valoir l'argument officiel dont j'ai parlé plus haut, au sujet de la lettre de cachet et de l'emprisonnement de la marquise, savoir, que cet acte étranger au mari, émané de la volonté royale, ne pouvait pas fournir contre lui, au profit de sa femme, un nouveau moyen de séparation. L'avocat de la marquise, sans aborder directement ce point délicat, qui tendait à mettre en conflit l'autorité royale et l'autorité judiciaire, récapitula de nouveau tous les griefs de la femme contre le mari, opposa aux belles maximes de l'auteur de l'*Ami des hommes* les dix-sept ordres du roi, surpris par lui contre sa femme et ses enfants[1], et la séparation entre les deux époux fut prononcée le 18 mai 1781. Le Parlement ne motivant point ses arrêts, l'avocat de la marquise, dans le recueil de ses plaidoyers, a essayé de motiver le jugement du 18 mai, et il pose la question de droit en ces termes : « Le mari qui, ayant résisté à une première demande en séparation, et fait condamner sa femme à rentrer au domicile conjugal, a refusé de l'y recevoir et d'y habiter avec elle, n'a-t-il pas, par ce seul fait, donné ouverture à la séparation, à plus forte raison lorsque pour se délivrer d'elle, il l'a fait enfermer dans un couvent par lettre de cachet, évidemment sollicitée par lui? » On peut objecter à cet énoncé peu exact que le mari n'avait pas refusé de recevoir sa femme, puisqu'il l'avait gardée huit jours chez lui. Mais si l'état des choses justifiait suffisamment l'arrêt du 18 mai, l'animosité croissante du Parlement contre le marquis se manifeste dans la forme de la sépa-

Il a été publié, par les divers membres de la famille de Mirabeau, un si grand nombre de Mémoires sur procès, qu'il est bien difficile de les réunir tous; mais si, par hasard, quelque lecteur, ami, comme moi, de la vérité *avant tout*, se trouvait en mesure de le découvrir, j'indiquerai, ici, les signes auxquels on pourrait le reconnaître. Il doit être intitulé ou *Mémoire*, ou *Observations*, ou *Précis* pour le marquis de Mirabeau contre la marquise de Mirabeau, son épouse. S'il n'est pas daté du mois d'avril ou de mai 1781, il porte certainement, au bas de la dernière page, le chiffre de l'année 1781, avec l'indication du nom de l'imprimeur Demonville, rue Christine, qui a imprimé d'autres Mémoires publiés au nom du marquis de Mirabeau à cette même époque du procès, et, enfin, il doit être signé Coquebert, avocat, et peut-être, au-dessous, Boucher, procureur. Il se reconnaîtrait sans doute aussi au style de Mirabeau, toujours plus ou moins pompeux et rédondant.

[1] Le marquis tient à l'exactitude sur ce point, et il fait remarquer à son frère que deux de ses dix-sept lettres de cachet ne concernent ni sa femme ni ses enfants, et ont trait à l'expulsion de Paris de l'ex-conseiller du Parlement-Maupeou, à Toulouse, qui avait envahi son domicile en 1777, et de la dame de Neuville, qui accompagnait aussi sa femme.

ration. Non-seulement elle fut prononcée contre lui, avec tous les frais à sa charge, quoiqu'il s'appuyât sur le précédent arrêt rendu en sa faveur, en 1777 ; mais le Parlement n'eut aucun égard à sa demande d'une garantie en faveur des enfants, il ne nomma aucun commissaire pour présider à la liquidation de la communauté, et il laissa le marquis livré à toutes les revendications folles d'une femme furieuse et triomphante. « Finalement, ils m'ont tué le 18 mai, » écrit-il à son frère, et, avec sa causticité amère, il raconte qu'entouré de ceux de ses enfants qui lui sont dévoués, et parmi lesquels figure maintenant Mirabeau réconcilié avec son père, il leur a proposé de mettre sur son tombeau cette épitaphe :

> « L'ami du genre humain gît dessous cette table[1],
> Il vécut malheureux et mourut misérable. »

« J'ai eu pendant quelques jours, ajoute-t-il, une sorte de cauchemar de tête et une disposition intérieure, telle que je ne m'y étais jamais trouvé. Heureusement mon sommeil n'en a jamais été troublé; mais quand il fallait se lever, je sentais une sorte de répugnance, qui m'a fait comprendre l'axiome des Italiens, peuple ingénieux, qui dit que le bonheur est en raison de l'empressement qu'un homme a de se lever. Quant à cette sorte de convulsion intérieure, l'excès même du mal a été le remède. Je savais cette femme sortie, et s'étant même longtemps arrêtée devant ma porte, sortie, dis-je, sans qu'on m'en eût prévenu, et à cet égard je n'ai plus ni droit ni devoir, et c'est mon seul avantage. Je savais une requête présentée à la Cour pour la Cabris, et au train des choses, je pouvais en prévoir l'effet. *Je rugis intérieurement*, et sentis une portion de caractère féroce se débattre en moi, sur l'idée de voir ici cette créature (la Cabris) affichant l'intrigue et la prostitution. Je méditai, je griffonnai, et finalement Dieu m'a fait la grâce d'en revenir, d'esprit et de cœur, à ce que mes amis m'ont tous recommandé en m'embrassant, et de me tenir tranquille. »

Après ce trait de caractère qui la montre, au sortir du couvent, venant se planter devant la porte de son mari, la marquise était partie pour le Limousin, où elle reprenait possession avec éclat de toutes ses terres ; et comme elle aimait à faire parler d'elle, elle fit imprimer dans la *Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges* du mercredi 18 juillet 1781, un superbe récit de son entrée triomphale au château d'Aigueperce, avec accompagnement de coups de fusil, de cloches mises en branle, et même de mauvais vers récités en son honneur. Elle profitait de l'occasion pour annoncer, *urbi et orbi*, et surtout

[1] Le mot *table* est sans doute pris ici dans le sens que donnait Ronsard au mot lame, pierre sépulcrale.

à ceux qui seraient disposés à lui prêter de l'argent, qu'elle venait d'obtenir, par arrêt du 18 mai dernier, *la jouissance de tous les biens qui lui appartiennent et pourront lui appartenir dans la suite.* Elle trouva même le moyen de faire insérer cette *réclame* dans le recueil de Bachaumont; le nouvelliste s'en moque un peu, mais il ajoute à la fin cette réflexion assez naturelle : « L'*Ami des hommes* doit crever de dépit. »

Celui-ci commençait pourtant à se relever de son abattement, à en juger par cette lettre inédite qu'il adresse à son ami et disciple Longo, où il décrit sa situation à cette époque, et peint son fils Mirabeau, alors retiré auprès de lui au Bignon, avec des couleurs assez originales pour nous décider à la reproduire au moins en partie.

Du Bignon, 4 septembre 1781.

Croyez, mon digne ami, qu'il faudrait un livre pour vous expliquer toutes les inextricabilités de mon sort, et que ce serait en lisant ce volume si vous pouviez en croire le contenu, que vous seriez étonné que la tête ne m'eût pas tourné, et je vous dirais alors que je le dois aux diversions de ma *chère science*[1], et à un tempérament de mulet qui ne va jamais mieux que sous la charge ; croyez que la mère dont on m'a débarrassé ne m'importunera plus que par des chicanes, attendu que la voilà qui ravage ses terres, et qui fait des *procès-verbaux* de mes prétendues déprédations, tandis que j'ai liquidé et soigné son héritage plus que le mien, car c'était mon tic ; mais livrée à une escouade de chicaneurs et vampires forcenés, elle lèvera mille questions plus folles les unes que les autres, et par là me rappellera le bonheur de lui avoir appartenu; croyez que cette fille impie et scélérate dont vous me parlez (la Cabris) ne me tient pas plus qu'un clou que j'eus après la petite vérole, qui abcéda, me fit grand mal, et je n'y songe plus ; sachez de plus que le gracieux fils dont vous avez ouï parler dans le temps, qui fit par groupe et entassement tant de bruit, de folies et de ravages autrefois, et qui écrivit contre moi des libelles, sorti du donjon de Vincennes au bout de quarante-deux mois de prison à la prière de sa sœur (madame du Saillant) et de son beau-frère ; tenu loin de moi pendant tout ce temps dernier, mais chez un policier[2], après s'être démené à tout cela à sa manière, m'a été, comme forcément de ma part, ramené dans ces circonstances, et à peine l'ai-je eu reçu qu'il fait une nouvelle trouée[3] ; on me le ramène, je le reçois encore, je rebouche ses trous et je l'amène ici. Tandis que mes amis, que son étrange réputation et son talent pour faire peur avaient effarouchés, me croyaient mort, seulement à son appro-

[1] C'est en effet au plus fort de sa lutte enragée contre sa femme, son fils Mirabeau et sa fille Cabris, que le disciple de Quesnay écrivit, pour se délasser, le livre des *Devoirs*, imprimé plus tard, à Milan, par les soins du marquis Longo.

[2] Boucher qui le garda en pension pendant les premiers mois qui suivirent sa sortie de Vincennes.

[3] Il s'agit ici d'une escapade de Mirabeau à Gien auprès de madame de Monnier qui dura quinze jours et dont nous reparlerons dans son histoire.

che, je n'ai trouvé en lui que ce que j'y avais laissé, de l'esprit autant qu'il est possible d'en avoir, un talent incroyable pour saisir toutes les surfaces, mais rien, rien du tout dessous, et au lieu d'âme un miroir qui prend passagèrement toutes les images qu'on lui présente et n'en conserve pas le moindre souvenir. Il est impossible de lui parler raison, prudence, qu'il ne dise cent fois mieux que vous et tout cela ne passe pas l'épiderme; il ne s'applique rien, mais il saisit tout; il a surtout un fonds d'anti-vérité qui occupe toutes ses facultés morales et physiques. De quelque art, science, littérature, antiquité, connaissance et langue quelconque que vous lui parliez, il en sait trois fois plus que vous, enlève tout, brouille tout, mais il affirme avec une sécurité et une chaleur qui en imposent; le mensonge en un mot, soit en gros, soit en détail, les affirmations, déceptions, histoires de tout genre rien ne lui coûte, et il a tout oublié et tout pardonné le quart d'heure d'après; avec cela fougueux, d'une facilité qui le fera aller sur les grands chemins avec les voleurs aussi aisément que boire; sans tête aucune, brouillon, tracassier sans le vouloir mais machinalement, et pour dire à chacun chose qui lui convienne; bon diable au demeurant, et au fond n'étant qu'un fantôme en bien comme en mal; la plume dorée et rapide, du goût de l'élégance et un talent incroyable pour grapiller partout. Cet homme est ici comme un enfant, voulant faire de son mieux, ayant cent mille écus de dettes, une femme retirée chez son père, homme de plaisir et d'incurie, et soigneux d'exercer sa fille à enfouir dans l'usage du présent toute prévoyance de l'avenir; il a en sus un décret sur le corps en Provence, la tête à bas en effigie en Franche-Comté, une réputation détestable à Paris, et pour tout souci le verbiage décisif à tous venants, auprès de son *papa*, car c'est ainsi qu'à trente-trois ans il l'appelle; et ce père, après quarante-cinq ans de soins et de travaux, sans s'être dérangé un instant de la voie de chef et père de famille, voit à soixante-six ans tout à l'heure, sa maison crouler dans ses mains et sa propre subsistance fort en l'air, et perdue s'il venait à perdre son frère. Voilà, mon ami d'où je suis parti, par quels halliers j'ai marché et où je me trouve pour poser ma tribune aux harangues, à l'effet d'apprendre au genre humain l'art de se conduire et de prospérer.

V

Ici commence, dans les rapports du marquis de Mirabeau avec sa femme, une période nouvelle où les deux époux combattent désormais à armes égales, et cherchent jusqu'à la mort de l'un d'eux à se faire le plus de mal possible. La marquise est entrée en jouissance de tous ses biens, dont le revenu s'élève, non pas à soixante mille livres, comme elle n'a cessé de le dire dans tous ses mémoires contre son mari, mais, d'après une estimation faite par ses créanciers en 1786, à *trente-huit mille cinq cents livres*. A la vérité,

elle prétend que son mari lui redoit, pour aliénation ou dégradation, tantôt un million, tantôt huit cent mille, tantôt deux cent mille livres. De son côté, il grossit de toutes ses forces le chiffre de ses répétitions contre sa femme, et c'est dans cette guerre de papier timbré qu'ils achèvent de se ruiner l'un l'autre.

Ayant fait admettre en justice une de ses créances sur son mari, elle s'empresse de faire saisir ses meubles en août 1783. « C'est la première fois de ma vie que cela m'arrive, » écrit le marquis. Il paye, et il essaye de prendre sa revanche ; mais il n'y a rien à saisir chez sa femme, car il la représente « dans un taudis, jouant sur la paille (elle a gardé sa passion pour le jeu), et entourée de fripons. » Mais il s'unit à ses autres créanciers dans la saisie de ses revenus. Quand le bailli lui disait autrefois : « Rends-lui sa liberté et ses biens, et elle se chargera elle-même de te venger et de te justifier auprès du public, » il ne se trompait pas. Nous avons déjà dit ailleurs, d'après le témoignage de son procureur, qu'avant même d'avoir obtenu la pleine jouissance de ses revenus, la marquise avait déjà quatre cent mille livres de dettes. Ses créanciers avaient attendu, pour la poursuivre, qu'elle ne fût plus en puissance de mari, et ils faisaient saisir ses revenus entre les mains de ses fermiers. Quoique séparée, elle ne pouvait vendre ses immeubles sans l'autorisation du mari, qui naturellement ne la donnait pas, et qui s'opposait de son mieux à ce qu'elle fût donnée par la justice ; de sorte qu'avec ses *trente-huit mille livres* de rente et le dérangement toujours croissant de son cerveau, elle vivait dans la plus lamentable misère, et en augmentant de jour en jour ses dettes.

On est porté naturellement à se défier du témoignage du marquis de Mirabeau sur sa femme, et à croire qu'il exagère quand il écrit à son frère, le 28 juin 1785 : « J'apprends dans ce moment que la dame, *ma partie*, est au Temple depuis la veille de la Saint-Barnabé. C'est un fait sans exemple[1], et si je cherchais ma justification en quelque chose, qui prouverait la nécessité de la résistance que j'ai faite à lui rendre ses biens, et en demandant toujours des administrateurs. » Voici un billet autographe de la femme, du 30 mars 1785, adressé à un banquier alsacien, qualifié le baron de M., qui confirme les assertions du mari. « Monsieur le baron, je vais être obligée de me traîner au Temple, écrit la marquise, à cause de cette malheureuse lettre de change que j'ai contractée pour M. le comte de Mirabeau. Qu'est-ce que je deviendrai? Il faut payer d'avance la chambre, il faut vivre, et je n'ai rien. Quelle

[1] Le Temple était, avant la Révolution, un lieu d'asile où se réfugiaient les débiteurs insolvables et poursuivis qui voulaient éviter la prison pour dettes.

position ! Si je ne croyais pas à un Dieu, ayant fait mes arrangements pour mes affaires, je finirais une déplorable vie qui m'est à charge. En grâce, envoyez-moi quelque argent; je vous le rendrai dès qu'il m'en rentrera, et vous aurez secouru un être bien malheureux. Qu'il est beau, monsieur le baron, de soulager l'humanité souffrante! » Le baron fait sans doute la sourde oreille, car elle lui a écrit plus de trente lettres dans le même style. En voici une autre, du 16 janvier 1786, qui nous apprend que, dans cet affreux dénûment, elle gardait encore un laquais et une femme de chambre : « J'ai envoyé, monsieur le baron, pour savoir de vos nouvelles et pour vous supplier de m'envoyer ce que je vous ai demandé. Je bois de l'eau, je n'ai point de bois, et je n'ai pas un sol pour rien acheter, avec un laquais, une femme de chambre, et tourmentée pour payer mon terme. Il me faut dix louis absolument. Accordez-moi cette faveur, vous me sauverez la vie, car je suis réduite au désespoir. Je ne fais que pleurer et gémir. Soyez sûr de ma reconnaissance, de mon exactitude à vous le rendre, dès que j'en aurai, et à prendre tous les arrangements qui vous conviendront. Mais, en grâce, envoyez-moi ce que je prends la liberté de vous demander. » Presque toute la correspondance, assez volumineuse, de la marquise, pendant les treize dernières années de sa vie, roule sur des demandes d'argent qu'elle adresse à tout le monde, en se plaignant sans cesse de ne rien recevoir de ses revenus, ou sur des questions de procédure au milieu desquelles elle se débat sans y rien comprendre.

Cependant elle offre aussi quelques incidents plus intéressants, quoique toujours relatifs à des affaires d'argent. On vient de l'entendre révéler le motif qui l'obligera à se traîner au Temple, et ceci nous oblige nous-même à dire un mot de la nouvelle transformation qui s'est opérée à cette époque dans l'attitude de Mirabeau entre son père et sa mère. Nous avons constaté avec quel zèle le futur tribun, après avoir déserté, en 1781, le parti de sa mère, avait combattu pour la cause paternelle. Tant que le marquis avait conservé quelque espérance de voir son fils se rétablir dans une situation honorable, en obtenant de sa femme qu'elle consentît à revivre avec lui, il l'avait appuyé de son mieux ; mais lorsqu'il le vit échouer dans la tentative, qu'il avait d'ailleurs désapprouvée, d'arriver à ce résultat par autorité de justice, et lorsqu'après cet échec, son fils aîné, plus que jamais compromis et criblé de dettes, à trente-trois ans, retomba sur ses bras, il y avait entre eux, indépendamment des incompatibilités de caractère, trop de souvenirs amers, trop de rigueurs de la part du père, trop d'outrages de la part du fils, pour que la vie commune leur fût possible, et le marquis ne songea plus qu'à se débarrasser de son aîné en le laissant

livré aux effets subsistants de la sentence d'interdiction, de 1774, c'est-à-dire avec ses revenus saisis, et distribués assez irrégulièrement à ses créanciers, sauf la réserve d'un tiers destinée à fournir au débiteur une pension alimentaire. La femme de Mirabeau ayant sans doute renoncé à sa part dans cette pension ; une décision judiciaire du 7 septembre 1784 l'avait fixée pour le futur tribun à 200 livres par mois, qui devaient lui être fournies par les soins du nouveau curateur nommé après la désistement de son père. Mais 2,400 livres par an, c'était pour Mirabeau le dernier degré de la misère, aussi se retourna-t-il du côté de sa mère. En tirer de l'argent était difficile, puisqu'on vient de voir qu'avec ses 38,500 livres de rentes, elle vivait d'expédients ; mais un homme habile pouvait encore exploiter utilement sa signature.

Elle avait été si irritée de la conduite de son fils, en 1781, qu'au moment du procès de celui-ci avec sa femme, en 1783, elle avait travaillé de toutes ses forces à lui nuire. Mirabeau le dit dans un de ses Mémoires judiciaires imprimés à Aix. Comment parvint-il à rentrer en grâce auprès d'elle? sans doute en employant des moyens analogues à ceux dont il usait déjà en 1772, en pareille occurrence, en se disant trompé par des *ennemis communs*, tombé dans un *piége indigne* et sans doute aussi en s'indignant beaucoup contre son père. On peut supposer également que la marquise ne fut pas d'abord fâchée d'avoir sous la main un fils dont son père disait ce mot déjà cité par nous : « Si la graine aux expédients enragés était perdue, elle se retrouverait dans cette tête-là. » Ce qui est certain, c'est qu'en 1784, le futur tribun mit sa mère en rapport avec ce baron de M..., banquier alsacien, à qui nous l'avons vu tout à l'heure écrire des lettres si lamentables. Ce banquier, d'après le témoignage de madame de Nehra qui vivait alors avec Mirabeau, devait être un usurier. Poussée par son fils, la marquise lui souscrivit une obligation de *trente mille livres*, sur laquelle elle reçut 2,000 livres; combien reçut Mirabeau ? C'est sur cette question que s'élève, entre la mère et le fils, un débat dont la lettre suivante de la mère au banquier alsacien, qu'elle n'appelle pas encore Monsieur le baron, suffira pour donner une idée :

11 avril 1784, ce samedi.

Ce n'est pas votre cœur, Monsieur, qui a répondu à ma lettre et encore moins votre façon de penser. C'est M. le comte de Mirabeau qui a présidé à la réponse que vous m'avez faite, et c'est de lui dont je me méfie; il était avec vous dans cet instant. Voici ce que je demande : une déclaration, Monsieur, *comme quoi l'argent dont j'ai passé le contrat a été emprunté par M. de Mirabeau, hors deux mille francs que vous avez eu la bonté de me*

fournir pour mes affaires[1]. Cela m'est d'autant plus nécessaire que M. le comte de Mirabeau s'est permis de dire à M. Vignon (son curateur) qu'il n'y avait *que dix-neuf mille francs* pour lui. Vous me devez cette déclaration, je demande la vérité et vous ne pouvez me la refuser. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup d'attachement, Monsieur, votre, etc.

VASSAN, marquise DE MIRABEAU.

Elle revient là-dessus dans une lettre plus embrouillée à son fils, écrite à la même date, quoique par une erreur fréquente chez elle la lettre soit datée de l'année suivante; elle affirme que la déclaration demandée plus haut lui est nécessaire, « parce que je ne veux pas, dit-elle, qu'un jour mes ennemis (son mari sans doute) puissent, par méchanceté, prétendre que ces dix mille écus ont tourné à mon profit[2]. Elle exige de plus qu'il remette entre ses mains toutes les lettres de change souscrites par lui à l'Alsacien et dont il a été libéré par le contrat qu'elle vient de passer, comme si elle se réservait d'exercer des répétitions contre lui. « Sans cela, lui écrit-elle, je me déciderai sur le parti que je dois prendre tant pour le présent que pour l'avenir ; » et elle termine par cette formule qu'elle emploie à tout propos dans toutes ses lettres à ses enfants, même quand elle leur dit des injures : « La nature ne perd jamais ses droits; je souhaite, mon fils, que vous soyez plus heureux, en le méritant par votre conduite. » La querelle s'étant sans doute envenimée entre la mère et le fils, c'est Mirabeau qui, dans un billet autographe et inédit du mois de mai 1784 adressé à Vitry, un de ses amis d'alors, va nous apprendre comment la marquise entendait que la nature ne perdît jamais ses droits :

L'enfer, écrit Mirabeau, vomit sous mes pas les perfidies et les horreurs de toute espèce, mon ami; après avoir essayé vainement de me faire couper la gorge depuis quinze jours, avec M. de Saint-O***, que j'ai menacé hier de jeter par les fenêtres s'il remettait les pieds chez moi, ma mère, pour me mettre aux mains avec le baron de M... (toujours le baron alsacien), a été dire à sa femme que je lui avais dit ainsi qu'à toi et à ta femme qui étaient prêts à le certifier, que j'avais séduit la baronne et que j'en avais tenu les propos les plus outrageants. Je te prie de passer chez madame de M... et de dire à son mari de quelle horrible atrocité est une telle imputation[3].

[1] C'est la marquise elle-même qui souligne ce passage.

[2] Elle oublie, ici, qu'elle a du moins profité de deux mille francs; il est possible, d'ailleurs, que Mirabeau n'eût réellement touché que dix-neuf mille francs, et que les neuf mille francs de différence fussent restés dans la poche du baron alsacien. Madame de Nehra, dit que ce baron leur avait passé de vieux meubles qu'il vendait pour bons. Ces meubles représentaient peut-être les neuf mille francs.

[3] Les noms sont en toutes lettres dans ce billet, mais on comprendra aisément que si nous n'avons pas voulu nommer le baron alsacien, à plus forte raison ne

Cette vengeance ingénieuse de la part d'une mère qui, mécontente de son fils, cherche à lui faire couper la gorge, nous a paru assez originale pour nous décider à en conserver le souvenir.

Les rapports de la marquise avec tous ses enfants finissent toujours par de violents orages. A force d'habileté, en la faisant circonvenir par des tiers, en lui accordant l'autorisation de vendre un de ses immeubles, son mari avait obtenu qu'elle fît une donation, en 1788, à son fils cadet, le vicomte, à l'occasion de son mariage. Celui-ci ne lui ayant point immédiatement amené sa femme, de crainte, si nous en croyons le marquis, de produire sur elle une impression défavorable par l'aspect repoussant du taudis maternel, elle le qualifie de *gueux*, et déclare qu'elle n'aura plus jamais de rapports avec lui. Elle est également brouillée, à cette époque, avec sa fille, madame de Cabris, qui s'est autrefois tant compromise pour elle. La mère l'accuse néanmoins de la plus noire ingratitude, et il est encore possible que cette imputation ne soit pas dénuée de fondement. Quant à sa seconde fille, madame du Saillant, et son gendre, on reconnaîtra tout à l'heure qu'elle continue à les détester plus que jamais. Sa correspondance, d'ailleurs, contient des aveux précieux à recueillir, et qui la montrent justement punie, pour l'acharnement qu'elle a montré contre son mari. « J'étais économe avant ma séparation, écrit-elle à son notaire, et je me faisais honneur du peu que j'avais; depuis que je suis maîtresse de mon bien, je n'ai pas pu calculer, et j'ai toujours souffert et pâti pour les autres. N'ayant vécu pour moi que de privations, je suis payée par mes enfants de la plus noire ingratitude, ce qui me fait souffrir cruellement. »

Elle vit mourir son mari, en le persécutant presque jusqu'à sa dernière heure par des *exploits* d'huissier, elle vit son fils aîné grandir et disparaître au moment où il semblait devenu l'arbitre des événements. Comme elle ne se présentait chez lui qu'à l'état de créancière exigeante et irritée, il avait fini par lui fermer sa porte. C'est du moins ce qui résulte, à notre avis, de deux documents, dont l'un, publié par elle dans un journal presque au lendemain de la mort du grand orateur, forme une singulière dissonance avec le caractère majestueux de l'espèce d'apothéose funèbre que tout le monde connaît. Ce document se trouve dans un journal royaliste qui seul, apparemment, osa l'imprimer, et c'est sans doute ce qui explique que, dans un temps curieux comme le nôtre de ces sortes de détails, nul écrivain, à ma connaissance du moins, n'en ait encore parlé. Il est imprimé au supplément du n° 20 du *Journal de la Cour et de la Ville*. C'est un long récit de la mort de Mirabeau par sa mère, ou

donnerons-nous pas le nom plus distingué de l'autre mari que madame de Mirabeau expédie à son fils.

plutôt une longue protestation de la marquise contre sa fille, madame du Saillant, qui, suivant elle, l'aurait empêchée de recevoir le dernier soupir de son fils. Elle prétend que la veille de la mort du tribun, elle est restée *six heures et demie* dans sa cour, sous un hangar, sans pouvoir obtenir qu'on lui permît de le voir ; mais comme elle avoue naïvement que rien ne l'aurait empêchée de monter, « si je n'avais pas craint, dit-elle, une révolution, et qu'on ne m'accusât de l'avoir fait mourir, » elle justifie elle-même sa fille, qui certainement n'aurait pas pris sur elle d'empêcher cette dernière entrevue entre la mère et le fils, si le mourant, qui d'ailleurs avait toute sa tête, ne s'y était absolument opposé. La protestation se termine brusquement par cette phrase curieuse, où l'on voit, sous le masque de la mère désolée, percer le sentiment qui chez elle domine tous les autres.

« J'avais et j'aurais tout fait pour sauver ce fils pour lequel je m'étais engagée dans des temps malheureux, et je n'en suis pas encore libérée. — Signé : la marquise de Mirabeau, ce 15 mai 1791, rue du Pot-de-Fer, n° 5. »

Nous n'avons fait qu'analyser ce premier document, parce qu'il a déjà été imprimé, quoiqu'il soit peu connu, et aussi parce que la marquise, écrivant pour un journal, se tempère et se contient plus ou moins, et ne nous donne pas une idée aussi exacte de son état intellectuel et moral, que dans un autre document autographe et inédit sur le même sujet, qu'elle adresse, le 22 avril 1791, à son second fils, le vicomte de Mirabeau. En 1788, elle avait déclaré qu'elle ne le verrait plus jamais. Elle l'avait sans doute revu depuis et s'était réconciliée avec lui, et cependant elle ne paraît pas bien au courant de ses faits et gestes, on dirait même qu'elle ignore qu'à cette époque il avait, je crois, déjà émigré. Toujours est-il que cette lettre nous paraît en quelque sorte la photographie d'un cerveau en ébullition, mais plus que jamais détraqué, et nous croyons devoir la publier intégralement :

Ce 22 avril 1791.

Je t'ai toujours regardé, mon cher fils, comme ma consolation ; j'en ai eu besoin, la nature ne perd jamais ses droits ; au moment où j'ai appris la maladie de ton frère j'ai resté six heures et demie sous un hangar dans sa cour sans lui faire dire, de peur de lui causer une révolution. Les autres jours j'étais à sa porte pour en savoir à chaque minute des nouvelles, les cinq jours de sa maladie étant chez une amie. Cette madame du Saillant s'est emparée de lui ainsi que son fils, ils avaient leurs raisons ainsi que ses filles, ils avaient gagné les mauvais sujets qui entouraient mon fils. Le vendredi, quatrième jour de sa maladie et la veille de sa mort, ayant expiré le lendemain samedi à neuf heures du matin, je lui

envoyai son curé, il fut trois heures dans son antichambre sans qu'on voulût l'annoncer ; il ne s'est osé confesser et on lui a laissé ignorer que j'y fusse sans le voir (*sic*) que j'étais à sa porte. On a gardé une lettre que je lui écrivais la veille de sa mort quoiqu'il eût toute sa tête, que j'envoyai à madame du Saillant pour luï remettre, qu'elle a gardée. Il lui a donné d'assignats gros comme moi, elle n'est partie qu'une heure après sa mort, et on chantait et riait le lendemain chez elle ; c'est une horreur. M. de Mautors[1] a passé son testament douze heures avant sa mort, où il n'est parlé ni du bailli de Mirabeau, ni de sa femme, ni de toi, ni de son neveu, ni de madame de Cabris, ni de moi. Il donne à son médecin Cabanis, à un nommé Lachaise, à M. Lamourette ce soi-disant évêque de Lyon, à son bâtard, à sa maîtresse madame de Nehra et aux enfants de (illisible), à son secrétaire, à ses nièces chanoinesses de Maubeuge deux mille huit cents livres de pension viagère et à (illisible) six cents livres de pension ; il fait M. du Saillant fils son héritier et son légataire universel; il fait exécuteur testamentaire M. de la Marck le député et son ami qui est venu me voir. Je l'ai prévenu que j'attaquerais le testament, que mon fils était interdit et qu'il avait fait valoir son interdiction au moins vingt fois et nommément il y a deux mois, pour ne pas payer le repas de commandant de bataillon qu'il a donné il y a deux mois. Tous les conseils disent que le testament est nul et je l'attaque. Il dit que toutes ses dettes ne montent pas à cinquante mille francs ; je suis sûre du contraire. Il dit que l'excédant de sa vaisselle d'argent et sa bibliothèque est plus que suffisant pour les acquitter. On a suspendu les spectacles en disant que le libérateur de la France était mort, on a porté son deuil, on lui décerne sans cesse des couronnes civiques, des services ; son enterrement était plus beau que ceux (*sic*) du roi avec un enthousiasme et une affluence de monde prodigieux. En entendant sonner le gros bourdon, le vendredi, de Notre-Dame il dit : « Est-ce qu'on sonne les obsèques d'Achille[2] avant sa mort. » Il y avait à sa porte quatre mille personnes chaque jour qui pleuraient, se lamentaient. Il disait à M. l'évêque d'Autun : « Dites à ce peuple que je meurs pour lui, qu'il est doux de mourir avec lui. » C'est assez te parler de choses tristes, je vais me distraire en t'assurant de toute ma tendresse pour mon cher Victor[3]. Qu'il me sera doux de l'embrasser ! c'est l'espoir de ma famille ; il m'est cher. On dit ta femme grosse, tu ne m'en parles pas. Elle m'écrivit, mon cher fils, je lui ai répondu (*sic*) en détails qu'elle me demandait. Mautors s'est conduit d'une façon indigne, je le quitte ; il est toujours à la municipalité et dans les comités. Je ne verrai de ma vie madame du Saillant ; toute ma famille doit penser de même ou je lui en saurai mauvais gré. Je pardonne, mais je n'oublie pas. Je te défie de douter de mes sentiments, je te les ai prouvés et tu l'as tracé de ta main. Je mérite ta tendresse, tu me la dois, mon cher fils. Il est cruel pour moi d'être

[1] Son notaire à elle, qui était en même temps celui de Mirabeau.

[2] Nous avons déjà parlé de l'étrange orthographe de la mère de Mirabeau, sans nous y arrêter, d'ailleurs ; qu'on nous permette de noter seulement ce détail : elle écrit : les *opsèque dhacille*.

[3] Le fils nouveau-né du vicomte qui a continué le nom.

séparée de toute ma famille, en butte à toutes les horreurs, ne respirer que des regrets et n'exister que par la douleur. L'abbé[1] te fait mille assurances d'attachement ; il me soutient, me console. Couvre toi de gloire, et reviens fermer mes yeux, mon cher fils, que je serre dans mes bras auparavant.

VASSAN DE MIRABEAU.

Il y a dans cette lettre, d'ailleurs si bizarre, un détail qui vaut peut-être la peine qu'on s'y arrête. Je crois que peu de personnes savaient que, parvenu au plus haut degré de son influence politique, quand la France et l'Europe entière avaient les yeux fixés sur lui, Mirabeau était encore sous le coup de la sentence d'interdiction de 1774, et ne pouvait pas même donner valablement une quittance de dix francs sans l'assistance de M. Vignon, son curateur; mais ceux qui savaient cela étaient portés à penser que les soucis absorbants de son rôle public avaient empêché Mirabeau de travailler à faire lever l'incapacité légale qui pesait sur lui : or voici que, si nous en croyons sa mère, il se serait arrangé de l'état d'homme interdit, comme d'une situation très-commode pour ne payer aucune dette, et qu'il aurait eu l'étrange audace, nommé chef de bataillon de la garde nationale de son quartier le 18 janvier 1791, recevant du roi cette pension secrète dont tout le monde sait aujourd'hui le chiffre, ayant commandé à un restaurateur un repas offert aux chefs de son bataillon, de refuser de le payer en arguant de son interdiction. Ce fait est certainement peu vraisemblable, mais le fait, qui ne l'est pas moins, quoiqu'il soit vrai, c'est l'acte de sa mère répandant partout cette allégation pour attaquer le testament de son fils.

Elle y revient en effet plusieurs fois dans ses lettres à ce même notaire, quelle voulait quitter, disait-elle, et qu'elle continue d'assiéger de protestations d'amitié et de demandes d'argent qu'il ne peut pas toujours satisfaire. Emprisonnée sous la Terreur, c'est à ce notaire que s'adresse son dernier billet, il a une tournure républicaine assez inattendue de sa part, mais qui achève son portrait.

Depuis que je suis détenue, cher citoyen, voilà près d'un an, je n'ai rien touché, je manque et depuis longtemps. Je vous prie de m'envoyer des secours ; je suis près de ma sortie, on me l'annonce et mon innocence me le prouve ; la justice est à l'ordre du jour. On a versé à ce que vous avez dit dans la trésorerie. M'a-t-on ôté ce que vous aviez de fonds à moi? Dans ma position j'espère que vous ne me laisserez pas sans secours... Je vous prie de remettre à ma citoyenne, pour me le faire passer, ce que

[1] C'est un abbé G. qui achevait de la gruger dans sa misère.

vous pourrez. Ne m'abandonnez pas dans ma situation. Ne doutez jamais de mon estime et de l'attachement que je vous ai voué. Votre concitoyenne.

MIRABEAU.

Ce 1[er] vendémiaire, l'an troisième de la République française
une et indivisible.

Elle mourut deux mois après, le 28 brumaire an III (novembre 1794), âgée de soixante-neuf ans, et probablement dans le même état de misère où elle vivait depuis sa victoire sur son mari. Un Mémoire imprimé et publié après sa mort par le syndicat de ses créanciers, porte que son actif s'élève à six cent mille francs environ et son passif à plus d'un million.

On connaît maintenant la femme qui donna le jour à Mirabeau ; on connaît aussi son père; on sait la guerre domestique à laquelle le tribun fut mêlé, on pourrait dire dès son enfance, et sous quelles influences se formèrent son caractère et son esprit. C'est lui désormais qui sera le principal personnage du tableau qu'il nous reste à peindre pour compléter celui que nous terminons aujourd'hui.

Nous y apporterons la même préoccupation d'exactitude et d'équité. Le sujet est bien difficile, car jamais l'HOMO DUPLEX, « *ce monstre incompréhensible* », comme dit Pascal, que chacun de nous cache plus ou moins au fond de son âme, ne s'était étalé dans une créature humaine comme il s'étale chez Mirabeau qui réunit en lui tous les contrastes; nous l'étudierons sans hostilité, mais aussi sans réticence calculée, sans duperie complaisante, et ce ne sera pas notre faute si les tristes infirmités de son caractère apparaissent aussi frappantes que les grandes facultés de son esprit.

LOUIS DE LOMÉNIE.

La suite prochainement.

LE
CHASSELAS DE FONTAINEBLEAU

Tout le monde a goûté de ces incomparables fruits connus sous le nom de *chasselas de Fontainebleau;* ou du moins tout le monde croit en avoir goûté, car il y en a beaucoup d'apocryphes, et doivent être repoussés comme tels tous ceux qui ne présentent pas les caractères suivants : A l'œil, une couleur ambrée, passant, par une insensible dégradation, du jaune d'or au jaune paille, sans tache heurtée et disparate ; un grain translucide, de moyenne grosseur. Au goût, une chair ferme ; une peau fine et adhérente, que la langue cherche en vain à séparer ; des pepins très-peu nombreux et microscopiques qui, eux non plus, ne se laissent pas facilement isoler dans la bouche. Avec ces indications et un peu de pratique on s'apercevra bientôt sur quelle grande échelle s'exerce la fraude. Du reste, une si active contrefaçon est la meilleure preuve de la réputation du chasselas de Fontainebleau, et il nous a paru intéressant de rechercher les origines de ce produit si renommé, de nous rendre compte des conditions de sa culture, nous allions presque dire de sa fabrication.

I

La vigne a, dès les temps les plus reculés, été cultivée avec un certain succès dans les environs de Fontainebleau. Les premiers rois de la troisième race buvaient volontiers le vin du pays, lorsqu'ils venaient se livrer au plaisir de la chasse dans leurs *chers déserts.* Louis VII possédait un clos de vignes à Samois, à six kilomètres de Fontainebleau, et un autre à Héricy, en face du premier, sur la rive droite de la Seine. Louis IX donna, en 1269, aux religieux de la Sainte-Trinité de Fontainebleau, un pressoir privilégié à Recloses, au sud de la forêt. Les moines de la célèbre abbaye de Barbeau récol-

taient un vin qui eut, jusqu'à la Révolution, une renommée plus que locale. François I[er], entraîné un jour à la suite d'un cerf, de l'autre côté de la Seine, jusque sur la paroisse de Champagne, à deux lieues de Fontainebleau, eut soif, et envoya un de ses gens lui chercher du vin à la maison la plus proche. Le roi trouva celui-ci si bon que, sur-le-champ, il acheta la vigne qui l'avait produit, et la maison par-dessus le marché. Le tout, d'une contenance de cinquante arpents, fut payé 2,636 liv. 2 sols 6 deniers. Un sieur Jeannot Boutillier fut *commis au gouvernement* de cette petite propriété. Voulant améliorer encore ce vin si remarquable, François I[er] fit venir des plants d'Arbois, de Gascogne, de Grèce même, des vignobles enfin qui avaient alors le plus de réputation. Dans la seule année 1535 il fut payé, pour achat et transport, la somme énorme de 16,095 liv. 4 sols 10 deniers. Puis la vigne fut entourée d'une muraille qui fut peinte à l'intérieur, et un pressoir fut bâti. L'entretien de la nouvelle propriété coûta, de 1528 à 1537, 1,093 liv. 16 sols [1].

Il faut croire que la qualité des produits répondit aux dépenses faites, car les successeurs de François I[er] augmentèrent de plus en plus l'enclos royal, qui, sous Henri IV, renfermait trois cents arpents. Ce roi le vendit, le 31 décembre 1597, à son premier valet de garde-robe, Nicolas Jacquinot.

Mais laissons les vignes destinées à donner du vin. C'est sous François I[er] que fut introduite, dans les jardins de Fontainebleau, la culture, bien plus délicate, des raisins de table. En 1531, ce roi demanda des ceps et des hommes spéciaux pour les planter aux consuls de Cahors, où la vigne recevait alors des soins tout particuliers. Ces magistrats envoyèrent Jean Rival, dit Prince, avec un approvisionnement de plants, et, deux ans après, un nouveau convoi composé de trente mulets, avec un autre vigneron dont le nom est également venu jusqu'à nous, Jean Périnet [2].

Telle est l'origine véritable du chasselas de Fontainebleau, qui ne cessa depuis lors d'être l'objet de la sollicitude des rois de France, et dont la qualité alla, vraisemblablement, en s'améliorant à mesure que l'art de le cultiver faisait des progrès. Dans un tableau des gages et appointements des employés du palais, pour l'année 1612, on voit qu'un sieur Nicolas Leroux, jardinier, dont les fonctions spéciales étaient de soigner les treilles du parc, est compris pour 600 livres. Le 11 octobre 1701, le duc de Bourgogne envoie à son frère Philippe V une feuille de vigne dans une lettre qu'il lui écrivait,

[1] *Bastiments du roi* (manuscrit de la bibliothèque nationale). Compte de dépenses de Nicolas Picart, payeur institué par le roi, de 1528 à 1537.

[2] *Trésor des merveilles*, du père Dam. — *Les résidences royales*, de Vatout.

et lui dit : « Cette petite feuille de muscat est de Fontainebleau, et si j'y avais songé je vous en aurais envoyé une de la forêt[1]. » En 1729, Louis XV fit planter, sur quatorze cents mètres de long, contre la muraille-nord du parc, la treille qui existe encore actuellement. Elle produit, chaque année, de trois à quatre mille livres d'excellent raisin, digne d'être offert en présent à des souverains. Louis-Philippe, pendant les huit dernières années de son règne, en envoyait, chaque automne, à la reine d'Angleterre.

Mais la spéculation privée a fait bien plus pour la renommée du chasselas de Fontainebleau, tout en transportant la culture de celui-ci sur un autre point.

A deux lieues de la ville, dans la vallée qui remplissait jadis, aux temps antéhistoriques, la Seine, alors vaste cours d'eau de plusieurs kilomètres de large, l'humble rivière actuelle a découpé, en l'entourant à demi dans un de ses gracieux méandres, une langue de terre de moins de quatre cents hectares. Le sol descend en pente douce des hauteurs de la forêt de Fontainebleau jusqu'aux rives du fleuve. La partie basse de ce coteau, exposé au nord, est formée, au point de vue géologique, de terrains de transport accumulés par les eaux de l'ancienne Seine. A mi-pente affleure, sur trois cents mètres de large environ, la couche du *travertin inférieur* (calcaire siliceux, calcaire d'eau douce, pierre aigre). Vers la crête se montre, sur une bande plus étroite encore, celle des *glaises vertes*, composée de marnes diverses et imperméables, d'où s'échappent une certaine quantité de sources, produit des eaux qui ont traversé les étages supérieurs. Le sol cultivable, dont la profondeur atteint en général de un mètre cinquante à deux mètres, est argilo-siliceux et mêlé de nombreux cailloux. Enfin, pour compléter cette description, sur l'autre rive de la Seine, de véritables falaises, d'une cinquantaine de mètres d'élévation, couronnées par la forêt de *Champagne*, interceptent les vents du nord. Ainsi protégée par deux grands massifs de bois, cette sorte de petite presqu'île échappe, presque complétement, aux ravages de la grêle. Pendant une période de trente années, de 1836 à 1865, elle n'a été atteinte que trois fois.

C'est dans cet espace restreint que se trouve le village de *Thomery* et ses annexes : Effondré, By, les Montforts.

L'origine de ce bourg est inconnue, mais dans tous les cas fort ancienne. Des fouilles faites en 1872 ont mis à jour des établissements gallo-romains sur le bord de la Seine, à l'ouest de l'agglomération actuelle. Au centre même de celle-ci on a trouvé, il y a plusieurs années, un vase de terre rempli de plusieurs médailles

[1] *Mémoires secrets du marquis de Louville.*

d'argent et de bronze, frappées aux effigies des empereurs Gardien le Pieux, Philippe, dit l'Arabe, et Dèce, qui régnèrent de 238 à 254. Jusque vers le commencement de ce siècle, Thomery n'était qu'un misérable hameau, dont le territoire, resserré entre la Seine et le domaine royal, ravagé par le gibier qui peuplait celui-ci, suffisait à peine à nourrir un bien petit nombre d'habitants. Pour leur venir en aide, une sentence de réformation, du 16 janvier 1528, accorda ou confirma à ceux-ci le droit de prendre du bois mort pour leur chauffage dans la forêt de Bierre (Fontainebleau), et d'y envoyer chacun quatre porcs, trois vaches et trois suivants. En 1564, la paroisse ne renfermait que 153 maisons, dont un grand nombre étaient qualifiées de masures dans les actes officiels. En 1777, on n'y comptait encore que 500 communiants. On voit que pendant ces deux siècles la population n'avait pas sensiblement changé.

Le premier qui eut l'idée de cultiver le chasselas dans ce pays fut, il y a presque un siècle et demi, un nommé François Charmeux, dont le descendant, actuellement maire de Thomery, a continué les traditions de son aïeul, et nous a fourni la plupart des détails techniques de la deuxième partie de cette étude[1]. En 1730, un an après la plantation de la treille du roi, François Charmeux, frappé de la qualité des raisins de table que l'on obtenait depuis longtemps dans le parc de Fontainebleau, eut l'heureuse idée de copier la nouvelle création de Louis XV; il obtint quelques plants de l'un des jardiniers du palais, fit bâtir un mur, et constitua le premier espalier que l'on ait vu dans la paroisse.

Cet essai réussit. De bons et beaux produits, qui se vendirent avantageusement, vinrent bientôt récompenser les efforts du novateur. Malgré cela, celui-ci eut peu d'imitateurs, et la culture du chasssselas demeura fort restreinte jusqu'à la Révolution. Peut-être les difficultés qu'éprouvaient les propriétaires à obtenir l'autorisation d'élever des murailles dans leurs jardins en furent-elles la cause? Thomery, en effet, était compris dans les limites de la capitainerie des chasses de Fontainebleau, et l'ordonnance des eaux et forêts du 9 août 1669 défendait, à peine d'amende arbitraire, d'élever, dans l'intérieur des capitaineries royales, même au milieu des bourgs, aucun mur qui pût gêner les laisser-courre du souverain; il fallait, pour édifier quoi que ce fût, une permission expresse, qui bien souvent n'était pas accordée.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que vers 1800 que les espaliers se multiplièrent, et que la nouvelle culture prit rapidement une grande extension. Tout le monde s'y adonna, riches comme pauvres, ou-

[1] *Culture du chasselas de Thomery*, par M. Rose Charmeux. Paris, 1863.

vriers comme bourgeois ; chacun à l'envi ceignit le coteau privilégié de ces innombrables lignes de blanches murailles qui étonnent le touriste à sa première visite, et font un effet si singulier vues des hauteurs qui dominent l'autre rive de la Seine. Cette rivière offrait une voie rapide, économique et douce pour conduire la fragile marchandise à Paris, où celle-ci était de plus en plus recherchée; et bientôt le chétif hameau, où végétaient, dans de misérables masures, quelques malheureux paysans, devint le riant village que l'on sait, tout peuplé de coquettes maisons, à l'assaut desquelles les pampres grimpent de tous côtés, et où la pauvreté est depuis longtemps chose à peu près inconnue.

Le sol, qui produisait à peine quelque maigre récolte, a acquis une valeur considérable. Il résulte d'expertises très-sérieuses, faites en 1863, à propos d'un procès survenu entre quelques habitants et l'administration de l'Enregistrement, que l'hectare de terrain, bâti de murs, valait alors, en moyenne, de 25,000 à 30,000 francs, et donnait un revenu variant de 633 à 1,165 francs, soit à peu près 3 p. 100 du capital engagé. Le dépouillement d'un certain nombre de baux nous fait croire que le revenu moyen est plus considérable encore, et ne s'élève pas à moins de 1,200 francs, tandis que le taux de placement serait de 4 1/2. Le nombre des habitants s'est sensiblement accru ; il est maintenant de près de 1,000. Tous, on peut le dire, s'occupent de la culture du raisin, ou des petites industries qu'entraîne cette dernière, et qui ne laissent pas que d'être assez nombreuses.

II

Bien que tous les raisins qui sortent de Thomery soient connus sous le nom de chasselas, en réalité ils n'appartiennent pas à une espèce unique. Le *chasselas doré* fut, en effet, seul cultivé jusque vers 1840; mais, à cette époque, on introduisit dans le pays le *frankenthal*, si remarquable par la beauté de ses grappes. Dix ans plus tard, il commençait à peupler les treilles dans une proportion notable, et depuis, sans détrôner encore son rival, il gagne chaque jour du terrain. On cultive en outre plus de deux cents autres espèces, à grains blancs, roses, violets, noirs, etc., mais sur une très-petite échelle, et comme objet de curiosité ou d'étude.

A quelle cause tous ces raisins doivent-ils les qualités vraiment exceptionnelles que nous avons énumérées en commençant? Est-ce à la nature du cépage? Non; car des chevelés, par milliers, sont exportés chaque année, comme nous venons de le dire; et combien n'y a-t-il pas de désillusions quand ils commencent à porter fruit?

Est-ce au sol, à l'exposition, au climat, en un mot aux influences locales? Pas absolument; car Thomery a eu des imitateurs; et les communes voisines, Veneux, Champagne, sans compter Fontainebleau, la patrie primitive, qui ne présentent pas toujours les mêmes conditions, donnent pourtant d'excellents produits, qu'il faut être parfois bien fin dégustateur pour distinguer de ceux du village privilégié. C'est surtout aux soins vraiment maternels que l'on prend, dans le pays, de la vigne et de ses fruits, et dont nous allons donner quelque idée.

Les murs faisant face à l'ouest, au sud ou au sud-est, mais autant que possible à cette dernière exposition, car les raisins s'y conservent plus longtemps, sont peints en gris-ardoise[1], couronnés de chaperons qui présentent une saillie de vingt-deux à vingt-trois centimètres, et palissés de treillages en bois ou de fils de fer galvanisés. Ils sont distants entre eux d'une dizaine de mètres; et cet espace est rempli par six, sept et jusqu'à neuf lignes de contre-espaliers qui atteignent parfois plus d'un mètre de haut.

S'il s'agit de créer ou de remplacer complétement une vigne, on défonce le terrain à 1 mètre de profondeur et sur 2 mètres 50 centimètres de large; on fume avec du fumier d'étable ou du compost de feuilles de chêne; et l'on plante les chevelés à 40 centimètres les uns des autres et à 1 mètre du mur. On les couche ensuite, petit à petit, en les enterrant de manière à ce qu'en deux ans ils aient atteint celui-ci, au long duquel ils vont désormais s'étendre à leur aise. La treille une fois constituée, chaque année, après la taille, on fume de nouveau et l'on donne un unique labour, quitte à faire disparaître au fur et à mesure, par des binages, les mauvaises herbes qui pourraient se montrer.

Nous ne parlerons pas des opérations diverses que l'on fait subir à toutes les vignes bien tenues; nous dirons seulement quelques mots des deux maladies auxquelles sont sujettes les vignes de Thomery. La première a existé de tout temps : une croûte grise envahit le dessus des grains et les feuilles, la végétation s'arrête et les grains s'entr'ouvrent. « C'est la *niellée,* » vous diront les habitants. La deuxième, qui ne fit son apparition que vers 1849, n'est autre que le terrible *oïdium*, que tout le monde connaît. On arrête les dégâts de ces deux fléaux par le même moyen : en projetant de la fleur de soufre, à sec, sur les parties attaquées, aussitôt qu'on s'aperçoit de l'apparition du mal. Un instrument spécial, sorte de petit soufflet assez ingénieux, a été créé pour cette opération.

[1] Il y a peu d'années encore ils étaient tous blanchis à la chaux; mais on a remarqué que le gris-ardoise qui conserve mieux la chaleur que le blanc donnait plus de transparence aux grains et avançait la maturité d'une huitaine de jours.

Mais c'est au fruit lui-même que sont réservés les soins les plus minutieux. Tout d'abord, lorsque les plus gros grains ont atteint les dimensions d'un pois, on les desserre largement, en faisant disparaître, à l'aide de ciseaux, les plus petits, les plus malvenants. Puis, aussitôt que la maturité commence, on la suit, pour ainsi dire, jour par jour, et on l'accélère en enlevant progressivement quelques feuilles, parfois même des portions de feuilles seulement, sans toutefois laisser le raisin trop directement exposé aux rayons du soleil, qui lui seraient fatals. Ce n'est qu'en septembre et en octobre qu'on effeuille plus largement, pour permettre aux grappes de recevoir les atteintes alternées du soleil, de la rosée et du brouillard, sous l'influence desquelles se produit cette belle coloration que l'on recherche tant. Dispenser ainsi l'ombre et la lumière aux fruits délicats, suivant le degré d'avancement de ceux-ci, est presque une œuvre d'artiste, dont les *Thomerillonnes* s'acquittent, du reste, on ne peut mieux. Vers le 15 septembre, au moment des grandes pluies, on prolonge l'abri donné par le chaperon des murs au moyen d'auvents de 50 centimètres, en toiles bitumées ou en planches, que soutiennent des supports en fer scellés dans la maçonnerie. Les contre-espaliers, privés de toute protection, et dont les bourres et les jeunes rameaux seraient exposés aux effets mortels des gelées printanières, si fréquentes dans le terrain léger des environs de Fontainebleau, sont surmontés d'auvents analogues, depuis l'époque où la végétation commence jusqu'au milieu de mai.

Enfin arrive la récolte, qui a lieu, en général, quinze jours plus tôt dans les terrains du bord de la Seine que dans ceux, moins sablonneux, plus riches, plus profonds, du coteau. Le propriétaire accomplit ordinairement lui-même cette opération, ne voulant la confier à personne. Armé d'une petite serpette, il fait chaque jour sa revue, cueillant les grappes au fur et à mesure de leur parfaite maturité, et commençant, autant que possible, par celles du bas de la treille, qui se conservent moins bien, et dont on a plus hâte de se débarrasser. Ces grappes, transportées immédiatement au fruitier, sont visitées avec la plus grande attention et épluchées de tous leurs grains défectueux; puis on procède à l'emballage. Le raisin de première qualité est placé dans de petites boîtes en bois blanc, garnies intérieurement de papier blanc, et dont le couvercle se ferme au moyen de clous. Ordinairement, une fois le prix de ces boîtes fixé pour une année, suivant le plus ou moins d'abondance de la récolte, il ne varie plus, mais la quantité de fruits qu'elles contiennent diminue à mesure qu'avance la saison. Ainsi, le poids net de ceux-ci est de 1 kilogramme depuis septembre jusqu'à janvier; plus tard, il n'est plus que d'une livre. Le raisin de deuxième choix est mis, en

petite quantité[1], dans des paniers d'osier tapissés de fougères séchées que produit la forêt de Fontainebleau. Une feuille de papier préserve du contact un peu dur de ces plantes, dont on rabat les extrémités quand le panier est plein. Le tout est recouvert d'une feuille de choux maintenue par un lien d'osier. Quant au raisin que les Parisiens voient colporter à travers les rues au cri si connu de : *Chasselas de Fontainebleau !* et généralement dans de grands paniers qui en contiennent quinze livres, il est d'une qualité tout à fait inférieure, et l'on ne vend guère ainsi que le rebut des autres paniers.

Les grappes du haut de la treille se conservent seules pendant l'hiver. On fait choix pour cela d'une pièce presque obscure, dont la fenêtre est tenue constamment fermée, et même matelassée quand les froids arrivent. On place ordinairement un peu de chaux vive dans un coin pour absorber l'humidité de l'atmosphère, et ce n'est qu'en cas de froids exceptionnels que l'on fait du feu dans la salle elle-même, dont la température ne doit pas s'élever trop haut, sans pourtant descendre au-dessous de 1 ou 2 degrés de chaleur.

On conserve les raisins soit à *rafles fraîches*, soit à *rafles sèches*. Dans le premier cas, on fait la cueillette au plus tôt pendant la deuxième quinzaine d'octobre, par un temps sec autant que possible. On coupe non plus la grappe seulement, mais le sarment, de façon à laisser deux ou trois yeux au-dessous et un au-dessus de celle-ci. On dépouille le rameau de ses feuilles, et l'on en plonge le gros bout dans une petite fiole pleine d'eau au fond de laquelle on a mis une cuillerée à café de charbon de bois en poudre. Toutes ces fioles, auxquelles on ne touche plus avant l'emploi des fruits qu'elles contiennent, sont suspendues en l'air, retenues par le goulot dans des planches échancrées. L'eau, de novembre en mai, limite extrême de la conservation, ne baisse que de 5 ou 6 centimètres. Les raisins que l'on garde à rafles sèches sont étendus, sans que les grappes se touchent, dans des boîtes plates, ouvertes par en haut, et dont le fond est garni de fougère bien sèche. Une surveillance constante est indispensable pour ôter avec des ciseaux les grains qu'une cause quelconque vient altérer.

Les raisins, nous venons de le dire, ne peuvent se conserver qu'une huitaine de mois. De mai à septembre on ne mange plus que du raisin forcé. Cette culture, qui ne s'exerce que sur une assez petite échelle, n'est plus une spécialité de Thomery. Nous n'en parlerons donc pas, et nous terminerons ici notre monographie, heureux si nous avons pu intéresser quelques lecteurs à l'histoire du *pays du chasselas*.

PAUL DOMET.

[1] Ordinairement trois livres.

M. PAUL BAUDRY

LES PEINTURES DU FOYER DE L'OPÉRA

Onze années se sont écoulées depuis que M. Paul Baudry a exposé au salon de 1865 son tableau intitulé : *la Vague et la Perle.* Et cependant personne n'a oublié le brillant succès obtenu par cette étude pleine de vie, chaude de tons, et qui plaçait immédiatement l'artiste au premier rang des coloristes.

Absorbé par ses grands travaux, M. Baudry a, depuis lors, négligé les expositions, et c'est à peine si quelques portraits, exécutés dans ses rares loisirs, nous ont permis de citer son nom dans les comptes rendus du *Correspondant.* Son apparente inaction a peut-être provoqué quelques doutes, quelques déceptions parmi ceux qui ignoraient les motifs de son absence. Qui sait s'ils n'ont pas vu en lui un de ces brillants météores qui jettent une lueur éclatante mais éphémère et s'évanouissent sans retour ?

Nous appelons aujourd'hui à l'École des Beaux-Arts ceux qui auraient porté ce jugement trop précipité : ils apprendront là ce que peuvent le travail assidu, la volonté inflexible de réussir, la modestie qui pousse un artiste déjà célèbre à s'agenouiller devant les maîtres avant de se mettre à l'œuvre, l'abnégation enfin, et l'amour de l'art qui lui donnent la force de se dérober pendant six années aux enivrements du succès comme aux séductions de la fortune.

En effet, depuis que M. Baudry a disparu de la lice, bien des réputations se sont élevées, rapides, exagérées, et, par là même sans avenir, comme la mode qui les a faites et qui les emportera. Et, tandis que ces favoris du sort accaparaient tous les triomphes, un grand artiste se laissait volontairement oublier du public, concentrait sur son œuvre toutes ses pensées et toutes ses ambitions, et

y dépensait sans réserve son talent et son énergie. C'est là un spectacle devant lequel on est tenté de s'incliner tant il est rare à notre époque.

L'heure de la justice est venue enfin pour M. Baudry : un éclatant succès sera la récompense méritée de tant d'efforts et de sacrifices. Ce n'est pas avec un tableau qu'il reparaît aujourd'hui, mais avec une œuvre immense, complète, devant laquelle les réputations factices dont nous parlions tout à l'heure semblent s'effacer d'elles-mêmes. On éprouve une jouissance profonde et réfléchie en face de ces compositions si longtemps méditées et si savamment exécutées. L'harmonie des couleurs, la beauté des formes y préparent à coup sûr un grand plaisir pour les yeux, mais avant tout elles sont un vrai festin pour la pensée qui éprouve, en les étudiant, une émotion inaccoutumée.

Lorsque la décoration du foyer du nouvel Opéra fut confiée à M. Baudry, ceux-là mêmes qui étaient le plus sympathiques à son talent eurent quelques doutes sur l'issue de l'entreprise. Ils se rappelaient les précédentes œuvres de l'artiste : *la Fortune*, exposée maintenant au musée du Luxembourg ; *la Toilette de Vénus*, du musée de Bordeaux ; *la Madeleine*, *la Vague et la Perle*, et ils se demandaient si l'auteur de tant de compositions charmantes, mais plutôt gracieuses que fortes, ne serait pas inférieur à la tâche qu'il acceptait. Saurait-il donner à son dessin cette énergie, cette ampleur si peu cherchées jusqu'alors dans ses tableaux, et si nécessaires cependant aux grandes décorations ?

Je ne crois pas faire injure à M. Baudry en rappelant des doutes qu'il a victorieusement dissipés. Et si, maintenant, en présence de son gigantesque travail, nous cherchons le secret de cette puissance nouvelle qui est venue s'ajouter à tant de grâce et compléter le talent de l'artiste, il nous montrera les copies superbes qu'il a exécutées d'après Michel-Ange, à Rome, et d'après Raphaël, à Londres.

C'est, en effet, lorsque les peintures de l'Opéra lui furent confiées que M. Baudry, se défiant encore de lui-même, voulut se retremper une dernière fois avant le combat décisif, dans l'étude approfondie des grands maîtres. Il s'est mis à l'œuvre ensuite, sûr de lui-même et apte aux plus grandes tentatives. Du reste, ce n'était pas la première fois que M. Baudry s'exerçait à la peinture décorative ; nous avons vu, il y a quelques années, exposés au boulevard des Italiens, de charmants panneaux destinés à l'hôtel du duc de Galliera ; et, comme pour permettre au peintre de mesurer ses forces, au moment même où il allait commencer son travail du nouvel Opéra, un très-important plafond lui était demandé pour l'hôtel Païva. Ceux qui ont eu l'heureuse fortune de voir cette œuvre, étonnés des qualités

viriles qu'elle accusait chez M. Baudry, ne ressentirent plus aucune appréhension pour le succès de la grande œuvre en présence de laquelle nous nous trouvons en ce moment. Pour qui aime à se rendre un compte exact des choses et à établir une sorte de statistique au point de vue purement matériel, cette œuvre est colossale, et on se demande comment, en quelques années, un seul artiste a pu y suffire. En effet, elle ne compte pas moins de trente-trois tableaux, renfermant à peu près deux cent quarante figures, toutes plus grandes que nature et occupant une superficie de plus de cinq cents mètres carrés. Mais quelle valeur ont ces calculs comparés aux richesses esthétiques accumulées dans ces toiles! Dès le premier jour, l'émotion a été profonde, car le monde artistique, après une attente quelque peu défiante et inquiète, se trouvait soudainement en face d'un chef-d'œuvre. Étudions comme il le mérite ce travail qui ne peut manquer de passionner l'opinion et qui forcera le public à penser, à s'instruire, à méditer, s'il en veut comprendre le sens élevé et les beautés sans nombre.

Dans le plan primitif du foyer de l'Opéra, les trois grands plafonds qui vont tout d'abord attirer notre attention n'existaient pas. Conçus d'un commun accord par l'architecte et le peintre, ils ont merveilleusement servi ce dernier, qui y a, pour ainsi dire, concentré ses qualités et résumé toute sa pensée. C'est là que son riche pinceau a réuni tout ce qui se rattache à l'idée d'un opéra. Dans le plafond du milieu, le plus important de tous, l'artiste a représenté, montant d'un même essor dans le ciel lumineux, l'Harmonie et la Mélodie, sous la forme de deux jeunes femmes, inséparablement unies. La Mélodie, couronnée de volubilis, chante, s'abandonnant à son inspiration. L'Harmonie suit son mouvement un violon à la main. Ainsi, dans un opéra, la Musique a droit à la première place, et, dans la musique même, la Mélodie, dont les accents expriment chacun de nos sentiments, chacune de nos impressions d'une manière si sympathique et si délicate, doit avoir le pas sur l'Harmonie qui n'existe que pour la faire valoir et la compléter ; indispensable, il est vrai, mais ne pouvant, livrée à elle seule, représenter la Musique et émouvoir nos âmes. La mélodie vibre d'elle-même et chante au moindre souffle; l'harmonie est surtout le résultat de l'étude et de la science. Ainsi enlacées l'une à l'autre, les deux jeunes femmes passent dans l'éther azuré, légères et radieuses, et voient venir à elles la Gloire, qui leur tend ses couronnes. A leur suite s'élance la Poésie, dont la place est nécessairement marquée aussi dans un opéra. Montée sur Pégase, ce coursier, né du sang de Méduse et qui ne doit point toucher terre, elle rayonne au milieu du ciel, pleine de vie et d'éclat.

Pourquoi l'artiste a-t-il représenté, s'élevant dans les airs, ces figures de l'Harmonie et de la Mélodie? Est-ce seulement pour indiquer leur nature essentiellement fugitive? A mesure que la musique charme nos sens, en effet, elle s'enfuit et nous échappe, ne laissant de son passage qu'un souvenir délicieux. Mais une pensée plus sérieuse a sans doute présidé à la conception de l'artiste : il a voulu montrer que la mélodie et l'harmonie ne sont rien sans l'inspiration, et que la région qu'elles habitent ne saurait être banale. Le sens général de l'œuvre de M. Baudry rend cette interprétation très-probable : aussi les a-t-il représentées dans le plafond qui nous occupe : Mélodie, Harmonie, Poésie, se réunissant pour aller à la Gloire, n'est-ce pas là tout l'opéra?

Dans cette toile, qui sera placée fort haut, M. Baudry a cherché avant tout à être décoratif. Pour servir de transition entre ses tableaux et les dorures répandues à foison dans le foyer, il a imaginé un motif d'architecture, composé de telle sorte que ses arcades corinthiennes s'élèvent perpendiculairement dans le ciel aux deux extrémités de l'œuvre, et sont reliées ensemble par une sorte de balustrade qui court tout autour du plafond. Des génies s'y appuient et regardent la scène qui se passe dans le ciel : l'un d'eux la désigne à notre attention. Cette composition a pour résultat de faire converger vers un même centre toute l'attention du spectateur. Qu'il arrive de droite ou de gauche, son œil sera invinciblement conduit vers les figures glorieuses et triomphantes de la Mélodie et de l'Harmonie, ces deux reines de l'opéra, dont le souvenir se retrouvera dorénavant partout.

Ajoutons qu'ici la couleur de M. Baudry est toute personnelle. Elle a des audaces inconnues, des innovations d'un effet décoratif tout à fait hors ligne.

Les deux plafonds voisins sont destinés à compléter la description peinte de ce qu'on appelle un opéra. Quels que soient les beautés de la poésie et les charmes de la musique, il faut, pour créer l'intérêt au théâtre, une action, tantôt triste, sérieuse et émouvante, tantôt gaie, mordante et spirituelle. De là, cette double représentation, par le peintre, de la *Tragédie* et de la *Comédie*.

Est-ce bien tragédie qu'il faudrait dire ici? A l'Opéra surtout, les soudaines et violentes péripéties du drame me semblent peu à leur place ; elles ne peuvent, comme dans la tragédie proprement dite, être amenées savamment, préparées de longue main et soumises aux règles sévères du grand art. Il faut que les émotions se succèdent rapidement, sans relâche, d'une façon imprévue et saisissante. Mais qu'importe le nom, puisque c'est toujours sous la figure de la muse tragique que l'artiste interprétera cette action? Le drame et la tragé-

die mettent en jeu les mêmes sentiments : la terreur, la pitié, la fureur. Les procédés seuls diffèrent.

Assise sur un trépied, un glaive dans la main, à ses pieds un aigle aux ailes déployées, Melpomène détourne sa tête implacable et dédaigneuse. En vain la Pitié élève vers elle ses mains suppliantes, la Muse reste insensible à ses larmes.

A gauche de Melpomène, une femme est accroupie avec un geste d'indicible terreur : c'est l'*Épouvante*. Elle ne fuit plus, la force lui manque ; elle s'est affaisée sur elle-même, ramenant ses bras au-dessus de sa tête pour s'en faire une sorte de bouclier, et elle suit d'un regard effaré le coup qui va la frapper.

Reste la dernière figure, la *Fureur*. Elle se précipite à travers les airs avec une rapidité vertigineuse, frappant à droite, incendiant à gauche, pressée du besoin de détruire. Insatiable, elle s'enivre de son œuvre, sans calculer le mal qu'elle fait. Jamais son glaive ne se lasse, jamais sa torche ne s'éteint.

L'ensemble de cette toile, si habilement composée, est du plus heureux effet. Le sujet s'y déroule clairement, sans prétention et sans emphase. Le sentiment y est partout élevé. Quant à la couleur, elle n'a plus ces hardiesses éblouissantes, ces savants rapprochements de tons que nous avons signalés dans le plafond central, et que nous aurons si souvent à admirer.

Le côté plaisant et fin des choses et le rire qu'il provoque ne doivent pas être oubliés dans un opéra, car les contrastes aident merveilleusement à mettre en relief les sentiments exprimés, à leur donner toute leur valeur. Aussi la Comédie a-t-elle tout naturellement sa place marquée en face de la Tragédie. M. Baudry a cherché une composition qui, sans imiter la précédente et en exprimant une tout autre pensée, pût lui servir de pendant, et s'en rapprochât du moins par l'arrangement des groupes.

L'Imposture démasquée, tel pourrait être le titre de ce plafond traité, pour ainsi dire, sans façon. Nulle recherche maladroite pour atteindre au style. La comédie a besoin de s'épanouir à l'aise. Elle n'est pas difficile sur le choix des moyens, mais sa bonne humeur repousse toute contrainte. Gauloise par le type que l'artiste a choisi, Thalie nous montre une scène qui est de tous les temps et de tous les pays, mais dont les anciens, moins blasés que nous, se servaient plus souvent pour provoquer des rires naïfs et spontanés. La gaieté des spectateurs n'était-elle pas irrésistible lorsque Plaute punissait les ruses, les méfaits, les agissements secrets de ses personnages par des coups bien appliqués? Et dans notre vieille comédie française, les éclats de rire ont-ils jamais manqué à ces belles et bonnes volées si franchement administrées par les maris et par les maîtres?

Aussi M. Baudry donne-t-il à sa Comédie un geste qui la fait re-

connaître, sans hésiter, lorsqu'il la représente armée de verges, et fustigeant d'une main un vieux Faune grotesque convaincu de tromperie, tandis que de l'autre main elle arrache la peau de lion dont il s'était revêtu pour semer la terreur, comme l'âne de la Fable. La comédie remplit ici sa double mission : elle démasque en riant les travers de l'humanité; en riant aussi elle les châtie : *Castigat ridendo mores.*

Deux personnages encore attirent nos yeux dans le tableau de M. Baudry, et font à coup sûr partie intégrante de toute comédie. C'est d'abord l'*Esprit* qui nous apparaît sous la forme d'un génie, une flamme au front, et décochant sur le Vice les traits rapides et pressés du ridicule. Puis l'*Amour*. Celui-ci s'enfuit de la scène à tire-d'aile, en riant de la déconfiture du vieux Faune.

Telle est la scène reproduite dans ce plafond. Plus gaie de tons, plus libre d'allure, moins sévère de composition, elle contraste heureusement avec la précédente, à laquelle elle répond cependant si bien par l'agencement des groupes.

Je n'ai pu m'arrêter dans la description de ces vastes compositions pour parler des qualités de couleur et de dessin que M. Baudry y a si largement répandues. Destinées à être placées à une hauteur énorme dans ce foyer monumental et entièrement doré, qui sera une des curiosités les plus étonnantes du nouvel Opéra, ces peintures colossales demandaient à être largement traitées; la brosse si suave, la couleur chaude mais un peu sourde de M. Baudry pouvaient-elles se prêter à une semblable tentative? Que ceux qui ont douté se hâtent, nous le répétons, d'aller voir l'exposition de M. Baudry; leur surprise, nous en sommes certain, n'aura d'égale que leur admiration. Ils reviendront confondus par la science déployée dans les colorations les plus étranges, les plus inattendues, je pourrais dire, sans crainte d'être démenti, les plus nouvelles en peinture.

Il y a là des audaces inouïes et presque toujours heureuses, qui donneront à ces décorations une incroyable légèreté. Quelles vibrations, quelle profondeur dans les ciels! Quelle harmonie dans les vêtements des personnages, dans les nuances mêmes qui semblent se repousser mutuellement, dans ces longues tuniques flottantes, l'une bleue, l'autre verte, dont il a vêtu la Mélodie et l'Harmonie! Le sujet est-il plus sérieux? le pinceau s'assombrit sans devenir triste; il sait éviter ces noirs qui trop souvent, dans les tableaux modernes, accentuent les ombres outre mesure sous prétexte de vigueur, et font pour ainsi dire trou dans la toile. M. Baudry n'a pas de ces erreurs, il y a chez lui une richesse et une science des tons qui fait surgir instinctivement dans nos souvenirs le nom de Paul Véronèse.

Mais M. Baudry ne s'est pas seulement révélé comme compositeur

plein de goût et de clarté, coloriste brillant et varié : chez lui, le dessinateur, sans avoir rien perdu de la grâce qui semblait être son caractère distinctif, est devenu puissant et touche plus d'une fois au sublime. Citons, entre autres, l'admirable académie du Faune roulant avec effroi à travers les nuages. Son corps, solidement bâti, comme il convient, et déjà ridé par la vieillesse, se crispe sous les coups avec une vérité tout à la fois comique et admirable. Cette figure est, à mon sens, une des plus puissantes qu'il soit possible de voir, et une des mieux trouvées de l'œuvre de M. Baudry.

Tous ces personnages sont peints par touches larges et pour ainsi dire juxtaposées. C'est qu'il ne s'agit plus, en effet, de tons fondus, de modelés imperceptibles, se perdant l'un dans l'autre sans transition. A pareille hauteur, pousser trop loin le travail, c'eût été renoncer à tout effet. La tâche n'en était que plus difficile, car ces grandes lumières demandaient à être calculées avec une précision réfléchie, et jetées ensuite avec une hardiesse et une sûreté bien rares. M. Baudry, heureusement, était allé étudier à fond, auprès des maîtres, cette science des grandes masses, des sacrifices ut les, et leur exemple a porté fruit. Enfin, comme les peintres de la Renaissance, il a fait plafonner ses tableaux, s'imposant ainsi une difficulté nouvelle que nos artistes modernes acceptent trop rarement, et qui pourtant est indispensable à l'illusion.

Dans les œuvres dont nous aurons maintenant à nous occuper, M. Baudry ne se trouvait plus en face de cette complication qui eût fini par refroidir son inspiration et fatiguer notre curiosité. Mais une autre entrave se dressait devant lui, et je veux l'indiquer dès à présent pour éviter d'injustes critiques à l'artiste. La forme des voussures où seront placées ces compositions avait l'inconvénient de donner à la partie supérieure du tableau une importance exagérée : les personnages, pliés sur eux-mêmes, présentaient des raccourcis fâcheux, surtout dans les parties inférieures. C'est pour remédier à cet effet que M. Baudry a résolûment grandi les jambes de ses personnages. Cette explication coupe court au blâme que pourraient provoquer certaines exagérations qui disparaîtront une fois les toiles mises en place, et auxquelles l'œuvre devra sa future beauté : défauts aujourd'hui, qualités demain.

Nous allons voir maintenant passer devant nos yeux une interprétation complète, donnée par le peintre de la Musique et de la Poésie. Elle se résume tout entière dans les deux compositions principales, où M. Baudry a condensé tout ce qui se rapporte à ces deux arts, comme nous l'avons vu dans ses autres plafonds réunir tout ce qui compose un opéra.

L'une de ces toiles nous dira les charmes de la musique, la sé-

duction des mélodies et de l'inspiration, l'autre les résultats utiles et civilisateurs de la poésie.

Le Parnasse offre à l'œil une composition claire et facile à saisir. La scène se passe au sommet de la montagne sacrée. Au centre du tableau, Apollon, entouré des Muses et des Grâces et les dominant toutes, descend de son char brillant, dont les Heures détellent les chevaux. Il vient chanter lui-même et conduire le chœur des Muses, en les accompagnant des accords de sa phorminx. Déjà l'une des Grâces lui présente l'instrument enchanteur. Les Muses, impatientes de l'entendre, se groupent et tiennent fixés sur lui leurs regards attentifs. A sa droite, Clio, muse de l'histoire, convie à la fête les grands compositeurs, Lulli, Rameau, Gluck, Beethoven, Mozart qui cause avec Érato. Derrière eux, conduits par Mercure, on reconnaît Rossini, Meyerbeer, Auber, Boïeldieu. Belle entre toutes les Muses, Melpomène, la tête couverte du masque tragique, la main droite fièrement posée sur la hanche, la gauche sur l'épaule d'Érato, se tient debout et observe. A travers les airs passe Éros, l'inspirateur des chants passionnés et des chaudes mélodies. Dans la partie gauche du tableau, on reconnaît à leurs attributs Eutrope, Uranie, Calliope appuyée sur Thalie, Polymnie toujours pensive et demeurant à l'écart, enfin, au premier rang, Terpsichore vêtue d'une robe verte.

Pour relier ces deux groupes et donner de l'unité à la scène, l'artiste a représenté sous les traits d'une jeune femme la fontaine Castalie, consacrée à Apollon et aux Muses. Sur ses eaux naissantes se balancent des cygnes, tandis que de petits génies tressent des couronnes de laurier et puisent à cette source d'inspiration.

Ce tableau est, selon moi, le plus beau de l'œuvre de M. Baudry. L'artiste semble l'avoir traité avec un amour tout particulier. La rare distinction des figures n'ôte rien à leur charmante expression; la composition, heureusement comprise, conduit l'œil vers la scène principale; les poses sont toujours nobles et variées, et il y a dans la couleur une harmonie enchanteresse. C'est un véritable chef-d'œuvre.

Comme pendant aux séductions de la musique, l'artiste, dans un tableau aussi considérable que le précédent, décrit les bienfaits de la poésie. N'est-ce pas elle qui fait battre le cœur des guerriers et les pousse aux mâles combats? elle qui célèbre leurs victoires et immortalise leurs exploits. Le nom des héros grecs serait enseveli dans un lointain oubli si Homère ne les avait chantés. N'est-ce pas encore la poésie qui, suivant la Fable, réussit à dompter les hommes et fut le premier instrument de civilisation dans ces temps primitifs où leur vie ressemblait encore à celle des bêtes fauves? Elle

enfin qui, par la voix d'Hésiode, charme le repos des laboureurs, leur enseigne la sagesse et soutient le courage des travailleurs, à tel point qu'une ingénieuse fiction nous montre les murs de Thèbes s'élevant d'eux-mêmes aux sons de la lyre donnée par Mercure à Amphion ?

Pour expliquer sa pensée d'une manière complète, M. Baudry a divisé son tableau en trois parties.

Au centre, Homère aveugle, entouré des poëtes, des musiciens et des sculpteurs qui se sont inspirés de ses chants, s'appuie sur un sceptre d'or. La Poésie aux ailes bleues plane au-dessus de lui, tenant d'une main la lyre et de l'autre couronnant le poëte. Au premier plan, Achille, armé de toutes pièces, appelle ses compagnons au combat. Près de lui un jeune guerrier, victorieux dans la lice et monté sur un cheval fougueux, montre les palmes qu'il vient d'obtenir.

A gauche de cette scène guerrière et à un plan plus reculé du tableau, Hésiode, entouré de pasteurs, chante le repos des laboureurs, les bienfaits de l'agriculture, les charmes de la vie champêtre, tandis que dans le lointain on voit les murailles de Thèbes s'élever aux sons de la lyre d'Amphion. Enfin, comme pendant à ce groupe, Orphée, dont les lions viennent lécher les pieds, essaye la puissance de ses chants sur une famille de ces peuplades primitives qu'il a entrepris de civiliser.

Dans cette vaste composition, si remplie de personnages et d'une conception si élevée, on rencontre des morceaux supérieurement dessinés, admirables d'élan et de mouvement : le groupe des guerriers, en particulier, est d'une beauté tout épique et vraiment digne des vers qui l'ont inspiré. Cependant, il faut le reconnaître, la pensée de l'artiste n'apparaît pas aussi lumineuse que dans les précédents tableaux. Certains personnages ne se détachent pas avec assez de netteté. La couleur, enfin, me paraît moins heureuse dans cette composition que dans les autres. Il eût fallu trois tableaux pour exprimer clairement tout ce que M. Baudry a voulu renfermer dans un seul. De là une sorte de confusion presque inévitable. Quoi qu'il en soit de ces légères critiques, cette toile des *Poëtes civilisateurs* laisse une impression saisissante et profonde.

Les cinq compositions que nous venons d'étudier sont les plus importantes de l'œuvre de M. Baudry. Il s'y est attaché, comme on l'a vu, à expliquer les rôles divers de la musique et de la poésie, qui sont les éléments nécessaires de tout opéra.

Dans les tableaux qui vont nous occuper, M. Baudry, laissant de côté les idées générales, puise à des sources très-diverses les épisodes qui ont trait à la musique et à la danse, et il écrit

l'histoire de ces deux arts. Tantôt il emprunte à la Fable des fictions nées de l'imagination des poëtes et leur donne une forme saisissante, tantôt il demande à l'histoire de l'antiquité, à la légende, aux Livres sacrés les faits touchants ou émouvants qui se rapportent à son sujet. Des inventions les plus abstraites il passe à la réalité, des héros de la Fable aux rois de la Bible et aux saintes du catholicisme. Il étudie tous les effets de la danse et de la musique, il en dit les charmes et les bienfaits, les dangers et les séductions malsaines. Mais, quelque sujet qu'il traite, son pinceau reste chaste, lors même que le nu est inévitable. Il ne le recherche pas, mais lorsqu'il l'aborde, c'est avec une telle intuition de la beauté, avec un sentiment si élevé de la forme, qu'il semble impossible à la morale de formuler un blâme contre lui.

Nous aimons à signaler ce progrès, qui fait grand honneur à M. Baudry. Son talent, autrefois plutôt élégant que sérieux, s'est ennobli au contact des grands maîtres, et, servi tout à la fois par de hautes inspirations et par des qualités et une science exceptionnelles, il n'a aperçu la nature et ne l'a rendue que sous ses aspects les plus élevés.

Ces tableaux, au nombre de dix, forment la partie la plus intéressante et surtout la plus variée de l'œuvre. Tout en traitant des sujets bien souvent et bien diversement interprétés, l'artiste sait captiver par la nouveauté des effets. Tour à tour terrible et gracieux, voluptueux et pur, cruel et calme, il assouplit son pinceau et trouve à l'heure voulue les qualités les plus diverses de force et de naïveté dont il a besoin pour rendre sa pensée.

Ici notre rôle devient moins aride, car le plus souvent nous nous trouvons en présence de scènes qui nous sont familières et demandent de moins longues explications. Aussi étudierons-nous surtout le talent multiple déployé par M. Baudry sans craindre d'indiquer franchement nos préférences. Toutes ces toiles ne nous plaisent pas également, mais il n'en est pas une qui ne révèle des qualités magistrales et ne soit digne de l'artiste et de l'œuvre entière.

La Danse occupe trois panneaux. La Danse virile et antique est représentée dans le tableau de *Jupiter et les Corybantes*. Au milieu de la toile, une nymphe, assise par terre auprès du berceau, tient sur ses genoux l'enfant qui se débat. Pour éviter que Kronos entende ses cris furieux, les Corybantes se livrent à une danse bruyante, où s'entre-choquent les cymbales, les boucliers et les épées.

L'artiste a tiré un excellent parti de son sujet. Dans le côté droit du tableau, il a répandu tout à la fois de la grâce et de l'esprit : de la grâce dans les deux personnages des Nymphes chargées d'élever le jeune dieu, et dont l'une, presque sérieuse, se dessine en demi-

teinte; de l'esprit dans le mouvement si vrai, si naturel de l'enfant, et dans le geste de ce vieux Corybante, un peu amaigri et osseux, qui fait des efforts aussi vains que consciencieux pour calmer l'enfant. De l'autre côté, le groupe des Corybantes et des Curètes donne bien l'idée de cette danse pleine de style que l'antiquité élevait à la hauteur d'un art noble et qu'elle prescrivait aux prêtres eux-mêmes.

A cette scène tumultueuse, M. Baudry a fait succéder les transports furieux des Ménades autour d'Orphée qu'elles ont poursuivi et mis à mort. Leur rage inassouvie les pousse à se venger de son dédain, même sur son cadavre. L'une s'efforce, dans un geste véritablement superbe de colère, d'entraîner ce corps inanimé et serré par des cordes ; l'autre s'apprête à lacérer avec sa faucille le beau visage du poëte, tandis qu'une troisième enivrée par le mouvement, continue sa danse exaspérée. Dans le lointain, des Bacchantes courent à travers la plaine à la poursuite d'un cerf.

Je dois ici faire quelques réserves et je déclare qu'il m'est impossible de comprendre pourquoi M. Baudry, qui tout à l'heure saura composer de splendides paysages pour son *Pâris* et ses *Bergers*, s'est contenté d'étendre sous les pieds de ses Bacchantes cette teinte verte, uniforme et plate, qui prend une importance si grande dans le tableau. J'ai peine aussi à reconnaître son dessin savant et pur dans les personnages du second plan, indiqués d'un trait bien insuffisant. Mais cette observation faite, je reviens à la Ménade qui, pour entraîner le corps d'Orphée, se rejette violemment en arrière : c'est une des figures les plus originales et les plus audacieuses de l'œuvre de M. Baudry.

Nous arrivons devant le sanglant épisode de *Salomé*, cette manifestation terrible de la fascination de la Danse, et des crimes auxquels peut pousser l'ivresse des sens. Le roi Hérode, accoudé sur un lit de repos, suit d'un regard épris les danses voluptueuses de Salomé qui, la tête renversée, le sourire aux lèvres, presque nue et se faisant comme une couronne de ses bras, se dresse sur la pointe des pieds dans une dernière et victorieuse pose. Près du roi, Hérodiade tend à un esclave le plateau destiné à recevoir la tête de saint Jean. Un femme accroupie aux pieds du monarque incestueux suit d'un œil curieux les mouvements de Salomé tout en jouant de la cithare. Des colonnes torses, dorées et reliées entre elles par de riches tentures, des vases et des brûle-parfums donnent à l'ensemble de l'œuvre un aspect grandiose et rappellent le luxe oriental. Ici encore, malgré les tentations du sujet, M. Baudry a su garder un style élevé et une réserve dignes des plus grands éloges.

La musique, dont l'artiste va dans six voussures étudier la puissance, nous apparaîtra sous un aspect moins redoutable. Elle éloi-

gne du crime et de la passion brutale, elle calme la douleur, elle apaise les sens, au besoin elle fortifie les âmes ; son action est donc toute bienfaisante. Aussi la voyons-nous charmer les loisirs faits aux bergers par la vie des champs et la garde de leurs troupeaux, et les exciter doucement aux luttes nobles et pacifiques.

Assis sur l'herbe ou appuyés à de beaux arbres, de jeunes bergers écoutent avec attention les accords que l'un d'eux tire de sa syrinx et ils attendent le moment où chacun d'eux viendra prendre à son tour part au concours. A droite du tableau une jeune femme est occupée à traire une brebis et, sans interrompre son travail, elle tourne la tête vers le musicien pour mieux l'entendre. Quel calme règne sous ces profonds ombrages ! La vie tranquille et les habitudes toutes pastorales de ces anciens peuples, ignorants des soucis de la civilisation, semblent y apparaître avec toutes leurs douceurs. Heureux âge où les âmes s'épanouissaient joyeuses aux accents d'une flûte champêtre sans soupçonner les âpres jouissances, les ambitions malsaines, les inquiétudes incessantes des nations modernes !

Cette composition est des plus remarquables ; le dessin est grandiose et d'une incomparable science, la couleur est chaude, le pinceau large et audacieux procédant par grandes masses. Notons l'admirable beauté du paysage qui complète cette pastorale virgilienne.

Les peuples ne pouvaient, hélas, conserver toujours ces mœurs pacifiques. Bientôt la haine et la jalousie susciteront les guerres terribles, et il faudra exciter le courage des combattants. C'est encore la musique qui les soutiendra de ses mâles accents. Au son des trompettes, ils s'élancent à l'*Assaut*, l'œil en feu foulant les cadavres aux pieds, oublieux du danger et de la mort. Un vieux chef à cheval, les traits contractés, anime ses soldats et suit les progrès de la lutte, tandis que dans le ciel une femme, drapée de rouge, au geste souverain, entonne le chant de guerre. C'est Bellone ou plutôt c'est la personnification de ces chants patriotiques qui, aux heures du péril, soulèvent les peuples et les font voler à la victoire.

Mais la musique, entraînante parfois comme nous venons de le voir, exerce surtout une influence douce et bienfaisante. Elle dompte par son charme irrésistible les volontés les plus implacables, elle triomphe de la mort même. *Orphée* ne sut-il pas, par ses chants, arracher aux divinités infernales cette Eurydice qui lui était si chère ? Il la reperdit, il est vrai, et par sa faute, ne sachant pas obéir aux conditions imposées par Pluton. C'est le moment choisi par le peintre : Orphée, pris d'un désir irrésistible de revoir Eurydice, se retourne, mais déjà Mercure a enlevé son amante qui n'est plus qu'une ombre légère, et l'emporte vers les rivages sombres. Le poëte à genoux, supplie et tend les bras pour la ressaisir ; mais d'un geste impératif Mercure le repousse et arrête son élan.

L'arrangement de cette scène accuse une véritable inspiration. La douleur d'Orphée est saisissante; Eurydice, vêtue de blanc, conserve dans sa mort récente toute la souplesse et la grâce de la vie. Pourquoi faut-il que la couleur manque parfois de force et de relief, et empêche les personnages de se détacher sur le fond un peu sombre et éteint du tableau?

Quel remède incomparable la musique apporte à nos douleurs physiques et morales! Saül, pendant la nuit, est en proie à un accès de folie. En vain sa fille Michol se suspend à lui et s'efforce de le retenir : il veut s'élancer hors de sa tente. Mais soudain des sons délicieux frappent son oreille : c'est David qui, venu du camp des Hébreux, chante en s'accompagnant de sa harpe. Il sait trop le pouvoir de ses accords pour obéir au geste de son ami Jonathas, qui cherche à l'éloigner. Saül, qui luttait contre l'étreinte de sa fille, ressent aussitôt un bien-être inattendu, et le calme reparaît sur ses traits altérés. La musique seule a pu vaincre la souffrance et la fureur du malheureux monarque. Cette scène se passe dans une demi-obscurité. Par l'ouverture de la tente on entrevoit au loin le camp des Hébreux, éclairé par la lune, qui détache hardiment sur le ciel la silhouette charmante du jeune David et jette sur ses vêtements une lueur argentée. Au dedans, la scène est farouche et sombre : c'est la colère, la folie, la terreur; au dehors, le calme de la nature et la clarté céleste qui enveloppe le jeune musicien semblent se mettre à l'unisson des mélodies qu'il exécute.

Et pourtant, à cette œuvre si haute je préfère encore la *Sainte Cécile*. Ici M. Baudry se montre l'égal des plus grands maîtres dont son tableau s'inspire si heureusement. Il semble que l'artiste ait voulu témoigner sa gratitude et son admiration à l'immortel Raphaël, et qu'il lui ait dit : « C'est toi qui m'as fait ce que je suis, et je veux que tu revives dans une de mes œuvres. » Et, de fait, l'un comme l'autre pourrait indifféremment signer ce beau tableau.

Par une pensée pleine de délicatesse, M. Baudry n'a pas voulu représenter dans la décoration d'un Opéra la sainte Cécile chantant elle-même les louanges de Dieu : c'est sous la forme d'un rêve qu'il lui fait recevoir les inspirations du ciel. Elle repose avec une radieuse sérénité sur la terrasse de son palais; la nuit est étoilée, les anges entourent la sainte et font pénétrér dans son âme les accents d'une musique céleste. Trois d'entre eux, debout sur la terrasse, chantent un de ces cantiques de l'Éternité dont nous parlent les Livres saints; trois autres les accompagnent de leurs instruments et planent au-dessus de la jeune vierge dans un ciel éclairé par une lumière intense dont l'éclat contraste de la manière la plus heureuse avec la nuit répandue sur la terre.

La sainte, doucement bercée dans son sommeil par ces délicieuces harmonies, s'abandonne au charme qu'elle ressent : un sourire extatique se dessine sur ses lèvres. Je ne sais rien de plus virginal, de plus idéalement pur, que cette figure de sainte Cécile. C'est bien là le sommeil d'une élue qu'on sent déjà en communication avec le ciel. Retiens bien, ô jeune sainte, ces chants de la véritable Sion, et, à ton réveil, redis-les à ceux qui sont encore assis sur les rives du fleuve de Babylone!

Il nous reste pourtant encore à examiner deux voussures; mais ni la danse ni la musique n'y auront leur place. Dans l'une, M. Baudry met aux prises l'Idéal et le Réalisme, sous la forme d'Apollon et du satyre Marsyas. Celui-ci, ayant trouvé la flûte de Minerve, qui jouait toute seule, avait osé provoquer le dieu à une lutte téméraire. La victoire d'Apollon atteste la supériorité de l'Inspiration sur l'exécution, quelque brillante qu'elle puisse être; supériorité que le peintre a voulu accentuer davantage encore, en opposant à la beauté tout olympienne du poétique chef des Muses la laideur vulgaire du satyre phrygien.

Cette pensée ressort de toute l'œuvre de M. Baudry. Il a trouvé le courage de la poursuivre à une époque où les habiletés de l'exécution distancent trop souvent l'idée et l'inspiration, où le réalisme audacieux et applaudi semble attirer tous les triomphes. Apprécions comme elle le mérite une tentative de réaction aussi persévérante et aussi réussie.

Dans *le Jugement de Pâris*, M. Baudry, développant sa pensée, montre le suprême et universel triomphe de la beauté. Il faut oublier ici le côté peu moral de cette lutte entre les déesses, pour n'y voir que le côté plastique cherché par le peintre. Il ne s'agit plus de Pâris préférant la plus belle des femmes à la *Sagesse* et au *Courage*, et, par ce choix imprudent et égoïste, attirant tous les maux sur sa patrie. Cette donnée philosophique ne trouve pas ici sa place. M. Baudry représente les trois déesses nues. En agissant ainsi, il s'est autorisé de précédents célèbres; je dirai même que dans sa composition on retrouve un lointain souvenir d'un dessin merveilleux de Raphaël, gravé par Marc-Antoine, représentant la même scène. M. Baudry a voulu que son tableau fût digne du sujet qu'il traitait. Nous y trouvons, en effet, des qualités supérieures. Comme arrangement, il n'y a rien à reprendre, et, comme formes, ses déesses ont réellement une noblesse qui les élève au-dessus de la nature humaine.

Pâris, le menton appuyé sur la main, subjugué par la beauté de Vénus, la regarde avec amour. Celle-ci se penche vers lui, tandis que le génie de la Victoire pose sur sa tête la couronne qui lui est décer-

née. Près d'elle, son fils, l'Amour, se raille de la colère de Junon menaçante, dont la vengeance ne se fera pas attendre. Minerve, plus calme, reprend tranquillement ses armes. Un admirable paysage encadre la scène.

Ainsi se termine cette suite prodigieuse de tableaux, où le peintre a poursuivi partout la même pensée avec une variété infinie dans le style, les effets et la couleur, donnant de l'intérêt à son œuvre tantôt par le choix émouvant des sujets, tantôt par la pureté des formes et l'expression des physionomies, mais toujours semblable à lui-même par le sentiment élevé qui l'inspire.

Je ne parlerai que pour mémoire des dix médaillons que l'artiste a décorés de groupes d'enfants s'exerçant aux divers instruments de musique dont les peuples ont fait usage. Et pourtant chacun de ces tableaux a plus de deux mètres de hauteur, et dans le nombre il en est de tout à fait remarquables. Mais cette revue des instruments de tous les pays, depuis la lyre aimée des dieux de la Grèce jusqu'au fifre bruyant, nous entraînerait trop loin.

Dans les huit panneaux de forme allongée qu'il nous faut étudier maintenant, M. Baudry a peint les Muses; ne trouvaient-elles pas leur place toute naturelle dans ce temple de la poésie, de la musique et de la danse? Une seule chose nous étonne, c'est que, forcé d'en supprimer une, l'artiste ait choisi Polymnie, la muse de l'hymne sublime.

Deux difficultés se présentaient au peintre : c'était d'abord la banalité du sujet, tant de fois traité par les anciens et par les modernes; puis la forme si étroite des cadres dans lesquels il était obligé de placer ses figures. Il a su être nouveau dans ses compositions et donner à ses ajustements une étonnante variété. C'est dans cette éblouissante série de peintures que M. Baudry trouvera son succès le plus incontesté. Le public, en effet, comprendra sans effort, et, sensible comme il l'est au plaisir des yeux, il sera séduit par ces couleurs vives et éclatantes, par la beauté des têtes, si vivantes et si expressives, par un charme tout nouveau et tout féminin qui se dégage de l'œuvre; et, cette fois, son jugement sera confirmé par celui de tous les artistes. Ces muses, il est vrai, n'ont pas gardé le type antique; malgré leurs vêtements grecs, elles sont modernes, elles vivent au milieu de nous, et cependant le peintre a su leur conserver la beauté des plus grandes œuvres. M. Baudry a répandu ici à pleines mains les harmonieuses audaces de sa palette, la science de son dessin large et souple, et les hardiesses de son imagination toujours alerte et originale.

Passons, rapidement, hélas! car le temps nous presse, devant ces huit panneaux. Voici Érato, vêtue d'une robe rose : elle cache dans

son sein un billet d'amour qu'elle vient de lire. Quelle grâce caressante dans ce mouvement, quelle crainte charmante, quelle coquetterie! Et quel contraste aussi entre cette Muse et Melpomène, au regard sombre, le masque tragique sur la tête, et tenant une épée dans ses mains croisées! Ne voyez-vous pas poindre une expression de dégoût et de découragement sur les traits de Clio, la muse de l'Histoire, tandis que ses yeux parcourent les tablettes de bronze sur lesquelles elle grave chaque événement? Pourquoi n'a-t-elle pas embouché la trompette de la Renommée qu'elle tient de la main droite? L'allusion est facile à comprendre ici, comme elle l'est encore dans ce vers de Virgile, écrit sur les tablettes de Calliope :

O passi graviora, Deus dabit his quoque finem.

Toutes ces allusions sont indiquées d'une touche légère et avec une parfaite discrétion. Elles ont aidé M. Baudry à varier l'expression de ses têtes et à raviver l'intérêt d'un sujet qui, au premier abord, semblait ingrat et banal.

Uranie élève

. . . . . dans les cieux
De ses pensers divins le vol audacieux.

Sa main droite tient un roseau dont l'extrémité repose sur une sphère céleste. Elle porte tout ensemble sur ses vêtements les couleurs azurées du ciel et celles plus sombres de la nuit, et son regard cherche à pénétrer le firmament étoilé.

Le signe distinctif auquel je reconnais Thalie, outre les couleurs bariolées de l'Arlequin, c'est le *pedum* ou bâton pastoral ; elle lance en souriant sur le spectateur un regard fixe et moqueur qui semble irrésistible.

J'ai voulu terminer par Terpsichore, car elle me plaît particulièrement. Non qu'elle soit plus belle que ses sœurs, mais elle est plus vivante encore et rayonnante d'entrain. Elle vient de danser, non pas par métier, mais par instinct, par nature : elle est la Danse même. Après un moment de repos elle remet ses sandales ; l'œil est plein de joie, les cheveux blonds sont légèrement défaits et collés au front par la sueur, mais rien dans l'attitude n'annonce la fatigue; on sent qu'elle a hâte de reprendre sa danse un moment interrompue. Sa robe, qui laisse les épaules un peu découvertes, est toute blanche et d'un goût charmant. Quelle décence et, en même temps, quel négligé de bon aloi! Terpsichore est la danse sans malice, sans arrière-pensée, c'est la joie du mouvement, c'est la belle jeunesse ardente et vigoureuse qui ne demande qu'à dépenser sa séve et la surabondance de sa vie.

Tel est dans son ensemble l'immense travail auquel M. Baudry a la gloire d'attacher son nom. Pendant neuf ans il a vécu pour ainsi dire seul avec son œuvre, la méditant et la perfectionnant sans relâche, lui consacrant toute la vigueur de ses plus belles années, luttant sans jamais reculer devant d'incessantes et incalculables difficultés. Aujourd'hui, il la livre au jugement du public. Obtiendra-t-il le succès qu'il est en droit d'attendre comme la récompense méritée de tant d'efforts et de sacrifices? Pour moi, je n'en doute pas. En face de plusieurs des tableaux de M. Baudry, j'ai ressenti ce charme étrange et profond que produisent seules les créations du génie et qui n'avait jusqu'ici remué mon âme qu'en présence des plus belles œuvres des grands maîtres; et, dussent quelques incrédules m'accuser d'exagération, avant d'avoir examiné par eux-mêmes ce prodigieux travail, je ne cacherai pas ma pensée : ni en France ni à l'étranger, il n'y a, à l'heure présente, un artiste capable d'accomplir une pareille tâche. Je dirai plus encore : M. Baudry vient de signer l'œuvre capitale de l'art français, depuis son origine. Assurément, dans notre grande et riche école, nous possédons des toiles qui, prises séparément, peuvent lutter avec celles que nous venons d'étudier; mais lequel de nos peintres, dans un même travail, a jamais réuni ces qualités variées à l'infini, dont l'ensemble est nécessaire à la perfection d'une œuvre, mais qui presque toujours semblent s'exclure l'une l'autre chez le même artiste?

M. Baudry a établi sa gloire d'une manière impérissable. Hâtons-nous d'ajouter que cette gloire rejaillit sur sa patrie, à laquelle il procure une éclatante victoire, et dont il va grandir encore la renommée artistique. Puisse l'exemple de ces longues années de travail ardu, et celui du glorieux triomphe qui couronne aujourd'hui tant de désintéressement et d'amour de l'art, être pour nos jeunes peintres un stimulant qui les entraîne dans la même voie!

Au moment même où nous ne voudrions que nous réjouir, une pensée douloureuse vient nous obséder, et se présente d'elle-même à tous ceux qui admirent les tableaux de M. Baudry. Que de fois elle a dû l'arrêter lui-même dans son travail et lui apparaître comme une tentation de découragement! Cette œuvre, à laquelle il a consacré ses forces les plus vives, son talent dans toute sa plénitude, cette œuvre qui l'immortalise et qui est une gloire pour la France, que durera-t-elle? Elle est condamnée, dans un rapide délai, à une mort inévitable, et M. Baudry la verra périr avant lui. Encore quelques mois, et elle se trouvera exposée à l'action corrosive de milliers de becs de gaz, dont la lumière fera promptement disparaître les couleurs claires et ternira l'éclat des autres. Un tel sort méritait-il les sacrifices que M. Baudry a faits? Est-il

juste de lui infliger une douleur si poignante? Est-il même digne de nous de consentir à la destruction de cet admirable monument de l'art français? N'y a-t-il aucun moyen d'empêcher ce désastre?

Les tableaux de M. Baudry sont peints d'une manière large et par tons franchement posés; ils pourraient être copiés très-facilement et très-fidèlement sous la direction du maître. A la hauteur presque fabuleuse où le public sera appelé à les voir, les yeux les plus exercés seraient dans l'impossibilité de distinguer les copies des originaux. Ne semble-t-il pas que ce remède, le seul qui préserve d'une ruine complète l'œuvre de M. Baudry sans sacrifier en rien la décoration de l'Opéra, doive être résolûment employé ?

D'immenses galeries vont être ouverte au Louvre agrandi : c'est une occasion unique de disposer dans ces nouveaux bâtiments une salle qui recevrait tous les originaux de M. Baudry et les conserverait à l'admiration des temps à venir. A la hauteur, à la distance où ils doivent être vus, ils ne sauraient nuire à l'arrangement des panneaux. Quoi de plus juste que d'en décorer ces salles du Louvre, consacrées aux maîtres modernes?

Nous voudrions voir l'administration des Beaux-Arts prendre leur cause en main sans hésitation. Il lui appartient, il appartient même à l'État et, s'il le faut, aux vrais amis de l'art, de sauver par un sacrifice pécuniaire cette œuvre, que je ne crains pas d'appeler nationale.

Arthur Duparc.

AMARYLLIS

PREMIÈRE PARTIE

— SUITE[1] —

VI

En voyage, au printemps, avez-vous quelquefois,
Sur de tristes sommets privés d'eaux et de bois,
Vu le joyeux matin descendre de la nue?
Transformant tout à coup la terre aride et nue,
As-tu vu, pèlerin, sa brillante clarté
Des champs les plus ingrats dorer la pauvreté,
Faire sur ton chemin, qu'en passant elle rase,
De chaque vil caillou quelque riche topaze,
Une étincelle d'or d'un brin d'herbe indigent,
Et d'une paille sèche une aigrette d'argent?
Ainsi la vision de grâce et de lumière
Illumina soudain toute cette chaumière.

Elle était grande et svelte. Un teint de marbre pur
Doublait de ses grands yeux le vif et sombre azur,
Teint suave, pâleur doucement nuancée,
Telle que sur un front l'imprime la pensée.
Du lis de l'Évangile elle semblait la sœur.

[1] Voir *le Correspondant* du 25 août 1874.

Majesté triomphante, idéale douceur,
Elle réunissait, dans un divin mélange,
Le corps de la déesse à la candeur de l'ange;
Tout en elle était grâce et repos; cependant,
Les grands yeux trahissaient comme un reflet ardent
D'un intime foyer. A ce miroir de l'âme
Quelque secret génie envoyait-il sa flamme?
Je me le demandais à son premier regard.
Ses cheveux, qu'un ruban soulevait, non sans art,
Ses cheveux noirs pendaient en boucles sur l'épaule,
Souples et longs, pareils à des branches de saule.
Qu'était-elle? Une fée? Un esprit immortel?
Une muse inconnue attendant son autel?
Non, c'était, à vingt ans, heure d'éclat suprême,
De l'absurde vieillard c'était la fille même!

« Ma chère Amaryllis, lui dit maître Leroux,
Ajoutez un couvert, monsieur dîne avec nous. »

VII

Nous entrons au logis : demeure humide, obscure,
Indigne d'encadrer cette blanche figure.
Sur une table étroite et d'aplomb inégal,
Une vieille servante étalait le régal,
Marianne, la seule à qui le pédagogue
N'eût pas donné de nom exhumé de l'Églogue.

« Asseyons-nous, dit-il. Ah! dans les temps meilleurs,
Les convives, monsieur, se couronnaient de fleurs,
D'ache, de lierre frais. Amaryllis, ma chère,
N'en as-tu pas un brin? »

Elle : « Pourquoi, mon père,

Pourquoi persistez-vous à m'appeler ainsi ?
Ce nom n'est pas le mien : je m'appelle Lucy.
N'était-ce pas le nom de ma mère? et moi-même,
Ne l'ai-je pas reçu de son choix au baptême?

« — Qu'importe, dit Leroux, l'autre est bien plus charmant.
Amaryllis! cela sonne admirablement.
Enfin, garde ton nom, puisque l'autre te fâche.
Donc, nous n'avons, mon cher, point de lierre, point d'ache;
Mais nous avons un vin qu'il faut boire sans eau;
Il date du vieux temps, *consule Manlio !*
C'est un contemporain. Dieu ! comme le temps passe,
Posthume ! Posthume !... Ma foi, tant pis; Horace
A raison : assez tôt viendront les noirs cyprès.
D'ici là, mon ami, mangeons et buvons frais. »

C'est ainsi qu'il parlait d'une voix claire et forte,
Quand un nouveau venu s'encadra dans la porte.

VIII

« Pardon, fit celui-ci, pardon, maître Leroux,
Si je viens m'abriter quelques instants chez vous;
Il commence à pleuvoir.

— Ah! répondit le maître,
Dieu soit loué! nos blés pousseront mieux peut-être.
Le ciel était pourtant, ce soir, bien peu couvert.

« — Eh quoi! fis-je à mon tour, Hector de Pierrevert!...
Agréable rencontre! »

Ami de mon jeune âge,

Hector de Pierrevert avait au voisinage
Un patrimoine, un champ par ses aïeux transmis;
Domaine, disait-on, à moitié compromis.
C'était un jouvenceau farouche et solitaire,
Qui passait tout son temps à chasser dans sa terre.

Il s'assit, inquiet, peu causeur. Pleuvait-il?
N'était-ce qu'un prétexte innocemment subtil?
Hector semblait venu dans cette humble demeure
Bien moins pour s'abriter d'un nuage qui pleure
(On n'a pas à vingt ans un semblable souci)
Que pour y contempler l'adorable Lucy.
Je le crus. Au regard plein de vague tristesse
Dont le pensif jeune homme épiait son hôtesse,
A ses rares propos jetés confusément,
On avait de l'amour comme un pressentiment.

Il se fit un repos, la modeste assemblée
Demeurant attentive aux bruits de la vallée.

IX

Rien n'en troublait la paix... Que dis-je? un bruit s'entend,
Un tintement profond, plaintif, intermittent,
Comme un son de tocsin qui dans la nuit s'éveille.
Nous nous levons en hâte et nous tendons l'oreille.
Plus près de nous bientôt, des clameurs, des cris sourds :
« Au feu! Châteauneuf brûle! au secours! au secours!

« — Hein! dit Leroux, la pluie et l'incendie ensemble!
L'un des deux cédera, messieurs, que vous en semble? »

Lucy, ma belle hôtesse, avait eu tout le soir
L'attitude pensive et contrainte. A la voir,

L'œil terni d'un nuage ou la tête baissée,
On eût dit par moments comme une âme blessée.
Les gaîtés du vieillard la réjouissant peu,
Elle ne parlait pas; mais, à ces cris : « Au feu! »
Elle se releva, l'éclair à la paupière,
Et, d'un superbe accent : « N'irons-nous pas, mon père? »

La note qu'un clairon jette pour le réveil,
Le cri que pousse l'aigle en montant au soleil,
Sont moins fiers que ne fut cette simple parole.

« Peux-tu le demander? dit le maître d'école;
Quoi! le village brûle, *ardet Ucalegon*,
Et moi, fermant ici ma porte à double gond,
Moi, j'irais me coucher? Messieurs, j'ouvre la voie :
Courons nous signaler dans les flammes de Troie! »

X

Nous sortons avec lui, nous allons à travers
Les champs inhabités, les mamelons déserts.
Cachés par les replis d'une côte pierreuse,
Les toits d'où s'élevait la flamme désastreuse
Formaient l'unique bourg connu des environs.
Conduits à la clarté du feu, nous y courons.
Par une de ces nuits obscures, sans étoiles,
Qui nous font volontiers des linceuls de leurs voiles,
Nous atteignons enfin la scène de malheur.
L'air était embrasé d'une lourde chaleur.
Un vent s'était levé, qui, d'une aile rougeâtre,
Attisait le fléau comme on souffle sur l'âtre.

J'avais vu Châteauneuf deux ou trois jours avant;
Promeneur matinal, sous le soleil levant,

Je l'avais salué : c'était un gai village,
C'était, sur la hauteur, un confus assemblage
De taudis avenants. A cette heure du jour,
Les habitants dispos sortaient pour le labour.
A la joie, au travail tout semblait y renaître.
Mainte fille rieuse, au bord de sa fenêtre,
Apparaissait, nouant ses cheveux en chignon,
Ou lavant le visage à quelque enfant mignon.

Trois jours passés à peine, hélas! quel noir constraste!
Qui pouvait, sans frémir, toucher au lieu néfaste?
Le feu, qui fut vainqueur dès le premier moment,
Déjà remplissait l'air de son petillement.
Sa lueur empourprait la campagne et les nues.
Partout régnaient l'effroi, la douleur. Presque nues,
Les femmes s'échappaient de leurs toits étouffants;
Les mères dans leurs bras emportaient les enfants.
Les hommes à leur tour, le désespoir dans l'âme,
Fuyaient. Que pouvaient-ils contre une telle flamme?
De leurs puits étanchés qu'aurait pu toute l'eau?
Il ne s'agissait plus d'éteindre le fléau,
Mais bien de dérober aux atteintes funestes,
Chacun, ce qu'il avait de richesses modestes :
Celui-ci ses outils, cher et seul gagne-pain;
Celui-là son bahut, son vieux lit de sapin;
Cet autre, dont le pied tremblait sur une échelle,
Quelque sac de froment. A terre, pêle-mêle,
Tombaient de toutes parts ces modiques trésors.
Trop heureux qui pouvait les voir enfin dehors !
Mais les bœufs, les brebis, les chevaux de l'étable,
Captifs qui gémissaient d'une voix lamentable,
Périraient-ils brûlés tout vifs dans leurs enclos ?
De l'épaisse fumée on traversait les flots,
On s'empressait vers eux. Des flammes rapprochées,
On en sauva plusieurs, bêtes effarouchées.

Malgré leurs cris plaintifs, bon nombre cependant
Furent abandonnés au foyer trop ardent.

A peine eut-elle vu le douloureux spectacle,
Lucy, pour y voler, combattit tout obstacle.
« A ces infortunés, il faut donner secours,
Disait la belle enfant, et j'y vais et j'y cours! »

Que faire pour calmer une ferveur si grande?
Son père, tout d'abord laissant là notre bande,
Avait, loin de nos yeux, précipité ses pas.
Son salut, à nous seuls, n'appartenait-il pas?
Hector et moi luttions pour enchaîner son zèle :
« Vous allez, à coup sûr, périr, mademoiselle!
— Eh bien, si je péris, quelle plus belle mort? »
Dit-elle en repoussant nos bras avec effort.

Il fallut contenir d'une solide étreinte
Ce noble cœur d'enfant, rebelle à toute crainte.
De son âpre désir pour la distraire un peu,
Il fallut l'entraîner, sous la grêle de feu,
Vers une femme en pleurs, qui, la robe enflammée,
Sur un tertre voisin tombait toute pâmée!

XI

Le feu sévit toujours; le vaste embrasement
Ne se ralentit point. Du rouge firmament
Tombe une ardente pluie, étincelles, flammèches
Qui vont brûler au loin des touffes d'herbes sèches.
Les cris et les sanglots redoublent près de nous.
Sur un tertre, à l'écart, les uns sont à genoux;
D'autres sur les débris attachent un œil sombre,
Ou rôdent effarés et s'appellent dans l'ombre.

Tout à coup, des vapeurs de l'immense bûcher,
On vit comme un profil humain se détacher.
Du haut d'un pauvre toit dont craquait la charpente,
Par un vieil escalier de bois à raide pente,
Un homme descendait, appuyant au hasard
Ses pieds mal affermis. Intrépide vieillard,
Dans le feu, qui vers lui s'allongeait pour le mordre,
Il passait, les cheveux, les habits en désordre,
Mais le courage au front, le calme dans les yeux,
Et tenant dans ses bras un butin précieux.
Ce héros, ce martyr digne d'une auréole,
Qui le reconnaîtrait? C'est le maître d'école,
Le fantasque vieillard qu'un sourire moqueur
Accueillit tant de fois. Cerveau fêlé, grand cœur!
Il porte deux enfants, deux créatures frêles.
Ah! dans le tourbillon, sur les chaudes poutrelles,
Veillant à son fardeau qu'il serre étroitement,
Qui donc pourrait le voir sans un tressaillement?

Quelques degrés encore à travers la fumée,
Pour que du dévoûment l'œuvre soit consommée!
Quelques degrés encor!... plus que dix, plus que huit!
Soudain l'escalier flambe et s'écroule avec bruit.
C'en est fait, il ne reste entre l'homme et l'abîme
Qu'un dernier échelon! « Vous, dont la foi m'anime,
Prenez soin, Dieu sauveur, des enfants que voilà! »
Il dit, le ciel entend, deux ouvriers sont là
Qui tendent une échelle à ses pieds, haute et forte;
Et le libérateur et les anges qu'il porte,
Reçus par tous les bras, touchent terre au milieu
D'un peuple entier criant au miracle de Dieu!

Lucy, que le bonheur à cette heure illumine,
Court au vieillard, l'étreint avec amour, s'incline,

Lui baise les genoux, et, des pleurs dans la voix :
« Enfin je vous rendrai tout ce que je vous dois! »

Quel sens avait ce mot, peut-être involontaire?...
Je n'en sus que plus tard le douloureux mystère.

Arrachés aux débris d'une haute cloison,
Les deux enfants étaient une fille, un garçon ;
Orphelins, au berceau demeurés sans famille.
« Ils sont abandonnés, eh bien, prends-les, ma fille,
Nous les adopterons, dit le noble vieillard ;
Dans notre pain du jour nous taillerons leur part.

« Maintenant, reprit-il, à l'exemple des sages,
Rentrons sous notre toit, fuyons de vains hommages,
Et rendons grâce aux dieux, car, bien qu'un peu roussi,
Je puis dire à mon tour : *Veni, vidi, vici !* »

La perte du village enfin s'achevait toute ;
Du toit de nos amis nous reprîmes la route.
Hector et moi portions les deux enfants sauvés,
Beaux anges endormis dans nos bras. Arrivés,
Nous faisons nos adieux au père, à sa compagne.
J'avais à traverser de nouveau la campagne
Pour gagner mon logis. « Permets, me dit Hector,
Qu'avec toi, jusque-là, je me promène encor ?

« — Volontiers ! »

Et tous deux, par le sentier nocturne,
D'aller, moi promeneur pensif, lui taciturne.
La nuit avait repris ses plus douces clartés ;
L'oiseau mélodieux de ces bois écartés
Faisait, je m'en souviens, des roulades sans nombre ;
Mais le cher compagnon n'en était que plus sombre.

XII

Depuis plus d'un quart d'heure il cheminait ainsi;
« Voyons, lui dis-je enfin, parle-moi de Lucy.
En vain, beau ténébreux, tu veux cacher ta flamme;
Si tu tenais si fort au secret de ton âme,
Il fallait, à mes yeux, procéder autrement.
Tu t'es trahi, mon cher, dès le premier moment.
« Il commence à pleuvoir, » ah! le bon stratagème
Pour s'introduire auprès de la beauté qu'on aime!
Le Cid à sa Chimène avouant qu'il craint l'eau!
C'est très-peu vraisemblable et c'est encor moins beau.
Ah fi! De tes aïeux était-ce la coutume
De chercher un auvent pour abriter leur plume?

« — Oui, dit en soupirant le malheureux Hector,
Je me suis donné l'air d'un enfant, d'un butor;
Mais ne m'accable pas... ô mon ami, je l'aime!

« — On aimerait à moins; grâce, beauté suprême,
Cœur d'ange et de héros, je lui vois tous les dons
Que, pour notre idéal, au ciel nous demandons.
Maintenant dis-moi tout : cette fée adorable
Donne-t-elle à ton culte un regard favorable?

« — Je ne sais, et pourtant je crois, en vérité,
Qu'elle ne me voit pas d'un œil trop irrité.

« — Homme heureux! Bref, l'as-tu demandée à son père?

« — Non; depuis six grands mois, j'ajourne, je diffère.

« — O Fabius, pourquoi?

— Pour un double motif :
Le sang de mes aïeux d'abord semblait rétif;
Il s'indignait en moi de former alliance
Avec un laboureur saupoudré de science,
Un magister qui prend le soc chaque matin,
Et qui parle à ses bœufs je ne sais quel latin.
Pouvais-je m'affubler d'un père ridicule?
En pareil cas, mon cher, on hésite, on recule.
Notre homme, grâce à Dieu, sous un nouvel aspect
S'est révélé ce soir : il a droit au respect;
Et, certes, mon blason peut, sans ternir son lustre,
Couvrir ce radoteur digne d'un rang illustre.
Vertu compte pour gloire.

— Ainsi tu vas, demain,
De la divine enfant lui demander la main?

« — Ah ! de quel cœur j'irais formuler ma prière,
Si, par triste aventure, une raison dernière
N'était là qui m'arrête...

— Encore une raison!

« — Hélas, oui ! Je descends d'une antique maison,
C'est vrai : j'ai des aïeux qui me couvrent de gloire,
Fort bien ; mais là finit le beau de mon histoire.
Car je n'ai plus le sou!

— Bah!

— Comme je te dis,
Je suis le Cid à pied, sans un maravédis.

« — N'exagères-tu pas ?

— Non; ruine complète.
Je ne sais trop comment, la chose enfin s'est faite;
Quelques dettes par-ci, quelques voleurs par-là;
Trois hivers à Paris; ah! c'est très-cher, cela!
Un jour, mon intendant est venu, le digne homme,
Me compter, le front bas, une dernière somme.
J'ai chassé l'intendant. Bref, je n'ai plus le sou!
Or, je te le demande, à moins d'agir en fou,
Fait-on du lit de Job son lit de mariage?

« — L'acte, dis-je, en effet, ne serait pas très-sage. »

Il reprit fièrement: « A ceux qui n'ont plus rien
Il reste l'avenir; chacun se fait le sien.
Je pars demain, je vais au loin tenter la chance.
J'ai vingt ans et l'amour, une double puissance.
Il est des continents intacts, vierges encor:
J'y vais, j'amasserai là-bas quelque trésor.
Je veux couvrir Lucy de luxe et de richesse;
Il faut qu'il ne soit pas à Paris de duchesse
Qu'elle n'égale, un jour, en fortune, en splendeur.
C'est si beau, la beauté jointe avec la grandeur!
Une femme qui fait du monde son théâtre,
Qui boit des diamants, comme fit Cléopâtre!
Qu'en dis-tu?

— Mais je dis que je t'admire, Hector!
Puisses-tu rapporter bientôt des monceaux d'or.
Je vois d'ici, je vois madame la marquise
Lucy de Pierrevert. Dieu! quelle femme exquise!
Oui, le rayonnement des somptueux salons,
Le velours, les chevaux, les laquais à galons,
Tel est son vrai milieu. Qui jamais fut mieux faite
Pour mener ici-bas une éternelle fête?

« — Je te tiens, reprit-il, pour un homme discret;
J'ai jeté dans ton cœur mon plus profond secret,
Qu'il y reste enfoui. Que nul ne le soupçonne,
Pas un être vivant, Lucy moins que personne.
Si Dieu daigne accomplir un rêve si charmant,
Je veux pouvoir jouir de son étonnement.
S'il trompe mon espoir, si la fortune adverse
Fait obstacle à mon char, en un mot, si je verse,
Je veux qu'ignorant tout, cette chère Lucy
N'ait pas même un regret.

— Sois tranquille.

— Merci. »

Là-dessus, nous touchions au seuil de ma demeure.
Minuit vint à sonner; des adieux c'était l'heure.
« Au revoir! » dîmes-nous en nous serrant la main.
L'aventureux ami partit le lendemain.

Moi-même, rappelé pour affaire à la ville,
Je dus, ce même jour, quitter le val tranquille,
Et saluer de loin, sous son toit écarté,
Lucy, la fleur d'amour, la perle de beauté!

J. Autran.

La suite prochainement.

REVUE SCIENTIFIQUE

LE PROCHAIN PASSAGE DE VÉNUS SUR LE SOLEIL

Quel est le nombre exact, compris entre 147 et 150 millions de kilomètres, qui mesure la distance moyenne de la Terre au Soleil? Tel est le problème pour la solution duquel de nombreux astronomes de tous les pays n'ont pas hésité à s'exposer aux fatigues des voyages les plus lointains, et les grandes nations de l'Europe et de l'Amérique ont consenti à s'imposer des sacrifices d'argent considérables. Et cependant l'intérêt de cette question est purement scientifique et spéculatif. De la plus haute importance pour l'astronomie, qui en déduira peut-être une connaissance plus parfaite du système solaire tout entier, la résolution de ce problème ne sera la cause d'aucun progrès dans le cercle des applications pratiques. Aussi la génération actuelle, trop portée, en général, à se préoccuper surtout des moyens d'accroître son bien-être matériel, aura-t-elle bien le droit de s'enorgueillir de cette noble émulation, dont les effets doivent être profitables à la science seule. La France, en particulier, quoique épuisée par ses récents malheurs, n'a voulu céder à personne le rang qu'elle a toujours occupé dans ces luttes pacifiques, et l'Assemblée nationale, malgré les difficultés qu'elle éprouve à subvenir à tous les besoins du budget, a généreusement accordé aux savants le crédit de 300,000 francs que lui demandait l'Académie des sciences pour l'observation du passage de Vénus sur le Soleil en 1874.

Nous pensons donc que ceux de nos lecteurs auxquels la science du mouvement des astres n'est point familière, trouveront quelque intérêt dans une indication rapide du but que les astronomes se proposent d'atteindre, des circonstances qui accompagnent le phénomène lui-même, et des conditions dans lesquelles doit se faire son observation.

I

Ainsi que nous venons de le dire, le but que l'on se propose, c'est la détermination aussi exacte que possible de la distance du Soleil à la Terre. La

méthode employée à cet effet par les astronomes est identique à celle qui sert journellement aux arpenteurs pour déterminer la distance d'un point inaccessible. Ceux-ci établissent sur le terrain une *base* dont ils mesurent la longueur; ils mesurent ensuite les angles que font avec cette base les deux lignes droites qui joignent ses extrémités au point considéré. Le triangle qui a pour côtés la base et ces deux lignes droites est donc complétement déterminé, et, par suite, la distance en question qui forme l'un des côtés de ce triangle s'en déduit facilement, soit par une mesure directe sur la figure, soit par un calcul trigonométrique très-simple. S'agit-il de mesurer la distance qui nous sépare d'un astre tel que la Lune ou une planète, la même méthode est applicable. Deux observateurs placés en deux points de la surface de la Terre, à une distance connue, mesurent chacun au même moment l'angle que fait la direction de l'astre avec la verticale du lieu, par exemple. On en conclut facilement les éléments du triangle analogue à celui que nous venons de définir, et, par suite, la distance de l'astre. Choisissons pour base le rayon même de la terre, et plaçons nos deux observateurs, l'un au centre et l'autre à la surface, mais en un point tel, que ce dernier aperçoive l'astre en question dans le plan de son horizon. Notre triangle de tout à l'heure sera rectangle, son hypoténuse sera la distance cherchée; l'angle qui a pour sommet le centre de l'astre est ce qu'on appelle *la parallaxe horizontale*, ou simplement *la parallaxe* de l'astre : c'est l'angle sous lequel le rayon de la Terre serait vu de face par un observateur placé au centre de l'astre; nous pouvons dire encore que c'est la moitié du diamètre apparent de la Terre vue de cet astre. On voit donc la liaison intime qu'il y a entre la parallaxe d'un astre et sa distance à la Terre : la première de ces deux quantités étant déterminée, la seconde s'en déduit immédiatement.

Tous les astres, sauf la Lune, sont à une distance telle de nous, que la mesure directe de leur parallaxe, en raison même de sa petitesse, n'est pas susceptible d'être faite avec exactitude. Pour les étoiles fixes elle est même absolument inappréciable, en sorte qu'on peut les considérer comme étant toutes infiniment éloignées de nous.

Quant au Soleil, sa parallaxe est aussi extrêmement faible, et, par conséquent, très-difficile à déterminer directement. Malgré cela, cette détermination présente un tel intérêt, que les plus grands efforts ont été faits, de tout temps, pour obtenir ne fût-ce qu'une idée de sa grandeur. Pythagore, en se basant sur certaines considérations harmoniques, croyait que le Soleil était seulement trois fois plus loin de nous que la Lune. Deux cent soixante-quatre ans avant Jésus-Christ, Aristarque de Samos, ayant mesuré la distance angulaire du Soleil à la Lune, au moment du premier ou du dernier quartier, en conclut le premier une valeur basée sur des observations. Ayant trouvé 3 degrés pour la parallaxe, il admit que le Soleil était dix-neuf fois plus loin que la Lune. Par la même méthode, après l'invention des lunettes, on trouva que la parallaxe devait être inférieure à 30 secon-

des, et, par suite, la distance du Soleil supérieure à cent quinze fois celle de la Lune.

Ces résultats, quoique se rapprochant de plus en plus de la vérité, en étaient cependant encore bien éloignés. Mais c'était l'époque où Képler, par ses magnifiques travaux, constituait la théorie du mouvement des planètes, théorie qui permet de déterminer à chaque instant les rapports des distances de chacune d'entre elles au Soleil. Si l'on représente par 10 le rayon moyen de l'orbite terrestre, les rayons moyens des orbites de chacune des planètes sont représentés par les nombres suivants :

Mercure	Vénus	la Terre	Mars	Jupiter	Saturne
4	7	10	15	52	95

La connaissance de ces nombres simplifie déjà considérablement le problème que nous étudions. En effet, il suffira de déterminer exactement la parallaxe, et, par suite, la distance d'une seule des planètes, pour en conclure immédiatement celle de toutes les autres.

Naturellement, cette recherche devra porter sur les planètes qui se rapprochent le plus de la Terre, c'est-à-dire Vénus et Mars, et les observations devront être faites aux époques où ce rapprochement est le plus grand, c'est-à-dire, pour Vénus, au moment d'une *conjonction inférieure* (époque où la planète se trouve entre le Soleil et la Terre), et, pour Mars, au moment d'une *opposition* (époque où la Terre se trouve entre le Soleil et la planète). Les parallaxes de ces deux planètes étant alors *maxima*, pourront être déterminées avec plus d'exactitude qu'à tout moment.

Cette méthode fut appliquée pour la première fois en 1672, par les soins de l'Académie des sciences de Paris, que Colbert venait de fonder (1666). Le même jour, l'astronome Richer à Cayenne, et Cassini à Paris, déterminaient la position de Mars par rapport à la même étoile fixe. « On attendait le retour de M. Richer, dit l'*Histoire de l'Académie des sciences* pour 1673, comme l'on eût attendu l'arrêt d'un juge qui devait prononcer sur les difficultés importantes qui partageaient les astronomes. » Ces observations donnèrent pour la parallaxe de Mars une valeur de 25″,3. Or les Tables indiquaient qu'au moment de l'opposition, la distance de Mars à la Terre était à la distance moyenne du Soleil à la Terre comme 3 est à 8. La parallaxe du Soleil devait donc être les 3/8es de celle trouvée pour Mars, c'est-à-dire de 9″,5. La distance du Soleil à la Terre était donc trois fois plus considérable qu'on ne l'avait cru jusqu'alors.

La valeur de la parallaxe solaire donnée par Richer et Cassini, ou des valeurs peu différentes obtenues, dans la suite, par la même méthode, furent généralement adoptées jusqu'en 1761.

Alors se présenta pour la première fois l'occasion d'appliquer une nouvelle méthode, fondée sur l'observation des passages de Vénus sur le Soleil, et dont la précision faisait espérer une détermination absolument exacte de la parallaxe solaire.

II

Les deux planètes inférieures, Mercure et Vénus, circulant autour du Soleil dans le même sens, mais avec des vitesses angulaires différentes, viennent nécessairement, après des intervalles de temps déterminés qu'on appelle leurs *révolutions synodiques*, se placer entre le Soleil et la Terre. Mais comme les plans de leurs orbites ont une certaine inclinaison sur celui de l'orbite terrestre, ce n'est que très-rarement que le passage a lieu de telle façon que le disque de la planète se projette sur celui du Soleil. Connaissant les durées des révolutions sidérales de la Terre et de la planète et l'inclinaison du plan de son orbite sur celle de la Terre, on peut prévoir à quelles époques auront lieu les passages sur le disque solaire : ce sont évidemment les époques des conjonctions inférieures pour lesquelles la hauteur apparente de la planète, au-dessus ou au-dessous du plan de l'orbite terrestre, est moindre que le demi-diamètre apparent du Soleil. En partant de là on trouve que si, après un long intervalle de temps, un passage a lieu, ce passage sera suivi d'un second au bout de huit années. Mais il faudra attendre ensuite 105 ou 122 ans avant que le phénomène se reproduise. Ainsi, au siècle dernier, les deux passages eurent lieu aux mois de juin 1761 et 1769; notre génération les verra en décembre 1874 et 1882, et ils ne se reproduiront ensuite qu'en 2004 et 2012, au mois de juin. Il semble, fait remarquer Bailly, que, par ces deux passages qui se succèdent à huit années d'intervalle, la nature ménage une précieuse ressource à notre inexpérience. Nous avons besoin de nous familiariser avec les phénomènes : une première observation sert d'essai et de préparation. Les mêmes hommes qui avaient vu le passage de 1761 virent celui de 1769, et, mieux instruits des difficultés, ils surent mieux diriger leur attention et obtenir de meilleurs résultats.

Comment l'observation de ce phénomène conduit-elle à la détermination de la parallaxe du Soleil? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

Rappelons-nous comment nous avons défini la parallaxe d'un astre. Imaginons que notre observateur qui aperçoit l'astre à l'horizon, soit transporté instantanément au centre de la Terre, l'astre lui semblera se déplacer, sur la voûte terrestre, d'un angle précisément égal à sa parallaxe. Supposons alors que l'observateur voie Vénus se projeter sur le disque du Soleil, les deux astres étant à l'horizon : lorsqu'il se transportera au centre de la Terre, le centre du Soleil lui semblera s'élever d'une quantité égale à la parallaxe solaire, Vénus semblera aussi monter dans le ciel d'une quantité égale à sa propre parallaxe, mais plus grande et par conséquent, Vénus paraîtra s'élever au-dessus du centre du Soleil d'une quantité égale à la *différence des parallaxes* de la planète et du Soleil. —

De deux points très-éloignés l'un de l'autre à la surface du globe, on apercevra donc Vénus à des distances différentes du centre du Soleil et il y aura une liaison intime entre la différence de ces distances et la différence des parallaxes des deux astres, de telle sorte que la première étant connue, la seconde pourra s'en déduire. Le problème revient donc à mesurer en des lieux différents la distance de Vénus au centre du Soleil au même instant, ou bien, ce qui revient au même, à y noter un instant précis où cette distance est nécessairement la même, le commencement ou la fin du passage, par exemple.

On peut opérer encore autrement. Vénus, en passant sur le disque solaire, suit d'un mouvement à très-peu près uniforme une trajectoire que l'on peut considérer comme rectiligne. Cette corde du disque solaire parcourue par la planète se trouve évidemment à des distances inégales du centre du Soleil, pour des observateurs situés en des points différents de la Terre, et la différence de ces distances est intimement liée à la différence des parallaxes. Mais la mesure de la distance de la corde au centre du Soleil peut être remplacée par la mesure de la longueur de la corde elle-même, et la longueur de la corde sera déterminée si l'on connaît exactement le temps employé par la planète à la parcourir. Nous sommes donc amenés à déduire la différence des parallaxes d'une mesure de temps au lieu d'une mesure d'angle, et l'on sait que la première est susceptible d'une bien plus grande exactitude que la seconde. En outre, la mesure de la durée du passage n'exige pas la détermination des heures *absolues* auxquelles les contacts ont lieu, et, par suite, la connaissance exacte des *états absolus* et des *marches* des pendules ou chronomètres servant à la noter, devient inutile. Enfin, il résulte des relations existant entre la différence des parallaxes et la différence des durées des passages notés en deux points éloignés, que la connaissance *exacte* des longitudes de ces lieux n'est pas nécessaire. Or l'on sait que la détermination précise des longitudes est une opération astronomique des plus difficiles.

L'une ou l'autre des deux méthodes que nous venons d'exposer donne la valeur de la différence des parallaxes des deux astres. D'autre part, on connaîtra, par les tables du Soleil et de Vénus, le rapport entre la distance de Vénus et celle du Soleil à la Terre au moment du passage, et, par suite, le rapport des deux parallaxes. Connaissant donc leur différence et leur rapport, on obtiendra facilement la valeur de chacune d'elles.

C'est le célèbre astronome anglais Halley, qui, le premier, eut l'idée de déterminer la distance du Soleil à la Terre par l'observation des passages de Vénus. En 1678, étant à Sainte-Hélène pour étudier le ciel austral, il eut l'occasion d'observer un passage de Mercure sur le Soleil, et, frappé de la précision avec laquelle on pouvait en mesurer la durée, il saisit immédiatement la liaison de cette durée avec la parallaxe solaire. Mais, comme Vénus, à l'époque des conjonctions inférieures, est encore beaucoup plus

rapprochée de la Terre que Mercure, il proposa l'application de sa méthode aux passages de cette planète. Dans deux mémoires publiés en 1691 et 1716, il développa les conditions dans lesquelles devait être faite cette observation. Mais, en 1716, il était âgé déjà de soixante ans, et le prochain passage de Vénus ne devait arriver qu'en 1761. Il n'avait donc aucun espoir d'observer lui-même le phénomène et de recueillir les fruits de sa découverte. « Si quelqu'un, dit à ce propos J.-D. Cassini[1], a plus de raison que les autres hommes de s'apercevoir et de se plaindre de la courte durée de la vie, c'est, sans doute, l'astronome. Ses yeux pénètrent dans l'avenir, découvrent et prévoient des observations curieuses et importantes; mais le terme de sa vie est une barrière qui s'élève entre ces phénomènes et lui, et qui lui ôte tout espoir d'en être le témoin. »

III

Mais la méthode de Halley avait été appréciée par ses successeurs, et, longtemps avant 1761, les astronomes se préparèrent à l'observation du passage qui devait avoir lieu à cette époque. L'Académie des sciences, en particulier, déploya le plus grand zèle dans l'étude des conditions les plus favorables à une bonne observation. L'un de ses membres les plus savants, l'astronome de Lisle, construisit une mappemonde sur laquelle étaient indiquées, pour chaque lieu du globe, les heures d'entrée et de sortie de Vénus sur le disque solaire; au moyen de cette carte, on pouvait facilement rechercher les meilleurs points d'observation : les Anglais conclurent de son inspection l'inutilité d'une station qu'ils avaient choisie sur les indications de Halley.

Halley avait proposé d'observer seulement les durées du passage en des lieux différents : si, pour une cause ou pour une autre, l'observation de l'une des phases, entrée ou sortie, était manquée, toute la peine de l'observateur était perdue. De plus, les observations qui pouvaient être faites en des points où l'on voyait l'entrée ou la sortie seulement étaient également inutiles. De Lisle montra que toutes ces observations pouvaient être utilisées, à condition que la longitude du lieu et l'heure de la phase observée fussent connues *très-exactement*.

L'Académie des sciences, après de longues discussions, décida que des observateurs seraient envoyés dans trois stations éloignées : l'abbé Chappe d'Auteroche, sur la demande de l'impératrice Catherine de Russie, à Tobolsk, en Sibérie; Legentil, à Pondichéry, et Pingré, à l'île Rodrigue, dans l'Océan Indien.

Chappe ne parvint à son poste d'observation qu'après un voyage de cinq mois des plus pénibles.

[1] *Histoire abrégée de la parallaxe du Soleil.*

Legentil, parti de France le 26 mars 1760, arriva le 10 juillet à l'île de France; mais la guerre allumée alors entre la France et l'Angleterre ne lui permit pas de se rendre à Pondichéry. Croyant profiter d'une occasion favorable, il s'embarqua, le 11 mars 1761, sur une frégate qui partait pour la côte de Coromandel. Mais, arrivés le 24 mai seulement devant Mahé, les voyageurs trouvèrent les Anglais maîtres de cette place et apprirent qu'ils l'étaient aussi de Pondichéry. La frégate dut fuir promptement et revint à l'île de France; mais le jour du passage arriva durant ce trajet, et Legentil eut la cruelle déception d'observer le phénomène par un ciel splendide, mais sans pouvoir prendre de mesures précises : le fruit de toutes ses peines était entièrement perdu.

Quant à Pingré, parti en 1761, il arriva à l'île Rodrigue au mois de mai : l'île offrait si peu de ressources qu'il fut obligé d'établir son observatoire en plein air. Malgré cela, grâce à son adresse et à sa constance, il put faire de bonnes observations.

Les autres nations de l'Europe n'étaient pas restées inactives. L'Angleterre avait envoyé un observateur à Sainte-Hélène et un autre à Sumatra; mais le vaisseau qui portait ce dernier ayant été attaqué et désemparé de plusieurs agrès, ne put arriver qu'au cap de Bonne-Espérance. Les Russes, les Suédois et les Danois se rendirent dans les régions boréales.

Enfin, la sortie de la planète étant visible dans toute l'Europe, un très-grand nombre d'observations de cette phase purent être faites dans les Observatoires avec de bons instruments.

En résumé, cent soixante-seize observateurs répartis sur cent dix-sept stations fournirent des données plus ou moins exactes pour servir de bases aux calculs des astronomes.

Les résultats de cette grande campagne scientifique ne répondirent pas aux espérances que son entreprise avait fait concevoir. « Le résultat du passage de 1761, dit l'auteur de l'*Histoire abrégée de la parallaxe du Soleil*, se réduisit donc, j'ose le dire, à nous rendre plus indécis qu'auparavant. La parallaxe du Soleil était fixée entre 9",5 et 10",2. Le passage de Vénus étendit les bornes de cette variation depuis 8",5 jusqu'à 10",5.

« On eût eu lieu, sans doute, ajoute J.-D. Cassini, d'être inconsolable de la perte d'une pareille occasion, si elle n'eût dû se renouveler huit années après. Mais le passage de 1769 (3 juin) nous laissait l'espérance du dédommagement, et devenait d'autant plus précieux que c'était le dernier phénomène de cette espèce dont notre génération pût se flatter d'être témoin. L'observation en devait être mieux faite par les mêmes observateurs, que le passage de 1761 avait déjà exercés; enfin, les résultats devaient être plus exacts et plus concluants, vu les circonstances particulières plus favorables dans ce dernier passage que dans l'autre. Aussi résolut-on de ne négliger aucun des voyages que l'on pourrait juger

utiles, afin de se procurer les observations les plus complètes. L'expérience est notre plus grand maître; le fruit de ses leçons nous indemnise du prix des années qu'elles nous coûtent. Le principal but avait été manqué en 1761, faute d'avoir observé dans des lieux où les durées fussent assez différentes. Il était essentiel de ne pas tomber une seconde fois dans le même inconvénient. »

Les études préparatoires faites dès 1763 par Lalande et Pingré, en France, et par Hornsby, en Angleterre, montrèrent que les stations les plus favorables relativement à la différence des durées étaient situées, d'une part, vers le milieu de la mer du Sud, la Californie et le Mexique, et, d'autre part, vers le pôle boréal, au nord de la Laponie et du Kamtschatka.

Le gouvernement français n'ayant pu obtenir de la cour d'Espagne l'autorisation de pénétrer dans la mer du Sud, qui était alors sous la domination de cette puissance, l'astronome français, Chappe d'Auteroche, l'observateur ardent du passage de 1761 à Tobolsk, se rendit à Saint-Joseph, près du cap Saint-Lucas, à l'extrémité méridionale de la Californie.

Pendant ce temps-là, le célèbre capitaine Cook, sans demander permission aux Espagnols, embarquait incognito à Plymouth, sur la frégate *l'Endeavour*, l'astronome anglais Green, et, au mois d'avril 1769, se fixait, pour y observer le passage de Vénus, dans l'île d'O'Taïti, qu'il venait de découvrir.

Ces deux expéditions, dont le succès fut complet au point de vue scientifique, furent fatales aux astronomes qui les avaient entreprises. Chappe et deux de ses compagnons furent enlevés par la fièvre jaune quelques jours après le passage; Green avait repris la route d'Europe lorsqu'il mourut aux Indes.

L'astronome Legentil, dont nous avons raconté les mésaventures en 1761, ne fut pas plus heureux en 1769. Dès que Pondichéry nous fut rendu, il alla s'y installer et eut le courage d'y attendre, *pendant huit ans*, le second passage. Tant de zèle et de dévouement ne furent pas récompensés : le 3 juin 1769, au moment où il s'apprêtait à faire l'observation, un nuage lui cacha le soleil. Pour la seconde fois, sa mauvaise fortune anéantissait le fruit de sa patience et de ses efforts.

Dans les régions boréales, le phénomène fut observé par les Suédois et les Russes, et par le P. Hell, astronome allemand, qui se rendit à Wardhus, au nord de la Laponie, sur l'invitation et aux frais du roi de Danemark.

Enfin, l'entrée de la planète sur le disque solaire ayant été visible dans une grande partie de l'Europe, fut l'objet d'un très-grand nombre d'observations.

On recueillit cent quarante-neuf observations faites dans soixante-quinze

stations; la différence maximum des durées observées s'éleva à 23 minutes 10 secondes (5 heures 53 minutes 14 secondes à Wardhus et 5 heures 30 minutes 4 secondes à Taïti), tandis qu'en 1761, elle n'avait pas atteint 5 minutes.

Les résultats furent beaucoup plus concordants que pour le premier passage. Tous ceux fondés sur des observations sérieuses furent compris entre 8″,5 et 8″,9. On était encore bien loin de la précision que Halley avait cru pouvoir prédire. Au lieu d'être déterminée à $\frac{1}{500}$ de sa valeur, la parallaxe solaire ne l'était qu'à $\frac{1}{22}$ près. Nous verrons tout à l'heure quelles difficultés, imprévues des astronomes, étaient venues compliquer l'observation d'un phénomène dont la netteté semblait devoir être si grande.

IV

Outre ces méthodes directes que nous venons de passer en revue, d'autres moyens détournés peuvent amener à une détermination plus ou moins exacte de la parallaxe solaire. Ainsi les perturbations que l'attraction du Soleil sur la Lune apporte dans les mouvements de notre satellite dépendent de la distance du Soleil à la Terre qui peut être ainsi déduite de la mesure de ces perturbations.

Le mouvement réel de la Terre autour du Soleil résulte de l'action exercée par cet astre sur le système formé par la planète et son satellite. En comparant ce mouvement réel à celui qu'on observerait si la Lune n'existait pas, on constate des différences dont la valeur dépend encore de la distance qui nous sépare du Soleil : le calcul de ces différences, basé sur les lois de la gravitation universelle, donne une expression de cette relation, qui conduit à une nouvelle détermination de la parallaxe solaire.

Enfin, on sait que l'observation du phénomène connu sous le nom d'*aberration*, permet de fixer la valeur du rapport de la vitesse moyenne de la Terre dans son mouvement annuel autour du Soleil à la vitesse de la lumière. Donc la mesure de la vitesse de la lumière, faite par des méthodes indépendantes de l'astronomie, fournira indirectement la vitesse moyenne de la Terre dans son orbite, et, par suite, le rayon de cette orbite.

« Si l'on cherche à se rendre un compte exact, dit M. Delaunay[1], de la manière dont chacune de ces méthodes indirectes conduit à la valeur de la parallaxe du Soleil, on verra qu'elles ne peuvent guère être considérées que comme des moyens de contrôle, et non comme des moyens de détermination absolue, présentant en eux-mêmes des garanties suffisantes pour qu'on ait une entière confiance dans la valeur des résultats qu'elles

[1] *Annuaire du Bureau des longitudes pour* 1866.

fournissent. Des causes diverses, en effet, peuvent influer sur ces résultats et contribuer à altérer la valeur de la parallaxe solaire à laquelle conduisent ces méthodes indirectes. »

Les deux seules méthodes qui, jusqu'à présent, ont inspiré confiance aux astronomes sont basées, la première, sur la mesure directe de la parallaxe de Mars au moment d'une opposition, et la seconde sur l'observation des passages de Vénus sur le Soleil. Or la parallaxe de Mars en opposition et la différence des parallaxes de Vénus et du Soleil ont des valeurs à peu près égales et comprises toutes deux entre le double et le triple de la parallaxe solaire que l'on cherche. Mais la parallaxe de Mars s'obtient par une mesure d'*angle*, tandis que la méthode de Halley donne la différence des parallaxes de Vénus et du Soleil par une mesure de *temps*, susceptible d'une bien plus grande précision. Cette seconde méthode est donc, en principe, beaucoup supérieure à la première.

D'où vient donc que l'approximation obtenue par l'emploi de cette méthode, en 1769, ait été si différente de ce que l'on pouvait légitimement espérer, grâce au choix judicieux des stations? Cela résulte, ainsi que nous l'avons dit, de ce que le phénomène qu'il s'agit d'observer n'est pas aussi simple qu'on pouvait se le figurer *a priori*.

Avec quelque précision que l'on puisse calculer à l'avance l'instant où Vénus viendra mordre sur le Soleil, il est impossible de noter exactement l'heure de ce premier contact, parce que la planète étant invisible jusque-là, il faut évidemment que le disque solaire soit entamé d'une manière sensible pour que l'on puisse s'apercevoir du commencement du passage. Aussi cette première phase se détermine-t-elle par l'instant du premier contact interne, c'est-à-dire l'instant où la planète se sépare du bord du Soleil en lui étant tangente *intérieurement*. Mais Vénus se meut avec une très-grande lenteur sur le disque solaire : on peut apprécier cette lenteur en remarquant que la planète mettrait 8 heures environ à parcourir un *diamètre* du Soleil; il lui faut donc environ 15 secondes de temps pour parcourir 1″ d'arc. Or les astronomes du dix-huitième siècle croyaient que l'apparition du filet de lumière qui se forme au moment du premier contact intérieur devait être pour ainsi dire instantanée et marquer par conséquent pour l'observateur l'*instant vrai* du commencement du passage. Mais M. Faye, qui a examiné avec soin[1] les conditions de visibilité d'un filet de soleil *isolé* et du filet solaire relatif au passage de Vénus, a montré que, au moment où il devient perceptible, le filet solaire a une épaisseur variable, pouvant atteindre plus d'une seconde dans certaines conditions défavorables; l'erreur commise serait alors de plus de quinze secondes de temps.

La fin du passage est signalée par l'instant du deuxième contact inté-

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, tome LX.

rieur : la même incertitude peut exister relativement à la disparition plus ou moins instantanée du filet de lumière qui sépare la planète du fond du ciel.

Mais ce n'est pas tout : en 1761 et surtout en 1769, le phénomène d'un contact s'est montré à un grand nombre d'observateurs entouré de complications encore plus graves. A l'entrée, par exemple, au moment où le disque noir de Vénus est sur le point de se détacher du bord du Soleil, ce disque y semble retenu par une espèce de ligament obscur très-étroit, qui persiste pendant quelques secondes et se rompt brusquement en laissant apparaître le filet de lumière dont nous parlions tout à l'heure. De même à la sortie, au moment où Vénus va toucher intérieurement le bord du Soleil, une sorte de *goutte noire* s'interpose entre ce bord et la planète qui semble attirée vers le fond obscur du ciel.

On comprend donc que l'instant d'un contact noté en un même lieu par des observateurs différents, ait pu présenter des différences sensibles allant jusqu'à vingt et vingt-cinq secondes.

« Si donc, dit M. Delaunay[1], on joint à ces difficultés le défaut d'expérience des astronomes dans l'observation d'un phénomène aussi rare, et surtout l'émotion extrême causée par la grande importance de cette observation qui, dans chacune de ses phases ne pouvait être faite qu'une fois et qu'il était impossible de recommencer, on comprendra sans peine que les résultats immédiats de toutes les observations du passage aient été entachés d'erreurs qui ne tiennent pas au fond même de la méthode imaginée par Halley, et qu'on peut avoir l'espoir de voir disparaître, à force de précautions préalables, lorsqu'une nouvelle occasion se présentera de refaire des observations du même genre. »

V

Tel était l'état de la question au moment où approchait, attendu depuis un siècle, le passage du 9 décembre 1874.

Dès l'année 1857, M. Airy, astronome royal d'Angleterre, avait publié une étude sur les conditions relatives d'exactitude que devaient présenter les deux passages de 1874 et 1882 au point de vue de l'application des méthodes de Halley et de de Lisle. En 1865, M. Delaunay, dans sa Notice sur la distance du Soleil à la Terre, publiée dans l'*Annuaire du bureau des longitudes pour* 1866, appelait de nouveau l'attention des astronomes et du public sur cet intéressant phénomène.

Enfin, le 1er février 1869, le ministre de l'instruction publique, M. Duruy, informait l'Académie des sciences de l'intention où était le gouvernement de seconder de tout son pouvoir les efforts des astronomes français

[1] *Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1866.

qui seraient désignés pour aller au loin observer le passage de Vénus, et demandait à ce corps savant d'indiquer en particulier dans quelles stations devaient être envoyés les observateurs, quel devait être le nombre de ces observateurs, et de quels instruments ils devaient être munis pour l'observation du phénomène et pour les autres recherches dont ils pourraient être chargés.

L'Académie répondit au ministre le 21 janvier 1870 en nommant une commission chargée de signaler les stations principales de l'expédition, et dans la séance du 14 mars 1870, elle approuva les résultats des premières délibérations de cette commission. Mais bientôt arriva la guerre qui suspendit nécessairement les études de l'Académie sur cet objet; en outre la commission perdit successivement trois de ses membres les plus actifs: MM. Delaunay, Laugier et le maréchal Vaillant. Le 2 septembre 1872, ils furent remplacés par MM. Élie de Beaumont, Dumas et Fizeau. A partir de ce moment, et certes il n'y avait plus de temps à perdre si l'on voulait ne pas arriver trop tard, les préparatifs furent poussés avec vigueur, grâce surtout à l'impulsion énergique du nouveau président de la commission, M. Dumas.

La première question qui fut posée dans le sein de la commission recontituée porta sur l'utilité même de l'entreprise. M. Le Verrier, le directeur de l'Observatoire, soutint que la parallaxe solaire pouvait actuellement être déterminée avec plus d'exactitude, par les méthodes indirectes que par l'observation des passages de Vénus et qu'en conséquence, dans son opinion, les expéditions projetées ne conduiraient à aucun résulat définitif. Mais cet avis, quoique venant du savant le plus compétent peut-être, ne prévalut pas dans la commission. « Elle pensa, dit son rapporteur[1], que l'observation du passage de Vénus sur le Soleil devait être poursuivie, comme moyen de faire connaître aujourd'hui avec précision la parallaxe du Soleil; comme moyen de fournir dans l'avenir à nos successeurs des résultats indispensables peut-être à des conceptions dont nous ne pouvons pas mesurer l'étendue, dont, surtout, nous ne devons pas prétendre borner le champ. Elle n'a voulu ni abdiquer le glorieux héritage de nos ancêtres, ni mériter les reproches de nos descendants. Elle a jugé que le moment serait mal choisi, d'ailleurs, pour laisser la France en dehors de ce grand concours scientifique, où les nations civilisées s'apprêtent à se mesurer sur un terrain qui appartient au passé de l'Académie et dans un combat où elle a tenu la première place, il y a cent ans. »

L'organisation des expéditions était donc décidée en principe; il fallait maintenant s'occuper activement de la désignation définitive des stations et du choix des instruments destinés à l'observation. Nous allons indiquer

[1] *Rapport sur l'état des préparatifs pour les expéditions chargées par l'Académie d'aller observer le passage de Vénus sur le Soleil, le 9 décembre* 1874, par M. Dumas, président de la Commission. (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, t. LXXVIII, n° 26.)

brièvement comment, par un choix judicieux des stations et par l'emploi d'instruments convenables, on peut assurer, autant que possible, la réussite d'une entreprise dont les expériences du siècle dernier ont montré les difficultés.

La connaissance des mouvements planétaires, par les tables du Soleil et de Vénus dues aux travaux de M. Le Verrier, est aujourd'hui si parfaite que l'on peut déterminer à l'avance avec une très-grande exactitude les heures (temps moyen de Paris) qui correspondent aux instants des différentes phases du phénomène, l'observateur étant supposé au centre de la Terre. Partant de là, et adoptant une valeur *approchée* pour la parallaxe solaire, on peut établir trois formules donnant avec une exactitude suffisante les heures de l'entrée et de la sortie, et la durée du passage pour un point quelconque de la surface terrestre dont on connaît la longitude et la latitude. Ces formules permettent de déterminer la position de six points remarquables, situés deux à deux aux antipodes l'un de l'autre et jouissant des propriétés suivantes : deux d'entre eux sont les points de la Terre pour lesquels la *durée* du passage est *maximum* ou *minimum;* deux autres sont les points pour lesquels *l'entrée* de la planète sur le Soleil a lieu *le plus tôt* ou *le plus tard;* enfin les deux derniers sont les points pour lesquels la *sortie* a également lieu *le plus tôt* ou *le plus tard*. Si le Soleil était visible à la fois de tous les points de la surface de la Terre et si cette surface était partout solide, c'est évidemment en ces six points que les observateurs devraient se transporter pour l'application la plus fructueuse des méthodes de Halley et de de Lisle. Mais pour que l'observation soit possible, il faut d'abord être sur la terre ferme et non en mer ; il faut ensuite qu'il fasse jour aux moments où se produiront les phases que l'on veut observer, et même, pour que les observations ne soient pas trop difficiles, il est nécessaire que le Soleil à ces moments ne soit pas trop voisin de l'horizon.

Pour apprécier quels sont les points de la Terre qui satisfont le mieux à toutes ces conditions, on trace sur une mappemonde deux grands cercles, le premier formé par tous les points qui ont le Soleil à leur horizon à l'heure de l'entrée et le second formé par tous ceux qui ont le Soleil à leur horizon à l'heure de la sortie. Ces deux grands cercles partagent le globe en quatre fuseaux, dont deux étroits et deux très-larges, comprenant les lieux où le phénomène sera visible *en totalité*, *en partie* ou *pas du tout*.

Une pareille carte a été dressée en 1869, par M. Puiseux, pour le passage de 1874, et se trouve annexée à la *Connaissance des temps* pour 1871. La partie non coloriée indique les lieux où, le Soleil restant sur l'horizon pendant tout le passage, le phénomène sera visible en totalité. Elle comprend les terres australes, une grande partie des mers du Sud et des Indes, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Indes, la Chine, le Japon et une partie de la Sibérie.

Un petit espace, coloré en rouge et situé sur la terre de la Trinité, au

sud du cap Horn, comprend des lieux pour lesquels le Soleil, visible à l'entrée et à la sortie de Vénus, se couche dans l'intervalle.

La partie jaune de la carte, qui renferme une grande partie de l'océan Pacifique, les îles Sandwich, les îles Aléoutiennes et le Kamtschatka, indique les lieux pour lesquels le Soleil sera visible à l'entrée, mais se couchera avant la sortie.

La partie verte, contenant toute l'Afrique méridionale, l'Égypte, l'Arabie, la Perse, la Turquie d'Europe et d'Asie, une partie de la Russie et de la Sibérie, renferme les lieux où, au contraire, le Soleil étant encore couché à l'entrée ne se lèvera que quelque temps avant la sortie.

Enfin, tout le reste de la carte, teinté en bleu, comprenant le Sénégal et l'Algérie, presque toute l'Europe, les deux Amériques et toutes les régions polaires du Nord, renferme les lieux où le Soleil sera couché pendant tout le passage, et où, conséquemment, le phénomène sera complétement invisible.

On reporte sur cette carte les six points remarquables dont nous avons parlé tout à l'heure, et alors le problème de la désignation des stations devient extrêmement simple. Pour l'application de la méthode de Halley, on choisit les lieux situés dans la partie blanche de la carte, le plus près possible des points correspondant aux durées maximum et minimum du passage, en ayant soin cependant de ne pas se mettre trop près des bords de cette partie blanche, parce que les lieux situés dans le voisinage de ces bords ont, à l'entrée ou à la sortie, le Soleil trop près de l'horizon pour permettre une observation très-exacte du phénomène. Pour l'application de la méthode de de Lisle, on choisira de même des stations voisines des points correspondant aux entrées ou aux sorties les plus hâtives et les plus tardives, tout en ayant le soleil suffisamment élevé sur l'horizon au moment de la phase observée.

Toutefois, en outre des conditions astronomiques que nous venons d'indiquer, les stations choisies doivent encore satisfaire à des conditions météorologiques dont il faut aussi tenir très-grand compte. Il ne suffit pas, en effet, pour que le phénomène soit observable, que le Soleil soit au-dessus de l'horizon, il faut encore que son disque ne soit pas caché par des nuages au moment où le passage a lieu. Il faudra donc éliminer les lieux où les chances de beau temps, au mois de décembre, ne sont pas considérables, et sacrifier quelquefois à cette considération une station qui, au point de vue astronomique, pourrait être très-avantageuse. Pour la même raison, un astronome anglais, M. Proctor, recommande de multiplier les stations australes, les chances de beau temps y étant, à cette époque de l'année, relativement plus faibles que dans les régions boréales.

La première commission de l'Académie des sciences, dans son rapport du 14 mars 1870, avait proposé d'envoyer des observateurs dans neuf

stations : Yokohama, Pékin, l'une des îles Saint-Paul et Amsterdam, la Réunion et Nouméa, dans chacune desquelles le passage tout entier pourra être observé; Taïti et les îles Marquises, où l'on verra l'entrée seulement, et enfin Mascate et Suez, où la sortie seulement sera visible. La seconde commission, obligée de restreindre les dépenses, dut réduire à six le nombre des stations et choisit les lieux suivants :

Stations australes : île Campbell, île Saint-Paul, Nouméa.
Stations boréales : Pékin, Yokohama, Saïgon.

L'île Campbell est située au sud de la Nouvelle-Zélande, presque aux antipodes de Paris; l'île Saint-Paul, perdue dans le grand Océan Indien austral, est à peu près à égale distance du cap de Bonne-Espérance et de l'Australie. Ces deux îles sont absolument désertes et n'offrent aucune ressource aux observateurs qui y sont envoyés ; aussi ont-ils été obligés d'emporter tout ce dont ils auront besoin, des vivres et des combustibles pour cinq mois et jusqu'au bois destiné à la construction des habitations. Aussi, à chacune de ces deux expéditions, sont adjoints un médecin de la marine et dix hommes d'équipage.

A Pékin et Yokohama, où les hivers sont très-rigoureux, les observateurs auront à souffrir du froid ; mais aussi, à cette époque de l'année, le ciel y est ordinairement découvert.

Dans chacune de ces six stations, on verra l'entrée et la sortie de la planète. La durée du passage sera plus longue d'environ 25 minutes à Pékin et à Yokohama qu'à Saint-Paul et à Campbell. Les observations faites dans ces quatre stations seront donc très-favorables à l'applicatisn de la méthode de Halley.

Mais la méthode de de Lisle pourra aussi être employée avantageusement, car, à Yokohama, l'*entrée* de la planète sur le disque solaire aura lieu environ 17 minutes *plus tôt* qu'à Saint-Paul et, à Pékin, la *sortie* aura lieu environ 19 minutes *plus tard* qu'à l'île Campbell.

Aussi ces quatre stations ont-elles été organisées beaucoup plus complétement que celles de Nouméa et Saïgon ; les deux dernières ont été choisies principalement à cause des facilités offertes pour leur installation par les établissements français qu'elles possèdent. Elles fourniront néanmoins des résultats utilement comparables à ceux des autres stations.

VI

On voit donc que le choix des stations est dirigé par des considérations mathématiques ou matérielles limitant beaucoup les incertitudes relatives à leur valeur probable. Il n'en est pas de même du choix des instruments : une bien plus grande liberté d'action est laissée aux astronomes à cet égard, et nous verrons tout à l'heure que les diverses nations en ont largement usé.

Aussi est-ce probablement la vue la plus juste dans le choix des méthodes d'observation qui décidera de la victoire dans cette lutte scientifique entre les grandes nations civilisées du globe.

Les instruments que l'on emploiera pour l'observation du passage seront de trois sortes : 1° les lunettes équatoriales; 2° les héliomètres; 3° les appareils photographiques.

La *lunette équatoriale* ou *parallactique* est une lunette astronomique à laquelle un mécanisme d'horlogerie donne un mouvement de rotation continu autour d'un axe parallèle à l'axe du monde, en sorte que l'observateur peut suivre un astre quelconque comme s'il était immobile dans le ciel. C'est l'instrument qui a été employé presque uniquement pour l'observation des passages de 1761 et 1769. Il permet, en effet, de suivre le Soleil et de noter le moment où l'on voit la planète entrer en contact intérieur ou extérieur avec le disque solaire.

Mais nous avons vu que, lors de ces passages, des apparences singulières consistant dans la formation d'un *ligament obscur* ou d'une *goutte noire* au moment même des contacts, sont venues jeter le trouble dans les observations et altérer les mesures faites par de nombreux astronomes. Il fallait étudier à fond ce phénomène bizarre, qui, jusqu'alors, avait été, sur la foi de l'illustre Lalande, considéré comme un effet de l'*irradiation*. C'est ce qu'ont fait, en 1869, MM. Wolf et André, astronomes de l'Observatoire de Paris. Pour cela, ils ont reproduit le phénomène d'un passage de Vénus en faisant passer un petit disque opaque et noirci, représentant la planète, devant une ouverture circulaire découpée dans un écran opaque et éclairée à l'aide d'une source de lumière très-vive, laquelle ouverture figure le Soleil. En observant ce passage artificiel dans des conditions variées, ils ont fait voir que l'accident de la goutte noire est absolument étranger au phénomène lui-même et que l'irradiation n'y est pour rien. Avec un bon objectif d'une ouverture suffisante et un oculaire convenablement mis au point, aucun ligament obscur ne se produit. Au contraire, avec un objectif trop faible ou affecté d'aberration, ou encore par suite d'une mise au point défectueuse, la goutte noire apparaît nécessairement. Comme conclusion de leurs expériences, MM. Wolf et André conseillaient l'emploi d'objectifs aussi parfaits que possible, d'une ouverture d'au moins $0^{m},20$, et recouverts d'une mince couche d'argent sur leur surface extérieure : cette précaution, en écartant toute la chaleur et laissant une lumière suffisante, rend l'observation directe du Soleil moins fatigante pour l'œil de l'astronome que celle de la Lune.

Acceptant pleinement les résultats de ces travaux, la commission de l'Académie a commandé pour nos quatre stations principales des équatoriaux de 8 pouces ($0^{m},20$ environ), tandis que dans les autres pays on n'emploie que des équatoriaux de 6 pouces au plus. « La commission a pensé, dit M. Dumas, et tous nos chefs de stations ont été de cet avis, qu'il valait

mieux faire autrement, faire mieux et accepter les difficultés qui naîtraient de l'augmentation du volume et du poids des appareils. » Chaque station a été munie d'ailleurs d'un second équatorial de 6 pouces qui permettra d'obtenir dans toutes des résultats entièrement comparables à ceux des astronomes étrangers qui, en général, ont adopté ce type.

Les Anglais, qui ont préféré s'en tenir aux lunettes de 6 pouces et même de 4 pouces seulement pour leurs stations secondaires, ont exercé à l'avance tous leurs observateurs au moyen d'une représentation aussi exacte que possible du passage de Vénus, leur permettant de se familiariser avec les différents aspects que présente la goutte noire, suivant les circonstances.

Le second genre d'instruments propres à l'observation des passages comprend les *appareils héliométriques*, qui ont pour but de donner la distance du centre de Vénus au centre du Soleil et l'angle de position de la planète par rapport à un diamètre fixe du Soleil. Ces mesures faites à des instants différents et notés *avec une très-grande précision*, pendant la durée du passage, permettront de calculer la distance du centre du Soleil à la corde parcourue par la planète ; de la connaissance de cette distance pour des points éloignés de la surface terrestre, on déduira la différence des parallaxes. « D'après les recherches d'Hansen à ce sujet, dit M. E. Dubois[1], on pourrait admettre que ces mesures de la position de Vénus sur le Soleil, à différents instants suffisamment rapprochés, et obtenues surtout au moment de la plus grande phase, pourraient donner, d'une manière aussi exacte qu'on le désire, la parallaxe solaire. Nous croyons toutefois cette conclusion un peu exagérée ; car, par le fait, ces mesures de la position de Vénus sur le Soleil, desquelles on déduirait la parallaxe solaire, ont une analogie bien grande avec la détermination de la parallaxe d'une planète par la mesure de la distance à une étoile obtenue en deux lieux différents et bien choisis, méthode qui n'a pas encore donné de résultats bien satisfaisants. »

Quoi qu'il en soit, cette méthode, préconisée par les astronomes allemands, sera appliquée par eux dans toutes leurs stations, et par les Anglais et les Russes dans quelques-unes seulement.

C'est à l'occasion du passage de Vénus que la photographie, appelée pour la première fois, en 1858, par M. Faye, au secours de l'astronomie, devra prouver si l'on peut compter sur elle pour la détermination micrométrique des phénomènes célestes. Aussi une grande variété d'appareils photographiques est-elle destinée à faire apprécier la valeur de cette nouvelle méthode.

Les appareils photographiques qui seront employés peuvent se classer en trois types différents :

[1] *Les passages de Vénus sur le disque solaire*, p. 157. — Paris, Gauthier-Villars, 1873.

1° Le photohéliographe anglais, tel qu'il est employé depuis plusieurs années à l'Observatoire spécial de Kew, par M. Warren de la Rue. Il consiste en une lunette montée équatorialement, donnant à son foyer principal une image du Soleil de $\frac{1}{2}$ pouce, dont une lentille photographique forme une seconde image agrandie, ayant 4 pouces de diamètre. L'épreuve est reçue sur une plaque de verre recouverte d'une couche sensible d'albumine sèche. L'Allemagne et la Russie ont adopté le système anglais.

2° La lunette photographique horizontale à images directes. Le lieutenant-colonel Laussedat, professeur de géodésie à l'École polytechnique, est le premier qui, avec M. Girard, employa pour l'observation photographique de l'éclipse de soleil du 18 juillet 1860, une lunette *fixe* et *horizontale* dans laquelle les rayons solaires étaient renvoyés par un miroir *mobile* d'héliostat. Grâce aux admirables procédés inventés par L. Foucault pour le travail des verres d'optique, M. Ad. Martin, son intelligent et habile continuateur, a pu fournir à la commission de l'Académie des miroirs parfaitement plans ne déformant aucunement l'image du Soleil renvoyée dans l'axe de la lunette. Le miroir étant animé d'un mouvement qui permet de lui faire suivre celui du Soleil, la lunette peut être établie dans une position fixe, ce qui met à l'abri des oscillations résultant toujours des montures équatoriales. L'image photographiée est celle que donne directement un objectif ou un miroir de télescope; on évite ainsi la déformation que peut produire l'agrandissement au moyen d'une seconde lentille. Dans les appareils adoptés par la commission de l'Académie, sur la proposition de M. Fizeau, la lunette a une distance focale de 4 mètres environ. L'objectif, de 5 pouces d'ouverture, est rendu achromatique pour les rayons chimiques par un écartement convenable des deux verres de flint et de crown qui le constituent, méthode très-élégante dont on doit l'application à M. Cornu, professeur de physique à l'École polytechnique. Les images photographiques sont obtenues directement au foyer même de la lunette, sur une surface plane d'argent ioduré. — Le diamètre du disque solaire sera de 36 millimètres $\frac{1}{2}$, et celui du disque de Vénus de 1 millimètre $\frac{1}{10}$. Par suite, la différence de position de Vénus sur le Soleil, entre les stations extrêmes, boréales et australes, sera à très-peu près de $\frac{1}{2}$ millimètre. C'est par la mesure exacte de cette petite longueur que les astronomes espèrent avoir la valeur de la parallaxe solaire, et plusieurs d'entre eux sont convaincus que cette méthode donnera les meilleurs résultats.

Ainsi, le problème de la détermination d'une distance d'environ 150 millions de kilomètres est ramené à celle d'une longueur de $\frac{1}{2}$ millimètre. Lors du retour des expéditions, toutes les épreuves, et elles seront nombreuses (car dans chaque station on pourra en obtenir une centaine environ), seront soumises à tout un ensemble de mesures micrométriques, faites cette fois tout à fait à loisir, avec les meilleurs et les plus puissants

microscopes. Or il est démontré aujourd'hui que dans la détermination de la position d'un trait fin tracé sur une surface, on peut atteindre une exactitude de *un dix-millième de millimètre*; si, en raison des difficultés imprévues dues à l'emploi d'une méthode nouvelle, on admet que l'approximation soit réduite à *un millième de millimètre*, la parallaxe sera déterminée encore à $\frac{1}{500}$ de sa valeur.

On pourrait obtenir des épreuves plus grandes et par conséquent plus faciles à mesurer, en employant des lunettes plus puissantes : mais les difficultés de transport et d'installation des appareils deviennent beaucoup plus considérables, et, de plus, l'accroissement d'ouverture des objectifs n'augmente pas toujours la netteté des images.

Ces considérations n'ont pas arrêté les Américains : ne reculant pas facilement devant les obstacles, ils ont adopté, pour leurs appareils photographiques, les seuls, du reste, dans lesquels ils aient confiance, des lunettes de *quarante pieds* de distance focale donnant des images directes, où le Soleil aura 11 centimètres et Vénus 7 millimètres $\frac{1}{2}$ de diamètre. Comme les nôtres, ces lunettes seront installées horizontalement et dans une position fixe, et recevront les rayons solaires par l'intermédiaire d'un héliostat.

Enfin, le troisième genre d'appareils photographiques est celui que M. Janssen, le savant et infatigable missionnaire de l'Académie, a imaginé pour obtenir photographiquement les circonstances physiques des contacts, avec les temps correspondants. Au moyen d'une espèce de revolver qui fait tourner un disque sensible devant la partie de l'image du Soleil où doit se produire le contact, l'appareil prend une série de photographies du phénomène à intervalles de temps réguliers et très-courts, de manière que l'image photographique de ce contact soit nécessairement comprise dans la série et donne en même temps l'instant précis auquel il a lieu. M. Janssen emploiera lui-même, à Yokohama, cet appareil qui a, du reste, été adopté par les astronomes anglais.

Les missions françaises seront pourvues de six appareils photographiques : cinq lunettes horizontales [1], une dans chaque station, moins Saïgon, et, en outre, l'appareil Janssen à Yokohama. Les observateurs ont d'ailleurs été exercés à la pratique de toutes les opérations au moyen de passages artificiels.

Enfin, outre les instruments principaux, chaque station est munie d'une pendule sidérale, d'un chronomètre, d'un compteur à arrêt, etc., pour la détermination de l'heure ; d'un cercle méridien portatif et accessoires, d'une cabane en bois avec travée méridienne, etc., pour la détermination de la latitude et de la longitude.

[1] « Nous ne pouvions acquérir que quatre appareils pour les opérations photographiques ; un membre de la Commission, notre confrère M. d'Abbadie, témoin de nos perplexités, a voulu faire les frais du cinquième. » (*Rapport de M. Dumas.*)

VII

Le personnel des six stations françaises est constitué de la manière suivante :

MISSION DE L'ILE CAMPBELL.

Chef de la mission : M. Bouquet de la Grye, ingénieur hydrographe de la marine ;
M. Hatt, sous-ingénieur hydrographe de la marine ;
M. Courrejolles, lieutenant de vaisseau ;
M. Filhol, naturaliste-voyageur du Muséum.

MISSION DE L'ILE SAINT-PAUL.

Chef de la mission : M. Mouchez, capitaine de vaisseau ;
M. Cazin, professeur au lycée Fontanes ;
M. Turquet, lieutenant de vaisseau ;
M. Delisle, naturaliste-voyageur du Muséum.

MISSION DE NOUMÉA.

Chef de la mission : M. André, astronome de l'Observatoire ;
M. Angot, physicien.

MISSION DE PÉKIN.

Chef de la mission : M. Fleuriais, lieutenant de vaisseau ;
M. Blarez, lieutenant de vaisseau ;
M. Lapied, enseigne de vaisseau.

MISSION DE YOKOHAMA.

Chef de la mission : M. Janssen, membre de l'Institut ;
M. Tisserand, directeur de l'Observatoire de Toulouse ;
M. Picard, lieutenant de vaisseau.

MISSION DE SAÏGON.

M. Héraud, ingénieur hydrographe de la marine.

Nos expéditions comptent donc, outre les deux naturalistes, quinze observateurs, astronomes ou physiciens, aidés d'autant d'auxiliaires et mettent en mouvement plus de cinquante personnes.

« M. le ministre de la marine, M. Dompierre d'Hornoy, dit M. Dumas, avait permis que dix de ses officiers les plus distingués, pour la plupar déjà bien connus de l'Académie, et dont plusieurs lui avaient demandé d'être relevés de leurs commandements ou de leur service actif, fussent associés à ces travaux. Ce n'est pas sans émotion que nous avons reçu de l'arme de la marine et de son chef, si digne de la représenter, les témoignages réitérés du respect et de l'attachement qu'elle professe pour l'Aca-

démie. Nous en reportons toute la reconnaissance à ces vieilles traditions de confraternité qui, depuis deux siècles, unissent le corps de la marine à notre compagnie. Nous la reportons surtout, parmi tant d'autres, au souvenir toujours vivant, des Laplace, des Beautemps-Beaupré, des Arago, des Cuvier, qui ont si bien mérité de la navigation par leurs travaux immortels, ou qui, en organisant les voyages autour du monde, ont fourni à nos marins, il y a un demi-siècle, l'occasion de rendre les plus éclatants services à la physique et à l'histoire naturelle du globe. »

L'Angleterre a fait des préparatifs considérables pour l'observation du passage de Vénus. Huit stations, dont cinq de premier ordre et trois de second ordre, ont été organisées sous la direction de l'astronome royal de Greenwich, M. Airy. Les cinq stations principales sont : Alexandrie, Honolulu (îles Sandwich), l'île Rodriguez, Auckland (Nouvelle-Zélande) et Christmas-Harbour (île Kerguélen). Les trois autres sont destinées à renforcer quelques-unes des premières et ont été choisies dans leur voisinage pour augmenter les chances de beau temps. Ce sont Hawaï, à l'extrémité est, et Atooï, à l'extrémité ouest du groupe des îles Sandwich, et enfin une station dans le sud de l'île Kerguélen.

Les cinq stations principales sont munies d'un équatorial de 6 pouces, d'un télescope de 4 pouces et d'un photohéliographe, et les trois stations secondaires d'un télescope de 4 pouces seulement.

Les observateurs anglais ont été choisis, pour la plupart, parmi les officiers de la marine royale, qui seront aidés de quelques officiers du génie et de l'artillerie et de quelques astronomes. 400,000 francs ont été accordés par le gouvernement anglais pour ces expéditions.

En outre, le gouvernement des Indes a alloué 50,000 francs au colonel Tennant pour l'organisation d'une station de premier ordre dans le nord et d'une station secondaire à l'extrémité ouest de la colonie, et les gouvernements de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud, 60,000 francs, pour l'installation de deux stations en Australie, indépendamment des observations importantes qui seront faites dans les deux observatoires de Melbourne et de Sydney.

Enfin, un jeune seigneur anglais, lord Lindsay, qui consacre à l'étude de l'astronomie une fortune considérable, organise à ses frais une expédition à Maurice, qui fera de cette île la station certainement la mieux installée pour tous les genres d'observations. Lord Lindsay, son astronome M. Gill, et leurs aides, auront à leur disposition : un équatorial de 6 pouces semblable à ceux des autres nations; un second équatorial de 6 pouces, pourvu d'un spectroscope pour l'observation des contacts extérieurs par une méthode nouvelle, due au P. Secchi et à M. Young; un héliomètre de Repsold pour l'application de la méthode allemande, et enfin un appareil photographique horizontal, composé d'un sidérostat de Foucault et d'un télescope de Cassegrain, donnant une image du soleil de 4 pouces de diamètre. Au total, les sommes consacrées par l'Angleterre et ses colonies à l'ob-

servation du passage de Vénus s'élèveront à près de 1 million de francs.

L'empire d'Allemagne fera observer le passage de Vénus dans cinq stations différentes : l'île de Kerguélen ; l'île d'Aukland, au sud de la Nouvelle-Zélande; Tché-fou, en Chine; l'île Maurice, et Mascate, en Arabie. Toutes ces stations seront munies d'un appareil photographique.

En outre, dans les trois premières, on observera avec un héliomètre et avec une lunette ordinaire; à l'île Maurice, on n'emploiera que l'héliomètre, et à Mascate, la lunette ordinaire seulement. Les gouvernements allemands ont consacré 500,000 francs à l'organisation de ces expéditions.

Nous avons vu que l'observation du passage dans la Sibérie et le nord de la Chine présentait un très-grand intérêt. Les astronomes russes, plus habitués à supporter les froids intenses de ces contrées à cette époque de l'année, se sont réservés pour occuper ces régions, et soutenus par leur gouvernement qui leur allouait un crédit de 1,200,000 francs, ils ont fait grandement les choses. Vingt-sept stations, entre lesquelles sont répartis 26 équatoriaux de 6, 4 ou 3 pouces, trois héliomètres et trois photohéliographes anglais, ont été organisées.

Quant aux Américains, nous savons peu de choses relativement à leurs préparatifs ; ils s'installeront, avec des lunettes photographiques horizontales à long foyer, dans huit stations, parmi lesquelles se trouvent l'île de Macdonald, voisine de Kerguélen et Hadivostock, sur le territoire russe.

Enfin les Portugais doivent transporter à Macao le photohéliographe que possède l'observatoire de Lisbonne, et les Italiens iront probablement dans la même station.

Ainsi donc, le 9 décembre prochain, tandis qu'à Paris, vers deux heures du matin, nous serons plongés dans la nuit et le sommeil, deux cents serviteurs de la science, dispersés sur soixante points de l'autre hémisphère, pour la plupart déserts et inhabités, s'apprêteront à observer, dans des instruments transportés à grand'peine, un point noir, presque invisible à l'œil nu, qui traversera lentement le disque du Soleil. Quelle ne sera pas leur émotion lorsque approchera l'instant prévu pour ce phénomène, qui ne dure que quelques heures et ne se produit que deux fois dans un siècle, et quelle ne sera pas leur crainte de voir anéantir, par le plus léger brouillard, le fruit de tous leurs efforts ! Aussi pouvons-nous dire, avec M. Dumas, que « aujourd'hui, où tout ce qui dépend de la prudence humaine a été prévu et préparé, il ne reste plus qu'à se confier, pour le succès de chacune de nos expéditions et pour l'heure critique du passage, aux arrêts de Celui qui seul commande aux nuages et qui seul tient dans sa main les orages et les tempêtes. Puisse-t-il les écarter, à l'instant décisif, de nos courageux missionnaires, et favoriser d'un ciel pur leur patriotique attente ! »

P. SAINTE-CLAIRE DEVILLE.

MÉLANGES

L'ÉDUCATION

JOURNAL DES INSTITUTEURS[1]

Une des dernières séances de l'Assemblée nationale a été signalée par une délibération importante sur le sort des instituteurs primaires. Malheureusement, la loi proposée par le gouvernement pour adoucir les derniers jours de ces intéressants fonctionnaires a dû être ajournée; mais les débats ont montré jusqu'à l'évidence le vif intérêt que tous les partis prenaient à l'instruction primaire.

Cet intérêt n'est pas seulement une question d'écus; il s'applique à un champ beaucoup plus vaste, celui de l'amélioration des institutions scolaires et du perfectionnement des maîtres et des élèves. C'est ce qu'a parfaitement compris *la Société d'éducation et d'enseignement,* en fondant pour les instituteurs primaires un journal hebdomadaire, qui leur offrît à la fois les saines règles de la pédagogie et des modèles pratiques, propres à leur faciliter l'accomplissement de leurs pénibles fonctions. *L'Éducation,* — c'est le titre du recueil, — fondée au commencement de cette année, s'est déjà conquis l'estime et la sympathie de son public spécial. Instituteurs laïques, instituteurs congréganistes, tous viennent lui demander des conseils, lui offrir des encouragements, et quelquefois lui adresser des critiques fondées. Le clergé n'a pas non plus fait défaut au recueil, en voyant son attitude franchement religieuse et le dévouement sincère de ceux qui le dirigent. *L'Éducation* est donc fondée, si l'on en juge par le nombre toujours croissant de ses abonnés.

Forts de l'appui qu'ils trouvent dans ces abonnés, les directeurs de ce modeste journal viennent demander aux lecteurs du *Correspondant* de le faire connaître et de le propager dans la limite de leurs moyens, — nous ne voulons pas dire de leur bonne volonté, que nous savons entière. Par là, ils peuvent contribuer, sans beaucoup de peine, à relever le niveau moral de notre pauvre France; car si tant vaut l'homme, tant vaut la méthode; ne pourrait-on pas dire aussi : Tant vaut l'instituteur, tant valent les enfants confiés à ses soins. Supposons un instant tous les instituteurs de France religieux, moraux, instruits, et la société est sau-

[1] On s'abonne à Paris, chez MM. Poussielgue, rue Cassette, 27. — Prix : 6 francs par an.

vée. Cette pensée vaut bien la peine qu'on la médite et qu'on appuie ceux qui cherchent à la réaliser.

L'Éducation se divise en deux parties : la première contient les actes officiels, les faits scolaires, une courte chronique de la semaine; puis des récits et des articles bibliographiques, destinés à la fois aux maîtres et aux élèves.

La seconde partie est exclusivement pédagogique, exposant les meilleurs procédés ou méthodes à suivre, ou donnant aux instituteurs des devoirs pratiquement utiles dans leur classe. L'enseignement religieux n'est pas non plus négligé, mais il est réservé à des ecclésiastiques distingués qui ont une longue expérience de cette partie si délicate et souvent si difficile des leçons à donner aux enfants.

LES FAMILLES ET LA SOCIÉTÉ EN FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION

Par Ch. de Ribbe. — 2e édition, 2 vol. in-12, Albanel, éditeur.

Une seconde édition de l'excellent livre de notre ami et collaborateur, M. Ch. de Ribbe, sur *Les familles et la société en France avant la Révolution* vient de paraître à la librairie Albanel. L'accueil si distingué fait à ce remarquable ouvrage nous dispense d'insister de nouveau auprès de nos lecteurs sur son mérite exceptionnel[1]. Nous signalerons seulement la valeur des nouveaux et précieux documents dont M. de Ribbe a enrichi son ouvrage depuis sa première apparition. De très-curieux et touchants extraits du « *Livre de raison* » d'une famille de drapiers établie à Cuers, près de Toulon; plusieurs citations empruntées soit aux manuscrits d'un mercier d'Anvers, Pagès, soit aux lettres de sainte Chantal, complètent et corroborent le témoignage vraiment décisif que la première édition du livre de M. de Ribbe fournissait en faveur des institutions locales et des mœurs de famille en vigueur sous l'ancien régime. On y voit en pratique et en acte, on y touche, pour ainsi dire, du doigt ces vertus domestiques et cette forte constitution sociale qui servaient comme de compensation aux scandales de cour, et de préservatif contre les suites funestes des convulsions politiques. On sent qu'il y avait alors, sous les pieds des intrigants plus ou moins couronnés, des artisans de guerre civile, des nobles tombés en servitude royale et des *roués* de Versailles, un sol ferme et inébranlable sur lequel l'édifice social pouvait, sans danger, poser ses vastes et profondes assises. C'est par là que la lecture du livre de M. de Ribbe, si utile en tout temps, si opportune lorsqu'il parut, il y a un an, acquiert aujourd'hui un intérêt plus direct et, en quelque sorte, plus saisissant.

René Lavollée.

[1] Voir l'article consacré au travail de M. de Ribbe, dans *le Correspondant* du 10 janvier 1874.

QUINZAINE POLITIQUE

---

9 septembre 1874.

Les loisirs de l'Assemblée semblent bien être ceux de la nation. La France se repose et la politique est oisive. Une certaine torpeur engourdit les curiosités les plus remuantes. L'esprit public s'est pour quelque temps détourné des disputes et des subtilités où, soit anarchie de nos idées, soit sophistique d'une nation qui s'épuise et décroît, nous le voyons depuis quatre ans s'agiter et se complaire. On n'a pas même laissé continuer le débat qu'après les faits et gestes oratoires de M. Hovius et de M. Fidèle Simon, les métaphysiciens de la République avaient commencé, pour déterminer les caractères du défini et du définitif. Cette dissertation n'a duré qu'un jour ou deux. Grand dommage pour ces docteurs. Ils auraient pu obtenir de M. Thiers, de M. Grévy et de M. Louis Blanc réunis, une définition mathématique et commune de la République. Ils auraient pu aussi demander à l'histoire, à la nôtre surtout, si la République mérite d'être impérialement appelée Son Éternité, comme nous ne savons plus quel César qui voulait, par ce salut de ses courtisans, se tromper lui-même sur la brièveté de sa vie. Dispersés aux champs, nos députés font peu de bruit, même ceux qui parlent de leurs travaux parlementaires à leurs commettants. En vérité, on aurait scrupule à troubler la paix de ce silence, vertu passagère et félicité toujours courte dans notre cher pays.

Le maréchal de Mac Mahon a fini heureusement ce voyage de Bretagne que, sur ses pas, nous décrivaient d'heure en heure les Dangeau du journalisme. Il a passé, à travers ces flots de population, simple et modeste, portant l'appareil du pouvoir en serviteur désintéressé de la France : ce n'est pas avec les désirs et les secrets de Louis-Napoléon, président de la République, que le maréchal de Mac Mahon était parti. Il connaît, au reste, la nature humaine et le cœur français : les cris du populaire pouvaient-ils lui faire oublier l'état précaire de

la France et l'imperfection du septennat? Un jour, le 5 janvier 1595, à une procession où une vive allégresse éclatait autour de Henri IV, un seigneur lui dit : « Sire, voyez comme tout votre peuple se réjouit de vous voir! » Le roi, secouant la tête, lui répondit : « C'est un peuple : si mon plus grand ennemi était là où je suis et qu'il le vît passer, il lui en ferait autant qu'à moi et crierait encore plus haut qu'il ne fait. » Ce genre de philosophie est toujours nécessaire en France aux souverains qui voyagent; il l'est principalement au dix-neuvième siècle, parmi toutes ces ruines de royautés, de républiques et d'empires écroulés. Assurément, en accourant saluer le maréchal de Mac Mahon, la Bretagne avait raison d'applaudir en lui le soldat de Magenta et de Reichshoffen, le héros de notre mauvaise fortune comme de la bonne, l'honnête homme qui tient en ses mains l'autorité et l'ordre, celui que l'Assemblée a élu pour représenter la France devant le monde. Peut-être même, dans ce vide d'institutions où nous nous débattons, la Bretagne se sentait-elle charmée, sans trop le savoir, de constater de ses yeux que l'État a bien un chef, quoi qu'on puisse dire ou penser. Mais toutes les acclamations qui ont retenti, dans l'Ouest, aux oreilles du maréchal de Mac Mahon, pourraient-elles donc le dispenser de souhaiter que son gouvernement fût fixé sur des bases plus larges et plus solides?

Ce voyage a été heureux, répétons-nous. Le seul accident du maréchal de Mac Mahon, dans ce vaste parcours d'éloquence où on le conduisait de harangue en harangue, ç'a été d'entendre M. Hovius et M. Fidèle Simon. La seule insulte que les radicaux çà et là aient proférée à sa vue, ç'a été le cri de : Vive la République! cri que, de tous les mots politiques, ils jugent naturellement le moins respectueux. Chacun de nos partis, plus ou moins profondément, a incliné le front. Sympathique et confiante, la foule a paru ratifier, par l'approbation qu'indiquait son accueil, le choix du 24 mai et la loi du 20 novembre. Il est vrai que, parmi les raisonneurs jaloux de préciser les résultats de ce voyage, les uns se sont écriés : « Voyez l'unanimité de la France républicaine! » et que les autres ont répliqué : « La France s'est prononcée contre la République! » Peut-être serait-il juste de dire que le contact du maréchal de Mac Mahon avec les populations, dans ce pays de France où l'imagination politique n'aime pas l'abstrait, a eu pour vertu de leur rendre le septennat sensible et compréhensible : l'homme a comme montré la chose. Sans décider de la vraie foi politique qui s'est manifestée devant sa personne, sans prétendre démontrer doctement que son voyage a été une définition populaire du septennat, nous nous contenterons de remarquer ce que nous y trouvons de positif et d'évident. D'une part, le maréchal de Mac Mahon a fixé le sens de cette loi du 20 novembre qu'on

a trop controversée : son rapide et ferme discours de Saint-Malo déclare nettement que, durant sept années, quelques événements que le caprice des temps amasse autour de lui, il restera au gouvernement de la France; il y demeurera avec son épée, gardienne de la loi et de la paix. D'autre part, un vœu s'est élevé partout des cœurs, sur son passage : on a besoin de sécurité, on est avide d'un lendemain tranquille; loin de contester le mandat du maréchal de Mac Mahon, on a demandé que l'Assemblée affermît son pouvoir; loin de se plaindre que le septennat fût une trop longue durée, on a désiré que l'Assemblée en garantît le cours en organisant le septennat. Voilà, sans contredit, le fond réel de tous les discours faits durant ce voyage ; et tel est l'enseignement que nos partis et l'Assemblée pourront le plus sûrement recueillir dans ces entretiens, officiels ou autres, du maréchal de Mac Mahon et des populations de la Bretagne. On peut dire qu'à leur manière, ces populations viennent de voter les lois constitutionnelles du septennat.

C'est à Angers que le maréchal de Mac Mahon a terminé cette excursion politique; c'est là aussi qu'aura lieu la plus prochaine de nos élections partielles. Que sera-t-elle? Quel signe nouveau de l'avenir allons-nous y observer? Nous n'avons pas la prétention de le deviner: les suffrages de la foule sont presque aussi mystérieux que les ombres de la nuit. Une seule chose est visible dans cette agitation de tant de volontés cachées ou variables : c'est la persistance de nos discordes. L'acte électoral du Calvados et de la Nièvre, cet indice du mouvement fatal qui peut, si on n'y prend garde, emporter vers le césarisme la fortune de la France, n'a instruit aucun de nos partis, ce semble : ils restent divisés, alors qu'ils devraient s'allier par une union libérale et patriotique pour faire face à l'empire, en préservant ensemble, non-seulement les droits de leurs espérances, mais l'honneur de notre pays et sa vie même.

Nous n'essayerons pas de démontrer à M. Maillé et à ses amis que la passion qui les entraîne est une grave imprudence. Quel parti, dans ces rivalités obstinées où nos haines et nos soupçons vont sans cesse se multipliant depuis nos malheurs, quel parti consent à en croire un autre? M. Maillé pense que le nom de la République a en soi une certaine force de perfectibilité indéfinie pour la gloire et la prospérité de la France; il veut qu'on grave ce mot magique plus profondément sur la table d'airain de nos lois; il ne saurait se contenter du septennat. Soit. Mais, s'il n'est pas sûr de la majorité, s'il doit avoir le même sort que M. Gudin et M. Aubert dans la Nièvre et le Calvados, si la république qu'il représente ne fait qu'aliéner au profit de l'empire les votes dus au septennat, à quoi lui aura-t-il servi d'avoir voulu proclamer la perpétuité de la république? Aura-

t-il à se féliciter un jour d'avoir préparé l'empire au nom de cette démocratie que l'empire abuse et dont il se repaît, comme d'autres le préparent en rendant la liberté ridicule sous le nom de ce parlementarisme qu'ils raillent et qu'ils regretteront peut-être? M. Maillé doute-t-il que le septennat vaille mieux que l'empire?

Nous n'avons rien à dire de M. Berger : il était de ceux qui, au lendemain de Sadowa et à la veille de Metz, louaient servilement la diplomatie menteuse et l'incapable politique qui ont mené la France au gouffre où elle est tombée. Si M. Berger peut persuader à ses compatriotes, après la guerre de 1870 et ses indicibles désastres, que l'empire n'a été qu'un ère de bonheur; s'il peut effacer des cœurs l'empreinte sanglante qu'y a laissée le souvenir de cette invasion; s'il peut prouver que la France, deux fois déchirée à sa frontière par la main des Napoléon, est encore assez grande pour le règne d'un troisième; si, devant cette ville d'Angers dont les murs ont vu passer les restes de nos malheureuses armées, M. Berger peut glorifier l'aveugle témérité qui conduisit nos drapeaux au Mexique, qui les abaissa devant le vainqueur du Danemark et de l'Autriche, et qui les jeta dans les fossés de Sedan, eh bien! non, nous n'avons rien à dire. La France, devenue capable d'écouter ces excuses et de pardonner ces maux avec ces affronts, serait digne de la fin qui l'attendrait; elle aurait mérité la condamnation du Dieu qui précipite au néant les peuples trop peu virils pour se relever de leur chute : elle pourrait remettre au fils les destinées déjà trahies par le père; elle n'aurait plus qu'à se livrer au sommeil de son égoïsme, sous la garde de ce jeune homme invité à la despotiser, obligé d'enchaîner nos libertés dans des liens plus durs que ne l'avaient fait ses prédécesseurs, avide d'étouffer dans nos âmes irritées les plaintes qui en sortent à la vue de ses aigles, appelé enfin pour personnifier devant l'Alsace-Lorraine la France honnête, laborieuse, purifiée, vengeresse! Oh! notre nation, replacée dès lors sous le tutélaire patronage de M. Rouher et de M. Janvier de la Motte, de M. Bazaine et du général Fleury, de M. Granier de Cassagnac et de M. Hugelmann, pourrait murmurer à l'histoire : « J'ai pardonné à ceux qui m'ont arraché des lambeaux de ma chair; j'ai oublié mes provinces perdues, mes champs ravagés, ma rançon de cinq milliards, mon honneur humilié; j'ai oublié Sedan et Metz. Qu'on me laisse achever mes jours dans le silence, le bien-être et l'inertie! Je n'ai plus la force de ces colères nationales que vous me demandez. Je veux le repos : peu importe que vous m'appeliez Empire romain ou Bas-Empire : je me donne aux Césars! »

Certes, nous ne voulons pas, à propos de la candidature de l'honorable M. Bruas, reprendre nos annales de 1873 et de 1874, pour

disputer de nouveau sur la loi du 20 novembre. Nous ne ferons point de parallèle entre la monarchie, la république et le septennat. Nous croyons seulement que tous les regrets et toutes les espérances, tous les principes qu'on peut invoquer, tous les souvenirs dont on se trouve armé, ne sauraient empêcher que la politique soit la loi du nécessaire et du possible. Un jour, ce gouvernement, qu'on nomme maintenant le septennat, et dont on ignorait le nom à l'époque où on dut le créer, ce gouvernement, une nécessité sociale obligea les conservateurs à le fonder. Aujourd'hui, par un concours d'étranges circonstances et par un effet de nos implacables discordes, il est le seul régime de conciliation possible pour ceux qui veulent résister aux ambitions de l'Empire et prévenir de nouvelles catastrophes; il leur offre le seul milieu où leur fidélité puisse, des régions de la République et de la Monarchie, se transporter sans déshonneur et chercher contre l'Empire un refuge qui les abrite également, en attendant des jours meilleurs pour la France. M. Bruas, qu'on interroge trop volontiers sur l'avenir alors qu'il faut sauver le présent, peut et doit assurément rallier autour de lui et les uns et les autres, s'ils ont toutefois de l'Empire une haine égale aux douleurs de la patrie et aux craintes de la liberté. Et puis, à mesurer exactement l'écoulement de la vie et le cours de l'histoire, à voir notre nation partagée en tant de factions et de partis, à sentir les calamités d'hier et les menaces de demain, n'a-t-on pas le droit de trouver les adversaires de M. Bruas trop dédaigneux pour un gouvernement de concorde civile et de réparation nationale, qui, sous son titre modeste, peut couvrir pendant sept ans la fortune de la France, et qui ne demande de nous tous que le noble effort d'un peu de sagesse et d'abnégation?

On n'a pas craint de conseiller l'abstention à ceux des conservateurs que l'ajournement de la monarchie rend impatients du septennat. Triste conseil que cet avis de rester les bras croisés dans les périls du pays! Exhortation peu faite pour des hommes qui, en 1870, n'ont jamais refusé, dans les nécessités de la France, ni un combat ni une blessure! S'abstenir, c'est plus qu'abdiquer; car l'abdication peut être et glorieuse et utile, elle peut être un admirable sacrifice. S'abstenir, c'est déserter. Les conservateurs voteront donc tous. Le courage et le bon sens trouvent toujours, en effet, même dans la plus obscure confusion des choses et des personnes, des règles assez hautes pour dominer tout le reste. Ils savent d'abord que l'intérêt social doit prévaloir sur l'intérêt politique; car, la société, avec laquelle périssent les autels et tombent les foyers, est à la fois plus sacrée et plus précieuse qu'un gouvernement; et il y a des heures où, autour d'elle, doivent se grouper

ensemble tous les partis, où on compte d'honnêtes gens et des chrétiens. Les conservateurs le savent aussi : avant de choisir le gouvernement dont les lois politiques s'accordent le mieux avec nos opinions, il faut choisir celui qui garantit le mieux, devant l'étranger, la sécurité et l'honneur de la patrie. Société et patrie, voilà les deux mots qui apprennent à découvrir, dans le doute de ces débats électoraux, les principes supérieurs à nos passions. Parce que le septennat est moins puissant que la monarchie à protéger la société et la patrie, est ce une raison pour abandonner ces deux grands biens? Est-ce une raison pour mettre au même rang le maréchal de Mac Mahon, M. Gambetta et M. Rouher? Est-ce une raison pour préférer au conservateur qui soutient le septennat le favori des démagogues ou celui des césariens? Et faut-il, par une abstention propre à tromper d'ailleurs l'intérêt comme le devoir, faut-il seconder la renaissance de cette dynastie d'aventure qui a perdu, dans nos calamités et nos hontes nationales, le droit de prétendre désormais au gouvernement de la France? Faut-il servir le candidat de cet empire fait de démocratie matérialiste et tyrannique, qui, après avoir fermé l'avenir aux plus dignes et aux plus honnêtes, rabaisserait bientôt la France au-dessous même de ses derniers malheurs?

L'anniversaire de Sedan, qui revenait pour la troisième fois, est une date sinistre que le temps n'est pas près d'effacer de la mémoire de la France. Ne nous plaignons pas trop de la vivacité de ces souvenirs : un peuple qui cesse de regretter la gloire et la fortune qu'un vainqueur lui a ravies, n'a plus qu'à mourir paresseusement dans l'oubli de lui-même et du monde; c'est la fierté seule qui fait la vie des nations. Mais il n'y a qu'une douleur virile et digne qui convienne à ces journées funèbres. Quel parti n'a la patrie à pleurer, en se rappelant le nom de Sedan? Quelle faction peut se glorifier du 4 septembre? Quelle fête de la République pourrait se mêler au deuil de la France? Qu'y a-t-il de triomphal dans une révolution qui ne fut que le désordre d'une grande défaite et qui renversait un gouvernement sur une terre toute tremblante du poids de l'Allemagne victorieuse? Ceux des radicaux qui à Mèze, à Périgueux ou à Montpellier, n'ont su que promener l'idole de la Marianne dans les rues, hurler sous des drapeaux rouges, danser, allumer des lampions, jeter des pierres à nos soldats et verser dans des rixes le sang de nos gendarmes; ceux qui ont célébré, avec cette pompe de l'insulte et de la violence, le jour où la république incertaine s'éleva dans le fracas et parmi les débris de notre nationalité qui tombait; ceux qui ont poussé ces clameurs à l'heure même où, il y a quatre ans, les soupirs de tant de mourants s'exhalaient des plaines sanglan-

tes de Sedan, et où l'armée prussienne, éclairant de flammes joyeuses la nuit et le champ de bataille, poussait ce cri dont la France et l'Europe retentissent encore : « Salut à l'empereur dans la patrie unifiée ! » ceux-là ne sont pas des Français, mais une tourbe qui ne connaît pas plus les nobles pudeurs du patriotisme que les devoirs de la liberté. Ils injurient la France, comme injurient l'histoire ces bonapartistes qui viennent nous peindre l'Empire se brisant sous les coups de la force et de la trahison coalisées, et dont pas un, au 4 septembre, n'essaya de soutenir ce trône de Napoléon III qui s'écroulait de lui-même dans l'indifférence, la pitié, le mépris et le dégoût. Ah ! comme ces bonapartistes, alors écrasés sous la honte ou courbés dans l'affliction de la France, et qui se redressent aujourd'hui dans l'impudence de ces mensonges, comme ils ont vite oublié que l'Empire avait capitulé avec l'empereur à Sedan et que la condamnation de déchéance était jusque dans leurs propres cœurs, au matin du 4 septembre ! Comme ils ont oublié qu'humiliés alors sous la leçon terrible de l'événement, ils avaient reconnu, avec la foule et avant l'Assemblée, les uns par leur silence, les autres par leurs sincères aveux, l'Empire « responsable de la ruine et du démembrement de la France ! »

Au milieu de ces souvenirs et de ces émotions, la commission de permanence a siégé ; et, selon l'habitude, les paroles de MM. Picard et de Mahy, bourdonnantes et acérées, y sont venues voler comme des guêpes autour des ministres. Parmi leurs questions, il en est une au moins dont on ne peut nier la gravité. Le décret de déchéance qui a frappé l'empire a-t-il ou n'a-t-il pas une sanction pénale? Les professions de foi où l'espérance de le relever est hautement étalée, ne manquent-elles pas au respect de la loi et de l'Assemblée nationale? Peut-on donner à une élection, comme celle de Maine-et-Loire, le caractère d'un plébiscite? Est-il légal de mettre indirectement aux voix le rétablissement de la dynastie déchue de Napoléon III? Est-il permis de dire « que les regards du pays se tourneront avec reconnaissance vers cette dynastie impériale à laquelle nous avons dû vingt ans d'une prospérité sans exemple, et dont les revers ne font oublier ni les grandeurs ni les bienfaits? » En attendant que l'Assemblée reprenne cette question, notons la réponse du ministre de l'intérieur : « Je regrette, a-t-il dit, le caractère plébiscitaire des élections. Je partage l'opinion de M. Picard en ce qui concerne la circulaire d'un candidat. Je l'ai trouvée très-blâmable, et, si cela eût été un article de journal, je l'aurais déféré aux tribunaux. Ce qui m'a arrêté, c'est que le signataire était un candidat. Au fond, je considère que cette circulaire est un véritable excès, et je désire que ces excès-là nuisent à ceux qui se les permettent ; je le dis hautement pour que cela soit répété, je

le dis de nouveau : c'est un candidat, et j'ai été retenu par un scrupule de liberté électorale. » Cette réponse de M. de Chabaud-Latour est juste assurément : « le scrupule de liberté électorale » qui lui sert de règle, est honnête et prudent. Mais il appartiendra à l'Assemblée de juger cette élection ; il lui conviendra de punir, par un blâme qui soit autre chose qu'une sentence platonique, la violation d'un des décrets qui servent de titres à l'État et au gouvernement d'aujourd'hui ; il sera bon qu'elle prononce sur un cas semblable et qu'elle réprime une audace si osée contre son autorité.

Bien que placée à une extrémité de notre continent, dans une ceinture de flots et de montagnes qui l'isolent, l'Espagne est aujourd'hui le terrain où se trouvent transportées toutes les inquiétudes de l'Europe et toute l'activité de sa diplomatie. Entre les nombreuses causes qui viennent d'attirer au delà des Pyrénées cette attention passionnée et cette défiante sollicitude de l'Europe, se montre au premier rang l'ambitieuse et redoutable volonté de l'Allemagne, comme elle s'y montrait il y a quatre ans. Qu'on ne cherche pas dans les intérêts et dans les principes les raisons qui font que l'Europe, moins la Russie, envoie des ambassadeurs à Serrano. Quels intérêts pourraient se fier à la force et à la parole d'un gouvernement impuissant à maintenir l'ordre, incapable de pacifier le pays, vaincu chaque jour par ses adversaires, assez hardi pour se soustraire à ses dettes internationales, et qui, dans cette histoire de dix-huit mois, est le sixième maître dont la violence et le caprice aient mis la main sur l'Espagne? Quels principes pourraient commander de reconnaître un gouvernement qui s'est formé par un coup d'État, qui règne par hasard et avec l'arbitraire d'une dictature, qui refuse de convoquer des Cortès, qui n'est légitimé ni par le décret d'une Assemblée ni par un plébiscite, qui n'a ni succession connue ni durée déterminée, et qui, demain, peut avoir pour chef un Contreras aussi bien qu'un Pavia ? Non, cette reconnaissance du gouvernement espagnol n'a pour justification sérieuse ni les intérêts ni les principes ; et nous surtout, nation courageusement vaincue et noblement infortunée, nous ne saurions comparer sans une amère tristesse aux saluts que va recevoir de l'Europe cette Espagne de Serrano les saluts qu'en 1870, la France, défendant son honneur et sa vie contre l'étranger, demandait au monde et n'obtenait pas!

Une raison, qu'il nous sied d'indiquer seulement d'un trait rapide et qu'on voit, hélas ! trop clairement marquée dans la fatale situation de la France, a réglé tout le mouvement de cet événement diplomatique. En 1870, la Prusse, entourée des feux terrifiants de sa victoire, interdisait à l'Europe de reconnaître en France le gouverne-

ment de la Défense nationale ; et la Russie, prête à déchirer le traité de Paris, se tenait aux côtés de la Prusse. En 1874, l'Allemagne, enflée de son orgueil, sûre encore de sa puissance et conduite une seconde fois du côté de l'Espagne par les mystérieux desseins de M. de Bismark, ordonne à l'Europe de reconnaître le gouvernement de Serrano. L'Angleterre cède, l'Angleterre qu'aucune nécessité ne soumet à l'Allemagne. L'Autriche n'ose résister ; la France ne le peut, elle qui touche dans sa faiblesse aux Vosges et aux Pyrénées. L'Italie obéit. La Belgique, la Suède et le Portugal se joignent à elles. Seule, la Russie, jalouse de sa dignité, fidèle à ses traditions et confiante en sa force, refuse à M. de Bismark l'hommage d'une telle complaisance ; et même elle manifeste avec un soin habile l'indépendance de sa politique, en prenant la dernière la parole, comme pour mieux opposer son refus au consentement de l'Europe. La Russie n'eût-elle pas efficacement servi l'intérêt de l'Europe et surtout de la France, en faisant connaître plus tôt son intention réelle? A-t-elle dû craindre elle-même de rendre trop sensible à l'Allemagne l'échec que M. de Bismark subissait à Saint-Pétersbourg? Devait-elle, par une sage prudence, prendre garde que cette séparation parût une rupture? Il est difficile de le savoir ou de le dire. Mais, pour peu qu'on examine sans esprit de parti ces faits encore obscurs et pleins de périls, pour peu qu'on ait le juste dédain des folles déclamations, et que, dans des circonstances si graves et des matières si délicates, on veuille bien ne pas précipiter son jugement, on évitera de louer ni de condamner la conduite qu'a tenue le gouvernement français ; il faut le plaindre plutôt; il faut mesurer les menaces qui nous assiégent et les ressources qui nous restent ; il faut gémir de cet état de l'Europe comme du nôtre, et, toutefois, ne s'attrister du présent qu'en ne désespérant pas de l'avenir : aux yeux des clairvoyants, il a paru dans ce ciel assombri de l'Europe quelques signes nouveaux que la France aime à regarder comme ceux d'un temps meilleur.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

L'INSTRUCTION HISTORIQUE

DU PEUPLE

Le sujet que je me propose de traiter ici a bien peu d'étendue en profondeur; il en a une immense en superficie.

Je veux montrer comment l'on enseigne l'histoire à nos générations modernes, non pas aux classes dirigeantes — j'appelle ainsi tout ce qui reçoit l'instruction secondaire — mais à ces couches nouvelles que quelques-uns voudraient préposer au gouvernement des sociétés. Ceux-là font grand bruit de leur zèle pour l'instruction et pour la science : nous verrons la mesure de leur science et de leur instruction. Si tel est l'enseignement qu'ils veulent rendre obligatoire, que Dieu préserve de telles leçons les sociétés et les nations!

Et d'abord, je demande pardon à mes lecteurs de les introduire là où je les vais mener. Je vais les faire pénétrer dans un monde où ils ne sont pas habitués, leur faire connaître des œuvres dont le goût manque de délicatesse, les initier surtout à une prose, à un style auxquels *le Correspondant* ne les a pas accoutumés. Il le faut. Pour porter remède aux misères morales, il faut pénétrer dans les réduits où se cache le vice; pour guérir les maux physiques, il faut étudier et sonder les plaies, même les plus rebutantes.

J'ai dit qu'un tel sujet a une grande étendue en superficie. En effet, les sociétés de prétendue instruction populaire ont depuis tantôt dix ans multiplié leurs efforts; les librairies démocratiques ont organisé en grand leur propagande, trop féconde et trop réussie, hélas! avec une activité que je déplore en l'admirant, et en souhaitant même zèle et même ardeur aux conservateurs et aux défenseurs du vrai et du juste. Tous ces efforts combinés ont inondé la France, villes et campagnes, de petites brochures à 15, 20, 25 et 30 centimes

(les plus chères ne coûtent pas plus de 30 centimes), où toute vérité doctrinale, philosophique, historique, est travestie ou attaquée; où la science est dénaturée, le plus souvent totalement absente, et où le goût et le style reçoivent les plus cruels outrages.

Bibliothèque démocratique, — Bibliothèque populaire, — Société d'instruction républicaine, — Librairie démocratique, — Bibliothèque nationale, — Bibliothèque républicaine, — Bibliothèque Franklin, etc., tout cela travaille, travaille incessamment, et dans les mêmes prix; et de ces sources multiples sort sans intermittence un fleuve d'erreurs et d'excitations tour à tour dissimulées ou audacieuses, qui inonde les guérets autant que les carrefours.

Analyser, éplucher, dévoiler toutes ces œuvres, serait un travail au-dessus des forces d'un seul homme; non pas, je le répète, à cause de la profondeur du sujet, mais à cause de son étendue en superficie, et parce que le flot se renouvelle sans cesse.

Donc j'ai dû me borner. Laissant de côté tout ce qui regarde la science, la philosophie, les lettres, les arts, les autres branches des connaissances humaines, je me suis limité à l'histoire. J'avais mes raisons pour agir ainsi : je les ferai connaître à la fin de ce travail. Et encore, lorsque je me suis trouvé en présence de mon sujet, j'ai dû procéder de nouveau par élimination. Je me suis dit : Dois-je m'occuper de l'histoire contemporaine? non, car sur de telles questions, si la passion du jour, si l'esprit de parti, n'excusent pas le mensonge, du moins ils peuvent expliquer l'erreur, les luttes actuelles et ardentes étant de nature à obscurcir le jugement de plus d'un. Plaçons-nous donc sur le terrain refroidi de l'histoire passée; voyons comment on l'enseigne, ce qu'on y cherche, ce qu'on y trouve, le soin qu'on y apporte, le scrupule qu'on y met. De la sorte, notre appréciation sera plus impartiale.

Ici, nouvelle difficulté : dois-je discuter toutes les erreurs que je pourrai rencontrer? Je l'aurais voulu; mais, arrivé au bout de mon étude, j'ai compris l'impossibilité d'une telle entreprise : des volumes n'y suffiraient pas; et d'ailleurs la chose n'en vaut guère la peine. Je m'adresse à des lecteurs éclairés : signaler seulement ces erreurs, ces affirmations, parfois vraiment incroyables, présenter aux lecteurs, leur faire toucher au doigt ces fantômes d'histoire, cela est *bastant*, comme dit Saint-Simon, pour leur faire comprendre le péril, pour qu'ils connaissent la nature du monstre auquel nous avons affaire.

Enfin — je ne suis pas au bout de mes éliminations — n'y a-t-il pas dans toutes ces œuvres une ou deux erreurs mères, génératrices de toutes les autres, qu'il importe de faire ressortir particulièrement, sans s'arrêter aux mille erreurs de détails, de dates, de

circonstances desquelles sans doute se forme la physionomie de l'histoire, mais qui n'entrent pas entièrement dans le cœur même du sujet? J'ai dû prendre ce parti. A quoi bon en effet, signaler, par exemple, que, d'après M. Boursin, dans ses *Cahiers d'histoire du père Gérard*, « Louis XV monta sur le trône à l'âge de seize ans? » Des erreurs de cette sorte, répétées, il est vrai, à chaque page, donnent la mesure du soin avec lequel l'école démocratique distribue au peuple la science et l'instruction. Elles ne changent pas grand'chose à la philosophie de notre étude et de notre plan.

Voici donc ce qui importe : rechercher et faire voir par des exemples l'idée dominante dans l'enseignement de l'histoire que dispensent au peuple les sociétés démocratiques, et dont — je signalerai ce fait — les classes éclairées, conservatrices et *dirigeantes* se font parfois les complices à leur insu. Je citerai beaucoup, trop, dira-t-on peut-être. J'aurais voulu le faire davantage, car là gît réellement l'utilité de cette étude. Je renouvelle, pour ce crime, mes excuses aux lecteurs délicats du *Correspondant*. Je ne m'occuperai que des brochures à prix réduit qui circulent par milliers dans toute la France, quelquefois même, hélas! avec l'estampille officielle du colportage (je le dis, parce que je le sais par expérience). J'en ai là autour de moi, sur ma table, un grand nombre, aux couleurs variées, aux déclamations uniformes, et l'on se prend, en les lisant, d'une certaine stupeur, à voir combien d'erreurs — je suis poli — peut contenir un in-32 de quatre-vingts pages. Que serait-ce, si je parlais des gros livres? Mais je n'en dirai mot : le peuple ne lit guère que les brochures; les erreurs qu'elles renferment sont nées dans les gros livres des patriarches de l'école.

L'excellente *Société bibliographique*, fondée à Paris il y a quelques années, a publié en 1873, sous ce titre : *la Propagande démocratique en* 1871-1873, un travail dû aux recherches combinées de MM. le vicomte de Luçay et le comte Henri de Beaufort, travail très-succinct, un *index*, en quelque sorte, mais scrupuleusement fait, et qui m'a fourni des indications précieuses : je suis aise d'en remercier les auteurs et de signaler leur œuvre.

I

Au mois de décembre de l'année dernière, une discussion commencée par M. Goblet, député de la Somme, s'éleva à la tribune de l'Assemblée nationale au sujet des bibliothèques populaires fondées par la *Ligue de l'enseignement*, et contre lesquelles M. le préfet de la

Somme avait cru devoir prendre quelques mesures administratives peu du goût de M. Goblet. M. Henri Martin, vice-président de la *Ligue de l'enseignement*, s'empressa de venir au secours de son ami politique, et M. le sous-secrétaire d'État de l'intérieur, par quelques citations choisies avec une discrétion nécessitée par la morale, donna un léger avant-goût des livres et des bibliothèques administrativement frappés. L'Assemblée s'associa aux paroles et au sentiment du sous-secrétaire d'État; mais la gauche se récria grandement contre l'atteinte portée à la science, à l'instruction du peuple. MM. Langlois et Arago s'efforcèrent de faire montre de beaucoup d'érudition, et M. Henri Martin protesta vivement au nom des généreux desseins de la Ligue, dont il est, si je ne me trompe, le vice-président.

Or il advient que ladite Ligue de l'enseignement se fait l'ardente propagatrice de toutes les petites brochures que j'ai là sous mes yeux. Quelle est donc cette ligue? quelles sont ces brochures? quel est l'enseignement historique du peuple?

La Ligue de l'enseignement fut fondée en 1866 par M. Macé, franc-maçon zélé et actif, et avec le but avoué de bannir de l'éducation la religion, comme « inutile pour discipliner les enfants, et même, à un certain point de vue, *susceptible de les conduire à l'abandon de toute morale*. Donc il est urgent d'y renoncer. Nous enseignerons les droits et les devoirs au nom de la liberté de la conscience, de la raison, et encore au nom de la *solidarité*[1]. » Je n'insiste pas : je ne cherche pas à discuter sur de tels principes; je ne veux qu'établir le caractère et le but de la Ligue. « Nous sommes heureux, ajoute le même recueil, dans son numéro d'avril 5867 (1867), de constater que la Ligue de l'enseignement et la statue du F.·. Voltaire rencontrent dans toutes nos loges les plus vives sympathies. On ne pouvait avoir deux souscriptions plus en harmonie : Voltaire, c'est-à-dire la destruction des préjugés et des superstitions; la Ligue de l'enseignement, c'est-à dire l'édification d'une société nouvelle, uniquement basée sur la science et l'instruction. Tous nos F.·. le comprennent ainsi. » Dès le carême de 1867, le danger de cette ligue fut signalé par un courageux mandement du vénérable et patriotique évêque de Metz. A la même époque à peu près, sous la même inspiration, avec les mêmes doctrines, se fondèrent à Paris, et de là se répandirent en France, les fameuses *écoles professionnelles* de jeunes filles, sous la direction de madame Lemonnier, « écoles où l'on se propose de donner, avec l'enseignement professionnel, l'éducation morale aux jeunes filles, mais *sans leur parler jamais de religion.* » Madame Jules Simon était une des principales acolytes de madame

[1] *Le Monde maçonnique*, octobre 5866, p. 372.

Lemonnier. Le ministre de l'instruction publique d'alors, le trop illustre M. Duruy, encouragea ces deux œuvres sœurs et connexes, ici par des subsides, là par les autorisations les plus empressées.

Mgr l'évêque d'Orléans ne tarda pas à pousser le cri d'alarme, et, prenant corps à corps, en 1868, la Ligue de l'enseignement, les écoles professionnelles, les complaisances ministérielles, il publia sa belle brochure intitulée : *les Alarmes de l'épiscopat*. Tous ceux qui s'occupent de ces questions majeures et fondamentales ont lu ces pages remarquables : elles me dispensent d'en dire davantage sur le caractère de la Ligue.

Je dois ajouter, toutefois, que, depuis le 4 Septembre et le régime républicain, la Ligue de l'enseignement a redoublé d'activité. De l'aveu de MM. Henri Martin et Goblet, elle s'étend aujourd'hui dans quatre-vingts départements; elle multiplie les bibliothèques, garnit souvent et fonde parfois les bibliothèques communales dans les mairies, les bibliothèques scolaires chez les instituteurs : j'affirme ce fait, parce que j'en suis certain; — elle prodigue ses livres et ses brochures; en relation avec toutes les librairies démocratiques dont j'ai cité les noms, elle leur sert de canal et de débouché, et c'est par là que le peuple apprend ou croit apprendre l'histoire. Nous verrons si M. Henri Martin a le droit de décerner à cette société un si beau brevet de science, de morale, de lumière et de vérité.

Je les ai là, devant moi, ces petites œuvres romantiques, à demi grivoises ou simplement plates et parfois même exhalant un arrière-goût d'absinthe, en tête desquelles figurent des noms obscurs ou compromis avec la science et le goût, et auxquels n'a pas craint de se mêler le grave M. Henri Martin, candidat perpétuel à l'Académie française. Toutes portent en tête un certificat du F.·. Victor Poupin.

C'est une véritable avalanche — car chacun de ces auteurs produit beaucoup, produit vite (ce qu'on s'explique aisément en lisant leurs œuvres). — Lorsqu'on a eu le courage de tourner toutes ces feuilles, on se demande : Y a-t-il là une pensée mère, ou un bu commun? Oui, sans doute, et plus que cela. Mêmes amours, même haines : uniformité de pensées, d'aperçus, d'horizons, de style même et surtout de procédé. Manifestement, il y a un chef d'école; et, après enquête, je suis fort porté à croire que le chef de l'école historique démocratique se nomme Henri Martin. Autour de lui gravitent des satellites, parfois ces satellites sont presque de simples copistes. En posant M. Henri Martin comme le chef de l'école, je ne prétends pas lui octroyer le prix de style : tout candidat qu'il soit à l'Académie française, je ne puis découvrir en lui aucun des caractères qui font le véritable écrivain, et malgré le certificat que lui

décerne le F.·. Victor Poupin lorsqu'il qualifie son *Histoire de France* de ce grand mot : « un des monuments de l'esprit humain, » je persiste à trouver le style de M. Henri Martin lourd, lâche, sans le moindre relief, et rendant un son prudhommesque, comme un écho des bureaux du *Siècle*. Si, dans un concours où il n'y a aucun prix d'honneur à décerner, j'avais à donner la palme du style, je n'hésiterais pas à l'offrir au terrible M. Esquiros, le plus socialiste de tous, mais le plus écrivain, malgré tous ses oripeaux et son clinquant romantiques.

Mais laissons le style : aussi bien nos auteurs ne s'en préoccupent guère ; cherchons le but et étudions le procédé.

II

Le but : il n'est pas malaisé de le découvrir. Je prie le lecteur de remarquer que je m'occupe presque uniquement de l'histoire de notre pays. Décrier la vieille France, ses lois, ses mœurs, ses institutions, ses héros même, voilà toute l'entreprise. On en a déjà fait l'observation : la France est le seul pays du monde qui s'efforce de jeter la boue à son passé, où toute une école, la plus active, la plus nombreuse — je ne dis pas, Dieu m'en garde ! la plus savante et la plus intelligente — n'a d'autre préoccupation que de démolir les vieilles gloires, insulter les ancêtres, bafouer ou maudire les institutions à l'ombre et sous le gouvernement desquelles notre pays est parvenu au plus haut degré de grandeur, d'honneur et de prospérité. N'est-ce pas là une des causes principales de notre faiblesse, de nos revers et de notre décadence ? Tandis que chez toutes les autres nations de l'Europe, on conserve avec un soin jaloux tout ce qui a illustré la patrie, chacun recueillant avec vénération tout ce qui reste des grands hommes, s'efforçant de refaire en quelque sorte un autel à toutes les célébrités patriotiques, de rendre hommage aux lois d'où sont sorties la force et la gloire du pays et qui ont amené ses développements ; chez nous, hélas ! au contraire, tout ce qui a précédé 1789 n'est que honte, horreur et misère, ne mérite qu'exécration et mépris. Que dis-je ? Combien y a-t-il de Français pour lesquels l'histoire de notre pays antérieure à 1789 n'existe pas, est absolument non avenue? Et cela vaut encore mieux pour eux que d'apprendre cette histoire telle que la leur enseignent les historiens qui sont là sous mes yeux. De sorte qu'en lisant les écrivains étrangers et les nôtres (ceux de la trempe qui nous occupe en ce moment), un

juge non renseigné mais impartial se prendrait à déclarer que toutes les nations de l'Europe ont eu le plus illustre passé, et que la nôtre, celle dont l'histoire est incontestablement la plus glorieuse de toutes, n'a dans ses annales que des hontes et des crimes.

Je n'exagère pas. Voici, par exemple, M. Bonnemère qui décrit ainsi le quatorzième siècle : « Que le lecteur laisse le champ libre à son imagination, qu'il rêve à son aise les débordements les plus monstrueux ; qu'il s'efforce de dépasser dans l'horrible les limites du possible. Jamais, quoi qu'il fasse, il ne lui sera donné d'approcher de la réalité hideuse. » Puis il dessine la royauté de ce trait hardi : « Tous ces rois, véritables carnassiers de la race humaine. » Ceci n'est pas écrit dans un livre de discussion politique sur les mérites comparés de la monarchie ou de la république, c'est de la narration, et cela s'appelle : « *Histoire populaire de la France.* » Voyons venir maintenant le farouche Hamel ; je voudrais citer en entier son premier chapitre des *Origines de la Révolution*, ce portrait de notre vieille France. Quel fils voudrait voir peindre sa mère sous de tels traits? Et pourtant toutes nos populations boivent avec avidité ces breuvages composés de fiel et de sang. Rien dans notre vieux pays de France, et à aucune époque de son histoire avant 1789, ne trouve grâce devant M. Hamel : « Royauté oppressive, Parlements cruels, clergé sans entrailles, noblesse insatiable. » Voici pour le fisc et le budget : « Malheur à l'homme du peuple s'il vient à être soupçonné de vivre dans une certaine aisance : il en est réduit à cacher le pain dont il nourrit ses enfants (En vérité !). Pour lui, pas d'inviolabilité du foyer domestique : on ira fouiller dans les coins de sa pauvre maison et jusque dans le lit de sa femme pour voir s'il n'y cache pas quelque denrée sujette à l'impôt. » Quelle peinture effrayante ! Pourtant je m'imagine que M. le percepteur et son huissier riraient sous cape s'ils lisaient ces lignes. La tyrannie du clergé est stigmatisée d'un seul mot : « L'âme était esclave comme le corps. » La noblesse : « On expiait par la corde ou par le feu la faute impardonnable d'avoir tourné en dérision quelque puissant du jour. » Les institutions : « Rien de fixe, rien de certain, hormis la servitude des uns et la tyrannie des autres. *Point d'institutions uniformes en rapport avec le génie national.* » Je ne comprends pas très-bien cette dernière phrase. L'auteur, peut-être, ne la comprend pas lui-même ; il ne faut pas s'arrêter pour si peu. J'avais toujours pensé que les institutions d'un peuple sont conformes à son génie comme la vigueur d'un homme à son tempérament. Chicane puérile : rien ne détourne M. Hamel de son objectif. Voyez ce qu'il dit de la justice et de la magistrature de la France : « La justice ! ce mot, appliqué au système judiciaire de l'ancien régime, est une amère dérision. Magistrature

horriblement suspecte, depuis le bailliage jusqu'au Parlement : âmes vénales et charges vénales, voilà pour la justice. » Le jugement est dur, rapide, mais sans appel, et le peuple qu'on instruit n'en doit pas demander davantage. L'administration ne vaut pas mieux : « Non moins triste, non moins affligeant est le tableau de l'administration... Ici, c'étaient des pays d'élection uniquement soumis au régime du bon plaisir ; là, des pays d'états censément en possession de voter librement l'impôt, mais c'était pure fiction. (J'ai prévenu le lecteur que nous passions condamnation sur le style.) En réalité, les assemblées provinciales se trouvaient dans la dépendance du souverain et n'avaient aucun moyen de se soustraire à ses entreprises. » Pourrions-nous nous attendre à voir la royauté mieux traitée? Écoutons : « Au sommet de cette hiérarchie de tyrannie est le maître suprême, le roi de France, aux pieds duquel tous s'inclinent, depuis le manant attaché à la glèbe jusqu'au grand seigneur qu'on voit humblement prosterné dans les antichambres de Versailles, comme un laquais... C'est lui le maître absolu, son autorité est *sans bornes :* d'un signe, *d'un caprice* de lui dépendent des milliers de vies. » Les états généraux trouveront-ils grâce devant notre impitoyable auteur ? Non ! « C'était un expédient commode employé par nos rois pour extorquer l'argent au pays, en ayant l'air de l'obtenir de son libre consentement. » Dernier coup de pinceau général : « On voyait les pauvres paysans errer comme des ombres, pâles, décharnés, poursuivis par deux fléaux : les nobles et la faim, les nobles plus redoutables que la faim. » Vous croyez peut-être qu'il ne s'agit que du quatorzième siècle, époque néfaste où la famine et la misère désolèrent la France à la suite de ses guerres avec l'Angleterre ; mais au dix-septième siècle tout va pareillement : « Mêmes corvées et mêmes services pour ces déshérités de la terre ; ils passent à travers les siècles, victimes prédestinées à *l'esclavage éternel* et paraissent ne plus sentir la lourdeur de leurs chaînes, tant ils les portent patiemment. »

M. Bonnemère, lui, s'efforce de paraître plus érudit ; et, non moins irréconciliable que son collègue M. Hamel, il va plus loin que la noblesse et étend sa griffe jusque sur la bourgeoisie :

« Placés aux dernières assises de l'édifice social, les serfs étaient comme les fondements sur lesquels se dressait une pyramide portant sur chacun de ses degrés une double hiérarchie de maîtres qui, du pape et du roi, qui occupaient le sommet, descendait jusqu'au plus humble des curés et des moines, jusqu'au dernier des gentilshommes et des châtelains. Le domaine du roi était un grand fief, le fief du comte ou du baron était un petit royaume, les droits étaient les mêmes ; le plus puissant était celui qui possédait la plus grande

étendue de terres, sur ces terres le plus grand nombre de serfs, et sur ces derniers l'autorité la plus tyrannique. Dans la grande curée de la période barbare, chacun avait donné son coup de dent et déchiré la France suivant la force de sa mâchoire. Les lions avaient pris les royaumes et les empires, les tigres et les léopards s'étaient attribué les provinces, les loups avaient pris les districts et les cantons, les renards s'étaient contentés des bourgs et des villages.

« Chacun alors se faisait ses droits à soi-même, se taillant sa puissance et sa domination dans l'asservissement de tout ce qui l'entourait, d'autant plus libre qu'il était plus fort, d'autant plus asservi qu'il était plus faible. Il y eut jusqu'à des esclaves d'autres esclaves, tandis que les seigneurs déléguaient une partie de leur autorité à des serfs privilégiés, favoris, à des maires ou majordomes, préposés à l'administration du domaine; race de parvenus qui abuse de l'autorité qu'on lui abandonne, qui déjà s'exerce aux armes et se livre à l'exercice de la chasse ; s'enrichit au milieu de la détresse générale et, sans doute, est le point de départ de cette bourgeoisie impatiente qui bientôt... etc... »

Pauvre bourgeoisie! elle n'a qu'à bien se tenir aujourd'hui que la noblesse a disparu, et nous verrons tout à l'heure M. Esquiros lui en dire de belles.

Avouez que voilà des portraits bien réussis : et qui reconnaîtrait là cette grande et fertile époque du *moyen âge*, où la France se civilisait sous la direction de l'Église ; où elle se constituait progressivement par un incessant labeur, comme un enfant qui devient homme et grandit en force et en savoir ; où elle soutenait tant de luttes nobles et héroïques, produisait de si beaux caractères; où ses douleurs étaient fécondes presque à l'égal de ses succès?

Eh bien! lisez cinquante de ces brochuree que je signale ici. Partout vous retrouverez mêmes peintures, même ton, même style, et pas une ne fera la moindre restriction, ne plaidera la moindre circonstance atténuante. Tout fut mauvais, exécrable, digne de haine et de mépris, hommes et choses. Maintenant, dites-vous, dites-vous bien que le peuple ne lit, n'apprend l'histoire que dans ces œuvres, depuis 15 jusqu'à 30 centimes, et jugez la nature de l'instruction historique qu'il acquiert et dont il se nourrit.

MM. Langlois, Tolain et Arago croient bien tout cela : ils le disent, du moins; comment voulez-vous que de moins érudits ne s'y laissent pas prendre?

III

Je donnerai tout à l'heure quelques spécimens des contradictions, des erreurs, des euphémismes voulus, des rapprochements absurdes et mesquins qui abondent dans chacune de ces productions, et qui font de l'histoire écrite ainsi, non pas même un pamphlet, mais de vrais libelles diffamatoires. Car il faut bien le dire : si le goût et le style manquent absolument, plus absentes encore sont la science et la philosophie.

Mais je n'ai pas achevé de rechercher et de définir le but de nos auteurs.

Depuis longtemps je poursuivais la solution de la question suivante : Il y a, me disais-je, trois choses que l'école démocratique exècre et qu'elle s'efforce de rendre un objet de haine universelle : l'Église, la noblesse, la royauté. De ces trois choses, quelle est la plus détestée et quel est le quantum relatif d'exécration dont l'école démocratique accable chacune d'elles? Je ne m'en rendais pas un compte exact. Aujourd'hui, après les lectures un peu fastidieuses auxquelles je viens de me soumettre, il n'existe plus à cet égard aucun doute dans mon esprit : la noblesse est plus haïe que la royauté, l'Église plus détestée encore que les deux autres institutions. Ainsi s'explique comme quoi l'école radicale s'accommoderait, sans trop de difficulté, d'un César, roi, empereur ou dictateur, pourvu qu'il fût assurément démocrate et *anticlérical.*

Donc le but historique poursuivi consiste surtout à démolir, avilir, ruiner dans l'esprit du lecteur ces trois choses, mais en première ligne, l'Église.

L'historien n'a pas d'autre mission : ô les habiles gens ! avec quel zèle ils s'en acquittent !

Ici je ne suis embarrassé que par le choix des exemples : Cayla, Esquiros, Bonnemère, Andréi, Morin, H. Martin, tous à l'envi font chorus, disant les mêmes choses, se copiant même les uns les autres.

Citons d'abord M. Morin dans son histoire de la *Confession*, tableau insensé et cynique où toutes les mauvaises passions sont accumulées, les faits travestis ; où l'on fait appel aux sentiments pervers et corrompus ; où la crudité des couleurs ne le dispute qu'à l'impudeur des fausses assertions. M. Morin fait ce qu'on peut nommer de l'histoire *sans feuille de vigne*, et si les jeunes filles des écoles de madame Lemonnier reçoivent dans de tels livres leur enseignement

historique, je doute qu'elles puissent jamais devenir bonnes épouses et bonnes mères de famille. Premier tableau général de la confession ; je passe ce qui ne peut être cité : « Quand la femme s'éloigne de ce confesseur adoré, elle croit subir un exil ; elle ne rend à son mari et à ses enfants que les soins strictement obligatoires ; son âme est tout entière avec celui qui fait ses délices en lui distribuant la manne céleste.

« Le mari croit posséder sa femme ; il ne possède que le corps ; l'âme est à un autre qui y règne sans partage, à l'homme noir qui, bien qu'invisible au domicile conjugal, y domine en maître absolu. Alors il n'y a que l'ombre du vrai mariage et les deux époux sont en réalité en état de divorce, car ils appartiennent à deux mondes différents. Le mari s'occupe des intérêts terrestres, de l'avenir de ses enfants ; il prend part aux affaires de la cité, il concourt autant qu'il peut au bien de sa patrie, il cultive les lettres, les sciences, les arts ou l'industrie ; il s'occupe de politique, de progrès social, il tient à être au courant du mouvement intellectuel. La femme dévote ne vit que pour le ciel ; elle a en dégoût le séjour terrestre, qui n'est qu'une vallée de larmes, une étape vers le paradis ; elle est absorbée par le soin de son salut, elle ne s'associe qu'aux intérêts de la religion, elle n'écoute que la voix de l'Église, dont elle épouse les affections et les haines.

« En conséquence, elle a en horreur les libres-penseurs, les *solidaires* qui s'affranchissent du rituel catholique, les francs-maçons que le Saint-Siége a anathématisés. Et si son mari, si ses fils appartiennent à quelqu'une de ces catégories, comment pourrait-elle s'empêcher de voir en eux des ennemis ?... Elle est indignée de voir pénétrer chez elle les journaux libéraux, les livres condamnés par la censure ecclésiastique ; c'est avec une douleur profonde qu'elle est forcée d'assister aux entretiens où son mari cause librement de la religion et de ses ministres. Ce mari qui n'approche pas des sacrements, qui ne met pas le pied à l'église, qui se ferme volontairement l'entrée du séjour céleste, devient à ses yeux un réprouvé. Comment pourrait-elle avoir pour lui des sentiments d'estime et d'affection ? Elle lui obéit par devoir, mais elle éprouve à son égard une secrète répulsion, elle ne se soumet qu'avec résignation à des caresses obligatoires, regrettant d'être condamnée au contact d'un maudit.

« Elle s'en console en pensant au bien-aimé, au confesseur en qui tout est béni, dont les paroles sont un baume vivifiant. »

Comprenez-vous les conséquences d'une telle lecture faite en plein cabaret ?

Mais si dans la vie privée la confession est un grand péril, ce dan-

ger devient bien plus redoutable encore dans la vie publique. Écoutez : « Ainsi, quand les sociétés modernes voudront conquérir un ordre politique fondé sur la liberté, quand elles voudront introduire des institutions démocratiques, elles auront à lutter contre toutes les forces du parti catholique qui leur opposera les légions dont il dispose, et qui, par la confession, organisera une coalition formidable. Ses pénitents seront exhortés par leurs confesseurs à résister au mouvement révolutionnaire ; les femmes seront vivement engagées à agir sur l'esprit de leurs maris ; ce sera une ligue où les ennemis du progrès, en travaillant dans l'ombre, en employant l'intrigue et la ruse, pourront paralyser les efforts des citoyens les plus généreux et arrêter l'essor d'une nation.

« Qu'une assemblée législative veuille donner satisfaction aux vœux du pays et réaliser les réformes conseillées par la raison et l'équité ; si parmi les députés il se trouve de fidèles catholiques, pratiquant la confession, ils devront avant tout vérifier si les propositions ne renferment rien de contraire à la doctrine de l'Église, rien qui ait été condamné par le souverain pontife, qui est le juge infaillible de tout droit. Si donc il s'agit de séparer le spirituel du temporel, de supprimer le budget des cultes, de réaliser la liberté religieuse la plus complète en mettant toutes les religions sur le pied d'une parfaite égalité devant la loi civile, d'assujettir tous les citoyens au service militaire, sans exemption pour les ecclésiastiques, etc., le législateur scrupuleux se trouvera enchaîné d'avance par l'encyclique, et son confesseur lui rappellera au besoin qu'il ne peut, sans encourir la damnation, consentir à ces innovations sacriléges. On emploiera en vain toutes les ressources de l'éloquence et de la persuasion pour obtenir son adhésion. Rome a parlé, c'en est assez ; la cause est jugée. Si de tels députés se trouvaient en majorité, il arriverait que le pape pèserait sur le pouvoir législatif, pourrait à son gré le refréner, le renfermer dans des limites infranchissables.

« Si, au contraire, la majorité de l'Assemblée, sans s'inquiéter des injonctions pontificales, ne consulte que l'intérêt national et les lumières du bon sens, si la réforme attendue est adoptée, il se présente des difficultés d'un autre genre. Le clergé répandra parmi les populations cette opinion qu'une loi civile contraire à la loi divine est frappée de nullité, et que les bons chrétiens doivent refuser d'y donner leur concours. Les confesseurs agiront sur l'esprit de leurs pénitents et leur répéteront avec force qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (Act. ap., V, 29) ; or Dieu et le prêtre, c'est tout un. La loi sera donc discréditée, vouée au mépris, rencontrera des obstacles, des résistances ; les esprits s'aigriront ; et si l'irritation

fait des progrès, il pourra y avoir, comme au temps de la sainte Ligue, des émeutes, des insurrections, et enfin la guerre civile, prêchée au nom de la religion.

« Ces craintes n'ont rien de chimérique ; car tous ces malheurs se sont réalisés en France pendant la Révolution ; c'est le clergé qui, par ses prédications et par l'usage de la confession, a déchaîné sur notre malheureuse patrie le fléau de la guerre civile ; c'est en fanatisant les populations ignorantes de la Vendé qu'il les a soulevées contre l'autorité légitime de la Convention ; qu'il a causé cette affreuse conflagration qui a duré plus de cinq ans, qui a dévasté des provinces et coûté la vie à plus de 50,000 hommes. »

Le lecteur commence-t-il à voir comment on écrit l'histoire ? Car nous sommes là en face d'un tableau *historique*. Et puis un peu de philosophie de l'histoire, toujours à la Morin : « Dans les pays qui eurent le bonheur de s'affranchir de la théocratie romaine, les libertés publiques se développèrent graduellement, les caractères acquirent plus de virilité et d'indépendance, l'esprit de recherche fut une cause incessante de progrès. Dans les pays, au contraire, où le catholicisme conserva le mieux son empire, le despotisme se maintint, la monarchie et l'Église combinèrent leurs efforts pour asservir les populations. »

Laissons, pour le moment, M. Morin et ses *clichés ;* nous le reprendrons plus tard.

M. Andréi s'avance : il a fait l'histoire des jésuites. Il est beau de mise en scène ; dans le ton qu'il prend, on sent qu'il a plus d'une fois applaudi les Talma du boulevard : il a le geste ambitieux, mais la rédaction peu claire. Qu'on en juge :

« Ainsi, la Réforme, c'est-à-dire la liberté religieuse, la première des libertés, a pour apôtre un homme du peuple, qui, se donnant à la science, devient professeur d'enfants, puis professeur d'hommes.

« La Société de Jésus, c'est-à-dire l'esclavage de l'intelligence, vient de haut, d'un noble avide de domination, qui, ne pouvant plus commander à des soldats, crée une armée redoutable et ténébreuse de religieux travaillant dans l'ombre à retarder l'émancipation des peuples.

« La lumière part d'en bas parce qu'en bas est la souffrance, l'aspiration, l'espoir, l'avenir ; l'ombre vient d'en haut parce qu'en haut est l'orgueil, la domination, l'égoïsme, le passé. Au seizième siècle donc, Luther et Loyola se disputèrent le monde et proposèrent à la France ces deux manifestations de l'esprit humain. Le premier, *tempérament très-français*, donna la forme la plus française à des idées encore contraires à notre génie ; le second, étranger *par la forme*, comptait opérer sur notre caractère une surprise possible à cause

des habitudes de discipline romaine imposées depuis des siècles à notre nature.

« Heureusement, la France, qui subit la révolte de Luther les yeux tournés en avant, et l'obéissance d'Ignace les yeux tournés en arrière, put arborer à temps le drapeau sauveur de Rabelais. »

Je ne saisis pas aisément ce qu'il a voulu dire ; qu'importe, il fait de la littérature et de l'histoire à effet : avec de tels moyens, il est sûr d'empoigner le public auquel il s'adresse : il en use.

M. Cayla a plus de douceur dans la manière : historien du *papisme*, il ne dédaigne pas le trait pour rire, dût sa phrase manquer de dignité et ses pointes nuire à la gravité de l'histoire :

« Oui, voilà bien la fin du papisme, puisque ses deux soutiens, nobles et prêtres, vulgaires ambitieux, ne savent plus se servir de la croix ensanglantée du Messie que pour essayer de gauler des mitres et des portefeuilles. »

Je voudrais rentrer un peu dans le style historique et me trouver en présence d'assertions et de faits dignes de la discussion. Il me faut passer par M. Bonnemère. Celui-ci a une bonne nature : disciple évident de M. Henri Martin, il n'a pas d'ambition personnelle et d'amour-propre d'auteur. Il ne cherche qu'à imiter son modèle, et, pour être sûr d'y arriver, il s'oublie quelquefois jusqu'à le copier presque textuellement ; mais quelquefois aussi il s'échappe, et, ne pouvant se gourmer incessamment dans la lourdeur magistrale de son guide, il se permet, par exemple, ceci : « Ce qui ajoutait encore à la toute-puissance de l'Église, c'est qu'elle avait su persuader aux fidèles que le monde devait finir en l'an 1000. Chacun donnait tout ou partie de ses biens à l'Église en échange d'une place qu'elle garantissait au Paradis. Ceux qui ne possédaient rien que leur personne se passaient au cou la corde de la cloche de l'église, et, après avoir déposé quatre deniers sur le maître-autel, se déclaraient serfs du monastère. La fin du monde n'arriva pas, mais l'Église garda les serfs, les biens et tout. » Mais il a hâte de redevenir plus grave, et il reprend, quelques pages plus loin :

« S'ils se fussent souvenus de l'Évangile, les papes avaient un bien noble rôle à jouer, pendant le moyen âge, en se jetant entre les rois et les peuples, en se faisant les défenseurs des opprimés, les arbitres des querelles, les promoteurs de toutes les grandes conquêtes à venir, les guides d'une société qu'ils contraignirent à grandir sans eux, malgré eux, contre eux. Aveuglés par le souci de leurs intérêts terrestres, ils ne surent que couvrir l'Europe d'ordres mendiants, sombre milice chargée d'exploiter l'ignorance publique et d'entretenir le feu des bûchers de l'inquisition. »

Ici, enfin, nous nous trouvons dans le cœur de questions dignes

d'une discussion sérieuse. Fidèle à mon point de départ, je n'entrerai pas dans cette discussion qui m'entraînerait trop loin, je me contenterai de demander, — non pas à M. Bonnemère, non pas à son public, — mais à mes lecteurs, si les papes, au moyen âge, firent autre chose que *se jeter entre les rois et les peuples*, se faire *les défenseurs des opprimés*, *les arbitres de toutes les querelles*, *les promoteurs de toutes les grandes conquêtes à venir*, *les guides de la société.* Et, alors, il me sera, j'espère, permis de demander à M. Bonnemère comment il se fait qu'il enseigne absolument le contraire à ses lecteurs, par une simple et brutale affirmation, sans l'appuyer sur la moindre preuve, sans même raconter les faits.

C'est qu'en cela consiste la méthode de tous les historiens qui nous occupent ici : historiens de la classe des *minimi* et auxquels j'ai vraiment regret d'appliquer ce beau nom. O Guizot, Augustin Thierry, où êtes-vous? Vous n'êtes pas non plus sans défauts, sans préjugés même, mais vous avez la science, la conscience et la dignité : je ne parle pas du style et du talent.

N'anticipons pas sur la question du procédé de nos auteurs que nous traiterons plus tard, continuons à étudier leur but. J'arrive aux deux maîtres : Esquiros et Henri Martin.

M. Esquiros se donne la tâche d'établir que l'Église ne fut pour rien dans l'affranchissement graduel des serfs ; il a de la peine à s'en tirer ; des aveux compromettants pour sa cause lui échappent même de temps à autre : toutefois, il est trop habile homme pour ne pas exécuter son tour de force, et s'il trouve, par exemple, une charte d'affranchissement contenant ces mots : « Comme Dieu, par une suprême et admirable disposition des choses, a dit aux seigneurs : « Faites à vos serfs *ce qui est juste* et raisonnable ; *car vous aussi vous avez un Seigneur dans le ciel*. Si lui, *qui domine sur vous et sur eux*, lui, qui est le roi et le *seigneur de tous*, a daigné subir pour nous le joug de la servitude, afin de nous mettre *en participation de son ineffable liberté*, donc moi, pour la *rédemption de mon âme et pour la récompense de l'éternelle béatitude*, j'absous X*** de toute servitude afin qu'il ne doive plus aucun hommage de servitude, si ce n'est à Dieu, *pour l'amour duquel je l'affranchis* », il prend texte de cette admirable et chrétienne formule pour conclure que l'Église est l'avocate du servage ; après quoi il ajoute gravement, d'un front que rien ne saurait faire rougir : « L'histoire, c'est-à-dire le sentiment vrai des choses, n'est que dans les sources. Dieu nous préserve des ouvrages de seconde main ! » Et de ceux de M. Esquiros, ajouterai-je ; car je m'associe tout à fait à son exclamation. Puis, il se résume ainsi : « Si le clergé favorisa les manumissions, ce fut surtout pour procurer des sujets à l'Église et aux monastères... Les petits propriétaires

transmettaient leurs biens aux abbayes pour en être protégés. Ils se faisaient *serfs de dévotion*. L'Église ne donnait pas ses services, elle les vendait. Les anciennes divinités locales furent remplacées par des saints ou des saintes auxquels on se dévouait. Ces farouches patrons et patronnes étaient censés recevoir avec une sorte de joie molochique le sacrifice de la liberté humaine. L'absorption de l'individu dans le servage ne fut plus seulement une nécessité de la conquête, ce fut une porte ouverte sur l'infini aux esprits assiégés par les frayeurs surnaturelles. Les croyants se précipitèrent avec fanatisme dans cette sauvage abnégation d'eux-mêmes. La terre de l'Église profitait de ces *dévouements* pour étendre sa domination sur les âmes. »

Donc, nulle reconnaissance due à l'Église pour l'œuvre de l'émancipation. Aussi, comme il est heureux lorsque, passant en Allemagne avec les anabaptistes, il s'écrie :

« Les monastères furent renversés, les évêques chassés, les moines éconduits, *les religieuses engagées dans des liens plus doux que ceux du cloître*. Ce n'était que temples mis au pillage. Les trésors des églises furent dépouillés et appliqués à l'utilité publique. Les cens, les impôts, les tailles abolis, la liberté rendue : c'était une nouvelle aurore pour l'humanité. A la place des messes supprimées, des institutions économiques toutes nouvelles avaient surgi. Le culte extérieur faisait place à un ordre social dans lequel les droits du faible étaient protégés. L'Évangile quittait les hauteurs et les spéculations mystiques pour s'incarner dans les lois, dans les mœurs et dans les rapports de citoyen à citoyen, d'homme à homme.

« Les bandes de paysans étaient animées par une ardeur de détruire qui tenait à *leur période sociale*. (L'explication est tout à fait satisfaisante.)

« Les causes morales qui contribuaient à rendre cette guerre furieuse et spoliatrice ne sont que trop faciles à découvrir. Les paysans n'avaient-ils pas, pour les conseiller dans leurs pillages, l'exemple des seigneurs qui vivaient sur leurs terres en oiseaux de proie? Ces châteaux n'étaient-ils pas eux-mêmes des nids de brigandages et de rapines? Contre de tels ennemis, les violences devenaient des représailles.

« L'extermination des églises et des châteaux (car, encore une fois, ces édifices étaient des êtres) avait un motif tout politique. L'ardeur que les paysans mettaient à détruire les signes de la tyrannie féodale et cléricale était en raison de l'importance que les nobles et les prêtres avaient mise à leur imposer ces signes. Si l'Église eût renfermé le culte dans le cercle des devoirs qui relient l'homme à Dieu, la démolition des autels et des statues aurait été un acte de barbarie; mais quand on regarde aux mobiles qui dirigeaient alors

le monde politique et social, on reconnaît, tout en regrettant les ravages de ces guerres religieuses, que le marteau fut logique. Dans un ordre de choses où les heureux, les privilégiés couvraient de la responsabilité divine l'inégalité des conditions humaines, où les uns étaient censés naître la chaîne au cou, tandis que les autres naissaient promis à toutes les jouissances, frapper le culte extérieur, c'était frapper la sanction et la garantie de l'esclavage sur la terre. En mettant en lambeaux les ornements d'église, ce n'était pas Dieu que les paysans déchiraient, c'était la livrée de Dieu dans le monde ; ils punissaient, dans ces signes matériels et consacrés, l'audace de certains hommes, qui avaient pris à l'Éternel ses grandeurs pour en habiller leurs vanités, leurs misères, leurs petitesses, leurs injustices. »

Le fond du cœur ne se découvre-t-il pas tout entier dans ces lignes? On y voit à nu le fanatisme révolutionnaire. Je reviendrai à M. Esquiros.

Je n'ai, pour m'occuper de M. Henri Martin, que sa petite brochure : *Jeanne Darc*, la seule qu'il ait daigné livrer à la propagande démocratique; car M. Henri Martin fait des livres, de gros livres, « *monuments de l'esprit humain.* » Cette petite brochure suffit pour apprécier la manière de l'auteur et la peine qu'il prend lorsqu'il faut *enseigner le peuple*. Nous verrons cela tout à l'heure et ce que la vierge héroïque et chrétienne devient sous le pinceau de M. Henri Martin; pour le moment, je ne veux citer que ces lignes :

« Là où la religion est encore un sentiment, un principe de vie, le prêtre est pour Jeanne; mais là où elle n'est plus qu'une forme, qu'une règle extérieure, qu'une doctrine d'école dans le haut clergé politique, dans la tourbe scolastique, le Messie de la France ne soulève qu'une effroyable jalousie ; jalousie des dépositaires de l'autorité officielle contre la libre inspirée qui vient directement de Dieu et non des prêtres; jalousie des docteurs, des hommes de la glose et du syllogisme contre l'ignorante sublime qui lit, comme elle le dit, dans un livre où il y a plus que dans les livres des hommes; âpre et sourde colère de cette Église desséchée et sophistique contre l'Esprit qui vient troubler ses morts dans leurs sépulcres blanchis ! enfin, il faut bien le dire, frayeur sincère de l'étroite orthodoxie, des esclaves de la lettre, devant cette intervention irrégulière de la Providence qui s'opère en dehors de toute forme établie!...

« En condamnant Jeanne, l'École du moyen âge, la doctrine d'Innocent III et de l'Inquisition, comme le vieux pharisaïsme quatorze siècles auparavant en condamnant le Christ, a prononcé sa propre condamnation. Elle avait d'abord brûlé des sectaires qui professaient des croyances étrangères au christianisme, puis des dissidents qui

enseignaient une pure morale chrétienne ; maintenant elle vient de brûler un prophète, un Messie ! L'Esprit s'est retiré d'elle. C'est désormais en dehors d'elle et contre elle que s'opéreront les progrès de l'humanité et les manifestations du gouvernement de la Providence sur la terre. »

Il y a là une remarque très-importante à faire : la brochure de Jeanne Darc, destinée au peuple et à la propagande démocratique (prix : 30 centimes), est extraite textuellement de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin. Or, dans la brochure, après ces belles tirades sur l'Église (il omet très-soigneusement de faire remarquer que l'Université anglaise du quinzième siècle et l'Église sont deux institutions essentiellement différentes), *sur l'Église*, dit-il, *prononçant sa propre condamnation*, M. Henri Martin se garde bien de dire un seul mot du procès de réhabilitation de Jeanne et de la cassation de la sentence rendue contre elle, réhabilitation solennellement promulguée par un rescrit pontifical du pape Calixte III, sur la demande du roi de France, et après un procès de révision scrupuleusement instruit. Ce silence volontaire, il n'ose en user que dans la brochure démocratique : dans son *Histoire de France*, destinée au public éclairé, et qui devait concourir devant l'Institut pour le prix Gobert, une telle omission n'était vraiment pas possible, et si, dans son *Histoire de France* (tome VI), il s'efforce de donner le change sur l'esprit qui a présidé au procès de réhabilitation, néanmoins il mentionne et discute même longuement cet acte.

Que penser alors de l'oubli prémédité commis par la brochure? Que devient la probité historique? et quel respect ont donc pour le peuple ceux qui se posent comme ses maîtres et ses professeurs? Le but, hélas ! apparaît ici dans toute sa clarté.

J'ai dit plus haut que nos historiens ne voient dans l'histoire avant 1789 que crimes, souillures, vices, misères ; nulle grandeur, nul bien, nul héroïsme. Je dois faire un erratum. Oui, il y a pour eux dans l'histoire de France et même en d'autres pays de grands hommes, de grands caractères, des héros, de nobles figures. Arrière les rois, les seigneurs, les évêques, les chefs d'ordre, les chevaliers, les saints. L'histoire ne vit, ne respire, n'offre quelques rayons que par les bagaudes, routiers, écorcheurs, brabançons, cottereaux, jacques, pastoureaux, *bundschuhtz*, enthousiastes, anabaptistes, etc... Il n'y a d'histoire que là : tous nos auteurs se ruent à l'envi sur les pas de ces héros, chantant leurs hauts faits ; célébrant les vertus de tels aïeux ; plagiaires les uns des autres : car ils partent tous de la même donnée, et là où l'un a sauté, il faut que les autres sautent à leur tour. Ils sont même agaçants par leurs redites continuelles : l'histoire ainsi traitée, finit — passez-moi l'expression — par deve-

nir ce que les jeunes peintres appellent dans leur langage d'atelier une *scie*, et il y a quelque chose de réellement navrant à voir tous les écrivains de cette école regarder comme des précurseurs tous les brigands et les malandrins de l'histoire et les présenter seuls à l'admiration de leur public. Ainsi voilà M. Esquiros parlant de la révolte des pastoureaux en 1250 : il avoue que de leur chef Jacob, il *ne sait rien ou presque rien*, mais cela ne l'empêche pas de s'écrier : « Cet homme extraordinaire voulait renouveler le sacerdoce, l'autorité, la justice. Ses desseins sont restés un mystère pour l'histoire. Mais au ton de colère dont s'expriment sur son compte les écrivains de l'Église, au titre d'apostat qu'ils lui jettent, je découvre que ce Jacob a eu le tort irréparable, à leurs yeux, d'aimer les paysans et de s'intéresser à leur triste condition sociale. »

Puis, s'emparant du mot de *libertins* par lequel les historiens de ce temps désignent ces bandes, il ajoute : « Par ce mot de libertins il ne faudrait pas entendre des hommes perdus de mœurs. Les *libertins* dans le langage de Bossuet et des écrivains sacrés ont le même sens à peu près que le mot moderne de *libéraux*. On entendait par là les esprits forts, les insoumis, les raisonneurs, tous ceux qui, au nom de la nature, réclamaient des libertés civiles ou religieuses, la liberté de conscience, la liberté d'examen, la liberté d'action politique. »

O pauvre peuple qu'on prétend instruire ! Les pastoureaux étaient des *libéraux !*

Parler de patriotisme devant de telles actions d'éclat, ce serait chose misérable. Que l'Angleterre et la France soient aux prises dans une lutte gigantesque et douloureuse où la patrie est menacée de disparaître, voilà M. Bonnemère, tout entier à l'admiration des *jacques*, qui regarde comme indifférente cette lutte où deux rois sont aux prises : « Tout cela, dit-il, était bien égal. La gloire est pour le souverain et les coups pour le peuple. » Puis après nos défaites il reprend fièrement : « La noblesse française eût pu se souvenir qu'elle avait été battue par les hommes des communes d'Angleterre, par les montagnards de l'Écosse, par les porchers d'Irlande. » Sait-il ce qu'il dit et ce qu'il veut dire ? Que viennent faire là ces *communes*, ces *montagnards* et ces *porchers ?* N'y avait-il aucun seigneur dans l'armée anglaise ? peu importe ! Ne sentez-vous pas tout ce qu'il y a d'allusion heureuse dans ces mots de *communes* et de *montagnards ?* On ne cherche pas autre chose et n'est-ce pas le cas de répéter : « Voilà comme on écrit l'histoire. » Que des désastres comme ceux de Courtrai, de Crécy, Poitiers, accablent notre pays ; que les émules et les contemporains des Beaumanoir et des du Guesclin tombent ou soient faits captifs, cela ne lui inspire que cette pa-

triotique réflexion : « Les batailles de Crécy et de Poitiers avaient bien délivré les pauvres *ahaniers* d'une partie de la noblesse ; mais beaucoup n'étaient *que* captifs, il fallait les racheter. » J'ai reconnu dans ce ton celui de nos démocrates de 1870 et leurs accents de joie à la nouvelle du désastre de Sedan. Que la patrie soit écrasée, presque anéantie ; qu'est-ce que cela ? pourvu que bagaudes et pastours y trouvent leur compte ? Nous avons vu mettre ces doctrines en pratique.

Ainsi nous connaissons à fond le but de nos historiens, l'enseignement qu'ils s'efforcent de donner à leurs lecteurs. Détruire tout sentiment de foi, d'autorité, de respect, de patriotisme même ; les poursuivre, les décrier, les maudire dans le passé, pour en faire litière dans le présent au profit de je ne sais quelle *solidarité internationale*, où l'on embrigade dans toute la vieille Europe, et jusque dans les deux mondes tous les instincts mauvais, toutes les passions perverses, toutes les haines, toutes les envies, toutes les vengeances, tous les blasphèmes, toutes les convoitises, tous les plus vils appétits.

IV

Rien de moins compliqué que la méthode employée par ces Zoïle pour obtenir le résultat désiré. Je me suis appliqué à la démêler dans chacun d'eux, et j'ai trouvé trois espèces de procédés. Le premier, le plus court, le plus facile et aussi le plus employé : affirmer, affirmer hautement, sans se mettre en peine de donner la moindre preuve, comme assuré que l'on est que le lecteur ne contrôlera aucune assertion ; l'autre, forger un système, poser comme prémisse une idée préconçue et que l'on n'appuie sur aucune base, pour rattacher tous les faits à cette idée, et bâtir sur ce système tout un ensemble imaginaire reposant sur une hypothèse : c'est la manière la plus savante, celle de M. Henri Martin. Enfin, troisième procédé, le plus perfide : dès le début, éblouir son public par le fracas des grands mots et le cliquetis des périodes à sensation, pour conquérir l'admiration et *chauffer* l'enthousiasme ; puis partir de là pour débiter et faire accepter les erreurs les plus gigantesques, sous ce bénéfice de l'ébahissement naïf et de la *crainte révérentielle* du pauvre lecteur fasciné : en un mot, ce qu'on peut appeler le procédé de la *poudre aux yeux*. M. Esquiros excelle dans ce genre.

Quant aux recherches consciencieuses, quant à examiner les sources et les origines, étudier les causes, suivre les développements, toutes ces choses qui sont la nature même de cette grande

école de critique historique, une des gloires les plus incontestables du dix-neuvième siècle, n'en parlons pas. Respecter son public ; ce serait là un procédé puéril, pour qui ne cherche qu'à l'abuser ou le pervertir. On comprend qu'avec chacun de ces trois procédés, employés pour un tel but, il n'y a plus qu'à travestir, dénaturer, torturer l'histoire : nous allons voir les trois manières.

Mon lecteur connaît-il, je ne sais plus quel roman de M. Alexandre Dumas père, dont l'un des chapitres débute ainsi : « *Tout le monde sait aujourd'hui* qu'Anne d'Autriche avait épousé le cardinal de Mazarin ? » Il y a quinze ou vingt ans c'était dans ces romans que le peuple apprenait l'histoire : dangereuse école, sans doute ; mais mille fois moins que nos petites brochures avec leurs prétentions au sérieux et à la science. Or la formule n'a guère changé, le *tout le monde sait* de M. Alexandre Dumas sert beaucoup à nos historiens et les dispense de toute preuve.

Voilà M. Morin qui nous dit : « La confession ne s'est introduite que *fort tard* dans le christianisme... Dans les écritures canoniques il n'y a pas *un seul exemple* qu'un homme autre que Jésus ait remis les péchés, ait exercé ou revendiqué le droit d'absoudre... La confession auriculaire ne commença à s'introduire que vers le neuvième siècle et ne devint obligatoire que dans le commencement du treizième siècle. » Voltaire avait déjà essayé de faire passer cela ; au moins dans sa démonstration boiteuse, avait-il paru vouloir s'appuyer sur des preuves et sur des faits. M. Morin n'y met pas tant de façons : il affirme, on le doit croire et le voilà parti en guerre. Je laisse à penser après cela ce que peut-être son *Histoire de la confession*. On y lit des phrases comme celle-ci : « Le pape Jean XXII en vertu de son pouvoir infaillible, a décidé, par sa bulle sabbatine : « 1° Que tout confrère qui mourra avec le scapulaire sera préservé de l'enfer ; 2° que si ses confrères, mourant avec ce scapulaire, allaient en purgatoire, Marie, comme leur tendre mère, y descendrait le premier samedi après leur mort et les délivrerait tous. Voilà qui est rassurant ; on est garanti, grâce à ce précieux talisman, de ne rester en purgatoire que six jours au plus. Il y a, dit-on, des brahmines qui certifient à leurs fidèles, que si, en mourant, ils tiennent à la main la queue d'une vache, ils iront tout droit au ciel. Pauvres idolâtres qui font ainsi fausse route, et qui se sauveraient si, à la queue de vache, ils substituaient le scapulaire ! A quoi tiennent les destinées transmondaines !... »

Que dites-vous du style, du bon goût et de la vérité ? M. Andréi nous apprend « qu'un jésuite n'a ni titre, ni ornements, ni richesse, ni individualité, ni entraînement, ni enthousiasme, ni *collectivité*. » Avez-vous jamais connu un monsieur qui eût de la *collectivité* ? Je

uis encore à le chercher : ce barbarisme a grande vogue dans le monde démocratique, socialiste et international. Viennent alors les *Monita secreta*, catéchisme des jésuites; les jésuites inventant le sacré-cœur, rédigeant l'arrêt du 7 février 1752, qui suspend l'impression de l'Encyclopédie, enseignant le régicide. C'est là un des grands griefs de M. Andréi. J'ai lieu de m'en étonner : *quis tulerit Gracchos?* Nous voyons les jésuites organisant la conspiration des poudres en Angleterre ; poignardant Henri IV ; assassinant Joseph I[er] de Portugal et naturellement empoisonnant le pape Clément XIV. L'affirmation de M. Andréi doit nous suffire ; au demeurant, ne soyons pas trop sévère : il répète ces choses après tant d'autres historiens, et M. Tolain les croit avec tant de bonne foi ! J'avais dit que je n'entrerais pas dans l'histoire contemporaine ; je ne puis résister cependant à la tentation de faire connaître à mes lecteurs les deux assertions suivantes : « En 1862, la halle aux farines de Paris fut le théâtre de coups de bourse qui rapportèrent des bénéfices considérables aux agioteurs *secrets*, d'autant plus certains de leurs gains que la société de Jésus opérait à la fois sur quatre ou cinq de nos principales places de commerce... En ce moment (1873) les plus belles usines de fer de France sont la propriété de la société de Jésus. » Rendons justice aux savantes investigations de M. Andréi, dont il ne nous donne malheureusement que les résultats, sans nous faire connaître ses preuves ; j'avais entendu formuler beaucoup d'accusations contre les jésuites ; celle-là n'était pas encore venue jusqu'à moi : on apprend toujours quelque chose.

M. Boursin procède de la même manière quand il nous dit : « Quelle fut la cause des famines de 1741 et 1752 ? L'accaparement des blés par les *gens du roi*. On donna l'ordre *secret* à des agioteurs d'acheter et d'enlever tous les blés qui étaient dans les provinces. »

Quant à M. Bonnemère, il préfère le procédé d'Henri Martin, et nous le verrons à l'œuvre : toutefois il ne dédaigne pas celui de la simple affirmation sans pièces à l'appui. Comment s'en dispenserait-il, puisqu'il avoue lui-même que les *éducateurs* du peuple (le mot est de M. Bonnemère) ne savent guère ce qu'ils enseignent : « Mais aujourd'hui le souverain suprême, c'est le peuple. C'est donc lui qu'il faut instruire, c'est donc pour lui qu'il faut écrire, c'est à lui qu'il faut raconter sa propre histoire qu'il ignore — et que nous ne connaissons pas assez, nous, ses *frères aînés et ses éducateurs*. » Confession naïve, et singulier *éducateur*, on en conviendra, qui de son aveu même ne sait pas ce dont il parle. Aussi se contente-t-il, quand il veut peindre le moyen âge, de prendre dans son concept et d'affirmer ces choses effrayantes : « A des hivers sans printemps succèdent des étés sans pluie... En quinze années, la guerre, la peste et la fa-

mine avaient enlevé à la France à peu près les trois quarts de ses habitants. » Mon Dieu, que voilà une époque bien décrite et le peuple bien renseigné ! Comme particularité probante il ajoute qu'une comtesse charitable « n'imagina rien de mieux que de faire renfermer dans une grange tous les pauvres du pays, et par pitié d'y mettre le feu. » Croit-il cela ? Je ne sais ; mais il l'enseigne.

M. Cayla, toujours d'après le même procédé, enseigne bien que « la Convention donna l'existence aux prêtres, la liberté aux religieux et religieuses. (A peu près comme Raoul Rigault donna l'existence à Mgr Darboy et la liberté au P. Olivaint). Mais, ajoute-t-il, les prêtres furent assez lâches pour abandonner leur *bienfaitrice* et faire cause commune avec l'épiscopat... Nous devons dire qu'un très-grand nombre d'évêques et presque tous les curés acceptèrent *avec empressement* la constitution de l'an III. » Il est vrai qu'après cette affirmation, trente-deux lignes plus loin — pas une de plus, pas une de moins — il reprend : « Le clergé n'accepta que comme *pis aller* la constitution de l'an III. » Il devient difficile au lecteur de se retrouver entre cet *empressement* et ce *pis-aller ;* et alors l'auteur peut dire à son public désorienté : « Les mêmes prêtres qui avaient reconnu pendant près de trois ans le *grand* Maximilien Robespierre pour leur *chef*, leur *guide*, leur *protecteur*, furent les premiers à insulter à la mémoire du vaincu de Thermidor. » Quel chef, quel guide, quel protecteur pour le clergé français !

Avec M. Henri Martin on doit compter davantage ; M. Henri Martin n'est pas le premier venu : un des prophètes de l'école démocratique et radicale, député, ancien maire de Paris, vice-président de la Ligue de l'enseignement, candidat à l'Académie française, il a fait une histoire de France en dix-sept volumes et je crois qu'il connaît son sujet. Pourtant on reste confondu, en lisant sa *Jeanne Darc*, de voir comment il comprend et présente la sainte héroïne. A quelles aberrations peut donc conduire l'esprit de secte : à quel point peut-il obscurcir le jugement même d'un érudit ! Car lorsqu'il s'agit de M. Henri Martin j'aime mieux mettre au compte de la passion politique la manière tout à fait incompréhensible dont il torture et enseigne l'histoire. Je n'ai pas à m'occuper de son *Histoire de France;* sa petite brochure de *Jeanne Darc* comparaît seule devant nous.

Qui le croirait? Jeanne n'est plus la vierge chrétienne, fidèle à Dieu, à l'Église, au roi ; non, elle est au contraire la représentation, l'incarnation de l'esprit celtique et druidique qui se perpétue dans la vieille France, et à ce titre elle apparaît comme opposition à l'Église et à la royauté. Son œuvre, son héroïsme, son inspiration, sa vie, sa mort, n'ont d'autre mobile et d'autre but : toute son histoire n'est qu'une lutte moins contre l'étranger que contre le roi de

France et le catholicisme. Je n'invente pas. Jeanne est-elle repoussée lorsqu'elle attaque une première fois l'Anglais maître de Paris, M. Henri Martin nous dit : « Cette nuit-là, on se réjouit dans le conseil du roi de France à Saint-Denis, autant que dans le conseil du régent anglais à Paris. » J'ai cherché les preuves de cette assertion dans l'œuvre de M. Henri Martin ; j'avoue n'en avoir trouvé aucune, à moins qu'on ne regarde comme un argument cette phrase où l'auteur affirme que l'Église, la noblesse, la royauté, redoutaient Jeanne comme l'idole du peuple et de la France qui « par elle, redevient une nation de voyants comme la *Gaule des druides.* » Donc lutte continue entre Jeanne, d'une part ; le roi, les nobles, les prêtres, de l'autre : « Les voiles s'étaient déchirés, les illusions étaient tombées. Ce que la généreuse fille ne dira jamais, on le sent trop, elle connaît le roi désormais ! Quels déchirements elle a dû endurer avant de subir cette vérité fatale, avant de reconnaître ou tout au moins d'entrevoir que ce roi, « *la racine de son cœur,* » le type vivant de la France, que ce roi est un néant devant Dieu ; qu'il n'a point d'âme ! Quel effort terrible que de briser ces personnifications où l'on s'est complu à résumer l'être collectif, la patrie ! Les nations entières s'obstinent dans ces illusions durant des siècles. Qu'est-ce donc quand il faut qu'une seule et même âme élève et abatte l'idole aimée ! »

On peut juger par cet extrait si la prose de M. Henri Martin doit servir de modèle de style ! Mais nous ne faisons pas de la critique littéraire.

Jeanne *la Pastoure,* l'incarnation druidique, est la continuatrice des Pastoureaux. Mieux que cela : elle est la lutte contre le catholicisme, la protestation contre le pape, l'Église et l'infaillibilité. Qu'on me permette ici une réflexion. Voltaire, dans son odieux poëme, a fait de Jeanne une *ribaude ;* M. H. Martin en fait une *libre-penseuse.* Lequel des deux l'a le plus travestie et outragée ?

Elle avait cependant dit elle-même dans sa prison le vrai mot de son procès. « Si vous m'eussiez mise aux prisons de cour d'Église et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques et non de mes ennemis, ceci ne fût pas advenu. » Dans Jeanne, la vierge chrétienne, patriotique et fidèle jusqu'aux supplices, jusqu'aux tortures, jusqu'à la mort, je vois l'âme même de la France repoussant l'oppression étrangère. Mais non : religion, patrie ! sentiments trop mesquins aux yeux de l'école démocratique ; Jeanne ne lutte pas contre l'Angleterre, elle lutte contre le pape et contre l'Église. L'Église, pour M. H. Martin, réside alors tout entière dans l'Université anglaise et dans l'indigne évêque Cauchon, vendu à l'Angleterre. Les choses ainsi considérées, la thèse devient assez facile à soutenir.

Pourtant les réponses de Jeanne sont assez claires : « Je suis sujette à l'Église qui est en terre, à notre saint-père le pape, aux cardinaux, archevêques et évêques... Je vous requiers avoir confession et mon Sauveur aussi (la sainte communion) et d'être inhumée en terre sainte... Je suis bonne chrétienne et mourrai comme bonne chrétienne... J'ai dit que toutes les œuvres que j'ai faites et les dits fussent envoyés à Rome devers notre saint-père le pape, auquel après Dieu je m'en rapporte. » Qui pourrait s'imaginer que de toutes ces réponses combinées et jointes aux autres, faites par Jeanne, sur les faits du procès, M. H. Martin a pu conclure que Jeanne rejeta l'infaillibilité de l'Église et du pape? Il le fait cependant et s'écrie : « Point d'équivoque, point d'obscurité ! »

« Le voilà dans toute sa solennité ce débat, dont le vrai caractère a été trop longtemps voilé. Il s'agit ici de bien autre chose que des vengeances des chefs anglais ou des bassesses de leurs serviteurs français. Nous l'avons dit : c'est ici la lutte de la tradition organisée et absolue de la règle extérieure de l'infaillibilité constituée contre la spontanéité individuelle, l'inspiration immédiate, la voix intérieure. Oui, certes, c'est un grand péril que l'individu assume une telle responsabilité ; mais le genre humain est fait pour traverser les écueils ; oui, sans doute, il y a mille faux prophètes pour un vrai ; mais ce vrai renouvelle le monde, qui périrait étouffé sous les pouvoirs infaillibles.

« L'infaillibilité n'est que la révélation de Dieu dans la conscience du genre humain ; elle n'est pas matériellement organisable ; les majorités d'un jour peuvent dire non, quand l'éternelle conscience dit oui. La voix infaillible ne parle que dans l'âme humaine et dans l'histoire. »

O puissance du système ! ô aveuglement de l'esprit de parti ! Combien de conséquences fausses peuvent découler d'une théorie imaginaire !

Cette fable de l'esprit druidique a dû naturellement séduire le disciple Bonnemère, et il ne pouvait manquer d'imiter le procédé du maître. M. Bonnemère, je l'ai dit, n'est guère qu'un copiste ; mais quoique le style de M. Henri Martin ne soit pas de ceux qu'il semble difficile d'égaler, la prose de M. Bonnemère me paraît d'une qualité inférieure à celle de son modèle.

Son histoire populaire de la France débute ainsi : « Jadis, à des époques *préhistoriques*, des Aryas, descendus des hauts plateaux de l'Asie, étaient venus infuser une goutte de sang japétique dans les veines de nos pères, et leur révéler les croyances des Indous sur la divinité et la vie future. » De là toute une théogonie donnant nais-

sance à des affirmations de ce genre : « Dès lors il n'est plus besoin que, rapetissé à des proportions ridicules, capricieux, colère, vindicatif et soumis à toutes les passions humaines, Dieu intervienne incessamment jusque dans le détail et le menu de l'existence de chacune de ses créatures ; il lui a suffi d'arranger les choses de telle sorte que *celle-ci* fût son propre justicier, qu'elle devînt à elle-même son juge et son bourreau. » Je n'ai pas compris, je ne sais pas à qui ou à quoi se rapporte le démonstratif *celle-ci;* je discerne seulement que le Dieu des druides est bien supérieur au Dieu des chrétiens, et qu'il lui *suffit d'arranger les choses* au gré de M. Bonnemère. Convertissons-nous donc tous au Dieu des druides ; car « ils remplaçaient l'hérédité, principe étroit, fataliste, par l'élection, principe large et fécond, parce qu'il est la liberté. L'homme, c'est son âme. La préexistence de celle-ci prédispose à donner à l'élection le pas sur le hasard de la naissance. C'est l'aristocratie sérieuse et légitime du mérite, substituée à l'aristocratie arbitraire. Les castes sont l'immobilité, l'élection est le progrès. »

Où a-t-il vu tout cela? et quel à-propos pour cette discussion politique écrite d'un tel style? Où retrouver ici et l'histoire et son langage?

Voyons maintenant le procédé romantique de M. Esquiros et de ses imitateurs. M. Esquiros entre ainsi en matière :

« Dans les premiers temps de l'invasion, la propriété était concédée à vie, et ensuite elle passa dans les familles par voie d'hérédité. La nature de ce changement tient à la loi, au développement moral des races et à leur installation sur le sol. Les fruits du travail industriel se laissent aisément posséder ; il n'en est pas de même de la terre. Celle-ci résiste à la main qui la veut saisir. C'est une erreur de croire qu'il suffise de s'emparer de la terre pour la posséder.

« Il nous faut entrer ici dans l'un des plus grands mystères de l'histoire, celui de l'incarnation des races sur le sol.

« Au commencement, la terre rattachait à son existence celle des hommes qui vivaient sur elle ; la terre s'emparant d'eux moralement et physiquement. Nous voyons dans toutes les sociétés anciennes, et surtout avant la fondation des sociétés, l'homme parasite du globe. Il ne s'appartient pas, il appartient à la nature extérieure qui l'enlace, qui le soumet, qui l'absorbe. Il semble, dans ces temps anciens, que la terre ait une âme, des organes dont les deux règnes habitent l'extrémité ; elle vit et enveloppe tous les êtres vivants dans sa constitution planétaire.

« Chez toutes les races inférieures de l'Orient ou du Nouveau

Monde les manifestations de l'intelligence, les caractères physiologiques sont enchaînés au climat. Enfants de la terre, née de ses os, selon la Fable, les habitants primitifs de ces contrées reçoivent du milieu où ils vivent, non-seulement la couleur de la peau, des yeux, de la chevelure, mais encore, si j'ose ainsi dire, la couleur de leurs pensées et de leurs sentiments. La forme humaine, au physique et au moral, se modifie sur la nature des lieux que l'homme croit dominer et qui le dominent. La terre est, dans les commencements surtout, configuratrice des destinées sociales d'un peuple.

« Revenons aux Gaules. Il n'y avait dans ces contrées qu'une race dont le mariage avec la terre fût vraiment consommé : c'était la race celtique. Je ne parle point des Romains, qui n'avaient fait que glisser sur leur domaine. Cinq ou six siècles, qu'est-ce que cela pour contracter des liens légitimes avec la terre ? Mais les plus étrangers de tous les habitants qui formaient le sol gaulois, étaient les barbares, les Franks. La trace de leur diversité d'origine était partout sensible et les suivait, pour ainsi dire, jusque dans ces forêts où ils chassaient le sanglier national.

« L'assimilation des nouvelles races au sol est généralement une œuvre lente. Cette œuvre était encore retardée par les mouvements qui venaient sans cesse déplacer la propriété. Du temps où la terre était troublée par les combats que se livraient entre eux les envahisseurs, elle n'avait pas le temps de faire connaissance avec ses nouveaux maîtres. La terre est coquette : elle ne se donne pas au premier venu. S'emparer d'elle par la violence, on le peut ; mais ces unions forcées sont généralement stériles ; pour que la terre soit féconde, il faut qu'elle ouvre son sein par amour à celui qui la désire. Ceci explique les disettes, les famines qui ne cessaient de désoler les Gaules dans les premiers temps de la domination franke. Comme tous les ravisseurs qui rencontrent de la résistance, les barbares traitaient durement la terre et ceux qui vivaient sur elle, qui en étaient, pour ainsi dire, les organes vivants, je veux parler des agriculteurs. Ces mauvais traitements ne faisaient que resserrer encore le sein de la terre. »

Inutile de débrouiller l'écheveau d'erreurs de toute espèce emmêlé dans ces quelques lignes. J'ai voulu me borner à donner un seul exemple, complet, il est vrai, du procédé que j'ai déjà nommé le *procédé de la poudre aux yeux*. J'ignore si mon lecteur a bien saisi et compris ce magnifique développement : je ne suis pas bien sûr de n'en pas rester étourdi moi-même ; mais ce que je sais certainement, c'est que le public de choix que M. Esquiros cherche à séduire a dû se trouver absolument fasciné et subjugué. Comment résister à

des raisonnements aussi étincelants ? Quelles objections opposer à un penseur aussi puissant, à un aussi savant logicien ? Que les vulgaires enseignements du catéchisme sont peu de chose en présence de tant de savoir et d'une si grande élévation de conceptions ! J'affirme qu'après avoir absorbé une pareille tirade, le patient est mûr pour tout accepter : le respect, l'admiration créent la confiance sans borne : désormais M. Esquiros s'impose à son auditoire et peut tout lui narrer impunément. Il ne s'en fera pas faute. Il va commencer sa grande dissertation sur le servage ; apprendre à son lecteur qu'en ce temps-là *l'homme faisait partie du règne végétal ;* lui décrire ainsi toujours, dans son style romantique, et la dîme et la taille et « la tristesse du paysan, qui se voyait tous les jours, à toute heure, enlever les fruits de son travail et de sa sollicitude. Il y a du foin dans son pré, qu'il contemple tous les soirs, d'un œil caressant : le seigneur le fait couper pour la nourriture de ses chevaux. La belle poule ! les joyeux canards ! quels œufs frais ! Il faut mettre tout cela dans un panier et le porter au château. — C'était la terre qui devait et non pas l'homme ; mais c'était l'homme qui travaillait et qui payait.

« Le seigneur va marier sa fille ; ce sera sans doute joie et galas dans ses domaines. Hélas ! c'est un cas qui emporte le droit de taille ; il faudra tondre les brebis plus court par le cou et fouler davantage le marc du pressoir. »

Je m'arrête : je crois avoir montré suffisamment la qualité des divers procédés employés par nos auteurs.

V

Quoi d'étonnant que de telles méthodes puissent donner naissance à des erreurs nombreuses, énormes, en même temps que voulues ! Les signalerai-je ? Cela ne finirait point : nous en prendrons quelques-unes entre mille. J'aurais voulu insister particulièrement sur cette question du servage, institution historique et barbare, sans cesse combattue par l'Église. L'Église, il est vrai, ne procède pas à la manière des révolutionnaires, mais lentement, pacifiquement, progressivement, et produit par cela même la sûreté et la durée. Nul thème plus propice que le servage aux tirades à effet, aux exagérations accusatrices, aux excitations perverses. J'aurais voulu en donner quelques spécimens : ils sont abondants. J'aurais voulu examiner quelle fut en réalité cette institution, comment elle diminua

et se détruisit peu à peu, à mesure que la France grandissait et se civilisait, étudier ses caractères, montrer avec le savant Dureau de la Malle que « le sort des serfs ne différait guère de celui des colons partiaires chez les Romains et même des métayers à mi-fruit de nos provinces » (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIV) ; voir à combien peu se réduisait, en 1789, le nombre des *addicti glebæ*, en dépit de M. Langlois ; puis, surtout, demander aux auteurs de brochures pourquoi, au sujet d'une institution historique que je condamne avec eux, ils se plaisent, prétendus historiens, à fausser et charger les couleurs ; aggraver les circonstances, dénaturer les faits ; sans se soucier le moins du monde des devoirs de l'historien et de la scrupuleuse dignité de l'histoire. Leur but, hélas ! est trop connu ; nous l'avons apprécié.

L'espace me manque pour me livrer à cet examen de mes *brochuriers*, intarissables à ce sujet ; on peut se l'imaginer : j'avais pourtant noté de curieux morceaux, je les supprime ; libre à mes lecteurs d'y aller voir eux-mêmes, s'ils en ont le courage. Contentons-nous de signaler, comme types, quelques erreurs, quelques contradictions vraiment extraordinaires, et qui donneront une idée des scrupules de l'école. Prenons d'abord M. Bonnemère.

On me dira peut-être : Pourquoi vous attacher autant à ce pauvre écrivain ? Pourquoi ? Parce que M. Bonnemère n'est point un homme que l'on doive dédaigner ; il a peu de savoir, c'est vrai ; de style pas du tout, mais il a tout juste le style et le savoir qui conviennent à son public ; parce que ses œuvres sont éditées par la bibliothèque Franklin, qui dit de lui : « Ses savants écrits lui ont assigné une des premières places parmi nos meilleurs historiens contemporains ; » parce que la bibliothèque Franklin, sur laquelle beaucoup d'honnêtes gens se font de singulières illusions, n'a pas trop bonne grâce, après avoir publié l'*Histoire de la Jacquerie*, à imprimer sur sa petite couverture bleue « qu'elle aspire tout simplement à devenir une collection de livres honnêtes et intéressants, variés et utiles, une sorte d'encyclopédie populaire, la bibliothèque des gens de bien, sains de cœur et sains d'esprit » ; parce que sous ce couvert, la bibliothèque Franklin s'est mise à la disposition d'un ministère pour fonder des bibliothèques à bon marché ; parce que ses offres en ce genre n'ont pas toujours été repoussées ; parce que l'*Académie des sciences morales et politiques* l'a couverte de fleurs dans un rapport officiel et public ; parce qu'enfin elle a reçu des subsides du ministère de l'instruction publique, de plusieurs villes, de plusieurs départements, de plusieurs chambres de commerce et d'agriculture. Ne sont-ce pas là des titres suffisants pour appeler l'attention sur M. Bonnemère et ses œuvres ?

Voyons donc sa Jacquerie :

« Alors en effet un sourd frémissement de rage vint agiter tous les muscles du paysan poussé à bout. Quand le ciel et la terre étaient contre lui, quand tous ceux qu'il nourrit et qui devaient le défendre, quand les soldats et les prêtres, les nobles et les abbés, quand tous l'abandonnaient, il ne s'abandonna pas lui-même ; il lutta contre les nobles, et le souvenir de cette révolte d'un jour pendant lequel il voulut solder le compte de cette oppression déjà tant de fois séculaire, pèse encore sur sa tête comme la plus grave et la plus sanglante injure. Car toutes ces infamies et tous ces crimes, tous ces brigandages, tous ces incendies, toutes ces hontes et toutes ces misères qui pleuvent sur lui depuis douze siècles écoulés, car cette longue immolation des Jacques, ce n'est pas là la Jacquerie... L'heure avait sonné à l'horloge des vengeances divines, le peuple se levait enfin. »

Puis il cite le maître Henri Martin : « En peu de jours l'insurrection se répandit dans tous les sens avec la rapidité de l'incendie qui court sur une plaine couverte d'herbes sèches ; elle embrasa le Beauvoisis, l'Amiénois, le Ponthieu, le Vermandois, le Noyonnais, la seigneurie de Coucy, le Laonnois, le Soissonnais, le Valois, la Brie, le Gâtinais, le Hurepoix, toute l'Ile-de-France ; elle couvrit tout entre l'embouchure de la Somme et les rives de l'Yonne ; plus de cent mille vilains quittèrent la bêche pour la pique ; les chaumières avaient assez brûlé, c'était le tour des châteaux. »

Qui croirait cependant que quelques pages après, la Jacquerie n'est plus qu'un conte à dormir debout, un épouvantail pour les petits enfants, une invention du bon Froissart :

« C'est à Froissart qu'elle doit son effroyable et sinistre notoriété ; c'est d'après lui qu'ont docilement écrit ces historiens de louage et de louange, insulteurs du peuple, aux gages des grands de la terre dont ils sont pensionnés, qui chantent sur tous les tons « la douceur et l'humanité des nobles, » ces roses et ces lis dont les champs se tapissent, et reluisent de toutes parts, plaines, collines et vallons.

« Grâce à Froissart, voilà cinq siècles que nous pâlissons d'effroi au souvenir de ces cent mille paysans soulevés comme un seul homme, de ces tigres à face humaine qui massacraient les enfants après avoir déshonoré les mères.

« En somme, six ou sept mille paysans, poussés à bout par des persécutions atroces, se défendent, pillent, brûlent et tuent, parce qu'ils ont été pillés, brûlés, massacrés, et qu'ils savent qu'ils le seront davantage encore, si leurs adversaires redeviennent les plus forts. Mais que comptent ces quelques cadavres qu'ils ont faits, et qu'est-ce que cette goutte de sang coupable qu'ils ont répandu, si on

les compare aux égorgements en masse des guerres religieuses, aux torrents de sang que les nobles et les haut bourgeois firent couler à deux siècles de là au nom du pape et de Luther?...

« D'où vient donc que la lutte des communes, qui dura deux cents ans, soit une noble et glorieuse révolution, tandis que la lutte des paysans, qui dura deux semaines et qui s'éteignit dans leur propre sang, soit demeurée comme la plus flétrissante insulte que l'on jette à la face du peuple dans tous les mauvais jours de l'histoire? C'est que la bourgeoisie fut victorieuse et que Jacques Bonhomme fut vaincu. C'est que les plus forts ont toujours raison, et que nous descendons de ces Gaulois qui disaient à Rome : *Væ victis!*... C'est que la bourgeoisie, affranchie depuis longtemps et arrivée au pouvoir, a eu ses orateurs, ses poëtes, ses historiens et ses flatteurs, tandis que Jacques Bonhomme n'aura jamais les siens, lui qui, comme le lion de la fable, ne sait pas peindre, ne sait pas écrire, ne sait pas même lire! »

Il faut avouer que le ton épique du début ne répond guère à la suite : pourquoi un si farouche prologue puisque les Jacques étaient si peu nombreux, si inoffensifs, et ne doivent marquer leur passage dans l'histoire que comme d'innocentes victimes?

Volà un exemple des contradictions sans vergogne auxquelles se condamnent nos auteurs pour fausser l'esprit des populations, chanter l'héroïsme des brigands, absoudre ou nier leurs crimes, et la bibliothèque Franklin a lieu de se féliciter.

M. Esquiros est admirable dans cette besogne. Faut-il décrire les violences et les excès de Thomas Munzer et de *ses enthousiastes;* faut-il les juger et les caractériser, il s'écrie : « Çà et là les châteaux furent rasés. Le fer et le feu se faisaient les ministres des vengeances populaires. Les privilégiés crièrent à l'oppression, au scandale, au meurtre. Les classes nobles ont l'habitude de se croire opprimées, quand on leur ravit les moyens d'opprimer les classes inférieures... Alors la Révolution suit son cours : les portes des églises sont forcées, les autels détruits, les images et les reliques foulées aux pieds ; les monastères envahis, les couvents de vierges occupés ; les religieuses ou chassées ou *mariées.* »

Comment trouvez-vous ces religieuses *mariées* pendant une sédition populaire? L'euphémisme n'est-il pas singulièrement heureux?

M. Esquiros caractérisera aussi aisément les croisades en ces quelques mots où le sentiment me semble par trop fantastique et la vérité trop absente :

« Il arriva aux populations rurales qui faisaient voile alors pour la Terre sainte ce qui est arrivé dans ces derniers temps à Lamar-

tine et à d'autres pèlerins : elles partaient croyantes, elles revenaient sceptiques. Rien qui confonde et qui désillusionne la foi comme de toucher la substance même des mystères. La réalité tue le rêve qu'on se fait des choses. L'histoire de saint Thomas m'a toujours déplu ; si comme ce saint j'eusse mis, en effet, ma main dans les plaies du Christ, loin de croire, j'aurais nié. Le merveilleux qu'on palpe n'est plus du merveilleux. De loin, les lieux témoins de la naissance, de la vie et de la mort de Jésus, ont une poésie religieuse qui attire : de près ce n'est plus rien. Les traces de l'Évangile sur le sol même qui l'ont vu naître étaient ou effacées ou douteuses ; la terre qu'on se figurait encore toute pénétrée de l'action divine et des miracles du Fils de Marie, la terre paraissait ne plus se souvenir. Toute cette nature d'Orient, berceau de notre religion, était rentrée dans l'immobile indifférence de l'antique Maya. »

Voilà tout le grand mouvement des croisades et leurs conséquences jugées et appréciées, l'école démocratique satisfaite, le peuple éclairé par la lumière de la science et de la vérité.

Mais il faut entendre notre auteur sur l'histoire et l'origine de la propriété, et comme ses leçons faites pour mettre à l'aise bien des consciences, sont de nature à rassurer la bourgeoisie. Il s'empare des théories du monomane Fabre d'Olivet : « La propriété territoriale et la propriété industrielle ne se ressemblent pas du tout par le droit. La propriéte industrielle constitue un droit naturel inhérent à l'homme ; tandis que la propriété territoriale repose au contraire sur une concession innaturelle, étrangère à l'homme. Il n'est pas besoin de loi pour établir le droit de propriété industrielle, parce que chacun sent par instinct que le produit du travail d'un homme lui appartient de la même manière que son corps ; mais ce n'est jamais que par suite d'une loi, et d'une loi très-forte, que le droit de propriété territoriale peut être admis ; parce que *l'instinct repousse l'existence d'un pareil droit.* » De là, explique-t-il, la lutte déjà ancienne entre le capital et le travail, où les droits uniques appartiennent au travail. Cette lutte, il la déclare commencée dès la conquête :

« Les Francs, à leur arrivée dans les Gaules où ils s'étaient établis par droit de conquête, avaient mis la main sur la terre, sur les instruments de travail et sur toutes les richesses créées ; ils firent de la population elle-même un auxiliaire du sol ; tout ce qui était capable de produire, produisait pour eux. Ainsi les deux grands principes économiques se trouvaient incarnés dans deux races : le capital dans la race franke, le travail dans la race gauloise. » Les théories d'Augustin Thierry se trouvent ici sensiblement dépassées :

1789 ne sera qu'une étape insignifiante; le vrai combat n'existe qu'entre le capital et le travail ; le capital, iniquité, monstre sans droit ; le travail seul représentant de la justice, seul légitimement investi de tous les priviléges. Cela nous conduit loin. Car les commentateurs ne manquent pas sur l'avénement de la bourgeoisie au capital. Voici venir M. Hamel, qui nous dit à propos de la banque de Law : « Le système de Law, en jetant la perturbation dans les fortunes, frappa d'un coup fatal les priviléges de la naissance.

« L'âpre convoitise de l'argent, une cupidité effrénée avaient remplacé dans les cœurs les vertus solides, les sentiments généreux. On se ruait à la conquête de la fortune comme jadis à celle de la gloire; tous les rangs se trouvèrent un moment confondus dans ce formidable assaut où la courtisane bousculait la grande dame, et le valet son maître. Il y eut, comme de nos jours, des coups de bourse inespérés. Tel qui la veille n'avait pas un écu vaillant, se trouva le lendemain à la tête de colossales richesses ; et dans le carrosse derrière lequel il avait monté peut-être et où il trônait mollement, on trouva qu'il ne faisait pas plus mauvaise figure qu'un autre.

« C'est la puissance de l'argent qui s'affirme. Place aux parvenus de l'agio, de la finance et de la banque! »

Et plus loin : « Après l'inégalité des rangs n'attaquerait-on pas l'inégalité des fortunes? » Je crains bien que pour nos faiseurs de brochures, toute la philosophie de l'histoire ne se résume dans les *colossales richesses* signalées ici par M. Hamel. Le but de la grande lutte se trouve ainsi défini : le capital a ses serfs, comme la noblesse; et le travail lui a déclaré la guerre, guerre qui dure et se perpétue depuis quatorze siècles : bourgeois, petits propriétaires qui avez cru pouvoir rester à 1789, nous voici arrivés au dernier terme de la logique! M. Esquiros l'affirme : « Les partisans de l'affranchissement des serfs étaient alors de véritables ennemis de la propriété. Ils attaquaient des droits acquis. Socialistes, ils le furent au même point de vue, sinon au même degré, que ceux qui veulent aujourd'hui soustraire le travailleur au servage des machines et des instruments de travail. Affranchir l'homme de la terre, c'était prendre l'obligation de l'affranchir du capital. »

Telle est la qualité de l'enseignement historique distribué au peuple. Science, philosophie, morale, vérité également sacrifiées, mises ensemble à néant. Les erreurs les plus grossières en philosophie et en histoire impudemment affirmées, comme lorsque M. Bonnemère nous dit : « La liberté se trouve au berceau de tous les peuples, l'autorité s'y rencontre à peine sous la forme patriarcale. Gravons profondément dans notre souvenir ce grand principe qui n'aura guère d'exceptions : Nous trouverons partout à l'origine l'élection, la li-

berté de l'inférieur qui choisit celui qui doit le conseiller, le protéger, le défendre. Peu à peu se glissera l'hérédité, le servage de l'inférieur, forcé de subir la suprématie de gens qui, pour le dominer, n'ont pris que la peine de naître. »

Je le défie bien de prouver cette assertion par aucun exemple, par aucun fait. A quoi bon? Le peuple doit accepter tout ce que ses *éducateurs* lui enseignent, affirmer ce qu'ils affirment, juger comme ils jugent; et pourvu qu'il ne s'agisse pas d'Évangile ou de catéchisme, tout croire jusqu'à l'absurde.

M. Boursin, lui, redira que la *Convention décréta la victoire*, fameuse légende qui nous a si bien réussi en 1870, et comme pièce à l'appui, il livrera à sa crédule admiration ce fabuleux fait d'armes : « Rien ne peut arrêter l'élan de l'armée républicaine; la flotte hollandaise est mouillée au *Texel*, au milieu des glaces. Encore quelques jours, et lorsque la fonte arrivera, elle pourra se dégager et gagner le large pour se réfugier dans les eaux d'Angleterre; les glaces amoncelées et à moitié brisées forment comme un rempart autour d'elle. Nos soldats, bravant ces dangers d'un nouveau genre, s'engagent sur la mer du Zuiderzée, et la flotte est prise au galop et à l'abordage par un régiment de cavalerie! »

Le peuple doit admirer avec M. Andréi le fameux arrêt de Charles III expulsant les jésuites de toute l'Espagne : « Vous ferez saisir tous les individus religieux et vous les ferez transporter à ..... dans les vingt-quatre heures : là ils seront embarqués sur les vaisseaux à ce destinés, sans permettre à aucun particulier d'emporter avec soi autre chose que ses livres de prières et le linge de corps strictement nécessaire pour la traversée. Si après embarquement il existait encore un seul jésuite, même malade, fût-il moribond, dans votre département, vous serez puni de mort. » Et il faut ajouter, toujours avec M. Andréi : « L'ordre fut exécuté avec une précision et un secret formidables, qui débarrassèrent l'Espagne en une nuit. »

Le verbe *débarrasser* est tout à fait bien choisi; de la royauté même tout est bon, lorsque les coups s'adressent à l'Église.

Pourtant, ces écrivains — M. Andréi, notamment — ne prennent pas grande peine pour justifier la confiance à laquelle ils prétendent.

Donnons, pour terminer, un exemple de leurs recherches scrupuleuses et du soin religieux qu'ils apportent dans leurs renseignements historiques. On sait que Pombal, le fou furieux, ministre de Joseph Ier de Portugal, fit, en 1758, saisir, dans le Portugal et dans ses colonies, tous les Pères de la Compagnie de Jésus, jeter les uns dans les fers, les autres sur les côtes d'Italie; et, finalement, livra aux flammes le P. Malagrida. M. Andréi raconte ainsi cet évé-

nement : « Les jésuites furent jetés, au nombre de six cents, sur la plage de Cività-Vecchia et de *Malagrida*. Le 20 septembre 1761, le principal des jésuites monta sur le bûcher d'un auto-da-fé. » Le magot du bon Lafontaine ne faisait pas mieux.

Partout, chez nos auteurs, généreux *éducateurs* du peuple, même savoir, même scrupule, même respect de leur public, même exactitude. Combien de preuves j'en pourrais citer! Mais je dois finir.

VI

A ce travail il faut une conclusion.

Le mal est profond, le danger grave : quel remède?

Celui qui paraît le plus indiqué consisterait à répandre à profusion des ouvrages de même prix, de même format, où l'on rétablirait la vérité et combattrait l'erreur. Malheureusement, ce moyen nous fait à peu près défaut. La *Société bibliographique*, dont j'ai déjà parlé, l'a adopté ; elle publie, sous forme de *tracts*, de petits volumes destinés à propager le vrai et le juste, à fournir un contre-poison aux lecteurs qu'on inonde de venin. Nous devons encourager cette œuvre : toutefois, elle me paraît absolument insuffisante en présence du mal tel qu'il existe. Le peuple lit fort peu ce qu'on lui donne et ce qu'il n'a pas payé; il achète fort peu ce qui ne flatte pas ses instincts et n'excite pas ses passions. L'expérience le démontre amplement. Répandre des *tracts* instructifs et vrais serait donc un remède presque inefficace, si l'on ne joignait à la publication de ces *tracts* la fondation de bibliothèques populaires, soigneusement faites, soigneusement entretenues, soigneusement dirigées.

Ici, nous entrons dans la question très-grave des bibliothèques, que je ne veux qu'indiquer. A ce sujet, deux devoirs s'imposent aux conservateurs, aux chrétiens, aux honnêtes gens : devoir d'action, devoir de négation, si je puis m'exprimer ainsi.

Les populations lisent volontiers ce que leur fournissent les bibliothèques : donc, fonder ici des bibliothèques, les détruire là, les surveiller activement partout, voilà le devoir des conservateurs, et je crains que ce devoir ne soit par eux très-imparfaitement rempli : je m'explique et je ne parle que de ce que je sais par expérience.

Nous avons vu que la *Ligue de l'enseignement* a fondé et entretient un grand nombre de bibliothèques dans plus de quatre-vingts départements. Son activité, — je ne l'en blâme pas, — est très-grande : outre les bibliothèques absolument privées qu'elle forme,

elle s'occupe beaucoup des bibliothèques communales ouvertes dans certaines mairies, des bibliothèques scolaires qui existent ordinairement chez les instituteurs.

Lorsque la Ligue de l'enseignement n'a pas pris part elle-même à la fondation de ces bibliothèques, elle ne néglige rien pour s'y introduire peu à peu et y caser ses petits livres, tels que ceux que nous venons d'étudier. Elle se fait généreuse et dévouée, prend des allures de *bon apôtre*, offre de grands avantages, profite ici un peu de la négligence des autorités administratives, beaucoup de leur désir d'économie, là de la naïveté et de la nonchalance des conservateurs auxquels elle s'efforce d'inspirer confiance, — la bibliothèque Franklin connaît très-bien cette manière de procéder, — et se glisse petit à petit jusqu'au cœur même de la place. De sorte qu'on a vu nombre de bibliothèques, fondées par de vrais conservateurs, dans un but réellement instructif et moral, envahies progressivement par les publications perverses et devenir de véritables foyers de propagande révolutionnaire et anti-religieuse au lieu de citadelles contre l'erreur qu'elles étaient dans le principe.

Beaucoup de sociétés savantes, industrielles, agricoles; beaucoup de conseils départementaux et urbains, même parmi les mieux intentionnés; quelques préfectures et un grand nombre d'honnêtes conservateurs, agissant individuellement en hommes dévoués au bien et désireux de répandre la lumière, se sont faits, dans les meilleures vues du monde, les complices de ces machinations.

Que d'argent mal employé! qui, non-seulement n'a pas contribué au bien, mais a servi à propager le mal!

Il y a donc un devoir impérieux, pour les conservateurs, à ne plus agir ainsi : fonder des bibliothèques, donner, donner beaucoup dans ce but, chose excellente! et je les y encourage de toutes mes forces : répandons l'instruction à pleines mains; mais, au nom du ciel! que notre argent et notre concours ne servent pas à propager l'erreur! N'est-ce pas déjà assez, n'est-ce pas trop de ne rien faire pour la combattre? et faut-il que nous devenions, par négligence et par incurie, ses instruments et ses complices?

Toutes les fois que des conservateurs, soit comme particuliers, soit comme membres de conseils généraux ou municipaux, seront sollicités pour donner des fonds, pour contribuer de leurs noms et de leur influence à la fondation de bibliothèques populaires, il importe grandement qu'ils ne le fassent qu'à bon escient; qu'ils ne se prêtent, de quelque manière que ce soit, à ces fondations, qu'après avoir pris une connaissance exacte de l'esprit et de la direction de l'œuvre. Cela ne suffit pas : il faut qu'ils ne s'engagent, qu'ils ne délient les cordons de leur bourse, qu'ils ne votent les

fonds départementaux ou municipaux dont ils ont la disposition, qu'après s'être réservé, dans la direction et la surveillance de l'œuvre, une part, je ne dirai pas seulement sérieuse, mais prépondérante, s'ils ne veulent voir se reproduire les inconvénients que je viens de signaler. Et je vais plus loin : lorsque cette prépondérance leur aura été assurée, il devient indispensable qu'ils en usent avec vigilance et persévérance, surveillant sans cesse et se défiant souvent. A ce prix seulement, l'œuvre des bibliothèques pourra devenir excellente et produire de grands et heureux résultats, et non les funestes effets qu'elle produit trop souvent, hélas !

Je le dis bien haut : les conservateurs ne se sont pas montrés jusqu'à ce jour assez défiants sous ce rapport. Que faut-il donc pour les réveiller? L'attaque prend des proportions formidables : les publications que j'ai fait passer sous les yeux de mes lecteurs s'adressent surtout — on a pu s'en rendre compte — aux populations des campagnes. Là, en effet, se porte aujourd'hui l'effort principal de la propagande anti-religieuse et anti-sociale. L'ouvrier des villes, on pense en être maître : c'est celui des campagnes qu'il faut conquérir, dont il faut pervertir le bon sens, exciter les convoitises. Conservateurs ! à vous d'aviser et d'agir !

Il ne m'appartient pas de donner des conseils à l'administration. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que là aussi elle a plus d'un devoir à remplir, qui, parfois, est bien négligé. Quel examen de conscience n'aurait pas à faire l'autorité universitaire ! Comment les instituteurs préposés aux bibliothèques scolaires seraient-ils de bons et sûrs directeurs, quand, jusque dans leurs écoles normales, pénètrent les publications dont je viens de donner quelques échantillons ?

Récemment, — je puis affirmer le fait, mais je ne veux pas citer le lieu — dans une ville du Midi, un instituteur appelé devant le conseil académique pour s'expliquer sur une dictée trouvée dans les cahiers de ses élèves, dictée dans laquelle éclatait la haine la plus impudente contre l'Église, répondit que, ces doctrines, il les avait puisées à l'école normale primaire même de Cluny. Hélas ! cette école, une des plus importantes, sans doute, ne diffère guère des autres sous ce rapport : je n'en veux pas dire davantage sur ce point. Revenons au devoir de l'administration.

Et d'abord au colportage. Il y a dans les bureaux du ministère de l'intérieur une commission de colportage insuffisante : on l'avoue. Nous en savons quelque chose. Comment fonctionne-t-elle? Dans quel esprit? Sous quelle influence? Plusieurs des brochures que j'ai signalées portent l'estampille de la commission. Si la commission succombe sous la besogne, si elle se trouve trop surchargée, ne pourrait-on pas étendre les attributions des préfets vis-à-vis des col-

porteurs qui parcourent incessamment nos campagnes? Nous, maires conservateurs, nous avons les mains liées ; combien de fois j'ai gémi, combien de fois j'ai vu de mes collègues s'associer à mes lamentations, en présence de ce mal devant lequel nous sommes impuissants! Ce colporteur que nous rencontrons dans nos communes — souvent même nous ignorons sa présence, car il en passe incessamment comme des canards aux temps froids — quel moyen d'action avons-nous contre le mal qu'il propage, alors qu'il nous montre un permis de M. le préfet et une brochure estampillée par la commission, si coupable, si périlleuse qu'elle puisse être?

Enfin une loi importante, depuis longtemps attendue, reste dans les commissions de l'Assemblée nationale, et, si elle n'en sort pas, le mal ne fera que s'accroître et rendra inutiles la plupart des efforts isolés faits pour le combattre. Je veux parler du projet qui réforme et détruit le décret du gouvernement de la Défense nationale sur la liberté de la librairie. Depuis ce malheureux décret, un grand nombre de nos cabarets de village sont transformés en librairies improvisées où se vendent les plus odieuses et les plus perverses brochures. Nul moyen légal de combattre cette propagande néfaste. Le gouvernement a compris le péril; la magistrature, qui a pu l'étudier de près, demande instamment cette réforme : un projet de loi est présenté. Mais nos législateurs, plus préoccupés, hélas, de questions politiques que des nécessités sociales, laissent dormir le projet, aimant mieux faire et défaire des ministères que de discuter de tels sujets. Je les adjure de comprendre ce que la France, la morale, la société, la vérité, réclament d'eux, et de donner le pas à ces questions vitales sur les stériles luttes des partis. Qu'il y aurait là un bon terrain pour l'union des véritables conservateurs!

Tout ceci me conduirait au delà des bornes où je veux m'arrêter; mais quand je cherche les moyens de combattre les dangers signalés dans ce travail, je dois déclarer hardiment qu'il y a pour tous des devoirs, et que si les conservateurs en ont d'importants comme individus et comme citoyens, non moins impérieux sont ceux qui incombent à l'autorité et à l'administration. En voilà assez.

Mes lecteurs ont pu apprécier la nature de l'instruction historique donnée au peuple, et il n'en reçoit guère d'autre. Je n'ai rien exagéré, rien inventé, puisqu'au bout de chaque affirmation j'ai cité une preuve; peut-être même en ai-je abusé.

Je n'ai parlé que de l'histoire : cela suffisait. Après l'enseignement de la religion, de la morale, de la philosophie, celui de l'histoire qui se mêle incessamment à ces trois grandes choses offre le thème le plus abondant pour les tirades des *éducateurs* du peuple, la plus riche matière pour travestir la vérité, embellir l'erreur et faire appel aux passions.

Les éducateurs n'y manquent pas; les éduqués tirent les conséquences et mettent parfois en pratique les théories.

C'était au mois de mai 1871 : Versailles assiégeait Paris, où sévissait la Commune et ses horreurs. Appelé par une affaire urgente du nord au midi de la France, je dus, au milieu de grandes difficultés de locomotion, contourner toute la ville assiégée pour gagner, à 20 kilomètres plus bas, le train qui devait sur sa voie ferrée me conduire aux régions méridionales. Dans le wagon que j'occupais prirent place à mes côtés quelques Parisiens, effrayés des édits du Comité de salut public et fuyant les périls qui menaçaient d'une manière trop évidente les habitants paisibles. Ces inoffensifs citoyens devaient sans doute avoir en haine et en exécration la démagogie et ses fureurs. Vous allez voir.

La conversation s'engagea entre eux. Je laissais dire et j'écoutais. Après quelques mots sur les événements du jour, sur l'heureuse chance qu'on avait eue d'avoir pu enfin quitter Paris, non sans avoir rencontré mille obstacles, on vint à causer instruction et des qualités de l'enseignement à distribuer à la jeunesse. Les langues, les lettres, furent généralement condamnées comme inutiles; on ne daigna pas parler de la religion; les sciences et les mathématiques furent admises avec un certain respect; mais je n'oublierai jamais le ton avec lequel celui des interlocuteurs qui paraissait le plus beau parleur, employé dans une haute administration, d'après ce qu'il prit la peine de faire connaître lui-même, s'écria : « L'histoire, monsieur, l'histoire! il n'y a vraiment que cela d'important à enseigner aux jeunes gens! C'est là qu'ils apprendront tout, qu'ils connaîtront ce que fut leur pays dans l'ancien temps, ce qu'il est appelé à devenir; les hontes et les misères du passé; les crimes de la royauté, de la noblesse et du clergé; la régénération par la Révolution et la marche vers le Progrès » (*sic*). L'approbation fut unanime.

Pendant ce temps, Rigault fusillait les otages, Ferré *flambait* Paris, et hier, la France de la Révolution perdait l'Alsace et la Lorraine, que lui avait conquises et données la Monarchie. Mais le passé de la France n'est que honte et misère; l'Église et la royauté sont de grandes coupables; la Révolution nous régénère, et le Progrès s'accomplit !

Peut-on s'étonner de telles conclusions, quand nos populations apprennent l'histoire dans les petits livres que nous avons vus?

ANTONIN D'INDY.

MARIE STUART

ET LES CAUSES DE SA CHUTE

D'APRÈS LES DERNIERS TRAVAUX PUBLIÉS EN ANGLETERRE EN ÉCOSSE ET EN FRANCE[1]

V

A peine convalescente, Marie Stuart quitta Jedburgh le 9 novembre, pour s'acheminer lentement vers Édimbourg. Buchanan, avec sa mauvaise foi ordinaire, la fait voyager seule avec Bothwell, tandis qu'il est certain qu'elle était accompagnée de son frère Moray, de Huntly, de Lethington, de quelques autres membres de son conseil, et de cinq cents chevaux. Il était tout simple d'ailleurs que Bothwell, en qualité de shériff des comtés que traversait la reine, se trouvât dans son escorte[2]. Marie ayant passé à Berwick, où elle fut reçue avec honneur par Forster, le commandant anglais de la place[3], se rendit au château de Craigmillar, à une lieue d'Édimbourg (20 novembre), où elle avait résolu de s'arrêter jusqu'au baptême de son fils.

La naissance de ce prince, qui devait être un jour le successeur d'Élisabeth, avait accru le nombre des partisans de Marie en Angleterre. Il s'y était formé un parti parmi les plus grands seigneurs, pour que ses droits à la couronne fussent sanctionnés par la reine et le parlement. A sa tête étaient les Norfolk et les Pembroke[4]. Lei-

[1] Voir *le Correspondant* des 10 juin, 25 juillet et 25 août 1874.

[2] *Forster à Cecil*, 16 novembre 1566; *State papers Office* et *Récit de Lethington*, dans Keith et Chalmers; Jules Gauthier.

[3] *Sir John Forster à Cecil*, 16 nov. 1566, *State papers Office* et Jules Gauthier.

[4] Suivant les *Mémoires* de Melvil, les comtés du nord n'attendaient qu'un signal pour se soulever en faveur de Marie Stuart.

cester se fit leur interprète; mais tous ses efforts vinrent se briser contre la politique inflexible de Cecil et l'ombrageuse résistance d'Élisabeth. Six fois le parlement, inquiet de l'avenir, avait hautement exprimé le vœu que la question d'hérédité fût enfin fixée, et six fois Élisabeth, outrée de colère de ce que l'on osât discuter une telle question, avait prorogé le parlement. Le besoin d'argent la força bientôt de le convoquer de nouveau. Cette fois, les deux Chambres déclarèrent résolûment qu'elles ne voteraient pas un denier avant que la question de succession fût réglée. Élisabeth répondit aigrement « qu'il ne lui convenait pas de creuser sa tombe de son vivant, et que jamais elle ne confierait d'aussi graves intérêts à une multitude d'écervelés. » Elle traita les communes de rebelles, et les votes des lords « de songes creux[1]. » Profondément blessées de cette insolente réponse, les deux Chambres lui répliquèrent par une adresse d'une audace extrême : « La tranquillité de l'Angleterre devait-elle être sacrifiée plus longtemps aux faiblesses d'une femme capricieuse qui, par une fantaisie inconcevable, ne voulait ni désigner son successeur, ni par son mariage rassurer ses sujets? Si la reine oubliait ses devoirs, c'était au parlement à les lui rappeler, et à la contraindre de les remplir[2]. » Élisabeth dissimula sa colère : elle avait hâte d'obtenir le vote des subsides. A une nouvelle pétition des deux Chambres, elle fit une réponse en langage sibyllin dont il était impossible de pénétrer le sens. De guerre lasse, les subsides furent votés, mais réduits de moitié, ce qui mit le comble à l'irritation d'Élisabeth, qui, d'un ton hautain et menaçant, conseilla aux lords et aux Communes « de ne plus provoquer sa patience[3]. »

Instruite d'avance de la question qui devait être soulevée au sein du Parlement, Marie Stuart avait envoyé à Londres Robert Melvil pour y défendre sa cause. Dans les instructions qu'elle lui avait données, elle rappelait qu'elle n'avait persécuté aucun de ses sujets pour fait de religion; qu'elle était fermement résolue à en user de même à l'avenir; et, comme preuve évidente de sa loyauté, elle ajoutait que les protestants avaient toujours eu la plus large part dans ses conseils et dans les charges du gouvernement[4]. Loin de vouloir exploiter à son profit le mécontentement de la nation anglaise et du parlement, elle avait recommandé d'éviter avec le plus grand soin d'irriter le conflit et « de porter ombrage à sa bonne sœur, sans l'assentiment de laquelle elle ne chercherait jamais, disait-elle, à

[1] Jules Gauthier, *Histoire de Marie Stuart*, t. Ier.
[2] *Ibidem.*
[3] Camden, Ewes, Lingard, Jules Gauthier.
[4] *Instructions de Marie Stuart à Robert Melvil,* dans Labanoff, t. Ier, pp. 358 et 359.

faire valoir ses droits[1]. » Mais pendant son voyage de Jedburgh à Craigmillar, elle s'était laissée entraîner à écrire au conseil privé d'Angleterre et à Cecil, pour les prier de prendre en main ses intérêts[2]. Élisabeth avait été très-froissée de cette démarche. Ce qui mit le comble à sa mauvaise humeur, ce fut la publication d'un poëme en l'honneur du prince royal d'Écosse dans lequel l'auteur, nommé Adamson, donnait à Jacques et à Marie les titres de prince et de reine *d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande*[3]. Élisabeth exigea le désaveu solennel de cette audacieuse qualification : « Vous savez, madame, écrivait-elle à Marie Stuart, qu'il n'y a chose au monde qui me touche plus en honneur qu'il y ait autre reine d'Angleterre que moi ; car, comme Alexander disait que Carthage ne pouvait endurer deux rois, ni moi une compagne en empire[1]. » Marie ayant donné la satisfaction exigée, Élisabeth la berça de nouvelles promesses, et lui fit même espérer que le testament de Henri VIII serait examiné, ainsi qu'elle en avait exprimé le désir, tandis que Bedford, désigné pour représenter sa maîtresse au baptême du prince royal, avait reçu d'elle l'ordre secret de réclamer au dernier moment la ratification du traité d'Édimbourg[4].

Peu de jours après l'arrivée de Marie au château de Craigmillar (20 novembre 1566), Darnley était venu la rejoindre. Mais tout rapprochement paraissait alors impossible. La reine ne pouvait pardonner encore à Darnley qu'il eût poussé l'indifférence envers elle au point de ne pas la visiter pendant sa maladie ; et, l'esprit encore obsédé par les sanglants souvenirs d'Holyrood, elle ne le voyait jamais causer à part avec un seigneur sans qu'aussitôt elle ne soupçonnât quelque complot. Devenue de plus en plus souffrante, et en proie à un complet découragement, à un chagrin profond, elle répétait souvent « qu'elle voudrait être morte[5]. » De son côté, Darnley se montrait de plus en plus irrité de voir ses ennemis rentrés en grâce auprès de la reine, et traités par elle mieux que lui. Dans la crainte que l'envoyé d'Élisabeth, qui devait la représenter au baptême du prince royal, ne lui rendît pàs des honneurs égaux à ceux de sa femme, il avait manifesté l'intention de ne pas assister à cette cérémonie[6].

[1] Jules Gauthier, t. Ier. *Instructions à Robert Melvil*, dans Labanoff, t. Ier, pp. 361-362.

[2] Labanoff, t. Ier, pp. 380, 384.

[3] *Elisabeth à Marie*, 2 décembre 1566, Labanoff, t. VII, pp. 99-101.

[4] *Instructions au comte de Bedford,* dans Keith, t. II, citées par J. Gauthier.

[5] *Du Croc à l'archevêque de Glasgow*, 2 décembre; Keith, préface.

[6] *Du Croc à Catherine de Médicis*, 17 octobre, dans Labanoff, t. Ier, p. 378. — *Le même à l'archevêque de Glasgow, ambassadeur de la reine d'Écosse auprès du*

Parmi tous les seigneurs écossais, il n'en était pas de moins scrupuleux, et d'un esprit plus souple, plus pénétrant, plus inventif, plus fertile en ruses, que Lethington. Il n'avait point oublié que c'était Darnley qui l'avait dénoncé comme l'un des secrets conseillers du meurtre de Riccio, et qui s'était le plus fortement opposé à son retour d'exil. Il résolut de se venger et de mettre en œuvre toutes les ressources de son esprit pour exploiter la situation et pour reconquérir le pouvoir que ses amis et lui venaient de perdre. Depuis sa rentrée à la cour, il n'avait cessé d'entretenir les dégoûts de la reine[1] pour Darnley, et le premier il osa parler d'un projet de divorce[2]. Lorsque les dissentiments entre les deux époux lui semblèrent être venus à l'extrémité, ce fut lui qui conçut et qui organisa avec une habileté vraiment satanique le complot contre la vie de Darnley. Un de ses premiers soins fut de se réconcilier avec Bothwell[3], et de s'ouvrir à lui de son criminel dessein, en lui faisant espérer sans doute que par ce moyen il pourrait épouser la reine. Aveuglé par l'ambition, le bandit embrassa le projet avec un emportement sauvage[4]. Lethington en fit part sur-le-champ à Moray, qui l'écouta sans se prononcer[5], et à Huntly et Argyle, qui l'approuvèrent. Athol fut aussi mis dans la confidence. Archibald Douglas, ancien prêtre apostat, et l'un des meurtriers de Riccio, après avoir obtenu sa grâce, était rentré en Écosse. Il fut désigné pour aller négocier avec Morton et les bannis. Moray, Athol, Bothwell, Argyle et le secrétaire Lethington lui confièrent que, pour remédier aux malheurs qu'avaient causés à l'Écosse le mariage de la reine et les déportements du roi, ils avaient formé, avec quelques autres nobles, « une ligue par laquelle ils s'engageaient à obéir à la reine comme à leur souveraine naturelle, mais à ne plus tenir compte de Darnley[6]. » En même temps, ils donnèrent pour mission à Douglas de déclarer de leur part à Morton que, s'il consentait à faire partie de leur ligue, ils feraient tous leurs efforts pour obtenir sa grâce. Ce message fut accueilli favorablement par Morton et par les autres seigneurs réfugiés à Newcastle.

roi de France, 2 décembre 1566, dans Keith, préface, pp. 96 et 97, et dans Chalmers et J. Gauthier.

[1] Le 24 octobre, il écrivait à l'archevêque de Glasgow : « Son cœur succombe lorsqu'elle pense que le roi doit rester son mari, et sans qu'elle découvre le moyen de se délivrer de lui. » (Malcolm Laing, t. II.)

[2] Spottiswood et J. Gauthier.

[3] Fin de septembre 1566. Lethington à Cecil, 20 septembre, Thorpe, t. Ier, et J. Gauthier.

[4] Camden.

[5] Commencement d'octobre; J. Gauthier; Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier.

[6] Jules Gauthier, t. Ier. Hosack, t. Ier.

Ils promirent de faire partie de la ligue aux conditions qui leur étaient imposées[1].

Au mois de décembre, Lethington et Moray, qui se trouvaient à Craigmillar, où séjournait encore la reine, eurent une conférence secrète avec Argyle. On y déplora l'absence de Morton et de ses amis qui, par suite de l'influence et de l'opposition de Darnley, n'avaient pu obtenir leur pardon. Lethington ouvrit alors l'avis que le meilleur moyen d'arriver à ce résultat serait de procurer un divorce entre la reine et le roi, qui considérait Morton et ses associés comme ses ennemis mortels[2]. Argyle ayant demandé comment on pourrait y arriver : « Ne vous en tourmentez pas, milord, lui répondit l'astucieux Lethington, nous trouverons assez de moyens pour débarrasser la reine de son époux, de sorte que vous et lord Huntly, vous n'aurez qu'à regarder l'affaire et à ne pas vous en offenser. » Les trois conjurés ayant fait les mêmes ouvertures à Huntly et à Bothwell, qui résidaient à Craigmillar, et qui adoptèrent ce projet sans hésitation, tous se rendirent auprès de la reine pour le lui soumettre. Ce fut Lethington qui fut chargé de porter la parole. Après avoir rappelé les graves outrages et les vexations dont le roi s'était rendu coupable envers elle, il lui offrit, si elle consentait à étendre sa clémence sur Morton et ses compagnons d'exil, de trouver avec eux et les principaux de la noblesse le moyen d'obtenir un divorce entre elle et son mari, sans qu'elle s'en mêlât[3]. Il ajouta que cette mesure était devenue nécessaire, non-seulement pour son propre repos, mais pour le bien de son royaume. Il était d'autant plus urgent que la reine prît une prompte décision, que, si le roi restait son mari, « il n'aurait point de repos qu'il ne lui eût joué quelque mauvais tour auquel il serait impossible de porter remède[4]. » Cet avis fut si chaudement appuyé par les seigneurs présents, que la reine donna d'abord au projet une approbation conditionnelle. Elle déclara que si un divorce légal pouvait être obtenu sans porter aucun préjudice aux droits de son fils, elle pourrait être amenée à y consentir. « Autrement, disait-elle, elle était résolue à endurer plutôt tous les tourments et à braver tous les dangers[5]. » Bothwell, pour décider la reine, soutint que le divorce ne pouvait préjudicier en rien aux droits du prince royal; et, comme preuve, il rappela que

[1] *Archibald Douglas à Marie Stuart*, 1582; Robertson, *Appendix*, n° XLVII; Jules Gauthier, t. Ier.

[2] *Protestation of the Earles of Huntly and Argyle*, etc., dans Goodall, Keith et Anderson. Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier.

[3] Hosack, *ibidem*.

[4] Anderson, Keith, Jules Gauthier, Hosack.

[5] J. Gauthier.

lui-même avait hérité de tous les biens et dignités de son père, bien que son père eût divorcé. Alors s'éleva la question de savoir quelle serait la résidence du roi en cas de divorce. Lorsque les seigneurs eurent fait observer à la reine que le prince devrait résider dans une partie de l'Écosse, et elle dans une autre, ou que Darnley pourrait, si bon lui semblait, quitter le royaume, la reine retomba dans ses hésitations et ses perplexités. Elle répondit que le roi changerait peut-être de conduite, et qu'au lieu d'un divorce, mieux valait qu'elle se retirât elle-même en France pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'il fût corrigé[1]. Ce projet fut combattu fortement par Lethington. Il lui répliqua que les lords ne le souffriraient pas, et il ajouta à mots couverts : « Soyez sans inquiétude, madame; nous sommes ici les principaux de la noblesse et de votre conseil, et nous saurons bien faire en sorte que Votre Majesté soit débarrassée du roi sans préjudice pour votre fils. Et quoique milord Moray, ici présent, ne soit pas moins scrupuleux pour un protestant que Votre Majesté ne l'est pour une papiste, je suis sûr qu'il regardera à travers ses doigts et qu'il nous verra faire sans rien dire[2]. »

A ce langage mystérieux, dont le sens lui parut suspect, la reine répondit avec fermeté : « Je ne veux pas que vous fassiez rien qui puisse porter atteinte à mon honneur ou à ma conscience. Par conséquent, je vous prie de laisser plutôt les choses dans l'état où elles sont, en attendant que Dieu, dans sa bonté, y ait apporté remède. En croyant me rendre service, vous pourriez m'offenser ou me déplaire[3]. » Malgré un ordre aussi formel, Lethington crut devoir insister : « Laissez-nous, dit-il, arranger l'affaire entre nous, et Votre Grâce ne verra rien que de bien, et qui ne soit approuvé par le Parlement[4]. »

La réponse de Lethington prouve suffisamment avec quelle énergie la reine repoussa l'offre de tout moyen violent, puisqu'il essaya de lui donner le change sur le sens de ses paroles, un meurtre n'étant point, en effet, un acte de nature à être soumis à l'approbation d'un parlement. « Plusieurs membres de la noblesse, écrivait à Philippe II son ambassadeur à Londres, ont voulu faire entrer la reine

[1] Keith, Anderson, J. Gauthier, Hosack.

[2] Keith, Anderson, J. Gauthier, Hosack.

[3] *Protestation of the Earles of Huntly and Argyle*, etc., dans Keith, III, p. 290; Hosack. On est surpris de voir qu'une réponse si nette et si explicite ait été reproduite simplement sous forme d'analyse par un illustre historien et qu'il l'ait commentée dans un sens contraire.

[4] *Protestation of the Earles of Huntly and Argyle*, dans Goodall, t. II, Keith, Anderson, J. Gauthier.

dans un complot contre le roi, mais elle s'y est refusée[1]. » Si, comme l'ont avancé ses ennemis, sa prétendue passion pour Bothwell eût alors existé, il n'eût tenu qu'à elle, pour lui donner sa main, de divorcer avec Darnley. Cette solution était loin d'offrir les inconvénients et les dangers d'un meurtre. Elle ne voulut jamais pourtant y consentir[2], ce qui doit écarter une fois de plus tout soupçon de complicité de sa part.

Après ce refus, Lethington et ses amis ne virent plus qu'un seul moyen d'assurer le retour de Morton et des exilés, ce fut le meurtre de Darnley. Bothwell, à qui ses complices avaient dû faire espérer qu'il épouserait la reine dès qu'elle serait veuve, donna si bien dans le piége qu'il accepta de jouer le premier rôle.

Moray et ses complices, dit Camden, qui nous dévoile en deux mots le plan de la conspiration, étaient « persuadés, si le coup réussissait, qu'ils pourraient en même temps se débarrasser du roi, perdre la reine de réputation auprès des nobles et du peuple, accabler Bothwell et s'emparer de tout le pouvoir[3]. »

Ce fut un homme de loi très-expérimenté, un prêtre apostat, le plus raffiné des fourbes du pays, James Balfour, alors l'instrument de Bothweld, qui fut chargé de rédiger le *bond* régicide. Cet horrible traité était conçu en ces termes : « Les lords soussignés et tous les nobles ont pensé que, dans l'intérêt du royame, un jeune fou, un orgueilleux tyran ne devait plus avoir sur eux aucune autorité. Ils ont donc résolu de s'en débarrasser par n'importe quel moyen ; et quiconque se chargera de l'entreprise et de l'exécution, les autres s'engagent à le maintenir et à le défendre, comme s'il s'agissait d'eux-mêmes ; et le fait sera reconnu et tenu par chacun d'eux comme le sien propre[4]. » Le *bond* ne fut signé que par Bothwell, Huntly, Argyle, Balfour et Lethington. Le rusé Moray et les autres lords présents à Craigmillar eurent la prudence de s'abstenir, tout en promettant leur signature et leur assistance en temps opportun. Ils ne donnèrent qu'une adhésion verbale au *bond*, dont l'original fut confié à Bothwell[5].

[1] *D. Guzman de Silva à Philippe II*, 18 janvier et 17 février 1567; Archives de Simancas et *Memorias*, t. VII, p. 315; citations de J. Gauthier.

[2] Dans des Instructions et Articles, signés par plus de trente nobles Écossais, on trouve la preuve que Marie repoussa la proposition du divorce, « ce qui est connu de tous, » déclarent les signataires. (Goodall, t. II, cité par J. Gauthier.)

[3] « Persuasi, si res succederet, se posse una opera regem tollere, reginæ existimationem apud proceres et plebem labefactare, Bothwellium pessumdare, et ad se summam rerum attrahere. » (Camden, pp. 114 et 115; J. Gauthier.)

[4] *Confession du laird d'Ormiston; State trials*, t. Ier; J. Gauthier, Hosack.

[5] *Confession du laird d'Ormiston*, dans Laing, t. II. Moray soutint, à quelque

Le baptême du prince royal eut lieu à Stirling le 17 décembre 1566. Darnley était revenu auprès de la reine. Soit qu'il eût appris que Bedford, l'envoyé d'Élisabeth, et les gentilshommes de sa suite, avaient reçu l'ordre de ne pas lui donner le titre de roi, soit par jalousie contre Moray et Lethington, soit enfin pour chagriner la reine, il refusa d'assister à la cérémonie et s'enferma dans sa chambre. « Sa méchante conduite est incurable, écrivait Du Croc, et il n'y a rien de bon à attendre de lui... Je ne prétends point prédire comment tout cela tournera, mais je prévois que les choses ne peuvent durer longtemps ainsi, sans être accompagnées de plusieurs tristes conséquences[1]. »

Marie eut la force de se contraindre devant les ambassadeurs, et de leur cacher sa douleur et son dépit sous un air souriant; mais lorsqu'elle fut rentrée dans sa chambre, elle se jeta sur son lit et pleura amèrement. Elle se plaignait d'une forte douleur au côté. « Je suis très-affligé de la voir en butte à tant de troubles et de traverses, écrivait du Croc; je n'ai pas la prétention de prédire tout ce qui se passera, mais je dirai que ces affaires ne pourront pas longtemps rester telles qu'elles sont, sans être suivies de mauvaises conséquences[2]. »

Bedford et du Croc saisirent l'occasion du baptême du prince royal pour intercéder vivement en faveur de Morton et des autres exilés. Moray, Athol, Bothwell et d'autres seigneurs écossais se joignirent à eux, et Marie eut la faiblesse de céder à leurs instances. Elle accorda son pardon à Morton, à Lindsay, au jeune lord Ruthven, dont le père était mort depuis peu, et à soixante-seize de leurs complices (24 décembre). Il n'y eut d'exceptés que Ker de Fawdonside, pour avoir menacé la reine de son arquebuse, et Georges Douglas, pour avoir le premier frappé Riccio devant sa maîtresse. Quant à Morton,

temps de là, qu'il n'avait jamais assisté à aucune conférence, à Craigmillar, dont le but fût peu honorable et illégal. (*Réponse de Moray*, dans Keith, t. III, p. 294.) Mais son témoignage est démenti par Huntly, Argyle, la *Confession du laird d'Ormiston* et par plusieurs autres documents de l'époque, tels que les déclarations de plusieurs des meurtriers de Darnley sur l'échafaud et surtout une lettre adressée par Archibald Douglas à Marie Stuart lorsqu'elle était prisonnière à Sheffield.

[1] *Du Croc à l'archevêque de Glasgow*, 23 décembre 1566; Keith, Chalmers, Jules Gauthier, Hosack. Malgré toutes les preuves fournies par ces historiens que ce fut Darnley qui refusa obstinément d'assister à la cérémonie pour les motifs que nous venons de donner, un illustre écrivain n'en persiste pas moins à dire que « *le roi était méprisé au milieu de la cour;* » que « *le père n'avait pas de place au baptême de son fils;* » que « *cette situation, intolérable pour Darnley, était accablante pour la reine.* » Rien n'est plus dénué de fondement que de telles accusations.

[2] *Du Croc à l'archevêque de Glasgow*, 23 décembre 1566; Keith, Chalmers, J. Gauthier.

il eut ordre de résider à une distance de la cour de plus de sept milles[1].

Darnley, en proie aux plus sombres pressentiments lorsqu'il apprit le rappel de son plus mortel ennemi, quitta furtivement Stirling le jour même (24 décembre), sans prendre congé de la reine, et se réfugia à Glasgow auprès de son père, le comte de Lennox.

Buchanan n'hésite pas à soutenir qu'il fut empoisonné par sa femme avant de quitter Stirling, et qu'il tomba malade sur la route de Glasgow par suite de cet empoisonnement[2]. Ce n'est pas la seule accusation qu'il porte contre Marie. Il soutient encore qu'après avoir essayé vainement d'empoisonner Darnley à Stirling, elle le tenta une seconde fois à Glasgow sans plus de succès. Enfin, il nous assure qu'après avoir tué son mari, elle eut l'intention de détruire son enfant.... Au moment du baptême, Buchanan était à Stirling, où il exaltait jusqu'aux nues, en vers pédantesques, les vertus de celle qu'il nous montre alors dans la *Detection* comme un monstre de lubricité et de cruauté. Il dit dans ce pamphlet, composé plusieurs années après le baptême de Jacques VI, que Marie vivait en adultère avec Bothwell, bien avant cette époque, à Édimbourg, à Jedburgh et autres lieux, d'une manière si publique, que l'un et l'autre semblaient craindre que leur perversité ne fût pas assez connue. Si ces accusations étaient vraies, poursuit M. Hosack, à qui nous empruntons ces pages caractéristiques, Buchanan savait donc, lorsqu'il célé-

[1] *Archibald Douglas à Marie*, Robertson, *Appendix;* Bedford à Cecil, 30 décembre 1566 et 9 janvier 1567 ; *Mémoires* de Melvil et *Confession de Morton;* Jules Gauthier. Bedford écrivait, le 30 décembre, à Cecil : « La reine a maintenant accordé au comte de Morton et aux lords Ruthven et Lindsay leur rappel d'exil et leur pardon. Le comte de Moray a pour eux agi en ami auprès de la reine, et moi aussi, suivant votre avis. Les comtes de Bothwell et d'Athol et tous les autres lords nous ont aidé; *sans cela, de tels pardons n'auraient pu être obtenus.* » (Bedford à Cecil, 30 décembre 1566, dans Chalmers, t. II, pp. 543 et 544, et Jules Gauthier, note G de l'Appendice du tome Ier de son *Hist. de Marie Stuart.*) Elisabeth écrivait à Trockmorton que Morton « obtint son pardon d'après les instances que le comte de Bedford, qui se trouvait auprès de la reine d'Écosse, fit, dit-elle, sur notre recommandation. » (27 juillet 1567, dans Keith, t. II.) Morton lui-même écrivait à Cecil, le 10 janvier, pour le remercier « d'avoir employé le comte de Bedford à obtenir son pardon et son rappel. » (*State papers Office,* J. Gauthier.) Ce ne fut donc pas, comme l'a prétendu un illustre historien, à la seule influence de Bothwell et de Lethington que la reine céda en cette circonstance. Robertson est le premier qui a mis en avant cette fable. (Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier.)

[2] Malgré tous les témoignages contemporains, tels que les lettres de Drury et de Bedford à Cecil (9 janvier 1567), M. Froude répète imperturbablement l'absurde accusation de Buchanan. (Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc., *with some remarks on M. Froude's History of England.* Un vol. in-8°. London, 1872.)

brait les vertus de la reine à Stirling, qu'elle était la plus corrrompue des femmes. S'il savait qu'elles étaient fausses il n'y a pas d'assassin littéraire qui se soit rendu coupable d'une telle ignominie. Buchanan composa son infâme libelle lorsque la reine d'Écosse était fugitive en Angleterre, et dans le but avéré de servir au plan de diffamation de ses nouveaux patrons, qui avaient chassé la reine de son royaume. Il avait été le plus empressé de ses flatteurs lorsqu'elle était sur le trône : mais lorsqu'elle fut prisonnière d'Élisabeth, il la poursuivit avec la malice d'un démon, et ses calomnies, comme nous l'avons déjà démontré, étaient adressées, non pas à ses concitoyens d'Écosse, mais, en Angleterre, aux Anglais qui n'avaient le moyen, ni de les vérifier, ni de les réfuter. Les ennemis de Marie témoignèrent de leur adresse habituelle en achetant la plume de Buchanan pour noircir le caractère de cette pricesse.

« Sa réputation d'homme versé dans les études classiques assura à son pamphlet une publicité aussi vaste que rapide. Les monstrueuses fictions de la *Detection* furent scrupuleusement copiées dans la suite des temps par Knox et par de Thou ; elles défigurent d'innombrables pages de Robertson, de Laing et de Mignet[1]. Ces historiens n'osent pas citer ce libelle comme une autorité ; mais un écrivain moderne a montré plus de candeur et de courage. M. Froude, sans hésiter, a proclamé sa foi dans la vérité de la *Detection*. Il soutient que « *ce livre obtiendra à la fin l'autorité qu'il mérite*[2]. » On se demande d'où il a tiré ces notions du caractère et de la conduite de la reine d'Écosse. C'est une preuve frappante du peu de soin avec lequel l'histoire est écrite, puisque aucun des auteurs qui ont adopté les calomnies de Buchanan, n'a pris la peine de s'assurer si elles sont ou non confirmées par des documents contemporains et authentiques. S'ils s'étaient livrés à cette recherche, ils auraient vu qu'il n'en existe pas un seul, et qu'il n'y a aucune preuve qu'il ait couru des bruits calomnieux sur la reine et Bothwell *pendant la vie de Darnley*. Les premiers bruits de cette sorte furent mis en circulation, *non avant*, *mais après la mort de ce prince*, et cette circonstance mérite de fixer l'attention du lecteur. Mais si l'on n'a pas de preuves de l'existence de bruits calomnieux contre la reine, du vivant de Darnley, il en existe, au contraire, d'abondantes qu'au

[1] Le lecteur ne doit pas perdre de vue que les *Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, cités constamment par l'un des historiens que vient de nommer M. Hosack, ne sont pas autre chose que la traduction française du pamphlet de Buchanan. C'est uniquement sur ce livre de mauvais aloi, de même que sur les lettres de la cassette et la seconde déposition de Paris qu'il s'appuie pour prouver la culpabilité de Marie Stuart.

[2] *History of England*, t. X, p. 320, note.

temps même où Buchanan l'accuse de mener une vie scandaleuse, jamais elle ne fut tenue en plus haute estime par ses propres sujets et ses partisans en Angleterre. Les témoignages les plus dignes de foi sont assurément ceux des ambassadeurs anglais et français en Écosse. Or ni dans les dépêches du comte de Bedford, qui n'était pas l'ami de la reine, ni dans celles de William Drury, le résident anglais à Berwick, qui transmettait soigneusement à Cecil tous les commérages de la cour écossaise, ni dans celles de du Croc[1], qui, bien que favorablement disposé pour Marie, était de la plus grande intégrité, on ne peut trouver la plus légère allusion à la conduite équivoque de la reine. Au contraire, suivant l'opinion de du Croc, jamais elle n'occupa un degré plus élevé dans l'estime publique que durant la dernière partie de l'année 1566[2]. »

Un historien s'est rencontré de nos jours, non moins éhonté que Buchanan. M. Froude soutient comme lui que, plus tard, Marie Stuart fit exprès un voyage à Stirling, pour empoisonner, dans une pomme, son enfant au berceau. Lorsque parut la *Detection*, voici quelle fut la noble réponse de Marie à cette horrible accusation : « L'amour naturelle, dit-elle, que la mère porte à son enfant unique est suffisant pour les confondre et ne demande pas d'autre réponse. » Ce cri parti du cœur rappelle le mot sublime de Marie-Antoinette, en réponse à une accusation encore plus infâme : « J'en appelle à toutes les mères. » Telle doit être aussi la réponse de l'histoire[3].

Avant que la cour quittât Stirling, une grande décision, généralement attribuée à l'influence de Bothwell, fut prise par la reine. On ne saurait douter que le meurtre de Darnley n'ait été résolu à Craigmillar, et des événements qui suivent, il est permis de conclure que Bothwell avait déjà formé le dessein, très-probablement à l'instigation de ses complices, d'épouser la royale veuve. Mais comme il était déjà marié, il lui était nécessaire de divorcer, et l'on a prétendu, ce qui est assez vraisemblable, que ce fut dans ce but secret que fut demandée et obtenue la restauration de la juridiction consistoriale de l'archevêque de Saint-André, abolie par la convention des États de 1560. Comme la comtesse de Bothwell était catholique et parente de son mari à un degré prohibé par l'Église catholique, on pouvait obtenir, pour cette raison, un divorce devant la cour du primat.

S'il existait la moindre preuve que Marie connaissait les projets de Bothwell, la restauration de la juridiction consistoriale de l'archevêque à cette époque aurait un caractère fort suspect; mais il n'en

[1] Holinshed le dépeint comme un sage et vieux gentilhomme.
[2] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier.
[3] Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc. 1872.

existe absolument aucune, et on ignore même par qui cette mesure fut proposée. Peut-être fut-elle suggérée à la reine par Lethington qui, à cette époque, agissait de concert avec Bothwell, et comme elle était recommandée à la reine par des protestants, on comprend facilement qu'elle ne reçut pas d'opposition de sa part. L'assemblée générale de l'Église réformée, qui, en ce moment, tenait ses séances à Édimbourg, s'éleva énergiquement contre le rétablissement de la cour épiscopale, déclarant que « la reine devait être informée que c'était une violation des lois du royaume et la restauration de l'antechrist romain. Afin d'apaiser le mécontentement des membres du clergé réformé, on prit quelques mesures pour augmenter leurs maigres revenus. Ils acceptèrent le don, tout en protestant que cela ne les empêcherait pas de maintenir leurs prétentions à tout le patrimoine de l'Église dont ils avaient été, disaient-ils, injustement dépouillés [1].

Avant de prendre congé de la reine (5 février), Bedford eut une entrevue secrète avec Moray et Kirkaldy de Grange, qui était alors vendu à l'Angleterre, et il est plus que probable qu'il fut initié par eux au projet du régicide, mais il n'en existe aucune preuve écrite [2].

Peu de jours après son arrivée à Glasgow, Darnley fut atteint de la petite vérole qui sévissait dans la ville; aussitôt le bruit courut qu'il était empoisonné [3]. Marie, restée à Stirling, s'empressa de lui envoyer son médecin [4]; mais soit qu'elle craignît de communiquer la contagion à son enfant, soit qu'elle fût encore irritée contre Darnley, elle s'abstint d'aller à Glasgow. Diverses rumeurs alarmantes étaient parvenues à ses oreilles. Elle venait d'apprendre que Darnley, de concert avec Lennox, avait tramé le complot, peu avant sa maladie, d'enlever le prince royal pour le faire couronner et de régner en son nom, et le fait n'aura rien d'invraisemblable pour quiconque connaît Darnley.

[1] Spottiswood, t. II, p. 47, et Hosack, t. Ier.

[2] Correspondance de Bedford; Chalmers, miss Strickland, J. Gauthier.

[3] Buchanan, renchérissant sur ce faux bruit, comme nous venons de le voir, prétend qu'il fut empoisonné par la reine avant son départ de Stirling.

[4] Bedford, le 9 janvier 1567, en apprenant à Cecil la maladie du roi, lui écrivait en même temps que la reine lui avait envoyé son médecin : « ... *To whom the queen hath sent her physician.* » (Chalmers, t. II, p. 547.) Buchanan, qui écrivait sa *Detection* cinq ans plus tard pour venir en aide à la faction dominante en Écosse, affirme qu'au lieu d'envoyer son propre médecin à Glasgow, elle empêcha son mari de recevoir des soins médicaux pendant tout le temps de sa maladie. « Et encore, pendant tout ce temps-là, dit-il, la reine ne permit pas à un seul médecin de le visiter, ne fût-ce qu'une fois. » (*Detection.*) Un des historiens modernes de Marie Stuart a cru devoir, de son côté, supprimer le médecin dans son récit.

D'un autre côté, on insinua au roi que la reine était sur le point de le faire mettre en prison ou en tutelle. Vrais ou faux, ces bruits étaient évidemment semés dans le but de rendre impossible toute réconciliation entre eux. Hiegate, clerc de Glasgow, et Walcar, l'un et l'autre serviteurs de l'archevêque de cette ville, qui, les premiers, avaient colporté la nouvelle des projets attribués à Darnley, furent soumis à un interrogatoire et à une confrontation. Ils nièrent avec force avoir tenu ces propos, mais la reine n'en resta pas moins convaincue, d'après l'expérience du passé, qu'ils étaient fondés, au moins en partie, et que Darnley et son père tramaient contre elle quelque nouveau complot. Dans la crainte qu'on ne lui enlevât son enfant, elle l'avait ramené de Stirling à Édimbourg, le 14 janvier 1567. Elle se plaignit amèrement de Lennox et de son fils à l'archevêque de Glasgow. Elle les accusait d'avoir fait « épier toutes ses actions. » « Ils ne manqueraient pas de bonne volonté pour nous nuire, lui écrivait-elle, si leur pouvoir était égal à leurs intentions. Mais Dieu modère leurs forces et leur ôte les moyens d'exécuter leurs projets ; et, nous en sommes assurée, ils ne trouveront point ou peu d'approbateurs des desseins qu'ils méditent pour nous chagriner et nous nuire[1]. »

Ce qui est certain, c'est que Darnley n'avait cessé de nouer des intrigues avec les catholiques anglais, de blâmer hautement la tolérance de la reine et même de l'accuser d'indifférence auprès du pape et de Philippe II. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que Marie, en ce temps-là, était avertie par son ambassadeur à Paris, l'archevêque de Glasgow, qu'un dangereux complot se tramait contre elle[2].

Cependant, soit que Darnley fût touché de l'attention qu'avait eu la reine de lui envoyer son médecin, soit que la maladie lui eût inspiré des sentiments meilleurs, il écrivit à Marie pour lui exprimer son repentir et l'envie de se rapprocher d'elle[3]. La reine n'hésita pas. Après avoir pardonné tant de fois à ses ennemis, pourquoi n'eût-elle pas accordé son pardon à Darnley qu'elle avait aimé ? Avec cet élan et cette spontanéité qui présidaient à toutes ses actions, elle « se rendit à Glasgow, dès qu'elle put le faire convenablement, afin d'aider son mari, en l'encourageant et le consolant, à recouvrer

[1] *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 20 janvier 1567 ; Keith ; Labanoff, t. Ier, pp. 395-399 ; Hosack, t. Ier.

[2] *L'archevêque de Glasgow à Marie Stuart*, 26 janvier 1567 ; Keith, préface ; J. Gauthier. L'archevêque avait été prévenu du complot par l'ambassadeur d'Espagne. (*Guzman de Silva à Philippe II*, *Archives de Simancas* ; J. Gauthier.)

[3] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier.

la santé[1]. » A son arrivée, vers le 24 janvier 1567, Darnley était déjà convalescent. Un seul document nous reste de l'entrevue des deux royaux époux, c'est la déposition de Crawford, un des serviteurs de Lennox, qui, n'ayant pas voulu se rendre auprès de la reine, l'avait envoyé au-devant d'elle[2].

Sur plusieurs points, le témoignage de Crawford offre un caractère de vérité; sur d'autres, il ne peut être que suspect. Les historiens qui désirent faire concorder la conduite de la reine avec leurs idées préconçues affirment, sans la moindre preuve, qu'elle combla Darnley de caresses pour arriver à son but, c'est-à-dire pour le faire tomber dans le piége de ses ennemis. « Par toutes ses paroles et actions, dit Robertson, elle essaya de lui exprimer une vive affection. » « Elle employa les plus tendres assiduités, dit Laing, pour éloigner ses soupçons et regagner sa confiance, pour calmer ses craintes et lui persuader de retourner en litière à Édimbourg. » Sur quelles autorités de quelque valeur s'appuient ces historiens? Sur aucune[3]. Il existe un témoin qui nous affirme avoir entendu de la bouche même de Darnley le récit de sa première entrevue avec la reine : c'est Crawford. Or, si l'on en excepte une expression toute naturelle de chagrin qui sort de la bouche de la reine à propos de la maladie de Darnley, on ne trouve pas un mot qui, dans la déposition de Crawford, puisse justifier les inventions de Laing, de Robertson et de ceux qui les ont copiés. Au contraire, au lieu de cette effusion de sentiments tendres évoquée par leur imagination, on voit que, dès son arrivée, Marie questionne Darnley au sujet des rumeurs alarmantes qui sont parvenues jusqu'à elle à Edimbourg. Elle le presse vivement sur d'autres points, en particulier sur son projet de quitter l'Écosse. Darnley lui fait une entière confession de ses folies qu'il rejette sur sa jeunesse et sur l'absence de bons conseils.

[1] *Défense de l'honneur de Marie*, par l'évêque de Ross, dans Anderson, t. Ier pp. 11 et 12. « Comme la reine se mit en route le lendemain du jour où elle écrivit à l'archevêque de Glasgow pour se plaindre de Darnley, quelques historiens en ont tiré contre elle les plus défavorables conséquences; mais rien ne semble fondé dans leurs accusations. » (Hosack, t. Ier.)

[2] M. Froude fait de Crawford, simple serviteur de Lennox, *un noble sans peur*, afin de donner plus d'importance à son témoignage. Suivant lui, Darnley lui donna pour commission « de présenter ses excuses à la reine s'il ne venait pas à sa rencontre. » « Ceci est étonnant! dit un spirituel et récent critique, M. Meline. Un homme couché avec la petite vérole qui envoie des excuses pour ne pas faire cinq milles à cheval, par un mois de janvier en Écosse ! Quant à Crawford, ajoute-t-il, c'était tout simplement un espion de Lennox; mais comme il est hostile à Marie Stuart, il devient aussitôt pour M. Froude un gentilhomme accompli. » (*Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc., by James F. Meline, 1872.)

[3] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier.

En même temps il exprime à Marie son affection inaltérable et son vif et unique désir de vivre tout à fait avec elle. « Je ne désire rien, lui dit-il, sinon que nous vivions ensemble comme mari et femme. Si vous n'y voulez consentir, que je ne sorte jamais de ce lit[1]. » Ce ne fut donc pas Marie, mais Darnley qui, dans cette occasion, fut prodigue d'expressions tendres. Marie lui tendit aussitôt la main en signe de réconciliation, et il fut d'abord décidé qu'ils iraient ensemble à Craigmillar dès qu'il serait en état de voyager[2].

Darnley parla aussi à la reine du complot ourdi contre lui à Craigmillar, et dont il avait été prévenu en termes vagues. S'il fallait en croire la déposition de Crawford, il fut averti par le laird de Minto que la reine avait refusé de signer un écrit rédigé dans le but de se saisir de lui, et, en cas de résistance, de le mettre à mort. Il ajouta qu'il ne croirait jamais qu'elle, qui était sa propre chair, pût consentir à lui faire du mal, et que si d'autres le tentaient, il vendrait chèrement sa vie, à moins qu'il ne fût surpris pendant son sommeil. Toutefois, disait-il, il n'avait de soupçon contre personne[3].

[1] *Déposition de Thomas Crawford.*

[2] Hosack, t. Ier. — Crawford jura que Darnley lui communiqua ces détails aussitôt après l'entrevue, et que lui les écrivit sur-le-champ. Bien que cette dernière allégation soit fort suspecte, plusieurs passages de son récit ont un certain air de vraisemblance. Le langage de la reine n'est pas celui de la flatterie, car presque toutes ses questions sont des reproches indirects. Elle n'est réduite au silence que par le repentir et l'affection que lui montre Darnley, et c'est alors qu'a lieu une réconciliation plus ou moins complète. Est-il étonnant que Marie, qui avait pardonné deux fois à son frère ses trahisons, qui avait pardonné à Maitland et à Châtellerault, à Morton, à Lindsay, à Ruthven, ait été amenée à fermer les yeux sur les erreurs d'un mari qu'elle avait certainement épousé par affection et qui lui faisait une si complète confession de ses fautes?... Il est très-important de remarquer que la tentative de réconciliation vint de Darnley et non pas de la reine. C'est du témoignage que ses ennemis produisent contre elle, c'est-à-dire de la déposition de Crawford, que résulte cette preuve.... Il est d'ailleurs certain qu'à cette époque Darnley avait écrit de Glasgow à la reine pour lui exprimer ses regrets de son inconduite et pour amener une réconciliation. Par conséquent, la visite de Marie à Darnley, qui a été regardée, par des historiens prévenus ou mal instruits, comme une des preuves les plus fortes de sa complicité avec Bothwell, ne fut, même d'après le témoignage de Crawford, un de ses ennemis, que la chose la plus simple et la plus naturelle. (Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. Ier.) On a prétendu que ce fut pendant son séjour à Glasgow que la reine écrivit à Bothwell plusieurs des lettres dites de la cassette. Nous examinerons cette question en temps et lieu.

[3] Il n'existe aucun document qui prouve que la reine eut connaissance du complot tel qu'il fut formulé dans le *bond*. Elle ne put avoir quelque soupçon du projet que par la phrase mystérieuse de Lethington, et elle dut croire qu'après ses ordres formels, il ne serait donné aucune suite à des projets de violence. — La déposition de Crawford, qui prétend qu'un écrit du genre du *bond* fut mis sous

Crawford, s'il fallait ajouter foi à tout son récit, lui témoigna sa surprise de ce que la reine voulait le conduire à Craigmillar et le traiter ainsi en prisonnier. « Je ne suis pas sans crainte, lui aurait répondu le jeune roi, je n'ai que sa parole ; néanmoins je me remettrai entre ses mains, et j'irai avec elle, dût-elle me couper la gorge[1]. »

La nouvelle réconciliation de la reine avec Darnley était sincère. Rien de sérieux ne permet de la révoquer en doute. Cette dissimulation qu'on lui prête, afin de livrer plus facilement la victime à ses assassins, n'est qu'une invention de Buchanan et de ses trop crédules copistes. Il faudrait admettre, si l'accusation pouvait être fondée, que la reine fut d'une maladresse insigne, et qu'elle tomba dans un aveuglement inexplicable. Le divorce lui permettait de se délivrer de Darnley sans crime, et elle ne voulut consentir au divorce à aucun prix. Il n'eût tenu qu'à elle, en lui supposant la scélératesse qu'on lui prête, de l'empoisonner, lorsqu'il était atteint de la petite vérole, ce qui eût été facile, la mort pouvant être attribuée à l'épidémie. Au lieu d'agir ainsi, elle lui envoie son médecin, et grâce à cette précaution, Darnley est rendu à la vie et à la santé.

Marie et Darnley s'acheminèrent (27 janvier) à petites journées vers Édimbourg ; ils n'y arrivèrent que le dernier jour du mois[2].

Le projet de conduire Darnley à Craigmillar fut abandonné sans hésitation par la reine, dès qu'il eut montré quelque répugnance pour ce château[3]. Quant à Holyrood, de peur de la contagion, on évita de l'y installer. L'habitation où il fut conduit par la reine et où il entra le 31 janvier, avait été proposée par Lethington[4], à l'insu et en l'absence de cette princesse[5]. » On la choisit comme un lieu en bon

les yeux de Marie et qu'elle refusa de le signer, ne fut produite pour la première fois qu'aux conférences d'York, le 9 décembre 1568, et ne fut rédigée que pour les besoins de la cause. Elle doit être suspecte, à bon droit, sur plusieurs points.

[1] *Déposition de Crawford, State papers Office.* M. Jules Gauthier s'est demandé avec raison, à supposer, — ce qui n'est guère croyable, — que la déposition de Crawford ait été rédigée à cette date, comment il se peut faire que Lennox, à qui elle dut être communiquée, ait cherché, à la même époque, des renseignements auprès de Moray et sur les mêmes faits contenus dans cette déposition, ainsi que le prouvent deux lettres de lui écrites dans le même temps.

[2] Jules Gauthier ; Hosack.

[3] « Il fut projeté à Glasgow, dit Nelson, que le roi passerait d'abord la nuit à Graigmillar ; mais comme il n'en avait pas envie, ce projet fut abandonné et il fut décidé qu'il irait à Kirk of Field. » (Goodall, t. II, p. 244.) Il est bien entendu que nous ne tenons aucun compte des lettres de la cassette où il est question du choix que l'on fit de Kirk of Field.

[4] *Première déposition de Paris* et Hosack, t. Ier.

[5] Jules Gauthier, t. Ier.

air, où il recouvrerait facilement la santé[1]; » et Robert Melvil dit à l'ambassadeur d'Espagne que ce fut Darnley lui-même qui voulut loger dans cette maison[2]. Malgré ces témoignages, quelques historiens n'en ont pas moins persisté à soutenir que ce fut la reine qui choisit cette habitation, bien qu'elle connût le sort qui attendait Darnley. Cette maison, dite du *prébendaire*, appartenait au prévôt de l'église Sainte-Marie, appelée Kirk of Field (l'Église des Champs), à Robert Balfour, frère de ce James Balfour dont la plume venait de rédiger le *bond* régicide. Elle était située à trois quarts de mille d'Holyrood, dans les faubourgs du sud, en dehors des murs et en un lieu assez peu habité. Petite, de modeste apparence, mais solidement bâtie en pierre, elle se composait d'un sous-sol où se trouvaient la cuisine, l'office et le cellier, d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur. Cet étage, réservé au roi, se composait d'une chambre à coucher, d'une salle de présence et d'une galerie pour ses domestiques[3]. Le roi devant habiter cette maison jusqu'à sa guérison complète, on avait eu soin de meubler son appartement d'une manière somptueuse. Dans

[1] *Mémoires de Melvil.* La maison était située sur un lieu élevé et salubre. (Hosack.)

[2] « La casa me dize que era pequeña con jardines y buen asiento y sano, y que à esta causa el Rey se avia querido estar en ella. » (Guzman de Silva à Philippe II, 22 février 1567; Archives de Simancas; document cité par M. Jules Gauthier.) Les faussaires qui ont fabriqué la seconde déposition de Paris ont prétendu que la reine envoya Paris auprès de Lethington et de Bothwell pour leur demander s'il fallait loger le roi à Craigmillar ou à Kirk of Field, et que tous deux furent de ce dernier avis. Un passage de la première lettre prétendue de Marie à Bothwell fait aussi allusion à ce message. On voit à quel point ces faux documents sont en contradiction avec la déposition de Nelson et la lettre de Guzman de Silva. La reine avait tout fait préparer à Craigmillar pour y recevoir le royal malade; on y avait transporté tous les objets nécessaires pour qu'il y prît des bains ordonnés par les médecins, afin de faire disparaître les derniers restes de la maladie. Ce ne fut qu'au dernier moment que l'on renonça au projet de l'y conduire, ainsi que le prouve la déposition de Nelson, et ce fut le roi lui-même qui choisit Kirk of Field, comme en fait foi la lettre de Silva. Nelson prétendit, dans sa déposition, qu'il alla préparer, pour y recevoir Darnley, la maison du duc de Châtellerault, située dans le voisinage, mais ce n'est pas vraisemblable, attendu que cette maison était alors occupée par l'archevêque de Saint-André, ainsi que le prouvent les dépositions de Barbara Martine et de Meg Crokat; Hopetoun ms. Register House, Edinburgh.

[3] *Ibidem.* Nous ne nous appuyons pas sur la seconde déposition de Paris à propos des détails qu'elle donne sur ces faits, par la raison bien simple qu'il est avéré qu'elle est fausse.

Tout auprès de Kirk of Field se trouvaient la maison du duc de Châtellerault, habitée alors par l'archevêque de Saint-André, et une autre maison appartenant au master de Maxwell. (*Déposition de Barbara Martin et de Meg Crokat,* Hopetoun ms.; J. Gauthier.) Elle n'était donc pas dans « une terre inconnue, » dans une solitude, comme l'affirme Buchanan. — Hosack, t. I[er].

la chambre à coucher, on avait dressé un lit en velours violet, riche présent de la reine, et dans la salle de présence un dais de velours noir, emblème de la royauté[1]. Un lit fut installé pour la reine au rez-de-chaussée, dans une chambre au dessous de celle du roi[2]. Elle n'y coucha que deux fois, mais elle ne cessa de venir chaque jour passer auprès de lui plusieurs heures, et souvent elle ne rentrait à Holyrood qu'à une heure avancée de la nuit.

Cependant, Bothwell et Lethington s'étant rendus secrètement, vers le 20 janvier, au château de Whittingham[3], dans l'East Lothian, où s'était retiré le comte de Morton, chez un de ses parents, s'ouvrirent à lui de leur projet de mettre à mort Darnley, et le pressèrent vivement de se joindre à eux. Mais, s'il faut en croire la confession de Morton, faite avant son exécution en 1581, ils ne purent le décider, malgré ses promesses antérieures et malgré leurs instances, à devenir leur complice. Il leur répondit qu'il était sorti d'embarras depuis trop peu de temps pour s'y remettre de sitôt. « Peu de jours après, toujours d'après sa version, Bothwell étant venu le

[1] *Inventaires de la reine d'Ecosse*, cités par Jules Gauthier. Il est dit, dans la déposition de Nelson, fort suspecte en certains points (et l'on en a fait un argument pour prouver que la reine avait connu d'avance le projet de meurtre), qu'elle fit enlever ce lit neuf avant que le crime fût commis, pour le remplacer par un lit sans valeur. « Peut-on concevoir, dit un écrivain anglais, une femme, bien plus, une reine, s'arrêtant, sur le point de commettre un meurtre atroce, à sauver quelques meubles, au risque, en agissant ainsi, de dénoncer son crime. » Une récente découverte, faite par le savant Joseph Robertson, du *Register house*, à Édimbourg, est venue réduire à néant, sur ce point, la déposition de Nelson, évidemment fabriquée pour les besoins de la cause. Ce sont les *Inventaires de la reine d'Écosse*, et la *Décharge* donnée par elle à Servais de Condé de tous les meubles et objets qui furent perdus à Kirk of Field. Le lit qui fut détruit était bien le lit fort riche de Darnley, celui dont la reine lui avait fait cadeau au mois d'août précédent. Voici la note de l'Inventaire : « N° 7, *item*. Un lit de velours d'un brun violet, orné d'une passementerie faite d'or et de soie, avec un ciel de lit et des tentures; des trois tentures, l'une à moitié garnie, et trois rideaux de damas violet sans franges, sans passementerie sur les dits rideaux. » Et en regard, on lit cette note : « *En août* 1566, *la reine donna ce lit au roi, garni de toutes ces choses, et, en février* 1567, *le dit lit fut perdu avec la maison.* » « And in February 1567, the said bed was tint (lost) in his ludgeing. » (Inventaires, p. 19.) La décharge donnée par la reine à Servais de Condé de l'ameublement qui fut détruit à Kirk of Field « confirme l'inventaire, et prouve en outre que la maison était royalement meublée, et que le désir qu'on suppose à la reine de sauver un lit plus ou moins neuf ne peut être qu'une invention aussi ridicule que malveillante. » (J. Gauthier, t. Ier, Appendice, p. 374, et Hosack, t. Ier.)

[2] *Déposition de Nelson*, dans Goodall et Anderson; J. Gauthier et Hosack.

[3] A la différence de Don Quichotte, qui prenait les hôtelleries pour des châteaux, M. Froude transforme les châteaux en hôtelleries. Il dit que les conspirateurs se rencontrèrent dans la cour de l'hôtellerie de Whittingham. (*History of England*, vol. VIII, p. 351.)

presser de nouveau en lui assurant que la reine approuvait tout, il répondit qu'il ne se mêlerait de rien avant qu'on ne lui eût fourni la preuve par écrit que la reine consentait à l'entreprise, et comme cette garantie ne fut pas mise sous ses yeux, il refusa de se mêler du complot[1]. » Morton était ainsi, de son propre aveu, prévenu de la conspiration, et il y a de fortes présomptions pour croire que, malgré son désaveu, il aida à l'exécution du complot. Des motifs plus puissants que ceux de la vengeance le poussaient, aussi bien que les autres conspirateurs, à poursuivre le meurtre de Darnley. Morton et Maitland (de Lethington), aussi bien que Moray, avaient pesé sur la nature généreuse de la reine au sujet de la disposition des terres du domaine de la couronne, et ils savaient que Darnley avait exprimé sa désapprobation pour cette imprévoyante libéralité de sa femme. Ils savaient en outre que, suivant les lois de l'Écosse, de tels dons ne pouvaient se faire sans la sanction du Parlement, et qu'ils pouvaient être révoqués au premier moment, jusqu'à ce que la reine eût atteint ses vingt-cinq ans[2]. Ces craintes des conspirateurs n'étaient pas sans fondement, car sous le règne précédent divers dons que les nobles avaient arrachés à Jacques V, durant sa minorité, furent révoqués avant qu'il eût atteint la majorité prescrite par la loi[3]. Marie n'avait pas encore vingt-cinq ans, et il était de la plus grande importance pour les conspirateurs d'obtenir la confirmation de leurs titres dans la session du Parlement qui devait s'ouvrir au printemps. S'ils perdaient cette occasion, la reine pouvait à son plaisir, avant décembre 1567, diminuer ou reprendre les dons immenses qu'elle leur avait faits avant son mariage. Les conjurés

[1] *Confession de Morton*, dans *Bannatyne Memorials*, pp. 317 et 318, et Malcolm Laing, cités par J. Gauthier. — Archibald Douglas, l'un des meurtriers, assure qu'il se rendit à Whittingham avec Bothwell et Maitland. « Je fus prié, dit-il, par le comte de Morton, d'accompagner Bothwell à Édimbourg et de revenir avec la réponse qu'il obtiendrait de Votre Majesté (Marie Stuart), qui, m'ayant été donnée par les dites personnes, ne fut pas autre que ceci, aussi vrai que Dieu sera mon juge : « Montrez au comte de Morton que la reine ne veut rien entendre au sujet de ce que nous lui avons fait connaître. » Quand je le priai de me faire une réponse plus claire, le secrétaire Lethington me dit que le comte comprendrait parfaitement. » (*Archibald Douglas à Marie Stuart*, pendant sa captivité à Sheffield, dans Robertson, *Appendix*, n° XLVII.) « Nous avons ainsi, dit M. Hosack, la confirmation de ce témoignage de Morton que les conspirateurs lui avaient promis d'obtenir de la reine un consentement écrit. Mais nous n'avons aucune preuve pour croire que leurs promesses étaient fondées. » Dans sa lettre à Marie Stuart, Douglas accuse formellement Moray d'avoir approuvé le meurtre du roi.

[2] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. Ier, p. 179. Statuta James II, anno 1437. Gilbert Stuart, *Public law of Scotland*, 49.

[3] Gilbert Stuart, *ibid.*, 52.

avaient de bonnes raisons pour supposer que Darnley exercerait toute son influence pour l'y engager, et comme sa maladie pouvait amener une réconciliation — (car tous savaient avec quelle facilité la reine savait oublier les injures), — le danger était clair et imminent. Quoique Bothwell eût eu une part moins grande aux largesses de la reine, nous savons qu'il avait un motif bien plus puissant de tremper dans le meurtre de Darnley. Ainsi fut formé le troisième complot de la noblesse protestante pour la destruction de Darnley et de la reine. Deux avaient déjà échoué; les conspirateurs allaient recueillir enfin le fruit de leur persévérance et de leur audace [1].

Si l'on se demande pourquoi Lethington et Morton se prêtèrent aux projets meurtriers de Bothwell, la réponse est bien simple. Le complot réussissant, ils savaient qu'il serait aussi fatal à Bothwell qu'à la reine. Depuis longtemps Bothwell était considéré comme un ennemi par la faction dont Moray était le chef. Leur réconciliation avec lui était de date récente et n'avait jamais été sincère [2]. Le meurtre de Darnley, suivi du mariage de la reine avec le principal meurtrier ne pouvait manquer d'exaspérer le peuple; et en s'appuyant sur le mécontentement général, les chefs protestants devaient infailliblement réussir dans leur projet, médité de longue main, de s'emparer de nouveau du gouvernement. Robertson considère comme incroyable que des conspirateurs puissent élever au pouvoir un complice détesté, dans le but de consommer sa ruine. On sait pourtant que ces mêmes hommes avaient joué le même jeu avec Darnley quelques mois auparavant; qu'ils s'étaient engagés à lui faire obtenir la couronne matrimoniale au prix de son adhésion au meurtre de Riccio. Mais qui peut douter que si Darnley fût jamais parvenu à cette dignité, il n'en eût été aussitôt précipité par ceux-là mêmes auxquels il aurait dû son élévation? Le premier complot pour la destruction de Darnley, après le meurtre de Riccio, manqua pour des causes que nous avons expliquées; celui contre Bothwell réussit complétement [3].

Cependant, les chefs du complot, Bothwell, Lethington, Morton, Argyle, Huntly, Archibald Douglas, avaient recruté pour adhérents le comte de Caithness, l'archevêque de Saint-André, lord Lindsay, le jeune lord Ruthven, les deux Balfour, et, s'il faut en croire la confession de l'un des meurtriers, la plupart des nobles qui s'é-

[1] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, t. I[er], p. 180. M. Hosack, savant avocat écossais, était plus à même que personne de jeter un jour nouveau sur cette cause essentielle de la chute de Marie Stuart.

[2] Lettre de Bedford du 3 août précédent, citée par Hosack.

[3] Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers*, etc., t. I[er], p. 181.

taient trouvés à Craigmillar au moment même de la signature du *Bond*. Quant à Moray, tenu au courant de tout, il n'avait voulu participer à rien; il se contentait de « regarder à travers ses doigts, » suivant l'expression de Lethington. Afin de mieux profiter des événements, sa constante politique était de ne jamais se compromettre.

Bothwell, qui avait aveuglément accepté d'être le chef le plus actif du complot, chercha des hommes de main et d'exécution. Trois ou quatre jours avant le meurtre, il fit des ouvertures à John Hepburn de Bolton, un de ses cousins, et à trois autres gentlemen, le laird d'Ormiston, Hob d'Ormiston, Hay de Tallo, qui, après quelques hésitations, finirent par céder à ses instances[1]. Il s'adjoignit aussi quelques hommes obscurs, tels que William Powrie, son portier; Patrick Wilson, son tailleur; Georges Dalgleish, son valet de chambre; et Nicolas Hubert, surnommé Paris, un de ses anciens serviteurs, qu'il avait récemment placé dans la maison de la reine.

Darnley, s'il faut en croire les *Mémoires de Melvil*, fut, trois jours avant le crime, averti par lord Robert Stuart[2] que s'il ne se hâtait de fuir, sa vie était en danger. Confronté avec Darnley, par ordre et en présence de la reine[3], lord Robert nia le propos. Darnley, en fureur, lui donna un démenti, et les deux jeunes gens, saisissant leurs dagues, étaient sur le point de se jeter l'un sur l'autre, lorsque la reine appela Moray qui les sépara. Mais l'alarme était donnée, et Bothwell se hâta de précipiter le dénoûment[4]. Les meurtriers avaient d'abord résolu d'expédier Darnley en rase campagne; ils renoncèrent à ce projet dans la crainte d'être découverts, et ils convinrent de le faire sauter avec la maison de Balfour[5]. On ignore quel fut l'auteur de cette tragique proposition.

Le coup avait été d'abord fixé à la nuit du samedi, 8 février; mais comme les préparatifs n'étaient pas terminés, on le remit à la nuit suivante. Ce soir-là, Marie devait assister à un bal masqué qu'elle donnait à Holyrood à l'occasion du mariage de deux de ses serviteurs, Sébastien Page et Marguerite Carwood[6]. Ce fut très-probablement Bothwell qui choisit cette nuit-là pour que la reine n'eût

[1] *Déposition de John Hepburn*, dans Anderson et Laing; *Confession du laird d'Ormiston*, dans Laing, *Appendix;* J. Gauthier.

[2] Frère naturel de la reine et abbé laïque d'Holyrood.

[3] Une conscience coupable, dit M. Hosack, eût reculé devant le danger d'une confrontation.

[4] *Mémoires de Melvil.*

[5] *Confession de John Hepburn*, dans Anderson, t. II.

[6] M. Hosack dit Christine Hogg.

à courir aucun danger, car on savait, dans son entourage, qu'elle devait coucher à Holyrood à la suite du bal[1].

Moray, quoique ce fût un dimanche, jour où il n'était pas permis à tout dévot presbytérien de se mettre en route, Moray se sauva dans le Fife à toute bride, sous prétexte d'aller soigner sa femme, qui, disait-il, était dangereusement malade[2]. S'il fallait en croire l'évêque de Ross, il aurait dit, chemin faisant, à un de ses serviteurs, compagnon de sa fuite : « Cette nuit, avant qu'il soit peu, Darnley aura perdu la vie[3]. »

Dans l'après-midi du dimanche, Bothwell convoqua chez lui les hommes dont il avait fait choix et leur assigna leurs rôles[4]. Il avait eu soin de faire venir de Dunbar à Holyrood une certaine quantité de poudre qu'il avait cachée dans son appartement, au rez-de-chaussée. Il donna l'ordre à ses complices de la porter, le soir même, à Kirk of Field, dans la chambre de la reine, au-dessous de celle du roi, et de préparer une mèche de quelques pouces pour y mettre le feu[5].

Ce soir-là, Marie, après avoir assisté à un banquet donné par l'évêque d'Argyle en l'honneur de M. de Moretta, l'ambassadeur du duc de Savoie, se rendit, comme d'habitude, à Kirk of Field avec les principaux seigneurs de sa cour pour y passer une partie de la soirée auprès de Darnley[6] jusqu'au moment de la mascarade. Chemin faisant, Bothwell se détacha de l'escorte pour aller donner ses dernières instructions aux Ormiston, et tandis que ses hommes se

[1] Nelson prétend, dans sa déposition, qu'elle avait promis à Darnley de coucher cette nuit-là à Kirk of Field, ce qui est de toute invraisemblance, puisqu'elle devait assister au bal donné par elle à Holyrood.

[2] Lesly, évêque de Ross, Herries, Goodall, Chalmers, J. Gauthier.

La reine, malgré ses instances pour que Moray restât auprès d'elle, afin d'assister à une importante réception diplomatique, ne put le retenir. M. Froude lui-même est forcé d'avouer que Moray connaissait le projet de meurtre. « Son départ d'Edimbourg, dit-il, le matin même du meurtre, permet de croire qu'il ne l'ignora pas, alors que toute la cour faisait plus ou moins partie de la conspiration. » (*History of England*, vol. IX, p. 35. — Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc.) M. Froude oublie de nous dire si le silence de l'*immaculé Moray*, à l'égard de Darnley, à qui il pouvait sauver la vie, lui paraît être un acte d'honnête homme.

[3] M. Hosack pense qu'une telle confidence serait peu d'accord avec le caractère prudent et dissimulé de Moray, surtout en un tel moment. — *Défense de l'honneur de Marie*, par Lesly, évêque de Ross, dans Anderson, t. Ier.

[4] *Dépositions de Dalgleish, de Powrie et de J. Hay de Tallo*, dans Laing, t. II.

[5] *Dépositions de Powrie et de John Hay de Tallo*, dans Anderson, t. II; Jules Gauthier.

[6] Lettre de M. de Clarnault, envoyé français en Ecosse, 12 février 1567; Chalmers, t. II. — *Marie à l'archevêque de Glasgow*, Labanoff, t. II, p. 4.

rendaient, autour de la maison de Balfour, aux postes qu'il leur avait désignés, il vint rejoindre la reine et les seigneurs.

Vers les dix heures, sur l'ordre de Hepburn, Wilson et Powrie se rendirent à Holyrood pour y prendre la poudre[1]. Elle était contenue dans une malle et une caisse, et il fallut deux voyages pour la conduire, à dos de cheval, à l'entrée d'un couvent de dominicains, nommé Black Friars (*les moines noirs*), situé dans le voisinage de la maison habitée par le roi. Là, pour qu'elle pût être plus facilement introduite, le laird d'Ormiston, Hepburn et Hay de Tallo la vidèrent dans des sacs, et, munis de fausses clefs, ils se hâtèrent, sur l'ordre de Bothwell et avant le départ de la reine, d'aller la répandre sur le plancher dans la chambre habitée par elle et qui se trouvait précisément au-dessous du lit de Darnley[2]. Hepburn et John Hay, qui étaient chargés de mettre le feu à la mèche, restèrent seuls au rez-de-chaussée, et pour que personne ne pût, en y pénétrant, s'apercevoir des sinistres préparatifs, les portes furent fermées sur eux avec soin, au moyen de fausses clefs, soit par Paris, soit par Robert Balfour[3]. Lorsque tout fut terminé, Paris eut

[1] *Deuxième déposition de Powrie,* dans Laing, t. II.

[2] *Déposition de Hepburn;* Anderson, t. II, J. Gauthier et Hosack.

[3] *Dépositions de Hepburn et du laird d'Ormiston*, Anderson et Laing, *Appendix;* J. Gauthier.

Nelson prétendit, dans sa déposition, que lorsque la reine vint coucher à Kirk of Field, elle donna les clefs de son appartement à Archibald Beaton, son huissier, et à Paris son valet de chambre. On a voulu conclure de là que c'était pour ouvrir les portes aux assassins. N'était-il pas naturel qu'elle confiât ses clefs à ses domestiques? Ce qui est hors de doute, c'est que Paris et les autres conjurés avaient entre leurs mains treize ou quatorze fausses clefs pour ouvrir toutes les portes, clefs qu'avait fait fabriquer Balfour, le maître de la maison, et qui avaient été fournies par lui aux assassins. (Anderson, t. II, p. 188, et *Confession d'Ormiston*, *ibid.*, t. II, p. 192.)

Un historien français, s'appuyant sur la seconde *Déposition de Paris*, dit que « Bothwell défendit au susdit Paris de dresser le lit de la reine immédiatement au-dessous de celui du roi, parce que c'était là qu'il voulait placer la poudre, » et que « Paris n'en ayant rien fait, Marie Stuart lui ordonna elle-même, lorsqu'elle entra le soir dans sa chambre, de changer le lit de place. » Il ajoute que « cet incident suffirait seul pour mettre hors de doute la complicité de Marie Stuart. » Nous répondrons à cela que rien ne serait plus vrai si la seconde déposition de Paris n'était pas fausse. — On sait, de plus, à quoi s'en tenir par une note précédente sur l'accusation portée contre Marie d'avoir, avant le crime, « *fait enlever un lit de velours neuf de l'appartement du roi et de l'avoir remplacé par un vieux.* » (*Déposition de Nelson*, dans Laing et Anderson.) Quant à « *la riche couverture en peaux de martre,* » qui fut retirée de sa chambre, et « *qu'elle ne voulait sans doute pas y laisser à la veille de l'explosion,* » on sait aussi à quoi se réduit cette accusation, et comment cette couverture a pris de la valeur sous la plume de Laing et d'un autre historien qui renchérit encore sur son estimation. (*Première déposition de Paris.*)

soin d'aller en prévenir Bothwell. Onze heures venaient de sonner. La reine se leva et, après avoir, suivant son habitude, donné à Darnley le baiser d'adieu[1], et lui avoir fait présent d'une bague qu'elle lui passa au doigt, elle se dirigea vers Holyrood à la lueur des torches. Bothwell, afin de n'éveiller aucun soupçon, eut soin de se mêler aux autres seigneurs. Comme il se faisait tard, la reine s'arrêta peu de temps dans la salle de bal et se retira dans sa chambre à coucher sur le coup de minuit. A peine était-elle sortie, que Bothwell courut chez lui. Il se dépouilla en toute hâte de son costume de velours noir brodé d'argent et doublé de satin, et, ayant pris un vêtement d'étoffe commune, sur lequel il jeta un manteau de couleur sombre, il sortit du palais par la porte sud du jardin[2]. Il était suivi de Powrie, de Dalgleish, de Paris[3] et de Wilson.

Comme ils arrivaient à l'entrée de Canongate : « Qui va là? leur cria la sentinelle qui gardait la porte. — Amis, répondirent les conjurés. — Amis de qui? reprit la sentinelle. — Amis de milord Bothwell, » répliqua Powrie. Ils traversèrent Canongate et trouvèrent fermée la porte du haut par où ils devaient passer. Wilson cria au portier, John Galloway, d'ouvrir aux amis de milord Bothwell, et celui-ci, obéissant avec humeur, leur demanda ce qu'ils faisaient hors du lit à cette heure de la nuit[4]. Lorsque la bande fut arrivée auprès du couvent de Black Friars, vers Kirk of Field, Bothwell y posta Powrie, Dalgleish et Wilson[5], en leur ordonnant de ne pas bouger jusqu'à son retour, quoi qu'ils pussent voir ou entendre, et seul, avec Paris, il franchit le mur du jardin de Balfour pour rejoindre Hepburn et Hay de Tallo. Les deux bandits n'attendaient que l'arrivée de Bothwell pour mettre le feu à la mèche,

[1] Nelson prétend, dans sa déposition, que Marie avait promis à Darnley de passer la nuit à Kirk of Field, mais cela n'est pas vraisemblable, puisque personne, autour d'elle, et le roi surtout, ne pouvait ignorer qu'elle devait assister au bal qu'elle donnait à ses serviteurs à Holyrood.

[2] *Déposition de Powrie,* Laing, t. II.

[3] Il est aujourd'hui démontré, de la manière la plus évidente, que la seconde *Déposition de Paris*, sur laquelle s'appuient les ennemis de Marie Stuart, comme sur la principale preuve de sa culpabilité, est entièrement fausse. Plusieurs historiens la tenaient depuis longtemps pour suspecte; les dernières découvertes de M. Hosack ne peuvent plus laisser le moindre doute à cet égard. La pièce a été fabriquée par Hay, le secrétaire de Moray, ainsi que nous en fournirons la preuve, lorsque le moment sera venu d'examiner ce document.

[4] Bothwell passa devant la demeure d'Ormiston, afin qu'il se joignît à la bande; mais celui-ci, tremblant de peur, ne répondit pas à l'appel. (*Confession d'Ormiston,* dans Laing, t. II.

[5] *Confessions de Powrie et de Dalgleish*, dans Laing, t. II.

longue de quelques pouces et préparée de manière à brûler lentement, afin qu'ils eussent le temps de s'éloigner. Après avoir refermé les portes de la maison, pour qu'aucune des victimes ne pût s'échapper, ils allèrent se poster dans le jardin, à quelque distance, afin d'attendre l'explosion, qui n'eut lieu qu'un quart d'heure après[1]. Comme elle tardait, Bothwell voulut s'assurer, de ses propres yeux, si la mèche brûlait encore, et il allait se diriger vers la fenêtre, lorsqu'il fut retenu par Hepburn, qui lui représenta tout le danger qu'il allait courir.

Une heure après le départ de la reine, le roi s'était mis au lit, n'ayant auprès de lui que son page Taylor. Ses autres domestiques, Thomas Nelson et Édouard Symons, étaient couchés dans la galerie, ainsi que deux grooms, Glen et Macaig, et s'y étaient endormis[2].

Ce fut vers les deux heures du matin[3] qu'eut lieu l'explosion. Elle fut aussi formidable qu'une volée de vingt-cinq ou trente coups de canons[4]. La maison de Balfour n'était plus qu'un amas de décombres. Aussitôt Bothwell et ses hommes, après avoir franchi l'enceinte du couvent de Black-Friars, coururent vers Édimbourg. Ils essayèrent en vain d'en escalader la muraille et ils furent contraints de s'adresser de nouveau à John Galloway, le gardien de l'une des portes de Canongate. Arrivés à l'entrée du jardin d'Holyrood, la sentinelle leur cria de nouveau : — Qui va là ? — Ils répondirent : — Serviteurs de Bothwell, qui venons lui apporter des nouvelles du dehors[5].

L'arquebusier leur ayant demandé quelle était la cause de l'explosion, ils prétendirent qu'ils n'en savaient rien[6].

En proie à une agitation fiévreuse, Bothwell se fit verser à boire pour calmer sa soif ardente, il se déshabilla promptement et se jeta

[1] *Déposition de Hay et de Hepburn*, dans Anderson, t. II; J. Gauthier. Un grave historien a supposé, sans la moindre preuve, et se fondant uniquement sur un calcul de probabilités, que Hepburn et John Hay de Tallo, à l'aide de fausses clefs, pénétrèrent dans l'appartement du roi et qu'ils l'étranglèrent, ainsi que son page. On verra, plus loin, qu'il est plus probable que Darnley périt par d'autres mains que les leurs.

[2] Déposition de Nelson, qui seul échappa au désastre; dans Goodall, t. II; J. Gauthier et Hosack.

[3] Quelques historiens disent entre deux et trois heures.

[4] Dépêche de M. de Clarnault, envoyé de France, citée par J. Gauthier. — *Confessions de Powrie, de Dalgleish, de Hay de Tallo, de John Hepburn*, dans Laing, t. II.

[5] Il est facile de comprendre que Bothwell, en prenant cette précaution, espérait se créer un alibi.

[6] *Dépositions de Hepburn et de Powrie*, dans Anderson, t. II; J. Gauthier.

sur son lit. Une demi-heure après, un serviteur du château, Georges Hacket frappait à sa porte.

— La maison où se trouvait le roi, lui dit-il tout tremblant, a sauté en l'air, et le roi a été tué.

— Fi! trahison! s'écria le bandit en bondissant et en feignant la plus vive indignation.

Huntly, Argyle, Athol accourent chez lui; Bothwell se lève et tous se rendent chez la reine[1]. Déjà la sinistre nouvelle était parvenue jusqu'à elle. Dans ce premier moment de trouble, elle envoya sur les lieux en toute hâte ses serviteurs, une partie de sa garde, plusieurs seigneurs, Huntly, Argyle, Bothwell pour s'informer de la vérité. « On peut à peine s'imaginer dans quelle détresse et quelle agonie elle fut plongée, » écrivait, le lendemain même de la catastrophe, M. de Clarnault[2], l'envoyé de France, que nous croyons plus volontiers que Buchanan et ses copistes qui soutiennent que la reine fit preuve de la plus complète insensibilité. Au bruit de l'explosion, la population d'Édimbourg, réveillée en sursaut, s'était rendue en foule sur le théâtre du crime. Kirk of Field n'était plus qu'un monceau de ruines; tout jusqu'aux fondations avait été violemment arraché et dispersé. » Des quartiers de pierre de dix pieds de longueur avaient été lancés au loin, et des cinq ou six personnes qui habitaient la maison, on n'en retrouva qu'une seule vivante sous les décombres. C'était Thomas Nelson[3]. Il ne put donner aucun renseignement sur ce qui s'était passé, l'explosion l'ayant surpris au milieu de son sommeil. Ce ne fut que quelques heures après que l'on découvrit, dans un verger, à cent pas de la maison détruite et dans la direction du mur de la ville[4], les cadavres de Darnley et de son page Taylor. Ils gisaient l'un à côté de l'autre, nus, en chemise, au pied d'un arbre. Les deux corps ne portaient aucune brûlure, aucune contusion, et la robe de chambre de Darnley et ses pantoufles, déposées auprès de lui, étaient intactes. Comment ces deux corps auraient-ils pu être lancés à une si grande distance sans présenter la moindre lésion, et se trouver précisément l'un à côté de l'autre, ainsi que les pantoufles et la pelisse du prince? Aussi ne vint-il à la pensée de

[1] *Dépositions de Powrie, de Dalgleish, de Hepburn*; Laing, t. II.

[2] *Record office*, dépêche citée par M. Meline, *Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc. 1872.

[3] *Historie of James the sext; Dépêche de Clarnault; Lettre du conseil privé d'Ecosse à Catherine de Médicis*, dans Laing; documents cités par J. Gauthier. *Lettre de Marie à l'archevêque de Glasgow*, dans Labanoff, t. II, p. 3.

[4] *D. Guzman de Silva à Philippe II*, 17 et 22 février, Archives de Simancas, document cité par M. Gauthier.

personne, parmi tant de témoins, que l'explosion fût la vraie cause de la mort du roi et de son page.

Bothwell, fendant audacieusement la foule épouvantée, fit transporter les deux cadavres dans une maison voisine avec défense de la laisser approcher pour les examiner[1]. Pendant plusieurs jours, le corps de Darnley fut confié à la garde de l'un de ses serviteurs et de quelques soldats en attendant que la cause de sa mort pût être constatée par les médecins; puis il fut enterré dans la chapelle d'Holyrood[2].

A côté du complot que dirigea Bothwell, — et dont nous venons d'exposer le récit d'après les confessions des meurtriers, telles que nous les ont laissées les mutilations de Moray et de ses complices, — il est certain qu'il y eut une autre conspiration[3], ourdie contre la vie du roi et peut-être aussi contre celle de la reine. Bothwell n'en soupçonna pas même l'existence. Comment des blocs aussi énormes auraient-ils pu être arrachés aux fondations et lancés à une si grande distance au moyen de la poudre non comprimée que Bothwell et les siens avaient répandue sur le sol? Au moment du crime, on ne douta pas qu'une mine souterraine n'eût été pratiquée dans les fondations. M. de Clarnault, qui se trouvait alors à Édimbourg, dit

[1] *Drury à Cecil*, 11 février, *State papers Office;* Tytler, t. VII; Hosack, t. Ier.

[2] *Birrel's Diary;* Melvil, Chalmers, Tytler, J. Gauthier.

[3] Toutes les dépositions et confessions des meurtriers dont le texte est parvenu jusqu'à nous furent certifiées par le clerc du tribunal, Bellenden, et Laing affirme que « rien n'est plus authentique (vol. II). » Mais quand on considère qu'elles eurent lieu devant un tribunal secret et probablement qu'elles furent extorquées par la torture, le langage de cet historien semble un peu trop hasardé. L'attestation d'un clerc de tribunal ne prouve rien, car les dépositions ne furent pas faites devant lui, mais devant les lords du conseil privé (*State Trials*, t. Ier), c'est-à-dire Morton, Huntly, Argyle, Maitland (Lethington) et Balfour, qui étaient tous plus ou moins impliqués dans le meurtre du roi et qui, certainement, n'allaient pas chercher des preuves contre eux-mêmes. Laing lui-même admet, sur l'autorité d'une lettre de Robert Melvil, que Hay de Tallo, lorsqu'il fut, le premier, arrêté en septembre 1567, accusa Huntly et Bothwell. Le comte de Bedford, dans une lettre à Cecil, jette encore plus de lumière sur ce point : « Hay de Tallo, dit-il, découvrit le plan du meurtre, déclarant quels en furent les exécuteurs, et s'aventura jusqu'à frapper un grand nombre, non des plus petits. » (*Bedford à Cecil*, 5 septembre 1567, *Record office;* Hosack, t. Ier.) Toutes ces accusations sont pourtant supprimées; car, dans la déposition de Hay, aucune personne notable n'est accusée directement, excepté Bothwell, et sur ce point toutes les dépositions s'accordent. Les dépositions et confessions de Hay et de ses complices concordent encore, en constatant que neuf personnes seulement étaient à Kirk of Field à l'occasion du meurtre. Mais nous avons le témoignage de Moray lui-même, qui assura qu'il y avait de trente à quarante personnes engagées dans le complot. (*Lettre de Silva à Philippe II*, dans Froude, t. IX, p. 37; Jules Gauthier; Hosack.)

que la maison dut sauter au moyen d'une mine[1]. C'est ce que dit aussi le *Diurnal of occurrents*, rédigé à Édimbourg à la même époque. Plus tard on en eut la preuve manifeste. Morton, lors de son procès, fut accusé formellement, ainsi que ses amis, d'avoir creusé cette mine et fut condamné à mort pour ce crime[2]. On sut que James Balfour avait fourni soixante livres de poudre[3], et, quatorze ans plus tard, un serviteur d'Archibald Douglas, Binning, fit l'aveu que, par son ordre, il avait porté à Kirk of Field un tonneau de poudre pour faire sauter la maison au moyen d'une mine[4].

Le gouvernement anglais fut mieux renseigné que ne le sont les historiens. Peu de jours après le crime, Drury écrivait à Cecil qu'un capitaine, nommé Cullen, avait conseillé aux assassins « de ne point se fier à une explosion et d'étrangler le roi pour plus de sûreté[5]. »

[1] Von Raumer, Hosack. MM. Hosack et Jules Gauthier sont de cet avis, que nous partageons pleinement. M. Meline, dans son étude critique de l'*Histoire d'Angleterre* de M. Froude, dit que « l'on peut considérer comme positif, qu'à l'insu de Bothwell et avant que Darnley vînt à Kirk of Field, les murs des fondations avaient été minés par Morton et ses complices. » (*Mary queen of Scots and her latest English historian*, etc. 1872.) « Cette mine, poursuit M. Meline, avait pour but de faire sauter à la fois Darnley et la reine, et explique le message envoyé de Paris par l'archevêque de Glasgow, » qui avertissait la reine qu'un complot était tramé contre elle et qu'il l'avait appris de l'ambassadeur d'Espagne. (*Mary queen of Scots and her latest English historian*, 1872.) « Est-ce que Marie Stuart aurait fait placer cette poudre, dit le spirituel critique? Est-ce qu'elle aurait quitté Holyrood pour venir dormir au-dessus pendant plusieurs nuits de suite... Car ce ne fut certainement pas la poudre de Bothwell, placée au-dessus de la cave, qui fit sauter les fondations, etc. » (*Ibidem.*)

[2] *Jugement de Morton*, dans Laing, *Appendix*, p. 320, et dans *Banatyne's Memorials;* documents cités par J. Gauthier.

« Laquelle (poudre), peu auparavant, avait été placée et mise par lui (Morton) et ses compagnons sous le sol et sous des pierres angulaires et en dedans des voûtes et dans les places sombres, à cet effet. » (*Jugement de Morton*, dans Laing, *Appendix;* Jules Gauthier, t. Ier, p. 368 de l'Appendice, note I.) Moray, se trouvant à Londres, dit à l'ambassadeur de Philippe II, qui l'écrit à son maître, « que la maison où le roi fut tué était entièrement minée. » « Y estuvo la casa donde el Rey fue muerto toda minada... » (Silva à Philippe II, 21 avril 1567, Archives de Simancas, document cité par J. Gauthier, t. Ier, p. 369 de l'Appendice; Hosack, t. Ier.)

[3] *Drury à Cecil*, 28 février 1567, dans Tytler, t. V, *Appendix*, p. 516; Jules Gauthier.

[4] *Arnot's State Trials;* J. Gauthier. Enfin, Buchanan lui-même dit, dans sa *Detection*, « que les meurtriers avaient gardé la clef de la chambre basse dont ils avaient miné les murs, et qu'ils avaient rempli les trous de la mine de poudre à canon. »

[5] 24 avril 1567; *State papers Office;* dépêche citée par Jules Gauthier. Cullen était, suivant Drury, une créature de Bothwell. (Hosack, t. Ier.) Laing et Hume ont imperturbablement soutenu, pour se conformer aux dépositions de Hepburn et de Hay, que le roi fut tué par l'explosion et lancé en l'air à plus de cent pas.

L'ambassadeur de Savoie, M. de Moretta, qui avait puisé ses renseignements sur les lieux et à bonne source, « avait la ferme conviction que le malheureux prince, entendant le bruit des hommes qui entouraient la maison et qui tentaient d'ouvrir avec de fausses clefs, s'enfuit par une porte de derrière, sans prendre d'autre vêtement que sa pelisse, mais qu'il fut arrêté dans sa fuite, étouffé ainsi que son page, et porté dans le jardin où on le trouva le lendemain... Quelques femmes du voisinage affirmèrent l'avoir entendu crier : « Ayez pitié de moi, mes frères, pour l'amour de Celui qui a eu pitié de tout le monde[1]. »

Buchanan, qui savait fort bien à quoi s'en tenir, puisqu'il vécut dans l'intimité de plusieurs des conspirateurs, dit formellement que deux bandes d'assassins, outre celle de Bothwell, se rendirent, par divers chemins, à Kirk of Field, et que plusieurs d'entre eux ayant pénétré dans la maison, à l'aide de fausses clefs, étranglèrent le roi. Enfin, Melvil, non moins bien renseigné, dit que les meurtriers étouffèrent le roi en lui introduisant une serviette dans la bouche[2]. » « Trente ou quarante hommes armés entouraient la maison[3], » au

Mais ils n'expliquent pas pourquoi son corps ne portait aucune lésion et pourquoi le corps de son valet Taylor, avec ses pantoufles et sa pelisse, se trouvait précisément à côté de lui. (Hosack, t. Ier.)

[1] *Le nonce du pape en France à Cosme Ier*, 16 mars 1567, dans Labanoff, t. VII, pp. 108 et 109.

[2] *Histoire d'Écosse*, liv. XVIII.

[3] *Mémoires de Melvil.*

Il n'est point douteux que Darnley fut étranglé. Outre les historiens que nous venons de citer, l'auteur du *Diurnal of Occurrents*, l'*Histoire de Jacques VI*, les *Mémoires* de lord Herries, Knox, sont tous d'accord sur ce point. Mais, fut-il étouffé dans son lit ou dehors pendant qu'il fuyait? Cette dernière version, donnée par M. de Moretta, nous paraît, ainsi qu'à MM. Gauthier et Hosack, la plus vraisemblable. Comment comprendre, en effet, que les assassins, après avoir étouffé le roi dans son lit, l'eussent transporté dehors pour faire croire qu'il avait été victime d'une explosion? N'était-il pas plus simple de le laisser dans la maison? « Quanto al particular della morte di quel re, il detto signor di Moretta ha ferma opinione che quel povero principe sentendo il rumore delle genti che attorniavano la casa, et tentavano con le chiave false apprir gl'usci, volesse uscir per una porta che andava al giardino, in camicia con la peliccia, per fuggire il pericolo; et quivi fu affogato, et poi condotto fuori del giardino in un piccolo horto fuori della muraglia della terra, et che poi con il fuoco ruinassero la casa per amazzar il resto ch'era dentro; di che se ne fa congiettura, perciochè il re fu trovato morto in camicia con la peliccia a canto; et alcune donne che alloggiavano vicino al giardino, affermano d'haver udito gridar il re : « Eh, fratelli miei, « habbiate pietà di me per amor di Colui che hebbe misericordia di tutto il « mondo. » (*Le nonce du pape en France à Cosme Ier*, 10 mars 1567, dans Labanoff, t. VII, pp. 108 et 109; Tytler, t. VII; J. Gauthier; Hosack; Meline.)

[3] D. Guzman de Silva à Philippe II, d'après une lettre du prévôt de Berwick du 15 février; Archives de Simancas; document cité par J. Gauthier.

moment du crime, « afin de prêter main-forte en cas de besoin[1]. » Ils étaient divisés en plusieurs bandes. Parmi eux se trouvait, campé à cheval, Ker de Fawdonside, l'un des assassins de Riccio, qui, au risque de sa liberté et de sa vie, était venu secrètement d'Angleterre, où il était réfugié, pour tremper les mains dans ce nouveau meurtre[2].

Archibald Douglas, le prêtre apostat, s'était placé à quelque distance de Kirk of Field avec ses deux domestiques, Binning et Gairner. Tous trois avaient le visage couvert d'un masque. Douglas portait sous son vêtement de soie une cotte de mailles, « sur sa tête un bonnet d'acier, et aux pieds des pantoufles de velours[3]. » Ce furent ces trois conjurés que rencontrèrent probablement Powrie et Wilson, lors de leur second voyage à Kirk of Field pour y porter la poudre. C'est ce que permet de croire la déposition de Powrie comparée à celle de Binning[4], qui, chacun de son côté, donnent la même description des costumes. Binning, renvoyé sur le lieu du crime, après l'explosion, par Archibald Douglas, pour s'informer de ce qui s'était passé, rencontra de son côté plusieurs hommes, la tête couverte d'un voile, parmi lesquels il lui sembla reconnaître Robert Balfour, le propriétaire de la maison détruite, et John Maitland, le frère de Lethington[5]. Un peu avant l'explosion, une bande de huit personnes s'était dirigée vers Cowgate; peu après, celle de Bothwell était rentrée au château d'Holyrood, et une bande de onze conjurés s'enfuyait vers la ville à toutes jambes[6].

Par quelles mains fut étranglé Darnley? Le plus profond mystère règne encore sur ce point. Un de nos historiens modernes s'est cru fondé à faire peser uniquement ce crime sur Hay de Tallo et Hepburn, les deux hommes de Bothwell qui mirent le feu à la mèche.

[1] *Drury à Cecil*, 24 février 1567; *State papers Office*, et miss Strickland, t. V; Jules Gauthier.

[2] *Ibidem*. Hosack, t. I[er].

[3] *Déposition de Binning; Arnot's Criminal trials*, p. 16, et Laing, *Appendix;* J. Gauthier.

[4] *Déposition de Powrie*, dans Anderson, t. II.

[5] *Déposition de Binning*, citée par J. Gauthier.

[6] *Dépositions de Barbara Martine et de Meg Crokat;* Hopetoun ms. Register house, Edinburgh, documents cités par J. Gauthier, et miss Strickland, t. V, pp. 177 et 178. Un illustre historien, dans son extrême désir de rendre Bothwell seul responsable du crime avec la reine, ne dit pas un mot de toutes ces bandes de conjurés qui entouraient Kirk of Field. Il les passe sous silence comme s'ils n'avaient jamais existé. Nous avons vu plus haut comment le médecin, envoyé par la reine à Darnley pendant sa maladie, a été intercepté par le même historien.

Mais une telle supposition n'est appuyée sur aucun document de l'époque. On n'en trouve aucun indice, ni dans les dépositions des témoins, ni dans les confessions des accusés, ni dans les correspondances diplomatiques, ni enfin dans les historiens contemporains les mieux informés. Lorsque les hommes de Bothwell furent arrêtés, ils firent l'aveu le plus complet de leur crime dans toutes ses circonstances, mais ils soutinrent invariablement qu'ils ignoraient si Darnley avait été étranglé, déclarant « qu'ils ne savaient rien, sinon qu'il avait sauté[1]. » Il y a tout lieu de croire que, s'ils eussent été coupables de ce crime, Buchanan, qui devait être fort bien renseigné par Moray, n'eût pas manqué de le mettre à leur charge. Son silence doit être, ce nous semble, une preuve du contraire. Quant au gouvernement anglais, il était tenu au courant des moindres détails de la conspiration par les assassins eux-mêmes et par ses agents. « Le roi a été long à mourir, et s'est débattu de toutes ses forces pour sauver sa vie, » écrivait Drury à Cecil, le 24 avril[2]. Ainsi se trouva vérifiée la prédiction de Randolph, qui, de son côté, savait fort bien à

[1] *Confessions de Hepburn et du laird d'Ormiston.* « Il est à peu près certain, dit M. Gauthier, avec sa sûreté de coup d'œil habituelle, que Darnley ne fut point étranglé par les hommes de Bothwell, qui semblent avoir ignoré jusqu'à la présence des autres assassins sur le théâtre du crime. » Hepburn de Bolton et Hay de Tallo confessèrent que neuf complices seulement, à leur connaissance, avaient pris part au meurtre, et que les deux Ormiston étaient rentrés chez eux après l'introduction de la poudre dans la maison. Hay affirma qu'il ne connaissait aucun autre complice; que le roi avait péri par l'explosion, ou que, s'il avait été étranglé (*handled*), c'était par d'autres que par eux. (*Confession de John Hay;* Anderson, t. II.) Hepburn déclara expressément « qu'il ne savait rien, sinon que Darnley avait sauté en l'air; et qu'aucun homme, à sa connaissance, ne lui avait fait violence. » (*Confession de Hepburn, ibidem.*) Le laird d'Ormiston, plus de sept ans après, affirma, de son côté, « qu'il ne savait rien autre chose, sinon que le roi avait sauté. » Et il ajouta que « John Hepburn, John Hay et les autres, qui étaient restés après son départ, lui avaient juré qu'ils n'avaient rien su, sinon que le roi avait sauté. » (*Confession d'Ormiston;* Anderson, t. II.) « Il est difficile de croire que tous ces témoins se soient concertés pour cacher la vérité. Ils n'avaient aucun intérêt à dissimuler les circonstances du meurtre, puisque, quelles qu'elles fussent, ils reconnaissaient être les meurtriers. Que si l'on objecte que leurs dépositions ont été altérées en ce point comme en beaucoup d'autres, c'est qu'alors elles chargeaient d'autres coupables que Bothwell et sa bande; ce qui amène encore à conclure, contrairement à l'hypothèse de Robertson, que le meurtre de Darnley ne fut pas le crime de Bothwell seul. Ce fut Moray et sa faction qui, parvenus au pouvoir, essayèrent, en faisant un triage des coupables, en altérant leurs confessions, de rejeter le régicide tout entier sur Bothwell, avec la reine pour complice. » (Jules Gauthier.)

[2] « The King was long of dying, and to his strength made debate for his life. » (*Drury à Cecil,* 24 avril 1567; *State papers Office;* document cité par J. Gauthier.

quoi s'en tenir avant le meurtre : « Darnley ne le fera pas long parmi le peuple, et la reine n'aura avec lui que des jours pleins de chagrins[1]. »

« Un examen impartial des faits, dit M. Hosack, mène à cette conclusion que l'assassinat mystérieux du roi ne fut pas un crime privé, mais un crime politique, et ce crime conserva pour longtemps le pouvoir à la faction qui s'était opposée à son mariage, et qui n'avait cessé, depuis son arrivée en Écosse, de tramer des complots pour sa perte. »

Nous avons exposé en toute sincérité quelle fut la conduite de Marie Stuart avant et pendant le meurtre, et nous croyons avoir établi, d'après des preuves authentiques, non-seulement qu'elle n'y prit aucune part, mais qu'elle ignora complétement l'existence du complot. Il nous reste à examiner quelle fut son attitude après le crime et quelle est la valeur des documents sur lesquels s'appuient ses adversaires pour établir sa prétendue culpabilité.

CHANTELAUZE.

La suite prochainement.

[1] Keith, Chalmers et Jules Gauthier.

BÉNÉDICTE WYNIEFÇKA

XI[1]

Il n'est pas rare qu'en voulant réparer une maladresse, on en commette une seconde. Après ce qu'Émile avait laissé pénétrer de ses sentiments, le récit demandé au docteur Portal devait l'intéresser plus que personne; mais le jeune homme se crut très-diplomate en s'esquivant sous le prétexte d'aller fumer un cigare dans le parc. Sa sortie amena sur les lèvres du docteur un imperceptible sourire; puis le conteur s'accota sur son fauteuil de bambou, et il dit à madame Lawson :

— Je me félicite, madame, de ce que cette sommation de vous conter une histoire m'est faite par un beau jour de juin, époque à laquelle les pneumonies, les rhumatismes et les angines qu'engendrent nos brouillards lyonnais me laissent un peu de loisir. Je suis à vos ordres pendant une heure et demie, puisqu'en vingt minutes mon coupé peut me descendre à l'Hôtel-Dieu pour ma visite. Vous désirez connaître l'histoire des Wyniefçki ? C'est par pure sympathie alors, car je vous préviens que vous ne trouverez rien dans mon récit qui puisse être utile à la trame d'un de vos romans.

— Quoi ! vous me prenez pour un romancier à la piste d'un sujet? s'écria madame Lawson en rougissant.

— Il faut toujours penser à son métier afin de l'exercer le mieux possible, reprit sentencieusement le docteur... Telle qu'elle est, voici mon histoire :

Vous savez, madame, qu'après l'insuccès de la révolution polonaise de 1831, la plupart des insurgés échappés à ce désastre s'enfuirent en France, comptant trouver un accueil fraternel dans le pays

[1] Voir *le Correspondant* du 10 septembre 1874.

d'où était parti pour eux le signal de la levée des armes. Il n'est pas dans mon sujet d'examiner si notre gouvernement fit tout ce qu'il devait à cette occasion, et s'il n'était pas quelque peu comptable des excitations de presse et d'opinion qui avaient jonché de cadavres les champs de Varsovie ; mais je dois constater que le parti libéral, celui-là même qui avait convié les nations à secouer le joug de leurs oppresseurs, et qui exaltait la Pologne entre toutes, avait commis une étrange erreur au sujet de cette opprimée séculaire. Nul intérêt, nul sentiment n'étaient communs entre les insurgés slaves et les combattants des journées de Juillet.

Les premiers, catholiques fervents, possesseurs de paysans et de fiefs, luttaient simplement pour l'autonomie de leur chère Pologne ; le triomphe de leur insurrection aurait été sans doute le rétablissement de cette république aristocratique dont les orages intérieurs et le fonctionnement difficile avaient permis en 1772 le démembrement de leur pays ; les seconds, voltairiens avoués, déjà mécontents du résultat avorté de la révolution de 1830, plus amoureux d'égalité que de liberté, caressaient les chimères sociales qui devaient ébranler les anciennes assises de l'ordre social. Ces derniers prouvaient donc leur peu de science historique en faisant cause commune avec les Polonais.

Vous rappeler en ces quelques traits les oppositions de vues, de foi religieuse, d'espérances politiques qui divisaient les prôneurs de l'indépendance polonaise et les défenseurs de Varsovie, c'est vous faire comprendre l'étonnement que causèrent en France les premiers rapports avec les émigrants polonais. Les libéraux pensaient frayer avec des révolutionnaires, ils trouvèrent des paladins au cœur féal, vifs d'esprit comme des Français du Nord, mais possédant la foi du centenier. Ce fut une désillusion générale, un mécompte que, par pudeur, on dévora silencieusement.

Notre bonne ville de Lyon, qui n'a jamais cessé d'être un centre intellectuel, bien qu'elle n'ait de par le monde qu'une réputation industrielle et commerciale, possédait quelques spécimens de ces libéraux, pour la plupart négociants, qui se distrayaient de leur négoce de la journée en réformant le soir la carte de l'Europe. A cette époque, ils faisaient grâce de leurs critiques au nouveau roi des Français et n'épiloguaient plus sur la Charte, car c'est le propre des politiques de fantaisie de ne jouer que d'une marotte à la fois, jusqu'à ce qu'elle soit usée.

Parmi ces libéraux, celui qui se distinguait le plus par son enthousiasme pour la Pologne, était un des amis de ma famille, Francisque Ambert. Ma mère était très-liée avec la sienne, malgré quelque différence d'âge, et nous allions passer nos soirées chez elle quand

j'avais fait mes devoirs de classe, car j'étais alors externe au lycée.

Mon imagination de treize ans s'exaltait pendant que Francisque Ambert nous lisait dans son journal le martyrologe polonais. Ces lectures avaient pour résultat de me faire étudier la géographie, ce qui est un bien, et de brasser dans ma tête un chaos d'idées contradictoires, ce qui est assurément un grand mal ; mais le classement des idées s'opère peu à peu à mesure que les connaissances s'accroissent et s'élucident l'une par l'autre.

Francisque Ambert avait vingt-deux ans ; son père étant mort depuis quelques années, il dirigeait sous les ordres de sa mère, qui avait gardé la signature sociale, une fabrique de soie dont le comptoir était situé quai Saint-Clair.

La maison était montée sur un pied patriarcal dont rougiraient les négociants d'aujourd'hui. La grande porte s'ouvrait sur un vestibule voûté, des deux côtés duquel on entrait dans les magasins. Les appartements de la famille étaient au premier étage ; mais on ne s'y tenait guère. On n'ouvrait le salon qu'à certains jours solennels. La véritable existence de tous les Ambert était si bien dans ce rez-de-chaussée voué aux manipulations commerciales, qu'ils y descendaient le soir après leur dîner, et qu'ils y recevaient leurs intimes dans la petite pièce vitrée d'où madame Ambert présidait toute la journée au mouvement affairé des employés de la maison.

Cette pièce qui, dans ce vaste magasin, avait les proportions d'une lanterne de verre, était cependant aussi grande que certains salons parisiens. Outre la caisse de fer scellée au mur, et les pupitres élevés des deux commis, il y tenait deux fauteuils à la Voltaire placés près de la cheminée à la prussienne, une petite bibliothèque et quatre chauffeuses groupées autour d'un guéridon sur lequel le goût féminin, qui ne perd jamais ses droits, même quand il est dominé par des idées utilitaires, entretenait des fleurs en toute saison. En été, c'étaient de gros bouquets cueillis dans la propriété des Massues ; en hiver, des bruyères ou des plantes vertes disposées dans des jardinières en bois rustique — une nouveauté de l'époque — et des cornets de verre d'où s'élançaient des jacinthes doubles, de frêles tulipes, récréant l'œil tant par l'intéressant spectacle de la folle chevelure de leurs radicelles baignant dans l'eau claire, que par la variété de leurs couleurs.

C'était là que, deux ou trois fois par semaine, ma mère passait la soirée. En arrivant, nous ne trouvions généralement que madame Ambert et sa fille, occupées à quelque ouvrage de femme ; ma mère déroulait sa bande de tapisserie et moi je passais mon temps à tisonner, à tenir des écheveaux que j'embrouillais souvent ou à regarder les images du *Magasin pittoresque* dont les numéros accom-

pagnés de livres de voyage garnissaient la petite bibliothèque de mademoiselle Marie Ambert.

Quand neuf heures sonnaient à un vieux cartel d'écaille accroché au mur entre deux cartes géographiques, Francisque Ambert rentrait après avoir fait un tour à son cercle. C'était le moment le plus animé de la soirée. On causait des incidents de la place commerciale, on prenait les journaux sur lesquels on avait eu à peine le temps de jeter un coup d'œil le matin ; puis on causait nouvelles et politique.

Sur ce dernier point, les femmes gardaient un silence modeste ; elles se bornaient à donner quelques répliques monosyllabiques à Francisque Ambert, pour qu'il ne s'ennuyât point de son monologue. Cependant, toutes les fois qu'il était question de la Pologne, elles prenaient une part plus active à l'échange des idées énoncées, car leur sensibilité trouvait dans ce sujet de quoi s'exercer.

XII

Vous le comprenez, madame, mon rôle était très-effacé ; dans ce temps-là, la hiérarchie des âges était plus respectée qu'aujourd'hui, et un garçonnet de treize ans qui se fût mêlé à une conversation sérieuse sans y être convié se serait attiré une réprimande. Je me départis un soir de ma réserve, et si cette licence ne me fut pas reprochée tout de suite, j'oserai dire que je me la suis reprochée si longtemps que je ne sais trop si le remords n'en dure pas encore.

On parlait d'un bal au bénéfice des Polonais, dont l'annonce était faite dans le *Constitutionnel*. En femme pratique, madame Ambert démontrait que le gain de cette bonne œuvre reviendrait plutôt aux commerçants parisiens qu'aux exilés, et comme elle était fort pieuse, elle concluait en blâmant cet alliage de la dissipation et de la charité dont les œuvres, d'après elle, étaient trop saintes pour être adultérées par l'adjonction de joies mondaines.

Son fils combattit un peu ce rigorisme : « Le monde parisien est si léger, dit-il, qu'il faut bien attirer son offrande par l'appât d'un plaisir. Qu'ils dansent donc, pourvu qu'ils donnent beaucoup d'or aux pauvres Polonais.

— Oh ! c'est bien là la charité parisienne, dit madame Ambert, qui avait contre Paris les préventions provinciales de cette époque ; on n'imaginerait pas un tel moyen d'aider les Polonais ici, à Lyon.

Depuis quelques secondes, j'étais tourmenté du désir de dire mon

mot; madame Ambert me faisait la partie belle par cette réplique; je n'hésitai donc plus à lancer cette exclamation :

— Oh! à Lyon, c'est plus simple : on laisse les exilés polonais mourir de faim!

— Que dis-tu donc là, mon petit? s'écria madame Ambert.

Ma mère me regardait avec stupéfaction; mais je fus plus sensible à l'idée de mon importance qu'à la perspective d'une gronderie, et je répétai :

— Oui, il y a des exilés qui meurent de faim, et près de notre maison encore, à l'hôtel Thomasson, rue Bât-d'Argent.

— D'où sais-tu donc cela? me demanda Francisque Ambert avec intérêt.

— André Thomasson m'en a parlé au lycée; il dit que c'est un officier supérieur et son domestique. L'officier est malade depuis dix jours qu'ils sont arrivés à Lyon, et le père Thomasson veut les mettre dans la rue parce qu'ils n'ont pas d'argent.

— J'irai les voir demain matin, dit Francisque dont l'élan fut approuvé par tout le monde.

Vous le devinez, madame, les deux Polonais étaient le comte Wyniefçki et Ladislas. Ils étaient venus par l'Autriche et la Suisse, depuis la frontière à pied faute de ressources suffisantes, et ils s'étaient arrêtés à Lyon où le comte Wyniefçki comptait recevoir une somme qu'il avait prié ses parents de Lithuanie de lui envoyer. Ce subside ne lui arrivant pas, il était tombé malade, autant de désespoir que de fatigue, et la figure hétéroclite, le mutisme de Ladislas qui ne savait dire en français que : « Oui, non, s'il plaît! » n'étaient pas faits pour rassurer l'hôtelier. Plusieurs fois déjà, le père Thomasson était allé s'asseoir familièrement au chevet de l'exilé pour lui demander quand il le ferait rentrer dans ses débours, et ces humiliations n'avaient pas peu accru la fièvre qui minait le comte Wyniefçki. Il allait se résoudre enfin, sur les conseils du père Thomasson et malgré sa propre répugnance, à implorer un secours de l'administration lyonnaise, quand Francisque Ambert vint frapper à sa porte.

Je ne sais, Madame, si vous connaissez bien le caractère lyonnais. Le monde que vous avez vu depuis quelques années aux Massues est de surface trop polie, trop émondée des impulsions natives par la culture de l'éducation pour que vous ayez pu analyser le fond de notre type moral. Nous sommes gens pratiques, gens d'affaires, c'est entendu; mais qui ne voit que ces dehors ne nous connaît pas bien. Ces qualités du terroir se combinent en nous avec une propension à l'enthousiasme, des tendances idéalistes qu'un physiologiste nierait à la légère en alléguant la richesse un peu lourde de notre

sang, nos formes courtes, ramassées, tous indices d'instincts matériels et non d'élans spiritualistes. Il n'en reste pas moins acquis à l'expérience que la plupart de ces commerçants-nés que l'on trouve à Lyon sont de pensée active et chaude sous les dehors que vous savez; quelques-uns d'entre eux vont même jusqu'aux utopies, en haine de la platitude des idées banales qu'on dit répandues à l'exclusion de toutes autres dans la classe moyenne.

Pareille tendance se retrouve, mais amplifiée, dans les classes populaires; ce qui prouve surabondamment que cette alliance de l'idéalité et du réalisme journalier est bien le trait de la race, et non une efflorescence parasite chez quelques-uns de ses représentants.

Dès cette première entrevue, Francisque Ambert fut si engoué du comte Wyniefçki qu'il fit un coup d'État sans consulter sa mère, la tête forte de la famille. Après avoir payé le père Thomasson, il prit les deux Polonais et leur mince bagage dans son cabriolet, et il les conduisit à sa villa des Massues, où il les confia aux soins du jardinier et de sa femme. Celle-ci avait la charge des appartements qu'elle entretenait, car la famille Ambert ne passait aux Massues que la journée du dimanche dans la belle saison. Les serviteurs dont ils avaient besoin montaient à pied par Saint-Jean et Saint-Just ou par le Gourguillon dès deux heures de l'après-midi, chaque samedi. La famille partait vers cinq heures, après la fermeture des bureaux, dans une voiture modeste attelée du même cheval qui portait les ballots de marchandises aux Messageries.

Madame Ambert ne blâma point la générosité de son fils, mais elle trouva qu'il avait manqué de prudence en introduisant un étranger dans leur domaine. Elle refusa d'aller avec sa fille aux Massues le samedi suivant; je me souviens de cette circonstance, parce que ma mère et moi devions les y accompagner, et que je fus contrarié de ne pas aller m'ébattre dans cette jolie propriété qui, pour moi, fils d'une veuve de médiocre fortune, était le paradis terrestre, avec son orangerie, sa pièce d'eau et ses parterres bordés de petits talus de gazon.

La convalescence de l'exilé dura quinze jours. Au bout de ce temps, comme il n'était rien arrivé de Pologne à son adresse, Francisque Ambert conféra avec lui au sujet de la position à lui trouver. Abandonné par les siens, le comte se déclara prêt à tout pour gagner sa vie et celle du brave lancier qui, durant l'insurrection, avait dix fois risqué sa vie pour lui et que liaient, d'ailleurs, à son officier, les circonstances romanesques de leur délivrance. Il fallait donc savoir à quelles fonctions l'exilé était propre, et Francisque Ambert le questionna pour s'en rendre compte.

Thaddée Wyniefçki, fils aîné d'une famille ruinée depuis plus d'un siècle, faisait partie de l'armée polonaise-russe à l'époque de l'insurrection; il avait donc reçu, aux frais de la vice-royauté de Pologne, une éducation toute militaire dans un des gymnases institués à cet effet. Outre ces connaissances spéciales, il savait l'anglais, l'allemand, un peu d'italien, grâce aux aptitudes spéciales de la race slave et à sa passion pour la littérature de ces divers pays. Quant au français, s'il le lisait et l'écrivait fort bien, il le prononçait mal, faute d'habitude.

Francisque Ambert qui avait rêvé, dans les premiers jours, de s'attacher M. Wyniefçki par les liens de l'amitié la plus étroite, et qui avait même projeté à part lui de le faire vivre modestement à Lyon en lui attribuant la meilleure part de la large pension que sa mère lui faisait, s'était peu à peu refroidi à mesure que ses conversations avec l'exilé lui avaient démontré la diversité de leurs façons de penser et de voir sur toutes choses. Son désir d'être utile à M. Wyniefçki subsistait toutefois; mais, dans les premiers jours de leur connaissance, il ne l'aurait pas engagé, comme il le fit après avoir appris son passé, à prendre du service dans l'armée française.

Pendant ce laps de temps, madame Ambert, grâce aux communications de son fils, avait perdu ses premiers scrupules. Prise de curiosité, elle vint un dimanche aux Massues, et dès cette première entrevue, elle déclara absurdes ces projets militaires qui furent abandonnés. Ce fut par les côtés de sa nature qui avaient plu à son bienfaiteur que Thaddée Wyniefçki agréa aux deux femmes.

On a trop parlé de la puissance de séduction de la race slave pour que je vous refasse le roman de Marie Ambert et de Thaddée Wyniefçki. Cette séduction fut involontaire de la part de ce dernier, car il était plus que galant homme : il était chevalier, dans la plus ancienne acception de ce mot; l'attrait, on peut le dire, fut réciproque, et il trouva pour complices, dans le cœur de Marie Ambert, la généreuse pitié qui incline les femmes vers les malheureux, l'admiration pour qui a fait preuve de vaillance, et enfin ce trait de la race sur lequel je n'ai pas besoin de revenir.

Il fut décidé que le commis chargé de la correspondance, qui ânonnait parfois sur certaines phrases de textes américains ou bavarois, serait employé à la vente; M. Wyniefçki prit sa place, et l'on occupa Ladislas comme homme de peine.

Un an après, lorsque Francisque Ambert eut obtenu, par l'entremise du ministère des affaires étrangères, les actes civils de l'exilé, celui-ci épousa mademoiselle Marie Ambert, à la grande jalousie de ses prétendants lyonnais.

XIII

Le jeune ménage avait reçu en dot la maison des Massues, 200,000 francs et, par acte d'association, un tiers dans les bénéfices de la maison veuve Ambert et C[ie].

Ce dernier article était dû à l'affection et non à la justice. Les services rendus par le nouvel associé n'étaient pas très-grands. A part la correspondance, dont il s'acquittait fort bien, il ne pouvait se mêler d'aucun détail administratif sans embarrasser les rouages de la machine; actif, mais léger et brouillon, de cœur trop généreux pour être bon négociant, il excusait les irrégularités au moindre mot de repentir, acceptait les pièces de soie défectueuses par crainte d'ôter à un ouvrier son pain de la semaine, se laissait duper par les employés et les étrangers, et recevait sans un suffisant contrôle les papiers de valeur douteuse.

Cependant, grâce à la vigilance de sa belle-mère qui s'étendait au moindre détail, les défauts de M. Wyniefçki n'eussent pas nui d'une façon grave aux intérêts de la maison, si Francisque Ambert n'eût été pris d'une passion plus dangereuse que son ancien amour pour la Pologne.

Malgré les sages conseils de sa mère, Francisque ne s'était pas marié. Vers 1844, il devint amoureux d'une actrice d'un théâtre parisien en tournée à Lyon. Cette intrigue fut d'abord un mystère pour les habitants de la maison du quai Saint-Clair ; mais bientôt Francisque partit pour Paris sous le prétexte des ventes de la saison, au lieu de charger de ce voyage l'employé qui le faisait tous les ans, et ses séjours dans la ville où il retrouva son idole devinrent si multipliés et si coûteux que sa mère s'en alarma. Francisque continua ses errements malgré prières, représentations et reproches; il résulta de la connaissance de sa liaison un relâchement dans les liens qui unissaient la famille.

Ayant l'esprit occupé ailleurs, Francisque n'apporta plus la même ardeur ni le même talent à la direction des affaires, dont la charge demeura presque tout entière à M. Wyniefçki. Celui-ci, inexpérimenté comme il était, lança la maison dans des opérations qui manquaient de sécurité.

Que vous dirai-je, madame?... Je crains de vous fatiguer en suivant année par année la décadence de la maison Ambert. Il me suffit d'ajouter que les faillites survenues en 1848 tant en France qu'à l'étranger finirent de la ruiner. Francisque Ambert mourut

d'une fièvre cérébrale pendant la liquidation qui fut faite de la façon la plus honorable, car la famille se transporta à la villa des Massues, seul refuge qui lui restât, sans devoir un sou sur la place de Lyon ni à l'étranger.

M. Wyniefçki avait perdu successivement les quatre premiers enfants nés de son mariage; il ne lui restait que Bénédicte, née en 1845. Il avait noblement donné la dot de sa femme aux créanciers personnels de son beau-frère. Il resta pour vivre, à cette famille de quatre personnes, une trentaine de mille francs que M. Wyniefçki a perdus depuis dans de fausses spéculations, entreprises pour augmenter le bien-être des siens, et une rente viagère de deux mille francs, léguée à madame Ambert par un vieux parent.

Madame Wyniefçka est morte du chagrin de voir anéanties les dernières ressources qui faisaient à sa famille une existence médiocre, mais assurée. Quand sa mère, madame Ambert, qui a soixante-quinze ans, sera morte à son tour, M. Wyniefçki devra donc vivre uniquement du talent de sa fille.

Je vous le prédis : le seul avantage qui leur reste, cette distinction d'habitation solitaire, leur sera enlevé. Le père Herbelot les tient sous sa griffe; il possède, depuis dix ans, la moitié de leur clos, l'orangerie, l'ancienne pelouse, et l'entrée principale sur le chemin des Massues, qui lui ont été vendus lors de la débâcle d'un essai de commerce de toiles entrepris par M. Wyniefçki. Il leur prendra le reste, dès qu'ils seront empêchés de lui payer les intérêts hypothécaires, et je vois d'avance le pauvre exilé finissant ses jours à quelque sixième étage des Brotteaux; sa fille vieillissant à courir le cachet, flétrie par le célibat et la misère, aigrie peut-être contre le sort, — on le serait à moins!

Aussi je me prends à penser que le jeu des événements humains a des ressorts bizarres, et je ne suis pas exempt de remords en me rappelant que c'est une de mes phrases d'enfant qui est responsable de toutes ces infortunes, du moins de celles qui luttent encore contre la malechance; car je suis très-innocent quant aux sottises de Francisque Ambert. De ce côté, c'est peut-être encore une initiative aussi aveugle que la mienne qui l'a poussé dans une voie fatale. Voilà qui ferait raisonner à perte de vue, n'est-ce pas, madame? sur les enchaînements singuliers des événements humains.

Mais voici mon temps de grâce écoulé. Je demanderai, en partant, un conseil à madame du Quesnay. J'ai là ces cinquante francs dont je ne sais toujours que faire. J'ai été sur le point de les glisser sous le chevet de Ladislas; mais s'il en avait parlé, on aurait cru

à une aumône, et j'aurais été consigné à la porte comme un petit garçon.

— A propos, docteur, comment avez-vous été accueilli? demanda madame du Quesnay, et comment avez-vous trouvé votre malade?

— J'aurais bien voulu voir que madame Ambert me reçût froidement! Elle a bien essayé de ne pas me tutoyer; mais je l'ai reprise si vertement, qu'elle est revenue vite à son ancien mot d'amitié. Je l'ai trouvée couchée, et ignorant l'équipée de Ladislas. Quant au comte, il n'a rien vu d'insolite dans ma visite. C'est l'être le plus simple, le moins chercheur de *pourquoi* et de *comment* qui soit au monde. Il ne pensait pas même à profiter de ma présence pour me montrer son *dépendu;* c'est Bénédicte qui m'a conduit au lit de Ladislas. Elle m'a jeté, par parenthèse, un regard qui m'a prouvé qu'elle attribue ma prompte venue à une de vous, mesdames. Quant à Ladislas, il ne va pas trop mal; sa plaie à la tête a remplacé une saignée. Après qu'il se sera conformé à la prescription que je lui ai laissée, il sera quitte des suites de son accident, sauf quelque embarras d'élocution pendant quelques jours. Cela ne le gênera guère, il parle si peu. C'était déjà un ours au temps du quai Saint-Clair. Actif, bourru, sec comme un canon de fusil et jaune comme un sucre de pomme, puis sobre...

— Ah! il a perdu cette dernière qualité, témoin cette sinistre équipée qui a été précédée de bien d'autres, interrompit madame du Quesnay, qui raconta les scènes pénibles causées depuis quelques mois par l'intempérance de Ladislas.

Le docteur répondit, après avoir réfléchi un instant :

— L'exception justifie la règle; c'est parce que la constitution de Ladislas n'est pas faite à l'alcoolisme qu'il arrive, sous l'influence d'un excès, à de véritables attaques de *delirium tremens*. Il y a là-dessous quelque cause cachée qui tient sans doute aux embarras de ses maîtres. Là où des êtres d'esprit cultivé luttent désespérément contre le sort ou se rongent le cœur en silence, les êtres incultes demandent l'oubli de leurs soucis à l'ivresse. L'image populaire est vraie dans ce sens : ils espèrent y noyer leurs chagrins.

— Docteur, dit madame Lawson, madame du Quesnay et vous, vous êtes les amis de cette intéressante famille. Ne pourriez-vous pas vous entendre pour lui être utile? J'ai une fortune médiocre, mais soyez assurés de mon concours.

— Je ne suis pas riche non plus, répondit le docteur, et j'ai bien des pauvres à Lyon; puis comment aider les Wyniefçki sans les blesser? Je ne parle pas du comte. Si nous lui offrions... l'équivalent de son ancienne fortune, par exemple, il l'accepterait tout naï-

vement comme il prendrait de vos mains un bouquet de fête ou un sac de bonbons; il ne verrait dans un présent qu'une preuve d'amitié et ne vous serait ni plus ni moins reconnaissant de la première offre que de la seconde. Rien ne vaut pour lui que par le sentiment, et il a bien prouvé, dans sa vie, que pour lui, l'or est une chimère. Mais d'espérer lui être utile sans que personne chez lui en sache rien, c'est une erreur, et que madame du Quesnay aille faire ses offres de service à madame Ambert ou à sa petite-fille, elle verra avec quelle fierté elle sera reçue. Si vous suivez le conseil de madame Lawson, madame, n'y eût-il que vingt francs chez les Wyniefçki, avant huit jours, la brèche du mur sera réparée, Bénédicte dût-elle gâcher le mortier de ses blanches mains.

— Nous verrons! dit madame du Quesnay en souriant.

— C'est tout vu, répliqua brusquement le docteur. C'est parce que je me suis avisé de leur porter, il y a dix ans, mes économies de jeune médecin qu'ils m'ont pour ainsi dire retiré leur amitié. Mais je m'oublie et je vous quitte... Ah! de digression en digression, les cinquante francs sont passés sous silence.

— Renvoyez-les à maître Joannès, dit madame Lawson, et accompagnés de cette mention sans signature : « Argent appartenant au premier locataire renvoyé par ministère d'huissier d'une des maisons appartenant à M. Herbelot père... » Oh! non, docteur, ne faites pas cela; je ne songeais pas que c'est humilier ce pauvre garçon.

— Si fait, je m'en tiens à votre avis qui me sourit. Mais laisserez-vous ignorer à mademoiselle Wyniefçka l'intervention de ce Joannès? Il serait peut-être bon qu'elle l'apprît pour se tenir en garde contre les rapports de voisinage... Et pourtant, qui sait?... Hélas! non; le père Herbelot est solide; nulle maladie n'a prise sur cet organisme pétrifié. A force d'épargner sur tout, il a économisé les dépenses de vitalité qui tuent tant d'autres hommes... Mesdames, j'étais en train de faire le plus absurde des romans.

— Mais taisez-vous donc, mon cher docteur, ou je vais prendre de l'humeur contre vous, dit madame du Quesnay, car c'est moi qui entends marier Bénédicte.

— Vous la doterez, alors?

— Ah! ceci est une autre affaire. Le temps est passé où les bonnes fées rendaient possibles, par le don d'un trésor, les mariages empêchés par la pauvreté. Ce n'est pas que je sois avare; mais Bénédicte doit être choisie pour ses qualités et je ne saurai si l'on est digne d'elle que si on se lance courageusement dans cette entreprise virile de l'épouser sans compter sur moi. Je vous livre

mon secret à tous les deux, mes amis. C'est vous dire, docteur, qu'il faut être discret à l'avenir et ne pas faire allusion devant moi à des sentiments que je veux ignorer.

— Adieu, adieu, dit le docteur en serrant les mains de madame du Quesnay et d'Arabelle. Je vois que mademoiselle Wyniefçka a bien des chances de rester vieille fille.

XIV

Cinq jours après la visite du docteur, Ladislas reprit son service dans la maison Wyniefçka. Sauf le bandeau qui entourait encore sa tête et une pâleur étendue sur son visage, non pas en teinte blanche, mais en patine verdâtre, sur le fond jaune de son épiderme, il ne restait nulle trace de son équipée. Josette, la Bressanne qui, après avoir nourri Bénédicte, était restée par dévouement dans la maison de ses maîtres ruinés, faisait expier au pauvre hère sa tentative de suicide, en le morigénant à tout propos et en oubliant chaque matin d'aller emplir à la cave la petite bouteille de vin attribuée à la journée de Ladislas. Il ne s'en plaignait pas, et allait puiser à chaque repas sa pinte au seau d'eau du Rhône et buvait cet insipide breuvage avec une contrition parfaite.

Toutes les fois que les besoins du service l'appelaient auprès de M. Wyniefçki, Ladislas avait devant son maître l'attitude d'un caniche battu : il s'empressait, prévenait les désirs du comte, et ne le regardait qu'à la dérobée, du coin de ses petits yeux atones, alors brillants. Le comte ne lui adressait plus la parole, ce qui était la marque d'un grand ressentiment; aussi Ladislas poussa-t-il une exclamation joyeuse lorsqu'un beau jour, après le déjeuner, Josette vint lui dire à la cuisine :

— Monsieur vous demande au salon. Allez, mauvais chrétien de Polonais, vous n'aurez pas perdu pour attendre votre compte de vérités.

Ladislas se mit à rire, ce qui renversa les idées de Josette, qui déclara à part elle qu'il était un *sans-cœur*, tandis que le pauvre garçon se délectait à l'idée de recevoir une semonce; car il préférait la colère de son maître, dût-elle aller jusqu'à une correction corporelle, à ce silence, qui l'avait puni, pensait-il, au delà de sa faute.

Il courut d'un pas léger au salon, où il trouva le comte habillé comme pour une cérémonie, en habit noir, et portant à sa boutonnière la décoration polonaise du Mérite militaire, qu'il ne mettait qu'aux grands jours.

M. Wyniefçki était assis dans un fauteuil dont le dossier était appuyé sur un panneau où étaient appendus les portraits lithographiés des héros de son pays : Kosciusko, Lelewel, Roman Soltyk, au-dessous du médaillon en plâtre représentant la tête idéalisée de Mickiewicz. Le comte avait les coudes appuyés sur un petit guéridon placé devant lui, et Bénédicte était assise à ses côtés.

Le seul sentiment des convenances imposa au masque bizarre de Ladislas une expression contrite; car, s'il eût écouté son sentiment, il se fût jeté aux pieds de son maître pour baiser ses genoux et ses mains. Afin d'échapper à cette tentation, il courba son long buste de façon à ne présenter à M. Wyniefçki que la masse hérissée de ses longs cheveux. Ce fut dans cette attitude respectueuse qu'il écouta le discours que lui adressa le comte.

Celui-ci avait la chaude éloquence des gens de cœur. Quand une émotion le poignait, il la rendait en accents énergiques, et il ne le fit jamais mieux qu'à cette occasion où la foi du chrétien, la dignité du Polonais étaient également intéressées.

Les sanglots de Ladislas couvrirent presque sa voix, lorsqu'il conclut ainsi :

— Voilà comment tu m'as récompensé de l'affection avec laquelle, dans les marais de Kossin, après notre dernier engagement, je t'ai embrassé comme un frère, en te disant : « Entre nous, c'est à la vie, à la mort! » Quand donc t'ai-je manqué depuis? N'as-tu pas eu la moitié de mon pain, lorsqu'il en restait à peine pour un seul pendant notre fuite? Quand la prospérité est revenue, grâce à ces braves cœurs français, ne t'ai-je pas offert une petite fortune? Et tu l'as refusée, afin, disais-tu, de rester près de moi. Es-ce pour insulter à mes malheurs nouveaux, que tu as voulu souiller ma maison d'un crime? Est-ce pour prouver que la sainte Pologne peut compter un lâche parmi ses enfants? Voyons, explique-toi, que je sache si je puis te plaindre d'un quart d'heure d'égarement, ou si je dois arracher de mon cœur cette vieille affection qui lui parle encore pour toi!

Ladislas se jeta aux genoux du comte :

— C'est pour vous, lui dit-il; c'est pour ne pas voir votre chagrin; c'est pour me punir d'avoir causé ce qui va se passer le 30 juin.

— Que veux-tu dire?

Ladislas était secoué par une commotion nerveuse qui se traduisait en gestes désordonnés. Il finit par porter sa main à sa gorge contractée, pour prouver qu'il ne pouvait répondre.

— Ce qui doit arriver le 30 juin? dit Bénédicte, que son père consultait du regard. Je ne sais de quoi il veut parler, à moins que

ce ne soit de l'échéance du semestre de nos intérêts hypothécaires. Mais vous avez l'argent, mon père. Grand'mère vous a donné, comme d'habitude, les sept cent cinquante francs, quand nous avons touché ses rentes.

— Assurément, dit M. Wyniefçki, dont la voix s'altéra, et qui fit une pause avant de continuer ainsi. Mais tu sais, mon enfant, ce qui m'était arrivé l'autre semestre. J'avais cru bien faire en t'achetant un manteau fourré dont tu avais besoin pour les courses matinales, et en donnant à ta grand'mère ce fauteuil mécanique qui lui est si commode. L'argent que j'ai dépensé là nous a manqué à l'échéance; tu as dû prier les dames du Sacré-Cœur de t'avancer cette somme sur le prix de tes leçons, et tout ceci a chagriné ta pauvre grand'mère. Je n'ai pas voulu cette fois t'exposer à une démarche de ce genre : j'ai donné les sept cent cinquante francs en garde à Ladislas.

Bénédicte rougit. Cette immixtion d'un serviteur dans de telles affaires lui était pénible; mais, par respect pour son père, elle n'en fit rien voir. Pendant ce silence, Ladislas fouillait dans sa poitrine et en tirait un portefeuille crasseux dont il finit par extraire des billets de banque.

— Un, deux, trois, quatre, dit-il en posant ces billets de cent francs sur le guéridon.

— Et puis? demanda Bénédicte avec anxiété.

— Et puis... répéta Ladislas en laissant tomber ses bras le long de son corps, et puis... c'est tout!

Il releva brusquement son bras droit, étreignit son cou de sa main droite avec un geste de désespoir, et s'écria :

— Et voilà pourquoi!...

M. Wyniefçki poussa un cri :

— Sainte Mère de Dieu, s'écria-t-il, pardonnez-moi! C'est moi qui suis coupable en tout ceci!

Il courut à Ladislas, l'embrassa sur les lèvres, à la mode slave :

— Mon vieux lancier, lui dit-il, jure-moi que tu ne me feras plus cet affront de te punir des fautes de ton maître!

— C'est la mienne, c'est la mienne, dit Ladislas rayonnant de joie. Ne m'aviez-vous pas ordonné de vous résister, si vous me demandiez de l'argent? Et moi je ne sais que vous obéir. Je suis un enfant sous votre regard. Mon âme aussi est votre serve.

— Tant d'argent! murmurait Bénédicte éperdue. Comment le remplacer?

— Attends, il y a de l'espoir, dit M. Wyniefçki. J'ai prêté ces trois cent cinquante francs, il y a trois mois, à un ancien commis de la

maison qui a monté un petit commerce de rubans rue Puits-Gaillot. Il était embarrassé pour une échéance; cette somme devait le tirer d'affaires. Si peu de chose pour sauver un homme! Cela m'a attendri; puis il me parlait de sa femme en pleurant, de ses petits enfants... Je lui ai dit à quelle époque j'avais besoin de rentrer dans ces fonds; il m'a promis de me les rendre à temps. Nous avons encore quelques jours devant nous. Je vais descendre tout à l'heure à Lyon pour m'entendre avec lui.

— N'y allez pas, monsieur, dit tristement Ladislas : sa boutique est fermée; il a disparu il y a quinze jours. Est-ce que sans cela... j'aurais?...

— Un si honnête garçon! s'écria M. Wyniefçki stupéfait. Comment ferons-nous, ma fille?

— Nous en causerons tout à l'heure, répondit-elle. Mais puisque c'est le jour des explications, mon cher père, vous me permettrez d'en demander une à Ladislas, pour en finir d'un coup avec ces choses pénibles. Ladislas, il paraît que vous allez vendre au marché de Saint-Just ou à Choulans des légumes et des fruits de notre jardin. Je ne vous en parle pas pour vous le reprocher. Vous ne recevez pas de gages ici, vous n'avez pour vous vêtir que les vieux habits de votre maître; vous avez donc le droit de vous procurer quelques bénéfices sur des cultures dont nous prenons tout ce qui nous est nécessaire, et dont vous tirez un parti que nul autre ne réaliserait, étant données le peu de ressources mises à votre disposition. Mais il est peu convenable que vous vendiez ces fruits à Saint-Just et à Saint-Irénée, où chacun nous connaît et peut croire que nous sommes réduits à vivre des produits de notre clos. A l'avenir, Ladislas, descendez, je vous prie, au marché du quai Saint-Antoine. A l'heure matinale où il se tient, cela ne nuira pas à votre service.

— Mademoiselle, dit Ladislas avec un singulier mélange de triomphe et de colère, les gens qui vous ont dit que j'aie jamais installé mes marchandises sur le marché de Saint-Just ou à Choulans ont mal vu, ou ont voulu vous tromper. Quand on m'a arrêté en route pour m'acheter, malgré moi, un panier de fruits ou mes salades, il m'a bien fallu contenter ces chalands; mais je descends toujours sur le quai Saint-Antoine; ma place est proche le pont, près du comptoir d'Albon. Quant à ce que vous me dites de mes gages et de mes bénéfices... mademoiselle, si c'est pour m'humilier, c'est bien trouvé. Mais ne valait-il pas mieux vendre ce qui ne se consommait pas ici, que de le laisser perdre? J'avais mon idée, moi, en soignant le jardin, et voici le prix de mes fruits et de mes salades depuis trois mois. J'espérais que cela ferait trois cent cinquante francs, et que

personne ne saurait rien au sujet de la rue Puits-Gaillot. Eh bien, non, cela ne fait que cent vingt-quatre francs et quinze sous. Les voilà, et c'est toujours ça!

Il posa sur le guéridon deux longs rouleaux de pièces de deux francs et l'appoint énoncé, et il s'enfuit du salon la tête droite, et si content, qu'il eût dansé dans la cour, n'eût été la crainte d'être admonesté de nouveau par Josette.

XV

— Ma fille, dit M. Wyniefçki à Bénédicte, dès qu'ils furent seuls, quand ta grand'mère me remettra les sept cent cinquante francs du prochain semestre, reprends-les-moi, je t'en prie. Tu le vois, je ne suis plus qu'un grand enfant, incapable de se gouverner.

Bénédicte rompit ces propos pénibles en demandant à son père comment ils feraient pour compléter la somme nécessaire à l'échéance. Quoiqu'elle gagnât environ dix-huit cents francs par an, la jeune fille ne disposait pas d'un sou; elle remettait à sa grand'mère le prix intégral de ses leçons, qui, ajouté aux cinq cents francs restants de la rente de madame Ambert, devaient faire vivre cette maison de cinq personnes. La grand'mère tenait la balance si juste entre les exigences de la vie quotidienne et le peu de ressources dont on pouvait disposer, qu'elle joignait les deux bouts, selon l'expression des ménagères, et elle avait tant d'ordre et de ponctualité qu'elle était femme à savoir de son lit, où sa faiblesse la retenait des semaines entières, ce qui s'était dépensé dans la maison à un centime près, depuis qu'elle n'avait pu vérifier le livre où Josette inscrivait en caractères hiéroglyphiques le menu de ses achats.

— Madame Lawson, dit Bénédicte à son père, m'a proposé hier de traduire son dernier roman. Elle s'est engagée à m'imposer à son éditeur à la place de son traducteur ordinaire, dont elle est peu satisfaite. Elle m'a dit que ce travail serait payé environ cinq cents francs. Cette somme nous libérerait, et au delà, si M. Herbelot consentait à attendre un mois. Je me mettrais à l'œuvre dès demain. Ce volume n'a que trois cents pages, et je crois que j'aurais terminé mon travail avant ce laps de temps. Or madame Lawson m'a dit que l'éditeur paye contre remise du manuscrit.

Arabelle avait été en effet plus ingénieuse que madame du Quesnay, qui se creusait la tête pour imaginer comment être utile aux Wyniefçki. Elle avait charitablement leurré Bénédicte de l'appât d'un gain qui n'est certes pas celui que procure ce genre de travail.

Présentée comme elle l'avait été, cette proposition était presque un service demandé par madame Lawson à Bénédicte, et celle-ci était trop ignorante des choses littéraires pour se sentir l'obligée d'Arabelle.

— C'est fort bien, répondit l'exilé; mais le père Herbelot consentira-t-il à attendre?... En tout cas, le mieux est de l'avertir tout de suite de la difficulté qui se présente pour le payement à l'échéance, et de la possibilité où nous serons de nous acquitter envers lui quelques jours plus tard. Aujourd'hui dimanche, je le trouverai chez lui. J'y vais tout de suite. Et toi, que fais-tu de ton après-midi?

— Je vais chez madame du Quesnay, mon père. Vous savez que nous devons tous dîner chez elle. Je reviendrai à cinq heures pour habiller grand'mère, qui a promis de nous accompagner.

Ce fut grâce à ce hasard cherché par tous les amoureux qu'Émile se trouva près de la brèche pour tendre la main à Bénédicte au moment où elle allait la franchir.

— Que la matinée a été longue ! lui dit-il quand ils cheminèrent côte à côte sous l'allée de tilleuls qui s'ouvrait en droite ligne sur les parterres. Mais vous êtes triste !... De grâce, qu'avez-vous ?

— Et vous, vous voilà gai.

— Gai !... non ; heureux !... C'est de vous voir. J'ai acheté ce moment par ma première semaine laborieuse ; ne me l'enlevez pas si vite. Asseyons-nous sur ce banc. Madame Lawson est occupée à lire ; ma tante a chez elle des visites de Sainte-Foy, des gens que vous ne connaissez pas. Demeurons ici, je vous en supplie, j'ai tant de choses à vous dire.

— Plus que je n'en devrais entendre, dit faiblement Bénédicte.

Par un compromis délicat, tout en refusant de s'asseoir, elle alla droit à un vieux tilleul et s'adossa à son tronc rugueux.

— Pourquoi m'affliger par ces dures paroles? reprit Émile qui s'approcha d'elle sous l'ombre moirée de rayons d'or du feuillage frappé par le soleil de juin. Ne sentez-vous pas que c'est m'ôter la meilleure part de mon courage?... Le jour où vous m'interdiriez de rapporter à vous seule mes efforts et mes espérances, je n'aurais plus de raisons ni de travailler, ni même de vivre. Douteriez-vous de moi? Ah! ce serait la plus amère punition de mon passé.

— Je vous crois sincère, répondit Bénédicte avec un généreux accent, mais je crains que nous ne soyons imprudents. Tout s'oppose à notre... à votre rêve.

Émile s'écria vivement :

— Oh! comme vous savez vous reprendre ! Que vous craignez de vous livrer !... Notre mariage..., vous avez craint de prononcer ce mot, n'est-ce pas? Eh bien, il n'a pour obstacle que notre commune

pauvreté. Quels scrupules peut-il vous rester à ce sujet, puisque vous êtes plus riche que moi? Vous avez une propriété, vous savez gagner de l'argent, tandis que je ne possède rien au monde que le talent, peu prouvé encore, d'aligner des chiffres.

Bénédicte fit un superbe mouvement d'insouciance.

— Madame du Quesnay vous tient rigueur pour un moment à cause de vos folies passées; mais pensez-vous qu'elle voie avec plaisir vos vues se tourner vers une pauvre maîtresse de musique?

— Vous ne connaissez pas ma tante. Elle vous aime comme sa fille : elle nous aidera.

Bénédicte fronça ses fins sourcils :

— Et l'on dira, s'écria-t-elle, que j'ai profité du faible de madame du Quesnay pour me procurer un beau mariage. Promettez-moi que vous n'accepterez rien d'elle.

— Oh ! comme vous raisonnez toutes choses! dit Émile. Vous n'aimez pas. Et qu'importent le monde, et ma tante, et tout ce qui, à votre avis, nous sépare? Existât-il d'autres obstacles, — et, entre nous, il n'y en a que d'imaginaires, — que je n'en tiendrais aucun compte, moi, car je vous aime. Je vous ai aimée dès le premier regard, Bénédicte! Oh! laissez-moi vous dire que c'est vous qui m'avez révélé l'amour. Le fou que j'étais avant de vous connaître ignorait ce sentiment. Tout ce que j'ai vu et senti avant de vous rencontrer était faux et superficiel. Vous qui êtes pour moi la vérité, la vertu, la beauté, vous êtes quelque chose de plus encore : le gage de ma rédemption morale. J'aspire à vous comme au principe même de ma nouvelle existence. Et vous me manqueriez? Oh! dites-moi vite que non!

— Parlez encore, j'aime à vous entendre, murmura Bénédicte toute palpitante ; mais ne me flattez pas, je n'ai point de vanité ; dites-moi plutôt que vous n'aurez jamais regret à votre ancienne vie de plaisirs; cette crainte est ma préoccupation constante.

— Si vous m'aviez vu toute la semaine aux bureaux de M. Labourier, vous abjureriez cette crainte. Ma besogne n'est pas attrayante, mais je me soumettrais à des épreuves plus ardues si elles devaient avancer le moment où vous cesserez de douter de moi.

Ces derniers mots étaient prononcés avec une expression si tendre, que Bénédicte fut vaincue jusque dans les dernières résistances de sa raison.

— C'est parce que je doute de vous rendre heureux, dit-elle. J'ai si peu de chose à vous offrir!

— Rien que pour cela? répondit Émile avec un accent de triomphe, et il prit les deux mains de la jeune fille et les baisa ardemment.

— Oh ! Émile, voici madame Lawson !

Arabelle était en effet au bout de l'allée ; mais, en Anglaise de race, elle savait qu'il est malséant de déranger deux jeunes gens occupés à résoudre les préliminaires de leurs fiançailles, et elle paraissait absorbée dans la lecture de la revue qu'elle tenait à la main.

XVI

C'est un axiome banal que les vices sont la perversion, l'exagération d'un principe bon en lui-même et parfois même sacré : tant il est vrai que le bien et le mal sont étrangement pétris ensemble dans le limon dont est faite la pauvre humanité. Ainsi, pour parler seulement de l'avarice, ce vice procède de l'instinct de conservation naturel à tous et sans lequel la surface du globe finirait par se dépeupler. Maintenu dans les bornes de la justice, cet instinct fait les individus et les familles prospères ; mais si des prédispositions natives ou la force de l'exemple exagèrent son jeu, cet instinct devient ce vice odieux entre tous qui se nomme l'avarice.

Les analogies et les conséquences morales ne sont pas moins sûres que les analogies et les effets physiologiques. De même que la goutte attaque les gens replets et bien nourris, les vapeurs les petites-maîtresses énervées, et de même l'avarice est le lot des hommes de tempérament sec, de cœur égoïste, d'estomac débile, et dont le sang circule lentement dans des veines étroites.

Cette constriction des organes vitaux serait, d'après des matérialistes, la cause même de cette aptitude à tout rapporter à soi, qui constitue l'avarice. Les spiritualistes, au contraire, pour lesquels la forme n'est que l'image tangible de la personnalité morale, voient un effet de ce vice dans la dépression physique observée sur l'individu qui en est possédé.

Une particularité curieuse de ces effets de l'avarice avait été énoncée par le docteur à madame du Quesnay, qui n'en avait pas été aussi frappée qu'Arabelle : au lieu de détruire les individus qu'il domine, comme la plupart des autres passions, et cela dans le laps de temps parallèle à son accroissement et à sa puissance, ce vice les conserve et leur est un gage de longue vie. Faible chez eux, la vitalité en est d'autant plus tenace.

C'est ainsi que le père Herbelot était encore vert et alerte à soixante-treize ans. C'était assurément une création falotte comme une caricature symbolique de Callot, que ce maigre vieillard à face anguleuse, à front étroit sillonné de rides immobiles, et dont la face

glabre, rasée deux fois par semaine, laissait observer les sillons presque concentriques qui serraient ses lèvres minces, à la façon de la fermeture froncée d'une bourse de cuir. Le seul signe de force de cette face blafarde, au teint épais, était dans le menton large et carré ; le nez court, à narines béantes, était un nez de furet, un nez quêteur. Les prunelles grises de ses petits yeux, ternes au repos, étincelaient dès que Petrus Herbelot guignait un profit.

Depuis vingt ans et plus, Lyon entier connaissait à Petrus Herbelot son invariable costume qui se composait de la houppelande grise, jaunie par l'usure aux épaules et aux parements, d'un chapeau à très-haute forme, à bords sordidement lustrés, et d'un gilet de velours jadis écossais, maintenant incolore, tant l'étoffe en était râpée. Ainsi vêtu, Petrus Herbelot ressemblait à ces vieux *canuts* qui ne descendent de la Croix-Rousse que trois ou quatre fois par an, et qui présentent aux promeneurs des quartiers élégants le spectacle de modes depuis longtemps abandonnées, et, à cause de cela, ridicules.

A l'exemple de ces vieux ouvriers en soie, mais pour des motifs moins respectables, Petrus Herbelot avait soin de réserver cet ajustement pour ses sorties. Si l'on ne riait pas de lui par les rues, c'était que tout le monde le connaissait peu ou prou, et, il faut bien le dire, en tous pays du monde, la richesse est assurée de ses coudées franches ; ses dehors fussent-ils grotesques, sa puissance n'en est pas moins considérée, et là où l'on se moquerait d'un pauvre diable obligé par la détresse à se montrer sous un accoutrement risible, on dit d'un riche avare : « C'est un original ! »

Toute passion forte se suffit à elle-même. Petrus Herbelot ne recevait jamais d'amis dans sa maisonnette des Massues. Rien ni personne au monde ne l'intéressait en dehors de ses perspectives de gain, et il voyait en ville les gens dont il avait besoin. C'était même pour éviter de fréquents rapports avec ceux qui sont prêts à importuner les capitalistes qu'il était venu habiter les Massues quand la nécessité avait forcé M. Wyniefcki à lui vendre la moitié de son clos.

Le père Herbelot s'était établi dans la maison du jardinier sans rien changer à l'agencement rustique des quatre pièces qui la composaient, car il les trouva suffisamment élégantes pour y loger sa fortune.

Cette maisonnette, bâtie à dix pas de la grande grille (le jardinier des Ambert avait fait fonction de concierge) était remplie de meubles saisis chez les locataires qui n'avaient pu payer le père Herbelot; car il savait au besoin éviter les frais de vente aux gens qui eussent rougi de voir étaler des affiches judiciaires portant leur

nom, et le propriétaire acceptait en ce cas quelques meubles pour le payement des termes dus. Inutile d'ajouter qu'il choisissait les meilleurs en leur faisant subir une dépréciation notable.

On en voyait de toutes provenances et de tous les styles dans les quatre pièces de la maison, depuis l'humble buffet peint en noyer du prolétaire jusqu'au palissandre et au bois doré du joueur à la Bourse et de la femme galante. Mais cet encombrement n'était rien auprès de celui de l'orangerie, convertie en garde-meuble, et dans laquelle l'humidité faisait sauter hors de leur gaîne d'écaille les filets de cuivre des tables de Boulle, et verdissait d'une végétation de mousse les satins des fauteuils capitonnés.

Cet entassement dont on ne prenait aucun soin était la seule manie irraisonnée du père Herbelot ; il n'eût pas dépensé un sou pour entretenir ces meubles en bon état, et son peu d'habitude de toutes les élégances l'empêchait peut-être de constater leur détérioration progressive. Ce n'était pas, d'ailleurs, sans but qu'il les accumulait ainsi ; il collectionnait en eux le futur mobilier de *son château*. C'était ainsi qu'il appelait la maison Wyniefçka, dont la possession était pour le moment son unique et lancinante fantaisie.

On l'a dit fort judicieusement : les avares sont des poëtes. L'avarice est, de toutes les passions, la plus abstraite, celle dans laquelle le cerveau a le plus de part. Le père Herbelot, le plus taciturne des hommes, savait peindre de couleurs vives ses projets d'installation dans son château, lorsqu'il les contait à sa vieille sœur, son unique ménagère, et à son fils Joannès.

Une fois les Wyniefçki dehors, on devait couper ras la haie de séparation, prendre ses aises au grand logis, marier Joannès (ici le jeune homme soupirait) avec la fille de l'avoué C***, et s'établir *bourgeoisement*. Cet adverbe comportait pour le père Herbelot toutes les variétés de luxe, mais il n'en rabrouait pas moins sa sœur lorsqu'elle demandait combien de domestiques il faudrait nourrir, car il se sentait aussi offensé de cette attaque imaginaire à son coffre-fort que s'il eût fallu financer tout de suite pour y faire droit.

En attendant ces splendeurs tant de fois promises, la famille vivait parcimonieusement, ne se nourrissant qu'à la façon des pauvres gens, de viande de porc salée, de pigeons qu'on envoyait picorer chez les voisins, et de légumes du clos que Petrus Herbelot soignait lui-même et que sa sœur bêchait d'une énergie toute campagnarde.

Ce n'est pas que Mariette Herbelot fût avare ; laide et pauvre, elle avait trouvé un refuge chez son frère qui lui avait fait considérer comme un bienfait fraternel le don qu'il lui octroyait de son entretien et de sa nourriture, bien gagnés par un travail de servante sans gages. Mais, pour la pauvre fille, servir chez des parents, ce n'était

pas *être en condition*, et, tant que sa belle-sœur avait vécu, l'amitié lui avait rendu douce sa tâche quotidienne que l'habitude lui fit continuer ensuite.

Petrus Herbelot avait tenu ces deux femmes sous un joug, non pas impérieux bien qu'absolu, mais tracassier, tâtillon, plaintif, plus aigre qu'une crécelle, plus fatigant qu'un refrain cent fois répété. La mère de Joannès, belle fille de la campagne épousée pour sa dot et qui avait une nature ouverte et réjouie, s'était usée à ce travail de scie patiente et tenace qui avait altéré d'abord sa gaieté, puis sa générosité native et enfin sa constitution; elle était morte ne sachant rien des affaires de son mari, le croyant toujours un pauvre maître maçon sous le coup des prétendues fourberies des architectes, des malversations des marchands de pierres et de plâtre, quand il était déjà possesseur de trois maisons, et qu'il avait joint au petit bien qu'elle possédait près de l'Arbresle l'achat de trois fermes qui le jouxtaient.

Toute la famille avait donc été victime de la passion de Petrus Herbelot, jusqu'à son fils dont le martyre ne peut pas être dit en si peu de mots; mais le chef de cette famille était sans conscience de ses torts et de sa tyrannie. Ne les enrichissait-il pas tous? De ce qu'il possédait par la pensée tous les biens que son or eût pu leur procurer, il en concluait qu'ils devaient être heureux d'avoir un père et un frère tel que lui, quand tant d'autres dissipent le patrimoine héréditaire. Lui, avec presque rien, il avait su créer une fortune.

Aussi, se délectait-il en parcourant de souvenir tous les chemins, semés de difficultés sociales, par lesquels il était parvenu, lui, simple fils d'un maître maçon de l'Arbresle, à une telle puissance financière; il prenait à cette revue le plaisir qu'aurait un artiste de génie à contempler son chef-d'œuvre.

XVII

Tel était l'homme à l'humanité duquel M. Wyniefçki allait en appeler pour obtenir de lui un sursis de payement. Certes, si de la vallée lyonnaise que le plateau de Saint-Irénée domine, les voix plaintives des débiteurs du père Herbelot avaient pu monter jusqu'à l'exilé, elles lui eussent crié : « N'implorez pas un homme sans entrailles. » Mais peut-être cet avertissement eût-il été perdu pour le comte. Les gens de sang bouillant se refusent à constater l'absolue sécheresse de l'âme; eux qui sont les serviteurs empressés de leurs impressions, ils ont besoin de se buter à de froids raisonnements

pour convenir que certaines natures sont réfractaires à tout entraînement du cœur.

Ce ne fut cependant point sans quelque pudeur que l'exilé sortit par le petit chemin pour tourner l'angle de son mur et aller frapper à l'ancienne grande porte de sa villa. Il se souvenait de l'âpreté que le père Herbelot avait mise à ne payer son terrain qu'à un prix dérisoire et de l'avis que lui avait donné le notaire lorsqu'il avait eu à dresser l'acte de l'hypothèque par lequel le comte avait complété, grâce à un prêt fait par M. Herbelot, la somme nécessaire à l'acquit de ses dettes commerciales.

— Si M. Herbelot préfère vous prêter trente mille francs sur ce qui vous reste plutôt que payer votre terrain ce qu'il vaut, c'est qu'il veut avoir prise sur vous, lui avait obligeamment dit le notaire.

Mais M. Wyniefçki, mû par un sentiment d'honneur, en avait passé par les exigences de l'avare, car nul autre acquéreur ne s'était présenté pour le terrain, et le comte avait besoin d'argent comptant pour éviter que le nom des Wyniefçki et des Ambert ne fût prononcé une deuxième fois à Lyon, accolé à la flétrissante accusation de faillite.

Jusque-là, grâce, dans les premières années, à quelques économies restées à madame Ambert, et depuis cinq ans, grâce à l'énergie de Bénédicte, M. Wyniefçki n'avait pas failli à ses engagements envers M. Herbelot. De quoi s'agissait-il après tout cette fois? D'un retard de quelques jours. Il s'encouragea par cette pensée au moment où il se trouva près de la grille.

Elle n'ouvrait pas comme autrefois sa baie ouvragée comme une fine guipure de métal. Les avares s'imaginent que le regard lui-même peut les voler. Un cadre de planches brutes montait du bas en haut de son armature forgée, et ne finissait qu'au niveau des flèches, jadis dorées, maintenant roussies et rouillées par les intempéries.

M. Wyniefçki étendit machinalement la main vers le bouton de cuivre encastré dans le creux d'un morceau de marbre turquin placé à hauteur moyenne dans un des piliers où s'agençait la grille. Le bouton vint à lui sans faire entendre aucun bruit de timbre ni de sonnette. Depuis trois ans, les fils de fer s'étaient cassés, et le père Herbelot, après avoir tenté en vain de rétablir lui-même leur jeu, avait obvié à cet empêchement de communications extérieures en clouant lui-même sur un des panneaux surajoutés à la grille un vieux heurtoir résonnant sur une plaque de fer.

Le comte fut quelques minutes avant de recourir à ce moyen d'appel dont il ne s'avisait pas, mais enfin il aperçut le marteau dont le son éveilla dans la cour de l'habitation un long hurlement.

Quelques paroles prononcées d'une voix dolente eurent raison de cet émoi du chien de garde, et Mariette Herbelot vint entre-bâiller la porte.

Bien qu'elle fût pauvrement vêtue d'une robe de gros mérinos d'un noir passé au rouge, d'un tablier de cotonnade bleue tout rapetassé, et qu'elle fût coiffée d'un bonnet de tulle noir par économie de blanchissage, M. Wyniefçki la salua avec courtoisie, non pas tant pour se faire des alliés dans la place que parce que ses habitudes de déférence à l'égard des femmes étaient invariables, quels que fussent leur rang et leur âge.

— M. Herbelot est-il chez lui? lui dit-il ensuite. Je désirerais lui parler.

— Attendez, monsieur, je vais voir... Mais tais-toi donc, enragé! dit-elle au chien qui avait recommencé à donner de la voix depuis que l'étranger avait pénétré dans la cour.

— C'est une superbe bête et d'une espèce rare! répondit M. Wyniefçki en faisant quelques pas vers la niche.

Au pied de la niche était scellée en terre la chaîne au bout de laquelle l'animal soufflait sa fureur vers le nouveau venu. C'était un dogue de Bordeaux, qui tout en donnant de la voix pour menacer le visiteur, retroussait ses babines pendantes en montrant une double rangée de crocs aigus, et un abîme noir dans lequel se fût engouffré comme une paille le bras d'un enfant de dix ans. Son corps à poil fauve, tacheté de brun, dans l'équilibre duquel la souplesse s'alliait à la force, était agité par l'accès de colère où le mettait l'intrusion d'un inconnu; il étirait ses jambes nerveuses et frappait de sa lourde queue le toit de sa niche qui résonnait comme s'il eût été ébranlé par le choc d'un marteau.

Le comte souriait à ces démonstrations belliqueuses, peu ému par les éclairs que lui lançaient les pupilles jaune-topaze du dogue; il s'approchait même de lui pour admirer ce spécimen, devenu rare, d'une race à bon droit proscrite pour ses instincts féroces et sa stupidité, quand Mariette Herbelot répondit à son exclamation :

— Ah! mon bon monsieur, si l'on peut dire : une bête superbe! Retirez-vous, retirez-vous, sans vous commander, car ces animaux sont de vraies brutes qui ne connaissent rien. Il vous arracherait un morceau de votre bel habit, et avec il mordrait un peu de sa doublure de chrétien. Savez-vous que nous ne pouvons pas tenir un chat ici? Il les coupe en deux pour les manger. Et quand il est lâché, nous ne pouvons pas sortir de la maison tant qu'il fait nuit. Il nous dévorerait. Ces chiens-là sont si bornés qu'ils ne sentent pas leur maître... Vous ne croyez pas ça?... Ça s'est vu, monsieur; le frère de celui-ci a déchiré le

bras droit du maître qui l'avait élevé; il a fallu le lui couper, et voilà un homme estropié pour la vie. De vraies brutes, je vous assure. C'est moi qui donne à celui-ci sa pitance. Eh bien! je ne me fie pas à lui. Même quand il veut jouer, dès qu'il se dresse sur ses pattes de derrière, comme il est alors plus grand qu'un homme, il ne fait pas bon se trouver près de lui; on y laisse toujours quelque nippe.

— Qu'est-ce qu'il y a donc que tu jases tant et qu'Argus crie? demanda le père Herbelot en paraissant dans l'entre-bâillement d'une fenêtre du rez-de-chaussée.

— Voilà! s'empressa de répondre Mariette. C'est M. Wyniefçki qui vient vous parler, mon frère.

Le comte fut introduit sans autres façons dans la pièce qui était autrefois la resserre des outils de jardinage et qui était agencée pour la garde des graines. Les murs étaient garnis, d'un côté, de planches de sapin pour les réserves d'oignons de plantes bulbeuses, et de l'autre, de tiroirs à compartiments assez semblables à ceux qu'on voit dans les magasins de mercerie.

Le père Herbelot était trop conservateur par essence pour détruire cet aménagement, et il en avait tiré parti avec assez d'ingéniosité. Des étiquettes placées sur chaque tiroir annonçaient que chacun d'eux était le casier d'une affaire; les étagères de sapin supportaient, outre le code, seul ouvrage feuilleté, une assez grande collection de livres reliés avec luxe, dont les dos de maroquin se flétrissaient sans avoir été peut-être maniés.

Si c'était là le centre d'opérations du père Herbelot, comme en témoignait une superbe table-bureau de vieux poirier sur laquelle s'étalaient comme seuls petits meubles à écrire un pupitre d'écolier en sapin noirci et un encrier de verre entouré d'un carré de liége, il n'y avait pas dans cette pièce le moindre indice de caisse. Des chaises de paille, pour la plupart déjetées, et sous les pieds le carreau de briques, nu et à peine propre. Sans doute, malgré la vigueur de son gardien, le père Herbelot craignait les voleurs, et il devait serrer son argent, soit dans quelque bizarre cachette, soit dans sa chambre du premier étage, où nul ne pénétrait et dont il gardait toujours la clef sur lui.

Quand M. Wyniefçki entra, Joannès Herbelot était assis devant le pupitre et il écrivait une expédition, car plusieurs pages de papier timbré encore humides gisaient sur la table à ses côtés.

A la vue du comte, Joannès se leva spontanément et le salua avec le plus grand respect. Le père Herbelot, qui était resté campé sur sa chaise, lança un coup d'œil de travers à son héritier et se prit à faire jouer son cou dans sa cravate, ce qui était chez lui un signe de ten-

sion d'esprit. Il cherchait ce que voulait dire cette visite insolite, et avec l'instinct des avares, il toucha barre dès les premiers mots qu'il dit à l'exilé :

— Oui, monsieur Wyniefçki, un beau temps, mais pour ceux qui ont du bien au soleil et qui espèrent d'abondantes récoltes. Mes récoltes à moi sont dans les poches de mes débiteurs et elles sont difficiles à engranger. J'ai des obligations à remplir de divers côtés, et si l'on me fait faux-bond aux échéances, je ne sais pas comment je m'en tirerai.

— Asseyez-vous, monsieur, je vous en prie, dit Joannès en tendant à M. Wyniefçki une chaise que son père avait négligé d'offrir à son visiteur.

Ému de ces plaintes de mauvais augure, le comte perdit de son assurance et s'assit pesamment ; le siége délabré cria, ce qui accrut la mauvaise humeur de l'avare contre la politesse de Joannès ; aussi écouta-t-il d'un air rogue les explications embarrassées de M. Wyniefçki.

— Quelques jours de retard! dit-il en grognant ; on dit toujours ça. Ce qu'on n'a pas aujourd'hui, comment l'aurait-on demain?

M. Wyniefçki recommença ses protestations d'exactitude à quinze jours près de l'échéance ; le père Herbelot les écouta les yeux fermés, non point pour échapper au prestige des gestes éloquents de l'exilé, mais parce qu'il méditait son plan de bataille. Il eut la cruauté de laisser s'établir un silence quand M. Wyniefçki lui eut offert un à-compte immédiat de cinq cents francs ; puis, lorsqu'il eut bien tenu son débiteur dans l'attente de sa décision, il lui dit :

— Pas d'à-compte, ce n'est pas régulier, et je suis pour la légalité, moi ! Mais savez-vous que sans parler de ce retard, vous me causez de grands préjudices ? Si je n'étais pas un bonhomme, je vous aurais déjà fait une petite visite. Personne autre que moi n'aurait pris une hypothèque de trente mille francs sur votre maison. Elle n'est en pierres de taille que jusqu'au premier, et le terrain, tout mauvais terrain, un sol de cailloux. Eh bien ! vous me laissez détériorer mon gage. Le crépi de vos façades tombe de tous les côtés ; vos volets sont démontés ; je parie qu'il pleut dans votre grenier ; vous laissez par terre les murs qui s'écroulent ; tout ça n'est pas dans les conditions de notre contrat d'hypothèques.

— Mais... balbutia M. Wyniefçki.

— Je sais, je sais... interrompit l'avare avec un geste cassant. Si vous laissez abîmer votre maison, c'est que vous n'avez pas de quoi la réparer. Le payement de vos hypothèques, les contributions qui augmentent toujours, Dieu sait si c'est à propos ! tout ça mange vos petites rentes. Puis, vous avez deux domestiques, vous ! C'est un

genre que je trouve trop cher pour moi : la nourriture de deux personnes coûte si gros ! Enfin, c'est votre affaire. On est élevé dans le grand, ce n'est pas pour savoir compter. Il n'y a que les petites gens comme moi qui sachent que lorsqu'on a quatre sous, il ne faut pas en dépenser cinq. Monsieur Wyniefçki, voulez-vous que je vous dise ? Vous verrez le bout de ce qui vous reste, et avant qu'il soit longtemps. Votre belle-mère est très-âgée...

— Eh ! monsieur Herbelot, elle n'a que deux ans de plus que vous ! repartit l'exilé, blessé de cette immixtion dans sa vie privée.

— Oh ! moi, dit l'avare en boutonnant sa veste de toile du haut en bas, comme pour défendre à toute influence morbide de l'attaquer, oh ! moi, c'est différent. Je dis donc que madame Ambert est vieille; après elle, bonsoir sa rente de deux mille francs. Ce ne sont pas les doigts de votre fille qui ramasseront sur son piano assez de pièces de cent sous pour remplacer cette rente-là. Voulez-vous un bon conseil? Liquidez tout bellement, à votre aise, car si vous attendez d'y être forcé, on aura pour pas grand'chose ce qui vous reste. Hein ! c'est gentil à moi de vous donner un avis contre mes intérêts. Après la mainlevée de mon hypothèque, votre propriété peut bien vouloir... oui... non... si, environ douze mille francs.

— Allons donc ! s'écria M. Wyniefçki en haussant les épaules, ma belle-mère l'a payée quatre-vingt mille il y a trente ans, et les propriétés ont doublé de valeur depuis ; elle a fait des réparations et a construit les bâtiments qui sont de votre côté.

— Je dis douze mille, répéta sèchement l'avare. La vente que vous m'avez faite a diminué votre terrain de moitié.

— Et vous ne m'avez payé votre part que neuf mille francs, dit l'exilé avec amertume.

— Avez-vous eu des offres meilleures? riposta le père Herbelot narquois. Quand on désire de l'argent comptant, il faut s'attendre à le payer.

Le comte ne sut que répondre, tant il était honteux pour son créancier d'un si froid cynisme.

— Liquidez, monsieur Wyniefçki, liquidez, riposta celui-ci ; ce sera tout bénéfice pour vous. Au lieu d'avoir à payer des semestres, vous toucherez la rente en cinq pour cent de votre petit capital. Vous vous établirez selon vos moyens à Lyon, et votre *demoiselle* ne sera plus obligée de monter et de descendre la côte tant de fois par jour.

— Si vous me dites ceci pour m'obliger, dit le comte en se levant avec dignité, je vous remercie ; mais je ne suis pas venu ici pour y chercher un avis sur des intérêts dont je suis le seul juge. Je vous salue, monsieur Herbelot. Vous serez payé dans le courant de juillet.

Comme il allait franchir la porte, l'avare se leva, courut à lui et le retint par le bras :

— Vous êtes trop susceptible, lui dit-il avec un accent brusque qui jouait la sincérité. Qu'est-ce que je voulais, moi?... Vous obliger. Cela vous déplaît; n'en parlons plus. Mais je suis un meilleur bonhomme que vous ne pensez : Restez donc en paix quant à l'échéance; si vous n'avez pas les fonds, même fin juillet... on attendra. On ne peut pas faire la guerre à un voisin pour un semestre impayé. Ne vous tourmentez pas, et surtout n'empruntez pas d'argent. Ça revient toujours trop cher... La, c'est bien entendu : Payez-moi, ne me payez pas, c'est tout un; ça ne nous empêchera pas d'être bons amis.

Il n'en fallait pas tant pour faire revenir le comte de ses mauvaises impressions; il salua donc cordialement le père Herbelot et sortit dans la cour où Joannès l'accompagna, bien que son père lui criât que sa tante ferait bien cet office; mais la vieille Mariette dit, du fond de sa cuisine, qu'elle était occupée, et en effet, un horrible relent de graisse rance saisit le comte Wyniefçki à la gorge pendant qu'il traversait le petit palier de l'escalier qui coupait en deux la maison.

Ce n'était pas sans un but secret que Joannès s'était chargé de reconduire le visiteur. Quand ils furent arrivés près de la grille, le jeune homme feignit de ne pouvoir tourner la clef dans la grosse serrure qui la fermait, et, après avoir jeté un coup d'œil sur les fenêtres de la maison, par crainte d'être observé, il dit à mi-voix à l'exilé :

— Monsieur, n'oubliez pas, je vous prie, que d'après les termes du contrat d'hypothèque, un mois après une échéance impayée, mon père a le droit de mettre la propriété en vente judiciaire. Les paroles volent, monsieur; il n'y a que les écrits de valables en affaires.

— Ah! le vieux matois! s'écria M. Wyniefcki, en riant d'un bon gros rire; il a donc voulu m'enjôler!

— Monsieur!... murmura Joannès en baissant la tête. Puis il ajouta, en entrecoupant chacun de ses mots qui tremblaient au sortir de ses lèvres :

— Si vous n'aviez pas l'argent, je sais des gens qui vous en prêteraient.

— Tiens! tiens! vous faites déjà des affaires pour votre compte personnel? dit M. Wyniefçki, dont le cœur était encore ulcéré par les humiliations qu'il avait subies dans cette visite. C'est une concurrence à votre père... Et à combien du cent, mon garçon? simplement pour savoir, croyez bien.

— Sans intérêt, monsieur! répondit Joannès auquel le comte tourna les talons après lui avoir adressé un petit salut ironique et admiratif à la fois.

XVIII

Le dîner chez madame du Quesnay fut très-gai. Chacun fêta madame Ambert, qui sortait de chez elle pour la première fois depuis deux mois. C'était la doyenne de la compagnie, ce qui ragaillardissait la maîtresse de la maison qui était traitée en jeune femme par la grand'mère de Bénédicte.

C'est qu'en effet rien n'est plus relatif que la jeunesse. Un enfant de six ans trouve vieux son frère aîné qui en a treize, et les soixante ans, si alertement portés, de madame du Quesnay étaient de la jeunesse pour les soixante-quinze ans si éprouvés de madame Ambert.

C'étaient donc, entre elles, d'éternelles et gracieuses coquetteries, l'une prêtant aux yeux affaiblis de l'autre le secours des siens qui se passaient de lunettes, et madame Ambert, combattant avec esprit ce qu'elle nommait les illusions printanières et les goûts mondains de sa jeune amie.

Madame Ambert, qui ne faisait ces petites querelles à madame du Quesnay qu'en thèse générale, eut occasion, ce soir-là, de les lui adresser en thèse particulière, car les attentions d'Émile pour Bénédicte étaient visibles ; il ne l'avait pas quittée des yeux durant le dîner, et, après, lorsqu'on avait prié la jeune fille de se faire entendre au piano, il était resté à ses côtés dans la pénombre de ce coin du salon où elle jouait, sans cahier de musique sur son pupitre, le sentimental *adagio* de la quatorzième sonate en *ut mineur* de Beethoven.

La grand'mère de Bénédicte avait la perspicacité des gens qui, dans le cours d'une longue vie, ont beaucoup vu et beaucoup observé ; elle avait, du reste, noté dans ses souvenirs les changements opérés depuis deux mois dans le caractère de sa petite-fille ; aussi, nette comme elle l'était dans ses décisions, dit-elle tout bas à madame du Quesnay pendant que M. Wyniefçki causait avec Arabelle et le docteur :

— Il se passe ici quelque chose qui ne me plaît point, chère madame ; si vous nous voyez moins souvent pendant quelque temps, n'attribuez notre réserve à aucune cause qui vous soit personnelle.

Madame du Quesnay fit la moue à sa vieille amie.

— Voulez-vous bien, lui répondit-elle, n'avoir pas les yeux aussi clairs ! Et vous vous plaignez des mauvais services qu'ils vous ren-

dent! Je gage que vous pourriez régler votre montre d'ici au clocher de Fourvières, et vous êtes femme à voir distinctement l'herbe pousser ; mais votre mémoire ne s'est pas si bien conservée que vos yeux. Êtes-vous donc tant vieille que vous ne vous souveniez plus de votre jeunesse? Et pourquoi voulez-vous priver Bénédicte des bénéfices de la sienne? Les vieux cœurs se réchauffent, madame, à ce soleil qui luit sur les jeunes âmes. Allez, c'est mal à vous de gâter le dernier roman que je veuille lire.

— Mais...

— Je vous le répète, c'est le dernier ; aussi, j'entends le voir finir heureusement.

— Et Bénédicte qui ne m'a encore rien dit?

— Elle! mais elle se défend encore. Voyez d'ici ses yeux un peu battus et la mélancolie de sa figure : elle s'enivre de la poésie rêveuse de cet *adagio*. Ne trouvez-vous pas qu'elle nous conte là le tendre poëme d'une jeune fille arrivée sans aimer jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, fleur empêchée de s'entr'ouvrir par un hiver trop long, et s'épanouissant tout à coup sous un rayon luisant entre deux nuages bien noirs? Croyez-moi, respectons son silence, n'allons pas jeter les pavés du raisonnement au palais idéal que ces jeunes gens édifient. Laissez faire, d'un côté, le désir de se réhabiliter, et, de l'autre, le vœu bien naturel de compléter sa vie. Chère madame, défendons-nous du travers des grands parents qui veulent souvent, contre toute justice, enchaîner à leur déclin ces charmantes aurores.

— Il manque seulement la rime aux stances que vous composez là, d'inspiration, répondit madame Ambert. Écoutez, madame et trop jeune amie. Ne me croyez ni plus égoïste ni plus sèche de cœur que vous; mais je sais par expérience que l'amour partagé ne fait pas à lui seul le bonheur du mariage; il y faut avant tout une conformité de goûts et d'éducation qui ne se trouve pas entre votre neveu et Bénédicte. Voyez où un grand élan de cœur, que j'ai partagé, a conduit ma fille. Certes, Thaddée, mon gendre, est le meilleur être qui soit; mais si nous, qui sommes de souche commerçante, nous nous étions alliés à quelque famille lyonnaise, nous ne serions probablement pas ruinés, ma fille vivrait et...

— Ta, ta, ta, interrompit vivement madame du Quesnay, vous n'auriez pas une Bénédicte. Pour créer cette poétique enfant, il a fallu l'union d'un Slave au cœur bouillant comme votre gendre et d'une Lyonnaise modeste et dévouée comme votre fille. Bénédicte est une fortune à elle seule.

— Vous avez raison. Ne nous fait-elle pas vivre tous?

— Eh bien, donc, puisqu'elle accomplit depuis cinq ans cette

œuvre virile de soutenir sa famille, ne sauriez-vous vous fier à elle quant au choix de son cœur? Laissez-la maîtresse de sa destinée. Elle est jalouse de son petit secret... Quoi de plus naturel? Ignorez-le donc à mon exemple, ne fût-ce que pour vous venger de sa réserve, en lui disant au dénoûment : « Ma fille, c'était le secret de la comédie. »

— Qu'est-ce qui se trame dans ce coin? est-ce un complot? demanda le docteur en se jetant dans la bergère voisine du canapé de madame du Quesnay.

— Justement, vous êtes devin, répondit celle-ci, et son trait curieux est d'être imaginé pour la sécurité d'autres conspirateurs. Ne m'en demandez pas davantage ; n'êtes-vous pas déjà de cette ligue ?

A ce moment, on annonça la famille Labourier qui n'était pas attendue, et dont l'entrée jeta un froid dans le salon. Le banquier se dit amené par le désir de féliciter la maîtresse de la maison sur la première semaine de travail de son neveu. Il se déclara enchanté des aptitudes d'Émile qu'il traita familièrement, lui frappant sur l'épaule en assurant que le jeune homme avait en lui l'étoffe d'un excellent banquier.

Madame Labourier trouva que madame Ambert était imposante, malgré l'austérité de son costume noir et de son col de toile blanc simplement orné d'un nœud de Chantilly. Son mari fit à part lui la même remarque au sujet du comte qui avait grand air dans son habit noir ; il portait ce costume de cérémonie avec une aisance qui manquait à M. Labourier, dont l'embonpoint mal placé faisait bomber la chemise et dont les mains courtes étaient pataudes sous le gant. Puis, bien qu'il n'eût pas l'ombre de prétentions, ce comte gigantesque regardait de haut en bas le banquier à cause de la différence de leur taille ; il avait aussi l'avantage sur lui dans la conversation, trouvant le mot juste là où M. Labourier le cherchait en vain, tout Français qu'il fût.

Il n'y eut, dans le commencement de la soirée, de la cordialité sans restriction qu'entre Hermance et Bénédicte, qui jasèrent dans un coin comme parlent les jeunes filles, de tout et de rien, se tâtant pour savoir si elles peuvent se livrer, s'éprouvant dans leurs opinions générales avant d'en venir à une intimité plus étroite.

Ceci, d'Hermance à Bénédicte seulement. Mademoiselle Labourier avait soin de mimer agréablement ses phrases ; elle se posait de trois quarts, relevait du bout des doigts une boucle déroulée, donnait de petits coups aux dentelles bouffantes de ses manches, en un mot, se livrait aux manœuvres traditionnelles d'une fille d'Ève qui veut attirer les regards.

Le docteur Portal, observateur de ce manége, et qui ne pouvait le croire destiné à fasciner ses quarante et quelques années, en conclut qu'il était à l'adresse du seul jeune homme de la compagnie, et il étudia Émile pour voir si Hermance réussissait ; mais le *sire de Bel-Esbat* avait connu bien d'autres coquettes, et Célimène en personne en aurait été pour ses frais avec lui ; il ne voyait que Bénédicte, et son attention était si marquée que le docteur alla le distraire de sa contemplation, afin de ne pas donner un sujet de médisance aux nouveaux visiteurs.

L'heure du thé rassembla tous les groupes, et ce fut pour être agréable à madame du Quesnay et aussi pour satisfaire à la manie interrogeante qui possède les gens médiocrement élevés que le banquier demanda à M. Wyniefçki dans quelles circonstances il s'était enfui de Pologne.

XIX

Le comte n'aimait pas à se mettre en scène ; néanmoins, comme on le pressait de tous côtés, il dut se rendre au désir général, et il dit en roulant, par un geste familier, la longue boucle de sa moustache entre deux doigts de sa main droite :

— Je n'ai pas à vous raconter la révolution de Pologne. Nous serions ici jusqu'à demain dans ce cas, même si je laissais de côté l'histoire générale pour vous apprendre simplement les faits curieux ou pathétiques dont j'ai été témoin ; mais, pour répondre à votre question, je dois nouer le récit de mes dernières journées en Pologne à une scène du prologue de l'insurrection.

En 1830, j'étais un des plus jeunes cadets de l'armée polonaise, et le plus ardent de tous dans mon patriotisme. Comment eût-il pu en être autrement ? Outre les raisons publiques, j'en avais d'un ordre plus intime. Mon frère aîné était en Sibérie depuis la conspiration de 1826, ma mère en était morte de chagrin, et ma sœur, pour le même motif, s'était retirée aux Ursulines.

L'amour de la Pologne libre faisait partie de notre héritage de famille, et, je n'ai pas de honte à l'avouer, c'était notre principale fortune. La branche aînée des Wyniefçki, seule restée riche, s'était alliée à la Russie par frayeur de perdre ses biens. Ma cousine Stéphanie, celle qu'aimait mon frère Xavier, avait épousé un colonel russe, très-aimé du vice-roi Constantin. Ce colonel s'appelait Sergue Alexandrowitch Iliakoff.

Iliakoff me comblait de prévenances, m'appelant *frère* à la mode russe, qui est de traiter ainsi ses cousins ; mais je ne répondais

guère à ses bontés, qui eussent pu pervertir par leurs promesses d'avenir un porte-enseigne sans fortune comme je l'étais. D'abord, je croyais ces flatteries dues à la politique russe, qui consistait en manœuvres de ce genre; puis, je ne pouvais pardonner à Sergue Iliakoff d'être heureux à la place de mon pauvre frère exilé; enfin, il était Russe, moi, Polonais; à elle seule, cette raison nous eût séparés.

Vous le comprenez bien, je faisais partie de cette vaste société secrète qui couvrait la Pologne comme un réseau. Dès le mois d'octobre 1830, notre plan d'attaque était fixé et nous n'attendions qu'un moment favorable. Les chefs avaient à décider encore quelques irrésolus; quant à nous, les jeunes, les ardents, sans bien connaître encore les voies et moyens, nous savions qu'il fallait nous tenir prêts, et nous nous adonnions à la propagande.

Le 1er novembre, — oui, c'était ce jour-là, — j'étais allé faire mes dévotions à la chapelle des Ursulines, et, après la messe et mon action de grâces, j'étais allé charger ma sœur de prier pour moi, car je ne savais si le mouvement ne serait pas pour la semaine commencée. Je m'en revenais tout joyeux d'avoir trouvé chez cette jeune novice, qui avait renoncé à tous sentiments humains, assez de patriotisme pour ne pas regretter que j'offrisse ma vie à la patrie, lorsqu'en me retrouvant dans la rue, je rencontrai Sergue Iliakoff.

— Te voilà enfin, frère, me dit-il vivement. Tu viens sans doute de faire brûler un cierge pour l'affranchissement de la Pologne. Dieu bénisse les gamins imberbes qui se mêlent de politique! Il s'agit bien de cela; ton fanatisme te prépare de jolies affaires : tu es porté sur le rapport du colonel Sass.

C'était le directeur de la police secrète de Constantin; homme modéré, qui remplissait son emploi sans trop charger les patriotes et qui avait souvent le périlleux courage de blâmer les rigueurs du vice-roi.

Le colonel Sass, ami de Sergue Iliakoff, lui avait montré une note à lui soumise par un de ses agents. Vous aurez l'idée du nombre et du zèle de ceux-ci quand je vous aurai dit que cette police coûtait au gouvernement russe près de six mille florins par jour. Le colonel Sass, ne voulant pas perdre un jeune homme qui débutait dans l'armée et surtout un parent d'Iliakoff, avait fait appeler celui-ci et lui avait dit d'acheter au plus vite la remise de cette note, que lui, colonel, feindrait d'avoir oubliée sur son bureau. Cinq cents florins décideraient sans doute l'employé qui l'avait fournie à faire disparaître ce document que l'inattention du directeur de la police lui ferait sans doute croire oublié faute d'avoir été lu.

Le colonel Sass avait donc fait honnêtement son possible pour me

sauver, mais quand Sergue Iliakoff m'eut exposé ainsi l'état de la question, je frappai sur mes poches vides et je lui dis :

— N'en soyez pas honteux pour notre parenté, mais je n'ai pas les dix premiers des cinq cents florins nécessaires. Peste ! je ne pensais pas valoir tant ! Mais j'oublie que c'est l'évaluation d'une conscience russe et non pas la mienne.

— Mauvaise tête, reprit-il en me tirant l'oreille, il faut que tu me braves, même au moment où l'on prépare peut-être ta cellule à la prison des Carmes ! Écoute, je n'aurais pas couru après toi, mais il faut que tu m'accompagnes.

— Où donc ?

— Dans ces bureaux de la police. J'ai là les cinq cents florins et nous allons protester de ta soumission au gouvernement de notre père le czar.

— Moi ?... Jamais !

— Par exemple ?... Eh bien, cadet, laisse-moi faire. Je parlerai, tu ne diras rien, tu salueras seulement.

Que vous dirai-je ? Je n'étais point lâche, mais j'avais peur que le rapport sur moi n'entraînât d'autres arrestations ; puis j'avais bien envie d'être libre pour la fête qu'on nous avait promise en novembre. Je l'accompagnai donc ; j'assistai à l'échange fait ouvertement, oh ! sans fausse honte, des cinq cents florins contre le document accusateur. Sergue Iliakoff débita une foule de phrases ronflantes sur mon obéissance et ma loyauté. Ce gredin qui vendait ses rapports en fit de non moins solennelles sur les devoirs de reconnaissance des sujets polonais, et moi je me bornai à saluer à droite et à gauche les deux interlocuteurs, comme Sergue me l'avait recommandé ; mais mes florins étant de meilleur aloi que mes saluts, je sortis de l'hôtel de la police tout à fait blanc et net.

Le 29 novembre, l'insurrection éclata. Je fus un des premiers avec mon régiment de porte-enseignes, accompagné d'un flot d'étudiants et d'élèves de l'Université, parmi ceux qui pénétrèrent au Belvéder, dans le palais de Constantin. Nous étions ivres de la résistance que nous avaient opposée les troupes russes sur le pont Sobieski. La foule armée croissait à chaque instant, avide de vengeance, et cherchant partout le vice-roi. On criait par les salles du palais : « A mort le Monseigneur ! » C'était le titre donné à Constantin.

Il y eut dans les cours, dans les escaliers, dans les salles une mêlée entre nous et les troupes du palais, quelque chose, mais dans un autre sens, Dieu merci ! comme le 10 août de votre révolution française. Tout à coup, au milieu des Russes qui avaient mis l'épée à la main, car on combattait presque corps à corps, j'aperçois mon cousin Sergue, de service ce jour-là par malheur.

Nous étions au rez-de-chaussée, dans un des vestibules, et les défenseurs de Constantin, sur les premières marches d'un grand escalier. Bien qu'ils eussent l'avantage de la position, nous avions celui du nombre et surtout celui de l'ardeur qui nous faisait compter pour rien nos existences. Apercevant Sergue Iliakoff, je crie aux miens :

— C'est mon frère ; il m'a sauvé le 1er novembre, » et je me jette sur lui pour détourner les épées et les sabres levés de tous côtés. Heureusement je n'étais entouré que de mes porte-enseignes ; nous nous groupons ; l'un ôte sa veste d'uniforme, l'autre son bonnet, nous l'en vêtissons en un clin d'œil, et je l'emmène à travers les cours en criant aux survenants : « Vive la Pologne libre ! Le palais est à nous ! »

Nous courons à travers Varsovie bouleversée, et après mille péripéties, je le laisse au couvent de ma sœur qui est pour lui un asile sûr.

Voilà mon premier épisode, nécessaire à l'intelligence de mon récit. Serge Iliakoff partit du couvent quelques jours après sous un déguisement ; il alla rejoindre Constantin et l'armée russe au camp de Mokotow, et moi je fus incorporé dans un régiment de lanciers polonais qui fit toute la campagne.

XX

Le 7 septembre 1831, Varsovie était rendue et le sort de la Pologne décidé — je veux dire celui de quelques générations — mais les débris de l'armée nationale subsistaient épars ; il y eut encore des engagements, presque des batailles dus au désespoir, ou pour mieux dire à l'honneur des généraux qui ne voulaient pas capituler *sans conditions* comme l'avait fait Krukowieçki à Varsovie.

Je faisais partie à cette époque du petit corps d'armée commandé par Ramorino ; nous accomplîmes sous ses ordres cette marche pénible qui, partant de Lukow tendait à une jonction avec l'armée de Rozyeki qui était de l'autre côté de la Vistule ; mais nous ne pûmes parvenir à passer le fleuve.

Ce fut pour nous tous une douleur presque aussi poignante que la prise de Varsovie ; nous voulions courir sur Rudiger, dont nous savions les troupes mal en ordre et fatiguées ; quoique le découragement eût gagné nos hommes, nous comptions sur leur patriotisme éprouvé, et si nous devions succomber, nous voulions que ce fût en masse, glorieusement, et que l'on pût dire plus tard en montrant le

champ de bataille : « Ici furent ensevelis ceux qui, après la chute de Varsovie, ne crurent point à la ruine de la cause polonaise. » .

Hélas ! ce dernier honneur fut refusé à notre armée, qui s'épuisa six jours en marches et en contre-marches, non par la faute de Ramorino, toujours prêt à profiter des moindres éventualités favorables, mais par suite de cette fatalité des choses qui accable les malheureux. Ainsi, le matériel des ponts, que nous croyions trouver à Zawichost, était encore à Sandomir. Le 16 au matin nous étions à Kossin, et Ramorino allait nous donner quelques heures de repos, car nous étions exténués, quand notre arrière-garde fut attaquée par les Russes.

Mon détachement en faisait partie, et bien que nous fussions dans un lieu peu favorable, au milieu de marais stagnants dont les bords étaient embrouillés de plantes aquatiques, nous avions l'avantage du terrain, car notre artillerie était groupée sur un petit plateau qui dominait la plaine où remuait la fourmilière de l'armée russe.

Nous lui tuâmes beaucoup d'hommes ; mais une charge de Cosaques endiablés, dont les maigres chevaux barbotaient dans les marécages comme de vrais canards, vint dérouter notre infanterie et la repousser sur mon détachement de lanciers, que les Cosaques prenaient également de flanc.

Je commandai la charge ; je lançai mon cheval... Les Cosaques passèrent sur nous comme une trombe, et quand je retrouvai mes sens, il était nuit, j'étais couché au milieu d'un monceau de cadavres sur le ventre encore tiède de mon cheval lardé par les lances cosaques, et Ladislas baignait d'eau croupie une blessure que j'avais là, à la tête et qui m'avait étourdi du coup.

Je voulus parler, et n'y réussis point ; je souffrais horriblement de la tête et du genou droit qui s'était démis, sans doute dans ma chute de cheval : pourtant, par une présence d'esprit qui m'étonne, je remarquai que Ladislas avait ma casaque et mon kalpach d'officier, et en me tâtant, je sentis sur moi son grossier uniforme. Mais ce ne fut là qu'un éclair de connaissance ; je retombai dans mon atonie, lugubrement bercée par les gémissements des blessés qui jonchaient le marécage, et par le dernier tir de l'artillerie polonaise qui couvrait la retraite de Ramorino sur le territoire autrichien dont nous touchions la frontière.

Vers minuit, une bande de Cosaques s'aventura sur le champ de bataille pour dévaliser les morts. Leur petite lanterne s'élevait et s'abaissait avec une vivacité de feu follet sur les joncs des marécages. Quand ils furent à vingt pas de nous, Ladislas qui savait le russe, les appela :

— Par ici, frères ! leur cria-t-il.

Ils échangèrent une atroce plaisanterie sur ce Polonais qui avait hâte qu'on lui fît son compte, et ils s'avançaient prudemment, leurs sabres au poing, lorsqu'il continua :

— Le colonel Sergue Iliakoff n'est-il pas un de vos chefs? Je suis son frère-cousin; il vous récompensera si vous l'avertissez que je suis ici, comptant sur son secours.

— Es-tu vraiment de ses amis? demanda le bas-officier cosaque en se tenant toujours à cinq ou six pas, car bien que Ladislas fût blessé aux deux jambes, il tenait mon épée à la main d'un air résolu, sachant qu'il faut toujours en imposer aux Russes. « Si tu es officier polonais, tu as une montre, n'est-ce pas? Jette-la-moi pour ma commission. »

Ladislas lui jeta ma montre que le Cosaque ramassa en grommelant.

— En argent, une montre de noble! Triple gueux! Va, je rends service à mon père Sergue Alexandrowitch en le débarrassant d'un parent mendiant. Il a bien affaire de te secourir!... Tiens! voilà le dernier service que je te rends de sa part!

Et il asséna sur le front de Ladislas un coup de sabre qui l'étendit à mes côtés. Grâce au généreux subterfuge de mon lancier et à mon costume déguenillé, ils me marchèrent sur le corps sans me donner le coup de grâce; ils se bornèrent à retourner les poches de Ladislas en continuant de cyniques plaisanteries. Enfin ils nous quittaient, quand la face sanglante de Ladislas apparut dans le cercle de lumière tracé par la lanterne; mon lancier s'était soulevé sur les mains et disait d'une voix agonisante au bas-officier cosaque :

— Regarde-moi bien ; je reviendrai te visiter chaque nuit dans tes rêves!... » et il retomba.

Les Cosaques furent terrifiés ; le bas-officier fit plusieurs signes de croix, et ce fut en causant entre eux du respect que l'on doit aux dernières volontés des mourants qu'ils nous quittèrent.

Pourtant je ne croyais pas à la fidélité de ces gens-là, et rappelé par cette affreuse scène au sentiment de la situation, j'échangeai les derniers adieux avec mon pauvre Ladislas qui m'entendait à peine.

Mais j'avais eu tort de ne pas compter sur les superstitions cosaques. A trois heures du matin, Sergue Iliakoff se jetait dans mes bras et pleurait de cette suprême réplique à l'épisode du 29 septembre 1830. Il amenait un chirurgien que je ne laissai me panser qu'après qu'il eut rendu le même service à Ladislas. Une voiture d'ambulance était là qui nous fit passer la frontière. Nous trouvâmes dans le village voisin de bonnes gens qui nous soignèrent en nous cachant à toutes les perquisitions. Quand nous fûmes rétablis,

grâce à Sergue Iliakoff qui avait rempli mes poches de tout l'or qu'il portait sur lui, nous traversâmes l'Autriche avec mille précautions, marchant la nuit, dormant le jour dans les halliers.

Notre petite fortune nous fut volée par un vagabond qui se disait comme nous exilé polonais. Combien d'autres que lui ont usurpé ce titre, au détriment de la bonne renommée nationale! J'attendis longtemps à Lyon, où Sergue devait m'envoyer de l'argent, l'effet de cette promesse et d'une lettre écrite par moi à sa femme, ma cousine Stéphanie, qui s'était retirée dans ses biens près de Vilna dès le début de la révolution.

C'est bien longtemps après que j'ai appris pour quelle triste cause je n'ai jamais eu de leurs nouvelles. Sergue Iliakoff est mort devant Modlin, au dernier siége de la guerre de l'indépendance, et Stéphanie, morte aussi quelques mois auparavant pendant que son mari et moi nous servions dans des armées opposées. Son cœur, partagé entre ses devoirs d'épouse et ses sympathies patriotiques, n'avait pu supporter le déchirement de ces sentiments en lutte l'un contre l'autre.

Tel est le triste fruit des guerres civiles, car je ne crains pas d'en convenir, les Slaves de Pologne et de la Moskova sont frères, et c'est parce qu'ils sont frères qu'il est odieux que les uns prétendent opprimer les autres... Mais j'oublie que vous m'avez seulement demandé l'histoire de mon évasion. Voilà bien les exilés : ils ne peuvent être rappelés au souvenir de la mère patrie sans devenir prolixes. Excusez-moi.

— Vous excuser de l'intérêt de votre récit? dit le docteur Portal.

— Mais, objecta le banquier toujours pratique, si votre cousine est morte sans enfants, vous auriez dû hériter d'elle. Pourquoi n'avez-vous pas fait valoir vos droits?

— Les exilés en ont-ils?... A la place de la famille que j'ai perdue et dont je regrette seulement l'affection, j'en ai trouvé une autre qui m'a adopté. Je n'ai pas à me plaindre du sort.

XXI

Le 1er juillet, Bénédicte soumit à madame Lawson les cent premiers feuillets de sa traduction anglaise. Arabelle avait si bien combiné à l'avance le plan à suivre en cette occasion, que cinq jours après, elle put montrer à la jeune fille une lettre chargée contenant un chèque de trois cents francs ; l'en-tête imprimé de cette lettre portait le nom de son éditeur, et la teneur expliquait que devant la

qualité supérieure de la copie envoyée, on s'empressait d'envoyer à titre d'arrhes et gage de traité la moitié du prix attribué à l'ouvrage total. M. Herbelot fut donc payé, à son dam, et Arabelle put savourer le plaisir délicat de faire le bien à l'insu de ses obligés.

Le temps passa vite aux Massues cet été-là, car c'est surtout pour les gens occupés de cœur et d'esprit qu'il marche d'un pas rapide. On ne se voyait guère dans la journée : Bénédicte était à ses leçons, Emile à son bureau de la place de la Bourse chez M. Labourier; Arabelle écrivait dans le pavillon un roman commandé pour l'hiver suivant; madame du Quesnay faisait et recevait des visites; M. Wyniefçki jardinait avec Ladislas, désormais sobre et calme, ou fumait des pipes sous la tonnelle, à dix pas de madame Ambert, occupée à quelque ouvrage de grosse couture; mais tous les soirs invariablement, on se retrouvait chez madame du Quesnay. Les meilleures soirées étaient celles où l'on était *en famille*. Le mot avait été dit par la maîtresse de la maison, et M. Wyniefçki était le seul qui n'y eût pas entendu malice.

Une jeune fille, même quand elle a passé vingt ans, est toujours une enfant pour un père tel que M. Wyniefçki ; la voyant égale d'humeur et sans mélancolie, il en avait conclu qu'elle acceptait le célibat comme une conséquence naturelle de leur pauvreté, et il la croyait heureuse de son sort.

Certes, on eût fort surpris le comte si on lui eût dit que cet Émile, si empressé à être son partner dans les parties de whist de madame du Quesnay, était amoureux de sa fille. L'eût-il appris, qu'il n'eût fait ni calculs intéressés ni calculs égoïstes, et qu'il lui eût accordé la main de Bénédicte avec la même amitié, Émile dût-il être réduit aux revenus de sa place pour faire vivre sa femme, ou fût-il richement doté par sa tante.

Mais l'exilé ne se doutait de rien; madame Ambert était seule à s'inquiéter du silence de Bénédicte à son égard et des progrès que faisait l'intimité des deux jeunes gens.

Cette intimité était d'ailleurs maintenue dans les limites de la plus chaste réserve; ils ne se voyaient jamais seuls, sauf les courts instants où une promenade générale dans le parc leur permettait d'échanger quelques paroles; Bénédicte se sentait même plus à son aise avec Émile dans ce cercle bienveillant où chacun lui épargnait ces demi-mots et ces sourires par lesquels les indifférents gênent les expansions du cœur.

Au lieu donc de troubler l'amour de la jeune fille, le silence de tous lui était une sanction. Madame du Quesnay mettait une pensée de reconnaissance dans le baiser qu'elle donnait chaque soir à Bénédicte, car elle réapprenait à aimer son neveu en le voyant se modifier

de semaine en semaine sous l'influence de ce sentiment. Il n'avait revu aucun de ses anciens amis lyonnais; le pavé de Lyon lui brûlait les pieds ; hors de son bureau, il ne pouvait vivre qu'aux Massues, et il savait trouver, pour flatter sa tante et Arabelle, des attentions qu'elles n'eussent pas attendues de son caractère, autrefois si personnel.

Dans ces réunions, on jouait un peu, l'on causait beaucoup, et surtout on faisait de la musique. Arabelle eut le secret de la première audition devant les Labourier, qui ne ressemblait en rien à celles que Bénédicte leur donnait. En sa qualité de maîtresse de musique, il était nécessaire qu'elle pût démontrer sa virtuosité ; elle avait choisi à cet effet le plus bel échantillon de désarticulation digitale produit par un des prestidigitateurs de l'école moderne. Toute exhibition ne devant être faite que pour régaler les gens d'un tour de force ou d'un tour d'adresse, Bénédicte satisfaisait ainsi les badauds et réservait aux connaisseurs les vraies séances de musique.

C'est ainsi qu'elle fit connaître Chopin à madame Lawson, qui, jusque-là, n'avait pu rien comprendre aux œuvres tourmentées de ce compositeur.

— Chopin est Polonais, lui dit Bénédicte, il y a entre sa musique et sa langue maternelle cette analogie que toutes deux possèdent un trop grand nombre de consonnes; mais les quelques voyelles n'en sont que mieux vibrantes.

Elle leur chantait aussi ces *lieder* de Schubert, dont l'impression n'a encore fait connaître en France qu'une petite partie, et si sa voix s'émouvait à l'orageuse plainte de la *Religieuse*, s'exhalait en prière dans l'*Ave Maria*, ou se jouait dans la mélodie soutenue par l'accompagnement cristallin et fluide de *la Truite*, il y avait une pudeur charmante dans le refus qu'elle maintint de chanter l'amoureuse *Sérénade* et le *Dis-le-moi* qui peignait si bien son roman intime.

L'intimité de ces soirées fut un peu gênée au mois d'août, car madame Labourier, qui allait d'habitude étaler ses toilettes à cette époque dans quelque station d'eaux thermales, vint s'établir tout à fait au Point-du-Jour pour le reste de la saison, et prit l'habitude, sans trop y être conviée, de venir voisiner avec sa fille chez madame du Quesnay. Comme elle n'osait guère s'y présenter que deux ou trois fois par semaine, le bénéfice des *petites soirées* n'en fut que mieux apprécié, et Bénédicte fut la première à gronder Émile, le jour où, en dépit de la gêne à lui causée par la présence de ces étrangères, il voulut se moquer des prétentions de madame Labourier et de la loquacité tapageuse d'Hermance.

XXII

Arabelle n'avait pu reprendre avec Bénédicte l'échange de confidences commencé entre elles le jour de l'accident de Ladislas. Ce n'est point qu'elle ne le désirât vivement ; mais sa réserve britannique n'en savait pas faire naître l'occasion, et, il faut le dire, Bénédicte ne l'y aidait guère.

Entre elles pourtant la sympathie était aussi visible que sincère ; Bénédicte aimait à connaître en toutes choses le sentiment de madame Lawson; elle la provoquait sans cesse à cet échange d'idées dans lequel chacun de nous se livre tout entier, sans trop le savoir; mais c'était toujours en thèse générale, et la jeune fille ne s'abandonnait jamais.

Peut-être était-elle jalouse de son secret; peut-être remplissait-il tellement son âme qu'elle ne pouvait s'en distraire, fût-ce pour en parler; peut-être aussi que s'en taisant avec ses parents, elle n'eût pas trouvé loyal d'en entretenir une étrangère. Il fallut que madame Lawson, comme le jour où elle avait forcé Bénédicte à s'expliquer, pénétrât de vive force dans les retranchements de réserve de la jeune fille pour que celle-ci s'épanchât dans le cœur de sa nouvelle amie.

Ce fut par un hasard qu'Arabelle n'avait pas cherché, mais qu'elle sut mettre à profit. Madame Lawson, devant quitter les Massues à la fin de septembre, consacra les après-midi de sa dernière semaine de villégiature à faire des visites d'adieu à ses amis lyonnais.

Comme elle revenait des Brotteaux dans le coupé que madame de Quesnay avait mis à sa disposition, elle aperçut Bénédicte qui, après ses leçons données en ville, cheminait le long du quai de l'Archevêché pour remonter aux Massues par l'une des routes ouvertes sur la montagne de Fourvières. La première idée de madame Lawson fut d'engager la jeune fille à monter dans la voiture, et de lui épargner ainsi la fatigue d'une course pénible ; puis, elle craignait que la fierté ombrageuse de mademoiselle Wyniefçka ne lui fît envisager cette offre comme une espèce de secours, et donnant au cocher l'ordre de reprendre seul le chemin des Massues, elle rejoignit Bénédicte qui, heureusement, marchait trop absorbée dans ses propres pensées pour remarquer les incidents extérieurs.

La jeune fille accueillit avec joie la perspective d'une promenade de trois quarts d'heure avec Arabelle. Elles causèrent longtemps de choses générales tout en montant la côte rapide des Génovéfains ;

mais lorsqu'elles eurent atteint le plateau de Saint-Irénée, madame Lawson qui tenait à ne pas s'éloigner de Lyon sans avoir affirmé à sa jeune amie l'étendue de son intérêt pour elle, se décida à lui parler d'Émile en lui demandant pardon d'aborder la première un sujet délicat.

— Mais mon départ, lui dit-elle, m'empêchera de vous assurer de mes vœux sympathiques en temps opportun ; il vous faut donc me pardonner si mon désir de vous témoigner la part que je prends à votre bonheur me fait rompre ce mystère que vous nous faites à tous de votre engagement avec M. du Quesnay.

— Mon engagement ? s'écria Bénédicte avec autant de fierté blessée que de surprise. Avez-vous pu croire, madame, que je me sois promise sans l'aveu de mes parents? Puisque vous avez tout deviné, vous comprenez sans doute que M. du Quesnay aurait souhaité que je consentisse à le regarder comme mon fiancé ; mais je pense que vous m'estimeriez moins, et à coup sûr, je me blâmerais moi-même si j'avais cédé à ses instances. N'est-ce pas déjà trop que de lui avoir laissé l'espoir ? N'ai-je pas outre-passé mes droits de fille respectueuse?... Cependant mes motifs de me taire me semblent sérieux. Mes parents ont besoin de la tranquillité d'esprit que j'ai su leur faire, en leur cachant les humiliations dont j'avais souvent à souffrir dans mon métier, pour ne pas leur faire trouver amer le pain que je gagnais pour eux. Je leur cachais aussi mes défaillances morales, et j'en éprouvais assez pour rougir quand mon père vantait mon courage, ou lorsque grand'mère m'appelait sa « vertu sereine. » Ma seule vertu, madame, a été mon amour pour eux ; mon seul mérite, celui de leur laisser ignorer ces angoisses d'une âme orgueilleuse, forcée de plier sous les exigences d'autrui dans un intérêt matériel. C'est le même sentiment qui m'a fait me refuser à ces confidences si douces, si naturelles, d'une fille à son aïeule indulgente. Les anciennes épreuves de leur vie les ont rendus défiants. Je n'ai pas voulu qu'une crainte pour mon avenir vînt accroître leur part de malheur. Ne devant rien leur dire, je ne pouvais me confier à vous, madame, ni à personne. Mon silence ressemble à de l'ingratitude, et pourtant si vous saviez combien profondément est entrée dans mon cœur l'impression des bontés dont tous vous me comblez! Mais, apprenez-moi, de grâce, si madame du Quesnay sait ce que vous avez deviné depuis longtemps, je le vois bien!

Arabelle se souvint de l'importance qu'attachait sa vieille amie à paraître tout ignorer, et elle ne se fit pas scrupule de répondre :

— Tout le monde n'est pas observateur par métier, comme moi, ma chère Bénédicte; mais vous êtes trop assurée de l'affection de

madame du Quesnay pour redouter qu'elle n'approuve pas les sentiments de son neveu.

— Madame, dit Bénédicte, je vous supplie de ne pas voir dans ma conduite une cachotterie de jeune fille qui craint d'être blâmée ou simplement grondée. Il est bien naturel que je redoute, non pas le dépit de madame du Quesnay, je ne lui fais pas cette injure, mais au contraire sa générosité de cœur. Elle voudrait, j'en suis sûre, nous venir en aide, et il ne sied pas que nous lui imposions des sacrifices. M. du Quesnay... Émile connaît et approuve mes scrupules à cet égard. Des jeunes gens pauvres, madame, ne doivent lier leur existence que lorsqu'ils sont certains de subvenir aux nécessités de la vie sans recourir à des bienfaits. Hors de là — et c'est la dictée de la droite raison — nul mariage n'est assis sur des bases respectables. Qui commence par remercier s'habitue à tout attendre d'autrui. Malgré tout ce que j'ai pu lui dire de l'incertitude de projets aussi complétement subordonnés au succès de sa nouvelle carrière, M. du Quesnay persiste à se dire engagé vis-à-vis de moi, tout en respectant désormais mon refus d'échanger avec lui une parole qui me lierait de mon côté. Je ne vous cache rien, madame, voici les bases de... notre traité : je lui ai permis d'adresser sa demande à mon père dans un an, si les sentiments dont il m'assure la force et la durée persistent encore à cette époque ; mais je lui défends du mieux que je puis tous ces serments qu'il croit devoir me répéter sans cesse, de peur sans doute que les erreurs de son ancienne existence parisienne ne m'empêchent de croire à sa conversion.

— Un an, c'est un bien long délai ! objecta madame Lawson.

— Il le trouvait aussi et s'en plaignait ; mais à la fin il s'est rendu à mes raisons. Ne sommes-nous pas très-heureux ? Nous nous voyons tous les jours. Pour moi, depuis lors, tout est transformé ; l'existence, dont parfois je cherchais le sens, m'est douce et bonne. Les devoirs qui nous séparent, lui et moi, me sont rendus faciles par la pensée que leur accomplissement assure notre avenir. Mais ne pensez point, madame, que j'ose parler à M. du Quesnay avec cette ouverture de cœur. C'est là ce qui serait véritablement m'engager envers lui. Si je dois être déçue dans mon espoir de bonheur, je ne veux pas qu'il se sache responsable de la douleur qu'il m'infligera.

— Quoi ! s'écria madame Lawson, avez-vous si peu de confiance dans l'amour d'Emile, tout en l'aimant ? car vous l'aimez, je le vois bien ; craignez-vous qu'il soit homme à reprendre la parole qu'il persiste à vous donner, malgré vos refus de la recevoir ?

— Non, répondit Bénédicte avec l'accent de la foi la plus entière ; je crois en lui comme il peut croire en moi ; mais dans une année,

tant d'événements, indépendants de notre volonté commune, peuvent nous imposer une plus longue attente !... Je vous dis ceci froidement, pour vous montrer que je suis une personne raisonnable qui ne se leurre point de l'idée que tout surviendra au gré de ses vœux; mais, je vous l'avoue, mon cœur se serre pendant que j'exprime cette formule banale de l'incertitude des projets humains... J'ai mis toutes mes espérances de bonheur dans ce premier, dans cet unique amour. Si elles me revenaient décolorées, flétries..., je demanderais à Dieu la grâce de me faire mourir.

— C'est de l'exaltation, mon enfant, lui dit Arabelle; j'avais de vous une idée meilleure. Quoi! pour un amour contrarié ou trompé...

— Oh! non pas trompé, interrompit fièrement Bénédicte... contrarié par les difficultés matérielles : c'est le seul point que je puisse admettre.

— Eh bien! donc, vous souhaiteriez la mort? Combien d'autres ont survécu à ces naufrages du cœur! Là seulement est la force d'âme, mon enfant, car le vrai sens, le vrai but de la vie n'est pas le bonheur dans le sentiment, mais l'accomplissement des devoirs envers soi et envers les autres.

Bénédicte posa sa main sur celle d'Arabelle.

— Je vous remercie de me l'avoir rappelé, lui dit-elle; mes craintes m'égarent par moments; ce n'est pas faute de sages conseillers. Mon cher Joseph Pagnon ne dit-il point en parlant de l'amour : « Est-il possible que ce qui est si sublime puisse servir à l'égoïsme ou se liguer avec lui? L'amour qui ne s'oublie pas lui-même n'est pas digne de ce nom. »

— Voilà de belles paroles! s'écria Arabelle.

— Écrites par un sage de vingt ans, artiste et amoureux, mais à la façon de Dante pour Béatrice.

— Ah! oui, Joseph Pagnon. Vous m'aviez promis de me parler de lui.

— Je veux mieux faire : je vais vous prêter le recueil de ses lettres et le récit de sa vie, publiés par un de ses amis.

— Je vous accompagnerai en ce cas jusque chez vous, dit madame Lawson qui allait quitter la jeune fille, car elles étaient arrivées au bout de l'avenue et se trouvaient en ce moment devant la propriété de madame du Quesnay.

Elles suivirent en silence le chemin des Massues, et quand elles passèrent devant la porte des Herbelot, elles y virent, assis sur une des bornes qui accostaient les colonnes de soutènement de la grille, un jeune homme qui se leva spontanément dès que les deux femmes parurent. Il les salua au passage en adressant à Bénédicte un

regard à la fois si humble et si ébloui que madame Lawson devina en lui Joannès Herbelot.

Avant même d'observer ce regard aussi dénué de prétentions personnelles que celui d'un mendiant à une reine, Arabelle s'était dit que c'était là un amoureux ignoré de Bénédicte en le voyant se dresser en pied à leur approche et s'aligner pour leur livrer le passage avec le respect d'un inférieur conscient de l'inattention qui accueillait cette marque de déférence.

Elle regarda donc Joannès Herbelot, et soit que l'aventure contée par le docteur la prédisposât en faveur du jeune homme, soit que les types tourmentés eussent de l'attrait pour sa nature d'artiste, Arabelle trouva très-attachante la figure du fils de l'avare ; elle aima ses grands yeux noirs dont la paupière inférieure était bordée d'une teinte de bistre accumulée par le sentiment de sa vie dépendante, par des habitudes mélancoliques, et peut-être aussi par l'amour impossible qui le possédait. Arabelle trouva très-poétique son front couronné de cheveux rejetés en arrière par masses confuses, et déjà creusé entre les deux sourcils à la racine du nez droit; il n'y eut pas jusqu'à sa bouche à coins infléchis qui ne plût à madame Lawson ; elle ne voulut pas voir dans la finesse des lèvres du jeune homme un souvenir des traits paternels ; leur coupe n'avait rien de sec ni de contracté, et le *minium* d'un sang abondant y foisonnait, contrastant avec la pâleur brune du teint de Joannès.

Tout agréa à madame Lawson dans ce jeune homme, jusqu'à sa taille moyenne, dénuée de cet embonpoint qui est trop souvent le lot des jeunes gens de son âge dans le plantureux Lyonnais. Que la maigreur de Joannès fût constitutionnelle, ou due au régime de la maison paternelle, elle le rendait intéressant, élégant même d'apparence, en dépit de son costume qui était celui d'un quatrième clerc d'huissier parisien.

Quand les deux femmes eurent dépassé le coin de la maison des Herbelot pour entrer dans le sentier qui conduisait chez M. Wynecki, Arabelle dit à Bénédicte :

— Ce jeune homme qui nous a saluées est le fils de votre voisin, je le suppose. Il a un air qui me plaît et une figure agréable.

— Vous trouvez? répondit Bénédicte avec distraction; puis elle retomba dans ses pensées.

Madame Lawson insista :

— Il ne ressemble pas du tout à son père, dit-elle ; M. Wyniefçki le reçoit-il quelquefois chez lui?

— Qui donc, madame?... Ah! M. Joannès Herbelot? Non, jamais. Quand son père a acheté le terrain, j'étais encore jeunette, et avant

que la haie eût poussé, son fils venait jouer avec moi dans notre jardin ; il était très-doux, mais timide, presque sauvage. Puis on m'a mise au couvent ; quand je suis revenue, non-seulement la haie était grande, mais encore M. Herbelot avait fait poser de son côté une haute palissade de bois qui subsiste encore et dont il répare lui-même les avaries. Nous n'avons plus eu de relations avec ce jeune homme que du reste on dit studieux et fort convenable.

— Mais comment le trouvez-vous? demanda tout droit madame Lawson.

Bénédicte ouvrit de grands yeux.

— En vérité, madame, répondit-elle en souriant, il a produit sur vous en une seule fois plus d'impression que sur moi depuis cinq ans que je le rencontre journellement soit à Lyon, soit ici. Je ne saurais vous dire comment je le trouve, car je le reconnais toujours à son grand salut, et il ne me souvient pas de l'avoir ce qui s'appelle regardé.

Quand la jeune fille eut pris dans sa chambre le volume qu'elle avait promis à madame Lawson, elle dit à celle-ci que, possédant l'ouvrage en double, elle se faisait un plaisir de lui offrir cet exemplaire.

— Je vous écrirai mes impressions sur cette lecture, lui dit Arabelle, et vous me répondrez pour que je sache si elles s'accordent avec les vôtres.

— Non, madame, je ne vous écrirai point. Je ne saurais le faire sans vous parler de moi, et je ne le dois pas tant que mes parents ne seront pas initiés à mes secrètes pensées.

XXIII

Le soir de ce dimanche rassemblait pour la dernière fois à la table de madame du Quesnay ce qu'on s'était habitué à nommer le *petit cercle*. Le départ de madame Lawson allait le priver d'une agréable conteuse, d'autant plus appréciée qu'elle était vraiment sans prétention d'aucune sorte.

Tous voulaient donc jouir de sa présence dans cette dernière soirée, et le désappointement fut général lorsqu'après le retour au salon elle s'installa dans un coin sous l'abat-jour d'une lampe isolée pour se plonger dans la lecture d'un livre à couverture grise, avec la liberté des mœurs anglaises dans l'intimité.

Personne n'aurait osé protester contre ce qui était peut-être une

obligation littéraire de madame Lawson, si le docteur n'eût été là ; mais il était monté de Lyon précisément pour faire ses adieux à Arabelle, et il n'était pas homme à souffrir qu'on le négligeât, même pour un livre, bien qu'il connût, mieux que personne, les entraînements de la lecture; aussi, après avoir fait quelques tours près de la table de madame Lawson, finit-il par s'asseoir sur un pliant à côté d'elle; puis, posant sa large main sur le feuillet qu'elle lisait, il lui dit :

— Quand on abandonne les gens, on leur apprend au moins pour qui on les délaisse. Madame, quel est donc, s'il vous plaît, le titre de ce livre qui vous enlève à nous?

— Joseph Pagnon, répondit-elle. Au lieu d'être loin de vous, vous voyez que je suis en plein cœur de Lyon. Je m'intéresse vivement à ce jeune peintre, élève, à ce que j'apprends, de Flandrin, admirateur d'Ingres et du Poussin, à cette jeune destinée fauchée à son printemps, qui a le parfum et la grâce d'une fleur coupée, enfin, à ce groupe d'élite qui, à l'âge où d'autres s'usent dans de vulgaires plaisirs, se passionnait pour un tableau ou un sermon du Père Lacordaire et échangeait des lettres dignes de la sagesse antique.

— Laissez ce livre, répondit le docteur en tirant le volume des mains d'Arabelle et en le plaçant, pour plus de sûreté, sous son coude ; vous ne sauriez le lire avec fruit au milieu du bruit d'un salon, et nous désirons jouir de votre présence qui nous est plus chère aujourd'hui, si près du moment où elle va nous manquer. Est-ce que vous êtes déjà assez intéressée à cette lecture pour y sacrifier vos amis? Emportez ce livre avec vous, ce sera une part de Lyon qui vous suivra, car vous y trouverez le souvenir de cette *fratrie* de jeunes gens d'esprit élevé, de sentiments chrétiens, dont les derniers représentants sont l'honneur de notre ville.

— Et pourtant, dit madame Ambert qui s'était rapprochée ainsi que tout le monde d'Arabelle et du docteur, toute cette jeunesse érudite et distinguée s'inclinait devant la sagesse naïve, presque ignorante, de notre cher Joseph Pagnon.

— Quoi! madame, répondit madame Lawson, de ce que Joseph Pagnon était sans lettres, en concluriez-vous qu'il était sans valeur intellectuelle ? Je ne puis le croire ; il fallait même que son talent de peintre fût certain, puisque Ingres s'est servi d'une de ses études pour peindre une des figures du château de Dampierre.

— Il est mort à vingt-trois ans, dit madame Ambert; puis le goût de Joseph pour la perfection en toutes choses le rendait toujours mécontent de ses meilleurs travaux. C'est ainsi qu'il n'a jamais fini le petit paysage qu'il avait entrepris pour ma fille et que Bénédicte

garde religieusement. Nous allâmes le voir pendant une des dernières crises de la maladie de poitrine qui l'enleva, et lui, qui se sentait mourir et qui acceptait la mort avec la résignation la plus chrétienne, il oublia ses maux pour nous faire accueil; il sourit même en disant à ma fille :

« Ah! je vous demande pardon de n'avoir pas terminé mon paysage. Chère madame Wyniefçka, rien ne s'achève ici-bas! »

Ainsi, même dans cette excuse, sa foi trouvait moyen de s'exprimer.

— C'était un saint, dit à son tour M. Wyniefçki ; je lui parlais de la Pologne; il pleurait au récit de ses malheurs, et j'ai baisé sur le livre les deux pages dans lesquelles ce cœur généreux demande une croisade pour délivrer ma pauvre patrie.

— Émile, avez-vous lu ce livre? demanda tout à coup Arabelle à M. du Quesnay.

— Non, dit le jeune homme, et c'est la première fois que j'entends parler de Joseph Pagnon. Je ne connaissais pas cette illustration lyonnaise.

— Eh bien! Émile, lui dit tout bas Arabelle, lisez ce livre, méditez-le, et vous verrez combien de degrés vous séparent encore de la pureté de sentiments qui distingue ceux qui ont voué un culte à cette chaste et poétique mémoire. Vous travaillerez mieux alors à devenir digne d'eux, assez pour ne pas devoir à la générosité ou à une surprise du cœur le bonheur auquel vous aspirez.

— Quoi! vous savez...

— Je pars après-demain, Émile, et ne veux rien savoir; mais, si j'ai tort de douter encore un peu de votre conversion, je serai heureuse, à mon retour, d'avoir à vous demander pardon de ce doute.

S. Blandy.

La suite au prochain numéro.

HILDEBRAND

JUSQU'A SON CARDINALAT[1]

D'après Aimé, l'empereur Henri III rendit donc à Capoue deux importantes décisions. Déjà en 1038, l'empereur Conrad avait approuvé la fondation du comté d'Aversa au profit de Rainulf. Henri III réitéra cette approbation de son père, et de plus reconnut Drogo comme comte et seigneur de la Pouille. Avant la conquête normande, ce dernier pays faisait partie de l'empire d'Orient; aussi Henri reculait-il les frontières de l'empire d'Occident et augmentait-il son propre pouvoir en recevant Drogo au nombre de ses feudataires. La seconde mesure fut d'ordonner à Waimar de restituer Capoue à Pandulphe. Le dernier, qui s'était montré toute sa vie un tyran de la pire espèce, avait été dépouillé de ses États en 1038 par l'empereur Conrad aux applaudissements de tout ce qu'il y avait d'honnête en Italie. On ne s'explique pas pourquoi le fils revenant sur la juste décision du père voulut restaurer le pouvoir de celui qu'on appelait le « *loup des Abruzzes*. » Peut-être était-ce le désir de diminuer la puissance de Waimar de Salerne et de lui donner dans Pandulphe un dangereux rival? Si tel fut le plan de l'empereur, nous savons par Aimé, qu'avec le secours des Normands, Waimar ne tarda pas à le faire échouer.

Les renseignements fournis par Aimé s'accordent avec ceux de la chronique du mont Cassin par le moine Léon; en lisant les deux récits on voit que Léon s'est inspiré du travail de son confrère[2].

[1] Voir *le Correspondant* des 25 juillet et 10 août 1874.

[2] Capuam abiit (imperator); ibi itaque Gaimaro refutante Capuam quam per novem jam annos tenuerat, Pandulfo illam sæpe dicto simul cum filio, multo ab eis auro suscepto, restituit : Drogoni Apuliæ et Rainulfo Aversæ comitibus ad se convenientibus, et equos illi plurimos et pecuniam maximam offerentibus, uni-

De Capoue, l'empereur Henri alla à Bénévent avec le pape. Léon du mont Cassin, et les annales de Bénévent attestent également la présence de Clément II pour cette partie du voyage impérial ; mais les Bénéventins refusèrent d'ouvrir leurs portes à l'empereur. Il existait plusieurs causes de brouille entre Henri III et la ville de Bénévent ; on se souvient qu'en 1041, après la trahison d'Aténulf, frère du prince de Bénévent, les Normands abandonnèrent leurs faux alliés les Bénéventins pour s'unir à Waimar, prince de Salerne ; aussi les Bénéventins, craignant que les Normands et les Salernitains ne portassent atteinte à l'indépendance de leur ville et de leur principauté, s'étaient de plus en plus rapprochés des Grecs, et recherchaient l'appui des empereurs de Constantinople. La manière dont Henri III venait de recevoir à Capoue les comtes Drogo et Rainulfe avait dû augmenter leurs craintes et les indisposer fortement contre l'empereur d'Allemagne. Hermann de Reichenau raconte de son côté que la belle-mère d'Henri III, laquelle s'appelait Agnès comme sa fille, étant venue à Bénévent au retour d'un pèlerinage au mont Gargano, avait été fort mal reçue par les habitants de la ville ; aussi, dans la crainte que l'empereur ne voulût venger l'injure faite à sa belle-mère, les Bénéventins fermèrent leurs portes à l'empereur et ne voulurent pas se soumettre à lui. Lupus Protospatarius prétend que ce fut Henri III lui-même et non sa belle-mère qui eut à supporter les injures des habitants de Bénévent.

L'empereur, qui avait déjà licencié une partie de son armée et qui avait hâte de regagner l'Allemagne où l'appelaient des affaires urgentes, ne voulut pas entreprendre le siége d'une ville si considérable. Il confia aux Normands le soin de le venger et leur donna la ville et le pays de Bénévent ; il est vrai que le plus difficile était de s'en emparer. L'empereur brûla en outre les faubourgs de la ville rebelle et la fit excommunier par le docile Clément II[1].

versam quam tunc tenebant terram, imperiali investitura firmavit. (Leo Casinensis, lib. II, c. 78, dans Pertz, *Script.*, t. VII, p. 683.)

[1] Heinricus rex, filius Chuonradi, cum papa Clemente venit supra Beneventum, urbem excommunicavit, suburbium arsit.

(*Annales Beneventani*, dans Pertz, *Script.*, t. III, p. 179.)

Inde Beneventum contendens, cum noluissent eum cives recipere, a Romano pontifice qui cum illo tunc erat, civitatem eamdem excommunicari fecit; cunctam que Beneventanam terram Normannis auctoritate sua confirmans ultra montes reversus est.

(Leo Casinensis, lib. II, c. 78, dans Pertz, *Script.*, t. VII, p. 683.)

Socru imperatoris de monte Gargano Beneventum reversa, orto tumultu Beneventani cives quibusdam eam injuriis afficiunt. Unde sævam ab imperatore vindictam metuentes ei que se subdere non præsumentes, rebellionem ineunt. Sed imperator qui magna ut dictum est, ex parte exercitum jam remiserat, et ad alia occupato animo jam patriam tendebat, tantam tunc temporis civitatem expugna-

Quelque désir qu'eût Henri III de regagner le nord de l'Italie, il est probable qu'il alla aussi à Salerne avec le pape, car nous avons une bulle de Clément II datée de cette ville le 18 février 1047. Le pape, accédant à la demande du prince Waimar, confirmait, par ce document, l'élévation de Jean, évêque de Pæstum, à l'archeveché de Salerne[1].

Après avoir ainsi essayé de faire reconnaître son autorité impériale dans l'Italie méridionale, Henri III vint rejoindre dans le pays de Ravenne l'impératrice Agnès qui, quelques jours auparavant, avait mis au monde une fille[2]. C'est probablement cette circonstance qui a fait venir Henri dans la ville de Rimini, où le 3 avril 1047, il rendit le décret suivant. Ce decret prouve combien était encore indécise au onzième siècle la limite qui séparait l'autorité ecclésiastique de l'autorité civile, car il montre Henri III légiférant sur des matières qui ressortissaient bien plutôt à la puissance ecclésiastique.

« Henri, par la grâce de Dieu, second empereur des Romains et auguste, à tous. Les lois ont défendu aux clercs de prêter serment, mais, d'un autre côté, elles établissement qu'au début d'un procès les principaux ayants cause doivent, sous la foi du serment, déclarer qu'ils sont de bonne foi et n'intentent pas de mauvaise chicane[3]. Aussi quelques jurisconsultes se sont demandés si les clercs devaient également prêter ce serment attestant leur bonne foi, ou s'il leur est permis de le faire prêter par d'autres en leur nom. Comme en rendant l'édit qui défend aux clercs de préter serment l'empereur Théodose et le préfet du prétoire Taurus avaient uniquement en vue

tum aggredi distulit, interimque eo infecto negocio, sed alias universa Italia parente pacata que, redire disposuit.

(Herimanni Augiensis, *Chronicon*, dans Pertz, *Script.*, t. V, p. 126 et sq.)

Deinde prædictus imperator venit Beneventum. Beneventani vero ad ejus injuriam absiderunt strennas (strepas) equi ejus.

(Lupus Protospatarius, dans Pertz, *Script.*, t. V, p. 59.)

[1] Jaffe, *Regesta pontificum*, p. 365, n° 3149, ou Mansi, t. XIX, p. 621.

[2] Interea imperatrix Agnes quæ Romæ ab imperatore digressa fuerat, in Ravennati territorio filiam peperit.

(Herimanni Augiensis, *Chronicon*, dans Pertz, *Script.*, t. V, p. 126.)

[3] « Ut omnes principales personæ in primo litis exordio subeant *jusjurandum calumpniæ.* »

Sur le *juramentum de calumnia*, voyez Code de Justinien, lib. II, tit. 59, *De jurejurando propter calumniam dando.*

Le demandeur jure : *Non calumniandi animo litem se movisse, sed existimando bonam causam habere.*

Le défendeur : *Quod putans se bona instantia uti ad reluctandum pervenerit.*

Calumnia, en droit romain, signifie *chicane*, *ruse :* le *juramentum de calumnia* est donc le serment par lequel chaque partie jure qu'elle ne fait pas une mauvaise chicane, qu'elle est de bonne foi.

Au moyen âge, *calumnia* est devenu synonyme de procès, contestation.

les clercs de Constantinople, on ne croit pas que cet édit puisse être appliqué à tous les clercs en général. Pour qu'il n'existe plus aucun doute sur cette question, nous interprétons cette constitution du divin Théodose dans ce sens qu'elle doit être appliquée à tous les clercs en général. En effet, le divin Justinien a lui-même décrété que les canons des Pères devaient avoir force de loi; d'un autre côté, on ne trouve nulle part dans ces canons que les clercs soient obligés de prêter serment : il est donc juste que tous les clercs soient complétement dispensés de l'obligation de prêter serment. Aussi, nous conformant à l'esprit de la loi divine et humaine, nous décrétons et nous établissons, en vertu de notre autorité impériale irréfragable, que, pour quelque affaire que ce soit, au civil comme au criminel, et pour quelque motif que ce soit, on n'oblige jamais un évêque, un prêtre, un clerc d'un ordre quelconque, un abbé, un moine, une religieuse, à prêter serment; nous voulons qu'ils puissent le faire prêter par leurs avoués[1]. »

Henri III quitta l'exarchat de Ravenne dans les premiers jours d'avril, et vint dans la Lombardie, à Mantoue, où il célébra la fête de Pâques, qui, en 1047, tombait le 19 avril. La maladie le retint pendant quelques semaines à Mantoue[2], et, comme cette ville était la résidence habituelle du margrave Boniface, il y eut entre le souverain et son puissant vassal des rapports plus fréquents, mais qui ne furent pas toujours empreints d'une grande cordialité. Le prêtre Donizo, historien de l'illustre comtesse Mathilde, fille de Boniface, nous a laissé sur ces rapports, en 1046-1047, deux récits fort curieux qui mettent en relief l'attitude de l'empereur et du margrave vis-à-vis l'un de l'autre, et qui prouvent que la brouille déclarée qui exista plus tard entre la maison de Canossa et les empereurs franconiens avait des causes déjà anciennes.

« Le sage et magnifique roi Henri, dit Donizo, étant venu en Italie, envoya différents ordres à Boniface; il lui demanda entre autres choses de lui procurer de ce miel vierge qu'on trouvait sur les hauteurs de la forteresse de Canossa. Le margrave fit aussitôt fabriquer un baril d'argent avec deux bœufs, un char et un joug également en argent, et il envoya au roi ce magnifique présent traîné par des bœufs vivants. Le roi le reçut lorsqu'il était l'hôte de la ville de Plaisance. Nul ne sera surpris de la richesse d'un pareil cadeau, lorsqu'il saura qu'un vassal du duc a fait au roi un présent aussi magnifique à l'époque où le roi et le duc se trouvaient l'un et l'autre

[1] Cf. Pertz, *Monum. Germ. Histor.*, t. II, *Legum*, p. 41.

[2] Imperator vero, cæpto redeundi itinere, Mantuæ paschale festum in gravissima decumbens ægritudine commoratur.

(Herimanni Augiensis, *Chronicon*, dans Pertz, *Script.*, t. V, p. 126 et sq.)

à Mantoue. Le riche vicomte Albert, qui commandait la ville au nom du duc, fit au roi cadeau de cent magnifiques chevaux alezans, avec tous les harnais nécessaires, et il lui donna en outre cent beaux autours qui avaient déjà mué et cent autres qui étaient plus jeunes. « Comment s'appelle l'homme qui vous a fait un tel pré« sent? » dit la reine. Le roi, encore saisi d'admiration, répondit : « Je ne vois personne dans tout mon royaume qui ait des vassaux « aussi opulents que ceux de Boniface. Que son vassal me fasse « maintenant connaître ce qu'il désire pour lui-même. » — « Tout « mon désir est que mon maître soit aimé, » répondit Albert au roi. Celui-ci invita alors Albert à s'asseoir à sa table. Le vicomte hésita à accepter l'invitation du roi, parce qu'il n'était que vassal de Boniface. Il n'aurait jamais osé ambitionner l'honneur de manger avec le roi à la même table, et voici que subitement le roi lui proposait cet honneur; toutefois, le duc l'ayant autorisé à accepter l'invitation du roi, il vint, fort ému, s'asseoir à la table où le roi et le duc prenaient leur repas, et il toucha à peine aux mets qui lui furent offerts. Le festin terminé, le roi donna en retour de magnifiques habits en fourrure, et y ajouta d'autres fourrures de grand prix. Le vicomte porta lui-même ces présents du roi dans la demeure du duc, et il eut soin de remplir de monnaie d'argent une peau de cerf. Il se jeta ensuite aux pieds du duc, lui demandant de lui pardonner d'avoir pris place avec lui à la table du roi. Le duc voulut bien ne pas user de son pouvoir; il pardonna à son vassal, mais lui défendit d'accepter une autre fois une pareille invitation. »

C'est très-probablement pendant le séjour d'Henri III à Mantoue qu'il faut placer le second épisode raconté par le prêtre Donizo.

« Le roi, dit Donizo, voyant que la puissance du margrave Boniface allait toujours en augmentant, résolut de prendre par ruse celui qui, jusqu'alors, n'avait été dupe de personne. Il tint un jour conseil, et subitement il envoya chercher Boniface, sous prétexte qu'il avait à le consulter. En même temps, il recommanda aux gardes de tenir les portes bien fermées et de ne laisser entrer avec Boniface que quatre personnes de son escorte. Le duc se disposa aussitôt à obéir aux ordres du roi ; il réunit sans perdre de temps ses familiers, ainsi que d'autres personnes, leur dit de cacher leurs armes sous leurs habits et de le suivre. Ce fut avec ce cortége de nobles que le margrave arriva devant la première porte du palais du roi. On se hâta de la fermer lorsqu'il eut traversé le seuil de la maison; mais ceux de l'escorte parvinrent à ouvrir de force cette première porte, et ils se précipitèrent à l'intérieur ; une seconde et une troisième porte ne leur résista pas davantage, et le duc, entouré de tous les siens, se présenta devant le roi. Celui-ci, ému, mais dissimulant

son trouble, dit : « Que vois-je? Qu'y a-t-il? Qu'est-ce que cela si-« gnifie, Boniface? » — « O roi! répondit le duc, j'ai toujours eu « l'habitude d'avoir avec moi mes familiers. » Le roi se rendit à cette raison; il avait compris que pour cette fois son projet était manqué. Aussi il n'eut que des paroles pleines d'aménité. Le roi imagina ensuite de faire la nuit ce qu'il n'avait pu faire le jour; il fit mander pendant la nuit le duc auprès de lui, espérant qu'à ce moment il ne serait pas sur ses gardes. Le margrave ne méprisa pas les ordres du roi, mais antérieurement il avait fait faire un grand nombre de cierges pesant chacun une livre. Après les avoir fait allumer, il ordonna qu'on les distribuât à tous les siens, et il prescrivit en outre que chacun fût prêt à se servir de son javelot. Ces préparatifs terminés, il fit défiler devant lui cette interminable colonne toute étincelante de lumière, et ce fut avec un tel cortége de soldats et au milieu d'une telle illumination qu'il se dirigea vers le palais royal. Les serviteurs du roi aperçurent au loin cette foule qui s'avançait; la terre présentait le spectacle d'une forêt en flammes[1]. Le roi, qui avait aussi vu le cortége, comprit que ses plans étaient encore renversés; il fit dire au margrave qu'il le remerciait et qu'il pouvait retourner sur ses pas[2]. »

Lorsque, au commencement du mois de mai, la maladie eut fait place à la convalescence, l'empereur quitta Mantoue et se disposa à regagner enfin l'Allemagne, qu'il avait quittée depuis huit mois. Comme, à cette même époque, on bâtissait la splendide église de Spire, Henri III fit exhumer la dépouille mortelle de Guido, abbé du monastère de Pomposa, pour l'emporter avec lui et la donner au nouveau *Münster*. C'est avec cette pieuse dépouille qu'il arriva à Augsbourg le 24 mai 1047, lors des Rogations qui précèdent l'Ascension, et, après avoir célébré cette solennité à Augsbourg, il partit pour Spire[3].

[1] .... Longius ipsum
Aspiciunt servi venientem denique regis
Una veluti silva flagraret terra vel ipsa
Sic apparebat....

[2] *Vita Mathildis* a Donizone presbytero qui in arce Canusina apud ipsam vixit. — Dans Pertz, *Monum. Germ. Hist.*, *Script.*, t. XII, p. 372; ou dans Migne, *Patrol.* latine, t. CXLVIII, col. 979 et sq. — Donizo était prêtre bénédictin et résidait à Canossa même, auprès de la comtesse Mathilde. Il a composé cette « *Vita Mathildis* » en vers léonins, en 1114. Son travail n'était pas terminé lorsque mourut la comtesse en 1115.

[3] Postea convalescens, corpus beati Widonis Pomposiæ monasterii abbatis, in magna sanctitate ante non integrum annum defuncti, plurimis glorificatum miraculis, de Parmensi, ubi sepultus fuit civitate ad urbem Spiram transferendum magno secum cum honore de Italia rediens devexit. In quo itinere Augustam vin-

En revenant en Allemagne, l'empereur Henri III amena avec lui Jean Gratien, l'ancien pape Grégoire VI, et le moine Hildebrand consentit à partager l'exil de son ancien maître. Les termes dont se sert Bonitho pour mentionner ce fait font voir que si Jean Gratien fut réellement frappé d'une sentence de déportation, par Henri III, il n'en fut pas de même d'Hildebrand. Bonitho dit, en effet, qu'Hildebrand suivit Jean Gratien dans son exil, pour lui témoigner l'attachement et le respect qu'il avait pour sa personne[1]. Il est vrai qu'on allègue un texte d'Hildebrand lui-même pour prouver qu'il a été, tout comme Jean Gratien, déporté en Allemagne. « C'est malgré moi, a dit plus tard Hildebrand devenu pape, c'est malgré moi que j'ai suivi au delà des Alpes le seigneur pape Grégoire[2]. » Mais la lecture du passage dans lequel se trouve ce texte fait voir que Grégoire VII parle d'une violence morale et nullement physique. Ainsi il ajoute: « C'est encore plus malgré moi que je suis revenu dans votre Église (celle de Rome) avec le seigneur pape Léon. » Grégoire VII veut dire évidemment qu'il a fait taire ses répugnances pour accéder à la demande que Léon IX lui avait faite de revenir à Rome. Il se sera probablement passé quelque chose d'analogue avec Jean Gratien. L'ancien pape aura demandé à Hildebrand de l'accompagner pour lui aider à supporter son exil, et Hildebrand n'aura pas voulu refuser cette consolation à la victime de Henri III. Dans plusieurs passages de sa correspondance, Hildebrand se félicite du reste des procédés qu'Henri III a eus à son égard. Ainsi, en 1073, il écrit à Rodolphe, duc de Souabe : « L'empereur Henri (Henri III), de pieuse mémoire, a toujours eu pour moi des égards particuliers lorsque je me trouvais à sa cour avec d'autres Italiens[3]. » Plus tard, il écrit dans le même sens à Judith, reine de Hongrie et fille de l'empereur Henri

delicam in letaniis ante Ascensionem Domini veniens... (Herimanni Augiensis, *Chronicon*, dans Pertz, *Script.*, t. V, p. 126 et sq.)

[1] Igitur Italicis rebus rite compositis, imperator Heinricus patriam remeavit, ducens secum venerabilem Johannem (Gregorium VI), quem supra memoravimus. Quem secutus est Deo amabilis Hildebrandus, volens erga dominum suum exhibere reverentiam; nam antea fuerat suus capellanus.

(Bonitho ad amicum, lib. V, dans Jaffe, *Monum. Greg.*, p. 630.)

Léon du Mont-Cassin mentionne aussi l'exil de Grégoire VI.

« Gregorium expontificem secum asportans. »

(Leo Casin., lib. II, c. 78, dans Pertz, *Script.*, t. VII, p. 683.)

[2] Vos enim scitis quia non libenter ad sacrum ordinem accessi; et invitus ultra montes cum domino papa Gregorio abii, sed magis invitus cum domino meo papa Leone ad vestram specialem ecclesiam (l'Église romaine) redii.

(Discours de Grégoire VII, dans Jaffe, *Monum. Gregori.*, p. 401.)

[3] Pater ejus (le père d'Henri IV, c'est-à-dire Henri III) laudandæ memoriæ Heinricus imperator inter omnes Italicos in curia sua speciali honore me tractavit.

(Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 33.)

et de l'impératrice Agnès : « Le très-illustre empereur Henri, ton père, et ta mère, l'impératrice Agnès, que la miséricorde de Dieu a maintenant rappelés à lui, ont eu pour moi, dès qu'ils m'ont connu, des égards particuliers, et m'ont honoré de leur bienveillance entre tous les autres fils de la sainte Église romaine[1]. » Si Henri III avait fait déporter Hildebrand, comme l'ont soutenu un si grand nombre d'historiens, Hildebrand n'aurait certainement jamais écrit que ce prince l'avait toujours « *dès qu'ils m'ont connu* » honoré de sa bienveillance.

Avant de raconter ce qu'il advint en Allemagne de Jean Gratien et de Hildebrand, voyons quel fut le rôle joué par Clément II après le départ de l'empereur.

Après avoir accompagné Henri III dans le sud de l'Italie, Clément II continua, selon toute probabilité, à rester dans le voisinage de ce prince jusqu'au départ de la cour impériale pour l'Allemagne. A la date du 24 avril 1047, c'est-à-dire pendant le séjour de l'empereur à Mantoue, Clément publia une bulle qui confirmait les priviléges et possessions de l'Église archiépiscopale de Hambourg-Brême[2]. Les considérants de la bulle indiquent que le pape a accordé cette confirmation « à la demande de son très-cher fils l'empereur Henri. » C'était le cadeau d'adieu que Clément II faisait au puissant Adalbert, archevêque de Hambourg, celui-là même qui venait de refuser de devenir pape. Comme preuve de sa bienveillance particulière, Clément accordait à Adalbert le droit de voyager sur un cheval caparaçonné comme le cheval du pape ou du moins comme le cheval d'un patriarche[3]. Ce privilége, de peu d'importance, après tout, et le langage insolite de la bulle dans laquelle, contrairement aux traditions de la chancellerie romaine, le pape dit *vous* à l'arche-

[1] Clarissimus imperator Heinricus pater tuus et Agnes mater tua, jam nunc non humanitus sed Dei misericordia cælitus imperatrix augusta, *ex quo me cognoverunt*, pro sua magnitudine honorifice et præ ceteris sanctæ Romanæ ecclesiæ filiis caritative habuerunt.

(Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 157.)

[2] Cf. Jaffe, *Regesta Pontificum*, p. 365, n° 3151.

[3] Super hæc autem, deprecatione Heinrici imperatoris, nostri dilectissimi filii, super naccum equitandi licentiam damus, in sollempnibus diebus tantummodo in vestra sede. Et palleo utendi in ordinationibus ecclesiasticis et crucem ante vos portandi, sicut antecessores vestri habuerunt, licentiam damus.

Data VIII. Kalendas Maii per manus Petri diaconi, bibliothecarii et cancellarii sancte apostolice sedis. Anno domini Clementis secundi pape secundo (il faut *primo*). Indictione XV.

(Lappenberg, *Hamburgisches Urkundenbuch*, Bd. I, p. 72.)

« *Super naccum.* » Cf. du Cange, t. IV, p. 597, éd. Didot. « *Stragula seu casula ambiens totum corpus sacerdotis;* — ou bien : *pro panni specie; gallice* Nac. Ainsi « un (*sic*) chasuble dalmatique et tunique de *Nac* blanc. »

vêque de Hambourg, ont suffi à Gfrörer pour soutenir que le but d'Henri III et d'Adalbert avait été de fonder à Hambourg une Église indépendante de l'Église de Rome, et son égale en dignité, une papauté du Nord de l'Europe qui tiendrait en échec la papauté du Sud et se partagerait avec elle la chrétienté. Aussi Gfrörer blâme-t-il vivement Clément II d'avoir octroyé cette bulle. Rien de plus faux que cette hypothèse au développement de laquelle le docte historien consacre un chapitre tout entier[1]. A l'exception du privilége insignifiant dont nous avons parlé, la bulle du 24 avril 1047 ne renferme aucune stipulation qui ne fût déjà contenue dans d'autres bulles adressées antérieurement par les papes à l'Église de Hambourg. Gfrörer lui-même est obligé d'avouer que Clément II parle aussi au pluriel à Ronigo, abbé de Fulda, dans la bulle rendue en sa faveur le 29 décembre 1046[2]. Le ton de la bulle à Adalbert n'est donc pas aussi inouï que le prétend Gfrörer. Rien ne prouve qu'Henri III ait caressé les plans que lui prête Gfrörer, et quant à l'archevêque Adalbert il visait si peu à devenir schismatique que son historien, le chanoine de Brême, Adam résume sa vie en disant qu'il n'avait pas son égal pour le respect qu'il portait au saint-siége[3]. Du reste, nous aurons plusieurs fois, dans la suite de ce travail, l'occasion de parler d'Adalbert, et nous verrons que rien ne justifie l'accusation si grave portée contre lui par Gfrörer.

Ce dût être avec un grand serrement de cœur que Clément II vit disparaître dans la direction du Nord Henri III et son escorte, car ce départ le laissait dans un isolement presque absolu, au milieu d'un pays qu'il connaissaissait à peine et dans lequel il avait à remplir, nonobstant des ennemis de tout genre, une mission fort difficile. Au sud de l'Italie, les Grecs lui étaient hostiles; les Normands étaient trop turbulents et trop occupés à agrandir leurs conquêtes pour qu'il pût en espérer quelque secours. Au Nord, le margrave Boniface gardait cette attitude équivoque et énigmatique qu'il conserva jusqu'à sa mort. Si, encore, la ville de Rome avait été dévouée au nouveau pape; mais, après le départ d'Henri III, elle oublia l'élan du premier moment, et, du reste, Théophilacte (Benoît IX) était toujours à Tus-

[1] 49e chapitre du VIIe livre de l'ouvrage : *Pabst Gregorius VII und sein Zeitalter.* — Le titre du chapitre porte : *Plan der Errichtung eines nordischen Pabstthums zu Hamburg.*

[2] Cf. Jaffe, *Regesta Pontificum,* p. 365, n° 3141.

[3] Item in divinis ministeriis sollempniter obeundis, *in honore sedis apostolicæ,* in fidelitate rei publicæ, in sollicitudine etiam suæ parrochiæ, vix potuit habere comparem, etc.

(Adami Bremensis, *Gesta pontific. Hammaburgens,* dans Migne, *Patrol. lat.,* t. CXLVI, col. 559.)

culum. Au lieu de déporter Grégoire VI, l'empereur aurait dû bien plutôt déporter ce redoutable adversaire du nouvel ordre de choses; cette partialité eut pour l'Église romaine de terribles conséquences[1].

Au milieu de tous ces chagrins, le pape eut une grande consolation; ce fut d'avoir à Rome, pendant quelques mois, Odilon, le vénérable abbé de la congrégation de Cluny. Cet illustre vieillard, souffrant depuis cinq ans d'une cruelle maladie, crut sa fin prochaine et voulut venir à Rome terminer sa belle carrière auprès du tombeau des apôtres; mais, après avoir passé quatre mois à Rome, où il s'entretenait fréquemment avec le pape Clément et avec Laurent, archevêque d'Amalfi, il recouvra en partie la santé ; aussi, après avoir reçu la bénédiction apostolique, il regagna le monastère de Cluny[2]. Ce fut probablement à cause de ces relations avec saint Odilon que Clément II publia, en faveur de Cluny, la bulle suivante qui fut adressée « aux évêques et aux grands de la Gaule ou de l'Aquitaine. »

« Clément, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques de la Gaule ou de l'Aquitaine, aux princes et aux grands, grâce et paix de la part de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Vous savez, nos très-chers frères, que le jugement touchant la maison du Seigneur va bientôt commencer. Si donc l'époque du jugement approche, il faut que chacun se prépare à rendre compte de ses actes à cette terrible Majesté. Il s'agit, en effet, d'un Dieu à la colère duquel nul ne peut résister, devant lequel s'inclinent ceux qui portent la terre; cette dernière parole vous concerne, ô vous tous qui êtes chargés de l'Église de Dieu ou du gouvernement du peuple chrétien! Recherchez la paix, appliquez-vous à mener une vie irréprochable, afin que, persévérant dans le bien et cherchant toujours à mieux faire, vous puissiez jouir heureusement, dans la céleste Sion, de la vue du Seigneur des seigneurs. Au nom de la miséricorde de Notre-Seigneur, je vous prie, ô mes frères et vous tous mes fils bien-aimés! de faire preuve d'un tel amour et d'un tel zèle pour le monastère sacré de Cluny, pour ses biens, ses prieurés et ses monastères situés en vos pays que les prêtres et les frères (de cet ordre) ne soient en butte à aucune vexation. Celui qui observera notre ordonnance aura, je l'espère et j'en suis certain, la grâce de Dieu et la bénédiction apostolique. Celui, au contraire, qui n'en tiendra pas compte,

[1] Il se pourrait que le défaut de troupes ait empêché Henri III de prendre les châteaux forts de Benoît IX et de s'emparer de sa personne. On a vu qu'une raison analogue ne lui avait pas permis de venger l'injure que les Béneventins lui avaient faite.

[2] Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 482, seu liber LIX, 3.

devra, sans aucun doute, être frappé de l'anathème. Que Dieu vous garde en paix, vous et vos biens[1]. »

Quelques semaines après le départ de l'empereur, Clément II reçut de Pierre Damiani une lettre qui donne des détails attristants sur la situation des Églises de l'exarchat de Ravenne. Il ne faut pas oublier, du reste, que Pierre Damiani aurait pu parler à peu près de la même manière de bien d'autres Églises de l'Italie et de la chrétienté. On ne reconnaît guère, dans la lettre à Clément II, le Pierre Damiani qui, l'année précédente, avait écrit à Grégoire VI une lettre si remplie d'éloges pour le pape. Le solitaire a vite oublié celui qu'il regardait naguère comme le futur réformateur de l'Église; il a même des mots très-durs contre lui, tandis qu'Henri III lui paraît mériter toute la reconnaissance de l'Église. Nous aurons plus d'une fois à constater, chez Pierre Damiani, ces dispositions par trop favorables pour le pouvoir impérial. Ce sera là une des causes de ses dissentiments avec Hildebrand.

« Au seigneur Clément, évêque du siége suprême, Pierre, moine pécheur, offre l'hommage de son très-humble respect.

« Sache votre Béatitude, ô excellent seigneur! que, non pas une fois, mais à plusieurs reprises le très-victorieux empereur m'a commandé, et, si j'osais le dire, m'a prié de me rendre auprès de vous, pour vous faire connaître l'état des Églises dans nos contrées, et pour vous dire ce qu'il me paraît nécessaire que vous fassiez. Comme je reculais devant les difficultés du voyage, et comme je refusais absolument de venir vous trouver, il a insisté et a fini par me commander de me mettre en route. Étant rentré dans mon désert après un voyage de trois jours, j'y ai trouvé ces lettres impériales avec ordre de les remettre entre vos mains sacrées. Nonobstant cet ordre, je n'ai pas osé me présenter devant vous : aussi je vous prie d'examiner ces lettres de l'empereur et de me faire dire, après les avoir lues, s'il est nécessaire que j'aille vous trouver. Je suis fort incertain sur ce que je dois faire, je crains de perdre mon temps en courant de droite et de gauche, et cependant j'ai grand'pitié de l'Église de Dieu, qui, dans nos pays, souffre beaucoup par le fait de mauvais évêques et abbés. A quoi sert de dire, ô seigneur! que le siége apostolique est passé des ténèbres à la lumière si dans nos contrées nous sommes encore dans les ténèbres? A quoi sert d'avoir sous clef toute sorte d'aliments si l'on meurt soi-même de faim? A quoi bon avoir un javelot bien acéré si on ne le fait pas vibrer contre les bataillons ennemis? Le Seigneur tout-puissant vous a établi à sa

[1] *Bullarium S. Ordinis Cluniacensis*, in-folio, Lugduni, 1680, p. 12. — Cf. Jaffe, *Regesta Pontificum*, p. 365, n° 3144.

place pour servir comme de nourriture au peuple; c'est par vous qu'il a armé l'Église contre tous les efforts de ses ennemis; aussi votre mission est-elle de vaincre, à l'aide des vertus célestes, ceux qui résistent à Dieu, et de restaurer nos estomacs avec les mets de la parole de Dieu.

« Mais lorsque nous voyons revenir d'auprès de vous avec tant de superbe et de joie ce voleur (évêque) de Fano qui avait été condamné et excommunié même par ceux qui étaient appelés papes et qui ne l'étaient pas, cet (évêque d') Auximanum qui est chargé de tant de crimes inouïs et d'autres qui mériteraient d'être frappés de la même sentence, alors nos espérances disparaissent et se changent en deuil. Nous avions cru, en effet, que vous délivreriez Israël. Aussi, bienheureux Seigneur, appliquez-vous à relever la justice si foulée aux pieds et si rabaissée. Remettez en honneur une forte discipline ecclésiastique, afin que l'orgueil des méchants soit confondu et que les humbles se reprennent à espérer[1]. »

Il se peut que cette lettre de Pierre Damiani, dont nous ne possédons pas malheureusement la date exacte, ait déterminé Clément II à se rendre dans l'exarchat de Ravenne pour étudier, par lui-même, la situations des Eglises de ce pays. Peut-être aussi aura-t-il voulu fuir dans les fraîches solitudes des Apennins les chaleurs de Rome si dangereuses pour un étranger, ou bien oublier, auprès des fervents disciples de saint Romuald, et en particulier auprès de Pierre Damiani, les tristesses de Rome et le voisinage de Théophilacte. D'après Lupus Protospatarius, Théophilacte aurait réussi, au mois de juin 1047, à faire empoisonner Clément[2] ; si on acceptait comme fondée cette donnée, il faudrait en conclure que le pape, mortellement atteint dès cette époque, aurait vainement cherché à réparer ses forces dans un climat plus salubre.

Quoi qu'il en soit, nous savons que, vers la fin de septembre, Clément II se trouvait au monastère de Saint-Thomas, dans le comté de Pesaro, non loin du petit fleuve de l'Aposelle. Il donna à Pierre, abbé de ce couvent, une terre appartenant à l'Église romaine, et, dans l'acte de donation, il inséra la phrase suivante : « Me trouvant atteint dans votre monastère d'une maladie tellement grave qu'elle sera mortelle si la miséricorde de Dieu et l'intercession du bienheureux Thomas, apôtre ne me rendent la santé, je me suis demandé ce que je pourrais offrir au saint lieu pour le salut de mon âme[3]. »

[1] Petri Damiani, *Opera*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIV, col. 207 et sq.

[2] Et in mense Junii supradictus Papa Benedictus (IX) per poculum veneni occidit Papam Clementem.
(Lupus Protospatarius, dans Pertz, *Script.*, t. V, p. 59.)

[3] Valido corporis languore in vestro monasterio correptus, unde vix credo me

Au milieu des tristesses de la dernière heure, se sentant près de mourir sur la terre étrangère, Clément II se souvint de sa chère Eglise de Bamberg, *dulces moriens reminiscitur agros.* Le beau pays de Franconie, les années heureuses qu'il y avait passées, les amis restés au pays natal, tout cela lui revint en mémoire, et il écrivit, « à sa première épouse », la lettre suivante dans laquelle, quoiqu'il s'en défende, il essaye de formuler son apologie.

« C'est au Prince du ciel qu'il appartient de disposer des temps ; c'est lui, qui avant que les siècles fussent, avait déterminé ce qu'ils seraient. Aussi ce que l'œil divin a prévu de toute éternité ne peut-il pas ne pas arriver. C'était donc de toute éternité que Dieu t'avait destinée, ô Eglise de Bamberg ! sa fille bien-aimée, à être mon épouse légitime ; il t'avait donnée à moi bien avant que les rois l'eussent fait. Certes, jamais mari n'a eu pour sa femme une confiance plus absolue et un amour plus profond que je n'en ai eu pour toi. Jamais la pensée ne m'est venue de te quitter pour m'attacher à une autre. Mais Dieu a voulu que, sans être complétement séparé de toi[1], je fusse uni à ta mère et à la mère de toutes les Églises. En effet, comme la capitale du monde, comme le siége de Rome, était en proie à l'hérésie, notre très-cher fils, l'auguste empereur Henri, s'est vivement préoccupé de guérir ce mal et les trois personnages, qui devaient à la simonie le nom de pape, ont été expulsés. Il est arrivé ensuite que de tous ces Pères si nombreux et si vénérables c'est notre infime médiocrité qui, malgré tous nos efforts, a été choisie par la grâce céleste pour tenir la place du très-illustre prince des apôtres. Te dire la douleur qui m'a saisi, le chagrin dont j'ai été accablé lorsque je me suis vu séparé de toi, ô très-chère épouse ! je ne le pourrais en aucune façon, ma peine a été trop profonde pour pouvoir être décrite. Il y a certainement plus d'honneur, plus de gloire, plus de puissance dans le service de la mère que dans le service de la fille ; car, sur terre, tout genou se courbe devant la mère, le ciel s'ouvre ou se ferme suivant ses ordres, et jamais les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre elle ; et cependant ce n'est pas le désir d'une si grande puissance qui a subjugué mon âme ou qui a fait fléchir mon cœur. Il me suffisait de mener avec toi une vie moitié active, moitié contemplative, et je t'aimais trop pour remarquer la

evasurum, nisi dei misericordia et intercessio sanctissimi Thomæ apostoli mihi succurrat, intra me revolvere cæpi, quid possem sancto loco offerre pro salute animæ meæ. »

(Cf. Jaffe, *Regesta Pontificum*, p. 365, n° 3153.)

[1] Les biens de l'Église romaine étaient alors si insignifiants que, même après être devenu pape, Clément II avait gardé le titre et la qualité d'évêque de Bamberg, afin de pouvoir jouir des revenus de cette dernière Église.

beauté ou la richesse des autres. Je prends Dieu à témoin que je ne cherche pas ici à écrire une apologie. Qu'il fouille les secrets de mon cœur Celui dont le regard n'est pas arrêté par les ténèbres. J'en appelle également à ma conscience qui ne cesse de se préoccuper de toi. L'éloignement où je suis et la nouveauté des objets qui m'entourent n'empêchent par mes pensées de se rapporter avec plus de vivacité vers toi, mon amie, ma sœur, mon épouse, ma colombe; aussi ferai-je pour toi tout ce que je pourrai[1].

Quelques jours après avoir écrit cette lettre émue, le 9 octobre, Clément II mourut dans ce même couvent de Saint-Thomas. Nous connaissons le lieu de sa mort par une bulle du pape Nicolas II laquelle confirme, au monastère de Saint-Thomas, « *où est mort le pape Clément*, » la donation faite par ce pape[2]. La dépouille mortelle de Clément fut transportée dans son ancienne Église, et repose encore de nos jours dans la cathédrale de Bamberg[3].

V

DAMASE II. — HILDELBRAND A CLUNY.

Lorsque la nouvelle de la mort de Clément II fut connue à Rome, le peuple se réunit, et, se souvenant qu'il avait promis à l'empereur Henri III de lui laisser désigner le nouveau pape, il envoya à la cour d'Allemagne des ambassadeurs munis de lettres; ils devaient demander, pour l'Église romaine et l'Église universelle, un pontife bienveillant et de mœurs irréprochables[4]. Le ton de ses lettres était des plus humbles, car les Romains, disent les annales de Rome, par-

[1] Cf. Mansi, *Collec. Concil.*, t. XIX, p. 622, et Jaffe, *Regesta Pontificum*, p. 365, n° 3154.

[2] « Confirmamus prædicto monasterio omnem ipsam terram, quam domnus papa Clemens, qui ibi obiit, obtulit. »

(Bulle de Nicolas II pour le monastère de Saint-Thomas, sur l'Aposelle. — Jaffe, *Regesta Pontificum*, p. 366.)

[3] Guidgerius, natione Saxo, qui et Clemens, nono mense promotionis suæ diem obiit, ad episcopatum suum Babinberch reportatus tumulatur.

(Catal. Eccardin., dans Watterich, *Vitæ pontif.*, t. I, p. 716.)

Qui (Clemens) statim mense (nono) constitutionis suæ obiit et ad episcopatum suum reportatur ibique sepelitur anno incarnationis dominicæ 1047.

(Catal. Zwetlensis, dans Watterich, *l. c.*)

[4] Mortuo interea Clemente Romano pontifice, Romani ad imperatorem tendunt, rogantes, dari sibi pontificem.

(Bonitho ad amicum, dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, p. 631.)

laient à l'empereur comme des esclaves à un maître, ou comme des enfants à leur père[1]. Lors des fêtes de Noël, 1047, ces ambassadeurs se trouvaient auprès d'Henri III à Pöhlde, non loin de Goslar, dans la Saxe, et les négociations pour la nomination du nouveau pape furent poussées avec activité[2].

L'empereur, comprenant l'importance du choix qu'il avait à faire, demanda à quelques personnes, qui avaient plus particulièrement son estime, de lui faire connaître leur sentiment ; de ce nombre se trouvait Wazon, évêque de Liége. Nous verrons plus loin la courageuse réponse qu'il envoya à Henri III. Les représentants du clergé romain et l'empereur songèrent d'abord à offrir la papauté à Halinard, archevêque de Lyon; mais le prélat coupa court aux ouvertures qui lui furent faites, et il s'absenta pendant quelque temps pour qu'elles ne fussent pas renouvelées[3]. L'archevêque de Lyon jouissait d'une réputation méritée de sainteté, et il se peut qu'il se soit jugé personnellement indigne d'être nommé pape ; mais un second motif a dû s'ajouter à ce premier et rendre son refus plus formel et tout à fait définitif. Halinard partageait certainement les sentiments de Wazon de Liége ; il avait des doutes sur la valeur de la déposition du pape Grégoire VI au synode de Sutri ; il savait que Grégoire VI vivait encore, et il n'aura pas voulu prendre la place de celui qui avait été victime de l'injustice d'Henri III.

A défaut de l'archevêque Halinard, l'empereur désigna pour pape le Bavarois Poppo, qui, depuis quelques années, occupait le siége épiscopal de Brixen dans le Tyrol. Poppo était du nombre des évêques allemands qui avaient accompagné l'empereur dans son voyage en Italie; il avait assisté au synode de Sutri et à la nomination du pape Clément II[4]. Lorsqu'Henri III eut fait connaître sa décision aux ambassadeurs romains, ceux-ci reprirent le chemin de l'Italie, non sans avoir reçu de magnifiques présents ; l'empereur, tout joyeux

[1] Tunc Romanorum plebs in unum collecta ad regem Heinricum legatos cum litteris miserunt, precantes et obsecrantes, ut servi dominum et ut filii patrem ut eis dirigeret pudicum benignum ornatum bonis moribus sancte Romane ecclesie et universo orbi pastorem.

(*Annales Romani*, dans Pertz, *Mon.*, *Script.*, t. V, p. 469,)

[2] Imperator nativitatem Domini Polethe celebravit. Ibi legati aderant Romanorum, Suitgeri papæ obitum nunciantes eique successorem postulantes.

(Lambert de Hersfeld, dans Pertz, *Mon. Germ.*, *Script.*, t. V, p. 154.)

[3] Pertz, *Mon. Germ.*, *Script.*, t. VII, p. 237.

[4] Bonitho, qui est mal disposé pour tout ce qui vient de la puissance impériale, raconte ainsi l'élévation de Poppo : « Patriciali tirannide dedit (Henri III) eis ex latere suo quendam episcopum, virum omni superbia plenum. » (Jaffé, *l. c.*, p. 631.) En revanche, Benzo évêque d'Albe, césarien très-décidé, vante hautement la science de l'évêque de Brixen. (Pertz, *Mon. Germ.*, *Script.*, t. XI, p. 671.)

de la soumission des Romains, leur avait fait rendre les plus grands honneurs [1].

Au mois de janvier 1048, Henri III quitta Pöhlde et, traversant la Franconie, vint en Souabe, à Ulm, où il fit à Poppo une donation importante. Comme le domaine de saint Pierre était devenu en très-grande partie la proie des grands seigneurs et des petits tyrans de l'Italie, il était nécéssaire de pourvoir à l'entretien du futur pape et de sa curie; aussi l'empereur donna « à son fidèle et cher Bobpo, évêque de Brixen », une importante forêt dans la vallée de Puster. Poppo devait en outre continuer à jouir, lorsqu'il serait pape, des revenus de l'évêché de Brixen, de même que le pape Clément II avait joui des revenus de l'évêché de Bamberg. L'acte de la donation faite par Henri III désigne simplement Poppo comme évêque de Brixen [2], parce que, pour avoir le titre de pape et pour porter les insignes de la dignité papale, il fallait avoir été sacré et intronisé à Rome.

Quelque temps après, Poppo se dirigea vers l'Italie; il vint trouver Boniface, le margrave de Toscane, pour que celui-ci le conduisît à Rome; mais, dès le début, le futur pape eut à lutter contre de très-graves difficultés.

Les ambassadeurs envoyés à la cour d'Henri III pour lui demander un pape avaient à peine quitté Rome que Benoît IX, le terrible Théophilacte, était accouru de Tusculum dans la ville éternelle; grâce à ses distributions d'argent, il forma rapidement un parti considérable, et il parvint à mettre la main sur le souverain pontificat, le 8 novembre 1047, un mois après la mort de Clément II [3]. Ce coup d'audace, qui était un défi à l'autorité d'Henri III, n'aurait pu se produire si le margrave de Toscane, Boniface n'avait prêté à Théophilacte un concours très-actif. Aussi plusieurs documents contemporains s'accordent-ils à dénoncer le margrave comme complice de l'intrus. Cette conduite de Théophilacte donne assez de vraisemblance à la donnée de Lupus Protospatarius, qui, ainsi que nous l'avons vu, prétend que Clément II est mort empoisonné par Théophilacte. D'un autre côté, si on rapproche ces événements de ceux

[1] Legati itaque romanorum cum pervenissent ad regem, magno cum honore in palatio suscepit suo, eosque magnis ditavit muneribus..... Legati itaque Romanorum antecedentes Damassum pontificem, Romam reversi sunt.

(*Annales Romani*, dans Pertz, *Mon. Germ.*, *Script.*, t. V, p. 469.)

[2] « Ob petitionem et devotum servitium nostri fidelis ac dilecti Brixinensis episcopi Bobponis. »

Cf. Jaffe, *Regesta Pontificum*, p. 366.

[3] Benedictus itaque pontifex priscus talia facta cernens, cum esset in civitate que vocatur Tusculana, per premii cupiditatem divisit romanum populum, et sic reinvasit sancte sedis apostolice pontificium.

(*Annales Romani*, dans Pertz, *l. c.*)

qui se passaient à peu près en même temps dans le sud de l'Italie, où Waimar, prince de Salerne, ne tenant aucun compte des ordres de l'empereur, reprenait Capoue à Pandulphe et le réduisait à être son vassal, on voit combien les résultats du voyage d'Henri III en Italie avaient été éphémères. L'aristocratie, un moment maintenue, relevait la tête et bravait la colère d'Henri, dont l'attention était du reste absorbée par les affaires d'Allemagne.

Dans un pareil état de choses, Poppo de Brixen ne pouvait guère être bien accueilli par le margrave Boniface. Toutefois, le rusé vieillard ne voulut pas désobéir ouvertement à l'empereur ; il aima mieux user de faux-fuyants : « Je ne puis aller à Rome avec toi, dit-il à Poppo, car les Romains ont repris leur ancien pape ; celui-ci a recouvré la puissance qu'il avait auparavant, et son autorité est maintenant acceptée sans conteste. Je ne puis donc aller avec toi ; de plus, je suis trop âgé pour faire ce voyage[1]. » Ces paroles, qui dissimulaient un refus formel, et la situation de l'Italie, ne laissèrent à Poppo, qui n'avait pas d'armée pour imposer son autorité, que l'alternative de retourner auprès de l'empereur et de l'informer de ce qui se passait. Il se hâta donc de repasser les Alpes, et vint trouver Henri III qui, d'Ulm, s'était rendu à Ratisbonne[2]. Henri, voyant déjà de menaçants orages se former du côté de la Hongrie et du côté de la Bourgogne et de la France, comprit qu'il fallait agir sans précipitation et sans brusquerie avec les Italiens, pour ne pas se mettre trop d'ennemis sur les bras. Il attendit quelque temps, et lorsque, après un délai assez long, il renvoya Poppo en Italie, il lui donna, pour le margrave Boniface, une lettre qui contenait en substance : « Tu as rétabli dans le souverain pontificat un pape qui avait été déposé selon les formes canoniques ; tu as, cédant à l'appât du gain, méprisé nos ordres ; sache que, si tu ne t'amendes, je viendrai sans retard en Italie pour te punir, et je donnerai au peuple romain un pasteur agréable à Dieu[3]. »

[1] Ipse vero benignissimus pontifex iter versus arripuit adversus Italiam cum autem pervenisset ad marchionem Bonifatium cujus auxilio prenominatus pontifex Benedictus receperat pontificium, taliter eum calide est affatus loquellis : Ego ad Romam non possum pergere tecum, quia Romani papam reduxerunt ; et potestatem quam prius abuit recepit, et omnes pacificavit in se. Ideoque venire non possum : insuper ego jam senex sum.

(*Annales Romani*, dans Pertz, *l. c.*)

[2] His auditis beatus pontifex iter quod ceperat rediit et imperatori universa narravit.

(*Annales Romani. L. c.*)

[3] Taliter eum per epistolas aggressus est affatibus : Tu autem qui papam canonice depositum in pontificium reduxisti, et per premii cupiditatem nostrum imperium contempsisti, Scito prenoscens, quia si non emendaveris, cito adventum

Ce langage énergique décida d'autant plus le margrave à obéir que les affaires de l'empereur avaient pris une meilleure tournure dans le midi de l'Allemagne. Théophilacte fut obligé de renoncer à ses iniques prétentions au souverain pontificat, après avoir tenu Rome sous le joug pendant huit mois et neuf jours; le margrave Boniface, retrouvant des forces qu'il prétendait ne plus avoir à cause de son grand âge, conduisit lui-même à Rome Poppo de Brixen[1]. Ce dernier fut sacré à Saint-Pierre, le 17 juillet, et prit le nom de Damase II ; le peuple lui fit un accueil bienveillant ; mais le nouveau pape ne fit que passer sur le siége de saint Pierre ; vingt-trois jours après son sacre il mourait à Préneste, le 9 août 1048[2]. Est-ce le poison de Théophilacte qui a fait descendre dans la tombe ce second pape allemand? ou bien Damase II a-t-il succombé aux fatigues occasionnées par les nombreux voyages qu'il venait de faire dans le midi de l'Allemagne et dans le nord de l'Italie? a-t-il été emporté par le climat de Rome, si redoutable pour les étrangers à certaines époques de l'année? Les documents se taisent sur ce point et laissent le champ libre aux suppositions. Le corps de Damase II ne fut pas enseveli à Saint-Pierre, mais bien dans l'église de Saint-Laurent-hors-des-Murs[3].

Les Romains furent très-préoccupés de la responsabilité que cette mort si brusque, venant après la fin prématurée de Clément II, pouvait faire peser sur eux aux yeux de l'empereur, et ce fut peut-être

meum propinquum emendari faciam te invito, et populo Romano dignum Deo donabo pastorem.

(*Annales Romani. l. c.*)

[1] Videns itaque Bonifatius quia nichil proficeret, per suum legatum Benedictum ejectus est de pontificatu et cum Damasso papa Romam venit.

(*Ann. Romani. L. c.*)

[2] Populus romanus devote hunc cum magno desiderio suscepit; et apud beatissimum Petrum apostolum summus pontifex ordinatur, die 17 mensis Julii, indict. I. Damassus vero papa vixit in episcopatu 23 dies et ita defunctus est.

(*Ann. Rom.*, dans Pertz, *Monum. Germ.*, t. V, p. 469.)

Sequenti Julio, Poppo, Brixensis episcopus, ab imperatore electus, Romam mittitur, et honorifice susceptus, apostolicæ sedi Papa 152[us] ordinatus, mutato nomine Damasus secundus vocatur. Sed paucis diebus exactis defunctus est.

(Hermann de Reichenau, dans Pertz, *Mon. Germ.*, *Script.*, t. V, p. 128.)

[3] Poppo, qui et Damasus, Brixiensis episcopus, paucis diebus exactis defunctus, ad sanctum Laurentium sepultus est.

(*Catalogus Eccardianus*, dans Watterich, *Vitæ pontif.*, t. I, p. 717.)

Ad sanctum Laurencium extra urbem sepultus est.

(Hermann de Reichenau, dans Pertz, *Mon.*, *Script.*, t. V, p. 128.)

Bonitho, continuant son système de dénigrement, écrit : « Is (Poppo), postquam sedem Petri invasit, antequam deni dies volverentur, corpore et anima mortuus est. »

(Bonitho, *Ad amicum*, dans Jaffe, *Monum. Greg.*, p. 631.)

autant pour se justifier que pour avoir un nouveau pape qu'ils se hâtèrent d'envoyer des députés à l'empereur Henri III. Mais, avant de raconter comment se fit, à Worms, la nomination du pape Léon IX, il faut voir quel a été le sort de Hildebrand pendant les pontificats de Clément II et de Damase II.

Nous n'avons que des renseignements fort incomplets sur la vie de Hildebrand depuis son départ de l'Italie avec l'empereur Henri, au mois de mai 1047, jusqu'à son retour à Rome avec Léon IX, au mois de février 1049. Bonitho résume l'histoire de ces vingt mois en disant : « Peu de temps après (avoir quitté l'Italie), Jean (l'ancien pape Grégoire VI), étant arrivé sur les bords du Rhin, tomba malade et mourut. Après sa mort et ses funérailles, le vénérable Hildebrand vint à Cluny, où il se fit moine et s'appliqua énergiquement à l'étude en compagnie des religieux[1]. »

Floto[2] a le premier attiré l'attention sur une phrase de la correspondance de Grégoire VII, d'après laquelle il semblerait résulter que par « ces bords du Rhin » il faut surtout entendre Cologne. A la date du 18 avril 1074, Grégoire VII écrit à Hanno, archevêque de Cologne, que l'Église de Cologne lui est particulièrement chère entre les Églises de l'Occident, à cause du séjour qu'il a fait dans cette ville sous son prédécesseur. Une variante du texte ne permet pas de savoir si Grégoire parle de l'un de ses prédécesseurs ou du prédécesseur d'Hanno[3].

Il existe aussi un passage de Pierre Damiani, qui fait voir que Hildebrand a connu assez intimement à Aix-la-Chapelle deux religieux[4].

Si Hildebrand n'avait séjourné qu'une seule fois en Allemagne, ces deux textes prouveraient que l'ancien pape Grégoire VI et son chapelain ont habité Cologne et Aix-la-Chapelle en 1047, et que Grégoire VI est probablement mort dans la première de ces deux villes ;

[1] Non longo post tempore cum ad ripas Reni præfatus venisset Joannes, morbo correptus interiit. Quo mortuo et in pace sepulto, venerabilis Hildeprandus, Cluniacum tendens, ibi monachus effectus est et inter religiosos viros adprime phylosophatus est.

(Jaffe, *Monumenta Gregoriana*, p. 630 et sq.)

[2] H. Floto, *Kaiser Heinrich IV und sein Zeitalter*, Bd I, S. 155.

[3] Qui ob recordationem disciplinæ, qua tempore antecessoris vestri (*nostri*, d'après un autre codex) in ecclesia Coloniensi enutriti sumus, specialem sibi inter cæteras occidentales ecclesias dilectionem impendimus. (Jaffe, *Monum. Gregoria.*, p. 99.)

[4] Illud ad memoriam redit quod Hildebrandus Romanæ ecclesiæ archidiaconus retulit. Duos inquit sanctos monachos vidi, et non mediocrem apud eos locum familiaritatis obtinui, qui nimirum singulis morabantur in cellulis apud monasterium quod in loco constructum est, qui dicitur Aquisgrani. (Petri Damiani, *Opera*, opuscu. 47, c. 111.)

mais les historiens rapportent qu'Hildebrand est venu trois fois en Allemagne et y a séjourné chaque fois plus ou moins longtemps. Ainsi Paul Bernried mentionne un long voyage exécuté par Hildebrand *pendant son adolescence*, et raconte qu'il passa quelque temps à la cour d'Henri III, où il se fit remarquer par son éloquence[1].

Dix ans après le second voyage exécuté avec Grégoire VI en 1047, Hildebrand revint encore en Allemagne en qualité de légat, et les graves affaires qu'il eut alors à traiter avec la cour exigèrent un séjour assez prolongé au delà des monts[2].

Il n'est donc pas possible de fixer d'une manière certaine la ville où résidèrent l'ancien pape et son chapelain; il faut se contenter de l'indication un peu vague fournie par Bonitho.

On a remarqué que cet historien n'indique pas non plus la date de la mort de Grégoire VI ; mais un fait, dont nous avons déjà parlé plus haut, prouve qu'il a survécu à son successeur Clément II. Ce fait peint trop bien la manière différente dont on appréciait dans l'Église les événements qui venaient d'avoir lieu à Sutri et à Rome pour ne pas être rapporté ici d'une manière détaillée.

On a vu que, lorsque la mort de Clément II fut connue en Allemagne, l'empereur Henri III, se préoccupant de lui choisir un successeur, consulta sur ce point l'un des plus remarquables évêques de son empire, Wazon, évêque de Liége. L'historien des évêques de Liége, Anselme, raconte, comme il suit, la conduite tenue par l'évêque en cette occurrence et la réponse qu'il fit parvenir à l'empereur :

« Je me souviens qu'après la mort du pape Clément, qui, du siége de Bamberg, était monté sur le siége apostolique, l'empereur lui demanda (c'est-à-dire à Wazon, évêque de Liége) quel était, d'après lui, le successeur qu'il fallait donner à Clément. Comme l'évêque aimait à se rendre bien compte de tout, particulièrement dans des

[1] Paul Bernried, 10, dans Watterich, *Pontificum romanorum vitæ*, t. I, p. 477 et sq.

« Jam vero adolescentiam ingressus, profectus in Franciam, domiturus inibi carnis petulentiam et molestia peregrinationis et instantia eruditionis. Inde post aliquos annos Romam rediturus, occulta Dei preparatione moram fecit aliquantum temporis in aula Heinrici III, etc. »

Le texte de Grégoire VII, auquel Floto fait allusion, suppose un adolescent dont l'éducation n'est pas terminée et dont la position n'est pas faite (recordationem disciplinæ qua... enutriti sumus) plutôt qu'un chapelain d'un ancien pape.

[2] Lambert de Hersfeld, *ad an.* 1058 : « Rex nativitatem Domini Mersinburg (ou plutôt à Goslar) celebravit aderat que ibi inter alios regni principes etiam Hildibrant abbas de sancto Paulo mandata deferens ab sede apostolica, vir et eloquentia et sacrarum litterarum eruditione valde admirandus. »

(Migne, *Patrol.*, t. CXLVI, col. 1065. — Ou Pertz, *Mon.*, *Script.*, t. V.)

affaires de cette importance, il se mit, avec ceux qui s'occupaient également de cette question, à étudier la vie des pontifes romains, leurs décrets, leurs canons authentiques, leurs capitulaires. Il trouva partout, dans ces documents, que le souverain pontife devait être tenu en grand honneur, quelle que fût sa vie, qu'il ne devait être jugé par personne, et même qu'on ne devait jamais recevoir l'accusation d'un inférieur contre un supérieur. D'un autre côté, comme on avait annoncé que la future élection du souverain pontife aurait lieu lors des fêtes de Noël, ce courageux défenseur de la vertu envoya un messager pour cette époque ; entre autres conseils peu agréables et envoyés confidentiellement à l'empereur, le messager devait dire : « Que Votre Sérénité réfléchisse à ceci : Est-ce que le siége du souve-« rain pontife déposé par ceux qui n'en avaient pas le droit, ne se-« rait pas miraculeusement réservé à ce pontife, puisque celui que « vous avez fait ordonner à sa place est déjà mort? Aussi, puisque « vous désirez connaître notre sentiment sur cette affaire, nous ré-« pondrons à Votre Sublimité de ne pas chercher à mettre quelqu'un « à la place de celui qui est encore vivant (c'est-à-dire de Grégoire VI), « car il n'est pas certain que les lois divines et humaines permettent « d'agir de cette manière; partout, dans leurs écrits comme dans « leurs discours, les saints Pères déclarent au contraire que le sou-« verain pontife ne peut être jugé que par Dieu seul.

« Au nom du Seigneur, et sans perdre de vue le serment que moi, « prêtre indigne, j'ai prêté entre vos mains, j'atteste que tel est, sur « cette affaire, le seul sentiment auquel il m'ait été possible de m'ar-« rêter. » Lorsque le messager de notre évêque arriva à la cour royale, Poppo, évêque de Brixen, qui fut ensuite appelé Damase par les Romains, avait été déjà élu souverain pontife[1]. »

Ce passage d'Anselme établit donc, d'une manière irrécusable, que Grégoire VI vivait encore lorsque Poppo, de Brixen, fut élu pape, à la Noël de 1047 ; mais il ne dut pas survivre longtemps à cet événement. Il n'est plus question de lui à partir de cette époque ; et, après le pontificat si éphémère de Damase II, Léon IX n'aurait certainement pas accepté de s'asseoir sur le siége de saint Pierre si Grégoire VI avait été encore vivant[2]. Par conséquent tout porte à croire que par le « *non longo post tempore* » de Bonitho il faut entendre le commencement de 1048 ; Hildebrand, ayant rendu les derniers

[1] *Anselmi gesta episcop. Leodiens.*, dans Pertz, *Monum.*, *Script.*, t. IX, p. 228.

[2] Le caractère bien connu de Léon IX, son dévouement au saint-siége avant même de devenir pape, son souci de la liberté et de l'indépendance de l'Église, en particulier de l'Église romaine, permettent de supposer qu'il partageait tout à fait les sentiments dont Wazon de Liége avait courageusement envoyé l'expression à l'empereur Henri III.

devoirs à la dépouille mortelle de son ancien maître, aura pu alors prendre le chemin de Cluny.

Bonitho, nous l'avons vu, prétend que Hildebrand se fit moine à Cluny à cette époque, et Otto de Freising, ainsi que Dandolo, vont même jusqu'à assurer qu'il fut prieur de ce célèbre monastère[1]. Ces deux données, surtout la seconde, ne sont pas soutenables, car divers indices permettent de supposer qu'Hildebrand était déjà moine lorsqu'il est devenu chapelain de Grégoire VI, et Mabillon a prouvé qu'il n'a jamais été prieur de Cluny.

Dans le passage déjà cité de la sentence d'excommunication d'Henri IV, Grégoire VII, s'adressant à saint Pierre et à saint Paul dans une magnifique prosopopée, prononce ces paroles : « Vous le savez, c'est malgré moi que je suis entré dans le saint ordre ; c'est aussi malgré moi que j'ai accompagné au delà des monts le seigneur pape Grégoire, etc. [2]. »

L'ensemble du passage prouve que Grégoire VII suit l'ordre chronologique en faisant ce court résumé de sa carrière; il parle successivement de Grégoire VI, de Léon IX et de sa propre élévation sur le saint-siége. Aussi, en s'appuyant sur ce texte, on peut affirmer qu'Hildebrand « était entré dans le saint ordre » avant d'être chapelain de Grégoire VI. Reste à définir ce qu'il faut entendre par ce saint ordre. Au premier abord, on songe aux ordres sacrés; on est tout porté à croire que Grégoire VII parle du sous-diaconat, le premier des ordres sacrés (le terme *sacrum ordinem* ne pourrait en aucune manière s'entendre des ordres mineurs), et qu'il fait connaître les hésitations et les craintes qui ont envahi son âme au moment d'entrer irrévocablement dans la cléricature. Mais nous savons d'une manière très-certaine qu'Hildebrand n'a été ordonné sous-diacre que plus tard, dans les premiers mois de 1049, par le pape Léon IX ; il faut donc songer à une autre explication, et la seule plausible c'est que Grégoire VII parle de son entrée dans l'ordre monastique, dans l'ordre de Saint-Benoît, qui alors était l'ordre par excellence[2]. Cette explication du mot « *sacrum ordinem* » fait voir quel sens il faut éviter de donner au titre de « chapelain » qu'Hildebrand portait à la curie du pape Grégoire VI ; il ne faut pas

[1] Andr. Dandolo (doge de Venise), dans Muratori, *Script. ital.*, t. XII, p. 248. Otto de Freising, *Chronic.*, VI, 33 : « Cluniaci forte tunc Hildebrandus prioratus, ut dicitur, obedientiam administrabat. » (Dans dom Bouquet, t. XI, p. 262.)

[2] « Vos enim scitis : quia non libenter ad sacrum ordinem accessi; et invitus ultra montes cum Domino papa Gregorio abii. » (Jaffe, *Monumenta Gregor.*, p. 401.)

Ordo, nude, pro Ordine religioso; au treizième siècle, le mot *ordre* a aussi ce sens dans quelques auteurs français; ainsi : « Tous li muebles ke je i auerai....

évidemment l'entendre dans le sens actuel et comme si Hildebrand avait eu à remplir des fonctions sacerdotales auprès du pape.

Deux contemporains d'Hildebrand, *parlant du rôle qu'il avait joué pendant le pontificat de Grégoire VI*, désignent l'un et l'autre Hildebrand par l'appellation de *monachus*. Ainsi, Pierre Crassus écrit en 1080 : « Le moine (Hildebrand) s'est offert à qui ne le demandait pas, et sans plus d'ambages a quitté son couvent[1]. » De même, Guido de Ferrare : « N'étant encore que jeune moine, il a amassé une grande somme d'argent, et, sous couleur de défendre et de délivrer l'Église romaine, il a réuni des partisans et a distribué des présents à ses soldats, comme avaient coutume de le faire les anciens Romains[2]. »

Ces trois citations de Grégoire VII lui-même, de Pierre Crassus et de Guido de Ferrare prouvent qu'Hildebrand était déjà moine lors de la mort de Grégoire VI ; tout au plus pourrait-on dire, si on veut ne pas faire abstraction complète de l'assertion de Bonitho, qu'Hildebrand est allé à Cluny en 1048 pour y renouveler ses vœux monastiques.

Otto de Freising et Dandolo se trompent également lorsqu'ils prétendent qu'Hildebrand a été prieur de Cluny. S'il l'avait été, ce n'aurait pu être que sous l'abbé Odilon, car Odilon a été abbé de Cluny de 995 à 1049, et nous verrons qu'à cette dernière date Hildebrand est rentré à Rome pour consacrer le reste de sa vie au service de la papauté. Mais, au dix-septième siècle, Mabillon a donné la liste complète des prieurs de Cluny, pendant que saint Odilon était abbé du monastère, et le nom d'Hildebrand ne s'y trouve pas[3].

revenront et demourront soles et quites après mon décet, à l'abbé et covans devant dis, et ce je autroie en ordre aussi. »

(Charta an. 1280, in *Chartul. S. Petri de Monte. — Glossarium mediæ et inf. latinitatis*, par du Cange, éd. Didot, t. IV, p. 729.)

[1] « Monachus (Hildebrandus) ultro se obtulit non quærenti, omni que ambiguitate seclusa extra monasterium importunitatem fecit. »

[Pamphlet contre le pape Grégoire VII, à l'occasion du conciliabule de Brixen (25 juin 1080), par Pierre Crassus. — Dans Sudendorf, *Registrum oder merkwurdige Urkunden für die deutsche Geschichte*, Erster Theil, p. 34. Iéna, 1849.]

[2] Cum adhuc adolescentulus monachus diceretur, magnam sibi pecuniam congregavit et quasi sub spe defendendi et liberandi romanam ecclesiam satellitium fecit et, sicut solebat apud romanos antiquitus fieri, donativa sua singulis militibus erogabat.

(Wido episcopus Ferrariensis, *de Scismate Hildebrandi*, dans Pertz, *Monum., Script.*, t. XII, p. 169.)

[3] In toto Sancti Odilonis Chartaceo codice nullus occurrit in chartis ejus tempore editis Hildebrandus præpositus seu prior. Primus quippe invenitur Vivianus anno septimo Hugonis regis, deinde Rainaldus regnante Rodulfo rege Provinciæ : deinde Robertus anno incarnationis MXXXII, postea Warnerius Heinrici Francorum

Mabillon pense que l'erreur des historiens provient de ce qu'un autre Hildebrand a été prieur de Cluny du vivant de saint Odon[1]. Il est fâcheux que Gfrörer n'ait pas connu ce passage de Mabillon, et qu'il ait réédité cette vieille erreur de Hildebrand prieur de Cluny[2].

Par ses plans de réforme et par les tendances de son esprit, Grégoire VII se rattache certainement à l'école de Cluny ; il est même le plus illustre représentant de cette école. Mais on a grandement exagéré les rapports personnels qu'il a eus avec le célèbre monastère bourguignon. Pour le cas présent, la chronologie seule suffit à démontrer combien la légende a fait invasion dans les récits des chroniqueurs ; car, ainsi que nous l'avons prouvé, c'est seulement au printemps de 1048 que Hildebrand a pu se rendre à Cluny, et c'est au mois de décembre de cette même année que s'est tenue la diète de Worms, dont nous allons maintenant parler, et qui a eu pour résultat de faire revenir Hildebrand en Italie et à Rome.

L'abbé Delarc.

regis principatu; denique Hugo prior sub finem vitæ Sancti Odilonis, ejusdem postmodum in abbatiali dignitate successor, sed de his hactenus.
(Mabillon, *Annales O. S. B.*, lib. 58, § 113.)

[1] Quæ opinio nata videtur ex æquivocatione alterius Hildebrandi præpositi Cluniacensis, quem Joannes monachus in vita S. Odonis magistrum suum vocat.
(Mabillon, *l. c.*)

[2] Gfrörer, *Pabst Gregorius VII*, t. VI, p. 496 et sq.

La suite prochainement.

VOYAGE D'EXPLORATION

DANS

L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

Where the fever hot and damp
Shed by day's expiring lamp
Through the misty ether spreads
Every ill the white man dreads
Fiery fever's thirsty thrill
Fitful ague's shivering chill.

Sur la côte occidentale d'Afrique, sous l'Équateur, au milieu de forêts impénétrables de palétuviers et à travers des marais inaccessibles, vient se jeter dans la mer, par trois branches différentes, le grand fleuve Ogooué. Son embouchure forme un delta de cent milles de largeur. Il y a seize ans, ce vaste cours d'eau était à peine soupçonné. M. Duchaillu, dans son *Afrique Équatoriale*, en révéla le premier l'existence; mais il ne put en parler que par ouï-dire; c'est que les Oroungou et les Cama, tribus belliqueuses, veillaient à son entrée, comme le dragon à la porte du jardin des Hespérides. Jaloux de servir seuls d'intermédiaires aux peuplades inconnues de nous qui habitaient les rives du fleuve, pour la vente du caoutchouc, de l'ivoire et surtout des esclaves, ils en interdisaient strictement l'accès à tous les blancs. En 1867, un intrépide officier de marine, M. Serval, conçut le projet de tourner la difficulté en atteignant l'Ogooué par terre, deux cents milles plus haut que son embouchure. Dans ce but, il remonta l'estuaire du Gabon et atteignit la rivière Remboë; arrivé à la hauteur voulue, il laissa là sa pirogue et s'enfonça dans les forêts, marchant toujours vers l'est. Quatre jours après, il découvrait l'Ogooué. Il fut bientôt suivi dans cette voie par M. Walker, négociant et grand explorateur anglais, puis

par M. Genoyer, lieutenant de vaisseau. M. Walker, guidé par des Bakalais, atteignit le fleuve à Adanlinanlango, pays de N'Combé, le roi Soleil. Le premier coup d'œil lui révéla tous les avantages qu'on pourrait tirer de cet endroit magnifiquement situé, au point de vue commercial, et il repartit, décidé à y établir une factorerie. Il fut cependant devancé par M. Shültz, représentant d'une maison allemande extrêmement considérable. A force de cadeaux et de promesses, celui-ci décida les Cama et les Oroungou à tuer la poule aux œufs d'or, en laissant le blanc remonter le fleuve et aller traiter directement avec les Gallois, Inenga, Ivilis et autres peuples riverains. Presque en même temps, M. Aymès, lieutenant de vaisseau, commandant *le Pionnier*, pénétrait, avec ce petit vapeur de guerre, dans l'Ogooué, qu'il explorait jusqu'à son confluent avec le N'Gounié, c'est-à-dire trois ou quatre milles plus loin qu'Adanlinanlango. Il franchissait même en pirogue la Pointe-Fétiche, lieu sacré que les noirs croyaient ne jamais devoir être profané par le passage d'un blanc. Dès ce moment, l'Ogooué était ouvert au commerce et à la science. Le commerce s'en empara d'abord et prit bientôt des développements extrêmement considérables. De son côté, le monde géographique s'était ému devant cette découverte : une si grande nappe d'eau devait prendre sa source dans des lacs intérieurs très-importants; les noirs eux-mêmes le disaient : des esclaves, venus de bien loin, bien loin, avaient vu la mer orientale couverte de bateaux; que pouvaient-ils désigner par cette mer orientale, sinon les grands lacs découverts par Livingstone, Baker, Speeke, etc.? De bons esprits soutenaient que le Congo et l'Ogooué devaient prendre leurs sources dans les mêmes montagnes. Tous, enfin, voyaient dans l'Ogooué une voie ouverte à l'exploration pour pénétrer par là au centre de l'Afrique. C'est dans ces circonstances que nous résolûmes, mon ami Marche et moi, de tâcher de résoudre ces grands problèmes, et d'explorer le fleuve inconnu jusqu'au point où un obstacle invincible nous rejetterait en arrière. Tout nous attirait vers ces contrées lointaines. Géographes et explorateurs, nous allions avoir devant nous un champ de découvertes, sur lequel se concentrait l'intérêt du monde savant; naturalistes et chasseurs, les lauriers de Duchaillu nous empêchaient de dormir, nous partions pour la région du gorille, du koolo-kamba... et de l'inconnu. Quoi de plus intéressant à étudier, pour l'observateur, que les mœurs des tribus si variées qui habitent l'Afrique Équatoriale, et surtout la marche en avant et l'envahissement progressif des Pahouins cannibales dont les masses serrées, chassées de l'intérieur par une force inconnue, enveloppent en ce moment nos possessions françaises du Gabon d'un réseau immense. Puis c'était

la question de l'esclavage, dont nous pourrions nous rendre compte « *de visu*, » car l'Afrique Équatoriale est aussi un pays d'esclaves, l'un des derniers repaires de la traite des nègres sur la côte occidentale; c'était l'avenir de notre colonie du Gabon, si discutée encore à l'heure qu'il est, et surtout celui de nos excellentes missions catholiques, qui font là-bas tant de généreux efforts; peut-être pourrions-nous découvrir quelque terre plus saine, quelque peuplade mieux disposée, et contribuer ainsi au succès de cette grande cause. Tout, je le répète, concourait donc à nous donner un ardent désir d'étudier l'Ogooué et le Gabon dont il dépend; seulement, il ne suffit pas de vouloir, il faut pouvoir. Une semblable expédition demande de l'argent, beaucoup d'argent, or nous n'en avions que fort peu. En Angleterre, en Allemagne, le mal n'est pas grand : il suffit d'en demander. Les frères Grandy en ont demandé pour leur expédition du Congo, et un seul homme, M. Paraphin Young, leur a donné cinquante mille francs; le docteur Güssenfels en a demandé pour une expédition du même genre : les chambres prussiennes lui ont voté soixante-quinze mille francs et toute l'Allemagne, l'empereur en tête, a voulu concourir à leur entreprise. En France, on s'intéresse moins aux voyages. D'ailleurs, nous avons eu à payer cinq milliards que les autres ont reçus; il nous fallait donc trouver un autre procédé. Ce procédé, nous l'avions déjà employé; Marche, dans ses divers voyages à Malacca, en Cochinchine, en Sénégambie, etc.; moi, en Floride, dans l'Amérique centrale, aux Antilles, au Vénézuéla et ailleurs. Il est bien simple, consistant à payer les frais de notre voyage avec nos collections d'histoire naturelle. Tous deux aimant avec passion la zoologie, habitués à manier un fusil et à préparer les pièces que nous tuïons, nous sommes bientôt arrivés, chacun de notre côté, à utiliser, au point de vue financier, ce que nous ne faisions d'abord que comme collectionneurs ou comme sporstmen. La tâche nous a du reste été facilitée par M. Bouvier[1], voyageur distingué lui-même, et aujourd'hui le premier naturaliste de Paris, qui a mis à notre disposition un crédit illimité et nous a fait des conditions qui n'étaient pas celles d'un commerçant, mais d'un ami.

Je donne tous ces détails, parce qu'il importe que le lecteur qui va nous suivre dans une très-longue expédition sache bien dans quelles conditions nous sommes partis, puisque ces conditions influeront forcément sur notre manière de procéder dans la suite de ce récit. D'ailleurs, il me paraît tout aussi honorable de gagner soi-

[1] M. Bouvier avait lui-même formé le projet de pénétrer par le Gabon dans l'intérieur de l'Afrique.

même son voyage avec son fusil que de demander partout des souscriptions.

Il entrait dans notre plan de campagne de prendre le paquebot qui conduit au Sénégal, de nous arrêter là cinq semaines, de gagner ensuite, par un petit vapeur de l'État, la Mellacorée, d'où les occasions sont presque journalières pour Sierra-Leone, et enfin, à Sierra-Leone, de nous embarquer à bord du vapeur anglais qui va au Gabon. Le Sénégal nous faisait faire un petit détour, et nous y perdions un peu plus d'un mois; mais il fallait y aller, et cela pour tuer des merles. Au premier abord, il paraîtra peut-être paradoxal d'aller au Sénégal pour tuer des merles. Cependant rien n'était plus naturel pour nous, on va le voir : les merles du Sénégal[1] sont des merles métalliques. Les merles métalliques sont ornés d'un plumage brillant extrêmement recherché pour les chapeaux de nos élégantes et se payent onze et douze francs la pièce, souvent plus cher. Ils sont très-nombreux et assez faciles à chasser. Une petite moisson de merles nous rapportait donc une somme assez ronde d'argent, le nerf de la guerre et des voyages. Et voilà pourquoi nous sommes allés au Sénégal pour tuer des merles. J'ai quitté Bordeaux le 5 novembre 1872, à bord du paquebot *la Gironde*, qui va au Brésil, à Montevidéo et à Buenos-Ayres, en touchant au Sénégal. Je devais rejoindre à Dakar mon ami Marche, parti quinze jours avant moi. Il y avait foule à bord. L'avant était encombré d'émigrants basques de tout âge et de tout sexe, partant pour aller coloniser à la Plata. Il y en avait plusieurs centaines; le soir, ils chantaient en chœur les airs de leur pays. Leurs chants, qui se prolongeaient quelquefois bien avant dans la nuit, étaient vraiment touchants à entendre. Mélangées avec ces braves gens qui allaient gagner leur pain à la sueur de leur front, erraient bon nombre de filles du demi-monde qui traînaient sur le pont leurs robes sales et fripées; celles-ci allaient chercher fortune à Rio, et « dans quatre ans, me disait un vieil officier du bord, j'en verrai revenir les trois quarts en première classe, faisant plus d'embarras que des duchesses. »

Aux premières, la société n'était pas moins variée et intéressante à étudier : il y avait d'abord une famille basque composée de six personnes : le père, la mère et quatre enfants déjà adolescents. La mère était ma voisine à table, elle m'avait pris en affection, m'appelait son brave monsieur, et me contait souvent son histoire. Vingt ans auparavant, ils avaient quitté le pays, emportant une centaine de francs et quelques ustensiles pour tout capital. S'avançant peu à peu dans l'intérieur, ils avaient atteint Rosaria, une petite ville si-

[1] Lamprococcys splendidus.

tuée à deux cents lieues de la côte. Là ils avaient cultivé la terre, puis tenu un hôtel, monté un magasin, enfin la fortune était venue. Ils étaient repartis pour le pays, pleins de joie, d'orgueil et d'espérance. Mais hélas! il n'y a pas de roses sans épines : dans leur village, ils étaient devenus des étrangers; trop grand monde pour les paysans, ils n'étaient pas reçus par la société. On les jalousait, on leur faisait toute sorte de petites misères. Tandis qu'à Rosaria tout le monde les entourait et les aimait, au Béarn, ils vivaient isolés avec tous leurs écus; et puis il faisait froid dans la montagne, on n'y voyait pas les oiseaux-mouches, les grands arbres couverts de fleurs. On n'y mangeait pas d'avocats, de mangos, de nispéras. Bref, cinq ou six mois après leur arrivée, ils reprenaient le paquebot pour Rosaria, où ils voulaient, disaient-ils, vivre et mourir. A côté de cette famille, il y avait trois bons frères de la Doctrine chrétienne; l'un d'eux était un noir du Congo arraché à l'esclavage; il avait fait preuve de tant d'intelligence qu'on l'avait envoyé faire ses études au séminaire de Paris, et il s'en retournait maintenant pour enseigner les autres. Ce brave frère, horriblement malade en mer, s'obstinait à rester à table et faisait tordre tout le monde de rire par ses grimaces et ses contorsions. Puis c'était la tourbe des Brésiliens et des Portugais, mangeant salement et étalant de gros brillants sur leurs chemises à jabot; un jeune banquier marseillais partait pour aller faire le tour du monde, un viveur décavé, pour essayer de se refaire à Buenos-Ayres; il citait à tous propos Lassouche et Gil-Pérez et pleurait le boulevard. Beaucoup de négociants français, établis au Sénégal et en Gambie, revenaient à leurs affaires, après avoir passé en France la mauvaise saison de là-bas. C'étaient presque tous des jeunes gens intelligents, au caractère franc et ouvert, luttant gaiement contre les difficultés de la vie et offrant la plus cordiale hospitalité aux voyageurs qui leur faisaient le plaisir de s'arrêter chez eux. Comme on le pense bien, cette troupe n'engendrait pas la mélancolie, mais elle était rendue encore plus gaie par les excentricités du loustic de la bande, le nommé Isidore. Isidore, il y a quatre ans, était « piou-piou » dans l'infanterie de marine, toujours riant et faisant rire les autres, chantant la chansonnette comique, jouant à tous des farces impossibles et portant gaiement le sac. Aujourd'hui, Isidore est négociant et a épousé une femme possédant cinquante mille écus. Pauvre Isidore! il aurait bien fait de méditer la fable du Savetier et du Financier. Il s'est attaché, par ces liens dorés, à une de ces demi-négresses qu'on appelle, au Sénégal, des Siniares; sa femme se grise horriblement, le bat comme plâtre, lui coupe constamment les vivres et lui rend la vie infernale. Aussi, il paraît qu'au Sénégal le malheureux a perdu les chan-

sons et le somme; mais il a pu s'échapper, faire une excursion en France, et en ce moment il jouit de son reste; peut-être aussi, près de retrouver son épouse, fait-il comme les poltrons qui chantent en allant chez le dentiste. Toujours est-il que je n'ai jamais vu un pasquin si drôle.

Dans cet ensemble de passagers de toutes nations, de tous caractères et de toutes positions, ressort une individualité bien saillante et bien remarquable, celle du commandant Philibert Canard, dit la terreur des Woloff, gouverneur de l'arrondissement de Gorée, et sans doute le futur gouverneur du Sénégal. Son képi de spahis est aussi connu dans ce pays que l'était, il y a quelques années, celui du général Faidherbe. Le commandant Canard a fait sa position lui-même; appelé comme soldat aux spahis, il a vingt-huit ans de services, et, comme il le dit, « pas une heure d'infanterie à se reprocher. » Sa grande taille et l'originalité de son caractère, non moins que sa bravoure intrépide et sa parfaite connaissance du pays, l'ont rendu presque légendaire au Sénégal. En ce moment, il était radieux, car il rapportait la croix à son spahi Bou-Bou. Il y avait bien longtemps qu'il la demandait pour lui. On me permettra de raconter ici comment le spahi Bou-Bou avait mérité sa croix; de pareils traits font toujours plaisir à lire. C'était dans une mauvaise journée, dont le souvenir ne sera pas de longtemps effacé au Sénégal. Le pauvre colonel du génie A..., qui avait si imprudemment engagé sa petite colonne, était déjà tué; des spahis avaient chargé trois fois pour déloger Ladior, le roi du Cayor, qui s'était embusqué avec tous ses hommes dans un village barricadé et crénelé, et trois fois la charge était venue se briser contre cet obstacle infranchissable. Le commandant avait fait des prodiges de valeur. Quand son troisième cheval fut tué, il échappa, Dieu sait comment! Blessé et épuisé de fatigue, après avoir erré quelque temps dans la plaine, il s'était assis au pied d'un baobab, tout près de l'ennemi. En cet instant, passe au galop son ordonnance Bou-Bou. Apercevoir son chef et mettre pied à terre fut pour lui l'affaire d'un instant. « Prends mon cheval, dit-il au commandant. — Non, répondit celui-ci, ce serait prendre ta vie. — C'est bien décidé? — Parfaitement décidé. » Bou-Bou lâche alors la bride de son cheval qu'il tenait à la main et administre un vigoureux coup de pied à l'animal qui, affolé, part à fond de train; puis, se baissant vers son chef : « Maintenant, lui dit-il, appuies-toi sur moi et partons, je connais le chemin. » Ils n'avaient pas fait cinq cents mètres, qu'ils découvrent, cette fois, perché sur un baobab, un troisième compagnon; c'était le neveu du général Faidherbe, lieutenant aux spahis, qui, lui aussi, avait eu plusieurs chevaux tués sous lui et

qui, ne sachant où aller, s'était arrêté là. Le jeune Faidherbe, dont l'escadron avait été attaqué à l'improviste le matin, avait chargé sans..., on peut bien le dire, puisque nous ne sommes pas Anglais, sans pantalon. Le manque de cet objet, réputé indispensable, ne l'avait pas du reste empêché de gagner brillamment sa croix de la Légion d'honneur. Les trois soldats qui avaient si bien fait leur devoir, après des souffrances et des dangers inouïs, revinrent au camp, et le commandant Canard promit à Bou-Bou qu'il serait décoré, et il l'a été malgré les difficultés que faisait le ministère pour donner la croix à un simple spahi nègre. Le commandant Canard se trouvait en ce moment sur le paquebot revenant de France, où il était allé pour mettre ses enfants à La Flèche; il ramenait avec lui madame Canard, femme fort aimable, qui m'a fait, à Gorée, le meilleur accueil. Cependant, à mesure que nous approchions de la terre, bien des figures, gaies jusque-là, s'assombrissaient. C'est que le bruit avait couru que l'épidémie était au Sénégal et en Gambie, et beaucoup étaient inquiets. En ce qui concernait la Gambie, les nouvelles avaient plus de consistance. Nous avions, entre autres négociants de ce pays, le représentant d'une grande maison française, la maison Maurel et Pron; il avait donné à Marche, dans un précédent voyage, une hospitalité telle que l'on n'en reçoit qu'à la côte d'Afrique. En ce moment, ce pauvre B... éprouvait une véritable anxiété sur le sort des cinq employés qu'il avait laissés à Bathurst.

Le 16 novembre, par un temps magnifique, nous jetions l'ancre entre Gorée et Dakar. Le bateau de la santé fut naturellement le premier à arriver le long du bord : « Comment se porte-t-on ici? criaient de tous côtés les passagers du Sénégal. — Tout va bien, fut-il répondu. — Et en Gambie? demanda quelqu'un. — Il y a l'épidémie. » Le pauvre B... pâlit. Quelques instants après, Marche, accostant avec un autre bateau, sautait à bord : « — Quelles nouvelles? lui demanda B... — Mon pauvre ami, dit Marche, du courage! J'aime mieux tout vous dire : la maison est fermée. — Mais mes employés! s'écria B..., ils ne sont pas tous morts? » Marche secoua tristement la tête. Le pauvre B... n'en demanda pas davantage. De ces cinq hommes qu'il avait laissés pleins de vie et de santé, trois mois auparavant, pas un ne restait; il cacha sa figure dans ses mains et se mit à pleurer comme un enfant. Je me détournai en toute hâte de ce triste spectacle pour aller dire adieu au commandant Canard, qui, radieux de revoir le Sénégal, me montrait Gorée et ses maisons blanches bâties sur les rochers de l'île, le palais du gouvernement et son petit jardin implanté à grand'peine sur les pierres arides; puis en face, à deux milles de là, sur la terre ferme,

Dakar, avec ses plaines de sable sur lesquelles le beau jardin de Haun offre un contraste rafraîchissant. Une foule de petits bateaux montés par des noirs invitaient les passagers à se rendre à terre : en quelques minutes nous étions à Gorée. Cette ville, l'un de nos plus anciens établissements coloniaux, prise et reprise plusieurs fois par les Anglais, et définitivement acquise à la France en 1814, est depuis longtemps florissante. Les noirs, gais, bien faits, travailleurs, nous sont très-dévoués. Ils passent pour être d'excellents maçons et des marins fort habiles. Isolée du contact des Maures et des Arabes, Gorée a écouté la voix des missionnaires et est aujourd'hui presque entièrement chrétienne. Depuis l'extension immense du commerce des arachides, depuis surtout que les paquebots du Brésil touchent à Dakar, l'importance de Gorée est devenue presque égale à celle de Saint-Louis, dont une barre dangereuse gêne l'accès. Aussi de nombreux commerçants riches et tous Français ont-ils bâti de très-belles maisons sur cette île. Mais aujourd'hui que les affaires vont encore sans cesse en augmentant, aujourd'hui qu'une sécurité entière règne au moins sur la côte, Gorée ne suffit plus; on se sent à l'étroit dans cette petite île, où l'épidémie, quand elle passe dans les rues peu larges et peu aérées, fait d'horribles ravages. D'ailleurs on veut être sur les lieux, pour acheter les convois d'arachides qu'apportent jusqu'au bord de la mer les chameaux du Cayor et même du Foutah. C'est sur Dakar, petit village de pêcheurs, construit à deux milles de Gorée, et un peu sur Ruffisque, à huit milles plus loin, également sur le bord de la mer, que s'est portée l'émigration des négociants. Aujourd'hui Dakar est une petite ville bien française et d'un bel avenir. Les disciplinaires qui, par parenthèse, sont bien plus heureux au Sénégal qu'en Algérie, ont construit à son entrée un beau jardin botanique, et un autre plus important encore à sept milles de là, dans un endroit appelé Haun. Ces deux oasis sont vraiment *précieux* dans ce pays de sables brûlants et de plaines desséchées. On comprend que c'est à Dakar que nous avons établi notre quartier général. On y trouve aujourd'hui deux hôtels : l'ancien, fort prétentieux et fort cher, est tenu par une ex-belle et détestable du reste; l'autre, simple, mais excellent et fort bon marché, appartient à un brave ancien sous-officier de spahis, appelé Gayrard, qui y fait d'excellentes affaires, sans écorcher les voyageurs. Inutile de dire que nous avons choisi celui-là. Je ne fatiguerai pas le lecteur du récit de nos nombreuses excursions pendant les cinq semaines que nous avons passées à Dakar, à Ruffisque ou dans les environs. Comme je l'ai dit, nous étions venus pour chasser des merles, et cette chasse qui, du reste, a réussi au delà de nos espérances, n'offre pas d'incidents bien intéressants. Je pense que l'on nous saura

gré de remplacer les détails peu variés de notre vie, là-bas, par une étude très-rapide et très-sommaire sur notre belle colonie du Sénégal, trop peu connue, et qui offre pourtant un brillant avenir.

Et d'abord, un coup d'œil rétrospectif sur son histoire : le Sénégal est la plus ancienne colonie qu'ait possédée la France ; des navigateurs dieppois y établirent des comptoirs en 1364. En 1626, il se créa une compagnie normande qui construisit le fort d'Arguin. En 1677, ces hardis aventuriers enlevèrent de force aux Hollandais l'île de Gorée, Ruffisque, Portudal et Joal. Ces conquêtes furent confirmées par le traité de Nimègue, et en 1768 s'établit la Compagnie du Sénégal. De 1694 à 1724, l'un des gouverneurs, André Brue, trop peu connu en France, bien que sa vie y ait été récemment publiée, s'illustra par toute sorte d'exploits militaires et par une excellente administration. En 1758, les revers succèdent à la prospérité : les Anglais s'emparent de Gorée et d'une partie du Sénégal, mais ils ne gardent pas longtemps cette conquête qui leur est reprise en 1763. Le roi envoyait alors au Sénégal des gouverneurs appartenant généralement à la meilleure société. Parmi eux on cite le fameux chevalier de Boufflers, puis le duc de Lauzun qui, en 1769 , surprend la nuit Saint Louis, s'en empare et agrandit ensuite toutes nos possessions ; mais, en 1800, les Anglais reprennent Gorée : la trop célèbre *Méduse* portait à son bord les fonctionnaires et les troupes qui allaient reconquérir sur eux le Sénégal. En 1814, le Sénégal nous fut définitivement rendu, et depuis ce moment nos possessions dans ce pays se sont sans cesse étendues. En 1848, nous avons aboli l'esclavage, de nom au moins, et supprimé les conseils coloniaux; en 1860, soumis la basse Cazamance. Vers cette époque, MM. Vincent, Mage et Brazouëc accomplissaient dans l'intérieur leurs très-remarquables explorations : il ne peut entrer dans un cadre aussi restreint d'énumérer les expéditions innombrables que nous ont forcés de faire contre eux nos très-remuants voisins. Combien de souffrances et de privations, de dévouements obscurs, de brillants faits d'armes ont passé inaperçus sur cette terre si éloignée de la mère patrie ! Parmi ceux qui nous ont suscité sans relâche des ennemis et des guerres, il convient de citer le trop fameux Toucouleur, Oumar el Hadji, plus connu au Sénégal sous le nom d'Alagui. Revenu de son pèlerinage à la Mecque, jouissant de la réputation d'un grand prophète et d'un grand saint, il se fit passer pour le marabout qui devait délivrer la Sénégambie du joug des chrétiens. Faisant appel au mysticisme et au fanatisme musulman, recueillant les mécontents de tous pays, i excitait les autres aux armes et priait sur la montagne pendant que les guerriers se battaient ; il échappa ainsi plusieurs fois à la captivité ou à la mort. Il s'est cependant lassé d'être sans cesse vaincu

par les Français, a signé en 1860 un traité avec eux, et, remontant dans l'intérieur, est allé fonder dans le haut Sénégal un empire qu'il gouverne en maître absolu et tyrannique. Les partisans d'El Hadji Oumar vaincus, c'est vers le Cayor qu'il nous a fallu tourner nos efforts. Ce pays, celui du Sénégal, le plus riche en arachides, est habité par la race belliqueuse des Wolofs. C'est devant le Cayor qu'est venue se briser la terrible invasion partie du Fouta Sénégalais, sous les ordres d'Abd-el-Kader, invasion qui dévastait tout sur son passage. Les Wolofs, qui ont cependant tout intérêt à être étroitement alliés à notre gouvernement, sont sans cesse en hostilité avec nous. En 1861, après avoir reçu les plus rudes leçons, ils signaient un traité qui consacrait la cession à la France de divers points extrêmement importants; on pouvait espérer que la paix et la tranquillité allaient régner dans ce pays : il en eût peut-être été ainsi, sans l'avénement de Ladior. C'est un beau jeune homme que ce Ladior, il connaît parfaitement la langue française, et dès son enfance a été initié à nos mœurs et à nos coutumes, car il a grandi au milieu de nous, élevé à Saint-Louis dans cette école des otages qui, par une fatalité incompréhensible, semble être une pépinière d'ennemis de la France. Pourquoi, on ne peut le deviner, Ladior apporta sur le trône une haine implacable contre les chrétiens. Secondé par une sorte de milice prétorienne appelée Tiédos, il nous a fait une guerre perfide, violant les traités et attirant souvent nos troupes dans des embuscades. Durant notre malheureuse guerre de France, il a abusé de l'attitude pacifique que nous observions là-bas, pour mener ses Tiédos jusqu'aux portes de Ruffisque, à quelques kilomètres de Dakar. Dieu merci! aujourd'hui, nous avons montré à Ladior qu'on ne se joue pas impunément de nous, et on peut espérer que rien ne viendra plus troubler les relations commerciales si importantes que nous entretenons avec le Cayor.

Après ce rapide aperçu historique, disons quelques mots de la situation actuelle du Sénégal : nos possessions comprennent aujourd'hui le bassin du fleuve de ce nom qui a 1600 kilomètres de cours, depuis les montagnes de Fouta-Djalou jusqu'à son embouchure, et de nombreux forts et comptoirs, situés sur la côte depuis cette embouchure jusqu'à l'Équateur. Le Sénégal est divisé, au point de vue de notre administration, en deux arrondissements : celui de Saint-Louis, que commande le gouverneur général, et celui de Gorée, à la tête duquel est placé le commandant Canard, dont j'ai déjà parlé. Les indigènes appartiennent à deux races bien distinctes : les races blanches, qui habitent principalement sur la rive droite (ce sont les races arabes et berbères), et les races noires. Ces dernières, de beaucoup les plus nombreuses, sont divisées elles-mêmes en plusieurs

grandes familles dont les principales sont : 1° la famille Maure, qui comprend les Peuls, Touls, Foullas et Fellatas ; 2° la famille Malinké ; 3° la famille des Wolofs, qui comprend les habitants du Cayor, du Valo et du Djolof ; 4° les Toucouleurs ou habitants du Fouta-Sénégalais ; 5° enfin diverses autres moins importantes, telles que les Laobès ou Labas, peuple errant qui forme une race à part au Sénégal. Chacun de ces peuples a naturellement sa religion, ses mœurs, son industrie. Pour la religion, il est malheureusement trop vrai que l'élément musulman a déteint plus ou moins sur tous ces peuples qui, sans renoncer aux pratiques absurdes et souvent cruelles du fétichisme, ont adopté une partie des prescriptions les plus fanatiques du Coran. L'œuvre des missionnaires trouve là un obstacle terrible, et ce n'est guère que dans les grandes villes comme Saint-Louis, qu'à force de persévérance et de dévouement ils peuvent obtenir de bons résultats. J'ai dit que chaque peuple, pour ainsi dire, avait son industrie. Par exemple les Maures, et surtout les Peuls, sont d'excellents pasteurs, ils élèvent de grands troupeaux de bœufs et de moutons du pays appelés *dogués*, et ils fabriquent un beurre de brebis excellent. Les indigènes des environs de Dakar et de Ruffisque et les Wolofs sont de bons agriculteurs ; ils prodiguent les soins les plus intelligents à leurs lougans ou champs de mil, avec ce mil ils font un couscouss très-renommé, qui est la principale nourriture du pays. De Bakel on apporte la poudre d'or et les plumes d'autruche. Les habitants du Haut-Sénégal étaient autrefois presque exclusivement consacrés à la traite de la gomme ; mais, depuis vingt ans environ, les Sénégalais de toutes les races (les Maures exceptés) se sont adonnés sur une vaste échelle à la culture d'un produit qui a changé entièrement la face du commerce, et qui ouvre à notre colonie le plus brillant avenir : je veux parler des arachides. L'arachide ou pistache de terre, dont la fane fait un excellent fourrage, est une graine oléagineuse de laquelle on tire des huiles de toutes qualités, depuis l'huile (imitation d'huile d'olive) jusqu'à l'huile à brûler. Elle produit au bout de quatre mois, et l'on peut cultiver arachide sur arachide sans jamais épuiser le sol. Pour se faire une idée de l'immense importance qu'a pris ce produit, il suffira de savoir qu'en l'an 1863, l'exportation en montait à quinze millions de tonnes, et que, depuis cette époque, cette exportation va sans cesse en augmentant. Seulement, il est vrai de dire que les négociants se plaignent : ils se sont fait une concurrence acharnée, ils ont voulu acheter à toute force, si bien qu'on est obligé aujourd'hui de payer aux indigènes des prix qui ne sont pas assez rémunérateurs pour notre commerce ; mais on se rattrape sur la quantité.

Les fusils, la poudre, les pièces de guinée, le tabac, le corail et la sangara ou eau-de-vie de traite, sont les principaux objets qui servent à acheter les arachides. Ce commerce ne fait pas seulement la richesse matérielle du pays. En mettant les populations les plus lointaines et les plus farouches en contact constant avec les blancs ou avec les traitants noirs instruits et civilisés de Gorée et de Saint-Louis, il adoucit les mœurs de ces sauvages, les habitue à nous et les rendra sans doute accessibles aux bienfaits de la civilisation. Déjà notre colonie a subi une heureuse transformation. Ainsi, au point de vue matériel, les chefs ont cessé d'exiger sur tout le cours du fleuve les tributs iniques qu'ils imposaient au passage aux négociants, et surtout à leurs traitants. Au point de vue moral, constatons l'abolition presque complète de la polygamie à Saint-Louis et dans les environs. Autrefois les mariages dits « à la mode du pays, » coutume essentiellement immorale, par laquelle les blancs épousaient les femmes indigènes, et surtout les Siniares qui sont généralement riches, pour le temps de leur séjour au Sénégal seulement, étaient extrêmement fréquents, même parmi les fonctionnaires d'un rang élevé : ces unions, que la faiblesse des autorités avait en quelque sorte sorte sanctionnées, ont disparu complétement, succombant à la fois devant les efforts du clergé et les prédications des marabouts. Les femmes sénégalaises sont bien loin d'avoir l'immoralité que nous aurons ensuite à constater chez les femmes de tous les autres peuples noirs de la côte d'Afrique ; une fois mariées, elles sont remarquablement fidèles à leurs époux. Les jeunes indigènes de Saint-Louis, Dakar, Ruffisque, etc., sont susceptibles de remplir très-intelligemment des emplois soit dans le commerce, soit dans les bureaux du gouvernement local qui prend parmi eux une grande partie de ses fonctionnaires. L'abolition de l'esclavage n'a pu empêcher le pays d'être divisé en deux classes bien distinctes : les hommes libres et les captifs; mais parmi ces derniers se trouvent des fils de chefs et même de rois, bien supérieurs comme naissance à leurs maîtres. Il en résulte que les captifs ne sont ni méprisés, ni durement traités. Au reste, ils jouissent d'un privilége qu'ils n'ont dans aucun autre pays de l'Afrique. Le captif qui a à se plaindre gravement de son maître a le droit de le quitter et d'aller s'en choisir un autre. Pour cela, il va vers celui qui lui convient, lui mord le bout de l'oreille et se déclare sa propriété. Dès lors il lui appartient. On comprend que, dans ces conditions, les esclaves bien traités par ceux qui les possèdent s'attachent à eux et forment en quelque sorte une partie de leur famille.

Je sortirais du plan que je me suis tracé si je m'étendais davantage sur le Sénégal. Ce que j'ai dit suffira peut-être pour intéresser

le lecteur à ce beau pays, faire naître en lui le désir de le mieux connaître et lui donner une idée de l'avenir de cette colonie française dont si peu de monde semble s'occuper. Peut-être me reprochera-t-on d'avoir vu les choses un peu en beau ; de ne pas parler, par exemple, de l'insalubrité du climat, et aussi de m'exagérer les qualités des noirs. En ce qui concerne le climat, il est certainement infiniment meilleur que celui de toute la côte occidentale, depuis la Gambie jusqu'au Congo exclusivement. La température est supportable, souvent même agréable pendant huit mois de l'année; il est vrai que pendant la mauvaise saison, la chaleur est extrême, mais en moyenne elle est encore bien moins élevée que celle qu'il fait en Syrie et sur la mer Rouge. Si l'épidémie y passe quelquefois et y commet de tristes ravages, il ne règne pas constamment, comme sur les autres points de la côte, cette malaria, qui, non-seulement détruit la santé de l'homme, mais l'énerve, lui ôte son activité, ses facultés et le rend incapable de tout travail suivi. Quant aux noirs sénégalais, je connais leurs défauts, mais j'ai été souvent séduit, je l'avoue, par leur intelligence et leur énergie. Braves, très-susceptibles d'attachement et même de dévouement, ils forment un contraste extraordinaire avec l'apathie, la lâcheté, l'abrutissement et l'ingratitude de toutes les tribus que je devais rencontrer dans notre voyage sous l'Équateur. Et puis, au Sénégal on reçoit partout un accueil si franc, si vraiment hospitalier, qu'on ne peut s'en éloigner qu'à regret.

Aussi, lorsque le 16 novembre *l'Archimède* levait l'ancre, nous emportant à son bord, c'est le cœur un peu gros que nous quittions ce pays pour nous diriger vers des régions inconnues dont on venait de nous faire les descriptions les plus sinistres ; car, au Sénégal, il n'y avait pas d'horreurs qu'on ne nous eût dites du Gabon, pas de malheurs qu'on ne nous eût prédits pour notre expédition. *L'Archimède* est un petit aviso de l'État, orné de quatre petits canons ; il fait le service de nos possessions sur la côte, et en ce moment était chargé d'aller ravitailler quelques postes français, spécialement celui de Benty, à l'entrée de la rivière Mellacorée, en destination duquel nous étions embarqués. *L'Archimède* avait alors pour commandant un excellent officier, le lieutenant de vaisseau Robert, adoré de tous ses hommes. Son second était une ancienne connaissance à moi, M. Daniel, alors encore enseigne. Ces messieurs nous traitèrent si bien, tant d'entrain régnait à bord et le temps passait si vite, que quand quatre jours après nous vîmes les palétuviers qui forment l'entrée de la Mellacorée, nous ne pouvions nous croire arrivés. La Mellacorée est à environ soixant-dix milles au nord de Sierra-Leone. C'est une grande et belle rivière. Les nègres qui habitent ses rives sont sous la protection française; aussi nous avons établi presque à son embou-

chure, près d'un grand village appelé Benty, un poste qui ne diffère guère de ceux que nous avons à Seydioux, à Boquet, etc. Il consiste en une grande tour blanche, assez semblable à un vaste pigeonnier, dans laquelle ont été crénelées une quantité de meurtrières. Cette tour est bâtie sur une plate-forme, devant laquelle s'étalent majestueusement deux canons, la terreur des nègres. Elle n'a été faite, du reste, que pour l'éventualité d'un siége : à quelques pas de là, une grande maison de bois, assez confortable, abrite M. Seignac, le commandant du poste, et sa jeune femme. Benty est confié, comme deux ou trois autres postes du Sénégal, à un civil ; mais jamais officier n'a fait plus militairement les choses et mieux. Il commande lui-même toutes les manœuvres de ses tirailleurs sénégalais, et fait énergiquement respecter le drapeau français. Chaque fois qu'une goëlette ou tout autre petit bâtiment passe devant notre établissement sans exécuter les prescriptions d'usage, un coup de canon chargé à poudre rappelle les délinquants à l'observation des règlements et une embarcation va immédiatement leur demander trois francs, prix d'un coup de canon à poudre. Pendant la guerre franco-prussienne, le bruit de nos humiliations avait pénétré jusque dans ces pays éloignés, et les étrangers se montraient assez insolents vis-à-vis de nous. M. Seignac avait remarqué entre autres une goëlette anglaise qui ne se donnait jamais la peine de hisser son pavillon en passant devant Benty ; il l'avertit d'un premier coup de canon chargé à poudre, puis d'un second : pas de pavillon. « On n'insultera pas ainsi la France! » s'écria le commandant furieux, et une minute après un boulet passait en sifflant à travers les cordages.

Trois pavillons anglais se déployèrent avec la rapidité de l'éclair. M. Seignac vint lui-même à bord. « Mais que voulez-vous donc de nous? » crièrent à la fois le patron et l'équipage terrifiés. « Deux choses, répondit-il tranquillement. La première, c'est que vous hissiez votre pavillon en passant devant un fort sur lequel flotte le drapeau français. Ceci est déjà fait. La seconde, c'est que vous me remettiez six francs pour deux coups de canon à poudre et six pour un coup de canon avec boulet. Ceci reste à faire. » Les douze francs furent immédiatement payés. Un mois après, l'escadre anglaise arrivait à Benty pour demander réparation de l'insulte faite à des concitoyens ; mais quand une enquête consciencieuse eut été exécutée, le commodore, qui était un galant homme, se contenta de serrer la main à M. Seignac, et lui dit que tout s'était passé en règle. On ne saurait croire combien cet incident a frappé les noirs et augmenté chez eux le respect du nom français. M. et madame Seignac nous ont reçus avec joie. C'est qu'ils étaient restés cinq ou six mois sans aucune communication avec le monde civilisé, et depuis

cinq ans qu'ils occupent ce poste, il en est toujours ainsi ; vers la fin de décembre, *l'Archimède* ou un autre petit bateau de guerre arrive, apportant le courrier, la paye des hommes et des provisions; il passe deux ou trois jours à Benty, puis repart pour ne revenir qu'au milieu de mai, et pendant tout ce temps-là il faut vivre sans jamais voir d'autres visages que ceux des vingt-six Sénégalais qui forment la garnison, ou des nègres qui habitent les bords marécageux de la rivière. Mais le jeune ménage combat gaiement les difficultés d'une pareille vie, cultive des fleurs rares, élève une jolie basse-cour, fait des collections de toute sorte, s'occupe de peinture, de musique; le temps passe vite et l'on oublie ainsi l'isolement et l'exil. Le poste est toujours tenu avec une propreté et une recherche exquise; il est vrai de dire que le roi du pays envoie deux fois par semaine toutes ses femmes faire un balayage et un lavage général dans la maison. *L'Archimède* est reparti trois jours après son arrivée; pour nous, nous avons passé huit jours dans l'excellente famille Seignac. Les occasions pour Sierra-Leone étaient beaucoup moins fréquentes qu'on ne nous l'avait dit au Sénégal, mais enfin nous sommes arrivés à prendre place à bord d'un infâme petit bateau dans lequel étaient déjà empilés une douzaine de nègres et sept ou huit négresses. Durant les quarante heures que nous avons mises à faire les quelque vingt-trois lieues qui nous séparaient du lieu de notre destination, nous avons pu faire connaissance avec tous les agréments que comporte la navigation dans les embarcations des noirs, agréments avec lesquels nous eûmes depuis de nombreux loisirs pour nous familiariser. Le patron toujours ivre, l'eau bue tout entière dans les trois ou quatre premières heures après le départ, l'ancre jetée à tous propos et sans raisons aucunes, les gémissements interminables des femmes, les plaisanteries et les jeux peu innocents de l'équipage, tout cela agit sur les nerfs le moins impressionnables. Ce qu'il y a de plus exaspérant pour nos tempéraments européens, c'est la parfaite indifférence que professent les noirs pour la perte du temps; ils se trouvent tout aussi bien à bord que chez eux, et ne voient pas du tout ce qui peut tant nous presser. Heureusement (le bonheur est une chose relative), heureusement, dis-je, dans la circonstance présente, notre équipage était, comme nous, du reste, torturé par la soif et par la faim. Sans cela nous aurions mis trois ou quatre jours à arriver.

Le 22 décembre, à neuf heures du matin, par une chaleur torride, l'estomac horriblement creux, nous gravissions péniblement les rues de Sierra-Leone : nos pieds enfonçaient dans un sable brûlant, et nous errions mélancoliquement à la recherche d'un déjeuner. Les deux personnes pour lesquelles nous avions des lettres de

recommandation se trouvaient absentes de la ville, et les mulâtres de leur maison nous avaient reçu à la mulâtre, c'est-à-dire fort grossièrement. Les marchandes de fruits et de légumes, seules dehors sous un pareil soleil, se mettaient à rire lorsque nous demandions s'il y avait un hôtel, et nous désignaient un endroit situé à l'autre bout de la ville. En suivant leurs indications, nous arrivâmes à un bouge infect, au sommet duquel se prélassait une pancarte bleue avec le mot « Hôtel » gravé en grandes lettres rouges. On apercevait, attablés à l'intérieur, une douzaine de noirs jouant aux dés, buvant du gin et jurant dans toutes les langues. C'est l'unique hôtel que possède Sierra-Leone ; il n'est pas étonnant qu'on nous l'ait indiqué en riant : aussi on comprend que nous ayons tourné les talons au plus vite. Déjà, la veille, nous nous étions passés de dîner : résolus à déjeuner, *per fas et nefas*, nous frappons à la première porte d'apparence convenable que nous rencontrons. Une mulâtresse vient nous ouvrir. « Madame, lui dis-je en anglais, nous sommes des gentlemen; nous sommes affamés et nous avons de l'argent ; veuillez nous faire cuire un repas quelconque. » La bonne dame fut d'abord un peu interloquée ; mais comme une mulâtresse ne refuse jamais l'occasion de faire un petit profit, celle-là envoya de suite sa servante au marché, et une heure après nous nous asseyions devant un déjeuner si accentué, que Marche, qui a horreur du piment, en eut les larmes aux yeux pendant toute la journée. Le repas terminé et payé fort cher, nous nous sommes fait montrer la mission catholique, et nous avons couru visiter les bons missionnaires, pour lesquels nous avions des lettres du révérend père Shwindenham, directeur de la maison mère à Paris. Comme je l'ai dit dans un article publié il y a quelques mois dans cette Revue[1], les pères sont logés dans une sorte de caserne beaucoup trop grande pour eux et pour les quelques enfants qu'ils obtiennent à grand'-peine. A l'entour est un maigre jardin, et l'on s'efforce péniblement d'obtenir quelques légumes de cette terre ingrate. Inutile de dire que nous fûmes reçus à bras ouverts. Le bon père supérieur, à qui nous racontions nos embarras du matin, se mit à sourire. « Soyez tranquilles, nous dit-il, ici on ne laisse pas les gens coucher devant la porte. » Et quelques minutes après, il nous conduisait chez M. Maurel, un des premiers négociants français de la ville. « Monsieur Maurel, lui dit-il en entrant, voici deux voyageurs français qui me sont recommandés par notre supérieur général ; ils viennent demeurer chez vous. » Et comme nous balbutiions quelques excuses. « Je vous en prie, messieurs, répondit M. Maurel, c'est l'usage du pays. Je vais

[1] Voir *le Correspondant* du 10 octobre 1873.

vous montrer vos chambres. On déjeune à dix heures, on dîne à six heures et demie ; le reste du temps, liberté entière. » Ayant le gîte et le couvert assurés d'une manière aussi agréable, nous nous mîmes en devoir, avec l'ardeur de deux voyageurs fraîchement débarqués, de visiter la ville. Sierra-Leone est la capitale des possessions anglaises dans l'Afrique occidentale : c'est d'elle que dépendent Cape-Coast, qui allait devenir célèbre par la guerre des Ashantees ; Cape-Castle, Lagos et d'autres points moins importants. C'est une ville vraiment pittoresque, baignée par une baie superbe ; elle s'étage sur des collines, derrière lesquelles domine une belle montagne boisée, connue sous le nom de montagne Heidel. Au premier plan sont bâties de belles maisons, celles des négociants blancs, puis celles des noirs aisés. De là on passe, presque sans transition, à des quantités innombrables de misérables huttes ressemblant en tout point à des ruches à miel, dans lesquelles grouille la population la plus misérable et la plus infecte. Sur une de ces collines, cependant, s'élève un vrai palais, celui du gouverneur général, et sur une autre de très-belles casernes (en anglais *barracks*) destinées à ce fameux West Indian regiment, décimé par la maladie que Winwood Reade appelle *cognac disease* (traduisez par ivrognerie). La population de Sierra-Leone a généralement été estimée à quarante-cinq mille habitants. Mais ce chiffre me paraît fort exagéré. A tout le moins, on n'a pu l'atteindre sans y inclure tous les suburbes et les amas de cases qui se trouvent dans un rayon souvent éloigné de la ville. Autrefois, la société de Sierra-Leone était pleine d'entrain et de gaieté. Narguant l'insalubrité du climat, on y donnait constamment des bals, de grands repas copieusement arrosés ; il y avait de beaux équipages, même des courses de chevaux. Aujourd'hui, il ne reste plus vestige de ces splendeurs : l'épidémie a cruellement sévi, le commerce va moins bien ; des cancans, des brouilles interminables ont singulièrement refroidi les relations sociales ; une épizootie a tué tous les chevaux ; en un mot, Sierra-Leone n'est plus que l'ombre d'elle-même. On y boit encore beaucoup, il est vrai, mais à l'anglaise, en tête-à-tête avec sa bouteille. Le gouvernement britannique, sous prétexte de se concilier les noirs, leur a donné une liberté, une licence absolue de tout dire et de tout faire ; aussi ils sont d'une insolence que rien ne peut égaler, et se regardent comme parfaitement supérieurs aux blancs. Afin que l'égalité des races fût bien complète, on les a autorisés à exercer les fonctions de jurés ; ils étaient en majorité, et naturellement donnaient toujours tort aux blancs contre leurs confrères noirs. Ce privilége exorbitant faillit coûter la vie à M. Seignac. M. Seignac n'étant pas encore commandant du poste de Benty, se trouvait à Sierra-Leone chez le docteur

Diggs, son beau-père : il était à dîner, lorsqu'on vint précipitamment l'avertir qu'on venait de voir un tigre rôder dans son jardin ; il saute sur un fusil, se coule doucement à travers les arbres, aperçoit l'animal féroce et lui envoie deux coups de feu. Le tigre disparaît ; il n'était pas prudent de le poursuivre dans l'obscurité ; mais au petit jour, M. Seignac, sûr d'avoir bien tiré, vient relever son coup de la veille. Il y avait en effet, à l'endroit voulu, de larges traces de sang ; il les suit avec précaution, et cent mètres plus loin trouve le cadavre, non pas du tigre, mais d'un nègre couvert d'une toile jaune mouchetée de noir : cette brute avait trouvé très-joli de contrefaire le tigre, croyant inspirer la terreur et voler ainsi impunément les dindons, les canards et les poules : il avait reçu deux balles dans le côté et gisait baigné dans son sang. Cette méprise bien naturelle amena M. Seignac en cour d'assises. Après de longs débats, il fut acquitté à la majorité d'une voix : cette voix contre lui, et il était pendu ! Heureusement, cette affaire et d'autres du même genre firent interdire aux nègres de siéger comme jurés.

Mais, à part cela, ils n'en sont pas moins insupportables ; leur triomphe est de vous exaspérer par toutes sortes de petites vexations, et lorsqu'à bout de patience vous leur adressez quelque parole trop énergique, de vous assigner devant le magistrat ; on n'en est jamais quitte à moins d'une livre sterling ou deux d'amende. Une autre plaie de Sierra-Leone, c'est l'invasion de ministres protestants, nègres pour la plupart, appartenant à toutes sortes de sectes religieuses, élevant partout des églises et prêchant sans cesse. Les baptistes sont les pires de toutes : cette secte a, un jour par semaine, un meeting dans lequel les prédicateurs sont des femmes, des négresses naturellement : c'est pitoyable. Pour apprécier à leur juste valeur les beaux résultats qu'obtiennent ces prétendus réformateurs, il suffit de jeter un coup d'œil sur les statistiques de la ville : on y verra que les naissances illégitimes y sont de 90 p. 100. Somme toute, Sierra-Leone n'est pas un des endroits qui donnent un grande idée de la puissance colonisatrice des Anglais. Rendons cependant justice à celui qui était alors gouverneur de ce pays et de ceux qui en dépendent, M. Pope Hennessy, ancien membre du Parlement et catholique fervent ; il a fait tous ses efforts pour changer cet état de choses. Peut-être, si l'on eût écouté ses conseils, aurait-on évité cette guerre des Ashantees, coûteuse, sanglante, et en somme de peu d'utilité. Je n'ai, du reste, aucune raison pour me plaindre personnellement de Sierra-Leone ; nous y avons passé quelques jours fort agréables, chassant, collectionnant et pêchant. Le matin, levés au jour, nous allions faire une petite excursion sur la montagne Heidel, au sommet de laquelle on jouit d'un coup d'œil magnifique. La vue em-

brasse la mer de trois côtés différents, le port, la ville et toute la campagne qui l'environnent. Nous revenions déjeuner, préparer nos pièces, causer avec les bons missionnaires ; puis nous repartions pour aller dans un endroit plus rapproché à la chasse des coquillages, des insectes et de ces jolis soui-mangas, les oiseaux-mouches de l'Afrique. Notre hôte était un homme charmant, très-instruit, très-ferré sur ses classiques, d'un esprit vif et mordant ; il nous faisait passer d'excellentes soirées. Le 27 décembre arriva le paquebot anglais, et il fallut nous embarquer pour le Gabon. M. Maurel nous accompagna à bord et prit congé de nous comme un vieil ami. Hélas ! en le voyant si jeune, si robuste de santé et d'esprit, nous ne nous doutions guère que la mort devait l'enlever trois semaines après. C'est qu'il n'y a pas de plus terrible climat que celui de ces pays ! Le successeur de M. Pope-Hennessy, arrivé plein de force et de vie pour prendre le gouvernement de la colonie, est mort quinze jours après à Cape-Coast, qu'il allait visiter.

A Sierra-Leone, nous avons recueilli de la bouche de la dernière personne dont il a été l'hôte, M. Harris, quelques détails sur la fin de notre compatriote Jules Gérard. C'est dans le Sherbro, pays marécageux et malsain où habite M. Harris, que le tueur de lions a trouvé la mort. De nombreuses souscriptions des Anglais du pays lui avaient permis de monter une expédition géographique qu'il n'a pu que commencer, car ses hommes l'ont noyé au moment où il traversait la rivière de Sherbro. Ce que m'a dit M. Harris ne permet pas de douter qu'il ait été victime d'un crime et non d'un accident, comme on l'avait dit dans les journaux. Peut-être aussi s'est-il un peu attiré cette catastrophe par son imprudence : le pauvre Gérard menait un peu ses noirs comme on a trop souvent mené les Arabes, c'est-à-dire à coups de bâton. De plus, il montrait à tout venant ses nombreuses caisses pleines de marchandises, ses armes brillantes et admirablement travaillées ; il n'en fallait pas tant pour exciter la vengeance et la convoitise des hommes à la merci desquels il se trouvait. Comme je l'ai dit, le 27 décembre nous nous sommes embarqués comme passagers pour le Gabon, sur le vapeur anglais : c'était *l'Africa*, du « West Africa Royal Mail Company. » A bord se trouvaient deux amis à nous, les Grandy, frères jumeaux et officiers de la marine anglaise, partis comme nous pour explorer un fleuve inconnu de l'Afrique occidentale. Seulement c'était le Congo qu'ils avaient choisi comme but de leur voyage. De plus, leur expédition était montée sur un pied autrement considérable que la nôtre : ils avaient vingt-deux Kroumans engagés à Sierra-Leone et armés de carabines Snyders, des chasseurs d'éléphants musulmans, cent dix-huit caisses de bagages et une foule d'armes de toute espèce. A

Saint-Paul de Loanda ils devaient encore louer cent dix porteurs. « Tout cet appareil, écrivions-nous à cette époque à la Société de géographie, n'excite pas notre envie : un semblable déploiement de forces serait sûr d'inspirer la crainte, la méfiance et même l'hostilité chez les tribus auxquelles nous allons avoir affaire, et nous nuirait au lieu de nous servir. » Ces conjectures se sont trouvées vraies, même pour les frères Grandy. Le roi du Congo les a pris pour des guerriers qui venaient conquérir son empire, leur a barré le passage et a fait échouer leur entreprise d'une manière bien triste. Mais en ce moment, comme heureusement pour les mortels il ne leur est pas permis de lire dans l'avenir, les deux explorateurs étaient pleins de gaieté et de confiance dans le succès.

Peu de temps après notre départ, nous mouillions en vue de Cape-Coast, possession anglaise limitrophe du pays des Ashantees. Cape-Coast venait d'être bouleversé par une sorte de trombe, et une partie de ses fortifications s'était écroulée dans la mer. Il y a devant la ville une barre dangereuse à franchir, et les navires se tiennent très-loin de terre, de sorte que nous ne pûmes pas aller la visiter, moins heureux que les frères Grandy, que le gouvernement anglais envoya chercher avec son petit vapeur. Au reste, la chaleur était torride, et la ville, bâtie au pied de collines de sable, ne perd pas un rayon de soleil. Le climat y est désastreux, et, durant la dernière guerre, a fait plus de victimes que les Ashantees. En quittant Cape-Coast, nous fîmes des escales de quelques heures sur différents points sans importance, partout où il nous fut impossible de débarquer. Même chose à Libéria, non pas que la mer fût forte, mais parce que messieurs les habitants de cette glorieuse république n'aiment pas à voir les blancs se promener en curieux chez eux. Libéria est, comme on le sait, une création des philanthropes des États-Unis. Ils y ont transporté une foule d'esclaves affranchis auxquels on a donné toute sorte de ressources. Ces noirs ont un président, des fonctionnaires, des maîtres d'école, des ministres de la religion, tous de leur couleur. Les blancs ne doivent pas y posséder. Les Yankees, qui ne vont pas y voir, citent ce pays avec enthousiasme, comme une sorte d'Éden créé par les hommes de couleur. La vérité est qu'il règne à Libéria le plus parfait gâchis, que le gouvernement ne paye aucune de ses dettes, exemple que s'empressent de suivre les particuliers, que les désordres et la violence y sont journaliers, et qu'il est vivement à désirer que quelque nation européenne intervienne dans des affaires qui tourneront sans doute aussi mal que possible. Et qu'on ne m'accuse pas de dire ceci par haine des nègres : je ne suis pas négrophobe, j'ai déjà fait l'éloge des Sénégalais, et je suis l'un des très-rares Européens qui croient à l'avenir

d'Haïti; seulement je décris toujours les choses sans partis pris, et telles que je les trouve sur mon chemin. C'est à Libéria que la Compagnie anglaise fait les engagements des Kroumans, ou habitants de la côte de Krou. Ils arrivent de leur pays par troupes de quinze ou vingt, commandées chacune par un head-man, ou chef, qui parle anglais. Tous sont tatoués d'une bande bleue partant du haut du front et descendant verticalement jusqu'au milieu du nez (c'est le signe distinctif de leur race); ils portent aux bras et aux jambes des bracelets d'ivoire, et au cou des colliers faits avec des boutons en nacre. Ce sont de très-beaux hommes, aux muscles admirablement développés. Ils viennent s'engager pour un temps qui varie de deux à six ans, et à l'expiration duquel on doit les rapatrier. Dans les colonies anglaises et françaises, le gouvernement en enrôle un grand nombre que l'on emploie surtout aux travaux des routes et à la manœuvre des embarcations; on en fait aussi d'excellents chauffeurs, ce qui est précieux dans ces pays brûlants. Toutes les grandes maisons de commerce ont, à l'instar du gouvernement, une ou plusieurs troupes de Kroumans qui sont chargés de tous les travaux pénibles. Ils sont très-dociles, apprennent les langues avec une facilité inouïe, et travaillent énormément, pourvu qu'on les nourrisse bien et qu'on les laisse chanter tandis qu'ils travaillent. Le salaire qu'on leur donne est minime. Aussi les noirs des autres pays, qui leur voient faire tant de besogne pour une si faible rémunération, les traitent d'esclaves et ont pour eux le plus profond mépris. Les Kroumans sont de bons marins et nagent comme des poissons. Sans ces excellents travailleurs, il serait impossible d'arriver à quoi que ce soit dans tous les pays où, comme au Gabon, les indigènes regardent comme tout à fait au-dessous d'eux de mettre la main à un labeur quelconque. Les qualités des Kroumans les rendraient précieux aux explorateurs; mais malheureusement, dès qu'il s'agit de s'avancer dans l'intérieur des terres, ils deviennent d'une poltronnerie inouïe, et, à la première alarme, se sauvent, sans que rien puisse les arrêter. MM. Grandy en ont fait une triste expérience avec les leurs, choisis cependant parmi les plus aguerris. Ce qu'il y a de plus remarquable chez les Kroumans, c'est le contraste absolu que présente leur vie dans leur pays avec celle qu'ils mènent à l'étranger.

Les Kroumans qui travaillent loin de leur patrie sont, comme je l'ai dit, extrêmement pacifiques, laborieux et doux. Chez eux, ils vivent dans un état de guerre perpétuel. Les Kavali et les Biribi (c'est le nom des deux grandes tribus qui se partagent la côte de Krou) soutiennent les uns contre les autres une lutte acharnée et perpétuelle. A l'étranger, les Kroumans sont soumis à leurs maîtres au point de supporter presque sans plaintes les plus mauvais traite-

ments; ils apprennent notre langue, se familiarisent entièrement à nos mœurs, et semblent conquis par la civilisation. Ils donnent souvent aux blancs des preuves d'un vrai dévouement. A peine revenus dans leur pays, ils paraissent prendre à tâche d'oublier ce qu'ils ont appris, et malheur au blanc qui s'aventure chez eux! ils sont féroces pour lui. Chose singulière! il est presque sans exemple qu'un Krouman, quelque bien traité qu'il soit, quelque heureux qu'il paraisse dans nos colonies, ne les quitte pas au bout de quelques années. Lorsqu'une bande de Kroumans arrive au pays, tous rapportent la petite fortune qu'ils ont gagnée durant leur absence : elle consiste en perles, en étoffes, en poudre, en corail et en boutons de nacre. Chacun fait un petit tas de ce qui lui appartient, le dépose sur le sable et s'asseoit à côté : c'est la dot de sa future épouse encore inconnue. Les jeunes filles arrivent alors, passent une inspection générale, et, quand elles ont tout vu, choisissent le tas qui leur convient le mieux. L'heureux propriétaire devient alors leur mari. La Compagnie anglaise exploite, du reste, beaucoup les pauvres Kroumans, qui lui sont cependant précieux : elle leur fait payer leur passage, pendant lequel ils n'ont que du riz à manger et travaillent sans relâche; de plus, elle les repasse volontiers, moyennant une forte prime, aux négociants de la côte, chez lesquels ils sont ainsi engagés bon gré, mal gré. C'est ainsi que j'ai vu M. Walker, au Gabon, payer onze cents francs pour un lot de seize Kroumans, et il ne les a eus si bon marché que parce que leur santé était avariée. Le gouvernement local du Gabon, qui traite bien les Kroumans engagés pour son compte, ne s'occupe plus assez d'eux quand ils sont au moment d'être rapatriés. C'est ainsi que, l'année dernière, tous les Biribis renvoyés par le bateau anglais après avoir fini leur temps à notre service, ont été débarqués chez leurs ennemis, les Cavali, qui les ont volés et roués de coups. Les pauvres gens sont arrivés chez eux nus et meurtris. De pareils faits sont très-malheureux, parce que les Kroumans ainsi maltraités injustement dégoûtent leurs compatriotes de s'expatrier; et, comme je l'ai dit, le concours des Kroumans est d'une importance vitale sur la plus grande partie de la côte occidentale d'Afrique. Mais je termine cette digression, un peu longue; j'aurai d'ailleurs souvent occasion de reparler des Kroumans dans le cours de ce voyage.

Le 4 janvier, nous faisions une escale de quelques heures en vue de Ouidah (Dahomey). Bien que cette ville appartienne au roi du Dahomet, on l'eût dite française, à voir la quantité de nos drapeaux qui flottaient au sommet des maisons. C'est que le commerce français a pris dans ce pays une grande importance. Ainsi une maison de Marseille, l'ancienne maison Régis, qui s'appelle, je crois, aujourd'hui,

Lanier, Domas et Lartigues, exerce au Dahomet une influence considérable. Le roi, qui en reçoit sans cesse des cadeaux, l'a prise dans la plus grande affection. C'est extrêmement heureux pour nos missions de ces contrées, qui ressentent le contre coup de cette faveur, et le moment serait aussi favorable pour le voyageur qui voudrait explorer ces contrées sauvages. Le 7 janvier 1873, nous sommes arrivés à Bonny. La rivière est extrêmement large, bordée, comme presque toutes les rivières de l'Afrique occidentale, de palétuviers, pendant 40 ou 50 milles. La pointe de Rough-Corner, cependant, située à l'entrée sur la rive gauche, présente une végétation dont l'élévation et la puissance sont réellement admirables. C'est, dit-on, le repaire de nombreux éléphants. C'est à une distance d'environ 6 milles de l'embouchure du fleuve que se trouve la ville sacrée des naturels, Djudju-Town, ainsi que l'établissement européen qui lui fait face de l'autre côté de l'eau. Au premier coup d'œil jeté sur Bonny en entrant dans le fleuve, on croit voir, à quelques milles de distance, un port qui sert d'abri à une quantité considérable de grands bâtiments; mais bientôt, en approchant, on reconnaît que sur chacun de ces grands bâtiments s'élève une sorte de maison surmontée d'un toit pointu. C'est que, à de très-peu nombreuses exceptions près, la ville est construite entièrement sur la rivière. A terre, il n'y a guère d'autre habitation que la Mission-Noire, dont le supérieur est le fils de l'évêque Cranner. Ce noir, pris jadis sur un négrier où il allait être vendu comme esclave, est aujourd'hui évêque anglican de Sierra-Leone pour la population de couleur.

Notre paquebot était attendu avec impatience. En un instant la ville flottante fut pavoisée, et de tous côtés se détachèrent des baleinières anglaises dont les rameurs, portant chacun des livrées différentes, selon l'*hulk* (ponton) auquel ils appartenaient, étaient vêtus d'un madras et coiffés d'une sorte de bonnet phrygien aux couleurs éclatantes. Ensuite arrivèrent les pirogues du pays, remarquables par leur grandeur et le nombre de leurs pagayeurs. Elles sont généralement montées par vingt-huit ou trente individus de tout âge, depuis l'enfant de sept à huit ans jusqu'à l'homme fait. Ils s'alignent, armés de leurs pagaies en forme de lance, deux par deux et par rang de taille, de sorte que tandis que l'avant est manœuvré par les tout petits, à l'arrière travaillent les hommes les plus grands. Les enfants ont la tête rasée de si près qu'elle semble entièrement épilée, ce qui leur donne l'aspect de vilains petits singes. Tout cela, du reste, manœuvre avec une extrême vitesse et un ensemble admirable. A peine avions-nous jeté l'ancre, que nous partîmes, le lieutenant Grandy, Marche et moi, dans un canot mis à notre disposition par le capitaine du vapeur, pour aller faire une partie de chasse et

d'exploration dans la rivière. M. Grandy avait pris tous ses Kroumans, chacun d'eux avait sa pagaie, et tous nous poussèrent en avant avec autant de vigueur que de bruit. Les Kroumans, je l'ai dit, ne peuvent pas travailler sans chanter; mais quand ils chantent, les travaux les plus pénibles ne sont qu'un jeu pour eux. L'un d'eux prononce quelques paroles invariablement accueillies par de grands éclats de rire, et la troupe chante en chœur quelque refrain qui va toujours s'animant à mesure que la besogne devient plus dure. En une heure nous atteignîmes la ville et le bois Djudju (prononcez Djoudjou). Djudju signifie, comme on le sait, fétiche, objet consacré. Il se prend, du reste, dans diverses acceptions : ainsi, faire djudju, c'est se livrer, après la mort d'un chef, à des cérémonies dont j'aurai occasion de reparler; on fait aussi djudju en étendant une corde devant la maison pour ne pas laisser entrer la petite vérole, etc., etc. Tantôt le djudju est une puissance indéfinie, une force supérieure, mais inconnue, quelque *Deus ignotus* auquel on élève des chapelles et des monuments de toute sorte, comme c'est le cas de la ville et du bois de Djudju; tantôt c'est un objet quelconque, généralement un animal, qui est djudju, c'est-à-dire sacré. Ainsi le serpent python est djudju dans la rivière de Bras : le gouvernement anglais, par son traité avec le roi du pays, traité sur lequel j'aurai occasion de revenir, s'est engagé à faire payer une amende de 20 livres sterling (500 francs) à tout blanc qui tuerait un boa. Quand il y en a un près d'une factorerie, on envoie prévenir les noirs, qui remboursent les dégâts faits par le serpent en poules, chèvres, etc., etc., et le rapportent près de leurs cases dans un grand sac fait *ad hoc*[1]. Il est à remarquer, en passant, que ce serpent ne fait jamais de mal aux hommes. L'éléphant n'est pas djudju, mais il est consacré au djudju, auquel ses dents appartiennent : c'est pourquoi il ne se fait pas de commerce d'ivoire à Bonny. L'iguane était djudju à Bonny; mais c'était un djudju fort désagréable, mangeant tous les poulets et se fourrant partout où il ne devait pas être. Feu le dernier roi résolut de frapper un grand coup : un beau jour, il fit exterminer tous les iguanes; puis, effrayé lui-même de son audace, et craignant d'avoir à porter seul la responsabilité, si quelque malheur arrivait, il fit recueillir et verser dans le puits où tout le village buvait, le sang de plusieurs iguanes; de la sorte, chacun but, avec le sang de l'animal, une part de la responsabilité.

Mais j'en reviens à Djudju-ville et à Djudju-bois. Djudju-ville ne

[1] Ces faits m'ont été confirmés comme tous ceux que j'avance sans en avoir été témoin personnellement, par M. Ch. Livingstone, alors consul de Fernando-Po, et par le capitaine Hopkins, aujourd'hui consul de Saint-Paul.

mérite pas qu'on s'y arrête : c'est un amas de cases. Les habitants vinrent en foule au-devant de nous avec une curiosité qui n'avait rien de malveillant. Les hommes étaient, pour la plupart, tatoués d'une étoile bleue sur la figure; ils avaient à la main de grands fusils à pierre ou des lances. Près de là, on voyait sous un hangar une immense pirogue de guerre pouvant contenir deux ou trois cents hommes; on y voyait aussi trois gros canons rouillés, provenant Dieu sait d'où. Les femmes ne vinrent pas à notre rencontre; elles semblaient même se tenir cachées, et ce n'est que dans la suite que nous pûmes les apercevoir. Elles se distinguent par un tatouage extrêmement singulier qui s'étend depuis la nuque jusqu'au bas des reins, et est produit par des excroissances assez semblables à des boutons disposés en forme de petits carrés. J'en vis une qui évidemment n'appartenait pas au pays : sa figure et son corps étaient de couleur citron, sa poitrine et son dos tatoués de petits fers à cheval rouges, et sa tête entièrement épilée. C'était hideux.

Après quelques pourparlers inutiles pour trouver un guide, vu les demandes ridicules des naturels, nous nous engageâmes dans le bois de Djudju. C'est une terre élevée, couverte d'une végétation prodigieuse, et dont les arbres immenses ne laissent aucun accès aux rayons du soleil : le vrai *lucus*, ou bois sacré, des anciens. Il serait, du reste, impénétrable, s'il n'était traversé et retraversé de tous côtés par une foule de sentiers très-frayés qui conduisent chacun à un djudju. Ces djudju sont pour la plupart des offrandes élevées à la divinité après la mort de quelque naturel. L'égalité ne règne chez les sauvages ni pendant la vie ni après la mort : les pauvres n'ont pour tout monument qu'un peu de poterie cassée, et mal abritée par quelques huttes grossièrement construites en bambous. Ceux des personnages considérables sont beaucoup plus compliqués : il suffira d'en décrire deux des principaux pour en donner une idée. L'un, construit sous un assez grand hangar, contenait trois ou quatre dents d'éléphant, dont l'une, ciselée avec une extrême finesse; une panthère grossièrement sculptée en bois; une immense quantité de crânes d'hommes, esclaves ou prisonniers, décapités, ou ennemis tués pendant l'action; puis des crânes d'animaux de toute sorte, beaucoup de poteries brisées, des armes, des pagaies, etc. Le second monument, qui paraissait beaucoup plus révéré encore, était une petite maison dans laquelle un gardien se tenait sans cesse dans l'attitude du plus profond respect. Là, outre un amas énorme de têtes de captifs, défenses et débris d'éléphants, cornes d'antilopes gigantesques, etc., il y avait trois petits saints en bois peint, volés sans doute sur quelque galion portugais ou espagnol, qui semblaient se partager l'adoration des fidèles avec une énorme tête de Turc, également en bois peint,

qui avait sans doute vogué sur la proue de quelque négrier. Au premier abord, nous nous étions figuré, M. Grandy et moi, que ces djudju étaient les tombeaux des chefs : c'était une erreur; le corps des chefs est enterré avec des précautions extraordinaires pour dérober la connaissance du lieu de sépulture. Généralement, il est caché au fond d'une rivière. On nous a affirmé que souvent on égorgeait les esclaves qui avaient été chargés de l'ensevelissement, ainsi que faisaient jadis les Gaulois et d'autres peuples de l'antiquité. Quoi qu'il en soit, il est certain que quand un homme meurt, tout son argent, ou plutôt tout son airain (car la monnaie consiste en demi-bracelets d'airain faits à Birmingham, et qui valent vingt-cinq centimes au poids), tout son airain donc, toute sa poterie, en un mot, toutes ses richesses, sont enfouies sous sa case. De sorte que souvent un misérable nègre mourant de faim vous dira, en vous demandant l'aumône : « Je suis riche si je voulais; j'ai sous mes pieds de quoi acheter beaucoup de femmes, de chèvres et d'esclaves. » Et c'est vrai, mais il n'osera jamais y toucher; ce n'est que dans les circonstances les plus critiques, en cas de guerre malheureuse, et alors que toutes les autres ressources sont épuisées, que le roi commande de déterrer tous les trésors ainsi enfouis. C'est ce qui est arrivé il y a six ans.

Je ne fatiguerai pas le lecteur des détails d'une chasse longue et pénible dans les palétuviers, chasse dont un singe fut le plus gros résultat; d'une nuit passée dans une barque au milieu d'une myriade de moustiques; de perroquets abattus au vol, à la stupéfaction générale des naturels. Je terminerai seulement ces notes concernant Bonny en disant quelques mots d'un déjeuner auquel le capitaine Hopkins, mon collègue à la Société de géographie de Londres, alors représentant d'une grande maison de commerce, et aujourd'hui consul anglais à Saint-Paul de Loanda, nous a invités à bord de son ponton; car cette ville flottante, qui se reproduit sur le même système au Nouveau et au Vieux-Calabar, ainsi qu'aux Camérons, est réellement intéressante à voir de près. J'aurai de plus, à l'occasion de cette visite à bord, à dire quelques mots sur le commerce de ce pays, qui prend chaque jour une importance plus grande.

Les pontons, en anglais *hulks*, amenés à grands frais sur ces rivières éloignées, sont, pour les plus importants d'entre eux au moins, d'anciens navires de guerre [il y a là, entre autres, *l'Isis*, frégate célèbre dans la marine anglaise par la révolte dite du Nord (Northern), dans laquelle un officier a été pendu à l'un de ses mâts], ou bien encore ce sont d'anciens paquebots construits pour le transport des émigrants; tel est *l'Australian*, à bord duquel nous étions invités. La première impression produite par cette ville de bateaux est pénible; on plaint les pauvres diables qui sont obligés

de vivre là; aussi la surprise que l'on éprouve en montant à bord n'en est-elle que plus agréable. Sur l'arrière a été construite une jolie petite maison à laquelle rien ne manque, ni un salon meublé avec luxe, ni les chambres à coucher, cabinets de toilette, etc.; le tout extrêmement élégant et orné de fort jolies peintures. Une cloison sépare entièrement cette partie du reste du bâtiment. En descendant quelques marches, on arrive sur le milieu du bateau, où est entassée une quantité considérable de barriques d'huile de palme, dont chacune se paye cinq cents francs dans le pays même; à l'avant est une grande machine à vapeur destinée à clarifier l'huile que les naturels apportent en pâte rougeâtre assez semblable à du savon gras. Cette huile, dans ces pays, comme les arachides plus au nord, est l'âme et l'avenir de tout le commerce de la côte occidentale d'Afrique. En descendant un étage, dans notre bateau-maison, on arrive au magasin; là se trouvent entassés en masse le rhum ou alougou de traite qui, éprouvé avec le pèse-alcool, nous a donné une force bien supérieure à celle de la plus forte de nos eaux-de-vie; le gin anglais, autre poison dont il s'exporte une quantité colossale (le paquebot, dans son dernier voyage, et il y en a quatre par mois, en apportait dix-sept mille caisses sur la côte); il coûte dix sous la bouteille. Là aussi on retrouve les petits bracelets d'airain qui, comme nous l'avons dit, forment la monnaie du pays; d'énormes chapelets de corail qui, à Londres même, valent trois cents francs la pièce; les étoffes de soie et imitation de soie; l'étoffe bleue connue sous le nom de guinée; enfin les longs fusils à pierre qui valent, à Liége, sept francs cinquante, et à Birmingham, dix francs. Il est remarquable que les naturels de tous ces pays, comme du reste de presque toute la côte occidentale, ne veulent pas d'imitation. A première vue, ils reconnaissent les imitations de soie et n'en donnent qu'un prix, proportion gardée, extrêmement inférieur. C'est une erreur aussi de croire qu'il leur faut des couleurs éclatantes. Ici, comme au Sénégal, ils ne veulent que des couleurs sombres, le bleu de Guinée surtout; bien différents, en cela, des nègres des Antilles et de l'Amérique du Sud, passionnés pour le clinquant, la bijouterie fausse et les couleurs tranchées. Il y avait aussi, à bord, d'énormes barrils de tabac et de poudre de traite, *bien entendue*, c'est-à-dire à quintuple dose de charbon; il y a tout avantage, la poudre ne coûte presque rien, les noirs sont obligés d'en mettre beaucoup plus dans leurs fusils, et si l'on a affaire à eux, ils sont moins dangereux. Enfin, toute la cale du ponton est chargée de sel; on sait, qu'en Afrique, le sel est un objet de commerce infiniment précieux et qui, dans certains points de l'intérieur, se vend exactement au poids de l'or. Il est inutile de dire que nous fîmes à bord un excellent déjeuner; je donne tous ces détails

parce que l'on se fait généralement une idée très-fausse de la vie dans cette partie de l'Afrique, vie dans laquelle les Anglais surtout ne se privent d'aucun confort.

Quand nous revînmes à bord de *l'Africa*, pour partir, nous eûmes la bonne fortune d'avoir pour compagnon de voyage, outre le capitaine Hopkins, déjà nommé, M. Charles Livingstone, frère bien connu du célèbre docteur, son compagnon dans ses premières découvertes, et, au moment de notre voyage, consul de Bonny, Calabar et Fernando-Pô. M. Charles Livingstone, dont rien ne pouvait alors faire prévoir la fin si triste et si prochaine, se mit à notre disposition pour nous guider durant le temps que nous devions passer au Vieux Calabar, et nous donner sur ce pays et les autres qui l'environnent une foule de renseignements intéressants.

Il ne faut pas deux jours pour arriver de Bonny au Vieux Calabar. Le Vieux Calabar, fleuve que l'on jugerait plus étendu par l'importance extrême qu'il a à son embouchure, ne va cependant que jusqu'à cent quarante milles dans l'intérieur. Un M. Walker, membre de la Société géographique de Londres, qui n'est pas celui dont j'aurai à parler au Gabon, a fait la carte d'une partie du cours de ce fleuve. Mais le capitaine Hopkins l'a seul remonté jusqu'à sa source. Il paraît constant que le Vieux Calabar communique avec le Niger, dont les produits affluent ici. Jusqu'à présent, il a été impossible d'affirmer avec certitude quelle est la rivière par laquelle cette communication existe; à quelques milles de l'embouchure, à côté de Garrot-Island, se trouve une très-grande rivière, Cross-River; ce cours d'eau, qui a été exploré avec un petit steamer par l'ancien consul de Fernando-Pô, serait, selon beaucoup de personnes, notamment selon M. Hopkins, le vrai cours du Calabar, et la voie de communication avec le Niger. Malheureusement, à l'endroit où s'est arrêtée l'exploration du consul anglais dans Cross-River, se trouvent des rapides qui ne peuvent être franchis qu'avec des pirogues toutes spéciales. L'établissement anglais, dans le Vieux Calabar, se trouve à quarante-cinq milles de l'embouchure du fleuve; je n'en parlerai pas, car il ressemble énormément à celui de Bonny, tant par ses pontons que par l'excellent accueil qu'on y reçoit; il n'y a guère, à terre, que des missionnaires appartenant à une mission presbytérienne, encore sont-ils assez loin dans l'intérieur. Nous avons fait sur la terre ferme, avec MM. Grandy et Hopkins, une assez longue excursion, pendant laquelle nous eûmes la bonne fortune de trouver les habitants en train de « make devil, » faire le diable à l'occasion de la mort d'un grand chef; mais chacun d'eux semblait avoir une manière différente de célébrer le rite funéraire; peut-être aussi en était-on, quand nous sommes entrés, à différentes phases de la cérémonie. Dans la plupart des endroits,

cependant, les hommes étaient enfermés chez eux, et les femmes, exclusivement maîtresses de la place, célébraient leurs mystères. Nous traversâmes, en particulier, un village dans lequel soixante-dix environ d'entre elles, depuis les enfants de six à sept ans jusqu'aux plus vieilles, se livraient à une orgie dont la bestialité aurait certainement fait honte aux bacchantes antiques. Notre passage, loin de les gêner, sembla redoubler leur fureur, et elles nous poursuivirent bien au delà de leurs cases. Du reste, il est impossible, dans ce pays, de faire un pas sans trouver partout des traces de grossière superstition : partout des cabanes élevées au djudju, des cordes tendues pour arrêter la petite vérole. Le djudju construit en l'honneur du chef qui venait de mourir, présentait réellement un aspect curieux. C'était une sorte d'autel abrité par des bambous, sur lequel on avait déposé des traversins rouges, des armes et des instruments de musique brisés, un superbe chapeau à haute forme avec cocarde et galon d'or, des chaises, tables, etc. Du reste, toutes ces superstitions n'ont pas toujours été aussi innocentes. Dans les traités conclus avec l'Angleterre, simples traités d'alliance en principe, on a d'abord stipulé et obtenu, du moins ostensiblement, d'abord l'abolition des sacrifices humains, puis celle de l'exposition et du meurtre des frères jumeaux, enfin le meurtre des esclaves sur la tombe de leurs maîtres. Aujourd'hui même, l'on est arrivé à obtenir entièrement la suppression, non pas de l'esclavage (qui règne et régnera toujours sous un nom ou sous un autre depuis le Sénégal jusqu'au Cap), mais de la traite des esclaves sur les rivières Bonny, Brass, nouveau et ancien Calabar. Le gouvernement payait, sur chacune de ces rivières, aux principaux rois, une annuité de deux mille dollars espagnols, comme indemnité, à la condition de ne plus faire de commerce pendant un temps déterminé. Or il arrive que partout où le traité est expiré, les courtiers d'esclaves, qui se sont faits courtiers d'huile de palme et gagnent beaucoup plus à ce métier-là, ont entièrement renoncé à vendre de la chair humaine. Le dernier négrier est venu dans le Vieux-Calabar, il y a trois ans; il portait un chargement de rhum et fit proposer au roi de l'échanger contre des esclaves; marché conclu. Le roi demandait seulement que tout se passât dans le plus grand mystère, par crainte des Anglais.

On débarque le rhum pendant que le roi rassemble ou fait semblant de rassembler ses captifs; tout à coup, pendant la nuit, le monarque arrive, en proie à une vive émotion : « Reprenez vite vos barriques, dit-il au négrier, impossible de réunir mes captifs, et voici un croiseur anglais qui approche. » Le négrier rembarque en toute hâte et gagne le large; mais, une fois en pleine mer, il eut le loisir de constater que tout son rhum avait été remplacé par de l'eau. Les

négriers cessèrent d'apparaître. J'en reviens à notre excursion du Vieux-Calabar pour signaler notre découverte d'une pagode qui a la forme d'une de nos églises, avec un immense banc de pierre circulaire pour les croyants. Elle est située à deux milles de la mission presbytérienne; une grille de fer en défend l'accès aux profanes, mais permet cependant de voir l'intérieur, qui n'a, du reste, de remarquable que des colonnes sur lesquelles sont peintes de sortes d'hiéroglyphes représentant, pour la plupart, des lézards ou iguanes ailés avec des têtes de fantaisie. Plus loin, lorsque nous fûmes arrivés auprès d'un de ces ruisseaux très-limpides qui abondent dans ce pays, nous trouvâmes de petites nasses en osier dans lesquelles étaient pris quelques menus poissons de formes différentes; en notre qualité de naturalistes, nous voulûmes nous en emparer. J'avisai, pour ma part, un petit poisson assez semblable à une loche avec de longues barbes; mal m'en prit, car je reçus, en le touchant, une décharge électrique dont j'eus le bras engourdi pendant deux ou trois jours. Il paraît qu'il y a là trois ou quatre espèces de ces poissons électriques, beaucoup plus grosses, et dont le contact ne m'aurait pas laissé quitte à si bon marché. En somme, je quittai ce pays très-satisfait, me promettant d'y revenir un jour ou l'autre. Il est vrai que l'excellent accueil que l'on reçoit sur la côte d'Afrique vous fait voir les choses en beau, surtout quand on revient de l'Amérique centrale, où l'on vous fait payer un verre d'eau. Il est vrai, surtout, que j'ignorais alors combien était malsain ce funeste climat qui, ces deux dernières années notamment, a fait tant de victimes. Parmi celles-ci, je dois payer un tribut de regrets à M. Charles Livingstone, mort deux ou trois mois avant son frère, au moment où il quittait pour toujours la côte d'Afrique et allait s'établir en Angleterre; au capitaine Croft, homme de bien, adoré de tous ceux qui le connaissaient et mort, comme M. Livingstone, d'une sorte de fièvre jaune qui ravage ce pays; enfin, à un jeune docteur allemand, naturaliste comme nous, qui a succombé aux Camérons de la *malaria* des marais du Calabar, dans lesquels il avait chassé trop longtemps.

Du Vieux-Calabar il faut trente heures pour arriver à Fernando-Po. Je n'ai que quelques mots à dire de cette île. L'aspect extérieur en a été souvent décrit; d'ailleurs, un séjour de trente-six heures et une excursion faite à quatre ou cinq lieues dans l'intérieur ne permettent pas d'en parler avec assez de compétence. Consignons seulement quelques remarques en passant. Cette île superbe est aujourd'hui en pleine décadence. La flotte espagnole a fait place à une simple canonnière; les consulats de la plupart des nations, la douane, etc., n'existent plus; les missionnaires établis depuis longtemps dans l'île, les seuls qui avaient su apprivoiser les Boubies, et

dont les Anglais protestants eux-mêmes appréciaient les travaux apostoliques et scientifiques, ont été chassés par les Espagnols comme jésuites. Il ne reste donc plus qu'un curé espagnol, deux missionnaires protestants et une douzaine de blancs qui ont trouvé à Fernando-Po une sorte d'entrepôt commercial où les droits n'existent pas. Les jardins, les plantations de café, de cacao et d'ananas, jadis si florissantes, sont aujourd'hui en friche. Cet abandon général tient à des raisons assez complexes. Le gouvernement espagnol s'est pris, il y a quelques années, d'un grand engouement pour Fernando-Po, à la suite de la fortune considérable qu'y avait faite un aventurier. Cet homme, alors que l'île avait été abandonnée depuis longtemps, obtint d'en prendre possession au nom de l'Espagne. Il agit en dictateur, préleva des droits sur les vaisseaux, et gagna beaucoup d'argent. Expulsé à la suite d'une contestation avec un amiral de passage, il vint étaler à Madère un luxe qui attira l'attention. Ses concitoyens se figurèrent que cette île était une nouvelle Californie, et y envoyèrent une foule de colons et de fonctionnaires. Ceux-ci trouvèrent le climat malsain et l'argent impossible à gagner sans travail. La réaction succéda à l'engouement, et l'île fut abandonnée. En somme, Fernando-Po est une très-belle île, d'une fertilité inouïe, et qui offrirait de grandes ressources à la colonisation; mais il faudrait pouvoir y implanter des travailleurs étrangers, tels que les coolies indiens ou les Chinois. De plus, on trouvera toujours un obstacle terrible dans l'extrême insalubrité du climat. Les indigènes, appelés Boubies par les Anglais, qui ont été dépeints si longtemps comme sauvages et malfaisants, sont inoffensifs. Nous avons été dans plusieurs villages, et partout bien reçus. Des négociants dignes de foi nous ont assuré qu'il en était de même dans toute l'île. L'un d'eux, qui exerce les fonctions de juge de paix, fut appelé dernièrement au centre de l'île pour régler un palabre auquel presque toute la population indigène assistait. Les Boubies viennent eux-mêmes à la ville en assez grand nombre pour apporter de l'huile de palme et faire leurs emplettes. Nous en avons vu venir, les hommes, avec leurs chapeaux de paille d'une petitesse ridicule et d'une forme excentrique, leurs cheveux crépus teints en rouge avec de la terre, et leur petit tablier feuille de vigne qui, avec le couteau attaché au bras gauche, complète le costume; les femmes, avec leur teinture rouge sur la figure, des verroteries et un bracelet de cuir qui, serré sans doute, depuis leur jeunesse, au-dessous du coude, produit un gonflement extraordinaire sur le bras. La petitesse de leur taille a été beaucoup exagérée, et les hommes sont assez bien proportionnés. Ils ont de très-nombreux esclaves. En résumé, le voyageur peut sans crainte pénétrer dans l'intérieur du pays : il n'aura à surmonter que les inconvénients des pluies continuelles, et, s'il doit séjourner

dans les cases des Boubies, la mauvaise odeur qui, pour des causes que je n'ai eu ni le temps ni le courage d'étudier, est spéciale à ces naturels.

Le 16 janvier, nous apercevions, dès huit heures du matin, la terre : c'était celle du Gabon. Rien, lorsque, par un beau soleil, on entre dans le magnifique estuaire que forme ce fleuve, ne peut faire soupçonner qu'on arrive au pays des marécages, de la fièvre et de la *maloria*. On passe d'abord près de la pointe Clara, aux forêts immenses, à la végétation gigantesque; puis viennent de riantes prairies émaillées d'arbres à fleur, sur lesquelles se détachent, au pied de grands baobabs, les habitations du roi Denis et de ses sujets. Dans la baie, le pavillon français, que nous n'avons pas vu depuis quelques jours, flotte sur un grand bâtiment d'aspect étrange. C'est *la Cordelière*, vieille et glorieuse frégate, convertie en ponton et en hôpital. Près d'elle, deux jolis petits avisos, *la Tirailleuse* et *le Marabout*, déploient aussi nos couleurs nationales. On approche, et, sur les vertes collines à demi boisées, on distingue plus nettement notre belle mission catholique et les cases qui l'environnent. A un kilomètre de là brillent au soleil la maison du gouverneur et l'ancien hôpital, dont la blancheur ressort au milieu du feuillage sombre des arbres à mangos qui les entourent; puis les grands cocotiers du jardin de l'amiral et les maisons en planches des négociants, peintes de couleurs variées. Derrière tout cela, dans le lointain, s'élève le sommet bleu du mont Bouët. Si l'on se tourne vers la droite, on voit le fleuve Gabon suivre son cours et s'étendre à perte de vue, large et magnifique. Sur ses bords, Glass-Town, résidence des riches négociants anglais et allemands et des missionnaires américains, puis la pointe Ovoendo, et enfin, dans le fond du tableau, l'Ile-aux-Perroquets, avec l'entrée du fameux Remboë, dont les rives sont occupées par les Pahouins. Nous avons jeté l'ancre à midi. Par suite de l'extrême insalubrité du climat, l'établissement français est aujourd'hui restreint à des proportions très-modestes. C'est ainsi que l'on a retiré la compagnie d'infanterie de marine qui s'y trouvait, que l'amiral et son escadre, au lieu de séjourner au Gabon, font la station du Sud, et ne viennent ici que deux ou trois fois par an; que l'hôpital, construction importante et faite avec beaucoup de soin, a été évacué pour les blancs, du moins, qui sont transférés à bord de la frégate; que le palais du Gouvernement n'est occupé que pendant le jour; en un mot, que le vrai poste français est à bord de *la Cordelière*. Aussi nous profitons du bateau de la santé pour nous faire conduire directement à bord de *la Cordelière*. Nous avons été reçus, non-seulement avec cette exquise urbanité que l'on est sûr de rencontrer chez des officiers de la marine française, mais encore avec toutes les marques d'une obligeance à toute épreuve et d'un véritable intérêt. *L'Africa*

ne devait pas repartir ce jour-là. Il fut convenu qu'on nous donnerait, le lendemain matin, la chaloupe à vapeur, pour transporter nos bagages; et en attendant que nous eussions un logis installé, les officiers nous offrirent l'hospitalité du carré. On verra du reste, dans la suite de ce récit, qu'il n'est sorte de bontés que ces messieurs n'aient eu pour nous chaque fois que nous sommes venus à l'établissement français du Gabon. Qu'il me soit permis, en mon nom et en celui de mon compagnon de voyage, de leur exprimer ici tous nos remercîments et toute notre gratitude. Je ne puis les nommer tous, mais je voudrais au moins citer, parmi ceux auxquels nous devons le plus : M. Guisolfe, commandant du *Marabout;* MM. Legrand et Pujol, médecins de la marine, qui nous ont prodigué des soins si dévoués; enfin, nos excellents amis, MM. Coffinières de Nordeck et de Lansac, enseignes de vaisseau.

Je reviens à mon récit. A trois heures, M. Testard, second du bord, voulut bien nous conduire à terre pour nous présenter au commandant Garrot, qui est à la fois commandant du Gabon et de *la Cordelière.* Il est logé dans un grand bâtiment carré, blanc, et bâti à la mauresque. L'intérieur en est bien meublé, et il donne sur un très-joli jardin. Cette construction qui, somme toute, présente une assez belle apparence, est un objet d'admiration superstitieuse pour les nègres qui viennent de l'intérieur. Des chefs bakalais, arrivés quelque temps auparavant, déclaraient que les hommes n'y étaient pour rien, et que la main du diable avait seule pu faire un pareil palais. Comme je l'ai dit, le commandant ne s'y tient que pendant une partie de la journée, et a toute son installation à bord. Nous fûmes très-bien reçus; M. Garrot s'intéressa vivement à notre entreprise, et mit à notre disposition tous les documents intéressants du pays, soit au point de vue géographique, soit au point de vue de l'étude de la langue. Il nous promit de nous mettre en relation avec les hommes qui connaissaient l'intérieur, et qu'il serait bon de s'attacher à un point de vue quelconque. Enfin, ce qui était précieux pour nous, il mit à notre disposition, pour tout le temps de notre séjour, une case appartenant au gouvernement, et agréablement située sur le bord de la mer. Quand nous eûmes quitté le commandant, M. Testard nous conduisit au jardin des officiers, où nous trouvâmes tous ces messieurs rassemblés. Sans ce jardin des officiers, je ne sais comment on vivrait au Gabon; car c'est là qu'on trouve la meilleure, je dirai presque la seule distraction qu'offre ce triste pays. Il y a en effet là, sous une admirable voûte de bambous, qui forme un dôme inaccessible aux rayons du soleil le plus ardent, un grand bassin rempli d'eau courante dans lequel on se plonge et l'on nage avec bonheur. Là aussi on a établi un système de douches, véritable trésor dans l'Afrique équatoriale. On ne saurait imaginer rien de plus joli que le

paysage qui entoure ce *buen retiro*, dont M. Coffinières de Nordeck a fait de ravissantes aquarelles. Aussi, dès ce moment, nous devînmes les hôtes assidus du jardin des officiers. Le soir, nous retournâmes dîner à bord, où nous nous sommes *couchés* émus et enchantés d'un accueil si sympathique et si excellent. Le lendemain, nous allons à bord prendre nos bagages et serrer la main aux frères Grandy, avec lesquels nous échangeons toute sorte de vœux de succès; puis nous nous installons gaiement dans la petite maison que le commandant nous avait donnée.

Jusqu'ici tout allait à souhait. Notre voyage s'accomplissait paisiblement et agréablement. Le lecteur a pu le voir, nous n'avions rencontré aucune contrariété, aucune difficulté sérieuse. Malhèureusement, nous avions, comme dit la sagesse des nations, mangé notre pain blanc le premier. Maintenant, les mauvais jours allaient commencer, les jours de fièvre, de privations, de lutte constante avec les hommes et avec les choses. D'abord ce fut la maladie qui arriva : mon ami et compagnon de voyage, Al. Marche, a habité la presqu'île de Malacca, il a été en Cochinchine, passé la mauvaise saison dans le Sénégal et dans la Gambie; j'ai moi-même voyagé durant dix mois dans la partie la plus marécageuse de la Floride, séjourné deux fois sur l'isthme de Panama, et je suis resté assez longtemps sur cette côte des Mosquitos réputée si malsaine. Tous ces pays ont un mauvais renom : en les trouvant beaucoup plus supportables qu'on ne le dit, nous nous étions flattés de l'espoir que l'insalubrité du Gabon aurait été exagérée. Malheureusement, il n'en est rien. Dans les pays dont je viens de parler, nous avions eu de mauvais jours, quelquefois souffert de la fièvre, très-souvent de l'ardeur excessive du soleil ou de pluies torrentielles; mais nous n'avions rencontré nulle part cette atmosphère pesante et humide, ce malaise perpétuel, ces nuits qui n'apportent aucun repos, le thermomètre jour et nuit à 30 degrés, sans variations sensibles, le temps toujours à l'orage, presque tous les jours des averses effroyables qui surprennent à l'improviste et mouillent jusqu'aux os. Encore sommes-nous dans ce qu'on appelle la petite saison sèche. Aussi, dix jours après notre arrivée, la même nuit, Marche et moi nous fûmes pris de vomissements violents; aux vomissements succédèrent deux heures d'un frisson glacial, puis, pendant quatre ou cinq heures, une chaleur brûlante, une soif intolérable. C'est la fièvre du pays. Nous payions notre premier tribut à ce terrible climat du Gabon, tribut dont nous nous sommes depuis si largement acquittés. Le lendemain, comme notre état avait empiré, il fallut nous transporter à l'hôpital, où les soins les plus dévoués nous furent prodigués.

Marquis DE COMPIÈGNE.

LA QUESTION DU RITUALISME

EN ANGLETERRE

ET LES DERNIERS DÉBATS DU PARLEMENT

« THE PUBLIC WORSHIP REGULATION BILL »

L'Angleterre vient de donner au monde un étrange spectacle et une admirable leçon. Tandis, en effet, que les convictions religieuses faiblissent et que les croyances s'éteignent, pendant que l'Allemagne s'abandonne au délire d'une science ivre d'elle-même et que la France révolutionnaire se meurt d'indifférentisme, l'Angleterre s'émeut, s'agite, se passionne pour une querelle purement religieuse. Voilà assurément un fait qui n'est plus ordinaire ; il suffit de regarder l'Europe pour s'en convaincre ; et, ce qui rend ce fait plus étonnant, c'est la futilité apparente de l'objet qui fait le fond du débat.

Si un membre de l'Assemblée nationale montait demain à la tribune pour dénoncer le clergé de France, parce qu'il porterait, dans les cérémonies religieuses, des vêtements contraires aux rubriques, s'imagine-t-on l'immense éclat de rire qui, d'un bout du pays à l'autre, accueillerait cette dénonciation, et croit-on que l'Assemblée s'arrêterait à discuter une accusation de cette nature ? Assurément non ; personne n'oserait le soutenir. Et, cependant, c'est une question de ce genre qui, depuis plusieurs années, mais, en particulier, depuis six mois, soulève l'Angleterre ! Une simple rubrique du *Livre de la prière commune* a défrayé les journaux, les revues, les salons et fourni matière à d'interminables controverses. Les Chambres anglaises s'en sont émues, et c'est presque une révolution qui a failli

éclater à propos de ces mots, placés en tête du *Common Prayer Book :*

« *Il faut noter encore ici qu'à tout moment de l'office, les ministres doivent se servir des ornements autorisés dans l'Église d'Angleterre par le parlement, la seconde année du règne d'Édouard VI.* »

Avons-nous tort de dire que c'est là un spectacle étonnant, un spectacle qui n'a rien d'analogue dans nos mœurs et qui semble heurter de front toutes les idées modernes en fait de religion? — C'est un étrange spectacle, en effet, mais c'est une admirable leçon que l'Angleterre vient de donner au monde. Dans un siècle comme le nôtre, dans un temps où peuples et individus semblent n'avoir de pensée que pour le bien-être et le plaisir, il fait bon voir une nation comprendre encore la grande place que la religion doit occuper dans la vie d'un État. Il ne faut pas que cette leçon passe inaperçue pour nous. C'est pourquoi il nous semble utile d'exposer rapidement ce qui vient de se passer, à l'occasion des rites de l'Église, de l'autre côté de la Manche, pendant ces derniers mois. De grands enseignements en découlent et de nobles espérances y trouvent un légitime fondement.

I

La question religieuse qui, depuis quarante ans, agite la nation anglaise, ne cesse de prendre des proportions immenses : une grande révolution s'est accomplie et le retour d'une notable fraction de l'Église anglicane aux croyances et aux pratiques catholiques s'accuse tous les jours davantage ; chacune de ces dernières années a été signalée par quelque grande agitation doctrinale ou ritualiste. Tout le monde sait, en effet, que le Ritualisme est la dernière transformation subie par le mouvement religieux, inauguré en 1833 par la publication des *Tracts for the Times.* Le parti ritualiste est allé si loin dans la reconstitution des dogmes et des pratiques chrétiennes, que des catholiques, même instruits, pourraient se faire illusion et se croire dans leurs églises en assistant à certains offices de l'Église anglicane. S'appuyant sur la rubrique que nous avons citée plus haut, une fraction de l'Église établie d'Angleterre a remis en honneur les croyances, les cérémonies, les ornements légalement reconnus du temps d'Édouard VI, mais que l'anglicanisme avait peu à peu abandonnés ou rejetés sous l'influence des tendances calvinistes, devenues dominantes vers la fin du dix-septième siècle. Le Ritualisme a donc pour lui une loi très-formelle, une loi placée en tête

du *Common Prayer Book;* il a quelque chose qui vaut mieux encore, les œuvres. Par son action, il a transfiguré une partie de l'Église d'Angleterre; il l'a rendue presque méconnaissable : ses ministres ou ses *prêtres*, comme ils aiment à s'appeler, sont, en général, des âmes d'élite, et l'on trouve souvent parmi eux des hommes d'une rare valeur intellectuelle et morale. Leurs ennemis le reconnaissent.

Il faut bien le dire, toutefois : à mesure que cette rénovation religieuse s'est accentuée dans le sens du catholicisme, le fanatisme protestant s'est réveillé de sa léthargie, et on a vu alors les sectaires de la réforme poursuivre les demi-transfuges du Ritualisme d'une haine qu'ils ne portent pas même aux catholiques. L'Angleterre est devenue, pendant ces dix dernières années, le théâtre de luttes sans fin, et les tribunaux ont eu souvent à intervenir au milieu des querelles religieuses des partis. Les divisions et les haines sont allées augmentant toujours ; on a fait appel à l'intolérance, on a demandé des lois persécutrices, et le désordre en est venu à un tel point que tout le monde a compris la nécessité d'une nouvelle législation. Chacune des dernières agitations religieuses, et, en particulier, celle qui, l'an dernier, eut pour objet la confession, en avait fait sentir un impérieux besoin, un besoin si impérieux que l'épiscopat d'Angleterre eût immanquablement pris l'initiative de quelque mesure, s'il avait pu compter sur l'appui du gouvernement.

Voilà ce qu'était l'Angleterre au commencement de cette année : profondément troublée au point de vue religieux par l'opposition que le protestantisme faisait au ritualisme, elle ne l'était guère moins, au point de vue politique, par la résistance que le ministère libéral de 1868 rencontrait dans toutes les classes de la société. La popularité du cabinet Gladstone était, en effet, fortement ébranlée; de graves échecs l'avaient compromise au dedans et au dehors. Les événements de la dernière guerre, les malheurs de la France, les horreurs de la Commune avaient opéré une révolution dans les idées, et tout le monde redoutait une politique où l'autorité a beaucoup moins de place que la liberté. L'opinion publique n'était plus avec M. Gladstone; la dernière session du parlement avait presque fini par une défaite. Il fallait donc que le chef du cabinet se décidât, ou bien à passer à d'autres le pouvoir, ou bien à faire appel à de nouvelles élections pour refaire ses forces épuisées. Ce dernier parti semblait le seul possible, mais il était extrêmement dangereux ; car il était aisé de prévoir que la politique de M. Gladstone serait condamnée. Le ministère libéral n'avait plus, en effet, la confiance du pays; il n'avait pas la confiance du monde laïque qu'effrayaient les progrès de la révolution en France et en Europe, et il avait moins encore la confiance du monde religieux que le *désétablissement* de

l'Église d'Irlande avait alarmé sur l'avenir de l'Église d'Angleterre. Entrevoyant et redoutant le même sort, l'*Église établie* se défiait d'un homme qui, tout en étant très-attaché à sa religion, poussait le libéralisme jusqu'à ne pas craindre de rompre les liens qui unissent l'Église et l'État. Elle considérait M. Gladstone comme un ami dangereux, et elle se promettait bien de profiter de la première occasion pour le renverser du pouvoir. Aussi, lorsque, le 26 janvier dernier, le chef du cabinet prit la résolution de demander à des élections générales l'approbation ou la condamnation de sa politique, le clergé anglican contribua-t-il pour une large part à lui renvoyer une majorité hostile, ce qui amena sa chute.

Grave au point de vue politique, la décision de M. Gladstone ne l'était pas moins au point de vue religieux. Le chef du cabinet libéral avait porté, en effet, dans ses rapports avec l'Église, une grande largeur de vues, une horreur profonde pour le fanatisme, une loyauté de gentilhomme; c'est pourquoi, tant qu'il était demeuré au pouvoir, il avait couvert de sa protection le parti ritualiste, que les évangélicaux de la Basse-Église et les sectaires de l'Église-Large désiraient persécuter. Jamais on n'avait songé à réclamer son appui, parce qu'on savait bien que jamais il n'accepterait le rôle de persécuteur.

Il y eut un moment de surprise à la nouvelle des élections, mais celles-ci ne furent pas plustôt terminées et le ministère Disraéli constitué que les partis religieux commencèrent à se réorganiser et à se mettre en garde. L'agitation produite par les élections au parlement et aux Convocations (*assemblées ecclésiastiques*[1]), ne s'était pas encore calmée, que déjà des bruits étranges circulaient dans le public. On disait qu'on allait profiter de l'arrivée au pouvoir d'un ministère conservateur pour modifier quelques lois ecclésiastiques. Ces bruits divers ne tardèrent pas à prendre de la consistance; on sut que les évêques tenaient entre eux de fréquentes conférences, et, grâce à quelques indiscrétions habilement commises ou adroitement extorquées, on apprit le but qu'ils voulaient atteindre. Il ne s'agissait de rien moins que d'extirper le Ritualisme, c'est-à-dire, d'écraser la fraction de l'Église établie qui se rapproche tous les jours un peu plus du catholicisme.

[1] L'Angleterre est divisée en deux provinces ecclésiastiques, la province de Cantorbéry et la province d'York. Chaque province a sa *Convocation*, et chaque *Convocation* se compose de *deux chambres :* une *Chambre Haute* et une *Chambre Basse*. La Chambre Haute comprend tous les évêques titulaires et la Chambre Basse contient trois espèces de membres; les uns sont des membres d'office, nommés par le gouvernement, les autres sont élus par les chapitres et les derniers sont choisis par le clergé paroissial. On critique beaucoup en ce moment cette organisation et on parle de la réformer.

Le moment était on ne peut plus favorable : encore enivrée de sa victoire, la majorité conservatrice avait à cœur d'affirmer sa politique par quelque acte d'une haute portée, et elle désirait, en même temps, remercier le clergé du concours qu'il lui avait prêté pour renverser le cabinet ennemi. M. Disraéli, succédant à M. Gladstone, était tenu à avoir d'autres idées que son prédécesseur, en religion aussi bien qu'en politique ; il devait donc incliner vers le parti évangélical ou anti-ritualiste. On n'ignorait pas non plus qu'il avait peu de sympathie pour les ritualistes et qu'il les accusait de tramer, avec les papistes, la ruine de l'Église d'Angleterre. On était donc sûr de son appui moral : le chef du nouveau cabinet n'irait point, suivant toute apparence, jusqu'à prendre l'initiative d'une loi d'exception, mais du moins il n'en entraverait point la marche, s'il ne la favorisait de tout son crédit.

L'épiscopat sonda, sans aucun doute, M. Disraéli sur sa politique envers l'Église, et c'est à la suite de cet échange d'idées et de paroles que le mot d'ordre : « *A bas les ritualistes!* » commença à circuler dans les salons, dans la presse et dans le public. On était alors à la fin de février, à la veille de la réunion des *Convocations ecclésiastiques* et à la veille aussi de l'ouverture des Chambres du parlement. Le moment était solennel : l'orage depuis longtemps prévu allait enfin éclater, et il allait éclater par la faute de ceux qui auraient dû tout faire pour le prévenir.

Entre toutes les choses, en effet, qui ont imprimé aux dernières luttes religieuses de l'Angleterre des caractères d'étrangeté, il en est une qui étonne singulièrement : c'est de voir l'épiscopat tout entier se mettre à la tête d'un parti qui ne tend à rien moins qu'à détruire l'Église et le christianisme. Les évêques ne s'en sont peut-être pas rendu compte; mais il est certain qu'au lieu de combattre pour la foi, ils se sont battus pour l'incrédulité ; et c'est pourquoi on a vu se ranger à leur suite tous les mécréants et tous les infidèles que protége la liberté du sol anglais. Il y aurait eu là, ce semble, de quoi leur ouvrir, à tous, les yeux, si l'esprit de parti ne leur eût enlevé toute prévoyance.

Le mois de février disparut donc, au milieu de ces préoccupations politiques et religieuses. La *Church association*, fondée en 1865 pour persécuter les ritualistes s'efforçait de soulever les masses et d'ameuter l'opinion publique, tandis que, de son côté, l'*English Church Union*, fidèle au programme qu'elle s'était tracé de se tenir simplement sur la défensive, se bornait à faire un appel de fonds à ses membres, pour défendre deux ministres ritualistes, le révérend Parnell de Liverpool, et le révérend Edward de Prestbury.

Le mois de mars arriva et fournit à l'archevêque de Cantorbéry

une occasion naturelle de s'aboucher avec la *chambre basse* de sa *Convocation*, c'est-à-dire, avec le corps qui représente le mieux le clergé de second ordre de sa province. Il eût été naturel, ce semble, que, méditant un projet de loi où l'Église était particulièrement intéressée, il prît son avis. Il ne le fit pas, il se tut. Mais trois jours s'étaient à peine écoulés que le *Times*, mis au courant du complot épiscopal par un évêque dont l'indiscrétion est devenue proverbiale, publiait le projet de bill qu'on allait déposer sur le bureau de la Chambre des Lords.

Nous nous faisons difficilement, en France, une idée de l'étonnement qui accueillit cette nouvelle, dans toute l'Angleterre. Les journaux s'en emparèrent et la mesure parut généralement si mal conçue que le *Times* ne tarda pas à se déjuger et à reconnaître les défauts du projet de bill. « On n'avait pas besoin, disait le *Morning Post*, d'un bill pour faire observer les lois de l'Église, mais d'une révision complète de ces lois. »

Les critiques plurent sur le bill, et l'anxiété, déjà grande dans les cercles ecclésiastiques, redoubla de jour en jour. Le docteur Pusey prit l'initiative de l'opposition, et, dans trois lettres adressées au *Times*, il fit ressortir tout ce qu'il y avait de précipité, d'incohérent, d'inique même et de partial dans la loi qu'on venait d'annoncer.

Dans l'intervalle, cependant, le parlement s'était ouvert et le discours de la Couronne avait paru. Or, comme, dans ce discours, il n'était nullement question de proposer des lois ecclésiastiques, l'excitation produite par la nouvelle du *Times* commença à se calmer.

Cette période d'apaisement dura un mois, du 20 mars au 21 avril. Sans être complétement rassuré sur l'avenir, le parti ritualiste ne vivait plus dans l'inquiétude.

L'étonnement fut donc grand, le mardi, 21 avril, lorsque les journaux du matin portèrent partout la nouvelle que le primat d'Angleterre avait déposé, la veille, sur le bureau de la Chambre des Lords, « *un bill destiné à pourvoir à une exécution plus facile des lois concernant le culte public*[1] *!* »

Les critiques de la presse avaient montré à l'épiscopat qu'il fallait agir avec circonspection. Il n'était plus question, dans le nouveau bill, d'extirper le Ritualisme ; il fallait simplement abréger les procédures, en diminuer les frais, rendre l'observation des lois plus facile. Ce n'était plus un tribunal, moitié ecclésiastique, moitié laïque, qui devait juger les procès intentés à propos de la violation des rubriques du *Prayer Book*. Le bill constituait un tribunal composé de l'évêque et de trois assesseurs, dont l'un était à sa nomina-

[1] Le texte de ce projet de bill a paru dans le *Guardian* du 22 avril 1874, page 478, col. 2ᵉ.

tion. En réalité, c'était un pouvoir presque discrétionnaire que demandait l'épiscopat, et ce pouvoir semblait d'autant plus odieux que les évêques se soustrayaient aux coups de leur loi. Le primat fit un discours pour démontrer la nécessité d'une nouvelle législation ; il ne dit pas qu'il voulait poursuivre le Ritualisme, mais les faits qu'il releva et la rédaction de son bill démentaient toutes ses dénégations ; il ne visait qu'une espèce de délits ; et tandis qu'il accordait l'impunité à tous ceux qui violaient audacieusement les rubriques les plus formelles, il se montrait impitoyable pour tous ceux qui poussaient le scrupule jusqu'à observer rigoureusement des lois tombées en désuétude ; il poursuivait ce qu'on appelait alors les *excès de rituel*. Personne ne s'y méprit, et, en dépit des affirmations du premier prélat de l'Angleterre protestante, tout le monde comprit qu'il ne s'agissait que d'une seule chose, d'abattre le Ritualisme. L'archevêque livrait le premier ministre ritualiste venu à la discrétion d'un paroissien mécontent et d'un évêque hostile ; il voulait surtout que la monition de l'évêque eût son effet, *pendant le cours du procès* (*pendente lite*), et c'est dans cette clause, disait-il, qu'il fallait chercher l'essence de son bill.

Quelques voix appuyèrent cette législation, mais d'autres protestèrent contre cette loi inique dont on cherchait à hâter la promulgation, avec une précipitation indécente. L'évêque de Lincoln tint un langage ferme et mesuré. Il faut le dire, à son honneur, seul parmi tous les évêques d'Angleterre, le docteur Wordsworth s'est conduit, en toutes circonstances, d'une manière loyale, honnête, digne de son rang. Quand le primat eût fini son discours, il se leva pour demander du temps et pour conseiller une sage lenteur ; il laissa entrevoir les maux qui ne manqueraient pas de fondre sur l'Église, si on froissait les sentiments de la majeure partie du clergé d'Angleterre[1] ; mais ce langage, qui aurait dû mériter à son auteur de chaleureux applaudissements, ne lui valut que les injures de l'archevêque d'York ; il fut traité *d'extravagant*. L'expression était dure ; on ne se serait pas attendu à la trouver dans la bouche d'un archevêque parlant d'un de ses collègues ; mais la passion ne mesure pas ses paroles. L'impulsion était donnée, c'était fini : du commencement à la fin de ce mémorable débat, le langage de la raison ne devait jamais être écouté. L'occasion était favorable pour écraser la fraction réellement vivante de l'anglicanisme, il fallait en profiter.

[1] Il est notoire que le clergé, en masse, voit de très-mauvais œil le projet de législation introduit par l'archevêque. Deux faits, entre autres, le prouvent : 1° l'opposition des Convocations au bill. 2° Les signatures apposées aux pétitions pour ou contre le bill. Les promoteurs du bill n'ont pu réunir que 295 signatures cléricales, tandis que les adversaires en ont recueilli 2,640.

A force d'accuser les ritualistes de papisme, on avait fini par faire croire qu'ils étaient réellement coupables, et telle est encore la force des préjugés en Angleterre, que le seul mot de papisme suffit pour ameuter la multitude. L'archevêque avait fait vibrer cette corde, dans son discours, devant la Chambre des Lords, et les journaux du parti évangélical, le *Rock* et le *Record*, n'ont pas cessé, pendant quatre mois, d'imiter cet exemple. On a même accusé les jésuites de s'être déguisés en ritualistes pour préparer la chute de l'anglicanisme!

Le bill était désormais ouvert à la discussion publique. Il n'eut pas plutôt paru qu'il s'éleva de toutes parts un cri d'indignation; personne n'était satisfait : aux uns le bill paraissait simplement inique et ils ne voulaient pas de ses procédés sommaires; les autres ne le trouvaient pas assez radical, et auraient désiré qu'il fît une plus grande part à l'élément laïque; tous, ou presque tous, refusaient d'accorder aux évêques le pouvoir discrétionnaire qu'ils demandaient. Il faudrait relire les journaux de l'époque pour apprécier le désappointement du parti persécuteur : « Le bill de l'archevêque, disait le *Rock*, un des journaux les plus fanatiques du parti *évangélical*, le bill de l'archevêque ne trouve de faveur auprès de personne... La seule chose qui le recommande aux laïques, c'est que désormais les évêques ritualistes devront se présenter, sous leurs vraies couleurs, devant l'opinion, disons mieux, devant l'indignation publique... Tel qu'il est, le bill n'est bien vu, ni du clergé, ni du peuple... Le peuple trouve qu'il laisse trop à la discrétion des évêques, et le clergé se plaint qu'il leur donne trop de pouvoir. Ce qu'il nous faut, c'est un bill qui protége les intérêts de la réforme[1]. »

L'archevêque s'était bien attendu, sans doute, à rencontrer devant lui une opposition, mais il n'avait pas dû croire qu'elle serait aussi formidable, et d'ailleurs il pensait qu'il pouvait compter sur la recrudescence de fanatisme qu'avaient provoquée les derniers événements politiques et religieux. Il avait eu soin d'étouffer les dissentiments qui avaient pu se manifester parmi l'épiscopat, et il espérait qu'en se présentant au parlement, à la tête de ses collègues, il emporterait un vote d'acclamation ou que, du moins, si l'opposition osait se montrer, elle serait facilement vaincue, et vaincue par une écrasante majorité. Il comprenait cependant qu'il fallait agir vite et ne pas laisser le temps, aux uns de s'organiser, aux autres de réfléchir. Il demanda donc que la deuxième lecture du bill fût fixée à une époque très-rapprochée, et, chose qu'on n'aurait jamais attendue du chef de l'Église anglicane, il voulut, non-seulement soustraire l'exa-

[1] Le *Rock* du 1er mai 1874, p. 274, col. 1re.

men de sa loi aux représentants de l'Église, mais même braver leur légitime susceptibilité.

La *Convocation* de Cantorbéry devait se réunir le 29 avril, et l'archevêque réclama que son bill fût lu, pour la seconde fois, le 28, c'est-à-dire, la veille du jour où les chambres ecclésiastiques pourraient en délibérer. Agir ainsi, ce n'était plus seulement braver le corps dont il était le chef, c'était joindre l'insulte à l'indélicatesse, c'était fouler aux pieds toute décence et toute dignité : jamais primat d'Angleterre ne s'était joué plus audacieusement des droits de l'Église! Non-seulement le clergé de second ordre, sur lequel le bill allait peser d'une façon particulière, n'avait pas été consulté, mais on tenait, en quelque sorte, en passant le bill, la veille de sa réunion, à lui montrer que son opinion ne comptait pour rien. Redisons-le donc, c'était à la fois une bravade et une insulte. Et chose qui étonne, plus on y réfléchit, c'est que, dans l'épiscopat, l'évêque de Lincoln comprit seul la gravité de la situation ; seul il osa du moins élever la voix pour protester. Il fallut que l'opinion publique s'en mêlât, et ce furent des pairs laïques qui prirent la défense du clergé d'Angleterre, non pas contre le parlement, mais contre l'épiscopat. Le parlement n'était pas pressé d'en finir; il n'y avait que l'épiscopat qui voulût précipiter le vote du bill. Jamais peut-être, dans aucun pays, pareille chose ne s'était vue!

Renvoyée de deux jours, du mardi 28 au jeudi 30 avril, la seconde lecture devait l'être de nouveau jusqu'au 11 mai. En effet, le lundi 27 avril, le duc de Marlborough demanda à l'archevêque d'accorder quelques jours de délai pour laisser à l'opinion publique et au clergé le temps d'étudier le projet de loi et de manifester leur avis. Ce ne fut pas sans peine qu'il obtint ce qu'il demandait, et, si le lord chancelier n'était venu à son secours, le primat n'aurait jamais consenti à ajourner, même d'une minute, la seconde lecture.

Le discours que le primat fit en cette circonstance, à la Chambre des Lords, est un chef-d'œuvre de duplicité et de finesse. On voit bien qu'il a conscience de la justice de ce qu'on lui demande, mais on sent aussi qu'il comprend mieux encore tout ce que le délai peut amener de compromettant pour son projet de loi. Il hésite entre son devoir et son intérêt, jusqu'à ce que celui-ci finisse par l'emporter.

Certes, si jamais un corps quelconque eut le droit d'user de représailles, c'est bien le clergé d'Angleterre. On l'avait méprisé, insulté, bravé, et l'auteur de toutes ces insultes était celui-là même qui aurait dû le protéger de tout son pouvoir! L'irritation devait être grande et elle était légitime! Néanmoins, il faut le dire, à l'honneur

du clergé anglican, il s'est conduit, dans ces difficiles circonstances, d'une façon qui l'honore et à laquelle tous les organes impartiaux de l'opinion publique se sont plu à rendre hommage. C'était le 27 que le docteur Tait refusait publiquement, devant les pairs, de soumettre son projet de bill à l'examen de la *Convocation*, et le lendemain, le 28, alors que l'injure était toute récente et que ses paroles ne s'étaient pas encore refroidies, il était traîné, par l'opinion publique, devant son clergé, pour demander à ce clergé outragé d'approuver une loi persécutrice, pour prier ce clergé d'appuyer la loi qui allait le livrer à la discrétion de ses persécuteurs! L'occasion était certainement belle pour le clergé de second ordre : il pouvait en profiter pour donner une rude leçon à l'épiscopat, en le rappelant au devoir. Peu de monde y aurait trouvé à redire, et tout le monde aurait pardonné à sa dignité blessée quelques mots de colère. Il n'en fut pas ainsi : la discussion fut digne, calme, modérée; la loi fut examinée, discutée, dans son ensemble et dans ses détails, pendant une semaine entière; on poussa quelques plaintes, on exprima des vœux, on suggéra la ligne de conduite qu'il fallait tenir, on protesta en faveur des droits de l'Église méconnus, on repoussa les accusations déloyales, on critiqua avec justice les décisions judiciaires qu'on voulait imposer comme lois, et, en définitive, après huit jours d'étude, d'observations, d'amendements, on reconnut qu'il était impossible de recommander le projet de bill. Ceci se passait, du 29 avril au 8 mai, dans la chambre basse de la Convocation de Cantorbéry.

L'échec de l'archevêque était grave ; l'opinion publique, surexcitée chaque jour par les délibérations du clergé, que les journaux de toute nuance lui faisaient connaître, se prononçait de plus en plus contre le bill; l'opposition au dedans et au dehors de l'Eglise devenait plus nombreuse, plus décidée. Tous les journaux se préoccupaient de cette question, et les partis, placés ainsi en présence les uns des autres, devenaient menaçants.

Si l'épiscopat avait eu conscience de ses devoirs et si les évêques s'étaient conduits un peu moins en pairs et un peu plus en pasteurs de l'Église, il n'y avait qu'une seule chose à faire : retirer le projet de bill et adopter d'autres moyens pour remédier au désordre de l'Église anglicane. La sagesse et la politique conseillaient, toutes les deux, cette démarche; mais, pour le primat d'Angleterre, agir ainsi, c'eût été se suicider, et le docteur Tait, auquel les journaux avaient attribué, ou, pour mieux dire, suggéré l'idée de se démettre, n'en avait nullement envie. Il reparut donc devant la Chambre des Lords, pour réclamer la seconde lecture du bill, le lundi 11 mai. La séance fut orageuse : amis et ennemis criblèrent le projet de loi d'obser-

vations et de critiques ; il se dit des choses bien amères, car le bill ne satisfaisait personne ; mais, vu la persistance de l'épiscopat, on procéda à la seconde lecture pour la forme et on renvoya la discussion des diverses clauses du bill au comité.

Nous ne le suivrons pas dans ce travail souterrain, nous ne l'accompagnerons pas dans ces tranformations nombreuses qui le firent nommer plus tard, avec beaucoup de raison, une *loi protéenne.* Laissons-le donc suivre, dans l'ombre du comité, ce chemin pénible par lequel toute loi doit passer, en Angleterre, avant de prendre place dans les statuts du Royaume, et étudions l'état de l'esprit public.

II

Une fois la seconde lecture du bill accomplie, malgré la protestation modérée mais ferme des représentants de l'Église, il était évident, pour les personnes les plus prévenues, qu'une loi quelconque sortirait de la Chambre des Lords. Il était impossible qu'après tant d'éclat on se séparât sans rien conclure. « *Something must be done.* » Il fallait faire quelque chose ! Tel était le cri de la session, sinon le cri du royaume, et, puisqu'on avait tenté de vouloir remettre un peu d'ordre dans l'Église, il fallait aboutir à un résultat quelconque. L'opinion protestante, sinon l'opinion publique, réclamait une satisfaction. Quelle satisfaction fallait-il lui accorder et quelle loi fallait-il faire? — Voilà ce qu'on se demandait de toutes parts.

C'est pourquoi le 11 mai devient le point de départ d'une phase toute nouvelle dans l'histoire du « *Public Worship Regulation Bill.* » Toutes les questions politiques ou religieuses retombent dans l'ombre ou dans l'oubli, en présence de celle-là. C'est le sujet dont tout le monde parle ou sur lequel tout le monde écrit : l'Angleterre est en proie à une véritable fièvre, à une fièvre qui touche quelquefois au délire.

Plus intéressée qu'aucun autre parti à la confection d'une bonne loi, la Haute-Église songe dès lors à saisir fortement l'opinion publique et à peser sur les chambres, pour obtenir un bill inoffensif ou impartial. Aussi, dès ce moment, l'opposition qui, dans les premiers jours, s'était montrée tumultueuse, l'opposition s'organise, cherche un point d'appui, et, quand elle l'a trouvé, elle s'efforce d'entraîner tout dans son courant. Il ne s'agissait plus d'attaquer quelques détails, il fallait attaquer l'ensemble et renverser tout l'édifice en sapant la base. La saison, du reste, était on ne peut plus pro-

pice. On était au mois de mai, et on avait vraisemblablement encore trois mois devant soi.

En France, nous n'avons pas idée du nombre, de la puissance et de la vie des associations particulières qui existent en Angleterre. Qu'il s'agisse de poursuivre un but politique ou un but religieux, il se fonde aussitôt une société, et cette société fonctionne régulièrement, prélève des fonds, tient des assemblées et agit sur l'opinion publique. Chez nous, on demande tout à l'État; en Angleterre, l'État laisse tout faire aux particuliers. Or, comme pour agir en commun il faut s'entendre, c'est-à-dire se réunir; il s'ensuit que, chaque année, les mois de mai, de juin, de juillet et d'août sont plus spécialement consacrés aux assemblées annuelles connues sous le nom de *meetings*.

Il y avait là un levier puissant pour soulever l'opinion publique et former un courant énergique capable d'arrêter l'épiscopat, à la veille de devenir persécuteur. L'opposition ne tarda pas à s'en saisir. Tandis que des protestations se couvraient de signatures, on organisait aussi sur toute l'étendue de l'Angleterre des *meetings* qui devaient attirer d'abord l'attention, et, avec l'attention, la sympathie. C'est beaucoup, en Angleterre, que d'avoir l'air d'être persécuté, mais c'est mieux de posséder par-devers soi la justice et la loi; car, ainsi que le docteur Pusey l'écrivait au *Times*, si le peuple anglais aime la loi, il aime plus encore la justice. Le parti ritualiste prétendait avoir la loi en sa faveur, mais avait-il la justice? — L'épiscopat tout entier, à l'exception de l'évêque de Lincoln, l'accusait de *lawlessness*, c'est-à-dire de vivre en contradiction flagrante avec la loi. Quelle force n'eût pas été la sienne si, au lieu de dire, avec beaucoup de raison sans doute, mais sans s'appuyer sur un texte légal : « Regardez l'épiscopat : il nous accuse de violer la loi, et, au lieu de faire appel à notre loyauté, au lieu de s'adresser à l'Église dans ses synodes, pour faire une loi qui nous concerne plus que personne, il s'adresse à un Parlement composé, nous le voulons bien, de quelques anglicans, mais où les dissidents, les non-conformistes, les juifs, les infidèles et les catholiques dominent. » Oui, quelle n'eût pas été la force du parti ritualiste, s'il avait pu dire simplement au peuple anglais : « L'archevêque recourt au Parlement pour nous écraser, mais il n'en a pas le droit; il viole un pacte fondamental du royaume. Avant de recourir au Parlement, la loi lui ordonne de faire appel à l'Église! »

Certes, un pareil langage aurait autrement saisi l'opinion publique anglaise que toutes les déclamations dont étaient pleins les journaux religieux et politiques contre l'épiscopat. Or il se trouve précisément un texte très-formel qui trace au clergé d'Angleterre la

voie à suivre dans la révision de ses lois. Dans l'ardeur de la première lutte, personne ne l'avait remarqué; mais on finit par s'apercevoir qu'il y avait là pour l'opposition un appui solide, un terrain ferme, une base d'opération inexpugnable.

Dans la préface aux *XXXIX articles de religion*, la reine Élisabeth a prévu qu'il faudrait revoir de temps en temps les lois ecclésiastiques, et elle a déclaré que la *Convocation* devrait faire cette révision aux deux conditions suivantes : 1° d'en demander et d'en obtenir l'autorisation du gouvernement; 2° de soumettre les lois ainsi revues à l'approbation de Sa Majesté.

Ce texte est clair et formel. La révision des lois ecclésiastiques appartient aux *Convocations* de Cantorbéry et d'York. L'opinion publique avait déjà dit à l'épiscopat : « Avant de recourir au Parlement, vous devriez consulter le clergé; vous devriez savoir ce que pense l'Église. » Et ce cri de l'opinion publique avait été en partie entendu. Ne pouvait-on pas espérer que l'opinion publique forcerait encore le primat à entrer dans cette voie, qu'elle l'obligerait à demander à la Convocation, c'est-à-dire à son clergé, de revoir des lois qui étaient obscures, tout le monde, amis et ennemis, en convenait?

On crut devoir tenter l'entreprise; mais il était bien tard, et il paraissait bien difficile de faire revenir l'épiscopat sur une décision arrêtée en commun. En tous cas, comme il n'était pas inutile de se rendre l'opinion publique favorable, on essaya de faire entendre le langage de la raison et de la légalité. C'est pourquoi les ritualistes firent de la préface des XXXIX articles le point de départ d'une nouvelle campagne contre le bill. L'*English Church Union* mit en circulation une protestation ferme, claire, précise, qui prenait cette préface pour appui légal, et en peu de temps ce document se couvrit de signatures ecclésiastiques et laïques, au milieu desquelles figuraient quelques-uns des plus grands noms de l'Angleterre contemporaine. L'évêque de Lincoln, continuant le beau rôle qu'il avait accepté dès le premier jour, donna à cette protestation une approbation entière, et la fit publier dans les journaux.

On s'était enfin placé sur le terrain de la légalité. Aussi, en dépit de l'irritation des adversaires du ritualisme, ce langage ferme et mesuré produisit un grand effet sur l'opinion. Le comte de Limerick et le duc de Marlborough portèrent cette protestation à la Chambre des Lords le jeudi 4 juin, et demandèrent qu'on sursît à toute législation ecclésiastique. Ils échouèrent dans leur tentative : 139 voix contre 29 déclarèrent qu'il fallait passer outre. Néanmoins leur démarche ne fut point stérile, ainsi qu'on le verra, et les évêques, qui se liguaient contre les droits de l'Église avec tout ce qu'il y avait de sectaires et de fanatiques en dehors ou au dedans du protestantisme,

les évêques commencèrent, sinon à douter de leur succès final, au moins, à trembler pour leur succès durant la présente session. Leurs inquiétudes augmentèrent bien davantage, quand ils virent des *meetings* s'organiser de toutes parts, et leur anxiété dut être au comble, en présence de la démonstration vraiment grandiose qui eut lieu, le 16 juin, à Saint-Jame's Hall.

L'*English Church Union*, qui dirigeait l'opposition, avait tenu le matin même son *meeting* annuel, le quinzième depuis sa fondation[1]. On y avait prononcé de remarquables discours et pris d'importantes résolutions; mais l'effet fut bien autre, le soir, à Saint-James's Hall. Dès sept heures, la salle, qui peut contenir plus de trois mille personnes, était comble. Quoique les hommes seuls fussent admis, sur la présentation de cartes spéciales, l'affluence devint bientôt si grande, qu'il fallut organiser, dans une autre partie du bâtiment, un *meeting* supplémentaire. Là se trouvait tout ce que l'Angleterre contemporaine possède de plus éminent par le talent, par la vertu, par les œuvres. Les chefs du *Revival* y étaient presque tous : c'étaient Pusey, Liddon, Carter, Denison, West, Wagner, Lowder, Littledale, et cent autres. L'assemblée était présidée par Charles Lindley Wood, fils de lord Halifax, et président de l'*English Church Union.* Et tous ces hommes étaient là pour affirmer leur attachement à la *foi catholique*, leur dévouement à l'Église d'Angleterre ! On avait présenté les ritualistes, à la Chambre des lords, comme une poignée de jeunes gens sans passé et sans avenir, sans expérience de la vie et sans influence dans la contrée, et il y avait là six à sept mille hommes représentant toutes les classes de la société, représentant, en particulier, la fraction la plus nombreuse de l'Église anglicane; des hommes d'une grande renommée en Angleterre, quelques-uns même d'une célébrité européenne. Et tous ces hommes avaient la foi ! Jamais peut-être Saint-James's Hall n'avait vu une telle assemblée d'élite; jamais, au moins, elle n'avait offert un tel spectacle. Ceux qui ont entendu le *Credo* chanté par ces milliers de voix mâles et attristées n'oublieront pas de longtemps ce souvenir, et le 16 juin 1874 demeurera éternellement gravé dans leur mémoire.

Quand le docteur Pusey se leva pour prendre la parole, l'assemblée toute entière se dressa sur pieds, et pendant quelques minutes

[1] D'après le compte rendu de cette année, cette société possède 10,517 membres, se répartissant de la façon suivante : 2,170 ecclésiastiques, 4,434 laïques, 3,455 femmes et 458 associés ordinaires. (Voir le *Church Times* du 12 juin 1874, p. 288, col. 4e, au milieu). La société a pour organe officiel la « *Church union Gazette* » qui se publie Burleigh street, 11, Strand, W. C. et paraît tous les mois. La « *Church Review* », le « *Guardian* », le « *Church Times* », etc., donnent aussi la plupart des nouvelles qui intéressent les associés.

ce furent des salves d'applaudissements à faire trembler l'édifice. Si les échos en parvinrent aux oreilles du Parlement, plus d'un évêque dut sans doute se mettre à réfléchir. « Nous sommes tristes, très-tristes, dit l'illustre professeur d'Oxford; nous sommes tristes... Toutefois, ces forces qu'on concentre contre nous démontrent notre puissance. Ce n'est pas avec la roue qu'on écrase un papillon, ni avec un marteau qu'on détruit un cousin. C'est donc rendre témoignage à notre force que de recourir au Parlement pour nous écraser. (*Grands applaudissements.*) On veut nous écraser en toute hâte, pour que nous n'ayons pas le temps de croître... On a fait montre, devant la Chambre haute, des frais que coûte un procès; mais on a oublié de dire que, dans un cas, toutes ces folles dépenses ont été faites pour poursuivre un individu qui a été finalement acquitté. On a publié avec grand soin partout, dans la presse, que ce bill était destiné à protéger les laïques contre l'arbitraire du clergé (*Cris de dérision*), et cependant on a tenté en vain, dans la Chambre des Lords, de soustraire à l'action du bill les temples où il n'y a pas de charge d'âmes, et où tout le monde est du même avis. En vain on a essayé, la nuit dernière, d'obtenir que les plaintes fussent faites par des paroissiens résidants. Les *paroissiens lésés* peuvent vivre dans les forêts de l'Amérique; il leur suffit d'avoir quelques biens dans la paroisse. Ce n'est pas sans difficulté qu'on est parvenu à rendre nécessaire le consentement de trois de ces paroissiens absents pour intenter un procès. On a demandé inutilement que le consentement de dix fût nécessaire; en vain encore on a réclamé qu'ils fussent communiants. Et cependant presque tous les rites qu'on attaque se rapportent à la *Sainte communion*[1]. Ceux qui voudraient nous anéantir ne croient donc pas pouvoir trouver trois communiants qui se plaignent des rites usités à la Sainte communion. (*Tonnerre d'applaudissements.*) Donc ils admettent encore que les communiants aiment les rites. Que devient dès lors cette allégation prétendue, que le bill est destiné à protéger les laïques, quand, pour trouver seulement trois *paroissiens lésés*, il faut faire appel à des absents; à des absents qui peuvent n'avoir rien dans la paroisse; à des absents qui peut-être n'ont rien à faire avec notre culte, qui n'adorent Dieu en aucune façon, ou qui du moins ne l'adorent pas comme l'Église.. » (*Salve d'applaudissements.*)

Les discours qui furent prononcés en ce jour ne forment pas moins de quatre-vingt-huit pages in-8° très-compactes. On s'imagine dans quel état le bill du primat de Cantorbéry sortit de cette

[1] C'est ainsi que le *Common prayer Book* appelle l'office correspondant à la messe.

discussion; mais ce qu'on s'imaginera plus difficilement, c'est l'excitation que de pareilles harangues produisirent dans toute l'Angleterre, quand elles furent portées le lendemain par la presse aux quatre coins du royaume. Il y avait là des représentants de cent soixante-sept villes et de cent quarante-deux *meetings* régionaux tenus les jours précédents.

L'effet de cette démonstration fut immense. L'alarme se mit au camp du primat, et pendant quelques jours le désarroi fut complet. Désormais il ne fallait plus parler de « jeunes ritualistes » sans passé et sans avenir. Le coup était rude. Pour parer aux suites qu'il pouvait avoir, le *Banc* des évêques tint conseil; mais on ne saisit pas tout de suite ce que conseillait, nous ne disons pas la loyauté, mais la simple habileté. Il était urgent d'agir et de montrer à l'opinion publique, déjà exigeante, qu'on n'avait aucune intention de manquer à la justice ou de violer les pactes fondamentaux du royaume. C'est alors que l'évêque de Londres déposa, sur le bureau de la Chambre des Lords, un projet de bill assez étrange. D'après ce projet, la *Convocation* pouvait désormais revoir les rubriques, et ces rubriques, ainsi revues, devenaient obligatoires, après être demeurées quarante jours sur le bureau du Parlement, sans qu'aucune observation eût été transmise au gouvernement de Sa Majesté.

On voulait donner une satisfaction à l'opinion; mais la manœuvre était maladroite, car le Parlement pouvait se demander alors : A quoi bon le bill de l'archevêque? En tout cas, il pouvait désirer discuter les deux lois ensemble, ce qui aurait exigé au moins un délai d'un an. Aussi le parti anti-ritualiste ne tarda-t-il pas à reconnaître la fausse manœuvre qu'il avait faite, et l'évêque de Londres retira son projet de bill. Comme il fallait néanmoins faire quelque chose, on renouvela les *Letters of Business*, afin que les convocations pussent se réunir et revoir les rubriques du *Prayer Book*. C'était un pur leurre, ainsi qu'on le vit plus tard; car le passage de la loi ne fut pas plutôt assuré que les Convocations furent prorogées, et on ne les a point rappelées depuis. Le bill fut donc lu pour la troisième fois le 25 juin, et transmis à la Chambre des communes, qui en fixa la seconde lecture au jeudi 9 juillet.

III

Il est difficile de s'imaginer l'état d'exaspération des esprits et la tournure âpre que prit, à partir de cette époque, la polémique autour du *Public Worship Regulation Bill*. On avait déjà prévu cepen-

dant le succès final du projet de loi dans la Chambre des Lords, et on s'était même demandé bien des fois quel accueil la Chambre des communes allait faire au bill remanié. La question avait son importance, mais elle était loin d'être la plus grave, car ce bill, qui avait déjà causé tant de surprises, en ménageait de plus étonnantes encore, avant de devenir un acte du Parlement britannique.

Jusqu'à ce jour, en effet, cette mesure s'était présentée sous un côté plutôt religieux que politique. On avait bien sans doute profité de l'arrivée d'un ministère conservateur pour introduire cette législation; mais le gouvernement n'avait voulu, ni en prendre l'initiative, ni en endosser la responsabilité. Il s'était borné au rôle de spectateur, environnant de respect le corps épiscopal, mais, après tout, laissant à la sagesse des chefs de l'Église le soin de voir s'il y avait quelque mesure à prendre, et, dans ce cas, à déterminer celle qu'il convenait d'adopter. Le gouvernement était resté muet; quelques membres du cabinet appuyaient le bill, d'autres le combattaient. Quant au chef du ministère, il n'avait rien dit, si bien que tout le monde se demandait : « Que pense M. Disraeli? » Quelques jours avant que le bill sortît de la Chambre des Lords, le premier ministre avait parlé de l'Église; mais sa réserve avait été telle, que son langage avait alarmé les évangélicaux et rassuré les ritualistes. On ne pouvait être, ni plus prudent, ni moins honnête; car l'opinion du gouvernement était faite, et le bill, perdant son caractère religieux, allait revêtir un caractère tout politique.

La seconde lecture était fixée au jeudi 9 juillet. On s'attendait à des débats animés; mais la curiosité et l'impatience des partis redoublèrent, quand on sut, dans le public, que l'ancien premier ministre devait combattre le projet de loi. Déjà les amendements que plusieurs autres membres des *Communes* se proposaient de soutenir circulaient dans les journaux; on attendait impatiemment la lutte; la curiosité était éveillée au dernier point; l'anxiété était au comble.

Huit jours avant la séance, les places étaient retenues, et quand vint le jour de la discussion, les galeries et les tribunes de la Chambre furent remplies bien longtemps d'avance. Il aurait fallu remonter bien haut dans le passé pour trouver une affluence aussi considérable, aussi choisie. Quand le *recorder*, M. Russel Gurney, eut pris la parole, le silence se fit immédiatement, et on prêta l'attention la plus soutenue. Son discours habile, soigneusement préparé, fut écouté toujours, et fréquemment applaudi. D'autres orateurs parlèrent pour et contre; mais les honneurs de la séance furent pour l'honorable M. Gladstone.

Fidèle à son passé, s'inspirant d'un sentiment de haute justice, songeant aux malheurs qui pouvaient fondre sur le pays, au cas où le

fameux bill deviendrait une loi anglaise, l'ancien premier ministre l'attaqua avec une vigueur incomparable. Jamais, de l'aveu de ses ennemis eux-mêmes, il n'avait parlé avec plus de clarté, de force et de sobriété. Chaque mot portait, et cependant jamais peut-être, durant sa longue carrière politique, M. Gladstone ne fut moins applaudi. L'auditoire était charmé et rétif tout ensemble; il écoutait avec plaisir le puissant orateur, mais on sentait que son opinion était faite, et qu'une forte majorité était acquise à la nouvelle loi. Et cependant, avec quelle puissante ironie, avec quelle redoutable logique l'orateur réfutait ou attaquait ses adversaires! On se rappellera longtemps deux ou trois passages qui provoquèrent dans l'auditoire un frémissement mal étouffé. Quant aux évêques qui assistaient à la séance, ils durent courber involontairement la tête, lorsque, emporté par le feu de son discours, M. Gladstone s'écria, dans un sentiment de légitime indignation : « Je n'aime pas un bill qui, par son silence, semble sanctionner implicitement l'illégalité, pourvu qu'elle soit commise par un évêque. (*Applaudissements.*) Or tel est le bill déposé en ce moment sur le bureau de la Chambre. Ce bill dit, en effet, qu'un évêque pourra commettre toutes les illégalités possibles sans tomber sous les coups de cette loi. (*Applaudissements.*) Si le bill arrive au comité, je demanderai au comité s'il est d'avis, en 1874, de donner aux évêques une charte pour transgresser la loi?... Seraient-ils des saints ou des anges, que je ne voudrais point passer un acte pour leur donner le pouvoir de transgresser la loi sans encourir les conséquences d'un semblable délit. » (*Applaudissements et rires.*)

Jamais premier ministre n'a peut-être mieux connu que M. Gladstone les questions religieuses et l'histoire ecclésiastique d'Angleterre, son témoignage fait autorité; quand il tombe de sa bouche ou de sa plume des aveux comme ceux qu'on trouve dans son *Autobiography* écrite en 1868, presque au moment où il parvenait au pouvoir, on peut les prendre à la lettre. Nous ne croyons pas cependant que M. Gladstone ait jamais montré plus de courage que dans son dernier discours. Il fallait de l'audace pour oser parler comme il le fit devant une assemblée protestante, et pour prononcer les paroles qu'on va lire, paroles qui demeureront désormais gravées au front de l'Église d'Angleterre comme un stigmate indélébile. Quel étonnement ne dut pas être, en effet, celui de la Chambre, lorsqu'il laissa tomber sur elle ces mots terribles : « Qu'était l'Église d'Angleterre, il y a quarante ou cinquante ans? *C'était le scandale de la chrétienté!* Ses congrégations étaient froides, mortes, irrespectueuses. Ses chants indignaient tous ceux qui avaient quelque respect pour la maison de Dieu; son clergé, sauf de nombreuses exceptions..... était composé d'hommes mondains, dont le moindre souci

était de conformer leur conduite à leur sublime vocation..... Voilà de quel abîme nous sommes sortis ! Et c'est pourquoi, lorsque j'entends se plaindre de l'ordre de choses actuel, je ne puis m'empêcher de me rappeler que le bien l'emporte énormément sur le mal, et qu'il est dû uniquement aux merveilleuses transformations opérées dans l'Église d'Angleterre. »

C'était plus qu'un beau discours que venait de prononcer M. Gladstone, c'était une belle action, une action généreuse qu'il venait d'accomplir. N'était-il pas, en effet, beau pour cet homme que l'Église avait renversé du pouvoir, de faire taire ses froissements légitimes, pour prendre en main la cause du clergé persécuté, et du clergé persécuté par ceux qu'il venait d'élever au suprême honneur du gouvernement? Jamais la loyauté du caractère de M. Gladstone ne s'est mieux manifestée à tous, et la postérité lui saura gré, un jour, d'avoir défendu les ritualistes, comme d'une des plus belles actions de sa vie.

La Chambre était néanmoins gagnée à la cause de l'archevêque. Elle voulait, elle aussi, « faire quelque chose » pour défendre le protestantisme menacé.

Le lundi 13 juillet, M. Disraéli, qui s'était tu pendant la première séance, et qui avait voulu, ce semble, connaître exactement l'opinion de la Chambre avant de se prononcer ouvertement, M. Disraéli annonça que les débats continueraient le mercredi 15 juillet; il déclara, en outre, qu'il tenait à ce que les six résolutions de M. Gladstone fussent discutées, mais il prévint qu'il les combattrait à outrance, déterminé à ne rien céder. La parole était grave : le bill de l'archevêque n'était plus une mesure ordinaire; la question religieuse se compliquait d'une question politique; désormais c'était une affaire de cabinet. Le gouvernement jetait le masque et se déclarait ouvertement pour les évangélicaux contre les ritualistes.

Ce fut bien autre chose encore, le mercredi 15 juillet, à la reprise des débats qui devaient se terminer par la seconde lecture. M. Disraéli se leva pour appuyer le bill, et démentant toutes les dénégations accumulées par le primat ou par les fauteurs du bill, désavouant tous ceux qui avaient cherché à calmer l'opinion publique, en affirmant qu'on ne voulait pas écraser un parti, il s'écria, emporté par la vue d'une majorité compacte et d'un succès certain : « Qu'est-ce que le bill? J'ai cherché à le définir en disant que c'était une loi destinée à jeter à bas le ritualisme. Plusieurs personnes ont accepté ma définition : je suis ici pour la reproduire, car elle me paraît expliquer d'une façon aussi claire qu'exacte le but de cette loi. » Puis, allant plus loin et se demandant ce qu'était le ritualisme, il traita les ritualistes de traîtres aux lois constitutionnelles

de l'Angleterre, d'ennemis de l'État, de parjures à leurs serments, et, espérant les accabler sous le poids du ridicule, il définit leurs cérémonies une *messe en mascarade*.

Le mot fit fortune; depuis lors, il a servi de cri de ralliement au parti *évangélical*, dont les journaux n'ont cessé de le reproduire. C'était fini; la bataille était à peu près perdue pour les ritualistes devant le Parlement. Le bill, lu une seconde fois le 15 juillet, passa aux comités pour y subir quelques modifications; il en sortit, le 4 août, pour revenir à la Chambre des Lords. Les nobles lords le modifièrent de nouveau et le renvoyèrent aux Communes le 5 août. Il se livra ici encore un combat qui ne fut pas sans gloire, mais c'était un effort désespéré et inutile. Le sort en était jeté : le *Public Worship Regulation Bill*, après mille transformations et mille accidents divers, allait prendre place parmi les lois de l'Angleterre (7 août 1874), sous le nom de « *Public Worship Regulation Act.* »

IV

Jamais peut-être mesure législative n'a passé par autant de péripéties. C'est une loi qui fera époque dans l'histoire parlementaire comme dans l'histoire religieuse de l'empire britannique. A ce titre, il faudrait peut-être en donner le texte définitif; mais nos lecteurs ne nous le demandent pas. Qu'il nous suffise de leur dire que cet engin de guerre, à force de se modifier, a fini par devenir à peu près inoffensif. Tout le monde reconnaît qu'il ne fera *par lui-même* ni grand bien, ni grand mal. Dans l'intention de ses promoteurs, il devait abréger les lenteurs des procès, en diminuer les frais, revêtir les évêques de nouveaux pouvoirs, anéantir enfin le ritualisme.

De tout cela rien n'est fait ou ne sera fait : le Ritualisme sort de la lutte plus fort qu'il n'y est entré; il est plus connu, et il ne tardera pas à devenir plus populaire. Les évêques demandaient des pouvoirs discrétionnaires; on les a dépouillés de celui qu'ils avaient. Au lieu de juger eux-mêmes les causes ritualistes, c'est un juge séculier, aux appointements de 75,000 francs, qui en prendra connaissance. Quant aux frais et aux lenteurs des procès, on ne peut rien dire encore : il faut attendre l'avenir; seul il pourra nous apprendre jusqu'à quel point on a réussi. Au lieu, en effet, de déclarer, comme elle le faisait dès le principe, seulement illégaux les excès de rituel, ce qui était une révoltante injustice, la loi définitive condamne toutes les violations des rubriques, quelle qu'en soit la nature, qu'elles aient lieu par excès ou qu'elles aient lieu par défaut.

Cette impartialité apparente a fait dire à beaucoup de personnes

que le « *Public Worship Regulation Act* » ne ferait ni grand bien, ni grand mal. A notre avis, c'est une erreur : cette loi aura du retentissement dans l'avenir religieux de l'Angleterre. C'est toute une révolution qui vient de s'accomplir. M. Disraéli l'a dit, avec sa pénétration habituelle. La guerre a commencé entre l'Église et l'État, en Angleterre comme en Allemagne, avec cette différence notable toutefois qu'en Angleterre l'État a pour lui les chefs de l'Église, et que l'Église n'est qu'une secte protestante. Quelles seront les suites probables de cette lutte? Dieu seul le sait au juste, mais il ne nous est pas défendu de chercher à les prévoir. L'Angleterre n'est point la Prusse; M. Disraéli n'est pas M. de Bismark, et le parti ritualiste est moins encore l'Église catholique.

V

Tout dépend désormais de la révision du *Common Prayer Book*, car, ainsi qu'on a pu le remarquer déjà, le « *Public Worship Regulation Act* » n'est qu'une loi destinée à faire observer les lois ecclésiastiques. Or ces lois ecclésiastiques sont contenues dans *le Livre de la commune prière*, dans *celui des Homélies* et *dans les XXXIX articles de religion*. Laissera-t-on ces lois telles qu'elles existent? Dans ce cas, les évangélicaux auraient peut-être à se repentir bientôt d'avoir provoqué l'agitation dernière. Le bill qu'on vient de passer est un glaive à plus d'un tranchant : il peut blesser ceux qui l'ont forgé mieux encore que ceux qu'il devait, tout d'abord, faire périr. C'est pourquoi, avant de clore cet article, il est nécessaire de jeter un regard en avant et de chercher à prévoir l'usage qu'on fera de cet engin de guerre. Après avoir fait l'histoire de son passé et de son présent, il convient d'essayer d'esquisser à grands traits son histoire à venir. Nous devons à ceux qui nous lisent de leur faire connaître les conséquences probables d'une mesure législative qui a eu tant de retentissement. Pour cela, disons d'abord quelle est la situation des partis.

Avant tout, il est un fait certain, c'est que les ritualistes n'ont été et ne sont l'objet de la haine des évangélicaux que parce qu'ils se rapprochent de Rome, dans leurs croyances, dans leurs cérémonies, dans leurs pratiques, dans leurs institutions de bienfaisance. C'est un papisme déguisé, affirme-t-on, et l'esprit de secte, qui veut voir le jésuite partout, dénonce dans le ritualisme une conspiration jésuitique. Les journaux sectaires, comme le *Rock* et le *Record*, l'ont dit et le répètent tous les jours; l'archevêque l'a affirmé devant les lords; les chaires publiques ont propagé l'accusation, et M. Disraéli

lui-même, le jour où, jetant le masque, il déclarait ouvertement qu'il fallait *écraser le ritualisme*, dépeignait les *ritualistes* comme des papistes travestis. Aussi le protestantisme, avant comme pendant la lutte, n'a-t-il fait entendre qu'un seul cri : « A bas les ritualistes! Les ritualistes à Rome! »

N'aurions-nous pas d'autre fait à citer que c'en serait assez pour nous faire apprécier les progrès du catholicisme en Angleterre, au dedans comme au dehors du protestantisme. On essaye de nier ces progrès; on publie des statistiques en apparence défavorables au papisme, mais cette frayeur qui s'empare d'une nation proteste contre les chiffres qu'on aligne, et dément toutes les dénégations qu'on accumule[1]. On ne crierait pas ainsi contre le catholicisme, si on ne sentait de toutes parts qu'il chemine, lentement peut-être mais sûrement; on ne s'armerait point de lois exceptionnelles, de lois persécutrices s'il n'y avait un puissant adversaire à frapper. On s'arme, on s'agite, on proteste, donc le catholicisme avance; c'est un fait. Le protestantisme cherche à l'arrêter, c'est naturel. Il fait son devoir; il combat *pro aris et focis*, et si des luttes parlementaires on en venait à des luttes sanglantes, nous n'en serions ni surpris, ni effrayés. Le bigotisme protestant est dans son rôle. Mais arrêtera-t-il le catholicisme? — Toute la question est là : essayons d'y répondre.

Constatons d'abord un fait, c'est que jamais les vices du système anglican n'ont été plus clairement mis à nu que dans cette dernière lutte parlementaire. La loi a passé, mais sous une forme inoffensive pour le ritualisme, tandis qu'elle devait tout d'abord l'extirper. C'est déjà un grave échec pour les évangélicaux, et pour en prévoir d'autres dans l'avenir, il suffit de connaître l'état des partis. D'abord, toute entente est désormais impossible. Elle eût été facile avant le bill, si, comme le conseillaient le bon sens, l'expérience et les idées modernes, on avait commencé par consulter l'Église et sollicité ses représentants d'éclaircir la loi. Tout le monde sentait, en effet, le désordre profond de l'Église, tout le monde s'en plaignait, et tout le monde demandait également qu'on conciliât, dans une certaine mesure, l'uniformité avec la liberté. L'entente ne se fera plus désormais. Les rubriques du *Prayer Book* seront modifiées peut-être,

[1] On peut voir un travail de ce genre dans le « *Geographical Magazine* » de juin 1874. M. E. G. Ravenstein porte le nombre des églises ou chapelles catholiques à 1,025, celui des prêtres à 1,895, celui des religieux à 675. — En 1873, le *Daily Telegraph* du 4 juin publiait, avec l'autorisation de Monseigneur Manning, un remarquable article dont nous extrayons les chiffres suivants : l'Angleterre possédait alors 1 archevêque, 12 évêques, 1,621 ecclésiastiques, 1,016 églises ou chapelles publiques, 6 grands collèges, 10 collèges moindres, 1,000 écoles environ. Le nombre des catholiques en Angleterre et dans le pays de Galles s'élève à 1,500,000 âmes. Suivant M. Ravenstein, en 1871, il n'y avait dans la Grande-Bretagne que 1,193,000 catholiques.

mais ce sera dans un sens hostile à un des deux partis. Qui des deux l'emportera? Nous ne le savons; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que l'entente ne se fera pas. Les esprits sont trop divisés et les différends ont pris des proportions trop étendues. Les Chambres basses des deux Convocations sont en opposition avec les deux Chambres hautes, et par suite encore en opposition avec le Parlement. Elles comprennent les droits de l'Église; elles possèdent le sens chrétien; elles sentent que ce n'est pas à des assemblées composées de juifs, d'infidèles ou de mécréants à régler les affaires purement ecclésiastiques. M. Disraéli a dit le mot, parce qu'il a vu juste : Chez les Anglais la guerre a commencé entre l'Église et l'État. Sera-ce l'Église qui aura le dessus? Sera-ce l'État?

L'État a pour lui, avec la force matérielle, deux fractions de l'Église, l'Église-Basse et l'Église-Large. L'épiscopat est même à son service. Quelle singulière coïncidence que celle qui vient de se présenter en Angleterre, entre deux faits, à la distance de trois siècles! Lorsque Henri VIII fit schisme avec l'Église romaine, un seul évêque eut le courage de résister; et aujourd'hui, quand l'État fait schisme avec l'Église anglicane, un seul évêque, celui de Lincoln, prend la défense des droits de l'Église. Les vingt-sept autres, le primat en tête, désertent le poste d'honneur, se courbent devant le Parlement, se dépouillent de leur autorité et vont au-devant des fers qu'on leur tend. Ils consentent à persécuter ceux qui, de leur aveu même, forment la portion la plus zélée de leurs ouailles. N'est-ce pas vraiment étonnant, et une leçon aussi solennelle ne sera-t-elle point comprise?

Voilà donc les éléments que l'État compte dans son armée. Voyons quelle est la puissance de chacun d'eux. L'épiscopat est avec l'État, disons-nous, mais l'épiscopat anglican est tombé dans la déconsidération. Ses amis lui ont adressé des éloges : c'était naturel; mais ses ennemis lui ont décoché des traits qui l'ont blessé mortellement; il s'est dévoilé bien des faits, de rudes vérités se sont dites, et nous doutons que l'épiscopat se relève jamais de sa chute. Que de misères cachées ces débats ont mises au jour! Que d'ignorance, de passion, de servilisme n'ont-ils pas dévoilé! L'archevêque de Cantorbéry a été accusé et convaincu de fausseté et de mensonge, celui d'York a soutenu publiquement une demi-douzaine d'hérésies; les autres évêques ont accepté le rôle qu'on leur a fait jouer, sans qu'aucune protestation se soit fait entendre! Seul, le docteur Wordsworth s'est conduit avec noblesse! seul il a maintenu l'honneur du sacerdoce! — On avouera que la situation est grave et que l'État possède dans l'épiscopat un bien faible allié.

Passons maintenant aux *évangélicaux* et aux *rationalistes*, c'est-à-dire à l'Église-Basse et à l'Église-Large.

D'abord, il est un fait reconnu par ces deux partis, c'est qu'ils n'égalent pas en nombre[1] la Haute-Église, et nous pouvons ajouter qu'ils l'égalent moins encore en influence. S'ils subsistent, ce n'est point par leur propre force, c'est par la force de l'opposition. Il en est d'eux par rapport à la Haute-Église, comme du protestantisme tout entier par rapport au catholicisme, comme de toute opposition par rapport au gouvernement. Ils vivent de préjugés, de haines et de rancunes. Le préjugé, voilà une des grandes forces de l'anglicanisme. Mais nous sommes à une époque où les préjugés se dissipent; les hommes se voient, se fréquentent, s'estiment et reconnaissent qu'ils ne sont pas aussi éloignés les uns des autres qu'ils le croient. L'anglicanisme a tenu bon tant qu'il n'a eu aucun rapport avec le catholicisme; mais aujourd'hui tout ce qu'il contient d'éclairé et d'honnête, sa fraction la plus vitale, la seule pleine d'ardeur et de zèle, cette fraction comprend que tout n'est pas mauvais dans le catholicisme[2]. Elle commence à rendre justice à l'Église catholique : la nuit tombe, le jour se fait, la lumière arrive, des rapprochements s'opèrent, et on soupire déjà après le jour où on pourra s'embrasser : *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !* De combien d'âmes en Angleterre n'est-ce pas en ce moment le désir, et que d'efforts ne font-elles pas pour hâter l'arrivée de ce jour et de cette heure !

Le parti *évangélical* et *rationaliste*, les *dissidents* et les *non-conformistes*, etc., sont évidemment les alliés de l'État dans la campagne qu'il entreprend contre l'Église, mais ce sont des alliés compromettants, des alliés qui ne tarderaient pas à cesser d'être chrétiens, s'ils n'avaient devant eux des chrétiens à combattre et à exterminer. Voilà donc les forces de l'État; voici maintenant les forces de l'Église.

La Haute-Église d'Angleterre est plus nombreuse, à elle seule, que les deux autres, et elle a surtout plus d'influence morale. Elle est divisée, sans doute, en plusieurs partis : les *ritualistes* sont à l'avant-garde et touchent presque au catholicisme[3]; ils tiennent

[1] Voici, d'après M. Richard F. Littledale, quelle serait la force des trois partis qui se divisent l'Église anglicane. Le nombre des *clergymen* est de 20,000 environ. Sur ce nombre, 10,000 au moins appartiennent à la *Haute-Église*, 5,000 au plus à la *Basse-Église*, 2,000 à l'*Église-Large*. 3,000 seraient sans couleur bien tranchée. (Voir le *Church Times* du 15 août 1873.)

[2] En 1851 on réunit 350,000 signatures contre le catholicisme; en 1873, on n'a pas pu en recueillir plus de 60,000 contre *l'enseignement des doctrines romaines dans l'Église d'Angleterre.*

[3] Un premier essai de statistique, fait dans un petit volume paru cette année, (*the Tourist's Guide*) a montré qu'il y avait plus de 1,250 *temples ritualistes.* Le *Mackeson's Guide to the churches of London, etc.*, contient des tableaux comparatifs vraiment instructifs et consolants. (Voir le *Church Times* du 6 février 1874, p. 69.)

même à s'appeler *catholiques;* ils aiment le langage, les pratiques, les cérémonies, toutes les choses extérieures enfin qui les mettent en rapport avec les chrétiens du monde entier. Leur position a cependant quelque chose d'anormal, et c'est là ce qui fait leur faiblesse devant l'ennemi : reconnaissant, en effet, que l'Église anglicane a erré et détestant le protestantisme auquel ils attribuent ses erreurs, ils ont reconquis le terrain perdu, mais ils l'ont reconquis sans ordre, sans règle, sans loi, sans principe, uniquement parce que leur esprit et leur cœur leur ont dit que telle vérité était à enseigner et telle coutume à prendre. Ils ont fait, pour tout dire en un mot, du désordre en voulant rétablir l'ordre. Ils ont conquis une situation, mais il reste à la défendre, et cela leur est logiquement impossible; ils ont fait trop de chemin ou pas assez. Amis et ennemis le leur disent, et le cri qui a retenti partout dans ces derniers temps : « *les ritualistes à Rome !* » Ce cri, disons-nous, s'explique sans peine. C'est la logique qui le pousse. Le catholicisme et le rationalisme se conçoivent, mais toute position intermédiaire est fausse, inconséquente, périlleuse.

C'est néanmoins dans la Haute-Église que se trouve la véritable vie. C'est un arbre qui n'est pas arrivé à son complet développement; des obstacles l'arrêtent, mais que ces obstacles viennent à s'évanouir, et il y aura là une force invincible.

On a bien essayé de diviser la Haute-Église. Le primat de Cantorbéry et M. Disraéli ont fait appel à tous ceux qui conservent encore les anciennes idées de la Haute-Église; ils les ont invités à rompre avec les ritualistes, mais ce cri ne sera pas entendu : les persécutions qui vont commencer effaceront, nous n'en doutons pas, toutes les divergences qui existent entre les membres de cette fraction de l'Église anglicane. Il y a là un corps compacte qui trouvera dans son union des éléments de victoire.

Il n'est pas possible, en effet, que le Bill demeure lettre morte. Ce serait de la sagesse que de ne pas s'en servir, mais les esprits sont trop surexcités; le bigotisme protestant ne pourrait reculer avec honneur. Il faudra que ce Bill soit appliqué. C'est un engin de guerre; on s'en servira, coûte que coûte, on le traînera sur le champ de bataille, on le déchargera, et nous verrons alors peut-être périr sous ses éclats ceux qu'il devait défendre.

Déjà une dizaine de procès sont commencés ou sur le point de l'être; les ritualistes sont mis à l'écart, traqués, évincés des postes qu'ils occupent, et le seront davantage tous les jours. Si les rubriques ne sont pas modifiées, et elles ne le seront pas, dans le sens purement protestant, sans de grandes luttes; si les rubriques ne sont pas modifiées, les ritualistes useront de représailles et, dès lors, que deviendra l'Église d'Angleterre, lorsque chaque paroisse

sera le théâtre de combats acharnés? On a dit que l'objet du Bill était de rendre les procès moins coûteux et plus expéditifs[1]. C'est une question à résoudre; mais, en supposant qu'il en soit ainsi, aura-t-on fait autre chose que de faciliter les attaques et de fomenter les discordes? Nous sommes persuadés que les promoteurs du Bill regretteront avant peu de l'avoir appuyé, au détriment de la justice et de la paix.

Il est vrai, dit-on, que les évêques refuseront d'autoriser les procès. Le feront-ils? Pourront-ils même le faire? — S'ils accordent à la « *Church Association* » la faculté de poursuivre les membres de la Haute-Église, comment empêcheront-ils les membres de la Haute-Église de poursuivre les évangélicaux? On est donc à la veille d'inaugurer des représailles sans fin; et qui, connaissant l'homme, qui, connaissant surtout l'humeur batailleuse des Anglais, oserait dire que ces luttes religieuses ne coûteront à l'Angleterre que du temps et de l'argent? Il ne faut pas, en effet, se faire illusion : même avec une loi telle que l'ont eue les sectaires, ce qu'ils demandent, aujourd'hui, c'est la persécution, et une persécution constante, acharnée, implacable. Il faut aux évangélicaux des victimes, le cri de guerre retentit dans leurs journaux, ils réclament un corps de fidèles ministres, c'est-à-dire, des ministres tels que Ridley et Hooper, Grindal et Pilkington, des ministres qui « profanent, brisent et détruisent vêtements, aubes, étoles, tuniques, sonnettes, encensoirs, croix, chandeliers, images, statues, » tout ce qu'ils appellent, enfin, des monuments de l'idolâtrie, de la superstition.

M. Disraéli ne voudra peut-être pas aller aussi loin, mais il aura la main forcée; il sera poussé, entraîné, et finalement abandonné de tous. Car, ainsi que le disait, avec beaucoup de justesse, le docteur Pusey, « si le peuple anglais aime la loi, il aime plus encore la justice, qui est l'objet de la loi. » Le fanatisme protestant finira par tomber; le sentiment d'équité inné au cœur de l'homme reprendra le dessus; l'étude, la réflexion, l'examen des événements, des hommes et des œuvres changeront la direction du courant et, à un jour qui n'est peut-être pas éloigné, on verra le parti proscrit remonter triomphant les marches du Capitole!

M. Disraéli regrettera certainement plus tard les paroles qu'il a prononcées, à la fin de cette session, et M. Gladstone n'aura pas à se plaindre d'avoir prêté aux ritualistes l'appui qu'il leur a donné, avec tant de généreuse grandeur. Ses ennemis d'aujourd'hui seront peut-être ses amis demain, et, par une de ces réactions aux-

[1] Quelques procès ritualistes ont coûté, chacun, plus de 275,000 francs et duré plus de trois ans. — 300,000 francs dépensés pour savoir si un ministre a le droit de se tourner à droite ou à gauche! Il n'y a qu'en Angleterre où on voit pareille chose.

quelles l'histoire nous fait souvent assister, nous verrons, sans doute, ramener au pouvoir, par l'Église, l'homme qu'elle en chassait hier.

Qu'arrivera-t-il alors? Personne ne saurait exactement le dire. Mais on le devine sans trop de peine. Déjà le mot de *désétablissement* a été souvent prononcé pendant la dernière lutte parlementaire : les dissidents le réclament depuis longues années ; les ritualistes le verraient arriver sans verser des larmes; et les évangélicaux seront peut-être bien aises de l'accepter un jour, comme un moyen de se soustraire à la vindicte d'une nation indignée. *Désétablissement*, tel est le mot qui circule déjà. Ce mot n'est encore qu'un cri de parti, mais qui oserait dire que ce ne sera pas une nécessité demain? L'idée gagne du terrain et l'on peut prédire, dès maintenant, qu'elle ne tardera pas à s'imposer à toutes les sectes religieuses de l'Angleterre. Ce n'est plus qu'une affaire de temps; les jours de l'Église établie sont comptés.

Le protestantisme fera tout pour retarder cette crise suprême; il aura raison, car c'est pour lui affaire de vie ou de mort. Mais il ne pourra pas lutter contre le courant qui emporte la race anglaise vers le catholicisme; il est condamné à mourir, et l'on verra alors le ritualisme, qui a déjà sauvé tant d'âmes, servir de pont à des générations entières pour arriver à la vérité. En ce sens, nous reconnaissons volontiers, avec le Rev. Littledale, que là est l'espoir de l'Église d'Angleterre, parce que c'est là qu'est le sens religieux et le zèle des âmes. Le ritualisme, c'est une première étape vers Rome; cette étape aurait pu devenir une longue halte, mais Dieu, dont les desseins semblent réserver encore à la nation anglaise un rôle glorieux dans le monde chrétien, Dieu n'a pas voulu qu'il en fût ainsi. Il a laissé le vent de la persécution s'abattre sur ce petit troupeau d'élite. Que son saint nom soit béni! C'est aux éclairs partis des cieux que les ténèbres se dissipent, que la lumière se lève et que les voyageurs retrouvent leur route sur les chemins de la vie. Rien ne sauve les âmes comme la persécution! Le bill persécuteur n'étouffera donc point le ritualisme; loin de là : il poussera les âmes vers Rome, et il les y poussera en foule. En voyant la persécution se lever sur elles, et en jetant un regard sur le monde, les âmes d'élite comprendront aisément que, malgré ses imperfections terrestres, l'Église romaine est encore la société la plus divine qu'il y ait ici-bas. A elle les promesses de durée! A elle les assurances de vie! A elle de gouverner et de sauver les âmes!

Abbé P. Martin,

Chapelain de Sainte-Geneviève.

AMARYLLIS

DEUXIÈME PARTIE[1]

ARGUMENT

Le Retour. — Paysage d'automne. — La Muette. — Décrépitude de Cincinnatus. — Où sont les neiges d'antan? — Le Manteau d'un saint. — La Jeunesse de Lucy. — La Crise. — Château à vendre, château vendu. — La Visite d'adieu. — Comment une histoire gaiement commencée peut finir d'une façon triste.

I

Oiseaux du ciel, ramiers, corneilles, hirondelles,
Vous avez, pour nous fuir, de bien rapides ailes;
Mais il est un rival qui vous devance tous,
Hélas! un sombre oiseau, le Temps, qui, loin de nous,
Fuit toujours, et ne laisse après lui que ravages.
Vingt ans passent, vingt ans de travaux, de voyages,
D'espoirs trompés, d'efforts, de regrets superflus;
On se réveille un jour, on a vingt ans de plus!

Le parent qui, jadis, m'accueillit dans sa terre,
M'avait de l'humble fief choisi pour légataire.
Au temps passé jeune hôte, aujourd'hui possesseur,
Je revis donc ces bois fréquentés du chasseur,
Ces vallons arrosés de quelques rares sources;

[1] Voir *le Correspondant* des 25 août et 10 septembre 1874.

Je vous revis, témoins de mes anciennes courses,
Rochers aériens drapés de verts taillis,
Arbres, les uns plus grands, les autres plus vieillis,
Et toi, calme demeure, abri désormais sombre,
Où de ce cher parent n'habitait plus que l'ombre!

Sur Hector, sur Lucy, dans mes séjours lointains,
J'avais interrogé mille échos incertains.
Quelle zone habitait cet ami? Son courage
Avait-il rencontré le but ou le mirage?
Pas un ne le savait; nulle trace d'Hector.
Maintenant, au vallon, j'interrogeais encor;
Vivait-il? Où? Comment? Partout même mystère.
Son seuil, son propre seuil persistait à se taire.
Quant à Lucy, l'écho répondait promptement :
Elle vivait toujours dans son isolement.

« Puisque la fleur, du moins, ne s'est pas envolée,
Allons, dis-je, la voir au creux de sa vallée. »

II

La saison déclinait, cette triste saison
Que suit l'hiver, déjà rôdant à l'horizon,
Alors que du soleil la terre négligée
Poursuit comme à regret sa carrière obligée.
Je sortis, je suivis le coteau dépouillé;
Je pris par la colline, où le tremble mouillé
Redemandait au vent ses feuilles disparues.
On pressentait le froid. Le triangle des grues,
Les vanneaux, les pluviers passaient haut dans les cieux;
L'homme au travail des champs se hâtait soucieux;
L'enfant seul, toujours gai, l'enfant qui se résigne,
Cherchait un dernier fruit oublié dans la vigne.

Qui que tu sois dont l'œil parcourt mes humbles vers,
N'aimes-tu pas ces jours précurseurs des hivers,
Ces jours où la nature aux langueurs s'abandonne,
Et de ses propres mains, reine, se découronne ?
Oui, nous les aimons tous. Pourquoi ? Qui le dira ?
Nos plus secrets instincts, qui les expliquera ?
Pourquoi, du chant qui sort des lèvres de l'artiste,
Recueillons-nous toujours la note la plus triste?
Pourquoi préférons-nous, sur le brumeux coteau,
La ruine croulante au moderne château?
A tout ce qui rayonne et chante et rit une heure,
Pourquoi préférons-nous tout ce qui souffre et pleure?
Pourquoi le cœur de l'homme, à la joie impuissant,
Contient-il plus encor de larmes que de sang?

III

J'arrive à la maison de Lucy; ma venue
Semble étonner au seuil une fille inconnue.
Je l'interroge. Hélas ! après de vains essais,
Je me tus, comprenant à qui je m'adressais :
La malheureuse était une sourde-muette.
Elle m'introduisit, et, d'un signe de tête,
M'indiqua, dans le coin d'un sombre appartement,
Un vieillard assoupi devant l'âtre fumant.
Le front caduc, les traits affaissés, l'attitude
Inerte, tout en lui disait : décrépitude !
Habillé d'un fourreau de tiède molleton,
Les pieds emmaillottés d'une peau de mouton,
Dans son fauteuil de serge il achevait un somme.
Je rougis en songeant à ce que devient l'homme !
Ses yeux s'ouvrant enfin : « Bonjour, maître Leroux,
Lui dis-je en m'approchant; me reconnaissez-vous?
Il est vrai que les ans font parfois qu'on s'oublie. »

Il parut consulter sa mémoire affaiblie.
« Ah! c'est toi, me dit-il; que viens-tu faire là?
Ote-toi de mon feu, *Mucius Scævola!*
J'aime les champs, les bois, les gazons, les fontaines;
J'aime les vieux taureaux et les grands capitaines,
Et, comme je disais l'autre jour au Forum :
Dominus, *Domini*, *Domino*, *Dominum*... »

O misère! le temps, qui flétrit le visage,
Peut à la raison même infliger son outrage!

« C'est votre hôte d'un soir, lui dis-je, que voici.
Pourrais-je saluer votre fille Lucy?

« — Ah! Virgile, c'est toi! reprit le barbacole;
Parle, tu sais que j'aime entendre ta parole. »

Moi de balbutier, confus de son erreur.

« Parle-moi donc latin! cria-t-il en fureur.
Plus haut! Ah! voilà bien toujours la même engeance!
Que de soins pour former leur dure intelligence,
Pour la faire avancer, rétive à chaque pas!
Tu vas me copier cent vers, n'y manque pas. »

IV

Une apparition me tira de ma peine :
Une femme était là, simple, en robe de laine,
Le front comme chargé d'un invisible poids.
Revoyais-je Lucy, la Lucy d'autrefois?

Du printemps virginal fraîcheur enchanteresse,
Fierté qui rappelais Diane chasseresse,

Corsage au vif contour, teint diaphane, œil clair,
Bel œil d'un calme azur d'où jaillissait l'éclair,
Lèvres où le sourire, en dépit d'elle-même,
Errait comme l'oiseau sur la branche qu'il aime,
Cheveux qui, soulevés par la brise des cieux,
Couronniez de parfums ce front mystérieux,
Ce front où la candeur, qui soi-même s'ignore,
Éclipse à l'orient les charmes de l'aurore,
Qu'étiez-vous devenus? Neiges de l'an passé,
Où vous retrouve-t-on? Ah! pour ce front plissé,
Pour ces cheveux fanés, pour sa grâce ternie,
Ce nom de Lucy même était une ironie!
Fuite des jours, hélas! évanouissements!
Il n'est pour éblouir que les commencements.
Le lys n'a qu'un matin, l'éclair qu'une seconde,
Et la gloire qui dure est un rêve en ce monde!
Du chef-d'œuvre, pourtant, tout n'était pas détruit;
Non, la fleur envolée, on retrouvait le fruit;
L'astre disparaissant avait dans le nuage
Laissé plus d'un rayon. Corps pur, noble visage,
Vous conserviez du moins la beauté du contour.
On eût dit, hésitant du regret à l'amour,
Un des marbres sacrés que rien ne déshonore,
Qui, tout meurtris qu'ils sont, restent des dieux encore!

Aux regards de Lucy j'étais un étranger,
Tant, moi-même, les ans avaient su me changer!
Au sillon du passé qui jour à jour s'efface,
Elle eut pourtant bientôt mis le doigt sur ma trace.
A l'un de ces tableaux qu'on n'a pas oubliés
Nos communs souvenirs n'étaient-ils point liés?
Elle me reparla de cette nuit sinistre
Où son père servit au Seigneur de ministre;
Elle me raconta le destin des enfants
Soustraits, dans la fournaise, aux débris étouffants :

Pauvres abandonnés, bien dignes de tutelle,
Tous deux, sous ce toit même, avaient grandi près d'elle.
L'aîné partit un jour, soldat pris par le sort.
Sous nos drapeaux d'Afrique, hélas! il était mort!
Sa jeune sœur vivait; mais était-ce là vivre?
Dieu, qui garde là-haut les secrets de son livre,
Dieu l'avait mal dotée; il avait, au berceau,
Affaissé son esprit sous un funeste sceau.
Ou vice originel, ou bien de l'incendie
Fatale émotion, sa langue fut roidie,
Son oreille fut close. Au soleil néanmoins
La plante avait grandi, grâces à mille soins.
Son cerveau n'était pas sans rayon de lumière;
Elle était à l'aiguille une adroite ouvrière.
Quand s'éloigna son frère, au talus du chemin,
Elle lui fit longtemps ses adieux de la main.
Sa douleur fut trois jours sombre, inerte, émouvante.
La vieille Marianne, autrefois leur servante,
N'étant plus, elle avait pris sa place au foyer.
On la voyait, active, arranger, nettoyer.
Attachée au vieillard, qui l'appelait sa fille,
Elle méritait bien son rang dans la famille;
Et c'était elle enfin, sous sa coiffe aux longs plis,
Qui portait maintenant le nom d'Amaryllis!

Ainsi, de ce foyer plein de tristesses noires,
Lucy devant mes yeux déroulait les mémoires.
Ne voilait-elle rien dans l'aveu des douleurs?
Je me le demandais en refoulant des pleurs.
Un soupir du vieillard nous fit tourner la tête;
Sa fille de courir, au secours déjà prête,
Habile aux soins.

« Est-il depuis longtemps ainsi?

Fis-je tout bas.

— Depuis cinq ans! » me dit Lucy.

Je revins fréquemment; l'angélique personne
M'accueillait, toujours grave et pourtant toujours bonne.
Nous causions chaque soir; et la sainte amitié
M'ouvrit bientôt son cœur, me l'ouvrit à moitié.

V

Ici, je m'interromps, lecteur, et je demande
A conter par surcroît une vieille légende.
Un jour que saint Martin, brave centurion,
Regagnait à cheval sa chère légion,
Il vit, malgré le vent qui battait sa paupière,
Un vieillard demi-nu grelottant sur la pierre.
On entrait en hiver. Le soldat des Césars
Dégrafe son manteau de guerre, en fait deux parts,
Au pauvre du Seigneur il jette la plus ample,
Et, de pieux amour nous léguant cet exemple,
Il poursuit son chemin, vêtu modestement
D'un manteau qui n'est plus qu'un étroit vêtement.

Telle est la vieille histoire. Une autre, moins connue,
Ajoute qu'aussitôt Dieu brilla dans la nue;
Il dévoila sa face au cavalier chrétien :
« Centurion, dit-il, mon œil t'a vu, c'est bien!
Lorsque ta place, un jour, près de moi sera faite,
L'univers, tous les ans, célébrera ta fête.
De ta bonne action je veux que l'avenir,
D'âge en âge, recueille un vivant souvenir;

Que ton âme toujours se montre d'amour pleine,
Non plus en revêtant d'un mince pan de laine
Quelque vieillard transi de froid sur un chemin,
Mais bien en déployant sur tout le genre humain
Un manteau de soleil, de douce et tiède joie.
Au revoir, cavalier ; tu suis la bonne voie ! »

C'est pourquoi, chaque année, au retour des hivers,
Nous le voyons flotter dans les cieux découverts,
Ce manteau radieux. Ah ! quand sur nos vallées
Viennent à resplendir, lentement déroulées,
Ces heures de tiédeur, de rassérénement,
On sent de toutes parts comme un allégement.
En voyant fuir la brume au vent qui la replie,
On ne croit plus aux jours mauvais, on les oublie.
Le malade lui-même, au seuil de sa maison,
De la douceur de l'air attend sa guérison.
La fleur s'épanouit, elle semble étonnée
De ce second printemps au déclin de l'année.
Les oiseaux, attardés sur quelque rameau nu,
Disent : « Ne partons pas ! Avril est revenu. »
Oui, ce serait Avril, si pourtant nos collines
Déjà ne pressentaient les rafales voisines ;
Ce serait le printemps et la joie et l'amour,
Si les bois pour fleurir ne demandaient qu'un jour !

VI

Par ces derniers soleils que vont suivre tant d'ombres,
Ma noble amie et moi, nous quittions les murs sombres ;
Dans son petit jardin nous jetions un coup d'œil
Aux plantes dont le ciel réjouissait le deuil ;
Nous allions nous asseoir sous une humble tonnelle

Où le lierre suspend sa guirlande éternelle.
C'est là que, sous mes yeux constants à le sonder,
Ce cœur, ce riche cœur finit par déborder.

« O résignation ! malgré toi, je t'admire, »
Avais-je dit souvent. Elle, avec un sourire :
« Ne l'admirez pas trop ; le plus docile front
Ne fut peut-être pas à plier toujours prompt ;
La plus simple existence a ses heures d'orages ;
Toute histoire n'est pas belle à toutes ses pages.
Enfin, si tous mes jours vous étaient dévoilés,
Peut-être pourriez-vous...

— Oh ! lui dis-je, parlez,
Parlez, n'omettez rien ; que votre vie entière
S'ouvre à l'œil d'un ami. C'est ma seule prière !

« — Eh bien, le temps est doux, mon père dort ce soir
Plus calme ; dans mon cœur je vous permets de voir.

J. Autran.

La fin au prochain numéro.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire générale du Languedoc*, par dom Devic et dom Vaissette. Nouvelle édition. — II. *La vie d'un patricien de Venise au seizième siècle*, par M. Yriarte. 1 vol. — III. *Histoire de la caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*, par M. Champfleury. 1 vol. — IV. *L'Imitation de Jésus-Christ*, traduite en vers français par M. l'abbé Gaurel, traduction complète. 1 vol. — V. *La morale pratique enseignée par l'exemple*, par M. de Gérando. 1 vol.

I

L'un des ouvrages les plus considérables et les plus estimés que nous aient laissés les bénédictins est l'*Histoire générale du Languedoc*, par dom Devic et dom Vaissette. C'est une œuvre à part dans les travaux de la savante et pieuse congrégation, dont l'érudition fut surtout l'objet : ici, les doctes religieux se sont élevés plus haut que la recherche, la discussion et l'établissement des faits historiques ; ils les font revivre par le récit. C'est, croyons-nous, le seul des livres sortis de leurs mains qui ait ce caractère. Dom Vaissette et dom Devic racontent aussi bien qu'ils dissertent. Aussi leur ouvrage, sous les deux formes où ils l'ont publié, l'une savante et l'autre dépouillée de tous les appareils de l'érudition, a-t-il eu un grand et général succès. La renommée en est universelle, et, loin de lui ôter de sa valeur, les nombreux travaux qui ont été faits depuis sur le même sujet l'ont confirmé dans l'estime qu'il conquit à son apparition. Il est vrai de dire cependant qu'à certains égards cet ouvrage est en arrière de la science actuelle. Les recherches nombreuses faites dans ces derniers temps ont jeté de nouvelles lumières sur les événements racontés par les deux religieux, en ont étendu le champ et modifié l'aspect. Toujours excellente pour le fond et l'ensemble, l'*Histoire générale du Languedoc* a besoin aujourd'hui, sur certains points de détail, de commentaires et de compléments.

C'est ce qu'a compris un intelligent éditeur de Toulouse, M. Édouard Privat, qui, dans son zèle patriotique, a formé le projet de réimprimer cette œuvre monumentale, devenue rare, et qui non-seulement intéresse au

premier chef tout le midi de la France, mais importe à toute l'histoire du moyen âge.

Dom Vaissette et son collègue, avons-nous dit, avaient donné deux éditions de leur *Histoire du Languedoc;* l'une avec les preuves et documents à l'appui, l'autre réduite au récit des faits seulement. C'est la première naturellement que s'est proposé de reproduire M. Édouard Privat. Dans ce but, il a fait appel aux hommes les plus capables de l'aider à réaliser dignement ce projet. M. Dulaurier, membre de l'Institut, désireux, nous dit l'éditeur, de contribuer à restaurer un monument élevé à la gloire de son pays natal, s'est chargé de la direction générale de la publication. M. Mabille, membre de la Société des antiquaires de France, revoit l'œuvre des bénédictins dans son ensemble, en vérifie le texte et le complète par l'addition de documents nouveaux, inscriptions chroniques, chartes, etc. M. Barry, professeur à la faculté des lettres de Toulouse, aidé de M. Germer-Durand, conservateur de la bibliothèque de Nîmes, annote les périodes gauloise et gallo-romaine, et doit donner le recueil le plus complet possible des inscriptions antiques du Languedoc et de l'Aquitaine. Plusieurs autres érudits prêteront encore leur concours à cette grande entreprise: M. Boutaric, professeur à l'école des chartes, pour l'histoire particulière des institutions administratives de la province au treizième siècle; M. Ch. Robert, de l'Institut, M. A. de Barthélemy et M. Chalande, pour les documents métalliques, médailles et monnaies gauloises, grecques, ibères, latines, visigothes, mérovingiennes et carlovingiennes, qui sont d'une si grande importance pour la connaissance exacte des révolutions par lesquelles ont passé nos provinces du Midi. Enfin M. Guessard, de l'Institut, M. Paul Meyer, secrétaire de l'école des chartes, et plusieurs autres savants se sont chargés de revoir, en les enrichissant sur plusieurs points, les textes en langue romane, édités parfois d'une manière défectueuse par les bénédictins.

Dom Devic et dom Vaissette n'ont pas, on le sait, terminé leur travail; ils se proposaient de le compléter et de le conduire jusqu'à leur temps par une nomenclature rapide des événements survenus depuis la mort de Louis XIII, parce que, à leurs yeux, le Midi n'avait dès lors plus d'existence propre. Ce complément resté en projet et dont les auteurs n'ont laissé qu'une indication, sera repris, dans l'édition nouvelle de l'*Histoire générale du Languedoc*, mais sur un autre plan et non plus dans la forme sèche d'annales qu'avaient adoptée les bénédictins. M. Roschach, qui s'est chargé de ce couronnement de l'édifice, entend qu'il soit digne du reste et qu'il offre un tableau animé de la vie provinciale en Languedoc ainsi que des transformations de toutes sortes que les pays divers compris sous ce nom générique ont éprouvées sous les trois derniers règnes de la monarchie.

Mais cette grande histoire du Languedoc, cette œuvre célèbre des pères Devic et Vaissette, a son histoire aussi; histoire également curieuse et

importante pour la connaissance complète des contrées dont elle retrace les vicissitudes et qui donne une idée de tout ce qui restait encore de vie personnelle dans les pays d'états au dix-huitième siècle. C'est en effet aux états de Languedoc qu'en revient en premier lieu l'honneur; ce sont eux qui en ont eu la pensée. Chose singulière, elle leur fut suggérée par un Bourguignon. M. Legouz de la Berchère, d'une ancienne famille parlementaire de Dijon, encore aujourd'hui noblement et largement représentée dans le pays par les cinq fils du défunt marquis de Saint-Seine, avait été, en 1703, sur la réputation de ses vertus ecclésiastiques et de son caractère droit et ferme, nommé évêque de Narbonne. Cette dignité lui conférait le titre de primat et le droit de présidence et d'initiative aux états de Languedoc.

Ce fut à ces diverses titres que, devenu méridional par le cœur comme il l'était par sa position, il fit aux états, dans la séance du 24 janvier 1708, une motion relative au projet d'une *Histoire du Languedoc.* « Cette motion, dit M. Dulaurier, qui en rapporte le texte, fut reçue avec acclamation et de vifs remercîments. On pria en même temps le prélat de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de ce projet *aussi honorable qu'avantageux;* et il fut décidé que cette délibération serait imprimée et que les exemplaires en seraient distribués dans toute la province.» M. de la Berchère s'occupa aussitôt de remplir son mandat, et ne crut mieux faire, pour obtenir un travail qui répondît à l'importance du sujet et à l'attente de la province qui en avait applaudi l'idée, que de s'adresser à la congrégation de Saint-Maur, que recommandait le succès éclatant qu'elle venait d'obtenir par la publication récente de l'*Histoire de Bretagne.*

Ce ne sont pas, comme on le croit généralement, les PP. Devic et Vaissette que chargea de ce travail le supérieur général de leur congrégation, avec qui l'évêque de Narbonne s'était abouché. Le choix avait porté sur d'autres et n'avait pas été heureux; ni le plan, ni l'exécution de l'œuvre, dans ce qu'on put en voir, ne répondaient à ce que l'estime publique attendait de ces savants hommes. On s'en aperçut heureusement à temps, et, par un autre bonheur, on rencontra deux religieux, qu'on eût dit nés pour l'exécution du dessein qu'on leur proposa : c'étaient les PP. Devic et Vaissette. L'opinion qu'on avait de leur savoir et de leur talent les fit désigner par leurs supérieurs et accepter par l'évêque-primat. « Une autre raison, toute de convenance et d'à-propos, dit M. Dulaurier, leur origine méridionale, y contribua également : tous deux étaient natifs du Languedoc, familiarisés avec les dialectes et les traditions de ce pays, préparés mieux que personne à remonter par la connaissance du présent à celle des siècles passés, et en position de découvrir les anciens titres et d'en obtenir la communication. » Ajoutons, pour l'un d'eux au moins, le P. Vaissette, qu'il était de famille noble et homme d'esprit et de style.

Il faut lire dans l'introduction même de M. Dulaurier le détail des débats

pénibles que ce nouveau choix amena dans la congrégation de Saint-Maur, des contrariétés qui en résultèrent pour dom Vaissette et dom Devic et des efforts qu'il leur fallut faire pour mener leur entreprise à bonne fin. Ces détails ont plus qu'un intérêt local et particulier ; quiconque a le goût des lettres aimera à suivre dans toutes ses phases l'exécution d'une œuvre de cette valeur.

Cette œuvre va donc être aujourd'hui reproduite avec tous les compléments que, par son importance même, elle réclamait. L'éditeur, qui veut, dit-il, faire de cette publication le couronnement de sa carrière commerciale, s'engage à ne rien négliger pour la rendre digne des suffrages qu'elle a obtenus dès le jour où elle a été annoncée et du concours des hommes distingués qui s'y sont associés.

A l'heure qu'il est, la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc* n'est plus un projet. Les tomes Ier et IIIe, ainsi que plusieurs fascicules des tomes suivants, ont paru. Nous reviendrons sur les parties nouvelles de cette édition quand la publication sera plus avancée. Le format choisi n'est pas celui de l'édition originelle ; les cinq volumes in-folio dont elle se composait correspondaient chacun à une des grandes périodes de l'histoire du Languedoc. Il ne pouvait plus en être ainsi avec des volumes de dimension moindre ; toutefois, malgré ce changement, l'éditeur a scrupuleusement respecté la division et l'ordre primitifs en faisant correspondre à chaque volume in-folio un nombre déterminé de volumes in-4°.

Quant aux pièces justificatives, dont bien la moitié sont nouvelles, on a numéroté celles qui ont été données par les bénédictins, en conservant leur caractère ; mais comme on a dû, pour respecter l'ordre chronologique, intercaler à leur rang, parmi les anciennes, celles qui ont été ajoutées ; on a placé, à côté des chiffres romains adoptés par les Bénédictins, une notation parallèle en chiffres arabes portant aussi bien sur les pièces anciennes que sur les nouvelles. De cette façon, les premières ont deux numéros, et les dernières un seul. C'est par leur numéro d'ordre en chiffres romains que les preuves imprimées par les bénédictins ont toujours été citées dans le corps de l'édition pour les renvois de bas de pages.

C'est donc bien, nonobstant la différence de format, le même ouvrage; les restaurateurs du monument n'ont eu garde de toucher à ses parties anciennes, et se sont fait un devoir d'éviter respectueusement tout ce qui pourrait exposer à une confusion entre leur travail et celui des premiers auteurs.

II

Sans prétendre faire entrer tout un siècle dans une vie d'homme, comme l'ont tenté avec plus d'efforts que de succès les savants d'outre-Rhin, on

peut vivifier le tableau des institutions et des mœurs d'une époque en groupant les notions qu'on en donne autour d'une individualité célèbre et largement mêlée aux événements.

Ainsi vient de faire pour Venise, prise à l'apogée de sa puissance, un écrivain depuis longtemps connu, mais pour des travaux d'une autre sorte, M. Yriarte. Dans un livre qui accuse de longues et laborieuses études[1], M. Yriarte, s'éprenant pour la Sérénissime République d'un rétrospectif intérêt, a voulu nous montrer l'économie et le jeu de sa puissance au temps où elle allait de pair avec les rois et semblait devoir à jamais garder à côté d'eux la place qu'avant eux, elle s'était faite dans le monde. A quoi tenait, dans l'Europe devenue à peu près toute monarchique et qui inclinait visiblement déjà vers le pouvoir absolu, le haut rang de cette vieille république de marchands? Quelle était la raison de son habile et énergique conduite, le secret de son heureuse politique enfin? Telle est la question que s'est adressée M. Yriarte et le problème qu'il s'est posé. La réponse à cette question, la solution de ce problème, il les a demandées non-seulement aux institutions de Venise, qui étaient plus ou moins bien connues, mais à la pratique de ces institutions dont la raison intime et privée réside dans les papiers d'État, propositions, délibérations, rapports et relations secrètes qui subsistent encore en original aux archives du palais des doges.

Et pour ne pas rester dans les généralités, pour donner corps à ces révélations et les rendre palpables, il a concentré ses recherches autour de la vie d'un des grands acteurs de cette adroite politique vénitienne, d'un des fonctionnaires-nés de ce gouvernement essentiellement pratique et pour qui la suprême loi était de réussir, d'un patricien, pour tout dire; car le patriciat, c'était Venise tout entière. Le personnage qu'il a choisi manque un peu de notoriété, et cela est fâcheux pour le succès du livre, qui serait plus recherché s'il avait au frontispice un nom plus célèbre et qui eût laissé plus de traces dans l'histoire : peut-être les annales de Venise n'en offraient-elles pas à l'époque que M. Yriarte a choisie. Mais s'il n'a pas une grande place dans la mémoire des hommes, Marc-Antoine Barbaro, le héros de l'auteur, en a occupé une considérable dans le gouvernement de la sérénissime république au milieu du seizième siècle. A cela près qu'il n'a pas été doge, il a été tout ce que pouvait être là un homme de la condition dans laquelle il était né, et qui n'avait pas embrassé la carrière ecclésiastique, car, à Venise, l'entrée dans l'Église donnait l'exclusion à toutes les charges de l'État. Membre du Grand Conseil, sénateur, gouverneur de province, provéditeur, ministre plénipotentiaire, *Bailo*, ou ambassadeur à Constantinople, — la plus haute, la plus importante, la plus solennelle, la plus large en attributions des charges publiques à Venise, — Marc-Antoine Barbaro passa par tous les emplois, obtint toutes les dignités où un pa-

[1] *La vie d'un patricien de Venise au seizième siècle*, d'après les papiers d'État des archives de Venise, par Charles Yriarte. 1 vol. in-8 avec portrait. — E. Plon et Cie, édit.

tricien pouvait s'élever, et mourut plein de jours et riche en mérites auprès de son gouvernement.

On comprend quel cadre une telle vie offrait à un écrivain enflammé du zèle de l'étude et qui se trouve, comme l'a été M. Yriarte, en position de satisfaire son ardeur à cet égard. Aussi ce cadre est-il bien rempli. Avant même que son héros soit né, à l'occasion de la famille d'où le Barbaro (c'est la locution vénitienne) doit sortir, famille de vieille souche patricienne, M. Yriarte nous fait connaître l'origine, la constitution et le rôle dans l'État de ce vigoureux patriciat de Venise qui rappelait par plus d'un côté celui de Rome, mais avec moins de rusticité. Nulle part ailleurs on ne trouvera un tableau plus complet et plus vrai de ce corps aristocratique et d'une physionomie si particulière. Les chapitres que M. Yriarte lui consacre ainsi qu'à cette magistrature étrange des doges sont comme les préliminaires de son livre. Du jour où son héros est né et sorti de l'enfance, il le suit dans tous les emplois où l'État l'appelle, et nous en explique la nature. A chaque degré de l'échelle que monte le Barbaro, son historien nous décrit son nouvel horizon et le monde où il lui faudra se mouvoir. La description est longue par endroits, un peu pénible même, mais elle offre toujours un intérêt sérieux. Parfois même elle présente des tableaux piquants, tels que celui, par exemple, de la vie des femmes nobles, de leurs toilettes, de leurs mœurs qui les rapprochaient singulièrement des femmes de l'Orient. Constantinople, en cet endroit, déteignait sur Venise, non sans être contre-balancé par Paris qui déjà imposait ses modes : témoin la poupée de grandeur naturelle qu'on exposait, à chaque renouvellement de saison, vêtue à la dernière façon de la cour de France, et autour de laquelle se pressaient dans leur voile à demi fermé les jeunes patriciennes.

M. Yriarte, en général, est sobre de réflexions, sans échapper toutefois, dans le peu qu'il en fait, à quelques lieux communs et à quelques préventions vulgaires. Mais les considérations dont il s'abstient, son sujet les suggère et le lecteur les en déduit naturellement. Il se dit notamment que si l'aristocratie vénitienne a porté si haut, pendant quatre siècles au moins, la puissance de ce petit État, c'est qu'elle travaillait, c'est que ses titres, ses honneurs, ses priviléges n'étaient pas des sinécures ; c'est qu'un patricien devait prendre un emploi, et que les emplois ne se donnaient qu'au mérite constaté. Cette leçon serait-elle la seule qui ressortît de la vie de Marc-Antoine Barbaro, que la lecture en serait à recommander.

III

On a fait l'histoire de France par les médailles. On la ferait aussi, dans une certaine mesure, au moins pour les temps modernes, par les images.

C'est ce que vient d'essayer M. Champfleury, pour l'époque révolutionnaire, sous ce titre d'ailleurs peu exact et incomplétement rempli : *Histoire de la caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*[1]. Il n'y eut pas, en effet, de caricature proprement dite pendant la période dont il s'agit, sinon à la fin, durant les quinze ans de la monarchie restaurée. Qui dit caricature, dit satire légère et railleuse. Mais, sauf hors de France et hors de l'atteinte des fondateurs de la liberté, se permettait-on de rire, et y avait-on bien le cœur sous le règne de Maximilien Robespierre? Il ne faisait guère bon non plus s'y hasarder sous celui de Napoléon Ier. Si alors les sentiments publics se traduisaient par l'image, et si le crayon venait en aide à la plume ou la suppléait, c'était rarement, sinon jamais, par des charges joviales ou bouffonnes. De ces images-là, il y en eut beaucoup dans la période dont il s'agit, mais sous la Constituante, avant que l'assassinat politique eût pris une forme légale et eût passé, en quelque sorte, à l'état d'institution. « La Révolution fut prodigue d'images, dit M. Champfleury ; il semblait qu'elle se dît combien de commentateurs obscurciraient ses annales, quel entassement de volumes l'avenir devait consacrer aux hommes et aux choses, et surtout la petite quantité d'esprits précis qui recourraient aux débats officiels enregistrés par le *Moniteur*. Alors, pour parler brièvement et d'une façon voyante, à tous les coins des rues se produisirent de faciles burins, dont les auteurs n'avaient pas conscience, estampes que les hommes de la génération actuelle ont retrouvées encore, cinquante ans après leur apparition, en un tel nombre, qu'il n'est pas de mouvement social, n'importe à quelle époque, qui se soit affiché avec tant de prodigalité. »

L'estampe devint l'instrument ou, pour mieux dire, l'arme de tous les partis. Son abondance peut, au premier coup d'œil, faire illusion sur sa fécondité; mais quand on y regarde de près, on s'aperçoit combien il y a peu d'invention dans tout cela, et combien souvent revient la même idée. M. Champfleury est obligé d'en convenir lui-même ; mais il dissimule cette pauvreté sous une explication quasi mystique. « Caricature particulière, que celle de la Révolution ! s'écrie-t-il. Elle touche de très-près au symbolisme. Ce n'en est pas moins de la caricature; et, quoique son masque prenne diverses expressions pendant la période révolutionnaire, que de menaçantes grimaces en troublent les lignes, il appartient, malgré sa physionomie grave et rancuneuse, au musée de la parodie. »

« Rancuneuse, » oui; haineuse même, devrait-on dire : voilà bien le caractère de la caricature durant toute l'époque révolutionnaire. Et c'est justement pourquoi elle est si rarement spirituelle. Même aux premiers jours, sous la Constituante, quand la guillotine n'était pas encore en permanence, ni même officiellement admise à fonctionner au nom de l'État,

[1] 1 vol. in-12 avec gravures. Dentu, édit.

il faut bien chercher dans l'océan des images pour trouver une idée originale, ingénieuse et piquante. La meilleure — et c'est tout à fait au début — est l'estampe tant de fois imitée qui représente un cuisinier faisant comparaître devant lui poules, pigeons, oies, dindons et canards, en leur adressant ce discours : — Mes chers amis, je vous ai assemblés ici pour savoir à quelle sauce vous voulez être mangés. — Mais nous ne voulons pas être mangés du tout! s'écrie la gent emplumée. — Vous sortez de la question! réplique gravement le cuisinier.

Cette caricature, excellente en son genre, date de l'assemblée des notables. Elle a depuis été donnée comme neuve sous la Restauration, et nous ne savons pas trop si un éditeur effronté ne l'a pas signée du nom de Charlet.

A partir de cette époque, l'imagerie politique a consacré toutes les phases du grand mouvement. On les suivra dans les descriptions que fait M. Champfleury des principales d'entre elles et la reproduction fidèle qu'il donne de quelques autres. Il en est peu qui fassent sourire; plusieurs sont niaises, témoin celle qui représente les trois ordres sous les figures d'un noble, d'un prêtre et d'un paysan, jouant chacun d'un instrument, avec cette légende : *Nous voila daccor* (sic); beaucoup sont écœurantes. Les moins mauvaises, mais aussi les plus violentes, viennent de l'étranger et sont l'œuvre des émigrés.

Camille Desmoulins, selon M. Champfleury, a été un des premiers à se servir de l'arme de la caricature et à en faire l'auxiliaire de sa prose : triste auxiliaire, la plupart du temps, sans verve, et qui remplace l'esprit par l'insolence et la grossièreté. Insolence, grossièreté, sont, du reste, le caractère dominant des caricatures de la seconde période de la Révolution, et ce caractère s'accentue à mesure qu'elles se multiplient. La grande ressource des auteurs de ces dessins est la symbolisation de leurs ennemis par les animaux : ânes, porcs, renards, loups, chiens et moutons sont les emblèmes auxquels ils ont le plus souvent recours pour peindre aux yeux leurs idées et leurs sentiments. Le clergé, le parlement, les nobles en sont le plus souvent l'objet. C'était là, du reste, un vieux moyen dont la satire de tous les temps avait usé et abusé. « Les dessinateurs de l'époque étudièrent également, dit M. Champfleury, la terrible grammaire mise à la mode par le marquis de Bièvre. Une facile désarticulation de mots, à prendre l'*abbé* pour type, donnait les résultats admirables que voici : l'*abbé-tise*, l'*abbé-casse*, l'*abbé-terave*, et bien d'autres variantes dont je fais grâce aux lecteurs... De telles facéties, grossièrement coloriées, seraient indignes de figurer aujourd'hui dans les collections d'Épinal; pour un sou, le public avait six sujets différents sur le même papier; aussi les graveurs, mal payés, ne se piquaient pas de fortes inventions. »

C'était une manière économique de dépraver le sentiment populaire, qui n'a pas été perdue. A la bêtise malsaine s'ajoutait parfois la saleté; dans

les images qu'a reproduites M. Champfleury, il y en a pour la description desquelles manque tout à fait le mot *propre*.

Les adversaires et les victimes de la Révolution se servirent, eux aussi, des armes avec lesquelles on les attaquait; aux pamphlets de Camille Desmoulins, *les Révolutions de France et de Brabant*, les royalistes émigrés ripostèrent par les *Actes des apôtres*. Ce journal appelait aussi l'estampe à son aide. Cette estampe était supérieure de toutes les façons, fine, de bon goût et d'une remarquable beauté; mais, par là même, avait moins de prise sur les masses que les charbonnages enluminés dont on donnait six pour un sou.

De vulgaire, de brutale et d'ignoble qu'elle était, cette imagerie populaire devint violente et féroce, à partir de la fuite de Varennes; le roi, la reine et leurs enfants, à peu près respectés jusque-là, deviennent dans la caricature l'objet des plus formidables menaces et des plus abjects outrages. « De là, dit M. Champfleury, ces images où le symbolisme aboutit à des piques, à des têtes coupées, à des potences que les réverbères fournissaient à chaque coin de rue. Les intentions comiques de la caricature de cette période révolutionnaire sont remplacées par des idées de vengeance: c'est ce qui lui donne l'aspect si particulièrement âpre et sombre qui fait que la coloration s'en loge à jamais dans les yeux. »

Un artiste (c'en était un cette fois) se distingua entre tous les caricaturistes d'alors par la férocité de ses conceptions. Il s'appelait Villeneuve. « Ce Villeneuve exécute — au pointillé — des scènes sanglantes sans impétuosité, sans emportement, dit M. Champfleury. Quand il représente une tête coupée de la famille royale, il vit des jours entiers en face de cette atroce représentation: aussi ce burin à froid laisse-t-il froid. » Triste exemple de ce que les révolutions peuvent produire de perversion chez les hommes. Cet artiste n'était pas cruel de nature: il était peureux. Villeneuve devait finir par graver des images pieuses et le portrait de Louis XVIII! « Rien de plus dangereux que les lièvres dans les époques de trouble, remarque avec raison l'historien de la caricature: ils se font bourreaux pour ne pas devenir victimes. »

C'est peut-être beaucoup que de donner à M. Champfleury ce nom d'historien de la caricature. Il en fait plutôt l'inventaire que l'histoire. Ce qu'il ajoute aux catalogues, du reste, extrêmement curieux, que nous lui devons de cette imagerie politique, n'est guère qu'un commentaire courant, une sorte d'annotation rapide qui, quelquefois, a une appréciation d'ensemble, mais d'où ne se dégage pas toujours bien nettement une pensée supérieure et dominante. M. Champfleury a tout à la fois de la fantaisie, de l'esprit et de l'obscurité dans l'expression. La proportion manque aussi à ses compositions, qui ont toujours l'air trop hâtives. Ce volume, par exemple, n'a pas, sur les deux dernières périodes de l'époque qu'il embrasse, le développement qu'elles réclamaient. Les transformations de la caricature

du Consulat à la Restauration ne sont qu'esquissées. Le sujet n'est pas suffisamment nourri. A notre avis, l'auteur aurait dû s'arrêter à l'avénement de Napoléon et consacrer un autre volume à l'époque impériale qui y eut suffisamment prêté. Le règne des Bourbons aurait droit aussi à un travail spécial. On est autorisé à l'attendre de M. Champfleury. Avec un peu plus de réserve dans l'expression de ses opinions personnelles — qui n'importent pas, — il se fera lire avec empressement par tout le monde.

IV

Il serait téméraire peut-être de dire qu'une œuvre à laquelle s'est essayé, non sans succès, un poëte comme Pierre Corneille, est en soi impossible. Et la témérité serait d'autant plus grande que, nonobstant le demi-échec de l'auteur de *Polyeucte*, l'entreprise a été crue possible et que la même tentative a été faite plusieurs fois, soit en partie, soit en totalité. On voit que nous voulons parler de la traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Corneille a rendu admirablement plusieurs chapitres et presque un livre entier de cette œuvre; mais toutefois, *infelix operis summâ*, comme dit Horace. Était-ce résistance intrinsèque du sujet, ou défection accidentelle de force chez le poëte? Cette dernière explication est celle qui a prévalu, même chez les critiques. A plus forte raison en a-t-il été ainsi chez les écrivains doués du talent d'écrire en vers. Sans parler des essais partiels, un prêtre, normand d'origine comme Corneille, M. de Boisville, mort évêque de Dijon vers la fin du règne de Charles X, a fait du livre entier de l'*Imitation* une traduction en vers qui est peu connue, parce que l'auteur ne la fit imprimer que pour lui et quelques amis, et ne la mit point dans le commerce. Elle révèle un talent de versification remarquable, et respire presque partout le pieux et doux parfum de l'original. Quelques chapitres même en ont toute l'émotion. On peut le dire sans exagération, cette traduction ne jouit pas de la renommée qu'elle mérite, et elle est restée injustement dans l'oubli. Il lui manque toutefois, pour prendre rang à côté de celle de Corneille, beaucoup plus inégale, l'énergie et la simplicité de langage. M. de Boisville est, après tout, et malgré sa piété vive, un versificateur de l'école de Delille et de Fontanes ; l'ingénieux domine dans sa traduction. La monastique et naïve franchise du latin d'A-Kempis fait, dirait-on, rougir le virgilien prélat, qui savait par cœur plus de six livres de l'*Énéide* et qui citait Horace en chaire et dans ses mandements.

A cet émule de Corneille — et M. de Boisville n'est pas le seul entre nos contemporains — il faut ajouter aujourd'hui M. l'abbé Gaurel, qui vient de publier une nouvelle et complète traduction en vers du plus beau livre sorti de la main des hommes, comme a dit Fontenelle, et qu'à ce titre, tant

d'hommes ont voulu revêtir de la plus belle forme du langage humain[1]. Le nouveau traducteur a le vers facile évidemment, puisque ce travail est le fruit des quelques années qui se sont écoulées depuis la guerre. « Lorsque j'entrepris, dit-il, pendant les jours néfastes de la Commune, cette traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ*, je ne voulais que m'arracher par un effort d'esprit à un spectacle plein de douleur. Plus tard, lorsque furent venus des jours meilleurs, je ne pus me soustraire au charme pénétrant de ce livre admirable, et c'est ainsi que, sans en avoir d'abord le projet bien arrêté, j'ai mené à sa fin ce travail hérissé de difficultés. »

M. Gaurel, dans la préface en vers qui suit sa préface en prose, appelle sa traduction « le fruit d'un patient labeur. » Nous le trouvons, nous, hâtif, ce « labeur, » et il nous semble qu'il aurait pu gagner à une révision plus « patiente. » Il n'est pas douteux que l'auteur, en relisant ses vers de sang-froid, après l'émotion de l'enfantement, ne les eût émondés davantage, dégagés des mots parasites dont ils sont parfois rembourrés et n'en eût changé un bon nombre de mal venus, comme le malheureux que voici :

Suis-moi, *suis*-moi, mon fils : je *suis* le tout de l'homme.

Corneille, lui, mit plus de trois ans à son *Imitation*. A la vérité, il a « fait long, » comme dit M. Victor Hugo ; sa traduction est une paraphrase « assez pénible à lire, inégale, parfois subtile, souvent obscure, » au jugement de M. Gaurel, qui a visé à plus de brièveté. « J'ai pensé, dit-il en effet, qu'il était possible de faire de l'*Imitation* une traduction en vers plus courte, plus attachante, plus à la portée de tous, plus pénétrée surtout d'onction chrétienne, et partant plus utile. »

Quant à plus de brièveté, pas de contestation ; on peut, avec de l'effort, condenser toute chose, l'expression d'un sentiment et d'une idée comme le reste. Mais, dans cet état, l'effet en sera-t-il le même ? Voilà la question. La transformation en vers de la prose si simple, si spontanée, si bien moulée sur la pensée et l'émotion, nous paraît déjà un essai hasardeux. Que sera-ce, si à la contrainte imposée par la mesure et la rime vient s'ajouter celle d'un cadre de dimension restreinte et inflexible? En s'imposant cette autre entrave, M. Gaurel n'a-t-il pas vu qu'il s'exposait à perdre une bonne partie du charme de son modèle, dont le latin à part, comme l'a si bien montré ici M. Auguste Nisard, est déjà plus loin de notre prose, si académique par essence, que le latin cicéronien? Chercher à serrer de près le texte de l'*Imitation* dans une traduction en vers, et à être à la fois « plus attachant, plus pénétré d'onction chrétienne et plus à la portée de tous » que Corneille, c'était se poser un problème bien hardi, pour ne pas dire bien téméraire. Si M. Gaurel ne

[1] *L'Imitation de Jésus-Christ*, traduite en vers français par l'abbé Gaurel, traduction complète. — 1 vol. in-12. Plon, édit.

l'a pas manqué complétement, c'est que précisément il n'en a pas fidèlement observé les données, qu'il a pris avec son texte plus de liberté qu'il ne croit l'avoir fait. Il rend assez exactement ce qui est maxime, sentence, aphorisme pieux — notre langue se prête assez à ce genre d'exercice, — mais là même encore il ne conserve pas toujours la grâce de l'original, parce que cette grâce tient beaucoup à la forme du langage et que, la forme changée, la grâce s'évanouit. Les chapitres d'épanchement, d'invocations, de prière, les chapitres lyriques en un mot, sont les mieux réussis, comme on dit en termes d'art; mais ce sont ceux aussi où le traducteur s'est mis plus à l'aise et s'est le plus rapproché du procédé de ce grand et humble Corneille pour qui il a été si sévère et qui pourtant, du premier coup, a donné la juste idée de ce qu'on peut faire en vers français de l'*Imitation de Jésus-Christ :* une paraphrase.

V

Il y a un vieux livre que nous avons tous lu avec délices dans notre enfance et dont nous relirions encore plus d'une page s'il nous tombait sous la main. Mais on ne le réimprime plus, sans doute parce qu'il est trop simple; on a gâté le goût de nos enfants par les espèces de romans qu'on leur fait sous prétexte d'enseignement moral. Le vieux livre dont nous parlons avait la morale aussi pour objet et se composait de récits d'une authenticité peut-être contestable pour plusieurs, mais d'un excellent effet d'ailleurs, au moins dans l'ensemble. Il s'appelait la *Morale en action.* A quelle époque remonte-t-il? nous n'en savons trop rien; mais l'exemplaire dans lequel nous l'avons lu pour la première fois, et il y a bien longtemps, était, ainsi que sa reliure, d'une date bien ancienne. On l'a un peu gâté, avons-nous ouï dire, dans les éditions postérieures, car il en a eu beaucoup; mais n'importe ce qu'on en a pu faire, l'idée qui l'avait inspiré était excellente. Prêcher la morale par l'exemple sera toujours le meilleur moyen. C'est encore aujourd'hui ce que pense un homme d'une compétence incontestable en pareille matière, M. de Gérando, premier président honoraire à la cour de Nancy, dont les travaux et les écrits sont universellement connus et goûtés. « Père de famille et délégué à Paris pendant plusieurs années pour inspecter une des principales écoles primaires, je me suis convaincu, dit-il, que la morale s'inculque mieux à de jeunes intelligences par des leçons pratiques que par un enseignement dogmatique. Les maximes se justifient surtout par leurs applications, la théorie par la réalité. »

Cette conviction a donné au vénérable magistrat l'idée d'un livre qui se rapproche beaucoup de celui dont nous parlions tout à l'heure et qui, par là, croyons-nous, plaira aux enfants et aux adolescents de toutes les clas-

ses. Ce livre a pour titre : *La morale pratique enseignée par l'exemple à la jeunesse française*[1]. Il ne se compose pas, comme ce que nous venons de dire pourrait le faire penser, de faits et d'anecdotes racontés avec bonhomie et candeur ainsi que dans la *Morale en action;* le précepte et l'enseignement y ont leur place ; mais ce n'est pas non plus un livre didactique. Ce qui en fait le fond, ce sont les « histoires, » comme disent les enfants, les traits empruntés aux annales de tous les peuples et à la vie de tous les hommes célèbres, mais de ceux principalement qui ont vécu dans les temps voisins du nôtre et dont l'exemple, à cause du rapprochement avec nous dans la manière de vivre, a plus de portée et d'empire. Ces faits, racontés du reste avec simplicité et brièveté, mais non sans grâce, ne sont point mis sans ordre à la suite l'un de l'autre ; ils sont distribués sur un plan gradué qui en fait, dans leur succession, une sorte de traité commençant par l'existence de Dieu et celle de l'âme et finissant, après avoir passé par les devoirs de la vie publique et privée, au respect de la loi et au dévouement à la patrie. Ces traits, ces paroles célèbres, ces actes d'héroïsme, de respect, de pardon, de charité, d'abnégation personnelle, de vertu enfin, dans le sens le plus large et le plus élevé du mot, ne viennent d'ailleurs qu'à la suite et en confirmation des principes de la morale, que l'auteur rappelle invariablement en tête de chacun de ses chapitres. La plupart de ces exemples émanent d'un sentiment religieux ; car, ainsi que le proclame dès le début M. de Gérando, il n'y a pas de morale sans religion. Son livre en est la preuve mille fois répétée, et vient ainsi, avec un heureux à-propos, pour prémunir le cœur des enfants contre les détestables théories que propagent aujourd'hui dans toutes les classes, et particulièrement dans celles du peuple, les apôtres de la *Morale indépendante*, qui est la négation de la morale même.

P. Douhaire.

[1] 1 vol. in-8. Mame, éditeur, à Tours.

QUINZAINE POLITIQUE

24 septembre 1874.

En vérité, depuis quatre ans, la France ne se montra jamais plus satisfaite d'une élection que de celle de Maine-et-Loire : ce vote indécis a contenté, ce semble, tous ses partis. Chacun, en effet, a compté ses suffrages avec une joie spéciale : le septennaliste était charmé d'en obtenir pour la première fois, et le bonapartiste, étonné d'en avoir, alors qu'il n'en méritait plus ; le radical et le républicain célébraient l'heureuse puissance de leur union. Il en est même qui se sont félicités de leur abstention comme d'une victoire, semblables à ces armées qui garderaient fièrement leur nombre et leurs drapeaux en ne se battant pas : admirable secret pour n'être pas battus. Nous n'avons pas, nous, la science de cette arithmétique électorale qui prouve à chaque parti sa supériorité et qui calcule les regrets ou les espérances comme des réalités : nous ne saurions donc nous servir des chiffres contenus dans ce scrutin pour énumérer les véritables forces des uns et des autres. Il y a, du côté de M. Maillé, bien des suffrages qu'à l'occasion le radicalisme reprendrait avidement à la république ; il y en a, du côté de M. Bruas, moins que ne le commandaient à tous les conservateurs l'intérêt majeur de la société et le soin même des droits qu'ils veulent réserver dans le libre et vague avenir de la France. M. Berger, entouré de la pompe misérable de ces souvenirs de l'Empire qu'il avait pris pour cortége de sa candidature, s'est vu laissé au dernier rang par les électeurs de Maine-et-Loire : il faut applaudir à cet acte de justice patriotique. M. Bruas profitera-t-il du renoncement de M. Berger ? Les impérialistes écouteront-ils la voix de leur champion vaincu, son conseil de voter dimanche pour M. Bruas? Certes, c'est, dans le jeu de nos partis, un acte important qu'il sera curieux d'observer. Mais qui ne comprend que le résultat de cette seconde élection dépend surtout de la volonté, inerte ou par aveuglement ou par indifférence, de ces cinquante

mille électeurs qui se sont abstenus le 13 septembre? Et s'ils demeurent une seconde fois oisifs et obstinés, s'ils restent sourds à ces grands cris que les calamités de notre patrie leur jettent de toutes parts, s'ils refusent d'apercevoir nos trop visibles nécessités et de distinguer dans leurs devoirs la juste gradation qu'y marque la conscience du bon citoyen, s'ils estiment au même prix les moindres maux et les pires, quel sujet de surprise pour l'histoire un jour et de tristesse pour la France demain !

D'autres élections se préparent : nous voulons dire celles qui, le 4 octobre, renouvelleront à demi les conseils généraux et les conseils d'arrondissements. Les attributions et les services de ces conseils n'ont rien de politique, la loi l'a déclaré : l'Assemblée n'a pas besoin de quatre-vingt-six sénats pour l'aider à changer des ministères ou à trouver une constitution ; trop heureuse si seulement elle avait près d'elle les lumières d'une seconde Chambre ! Au surplus, un État n'est bien réglé que lorsque les choses y sont à leur place et les hommes dans leurs fonctions : cette condition d'ordre est aussi une condition de liberté. Le bon sens s'accorde donc avec la loi pour interdire à ces divers conseils de s'ériger en petites assemblées constituantes et législatives, comme le voudraient les républicains et les radicaux, aujourd'hui bien oublieux des alarmes qu'ils manifestaient en 1871. M. Thiers, M. Grévy et M. Gambetta, si tendrement unis maintenant, à en croire M. Léon de Malleville, sauront-ils persuader aux électeurs de 1874 le contraire des discours où ils avertissaient les électeurs de 1871 de limiter jalousement le mandat de leurs conseillers généraux à la gestion des affaires départementales? Cette contradiction ne leur répugnera pas. N'ont-ils pas déjà, en 1872 et en 1873, encouragé la violation de la loi, en provoquant dans les conseils généraux des vœux et des adresses où l'on sollicitait du ciel et de M. Thiers le règne de M. Thiers et de la république? Les conservateurs se plaignaient de ces abus. Ils auront, le 4 octobre, un moyen facile de défendre cette même loi qu'ils voulaient qu'on respectât alors : c'est de rappeler bien haut à tout le monde qu'il n'y a ni république à fonder, ni monarchies à rétablir, ni septennat à organiser dans les conseils généraux et dans ceux d'arrondissements ; c'est d'en écarter quiconque prétend y porter ces ambitions politiques, cette confusion, ce trouble. Mais, encore une fois, les conservateurs pourront-ils se concerter dans ces élections, où pourtant leur devoir est si clair et l'intérêt du pays si évident ? Le pourront-ils, s'ils s'habituent, dans les autres élections, à se séparer et à s'isoler? Et surtout comment se rallieront-ils en ce moment les uns aux autres, si, pour point de conciliation, ils ne choisissent le septennat?

Le maréchal de Mac Mahon a continué dans le Nord ce voyage de

l'Ouest où sa popularité avait commencé à gagner au septennat le cœur de la foule. Dans l'une comme dans l'autre région, les radicaux ont, il est vrai, jappé ou hurlé sur son passage le cri de vive la République. Ils ont même imaginé de raconter à l'univers que, dans une des rues d'Arras, ce cri était sorti des lèvres du maréchal : ce récit burlesque a réjoui leur naïveté pendant quelques jours ; puis, il leur a fallu reconnaître que cette fable était une sottise. Mais leurs clameurs se sont perdues dans les acclamations de ces multitudes honnêtes et cordiales qui savaient bien, à Amiens et à Lille comme à Béthune et à Arras, que le maréchal est un homme qui ne crie pas, un soldat qui verse sans murmure son sang sur le sol de la patrie, un chef d'État qui n'entend retentir au fond de son âme que le noble et grand nom de la France. Ces populations lui ont fait un accueil excellent ; et les radicaux s'en sont bien aperçus : nous n'en voulons pour preuve que l'humilité des hommages que plusieurs de leurs apôtres ont à l'envi déposés aux pieds du maréchal de Mac Mahon. Cet empressement de leurs saluts, cette ostentation de leurs respects, ce zèle de leur hypocrite dévouement, cette reconnaissance affectée de ses titres et de son pouvoir, annoncent assez que le septennat leur paraît maintenant plus fort et plus durable, plus agréé de la France qu'ils ne l'avaient supposé; ils constatent que, dans le sentiment de la nation, il est de plus en plus difficile de le renverser; ils se prennent à craindre la défaveur du peuple, en lui découvrant la vraie haine qui les anime secrètement contre le maréchal de Mac Mahon : de là cette tartuferie politique sous le masque de laquelle ils se sont montrés devant lui, durant ce voyage, les plus pieux septennalistes dont la République puisse lui concilier la foi. Cette dissimulation des radicaux ne trompera personne, assurément ; au moins, sert-elle à témoigner que le septennat devient une réalité plus puissante ; et c'est à ce titre que nous devons les remercier d'avoir bien voulu laisser sourire au septennat leur vieille et farouche austérité.

Au nord comme à l'ouest, le maréchal de Mac Mahon a partout recueilli un souhait bien naturel dans l'inconsistance des choses actuelles, le souhait de voir le septennat organisé par ces lois constitutionnelles qui furent trois fois promises à la nation en 1873, le 13 février, le 24 mai et le 20 novembre ; et lui-même, par une parole que justifient, hélas! nos mille discordes, a convié à cette œuvre de bon sens et de patriotisme « les hommes modérés de tous les partis. » La France croit l'Assemblée capable encore de cette organisation ; le maréchal de Mac Mahon l'y invite : plaise à Dieu qu'elle ne déçoive pas cette confiance suprême et qu'elle réponde à ce dernier

appel ! L'éloquent et sincère évêque d'Orléans le disait avec raison à un député de l'extrême-droite, quelques jours après la funeste coalition du 16 mai : « La droite tout entière, sauf les sept abstentionnistes, a voté la prorogation et le septennat. Ce septennat, elle l'a fait. Voulait-elle donc qu'il ne fût qu'une comédie? Ces lois constitutionnelles, elle s'est engagée à les faire. N'était-ce donc là qu'un engagement dérisoire? » Oui, il faut consolider le septennat, sous peine de le rendre impuissant et ridicule. Outre que la logique et la loyauté l'exigent, on peut affirmer, selon le mot si exact et si énergique de Mgr Dupanloup, que « c'est la seule chose pratique, la seule chose possible ; » et, nous l'ajoutons avec lui : « On ne peut comprendre en Europe que nous nous refusions à constituer le gouvernement que nous avons voté, et dans le sens, les conditions et les termes mêmes où nous l'avons voté ; que nous ne nous opposions pas aux menaces présentes du radicalisme ; que nous nous mettions, par nos divisions, à la merci de l'inconnu le plus terrible ; que nous laissions s'achever, de gaieté de cœur, notre ruine au dedans, notre déchéance au dehors. » Libre aux chimériques de mépriser l'autorité de ces conseils ; mais qu'ils nous apprennent d'abord où est leur majorité, dans l'Assemblée et dans la nation, pour élever maintenant aux destinées de la France un autre abri que celui de ce septennat, devenu le refuge de notre paix sociale et de tant d'espérances brisées ! Libre aux impatients d'en demander la destruction ; mais qu'ils nous prouvent auparavant que sur ses ruines ce qui se dressera, ce n'est pas la république radicale avec ses torches ou l'empire avec ses chaînes ! Pour notre part, nous croyons plus sûr, bien que plus modeste, de donner au septennat les bases de ces lois constitutionnelles dont il a besoin ; et nous ne voyons pas, à la droite de l'Assemblée, un conservateur intelligent qui ne puisse répéter ces déclarations faites par M. de Rességuier dans la lettre pleine de sens politique et de généreux sentiments qu'il adresse à ses électeurs du Gers : « Je voterai ces lois sans hésitation, parce qu'en appelant le maréchal au pouvoir septennal, nous les lui avons promises, et que c'est un engagement d'honneur auquel nous ne faillirons pas. Je les voterai parce que, sans elles, la dissolution, tôt ou tard inévitable de l'Assemblée actuelle, nous livrerait fatalement aux hasards des plébiscites et aux convulsions de l'anarchie. Je les voterai enfin, parce que, seules dans l'état présent des choses, elles peuvent, du régime transitoire auquel le maréchal de Mac Mahon laissera son nom, faire une période féconde et bénie, utilement employée par tous les bons citoyens à la pratique d'un gouvernement réparateur qui sera, si mes vœux sont exaucés, un acheminement vers la mo-

narchie, et que j'appellerais volontiers le noviciat de nos institutions définitives. »

Dans cette même lettre, M. de Rességuier a mis heureusement en lumière une vérité plus qu'opportune : c'est que « les principes, à eux seuls, ne suffisent pas pour sauver un peuple, un trône, un État, et qu'ils n'ont d'efficacité pratique qu'en raison de la sagesse et de l'habileté avec lesquels ils sont appliqués. » Une telle vérité est singulièrement utile dans notre pays. Qui ne sait, par notre histoire, qu'une confiance excessive dans la valeur des doctrines, une confiance qui se repose sur la puissance miraculeuse des maximes bien plus que sur le nombre et les vertus des sages, est une des présomptions les plus communes à nos partis et les plus funestes à notre pays? Qui ne sait que c'est là une des erreurs familières à cet esprit français, amoureux de l'absolu, habitué aux spéculations de l'idéal, avide de formuler des règles, fier des mots qu'il invente et enclin à juger tout possible avec une constitution dûment tracée sur le papier ou une devise pompeusement inscrite sur un drapeau? Il y a, en France, d'un côté de la nation et de l'autre, une sorte de mysticisme aveugle qui, certain d'avoir avec soi les principes et Dieu, s'en va, en politique, les yeux levés au ciel et dédaignant la terre, comme s'il lui était indifférent de s'aider soi-même et d'avoir l'aide des circonstances et des hommes. Malheureusement, c'est bien parmi nos imperfections et nos vices, avec le secours des mœurs et du temps, que les gouvernements ont à régner; et cette haute spiritualité n'empêche pas qu'à l'expérience on constate bien vite que les principes, toute céleste qu'en soit l'origine, sont des forces incomplètes et même parfois vaines, s'ils n'ont pour leur empire ou leur défense l'assistance d'honnêtes gens vaillants et capables. Il ne faut pas seulement aux royaumes des institutions; il faut aux princes et aux ministres les mérites de l'esprit et du cœur, il leur faut les fermes desseins et les bons avis. La Restauration avait, pour garantir sa durée, des principes auxquels ne manquaient ni la gloire ni la solidité. Elle tomba cependant, et quel jour? le jour où, comme le remarque M. de Rességuier, « prévalut dans les conseils de la royauté une politique malhabile. »

Les principes ont leur force et sont nécessaires aux hommes; mais les vertus des hommes, leur virilité et leur sagesse, ne sont pas moins nécessaires aux principes. Voilà une vérité de sens commun que M. le duc de Broglie avait exprimée dans ce discours prononcé au lycée d'Évreux, dont la mauvaise foi des uns et la niaiserie des autres ont tant abusé pour le calomnier. M. de Broglie, on s'en souvient, avait recommandé à ses jeunes auditeurs cet esprit de prudence et cette énergie de caractère qui font l'homme et le citoyen

d'un pays libre; il avait dit que « rien, pas même les meilleures institutions politiques, ni aucun principe de gouvernement, si élevé ou si juste qu'il fût, ne pouvait y suppléer. » Nos doctrinaires superbes se sont hâtés de s'écrier qu'il engageait la jeunesse « à renoncer soit à la recherche des bonnes institutions, soit à la pratique des bons principes. » Aux malveillants qui triomphaient si facilement de « cette immorale sottise, » en la lui prêtant, M. de Broglie a répondu sans peine dans le banquet agricole de Thiberville : « Ce que j'ai dit, et ce que je répète, c'est qu'aucune institution politique ne saurait se passer, chez ceux qui y vivent soumis, des qualités qui font l'homme et le citoyen ; tandis que ceux qui possèdent en eux-mêmes cet ensemble de qualités civiles peuvent, sans désespérer de l'avenir, traverser ces crises révolutionnaires où les institutions défaillent. » Les anciens avaient un adage bien connu : « *Quid leges sine moribus?* » A moins que le contraire ne soit devenu vrai, à moins que dans notre siècle les lois ne puissent tout et que les mœurs ne soient inutiles, il faut bien avouer que M. de Broglie avait traduit dans un conseil moral et politique une maxime chère jadis aux magistrats de notre vieille monarchie, comme elle l'avait été à ceux de la république romaine. Avait-il donc mérité que tant d'injures vinssent aboyer à sa suite, ou que, par une orgueilleuse pudeur, tant de dédains magnifiques feignissent de se détourner de lui?

Un homme qui, de l'adolescence à sa lointaine vieillesse, n'avait jamais cessé de faire régner dans son âme ce beau précepte d'*Esto vir*, et qui, près de la tombe où il allait disparaître dans l'éternité, a eu la douleur d'entendre la chute de la France avec le bruit de nos puériles et cruelles disputes, lui dont la main avait touché aux destinées de notre patrie et dont la voix avait retenti dans nos plus solennels débats, M. Guizot, est mort. Professeur, historien, orateur politique, chrétien et philosophe, il avait honoré la France par toutes ses gloires et toutes ses vertus : elle peut s'incliner avec des regrets devant son cercueil ; il lui a donné de graves leçons dans la probité de sa vie, la constance de ses idées, la dignité de son caractère, son goût du respect, son austère amour de l'autorité et de l'ordre, sa fidèle habitude du travail, sa noble et fière pauvreté. Cette sévère et un peu hautaine grandeur nous plaît, pour l'honneur de la France, parmi la foule de talents ou de génies qui forme dans ce siècle le chœur de nos renommées, foule remuante, capricieuse, légère, montant à presque toutes les cimes et descendant à presque toutes les bassesses. Il a commis des erreurs et des fautes. Lui-même s'est reproché d'avoir participé à la coalition qui renversa le ministère de M. Molé, coupable alliance d'ambitions imprévoyantes auxquelles échappait, dans leurs calculs, la vue du tort qu'ils fai-

saient au régime parlementaire. A notre tour, nous lui reprocherions d'avoir méconnu les usages salutaires et les vraies nécessités de ce régime, en s'obstinant, dans son ministère de 1848, à braver par son inflexible attitude les coups sous lesquels la monarchie pouvait et devait périr avec lui. Mais rappelons aussi qu'il a été en Europe l'éloquent publiciste de la monarchie constitutionnelle, le théoricien de ses droits, le propagateur de ses libertés ; rappelons qu'il sut, avec une courageuse et sagace vigilance, garder à notre patrie ces bienfaits de la paix, dont, plus tard, dans la honte et les calamités de nos désastres, nous avons appris à mesurer la fécondité.

A quatre-vingt-sept ans, si loin de ce monde et si près de Dieu, M. Guizot écrivait encore des pages pour notre histoire; et, jusque parmi ses derniers soupirs, ce grand serviteur de notre pays murmurait à ses enfants ces mots : « Servez bien la France, elle est souvent difficile à servir, mais il faut la servir, la bien servir ! » Touchante insistance de son patriotisme à laquelle nos partis, non moins que ses petits-fils, devraient laisser s'attendrir leurs cœurs. Comme notre éminent directeur, M. Léopold de Gaillard, l'a dit dans une belle étude, faite de traits vifs et justes, que le *Correspondant* envie au *Comtat*, « les partis du moment ne pardonneront pas à M. Guizot de n'avoir jamais appartenu à aucun d'eux. Il n'a pas voulu s'avancer jusqu'à la République où sa raison ne voyait qu'un gouffre, ni reculer jusqu'à l'Empire, qu'il avait connu dans sa jeunesse, et qu'il regardait comme le pire déguisement du despotisme. En attendant que le calme fût rétabli dans les esprits et que son idéal de monarchie constitutionnelle pût reparaître à l'horizon, il conseillait à tous, à ceux qui sont déjà engagés dans la vie publique comme à ceux qui se préparent à y faire leurs débuts, de servir de tout leur dévouement et de tout leur patriotisme le pouvoir intérimaire et réparateur du maréchal de Mac Mahon. Osons le dire aux fiers politiques qui vont en sourire de pitié, le plus grand esprit de ce temps, l'âme la plus haute, le cœur le plus résolu, l'orateur le plus éloquent, le plus illustre des anciens ministres de la monarchie libérale, M. Guizot est mort septennaliste. »

A l'extérieur, aucun événement décisif. L'Espagne continue de s'agiter dans la rage implacable de sa guerre civile et le désordre de ses nombreux partis. La vanité de Serrano a reçu les caresses des deux ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche : ils n'ont toutefois salué en lui que « monsieur le duc, » sans faire la moindre politesse à sa république. A Bilbao, on fête les commandants des canonnières prussiennes; ils vont présider aux feux de la place, sur les hauteurs d'où Morales tire sur les carlistes. Aux bords de l'Èbre, ont eu

lieu de nouveaux combats, qui sont sans doute l'augure d'une grande bataille. Vaincue, l'armée républicaine, qu'on voit de plus en plus molle et lasse dans ces hostilités où aucune foi politique ne guide sûrement ses officiers, n'aurait plus qu'à se disperser : la route de Madrid s'ouvrirait devant don Carlos, plus capable, cette fois, de s'aventurer dans les plaines de la Castille qu'il ne l'était à l'époque où l'insurrection des cantonalistes lui en donna la facilité. A en croire, d'ailleurs, de sérieux renseignements, Serrano, si actif dans les conspirations et si nonchalant au pouvoir, a perdu presque tous les bénéfices de l'audace, de la force et de la renommée qu'il parut avoir un moment, l'an dernier. Les intrigues, les trahisons, les colères se multiplient autour de lui; les journaux eux-mêmes, malgré la dictature qui en réprime la hardiesse, nomment tout haut les successeurs qui rempliraient bien sa place; rois, présidents, généraux, faiseurs de coups d'État, chacun choisit son sauveur; selon la coutume espagnole, on machine publiquement et pacifiquement une prochaine révolution, la septième qu'auraient à raconter à la postérité madrilène ces annales républicaines de dix-huit mois. En France, « tout arrive, » a-t-on dit; en Espagne, tout se prévoit et se prépare. Nous ne serons donc étonnés d'aucun des accidents qui peuvent survenir à Madrid; et M. de Bismark, assurément, ne le sera pas plus que nous.

Trop mobile et trop bruyante, l'ambition de M. de Bismark fatigue l'Europe : elle éveille autour de l'Allemagne des défiances de plus en plus nombreuses et jalouses. La fierté ombrageuse de l'Espagne commence, dit-on, à suspecter son amitié. Le Portugal s'effraye de certaines combinaisons que semble méditer la diplomatie de M. de Bismark : il ne saurait plaire au peuple portugais d'aller perdre son indépendance dans cette unité toujours sanglante et toujours déchirée de l'Espagne. En Angleterre, on s'inquiète de sentir l'Europe sourdement et mystérieusement agitée par cette main hardie qui a maîtrisé la fortune à Duppel, à Sadowa, à Sedan : on la soupçonne de vouloir déchaîner une nouvelle guerre. Au congrès de Bruxelles, tous les petits peuples, en réservant les droits de leur défense nationale, contestent à l'Allemagne le code qu'elle prétend composer avec ses usages militaires, au profit de ses victoires. Le Danemark se plaint du despotisme des Allemands dans ce Slesvig où la Prusse n'a pas encore obéi au traité de Prague. En Saxe et en Bavière, les revendications du « particularisme » n'ont pas toutes cessé. L'Autriche se dégage peu à peu des liens où l'enserrait son vainqueur; elle se rapproche de plus en plus de la Russie. Le czar a séparé sa politique de celle de M. de Bismark en Espagne : l'union des deux puissances, si elle ne s'est rompue, s'est au moins relâchée. Les États-Unis, en-

fin, s'irritent et grondent, à la nouvelle que Serrano oserait céder Porto-Rico à l'empire allemand. Sans exagérer l'importance de ces signes, n'y paraît-il pas pourtant que la suprématie de l'Allemagne tient aujourd'hui l'Europe moins complaisamment inclinée sous ses menaces qu'il y a quatre ans? Et n'est-il pas plus que jamais légitime de se confier au temps et à Dieu, selon les enseignements de l'histoire, pour attendre patiemment une de ces heures où l'Europe se délivre des grandes dominations qui l'oppriment, comme elle fit de celles de Charles-Quint, de Louis XIV et de Napoléon Ier ?

L'histoire des États-Unis ne permet plus à nos déclamateurs populaires d'en vanter le régime comme le gouvernement idéal de l'humanité. A les entendre, la république avait, par delà l'Océan, le privilége de préserver ses citoyens et des maux et des vices qui, en Europe, travaillent la monarchie. Que sont devenues cette innocence et cette félicité? Ce ne sont plus seulement ses libertés tant vantées que la république américaine restreint, comme après la guerre de la sécession, par la loi martiale et l'état de siége. Ce n'est plus assez que cet avilissement cynique de ses magistratures, que cet ignoble encan de ses élections, que cette dilapidation de ses deniers publics, que cette violence et cette brutalité des mœurs. « Anarchie, misère, corruption, insurrections et effusion de sang ! » Voilà les cris que pousse le *New-York Herald* à la vue des calamités et des crimes qui désolent le Sud et plusieurs des États du Nord. Depuis deux ans, on se dispute le pouvoir par les armes dans l'Arkansas et la Louisiane: la légalité n'y est qu'un jeu, les lois changent au gré des partis et selon leurs besoins. Aujourd'hui, Grant lui-même écrit qu'il se fait dans le Sud « des atrocités » qu'un peuple civilisé ne peut tolérer. Noirs contre blancs, ou noirs entre eux, se battent avec fureur : on pend, on assassine, on massacre; c'est à la fois la guerre civile et la guerre de race; la lutte et le trouble règnent dans huit Etats ; de grandes villes se dépeuplent, de riches campagnes deviennent des déserts. Ainsi s'expient les fautes commises par le Nord après sa victoire. Il ne s'est pas contenté d'affranchir les esclaves; il les a dotés, malgré leur incapacité morale, de tous les droits politiques dont il privait, en ce temps-là même, la plupart de leurs anciens maîtres, ses vaincus. Le parti républicain, pour se concilier leurs suffrages, a encouragé les noirs dans leurs ressentiments ; Grant, au moment de sa réélection, a été plus que complaisant à leurs prétentions et à leurs vengeances; et maintenant même, si peu puissante que soit son autorité au milieu de ces désordres, si peu efficace que la constitution et le fédéralisme rendent son pouvoir dans ces conflits intérieurs des États, Grant, jaloux de son ancienne popularité et avide d'une troisième présidence, diminue encore à dessein ses

moyens d'intervention, et laisse les forces dont il dispose oisives et immobiles autant qu'il peut : ne faut-il pas qu'il se ménage les votes des gens de couleur ?

Tandis que ces terreurs planent sur les États-Unis et que ces tristes présages annoncent un avenir plein de difficultés et de périls, la république noire de Haïti achève sa destinée dans la dictature. On se le rappelle : les adversaires du président Geffrard le forçaient à la retraite, en 1867. Une nouvelle constitution s'élaborait : on plaçait le pouvoir exécutif sous la dépendance des deux assemblées, celle des députés et celle des sénateurs ; on limitait à une durée de quatre ans le règne de la présidence ; enfin, on confiait le gouvernement au général Salnave. Bientôt les amis de Geffrard s'insurgeaient. Salnave, parmi les embarras de cette guerre et les tracas de l'opposition, réclamait une autorité plus libre et plus forte. Cette ambition lui suscitait des ennemis dans les deux Chambres : après divers combats, il était défait, arrêté, fusillé, et remplacé en 1870 par un autre général, Saget Nissage. La présidence de celui-ci devait finir cette année, au mois de mai. Or, que fait-il ? A la manière d'un empereur romain, il désigne le général Domingue pour être son successeur ; il le nomme généralissime, le proclame président, et se retire. Domingue parle en maître aux sénateurs et aux députés : devant ses menaces, la plupart s'enfuient. Domingue prie alors ses capitaines d'organiser des élections : une élite d'électeurs dociles à sa volonté crée les Assemblées qu'il désire. On abolit la constitution. Domingue obtient de ces honnêtes gens la sanction de toutes ses usurpations : il sera généralissime ; il présidera huit ans au bonheur du peuple, en attendant une nouvelle constitution ! Et voilà comment la république de Haïti a maintenant son César. Plaise à la nôtre de s'assurer une meilleure fin !

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME QUATRE-VINGT-SEIZIÈME

(SOIXANTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.
ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu ; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 septembre 1874.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME QUATRE-VINGT-SEIZIÈME.

TABLE

DU TOME SOIXANTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(QUATRE-VINGT-SEIZIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON — 10 JUILLET 1874

2e LIVRAISON — 25 JUILLET 1874

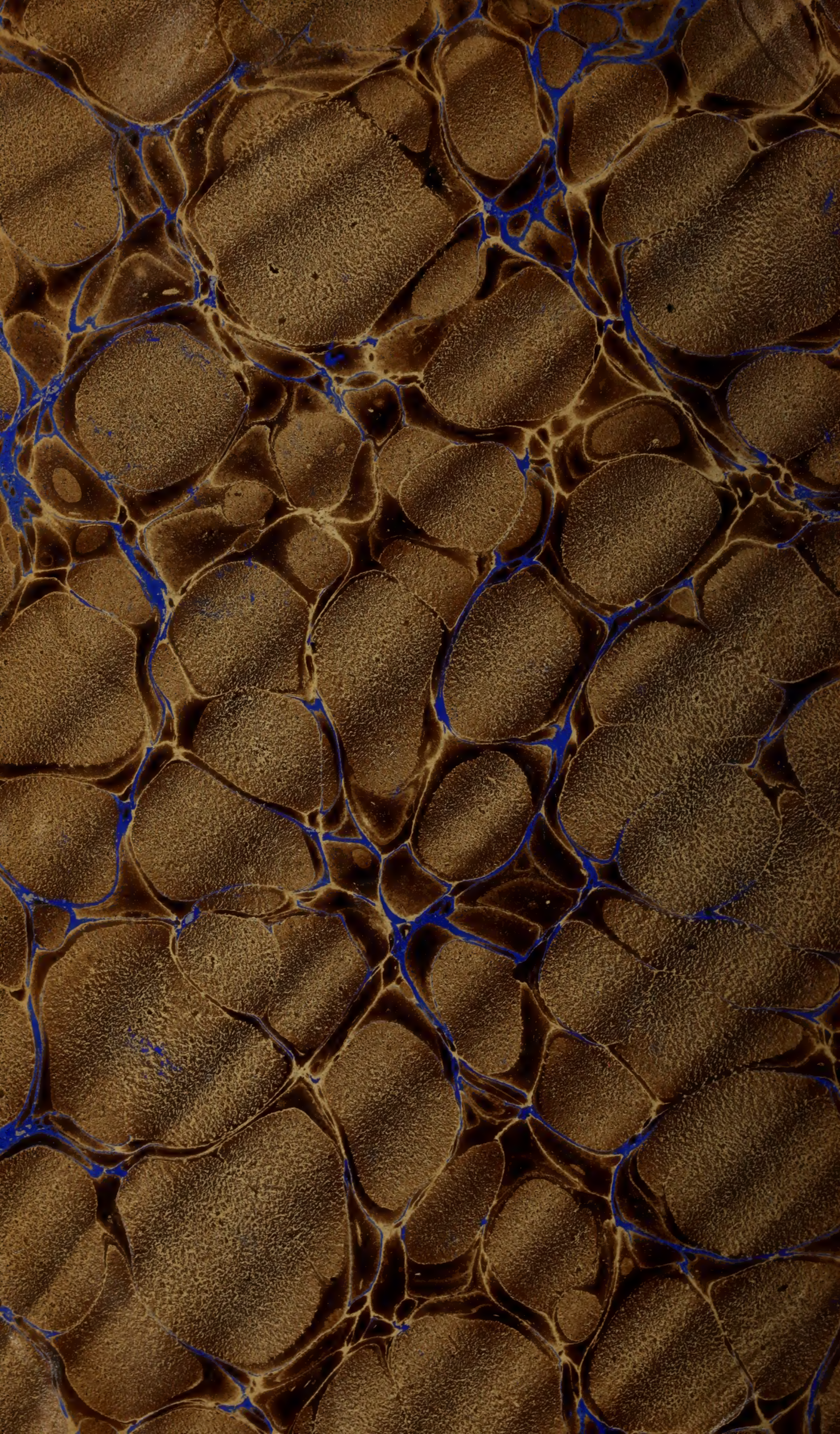
3e LIVRAISON — 10 AOUT 1874

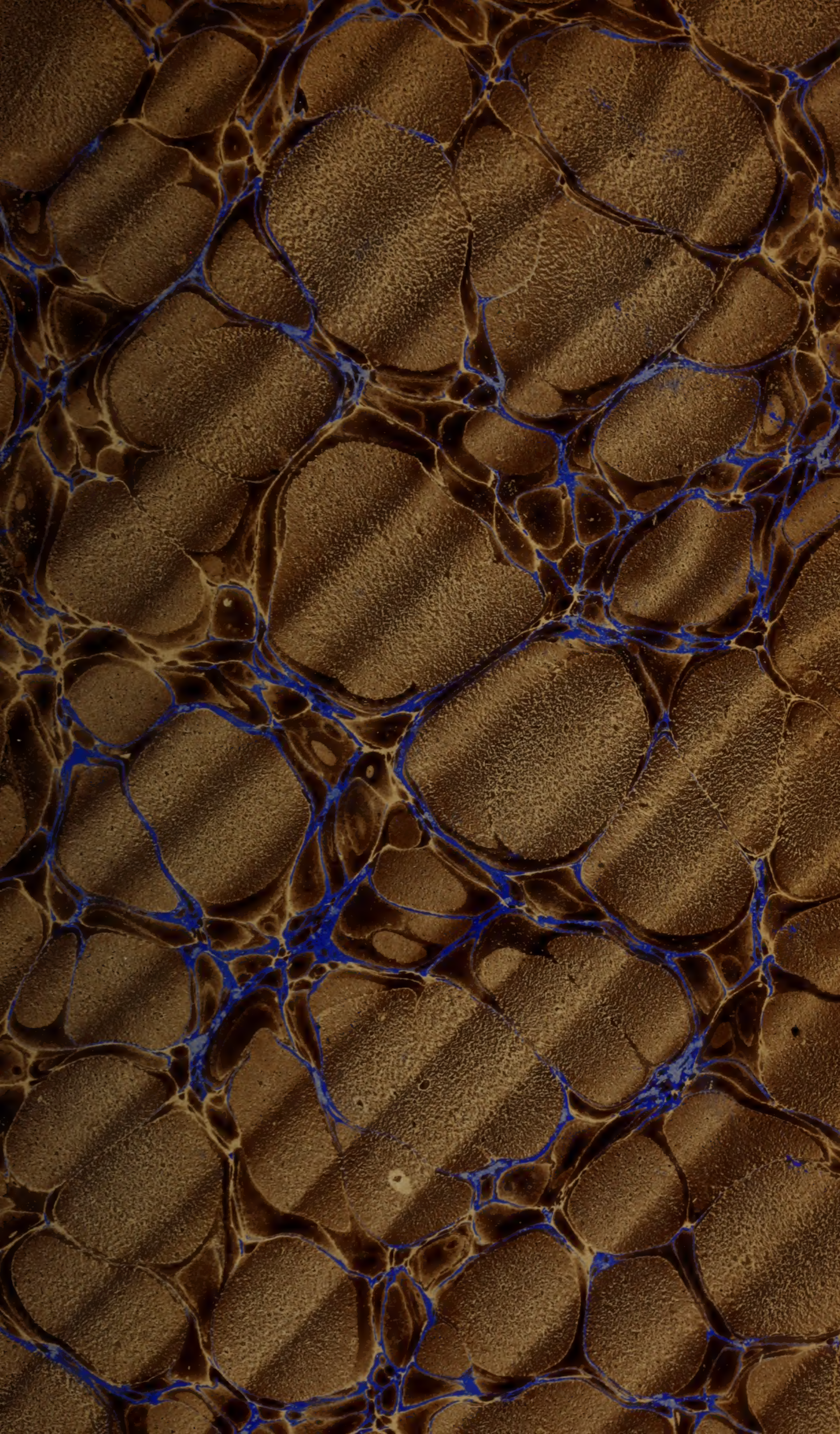
4e LIVRAISON — 25 AOUT 1874

5e LIVRAISON — 10 SEPTEMBRE 1874

6e LIVRAISON — 25 SEPTEMBRE 1874

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.





UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
054 CO C001 v.96(1874)
Correspondant : religion-- philosophie--


3 0112 087549603